CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MARDI 8 OCTOBRE 1968

CONCERNANT

1) La guerre et la prétendue famine au Nigeria
2) Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

Y compris

Appendice A

Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures: M. G. R. Harman, directeur de la Section I d'Afrique, Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient, et le major général A. E. Wrinch, commissaire national de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
28974—1

COMITÉ PERMANENT DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Alexander	Groos	Ouellet
Anderson	Harkness	Penner
Asselin	Laniel	Prud'homme
Brewin	Laprise	Roberts
Buchanan	Legault	Smith (*Northumberland-Miramichi*)
Cafik	Lewis	Stewart (*Cochrane*)
De Bané	MacLean	Thompson (*Red Deer*)
Fairweather	Macquarrie	Winch—(30).
Forrestall	Marceau	
Gibson	McIntosh	

(Quorum 16)

Le secrétaire du comité,
Hugh R. Stewart.

CHAMBRE DES COMMUNES
Le LUNDI 7 octobre 1968.

Il est ordonné,—Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, dont les membres doivent être nommés plus tard dans la journée, se réunisse au plus tard à onze heures du matin, le mardi 8 octobre, pour entendre les témoignages (1) sur le rapport présenté par le groupe d'observateurs officiels, dont un membre représente le Canada, au sujet de la conduite des troupes fédérales dans la poursuite de la guerre au Nigeria, (2) sur les conditions de famine signalées dans ce pays, et pour inviter M. Andrew Brewin, député de Greenwood, et M. David MacDonald, député d'Egmont, à faire part de leurs observations sur les conditions de la population civile du Nigeria, et qu'il soumette ses conclusions à cette Chambre le plus tôt possible.

Le LUNDI 7 octobre 1968.

Il est ordonné,—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal revisé de l'année financière 1968-1969 concernant le ministère des Affaires extérieures soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le LUNDI 7 octobre 1968.

Il est ordonné,—Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit composé des députés dont les noms suivent: Messieurs Alexander, Anderson, Asselin, Brewin, Buchanan, Cafik, De Bané, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Harkness, Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Macquarrie, Marceau, McIntosh, Ouellet, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

28974—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MARDI 8 octobre 1968.

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a l'honneur de présenter, ainsi qu'il suit, son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Respecteusement soumis,

Le président,
IAN WAHN.

(Agréé le mardi 8 octobre 1968)

PROCÈS-VERBAUX

(*Traduction*)

Le MARDI 8 octobre 1968.

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 9h 35 à des fins d'organisation et pour entreprendre ses travaux.

Présents: MM. Alexander, Anderson, Buchanan, Cafik, De Bané, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Harkness, Laniel, Laprise, Legault, Lewis, Macquarrie, Marceau, Ouellet, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn, Winch—(26).

De même que: MM. Schumacher, Stanbury et Yewchuk, députés.

Aussi présent: M. G. R. Harman, directeur de la Section de l'Afrique I, Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient, ministère des Affaires extérieures.

Le secrétaire du Comité fait l'appel des motions relatives à l'élection d'un président. Sur la motion de M. Cafik, appuyé par M. Anderson,

Il est proposé—Que M. Wahn soit élu président du Comité.

Sur la proposition de M. Fairweather, appuyé par M. Prud'homme,

Il est décidé—Qu'il soit mis fin aux candidatures.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée. M. Wahn est déclaré élu à la présidence. Il occupe le fauteuil et se dit honoré de la confiance que lui a manifestée le Comité.

Le secrétaire donne lecture du premier de deux ordres de renvoi du Comité datés du lundi 7 octobre 1968.

Le président passe à l'appel des motions en vue de l'élection d'un vice-président.

Sur la motion de M. Legault, appuyé par M. Gibson,

Il est proposé—Que M. Ryan soit élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Roberts, appuyé par M. Smith (*Northumberland-Miramichi*),

Il est décidé—Qu'il soit mis fin aux candidatures.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée.

M. Ryan est déclaré élu à la vice-présidence.

Sur la proposition de M. Groos, appuyé par M. Gibson,

Il est décidé—Que le Comité fasse imprimer quotidiennement 850 exemplaires anglais et 350 exemplaires français de ses *Procès-verbaux et Témoignages.*

Sur la proposition de M. Legault, appuyé par M. Cafik,

Il est décidé—Que les postes du Budget principal revisé de 1968-1969 qui ont trait au ministère des Affaires extérieures soient reproduits en appendice aux *Procès-verbaux et Témoignages* d'aujourd'hui (*voir Appendice A*).

Sur la proposition de M. Lewis, appuyé par M. Laniel,

Il est décidé—Que le président, le vice-président et sept députés désignés par le président après des consultations avec les whips des partis composent le sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure.

Sur la proposition de M. Ryan, appuyé par M. Prud'homme,

Il est décidé—Que le sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure fasse enquête et rapport sur la possibilité de faire imprimer les *Procès-verbaux et Témoignages* dans les deux langues sur des colonnes ou des pages parallèles.

M. Fairweather s'adresse au Comité et expose certaines idées sur les réunions futures et sur la convocation de témoins.

Sur la proposition de M. Thompson (*Red Deer*), appuyé par M. Roberts,

Il est décidé—Que le Comité demande l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le président met en délibération le poste n° 1, *Administration $44,591,300*, du Budget principal revisé de 1968-1969, ministère des Affaires extérieures.

Le Comité convient d'entendre, comme premier témoin, M. G. R. Harman, directeur de la Section de l'Afrique I, Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient, ministère des Affaires extérieures. M. Harman présente un exposé initial sur la situation actuelle au Nigéria. On distribue des cartes géographiques de ce pays.

Sur la proposition de M. Fairweather, appuyé par M. Ouellet,

Il est décidé—Que les rapports suivants, communiqués par le témoin, soient publiés en appendice aux *Procès-verbaux et Témoignages* d'aujourd'hui:

Nigéria: Rapport de l'équipe d'observateurs (Appendice B)

Nigéria: Deuxième rapport du groupe d'observateurs (Appendice C)

Le témoin est interrogé sur la situation qui règne au Nigéria et sur le rôle du ministère des Affaires extérieures. A la fin de l'interrogatoire, le président, au nom du Comité, remercie le témoin de sa déposition documentée.

Le président annonce que le sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure se réunira aujourd'hui à 2h.

Le Comité suspend ses travaux à 12h 35, jusqu'à l'appel du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(2)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale reprend ses travaux à 4h de l'après-midi, sous la présidence de M. Ian Wahn.

Présents: MM. Anderson, Buchanan, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Harkness, Laniel, Laprise, Lewis, Marceau, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Schumacher, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Thompson (Red-Deer), Wahn, Winch, Yewchuk—(22)

De même que: M. Alexander, député.

Aussi présent: Le major général A. E. Wrinch, commissaire national, Société canadienne de la Croix-Rouge.

Le Comité convient d'entendre, comme deuxième témoin, le major général A. E. Wrinch, commissaire national de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Le président présente le major général Wrinch et le témoin fait un exposé initial.

Les membres du Comité interrogent le général concernant les demandes d'aide et l'assistance afférente au conflit du Nigéria que la Croix-Rouge a fournie.

Il est convenu que le général communiquera au Comité certains rapports, actuellement sous la garde des autorités de la Croix-Rouge canadienne, concernant le genre d'assistance qui pourrait être utile en ce moment. Le Comité décidera de l'usage qu'il fera des rapports qui lui seront transmis par le témoin. Le président rappelle qu'on demandera au sous-comité de déterminer le genre d'assistance que le Canada pourrait fournir profitablement, et de faire rapport à ce sujet.

Au nom du Comité, M. Thompson (*Red-Deer*) remercie le major général Wrinch de sa présence à la séance de l'après-midi.

Le Comité convient d'entendre M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth, à la réunion du soir.

A 5h 55 de l'après-midi, le Comité suspend ses travaux jusq'à 8h du soir.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 8 octobre 1968

• 0952

Le président: Comme les députés le savent, les crédits ont été déférés à notre Comité, il serait donc approprié que quelqu'un présente une motion portant que les postes du Budget principal revisé de 1968-1969 qui ont trait au ministère des Affaires extérieures soient reproduits en appendice aux *Procès-verbaux et Témoignages* d'aujourd'hui; ils seront ainsi à la portée de chacun de nous. Quelqu'un veut-il proposer la motion?

M. Winch: Puis-je poser une question, monsieur le président? Vous dites que les crédits des Affaires extérieures nous ont été déférés. Comme notre Comité doit couvrir à la fois les affaires extérieures et la défense nationale, les crédits de la Défense nous ont-ils aussi été déférés?

Le président: Sauf erreur, les crédits du ministère de la Défense nationale ne nous ont pas encore été déférés. Quelqu'un veut-il présenter une motion dans le sens que je viens d'indiquer?

M. Legault: Je propose une motion en ce sens.

M. Cafik: J'appuie la motion.

Le président: Une motion portant que les postes du Budget principal revisé de 1968-1969 qui ont trait au ministère des Affaires extérieures soient imprimés en appendice aux *Procès-verbaux et Témoignages* d'aujourd'hui, a été proposée et appuyée.

La motion est adoptée.

Le président: L'article suivant au programme est l'établissement du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure, aussi appelé sous-comité de direction; dans les circonstances, il serait normal qu'il se compose de sept membres: le président, le vice-président, deux députés libéraux et trois membres des partis d'opposition. D'habitude, les membres autres que le président et le vice-président sont désignés par le président après des consultations avec les whips des partis intéressés.

M. Lewis: Je propose une motion en ce sens.

M. Laniel: J'appuie la motion.

Le président: Une motion portant que le sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure, composé du président, du vice-président, de deux députés libéraux et de trois membres de l'opposition désignés par le président après des consultations avec les whips des partis, a été proposée et appuyée.

La motion est adoptée.

Le président: Monsieur Ryan, désirez-vous maintenant présenter une motion en bonne et due forme pour charger le sous-comité d'étudier l'opportunité de faire imprimer les versions anglaise et française des délibérations, en regard l'une de l'autre, sur la même page?

M. Ryan: Je propose une motion en ce sens, monsieur le président.

M. Prud'homme: J'appuie la motion.

Le président: Une motion demandant que le sous-comité étudie l'opportunité de faire imprimer les versions anglaise et française de nos délibérations, en regard l'une de l'autre, sur la même page, a été proposée et appuyée.

M. Groos: Je me demande si le secrétaire pourrait nous dire si, à son avis, cela pourrait retarder l'impression de quelque façon.

M. Laniel: A ce propos, monsieur le président, je rappelle que la motion demande simplement au sous-comité d'étudier la question. Nous avons déjà décidé par un vote que le compte rendu serait imprimé, de sorte que la motion ne pourra causer aucun retard pour le moment; cela pourrait arriver plus tard, si la Chambre des communes se révèlait incapable d'organiser ses travaux.

Le président: Autre chose à propos de la motion? Je me dois d'ajouter qu'à ce qu'on m'a dit la question est à l'étude; avant qu'on puisse donner suite concrètement à cette idée il faudra résoudre plusieurs problèmes relatifs à l'impression, à la traduction, etc. Quoi qu'il en soit, la motion donne simplement instruction au sous-comité de direction d'examiner les possibilités. Il serait approprié, je pense, de mettre la motion aux voix, si le Comité le désire.

La motion est adoptée.

Le président: Si je ne me trompe, un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures est ici pour nous fournir certains renseignements généraux sur la question du Biafra qu'on nous a chargés de discuter. Avant de l'inviter à témoigner, j'engage les membres du Comité à exprimer leurs idées ou leurs préférences quant à la façon dont nous devons procéder.

M. Fairweather: Monsieur le président, j'aimerais faire une déclaration qui ne durera que quelques minutes; auparavant, cependant, je me demande si vous auriez quelques renseignements à nous communiquer, notamment où est le général Milroy en ce moment et pour quand pouvons-nous attendre sa visite. Dois-je procéder immédiatement?

M. Prud'homme: Auparavant, monsieur le président, puisque la question est de première importance, j'avais cru que nous pourrions entendre dès ce matin deux autres témoins, MM. Brewin et MacDonald.

M. Fairweather: Ils sont à New York.

M. Prud'homme: Je sais qu'ils sont à New York mais j'ai eu l'impression hier, à notre réunion d'organisation, et de nouveau ce matin, que ces deux témoins seraient entendus immédiatement.

Le président: M. Fairweather a la parole.

M. Fairweather: Bien entendu, nous nous rendons tous compte que notre réunion a quelque chose d'extraordinaire. Elle a été convoquée à un bref moment d'avis et l'on attend de nous que nous puissions prendre des mesures pour aider des gens qui souffrent et qui meurent de faim. Je crois que nous avons à formuler certaines propositions qui nous permettraient d'éviter les formalités et les détours.

Notre tâche est double; nous devons, premièrement, accélérer l'envoi de vivres et de provisions à ceux dont la vie même en dépend, et, deuxièmement—tâche tout aussi importante—nous devons contribuer à un règlement qui permettrait d'entrevoir la fin de cette guerre malheureuse et fratricide.

On dira peut-être que la deuxième de ces tâches relève en réalité des diplomates. Il est clair que nous avons, quant à nous, l'obligation d'envoyer des vivres et des denrées. Nous représentons le peuple canadien, qui en ce moment, plus que jamais peut-être, éprouve des sentiments de pitié...

M. Groos: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, nos attributions ... Peut-être pourriez-vous en donner lecture encore une fois afin que je sache exactement à quoi m'en tenir.

M. Fairweather: On nous les a lues déjà.

Le président: Pour éviter tout malentendu, il vaut peut-être mieux que je donne lecture encore une fois du texte de notre mandat:

> Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, dont les membres doivent être nommés plus tard dans la journée, se réunisse au plus tard à onze heures du matin, le mardi 8 octobre, pour entendre les témoignages (1) sur le rapport présenté par le groupe d'observateurs officiels, dont un membre représente le Canada, au sujet de la conduite des troupes fédérales dans la poursuite de la guerre au Nigeria, (2) sur les conditions de famine signalées dans ce pays, et pour inviter M. Andrew Brewin, député de Greenwood, et M. David MacDonald, député d'Egmont, à faire part de leurs observations sur les conditions de la population civile du Nigeria, et qu'il soumette ses conclusions à cette Chambre le plus tôt possible.

Je rappelle aux membres du Comité que j'avais déjà proposé que nous discutions de la procédure à suivre pour l'audition des témoins. Est-ce là-dessus que portent vos remarques, monsieur Fairweather?

M. Fairweather: J'ai préparé mes notes en fonction de l'assistance qu'il nous est possible d'apporter directement et j'aimerais bien qu'on me laisse la parole.

M. Lewis: A propos du rappel au Règlement, monsieur le président, si M. Fairweather veut bien me céder la parole. On se fait illusion, à mon avis, en donnant à entendre que notre mandat se limite à la motion dont vous venez de donner lecture. Aucun doute n'était possible hier car le premier ministre s'est exprimé clairement; je rappelle également aux membres du Comité que j'ai moi-même signalé que nous ne serions pas liés par le texte de cette résolution si les crédits du ministère nous étaient déférés. Nous ne sommes donc pas tenus de nous en tenir rigoureusement aux termes de cette résolution.

Notre mandat couvre tous les aspects du problème Nigeria-Biafra et nous pouvons convoquer n'importe quel témoin et non pas seulement ceux dont les noms sont mentionnés.

Je rappelle ce fait pour éviter tout malentendu. Le Comité n'est pas limité aux témoins nommés dans la résolution ni au sujet que cette résolution mentionne. Les crédits du ministère lui ont maintenant été déférés et il est par conséquent parfaitement libre d'aborder le sujet sous tous ses angles et d'entendre tous les témoins qu'il voudra.

Ne cherchons pas, en nous attaquant à cette tâche très importante, à limiter l'action du

Comité en insistant pour que tel ou tel témoin soit entendu, ce qui équivaudrait à nous lier les mains dès le début.

M. Groos: Si vous me permettez un dernier mot à propos du rappel au Règlement que j'ai moi-même soulevé, je tiens à dire que je ne voudrais certainement pas retarder les travaux du Comité. Il est important que nous nous mettions à l'œuvre immédiatement. Il me paraît déconcertant que nous commencions par entendre une dissertation de la part...

M. Thompson: Aux termes de notre mandat...

Le président: A l'ordre!

M. Groos: J'avais pensé qu'il serait peut-être possible qu'on nous soumette au cours de la journée le rapport de l'observateur officiel. J'allais demander si ce rapport est prêt. Avez-vous...

M. Thompson: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: La parole est à M. Thompson; il invoque le Règlement.

M. Thompson: La discussion actuelle me semble irrégulière. J'approuve sans réserve ce qu'a dit le député d'York-Sud (M. Lewis). Notre tâche est définie par notre mandat et je crois que nous devrions procéder.

M. Fairweather a la parole.

Le président: A propos de ce même rappel au Règlement, monsieur Winch?

M. Winch: En effet. Il faudrait de toute nécessité, monsieur le président, que nous abordions d'un bon pied cette très importante étude. (*Exclamations*)

A propos du rappel au Règlement, je voudrais proposer qu'au lieu de démarrer comme nous semblons vouloir le faire en ce moment, nous suspendions la réunion pour une heure afin de procéder à l'établissement immédiat du comité de direction qui pourrait ensuite se réunir et nous recommander comment procéder pour l'exécution de notre travail et pour l'appel des témoins. Je crois que cela devrait...

M. Fairweather: Monsieur le président, c'est moi qui ai la parole et je voudrais...

Le président: A propos du même rappel au Règlement, monsieur Laniel?

M. Laniel: Oui, monsieur le président. C'est la première fois que j'assiste à une réunion où un député s'arroge le droit d'affirmer qu'un comité fait preuve d'indécision. Je ne vois pas pourquoi on nous demanderait d'écouter une longue déclaration...

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît!

S'agit-il du même rappel au Règlement?

M. Gibson: Oui, le même. En toute déférence, et à titre de nouveau membre du Comité, je signale que nous semblons vouloir nous engager dès le début, dans un débat vraiment acrimonieux. Je ne sais pas à qui la faute mais je conviens qu'il règne ici un climat d'hostilité.

Il faudrait, à mon avis, établir méthodiquement l'ordre du jour. De grâce, commençons par entendre le député qui avait la parole; nous tenons tous à l'écouter. Le débat a démarré sur un ton très amer. C'est peut-être nous, ou nos amis de l'autre côté, ou les uns et les autres à la fois, qui en sommes responsables. Il faudrait d'abord trancher ce point important, établir la procédure à suivre et procéder à une discussion méthodique.

M. Prud'homme: M. Lewis a raison de dire, je crois, que nous pouvons convoquer n'importe quel témoin mais il faudrait d'abord nous entendre sur notre mandat; nous devrions commencer par nous acquitter de la mission qui nous a été confiée. Nous devrions entendre les témoins et ensuite convoquer tous les autres que nous voulons interroger mais en nous en tenant à notre mandat qui consiste à entendre en premier lieu les témoins principaux. C'est pour cela que nous sommes ici ce matin. Il serait logique que nous les entendions les premiers, après quoi nous pourrons en convoquer d'autres si nous le voulons. Après nous être conformés à notre mandat,—ce qui me paraît logique,—nous pourrons entendre toutes les déclarations qu'on voudra. Il est très clair, à mon sens, que cela est beaucoup plus important que n'importe quelle déclaration.

Le président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: A propos du même rappel au Règlement, il n'est que logique, assurément, de déterminer d'abord comment le Comité entend procéder avant d'aborder une question en particulier.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Roberts: Ce qu'on a propose me paraît très judicieux; cela ne prendrait qu'une heure ou peut-être même une demi-heure seulement. Avant de passer à la question générale que le Comité désire discuter,—je suis d'ac-

cord avec M. Lewis sur ce point,—il faudrait certainement savoir comment nous entendons procéder. Si une suspension d'une demi-heure peut être utile pour permettre au comité de direction de se réunir et de trancher la question, il me semble que ce serait le moyen le plus expéditif de mettre le Comité en marche.

Le président: C'est au tour de M. Penner, je pense, et ensuite...

M. Alexander: Monsieur le président, vous nous avez demandé d'exprimer nos idées sur la façon de procéder ce matin, tout en nous rappelant que le temps presse. J'avais l'impression que les propositions de l'honorable député qui, à son avis, pourraient être utiles au comité de direction, seraient acceptées. Mais, soudainement, nous nous sommes engagés dans une impasse et voici que l'autre côté voudrait maintenant conseiller le comité de direction sur ce qu'il est censé faire. Le député cherchait à donner des précisions sur notre mandat et sur la façon dont nous pouvons nous en acquitter. C'est lui qui a la parole; je crois que sa proposition pourra faciliter nos délibérations futures et j'engage mes collègues, si vraiment ils reconnaissent que la situation est urgente, à commencer par entendre le député afin de déterminer si sa déclaration est pertinente.

Le président: J'ai invité les membres du Comité à exposer leurs vues sur la procédure à suivre, c'est-à-dire sur l'ordre de nos travaux, sur l'audition des témoins, etc. Nous convenons tous que nous n'avons pas à nous limiter à un ou deux témoins; nous avons toute la latitude voulue. Je sais que nous sommes tous désireux d'entendre M. Fairweather mais je voudrais savoir si ses remarques portent sur la question que j'ai mise en délibération. Je lui ai donné la parole en supposant que ses observations porteraient expressément, non pas sur la question générale que le Comité est appelé à étudier, mais sur la procédure à suivre.

M. Fairweather: Ma déclaration porte sur la façon de procéder; j'y exprime quelques idées qui me sont venues à ce sujet. Je trouve assez étrange, je dois le dire, qu'on n'ait même pas eu la courtoisie de m'entendre.

M. Laniel: Puis-je poser une question? Combien de temps prendra cette déclaration?

Le président: Ce qui importe, à mon sens, ce n'est pas tellement sa durée mais c'est de savoir si elle porte sur la question que j'ai mise en délibération.

M. Lewis: Monsieur le président, je propose que le Comité entende maintenant M. Fairweather.

Une voix: J'appuie la motion.

Le président: Je ne crois pas qu'une motion soit nécessaire. J'ai donné la parole... A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Lewis: Cessons de perdre notre temps.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît! J'ai donné la parole à M. Fairweather en supposant qu'il voulait traiter de la procédure à suivre par le Comité dans la poursuite de son enquête.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Occupons-nous de la procédure, sans préambule.

Le président: Monsieur Fairweather.

M. Lewis: Pourquoi êtes-vous si chatouilleux?

M. Fairweather: Je n'ai jamais vu d'épidermes aussi sensibles; quand vous serez ici depuis un certain temps, vous aurez la peau moins tendre.

Bien entendu, il nous faut des faits sur les conditions réelles qui règnent au Nigeria et au Biafra, ainsi que sur l'assistance qu'on a demandée à notre pays et sur l'aide qui a été offerte. Je voudrais proposer au Comité une façon de procéder aussi expéditive que possible.

D'abord, il faudrait obtenir l'autorisation—cela pourrait se faire dès cet après-midi—de siéger pendant les séances de la Chambre. Ensuite, il nous faut reconnaître, je crois, que la question se présente sous deux aspects; l'aspect humanitaire, dont le ministre a parlé, et l'aspect politico-militaire. Bien sûr, les deux sont intimement liés; ils se chevauchent et, sous bien des rapports, se confondent. Il faudrait, cependant, distinguer entre les deux au moins sur un point, à savoir que nous avons pour objectif d'en arriver rapidement à des conclusions et à des recommandations sur l'aspect humanitaire. Cela doit être notre première tâche, tâche à la fois prioritaire et pressante.

Ensuite, si le Comité le veut, nous pourrions soumettre à la Chambre des recommandations sur les mesures appropriées que le Canada peut, et devrait, prendre pour venir en aide à la population civile. Je recommande fortement que nous tentions de terminer d'abord cette partie de notre tâche, dans un délai d'une semaine, comme le proposait hier mon chef, avec l'approbation générale de la Chambre, semble-t-il. Il nous faut soumettre sans retard nos recommandations à la Chambre sur ce point.

Nous aurons sans doute plusieurs témoins à entendre et les fonctionnaires du ministère

sont ici. Nous pourrions même procéder par étapes. Dans le passé, il est arrivé souvent à des comités de soumettre quotidiennement des rapports à la Chambre.

Une fois examiné l'aspect humanitaire, le Comité voudra probablement étudier les constatations ou ce que j'appellerais l'aspect politico-militaire. Sans doute nos témoins, pour la plupart, aborderont les deux aspects et, à chacun, nous demanderons de nous renseigner sur ce qui se passe en nous apportant le plus d'exemples concrets possible.

Souhaitons que, même avant d'avoir épuisé la liste de nos témoins, nous puissions, nous, les membres du Comité, nous mettre d'accord sur un ou deux points et, aussitôt, adresser au Parlement un avis sur ces points, particulièrement ceux qui intéressent l'aspect humanitaire de la question.

Justement sur ce plan humanitaire, sans vouloir en rien le limiter, je vois surtout trois grandes questions à poser. Nous voudrons savoir d'abord quelles sont les demandes d'aide qui ont été jusqu'ici adressées au Canada, et par qui. Ensuite, quelles mesures ont été prises et quel a été l'effet de ces mesures. Enfin, nous voudrons savoir, évidemment, quels sont les autres moyens qu'il y a de faire parvenir des secours.

Nous espérons entendre les témoins nous dire le genre d'approvisionnements que le Canada devrait expédier, le moyen de transport et la méthode à utiliser pour faire parvenir ce matériel au Nigeria et au Biafra. En ce qui concerne l'envoi de vivres, on nous dira, nous voulons le croire, s'il y a lieu de recourir à l'avion, le type d'avion qu'il faudra et combien d'appareils sont disponibles. En dernier lieu et toujours dans l'optique humanitaire, nous n'oublierons pas, j'en suis sûr, d'examiner la possibilité d'une assistance aux organismes déjà engagés, tels l'Église catholique, la Croix-Rouge, le Conseil mondial et les autres.

Sur le plan politico-militaire, le Comité, à mon avis, devrait chercher de quelle manière le Canada peut aider à amener rapidement le cessez-le-feu et à établir les bases d'une paix juste. Sauf erreur, c'est là précisément la raison pour laquelle le premier ministre a demandé à MM. Brewin et MacDonald de se rendre à New York rencontrer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A nous alors de nous informer des démarches du Canada aux Nations Unies et s'il y a encore des chances que cette organisation soit saisie de l'affaire.

Notre devoir aussi est d'examiner s'il serait possible au Canada, aussi bien directement que par l'intermédiaire des Nations Unies, de persuader les pays qui le font de cesser de fournir des armes. Il y a quelques années une telle démarche a mis fin à la guerre entre l'Inde et le Pakistan.

Je me réjouis d'apprendre que des fonctionnaires sont ici, mais peut-être aimerions-nous entendre d'abord le secrétaire d'État. Chose certaine nous n'avons rien à dire contre la présence des fonctionnaires du ministère et ils pourront, je l'espère, nous indiquer quand le ministre doit revenir.

Selon l'ordre de renvoi, nous sommes tenus d'entendre MM. Brewin et MacDonald. Nous aimerions en outre entendre le major général Milroy. Nous aimerions savoir où celui-ci se trouve actuellement et à quand son retour au Canada. Il nous faudra une copie intégrale du rapport de son groupe, compte tenu des conditions de sécurité auxquelles il peut être assujéti. D'ailleurs une partie de ce rapport a été publiée, partie dont nous aurons aussi besoin. Dans le communiqué de presse où il annonçait la participation du Canada au groupe d'observateurs, le premier ministre a dit que le major général Milroy présenterait aussi un rapport directement au gouvernement. C'est dire qu'il y a aussi un second rapport et qui peut nous être utile, c'est-à-dire ce rapport particulier au gouvernement. Il y a d'autres témoins, et chacun ici, j'en suis sûr, en connaît. Un qu'il serait bon d'inviter dans les débuts, c'est M. E. H. Johnson. Le 14 mars dernier, si ma mémoire est bonne, il nous a fait une communication des plus intéressantes et, depuis lors, il a visité le Nigeria. M. Charles Taylor, du *Globe and Mail*, est actuellement au Nigeria. Il y a M. James Eayrs, l'éminent spécialiste dans ce domaine, de l'Université de Toronto. Je songe en outre à M. Donald Savage, du Centre des études africaines du Collège Loyola, et à M. John Drewery, de radio-Canada, qui, il y a quelque temps, accompagnait un vol en direction du Nigeria. Je ne tente pas là de dresser une liste complète,—je n'en ai ni le désir ni la compétence. Ce ne sont, parmi d'autres, que des suggestions que nous mettons de l'avant, et remarquez bien que, si nous procédons ainsi sous forme de suggestions, c'est que le parti dont nous sommes membres tient à collaborer de toutes les manières pour assurer le bon fonctionnement du Comité. La situation exige une attention spéciale; je n'en veux pour preuve que l'unanimité, assez extraordinaire, que nous avons constatée hier en Chambre. Monsieur le président, à défaut d'autres proposeurs, je suis prêt, bien entendu, à faire les motions nécessaires pour les rapports et le reste, mais je crois que tous sont d'accord. Je demande pardon au Comité de lui avoir volé six minutes environ de son temps, mais ces messieurs apprendront à me connaître et s'apercevront que je ne suis pas si vorace que cela.

Le président: Je vous remercie, monsieur Fairweather.

M. Groos: Monsieur le président, pour éviter simplement tout malentendu, permettez-moi de soulever dès le départ quelques questions de règlement. Ce faisant, je tiens à dire que j'ai trouvé les observations que nous venons d'entendre des plus utiles pour le Comité. Nous sommes tous animés du même désir de nous mettre au travail, de trouver ce qu'il y a à trouver et d'apporter toute l'aide possible dans cette affaire capitale. Ayant entendu M. Fairweather, nous pouvons je l'espère, partir de là et dresser un plan logique de discussion au moyen, peut-être, d'un vœu du sous-comité directeur. A ce sujet, on a parlé tout à l'heure de suspendre la séance pour une heure pour mettre sur pied le sous-comité directeur. Faut-il vraiment attendre une heure pour nous mettre à la tâche dans un ordre logique quelconque.

Le président: Merci, monsieur Groos. Une des idées exprimées par M. Fairweather, une excellente idée d'ailleurs, était que, vu l'urgence, le Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre. Si nous sommes d'accord là-dessus, je demande à l'un de vous de présenter une motion à cette fin et à un autre de l'appuyer, afin que nous puissions en saisir la Chambre cet après-midi. La proposition serait que le Comité ait la permission de se réunir pendant les séances de la Chambre.

M. Thompson: Je propose que le Comité demande au Parlement cette permission.

M. Roberts: J'appuie la motion.

Le président: Très bien. On rédigera la résolution dans les formes voulues.

La motion est adoptée.

M. Lewis: Monsieur le président, que personne ne s'inquiète, je ne ferai pas de discours. Je veux simplement signaler qu'il y a une autre personne que nous pourrions inviter à venir témoigner. Ce témoin est à Ottawa, mais, si je ne m'abuse, il n'y est pas pour longtemps. Il s'agit de M. Arnold Smith, secrétaire général d'une organisation du Commonwealth dont j'oublie le nom exact. Comme le premier ministre nous l'a dit, M. Smith est à Ottawa présentement. Je me suis renseigné à son sujet et il y serait pour cette semaine seulement ou une partie de la semaine. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une personne que nous pouvons forcer à venir témoigner. Il doit occuper un poste de caractère particulier. Ayant participé aux différentes négociations qui ont eu lieu entre les pays du Commonwealth et le Nigeria, il doit, j'en conclus, en savoir beaucoup sur les pourparlers entre le Nigeria et le Biafra et sur ce qui peut être entrepris.

Le président: Merci, monsieur Lewis.

M. Lewis: Si le Comité est d'avis qu'on devrait l'inviter.

Le président: Nous venons d'entendre un certain nombre de suggestions concernant les témoins à inviter, dont M. Smith, et l'ordre dans lequel les inviter. C'est assez dire l'importance de former sans délait notre sous-comité directeur. J'espère que les whips pourront bientôt me communiquer leurs candidats. A mon avis, le sous-comité directeur devrait déterminer quels témoins sont disponibles, fixer l'ordre des comparutions et amorcer des arrangements. Il pourra ensuite soumettre cela à l'approbation du Comité.

Entre-temps je vais répondre à une question qui a été posée. On me dit que M. Sharp sera de retour à Ottawa jeudi et que vraisemblablement il pourra venir ici ce jour-là. J'apprends aussi qu'on polycopie actuellement les rapports du groupe d'observateurs et qu'on les mettra à la disposition du Comité à 11 heures ce matin.

Pour tout de suite, je pourrais peut-être mettre en délibération le premier crédit du ministère des Affaires extérieures afin d'offrir un cadre pour un débat dans le sens proposé par M. Lewis. De cette façon, en effet, nous aurons toute latitude pour aborder des questions dont l'importance n'échappe à personne. En conséquence, avec l'approbation du Comité, je mets en délibération le crédit n° 1 du budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

Sur le crédit n° 1—

1 Administration, fonctionnement et entretien y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine), les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; et autorisation, au gouverneur en conseil, nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur

l'administration financière, de nommer et appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et autres fonctionnaires; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; programmes de relations culturelles et d'échanges académiques avec d'autres pays, $44,891,300.

Je ne pense pas qu'une motion soit nécessaire. J'ai mis le crédit en délibération; celui-ci est donc à l'ordre du jour, ce qui permet une discussion générale.

M. Lewis: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'ajouterai que je ne vois pas pourquoi le Comité devrait ajourner pour permettre au sous-comité d'organiser les témoignages, vu ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est-à-dire que nous avions ici des fonctionnaires du ministère. Ces fonctionnaires pourraient commencer à nous donner tout de suite des renseignements que nous sommes fort désireux d'obtenir. Ils peuvent peut-être dire dès maintenant, par exemple, quelles demandes le Canada a reçues et ce que nous avons pu faire jusqu'ici. Aussi, au lieu de suspendre la séance pendant que le sous-comité directeur organise les comparutions et afin d'épargner du temps et de nous mettre tout de suite à la tâche, je propose que nous entendions maintenant ceux parmi les fonctionnaires ici présents qui sont prêts à témoigner sur le sujet général à l'étude.

Le président: Point n'est besoin d'une proposition, je crois. Vu la présence ici de M. G. R. Harman, j'allais suggérer que, si le Comité est d'accord, nous lui demandions de nous dire un peu ce qui s'est passé concernant les instructions données au groupe d'observateurs et le rapport de ce groupe. Sans doute, quand il aura terminé et qu'il aura été interrogé par les membres du Comité qui voudront le faire, nous aurons ici des exemplaires des rapports. Je pourrai alors demander une motion pour faire imprimer ces rapports dans le compte rendu de nos délibérations.

M. Lewis: Il n'est pas nécessaire qu'il se limite à ce qui s'est passé; il serait utile de savoir ce qui va se passer.

M. Thompson: Monsieur le président, puis-je poser une question avant que M. Harman ne prenne la parole. Où est actuellement le général Milroy? Est-il disponible?

Le président: Il serait actuellement en Afrique. Quant à savoir s'il peut être convoqué à bref délai, tout cela dépend de ce qu'il fait là-bas. Mais encore une fois, c'est là une question à décider par le sous-comité, une fois celui-ci formé.

• 1025

S'il n'y a pas d'autres suggestions, je demande à M. G. R. Harman, du ministère des Affaires extérieures, de nous dire ce qui s'est passé jusqu'ici. Si vous voulez bien vous approcher, monsieur Harman?

Soit dit en passant, la bibliothèque, malgré notre demande tardive, a mis à notre disposition des cartes de la région. Je ne saurais dire si elles vont servir ou non, mais on pourrait les faire distribuer, Je crains qu'il n'y en ait pas assez pour tous. Peut-être une carte par deux personnes. A vous, monsieur Harman.

M. Harman (ministère des Affaires extérieures, directeur de la Section de l'Afrique I): Monsieur le président, bien que, comme fonctionnaire, je puisse, à la demande du Comité faire l'historique de la question et donner des précisions, peut-être serait-il mieux de commencer par raconter comment s'est formée l'équipe d'observateurs actuellement à l'œuvre au Nigeria. C'est à la fin d'août que le gouvernement militaire fédéral du Nigeria a invité l'équipe, ou plutôt je devrais dire un certain nombre de gouvernements à envoyer des observateurs. Les invités étaient la Grande-Bretagne, le Canada, la Pologne, la Suède, le secrétaire général des Nations unies et le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine.

Il s'agissait de former une équipe de six personnalités—pas nécessairement des militaires; l'invitation ne précisait rien là-dessus—dont la tâche serait d'observer la conduite des troupes du gouvernement militaire fédéral à la lumière du code de conduite établi par le général Gowon, chef de l'État nigérien et commandant en chef. Vers le milieu de septembre, quelques invités, c'est-à-dire quelques-uns des gouvernements invités avaient envoyé leurs observateurs au Nigeria. L'équipe prit forme à l'arrivé de quatre des six observateurs. C'étaient ceux de la Grande-Bretagne, du Canada, de la Suède et le représentant du secrétaire général des Nations unies.

Le président: Puis-je vous interrompre pour un instant, monsieur Harman? Les rap-

ports viennent d'arriver et il serait utile que chacun ait les deux rapports sous les yeux pendant que vous parlez. Si l'on veut bien distribuer les rapports?

M. Fairweather: Voulez-vous une motion pour qu'ils soient imprimés en appendice dans le compte rendu de nos délibérations, monsieur le président?

Le président: Sans doute. Je dois demander au Comité de bien vouloir m'excuser, mais les rapports que j'ai ne semblent être qu'en anglais. Avons-nous des exemplaires français? La version française est en préparation, nous l'aurons plus tard. Dans l'intervalle voyez-vous des inconvénients à distribuer les exemplaires que nous avons ici?

M. Fairweather: Je propose que les rapports soient imprimés en appendice dans le compte rendu de nos délibérations.

M. Ouellet: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

M. Anderson: Le gouvernement a-t-il accepté ces rapports? S'agit-il d'un rapport du gouvernement ou simplement d'un rapport émanant des quatre membres de l'équipe?

Le président: Autant que je sache, ils ne sont pas officiels; ils n'ont pas été acceptés. Il s'agit de rapports officieux, mais sans doute M. Harman pourra nous renseigner davantage là-dessus en faisant ses observations.

M. Harman: Je puis dire à ce sujet, monsieur le président, que ce sont les rapports que les observateurs ont adressés au gouvernement du Nigeria et aux gouvernements qui participent à l'équipe d'observateurs.

M. Anderson: S'agit-il d'un rapport unanime de la part des quatre observateurs?

M. Harman: Oui.

M. Anderson: Pouvez-vous donner le nom du représentant des Nations unies?

M. Harman: Ce représentant était l'ambassadeur Gussing qui était déjà au Nigeria comme représentant personnel du secrétaire général, chargé d'observer le fonctionnement des envois de secours.

M. Anderson: De quelle nationalité est-il?

M. Harman: Suédois.

M. Anderson: Ainsi sur les quatre observateurs, deux étaient suédois.

M. Harman: C'est exact, sur le plan de la nationalité.

M. Lewis: Monsieur le président, M. Harman a dit que les quatre membres de l'équipe avaient signé le document. Est-ce qu'il n'y a pas erreur? L'exemplaire que je possède porte la signature des généraux Milroy, Raab et Alexander, mais non celle du représentant des Nations unies.

M. Harman: C'est exact. Le représentant des Nations unies ou plutôt le représentant du secrétaire général des Nations unies se jugeait dans une position quelque peu différente, vu le caractère particulier des Nations unies.

M. Anderson: A-t-il fait savoir qu'il était d'accord avec ce rapport?

M. Harman: Autant que nous sachions, il souscrit aux observations qui ont été faites et au rapport qui a été établi, mais, vu sa position particulière, il n'a pas signé le rapport.

M. Lewis: Il faut éclaircir ce point, monsieur Harman. Je n'ai pas lu le rapport, mais vous dites qu'il y souscrit, autant que vous sachiez. Sur quoi vous basez-vous pour dire cela? Ou bien il est d'accord avec le rapport et il l'a signé, et a fait savoir qu'il l'approuve, ou bien il a dit quelque chose comme ceci: «Vu ma position particulière, je n'ai rien à dire au sujet du rapport.»

Le président: Monsieur Lewis, je me demande si nous ne ferions pas mieux de laisser M. Harman dire ce qu'il a à dire...

M. Lewis: Permettez, monsieur le président...

Le président: ...et ensuite répondre aux questions des membres du Comité?

M. Lewis: ...un aspect tout particulier de la question vient d'être amené sur le tapis et, si M. Harman peut le faire, il doit être à mon avis éclairci sur-le-champ.

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que vous avez dit, monsieur Harman?

M. Anderson: Si je comprends bien, quoique le représentant du secrétaire général n'ait pas signé le rapport, le ministère des Affaires extérieures possède certains indices, communiqués de New York peut-être, qui font conclure qu'il est néanmoins d'accord avec le rapport? Est-ce cela?

M. Lewis: M. Harman peut-il nous dire quels sont ces indices? C'est tout ce que je veux savoir.

M. Harman: Autant que nous sachions, il a fait un rapport distinct à son mandat, soit le secrétaire général des Nations Unies, et, —comment éviter l'expression,—autant que nous sachions, ce rapport distinct est couché dans des termes semblables au rapport que

les trois autres observateurs ont produit et signé.

M. Lewis: Est-ce que vous-même ou quiconque dans le Ministère avez vu son rapport au secrétaire général de l'ONU?

M. Harman: Non.

M. Alexander: Serait-il possible, monsieur Harman, d'obtenir ce rapport?

M. Harman: Je ne le pense pas, mais nous pourrions peut-être nous renseigner. Du fait que c'est un rapport privé présenté au secrétaire général par son représentant particulier, je suppose qu'il est personnel.

M. Alexander: Pourriez-vous vous informer pour savoir s'il est possible d'obtenir le rapport?

M. Harman: Le Ministère s'en occupera.

M. Lewis: En ce qui concerne les faits, ne devrions-nous pas, monsieur Harman, nous contenter du fait que le rapport a été signé par les trois représentants respectifs du Canada, de la Grande-Bretagne et de la Suède? Nous ne savons pas vraiment ce qu'a dit le représentant de l'ONU.

M. Harman: C'est un fait.

M. Lewis: Oui, c'est un fait.

Le président: Nous pourrions peut-être passer aux autres renseignements.

M. Harman: Oui. Permettez-moi toutefois d'ajouter quelques précisions à ce sujet, avant de reprendre ma description de l'organisation de base de l'équipe d'observateurs: on avait prévu que les membres de l'équipe pourraient aller en petits groupes enquêter sur les divers rapports et incidents et sur les diverses régions. Les rapports respectifs des diverses enquêtes et observations ne seraient donc pas forcément signés par tous les représentants, mais ces derniers continueraient à faire rapport au gouvernement du Nigeria et aux divers gouvernements participant à l'entreprise.

J'en étais donc, dans ma description générale, au moment où, à la mi-septembre, quatre des observateurs étaient arrivés au Nigeria et l'équipe s'était formée. Divers hauts fonctionnaires civils et militaires du Nigeria lui avaient exposé la situation. Elle avait eu une longue réunion avec le chef de l'État, le général Gowon, puis elle s'était préparée à sa tâche. Le 24 septembre, je crois, l'équipe est partie pour sa première mission d'observation, qui a résulté dans le premier rapport provisoire, que vous avez sous les yeux. Une fois ce rapport terminé, l'équipe comptait partir pour une seconde mission d'observation générale sur une autre partie du front, mais elle a dû retarder quelque peu cette expédition pour donner suite aux rapports du meurtre de quatre auxiliaires de secours lors de la prise de la ville d'Okigwi. Trois des membres de l'équipe se sont alors rendus à Okigwi pour faire enquête sur l'incident. Les conclusions de leur enquête et de leurs observations sont contenues dans le second rapport, que vous avez sous les yeux.

Après avoir rédigé et publié ce second rapport, l'équipe s'est rendue dans la zone, située entre Aba et Calabar, occupée par la Third Marine Commando Division: elle va s'y livrer à des observations semblables, qui seront sans doute suivies d'un autre rapport. Il semble que pour le moment l'équipe soit sur les lieux, en train de poursuivre son observation.

Comme vous le savez, l'observateur canadien choisi par le gouvernement est le major général William Milroy, commandant du Collège de formation au commandement et aux forestiers d'état-major (Forces terrestres canadiennes), à Kingston. Nous possédons le nom des autres observateurs, si cela peut intéresser le Comité.

Au moment de l'invitation initiale, le mandat de l'équipe d'observateurs était, si vous me permettez de paraphraser, de se rendre dans toutes les zones touchées par la guerre et dans les régions récemment libérées par l'armée fédérale afin d'observer la conduite des troupes du gouvernement fédéral. Dans les entretiens qui avaient suivi, on avait établi clairement que l'initiative de la visite reviendrait soit à l'équipe elle-même soit au gouvernement du Nigeria. Autrement dit, le mandat de l'équipe en somme lui assurait une totale liberté de mouvement et d'initiative. Il était souhaitable qu'elle soit libre de se déplacer à son gré, afin de pouvoir enquêter, se livrer à des observations et faire rapport sur toute rumeur de mauvaise conduite ou d'actions injustifiées de la part des troupes.

Afin de pouvoir juger la question dans son ensemble, l'équipe poursuit son enquête. Les deux premiers rapports ne laissent entrevoir qu'une partie de la mission de l'équipe. Elle doit continuer à observer les opérations, et faire rapport sur la situation. Il me semble donc que les rapports publiés jusqu'ici ne sont que le début d'une série de rapports semblables, qui seront fournis et distribués.

M. Winch: Monsieur le président, puis-je poser une question?

Le président: Monsieur Winch?

M. Winch: Pourrais-je demander à M. Harman si, dans le mandat de l'équipe, on précisait, ou refusait de préciser, que les observateurs pourraient non seulement se déplacer à l'intérieur du territoire fédéral du Nigeria, mais aussi pénétrer dans la région du Biafra pour y faire enquête sur place? De même, y a-t-il des raisons de penser que l'équipe d'observateurs va se rendre en territoire biafrais?

M. Harman: Dans le mandat d'origine, il était clair que l'équipe était invitée à faire des observations en territoire fédéral. On y mentionnait les zones les plus touchées du côté fédéral du front, et les régions récemment libérées—c'est-à-dire récemment libérées par l'armée fédérale.

Quant à votre seconde question, monsieur, nous n'avons aucune...

M. Winch: Y a-t-il des raisons de penser que l'équipe d'observateurs a l'intention de se rendre en territoire biafrais?

M. Harman: Pour autant que nous sachions, non. L'équipe a peut-être envisagé cette possibilité, mais elle n'a manifesté aucune intention à cet effet; et comme ce n'était pas prévu dans le mandat d'origine de l'équipe, je suppose qu'il n'en sera pas question.

M. Winch: Le Canada a-t-il fait remarquer qu'il serait bon que, sinon l'équipe générale d'observateurs, du moins son propre représentant se rende en territoire biafrais?

M. Harman: Non, le Canada n'a fait aucune proposition précise à cet effet.

Le président: Ont des questions à poser, dans l'ordre, MM. Anderson, Stewart et Harkness. Monsieur Anderson? Monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Monsieur Harman, la tâche du groupe d'observateurs est-elle d'observer les opérations militaires, ou plutôt de faire enquête sur la question du génocide et sur la situation de famine?

M. Harman: Comme je l'ai déjà dit, le mandat mentionne avant tout la conduite des troupes fédérales. Je pense donc qu'il faut en conclure que l'équipe doit observer les actions militaires si elle le juge bon. Elle doit observer la façon dont se conduisent les troupes fédérales une fois qu'elles ont pénétré dans une région—autrement dit, une fois qu'elles l'ont prise—et, en ce sens, elle doit donc observer la manière dont les troupes traitent la population civile qui se retrouve du côté fédéral du front.

M. Stewart (Cochrane): Voici où je veux en venir: il me semble qu'il y a une grande divergence entre le rapport de nos observateurs et celui de nos envoyés qui sont partis là-bas. Il me semble que les premiers affirment qu'il n'est pas question de génocide, tandis que les seconds disent qu'il y a peut-être génocide. Or c'est là le nœud même du problème. Ce que nous voulons savoir, c'est si oui ou non ces gens meurent, et meurent de faim, et ainsi de suite. Il me semble que cette équipe d'observateurs ne nous est absolument d'aucune utilité, pour ce qui est de la tâche qu'on nous a assignée. On nous a demandé d'examiner la situation parce que des gens meurent, et que nous avons eu un rapport à cet effet; et pourtant, tout ce que notre équipe d'observateurs nous fournit est un rapport qui ne tient compte que d'un aspect de la question, qui n'a rien à voir avec ce qui se passe en territoire biafrais et ne porte que sur la situation du côté nigérien. N'ai-je pas raison? Mes suppositions ne sont-elles pas absolument exactes?

M. Harman: Si, ce que vous dites est exact.

Le président: J'ai ici la liste de ceux qui veulent poser des questions, monsieur Groos. Je vais y inscrire votre nom.

M. Groos: Monsieur le président, puis-je ajouter quelque chose à cette question?

Le président: Une longue, ou du moins une certaine pratique m'a appris que les questions connexes finissent parfois par sortir complètement du sujet. Pourrions-nous poursuivre le questionnaire?

M. Stewart (Cochrane): Puis-je continuer, monsieur le président?

Le président: Oui, je vous en prie.

M. Stewart (Cochrane): Ce que je cherche à prouver, c'est que, s'il nous faut concilier ces deux témoignages, qui pour l'instant se contredisent, et qu'il soit nécessaire pour cela de faire appel à ce M. Milroy, nous devons le faire immédiatement. D'autre part, s'il n'a été que d'un côté du front, son témoignage ne nous avancera pas beaucoup. A mon avis, il faut donc soit que M. Milroy se rende de l'autre côté du front, soit que l'on puisse y envoyer quelqu'un d'autre, et j'estime que c'est à notre Comité de faire aussitôt cette proposition. Il est inutile que nous attendions

que quelqu'un revienne et nous donne un rapport incomplet qui ne nous apprendra rien, car nous ne serons pas plus avancés—et, pendant ce temps, des milliers d'hommes meurent, si nous en croyons le rapport de nos députés envoyés là-bas.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser à M. Harman, monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Non, c'est tout.

M. Harman: J'aimerais faire quelques observations sur ce dernier point. Comme je l'ai déjà dit, vos réflexions sur le travail accompli par l'équipe d'observateurs sont très vraies, monsieur Stewart. Toutefois, je ne pense pas que cela enlève quoi que ce soit à la valeur du rapport des observateurs sur ce qu'ils ont pu voir. Ils se trouvaient dans une région où il y avait eu un combat. Ils ont réellement fait des observations, ils se sont réellement renseignés, ils ont réellement mené leur enquête, et il me semble qu'un certain nombre des faits rapportés contribuent à l'ideé d'ensemble que cherche à se faire le Comité. Or l'équipe a conclu de ses observations qu'il n'y avait aucun signe de ce que l'on appelle génocide.

Si vous me permettez de préciser, je ne dispose pas d'une définition officielle du terme «génocide», mais le sens communément donné au mot est celui d'un effort intentionnel—c'est-à-dire voulu par la politique gouvernementale—en vue de détruire, en tout ou en partie, un groupe humain, une tribu ou un groupe ethnique. Je le répète, l'équipe n'a vu aucun signe d'un pareil effort dans la région où elle s'est livrée à ses observations.

Le président: J'ai sur ma liste M. Harkness, puis MM. Ryan, Lewis, Groos, De Bané, Roberts et Cafik.

M. Harkness: Je suppose que l'équipe d'observateurs a été envoyée sur l'invitation du gouvernement fédéral du Nigeria, et après un accord entre lui et les autres gouvernements.

M. Harman: C'est exact, monsieur.

M. Harkness: A-t-on essayé de prendre des dispositions semblables avec le gouvernement du Biafra?

M. Harman: Non, on n'a pas fait de démarches dans ce but auprès des autorités biafraises.

M. Harkness: Les autorités biafraises ont-elles invité cette équipe d'observateurs, ou une autre, à aller visiter leur région?

M. Harman: Non, du moins jusqu'à la conférence de presse du chef de l'État biafrais, qui a eu lieu, je crois, dimanche, et dans laquelle il a laissé entendre qu'il invitait le groupe d'observateurs à se rendre de l'autre côté du front. C'est le premier signe d'une invitation, mais, je le répète, seul le rapport de la conférence de presse indique qu'il souhaiterait que l'on se livre à ce genre d'observations en territoire biafrais.

M. Harkness: Donc, jusqu'à présent, on n'a pas donné à l'équipe d'observateurs l'occasion de se rendre en territoire biafrais?

M. Harman: Cest exact.

M. Harkness: Donc, si nous voulons connaître les deux faces du problème, il nous faut obtenir le témoignage de personnes qui soient allée en territoire biafrais, et préférablement, je suppose, de l'équipe d'observateurs, qui irait du côté biafrais après avoir inspecté le côté fédéral du front.

M. Harman: Il y aurait un avantage incontestable à obtenir un rapport de cette même équipe.

M. Harkness: Oui.

M. Ryan: Merci, monsieur le président. Monsieur Harman, l'équipe n'a passé que cinq ou six jours dans la première région de son observation, et je vois qu'elle a l'intention de se rendre de nouveau dans la zone occupée par la Third Nigerian Marine Commando Division. Savez-vous quand exactement elle compte y aller?

M. Harman: C'est là qu'elle se trouve en ce moment. Les observateurs ont, paraît-il, quitté Lagos le 5, c'est-à-dire samedi, et, à en juger par la durée de l'expédition précédente, je suppose que leurs observations dans cette région seront terminées d'ici le milieu de la semaine. Ils fourniront alors un rapport, puis ils partiront pour l'expédition suivante.

M. Ryan: Sauriez-vous par hasard s'il est facile de se rendre où que ce soit dans ces territoires en cinq ou six jours?

M. Harman: Il est évident que ce n'est pas facile, avec la guerre qui se poursuit. Même en temps normal, les communications et les transports dans cette région sont loin d'être excellents et, naturellement, la guerre civile complique encore les choses. D'autre part, les rapports reçus jusqu'à présent indiquent que le gouvernement fédéral fait vraiment tout son possible pour faciliter le transport de l'équipe et pourvoir à ses autres besoins.

M. Ryan: Mais c'est certainement le gouvernement fédéral qui conduit le groupe d'ob-

servateurs, n'est-ce pas? L'équipe est-elle libre d'aller où elle le veut? Pourrait-elle, par exemple, aller visiter les cimetières récents? Qu'a-t-elle au juste le droit de faire?

M. Harman: Selon notre interprétation du mandat de l'équipe, elle est libre de se rendre où elle le veut dans les régions commandées par le gouvernement fédéral. Il ne faut pas oublier qu'elle ne travaille que depuis deux semaines. Dans l'invitation originale, on prévoyait que ses travaux se poursuivraient durant deux mois environ. Ce n'était toutefois qu'une indication approximative ayant pour but de donner aux gouvernements invités une idée de la durée de la mission. Il me semble donc que les membres de l'équipe essaient tout d'abord de visiter autant de régions que possible pour se faire une idée d'ensemble de la situation, tout en faisant enquête sur des incidents comme celui du meurtre des quatre auxiliaires de secours à Okigwi. A mon avis, l'équipe dispose d'une totale liberté de mouvement en territoire fédéral.

M. Ryan: Est-ce qu'elle inspecte des régions prises récemment? Comme nous le savons, les troupes fédérales ont pris un grand nombre de régions qui faisaient précédemment partie du territoire biafrais occupé. Maintenant les observateurs pourraient certainement voir le combat de près et inspecter les cimitières récents. Je suppose qu'ils pourraient avoir des rapports directs avec les troupes fédérales, et nous donner beaucoup plus de détails qu'il n'y en a dans le genre de rapport que nous avons sous les yeux ce matin. Ces rapports sont très généraux. Ils ne donnent aucune description détaillée de ce qui se passe réellement.

M. Harman: Je dirais, monsieur Ryan, que, dans le premier rapport, il est clair que les observateurs étaient très près, et étaient même dans la région qui venait juste d'être prise. Ils parlent, par exemple, dans le premier rapport, d'une visite de la région d'Obilagu.

M. Ryan: Oui.

M. Harman: Cette région, semble-t-il, avait été prise quelques jours seulement avant l'arrivée de l'équipe. C'est là que se trouve un aéroport, ou un terrain d'atterrissage, que l'on avait utilisé pour livrer des secours et des provisions. Cela prouve bien, il me semble, que les observateurs étaient sur les lieux très peu de temps après la fin du combat.

M. Ryan: Je vois que l'on mentionne des réfugiés, mais sans préciser combien ont été interrogés.

M. Harman: Non, on n'a sans doute pas de détails à ce sujet. Je dirais que l'équipe travaille encore à tâtons, en quelque sorte, et qu'elle est en voie de s'organiser; elle améliorera sans doute ses méthodes au fur et à mesure qu'elle poursuit ses enquêtes.

M. Ryan: Merci, monsieur le président. Merci, Monsieur Harman.

M. Lewis: Monsieur Harman, j'aimerais revenir en arrière sur certains de ces points, si vous me le permettez. Tout d'abord, si j'ai bien compris la déclaration faite par votre ministre, ou par le premier ministre, il y avait eu une première invitation, qui avait été déclinée en raison du mandat inapproprié, ou trop restreint, donné à l'équipe.

M. Harman: Sans vouloir avoir l'air de contredire une déclaration qu'est censé avoir faite mon ministre, je crois qu'en fait on avait reçu une invitation, et on l'avait examinée pendant un certain temps, car il semblait que le mandat de l'équipe ne donnerait pas à cette dernière une liberté de mouvement suffisante. Toutefois, on avait conclu des discussions qui avaient suivi que l'équipe serait libre de ses mouvements, et l'on avait alors accepté l'invitation.

M. Lewis: Le mandat initial avait-il été présenté par écrit?

M. Harman: Les premières indications avaient été données oralement. Une invitation par écrit avait suivi.

M. Lewis: Le mandat de l'équipe était-il clairement indiqué? Je crois qu'il est important que nous sachions pourquoi vous aviez hésité tout d'abord, et ensuite accepté l'invitation? Qu'est-ce qui, dans l'invitation originale, vous avait donné des soupçons? Non, pardon. Qu'est-ce qui vous avait causé quelque inquiétude?

M. Harman: Pour autant que je me souvienne, l'invitation faite par téléphone à notre haut-commissaire était assez imprécise. Mais, dans les discussions qui avaient suivi, on avait précisé certains points, qui avaient ensuite été indiqués clairement dans l'invitation écrite qui nous était parvenue cinq ou six jours plus tard.

M. Lewis: Est-ce un document confidentiel, ou nous serait-il possible de voir l'invitation écrite?

M. Harman: C'est pour l'instant un document confidentiel, mais je me renseignerai pour savoir...

M. Lewis: J'aimerais que vous vous informiez. Cela m'intéresserait de voir les termes exacts de l'invitation par écrit.

M. Harman: Comme c'est une communication intergouvernementale, je pense qu'il nous faudrait le demander à l'auteur de la communication, mais je ne vois pas ce qui nous en empêcherait.

M. Lewis: Mes questions me sont inspirées par des choses que je pensais vous avoir entendu dire et qui m'intriguaient. Je pense vous avoir entendu dire—si je me trompe, vous me le direz—que l'équipe d'observateurs avait été invitée à observer la consuite des troupes fédérales. J'ai une note et la voici: «... en rapport avec le code de conduite établi par le chef de l'État du Nigeria, le général Gowon». Est-ce correct?

M. Harman: Oui, j'ai bien dit cela.

M. Lewis: Quel est ce code de conduite? Pourquoi l'invitation serait-elle restreinte à une chose établie par le chef de l'État, soit la conduite de ses soldats, à lui, que vous deviez observer? Quel était le code de conduite établi par le général Gowon et auquel vos observations devaient se rapporter?

M. Harman: Le texte du mandat disait que les observateurs observeraient ou verraient de leurs yeux la conduite des troupes fédérales. Peu de temps avant les invitations, le chef de l'État, le général Gowon, donna une directive à ses troupes sur la façon de se comporter dans ce qui a été décrit par leurs journaux comme la poussée finale. J'ai oublié les détails de ce code de conduite, mais si je me souvient bien, il parle de la nécessité d'observer certaines règles appropriées pour traiter avec les populations civiles; d'aider à nourrir les gens qui relèvent du fédéral; d'assister la Croix-Rouge et les organisations de secours nigériennes. C'est en cela que le gouvernement tenait à assurer publiquement que ses troupes ne se livreraient pas à des pratiques discutables.

M. Lewis: Mais quels incidents avaient poussé le général Gowon à donner pareilles instructions de conduite à ses troupes? Si ses soldats s'étaient bien conduits jusqu'alors, il est bien clair qu'il n'aurait pas eu besoin de leur commander de se conduire de telle ou telle façon, s'ils n'avaient pas violé les règles qu'il leur trace dans son code de conduite. Je me trompe peut-être, mais c'est la conclusion logique que je tire du fait qu'il a émis ce code de conduite.

M. Harman: Sans être en désaccord direct avec votre raisonnement ou votre hypothèse, je pense que la propagande émanant de l'autre côté à propos de génocide—et je ne veux donner au mot «propagande» aucun sens péjoratif—les rapports et les nouvelles provenant du côté biafrais peuvent aussi avoir poussé le gouvernement fédéral à s'assurer que rien ne saurait justifier les nouvelles émanant de chez l'adversaire.

M. Lewis: Avez-vous obtenu le texte de ce code de conduite publié par le général Gowon?

M. Harman: J'en ai le texte, ou bien un article qui en parle.

M. Lewis: Et pouvons-nous le voir?

M. Harman: Là encore, je ferai des recherches, monsieur Lewis. Je n'ai pas le document ici.

M. Lewis: Maintenant, avez-vous une idée des raisons qui ont poussé à envoyer l'invitation à tel ou tel pays en particulier?

M. Harman: Non. La liste des pays a été établie par le gouvernement fédéral nigérian. Elle comprenait, comme vous le savez, l'Angleterre, la Pologne, la Suède, le Canada et les deux organisations internationales. Nous ignorons pourquoi.

M. Lewis: Je demande cela parce que l'omission évidente, dans ce groupe, c'est l'absence d'un pays d'Afrique.

M. Harman: Il y a omission évidente dans la liste des pays, bien sûr, mais l'Organisation de l'unité africaine, qui est un organisme entièrement africain, a été invitée à déléguer un observateur, et en a envoyé un.

Je ne retrouve pas cela dans l'exposé. Il est arrivé assez tard.

M. Lewis: Il a fini par arriver?

M. Harman: Oui. Lui et l'observateur polonais sont arrivés à temps pour participer au second exercice.

M. Lewis: Quand vous dites second exercice, vous voulez parlez des tués?

M. Harman: Oui, les victimes d'Okigwi, et le représentant de l'O.U.A. est arrivé par la suite. Il est maintenant en place. Je crois même qu'il y en a deux.

M. Lewis: Il n'était pas là durant les deux premières observations?

M. Harman: Non, il n'y était pas.

M. Lewis: On peut supposer qu'il participe à l'observation présentement en cours?

M. Harman: On peut le supposer, mais je n'ai aucun confirmation de cela. Personne ne nous a dit quels membres y participent.

• 1105

M. Lewis: Je crois savoir en outre—et j'en suis à la dernière ligne de mes questions—que les représentants des divers gouvernements peuvent faire des rapports directs à leurs gouvernements respectifs. Le gouvernement canadien a-t-il reçu un tel rapport direct du général Milroy?

M. Harman: Le général Milroy a fait de brefs rapports, à l'occasion, surtout au sujet de questions ou problèmes d'administration, au sujet de sa recommandation qu'un adjoint lui soit envoyé, car plusieurs autres observateurs avaient des adjoints. Je me souviens qu'après la première visite, il avait également envoyé un rapport où il disait que la collaboration reçue des autorités fédérales était entière et utile.

M. Lewis: Il vous a fait savoir qu'il était entièrement satisfait de toute l'opération?

M. Harman: Oui.

M. Lewis: Il n'a aucune plainte à formuler, rien?

M. Harman: Il n'a fait rapport d'aucune plainte. Il n'a aucune doléance. Voilà qui est dit plus clairement.

Le président: Beaucoup de députés veulent poser des questions. D'abord, ce sera M. Groos, puis MM. De Bané, Roberts, Cafik, Laprise, Gibson, Alexander, Forrestall et Winch.

M. Groos: Monsieur le président, M. Harman a répondu à ma question supplémentaire dans sa réponse à M. Harkness.

[*Texte*]

M. Pierre De Bané: Monsieur le président, étant donné que les auteurs de ce rapport ne sont pas ici pour être contre-interrogés, je voudrais demander à M. Harman si les hauts fonctionnaires du secrétariat d'État aux Affaires extérieures ont quelque information confirmant ou infirmant les nouvelles selon lesquelles il y a des morts massives au Biafra, dues à quelque cause que ce soit: l'inanition, la faim, les lois de la guerre, etc.?

[*Traduction*]

M. Harman: Puis-je répondre en anglais? Toute l'information disponible jusqu'ici est contenue dans ces deux rapports.

M. De Bané: Vous ne savez pas du tout s'il est vrai ou faux qu'un grand nombre de personnes meurent?

M. Harman: Nous n'en avons aucune idée d'après les rapports des observateurs.

M. De Bané: Comme les observateurs ne sont pas ici pour nous permettre de les contre-interroger, j'aimerais savoir—et je m'écarte du rapport pour un moment—si le ministère, les hauts fonctionnaires de notre ministère des Affaires extérieures, ont des renseignements confirmant ou contredisant les nouvelles voulant qu'un grand nombre de personnes meurent victimes de la famine ou d'autres causes.

M. Harman: Je vous demande pardon. Quand vous avez parlé des observateurs, je pensais que vous vous en teniez aux rapports des observateurs. Le ministère des Affaires extérieures a reçu beaucoup de rapports qui donnent des versions différentes quant au nombre et aux causes des décès. La Croix-Rouge est peut-être la mieux placée pour donner des renseignements, car elle s'occupe du problème des secours depuis le début.

M. De Bané: Pourrions-nous savoir ce que dit l'information reçue de la Croix-Rouge? Est-il vrai qu'à son savis, la famine fait des milliers de victimes au Biafra?

M. Harman: Je pense que le comité ferai mieux de laisser un représentant de la Croix-Rouge donner ces renseignements et statistiques. Je pourrais vous communiquer une impression sommaire qui se dégage des rapports que nous avons reçus. La malnutrition est très répandue. Des décès sont causés par la famine. La malnutrition ne date pas d'hier dans cette région d'Afrique. Elle est accentuée par la pénurie d'aliments riches en protéines. Je ne voudrais pas risquer un chiffre approximatif des décès pour n'importe quelle période.

• 1110

M. De Bané: Mais diriez-vous, monsieur Harman, qu'un grand nombre meurent de malnutrition à l'heure actuelle? Diriez-vous cela?

M. Harman: Un nombre assez grand pour justifier les montants considérables d'aide qui sont collectés et envoyés par les différentes organisations religieuses de bien-être, par la Croix-Rouge et par les gouvernements. S'il n'y avait pas de famine, les envois massifs de secours ne seraient pas nécessaires.

M. De Bané: Quelle attention devons-nous accorder aux nouvelles voulant que des milliers meurent chaque jour au Biafra? Le ministère est-il mieux informé que nous à ce sujet?

M. Harman: Comme je l'ai dit, nous avons des rapports nombreux. Celui qui trouve le plus créance affirme que de 5,000 à 6,000 personnes meurent chaque jour. Je n'ai vu aucune preuve pour étayer cette estimation. Ce n'est qu'une estimation. Le gouvernement du Canada n'a pas de représentant en zone biafraise. C'est une région qui est en guerre avec le gouvernement du pays que nous

reconnaissons et avec lequel nous avons des relations.

M. De Bané: Ma dernière question a trait à la source du renseignement voulant que 5,000 à 6,000 personnes meurent chaque jour. Est-ce une source que vous considérez sérieuse et digne de foi?

M. Harman: Je trouve difficile de me prononcer à ce sujet dans un sens ou dans l'autre.

M. De Bané: Mais vous ne le niez pas?

M. Harman: Je ne le nie pas, mais par contre, nous n'avons aucune preuve évidente pouvant me permettre de dire que cette estimation est nécessairement exacte.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur De Bané? M. Roberts?

M. Roberts: Monsieur Harman, le gouvernement du Nigeria a-t-il laissé entendre au gouvernement canadien qu'il n'accepterait pas d'élargir le mandat de l'équipe d'observateurs pour lui permettre de se rendre du côté biafrais de la ligne de feu, ou qu'il considérerait l'envoi d'une autre équipe d'observateurs chez les Biafrais comme un acte hostile et inamical?

M. Harman: Non, le gouvernement fédéral du Nigeria n'a rien laissé entrevoir de son opinion à ce sujet. La question n'a pas été soulevée. Le mandat original, comme je l'ai dit, prévoyait une visite du côté nigérien. La possibilité d'envoyer ces observateurs, ou d'autres observateurs de l'autre côté n'a pas été posée.

M. Roberts: Merci.

Le président: Monsieur Cafik?

M. Cafik: Tout d'abord, monsieur Harman, j'aimerais dire que comme le député d'York-Sud, je pense que ce serait vraiment merveilleux si nous pouvions obtenir le texte de toute invitation écrite concernant l'envoi d'observateurs dans cette région. A présent, j'aurais certaines questions. Ce rapport de l'équipe d'observateurs laisse entendre que leurs déplacements ne faisaient l'objet d'aucune restriction, mais rien ne nous dit, dans le rapport, qu'ils ont, en fait, exercé ce droit de se rendre dans des régions où, en somme, ils n'ont pas été conduits. A votre avis, ont-ils exercé ce droit de liberté de mouvement et ont-ils inspecté des régions où ils n'étaient pas supposés se rendre?

M. Harman: Nous n'avons aucune preuve qu'ils aient exercé ce droit. Nous tenions à ce qu'ils aient le droit d'inspecter où ils le voudraient et, ayant délégué un officier militaire responsable, il nous semble de mise de lui laisser le soin de décider quand ce droit d'enquête doit être exercé. Voilà où en sont les choses.

M. Cafik: Je pense qu'il serait bon que notre comité sache si ces gens sont, en fait, allés dans des régions qui n'étaient pas averties d'avance de leur venue. Je pense qu'il est très important d'avoir ce renseignement pour nous faire une idée de la valeur de ce rapport.

Le ministère, lui, considère-t-il que ce rapport—d'après vos commentaires, j'imagine que oui—est une description valable des conditions qu'ils ont observées?

M. Harman: Pour répondre à cette question, je pense que le ministère considère vraiment ce rapport comme une description valable des observations faites par le groupe d'observateurs.

M. Cafik: Peut-être pourriez-vous me dire pourquoi la Pologne et l'Organisation de l'unité africaine n'ont pas envoyé de représentants la première fois?

M. Harman: Je ne saurais vous le dire. Nous n'avons reçu aucune explication de cette abstention. Peut-être la meilleure explication est-elle la plus simple. Peut-être n'ont-elles pas amorcé leur participation à cette opération aussi rapidement que d'autres.

M. Cafik: Pourriez-vous me dire ce que la Croix-Rouge et d'autres organismes à l'œuvre dans cette région pensent de ce rapport et de sa valeur?

M. Harman: Je n'ai reçu aucun commentaire de la Croix-Rouge ou de quiconque. Il s'agit d'une opération distincte.

M. Cafik: Vous, au ministère, pensez-vous qu'il soit possible ou même probable que le rapport discordant—celui-ci, celui de l'équipe d'observateurs—et les observations décrites par Andy Brewin et David MacDonald (Egmont) soient vrais tous les deux et non pas aussi contradictoires qu'ils le semblent. Je pense que d'une part, nous avons un rapport sur ce qui se passe du côté nigérien et d'autre part, un rapport sur ce qui se passe du côté biafrais. Il se peut très bien que les deux soient véridiques, que les conditions soient tout à fait différentes, qu'il n'y ait pas de génocide (ou peu importe comment on le nomme) d'une part, tandis que de l'autre, on le craindrait. Se peut-il, à votre avis, que la situation soit vraiment différente dans les deux pays, ou des deux côtés de cette ligne?

M. Harman: Votre observation me semble tout à fait juste. Nous pouvons dire que dans les régions qu'ils ont visitées, les observateurs ont conclu qu'il n'y avait pas de génocide, tandis que dans la région que les honorables députés ont visitée, il y avait de très graves expressions de crainte de génocide. Voilà peut-être où se situe la distinction. Il s'agit de savoir ce qui, de fait, est arrivé ou arrive, et ce que l'on craint de voir se produire. Il y a peut-être un important élément de crainte qui pourrait être ou ne pas être étayé par les faits.

M. Cafik: Vous reconnaîtrez, j'imagine, que s'il y a génocide, cela se produirait du côté nigérian et non du côté biafrais. Après tout, ces gens ne cherchent certes pas à tuer les leurs. Donc, s'il n'y a pas de preuve de génocide du côté nigérien, c'est peut-être un signe qu'il n'en existe pas. Pensez-vous que ce soit exact?

M. Harman: Je pense que le passage où le rapport dit que cela ne se produit pas dans la région visitée, est tout à fait valable.

M. Cafik: Le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures pour dissiper cette confusion possible entre les deux rapports contradictoires, ou plutôt entre les rapports possiblement contradictoires? Essaie-t-il de conjuguer ces deux rapports et d'en tirer, sans l'aide de notre comité, la vérité qui ferait la lumière sur la situation?

M. Harman: Le gouvernement, à mon avis, tiendrait beaucoup à obtenir la preuve exacte de la situation des deux côtés, et j'imagine qu'il fait le nécessaire pour s'en assurer.

M. Cafik: A quelles mesures songez-vous?

M. Harman: Il s'agit là de politique gouvernementale. A titre de fonctionnaire, je me sens obligé de ne faire aucun commentaire.

M. Cafik: Le ministère est-il en faveur d'envoyer au Biafra une équipe d'observateurs semblable à l'équipe qui est allée au Nigéria?

M. Harman: J'imagine que le ministère aimerait envisager cette mesure comme une possibilité intéressante et utile. Par ailleurs, certains facteurs viennent compliquer les choses, car malgré la conférence de presse dont j'ai parlé tantôt, rien n'est venu confirmer que ce régime biafrais désire vraiment la venue d'un groupe d'observateurs sur son territoire.

M. Cafik: Le gouvernement a-t-il demnadé le droit d'en envoyer un?

M. Harman: A ma connaissance, le gouvernement ne l'a pas fait.

M. Cafik: Y songe-t-il?

M. Harman: Peut-être. Comme je l'ai dit, cette question est à l'étude. La question de toute activité future visant à obtenir un tableau d'ensemble de la situation fait l'objet d'une étude attentive.

Le président: J'ai ici les noms de M. Laprise, puis de MM. Gibson, Alexander, Forrestall, Winch et Ouellet.

[*Texte*]

M. Laprise: Monsieur le président, j'aurais une couple de points à faire éclaircir. Je voudrais demander à M. Harman si le major général était le seul Canadien, le seul représentant officiel du Canada?

[*Traduction*]

M. Harman: Il y en a deux.

Le général Milroy est l'observateur délégué par le gouvernement du Canada et il a un adjoint, le lieutenant-colonel Pinnington.

[*Texte*]

M. Laprise: Connaissez-vous les professions des autres observateurs qui viennent d'autres pays et qui accompagnent cette commission?

[*Traduction*]

M. Harman: Oui, l'observateur britannique est un major général à la retraite; l'observateur suédois est un major général en service actif; le représentant du secrétaire général des Nations Unies est un diplomate suédois qui a été chargé de diverses missions, depuis quelque temps, par le secrétaire général; l'observateur polonais est un colonel d'armée et, sauf erreur, le représentant de l'OUA est un fonctionnaire algérien. Je ne suis pas certain de sa profession.

[*Texte*]

M. Laprise: En somme, ce sont tous des militaires qui sont allés là à titre d'observateurs. On n'a pas, dans cette délégation officielle, le point de vue de représentants civils.

[*Traduction*]

M. Harman: En fait, l'invitation initiale n'obligeait personne à envoyer des observateurs civils ou militaires. Le Canada a pensé que comme il y avait là une guerre civile, et comme l'observation devait porter surtout sur la conduite des troupes, il semblait tout à fait approprié de confier la mission à un officier militaire.

[*Texte*]

M. Laprise: Pour compléter cette réponse, le Secrétariat d'État aux Affaires extérieures accorde-t-il une très grande importance aux observations ou aux rapports faits par les corps indépendants comme, par exemple, la Croix-Rouge?

[*Traduction*]

M. Harman: En effet, le gouvernement; non, je dois dire que le ministère des Affaires extérieures donne beaucoup de poids aux rapports du Comité international de la Croix-Rouge, en particulier en ce qui a trait aux besoins de matériel, de vivres et d'autres approvisionnements. Le ministère s'est fié au Comité international de la Croix-Rouge pour savoir ce dont on a besoin et en quelle quantité on en a besoin, afin de décider à bon escient ce que doit être l'apport du Canada.

[*Texte*]

M. Laprise: Maintenant, un autre point. Savez-vous si la délégation a cherché à connaître la provenance de l'aide apportée au Nigeria aussi bien qu'au Biafra, en ce qui concerne les armements ou les crédits qui peuvent aider ces deux groupes à s'organiser, soit en armements ou autrement, comme l'alimentation, par exemple?

[*Traduction*]

M. Harman: Bien que ces questions puissent se poser au sujet de la situation qui existe au Nigeria, il faut dire qu'elles sont étrangères au mandat confié au groupe d'observateurs dont vous parlez, je pense. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'une enquête de la part du groupe d'observateurs qui se trouve au Nigeria en vertu du mandat qui lui a été confié.

Le président: Monsieur Gibson.

M. Gibson: Serait-il possible ou utile d'encercler à l'encre rouge, sur cette petite carte, les régions où doit se rendre la délégation, là où l'on se bat et où se trouvent principalement les Biafrais?

M. Thompson: Monsieur le président, il me semble qu'il nous faudrait une meilleure carte que celle-là, qui est trop petite et ne nous donne pas une bonne image du pays. Peut-être qu'une carte en relief...

M. Harman: Oui. Nous avons une très grande carte ici. Serait-il possible de la pendre quelque part?

Le président: Quelqu'un m'aiderait peut-être à la tenir, afin que tous les députés puissent la voir. Peut-on voir la carte comme cela?

M. Harman: Comme vous pouvez le voir, nous avons ici le Nigeria divisé maintenant en 12 États relevant du régime fédéral. Ce qui était auparavant la région de l'Est comprend maintenant trois États: l'est-Central, le Sud-Est et l'État de la Rivière. La capitale de cette région était Enugu et c'est ce territoire qu'a revendiqué la république du Biafra quand elle s'est déclarée indépendante du Nigeria, le 31 mai 1967.

Des opérations militaires s'y poursuivent depuis le mois de juillet 1967 et la région n'a plus maintenant qu'une soixantaine de milles dans l'une et l'autre direction; la capitale temporaire est Umuahia. Voilà ce que viennent d'accomplir les forces fédérales contre ce qui reste du territoire que réclament les Biafrais.

M. Winch: C'est donc à peu près un dixième de ce qu'ils réclamaient tout d'abord?

M. Harman: Je dirais que oui. Il est assez juste de dire qu'il s'agit d'un dixième, monsieur.

M. Anderson: Quelle est la population de cette région?

M. Harman: Les chiffres varient à ce sujet. Il est très difficile d'obtenir un chiffre estimatif satisfaisant de la population qui habite le territoire biafrais. Certains prétendent qu'il y a encore de six à huit ou dix millions de personnes dans cette région; mais, d'après certains observateurs, quand une bataille est en perspective, le peuple, les cultivateurs, s'enfuient dans la brousse et reviennent une fois la bataille terminée. On ne sait donc jamais au juste où sont les gens, A mon sens, il faut éviter de faire des affirmations catégoriques à ce sujet et ce qu'on en dit n'est pas nécessairement vrai.

M. Gibson: Certains moyens sont-ils prévus pour assurer la sécurité du groupe d'observateurs? Ses membres sont-ils armés ou escortés de façon à assurer leur sécurité?

M. Harman: Il n'en est rien.

M. Gibson: J'aimerais en savoir davantage à ce sujet. Est-ce que les membres de l'équipe ne se trouvent pas ainsi fort empêchés de se rendre partout où ils voudraient aller, même près des endroits où il y a des combats?

M. Harman: Je ne le pense pas. Le gouvernement du Nigeria a dit que, dans toute la mesure du possible, il assurerait la protection des observateurs.

M. Gibson: Est-ce que des troupes fédérales les accompagnent dans leurs déplacements?

M. Harman: Oui, un officier fédéral les escorte.

M. Gibson: Un officier ou un groupe de militaires? Je veux savoir s'ils sont accompagnés d'une compagnie de gens en armes ou de seulement un ou deux gardes.

M. Harman: On ne nous a pas dit quel était le nombre exact.

M. Gibson: Pourriez-vous obtenir ce renseignement, monsieur?

M. Harman: Certainement que nous le pouvons. Le général Milroy n'a nullement laissé entendre que la question de la sécurité nuisait de quelque façon à son travail d'enquête.

Le président: Est-ce tout, monsieur Gibson? La parole est à M. Alexander.

M. Alexander: Je remarque quelque chose de très important dans le rapport intérimaire. Je me demande ce que M. Harman pense de ce qui suit:

[*Texte*]

> Les observateurs estiment important le fait que, dans les villages visités, les habitants n'ont donné aucun signe qu'ils craignaient les troupes fédérales, même quand des soldats faisaient tout à coup irruption parmi eux.

[*Traduction*]

Voici des paroles qui me semblent très importantes:

[*Texte*]

> Toutefois on a également remarqué que très peu des Ibos les plus instruits se trouvaient dans les régions occupées par les troupes fédérales.

[*Traduction*]

Vous avez quelque chose à dire à ce sujet, monsieur Harman?

M. Harman: Je crains que tout ce que je pourrais dire ne soit que très provisoire. Ce qui est dit là a été un peu une énigme pour moi. Si je comprends bien, même si le commun du peuple chez la tribu des Ibos (ceux qui se trouvent dans la région où ont eu lieu les combats) reprend aussitôt que possible la vie normale une fois la bataille terminée, on dit ici que les gens instruits, les membres de l'élite, sont pour leur part déterminés à rester dans la région assiégée et encerclée, c'est-à-dire à défendre l'indépendance qu'ils ont proclamée. Toutefois, c'est mon interprétation personnelle de ce texte.

M. Alexander: Je comprends. Ce qu'on a dit est très important, selon moi: pour une raison ou pour une autre, les Ibos instruits se tiennent à l'écart et ne veulent pas être mêlés à l'affaire, ce qui voudrait dire qu'il faudrait tenir compte de certaines repercussions, qu'il faudrait examiner à fond.

J'ai une autre question à vous poser. Il est également dit que les observateurs, à ce qu'ils rapportent, n'ont été l'objet d'aucune restriction, qu'aucune de leurs demandes n'a été l'objet d'un refus et qu'ils n'ont nullement été gênés dans leurs déplacements. Diriez-vous au Comité si les observateurs ont effectivement demandé à se rendre au Biafra et que cette demande leur ait été refusée?

M. Harman: Leur rapport indique qu'ils n'ont fait aucune demande en ce sens, qu'ils n'ont pas demandé à aller au Biafra.

M. Alexander: Ils ne l'ont jamais demandé.

M. Harman: Vu qu'ils n'ont pas dit qu'ils avaient fait une telle demande, j'imagine qu'ils ne l'ont pas faite.

M. Alexander: Monsieur Harman, vous avez également déclaré que, soit par vos propres déductions, soit pour l'avoir lu dans les journaux, vous avez su que le régime biafrais a exprimé le désir de voir le groupe d'observateurs visiter la région biafraise. De quel dimanche parlons-nous? Est-ce dimanche dernier?

M. Harman: Oui. Je crois que les journaux en parlaient hier.

M. Alexander: Bon. Pouvez-vous nous dire quelles mesures le gouvernement a prises depuis lors pour s'assurer que cette demande est légitime ou non? S'intéresse-t-il à la question?

M. Harman: Cette question est à l'étude. Je ne puis en dire davantage.

M. Alexander: Merci, monsieur Harman.

M. Forrestall: Monsieur Harman, je ne veux poser qu'une ou deux questions. Je me demande un peu pourquoi notre gouvernement s'en remet tellement à la Croix-Rouge. Faut-il en déduire (et tout le monde en parle; le ministre lui-même l'a dit à la Chambre des communes et il en a été fait mention maintes fois ici ce matin) que nous ne tirons pas pleinement parti des rapports qui nous viennent, par exemple, du Conseil mondial des Églises, des organismes de l'Église catholique (ces organismes travaillent sur place) et d'autres services de secours qui s'efforcent de venir en aide aux populations en proie à une situation désespérée?

M. Harman: On ne saurait hésiter en face des rapports et des renseignements parvenus de divers organismes comme le Conseil mondial des Églises, CARITAS ou toute autre association de ce genre. Vous vous rappelez sans doute que, le 12 juillet, M. Sharp a reçu un groupe nombreux de représentants des divers organismes qui s'occupaient de cette question; à ce moment-là, l'intérêt devenait de plus en plus vif à ce sujet et l'on s'est alors uni pour former une caisse (la Caisse de secours Nigeria-Biafra du Canada) qui était le résultat des efforts réunis des secteurs canadiens des organismes que vous avez mentionnés. Ils se sont donc unis pour organiser leur action au Canada et ils ont sollicité de concert des fonds auprès du peuple canadien. Le directeur général de cette entreprise est le commissaire général de la Croix-Rouge canadienne. Un lien existe donc par l'entremise de cette caisse et de la Croix-Rouge. Il faut aussi ajouter, cela va de soi, que la Croix-Rouge est présente au Nigeria: elle apporte des secours du côté fédéral et du côté biafrais.

M. Forrestall: Ma question était peut-être un peu plus complexe que cela, en ce sens que je me demandais si nous tâchons vraiment d'obtenir les conseils d'organismes de l'extérieur du Canada qui essayent de porter secours là-bas, je veux dire des organismes qu'on peut trouver ou qui existent effectivement en Europe. Est-ce que nous leur demandons vraiment leurs conseils ou leurs avis au sujet de ce qui se passe là-bas?

M. Harman: Nous en avons reçu beaucoup de renseignements, en particulier des missions scandinaves qui se mêlent activement de l'affaire.

M. Forrestall: Ces renseignements nous sont-ils parvenus sans que nous les demandions? J'aimerais savoir dans quelle mesure nous avons voulu nous renseigner.

M. Harman: Je ne puis me rappeler si nous avons fait des demandes spécifiques. C'est une chose courante que de vouloir se renseigner au moyen de demandes faites expressément ou au moyen de rapports que nous font parvenir nos missions.

M. Forrestall: A supposer que telle chose relève de vous ou de votre prérogative, nous diriez-vous ce qui en est des approvisionnements que le Canada a expédiés au Nigeria? Pouvez-vous nous dire quelles sont les dispositions présentes? Quel genre de vivre, quelles denrées principales expédions-nous là-bas? En quelle quantité et comment fait-on la distribution? Quel est le moyen de transport? Avons-nous fait une analyse soignée de la méthode de distribution? Sommes-nous convaincus que les vivres, les médicaments et tout ce que nous envoyons là-bas sont effectivement distribués comme il faut?

M. Harman: Le Comité international de la Croix-Rouge a établi un ordre de priorité. En tant que coordonnateur, il a établi la voie (le pipe-line, si je pouvais employer cette expression) par laquelle les dons reçus non seulement de notre pays, mais aussi des États-Unis et des pays d'Europe, passeront pour atteindre les moyens de distribution prévus au Nigeria et au Biafra. A notre avis, ce comité semble être bien au courant et en mesure de servir d'excellent organisme de coordination, étant donné sa longue expérience et parce qu'il est fortement intéressé à l'un et l'autre côté en présence. Le comité a donc laissé savoir à ceux qui pourraient fournir certaines choses, par exemple, le gouvernement du Canada, qu'on avait besoin de certains vivres, de certains médicaments, et ainsi de suite. Je ne me rappelle rien de bien précis, mais je crois qu'on voulait surtout des aliments forts en protéines. On a demandé, en particulier, du poisson déshydraté, une certaine quantité de poudre de lait écrémé et d'autres choses qui étaient, jugeait-on, de la plus grande nécessité. En outre, grâce à l'étude qui peut être faite des dépôts d'approvisionnements situés dans les centres de distribution, le comité est en mesure de juger mieux que quiconque des moyens à prendre pour expédier les vivres, de l'urgence des besoins et de la façon de les expédier, afin que la distribution puisse se faire de manière ordonnée une fois que les dispositions nécessaires ont été prises. Compte tenu de tout cela, nous avons fait une première expédition par avion au début du mois d'août, et...

M. Forrestall: Combien de tonnes? Avez-vous une idée de la quantié?

M. Harman: Je crois, sans être absolument sûr, qu'il s'agissait de 20 à 25 tonnes.

M. Lewis: Vers quel endroit?

M. Harman: A Lagos, d'où, en vertu des mesures prévues pour la distribution, le Comité international de la Croix-Rouge a dirigé ces approvisionnements vers la région des hostilités, c'est-à-dire Enugu et Malabar, où ils ont été distribués à ceux qui en avaient besoin. Par la suite, on a su que les centres où se faisait la distribution étaient encombrés à cause des dons reçus d'autres sources. Même si un montant d'un demi-million était prévu à cet égard, on n'a donc pas hâté les envois, vu que le Comité international de la Croix-Rouge a dit qu'il fallait s'en tenir à une méthode de distribution ordonnée. C'est pour s'en tenir à cette façon ordonnée de procéder que, d'ici quelques jours (si je ne me trompe,

on commence le chargement à Halifax le 13 de ce mois), le Canada expédiera 3,000 tonnes d'approvisionnements.

M. Forrestall: Vous parlez maintenant de deux expéditions, la première il y a un certain temps...

M. Harman: Oui, la première a été faite par avion au mois d'août et la seconde, qui met aussi en cause le gouvernement canadien et les organismes privés, sera chargée à Halifax à commencer du 13 octobre; il s'agira de 3,000 tonnes d'approvisionnements, dont 2,400 tonnes portées au compte du gouvernement sous forme de poisson déshydraté.

M. Forrestall: En fait, monsieur Harman, tout ce qu'a fait officiellement le Canada jusqu'ici, par l'entremise de la Croix-Rouge et de son service collectif de distribution, a été ce premier envoi de 25 tonnes au mois d'août, il y a maintenant un mois et demi.

M. Harman: Oui, si l'on considère le fait tout simple.

M. Forrestall: Bien, monsieur Harman, est-ce cela ou non? Des vivres sont des vivres et vous n'êtes guère content de voir qu'il faut encore attendre cinq jours, n'est-ce pas? Il est bien évident que nous ne sommes pas satisfaits de ce qui a été fait. Pouvez-vous me dire, en réponse à cette dernière question, ce que nous faisons vraiment pour trouver une meilleure méthode de distribution? S'il faut en croire ce que tout le monde dit, savoir que des gens meurent de faim parce qu'ils n'ont pas un régime alimentaire satisfaisant, il y a certainement lieu de nous inquiéter et de voir ce qu'il faudrait faire pour trouver une meilleure méthode de distribution. Pouvez-vous nous dire ce que nous faisons?

M. Harman: Comme vous le dites, les restrictions quant à la totalité des envois dépendent des limites que prévoient les dispositions prévues au sujet de la distribution des approvisionnements. Ces restrictions s'appliquent aussi bien du côté fédéral que du côté des rebelles. Vers la fin de septembre, M. Sharp et le général Wrinch, chef de la Croix-Rouge canadienne, ont étudié cette question; c'est alors qu'on a offert de faire servir un avion Hercules canadien au transport d'approvisionnements destinés au côté fédéral. L'offre a été faite et nous attendons que le Comité international de la Croix-Rouge confirme si cela serait...

M. Forrestall: Cet Hercules est-il toujours au Canada?

M. Harman: Il y est encore et il y sera tant que nous n'obtiendrons ..

M. Forrestall: Il est au Canada et son équipage est prêt?

M. Harman: Oui...nous attendons pour savoir de la Croix-Rouge quand l'avion sera nécessaire et où il doit aller.

M. Lewis: Ai-je bien compris que l'avion n'irait que du côté fédéral?

M. Harman: Si l'offre...

M. Lewis: Si l'offre ne visait que le côté fédéral?

M. Harman: L'offre a trait à la distribution d'approvisionnements du côté fédéral.

M. Forrestall: En passant par Lagos, par l'entremise du colonel Gowon. Peut-être pourrai-je poser mes questions au second tour. J'aimerais en savoir davantage au sujet de ce que nous sommes capables de faire sous forme de...

Le président: Si vous n'avez pas posé toutes vos questions, monsieur Forrestall, veuillez continuer. Viennent ensuite sur ma liste MM. Winch, Ouellet, Yewchuck et Thompson.

M. Forrestall: J'ai disposé de dix minutes. Je cède ma place à un autre. Voudriez-vous renvoyer mon nom en fin de liste?

M. Winch: Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais me reporter au premier rapport intérimaire du groupe d'observateurs que le général Milroy a signé et qu'il approuve, par conséquent.

Il va de soi que nourrir ceux qui meurent de faim est une question qui nous intéresse tous. C'est pourquoi, monsieur Harman, je trouve là quelque chose qui me bouleverse. A la page 2 du rapport, je trouve un paragraphe intitulé: «Rétablissement d'un état de vie normal», et voici ce que je lis dans la dernière partie de la section (A):

[*Texte*]

> Ces mesures semblent avoir suffi jusqu'ici, mais d'après ce que les observateurs ont vu il est à peu près certain qu'elles ne suffiront plus si le retour de la brousse se poursuit au rythme actuel. Le manque d'argent de tout ce monde rend la situation encore plus pénible.

[*Traduction*]

Qu'on me permette de répéter ces mots:

[*Texte*]

> Le manque d'argent de tout ce monde rend la situation encore plus pénible.

[*Traduction*]

Vous comprenez sans doute ce que je veux dire. Pensons-y: voilà des gens qui meurent de faim et qui sortent de la brousse pour recevoir des aliments; mais ils ne peuvent en obtenir parce que «le manque d'argent de

tout le monde rend la situation encore plus pénible». Le général Milroy ayant fait et signé une telle déclaration, ma question doit donc tendre à savoir s'il nous faut conclure que les gens ne reçoivent pas de vivres en raison de leur propre manque d'argent. C'est en effet ce que déclare et confirme subséquemment le premier rapport. Je conclus donc que c'est un fait. Et logiquement, on peut se demander si votre ministère a cherché à savoir ou cherche actuellement à savoir si le général Milroy peut expliquer cet état de faits et préciser si la position du gouvernement canadien,—nommément celle de votre ministère,—est bien d'accorder des secours aux affamés, qu'ils aient ou non de l'argent. C'est là, à mon avis, l'objet d'un document d'importance qu'a ratifié notre représentant.

M. Harman: Je concède, monsieur Winch, que le sujet à l'étude revêt une certaine importance. Je ne saurais dire toutefois si la réponse est évidente ou si elle doit être associée à d'autres facteurs. Nous devrons communiquer immédiatement avec le général Milroy pour savoir ce qu'il en pense parce qu'il s'est déjà prononcé.

M. Winch: Parce qu'il s'est déjà prononcé.

M. Harman: Oui, il a signé le rapport. Plusieurs autres facteurs peuvent entrer en jeu. Il se peut que pour les fins du rapport il ait comprimé les explications.

M. Winch: Vu que vous saisissez l'importance du problème, vous nous dites que vous allez immédiatement demander des explications?

M. Harman: Oui.

M. Winch: Pour l'amour de Dieu, la question d'argent ne devrait pas entrer en ligne de compte quand il s'agit de nourrir ceux qui ont faim.

M. Harman: Je pourrais ajouter que certains rapports émanant aussi du Biafra se comparent à celui que nous avons reçu, *grosso modo*. Ceux qui en sont revenus déclarent qu'il y a là-bas des gens cossus et d'autres qui meurent de faim.

M. Forrestall: Est-ce à dire que les secours sont en fait vendus?

Une voix: Non.

M. Harman: Non, je ne le prétends pas.

M. Winch: Alors, à quoi cela rime-t-il s'ils ne sont pas mis en vente?

M. Anderson: Les approvisionnements se trouvent sur le marché, de même que les secours. Selon les rapports des journaux, l'exploitation du marché biafrais se fait évidemment au moyen d'argent, tout probablement avec la monnaie nigérienne. En conséquence, ceux qui en ont peuvent acheter et continuer à vivre, cependant que ceux qui en manquent meurent de faim s'ils ne reçoivent pas de secours.

M. Winch: Cela suscite une autre question dont le sujet doit faire l'objet d'une enquête qu'à mon avis on se doit d'entreprendre. Vu la déclaration corroborée, serait-il possible que des secours expédiés à ceux qui souffrent de la faim au Nigeria et au Biafra soient acheminés sur le marché noir et vendus à ceux qui peuvent payer? C'est un aspect qui devrait être examiné, à mon avis.

M. Anderson: Oui, un marché parallèle pourrait exister avec celui des secours. Je suis de votre avis: cette question devrait être examinée.

Le président: Pour satisfaire aux exigences de la procédure, il conviendrait d'adresser vos questions à la présidence. Aux noms que j'ai déjà, voulez-vous ajouter le vôtre, monsieur Anderson?

M. Anderson: Non, je voulais tout simplement communiquer les renseignements que j'ai reçus précisément là-dessus et renchérir sur les propos de M. Winch. Il existe véritablement un marché parallèle à la distribution des secours. Dans certaines régions, et surtout au Biafra, le marché est assez bien garni, pourtant des gens meurent de faim. Alors, en étudiant l'envoi de secours nous devrions peut-être retenir que les autorités biafraises et nigériennes pourraient s'occuper davantage de leur répartition aux populations affamées de leurs régions. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'on les vend.

• 1150

M. Winch: Vu ce qui précède, monsieur le président, et vu que les approvisionnements gratuits provenant des quatre coins du monde sont destinés à nourrir ceux qui ont faim, la question d'argent ne devrait pas intervenir. Le Canada devrait insister pour que l'on fasse enquête sur ce point, relié qu'il est aux approvisionnements qui parviennent de toutes les parties du monde.

Le président: Vous nous avez dit, monsieur Harman, que le ministère entend demander un rapport sur cet aspect particulier du problème?

M. Harman: Oui.

M. Harkness: N'est-il pas vrai que la grande majorité des denrées alimentaires que consomment les Fédéraux et le peuple du Nigeria sont produites au Nigeria même et que les vivres provenant de l'extérieur ne servent qu'à suppléer à la destruction intervenue et à l'incapacité dans laquelle ces gens se trouvent de produire leurs propres aliments en quantité suffisante voire même de les acheter?

M. Harman: Oui, cette situation existe aussi, monsieur Harkness. Mais je crois que les agences ne distribuent que les secours provenant de l'extérieur.

M. Harkness: Oui.

M. Harman: C'est leur principale tâche.

M. Lewis: Je présume que le présent rapport traite de «normalisation», c'est-à-dire uniquement des vivres mises sur le marché, à l'exclusion des approvisionnements provenant des organismes de secours. Est-ce exact?

Le président: Je crois qu'en toute justice envers les membres qui ont déjà indiqué leur intention de participer à l'interrogatoire, je me dois d'intervenir. J'inscris votre nom sur ma liste, monsieur Lewis.

Avez-vous terminé, monsieur Winch?

M. Winch: Oui.

Le président: M. Ouellet est le prochain participant et il sera suivi de M. Thompson.

M. Ouellet: On a déjà répondu à la plupart de mes questions, monsieur le président, mais je voudrais traiter plus à fond le point qu'on vient de soulever. Le général Milroy fait-il de temps à autre des rapports écrits ou oraux? Peut-on présumer que le seul rapport en votre possession est bien celui que l'on vient de nous remettre?

M. Harman: Les seuls rapports officiels que nous ayons sont en effet ceux qui vous ont été distribués. Le général Milroy fait d'autres rapports de temps à autre au gouvernement. Ce sont des rapports privés dans lesquels il indique, comme je l'ai dit tantôt, la collaboration qui existe entre l'Équipe et les autorités fédérales; il y fait en outre d'autres mises au point.

M. Ouellet: Peut-il accomplir d'autres fonctions que celle d'observateur? Peut-il, par exemple, vérifier lui-même la distribution que l'on fait des aliments et des médicaments?

M. Harman: Le mandat confié au général Milroy ne prévoyait pas en premier lieu de telles attributions. Mais je ne saurais dire si on peut ou non les exclure. Il n'a pas servi à d'autre titre que celui d'observateur. Selon nous, la principale utilité de l'équipe d'observateurs est d'être toujours prête à partir observer et enquêter au pied levé.

M. Ouellet: On rapporte que les autorités fédérales arrêtent la distribution des vivres et des médicaments dans certains secteurs. Est-ce vrai?

M. Harman: Nous avons eu vent de certaines difficultés qu'auraient créées certains commandants militaires, alléguant que les besoins de l'Armée supplantent les œuvres humanitaires. Dans tous les cas, du moins à notre connaissance, on a réussi à faire triompher le point de vue humanitaire. En d'autres mots, chaque fois que le gouvernement fédéral du Nigéria a été saisi d'un tel état de choses, il a convenu d'agir pour que le peuple obtienne ce qui lui était nécessaire, laissant attendre les militaires au besoin.

M. Ouellet: Vu les livraisons éventuelles dont vous avez parlé antérieurement, ne croyez-vous pas qu'il conviendrait que des personnes puissent vérifier sur place si les secours atteignent véritablement leur destination?

M. Harman: Je dois répéter que nous comptons sur le personnel de la Croix-Rouge internationale que l'on trouve des deux côtés. La qualité de ce personnel ne fait pas de doute et il peut agir comme observateur et pourvoyeur consciencieux quant aux secours. Il conviendrait peut-être d'accroître ce personnel, mais il ne serait pas juste d'entendre par là que l'on manque de confiance en la Croix-Rouge.

M. Ouellet: Je crois que vous recevez de temps à autre des rapports du haut-commissaire?

M. Harman: Oui, naturellement.

M. Ouellet: Y a-t-il contradiction entre les rapports du général Milroy et ceux du haut-commissaire?

M. Harman: Pas du tout.

M. Ouellet: Merci.

Le président: Monsieur Yewchuck?

M. Yewchuk: Je me charge de poser tout d'abord les questions de M. Thompson et ensuite je poserai les miennes. Voici la première question: les secours passent-ils uni-

quement par Lagos? Est-ce la seule porte d'entrée par laquelle les secours canadiens peuvent atteindre le Nigeria ou le Biafra?

M. Harman: Si l'on s'en tient à ceux qui ont été expédiés par avion au début du mois d'août, ils ont tous passé par Lagos. Quant aux livraisons futures dont j'ai parlé, je crois que la Croix-Rouge déterminera la quantité qui doit aller à Lagos et celle qui doit être acheminée vers les centres de distribution pour aboutir dans la région du Biafra.

M. Yewchuk: Je me demande si les secours atteignent les secteurs dans le besoin ou si une certaine quantité ne passe pas aux militaires du Nigeria?

M. Harman: A notre connaissance, il ne s'est fait aucun accaparement de secours par les autorités militaires fédérales ou leurs soldats.

M. Yewchuk: Ne songe-t-on pas à faire passer des secours par Fernando Po de façon qu'ils puissent atteindre les agences qui traitent directement avec le Biafra?

M. Harman: J'ai répondu à cette question en disant que la Croix-Rouge déterminera la quantité qui ira à chacune des zones.

M. Yewchuk: Cela termine les questions de M. Thompson, mais j'en ai moi-même une ou deux à poser. A mon avis, nous sommes à étudier le fait que des personnes meurent, soit à cause d'activité militaire soit par d'autres causes, telle la famine. Notre équipe d'observateurs a principalement pour mandat d'observer la conduite des troupes fédérales et de voir comment elles traitent les populations civiles. Vu ce mandat, je me demande si les rapports qui nous parviennent sont bien complets et si l'équipe d'observateurs, ne voulant pas offenser le gouvernement du Nigeria, ne rapporte pas tout au sujet des décès dus à l'action des troupes nigériennes ou à d'autres causes. Le fait que l'ambassadeur des Nations Unies n'ait pas signé le rapport se contentant plutôt d'adresser son propre rapport au secrétaire général revêt une certaine importance. Je me demande si de plus amples renseignements n'ont pas été fournis ainsi et si nous n'avons pas reçu une version censurée de ce rapport.

M. Harman: Je suis persuadé que les divergences sont plutôt minces entre le rapport du représentant des Nations Unies et celui qu'ont adressé à leurs gouvernements les autres représentants. Cela tient tout simplement à une situation particulière: le secrétaire général des Nations Unies n'est pas un gouvernement. Il est pour ainsi dire un haut fonctionnaire élu ou choisi, dont M. Gussing est le représentant personnel. Sa position est donc différente, ce qui, à mon avis, explique qu'il n'ait pas signé le rapport.

M. Yewchuk: Pourtant, il fait partie de l'équipe officielle d'observateurs?

M. Harman: Oui, mais toujours en tenant compte des particularités susmentionnées. On précise son cas ainsi qu'il suit: il est membre de l'équipe et il participe à son activité. Il visitera les secteurs, tout comme les autres membres de l'équipe, mais à un titre un peu différent des autres. D'ailleurs ils reconnaissent que c'est bien normal et que cela découle des circonstances spéciales dans lesquelles se trouvent les Nations Unies.

M. Yewchuk: Vous avez déclaré antérieurement qu'aucune preuve ne confirmait l'exactitude des rapports de la Croix-Rouge quant au génocide. A-t-on des preuves que de tels rapports étaient erronés?

M. Harman: En premier lieu, monsieur Yewchuk, permettez-moi de préciser que je n'ai pas parlé de rapports de la Croix-Rouge au sujet du génocide. On a émis des rapports...

M. Yewchuk: Traitant de famine et le reste.

M. Harman: Des rapports ont mentionné le danger de génocide. Des déclarations biafraises ont fait état de génocide réel ou éventuel. Mais la Croix-Rouge n'y a pas prêté foi et ne les a pas commenter.

M. Yewchuk: Je crois que le génocide peut fort bien se produire sans une action directe. Il peut se produire indirectement. Et c'est pourquoi je pose ma question.

M. Harman: Oui, alors vous voulez parler des rapports concernant la famine. A mon avis, la Croix-Rouge juge d'une façon pragmatique les rapports concernant la famine et la sous-alimentation. Pressentie du besoin, elle s'efforce de le combler. Elle prête foi aux rapports concernant les besoins et s'efforce d'y voir.

M. Yewchuk: Merci.

Le président: Le dernier interrogateur est M. De Bané.

M. De Bané: Répétons que puisque les auteurs du rapport ne sont pas ici pour que nous les interrogions, je me bornerai à traiter

du ministère. Vous avez dit, monsieur Harman, avoir pris connaissance de rapports voulant que près de 6,000 personnes meurent de faim au Biafra, sans les nier de prime abord. Pouvez-vous nous dire quelles mesures prend votre ministère pour confirmer le rapport selon lequel 200,000 personnes meurent tous les mois? Dois-je conclure que vous n'êtes pas très bien renseigné sur ce qui se passe au Biafra?

M. Harman: Les renseignements que le ministère reçoit sur le Biafra sont restreints parce que nous n'y avons pas de représentant officiel. Toutefois, il cherche à en obtenir d'autres sources. A cet égard, je vous conseille de vous aboucher avec le révérend Johnson, dont le nom a déjà été mentionné ici, qui renseigne le ministère sur ce qui se passe dans son secteur du Biafra. Ce n'est là qu'une source; il y en a d'autres.

En vérité, les rapports touchant le nombre de décès ne sont qu'estimatifs puisque le nombre varie d'une région à une autre. Un recensement complet n'a jamais été fait au Nigeria ni au Biafra, même durant la période où il a prétendu être indépendant. On peut présumer qu'aucun organisme non plus ne pourrait émettre des statistiques précises, sur demande. Nous nous efforçons au ministère de recueillir des faits, mais ce n'est pas toujours possible.

Le président: A-t-on d'autres questions à poser?

M. Lewis: J'allais demander, monsieur le président, si M. Harman est bien la personne,—il saura lui-même nous le dire,—qui puisse nous dire quelles ont été les demandes d'aide qu'a reçues le gouvernement, et le reste. Si M. Harman est bien cette personne, j'aurais quelques questions à lui poser.

M. Harman: Il se peut fort bien que je ne sois pas au courant de tous les faits, monsieur Lewis, puisque le Bureau de l'aide extérieure assure aussi la liaison. Mais je tenterai de répondre à vos questions.

Le président: Avant que l'interrogatoire passe à un autre aspect de la question, le Comité veut-il déterminer à quelle heure, à midi et trente ou à midi et quart, il voudrait lever la séance. Je m'en rapporte à vous entièrement. MM. Lewis et Forrestall ont manifesté le désir de participer à l'interrogatoire. Doit-on déterminer à midi et trente ou à midi et quart? Devons-nous fixer une heure? Alors, disons midi et trente, et peut-être pourrons-nous finir plus tôt.

• 1205

M. Ouellet: Monsieur le président, n'avons-nous pas convenu que le comité de direction devait se réunir à une heure déterminée? On a prétendu ce matin qu'on devrait interrompre les délibérations pour permettre aux membres du sous-comité de se réunir et d'établir le programme de la journée. A mon avis, cette réunion devrait avoir lieu dès la fin de l'interrogatoire.

Le président: J'ai quelques idées à émettre là-dessus. Nous pouvons présumer que le sous-comité sera formé avant 2 h 30 cet après-midi. Du moins c'est ce que j'espère, pourvu que les partis de l'opposition y nomment leurs représentants.

M. Lewis: Je serai bref, monsieur le président.

M. Alexander: Je suis peiné d'interrompre mon honorable ami, mais je voudrais bien savoir qui, en définitive, est M. Harman. Je sais qu'il est un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, mais personne n'a fait état de ses titres. Je ne m'inquiète guère à ce sujet, voulant tout simplement savoir qui il est et quels sont ses devoirs.

Le président: Pouvez-vous nous expliquer quel poste vous détenez au ministère?

M. Harman: Oui. Je suis directeur de la Section Afrique I, Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient du ministère des Affaires extérieures. Les attributions de la Section Afrique I s'étendent à tous les pays anglophones de l'Afrique, c'est-à-dire de l'Afrique occidentale, méridionale et orientale.

M. Alexander: Avez-vous dit Aide Extérieure?

M. Harman: Non. J'ai dit Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient du ministère des Affaires extérieures.

M. Alexander: Très bien.

M. Stewart (Cochrane): A ce titre, faites-vous rapport au sous-ministre?

M. Harman: Je fais rapport au sous-secrétaire d'État par l'entremise du chef de la Direction des Affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient.

M. Lewis: Monsieur Harman, savez-vous si certaines agences internationales ont présenté des demandes au gouvernement dans le dessein d'obtenir des avions ou toute autre sorte d'assistance?

M. Harman: Beaucoup de demandes ont été présentées, non pas toutes des demandes officielles, par exemple: «Voudriez-vous faire ceci ou cela?», mais plutôt sous forme de questions en vue de se renseigner parfois. Je pense au dernier cas, en particulier quand les Églises nous ont demandé si le gouvernement pourrait prendre telle ou telle mesure. Le Comité international de la Croix-Rouge a demandé des fonds et des vivres. En mai, il a lancé un appel en vue d'obtenir des fonds de divers gouvernements et, par l'entremise de la Croix-Rouge canadienne qui est rattachée au Comité international de la Croix-Rouge, le gouvernement canadien a fait un don de $60,000 en espèces. Par la suite, une demande de secours en général a été adressée et une réponse a été faite en deux tranches, pour ainsi dire, d'un demi-million de dollars chaque fois sous forme de vivres.

Les demandes de matériel ou de transport ont été moins précises. On a étudié avec la Croix-Rouge la question des avions de transport. Cette question a été examinée, par exemple, lorsque M. Sharp s'est entretenu avec le général Wrinch, de la Croix-Rouge, réunion à la suite de laquelle il a été décidé d'envoyer un avion Hercules pour distribuer des approvisionnements du côté fédéral. Monsieur Lewis, je n'ai pas de liste ici, ni autre chose, mais je vous ai exposé l'origine et la nature de la question.

M. Lewis: Parlons d'abord des avions. Autant que je sache, la Croix-Rouge internationale a demandé plus d'un avion au gouvernement. Que la demande ait été faite officiellement ou seulement sous forme de question en vue de se renseigner, c'est sans doute, monsieur Harman, une distinction qui peut avoir un certain poids pour un haut fonctionnaire du ministère, mais cela ne m'impressionne certainement pas. Je sais très bien que, dans des questions comme celle-là, lorsque le représentant d'un organisme s'adresse au gouvernement, il commence par demander si telle ou telle chose serait possible: il ne présente rien sous forme d'exigence souvent, la demande deviendra formelle selon qu'on aura été reçu avec un froncement de sourcils ou avec un sourire lors des premiers pourparlers. Encore une fois, si je suis bien renseigné, la Crois-Rouge internationale a demandé au gouvernement de mettre plus d'un avion à sa disposition, qu'on lui permette de les utiliser en se servant du personnel disponible et de les envoyer où elle voudrait. Le gouvernement aurait répondu qu'un Hercules serait fourni à condition qu'il n'aille pas ailleurs que dans la région du gouvernement fédéral, qu'il ne traverse pas la ligne de démarcation conduisant à l'intérieur de la région du Biafra. Ces renseignements sont-ils exacts?

M. Harman: Je dirais qu'à tout prendre c'est cela, monsieur Lewis; toutefois, il faut tenir compte d'au moins une chose qui a été demandée vers la fin d'août, lorsque le Comité internationale de la Croix-Rouge a voulu obtenir le transport de beaucoup de secours vers le Biafra. A ce moment-là, M. Lindt, commissaire général de la Croix-Rouge pour le Nigeria, voulait organiser une vaste opération de ravitaillement par avion que fourniraient divers gouvernements. Pour ne pas être en marge de la loi, il a essayé d'obtenir l'assentiment des deux parties qui se faisaient la guerre. Ce qui constituait essentiellement une mission de secours humanitaire ne devait susciter aucun conflit. Il s'est beaucoup dépensé pour cette cause et, après avoir obtenu l'assentiment du Biafra, il a obtenu ensuite celui du Nigeria. C'est alors qu'il a dit que, l'accord étant à peu près un fait accompli, il faudrait des avions. On a certainement essayé de savoir si Ottawa fournirait un appareil pour faciliter la réalisation de cette opération qui était parfaitement conforme aux dispositions juridiques et tout à fait loyale. Une entente est alors intervenue avec la Croix-Rouge, mais le gouvernement fédéral et les Biafrais l'ont rejeté. Cet accord n'a donc rien donné.

M. Lewis: Pardon, monsieur Harman. Je dois dire à la suite de toutes vos déclarations que vous les terminez toujours par une petite phrase favorable au régime fédéral et contre le Biafra.

Le président: Monsieur Lewis, je pense qu'il ne faudrait pas dire des choses comme cela.

M. Lewis: Je regrette, monsieur le président, mais il y avait une raison au refus du Biafra, et, je vais être bien franc, il me semble que c'est bien à tort qu'on dise que le Biafra a présenté un refus. Autant que je sache, on a discuté la question de la piste d'atterrissage à utiliser et les Biafrais...

M. Roberts: Vous ne suspectez pas l'intégrité de M. Harman?

M. Lewis: Non, il n'est pas question d'intégrité; mais, monsieur le président, la raison de ce que j'ai dit deviendra évidente, s'il m'est permis de poser une autre question.

Le président: Du moment que nous évitons d'entrer dans un débat avec le témoin, monsieur Lewis.

M. Lewis: Je ne vois pas comment l'éviter, monsieur le président.

M. De Bané: Monsieur Lewis, les réponses de M. Harman sont bien franches.

M. Lewis: Assurément; plus franches qu'il ne faudrait. Monsieur Harman, si je m'en tiens à votre réponse et à l'insistance avec laquelle vous l'avez formulée, ai-je raison de conclure qu'on a offert un avion Hercules à condition qu'il serve au transport du côté Nigerien? Ai-je raison de conclure que votre ministère n'était pas disposé à prêter un avion qui aurait servi au ravitaillement du côté biafrais pendant la nuit, ainsi que le font actuellement les organismes internationaux? Que vous n'êtes pas disposé à prêter à aucun organisme international un appareil qui pourrait être utilisé de cette façon et que vous consentiriez à porter un avion seulement s'il transportait des approvisionnements aux régions qu'aurait approuvées le gouvernement fédéral du Nigeria?

Une voix: Les neuf dixièmes de ce qu'était jadis le Biafra.

M. Lewis: Il ne s'agit peut-être pas des neuf dixièmes de la population. Même le rapport du général Milroy dit que tous les Biafrais du territoire occupé sont encore dans ce territoire.

Le président: Vu que nous n'avons guère de temps à notre disposition, je me demande si l'on ne pourrait éviter ces commentaires superflus et se contenter de poser des questions.

M. Harman: Je vais répondre à la question. Tout d'abord, vous demandez si le ministère a pris une telle décision. Il s'agit évidemment d'une décision du gouvernement, non pas du ministère.

Quant au second point, ce que vous dites à la fin est exact: pour satisfaire aux exigences du droit international, l'action entreprise devait recevoir l'approbation du gouvernement fédéral du Nigeria.

M. Lewis: Quel droit international, monsieur Harman? Vous parlez de...

Le président: Monsieur Lewis, je crois vraiment que nous devrions éviter tout débat. La réponse donnée ne vous satisfait peut-être pas, mais nous ne pouvons examiner la situation du droit international ce matin.

M. Lewis: Je regrette, monsieur le président, je regrette beaucoup, mais vous ne pouvez faire cela. En toute déférence, je dirai qu'il est loisible au Comité de le faire, s'il le veut bien; dans toute cette affaire, on a dit qu'il fallait s'en tenir à une certaine disposition du droit international, que certains actes seraient des actes hostiles, et ainsi de suite. Je voudrais savoir, comme...

Le président: Monsieur Lewis, nous avons entendu M. Harman énoncer ses titres. Je ne pense pas qu'il pose en spécialiste du droit international. Mais, si vous le désirez, je suis sûr que le sous-comité du programme se fera un plaisir de convoquer un spécialiste en droit international pour répondre à votre question; mais, autant que je sache, M. Harman n'est pas spécialisé dans ce domaine.

M. Lewis: Un instant, monsieur le président. Ce n'est pas mon habitude de rouspéter pour rien; mais, quand M. Harman dit qu'il faut faire certaines choses pour s'en tenir au droit international, j'imagine qu'il sait ce dont il parle. Je veux donc savoir ce qu'il signifie par là. Quelle disposition du droit international est en cause quand le gouvernement veut prêter un avion à un organisme international de secours et l'oblige à dire à cet organisme qu'il peut utiliser l'appareil pour transporter des secours à des gens qui meurent de faim? Quelle est cette disposition en vertu de laquelle le gouvernement ou le ministère trouve tellement impossible de poser un acte humanitaire si simple que de permettre à la Croix-Rouge internationale de se servir de l'appareil comme bon lui semble, ainsi qu'elle le fait dans le cas des avions de la Suède et de l'Allemagne de l'Ouest?

Le président: Pouvez-vous répondre à cette question, monsieur Harman?

M. Harman: Je vais dire un mot, en plus de m'excuser d'avoir fait une déclaration peut-être trop générale, la dernière fois, et une autre peut-être trop à la façon du faucon, avant cela, des déclarations qui n'étaient pas tellement intentionnelles, mais qui tendaient plutôt à être brèves pour le Comité.

M. Lewis: J'accueillerais volontiers une colombe!

M. Harman: La question en jeu était le survol du territoire fédéral. Si un avion canadien survole le territoire d'un autre pays, on obtient d'ordinaire la permission de l'autre gouvernement à cette fin. Voilà le fond de la question.

M. Lewis: Vous ne distinguez donc pas entre un appareil canadien qui vole en tant que tel et l'appareil canadien au service d'un organisme de secours international qui vole sous les auspices de cet organisme. Vous ne faites pas de distinction entre les deux.

M. Harman: Autant que je sache, il s'agit encore d'un avion du gouvernement canadien.

M. Fairweather: Si c'est ce que nous devons penser.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Lewis: Non. Ce que nous avons entendu explique bien des choses, monsieur le président.

Le président: M. Forrestall, puis M. Gibson. Nous ne pouvons dépasser midi et demi.

M. Anderson: Il n'y a que cinq membres de l'opposition, ici. L'opposition considère qu'il s'agit d'une question importante et, malgré cela, la plupart de ses représentants sont partis. Nous pouvons peut-être suspendre la séance jusqu'à leur retour.

M. Alexander: Monsieur le président, j'invoque le *Règlement*. On vient de dire une chose qui n'a pas sa raison d'être. Il y a un certain nombre de députés présents et c'est tout ce qui compte. Ceux qui n'y sont pas devraient...

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le nom de deux députés figurent encore sur ma liste. Je donne la parole à M. Forrestall.

M. Forrestall: Je ne puis m'empêcher de penser, étant donné ce qu'on vient de dire, que, si c'est la façon de procéder qui doit être en usage au cours des quatre prochaines années, monsieur le président,...

M. Lewis: Ce sera peut-être vingt de plus!

Le président: M. Forrestall.

M. Lewis: Monsieur le président, le travail du Comité peut se révéler futile, si les membres de l'autre côté, dans cette pièce, continuent, comme ils l'ont fait au début et comme ils le font maintenant, à saboter ce que le Comité tâche d'accomplir.

Le président: Monsieur Forrestall, c'est à vous la parole. Avez-vous des questions à poser au témoin?

M. Forrestall: Je vais poser quelques questions au témoin, si nous réussissons à obtenir que la fosse aux serpents se tranquilise pendant quelques instants. Je vais poser des questions d'un autre genre, bien qu'il soit tentant d'insister sur ce qu'a demandé M. Lewis. Je vais poser deux questions sous forme de conclusion et peut-être M. Harman pourra-t-il nous dire ce qu'il en pense. Il s'agit d'abord de chiffres qu'il n'est peut-être pas en mesure de nous fournir. Peut-il nous dire combien de Canadiens, d'après son ministère, se trouvent présentement au Nigeria pour une raison ou pour une autre?

M. Harman: Ce serait un chiffre très approximatif, monsieur Forrestall. Je regrette de ne pas avoir ce chiffre ici.

M. Forrestall: Je comprends cela.

M. Harman: Il y en a probablement plus de 300. Il y a évidemment les membres de nos missions, les spécialistes de l'aide extérieure et les représentants bénévoles du Service universitaire canadien outre-mer. Cela fait un bon nombre de gens.

M. Forrestall: A votre connaissance, d'après le ministère et d'après le gouvernement, certaines de ces personnes sont-elles en danger par suite du conflit actuel?

M. Harman: De façon générale, nous savons au Canada qu'il y a là-bas une guerre civile et la Haute Commission qui se trouve à Lagos se tient en contact avec toutes ces personnes qui se fient à la mission en cas de danger. En fait, la guerre est localisée à l'ancien État central de l'Est et c'est ainsi que le reste des gens qui se trouvent dans cet immense pays ne sont pas directement en danger.

M. Forrestall: Des Canadiens ont-ils été tués pendant cette guerre, soit au Biafra, soit au Nigeria?

M. Harman: La guerre n'a pas fait de victimes chez les Canadiens. Je crois qu'il y a eu un ou deux décès, au cours de cette période, mais il s'agissait de morts dues à des causes naturelles.

M. Forrestall: L'autre question que je veux poser a trait aux réfugiés. D'après les rapports que nous avons (sont-ils conformes aux faits ou non, je n'en sais rien), on peut raisonnablement supposer que les Ibos du Biafra craignent vraiment le génocide. Cela étant, le Canada a-t-il fait aux dirigeants biafrais des offres indirectes au sujet de l'accueil que notre gouvernement ou notre pays serait disposé à offrir à certaines conditions aux réfugiés biafrais qui viendraient au Canada?

M. Harman: La réponse à cette question est non. On n'a fait aucune démarche directe ni indirecte auprès du régime biafrais à ce propos.

M. Forrestall: Directement ou indirectement.

M. Harman: C'est une question assez vaste. Ce que vous dites se rattache évidemment à une question précise: nous n'avons pas de relations directes avec le régime biafrais; d'autre part, les habitants de cette région

n'ont manifesté aucun désir particulier de venir au Canada. Selon moi, si le gouvernement avait su qu'un tel désir existait, il aurait étudié la question. Un certain nombre de gens de ce pays se trouvent déjà au Canada en tant que boursiers du gouvernement du Nigeria ou autrement, et des dispositions satisfaisantes ont été prises à leur égard.

M. Forrestall: C'était tout...

M. Harman: Je vois que c'est ce que voulez dire.

M. Forrestall: C'est tout.

M. Gibson: M. Lewis a mentionné un point de droit international intéressant; mais, quoique vous affirmiez n'être pas spécialiste en cette matière, ne diriez-vous pas que, dans l'accomplissement de vos fonctions, on pourrait vous dire que telle ou telle chose relève du droit international et qu'il vous faut adopter la ligne de conduite qui s'impose en l'occurrence?

M. Harman: C'est parfaitement vrai, monsieur Gibson. Encore une fois, ce que j'ai dit un peu sans hésiter au sujet du droit international était assez peu réfléchi pour être inexact; mais j'ai expliqué la chose.

M. Gibson: Puis-je, dans ce cas, poser la question que voici? Sans vouloir justifier politiquement l'attitude du ministre au sujet de l'envoi d'avions, est-ce que, selon vous, le ministère et son titulaire ont pensé que mettre des appareils à la disposition de la Croix-Rouge pourrait peut-être contribuer beaucoup à accroître le conflit dans la région en cause?

M. Harman: Pour ce qui est d'accroître les hostilités, je ne suis vraiment pas de votre avis.

M. Gibson: Le ministère craint-il que, si nous participons activement à cette entreprise humanitaire, il en découlera de graves répercussions politiques en Afrique, vu que les États africains n'ont pas pris parti dans ce cas-là?

M. Harman: Si je puis parler à titre de fonctionnaire peut-être plus compétent dans ce cas-ci qu'en droit international, je dirai que l'Afrique a des sentiements bien arrêtés au sujet de l'intervention dans les affaires internationales. Il s'agit d'une des clauses essentielles de la constitution de l'Organisation de l'Unité africaine et les nouveaux gouvernements africains ont un désir fondamental d'éviter toute intrusion dans les affaires des autres pays ou de permettre toute intrusion venant de l'extérieur. Si à cela s'ajoute la différence de couleur, la question devient même plus importante, vu ce qui s'est déjà fait sur le plan de interventions coloniales et du passé colonial. Il faut donc considérer avec grand soin s'il y a lieu pour un gouvernement d'Amérique du Nord, un gouvernement non africain, de s'occuper des affaires d'un État africain. Il faut que cet élément soit mis en balance avec d'autres éléments également très importants, le désir des gens du pays de porter secours à ceux qui souffrent dans cette région. Il faut ajouter qu'un élément très important est la question des ramifications politiques que représente l'intervention (une intervention sans détour) dans les affaires d'un État africain, non seulement au Nigeria, mais dans le reste de l'Afrique où le Canada a meilleure réputation que la plupart des autres pays non africains.

Le président: Monsieur Yewchuk, voulez-vous que j'inscrive votre nom sur la liste de ceux qui ont des questions à poser? Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Gibson? M. Cafik est le suivant. Voulez-vous que je mette votre nom sur la liste, monsieur Yewchuk?

M. Yewchuk: Oui.

M. Cafik: Monsieur Harman, après avoir siégé ici et avoir entendu ce qui s'est dit à la Chambre des communes, j'ai l'impression que, pour des raisons d'ordre technique, nous sommes vraiment empêchés de faire ce que nous voudrions accomplir du point de vue humanitaire. Je sais que des difficultés techniques se posent; mais ne nous serait-il pas possible d'éluder ces difficultés d'ordre technique découlant de l'ingérence dans les affaires d'une autre nation ou de l'accomplissement d'actes de guerre en nous inspirant de la leçon que nous ont donnée les États-Unis, au cours de la seconde Grande Guerre, alors qu'ils se trouvaient dans la situation où nous sommes présentement et qu'ils l'ont réglée au moyen du programme de prêt-bail? A mon avis, nous pourrions faire ce que propose le député d'York-Sud, au moins dans une certaine mesure: nous pourrions louer un appareil aux organismes de secours à raison de $10 par mois, pendant six mois, peu importe le montant et la durée, et aucune difficulté technique ne se poserait. Ces organismes pourraient ainsi accomplir leur œuvre, une œuvre que nous voulons tous vraiment voir accomplir, c'est-à-dire venir en aide aux habitants du Nigeria et du Biafra. Si nous y pensons bien, nous trouverons moyen, nous, des êtres humains, de venir au secours d'autres êtres humains sans susciter de graves incidents internationaux. Que le ministère étudie cette proposition.

Des voix: Très bien!

M. Yewchuk: Ma question porte sur les propos de M. Harman sur l'intervention dans les affaires internes. C'est précisément la question que j'ai essayé de défendre auparavant, car je me demandais si la crainte d'intervenir ou de contrarier ce gouvernement pourrait justifier la liberté d'expression de l'équipe d'observateurs.

M. Harman: Comme je l'ai mentionné en réponse à M. Gibson, je dirai non, bien que ce soit un facteur normal qui n'est pas étranger à l'évolution globale de la politique du gouvernement à l'égard de cette question, mais en ce qui concerne les termes mêmes des remarques formulées par les observateurs, je ne le crois pas. C'est un groupe de gens dont les antécédents sont variés et dont les opinions politiques sont différentes, et ils ont été désignés pour accomplir une tâche; pour ce qui en est du Canadien, nous attendons de lui qu'il observe, enquête et fasse rapport sans tenir compte le moins du monde des facteurs politiques.

M. Yewchuk: Il est difficile d'oublier le fait qu'ils sont là sur l'invitation de ce gouvernement.

M. Harman: De toute façon, ils ne pourraient y être qu'avec sa permission, sans quoi il ne leur serait pas possible d'y aller.

Le président: Il ne reste assez de temps que pour une dernière question, je crois, de la part de M. Ryan. Monsieur Stewart, en avez-vous aussi une à poser? J'inviterai d'abord M. Ryan à parler, et ensuite M. Stewart.

M. Ryan: Monsieur Harman, vous nous avez dit, je crois, qu'il y avait environ 300 Canadiens au Nigeria. Pourriez-vous nous dire approximativement combien se trouveraient dans le reste du territoire du Biafra et combien d'entre eux on pourrait inviter ici à titre de témoins afin de nous réveler des faits pouvant nous être très utiles dans notre travail?

M. Harman: D'après nos dernières informations, il ne reste plus de Canadiens dans la région biafraise. Il y a évidemment les gens qui y vont de temps à autre, mais il n'y en a pas de...

M. Ryan: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Stewart, à vous la dernière question.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur Harman, vous avez parlé de l'attitude des Africains. Je songe à l'équipe des observateurs et au fait qu'ils n'ont pas visité l'ensemble de la région. Je me demande si les Nigériens ne seraient pas mieux disposés envers une équipe canadienne, vu que nous formons un pays anciennement colonisé et qui fait partie du Commonwealth. Comme ils nous tiennent en si haute estime, vous l'avez dit, ne seraient-ils pas plus sympathiques envers une équipe composée de Canadiens?

M. Harman: Une équipe canadienne chargée de quoi?

M. Stewart (Cochrane): De constater les faits et d'être en mesure de visiter toute la région sans être accusée d'intervention inopportune.

M. Harman: Je crois que les Nigériens seraient moins édifiés en constatant les antécédents de nos propres représentants. Leur première idée était d'accueillir un groupe formé d'Africains et de représentants d'autres pays, à titre d'observateurs, et je crois qu'ils y tiennent plus qu'à toute autre initiative émanant d'un seul pays. Mais je ne fais ici que présumer des réactions négérianes.

Le président: Cela termine la période des questions. Je tiens à remercier M. Harman.

M. Harman: Il n'y a pas de quoi. Je vous remercie moi-même, monsieur le Président.

Le président: Je crois comprendre que des membres du Comité trouveraient utile d'avoir des cartes un peu meilleures de cette région que celles qu'ils avaient à leur disposition ce matin. Nous essaierons de faire le nécessaire.

Je crois aussi comprendre que, en présument de la permission accordée par la Chambre et le sous-comité de direction de convoquer ici des témoins appropriés, ce serait votre désir de procéder aussi rapidement que possible, même cet après-midi et ce soir, à l'audition de nouveaux témoignages.

Je demanderais aux membres des partis de l'opposition de me faire connaître, si possible avant de quitter la salle, quels seront leurs représentants qui feront partie du comité de direction.

Nous avons l'intention de convoquer une réunion du sous-comité de direction à mon bureau, pièce 451-S, Édifice central, vers 2 heurs.

La présente réunion s'ajourne maintenant jusqu'à l'appel du Président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: Messieurs, si vous le voulez bien, je crois que nous devrions ouvrir la séance. Nous aurons bientôt quorum et nous pouvons considérer comme ayant été lu le témoignage qu'on nous présente.

Nous avons parmi nous cet après-midi le général Wrinch, qui est le commissaire national de la Société canadienne de la Croix-

Rouge et le membre sénior du personnel de cette Société. Le général Wrinch avait plusieurs rendez-vous cet après-midi, mais il est différés afin de comparaître devant le Comité. Il me semble que nous devrions nous efforcer de collaborer avec lui de façon à lui permettre de suivre son horaire. Nous pouvons prolonger la séance aussi longtemps que le désireront les membres du Comité, et je crois que la meilleure et la plus rapide manière de procéder serait de demander au général Wrinch de faire d'abord une brève déclaration qui fera ensuite l'objet de questions. Avec votre permission, j'invite donc le général Wrinch à prendre la parole.

Le Major général A. E. Wrinch (C.B.E., C.D., P.ENG., Commandant national, Société canadienne de la Croix-Rouge): Je vous remercie, monsieur le président.

[*Texte*]

M. Gérard Laprise: Est-ce que nous aurons l'interprétation cet après-midi?

[*Traduction*]

Le président: Nous verrons, monsieur Laprise.

Nous attendons justement que l'interprète entre dans sa cabine. C'est une question d'une minute ou deux. Alors, alons-y. Est-il normal que nous procédions en attendant l'arrivée de l'interprète? Général Wrinch, voulez-vous continuer?

Le Major général Wrinch: Monsieur le président, je vous remercie de votre invitation à comparaître devant votre Comité cet après-midi pour discuter brièvement avec vous d'un sujet qui nous tient tous à cœur et qui est de la première importance.

Je voudrais d'abord vous déclarer, monsieur le président, que je ne suis pas allé au Biafra. Je me trouvais à Lagos, au Nigeria, pour quelques jours, en janvier dernier, et j'ai rencontré un certain combre de membres de la Croix-Rouge qui s'y trouvaient alors ainsi que plusieurs représentants du gouvernement, dont le lieutenant-colonel Gowan, maintenant Major général. Les activités de la Croix-Rouge, au Nigeria et au Biafra, se sont exercées depuis assez longtemps. Je vous parlerai d'abord, monsieur le président, du rôle de la Croix-Rouge. Je pourrai peut-être aussi vous parler de ce qu'ont accompli d'autres agences bénévoles, au cours du temps que je passerai avec vous, mais les activités de la Croix-Rouge s'exercent depuis assez longtemps, et ici au Canada, par l'entremise de mon bureau, nous nous sommes tenus en étroit contact avec leurs opérations. J'ajouterai que, personnellement, j'ai été en relations constantes avec le gouvernement, surtout avec le Bureau de l'aide extérieure et le ministère des Affaires extérieures, en les tenant entièrement au courant à tout moment des informations qui nous parviennent à ce sujet.

A l'automne de chaque année, il se tient une série de réunions de la Croix-Rouge internationale; à tous les deux ans elles ont lieu à Genève, en Suisse. Dans l'année d'intervalle, elles sont convoquées ailleurs, mais cette année la réunion s'est tenue à Genève et je devais partir le 23 août pour y assister le 24. Cependant, au cours de la fin de semaine précédente, bien des développements sont intervenus dans l'affaire du Biafra et je dus partir en vitesse dans la nuit du dimanche.

J'ai passé trois semaines à Genève à ce moment-là, surtout avec le Comité international de la Croix-Rouge alors qu'on y espérait organiser des envolées de jour à destination de l'aéroport de secours de Fernando Po-Santa Isabel. Bien des événements se sont déroulés durant cette période de temps. Le 3 septembre nous apprenions que les autorités du gouvernement militaire fédéral, à Lagos, avaient accepté cette proposition, mais à l'égard d'un aéroport différent et pour une durée de dix jours. Nous avions alors espéré que les envolées de jour se déclencheraient, mais les autorités biafraises, pour des raisons que j'ignore encore, refusèrent de tolérer des atterrissages de jour sur la piste de Yuli. Cette situation dure toujours: il n'y a point d'envolées de jour. Cependant, un corridor aérien supplémentaire s'organisa le 3 septembre parce que certaines sociétés de la Croix-Rouge ont obtenu des avions. La Société suédoise de la Croix-Rouge a acheté un Hercules C-130 et l'a préparé en conséquence; la Société hollandaise de la Croix-Rouge a acheté un DC-7C; la Norvège, la Finlande et le Danemark ont nolisé ciacun un DC-6B, après que la Suisse eut auparavant retenu un DC-6B qui poursuivait ses envolées. Cela assurait au Comité international de la Croix-Rouge un groupe de sept avions qui, s'ils avaient été utilisés selon la formule des envolées de jour, auraient pu transporter un maximum de 73 tonnes par jour.

Pendant ce temps-là, au Canada, l'intérêt s'éveillait, au début de juillet, à l'égard des souffrances du peuple biafrais, et une campagne conjointe s'organisa entre des groupes comprenant le Conseil canadien des Églises représentant toutes les Églises protestantes, l'Organisation canadienne catholique pour l'expansion et la paix, représentant la communauté catholique romaine, la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'OXFAM, le Fonds de secours canadien pour venir en aide aux enfants, ainsi que l'UNICEF. Nous rencontrions le ministre des Affaires extérieures le 12 juillet, pour le saisir du problème et lui recommander une action énergique de la part du gouvernement. Une déclaration fut for-

mulée alors par le ministre des Affaires extérieures promettant que le Canada assurerait une assistance beaucoup plus généreuse qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, en ce qui concerne la fourniture d'aliments; de plus, le Canada contribuerait aux moyens de transport lorsqu'on obtiendrait un accord avec tous les intéressés. Il est évident que cet accord n'a pu être conclu.

Après la première réunion à Genève, j'ai transmis les plans visant les opérations de jour et j'ai exhorté le Canada à y participer, mais le gouvernement canadien jugea alors que l'accord de toutes les parties intéressées devait d'abord lui parvenir. Lorsque l'assentiment du Gouvernement militaire fédéral fut acquis le 3 septembre, un autre message fut adressé à Ottawa, ainsi qu'un appel téléphonique, informant notre gouvernement de cet acquiescement apparent et demandant encore une fois des avions, mais le refus apparent des autorités biafraises d'autoriser les envolées, le gouvernement canadien se trouvait les mains liées, vu son attitude sur la nécessité d'un accord.

Entre-temps, le fonds connu sous le nom de Fonds canadien d'assistance aux populations nigérianes et biafraises fut créé et cette campagne devait durer du 10 août au 10 septembre. Ce ne fut pas un succès, car il y a eu beaucoup de confusion non seulement au Canada mais ailleurs dans le monde quant à la situation au Biafra. A la fin de la semaine dernière nous avions reçu, par l'entremise des diverses agences que j'ai mentionnées—les Églises et les institutions bénévoles—un peu moins de $377,000. Ce montant doit être distribué par l'entremise des agences qui travaillent dans ce domaine et ils n'atteignent pas ce que nous nous attendions de recevoir.

• 1610

On pose souvent des questions sur l'évaluation du nombre de gens qui meurent, dans tout le pays nigérien, à cause de la famine, de sous-alimentation, et ainsi de suite, mais je crois qu'il est tout à fait impossible de donner un chiffre qui corresponde exactement aux faits. Comme une très forte proportion des réfugiés et de ceux qui souffrent le plus se trouvent dans la brousse, dans une brousse inaccessible, je crois qu'il est impossible de s'en faire une idée exacte. Ma conviction personnelle est qu'en effet il y a une quantité fantastique de gens qui meurent de faim, de sous-alimentation et des maux qui les accompagnent. Il ne me paraît pas essentiel de les chiffrer par 5,000, 6,000 ou 7,000, mais il y en a certainement un grand nombre.

Quant à ceux qui ont besoin d'aide, j'ai reçu un rapport qui résume la situation jusqu'au 3 octobre et m'est parvenu dimanche à Toronto. Il signale que, dans les régions fédérales, dans la région générale de Port Harcourt, on estime à 200,000 le nombre de ceux qui ont besoin d'assistance. Dans la région d'Enugu, un peu plus au nord, il y en a environ un demi-million, et dans celle de Calabar, un peu plus à l'est, on en compte 300,000, ce qui forme un total approximatif, dans les régions contrôlées par le Gouvernement militaire fédéral, d'un million.

Dans la région biafraise, qui s'est évidemment rétrécie, on en compte environ trois millions, dont la plupart se trouvent dans la brousse, et 600,000 répartis dans 600 ou 700 camps de réfugiés, dirigés par différents organismes, ce qui forme un total, dans la région biafraise, environ 3,600,000, soit un total global, pour l'ensemble du Nigeria, y compris le Biafra, d'environ 4,600,000. Le personnel qui travaille sous l'emblème de la Croix-Rouge dans toutes les parties du pays, et dans la base de Santa Isabel, compte 516 personnes. Quand je dis «sous l'emblème de la Croix-Rouge», j'y inclus les groupes religieux et autres, surtout dans la portion du pays contrôlée par le Gouvernement militaire fédéral, car des instructions—des conditions préalables, si vous voulez—ont été envoyées il y a quelques semaines, et je regrette que le dossier que j'ai ici ne continne pas le document en question, et spécifiant que tous ceux qui pénètrent dans la région nigérienne contrôlée par le Gouvernement militaire fédéral ne peuvent le faire que sous les auspices de la Croix-Rouge. Cettte exigence s'appliquait sans exception à tous ceux qui sont délégués ou non par la Croix-Rouge, ou par les Églises ou par d'autres organismes bénévoles.

Il n'y a pas longtemps, un petit groupe, organisé par l'Église presbytérienne et par l'Église unie, partait du Canada; conformément aux exigences du Nigeria, ce groupe dut s'inscrire comme membres de la Société canadienne de la Croix-Route et versé par nous au Comité international de la Croix-Rouge pour pouvoir travailler dans la région du Nigeria contrôlée par le Gouvernement militaire fédéral. Je répète que, depuis le début de la pénétration des avions de la Croix-Rouge dans le Biafra, du 3 septembre jusqu'à hier soir, ils ont effectué 227 envolées au cours de cette période que j'ai décrite.

M. Lewis: Il s'agit d'envolées de nuit?

Le Major général Wrinch: Oui, monsieur, d'envolées de nuit vers l'aéroport de Yuli, dont quelques-uns à celui d'Obi avant qu'il tombe sous le contrôle du Gouvernement militaire fédéral. Le nombre de tonnes transportées durant cette période était d'environ 2,174 au cours de ces 220 envolées—veuillez corriger, j'ai dit tantôt 227. A ces envolées doivent s'ajouter celles qui viennent de Sao Tome sous les auspices de Caritas Internationalis, du Conseil mondial des Églises et de

certains autres groupes qui se chiffrent à peu près au même nombre sinon davantage.

Si l'on tient compte, monsieur le président, que la seule estimation que j'ai vue en ce qui concerne le minimum des besoins au Biafra était de 200 tonnes par jour, les quantités qui y sont parvenues sont loin de ce chiffre. De plus, dans les envolées de retour de ces avions, environ 475 réfugiés ont été ramenés, comprenant surtout des Européens et des personnes d'autres pays. A ces quantités que j'ai mentionnées doivent s'ajouter—et je crois que ces quantités sont limitées mais je ne saurais l'assurer—certains produits alimentaires qu'il a été possible d'acheter dans ces parties du Biafra où on trouve de la nourriture destinée à d'autres régions. Ces stocks appartiennent à la Croix-Rouge et se trouvent dans divers dépôts d'où ils sont distribués actuellement, soit à Santa Isabel, qui est la base d'envolées vers le Biafra. Ces stocks s'évaluent à 2,827 tonnes, dont la plus grande partie se composent de poisson, nourriture fort utile, et de poudre de lait; à Lagos, il y en a près de 5,100 tonnes; à Enugu, qui est l'ancienne capitale du Biafra, comme vous vous rappelez, on en compte 1,224 tonnes; à Calabar, côtoyant l'océan dans le coin de l'extrême est du Nigeria, 1,572 tonnes; et enfin deux dépôts moins importants dont l'un dans la région de l'État de la Rivière, à Uyo, 408 tonnes, et à Agbar, 624 tonnes. Les quantités d'aliments entreposés à Enugu, à Calabar et aux deux autres endroits y ont été transportés de Lagos, qui sert de base à la distribution des stocks dans le territoire contrôlé par le Gouvernement militaire fédéral. Tout ce qui est destiné au Biafra est entreposé à Santa Isabel.

Il y a maintenant deux ou trois semaines, nous recevions un appel réclamant d'autres produits alimentaires; bien qu'à ce moment-là il y eût environ 10,000 tonnes d'aliments à transporter entre Santa Isabel et Lagos, j'espère qu'ils auront été distribués vers le 10 octobre. D'autres quantités d'aliments ont été livrés durant cette période, mais je n'en connais pas les chiffres, et c'est pourquoi ceux que je viens de donner, et qui approchent les 12,000 tonnes, pourraient paraître élevés.

On a parlé des livraisons au Biafra. Celles qui ont été effectuées dans le territoire du Gouvernement militaire fédéral ont été parfois plus difficiles qu'au Biafra. La Croix-Rouge possède deux DC-4 qui ont été nolisés à temps partiel surtout pour se rendre à Enugu, car cet endroit est très difficile d'accès autrement que par air; par chemin de fer, c'est un trajet interminable. Récemment, on mettait en service deux caboteurs de 500 tonnes afin d'alimenter Calabar et Port Harcourt.

• 1620

D'autres troubles se sont produits dans la région de Port Harcourt, ce qui a compliqué les envolées partant de l'île et traversant la rivière avec leurs chargements, mais assez récemment deux hélicoptères ont été livrés, par l'entremise de l'UNICEF américaine, afin d'aider à cette partie du travail.

Monsieur le président, je m'excuse de cet exposé à bâtons rompus, mais je n'ai reçu l'invitation à comparaître ici qu'à 1 h. 25 cet après-midi, et il m'a été impossible de préparer un texte; autrement, j'aurais pu parler beaucoup plus longtemps.

S'il y a des questions à poser, je serai heureux d'essayer d'y répondre.

M. Lewis: Avant que je lui pose des questions, le général Wrinch pourrait-il nous parler de la distribution des aliments aux gens qui en ont réellement besoin? Comment se fait-elle?

Le Major général Wrinch: La distribution au Biafra s'est très bien effectuée, je crois. Tous les intéressés,—et je veux parler des missionnaires, des groupes religieux et des agences bénévoles, de la Croix-Rouge, ainsi que les gens mêmes du Biafra,—y ont contribué. Ils ont eu des difficultés, vu la pénurie d'essence pour leurs véhicules, mais la distribution s'est très bien opérée dans le territoire biafrais. On a des preuves que la mortalité infantile a été réduite dans bien des régions biafraises, du moins à un certain degré. J'ai bien dit dans certaines régions, monsieur le président, car il n'en est pas ainsi dans toutes les régions. Mais les faits semblent le confirmer.

La distribution a été plus difficile dans la partie nigérienne, je crois, car elle doit se faire près des champs d'hostilités et aussi parce qu'elles sont plus lentes à cause de l'éloignement des bases, particulièrement à Enugu. Il me paraît que quelques difficultés ont été aplanies dans les régions du sud, dans les territoires contrôlés par le Gouvernement militaire fédéral, où le commandant militaire a cru de son devoir de prendre la responsabilité de la distribution des aliments et des soins à donner aux réfugiés, plutôt que de laisser ces tâches aux agences bénévoles. Tout cela a rendu le travail de la Croix-Rouge assez difficile, sinon impossible, dans cette région.

M. Fairweather: S'agit-il du colonel Adehunle?

Le Major général Wrinch: Oui, c'est lui, monsieur le président. Ajoutons toutefois qu'au cours des dernières semaines le chef Ojo a rendu visite à ce commandant; le chef Ojo est le président de la Croix-Rouge nigérienne et c'est un bien brave homme. On m'a dit qu'il n'y a plus de problème et qu'en général les agences seront autorisées à s'occuper

de la distribution dans cette région. Je n'ai pas encore reçu la confirmation qu'il en est ainsi.

Le président: Il conviendrait peut-être de passer maintenant aux questions des membres du Comité. Il ne sera peut-être pas nécessaire de limiter la durée des questions. N'oublions pas cependant qu'un nombre considérable des membres désirent poser des questions—certains me l'ont déjà laissé savoir—, en sorte qu'il conviendrait sans doute que les membres ne dépassent pas certaine limite raisonnable. Une fois que l'on aura fait le tour de la table, je pense, nous aurons eu réponse à la plupart des questions. Sinon, nous ferons un second tour.

Je cède d'abord la parole à M. Groos.

M. Groos: Monsieur le président, nous avons appris ce matin que le gouvernement fédéral avait attribué des fonds s'élevant à un demi-million de dollars, je pense, pour l'achat d'approvisionnements de secours—je suppose qu'il s'agit là de vivres. Est-il vrai qu'on l'a fait deux fois? Oui? Donc une somme d'un million de dollars. Pour commencer, y avait-il des restrictions sur les modalités de dépense de cet argent?

Le Major général Wrinch: Il ne s'agissait pas d'une subvention en espèces, monsieur le président, c'était une aide en vivres, les achats étant effectués par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Bureau de l'aide extérieure. Le gros de ce million de dollars de vivres sera embarqué sur le navire—il s'agit du Silver Cloud, je crois—qui doit quitter Halifax le 18 octobre, je pense. Le navire transportera 2,700 tonnes de morue salée séchée, une partie de la contribution du gouvernement canadien. Il y aura 600 autres tonnes de ce même poisson séché qui viennent des organismes qui se sont intéressées à la campagne Nigeria-Biafra. Il y aura 20 tonnes de vivres—œufs et lait en poudre—provenant de la province de Colombie-Britannique. Il y aura 20 tonnes d'autres vivres de la Colombie-Britannique et aussi environ 20 tonnes de la province d'Ontario, don du gouvernement provincial. Il a été prévu, à la suite d'une demande du Comité international, que le navire livrera ces vivres dans la proportion de trois parties à Santa Isabel contre quatre à Lagos. Monsieur le président, la livraison sera faite dans ces proportions précises.

M. Groos: Sauriez-vous me dire quand à peu près le chargement doit arriver?

Le Major général Wrinch: Pas avant le 3 novembre.

M. Groos: Le premier ministre a déclaré aujourd'hui en Chambre qu'un avion est disponible et des dispositions, à ce que je crois savoir, ont été prises pour qu'il se rende et au Biafra et au Nigeria. L'avion, on le suppose, sera utilisé à transborder les approvisionnements que vous avez énumérés de Santa Isabel, Lagos et autres endroits. Combien de temps avant que cela ne se fasse, croyez-vous?

Le Major général Wrinch: La raison de ma visite ici aujourd'hui, monsieur le président, était d'assister à une réunion, au ministère de la Défense nationale, sur l'organisation de l'emploi de cet avion. L'offre en a été faite il y a une semaine environ—il y a eu une semaine lundi, je pense—à la Chambre. J'ai dû entrer en communication avec Genève, ce que j'avais fait le samedi précédent, pour savoir si l'avion serait accepté dans la région du Gouvernement militaire fédéral du Nigeria. C'est hier matin qu'enfin j'ai reçu de Genève la réponse que le Gouvernement militaire fédéral consentait à ce que l'avion opère dans le territoire du GMF, sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge, et c'est pour organiser ces opérations que je suis venu aujourd'hui. Juste avant d'entrer dans cette pièce, j'ai été informé de la déclaration du premier ministre en Chambre, qui semble permettre à l'avion d'opérer non seulement en territoire militaire fédéral, mais aussi en territoire biafrais. Pour ce qui est du Biafra, il faudra se reporter aux autorités biafraises, car la Croix-Rouge ne peut imposer sa volonté à quiconque; cela est impossible, et on devra donc, sans aucun doute, discuter de la chose avec les autorités biafraises. Je ne saurais prédire ce que—je vous demande pardon?

M. Winch: Qui est-ce «on» qui devra discuter...?

Le Major général Wrinch: Le Comité international de la Croix-Rouge. Je ne saurais prédire ce que sera la réponse du Biafra.

Quant à la deuxième partie de votre question, quand l'avion sera-t-il en mesure d'être utilisé en territoire militaire fédéral? On sera en mesure de l'utiliser, j'espère, dès qu'il pourra se rendre sur les lieux.

M. Groos: Je ne veux pas prendre plus de temps qu'il ne faut, mais j'aimerais poser une dernière question au général Wrinch. Cette décision du gouvernement nigérien de permettre aux avions de survoler le territoire nigérien, de jour ou de nuit, à ce qu'on peut présumer, pour se rendre au Biafra voudrait-elle dire que les avions suédois, hollandais, norvégiens, danois et suisses pourront faire de même?

Le Major général Wrinch: Je ne sais pas en quels termes la déclaration dont on m'a fait part a été faite en Chambre, monsieur le

président, mais elle ne semble pas dire de jour ou de nuit. Il faudra certainement discuter de cela avec les autorités biafraises. Je ne sais pas si, à l'heure actuelle, elles vont permettre à un avion de pénétrer au Biafra en provenance de Lagos. Je n'en sais vraiment rien.

M. Groos: Merci, monsieur le président.

M. Harkness: J'ai pris un intérêt particulier, général Wrinch, aux chiffres que vous avez donnés de ces plusieurs milliers de tonnes de vivres qui se trouvent déjà à Lagos, Enugu, Calabar, Port Harcourt et autres villes. Comment procède-t-on pour la distribution de ces vivres aux gens qui en ont besoin? La distribution est-elle faite par la Croix-Rouge ou par les autorités nigériennes?

Le major général Wrinch: Dans le territoire sous le contrôle du Gouvernement militaire fédéral, monsieur le président, il y a un conseil national de secours sous la présidence, ainsi que je crois l'avoir mentionné, du chef Ojo, un ami et un homme de bien. Font partie de ce conseil certains membres de la Croix-Rouge nigérienne, une société bonne et forte. Il y a aussi des représentants d'autres organismes bénévoles qui s'occupent d'assistance dans le territoire militaire fédéral. Il y a en plus un représentant du Comité international de la Croix-Rouge, un représentant de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et des représentants du gouvernement. Le conseil a pour tâche de diriger l'ensemble des opérations de secours dans le territoire contrôlé par le Gouvernement militaire fédéral.

Pour ce qui est du mécanisme de distribution, les vivres et fournitures médicales sont acheminés sur Enugu par les DC-4 dont j'ai parlé. Certains approvisionnements ont été envoyés par train, mais le trajet est très long; on me dit qu'il faut y mettre environ trois semaines. La ligne de chemin de fer fait une boucle au nord et l'on suppose qu'il doit se poser certains problèmes et aussi parfois des questions de priorité, vu le transport par rail des armes et le reste. En outre, je crois qu'il se fait un peu de transport par route. Port Harcourt a reçu très peu d'approvisionnements dans le passé. A Calabar, les vivres ont été acheminées surtout par mer, car on doute que l'aéroport de Calabar soit en mesure d'accommoder les appareils lourds. L'aéroport peut recevoir le DC-4, mais on a surtout fait appel aux navires côtiers de 500 tonneaux. Puis de ces dépôts avancés de ravitaillement, si l'on veut, la distribution plus détaillée se fait par des camions de cinq tonnes, par exemple, vers les camps de réfugiés et les centres où la population va s'approvisionner.

M. Harkness: Ces camions et autres véhicules sont-ils conduits par le personnel de la Croix-Rouge ou par celui du gouvernement nigérien?

Le major général Wrinch: Je ne puis répondre à cette question, monsieur le président. Je ne sais pas qui conduit les camions. Ils sont exploités sous le contrôle de la Croix-Rouge internationale, mais je ne saurais dire qui en sont de fait les chauffeurs.

M. Harkness: J'ai été quelque peu inquiété d'apprendre qu'il y avait tant de milliers de tonnes de vivres dans ces dépôts et vous ne nous avez vraiment rien dit de l'acheminement de ces vivres des dépôts vers les villages, les camps de réfugiés et les divers endroits où se trouvent de fait les gens qui meurent de faim.

Le major général Wrinch: Je pense que la distribution à partir de Lagos s'est effectuée raisonnablement bien ces jours derniers ou peut-être même au cours des dernières semaines. Il y avait des entraves auparavant.

M. Harkness: Et du côté biafrais, la méthode de distribution est-elle assez semblable?

Le major général Wrinch: Semblable, oui.

M. Harkness: Vous avez dit que la distribution y était meilleure que dans les districts militaires.

Le major général Wrinch: Évidemment, le territoire biafrais devient plus petit avec le passage du temps et la distribution, je suppose, en est facilitée d'autant. On utilisait deux pistes d'atterissage, à Obi et à Yuli, jusqu'à la chute d'Obi il y a une dizaine de jours. Je pense, et il y avait des réfugiés en grand nombre dans le voisinage de ces pistes. A partir d'elles, on distribuait aussi des vivres par les routes.

M. Harkness: Dites-moi pouvez-vous nous éclairer sur les accusations de génocide qui ont été portées?

Le major général Wrinch: Pas à proprement parler, monsieur. Je n'ai là-dessus que les chiffres que je vous ai déjà donnés sur le nombre des morts. Je ne saurais dire si l'on peut conclure au génocide ou non.

M. Harkness: Et vous n'avez pas d'information à nous communiquer sur ce que nous pourrions appeler des tentatives préméditées, de la part du gouvernement fédéral, de, dirons-nous, faire mourir les Ibos de faim ou disposer d'eux d'autre façon?

Le major général Wrinch: Je ne possède pas de preuves précises que le but du Gouvernement militaire fédéral est de faire mourir les Ibos de faim: non, monsieur. Je ne

crois pas qu'il soit question de cela. On a rapporté périodiquement le bombardement d'hôpitaux, de places du marché et d'endroits semblables. Je n'ai pas vu la chose moi-même Je sais qu'on l'a signalé. La Croix-Rouge l'a rapporté. Je ne saurais dire s'il y avait tout près d'autres cibles, des cibles légitimes.

M. Harkness: Quant à vous, à qui sont confiées les opérations de la Croix-Rouge canadienne, vous n'avez pas de preuves précises à l'appui des accusations de génocide, puis-je donc conclure de ce que vous dites.

Le major général Wrinch: Non, monsieur, à part le fait qu'il est certain que de très nombreux Biafrais meurent de faim, qu'ils souffrent de sous-alimentation, qu'ils vont probablement souffrir d'autres maladies, épidémies et le reste, mais il y a très peu de signes d'épidémie pour le moment. Génocide? Je ne sais pas.

M. Harkness: En d'autres termes, cela revient dans une certaine mesure à une question de définition, je suppose.

Autre chose, à présent: quels sont les besoins là-bas pour ce qui est des fournitures médicales? J'ai lu dans les journaux dernièrement qu'il semble y avoir une grande pénurie de certaines catégories de fournitures médicales.

Le major général Wrinch: On nous adresse des demandes périodiques, monsieur le président, et on nous a soumis des listes de certaines fournitures médicales, de médicaments ordinaires pour la diarrhée et autres maladies communes dans les circonstances. On nous a demandé certains sérums il y a quelque temps et une petite quantité en a été envoyée par la première envolée de l'avion de type *Hercule* du Canada à Lagos. Mais pendant mon séjour à Genève—il y a un mois de cela—je me suis enquis des priorité et la priorité, aujourd'hui, est accordée à la nourriture—aux aliments riches en protéines. Il ne fait pas de doute, au meilleur de ma connaissance, que les fournitures médicales ont une importance moindre, car si les gens sont en train de mourir de faim et de sous-alimentation, c'est de la nourriture qu'il faut, des aliments riches en protéines—comme le poisson dont il a été question, par exemple.

Le poisson est probablement le meilleur aliment que l'on puisse leur faire parvenir, parce qu'il est riche en protéines et aussi parce que c'est un aliment usuel dans la région. Cela compte pour beaucoup, monsieur le président, car dans certaines parties du pays, le lait en poudre est tout à fait inconnu, et à moins d'être consommé sous surveillance et d'être préparé sous surveillance, il peut causer de bien grandes difficultés, telles la diarrhée et les complications de cet ordre. Donc, les aliments riches en protéines viennent en tout premier lieu, suivis d'assez loin, à l'heure actuelle, par les fournitures médicales, sérums et choses semblables. La situation pourrait changer très facilement.

Le président: Ma liste contient les noms de M. Roberts, M. Thompson, M. Ryan suivi de M. Winch, je pense, M. Cafik, M. Fairweather et M. Laniel. M. Roberts?

M. Roberts: J'aimerais poser des questions, brièvement, dans deux domaines. La première a trait à une chose qui me déconcerte grandement et à l'égard de laquelle j'espère que vous pourrez apporter des éclaircissements. Si je comprends bien les remarques que vous avez faites, en deux occasions—deux occasions au moins—une fois en juillet et une fois en septembre, même alors que des arrangements avaient été pris pour des envolées au Biafra, les autorités biafraises elles-mêmes ont refusé de consentir à ces vols. Voilà qui me déconcerte grandement, et je me demandais si on n'avait pas au moins présenté quelque explication de ce refus ou si vous pourriez peut-être deviner quelles étaient les raisons de leur refus de permettre des envolées en ces deux occasions?

Le major général Wrinch: Je ne saurais expliquer la chose, monsieur le président. On m'a dit, et je veux bien le répéter pour ce que cela vaut, on m'a simplement dit que les autorités biafraises estimaient que des envolées de jour à la piste de Yuli constitueraient un grave danger à la sécurité de cette piste, que cela permettrait aux autorités militaires fédérales de la localiser et qu'alors on pourrait immédiatement la bombarder et la rendre hors d'état de servir, et bien sûr, Yuli est aujourd'hui la seule piste disponible. Elle sert au transport de diverses choses autres que les approvisionnements de secours. Quant à moi, monsieur le président, cela ne tient pas debout, car la piste est en usage depuis des mois déjà et, à titre de soldat et de spécialiste des communications, je supposerais que les forces armées nigérianes savent exactement où elle se trouve. Je ne vois donc tout simplement pas pourquoi le Biafra a refusé.

M. Roberts: Merci. Ma seconde question est la suivante: y a-t-il eu des signes ou des rapports de marché noir à l'égard de certains des approvisionnements transportés par la Croix-Rouge soit en territoire biafrais ou en territoire nigérian?

Le major général Wrinch: Non, je n'ai pas entendu parler de marché noir. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas, mais je n'ai certainement entendu parler de rien et je suis sûr que s'il y avait eu des opérations de marché noir, on les aurait signalées.

M. Thompson: Général Wrinch, quelle partie de la contribution canadienne, en argent,

s'entend, a de fait atteint le Nigeria? Je crois qu'il s'agit d'un montant total de 1,060,000 dollars. Tout cela est-il en train d'être chargé à bord du navire à Halifax ou une certaine partie, y compris je suppose ce que transportait le premier *Hercule*, a-t-elle atteint le Nigeria?

Le major général Wrinch: Monsieur le président, il est très difficile d'apporter à cette question une réponse précise. Les premiers $60,000, donnés à vrai dire en réponse au premier appel majeur à la générosité, fondé sur un appel téléphonique de moi-même à l'Aide extérieure, ont été envoyés en argent au Comité international de la Croix-Rouge. Il y a eu après cela le chargement transporté par l'avion *Hercule* à sa première envolée et le chargement qui doit partir le 18 octobre, si je ne me trompe. Ces deux chargements, au meilleur de ma connaissance—la chose concerne à vrai dire le gouvernement—ces deux chargements, dis-je, sont sans doute imputables sur le million de dollars et l'épuisent ou presque, bien que je n'en sois pas sûr, car l'affaire relève de l'Aide extérieure, mais la seule expédition de vivres qui ait atteint de Nigeria sont ces premières 17 tonnes, si je ne m'abuse, y compris les médicaments transportés par l'avion *Hercule* à sa première envolée.

M. Thompson: Le CICR est-il satisfait des moyens mis à sa disposition dans les régions militaires fédérales du Nigeria pour ce qui est du transport des vivres des dépôts aux gens qui en ont besoin?

Le major général Wrinch: Il faut répondre non à cette question, je pense, car la distribution à partir de Lagos a été très lente. Je crois que les choses vont beaucoup mieux maintenant, mais c'était lent, et le CICR a nolisé les deux DC-4 dont on a parlé et qui ont en fait accompli le plus gros du travail. Ils n'étaient nolisés qu'à temps partiel.

Ils ont également été nolisés à temps partiel par d'autres usagers, pour le transport d'autres marchandises. C'est ce qui a donné naissance à la rumeur selon laquelle les avions de la Croix-Rouge tranportaient des armes, ce qui n'était pas le cas. De toute manière, j'estime que la distribution se fait mieux maintenant.

Je suis bien certain que lorsque l'*Hercule* arrivera sur les lieux, cela fera une différence énorme: ce seul avion, capable de transporter 20 tonnes à la fois et des les transporter rapidement aux endroits où l'on a besoin de vivres.

M. Thompson: D'après les chiffres que vous nous avez donnés sur le nombre des morts, les plus grands besoins se rencontrent en fait, aujourd'hui, en territoire biafrais plutôt qu'en territoire militaire fédéral. En est-il bien ainsi?

Le major général Wrinch: Je crois que cela est tout à fait vrai.

M. Thompson: Le gouvernement du Canada ou le CICR étudient-ils la possibilité d'utiliser l'*Hercule* à partir de Sao Tome ou de Fernando Poo plutôt qu'à partir de Lagos ou des autres aéroports du Nigeria fédéral pour le transport des approvisionnements de secours en territoire biafrais?

Le major général Wrinch: Je ne saurais vraiment répondre à cette question, monsieur le président, car, comme je l'ai dit, j'ai appris que l'*Hercule* pourrait être disponible, avec la permission des autorités militaires fédérales de Lagos, pour des envolées au Biafra. Ainsi que je l'ai dit, j'ignore si les autorités biafraises vont accepter la chose. Je n'en sais vraiment rien. Il faudra vérifier.

Je puis vous assurer, cependant, que nous allons organiser des envolées de toute façon, dans l'espoir qu'elles seront acceptées.

M. Thompson: Y aurait-il une différence dans le statut de cet avion, en comparaison des avions fournis par la Croix-Rouge ou ceux des pays scandinaves opérant sous le contrôle du CICR, dans le transport des vivres en territoire biafrais?

Le major général Wrinch: Le statut de l'avion et les dispositions à prendre pour son usage sous le pavillon de la Croix-Rouge étaient à l'ordre du jour de la réunion pour laquelle je suis venu ici. Je ne puis apporter de réponse précise à la question. Le statut ne sera pas le même que celui des avions suédois et hollandais, car les sociétés suédoise et hollandaise de la Croix-Rouge ont acheté les avions qu'elles ont mises en service.

M. Thompson: Les ont-elles achetés au prix marchand, ou était-ce simplement question de changer commodément l'enregistrement afin que pour la forme, légalement parlant, ces avions puissent être considérés comme appartenant à la Croix-Rouge?

Le major général Wrinch: En autant que je sache, monsieur le président, elles les ont achetés. J'ignore à quel prix, mais elles les ont achetés, sous condition, j'imagine, de rachat par le vendeur. L'un des plus gros problèmes qui restent à régler, c'est la question de l'assurance.

M. Thompson: A votre avis, serait-il possible de transférer au CICR l'enregistrement de l'avion canadien *Hercules*, par l'achat ou autrement, afin qu'il puisse battre le pavillon de la Croix-Rouge?

Le major général Wrinch: Je l'espère. Je crois que la chose devrait être possible. C'est d'ailleurs pour discuter de cela même que je suis venu ici aujourd'hui.

M. Ryan: Le comité international a-t-il tenté de parachuter des aliments à haute teneur en protéines dans des régions déterminées, fussent-elles ou non sous la surveillance de la Croix-Rouge?

Le major général Wrinch: A ma connaissance, il n'y a pas eu de telles tentatives. Jusqu'ici, tous les avions qui sont partis de Fernando Poo se rendaient autrefois à Obi, quand celle-ci était détenue, et ils atterrissent maintenant à Yuli.

Il y a une semaine environ, l'appareil suédois *Hercules* C-130 a dû interrompre son activité pendant quelques jours. Il est de nouveau en service depuis quatre ou cinq nuits, à l'allure de deux vols par nuit. Quand l'avion a été retenu au sol pour être remis au point, il a été équipé, je crois—mais je ne le jurerais point—à des fins de parachutage. Peut-être vous rappelerez-vous, monsieur le président, que nous avons aidé le comité à se trouver un deuxième pilote, un qui était à sa retraite du service (à l'aviation) depuis peu et qui est fort expérimenté en matière de ravitaillement aérien. Ce type vaudra son pesant d'or si des parachutages sont entrepris, mais ce n'est pas encore le cas.

M. Ryan: Pourquoi ne l'a-t-on pas fait bien avant aujourd'hui? C'est ce que je me demande. Pourquoi ne l'a-t-on pas prévu, en s'assurant que la distribution soit bien contrôlée? On n'aurait pas alors à compter tellement sur l'aéroport de Yuli, déjà débordé. C'est encore une solution possible, à mon avis, et qui est valable. Le pays m'est inconnu, mais même dans la jungle, j'imagine qu'on peut aménager des clairières et s'entendre à l'avance sur des zones de parachutage.

Le major général Wrinch: On a étudié la question du parachutage. Je tiens à vous rappeler qu'un lieutenant-colonel de l'ARC s'est entretenu un bout de temps à Genève avec un groupe d'experts; à cette occasion, il fut question du parachutage. On est tombé d'accord, sauf erreur, pour dire qu'il valait beaucoup mieux s'en tenir à l'utilisation des pistes, tant qu'il serait possible de procéder ainsi.

Sans être expert en parachutage, je sais qu'il s'agit d'un mode de ravitaillement fort difficile et coûteux. A bien des endroits, le pays est extrêmement boisé. Je suis porté à croire que les pertes inhérentes au parachutage enlèveraient à celui-ci une grande partie de sa valeur. Qui plus est, c'est un fait que les parachutes sont difficiles à trouver. Je pense aux appareils *Hercules* qui peuvent embarquer 20 tonnes; j'ignore quelle charge un parachute peut prendre, mais il en faudrait un bon nombre, alors même que le territoire à couvrir est immense. On a finalement conclu qu'il faudrait se tenir prêts à parachuter des provisions, le cas échéant.

M. Ryan: On pourrait assez bien, il me semble, parachuter un poids d'au moins deux tonnes, à condition de le laisser tomber d'une faible hauteur. De nos jours, on peut même parachuter des jeeps et tout l'équipement hospitalier, probablement à l'aide de gros appareils.

Le major général Wrinch: La chose est fort possible dans une zone de parachutage bien délimitée munie du personnel voulu, et ainsi de suite. Certains essais de largage ont été pratiqués avec des charges lourdes. Du cinquième étage, on a laissé choir durement sur le pavé une caisse de poisson, sans nullement tenter de ralentir sa chute. La boîte a été bien secouée, mais le poisson est demeuré parfaitement intact; on pourrait donc, apparemment, avoir recours au largage, s'il le fallait. Par ailleurs, quand on a une charge de vingt tonnes dans un avion et qu'il faut la larguer par l'arrière, ou encore par le côté, comme dans le cas de certains appareils—les DC-6 et les DC—7—qui ne conviennent nullement au largage sur une grande échelle, c'est là que la chose devient vraiment difficile.

M. Ryan: D'autre part, un hélicoptère comme le *Chinook* pourrait larguer plusieurs tonnes à la fois, n'est-ce pas? Ce serait, en l'occurrence, une formule des plus efficace.

Le major général Wrinch: Je mettrais ma main au feu pour avoir une flottille d'hélicoptères et d'*Hercules*.

M. Fairweather: Une flottille d'hélicoptères?

Le major général Wrinch: Oui, monsieur. J'aimerais bien pouvoir disposer de tels appareils, ma parole.

Le président: Auriez-vous d'autres questions à poser, monsieur Ryan?

M. Ryan: Pour ce qui est de la distribution dans ce pays de jungles et de montagnes, je suppose qu'il y a beaucoup de sentiers menant aux lieux où se cachent les Ibos, n'est-ce pas?

Le major général Wrinch: Je ne puis vraiment vous donner une description exacte du pays. Je sais que les boisés y sont épais. J'ai survolé la région, mais n'y ai jamais pénétré. J'ai vu des secteurs fortement boisés dans d'autres parties de l'Afrique occidentale. Il doit bien y avoir des sentiers, certes, et ce doit être ceux-là mêmes qu'on emprunte actuellement pour distribuer les vivres.

M. Ryan: Dans le rapport des observateurs que nous avions par devant nous ce matin, il est fait remarquer que le manque d'argent

parmi les réfugiés contribue à leur impuissance à se procurer des aliments riches en protéines. Est-ce dû au fait qu'ils ne peuvent se rendre là où sont les vivres, parce qu'ils sont fauchés? Quelle en serait la cause, à votre avis?

Le major général Wrinch: Je n'ai jamais eu conscience de ce problème, monsieur le président, mais je sais qu'on n'a rien à débourser pour obtenir les provisions de secours de la Croix-Rouge. Quant au manque d'argent, j'ignore tout à fait ce qui en est. Je n'ai rien entendu à ce sujet.

M. Ryan: Je vous remercie.

Le président: Avant de poursuivre l'interrogatoire, puis-je vous demander, monsieur le major-général, si vous avez reçu des exemplaires des premier et deuxième rapports de l'équipe d'observation?

Le major général Wrinch: Non, monsieur.

Le président: Nous en avons des exemplaires en trop, que vous seriez peut-être intéressé à avoir. Quoi qu'il en soit, la parole est maintenant à monsieur Cafik, qui sera suivi de messieurs Fairweather, Laniel, Winch et Yewchuk.

M. Cafik: Monsieur le major-général, je crois connaître déjà la réponse à la première question qui me vient à l'esprit. Vous n'avez pas lu le rapport de l'équipe d'observation, je crois.

Le major général Wrinch: Non, monsieur, Je ne l'avais jamais vu avant aujourd'hui.

M. Cafik: Bon, ça va. Merci. Croyez-vous que le gouvernement biafrais encourage la croyance que les autorités fédérales se livrent au génocide, afin que le peuple biafrais se soulève contre le gouvernement fédéral?

Le major général Wrinch: On pourrait vous donner plusieurs réponses à cette question, monsieur le président.

M. Cafik: Mais je me demande ce que vous-même vous en pensez.

Le major général Wrinch: Franchement, je n'en sais rien.

M. Cafik: Bon. Selon vous, la chose est possible. Maintenant, la Croix-Rouge a-t-elle publié un rapport sur ses observations au Biafra ou au Nigeria, rapport que le Comité aurait tout avantage à lire?

Le major général Wrinch: Voulez-vous dire un rapport par écrit sur...

M. Cafik: Les conditions qui règnent en général dans l'un ou l'autre de ces deux pays.

Le major général Wrinch: Je vous ai remis à peu près tout ce que j'ai. J'ai abrégé quelque peu le rapport du 3 octobre. Les autres rapports que nous avons reçus sont plus ou moins dans la même veine. Je pourrais vous en faire parvenir des exemplaires, si vous le voulez; nous en avons ici, à Ottawa.

M. Cafik: Si vous pensez vraiment qu'ils renferment des données utiles dont nous n'avons point traité aujourd'hui.

Le major général Wrinch: Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup, monsieur le président.

Le président: Si le secrétaire du comité peut obtenir des exemplaires de ces rapports, monsieur le major-général, nous serions alors en mesure de décider quoi en faire: les publier en annexe, que sais-je? Ces documents pourraient être utiles à quelques-uns des membres, en tout cas.

M. Cafik: Vu la disponibilité des vivres et d'autres articles au voisinage du Biafra et du Nigeria, je me demande s'il n'y aurait pas moyen d'aider ces gens davantage. Je devrais peut-être poser ma question autrement. A supposer qu'il y ait plus de matières premières, de vivres, de médicaments, et le reste, aux endroits que vous avez mentionnés auparavant, serait-il possible d'intensifier notre aide ou en sommes-nous empêchés par la pénurie de moyens de distribution?

Le major général Wrinch: Selon moi, le moyen de transport le plus approprié, en ce cas, c'est l'appareil lourd. Même si j'emploie le singulier, entendez aussi le pluriel, car il en faut immensément. J'en ai parlé d'ailleurs aux membres du comité international, qui tous en conviennent d'emblée. Néanmoins, l'apport de ces avions reste inutile s'il n'est pas lié à un programme de secours planifié. En fait, on a recueilli des dons et on les a réunis en prévision d'un programme planifié et coordonné qui durerait tout le temps voulu. J'ignore quelle en sera la durée, mais elle peut être fort longue. Dans le cadre de ce programme, outre les articles de secours que vous venez de mentionner, la possibilité de les distribuer doit y être aussi. On en revient donc toujours au même point: il faut des appareils lourds sur le réseau principal de distribution, puis des appareils légers quelconques pour assurer le transport entre les zones d'entreposage et les collectivités locales.

M. Cafik: La Croix-Rouge a-t-elle dressé quelque liste de ce qu'il lui faut vraiment ou

de ce qu'elle croit avoir besoin pour pouvoir se mesurer à ce problème?

Le Major général Wrinch: A l'heure actuelle, nous avons établi la liste des principaux aliments, médicaments et autres articles qu'il nous faut. Nous avons pressenti le gouvernement, en outre, au sujet de véhicules et d'autres moyens de transport.

M. Cafik: Lui avez-vous aussi fait savoir à quels moments vous pourriez disposer effectivement de tout ce matériel?

Le Major général Wrinch: Genève ne m'a pas encore fait part de ses besoins à longue échéance.

M. Cafik: Il me semble, monsieur le président, que le comité aurait avantage à obtenir de la Croix-Rouge internationale une liste des choses qu'elle juge indispensables, liste que nous pourrions consulter afin de pouvoir aviser quant aux choses que nous pourrions essayer de fournir au nom des Canadiens.

Le Major général Wrinch: Ce qui doit venir en premier lieu, je le répète, ce sont les aliments secs et concentrés à haute teneur en protéines.

M. Winch: Et les moyens de transport.

Le Major général Wrinch: Pour qu'ils se rendent à destination.

M. Cafik: Par moyens de transport, vous entendez des appareils lourds, peut-être aussi des hélicoptères, des jeeps, des camions, des choses du genre, n'est-ce pas?

Le Major général Wrinch: C'est bien cela, oui.

M. Cafik: Il nous serait utile, je pense, de savoir exactement ce que vous voulez. Pour ma part, étant nouveau, je ne sais pas bien à quoi vous vous attendez vraiment, vous-même qui avez été sur les lieux et votre organisme, ni ce que vous aimeriez avoir, mais je suis persuadé que nous aurions tout avantage à l'apprendre.

Une voix: Le gouvernement, lui, est au courant, n'est-ce pas?

Le Major général Wrinch: Oui, certes.

Le président: La parole est à monsieur Fairweather, suivi de messieurs Laniel, Winch et Yewchuk. M. Fairweather?

M. Fairweather: Vous avez dit, je crois, que vous aimeriez disposer d'une flottille d'*Hercules*. Avez-vous une idée du nombre d'*Hercules* que possède le gouvernement du Canada?

Le Major général Wrinch: Je l'ignore; une vingtaine, peut-être.

M. Fairweather: Je voulais juste savoir comment il y en a; je l'ignore aussi.

Le Major général Wrinch: A peu près 23, je pense.

M. Fairweather: Est-ce vrai que dix *Hercules* pourraient transporter la même charge qui est présentement mise à bord du navire *Silver Cloud*, à Halifax?

Le Major général Wrinch: Monsieur le président, on est en train de charger 3,300 ou 3,400 tonnes de marchandises à bord de ce bateau. Or, un *Hercules* peut transporter vingt tonnes sur de courtes distances; il faudrait uniquement répartir le matériel.

M. Fairweather: Diriez-vous que les craintes des Ibos naissent en partie des déclarations du colonel Adekunle, le commandant de la région de l'Est, qui aurait prétendument affirmé, selon de nombreuses dépêches: «Pas de papes, pas de Croix-Rouge, pas d'Églises!»? Serait-ce l'une des raisons pour lesquelles les Ibos sont un peu méfiants?

Le Major général Wrinch: Oui, je suppose que cela y a contribué. Les Ibos ont vraiment l'impression, je crois, qu'on songe à les exterminer.

M. Fairweather: Ces dernières années, les Ibos ont-ils eu des raisons de craindre une telle éventualité?

Le Major général Wrinch: Environ 30,000 Ibos, sauf erreur, furent massacrés à l'été de 1966.

M. Fairweather: Et le colonel Gowon, chef du gouvernement militaire du Nigeria, serait partiellement responsable de la mort de l'ancien premier ministre?

Le Major général Wrinch: Je n'en sais rien.

M. Fairweather: L'ancien premier ministre n'a-t-il pas été tué peu de temps après sa rencontre avec notre premier ministre d'alors?

Le Major général Wrinch: Je le crois.

• 1705

M. Fairweather: Je dirais que le premier ministre du Nigéria a été assassiné moins d'une dizaine de jours après une importante réunion à Lagos, n'est-ce pas?

Le Major général Wrinch: Je ne puis vous répondre là-dessus, car j'ai oublié les dates exactes, mais c'est peu de temps après, en effet.

Mr. Fairweather: Pourquoi la distribution se fait-elle mieux au Biafra qu'au Nigeria? Est-ce entièrement une question de relief?

Le Major Général Wrinch: C'est surtout parce que le Biafra est plus petit.

M. Fairweather: Etes-vous au courant du nombre exact d'*Hercules* appartenant à des particuliers au Canada?

Le Major Général Wrinch: Pour autant que je sache, il n'y en a qu'un seul.

M. Fairweather: Avez-vous dit qu'on tente aujourd'hui de modifier le statut ou le titre de propriété des appareils *Hercules* mentionés plus tôt par le premier ministre, de les démilitariser, ou enfin de faire en sorte qu'ils puissent être constitutionnellement agréés par les Nigériens?

Le Major Général Wrinch: J'ignore ce qui va se passer aujourd'hui. Ma visite a pour but de chercher à mettre en œuvre un arrangement qui soit satisfaisant pour le gouvernement du Canada, le comité international de la Croix-Rouge et aussi les autorités nigériennes.

M. Fairweather: Vous avez dit que ces modalités vous rappellent la loi du prêt-bail de Roosevelt. Il n'est pas au delà des capacités de l'homme d'élaborer un système conforme aux formalités complexes du droit international.

Le Major Général Wrinch: Je suis convaincu que nous finirons par trouver une solution ayant l'heur de plaire à tous les intéressés; je l'espère.

M. Fairweather: Et vous aimeriez toujours avoir une flottille d'appareils plutôt qu'un seul?

Le Major General Wrinch: A coup sûr.

M. Fairweather: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Laniel?

M. Laniel: A ce même propos, monsieur le président. Le témoin a dit que l'apport le plus utile, dans la conjoncture actuelle, proviendrait des appareils lourds, mais si l'on considère qu'il faut des avions plus petits pour transporter les provisions et le matériel—pour aider diverses régions—est-il si important que les *Hercules* soient autorisés à se rendre directement au Biafra?

Le Major Général Wrinch: Monsieur le président, c'est très important, à mon avis, que des avions plus lourds puissent se rendre au Biafra. Je crois avoir mentionné qu'au départ, on n'avait prévu qu'une petite flotte de six appareils, soit un *Hercules*, un DC-7 et quatre DC-6; ensemble, ces avions ne pouvaient transporter en plein jour que 73 tonnes tout au plus. Or, une flottille de cinq *Hercules*, au lieu de six appareils divers, aurait pu transporter 160 tonnes dans le même temps, vu la capacité et la vitesse supérieures de ces gros appareils, qui acceptent d'ailleurs une plus lourde cargaison. Voilà pourquoi, monsieur le président, j'en reviens toujours à la nécessité d'appareils lourds qui pourraient se poser sur les pistes disponibles. A cet égard, il y a une question qui n'a pas encore été soulevée, monsieur le président, soit l'état des pistes qui recevront les *Hercules* chargés de leur lourde cargaison. Il est douteux, dans certains cas, que la piste soit utilisable.

M. Laniel: Est-ce le cas tant au Nigéria qu'au Biafra?

Le Major Général Wrinch: Non. La seule piste qui reste au Biafra, c'est celle de Yuli, où se dépose l'*Hercules* suédois. Elle est dans un état satisfaisant. Je parle des pistes dans le territoire du gouvernement fédéral militaire, au Nigeria.

• 1710

M. Laniel: Ai-je bien compris tantôt que la Croix-Rouge internationale ne dispose présentement que de sept appareils?

Le Major Général Wrinch: Il y en a six pour le Biafra, monsieur le président, et j'ignore si les deux DC-4 affrétés qui se sont rendus de temps à autre au Nigeria sont encore en location.

M. Laniel: Parmi ces sept appareils, aucun n'a été mis en disponibilité par un gouvernement national quelconque. Voilà une constatation fort importante, à mon sens.

Le Major Général Wrinch: En effet, monsieur, des six appareils basés à Santa Isabel, deux appartiennent à la Croix-Rouge, tandis que les quatre autres sont loués à la Croix-Rouge par des sociétés d'affrètement.

M. Laniel: Outre qu'elle a fortement exhorté le Canada à agir, la Croix-Rouge canadienne a-t-elle déjà essayé d'acheter ou de louer quelque appareil lourd, tel l'*Hercules*, soit du gouvernement soit de toute autre source?

Le Major général Wrinch: Nous n'avons les moyens ni d'acheter ni de louer, monsieur le président. La Croix-Rouge canadienne a dit au gouvernement que si un appareil *Hercules* était disponible, des arrangements satisfaisants pourraient être conclus à la satisfaction de la population du Nigeria.

M. Laniel: Vous est-il jamais venu à l'idée de demander au gouvernement canadien une aide qui vous permettrait d'acheter un avion, fût-ce du gouvernement?

Le Major général Wrinch: Nous en avons discuté plusieurs fois avec le gouvernement, monsieur le président. L'assistance financière disponible consiste de $60,000 qui nous ont été donnés au début, plus un million de dollars accordés plus tard, et la promesse d'aider au transport aérien une fois les accords satisfaisants conclus.

M. Laniel: Comme politique à long terme, la Croix-Rouge canadienne songe-t-elle à se préparer à des circonstances comme celles-ci en achetant de l'équipement? Il se peut que'lles se reproduisent plus souvent à l'avenir.

Le Major général Wrinch: Non, monsieur. Nous n'avons aucun moyen d'acheter ce genre d'équipement. Il ne s'agit pas seulement de l'équipement. Quand on a des avions et qu'on les utilise, il y a des frais considérables d'assurance, d'équipage, de salaires, d'entretien et le reste. C'est pourquoi, dans le monde où nous vivons, la Croix-Rouge s'adresse le plus souvent à ceux qui peuvent contribuer. En cas de désastre, nous communiquons avec le gouvernement et ce dernier souvent contribue au secours quelle que soit l'importance de la catastrophe.

M. Laniel: Mais si vous obtenez des escadrilles d'appareils *Hercules*, avec les 516 travailleurs qui collaborent étroitement avec la Croix-Rouge, croyez-vous être en mesure de manutentionner tous les secours que ces appareils sont capables de porter au Biafra ou au Nigeria?

Le Major général Wrinch: Monsieur le président, je le répète, il faut une opération de secours parfaitement préparée. Dans la conjoncture actuelle, les gens sur place ne sont pas en mesure de s'en occuper. Il y a beaucoup de Biafrais et de Nigeriens qui collaborent aussi. Mais si on augmentait considérablement la tâche de l'organisation de secours, il faudrait modifier en conséquence les cadres qui dirigent ces gens.

M. Laniel: Je reviens à la suggestion de M. Cafik selon laquelle la Croix-Rouge canadienne pourrait peut-être préparer une sorte de déclaration pour mieux nous faire connaître les besoins. C'est facile de faire les manchettes grâce à la souffrance humaine au Biafra, au Nigeria, ou n'importe où dans le monde. Mais ce qui importe surtout, c'est de résoudre le problème et d'aider ces gens. C'est beaucoup plus facile quand on connaît les besoins précis et le rôle que le Canada peut jouer.

M. Winch: Je n'aime pas les redites. Les questions que j'avais en tête ont été posées et les réponses données.

M. Yewchuk: J'allais demander au général Wrinch si la Croix-Rouge, là-bas, avait demandé des hélicoptères, vu qu'on en a parfois besoin pour parachuter des aliments et le reste.

Le Major général Wrinch: Je crois l'avoir dit, il y a un ou deux hélicoptères qui viennent de l'UNICEF ou des États-Unis et qui, je crois, sont actuellement à Calabar. Aujourd'hui, j'ai entendu dire qu'on avait acheté deux autres. Je n'en sais pas davantage.

M. Yewchuk: On a également effleuré la prochaine question. Il y a des disparités dans les rapports sur les mortalités. Il est question de 6,000 à 10,000 par jour, et ainsi de suite. Sauf erreur, il me semble que la plupart de ces chiffres proviennent de la Croix-Rouge. Avez-vous de quoi étayer ces chiffres, ou sont-ils le fruit de l'imagination?

Le Major général Wrinch: Je ne crois pas que ces chiffres proviennent de la Croix-Rouge à Genève, monsieur le président. Elle en a peut-être transmis quelques-uns, dans certains cas, en les attribuant à d'autres sources. En général, je crois que ces chiffres proviennent vraisemblablement de particuliers au Biafra. Je les ai ici. A propos du document que je vous ai lu tout à l'heure au sujet des chiffres estimatifs des gens dans le besoin et qu'on se dit incapable de déterminer avec précision, j'assistai le 2 juillet à une conférence de presse à Genève où l'on pressait les gens du comité international de la Croix-Rouge de préciser le nombre de morts; ils ont tout simplement refusé, car les chiffres n'auraient eu aucune signification. Comme je disais, les seuls chiffres qui me viennent à l'esprit, c'est qu'aujourd'hui, un très grand nombre de gens meurent de faim et de sous-alimentation mais je ne connais pas les chiffres et je crois que personne ne les connaît exactement.

M. Yewchuk: Je le demande surtout parce que c'est vraiment ce qui déterminera l'urgence de la situation, quoique...

Le major général Wrinch: Je crois que le chiffre le plus éloquent, monsieur le président, c'est celui que j'ai donné: de 4,600,000 personnes dans le besoin.

M. Yewchuk: Merci.

Le président: Monsieur Alexander, suivi de M. Buchanan et de M. Anderson.

M. Alexander: Général Wrinch, voici la question que j'aimerais vous poser: Vous savez sans doute qu'il y a différentes méthodes de pratiquer le génocide *de facto*. Je vous rappelle l'Angola. Vous en avez sans doute eu connaissance. Le gouvernement, de propos délibéré, a voulu éliminer toutes les personnes instruites. Il s'ensuit, une fois tous les dirigeants instruits éliminés, que la population est plus soumise à l'autorité fédérale. J'ai constaté dans un des rapports—je crois que c'est le premier rapport provisoire—qu'on disait qu'après l'occupation d'une région, les Ibos dans l'ensemble et la population en général acceptaient la situation mais que, fait étrange, il ne restait plus d'Ibos instruits. Je me demande si, à votre connaissance et d'après les rapports que vous recevez, vous pourriez croire que c'est là le plan du gouvernement fédéral, c'est-à-dire d'éliminer tous les Ibos instruits?

Le major général Wrinch: Je n'ai eu connaissance de rien de tel, monsieur le président.

M. Alexander: Je vois. Une autre question me tracasse aussi. C'est une remarque de M. Harman qui semble indiquer que les gouvernements non-africains—et je suppose qu'il veut parler des caucasiens—ou plutôt que les gouvernements africains sont très peu disposés à permettre aux gouvernements non-africains d'intervenir dans leurs affaires internes, surtout dans une affaire aussi importante que celle qui se produit au Nigeria. Pourriez-vous nous en dire plus long là-dessus?

Le major général Wrinch: Je n'ai rien à voir à l'aspect gouvernemental de l'affaire ni aux rapports des gouvernements qui collaborent avec les gouvernements d'Afrique. Tout ce que je puis dire, monsieur le président, c'est que la Croix-Rouge internationale travaille dans tous les pays d'Afrique et rien à ma connaissance n'indique que notre collaboration ne soit pas souhaitée. Bien au contraire. Mais je ne saurais répondre à votre question.

M. Alexander: Il se peut donc que cette hypothèse, selon laquelle les gouvernements africains ne veulent pas d'ingérence non-africaine, soit un peu boiteuse, puisqu'ils sont disposés à transiger avec vous. Je crois que votre organisation est surtout caucasienne; vous n'avez pas de difficultés dans ce domaine?

Le major général Wrinch: Non.

M. Alexander: Je sais que vous voulez une flotte d'avions et vous avez raison. Mais qui fournira les équipages des avions que le Canada pourrait vous accorder? Je pense aux pilotes, aux navigateurs, aux techniciens et ainsi de suite.

Le major général Wrinch: Quand je dis avion, j'entends l'avion et son équipage. Je ne veux pas dire que le Canada soit tenu de fournir tout cela...

M. Alexander: Mon Dieu, non.

Le major général Wrinch: ... et je ne voudrais pas qu'on en vienne à cette conclusion parce qu'il y a bien des pays en jeu, il y a un grand nombre de pays qui ont beaucoup aidé et c'est normal dans le monde de la Croix-Rouge. Mais peu de pays possèdent des avions *Hercules*.

M. Alexander: En d'autres termes, dois-je comprendre, quand vous parlez d'avion, que vous parlez de l'avion et de tout ce que cela comporte?

M. Laniel: Avec l'équipage complet.

M. Winch: L'équipage complet, mais sans arme.

Le major général Wrinch: Aucun avion de la Croix-Rouge, aucun de ses véhicules qui participent à cette opération n'est muni d'armes, monsieur le président.

M. Alexander: Merci, monsieur le président.

M. Buchanan: Je voudrais simplement vérifier mes calculs, général. Avez-vous dit qu'au cours des 30 derniers jours, vos appareils avaient exécuté 220 envolées et transporté 2,200 tonnes de marchandises?

Le major général Wrinch: Il y eut 47 envolées transportant 400 tonnes de marchandises avant qu'on active le pont aérien le 3 septembre et le reste des 220 envolées, avec 2,174

tonnes de marchandises, ont eu lieu depuis le 3 septembre jusqu'à hier soir.

M. Buchanan: Cela veux donc dire qu'environ 180 envolées, à quelques-unes près, ont transporté 1,800 tonnes de marchandises dans une période d'environ un mois.

Le major général Wrinch: Oui.

M. Buchanan: Et si je vous ai bien compris, vous avez dit qu'une quantité à peu près égale avait été transportée par l'avion du *World Council of Churches* et d'autres organismes, à partir de Sao Tomé. Cela voudrait dire que pendant le mois, environ 3,500 ou 3,600 tonnes de secours arriveraient en tout et vous avez laissé entendre qu'il en faut environ 6,000 tonnes. En d'autres termes, je cherche à préciser la quantité de secours qui manque encore. Nous en envoyons 3,500 tonnes et il en faut 6,000.

Le major général Wrinch: Oui, c'est vrai mais il y a un point que j'aimerais éclaircir. Cette accélération du mouvement par le pont aérien a commencé lentement. Au début, on a, si je me souviens bien, effectué une, deux ou même trois envolées le 3 septembre puis, on les a portées à 7, 8, 9 et même à 10 par jour. Ces deux dernières semaines, la moyenne a dépassé sans doute ce chiffre.

J'imagine qu'aujourd'hui—c'est une estimation raisonnable—on transporte chaque soir 160 et peut-être même jusqu'à 200 tonnes de secours.

M. Buchanan: Ai-je raison de croire, général, que ce chiffre de 200 tonnes constitue la quantité requise de secours?

Le major général Wrinch: C'est un strict et absolu minimum mais quand je parle de 160 à 200 tonnes par soir, c'est par soir de vol. Il y a des nuits ou le ciel est bas, d'autres ou la situation militaire dans le secteur est très imprécise et ces nuits-là, il y a moins d'envolées. Mais les beaux soirs, la Croix-Rouge exécute sept, huit et même jusqu'à dix envolées.

M. Buchanan: Deux ou peut-être trois appareils *Hercules*, ajoutés à ce que vous avez déjà, sembleraient suffisants pour répondre, avec une petite marge, aux besoins que vous nous avez décrits.

Le major général Wrinch: Ce n'est pas certain qu'on puisse les ajouter à ce qui existe déjà parce que la piste de Yuli reçoit environ 20 et peut-être même 25 envolées par nuit et sans les appareils radiogoniométriques auxquels on est habitué ici, 20 ou 25 envolées constituent le maximum possible pendant les heures d'obscurité. La piste est extrêmement difficile et comme vous savez, consiste d'un élargissement de la route; l'éclairage est très faible et n'est allumé qu'un moment; les installations de chargement et de déchargement ne sont pas bonnes mais suffisantes, je crois, à l'état de la piste.

M. Buchanan: Prévoyez-vous qu'on puisse mettre une autre piste à votre disposition prochainement?

Le major général Wrinch: Non, je n'en connais point.

M. Buchanan: Merci.

M. Anderson: Vous avez dit que la Croix-Rouge avait transporté environ 2,574 tonnes de secours au Biafra et qu'environ 2,200 y avaient été apportées par d'autres organisations? Pouvez-vous nous dire combien de tonnes de ces approvisionnements ont été distribuées pendant la même période dans le secteur sous l'autorité des forces militaires fédérales?

Le major général Wrinch: J'aimerais corriger un chiffre. Si j'ai dit 2,574 j'ai fait erreur. Je crois que j'ai dit 2,174.

M. Anderson: Oui, je m'excuse. N'avez-vous pas dit qu'on aurait transporté 500 tonnes antérieurement?

Le major général Wrinch: Non. Les 400 tonnes additionnelles étaient comprises dans les 2,174.

M. Anderson: De sorte que c'est 2,174 plus les 2,200, soit une quantité à peu près égale chez les deux groupes qui s'occupent d'expéditions. Pendant cette période, combien de tonnes de secours ont été distribuées dans le secteur occupé par les forces fédérales?

Le major général Wrinch: Je n'ai pas ces chiffres, monsieur le président.

M. Anderson: Pourriez-vous me donner une idée puisque vous entreposez en différents endroits environ 11,000 tonnes d'approvisionnements, si je comprends bien, surtout dans le secteur occupé par les forces fédérales. Je me demande si ces secours sont figés sur place ou si vraiment on les achemine quelque part.

Le major général Wrinch: On les achemine, mais je n'ai pas les chiffres.

M. Anderson: Croyez-vous que la quantité se compare à celle qui va au Biafra?

Le major général Wrinch: Je crois que les quantités sont à peu près les mêmes, mais ce ne sont pas des chiffres précis. Les 11,000 tonnes dont j'ai parlé, 11,700 exactement, comprennent les 2,800 tonnes à Santa Isabel qui étaient destinées au Biafra.

M. Anderson: Disons environ 30 p. 100.

Le major général Wrinch: Oui.

M. Anderson: De sorte que les deux tiers sont encore en territoire fédéral, attendant la distribution dans les secteurs sous l'autorité fédérale.

Le major général Wrinch: Oui, mais, voyez-vous, une grande partie de ces approvisionnements est déjà rendue dans les dépôts d'où se fait la distribution. Le grand total à Lagos est de 5,000 et c'est de là qu'on alimente les avant-postes où la distribution a lieu.

M. Anderson: Et nous n'avons pas les chiffres, naturellement, de cette autre distribution.

Le major général Wrinch: Non.

M. Anderson: Pouvez-vous me dire combien de membres de votre personnel de campagne travaillent au Biafra et combien sont sur le front occupés par les forces fédérales?

Le major général Wrinch: Quand vous parlez de notre personnel de campagne...

M. Anderson: Vous avez parlé de 516, je crois.

Le major général Wrinch: Je puis vous dire le nombre de ceux qui travaillent sous l'étendard de la Croix-Rouge et qui comprend les organisations religieuses et les autres groupes. Ce sont les seuls chiffres que je possède. Dans le secteur du Nigeria administré par le Gouvernement militaire fédéral, 234; au Biafra, 145; à la base de Santa Isabel, 137. Ces chiffres ont quelque peu changé depuis. Quelques personnes—dont ces chiffres ne tiennent pas compte—ont été rappelées des secteurs avancés depuis le récent assassinat de gens de la Croix-Rouge. Mais les chiffres sont presque exacts.

M. Anderson: Une autre question qui n'est peut-être pas de votre compétence et que vous ne voudrez peut-être pas discuter. Comment les forces biafraises elles-mêmes sont-elles nourries? Ont-elles assez de ravitaillement provenant de leur propre territoire ou sont-elles ravitaillées de l'extérieur?

Le major général Wrinch: Je ne puis répondre.

M. Anderson: Vous n'avez pas une idée?

Le major général Wrinch: Je ne sais pas.

M. Anderson: Très bien, merci.

Le président: M. Penner, M. Roberts et M. Groos. Monsieur Penner.

M. Penner: Vous avez dit, général, qu'on a surtout besoin d'avions lourds à l'heure actuelle. Il y a déjà un certain temps que ce besoin se fait sentir, est-ce exact?

Le major général Wrinch: Oui.

M. Penner: Et vous comptez qu'on comblera ce besoin à la suite de cette séance, aujourd'hui.

Le major général Wrinch: Je n'ai pas dit qu'il sera comblé.

M. Penner: Mais vous êtes optimiste.

Le major général Wrinch: Je suis optimiste, je crois que nous obtiendrons un avion.

M. Penner: Quand les gens meurent de faim tous les jours, chaque jour est d'une importance vitale. A titre d'officier de la Croix-Rouge, comment expliquez-vous que cette confrontation, que cette occasion de combler une nécessité absolue vienne si tard?

Le major général Wrinch: Une occasion s'est offerte le 12 juillet, monsieur le président, lorsque, je l'ai déjà dit, un groupe de douze ou treize personnes—j'oublie le nombre exact—a rencontré M. Sharp pour en discuter. La déclaration publiée à l'issue de cette rencontre a été, sauf erreur, donnée à la Chambre des communes. Non. Je me trompe, elle n'a pas été donnée à la Chambre. Mais une déclaration a été publiée expliquant l'attitude du gouvernement. Je répète que je suis en rapport presque quotidien avec le gouvernement et je l'ai tenu pleinement au courant depuis le début. Il n'y a donc aucun mystère.

M. Penner: Il est évident qu'il y a eu un accrochage quelque part. J'aimerais avoir votre explication de cet accrochage.

Le major général Wrinch: L'énoncé de la politique du gouvernement a été fait le 12 juillet et confirmé le 27 ou le 28 août mais je ne saurais dire pourquoi cet accrochage a eu lieu.

M. Penner: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Groos.

M. Groos: Je n'ai qu'une brève question à poser. Le général Wrinch a effleuré en passant la question du temps et je me demande s'il nous donnerait une idée des prévisions météorologues pour une opération comme celle-ci au cours des prochains mois.

Le major général Wrinch: Nous avons eu une saison pluvieuse avec un très grand nombre d'orages et autres perturbations semblables, et avec des plafonds à basse altitude. J'ai été réellement surpris de voir combien il y a eu peu de soirs où le nombre d'envolées a été réduit à cause du temps, mais les conditions ont quand même été difficiles. Cependant, bien que je ne sois pas un expert sur l'Afrique occidentale, je crois savoir que la saison suivante de l'année amène avec elle,— n'est-ce pas le harmattan qui apporte la poussière du Sahara? Il y a ici un expert sur l'Afrique. Je sais que les plafonds peuvent être très bas durant cette période qui, je crois, sauf erreur, commence à peu près au mois de novembre et dure jusqu'en février environ. J'ai moi-même eu cette expérience puisque je suis descendu d'avion à l'aéroport de Lagos durant cette saison, il y a eu un an en janvier dernier, et le plafond se situait à environ 100 pieds à ce moment-là. Mais, au-dessus de ce plafond, il faisait beau et le ciel était très clair; c'est seulement au moment même de toucher le sol qu'on avait peur un peu. Je suppose que cette saison arrivera vers le mois prochain, ou à peu près, et qu'elle sera la cause de certains problèmes. Il y a toutefois eu des envolées durant cette saison en février dernier et la situation à ce temps-là était telle que, au moment d'approcher la bande de Yuli, les feux sur les côtés s'allumaient et s'éteignaient en traversant le brouillard et les nuages à basse altitude, autant de choses qui rendent les manœuvres difficiles. Mais je ne sais pas ce qui vient après cette saison-là, monsieur le Président. Peut-être des membres de votre Comité le sauraient-ils?

M. Groos: Donc, outre les exigences en matière d'avion, en parlant de cette question peut-être devrait-on formuler des exigences en vue d'accroître la sécurité à l'atterrissage, par exemple l'atterrissage par instruments électroniques?

Le major général Wrinch: Certains instruments ont été conçus et sont en usage. Je ne peux dire précisément ce qu'ils sont.

M. Groos: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Monsieur Harkness?

M. Harkness: Une seule question. Savez-vous s'il faudra ravitailler encore longtemps les régions présentement sous contrôle fédéral?

Le major général Wrinch: Cela dépend entièrement de la situation militaire, monsieur le président. Il faudra certainement le faire aussi longtemps que durera la guerre et, jusqu'ici, nous avons déjà perdu l'avantage d'au moins une saison de récolte. J'ai lu dans les journaux qu'on utilise des pousses d'igname, ou quelque chose de semblable, en guise de nourriture et je parie qu'une fois la guerre terminée, il faudra compenser la perte d'au moins une saison de récolte.

M. Harkness: Cela s'applique particulièrement aux régions encore sous le contrôle des Biafrais, n'est-ce pas, et il se peut que leur ravitaillement doive se poursuivre pendant longtemps. Je me demande combien de temps, selon vous, il sera probablement nécessaire de continuer à ravitailler les autres régions qui se trouvent maintenant à une distance très grande des régions de combat; Port Harcourt, Calabar et tous les endroits semblables.

Le major général Wrinch: J'ai entendu dire, monsieur le président, qu'il y a certaines régions où les combats sont terminés et, selon la carte, elles sont en quelque sorte sous le contrôle du gouvernement militaire fédéral. On dit que, dans ces régions, il est parfois difficile de savoir qui exactement exerce le contrôle une fois qu'on a quitté les rues de la ville et je crois, comme vous l'avez indiqué, que la région qui constitue encore le territoire biafrais est la pire de toutes et qu'elle le demeurera, et je pense que les choses s'amélioreront progressivement lorsqu'on pourra changer la situation, faire cesser les combats et nettoyer les zones d'instabilité, et ainsi de suite.

M. Harkness: Mais dans ces régions précises où les combats ont cessé, vous croyez qu'il faudra encore un an, en quelque sorte, d'ici à ce qu'on fasse une nouvelle récolte, avant qui ne soit plus nécessaire de ravitailler ces régions?

Le major général Wrinch: Il est très difficile de préciser, monsieur le président, mais je suis porté à croire qu'il faudra pas mal de temps, même si tout va bien.

Le président: Puis-je maintenant poser une ou deux questions si les autres membres ont terminé? Monsieur Ryan?

M. Ryan: J'aimerais poser une question. Pourriez-vous exprimer en pourcentage les besoins auxquels vous devez faire face présentement? Est-ce que ce serait 60 ou 70 p. 100, pour revenir à l'idée exprimée par M. Buchanan? Est-ce là à peu près l'effort que vous fournissez présentement, et combien de réserve vous faut-il entreposer là-bas, et je songe en particulier aux aliments en haute teneur de protéines?

Le major général Wrinch: Je crois que le pourcentage que vous avez indiqué est à peu près ce qu'on peut calculer en ce qui concerne la région du Biafra. Je ne puis dire quel pourcentage ce serait dans les régions occupées par le gouvernement militaire fédéral. Je ne le sais pas.

Le président: Monsieur le major général Wrinch, vous avez dit que vous aimeriez avoir une flotte d'avions *Hercules*. Pourriez-vous indiquer combien d'avions *Hercules*, en fait, vous pourriez employer utilement immédiatement?

Le major général Wrinch: Pour les envolées vers le Biafra, monsieur le président, quatre avions *Hercules* de plus pourraient être employés utilement aujourd'hui ou cette nuit s'ils étaient disponibles, et avec des équipages, au moins deux équipages pour chaque avion. Je ne saurais dire combien il en faudrait dans la zone occupée par le gouvernement militaire fédéral étant donné qu'il a été extrêmement difficile d'obtenir les moindres renseignements précis sur la capacité des pistes d'envol dans les régions avancées du territoire du gouvernement militaire fédéral.

Nous ne savons pas encore, par exemple, si la piste d'envol à Calabar peut ou non être utilisée par les avions *Hercules*. La piste d'envol à Obi, qui était utilisable pour les avions *Hercules*, a été inondée en partie et, aujourd'hui, je ne sais pas si on peut l'utiliser ou non. Je crois qu'on ne peut plus l'utiliser.

Je ne sais pas ce qu'est la circulation aérienne, militaire ou autre, à Enugu et personne ne peut le dire tout simplement. A mesure que le temps passera, j'espère qu'on pourra donner des réponses à une question comme celle-là, et à mesure qu'on prendra de l'expérience dans la manœuvre du seul avion *Hercules* que nous avons présentement.

Le président: Monsieur le major général Wrinch, vous avez dit que le Biafra pourrait s'opposer à ce qu'on utilise cet avion dont nous avons parlé, un avion *Hercules* appartenant au gouvernement canadien. Je pense que tout le monde ici comprend pourquoi il pourrait y avoir des difficultés à conclure un engagement, pourquoi il pourrait être nécessaire d'obtenir la permission du gouvernement nigérien pour qu'un avion appartenant au Canada puisse survoler le territoire nigérien. J'ai de la difficulté à comprendre quelles objections les autorités du Biafra pourraient avoir contre le fait qu'un avion appartenant au gouvernement canadien apporte des secours de ravitaillement au Biafra, étant donné que d'autres avions se posent régulièrement, soit ceux de la Croix-Rouge soit ceux des organisations religieuses.

Est-ce qu'en réalité il semble qu'il y aurait des problèmes avec les autorités du Biafra?

Le major général Wrinch: Je prévois un problème, monsieur le président. Si les envois de nourriture arrivent par avion de Lagos au Biafra, j'entrevois de sérieuses difficultés, parce qu'on dit que les Biafrais croient que toute la nourriture qui leur parvient des territoires du gouvernement militaire fédéral est de la nourriture empoisonnée, et ils ne l'acceptent pas. Et je serais très surpris, monsieur le président, s'ils laissaient entrer des vivres venant de Lagos. Par ailleurs, si l'avion peut transporter les vivres à partir de Santa Isabel, alors je ne prévois absolument aucune difficulté.

M. Thompson: Une seule question, monsieur le président. Dans son exposé des ressources qui sont mises à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge par d'autres pays, le major général Wrinch n'a pas mentionné les États-Unis. Selon vous quel est l'apport des États-Unis à la Croix-Rouge dans le domaine dont nous venons de parler?

Le major général Wrinch: Les États-Unis ont contribué très largement, tant au nom de la Croix-Rouge qu'au nom du gouvernement. J'ai aussi mentionné le Fonds international de secours à l'enfance et d'autres organisations semblables. Je crois cependant que l'opinion veut que les grandes puissances ne participent pas matériellement à l'opération et, autant que je sache, je ne crois pas qu'on ait demandé aux États-Unis de fournir des avions pour le Biafra.

M. Thompson: La Grande-Bretagne et l'U.R.S.S. participent-elles de quelque façon à des activités humanitaires?

Le major général Wrinch: La Grande-Bretagne a fourni une certaine aide. ODFAM au Royaume-Uni a fourni je crois une cargaison de plusieurs milliers de tonnes de lait en poudre il y a quelque temps, ainsi que de l'assistance sous d'autres formes. Je ne sais pas si le gouvernement britannique lui-même a fourni de l'aide. Le Royaume-Uni a offert de l'aide mais, autant que je puisse savoir, je crois qu'il y a un accord pour que le Royaume-Uni fournisse des armes au Nigeria, ce qui fait que le Royaume-Uni n'est pas très populaire au Biafra. Je ne sache pas que l'U.R.S.S. ait fourni de l'aide.

Le président: Une dernière question, général Wrinch. Au cours des récentes années, un certain nombre de régions ont souffert de la guerre et de la guerre civile. D'après votre expérience, la situation dans cette guerre civile en particulier est-elle vraiment mauvaise en comparaison des autres? C'est qu'il ne semble pas que le public au Canada se soit davantage soulevé à l'idée de cette guerre.

Le major général Wrinch: Je crois qu'il ne fait aucun doute, monsieur le président, que la situation parmi les civils dans les régions en cause est pire dans cette guerre civile au Nigeria qu'elle ne l'est dans d'autres régions. Je suis allé au Vietnam et, bien que le nombre des victimes y était très élevé, je ne crois pas qu'il puisse se comparer à celui des civils dans la guerre civile au Nigeria.

M. Alexander: J'ai encore une question à poser. Si je comprends bien, on a offert un avion en juillet, je crois que vous avez dit le 12 ou à peu près. Puis un autre...

Le major général Wrinch: Non, aucune offre n'a été faite, monsieur le président. C'est ce jour-là que nous avons rencontré M. Sharp en groupe pour discuter la question et demander que le gouvernement fédéral prenne d'autres mesures.

M. Sharp a annoncé à ce moment-là qu'on fournirait une aide beaucoup plus grande sous forme de nourriture. On n'en a pas fixé le montant ce jour-là. En définitive, on a atteint le chiffre d'un million de dollars d'aide sous forme de nourriture.

On a également annoncé que le Canada aiderait au transport aérien, une fois un accord conclu entre tous les intéressés; et, évidemment, aucun accord n'a encore été conclu.

M. Alexander: Je crois que, lors de votre rencontre au début de juillet, vous avez fait certaines déclarations sur l'intention de faire l'acquisition d'un avion en juillet, cela devant aider considérablement vos opérations?

Le major général Wrinch: Aucune déclaration n'a été faite à ce moment-là, monsieur le président. La réunion avait eu lieu, pour ainsi dire sans préavis et on s'est borné à discuter la question.

M. Alexander: Quand le gouvernement vous a-t-il indiqué qu'il serait disposé à vous offrir un avion?

Le major général Wrinch: Il y a eu une semaine dimanche, je crois, que j'en ai eu l'offre certaine. Le samedi matin, il y a une semaine, j'ai reçu une telle offre, ce qui pouvait rendre la chose possible. C'est alors que j'ai communiqué avec Genève. L'offre est devenue formelle, il y a eu une semaine hier, je crois—lundi.

M. Alexander: Le gouvernement vous a-t-il indiqué jusqu'ici à quel moment vous pourriez avoir l'avion?

Le major général Wrinch: Dès que j'irai à l'autre réunion, monsieur le président, je vais en parler.

M. Alexander: Nous ne voulons vraiment pas vous retenir.

Le président: Je ne voudrais pas écourter la période de questions, mais nous avons eu une bonne discussion avec le général Wrinch.

Ainsi que nous le savons tous, il y a encore un autre événement important qui nous attend à six heures, le dévoilement des portraits de deux anciens premiers ministres.

Y a-t-il d'autres questions à poser au major général Wrinch avant de lever la séance?

M. Cafik: Monsieur le président, je ne sais pas si c'est dans l'ordre, mais j'aimerais formuler en quelques mots une motion réglementaire pour faire suite à ma première question, au sujet de savoir quels sont les besoins dans ce domaine particulier.

D'après les questions qui ont été posées cet après-midi, je crois comprendre qu'on a besoin immédiatement d'un avion *Hercules*, mais je pense qu'il serait quand même utile si notre Comité vous demandait, monsieur le président, de présenter une requête formelle à la Croix-Rouge internationale afin de pouvoir nous indiquer quels sont leurs besoins pour l'immédiat et pour l'avenir, afin que nous puissions, comme Comité, étudier la question.

Le président: Cela pourrait être un peu difficile. Il s'agirait d'indiquer les besoins, en tant que contributions de tout le groupe des pays qui sont...

M. Cafik: Oui; et peut-être des recommandations de la Croix-Rouge internationale sur la façon avec laquelle le Canada pourrait aider à répondre à ces besoins.

Le président: Général Wrinch, nous serait-il possible d'avoir un tel mémoire dans un délai raisonnable?

Le major général Wrinch: Les besoins à court terme ne présentent absolument aucune difficulté si vous acceptez la déclaration de la Société canadienne de la Croix-Rouge, d'après les appels qu'elle a reçus du Comité international de la Croix-Rouge. Je crois même que tout est déjà rendu à Ottawa, mais, quant aux besoins à long terme, c'est quelque chose de plus difficile. J'ai quitté Genève il y a maintenant quatre ou cinq semaines. On travaillait très activement à la planification à long terme, mais je ne connais pas encore le résultat de cette planification à long terme.

Le président: Au lieu de présenter une motion réglementaire, monsieur Cafik, vous pourriez peut-être demander à votre comité directeur de voir s'il serait possible d'obtenir de la Croix-Rouge canadienne, par l'entremise du major général Wrinch, une idée plus précise sur ce que le Canada pourrait fournir de façon utile.

Le major général Wrinch: Oui. Je crois que cela nous guiderait un peu dans nos délibérations.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions...

M. Laniel: J'ai une question à poser. J'ai reçu l'avis d'une séance à huit heures ce soir...

Le président: Oui. J'ai quelque chose à annoncer après que nous aurons terminé avec le général Wrinch, car je sais qu'il a une autre réunion.

M. Thompson: Je voulais simplement dire que j'aimerais proposer une motion pour remercier le général Wrinch.

Le président: Est-ce que vous retournez à Toronto?

Le major général Wrinch: Je m'en retourne à Toronto ce soir. Il me faut obtenir les renseignements que vous demandez.

Le président: Je vous remercie très vivement, général Wrinch. Votre témoignage nous a été très utile.

Le major général Wrinch: Merci, monsieur. Je l'ai fait avec plaisir.

Le président: Avant que le Comité ne lève la séance, peut-être pourrais-je simplement annoncer des décisions prises par votre comité directeur, sous réserve de votre approbation. D'abord, une réunion est prévue pour ce soir à huit heures, dans cette salle-ci. Le témoin sera M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth.

On a ensuite proposé que le Comité siège également demain après-midi. Nous ne pouvons nous réunir dans la matinée parce que le caucus doit siéger, mais demain après-midi, ici même, à 3 h. 45, nous entendrons les deux députés qui ont visité le Biafra. M. Sharp sera de retour jeudi et nous espérons qu'il puisse assister, avec ses conseillers, à la séance de jeudi. Entretemps, nous faisons la liste des témoins qui pourraient aider le Comité d'une façon ou d'une autre.

A part cela, une des dernières choses que j'ai à signaler, c'est qu'une convocation a été envoyée au général Milroy afin de savoir s'il peut se présenter devant le Comité. Je crois savoir qu'il est absent en ce moment en tournée d'observation, mais nous devrions savoir dans un jour ou deux s'il pourra venir témoigner d'ici quelques jours.

Il se présente une difficulté quant au nombre de membres du comité directeur. Je crois qu'on pourrait la résoudre, si vous êtes d'accord, en augmentant à neuf la composition du comité directeur; ainsi nous aurions deux membres du parti conservateur, un du NPD, un du Ralliement et cinq du parti libéral. Le Comité est-il d'accord pour qu'on augmente à neuf le nombre des membres du comité directeur? Les noms des membres du comité directeur seront annoncés à la séance de ce soir. Ce nombre devrait suffir à nos besoins.

Il n'y a pas d'autres questions? Alors, nous levons la séance jusqu'à huit heures ce soir.

APPENDICE «A»

AFFAIRES EXTÉRIEURES

BUDGET REVISÉ DES DÉPENSES 1968-1969

AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE				
(S)	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures—Traitement et indemnité d'automobile (Détail à la page 116)	17,000	17,000		
1	Administration, fonctionnement et entretien y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine), les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; et autorisation, au gouverneur en conseil, nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et autres fonctionnaires; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; programmes de relations culturelles et d'échanges académiques avec d'autres pays (Détail à la page 116)	44,591,300	42,260,000	2,331,300	
10	Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier (Détail à la page 121)	7,000,000	5,085,000	1,915,000	
15	Cotisations, contributions et autres versements à des organismes internationaux (y compris ceux du Commonwealth) et aux programmes internationaux et multilatéraux d'aide économique et spéciale, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les cotisations selon les montants exprimés en devises dans lesquelles elles sont prélevées, et autorisation de faire les autres paiements spécifiés en devises des pays indiqués, même si l'ensemble des paiements peut dépasser l'équivalent en dollars canadiens établi en janvier 1968 à (Détail à la page 129)	33,362,850	34,437,700	.....	1,074,850
(S)	Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, et pensions (Détail à la page 132)	50,000	49,000	1,000	
(S)	Crédit ouvert au gouvernement de l'Inde en vertu d'un accord financier intervenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde pour financer l'achat, au Canada, d'avions, de pièces de rechange et d'équipement (Détail à la page 132)	20,000	92,000	.....	72,000
		85,024,150	81,923,700	3,100,450	

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE (Suite)				
	RÉCAPITULATION				
	A voter	**84,954,150**	81,782,700	3,171,450	
	Autorisé par la loi	**87,000**	158,000	.....	71,000
		85,041,150	**81,940,700**	**3,100,450**	
	B—BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE				
30	Traitements et dépenses (Détail à la page 132)	4,003,000	2,948,700	1,054,300	
35	Assistance économique, technique, pour fins d'enseignement et autre, selon le détail des affectations (Détail à la page 133)	138,500,000	130,239,000	8,261,000	
		142,503,000	**133,187,700**	**9,315,300**	
	C—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE				
40	Traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission (Détail à la page 135)	**484,100**	**489,200**	.....	**5,100**

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)..	967,200	837,500
		Logement (dans les bâtiments du ministère).....	427,000	211,200
		Service de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor).....	778,600	617,700
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor).....	1,555,100	1,216,000
		Cotisations au Compte du Régime de pensions du Canada et au Compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor).....	205,000	171,300
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor).....	52,700	107,700
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents du travail (ministère du Travail).....	2,300	2,100
		Transport du courrier en franchise (Postes).....	125,500	96,800
			4,113,400	3,260,300
		Statutaire—Secrétaire d'État aux Affaires extérieures —Traitement et indemnité d'automobile		
		Traitement.....(1)	15,000	15,000
		Indemnité d'automobile.....(2)	2,000	2,000
			17,000	**17,000**
		Crédit 1er—Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, la rémunération des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires (Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine), les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; et autorisation au gouverneur en conseil, nonobstant les dispositions de l'article 7 de la Loi sur l'administration financière, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et autres fonctionnaires; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; programmes de relations culturelles; et d'échanges dans le domaine de l'enseignement avec d'autres pays		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		ADMINISTRATION CENTRALE		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures ($31,000)		
1	1	Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures ($25,750)		
3	3	Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures ($20,500-$25,750)		
1	1	Président de la section canadienne de la Commission permanente mixte de défense du Canada et des États-Unis ($7,000)		
1	1	Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures ($18,500-$23,500)		
1	1	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
2		($16,000-$18,000)		
4	2	($14,000-$16,000)		
6	3	($12,000-$14,000)		
3	2	($10,000-$12,000)		
4	3	($8,000-$10,000)		
1	4	($6,000-$8,000)		
		Administration et service extérieur		
9	11	Chef de mission (1 à $24,250, 1 à $22,880, 1 à $21,580, 5 à $20,280, 1 à $19,760)		
12	11	Agent du service extérieur 10, Affaires extérieures ($25,220)		
8	7	Agent du service extérieur 9, Affaires extérieures ($22,880)		
47	40	Agent du service extérieur 8, Affaires extérieures ($21,580)		
114	45	($18,000-$21,000)		
7	71	($16,000-$18,000)		
106	110	($14,000-$16,000)		
216	219	($12,000-$14,000)		
79	35	($10,000-$12,000)		
160	64	($8,000-$10,000)		
30	100	($6,000-$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
3	3	($12,000-$14,000)		
10	10	($10,000-$12,000)		
30	26	($8,000-$10,000)		
91	103	($6,000-$8,000)		
179	172	($4,000-$6,000)		
43	8	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
13	2	($8,000-$10,000)		
166	111	($6,000-$8,000)		
960	966	($4,000-$6,000)		
135	202	(Moins de $4,000)		
12	12	(Emplois saisonniers)		
		Services retenus sur place à l'étranger		
814	807	(Service continu)		
3,272	3,157			
(3,269)	(3,154)	Effectif constant	18,986,000	18,974,000
(204)	(202)	Emplois intermittents et autres	401,000	367,000
(3,473)	(3,356)	Traitements et salaires (1)	19,387,000	19,341,000
		Surtemps (1)	516,000	418,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		ADMINISTRATION CENTRALE (Suite)		
		Indemnités (1)	7,800,000	7,441,000
		Prestations pour services personnels (1)	181,000	140,000
		Service de courriers (2)	560,000	560,000
		Frais de déménagement et de congé au pays (2)	2,007,000	2,170,000
		Autres frais de voyage (2)	900,000	1,119,000
		Transport: chemin de fer et camion (2)	247,000	181,000
		Affranchissement (2)	340,700	277,000
		Transport du courrier diplomatique (2)	115,000	52,000
		Téléphone, télégrammes et autres services de communication (2)	3,032,600	2,819,000
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère (3)	248,500	268,000
		Étalages et autre publicité du ministère (3)	166,500	127,000
		Achat de publications pour diffusion (3)	165,000	102,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	982,200	563,000
		Location de terrains, bâtiments et ouvrages (5)	1,650,000	1,180,000
		Location de matériel (5)	4,000	3,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages (6)	990,000	750,000
		Réparation et entretien du matériel (6)	435,000	310,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	1,050,000	876,000
		Combustible et autres fournitures et approvisionnements (7)	330,000	269,000
		Impôts sur propriétés diplomatiques de la région d'Ottawa (7)	350,000	282,000
		Services de ville (7)	275,000	260,000
		Assistance aux Canadiens qui sont dans le besoin à l'étranger (recouvrable en partie) (10)	25,000	25,000
		Réceptions officielles (12)	75,000	200,000
		Indemnisation des employés pour perte ou endommagement de mobilier ou d'effets (12)	6,000	2,000
		Divers (12)	205,000	215,000
			42,043,500	39,950,000

	Dépense	Recette
1965–1966	$ 30,009,856	$1,200,467
1966–1967	34,104,940	1,243,206
1967–1968 (estimation)	39,673,000	1,260,500

FRAIS CIVILS DE LA PARTICIPATION DU CANADA AUX COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE EN INDOCHINE, Y COMPRIS L'AUTORISATION ACCORDÉE AU GOUVERNEUR EN CONSEIL DE NOMMER ET D'APPOINTER LES COMMISSAIRES, SECRÉTAIRES ET FONCTIONNAIRES CANADIENS DESDITES COMMISSIONS

		Postes titularisés
		Administration et service extérieur
1	1	Agent du service extérieur 9: Affaires extérieures ($22,880)
2		($18,000–$21,000)
	2	($16,000–$18,000)
7	7	($12,000–$14,000)

Emplois (années-homme)		Détail des affectations		Montant	
1968-1969	1967-1968			1968-1969	1967-1968
				$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)			
		Crédit 1er (Suite)			
		FRAIS CIVILS DE LA PARTICIPATION DU CANADA AUX COMMISSIONS INTERNATIONALES (Suite)			
		Postes titularisés (suite)			
1	1	Technique, exploitation et services ($6,000-$8,000)			
1		Soutien administratif ($8,000-$10,000)			
2	2	($6,000-$8,000)			
16	17	($4,000-$6,000)			
30	30				
(30)	(30)	Traitements	(1)	213,000	209,000
		Surtemps	(1)	11,000	4,000
		Indemnités	(1)	130,000	108,000
		Frais de voyage	(2)	80,000	80,000
		Transport: chemin de fer et camion	(2)	3,000	1,000
		Affranchissement	(2)	300	300
		Téléphone, télégrammes et autres services de communication	(2)	114,300	107,000
		Services professionnels et spéciaux	(4)	5,000	4,000
		Location de matériel	(5)	800	800
		Réparation et entretien de bâtiments	(6)	1,000	2,000
		Réparation et entretien du matériel	(6)	6,400	4,800
		Papier et fournitures de bureau	(7)	15,000	14,500
		Fournitures et approvisionnements	(7)	5,000	1,600
		Divers	(12)	3,000	2,000
				587,800	539,000
			Dépense		
		1965-1966	$ 585,363		
		1966-1967	615,320		
		1967-1968 (estimation)	475,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		DÉPENSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES, Y COMPRIS LE PAIEMENT, SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU GOUVERNEUR EN CONSEIL, DE LA RÉMUNÉRATION DES CANADIENS AFFECTÉS PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN AU PERSONNEL DES ORGANISMES INTERNATIONAUX, SELON LE DÉTAIL DES AFFECTATIONS (PORTION RECOUVRABLE DE CES ORGANISMES), ET AUTORISATION DE FAIRE DES AVANCES RECOUVRABLES À CONCURRENCE DE LA SOMME GLOBALE DES PARTS DE CES FRAIS PAYABLES PAR CES ORGANISMES		
		Dépenses administratives spéciales, y compris traitements, indemnités et frais de déménagement:		
		Banque de développement asiatique.....(10)	37,000	36,000
		Moins—Somme recouvrable.....(13)	25,000	25,000
			12,000	11,000
		Secrétariat du Commonwealth.....(10)	65,000	64,000
		Moins—Somme recouvrable.....(13)	25,000	25,000
			40,000	39,000
		Organisation du Traité de l'Atlantique Nord...(10)	78,000	121,000
		Moins—Somme recouvrable.....(13)	30,000	50,000
			48,000	71,000
		Organisation pour la coopération et le développement économiques.....(10)	29,000	27,000
		Moins—Somme recouvrable.....(13)	19,000	17,000
			10,000	10,000
			110,000	131,000
			Dépense	
		1965–1966..... $	51,206	
		1966–1967.....	68,937	
		1967–1968 (estimation).....	75,000	
		REPRÉSENTATION DU CANADA AUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES		
		Frais de déplacement.....(2)	350,000	300,000
		Téléphone et télégrammes.....(2)	3,000	3,000
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	2,000	2,000
		Loyer.....(5)	10,000	10,000
		Réceptions.....(7)	15,000	15,000
		Divers.....(12)	10,000	10,000
			390,000	340,000
			Dépense	
		1965–1966..... $	275,187	
		1966–1967.....	330,728	
		1967–1968 (estimation).....	377,000	

Emplois (années-homme) 1968–1969	Emplois (années-homme) 1967–1968	Détail des affectations	Montant 1968–1969	Montant 1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		PROGRAMMES DE RELATIONS CULTURELLES ET D'ÉCHANGES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT AVEC D'AUTRES PAYS.....(10)	1,460,000	1,300,000
		Dépense		
		1965–1966..... $ 843,055		
		1966–1967..... 838,023		
		1967–1968 (estimation)..... 900,000		
		Total du crédit 1er.....	**44,591,300**	**42,260,000**
		Dépense Recette		
		1965–1966..... $ 31,764,667 $1,200,467		
		1966–1967..... 35,957,948 1,243,206		
		1967–1968 (estimation)..... 41,500,000 1,260,500		
		Crédit 10—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier		
		Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris le terrain.....(8)	4,190,000	3,000,000
		Mobilier et accessoires de bureau.....(9)	365,000	525,000
		Mobilier et accessoires pour résidences à l'extérieur..(9)	565,000	458,000
		Acquisition de véhicules automobiles et autre matériel.....(9)	680,000	265,000
		Matériel ménager de base pour le personnel à l'étranger.....(9)	450,000	364,000
		Acquisition de matériel de communications.....(9)	750,000	473,000
			7,000,000	**5,085,000**
		Dépense		
		1965–1966..... $ 1,983,311		
		1966–1967..... 3,081,668		
		1967–1968 (estimation)..... 6,330,000		
		Répartition des crédits 1er et 10		
1,319	1,232	ADMINISTRATION CENTRALE—Frais d'administration.....	17,816,500	17,713,000
		Immobilisations.....	508,000	436,000
			18,324,500	18,149,000
30	30	INDOCHINE—Frais d'administration.....	587,800	539,000
		Immobilisations.....	43,000	46,000
			630,800	585,000
		Missions diplomatiques		
16	16	ARGENTINE—Frais d'administration.....	229,000	215,000
		Immobilisations.....	16,000	5,000
			245,000	220,000
26	25	AUSTRALIE—Frais d'administration.....	299,000	268,000
		Immobilisations.....	68,000	94,000
			367,000	362,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
21	20	AUTRICHE—Frais d'administration	300,000	269,000
		Immobilisations	39,000	9,000
			339,000	278,000
45	35	BELGIQUE—Frais d'administration	684,000	513,000
		Immobilisations	42,000	12,000
			726,000	525,000
35	31	BELGIQUE-OTAN—Frais d'administration	447,000	441,000
		Immobilisations	16,000	10,000
			463,000	451,000
24	24	BRÉSIL—Frais d'administration	392,000	367,000
		Immobilisations	12,000	190,000
			404,000	557,000
129	125	GRANDE-BRETAGNE—Frais d'administration	1,569,000	1,441,000
		Immobilisations	52,000	105,000
			1,621,000	1,546,000
16	16	CAMEROUN—Frais d'administration	217,000	203,000
		Immobilisations	8,000	9,000
			225,000	212,000
22	22	CEYLAN—Frais d'administration	199,000	186,000
		Immobilisations	275,000	20,000
			474,000	206,000
16	16	CHILI—Frais d'administration	202,000	189,000
		Immobilisations	11,000	6,000
			213,000	195,000
14	14	COLOMBIE—Frais d'administration	153,000	143,000
		Immobilisations	35,000	5,000
			188,000	148,000
16	16	CONGO (KINSHASA)—Frais d'administration	213,000	199,000
		Immobilisations	12,000	53,000
			225,000	252,000
13	13	COSTA RICA—Frais d'administration	134,000	125,000
		Immobilisations	9,000	23,000
			143,000	148,000
24	24	CUBA—Frais d'administration	319,000	298,000
		Immobilisations	28,000	33,000
			347,000	331,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
18	18	CHYPRE—Frais d'administration	160,000	152,000
		Immobilisations	9,000	16,000
			169,000	168,000
25	25	TCHÉCOSLOVAQUIE—Frais d'administration	318,000	297,000
		Immobilisations	25,000	17,000
			343,000	314,000
17	17	DANEMARK—Frais d'administration	221,000	207,000
		Immobilisations	17,000	4,000
			238,000	211,000
7	7	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE—Frais d'administration	99,000	93,000
		Immobilisations	14,000	11,000
			113,000	104,000
9	9	ÉQUATEUR—Frais d'administration	105,000	98,000
		Immobilisations	17,000	2,000
			122,000	100,000
16	16	ÉTHIOPIE—Frais d'administration	144,000	135,000
		Immobilisations	23,000	13,000
			167,000	148,000
17	17	FINLANDE—Frais d'administration	272,000	254,000
		Immobilisations	20,000	26,000
			292,000	280,000
104	89	FRANCE—Frais d'administration	1,610,000	1,321,000
		Immobilisations	96,000	75,000
			1,706,000	1,396,000
15	11	FRANCE—OCDE—Frais d'administration	190,000	182,000
		Immobilisations	.....	.....
			190,000	182,000
4	4	ALLEMAGNE—Berlin—Frais d'administration	62,000	58,000
		Immobilisations	5,000	
			67,000	58,000
39	39	ALLEMAGNE—Bonn—Frais d'administration	510,000	477,000
		Immobilisations	720,000	498,000
			1,230,000	975,000
21	21	GHANA—Frais d'administration	313,000	271,000
		Immobilisations	85,000	19,000
			398,000	290,000

28974—5½

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
23	23	GRÈCE—Frais d'administration	308,000	288,000
		Immobilisations	29,000	7,000
			337,000	295,000
19	19	GUYANE BRITANNIQUE—Frais d'administration	180,000	158,000
		Immobilisations	24,000	15,000
			204,000	173,000
10	10	HAÏTI—Frais d'administration	131,000	122,000
		Immobilisations	17,000	8,000
			148,000	130,000
59	59	INDE—Frais d'administration	612,000	556,000
		Immobilisations	671,000	9,000
			1,283,000	565,000
29	27	INDONÉSIE—Frais d'administration	414,000	366,000
		Immobilisations	17,000	27,000
			431,000	393,000
19	19	IRAN—Frais d'administration	245,000	229,000
		Immobilisations	6,000	9,000
			251,000	238,000
13	13	IRLANDE—Frais d'administration	152,000	142,000
		Immobilisations	8,000	3,000
			160,000	145,000
22	22	ISRAËL—Frais d'administration	271,000	250,000
		Immobilisations	20,000	8,000
			291,000	258,000
33	33	ITALIE—Frais d'administration	575,000	537,000
		Immobilisations	55,000	42,000
			630,000	579,000
17	16	JAMAÏQUE—Frais d'administration	237,000	209,000
		Immobilisations	24,000	2,000
			261,000	211,000
46	45	JAPON—Frais d'administration	638,000	601,000
		Immobilisations	109,000	22,000
			747,000	623,000
17	18	KENYA—Frais d'administration	173,000	176,000
		Immobilisations	10,000	19,000
			183,000	195,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
25	25	LIBAN—Frais d'administration	288,000	257,000
		Immobilisations	21,000	13,000
			309,000	270,000
26	26	MALAISIE—Frais d'administration	306,000	278,000
		Immobilisations	30,000	19,000
			336,000	297,000
25	24	MEXIQUE—Frais d'administration	258,000	213,000
		Immobilisations	7,000	5,000
			265,000	218,000
27	27	PAYS-BAS—Frais d'administration	400,000	374,000
		Immobilisations	23,000	18,000
			423,000	392,000
16	15	NOUVELLE-ZÉLANDE—Frais d'administration	212,000	189,000
		Immobilisations	13,000	11,000
			225,000	200,000
21	22	NIGÉRIA—Frais d'administration	248,000	247,000
		Immobilisations	112,000	191,000
			360,000	438,000
19	19	NORVÈGE—Frais d'administration	253,000	235,000
		Immobilisations	15,000	9,000
			268,000	244,000
41	42	PAKISTAN—Frais d'administration	401,000	399,000
		Immobilisations	696,000	207,000
			1,097,000	606,000
14	14	PÉROU—Frais d'administration	182,000	178,000
		Immobilisations	12,000	2,000
			194,000	180,000
31	31	POLOGNE—Frais d'administration	335,000	301,000
		Immobilisations	415,000	192,000
			750,000	493,000
18	18	PORTUGAL—Frais d'administration	203,000	197,000
		Immobilisations	7,000	8,000
			210,000	205,000
18	18	SÉNÉGAL—Frais d'administration	195,000	183,000
		Immobilisations	44,000	20,000
			239,000	203,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
13	13	AFRIQUE DU SUD—Frais d'administration	177,000	165,000
		Immobilisations	6,000	23,000
			183,000	188,000
22	23	ESPAGNE—Frais d'administration	377,000	343,000
		Immobilisations	24,000	14,000
			401,000	357,000
17	17	SUÈDE—Frais d'administration	244,000	234,000
		Immobilisations	20,000	10,000
			264,000	244,000
16	16	SUISSE—Frais d'administration	198,000	172,000
		Immobilisations	34,000	2,000
			232,000	174,000
18	22	THAÏLANDE—Frais d'administration	162,000	98,000
		Immobilisations	38,000	60,000
			200,000	158,000
17	16	TRINITÉ ET TOBAGO—Frais d'administration	193,000	168,000
		Immobilisations	31,000	5,000
			224,000	173,000
16	16	TUNISIE—Frais d'administration	194,000	182,000
		Immobilisations	9,000	18,000
			203,000	200,000
23	23	TURQUIE—Frais d'administration	266,000	249,000
		Immobilisations	47,000	81,000
			313,000	330,000
42	41	U.R.S.S.—Frais d'administration	650,000	609,000
		Immobilisations	40,000	66,000
			690,000	675,000
35	35	RÉPUBLIQUE ARABE UNIE—Frais d'administration	422,000	378,000
		Immobilisations	28,000	36,000
			450,000	414,000
18	48	MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRÈS DE L'OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES À GENÈVE—		
		Frais d'administration	782,000	734,000
		Immobilisations	10,000	42,000
			792,000	776,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Missions diplomatiques (Suite)		
40	37	Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York—		
		Frais d'administration	858,000	737,000
		Immobilisations	109,000	18,000
			967,000	755,000
28	28	République Unie de Tanzanie—		
		Frais d'administration	408,000	388,000
		Immobilisations	19,000	31,000
			427,000	419,000
79	77	États-Unis d'Amérique—		
		Frais d'administration	1,226,000	1,190,000
		Immobilisations	134,000	62,000
			1,360,000	1,252,000
9	9	Uruguay—Frais d'administration	98,000	92,000
		Immobilisations	10,000	38,000
			108,000	130,000
14	14	Venezuela—Frais d'administration	261,000	246,000
		Immobilisations	21,000	10,000
			282,000	256,000
31	31	Yougoslavie—Frais d'administration	330,000	315,000
		Immobilisations	575,000	23,000
			905,000	338,000
	19	Nouvelles missions—Frais d'administration	.....	116,000
		Immobilisations	.....	64,000
			.....	180,000
		Missions diplomatiques—Frais d'administration	23,424,000	21,503,000
		Immobilisations	5,194,000	2,724,000
		Total, Missions diplomatiques	28,618,000	24,227,000
		Consulats—		
18	17	Bordeaux (France)—Frais d'administration	201,000	176,000
		Immobilisations	8,000	6,000
			209,000	182,000
14	14	Boston (É.-U.)—Frais d'administration	223,000	206,000
		Immobilisations	18,000	6,000
			241,000	212,000
18	18	Chicago (É.-U.)—Frais d'administration	263,000	219,000
		Immobilisations	10,000	19,000
			273,000	238,000
1	1	Cleveland (É.-U.)—Frais d'administration	2,000	1,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Consulats (Suite)		
1	1	DÉTROIT (É.-U.)—Frais d'administration	20,000	19,000
4	4	DÜSSELDORF (ALLEMAGNE)—		
		Frais d'administration	27,000	25,000
		Immobilisations	1,000	25,000
			28,000	50,000
4	4	HAMBOURG (ALLEMAGNE)—Frais d'administration	54,000	47,000
		Immobilisations	7,000	3,000
			61,000	50,000
10	10	HONG-KONG—Frais d'administration	94,000	87,000
		Immobilisations	17,000	
			111,000	87,000
18	18	LOS ANGELES (É.-U.)—Frais d'administration	256,000	237,000
		Immobilisations	4,000	4,000
			260,000	241,000
5	5	MANILLE (PHILIPPINES)—Frais d'administration	73,000	69,000
		Immobilisations	21,000	2,000
			94,000	71,000
17	16	MARSEILLE (FRANCE)—Frais d'administration	176,000	153,000
		Immobilisations	3,000	4,000
			179,000	157,000
4	4	MILAN (ITALIE)—Frais d'administration	60,000	56,000
		Immobilisations	25,000	20,000
			85,000	76,000
12	12	LA NOUVELLE-ORLÉANS (É.-U.)—		
		Frais d'administration	174,000	164,000
		Immobilisations	8,000	3,000
			182,000	167,000
33	32	NEW-YORK (É.-U.)—Frais d'administration	581,000	522,000
		Immobilisations	30,000	40,000
			611,000	562,000
1	1	PHILADELPHIE (É.-U.)—Frais d'administration	2,000	1,000
		REYKJAVIK (ISLANDE)—Frais d'administration	1,000	1,000
14	14	SAN FRANCISCO (É.-U.)—Frais d'administration	243,000	224,000
		Immobilisations	13,000	11,000
			256,000	235,000
1	1	SAO PAULO (BRÉSIL)—Frais d'administration	30,000	28,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Répartition des crédits 1er et 10 (Suite)		
		Consulats (Suite)		
13	13	SEATTLE (É.-U.)—Frais d'administration	183,000	173,000
		Immobilisations	5,000	10,000
			188,000	183,000
		CONSULATS		
		Frais d'administration	2,663,000	2,408,000
		Immobilisations	170,000	153,000
		Total, Consulats	2,833,000	2,561,000
		Frais d'administration non répartis	100,000	97,000
		Immobilisations non réparties	1,085,000	1,726,000
			1,185,000	1,823,000
3,302	3,187		51,591,300	47,345,000
		RÉCAPITULATION		
		Frais d'administration	44,591,300	42,260,000
		Immobilisations	7,000,000	5,085,000
			51,591,300	47,345,000
		Crédit 15—Cotisations, contributions et autres paiements à des organismes internationaux (y compris ceux du Commonwealth) et aux programmes multilatéraux d'aide économique et spéciale, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation de payer les cotisations selon les montants exprimés en devises dans lesquelles elles sont prélevées, et autorisation de faire les autres paiements spécifiés en devises des pays indiqués, même si l'ensemble des paiements peut dépasser l'équivalent en dollars canadiens établi en janvier 1968		
		(Contributions, subventions et versements à des commissions et organismes internationaux y compris ceux du Commonwealth, et subventions et versements divers)		
		INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES		
		AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (BUDGET D'EXPLOITATION) ($57,000 É.-U.).....(10)	62,000	62,000
		ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'INDEMNITÉ ACCORDÉE À SES EMPLOYÉS CANADIENS À L'ÉGARD DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 1967).....(10)	125,000	120,000
		ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE—AIDE POUR PAYER LA LOCATION DE BUREAUX (10)	500,000	500,000
		FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE.....(10)	1,000,000	1,000,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES (Suite)		
		PROGRAMME D'EXPANSION DES NATIONS UNIES.....(10)	10,750,000	10,750,000
		HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS.....(10)	350,000	350,000
		OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT.....(10)	500,000	500,000
		INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHES DES NATIONS UNIES.....(10)	60,000	60,00
		PROGRAMME MONDIAL DE L'ALIMENTATION ($2,291,666 É.-U.).....(10)	2,475,000	2,475,000
		ORGANISMES DU COMMONWEALTH		
		INSTITUT DU COMMONWEALTH (£500).....(10)	1,300	1,500
		AUTRES COMMISSIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX		
		COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE.....(10)	20,000	20,000
		PAIEMENT AU TRIBUNAL DES RÉCLAMATIONS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA RELATIVES AU LAC ONTARIO....(10)	90,000	90,000
		VERSEMENT À LA COMMISSION DU PARC INTERNATIONAL ROOSEVELT, DE CAMPOBELLO, EN EXÉCUTION ET SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE LA LOI CONCERNANT LA COMMISSION ÉTABLIE POUR ADMINISTRER LE PARC INTERNATIONAL ROOSEVELT DE CAMPOBELLO ($88,000 É.-U.).....(10)	95,000	108,000
		SUBVENTIONS ET VERSEMENTS DIVERS		
		SUBVENTION AU CONSEIL ATLANTIQUE DU CANADA.....(10)	2,500	2,500
		AIDE AUX SERVICES DE SOUTIEN DE LA DÉFENSE POUR COUVRIR LES FRAIS DIRECTS DES PAYS QUI NE SONT PAS MEMBRES DE L'OTAN.....(10)	3,100,000	3,500,000
		AIDE AUX SERVICES DE SOUTIEN DE LA DÉFENSE ACCORDÉE À LA GRÈCE ET À LA TURQUIE.....(10)	1,000,000	1,000,000
		SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ GERMANO-CANADIENNE DE HANOVRE (50,000 MARKS ALLEMANDS).....(10)	14,000	14,000
		SUBVENTION À LA MAISON CANADIENNE, PARIS.....(10)	313,000	159,000
		ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DE LANGUE FRANÇAISE.(10)	50,000	
		ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES NATIONS UNIES....(10)	27,000	17,000
		DONS À CERTAINS PAYS POUR MARQUER LEUR ACCESSION À L'INDÉPENDANCE OU CERTAINS ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX.....(10)	10,000	25,000
		(Cotisations du gouvernement canadien comme membre de commissions et d'organismes internationaux et du Commonwealth)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES		
		ORGANISATION DES NATIONS UNIES ($3,800,000 É.-U.) (10)	4,104,000	4,244,000
		ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE ($958,333 É.-U.) (10)	1,035,000	966,000
		ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ($1,134,738 É.-U.) (10)	1,225,500	1,339,000
		AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ($318,600 É.-U.) (10)	344,000	282,000
		ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE ($250,000 É.-U.) (10)	270,000	271,000
		ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ($918,000 É.-U.) (10)	991.500	913,000
		ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE DE LA NAVIGATION MARITIME ($14,000 É.-U.) (20)	15,000	15,000
		ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ($1,797,000 É.-U.) (10)	1,941,000	1,912,000
		ORGANISMES DU COMMONWEALTH		
		FONDATION DU COMMONWEALTH (£37,250) (10)	96,850	112,500
		SECRÉTARIAT DU COMMONWEALTH (£90,000) (10)	234,000	270,000
		AUTRES COMMISSIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX		
		ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE ($187,000 É.-U.) (10)	202,000	181,000
		COMMISSION INTERNATIONALE DU LAOS (10)	35,000	35,000
		ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD (FRAIS D'ADMINISTRATION CIVILE) (40,027,573 FRANCS BELGES) (10)	871,000	871,000
		PROGRAMMES DU COMITÉ DES SCIENCES DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD ($243,600 É.-U.) (10)	263,000	299,000
		ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (5,429,237 FRANCS FRANÇAIS) (10)	1,189,000	1,243,000
		COUR D'ARBITRAGE PERMANENTE (4,000 FLORINS) (10)	1,200	1,200
		NON REQUIS EN 1968-1969		
		Force d'urgence des Nations Unies (10)	.....	729,000
		Total du crédit 15	**33,362,850**	**34,437,700**
		Dépense		
		1965-1966 $ 32,315,953		
		1966-1967 31,209,464		
		1967-1968 (estimation) 31,890,843		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		Statutaire—Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique (c. 82, S.R.) et pensions (1)	**50,000**	**49,000**
		Dépense		
		1965-1966 $ 43,023		
		1966-1967 46,250		
		1967-1968 (estimation) 42,000		
		Statutaire—Crédit au gouvernement de l'Inde, en vertu d'un accord financier intervenu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Inde pour financer l'achat, au Canada, d'avions, de pièces de rechange et d'équipement (Crédit 97 des Affaires extérieures, Loi des subsides n° 5, 1963) (10)	**20,000**	**92,000**
		Dépense		
		1965-1966 $ 222,774		
		1966-1967 159,810		
		1967-1968 (estimation) 91,300		
		B—BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE		
		Crédit 30—Traitements et dépenses		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Directeur général, Bureau de l'aide extérieure ($28,750)		
2	2	Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500-$25,750)		
4	4	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
12	9	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
1		($16,000-$18,000)		
	1	($14,000-$16,000)		
9		($12,000-$14,000)		
4	9	($10,000-$12,000)		
1		($8,000-$10,000)		
		Administration et service extérieur		
10	6	($16,000-$18,000)		
19	19	($14,000-$16,000)		
40	38	($12,000-$14,000)		
16	11	($10,000-$12,000)		
69	60	($8,000-$10,000)		
8	10	($6,000-$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
1		($10,000-$12,000)		
1	3	($8,000-$10,000)		
3		(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
25	22	($6,000-$8,000)		
244	206	($4,000-$6,000)		
20	29	(Moins de $4,000)		
490	430			
(490)	(430)	Effectif constant	3,021,000	2,271,000
(10)	(10)	Emplois intermittents et autres	35,000	29,000
(500)	(440)	Traitements et salaires (1)	3,056,000	2,300,000
		Surtemps (1)	5,000	7,000
		Indemnités (1)	75,000	30,000
		Frais de voyage et de déménagement (2)	308,000	203,000

Emplois (années-homme) 1968-1969	Emplois (années-homme) 1967-1968	Détail des affectations	Montant 1968-1969	Montant 1967-1968
			$	$
		B—BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE (Suite)		
		Crédit 30 (Suite)		
		Transport: chemin de fer et camion (2)	200	200
		Téléphone et télégrammes (2)	70,000	61,000
		Publicité (3)	9,000	8,000
		Publication de rapports et autres imprimés (3)	52,000	20,000
		Services professionnels et spéciaux (4)	181,000	145,000
		Photographies, films et bandes radio (4)	86,000	47,000
		Location de machines de bureau (5)	25,800	14,500
		Réparation de mobilier et de machines de bureau (6)	1,000	
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	96,000	89,500
		Acquisition de meubles et d'accessoires (9)	31,000	16,000
		Divers (12)	7,000	7,500
			4,003,000	**2,948,700**
		Dépense		
		1965-1966 $ 1,131,433		
		1966-1967 1,709,612		
		1967-1968 (estimation) 2,948,700		
		Crédit 35—Assistance économique, technique, éducative et autre, selon le détail des affectations		
		ASSISTANCE POUR L'EXPANSION INTERNATIONALE—VERSEMENT AU COMPTE SPÉCIAL ÉTABLI PAR LE CRÉDIT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES 33D DE LA LOI DES SUBSIDES N° 2 DE 1965, POUR FOURNIR DE L'AIDE ÉCONOMIQUE, TECHNIQUE ET ÉDUCATIVE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET ÉTENDRE LES OBJETS DUDIT CRÉDIT AFIN D'INCLURE L'AUTORISATION, PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE COURANTE ET LES ANNÉES SUBSÉQUENTES, DE PRÉLEVER DANS LEDIT COMPTE SPÉCIAL, SELON LES MODALITÉS ET CONDITIONS APPROUVÉES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL DES SOMMES À VERSER AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET À LEURS ORGANISMES, AUX INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT ET AUX INSTITUTIONS TECHNIQUES DE CES PAYS ET À DES INSTITUTIONS RECONNUES D'EXPANSION INTERNATIONALE (10)	62,900,000	50,000,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 48,500,000		
		1966-1967 48,500,000		
		1967-1968 (estimation) 50,000,000		
		ASSISTANCE D'URGENCE INTERNATIONALE (10)	200,000	239,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 100,000		
		1966-1967 45,000		
		1967-1968 (estimation) 239,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		B—BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE (Suite)		
		Crédit 35 (Suite)		
		PROGRAMME INTERNATIONAL D'AIDE ALIMENTAIRE, Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS EN DENRÉES À L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT ET AU PROGRAMME MONDIAL D'ALIMENTATION (10)	69,000,000	75,000,000
		Dépense		
		1965–1966 $ 34,538,000		
		1966–1967 100,500,000		
		1967–1968 (estimation) 75,000,000		
		CONTRIBUTION AU FONDS DE LA MISE EN VALEUR DU BASSIN DE L'INDUS (10)	1,400,000	5,000,000
		Dépense		
		1965–1966 $ 1,748,000		
		1966–1967 3,025,000		
		1967–1968 (estimation..) 3,158,000		
		CONTRIBUTIONS, SELON LES MODALITÉS ET CONDITIONS APPROUVÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, AUX FRAIS DES PROJETS D'ASSISTANCE À L'EXPANSION MIS À EXÉCUTION PAR DES ORGANISMES CANADIENS NON GOUVERNEMENTAUX (10)	5,000,000	
		Total du crédit 35	**138,500,000**	**130,239,000**
		Dépense		
		1965–1966 $ 84,886,000		
		1966–1967 152,070,000		
		1967–1968 (estimation) 128,397,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		C—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)	18,800	18,900
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor)	2,800	5,500
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor)	13,200	11,000
		Cotisations au Compte du Régime des pensions du Canada et au Compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor)	900	800
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor)	300	600
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents du travail (ministère du Travail)	100	100
			36,100	36,900
		Crédit 40—Traitements et dépenses de la Commission et quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission		
		TRAITEMENTS ET DÉPENSES DE LA COMMISSION		
1	1	Président, section canadienne ($23,000)		
2	2	Commissaire, section canadienne ($12,960)		
		Postes titularisés		
		Administration et service extérieur		
1	1	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
1		($14,000-$16,000)		
1	2	($12,000-$14,000)		
		Technique, exploitation et services		
1	1	($6,000-$8,000)		
		Soutien administratif		
2	2	($6,000-$8,000)		
2	2	($4,000-$6,000)		
1	1	(Moins de $4,000)		
12	12			
(12)	(12)	Traitements (1)	132,500	124,700
		Frais de voyage (2)	15,000	15,000
		Affranchissement (2)	200	100
		Téléphone et télégrammes (2)	3,500	3,000
		Avis d'audiences publiques (3)	3,500	3,000
		Rémunération des sténographes d'audiences et d'employés professionnels (4)	3,500	2,500
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	2,000	3,000
		Acquisition de mobilier et d'accessoires (9)	1,000	3,000
		Divers (12)	1,000	900
			162,200	155,200

	Dépense
1965-1966	$ 126,001
1966-1967	146,746
1967-1968 (estimation)	150,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		C—COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (Suite)		
		Crédit 40 (Suite)		
		QUOTE-PART DU CANADA DANS LES DÉPENSES RELATIVES AUX ÉTUDES, RELEVÉS ET ENQUÊTES DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE		
		Études et relevés du bassin hydrographique de l'Ouest central	.....	2,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant la voie fluviale Champlain	.....	2,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études de la pollution des eaux limitrophes	306,900	310,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant les niveaux des Grands lacs—Bureau international de régularisation du Saint-Laurent	5,000	10,000
		Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études de la pollution de l'air	5,000	10,000
		Renvoi concernant les chutes américaines	5,000	
		(4)	321,900	334,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 52,709		
		1966-1967 145,430		
		1967-1968 (estimation) 300,000		
		Total du crédit 40	**484,100**	**489,200**
		Dépense		
		1965-1966 $ 178,710		
		1966-1967 292,176		
		1967-1968 (estimation) 450,000		

Appendice «B»

NIGERIA: RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'OBSERVATEURS

Texte du Premier rapport préliminaire de l'Équipe d'observateurs, en date du 2 octobre, qui a été remis à la presse, à Lagos le 3 octobre à 1000 heures (heure de Greenwich).

(Le Rapport est adressé aux Gouvernements du Nigeria, de la Suède, de la Grande-Bretagne et du Canada; des exemplaires ont aussi été envoyés à l'Organisation de l'unité africaine et à la Pologne. Le Rapport est signé par les généraux Milroy, Raab et Alexander.)

Début du texte: *Premier rapport préliminaire de l'Équipe d'observateurs au Nigeria.*

Visite à la Première division des Forces nigérianes

Sur l'invitation du Gouvernement militaire fédéral d'aller observer le comportement des troupes fédérales dans les régions touchées par la guerre, les représentants de la Suède, de la Grande-Bretagne et du Canada ont rendu visite à la Première division des Forces nigérianes au cours de la période du 25 au 30 septembre 1968. Le représentant du Secrétaire général des Nations Unies accompagnait le groupe. Le présent rapport porte sur la visite en question.

A son arrivée à Enugu, le groupe s'est divisé en deux équipes, une équipe se chargeant du territoire du 1er secteur depuis Enugu jusqu'à Obnago (Obilago) en passant par Awgu, et la deuxième, de la région du 2e secteur, qui s'étend à partir d'Abakaliki vers le sud jusqu'au front. Chaque équipe a visité divers points du front, des unités militaires et des hôpitaux, des villages, des marchés, des postes de distribution d'approvisionnements médicaux et alimentaires, des camps de réfugiés et les principales villes. Les observateurs se sont entretenus avec des officiers, de simples soldats, des habitants de la région, des réfugiés, des membres de l'administration civile, la Police, des dirigeants de la Croix-Rouge et des missionnaires.

Pour toute la durée de leur visite, les observateurs ont joui de la coopération entière des dirigeants militaires et civils. Ils n'ont connu aucune restriction dans leurs déplacements et leurs investigations et aucune de leurs demandes n'a été refusée. Les représentants de la presse étaient libres d'accompagner les observateurs, et ils l'ont fait à plusieurs occasions.

Comportement des troupes fédérales

Selon les observateurs, les troupes fédérales qu'ils ont observées dans la région étaient vigilantes, de bonne humeur et bien disciplinées. Ils n'ont ni vu ni entendu aucun signe ou témoignage indiquant que les troupes s'étaient rendues coupables d'actes visant à détruire—en entier ou en partie—le peuple Ibo ou ses biens. Toutefois, les observateurs ont vu de nombreux signes indiquant que les troupes de la région accordaient leur aide à la population locale, notamment en lui donnant de la nourriture jusqu'à ce que l'administration civile et la Croix-Rouge puissent assumer cette charge.

Comportement de la population civile

En parlant avec divers chefs de village et avec des réfugiés, les observateurs ont découvert que le peuple Ibo craignait les troupes fédérales jusqu'à ce qu'il les rencontre effectivement. Cette crainte provient des échanges réels entre combattants et de la propagande diffusée par les insurgés, ce qui porte les Ibos à croire que les troupes fédérales vont les massacrer. Une fois que quelques-uns d'entre eux ont eu des rapports avec les troupes, cette crainte est vite dissipée. Les observateurs ont pu voir un certain nombre de chefs de village qui venaient de quitter leur cachette et ont remarqué que le nombre d'habitants qui revenaient aux villages allait augmentant. Les observateurs estiment important le fait que, dans les villages visités, les habitants n'ont donnée aucun signe qu'ils craignaient les troupes fédérales, même quand des soldats faisaient tout à coup irruption parmi eux. Toutefois, on a également remarqué que très peu des Ibos les plus instruits se trouvaient dans les régions occupées par les troupes fédérales.

Rétablissement d'un état de vie normal

Les plus grandes difficultés à un état de vie normal dans les régions touchées par la guerre consistent à fournir de la nourriture et des soins médicaux, à remettre des édifices en état et à rétablir des services publics tels que l'eau, l'électricité, etc. Les observateurs ont noté que:

(A) Quand l'armée prend possession d'une région, elle fournit aux civils qu'elle y trouve les comestibles nécessaires pour compléter la nourriture dont ils disposent. L'administration civile et la Croix-Rouge, avec l'aide des soldats, au besoin, assument cette charge le plus tôt possible. Ces mesures semblent avoir suffi jusqu'ici, mais d'après ce que les observateurs ont vu il est est à peu près certain qu'elles ne suffiront plus si le retour de la brousse se poursuit au rythme actuel. Le manque d'argent de tout ce monde rend la situation encore plus pénible.

(B) Du côté médical, la plus grande difficulté est l'alimentation défectieuse qu'entraine une nourriture mal équilibrée. Cette difficulté existe aussi en temps de paix dans cette région, mais elle devient plus sérieuse dans le cas de ceux qui sont demeurés longtemps cachés dans la brousse. L'armée, les missionnaires et la Croix-Rouge font du bon travail, mais l'efficacité de leurs efforts est entravée par le manque de médicaments, qui provient, dit-on, de difficultés de transport à partir de Lagos. En outre, le personnel médical ne semble pas suffisamment nombreux pour faire face à une augmentation considérable du nombre de ceux qui ont besoin de soins. Par exemple, les observateurs ont noté qu'à Nenwe il y avait 100 malades le 21 septembre; quand l'équipe médicale est retournée le 28 septembre, il y en avait 1,500, des femmes et des enfants surtout. Dans les régions qui ont connu les combats, il y a beaucoup de destruction matérielle. Cela est dû à la destruction délibérée des services publics par les insurgée en retraite, la destruction par les bombardements, l'utilisation de matériaux par les soldats, qui s'en font des abris, le pillage inévitable par les civils et la détérioration causée par le temps. Aucun dommage n'a été remarqué par les observateurs dans les villages qui n'étaient pas dans les régions touchées par les combats. Les dirigeants militaires et civils ont pris des mesures en vue d'empêcher que les biens soient endommagés.

RÉSUMÉ

En résumé, dans les régions de la Première division des Forces nigérianes que les observateurs ont visitées, voici ce qu'ils ont observé:

(A) *Génocide:* Il n'y a rien qui indique une intention de la part des troupes fédérales de détruire le peuple Ibo ou ses biens, et l'emploi du mot génocide n'est aucunement justifié.

(B) *Comportement des troupes fédérales:* Les forces de la région prennent des mesures précises en vue d'obtenir la confiance de la population locale et de l'aider à rétablir un état de vie normal.

(C) *Comportement de la population civile:* Un nombre croissant des habitants des villages, presque tous des Ibos, retournent à leur foyer. Ceux qui sont revenus dans leur village ne manifestent aucune crainte à l'égard des forces fédérales.

(D) *Aide alimentaire et médicale:* La population civile reçoit cette aide grâce aux efforts combinés de l'armée, de l'administration civile et de la Croix-Rouge. Bien que la quantité de nourriture ait été suffisante dans la région, les médicaments et l'aide médicale ne semblent pas l'avoir été: cela est dû à une carence du transport, surtout du transport aérien. Cette situation pourrait s'aggraver si, comme on s'y attend, le nombre des réfugiés et des personnes ayant besoin de l'aide en question augmentait considérablement.

(E) *Destruction de biens:* Les observateurs n'ont trouvé aucun signe ou témoignage indiquant que les troupes fédérales s'étaient rendues coupables de destruction délibérée et inutile. Toutefois, il y a eu beaucoup de destruction causée par les combats, et le travail nécessaire pour réparer tous ces dégâts, qui ne fait que commencer, sera très considérable.

Programme

Les observateurs se proposent d'effectuer leur prochaine visite dans la région occupée par la Troisième division des troupes de choc nigérianes.

Fin du texte.

Ottawa
le 3 octobre 1968

Appendice «C»

NIGÉRIA: DEUXIÈME RAPPORT DU GROUPE D'OBSERVATEURS

Enquête menée par un groupe d'observateurs envoyés au Nigéria pour rechercher les circonstances dans lesquelles des personnes sont mortes à Okigwi

Objet de la visite

A la demande du Gouvernement fédéral du Nigéria, un groupe composé du major général H. T. Alexander, du Royaume-Uni, du colonel Alfons Olkiewicz, de Pologne, du Lieutenant-colonel Car Areskoug, de Suède, accompagnés de M. Daniel Caulfield, des Nations Unies, a effectué une enquête sur les circonstances dans lesquelles deux membres du CICR, M. et Mme Savoury, du Conseil mondial des Églises, ont été tués et trois membres du CICR blessés à Okigwi, le lundi 30 septembre 1968.

Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée d'après le programme suivant: Nous avons interrogé: (A) l'officier commandant la division, le colonel Shuwa Mohamed, le chef de secteur, le lieutenant-colonel Wya, le chef de bataillon, le major Isa Mohamed, commandant le 21me bataillon de l'Armée nigérienne, le commandant de la compagnie C du 21me bataillon le lieutenant Joseph Ochai et un officier du QG de compagnie du 21me bataillon, le lieutenant Ogoja. (B) Les membres suivants de l'équipe de CICR à Okigwi: le Dr Mischa Vucinic, de Yougoslavie, M. Gengt Renstrom, de Suède, accompagnés de deux Yougoslaves: M. Bravle Vukcevic et M. Branislav Rakij ainsi qu'un autre ressortissant suédois, M. Kurt Qvarnebo et M. Percy Nilsson de Suède. L'équipe s'est rendue à Okigwi le 3 octobre. Au cours de notre visite, nous avons inspecté les lieux de l'incident, soit l'hôpital du CICR à Okigwi.

Collaboration reçue

Les déclarations faites par les membres de la Croix-Rouge ont coincidé matériellement à tous égards bien que certains aient été interrogés à Enugu et d'autres à Lagos. Nous en concluons par conséquent que leurs déclarations sont aussi exactes qu'il est possible dans de telles circonstances. En ce qui concerne les déclarations recueillies auprès des officiers de l'Armée fédérale:

(A) L'officier commandant la division n'a pas encore terminé sa propre enquête. Ceci est compréhensible étant donné que les opérations se poursuivent toujours aux abords et dans les environs d'Okigwi. Il lui est donc difficile de prévoir des entretiens avec les témoins qu'il veut peut-être soumettre à un interrogatoire contradictoire.

(B) Le chef de secteur: il est douteux que le chef de secteur soit lui aussi totalement au courant de ce qui s'est passé, pour les mêmes raisons que celles qui ont été données à propos du chef de division.

(C) Le chef de bataillon, le major Isa Mohamed: Le groupe est persuadé que le récit qu'il a tenu de sa propre action sur le sujet est véridique. Nous avons été fortement impressionné par cet officier qui certainement a apporté toute l'aide dont il était capable aux survivants de la Croix-Rouge lorsqu'il s'est rendu compte de leur situation. Il a pris aussitôt toutes les mesures possibles pour assurer leur sécurité en détachant dans le bâtiment de la Croix-Rouge un autre officier dès qu'il les eut identifiés.

(D) Le lt. Ogoja, du QG de compagnie: Cet officier était chargé de faire sortir les survivants de la zone du CICR. Comme il est arrivé sur le lieu des événements après que les mises à mort en aient été perpétrées il n'est pas en mesure d'expliquer comment cela s'est produit.

(E) Le lt. Ochai, commandant de compagnie: Nous ne sommes pas entièrement satisfaits du témoignage donné par cet officier qui nous semble ne pas vouloir révéler certains renseignements. Nous estimons qu'il en sait probablement beaucoup plus sur ce qui s'est passé qu'il ne veut le dire actuellement.

Conclusions

D'après les renseignements que nous avons recueillis, nous concluons que l'incident est survenu au cours des combats engagés en vue de la prise d'Okigwi. Cependant: 1) Les mises à mort ont été faites sans provocation et sont inexcusables. 2) Elles auraient pu être évitées si un officier non encore identifié avait pris les mesures nécessaires pour apaiser les soldats excités. 3) Les mises à mort ne peuvent pas être excusées sous prétexte que ni l'officier non identifié ni les soldats ne savaient que ces personnes faisaient partie du personnel du CICR, puisque l'immeuble était claire-

ment signalé à cet effet à l'intérieur même du complexe. De plus, chaque membre de l'équipe du CICR portait l'insigne facilement reconnaissable de la Croix-Rouge à gauche sur la poitrine. M. et Mme Savoury portaient un insigne semblable. En outre, un drapeau du CICR flottait à un mat et, de leur abri, les membres du personnel du CICR agitaient un drapeau de la Croix-Rouge.

Commentaires

A la suite de notre enquête conjointe, nous présentons les commentaires suivants, dans l'espoir que le danger de nouveaux incidents de cette nature pourra être écarté.

(A) Nous croyons savoir que les troupes fédérales connaissent l'emplacement des immeubles du CICR dans chaque ville. Si tel ést le cas, cela n'a pas empêché que quatre personnes perdent la vie. Nous considérons donc que, dans tous les ordres qui sont donnés d'attaquer des villes, on devrait indiquer clairement aux troupes l'emplacement exact des immeubles du CICR. On devrait aussi leur dire ce qu'elles doivent faire quand elles entrent en contact avec du personnel de la Croix-Rouge.

(B) Si les immeubles du CICR sont situés près d'une grande route dans l'axe principal de l'avance des troupes fédérales, il semble qu'il soit très imprudent de conseiller au personnel du CICR de demeurer sur place après qu'une attaque des forces fédérales a été lancée. Dans le cas que nous étudions ici, non seulement les immeubles étaient-ils placés au bord de la grande route mais encore les rebelles étaient-ils postés tout près des terrains du CICR, sur la même colline, qui se trouvait constituer une bonne position défensive.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 1968

Concernant

1) La guerre et la prétendue famine au Nigeria
2) Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOIN:

M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

28976—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Anderson	Harkness	Prud'homme
Brewin	Laniel	Roberts
Buchanan	Laprise	[3] Schumacher
Cafik	Legault	Smith (*Northumberland-Miramichi*)
[1] Carter	Lewis	Stewart (*Cochrane*)
De Bané	Macquarrie	Thompson (*Red Deer*)
Fairweather	Marceau	Winch
Forrestall	[2] Nesbitt	[4] Yewchuk—(30)
Gibson	Ouellet	
Groos	Penner	

(Quorum 16)

[1] Remplace M. Alexander, le 8 octobre 1968.
[2] Remplace M. Asselin, le 8 octobre 1968.
[3] Remplace M. MacLean, le 8 octobre 1968.
[4] Remplace M. McIntosh, le 8 octobre 1968.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

ORDRES DE RENVOI

Le MARDI 8 octobre 1968

Il est ordonné,—Qu'il soit permis au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de siéger pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Nesbitt, Yewchuk, Schumacher et Carter soient substitués à ceux de MM. Alexander, Asselin, McIntosh et MacLean sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

28976—1½

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 8 octobre 1968
(3)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 8h.10 du soir sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Anderson, Buchanan, Cafik, De Bané, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Laniel, Laprise, Legault, Marceau, Nesbitt, Ouellet, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Schumacher, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Thompson (*Red Deer*), Wahn, Winch et Yewchuk—(24).

Aussi présent: M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth.

Le comité poursuit son étude de la *situation au Nigeria* et du *Budget révisé des dépenses de 1968-1969* du *ministère des Affaires extérieures.* Les membres du comité étaient convenus d'entendre en troisième lieu le témoignage de M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth, au cours des présentes séances.

Le président présente M. Smith qui prononce une allocution d'ouverture. Les membres du comité interrogent le témoin à propos des relations entre les pays du Commonwealth dans le contexte de la situation actuelle au Nigeria.

Il est résolu, à l'unanimité, de faire imprimer en appendice aux procès-verbaux et témoignages de ce jour la déclaration faite par le premier ministre le 8 octobre à la Chambre et portant sur *Le Nigeria: l'utilisation par la Croix-Rouge d'avions canadiens* (*voir appendice D*).

Après l'interrogatoire, le président remercie M. Smith de s'être présenté devant le comité.

Le président récapitule les discussions du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure à propos de la convocation d'autres témoins. Il est convenu qu'on entendra ensuite MM. les députés Brewin et Macdonald (*Egmont*) et M. McNeill, représentant officiel du SUCO, suivis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le comité s'ajourne à 10h.25 jusqu'au mercredi 9 octobre à 15h.45.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

SÉANCE DU SOIR

Mardi 8 octobre 1968

• 2012

Le président: Messieurs, il est un peu plus de 8 heures, il conviendrait donc d'ouvrir la séance et de commencer nos travaux.

Nous avons parmi nous M. Arnold Smith, secrétaire général de l'Association du Commonwealth. Je crois que la meilleure façon de procéder serait probablement de demander à M. Smith, comme nous l'avons fait pour les témoins qui l'ont précédé, de faire une brève allocution liminaire résumant son point de vue à propos de la crise qui sévit actuellement; après quoi, les membres du comité pourront lui poser des questions et nous essaierons de clore la séance vers 9h. 45 ou 10 heures.

Je donne maintenant la parole à M. Smith.

M. Arnold Smith (secrétaire général, Association du Commonwealth): Monsieur le président, c'est pour moi un immense plaisir d'être de nouveau au Canada, bien que ce soit pour une brève période, et c'est aussi un grand honneur d'être parmi vous aujourd'hui.

Lorsque vous m'avez demandé de venir vous entretenir de la situation, j'ai estimé qu'il était de mon devoir d'acquiescer mais ce ne fut pas sans quelque hésitation, car il y a certains points sur lesquels je devrai être réticent et il y aura même des questions auxquelles je ne pourrai répondre en détail, étant donné que, durant ces derniers dix-huit mois, j'ai dû, tout comme mes collègues du Secrétariat, être en contact étroit avec les forces dirigeantes nigérianes et celles de l'ex-région orientale que les autorités biafraises appellent le Biafra.

Vu le rôle que nous exerçons, il était inévitable qu'on nous confie, d'autres sujettes à caution sur ce qui pourrait ou ne pourrait pas s'avérer acceptable aux autorités des deux camps. Étant donné que ces points de vue ont un caractère confidentiel, je devrai me montrer plus réticent que je ne le voudrais ou que vous ne le voudriez si ce n'étaient les circonstances, étant donné le respect que j'ai pour le comité et la tâche importante que vous remplissez. J'espère que vous le comprendrez et que vous me pardonnerez.

• 2015

Je devrais peut-être commencer par vous parler de mon rôle dans cette affaire en ma qualité de fonctionnaire d'un organisme international. Comme vous le savez, après le coup d'État militaire au Nigeria au début de 1966, c'est-à-dire après la réunion des premiers ministres du Commonwealth en janvier de la même année pour laquelle je me trouvais à Lagos, un régime militaire fut instauré. Il y eut un autre coup d'État en juillet. Des difficultés surgirent entre le régime fédéral et les autorités de la province de l'Est. Le général Ankrah, chef d'État du Ghana, proposa ses bons offices en organisant une conférence à Aburi en janvier 1967 où l'on en vint à une entente en des termes très généraux, mais, deux mois plus tard, la situation s'aggrava et, en fait, le dialogue, les consultations, les réunions et les discussions allèrent à vau-l'eau. Le Secrétariat était intervenu vers mars de la même année,—bien entendu nous suivions l'évolution de la situation depuis le début—afin de tenter de rétablir le dialogue entre le gouvernement fédéral de Lagos et le gouverneur de la région orientale, le colonel Ojukwu, et ses collègues. Ces efforts n'ont pas eu tout le succès voulu. Mon adjoint, M. Adu, Africain d'une grande autorité, se rendit alors au Nigéria et il eut des entretiens avec le général Gowon et tous les gouverneurs régionaux, dont le colonel Ojukwu. Il était convenu que, pour donner suite à ces discussions je me rendrais sur les lieux vers la fin de mai, à la clôture de la conférence du Commonwealth tenue à Nairobi. Immédiatement avant cette visite, quelques heures avant que je ne quitte Nairobi pour Lagos, l'état de sécession fut décrété dans la province orientale. Je différai donc mon voyage mais je demeurai en contact avec le gouvernement et avec les autorités régionales. Je me trouvais à Lagos au début de juillet 1967 immédiatement avant l'ouverture des hostilités et durant les deux premiers jours qui ont suivi. Nous avions essayé, comme je l'ai dit, de rétablir le contact et d'entamer les discussions. Le commandant en chef du gouvernement militaire fédéral le général Gowon, et le colonel Ojukwu nous demandèrent d'intervenir pour essayer de régler leur différent et j'étais heureux de le faire. Personnellement, j'estime que ce que, entre États souverains, on dénomme les relations diplomatiques prennent plus d'importance que jamais lorsque des hostilités éclatent; c'est là une opinion toute personnelle, peu orthodoxe peut-être mais sensée. Il est de tradition de rompre les relations diplomatiques en temps de guerre et de ne plus adresser la parole à l'adversaire. Il me semble que ce devrait être l'inverse. C'est précisément dans des situations de ce genre que les contacts sont plus importants que jamais et j'ai essayé d'établir des contacts

directs et suivis entre les représentants des deux camps durant les hostilités, en vue de les aider à entamer le dialogue et à résoudre leur différent et mettre ainsi un terme au conflit armé.

• 2020

Comme je l'ai dit, ce n'est pas la règle observée en diplomatie. A ma connaissance, un seul autre cas semblable s'est présenté lorsque la Chine attaqua l'Inde il y a de cela quelques années et que M. Nehru refusa, malgré de nombreuses pressions, de rappeler de Pékin les représentants diplomatiques de l'Inde, et je pense qu'il a créé un précédent pour ce qui est de maintenir le dialogue. Un autre précédent a été établi, toutefois dans une autre ligne de pensée, lorsque j'étais ambassadeur à Moscou alors que la crise cubaine était à son paroxysme. Immédiatement après cette crise, une ligne directe de communication téléphonique fut établie entre Moscou et Washington. J'estime que des initiatives de ce genre sont sensées. La ligne de conduite traditionnelle qui consiste à ne plus adresser la parole à ses ennemis durant les hostilités est, à mon avis, contraire au bon sens.

Avec le consentement et à la demande des dirigeants de l'État fédéral et des autorités de la région orientale, appelons-la le Biafra puisque c'est le nom qu'elle s'est donné, j'ai gardé un contact étroit et suivi afin de tenter d'obtenir des représentants des deux camps qu'ils se réunissent et discutent de leur différend, discussions auxquelles j'aurais pris part, les émaillant de suggestions et ainsi de suite.

L'automne dernier, nous avons eu des réunions, à caractère non officiel et secret, avec les représentants des deux camps et nous nous acheminions vers ce que j'espérais être le règlement du conflit, mais ces progrès étaient bien minces. Ces conversations furent rompues par les autorités biafraises. Si cela ne vous fait rien, je parlerai du Biafra et des autorités biafraises lorsqu'il sera question de l'État sécessionniste sans qu'il y ait de ma part des velléités de reconnaissance diplomatique. Le terme même est controversé, mais il faut bien se faire comprendre et c'est ce que je me propose de faire.

Après cette rupture des conversations qui, à mon avis n'ont pas été inutiles, nous avons gardé le contact séparément avec chacun des deux belligérants. Il régnait parfois une activité fébrile. Ces réunions entre moi-même, mon adjoint, les représentants du gouvernement fédéral et ceux du Biafra représentent en tout des centaines d'heures de discussions. Lors de ces entretiens avec l'un ou l'autre camp, nous avons réussi quelque peu à nous acheminer vers un compromis, mais cette perspective ne rallia pas l'assentiment de tous les intéressés dans les deux camps.

En janvier, nous fîmes des progrès sensibles mais une rupture intervint sur ces entrefaites et le Biafra refusa de négocier durant plusieurs mois. Finalement, les deux belligérants acceptèrent de reprendre les négociations en avril. Le dialogue dura douze jours de suite, je ne sais plus si c'est 11 ou 12 jours, au siège du Secrétariat à Londres; en fait, les réunions eurent lieu chez moi. Les délégués n'avaient pas voulu qu'elles aient lieu à Marlborough House sous prétexte qu'elles prendraient un caractère officiel et que des conversations officielles allaient avoir lieu à Kampala tout de suite après. Les conversations de Kampala furent, à mon avis, fructueuses et auraient pu aboutir à un compromis répondant aux aspirations principales des deux belligérants, mais là encore la délégation biafraise fut à l'origine de la rupture des négociations. Nous eûmes des réunions séparées avec les représentants, c'est-à-dire les ministres de l'un et de l'autre camp, afin de rétablir le dialogue. Lagos convint de reprendre les négociations au point où elles en étaient restées. Les représentants du Biafra nous donnèrent l'assurance de leur participation, mais ils ne tinrent pas leur promesse et ne se présentèrent pas.

• 2025

Enfin en juillet, les autorités biafraises semblèrent se montrer disposées à reprendre les négociations et je fus informé que les représentants de l'État sécessionniste viendraient à Londres dans ce but et avec l'intention de retourner à Kampala pour y travailler à un accord définitif si les conversations préliminaires se révélaient fructueuses, comme elles auraient pu l'être. Mais la veille de leur départ, l'Organisation de l'unité africaine prit une initiative qui, à mon avis, devait donner des résultats concrets, en invitant le général Gowon et le colonel Ojukwu à se rencontrer à Niamey. J'applaudissais à la chose et j'espérais que cette rencontre aboutirait à une entente. Les conversations de Niamy ouvraient de bonnes perspectives mais elles n'étaient que préliminaires et devaient être suivies de négociations plus officielles à Addis-Ababa une semaine plus tard. Dans l'intervalle, la tension avait augmenté, c'est-à-dire que la situation était loin de s'assouplir, et comme vous le savez, les conversations aboutirent malheureusement à une impasse tout comme celles de Kampala.

Cette question devait être soulevée quelques semaines plus tard à la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Alger; entre ces deux réunions j'ai eu la visite de plusieurs ministres du Biafra et celle de quelques hauts fonctionnaires qui représentaient le gouvernement fédéral. Toutefois aucune entente ne fut conclue à Alger. L'Organisation de l'unité africaine en est venue à faire une proposition très importante que vous connaissez, j'en suis sûr, car elle appartient maintenant au domaine public. Vous êtes au courant de cette proposition.

• 2030

J'ai été amplement renseigné par les deux parties en cause quant aux pourparlers secrets qui ont eu lieu à Niamey et à Addis-Ababa. Je ne m'estime pas libre de les revoir en détail. Les discussions qui ont été poursuivies à Niamey et à Addis-Ababa ne furent pas entreprises sous nos auspices et il va de soi que les rapports que j'ai reçus à leur sujet m'ont été communiqués à titre confidentiel par des représentants des deux gouvernements en cause, mais j'ai cependant eu d'autres pourparlers avec des ministres du gouvernement du Biafra. Vous pouvez encore mettre l'expression entre guillemets, si vous le désirez. Des pourparlers ont aussi eu lieu avec des représentants du gouvernement fédéral. De nouveau on a cru possible de rouvrir les négociations mais, une fois de plus, cela ne s'est pas produit. Plus récemment, vers la fin du mois de septembre, j'ai reçu à mon appartement, autour de minuit, des appels téléphoniques des ministres du Biafra qui se trouvaient à Paris et qui exprimaient l'intention de me rendre le lendemain matin une visite urgente. De fait, ils m'ont visité le lendemain matin. Leurs représentations, qui, je le répète, sont d'un caractère confidentiel et ne peuvent être exposées de façon détaillée—je vous offre mes excuses—revêtent une certaine largeur d'esprit à l'égard des décisions très graves auxquelles le gouvernement du Biafra devait faire face par suite de l'évolution de la guerre; fallait-il organiser un gouvernement en exil si leur pays continuait à perdre du terrain, ou valait-il mieux monter une guerre de partisans à long terme si toute résistance plus classique devenait impossible, ou bien adopter une politique passive ne comportant aucune négociation, aucun accord, aucune collaboration administrative, et simplement attendre la tournure des événements; ou encore était-il préférable de reprendre les négociations et d'essayer d'en venir à un compromis? Ici encore je ne me sens pas libre de révéler les détails de ces pourparlers, malgré leur apparence prometteuse, et ils sont d'ailleurs demeurés sans suite cette fois encore. En somme la liste des pourparlers entamés depuis avril 1967 est longue, et ces pourparlers, à mon avis, ont souvent été près de mener à des compromis entre les deux parties en cause, appuyés parfois par des personnages importants.

Comme on avait recours à nos bons offices et qu'il nous fallait agir à titre de médiateurs entre les deux parties, j'ai évidemment dû rester absolument impartial. Un dicton qui a cours au Ghana prétend que si vous cherchez à séparer deux chiens qui luttent l'un contre l'autre vous risquez de vous faire mordre les mains. Durant toute guerre civile ou internationale la lutte présente infailliblement divers aspects; l'un de ces aspects est d'un caractère politique, il reconnaît les différends qui existent parmi les dirigeants de la partie opposée et sait exploiter ces différends. La propagande constitue un autre aspect du conflit. J'ai voulu me tenir loin de ces côtés de la guerre en cherchant à donner des conseils que je croyais être justes et impartiaux et en offrant nos bons offices en vue d'atteindre à un compromis qui me semblait être la meilleure solution possible pour tous les intéressés.

La propagande continue son travail et les mêmes problèmes l'accompagnent toujours mais je ne veux pas y être mêlé, autant que faire se peut. Par contre, je ne veux pas induire en erreur et quand on ne peut pas tout révéler, le choix de ce qui peut être dit se révèle difficile. Je comprends fort bien que ceci ne semble pas très satisfaisant aux yeux d'un comité comme le vôtre et je vous offre mes excuses, en espérant que vous saurez du moins reconnaître ma bonne foi.

Lorsqu'il s'agit danalyser les questions à l'étude, il me semble évident que certains points revêtent de l'importance. Le côté humanitaire est d'une importance énorme, cest-à-dire le problème de la survivance, des vivres, des médicaments et ainsi de suite. A cet aspect humanitaire se rattache la question de mettre fin aux hostilités le plus tôt possible. Il est évident que cette cessation représente de beaucoup la meilleure solution à apporter aux problèmes d'un caractère humain comme à ceux d'une nature politique, mais le tout relève de la situation politique en général. Il me semble que pour le gouvernement fédéral du Nigeria, la question majeure, la seule sur laquelle il soit demeuré absolument inébranlable depuis le début, se rattache au maintien de l'intégrité territoriale et politique du Nigeria en tant que fédération; quant aux termes de la fédération, aux pouvoirs accordés au gouvernement central, on a pu se montrer flexible, mais dès qu'il est question de l'intégrité de la fédération le gouvernement devient mettons intraitable, ou tout autre terme qui vous semble approprié. Par ailleurs, il a fait preuve, à mon avis, d'une très grande souplesse sur d'autres points.

• 2035

La situation devient plus compliquée si on la considère du point de vue biafrais. Plusieurs déclarations officielles affirment que les principaux aspects de la question comportent la protection de la personne, l'assurance qu'il n'y aura pas de génocide, la sauvegarde des vies humaines et la viabilité économique éventuelle des Ibos et de leurs voisins au sein de l'ancienne région orientale. En d'autres occasions, la question d'une souveraineté distincte absolue est devenue inéluctable. Il y a eu beaucoup de fluctuations entre tous ces aspects de la question.

A mon sens, au cours des derniers dix-huit mois il s'est présenté diverses occasions où certains compromis possibles m'ont paru, en ma qualité d'observateur indépendant, plutôt acceptables et même assez avantageux car ils garantissaient la protection de la personne et la viabilité économique; ils auraient pu être mis en vigueur à condition que le Biafra fasse une concession en ce qui concerne une souveraineté distincte. Mon propre jugement ne fait pas loi quand ces questions sont en jeu mais je vous le soumets tout de même, pour ce qu'il vaut.

D'autre part, un grand nombre de Biafrais manifestent une crainte très réelle, profonde et fort répandue, du génocide. A mon avis, les accusations voulant que le gouvernement fédéral ait adopté une politique de génocide sont absolument sans fondement. Ce n'est pas là la ligne de conduite suivie par le général Gowon et ses collègues. Si je suis bien renseigné, et mes renseignements coïncident avec ceux qu'ont reçus les observateurs internationaux au sein du territoire présentement occupé par les autorités fédérales, territoire qui inclut actuellement quelques millions d'Ibos, il n'y a pas eu de génocide. Sans aucun doute des excès et des atrocités fort regrettables ont été commis des deux côtés. Ce sont des choses qui se produisent au cours d'une guerre et je n'ai aucunement l'intention de chercher à amoindrir leur horreur, mais je crois que tout observateur impartial conviendra qu'une politique de génocide n'a pas été mise en pratique dans le territoire que régit le gouvernement fédéral.

Il n'en reste pas moins vrai qu'une véritable crainte du génocide existe parmi les Biafrais. D'aucuns affirmeront peut-être que cette crainte résulte d'une propagande de caractère officiel. On pourrait prétendre, en d'autres milieux, que cette crainte est toute naturelle si l'on tient compte des terribles pogromes dont ont souffert les Ibos et d'autres habitants de la région orientale dans le territoire du nord, longtemps avant la sécession de 1966.

Je ne me propose pas de passer en revue le juste et l'injuste des questions en cause, pas plus que les événements antérieurs qui ont mené à la crise actuelle. Je tiens toutefois à souligner que la crainte du génocide constitue un facteur politique indéniable. Je ne trouve aucune preuve démontrant que le gouvernement fédéral poursuit une politique de génocide. J'ai découvert par contre un grand nombre de preuves à l'appui du contraire. De plus, je connais ceux qui sont en cause, et ainsi de suite.

A mon avis lorsqu'on cherche à résoudre le problème par un compromis, l'un des points les plus ardus réside dans les facteurs que les dirigeants des deux parties opposées sont prêts à discuter librement. Sauf en ce qui concerne le principe fondamental de la souveraineté d'un Nigeria unique, et ceci pourrait signifier la restauration du Nigeria plutôt qu'une renonciation à la sécession, je constate que les autorités de Lagos se montrent flexibles. Dans l'autre camp, certains dirigeants redoutent qu'en l'absence d'une souveraineté distincte reconnue ils soient privés des avantages qu'ils affirment être essentiels, c'est-à-dire la protection de la personne et la viabilité économique.

• 2040

A mon sens, et c'est là d'ailleurs l'opinion que je maintiens depuis le début et que je n'hésite jamais à soutenir durant mes pourparlers avec les dirigeants des deux parties opposées, bien que cette opinion puisse être erronée car je suis un homme de l'extérieur, tout accord devrait inclure des compromis de part et d'autre. Cet accord devrait amener les Biafrais à accepter un compromis en fait de souveraineté, tandis que le gouvernement de Lagos devrait lui aussi accepter un compromis en ce qui concerne la protection de la personne et la viabilité économique.

Je le répète, nous avons constaté à certains moments diverses nuances de flexibilité chez les uns comme chez les autres. Toutefois quand il a été question d'une ratification précise et ferme, au lieu de sous-entendus ou d'expressions d'opinion parmi les délégués, le Biafra n'a pas manifesté la souplesse nécessaire pour régler la question de la souveraineté politique et, en conséquence, la guerre continue. C'est là, je crois, une chose fort tragique pour tous les intéressés. Je ne veux louer ni blâmer qui que ce soit, mais je tiens à signaler qu'il est très difficile, et même dangereux, pour des gens de l'extérieur d'être forcés de chercher à résoudre une impasse politique. A mon sens, il s'agit essentiellement d'un problème africain, et plus particulièrement d'un problème qui intéresse les nombreux peuples et tribus du Nigeria, y compris les Ibos qui constituent un très important groupe ethnique, non moins que les deux autres grandes tribus et les innombrables

populations minoritaires qui, prises dans leur ensemble, forment presque la moitié de la population totale du pays.

Dans leur essence les questions d'ordre politique devront être résolues par les intéressés eux-mêmes. Des efforts ont été faits, et ils continueront de l'être jusqu'à la fin du conflit, pour amener des pressions extérieures à façonner et à déterminer la solution éventuelle de ces questions politiques. Quant à moi je crois qu'il serait plus sage de concentrer l'attention autour de la question du secours; la chose va de soi, car c'est là un point où les gens de l'extérieur peuvent venir en aide, sans compter l'approvisionnement médical, où l'aide peut également venir de l'extérieur, ainsi que la logistique nécessaire à ces deux genres de secours. Les gens de l'extérieur peuvent aider également, en offrant leurs bons offices et parfois leurs conseils et aussi en en facilitant les négociations relatives aux problèmes politiques fondamentaux. Je ne crois pas cependant que des étrangers puissent définir la solution de ces problèmes de nature politique. Ils peuvent donner leur aide à cet égard et exercer une certaine influence connexe, mais ils peuvent aussi causer beaucoup de tort en rendant les pourparlers moins souples et plus rigides. On doit, à mon avis, attacher beaucoup d'importance à la façon dont toute influence venue de l'extérieur peut jouer sur les questions en cause ou bien être empêchée d'exercer cet effet. Je suis toujours convaincu, bien que de toute évidence le pouvoir de négocier de part et d'autre soit très différent de ce qu'il était il y a six mois, ou trois mois, ou même six semaines, que l'évolution des hostilités durant toute guerre constitue un facteur important par rapport au pouvoir de négocier. Je suis d'avis qu'il est encore possible et même très recommandable d'en venir à une entente négociée qui serait suivie d'une cessation du conflit, à des conditions convenant aux deux parties en cause; après quoi l'on pourrait fournir le maximum d'aide extérieure sous forme de secours matériel rapidement livré, tout en assurant des garanties aux observateurs. Récemment, les deux parties opposées acceptaient non seulement des observateurs mais un groupe entier de représentants du Commonwealth chargés d'assurer la paix, et ces deux parties étaient prêtes à y accueillir des Canadiens. Bien des événements se sont déroulés au cours des derniers mois. Je crois que le point litigieux est en réalité devenu beaucoup moins étendu et qu'il concerne les observateurs. Toutefois la possibilité d'un règlement par compromis qui porterait sur les questions mentionnées plus haut existe toujours. Il comprendrait aussi évidemment, après la fin du conflit—et j'espère que son règlement sera d'un caractère généreux—l'apport d'une aide étrangère à l'énorme travail de restauration qui s'imposera. Il me semble cependant qu'il serait dangereux et peu pratique pour les étrangers, et j'inclus dans ce groupe mon propre pays, le Canada, sans parler de mon propre rôle comme secrétaire général de l'Association du Commonwealth, de croire qu'ils pourraient par eux-mêmes définir et résoudre les problèmes politiques en cause. C'est là une question qui concerne uniquement les peuples directement impliqués dans le conflit. Je vous remercie, monsieur le président.

• 2045

Le président: Merci, monsieur Smith. Je crois que nous devrions procéder de la façon habituelle en invitant les membres du Comité à interroger le témoin. M. Smith aura peut-être des réserves à faire sur certaines de leurs questions. Je sais qu'il s'efforcera de répondre aussi pertinemment qu'il le peut à tous les points que les membres voudront soulever. Nous ne devrions pas perdre de vue non plus sa compétence à titre de secrétaire général de l'Association du Commonwealth et les connaissances particulières qu'il a acquises dans ce poste, de même que les restrictions imposées à notre gouvernement en sa qualité de membre du Commonwealth, étant donné que le Canada et le Nigéria en font tous deux partie. Nous croyons tous que cette association peut jouer un rôle utile dans le monde entier.

J'ai inscrit en tête les noms de MM. Laniel, Fairweather, Gibson, Winch, Thompson, Buchanan et Roberts. Monsieur Laniel?

M. Laniel: Monsieur Smith, vous nous avez décrit l'évolution politique qui accompagne la situation générale au Nigéria, mais vos observations me laissent entendre que vous savez aussi que les attributions de notre Comité ne dépassent guère l'étude du côté humanitaire de cette situation. Je suis sûr que le Comité se montrerait plus unanime en ce qui concerne l'autodétermination que sur cet autre aspect du problème. Nous ne faisons qu'un lorsqu'il s'agit du principe en cause, mais non pas de la façon de l'aborder.

Voici ma première question. Croyez-vous que le gouvernement de sécession du Biafra se considère toujours membre du Commonwealth? A-t-il demandé au secrétariat ou à l'Association du Commonwealth de lui venir en aide d'une façon ou d'une autre? Vous avez commenté quelques-uns de vos entretiens avec des représentants du gouvernement biafrais mais je me demande quand ces entretiens ont eu lieu et si vous êtes toujours en relation avec ce gouvernement.

M. Arnold Smith: Assurément oui. L'adhésion comme membre du Commonwealth, au sens juridique, signifie que la souveraineté

d'un pays est reconnue par d'autres gouvernements souverains (le Biafra est reconnu comme gouvernement distinct par deux gouvernements du Commonwealth, mais non par les autres) et que ce pays est admis comme membre avec le consentement général des chefs d'États du Commonwealth. Dans ce sens, le Biafra n'a jamais été un membre distinct du Commonwealth. Par contre le Commonwealth est une association de nations non moins que de gouvernements. Les deux dirigeants en cause ont fait appel à nos bons offices et les ont obtenus. Et bien que je n'en aie pas fait le compte, les réunions tenues séparément avec les représentants des deux parties ont duré des centaines et des centaines d'heures, et ceci n'inclut pas les conférences de paix officielles. Ces conférences ne cessent jamais. Plusieurs réunions avec des représentants du Biafra ont eu lieu il y a deux semaines, juste avant mon départ, et d'autres ont été tenues depuis.

• 2050

Nos bons offices sont toujours disponibles et je crois qu'il en va de même de ceux de l'Organisation de l'unité africaine; les uns et les autres, nous avons poursuivi le même but en cherchant à faire adopter un accord en vue de restaurer la paix, et cela non en opposition les uns aux autres mais plutôt en unissant nos efforts à cette fin. Il est évident que ces services sont toujours disponibles; tous ceux qui sont en mesure de venir en aide devraient le faire.

M. Laniel: La Croix-Rouge internationale s'est-elle abouchée de quelque façon avec le Secrétariat du Commonwealth? Il semble en effet que la population biafraise oppose ce que l'on appelle en français une «résistance» à l'acceptation de toute aide offerte par certains pays du Commonwealth, à cause de l'attitude adoptée par quelques-uns d'entre eux.

M. Smith: Nous avons poursuivi des relations très étroites avec les chefs de la Croix-Rouge internationale. Ils ont envoyé un représentant à Kampala pendant les négociations que nous avons tenues à cet endroit en vue de la paix. Évidemment ils n'ont pas participé aux négociations secrètes, mais le représentant en chef m'a prié de convoquer des réunions avec les chefs des deux délégations. C'est ce que j'ai fait et j'ai assisté aux réunions, à sa demande comme à celle des chefs des deux délégations. Nous avons communiqué fréquemment depuis et nos relations ont été maintenues.

Comme vous le savez le secours sous forme d'approvisionnements n'a pas été sans présenter des difficultés. Les nouvelles qui me parviennent aujourd'hui laissent entendre que la situation s'est notablement améliorée et je suppose que vous êtes vous-même au courant de ces nouvelles.

Cette guerre s'accompagne de souffrances terribles et il importe donc qu'elle prenne fin, si possible, au moyen d'une entente politique et dans le plus bref délai. Pour le moment j'ai beaucoup de respect à l'égard des efforts tentés par la Croix-Rouge internationale et les autres organismes qui l'appuient dans le but de soulager ces souffrances.

M. Laniel: Que pensez-vous de la façon dont ont réagi les chefs politiques du Biafra? Ils semblent prêts à accepter l'aide offerte par n'importe quel pays mais apparemment dès qu'un pays cherche à consulter le gouvernement du Nigeria ou les autorités de Lagos, ils changent d'idée et refusent l'aide proposée.

M. Smith: J'ai à ce sujet, ainsi que sur plusieurs autres questions, des opinions qu'il est préférable de ne pas exprimer en public si nous voulons poursuivre notre aide. Oui, j'ai mes opinions.

M. Laniel: Je soulève de fait la question parce que je ne prévois pas que le peuple biafrais soit d'avis que le Canada ou tout autre pays du Commonwealth en vienne jamais à désavouer le Nigeria.

M. Smith: Il est évidemment recommandable de nourrir les affamés, et je crois que l'on s'efforce de le faire.

Je pense aussi qu'il est à souhaiter que des œuvres de charité telles que la Croix-Rouge ne tentent pas de faire pencher la balance par rapport aux questions politiques en cause. Assurément c'est la Croix-Rouge qui a pris des décisions relatives à certains problèmes de tactique et d'organisation, et non pas moi. Je comprends les difficultés qu'elle doit surmonter. La situation courante a fait surgir bien des problèmes.

Le point principal est que les deux parties devront faire preuve de souplesse pour en venir à un accord acceptable. On a dit à la radio ce soir que j'avais affirmé que, des deux côtés, on a manqué de souplesse. Ce n'est pas exact. Les deux parties doivent se montrer flexibles. Lorsqu'une seule manifeste de la souplesse sur un point et à un moment donné cela ne crée pas le climat nécessaire à la conclusion d'un accord.

M. Laniel: Je me rends compte que vous ne représentez pas l'Association des parlementaires du Commonwealth mais sauriez-vous par hasard si des délégués des deux parties en cause assisteront à la prochaine réunion de l'Association, laquelle doit avoir lieu aux îles Bahamas à la fin de ce mois?

M. Smith: Je l'ignore.

M. Winch: En ma qualité de vice-président de la division canadienne de cette Association, je puis vous affirmer que la chose est impossible aux termes de la constitution de celle-ci.

M. Laniel: Je n'ai pas saisi, monsieur Winch.

• 2055

M. Winch: Les termes de la constitution de l'Association des parlementaires du Commonweath interdisent cette participation. La même question a surgi il y a deux ans alors que la réunion avait lieu au Canada et, comme cette réunion a suivi immédiatement le coup d'État militaire, nous avons essayé d'inviter des représentants, au moins à titre d'observateurs, mais on nous a appris alors qu'une décision constitutionnelle nous empêchait de faire ce genre d'invitation. Toute conférence de l'Association des parlementaires du Commonwealth se limite à la représentation de pays du Commonwealth qui ont élu un gouvernement de caractère démocratique. Ainsi, d'après la décision qu'on a prise—nous avons pris d'ailleurs une décision semblable à peu près deux ans auparavant à propos du Pakistan—et du fait de ces deux précédents, en tant que vice-président de la division fédérale de l'Association des parlementaires du Commonwealth, je puis dire que je doute beaucoup qu'ils soient représentés à Nassau, dans un mois environ. Je dirais plutôt qu'ils ne le seront pas. Mais en principe, l'invitation doit émaner du pays hôte. Or, à ma connaissance il n'est pas possible à ce pays de faire une telle invitation.

M. Laniel: Je n'ai rien à dire pour le moment, monsieur le président.

Le président: M. Fairweather?

M. Fairweather: Je vous remercie, monsieur le président. La discussion m'a beaucoup intéressé, mais je trouve discutable l'idée qu'il s'agit là d'un problème essentiellement africain. Je ne discute pas cette thèse, mais je voudrais savoir si le fait que la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et la France fournissent des armes ne change pas quelque peu la situation.

M. Smith: J'ai dit en vérité ou j'ai voulu dire que la décision concernant le problème politique de la souveraineté, c'est-à-dire l'intégrité de la fédération ou l'autodétermination, est essentiellement, non seulement un problème africain, mais un problème qui regarde les habitants de ce territoire particulier.

M. Fairweather: Mais le problème militaire est un problème mondial.

M. Smith: Oui, il va sans dire qu'une profonde influence mondiale se traduit ici par des envois d'armes, des contributions financières et aussi, par une participation à la propagande.

M. Fairweather: Ainsi, l'initiative du Canada aux Nations-Unies ou les initiatives diplomatiques privées auprès des pays fournissant des armes ne seraient pas mal à propos.

M. Smith: Je ne tiens pas à faire de commentaires sur...

M. Fairweather: Très bien.

M. Smith: ...les problèmes qui divisent les partis au Canada ou tel...

M. Fairweather: Ce n'est pas un problème de partis politiques.

M. Smith: ...ou tel gouvernement. Je le sais, mais le problème regarde les gouvernements. Dans mes fonctions actuelles, je relève d'une collectivité de vingt-huit gouvernements souverains. Leurs points de vue sont différents. Par conséquent j'estime plus sage de m'abstenir de commenter les décisions prises dans ces domaines. Bien entendu j'ai aussi mes opinions.

M. Fairweather: Pourrions-nous obtenir un commentaire sur l'explication donnée—dans le cas contraire je comprendrai certainement et je suppose que les autres comprendront aussi—au sujet des fournitures militaires de la France au Biafra à une époque assez tardive de la guerre, tardive au sens militaire.

M. Smith: Le général de Gaulle a exprimé ses opinions à ce sujet. Je ne crois pas qu'il serait utile que je fasse publiquement des commentaires. Je me suis demandé s'il serait bon d'appliquer l'idée de nos cousins américains: celle d'une session exécutive. Je crois qu'une session publique comme celle-ci est plus appropriée. Je ne crois pas qu'il soit utile que je commente les actes de tel ou tel gouvernement à ce propos.

M. Fairweather: Obtiendrait-on la même réponse si l'on demandait pourquoi l'Organisation de l'unité africaine n'a pris récemment aucune mesure? La situation est-elle la même que dans le cas de la France et s'il en est ainsi...

• 2100

M. Smith: L'OUA a été très active; elle a pris des initiatives pleine de promesses, à Niamey et à Addis Abeba, sous l'autorité particulièrement active, énergique et réfléchie de l'empereur d'Éthiopie, cherchant à obtenir un accord entre les deux parties. Elle a échoué tout comme nous dans nos efforts antérieurs et ultérieurs. Je crois qu'elle a vraiment essayé de faire quelque chose. Elle a également exprimé certains principes dans une résolution rendue publique.

M. Fairweather: Il me serait utile d'en savoir un peu plus sur les craintes des Ibos. Dans la partie du Nigéria où se déroulent les hostilités, n'y a-t-il pas des leaders qui jouissent d'une réputation mondiale?

M. Smith: Oui certainement.

M. Fairweather: D'une très grande réputation dans les assemblées mondiales...

M. Smith: Oui, sans aucune doute.

M. Fairweather: Je veux dire qu'il ne s'agit pas de parvenus sans éducation.

M. Smith: Je connais un grand nombre de ces dirigeants et je dois dire que certains sont très brillants. Il y en a qui sont moins avisés que d'autres, mais certains sont très avisés. J'en dirais autant des chefs moroubas et d'autres...

M. Fairweather: Bien entendu, je ne suis pas...

M. Smith: ...comme les chefs Haoussas—je parle des leaders fédéraux des autres tribus—et la tribu des Ibos est l'une des plus remarquables de toute l'Afrique.

M. Fairweather: N'ayant pas une connaissance directe du nombre de décès, je ne peux pas faire de soustractions, mais il semble qu'il s'agit ici de 10 ou 11 millions d'Ibos? Est-ce à peu près cela ou y en a-t-il plus?

M. Smith: Il y avait je crois huit millions d'Ibos dans la région orientale, et peut-être deux millions dans d'autres régions. Certains sont retournés dans la région orientale après les attaques de 1966 dirigées contre les Ibos du nord. Il y avait quelques millions d'habitants des autres tribus, Ibibios et autres, dans l'ancienne région orientale—l'état des Rivières, l'état de Calabar. Ainsi, dans la région qui s'appelait au début le Biafra, la population totale était d'environ 12 millions d'habitants.

M. Fairweather: Deux brèves questions. Dans le contexte des pays africains en voie de développement le Biafra est-il une entité viable? Pourrait-il être indépendant? Je ne demande pas s'il devrait l'être ou ne pas l'être car je suis d'accord avec vous pour reconnaître que le problème ne nous regarde pas. Mais pourrait-il être indépendant?

M. Smith: Non, je le répète, nous ne pouvons pas nous prononcer là-dessus. Nous avons raison de nous intéresser à ce domaine. Rien de ce qui se passe sur cette planète ne doit nous laisser indifférent. Nous devrons peut-être un jour étendre l'action entreprise. Nous ne pouvons pas nous prononcer définitivement dans ce domaine.

Pour répondre à votre question, cela dépend de ce que vous entendez par le Biafra. Les autorités biafraises l'ont défini, à l'origine, comme toute la région orientale. C'était l'une des parties les plus pauvres du Nigeria, et les Ibos, très énergiques et très capables, sont partis très nombreux pour d'autres régions du Nigeria. Ils étaient d'ardents fédéralistes et se montraient très actifs dans le commerce et dans tous les domaines techniques. Un grand nombre d'entre eux étaient très instruits. Leur région était pauvre. C'est pourquoi il y a eu un exode très important vers les autres régions du pays. On y a ensuite découvert d'importants gisements de pétrole. La zone maintenant occupée par le régime rebelle, si vous voulez, ou par le gouvernement biafrais, si vous préférez, constitue, bien sûr, environ un dixième de la superficie initiale. Elle est beaucoup plus petite et très réduite. A moins de savoir exactement de quel territoire vous parlez, il est très difficile de répondre à votre question.

M. Fairweather: Je songeais au territoire qui a fait sécession en mai.

M. Smith: L'ensemble du territorie, c'est-à-dire la région orientale est, en fait, très riche. Je dirais même qu'elle est en puissance l'une des régions les plus riches de l'Afrique. Les ressources pétrolières ont déjà une très grande importance pour le commerce mondial et les ressources potentielles, celles qu'on a découvertes mais pas encore exploitées, sont incomparablement plus grandes. Bien entendu ces richesses potentielles jouent un certain rôle dans cette guerre civile.

M. Fairweather: Quoiqu'il arrive du point de vue militaire, n'est-il pas vrai, monsieur, que la reconstruction à laquelle le Nigeria, ou le territoire formé des deux pays, devra faire face, est une tâche absolument énorme qui demandera peut-être dix ou vingt ans?

M. Smith: C'est une tâche immense, elle exigera je crois et j'espère qu'on l'apportera, beaucoup de sympathie et d'aide matérielle de la part des nations. D'autre part, les ressources qu'on pourra exploiter après la réparation des dommages de guerre immédiats sont très importantes. En temps utile, si l'on peut les remettre en état, cette région deviendra l'une des plus prospères de l'Afrique.

• 2105

M. Fairweather: Je vous remercie.

Le président: J'ai sur ma liste M. Gibson, suivi de M. Winch, de M. Buchanan, de M. Nesbitt, de M. Roberts, de M. De Bané, de M. Cafik, de M. Laprise et de M. Ouellet. Monsieur Gibson?

M. Gibson: Monsieur Smith, est-il juste de croire qu'on est en train de prendre une mesure, à un certain palier, pour diminuer les envois d'armes de la Grande-Bretagne et de la France dans cette région? C'est à dessein que j'ai dit «à un certain palier», pour ne rien préciser.

M. Smith: J'ai beaucoup entendu discuter le problème à tous les niveaux. Il y a une différence entre les problèmes moraux et politiques lorsqu'il s'agit d'un pays qui fournit traditionnellement des armes à un gouvernement qu'il a reconnu et lorsqu'il s'agit par contre d'un pays qui n'a pas cette tradition. En un sens, quelle que soit votre décision, que vous fournissiez des armes ou que vous cessiez d'en fournir, si vous êtes le fournisseur traditionnel, votre action suppose en fait une décision qu'on peut qualifier d'interventionniste. La décision influera sur le résultat. Elle diffère, au moins en degré, et peut-être en nature, de la décision d'un gouvernement, qui n'est pas un fournisseur traditionnel, d'accepter de fournir des armes.

M. Gibson: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Winch?

M. Winch: Monsieur le président, les remarques de M. Smith m'ont beaucoup intéressé et je comprends très bien la difficulté de sa position.

Vous avez particulièrement retenu mon attention, monsieur Smith, en déclarant que les étrangers, comme vous dites, c'est-à-dire les pays autres que le Nigeria et les États africains devraient faire attention à ce qu'ils font et aux conseils qu'ils donnent. En même temps, vous avez dit que leur action serait utile. Ainsi, pourriez-vous préciser un peu vos paroles en disant si oui ou non, lorsque vous avez fait cette déclaration, vous songiez à une aide pratique par l'entremise des Nations Unies, et dans ce cas, pensez-vous que le Canada agirait utilement s'il jouait un rôle éminent dans ce domaine?

M. Smith: J'ai donné beaucoup de conseils aux ministres des deux parties. Ces conseils n'avaient pas un caractère public. Il y a une grande différence, je crois, entre des conseils donnés en privé lors d'une crise et d'un conflit de ce genre et des conseils publics. Je ne voulais pas faire de commentaires—et je ne crois pas en avoir fait—sur les mesures à prendre par l'entremise des Nations Unies. Je ne crois pas que je devrais commenter...

M. Winch: Non, vous n'avez pas fait cela, monsieur. Vous ne l'avez pas fait, mais vous avez dit que nous pouvions et nous devions nous montrer utiles. Or, pour plus de précisions, j'aimerais savoir si vous entendez par là des mesures par l'entremise des Nations Unies.

M. Smith: Lorsque je disais que le Canada devait aider, je songeais au Canada comme à un pays relativement très riche, Dieu merci, qui pourrait fournir les choses dont il est abondamment pourvu dans les domaines de l'alimentation, de la médecine, de la logistique, et ainsi de suite. S'il s'agit d'avis, il vaut mieux, je crois, utiliser des voies diplomatiques discrètes, ce qui est très différent de ce qu'on pourrait appeler des pressions politiques, de la propagande ou de l'ingérence politique. Mais, dans le cas particulier que la Chambre des communes du Canada a étudié et discuté, je crois préférable de m'abstenir de faire des commentaires, car je suis, pour le moment, un citoyen international plutôt que Canadien.

• 2110

M. Winch: Voulez-vous préciser un peu ce que vous venez de dire sur la richesse du Canada. Je suis sûr que son peuple et son gouvernement aimeraient, pour des motifs humanitaires, fournir une aide alimentaire et médicale. Monsieur le président, je crois que j'ai raison de dire que c'est là un des principaux problèmes de notre Comité. Or, l'un de ses aspects ne concerne pas seulement l'octroi de fournitures médicales et de vivres, mais encore la distribution et—au moins d'après nos renseignements actuels,—le transport. Je ne songe pas simplement au transport jusqu'à Lagos, dans le Nigeria, mais encore jusqu'au Biafra. Nous l'avons entendu dire plusieurs fois: ce qu'il nous faut se sont, par exemple, des avions *Hercules*. Maintenant que nous avons assez d'appareils *Hercules*, pourriez-vous répondre à la question suivante: si le Parlement ou le gouvernement—ce devrait être le gouvernement—décidait de permettre ces transports, qui relèvent essentiellement de notre Aviation Royale Canadienne, croyez-vous que cette proposition serait acceptable, non seulement pour le Biafra—qui lui l'accepterait—mais pour le gouvernment officiel de la Fédération nigérienne et qu'elle ne serait pas considérée comme un acte de guerre?

M. Smith: En écoutant les nouvelles il y a deux heures environ, j'ai entendu le premier ministre déclarer que le gouvernement fédéral du Nigeria avait accepté que les avions canadiens fournis à la Croix-Rouge internationale aux fins de transport...

M. Winch: Il s'agit d'un *Hercules* qui est utilisé depuis assez longtemps et dont les autorités fédérales acceptent la mise en service non seulement au Nigeria mais encore pour l'approvisionnement du Biafra. Cependant, je précise en disant que notre impression d'ensemble est qu'il faut plus d'un *Hercules* pour approvisionner le Biafra à partir des îles

portugaises. Pourriez-vous commenter ce point?

M. Laniel: J'en appelle au Règlement. Je ne veux pas corriger M. Winch, mais, en parlant d'assistance, il a déclaré qu'elle serait et qu'elle est acceptable pour le peuple biafrais, mais il a insinué qu'elle serait peut-être inacceptable pour l'autre partie. D'après ce que j'ai entendu dire jusqu'ici, ce sont les Biafrais qui ont refusé à deux reprises, et non pas le gouvernement nigérien. Je voulais préciser ce point.

Le président: Voulez-vous poser vos questions, monsieur Winch?

M. Winch: Je voudrais savoir s'il est possible, à votre connaissance, d'augmenter l'offre canadienne en matière de transport—en particulier de marchandises—au Biafra.

M. Smith: Au cours des derniers mois, vous le savez, il y avait désaccord entre les autorités fédérales et biafraises sur les voies de passage, les pistes d'atterissage et toutes sortes de choses. On pourrait discuter le problème dans tous ses détails, mais je ne crois pas que cela soit très utile. D'après les nouvelles de cet après-midi, le gouvernement de Lagos accepterait l'octroi des avions canadiens à la Croix-Rouge internationale, mais je me trompe peut-être. Je suis d'accord avec vous pour supposer que les autorités biafraises accepteront aussi cette initiative. Le problème des pistes d'atterrissage, des routes aériennes et ainsi de suite, est l'objet de discussions actives entre le gouvernement canadien et les autorités de Lagos et du Biafra, car ces domaines sont des nécessités pratiques, mais je ne sais pas à quoi ont abouti ces négociations qui ont eu lieu, je crois, aujourd'hui.

• 2115

M. Fairweather: Serait-ce utile pour nous tous si la déclaration—il y a eu quelques difficultés sur cette déclaration. Notre témoin a formulé cet après-midi une conclusion que je n'aurais pas tirée—ce qui est sans conséquence sérieuse—mais pourrait-on incorporer la déclaration du premier ministre, car elle a fait l'objet d'interprétations différentes.

Le président: L'incorporer dans les procès-verbaux, est-on d'accord là-dessus? Est-on d'accord pour l'annexer à nos procès-verbaux comme une référence. On s'est demandé, je crois, s'il s'agissait d'un seul ou de plusieurs appareils. C'était, je crois, parce que nous ne parlions alors que d'un seul appareil. Voulez-vous continuer vos questions, monsieur Winch?

M. Winch: Je n'en ai qu'une à poser, et j'espère qu'elle ne sera pas irrecevable. Il s'agit d'un problème qui me préoccupe et peut-être M. Smith pourrait-il nous aider à le résoudre. Il s'agit du cadre général du conflit. J'ai eu le privilège de passer plusieurs semaines au Nigéria, il y a quelques années. J'ai parcouru tout le Nigéria, j'ai rencontré les diverses tribus et leurs chefs. Dans l'ensemble, le conflit est-il essentiellement d'ordre tribal, ou serait-il d'ordre économique et religieux?

M. Smith: Je ne crois pas que la religion soit en cause. Il y a de nombreux chrétiens dans les armées des deux camps et la plupart des Ibos sont chrétiens, comme vous le savez.

M. Winch: Mais les Haousas ne le sont pas.

M. Smith: C'est vrai. D'autre part un très grand nombre de Yorubas, plus de la moitié, sont chrétiens ainsi qu'un grand nombre de Tivs. Le général Gowon par exemple est chrétien. Je ne crois pas qu'il s'agisse vraiment d'une guerre religieuse, mais elle présente certainement des aspects d'ordre tribal.

Les avantages économiques de la mainmise sur les fabuleux gisements de pétrole récemment découverts jouent un très grand rôle dans les conflits internes et, à l'extérieur, dans les intérêts des divers gouvernements. Ils constituent d'importants facteurs. Je ne dirais pas que ce sont des facteurs dominants car je ne crois pas à la prédominance de facteurs externes. Mais ils sont très importants.

M. Winch: Je veux dire que la Fédération nigériane telle qu'elle existe actuellement connaîtrait de graves difficultés économiques si elle était privée de la région qu'on appelle le Biafra. Ce fait n'a-t-il pas des conséquences majeures pour les événements actuels du Nigeria?

M. Smith: Oui, je ne crois pas que le mobile principal du gouvernement fédéral soit d'ordre économique. Le mobile réside, je crois, dans le désir, je dirais même dans la détermination de préserver l'intégrité territoriale du pays. Mais à mon avis, lorsqu'il s'agit de conditions, les avantages constitués par ces gisements de pétrole ont une très grande importance pour les négociations. Ce n'est pas un facteur décisif, mais un facteur très important. Il ne faut donc pas le sous-estimer.

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Monsieur Smith, vous avez parlé de la réunion d'Aburi. La rupture ne s'est-elle pas produite parce que le colonel Ojukwu croyait que certains engagements définis pris par le général Gowon à Aburi avaient été reniés par la suite, après qu'il eût eu des entretiens avec son propre gouvernement? N'est-ce pas là l'origine de la rupture des relations? S'il en est ainsi, quels sont les engagements qui, selon Ojukwu, auraient été reniés par Gowon?

• 2120

M. Smith: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. J'ai un gros dossier là-dessus à Londres, mais je ne suis pas venu à Ottawa pour discuter la question du Nigeria et je ne prévoyais certes pas avoir l'honneur d'être ici ce soir. Certes, le colonel Ojukwu et ses collègues ont affirmé cela à plusieurs reprises. Il est tout aussi certain que les membres du cabinet fédéral ont prétendu à maintes reprises que le projet de sécession—en fait la volonté de s'insurger et de manœuvrer la sécession—avait mûri depuis longtemps chez les dirigeants de l'est du Nigeria.

Il ne siérait pas que je me prononce quant au juste et à l'injuste de ces accusations et contre-accusations. Je crois que la méfiance, la crainte et le refus de négocier ont contribué gravement à prolonger et à envenimer la crise; j'ai essayé sans réussir de régler ces points, bien qu'à certains moments nous semblions bien près du but. Je ne vois aucune utilité à juger du pour et du contre de ces accusations et contre-accusations.

M. Buchanan: Il ne s'agit pas de cela. Sauf erreur de ma part, à la fin de la réunion on avait l'impression qu'ils étaient arrivés à une entente à l'amiable; si les termes de cette entente avaient été respectés, toute l'affaire se serait arrangée. Cette explication est-elle trop simple?

M. Smith: Je ne puis vous répondre, mais je crois que bien des gens seraient d'accord avec vous. J'en connais qui sont d'avis contraire, mais je ne me sens pas en mesure de juger de l'affaire. A mon sens, les causes de la crise, les motifs de l'échec des négociations mis à part, ont des racines profondes dans l'histoire du Nigeria; personne ne niera cela. C'est fort compliqué parce qu'il y a eu du bien et du mal des deux côtés.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Buchanan?

M. Buchanan: Cela suffit; merci, monsieur le président.

Le président: Ma liste s'établit maintenant comme il suit: MM. Nesbitt, Roberts, Thompson, De Bané, Cafik, Laprise et Ouellet. Je donne la parole à M. Nesbitt.

M. Nesbitt: J'ai deux ou trois questions à poser. Vous avez répondu il y a quelques minutes à M. Fairweather, monsieur Smith, qu'il y avait d'immenses gisements de pétrole dans le Biafra. Quels autres minéraux trouve-t-on dans la région? Êtes-vous au courant?

M. Smith: Je crains que non. Il y a de l'huile de palme. Je ne sais s'il y a d'autres minéraux que le pétrole—je devrais, pourtant—mais ils ont énormément de pétrole.

M. Nesbitt: Le champ pétrolifère est très vaste. A votre avis—ce n'est qu'une opinion, bien sûr—cela explique-t-il l'intérêt que montre la France pour le Biafra?

M. Smith: Ma foi, analyser les motifs du général de Gaulle n'est pas chose facile. Cela explique certes l'intérêt de certains Français, et aussi celui de ressortissants de bien d'autres pays.

M. Nesbitt: On peut dire sans crainte que cela explique dans une certaine mesure l'intérêt international à l'égard du Biafra?

M. Smith: Cela ne fait pas de doute.

M. Nesbitt: Dans votre déclaration au comité, vous avez dit, je crois, monsieur Smith, que certains ministres du Biafra vous avaient téléphoné de Paris. Était-ce là chose courante? Sont-ils demeurés à Paris pendant ces négociations?

M. Smith: Au cours de l'année écoulée, j'ai eu des centaines d'appels téléphoniques, à mon appartement, souvent la nuit, de divers pays d'Europe.

M. Nesbitt: Non, mais de ministres du Biafra? Tous ces appels d'Europe étaient-ils de la part de Biafrais, ou bien parlez-vous d'autres appels téléphoniques?

M. Smith: Non. Les représentants fédéraux m'ont souvent téléphoné aussi.

M. Nesbitt: D'autres capitales européennes?

M. Smith: Oui.

M. Nesbitt: Autres que Paris?

M. Smith: Oui, car Lisbonne est un lieu de réunion important.

M. Nesbitt: En plus de Paris et Lisbonne, de quelles autres capitales s'agit-il?

M. Smith: Ma foi, ce sont les deux principales, mais ces gens-là voyagent beaucoup et peuvent téléphoner de n'importe où dans le monde.

M. Nesbitt: Pouvez-vous nous renseigner—vous devez savoir bien que je me rende compte qu'il puisse s'agir de renseignements confidentiels pour vous—sur la quantité d'armes fournies aux autorités du Biafra par le gouvernement français?

M. Smith: Non, je ne puis vous renseigner là-dessus. Le gouvernement français a déclaré ne pas avoir fourni d'armes. On croit en général que de grandes quantités d'armes sont venues du Gabon.

M. Nesbitt: Peut-être pas directement. Ma question suivante est peut-être d'un autre genre. Parmi les observateurs qui se sont rendus au Nigéria et au Biafra pour y recueillir des renseignements, et nous en avons tous entendu parler de temps à autre, croyez-vous que la plupart y cherchaient des renseignements impartiaux et vrais, ou bien étaient-ils là pour trouver matière à étayer des idées préconçues?

• 2125

M. Smith: Parlez-vous des observateurs internationaux officiels?

M. Nesbitt: Tous les observateurs en général.

M. Smith: Il y en a eu des centaines, et je suppose que leurs opinions sont aussi variées que chez n'importe quel groupe d'hommes, mais bien des gens qui ont été au Nigeria et au Biafra m'ont rendu visite après et même parfois auparavant. La plupart sont des gens dont je reconnais la bonne foi et les intentions honnêtes. D'autres m'ont semblé un peu naïfs mais sincères, et d'autres encore avaient peut-être des motifs plus complexes. Je ne devrais pas essayer de juger ces gens-là.

M. Nesbitt: Il y en a dont les motifs sont complexes, croyez-vous? J'ai deux questions plus précises à poser, mais le temps presse car il pourrait y avoir un vote ce soir à la Chambre. Je serai donc bref. Nous avons appris par les journaux et d'autres sources, monsieur Smith, que les autorités biafraises ont parfois refusé d'accepter des fournitures de secours, ce qui est plutôt surprenant. De l'autre côté, on nous a dit qu'il était difficile de passer les fournitures au Biafra par la route. Est-ce parce que les autorités biafraises ne tiennent pas à faire reconstruire les routes pour amener des secours de crainte que cela ne facilite l'invasion des Nigériens?

M. Smith: Il est toujours difficile de juger des motifs de décisions politiques, mais j'ai entendu dire que c'était le motif en certains cas, oui.

M. Nesbitt: D'après ce que vous avez vu, peut-on supposer logiquement que, tout au moins en certains cas, ce serait le motif de ne pas vouloir reconstruire les routes?

M. Smith: Les calculs de logistique militaire influent sur la politique des deux côtés, et je crois qu'il en est de même quant aux voies d'accès des secours et d'autres choses.

M. Nesbitt: Une dernière question. Je sais que vous n'êtes pas ici depuis bien longtemps, monsieur Smith, mais sans doute êtes-vous au courant des nouvelles de la presse canadienne au sujet des relations entre le Biafra et le gouvernement central du Nigeria, ou bien n'en avez-vous pas lu beaucoup?

M. Smith: J'ai lu les journaux, bien sûr. Je reçois des journaux canadiens à Londres; j'en reçois d'un peu partout dans le monde et j'en lis des extraits. Évidemment les journaux canadiens m'intéressent particulièrement, car, après tout, je suis Canadien.

M. Nesbitt: Sans nommer aucun journal en particulier, trouvez-vous que dans l'ensemble, les reportages et les articles ont donné une juste idée de la situation ou bien ont-ils induit en erreur de quelque façon?

M. Smith: Je ne crois pas connaître suffisamment les reportages de la presse canadienne pour me prononcer là-dessus. Je suis désolé, je n'essaie pas d'esquiver la question.

M. Nesbitt: Tout ce que vous avez lu était-il tout à fait impartial, monsieur Smith, ou bien certains articles étaient-ils plus ou moins mensongers?

M. Smith: Parlez-vous de l'agence CP en particulier?

M. Nesbitt: Non, juste ciel, non!

M. Smith: Je croyais que vous parliez de la *Canadian Press*.

• 2130

M. Nesbitt: Non, la presse canadienne en général.

M. Smith: Je crois que les journalistes canadiens sont honnêtes.

M. Laniel: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, car ce genre d'interrogatoire—portant sur les articles de journaux—est interdit même à la Chambre, et je ne vois pas pourquoi on le permettrait ici.

M. Nesbitt: Monsieur le président, à propos de l'objection de M. Laniel...

Le président: Messieurs, je crois que M. Smith est capable de décider lui-même s'il peut faire des commentaires utiles.

M. Nesbitt: Il m'importe peu que M. Laniel aime cela ou non.

Le président: Avez-vous des commentaires utiles à faire à ce sujet?

M. Smith: Non. Je crois que les journalistes canadiens sont en général très compétents, mais je n'entrerai pas dans des détails.

Le président: Merci.

M. Roberts: J'espère que ceci ne donnera pas lieu à chicane. Monsieur Smith, ce Comité cherche le moyen par lequel le Canada pourrait aider à régler cette chose terrible en essayant de faire une distinction bien nette entre le conflit politique et l'aspect humanitaire de la question, dans l'espoir d'accomplir une œuvre humanitaire qu'on ne pourrait qualifier d'intervention dans les affaires politiques. Se peut-il, toutefois, qu'une telle distinction bien nette ne soit pas possible du point de vue des parties au conflit, étant donné l'importance qu'on donne à la propagande et aux relations extérieures? Se peut-il que tout l'aspect humanitaire devienne en réalité une arme dans la guerre et qu'une position ferme où une initiative de la part du Canada, même simplement pour des motifs humanitaires, aux Nations Unies ou ailleurs, tout au moins si cette position s'appuyait sur des idées fausses quant à la question humanitaire, constitue, aux yeux de l'une ou l'autre des parties, une intervention dans la situation politique et conduise par conséquent aux dangers dont vous avez parlé, c'est-à-dire à une tentative de l'extérieur de régler le conflit politique.

M. Smith: L'envoi de ravitaillement, de moyens de transport de fournitures alimentaires et médicals, de personnel pour y aider, surtout si les adversaires sont d'accord et que des voies d'accès sont assurées, tout cela est très bien.

M. Roberts: A votre avis, faut-il l'entente des adversaires pour arriver à ce...

M. Smith: Pas toujours. Pour l'envoi de fournitures au Nigeria le consentement du Biafra ne serait certainement pas nécessaire. Pour des motifs de souveraineté l'envoi au Biafra par le territoire nigérien exigerait, selon certains, le consentement des deux adversaires. Le transport par voie de terre —et la route terrestre est la meilleure pour le transport rapide et en volume élevé—exige le consentement des deux côtés et cela n'a pas été facile. Je me suis occupé un peu d'obtenir ce consentement et bien d'autres.

M. Roberts: Ainsi l'envoi de secours au Biafra par voie des airs ou de terre sans le consentement des deux parties serait une entreprise délicate?

M. Smith: Certains gouvernements et organismes internationaux sont de cet avis, d'autres pas. C'est, je crois, à chacun de juger. Cela est plus délicat pour un gouvernement du Commonwealth en bons termes avec Lagos, mais je crois savoir que le gouvernement nigérien est disposé à permettre à la

Croix-Rouge d'apporter des secours à l'aide d'avions canadiens. J'espère que c'est vrai. L'entente quant à une route terrestre permettrait de transporter beaucoup et vite, et je crois qu'on devrait insister là-dessus.

M. Roberts: Ainsi, d'après vous, un pays membre du Commonwealth serait enclin à se montrer plus prudent à cet égard qu'un pays non membre?

M. Smith: Ma foi, deux pays du Commonwealth reconnaissent le Biafra, et Lagos a rompu les relations diplomatiques avec eux. Les pays du Commonwealth, par habitude—qui est bonne—s'intéressent au bien-être des uns des autres, etc. C'est là un élément important de la situation.

• 2135

M. Roberts: Diriez-vous que, en fonction de la reconstruction éventuelle du pays et de l'aide nécessaire à cette fin, dont vous avez déjà parlé, le maintien des liens du Commonwealth serait particulièrement important parce que ce sont les pays du Commonwealth qui contribueraient le plus à fournir les secours?

M. Smith: J'espère que les plus riches pays du Commonwealth qui sont à même de fournir beaucoup de secours le feront lors de la reconstruction, oui.

M. Roberts: Il faut supposer que nous ne pourrions pas le faire si les relations diplomatiques étaient rompues, par exemple.

M. Smith: Plaît-il?

M. Roberts: Nous ne pourrions agir ainsi si les relations étaient rompues?

M. Smith: J'espère qu'il n'en est pas question.

M. Roberts: Merci bien.

M. le président: Il reste M. Thompson, M. De Bané, M. Cafik, M. Laprise et M. Ouellet.

M. Thompson: Monsieur Smith, nous savons que vous êtes ici en votre qualité de fonctionnaire de l'Association du Commonwealth, nous sommes tout de même heureux de votre retour au pays.

M. Smith: Merci, je suis content d'être ici.

M. Thompson: Les membres du Comité reconnaissent, je pense, qu'ils doivent s'occuper surtout de l'aspect humanitaire de la question, mais, comme l'a dit M. Roberts, il n'est pas toujours facile de faire une nette distinction entre l'aspect politique et l'aspect humanitaire. Vous êtes ici en qualité d'expert en politique et en ses ramifications. Puis-je vous demander si le fait que le gouvernement du Nigeria n'est pas constitutionnel—il a pris le pouvoir à la suite d'un coup militaire, donc c'est un gouvernement militaire—influe sur la situation?

M. Smith: La définition d'un gouvernement constitutionnel est chose ambiguë. Le gouvernement fédéral du Nigeria a été reconnu par presque tous les pays du Commonwealth, le Canada compris. Certes, il a pris le pouvoir à la suite d'un coup d'État militaire, le second en six mois, en 1966. Bien des gouvernements acquièrent le pouvoir d'une façon ou d'une autre et dès qu'ils sont reconnus ils sont habituellement considérés comme étant constitutionnels. Un gouvernement élu par les voies constitutionnelles est autre chose. Il est certain que beaucoup de membres du gouvernement du Nigeria—ils me l'ont dit et je les crois sincères—espèrent pouvoir élaborer une nouvelle constitution dès que les hostilités auront pris fin et que le pays sera gouverné de façon normale, mais cela n'a pas encore été fait.

Il y a eu plusieurs coups d'État militaires en Afrique, tant dans le Commonwealth qu'ailleurs, vous le savez. Au Ghana, on est en train d'organiser des élections et d'assurer le retour au pouvoir civil. A Sierra Leone, on en est revenu au gouvernement civil après la fin d'un coup militaire. Je ne doute pas de la sincérité du désir des dirigeants du Nigeria de revenir au régime parlementaire de gouvernement civil, mais pour le moment c'est un gouvernement militaire. Cela ne fait aucun doute.

M. Thompson: Il y a quelques instants vous avez prononcé les mots «pour des motifs de souveraineté». Mon idée est que cette considération-là explique pour une grande part le refus de participation du Canada sur le plan humanitaire et que nous devons soigneusement veiller à ne pas porter atteinte à la souveraineté de l'État fédéral du Nigeria. Selon vous, cette question de souveraineté revêt-elle suffisamment d'importance pour justifier que nous n'ayons pas jusqu'à présent essayé de fournir, sur le plan humanitaire...

• 2140

M. Smith: Je ne suis pas aussi bien renseigné que vous sur l'apport du Canada, mais j'ai eu l'impression qu'il s'est agi d'un bon petit apport. Je ne pense pas que j'aie à commenter, ni que je sois en mesure de le faire, les motifs qui ont décidé le gouvernement canadien—vous étiez bien mieux placé que moi en cette affaire—mais cela me surprendrait que l'apport du Canada ait été vraiment insuffisant. Le problème, voyez-vous, la grosse difficulté, ç'a été ceci: quelle part de cette aide parviendra à destination. Or, les choses se sont compliquées d'une part pour des raisons logistiques, d'autre part pour des raisons politiques liées à l'obtention d'un arrangement entre les autorités dont l'accord est jugé nécessaire. Procurer, disons, mille autres dollars, $100,000 ou un million avant que ne soient déterminés les moyens de faire parvenir les produits là où il y en a besoin, c'est-à-dire aux gens qui meurent de faim, pourrait se révéler utile à condition d'être assuré de la possibilité de faire arriver par la suite ces produits à destination, mais rien de concluant n'a été décidé. J'ignore si le Canada a refusé de contribuer, mais je ne suis vraiment pas en mesure de faire des observations à ce sujet.

M. Thompson: Non, je ne cherche pas à vous y inciter. Je voulais seulement votre avis sur la question, car nous avons entendu dire cet après-midi que depuis trois ou quatre mois au moins l'occasion s'est souvent offerte de faire entrer de plus grandes quantités de vivres, de médicaments, etc., que nous ne l'avons fait. En réalité, si nous avons rejeté ou refusé les demandes en la matière, c'est en particulier parce que nous portions atteinte, ou risquions de le faire, aux droits d'une nation souveraine, membre comme nous du Commonwealth.

Revenons un instant à l'OUA. L'OUA s'est vigoureusement prononcée en faveur de la fédération du Nigeria. La répartition des voix était, je crois, de 29 contre 4 au moment où les négociations d'Addis-Ababa en sont arrivées à une impasse. Quelles seraient les réactions de certains autres pays africains, notamment des autres pays africains du Commonwealth, si nous devions, dirons-nous, prendre l'initiative que les pays scandinaves ont peut-être prise en faveur d'une aide humanitaire plus ou moins vigoureuse? Si je pose cette question, c'est parce que certains ont prétendu que cette aide extérieure de la part des nations blanches n'était pas vraiment souhaitable.

M. Smith: Au cours de mes entretiens avec les chefs politiques des deux parties, on a reconnu le désir exprimé hors du Nigeria pour aider au soulagement des misères, pour projeter aussi d'aider à la reconstruction, etc. Certes, d'un côté ou de l'autre, on a parfois éprouvé du ressentiment devant les pressions particulières exercées au sujet de tel ou tel moyen, de telle ou telle méthode, etc., mais je ne pense pas qu'on ait manifesté de l'hostilité quant à la générosité et à la bonne volonté dont on faisait preuve à l'extérieur pour aider à soulager les souffrances. Bien des gens ont estimé et dit avec beaucoup de force que le meilleur moyen d'aider à soulager ces souffrances était de mettre fin à la guerre aussi vite que possible, et cela supposait probablement que des décisions d'ordre politique fussent prises par les deux parties en lutte. Mais c'est une autre question. Je pense que des deux côtés on a fait cas de la générosité et de la bonne volonté extérieures. Je pense que d'un côté ou de l'autre on a parfois ressenti comme insuffisants la prise de conscience et les jugements exprimés à diverses occasions. C'est là une affaire compliquée, mais d'un autre ordre.

• 2145

M. Thompson: Quelle est l'attitude des pays africains du Commonwealth qui soutiennent le gouvernement fédéral du Nigeria à l'égard des deux pays du Commonwealth qui ont reconnu le Biafra?

M. Smith: Le Commonwealth, vous savez, ne cherche pas à être un bloc politique.

M. Thompson: Il ne s'agit pas de cela, je vous pose la question uniquement parce que vous êtes sans doute au courant de leurs réactions. A-t-on ressenti de l'amertume?

M. Laniel: Quels sont ces deux pays?

M. Smith: La Tanzanie et la Zambie ont reconnu le Biafra.

M. Thompson: Les autres nations africaines du Commonwealth ressentent-elles de l'amertume à l'égard de la Zambie et de la Tanzanie?

M. Smith: Je pense que cette décision a provoqué quelque amertume à Lagos. Quant à l'ensemble du Commonwealth, je ne sache pas que d'une manière ou d'une autre il s'en soit manifesté. Il est entendu, je crois, qu'il y a eu des divergences sur les moyens les plus féconds pour convenir de mettre rapidement fin aux luttes. Voici deux semaines j'étais en Tanzanie, où j'ai eu un entretien très intéressant avec le président Nyerere. Il a été surtout question d'autres sujets, mais également de celui-ci. C'était un entretien confidentiel. Non, je ne dirais pas que, d'une façon générale, il y a eu de l'amertume à propos de cette affaire-là.

M. Thompson: Étant donné que la majorité des nations de l'OUA soutiennent le gouvernement fédéral du Nigeria, ainsi que la majorité des nations africaines du Commonwealth, la seule manière vraiment satisfaisante de mettre un terme aux combats serait que le Biafra, comme nous le connaissons maintenant, accepte de rentrer dans l'union fédérale, n'est-ce pas?

M. Smith: Cela va certainement dans le sens de la résolution de l'OUA.

M. Thompson: De maintenir l'autonomie fédérale.

M. Smith: C'est là un aspect de la question. Un autre, c'est l'amnistie.

M. Thompson: Mais connaissant comme vous les connaissez les responsables du gouvernement fédéral du Nigeria, avez-vous l'assurance que l'amnistie sera octroyée?

M. Smith: Oui.

M. Thompson: Même au colonel Ojukwu?

M. Smith: Il y a eu à ce sujet des déclarations diverses et parfois apparemment contradictoires. Le chef Enahoro, principal négociateur pour Lagos dans beaucoup de rencontres, a dit que cela dépendrait du moment et des conditions de la cessation des hostilités, de l'accord conclu. Personnellement, je pense que, comme je l'ai dit plus tôt, si l'on accordait à Lagos, au gouvernement fédéral, sa demande en faveur d'un Nigeria unique, il pourrait faire preuve d'une grande souplesse sur tous les autres points. Voilà mon idée générale sur une très grande variété de questions. Mais ce qui va se passer est une autre affaire, parce que cela dépend des conditions et de la situation en vigueur au moment où l'on mettra fin aux hostilités et où l'on parviendra à un accord. Vous connaissez les termes de la résolution de l'OUA sur cette question.

M. Thompson: Monsieur le président, je m'excuse d'avoir sans doute détourné l'attention du Comité des aspects humanitaires du problème, mais j'avais l'impression que M. Smith nous donnerait son avis et ses conseils sur l'autre point qui nous préoccupe également, et je lui suis très reconnaissant de ses observations.

Pourrais-je terminer par une dernière question? Entrevoyez-vous pour votre part un espoir de règlement pacifique de la guerre en dehors de la capitulation générale du Biafra?

M. Smith: A plusieurs occasions au cours des quinze derniers mois, cet espoir a été grand, mais tout dépendait bien sûr des points sur lesquels les autorités supérieures des deux parties se mettraient vraisemblablement d'accord. Il y a quelques semaines seulement, j'ai éprouvé encore une fois le sentiment qu'il existait un espoir très réel dans ce domaine. A mon sens, ce serait désastreux d'abandonner l'espoir d'une solution négociée. C'est qu'à mon avis, si l'on se met à désespérer, on rend l'objet de sa crainte presque inévitable et je ne pense pas que l'on doive se laisser aller au désespoir. Mais l'heure est devenue tardive. Je pense qu'on a tragiquement renoncé à beaucoup de chances et que plus tôt on aboutira à un solution négociée, mieux ce sera pour tous les intéressés.

M. Thompson: Vous n'envisagez donc aucun danger réel de génocide, pour prendre le mot dans son sens le plus large. Selon vous, le gouvernement du Nigeria n'a pas l'intention de détruire à jamais la résistance des tribus ibos pour s'épargner à l'avenir les problèmes qui se sont posés voici deux ans environ.

• 2150

M. Smith: Le général Gowon et ses collègues ne recherchent certainement pas le génocide; leur but est de rétablir l'intégrité territoriale et constitutionnelle du Nigeria. Quant à la constitution, il devra en être élaboré une nouvelle plus tard par négociation. Ils ont offert aux dirigeants ibos élus une participation égale, au prorata de la population, à celle des autres tribus. Je ne doute pas de leur sincérité sur ce point. Je ne doute pas non plus de la crainte éprouvée par beaucoup de Biafrais, et cela fait aussi partie du problème. Je pense qu'il s'est présenté beaucoup d'occasions où les deux parties ont accepté des garanties considérables, y compris le stationnement de forces de la paix internationales. A présent, comme je l'ai dit, l'heure est devenue très tardive pour cela.

Dans les circonstances actuelles, alors que le pouvoir de négociation est devenu très différent de ce qu'il aurait été voici quelques mois, voici trois ou quatre mois, très différent de ce qu'il était à Kampala, de ce qu'il était

en janvier, etc., je pense que l'envoi d'une force de la paix ne serait pas de bonne politique à ce stade-ci, mais que celui d'un groupe d'observateurs assez nombreux, plus nombreux peut-être que les quelques généraux et aides de camp actuellement sur place, pourrait être de bonne politique. Pour moi, plus tôt l'on parviendra à un accord pour mettre fin à la guerre, plus généreuses sans doute en seront les conditions. «Capitulation» est un vilain mot; à mon avis, un règlement négocié, quelque chose de très différent d'une reddition sans conditions, a été possible, et est encore possible.

M. Thompson: Monsieur le président, il me vient à l'esprit une question très brève. Monsieur Smith, considérez-vous la division de la région orientale en trois provinces comme une solution politique réaliste?

M. Smith: Ma foi! je n'ai pas l'intention de décider du pour et du contre sur ce point, mais les petites tribus du Nigeria, qui forment ensemble près de 50 p. 100 de la population, exercent depuis longtemps une pression considérable pour améliorer leur pouvoir de négociation relatif par rapport aux trois grandes tribus, les Haoussas-Foulanis, les Yoroubas et les Ibos, qui menaient surtout les affaires du pays auparavant, en s'alliant parfois à deux avec une tribu moins importante, la composition de ce groupe de deux variant de temps à autre.

Il existe depuis dix-huit mois, chez une foule de petites tribus de la fédération, une très forte évolution vers une influence politique plus grande. C'est un fait très important. Le général Gowon est un Tiv; il ne fait pas partie d'une des trois grandes tribus. Enahoro, Taika, comme beaucoup de personnalités de premier plan, proviennent de petites tribus qui, ensemble, comme je l'ai dit, forment près de la moitié de la population.

La volonté qui pousse Lagos à morceler toutes les grandes régions—il a divisé le nord en une demi-douzaine d'États, il y a eu des pressions exercées pour diviser le territoire des Yoroubas, etc—est quelque chose de très profond. Je ne veux pas décider si, du point de vue de telle ou telle tribu, c'est un bien ou un mal, mais cet objectif ne visait pas seulement une tribu. C'est quelque chose de très profond qui est enraciné loin dans le passé, qu'il faut à mon avis vraiment bien comprendre si l'on veut voir replacée dans sa perspective la division en trois États décrétée par Lagos. Ce décret, au moment où il a été promulgué, n'existait que sur le papier, car tout le territoire de la région orientale était contrôlé par les autorités biafraises, mais depuis lors le sort des armes a livré le territoire appelé «Rivers State», le territoire appelé «Calabar State» et une bonne partie du territoire de l'«East Central State» aux mains des Fédéraux. Or tous ces faits modifient, si l'on veut, le pouvoir de négociation, et ils conditionneront sans aucun doute, dans une certaine mesure, la nature politiquement viable, politiquement possible, du règlement auquel on parviendra.

Le président: Vous n'avez plus d'autre question, monsieur Thompson?

M. Thompson: Merci.

• 2155

Le président: M. De Bané, M. Cafik, M. Laprise et M. Ouellet.

[*Texte*]

M. De Bané: Merci.

M. Arnold Smith: Si vous voulez parler français, je vous en prie. Vous m'excuserez si je fais quelques fautes de grammaire en répondant.

M. De Bané: Est-ce que le gouvernement de Londres, en plus de fournir des armes au gouvernement fédéral lui a, depuis la guerre, expédié des médicaments?

M. Smith: Vous savez, je ne sais pas. Je serais surpris du contraire, mais vraiment, je ne sais pas.

M. De Bané: Mais d'après vous, cela se peut fort bien?

M Smith: Des médicaments?

M. De Bané: Oui.

M. Smith: Oui, habituellement le Nigeria achète beaucoup en Angleterre et je serais surpris que les médicaments ne soient pas inclus dans ces achats. Mais, je ne peux pas le dire avec certitude.

M. De Bané: Est-ce que vous savez si le gouvernement de Londres envoie des médicaments au Biafra?

M. Smith: Non, je ne sais pas. Le gouvernement a évidemment donné de l'argent à la Croix-Rouge.

M. De Bané: Mais pas directement des médicaments?

M. Smith: Alors, non. Seulement, de l'argent pour toutes les régions y compris le Biafra, mais peut-être que la Croix-Rouge a acheté, avec ces fonds de provenance anglaise, des médicaments...

M. de Bané: C'était pour toutes les régions?

M. Smith: Je ne saurais dire exactement, mais je dirais probablement.

M. de Bané: M. Harman, ce matin, nous disait que certains rapports mandaient que jusqu'à cinq ou six mille personnes mouraient quotidiennement de la faim ou pour d'autres raisons et le ministère des Affaires extérieures était incapable de confirmer ou d'infirmer ces rapports. Est-ce que le secrétariat du Commonwealth peut me dire si un chiffre aussi astronomique que 6,000 morts quotidiennes est vraisemblable?

M. Smith: Je ne pourrais confirmer aucun chiffre dans ce cas mais, d'après ce que j'ai appris d'observateurs, je crains qu'il y ait beaucoup de morts; on a mentionné plusieurs milliers. Je n'ai pas de raison d'en douter, mais je ne peux pas le confirmer non plus.

M. de Bané: Vous savez que ce Comité a été formé surtout pour recueillir les évidences: *a full investigation.*

[*Traduction*]

Une enquête complète, voilà l'un des premiers objectifs. Je commence à me rendre compte qu'il est impossible de connaître toute la vérité sur ce qui se passe. Suis-je trop pessimiste? Je me demande si le Canadien moyen en sait moins que notre ministère des Affaires extérieures ou le secrétariat du Commonwealth. On nous apprend quelque chose, nous essayons d'obtenir une confirmation ou un démenti de cette nouvelle, et personne ne prend le risque de nous dire si c'est, oui ou non, la réalité. Si j'interprète bien les paroles qui ont été prononcées hier à la Chambre des communes, notre Comité a pour première tâche de procéder à une enquête complète, et je commence à me rendre compte que personne ne peut nous dire ce qui se passe là-bas. Ai-je tort, est-ce que je me trompe, ai-je raison en disant cela?

M. Smith: A cet égard, un recensement peut être tenu à jour par des États bien organisés, dans des conditions suffisamment stables, de sorte qu'on peut estimer les décès et leur cause, mais je ne pense pas que personne puisse fournir ce genre d'information statistique à l'égard du Biafra. Le fait qu'il existe des souffrances considérables, des souffrances tragiques, qu'il y a beaucoup de famine, semble, je le crains, avoir été établi de façon indubitable. Quant à fournir des chiffres, je regrette de n'être pas en mesure de le faire. Et je ne pense pas que personne d'autre le soit.

• 2200

M. de Bané: Alors, à votre avis, que nous conseilleriez-vous de faire pour nous permettre d'atteindre notre but, pour nous permettre de faire une enquête complète sur les faits? Connaissez-vous des gens que vous nous proposeriez d'entendre et qui pourraient nous aider à effectuer une enquête complète sur les faits?

M. Arnold Smith: Non, je ne crois pas.

M. de Bané: Le premier ministre a déclaré hier à la Chambre des communes qu'il n'était pas entièrement satisfait du rapport qu'il avait reçu de notre représentant au Nigeria, aussi a-t-il ajouté: «Avec le consentement du chef de l'opposition, nous allons constituer un comité chargé de procéder à une enquête complète sur ce qui s'y passe». Je voudrais savoir si vous pouvez nous aider en disant comment il nous sera possible de mener à bien cette enquête complète?

M. Arnold Smith: Voilà une question très compliquée.

M. de Bané: Je ne me dissimule pas que nous avons pour tâche de mener une enquête complète. Je ne crois pas exagérer nos difficultés à cet égard.

M. Arnold Smith: Je pense que, si l'on admet que des gens meurent en très grand nombre, il existe un besoin considérable en vivres. Ce serait une hypothèse raisonnable. Quant à donner un chiffre exact, c'est, à mon avis, fort malaisé. Je ne connais aucun moyen de le faire, vraiment.

M. Prud'homme: Peut-être M. Brewin ou M. MacDonald, qui doivent se présenter demain, le pourront-ils?

M. Arnold Smith: Il se peut.

M. de Bané: Ainsi vous ne pouvez citer personne à qui nous pourrions demander son avis, afin qu'il nous aide à mener une enquête complète? Il est surprenant qu'au vingtième siècle il soit si difficile de savoir ce qui se passe quelque part. Je croyais que peut-têre le Commonwealth disposait d'un organisme mieux placé pour nous le dire.

M. Arnold Smith: Vous savez...

M. de Bané: Autrement dit, pensez-vous que nous ne sommes pas en mesure d'atteindre l'objectif pour lequel notre comité a été constitué?

M. Arnold Smith: Je pense qu'en tant que corps vous êtes mieux à même que moi de

définir la nature de votre tâche! A mon sens, en recourant à l'analyse et en posant en quelque sorte les différents éléments du problème sous forme de rapport, même sans être en mesure de les chiffrer, vous vous conformeriez tout à fait à votre tâche: vous tenteriez ainsi de vous faire une idée d'après ce rapport, lui-même fondé sur l'étude des divers aspects du problème.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur de Bané?

[Texte]

M. Smith: Je mexcuse, n'est-ce pas, de ne pouvoir répondre à toutes vos questions.

M. de Bané: Je vous remercie beaucoup.

M. Cafik: Monsieur le président, j'étais vraiment sur le point de poser à M. Smith des questions qui allaient dans le même sens que celles de mon prédécesseur, M. de Bané, à savoir que nous avons pour fonction de définir les faits et d'essayer ensuite, à la lumière de ces faits, de tracer une ligne d'action convenable. Ma première question était—et peut-être ferais-je encore mieux de la poser: jusqu'à quel point les renseignements que vous nous donnez ce soir sont-ils fondés sur une connaissance acquise directement à la source? Il n'a pas été précisé quand pour la dernière fois vous avez séjourné au Biafra ou sur le territoire fédéral du Nigéria.

• 2205

M. Arnold Smith: La plus grande partie de ce que je sais provient des entretiens que j'ai eus avec des ministres ou des représentants supérieurs des deux parties. La plupart de ces entretiens ont eu lieu dans mon bureau ou dans mon appartement de Londres. Dans ce sens, j'ai été renseigné à la source, mais je me suis efforcé, comme je l'ai indiqué au début, d'aider les deux parties sans chercher à imposer les termes de l'accord, de les aider à parvenir à un accord. Il s'est agi d'autre chose que de chiffrer le degré de famine à un moment donné. Je pense que ce degré est élevé. Je pense que c'est une situation tout à fait tragique. Je pense qu'elle résulte des insuffisances politiques du passé, qui ont conduit à cette tragédie. Il y a beaucoup à faire. Je me suis efforcé d'aider les parties, d'essayer de les persuader de résoudre leurs problèmes politiques par des moyens politiques.

M. Cafik: Est-ce que je me trompe si j'interprète ce que vous avez déclaré ce soir de la façon suivante: premièrement, à votre connaissance, il n'y a pas de génocide dans la région et, deuxièmement, il y a un besoin humanitaire bien défini sur ces deux territoires et peut-être sommes-nous dans l'obligation de satisfaire ce besoin?

M. Arnold Smith: Quant à ce besoin, quant à la réalité des souffrances humaines, il ne peut y avoir absolument aucun doute. «Génocide» est un très grand mot, et j'ai dit que, à mon avis, le génocide ne constituait pas un élément de la politique du gouvernement fédéral. Il n'existe, à ma connaissance, aucun indice qui prouverait qu'il s'est passé des actes de génocide. Certes j'ai des preuves, qui ne remontent pas pour la plupart à la récente période, mais à une période plus ancienne, sur les atrocités commises des deux côtés par des groupes de soldats. C'est tout à fait déplorable. Le général Gowon et ses officiers ont fait de grands efforts pour y mettre un terme. Je pense que si la guerre en arrivait à une forme de résistance de guérilla, la situation pourrait vraiment présenter beaucoup de danger. Il est réellement impossible de distinguer un guérillero d'un civil et si la décision est vraiment prise de se livrer à une résistance de guérilla à long terme, il pourrait en résulter à mon sens un problème extrêmement dangereux. Il existe, vous savez, certaines prédictions qui finissent par se justifier elles-mêmes. Si l'on se met à considérer le monde entier comme son ennemi, et à agir en conséquence, on court fort le risque de voir le monde devenir son ennemi. Je devrais peut-être m'en tenir là. Toutefois, je ne veux pas passer pour complaisant en disant qu'à ma connaissance le génocide ne constitue par un des objectifs de la politique fédérale. Je dis la vérité. J'ajoute que les dirigeants fédéraux se soucient beaucoup de l'empêcher.

Quant à l'autre question, à savoir la politique de résistance de guérilla organisée, rien ne prouve pertinemment, à ma connaissance, qu'il s'en déroule une à grande échelle dans les anciens territoires biafrais fermement tenus par les troupes fédérales. On pourrait en déduire qu'il est peu vraisemblable qu'il se développe une résistance de guérilla à long terme, mais si cela devient le cas, il pourrait en découler une situation grave que j'appréhenderais beaucoup. Si des guérilleros habillés en civil tirent sur des troupes et si celles-ci répliquent, il en résultera une situation véritablement dangereuse, du fait de la grande difficulté de faire la différence entre les civils. J'ai fait ce que j'ai pu, sans succès à ce jour, pour essayer d'amener un règlement avant qu'on n'en arrive à cette extrémité. Mais entre temps la famine a certainement causé un nombre considérable, un nombre croissant, de morts. J'espère que l'aide qui sera fournie mettra un terme à cette mortalité qui tend à s'accroître.

Le président: Monsieur Laprise.

• 2210

[*Texte*]

M. Laprise: Monsieur Smith, je tiens à vous dire que mes collègues et moi apprécions à sa juste valeur la collaboration que vous apportez à ce Comité et je vous en remercie. Comme nous, et vous l'avez signalé d'ailleurs, vous croyez que l'arrêt de cette guerre au Nigeria est des plus souhaitables. Croyez-vous qu'une demande d'un cessez-le-feu, afin de faciliter les négociations entre les deux parties, faite par l'Organisation des Nations Unies, pourrait être possible et pourrait être prise en considération par le Nigeria et le Biafra?

M. Smith: D'après les renseignements que j'ai touchant la situation actuelle, il n'y a aucune possibilité d'ordre pratique qu'une majorité des Nations Unies ou même du Conseil de sécurité soit d'accord pour ordonner un cessez-le-feu sans conditions. C'est d'ailleurs une question tout à fait académique pour le moment. Mes efforts tendent à persuader et aider les parties à en arriver à un cessez-le-feu par règlement politique, par accord, quite à régler ultérieurement les détails constitutionnels et autres parce que j'y vois la source de possibilités réelles; la situation pourrait changer si les conditions changeaient. Mais je crois qu'à l'heure actuelle, les Nations Unies n'ordonneront pas un cessez-le-feu. Donc, que ce soit, une bonne idée ou non, c'est une autre question, mais, cela ne se produira pas.

M. Laprise: Une autre question. On a beaucoup parlé de crainte de génocide, et on croit qu'elle provient des massacres qui ont eu lieu au début de cette crise au Nigeria. D'après vos renseignements, croyez-vous que cette crainte de massacres qui pourraient se continuer, advenant un règlement quelconque, soit partagée par tous les Ibos, ou seulement par une certaine élite de dirigeants au Biafra?

M. Smith: Vous savez, je crois qu'à l'heure actuelle, il y a quelques millions d'Ibos dans les territoires dominés par les forces fédérales, il n'y a pas de génocide dans ces territoires présentement. Alors, je suppose que ces Ibos, qui sont plusieurs millions n'ont sans doute aucune crainte. Au début, quand ils se trouvaient dans les territoires dirigés par les forces fédérales. Ils avaient peur. Mais c'est normal. Il est possible que cette situation psychologique ait changé, mais je crois qu'à l'intérieur des lignes biafraises, il y a cette crainte et c'est un facteur politique très important.

M. Laprise: Ce serait général chez les Ibos?

M. Smith: Vous savez, une opinion publique est souvent plus forte parmi l'élite que parmi la masse, mais je crois qu'il ne serait pas juste d'ignorer de mettre de côté l'existence réelle de cette crainte. C'est pour cette raison que je m'y intéressais d'abord et que les ministres, les dirigeants des deux côtés envisageaient aussi la possibilité d'une force internationale, du Commonwealth, ou de l'Organisation de l'unité africaine, ou autre, ou mixte, non seulement pour parer aux dangers, mais aussi pour diminuer la crainte, et servir de but psychologique aussi bien que de but matériel. Je m'excuse, car encore une fois je n'ai pas donné une réponse exacte et quantitative, mais je crois que la question ne permet pas de réponses très exactes.

M. Laprise: Merci.

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Monsieur Smith, je voudrais d'abord vous exprimer mon appréciation pour l'excellence de votre français.

M. Smith: Merci beaucoup, c'est un compliment que j'apprécie vraiment.

M. Ouellet: C'est réconfortant de savoir que d'aussi hauts personnages canadiens puissent s'exprimer dans un bilinguisme complet. J'espère que la majorité de nos diplomates et hauts fonctionnaires pourront, avant longtemps, suivre votre exemple.

M. Smith: Moi aussi, je l'espère, mais je compte bien qu'ils parleront en un français aussi bon que le vôtre et mieux que le mien.

M. Ouellet: Je voudrais vous demander d'abord si vous pouvez commenter un peu la décision du gouvernement nigérien qui a invité des observateurs de la Grande-Bretagne, du Canada, de la Suède, de la Pologne, et aussi un observateur de l'Organisation des États africains. Pourquoi a-t-on invité des représentants de ces pays en particulier, et non pas d'autres pays?

• 2215

M. Smith: Je ne sais pas, c'est une décision prise à Lagos. Je regrette, je ne pourrais pas répondre à cette question.

M. Ouellet: Avez-vous appris, par des conversations ou par ouï-dire, que les autorités biafraises considéraient que ces observateurs étaient plutôt partiaux?

M. Smith: J'ai lu des commentaires dans la presse, attribués au Colonel Ojukwu. Afin de savoir si les Fédéraux appliquent une politique de génocide, c'est certainement dans les territoires occupés par les Fédéraux qu'il faut envoyer des observateurs. Moi, je m'intéressais à une autre question, à savoir, la

possibilité, comme je l'espérais, d'un accord, d'un cessez-le-feu à des conditions acceptées par les deux parties. Il serait approprié, dans ce cas, d'avoir aussi des observateurs à l'intérieur des lignes biafraises. Mais ceci est une autre question qui serait opportune dans l'éventualité d'un accord politique pour un cessez-le-feu. Si cette possibilité se concrétisait, ce que j'espère dans un avenir rapproché, car chaque jour qui passe coûte cher, il y aurait peut-être une demande pour un nombre d'observateurs plus important. Mais il y a toujours la condition d'une certaine «flexibilité» politique pour arriver à un accord, et c'est ça, qui jusqu'à maintenant a manqué.

M. Ouellet: Plus tôt, au cours de la soirée, vous avez mentionné la possibilité qu'il y ait des observateurs en plus grand nombre. Aviez-vous des pays à l'esprit ou pensiez-vous à une intervention dirigée par les Nations Unies?

M. Smith: Non. J'ai pensé à la possibilité d'une invitation, par le gouvernement du Nigeria, mais à condition que ceci fasse partie d'un accord entre les deux parties. L'essentiel serait l'accord entre deux parties et une invitation de leur part, mais surtout de Lagos. Si ça venait d'une organisation, ce serait une question beaucoup moins importante. L'essentiel serait l'accord entre les parties.

M. Ouellet: Au cours des derniers mois, la question du Biafra a été commentée dans les journaux presque quotidiennement, et ceci a été un souci constant pour plusieurs Canadiens et organisations charitables canadiennes. C'est devenu, plus particulièrement depuis l'ouverture de la session, presque la question maîtresse au Parlement. Je comprends que les populations canadiennes et les parlementaires canadiens ont pris bien à cœur cette question sur le plan humanitaire, mais je me demande à titre d'information si ce n'est pas un cas un peu unique qui se passe dans notre pays, ou est-ce que des prises de position semblables se répètent dans d'autres pays du monde présentement?

• 2220

M. Smith: On peut dire oui. En Angleterre, il y a certainement eu prise de conscience. On se demandait ce qu'on pouvait faire, en Allemagne aussi. J'étais au Swaziland il y a quatre semaines à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance. J'y ai recontré le chef du bureau d'Afrique, du ministère des Affaires étrangères d'Allemagne qui m'a beaucoup parlé de l'intérêt politique soulevé par cette question chez lui. La même chose s'est produite en Hollande et dans les pays scandinaves.

M. Ouellet: Est-ce que vous parlez d'individus ou de gouvernements?

M. Smith: De gouvernement, de parlement, et d'opinion publique. Cela a créé un courant très fort dans beaucoup de pays du monde; c'est une tragédie humaine de grandes proportions, dont nous sommes témoins. Comment leur venir en aide est une question complexe mais son importance ne fait aucun doute.

M. Ouellet: Est-ce que des parlementaires d'autres pays ont tenu des forums semblables aux nôtres? En sont-ils venus à des conclusions? Êtes-vous au courant de certaines décisions prises par d'autres parlementaires et qui pourraient nous éclairer?

M. Smith: Je ne crois pas être en mesure de vous conseiller en ce qui a trait à cette question. Il est possible que certains de mes anciens collègues des Affaires extérieures puissent vous renseigner à ce sujet. On ne peut douter du fait qu'il existe actuellement un très grand intérêt dans tous les pays. Mais s'il y a des comités des Affaires étrangères dans un pays qui s'occupent de la question, je ne saurais vous le dire.

M. Ouellet: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Eh bien, messieurs, cette séance a été longue et très profitable, à mon avis.

Avant de remercier M. Smith en votre nom, j'aimerais vous annoncer que nous nous réunirons de nouveau demain après-midi à 3h 45 et j'espère entendre alors M. Brewin et M. MacDonald. J'ai d'autre part appris que M. McNeil, du SUCO, qui séjourne à Ottawa, est de retour du Nigeria. Bien que je n'aie pu tirer cette affaire au clair avec le comité directeur, je vous propose, avec votre accord, d'essayer de prendre les arrangements nécessaires pour l'amener ici. Nous pourrions ainsi entendre les trois témoins à la même séance.

Autre point. Le greffier m'apprend qu'il a pu amender la résolution de sorte que le comité directeur, à l'unanimité, se compose maintenant de neuf membres, quatre de l'opposition et cinq du gouvernement. Les noms

pourront être annoncés demain, quand tous les postes auront été pourvus.

S'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais très sincèrement remercier M. Smith en votre nom pour son très utile exposé.

M. Smith: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci d'être venu, monsieur Smith.

APPENDICE «D»

LE NIGERIA—L'UTILISATION PAR LA CROIX-ROUGE D'AVIONS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé hier au très honorable premier ministre s'il avait reçu du chef de l'État biafrais un câblogramme adressé au secrétaire général des Nations Unies et aux chefs de pays membres au sujet de prétendus actes de génocide. Le très honorable député a promis, en réponse à une de mes questions, de s'assurer si le télégramme était parvenu à son bureau et d'informer la Chambre aujourd'hui de toute mesure qu'il envisage à ce sujet.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Apparemment une communication adressée à moi par le colonel Ojukwu a été reçue à notre mission permanente de New York par courrier recommandé. Cette communication, comme le député l'a souligné, nous demandait de prendre des mesures pour empêcher les actes de génocide qui seraient perpétrés par le gouvernement nigerian. Nous n'avons pas encore répondu à cette communication, car nous avons pour règle générale de tâcher d'éviter toute intervention politique dans ce conflit, tout en essayant d'apporter sur le plan humanitaire la plus grande assistance possible.

M. Lewis: Une question supplémentaire. Le premier ministre peut-il nous dire si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu plus de succès dans les efforts qu'il déploie pour s'assurer des appuis afin de porter l'affaire devant les Nations Unies? Il n'a peut-être pas encore reçu un rapport, mais je me demande s'il pourrait nous renseigner à ce sujet.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas encore si la mission a porté fruit, mais je viens de recevoir un rapport qui me dit que le ministre a pu s'entretenir avec le commissaire nigerian des affaires étrangères, qui se trouve à New York présentement, et qu'il lui a demandé s'il s'opposerait à ce que la Croix-Rouge internationale utilise les aéronefs canadiens que nous avions mis à sa disposition. Ces avions desserviraient toutes les régions du Nigeria, et non seulement celles soumises à l'autorité du gouvernement nigerian.

La réponse a été favorable. Le Dr Arikpo, commissaire nigerian des affaires étrangères, répond maintenant que le gouvernement fédéral du Nigeria ne s'opposerait pas à ce que la Croix-Rouge utilise un avion canadien et son équipage pour acheminer les secours au Nigeria, même dans la zone occupée par les rebelles, en vertu des accords conclus et de par l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral du Nigeria et la Croix-Rouge internationale. (*Applaudissements*)

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET DOCUMENTS

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCES DU MERCREDI 9 OCTOBRE 1968

ET DU JEUDI 10 OCTOBRE 1968

Concernant

1) La guerre et la prétendue famine au Nigeria
2) Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOINS:

M. Andrew Brewin, député; M. David MacDonald, député; et M. William McNeill, coordonnateur pour le Nigeria du service universitaire canadien outre-mer.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
28978—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Anderson	Harkness	Roberts
Brewin	Laniel	Schumacher
Buchanan	Laprise	Smith (*Northumberland-Miramichi*)
Cafik	Legault	[1] Stanbury
Carter	Lewis	Stewart (*Cochrane*)
De Bané	Macquarrie	Thompson (*Red Deer*)
Fairweather	Marceau	Winch
Forrestall	Nesbitt	Yewchuk—(30)
Gibson	Penner	
Groos	Prud'homme	

(Quorum 16)

[1] A remplacé M. Ouellet le 9 octobre 1968.

Le secrétaire du comité,
Hugh R. Stewart.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le MERCREDI 9 octobre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Stanbury soit substitué à celui de M. Ouellet sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

PROCÈS-VERBAUX

(*Traduction*)

Le MERCREDI 9 octobre 1968
(4)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 15 h. 50 sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Anderson, Brewin, Buchanan, Cafik, Carter, De Bané, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Harkness, Laniel, Laprise, Legault, Lewis, Macquarrie, Marceau, Nesbitt, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Schumacher, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stanbury, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn, Winch, Yewchuk—(30).

Aussi présents: M. Andrew Brewin, député, M. David MacDonald (*Egmont*), et M. William McNeill, coordonnateur du service universitaire canadien outremer.

Le président présente MM. Brewin, MacDonald (*Egmont*) et McNeill qui sont les témoins convoqués cet après-midi.

Le président annonce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera présent au comité à 15 h. 45, le jeudi 10 octobre 1968.

MM. Brewin et MacDonald (*Egmont*) font d'abord des déclarations au sujet de leur visite récente au Biafra.

Il est convenu à l'unanimité d'annexer au compte rendu des délibérations (*Appendice E*) un bulletin de nouvelles du dimanche 6 octobre 1968 émanant de M. Andrew Brewin, député de Greenwood et de M. David MacDonald, député d'Egmont. Des exemplaires de ce document sont diffusés aux députés présents.

Les députés interrogent MM. Brewin et MacDonald (*Egmont*) au sujet de leur récent voyage au Biafra. On interroge aussi M. McNeill à propos des conditions existant dans cette région qu'il connaît.

Le Comité finit d'interroger M. McNeill. Il est convenu de poursuivre l'interrogatoire des deux autres témoins lors de la séance de l'avant-midi, le jeudi 10 octobre 1968.

M. Alexander, député, propose que soit convoqué comme témoin M. Alan Grossman, du magazine *TIME*, d'Ottawa. Il était auparavant affecté au bureau de l'Afrique occidentale comme représentant de cette agence. On défère la question au sous-comité pour étude.

A 18 h. 05, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 10 octobre 1968, à 11 h. 15.

Le JEUDI 10 octobre 1968

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 11 h. 25 sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Anderson, Brewin, Buchanan, Cafik, Carter, De Bané, Fairweather, Forrestall, Groos, Harkness, Laniel, Laprise, Legault, Lewis, Macquarrie, Marceau, Prud'homme, Roberts, Ryan, Schumacher, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stanbury, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*) Wahn, Winch, Yewchuk—(27).

Aussi présents: M. Andrew Brewin, député, et M. David MacDonald (*Egmont*), député.

Le président annonce que le sous-comité s'est réuni plus tôt dans la journée afin de délibérer de la nature et de l'urgence présente d'un rapport à la Chambre. Il signale certaines déclarations touchant l'aide offerte par le Canada et que le major général Milroy pourrait rentrer au Canada la semaine prochaine.

Les députés continuent d'interroger MM. Brewin et MacDonald (*Egmont*) suivant l'ordre d'interrogation dressé par le président lors de la séance précédente.

L'interrogatoire des témoins se poursuivant, M. Lewis, propose,

Il est convenu—que le Comité s'ajourne jusqu'à 15 h. 45, aujourd'hui, alors qu'on entendra le témoignage du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le mercredi 9 octobre 1968

• 1552

Le président: Messieurs, on me dit qu'il y a quorum. Avant de présenter les trois témoins convoqués pour cet après-midi, on me permettra peut-être de formuler certaines remarques. Nous espérons que M. Sharp pourra témoigner demain après-midi car il ne peut être présent dans l'avant-midi. Si les membres du Comité sont d'accord, peut-être pourrions nous proposer de tenir une réunion à 15 h. 45 demain afin d'entendre M. Sharp. Il sera alors accompagné de fonctionnaires de son ministère.

Il n'est guère nécessaire de vous présenter les trois témoins de cet après-midi étant donné qu'ils sont bien connus. Ce sont MM. Andrew Brewin, David MacDonald et Bill McNeill. Ce dernier cumulait les fonctions de coordonnateur de SUCO au Nigeria où il a passé quatre ans. Il n'est rentré au pays que tout récemment.

A cause du manque de temps, nous avons cru que la procédure la plus simple serait de demander à chacun des témoins de faire un court exposé suivi, comme nous l'avons déjà fait, d'une période de questions. Vos questions pourront alors s'adresser à l'un d'entre eux ou au groupe. De cette façon, nous épargnerons du temps. Cette méthode vous convient-elle?

M. Winch: Monsieur le président, je n'ai qu'une question à poser. Afin de hâter nos travaux, pourrait-on en premier lieu entendre les trois témoins et les interroger ensuite?

M. Lewis: Monsieur le président, je m'objecte quelque peu à votre façon de procéder qui prêterait plutôt à confusion au lieu d'être utile. Les deux députés n'ont séjourné là-bas que peu de temps et ils nous diront ce qu'ils y ont vu. L'autre témoin a vécu là pendant quatre ans non seulement en un seul endroit au Nigeria, mais dans plusieurs. Il me semble que la nature des témoignages des trois personnes que vous avez mentionnées ne sera pas identique et je me demande si on épargnera du temps on procédant ainsi. Il serait peut-être préférable à un moment donné d'entendre M. McNeill, puis les deux députés. Je ne tiens pas à soulever une vive controverse à ce sujet, monsieur le président.

• 1555

Le président: Je m'en remets au Comité. On aplanirait la difficulté en entendant d'abord leurs premières déclarations, et, si on le préfère, on pourrait interroger les deux députés séparément de M. McNeill.

M. Lewis: Je conviens qu'il s'agirait là d'une meilleure méthode.

M. Ryan: Monsieur le président, vu que M. McNeill a habité ce pays-là pendant quatre ans, il connaît bien la situation qui y existe. Ne serait-il pas préférable d'entendre d'abord son témoignage et de l'interroger ensuite? A la longue, notre tâche s'en trouverait abrégée.

M. Lewis: Peu m'importe qui on interrogera le premier. Je dis simplement qu'il y aura confusion si nous interrogeons les trois.

M. Yewchuk: Ce serait faire un double travail si nous devions les interroger à tour de rôle et que nous posions les mêmes questions à chacun.

Le président: De toute façon, nous pouvons entendre leurs exposés. Si cette méthode ne va pas, nous la modifierons afin de nous rendre aux désirs des membres. Y en a-t-il un de vous qui préfère commencer le premier?

M. Brewin: Non. Plutôt que de ne formuler qu'une déclaration, vu que chacun de nous désire parler d'un sujet ou plus, pouvons-nous parler à tour de rôle? Aucun de nous ne désire parler longuement.

Le président: Un duo?

M. Brewin: Nous formerons un duo.

Le président: Procédez donc de la manière qui vous convient le mieux.

M. David MacDonald (Egmont): Je parlerai donc le premier, monsieur le président. Je

dirais, en guise de préambule que, même depuis ma première élection au Parlement, j'ai éprouvé un vif désir d'être membre du Comité des affaires extérieures. C'est la manière la plus laborieuse d'y parvenir et à brève échéance par surcroît.

N'ayant pas eu l'occasion de converser avec M. McNeill, ce sera vraiment précieux, me semble-t-il, d'entendre le témoignage de quelqu'un qui connaît abondamment plus le Nigeria et qui, sans doute, y a séjourné beaucoup plus longtemps que M. Brewin ou moi-même. Si l'on songe aux commentaires qu'ont soulevés ces deux problèmes et au rôle que nous y jouons, la publicité autour de cette affaire portera peut-être plus loin que les limites de cette enceinte.

Il serait peut-être sage de dire au Comité pourquoi nous avons entrepris ce voyage et comment nous en sommes venus à participer à ces événements. Le Comité n'ignore pas—du moins ceux qui faisaient partie de la dernière législature le savent—l'intérêt personnel que M. Brewin et moi-même avons manifesté l'hiver dernier au sujet de la guerre civile au Nigeria, au cours de la période des questions et lors d'une séance, tard en mars dernier, du Comité des affaires extérieures où comparaissait M. Ted Johnson.

Peu de temps après l'ouverture de la session en septembre, un de mes amis intimes—le révérend Walter McLean qui avait passé quelques années au Nigeria—nous a conseillés de nous rendre au Biafra avec mission de constater par nous-mêmes la situation. Je dois admettre qu'alors je pensais que ce projet ne se réaliserait jamais et que je pouvais accepter cette suggestion sans danger. Après un très bref intervalle de deux semaines, le gouvernement du Biafra consentait à nous offrir un accueil chaleureux. Après deux jours de préparatifs, nous partions un samedi à destination du Biafra—j'ignore à quelle date, mais il y a de cela une semaine dimanche dernier—afin d'y séjourner, jugions-nous, assez longtemps pour nous enquérir sur les lieux de la situation biafraise.

La chance nous a permis de nous envoler vers l'Europe à bord d'un avion nolisé. A bord d'un avion de la Trans Avia Airlines où nous étions, se trouvait un chargement de médicaments d'une valeur d'environ un quart de million de dollars expédié au Biafra par le B'nai B'rith de la collectivité juive de New York. De Sao Tomé, une petite île que possède le Portugal, nous nous sommes envolés vers le Biafra un mardi dans la soirée. Nous y sommes demeurés jusqu'au matin du jeudi et, à l'aube, nous sommes retournés à Sao Tomé. De là, nous sommes partis le vendredi soir vers l'Europe et nous sommes rentrés au Canada le samedi soir.

• 1600

Il serait utile que le Comité sache dans le détail à qui nous avons parlé afin qu'il se situe quant à la bonne foi et à l'honnêteté des témoins. Il nous a fallu pour une très large part, vu notre bref séjour, nous fier aux témoignages des gens à qui nous avons parlé. Nous avons eu vraiment l'occasion de constater les résultats de la guerre entraînant la famine, les méfaits qu'elle crée chez les enfants, la congestion dans le seul hôpital aux mains des Biafrais, le problème effarant de surpeuplement causé par les réfugiés fuyant les bombardements.

Afin de mieux nous rendre compte des ravages causés par le conflit et des réactions des Biafrais, il nous aurait fallu voir une multitude de choses. Nous avons dû passer outre faute de temps. Le temps était pour nous un facteur vu l'incertitude du fonctionnement de l'aéroport et notre désir de ne pas demeurer plus longtemps au Biafra que nous nous l'étions proposé, nous avons jugé qu'il serait plus sage d'en repartir au plus tôt. Notre voyage s'est donc accompli dans le plus bref délai et il a été d'une durée suffisante pour nous permettre de recueillir des renseignements nécessaires afin qu'au retour nous puissions éclairer l'opinion sur la situation biafraise. M. Brewin vous fera part d'une liste de gens à qui nous avons parlé et leur situation par rapport au Biafra.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur le président, comme l'a dit M. MacDonald, nous croyons qu'il serait utile de vous dire avec qui nous nous sommes entretenus parce que la valeur éventuelle de nos témoignages repose sur la qualité et la bonne foi de ces gens. Il l'a dit clairement, et chacun de vous devrait le reconnaître, notre séjour a été d'une si courte durée que, même si ce que nous avons constaté confirme ce qu'on entend, nous ne pouvons donc prétendre vous dépeindre dans le détail la situation bien que nous ayons pu, certes, nous rendre compte des faits, chose difficile à faire sans voir ce qui se déroule là-même.

Nous avons rencontré une foule de gens. Nous pourrions dire que nous avons conversé et discuté sérieusement des faits avec quelque vingt personnes. De plus, nous avons parlé à diverses gens dont sept ou huit Biafrais dété-

nant, pour la plupart, d'importants postes au sein du gouvernement. Nous y avons rencontré le secrétaire permanent des affaires extérieures. Je trouve qu'il est très difficile de prononcer ces noms et à moins que vous y teniez, je ne les prononcerai pas. Nous avons rencontré le juge en chef qui a joué un rôle important dans les événements de son pays et au cours des négociations qui se sont déroulées. Nous avons vu le secrétaire du chef d'État. Nous avons parlé à un fonctionnaire dont le titre est commissaire des affaires intérieures. Sa juridiction est de très grande portée et il est, nous dit-on, un personnage influent du gouvernement. Nous avons vu plusieurs jeunes étudiants à l'emploi du gouvernement. Ils nous ont guidé et nous avons tenu d'intéressantes conversations avec eux

Nous avons ensuite rencontré d'autres gens s'occupant surtout de gérer les secours dans le pays. Il faudrait vous dire que, d'après ce que nous avons vu, la plus grande partie des secours sont distribués par les églises, notamment les organismes catholiques et protestants. Ainsi CARITAS, œuvre catholique, s'occupe de 372 centres d'alimentation. Nous avons conversé avec ces gens et avec les préposés au transport aérien. Nous avons également parlé à des prêtres, des instituteurs et à d'autres personnes exerçant des professions semblables, tels que des médecins et autres.

Il s'en trouvait de plusieurs nationalités. Nous avons parlé à quatre Canadiens, à un homme d'affaires israélien, à deux Irlandais, à deux ou trois Américains, à un Norvégien et à un Écossais. Il y a, à vrai dire, plusieurs représentants dont l'esprit d'œcuménisme n'est pas seulement de nature ecclésiastique. Les efforts qu'on y déploie pour la distribution des secours s'accomplissent en grande partie par une équipe internationale.

M. Lewis: Ces gens sont-ils là depuis longtemps?

M. Brewin: Nombreux sont ceux qui y ont passé une grande partie de leur vie. Il faudrait les sonder individuellement, mais la plupart y demeurent, non pas depuis quelque temps, mais ils sont là depuis de nombreuses années et ils ont vécu les tragiques événements récents. Nous pouvons vous parler plus en détail de ceux que nous avons rencontrés, si vous le désirez.

Monsieur le président, le jour même de notre retour, nous avons rédigé un rapport. On nous pressait de le faire et, afin d'épargner au Comité la lecture de cet exposé dont une partie a paru dans la presse et une autre peut-être pas, nous avons cru que, si c'est le désir du Comité, nous déposerions ce rapport. Je ne sais comment on veut en disposer vu qu'il contient environ 10 pages et qu'il est plutôt long.

Une voix: En avez-vous des exemplaires?

M. Brewin: Non. Malheureusement pas dans le moment. J'en ai seulement deux ou trois exemplaires. Je crois qu'on pourrait en diffuser des exemplaires aux membres du Comité.

• 1605

M. Alexander: Avec l'assentiment de M. Brewin et de M. MacDonald, le compte rendu de leur voyage pourrait être annexé aux délibérations de la présente séance. Si nous sommes d'accord, je crois que nous pourrions le lire afin d'en juger toute la portée.

Le président: Le Comité y consent-il?

M. Laniel: Monsieur le président, un jour ou deux s'écouleront avant que nous puissions lire ces témoignages. Je proposerais qu'un des fonctionnaires s'en occupe immédiatement afin que nous en ayons des exemplaires d'ici une quinzaine de minutes ou une demi-heure.

Le président: En tout cas, ce document devrait être annexé aux délibérations.

M. Laniel: En effet. Je voudrais cependant qu'on en distribue des exemplaires cet après-midi, si c'est possible, et je crois que ce l'est.

M. Yewchuk: Si nous devons les interroger intelligemment, il nous faut connaître certains de leurs points de vue. Vous pourriez peut-être nous en donner un résumé.

M. Brewin: Eh bien! c'est ce que nous allons faire.

M. Yewchuk: Très bien. Je croyais que vous aviez terminé.

M. Brewin: Non, nous n'avons pas tout à fait terminé.

M. Winch: En avez-vous terminé au sujet des gens que vous avez rencontrés?

M. Brewin: Je le crois.

M. Winch: D'après monsieur le président, vous avez tenu une réunion très intéressante avec le gouverneur de l'île portugaise d'où vous êtes partis et la discussion a été intéressante aussi.

M. Brewin: Oh! l'aurai-je oublié? Je n'aurais pas dû. Le gouverneur militaire de l'île portugaise de Saint-Thomas nous a accordé une réception au cours de laquelle il nous a

fait part de renseignements très intéressants. Merci, monsieur Winch. J'avais oublié de le mentionner. Son nom est sur ma liste.

Le président: Vous avez terminé, monsieur Brewin?

M. Brewin: Nous avions songé à ne formuler qu'un bref exposé. Je ne crois pas que M. MacDonald ou moi-même nous arrêtions plus de quatre ou cinq minutes chacun sur certaines constatations. Vous seriez ainsi au courant des sujets dont nous pourrions traiter plus en détail, si vous le désirez ainsi. J'allais parler de deux problèmes et M. MacDonald en mentionnera deux autres.

Je dirai d'abord que tous ceux à qui nous avons parlé, y compris les secouristes qui devraient être bien renseignés, nous ont fait part que présentement la famine règne véritablement là-bas. Au dire de certains—d'après les témoins qui ont comparu hier, les chiffres valent ce qu'ils valent—de 4,000 à 10,000 personnes y meurent chaque jour. On pourrait en établir le nombre à plus près de 6,000. Nous tenons à souligner que c'est seulement le début d'une situation tragique si la guerre continue parce que la crise s'aggrave même si les secours sont accrus. M. MacDonald vous dira qu'une grande partie des provisions proviennent nécessairement de la région même et elles se font rares. Il y a concentration de gens dans cette très petite région et la production locale ne suffit plus à les nourrir. En outre, l'igname de semence, un légume de grande importance alimentaire, étant consommé actuellement on prévoit que les décès dus à la famine que l'on compte présentement par milliers s'accroîtront bientôt à des centaines de milliers si les hostilités continuent. A notre avis et selon les renseignements que nous tenons de ceux que nous avons mentionnés cette perspective est très réelle.

Il y aurait peut-être lieu de discuter d'un autre aspect de la situation: la volonté de résister. Certains croient, comme on l'a dit à maintes reprises, qu'un dernier assaut mettra un terme à la guerre. On pourrait en conclure que c'est là une bonne affaire, mais on doit songer aux conséquences. Certaines gens entrevoient cet événement comme possible et certains projets sont élaborés en conséquence. Autrement dit, lorsqu'il s'agit de famine et de questions humanitaires au terme d'une guerre aboutissant à l'effondrement de la partie ennemie, on peut donc supposer qu'on s'occupera de l'armée victorieuse d'abord et qu'on accordera aux vainqueurs certains égards. Nous tenons donc à souligner très nettement le fait qu'il existe là une ferme résolution de combattre. A tort ou à raison, le peuple croit qu'il sera exterminé s'il abandonne la lutte. C'est un sujet que je ne désire pas approfondir maintenant. Ces gens ressentent vivement que leur sécurité, leur vie, leur survivance et leur liberté—tout ce qui leur est précieux—dépendent de la poursuite de leur résistance et de leur ferme détermination. Seule la bataille d'Angleterre me rappelle cette situation où l'Angleterre, face à l'invasion, se trouvait dans le même état d'esprit. Cette caractéristique, nous l'avons constatée chez tous ceux à qui nous avons parlé, jeunes et vieux, et non seulement chez les Biafrais eux-mêmes. Même avant notre arrivée là, on nous avait prévenus qu'ils maintiendraient la lutte et le pays se prête à ces conditions parce qu'il est recouvert de forêts. Il y a peu de villes et villages, et les grandes routes ne sont guère nombreuses. Une armée occupant toutes les villes serait à proximité de la plupart des routes principales. Cependant, dans les forêts plus ou moins pénétrables vivent un grand nombre de ces gens dont plusieurs sont résolus à combattre par tous les moyens possibles. Il semblerait qu'au moyen de toute tactique visant à traiter de ce problème humain on ne devrait pas ignorer que, à moins d'intervention extérieure ou d'une paix négociée, le conflit durera probablement encore longtemps.

• 1610

Voilà, monsieur le président, tout ce que j'avais à dire. M. MacDonald désire signaler à votre attention deux autres problèmes.

M. MacDonald (Egmont): Forts de l'image à notre esprit, d'un voyage au Biafra et de ce que nous allions y voir ainsi que de notre souci des questions d'importance capitale, nous nous sommes rendus là avec deux intentions bien arrêtées. Il s'agissait d'abord de déterminer jusqu'à quel point le Canada pouvait accroître l'acheminement des secours vers le Biafra et l'apport canadien à la cessation des hostilités. Dans cet ordre d'idées, nous songions surtout aux secours et, ensuite, à la possibilité de mettre un terme au conflit. Je maintiens fermement que, le voyage terminé, nous avons renversé l'ordre prioritaire. Nous avons constaté que la première priorité consiste à faire cesser la guerre et

que le problème des secours, de par sa nature même, doit passer au second rang. Mais je ne veux pas trop le minimiser car c'est la question critique qui se pose aujourd'hui et chaque jour tant qu'existera ce frêle lien vital qui alimente le Biafra: savoir combien de matériel de secours on peut y amener. Et nous avons constaté à Sao Tomé, le seul centre d'organisation de secours qui nous soit devenu familier, qu'il s'y accumulait une énorme quantité de matériel de secours. On nous a appris aussi qu'il en était de même à Fernando Po, mais que le véritable problème tenait au fait que les avions qu'on utilisait, les DC-7C essentiellement et les UB, n'avaient qu'une certaine capacité et les DC-4 également, et que dans bien des cas ces avions n'étaient pas équipés pour permettre un chargement ou un déchargement faciles. Ces avions occupent aussi pas mal de place et l'aéroport, comme on nous l'a dit, le seul qui desserve le Biafra—l'aéroport de Yuli, ou comme l'ont baptisé les aviateurs «Annabella»—est en réalité une grand-route qui a été coupée aux deux extrémités. On y a installé des feux, des phares, et un système de contrôle au sol mais l'aire de stationnement est très limitée. Je crois que sept avions seulement peuvent s'y poser à la fois. Malgré cela, le soir où nous sommes arrivés 25 avions ont pu atterrir, décharger leur cargaison et décoller ensuite et c'était une de leurs meilleures nuits. A vrai dire la moyenne par nuit est de 15 avions environ ce qui représente, à raison de 10 tonnes en moyenne par avion, 150 tonnes de provisions au maximum par nuit quand tout va bien. Quand on considère ces provisions en somme comme un moyen d'atténuer la famine dont sont victimes des millions de gens, on peut facilement se rendre compte que les secours représentent encore un faible apport en comparaison du besoin. Dans nos entretiens avec les administrateurs chargés des opérations de secours, on nous a nettement fait entendre que les avions «Hercules» étaient absolument essentiels. En outre, comme l'opération de secours entreprise par les églises, que nous avons vue de près, fonctionnait très efficacement, nous avons estimé qu'il faudrait, si c'était possible, affecter des avions «Hercules» à cette opération spéciale, tout comme la Croix-Rouge suédoise a mis à la disposition de la Croix-Rouge internationale le seul avion «Hercules» dont la base se trouve à Fernando Po. Outre la place qu'il prend, sa facilité de chargement et sa vitesse de vol, l'avion «Hercules» offre un autre avantage: c'est l'un des rares avions qui puisse réussir des parachutages. Et comme «Annabella» ou l'aéroport de Yuli est situé très près de la ligne de feu, il est très concevable qu'il puisse être pris par l'ennemi d'ici très peu de temps et comme la famine empirera vraiment une fois la récolte d'ignames épuisée, la disponibilité d'avions «Hercules» pour parachuter en masse du matériel de secours pourrait devenir un facteur crucial d'ici quelques mois. Voilà pourquoi, d'après nous, ces avions sont essentiels à la continuation et à l'intensification du programme actuel de secours.

• 1615

Comme je l'ai dit au début, il nous a semblé que tout cet effort ne représentait en somme qu'un petit pansement sur une bien grande plaie, et faute d'une intervention chirurgicale, il faut s'attendre à voir continuer non seulement la famine mais les massacres insensés. Voilà pourquoi selon nous il importe essentiellement que la communauté internationale accepte ses responsabilités et prenne des mesures.

L'OUA a tenu une réunion à Addis-Ababa. Les participants ont publié une déclaration dans laquelle ils réclamaient avec insistance un cessez-le-feu mais sans réussir à offrir une solution acceptable aux deux camps. De leur propre aveu, ils ne pouvaient ni ne voulaient aller plus loin. Il nous semble donc que les Nations Unies restent le seul forum qui soit assez important, assez sérieux, assez objectif et qui dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'utiliser des méthodes qui pourraient en toute justice, aboutir à un cessez-le-feu. Voilà pourquoi, nous avons fait bien en sorte depuis un jour ou deux d'exprimer cette opinion avec fermeté tant au premier ministre qu'au ministre des Affaires extérieures, parce que nous avons estimé, d'après la réaction des Biafrais et des non Biafrais avec lesquels nous nous sommes entretenus, que le Canada est l'un des pays qui jouit du respect de la confiance nécessaires pour pouvoir montrer la voie afin de saisir de toute cette question l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous savons que certains pays s'intéressent extrêmement à nous voir prendre une pareille initiative et nous croyons qu'il y en a peut-être beaucoup qui sont d'avis contraire. Il se pourrait fort bien qu'une telle initiative ne réussisse pas, mais d'après nous ce n'est pas une raison suffisante pour que notre pays s'abstienne d'agir. Et si la communauté internationale permet que cet état de choses, à titre de précédent, s'inscrive dans l'histoire sans avoir suscité la moindre intervention, on ne peut que trembler à la pensée des incidents qui

pourraient se produire à l'avenir dans une partie quelconque de l'univers et à propos desquels la communauté internationale se contentera simplement de dire: «Nous avons déjà pris position, ce n'est pas notre affaire, nous ne pouvons pas nous en mêler.»

C'est à cela, je crois, que se bornera notre déclaration d'ouverture.

Le président: Merci beaucoup MM. Brewin et MacDonald. Monsieur McNeill, pourriez-vous nous venir en aide avec quelques observations?

M. William McNeill (directeur des programmes de l'Afrique occidentale, SUCO): Je ne désire pas faire une déclaration d'ordre général devant le Comité. Je préférerais répondre plus tard aux questions et élucider les points que vous choisirez.

Je voudrais vous donner quelques renseignements au sujet de mon passé. Je suis allé au Nigeria il y a quatre ans à titre de volontaire de SUCO. J'ai enseigné pendant quatre ans à quelques milles d'Umuahia, après quoi je suis allé à Ibadan, la capitale actuelle de l'État occidental, comme coordinateur ou directeur du programme des volontaires de SUCO au Nigeria. A ce titre, j'ai voyagé énormément dans le nord, l'ouest et l'ouest central de la Fédération et dans ce qui était alors la région de l'Est. De fait, comme la moitié de notre programme, à l'époque, se situait dans la région de l'Est, j'y ai passé beaucoup de temps peut-être la majorité de mon temps.

• 1620

J'ai quitté le Nigeria il y a environ trois semaines. Je ne m'étais pas rendu au Biafra depuis au moins un an. J'ai parlé à quelques personnes qui en venaient et, bien entendu, je suis au courant des diverses accusations, contre-accusations et observations formulées par des gens au sujet de la situation qui y existe. D'après mes propres constatations, il n'existe pas, à ma connaissance, une politique active de génocide de la part du gouvernement fédéral. Je le signale parce que j'imagine que c'est l'essentiel de votre réunion: essayer de concilier les opinions de la Commission internationale d'observateurs et celles de MM. Brewin et MacDonald par suite de leur visite.

J'hésiterais à être trop précis au sujet de mes observations parce que tant de gens ont récemment fait des déclarations assez passionnées au sujet de la situation et des déclarations assez générales basées en fait sur des renseignements imprécis ou sur une connaissance très restreinte du problème. Si je puis faire quoi que ce soit pendant cette réunion pour vous aider à éclaircir la situation en répondant à vos questions, je suis prêt à le faire.

J'aimerais aussi signaler que nous avons un chauffeur, un Ibo d'Onitsha, qui est à notre service maintenant depuis plus d'un an et qui a voyagé avec moi dans tous les secteurs militaires connus de la Fédération. A vrai dire, au cours des quatre derniers mois il a traversé tout le nord à deux reprises, de Sokoto à Maiduguri, avec moi sans rencontrer la moindre difficulté. Bien entendu, il a l'avantage de parler couramment le haoussa aux barrages de routes, et aussi, pour ce qu'il valait, l'avantage d'être avec moi, ce qui, à mon avis, avait sans doute une influence. Mais je n'ai constaté aucune molestation d'Ibos ni de politique active de la part du gouvernement pour agir injustement envers eux ou les punir de quelque manière. J'ignore dans quelle mesure cela s'est produit. Bien des accusations ont été portées dans ce sens. Je puis dire, d'après ma propre expérience des trois dernières années et en particulier de l'année dernière, que ce n'a pas été le cas.

M. Winch: Monsieur le président, pourrais-je poser une question?

Le président: Oui, monsieur Winch.

M. Winch: Je reconnais que je n'ai pas été au Nigeria depuis cinq ans, mais il y a cinq ans j'ai passé plusieurs semaines à voyager dans toutes les parties de ce pays. D'après ce que vous venez de dire, vous étiez au Nigeria en 1966 lors du massacre des Ibos dans le nord?

M. McNeill: Oui, je m'y trouvais.

M. Winch: Comment conciliez-vous ce que vous venez de dire avec le massacre des Ibos, en 1966. Voudriez-vous, s'il vous plaît, nous l'expliquer.

M. McNeill: Oui. D'abord, j'ai voulu insister sur le fait que je n'ai pas connaissance de cette politique depuis la guerre civile ou depuis la sécession.

M. Winch: Voyez-vous ce que je veux dire? Étant donné les événements qui se sont passés dans le nord, lorsque les Hausas ont massacré les Ibos en laissant, je crois, deux millions d'entre eux dans la zone du Biafra, voudriez-vous nous donner vos commentaires?

M. McNeill: A mon avis, depuis l'exode des Ibos de cette région, la tension a énormément baissé, ce qui explique probablement ou peut contribuer à expliquer pourquoi ce problème

n'existe plus. Cependant, des Ibos habitent Kano à l'heure actuelle et je n'ai pas remarqué qu'ils étaient particulièrement tourmentés . .

M. Winch: Monsieur le président...

Le président: Monsieur Winch, voudriez-vous, s'il vous plaît, permettre au témoin de terminer sa déclaration. Ce sera ensuite le tour des interrogateurs dans l'ordre où j'ai leurs noms. Voulez-vous terminer votre déclaration?

M. McNeill: Je crois que je n'en dirai pas plus, Monsieur le président.

Le président: J'ai ici les noms de MM. Laniel, Groos, Laprise, Yewchuk, Ryan, De Bané, Buchanan, Macquarrie et Thompson.

Une voix: M. Laniel est parti.

Le président: Monsieur Groos, c'est à vous.

M. Groos: Je voudrais dire, pour commencer, que vous devez savoir que vous êtes ici dans un milieu ami, étant donné la façon dont la Chambre a adopté à l'unanimité la décision d'instituer ce comité spécial, et il nous tarde à tous, je crois, de connaître le fond de l'affaire et de prendre la bonne décision.

Je commence par poser ce qui peut sembler une question très sotte. Comment différencie-t-on un Ibo d'un Haoussa? Est-ce facile ou non?

• 1625

M. McNeill: Ce n'est pas simple, c'est une différence qui ne sauterait pas immédiatement aux yeux de quelqu'un qui n'habite pas le pays depuis un certain temps. Bien entendu, ils ont des caractéristiques différentes. Les Haoussas ont tendance à être un peu plus grands, un peu plus minces avec des traits plus aquilins. Les Ibos sont moins grands, plus trapus avec des traits de noirs plus apparents comme le nez aplati, les lèvres épaisses et ainsi de suite.

M. Winch: Et il y a aussi une différence de religion.

M. McNeill: Oui, celle-là bien entendu est moins immédiatement évidente.

M. Groos: Maintenant qu'on nous a distribué des cartes, c'est la première fois que je vois clairement indiqué quelle partie du Nigeria reste aux mains des Biafrais.

Une voix: Ce n'est pas très bien indiqué.

M. Groos: Ce n'est pas très bien indiqué sur les cartes que nous avons ici mais c'est bien marqué sur celle qui se trouve sur le mur. Un d'entre vous pourrait peut-être nous montrer exactement à quel endroit vous avez atterri et à quelle date, pour que nous puissions nous faire une meilleure idée de votre intinéraire.

M. MacDonald (Egmont): Nous avons atterri ici après avoir quitté Sao Tomé qui se trouve sur l'équateur à environ 200 milles; l'endroit que j'indique est Umuahia.

M. Groos: C'est quoi?

M. MacDonald (Egmont): Umuahia. C'est la seule ville qui reste.

M. Groos: Est-ce là que se trouvait l'aéroport où vous avez atterri?

M. MacDonald (Egmont): Nous avons atterri à l'aéroport de Yuli et nous nous sommes rendus en voiture de Yuli à Umuahia, environ 50 ou 60 milles dirais-je.

M. Groos: La nuit.

M. MacDonald (Egmont): La nuit, oui.

M. Brewin: On ne pouvait circuler que la nuit.

M. Groos: Et vous êtes restés là tout le temps et vous êtes revenus de la même façon, n'est-ce pas?

M. MacDonald (Egmont): Nous sommes revenus le surlendemain matin.

M. Groos: Je crois me rappeler d'après ce que j'ai lu que vous avez atterri là-bas à environ quatre heures et vous...

M. MacDonald (Egmont): Non, nous avons atterri vers vingt heures mardi, nous avons passé quelque temps là et ensuite nous nous sommes rendus à Amushia vers 1 h. 30. Nous avons passé toute la journée suivante à Umuahia, nous sommes revenus à Yuli vers vingt-deux heures et nous avons quitté l'aéroport vers quatre heures le lendemain.

M. Brewin: Pourrais-je ajouter que nous étions invités à aller sur la ligne de feu avec le chef d'État à quatre heures et que nous avons refusé parce que nous étions épuisés. Nous n'étions pas les seuls, tous les journalistes étaient épuisés aussi.

M. Groos: Quel jour était-ce?

M. MacDonald (Egmont): Mercredi matin à quatre heures.

M. Groos: Vous y aviez atterri à vingt heures—j'essaie simplement de me rendre compte—donc il faisait sombre quand vous avez survolé le littoral depuis le sud.

M. MacDonald (Egmont): Je dirai que nous avons quitté Sao Tomé à environ dix-sept heures—la nuit tombe très rapidement à l'équateur—et nous survolions le Nigeria à environ dix-huit heures. Nous avons survolé le Nigeria pendant une demi-heure pour arriver à destination à environ 18 h. 30. Cependant, cinq avions nous précédaient et on nous a donc entassés au-dessus de l'aéroport. A un certain moment il y avait cinq à sept avions, je crois. Nous avons survolé l'aéroport pendant une heure avant d'obtenir enfin la permission d'atterrir.

M. Groos: Étiez-vous à bord d'un «Hercules»?

M. MacDonald (Egmont): Non, nous étions à bord d'un DC-7C.

M. Groos: J'ai lu dans un journal la nouvelle au sujet du télégramme émanant du Biafra qui disait «Bienvenue aux délégués parlementaires. Venez au plus tôt. Sécurité suffisante.» Était-ce le télégramme complet?

M. MacDonald (Egmont): Le télégramme complet oui; il coûte environ 80 cents le mot.

M. Groos: Comme d'ordinaire une mission parlementaire se compose de représentants de tous les partis représentés au Parlement, y a-t-il eu une raison spéciale pour que celle-ci ne comprenne que deux membres des partis de l'opposition?

• 1630

M. Brewin: Je pourrais peut-être répondre à cette question en disant que nous l'ignorons. Nous avons été invités et nous n'avons rien eu à voir au choix des personnes qui devraient y participer. Nous avons été invités et nous avons accepté d'y aller. C'est peut-être parce que les membres du clergé qui nous ont invités nous connaissaient tous les deux. J'ignore s'ils ont pensé à inviter plus de monde. Je suis sûr qu'ils le feraient volontiers. Nous ne nous sommes pas, pour ainsi dire, désignés nous-mêmes pour participer à cette mission.

M. Groos: Vous n'êtes pas les deux seuls chrétiens à la Chambre. Cela a éveillé mon intérêt et celui aussi, je le sais, d'un bon nombre de nos collègues.

Vous avez dit que Uli ou Annabella subissait une attaque ou serait probablement attaqué. Pourriez-vous nous donner quelques détails là-dessus.

M. MacDonald (Egmont): L'aéroport, nous a-t-on dit, se trouve à environ six milles de la ligne de combat. Il semble qu'il y ait un petit désaccord, à vrai dire, certains ont dit six et d'autres ont dit douze, mais d'après la personne qui habitait exactement sur la ligne de combat, la distance était de six milles. Avant d'arriver sur les lieux, deux pilotes ont laissé entendre que d'ici deux jours l'aéroport serait pris par l'ennemi. Voilà qui ne nous a pas rendus trop optimistes. Puis une fois sur les lieux, quelqu'un de très au courant de ce qui se passait est venu nous dire ce soir-là que la situation était vraiment désespérée. Je dois admettre que j'ai une imagination très fertile et que je n'ai guère dormi cette nuit-là. Le lendemain matin nous avons décidé, avec l'accord des dirigeants biafrais avec lesquels nous nous sommes entretenus, que nous devrions tâcher d'effectuer nos entrevues aussi rapidement que possible pour quitter les lieux afin de pouvoir jouer un rôle utile à l'extérieur au lieu de chercher à survivre à l'intérieur.

M. Groos: L'autre jour nous avons discuté des priorités et je crois que nous avions établi à peu près le même ordre que vous—la question de l'acheminement de secours humanitaires immédiats à la région sinistrée et, deuxièmement, la solution politico-militaire à longue portée du problème. Pourrions-nous les aborder dans cet ordre? Ma première question portera sur l'acheminement immédiat des secours. Le gouvernement a maintenant offert des avions «Hercules» mais nous semblons avoir des difficultés avec les quantités d'approvisionnements. C'est un peu un jeu de devinettes à cet égard. Le général Wrinch a dit hier qu'il allait falloir 200 tonnes d'approvisionnements de secours par jour et il a signalé qu'il en faudra davantage plus tard. J'ai lu dans d'autres journaux que, d'après le Dr Middlekoop, le Biafra avait besoin de 400 à 500 tonnes d'aliments riches en protéines. Voilà une différence quand on parle d'avions capables de transporter de 20 à 25 tonnes au maximum par jour. Il est question aussi des pistes d'atterrissage d'Annabella qui ne pourront recevoir qu'un certain nombre d'avions par jour et j'imagine que tous n'apportent pas des provisions alimentaires. D'après vous, quelle est la quantité d'aliments qu'il faut envoyer là-bas tout de suite, par jour?

M. Brewin: Je ne pense pas que nous puissions vous donner un chiffre exact. Nous avons parlé à plusieurs personnes qui s'occupent des questions de secours, notamment au père Byrne qui a mis sur pied l'opération du clergé. En gros, il y a la Croix-Rouge et le clergé, la Croix-Rouge de Fernando Po et les groupes des églises de l'autre île. Je le répète, nous nous sommes entretenus avec le père Byrne qui a mis sur pied l'opération et qui en est chargé; nous nous sommes entretenus avec diverses personnes étroitement liées à l'organisation de ces opérations de secours et, si ma mémoire est fidèle, elles ont dit: «Entre 150 et

200 tonnes par jour sont acheminées actuellement.» On peut compter le nombre de vols.

Les avions à l'heure actuelle, peuvent transporter approximativement dix tonnes. On peut donc effectuer quinze vols par nuit au moins, ce qui correspond à l'envoi de 150 tonnes.

Selon moi, dans les conditions actuelles, à supposer que la situation n'empire pas dangereusement à la suite de la baisse de la production locale de produits alimentaires, l'envoi de 500 tonnes par jour améliorerait considérablement le ravitaillement minimum.

M. Groos: Vous voyez, il y a une contradiction dans votre déclaration et ici un problème se pose. En effet, le général Wrinch ayant déclaré que 170 tonnes environ étaient acheminées journellement il me semblait qu'avec l'appoint de deux appareils du type Hercules, ou davantage, qui pourraient assurer l'envoi de 25 à 50 tonnes supplémentaires par jour, le minimum vital serait assuré. Mais on dirait maintenant qu'il faut prévoir infiniment davantage. Est-ce exact?

M. Brewin: Selon nos renseignements, il faut prévoir davantage.

M. Groos: L'une de nos grandes difficultés consiste à démêler tout ça en nous fondant sur les renseignements que nous pouvons obtenir.

M. Brewin: Je ne prétends pas que M. Wrinch et la Croix-Rouge ne soient pas bien informés, mais nos préposés qui organisent la distribution grâce à des centres d'approvisionnement et à des cartes de rationnement, doivent pouvoir estimer avec une certaine exactitude ce qu'ils pourraient utiliser si on le leur faisait parvenir.

• 1635

M. Groos: Le général Wrinch ne nous a sans doute pas laissé l'impression qu'ils ne sauraient que faire d'un surplus éventuel. Le problème était d'établir un minimum vital pour enrayer le désastre, si possible, ou de le diminuer. J'aimerais laisser cet aspect de côté pour le moment et passer au second point car je sais qu'il y a encore de nombreuses personnes désireuses de poser des questions. Venons-en au problème de la solution politique et militaire de ce conflit, nous constatons qu'il y a quatre pays, tous Africains, qui ont reconnu le régime biafrais, et il est assez étrange...

M. Winch: Deux pays du Commonwealth ont reconnu le Biafra.

M. Groos: Et ces deux pays du Commonwealth. Quels sont-ils? La Tanzanie, la Zambie?

M. MacDonald (Egmont): Le Gabon et la Côte d'Ivoire.

M. Groos: Il semble qu'étant les plus proches, ces pays seraient les mieux placés pour décider entre eux de soulever la question aux Nations-Unies. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, vous qui y êtes allés, et comment...

M. Brewin: Notre séjour là-bas ne nous permet guère de vous en donner une idée, mais nous nous trouvions à New-York hier et nous en avons parlé. Voulez-vous que nous vous donnions...

M. Groos: Oui, certainement.

M. Brewin: Je crains que nous n'y ayons pas appris grand-chose au sujet de l'autre État. L'Organisation de l'Unité Africaine a tenu récemment une conférence à Alger où une résolution a été adoptée par 29 voix contre 4, je crois, les quatre voix étant celles des pays que vous avez mentionnés. Il s'agirait en principe, semble-t-il, de faire appel à la coopération des chefs sécessionnistes, comme on les nomme, pour le rétablissement de la paix et de l'Unité au Nigeria. Mais à la manière dont la résolution est rédigée, elle pourrait être considérée comme une invitation à se soumettre; aussi, connaissant la situation et la mentalité des Biafrais, nous estimons que cette solution manque de réalisme.

M. MacDonald (Egmont): Je vais essayer de répondre à cette question de façon plus précise. Par exemple, j'ignore si la Tanzanie ou la Zambie ont l'intention ou non de soumettre la question aux Nations-Unies, mais il me semble, après la visite d'hier à New-York et s'il faut en croire certaines déclarations faites précédemment à l'Assemblée Générale, que trois ou quatre pays au moins ont manifesté leur désir de voir la question évoquée; cependant, pour une raison ou une autre, ils n'ont pas été en mesure de le faire eux-mêmes. En d'autres termes, ils seraient prêts à soutenir une motion mais ils ne se sentent pas en position de force pour en prendre l'initiative. Il serait bon, je crois, si M. Sharp vient ici demain, de discuter cette question plus en détail avec lui; car c'est, je crois, une question dont il s'est...

M. Anderson: Pourriez-vous citer ces pays?

M. MacDonald (Egmont): Je ne pourrais le faire de mémoire. Je ne puis m'en souvenir. Voici assez longtemps que je n'ai consulté cette liste. Il serait préférable que vous lui en parliez demain. Il a, je pense, des précisions à ce sujet.

M. Groos: J'aimerais poser quelques questions encore mais je voudrais maintenant céder ma place. Peut-être pourriez-vous placer mon nom en fin de liste. Cela vous convient-il?

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Laprise?

[*Texte*]

M. Laprise: Merci, monsieur le président. Monsieur Brewin, vous avez mentionné tout à l'heure, dans votre déclaration, que les gens au Biafra semblent croire qu'ils seront exterminés s'ils abandonnent la bataille. Pour obtenir ces renseignements avez-vous causé avec les paysans, le peuple biafrais ou si vous ne les tenez que d'une partie de l'élite que vous avez rencontrée?

• 1640

[*Traduction*]

M. Brewin: Nous avons parlé à quelques jeunes étudiants; je ne sais si vous les considérez comme une élite, mais comme on l'a déjà mentionné auparavant, nous avons aussi parlé à des enseignants, à des prêtres, à des personnes qui vivent la situation au jour le jour et nous ne faisons que transmettre leur opinion. Nous n'avons guère eu le temps d'interroger ceux que l'on pourrait appeler les petites gens en général. Nous en avons recontré, mais nos informations proviennent principalement de deux sources: les personnalités officielles du régime biafrais nous ont donné leur version mais pour tirer nos conclusions, nous nous sommes plutôt fiés à ce groupe de gens répandus dans tout le pays, qui y travaillent, y vivent et y partagent, en quelque sorte, depuis de nombreuses années, les problèmes de la population.

[*Texte*]

M. Laprise: Merci, maintenant une autre question. Une nouvelle, émanant du Biafra, nous apprenait dernièrement qu'il semblait y avoir un renforcement de la défense du côté biafrais, en ce sens que les troupes biafraises seraient mieux entraînées et mieux préparées soit pour la défense ou pour l'attaque et qu'elles seraient aidées d'officiers volontaires venant principalement d'Europe. Avez-vous pris connaissance de cette nouvelle ou de cette nouvelle action au Biafra?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Il nous a semblé, au moment où nous y étions, en comparant nos impressions avec les informations que nous avions reçues antérieurement sur la situation, que le Biafra se trouve sans doute à l'heure actuelle dans une position militaire plus favorable. Il est juste de reconnaître qu'ils ont plus de munitions qu'ils n'en ont eu depuis longtemps. Bien que nous n'ayons rien pu voir, si ce n'est un camp de commandos probablement composé d'un mélange d'Européens et de Biafrais, c'est un fait bien connu, je crois, qu'il y a des mercenaires qui combattent des deux côtés. Nous en avons rencontré un. En fait il nous a accompagnés pendant une partie du trajet en voiture; il s'agissait d'un jeune homme qui nous a quittés au camp des commandos; nous en avons vu quelques autres autour de l'aéroport, mais nous n'avons pu leur parler et nous n'avons guère eu l'occasion de nous rendre compte de la situation militaire.

[*Texte*]

M. Laprise: Avez-vous pu obtenir des renseignements quant aux sources d'approvisionnement en armes des Biafrais et aussi quant aux pays d'où leur viennent les officiers?

[*Traduction*]

M. Brewin: On nous a dit, du côté fédéral, que les principaux fournisseurs étaient l'URSS et la Grande-Bretagne et cela depuis plusieurs années; du côté biafrais, on nous a affirmé que l'approvisionnement—beaucoup moins considérable, en raison, entre autres, des difficultés d'acheminement—provenait soit de France, soit du Portugal, et que certaines armes étaient fabriquées dans le pays même. C'est ce qu'on nous a dit mais nous ne pouvons garantir l'exactitude de cette information.

[*Texte*]

M. Laprise: J'aurais une dernière question et je pense que M. McNeill serait peut-être mieux en mesure de répondre étant donné qu'il a vécu un certain temps au Biafra. Pourrait-il nous dire si les industries, particulièrement les industries pétrolières, fonctionnent avec l'aide de capitaux étrangers et de quels pays proviennent ces capitaux?

[*Traduction*]

M. McNeill: J'ai cru comprendre que l'industrie pétrolière était, dans une large mesure, contrôlée par la British Petroleum et la Shell, dont les titres appartiennent, pour la plus grande partie, au gouvernement britannique. Je crois savoir que la SAFRAP, agence pétrolière française, a des droits de prospection ou en avait, en tout cas, avant la guerre civile; s'il faut en croire certains journaux du Nigeria, l'exploitation aurait partiellement repris.

Le président: Monsieur Yewchuk?

M. Yewchuk: On nous a dit que, parmi ceux qui meurent de faim, beaucoup sont cachés dans la brousse et vous avez déclaré que 6,000 personnes, en moyenne, meurent chaque jour. Avez-vous pu visiter un endroit quelconque de la brousse ou un des centres de ravitaillement pour établir ce fait avec une certaine exactitude?

• 1645

M. MacDonald (Egmont): Toute tentative de déterminer le nombre exact de personnes qui meurent de faim à l'heure actuelle dans le territoire aux mains des Biafrais, ne saurait être qu'une supposition. Nous avons vu des centres de ravitaillement à l'œuvre. Nous savons qu'ils fonctionnent avec efficience et sont entre les mains des divers organismes de secours lesquels, dans de nombreux cas, se heurtent à des problèmes qu'ils n'avaient sans doute pas prévus. En fait, un des ces problèmes concerne la nature des aliments qui leur sont envoyés; en effet, quand vous leur envoyez ou leur faites distribuer des aliments auxquels ils ne sont pas habitués, les Biafrais ne se rendent souvent pas compte de leur valeur en protéines. Ils vont jusqu'à les revendre pour acheter leurs ignames qui ne contiennent pas autant de protéines. C'est-à-dire que certains d'entre eux se sont mis dans l'impossibilité de soigner cette carence en protéines que l'on appelle «kwashiorkor». On a rencontré des difficultés à faire venir les produits adéquats. Quant à savoir si l'on a pu soulager tous les cas de famine, nous n'avons guère eu l'occasion de voyager bien loin dans la brousse ou de visiter des camps de réfugiés pour voir si tous les cas graves étaient traités.

Dans certains cas, il ne suffit plus de nourrir les enfants, aussi les évacuent-ils maintenant pour les hospitaliser ou leur donner des transfusions de sang. Ils ont établi un nouvel hôpital de campagne à Sao Tomé. Il y a là-bas quelques centaines d'enfants. Je crois qu'ils ont envoyé près de mille enfants au Gabon pour en soigner un certain nombre. Ils tentent de les évacuer, de leur faire reprendre des forces puis de les faire rejoindre leurs familles au Biafra.

M. Brewin: Puis-je ajouter quelque chose? Le Père Funicane, que nous avons rencontré là-bas et dont la paroisse comprend 26,000 personnes, précisait qu'à sa connaissance, 900 personnes, dont 500 enfants, sont mortes de faim en août. Venant d'une telle source, ce genre de renseignement me paraît relativement exact. On peut vérifier ces renseignements par des recoupements.

Les autres chiffres que nous vous avons donnés, 6,000 par jour, proviennent d'une multiplication faite, non pas par nous, mais par les organismes de secours. Nous pourrions problement vous donner leurs noms et la façon dont ils ont interprété leurs chiffres. Je crois que la Croix-Rouge en est arrivée aux mêmes conclusions d'une façon un peu différente.

M. Yewchuk: Monsieur McNeill, vous qui avez vécu là-bas, croyez-vous que ces chiffres soient exacts?

M. McNeill: Je regrette, mais je n'ai aucun moyen d'apprécier mieux que vous les taux de mortalité de cette région. Nous ne devrions pas perdre de vue, cependant, que dans cette région du monde, la mortalité infantile, en temps normal, est au moins de 50 p. cent. Il faut s'en souvenir quand on considère les taux de mortalité.

M. Brewin: Voulez-vous dire que la moitié des enfants y meurent?

M. McNeill: Oui.

M. Brewin: J'aimerais connaître la source officielle de votre affirmation.

M. Yewchuk: Je suggère de faire un peu diverger le sujet pour envisager une solution éventuelle à certains des problèmes. Vous avez mentionné que certains des enfants avaient été évacués. Avez-vous rencontré des gens—des réfugiés—susceptibles de s'adapter au style de vie canadien et des réfugiés vous ont-ils interrogés sur la possibilité de venir au Canada.

• 1650

M. MacDonald (Egmont): Non. Je crois qu'en fait, les organismes de secours ont demandé, dans certains cas, à envoyer des enfants hors d'Afrique, soit en Europe, soit aux États-Unis, mais les Biafrais n'y tiennent pas du tout, et cela pour différentes raisons. Cela tient sans doute principalement au sens familial très poussé qui existe chez les Biafrais et surtout chez les Ibos; ils répugnent à envoyer leurs enfants au Gabon ou dans une autre colonie, même lorsque ceux-ci sont gravement atteints. C'est dans cette limite, paraît-il qu'ils acceptent de voir partir leurs enfants. La semaine où nous étions au Biafra, la Hollande s'était offerte à héberger et soigner 40 à 50 enfants. D'après mes conversations avec des personnalités officielles, j'ai cru comprendre qu'elles y étaient fortement opposées.

M. Yewchuk: Merci beaucoup.

M. Prud'homme: J'ai une question supplémentaire. Pouvez-vous faire le lien entre ce que vous avez dit du sens familial poussé des Ibos et ce que vous avez affirmé dans le *Telegram* de Toronto, à savoir qu'ils croient que des enfants sont mis au monde dans ces camps? C'est à cause de cela, semble-t-il, que les enfants souffriraient. Comment conciliez-vous cela?

M. MacDonald (Egmont): Concilier quoi?

M. Prud'homme: Qu'ils ont un sens familial aigu avec le fait qu'ils préfèrent voir mourir leurs enfants. Est-ce parce qu'ils n'y tiennent pas tant que cela? C'est difficile à concilier.

M. MacDonald (Egmont): Oh, non, pas du tout. Je devais expliquer sans doute, comme cela arrive parfois, que ce n'est pas moi qui ai écrit cela. Cela a été inséré dans l'article que j'ai écrit. J'ai lu cela hier soir dans le *Telegram* de Toronto mais cela ne fait pas partie de l'article que j'ai écrit. Ce n'était qu'un embellissement.

M. Anderson: Avez-vous corrigé l'article? Il y a d'autres déclarations...

M. MacDonald (Egmont): C'est la principale, je crois, mais j'aimerais mettre cela au point à cause de l'importance du fait. Il existe une tradition africaine—j'ignore jusqu'où elle va—qui veut qu'en cas de famine, les premiers à en pâtir soient les vieillards et les enfants. La raison en est que les vieillards ont eu le temps de vivre et de remplir leur rôle; il est donc plus facile de les laisser mourir; quant aux jeunes, si les parents meurent les premiers, ils seront abandonnés et finiront quand même par mourir de faim ou être victimes de la nature environnante. Dans le Biafra d'aujourd'hui, sous l'influence du christianisme, il est arrivé, pendant la famine, qu'on ait laissé également mourir les mères au lieu de suivre la coutume africaine traditionnelle d'abandonner en premier lieu à leur sort les vieillards et les enfants. Les mères ont succombé parce qu'elles se sont privées pour sauver leurs enfants. L'effort général de secours s'est heurté à ce problème précis.

Voici l'histoire telle que nous l'avons entendue; il ne s'agit pas de l'histoire raccourcie et complètement inexacte figurant dans ce bout d'article. Je regrette que cela s'y trouve.

M. Prud'homme: Oui, mais est-ce que...

Le président: Je crois que nous devrions nous en tenir à l'ordre des questions.

M. Prud'homme: Permettez, il s'agit du même sujet.

Le président: Nous traiterons de cette question plus tard, monsieur Prud'homme. Nous avons une liste de questions...

M. Prud'homme: Ce n'est pas une question, monsieur, vela peut influencer...

Le président: Je crois que c'est un point à soulever afin...

M. Prud'homme: Je crois que le témoin, pour se justifier, devrait nous dire ce qui est dans son article et ce qui n'y est pas. Ce n'est pas pour moi. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit, alors...

M. MacDonald (Egmont): Je vous le dirai après.

M. Anderson: Nous avons l'article devant nous; c'est vous qui l'avez écrit. Certaines de nos questions sont axées sur ce que nous avons lu.

Le président: Je crois que nous devrions poursuivre. Avez-vous autre chose à certifier?

M. MacDonald (Egmont): Pour autant que je m'en souvienne, c'est la seule partie qui me paraît essentiellement...

M. Anderson: S'agit-il uniquement de la première phrase de ce paragraphe qui dit ceci: «Il n'est guère encourageant de savoir que dans cette guerre les Biafrais sacrifieront d'abord leurs enfants». Est-ce la seule chose qu'on ait ajoutée?

M. MacDonald (Egmont): Il y a quelques autres changements dans l'éditorial mais, à la lumière de ce que j'ai appris, je maintiens le reste de l'histoire.

Le président: Docteur Yewchuk, aviez-vous une...

M. MacDonald (Egmont): C'est écrit à la hâte, mais cela a été inséré. Je n'ai pas écrit cela.

M. Roberts: Vous écrirez une demande de rectification au journal, je présume?

Le président: Docteur Yewchuk?

M. Yewchuk: Oui; si je puis encore disposer d'une minute, je n'ai qu'une question très brève. Nous avons appris de sources différentes que de nombreux fonctionnaires biafrais refusent tout produit alimentaire en provenance de Lagos. Est-ce exact et pourquoi?

M. Brewin: Nous n'avons pas eu l'occasion de vérifier le fait.

M. Yewchuk: De Lagos?

M. Brewin: Nous avons entendu dire que tel est le cas; qu'au cours des négociations avec la Croix-Rouge, on n'aurait pas voulu accepter de vivres passant par Lagos.

On a fait valoir diverses raisons, dont l'une était que les vivres devaient arriver par voie terrestre. Or les Biafrais craignaient qu'en ouvrant une route terrestre, l'opération s'avère dommageable pour eux sur le plan militaire. L'autre raison était que les Biafrais pensaient que les vivres pourraient être empoisonnés. Mais, encore une fois, tout cela est du domaine de ce qu'on nous a raconté et de ce que nous avons lu; mais nous n'avons pu vérifier aucun de ces dires.

M. Yewchuk: Toutefois, vous vous êtes entretenus avec des fonctionnaires de haute direction. Aucun d'eux vous a-t-il donné cette impression?

M. MacDonald (Egmont): Je ne pense pas que nous ayons pris le temps, en réalité, de leur demander s'ils considéraient ces motifs de façon sérieuse. Nous avons assez fermement ressenti l'impression que la question avait été sérieusement étudiée et qu'on l'avait abandonnée. En conséquence, il nous a semblé qu'il n'y avait pas lieu de la soulever de nouveau à ce moment-là.

M. Yewchuk: Je vous remercie.

M. Ryan: Monsieur le président, je voudrais poser quelques questions à M. McNeill et à M. Brewin. Je vais commencer par M. McNeill. Monsieur McNeill, si je comprends bien, vous avez vécu au Nigeria en janvier 1966.

M. McNeill: Oui, c'est exact.

M. Ryan: Dans quelle région?

• 1655

M. McNeill: A Ibadan, la capitale de l'État de l'Ouest.

M. Ryan: Êtes-vous familier avec les événements politiques et militaires qui se sont déroulés à l'époque par voie d'une sorte de coup d'État? Voudriez-vous dire au Comité, autant que vous le sachiez, ce qui est arrivé au juste? Cela a été, je pense, le début de tous ces événements.

M. McNeill: A cette époque, le Nigeria était une fédération formée d'une alliance entre une faction du parti d'Yoruba, le groupe d'action et les habitants du Nord. Un groupe d'officiers de la tribu des Ibos, cinq majors, je crois, ont projeté et dirigé un coup militaire qui eut lieu le 15 janvier. Ils ont exécuté ou assassiné le premier ministre fédéral et le premier ministre du Nord, le premier ministre de l'Ouest et le ministre fédéral des finances, ainsi qu'un certain nombre d'officiers de l'armée qui n'avaient pas voulu les suivre. Le major général Ironsi, qui était à l'époque commandant en chef des forces armées, a réprimé la révolte, et j'en déduis qu'à l'invitation du gouvernement civil fédéral, il a pris le pouvoir avec le gouvernement militaire. Le gouvernement fédéral a démissionné et le major général Ironsi a assumé les pleins pouvoirs. Il a ensuite étouffé la rébellion militaire dans le Nord, fait arrêter les cinq majors et installé un gouverneur militaire dans chacune des quatre régions: le colonel Ojukwu, le colonel Ejoor dans l'État de l'Ouest central, le colonel Fajui dans l'État de l'Ouest et le colonel Katsina dans l'État du Nord.

M. Ryan: Ce coup d'État accompli par les Ibos a-t-il duré longtemps avant que le gouvernement militaire prenne les rênes de l'administration?

M. McNeill: Eh bien! le général Ironsi, chef du premier gouvernement militaire, était lui-même un Ibo. Après avoir suspendu la constitution, il a promulgué un décret unissant le pays et abolissant les régions pour en faire des groupes de provinces. C'était de sa part, je pense, une tentative pour unifier le pays. Or, ce geste a causé beaucoup de soupçons chez les habitants du Nord, parce que le général Ironsi s'était entouré d'un certain nombre de conseillers Ibos. De plus, les habitants du Nord éprouvaient, j'imagine, beaucoup de rancœur parce qu'aucun homme politique Ibo éminent n'avait été tué pendant le coup militaire, tandis que le premier ministre du Nord et le premir ministre fédéral, tous les deux du Nord, avaient été abattus.

M. Ryan: Y a-t-il des Ibos au sein du gouvernement militaire actuel?

M. McNeill: Oui, on me dit qu'il y en a. Je ne connais pas personnellement aucun Ibo qui détienne un haut poste, bien que le ministre des affaires étrangères vienne de l'Est, le Dr Arikpo, il est peut-être commissaire, mais je pense qu'il s'occupe des affaires étrangères.

M. Winch: Il n'est pas Ibo, n'est-ce pas?

M. NcNeill: Non.

M. Ryan: Apparemment, il s'est produit un grand changement. Ce sont maintenant les Ibos qui se trouvent en difficulté. J'en déduis donc que, réellement, le gouvernement militaire est contrôlé par d'autres partis que celui des Ibos.

M. Thompson: Pour compléter le tableau, vous allez nous raconter l'histoire du contre-coup d'État.

M. Ryan: Vous voulez bien, monsieur McNeill?

M. McNeill: Au début, lorsque le Nigeria a été établi à titre de fédération et a obtenu son indépendance, le gouvernement était un gouvernement de coalition entre le NCNC et le parti du Nord. Cette coalition est tombée et le Nord a formé un gouvernement de coalition avec un des partis de l'Ouest. Puis, le premier coup d'État s'est produit et six mois plus tard, à cause du décret d'Ironsi visant à unifier le pays, ce geste a été interprété comme une initiative de la part des Ibos pour prendre plus d'autorité et consolider leur position; car Ironsi n'avait-il pas dit que les emplois dans la fonction publique seraient dorénavant accordés par voie de concours sur une base égale d'un bout à l'autre de la fédération. Or, comme les Ibos étaient les plus instruits, ils allaient évidemment dominer dans la fonction publique et dans toutes les régions du pays, et non pas seulement au sein du gouvernement fédéral. Donc, tandis que le général Ironsi était à Ibadan en tournée de réconciliation de la fédération, un coup militaire se produisit. Le major général Gowon—alors lieutenant-colonel, nommé chef d'état-major par Ironsi—était nommé nouveau commandant en chef des forces armées. C'est à ce moment que le gouverneur militaire de l'Ouest et Ironsi furent exécutés. Voilà l'état du gouvernement à l'heure actuelle.

• 1700

M. Ryan: Avant le premier coup d'État du 15 janvier 1966, y avait-il beaucoup de morts causées par la maladie par carences protéiques connue sous le nom de kwashiorkor, maladie dont a parlé M. MacDonald?

M. McNeill: La maladie appelée kwashiorkor a posé un problème dans cette région du monde depuis quelque temps. Ce n'était pas, bien sûr, un problème aussi répandu qu'aujourd'hui, mais nul doute qu'il s'est aggravé de façon épouvantable.

M. Ryan: Dans quelle proportion? En avez-vous une idée?

M. McNeill: Je le regrette, je ne saurais vous en donner une idée.

M. Ryan: Au cours de vos récentes expériences dans le pays, avez-vous vu des gens mourir, des cadavres ici et là? Pourriez-vous nous en tracer un tableau?

M. McNeill: J'ai vu beaucoup d'émeutes dans l'État de l'Ouest avant le premier coup militaire, j'y ai vu des gens qu'on était en train de tuer, des voitures incendiées, et ainsi de suite. Il y avait des bagarres politiques entre les diverses factions politiques, surtout entre le NCNC et le parti des Ibos et le groupe d'action, une combinaison des deux, par opposition gouvernement de l'Ouest et au gouvernement fédéral.

M. Ryan: Donc, vous avez vu ces accidents?

M. McNeill: Oui.

M. Ryan: M. MacDonald sait-il le nom de la brousse, le long des pistes, ou dans les villes et les villages, que beaucoup de décès étaient causés par cette maladie par carences protéiques?

M. McNeill: Non.

M. Ryan: Monsieur le président, j'attire votre attention, ainsi que celle du Comité, sur la sixième ou septième ligne de la première page du communiqué que MM. Brewin et Macdonald ont remis à la presse. Je cite:

> Dans une petite ville de 26,000 âmes, 900 personnes sont mortes de faim au cours du mois d'août; sur ces 900 victimes, 500 étaient des enfants.

Pourriez-vous identifier cette ville, Monsieur McNeill, et pourriez-vous confirmer ou corroborer cette assertion?

M. McNeill: J'en serais incapable. Si vous me disiez le nom de la ville, il se pourrait que je la connaisse.

M. Ryan: M. MacDonald sait-il le nom de la ville?

M. Brewin: Non. Je vous ai cité le nom de la personne de qui nous tenons ce renseignement, le Père Finucane.

M. MacDonald (Egmont): C'est une pure hypothèse de ma part, mais je crois qu'il s'agit d'Uli elle-même, qui est une ville voisine de l'aéroport.

M. Ryan: A la page 3 du rapport, monsieur le président et monsieur McNeill, au bout de la troisième ligne, je cite:

> Les forêts avoisinantes se prêtent à la guerre de guérilla.

Sauriez-vous, monsieur McNeill, d'après vos propres renseignements ou de façon assez certaine s'il se poursuit en ce moment, ou s'il y a eu, au cours des dernières semaines, une activité importante de guerre de guérilla à l'arrière des lignes fédérales?

M. McNeill: On me dit que la guerre de guérilla se poursuit, mais de façon sporadique et non sur une grande échelle. J'ai cru comprendre qu'on mène ce genre de guerre dans les régions du Mid-Ouest où s'infiltrent les troupes biafraises, mais l'activité est intense juste au nord d'Asaba.

M. Ryan: Dans le cas où le Biafra serait complètement envahi, avez-vous le sentiment que la guérilla se poursuivrait, oui ou non, sur une grande échelle?

M. McNeill: C'est dans le domaine des hypothèses et je n'en saurais rien. J'admets volontiers que le terrain est idéal pour ce genre de guerre.

M. Ryan: Toujours à la page 3, au troisième paragraphe.

Le président: Monsieur Ryan, M. Brewin aimerait commenter cette dernière question.

• 1705

M. Brewin: Nous pensions à l'avenir plutôt qu'au passé. Il ne faudrait pas oublier, je crois, que la région occupée présentement par les Biafrais est ce que nous pourrions appeler le cœur de toute la région dans laquelle les Ibos sont en majorité, et dans ce genre de redoute ou de cercle que vous voyez sur la carte, nombre d'Ibos des régions avoisinantes s'y sont retirés, et nombre de régions occupées par les forces fédérales sont des régions dans lesquelles les Ibos étaient en minorité et ne formaient pas un groupe majoritaire. De sorte que lorsque nous parlons de guerre de guérilla, même s'il y en a maintenant, ce que j'ignore, nous voulons réellement parler de perspectives d'accroissement de la guerre de guérilla pour l'avenir.

M. Ryan: Je vous signale aussi, monsieur le président et messieurs les membres du comité, le troisième paragraphe, à la page 3 du communiqué.

> Dans les régions du Biafra, occupées à l'heure actuelle par les troupes fédérales, le quasi totalité des Ibos a été évacuée, c'est-à-dire le groupe majoritaire au Biafra. Ceux qui sont restés, non Ibos pour la plupart, les gens instruits et les chefs ont été fusillés.

Monsieur McNeill, j'ignore si, oui ou non, vous êtes familier avec le rapport de nos observateurs. Nous l'avons étudié avant-hier. On nous apprend que les gens instruits et les chefs ont quitté ces régions prises par les troupes fédérales, ou qu'ils ne sortent pas de la brousse, comme les Ibos non instruits. Auriez-vous des commentaires à faire là-dessus?

M. McNeill: Je dirais que cela ne m'étonne pas nécessairement. Si vous dites qu'ils ont été fusillés, par qui l'ont-ils été? Avez-vous quelque indication?

M. Ryan: Cela laisse fortement sous-entendre qu'ils ont été fusillés par les troupes fédérales qui occupent le Biafra à l'heure actuelle.

M. McNeill: J'ai lu dans un journal du dimanche publié en Grande-Bretagne que la tension était grande chez les Ibos et qu'ils prenaient des mesures de représailles contre certaines personnes de l'élite des tribus minoritaires parce qu'ils soupçonnaient celles-ci d'informer les troupes fédérales de leurs mouvements, et ainsi de suite. En fait, un incident assez brutal a eu lieu sur la place du marché à Umuahia. Donc, je ne serais pas étonné si les chefs de file des intellectuels avaient fui cette région.

M. Ryan: Et où avez-vous été au Biafra ou au Nigéria au cours des derniers mois, où avez-vous habité?

M. McNeill: Depuis trois ans, j'ai été en poste à Ibadan, capitale de la région de l'Ouest. Pendant la première année, j'ai habité à trois milles d'Umuahia.

M. Ryan: Donc, vous n'avez pas été au Biafra du tout récemment?

M. McNeill: Pas depuis un an.

M. Ryan: Pas depuis un an. Il ne me reste qu'une question à poser à M. Brewin, je pense, monsieur le président, ensuite j'aurai terminé.

Je voudrais vous demander, monsieur le président et messieurs les membres du comité, de regarder le paragraphe 4, à la page 2:

> Nous prions donc le gouvernement du Canada de prendre l'initiative à l'Assemblée générale des Nations Unies de présenter une résolution visant à obtenir un cessez-le-feu, des négociations en vue de mettre fin au conflit et des secours massifs à l'échelle internationale.

Monsieur Brewin, ma question porte surtout sur la première partie de cette recommandation, c'est-à-dire, «prendre l'initiative à l'Assemblée générale des Nations Unies». Étant donné que la Tanzanie et la Zambie font toutes deux partie du Commonwealth et sont beaucoup plus concernées que le Canada par cette situation, tant sur le plan ethnique que sur le plan géographique, pourquoi ne conviendrait-il pas davantage à l'un de ces pays de prendre une telle initiative au lieu du Canada? Pourquoi le Canada devrait-il prendre cette initiative?

M. Brewin: Les États africains sont tous de diverses manières étroitement intéressés dans cette affaire. Somme toute, le Nigeria, s'il réussit à remporter la victoire, va devenir une puissance militaire importante. Il y a toutes sortes de contre-courants qui touchent l'avenir et les rapports de ces États africains, et d'après l'opinion que nous ont exprimée les chefs biafrais avec qui nous nous sommes

entretenus, le Canada serait un pays désintéressé et libre de prendre une initiative, et ce, en partie, parce qu'il n'est pas tellement impliqué dans ces problèmes. C'est l'opinion que l'on nous a exprimée et c'est celle que nous avons répétée.

M. Ryan: Pourquoi pas l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou quelque autre pays du Commonwealth britannique...

M. Brewin: Eh bien, vous avez attaché le grelot. S'il est souhaitable d'accomplir une chose, quelqu'un doit s'en charger. On nous a laissé entendre que le Canada est un pays qui porte un intérêt à cette affaire parce qu'il fait partie du Commonwealth, qu'il est une puissance moyenne et n'est pas directement en cause. La Grande-Bretagne, elle, est directement en cause, de même que certains autres pays. Or, quelqu'un devrait amorcer l'affaire, et le Canada—pays reconnu pour l'intérêt qu'il porte aux causes humanitaires, je crois—serait le pays à qui il conviendrait de mettre les choses en branle.

M. Ryan: Je vais passer, alors. Je vous remercie monsieur Brewin.

[*Texte*]

M. De Bané: Je voudrais seulement poser quelques questions. Monsieur MacDonald, est-ce votre premier voyage au Nigeria?

• 1710

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Oui, certes.

[*Texte*]

M. De Bané: Est-ce votre premier voyage en Afrique?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Oui.

[*Texte*]

M. De Bané: La durée de votre séjour au Biafra a été de combien de temps?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Environ une journée et demie.

[*Texte*]

M. De Bané: Vous aurait-il été possible de rester davantage?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): C'est exactement ce qui a fait l'objet de nos discussions, M. Brewin et moi, pendant que nous étions sur place. Je puis dire que nous avions plus envie de nous en tenir à notre horaire de départ, si je puis m'exprimer ainsi, que de suivre l'idée qui nous était venue peu après notre arrivée. Car, à notre arrivée,—peut-être en raison de notre timidité ou parce que nous étions peu familiers avec ce genre de situation,—nous nous sommes vraiment demandé combien de temps nous devrions demeurer sur place tout en nous assurant de pouvoir en sortir. Après avoir pris nos dispositions pour partir, et plus nous nous approchions de l'heure du départ, nous avions tous les deux le sentiment que nous aurions pu prolonger notre séjour de quelques jours et partir en toute sécurité, mais, d'autre part, nous avons cru que nous avions passé assez de temps pour faire une appréciation utile de la situation, quoique nous aurions pu acquérir des connaissances plus vastes.

[*Texte*]

M. De Bané: Vous êtes restés une journée et demie. Bien! Vous avez dormi combien de temps au cours de cette journée et demie?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Nous n'avons pas beaucoup dormi, je vous le dis. Je ne sais pas au juste. Nous nous sommes couchés à environ trois heures du matin et nous étions debout vers sept heures. Cela faisait environ quatre heures de sommeil.

M. Lewis: Environ quatre heures par jour.

M. MacDonald (Egmont): C'est juste.

[*Texte*]

M. De Bané: Et je comprends que vous êtes arrivés à la conclusion, après une journée et demie, que vous aviez fait une évaluation assez juste de la situation pour pouvoir porter un jugement.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Une des choses qui nous a aidés—et sans cela, nous aurions peut-être prolongé notre séjour—c'est que nous avons trouvé parmi un grand nombre de témoins, un degré étonnant d'unanimité sur les principaux points. Nous avions le sentiment que la plupart de ces témoins étaient des gens dignes de foi; ils étaient presque tous instruits, et ils avaient beaucoup voyagé eux-mêmes. Nombre de ces Biafrais avaient obtenu un doctorat, soit au Canada, soit aux États-Unis, ou encore en Grande-Bretagne. Ils étaient fort intelligents. Dans bien des cas, les travailleurs sociaux avaient d'excellents antécédents et des aptitudes remarquables. Mais sur les principaux points qui nous intéressaient, nous avons constaté un haut degré d'unanimité. C'est pourquoi nous avons pensé que les conclusions auxquelles nous étions arrivés étaient probablement les bonnes, que nous n'aurions pas à les regretter, ni à éviter d'en parler.

M. Brewin: Puis-je ajouter un commentaire? Il est vrai que nous n'avons passé au

Biafra que 36 heures, mais nous avions aussi passé auparavant environ une pournée à São Tomé. Nous nous sommes aussi arrêtés un jour à São Tomé sur le chemin du retour, en attendant de trouver le moyen de pouvoir revenir en Europe et pendant cette escale, nous avons interrogé un bon nombre de personnes intéressées de près aux opérations, des personnes qui avaient été au Biafra et qui dirigeaient les opérations de secours de São Tomé. C'est donc en partie les propos de ces gens qui nous ont permis de tirer nos conclusions.

[*Texte*]

M. De Bané: Je voudrais continuer à interroger M. MacDonald. D'après vous, le gouvernement du Biafra a-t-il fait une erreur en refusant des secours par voie de terre? Êtes-vous d'accord avec la décision prise de ne pas accepter que des secours soient acheminés par voie de terre?

[*Traduction*]

Selon vous, ont-ils eu raison de refuser que l'aide médicale et alimentaire soit livrée par voie terrestre?

M. Alexander: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je me demande où veut en venir mon honorable collègue. Je commence à croire qu'il essaie de contre-interroger nos charitables témoins et...

M. Brewin: Peu importe. Nous n'y voyons aucun inconvénient.

M. MacDonald (Egmont): Peu importe. Nous n'y voyons aucun inconvénient.

M. De Bané: Une chose est certaine. M. MacDonald est assez intelligent pour répondre lui-même.

• 1715

M. Alexander: Là n'est pas la question, monsieur le président. Je ne doute pas un seul instant des capacités de M. MacDonald mais je me demande si nous sommes ici pour entendre les obligeantes réponses de nos témoins ou pour les réprimander. D'après cette dernière déclaration ou cette dernière question, je me demande jusqu'où cela peut aller.

Le président: Comme les témoins ne semblent pas s'y opposer trop vivement, je propose que nous poursuivions l'interrogatoire tout en gardant à l'esprit les remarques de M. Alexander.

Monsieur De Bané.

[*Texte*]

M. De Bané: M. Lewis serait de mon avis. Une chose est certaine, c'est que nos observateurs ont été très émus de ce qu'ils ont vu, la population canadienne est très émue mais je voudrais essayer d'éclaircir certains points. Alors, d'après vous, monsieur MacDonald, le gouvernement du Biafra a-t-il pris une bonne décision en refusant de recevoir par voie de terre les secours en aliments, médicaments, etc.?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Je crains que cette question ne dépasse mes compétences. Tout ce que je sais, c'est que le gouvernement a pris cette décision pour les motifs exposés un peu plus tôt par M. Brewin. Il lui apparaissait impossible, fondamentalement pour des motifs militaires, sauf erreur, de ne pas emprunter une voie terrestre. Il m'est impossible de dire, en raison de la brièveté de notre séjour, entre autres choses, si cette décision était juste ou non, mais le gouvernement était fermement résolu à ce sujet.

[*Texte*]

M. De Bané: Avez-vous rencontré au cours de votre séjour d'une journée et demie au Biafra des fédéralistes, ou des partisans du gouvernement fédéral?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Nous n'avons pu rencontrer ces gens au Biafra. Nous avons eu brièvement l'occasion, hier, à New York, de nous entretenir avec M. Arikpo, commissaire aux Affaires extérieures, et j'ai conversé privément hier soir avec une personne autrefois procureur général sous le colonel Ojukwu lorsque ce dernier était gouverneur militaire de la région de l'Est, de sorte que l'occasion est encore plus récente.

[*Texte*]

M. De Bané: Est-ce que j'ai raison de dire que vous n'avez pas trouvé intérêt à aller dans la partie nigérienne du pays pour avoir l'autre version des faits?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): La question est astucieuse. En somme, vous demandez si nous avons vu l'autre aspect de la situation.

M. De Bané: Et, si vous ne l'avez pas vu, pourquoi pas?

M. MacDonald (Egmont): Fondamentalement, pour deux raisons. La première est le facteur temps. Pour nous rendre à Lagos, ou du moins pour pénétrer dans le secteur occupé, il nous aurait fallu, en réalité, retourner en Europe, car il n'existe vraiment aucun moyen de nous rendre dans cette région du

Nigeria à partir de l'endroit où nous nous trouvions. Nous aurions été obligés de retourner en Europe et de là, revenir à Lagos. Il y avait une énorme perte de temps de cette façon. J'ignore combien de temps nous aurait demandé ce voyage. L'autre raison, vraiment fondamentale à nos yeux, est que nous étions passablement bien informés au Canada de ce qui se passait du côté fédéral. Notre pays entretient des relations diplomatiques avec Lagos, nous comptons un représentant à Lagos qui communique régulièrement avec nous. Il nous avait semblé, et c'est là un des buts premiers de notre voyage au Biafra, que nous connaissions bien les vues du gouvernement et la situation, telle qu'elle apparaisait du côté de Lagos, mais que nous devions nous faire une idée de la situation comme la voyait les Biafrais.

De fait, vous savez peut-être que peu de gens, au cours de l'année dernière, par exemple, ont pu se rendre au Biafra, et cela pour diverses raisons. Nous étions les seuls députés à avoir voyagé dans cette région, et le nombre de journalistes est lui-même assez restreint. Ce nombre était peut-être plus élevé le mois dernier qu'il ne l'a été au cours de toute l'année dernière.

• 1720

[*Texte*]

M. De Bané: Monsieur MacDonald, avez-vous rencontré au Biafra des personnes qui n'étaient pas Ibos, soit des Européens ou autres...?

[*Traduction*]

Monsieur MacDonald, avez-vous rencontré d'autres gens que les Ibos?

M. MacDonald (Egmont): Au Biafra?

M. De Bané: Oui.

M. MacDonald (Egmont): Oui, nous avons rencontré quelques représentants de la minorité pendant notre séjour.

M. De Bané: Avez-vous aussi rencontré des gens de l'extérieur de l'Afrique, des Européens, par exemple, qui avaient élu domicile dans ce pays?

M. MacDonald (Egmont): Oui.

M. De Bané: Ces personnes voyaient-elles la situation du même œil que les Ibos?

M. MacDonald (Egmont): Oui.

M. De Bané: Merci.

Le président: Monsieur Buchanan.

M. Buchanan: Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais poser ma première question à M. McNeill. En ce qui a trait à la pénurie actuelle de nourriture, déficit estimé à 300 ou 400 tonnes par jour, sauf erreur, le docteur Middlekoop a estimé qu'en décembre, ce déficit atteindrait le chiffre de 3,000 tonnes par jour, et je serais curieux de savoir le genre de saisons qu'on connaît là-bas. Connaîtra-t-on une période où il sera presque impossible de survoler le pays en avion? Existe-t-il une saison de pluies, par exemple? Est-ce qu'un jour le problème de l'expédition de la nourriture par avion se posera?

M. McNeill: La saison des pluies ne tombe pas à cette époque-là.

M. Winch: Elle est déjà terminée.

M. Buchanan: Le point suivant est celui des récoltes. Bien entendu, on a très peu ensemencé et très peu récolté dans la région de l'Est. De plus, on ne peut normalement récolter de moisson à cette époque-ci de l'année, ou récolte-t-on toute l'année?

M. McNeill: Non, le manioc, l'une des récoltes principales de féculents, prend plus de temps à mûrir et peut se récolter à différentes époques de l'année. Les ignames sont semés et récoltés pendant la saison des pluies. Le pays compte beaucoup sur les ignames pour vivre, mais en temps normal elle se nourrit, entre autres animaux, de volailles et de chèvres. Toutes ces ressources, bien entendu, n'existeront plus.

M. Buchanan: On nous dit que la récolte de graines d'ignames sera épuisée en décembre.

M. McNeill: Oui.

Le président: Auriez-vous la bonté de parler plus fort, monsieur Buchanan, pour que les autres membres du Comité vous entendent?

M. Buchanan: Très bien, merci.

Je reviens à l'aspect militaire, monsieur MacDonald. Vous avez laissé entendre, ou c'est peut-être votre collègue, M. Brewin, que les Biafrais s'opposaient à la création d'un corridor terrestre pour des motifs militaires. Ils craignent d'être empoisonnés et croient que ce corridor ouvrira un passage jusqu'au centre de leur pays. D'autre part, je crois avoir lu quelque part dans votre mémoire que des quantités incontestablement élevées de matériel militaire parviennent à Uli. Ai-je bien compris? Autrement dit, c'est probablement la raison pour laquelle les Nigérians s'opposent fermement au pont aérien.

M. Brewin: Ils ne s'y opposent pas tant que cela, cependant, puisqu'ils ont récemment

autorisé toute expédition organisée sous les auspices de la Croix-Rouge à emprunter le corridor aérien en plein jour, sans représailles.

M. Buchanan: D'accord, mais reste à savoir combien de temps ils permettront qu'on emprunte ce corridor.

M. Brewin: En effet.

M. MacDonald (Egmont): La question est importante et nous n'avons pu obtenir de réponse à son sujet lors de notre séjour.

• 1725

M. Buchanan: Si les avions peuvent pénétrer dans le pays mais ne peuvent atterrir, où est l'avantage? D'autre part, pour revenir à la question des Nations Unies, j'ai cru comprendre, à travers mes lectures, que bon nombre de ces pays se font prier parce que, pour toute question soumise aux Nations Unies, toute accusation de caractère principalement interne doit reposer sur des preuves passablement solides. Je suppose qu'on essaie de montrer qu'il s'agit, de fait, d'un génocide et que la question, par conséquent, doit être portée à l'ordre du jour des Nations Unies.

M. Brewin: D'autres points, autres que celui du génocide, pourraient être portés à l'attention des Nations Unies. J'aimerais qu'il soit parfaitement compris, après ce qu'a dit M. McNeill, que sauf erreur, ni M. MacDonald ni moi avons employé le mot «génocide». Le mot «génocide» signifie la destruction d'un groupe de gens ou d'une race dans l'intention de détruire ce groupe ou cette race et, bien entendu, vous devriez tenir compte de qui est coupable de génocide—le gouvernement. Nous avons plutôt dit et, sauf erreur, ce sont aussi les termes du Pape qui a dépêché des observateurs dans les deux camps, que la situation tendait au génocide, et qu'il y ait ou non intention de génocide, on risque d'en arriver au même résultat, soit la destruction d'un peuple. Le Pape a parlé de tendances génocides, c'est-à-dire que dans certaines régions, à certains moments, les préjugés, les sentiments de haine, envenimés par un climat instable qui échappe à toute direction, risquent de dégénérer en actes de génocide, actes que les autorités centrales ou politiques du Nigeria n'ont pas nécessairement prévus de quelque façon que ce soit, et on croit que de tels actes se produisent. Je voulais qu'il soit bien compris que nous n'avons pas accusé le gouvernement du Nigeria de tremper dans le génocide.

M. Roberts: J'invoque le règlement, monsieur le président. Certaines déclarations du rapport que nous avons reçu seraient-elles inexactes? Deux, trois peut-être, donnent cette impression.

M. Brewin: Où se trouvent ces déclarations?

M. Roberts: A la page 2:

> Nous sommes fermement d'avis qu'en l'absence d'un cessez-le-feu imposé ou exigé par la communauté internationale, la destruction ou le génocide d'une nation se réalisera.

M. Brewin: C'est juste, la destruction ou le génocide.

M. Roberts: Et à la page 6:

> L'Assemblée des Nations Unies a le pouvoir et le devoir de prendre les mesures nécessaires pour prévenir le génocide.

M. Forrestall: Ils ne disent pas que le génocide se fait actuellement; ils disent qu'il peut se produire.

M. Roberts: Dans un reportage publié mardi, reportage possiblement inexact vu qu'il s'agit d'un article du *Toronto Daily Star*, et j'imagine que vos commentaires ont donné du fil à retordre aux reporters, vous avez apparemment déclaré avoir été indigné par la lecture du rapport d'un observateur militaire indépendant qui prétend n'avoir constaté aucun signe de génocide.

M. MacDonald (Egmont): Ce rapport nous a vivement déplu.

M. Roberts: Vous semblez faire allusion au génocide.

M. Brewin: A notre avis, pareille conclusion dans un rapport préliminaire est inopportune et je dis comme M. MacDonald, que ce rapport nous a fortement déplu.

M. Roberts: Mais non l'apparente absence de génocide? J'ai l'impression en lisant ce document que tout tournait vraiment autour de la question du génocide.

M. Brewin: Nous voulons bien établir que deux choses différentes sont en cause et que notre jugement n'est pas final. Nous n'avons entendu qu'un côté de la médaille. Nous n'avons pas pu étudier tous les aspects de la situation. Deux choses sont à retenir. L'une est la destruction d'une nation en temps de guerre. J'imagine qu'au cours d'une guerre nucléaire, des nations entières seront détruites. Si cette guerre nucléaire, cependant, était

engagée avec l'intention de détruire un groupe particulier de gens, j'imagine que vous pourriez parler de génocide. Mais pour les groupes frappés de destruction, les intentions des agresseurs importent peu, de sorte que nous n'avons pas tiré de conclusion sur la réalité ou la non réalité d'un génocide. Nous disons que certains faits constituent des actes de génocide et que de toutes façons, les gens marchent vers leur destruction si la guerre continue ainsi. Nous critiquons cependant...

M. Roberts: Vous dites donc qu'il n'y a aucune preuve de...

M. Brewin: Puis-je terminer ma phrase?

Le président: Silence, s'il vous plaît. M. Brewin et M. MacDonald ont le droit de terminer leurs déclarations.

M. Brewin: Je veux simplement terminer une phrase. Nous critiquons cependant les observateurs militaires pour la remarque que vous avez mentionnée. M. MacDonald, sauf erreur, a fait la critique, et j'abonde entièrement dans son sens; il est inconcevable qu'on tire de pareilles conclusions dans un rapport préliminaire lorsqu'il est parfaitement clair que les observateurs n'ont pu recueillir suffisamment de faits ni étudier suffisamment à fond la question pour pouvoir tirer des conclusions. Je ne pense pas que nous ayons tiré cette conclusion, quoi que vous disiez.

Le président: Voilà qui règle la question. La teneur du reportage n'est pas ce qui nous intéresse, mais plutôt les faits que présentent au Comité deux témoins qui, je pense, ont fait connaître leurs vues.

M. Roberts: Je pourrai poser ma question un peu plus tard.

Le président: M. Buchanan a la parole.

M. Buchanan: Pour revenir, toutefois, aux remarques de M. Brewin, il est bien dit dans le rapport que les faits ne se rapportent qu'à une région d'étude, la Première division nigérienne, je crois, j'ai oublié les numéros. C'est la seule région et j'ignore si vous aviez lu les rapports à l'époque.

M. Brewin: Oui, nous les avons lus.

M. Buchanan: J'ignore si vous les aviez lus à l'époque où furent formulées les remarques, mais les observateurs ont vraiment signalé qu'il s'agissait d'un rapport préliminaire qui ne s'appliquait qu'à la région dans laquelle, en réalité, ils avaient travaillé, de sorte qu'à mon avis, leurs observations dans ces conditions, étaient légitimes.

Pour revenir à la question de l'ordre du jour des Nations Unies, vous y étiez hier et j'ignore si vous en avez discuté avec d'autres personnes que celles de votre délégation, mais selon vous, la pierre d'achoppement semble-t-elle être le fait qu'en l'absence de preuves flagrantes de génocide, il s'agit d'une question d'ordre interne de guerre civile et que, par conséquent, on hésite fortement à la soumettre aux Nations Unies? Est-ce juste?

• 1730

M. MacDonald: Je ne prétends pas être expert en matière de procédure, en ce qui concerne les Nations Unies, mais d'autres motifs que le génocide, il me semble, devraient nous permettre de porter la chose à l'ordre du jour des Nations Unies. Par exemple, nous possédons déjà un volume imposant de données sur les droits de l'homme et toute violation de ces droits, me semble-t-il, même en temps de guerre, qu'il puisse ou non être prouvé de façon probante qu'il y a génocide, devrait être étudiée par les Nations Unies.

M. Buchanan: Je suis de cet avis, et comme vous, j'aimerais voir la chose portée à l'attention des Nations Unies, mais n'est-ce pas la raison pour laquelle on hésite tant à le faire?

M. Brewin: Permettez-moi de traiter un autre point, celui du conflit de caractère interne qui soulève pour moi une question extrêmement intéressante, question que le Comité devra étudier très attentivement, celle de savoir si, lorsqu'une guerre civile sévit depuis 18 mois, comme c'est le cas, sauf erreur, lorsqu'un des deux peuples, déjà estimé à 10 millions, aussi différent de l'autre peuple que les Français le sont des Allemands, et enfin lorsque ce peuple est menacé d'un anéantissement massif, dans tous ces cas, il ne s'agit pas d'une question d'intérêt international. Nous considérons qu'à notre époque moderne, la communauté mondiale a intérêt à empêcher pareille situation.

Je suis cependant d'accord avec M. MacDonald qui prétend que l'étude détaillée de la question requiert les services d'avocats internationaux, ce que nous ne prétendons pas être, mais, à notre avis, c'est plus qu'une simple question d'intérêt interne; du moins une vue large ou libérale des problèmes mondiaux.

M. Buchanan: C'est exact, mais encore une fois, les Nations Unies se composent d'États nationaux et les États nationaux tiennent mordicus à leurs prérogatives d'États et, en réalité, ils sont seuls à pouvoir soulever la question. Voilà pourquoi, à mon avis, on hésite tant en ce qui concerne cette question qui revient finalement à celle de la paix négociée. Croyez-vous, en ce moment-ci, que des accords négociés satisfaisants pourront être conclus entre les Biafrais et le gouvernement militaire fédéral?

M. MacDonald: Je ne sais rien des exigences minimums ou maximums du gouvernement fédéral, mais nous étions convaincus que toute entente négociée au sujet du gouvernement biafrais devrait comporter des garanties fondamentales pour la sécurité de la vie et de la propriété des Biafrais. Nous avons parlé à différentes personnes et toutes nous disaient qu'à moins d'avoir une garantie définitive et, dans une large mesure, de pouvoir contrôler leur propre sécurité, aucune espèce d'entente ne serait acceptable aux Biafrais.

M. Brewin: Puis-je répondre à cette question aussi, car c'est une question qui me semble fondamentale. A l'heure actuelle, les négociations, sauf erreur, ont été interrompues parce que les autorités fédérales imposent la condition préliminaire suivante: «Nous sommes prêts à négocier et à nous adapter avec souplesse à toutes sortes de demandes, mais nous insistons sur le maintien de la structure fédérale.» Les Biafrais, d'autre part, disent: «Nous insistons sur l'autodétermination. Nous sommes prêts à discuter toutes sortes de confédérations et d'États associés et diverses autres formes de marchés communs et de services économiques communs, mais nous insistons pour conserver la direction des services qui nous guarantissent vie et sécurité, notamment les services de police et de défense car, selon eux, «à défaut de cette autorité, nous avons perdu ces privilèges de vie et de sécurité». M. Ryan, si je ne m'abuse, faisait remarquer que un ou deux millions de ces gens doivent quitter les secteurs du Nord et de l'Ouest, ou du moins c'est ce qu'ils disent; il faut donc trouver la formule qui concilie ces deux choses et qui permette de régler le problème. A un certain moment, un camp peut penser qu'il y a avantage pour lui à triompher par les armes, tandis que l'autre camp peut aussi penser qu'il y a avantage pour lui à triompher par les armes. Voilà le genre de choses qui viennent compliquer l'entente, mais nous ne voulons pas prétendre qu'aucune entente n'est possible; nous avons plutôt confiance en une entente qui conciliera ces deux positions différentes.

• 1735

M. Buchanan: Il s'agit simplement, comme le faisait remarquer M. Arnold Smith, hier soir, de concilier la sécurité physique qu'exigent les Biafrais et la viabilité économique de leur État sous le régime du gouvernement militaire fédéral qui maintiendrait la fédération. Il s'agit maintenant de se demander si, de fait, ce genre d'entente peut être négociée ou si elle ne peut résulter que d'un règlement militaire?

M. Brewin: Nous ne le savons pas. Voilà ce que nous aimerions découvrir.

M. MacDonald (Egmont): Nous sommes d'avis qu'aucune solution militaire n'est acceptable. On croit qu'une fois que le Nigeria fédéral aura en son pouvoir tout le territoire, la situation militaire se trouvera réglée. Mais nous avons fondé notre jugement sur le fait qu'une fois, ou lorsque les forces fédérales pourront dominer tout le territoire, des millions de gens s'adonneront encore à la guerre de guerilla qui n'en sera pas moins intensive.

M. Buchanan: La situation diffère de celle du Viet-Nam en ceci: si les voies d'approvisionnement sont coupées pour une période assez prolongée, comment les Biafrais en réalité, je veux dire qu'ils peuvent aller...

M. Brewin: Vous pourriez toujours parachuter une partie des provisions. Il est impossible, dans les conditions modernes, de couper complètement toute voie d'approvisionnement.

M. Buchanan: Non, mais nous avons vu combien il est difficile, en dépit des possibilités d'atterrissage, d'introduire des quantités suffisantes de nourriture.

M. Brewin: Nous avons pu constater l'infinie ingéniosité des Biafrais et de leur amis.

M. Lewis: Prétendez-vous que nous devrions laisser libre cours à la guerre dans l'espoir que les Nigériens tuent bientôt suffisamment de Biafrais pour rendre les faits inutiles?

M. Buchanan: Non, loin de là, certainement pas. Comme je vous le disais plus tôt, l'espoir d'un accord négocié quelconque, que nous essayons d'obtenir, qu'il soit...

M. Lewis: Vous n'aurez rien si vous ne risquez rien.

Le président: Nous devrions nous en tenir à l'interrogatoire des témoins.

M. Buchanan: Je crois que le sujet est passablement épuisé, celui de savoir si, de l'avis des deux députés qui ont séjourné là-bas et ont discuté de la chose avec les Biafrais, on pouvait espérer qu'une entente soit négociée.

M. Brewin: C'est possible, à mon avis. Comme dans toute entente négociée, les deux parties doivent faire des compromis. Les Biafrais que nous avons rencontrés nourrissent des craintes fortement ancrées. Nous n'avons pu nous entretenir avec un représentant officiel des personnes qui se trouvent de l'autre côté de l'équation, mais à notre avis, celles-ci devront sans doute faire d'importants compromis aussi.

M. Macquarrie: Monsieur le président, tant de temps s'est écoulé depuis le témoignage de M. McNeill que j'ai oublié son expression précise, mais je me souviens, monsieur McNeill, que vous avez déclaré n'avoir constaté aucun signe de génocide, pendant votre séjour au Nigeria. Est-ce à peu près vos propos?

M. McNeill: Oui.

M. Macquarrie: Et pour poursuivre le point qu'a soulevé M. Winch, étiez-vous au Nigeria à l'époque de l'événement qui a retenu les manchettes mondiales et que nos collègues mentionnent à la page 3, c'est-à-dire le massacre de quelque mille Biafrais et l'exode de près de deux millions de gens vers les régions de l'Est? Étiez-vous au courant de ce fait?

M. McNeill: Oui.

M. Macquarrie: Ce fait vous a-t-il semblé, pour reprendre les termes de M. Brewin et ceux de sa Sainteté le Pape, tendre au génocide?

M. McNeill: Pas si nous appliquons à cette situation la définition qu'on vient de nous donner, la tentative, j'ai oublié la définition précise, la tentative systématique d'exterminer un certain groupe de gens. Ce programme du Nord était, à mon avis, systématique, déterminé et organisé. Voilà ma propre opinion. Je ne pense pas que ces mesures avaient l'appui du gouvernement militaire fédéral ou même qu'elles étaient sanctionnées par lui, et je crois que tous les Nigériens responsables en furent horrifiés et le regeettent vivement.

M. Macquarrie: Vous iriez jusqu'à prétendre que la population en fuite a exagéré l'élément de terreur qui était présent?

M. McNeill: Oui, et c'est parfaitement compréhensible. Après tout, la mesure les touchait directement.

M. Macquarrie: Vous étiez au courant de ces fait à l'époque, au Nigeria. Ils vous ont frappé.

M. McNeill: Sans aucun doute, oui.

M. Macquarrie: J'aimerais demander à M. Brewin, au sujet de la page 3 de leur document qui, je me permets de le dire, à l'exception de la couverture, est très louable...

• 1740

M. Brewin: Nous l'avons conçue sous pression et en toute hâte...

M. Macquarrie:

> «Dans le territoire du Biafra, actuellement occupé par les troupes fédérales, presque tous les Ibos évacuaient les lieux.»

J'imagine que vous parlez, bien entendu, d'une évacuation volontaire du peuple Ibo?

M. Brewin: Oui.

M. Macquarrie: Les forces fédérales ne leur ont pas laissé le choix?

M. Brewin: Ils ont choisi l'évacuation; ils auraient pu attendre les forces fédérales, j'imagine, mais ils ont volontairement quitté les lieux, croyant qu'ils...

M. Macquarrie: Je veux éclaircir le fait que les forces envahissantes n'ont pas ordonné, pour régler le sort des gens, leur évacuation?

M. Brewin: Non.

M. Macquarrie: Ils ne les ont pas jetés sur la route?

M. Brewin: Non, non.

M. Macquarrie: La phrase suivante est celle à laquelle je voudrais faire allusion:

> «Mais de ceux qui n'ont pas quitté les lieux non Ibos pour la plupart, les gens instruits et les chefs, ont été fusillés.»

Devons-nous conclure de ce rapport que les non Ibos avaient décidé de demeurer? Existe-t-il quelque lien important entre les anciens résidents non Ibos du Biafra et les Ibos, qui confirmerait l'impression de bien des gens que les sentiments religieux jouent un rôle considérable dans ces événements? Quelle valeur devons-nous attribuer à cette impression?

M. Brewin: Voilà un sujet qui prête grandement à controverse. Un groupe prétend que les habitants du Nigéria oriental, autres que les Ibos, sont très favorablement disposés envers le groupe fédéral; ils sont restés à l'arrière et sont parfaitement heureux, alors que les difficultés sont soulevées par les Ibos. Un autre groupe de gens nous ont dit—et ceux que nous avons vus tendaient à soutenir la thèse contraire—que les non-Ibos étaient tellement maltraités par les troupes fédérales d'invasion que certains d'entre eux, plusieurs même, ont rejoint les Ibos dans le centre du pays que ceux-ci tiennent encore et qu'ils ont en un certain sens épousé la cause des Biafrais. Nous en avons vu des deux camps. L'exemple que nous citions tantôt se rapportait à la province de Calabar, région occupée par les troupes fédérales depuis avril. On nous a dit qu'après l'occupation première—non pas lors de l'entrée des troupes ni durant les premiers combats, mais quelque temps plus tard—un groupe de militaires fédéraux en désobéissance, une soldatesque qui n'agissait sûrement pas sur les instructions du gouvernement, s'empara de plusieurs non-Ibos, les chefs, les gens éduqués, les dirigeants en quelque sorte, les sortit de leur lit et les exécuta. C'est donc ce qu'on nous a dit avec la plus grande conviction et assurance, et on connaissait même les auteurs de ces exécutions. Que ces rapports soient véridiques ou non, que ces faits aient été pratiqués à haute échelle, je n'en sais rien, nous n'en savons rien.

M. Macquarrie: Vous ne soutenez pas ici l'hypothèse qu'en général les non-Ibos ne se retirent pas dans ce qui reste des terres primitives?

M. Brewin: Non, nous n'avons pas voulu dire cela.

M. Macquarrie: J'ai une question pour M. MacDonald. A la page 6, vous parlez des rapports futurs. Serait-ce aller trop loin dans mon interprétation de vos remarques si je disais que vous n'envisagez rien d'autre qu'une union économique entre ces deux régions, mais que, devant les réalités de la situation, c'est le plus loin qu'on puisse aller ou le plus qu'ils puissent espérer?

M. MacDonald (Egmont): Bien, c'est là la limite où veulent bien se rendre ceux qui ont discuté de cette question avec nous. Et il était intéressant de noter que tout en étant bien enfoncés dans cette guerre et malgré le siège qu'ils subissaient, ces gens continuaient à soutenir une telle possibilité. Qu'une certaine forme d'association économique pouvait exister avec le fédéral...

• 1745

M. Prud'homme: Un État associé.

M. Macquarrie: Oui. Il faudrait mettre cela au pluriel. Une dernière question à l'adresse d'un auteur distingué et maintenant un voyageur distingué, monsieur Brewin.

M. Groos: Levez-vous et acceptez cet hommage.

M. Brewin: Je regrette que l'édition de mon ouvrage soit épuisée.

M. Macquarrie: La question n'est pas à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations-Unies et au stade actuel de la procédure, le Canada seul ne peut l'y inscrire comme il eut été possible de le faire il y a un mois. Comment, précisément, proposez-vous que notre pays s'y prenne pour saisir immédiatement de cette question l'Assemblée générale des Nations Unies ou tout autre organisme?

M. Brewin: Malgré toute la préparation que vous m'avez donnée, je suis désolé, mais je ne crois pas pouvoir répondre correctement à votre question. Je pense qu'il faudrait consulter des avocats versés dans les questions internationales et des gens qui ont fait une étude approfondie des Nations Unies pour découvrir quelle commission devrait être convoquée pour témoigner. Il s'agit sûrement des droits de l'homme et il y a une commission des Nations Unies qui traite de ces questions. Pour les raisons que j'ai données, je n'aime pas trop que l'on présente la chose comme une accusation de génocide portée contre un peuple. Je crois que la forme et la nature de la résolution demandent un examen que je n'ai pas encore fait, mais je pense qu'il y a des méthodes à suivre. Conformément à la charte des Nations Unies—ainsi que je l'ai lue et comprise—cette affaire est d'importance internationale et affecte les droits fondamentaux de l'homme, et les Nations Unies peuvent sûrement en être saisies.

Qui précisément devrait soulever cette question et combien de membres? Nous aimerions que le Canada en prenne l'initiative. Nous croyons, peut-être à tort—je crois que M. Sharp doit parler à l'ONU aujourd'hui—que le Gouvernement canadien ne croit pas en l'utilité d'une initiative.

M. Macquarrie: Permettez-moi de dire tout simplement, moi qui me suis intéressé pendant des mois à ce problème si cruel, que je suis profondément reconnaissant à ces deux témoins et très impressionné par ce qu'ils ont fait relativement à cette importante question. Nous les accueillons parmi nous avec gratitude et nous sommes heureux qu'ils nous soient revenus sains et saufs.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur le président, je dirai tout simplement qu'il ne faudrait pas que tout ceci se termine par des congratulations mutuelles, mais c'est M. MacQuarrie qui m'en a parlé le premier. J'ignore s'il s'en souvient encore. Un jour de l'hiver dernier, en janvier, il me demanda ce que je pensais de la situation au Biafra et je lui ai demandé ce qu'était le Biafra.

M. Groos: Cela s'est-il passé durant le voyage à Charlottetown?

M. MacDonald (Egmont): Non, c'était lors d'une visite à son bureau, je pense.

Le président: Messieurs, il y a encore un bon nombre de gens qui veulent poser des questions et il est clair que nous ne terminerons pas notre interrogatoire ce soir. Si les témoins étaient disponibles demain matin à 9 heures et demie, les membres du Comité accepteraient-ils de reprendre le sujet demain matin?

M. MacDonald (Egmont): Je puis me tromper, mais je me demande si M. Brewin et moi-même avons suffisamment de faits nouveaux à présenter. Je crois que nos idées sont assez bien connues du Comité. Quant à moi, je préférerais que nous restions plus longtemps à siéger ce soir et terminer notre témoignage.

M. Brewin: Je dois dire que si je suis généralement d'accord avec M. MacDonald, je ne le suis pas sur ce point.

M. Lewis: Vous êtes fatigué, Andrew

M. Brewin: Oui, je suis fatigué et je crois que M. MacDonald pourrait bien l'être lui aussi. Et puis, je pense que tous les membres du Comité qui désirent nous interroger devraient pouvoir le faire. Je ne crois pas que nous puissions...

M. MacDonald (Egmont): Je ne suis pas opposé à cela. Je croyais seulement que si nous avions pu siéger juste un peu de temps encore...

M. Brewin: Ils peuvent encore nous entendre à quelque autre date.

Le président: Seriez-vous disponible demain, monsieur McNeill?

M. McNeill: Mille regrets, j'ai une réunion demain.

M. MacDonald (Egmont): Nous ne serons pas disponibles demain matin.

M. Brewin: Nous avons pris un engagement pour à bonne heure demain matin.

M. MacDonald (Egmont): Nous pourrions témoigner plus tard dans la journée; dans l'après-midi.

Le président: Nous avons pris des dispositions pour que M. Sharp soit présent devant le Comité à 15 heures 45 demain. Il n'est pas disponible dans la matinée. Que désire le Comité? Voulez-vous poursuivre le débat?

M. Lewis: MM. MacDonald et Brewin seraient-ils disponibles à 11 heures demain matin?

M. MacDonald (Egmont): Peu après 11 heures, oui. M. Brewin et moi-même pourrions sûrement être parmi vous à 11 heures et demie.

M. Lewis: Je propose cette solution.

M. McNeill: Je regrette de ne pouvoir être présent demain; je serai absent de la ville.

M. Groos: Peut-être pourrions-nous en finir dès maintenant avec les questions à l'adresse de M. McNeill. Puis-je le proposer, monsieur le président?

Le président: Êtes-vous d'accord? Les membres du Comité seraient-ils d'accord pour que tout membre qui désire interroger M. McNeill, qui ne sera pas des nôtres demain, pose ses questions maintenant? Alors nous prendrons les dispositions pour nous réunir à 11 h. 15 demain.

• 1750

M. Roberts: Les témoins ne peuvent pas venir plus tôt demain matin, c'est çà le problème?

Le président: C'est ce que je crois comprendre.

M. De Bané: Pouvons-nous continuer ce soir?

Le président: Nous ne finirions pas en une demi-heure. Nous allons donc continuer jusqu'à 18 heures et diriger nos questions surtout vers M. McNeill. Si vous avez fini de l'interroger, peut-être pourriez-vous interroger les deux autres témoins et continuer demain matin à 11 h. 15. Êtes-vous tous d'accord? Je crois qu'à 11 heures demain matin il y aura une séance d'organisation du Comité des finances, mais elle devrait être terminée à 11 heures et quart.

M. Thompson: L'ordre des questionneurs demeure-t-il le même?

Le président: Voici ma liste: M. Thompson, M. Forrestall, M. Roberts, M. Carter, M. Cafik, M. Penner.

M. Roberts: Je vais attendre à demain.

Le président: Quelque autre membre sur la liste aurait-il des questions à poser à M. McNeill?

M. Alexander: Oui, je demanderais à M. McNeill...

Le président: La parole est à M. Cafik...

M. Cafik: J'espère qu'on n'enlèvera pas mon nom de la liste, car la plupart de mes questions s'adresseront aux deux messieurs qui ont eu la bravoure de faire ce voyage, et je veux moi aussi les remercier d'être venus ici aujourd'hui.

Cependant, je demanderais à M. McNeill s'il a lu le rapport de l'équipe d'observateurs,—je suppose qu'il l'a lu,—et si, de façon générale, il est d'accord avec con contenu, c'est-à-dire s'il donne une idée précise des conditions au Nigeria.

M. McNeill: Les conditions au Nigeria ou au Biafra?

M. Cafik: Non, au Nigeria. Le rapport ne traite que de ce pays.

M. McNeill: Je m'excuse; peut-être ne suis-je pas renseigné sur tout ce que contient le rapport.

M. Lewis: Les régions occupées du Biafra.

M. Cafik: Le rapport traite des régions occupées par les troupes fédérales.

M. McNeill: Non, je le regrette.

M. Lewis: Les régions du Nigeria occupées par les troupes fédérales.

M. McNeill: Non, je le regrette, je ne savais pas que vous vous reportiez à ce rapport. Je ne le connais pas tellement.

M. Cafik: Pas tellement?

M. McNeill: Non.

Le président: Monsieur Alexander?

M. Alexander: D'abord, j'invoque le règlement. Je veux porter à l'attention du Comité, monsieur le président, qu'une personne désire comparaître devant lui, un certain M. Alan Grossman, qui était le chef du bureau de *Time Magazine* pour l'Afrique occidentale. Il s'est trouvé au Nigeria et au Biafra de 1966 à 1968, soit jusqu'à mai de cette année. Je crois qu'il apporterait une excellente contribution à nos délibérations actuelles. La seule difficulté est de savoir à quel moment il pourrait se libérer, mais je suis persuadé qu'un arrangement peut être fait pour qu'il soit des nôtres la semaine prochaine. Je crois que sa contribution sera précieuse à notre enquête.

Le président: Comment s'appelle-t-il?

M. Alexander: M. Alan Grossman, du magazine *Time*, ici à Ottawa, ci-devant chef du Bureau de l'Afrique occidentale pour le magazine *Time*, et qui est justement revenu du Nigeria et, en fait, du Biafra, en mai dernier.

Je n'ai qu'une question à poser, car je sais que nous sommes tous pressés. Monsieur McNeill, j'avais l'impression qu'à un moment donné l'armée nigérienne était une bonne armée; elle était respectée, avec sa tradition Sandhurst et ainsi de suite...

Une voix: Du tape à l'œil...

M. Alexander: En effet. Quelle est votre impression actuelle au sujet de cette armée. Quel genre de soldats composent cette armée maintenant?

M. McNeill: Par suite de deux insurrections militaires, un certain nombre de militaires ont été exécutés. L'armée nigérienne, avant la guerre civile, était largement composée d'officiers ibos et de fantassins du Nord. Il y avait sans doute les exceptions. Les officiers ibos ont été exécutés ou sont revenus dans l'Est. L'armée est maintenant en grande partie composée de groupes minoritaires puisés surtout dans les régions Tiv, non musulmanes, de l'ancienne région septentrionale. Plusieurs des commandants de campagne sont des Yoroubas. Un ou deux d'entre eux,—je songe particulièrement à Adekunle,—se sont distinguées sur le théâtre de la guerre, mais je crois que le gros de l'armée nigérienne a reçu une instruction un peu hâtive.

• 1755

M. Alexander: Oui, j'allais parler justement de cela.

M. McNeill: Si c'est le but de l'interrogatoire. Est-ce que je crois qu'ils vont obéir aux ordres, et ainsi de suite, données par les commandants sur place?

M. Alexander: Oui, j'allais aborder cette question. J'ai l'impression que le recrutement n'a pas produit du bien bon matériel. Autrement dit, les recrues étaient des irresponsables, elles ont été mal formées; et peut-être y a-t-il eu une forte apparence de traitement discriminatoire et de préjugés de la part de ces gens contre les Biafrais.

M. McNeill: Je crois que cela n'est pas...

M. Alexander: N'est-ce pas là une appréciation juste?

M. McNeill: C'est peut-être vrai. Ce peuple est en majorité non éduqué et illettré. Je fonde cette assertion, par exemple, sur les gens qui s'occupent d'ériger les barricades à travers le pays pour bloquer les routes; la plupart d'entre eux ne savent ni parler, ni lire, ni écrire l'anglais et ils sont plutôt paresseux et malpropres. On me dit que l'entraînement, s'il n'est pas conduit au hasard, a été en tout cas précipité afin de maintenir en tout temps le nombre de soldats voulu en campagne. Cependant, je dirais que cette affirmation est encore plus vraie en ce qui concerne les Biafrais.

M. Alexander: Je n'ai pas d'autres questions pour le moment. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Groos, avez-vous une question à poser à M. McNeill?

M. Groos: Monsieur le président, comme suite à une question de M. Alexander et à la réponse de M. McNeill, j'ai cru comprendre que, lorsque le gouvernement nigérien permet à des avions conduits par des volontaires de survoler le Nigeria pour se rendre au Biafra dans des missions de secours, selon vous ce gouvernement n'est pas en mesure de garantir la sécurité de ces missions si, par hasard, des soldats nigériens se trouvaient à proximité avec des armes antiaériennes? Serait-ce...

M. McNeill: Non ce n'est pas ce que j'ai voulu laisser entendre du tout. Je supposerais qu'aucun soldat nigérien ne ferait feu sur un avion sans des instructions de ses officiers supérieurs. En fait, je ne crois pas que le soldat ordinaire puisse faire quelque chose de semblable. La chose est possible, mais cela m'étonnerait beaucoup.

Je croyais que l'autre question se rapportait plutôt à la règle de conduite enseignée aux troupes, et à savoir si ces dernières sauraient les interpréter correctement.

M. Alexander: C'est à quoi je voulais en venir, et le temps pressait. J'étais surtout curieux de savoir quelle espèce de discipline existe actuellement dans l'armée fédérale nigérienne, vu que le recrutement récent avait gratté le fond du baril, et je me demande simplement—même si le gouvernement fédéral a déclaré qu'il n'y avait aucun plan concerté de génocide—quels sont les sentiments de ceux qui occupent le fin bas de l'échelle: les sergents, les caporaux, les capitaines, pour lesquels, à mon avis, la discipline ne signifie pas grand-chose à ce bas échelon.

M. McNeill: Monsieur, je ne saurais me prononcer sur les sentiments réels de ces gens. Je n'en sais rien. L'impression générale, les rumeurs—non celles d'ici—sont que la discipline laisse beaucoup à désirer. Je ne connais pas l'efficacité de ces soldats au combat et ainsi de suite.

Le président: A-t-on d'autres questions à poser à M. McNeill?

M. Anderson: J'ai une question à poser. Je crois comprendre que le *casus belli* a été l'attaque de la région centre-ouest par le Biafra. Êtes-vous d'accord. Est-ce bien de cette façon que les hostilités ont commencé? Il y a eu une ruée, il y a près d'un an dans la région centre-ouest.

M. McNeill: Oui. En fait, les troupes fédérales marchaient à travers Nsukka, à travers la partie septentrionale de la région est à ce moment-là. La région centre-ouest, sous les ordres du colonel Ejoor, a tenté le plus possible de garder la neutralité, et il y avait un accord avec le général Gowon à l'effet qu'il ne stationnerait pas de troupes fédérales ou de troupes n'appartenant pas au centre-ouest sur du territoire centre-ouest. Il y avait un certain nombre d'officiers ibos dans l'armée du colonel Ejoor, lequel insista pour obtenir leur loyauté, mais il ne voulait pas être entraîné en quelque espèce d'action précipitée qui amènerait les troupes fédérales à pénétrer dans ce territoire. En réalité, ces officiers se sont rebellés et ont collaboré à la pénétration biafraise dans ce Centre-ouest. Mais jusqu'à ce moment-là, le gouvernement fédéral n'avait pas opéré de mouvement militaire sur la région orientale à partir de cette région.

• 1800

M. Anderson: Diriez-vous alors que la décision du gouvernement fédéral était en partie motivée par le fait que s'il n'attaquait pas le Biafra, celui-ci allait l'attaquer? Voilà la situation telle qu'elle m'est apparue à l'époque et j'aimerais que vous me disiez si mon appréciation des faits est juste.

M. McNeill: Je ne crois pas que le gouvernement fédéral ait en aucun temps craint une invasion de l'armée biafraise, car celle-ci n'était vraiment pas équipée pour une pareille entreprise. Plutôt, je dirais que le général Gowon cherchait désespérément une solution politique afin d'éviter la guerre. Je crois qu'un groupe de militaires de l'armée fédérale voulait partir beaucoup plus tôt. En fait, Ojukwu, lors d'une de ses conférences de presse, a déclaré que si l'armée fédérale était venue beaucoup plus tôt, elle aurait traversé la région orientale sans coup férir. Mais il me semble que le retard était simplement dû au

souci du général Gowon d'offrir—probablement à la suite de très fortes pressions internationales—un délai qui permettrait de régler le conflit par négociation.

M. Anderson: Vous avez mentionné l'influence internationale. Hier soir, nous avons entendu un témoin expliquer que les Nigériens s'opposeraient à ce que les Nations Unies, ou un autre organisme international, tentent de s'ingérer dans cette affaire. Admettrez-vous que les Nations Unies seraient considérées avec méfiance si nous essayions d'agencer une sorte de cessez-le-feu, comme on l'a proposé ici?

M. McNeill: Oui, je le crois. A tort ou à raison, j'ai l'impression que les Nigériens nourriraient des soupçons. Ils ont indiqué à plusieurs reprises qu'à leur avis, le conflit ne regarde pas les Nations Unies, mais que les puissances occidentales, comme il s'agit d'une nation faible et africaine, estiment pouvoir s'en mêler et dicter aux autres leur ligne de conduite.

M. Anderson: Il en serait ainsi s'il y avait intervention; mais ce terme s'appliquerait-il, selon vous, si l'on soulevait et discutait à fond la question au sein d'une ONU récalcitrante, comme elle semble l'être?

M. McNeill: Je crois que cela s'appliquerait, car l'Organisation de l'Unité africaine a eu, elle aussi, beaucoup de difficultés à débattre la question. Comme je l'entends, en effet, le gouvernement du Nigeria estime que toute délibération à ce sujet avec les Biafrais équivaudrait à la reconnaissance de la position et de la puissance de ces derniers.

M. Anderson: Nous avons entendu, hier soir, citer divers chiffres à ce propos. Un témoin parlait d'un million, un autre de deux millions de Biafrais, ou d'Ibos, qui se trouveraient maintenant dans la zone occupée par les forces armées fédérales. Hasarderiez-vous une conjecture au sujet...

M. McNeill: Non, je le regrette mais je n'aurais aucun moyen de le savoir. Le chauffeur de notre organisme était un Ibo qui avait beaucoup d'amis. Il y a aussi bon nombre de non-Ibos de la région orientale dans la Fédération, qui circulent et travaillent librement et qu'on ne semble aucunement inquiéter.

M. Anderson: Ceux-là ne partagent alors pas le sentiment de crainte dont on a fait état, cette peur qu'éprouvent les Ibos du Biafra et dont on a parlé aujourd'hui.

M. McNeill: Non, je ne crois pas qu'ils partagent cette crainte. D'autre part, j'estime que beaucoup d'entre eux s'identifient, de toute évidence, avec les Biafrais et sympathisent avec leurs congénères tribaux, leurs parents et amis.

M. Anderson: Avez-vous eu connaissance d'atrocités commises les dernières années, même en dehors de la zone du gouvernement militaire, mais, d'une façon générale, au Nigeria, où des Ibos auraient été collés au mur, simplement parce qu'ils sont Ibos?

M. McNeill: Pour ma part, je n'en sais rien, mais certaines personnes qui se trouvaient au Bénin quand l'Ouest central a été libéré de l'occupation biafraise m'ont dit qu'un certain nombre d'Ibos de la région ont été exécutés.

M. Anderson: Et c'était sous le régime du gouvernement militaire, et non pas...

M. McNeill: Oui. Je crois, néanmoins, comprendre que bien des Binis et autres habitants de l'Ouest central, qui n'étaient pas Ibos, y ont pris part à titre de représailles contre l'attaque que les Biafrais avaient lancée au début. Il y a, toutefois, lieu de signaler à mon avis que, lorsque les Biafrais ont occupé l'Ouest central, ils ont pris grand soin de faire évacuer la population qui n'était pas originaire de la région. Ils ont effectivement fait embarquer des civils, et ainsi de suite. Cette façon d'agir était, cependant, peu goûtée, premièrement parce que les Ibos de l'Ouest central avaient exercé, jusque-là une influence prépondérante sur le commerce et qu'ils se trouvaient aussi parmi les officiers de l'Armée de l'Ouest central; on estimait qu'ils avaient trahi le colonel Ejoor en ouvrant les lignes de défense et en laissant entrer les Biafrais. A mon avis, c'est, en grande partie, la raison pour laquelle les représailles ont eu lieu par la suite.

• 1805

J'ignore si cette exécution était le fait des soldats fédéraux ou non. Mais je sais que, d'après les rapports qui me sont parvenus, un certain nombre de civils de l'Ouest central y ont pris part.

M. Ryan: De quel ordre était cette participation? De combien de civils s'agissait-il?

M. McNeill: J'ai entendu différents rapports contradictoires à ce sujet. D'après l'un d'eux, il y en aurait eu environ 500, mais j'ignore à quel point c'est exact.

Le président: Nous avons épuisé le temps qui nous est alloué. Nous reprendrons le sujet demain matin, à onze heures et quart.

Au nom du Comité, je tiens à remercier tous les témoins, et surtout M. McNeill, d'avoir bien voulu être des nôtres.

Une voix: Vous avez dit onze heures, à un moment donné. Est-ce bien onze heures et quart?

Le président: Le Comité se réunira à onze heures et quinze minutes du matin.

Le jeudi 10 octobre 1968

11 heures 15 du matin

Le président: Messieurs, il est onze heures et quinze minutes passées. Il faudrait peut-être reprendre l'audition. J'ai quelques mots à dire de la part de notre sous-comité directeur. Au début, les membres de ce sous-comité estimaient souhaitable de rédiger, si possible, une sorte de rapport provisoire pour la fin de la semaine, afin de le présenter à la Chambre. Or, il est intervenu un certain nombre de changements qui rendent cette façon de procéder inutile, sinon peu désirable.

D'abord, le fait que les secours pourront être acheminés plus librement rend moins urgente la rédaction d'un rapport provisoire. Deuxièmement, le ministère des Affaires extérieures m'a fait savoir que le général Milroy pourra revenir au Canada la semaine prochaine en vue de déposer son témoignage au Comité et il semble peu souhaitable de rédiger un rapport provisoire avant de l'avoir entendu, s'il est effectivement en mesure d'être ici à ce moment-là.

Le sous-comité directeur est d'avis que nous devrions faire connaître au ministère des Affaires extérieures notre désir de le voir parmi nous, si possible, mais non pas si ce retour devait nuire au travail qu'il accomplit là-bas. Le ministère estime qu'il sera peut-être à même de venir témoigner la semaine prochaine sans que sa tâche ait à en souffrir.

M. Winch: Puis-je savoir ce que vous voulez dire par «la semaine prochaine»? Mercredi prochain, ou vendredi?

Le président: La date n'est pas encore fixée. Il peut s'agir de mercredi ou de jeudi.

M. Anderson: Monsieur le président, j'ai un point à soulever. Compte-t-on le remplacer par un autre officier durant son séjour au Canada, de façon à ce que la tâche dont il est en train de s'acquitter et qui est, selon nous...

Le président: Il y a toute une équipe là-bas, et...

M. Anderson: Il y a un autre officier canadien qui pourrait le remplacer?

Le président: Il y a un autre officier canadien qui peut le remplacer.

M. Thompson: Ils ont des adjoints; il y en a quatre ou cinq.

M. Anderson: Je m'excuse; de la façon dont on l'avait présenté, j'ai cru qu'il n'y avait là-bas qu'un seul autre officier canadien.

Le président: J'ai insisté sur ce que, sans pour cela entraver son activité, nous voudrions, autant que possible, le voir ici.

M. Anderson: Mon autre question tendait à savoir si l'on enverrait un remplaçant d'ici pour la période voulue.

Le président: J'ai noté hier ceux qui veulent poser des questions et je me permettrai de m'en tenir à cette liste. Le premier nom est celui de M. Thompson. M. Brewin est déjà à sa disposition pour répondre aux questions, et M. MacDonald viendra sous peu.

M. Thompson: Monsieur le président, puis-je faire précéder mes questions d'une ou deux observations? J'ai bien connu autrefois la région dont il s'agit. J'y ai surtout suivi les préliminaires de l'indépendance, la division du pays en trois régions qui existaient à l'origine, puis les démarches devant mener à l'Organisation de l'Unité africaine. Maintenant, je crois comprendre que le Comité a pour principal objectif d'étudier l'aspect humanitaire de la situation au Biafra. Je constate, d'ailleurs, que nous avons entendu d'excellents témoignages à ce sujet du directeur de la Croix-Rouge et que nous attendons, demain, le ministre. J'espère que vous m'excuserez si je formule, plutôt à titre d'information, quelques questions qui effleurent l'aspect politique sur les événements qui se déroulent là-bas à l'heure actuelle. Ces renseignements pourraient nous être utiles.

Le président: Je me permets de vous interrompre un instant pour dire que nous nous attendons à voir le ministre ici à seize heures moins le quart cet après-midi.

M. Thompson: Je voudrais poser à MM. Brewin et MacDonald, simplement à titre documentaire, quelques questions relatives au sujet à l'étude. Leurs impressions ont, en effet, un certain poids à l'heure actuelle. Je dirai, monsieur le président, que le séjour, bien que bref, de ces deux hommes au Biafra, a exercé une forte influence sur l'opinion publique au Canada, même du point de vue des mesures prises par le gouvernement, et il me semble que c'était là un «exercice» qui en valait la peine. Il y a, d'autre part, monsieur

Brewin, un aspect intéressant de vos observations et de votre rapport au sujet duquel on n'a posé, jusqu'ici, aucune question au Comité. Il s'agit de l'attitude des fonctionnaires portugais à Sao Tomé. Vous avez dit qu'il vous a été possible d'approfondir la question avec eux?

M. Brewin: Je devrais plutôt dire que nous avons eu l'occasion de leur parler.

M. Thompson: Au gouvernement militaire?

M. Brewin: Le seul fonctionnaire portugais que nous ayons vu est le gouverneur de l'île, militaire de carrière et de milieu, qui a passé 26 ans en Afrique.

• 1125

M. Thompson: Monsieur Brewin, y a-t-il, de l'avis du gouverneur militaire de Sao Tomé, quelque espoir d'arriver à un règlement?

M. Brewin: Franchement, je ne sais si nous lui en avons parlé. Il est affecté et inquiet de ce qu'il voit se préparer et a insisté sur l'importance d'une action internationale qu'il n'a, d'ailleurs, par précisée. Il me semble qu'il a mentionné les Nations Unies, mais je suis certain qu'il y ajouterait l'Organisation de l'Unité africaine, ainsi que tout organisme du Commonwealth, ou quelque mesure de nature collective. Il nous a déclaré avec emphase que, si rien de tel ne se produisait, il y aurait, à ses yeux, toute raison de s'alarmer. Nous avons pu voir à quel point la question lui tenait à cœur. Quelqu'un là-bas nous a même dit qu'il n'en dormait plus. On nous a parlé de sa participation à toute activité humanitaire dans l'île dont il est le gouverneur.

M. Thompson: Avez-vous recueilli des renseignements qui pourraient être utiles sur la politique portugaise en Afrique quant à la situation qui nous intéresse?

M. Brewin: Je ne saurais dire qu'il ait discuté avec nous la politique du Portugal à cet égard. Il a parlé de sa propre ligne de conduite qui est, sans doute, conforme aux instructions qu'il reçoit de son pays et qui consiste à prêter autant que possible, aide et assistance à toute œuvre de secours humanitaire sur son territoire. Le Père Byrne, qui dirige la société Caritas dans les îles, et qui en a pris l'initiative, nous a fait savoir que les nom et titre du gouverneur étaient Son Excellence Silva Sebastiao. Nous avons appris qu'il lui avait été personnellement d'un grand secours.

M. Thompson: Il n'y aurait aucune objection à ce que des avions canadiens s'envolent voie d'accès grande ouverte pour la Croix-Rouge pour livrer directement...

M. Brewin: Absolument aucune. Les seuls obstacles seraient les dimensions de l'aéroport et la capacité des installations. Je ne puis rien dire à cet égard, mais il n'y aurait aucune objection de la part des autorités protugaises. Elles font tout ce qu'elles peuvent pour aider.

M. Thompson: En d'autres termes, c'est une voie d'accès grand ouverte pour la Croix-Rouge, ou...

M. Brewin: Oui, absolument. Les seules difficultés à ce moment-là étaient l'absence d'avions de transport adéquats et de terrains d'atterrissage convenables ainsi que l'insuffisance d'installations dans l'île.

M. Thompson: Il y a des combustibles, du carburant, etc.?

M. Brewin: Le carburant pose un problème. Je crois comprendre que, si l'on emploie un *Hercules*, il faudra du carburant spécial. Il y en a assez pour un certain temps, mais le problème se posera probablement bientôt.

M. Thompson: En ce qui concerne le Biafra, avez-vous en quelque impression sur l'attitude des dirigeants à l'égard d'une intervention militaire sous forme de livraison d'armes, de la part de la France, par exemple?

M. Brewin: Les Biafrais souhaitent désespérément recevoir tout l'armement qu'ils peuvent, car ils manquent d'armes à feu. Ils nous ont dit, entre autres choses, que leurs troupes avançaient, prenaient une localité quelconque, mais qu'elles devaient l'abandonner aussitôt, parce qu'elles manquaient de munitions. Autrement dit, les Biafrais sont tragiquement dépourvus d'armes et de fusils par rapport à leurs adversaires.

M. Thompson: Nous savons que le Royaume-Uni et l'URSS livrent des armes et des munitions à l'autre côté. Quels sont les pays qui aident le Biafra? La France? Avez-vous constaté l'influence de la Chine Rouge?

M. Brewin: Non. En fait, nous avons parlé aux autorités qui nous ont dit avoir reçu des messages d'encouragement et d'appui de la Chine Rouge, mais rien de plus. De l'appui moral, c'est tout. Nous avons appris, à ce propos, une autre chose qui vous intéressera peut-être. Les Russes avaient offert, au début des hostilités, de l'aide aux Biafrais, qui l'ont refusée sous prétexte qu'il s'agissait peut-être d'acquérir de l'influence et que leur pays ne

voulait rien devoir à l'URSS. Ils se demandaient, toutefois, si, étant donné leur situation désespérée, ils avaient agi judicieusement.

M. MacDonald (Egmont): J'ajouterai l'affirmation suivante qu'on nous a faite à deux reprises: Les Russes auraient fait savoir aux Biafrais qu'ils étaient disposés à les aider. A mon avis, la principale raison que ceux-ci avaient de ne pas donner suite à cette offre, c'est qu'à leur avis, il n'y avait aucune compatibilité fondamentale entre l'URSS et le régime communiste qui lui est propre et le genre de gouvernement que les Biafrais étaient en train de mettre au point dans leur pays.

• 1130

M. Brewin: Une bonne entreprise privée.

M. Thompson: En ce qui concerne l'envoi d'approvisionnements par Sao Tomé, est-ce qu'il s'agit aussi d'équipement militaire, ou Sao Tomé se limite-t-elle au travail de secours et d'aide aux réfugiés?

M. MacDonald (Egmont): Pour autant que nous ayons pu en juger, les envois se bornent absolument à des secours. La seule exception que je ferai—et je crois que ce n'en est réellement pas une—c'est que les diverses agences y transportaient de l'équipement de soutien pour l'aérodrome. Autrement dit, un soir que nous étions là, on a apporté deux générateurs pour charger les avions pendant qu'on en sortait la cargaison, mais cela faisait partie des opérations d'ensemble ayant trait aux avions de secours. Mais comme on s'inquiétait de certaines rumeurs d'après lesquelles les Églises avaient acheminé des munitions, on nous a catégoriquement assuré que c'était faux.

M. Brewin: Je me permets d'ajouter qu'au dire de nos interlocuteurs, les avions portant des approvisionnements militaires venaient de Libreville et du Gabon. Nous ignorons à quel point c'est exact, mais c'est ce qu'on nous a dit.

M. Thompson: Il serait, cependant, raisonnable de supposer que Sao Tomé n'est, en réalité, qu'une base de réfugiés pour l'envoi de secours.

M. Brewin: C'est ce que nous pensons et nous croyons que les habitants de l'île se soumettraient volontiers à une inspection équitable pour prouver que c'était la seule fin à laquelle servait leur base.

M. Winch: Est-ce l'impression que vous a donnée le gouverneur, soit que tout ce qui est expédié au Biafra rentre strictement dans la catégorie des secours civils?

M. Brewin: Je ne me souviens pas que le gouverneur ait dit quoi que ce soit dans ce sens.

M. MacDonald (Egmont): Nous ne lui avons pas posé de question sur ce point en particulier, mais cela me paraît vraisemblable. Le gouverneur s'intéresse beaucoup à tout ce qui part de Sao Tomé à destination du Biafra. Je sais qu'il y a eu un envoi très important de savon et qu'il est intervenu et s'est inquiété de savoir si c'était vraiment nécessaire. Il a même fait certaines difficultés au sujet d'un envoi de savon aussi volumineux. Je suppose que si l'on acheminait du matériel militaire d'importance, comme certaines pièces d'équipement, il protesterait avec énergie.

M. Thompson: Nous relevons dans les journaux et les rapports qu'ont fait certains témoins que le Canada, en prêtant ses *Hercules*, entend les faire partir de Lagos d'où ils survoleront le territoire nigerian en transportant des approvisionnements de secours entreposés au Nigeria.

M. Brewin: En êtes-vous sûr, monsieur Thompson? Ce n'est pas notre impression. Nous en avons parlé avec les autorités nigerianes à New York et celles-ci ont, je crois, précisé que, si les envois étaient assujettis à une inspection par la Croix-Rouge pour vérifier s'il s'agissait vraiment de secours, le Nigeria était disposé à les faire partir de São Tomé sous les auspices des Églises, et non de Lagos.

M. MacDonald (Egmont): Ou de Fernando Po, région où se trouve la station de la Croix-Rouge.

M. Thompson: Ce renseignement est utile.

M. MacDonald (Egmont): C'est très important, car si les envois provenaient de Lagos, ils seraient absolument inacceptables aux yeux du gouvernement du Biafra.

M. Thompson: J'ai éprouvé quelque inquiétude ce matin en entendant que le départ des avions est retardé, de deux jours peut-être, pour permettre de terminer les négociations et de régler certains détails avec le gouvernement du Nigeria. S'il s'agit simplement de l'autorisation de survoler le territoire nigerian, je ne comprends pas ce retard. Avez-vous quelque renseignement utile à ce sujet?

M. Brewin: D'une certaine façon, nous n'aimons pas beaucoup l'idée de faire tout vérifier par le gouvernement du Nigeria. Les autres gouvernements nous semblent avoir expédié indirectement des secours sans lui demander son assentiment.

Lorsque nous étions à New York, le Docteur Arikpo a déclaré de façon très catégorique qu'ils étaient disposés à y consentir tant que cela se ferait sous les auspices de la Croix-Rouge.

M. Thompson: L'un des points qui ont été mis en lumière par nos discussions et aussi, je pense, par plusieurs de nos témoins, est la possibilité que la Croix-Rouge soit reconnue comme agence officielle des Nations Unies, ce qui permettrait peut-être de faire figurer le problème Biafra-Nigeria à l'ordre du jour des Nations Unies. Cette éventualité a-t-elle jamais été discutée aux Nations Unies? Pensez-vous qu'il existe une possibilité que cette occasion nous soit fournie, ce qui ferait de la Croix-Rouge une agence officielle des Nations Unies?

• 1135

M. Brewin: Nous n'avons pas discuté de cela.

M. MacDonald (Egmont): Nous ne savons pas. Nous n'avons pas étudié cet aspect de la question quand nous étions à New York. C'est une proposition nouvelle en ce qui nous concerne.

M. Thompson: Encore une question, monsieur le président. Vous mentionnez dans votre rapport que des pays comme la Suède, la Norvège, le Danemark et une partie des Pays-Bas ont fait preuve d'une grande activité dans la fourniture et l'acheminement de secours. Avez-vous l'impression que des répercussions politiques aient affecté la Suède, par exemple, du fait de l'initiative qu'elle a prise, dans la mesure où des répercussions politiques peuvent être envisagées?

M. Brewin: Nous n'avons entendu parler de rien de semblable.

M. Thompson: Estimez-vous que le Canada pourrait...

M. Anderson: Était-ce à New York ou au Biafra?

M. MacDonald (Egmont): Nous n'avons vraiment entendu parler de rien où que ce soit, aussi bien de la part de... bien entendu, nous n'avons pas approfondi cette question avec les Nigériens à New York et, comme on le comprend facilement, ce n'est pas pendant que nous étions au Biafra que nous avons eu toutes ces précisions sur le point de vue nigérien, mais quelqu'un d'autre devra éclaircir cela. Nous n'avons entendu parler d'aucune répercussion.

M. Thompson: Vous appuyant sur vos observations ou sur les conversations que vous avez eues avec les autorités, voyez-vous un obstacle à ce que le Canada adopte une position semblable à celle qu'a prise la Suède, dans la mesure où il peut s'agir d'un engagement du point de vue humanitaire?

M. Brewin: Non, et nous avons souligné que le Canada devrait et pouvait en faire au moins autant. Nous ne pensons pas qu'il y ait de véritables difficultés politiques. Nous savons qu'à un moment donné le premier ministre a exprimé une opinion différente. On s'efforce de surmonter les difficultés politiques. Nous n'avons pas cru qu'elles étaient aussi réelles qu'elles pouvaient le paraître.

M. Thompson: Il y a quatre pays africains qui appartiennent à l'Organisation de l'Unité africaine. Deux d'entre eux, des pays du Commonwealth, ont reconnu officiellement le Biafra. Avez-vous vu des fonctionnaires de ces pays au Biafra ou avez-vous relevé des indices pouvant laisser supposer leur présence là-bas?

M. Brewin: Non, nous n'en avons vu aucun. Nous avons suivi avec intérêt certaines des déclarations qui ont été faites par les dirigeants de ces pays, mais nous n'avons pas eu l'occasion de nous entretenir avec eux.

M. Thompson: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Monsieur Forrestall.

M. Forrestall: J'aimerais, si vous m'y autorisez, monsieur le président, poser une question à l'un ou l'autre des deux témoins et m'associer aux remarques faites hier par M. Macquarrie pour dire combien, en ma qualité de membre du Parlement, j'apprécie le temps et les efforts qu'ont dépensés les deux témoins et le louable souci dont ils ont fait preuve en se rendant au Nigeria dans les circonstances et les conditions actuelles.

Je suis, je l'avoue, un peu soucieux. J'ai appris à une heure tardive de la nuit dernière qu'en dépit de toutes nos bonnes intentions, en ce qui concerne les avions *Hercules*, il est fort possible que, d'ici une ou deux semaines, il n'y ait plus aucun endroit où ils puissent atterrir au Biafra. Pouvez-vous nous dire quel est l'état des routes dans ce pays? Si j'ai bien compris, Annabella est tout simplement un tronçon de grand-route que l'on débroussaille et d'où l'on fait décoller les avions. Les routes comportent-elles d'autres tronçons droits ou sont-elles au contraire des pistes étroites et sinueuses qu'il ne serait éventuellement pas possible de transformer en aérodromes dans d'autres régions?

M. MacDonald (Egmont): Nous croyons savoir que d'autres aérodromes sont prêts au cas où Annabella devrait être fermé, et de nombreuses personnes que nous avons rencontrées là-bas nous ont assuré que même si les Biafrais en venaient un jour à ne plus contrôler de leur territoire que l'étendue d'un mouchoir de poche, ils veilleraient à y avoir encore un aérodrome utilisable. Et ceci nous ramène à quelque chose que nous avons déjà dit hier, à savoir que nous estimons que c'est

là l'une des raisons pour lesquelles les avions *Hercules* pourraient être très importants parce que la préparation d'un aérodrome, du point de vue de l'équipement en balises lumineuses et en équipement radio, pourrait nécessiter un certain temps, et que précisément, pendant ce temps-là, le parachutage de matériel pourrait s'avérer décisif pour le succès ou l'échec de cette opération. Or, comme vous le savez, les avions *Hercules* conviennent tout particulièrement à ce genre d'utilisation.

M. Forrestall: En effet. A vrai dire, j'en avais été informé la nuit dernière, et je vous remercie de nous l'apprendre.

M. MacDonald (Egmont): Je pense que ce serait faire preuve d'un pessimisme exagéré que de s'attendre à la chute imminente de l'aérodrome d'Annabella. Je pense qu'il est assez bien fortifié et que les Biafrais se sont battus avec un acharnement remarquable pour le conserver, bien que le front soit tout proche, à quelque six à dix milles à peine, dirai-je. Mais j'ai le sentiment que ces quelques milles seront loin d'être pour les autorités fédérales une promenade d'agrément. Du moins, c'est l'impression que nous avons ressentie au cours de notre séjour là-bas.

M. Forrestall: Une question liée à une autre question posée par monsieur Thompson. Existe-t-il un risque au Biafra, au cas où les pays occidentaux, par exemple, refuseraient de reconnaître le statut politique de ce pays? Existe-t-il un danger semblable, ou avez-vous détecté ou constaté qu'il puisse y avoir un risque à s'en détourner? Je pose cette question parce que vous pensiez, ou parce que vous aviez l'impression, que certaines personnes dans ce pays pourraient éventuellement se demander s'il ne serait pas sage de se tourner vers l'U.R.S.S. car—je crois bien que ce fut vrai au moins une fois—l'offre d'un hôpital leur aurait été faite à deux reprises différentes, mais aurait été repoussée du fait de certaines expériences politiques.

• 1140

M. Brewin: Nous avons rencontré beaucoup de mécontentement à l'égard de la position prise par la Grande-Bretagne. Les Biafrais ont été étroitement liés à la Grande-Bretagne et un grand nombre d'entre eux ont fréquenté des universités britanniques, et notamment nombre de leurs dirigeants. Nous avons constaté une grande amertume à l'égard de la Grande-Bretagne. Je suis convaincu que s'ils pouvaient, au point où ils en sont actuellement, obtenir l'appui de la Chine, ils seraient disposés à l'accepter quelles que puissent en être les conséquences. Il y a là un danger très réel, mais ils avaient une attitude très amicale à l'égard du Canada. Nous avons constaté que certains de nos amis, aux Affaires étrangères, étaient très ennuyés parce que le chef de l'État avait déclaré que le Biafra avait trois amis, trois grands amis dans le monde extérieur: la France, la Chine—la République populaire de Chine—et le Canada, et certains de nos amis, aux Affaires étrangères, nous ont paru penser que nous nous trouvions là en très mauvaise compagnie.

M. Forrestall: Ma foi, c'est au moins une compagnie remarquable, monsieur Brewin.

M. Lewis: De Gaulle, Mao et Trudeau.

M. Forrestall: Si j'insiste et si je pose cette question, c'est parce que j'estime que ce serait une tragédie si ce groupe de populations dans cette partie de l'Afrique, tout particulièrement, était perdu pour nous, mais je vous remercie beaucoup et une fois encore je tiens à vous dire combien je vous estime pour avoir entrepris ce voyage. C'est plus que n'en ont fait beaucoup d'entre nous. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Avant tout, monsieur le président, qu'il me soit permis de dire que j'aimerais féliciter ce dynamique duo pour le courage dont il a fait preuve en allant là-bas, et de dire combien je les envie. J'aimerais avoir eu la chance de voir, moi aussi, les choses de mes propres yeux.

M. Winch: C'est toujours possible.

M. Roberts: Toujours possible? J'ai quelques questions à poser dans plusieurs domaines. En ce qui concerne les fournitures d'armes. J'ai été très intéressé par les commentaires que vous venez de faire et j'en déduis que vous n'avez découvert absolument aucune preuve que des envois d'armes puissent avoir été faits à partir de l'aéroport d'où vous vous êtes embarqués. Par contre, vous avez découvert les preuves que des quantités considérables d'armes ont été acheminées par avion, à partir du Gabon, je crois, d'après vos déclarations. Pourriez-vous faire une estimation approximative du pourcentage que représenteraient ces envois d'armes comparés aux secours arrivant dans le pays?

M. MacDonald (Egmont): Il nous serait difficile de faire une estimation précise mais, comme je l'ai dit hier, je crois qu'ils reçoivent actuellement plus d'armes qu'ils n'en ont probablement reçues pendant un certain temps. Combien? Personne ne pourrait le dire avec précision. Mais j'incline à croire qu'ils sont en mesure d'utiliser pratiquement à plein les ententes de Libreville pour acheminer des munitions par avion de telle sorte que, relativement parlant tout au moins, je persiste à ne pas croire que leur approvisionnement est de l'ordre de...et ce qu'on peut transporter par avion est évidemment très limité et contrairement aux Nigériens qui dis-

posent d'un équipement complet en artillerie lourde et des Saladins et des Ferrets britanniques et évidemment de l'équipement aérien logistique qui est utilisé. De telle sorte que ce seraient toujours essentiellement les armes légères qui seraient acheminées par avion.

M. Roberts: Je suppose, ou est-ce vrai, qu'ils pourraient également, s'ils le désiraient, transporter des secours de cette façon, mais y a-t-il quelque difficulté logistique à cela?

M. MacDonald (Egmont): Je crois que c'est possible mais nous avons eu l'impression—je pense être dans le vrai sur ce point—que les Biafrais eux-mêmes sont très désireux d'établir une distinction très nette entre l'endroit d'où viennent leurs armes, que c'est là un des types de cargaisons qu'ils reçoivent, et puis qu'il y a les secours et que c'est là une chose toute différente et qu'il ne faut pas confondre avec la façon par laquelle leur parviennent les armes.

M. Lewis: Je suppose que certaines difficultés pourraient surgir si tous deux arrivaient par la voie des airs par le même port de Libreville.

M. Brewin: J'aimerais faire une remarque. Nous avons entendu une accusation selon laquelle les Églises achemineraient des armes par la voie des airs, ce qui est assez surprenant, mais je pense que l'explication réside dans le fait qu'au début, avant qu'elles aient affrété leurs propres avions, elles ont probablement envoyé leurs secours à bord d'avions qui emportaient également des chargements d'armes. Mais elles protestent que depuis qu'elles ont affrété leurs propres avions, aucune arme de quelque nature que ce soit n'a été acheminée à bord de ceux-ci.

• 1145

M. Roberts: Ces vivres, ces secours humanitaires qui sont effectivement reçus, sont-ils débarqués dans des endroits distincts de ceux où l'on débarque les armes, vont-ils en partie aux soldats qui combattent, ou sont-ils tous utilisés pour secourir la population civile?

M. Brewin: Pour autant que nous sachions, ils sont tous acheminés pour être distribués à la population civile par les représentants des Églises.

M. MacDonald (Egmont): Le matériel de secours.

M. Brewin: Oui.

M. Roberts: Je veux dire le matériel qui a été débarqué.

M. MacDonald (Egmont): Vous dites que les armes sont débarquées et que tout est ensemble.

M. Roberts: Une zone vraiment, et les vivres sont débarquées dans une autre, et ils sont entièrement administrés par les organismes de secours de l'Église. Ils ne sont pas détournés partiellement pour le ravitaillement des troupes parce que les troupes, bien sûr, mangent évidemment elles aussi, et il ressort clairement des commentaires que vous avez faits l'autre jour, que dans certains cas ils préfèrent ravitailler leurs soldats, pour des raisons bien compréhensibles.

M. MacDonald (Egmont): J'aurais à faire un commentaire sur ce point, mais je préfère qu'il ne figure pas au procès-verbal. Peut-être, par la suite, si le Comité se réunit à huis-clos, ferai-je un commentaire sur ce point, mais je ne pense pas pouvoir le faire en ce moment.

Une voix: Vous avez excité la curiosité de tout le monde.

M. Roberts: Oui. Je suis vraiment perplexe maintenant.

M. Anderson: En tant que nouveau membre du Comité, puis-je demander s'il lui arrive de se réunir à huis-clos?

Le président: Oui, certainement cela nous arrive. Nous pourrions le faire pour la préparation de notre rapport.

M. MacDonald (Egmont): Cela n'a pas une si grande importance.

M. Roberts: Il y a un point qui m'a réellement intéressé, qui m'a intrigué dès le début, et que vous venez maintenant d'évoquer à nouveau très brièvement. Nous avons cru comprendre de certains des témoignages qu'a déjà entendus le Comité qu'à deux occasions au moins—en juillet et en septembre, me semble-t-il—des ententes avaient été prises pour utiliser un avion canadien venant du territoire nigérien et atterrissant au Biafra et qu'à chacune de ces deux occasions—je pense en tous cas que nous avons été amenés à le croire—les autorités biafraises avaient refusé. Il m'est toujours difficile d'en comprendre la raison. Je sais que l'on a prétendu qu'ils craignaient que des aliments soient empoisonnés, mais il est certain que si les ententes logistiques avaient été menées par les Églises ou par la Croix-Rouge, cela aurait dû suffire à apaiser leurs craintes. Vous êtes-vous entretenus de cela avec les autorités biafraises et avez-vous quelque idée des raisons pour lesquelles elles ont déjà, à ces deux occasions, refusé d'accepter une aide venant du côté nigérien, et pour lesquelles elles pourraient le faire à nouveau, si j'en crois vos remarques.

M. MacDonald (Egmont): Nous n'avons pas parlé de cela pendant bien longtemps, d'abord parce que nous avions eu d'assez longues discussions avec des gens qui s'étaient rendus au Biafra bien avant nous et ensuite parce que cela paraissait être un chapitre clos. Cela concerne non seulement l'éventualité selon laquelle les aliments pourraient être empoi-

sonnés, ce qui me semble une considération secondaire—vraiment mineure—mais je pense que l'objection majeure provenait du fait que si des avions arrivaient, disons du Lagos, pour atterrir sur l'aérodrome du Biafra, certaines zones militairement vulnérables se trouveraient exposées, en ce sens que les Nigériens auraient l'occasion de se familiariser avec les pratiques opérationnelles de l'aérodrome, avec les consignes d'approche et les procédures d'atterrissage. Comme vous pouvez l'imaginer, toutes ces opérations sont entourées d'un secret militaire rigoureux. Un véritable code régit les vols parce qu'il y a une écoute radio de tout ce qui se passe à l'aéroport. Les Biafrais sont très désireux, pour des raisons militaires, de garder le plus grand secret possible sur leurs opérations, afin de limiter leurs risques.

M. Roberts: Je suppose que les équipages ne seraient pas des équipages nigériens et que tout le déroulement de l'opération serait placé entre les mains de la Croix-Rouge, des Églises ou du personnel, disons de l'ARC, affecté à ces appareils.

M. MacDonald (Egmont): C'est exact. Les Biafrais prennent effectivement certains risques à l'heure actuelle en faisant cette opération avec Sao Tomé et Fernando Po, mais je pense que réaliser cette opération à partir de Lagos, même si cela ne signifie pas nécessairement que l'on serait plus ou moins au courant dans cette ville de la façon dont les choses fonctionneraient, cela les rendrait très vulnérables, ou du moins c'est ce qu'eux pensent.

M. Roberts: Si l'on songe à la quantité de vivres de secours que l'on aurait pu acheminer par la voie des airs à partir de juillet ou septembre, par exemple, je trouve qu'il est véritablement stupéfiant qu'ils puissent avoir fait ce genre de calcul.

M. Brewin: Je crois que je devrais une fois encore rappeler ce que David a dit. Ils nous ont clairement fait comprendre que leurs véritables motifs étaient d'ordre militaire; que les conditions dans lesquelles les propositions leur avaient été faites étaient telles qu'elles les auraient placés dans une position de grave infériorité militaire. Telles sont les raisons qu'ils ont alléguées.

M. Roberts: Quelles étaient ces conditions qui les auraient placés...

M. Brewin: Ce que David vous a déjà décrit. A un moment donné, si j'ai bien compris, il avait été proposé qu'ils réservent une piste d'atterrissage exclusivement pour la réception des vivres, mais ils ne disposaient, en fait, que d'une seule piste et s'ils avaient consenti à la réserver exclusivement à la réception des vivres, ils n'auraient plus été en mesure de recevoir les munitions et toutes les autres choses qu'ils estiment être pour eux d'une nécessité vitale.

• 1150

M. Roberts: Je croyais qu'ils avaient deux aérodromes en service à ce moment-là.

M. Brewin: Peut-être bien, ils ont dit que...

M. MacDonald (Egmont): Pendant un moment ils en ont effectivement eu deux.

M. Roberts: En juillet, il est certain qu'ils disposaient de deux aérodromes en service.

M. Brewin: Ils prétendent qu'ils ont effectivement préparé—qu'ils étaient disposés à préparer—un aérodome uniquement pour des fournitures militaires, mais que des conditions susceptibles d'affecter la sécurité, etc., avaient alors été imposées.

M. MacDonald (Egmont): Ils ont construit un aérodrome, c'est effectivement vrai, pour permettre juste une opération de secours, mais cela parut inacceptable aux Nigériens. Ils ont dit également que pour des raisons militaires qui les regardaient cela était inacceptable et, par conséquent, il y a eu un certain flottement ici.

M. Roberts: Je regrette de revenir encore une fois en arrière. J'ai été assez surpris hier par une réponse que vous avez faite, je pense à une question posée par M. Buchanan, mais peut-être n'ai-je pas bien entendu. Suis-je dans le vrai en disant que vous n'aviez pas lu le rapport des observateurs au moment où cette déclaration fut faite dimanche?

M. MacDonald (Egmont): Jusqu'à ce moment, nous n'avions lu que les informations publiées par la presse. Depuis, nous avons lu les rapports officiels, mais à ce moment nous avions seulement lu les informations parues dans les journaux.

M. Roberts: Quand avez-vous lu le rapport des observateurs? Je suis curieux parce que nous l'avons reçu mercredi et je me suis demandé quel jour vous en avez reçu un exemplaire.

M. MacDonald (Egmont): Mercredi de la semaine dernière?

M. Roberts: Ce mercredi-ci—du moins moi, je l'ai reçu ce mercredi-ci.

M. Brewin: Le rapport des observateurs nous a été donné—dans sa version intégrale—aux Nations Unies par notre délégué canadien là-bas, jeudi.

M. Roberts: Jeudi. Par conséquent, les remarques que vous avez faites à propos de certaines choses choquantes que vous aviez trouvées dans ce rapport ont été faites avant que vous n'avez en fait lu le texte intégral?

M. Brewin: C'est exact.

M. MacDonald (Egmont): Oui. Ces remarques étaient en réponse aux commentaires de la presse sur ce rapport.

M. Roberts: Vous avez, bien entendu, eu l'occasion de voir le rapport depuis lors. Pourriez-vous m'indiquer quelle est, dans le rapport des observateurs, l'affirmation avec laquelle vous n'êtes pas d'accord?

M. Brewin: Voyons un peu le rapport. Tout d'abord, et même si la chose est d'une portée très limitée, dire «il n'existe aucune preuve d'une quelconque intention de la part des troupes fédérales de détruire le peuple ibo ou ses biens, et l'utilisation du terme génocide ne se justifie d'aucune façon» nous estimons cela irresponsable. Faire une affirmation comme celle-là sans avoir entendu la thèse de l'accusation, et en se basant sur des possibilités d'observation très limitées, c'est irresponsable.

M. Anderson: Pourriez-vous lire à partir du sommaire? Il y a là quelques mots qui modifient l'affirmation que vous venez de nous lire: Dans la zone d'opération de la première division nigérienne que les observateurs ont visitée...

M. Brewin: Excusez-moi.

RÉSUMÉ:

En résumé, dans les secteurs de la première division nigériane qu'ils ont visitée, les observateurs ont constaté ce qui suit: (A) *Génocide*: Rien ne prouve l'intention...

Nous croyons que même à ce stade ils auraient dû attendre d'avoir fait une enquête complète avant de faire des déclarations dont on a fait état sans y mettre les nuances que vous avez signalées.

Le président: Si je puis vous interrompre, êtes-vous toujours défavorable au rapport, compte tenu de ces nuances? C'est là un point très important. L'un des principaux points de notre mandat est l'examen du rapport et de vos observations. Comme vous le savez, le rapport des observateurs des Nations Unies vient d'être publié à New York et, d'après les journaux de ce matin, il ressemble passablement au texte que nous avons en main. Je dois dire en passant que nous aurons ce document demain. Nous voulions seulement savoir si vos premières observations à la suite des communiqués parus dans les journaux s'appliquent également au texte officiel du rapport.

M. Brewin: Je le crois, mais ce sera au Comité d'en juger après avoir pris connaissance de toute la preuve et après avoir entendu le major général Milroy. A notre avis, les observateurs, de par la nature des choses, n'ont pas eu toutes les occasions voulues qui leur permettraient d'aboutir à des conclusions. Par conséquent, nous croyons qu'ils ont conclu trop hâtivement. On pourrait affirmer que nous sommes dans la même situation, mais par contre nous ne sommes pas arrivés à une conclusion définitive.

Le président: Monsieur Roberts, désiriez-vous poser d'autres questions?

M. Roberts: En effet.

Le président: Étant donné que notre temps est limité et qu'un grand nombre de personnes désirent poser des questions, il nous faudra peut-être dès maintenant n'allouer qu'environ cinq minutes pour chaque intervention.

M. Roberts: D'accord. Toujours sur le même sujet, je voulais m'assurer que vous êtes au courant d'aucun témoignage à l'encontre de l'affirmation faite au paragraphe de la page 3. Vous croyez seulement qu'il est impossible, selon la procédure, d'avoir la certitude de ce genre de chose.

M. Brewin: Je crois qu'il n'y a aucune preuve d'une intention de détruire un peuple. Il est probablement vrai d'affirmer qu'ils n'ont vu ni entendu aucune preuve. Je suis sûr que cette affirmation est exacte, mais l'affirmation voulant que «l'emploi de l'expression génocide n'est aucunement justifié» nous semble, à moi du moins, une conclusion injustifiée à la suite d'une enquête du genre de celle qu'a pu mener l'équipe d'observateurs, si nos renseignements sont bons.

• 1155

M. Roberts: Avez-vous entendu dire que des prisonniers biafrais aient été tués par les Nigériens ou que des civils aient été fusillés, non pas durant les combats, mais par la suite?

M. Brewin: Certainement.

M. Roberts: Vos informateurs étaient-ils des Biafrais ou des Européens, ou les deux?

M. Brewin: Au moins un prêtre nous a dit avoir été témoin de fusillades.

M. Roberts: Les fonctionnaires de la Croix-Rouge que vous avez rencontrés étaient-ils au courant?

M. Brewin: Nous n'étions pas dans l'île où se trouvait le centre des opérations de la Croix-Rouge. Nous avons parlé au chef de la Croix-Rouge biafraise, mais je ne crois pas qu'il ait communiqué...

M. Roberts: Dois-je comprendre d'après votre dernière affirmation que vous considérez que votre rapport, en fonction du temps que vous avez passé là-bas, nous amène à nous poser certaines questions plutôt que d'aboutir à des conclusions définitives? Je remarque, à la page quatre, un passage où vous critiquez très sévèrement une certaine façon de procéder.

Il est peu probable qu'une poignée d'officiers militaires (quatre) puissent consta-

ter la vérité à l'occasion de visites organisées.

Par conséquent, comme vous avez affirmé...

M. Brewin: Je puis certainement maintenir cette affirmation.

M. Roberts: Il est peu probable qu'en 38 heures deux députés soient plus en mesure de s'assurer de la vérité.

M. Brewin: Je l'ignore; il se peut que nous ayons rencontré des gens qui connaissaient la vérité.

Le président: Étant donné qu'il ne nous reste qu'une heure avant le lunch, j'aimerais que chaque membre du Comité pose des questions durant cinq minutes. Si cette période est trop courte, ils auront le loisir d'en poser par la suite, si le temps le permet.

Poseront des questions dans l'ordre MM. Carter, Cafik, Penner, Anderson, Smith (Northumberland-Miramichi) Buchanan et Alexander. Monsieur Carter, à vous la parole.

M. Carter: Monsieur le président, je serai bref.

Nos collègues ont-ils constaté une grande amertume au Biafra en raison du manque d'appui tangible de la part du Commonwealth en matière de secours?

M. Brewin: Je l'ignore; je tenterai toutefois de répondre à cette question. On a constaté une certaine amertume contre la Grande-Bretagne plutôt que contre le Commonwealth, étant donné la participation active des Britanniques dans l'envoi d'armes.

Sir Louis Mbanefo, juge en chef du Nigéria, a signalé que nous étions les premiers parlementaires du Commonwealth qu'il avait rencontrés depuis le début des hostilités. Il est lui-même un grand avocat du Commonwealth et il était désenchanté du fait que le Commonwealth l'avait ignoré ou négligé.

M. Carter: Je voulais aussi savoir, monsieur le président, si nos collègues avaient constaté une certaine amertume du fait que la Grande-Gretagne fournissait des armes à la Fédération plutôt qu'au Biafra.

M. MacDonald (Egmont): En effet; on était unanime là-dessus. Cependant, on nous a clairement laissé entendre à au moins une ou deux reprises que l'amertume visait le gouvernement britannique et non le peuple britannique. Cette amertume se doublait de perplexité, et je crois qu'elle se manifestait tant chez des hommes politiques importants, tels le juge en chef, que chez des dirigeants gouvernementaux inférieurs, qui ayant été elevés dans ce qu'ils jugeaient être la démocratie parlementaire de tradition britannique, ne pouvaient pas comprendre ce qui leur arrivait. Comme plusieurs d'entre eux l'ont affirmé, la guerre n'aurait pas été possible, pour ce qui est du Nigéria, sans les armes fournies par les Britanniques; c'était là le nerf de la guerre en cours.

M. Carter: On a dit, monsieur le président, qu'on enverrait deux avions *Hercules* par jour une fois que les formalités administratives auront été remplies.

D'après le rapport des observateurs, 6,000 personnes meurent de faim chaque jour. Il sera peut-être difficile de répondre à ma question. A votre avis, dans quelle mesure ces 40 tonnes de secours par jour, si je ne m'abuse, pourront remédier à cette situation?

M. MacDonald (Egmont): Il faut établir clairement que les avions *Hercules* pourront accomplir plus d'un vol par jour. La distance n'est pas tellement grande. La plupart des avions effectuent à l'heure actuelle au moins deux vols. Par conséquent, si deux avions *Hercules* étaient utilisés, chaque avion pourrait probablement livrer une soixantaine de tonnes de secours, soit environ 120 tonnes par jour, ce qui augmenterait de près de 80 p. 100 le volume présentement transporté. On commencerait ainsi à se rapprocher des besoins qui se font sentir au Biafra.

M. Carter: Combien d'avions par jour pourraient desservir les installations existantes? Au lieu d'en envoyer deux, pourrait-on en envoyer 10 ou 11? Ont-ils les installations nécessaires à cet égard?

• 1200

M. MacDonald (Egmont): Je crois que 10 serait un nombre trop élevé. On pourrait probablement desservir de quatre à six avions; en réalité, l'avion *Hercules* n'occupe pas plus de place sur l'aire de stationnement que les avions présentement utilisés. Durant la nuit que nous y étions, 25 atterrissages ont été effectués et on pouvait desservir environ sept avions à terre. Les pistes d'envol connaissent une certaine expansion. Elles pourront desservir éventuellement de neuf à dix avions, et vu que le *Hercules* se charge et se décharge facilement, il n'est pas question qu'il y en ait plusieurs à terre en même temps.

M. Carter: On pourrait donc desservir de neuf à 10 avions par jour?

M. MacDonald (Egmont): Je ne le crois pas; disons six au maximum pour l'instant.

M. Carter: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Cafik, à vous la parole.

M. Cafik: Au début de mes observations, je voudrais vous féliciter de votre courage pour avoir entrepris cette mission. Cette appréciation a été unanime et j'y souscris d'emblée. Je voudrais maintenant poser quelques courtes questions.

A la suite de votre voyage au Biafra, les opinions que vous souteniez avant votre départ ont-elles changé?

M. Brewin: Pour ma part, je dois dire qu'elles n'ont fait que se raffermir. Nous avions déjà parlé de ces questions avec certaines personnes qui connaissaient la situation au Biafra à qui leur sympathie était acquise. Par conséquent, je ne dirais pas que mes opinions ont changé. Elles sont devenues plus lucides et se sont raffermies.

M. MacDonald (Egmont): Je dirais qu'à la suite de mon voyage là-bas j'ai une appréciation plus juste de la situation réelle. Comme je l'ai affirmé hier, je crois que mon propre sens des priorités s'est trouvé renversé. En me rendant là-bas, je songeais surtout à l'opération secours; la fin des hostilités ne constituait qu'un objectif secondaire. Maintenant, la fin des hostilités vient en premier lieu, et l'opération secours en second.

M. Cafik: Êtes-vous de cet avis, monsieur Brewin?

M. Brewin: Tout à fait; on nous l'a démontré et nous en avons constaté la logique, étant donné qu'en empêchant les gens de mourir de faim on les conserve vivants en attendant qu'ils succombent éventuellement. Si la guerre continue, je doute qu'on puisse réussir à nourrir ces populations, en raison des restrictions qui existent.

M. Cafik: Voici ma deuxième question: Croyez-vous,—et d'après votre communiqué, j'ai l'impression que oui,—que la guerre menée par les Biafrais contre l'administration fédérale est justifiée?

M. MacDonald (Egmont): Pardon?

M. Cafik: Croyez-vous que l'attitude des Biafrais est justifiée? En d'autres termes, ont-ils raison de combattre l'administration fédérale? J'ai vaguement l'impression que vous le pensez.

M. Brewin: Je ne voudrais pas affirmer qu'ils ont fait preuve de sagesse politique dans toutes les négociations. Toutefois, sur les questions fondamentales, à savoir s'ils ont le droit, dans les circonstances, d'obtenir que leur sécurité soit pleinement garantie, d'obtenir un statut par rapport au gouvernement fédéral qui garantisse leur sécurité de façon concrète et non seulement en théorie, je crois qu'ils ont absolument raison.

M. Cafik: Êtes-vous de cet avis?

M. MacDonald (Egmont): Tout à fait.

M. Cafik: Vous signalez dans votre communiqué que nous entretenons deux illusions. J'aimerais approfondir brièvement ce point afin de bien comprendre votre pensée. Une première illusion, c'est que la fin de la guerre est pour bientôt. Je crois comprendre, peut-être à tort, que vous êtes d'avis que cette attitude est justifiée vu que le peuple biafrais craint fortement un génocide. Est-ce là la raison qui justifie votre affirmation?

M. MacDonald (Egmont): Sans parler de leur aptitude à poursuivre la guerre pendant longtemps, soit de la façon actuelle, avec des fronts, ou, comme nous l'avons dit antérieurement, en adoptant la guerre de guérilla. A notre avis, la volonté et l'aptitude militaires des Biafrais sont telles que les forces fédérales ne peuvent espérer une conquête militaire rapide et complète.

M. Brewin: J'ajouterais également que ce n'est pas simplement une question de crainte d'un génocide, bien qu'à mon sens il s'agisse d'une crainte réelle, à tout le moins d'une destruction physique. Je crois qu'ils craignent également qu'à moins d'avoir leur propre État et les moyens de se protéger, ils seront toujours dans un état d'infériorité. Même si on leur permet de vivre, les conditions qui leur seront faites ne conviendront pas à un peuple très doué et très dynamique, dont plusieurs ressortissants possèdent une éducation supérieure.

• 1205

M. Cafik: Croyez-vous que cette crainte d'un génocide, d'une oppression, advenant qu'ils perdent la guerre, soit de la propagande tendant à les inspirer à combattre?

M. Brewin: Cette crainte est très réelle, à mon sens. L'expérience du passé la justifie amplement.

M. MacDonald (Egmont): En effet. On ne peut mettre en doute le fait qu'un certain relent de propagande accompagne tout effort de guerre. Nonobstant cela, la crainte est justifiée et très réelle; elle a été engendrée par l'expérience du passé et non par une officine quelconque de propagande dans le cadre de relations publiques.

M. Cafik: Donc, vous êtes d'avis que leurs revendications sont légitimes et qu'ils ont de véritables raisons de craindre d'être ravalés à une situation inférieure ou même d'être anéantis.

M. Brewin: Il se peut que leurs craintes soient quelque peu exagérées et que la propagande dépasse la réalité, mais nous sommes convaincus que les faits et les événements confirment la situation.

M. Cafik: Ne croyez-vous pas que pour s'assurer de la vérité on devrait se rendre dans la partie du Nigeria sous contrôle fédéral, étant donné que si cette situation existe, c'est plutôt dans ce secteur qu'au Biafra, n'est-ce pas?

M. MacDonald (Egmont): Que voulez-vous dire par là?

M. Cafik: Par exemple, s'il y a vraiment possibilité d'un génocide ou si on ravale ces personnes au rang de citoyens de seconde zone, s'ils sont bousculés, si on leur enlève leurs propriétés, etc., il est évident que ces choses doivent se produire dans l'État fédéral, car c'est là que se trouvent présentement un certain nombre de Biafrais.

M. Brewin: Par contre, il arrive parfois que les gens qui ont été témoins, qui sont au courant et qui peuvent en parler en toute liberté, se trouvent dans l'autre secteur.

M. Cafik: Le seul rapport d'enquête sur le Nigeria provient du groupe de militaires qui s'y sont rendus, et les preuves qu'il contient sont minimes. A votre avis, ne serait-il pas bon d'envoyer quelqu'un au Nigeria en vue de confirmer vos soupçons?

M. MacDonald (Egmont): J'aimerais bien que nous puissions obtenir de plus amples renseignements de ce genre; M. Roberts a mentionné antérieurement qu'il aurait aimé se rendre au Biafra. Même, nous souhaiterions que le gouvernement puisse prendre les dispositions nécessaires pour qu'une délégation formée de députés ou de hauts fonctionnaires puisse faire une tournée approfondie dans la totalité du Nigeria et du Biafra en vue de recueillir des faits. En d'autres termes, on pourrait avoir une idée globale de la situation et non une idée partielle, comme M. Brewin et moi-même ou les observateurs militaires.

M. Cafik: D'accord, je crois que cela en vaudrait la peine. Voici ma dernière question. Croyez-vous que les Biafrais renonceraient à leurs visées d'indépendance si les Nations Unies les assuraient, avec l'appui d'une force de sécurité, qu'ils seraient protégés des dangers qu'ils craignent davantage, c'est-à-dire pour leurs vies et leurs biens?

M. Brewin: Je pense qu'ils désirent être en mesure de garantir leur propre sécurité. Des garanties sur le plan international sont importantes à court terme, mais viendra un moment où ils ne pourront s'attendre que des étrangers prennent les choses en main de façon permanente. Ils désirent avoir la mainmise sur leur police et sur les forces armées à l'intérieur de leurs frontières de manière à pouvoir être assurés d'un état permanent de sécurité que des garanties internationales et même des forces internationales ne pourraient pas assurer.

M. Cafik: En d'autres termes, afin d'atteindre cet objectif—accordez-moi encore une minute, monsieur le président—ce n'est que dans l'optique de l'indépendance qu'ils envisagent cette éventualité, n'est-ce pas?

M. Brewin: En effet; toutefois, comme nous l'avons déjà signalé, nous croyons qu'ils seraient disposés à envisager une certaine forme d'association avec le reste du Nigéria, qui prévoirait des services communs et une union économique. Les modalités de pareille association sont à la base de tout règlement éventuel.

M. Cafik: Merci, monsieur le président.

• 1210

M. Anderson: Ma première question concerne la distribution des vivres au Biafra. Nous avons entendu dire que, malgré l'existence d'un marché, les gens crèvent de faim. Vous-même avez dit qu'on décide de façon délibérée de laisser les enfants mourir de faim afin que les hommes puissent continuer le combat. Pourriez-vous me dire comment se fait la distribution des vivres produits au Biafra, abstraction faite des vivres envoyés par les organismes de secours? Est-ce en vertu d'une carte de rationnement établie d'après l'âge, ou par d'autres moyens? Comment règle-t-on le problème de la distribution des vivres?

M. MacDonald (Egmont): J'ignore s'il est réglé de façon efficace. Je sais, ainsi que vous le mentionnez, qu'il est encore possible d'acheter des vivres. Il semble que ce soit un problème d'argent et d'inflation qui se pose présentement au Biafra. La valeur de l'argent a subi un déséquilibre hors de tout contrôle. J'essaie de me rappeler les prix de certains articles qui nous ont été signalés.

M. Brewin: Quel était le prix des cigarettes?

M. MacDonald (Egmont): Une cigarette coûtait quelque deux dollars, une pile de lampe de poche, une dizaine de dollars. L'argent n'avait vraiment plus de valeur d'échange. De fait, on nous a dit que si une partie des secours prenait la forme d'argent sonnant, on pourrait s'en servir pour acheter certains vivres sur place. C'était vraiment un problème d'envergure.

M. Anderson: Je comprends votre idée, mais il reste que nous n'avons pas réglé le problème. Quelles mesures sont prises par les Biafrais? Si nous leur envoyons de l'argent, nous n'y augmentons pas le volume des vivres et partant nous n'augmentons pas le nombre des nourris. Voilà pourquoi la proposition d'envoyer de l'argent ne me sourit guère.

Comment les Biafrais eux-mêmes déterminent-ils les bénéficiaires des vivres? D'après vos propos, je suppose qu'ils peuvent uniquement se les procurer sur le marché à prix fort. Est-ce exact?

M. Brewin: Je l'ignore. Vous ne parlez pas des secours.

M. Anderson: Non...

Le président: En d'autres termes, il s'agit du rationnement des approvisionnements du Biafra.

M. MacDonald (Egmont): Vous touchez là un domaine dans lequel les renseignements dont nous disposons sont très minces. Il est peut-être regrettable que nous n'ayons pu approfondir cette question davantage. Nous avons eu l'impression qu'il était difficile pour les gens, à moins qu'ils n'aient de l'argent, de se procurer les vivres du pays à moins de les avoir produits eux-mêmes. Quant aux modalités du rationnement des vivres par le gouvernement, si tel est le cas, je ne crois pas...

M. Brewin: J'avais l'impression, peut-être erronée, qu'au moins dans certaines régions, les organismes de secours distribuaient, selon un régime de rationnement, des vivres du pays et des approvisionnements importés.

M. MacDonald (Egmont): Je suppose qu'ils les achètent.

M. Brewin: En effet.

M. Anderson: J'ai soulevé ce point de vue que je ne puis comprendre pourquoi les Biafrais s'opposent à l'entrée de vivres venant de Lagos par voie du corridor terrestre. Voici où je veux en venir: nous avons appris combien de tonnes de marchandises peut transporter un avion et que le problème ne peut vraiment pas être résolu par le transport aérien. Il a fallu l'arrivée d'un avion à toutes les 90 secondes pour assurer le ravitaillement de Berlin, et la population du Biafra équivaut à peu près à celle de Berlin durant le pont aérien. Je ne puis comprendre pourquoi les Biafrais refusent l'établissement d'un corridor terrestre à partir de Lagos pour assurer le ravitaillement des affamés.

M. Brewin: Il s'agit d'une décision d'ordre purement militaire. Ils affirment que l'établissement d'un corridor terrestre pourrait servir à l'entrée des troupes qui marqueraient la fin de leur résistance, avec les conséquences que nous avons déjà exposées. Voilà comment je comprends la raison de leur opposition, et il me semble qu'elle se défend à leur point de vue.

M. Anderson: Et pourtant ils se sont opposés à la proposition voulant que des avions se rendent de Lagos au Biafra, ce qui ne donnerait pas lieu à ce problème.

M. Brewin: Ils se sont opposés à certaines conditions, mais il se peut qu'ils ne se seraient pas opposés à d'autres.

M. Anderson: J'ai entendu dire qu'on craignait l'empoisonnement, ce qui me semble d'un ridicule inconcevable. Quand les enfants meurent de faim, pourquoi s'inquiéter du fait que les vivres soient empoisonnés? Dans le cas de l'affirmative, les enfants mourront quand même; dans la négative, ils seront nourris.

M. Brewin: En Afrique, l'empoisonnement des vivres revêt un caractère bien particulier. Selon la tradition, c'est un moyen de se débarrasser de ses ennemis, et c'est ce que soupçonnent les Biafrais. Tout de même, je ne crois pas que la question soit sérieuse. Les dirigeants biafrais nous ont déclaré qu'ils avaient refusé ces offres conditionnelles pour des raisons d'ordre purement militaire et non par crainte d'empoisonnement. Ces craintes peuvent avoir été partagées par certaines personnes, mais elles n'ont pas motivé le rejet des offres.

M. Anderson: Pour revenir au point que vous avez soulevé relativement au rapport des observateurs, vous dites avoir parlé à des gens susceptibles d'être au courant des événements qui s'étaient produits dans le secteur occupé par la première division nigérienne. Si je ne m'abuse, les observateurs ont seulement affirmé n'avoir constaté aucun signe de ces choses. Maintenant que vous avez eu l'occasion de parcourir le rapport au complet et d'en constater les restrictions, diriez-vous que vos premières critiques étaient sans fondement?

M. Brewin: J'aimerais d'abord entendre le témoignage du major général Milroy. Je suis encore porté à critiquer, peut-être à tort, l'affirmation d'opinions généralisées et auxquelles on semble être arrivé sans connaître les deux côtés de la médaille. Je crois qu'il est élémentaire d'écouter les gens afin d'atteindre la vérité. Si on n'écoute que les gens qui ont intérêt à taire les faits et qu'on n'écoute pas ceux qui affirment avoir des preuves, il y a possibilité d'arriver à des conclusions erronées.

M. Anderson: Diriez-vous alors que votre rapport et le sien découlent de façons différentes de procéder? Vous venez d'affirmer qu'il devrait écouter les gens. Si je ne m'abuse, lui-même et les autres généraux ont fait rapport sur ce qu'ils avaient vu. Il y a une différence entre un rapport sur ce qu'on a vu et un rapport sur ce qu'on a entendu. Ceci ressort clairement des témoignages d'autres personnes. Il s'agit là d'un point important, étant donné que cette personne comparaîtra devant nous et viendra d'Afrique à cette fin. Êtes-vous d'avis qu'il rapporte fidèlement ce qu'il a vu?

M. Brewin: Nous ne disons pas qu'il ne dit pas la vérité lorsqu'il affirme qu'il n'a rien vu. Nous croyons qu'à ce stade cette conclusion est prématurée et peut-être erronée.

M. Anderson: Donc, vous critiquez le fait que les journaux ont tiré des conclusions plutôt que le rapport en soi.

M. Brewin: A mon sens, le rapport prête un peu flanc à la critique. Il se peut toutefois que nous soyons hypercritiques. J'aimerais entendre leur témoignage à ce sujet.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre, étant donné que mon intervention concerne ce qui vient d'être dit. Monsieur Brewin, j'attire votre attention à l'appendice du rapport. A la page 49 (version anglaise) le paragraphe intitulé «Conduite des civils» est ainsi conçu:

> Les entretiens avec les chefs des villages et les réfugiés...

Je suppose qu'il s'agit des Ibos.

> ...confirment que les Ibos craignaient les troupes fédérales jusqu'à ce qu'ils les aient rencontrées.

Vous pouvez prendre connaissance vous-même du reste du paragraphe. Il en ressort...

M. MacDonald (Egmont): Toutefois, à la dernière ligne on peut lire ce qui suit:

> Toutefois, on a également remarqué que très peu d'Ibos évolués se sont montrés dans les secteurs occupés par les troupes fédérales.

Le président: C'est la réaction des évolués.

Une voix: Je me demande pourquoi on n'en a pas fait état dans les conclusions.

M. Brewin: J'aimerais savoir à qui ils ont parlé et si des officiers nigériens se trouvaient à proximité. Il existe parfois des situations où les gens ont grand intérêt à se taire sur ce qu'ils savent. Ce sont là des renseignements que nous aimerions avoir avant de...

M. Fairweather: Et qui sont évidents dans le deuxième rapport sur les préposés aux secours.

Le président: J'ai signalé ce point à votre attention, monsieur Brewin, pour indiquer qu'ils n'ont pas seulement vu, mais aussi qu'ils ont parlé.

M. Brewin: D'accord.

Le président: Ils ont eu des entretiens.

M. Brewin: D'accord.

M. Anderson: Nous avons toutefois établi que vos premières critiques du rapport demeurent valables, selon vous.

M. Brewin: En effet. Il se peut toutefois que nous changions éventuellement d'avis.

M. Anderson: Pour revenir à votre arrivée à l'aéroport, il y eut 25 vols cette nuit-là mais on n'a livré que 150 tonnes de vivres. Est-ce bien cela?

M. MacDonald: Oui.

M. Anderson: En d'autres termes, on peut supposer que 100 tonnes d'approvisionnements militaires ont été livrées au cours de la même période.

M. MacDonald (Egmont): Pas du tout. Nous ne nous intéressons pas à cet aspect de la question. Ce chiffre n'est qu'estimatif. Nous ne l'avons pas vérifié. Nous savons qu'au cours de septembre il y eut 211 vols de secours de Sao Tomé, mais nous n'avons aucune idée de la proportion d'armes par rapport aux secours transportés cette nuit-là ou toute autre nuit.

M. Anderson: Il s'agit de ceci: Vous venez de dire que des générateurs étaient envoyés par avion par des organismes de secours. Cette circonstance est probablement mise à profit pour alléger les vols de livraison de munitions. Voici mon problème: Je ne veux pas que nous soyons mêlés à une opération par laquelle, pour une raison quelconque, en ravitaillant la population civile, nous rendons possible l'utilisation d'une autre piste d'atterrissage pour l'acheminement des fournitures militaires et que, en conséquence, les Nigériens disent: «Eh bien, nous allons supprimer ce pont aérien avec nos chasseurs MIG».

Je crois qu'il importe que nous obtenions autant de renseignements que possible sur l'exploitation réelle de l'aérodrome. Ainsi, vos chiffres de 25 vols et du tonnage transporté ne sont certainement que des estimations.

• 1220

M. MacDonald (Egmont): L'estimation de 150 tonnes représente la moyenne, dirions-nous, de ce qui arrive de nuit. Il est probable, je crois, que cette nuit-là, en particulier, les 25 vols ont amené bien plus de 150 tonnes.

M. Anderson: Cependant, si les avions canadiens commencent à atterrir pendant la journée, je puis logiquement en déduire que cette piste sera plus fréquemment disponible pour les opérations militaires s'ils sont capables d'obtenir plus d'avions pour amener des équipements militaires. N'est-ce pas le cas?

M. MacDonald (Egmont): C'est possible, je pense.

Le président: Monsieur Smith?

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Monsieur le président, je désire m'associer à ceux qui ont félicité les députés.

Je serai bref parce que ma question est en quelque sorte la même que celle de M. Anderson. Je voudrais demander aux témoins si...

M. Brewin: Pourrions-nous interrompre une minute, je vous prie? Je m'excuse. Nous avons été tous les deux invités à parler à un groupe d'étudiants de l'Université Carleton. Le comité permettrait-il à l'un de nous, c'est-à-dire moi-même, de rester ici pendant que M. David MacDonald ira rencontrer ce groupe, ou bien estimez-vous que nous devrions rester ici tous les deux?

M. Forrestall: Je crois qu'il est presque l'heure du déjeuner, monsieur le président. Peut-être pourrions-nous ajournner et nous réunir plus tard?

Le président: Eh bien! il y a encore des députés qui désirent poser des questions et, à 3 h. 45 le ministre viendra témoigner.

M. Lewis: Ces deux députés sont toujours disponibles, monsieur le président. Ils pourront être entendus demain; ils sont tenus d'être ici. Ils ne sont pas comme d'autres témoins qui peuvent s'en aller.

Le président: Souhaitez-vous en terminer ce matin avec les questions à M. Brewin, ou voulez-vous ajourner la séance?

M. Lewis: Si tous les deux étaient invités, je propose que nous ajournions.

Le président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

APPENDICE «E»

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
LE LUNDI 7 OCTOBRE 1968.

Ci-dessous, voici le texte de la «COPIE CORRIGÉE» d'un communiqué de presse rendu public le dimanche 6 octobre 1968, concernant la déclaration (conjointe) sur le Biafra de M. Andrew Brewin, député de Greenwood, et de M. David MacDonald, député d'Egmont, avec les corrections suivantes:

Page 3, paragraphe 4, première ligne: Dans les régions du Biafra présentement occupées pr des troupes *fédérales*—AU LIEU DE: des troupes amies, comme le dit le communiqué original.

Page 4, paragraphe 3, dernière ligne: qu'il s'agit de l'état *sécessioniste* ET NON PAS de l'état «*successionist*», comme le dit le communiqué original.

Page 5, paragraphe 1, deuxième ligne: à ceux qui cherchent *à maintenir* la fédération et refusée à ceux qui au lieu de: et refusent à ceux.

Page 8, paragraphe 1, ligne 10: Le travail est de nature *absolument* apolitique, AU LIEU DE: activement apolitique, comme le dit le communiqué original.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. ANDREW BREWIN, DÉPUTÉ DE GREENWOOD

ET M. DAVID MACDONALD, DÉPUTÉ D'EGMONT,

LE DIMANCHE 6 OCTOBRE 1968 à 14h. 30.

Par suite de notre voyage au Biafra, nous sommes arrivés à cette accablante et inéluctable conclusion: un des drames les plus tragiques de l'histoire est en train de se dérouler là-bas! Un peuple doué et courageux doit faire face à l'extermination, soit par la famine, soit par la guerre ou par ces deux fléaux. Il ne s'agit pas d'une éventualité lointaine. Selon les rapports que nous avons obtenus des sources les plus autorisées, chaque jour 6,000 personnes meurent de faim. Un grand nombre d'entre elles sont des enfants. Dans une petite ville de 26,000 habitants, 900 personnes sont mortes de faim pendant le mois d'août; on compte 500 enfants au nombre de ces victimes. L'éventualité d'une tragédie plus vaste encore est imminente. Aujourd'hui, de 8 à 10 millions de Biafrais se pressent dans un cercle de plus en plus restreint. Ils subsistent grâce au maigre ravitaillement de secours qui leur parvient par voie aérienne, ainsi qu'aux denrées de leur agriculture en voie d'épuisement. Ils se nourrissent de graines de semence d'igname qu'ils devraient conserver pour préparer de futures récoltes. Malgré de bonnes récoltes, si la guerre continue, la production de denrées alimentaires à l'intérieur du Biafra diminuera et finira par disparaître.

Quand nous sommes allés au Biafra, nous étions très soucieux de la question de l'aide extérieure aux gens affamés du Biafra. Nous avons été vraiment fort édifiés par les efforts héroïques réalisés en ce moment par le Conseil œcuménique des Églises, Nord Church Aid, Caritas, un organisme catholique, la Croix-Rouge internationale, des organismes juifs et des particuliers. Nous avons assisté à une opération de secours par avion et de nuit, à partir de l'île portugaise de Sao Tomé, au large de la côte nigérienne, jusqu'à Annabelle, seule piste d'atterrissage disponible au Biafra présentement. D'une base sise à Fernando Po, la Croix-Rouge internationale et, à partir de Libreville, au Gabon, d'autres organismes envoient aussi par avion des vivres, médicaments et autres fournitures essentielles. Voilà ce qu'a été la ligne de sauvetage qui a permis aux Biafrais de survivre et qui a sauvé de nombreuses vies. Nous demandons instamment au peuple et au gouvernement du Canada de ne rien épargner pour apporter une aide efficace aux organismes bénévoles et apolitiques qui ont pris l'initiative d'entreprendre une œuvre de secours aussi audacieuse que positive. Plus loin, nous en viendrons au détail des besoins que nous avons constatés au cours de notre voyage.

Cependant, quelle que soit la réussite du pont aérien, il ne constitue pas en soi un terme à la décimation d'un peuple par la famine, ni à son éventuelle extermination.

Notre opinion réfléchie est que, à moins d'un cessez-le-feu imposé ou exigé par la communauté internationale, le génocide d'une nation deviendra réalité. Il sera vain de prétendre, vingt ans plus tard, que le monde ignorait les faits.

En conséquence, nous demandons au gouvernement du Canada d'aborder à l'Assemblée générale des Nations Unies, la question de ménager un cessez-le-feu, la négociation d'une fin au conflit et une action internationale de secours de grande envergure.

Évidemment, on objectera que le moyen le plus simple d'amener un cessez-le-feu serait que les Biafrais acceptent leur défaite et se rendent. On ajoute qu'après cette reddition, le secours international viendrait en abondance. A cela, nous voulons répondre vigoureuse-

ment que nous ne croyons pas qu'une reddition se produise. Nous avons eu des conversations avec des fonctionnaires biafrais, des secouristes, avec le juge en chef du Biafra, avec de jeunes civils biafrais et de nombreuses autres personnes très familières avec les réalités au Biafra. A l'unanimité et avec la plus grande fermeté, nos interlocuteurs nous ont affirmé que, même si toutes les villes, toutes les pistes d'atterrissage et toutes les routes pavées du Biafra étaient occupées par des troupes fédérales, la résistance continuerait indéfiniment. Les forêts avoisinantes se prêtent à la guerre de guérilla. La raison de cette détermination est fort simple. Les Biafrais sont convaincus que, s'ils capitulent, ils seront exterminés de toute façon.

Les craintes des Biafrais à ce sujet ne sont pas, selon nous, sans fondement. C'est aussi l'avis de certains observateurs non-biafrais. Avant le début des hostilités, 30,000 Biafrais des régions du Nord et de l'Ouest du Nigeria ont été massacrés. C'est ainsi que de un à deux millions de Biafrais ont fui vers leur région natale de l'Est, qui est aujourd'hui le Biafra.

Dans les régions du Biafra qui sont actuellement occupées par les troupes fédérales, presque tous les Ibos dont la majorité était des Biafrais ont été évacués. Parmi ceux qui sont restés, en général des non-Ibos, les gens instruits et les chefs ont été massacrés. Umahia, la capitale du Biafra, que nous avons visitée, compte aujourd'hui une population qui est passée de 26,000 à plus d'un million. Les régions boisées avoisinantes sont peuplées de nombreux réfugiés. La triste alternative qui s'offre aux Biafrais, c'est l'extermination ou la lutte sans fin. Les Biafrais ont choisi de lutter pour leur liberté, pour le droit d'édifier un État de leur choix qui puisse leur assurer la sécurité d'existence, le droit de propriété et le respect de la loi. Il ne s'agit pas de savoir s'ils ont tort ou raison. Ce qui est certain, c'est qu'ils ne se rendront pas. Ils ont combattu vigoureusement avec un minimum d'armes et de fournitures pendant dix-huit mois. Maintes fois, on a annoncé l'assaut final qui devait mettre fin à la guerre. A tous les points de vue, les Ibos sont, de tous les peuples du Nigeria, les plus ingénieux, les mieux instruits et les plus énergiques. Ils sont résolus à continuer de lutter jusqu'à la mort s'il le faut. Ils ont adopté spontanément, de plein gré et, semble-t-il, à l'unanimité, la devise de Patrick Henry lors de la Révolution américaine: «La liberté ou la mort». Leur attitude ressemble à celle des Britanniques sous le commandement de Churchill, attendant l'invasion nazie.

Dans les circonstances, ceux qui croient que le secours du monde extérieur doit attendre la victoire complète et prochaine des forces fédérales, et que la principale poussée des efforts humanitaires pour sauver un peuple de la famine doit être consécutive à cet événement, s'illusionnent doublement. Leur première erreur, c'est de penser que la guerre finira bientôt. La deuxième, c'est de croire que si la guerre se terminait par une victoire complète du Nigeria, les autorités fédérales, c'est-à-dire l'Armée, qui aurait la haute main, distribueraient équitablement et amplement les fournitures de secours aux peuples affamés—sans une puissante intervention internationale. Ce qui est arrivé à Calabar, une province côtière du Biafra qui était occupée par les autorités fédérales depuis avril, est une preuve du contraire. On nous dit qu'à Calabar, il n'y a eu aucun secours et, en fait, comme nous l'avons dit plus tôt, tous les dirigeants de la localité qui n'avaient pas encore fui lors de l'arrivée des forces fédérales ont été éliminés. A-t-on fait une enquête internationale? A-t-on permis à des observateurs d'entrer à Calabar pour y constater les faits? Une poignée de militaires (4) en tournée sous la conduite d'un guide ne sera guère en mesure de vérifier l'exactitude des renseignements obtenus.

On a beaucoup écrit sur les causes de la guerre et sur le juste et l'injuste du conflit. On a surtout légitimé la cause fédérale et dénigré la cause biafraise, sous prétexte qu'en principe il faut déplorer le morcellement d'une fédération et que la sécession est, par définition, une erreur et un acte de rébellion.

L'aide militaire ou autre doit donc être acheminée vers ceux qui cherchent à maintenir la fédération et refusée à ceux qui veulent établir un État indépendant. C'est là simplifier à l'excès le problème; c'est une attitude fausse et une solution qu'on ne saurait apporter sans tenir compte des faits. Il peut arriver que le maintien d'une structure fédérale devienne impossible ou peu avantageuse. Il fut un temps où les Biafrais étaient les principaux protagonistes d'une structure fédérale pour le Nigeria et les chefs des régions du Nord, les partisans du séparatisme. Nous ne croyons pas que la structure fédérale puisse se maintenir si elle s'appuie sur la force et la discrimination. Nous sommes portés à croire qu'une solution fédérale pour le Nigeria est devenue impossible lorsque 30,000 Ibos ont été massacrés et qu'un million ou plus sont retournés dans la régions de l'Est. Il est douteux que la fédération canadienne survivrait à une telle épreuve. Aujourd'hui, comme le faisait remarquer une jeune diplômée d'université qui enseigne à l'aéroport d'Armabella, il n'y a guère de familles biafraises qui ne comptent des victimes de la guerre. Dans de telles circonstances, une fédération s'édifierait probablement sans exclure la suppression et

la discrimination. Les Biafrais et les Nigériens sont maintenant divisés, non seulement par la race et la religion, mais par le contraste total des cultures et les profondes cicatrices de la guerre. Les Biafrais sont ambitieux, organisés, démocrates et soucieux de s'instruire, eux et leurs enfants. Un État fédéral imposé par la force les condamnerait à un statut d'infériorité et de frustration. Les fédérations sont, sans aucun doute, un excellent moyen de bénéficier des avantages qu'offrent les organisations politiques de grande envergure, et une administration régionale et décentralisée. En fait, l'État biafrais lui-même est une structure fédérale édifiée, dit-on, sur le modèle du régime canadien. Mais une fédération n'a rien de sacro-saint. La fédération des Antilles et celle de la Malaisie sont deux exemples de fédérations qui se sont dissoutes.

Comme le disait sir Louis Mbanefo, un ancien juge de la Cour internationale de justice, les Biafrais ne sauraient accepter la fédération nigérienne, parce qu'elle a refusé aux Ibos le droit de propriété et la sécurité d'existence. En effet, la police et l'armée ont non seulement manqué d'assurer aux Ibos la sécurité d'existence et le droit de propriété, mais ont en réalité encouragé les massacres.

Selon lui, il était impossible d'en arriver à un règlement ou à une entente si l'État biafrais n'obtenait l'autorité nécessaire sur la police et l'armée pour assurer la sécurité d'existence et le droit de propriété. Est-ce là une exigence déraisonnable dans les circonstances. D'autre part, le Biafra serait prêt à conclure des ententes avec le Nigeria en vue d'une coopération économique et d'un marché commun, ce qui maintiendrait certains des avantages principaux de la fédération.

La seule intervention possible pour faire cesser la guerre, c'est une intervention internationale par l'entremise des Nations Unies. L'Assemblée des Nations Unies a le pouvoir et le devoir de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher le génocide. D'après nos entretiens avec les militaires en Afrique, nous croyons qu'une armée moyenne et d'envergure internationale pourrait maintenir l'ordre pendant une période de trêve et permettre la mise en œuvre d'une opération internationale de secours. Les autorités biafraises et autres nous ont dit que le Canada avait une occasion unique d'en prendre l'initiative. A notre avis, cette occasion nous confère une responsabilité. Pour diverses raisons, l'O.A.U. (l'Organisation de l'Unité africaine) a refusé d'intervenir. L'Angleterre et plusieurs autres pays sont directement entrés en cause, le Canada s'est abstenu. Toute l'efficacité future de l'ordre international peut être compromise si rien ne se fait en présence d'un désastre imminent. L'humanité réclame cette intervention et le Canada peut et doit en prendre l'initiative. Peu importe qu'une trêve soit obtenue ou non, cette œuvre humanitaire doit continuer. Les affamés du Biafra ont dû compter sur les secours aéroportés de Fernando Po et Sao Tomé jusqu'aux pistes d'atterissage du Biafra. Les autres moyens d'accès ont été effectivement bloqués. Le pont aérien est, en réalité une œuvre oécuménique et internationale de charité. A l'aéroport d'Uli, le va et vient des avions est régulier pendant la nuit. Les vols de jour sont impossibles parce que les appareils devraient traverser les territoires occupés par les Forces nigériennes et que les avions circulant le jour seraient descendus. La Croix-Rouge internationale a un appareil Hercules qui assure le service a partir de Fernando Po. C'est l'Aviation royale suédoise qui a prêté ce seul appareil Hercules. Les avions de Sao Tomé, à l'exception de deux, n'ont pas de portes pour cargo et le chargement et le déchargement prennent beaucoup de temps. Leur capacité est d'environ dix tonnes; celle d'un appareil Hercules est de vingt tonnes. Il est évident que si on pouvait prêter à *Caritas* et à *Nord Church Aid* un petit nombre d'appareils Hercules comme l'a fait l'Aviation royale suédoise pour la Croix-Rouge, cela augmenterait considérablement l'ampleur et l'efficacité du pont aérien. Cette initiative pourrait sauver la vie de nombreux civils, de femmes et d'enfants menacés d'inanition.

Nous proposons que le gouvernement canadien fasse ce qu'a fait le gouvernement suédois.

Pour donner une idée de l'ampleur de l'opération, mentionnons que le vendredi 27 septembre, les organisations de la *Church Aid* ont effectué avec succès 283 débarquements. Avec les vols de la Croix-Rouge, elles ont pu livrer tous les soirs à la population de Biafrais affamés de 150 à 200 tonnes de fournitures de secours. Le soir où nous sommes arrivés, environ 25 appareils ont atterri sur la piste improvisée. Ils apportaient chacun environ dix tonnes de fournitures de secours, d'aliments et de médicaments. C'est le Révérend Père Byrne, de l'organisation catholique *Caritas International*, qui a inauguré l'opération aérienne et qui en demeure l'une des figures dominantes. A Sao Thome, le chef actuel des opérations est un Canadien d'origine danoise, le capitaine Axel Duch. Il travaille pour le compte de *Norchurchaid*, une organisation d'Églises protestantes de la Scandinavie qui reçoivent aussi l'appui d'autres Églises de l'Allemagne occidentale. Ce sont des équipes de secouristes qui distribuent des fournitures au Biafra, dont plusieurs sont des anciens missionnaires et professeurs au Biafra. Les organismes catholiques et protestants travail-

lent dans l'harmonie et en étroite coopération, et des organisations et des particuliers d'origine juive se sont joints à leurs efforts. L'œuvre est entièrement apolitique. *Caritas* et les autres organisations travaillent au Nigeria aussi bien qu'au Biafra, mais c'est au Biafra que les besoins sont le plus pressants. La Croix-Rouge internationale envoie des secours d'une base sise à Fernando Po. A l'heure actuelle, l'opération de Sao Thome dispose de huit ou neuf petits appareils. Ce n'est pas le manque d'argent, de fournitures ou de personnel qui aggrave la situation, mais le manque d'avions de transport convenables. Si l'on disposait d'appareils Hercules, on pourrait transporter plus rapidement de plus gros chargements. S'il arrivait que le pont aérien à Uli devienne inaccessible, les appareils Hercules seraient indispensables pour transporter l'outillage nécessaire pour continuer l'opération de secours aux missions, aux hôpitaux, aux camps et aux villages. Il y a 104 missionnaires, religieuses et frères convers indigènes et 140 religieuses africaines qui prennent part à cette œuvre de secours. Les protestants ont de même établi un réseau de distribution de secours. Nous nous inclinons devant ceux qui poursuivent une œuvre magnifique en s'exposant personnellement à de grands dangers. Nous avons l'intention de présenter à M. Sharp et à M. Trudeau un rapport ciconstancié sur notre expérience et les renseignements que nous avons pu recueillir. Nous ferons valoir que le Canada doit jouer un rôle vital pour obtenir une trêve et accélérer les opérations de secours. Nous sommes assurés que les Canadiens, en général, accueilleraient chaleureusement cette double initiative du gouvernement canadien. C'est là le seul moyen d'empêcher une énorme tragédie humaine.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCES DU JEUDI 10 OCTOBRE 1968

La guerre et la prétendue famine au Nigeria
Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOINS:

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Gordon Riddell, directeur de la Division de l'Afrique et du Moyen-Orient, au ministère des Affaires extérieures.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

28984—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Anderson	Laprise	Penner
Brewin	[1] Lefebvre	Prud'homme
Buchanan	Legault	Roberts
Cafik	Lewis	Smith (*Northumberland-Miramichi*)
Fairweather	[1] MacDonald (*Egmont*)	Stewart (*Cochrane*)
Forrestall	Macquarrie	Thompson (*Red Deer*)
Gibson	Marceau	Winch
Groos	[1] Mongrain	Yewchuk—(30)
Harkness	Nesbitt	
Laniel		

(Quorum 16)

[1]Ont remplacé MM. Schumacher, Stanbury et De Bané le 10 octobre 1968.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

(*Traduction*)

Le JEUDI 10 octobre 1968.
(6)

Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale se réunit aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Anderson, Brewin, Buchanan, Cafik, Carter, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Harkness, Laniel, Laprise, Lefebvre, Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), Macquarrie, Marceau, Mongrain, Nesbitt, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Wahn, Winch, Yewchuk.—(30).

Aussi présents: MM. Alexander et De Bané.

Assistait à la réunion: L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président ouvre la discussion. M. Fairweather annonce que M. Keith, du SUCO, et M. Daniel Turener, de l'UNESCO, aimeraient à présenter un mémoire au Comité. M. Bezanson désire aussi être entendu à titre de témoin. M. Brewin propose que l'on entende également M. Charles Taylor, du journal *Globe and Mail*. Ces propositions sont renvoyées au sous-comité.

Le président présente au Comité l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Celui-ci lit une déclaration préparée à l'avance et est interrogé à ce sujet.

Le Comité décide à l'unanimité d'inclure en appendices aux Procès-verbaux d'aujourd'hui les documents suivants:

Mentions de la question nigériane durant la discussion générale de la présente session de l'ONU (*Appendice F*).

Compte rendu de l'incident survenu à Okigwi, Nigeria (*Appendice G*).

Premier rapport provisoire du représentant du secrétaire général au Nigeria pour les activités humanitaires (*Appendice H*).

Déclaration de l'Organisation de l'unité africaine (*Appendice I*).

L'interrogatoire du ministre se continuant, à 3 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 8 heures du soir aujourd'hui même.

SÉANCE DU SOIR
(7)

Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale se réunit de nouveau à 8 h. 10 du soir, aujourd'hui, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Anderson, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Laniel, Laprise, Lefebvre, Legault, MacDonald (*Egmont*), Macquarrie, Marceau, Mongrain, Prud'homme, Roberts, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn, Winch, Yewchuk—(23).

De même que: M. Alexander.

Aussi présents: L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Gordon Riddell, chef de la Division de l'Afrique et du Moyen-Orient, au ministère des Affaires extérieures.

Les membres du Comité continuent l'interrogatoire de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Gordon Riddell, chef de la Division de l'Afrique et au Moyen-Orient, fournit certains renseignements au Comité.

A la fin de la séance, le président remercie le ministre au nom du Comité.

Une proposition de M. Anderson d'inviter M. Kenneth Lindsay à venir rendre témoignage est renvoyée au sous-comité.

A 10 h. 15 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'au vendredi 11 octobre 1968, à 9 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le jeudi 10 octobre 1968

• 1601

M. Fairweather: Monsieur le président, la séance est-elle ouverte? J'aurais une question à poser.

Le président: En attendant le ministre, nous pourrions discuter les questions des membres du Comité. Monsieur Fairweather.

M. Fairweather: M. Keith Bezanson et M. Daniel Turner qui ont tous deux été au Nigeria et au Biafra se trouvent ici en ce moment. M. Turner doit y retourner sous les auspices de l'UNESCO. Ces messieurs aimeraient à nous présenter un mémoire et M. Bezanson désirerait être entendu. Tous deux sont des Canadiens.

Le président: Le sous-comité directeur doit se réunir immédiatement après la fin de la présente séance. Il pourra alors examiner cette proposition. Monsieur Brewin.

M. Brewin: Puis-je proposer d'autres témoins et le sous-comité directeur pourra aussi prendre une décision à cet égard. M. Charles Taylor, représentant du journal *Globe and Mail* se trouve présentement au Biafra et l'un de ses articles paru dans le journal de ce matin serait peut-être utile à notre enquête. Pourrions-nous apprendre du *Globe and Mail* la date de son retour au pays et s'il viendrait rendre témoignage au Comité?

Le président: Je prends note de votre suggestion, monsieur Brewin. Une erreur s'est glissée dans l'un des témoignages entendus ce matin. Un fonctionnaire du ministère de la Défense me signale que la capacité de l'avion *Hercules* est de 40,000 livres au lieu de 40 tonnes. L'un des témoins de ce matin a pu...

M. Brewin: C'est exactement 20 tonnes.

Le président: Oui. Quelques témoins ont parlé de 40 tonnes et certains journaux ont rapporté ce chiffre. C'est pourquoi le ministère de la Défense désire apporter cette rectification au compte rendu des délibérations du Comité.

Messieurs, nous avons le quorum. Cet après-midi, nous entendrons le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il commencera par nous lire une déclaration, après quoi il répondra à toutes les questions. Monsieur Sharp.

L'honorable Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Merci, monsieur le président. Je vous présente mes excuses pour mon arrivée tardive à cette séance mais, comme vous le savez, nous avons présentement ici un groupe de visiteurs distingués de l'Allemagne et le seul moment libre à ma disposition pour le recevoir se trouvait dans l'intervalle entre la période des questions et ma comparution au Comité. J'espère que vous accepterez cette explication, car je n'éprouve aucune répugnance à me présenter au Comité.

Monsieur le président, depuis deux jours le Comité consacre toute son attention au problème urgent et important de la situation actuelle au Nigeria et à la région du Biafra dans ce pays. Mes commentaires seront utiles, je l'espère, aux délibérations de votre Comité et mettront en lumière plus qu'il n'a été possible de le faire jusqu'à présent les principes qui ont guidé la politique et les décisions du gouvernement relativement aux problèmes complexes de cette situation.

Je mentionnerai d'abord trois aspects fondamentaux de la question qui ont influé sur les décisions du gouvernement.

En premier lieu, le gouvernement partage entièrement la profonde inquiétude qui étreint le peuple canadien depuis quelques semaines en présence des événements qui se déroulent au Nigeria-Biafra.

Deuxièmement, la politique du gouvernement à l'égard des problèmes du Nigeria a été formulée dans le contexte des excellentes relations de longue date qui existent entre le Canada et le Nigeria. Ce pays, qui est une fédération de plusieurs peuples et l'une des nations les plus populeuses de l'Afrique, a obtenu son indépendance et est devenu membre du Commonwealth le 1er octobre 1960. Cet événement fut salué avec joie par le Canada et les autres pays du Commonwealth et fut le point de départ d'une ère de relations de plus en plus étroites. Les contacts entre le Canada et le Nigeria ont été nombreux et amicaux, fondés sur le respect entier et constant de la souveraineté de chacune de nos deux nations. Nous avons pu contribuer aussi au développement du Nigeria, qui a été non seulement reconnaissant de notre aide, mais a su l'employer avec efficacité. J'irai jusqu'à dire que le Canada entretient des relations plus étroites avec le Nigeria qu'avec tout autre pays au monde, à l'exception de la Grande-Bretagne. De son côté, le Nigeria accorde la plus haute importance au Canada, tout de suite après le Royaume-Uni. C'est à cause de ces relations que nous avons vu avec inquiétude la détérioration graduelle de la situation intérieure du Nigeria depuis deux ans et même plus.

En troisième lieu, la politique et les décisions du gouvernement du Canada relativement à ce problème doivent être jugées dans le contexte général de la politique étrangère

du Canada. Celle-ci englobe tous les pays africains aussi bien que les Nations Unies.

L'un des principes des relations internationales repose sur la non-ingérence d'un pays dans les affaires internes d'un autre. La non-ingérence et l'intégrité territoriale sont des questions de la plus haute importance pour les nouveaux États africains, tout comme pour le Canada. Le sentiment des pays africains à cet égard a été confirmé de nouveau tout récemment par le vote d'une majorité écrasante des membres de l'Organisation de l'Unité africaine, représentés par les chefs des divers États réunis à Alger, qui ont souligné l'importance de ce principe dans le cas même du Nigeria. Il serait extrêmement grave pour un pays non africain, et en particulier pour un pays blanc non africain, de poser un acte qui pourrait être interprété comme une intervention.

J'aimerais maintenant passer en revue la suite d'événements qui a abouti à la situation actuelle au Nigeria. Les difficiles et décourageants problèmes actuels ne sont pas nés du jour au lendemain. Ils sont l'aboutissement d'une longue série de développements que le gouvernement canadien a suivi de près et auxquels il a constamment tenté de donner une direction favorable chaque fois que l'occasion se présentait.

Aux yeux du monde extérieur le premier obstacle aux progrès réalisés par le nouvel État du Nigeria fut le coup d'État de janvier 1966, au cours duquel le premier ministre et plusieurs autres dirigeants du Nigeria perdirent la vie. Je dis «aux yeux du monde extérieur», quoi qu'on ait pu en penser au Nigeria même. Mais pour la plupart d'entre nous, c'est ce coup d'État qui fit pour la première fois paraître le nom du Nigeria aux manchettes des journaux. Le résultat en fut la prise du pouvoir par un gouvernement militaire dominé par les Ibos. Le mécontentement résultant des tendances centralisatrices qui se manifestèrent pendant les six premiers mois du nouveau régime fut la cause de frictions entre les diverses régions et il se produisit un nouveau coup d'État monté par des officiers de l'armée en juillet 1966, d'où émergea le gouvernement militaire fédéral actuel.

Subséquemment, les frictions et les conflits entre les Ibos et les autres groupes principaux de la nation continuèrent de s'aggraver graduellement. Ce simple résumé des événements semblerait indiquer qu'il s'agissait uniquement d'une lutte pour le pouvoir entre diverses factions militaires, mais en réalité le conflit a des racines beaucoup plus profondes qui plongent dans l'expérience antérieure des peuples de la région.

• 1610

Durant le reste de l'année 1966, les relations entre le nouveau gouvernement militaire fédéral et les chefs militaires de la région de l'Est à cette époque devinrent de plus en plus tendues. Ce fut aussi une période d'émeutes qui aboutirent à des massacres, principalement dans la région du Nord. Le nombre des tués n'a jamais été déterminé exactement et ne le sera probablement jamais. Il s'ensuivit le retour à la région de l'Est d'un grand nombre d'Ibos qui, jusque-là, avaient vécu en paix et avaient prospéré dans d'autres régions de la Fédération. A mesure que les relations devenaient plus mauvaises, il devint évident que seule une réunion du Conseil militaire suprême (qui comprenait le chef du gouvernement et les gouverneurs militaires des quatre régions) serait capable de mener à une entente susceptible d'apaiser les esprits et de favoriser la reprise de la collaboration et de la marche vers le progrès. Cette réunion eut lieu en janvier 1967 à Ahuri, dans le Ghana, grâce aux démarches du général Ankrah, chef de l'État du Ghana. Quels qu'aient pu être les résultats réels de cette réunion, dont on a donné diverses versions, il n'en découla aucune amélioration d'ordre pratique. Par la suite, la situation continua de s'aggraver et tous les efforts tentés en vue d'une entente entre les deux factions furent infructueux. La rupture définitive se produisit à la fin de mai 1967 alors qu'en réponse à un décret du gouvernement fédéral substituant aux quatre régions existantes une nouvelle structure de douze petits États, le gouvernement de l'ancienne région de l'Est, dominé par les Ibos, proclama l'indépendance de la République du Biafra. La guerre entre ce régime et le gouvernement fédéral ne débuta pas sérieusement avant le mois de juillet, mais elle s'est continuée depuis avec une intensité variable.

Je ne tenterai pas de décrire les diverses péripéties de cette implacable guerre civile, mais il n'est pas inutile de mentionner qu'entre les diverses batailles il y eut de nombreuses tentatives de négociations dans les camps opposés. Depuis le début du conflit, les deux factions sont restées en contact avec le secrétaire général du Commonwealth qui n'a cessé de rechercher une solution pacifique. Il y a lieu de noter que de son poste central de confiance, M. Arnold Smith, qui s'est déjà présenté à votre Comité, a pu souvent offrir son aide et ses bons offices à des gouvernements du Commonwealth à qui il aurait été répugnant de s'adresser à d'autres. Ses efforts aboutirent à une série de rencontres qui eurent lieu à la fin de mai 1968, à Kampala, capitale de l'Ouganda. Ces rencontres ayant été interrompues, M. Smith resta en relations avec les deux côtés, mais l'initiative passa à l'Organisation de l'unité africaine qui, dès septembre 1967, avait déjà créé une commission consultative composée de six chefs de

gouvernements africains, chargée d'aider les deux factions nigériennes à en venir à un règlement négocié. Cette initiative donna lieu à des pourparlers à Niamey et, plus tard, en août, à Addis-Abéba. Encore une fois, aucune entente ne fut possible.

Lors d'une visite à New-York, j'eus l'occasion de causer avec des ministres étrangers qui avaient assisté à ces conférences. La plus forte impression qui m'en en restée est celle des vaillants efforts déployés, en particulier par l'empereur Haïlé Sélassié, en vue d'une réconciliation des deux parties en cause. Il s'y est employé nuit et jour et il fut grandement désappointé et frustré de n'avoir pu les amener à s'entendre.

Tout en se tenant à l'écart du conflit politique, le gouvernement canadien s'est activement occupé des problèmes humains résultant de la guerre au Nigeria. Nous n'avons cessé de nous inquiéter de l'élément humain, mais naturellement nos inquiétudes ont pris une ampleur nouvelle depuis que le Biafra n'a plus accès à la mer. Nous avons contribué des aliments et de l'aide sous d'autres formes pour une valeur d'un million de dollars et nous avons dépêché un avion à Lagos pour la première livraison. Le reste sera expédié la semaine prochaine pour renouveler les stocks de secours entreposés à Lagos et à Fernando Po, qui ont suffi jusqu'à tout dernièrement à alimenter les moyens de distribution possibles. Vu l'épuisement de ces stocks, notre nouvelle expédition contribuera au maintien des distributions de secours dont le besoin est urgent.

Nos contributions d'aliments et d'autres choses ont été adressées à la Croix-Rouge internationale par l'intermédiaire de la Croix-Rouge du Canada. Cette organisation s'occupe de la coordination des secours étrangers au Nigeria et elle a créé une organisation spéciale sous la direction du Comité international de la Croix-Rouge pour la distribution des secours dans les régions administrées par le Nigeria et le Biafra.

• 1615

En dépit de grandes difficultés, la Croix-Rouge a réussi à expédier et à distribuer les secours dans les régions dominées par les deux côtés. Ce résultat est imputable au fait que ses activités ne sont pas teintées de politique comme pourrait l'être une intervention directe des gouvernements. L'on ne doit pas oublier que la souffrance est grande des deux côtés des lignes de combat et vu que la Croix-Rouge peut distribuer les secours des deux côtés, nous sommes d'avis qu'il vaut mieux s'en remettre à la Croix-Rouge internationale pour la distribution des secours là où le besoin est le plus urgent. Nous avons donné toute latitude à la Croix-Rouge quant à la destination des expéditions d'aliments, soit à Lagos en vue de leur distribution dans le territoire fédéral, soit à Fernando Po, d'où on peut les réexpédier par avion à la région du Biafra.

J'ai réglé les détails avec le général Wrinch lorsqu'il est venu me voir il y a quelques semaines et nous n'avons prévu aucune difficulté quant aux aliments expédiés aux aéroports disponibles ou à Lagos, d'où on les réexpédie par avion au Biafra, sous la surveillance du gouvernement militaire fédéral.

On a aussi discuté la possibilité que le Canada fournisse des avions de son propre service pour aider à la distribution des aliments et des autres denrées dans les régions des deux côtés où le besoin s'en fait sentir. Je voudrais mettre le Comité au fait des efforts que nous avons tentés en vue de venir en aide et particulièrement en vue de conclure une entente satisfaisante qui permettrait au Canada de contribuer à la distribution des secours à la région sous le contrôle des rebelles.

Bien que l'opinion internationale considère l'avion comme le seul moyen de transport de secours à la région du Biafra, il ne faut pas oublier que ce n'est pas le seul mode de transport possible, ni même le plus satisfaisant. Depuis le mois de février 1968, le gouvernement fédéral du Nigeria a offert à diverses reprises de collaborer à la distribution des aliments et des denrées de secours, premièrement par mer et, deuxièmement, par route terrestre. La Croix-Rouge est d'avis que seul le transport routier permettrait l'expédition de secours en volume suffisant. Les autorités du Biafra ont repoussé ces offres. Quels que puissent être les motifs des deux côtés, il est important de ne pas oublier que cette question des expéditions par avion dans la région du Biafra donne lieu à plus d'une opinion.

Comme je l'ai dit aux représentants des agences privées canadiennes de secours qui sont venus me voir le 12 juillet, le gouvernement serait disposé à fournir un avion si l'on trouvait une méthode acceptable aux deux parties en cause. Pendant les semaines qui suivirent, la Croix-Rouge internationale s'est occupée activement de chercher un terrain d'entente, mais malheureusement sans succès. Durant cette période, le gouvernement a délégué un lieutenant-colonel des forces canadiennes à titre d'expert-conseil auprès de la Croix-Rouge pour l'organisation du transport par avion. A cette époque, nous espérions que les autorités du Nigeria et du Biafra en viendraient à une entente sur un mode de transport par avion qui ne soulèverait aucune objection d'un côté ou de l'autre. En réalité, nous étions si fortement optimistes, comme tout le monde d'ailleurs, que nous envoyâmes

à Genève un colonel chargé d'aider à l'organisation d'un champ d'atterrissage dans le territoire du Biafra pour la réception des secours.

Vers la mi-septembre, il était devenu évident qu'aucune entente ne pouvait être conclue avec les autorités du Biafra relativement aux envolées dans leur région qui avaient été autorisées par l'accord intervenu le 3 septembre entre le Comité international de la Croix-Rouge et le gouvernement fédéral du Nigeria.

Je dois signaler à ce sujet que le Canada se trouva en face de difficultés spéciales qui ne s'appliquaient pas nécessairement aux autres pays également disposés à offrir leur aide. Premièrement, on demanda à la Croix-Rouge canadienne de fournir un avion alors que celle-ci n'avait pas les fonds nécessaires à la location d'un avion privé. L'un des problèmes ou l'un des aspects de la situation que nous sommes parfois portés à passer sous silence, c'est qu'il y a d'autres pays où les souscriptions volontaires ont été beaucoup plus généreuses qu'au Canada, ce qui permettait aux autorités locales de louer un avion au besoin. Lorsque les dirigeants de la Croix-Rouge vinrent me voir, ils n'avaient pu recueillir les fonds suffisants pour la location d'un avion et pour l'achat d'aliments. C'est pourquoi ils s'adressaient naturellement au gouvernement. Deuxièmement, ils demandaient le prêt particulier d'un avion *Hercules*. Ceci comportait immédiatement l'emploi d'un avion et d'un équipage de nos Forces. En conséquence nous devions faire preuve de la plus grande prudence, à un plus haut degré que les autres nations, pour que nos actes ne dérogent pas aux principes fondamentaux qui régissent les relations entre pays souverains. En outre, comme je l'ai déjà dit, à l'exception de la Grande-Bretagne, le Canada était le pays le plus étroitement lié au Nigeria, et il fallait trouver une solution compatible avec ces relations spéciales qui peuvent permettre au Canada d'exercer une influence modératrice sur la marche des événements.

• 1620

Lors de mon passage à New York, j'eus plusieurs longs entretiens avec le docteur Arikpo, commissaire aux Affaires extérieures du Nigeria, au cours desquels j'eus l'occasion d'étudier cette question plus à fond. J'examinai avec lui la possibilité d'employer un avion fourni par le gouvernement à la Croix-Rouge pour livrer des approvisionnements à la région sous le contrôle des rebelles. Les membres du Comité se souviendront que l'on avait accepté l'offre d'un avion pour la distribution des secours dans le territoire sous le contrôle du gouvernement fédéral du Nigeria. Mais il se manifesta des hésitations quant aux envolées dans la région du Biafra, dans le même sens que les autorités du Nigeria s'étaient opposées à l'établissement d'un pont aérien par les avions du Comité international de la Croix-Rouge.

J'aimerais à lire au Comité...

M. Lewis: Je n'ai pu saisir un mot en particulier. En quoi le Comité international de la Croix-Rouge rencontrait-il une opposition?

M. Sharp: A un pont aérien.

M. Lewis: A un pont aérien.

M. Sharp: J'aimerais à vous lire une déclaration antérieure au sujet de ces livraisons. Il s'agit d'un communiqué de presse du gouvernement du Nigeria en date du 5 juillet, concernant les violations possibles des frontières aériennes du Nigeria. En voici le texte:

> On a signalé à l'attention des forces armées du Nigeria les plans formulés par certaines organisations britanniques ou autres en vue du parachutage de fournitures dans certaines parties de l'État central de l'Est sans l'autorisation du gouvernement militaire fédéral. Tout acte de cette nature sera assimilé à une violation voulue des frontières spatiales du Nigeria et à un acte hostile au Nigeria. En conséquence, les forces aériennes du Nigeria ont reçu instruction de poursuivre et de détruire tous les avions entrant au Nigeria dans l'accomplissement de missions non autorisées par le gouvernement militaire fédéral en vue de la distribution de secours alimentaires et médicaux en provenance de la Grande-Bretagne. Les forces armées appellent l'attention sur l'accord conclu lors de la récente visite de Lord Shepherd, ministre d'État de la Grande-Bretagne, à l'effet que toutes les fournitures de cette nature doivent être expédiées à Enugu, ou à un autre endroit désigné par le gouvernement militaire fédéral, pour être réexpédiées de là aux régions nécessiteuses par des «corridors» temporaires. Le gouvernement militaire fédéral s'en tient encore aux termes de cet accord et ne permettra à aucune organisation étrangère de s'en écarter sous aucun prétexte. Toutes les organisations de secours sont priées de bien vouloir coopérer en vue d'éviter tout incident désagréable.

J'ai lu cette déclaration afin de faire voir quelle était l'attitude du gouvernement militaire fédéral en juillet dernier. En réponse aux questions, je pourrais peut-être vous en citer d'autres exemples, mais ceci doit suffire à démontrer l'attitude de ce gouvernement. C'est ce qui explique les hésitations évidentes qui se manifestèrent à l'égard des envolées

dans le territoire du Biafra lors de mes entretiens avec le docteur Arikpo. Elles se fondaient sur l'opposition formulée antérieurement par les autorités du Nigeria au pont aérien prévu par le Comité international de la Croix-Rouge. Je veux démontrer que les objections étaient très fortes.

Après cette discussion avec le docteur Arikpo, j'appris que son gouvernement était maintenant disposé à permettre à un avion canadien de faire des envolées dans le territoire rebelle pour y livrer des secours. C'était là une concession significative qui pourra peut-être donner lieu à la conclusion d'ententes semblables avec d'autres pays. En réalité, le docteur Arikpo parlant à la radio l'autre jour exprima l'espoir que cette initiative puisse ouvrir la voie à des accords semblables avec les autres pays. Pour nous qui travaillons depuis si longtemps à la solution de ce problème, ce fut un immense soulagement que d'entendre en cette occasion le ministre des Affaires étrangères du Nigeria dire qu'il n'y aurait aucune difficulté, à condition que les avions employés soient sous le contrôle de la Croix-Rouge. Nous n'avions encore jamais obtenu une indication aussi claire.

• 1625

J'adressai immédiatement un télégramme à Lagos. Je reçus une réponse confirmant cet arrangement et c'est sur cette base que nous avons annoncé que la voie paraissait libre pour l'expédition de nos secours sans aucune difficulté. C'est là un immense progrès que l'on peut attribuer au grand soin que le Canada a apporté, dans ses tractations avec les autorités du Nigeria à ne jamais les ignorer, à ne jamais les provoquer et à travailler constamment en collaboration avec elles. C'est l'un des résultats de la prudence que nous avons manifestés afin de n'offenser en rien le gouvernement légitime de ce pays.

J'espère que dans les prochaines 48 heures, un avion canadien *Hercules* sera en route vers le Nigeria avec une mission de reconnaissance chargée d'examiner tous les champs d'atterrissage disponibles dans les régions fédérales du Nigeria aussi bien que dans les régions rebelles et à Fernando Po. Un second avion est en réserve et prêt à s'envoler aussitôt que possible.

Il est peut-être utile que j'aborde maintenant la question de l'équipe internationale d'observateurs qui se trouve présentement au Nigeria et qui a déjà retenu l'attention du Comité. On sait que le gouvernement fédéral du Nigeria a invité quatre gouvernements et deux organisations internationales à envoyer des observateurs sur les lieux afin de vérifier la conduite des troupes fédérales dans leurs efforts en vue de réprimer la rébellion. Cette équipe d'observateurs peut circuler librement dans le territoire qui se trouve sous l'autorité fédérale. Elle n'étend pas ses opérations aux régions détenues par les rebelles, mais surveille les lignes de combat des troupes fédérales. En réalité, notre haut-commissaire à Lagos a rapporté récemment qu'en une certaine occasion les observateurs se sont trouvés périlleusement près d'un engagement.

Cette équipe a inspecté minutieusement les régions qu'elle a visitées et, autant que je sache, a présenté des rapports impartiaux. C'est ce qui ressort des deux rapports qu'elle a faits jusqu'à présent. Elle continuera son travail dans les diverses régions des combats, en réponse aux plaintes individuelles et aux incidents signalés. La liberté de se déplacer rapidement de sa propre initiative rehausse la valeur de l'équipe d'observateurs et, comme je l'ai mentionné en annoncant la participation du Canada, nous sommes d'avis que sa seule présence contribuera à l'apaisement de la situation.

Les membres du Comité ont pu lire dans les journaux la mention des rapports présentés à U Thant par son représentant dans l'équipe d'observateurs, l'ambassadeur Gussing. Le texte de ses deux premiers rapports, qui portent sur les mêmes sujets traités dans les rapports de l'équipe d'observateurs, a été rendu public et on peut s'en procurer des exemplaires. J'en ai quelques-uns ici, je pense.

Le président: Pourrait-on nous les distribuer?

M. Sharp: Oui, on le pourrait sans doute. Jusqu'à présent, ces rapports sont semblables à ceux de l'équipe d'observateurs. Ils confirment ses conclusions, mais leur lecture en vaut la peine, à cause de la lumière additionnelle qu'ils font sur la situation. Il est intéressant de constater, du point de vue de l'impartialité, que ces rapports sont loin d'être une simple apologie. On n'a pas ménagé le blâme au sujet de certains incidents observés. Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur les services de l'ambassadeur Gussing, dont l'impartialité ne saurait être mise en doute, ainsi que sur ceux des représentants du secrétaire-général, de l'Organisation de l'unité africaine, de la Suède, de la Pologne, de la Grande-Bretagne et du Canada. Je ne suis pas certain que le représentant de l'Organisation de l'unité africaine se soit présenté. Je regrette de ne pas être tout à fait à la page.

M. Lewis: On nous a dit qu'il est sur les lieux.

M. Sharp: Peut-être. Je n'en suis pas certain.

M. Lewis: Tout comme le représentant de la Pologne, il est arrivé après la présentation des deux premiers rapports.

• 1630

M. Sharp: Oui, je le constate. Mais même en leur absence, le groupe est tout à fait impartial et son utilité ne se trouve pas autant dans le texte de ses rapports que dans sa seule présence sur les lieux à l'heure actuelle. Lorsqu'on nous a demandé d'envoyer un observateur, j'ai dit à la Chambre que nous éprouvions alors certaines hésitations. Après avoir étudié la question à fond, nous sommes arrivés à la conclusion que tous les autres pays ayant décidé d'envoyer leurs propres observateurs, il en résulterait certainement que les rapports seraient consciencieux et impartiaux. Lorsqu'on nous eut assuré la liberté de mouvement des observateurs, cela nous rassura quant à la possibilité d'être appelés à participer à une opération de blanchiment. La présence des représentants de ces pays et des organisations mentionnées devait avoir par elle-même un effet salutaire sur la conduite des combattants.

Le général Milroy, qui est l'observateur canadien, nous a fait rapport que l'équipe reçoit l'entière coopération et l'appui des autorités du Nigéria. Quant à savoir si cette équipe devrait aussi étendre ses opérations au territoire du Biafra, je ferai remarquer que sa mission est d'observer la conduite des troupes fédérales qui ne se trouvent pas, naturellement, dans les régions dominées par les autorités du Biafra.

Ceci me conduit à discuter si ce conflit dégénère en génocide. On a porté une foule d'accusations et exprimé toutes sortes d'opinions. C'est là un sujet délicat et il faut l'aborder prudemment. Le mot «génocide» qui rappelle certaines horreurs du passé, ne saurait être employé à la légère. D'après le texte de la convention sur le génocide, ce terme s'applique à une série d'actes commis en vue de la destruction totale ou partielle de groupes nationaux, ethniques, raciaux ou religieux. Parmi les actes cités, il y a le meurtre de membres d'un tel groupe, leur torture physique ou mentale, ou leur assujétissement délibéré à certaines conditions propres à assurer la destruction physique de ce groupe.

Tous les rapports et les accusations de génocide doivent être jugés avec la plus grande prudence à cause de leur gravité.

Les membres du Comité ont dû remarquer que le premier rapport intérimaire de l'équipe d'observateurs déclare que ceux-ci n'ont vu aucune preuve de génocide dans la conduite des troupes dont ils ont observé les actes. Au contraire, ils ont vu les troupes fédérales aider à nourir et à rétablir les Ibos et les autres réfugiés civils de la guerre. C'est aussi un fait qu'un grand nombre d'Ibos vivent et travaillent en liberté dans les territoires fédéraux. Le nombre d'Ibos trouvés dans les villages repris aux rebelles prouve également que les troupes fédérales n'ont reçu aucun ordre ou ne sont pas déterminées de détruire cette tribu. Toutefois il s'agit d'une guerre civile implacable et les guerres civiles ne se font pas avec des gants blancs. Après tout, la plus sanglante des guerres civiles de l'histoire a eu lieu chez nos voisins du sud. Jusqu'à cette époque aucune guerre n'avait été aussi sanglante. Il n'est pas étonnant que les guerres civiles soient des conflits sanglants et plus tôt celle-ci prendra fin, plus aisément le monde entier pourra respirer, et nous nous sentirons soulagés au Canada. Nous ressentons tous les horreurs montrées par les photographies qui nous viennent des régions où se livrent les combats.

Je comprends bien que le Comité puisse songer à la possibilité d'une intervention des Nations Unies. La délégation canadienne a eu de nombreuses consultations avec un certain nombre d'autres délégations et avec le secrétaire général afin de rechercher ce qu'il serait possible de faire pour résoudre le problème urgent de la distribution d'aliments et d'autres secours aux victimes du conflit. J'ai discuté ce problème à maintes reprises avec les autres ministres des affaires étrangères que j'ai rencontrés à New-York. Au cours de ces conversations, j'ai pu constater que la grande majorité ne pense pas qu'il soit possible d'obtenir des résultats par une intervention des Nations Unies, sans une ingérence dans les querelles politiques qui, de l'avis général, doivent être réglées par les Nigériens eux-mêmes. Il ne me paraît pas opportun de donner, comme un honorable membre de la Chambre l'a suggéré, la liste des pays consultés, ou de citer leurs opinions. Après tout, je les ai consultés confidentiellement et je suis convaincu qu'ils seraient offensés si je révélais leurs confidences.

Néanmoins, il serait peut-être utile d'inscrire au compte rendu des séances du Comité, les commentaires de quelques-uns des délégués qui ont discuté ce sujet dans leurs discours lors du débat général à New York. J'ai apporté un sommaire de ces déclarations que je pourrais déposer si le Comité le désire. Je ne l'ai pas préparé moi-même. Il a été rédigé par mes fonctionnaires à qui j'ai demandé de résumer les commentaires de chacun des délégués sur cette question et je ne saurais en garantir l'impartialité. Je n'ai rien eu à y voir. Ce sommaire a été préparé par les fonctionnaires à ma demande et je suis convaincu de leur impartialité.

• 1635

M. Brewin: Il doit être plus impartial que si vous l'aviez préparé vous-même.

M. Lewis: Voilà quelque chose de nouveau. D'ordinaire ils jettent le blâme sur leurs ministres.

Le président: Les membres du Comité acceptent-ils que ce document soit entré au compte rendu du Comité à titre de pièce à l'appui de la déposition de M. Sharp?

M. Sharp: Vous aimeriez le faire paraître dans le compte rendu? Oui, très bien. Il démontre combien tous les pays qui se sont prononcés sur cette question l'ont fait avec prudence. Je puis citer, par exemple, ce que M. Rusk a déclaré en passant au sujet de la situation au Nigeria.

M. Fairweather: Il a lui aussi fait une déclaration?

M. Sharp: Oui, c'est bien vrai. Il a dit:

> Après avoir évoqué la situation régnant en Tchécoslovaquie, au Vietnam et au Moyen-Orien, il a poursuivi en disant que «les sujets de préoccupation de l'Assemblée portent inévitablement sur les plus grandes difficultés et les plus grands besoins de la communauté mondiale. Ils comprennent les épreuves du Nigeria où, malgré les efforts dévoués entrepris en Afrique et ailleurs, le conflit civil continue d'apporter la mort par la guerre et la famine à d'incalculables milliers d'êtres».

M. Lewis: Pouvez-vous nous citer un témoin plus convaincant que M. Rusk?

M. Sharp: Oui, je puis vous citer les commentaires de la Suède:

> Le ministre des Affaires étrangères de Suède a parlé du «sentiment croissant de l'interdépendance entre tous les peuples» qui se traduit par des vagues de sympathie et de compassion partout dans le monde lorsqu'un peuple est frappé par «une catastrophe naturelle ou une action militaire». Il a cité en exemple l'aide apportée à l'Iran après le tremblement de terre et «la participation très ample et très active au secours humanitaire fourni à la population civile du Nigeria, si durement frappée par les hostilités dans ce pays». M. Nilsson a évoqué la préoccupation que l'Organisation de l'unité africaine a exprimée récemment à Alger à l'endroit de la population éprouvée, et l'appel qu'elle a lancé à toutes les parties leur demandant de collaborer afin d'assurer la livraison rapide des secours. Il a ajouté que «le gouvernement suédois entend faire tout son possible pour appuyer le programme de secours organisé à l'intention de la population du Nigeria» et a dit avoir noté avec intérêt que le Secrétaire général avait désigné quelqu'un pour le représenter spécialement. Il a dit espérer que le Secrétaire général pourra fournir des renseignements sur le progrès des activités humanitaires et de secours qui se poursuivent au Nigeria.

Et ainsi de suite. Je pourrais citer les déclarations de représentants de bon nombre de pays.

Je pense qu'il n'y a qu'un seul pays qui voulait que nous débattions cette question, Sierra Leone. Je ne sais pas si ce que son représentant a dit est rapporté ici. Peut-être le rapport ne va-t-il pas aussi loin. Le rapport couvre-t-il les discussions jusqu'au dernier jour?

L'aide de M. Sharp: Oui, les discussions d'hier y sont incluses.

M. Sharp: Le nom de Sierra Leone apparaît-il sur la liste? Il se peut que le rapport n'inclue pas les déclarations des derniers représentants à prendre la parole.

M. Lewis: Il vient environ le troisième—Haïti et la Jamaïque figurent aussi dans le rapport.

M. Sharp: Oui, mais il n'a rien dit de bien spécial, il s'est contenté de demander aux deux parties de cesser le feu immédiatement. C'est bien cela. C'est ce qu'il a dit.

Voyez-vous, ceci n'est qu'un compte rendu; de façon générale chacun a donné son opinion avec grande prudence. Il est évident que bien peu de pays auraient appuyé une demande que l'affaire du Nigeria soit inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies.

Le débat a démontré que, partout dans le monde, les nations s'inquiètent des aspects humanitaires des problèmes que fait surgir le conflit au Nigeria, mais il a également démontré que chacun se garde bien d'accepter comme parole d'évangile les accusations de génocide et de considérer comme désirable une intervention dans les affaires intérieures d'un pays souverain, membre des Nations Unies, contre le désir de ce pays membre. C'est ce qui fait la différence entre la situation actuelle et la situation que nous avons connue en deux occasions par le passé lorsque les Nations Unies sont intervenues à la demande du gouvernement du Congo et de celui de Chypre.

Dans ma propre déclaration devant l'Assemblée générale, hier, j'ai fait mention de l'angoisse du peuple et du gouvernement canadiens en ce qui a trait à cette situation; nous continuerons à chercher le moyen de résoudre les problèmes d'humanitarisme que

soulève ce conflit, dans le cadre des Nations Unies.

En fait, je désire attirer votre attention sur un paragraphe du discours que j'ai déposé aujourd'hui, devant la Chambre des communes; ce paragraphe traite des problèmes du milieu humain. J'ai dit à ce sujet, non, non pas relativement aux problèmes. Excusez-moi. Relativement à la condition pitoyable de la population civile en temps de guerre. Je cite:

> Toujours dans le domaine des droits de l'homme, on devrait, à notre avis, étendre aux cas de belligérance le réexamen des mesures visant à coordonner les efforts qu'accomplissent les organismes internationaux de secours lors des catastrophes naturelles, afin qu'en temps de guerre une assistance parvienne rapidement et efficacement aux innocentes victimes des conflits.

• 1640

Autrement dit, nous pensons que les Nations Unies devraient essayer de mettre au point d'un commun accord des méthodes grâce auxquelles un organisme comme la Croix-Rouge internationale serait prévenu à l'avance, ainsi que toutes autres parties, des moyens mis à sa disposition pour secourir les innocentes victimes.

Tout au long des négociations dont j'ai parlé plus tôt dans ma déclaration devant la Chambre, la seule condition catégorique sur laquelle le gouvernement fédéral n'a cessé d'insister est que les insurgés doivent reconnaître l'unité de l'État du Nigeria, sous une forme ou une autre. Ce n'est qu'à cette condition que Lagos est prêt à négocier un cessez-le-feu. Il est donc évident que, du point de vue du gouvernement du Nigeria, toute tentative de la part d'un organisme extérieur, quand bien même cet organisme serait les Nations Unies, d'imposer un cessez-le-feu serait reconnaître les revendications du Biafra au droit de former un État séparé. Ce point de vue est partagé par tous les états membres de l'Organisation de l'unité africaine, sauf quatre, et explique leur opposition à toute action de la part des Nations Unies et leurs hésitations à faire plus que de proposer leurs bons services dans les tentatives de faire cesser les hostilités.

Je ne puis trop insister sur l'importance de ce point de vue dans le contexte africain. Nous ne devons pas perdre de vue les puissantes rivalités entre tribus que les nouveaux états indépendants essaient d'extirper dans leurs efforts pour bâtir des nations à partir d'unités géographiques que leur passé colonial leur a léguées. Aux yeux de ces nouvelles nations, le spectre de la sécession des tribus menace leurs propres fondations. Plus que cela même, il prépare la voie, dans tout le continent africain, à des effusions de sang qui pourraient surpasser en horreur le taux de mortalité au Nigeria, quelque tragique que soit la situation qui y règne actuellement. Cela ouvrirait aussi la voie à une intervention de l'extérieur, ce dont l'Afrique essaie désespérément de se débarrasser actuellement. Le sort de l'Afrique et des Africains vient à peine d'être placé dans les mains des Africains et ils n'ont pas encore pleinement confiance qu'on ne le leur enlèvera pas. Le cas du Katanga et ses répercussions sont encore vivants dans la mémoire des Africains.

Nous ne pouvons, ni en tant que particulier, ni en tant que gouvernement, tourner le dos aux souffrances du Nigeria. Personne, encore moins les Canadiens, ne désire le faire. Mais nous ne pouvons pas non plus, sous prétexte d'humanitarisme, et dans les meilleurs intentions du monde, nous lancer dans des actions qui, dans le contexte général de la situation africaine, et compte tenu des expériences que l'Afrique a vécues en fait d'interventions étrangères, pourraient témoigner d'un manque total de sens des responsabilités de notre part.

Je terminerai en parlant brièvement d'une conversation que j'ai eue à New York avec Henry Labouisse, directeur du Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies. On a beaucoup puisé à même le Fonds en vue d'aider les enfants de cette région, et M. Labouisse est fort inquet de la situation en ce qui a trait aux approvisionnements en nourriture, non seulement durant la crise actuelle, mais aussi pour les mois à venir, car il estime que la situation peut encore s'aggraver. Il nous faut nous rendre à l'évidence que le Nigeria continuera à avoir besion d'aide pendant pas mal de temps, que les hostilités cessent ou non.

J'ai mentionné le fait, dans mon discours à l'Assemblée générale, que le Canada est prêt à se charger d'une part du travail de reconstruction et de redressement.

J'espère que, dans l'avenir immédiat, le peuple canadien fera tout en son pouvoir pour répondre aux demandes des organismes bénévoles qui font de leur mieux pour nourrir les affamés.

Le président: Merci, M. Sharp. J'ai ici une nouvelle liste de membres du Comité qui désirent vous poser des questions. Ce sont: MM. Brewin, Buchanan, Fairweather, Lewis, Harkness, Forrestall, Ryan, Laprise, Cafik, Yewchuk, Stewart et Laniel. M. Brewin, vous avez la parole.

M. Brewin: Monsieur le président, monsieur Sharp, je ne veux pas repasser en détail toute la situation après la déclaration très détaillée que le ministre vient de faire. Cependant, j'ai sur ce point une ou deux questions bien particulières. Ce matin le

Globe and Mail a fait paraître un article signé de Charles Taylor, journaliste bien connu, qui dit avoir rencontré des personnes qui, dit-il, certifient avec insistance avoir assisté à un fait de guerre au cours duquel les troupes nigériennes auraient ouvert le feu sur la place du marché de la petite ville d'Urua Inyang, à 16 milles au sud d'Umuahia où lui-même se trouvait, tuant 500 civils biafrais non-Ibos. Il dit avoir entendu et vu ces témoins à Umuahia. Je demande donc au ministre s'il pense qu'il serait possible d'obtenir que l'équipe d'inspection aille à Umuahia sous peu et mène une enquête en vue de découvrir si les histoires racontées à M. Taylor et répétées par lui sont vraies? Il parle de milliers de civils qui auraient fui la ville et se cacheraient dans la jungle, poussés par la terreur. Cet acte serait arrivé vendredi, il y a à peine quelques jours, alors que deux des membres du présent Comité se trouvaient dans cette région; cependant, ils n'en ont pas entendu parler. Il me semble que les services que peuvent rendre les inspecteurs sont limités au nombre d'endroits qu'ils visitent. Ils ne peuvent pas être partout à la fois. De toute évidence, il faudrait qu'il y ait beaucoup plus d'inspecteurs à certains moments; mais dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un fait précis, nous avons le nom de témoins et je me demande s'il ne serait pas possible d'obtenir que les inspecteurs aillent faire enquête sur ce cas particulier.

M. Sharp: Monsieur le président, comme tous les membres du Comité j'ai été fortement troublé par cette histoire dont j'ai eu vent au moment où je quittais New York hier soir et que j'ai lue dans le journal pour la première fois ce matin. J'ai immédiatement ordonné qu'un télégramme soit envoyé au gouvernement de Lagos pour porter ce rapport à son attention et demandant à l'équipe internationale de faire un rapport à ce sujet. Je pense que l'un des avantages d'avoir des gens postés sur place est qu'il leur est possible de se rendre sur les lieux et de faire enquête sur des incidents de ce genre.

M. Brewin: Cela ne nous laisse-t-il pas supposer qu'il est possible qu'une équipe d'inspection qui se rendrait dans les endroits qui, pour ainsi dire, portent plainte, pourraient rendre de meilleurs services qu'une équipe qui reste dans la région car, naturellement, les troupes stationnées dans cette région se gardent bien de laisser semblable situation devenir publique?

M. Sharp: Dans une guerre civile comme celle-ci, comme je l'ai dit plus tôt, on ne peut éviter qu'il y ait des abus. Je n'ai jamais entendu parler d'une guerre civile au cours de laquelle aucune atrocité n'a été commise, le fait qu'il s'agit d'une guerre fratricide est en lui-même une atrocité, et vous savez, si M. Taylor rapporte le fait tel qu'il s'est passé, et je ne doute nullement de l'exactitude de son reportage car c'est un journaliste en qui nous pouvons avoir confiance, il s'agit d'une action à laquelle on peut s'attendre dans le cadre d'une guerre civile. Mais peut-on considérer cet événement comme une preuve qu'une nation essaie de faire entièrement disparaître un peuple ou quelque chose d'approchant; c'est là une toute autre question. Il s'agit ici bien moins d'une question de génocide que de conduite des troupes fédérales, et l'une des fonctions des observateurs est de nous rapporter ce qu'ils constatent sur ce dernier point.

M. Brewin: Si semblables actions étaient commises assez fréquemment et étaient rapportées assez régulièrement, ce serait peut-être un signe qu'il est nécessaire ou important que l'on s'occupe de cette question à l'échelle internationale.

M. Sharp: Oui, mais je ne pense pas que personne ait jamais nié qu'il s'agit d'une guerre civile fort sanglante. Personne, à ma connaissance, n'a nié qu'il y a eu des massacres, d'un côté comme de l'autre.

M. Brewin: Mais le présent Comité, monsieur Sharp, tout comme vous-même, j'en suis sûr, est fortement désireux de connaître tous les faits avant de décider de sa ligne de conduite.

M. Sharp: C'est exact.

M. Brewin: Et il serait certainement fort utile de les connaître tous.

M. Sharp: Je veux connaître les faits, moi aussi, c'est pourquoi j'ai expédié un télégramme dès que j'eus lu le rapport de cet événement ce matin.

M. Brewin: Il me reste une question traitant d'un sujet entièrement différent. Lorsque vous avez parlé de la question des secours, vous avez insisté sur l'importance de travailler par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, et c'est là une chose tout à fait naturelle sans doute, mais j'aimerais attirer votre attention sur un autre aspect du problème et vous demander de nous donner vos commentaires sur le fait que l'une des opérations de secours les mieux organisées, à l'heure actuelle, est celle que dirige, à partir de Sao Tomé, le Conseil mondial des Églises et d'autres organismes religieux, l'organisme Caritas, par exemple. Je désire savoir si vous avez demandé à M. Arikpo, si cela est bien son nom, de vous confirmer le contenu de la déclaration qu'il a faite lorsque nous étions à New York, que tant qu'un avion est inspecté par la Croix-Rouge et qu'il porte l'emblème de la Croix-Rouge, l'autorisation en question pourrait s'étendre aux opérations de secours

qui empruntent le pont aérien organisé par les Églises à partir de São Tomé.

M. Sharp: La façon la plus brève de répondre à votre question serait peut-être de vous expliquer que lorsqu'on nous a dit oralement que nous pouvions maintenant mettre un avion militaire et son équipage à la disposition de la Croix-Rouge, avion qui serait autorisé à aller partout, j'ai tout d'abord demandé à Lagos de confirmer l'autorisation pour m'assurer qu'aucune erreur n'avait été commise, puis j'ai préparé un communiqué de presse qui fut approuvé par M. Arikpo, disant que Lagos ne voyait aucune objection à ce que nous agissions ainsi pourvu que l'avion serve dans le cadre des dispositions prises en commun par la Croix-Rouge et le gouvernement, le G.M.F. C'est là très exactement l'accord auquel nous sommes arrivés donc, qu'il soit possible aux volontaires ou aux organismes religieux du Canada qui désirent collaborer avec les organismes religieux d'autres pays, de louer leur propre avion et ainsi de suite, il n'y a certainement aucune objection à cela. Mais, pour ce qui est de l'avion *Hercules*, telles sont les conditions aux termes desquelles nous l'avons prêté, et je pense que si nous voulons qu'il soit utilisé efficacement, nous devons respecter les termes de l'accord.

M. Brewin: Mais je désire éclaircir un peu plus la question qui m'intéresse, c'est-à-dire: si la Croix-Rouge et les Églises en arrivent à un accord autorisant la Croix-Rouge à surveiller leur travail, le gouvernement se montrera-t-il prêt à fournir...

• 1650

M. Sharp: La Croix-Rouge sera responsable de l'emploi qui sera fait de l'avion—nous le mettons à sa disposition—aussi tout dépendra des ententes entre la Croix-Rouge et le G.M.F. S'ils désirent collaborer avec les Églises, nous n'y voyons aucune objection. Nous l'avons mis à la disposition de la Croix-Rouge pour qu'elle en fasse le meilleur usage possible dans le cadre des ententes entre elle et le gouvernement militaire fédéral.

M. Buchanan: Monsieur le président, monsieur Sharp, c'est le général Wrinch qui, je pense, a dit que la Croix-Rouge pourrait sans doute utiliser avantageusement quatre ou cinq de nos avions. Y a-t-il des restrictions sur le nombre d'avions que nous pouvons prêter, de notre part ou de la part du gouvernement du Nigeria?

M. Sharp: Pour autant que je le sache, le gouvernement du Nigeria n'a placé aucune restriction quant au nombre d'avions. Je pense que le manque de terrains d'atterissage peut imposer des restrictions, bien que la situation à ce point de vue puisse s'améliorer dans les territoires occupés par les troupes fédérales. Il est une chose dont il faut tenir compte; lorsque vous consultez la carte, vous constatez que les cinq sixièmes des territoires du Biafra sont aux mains du G.M.F. Lorsque nous parlons de secours au Biafra, il ne s'agit pas uniquement du territoire occupé par les insurgés, mais de toutes les personnes qui habitent la région que les insurgés ont regardée autrefois comme la République du Biafra.

Pour ce qui est du nombre d'avions, nous avons convenu, comme je l'ai dit à la Chambre, d'en fournir deux pour le moment; toute décision d'en fournir d'autres dépendra de notre expérience avec les deux premiers. Notre entente avec le gouvernement du Nigeria ne nous impose aucune restriction. Les seules restrictions qui existent sont quant au nombre d'avions qui peuvent être utilisés avantageusement et quant au nombre d'avions militaires que le gouvernement est prêt à affecter à cette opération particulière.

M. Buchanan: Probablement comme tous les autres membres du Comité et, sans nul doute, comme vous-même, j'ai reçu des télégrammes insistant pour que nous soumettions cette question aux Nations Unies, et vous-même en avez parlé, bien sûr. Je me demande si nous pourrions explorer un peu ce sujet. Je sais que telle n'est pas notre intention, mais supposons que nous demandions aux Nations Unies de s'occuper de cette affaire, je pense qu'il pourrait être utile que nous analysions les implications d'une telle action.

M. Sharp: Premièrement, cette action serait prise en mauvaise part par les États membres de l'Organisation de l'unité africaine. Il me semble que la déclaration ou la résolution de l'Organisation compte parmi les documents dont le Comité a été saisi. Ce document ne laisse aucun doute sur ce point. L'Organisation de l'unité africaine estime qu'il ne servirait à rien de soulever cette question devant les Nations Unies; c'est là aussi l'opinion du Secrétaire général des Nations Unies sur qui repose une part de la responsabilité de préserver la paix dans le monde, une part bien plus lourde que celle d'aucun d'entre nous, et qui m'a conseillé, comme il a conseillé à tous les délégués présents aux Nations Unies, de ne pas faire inscrire cette affaire à l'ordre du jour des Nations Unies parce que cela produirait des effets opposés à ceux que nous recherchons et que les discussions politiques qui s'ensuivraient ne pourraient que retarder le règlement de la dispute et l'envoi de secours. Si nous regardons la situation sous cet angle, nous sommes justifiés de suivre les conseils du Secrétaire général des Nations Unies.

• 1655

M. Buchanan: A toutes fins pratiques, les chances qu'une proposition d'inscrire cette affaire à l'ordre du jour des Nations Unies soit couronnée de succès, sont nulles.

M. Sharp: Les chances que nous réussissons à faire adopter une proposition d'inscrire l'affaire du Biafra à l'ordre du jour sont infimes. Il faudrait que la moitié des membres soient d'accord et je pense que le plus que nous puissions espérer c'est d'obtenir l'appui d'une petite poignée de pays désireux de créer des discordes. L'opinion générale est que le moment n'est pas venu que les Nations Unies s'en occupent. Il se peut que le moment vienne où il sera désirable que nous en discutions, mais nous n'obtiendrions actuellement que des résultats opposés et nous retarderions le règlement pacifique de la dispute et l'envoi des secours. Je suis persuadé que nous avons adopté la ligne de conduite qui s'impose.

Le président: Monsieur Sharp, puis-je vous interrompre un instant? Vous avez dit penser que nous avons été saisis de la déclaration de l'Organisation de l'unité africaine. Je ne pense pas que cela ait encore été fait. L'un de vos fonctionnaires dispose-t-il d'exemplaires de cette déclaration? Peut-être, si les membres du Comité sont d'accord, pourrions-nous en faire imprimer le texte à titre de pièce à l'appui.

M. Sharp: Je m'excuse, j'étais mal renseigné; on m'a dit que c'était le cas.

M. Buchanan: Monsieur le président, il m'a semblé comprendre qu'il n'y a pas plus de...

Le président: Je me demande si nous pourrions régler ce détail. Peut-on disposer d'un exemplaire?

M. Sharp: Nous en faisons imprimer un.

Le président: Lorsque nous le recevrons, est-il agréable aux membres du Comité que nous le fassions imprimer à titre de pièce à l'appui?

M. Buchanan: S'agit-il d'une déclaration impartiale?

Le président: Tout le monde est-il d'accord? Convenu.

M. Buchanan: Monsieur Sharp, il me semble qu'il n'y a pas plus de quatre à six semaines, le gouvernement du Nigeria convenait, ou a convenu, peut-être est-il préférable d'employer le passé maintenant car la situation militaire a considérablement changé, de certaines conditions pour la négociation d'un traité de paix et qu'il était même prêt à autoriser la présence de troupes des Nations Unies dans les régions occupées pour y maintenir la paix. Ai-je raison en cela?

M. Sharp: Il va me falloir vérifier cela auprès des fonctionnaires de mon ministère. Ce n'est pas ainsi que je me le rappelle; non. Selon mes souvenirs, le gouvernement du Nigeria se montrait prêt à accepter un cessez-le-feu si les insurgés du Biafra abandonnaient leur ambition d'indépendance, mais qu'il acceptait de discuter les termes d'une union sous un régime fédéral restait à discuter. Cependant, pour autant que je sache, il n'a pas accepté que des troupes des Nations Unies soient stationnées dans la région car cela reviendrait à admettre que le Biafra ne fait pas parti du Nigeria. Ce serait ma façon de voir en tout cas.

M. Buchanan: Je pensais que la situation était assez semblable à celle de Chypre et que le gouvernement du Nigeria allait autoriser...

M. Sharp: Non, pas pour autant que je m'en souvienne.

M. Buchanan: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Fairweather.

M. Fairweather: Monsieur Sharp, la réaction du peuple canadien à la situation au Nigeria et au Biafra vous a-t-elle quelque peu surpris?

M. Sharp: Eh bien! permettez que je vous réponde sous une forme différente. La réaction du peuple canadien a été bien plus forte que celle des autres pays. Au cours de conversations avec les ministres des Affaires étrangères d'autres pays, ils m'ont dit que l'affaire du Biafra n'occupe pas autant de place dans les journaux des autres nations. Cependant, la presse est-elle dans ce cas un exact reflet de l'intérêt de la population? C'est là une autre question. Certainement l'affaire Nigeria-Biafra n'occupe, nulle part ailleurs, autant de place dans les journaux. Bien des gens qui sont venus au Canada m'ont dit la même chose; il ont trouvé le fait tout à fait remarquable.

M. Fairweather: Le document que nous avons à notre disposition, ce genre de résumé des déclarations des diverses délégations, m'intéresse profondément. Je sais que les experts pourront m'étriller après ce que je vais vous demander, mais tant pis. Il s'agit de votre déclaration concernant le fait qu'aucun délégué aux Nations Unies n'a causé de discorde en proposant une solution politique par l'intermédiaire des Nations Unies. Pensez-vous que cela explique quelque peu le sentiment de frustration que ressentent certains citoyens du monde à l'égard de cette organisation et de son efficacité?

• 1700

M. Sharp: Permettez que je vous réponde de la façon suivante, monsieur Fairweather. J'ai consacré une partie de mon discours devant l'Assemblée générale au rôle et au travail, d'une façon générale, des Nations

Unies. J'ai dit que certaines personnes commettent deux erreurs dans leur façon de considérer les Nations Unies. La première est que les Nations Unies seraient un simple organe de propagande, la deuxième, est que l'Organisation serait l'équivalent d'une assemblée législative ou d'un gouvernement mondial. Ces deux façons de voir sont fausses. Les Nations Unies ne sont pas un super-gouvernement, mais c'est malgré tout plus qu'un endroit où prendre la parole. C'est un lieu où on peut essayer de convaincre les gouvernements d'agir de concert et d'appuyer certains principes.

M. Fairweather: Mais non pour y créer de la discorde.

M. Sharp: C'est exact. Maintenant, dans l'affaire qui nous occupe, deux principes entrent en jeu, et j'espère que les membres du Comité comprennent combien le problème qui se pose aux Nations Unies est difficile à régler lorsque deux principes sur lesquels la politique de l'Organisation est axée sont en conflit. Premièrement, nous avons le principe de la non-intervention; c'est le premier principe. Il s'agit, je suppose, d'un des principes sur lesquels est fondée la Charte des Nations Unies. D'autre part, il existe un principe très imparfait qui n'a pas très souvent été invoqué à cause de la difficulté de l'appliquer, c'est le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

M. MacDonald (Egmont): N'est-ce pas aussi un principe fondamental des droits de l'homme?

M. Sharp: Et un principe des droits de l'homme, qui s'oppose à toute idée de génocide; ce principe est tout cela. Les deux principes en cause sont le principe de non-intervention sur lequel se fonde la position du gouvernement du Nigeria et des États africains, et le principe qu'invoquent, je pense, les autorités du Biafra, celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Lorsqu'il y a conflit entre ces deux principes, il est très, très difficile de faire quoi que ce soit. Selon l'opinion des membres des Nations Unies à l'heure actuelle, c'est le principe de non-intervention qui prime dans la situation qui nous occupe, c'est celui qui nous permettra de régler la situation le plus rapidement. C'est là en fait la décision qui a été prise.

M. Fairweather: Pensez-vous que l'irritation du public, qu'elle soit le résultat d'un malentendu ou non, pourrait faire plus tard l'objet d'une discussion philosophique, que cette irritation du commun des mortels est encourageante, qu'elle est de bonne augure en ce qui a trait aux possibilités de donner plus de puissance aux Nations Unies.

M. Sharp: Permettez-moi de tourner ma réponse de la façon suivante, monsieur Fairweather. D'abord, cela prouve bien la nécessité de mieux faire comprendre au public le rôle des Nations Unies. Par conséquent, tout ce qui peut contribuer à éveiller l'intérêt dans le travail des Nations Unies, comme la discussion que nous tenons actuellement au sujet de la façon dont les Nations Unies pourraient jouer un rôle efficace dans la situation actuelle, est, je pense, des plus utiles. Donc, en ce qui me regarde, je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter cette question qui est des plus importantes, et pour le Canada, et pour le reste du monde. Assurément, je suis entièrement de cœur avec les gens qui prennent sérieusement l'idée de participation à l'activité politique, et l'intérêt du peuple canadien pour cette question démontre bien l'intérêt qu'il porte à ce type d'activité. J'espère sincèrement qu'il en viendra à mieux comprendre le rôle des Nations Unies.

M. Fairweather: Peut-être puis-je passer à des questions plus précises; comment le gouvernement va-t-il démilitariser les avions? J'étais sur le point de dire désaffecter, le principe est le même.

M. Sharp: Peut-être cette question devrait-elle s'adresser à un autre ministre, mais il me semble comprendre que les avions vont être peints en blanc et porteront l'emblème de la Croix-Rouge. Les équipages deviendront membres du personnel de la Croix-Rouge mais, bien sûr, le commandement de l'avion restera la responsabilité du commandant, quel qu'il soit. Tout autant que la Croix-Rouge, il sera chargé de veiller à la sécurité de son équipage.

• 1705

M. Fairweather: La seule chose que le Canada a à faire alors, et en disant ceci je n'essaie pas de minimiser notre rôle, je pense que c'est une grande réalisation dont nous nous réjouissons, est de peindre un avion en blanc et de le marquer d'une croix pour qu'il devienne acceptable aux combattants?

M. Sharp: Non. Il devient acceptable au gouvernement militaire fédéral parce qu'il est entre les mains de la Croix-Rouge. Nous ne savons pas quelle sera l'attitude des dirigeants insurgés. Je suppose qu'ils vont l'accepter. Le point important de toute l'affaire est que nous mettons un avion appartenant au gouvernement du Canada, avec tout son équipage, à la disposition de la Croix-Rouge pour porter secours aux habitants d'une région occupée par des insurgés; il était donc suprêmement important que nous le fassions avec le plein consentement et l'appui des autorités fédérales. C'est ce que nous nous sommes efforcés d'obtenir et nous sommes très heureux d'y être arrivés. Vous savez fort bien ce que l'on risque en agissant contre la volonté d'un gouvernement, c'est comme si nous

avions essayé de forcer un blocus. C'est là une des raisons pour lesquelles le premier ministre a déclaré à la Chambre des communes: Vous savez, nous n'allons pas déclarer la guerre au Nigeria. Nous devons agir avec le plein consentement du gouvernement militaire fédéral.

M. Fairweather: Croyez-vous sérieusement que le Nigeria déclarerait la guerre, je veux dire...

M. Sharp: Voulez-vous que je vous relise la déclaration du Nigeria?

M. Fairweather: Oh non.

M. Sharp: L'avez-vous écoutée soigneusement?

M. Fairweather: Oui, très sérieusement. C'est un élément qui, à mon humble avis, compte parmi les plus ridicules de toute cette affaire, si vous me permettez de m'exprimer librement, mais, bien sûr, je ne suis qu'un Canadien moyen.

M. Sharp: Laissez-moi vous relire la déclaration de principe concernant la situation intérieure du Nigeria présentée par la délégation permanente du Nigeria dans un mémoire circulaire du 9 juillet 1968 adressé aux Nations Unies.

> Bien qu'il fasse tout en son pouvoir pour assurer que des approvisionnements de secours d'urgences atteignent les régions entre les mains des insurgés en vue de soulager les souffrances humaines attirées sur la population civile du Nigeria par l'insurrection dirigée par Ojukwu et par la guerre civile qui en a résulté, le gouvernement militaire fédéral tient à souligner sans équivoque que tout transport d'approvisionnements dans une partie quelconque du Nigeria, y compris les régions des États de l'Est central occupés par les insurgés, sans l'autorisation et le consentement du G.M.F., constitue une violation flagrante de l'espace aérien du Nigeria et un acte de guerre contre le Nigeria. La promesse du G.M.F. d'aider à acheminer les approvisionnements de secours...

et ainsi de suite.

M. MacDonald (Egmont): Je peux poser une question supplémentaire? Pourquoi ce contre-amendement?

M. Sharp: Eh bien, apparemment la première indication claire nous a été donnée juste l'autre jour.

Le président: Je voudrais vous signaler que nous avons réussi assez bien à écarter les questions supplémentaires. J'inscris votre nom, M. MacDonald.

M. MacDonald (Egmont): A la fin de la liste, oui.

M. Fairweather: Monsieur le ministre, c'est le 18 septembre, je pense, que vous avez laissé entendre sur le parquet de la Chambre que les vivres seraient acheminées de Vancouver à destination d'Halifax d'où ils partiraient sous peu par bateau pour le Nigeria. Compte tenu de l'intention qui animait votre déclaration, pourquoi tout ce temps mis à faire partir ce bateau? Quand doit-il arriver?

M. Sharp: Je référerai cette partie de la question à mes adjoints. En réponse à la première partie de la question, disons que l'idée directrice était d'épargner aux organisations bénévoles les frais de transport, et que les apports bénévoles devaient être tous réunis et chargés à bord de ce bateau. La chose se faisait en collaboration avec la Croix-Rouge internationale qui disait que les secours arriveraient en temps opportun.

M. Fairweather: Et aussi le 18 septembre, en réponse à une question en Chambre, vous avez dit que nous acheminions des vivres par la voie des airs à bord d'avions *Hercules* des forces armées du Canada. Je demande: quels vivres, quand les avions sont-ils partis et quand sont-ils arrivés à destination?

M. Sharp: Je le regrette, mais je vous prie de répéter la question.

M. Fairweather: Je pense que c'était le 18 septembre qu'en réponse à une question en Chambre vous avez déclaré: «Nous expédions par la voie des airs des approvisionnements au moyen d'avions *Hercules* des forces armées du Canada.»

• 1710

M. Sharp: Oui, au cours de ma déclaration j'ai traité de ce point...

M. Fairweather: Était-ce effectivement en partance de Vancouver pour Halifax?

M. Sharp: Non. Ces vivres ont été transportés en avion au temps où la Croix-Rouge internationale pensait avoir réussi à obtenir le consentement des autorités du Biafra de laisser utiliser la ligne aérienne partant de Lagos pour l'intérieur du pays. Nous avons déjà dépêché cet avion. Il n'était pas nécessaire que ce fût un avion de la Croix-Rouge, mais n'importe quel avion en état de transporter des approvisionnements en partance de Lagos pour le territoire aux mains de rebelles. Néanmoins, à son arrivée, l'appareil a dû attendre quelques jours, alors que notre envoyé à Genève s'affairait à faire préparer la piste d'atterrissage. C'est alors que les pourparlers ont été rompus. C'est très malheureux, car si les négociations avaient réussi, des difficultés de cette nature ne seraient pas survenues. Il y aurait eu un accord entre les forces rebelles et le gouvernement nigérien selon lequel des provisions auraient pu être

expédiées par avion par pratiquement n'importe qui, sans la moindre difficulté. Malheureusement, le projet n'a pas réussi et ce, juste au temps où les vivres ont été expédiés.

M. Fairweather: Monsieur Sharp, cet après-midi en traitant de vos trois aspects fondamentaux—je pense que c'est l'expression dont vous vous êtes servi,—vous avez examiné l'évolution de notre politique et vous avez déclaré que le Nigeria entretient avec nous des relations plus étroites qu'avec aucun autre pays, sauf la Grande-Bretagne.

M. Sharp: Oui.

M. Fairweather: Ne serait-ce pas une merveilleuse occasion de prier la Grande-Bretagne de cesser ses envois d'armes au Nigeria?

M. Sharp: Le premier ministre a fait connaître nos vues. Quant à faire des représentations directes à la Grande-Bretagne, il me semble que le peuple britannique a la conscience aussi délicate que nous en cette matière et que nous devons laisser à ses institutions démocratiques le soin de régler la question.

M. Fairweather: Mais alors qu'en est-il des sentiments démocratiques du peuple de l'U.R.S.S.? Il n'a pas la même délicatesse?

M. Sharp: Non, il ne l'a pas.

M. Fairweather: Lui avons-nous fait des représentations?

M. Sharp: Non, mais le gouvernement est moins sensible à la pression exercée par l'opinion publique.

M. Fairweather: Mais le Canada n'a nullement tenté de faire...

M. Sharp: Le premier ministre a exprimé l'autre jour en Chambre les vues du Canada: nous appelons de nos vœux l'arrêt des expéditions d'armes, y compris celles aux rebelles, mais nous n'avons pas fait de représentations directes à ce sujet. Nous ne voyons pas en quoi elles avanceraient la cause d'une fraction de pouce. Nos vues sont connues de tous.

M. Fairweather: Ainsi, la politique n'a pas évolué sous ce rapport.

M. Sharp: Que voulez-vous dire?

M. Fairweather: Qu'elle est restée fixe dans ce domaine. Nous constatons une magnifique évolution de notre politique sous l'aspect humanitaire.

M. Sharp: L'évolution de notre politique sous l'aspect humanitaire a été dans le sens de la recherche du meilleur moyen d'acheminer des secours. Notre désir de porter secours ne s'est jamais démenti.

M. Fairweather: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Lewis, vous reportez votre période d'interrogation?

M. Lewis: Accordez-moi cinq minutes maintenant, après quoi je devrai malheureusement quitter pour assister aux funérailles de l'ambassadeur d'Israël.

Monsieur Sharp, vous nous avez signalé les directives du Nigeria au sujet des envols dans son espace aérien, prétendant qu'ils auraient constitué, entre autres choses, un acte hostile. Mais à la vérité, la Croix-Rouge internationale et les agents de diverses dénominations religieuses ont fait survoler le territoire du Nigeria et ont livré des secours dans la zone détenue par le Biafra. Et autant que je sache, d'après les rapports que j'ai lus, il n'y a pas eu beaucoup d'incidents. J'ai vaguement à la mémoire un ou deux cas. Ne diriez-vous pas que ces faits infirment les déclarations vagues faites en juillet?

M. Sharp: Je pense qu'il est juste de dire, monsieur Lewis, que ces envols peuvent être mis au compte de la tolérance; il n'y a jamais eu effectivement d'approbation antérieure. Voilà le changement qui s'est produit. C'est pour cette raison que nous avons agi avec tant de circonspection en ce domaine. Vous ne devez pas oublier que le besoin de secours au Nigeria, dans les régions de combat aux mains du gouvernement militaire, est si grand qu'eussions-nous porté secours à ces seuls secteurs, notre apport aurait constitué une aide précieuse. Maintenant nous sommes en état de secourir les deux camps. Je suis d'avis que même si notre avion n'avait pu pénétrer qu'à l'intérieur des seuls territoires aux mains du GMF, nous aurions atteint dans une large mesure les objectifs humanitaires que nous visons tous.

• 1715

M. Lewis: Monsieur Sharp, vous vous éloignez encore un peu de la question. Je suis informé que les autorités canadiennes savent depuis un mois au moins que les autorités militaires nigériennes ne s'opposent nullement au passage d'avions de secours dans l'espace aérien du Nigeria jusqu'au Biafra.

M. Sharp: C'est exact, privément.

M. Lewis: Voilà la distinction que le ministre et le gouvernement n'ont pas cessé de faire. En prêtant un avion, vous saviez qu'il y avait possibilité de survoler le territoire. En juillet vous avez donc refusé à lord Nelson de lire les instructions du gouvernement nigérien. Si le Canada avait prêté un avion à la Croix-Rouge internationale, quelle raison aviez-vous de croire que cela aurait été tenu comme un acte de belligérance ou un acte hostile, si l'appareil avait été peint en blanc avec l'emblème de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge internationale dirige ses secours par la voie des airs à São Tomé ou à São Paulo, puis jusqu'au territoire détenu par le Biafra. Pourquoi cette crainte de poser un acte hostile?

M. Sharp: Pour la raison que voici: Si l'avion eut pris l'air sans l'assentiment explicite de GMF et s'il eut été impliqué dans un incident, nos relations avec le Nigeria auraient été très gravement compromises; les Canadiens auraient mis en doute la sûreté de notre jugement pour avoir négligé d'obtenir l'assentiment du GMF avant le dépêcher un avion canadien avec un équipage canadien, indépendamment de la couleur de sa peinture et de son apparence.

Je pense que notre politique a porté fruit, car nous avons la voie libre maintenant. Maintenans nous pouvons agir en pleine connaissance, sans aucune crainte pour la sécurité de nos gens. N'allons pas douter le la chose: si la guerre se rapproche du passage aérien, il y a réel danger. Maintenant le pont aérien s'établit avec l'assentiment et l'autorisation explicites du GMF, condition que nous n'avons jamais pu obtenir antérieurement, je vous l'assure.

M. Lewis: Disons, monsieur Sharp, que nous continuerons de différer d'avis sur ce point et qu'il y a peu à gagner à chercher querelle, puisque nous avons été autorisés d'agir par le gouvernement militaire du Nigeria.

M. Sharp: On m'a critiqué parce que nous n'avions pas l'autorisation et maintenant on me censure pour l'avoir obtenue. C'est cela?

M. Lewis: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Vous avez écouté avec vos préjugés, monsieur Sharp, non pas avec vos oreilles. J'ai dit que maintenant que nous avons l'autorisation, il n'y a pas lieu de discuter ce qui aurait pu arriver antérieurement.

Je passe immédiatement au point capital, car il me reste peu de temps. Je comprends que ce n'est pas une mince affaire que d'inscrire la question du Nigeria à l'ordre du jour des Nations Unies; le geste comporte toutes sortes de conséquences. Néanmoins, je ne peux comprendre pourquoi vous ne cessez de qualifier d'intervention dans les affaires du Nigeria l'acte que poserait le Canada s'il prenait l'initiative d'amener les Nations Unies à prêter leurs bons offices pour obtenir des deux parties de cesser le feu et de rechercher le règlement politique de la crise. Les conséquences peuvent m'échapper, mais jamais de la vie je ne pourrai comprendre que vous qualifiez cela d'ingérence dans les affaires du Nigeria et que vous rejetiez aussi catégoriquement l'idée de cette inscription à l'ordre du jour des Nations Unies.

Permettez-moi de développer le préambule de ma question. Jamais de la vie je ne pourrai comprendre pourquoi, dans votre déclaration d'hier aux Nations Unies, selon la presse, vous n'avez pas fait cette demande au nom du Canada, parce que, en effet, nous sommes les témoins d'un tragique événement, d'une lamentable guerre fratricide; que malgré tous les détails techniques et les nuances mises dans les textes, la communauté internationale doit prendre la chose à cœur et que nous du Canada, nous pressons les membres des Nations Unies de trouver une formule d'offre de service pour obtenir le cessez-le-feu et la reprise des pourparlers politiques, avec la garantie, je dois ajouter, que les Nations Unies protégeront, dans ce contexte, la sécurité matérielle et économique du Biafra.

M. Sharp: Monsieur Lewis, l'objectif est de hâter le règlement le plus tôt possible. Vous êtes d'accord, j'en suis sûr, que le plus tôt le conflit prendra fin, le mieux ce sera; en effet, quelle que soit la nature de notre secours, nous ne mettrons pas fin à la souffrance.

M. Lewis: Voilà la raison pour l'intervention des Nations Unies.

M. Sharp: Oui, mais ceci est une question de jugement, monsieur Lewis, et le jugement formulé par une forte proportion des ministres des Affaires étrangères à travers le monde civilisé ne s'accorde pas avec le vôtre.

• 1720

M. Lewis: Voilà à mon avis un argument qui porte à faux. Les ministres des Affaires étrangères des grands pays tolèrent, monsieur Sharp, la guerre au Viet Nam et sur d'autres points du globe, mais moi, simple Canadien, je suis nettement en désaccord avec eux.

M. Sharp: Disons. Mais vous comme moi, nous voulons faire cesser la guerre au Viet Nam le plus tôt possible, tout comme au Nigeria.

Il n'est pas question de savoir si nous avons raison, mais d'arriver à des résultats. Or, d'après le jugement des pays voisins du Nigeria, selon les membres de l'Organisation pour l'unité de l'Afrique, l'organisation régionale des Nations Unies, et de l'avis du secrétaire général des Nations Unies, le fait de soulever la question à ce moment n'avancerait pas les possibilités de paix mais les entraverait.

M. Lewis: Monsieur Sharp souffrez que je vous dise ceci: je ne sais pas ce que vous entendez par la *question*. En effet, chaque fois que j'ai pris connaissance du rapport—et je l'ai lu attentivement—je constate qu'on se rapporte à *cette question* comme étant une sorte d'intervention politique. J'ai à vous dire, sans animosité mais avec un regret sincère, si je puis dire, qu'en raison précisément du fait que le Canada est tenu en si grande estime par le Nigeria, par les deux parties, j'ai le sentiment que vous nous avez fait rater une merveilleuse occasion hier, monsieur, en négligeant de rappeler l'obligation morale qu'ont les Nations Unies, en leur qualité de communauté internationale, de chercher à mettre fin à cette guerre fratricide

et à la souffrance de millions de victimes innocentes.

M. Sharp: Permettez-moi de vous dire ceci, monsieur Lewis...

M. Lewis: Indépendamment des résultats.

M. Sharp: Vous avez rappelé nos rapports étroits avec le Nigeria. Or, c'est le gouvernement du Nigeria qui nous a demandé de ne pas soulever la question aux Nations Unies.

M. Lewis: Mais bien sûr, il espère remporter une victoire militaire.

M. Sharp: Vous invoquez nos relations avec le Nigeria. Nous entretenons nos relations précisément par l'intermédiaire de son gouvernement. Lors de l'examen de la situation nous avons parlé de soumettre la question aux Nations Unies. Le colonel Ojukwu est intervenu pour dire (je pense que le document en fait mention) qu'il m'avait écrit une lettre de remerciement pour l'aide accordée au Biafra. Si ceci ne rapporte pas toute la question politique aux Nations Unies, j'ignore ce qui le fait. C'est peut-être la meilleure preuve qu'indépendamment de la façon de soulever la question, vous ouvrez un débat sur le fond. Nous n'avons pas à intervenir dans les affaires intérieures du Nigeria, mais nous devons porter secours à ceux qui sont dans le besoin et travailler de concert avec d'autres pays à mettre fin au conflit. Le secrétaire général des Nations Unies juge que de soulever la question comme vous le proposez n'aiderait pas la cause de la paix.

M. Lewis: Je crois bien que je dois vous laisser le dernier mot.

Le président: Le débat a été très intéressant.

M. Harkness: Monsieur Sharp, une chose n'est pas claire dans mon esprit; à la vérité, je n'y comprends rien. Pour quelle raison le présent accord ne pouvait-il pas, n'a pas été effectivement conclu plus tôt. Je me réfère en particulier à ce dont j'ai pris connaissance ce matin dans le *Globe and Mail*, où il est fait état de ce que disait le ministre des Affaires étrangères du Nigeria, M. Arikpo, au sujet d'autres pays, à savoir:

> qu'ils pouvaient commencer à fournir du secours en vertu d'un accord semblable en empruntant les voies de la Croix-Rouge. Il a déclaré que l'accord n'est pas le résultat de pourparlers avec le Canada, mais d'une proposition formulée il y a plusieurs mois par l'empereur de l'Éthiopie.

Il semble vouloir créer l'impression—à raison ou à tort—que les autorités fédérales du Nigeria auraient accepté volontiers l'entente proposée. De tout cela, je déduis qu'au sujet de cette proposition on s'était entendu avec l'empereur de l'Éthiopie il y a plusieurs mois.

M. Sharp: Voici, monsieur Harkness, tout ce que je peux dire à ce sujet: si nous avions pu obtenir plus tôt ces assurances, nous aurions été trop heureux de pouvoir échapper au genre de questions dont j'ai été assailli en Chambre.

Nous avons tenté d'en arriver à ce genre d'accord plus tôt, mais c'est la première fois que nous avons obtenu de la part du gouvernement militaire fédéral un accord satisfaisant à l'égard d'un avion canadien monté d'un équipage militaire canadien. Je lui sais gré d'avoir accepté et je ne voudrais pas créer de mésentente au sujet de l'accord intervenu. Je peux seulement vous répéter, monsieur Harkness, que nous avons multiplié nos efforts pour en arriver à cette entente. Comme preuve, il y a deux ou trois semaines seulement que j'ai pu avoir des pourparlers avec le général Wrinch, et comme je n'ai pu obtenir d'assurances satisfaisantes à cette occasion, nous avons affecté l'appareil *Hercules* à des missions à l'intérieur du territoire aux mains des autorités militaires fédérales.

• 1725

M. Harkness: Quand avez-vous pris connaissance de cette entente, si je ne fais erreur, conclue avec l'empereur de l'Éthiopie concernant le transport des secours dans ces conditions?

M. Sharp: Je n'ai appris que les tentatives de l'empereur de l'Éthiopie de restaurer la paix. Je le répète, j'ai pris connaissance de la déclaration du mois de juillet sur les généralités. Quand nous avons appris, à New York, que c'était réglé, nous avons voulu nous en assurer. En effet, il y avait eu bien des déceptions antérieurement. C'est pourquoi nous avons immédiatement câblé à Lagos d'où nous avons obtenu des assurances raisonnablement bonnes.

M. Harkness: Quand avez-vous tenté pour la première fois d'obtenir un accord de cette nature?

M. Sharp: Nous sommes restés constamment en rapport avec Lagos.

M. Harkness: Mais quand avez-vous tenté effectivement d'obtenir un accord de ce genre?

M. Sharp: Quand j'ai rencontré le général Wrinch, nous avons discuté de la chose avec Lagos, il y a trois semaines sans arriver à un accord qui parût pratique. C'est pourquoi nous avons décidé d'affecter l'avion au service du territoire aux mains du gouvernement militaire fédéral. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Arikpo à New York—parce que nous avions le sentiment que leur prise de position

n'avait pas changé—et au cours de nos entretiens, je lui ai posé la question précise: «Nous avons affecté cet avion au service du territoire détenu par le GMF, ne pourrions nous pas en faire usage aussi? Vous ne consentiriez pas maintenant?» Il a répondu: «Si vous le mettez au service de la Croix-Rouge, c'est parfait.»

M. Harkness: Quand cela? Il y a juste deux ou trois jours?

M. Sharp: La semaine dernière, quand j'ai rencontré M. Arikpo pour la première fois.

M. Harkness: Je peux comprendre que vous ne vouliez pas dire certaines choses à ce sujet, mais j'ai le sentiment qu'il reste sur ce point une différence notable entre ce que dit M. Arikpo et ce que vous déclarez relativement aux tentatives faites pour en arriver plus tôt à un accord.

M. Sharp: En effet, je suis d'avis qu'il peut y avoir confusion à cet égard.

Un de mes adjoints me remet une note. Ce que l'empereur de l'Éthiopie a proposé était ce que la Croix-Rouge internationale a tenté de négocier sans succès, savoir, l'établissement d'un pont aérien avec l'agrément des deux parties, le gouvernement du Biafra et le GMF, mais les pourparlers ont été rompus. Nous avons dépêché notre avion pour prendre part à la mission. C'est sans doute ce dont il parlait, car c'est précisément ce que l'empereur de l'Éthiopie préconisait. La situation a maintenant évolué au point où le GMF occupe le Biafra en grande partie. Le problème prend maintenant un tout autre aspect.

M. Harkness: La question suivante concerne la mission militaire canadienne au Nigeria. A-t-elle été rappelée, et sinon, quels effectifs y sont encore stationnés?

M. Sharp: La mission militaire canadienne?

• 1730

M. Harkness: La mission d'instruction militaire canadienne.

M. Sharp: Elle a été rappelée depuis longtemps déjà.

M. Harkness: Depuis combien de temps?

M. Sharp: Il faudra que je me renseigne. A l'époque je ne détenais pas le ministère. Environ un an ou un an et demi.

M. Harkness: Tôt après l'assassinat du premier ministre, c'est-ce pas?

M. Sharp: Avant l'assassinat.

M. Harkness: Ainsi, nous n'y avons aucune mission d'instruction en ce moment?

M. Sharp: Non.

M. Harkness: Dans la conjoncture actuelle, quelles sont les dispositions et qui les a prises, concernant le personnel technique nécessaire à la mise en œuvre de l'accord? Je sais par expérience qu'il ne suffit pas de dépêcher un avion. Sans toute une équipe de soutien, l'appareil ne volera pas longtemps.

M. Sharp: C'est exact. Le ministère de la Défense nationale s'occupe d'arrêter les détails avec les autorités de la Croix-Rouge. L'avion ou les appareils se rendront en mission avec tout l'équipement possible, ainsi que l'équipage et les services techniques nécessaires. Il n'est pas hors de propos de rappeler à ce sujet que l'appareil suédois *Hercules* a été hors de service durant un certain temps, faute d'équipages et de services techniques. Du fait que l'avion demeure nôtre et que la Croix-Rouge n'en a que l'usage, nous pouvons voir plus directement à son entretien.

M. Harkness: En d'autres mots, nous verrons à ce que les avions aient tous les services techniques nécessaires?

M. Sharp: En autant que je sache.

M. Harkness: Le service sera établi, je suppose, à Fernando Po ou à un autre endroit propice.

M. Sharp: Oui, selon que la base sera établie en territoire aux mains du GMF ou à Fernando Po, les deux éventualités étant possibles.

M. Harkness: Notre haut commissaire à Lagos a sans doute fait rapport presque quotidiennement, et depuis longtemps, sur les questions qui nous intéressent. Ses rapports contiennent-ils les indices d'une machination de génocide, ou disons de massacre massif ou de tuerie générale, laissant penser que le génocide entre au nombre des éléments de la situation d'ensemble?

M. Sharp: Depuis que je prends connaissance des câblogrammes, je n'y trouve rien de cette nature. Il est vrai néanmoins que la crainte de l'extermination se propage chez les rebelles, mais il n'en est nullement question dans les notes diplomatiques. Cette crainte joue sans doute grandement dans la prolongation de la lutte.

M. Harkness: Mais les rapports officiels du haut commissaire ne contiennent aucune indication de son bien-fondé.

M. Sharp: Sûrement pas dans ceux dont j'ai pris connaissance. Mes adjoints me disent qu'il n'y ont rien relevé de cette nature.

Le président: Monsieur Forrestall?

M. Forrestall: Je veux examiner de nouveau avec le ministre, si vous le permettez, les dispositions prises au sujet de l'avion. Le ministre est-il assuré, monsieur le président, que les installations d'atterrissage répondent aux besoins? Certains de ses commentaires me laisseraient croire que la question a été

examinée de près, mais je tiens à lui demander si, au cours des entretiens qu'il a eus jusqu'ici avec la Croix-Rouge internationale et avec les hauts fonctionnaires du Nigeria, ou avec d'autres informateurs, il a reçu, oui ou non, l'assurance que les pistes d'atterrissage du pays répondent aux besoins?

M. Sharp: Autant que je sache, les pistes d'atterrissage seraient suffisantes dans le territoire détenu par les rebelles et l'avion peut sûrement décoller à partir des plaines en territoire hispano-portugais.

Lorsque nous avons mis l'appareil *Hercules* à la disposition de la Croix-Rouge canadienne pour le service dans le territoire du GMF, il y avait une certaine incertitude quant au temps où les pistes seraient réaménagées. Les unes étaient inondées, d'autres avaient été endommagées. Néanmoins, les derniers rapports en provenance de Lagos laissent croire que l'appareil *Hercules* pourrait utiliser les installations.

• 1735

M. Forrestall: Tout d'abord, ce ne sont pas des pistes au sens que nous entendons. Ce sont des tronçons de routes asphaltées suffisamment droites pour qu'un avion puisse s'y poser.

M. Sharp: Je n'ai pas eu l'avantage d'en visiter, pas même durant une journée et demie.

M. MacDonald (Egmont): La prochaine fois nous vous emmènerons!

M. Forrestall: N'avez-vous pas été informé de la nature de ces installations?

M. Sharp: Cette question n'intéresse guère le ministre des Affaires extérieures, mais plutôt le ministre de la Défense nationale, le fournisseur des avions.

M. Forrestall: Vous vous en remettez à ces messieurs en ce qui regarde l'atterrisage?

M. Sharp: Oui, bien sûr. C'est la meilleure force de l'air au monde.

M. Forrestall: Je conclus qu'il n'a pas été question avec la Croix-Rouge internationale d'utiliser d'autres avions canadiens, comme le *Cariboo*, l'*Otter*, ou d'autres du genre, qui se prêtent à la sustentation et au parachutage.

M. Sharp: On nous a toujours demandé nommément des avions *Hercules*.

M. Forrestall: A cause de leur capacité de chargement.

M. Sharp: Rien ne s'opposerait à ce que la Croix-Rouge ait d'autres types d'avion, mais elle n'en a jamais demandé. Sa considération première est de se procurer des appareils de transport de grande capacité. C'est la raison pour laquelle nous cherchions les moyens de les mettre en service.

M. Forrestall: M. Yewchuk a soulevé en Chambre aujourd'hui la question que voici: n'a-t-on jamais examiné la possibilité de mettre en service un type d'avion à configuration variable pour résoudre certaines des principales difficultés que soulève la distribution, à ce que le Comité nous a laissé entendre?

M. Sharp: Je ne doute pas que la Croix-Rouge recevrait avec grand plaisir n'importe quel type dans la conjoncture actuelle, seulement on nous a priés de fournir le type *Hercules*. C'est la contribution qu'on a demandée à la Croix-Rouge canadienne. On pourrait sûrement utiliser des hélicoptères, mais d'autres peuvent probablement les fournir plus facilement que nous. A nous, on a demandé le type *Hercules* qu'on ne peut se procurer ailleurs.

M. Forrestall: Quelle durée prévoyez-vous, à la suite de vos pourparlers, de la mise en service par la Croix-Rouge internationale de ce genre d'équipement? Jusqu'à la fin des hostilités ou jusqu'à ce que les enfants aient les vivres nécessaires, si je peux me servir de ces deux extrêmes?

M. Sharp: Je ne saurais que répéter ce que je disais au commencement en rapport avec mes entretiens avec M. Labouisse: il craint fort que le problème du ravitaillement aille en s'aggravant, loin de diminuer, vu que les régions ravagées par la guerre n'ont pas été mises en production.

M. Forrestall: Monsieur le ministre, vous avez rappelé des antécédents de cette tragédie. Ne s'est-il pas produit, à votre avis, au cours de cette dernière trentaine de mois, certains événements propres à nous faire changer d'attitude, comme nation indépendante, à l'égard d'un pays qui laisserait commettre de telles atrocités, ou qui relâcherait son autorité sur son organisation militaire au point de rendre possible les événements qui se sont produits il y a deux ans? Après tout, vous reconnaissez que la crainte existe. Elle n'est sûrement pas engendrée par des mythes ou des rumeurs. Elles sont abondantes les preuves apportées par des observateurs indépendants, venus de nombreux pays, qui se sont entretenus personnellement avec des réfugiés à leur retour chez eux. N'avons-nous pas, nous les Canadiens, une obligation morale de repenser nos rapports avec un pays qui permet un tel relâchement de la discipline?

• 1740

M. Sharp: Je ne comprends pas. Vous parlez en termes très vagues. Vous devrez préciser vos questions pour que je puisse y répondre.

M. Forrestall: Le Canada entretiendra-t-il toujours des rapports diplomatiques avec un pays qui tolère des atrocités comme celles qui ont été infligées il y a deux ans à des personnes du Nigeria?

M. Sharp: De quel gouvernement parlez-vous?

M. Forrestall: De notre gouvernement, de notre pays, monsieur Sharp.

M. Sharp: Avons-nous commis des atrocités quelque part?

M. Forrestall: Non, non. Je veux savoir jusqu'où le Canada ira avant de briser les relations diplomatiques avec un pays qui tolère de telles atrocités?

M. Sharp: De quel gouvernement parlez-vous? Veuillez m'excuser mais vous vous exprimez en termes si vagues. Accusez-vous un gouvernement en particulier?

M. Forrestall: Ce que je veux dire c'est que nous savons, et les autres peuples du monde savent que plus de 30,000 personnes ont été tuées au Nigeria en l'espace de trois à quatre jours, il y a environ deux ans, et je me demande justement s'il s'agit là d'un pays avec lequel le Canada a l'intention de conserver indéfiniment des relations diplomatiques amicales?

M. Sharp: Accusez-vous ce gouvernement d'avoir tué 30,000 personnes?

M. Forrestall: Excusez-moi de ne pas me faire comprendre. Ce que je veux dire...

Le président: De quel gouvernement nigerien voulez-vous parler?

M. Forrestall: Il n'y a qu'un seul gouvernement au Nigeria.

Le président: Eh bien! Il change de temps à autre, tout comme le nôtre.

M. Forrestall: Du gouvernement du Nigeria qui était au pouvoir il y a deux ans. Quelles mesures diplomatiques le Canada a-t-il prises, il y a deux ans, lorsque les armées du Nord ont commis des atrocités contre le peuple ibo qui vivait en dehors de ce que nous savons être maintenant le district rebelle du Biafra? Nous sommes-nous insurgés contre ceci? Avons-nous alors de quelque façon exprimé notre inquiétude?

M. Sharp: Je n'étais pas ici, aussi ne puis-je répondre à la question en vérité. Je n'occupais pas mon poste actuel, mais si vous désirez que je fasse enquête à ce sujet, je le ferai; mais la question ne semble pas avoir grand rapport avec ce qui nous intéresse présentement.

M. Forrestall: J'aimerais savoir, monsieur le ministre, si nous allons continuer indéfiniment à nous montrer aimable envers un pays qui fait subir à sa population de telles atrocités.

Le président: Je crois, monsieur Forrestall, qu'il faut permettre que soit posée une grande variété de questions, mais je crois aussi que l'on ne peut s'attendre à ce que M. le ministre réponde à cette question. Il s'agit d'une hypothèse qui comporte un avis personnel. Ne pouvez-vous poser des questions plus précises?

M. Forrestall: De toute évidence, on ne répondra pas à ma question; mais, permettez-moi simplement de déclarer, qu'en dépit des relations fort amicales que nous entretenons avec le gouvernement au pouvoir au Nigeria, je ne peux aller jusqu'à approuver un retard de plus d'un mois, ainsi que cela a été révélé aujourd'hui même aux Nations Unies, si je comprends bien, dans l'envoi de nourriture à une population affamée.

M. Sharp: Il s'agit là, monsieur Forrestall, de commentaires très généraux.

M. Forrestall: Je ne pense pas que mon appel soit tellement difficile à comprendre.

Le président: Messieurs, il est évident que nous ne pourrons terminer ceci cet après-midi. Bien que M. Sharp ait d'autres engagements à remplir, il est prêt à revenir à 8 heures ce soir s'il plaît aux membres du Comité.

Notre sous-comité directeur doit se réunir pour quelques minutes immédiatement après la présente séance; je lui ai demandé de patienter si possible; si donc les membres du présent comité l'acceptent, nous pourrions lever la séance maintenant et la reprendre à 8 heures, ce soir.

M. Prud'homme: Puis-je demander à M. le ministre s'il ne serait pas mieux de se réunir demain matin?

Le président: Eh bien! demain matin nous avons à entendre beaucoup d'autres personnes qui poseront des questions. Nous avons MM. Ryan, Laprise, Cafik, Yewchuk, Stewart, Laniel, Groos, Alexander et MacDonald. Il nous sera impossible de terminer même si nous prolongeons la séance jusqu'à 6 heures et quart.

M. Stewart (Cochrane): Serait-il possible de continuer demain, monsieur le président?

Le président: Eh bien! nous n'en avons pas fini avec les questions de M. Brewin et M. MacDonald qui préféreraient venir demain matin plutôt que ce soir, je le suppose.

M. Brewin: J'ai attendu le ministre.

Le président: Le ministre est disposé à venir ce soir.

M. Sharp: Je préférerais finir ce soir si cela fait votre affaire.

• 1745

Le président: Je pense que nous pourrons en finir ce soir à condition de commencer à 8 heures. Ceci convient-il aux députés? Avant de lever la séance, je voudrais simplement...

M. Stewart (Cochrane): Ceci ne me convient pas, M le président, car nous avons pratiquement consacré toute la journée au présent Comité tandis que la Chambre siégeait et je suis convaincu que certains des membres aimeraient consacrer une partie du temps à leurs autres fonctions. Nous avons tous de très nombreuses tâches à accomplir et bien que le présent Comité revête énormément d'importance, nous ne pouvons, je crois, négliger, d'autres affaires importantes elles aussi, et, de plus, je ne pense pas que nous devrions consacrer à nos réunions tout le temps pendant lequel siège la Chambre.

Le président: Monsieur Stewart, que proposez-vous?

M. Stewart (Cochrane): Je préconise que l'on se réunisse demain.

Le président: Demain matin? Nous ne serions pas alors en mesure d'en finir avec les questions de M. Brewin et de M. MacDonald. La Chambre se réunit à 11 heures demain. Si nous nous réunissions à 9 heures 30, il ne nous resterait qu'une heure et demie avant la séance de la Chambre.

Je suis à la disposition des membres du Comité, mais il me semble que si nous nous réunissions ce soir à 8 heures, nous pourrions libérer monsieur le ministre.

M. Prud'homme: Nous avons d'importantes tâches à accomplir, mais je suis bien certain que monsieur le ministre a de nombreuses tâches plus importantes encore à remplir, aussi je me demande si, en étant certain de terminer ce soir, nous ne pourrions nous réunir avec le ministre ce soir?

Le président: A 8 heures?

M. MacDonald (Egmont): Je me demande s'il ne serait pas utile que le Comité dispose d'une transcription des observations faites par M. Sharp. Ne pourrait-on en faire des photocopies et les distribuer avant 8 heures ainsi que l'avis de réunion?

Le président: Je n'y vois aucun inconvénient.

M. Sharp: J'espère avoir en ma possession l'exemplaire corrigé.

Le président: Nous ferons certainement de notre mieux. Si nous pouvons en faire des copies aux Xerox, nous le ferons, monsieur MacDonald. Sommes-nous d'accord pour lever la séance jusqu'à 8 heures. Je prie les membres auxquels ceci ne convient pas de bien vouloir m'excuser, mais le présent Comité comprend de nombreux députés et nous ne pouvons faire l'impossible.

Avant de nous séparer, puis-je obtenir du Comité la permission d'imprimer, en annexe, les rapports de l'observateur des Nations Unies qui ont été déposés cet après-midi?

Des voix: Certainement.

Le président: Nous levons la séance jusqu'à 8 heures.

Une voix: Et le comité directeur?

Le président: Le comité directeur se réunira à l'instant en haut.

SÉANCE DU SOIR

Le jeudi 10 octobre 1968.

• 2009

Le président: Messieurs, je crois que nous pouvons commencer. J'ai sur ma liste les noms de MM. Ryan, Mongrain, Gibson, Cafik, Laprise et MacDonald. Y a-t-il d'autres personnes qui ont des questions à poser? J'ai commis une faute impardonnable, j'ai égaré la liste que j'avais précédemment en ma possession. Je pense que nous en avons terminé avec les questions de M. Forrestall. Vous aviez posé toutes vos questions, je pense, M. Forrestall?

M. Forrestall: Si j'avais lu alors le *Telegram* de Toronto, j'aurais encore eu de nombreuses questions à poser au Comité, monsieur le président.

Le président: M. Smith, oui, vous avez raison. Avez-vous posé toutes vos questions, monsieur Forrestall? M. Smith n'est pas ici: Monsieur Ryan?

M. Ryan: Monsieur Sharp, je crois me faire l'interprète de toutes les personnes présentes ici en disant que nous sommes très, très heureux d'apprendre que le gouvernement va envoyer des appareils *Hercules* pour accomplir cette grande mission humanitaire au Nigeria et au Biafra. Je me permets de féliciter le ministre pour le rôle qu'il a joué ici. Je pense qu'il s'agit d'une réalisation fort importante et utile.

J'aimerais cependant poser quelques questions. Tout d'abord, monsieur Sharp, les deux avions *Hercules* fournis par notre gouvernement seront-ils toujours considérés comme avions militaires ou seront-ils cédés à la Croix-Rouge internationale ou loués à celle-ci en vertu de quelque contrat prêt-bail ou de quelque mesure de ce genre?

M. Sharp: Ils restent sous la responsabilité du gouvernement du Canada en ce sens que nous serons chargés de nous assurer qu'ils restent en état de fonctionner, mais ils opéreront pour le compte de la Croix-Rouge lorsqu'ils apporteront les secours. C'est la seule manière dont nous puissions être sûrs que ces appareils seront utilisés efficacement. Puis-je ajouter—et c'est ici, je crois, un des points

que le Comité devra bien saisir pour comprendre la situation—qu'aucune autre nation au monde ne procède de la façon dont nous nous y sommes pris pour aider la Croix-Rouge. Nous fournissons ces appareils à la Croix-Rouge et le gouvernement du Canada s'en porte garant; l'Aviation royale du Canada s'en porte garante elle aussi en s'assurant que ceux-ci restent en bon état de marche et qu'un personnel approprié leur est affecté et ainsi de suite. Et voici pourquoi, entre autre, les circonstances qui entourent cette approbation sont si différentes de toutes celles qui ont présidés aux autres accords qui ont été passés précédemment.

M. Ryan: Dans le *Citizen* d'aujourd'hui, monsieur Sharp, on peut lire en manchette «Des problèmes concernant le vol retardent le pont aérien». Puis on peut lire que les agents responsables veulent s'assurer que les pistes d'aviation pourront être utilisées par le quadrimoteur *Hercules*, appareil valant 2 millions 500 mille dollars pouvant transporter 40 tonnes d'approvisionnements. Je pense qu'il y a là une erreur et qu'il s'agit en réalité de 20 tonnes seulement d'approvisionnements. On peut aussi lire qu'un seul appareil, et non deux, a été mis sur pied d'alerte pour intervenir dans un délai de quarante-huit heures dans le couloir du Biafra. Est-ce la vérité?

M. Sharp: Eh bien! Je crois comprendre que la situation est celle que j'ai exposée aujourd'hui, dans ma réponse à la Chambre des Communes et qui m'a été rapportée par les autorités. Je vous en donne à nouveau lecture:

> Nous espérons qu'un appareil canadien *Hercules* se dirigera vers le Nigeria dans les 48 heures avec, à bord, une équipe chargée de reconnaître et d'examiner toutes les pistes d'atterrissage disponibles et d'en étudier les conditions tant dans les zones fédérales que dans les zones détenues par les rebelles au Nigeria et à Fernando Po. Un deuxième appareil sera tenu en état d'alerte pour éventuellement prendre l'air dans le plus bref délai.

Et voilà la situation exacte.

M. Ryan: Le rapport continue ainsi: «L'*Hercules* aurait à bord deux équipages de 14 personnes afin de tenir compte du risque de maladie».

M. Sharp: C'est exact. L'un des problèmes qui s'est posé avec le plus d'acuité lorsque ces mesures ont été prises, c'est de tenir compte du fait que les équipages sont fortement exposés à contracter des maladies tropicales. Voilà pourquoi il importe tant d'assurer la continuité de vol de cet appareil dans sa mission de secours.

• 2015

M. Ryan: Je comprends donc qu'il y aurait seulement sept membres de l'équipage chargé de l'appareil et que les sept autres constitueraient la réserve?

M. Sharp: Eh bien, vous en savez probablement plus long que moi sur l'Aviation, mais de toute façon...

M. Ryan: Non pas.

M. Sharp: Oui, nous fournissons les équipages, non pas uniquement un équipage qui n'assurerait le vol que lorsque tous ses membres seraient en bonne santé, mais suffisamment de personnel pour que l'appareil puisse remplir continuellement sa mission. Il s'agit là d'une opération de très grande envergure et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous devons étudier les mesures prises de façon à nous assurer que nous pourrons assumer nos tâches de secours avec toute l'efficacité possible.

M. Ryan: Le gouvernement s'est-il entendu avec la Croix-Rouge internationale pour que l'un des *Hercules* utilise la piste d'Uli en partant de São Tomé ou de Fernand Po et que l'autre parte de Lagos pour se rendre aux trois terrains d'aviation situés dans le Biafra occupé.

M. Sharp: La situation est la suivante: nous travaillerons pour le compte de la Croix-Rouge internationale et chaque fois que celle-ci décidera inconditionnellement où l'appareil peut être utilisé de la façon la plus efficace, nous nous rendrons à ses désirs. Nous ne déciderons pas de l'endroit où se rendra l'avion. Nous ne déciderons des mouvements de l'appareil que dans la mesure où nous en assurerons les vols, mais celui-ci sera à la disposition de la Croix-Rouge et il se rendra où celle-ci le voudra et nos accords avec la Croix-Rouge et le gouvernement nigérien prévoient qu'il se rendra là où il sera le plus utile, y compris dans les zones rebelles en partant de territoires hors du Nigeria.

M. Ryan: Peut-on fixer la date à laquelle l'un de nos *Hercules* se rendra avec des approvisionnements à Uli, dans la région assiégée?

M. Sharp: Je n'en sais rien. Je ne peux vraiment pas vous répondre. Ceci dépendra des dispositions prises par la Croix-Rouge et non pas de nous.

M. Ryan: L'observateur des Nations Unies déclare qu'il y a eu d'importantes destructions dans les régions en guerre qu'il a inspectées et il déclare, en outre, que les Ibos sortant de la brousse se rendent à un hôpital situé dans la première zone où l'inspection a été faite. On a dénombré 40 vieillards la première

semaine, 100 personnes la deuxième et 1,500 environ la troisième semaine; il déclare encore que la demande d'approvisionnements s'accroîtra vraisemblablement d'une façon très importante et très rapide. On nous laisse entendre qu'il y aura escalade des besoins, en partant d'environ 200 tonnes pour l'instant dans l'intérieur du pays biafrais assiégé pour s'accroître jusqu'à environ 3,000 tonnes dans cette seule région. Il semble que les secours actuellement fournis ne représentent qu'un mince filet d'eau par rapport aux besoins prévisibles dans l'avenir. Je me demande si le gouvernement est prêt à répondre rapidement à ces besoins en nourriture hautement protéinée et à en assurer le transport—je suppose que oui, dans le premier cas—plus particulièrement à destination des cinq sixièmes de la zone occupée par les troupes fédérales car, apparemment, c'est là qu'il serait le plus facile de se rendre. Sommes-nous prêts à aller plus loin, car il ne s'agit là certainement que d'une étape préliminaire et bientôt la situation exigera beaucoup plus?

M. Sharp: Je ne pense pas que le Canada puisse assumer toutes ces tâches. Je suis convaincu que le peuple canadien et le gouvernement du Canada sont prêts à fournir leur aide sur une grande échelle. J'ai suffisamment confiance en notre peuple pour être sûr qu'il répondra aux diverses campagnes qui ont été lancées.

Comme je l'ai précédemment déclaré au Comité, les renseignements dont je dispose me portent à croire, comme vous l'avez dit, M. Ryan, que les besoins s'accroîtront rapidement dans l'avenir; en premier lieu du fait que, comme nous l'espérons, la population cachée dans la brousse en sortira, et nous devrons alors lui assurer les soins médicaux nécessaires—nous espérons que la peur d'un génocide ou toute autre crainte qui la paralyse en ce moment disparaîtra.

En deuxième lieu, la situation alimentaire ne pourra aller qu'en se détériorant et ceci créera une pénurie non seulement d'aliments à haute teneur en protéines mais aussi de féculents. Je prévois que différents pays, y compris le Canada, vont se trouver engagés dans une opération de secours de grande envergure. Voici ma pensée et voilà ce que je sais.

M. Ryan: Merci, monsieur le président, ce sont là toutes mes questions.

Le président: J'ai maintenant retrouvé la liste que j'avais avant le dîner. Voici l'ordre suivi: MM. Laprise, Cafik, Yewchuk, Stewart, Laniel, Groos, Alexander, MacDonald, (*Egmont*), Thompson, Mongrain, Gibson, Smith. Monsieur Laprise.

• 2020

[*Texte*]

M. Laprise: Merci, monsieur le président. Tout d'abord, comme mes collègues, j'ai été heureux d'apprendre la décision du ministre et le résultat de ses démarches dans le but d'aider le Nigéria et le Biafra sur un plan humanitaire et je regrette simplement que ces démarches n'aient pas pu aller plus loin, c'est-à-dire le cessez-le-feu ou l'arrêt de cette guerre.

Je comprends la position du Parlement canadien à l'effet qu'il ne veut pas s'interposer dans les affaires d'un autre État. Il est dommage que d'autres pays, principalement l'Angleterre, la Russie, et peut-être la France, n'aient pas eu les mêmes intentions que le Canada à l'effet de ne pas s'immiscer dans cette affaire. Car, si le Nigeria et le Biafra n'avaient pas reçu l'aide en armements de ces pays, sans doute y aurait-il longtemps que cette guerre serait terminée.

A tout événement, nous sommes heureux d'apprendre que nous pourrons adopter une position plus active en procurant des vivres et des médicaments aux personnes souffrantes.

Je voudrais demander au ministre s'il a l'assurance que les vivres et les médicaments qui seront envoyés prochainement, avec l'aide des avions Hercules, fournis par le Canada, seront utilisés seulement aux fins d'aider les civils: les vieillards, les enfants, les femmes, etc. plutôt que les militaires?

[*Traduction*]

M. Sharp: Je ne suis pas en mesure de faire une telle promesse. Dans cette affaire nous devons faire confiance à la Croix-Rouge. Celle-ci a certainement à cœur de s'assurer que la nourriture est distribuée aux victimes civiles de la guerre et non aux forces armées. Mais pour l'efficacité de toutes ces opérations, nous ne pouvons que nous en remettre à la Croix-Rouge internationale et aux autres sociétés de la Croix-Rouge qui en dépendent.

[*Texte*]

M. Laprise: Au cours de vos démarches, monsieur le ministre, auprès des Nations Unies, je comprends qu'il n'a pas été facile d'obtenir l'appui des Nations Unies ou d'autres pays en vue d'obtenir le cessez-le-feu, mais peut-on prévoir qu'il y aura, d'une façon ou d'une autre, des pressions diplomatiques, organisées auprès du Nigéria en vue d'obtenir un cessez-le feu?

• 2023

[*Traduction*]

M. Sharp: Monsieur le président, comme je l'ai déclaré il y a déjà assez longtemps devant la Chambre des communes, le Canada a clairement laissé entendre, tant aux autorités du Nigeria qu'au restant du monde, que ce qu'il

recherche est un règlement pacifique de la situation. Malheureusement, déclarer «Cessons les hostilités» ne semble pas suffisant, pour les motifs que j'ai indiqués dans ma déclaration d'ouverture, pour hâter de quelque manière que ce soit le déroulement des événements. Il faut aussi que les rebelles et le gouvernement s'entendent entre eux sur l'organisation future du Nigeria et, par conséquent, un appel au cessez-le-feu ne recevra aucun écho à moins qu'il n'y ait cette entente préalable. Et, malgré les immenses efforts qui ont été déployés par diverses personnes, il ne semble pas jusqu'ici que cet accord existe.

Les rebelles et le gouvernement nigérien ont un point de vue totalement différent. Les rebelles veulent avoir un pays indépendant. Le gouvernement du Nigeria veut avoir une fédération. Jusqu'à ce que cette question soit réglée, je ne pense pas qu'un appel au cessez-le-feu ait grande chance d'être entendu.

Le président: Monsieur Cafik?

M. Cafik: Monsieur Sharp, si vous me le permettez, j'aimerais vous poser quelques questions. La première concerne l'équipe d'inspection qui doit être en train de survoler en ce moment la région du Biafra. Vous avez dit dans votre déclaration d'ouverture que leur présence même, indépendamment de leur mission d'observateur, serait précieuse car elle pourrait peut-être empêcher que de nouvelles atrocités soient commises ou que d'autres faits de ce genre se produisent.

• 2025

Dans cette perspective, ne pensez-vous pas qu'il serait indiqué de dépêcher là plus d'une équipe pour réunir des renseignements et aussi pour travailler en vue des autres objectifs que vous avez indiqués?

M. Sharp: Il est bien évident que si le gouvernement du Nigeria nous demandait de dépêcher un plus grand nombre de personnes chargées de procéder aux inspections, nous le ferions avec plaisir. Je suis convaincu que les autres pays et les autres organismes à qui l'on a permis d'envoyer des équipes feraient de même si on le leur proposait. Cependant, j'aurais tendance à croire qu'avant que notre propre équipe n'ait démontré son savoir-faire, il est peu probable que les autorités du Nigeria nous demandent de dépêcher plus de personnel. Celles-ci ont fait preuve de bonne volonté déclarant: «Nous voulons que des personnes se rendent chez nous à titre d'observateurs, et nous leur fournirons tous les moyens nécessaires pour procéder à leurs observations». Ne perdons pas de vue que ces autorités nous observeront aussi pour se rendre compte si cette équipe se comporte comme elles l'espèrent, c'est-à-dire, si elle fournira des comptes rendus impartiaux.

M. Cafik: Lorsque ces autorités nous en ont fait parvenir la demande dès le début, ou lorsque celles-ci ont permis ces opérations, nous ont-elles indiqué qu'il s'agirait d'une seule équipe composée d'un nombre bien défini de personnes, monsieur Sharp?

M. Sharp: Ces autorités nous ont prié de dépêcher un observateur et je pense que tous les pays en cause ont demandé la permission de dépêcher des auxiliaires pour rendre l'inspection plus efficace. Nous l'avons fait. Nous avons là-bas un auxiliaire. Je pense aussi que nous avons là-bas un autre aide encore. De toute façon, nous avons dépêché un auxiliaire. Tous les autres pays en cause on dépêché au moins un auxiliaire chacun; je ne sais pas si ces pays ont dépêché plus d'un auxiliaire chacun; mais la permission nous a été accordée d'en avoir un deuxième, ce qui double le nombre des observateurs, le nombre, d'yeux tout au moins.

M. Cafik: Monsieur Sharp, les forces armées fédérales, ou le gouvernement du Nigeria, accepteraient-elles, dans le cadre des présentes attributions de notre équipe, de lui permettre de traverser le front et de se rendre dans la zone assiégée du Biafra. Ceci a-t-il été spécifié, ou...

M. Sharp: Non. La mission de l'équipe consiste à observer le comportement des troupes fédérales et aussi à constater ce qui s'est passé dans les zones qui ont été réoccupées par les forces armées fédérales. En d'autres termes, à se rendre compte si les accusations de génocide ou d'anéantissement délibéré d'une race—à savoir les Ibos—étaient justifiées. Naturellement, pour se rendre dans d'un tel état de chose, il faut se rendre dans les zones entièrement sous contrôle du gouvernement où ce dernier pourrait, s'il le voulait, anéantir tout un groupe de personnes sans défense. Quant à la question de la guerre en elle-même, il s'agit d'un problème totalement différent. Nous nous trouvons ici en présence de soldats qui s'affrontent, et de populations civiles qui sont concentrées dans des territoires détenus par les rebelles et qui sont exposés à l'anéantissement au cours du conflit; que ceci se produise n'a aucun rapport, en fait, avec la question de savoir s'il y a eu tentative concertée de les anéantir. C'est à l'arrière du front fédéral, où les Ibos sont complètement à la merci des troupes fédérales, que vous pourrez le mieux juger de la situation.

Savoir si les observateurs devraient avoir la permission de traverser le front est une question susceptible de se poser. Entre-temps, je pense qu'il nous importe à nous tous de savoir si, dans les zones où les Ibos sont à la merci du gouvernement fédéral, on constate une politique de génocide délibérée.

M. Cafik: Bien. La raison pour laquelle j'avais posé cette question, monsieur Sharp, c'est que des témoins—les deux personnes revenant de cette zone—on fait remarquer que nous n'avions réellement vu qu'un seul aspect de la question du génocide. Je ne suis pas réellement cette façon de raisonner mais afin de clarifier les choses, j'ai pensé qu'il était bon d'en faire la remarque.

La deuxième question que je désire poser se rapporte à l'appareil *Hercules*. J'ai cru comprendre hier soir, en lisant un journal d'Ottawa—et je ne sais si cette déclaration est vraie ou fausse—que le premier ministre aurait déclaré que le gouvernement mettrait d'autres appareils à la disposition des organismes de secours si ceux-ci en faisaient la demande? Pouvez-vous me dire si cette déclaration a été faite réellement?

• 2030

M. Sharp: Je n'en sais rien. Je ne l'ai pas entendu n'étant pas là. Je ne puis que répéter ce que j'avais précédemment déclaré au Comité, à savoir que l'entente que nous avions avec les autorités du Nigeria prévoyait que nous remettrions ces appareils à la Croix-Rouge. L'accord ne prévoit rien de plus. Si M, le premier ministre a fait d'autres déclarations à ce sujet, je n'en ai pas eu connaissance. De toute façon cela n'entrerait pas dans les accords que j'ai conclus avec le gouvernement nigérien.

M. Cafik: On ne l'a pas spécifié, mais je suppose que l'appareil aura la permission d'effectuer ses missions de jour dans ces regions.

M. Sharp: Cela dépendra des ententes qui auront lieu entre la Croix-Rouge et les autorités du Nigeria. Nous n'avons rien à dire dans cette affaire. Nous mettons cet avion à la disposition de la Croix-Rouge et nous effectuons les vols que la Croix-Rouge nous demande. Si celle-ci peut obtenir que les vols se fassent de jour, tant mieux, mais ce n'est pas nous qui en déciderons.

M. Cafik: Dans l'accord initial passé avec le autorités du Nigeria, celles-ci n'ont-elles pas indiqué que nous pourrions voler de jour, ou been la question n'a-t-elle pas été abordée?

M. Sharp: Non, la question n'a pas été abordée Une fois les accords passés, l'appareil n'était plus considéré comme nôtre; par conséquent, les autorités nigériennes n'avaient pas à discuter de la question avec nous. Cette question est du ressort de la Croix-Rouge.

M. Cafik: Monsieur Sharp, sur une base mensuelle, pourriez-vous nous donner une idée de ce que cette opération d'approvisionnement coûtera au Canada...

M. Sharp: Non. Le ministre des Finances ne nous a présenté jusqu'ici aucune objection.

M. Cafix: Très bien. Maintenant, pour aborder un autre sujet, certaines personnes voudraient que nous soumettions ceci aux Nations Unies. J'ai entendu votre déclaration d'ouverture de séance—et je suis entièrement d'accord avec vous—mais il me semble qu'il y aurait une autre façon d'envisager le sujet. En tenant compte de témoignages antérieurs, j'ai tendance à croire que les Biafrais prolongent leur résistance aux troupes du gouvernement fédéral par crainte d'être victimes d'un génocide, par crainte de perdre leurs biens et surtout, par crainte que, une fois la guerre perdue, ils ne se trouvent, s'ils survivent, dans une situation inférieure au sein de l'État fédéral du Nigeria.

Si les vrais problèmes sont ceux que je viens d'exposer, et les témoignages entendus me laissent penser que peut-être l'attitude que les Biafrais adoptent à l'égard d'un État indépendant est le résultat de ces considérations, dans ce cas, ne croyez-vous pas que le Canada, au lieu de porter l'affaire aux Nations Unies, ne ferait pas mieux de se servir de ses bonnes relations avec l'État fédéral pour négocier avec les deux groupes l'envoi là-bas de quelque genre d'aide pouvant prendre la forme d'un corps de la paix ou de quelque chose de ce genre?

M. Sharp: Est-il besoin de vous dire que nous n'entretenons aucun rapport avec les rebelles?

M. Cafik: Oui, je m'en rends compte.

M. Sharp: Toutefois, dans nos rapports avec les autorités du Nigeria, nous leur avons clairement laissé entendre, comme vous vous en doutez certainement, que le gouvernement nigérien devrait s'engager clairement à n'exercer aucunes représailles et qu'il devrait déclarer une amnistie générale. Nous, comme beaucoup d'autres pays, avons prié les autorités nigériennes de se conformer à cette attitude. Car, s'il y a crainte de génocide, s'il y a crainte de la part des Ibos de ne pas avoir une place reconnue dans la vie du Nigeria, alors il faudra absolument que de telles craintes soient dissipées, éliminées de leur esprit le plus vite possible. Nous avons fait comprendre aux autorités nigériennes que telle était la conduite qu'elles devaient suivre.

M. Cafik: Et les autorités nigériennes sont-elles convaincues qu'il s'agit de craintes non fondées? Ces autorités sont-elles décidées à garantir immédiatement la reconnaissance de ces droits au peuple ibo?

M. Sharp: Je ne peux me prononcer au nom du gouvernement du Nigeria, mais celui-ci nie le bien-fondé des accusations qui ont été faites en ce sens.

M. Cafik: Merci bien, monsieur Sharp.

M. Yewchuk: Monsieur, j'aimerais en savoir un tout petit peu plus au sujet de l'équipe d'observateurs qui se trouve en ce moment en Afrique. M. Cafik a indiqué qu'il ne voyait absolument aucune raison pour laquelle cette équipe effectuerait des observations en se plaçant du côté des rebelles, et pourtant, il me semble, au contraire, qu'il serait utile qu'elle s'y place, car de ce côté elle pourrait constater certaines choses qui pourraient fort bien lui avoir échappé en se trouvant du côté du gouvernement militaire fédéral du Nigeria. Je me demande si le Canada a envisagé la possibilité que son équipe se déplace partout au Nigeria ou si elle a engagé des pourparlers avec les Biafrais à ce propos?

M. Sharp: Monsieur le président, lorsque l'honorable député me demande si nous avons engagé des pourparlers, il est bien évident que la situation, par définition, interdit que nous engagions tout pourparler avec les autorités rebelles. C'est avec le gouvernement nigérien que nous entretenons des relations et toute tentative de notre part de traiter avec les rebelles serait considérée comme acte hostile par le gouvernement du Nigeria qui ne croit pas que le Biafra devrait être reconnu comme État indépendant. Nous étions dans la même position lorsque nous avons manifesté de l'irritation devant l'insistance du Gabon à traiter avec le Québec. Nous avons conclu que cette façon d'agir était quelque peu contraire aux règles du comportement international pour les mêmes raisons qui pousseraient le Nigeria à trouver mauvais que nous traitions avec une autorité rebelle, bien que le Québec ne soit pas une autorité rebelle, puisque cette autorité ne constitue pas le gouvernement du Nigeria et qu'elle n'a pas le droit de communiquer avec des gouvernements étrangers. Par conséquent, les communications que nous recevons, et qui, nous dit-on, s'adressent à nous ou qui nous parviennent de diverses façons, ne font pas l'objet de réponses. C'est avec le seul gouvernement nigérien que nous devons traiter. Or, il ne s'agit pas là d'un point de vue juridique; c'est plutôt l'essence même d'un bon comportement international qui garantit la paix mondiale.

• 2035

M. Yewchuk: Je comprends cela et je suis d'accord sur ce point, mais l'équipe se trouve là-bas sur l'invitation du gouvernement militaire fédéral du Nigeria. D'autre part, on lui a fait savoir qu'il ne lui était imposé aucune restriction sur les endroits qu'elle voulait visiter pour faire ses observations. Je me demande si vous pensez qu'elle aurait quelque chose à gagner en se rendant de l'autre côté même...

M. Sharp: Je ne sais trop comment répondre à cette question. De nouveau, vous abordez la question de la reconnaissance. Il se pourrait, par exemple, que les autorités nigériennes ne s'opposent pas à la visite des régions aux mains des rebelles par l'équipe des observateurs, si l'on reconnaissait que cette région fait partie du Nigeria. Par conséquent, s'il s'agissait pour l'équipe de la nécessité de négocier avec les autorités du Biafra pour se déplacer dans la région, je suis certain que les autorités nigériennes s'opposeraient, mais s'il s'agit plutôt pour l'équipe d'entrer de droit sur le territoire nigérien, il ne se poserait pas de problème à ce sujet-là. Voilà pourquoi les autorités nigériennes, en invitant ces observateurs, leur donnent réellement l'occasion de voir ce qui se passe sur les territoires où l'autorité fédérale est indiscutée. Mais, comme je l'ai déjà dit, si les autorités nigériennes disaient: «Traversez les lignes et passez dans l'autre partie du Nigeria», nous ne verrions pas d'objections quant à nous.

M. Yewchuk: Je pose cette question surtout parce qu'il existe certaines contradictions entre les rapports de l'équipe officielle d'observateurs et ceux de nos deux observateurs officieux. Peut-être que cette question pourrait contribuer à éclaircir cette situation.

M. Sharp: Il existe une grande différence entre les activités des deux groupes.

M. Yewchuk: Oui, je sais.

M. Sharp: Vous êtes au courant du fait que nos observateurs se déplacent au jour le jour dans le pays; ils se déplacent et interrogent les gens sur place qui sont exposés à se faire tuer en masse. Nos collègues qui sont allés au Biafra, je ne pense pas du tout aux raisons qu'ils avaient de s'y rendre, n'ont pas eu l'occasion de faire cela.

M. Yewchuk: Passons à une autre question. En 1966, il y a eu un coup d'État qui a entraîné la mort du premier ministre officiel et qui a mis au pouvoir un gouvernement militaire composé surtout d'Ibos. En juillet de la même année, un autre coup s'est produit qui a permis au gouvernement militaire fédéral actuel de prendre la direction du pays. Je me demande si vous avez des chiffres en pourcentage sur le nombre d'Ibos, s'il s'en trouve, qui font partie du gouvernement militaire fédéral actuel.

M. Sharp: Non, ne n'en ai pas. Tout ce que je puis dire, c'est que le ministre des Affaires étrangères, avec qui j'ai eu des conversations, tout en n'appartenant pas à la tribu des Ibos, était originaire de la région du Biafra et, au surplus, de religion presbytérienne.

M. Yewchuk: Selon le communiqué publié le 5 juillet par le gouvernement militaire fédéral, tout avion survolant le territoire

nigérien serait tenu pour avoir commis un acte d'hostilité ou de guerre. Le général Wrinch a déclaré hier qu'il avait prié le gouvernement canadien d'envoyer un avion *Hercules*, je crois que la date citée par lui est le 12 juillet, mais qu'on a refusé de donner suite à sa demande. Ce refus venait-il à la suite d'un refus des autorités nigériennes à ce moment-là d'autoriser nos avions à voler, ou la permission avait-elle été réellement sollicitée à ce moment-là?

• 2040

M. Sharp: Si j'ai bien compris la situation qui existait alors, les vols atteignaient leur destination en dépit de l'opposition expresse du gouvernement militaire fédéral nigérien et nous, en tant que gouvernement ayant intérêt à entretenir de bonnes relations avec le gouvernement du Nigeria avec lequel nous savions qu'il fallait collaborer pour faire parvenir des approvisionnements pour secourir le peuple nigérien, estimions que nous ne devions pas participer officiellement à ce genre d'opération. Or, si des Canadiens en tant que particuliers avaient voulu prendre part à cette opération en affrétant un avion privé ou voulaient faire l'une ou l'autre de ces choses, cela ne nous regardait pas. Mais s'il s'agissait d'un avion du gouvernement, nous avons estimé que nous ne pouvions pas faire un succès de l'opération en l'absence de l'approbation sans restriction des autorités militaires fédérales, et ce n'est qu'au cours de ces quelques derniers jours que nous avons obtenu cette autorisation sans restriction sans laquelle nous ne pouvions pas réussir. Nous nous serions trouvés dans la situation très étrange de chercher à contourner un blocus imposé par les autorités nigériennes, sauf dans les cas où elles se seraient mises d'accord avec les Biafrais sur des routes terrestres et aériennes. Vous comprendrez que l'un des points que je ne peux m'empêcher de souligner suffisamment est que les autorités nigériennes ont toujours voulu envoyer de la nourriture au Biafra.

M. Yewchuk: Je comprends cela, monsieur, mais si l'on s'en tient à la façon qu'on a lu le communiqué de presse ou à la façon dont je l'ai compris, peut-être ai-je mal compris, on pourrait supposer qu'ils auraient peut-être accordé la permission, si elle avait été sollicitée directement, de faire des vols au vu et au su de tout le monde et d'effectuer d'autres opérations avec leur autorisation. Je me demande si cette question leur a été posée.

M. Sharp: Au cours de l'heure du dîner, j'ai vérifié un compte rendu paru dans le *Toronto Telegram*. Selon les renseignements que je possède, cette nouvelle n'est pas exacte. Il serait peut-être bon de consigner par écrit ce qui a été dit, bien que je ne sois pas en mesure de me porter garant de l'exactitude de ces dires: tout ce que je puis déclarer, c'est ce que ma mission me communique. Ce qu'on a dit en fait est que le Nigeria n'a jamais refusé de fournir de la nourriture et des médicaments aux Biafrais. Par exemple, Ojukwu refusa de se servir de la voie de terre qu'on lui proposa d'employer. Ils ont aussi permis à la Croix-Rouge de faire des vols dans des conditions qui avaient fait l'objet d'un accord. Au sujet du Canada, ils se sont bornés à dire qu'ils étaient heureux d'être d'accord avec la proposition de M. Sharp lorsqu'il l'a faite. Il n'a pas été fait mention de référence hypothétique concernant le passé. J'espère que cela mettra fin à cette histoire-là qui, je crois, avait un caractère très nuisible parce qu'elle soulevait une controverse inutile.

M. Yewchuk: Il s'agit ici d'une référence à la nouvelle parue dans le Telegram. Dans ce cas-là, c'est satisfaisant, monsieur.

M. Sharp: C'est la seule nouvelle que j'ai lue à ce sujet.

M. Yewchuk: Selon le Telegram, le Canada n'a pas en réalité demandé au Nigeria, avant dimanche dernier pour être précis, s'il pourrait faire atterrir des avions sur son territoire.

M. Sharp: Bien, dans leur compte rendu qu'ils m'ont fait parvenir, mes représentants à New York affirment qu'ils nient avoir déclaré quelque chose de semblable.

M. Yewchuk: Je me demande encore si vous-même ou votre ministère leur aviez fait cette demande avant dimanche.

M. Sharp: J'ai répondu plusieurs fois à cette question. Si l'on avait pensé, lors de ma conversation avec le général Wrinch, qu'on aurait pu, à ce moment-là, obtenir le consentement des autorités nigériennes pour l'usage de cet avion de l'ARC piloté par un équipage militaire pour transporter des approvisionnements dans le territoire rebelle à partir d'un point à l'extérieur du Nigeria, nous l'aurions fait à ce moment-là. Nos renseignements indiquaient alors que cela n'était pas possible et voilà pourquoi j'étais si heureux d'apprendre, lors de mon séjour à New York, que le point de vue avait changé, et j'espère qu'il en est bien ainsi. Ce sera une opération très délicate et le seul vœu que je formule est qu'elle réussisse. C'est aussi là notre vœu à tous, et nous préférons voir passer les envois de nourriture avant la controverse politique.

• 2045

Des voix: Bravo, bravo.

M. Yewchuk: Si je saisis bien, monsieur, vous voulez faire entendre par là que la nouvelle est simplement une erreur de la part du journaliste.

M. Sharp: Je l'ignore. Je ne vous dis que ce qui m'est parvenu de New York parce que j'étais troublé par la nouvelle et je voulais la contrôler.

M. Yewchuk: Je vous remercie beaucoup. C'est tout, monsieur Sharp.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le président, je voudrais en premier lieu remercier le Comité de son indulgence à mon endroit. Je suis en retard mais je devais être à la Chambre. De fait, nous avons gagné un vote de justesse.

Monsieur le ministre, depuis le début de ces séances, les reportages sur les deux côtés ont été différents. Nous avons pris connaissance d'une version qui nous a été donnée par un groupe international ayant étudié un seul côté de la situation. D'autre part, nous avons entendu un reportage de témoins, députés au Parlement, qui sont allés visiter l'autre côté et qui nous ont donné l'autre version. Ni dans un cas, ni dans l'autre, avons-nous pu obtenir une vue d'ensemble de ce qui se passe des deux côtés de la ligne de combat au Nigeria. Dans les deux cas, nous n'avons pris connaissance que d'une version de l'histoire. D'une part, un représentant du Canada a présenté un rapport qui a été contrôlé par le membre des Nations Unies, mais ce rapport n'intéressait qu'un côté de la ligne de combat. Ils ont passé là les trois dernières semaines; une partie de ce qu'ils ont rapporté constitue sans doute des preuves par ouï-dire; une autre partie se compose d'observations faites par eux-mêmes. D'autre part, nous avons entendu un rapport de deux députés du Parlement qui ont fait un court séjour...

M. Sharp: Je regrette que mon attention ait été distraite. Qu'avez-vous dit au sujet du rapport des observateurs?

M. Stewart (Cochrane): Que le rapport des observateurs se fondait sur la situation constatée dans une partie du pays.

M. Sharp: Vous parlez de leur premier rapport.

M. Stewart (Cochrane): Des deux rapports.

M. Sharp: Chacun portait sur une partie différente.

M. Stewart (Cochrane): Nous n'avons jamais reçu de rapport des observateurs sur ce qui se passe du côté biafrais tel qu'il est actuellement.

M. Sharp: Ceux qui sont là-bas.

M. Stewart (Cochrane): Le sixième du pays qui est aux mains des Biafrais.

M. Sharp: Oui.

M. Stewart (Cochrane): Nous n'avons reçu d'eux qu'un rapport au sujet de l'autre côté. D'autre part, nous avons reçu un rapport de deux députés du Parlement, qui sont allés là-bas et qui nous ont communiqué, d'après ce que j'ai pu découvrir jusqu'à présent, des témoignages par ouï-dire. En faisant cette déclaration je ne cherche pas à leur enlever leur mérite. Notre comité est sans doute très heureux d'avoir reçu ces témoignages parce qu'il s'agit là de ce genre de témoignages que nous ne pouvions nous-mêmes obtenir; ils sont insuffisants, cependant. Ils ne sont pas insuffisants pour notre Comité. Nous avons besoin de renseignements de première main sur les deux parties. Voici ma question. Le gouvernement estime-t-il qu'il devrait y avoir, soit un groupe de notre pays, soit un groupe international, qui serait chargé d'examiner cette situation afin que soit supprimée la divergence d'opinion, afin que nous puissions voir ce qui se passe des deux côtés? Nous avons entendu parler de génocide. Nous avons entendu dire qu'il n'y avait pas de génocide. Nous avons entendu deux histoires différentes concernant les deux parties. Il se peut que ces rapports soient tous deux exacts, mais ils concernent deux aspects différents de la guerre. J'estime qu'on devrait maintenant nous communiquer des renseignements qui intéressent les deux côtés dans leur ensemble. Le gouvernement est-il disposé à prier quelqu'un de nous communiquer ce genre de rapport ou à effectuer une enquête de ce genre?

M. Sharp: Monsieur le président, je dois vous dire que nos observateurs sont en territoire nigérien sur une invitation des autorités fédérales nigériennes et qu'ils s'y trouvent pour observer le comportement des troupes fédérales. Comme je l'ai déjà dit, ce n'est qu'en étant sur les lieux qu'une personne peut affirmer avec certitude que les atrocités sont voulues ou non puisqu'elle aurait alors la situation bien en main. Si vous avancez dans le territoire dominé par les rebelles, qui fait l'objet d'attaques et qui est le théâtre d'opérations militaires, vous vous engagez dans un genre différent d'opération. A ce moment-là, vous cherchez à découvrir quels sont les objectifs recherchés. Cette action se rattache à la question à l'étude, mais il est bien difficile de trouver un moyen de régler cette controverse. A mon avis, le motif principal est la peur du génocide chez les rebelles biafrais. Ils raisonnent ainsi: «Si nous nous rendons, on nous exterminera».

• 2050

Lorsqu'il s'agit de répondre à cette question, vous ne pouvez le faire qu'en ayant à l'esprit la partie extérieure à la zone du conflit où les gens relèvent du gouvernement actuel du Nigeria. Vous avez là des preuves qui vont permettre de savoir si, une fois que les autorités fédérales se seront rendu maîtresses du territoire, il y aura des massacres. Ce qui se produit au cours d'une guerre civile

est tout différent; toutes les guerres civiles font couler beaucoup de sang. Je ne crois pas que vous voudriez dire que les armées du Nord se sont mises en campagne en vue d'exterminer les gens des États-Unis du Sud, mais il y a eu de nombreuses victimes au cours de la guerre civile des États-Unis. Cela se constate dans toutes les guerres civiles.

Voilà, nous sommes ici en face de deux questions différentes et je ne crois pas qu'il soit possible du tout de répondre à la question telle que vous l'avez posée. D'autre part, j'ajouterai que les idées du colonel Ojukwu ne sont pas admises de tous les Ibos. A l'heure actuelle, il y a des Ibos vivant en dehors du territoire tenu par les rebelles qui souhaitent un règlement de ce conflit portant que les régions biafraises restent au sein du Nigeria, En fait, il y a des Ibos qui tentent de persuader Ojukwu d'accepter cela comme l'une des conditions; jusqu'ici ils n'ont pas réussi. Ce ne sont pas tous les Ibos qui craignent le génocide; il y en a un certain nombre qui sont tout à fait disposés à s'intégrer dans la société nigérienne.

M. MacDonald (Egmont): Est-ce que certain d'entre eux font partie du gouvernement...

Le président: Monsieur MacDonald, votre nom est un peu plus loin dans la liste.

M. Sharp: Non, non, il s'agit d'Ibos très influents.

M. Stewart (Cochrane): Je crois, monsieur, qu'un bon nombre de personne nous ont fait savoir ce qui se passe du côté ibo et que ces renseignements sont bien différents de ceux que nous avons obtenus au sujet de l'autre côté. En fait, MM. Brewin et MacDonald ont l'impression que la situation est bien plus lamentable que ne le croient, d'après ce qu'ils nous ont dit, nos observateurs du côté nigérien—le côté fédéral.

M. Sharp: Bien, ils nous parlent de choses différentes.

M. Stewart (Cochrane): C'est bien cela.

M. Sharp: Non, non. Ils ne nous font pas des rapports sur les mêmes questions. Ce que nos amis sont allés observer dans le territoire des rebelles ce sont les conditions dans une région assiégée, une région soumise à des pressions comme l'indique la carte, une région relativement très restreinte soumise aux pressions des forces fédérales qui l'entourent. Ce à quoi les observateurs s'intéressent dans la guerre, c'est ce qui se passe dans la paix.

M. Brewin: Je pose la question de privilège. Ce n'est pas du tout ce dont nous avons tenu compte.

M. Sharp: Bien, non, je m'excuse, mais c'est ce que vous avez observé; vous êtes allés là. D'autre part, si je me souviens bien, je n'ai pas lu votre témoignage parce que je n'en ai pas eu l'occasion, de ce que vous m'avez dit à New York, vous n'aviez pas foi dans les rapports qu'ont fait les observateurs sur ce qu'ils ont vu dans les régions qu'ils ont visitées. Or, il se peut que vous ayez changé d'idée entre-temps.

M. Brewin: Vous me citez de travers.

M. Sharp: Je m'excuse. Très bien, je m'abstiendrai.

Le président: Il aurait peut-être mieux valu nous limiter au sujet en discussion.

M. Stewart (Cochrane): Il est tout à fait exact que ces messieurs n'étaient pas d'accord sur ce rapport; en fait, ils ont été bouleversés, si l'on me permet d'emprunter leurs termes. Je vois maintenant qu'ils n'ont pas le droit d'être bouleversés, ni même de porter un jugement sur ce rapport parce qu'eux parlaient d'une autre situation. Ils parlaient de la région située d'un côté de la ligne tandis que les autres parlaient de la région située de l'autre côté de la ligne. Mais voilà la question: nous continuons de recevoir des renseignements particuliers à un côté ou à l'autre. Je voudrais bien voir le Comité recevoir des renseignements concernant les deux côtés à la fois de la part de quelqu'un qui a séjourné des deux côtés.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Stewart?

M. Sharp: Je pourrais peut-être ajouter que je suis tout à fait certain que le ministre des Affaires étrangères du Nigeria, d'après mes conversations avec ce dernier, serait heureux de recevoir la visite de députés du Parlement du Canada qui voudraient se rendre dans les régions nigérianes, même celle de nos deux collègues qui sont déjà allés au Biafra.

Le président: C'est là une idée sensationnelle!

• 2055

Une voix: Qui sont ceux qui iront?

M. Sharp: Monsieur le président, je voudrais faire une seule observation avant de reprendre mon siège. Plusieurs d'entre nous avons peut-être hésité à mentionner cette possibilité, et il arrive très souvent que les perspectives changent lorsqu'on envisage les choses d'un autre point de vue. Je me permets de rappeler aux honorables membres de notre Comité que, même si cela ne paraît pas très probable, on ferait bien de penser à une analogie qui pourrait se matérialiser dans notre pays si, par exemple, un groupe de notre pays avait le désir de se séparer du reste du pays. Voudrions-nous que cette question soit évoquée aux Nations Unies et désirerions-nous qu'un autre pays, je m'abstiens de préciser davantage, vienne s'immiscer dans

nos affaires? Nous serions sages de ne pas oublier cela.

Le président: Je donne la parole à M. Laniel.

M. Laniel: Monsieur le président, je me demande si le ministre serait d'accord avec moi pour dire qu'à l'heure actuelle la seule façon de secourir les diffrentes régions du Nigeria serait de faire appel aux organismes internationaux et aux organismes de charité. N'est-il pas exact aussi que ces organismes ne peuvent pas apporter leur aide à ces peuples contre la volonté de ces derniers, contre celle du gouvernement nigérien ou contre celle du gouvernement rebelle? Si c'est là la situation n'est-il pas acceptable d'affirmer que le Canada se serait trouvé dans une situation embarassante si nous avions écouté les avis de certains de nos collègues et avions tenté par la force de faire passer des avions du Canada au Nigeria? Si nous voulons réellement apporter une aide, nous devons le faire d'une façon honnête. J'estime qu'à moins que nous l'apportions de la façon que nous l'avons apportée nous pourrions être la cause d'un tort assez considérable et même compromettre la situation de ces organismes internationaux.

M. Sharp: Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, monsieur Laniel. Cela est non seulement exact, mais nous aurions encore compromis notre propre position. Je crois que nous avons bien agi en cherchant à obtenir la collaboration entière du gouvernement militaire fédéral dans nos opérations de secours; si nous avions agi autrement, nous ne serions pas en mesure d'apporter une aide comme nous le sommes aujourd'hui. En effet, j'aurais des doutes sérieux si nous avions defié les autorités nigériennes, si nous avions fait suite aux avis qu'on nous a donnés avec aussi peu d'hésitation de mettre en service des avions militaires, des avions des Forces de l'Air du Canada, pas même sous la direction de la Croix-Rouge, juste des avions des Forces de l'Air du Canada, afin de forcer notre passage. Je crois que les résultats auraient été désastreux. Tout d'abord, il n'y aurait pas eu de secours du tout qui serait passé du Canada au Nigeria, nous aurions gâté toute l'affaire.

Ensuite, nos possibilités d'exercer une influence dans le bon sens pour que ce grand continent connaisse de meilleurs jours auraient été réduites à néant.

M. Laniel: Nous avons parlé de secours. Venons-en maintenant à la façon dont nous pourrions offrir une aide à part les dons en nourriture et en médicaments. Si je vous ai bien compris, la Croix-Rouge, à un moment donné, a fait une demande bien précise pour un avion *Hercules*. Est-ce exact?

M. Sharp: Oui.

M. Laniel: Y a-t-il eu de sa part, à un moment quelconque, une demande générale concernant tous ses besoins?

• 2100

M. Sharp: Je n'ai pas très bonne souvenance de la succession des événements. Elle nous a fait savoir bien clairement qu'elle pourrait utiliser un avion *Hercules*. Naturellement, comme je l'ai rappelé au Comité, nous avons mis un avion *Hercules* à sa disposition, un avion du gouvernement du Canada, un avion des Forces de l'Air du Canada, pour transporter des approvisionnements par air en suivant un couloir autorisé par un accord. La Croix-Rouge internationale pensait qu'une entente était intervenue entre Lagos et les rebelles. Ce qui a abouti à une impasse. C'est alors qu'elle nous a dit qu'elle aimerait avoir un avion *Hercules*. Elle disposait de peu de ressources, comme le général Wrinch vous l'a sûrement dit, pour louer des avions. Il était donc clair que si un avion *Hercules* allait être rendu disponible, il devait être fourni par le gouvernement, et avec son équipage, parce que non seulement les frais seraient-ils trop élevés pour la Croix-Rouge mais encore il lui aurait été impossible de trouver un équipage même si nous lui avions prêté l'avion en question. En effet, elle avait fait des démarches pour trouver des équipages destinés à prêter main-forte à ceux de l'avion *Hercules* de la Suède qui étaient insuffisants.

M. Laniel: Veuillez m'excuser, monsieur, mais lorsque vous parlez de l'avion *Hercules* de la Suède, vous ne voulez pas dire que cet avion *Hercules* a été fourni par le gouvernement suédois.

M. Sharp: Non, il est fourni par la Croix-Rouge, mais c'est le gouvernement suédois qui l'a mis à la disposition de la Croix-Rouge suédoise. C'est clair comme le jour, je n'ai pas le moindre doute à ce sujet. Mais la position dans laquelle se trouvait le Canada à ce sujet était réellement bien différente. Ce que nous voulions faire, c'était de mettre à la disposition des intéressés un avion *Hercules* qui pourrait tenir les airs continuellement, qui serait pourvu d'un équipage suffisant, qui serait piloté, non pas comme dans le cas de l'avion suédois, en partie par des Canadiens, en partie par des Suédois, mais entièrement piloté par des Canadiens, parce que nous ne pouvions obtenir d'équipage ailleurs pour le piloter, ni la Croix-Rouge. Voilà pourquoi les dispositions à prendre devaient préciser que le gouvernement militaire fédéral ne verrait pas d'objections si un avion *Hercules* des services du Canada, piloté par des militaires du Canada, était mis à la disposition de la Croix-Rouge pour transporter de la nourriture dans

les régions tenues par les rebelles. C'était la proposition. Durant un bon bout de temps, les autorités nigériennes se sont montrées, très clairement, bien réticentes à accepter cette proposition. Mais elles l'ont acceptée, et je crois que nous devrions maintenant tous penser à voir cet avion utilisé au maximum en veillant à ce qu'il y ait de grandes quantités de nourriture à transporter, ce qui exige non seulement l'apport du gouvernement, mais aussi, je pense, celui des organismes bénévoles.

M. Laniel: Maintenant que nous avons offert des approvisionnements en nourriture et mis un avion à la disposition des intéressés, j'espère que les formalités ne nous empêcheront pas d'apporter l'aide et les secours aux peuples de là-bas.

J'ai un autre point à soulever: c'est celui du génocide. Pouvons-nous éviter le génocide d'une façon autre que celle qui consiste à dépêcher des observateurs dans ces régions pour s'intéresser à la situation et rester en bons termes avec le gouvernement nigérien afin que nous puissions veiller à ce qu'il continue d'appliquer sa politique actuelle destinée à prévenir les abus de guerre dans la mesure du possible.

M. Sharp: Très bien, monsieur Laniel, je suis convaincu que plusieurs membres de notre Comité, qui connaissent bien la charte des Nations Unies et les autres déclarations qu'elles ont énoncées, seront d'accord pour dire qu'il existe des circonstances où la collectivité internationale est justifiée d'intervenir dans les affaires intérieures d'un pays parce qu'il pratique le génocide. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Quant à moi, si j'étais ministre des Affaires extérieures, je conseillerais au gouvernement du Canada, s'il existait des preuves indubitables de génocide, d'appuyer toute motion ou résolution aux Nations Unies pour saisir cet organisme de cette question. Dans ce cas-ci, il n'existe pas encore, quant à nous, de preuves tendant à démontrer qu'il y a génocide. Nous possédons le témoignage, je crois, du secrétaire général du Commonwealth, qui affirme ne pas avoir découvert de preuves de génocide. Les témoignages des observateurs indiquent aussi qu'il n'existe pas de preuve de génocide jusqu'à présent. Nous craignons beaucoup le génocide, nous le craignons beaucoup; il y a eu de nombreuses atrocités. Il n'y a aucun doute. Mais les atrocités et le génocide sont deux choses bien différentes, et nous n'avons pas encore de preuve, du moins je n'en ai pas pour ma part, qui donnerait raison au Canada de se présenter devant les Nations Unies et de porter une accusation de génocide contre le gouvernement.

• 2105

M. Laniel: Passons maintenant au rôle qu'a joué le peuple biafrais dans cette situation, et voyons dans quelle mesure ce peuple a suivi ses chefs depuis le commencement des événements. Vous avez déjà répondu partiellement à ma question, il y a un instant, en disant qu'il y avait des personnalités biafraises qui ne voudraient pas ou ne voulaient pas aller jusqu'à la sécession. Même s'il s'agissait d'une proportion élevée, serait-ce une indication qu'une proportion du peuple biafrais préférerait qu'une solution soit trouvée en restant au sein du Nigeria? J'irai plus loin. Il se peut que vous ne soyez pas en mesure de répondre à cette question, mais croyez-vous que, même chez ces personnes qui se considèrent membres du gouvernement du Biafra, il y en ait qui préféreraient, si cela était possible, un règlement pacifique en continuant de faire partie de la Fédération nigérienne.

M. Sharp: Je ne suis pas en mesure de donner une réponse à cette question avec beaucoup de conviction. Ce que je sais, c'est qu'il y a des gens importants dans la collectivité ibo qui font des efforts pour qu'une solution soit apportée dans le cadre de l'État fédéral. Je ne saurais dire au nom de qui ces gens parlent. Je suis convaincu qu'en l'absence d'un appui puissant en faveur de la sécession, cette affaire n'aurait pas été portée aussi loin qu'elle l'a été. Mais je crois qu'il ne convient pas que j'exprime mon point de vue sur ce que doit être la bonne solution à adopter au Nigeria, et c'est là précisément la raison pour laquelle je ne veux pas participer à une action des Nations Unies qui s'attacherait à ces questions. Nous formons un peuple qui s'estime capable d'orienter ses destinées et il faudrait des accusations très sérieuses de génocide, ou quelque chose de semblable, pour motiver une intervention de notre part. Voilà pourquoi, en tant que ministre des Affaires extérieures, je m'efforce, et j'estime parler au nom de la plupart des Canadiens, de parer à une intervention dans les affaires intérieures du Nigeria. Cette question doit être réglée par le peuple du Nigeria, non par le peuple du Canada.

M. Laniel: Monsieur, lorsque nous parlons du Biafra, vous vous reportez constamment aux Ibos, mais il existe des minorités sur ce territoire. Sur les 12 millions, n'y a-t-il pas 4 millions de personnes qui ne sont pas des Ibos? Ils forment une minorité et ils ont des droits. Je crois que je vais terminer en disant que nous avons des minorités au Canada et que ces minorités à l'intérieur des régions minoritaires sont aussi très importantes.

M. Sharp: Je suis d'accord. Je me servais du mot Ibos non pas parce qu'il y a correspondance avec le mot rebelle mais plutôt

parce que ce sont eux qui ont porté les accusations de génocide.

Le président: Monsieur Groos vous avez maintenant la parole.

M. Groos: Monsieur le président et monsieur le ministre, j'aimerais orienter la discussion vers un aspect un peu différent. Lorsque nous avons commencé nos enquêtes, je crois que nous étions surtout préoccupés d'apporter une solution immédiate au problème de la faim qui existait au Biafra en particulier, mais aussi dans certaines parties du Nigeria et, maintenant que nous avons réussi à fournir un avion *Hercules*, nous semblons glisser sur cette question avec une certaine facilité et nous continuons notre chemin gaiement sans peut-être tenir suffisamment compte des faits concrets de la situation. Selon ma conception des choses, divers témoins nous ont inondés de chiffres. Deux ou trois témoins ont dit qu'il fallait en gros 200 tonnes par jour à l'heure actuelle; M. Middelkoop prétend qu'il faut 500 tonnes par jour, les deux députés qui ont visité la région sont arrivés à la conclusion qu'il faudrait multiplier par cinq les 150 ou 200 tonnes, qui sont acheminées maintenant, pour mettre un terme à la famine du Biafra, soit 1,000 tonnes par jour. Plus tard, je crois que c'est M. Middelkoop qui a déclaré qu'au mois de décembre il faudrait 3,000 tonnes de nourriture par jour pour faire disparaître la famine au Biafra seulement. Or, il me paraît bien évident que les deux avions *Hercules* que nous avons dépêchés là-bas pour prêter main-forte ne pourront même pas, quelles que soient les conditions d'atterrissage, acheminer les 500 tonnes qui constitueraient le minimum nécessaire actuellement, selon M. Middelkoop, pour ne pas mentionner les 1,000 ou 3,000 tonnes dont nous aurons besoin dans deux mois. Il m'est tout à fait évident que nous aurons besoin de communications routières menant dans cette région et que nous devrons constituer d'immenses dépôts de vivres dans le voisinage de l'État biafrais pour que l'acheminement puisse se faire avec rapidité. Pour avoir une idée de l'ampleur du problème, disons que le navire qui quittera Halifax ce mois-ci portera, si je suis bien informé, une cargaison de quelque 3,600 ou 3,700 tonnes de vivres, soit la quantité nécessaire pour un jour. J'aimerais savoir et même avoir l'assurance, étant donné que nous n'avons pas de représentants au Biafra même, que les divers groupes de missionnaires collaborent ensemble et avec le CICR, qu'ils pourront informer à temps les gouvernements qui ont envoyé ces secours afin qu'il ne se crée pas d'embarras quand décembre nous arrivera dans quelques mois. Nous devons nous préparer dès maintenant à faire face à cette situation d'urgence. Cette préoccupation tombe encore, à mon sens, dans le cadre de notre mandat et je me demande si vous pourriez me dire quelque chose, monsieur le ministre, au sujet des rapports qui existent entre ces groupes de missionnaires et de ceux qui existent entre les gouvernements et ceux qui en sont les porte-parole.

• 2110

M. Sharp: Je ne saurais me prononcer avec grande autorité sur le sujet, monsieur Groos. Je crois que, dans les limites du territoire détenu par les rebelles, ce sont diverses organisations charitables qui s'occupent de la distribution des secours. L'Église et la Croix-Rouge, ainsi que d'autres organismes, font du mieux qu'ils peuvent au milieu de ce qu'on doit évidemment admettre des circonstances très difficiles. Dans la région qui est sous le contrôle de Lagos, la Croix-Rouge travaille de concert avec les autorités militaires pour acheminer les approvisionnements. Il survient parfois des difficultés, ainsi qu'on en a fait mention à la Chambre. Tous savent d'ailleurs qu'il arrive des moments où les autorités militaires—et il est naturel, je suppose, qu'il en soit ainsi—placent les considérations militaires au-dessus de l'élément humanitaire. Je crois que des deux côtés les moyens de faire parvenir des secours à la population peuvent être améliorés.

C'est là une des raisons, quand nous avons consenti à affecter un de nos avions au transport des approvisionnements en territoire militaire fédéral, pour lesquelles j'estime que, même si le Canada ne réussit pas à transporter ces approvisionnements en territoire rebelle, nous aurons beaucoup accompli. Les besoins sont impérieux. M. Labouisse m'a dit à New York qu'il existe des régions derrière les lignes fédérales qui ont un besoin crucial de vivres, et il m'a souligné tout ce qu'il y a à faire là-bas. Si nos avions réussissent à transporter des vivres pour répondre à ces besoins, le Canada aura ainsi fait sa large part pour répondre aux nécessités pressantes du peuple nigérien.

• 2115

Il est préférable de pouvoir aller partout. Je ne crois pas que notre Comité doive comprendre que rien n'a été fait parce que nous n'avons eu qu'hier la permission de transporter des vivres dans le territoire des rebelles. Il serait absurde de donner dans cette idée. Toutefois, il est encore mieux de pouvoir travailler dans toutes les régions.

Comme je l'ai déjà mentionné, je crois, monsieur Groos, nous devons tous concentrer notre attention—et ceci vaut pour tous les gouvernements du monde—sur la situation à laquelle il faudra faire face cet hiver. Elle

sera, me dit-on, vraiment difficile. Les opérations de secours qui se révéleront alors nécessaires éclipseront celles qui sont en cours présentement. Espérons que la guerre sera alors terminée, ce qui nous permettra de transporter des approvisionnements sans avoir à nous occuper des opérations militaires.

M. Groos: Je crois qu'il s'agit là d'un travail que nous ne saurions accomplir seul. Notre position, me semble-t-il, est très bonne auprès des Nigériens. Nous devrions avoir des résultats. J'espère que, lorsque viendra le mois de décembre, nous serons en mesure de répondre aux besoins. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Alexander?

M. Alexander: Merci, monsieur le président. Je note, monsieur le ministre, que vous avez formulé des observations au sujet de l'article de M. Robert MacDonald, dans *The Telegram*, et je m'inquiète de ce que vous avez dit. Pour vous rafraîchir la mémoire, monsieur, voici ce qui était écrit:

> Abdul Razag, chef adjoint de la mission nigérienne auprès des Nations Unies, a dit que le Canada n'avait proposé que dimanche dernier d'affecter un avion de type *Hercules* aux envolées de secours au Biafra.

Vous avez alors déclaré, monsieur, que nos diplomates avaient fait observer que les Nigériens s'étaient défendus d'avoir dit quelque chose de la sorte. Voilà qui nous porterait à croire qu'on ne saurait se fier aux reportages de ce journal.

M. Sharp: C'est vous qui le dites, et non pas moi, monsieur.

M. Alexander: Ne le croyez-vous pas vous-même, monsieur?

M. Sharp: Venant de vous, oui.

M. Alexander: Disons que ça suffit, monsieur le ministre. Quand a-t-on proposé pour la première fois au gouvernement militaire d'utiliser les avions *Hercules*?

M. Sharp: Eh bien! M. Alexander, je dois dire que les pourparlers à ce sujet sont en marche depuis un bon bout de temps. Nous cherchons un moyen qu'agréerait le gouvernement militaire fédéral du Nigeria et qui nous permettrait d'acheminer plus efficacement là-bas des approvisionnements de secours. C'est donc là un processus qui est en cours depuis déjà très longtemps. Comme je l'ai mentionné, il y a trois semaines, lors de mes entretiens avec le général Wrinch, il ne semblait pas alors possible de pouvoir mener ce projet à bonne fin.

Je ne sais pas ce qui est arrivé à New York. Je vous fais simplement part du démenti donné par le gouvernement nigérien. Il ne s'agit pas d'une règle générale. Je parle ici de ce qui touche le Canada, soit le projet de mettre un avion canadien au service de la Croix-Rouge et de fournir un équipage. La question qui se pose est la suivante: cet avion pourra-t-il transporter des approvisonnements jusqu'en territoire rebelle? Nous avons reçu l'assurance, il n'y a de cela que deux jours, que nous pourrions utiliser l'avion à cette fin avec l'approbation totale du gouvernement militaire fédéral.

C'est là la situation. Je ne veux pas entrer en controverse avec les hauts représentants du gouvernement nigérien. On veut des vivres et nous voulons en fournir. Je crois que nous devons concentrer nos efforts sur le transport de ces approvisonnements. Nous ne devons pas chercher à créer ce que je pourrais appeler une controverse sur des dates. Ceci pourrait nuire au bon accueil que font les Canadiens à l'occasion qui leur est offerte.

• 2120

Voilà ce que j'en pense et je suis heureux de dire que je n'ai pas à offrir de démenti à propos de quoi que ce soit que les autorités du Nigeria auraient dit dans cet article. Elles ont nié la chose et je crois que cela contribuera à créer la bonne atmosphère.

M. Alexander: Je vois bien, monsieur, mais ce qu'il y a de malheureux au sujet de cet article, c'est qu'une accusation a été portée et je crois que le gouvernement doit la relever. Vous avez peut-être répondu à ma question, mais je me demande précisément quand vous avez fait des représentations auprès du gouvernement militaire pour que des avions *Hercules* soient utilisés par la Croix-Rouge?

M. Sharp: Il y a très longtemps que nous avons fait de telles représentations.

M. Alexander: Quand avez-vous fait mention de la chose pour la première fois?

M. Sharp: La première remonte au moment où nous avons fourni les *Hercules*.

M. Alexander: Et c'est quand, monsieur?

M. Sharp: Au début de septembre, au moment de l'envolée à Lagos. C'est à ce moment-là. C'était la première fois. Nous n'avons jamais hésité et toute mention selon laquelle nous aurions été réticents est tout à fait absurde. Nous y avons envoyé l'avion. Il n'a pu s'y rendre, parce que les autorités du Biafra n'ont pas permis d'utiliser alors le corridor aérien.

M. Alexander: D'accord, mais vous ne parlez pas de l'avion qui sera affecté à une envolée directe au Nigeria. Je crois que vous pouvez répondre à cette question. Je parle de la date où l'avion *Hercules* s'envolerait à destination du Biafra.

M. Sharp: Il n'y a qu'une date que je puis préciser, si cela peut avoir quelque signification et je ne suis pas sûr que ce soit le cas.

M. Alexander: Nous sommes ici pour élucider les faits, monsieur. Je crois que la chose a son importance, surtout lorsqu'on lit au sujet de cette accusation que le Canada aurait pu envoyer des avions au Biafra il y a un mois.

M. Sharp: On a nié la chose cependant.

M. Alexander: Ce que je veux savoir, monsieur, c'est la date où notre gouvernement a indiqué que des avions pourraient être envoyés au Biafra pour y soulager les malheureux.

M. Sharp: La première fois—nous avons offert l'avion à la Croix-Rouge pour le transport des vivres et en conformité d'une entente avec le CICR conclue avec le GMF le 3 septembre. C'était la première fois. Les choses n'ont pas marché. L'avion n'a pu se rendre sur les lieux.

Par après, nous avons cherché les moyens qui nous permettraient de mettre nos projets à exécution sans déplaire au GMF. Je vous ai fait part de l'attitude que les autorités avaient prise au début au sujet des envolées qui...

M. Alexander: Précisément...qui s'y rendaient.

M. Sharp: Oui, qui volaient sans permission expresse. Il s'ensuit que, lors de mes discussions avec le général Wrinch, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir suffisamment d'assurance à ce sujet. C'est véritablement la la seule réponse que je puis vous donner. Nous avons constamment cherché à organiser un moyen qui serait acceptable au GMF pour acheminer des approvisionnements au Biafra. Nous n'avons pas cessé un moment de travailler en ce sens. Nos efforts n'ont connu aucun répit, mais nous voulions qu'ils soient vraiment efficaces. J'espère que l'entente que nous avons conclue l'autre jour aboutira à des mesures efficaces. Vous n'ignorez pas—et la chose ne fait aucun doute—qu'il s'agit là d'une aventure extraordinaire—le Gouvernement militaire fédéral du Nigeria permettant à un équipage canadien et à un avion canadien de voler pour la Croix-Rouge et de transporter de la nourriture aux rebelles. C'est là un fait extraordinaire.

M. Alexander: Je poursuis et peut-être que je puis conclure en disant que votre déclaration du début—nous y ajoutons foi—à savoir qu'il existe une grande amitié entre nos pays, a trouvé un démenti le 10 octobre, dans la déclaration qu'ont faite les autorités du Nigeria et qui semble être en contradiction directe...

M. Sharp: Avec quoi?

M. Alexander: Bien, je crois que la déclaration qui vient justement d'être faite est certainement...

M. Prud'homme: Il y a dénégation.

M. Alexander: Certainement, la chose est vraie. Elle est de nature à embarrasser notre gouvernement, si je lis correctement. Que voulez-vous...

M. Sharp: Nous verrons ce que sont les dénégations. Les autorités disent qu'elles vont émettre les dénégations.

• 2125

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Alexander?

M. Alexander: Oui, monsieur le président, et j'espère que le président sera de mon avis. J'aimerais simplement lire quelque chose. J'ai ici la déclaration de...

Le président: Est-ce une question, monsieur Alexander? Je crois que nous devons être très larges dans ce domaine, mais il se fait tard. J'estime qu'il en est d'autres qui désirent encore poser des questions. Il serait peut-être préférable de poser des questions plutôt que de formuler des commentaires ou des accusations. Ce serait là une chose utile.

M. Alexander: Merci, monsieur le président. Je crois vous avoir compris.

M. Sharp, il me semble, à ce moment même où se déroulent des événements internationaux, que la question de leadership entre en jeu et qu'il s'agit d'un point de vue humanitaire. Je note que vous avez lu la déclaration faite par les représentants de Haïti, des Pays-Bas, de El Salvador et de la Norvège. Il me semble qu'elle renferme une proposition qui, selon moi, retient l'attention de millions de gens. Cette proposition porte que le Canada devrait montrer la voie, peu importe les implications politiques ou les répercussions sur le front diplomatique, alors que des millions de gens crèvent de faim. Mon honorable collègue, en face de moi, a souligné qu'il s'agissait là d'une situation très grave. Il l'a souligné d'une façon très marquée.

Ma question est la suivante: Estimez-vous que le moment est venu, que c'est l'année où le Canada devrait s'imposer devant les Nations Unies à l'égard de l'aspect humanitaire d'un conflit qu'aucun des deux États ne peut résoudre?

M. Sharp: Certainement. Je crois que nous avons montré là la meilleure voie et elle porte sur la question humanitaire.

Nous avons suivi les conseils du secrétaire général des Nations Unies. Nous lui avions demandé son avis et il nous a dit que le meilleur moyen de s'affirmer était d'appuyer les agences internationales de secours. Voilà ce qu'il nous a conseillé et je crois que c'est là pour nous la marche à suivre. C'est là le genre de conduite qui continuera d'être nôtre je l'espère, comme pays et comme peuple.

M. Alexander: Eh bien! monsieur le président, j'espérais que peut-être le Canada, devant les souffrances dont le monde entier est le théâtre...

M. Gibson: Un point d'ordre, monsieur le président, je demande que nous procédions avec des questions, non pas avec des observations.

Le président: Je vous demande, monsieur Alexander, de poser des questions et de ne pas faire de commentaires.

M. Alexander: Très bien, monsieur le président, je vais conclure mes remarques en disant que c'est mon espoir que le gouvernement prendra la tête en invoquant le côté humanitaire de toute cette crise.

M. Sharp: Il va de soi, monsieur le président, que je ne m'attendais pas à ce que l'opposition dise que le gouvernement canadien s'est conduit en chef de file. Peut-être me permettrez-vous de dire que, selon moi, aucun autre pays n'a fait plus que nous pour assurer des secours d'ordre humanitaire au peuple du Nigeria. Je ne m'attends pas toutefois à ce que M. Alexander y fasse écho.

M. Alexander: Je n'irai pas plus loin, monsieur le président. Je tiens à remercier M. Sharp, des réponses qu'il nous a données. J'apprécie la chose.

Le président: Les membres suivants désirent encore poser des questions: M. MacDonald, suivi de MM. Thompson, Mongrain et Gibson—M. Smith figurait sur ma liste, mais il n'est pas ici—M. Anderson et M. Roberts.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur Sharp, peut-être que je devrais m'excuser. Vous m'avez déjà tellement entendu parler au cours des derniers jours. Il y a cependant deux ou trois points que vos observations ont fait surgir devant le Comité cet après-midi. J'aimerais les examiner avec vous.

M. Sharp: Attendez que je me procure mon exemplaire. Ceci me permettra de me souvenir de ce que j'ai dit.

M. MacDonald (Egmont): Il y a peut-être un autre exemplaire tout près. On en a fait des copies. Tenez! voici.

M. Sharp: Merci.

• 2130

M. MacDonald (Egmont): A la page 3, vous mentionnez, dans le deuxième paragraphe, en rappelant les développements qui se sont déroulés surtout depuis quelques années, que:

> le gouvernement canadien s'est tenu constamment en rapport et a cherché à influencer

Quand vous dites que le gouvernement s'est tenu constamment en rapport avec les événements qui se sont déroulés au cours des dernières années, pourriez-vous préciser ce que vous voulez dire par «en rapport»?

M. Sharp: Par l'intermédiaire de notre mission au Lagos.

M. MacDonald (Egmont): Notre mission au Lagos?

M. Sharp: C'est juste.

M. MacDonald (Egmont): Notre gouvernement ou le ministère des Affaires extérieures a-t-il tenté de vérifier la situation qui prévaut à l'intérieur de ce qui était antérieurement connu comme le Nigeria oriental et qui, depuis le 30 mai 1967, est connu sous le nom de Biafra?

M. Sharp: Inutile de dire que le gouvernement canadien ne saurait avoir de relations avec les autorités biafraises. S'il en était ainsi, nous cesserions bientôt d'avoir des relations avec Lagos, qui refuserait de traiter avec nous à compter du moment où nous aurions des relations avec un gouvernement rebelle. J'ai pu toutefois obtenir plusieurs renseignements sur ce qui s'y passe et de la part de gens dont je ne puis douter de la sincérité, y compris ces deux honorables membres. J'espère qu'ils ne doutent pas du très grand respect que j'ai à leur égard et je crois qu'ils ont fait ce qu'ils estimaient être juste en l'occurrence et en accord avec leur conscience. Je peux ne pas souscrire à leur proposition, mais je comprends qu'ils aient été réellement émus devant le spectacle qu'ils ont eu sous les yeux. J'ai pu également m'entretenir amplement avec M. Johnson que la question intéresse particulièrement. Des journalistes et des agents de la télévision sont venus me voir et ont passé une heure ou deux avec moi, non pas en vue de m'influencer, mais simplement pour me dire ce qu'ils avaient vu là-bas. Je ne saurais dire si je suis aussi bien informé que la plupart des Canadiens à ce sujet, mais j'obtiens autant de renseignements que quiconque. Quoiqu'il en soit, on ne saurait traiter avec les autorités rebelles et ainsi je puis dire que nous n'avons jamais communiqué officiellement avec elles.

M. MacDonald (Egmont): Est-ce vrai que de temps à autre, au cours des derniers dix-huit mois, il y a eu—je me rends compte ici que je pose des questions qui touchent une période antérieure à votre nomination au poste de ministre des Affaires extérieures, mais je crois que les hauts fonctionnaires du ministère peuvent vous renseigner à ce sujet—il y a eu, dis-je, des contacts d'établis avec des gens qui disent être, ou au moins semblent être des représentants accrédités du régime sécessionniste, le régime biafrais, et que ces représentants n'ont pu, à un certain moment, communiquer avec le ministère des Affaires extérieures, bien qu'ils aient pu le faire récemment?

M. Sharp: Je crois que les fonctionnaires de mon ministère sont dans la même position que je le suis moi-même. Je n'admettrais jamais que la chose s'est faite, même si c'était le cas. Ces contacts auraient été faits par l'intermédiaire d'une tierce partie, afin d'éviter toute accusation selon laquelle nous aurions transigé avec les autorités rebelles.

M. MacDonald (Egmont): Il semble qu'il y ait eu quelque confusion à la Chambre en mars, lorsque j'ai posé la même question au premier ministre d'alors. Je voulais savoir si des représentants du ministère des Affaires extérieures auraient la permission de rencontrer des représentants du régime biafrais. Je crois qu'à un moment donné le premier ministre a souligné que rien ne pouvait empêcher nos hauts fonctionnaires de s'entretenir avec ces représentants. Je voulais simplement savoir si ces rencontres avaient eu lieu ou si...

M. Sharp: Il y a eu des entretiens privés. Je suppose que rien ne s'y oppose. C'est comme l'affaire Rossillon. Est-ce que ce monsieur est venu ici à titre privé ou en mission officielle pour le gouvernement français? C'est le problème qui se pose.

M. MacDonald (Egmont): La principale conclusion qu'on peut tirer de tout ceci au moins, c'est que ce «constamment en rapport avec la situation» correspondrait à un état de communication quasi ininterrompu avec Lagos, soit entre nos représentants là-bas et le gouvernement de Lagos. Est-ce correct?

M. Sharp: Oui, c'est juste. Nous ne pouvons qu'influencer le gouvernement du Nigeria. C'est avec lui que nous communiquons; ce pays est membre des Nations Unies.

• 2135

M. MacDonald (Egmont): D'accord.

M. Sharp: Nous avons prêté attention à ce qu'a dit le colonel Ojukwu. Il nous a fait des représentations auxquelles nous n'avons pas été en mesure de répondre. Nous avons également fait des déclarations publiques dont, je l'espère, les autorités rebelles ont pris connaissance. Puis nous avons M. Arnold Smith, qui ne représente aucun gouvernement.

M. MacDonald (Egmont): Le paragraphe suivant du récit abrégé que vous donnez des événements qui se sont passés depuis 1966 porte qu'il en est résulté la mise en place d'un gouvernement militaire dominé par les Ibos. Voulez-vous dire par là que le gouvernement qui l'a précédé, celui qui avait été démocratiquement élu, en était un qui avait peu de représentants Ibos?

M. Sharp: Non. Je cherchais à éviter la controverse quand j'ai rédigé ce paragraphe. Je voulais simplement donner au Comité une description d'événements lointains et plus récents. La situation est bien confuse et offre un triste spectacle. Je voulais expressément démontrer que ce ne sont pas simplement les événements d'hier que vous devez envisager. Vous pouvez remonter à deux ans en arrière et plus loin encore. Je ne cherche pas à blâmer qui que ce soit ou à insinuer quoi que ce soit.

M. MacDonald (Egmont): Vous nous avez brossé un récit historique. La chose est intéressante en ce qu'elle renferme certains faits et en omet d'autres et c'est ce qui m'intéresse dans la narration des événements que vous venez de nous faire. Ainsi, à la page quatre, au second paragraphe, vous faites de nouveau mention du gouvernement militaire ibo, des révoltes et du retour des Ibos. Le groupe ibo est le seul que vous mentionnez. Quant aux autres groupes en cause, il n'en est pas question. Ainsi, avez-vous une raison quelconque pour ne pas mentionner les Haoussas? Dans tout ce que j'ai lu à ce sujet, il est habituellement question de la participation des Haoussas dans cette affaire, ou des Yoroubas?

M. Sharp: La seule raison pour laquelle les choses ont été décrites de cette manière, c'est que l'attention était concentrée sur le problème des Ibos. C'est à leur sujet qu'on dit qu'il y a génocide et qu'on raconte d'autres événements. J'ai pensé qu'il intéresserait le Comité de posséder quelques renseignements à ce sujet. Les choses ont été mentionnées ainsi simplement pour illustrer la nature du problème.

M. MacDonald (Egmont): Quand vous soulignez qu'il n'y a qu'un peuple victime de génocide, n'êtes-vous pas tenu de terminer l'exposé en indiquant peut-être de la part de qui?

M. Sharp: Je ne crois pas qu'il y ait génocide. Je ne suis pas d'accord.

M. MacDonald (Egmont): Vous avez toutefois mentionné qu'il y a eu «massacre, pour employer votre propre expression.

M. Sharp: Massacre, oui! Il ne s'agit pas ici de génocide.

M. MacDonald (Egmont): Des révoltes qui ont amené des massacres. Vous mentionnez que les Ibos ont été la cible de ces attaques, mais vous ne dites pas le pourquoi de ces attaques. J'oserais dire que, à ce point de vue, c'est un document plutôt incomplet.

M. Sharp: Il me serait fort agréable de le compléter. Je ne vise pas au droit d'auteur. Le document n'a pas été conçu en vue de fausser les points de vue, je vous l'assure.

M. MacDonald (Egmont): Plus loin à la page 6, vous mentionnez au deuxième paragraphe:

> «Nous nous sommes toujours préoccupés de l'élément humain. Notre inquiétude à ce sujet n'a cessé de s'accroître depuis que la région du Biafra a été coupée de la mer.»

Quand cela s'est-il produit?

M. Sharp: Au cours de l'été, vers le mois de juillet. Il s'agit de la capture de Port Harcourt, l'un des principaux ports.

M. MacDonald (Egmont): Est-ce vrai que le blocus du Biafra s'est effectivement produit, non pas cet été, mais au début même des hostilités, soit il y a un an cet été, quand Port Harcourt est devenu inutilisable par suite du blocus?

M. Sharp: Je n'en suis pas sûr. Voulez-vous dire un blocus militaire qui empêchait l'entrée d'armes et de choses pareilles?

M. MacDonald (Egmont): Je veux dire un blocus qui empêchait le Biafra de recevoir quoi que ce soit.

M. Sharp: Je crois qu'il y avait blocus de la mer.

M. MacDonald (Egmont): Vous mentionnez la mer et c'est pourquoi j'en ai fait mention.

M. Sharp: Oui. C'est lorsqu'il est devenu plus serré.

M. MacDonald (Egmont): Le blocus de la mer ne s'est pas produit en juillet dernier. Il est survenu, il y a 14 mois. N'est-ce pas le cas?

M. Sharp: Oui! Port Harcourt est bien un port et c'est vrai qu'il y a eu blocus auparavant, mais c'est également un aéroport très important et, même s'il y avait blocus de la mer, les approvisionnements parvenaient aux Biafrais par la voie des airs à Port Harcourt.

M. MacDonald (Egmont): Tout ce que je veux dire, c'est que à la ligne précédente, vous mentionnez que...je vais lire de nouveau:

> Nous nous sommes toujours préoccupés de l'élément humain. Notre inquiétude à ce sujet n'a cessé de s'accroître depuis que la région du Biafra a été coupée de la mer.

M. Sharp: Oui. Précisément dans le texte que j'ai en main—je ne sais pas si l'on y a apporté une correction—il aurait été un peu plus clair, si l'on y avait laissé les mots «par la capture du Port Harcourt au début de juillet». Ces mots ont été laissés de côté, mais cette mention aurait rendu le texte un peu plus clair.

M. MacDonald: Je pense que l'impression qui se dégage du texte, tel qu'il est rédigé, c'est que le véritable blocus de Biafra n'a commencé qu'il a deux mois. Il a effectivement débuté il y a 14 mois et la situation actuelle ne date pas d'il y a quelques mois, mais remonte à plus d'un an. Elle a maintenant atteint son paroxisme en ce qui a trait aux effets du blocus.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois qu'il faudrait poser les questions au témoin.

M. Sharp: J'aimerais souligner à M. MacDonald que les choses n'ont pas été dites intentionnellement de cette façon. Nous voulions dire quelques mots pour donner au Comité, qui n'est peut-être pas si au courant de la chose que l'honorable député—je suis sûr qu'il a étudié la question—quelque idée sur l'histoire qui entoure ce problème. Je n'avais nullement l'intention de ne pas dire les choses telles qu'elles sont. Ce que je désire le moins, c'est de me mêler de la politique du Nigeria.

M. MacDonald: Pour changer de sujet, je crois, monsieur Sharp—et la chose a été mentionnée plusieurs fois—que nous sommes tous très satisfaits, particulièrement M. Brewin et moi-même, des développements qui sont survenus. Je ne m'emballe pas d'une façpn ou d'une autre quand les développements se produisent. Cependant, si des avions du type *Hercules* sont mis à contribution pour accélérer et faire progresser le programme de secours, nous sommes tous d'avis qu'il y a un grand pas d'accompli. Nous applaudissons à vos efforts. Nous savons que vous n'avez rien épargné pour lancer ce programme et voir à ce qu'il réussisse.

M. Sharp: Pour faire écho aux derniers mots que vous avez prononcés, j'espère que rien ne viendra entraver la bonne marche de nos efforts. La situation est très délicate. Nous en surveillons le déroulement de très près, parce que maintes fois dans le passé, après avoir pris les dispositions voulues pour mener le projet à bonne fin, nous en étions quitte pour découvrir que quelque chose l'en empêchait. Nous espérons tous que le tout sera ner le plus de vivres possible.

M. MacDonald: J'en viens maintenant à ce qu'on pourrait envisager comme une question ou un mot d'avertissement ou les deux, parce que je crains, compte tenu des renseignements dont dispose le gouvernement, que ce puisse être le cas. Ainsi, je me demande si l'on sait quelque chose à ce sujet ou si des dispositions ont été prises pour s'assurer que la mission de l'avion *Hercules* est acceptable au gouvernement ou aux autorités du Biafra?

M. Sharp: Nous nous intéressons vivement à la chose. Voilà pourquoi j'ai souligné à maintes reprises devant le Comité qu'il s'agit là d'une opération extraordinaire. Il ne s'agit pas simplement d'une mesure privée de la Croix-Rouge qui s'en va sur le marché acheter un petit avion, engager un équipage quelque part et le tour est joué. Ce n'est pas cela du tout. Il s'agit d'une disposition extraordinaire dont je souhaite le succès. Nous devons penser au fait qu'il est extraordinaire que les

deux autorités permettent à la Croix-Rouge de se servir d'un avion d'un gouvernement, avec son équipage à bord, et que le tout soit mis à contribution pour transporter des vivres. Je crois que la chose se justifie du point de vue humanitaire et je prie qu'elle réussisse. N'oublions pas cependant qu'il s'agit là d'une chose extraordinaire. J'espère que tout sera mené à bonne fin et que cette initiative sera agréée de tous.

M. MacDonald: J'aimerais savoir si oui ou non on a tenté directement ou indirectement des efforts pour s'assurer que nos dispositions seront acceptables.

M. Sharp: C'est le rôle de la Croix-Rouge.

M. MacDonald: Savez-vous, au meilleur de votre connaissance, si le gouvernement du Nigeria cherchera ou non la permission de faire participer ses propres autorités à ces vols ou s'il participera, de près ou de loin, à l'opération de ces vols?

M. Sharp: En autant que je sache, il n'en est pas question. Ils nous ont simplement dit que si ces vols sont sous les auspices de la Croix-Rouge, ils seront satisfaits de les avoir.

M. MacDonald: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser, mais je crois que, par équité pour les autres députés, je vais passer, en espérant avoir une autre occasion, pas ce soir, mais peut-être plus tard.

M. Sharp: Monsieur le président, bien que je consente à me présenter devant ce Comité, j'ai des problèmes à traiter autres que celui du Biafra.

• 2145

Le président: Cela soulève le problème de la durée de notre séance de ce soir. M. MacDonald a déclaré qu'il avait d'autres questions, et ensuite nous avons MM. Mongrain, Gibson, Anderson et Roberts. Pouvons-nous continuer jusqu'à 22 heures 30? Vous est-il possible de rester, monsieur?

M. Sharp: Oui, si l'on peut en finir ce soir. Je veux dire aux membres du Comité qu'un certain nombre de visiteurs de marque arrivent maintenant. Ils veulent tous faire connaissance avec le nouveau gouvernement et le ministre des Affaires extérieures doit être disponible. Je désire simplement dire au Comité que j'espère en finir de cette partie des débats de toute façon et ne plus avoir à me présenter dans l'avenir immédiat.

Le président: Monsieur MacDonald, combien vous reste-t-il de questions?

M. MacDonald: J'ai une question qui, à mon avis, est très importante. Comme le ministre a beaucoup insisté sur le fait qu'il a fallu beaucoup de discussions et d'accords pour obtenir ces vols, et comme il a exprimé l'inquiétude que nous offensions d'une façon quelconque le gouvernement militaire du Nigeria, je voudrais savoir si, oui ou non, le gouvernement du Nigeria a pris des mesures, sur le plan international, pour censurer le gouvernement français ou gabonais pour leur implication supposée dans la fourniture de matériel militaire aux sécessionnistes ou au Biafra?

M. Sharp: La meilleure réponse que je puisse encore donner au Comité est de lui recommander d'attendre le discours du Nigeria à l'Assemblée générale.

M. MacDonald: Mais le gouvernement du Nigeria a sûrement eu l'occasion de rompre les relations diplomatiques, d'émettre des déclarations de censure du gouvernement, ou de prendre des mesures comme des embargos sur les marchandises, etc. Savez-vous si de telles mesures, ou d'autres ont été prises?

M. Sharp: Bien entendu, ils ont fait des déclarations, mais j'ignore s'ils ont été jusqu'à rompre les relations. Je n'ai entendu parler d'aucune menace à cet effet. Vous vous souviendrez sans doute, car je crois que vous étiez à New York à ce moment, qu'après le discours du ministre français des Affaires étrangères, le Nigeria a demandé à exercer son droit de réponse, puis a retiré sa demande, car je crois savoir qu'ils ont préféré discuter de la question dans leur propre discours.

M. MacDonald: Merci. Je passe.

[*Texte*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je vais faire grâce au Comité...

[*Traduction*]

Le président: Excusez-moi, monsieur Mongrain. C'est au tour de M. Thompson. Veuillez m'excuser, j'avais oublié M. Thompson.

M. Thompson: Monsieur le président, je m'efforcerai d'être très bref. En premier lieu, je voudrais dire que je crois que nous sommes tous très reconnaissants à M. Sharp pour les décisions qui ont été prises et pour le fait que l'on assurera le transport de la nourriture et du matériel de secours à ceux qui souffrent au Biafra au moyen de l'avion *Hercules* et de son équipage. En fait, c'était la raison d'être de la réunion de ce Comité et j'estime que, indépendamment de la façon dont cela s'est produit et du moment auquel cela s'est produit, nous devons nous assurer de souligner ce fait, car nos réunions visaient surtout l'aspect humanitaire de la question.

• 2150

Mon seul désir est que nous, Canadiens, membres du Comité et parlementaires, aussi bien que notre ministère des Affaires extérieures et notre gouvernement, nous attachions autant aux centaines de milliers d'êtres

humains qui meurent au Tibet ou ailleurs. Il est certain que nous devrions tout autant tendre la main aux centaines de milliers d'individus qui ont faim, qui meurent et qui souffrent dans d'autres parties du monde. Sur ce, et en gardant à l'esprit le témoignage du général Wrinch qui, à mon avis, a été très important, j'espère que le gouvernement jugera bon, si possibilité il y a, de ne pas envoyer qu'un ou deux avions, mais bien trois ou quatre, si ces accords sont efficaces, car le général Wrinch a déclaré lui-même dans son témoignage qu'il estimait que même maintenant on pourrait utiliser quatre avions, en raison des besoins énormes et aussi de l'amoncellement de nourriture qui se trouve déjà dans les dépôts, attendant d'être transporté. Je crois que toute autre discussion est superflue bien qu'elle puisse avoir des tons politiques pour savoir si oui ou non le gouvernement a agi aussi vite qu'il aurait dû pour prendre cette décision.

Je pense que le voyage de deux de nos collègues au Biafra, la réunion de ce Comité et les efforts de l'ONU se sont conjugués pour produire le résultat que nous voulons vraiment. Cependant, lorsque j'ai lu le témoignage du général Wrinch, j'ai été quelque peu ennuyé de constater qu'il n'a pas reçu de réponse avant le 30 ou le 31 août alors que lui-même et d'autres organismes volontaires avaient fait part des besoins au ministre. Puis ce n'est que le 1er octobre qu'on a reçu une indication précise que ces mesures allaient être prises. Je ne crois pas que maintenant il soit vraiment nécessaire de poser des questions. J'aurais néanmoins une ou deux questions qui s'y rapportent.

A votre avis, monsieur Sharp, les efforts humanitaires au Nigeria seraient-ils facilités par la reconnaissance du CICR, si celui-ci devenait officiellement un organisme de l'ONU, pour cette situation d'urgence ou peut-être pour d'autres cas d'urgence?

M. Sharp: C'est en partie pour cette raison que j'ai soulevé la question dans mon discours à l'Assemblée générale. Je crois qu'il serait utile que l'ONU approuve certaines procédures, comme les règlements de Genève sur la guerre, quelque chose du genre, qui auraient trait à la fourniture de matériel d'urgence aux civils. Je ne suis pas placé pour savoir si l'organisme devrait être le Comité international de la Croix-Rouge, mais, si un organisme, peut-être la Croix-Rouge internationale, pouvait être désigné à l'avance comme l'organisme responsable, cela pourrait nous aider à traiter plus rapidement des situations semblables à l'avenir. Je crois que c'est ça que vous visez également.

M. Thompson: Est-ce que notre équipage et les militaires auxiliaires porteront des uniformes militaires ou porteront-ils les uniformes de la Croix-Rouge?

M. Sharp: Je ne peux encore donner de réponse très précise. Serait-il bon de s'attacher à la deuxième proposition? Ils porteront au moins des brassards de la Croix-Rouge, mais j'ignore encore s'ils porteront d'autres uniformes.

M. Thompson: Dans son témoignage, le général Wrinch a indiqué que les autorités nigériennes et biafraises avaient depuis longtemps consenti aux opérations de la Croix-Rouge et je pense que ce que la Croix-Rouge a fait en est une preuve. Le gouvernement était-il au courant de cela, disons en juillet, lorsque la Croix-Rouge canadienne et d'autres organismes se sont entretenus avec vous?

M. Sharp: Vous poser là plusieurs questions différentes. Nous savions que la Croix-Rouge était à l'œuvre dans le territoire fédéral comme dans le territoire rebelle. Ce qui demeurait imprécis, c'était les conditions dans lesquelles l'aide pouvait être amenée dans le territoire rebelle. Les autorités militaires du Nigeria ont dit qu'elles acceptaient que de la nourriture soit amenée dans le territoire rebelle par le territoire fédéral. Elles ont aussi essayé de mettre au point un passage aérien à cette fin, mais les rebelles n'ont accepté ni l'une ni l'autre de ces possibilités. La Croix-Rouge aurait été mise à contribution dans cette opération. Lorsque vous passez à d'autres genres d'opérations, vous entrez dans un domaine plus difficile, c'est-à-dire savoir si les vols qui étaient effectués étaient simplement tolérés ou s'ils étaient acceptés. C'était là un domaine très complexe et très obscur, et c'est pourquoi j'ai été ravi de voir que le tout avait été clarifié.

• 2155

M. Thompson: Encore une question, monsieur le président. Dans vos entretiens avec les autorités du Nigeria, directement et aussi par l'entremise de notre mission à Lagos, avez-vous reçu une assurance satisfaisante que le gouvernement fédéral du Nigeria amnistierait les Biafrais? Nos rapports ont dit que beaucoup des gens ordinaires sortent de la brousse, à l'encontre de ceux qui sont instruits ou qui peuvent mener les hommes. Les rapports militaires disent que l'écroulement des opérations biafraises n'est plus qu'une question de temps. Quelle est, au juste, l'attitude du gouvernement du Nigeria, surtout lorsqu'on entend circuler le mot «génocide»?

M. Sharp: On m'a informé que le gouvernement militaire fédéral avait offert l'amnistie, à l'exception possible du colonel Ojukwu. Deuxièmement, ils ont offert de recruter des Ibos comme policiers dans la province de

l'Est. Troisièmement, il y aurait des observateurs étrangers durant la période de transition et, quatrièmement, une commission mixte dirigerait la «région biafraise» en attendant le gouvernement constitutionnel. Je crois comprendre que c'est le genre d'offre générale qui a été faite. Je crois donc que cela comprend l'amnistie, mais il y a toujours eu un peu d'incertitude quant à savoir si elle comprendrait les chefs rebelles.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Thompson?

M. Thompson: Non.

Le président: A vous, monsieur Mongrain.

[*Texte*]

M. Mongrain: Monsieur le président, j'avais pensé poser quelques questions, mais je vais m'en abstenir parce que je pense, après avoir étudié les comptes rendus de toutes les réunions et avoir écouté les propos tenus au cours des deux dernières séances, que tout a été dit. On ne fait que répéter les mêmes choses et poser les mêmes questions sous d'autres formes. Je crois que nous sommes des gens trop sérieux pour nous permettre de semblables exercices en futilités, pour traduire une expression anglaise textuellement.

• 2200

Je pense que la déclaration du ministre cet après-midi est absolument objective, elle est circonstanciée, elle devrait satisfaire, je crois, tous ceux qui cherchent à faire le point sur cette question du Biafra et du Nigeria. Je me demande ce que nous faisons ici. Comment pouvons-nous donner des conseils au ministre, lui dire comment faire, le blâmer de ne pas avoir fait reci ou cela, maintenant qu'il nous a fait un rapport aussi bien rédigé. Il bénéficie des services d'une équipe d'experts dans le domaine des Affaires extérieures, et des conseils de nos hauts-commissaires, de nos ambassadeurs, enfin de nos officiers dans tous les pays de l'univers. Il fréquente les représentants des services des Affaires extérieures de tous les pays avec qui nous sommes en bons termes, quand il va à l'ONU. Il a les conseils de M. Thant qu'on ne peut certainement pas accuser de préjugés ou de favoritisme. Mais je pense que nous, ici, nous perdons notre temps, nous faisons perdre le temps du ministre et de ses fonctionnaires qui seraient bien plus utiles dans leur bureau à suivre les fluctuations du climat international et à y trouver des solutions. Le ministre rendra compte de son administration. Et si, à ce moment-là nous ne sommes pas satisfaits, nous lui demanderons des comptes. Pour le moment, c'est lui qui est compétent et qui a les gens compétents autour de lui. Je crois que, ce que nous faisons ici, c'est une perte de temps, nous répétons les mêmes questions qui, dans bien des cas, sont insignifiantes. Je ne veux pas avoir l'air de sous-estimer l'influence de nos deux amis, M. Brewin et M. MacDonald qui sont des collègues que j'estime énormément, mais je pense que je les insulterais si je pensais un moment qu'eux-mêmes veulent se considérer comme autorités en la matière. Ils sont allés passer une journée et demie à deux jours au Nigeria ou au Biafra. Ils ont dû dormir quelques heures pendant ce temps! Ils reviennent au pays et bon nombre de journalistes nous font croire, par leurs manchettes qu'ils sont des experts. Nous avons au secrétariat d'État aux Affaires extérieures des gens qui ont consacré toute leur carrière à étudier dans le domaine international...

[*Traduction*]

Le président: Je ne veux pas vous interrompre, mais le but que nous visons est de poser des questions au ministre.

M. Mongrain: J'étais censé poser des questions, monsieur le président, mais je m'aperçois que nous perdons tellement de temps qu'il est temps que nous tirions quelques conclusions. Si l'on veut bien m'appuyer, je propose que nous finissions cette discussion sur le Biafra, du moins pour une semaine, jusqu'à ce que nous ayons des éléments nouveaux.

M. Alexander: Sur une question d'ordre...

Le président: Je me demande si nous devons nous en embarrasser, monsieur Alexander. MM. Gibson, Anderson et Roberts désirent poser des questions.

M. Gibson: Je n'ai qu'une brève question. Monsieur Sharp, le Canada peut-il vérifier directement la distribution équitable des approvisionnements après que ces derniers ont été placés dans des avions et expédiés au Biafra?

M. Sharp: Nous devons essentiellement nous fier à la Croix-Rouge. Voilà une brève réponse.

M. Anderson: Avant de poser ma question, monsieur Sharp, je voudrais dire que cette guerre civile nous fait voir quelque chose d'unique, dans ce sens qu'une nation reçoit des observateurs et permet des vols en territoire ennemi. C'est quelque chose qui, je crois, ne s'est jamais produit avant dans l'histoire. Cela ne s'est certainement pas produit durant la guerre de Sécession aux États-Unis, du moins je ne le crois pas.

Une voix: Même pas par bateau.

M. Anderson: Même pas par bateau. On pourrait citer, plus récemment, la Chine, par exemple. Il y a d'autres cas de guerres civiles où il n'y a eu aucun contact avec les rebelles. Ici, malgré des sentiments très susceptibles chez les Nigeriens, ils nous ont permis d'envoyer des choses par avion, ils ont laissé

d'autres faire de même et ils ont permis à des observateurs de se rendre sur place. Je mentionne cela parce que je crois que nous devrions nous rendre compte que les Nigeriens ont fait plus que toute autre nation que je connaisse en pleine guerre civile, pour satisfaire l'opinion mondiale. Mais cette opinion mondiale n'est pas satisfaite, c'est pourquoi je vous demande, monsieur le Ministre, si vous avez l'intention de demander une augmentation du nombre des observateurs actuellement au Biafra, Nigeria, auprès des autorités du Nigeria, en d'autres termes de ceux qui appuient le général Milroy. Ce serait la première chose, et ensuite j'aimerais savoir si vous avez l'intention de suggérer à l'ONU ou encore à l'Organisation de l'unité africaine d'avoir des représentants au Biafra pour hâter les négociations entre les deux parties. Au meilleur de ma connaissance, il n'y a pas de représentant diplomatique dans ce pays qui pourrait communiquer quoi que ce soit. Je pense qu'il serait important d'avoir là-bas quelqu'un qui puisse le faire.

M. Sharp: Merci beaucoup, monsieur Anderson. Pour ce qui est de la représentation des rebelles, ils ont pu, comme vous le savez, assister aux réunions de l'OUA ou, au moins, voir les efforts faits par l'Empereur pour essayer de faire cesser la guerre. Et alors là, les deux parties se faisaient face, elles étaient là ensemble. Je ne suis pas sûr qu'à l'OUA on ait fait un effort pour entendre...

M. Gordon Riddell (Chef, Division de l'Afrique et du Moyen-Orient): Comme groupe consultatif.

M. Sharp: Oui, ils ont établi un groupe consultatif qui a traité avec les deux parties. Et, bien entendu, nous avons aussi eu l'exemple du secrétaire-général du Commonwealth qui a effectivement négocié avec les deux parties. Voilà un des avantages de ce genre d'intermédiaire. Il ne représente aucun gouvernement, il est beaucoup plus libre. S'il va au Biafra, cela ne veut pas dire qu'il ne peut se faire accepter par le Nigeria. Il peut servir d'intermédiaire. De même, à l'OUA, s'ils veulent établir un groupe pour essayer de faire cesser la guerre, ils peuvent entendre les représentants. C'est le cas des autorités biafraises qui n'ont pas eu l'occasion d'exposer leur cas devant ceux qui pourraient prendre des mesures efficaces. C'est toutefois bien autre chose, comme vous le reconnaissez, d'amener un cas devant l'ONU qui est un organisme composé d'État-membres représentés par leur gouvernement, à moins qu'il n'y ait une accusation de viol des droits de l'homme.

M. Anderson: J'avais toujours pensé qu'il y avait un représentant du Biafra aux Nations Unies, mais c'est plutôt les Nations Unies qui ont un représentant au Biafra?

M. Sharp: Oui. Si je comprends bien, de nombreux organismes des Nations Unies ont été au Biafra, surtout les organisations de secours, celles qui sont associées aux Nations Unies. L'UNICEF a envoyé des gens là-bas et ainsi de suite. Toutes ces organisations y sont allées, mais pas en tant que représentants auprès du gouvernement du territoire rebelle. Et, bien sûr, vous avez aussi le fait qu'il y a quatre pays qui sont reconnus.

• 2205

M. Anderson: Ont-ils des représentants diplomatiques au Biafra?

M. Sharp: Je le crois. Et s'ils n'en ont pas, ils pourraient facilement en avoir, et ils seraient les bienvenus. Vous avez la Tanzanie, la Zambie, la Côte d'Ivoire et le Gabon, et il y a donc des points de contact qui sont tout à fait disponibles.

M. Anderson: Êtes-vous convaincu qu'ils sont suffisants?

M. Sharp: Oui, je n'ai jamais entendu dire qu'il y ait un manque de contact. Les difficultés sont très fondamentales, à savoir le refus d'Ojukwu d'accepter l'organisation fédérale au Nigeria. Il veut être indépendant. En d'autres termes, il est un rebelle aux yeux des autorités nigeriennes.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur Anderson?

M. Sharp: J'ai oublié la première moitié de votre question, veuillez m'excuser.

M. Anderson: Je pense qu'en raison de l'inquiétude du monde quant à la possibilité d'atrocités dans les régions contrôlées par le gouvernement du Nigeria, le nombre d'observateurs qui y étaient a suffi à convaincre au moins les deux députés qui sont allés au Biafra et qui ont vertement critiqué le genre de tournée avec guide, et dans une certaine région, à un moment déterminé. Je vous demande donc si vous consentiriez à demander au gouvernement du Nigeria une augmentation du nombre des observateurs qui sont actuellement avec les troupes derrière les lignes fédérales?

M. Sharp: Nous avons demandé un observateur de plus et nous avons reçu la permission. Je n'écarterais certainement pas la possibilité d'en avoir d'autres. Je crois néanmoins que nous devrions interroger le groupe pour voir comment il s'arrange. Les membres nous feront un rapport sur l'efficacité de leur propre inspection. Ils ont toutes les raisons de vouloir que celle-ci soit aussi complète que possible. Je crois donc que nous

devrions attendre les directives du général Milroy sur ces propres opérations pour voir s'il pense qu'il devrait y avoir davantage d'observateurs, si cela est efficace et ainsi de suite, car je suis sur qu'il poursuit les mêmes objectifs que nous, c'est-à-dire découvrir les faits.

M. Roberts: Monsieur le président, monsieur Sharp, je regrette d'être la «dernière goutte» après une soirée si longue, mais je serai très bref.

J'ai remarqué mardi soir que M. Smith a dit dans son témoignage:

> Récemment, les deux parties acceptaient non seulement des observateurs mais aussi des troupes de paix du Commonwealth et les deux parties se sont accordées à dire qu'elles accepteraient volontiers des Canadiens.

Il poursuit:

> Il a passé beaucoup d'eau sous le pont au cours des derniers mois.

A-t-on abandonné l'idée ou y aurait-il, pas dans l'avenir rapproché, mais dans un avenir qui n'est pas trop éloigné, la possibilité de reprendre cette idée, avec la participation canadienne dans de telles troupes?

M. Sharp: Je sais que cet accord avait été donné par les deux parties après un règlement au Nigeria.

M. Roberts: Je comprends. Il s'agirait donc de troupes qui opéreraient après le règlement?

M. Sharp: Oui.

M. Roberts: Mon autre question est motivée par le même souci que M. Groos mentionnait plus tôt. Ce qui me paraît très évident, à moi du moins, c'est que si grave que la situation soit en ce moment, elle deviendra catastrophique d'ici peu. Le chiffre que nous avons mentionné est de 3,000 tonnes par jour, ce qui nécessitera vraisemblablement une opération terrestre. J'espère vraiment que nous ne ferons rien pour indisposer les autorités nigériennes, car nous aurons besoin de leur concours dans cette opération. J'ai été heureux de voir vos commentaires à New York. Diriez-vous que le Canada est prêt à jouer un rôle entier? Cela me semble peut-être un peu négatif dans un sens. J'espère que vous êtes déjà en pourparlers avec d'autres pays, peut-être des pays scandinaves, et que vous faites une planification continuelle pour que, une fois arrivés à cette situation qui est pratique et réalisable, nous soyons prêts à participer pleinement et sans grand retard dans cette opération, car cela deviendra évidemment essentiel très vite.

M. Sharp: Je puis vous assurer, monsieur Roberts, que les organismes de secours internationaux abordent tout le monde pour les informer de ce qu'ils pensent que le problème sera et demander de l'aide. Je ne crois pas que cela puisse se faire adéquatement sauf sur une échelle internationale et il est très souhaitable de toute façon que tout le monde se mette de la partie. On fera alors du meilleur travail. Merci.

• 2210

Le président: Avec la permission de M. Mongrain, je voudrais poser quelques questions à la fin d'une longue journée. Monsieur Sharp, le témoignage du général Wrinch révélait que, bien qu'il y ait eu des guerres et des guerres civiles dans d'autres régions, il existait un besoin vraiment extraordinaire dans cette région précise. Je parle de mémoire, mais je crois qu'il a dit que le besoin au Nigeria et au Biafra dépassait celui des autres régions. Je crois qu'il a fait une allusion précise au Viet-Nam. Il a aussi dit, si je me souviens bien, comme, vous l'avez dit, que bien qu'il y ait beaucoup à faire dans la région qui est maintenant aux mains du gouvernement militaire fédéral, il y a encore plus à faire dans la région qui est encore contrôlée par les rebelles. Je crois qu'il a dit qu'il y avait environ un million de personnes dans le besoin dans la zone fédérale et environ trois millions et demi dans la région qui est actuellement contrôlée par les Ibos.

M. Groos a très aimablement fait les calculs dont j'aurais été incapable et il a obtenu le chiffre de 3,000 tonnes par jour pour décembre. Mon souci, et, je crois, le souci de nombreux membres du Comité, est le même que ceux exprimés par MM. Groos et Roberts, à savoir: les organisations internationales de secours peuvent-elles accomplir le travail? En d'autres termes, nous suffit-il de nous fier à ce que Caritas, la Croix-Rouge internationale et le Conseil mondial des Églises peuvent faire, ou bien le problème sera-t-il si grand qu'il devra y avoir un effort intergouvernemental pour faire face aux problèmes? Je ne veux pas surestimer l'importance du problème, mais le général Wrinch m'a donné l'impression d'être un témoin fort compétent et il a dit que c'était une situation vraiment extraordinaire. J'aimerais connaître votre opinion: croyez-vous que nous pouvons nous fier en toute sécurité à la Croix-Rouge internationale et à ces autres organismes religieux, ou doit-il y avoir un effort concerté de la part des gouvernements et, si tel est le cas, le Canada ne pourrait-il pas, en tant qu'un des pays riches du monde, jouer un rôle de meneur? Nous nous rendons compte que nous

ne pouvons faire le travail nous-mêmes, mais ne pouvons-nous pas prendre la tête si les organismes internationaux sont devant une situation qui les dépasse?

M. Sharp: Il se peut que les organismes qui sont actuellement à l'œuvre aient besoin d'auxiliaires. Il se peut que les Croix-Rouge nationales fournissent une aide plus grande que maintenant. Il se peut que vous ayez associé au travail les diverses Croix-Rouge plutôt que simplement la Croix-Rouge internationale.

• 2215

Toutefois, je serais porté à penser que les autorités du Nigeria préféreraient que ce travail soit fait par les organisations de secours plutôt que par les gouvernements d'autres pays. Elles auraient évidemment elles-mêmes à jouer un rôle de premier plan. Toutefois, en ce qui me concerne, en ce moment, c'est là un sujet que nous n'avons pas étudié à fond, mais sous le rapport des méthodes établies, je crois que ce serait des organismes internationaux ou des organismes reconnus, comme la Croix-Rouge des divers pays, qui feraient le travail. Je ne crois pas qu'ils manqueraient de monde. Leurs problèmes se trouveront au niveau du transport, car la nourriture devra être acheminée par voie terrestre puisqu'on ne peut en acheminer suffisamment par voie aérienne; il faudra aussi des camions et il faudra prendre toutes sortes de dispositions pour transporter la nourriture.

Le président: Merci, monsieur Sharp. Avant de remercier le ministre, je veux tout simplement rappeler aux membres du Comité que nous nous réunirons à nouveau demain matin à 9 heures et demie pour terminer les témoignages de M. David MacDonald et de M. Andrew Brewin.

M. Anderson: Monsieur le président, puis-je proposer comme témoin M. Kennedy Lindsay qui est professeur à l'Université du Nigeria et qui est maintenant à Toronto. Il vient d'écrire un article pour le *Globe and Mail* de Toronto qui est très intéressant.

Le président: Est-il à Toronto? Savez-vous où nous pouvons le rejoindre?

M. Anderson: Je crois qu'il y est. Je n'ai pas vérifié.

Le président: Tout renseignement que vous pourriez nous donner sur lui—son nom a été mentionné par d'autres et nous essayons de le retrouver. Si vous savez où nous pouvons le rejoindre, faites-le nous savoir.

M. Prud'homme: Monsieur le président, je veux faire allusion à ce que nous avons discuté à ce Comité. Je crois que le moment est venu de décider jusqu'à quand nous allons continuer et combien de témoins nous allons entendre. Nous avons déjà, pour la semaine prochaine, une foule de témoins qui ont quelque chose à dire ou qui savent quelque chose sur la question. Nous avons même des témoins à l'esprit de contradiction, le monsieur de SUCO qui va venir ici et qui vraisemblablement va dire le contraire des autres. Je me demande, monsieur le président, si le Comité ne pourrait pas tomber d'accord sur la longueur des discussions et sur le moment de faire rapport à la Chambre des communes et de faire quelque chose. Si nous ne nous décidons pas rapidement, nous allons discuter de toute la situation politique du Nigeria et nous sommes tous plus intéressés par le côté humanitaire. Donc, si nous décidons que nous allons envoyer un *Hercules* et de la nourriture, je crois que c'est ça qui intéresse le pays. Nous n'allons pas continuer éternellement à appeler des témoins qui croient avoir quelque chose à dire.

J'ai une grande liste de gens qui font semblant d'en savoir long sur le Viet-Nam, qui ont été à l'émission *Aujourd'hui* et qui ont dit exactement le contraire de ce que nous avons entendu au cours des sept dernières réunions.

Le président: Je crois que vous avez là un argument valable, monsieur Prud'homme, et j'aurais peut-être dû faire part plus tôt aux membres du Comité du programme que nous avons mis au point cet après-midi, mais il y a peu de membres du Comité présents en ce moment et nous pourrions peut-être commencer par ça demain matin.

Entre-temps, je voudrais me faire votre porte-parole et remercier le ministre d'avoir bien voulu nous accorder une si grande partie de son temps.

APPENDICE F

MENTIONS DE LA QUESTION NIGERIANE DURANT LA DISCUSSION GÉNÉRALE DE LA PRÉSENTE SESSION DE L'ONU

Le 2 octobre

Des sept pays qui ont participé à la discussion générale le 2 octobre, quatre (Libye, République Dominicaine, Birmanie et Brésil) n'ont pas parlé de la situation qui règne au Nigeria. Les États-Unis et la Suède en ont fait mention avec circonspection. Le Gabon, qui reconnaît le Biafra, a, en fait, réclamé une intervention de l'ONU au Nigeria.

États-Unis

M. Rusk n'a mentionné le Nigeria qu'en passant. Après avoir évoqué la situation régnant en Tchécoslovaquie, au Vietnam et au Moyen-Orient, il a poursuivi en disant que «les sujets de préoccupation de l'Assemblée portent inévitablement sur les plus grandes difficultés et les plus grands besoins de la communauté mondiale. Ils comprennent les épreuves du Nigeria où, malgré les efforts entrepris en Afrique et ailleurs, le conflit civil continue d'apporter la mort par la guerre et la famine à d'incalculables milliers d'êtres» M. Rusk a ensuite énuméré d'autres problèmes.

Gabon

Bien que le discours du Gabon comprenait quatre paragraphes consacrés à la question du Nigeria, le nom de ce pays n'y fut jamais mentionné. M. Ayouné a rappelé les convulsions qui tourmentent depuis quelques années le continent africain et qui sont cause de la destruction massive de vies humaines, ajoutant que l'ONU ne pouvait pas rester indifférente à ces tueries, «quelle qu'en soit la cause, qu'il s'agisse de mater une rébellion ou de réduire une sécession». Il a poursuivi en disant: «On peut, à la rigueur, admettre, lorsqu'un État est en proie à ces convulsions, que les autres gardent une attitude passive, dans leur souci légitime de respecter le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres États. Mais il peut arriver que ce principe soit mis en avant pour couvrir un pogrom, un génocide dans nos États multiethniques où les ethnies minoritaires ne sont pas suffisamment protégées». M. Ayouné a ensuite soutenu que ce que les États ne peuvent se permettre à l'endroit d'un autre État, en vertu du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autrui, l'Organisation des Nations Unies peut le faire en vertu de son devoir de veiller à la sauvegarde de la vie humaine». Ce devoir, a-t-il poursuivi, lui confère un droit de regard dans les affaires des États chaque fois qu'une cause impossible à déterminer de l'extérieur met en danger la vie des individus, ainsi que des groupes d'individus». Il a ajouté que l'ONU doit «s'informer de la genèse des incidents pour en déterminer les causes obscures et intervenir éventuellement afin d'arrêter les massacres, en mettant hors de nuire ceux qui se retrancheraient derrière les barrières du principe de la non-intervention...»

Suède

Le ministre des Affaires étrangères de Suède a parlé du «sentiment croissant de l'interdépendance entre tous les peuples» qui se traduit par des vagues de sympathie et de compassion partout dans le monde lorsqu'un peuple est frappé par «une catastrophe naturelle ou une action militaire». Il a cité en exemple l'aide apportée à l'Iran après le tremblement de terre et «la participation très ample et très active au secours humanitaire fournie à la population civile du Nigeria, si durement frappée par les hostilités dans ce pays». M. Nilsson a évoqué la préoccupation que l'Organisation de l'unité africaine a exprimée récemment à Alger à l'endroit de la population éprouvée, et l'appel qu'elle a lancé à toutes les parties leur demandant de collaborer afin d'assurer la livraison rapide des secours. Il a ajouté que «le gouvernement suédois entend faire tout son possible pour appuyer le programme de secours organisé à l'intention de la population du Nigeria» et a dit avoir noté avec intérêt que le Secrétaire général avait désigné quelqu'un pour le représenter spécialement. Il a dit espérer que le Secrétaire général pourra fournir des renseignements sur le progrès des activités humanitaires et de secours qui se poursuivent au Nigeria.

Le 3 octobre

Deux des six délégués qui ont pris la parole le 3 octobre dans le cadre de la discussion générale, Haïti et la Jamaïque, ont demandé que les Nations Unies examinent la situation du Nigeria. Un troisième pays, la Guyane, a parlé du Nigeria mais en se limitant à exprimer un souci humanitaire. L'Afrique du Sud a, en fait, établi une comparaison entre les «réussites et le progrès» enregistrés en Afrique australe et la situation qui règne au Nigeria. Ni l'Union soviétique ni l'Indonésie n'ont parlé du Nigeria.

Haïti

Le représentant d'Haiti, M. Chalmers, a rendu le «refus obstiné des impératifs de la

collaboration internationale» responsable de tous les foyers de troubles que connaît le monde. Il a parlé assez longuement de la situation que vit le Biafra «dont il est rapporté qu'elle revêt le caractère d'un véritable génocide». M. Chalmers a exprimé de la sympathie pour les Biafrais «qui meurent chaque jour par milliers pour la survie de leurs populations» et il a signalé que les Ibos avaient joué un rôle important dans la révolution haïtienne de 1804. Il a affirmé qu'Haïti ne voulait pas s'ingérer «même en paroles» dans les affaires intérieures d'un peuple souverain, mais il a donné à entendre que toutes les organisations régionales (incluant ainsi l'OUA) étaient trop faibles pour mettre fin au «martyre d'un peuple innocent», concluant que les Nations Unies devraient se saisir de la question nigériane si l'affrontement devait se continuer. M. Chalmers a demandé au gouvernement du Nigeria de se montrer «grand dans la victoire».

Jamaïque

M. Allen a dit que ni le Commonwealth ni l'OUA n'avaient pu aider le Nigeria à trouver une solution pacifique à ses problèmes. Il a demandé à la communauté internationale de fournir toute l'assistance possible au Nigeria et a ajouté que «le sort navrant des enfants réfugiés préoccupe au plus haut point mon gouvernement». M. Allen a ensuite poursuivi en disant que l'Assemblée générale devrait demander instamment «aux deux parties en conflit au Nigeria de mettre un cessez-le-feu immédiatement en vigueur» et demander également à tous les États de cesser de fournir des armes à l'une ou l'autre des parties en cause. Les Nations Unies devraient aussi, a-t-il poursuivi, «offrir leur aide au peuple nigérian pour l'aider à résoudre les différends dont il a souffert jusqu'ici», et il a parlé de l'envoi de groupes d'observateurs ou autres, comme ceux qui ont été dépêchés à Chypre.

Guyane

Après avoir affirmé que les petits États ne peuvent atteindre leurs objectifs de développement indépendamment des tensions internationales, M. Ramphal a parlé du Moyen-Orient, de la Tchécoslovaquie, et du Vietnam, et a poursuivi en déclarant:

> Nous avons suivi avec une compassion fraternelle et avec une profonde anxiété la lutte tragique que se livrent les populations du Nigeria et les pertes en vies humaines que tant d'efforts résolus n'ont pas réussi à empêcher. Nous avons pris note de la résolution adoptée le 16 septembre par l'Organisation de l'unité africaine et à laquelle a souscrit une majorité écrasante des États africains. Nous espérons que cet appel du continent africain ne restera pas sans écho. Le Nigeria a vécu une longue nuit; nous prions pour qu'elle prenne fin et qu'avec l'aurore, les dirigeants de cette grande nation se laissent guider, pour régler les problèmes non moins difficiles de la paix, par les principes mêmes de respect de la dignité de l'homme qui ont été le fondement du mouvement national concerté pour l'autodétermination.

Afrique du Sud

Dans le passage de son discours consacré au Nigeria, M. Muller a déclaré: «N'est-ce pas une ironie du sort que tandis qu'une guerre sanglante dévaste une région de l'Afrique pour laquelle on avait tant d'espoir, et tandis que tant d'hommes, de femmes et d'enfants innocents sont exposés aux souffrances, à la famine et à la mort, on consacre tant de temps, d'argent et d'énergie, ici, à attaquer mon pays en tant que prétendue «menace à la paix mondiale»?

Le 4 octobre

Parlant de la question du Nigeria, le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas a déclaré, le 4 octobre, que son gouvernement appuierait toute action de l'Assemblée générale «en vue d'efforts coordonnés dans le domaine humanitaire». Le Venezuela, le Japon, et El Salvador ont également parlé de la situation du Nigeria. Le Mexique, le Pakistan, la Tchécoslovaquie et la Jordanie n'en n'ont pas fait mention.

Pays-Bas

M. Luns a exprimé les «sentiments d'inquiétude et d'angoisse» éprouvés par le peuple néerlandais devant le tragique conflit nigérian. Il a signalé que des particuliers avaient donné des secours d'une valeur de quatre millions de dollars en Hollande et que les mesures de secours de son pays avaient été coordonnées avec l'action d'autres pays et de la Croix-Rouge internationale, à la disposition de laquelle la Croix-Rouge néerlandaise avait mis un avion. Le gouvernement des Pays-Bas, a-t-il dit, a étudié tous les moyens avec lesquels on pourrait soulager ceux qui souffrent et espère que l'OUA saura mettre fin au conflit. Il a fait sien l'appel à la coopération lancé par l'OUA pour un acheminement rapide des secours humanitaires et a exprimé l'appréciation des Pays-Bas pour l'empereur d'Éthiopie. M. Luns a rappelé que le secrétaire général a participé à la coordination de l'assistance humanitaire par l'entremise de son représentant personnel au Nigeria, et s'est dit d'avis qu'un rapport de M. Gussing pourrait constituer «un document précieux qui pourrait servir à dissiper les appréhensions des peuples du monde entier». Il a ensuite parlé de la possibilité d'une initiative de

l'ONU concernant le Nigeria, dans les termes suivants: «S'il était possible de susciter ici une discussion et des actions concertées de notre assemblée en vue d'efforts coordonnés dans le domaine humanitaire, le gouvernement des Pays-Bas essaierait dans toute la mesure où il le pourrait de contribuer à ces efforts.» (Cette suggestion paraît ressembler à la possibilité que vous avez examinée d'un accord-cadre sur l'action humanitaire auquel on pourrait faire appel à l'avenir dans les cas de guerre civile de ce genre). M. Luns a également lancé un appel aux deux parties pour qu'elles en viennent à un cessez-le-feu.

Venezuela

Après avoir parlé du colonialisme, M. Iribarren Borges, délégué de Venezuela, a parlé brièvement du Nigeria. Il a dit espérer que «par delà les divergences politiques, le sentiment de la solidarité humaine saura l'emporter et permettra de mettre fin aux terribles souffrances des victimes innocentes du conflit».

Japon

Après avoir parlé des droits de l'homme, M. Miki a exprimé «la compassion la plus vive» et une inquiétude profonde au sujet de la situation qui règne au Nigeria et il a dit espérer que les parties en conflit feront de nouveaux efforts pour mettre un terme à la guerre le plus tôt possible.

El Salvador

M. Guerrero a fait remarquer que «la communauté internationale semble ne pas pouvoir répondre de façon appropriée par le truchement de ses institutions spécialisées», aux événements comme ceux qui se passent au Nigeria. Il a ajouté qu'on ne saurait, néanmoins, y rester indifférents. M. Guerrero a loué les efforts de l'OUA et a ajouté que c'est à l'Organisation de l'unité africaine qu'incombe l'action la plus efficace en l'occurence. Il a également suggéré qu'il serait utile d'étudier les règles internationales qui s'appliquent aux cas de guerre civile et «les limites et les principes des règles de l'humanité qui existent à l'intérieur du système des règlements et principes internationaux» afin que la possibilité d'un «recours juridique approprié» ne fasse pas défaut dorénavant lorsqu'une situation semblable se présentera.

Le 7 octobre

Le 7 octobre, toujours dans le cadre de la discussion générale, M. Debré, représentant de la France, a réclamé l'exercice du droit à l'autodétermination pour les sécessionnistes du Nigeria. L'Éthiopie et le Maroc ont admis la souveraineté du gouvernement militaire fédéral. La question du Nigeria a également fait l'objet de mentions de la part des représentants de la Finlande et du Lesotho, mais le président du Tchad et les représentants de la Grèce et du Soudan n'en ont pas fait mention dans leur discours.

Éthiopie

Après avoir exprimé la douleur profonde de la population de l'Éthiopie en face de la tragédie du Nigeria, M. Yifru a rappelé les efforts faits par l'empereur Hailé Sélassié pour trouver une solution pacifique à la guerre civile. Aucune solution durable, a-t-il dit, ne saurait être trouvée qu'à partir de la volonté de la population nigériane dans son ensemble et que si la justice et la sécurité sont étendues à tous les éléments de la population. M. Yifru a dit espérer un deuxième dialogue sérieux entre le gouvernement fédéral et les séparatistes et il a ajouté que «la solution de la crise nigériane devrait être laissée essentiellement aux Nigerians eux-mêmes». Ceux qui veulent apporter une aide quelconque, a-t-il ajouté, devraient le faire en se fondant sur la résolution récente des chefs d'État de l'OUA «qui demande la cessation immédiate des hostilités et une solution du problème qui respecte la personnalité souveraine du Nigeria». M. Yifru a donné l'avertissement que «toute infraction à ce principe équivaudrait à une ingérence dans les affaires intérieures du Nigeria; elle risque également, a-t-il dit, d'introduire dans cette situation tragique des éléments de guerre froide et des rivalités commerciales et autres». Il a signalé aussi que la résolution de l'OUA demandait en outre que l'aide soit donnée de façon à ne pas compromettre les droits souverains du Nigeria, afin de ne pas compliquer davantage la situation. M. Yifru a exprimé l'espoir que les organisations humanitaires tiendront compte de ces deux objectifs.

France

M. Debré a déclaré que dédaigner le premier principe des relations internationales, le droit fondamental des peuples à disposer d'eux-mêmes, est une certitude de révolte et de guerre. Il a dénoncé «le drame du Biafra, le martyre du peuple ibo, cette tragédie que la communauté mondiale a contemplée (...) et contemple encore (...) sans chercher à y mettre un terme». Il a réclamé l'envoi de vivres et de médicaments mais aussi l'arrêt des envois d'armes «qui prolongent le combat». (Un membre de la Mission permanente de la France nous a dit qu'en réclamant l'arrêt des envois d'armes, M. Debré indiquait par le fait même que le gouvernement de la France nie fournir des armes au Biafra.) «Chaque jour il devient plus manifeste que seule une solution tenant compte de la personalité incontestable

de ce peuple et conforme au principe d'autodétermination inscrit dans notre Charte peut régler ce douloureux problème», a dit M. Debré, ajoutant que «le gouvernement français souhaite une telle solution».

Maroc

M. Laraki a demandé aux dirigeants sécessionnistes d'entendre l'appel lancé par l'Organisation de l'unité africaine et de mettre fin aux hostilités «par la réconciliation». Le Maroc, a-t-il dit, ne peut qu'approuver les efforts faits par le gouvernement fédéral du Nigeria pour la préservation de l'unité de son pays.

Finlande

M. Karjalainen a exprimé les préoccupations de la Finlande envers les terribles souffrances humaines dont le Nigeria est témoin. Il a cité les contributions des Finlandais au Comité international de la Croix-Rouge et a ajouté que la Finlande apporterait sa contribution aux autres activités internationales de secours. M. Karjalainen a également déclaré qu'aucun programme de secours ne saurait sauver les populations à moins que les hostilités ne cessent et qu'un règlement permanent n'intervienne.

Lesotho

Dans une brève mention du Nigeria, le représentant permanent du Lesotho a évoqué «l'horreur éprouvée par toutes les nations et par tous les Africains en particulier» en présence des souffrances du Nigeria.

Le 9 octobre

Ont pris la parole dans le cadre de la discussion générale: M. Abdoulaye, ministre des Affaires étrangères de la Guinée, M. Grégoire, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, M. Lyng, ministre des Affaires étrangères de la Norvège, M. Nzanana, ministre des Finances du Ruanda, M. Medici, ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Hasluck, ministre des Affaires étrangères d'Australie, et le représentant du Canada.

L'*Australie* a exprimé brièvement sa «vive préoccupation» devant les hostilités en cours au Nigeria.

L'*Italie* a demandé instamment qu'on contribue aux secours, tout en admettant le caractère interne du conflit et en demandant aux Nations Unies d'accorder tout le poids de leur appui à l'action entreprise par l'Organisation de l'unité africaine, à qui il incombe au premier chef de trouver une solution.

La *Guinée* a déclaré que la situation était une tragédie africaine à cause de sa gravité. Elle a signalé les dangers que présentent encore les difficultés tribales. La Guinée a fait allusion aux États intéressés à encourager le conflit, compte tenu des riches ressources naturelles du Nigeria oriental. Pourquoi ces autres États n'ont-ils pas condamné les atrocités qu'on voit dans d'autres régions troublées du monde? La guerre civile doit prendre fin immédiatement conformément aux principes de la charte de l'OUA qui prescrit le respect de l'intégrité territoriale. Un coup d'œil sur la carte politique de l'Afrique montrerait beaucoup de «Biafras» en perspective.

Le *Luxembourg* a déclaré que la conscience universelle ne pouvait se taire devant cette lutte fratricide. Les Nations Unies devraient s'intéresser à l'espect humanitaire du conflit. Elles devraient faire appel au gouvernement fédéral du Nigeria afin qu'il facilite l'acheminement direct des secours et assure la «sécurité physique» de tous les habitants. Le délégué a loué les efforts de l'empereur Hailé Sélassié. Les Nations Unies doivent, a-t-il dit, user de toute leur influence pour trouver une solution durable qui puisse être acceptée par toute la population.

La *Norvège* a fait observer que les efforts de nombreux gouvernements et de nombreuses organisations internationales avaient «un but purement humanitaire, sans aucun objectif politique». Le transport des secours n'a pas été suffisant, a dit son représentant, pour empêcher la tragédie de prendre des «dimensions effarantes». Ces dimensions, a-t-il ajouté, semblent superflues. Selon ce pays, il n'y a aucun bien-fondé à critiquer les Nations Unies ou ses organismes, qui n'ont fait preuve «d'aucun manque quelconque de bonne volonté ou de désir d'aider». La situation, a ajouté le délégué, attire notre attention sur l'insuffisance du mandat et de l'autorité dont disposent l'ONU et ses organismes. Les Nations Unies devraient considérer la possibilité de donner à l'ONU et à ses institutions spécialisées un mandat plus étendu qui leur permettrait de s'acquitter de la tâche purement humanitaire d'organiser et de fournir des secours à «ces populations civiles soumises aux immenses sacrifices qui leur sont imposés par la guerre, les conflits, ou d'autres catastrophes».

Le *Rwanda* a fait mention de l'échec de tous les appels en faveur de la paix et de la complicité des intérêts économiques et financiers des grandes puissances, qui prolongent le conflit.

APPENDICE G

NATIONS UNIES

Services de presse
Bureau de l'information publique
Nations Unies, N.Y.

(A l'usage des organes d'information— Compte rendu non officiel.)

Communiqué de presse SG/1716
9 octobre 1968

COMPTE RENDU DE L'INCIDENT SURVENU À OKIGWI, NIGERIA

Introduction

1. Lorsque les troupes fédérales ont pris la ville d'Okigwi, le 30 septembre, deux membres de l'équipe du Comité international de la Croix-Rouge travaillant au camp de la Croix-Rouge à cet endroit ont été tués et trois autres ont été blessés. En outre, un représentant du Conseil mondial des Églises et son épouse ont également été tués. Une enquête a été instituée à la demande du gouvernement fédéral: le Groupe des observateurs a chargé trois de ses membres (la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni) d'enquêter sur l'incident; le représentant du secrétaire général a envoyé un de ses adjoints* participer à l'enquête pour que le représentant puisse faire rapport au Secrétaire général.

Modalités de l'enquête

2. L'adjoint du représentant s'est rendu à Okigwi avec les membres du Groupe des observateurs, afin d'enquêter sur place. En cours de route, les enquêteurs ont eu des entretiens avec les commandants de division et de secteur de l'armée nigériane de qui relevait la région où l'incident a eu lieu. Le groupe a également entendu le témoignage des trois suivivants blessés (deux Suédois et un Yougoslave). Toutes ces personnes ont été interrogées séparément. Leurs témoignages, pour l'essentiel, étaient dignes de foi et ne se contredisaient pas. L'adjoint du représentant et les membres du Groupe des observateurs ont procédé à un examen sur place. Ils avaient demandé à être accompagnés du commandant de secteur, du commandant intérimaire du bataillon de qui relevait la ville d'Okigwi, et du commandant de la compagnie qui avait été chargée de prendre cette partie de la ville, où se trouve le camp du Comité international de la Croix-Rouge. Les autorités militaires, tant au niveau divisionnaire qu'à celui des bataillons, se sont montrées serviables, prêtes à collaborer, et soucieuses de clarifier l'incident. L'adjoint du représentant a vu les corps de deux des personnes décédées (le Suédois et le Yougoslave) et a assisté à l'inhumation du délégué du Conseil mondial des Églises et de son épouse (Royaume-Uni).

Conclusions de l'enquête

3. Les conclusions de l'adjoint sont fondées sur le témoignage du personnel de la Croix-Rouge et des autorités militaires fédérales et sur ce qu'il a vu. Les témoignages et les preuves, qui se sont révélés en concordance les uns avec les autres, ont permis à l'adjoint de faire le rapport suivant:

a) Des soldats fédéraux ont fait feu sur et tué deux représentants de la Croix-Rouge et deux représentants du Conseil mondial des Églises, délibérément et sans provocation; ils ont blessé trois autres représentants de la Croix-Rouge. Plusieurs coups ont été tirés sur une distance de trois à cinq mètres. L'officier-commandant, qui n'a pas été identifié, était présent sur les lieux de la fusillade, mais n'a pas pu ou n'a pas voulu l'empêcher.

b) Toutes les victimes avaient trouvé refuge devant l'un des bâtiments de la Croix-Rouge; ces bâtiments étaient clairement identifiés et étaient à l'intérieur d'un camp de la Croix-Rouge également facile à identifier. Au moment où les troupes ont pénétré dans le quartier, le camp semblait occuper une position stratégiquement importante entre les lignes de feu. Toutes les personnes sur lesquelles on a tiré étaient facilement identifiables soit par l'insigne du C.I.C.R. qu'elles portaient sur leurs chemises soit par une simple croix rouge, dans le cas du couple appartenant au Conseil des Églises. Immédiatement après l'incident, plusieurs officiers nigerians, y compris le commandant intérimaire du bataillon, qui n'était pas présent durant la fusillade et qui, au dire de tous, s'est conduit d'une manière exemplaire, ont réussi à protéger les survivants du groupe, vu que la bataille se poursuivait. Le commandant s'est également chargé, avec un de blessés du C.I.C.R. de donner des soins aux blessés.

* M. Daniel W. Caulfield.

c) Les blessés ont en partie assuré eux-mêmes leur évaluation et ont en partie été aidés par les troupes fédérales; durant cette évacuation, ils ont subi force menaces et vexations.

d) Les combats se poursuivent autour de la ville, et dans les circonstances, étant donné le mouvement continuel des troupes, il n'a pas été possible d'identifier l'officier qui semble avoir été responsable, soit volontairement, soit par omission, de la fusillade. L'adjoint considère que le témoignage du commandant de la compagnie qui a occupé le camp de la Croix-Rouge n'est pas satisfaisant. Les commandants, au niveau du bataillon, du secteur, et de la division, ont assuré plusieurs fois à l'adjoint et aux membres du groupe des observateurs qu'on n'épargnerait aucun effort pour identifier la personne en cause et pour la traduire en justice.

4. Les trois membres du Groupe des observateurs ont présenté leur rapport de l'incident directement au Chef de l'État. Il y a lieu de signaler que les conclusions du Groupe des observateurs sont en substance identiques à celles auxquelles l'adjoint du représentant en est arrivé indépendamment d'eux.

5. Lorsque le chef de l'État aura exprimé ses intentions quant aux mesures qu'il entend prendre à la suite du rapport du Groupe des observateurs, le Secrétaire général en sera aussitôt informé.

APPENDICE H

NATIONS UNIES

Services de presse
Bureau de l'information publique
Nations Unies, N. Y.

(A l'usage des organes d'information— Compte rendu non officiel)

Communiqué de presse SG/1715
Le 9 octobre 1968

PREMIER RAPPORT PROVISOIRE DU REPRÉSENTANT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU NIGERIA POUR LES ACTIVITÉS HUMANITAIRES

Voici le premier rapport provisoire du représentant du Secrétaire général au Nigeria pour les activités humanitaires; ce rapport fait suite à un voyage au front nord.

1. Le représentant du Secrétaire général au Nigeria pour les activités humanitaires a quitté Lagos avec son adjoint, le 24 septembre, à titre d'observateur, et est revenu dans la capitale le 1er octobre. Il a voyagé dans le même avion et dans les mêmes véhicules de transport terrestre que les autres observateurs.

2. Durant son voyage, il a visité rapidement la ville de Bénin où il a vu un camp de réfugiés ibos et un entrepôt où sont gardés les secours. Il a passé le reste de la semaine dans la région occupée par la première division de l'armée fédérale du Nigeria, où il a vu des quartiers-généraux militaires et des sièges administratifs civils à Enugu, la ville d'Awgu, des marchés et des villages en bordure de la route principale ou à l'intérieur des terres, des postes militaires, des camps de réfugiés, des centres de distribution des secours, et des cliniques. Durant le temps dont il disposait, il n'a pu évidemment visiter qu'un nombre limité d'endroits. L'observateur avait décidé de visiter le premier secteur militaire (Enugu-Awgu-Obinagu, appelé également Obilagu, là où se trouve la piste d'atterrissage dont on a récemment pensé faire une piste neutre où pourraient atterrir les secours aéroportés) qui a été récemment la scène de combats et où il y avait encore une activité militaire considérable.

3. Durant leur visite, l'observateur et son adjoint ont pu obtenir tout ce qu'il leur fallait et ont eu accès, en toute liberté à tous les endroits, à toutes les personnes, et à toutes les sources d'information pertinents à leur mission. Ils ont pu parler librement aux habitants des villages et aux réfugiés de même qu'aux administrateurs civils, à la police, aux officiers et aux soldats. La barrière des langues a restreint leurs conversations aux personnes pouvant s'exprimer en anglais, mais les représentants de l'armée fédérale n'ont assisté aux interviews que lorsqu'on leur a demandé de servir d'interprètes.

4. Tous les secteurs atteints par le conflit paraissaient avoir subi des destructions considérables. Outre les dommages visibles causés par les obus, les mortiers et les petites armes à feu, nombre de huttes dans les villages avaient eu leur toit de chaume incendié et des toitures de tôle ondulée étaient disparues. Bien qu'on voyait que les tôles ondulées de même que des portes et des volets des maisons avaient servi à la construction d'abris pour les troupes, rien ne semblait indiquer, dans les régions visitées, une destruction purement gratuite de la propriété. Dans les

villages qui n'avaient pas été atteints par les attaques et les contre-attaques en cours, les habitations et les autres bâtiments étaient complètement intacts.

5. Les troupes fédérales donnaient toujours l'impression d'être alertes et bien disciplinées. Les officiers montraient clairement qu'ils portaient attention à la discipline et qu'il avaient une bonne compréhension du «Code de conduite à l'intention des Forces armées nigériennes en campagne» publié par le commandant-en-chef, lequel prescrit à tous les membres des forces armées d'observer des normes élevées de conduite et de respecter les dispositions de la Convention de Genève. Selon toute apparence, les officiers s'efforçaient de communiquer ces normes de conduite aux hommes. Dans la région visitée par l'observateur, la réaction des Ibos restés derrière les lignes ou revenus dans leur village semblait refléter une confiance envers la conduite des troupes fédérales.

6. La crainte de la guerre et une timidité naturelle envers des soldats en arme, de même que la conviction répandue chez les Ibos selon laquelle les forces armées fédérales avaient pour objectif de les exterminer, avaient amené la plupart des villageois à se cacher durant les périodes de combat. Certains ont dit avoir passé jusqu'à dix mois en brousse, d'autres ont dit être revenus chez eux après trois jours seulement. Il apparaissait qu'il suffisait souvent, pour rassurer le reste des villageois et les faire sortir de leur cachette, qu'un individu prenne l'initiative de contacter les forces armées. En plusieurs cas cependant, pareille initiative avait manifestement fait défaut. Nombre de vieux chefs coutumiers n'étaient pas retournés dans leur village et peu d'Ibos instruits, appartenant à la classe moyenne, sortaient de leur cachette ou étaient restés chez eux.

7. Il était évident, cependant, que le mouvement de retour aux villages s'était considérablement amplifié depuis une ou deux semaines. A Ishiagu, l'observateur a rencontré des anciens venant de onze villages, qui avaient décidé de revenir et qui effectivement sont rentrés dans leurs villages le lendemain accompagnés de quelque 500 villageois, et on en attendait encore d'autres. L'observateur a également parlé à deux groupes arrivés à Awgu durant le weekend porteurs de saufconduits qui avaient été parachutés dans la région par l'aviation fédérale.

8. Une fois le contact établi entre les villageois et les troupes fédérales, il ne semblait y avoir aucun signe visible de peur. Chaque fois que l'observateur arrivait dans un village ou un lieu de marché, presque toujours sans être attendu ou annoncé mais accompagné d'une escorte militaire, les gens continuaient à vaquer à leurs occupations et se montraient tous très bien disposés. Cela semble confirmer l'impression selon laquelle, dans ces régions du moins, les Ibos n'ont pas été victimes de massacres gratuits ou de mauvais traitements de la part des soldats fédéraux. Les soldats se montraient amicaux envers la population locale, qui ne semblait pas du tout les craindre.

9. Vu que le nombre de ceux qui reviennent de la brousse s'accroît rapidement, les besoins auxquels doivent répondre les organisations de secours de l'armée et les équipes de secours du C.I.C.R. augmentent rapidement aussi. Pour donner un exemple de cette accélération, une clinique rurale récemment ouverte à raison d'une fois par semaine a reçu, la première semaine, 40 personnes âgées, environ 100 la deuxième, et environ 1,500 la troisième (au moment de la visite de l'observateur), parmi lesquelles un grand nombre avaient besoin de soins. Un peu partout l'armée entreprend presque toujours de nourrir la population pendant deux semaines, après être entrée dans un endroit, avant de confier les opérations de secours à la Croix-Rouge ou aux dirigeants civils. Même s'il semble que les villageois ibos sont en mesure d'organiser la distribution des vivres sous un minimum de surveillance, les besoins de vivres et de personnel supplémentaire vont probablement augmenter de façon très considérable et très rapide. La pénurie de médicaments causée par les difficultés de transport est déjà sérieuse.

10. L'observateur prévoit se rendre sur le front du Sud d'ici quelques jours.

APPENDICE I

DÉCLARATION DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

La conférence de l'OUA (1) exprime son appréciation à tous les chefs d'État membres de la commission consultative et en particulier à Sa Majesté l'empereur Haïlé Sélassié 1er pour les efforts inestimables qu'ils ont fournis dans l'exercice du mandat qui leur a été confié en vertu de la résolution de Kinshasa; (2) prend acte du rapport de la Commission consultative pour le Nigeria; (3) lance un appel aux chefs sécessionnistes pour qu'ils collaborent avec les autorités fédérales à la restauration de la paix et de l'unité au Nigeria; (4) demande instamment la cessation des hostilités; (5) invite le gouvernement militaire fédéral du Nigeria, si les conditions ci-dessus sont remplies, à proclamer une amnistie générale et à collaborer avec l'OUA en vue d'assurer la sécurité personnelle de tous les Nigériens sans distinction, jusqu'à ce que la confiance mutuelle soit rétablie; (6) demande instamment encore une fois à toutes les parties intéressées de collaborer afin d'assurer l'acheminement rapide de l'assistance humanitaire à tous ceux qui en ont besoin; (7) demande à tous les États membres de l'ONU et de l'OUA de s'abstenir de toute mesure de nature à compromettre l'unité, l'intégrité territoriale et la paix du Nigeria; (8) invite la Commission consultative, à qui elle renouvelle sa confiance, à poursuivre ses efforts pour qu'on donne suite aux résolutions de Kinshasa et d'Alger.

Le 16 septembre 1968

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU VENDREDI 11 OCTOBRE 1968

CONCERNANT

1) La guerre et la prétendue famine au Nigeria
2) Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOINS:

MM. Andrew Brewin et David MacDonald, députés.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
28986—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Anderson
Barrett
Brewin
Cafik
Carter
Fairweather
Forrestall
Gibson
Guay (*St. Boniface*)
Harkness
Hopkins
Howard (*Okanagan Boundary*)
Laniel
Laprise
Legault
Lewis
MacDonald (*Egmont*)
Macquarrie
Marceau
Mongrain
Nesbitt
Prud'homme
Roberts
Smith (*Northumberland-Miramichi*)
Stewart (*Cochrane*)
Thompson (*Red Deer*)
Winch
Yewchuk—(30)

(Quorum 16)

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le JEUDI 10 octobre 1968.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Mongrain, Lefebvre et MacDonald (*Egmont*) soient substitués à ceux de MM. Schumacher, Stanbury et De Bané sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Hopkins, Guay (*Saint-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*) et Barrett soient substitués à ceux de MM. Groos, Penner, Buchanan et Lefebvre sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

28986—1½

PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

Le VENDREDI 11 octobre 1968.
(8)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, le président, M. Ian Wahn, étant au fauteuil.

Présents: MM. Anderson, Barrett, Brewin, Cafik, Carter, Fairweather, Forrestall, Guay (*Saint-Boniface*), Gibson, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), Macquarrie, Marceau, Mongrain, Prud'homme, Roberts, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Wahn, Winch, Yewchuk—(25).

Aussi présents: MM. Andrew, député, et David MacDonald (*Egmont*), député.

Le président communique que le sous-comité du programme et de la procédure a proposé les témoins et le programme suivants pour les réunions à venir:

le vendredi matin 11 octobre 1968—MM. Brewin et MacDonald (*Egmont*),

le mardi matin 15 octobre 1968—le Dr E. H. Johnson,

le mardi après-midi 15 octobre 1968—le représentant de CARITAS,

le mercredi après-midi 16 octobre 1968—M. Allan Grossman suivi de M. Keith Bezanson, du major-général Milroy et, peut-être, de M. Charles Taylor, bien que l'ordre de présence ne soit pas encore déterminé.

On s'attend que le Comité projettera de présenter son rapport à la Chambre dans la dernière partie de la semaine prochaine.

Durant le reste de la séance, les membres du Comité terminent l'interrogatoire des témoins qui a été interrompue à la fin de la séance de la matinée du jeudi 10 octobre 1968. A 10 h. 50, durant l'interrogation menée par M. Forrestall, le vice-président, M. Ryan, prend place au fauteuil.

Le président remercie les témoins. A 10 h. 55 du matin, le Comité, sur la motion de M. Stewart (*Cochrane*), s'ajourne jusqu'à 9 h. 30 du matin, le mardi 15 octobre 1968.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi 11 octobre 1968

• 0938

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous allons continuer d'entendre des témoignages. Il serait peut-être utile aux membres du Comité que je leur indique les plans pour ce qui est d'aujourd'hui et de la semaine prochaine. Le comité directeur a pensé que nous en terminerions ce matin des deux témoins, MM. Brewin et MacDonald, ce que nous pourrons probablement faire pour 11 heures, et que nous ne tiendrions pas d'autres audiences durant le reste de la journée. Le comité a pensé que nous devrions ensuite appeler le Dr E. J. Johnson, de la Fédération mondiale des Églises, et un représentant de Caritas à se présenter mardi pour témoigner; mercredi, ce pourrait être M. Alan Grossman, du *Time*, qui s'est trouvé dans la région, et M. Keith Bezanson du SUCO.

Tout dépendrait de la possibilité du retour au Canada du général Milroy. Le comité directeur est convenu à l'unanimité que nous aimerions à entendre le général la semaine prochaine, mais seulement si cela ne doit pas nuire à l'œuvre qu'il accomplit dans la région. Plus tôt cette semaine, il a semblé fort possible qu'il serait ici la semaine prochaine, mais c'est peut-être un peu moins possible maintenant. Nous espérons toujours qu'il sera de retour. Il nous faudra déterminer la présence de nos autres témoins en fonction du général.

Un certain nombre d'autres témoins qui sont allés dans la région pourraient probablement fournis de précieux témoignages, mais nous pensons qu'une bonne partie de leur témoignage ne ferait que répéter ce que nous avons déjà entendu ou que nous comptons entendre mardi et mercredi de la semaine prochaine. Nous espérons donc, sous réserve de changement et d'autres surgissements nouveaux, que nous pourrons en finir des témoignages la semaine prochaine.

Nous n'avons pas d'autre témoin sur la liste pour le moment, en dehors de ceux dont j'ai mentionné le nom. Sous réserve de toute correction...

• 0940

M. Lewis: Le nom de M. Charles Taylor a été mentionné.

Le président: Je n'ai pas mentionné son nom parce que nous ne savons pas s'il lui sera possible d'être de retour, mais on s'enquiert aux fins de savoir s'il serait disponible.

M. Lewis: J'en ai appris hier soir au sujet de Stephen Lewis qui est au Biafra. M. Taylor a téléphoné d'Europe afin d'informer la femme de mon fils de l'endroit où se trouvait Stephen et il a dit qu'il revenait en fin de semaine.

Le président: Oui? Taylor revenait?

M. Lewis: C'est ce que j'ai appris.

Le président: Le secrétaire communique avec le *Globe and Mail* pour savoir s'il serait disponible. Même à ce compte, cependant, nous espérons, sauf témoins additionnels, en finir la semaine prochaine, sous réserve, bien entendu, de nouveaux surgissements ou d'un nouveau témoin qu'il y aurait peut-être lieu d'appeler. Nous commencerons ensuite à rédiger notre rapport vers la fin de la semaine prochaine et nous le présenterons au début de la semaine suivante. Tout cela est provisoire. J'ai pensé que les membres du Comité voudraient avoir une idée de nos plans. En ce qui concerne M. Taylor, le secrétaire s'enquiert. On lui ferait de la place, bien entendu, s'il devenait disponible.

M. Lewis: Monsieur le président, quand allons-nous nous réunir mardi? Avez-vous quelque idée du programme?

Le président: Il est proposé de nous réunir à 9 h. 30 du matin. Le Dr Johnson témoignerait d'abord et serait suivi plus tard du représentant de CARITAS.

M. Ryan: Vous ignorez quel est le représentant de CARITAS?

Le président: Nous comptons le savoir plus tard ce matin. Nous ne le savons pas pour le moment.

M. Laniel: Monsieur le président, ne craignez-vous pas que nous ne soyons pas en nombre suffisant mardi matin?

Une voix: Nous ne siégerons pas lundi.

Le président: Je le sais.

M. Laniel: Vous devez au moins donner le temps aux gens d'arriver par les trains et les avions du matin.

M. Prud'homme: Ne pourrait-on pas commencer la séance à 10 heures mardi matin?

Le président: Il y a une difficulté. Sauf erreur, le Dr Johnson part pour l'Ouest à midi ou plus tard dans la journée. Nous avons pensé pouvoir convoquer la réunion à 9 h. 30 du matin dans l'espoir de nous trouver en nombre et de pouvoir commencer à entendre des témoignages.

M. Winch: Ne pourrions-nous pas demander combien pourraient se trouver ici à 9 h 30 du matin?

Le président: Je pense que nous sommes fort prêts d'être en nombre. Y a-t-il d'autres questions au sujet du programme? Sinon, MM. Brewin et MacDonald sont ici pour terminer leur interrogation et nous pourrions laisser ensuite le champ libre aux autres interrogateurs qui n'ont pu prendre la parole à la réunion précédente. M. Buchanan figure en tête de la liste. Il n'est pas présent. Monsieur Anderson.

M. Anderson: J'ai une question relativement courte à poser. A la page 4 de votre déclaration, vous dites que «la poignée d'officiers militaires (quatre) menés en circuits organisés ne pourront guère s'assurer de la vérité». Vous, qui y êtes allé dans le cadre d'un groupe d'observateurs, croyez-vous vraiment qu'il ne soit pas particulièrement utile que des observateurs se rendent au Biafra ou au Nigeria? Je le regrette, mais je ne peux comprendre pourquoi on traite avec tant de mépris des militaires qui sont désignés par un certain nombre de pays dont le régime politique n'est pas nécessairement identique et qui y vont et y observent ce qu'ils voient et rendent compte de leurs constatations. Je m'excuse d'insister sur ce point, mais il est important. Pour moi, la seule façon pour le monde de se faire une idée de la situation, c'est d'envoyer des équipes d'observateurs. Pourtant, vous manifestez un mépris tout particulier. Je voudrais bien savoir pourquoi.

• 0945

M. MacDonald (Egmont): Je vais dire ce que je pense et laisser M. Brewin exprimer son avis. Il y a d'abord deux choses qui m'ont inquiété en ce qui concerne la commission. Tout d'abord, c'était une commission dotée d'un caractère international et censée, partant, être fort objective. Or, il me semble aussitôt que son objectivité était limitée de deux façons: elle devait se borner à un côté de la situation et chercher ensuite à établir un rapport qui rendrait compte des deux côtés; il m'a semblé que cela ne devait pas permettre de cerner pleinement ce qui se passe au Nigeria et au Biafra. Ensuite, je n'ai pu m'empêcher d'avoir l'impression, d'après la façon dont la commission était constituée et devait fonctionner, qu'elle dépendait grandement du gouvernement nigérien quant à ses mouvements et aux dispositions relatives à sa destination et le reste. Une commission vraiment internationale qui chercherait à rendre vraiment compte de toute la situation en serait arrivée, avant de se mettre à l'œuvre, à mon sens, à des accords avec les deux camps; en d'autres termes, les deux camps, soit les rebelles, les sécessionnistes, les Biafrais, comme vous voudrez, et le G.M.F. auraient donné leur accord à la Commission, auraient autorisé sa présence, lui auraient assuré une certaine liberté de mouvement, l'auraient laissée examiner l'ensemble de la situation et l'auraient ensuite laissée publier son rapport. Tel était mon sentiment au sujet, au moins, de la carence de certaines caractéristiques chez la commission.

M. Brewin: J'ai quelque chose à ajouter. Une des difficultés tient au vif contraste que présente le rapport de la Commission militaire. Après une très brève visite, elle a publié le rapport provisoire qui affirmait qu'il n'existait aucune preuve quelconque de génocide. Bien sûr, elle limitait son rapport aux endroits qu'elle avait visités. Cela a partout créé l'impression qu'un organisme international n'avait en quelque sorte rien trouvé de mal. Au même moment à peu près, des gens comme Charles Taylor affirmaient avoir parlé à des témoins qui soutenaient avoir vu des mouvements de troupes incontrôlés dans des villages où, dans un cas, 500 civils avaient été abattus, non pas au cours d'un combat, mais après coup, alors qu'ils se trouvaient sur la place du marché et ne participaient pas à des hostilités. Je conviens avec M. MacDonald qu'une commission qui ne se rend que dans un camp peut se faire une vue partiale des choses. Où la conduit-on et comment décide-t-elle de ses mouvements? Si ses destinations sont connues, tous les signes accusateurs sont-ils effacés? Interroge-t-elle les témoins en l'absence de militaires qui ne leur seraient peut-être pas très utiles ni obligeants s'ils formulaient des allégations à l'encontre des opérations des militaires? Tous ces faits nous

ont porté à penser qu'une vue unilatérale de cette nature pourrait qu'une vue unilatérale de cette nature pourrait être fort trompeuse. Le général Milroy pourra, espérons-nous, revenir et expliquer sa mission. Nous n'accusons pas la Commission de publier des rapports délibérément trompeurs. Nous sommes certains que la Commission veut être impartiale dans la mesure où elle le peut; cependant, si elle n'entend pas la partie qui formule l'accusation, si elle n'entend que ceux qui nient et si ses déplacements sont organisés par ces gens, elle ne saurait, nous en sommes convaincus, rendre un compte juste et objectif de la situation.

• 0950

M. Anderson: Je vous prie de m'excuser, monsieur le président. Avec votre permission, puis-je formuler une suggestion sur ce point? J'essaie de parler sans ambages parce que j'ai étudié le rapport de l'Observateur des Nations Unies de façon attentive. La différence consiste justement dans celle dont MM. Brewin et MacDonald, me semble-t-il, parlaient. Le rapport mentionne les mêmes faits que celui du rapport de l'Observateur militaire, mais ne tire pas de conclusions. Il ne mentionne pas qu'il n'y a aucune preuve de génocide de quelque nature. Si j'ai bien compris MM. Brewin et MacDonald, ils s'opposent à cette conclusion générale. Ils ne mettent pas en doute la véracité des faits énoncés, mais ils estiment qu'il est trop tôt pour en arriver à une conclusion générale.

M. Lewis: Si vous examinez les deux rapports...

Le président: Faites silence, messieurs. Je crains que cela ne tourne en discussion générale.

M. Lewis: Non, je signale simplement ce fait.

Le président: Ne pourrions-nous pas poser des questions aux témoins, s'il vous plaît.

M. Anderson: Vous n'avez peut-être pas trop confiance au rapport de l'Observateur et vous reconnaissez que vos critiques sont venues avant que vous ayez lu le rapport.

M. Brewin: Avant et depuis.

M. Anderson: Je ne crois pas qu'il soit nécessairement exact que le rapport, comme le dit M. MacDonald, présente les deux côtés de la médaille. On a piloté la Commission.

M. MacDonald (Egmont): Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il y avait peut-être lieu d'espérer que la Commission soit objective, mais que son utilité était fort limitée parce qu'elle ne pouvait visiter qu'un des deux camps.

M. Anderson: Mes questions sur ce point tiennent strictement au fait que, ayant passé plus d'une année en Indochine au sein d'une commission et dans l'exercice d'une activité semblables, je sais bien les problèmes physiques qui se posent. Il y a un dicton français selon lequel celui qui sait tout oubliera tout. C'est probablement le cas ici. Nous cherchons à obtenir la certitude et la vérité absolues, mais nous n'y arriverons jamais. Pour moi, il est plutôt étrange qu'on critique les observateurs d'avoir relaté ce qu'ils ont vu parce qu'ils ne font justement que cela. Ils l'ont bien précisé. Vous ne vous opposez pas nécessairement à leur rapport même, fondé uniquement sur ce qu'ils ont vu, n'est-ce pas?

M. MacDonald (Egmont): Sauf que je pense que le rapport tend à être trompeur. C'est là ce qui me trouble. En d'autres termes, le rapport tend à créer l'impression qu'il s'agit d'une commission pleinement objective qui va examiner tous les aspects de la situation. Tel n'est pas le cas, à mon avis. C'est comme si on entendait un groupe de témoins et qu'on se disait incapable d'en entendre un autre. Voilà ce qui me trouble.

M. Anderson: Cette attitude ne m'étonne pas. En effet, hier, M. Brewin a donné lecture d'un paragraphe et il a omis le paragraphe de réserve qui le précédait et il nous a fallu le presser pour qu'il nous en donnât lecture.

M. Brewin: Je vous en ai donné immédiatement lecture.

M. MacDonald (Egmont): Où voulez-vous en venir?

M. Anderson: A ceci. Vous avez vous-mêmes mis en doute le rapport d'une commission qui disposait manifestement de plus de moyens et de temps pour faire enquête sur une situation dans une région particulière que vous n'en aviez pour le faire dans les régions où vous êtes allés. Vous blâmez la Commission de ne pas savoir ce qui se passait au Biafra, mais on peut certainement vous en blâmer tout autant.

M. MacDonald (Egmont): Nous n'étions pas accrédités en tant que commission internationale. Nous étions deux particuliers qui avons voyagé privément pour prendre le pouls de la situation. Nous n'avons pas cherché à nous donner pour complètement objectifs. La Commission, elle, a des relations internationales de quelque nature et elle joue à ce titre, il me semble, un rôle tout à fait différent.

M. Anderson: Le rapport que vous avez présenté n'est donc pas, pour employer vos propres termes, entièrement objectif.

M. MacDonald (Egmont): Mettons, en effet.

M. Brewin: Notre rapport n'a jamais visé à être un compte rendu définitif...

M. Anderson: Le mot est «objectif». Votre rapport est-il ou n'est-il pas objectif?

M. Brewin: Nous serions les premiers à reconnaître—et nous l'avons bien dit chaque fois que nous avons discuté la question—que nous n'avons vu, qu'un côté et n'avons parlé qu'à un groupe de gens durant un temps relativement court. Ce que nous avons appris, cependant, a suffi à nous inquiéter profondément et à nous amener à proposer que la question soit examinée avec beaucoup plus d'impartialité que nous n'avons ou que les observateurs militaires n'ont pu le faire.

M. Anderson: Cela, j'en conviens. Cependant, le rapport de ce que vous avez vu est-il juste et objectif? Je cherche à déterminer quelle est la valeur de votre témoignage.

M. MacDonald (Egmont): C'est ce que vous devez déterminer.

M. Anderson: Passons à un autre point.

M. Brewin: Je puis vous dire quelle en est, à mon sens, la valeur. Nous avons parlé à des gens qui vivaient dans le pays et qui nous ont paru dignes de foi. Ils nous ont dit que certaines choses s'étaient passées et nous transmettons leurs propos au Comité.

M. Anderson: Ainsi donc, contrairement à M. MacDonald, vous estimez que le rapport est juste et objectif?

M. Brewin: Pour moi, c'est un rapport juste et objectif. Je ne sais vraiment pas si je pense ou non comme M. MacDonald à cet égard.

M. Anderson: La question de la guérilla est importante. En effet, d'après tous les autres témoins que nous avons entendus, dont vous-même, les Biafrais craignent nettement qu'il n'y ait un génocide au Biafra; pourtant dans les zones reprises par les troupes fédérales, il n'y a pas de guérilla. En outre, selon certains rapports—je pense, en particulier—à celui paru dans le Globe and Mail d'aujourd'hui, page 4—le gouvernement fédéral prend des mesures afin de nourrir la population et de pourvoir à ses besoins. Comme la guérilla n'a pas lieu, les Ibos de la zone fédérale n'ont pas le sentiment qu'on va les exterminer. Pour moi, la crainte des gens du Biafra peut bien n'être pas fondée.

M. MacDonald (Egmont): A mon avis, vous partez d'une couple d'hypothèses qui peuvent être justes ou fausses. L'une est qu'il y a actuellement une grande population d'Ibos ou de gens minoritaires au Biafra qui se trouvent actuellement en territoire occupé par le G.M.F. Ce n'est certainement pas l'impression que nous avons eue en visitant le Biafra. Il semble que la très vaste majorité de la population a continué à se retirer à l'intérieur du périmètre biafrais et que l'éventuelle guérilla aura lieu si le G.M.F. vient à s'emparer de tout le territoire. Or, lors de sa présence ici l'autre jour, M. McNeill a dit, je pense, qu'il n'était pas sans savoir qu'il existe déjà de la guérilla; cela m'était nouveau, à moi du moins, parce que nous pensions que la guérilla pourrait bien survenir dans l'avenir, mais qu'elle n'existait pas nécessairement déjà.

• 0955

M. Anderson: Au sujet du premier point, soit le nombre de gens qui se trouvent dans la région sous contrôle nigérien, il s'agit simplement de conjectures et je n'en sais peut-être rien. Cependant, nous avons entendu deux témoins que vous n'avez pu entendre parce que vous étiez absent, soit l'un, le général Wrinch, qui a parlé d'au moins un million, et l'autre, M. Smith, secrétaire général du Commonwealth, qui a parlé de millions. Je ne veux pas aborder la question parce que je n'en sais pas plus que ce que j'en ait dit. Je sais, cependant, que la Croix-Rouge, selon les chiffres du général Wrinch, compte la plupart de ses gens dans le territoire sous contrôle fédéral. Si la Croix-Rouge y envoie ses gens au secours des affamés, c'est qu'on doit y mourir de faim. En outre, les trois quarts des postes de ravitaillement de la Croix-Rouge sont situés en territoires fédéraux; c'est donc qu'elle estime qu'il y a un bon nombre d'affamés dans le territoire sous contrôle fédéral.

M. MacDonald (Egmont): C'est significatif d'une foule de choses. Je ne sais pas au juste quoi, mais je suis certain qu'il y a des gens dans la région qui meurent de faim; je ne sais pas quel pourcentage ils forment des gens qui habitaient dans une partie du Biafra primitif. C'est une situation que d'autres témoins connaîtront mieux et dont ils pourront nous parler davantage.

M. Anderson: J'espère que vous appellerez d'autres témoins à cet égard parce que c'est un point important. Pour moi, le moral des Biafrais est renforcé par la crainte d'être abattus; il se dégage aussi du témoignage d'autres témoins que cette crainte n'est pas nécessairement fondée.

M. Brewin: Cela vous semble peut-être à vous, mais non à moi. A mon avis, leur crainte est fort bien fondée sur les événements du passé. J'espère que les choses vont changer. Des observateurs internationaux nombreux aideront peut-être à les changer, mais il n'est pas juste de dire que leur crainte ne soit pas bien fondée quand nous disposons d'informations bien avérées portant que des troupes pénètrent dans les villages et tuent les civils par centaines à la fois. Devant toutes ces informations et tout ce que nous avons entendu, nous ne sommes pas prêts à dire que leur crainte n'est pas bien fondée; en fait, nous soupçonnons qu'elle l'est grandement.

M. Lewis: M. Anderson voudrait-il donner lecture d'un bref paragraphe du *Globe and Mail*?

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Monsieur Anderson, veuillez, je vous prie, continuer vos questions.

M. Anderson: Nous en revenons de nouveau à ce qu'est le génocide et ce qu'est une atrocité. C'est un débat futile. Il n'est certainement personne qui nie qu'il se produise de terribles atrocités.

M. Brewin: Vous disiez que ces craintes n'étaient pas bien fondées. Je tiens à bien préciser que je ne suis pas de votre avis s'il s'agit de la crainte d'être détruits. Le génocide dépend de l'état d'esprit des gens qui le commettent. Nous ne voulons vraiment pas jouer sur les mots. Cependant, quand vous dites que les craintes qu'ils ont d'être exterminés ou qu'un grand nombre d'entre eux le soient ne sont pas bien fondées, ma conclusion est différente de la vôtre.

M. Anderson: Malheureusement, le mot «génocide» se lit souvent dans votre communiqué. Je ne veux pas broder sur le mot, mais il semble...

M. Brewin: Voudriez-vous alors en examiner le contexte afin de généraliser à son sujet. Nous avons bien précisé que nous ne concluions pas définitivement qu'il fallait accuser de génocide le gouvernement nigérien. Nous l'avons bien dit chaque fois que nous avons discuté ou chercher à discuter la question.

M. Anderson: Nous ne parlerons plus de génocide comme vous semblez le désirer. J'ai lu le texte plusieurs fois et il y est dit qu'il y aura génocide ou destruction d'une nation si une collectivité internationale n'impose ou n'exige un cessez-le-feu.

M. Brewin: Pour moi, la question reste posée. Nous disons «destruction ou génocide». Certains ont dit qu'il s'agissait de génocide.

M. Anderson: La destruction d'une nation serait, à mon avis, un génocide, n'est-ce pas?

M. Brewin: Non, je ne suis pas de votre avis. Si vous lanciez une bombe nucléaire, vous détruiriez peut-être tout un peuple. Ce ne serait pas là, pourtant, votre intention; ce pourrait être simplement pour l'empêcher de vous détruire ou de poser un acte de cette nature.

M. Anderson: Je pense que nous nous engageons dans un futile débat sur la nature du génocide. Pour moi, vous êtes dans l'erreur. Si une bombe nucléaire ou quelque chose du genre sont lâchés sur une population qui s'en trouve détruite, c'est là, à mon avis, un génocide.

M. Brewin: A votre avis, les États-Unis et l'U.R.S.S. se préparent à commettre un génocide en gardant des forces nucléaires?

M. Anderson: Cela est tout à fait faux comme vous le savez fort bien. Je dis que ces deux pays ont la capacité de commettre un génocide par un moyen particulier tout comme d'autres nations peuvent affamer des gens ou les abattre.

Le président: Nous devrions réserver la question à la rédaction du rapport. Ne pourrions-nous pas continuer l'interrogation?

M. Brewin: Je dois m'excuser, monsieur le président, mais ses questions étaient un peu critiques, ce qui m'a amené à faire valoir quelques points.

M. Anderson: Les questions le sont peut-être parce que le rapport est si peu satisfaisant. Je tiens à préciser que, si nous devons accepter comme étant votre avis ce que vous dites dans le rapport, nous devrons, je le

regrette, formuler des critiques. On a tiré bien des conclusions dont je ne vois pas la preuve dans votre rapport. Je ne vois pas encore, d'après votre témoignage, comment vous en êtes arrivé à ces conclusions.

• 1000

M. Brewin: Je ne commenterai pas votre assertion qui, je suppose, est de la nature d'une question. Je préfère ne pas la commenter, sauf si vous y tenez.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Anderson?

M. Anderson: Je poursuis, monsieur le président. J'estime, cependant, que, dorénavant, les gens qui iront en mission de cette nature devraient veiller davantage dans leur rapport à faire la distinction entre leurs constatations et les ouï-dire et se limiter peut-être à formuler des observations plutôt que des conclusions fondées sur les dires d'autres gens.

Le président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: Monsieur le président, je puis peut-être toucher certaines des inquiétudes qu'a exprimés M. Anderson. J'espère, cependant, que je le ferai d'une façon plus amicale ou, du moins, qui ne provoquera pas les témoins.

Je pense vraiment que vous avez rendu de grands services en allant au Biafra. Vous avez fixé l'attention sur la situation, vous avez dramatisé ce qui s'y passe et vous avez à coup sûr rendu le public plus conscient des problèmes. Je pense, cependant, que vous avez par inadvertance nui dans un domaine. Certains des commentaires des journaux—nous savons qu'il est facile de tirer des conclusions de déclarations qui ne visent pas à les autoriser—fondés sur vos dires et, dans certains cas, les commentaires que vous avez vous-même formulés au cours de la discussion ou de la controverse ont vraiment tendu, à mon avis, à mettre un peu en doute l'objectivité—il faudrait peut-être dire plutôt la fiabilité—de l'action de l'Équipe d'observateurs. L'action de la Commissin et, faut-il espérer, d'une autre peut-être ou de la même Commission de l'autre côté revêt beaucoup d'importance et peut même en présenter bien davantage. Je sais que mes propos ressemblent un peu à un préambule, mais j'ai vraiment des questions à vous poser sur ce point.

M. Brewin: Puis-je interrompre?

M. Roberts: Oui, bien sûr.

M. Brewin: Nous voulons uniquement dire que nous ne sommes pas hostiles au rapport des Observateurs. Nous pensons, cependant, qu'il serait fort malheureux si des gens allaient croire qu'il ne se passe rien de sérieux après avoir lu le rapport des Observateurs fondé sur une enquête de moins d'un mois.

M. Roberts: Ainsi, M. Brewin, selon le journal du matin, vous avez réitéré que l'Équipe ne peut pas sérieusement en arriver à une telle conclusion à la suite de sa première enquête. Je suppose que vous en convenez, n'est-ce pas?

M. Brewin: Oui, en effet.

M. Roberts: Certes, cela se comprend peut-être dans les circonstances, mais l'allégation d'irresponsabilité tend à discréditer l'Équipe.

Étant donné certains de vos commentaires, je voudrais vous demander ce que vous pensez du rapport des Observateurs des Nations Unies. Au bas de la page 1, il y est dit: «La barrière des langues a restreint leurs conversations aux personnes pouvant s'exprimer en anglais»—l'anglais, je pense, est la langue nationale du Nigéria—mais les représentants de l'armée fédérale n'ont assisté aux interviews que lorsqu'on leur a demandé de servir d'interprètes. Cela semble indiquer au moins, n'est-ce-pas, monsieur Brewin, qu'il n'y a pas généralement d'entrevue, comme vous l'avez indiqué? On dit: «seulement lorsqu'on leur a demandé de servir d'interprètes» mais que, généralement ou normalement, des soldats nigériens ne sont pas présents lorsque les enquêtes on lieu.

• 1005

M. Brewin: Tout dépend de ce que la majorité des gens parlaient ou non l'anglais.

M. Roberts: Ainsi, encore, page 3, je note qu'il y est dit:

> Chaque fois que l'observateur arrivait dans un village ou un lieu de marché, presque toujours sans être attendu ou annoncé mais accompagné d'une escorte militaire, les gens continuaient à vaquer à leurs occupations et se montraient tous très bien disposés.

Cela ne répond-il pas à un de vos critères, soit qu'on n'aille pas à des endroits organisés ou avertis d'avance?

M. MacDonald (Egmont): «Accompagné d'une escorte militaire», voilà des mots qui auraient peut-être un certain sens dans le rapport.

M. Roberts: Pour moi, le mot «inattendu» est le mot crucial. Il n'aurait pas été si facile, à mon avis, de masquer tous les signes d'atrocités massives ou de génocide en 15 minutes. Je comprends bien l'intérêt que vous portez à la question en nous revenant les événements tout frais à l'esprit et que vous vous souciez de ces problèmes, mais il me semble que vous ayez tiré au hasard—je ne veux pas mettre en doute vos motifs—en critiquant les activités du groupe d'observateurs avant même de savoir comment il opérait. Cela me paraît, si vous me le permettez, peu sérieux.

M. MacDonald (Egmont): Peut-être bien, mais ce qui me frappe, c'est que nous pouvons examiner les dispositions particulières prises par la Commission, soit si elle a agi en présence de militaires et l'avertissement qui a pu être donné avant son arrivée dans une localité aux fins d'y voir s'il existait une situation de génocide. Je ne fonde pas mes critiques, cependant, tellement sur cette situation que sur la structure générale de la Commission, sur le fait qu'elle ait surtout été invitée et autorisée par un des deux camps. On n'a pas cherché jusqu'ici du moins, semble-t-il, à rendre la Commission acceptable aux deux camps. Pour moi, si elle devait aller déterminer, dans le cadre d'une guerre civile, des questions aussi importantes que celle du génocide, elle aurait cherché, avant de se mettre à l'œuvre, à trouver créance auprès des deux camps au lieu de se limiter uniquement à un des deux camps et à traiter l'autre comme s'il n'existait pas.

M. Roberts: Je n'ai peut-être pas pleinement compris votre point, mais il me semble que, dans une situation où le temps presse, la grande question est celle de l'intégrité, de l'honnêteté et de l'objectivité de la Commission. Certes, nous aurions préféré, le temps le permettant, nous assurer qu'elle fût complètement acceptable à chacun et partout pour ce qui est de...

M. MacDonald (Egmont): Non, non. Minute! Il n'existait essentiellement que deux adversaires. La Commission n'a été accréditée qu'auprès de l'un d'eux. Voilà l'essentiel...

M. Roberts: Le point essentiel, c'est certainement celui de la fiabilité et de l'objectivité. Pour moi, c'est un point auquel il serait difficile de s'attaquer eu égard aux titres et qualités des membres de la Commission. C'est un point, cependant, sur lequel on peut se tromper du fait, je pense, de certains de vos propos.

M. MacDonald (Egmont): Ce ne sont pas les titres et qualités des membres de la Commission qui sont en cause. Ce sont les cadres dans lesquels elle fonctionne qui m'inquiéteraient fort.

M. Brewin: Il y a une chose que j'ajouterais. Comme on l'a déjà signalé, le rapport du représentant du Secrétaire général mentionne des faits sans tirer de conclusions. J'estime, à tort ou à raison, que les autres observateurs n'ont pas établi un rapport pertinent lorsqu'ils ont ajouté des conclusions après n'avoir entendu qu'un côté, quelle que soit l'objectivité qu'ils entendaient y apporter.

M. Roberts: Sauf votre respect, monsieur Brewin, je dois vous signaler que le groupe d'observateurs indique expressément la limitation du secteur où ils ont opéré. Leurs propos ne me semblent pas s'écarter grandement du paragraphe 5 où l'Observateur des Nations Unies dit ce qui suit:

> Les troupes fédérales donnaient toujours l'impression d'être alertes et bien disciplinées. Les officiers montraient clairement qu'ils portaient attention à la discipline et qu'ils avaient une bonne compréhension...

M. Yewchuk: Monsieur le président, quel est l'objet du Comité? Est-ce de discréditer des témoins ou de réunir des renseignements?

Le président: Nous devrions, je pense, nous limiter à interroger les témoins sur leurs déclarations ou pour les fins de notre rapport dont la rédaction est l'objet essentiel du Comité.

• 1010

M. Yewchuk: Les choses ont l'air d'une cour du magistrat, monsieur le président.

M. Roberts: Sauf votre respect, monsieur le président, j'essaie simplement d'établir la validité de l'activité des observateurs d'après leurs actes et les commentaires formulées par les témoins sur leur mission. Pour moi, cela est dans l'ordre.

M. Guay (Saint-Boniface): Je suis d'avis, monsieur le président, comme les deux vis-à-vis qui font objection, que les témoins n'ont pu en voir beaucoup en quelques heures comparativement à la Commission.

Le président: Je me demande si vous ne pourriez pas continuer votre interrogation, monsieur Roberts.

M. Roberts: J'en étais à la distinction entre la façon dont les observateurs ont opéré et celle dont le rapport de l'Équipe d'observateurs des Nations Unies a été présentée. Je signalais que, au paragraphe 5, l'observateur dit, entre autres choses:

> Les officiers montraient clairement qu'ils portaient attention à la discipline et qu'ils avaient une bonne compréhension du «Code de conduite à l'intention des Forces armées nigérianes en campagne» publié par le commandant-en-chef, lequel prescrit à tous les membres des forces armées d'observer des normes élevées de conduite et de respecter les dispositions de la Convention de Genève. Selon toute apparence, les officiers s'efforçaient de communiquer ces normes de conduite aux hommes. Dans la région visitée par l'observateur, la réaction des Ibos restés derrière les lignes ou revenus dans leur village semblait refléter une confiance envers la conduite des troupes fédérales.

On lit les mots suivants au paragraphe 9:

> Un peu partout l'armée entreprend presque toujours de nourrir la population pendant deux semaines, après être entrée dans un endroit, avant de confier les opérations de secours à la Croix-Rouge

Au paragraphe 5, en particulier, il me semble que les observateurs, étant entendu qu'ils agissent sous pression, indiquent les limitations de leur action et que les observations formulées sont les mêmes. Certes, le mot «génocide» ne figure pas au paragraphe 5, mais les indications sont vraiment exactement les mêmes.

M. Brewin: Permettez-moi de vous signaler une conclusion du résumé du premier rapport des observateurs, soit celui du 3 octobre. En premier lieu, ils disent qu'il n'y a aucune preuve. Je devrais peut-être donner satisfaction à M. Anderson et lire la première phrase:

> En résumé, dans les régions de la Première division des Forces nigérianes que les observateurs ont visitées, voici ce qu'ils ont observé: (A) *Génocide*: Il n'y a rien qui indique une intention de la part des troupes fédérales de détruire le peuple Ibo ou ses biens, et l'emploi du mot génocide n'est aucunement justifié.

Je vois là une conclusion établie après une enquête partielle et limitée où les gens qui parlent de génocide n'ont pas été entendus. Pour moi, il est trop tôt pour que l'équipe d'observateurs puisse formuler cette conclusion. Je note que le rapport des observateurs des Nations Unies ne renferme pas la même conclusion. Quel que soit ce que vous vouliez en tirer et peu importe que vous pensiez que mes conclusions sont justifiées ou non, c'est une des raisons pour lesquelles nous trouvons à redire aux propos des observateurs.

M. Roberts: N'était-il pas inopportun que vous trouviez à redire avant de connaître la procédure et le mode d'action de la commission?

Le président: Je pense que nous sommes en train de discuter les méthodes d'action et d'interrogation des témoins. Ne pourrions-nous pas poursuivre les questions?

M. Roberts: Je crois que vous avez raison, monsieur le président. Je m'excuse.

J'espère vivement que les deux témoins—s'il m'est permis d'exprimer mon avis—vont s'efforcer de ne pas jeter plus de doute sur le rôle du groupe d'observateurs qui exercent, il en conviendra, une fonction utile au moins dans leur domaine, jusqu'à ce que nous ayons l'occasion de les contre-interroger.

M. Brewin: Je le regrette, mais je ne puis en convenir.

M. MacDonald (Egmont): Pour moi, c'est une commission très partiale; c'est une des choses qui continuent de m'inquiéter. Tant que la commission très partiale; c'est une des choses qui continuent de m'inquiéter. Tant que la commission ne cherchera pas à s'établir en organisme voué à mener une enquête impartiale et commandant le respect et l'adhésion des deux camps, je ne puis m'empêcher de penser qu'elle demeure très partiale.

M. Brewin: En ce qui me concerne, j'entends critiquer la commission tant que cela me paraît juste et justifié. Si elle me convainc que je n'ai pas lieu de la critiquer, je cesserai certainement de le faire. Je me réserve pleine liberté de la critiquer. Il n'y a rien de sacro-saint dans un groupe de quatre ou cinq militaires, si distingués et valeureux qu'ils soient.

M. Ryan: Qu'est-ce à dire de la façon dont ils sont appuyés par les observateurs des Nations Unies?

Le président: Excusez-moi, messieurs. Avez-vous terminé vos questions, monsieur Roberts?

M. Roberts: Oui.

Le président: D'après ma liste, la parole est à M. Laniel.

M. Laniel: Monsieur le président, vous avez l'ancienne liste.

Le président: M. Penner est-il ici?

Une voix: Il n'est pas ici.

Le président: M. Alexander n'est pas ici.

Une voix: Monsieur le président, est-ce la liste d'hier?

Le président: Cette liste a été établie hier matin. Désirez-vous que votre nom y figure, monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Je préfère formuler une objection que de poser une question. J'admets que les questions ne sont pas réglementaires, car elles portent sur le rapport de la Commission, sujet tout à fait inconnu des témoins. Nous avons démontré, je crois, qu'ils ne peuvent discuter ces questions, car elles concernent une autre partie du pays qu'ils n'ont pas vue; je ne vois donc pas pourquoi on les évoquerait ici. Du reste, on ne devrait discuter le rapport de la Commission qu'en présence du général Milroy. Ces témoins ne peuvent aucunement nous renseigner sur le rapport, car ils ne connaissent pas du tout cette partie du pays.

• 1015

Le président: Ils se réservent le droit, semble-t-il, de critiquer le rapport parce que le groupe d'observateurs n'a été qu'à un seul endroit; les observateurs ont en effet déclaré sans ambages n'avoir visité que cette seule région. Pour leur rendre justice, les deux témoins doivent admettre, je crois, que des réfugiés au Biafra pourraient nous fournir des renseignements qui nous permettent de savoir si...

M. Stewart (Cochrane): Mais ce ne sont que des conjectures, des suppositions, autant de choses qu'ils ne connaissent pas; comment donc pourrions-nous les interroger sur ce sujet?

Le président: Peut-être, mais je crois qu'ils en ont le droit. Ils font bien de se réserver le droit de critiquer le groupe d'observateurs tant que ceux-ci n'auront pas entendu les déclarations de réfugiés au Biafra en provenance de la zone occupée, car ils peuvent vraisemblablement présenter un témoignage utile. Je crois qu'ils s'en tiendront à cela.

M. Cafik: Monsieur le président, j'espère ne pas manquer au Règlement. J'ai aussi une couple de questions à poser, mais quelque peu différentes. Le vrai but que nous poursuivons est je crois, mais en tant que nouveau député je puis me tromper, de rechercher les faits et de déterminer quelle mesure entend adopter le Canada pour venir en aide à ce peuple. Comme je l'ai mentionné auparavant tout en ne connaissant pas la source exacte, le *Globe and Mail* d'aujourd'hui rapporte les paroles d'un Père du Saint-Esprit vivant, je crois, au Biafra, le Père Kevin Doheny qui déclare:

> ...On a bombardé sur une grande échelle et de façon délibérée les églises, les hôpitaux et les marchés. Les Biafrais sont convaincus qu'il s'agit de génocide et vous ne leur ferez jamais changer d'opinion. Je ne suis pas prêt à dire qu'il y a génocide. Mais je dis qu'un comité international d'observateurs...

Il semble, si je ne m'abuse, que ce prêtre, ce Père du Saint-Esprit au Biafra n'est pas convaincu personnellement qu'il s'agisse de génocide; je puis cependant me tromper, car le fait demeure obscur. Je me demande si la question est pertinente, car lorsque vous abordez le sujet, vous semblez convaincus que si le génocide n'est pas réel, il est du moins très possible. Est-ce exact?

M. Brewin: Je crois que la déclaration du prêtre correspond précisément à l'opinion que nous avons voulu exprimer. A la suite de votre citation il ajoute:

> Mais je dis qu'un comité international d'observateurs devrait visiter la zone biafraise. Qu'ils parlent aux étrangers, médecins et missionnaires, et qu'ils révèlent au monde les faits réels.

M. Cafik: C'est bien.

M. Brewin: Un peu plus loin, il parle de la crainte qu'ont les Biafrais de subir le massacre.

M. Cafik: C'est bien.

M. Brewin: Voilà précisément les opinions que nous avons tâché d'exposer et les raisons que nous avons discutées avec les étrangers, médecins et missionnaires, puis nous nous sommes efforcés de communiquer de façon aussi complète et exacte que possible ce qu'ils nous ont dit.

M. Cafik: C'est bien, monsieur Brewin, je n'ai aucune objection. Hier en interrogeant M. Sharp, j'ai demandé si nous pouvions envoyer un groupe d'observateurs dans les deux zones; je crois que la suggestion est excellente. Je ne mets rien en doute; je fais simplement remarquer que ce prêtre n'est pas prêt à dire qu'il y a génocide. A vous deux je vais poser cette question directe: êtes-vous prêts à dire qu'il y a génocide?

• 1020

M. Brewin: Non, nous avons essayé d'exprimer clairement que par génocide nous entendons la destruction d'une race, d'un groupe en tout ou en partie avec l'intention d'exterminer cette race, ce groupe ou une partie de ceux-ci. Ici on se demande qui vous accusez de génocide. Il y aurait certainement génocide si le gouvernement ou une partie importante de ce gouvernement encourageait le massacre de groupes de gens à cause de leur race. Nous ne disons pas pouvoir prouver que le gouvernement du Nigeria a l'intention de détruire les Biafrais ou les Ibos, mais la race est certainement en cause lorsque des unités isolées et incontrôlables massacrent des gens. Elles ont fait naître la crainte du génocide. Je crois que le Pape, après avoir entendu des gens des deux zones l'a très bien exposé en disant «qu'il y a des éléments de génocide». Il veut dire, je crois, que si on ne peut accuser un gouvernement de génocide, ce que nous évitons nous-mêmes, cependant des actes de cette nature ont été commis.

M. Cafik: Très bien. Or, si nous voulons aller plus au fond de la question, monsieur Brewin, je conclus que vous ne soupçonnez pas réellement l'armée du gouvernement fédéral du Nigeria de perpétrer un génocide, mais, selon moi, vous redoutez que des troupes ou des personnes de la zone de combat commettent des actes dont la nature est au moins voisine du génocide.

M. MacDonald (Egmont): Voilà du moins mon impression personnelle. On doit bien distinguer entre le gouvernement et les troupes sur le champ de bataille.

M. Cafik: Très bien. Serait-ce possible alors que quelques troupes indisciplinées aient pu commettre des actes qui au moins au sens large peuvent être qualifiés de génocide?

M. MacDonald: Il me semble que c'est le cas.

M. Brewin: Nous avons entendu citer plus d'un exemple où cela se serait vérifié.

M. Cafik: C'est exact.

M. Brewin: Et nous avons remarqué que monsieur Taylor tire la même conclusion de son observation.

M. Cafik: Très bien, je l'admets. Mais pouvez-vous affirmer avec certitude qu'à votre avis le gouvernement fédéral ne se rend pas coupable de génocide?

M. MacDonald: Je ne crois pas que nous puissions actuellement formuler une déclaration quelconque. Nous sommes d'avis, je crois, qu'il semble exister une distinction entre ce qu'autorise le gouvernement et ce qu'effectue parfois l'armée. Et je ne crois pas que nous puissions affirmer en toute assurance quelle est la véritable intention du gouvernement.

M. Cafik: Or, des sept témoins qui ont comparu devant le Comité et au nombre desquels vous êtes, cinq d'entre eux, en d'autres termes tous sauf vous deux, seraient tout à fait d'avis qu'il n'y a pas d'élément de génocide. Ce témoignage, je crois, est très probant, surtout si on considère qu'il a été fourni par la Croix-Rouge et tous les autres. Cependant je n'en tire pas de conclusion, car je n'y étais pas. Je n'ai même pas l'avantage d'avoir participé à l'expérience que vous deux avez vécue et qui vous rend précieux aux yeux du Comité.

M. MacDonald: Parvenus à peu près au milieu de nos auditions, je dirais que le nombre de témoins pour ou contre un certain sujet n'a pas tellement d'importance. Le nombre même de ces témoins dépendra de l'état de ce sujet lorsque nous aurons terminé notre témoignage. Je ne dis pas ce que sera cette position, mais à mon avis, tant que nous n'aurons pas entendu toute une série de témoins et quelques-uns peut-être qui ont été vraiment mêlés à la situation et qui connaissent un peu les deux côtés, chacun de nous parviendra difficilement à une conclusion certaine.

M. Brewin: Je me demande si je puis formuler quelques observations dans le simple but d'exposer notre point de vue. Je dirais qu'il correspond exactement à celui qu'exprimait monsieur Taylor à la page quatre du *Globe and Mail* de Toronto lorsqu'il écrivait:

> De tous ceux qui vont au Biafra visiter les champs de bataille et s'entretenir avec les missionnaires et les équipes de secours, personne ne doute que les Biafrais craignent à juste titre de subir le massacre.

Voilà à peu près l'opinion que nous nous sommes formée.

M. Cafik: C'est naturellement une opinion audacieuse. Je connais ici quelqu'un qui, je crois, a vécu un certain temps au Biafra et qui en doute; alors cette assertion doit être fausse. Il y a certainement des gens qui y sont allés et qui en doutent.

M. MacDonald: Selon moi, il a déclaré qu'il ne pouvait pas affirmer le génocide, peu importe ce que cela signifie.

• 1025

M. Cafik: A mon avis, il ne croyait pas avoir le droit d'affirmer qu'il y a génocide. Je n'aime pas aller trop au fond du sujet, mais le fait que les autorités fédérales permettent d'expédier de la nourriture aux régions occupées actuellement par les troupes biafraises, est au moins pour plusieurs d'entre nous une indication certaine que ces autorités veulent la survivance de ces gens.

M. MacDonald: Espérons-le.

M. Brewin: Certes, nous l'espérons. Et nous vous rappelons que tout récemment M. Sharp déclarait qu'il est très difficile de conclure des arrangements. Pour être juste naturellement il a dit que les difficultés proviennent des deux côtés. Mais la difficulté est considérable et nous sommes encouragés par la bonne volonté du gouvernement du Nigeria qui permet de transporter une grande quantité de nourriture dans la zone biafraise afin de venir en aide à la population.

M. Cafik: En effet, ce serait une contradiction flagrante que de voir un gouvernement occupé d'une part à détruire un peuple et d'autre part à le nourrir. Voilà des points de vue difficiles à concilier.

M. MacDonald: Vous ne dites pas, je crois, qu'il essaie de les nourrir. Ce serait exagérer le cas nigérien. Ce n'est pas essayer de les nourrir que de permettre à d'autres organismes d'apporter des secours; c'est peut-être leur permettre un certain minimum de secours et ceci est à mon sens très différent.

M. Cafik: Merci, monsieur le président.

M. Prud'homme: Je n'ai qu'une demande à adresser à monsieur MacDonald. Vous avez dit il y a un instant que le rapport établi par l'équipe d'observateurs est très partial. Diriez-vous la même chose du premier rapport du représentant du secrétaire général?

M. MacDonald: Je n'y ai jeté qu'un regard. Je ne voudrais pas formuler des observations sans l'avoir d'abord examiné très attentivement.

M. Prud'homme: Je désapprouve complètement la conclusion de mon collègue, M. Lewis, car après avoir lu moi aussi le rapport avec grande attention, je suis parvenu à une conclusion tout à fait opposée. A la lecture des paragraphes deux, cinq et neuf, il vous sera facile de conclure que le représentant du secrétaire général ne croit pas au génocide. Bien au contraire, il déclare que les troupes ont adopté une attitude amicale envers la population locale; celle-ci semble tout à fait rassurée lorsqu'elle sait à qui elle a affaire. Je ne sais pas comment vous avez pu aboutir à votre conclusion.

M. Lewis: Puisque mon nom est mentionné, je n'ai pas suggéré un seul instant que l'observateur du secrétaire général soit parvenu à une autre conclusion.

M. Prud'homme: Non, mais il n'affirme pas qu'il y ait génocide.

M. Lewis: La seule observation que j'ai faite est, me semble-t-il, que messieurs Brewin et MacDonald s'objectent à la déclaration générale qu'il n'existe aucune preuve de génocide. Je crois que l'observateur des Nations Unies nous a exposé les faits avec plus de circonspection et nous a laissé le soin de dégager nous-mêmes nos propres conclusions.

M. Prud'homme: Oui et le rapport est excellent. Puis-je poser la même question à M. Brewin? Peut-être avez-vous eu le temps de lire le rapport du secrétaire général?

M. Brewin: L'altercation entre vous et M. Lewis m'a quelque peu distrait.

M. Prud'homme: M. MacDonald est d'avis, et vous l'admettrez je crois, que le rapport des observateurs militaires est très partial.

M. Brewin: Je n'ai certes pas utilisé cette expression particulière de «très partial».

M. Prud'homme: Admettrez-vous avec lui que le rapport militaire est très partial?

M. Brewin: Je ne suis pas tout à fait certain de ce qu'il veut dire par là. J'ai déjà exprimé mon opinion à ce sujet et je ne veux pas me répéter. J'ai dit que les observateurs militaires n'étaient pas en mesure de connaître tous les faits, car ils n'ont pas entendu les accusateurs et ont agi dans des conditions spéciales.

M. Prud'homme: Voulez-vous dire que vous vous trouviez dans la même situation qu'eux et que vous n'avez pas eu l'occasion d'entendre les accusés?

M. Brewin: Oui, certes. Nous ne voulons pas affirmer que nos conclusions sont finales et justes, car notre expérience est très limitée. Vous avez remarqué, je crois, que nous n'avons pas prétendu avoir atteint l'ultime conclusion, à savoir s'il y a génocide; nous sommes portés à croire que ce serait utiliser une fausse expression, surtout lorsqu'elle se rapporte au gouvernement nigérian. Ce que nous connaissons du rapport des observateurs nous rend quelque peu sceptiques, car il semble sauter aux conclusions. Nous doutons du cadre dans lequel il évolue, car il entend presque toujours un seul aspect de l'histoire. Cette histoire est peut-être importante, mais ce n'est tout de même qu'un de ses aspects.

• 1030

M. Prud'homme: Avez-vous lu le rapport établi par le représentant du secrétaire général?

M. Brewin: J'y ai jeté un coup d'œil; je ne voudrais pas dire que je l'ai lu en entier.

M. Prud'homme: J'en suis très surpris, car ces rapports sont très importants. Vous me semblez avoir lu tous les articles de M. Taylor et tous les journaux, même les derniers parus.

M. Brewin: J'ai lu une foule de choses. Je suis un lecteur avide, monsieur Prud'homme, j'ai lu une foule d'articles et entre autres le rapport des observateurs des Nations Unies. J'ai justement pris la précaution de dire que je ne garantissais pas en connaître chaque phrase par cœur.

M. Prud'homme: J'en suis bien surpris, car même dans le journal de ce matin le rapport du secrétaire général couvrait presque trois pages.

M. Brewin: Je puis vous assurer que j'ai lu beaucoup d'articles.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur Prud'homme?

M. Prud'homme: Non, monsieur le président.

Le président: Nous avons épuisé la liste. Monsieur Stewart, avez-vous d'autres questions?

M. Laniel: Monsieur le président, je n'ai qu'une demande à formuler. Je n'ai pas encore le témoignage écrit, mais M. Anderson a interrogé M. Brewin concernant l'objectivité, la justice et l'impartialité de leur rapport. Après un moment, il a fini par répondre affirmativement que leur rapport lui semblait au moins impartial, objectif.

En revenant à une réponse que vous avez formulée devant le Comité lors de votre première comparution, n'avez-vous pas dit à un moment donné que votre voyage n'a fait que confirmer l'opinion que vous aviez auparavant? Pouvez-vous vraiment être objectif si votre opinion était formée avant votre voyage?

Mr. Brewin: Mon opinion n'était pas encore vraiment formée.

M. Laniel: Eh bien, ce n'est pas ce que vous avez répondu alors.

M. Brewin: Je m'explique; vous avez posé une question. Avant de partir pour le Biafra, je connaissais, je crois, quelques-uns des problèmes de cette région. J'en avais discuté avec les gens et j'ai posé des questions en Chambre. J'y étais très intéressé. Je croyais à l'importance de l'aide internationale. Les connaissances que j'avais acquises jusqu'alors m'ont fourni bien des idées générales. Lorsque je suis arrivé au Biafra, ce que j'ai pu voir a renforcé de beaucoup des impressions.

Or, nous sommes tous humains et nous sommes portés à voir ce qui confirme nos opinions antérieures, mais je ne dirais pas que je manquais d'objectivité dans ce que j'avais vu et entendu; et à l'encontre de ce que j'avais entendu auparavant, j'aurais maintenu mon opinion précédente. C'est exactement le contraire qui est arrivé; ce que j'ai vu m'a fait comprendre davantage l'étendue du problème et l'urgente nécessité de le résoudre. On m'a dit que les gens mouraient de faim; j'ai trouvé, à n'en pas douter, que c'était vrai sur une grande échelle. J'en avais entendu parler et là j'en avais la confirmation.

Je ne sais si c'est objectif ou non. Je vous dis simplement comment j'en suis arrivé là.

M. Laniel: Cela n'est pas un reproche; il est bien probable que tout le monde en arriverait là. Mais nous pourrions à l'heure qu'il est parcourir le monde, visiter des pays, voir des choses qui arrivent et...

M. Brewin: Si vous le prenez ainsi, laissez-moi vous dire une chose: nous sommes tous des hommes, nous sympathisons avec les gens qui nous côtoient et que nous voyons. Je pense que si vous n'êtes en contact qu'avec le gouvernement de Lagos vous adopterez très certainement, sans avoir d'intention préconçue, le point de vue naturel des gens qui sont là.

Nous étions dans la même situation que les auxiliaires de secours, les prêtres et autres personnes au Biafra, et nous avions sans doute tendance à nous placer quelque peu dans leur perspective. On saisit leur point de vue; c'est ce que nous sommes allés faire là.

Donc, si par «objectif» vous entendez que nous n'étions pas influencés par les circonstances, nous n'étions évidemment pas objectifs en ce sens.

• 1035

M. Laniel: Avez-vous jamais été invité à Berlin par le gouvernement ouest-allemand sans revenir avec l'impression qu'on était réellement bien organisé? On voulait donner cette impression au moyen de la publicité. Il se pourrait qu'il en soit ainsi au Biafra, parce que les autorités biafraises, si on en croit les rumeurs, feraient porter une bonne partie de leurs efforts non seulement sur la guerre mais encore sur la publicité, les relations extérieures et le reste. Elles se servent aussi de ce moyen-là dans une large mesure.

M. MacDonald (Egmont): Il s'agirait ici de faire bien attention, car l'un des représentants du Nigeria nous a mentionné à New York que le Canada avait dépensé 5.5 millions de dollars pour ses relations extérieures à l'égard du Biafra. Je ne sais pas où sont passés ces 5.5 millions. Si on les a dépensés, on en a fait un usage vraiment injustifiable, car il me semble n'avoir vu aucune trace évidente de ce placement de 5.5 millions de dollars, pour ma part du moins. Tout en reconnaissant que dans un conflit chacun des deux camps fait de la propagande, je me demande dans quelle mesure les Biafrais en ont fait hors du pays?

M. Laniel: Monsieur le président, j'ai déjà de toute manière une opinion assez bien arrêtée sur le sujet. Il y a beaucoup de choses que je déplore et j'espère que le Canada fera tout ce qu'il lui est possible de faire. Je ne veux pas trop m'attarder sur le rapport.

Le président: Docteur Yewchuk?

M. Yewchuk: Il est généralement accepté que l'on ne voit que ce que l'on veut bien voir. Je dis cela parce que je me demande si vous êtes allés là-bas sans idées préconçues ou si vous vouliez simplement confirmer celles que vous aviez . Qu'en dites-vous?

M. MacDonald (Egmont): Je ne sais pas ce que c'est que d'avoir des idées préconçues. Nous avons tous deux longuement discuté du problème avec de nombreux intéressés. Nous avons lu tout ce que nous avons pu obtenir en fait de documentation, documentation qui pour la plus grande partie, avait été reproduite dans la presse populaire pendant l'année.

Je suppose que nous avions certaines vues sur la question, mais je ne saurais dire dans quelle mesure elles ont prédéterminé nos conclusions; j'aurais tendance à croire qu'elles peuvent constituer une certaine structure, mais il n'est pas si sûr qu'elles prédéterminent les conclusions, peut-être parce qu'on se trouve dans une situation entièrement différente de celle à laquelle on est habitué. Par conséquent, même si un des renseignements a en quelque sorte conditionné l'esprit, ce qu'on voit tend, selon moi, à confirmer l'impression fondamentale, et dans la mesure où ce qu'on voit correspond à cette impression fondamentale, on peut alors rapporter des faits que l'expérience acquise a déjà démontrés.

M. Yewchuk: Le fait qu'il n'y ait eu des observateurs que dans l'autre camp peut inciter à opter pour ce camp-là et à appuyer les Biafrais pour connaître leur côté de la médaille.

Certains députés de l'autre côté de la salle ont dit que vous aviez tenté de discréditer les observateurs officiels, que sais-je encore. Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

M. MacDonald (Egmont): Je ne pense pas que nous en ayons fait une cause célèbre; du moins pas moi. C'est que, ayant vu et entendu ce qui se fait au Biafra, dans la localité voisine, et vue l'intensité avec laquelle je ressentais tout cela, j'ai trouvé difficile d'accepter à première vue le rapport qui a paru presque simultanément avec notre retour au pays.

M. Yewchuk: M. Sharp a déclaré hier soir que l'équipe officielle n'est allée que du côté nigérien parce que, selon lui, il n'existe pas

d'autre camp, ou il ne peut reconnaître d'autre camp, et c'est pourquoi nous n'avons pas d'observateurs de ce côté-là.

M. MacDonald (Egmont): Non, je pense qu'il y a plus que cela. Pour être honnête envers M. Sharp, je pense qu'il était d'avis que si le génocide est apparent, il le sera certainement là où les troupes fédérales sont en activité, et c'est donc là que doit aller la commission.

M. Yewchuk: Quand on lui a demandé pourquoi il n'y avait pas d'observateurs dans l'autre camp, il a répondu que négocier avec ce camp pour y envoyer des observateurs signifierait que nous le reconnaissons comme groupe et comme nation.

M. MacDonald (Egmont): Ce n'était pas là son principal argument contre l'envoi d'observateurs, car il ne s'agirait pas nécessairement pour nous de négocier à ce sujet; il s'agirait peut-être de confier à quelque organisme international comme l'ONU le soin de prendre les dispositions nécessaires en vue d'une telle visite. Je crois qu'au fond il pensait que cela n'était pas réellement nécessaire. Je ne suis pas de son avis, mais, à mon sens, il était persuadé que les observateurs constateraient le génocide en observant les troupes fédérales et en se déplaçant dans les régions où la commission a suivi les mouvements de troupes nigériennes.

• 1040

M. Yewchuk: Maintenant qu'on vous a longuement questionné, avez-vous des recommandations à formuler au sujet de ce groupe d'observateurs?

M. Brewin: Le principe d'avoir des observateurs est excellent, mais pour être efficace il doit d'abord être considérablement étendu pour que les personnes puissent se rendre dans les régions en cause. En second lieu, les observateurs, pour être utiles, doivent d'une façon ou d'une autre pouvoir écouter ce que disent les gens qui sont pour ainsi dire les victimes ou qui prétendent être les victimes de ce qui se passe, afin de savoir ce qu'il y a lieu d'observer dans ces régions.

Sans ces deux éléments, le monde aurait peut-être une idée fausse et trompeuse de ce qui se passe en réalité.

M. Yewchuk: Merci, monsieur Brewin.

Le président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: J'aimerais attirer l'attention des deux témoins sur le huitième paragraphe du rapport de l'observateur de l'ONU qui, après avoir décrit sa tournée, déclare à la fin:

> Ceci tend à confirmer l'impression que dans ces régions tout au moins, les Ibos n'ont pas été victimes de destruction inconsidérée ni de mauvais traitements de la part des troupes fédérales. Les troupes avaient une attitude amicale vis à vis la population indigène, qui ne semblait pas avoir peur.

Dans le secteur nord, secteur que l'observateur de l'ONU a visité, aurait-on raison de dire, en supposant que ces faits soient exacts, que l'emploi du terme «génocide» n'est pas motivé?

M. MacDonald (Egmont): Je ne saurais tirer cette conclusion. La page précédente, au paragraphe 6, renferme une constatation intéressante.

> De nombreux chefs suprêmes traditionnels n'étaient pas revenus à leur village et peu d'indices portaient à croire que les Ibos instruits de la classe moyenne étaient sortis de leurs cachettes ou étaient restés chez eux.

J'aimerais qu'on approfondisse cette remarque pour savoir exactement ce qui est arrivé à ces gens, pourquoi ils ne sont pas revenus, ou si en fait ils étaient en vie pour revenir.

M. Roberts: Merci. C'est tout, monsieur le président.

M. Brewin: A propos de ce qu'a dit M. MacDonald, j'ajouterai qu'on nous a dit dans la région de Calabar que c'était précisément les gens instruits qui étaient les victimes d'hostilités ou de massacres, appelez cela comme vous voudrez.

Le président: Répondez-vous à la question de M. Roberts?

M. Brewin: Oui.

Le président: Ensuite M. Barrett.

M. Roberts: Monsieur Brewin, avez-vous lu l'article du *Globe and Mail* selon lequel l'équipe est allée à Calabar et n'a pas trouvé de traces de destruction ni de génocide? C'est dans le *Globe and Mail* de ce matin que vous semblez avoir tout lu.

M. Lewis: A la page 4.

M. Brewin: Il y a beaucoup de choses à la page 4. Je vais finir par y arriver.

Le président: Monsieur Barrett?

M. Barrett: Le rapport renferme le commentaire suivant: «D'après nos entretiens avec les militaires en Afrique...» Qui sont ces personnages militaires et quel est leur grade?

M. Brewin: C'était le gouverneur portuguais. Quant à son grade militaire, nous n'en savons rien parce qu'il occupe un poste micivil et a pour titre Excellence.

M. Barrett: Si vous le citez, pourquoi ne pas le désigner par ce titre au lieu de dire seulement «personnages militaires»? Y a-t-il une raison?

M. Brewin: Nous en avons effectivement discuté avec certains officiers, des personnes qui ont de l'expérience militaire et qui étaient affectées au pont aérien. Ces renseignements nous ont été communiqués principalement par le gouverneur portuguais.

M. Barrett: Pourquoi tant insister sur l'attitude du gouverneur portuguais?

M. Brewin: Pourquoi?

M. Barrett: Oui, pourquoi?

M. Brewin: Parce que c'est à lui que nous avons parlé.

M. Barrett: Diriez-vous que les observateurs auraient d'autres régions à visiter et que cela pourrait peut-être modifier leur façon de penser?

• 1045

M. MacDonald (Egmont): Où en êtes-vous dans le rapport?

M. Barrett: A la page 6, dernier paragraphe—vers la quatrième phrase.

M. MacDonald (Egmont): D'accord. Quelle est votre question?

M. Barrett: Je veux simplement savoir qui étaient ces personnages militaires, sur quoi vous avez fondé vos conclusions et quelles sont les antécédents des personnes à qui vous avez parlé.

M. MacDonald (Egmont): Cet homme a été officier militaire pendant 25 ans, je pense, en Afrique, et il est maintenant gouverneur à São Tomé. Il s'est réellement intéressé à l'aspect militaire du problème et à la manière dont on pourrait imposer un cessez-le-feu. Il a été très précis, nous indiquant sur des cartes les positions actuelles des troupes, et se demandait si le déploiement stratégique d'une force relativement restreinte chargée du maintien de la paix ne pourrait pas maintenir les combattants à distance jusqu'à ce qu'ils soient susceptible d'en arriver à une forme de règlement politique.

M. Gibson: J'invoque le Règlement. Il est 10 heures 45 et la Chambre se réunit à 11 heures. Comme, j'en suis sûr, certains membres ne savent pas que le Comité doit lever la séance à 11 heures, je propose que nous consacrions une partie des 15 minutes qui nous restent à discuter de la date des réunions de la semaine prochaine, de l'heure à laquelle nous nous réunirons et de l'ordre du jour.

Le président: On en a déjà parlé. Nous n'avons pas d'heure limite, mais comme nous épuisons rapidement la liste des interrogateurs, nous allons sans doute ajourner incessamment. Je pourrais communiquer à chacun le programme de la semaine prochaine.

M. Gibson: Merci, monsieur le président.

M. Prud'homme: Monsieur le président, ne pourrait-on pas la semaine prochaine manifester un peu plus d'intérêt? Seulement seize députés libéraux et deux conservateurs sont présents.

Le président: Je suis sûr que nous aurons un groupe plus représentatif la semaine prochaine.

M. MacDonald (Egmont): Nous sommes heureux de voir que nombre de députés du gouvernement sont venus ce matin.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Monsieur Anderson?

M. Anderson:

> ...nous croyons qu'une armée moyenne et d'envergure internationale pourrait maintenir l'ordre pendant une période de trêve et permettre la mise en œuvre d'une opération internationale de secours.

C'était donc là le sujet de vos entretiens avec le gouverneur portuguais.

M. MacDonald (Egmont): Et d'autres conversations qui les ont corroborés.

M. Anderson: Oui. «D'après nos entretiens avec les militaires en Afrique...», principalement, comme vous venez de le dire, le gouverneur portuguais.

M. MacDonald (Egmont): C'est exact.

M. Anderson: Ce qui m'inquiète, c'est que des Portuguais, d'après ce que j'ai lu de leur activité ailleurs en Afrique, soient décidés—peut-être le terme est-il trop fort—ou, du moins, préconisent le tribalisme en Afrique, ce qui faciliterait beaucoup leurs entreprises coloniales en Angola et au Mozambique.

M. MacDonald (Egmont): Je pense que c'est trop simplifier.

M. Anderson: Oui, je sais, mais je l'ai lu; j'en ai entendu parler.

Le président: Messieurs, nous nous éloignons de la question dont nous sommes saisis

M. Anderson: Voici ma question. Si vous fondez votre opinion sur vos conversations avec ce témoin qui pendant 25 ans a été un militaire, un officier portugais, j'aimerais simplement savoir—je suis tout à fait disposé à admettre qu'il est humanitaire—pourquoi vous êtes si sûr qu'il n'exprime pas le point de vue du gouvernement portugais?

M. MacDonald (Egmont): Je ne suis pas sûr qu'il n'exprime pas un point de vue du gouvernement portugais et je ne sais pas ce qu'est ce point de vue. Je ne pense pas que beaucoup de gens le sachent, mais pour ce qui est de ce personnage en particulier, nos impressions, qui étaient—nous ne sommes pas, comme vous le savez peut-être, excessivement bien disposés envers le gouvernement portugais à l'égard de sa politique coloniale, mais on devrait en tenir compte à mon avis quand il s'agit de nos propres vues sur cet homme. On nous avait dit, avant d'aller le voir, qu'il était un homme très remarquable, qu'il avait pris très à cœur la tragédie de cette guerre et qu'il préconisait à sa manière une solution pacifique. Après nous être entretenus avec lui pendant un certain temps, nous avons été comme les autres, fort impressionnés. Je pense donc que nous avons fait notre déclaration d'après cela.

M. Brewin: Oui, nous avons pensé que sa connaissance particulière, son expérience militaire en Afrique, apportaient de toute manière un élément important à notre étude, notamment qu'une intervention de l'ONU était possible en raison de la situation géographique et militaire. Il a souligné la différence entre celle-ci et celle du Congo où à cause de l'absence de dispositions physiques satisfaisantes il était presque impossible aux Nations Unies de mettre fin aux guerres tribales où beaucoup de gens étaient massacrés. Nous pensions que c'était une contribution intéressante à...

M. Anderson: Oui, je comprends. Ce que je veux dire, c'est que les Portugais désirent peut-être, pour des raisons politiques qui leur sont propres, prouver au monde que les Africains sont incapables de diriger leurs propres affaires et que par conséquent la tutelle coloniale est en quelque sorte justifiée. Il a fait une déclaration, parlant d'une force internationale qui irait séparer les deux parties en présence, le Biafra et le Nigeria...

M. Brewin: Je pense qu'il serait très malhabile de leur part d'aider les Biafrais, si c'est là leur intention, car les Biafrais sont probablement, de toutes les nations d'Afrique, les plus susceptibles de montrer, s'ils étaient libérés de la guerre et de ses effets tragiques, qu'ils sont capables de diriger assez bien leurs propres affaires. Tout le monde semble d'accord pour dire qu'ils sont très avancés en éducation et qu'ils sont hautement qualifiés en de nombreux domaines.

Le président: M. Forrestall.

M. Forrestall: Il est 11 heures moins dix et je serai très bref. Je veux simplement demander aux deux témoins si au cours de leur séjour dans la région du Biafra ils n'ont jamais parlé personnellement à quiconque aurait connu les difficultés lors des deux années précédentes, pour ce qui est de certains des massacres et des atrocités qui ont été commis?

M. MacDonald (Egmont): Nous avons eu des entretiens avec des gens qui habitaient au Nigeria pendant cette période. Je ne dirai pas que ce fut là le principal sujet de la plupart de nos discussions, car nous étions davantage préoccupés par les problèmes immédiats de la situation. Nous pensions qu'il pourrait y avoir quelque intérêt à revoir l'histoire. Et l'histoire nous a été racontée dans ses moindres détails au moins une fois...

• 1050

M. Forrestall: Par quelqu'un qui avait des raisons d'avoir été impliqué?

M. MacDonald (Egmont): Oui, en fait par deux personnes qui ont participé à certaines négociations qui avaient eu lieu à l'occasion des différentes tentatives faites en vue de garder la Fédération unie. L'un d'eux était le Commissaire des Affaires internes, M. Mojekwu, et l'autre était le juge en chef lui-même qui à un moment donné était réellement intervenu lors d'une menace de rupture de la fédération il y a quelques années. Il nous ont donc donné les éléments qui avaient joué.

M. Forrestall: Alors, rien ne vous indiquait qu'il y avait eu diminution de la crainte d'un génocide en octobre 1968, par rapport à la période d'il y a deux ans; c'est-à-dire éprouver quelque chose que vous avez encore à l'esprit et qui vous bouleverse. Le temps contribue en quelque sorte à en réduire l'intensité.

M. MacDonald (Egmont): Nous avions l'impression que leurs craintes avaient augmenté plutôt que diminué pendant cette période.

M. Forrestall: Merci beaucoup.

M. Cafik: Monsieur le président, j'aimerais poser deux questions. Dans votre communiqué du 6 octobre, il y a quelque chose qui m'a paru peu obscur. Dans le premier paragraphe, vous parlez d'une petite ville de 26,000 habitants où 900 personnes sont mortes de faim; quelle que soit la ville, 900 personnes, c'est beaucoup de monde, et nous devons penser à ces gens-là. Mais plus loin dans votre témoignage vous dites qu'à votre avis la ville dont vous parliez est en réalité Umuahia.

M. MacDonald (Egmont): Non, non, Uli. Ce n'est pas dans le rapport, mais j'ai dit l'autre jour en répondant à une question que c'était, à mon avis, Uli et non pas Umuahia.

M. Cafik: Excusez-moi, je pensais que vous aviez dit le contraire. Cette ville de Uli, donc, quelle est sa population à l'heure actuelle? Sans doute plus que 26,000 habitants vu qu'elle se presse dans un secteur restreint.

M. Brewin: Pour ce détail secondaire, je dois me dissocier de M. MacDonald car je n'ai jamais entendu dire que c'était Uli, mais il peut avoir parfaitement raison. Je ne l'ai tout simplement pas entendu dire.

M. Cafik: Non, excusez-moi. La question n'est pas extrêmement importante, mais j'avais l'impression que c'était l'autre ville, qui avait un million d'habitants.

M. MacDonald (Egmont): En effet, plus d'un million.

M. Cafik: Ce qui présenterait la question sous un jour différent.

M. MacDonald (Egmont): Elle comptait 30,000 habitants au début.

M. Cafik: Umuahia?

M. MacDonald (Egmont): Oui.

M. Cafik: Alors, s'il en avait 30,000 et que celle-ci en comptait 26,000, elle doit en avoir maintenant un million elle aussi.

M. MacDonald (Egmont): Je ne pense pas qu'elle ait grossi à ce point. Je ne sais pas vraiment, et je ne me souviens pas qu'on nous ait mentionné aucun chiffre.

M. Cafik: Pour en revenir à cette grande crainte qu'ont les Ibos d'être pour ainsi dire décimés ou anéantis, je suppose qu'il est tout à fait naturel de le penser lorsqu'on se trouve à proximité du front, et j'imagine que toute la région est assez près du front. Elle s'est maintenant rétrécie à un point tel, avec une population si nombreuse, qu'à mon avis presque tout le monde doit, vu la situation, avoir peur de l'extermination, n'est-ce pas? On doit avoir peur d'être d'une manière ou d'une autre pris dans les combats, involontairement ou directement, et d'être tué.

M. Brewin: J'en suis sûr, mais je pense qu'il y a plus que cette crainte, avec cette longue histoire qui a commencé par les massacres de 1966.

M. Cafik: Oui, elle peut avoir des racines plus profondes.

M. MacDonald (Egmont): Je ne suis pas très au courant des autres guerres, civiles ou autres, mais il me semble tout à fait étrange que la majorité de la population se retire sans cesse à l'intérieur du périmètre, même des groupes importants de gens qui ne sont pas Ibos, par exemple, et l'on nous a raconté que les Ibos étaient en quelque sorte le peuple du Biafra. A mon avis il y a un grand nombre de groupes minoritaires qui se retirent aussi constamment à l'intérieur du périmètre, et cela peut signifier autre chose qu'une simple guerre civile.

• 1055

M. Cafik: La rumeur s'est répandue qu'on exterminait tout le monde. Je pense que si vous doutiez le moindrement qu'il en est ainsi, vous mettriez vos chances dans l'autre camp, que ces doutes soient justifiés ou non. Mais j'ai l'impression que tout cela est peut-être en grande partie une campagne destinée à opposer une résistance aux troupes fédérales. Cela peut être vrai ou faux, mais je n'ai aucune preuve indiquant que ce ne soit pas vraisemblablement le cas.

M. MacDonald (Egmont): Je ne sais pas. Pour en revenir au *Globe and Mail*, Charles Taylor a écrit des choses qui porteraient fortement à le croire.

M. Cafik: N'est-il pas vrai que dans toutes les guerres les adversaires ont en général un système de relations extérieures qui leur permet de remonter le moral des gens et leur donner des raisons suffisantes d'aller risquer leur vie au combat, et ainsi de suite? On trouve cela de tout temps, et je ne trouve pas que ce soit inusité pour le Nigeria ou le Biafra. Merci, monsieur le président.

Le vice-président (M. Ryan): Messieurs, avant de donner suite à la motion d'ajournement de M. Stewart, je tiens à remercier MM. MacDonald (Egmont) et Brewin pour leur bel effort. J'aimerais souligner qu'il est important que nous ayons ici un quorum à 9h 30 mardi prochain. Nous aurons un témoin très important, qui a beaucoup d'expérience en ce domaine. Il s'agit du Dr Johnson du Conseil mondial des Églises. Nous comptons donc sur votre présence.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit au bureau de la Traduction générale, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU MARDI 15 OCTOBRE 1968

La guerre et la prétendue famine au Nigeria
Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOINS:

Le Dr E. Johnson, secrétaire des missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne du Canada, et M. Gordon Riddell, chef de la Division de l'Afrique et du Moyen-Orient au ministère des Affaires extérieures; M. Roméo Maione, directeur, The Canadian Catholic Organization for Development and Peace.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
28988—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Anderson	Howard (*Okanagan Boundary*)	Mongrain
Barrett	[1] Hymmen	Nesbitt
Brewin	Laniel	[2] Ouellet
Cafik	Laprise	Prud'homme
Carter	Legault	Roberts
Fairweather	Lewis	Stewart (*Cochrane*)
Forrestall	MacDonald (*Egmont*)	Thompson (*Red Deer*)
Gibson	Macquarrie	Winch
Harkness	Marceau	Yewchuk—(30)
Hopkins		

(Quorum 16)

Le secrétaire du comité,
Hugh R. Stewart.

[1] A remplacé M. Smith (*Northumberland-Miramichi*) le 15 octobre 1968.

[2] A remplacé M. Guay (*St. Boniface*) le 15 octobre 1968.

CORRIGENDA

Fascicule No. 4—Procès-verbaux et témoignages

Page 148, deuxième colonne à la 43e ligne, la déclaration attribuée à M. Sharp, devrait l'être à M. Stewart (*Cochrane*).

Page 162, deuxième colonne, les 34e et 35e lignes doivent se lire comme suit: «J'ai une grande liste de gens qui font semblant d'en savoir long sur le *Nigeria,* qui . . . »

PROCÈS-VERBAUX

le MARDI 15 octobre 1968
(9)

Le comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale se réunit à 9 h 40 aujourd'hui. Le vice-président, M. Perry Ryan préside la réunion.

Présents: MM. Anderson, Barrett, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Guay (*Saint-Boniface*), Gibson, Harkness, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), Macquarrie, Mongrain, Prud'homme, Roberts, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Winch, Yewchuk—(24).

De même que MM. Alexander et de Bané, députés.

Aussi présents: le Dr. E. Johnson, secrétaire des missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne du Canada, et M. Gordon Riddell, chef de la Division de l'Afrique et du Moyen-Orient, au ministère des Affaires extérieures.

Le président présente le témoin principal de la séance de ce matin, le Dr. E. H. Johnson, de Toronto.

M. Lewis attire l'attention des personnes présentes sur l'article d'un journal d'aujourd'hui mentionnant que le premier Hercules pourrait bien ne pas se diriger vers le Biafra. M. Gordon Riddell, au nom du ministère des Affaires extérieures, dit qu'il se renseignera sur le sujet. Il promet d'aviser le comité si l'itinéraire des avions canadiens est modifié.

Sur la motion de M. Cafik, appuyé par M. Hopkins,

Il est décidé que le Dr. E. H. Johnson, représentant de l'Église presbytérienne du Canada, et M. Roméo Maione, représentant The Canadian Catholic Organization for Development and Peace, seront remboursés de façon raisonnable de leurs frais de voyage et de subsistance. Ils sont invités à témoigner devant le Comité le mardi 15 octobre 1968.

Au début, le Dr. Johnson parle assez longuement des conditions qui existent dans les deux camps en conflit au Nigeria. Les membres interrogent le témoin pendant tout le reste de la séance de ce matin.

Le président lit un exposé de M. Riddell au sujet de la position actuelle des Hercules. M. Riddell fournit au Comité des renseignements complémentaires pendant qu'on interroge le Dr. Johnson.

Le Comité est avisé que le major général Milroy reviendra au Canada lundi prochain. Il est convenu de l'inviter à témoigner devant le Comité mardi matin, le 22 octobre 1968.

Il est convenu qu'on demande au sous-comité de l'Ordre du jour et de la Procédure de déterminer s'il est souhaitable d'inviter M. Stephen Lewis à témoigner.

Sur la motion de M. Roberts, appuyé par M. Gibson,

Il est décidé que le document suivant sera imprimé pour servir d'appendice aux procès-verbaux et aux témoignages d'aujourd'hui:

NIGERIA

RAPPORT DE
L'ÉQUIPE D'OBSERVATEURS SUR LEUR VISITE À LA
THIRD NIGERIAN MARINE COMMANDO DIVISION

SIGNÉ PAR LES GÉNÉRAUX MILROY, RAAB ET ALEXANDER,
ET PAR LE COLONEL OLKIEWICZ

(*Voir appendice J*)

Après la période de questions, le président remercie le Dr Johnson de son solide exposé et de sa bienveillance pour répondre aux questions qui lui ont été posées.

A 12 h. 50 la séance est interrompue jusqu'à 15 h. 45 aujourd'hui, alors que M. Roméo Maione témoignera au nom de *Caritas*.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(10)

Le comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale se réunit à 16 h. 50 aujourd'hui. Le vice-président, M. Ryan, préside la réunion.

Présents: MM. Anderson, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Guay (*Saint-Boniface*), Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laprise, Legault, MacDonald (*Egmont*), Macquarrie, Marceau, Mongrain, Prud'homme, Roberts, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Yewchuk—(20).

De même que M. Roméo Maione, directeur, The Canadian Catholic Organization for Development and Peace.

Quatorze membres sont présents au début de la réunion. Le président avise le Comité qu'il proposera, dès qu'il y aura quorum, d'incorporer les témoignages déjà entendus.

A 17 h. il y a quorum. Sur la motion de M. MacDonald, appuyé par M. Cafik,

Il est décidé que les témoignages entendus au cours de la séance de l'après-midi seront incorporés aux «Procès-verbaux et Témoignages».

Le président présente M. Roméo Maione en décrivant les postes qu'il a occupés récemment. Pour débuter, M. Maione parle en français et en anglais. Il parle, en particulier, des diverses formes d'aide apportée par CARITAS international aux deux groupes en conflit au Nigeria.

Les membres interrogent M. Maione pendant le reste de la séance de l'après-midi.

Il est convenu à l'unanimité d'apporter les corrections suivantes aux «Témoignages» (*édition n° 4 des «Procès-verbaux et Témoignages»*). Tel que proposé par MM. Stewart (*Cochrane*) et Prud'homme respectivement:

à la page 148, deuxième colonne, 20e ligne—l'exposé attribué à M. Sharp devrait être attribué à M. Stewart (*Cochrane*);

à la page 162, deuxième colonne, 36e ligne—on devrait lire «ils ont beaucoup à dire au sujet du Nigeria qui»

Le président remercie M. Maione de son témoignage au nom de *CARITAS*.

A 17 h. 45, le Comité s'ajourne à 15 h. 45, le mercredi 16 octobre 1968.

Le secrétaire du comité,
Hugh R. Stewart.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(10)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 15 octobre 1968

• 0943

Le vice-président: Il y a quorum. Je déclare la séance ouverte.

Aujourd'hui, notre premier témoin sera le Dr. E. H. Johnson, secrétaire des missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne du Canada.

Depuis 1955, c'est lui qui dirige le personnel de l'Église presbytérienne au Nigeria, et il a visité le Nigeria et Lagos dix fois en tout. Il s'est rendu au Biafra et à Lagos en janvier de cette année, et encore au Biafra au mois d'août. Pour en arriver à un règlement pacifique, il a eu d'étroits rapports avec la Croix-Rouge internationale, le World Council of Churches, Caritas, le secrétariat du Commonwealth et d'autres groupements en cause.

En mars de cette année, le sous-comité des Affaires extérieures, ayant considéré que le Dr Johnson était la personne qui connaissait le mieux les affaires du Biafra, l'invitait à témoigner devant le comité principal. Il s'est présenté le mardi 14 mars, et on peut lire son témoignage dans le n° 15 des «Procès-verbaux et témoignages» de la deuxième session de la vingt-septième législature.

A moins que vous ayez des questions à poser, je cède la parole au Dr Johnson.

• 0945

Monsieur Lewis?

M. Lewis: J'ai quelque chose à vous lire, Monsieur le président. L'autre jour, et encore ce matin, la presse disait que les *Hercules* fournis par le Canada ne se rendraient pas au Biafra. Ce matin, j'ai retenu une courte phrase du *Globe and Mail*:

> Il semble assuré que les avions n'iront pas au Biafra où le besoin de vivres est le plus pressant.

Il se passe quelque chose que je ne comprends pas. Il me semble que le comité devrait demander à un représentant du ministère des Affaires extérieures ou du ministère de la Défense nationale, si celui-ci est responsable, de nous renseigner sur les faits réels et sur les raisons qui portent à croire que les avions ne se rendront pas au Biafra.

Si, en fait, ils ne s'y rendent pas, il aura été inutile de convaincre le gouvernement d'envoyer des avions de secours. Et pourtant, le secrétaire d'État des Affaires extérieures semblait heureux d'annoncer que le Nigeria avait finalement permis aux avions de se rendre au Biafra. Nous devrions savoir sans délai ce qui se passe et pourquoi les avions ne se rendront pas au Biafra, si c'est le cas.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

M. Brewin: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de prolonger la discussion, mais je me souviens—de fait, j'ai le texte sous les yeux—que le premier ministre, en réponse aux questions des députés, jeudi dernier, a dit que le gouvernement avait l'intention bien arrêtée, à condition que la Croix-Rouge accepte le projet et en supervise l'exécution, d'envoyer des avions, non seulement à Fernando Po d'où la Croix-Rouge expédie ses secours au Biafra, mais aussi à São Tomé où des groupements religieux, comme l'a entendu le Comité, envoient des secours au Biafra—une base en fait qui aurait grandement besoin des avions *Hercules*. Les paroles du premier ministre étaient très claires.

Il se peut que ce rapport soit fondé sur un malentendu qui devrait être dissipé immédiatement. J'espère que nous pourrons inviter un représentant du ministère des Affaires extérieures qui, je suppose, est chargé du projet, afin de nous dire pourquoi trois avions se rendraient dans une région où il n'y a pas de blocus sans qu'aucun ne se rende dans des régions où, selon nos renseignements, des milliers de personnes meurent chaque jour.

Le vice-président: Monsieur Gibson?

M. Gibson: Monsieur le président, je me permets aussi de rappeler qu'on nous a laissé entendre assez clairement, la semaine dernière, que les formalités d'envoi de ces avions pourraient prendre plusieurs jours. C'est là une opération militaire assez complexe qui exige une planification extrêmement détaillée.

Je pense que nous n'avons qu'à demander au ministère des Affaires extérieures s'il y a eu des modifications. Il est évident que les avions sont là et il est évident qu'il leur faut consulter les Biafrais. A mon avis, la façon logique de procéder serait de demander tout simplement une réponse affirmative ou négative.

M. Lewis: Bien sûr, procédons de façon logique; je ne voudrais pas proposer quelque chose d'illogique. Mais nous devrions savoir ce qui se passe. Ce n'est pas la première fois que les journaux disent—et hier soir sur les ondes—que nos avions ne se rendront pas au Biafra. Renseignons-nous et, si c'est le cas, demandons-en les raisons, s'il y en a.

Le vice-président: Nous devrions peut-être soumettre le cas au sous-comité.

J'attire votre attention sur le deuxième paragraphe de l'article de M. Geoffrey Stevens dans le *Globe and Mail* de ce matin. Il parle des trois *Hercules* qui doivent partir et, au bas, il dit: «Ils se dirigeront ensuite vers Lagos ou l'île Fernando Po, ou les deux». Quel est le passage qui vous intrigue?

M. Lewis: C'est l'histoire suivante: «Accusation de génocide encore niée par les observateurs à Lagos». Vous y trouverez la phrase que j'ai citée. Je vous assure que je l'ai lue mot à mot.

Le vice-président: Est-il convenu de soumettre le cas au comité directeur?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur Lewis, votre fils est-il encore dans cette région-là?

M. Lewis: Mon fils est revenu hier soir, et il a très hâte de venir témoigner si le Comité l'invite.

Le vice-président: Merci. Monsieur Fairweather, avez-vous une question à poser?

M. Fairweather: Non.

Le vice-président: Monsieur MacDonald?

M. MacDonald (Egmont): Je pense que nous économiserions beaucoup de temps si vous, ou le secrétaire, communiquiez avec un représentant des Affaires extérieures pour lui demander de venir nous donner une brève explication au cours de la séance d'aujourd'hui. Cela clarifierait la situation rapidement.

Le vice-président: Les membres sont-ils tous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Nous devrions faire cela immédiatement.

M. Gordon Riddell (Chef, Division de l'Afrique et du Moyen-Orient, ministère des Affaires extérieures): Monsieur le président, si vous désirez des explications, je serais heureux de vous en donner.

Le vice-président: M. Riddell du ministère des Affaires extérieures.

M. Riddell: Monsieur le président, il n'y a aucun doute qu'un avion est actuellement en route vers Fernando Po et Santa Isabel pour participer au transport aérien de secours au Biafra mais, comme l'a dit le ministre, l'avion peut se rendre à Santa Isabel. Il n'y a pas de difficulté à ce sujet; nous avons le permis pour l'avion. De fait, la Guinée a acquis son indépendance le douze et le Canada a reconnu la Guinée équatoriale, et nous avons obtenu la permission, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, que notre avion s'y rende. Ce que nous n'avons pas encore reçu, c'est la permission du Biafra que l'avion s'y rende. Mais il est en route et il n'y a donc aucun retard de la part du gouvernement canadien. L'avion est en route vers Santa Isabel, en passant par l'Ascension, et aussitôt que nous en aurons la permission, il n'y a aucune raison pour que la Croix-Rouge ne l'utilise pas pour transporter du secours dans le secteur occupé par les rebelles.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que les nouvelles de ce matin mentionnaient que le Canada n'envoyait pas d'approvisionnements. Comme l'a dit le général Winch, le Canada a envoyé par mer 2,700 tonnes de vivres à haute teneur en protéines qui seront répartis selon une entente prise avec la Croix-Rouge. Trois septièmes iront à Santa Isabel et le reste à Lagos.

C'est la Croix-Rouge qui a fait cette répartition selon ses besoins dans la région nigérienne et dans la région occupée par les rebelles. Donc, trois septièmes de ces approvisionnements, proportion établie par la Croix-Rouge, iront au secteur occupé par les Biafrais. Quant à l'avion, les formalités sont en cours.

M. Lewis: Monsieur Riddell, permettez-moi de vous poser une question. Les rapports de la presse écrite et parlée voulant que, et je cite «il semble assuré que les avions n'iront pas au Biafra où le besoin de vivres est le plus pressant» sont-ils erronés? Sont-ils faux?

M. Riddell: Pour que ces rapports soient véridiques, il faudrait que le Biafra refuse de permettre que l'avion s'y rende. Nous n'avons pas encore reçu de réponse, mais si les autorités biafraises accordent leur permission, il n'y a pas de raison pour que l'avion ne s'y rende pas.

• 0955

M. Lewis: Leur a-t-on demandé la permission?

M. Riddell: Oui, par l'entremise de la Croix-Rouge, mais nous n'avons pas encore de réponse.

M. Brewin: Monsieur le président, je ne sais pas si ce rapport est juste, mais je crois avoir lu dans le journal de jeudi—je ne sais plus quel journal—que le colonel Ojukwu, le chef supposé du Biafra, a dit que les approvisionnements seraient acceptés avec gratitude.

M. Riddell: Si c'est juste et que la Croix-Rouge le confirme, tant mieux.

M. Lewis: Monsieur Riddell, je pense que quelqu'un a dit que la piste d'atterrissage ou l'aéroport d'Uli—je pense qu'on l'appelle Annabella—ne serait peut-être pas assez longue pour les *Hercules*. D'autres personnes disent qu'elle l'est.

M. Riddell: Monsieur Lewis, la Croix-Rouge utilise actuellement un C-130 Hercules appartenant à la Croix-Rouge suédoise pour transporter des secours de Fernando Po au secteur occupé par les rebelles. Si la piste est assez longue pour un *Hercules*, il n'y a pas de raison qu'elle ne le soit pas assez pour un autre.

M. Lewis: Donc, d'après votre ministère, tous ces rapports sont faux?

M. Riddell: Oui, et sauf la question de permission des chefs des rebelles—les autorités biafraises—je ne vois aucune raison qui empêche la Croix-Rouge de se servir de cet avion canadien.

M. Lewis: Puis-je avoir encore quelques instants? Ici, je me fie à ma mémoire, mais je suis sûr que c'est juste. J'ai d'abord été inquiet—et je crois avoir posé une question au premier ministre à ce sujet, quand le secrétaire d'État des Affaires extérieures était absent vendredi dernier—quand un rapport émanant, à ce qu'on dit, de genève où quelqu'un aurait dit, au nom de la CICR, que ces avions ne seraient pas utilisés au Biafra. J'ai posé la question au premier ministre et, si ma mémoire est fidèle, il a répondu que quant à lui c'était faux; on avait l'intention de les utiliser à Lagos et au Biafra. Puis arriva le rapport venant de Lagos. Je ne peux que me demander si la Croix-Rouge internationale est obligée, de quelque façon, de garder ces avions d'un côté plutôt que de l'autre.

M. Riddell: Monsieur le président, je ne vois pas de raison. Il est évident que la Croix-Rouge dirige ses opérations des deux côtés. Elle porte secours aux deux camps. La nuit, elle transporte ses secours par avion de Fernando Po au secteur occupé par les rebelles. Comme l'a dit le général Winch, la Croix-Rouge a besoin des *Hercules* et elle est très heureuse d'obtenir celui-ci, et elle fait tout son possible pour régler les formalités qui lui permettront de l'utiliser.

M. Lewis: Pour terminer, je demanderais à M. Riddell, ou à l'un de ses collègues du ministère, de bien vouloir aviser le président du Comité de toute modification qui pourrait être apportée afin que le Comité sache exactement ce qui se passe.

M. Riddell: Oui, certainement, monsieur Lewis.

Le vice-président: Monsieur Lewis, avez-vous terminé? Monsieur MacDonald?

M. MacDonald (Egmont): Je n'ai que deux questions à poser à M. Riddell. Il existe un groupement assez important qui va entrer en activité—71 personnes je crois—les rapports d'aujourd'hui mentionnent qu'il est question d'établir une base d'opérations. Toutefois, on n'a pas mentionné l'endroit où cette base sera située. Monsieur Riddell, savez-vous où elle sera située?

M. Riddell: Puisqu'il y aura dorénavant deux groupements qui transporteront des secours par avion, il est clair qu'il faudra construire certaines installations. Sera-t-il possible de mettre certaines installations en commun? Je n'en sais rien, mais il est évident qu'il y aura du personnel à Santa Isabel, de même qu'à Lagos, parce que ce sont deux ponts aériens distincts. Politiquement, ces deux ponts aériens ne peuvent être mariés et

on ne peut transporter les gens directement de Lagos.

M. MacDonald (Egmont): Il y aura donc deux bases? C'est ce que vous voulez dire?

M. Riddell: Oui. Je ne connais pas les détails et je ne sais pas s'il y aura possibilité de mettre certains moyens en commun, mais il faudra au moins une base à chacun des deux endroits.

M. MacDonald (Egmont): J'ai une autre question à vous poser. Vous avez dit que seulement les trois-septièmes du matériel à bord du navire en partance d'Halifax seront débarqués à Santa Isabel et destinés au Biafra.

• 1000

M. Riddell: Comme le général Winch l'a dit clairement au Comité, les deux régions, c'est-à-dire celle occupée par les troupes fédérales et celle occupée par les rebelles, ont besoin de secours. La Croix-Rouge répartit les secours selon les besoins, et il se trouve que la région de Fernando Po en a besoin des trois-septièmes et la région de Lagos, des quatre septièmes. Cela dépend de la rapidité avec laquelle les vivres sont envoyés, des besoins, du stock, etc. La Croix-Rouge a demandé que cet envoi particulier soit distribué selon les proportions précitées, et c'est dans cette proportion qu'il sera distribué. C'est la Croix-Rouge qui a pris la décision et le gouvernement canadien ne fait que suivre le conseil de la Croix-Rouge. Évidemment, il faut se rappeler que le navire ne transporte que l'un des chargements qui sont expédiés. Il y a des chargements de secours provenant de bon nombre de régions et lorsque le navire en question atteindra la région, c'est là la proportion selon laquelle la Croix-Rouge veut distribuer les vivres pour plus d'efficacité. Il se peut que quelqu'un d'autre ait fait un envoi qui parviendra une semaine plus tôt, et la proportion sera un peu différente, mais c'est là le . . .

M. MacDonald (Egmont): . critère permanent.

M. Riddell: Non. C'est la proportion selon laquelle les secours apportés par le navire en question seront distribués, parce que c'est le désir de la Croix-Rouge.

M. MacDonald (Egmont): Merci.

Le vice-président: Puisque vous n'avez pas d'autres questions à poser, je remercie M. Riddell en votre nom. Je suis sûr que vous l'avez jugé l'homme de la situation.

Avant de demander au Dr Johnson de prendre la parole, voici une question interne que j'aimerais régler dans l'intérêt du secrétaire. J'aimerais que quelqu'un fasse la proposition suivante:

> Que le Dr E. H. Johnson, représentant de l'Église presbytérienne du Canada et M. Roméo Maione, représentant The Canadian Catholic Organization for Development and Peace, soient remboursés de façon raisonnable de leurs frais de voyage et de subsistance. Ils ont été invités à témoigner devant le comité le mardi 15 octobre 1968.

M. Cafik: Je fais la proposition.

M. Hopkins: Je l'appuie.

Le vice-président: Monsieur Brewin?

M. Brewin: Monsieur le président, puis-je avoir la parole?

Le vice-président: Oui.

M. Brewin: Je ne sais pas s'il s'agit d'une partie de cette proposition ou d'une proposition distincte, ou tout simplement d'un renseignement. Comme nous sommes au début de la semaine, serait-il possible de nous faire savoir quels seront les témoins invités au cours de la semaine. Je sais qu'il y aura M. Charles Taylor et M. Stephen Lewis. Nous avons hâte d'entendre le général Milroy, si c'est possible.

Le vice-président: Le général Milroy ne nous a pas encore répondu. M. Charles Taylor sera invité. M. Bezanson et M. Alan Grossman sont au programme.

M. Brewin: Oh! oui.

Le vice-président: Quant à M. Stephen Lewis, je pense que nous devrions soumettre son nom au sous-comité. Il ne l'a pas encore été.

M. Brewin: Puis-je insister—cela prendra peut-être quelque temps à organiser—pour que le général Milroy soit invité à condition que cela n'entrave pas l'exécution de ses nombreuses fonctions. Je ne pense pas que le Comité, qui voudrait soumettre son rapport bientôt, puisse le faire avant d'avoir entendu le général Milroy.

Le vice-président: Nous tâcherons de savoir, avant la réunion de 15 h. 45, s'il pourra répondre à notre invitation.

Monsieur Thompson?

M. Thompson (Red Deer): J'aurais une question à poser au sujet de la motion. Le Comité ne rembourse-t-il pas, d'habitude, de leurs frais et dépenses les témoins qu'il convoque?

Le vice-président: Oui.

M. Thompson (Red Deer): Sans qu'une motion semblable ne soit nécessaire?

Le vice-président: Apparemment, la coutume veut l'adoption d'une motion.

M. Thompson (Red Deer): Puisqu'il en est ainsi, ne pourrions-nous pas adopter une motion d'une portée générale pour la durée de nos auditions, sans qu'il soit nécessaire de le faire pour une personne en particulier?

• 1005

Le vice-président: Le secrétaire me dit que la coutume exige l'adoption d'une motion ainsi formulée. Je crois qu'elle sert aux fins de la division de la comptabilité, de même qu'à d'autres fins.

Dois-je mettre la question aux voix? En faveur?

La motion est adoptée.

Le vice-président: J'ai maintenant le plaisir d'inviter le révérend Johnson à prendre la parole.

Le Rév. E. H. Johnson (Secrétaire des Missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne du Canada): Monsieur le président, messieurs, je suis très honoré d'avoir l'occasion de comparaître de nouveau devant le Comité permanent des Affaires extérieures. J'ai déjà comparu en mars cette année. Depuis, je me suis de nouveau rendu au Biafra et c'est avec plaisir que je saisis l'occasion de vous faire part de mes expériences.

On m'a présenté exactement comme le Secrétaire des Missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne au Canada et l'on me désigne aussi parfois comme le représentant du Conseil mondial des Églises. Ce ne sont peut-être pas là les seules lettres de créance que je peux invoquer devant le Comité. Ce qui motive ma présence ici, c'est peut-être surtout le fait d'avoir été, jusqu'à deux ou trois semaines passées, la seule personne en provenance du canada,—qu'il s'agisse de journalistes, d'hommes d'église ou autres,—qui ait pénétré et sorti du Biafra, non seulement une fois, mais à deux reprises. Nous parlions alors d'une guerre oubliée, un des aspects véritables de ce conflit qui a frappé ce pays. Et dans la mesure où les sources de nouvelles qui parviennent au Canada sont concernées, nous n'avons presque pas reçu de rapports directs sur les événements qui s'y déroulaient.

Ma connaissance du pays provient des dix séjours assez longs que j'y ai faits au cours des derniers douze ans dans l'est du Nigeria, devenu maintenant le Biafra, sans ne jamais manquer de visiter Ibadan et Lagos, dans le Nigeria occidental. Durant cette période, j'ai appris à connaître les régions, ayant voyagé plusieurs centaines de milles dans des chemins fort hasardeux. J'ai en outre connu plusieurs chefs politiques, non pas à cause d'activité politique, mais à cause des entretiens que je devais tenir avec eux à titre de représentant de l'Église et en raison des préoccupations qu'ont les Églises, outre le rayonnement ecclésiastique, pour les soins médicaux, l'éducation, l'évolution politique et le bien-être général du pays.

Je fus l'un des premiers étrangers à pénétrer au Biafra en janvier. Le Biafra alors, vous le savez, n'entretenait qu'un lien très ténu avec le monde extérieur en passant par Lisbonne. Personne n'était en mesure de me dire comment je pourrais m'y rendre. Je fus accueilli comme un étranger qui y était entré dans le dessein d'écouter cette population aux prises avec des difficultés et des inquiétudes. Je suis entré alors par Lagos. Mais avant, j'ai dû me rendre en Europe puis atteindre Lagos en empruntant les lignes aériennes commerciales. Je me suis entretenu à Lagos avec de nombreux hauts fonctionnaires, de même qu'avec le général Gowon. J'ai beaucoup voyagé et j'ai été délégué par le général Gowon pour visiter des théâtres de guerre.

Nous étions alors au mois d'août. J'ai rencontré de nouvelles difficultés. J'ai dû, de nouveau, emprunter la difficile route de Lisbonne, faire vol de nuit dans un avion nolisé, désuet et hasardeux. Je ne relève pas ces faits pour vous raconter mon voyage, mais surtout pour vous indiquer jusqu'à quel point cette région pouvait être coupée du reste du monde. Le blocus existait non seulement dans le domaine militaire et économique, mais aussi quant à celui des nouvelles. L'une des choses étonnantes à l'heure actuelle, c'est bien que le Canada reçoive beaucoup de renseignements pour la première fois depuis les débuts de cette guerre acerbe il y a quatorze mois. Nous devons remercier les députés qui s'y sont rendus à leur propre risque et qui ont soulevé l'intérêt de la population sur ce problème. De même en est-il de MM. Charles Taylor et Stephen Lewis. Puisque je connais très bien ce pays, puis-je vous recommander la lecture de leurs articles qui, à mon sens,

reflètent la véritable situation à l'intérieur du Biafra. Ils énoncent les faits véritables touchant la famine et ils décrivent bien l'état d'esprit des gens du peuple. Le problème auquel nous faisons face est très complexe et délicat parce que pour arriver à un règlement pacifique il nous faut recueillir la vérité sur les faits et les véritables informations, sans lesquelles ne pourra s'obtenir une paix durable.

• 1010

Notre église a toujours été en contact avec le Lagos et le Biafra et nous comptons de nos travailleurs sociaux des deux côtés. En vérité, actuellement, nous avons un plus grand nombre de nos travailleurs à Lagos qu'au Biafra. Celui qui préside au programme d'aide du conseil chrétien est un des nôtres—un jeune pharmacien pourri de talents—qui, ayant quitté Regina, est depuis un mois à peine chef du programme d'aide en produits pharmaceutiques et en drogues pour la région fédérale du Nigeria. Dès la semaine prochaine, un de nos ministres quittera Toronto par avion pour le Biafra où il rejoindra le docteur Middelkoop pour se dévouer à l'administration du programme d'aide et de secours des Protestants et de la Croix-Rouge. Une jeune couple de notre Église est entré en ce pays depuis la semaine dernière. Tous ces gens, vous le savez, bravent les bombardements qui ont déjà tué certains travailleurs et bravent les dangers de l'invasion. Les deux travailleurs de la Croix-Rouge et les deux autres du Conseil mondial des Églises, tué par les troupes fédérales la semaine dernière, étaient mes interlocuteurs il y a environ six semaines lorsque je me trouvais au Biafra.

Je dis ces choses parce que le premier ministre a mis au défi les agences religieuses, si tant est qu'elles doivent s'en occuper, de courir le risque que comporte la distribution de secours. Nombreux sont les membres de groupements religieux et de travailleurs sociaux qui ont couru les risques de la guerre dans l'accomplissement de leurs devoirs. Je crois qu'ils méritent notre entière reconnaissance.

Il y a à peine trois semaines, je le répète, j'étais presque le seul étranger qui soit entré et sorti du pays. Je le constatai, particulièrement, lorsque la semaine dernière, ayant rejoint mon foyer à 18 heures après le travail, je reçus un téléphone me disant: «C'est Tom Gould du réseau CTV. Je me rends au Biafra et je voudrais me renseigner sur Lisbonne et São Tomé». Je fus très heureux de lui procurer tous les renseignements que je pouvais parce que, depuis janvier dernier, je m'efforçais de convaincre des gens de la télévision canadienne et des journalistes de se rendre en ce pays et à rapporter des informations au profit des Canadiens. A peine mon entretien terminé, mon téléphone sonna de nouveau et cette fois c'était une voix de Radio-Canada qui me demandait: «Pouvez-vous me dire comment on peut se rendre au Biafra?» Sans lui dire que le réseau CTV l'avait déjà précédé, je le renseignai avec plaisir durant une demi-heure sur tout ce que je savais parce que, à mon avis, il importe que nous recevions des renseignements précis et circonstanciés sur la situation, si le Canada doit jouer le rôle important qu'il peut jouer dans les circonstances. Mais le clou de toute l'affaire survint au cours de la nuit. Je fus réveillé au milieu de la nuit—ma montre marquait deux heures du matin à mon réveil—par le rédacteur de *Perspectives*, de Montréal, qui me demanda: «Pouvez-vous me dire comment me rendre au Biafra?» Je lui répondis dans l'obscurité de la nuit.

Vous rapportant ce qui précède, je veux faire ressortir deux faits: le premier sert à souligner le besoin qu'a le Canada d'informations au sujet d'une région assez ignorée jusqu'ici et le deuxième sert à confirmer que, jusqu'à présent, j'étais presque le seul au Canada qui soit entré et sorti du pays. Je ne veux pas démontrer par là que je possède moi-même des renseignements, mais je le fais pour souligner que nous n'avons pas eu de sources d'informations indépendantes. En conséquence, il a été très difficile pour notre pays de bien comprendre le rôle qu'il pourrait jouer.

• 1015

Je me présente devant le Comité aujourd'hui, dans le dessein de communiquer des informations objectives et précises, sans quoi nous ne pourrons travailler au règlement pacifique du problème.

Au cours de la présente année, j'ai consacré la majeure partie de mon temps à ce problème—sur tous les aspects qu'il peut comporter et non seulement à l'égard d'une seule partie—j'ai entretenu des relations très étroites avec le comité international de la Croix-Rouge, avec M. Arnold Smith, du secrétariat du Commonwealth, avec le Conseil mondial des Églises, avec Caritas—l'agence catholique romaine—avec notre propre ministère des Affaires extérieures, avec des personnes de Grande-Bretagne, de New York et Washington, cherchant à les renseigner sur le Biafra, condition essentielle à tout succès.

Je me bornerai à employer le mot «Biafra» parce qu'il me semble le terme le plus apolitique possible dans les circonstances. Car si j'allais recourir à l'expression République du Biafra, ce serait accorder une certaine reconnaissance politique. Je confesse que je suis un peu peiné de constater l'utilisation officielle que fait notre gouvernement des termes

«rebelle», «territoire rebelle» ou «route des rebelles». Je crois que ces mots comportent une signification politique et qu'ils semblent porter un jugement sur le litige en cause entre le Nigeria et le Biafra.

Puis-je ajouter, à titre de renseignement, que le mot «Biafra» désigne une région géographique. Lorsque, en 1955, j'entrai pour la première fois en contact avec l'Église presbytérienne du Nigeria oriental, on la désignait depuis quelque temps à peine sous le nom de Synode presbytérien du Biafra, description géographique de la région. Cette expression, à mon avis, est celle qui convient le mieux dans les circonstances actuelles.

Je voudrais formuler une autre observation d'ordre général touchant l'envergure du conflit. Ce qui se passe là-bas à l'heure actuelle pourrait bien devenir l'un des plus importants événements à survenir en Afrique et pourrait avoir des répercussions fort importantes sur le développement pacifique des États africains, beaucoup plus que les événements de Rhodésie ou de l'Afrique du Sud—luttes raciales auxquelles nous attachons une grande importance puisque c'est ainsi que surviennent les changements au sein des États créés durant l'ère coloniale.

Si comme moi, vous discutez de ce problème à Lagos, en Europe et en Grande-Bretagne, on vous répétera à satiété que permettre la sécession au Nigeria, ce serait provoquer une réaction en chaîne par toute l'Afrique. Je crois que personne ne pourra mettre en doute la gravité d'une sécession fortuite ou nuisible. Par fortuite, j'entends la sécession d'un groupe de politiciens ambitieux qui désireraient régner sur un secteur du pays pour satisfaire leurs fins personnelles et, par nuisible, je me reporte à une sécession que pourraient engendrer des intérêts commerciaux de l'étranger. On prétendait au Katanga qu'une telle interprétation avait du sens, beaucoup plus en Belgique et en d'autres pays d'Europe qu'au Congo même. Il n'y a pas de doute qu'une sécession facile comporterait des suites désastreuses pour l'Afrique.

Je crois que les événements du Nigeria nous portent aussi à nous demander si l'on n'est pas à instituer à l'heure actuelle un précédent fort grave et dangereux, à savoir si un gouvernement fédéral peut s'arroger le droit de livrer une guerre qui tend à détruire un groupe minoritaire—une forte minorité—qui souhaite se donner une organisation politique distincte. Je crois que ce serait un désastre, autant pour l'Afrique que pour le monde, de reconnaître le précédent voulant qu'un gouvernement, sous prétexte que c'est une affaire interne, puisse disposer à sa guise d'un groupement qu'il gouverne.

• 1020

La troisième observation d'ordre général que je veux formuler c'est que le problème actuel est l'affaire du monde tout entier et non seulement de l'Afrique. On est porté à croire qu'il concerne l'Organisation de l'unité africaine puisque c'est un problème africain. Permettez-moi d'ajouter, monsieur, qu'il serait dangereux qu'un groupement de l'extérieur tente de régler le conflit ou d'en déterminer les structures politiques. Je suis tout à fait d'accord avec M. Arnold Smith quand il dit «qu'il ne nous appartient pas de résoudre ou de déterminer les problèmes politiques de cette région». En outre, son témoignage est incontestable lorsqu'il affirme que les pays de l'extérieur peuvent prodiguer de bons conseils et offrir leurs bons offices pour amener les personnes en cause à étudier le règlement du conflit. Je m'accorde avec lui, de même qu'avec M. Sharp, le ministre, que ce litige devrait être étudié par un tribunal international et non par un seul pays de l'extérieur.

Ces événements sont d'une importance mondiale et non simplement africaine parce qu'on n'a pas laissé l'Afrique le résoudre. Vous ne pouvez parler de ce conflit au Biafra, à Lagos ou en Europe sans constater que le facteur décisif dans ce conflit a été l'aide qu'ont apportée à Lagos la Grande-Bretagne et la Russie. Sans cet appui, la solution aurait pu venir de l'Afrique même après des entretiens d'ordre politique, ce à quoi excellent les Africains. Mais à cause de l'aide extrêmement puissante venue de Grande-Bretagne surtout—puisqu'il s'agit d'une guerre d'infanterie—et à cause de l'appui fort dispendieux apporté par la Russie en ayant recours à des pilotes égyptiens, la guerre a semblé s'accentuer, cependant qu'était étouffée toute discussion politique libre devant une éventuelle et dernière offensive.

En jetant un regard en arrière, on constate que le dessein du gouvernement de Lagos au début était, grâce à l'aide de la Grande-Bretagne, de mettre fin au conflit en deux semaines par une action policière. Puis, on a convenu qu'il faudrait deux mois pour mater «les rebelles». Ensuite, le major général Gowon a décrété que la guerre prendrait fin le 31 mars, à la fin de l'année financière. Lorsque j'étais à Lagos, en janvier dernier, cette proclamation venait d'être émise. Subséquemment, on convenait que la guerre durerait encore quelques mois. Puis le 27 août, le très honorable George Thomson, secrétaire des relations du Commonwealth, définissait la

position britannique à la Chambre des Communes. Il fallait, selon cette position, pousser la guerre jusqu'à libérer Port Harcourt d'abord pour ensuite encercler la terre des Ibos, selon qu'on la désignait ainsi. Les Britanniques continuaient alors leur approvisionnement en armes, mais à la condition que les forces fédérales n'y pénètrent pas. Par la suite, ils constatèrent que leur politique avait provoqué la famine au sein des masses et que 50,000 personnes par semaine, la plupart des civils, des femmes et des enfants, mouraient de faim.

Quand je revins du Biafra en août dernier, en passant par la Grande-Bretagne, cette politique avait été modifiée puisque l'on parlait de «boucherie rapide» ou plutôt d'une dernière offensive militaire. On prétendait que, par compassion, il valait mieux entreprendre l'offensive qui mettait fin à la guerre pour ensuite s'engager à fond dans un vaste programme de secours. Et comme partie intégrante de cette ultime offensive militaire, on délégua des observateurs parce que, à mon avis, le peuple britannique semble avoir toute l'affaire sur la conscience. On était d'avis «que l'offensive militaire doit avoir lieu, mais accompagnée d'observateurs». C'est alors que Lagos a invité des observateurs militaires qui accompagneraient les armées et constateraient que l'offensive se poursuivrait d'une juste façon, sans que personne ne soit tué inutilement. Une des choses qui effrayaient le plus le peuple du Biafra lors de mon dernier voyage, c'était la distinction qu'on faisait entre «tuerie nécessaire» et «tuerie inutile». On présume que les observateurs militaires devaient s'assurer qu'il n'y ait pas de «tuerie inutile» une fois les opérations militaires terminées. Cette dernière offensive fut entreprise dans le dessein d'arriver à une solution militaire du conflit dans deux ou trois semaines. Alors la guerre pourrait prendre fin. Cette décision, déjà vieille de près de deux mois, n'a pas mis fin à la guerre qui se poursuit très vigoureusement. Ceux qui, parmi nous, suivent la guerre depuis ses débuts, sont convaincus qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit. Croire en une dernière offensive, c'est prolonger et accentuer cette guerre qui, sur le plan international, se complique de plus en plus. Elle peut aboutir à un désastre non seulement pour le Biafra, mais aussi pour le gouvernement militaire fédéral de Lagos, de même que pour l'évolution pacifique de l'Afrique et pour de plus vastes régions, parce que de plus en plus de puissances étrangères s'engagent dans une région où cet état de chose n'existait pas auparavant.

• 1025

J'ai fait mon dernier voyage en août parce que, à mon avis, le moment était très critique. On pouvait prétendre que la dernière offensive allait couper toute communication avec l'extérieur. L'état des secours était pitoyable. On recevait, vous vous en souvenez, au début de juillet, des photos d'enfants mourant de faim. Certains ont alors parlé de photos truquées à des fins de propagande. Les statistiques nous effrayaient aussi: de deux à trois mille enfants mouraient chaque jour de faim ou du manque de protéines. Il semblait également que le pays avait été coupé du reste du monde. Je m'y suis rendu pour obtenir des faits indiscutables. Je visais alors trois buts principaux: obtenir des faits brutaux au sujet des secours; des faits brutaux quant au moral des gens du peuple et quant à savoir si leur reddition était prochaine; et, enfin, obtenir des faits brutaux quant à la pensée des gens sur la poursuite de la guerre, de leur part.

Je m'efforce aujourd'hui, monsieur, non pas d'exprimer mes propres idée sur les événements en cause, mais de formuler des observations au sujet de ce qui se passe dans ces régions. En premier lieu, précisons que le besoin de secours n'a pas été exagéré. Et en dépit de ce que mon ami, Okoi Arikpo, a déclaré aux Nations Unies au sujet de photos truquées, les photos n'ont pas été truquées. On pouvait alors en trouver la preuve dans tout village ou camp de réfugiés du Biafra. Et les renseignements qui me parviennent de travailleurs sociaux qui sont encore là m'indiquent qu'une telle situation existe encore, si elle ne s'est pas aggravée. J'ai moi-même pris de très nombreuses photos de ce genre. Point n'est besoin de rechercher des enfants dont les côtes paraissent, dont l'estomac et les chevilles sont enflés, dont les cheveux deviennent jaunes et tombent et dont les jambes et les bras sont décharnés. On les trouve dans chaque village du Biafra, un enfant sur trois ou quatre.

On s'interroge sur la précision des statistiques émises à ce sujet. J'affirme que j'ai été étonné d'entendre dire que, le Biafra ayant toujours connu la malnutrition, il est impossible de préciser le nombre de victimes. Je crois qu'il n'est pas possible d'établir le nombre exact des victimes parce que nous ne pouvons pas compter les certificats de décès qui s'accumulent de jour en jour. Mais on peut tout de même établir des chiffres estimatifs assez précis. Durant mes conversations avec des travailleurs sociaux protestants, catholiques et de la Croix-Rouge, et au cours de mes visites dans les camps et les villages

pour voir ce qui s'y passait, j'ai pu me faire une bonne idée du nombre des victimes. En fin de compte, le docteur Middlekoop, le chef du service protestant a établi ce nombre à environ 6,000. Puis, il s'agissait d'établir comment on pouvait arriver à ce nombre. Vous n'ignorez pas qu'il y a 800 camps de réfugiés. En parlant au personnel de ces camps, on apprend que cinq ou six enfants y meurent chaque jour. En voilà donc trois ou quatre mille. Et dans les villages, la situation est pire, le nombre des morts étant plus élevé. Il n'est donc pas difficile d'arriver à 6,000 décès par jour, au minimum. Bien que ce chiffre ne soit pas exact, l'estimation est quand même ferme et digne de foi.

• 1030

A mon retour, j'ai fait part de ces chiffres au ministère des Affaires extérieures, à M. Sharp lui-même et à des fonctionnaires du gouvernment britannique, parce que j'étais convaincu qu'il fallait communiquer des renseignements aussi brutaux.

La deuxième observation que je veux formuler au sujet des secours, c'est que le gouvernement du Biafra lui-même a remarquablement réussi à régler le problème des réfugiés, en dépit de sa position extrêmement difficile et quasi impossible vu l'état de siège. Le Biafra a constitué 800 camps de réfugiés hébergeant près d'un million de personnes,—en plus du million de réfugiés qui étaient revenus au Biafra après les massacres qui eurent lieu dans le nord en 1966. Les autorités biafraises accordent les priorités aux vivres et à l'essence, les produits les plus rares. Les travailleurs sociaux protestants, catholiques et ceux de la Croix-Rouge ont tous loué la collaboration qu'ils avaient reçue.

Toute idée que le colonel Ojukwu ou le gouvernement biafrais dissimule les vivres dans le dessein d'accroître la misère du peuple n'est absolument pas fondée. Le contraire est plutôt vrai, dans une situation quasi impossible. Après avoir déterminé les priorités, le gouvernement et les agences de bien-être ont institué dans tout le pays un des meilleurs systèmes de distribution de secours qu'il m'a été donné de connaître. Je suis en mesure de l'affirmer, moi qui ai vu à l'œuvre l'organisations des secours en Inde et en Asie orientale il y a une couple d'années.

La principale difficulté à cet égard au Biafra c'est que le pays est soumis au blocus. Il manque des glucides à l'heure actuelle et les vivres en haute teneur de protéine sont tout à fait absents. Ces protéines provenaient déjà des troupeaux du nord et des stockfischs arrivant par bateaux, mais le blocus entrave leur entrée. Les agences bénévoles doivent donc suppléer au manque de protéines tandis qu'on s'efforce de récolter les vivres contenant des hydrates de carbone.

Me permet-on d'interjeter ici un commentaire? J'ai constaté durant mon séjour du mois d'août que les récoltes de pommes de terre et de manioc avaient été très bonnes, véritable témoignage de la détermination des gens du pays. Mais cette récolte ne suffit pas aux besoins puisqu'elle n'a pas poussé dans les terres les plus fertiles du Biafra dont l'étendue a été très réduite. En outre, la population a augmenté de beaucoup de sorte que les hydrates de carbone ne peuvent la nourrir toute en dépit des précieux efforts tentés à cette fin.

J'ai aussi pris des notes au sujet du moral de la population, au cours de ma visite du mois d'août. J'avais déjà constaté en janvier que le moral de la population était d'une qualité vraiment surprenante. Et je croyais en août, vu les malaises qui l'avaient accablée, qu'il aurait baissé. Mais je fus surpris de constater jusqu'à quel point le peuple est tranquille et confiant. Je m'attendais à trouver la panique, la confusion, le désordre, mais au contraire, le gouvernement fonctionnait avec ordre jusqu'aux premières lignes de combat: la vie se déroulait dans l'ordre, la dignité et la maîtrise de soi.

Un des véritables problèmes du Biafra, qui explique le ressentiment des Biafrais envers les Britanniques qui supportent l'autre côté, s'inscrit dans le fait que les Biafrais constituent peut-être le peuple le plus britannique de l'Afrique. Au milieu de souffrances terribles, la vie se poursuit avec détermination et une certaine dignité. Je ne sais trop qui de Charles Taylor ou de Stephen Lewis a parlé ainsi, mais j'ai bien noté ces faits au cours de mes deux visites en ce pays.

On n'y trouve pas de nombreuses polices militaires occupées au maintien de l'ordre. On circule tout aussi librement qu'au Canada à travers le pays, sauf pour les barrages de route. L'ordre se maintient grâce à l'intégrité et à l'industrie du peuple, qu'il s'agisse de gouvernants, d'enfants dans les villages, de vieilles gens ou des femmes. Tout sont déterminés à poursuivre la lutte même au prix de leur vie.

A maintes reprises, vu ma longue expérience comme missionnaire, j'ai pu converser avec ceux qui n'étaient pas du gouvernement, avec des enseignants, des infirmiers, des infirmières, des prédicateurs et des gens du peuple: j'ai constaté partout le même sentiment.

Plusieurs d'entre eux ont perdu des parents, mais ils poursuivent la lutte, prétendant que de se rendre serait courir au suicide et tuer l'espoir d'acquérir leur liberté d'expression. Il s'agit bien ici d'une guerre du peuple, d'un mouvement du peuple. C'est pourquoi l'idée d'une offensive militaire rapide est fallacieuse, fondée qu'elle est sur l'intention que, une fois anéantis les chefs politiques, les gens de la région se soumettront au gouvernement fédéral. Les chefs militaires proposeraient-ils une telle solution qu'ils ne conserveraient pas leur poste bien longtemps.

Le colonel Ojukwu et ses conseillers forment une structure administrative véritablement démocratique. Le peuple et ses dirigeants travaillent la main dans la main.

Fait à remarquer, lors de la convocation de la conférence d'Addis Abeba, le colonel Ojukwu et plusieurs de ses conseillers ont pu quitter le pays, assister à la Conférence en sachant qu'ils seraient bien accueillis à leur retour. Personne n'a songé à les remplacer durant leur absence, fait qui témoigne de l'identité de leadership et du moral à tous les paliers.

Lorsque l'on demande à ces chefs s'ils ont l'intention de démissionner ou de se rendre, ils affirment qu'ils n'ont pas l'intention de le faire. Ils disent qu'ils ont un plan et entretiennent l'espoir de le mettre en œuvre: une fois terminée la première phase de la guerre qui se livre sur les routes asphaltées et dans les villes, guerre que les Biafrais ne peuvent gagner contre les voitures blindées Saladin, eux qui n'ont que des fusils, ils commenceront la guérilla portant le conflit bien au delà des frontières du Biafra actuel.

Me référant à la carte géographique, monsieur le président, je voudrais pous parler de l'étendue de la situation. Cette carte qui montre la grandeur du Nigeria est un peu trompeuse. Ici, c'est la région de l'Est qui comprend le territoire actuel aux mains du Biafra, entouré d'un rectangle noir. Cette carte peut tromper parce qu'elle laisse supposer qu'il ne reste plus rien.

Prenons, par exemple, le Canada et encerclons la région qui va de la ville de Québec à celle de Windsor, par rapport à l'étendue du Canada, ce cercle indique une très petite région, à l'intérieure de laquelle toutefois habite une bonne partie de la population du pays. Ne perdons pas de vue cette observation. Dans le rectangle qu'indique notre carte habitent quelque 8 ou 10 millions de personnes, au regard d'une population totale d'environ 50 millions. C'est la région de toute l'Afrique où la population est la plus dense.

La carte est aussi trompeuse d'une autre façon: elle indique le périmètre où se poursuit l'action, mais en se rendant plus loin, elle montre le territoire sous la domination du gouvernement fédéral, territoire formé pour la plupart uniquement de routes asphaltées et de villes. En août dernier, dans mes conversations avec des membres du comité de secours de la Croix-Rouge protestante, ici à Umahia, on m'a indiqué les cliniques qui se tenaient, ici, deux fois la semaine, dans la périphérie de la ville universitaire de Nsukka, ce qui montre que le Biafra étend sa domination aux routes secondaires qui, dans la région, sont tout aussi importantes que les routes principales.

On trouve ici Onitsha, aux mains des Fédéraux depuis assez longtemps. Deux des camps officiels de réfugiés du gouvernement biafrais se trouvent ici, à quinze milles environ au nord et à l'est d'Onitsha. Les représentants des Églises avec qui je me suis entretenu étaient en contact régulier avec des paroissiens demeurant tout près de la frontière, à l'endroit que j'indique. Il se peut fort bien que si la guerre devient une guérilla, les opérations se poursuivront au-delà du petit périmètre actuel. Le gouvernement du Biafra concentre ses efforts à l'heure actuelle sur les routes principales et sur les villes, mais la guerre pourrait se changer en une activité intense de guérillas. Les gens se demandent pourquoi cette guerre de guérillas n'est pas encore commencée dans ces régions. Pourquoi n'a-t-on pas encore attaqué Enugu? La réponse est simple: le gouvernement du Biafra ne peut compter que sur un équipement fort limité. Il conserve cet équipement soit pour les affrontements véritables qui se dérouleront dans la région, ou si cette guerre peut se terminer, il pourrait servir à une longue guerre de guérillas qui serait tragique et malheureuse. Je crois qu'il convient de s'en rendre compte, en fonction de la théorie actuelle qui prône une dernière et décisive offensive militaire. Une telle offensive, à mon avis, ne serait pas avantageuse et ne saurait mener qu'au désastre. C'est pourquoi, il importe de tenter d'obtenir un arrêt des hostilités et d'entreprendre des négociations politiques plutôt que d'essayer de trouver une

solution militaire, comme semble le préconiser l'équipe d'observateurs.

• 1040

Pour conclure, quel rôle pourrait exercer le Canada dans ce conflit? On ne saurait trop parler de la position idéale du Canada par rapport à ce conflit car les dirigeants et du Lagos et du Biafra font confiance au Canada. C'est vraiment exceptionnel. Le gouvernement britannique possède une plus longue expérience de la situation mais il appuie bien entendu l'initiative militaire de Lagos. On craint aussi une intervention du gouvernement américain dans le cadre de la guerre froide avec la Russie. La présence du Canada est toutefois bien appréciée en partie grâce aux efforts de notre premier haut-commissaire, M. Tom Carter qui était bien connu dans le pays et qui y a établi d'excellents liens et rapports, aussi grâce à l'assistance que fournissent diverses associations religieuses aux deux camps opposés au Nigéria. Les belligérants voient dans le Canada un pays qui pourrait assurer ses bons offices en faveur d'un règlement pacifique du conflit.

Voilà qui, à mon sens, confère au Canada une responsabilité spéciale. Ne pas profiter de cette position idéale équivaudrait à une abdication déplorable de nos responsabilités en tant que nation acquise à l'idée d'une société juste, qui régnera, j'espère, dans le monde aussi bien que chez nous.

Il est donc pour nous très important de secourir les deux camps engagés dans ce conflit. C'est le Biafra qui est à bien des égards le plus dépourvu à cause du blocus qui l'encercle. Le gouvernement fédéral et ses territoires peuvent acheter ou obtenir des vivres de l'étranger et les régions contrôlées par le gouvernement militaire fédéral possèdent des aéroports et des ports permettant d'acheminer des vivres. Tel n'est pas le cas du Biafra. Ce territoire doit dépendre de vivres provenant de l'extérieur. J'espère que notre sollicitude se penchera surtout sur les gens de cette région.

J'espère, monsieur le président, que l'utilisation des avions *Hercules* deviendra une réalité. La Croix-Rouge effectue huit à neuf envolées de nuit à partir de Sao Tomé et, sauf erreur, le même nombre à partir de l'île Fernando Pô. Chacun de ces avions transporte maintenant neuf à dix tonnes de vivres. Les avions *Hercules* peuvent transporter à chaque vol 25 tonnes de vivres sans trop de difficultés ou de danger et je dirais même avec moins de difficultés et moins de danger, et ils sont plus pratiques aussi, car ce sont des avions de transport conçus pour le chargement et le déchargement des vivres, alors que les appareils présentement utilisés sont des avions de tourisme convertis et la manutention des vivres se fait par des portes étroites.

• 1045

Le second plan sur lequel, me semble-t-il, le gouvernement canadien devrait intervenir, c'est en réclamant avec insistance une enquête de l'ONU d'un autre organisme international compétent. Il ne nous appartient pas en tant que gouvernement de formuler des accusations mais lorsque les victimes se chiffrent déjà à un demi million et qu'un nombre égal de civils risquent de mourir avant la fin de l'année, c'est aux yeux du monde entier une tragédie qui mérite une enquête impartiale des Nations Unies ou d'une autre organisme mondial. Les Nations Unies ont envoyé leurs observateurs au territoire fédéral du Nigeria, mais pas un seul observateur au Biafra. Si quelqu'un veut s'informer sur des atrocités ou des massacres injustifiés, il doit certainement se rendre dans la région qui est attaquée. Que s'est-il passé lors du bombardement de la population civile de la ville d'Umuahia?

Le *Globe and Mail* de ce matin a fait brièvement état de la destruction d'un asile de lépreux dans un village appelé Uzuakoli. Je connais très bien les gens de là-bas; il s'agit d'un hôpital et d'un asile de lépreux administrés par les méthodistes. Il n'y a aucune installation militaire dans cette région, et voilà qu'on a rapporté ce matin qu'il y a eu 47 morts et 102 blessés graves. Je crois à la véracité de cette nouvelle car j'ai assisté à la même tragédie quand je visitais la région où on a bombardé sans motif un de nos hôpitaux historiques accueillant des lépreux soignés par des presbytériens. Voilà où devraient se trouver les observateurs, là où les conséquences de la guerre se font sentir, ou ce ne sont pas des observateurs dignes de ce nom, si je puis m'exprimer ainsi.

Nous pourrions, entre autres initiatives, faire recueillir des informations pour savoir de quoi il retourne. Il n'est pas question d'être juges dans cette affaire, ce n'est pas notre rôle. Lorsqu'une telle tragédie survient à l'étranger et que nous pouvons nous renseigner là-dessus, une attitude indifférente équivaudrait, me semble-t-il, à une abdication de nos responsabilités.

J'ai lu avec un vif intérêt une excellente déclaration de Stephen Lewis publiée dans le *Star* de Toronto du 10 octobre, et selon lui, le

colonel Ojikwu a dit explicitement qu'il accueillerait des observateurs officiels ou de hautes personnalités. Quant à la question d'une visite de personnalités officielles canadiennes le Colonel a dit, et je suppose qu'il entendait par là des très hautes personnalités canadiennes, car il n'y a pas eu de commentaires à propos de la visite de Canadiens des milieux officiels:

> J'accueillerais volontiers ces gens dans mon pays. Ils bénéficieront d'une liberté totale d'accès dans toute région pour observer toute situation et recueillir tout renseignement qu'ils désirent. Il peuvent s'entretenir avec n'importe qui, à n'importe quel niveau.

J'ai parlé à bon nombre de journalistes anglais, américains et canadiens qui ont visité le pays et qui ont souligné avec quelle liberté ils ont pu se déplacer partout, parler avec les gens et écrive sans entraves.

Et voici ce qu'a ajouté le Colonel:

> Si ces visiteurs veulent faire une évaluation judicieuse et impartiale de la véritable situation, j'accepterai leurs conclusions.

Voilà une invitation «à faire une évaluation judicieuse et impartiale de la véritable situation». Si nous pouvions profiter de cette occasion pour nous renseigner sur la situation nous pourrions jouer un rôle très important dans cette tragédie qui pourrait avoir des conséquences encore plus violentes et plus désastreuses dans les mois à venir.

• 1050

J'espère, monsieur le président, que les efforts de ce comité aboutiront à une recommandation en faveur d'une visite d'un groupe officiel ou semi-officiel chargé simplement de se renseigner, non pas d'accuser, mais tout juste d'observer la situation.

Je regrette d'avoir accaparé votre temps mais c'est une affaire très importante et très compliquée et je voulais faire à votre Comité une description de première main, que j'espère objective, de la situation là-bas.

Le président: Merci monsieur Johnson. Vous accepteriez sûrement certaines questions des membres du Comité?

M. Johnson: Volontiers.

Le président: J'ai la liste des députés qui désirent poser des questions: MM. Roberts, Stewart, Thompson et Gibson dans cet ordre. J'accepterais volontiers de nouveaux noms mais j'invite M. Roberts à poser sa première question.

M. Roberts: Monsieur Johnson, je m'excuse d'avoir manqué les dix premières minutes de votre édifiante communication; j'étais retenu ailleurs.

J'aimerais vous poser plusieurs questions concernant trois domaines. Je pense que votre témoignage nous a tous impressionnés et vous avez encore averti aujourd'hui que, quelle que soit la gravité actuelle de la situation, elle deviendra vraiment horrible dans cinq ou six semaines. Vous nous avez dit que les besoins probables de ravitaillement sont estimés à 3,000 tonnes par jour environ, alors qu'on transporte peut-être 200 tonnes maintenant. Ne sera-t-il pas impossible de transporter chaque jour des secours aussi considérables, quelle que soit la nature et l'efficacité de l'opération aérienne?

M. Johnson: Je me suis entretenu lors de mon retour à Genève en août avec le commissaire Lindt. Si on pouvait obtenir l'autorisation d'effectuer des envolées de jour sur un aéroport réservé exclusivement, aux secours —et on construisait à cette époque un tel aéroport—on pourrait bientôt, à son avis, établir, avec seulement quelques avions, un pont aérien qui acheminerait de 500 à 600 tonnes, et de 900 à 1,000 tonnes par jour dans deux ou trois semaines.

Je ne crois pas impossible de transporter ces secours par air car cela éviterait des problèmes militaires très complexes que pose un corridor routier. J'ajoute du reste que le Colonel Ojukwu a indiqué un certain nombre de corridors acceptables, et le refus de certaines voies était motivé par des raisons militaires. Je pense toutefois qu'un pont aérien pourrait acheminer une quantité énorme de vivres sans trop de difficultés et sans la participation d'un grand nombre d'avions.

M. Roberts: Jusqu'à 3,000 tonnes par jour?

M. Johnson: On pourrait atteindre ce chiffre si on utilisait un plus grand nombre d'aéroports.

M. Roberts: J'aimerais que vous soyez un peu plus précis sur le rôle que devrait exercer le gouvernement canadien. Vous avez dit, j'ai remarqué, qu'un organisme international, que ce soit les Nations Unies ou un autre, devrait tenter de faire enquête sur la situation. Je conclus que vous ne seriez pas prêt à recommander au gouvernement canadien de se servir d'avions ou d'équipages canadiens pour expédier des armes au Biafra dans le but de faire contre-poids aux efforts des Anglais et des Russes dans l'autre camp?

M. Johnson: Non, je ne recommanderais pas notre participation à des envois d'armes.

M. Roberts: Si nous participions à des envois massifs de vivres et de secours, cela ne permettrait-il pas aux Biafrais de consacrer à des envois d'armes et de munitions des installations qui servent présentement à l'acheminement des vivres?

M. Johnson: Je ne suis pas de cet avis. De fait, la capacité des Biafrais à acheminer n'importe quoi à toujours été très restreinte. Lorsque j'étais là-bas en août, cette capacité était presque nulle, donc je ne pense pas qu'on puisse y changer grand-chose. Ce ravitaillement ne peut qu'assurer le bien-être du peuple et les vivres expédiés ont été distribués dans les camps de réfugiés. Il ne s'agit que de nourrir les gens pour déjouer un plan peut-être délibéré de les affamer; on vise à les contraindre à la capitulation face à une vie impossible. Voilà l'objection sur le plan militaire qu'on pourrait avoir contre l'envoi de vivres.

La réponse, bien entendu, est que nous ne voyons pas d'un bon œil la formule militaire qui consiste principalement à affamer des femmes et des enfants.

• 1055

M. Roberts: J'ai posé des questions dans ce sens parce que vous avez précisé qu'à votre avis, on ne visait pas délibérément à laisser les gens mourir de faim pour susciter la sympathie universelle. On nous a expliqué toutefois qu'on avait tendance à laisser les enfants affamés, vu la nécessité de nourrir une force de combat. Les vivres, par conséquent, ont été distribués aux combattants, ce qui est tout à fait logique. D'aucuns ont déclaré que les Biafrais veulent des armes plutôt que des vivres; et qu'ils comptent plus sur des armes que sur des vivres. Ils doivent donc obtenir leurs armes de quelque part. Je me demande si ce ne serait pas un risque que d'augmenter les envois de vivres pour des motifs humanitaires et en conséquence libérer les autres sources de ravitaillement en munitions, ce qui pousserait les autorités nigériennes à interpréter nos efforts humanitaires comme un effort qui permettrait aux Biafrais d'obtenir plus d'armes et de renforcer leur résistance.

M. Johnson: On pourrait précisément invoquer le même argument à propos de nos envois de vivres dans le camp fédéral car un des problèmes de la Croix-Rouge dans les territoires fédéraux, bien entendu, a été la réquisition de ses avions pour le transport de troupes. Le transport de vivres de Lagos aux régions orientales pourrait avoir le même résultat.

Que je sache, il n'est jamais arrivé—et je connais très bien les volontaires des Églises protestantes et catholiques, et de la Croix-Rouge—que le gouvernement biafrais ait profité de ces envois de secours pour les détourner à des fins militaires ou autres.

M. Roberts: C'est la première fois que j'entends que les autorités nigériennes utilisent des avions de la Croix-Rouge pour transporter des troupes. Pourriez-vous me donner des détails là-dessus?

M. Johnson: J'en profite pour citer un numéro du *New-York Times* datant de deux semaines où l'on rapporte qu'un avion portant les inscriptions de la Croix-Rouge s'est écrasé près de Port Harcourt avec 55 soldats nigériens à bord. J'ignore si notre ministère des Affaires extérieures a enquêté sur l'authenticité de cette nouvelle mais elle a été publiée il y a dix jours environ dans le *New-York Times*.

M. Roberts: On ne savait pas au juste si c'était un avion de la Croix-Rouge transportant des soldats ou un avion militaire qui avait emprunté les inscriptions de la Croix-Rouge.

M. Johnson: Il conviendrait donc d'enquêter sur cet accident.

M. Roberts: Je voudrais poser quelques questions dans un autre domaine. Notre comité éprouve, bien entendu, des difficultés à obtenir des renseignements objectifs. Plusieurs personnes ont fait état des efforts de propagande des deux côtés. Sauf erreur, le président de l'assemblée de l'Église unie a dit que les autorités biafraises consacraient quelque chose comme 5 millions de dollars à des fins de propagande et à répandre notamment l'idée du génocide. Selon le *Journal* d'Ottawa du 25 septembre, M. McClure a dit que le Biafra consacrait $5,200,000 environ à une campagne de propagande. Je me demande si vous avez observé des indices à ce sujet et si vous pouvez nous décrire les efforts que font les Biafrais dans ce sens et qui ne pourraient que déformer les renseignements soumis au Comité.

M. Johnson: C'est par ouï-dire que je suis au courant de la déclaration de M. McClure et je voudrais lui parler pour connaître ses sources de renseignements. Les deux camps ont

bien entendu invité à plusieurs reprises des journalistes afin de donner leurs propres renseignements. Il est évident que le territoire biafrais ne peut être atteint que par le pont aérien, alors, les journalistes dépendaient du gouvernement plus qu'à Lagos, ville où l'on peut se rendre en achetant un billet de la BOAC ou de n'importe quelle autre ligne aérienne commerciale. Je sais cependant que le gouvernement de Lagos a invité à ses propres frais des groupes de journalistes et les autorités biafraises ont peut-être fait la même chose. Pour ma part j'ai été particulièrement impressionné, pendant ces nombreux mois où je tentais sans relâche de me renseigner, par le témoignage unanime des journalistes qui ont visité le pays, des Anglais, des Français, des Américains et des Canadiens. Ils avaient la liberté totale de visiter, d'observer, d'écrire, et leurs articles n'ont pas été censurés. Les observations qu'ils ont rapportées ont été presque unanimes. A consulter les déclarations de Charles Taylor et de Stephen Lewis qui n'ont nullement collaboré ensemble, on ne constate aucune différence. Il en est de même des articles de Lloyd Garrison du *New-York Times* qui a visité maintes fois la région et qui possède une longue expérience de l'Afrique. Certains journalistes anglais, qui ont été dans la région ces derniers mois, ont rapporté la même chose; leurs observations ont été unanimes et dans le même sens que le témoignage que j'ai voulu donner ce matin. Que le gouvernement biafrais ait eu ou non son propre organe de propagande, les journalistes qui circulaient en toute liberté ont formulé des observations concordantes et, à mon avis, exactes sur la situation.

• 1100

M. Roberts: Pensez-vous que la collaboration des autorités nigériennes est essentielle au transport des secours nécessaires ou peut-on agir sans tenir compte de son opposition?

M. Johnson: Votre question devrait comporter deux parties. A mon avis les organismes de volontaires ont eu raison de lancer une opération de secours sans obtenir la permission des autorités de Lagos ou sans même en discuter avec elles. Ils se sont contentés d'installer, en grande partie dans l'île de Sao Tomé, un réseau de transport aérien pour acheminer des vivres. En effet, lorsque j'étais dans la région, le pont aérien était paralysé pendant quatre jours par crainte des attaques de l'artillerie antiaérienne. Lorsque j'ai voulu partir du Biafra, le 9 août, un seul avion avait atterri à l'aéroport, et de nuit, car l'air était interdit. Aucun avion n'a visité le Biafra pendant les quatre nuits suivantes. Puis un équipage suédois a eu le courage de percer le blocus. Les organismes de secours protestants et catholiques viennent d'organiser un vol de nuit sous la menace des batteries antiaériennes et dans des conditions pénibles. La Croix-Rouge a tenté d'autre part d'obtenir de Lagos la permission d'effectuer des vols de jour mais ses plans ont été rejetés par le Nigeria et le Biafra et elle fait des vols de nuit grâce, je crois, à une forme de permission restreinte. Cependant l'utilisation d'avions officiels implique d'autres considérations.

M. Roberts: La réponse est donc que des efforts massifs de secours seraient impossibles sans la collaboration des autorités nigériennes pour ce qui est de ponts aériens de jour ou de corridors routiers?

M. Johnson: C'est exact. Il faut s'en remettre à elles car elles ont la maîtrise de l'air.

M. Roberts: Ne serait-il pas sage de notre part d'éviter toute initiative qui pourrait les rendre hostiles à tout effort humanitaire que nous pourrions entreprendre?

M. Johnson: Il est important selon moi de maintenir, si possible, des relations cordiales avec Lagos. C'est au gouvernement canadien de décider de la question à savoir combien de temps nous devrons attendre et combien de victimes nous ne pourrons pas secourir dans l'attente d'une permission officielle. C'est le 1er juillet que la Croix-Rouge et d'autres organismes ont tenté d'obtenir de Lagos la permission d'effectuer des envolées de jour. On pensait alors que tout se réglerait dans peu de temps mais nous voici à la fin d'octobre et on n'a abouti à aucune solution, sauf à une proposition particulière que le gouvernement biafrais a refusée pour des raisons bien déterminées.

M. Roberts: Il faut donc admettre que le maintien de relations cordiales et la collaboration des autorités nigériennes sont des facteurs très importants pour toute opération de secours dans ce conflit.

• 1105

M. Johnson: C'est mon avis. J'ai fait pour ma part de tels efforts, car grâce à l'Église nous avons envoyé des volontaires dans les deux camps. Je tente de maintenir des rapports avec les autorités fédérales, car quelle

que soit l'issue de la guerre il y aura toujours un pays quelconque appelé le Nigeria. Mais il nous faut aussi songer à l'autre camp. Les gouvernements ont les moyens de procurer des avions aux organismes de secours qui se dévouent là-bas. L'attitude du Canada me semble étrange—je ne m'y connais pas beaucoup en avions—car notre pays possède un assez grand nombre de ces avions *Hercules* qui peuvent être très utiles et si ce groupe scandinave maintenant installé à São Tomé disposait de deux ou trois *Hercules* il pourrait faire d'énormes efforts sans plus de danger ou de difficultés qu'il connaît maintenant en utilisant des DC-6, des Superconstellations et des DC-7 qui ne réussissent pas bien dans ce genre de transport.

M. Roberts: Je pourrais peut-être poser une dernière question. Je m'excuse du temps que j'ai dû prendre. La nature de mes questions s'inspirait d'une de vos propositions nous demandant de nous adresser aux Nations Unies ou à un tribunal spécial alors que le gouvernement nigérien a averti qu'il réagirait vigoureusement contre une telle initiative, ce qui compromettrait tout effort que nous pourrions faire pour secourir des gens si défavorisés. Votre proposition ne comporte-t-elle pas un tel risque?

M. Johnson: Au Canada, vous le savez bien, nous avons fait grand état de notre souci humanitaire. On ne saurait à mon avis employer le terme humanitaire et se soucier uniquement d'envoyer des secours, car il y a en fin de compte des gens qui périssent par suite des bombardements et des hostilités. La seule véritable solution, sur ce plan, est une forme de règlement négocié du conflit et si nous sommes sincères dans notre souci humanitaire, nous devons aussi nous soucier des négociations politiques susceptibles d'aboutir à un résultat satisfaisant. Il est très difficile pour nous ici d'évaluer la situation et l'organisme idéal pour ce faire serait une association internationale et de préférence mondiale. Je me suis rendu personnellement aux Nations Unies pour leur demander d'agir. Je n'ai pas pu voir U Thant, mais un de ses collaborateurs politiques m'a dit combien il était heureux d'apprendre que le secrétaire général avait son représentant personnel à Lagos. Il est de la plus haute importance que ce délégué fasse des enquêtes discrètes. Il devrait cependant se rendre aussi dans le camp biafrais car on ne saurait apprécier le tableau d'un tel conflit sans visiter les deux belligérants. J'espère toujours que le gouvernement canadien exhortera les Nations Unies à faire une enquête sur la situation, et c'est après qu'on pourra arrêter la décision qui s'impose dans cette affaire très compliquée. Je sais pertinemment que la solution ne sera pas facile et je désavoue notre attitude indifférente et l'argument mondial voulant que ce soit une affaire interne dans laquelle on ne devrait pas intervenir.

M. Roberts: Merci beaucoup, Monsieur Johnson.

Le vice-président: Monsieur Stewart.

M. Stewart (Cochrane): Je tiens à vous féliciter, Monsieur Johnson, car votre témoignage ce matin a été complet et nous a davantage éclairé sur ce problème. Dès le début de ces enquêtes, j'ai remarqué avec inquiétude que nous recevions chaque fois une seule version de l'histoire. Nous avons eu la version du gouvernement fédéral et celle des autorités biafraises, mais nous n'avons jamais entendu un témoignage sur les deux camps. Voilà pourquoi j'y ai réfléchi abondamment. Comme vous avez dit ce matin que les Canadiens sont bien respectés, peut-être plus qu'aucun autre peuple, par la plupart des Nigériens, admettriez-vous que le monde entier, et le Canada en particulier, gagneraient à faire effectuer une visite de parlementaires dans les deux camps du Nigeria pour observer la situation et observer sur les lieux où vont les secours canadiens?

M. Johnson: Pour ma part je me réjouirais vivement d'une telle initiative. Je partage plusieurs de vos remarques monsieur Stewart, notamment une sur la nécessité de faire visiter les deux côtés. Une enquête qui porterait sur un seul camp ne suffirait pas. Une telle visite pourrait aussi porter sur les besoins de secours en vue d'obtenir l'approbation de notre gouvernement pour envoyer des vivres dans les deux camps. Il est essentiel pour nous d'éviter de prétendre avoir la solution au problème; nous devons seulement manifester notre préoccupation et chercher à comprendre de quoi il retourne car ce n'est pas notre rôle ni notre responsabilité, en tant que gouvernement étranger, d'intervenir dans cette affaire; mais les gouvernements étrangers devraient se préoccuper de la question et tenter d'obtenir des données exactes dans une région d'où très peu de renseignements ont filtré.

• 1110

Vous voyez, tel était mon rôle. J'ai transmis mes renseingements sur le Biafra aux autorités nigériennes, car celles-ci, pour faire le point sur la guerre, ont besoin de renseignements de bonne source, d'une personne qui a pu observer ce qui se passait. Je me réjouirais de voir le gouvernement canadien envoyer une mission de renseignements, plutôt officieuse, non pas dans le but de régler le conflit, mais de le comprendre et de déterminer s'il y a d'autres initiatives qui pourraient amener un règlement négocié.

M. Stewart (Cochrane): Certains journaux ont rapporté que la tribu des Ibos pourrait, vu sa mentalité, sacrifier des enfants plutôt que des adultes. Cela vous semble-t-il vrai?

M. Johnson: C'est une affirmation qui émanait d'un journaliste du *New York Times*, à Lagos, qui commentait des observations anthropologiques sur l'Afrique et il a dit que, dans le cadre de la vie tribale, lorsqu'une tribu est dans une situation grave elle se débarrasse de ses membres les moins utiles. Cette théorie n'est pas plus vraie pour les Ibos que pour toute autre tribu africaine, alors, on l'a plutôt déformée pour insinuer que les Biafrais sont disposés à sacrifier leurs enfants en faveur de la guerre.

On peut dire que non seulement le gouvernement, mais le peuple en général, accepte ce sacrifice terrible comme le prix qu'ils doivent payer pour leur sécurité. Qu'on leur donne raison ou tort, ils soutiennent qu'ils doivent accepter maintenant ces épreuves pour que soient assurées leur sécurité et leur liberté d'entreprendre leurs activités économiques. C'est le sacrifice qu'acceptent le peuple et ses dirigeants comme prix de leur liberté.

M. Stewart (Cochrane): Pensez-vous que les secours vont directement aux enfants ou qu'il y a d'autres besoins prioritaires?

M. Johnson: J'affirme que les enfants bénéficient de la priorité. Je m'en remets à mes propres expériences et à celles de M. Middelkoop et de M. Ronald McGraw, un des Canadiens qui étaient là-bas, et à l'opinion de beaucoup d'autres volontaires qui ont vu ce qui se passait. Jamais une opération de secours n'a été si bien organisée, et tout ce qui est remis aux responsables est distribué par des filières très efficaces. Tout ce qui atterrit à Uli est probablement distribué 24 heures après dans les camps de réfugiés. La distribution se fait avec efficacité et impartialité.

M. Stewart (Cochrane): Pensez-vous M. Johnson que les liens familiaux sont très serrés?

M. Johnson: Oui évidemment. Ce que les Africains appellent la grande famille, qui groupe 50 ou 60 personnes, a été l'un des facteurs qui leur ont permis de surmonter de très difficiles situations.

M. Stewart (Cochrane): Sont-ils très affectueux envers leurs enfants? Voilà où je veux en venir.

M. Johnson: Certainement beaucoup plus que nous, à certains égards. C'est une situation très dure pour eux, mais la grande famille accepte les enfants et prend soin d'eux.

M. Stewart (Cochrane): Il est évident que les enfants sont toujours les premières victimes et ces circonstances-ci ne font pas exception, et, à mon avis, nous devons nous soucier énormément de secourir les enfants. C'est une initiative qu'on pourrait peut-être envisager avec votre concours, mais en dehors du comité.

• 1115

M. Johnson: Un aspect de cette tragédie, c'est que presque toute une génération a disparu. Et les médecins craignent que ceux qui ne sont pas déjà morts seront frappés de diverses sortes d'aliénation physique et mentale par suite d'une sous-alimentation incroyable à cet âge tendre si critique.

M. Stewart (Cochrane): Merci, monsieur Johnson.

Le vice-président: Il conviendrait peut-être de suspendre la séance pendant cinq minutes pour permettre à M. Johnson et à nous aussi de prendre une tasse de café, et nous reviendrons ici à 11 heures 22.

(La séance est reprise).

• 1130

Le vice-président: Comme nous avons interrompu nos travaux, il conviendrait maintenant de vous annoncer quelques nouvelles.

Tout d'abord, nous avons déjà fait imprimer les fascicules 4 et 5 des procès-verbaux et témoignages du Comité et ils ont été déposés à vos bureaux, donc vous pourrez les apporter cet après-midi.

M. Roberts: Non, ils ne sont pas parvenus à mon bureau.

Le vice-président: Des contretemps peuvent parfois surgir.

Deuxièmement, nous comptons que le deuxième rapport des observateurs de l'équipe Milroy sera prêt pour la séance du Comité qui doit avoir lieu cet après-midi.

Troisièmement, j'ai reçu une note de M. Gordon Riddell, du ministère des Affaires extérieures dont je trouve opportun de vous donner lecture en ce moment.

Où se trouvent actuellement les avions Hercules?

Le 1er de ces avions se trouve à Lagos.

Le deuxième est parti hier du Canada à destination de la région utilisée par la Croix-Rouge pour le pont aérien allant de Fernando Po au territoire occupé par les Biafrais.

—cet avion passera par l'île Ascension où il est censé arriver demain (c'est-à-dire 48 heures après son départ).

—il prendra part au pont aérien à partir de Fernando Po lorsque la Croix-Rouge aura pris les dispositions requises, y compris l'autorisation à obtenir des autorités du Biafra.

Le 3e avion Hercules transporte des pièces de rechange, du personnel et du matériel de terrassement qui pourra permettre aux 1er et 2e avions de voler du côté de Lagos et de Biafra respectivement.

M. Fairweather: Je vous remercie de nous avoir communiqué les dernières nouvelles. Et qu'advient-il du Général Milroy?

Le vice-président: Nous attendons toujours de ses nouvelles.

M. Fairweather: La présence ici du général Milroy est plus importante que jamais, et notre groupe verrait d'un mauvais œil toute tentative de faire rédiger un rapport final par le Comité avant que le général n'ait comparu ici même.

M. MacDonald (Egmont): Je crois qu'il était inscrit dans le mandat du Comité que c'était là une des tâches ou responsabilités qui nous avaient été assignées. En ce qui a trait au rapport final, nous devons au moins attendre d'avoir...

Le vice-président: J'ai bon espoir d'avoir quelque chose à vous communiquer, monsieur MacDonald, avant de lever la séance, à midi et demie, selon l'heure prévue.

M. Anderson: Ce que vous attendez, est-ce tout simplement un mot sur la date à laquelle il doit comparaître devant le Comité ou bien un mot confirmant qu'il comparaîtra ou ne comparaîtra pas?

Le vice-président: Je crois comprendre qu'il s'agit de savoir s'il viendra ou s'il ne viendra pas.

M. Anderson: Autrement dit, il n'a pas encore été décidé qu'il viendrait?

Le vice-président: Monsieur Riddell, auriez-vous l'obligeance de communiquer au Comité ce que vous savez là-dessus?

M. Riddell: Le général est en train de terminer sa troisième tournée avec les observateurs, et quand ce sera terminé, il est censé revenir lundi après-midi, pour être disponible, je crois, par la suite.

Le vice-président: Lundi de la semaine prochaine?

M. Riddell: Oui.

Le vice-président: M. Cafik aurait une question à poser.

M. Cafik: Il semble donc que la date la plus rapprochée à laquelle il nous sera donné d'entendre le témoignage du général Milroy soit lundi de la semaine prochaine?

M. Brewin: A mon avis, nous ne devrions pas insister pour qu'il se présente ici le jour même de son retour au pays. Ma propre expérience m'a appris qu'il est utile de se reposer un peu. Je proposerais mardi, de préférence.

Le vice-président: Votre attitude humanitaire me réjouit.

Une voix: Une attitude très humanitaire.

M. Brewin: N'y comptez pas trop.

Le vice-président: Est-ce tout, pour le moment, monsieur Riddell, ou avez-vous d'autres questions à poser?

M. Riddell: Je crois qu'il s'agit là d'une bonne proposition. Le général Milroy aura dû faire une très longue envolée et je suis porté à croire que c'est poser un geste tout simplement humain que de lui permettre de ne se présenter que le lendemain matin.

Le vice-président: Merci, monsieur Riddell. Pouvons-nous maintenant continuer la séance en écoutant les questions de...

M. Anderson: J'ai une question à poser. M. Stephen Lewis est présentement au Canada. Est-il censé, d'après l'horaire, comparaître d'ici la fin de semaine?

Le vice-président: Monsieur Anderson, la date de sa comparution n'est pas encore fixée, mais le sous-comité doit probablement se réunir dès la fin de notre présente séance et c'est alors que nous déciderons si M. Lewis doit être invité ou non à témoigner.

• 1135

Y a-t-il d'autres questions?

S'il n'y en a pas, nous allons revenir à l'interrogatoire du Dr Johnson. C'est au tour de M. Thompson à poser des questions.

M. Thompson (Red Deer): Merci, monsieur le président.

Dr Johnson, à titre d'individu qui a au moins quelques connaissances sur la région dont vous avez parlé ce matin, votre témoignage, je dois le dire, revêt une importance particulière, et je vous sais gré d'avoir bien voulu comparaître devant le Comité et d'avoir parlé si librement et sans ambages; je suis convaincu toutefois que si nous avions plus de temps à notre disposition, vous seriez en mesure de nous en dire encore beaucoup plus.

Il est bien évident que vous parlez en toute connaissance de cause étant donné l'expérience que vous avez acquise de la région et de ses habitants, en étant mêlé de très près à leurs problèmes, et tout cela est très utile au Comité. Je ne crois vraiment pas que nous puissions ajouter grand-chose à votre témoignage en vous posant des questions, si ce n'est qu'il serait peut-être possible d'élucider une ou deux questions qui pourraient nous rendre service dans la poursuite de nos délibérations au sein du Comité.

Une chose me préoccupe ce matin, Dr Johnson: on accuse les Biafrais d'avoir monté une campagne de propagande de grande envergure pour signaler au monde entier la détresse où ils se trouvent. Hier soir, à la télévision, le ministre a laissé entendre que c'était là une des entreprises les mieux réussies de dissimulation en vue de ne présenter qu'un aspect de la question, étant donné que le gouvernement fédéral n'a fait que très peu pour faire voir au monde son côté de la question.

Que pensez-vous de cette accusation? Y a-t-il eu ou y a-t-il une tentative de propagande qui cherche à ébranler l'opinion publique, ou bien l'attention qu'ont suscitée les techniques de diffusion sur ces problèmes est-elle due au fait que des voix telles que la vôtre se sont élevées pour faire connaître des faits relatifs à cet état de choses?

Le Dr Johnson: Monsieur le président, je suis d'avis que les commentaires du colonel Ojukwu, cités par M. Stephen Lewis, et selon lequel des gens devraient se rendre au Biafra pour y faire une évaluation sérieuse et indépendante de la véritable situation, je suis d'avis, dis-je, que c'est là ce que veut le colonel. A cause du blocus, il est extrêmement difficile de pénétrer dans ce pays. Quand j'y suis allé, en janvier, personne n'a pu me dire comment m'y prendre. J'ai dû me débrouiller tout seul et j'ai appris qu'il y avait un Bureau du Biafra, à New-York, et qu'en me rendant à Lisbonne, je pourrais réussir à pénétrer dans le pays de quelque façon, mais je ne savais pas du tout comment. Dans ce temps-là, il fallait soit faire dix ou vingt milles à pied en suivant des sentiers dans la forêt à partir des Camerouns, soit aller à Lisbonne et monter à bord d'un avion de ravitaillement quelconque. Je ne le savais pas. Les nouvelles avaient été interrompues. Je ne sais pas si Lagos avait eu l'intention de ne pas ébruiter l'affaire, mais c'est ce qui résulta de l'interruption des nouvelles. La seule façon de pénétrer au Biafra, c'est avec le bon plaisir des autorités biafraises, puisqu'il est impossible d'obtenir un billet d'Air Canada à destination d'Umuahia qui n'est desservie par aucune société d'aviation commerciale. Je pense que les Biafrais ont tenté de faire visiter le pays par des journalistes. S'agit-il là d'une vaste campagne de propagande? Pour décider de la réponse à donner à cette question, il faut d'abord savoir quel jugement on porte sur M. Charles Taylor. Les Biafrais ont été très heureux de la visite de leur pays par une personne telle que M. Charles Taylor. Après mon séjour, en janvier dernier, j'ai essayé de faire envoyer M. Charles Taylor par le *Globe and Mail* et par d'autres journaux; j'ai aussi tenté de faire envoyer des équipes par Radio-Canada tout simplement en vue d'un reportage qui aurait porté sur les faits eux-mêmes. Si le reportage honnête et objectif d'une situation constitue une campagne sérieuse de propagande, il me semble alors que c'est vrai, car les Biafrais se préoccupaient de faire venir des gens, des journalistes, dans leur pays, et la seule façon d'y parvenir c'était de prendre certaines dispositions.

• 1140

Puis-je dire que le gouvernement fédéral a fait la même chose, lui aussi? Pendant que j'étais à Londres, en avril et en mai, un groupe très considérable de journalistes britanniques et d'autres pays d'Europe se trouvaient au Lagos sur invitation du gouvernement fédéral et aux frais de ce dernier, mais leurs reportages produisirent un effet contraire, car une bonne partie de ces reportages furent plutôt défavorables à la situation qu'ils virent à ce moment-là. A mon sens, il faut tâcher de déceler le mobile d'une telle accusation selon laquelle on a essayé de faire croire à une vaste campagne de propagande. J'aurais des doutes là-dessus, car tous les journalistes qui y sont allés, et avec lesquels j'ai causé pour ma propre . gouverne, ont mentionné la liberté avec laquelle ils ont pu rapporter tout ce qu'ils désiraient rapporter. La seule aide qu'ils ont reçue a trait au moyen à prendre pour pénétrer dans le pays

et qui avait dû faire l'objet de dispositions spéciales à cause du blocus.

M. Thompson (Red Deer): La deuxième préoccupation que font naître votre témoignage et les autres nouvelles que nous avons entendues ce matin, c'est le deuxième rapport provisoire de l'équipe d'observateurs qui a trait, cette fois, à la région de Port Harcourt-Calabar. En tenant compte des nouvelles relatives aux durs combats qui y ont eu lieu, au cours des dernières semaines et des derniers mois, et des nouvelles qui nous ont été transmises par les journaux et qui nous sont parvenues ici, au Comité, nouvelles relatives aux grandes souffrances dans une très grande partie de la population, auxquelles s'ajoute une grande disette d'aliments dans la région de Port Harcourt-Calabar, pourriez-vous nous éclairer quant à la rumeur qui veut que l'armée fédérale mérite des éloges pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'introduire des approvisionnements pour soulager la population de la région? Évidemment, selon la même rumeur, personne ne meurt de faim.

Le Dr Johnson: Je ressens quelque malaise à lire le rapport de l'équipe d'observateurs, car les rapports qui nous viennent des organismes de secours catholiques, de la Croix-Rouge, de l'UNICEF ou autres, tous ces rapports laissent entendre que la faim y est très répandue, que les besoins sont grands et que les pires sont dans cette région, et qu'on n'a pas fait grand-chose pour les soulager. Ces rapports remontent à plus de deux semaines. Quand, dans ma jeunesse, je devais assister à une partie de plaisir, je devais revêtir mes habits du dimanche. J'ai l'impression que c'est ce qui se passe dans cette région vu la présence des observateurs. Ils disent que la situation s'est améliorée au cours des deux dernières semaines et je crois comprendre que cela pourrait bien vouloir dire que la situation s'est améliorée dans les régions qu'ils visitent présentement. On aimerait cependant qu'ils fassent enquête sur les nouvelles qui furent publiées lors de la prise de Port Harcourt et selon lesquelles plusieurs centaines de soldats blessés furent passés à la bayonnette à l'hôpital de cette ville. Je pense qu'ils devraient faire enquête sur certains événements survenus au moment où l'armée fit son apparition et non pas sur ce qu'ils voient quelques jours plus tard qu'and l'offensive finale a été décidée et que la Grande-Bretagne et le Lagos sont tous les deux très soucieux de créer une bonne impression dans le monde entier.

C'est ce genre de nouvelles que nous avons entendues à cette époque-là et il me serait du plus grand intérêt qu'un groupe impartial tel l'équipe d'observateurs puisse aller au fond des choses et découvrir la vérité à ce sujet.

M. Thompson (Red Deer): Il serait peut-être intéressant aussi de remarquer si leur rapport fait mention du massacre qui a eu lieu ces jours derniers dans cette même région et qui a été rapporté dans les journaux jeudi ou vendredi.

Le Dr Johnson: Cela s'est aussi produit près de Port Harcourt; les habitants d'un village ont été passés à la mitrailleuse sur la place du marché, comme M. Charles Taylor et M. Stephen Lewis l'ont tous deux rapporté avec quelques détails. A mon avis, l'équipe d'observateurs ne semble pas être en mesure de faire enquête sur des événements de ce genre. J'espère que si cette équipe se maintient, des dispositions seront prises pour qu'ils puissent se rendre aux endroits où l'on peut entendre de vrais récits. J'aimerais savoir ce qu'ils ont à dire de la léproserie d'Uzuakoli qui a été détruite il y a deux jours.

• 1145

M. Thompson (Red Deer): En écoutant les témoignages des diverses personnes qui sont allées au Biafra, une question m'est venue constamment à l'esprit: est-il vrai qu'il n'y a qu'un seul aéroport? On a laissé entendre qu'un deuxième est en voie de construction. Les Biafrais ne pourraient-ils pas improviser un deuxième aéroport qui servirait exclusivement à la réception des secours médicaux et autres, et où pourraient atterrir des avions tels que le *Hercules* C-130?

Le Dr Johnson: Il y avait un aéroport à un endroit appelé Obilagu, près de la ville d'Okigwi, qui est maintenant occupée par les troupes fédérales; la Croix-Rouge l'a offert comme aéroport qui pourrait servir uniquement à la réception des secours, à l'exclusion de toute autre fonction, sous la surveillance internationale de la Croix-Rouge et d'une équipe de l'extérieur. Mais le gouvernement fédéral du Nigeria a refusé, à cette époque-là, sous prétexte que cet aéroport était situé sur la route qui sert aux invasions et que, par conséquent, il ne pouvait donner son assentiment. Je pense que la Croix-Rouge, de concert avec les autorités biafraises et grâce à l'aide internationale, pourrait mettre sur pied un aéroport assez rapidement. Le commissaire Lindt dit que cela ne serait pas trop difficile grâce aux treillis métalliques en usage pour la guerre au Viet-Nam. C'est cette sorte d'aide que le gouvernement du Canada pourrait offrir: matériel d'aéroport, radar et tour de contrôle portative. Je suis porté à croire qu'un aéroport réservé exclusivement aux marchandises de secours serait une importante contribution à la solution du problème des secours sans s'exposer aux difficultés d'ordre politique et militaire inhérente aux aéroports polyvalents.

M. Thompson (Red Deer): Vous avez répondu à la deuxième partie de la question que j'allais poser. Ne pensez-vous pas que la construction d'un tel aéroport, sous la surveillance contrôlée, disons de la Croix-Rouge ou d'un organisme international, pourrait être l'une des initiatives que le Canada serait bien en mesure d'entreprendre, en ce moment, en plus des deux, trois ou quatre avions qu'il fournit?

Le Dr Johnson: Je suis porté à croire que c'est là une chose qui mérite considération de la part du gouvernement canadien puisque ce genre de matériel, j'en suis certain, est à la disposition de l'aviation canadienne et pourrait être utilisé aux fins d'aéroport provisoire; le matériel fourni serait provisoire lui aussi et pourrait commencer à fonctionner à brève échéance.

M. Thompson (Red Deer): Ma dernière question, docteur Johnson, est d'ordre politique.

Je comprends que nous nous préoccupons avant tout, comme vous-même, de l'aspect humanitaire et de l'obligation qui est la nôtre d'aider et de soulager la région éprouvée. Mais votre expérience et vos propres antécédents en ce domaine sont peut-être de nature, je pense, à nous fournir sur l'autre aspect de la question des renseignements utiles, et c'est pourquoi je vous prierais de bien vouloir expliquer de façon plus détaillée ce que vous vouliez dire lorsque vous avez exprimé l'opinion que ce n'est pas par la force des armes que le problème serait résolu et que d'autres solutions devraient être trouvées à l'ensemble du problème. Quelles seraient ces solutions, d'après vous? Je répète que vos commentaires, si vous voulez bien vous y prêter, nous seraient utiles.

Le Dr Johnson: Très bien. Un mot seulement sur mon opinion selon laquelle une solution d'ordre militaire ne peut être trouvée. L'offensive finale actuelle, qui semble très bien vue en général, repose sur la supposition qu'il est possible de remporter une victoire militaire à la fois rapide et définitive. Je ne crois pas qu'elle puisse être rapide étant donné la résistance. Les journaux du matin font encore remarquer qu'au fur et à mesure que les Biafrais sont repoussés dans un territoire de plus en plus restreint, il est plus facile pour eux de se défendre, en un sens, car le front n'est jamais très éloigné et ils ne sont pas tiraillés de plusieurs côtés à la fois. Il est donc tout à fait possible que la prise des routes pavées et des villes qui restent ne soit pas chose faite aussi rapidement que nous nous y attendions. Quand j'étais au Biafra, au mois d'août dernier, on croyait que cela se produirait dans une couple de semaines. Ce n'est pas encore chose faite. Je suis d'avis que si cela arrive, la guerre ne serait pas finie pour autant: ce serait tout simplement le début d'une autre guerre et une étape pire encore d'une guerre qui pourrait bien se prolonger au-delà des six mois mentionnés par le Dr Arikpo, et six mois me paraissent une estimation bien optimiste du temps requis pour mettre fin à l'activité des guérillas. Il est bien possible qu'il faille des mois et des mois et même plusieurs années, et ce serait une grande tragédie. Je crois donc que l'offensive finale, qui semble très vraisemblable, et qui a pour but de mettre fin à la guerre et d'amorcer le soulagement de la misère et la reconstruction repose sur deux prémisses fausses. S'il n'en est pas ainsi, quelle est alors la réponse à la question d'ordre politique? Il me semble que l'Organisation pour l'unité africaine a été très catégorique à ce sujet. Elle a dit: «La cessation des hostilités. Nous voulons que chacun travaille à la cessation des hostilités», et je crois que si l'on examine de très près la déclaration de l'Organisation pour l'unité africaine, il ne s'agit pas seulement de cessation, mais que ce sont alors les négociations d'ordre politique qui réussiront à réaliser une certaine paix et une certaine unité. Cette Organisation ne définit pas la structure particulière de l'unité qui pourrait prévaloir dans cette région.

• 1150

Un dernier commentaire, si vous me le permettez. Si la campagne militaire pouvait réussir à brève échéance, elle ne pourrait pas parvenir à mettre sur pied la sorte de Nigeria que le gouvernement de Lagos espérait au début, mais ferait plutôt du Nigeria une seule entité politique dont une grande proportion constitue en partie un cimetière et en partie un camp de concentration; c'est-à-dire un groupe de personnes qui résistent au gouvernement et qui sont reliées au Nigeria uniquement par la force militaire. Il serait donc difficile de prévoir quelque forme de stabilité économique ou politique ou quelque heureux progrès dans un Nigeria de cette espèce.

M. Thompson (Red Deer): Vous dites donc que si le Canada a vraiment un rôle à jouer, étant donné qu'il est bien disposé envers les deux aspects du problème, ce rôle consisterait à faire inscrire cette question à l'ordre du jour d'un grand organisme international, tel que les Nations Unies, afin d'essayer de mettre fin aux hostilités?

Le Dr Johnson: Je crois qu'après cela, il faudrait des discussions d'ordre politique qui n'éliminent d'avance aucune des possibilités. Le problème qui a surgi lors des discussions antérieures d'ordre politique, c'est que le gouvernement de Lagos a dit qu'il ne pouvait pas

aller plus avant à moins qu'on n'abandonne d'abord l'idée de sécession. Autrement dit, Lagos ne doit pas s'engager dans des discussions qui mettent de côté au départ la possibilité de l'indépendance du Biafra, pas plus que le Biafra ne devrait se présenter à ces discussions convaincu de l'impossibilité de quelque formule d'unité. Ces résultats devraient être obtenus non pas par la force des armes, mais par les négociations.

M. Thompson (Red Deer): Je vous remercie beaucoup, monsieur Johnson.

Le vice-président: Je prie le comité d'autoriser la distribution du troisième rapport de l'équipe d'observateurs qui est rédigé en anglais seulement. L'édition française ne sera prête, semble-t-il, que dans une couple d'heures et il se peut que le Comité désire avoir cette édition entre les mains le plus tôt possible.

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Il n'y a pas d'objections? Je prie donc le secrétaire du Comité de faire distribuer l'édition immédiatement.

J'aimerais aussi qu'une proposition soit présentée en même temps pour que l'édition soit incluse en appendice dans le compte rendu du Comité.

M. Roberts: Je fais la proposition.

M. Gibson: Je l'appuie.

La proposition est adoptée.

M. Gibson: Il est bien évident, docteur Johnson, que vous êtes un Canadien dévoué et très bien renseigné. Il me fait plaisir de répéter ce que d'autres avant moi vous ont dit et de vous exprimer ma reconnaissance non seulement pour votre visite ici, mais aussi pour le travail extraordinaire que vous avez accompli.

De fortes rumeurs ont voulu que des armes parviennent au Nigeria en provenance de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la France. D'après vous, monsieur, l'importation d'armes au Nigeria constitue-t-elle par elle-même une ingérance dans le domaine politique?

Le Dr. Johnson: Oui. L'importation d'armes a certainement exercé une influence fondamentale sur le cours de la guerre. Si, ces quatorze derniers mois, le gouvernement de Lagos n'avait pas pu compter sur l'entrée des armes britanniques, je crois qu'il aurait eu de très grandes difficultés. Je dois dire que j'ai toujours été l'un de ceux qui disaient que l'interruption de l'expédition d'armes britanniques aurait été l'une des clefs qui auraient mis fin à la guerre dans un délai de quelques semaines. En un sens, cela constitue vraiment une décision d'ordre politique.

• 1155

M. Gibson: Ce que je trouve difficile à comprendre, c'est qu'on nous dit de ne pas nous immiscer dans le domaine politique, car ce serait intervenir dans le développement d'une puissance étrangère. Ce que je ne comprends pas, monsieur, c'est la raison pour laquelle U Thant, à titre de secrétaire général, n'a pas pris position publiquement ou privément (peut-être l'a-t-il fait, mais je ne le crois pas) en ce qui a trait à l'importation d'armes dans ce pays en ce moment-ci. Avez-vous des renseignements là-dessus?

Le Dr. Johnson: L'importation d'armes dans le...?

M. Gibson: Dans le Nigeria. Il semble que U Thant n'a rien dit en public. Pensez-vous qu'il fait enquête à titre privé?

Le Dr. Johnson: Je ne sais pas ce qu'il fait à titre privé.

M. Gibson: Au cours de votre conversation avec l'un des fonctionnaires du bureau de U Thant, avez-vous soulevé la question des armes en tant que telle?

Le Dr. Johnson: Je crois comprendre que le secrétaire a certaine latitude pour faire des sondages dans les régions troublées et qu'il a délégué son représentant, je crois que c'est M. Nils Gussing, à Lagos, pour y faire des sondages à ce sujet.

Je me suis rendu deux fois aux Nations Unies et j'ai causé avec des fonctionnaires supérieurs et non pas avec U Thant lui-même. A ce moment-là, j'ai demandé s'il ne serait pas possible que les Nations Unies amorcent au moins une enquête pour découvrir ce qui se passe. Je n'ai pas osé faire de propositions bien précises, mais j'ai réellement laissé entendre qu'il s'agit là d'une affaire internationale: on m'a répondu les deux fois que les Nations Unies se tiennent à l'écart alors que l'Organisation pour l'unité africaine, qui est le groupe régional, s'occupait de l'affaire.

J'ai l'impression qu'il y a à cette situation de multiples raisons. L'une de ces raisons, c'est naturellement le problème du Viet-Nam au sujet duquel les Nations Unies n'ont pas pu intervenir, et lorsqu'elles se sont occupées du problème du Congo, ce fut une affaire très difficile et très compliquée, et je crois que la non-intervention des Nations Unies s'explique en partie par l'hésitation à s'occuper d'une affaire africaine et en partie par déférence pour l'Organisation pour l'unite africaine. J'ai insisté là-bas sur les mêmes questions qu'ici. Étant donné que la Grande-Bretagne, la Russie, et l'Égypte aussi jusqu'à un certain point, étaient mises en cause, il semble maintenant que d'autres nations, y compris la France, soient aussi mises en cause. Cela devient de plus en plus un conflit dans lequel non seulement les nations africaines mais

aussi peut-être des nations de l'extérieur pourraient avoir un rôle décisif et de plus en plus compliqué et dangereux. Il me semble donc que c'est là une question qui mérite une enquête de la part des Nations Unies.

M. Gibson: Il me reste encore une question à poser. Pensez-vous que nous devrions essayer de convaincre le secrétaire de la nécessité d'envoyer une armée qui verrait à rétablir la paix, non pas une armée policière, mais une armée visant à rétablir la paix et qui pourrait discuter d'un cessez-le-feu?

Le Dr Johnson: C'est peut-être là l'un des moyens qu'il pourrait juger opportun après l'avoir étudié. Mon opinion à moi, c'est qu'il faut, avant tout, étudier cette question. C'est pourquoi je suis d'avis que nos propres préoccupations nous autorisent à envoyer là-bas un groupe qui découvrirait les faits sur place. Pour les Nations Unies, je crois que le premier pas devrait consister en une enquête pour savoir ce qui se passe avant que puissent être décidées les mesures qui s'imposent. Mais il est bien possible qu'il ait déjà été question de cela. Il y a quelques mois, comme vous êtes au courant, le secrétariat du Commonwealth a parlé de la possibilité d'un groupe qui maintiendrait la paix. On parle davantage maintenant d'un groupe d'observateurs qui pourrait s'y rendre. Ce sont là des moyens possibles, mais l'affaire est si compliquée que, d'après mois, il faudrait d'abord une enquête des plus minutieuses qui devrait comprendre, je crois, l'examen des deux aspects.

M. Gibson: Je vous remercie.

M. Yewchuk: On a déjà abordé la question que je désirais vous poser. Docteur Johnson, de nombreux commentaires ont été faits quant à savoir si le groupe d'observateurs qui se trouve là-bas à l'heure actuelle a vraiment toute l'efficacité désirée étant donné qu'il est sous la direction du gouvernement militaire fédéral. Il n'observe qu'un côté et il n'est habituellement prêt à passer aux actes que longtemps après que les difficultés ont eu lieu. Que pourriez-vous suggérer comme moyen de rendre le groupe d'observateurs plus efficace en vue de nous faire connaître avec plus de précision ce qui est réellement arrivé là-bas?

• 1200

Le Dr Johnson: Je suppose que le problème fondamental, en partie du moins, d'un groupe d'observateurs (je ne fais aucune allusion à la compétence des hommes, car je crois savoir que ce sont tous des hommes d'une grande compétence et d'une grande intégrité et je pense qu'il n'y a aucun doute là-dessus), il me semble donc que le problème de base de cette façon de procéder c'est qu'il s'agit là d'un groupe d'observateurs qui a été invité par le gouvernement militaire fédéral, invité par l'un des deux côtés, pour observer ses actes et à qui l'on a donné beaucoup de latitude en théorie, si j'en juge par le mandat qu'il a reçu; en pratique, toutefois, ce groupe dépend très étroitement, je suppose, des moyens de transport et des permissions du gouvernement militaire fédéral. S'il devait y avoir un groupe d'observateurs du genre proposé, il vaudrait beaucoup mieux que ce fût un groupe qui ne serait pas l'invité du Lagos, mais qui serait plutôt responsable aux Nations Unies et qui pourrait faire des observations des deux côtés du conflit. Son rapport inspirerait alors beaucoup plus de confiance. Je n'ai aucun doute personnel là-dessus. Les rapports que j'ai lus me semblent renfermer des déclarations très prudentes, compte tenu des très grandes restrictions dont est l'objet un tel groupe. Il aurait valu beaucoup mieux avoir un groupe international relevant d'un organisme international et qui aurait pu se déplacer des deux côtés du conflit.

M. Yewchuk: Pensez-vous que le groupe serait plus utile s'il était sur place au moment des engagements, disons, sur le front même? Car il semble que la plupart des atrocités ont lieu lorsque les soldats nigériens entrent dans un village et, comme la chose a été rapportée antérieurement, tuent bien des gens qui ne sont pas mêlés à la guerre.

Le Dr Johnson: Vous avez raison. J'ai lu le très intéressant rapport relatif au personnel de la Croix-Rouge qui a été tué, et dont il est question dans le deuxième rapport, je crois. Voici le texte même:

> (a) Les soldats fédéraux, sans provocation de la part des personnes en cause, ont tiré délibérément sur deux fonctionnaires de la Croix-Rouge et sur deux représentants du Conseil mondial des Églises et les ont tués: ils ont blessé trois autres fonctionnaires de la Croix-Rouge. Plusieurs rondes de cartouches ont été tirées d'une distance de 3 à 5 mètres. L'officier-commandant, dont l'identité n'a pas été révélée, était sur les lieux de la fusillade mais n'a pas voulu ou n'a pas pu l'empêcher;

C'est là, évidemment, ce que redoutent les Biafrais. Ils disent: «C'est très bien d'avoir de bonnes intentions à Lagos, mais cela ne règle pas nos problèmes. Ce que nous redoutons va se produire longtemps avant que les observateurs de Lagos entrent en scène pour nous protéger.» C'est là le problème, à mon avis. S'il n'y a pas d'observateurs des deux côtés de la ligne, l'utilité de leur rapport devient alors un grave problème. Je ne doute pas de la véracité du rapport, compte tenu des limites qui ont été imposées à ce qu'ils ont pu voir.

M. Yewchuk: Je vous remercie beaucoup.

Le vice-président: Monsieur De Bané?

[*Texte*]

M. De Bané: J'ai eu l'impression, à l'audition de certains témoignages, particulièrement celui de M. Arnold Smith, que la situation est extrêmement confuse et qu'il est impossible de savoir exactement l'étendue de la tragédie qui se passe là-bas.

Pourriez-vous nous faire connaître vos commentaires à la suite du témoignage, par exemple, de M. Smith qui, malgré tous les renseignements qu'il possède, refuse de dire que réellement, une tragédie très importante se joue là-bas? Vous avez mentionné que 500,000 personnes seraient décédées, cela atteindrait un million d'ici la fin de l'année. Ne trouvez-vous pas que certaines personnes ont tendance à essayer de minimiser l'étendue de ce drame? Il nous a fortement conseillé d'être très prudents et de ne pas laisser nos sentiments l'emporter sur notre raison.

[*Traduction*]

• 1205

Le Dr Johnson: Vous avez raison de me poser la question, car j'ai l'intime conviction que nous avons besoin de renseignements sûrs à ce sujet. C'est en grande partie pour cette raison que je suis retourné au Biafra en août. A cette époque, je voyais avec scepticisme les tableaux d'enfance souffrante et les données statistiques qu'on publiait au sujet de la mortalité attribuable à la faim. Nous étions à lancer, au Canada, un Fonds de secours nigérien-biafrais, j'étais moi-même étroitement associé au projet dont j'étais l'initiateur, de sorte que je tenais à m'assurer que nous disposions de renseignements sûrs au sujet de la situation. De plus, vu l'aspect politique de la question, celle-ci ne pouvait être traitée d'un point de vue sentimental ou partial, mais plutôt avec un esprit réaliste. Ceux qui ont prétendu que le tableau des souffrances a été exagéré par le gouvernement biafrais et que, en réalité, les pertes de vie n'ont pas été très nombreuses, ont accompli une besogne très dangereuse.

C'est en mars ou en avril, sauf erreur, que j'ai reçu du haut-commissariat nigérien, à Ottawa, des chiffres montrant que les pertes de vie causées par la guerre, jusque-là, étaient estimées, de façon modérée, à 150,000 ou 200,000. Il s'agit là de pertes de vie attribuables à la guerre, ainsi que des civils ou autres personnes qui sont morts des suites de la guerre. D'après le chiffre estimatif que j'ai établi lors de mon séjour là-bas, en juillet—chiffre qui a été corroboré depuis par d'autres personnes qui ont beaucoup insisté là-dessus—soit 6,000 personnes par jour, soit 40,000 personnes par semaine, on aboutit, après une période de 12 semaines, à un nombre supplémentaire de 400,000 ou 500,000 pertes de vie. Nous avons donc affaire à une tragédie de très grande envergure, compte tenu des dimensions de l'Afrique, et je mets n'importe qui au défi de contester la validité de ces chiffres. Les témoins les plus dignes de foi que vous puissiez interroger, en cette matière, ce sont, à mon avis, le Dr Middlekoop, le Père Prendergast, de *Caritas*, et M. Heinrich Jaggi, du comité international de la Croix-Rouge. Non content des chiffres fournis ci-dessus, j'ai consulté de nombreuses personnes, je me suis rendu au cœur du pays, dont j'ai visité les villages, et j'ai posé force questions au sujet des événements qui se déroulaient. Partout, la situation était la même; les gens mouraient paisiblement dans tous les coins du pays; il s'agissait bien d'une situation atteignant des proportions gigantesques.

J'ai communiqué des renseignements à cet égard, au gouvernement nigérien par l'entremise du haut-commissariat, à Ottawa; en effet, j'estime qu'il est extrêmement difficile de se rendre compte, à Lagos, de l'étendue de la guerre. Je recevais hier une lettre d'un de nos collègues posté là-bas; il disait: «Nous avons souvent l'impression, ici, qu'il n'y a pas de guerre; la chose paraît bien insignifiante, bien éloignée». Je me souviens que, lors de mon séjour à Lagos, en janvier, alors que j'arrivais à peine du Biafra, il fallut moins d'une semaine sur les lieux pour en arriver à croire que la guerre était vraiment sans importance, comme un petit fait insipide se déroulant à la dernière extrémité du pays. Mais quand vous entrez dans le pays, comme je l'ai fait et comme l'ont fait deux des membres du comité, sans parler des journalistes, vous constatez subitement qu'il se passe là une tragédie d'importance majeure.

[*Texte*]

M. De Bané: Je ne sais pas, docteur, quelle est votre réaction à l'avertissement qui nous a été donné à plusieurs reprises de faire bien attention à ce que notre sympathie, notre générosité ne soient plutôt un facteur nuisible à la solution de ce problème.

Personnellement, j'ai été très surpris de cet avertissement: faites bien attention de prendre des attitudes malheureuses du fait de votre sympathie. En d'autres termes, j'ai l'impression qu'en plus de cet avertissement et de certaines indices à l'effet que personne ne peut nous dire ce qui se passe là-bas on semble vouloir minimiser cette tragédie, et je voudrais vous demander si vou savez également cette impression et pourquoi on a tendance à agir ainsi?

• 1210

[*Traduction*]

Le Dr Johnson: Lorsque je me trouvais à Lagos, en janvier, un représentant très compétent du gouvernement nigérien, qui rentrait

à peine des États-Unis, me signalait qu'il avait dit à des amis américains: «Ayez de la sympathie à l'égard des habitants du Biafra, mais de grâce ne leur fournissez pas d'encouragement, car vous ne ferez que prolonger la durée de leurs souffrances. Comme nous allons écraser la rébellion, tout encouragement fourni à ces gens ne ferait que retarder le règlement définitif de la situation militaire et, partant, l'arrivée des secours». J'avoue ne pas très bien comprendre la position de ceux qui, plus récemment, ont affirmé la même chose, soutenant que l'intérêt et l'attention accordés au Biafra peuvent entraîner des milliers de pertes de vie. On dirait que ces personnes ont opté définitivement pour la solution du coup de grâce, de l'offensive militaire impitoyable, et que, par conséquent, le plus tôt on en finira, le moins cruel ce sera. Le procédé, pour dur qu'il soit, assure au moins la fin des souffrances et l'arrivée des secours. La malheur, c'est que cette position ne concorde pas avec les faits qui se déroulent au Biafra. Je ne conçois pas qu'un observateur rentrant du Biafra puisse adopter une telle attitude, car la réalité qui vous frappe, là-bas, est incontestable. C'est ce qu'ont constaté les deux parlementaires qui viennent de faire une brève visite en ce pays, et l'on apprend beaucoup du seul fait d'avoir constaté sur place à quel point ces gens sont décidés à maintenir la lutte, non sans manifester, du reste, beaucoup plus d'ingéniosité. Si l'on se fie à cette petite carte, on s'imaginera peut-être que la situation est désespérée.

Avant de me rendre là-bas, en août, je me demandais si tel n'était pas le cas; et si je me rendais sur les lieux, c'était en partie pour voir ce qui se passait exactement. On s'aperçoit alors que la population est fermement décidée à se battre, au lieu de se rendre, cette dernière solution équivalant pour elle à un suicide; de sorte qu'il subsiste bel et bien un petit pays d'importance appréciable. Lorsque je m'y trouvais en août, le pays avait une étendu égale à celle de la Hollande, la population des deux pays étant, du reste, comparable; or, il s'agit là, pour l'Europe, d'un chiffre non négligeable. Même si le territoire a diminué aujourd'hui en superficie, il renferme encore de six à huit millions d'habitants, chiffre qui constitue un pays de bonne taille.

Cette population fait preuve d'un grand courage. Si l'on n'applique pas une solution militaire, comment mettra-t-on fin à ses souffrances? Certes, nous devons prendre toutes les mesures possibles, d'ordre international ou autre, pour hâter la fin des hostilités. Il serait inadmissible que le Canada appuie de quelque manière le gouvernement fédéral du Nigeria ou le gouvernement britannique dans leurs manœuvres d'offensive finale. A mon avis, nous devons nous écarter de cette solution et continuer d'étudier la situation, puis tenter de susciter des mesures d'ordre international de nature à amener la cessation des hostilités et un règlement sur le plan politique.

[*Texte*]

M. De Bané: Je vois, docteur, que nous avons réagi de la même façon à l'avertissement qui nous a été donné et que notre attitude a été la même.

Je voudrais vous poser une dernière question. L'argument à l'effet que toute ingérence dans ce problème pourrait mettre à feu et à sang tout le Continent africain, parce que les pays qui ont accédé à l'indépendance sont d'anciennes colonies françaises, anglaises, portugaises ou même espagnoles, s'applique-t-il complètement au problème du peuple biafrais?

[*Traduction*]

Le Dr Johnson: Je pense que toute intervention directe du Canada dans cette guerre serait fort intempestive. Ni les Biafrais ni les Nigériens n'aimeraient que nous nous mêlions de leur dicter les décisions politiques à prendre. Il en est sûrement de même des autres pays d'Afrique.

Par ailleurs, bon nombre de pays d'Afrique appartenant à l'Organisation pour l'unité africaine se réjouiraient de voir trancher la question par un organisme international. C'est ce qu'a déclaré très nettement le représentant de la Zambie dans le discours qu'il a prononcé à l'ONU; parlant très librement, il a dit sans ambages qu'il espérait voir quelque organisme international prendre des mesures à cet égard.

• 1215

Je pense que la chose est vraie d'un bien plus grand nombre d'États africains qu'on ne le croit. L'Organisation pour l'unité africaine a, évidemment, ses propres problèmes, et il y a de nombreux motifs qui justifient ses décisions. Si l'on scrute l'ensemble de cette question, si on lit le reportage paru dans la revue *Newsweek* et si on discute de ces choses dans divers milieux américains, on constatera que, selon l'opinion majoritaire, l'avènement de la sécession entraînera la balkanisation de l'Afrique. Pour ma part, je ne suis pas de cet avis. A mon sens, il faut tenir compte de chacun des problèmes liés à la sécession. Du point de vue biafrais, il n'y a pas là sécession; il s'agit d'une guerre pour l'autonomie, d'une guerre de libération. Il faut considérer chaque problème sous son jour particulier. C'est ce que font les habitants du pays. Je le répète, ce qui me renverse, en Afrique, c'est la pensée qu'il pourrait se créer ici un précédent en accordant à un gouvernement fédéral des

pouvoirs illimités, y compris celui de détruire presque toute la population, afin d'assurer l'unité d'un pays. Un tel précédent, à mon avis, n'inspirerait à une minorité africaine aucune sécurité, si le monde reste indifférent devant une telle éventualité; de sorte que, même si le Canada ne doit pas intervenir directement, en tant que gouvernement, il y aurait lieu de soumettre la question à un tribunal international pour étude, afin de hâter la fin des hostilités et de favoriser la tenue de négociations. Nous jouerions là un rôle utile.

Le vice-président: A vous la parole, monsieur Legault.

M. Legault: Merci, monsieur le président. A seule fin de nous donner une évaluation matérielle, pourriez-vous indiquer, docteur, la longueur et la largeur, en milles, de la région de configuration oblongue, délimitée par un cordon de ceinture, où les Ibos sont maintenant réunis? Peut-être fournir des chiffres approximatifs en milles indiquant la longueur et la largeur du territoire, en fournissant quelques précisions sur la population, qui est d'environ huit millions d'habitants?

Le Dr Johnson: A l'heure actuelle, ce territoire, du nord au sud, mesurerait environ de 60 à 70 milles. A partir du fleuve Niger jusqu'au-delà de la rivière Cross, à l'autre extrémité, il y aurait une distance d'environ 80 à 100 milles. Ce n'est là qu'une estimation très approximative. Quant à la distance qui sépare Umahia et Okigwi, elle est d'à peu près 40 milles. Pour se rendre d'Umahia à l'aéroport d'Uli, il faut parcourir environ 60 milles. Le trajet pour revenir de ce côté-ci jusqu'à Isuofia, où je suis allé, est d'à peu près 40 milles. On peut donc dire, en gros, que les distances sont de l'ordre de quelque 60 milles sur 80 ou 100 milles.

M. Legault: C'est dans les limites de cette région que vit une population de six à huit millions d'âmes?

Le Dr Johnson: Tel est le chiffre estimatif qu'on donne à l'heure actuelle, car les réfugiés et les Ibos ont reculé à mesure que l'avant-garde des armées fédérales s'avançait.

Lors de mon séjour là-bas, en août, les troupes avaient atteint à peu près ce point-ci. Je crois que l'estimation était assez exacte, puisque bon nombre de personnes l'ont corroborée en parlant de huit à dix millions, chiffre qui a dû baisser par suite du retrait, car ce n'est pas tout le monde qui a pu déménager.

M. Legault: Merci beaucoup, docteur. Voici ma deuxième question. Vous avez eu l'occasion de discuter de ces difficultés particulières avec les hauts fonctionnaires des deux camps. Le témoignage de M. Arnold Smith nous porte à croire qu'il existe encore un espoir de règlement politique. Vos entretiens avec les hauts fonctionnaires des deux camps vous permettent-ils d'entrevoir une telle éventualité, ou s'agit-il simplement d'un souhait?

Le Dr Johnson: Le témoignage de M. Arnold Smith comportait, évidemment, le mot «rigide». Il a dit: «Lorsqu'il fut question d'abandonner le projet de sécession, le gouvernement fédéral a adopté une attitude rigide, estimant que ce serait le point de départ des pourparlers».

Si l'on s'adresse aux membres de l'autre camp, ils se montrent presque aussi fermes à ce sujet, affirmant qu'ils n'entrevoient pas la possibilité—surtout à l'heure actuelle, après 14 mois de souffrances et de guerre—d'obtenir la sécurité et la liberté qu'ils désirent dans le cadre d'un ensemble de structures politiques unifiées; toutefois, ils accepteraient certaines formes d'association.

• 1220

Une des choses qui vous frappent, quand vous avez des entretiens avec les représentants des deux camps, c'est que les dirigeants des deux côtés, sont des hommes doués et compétents, bon nombre d'entre eux faisant preuve d'une grande intégrité. Ce sont des présidents d'universités et d'éminents avocats ou des hauts fonctionnaires d'élite, qui unissaient autrefois leurs efforts au sein d'une organisation unique, la Fédération du Nigeria.

On effectue toujours des travaux de recherche visant à trouver une formule. Ce qui est encourageant dans le témoignage de M. Arnold Smith, c'est que, il y a deux semaines à peine, les représentants du Biafra lui ont formulé des propositions à ce sujet, en vue de mettre au point une formule de compromis. Le débat n'est donc pas clos, à mon avis, même si, pour l'instant, on n'arrive pas à concilier la position des deux camps.

M. Legault: Merci, docteur. Vous avez dit tantôt qu'il est dangereux d'accorder tous les pouvoirs à un État fédéral car cela pourrait entraîner la destruction complète d'une région ou de ses habitants. Croyez-vous qu'il existe, comme nous en discutions lors des réunions précédentes, un mouvement intentionnel de génocide de la part des troupes fédérales?

Le Dr Johnson: En employant ce mot, vous introduisez dans le débat des éléments très difficiles à définir. Pour vous répondre, je prendrais un biais et je dirais que cette guerre, dans laquelle des groupes importants de personnes ont été littéralement masacrées, a entraîné une extermination considérable, soit en raison de la politique de Lagos, soit du fait de l'activité déployée sur les lieux par les dirigeants militaires. Lors de la prise de Benin et d'Asaba, tous les Ibos mâles de plus de 10 ans ont été réunis et abattus; lors de la

prise de Port Harcourt, les malades hospitalisés ont été tués à la baïonnette; il s'est passé de nombreuses tueries de ce genre. Ce qui m'inquiète au sujet de la situation actuelle, c'est que Lagos a annoncé qu'il en était à sa dernière offensive, qu'il est sur le point d'envahir le territoire, qu'il est décidé à gagner la guerre à tout prix et à écraser la rébellion.

Lorsque vous allez au Biafra, comme l'ont fait MM. Charles Taylor et Stephen Lewis, deux députés au Parlement canadien, et comme je l'ai fait moi-même, d'abord en janvier puis en août, vous constatez que cette population est décidée à combattre jusqu'à la mort, plutôt que de se rendre, chose qui correspondrait, à leurs yeux, au suicide. S'il fallait que ces deux mouvements s'affrontent, il ne pourrait en découler qu'un massacre de la pire espèce. Les guerres de guérillas sont particulièrement coûteuses en vies humaines, car il est difficile, à ce stade-là, de faire la distinction entre soldats et civils; de sorte que la décision du gouvernement de Lagos, qui entend imposer la renonciation à la sécession, en s'opposant à la volonté arrêtée des Biafrais, qui refusent d'y renoncer parce qu'ils y voient la condition de leur survivance et de leur liberté, se traduira, dans les mois à venir, par d'innombrables pertes de vie si l'on s'en tient à la solution militaire. Qu'il y ait là ou non intention de génocide, volonté de détruire une race, il s'ensuivra sûrement une intensification considérable des massacres et une grande multiplication du nombre des victimes.

M. Legault: Merci beaucoup, docteur.

Le vice-président: Monsieur Howard, c'est votre tour de parole.

M. Howard (Okanagan Boundary): Docteur Johnson, votre témoignage d'aujourd'hui nous a tous vivement intéressés. Certes, les deux camps du Comité manifestent un intérêt exceptionnel à l'égard de cette question. Peut-être même est-on en proie à l'hésitation, au point de ne pouvoir décider des mesures à prendre en l'occurrence. Lorsque votre Église a décidé d'envoyer des délégués en Afrique, entendait-elle les prendre dans les rangs d'un seul côté de la Chambre? Si tel est le cas, n'aurait-il pas été plus sage de choisir des représentants des deux côtés de la Chambre.,

• 1225

Le Dr Johnson: Monsieur le président, j'aimerais d'abord, si vous me le permettez, rectifier l'affirmation selon laquelle la décision est le fait d'une Église. Il s'agit bien plutôt d'une affaire personnelle. Les deux délégués choisis et envoyés là-bas se trouvent être des amis personnels de longue date. Leur appartenance à un parti autre que celui auquel j'ai donné mon appui, lors de la dernière campagne électorale, ne les a nullement empêchés d'être choisis. Je suis de ceux qui appuient M. Donald Macdonald, président du Conseil privé du Canada, qui est mon député. J'avoue qu'il ne m'a pas été facile d'obtenir audience auprès du gouvernement; c'est du reste une des raisons pour lesquelles je suis heureux du fait qu'on étudie cette question plus en détail. Au surplus, ces deux hommes appartiennent à d'autres confessions religieuses: je suis presbytérien, tandis que M. Andrew Brewin est anglican, sauf erreur, et M. David MacDonald, membre de l'Église unie. Il s'agissait donc là d'une affaire personnelle. Ces hommes, que je connais depuis longtemps, s'intéresssaient intensément à la question, de sorte que, s'ils ont été délégués, c'est au nom de l'amitié personnelle et en raison de leur compétence et de leur intégrité. On s'est demandé s'il y aurait lieu d'inviter aussi quelque membre de l'autre parti, mais je n'y comptais aucun ami personnel de longue date ni autre connaissance de ce genre, de sorte que le choix s'est fait en dehors de toute considération politique.

Je ne sais au juste si le gouvernement aurait approuvé l'envoi d'un représentant dans une région qu'il tenait pour inexistante, puisqu'il refusait même d'utiliser le mot «Biafra», n'employant que l'expression «chef de rébellion». Nous avons étudié la question sans nous arrêter à ses aspects politiques, purement d'un point de vue d'amitié personnelle.

M. Howard (Okanagan Boundary): Il vous a été difficile, avez-vous dit, d'obtenir audience auprès du gouvernement à ce sujet. Estimez-vous que le gouvernement aurait pu vous appuyer davantage pour établir vos contacts?

Le Dr Johnson: J'ai pu profiter d'une occasion, monsieur le président. Je dois admettre que MM. Riddell et Scrabec, ici présents, ont été en relations étroites avec lui pendant bon nombre de mois; et auparavant, ils avaient déjà reçu bon accueil, ayant même eu des entretiens à ce sujet avec M. Sharp. J'ai eu l'impression que mon témoignage a paru partial et pro-biafrais, comme si j'étais le porte-parole du Biafra. Telle n'est pas ma préoccupation; je souhaite simplement le règlement pacifique de la guerre qui sévit dans ce pays. Si je diffère de certains autres, c'est probablement parce que j'ai eu l'occasion d'évaluer la situation sur les lieux mêmes, et les constatations que j'ai faites ont modifié mon opinion quant à l'issue de la guerre.

J'aurais beaucoup aimé partager mes observations avec M. Trudeau, car il y a là, à mon avis, une question de très grande importance pour le Canada, qui pourrait remplir, dans ce pays, un rôle créateur de direction en facilitant le règlement de cette immense tragédie; aussi, est-il impérieux de recueillir, à ce sujet, le plus d'information possible.

M. Howard (Okanagan Boundary): Dans un autre ordre d'idées, pourriez-vous me dire quels sont, selon vous, les objectifs que visent le Royaume-Uni et l'URSS en appuyant l'État fédéral?

Le Dr Johnson: Je n'oserais pas risquer de conjecture à cet égard. Je ne saurais vraiment dire s'il existe un contrôle économique en permanence dans la région, peut-être en raison des énormes ressources pétrolières qui se trouvent non seulement au Biafra, mais aussi de l'autre côté du Niger. D'après lord Shepherd, le Royaume-Uni compte, sauf erreur, quelque 18,000 sujets britanniques vivant dans l'État fédéral du Nigeria; or, bon nombre de ces résidants occupent des postes détenus autrefois par les Biafrais lorsque ceux-ci étaient répandus et travaillaient dans les diverses parties du Nigeria. Il me paraît très difficile de savoir la position des Anglais; aussi, je m'attends à des débats très intéressants à la réouverture du Parlement britannique. Il est vraiment fâcheux que la Chambre des communes britanniques ne se soit pas réunie à ce moment critique de l'évolution du conflit.

M. Howard (Okanagan Boundary): D'autre part, quels sont les motifs des autorités qui fournissent aux Biafrais des armes et de l'équipement?

• 1230

M. Johnson: En ce qui a trait aux motifs, vous devrez vous adresser à la personne que la chose intéresse particulièrement. Ils me semblent nombreux dans le monde d'aujourd'hui ceux qui sont profondément bouleversés simplement par l'aspect humanitaire, et si les gens ont combattu tout ce temps, ont accepté de souffrir aussi profondément et sont encore prêts à souffrir présentement, il doit y avoir autre chose que des raisons politiques superficielles pour ce genre de résistance. Je me permettrai de vous faire quelques observations sur la déclaration du président Nyerere, une belle déclaration, sur les raisons de leur appui, M. Houphouet-Boigny de la Côte d'Ivoire a fait une magnifique déclaration à l'occasion de leur reconnaissance dans laquelle il a dit qu'il croyait en l'unité, oui, mais une unité des vivants et non une unité des morts, une unité dans l'amour et non une unité dans la haine, et je soupçonne que certains de ces facteurs sont sans doute compliqués. Il est difficile de déterminer quels facteurs économiques particuliers sont en jeu, parce que certaines des nations en cause et qui censément... personne ne sait exactement de quel appui il s'agit... fourniraient de l'aide au Biafra, sont des nations qui ont également eu des intérêts très importants du côté fédéral du Nigeria et pourraient être menacées de perdre des ressources qu'elles détiennent pour un risque quelque peu aléatoire. La situation est très embrouillée et aucune autorité que j'ai pu consulter n'a fourni des renseignements clairs sur ce en quoi consiste exactement l'appui, ni sur ce qu'en sont les motifs et les rapports.

Je soupçonne que certains de ces facteurs sont compliqués, sans aucun doute. Il est difficile de déterminer quels facteurs économiques particuliers sont en jeu parce que certaines des nations impliquées et qui censément... personne ne sait exactement de quel appui il s'agit... fourniraient de l'aide au Biafra, sont des nations qui ont également eu des intérêts très importants du côté fédéral du Nigeria et pourraient être menacées de perdre des ressources qu'elles détiennent pour un risque quelque peu aléatoire. La situation est très embrouillée et aucune autorité que j'ai pu consulter n'a fourni des renseignements clairs sur ce en quoi consiste exactement l'appui, ni sur ce qu'en sont les motifs et les rapports.

Le vice-président: Merci. On m'a donné à entendre que M. Johnson doit prendre l'avion à 2 heures et quinze minutes. Il nous reste deux questionneurs et vu qu'il est midi et demi, il me semble que...

M. Fairweather: Je n'ai que deux brèves questions.

Le vice-président: Il nous reste alors trois questionneurs? Pouvons-nous être brefs et compter lever la séance, disons, dans 15 minutes? Cela vous convient-il? Bien. A votre ami M. MacDonald, monsieur Johnson.

M. MacDonald (Egmont): Vu que je me suis absenté pendant environ une demi-heure, je vous prie de me dire si ma question a déjà été posée, afin de ne pas y revenir. Nous avons recueilli des témoignages ici, et constaté sur place que, dans très peu de temps, toute la question des secours va devenir beaucoup, beaucoup plus grave qu'elle ne l'est même actuellement parce que les victuailles, les stocks alimentaires du pays, sont en voie de s'épuiser. A-t-on discuté ici, ce matin, de cette question, monsieur Johnson, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation d'une route terrestre? Il a été déclaré en comité qu'à un moment donné une voie d'accès par terre avait été proposée par le gouvernement militaire fédéral et que cette proposition avait été rejetée par les autorités du Biafra. Y a-t-il quelque possibilité, ou vous semble-t-il probable qu'on puisse en arriver à une entente? Pourriez-vous préciser un peu les raisons pour lesquelles les Biafrais ont rejeté la proposition visant l'utilisation d'une route terrestre qui servirait à transporter des vivres en beaucoup plus grandes quantités qu'il ne serait possible de le faire par un pont aérien.

M. Johnson: On a soulevé la question de savoir s'il serait possible de transporter au pays 3,000 tonnes par jour de victuailles par voie aérienne. Je réponds que si l'on pouvait multiplier le nombre d'avions, ce ne serait pas impossible d'après ce que je puis déduire de mes conversations avec le commissaire Lindt de la Croix-Rouge internationale et d'autres personnes qui connaissent les facteurs en jeu. S'il était possible de mettre sur pied un groupe marin ou terrestre qui serait politiquement et militairement acceptable aux deux côtés, ce serait préférable, mais dès que vous agitez cette possibilité, vous soulevez des questions militaires très difficiles. La route sur terre qu'on a maintes et maintes fois montrée du doigt à Objukwu comme bloquant l'acheminement des vivres en était une qu'une connaissance la plus élémentaire du pays aurait qualifiée d'inacceptable du point de vue militaire, à moins qu'ils aient décidé de se rendre. Certaines des dispositions visant un pont aérien de jour, me semble-t-il, soulèvent le même problème. S'il ne vous reste plus qu'une seule voie de communication avec le monde extérieur et que vous n'en êtes pas encore au point où vous songez à vous rendre, vous ne pouvez pas conclure un marché qui compromettrait l'usage de cette voie aux diverses fins autres que les secours. Mais le gouvernement du Biafra a proposé d'autres routes sur terre et par mer; les patrouiller et faire établir des patrouilles par une commission internationale sont, à n'en pas douter, choses difficiles du point de vue technique. Le pont aérien est beaucoup plus simple et il a été proposé qu'une tâche dont le gouvernement canadien pourrait peut-être se charger serait d'aider à l'aménagement d'un terrain d'aviation de secours qu'on pourrait multiplier. Avec un terrain de secours et un plus grand nombre d'avions *Hercules*, des approvisionnements pourraient être acheminés en quantités presque suffisantes pour répondre aux besoins actuels.

• 1235

M. MacDonald (Egmont): Vous semble-t-il, si l'on poursuit ce que vous venez de mentionner, qu'il serait possible d'établir une route terrestre qui pourrait être patrouillée par les pays indépendants comme le Canada, par exemple, et qu'ils pourraient de quelque façon, à titre d'autorité internationale, mettre en œuvre une opération de secours par terre, particulièrement du fait que nous serons bientôt en décembre alors que toute la situation des secours s'aggravera énormément?

M. Johnson: Toute personnes qui s'est occupée de la livraison de marchandises a pu se rendre compte qu'il fallait pousser deux choses: l'exploitation au maximum des possibilités d'un pont aérien dès maintenant, et l'exploration d'une voie terrestre ou maritime. Une de celles-ci pourrait remonter le Niger et certains canaux, elle semble être une des plus faciles pour y exécuter une opération de patrouille ou de dépistage, et je m'attends à ce que l'on continue cette exploration. M. Riddell des Affaires extérieures, ou d'autres sont au courant, mais je m'imagine que la Croix-Rouge internationale continue d'explorer cette possibilité.

M. MacDonald (Egmont): Merci, monsieur Johson.

Le vice-président: Monsieur Alexander?

M. Alexander: Oui, merci, monsieur le président. Monsieur Johnson, moi aussi je vous suis très reconnaissant de votre témoignage ici, ce matin. Je m'excuse de n'avoir pas été ici plus tôt. Il se peut que le sujet ait déjà été exploré.

D'abord, il me semble que vous avez donné à entendre qu'il y aurait appui, contrairement à ce qui a été déclaré, si l'initiative était prise par un pays quelconque à la suite d'une intervention des Nations Unies pour des motifs humanitaires. S'il en est ainsi, après avoir exploré le domaine et discuté de la question avec ceux qui devraient être au courant, vous semble-t-il que si le problème était présenté aux Nations Unies, on y trouverait un appui ou non? J'ai l'impression d'autre part, particulièrement en ce qui concerne l'Organisation de l'unité Africaine, qu'ils ne désirent peut-être pas que cette question soit soumise aux Nations Unies. Qu'en pensez-vous?

M. Johnson: Il s'agit d'une question au sujet de laquelle je ne mettrai pas en doute l'intégrité de notre ministre des Affaires extérieures en disant qu'il l'a étudiée avec divers groupes aux Nations Unies et qu'il n'a pas obtenu alors d'appui pour une proposition visant à soumettre la question aux Nations Unies. Je ne sais pas quelles étaient les modalités particulières du sondage, sauf que j'ai vu sa lettre adressée à U Thant et la réponse de ce dernier. Je me souviens aussi que M. Sharp a donné à entendre qu'on continuerait à chercher une solution pacifique, et j'ai l'impression que la question est d'intérêt général, comme vous en témoignez tous ici. Les gens veulent savoir s'il n'y aurait pas quelque moyen de trouver une solution, et c'est une affaire qui relève de la compétence d'une agence internationale. Si la formule particulière qui a été étudiée avec les Nations Unies n'est pas viable, il y en a peut-être une autre. A mon sens, ce serait du domaine de la recherche; il ne s'agit pas de rechercher une accusation de génocide, mais simplement d'une recherche. Y a-t-il génocide ou non? Nous savons que plus d'un demi million de

personnes sont mortes dans une guerre implacable et tout porte à croire que cela va continuer. Cela, me semble-t-il, mérite d'être étudié par la plus haute cour internationale que nous ayons et, d'après ce qu'il en sortira, il y aura lieu de formuler un plan d'action approprié.

Je ne vois pas comment nous pourrions maintenant nous tenir à l'écart et simplement laisser cette tragédie suivre son cours parce qu'elle va toucher les gens de plus en plus profondément, pour des années à venir, et il se peut, lorsque les gens seront décidés à intervenir plus tard, que la situation soit d'une complexité telle que ce ne sera plus seulement une question interne du Nigeria ni une question de conflit en Afrique même, mais un sujet majeur de dissension sur la scène européenne et plus loin.

• 1240

M. Alexander: Merci, monsieur Johnson; et maintenant, une seule autre question. Il me semble que l'épanouissement d'une collectivité ne dépend que de la direction que lui imprime la classe instruite. Je ne crois pas que les nombreux témoins entendus en aient dit bien long à ce sujet. Avez-vous la moindre idée du sort que l'on réserve aux gens instruits parmi les Ibos? Existe-t-il un programme systématique qui les viserait? Après tout, sans eux, les masses n'auraient plus personne pour les diriger.

M. Johnson: Le peuple ibo lui-même se rend bien compte de ce facteur, comme son histoire le rappelle. Une des raisons pour lesquelles ils jouent un rôle aussi important dans cette région, et dans l'Afrique, est qu'ils se sont donné beaucoup de peine par un système basé sur la famille pour donner à leurs hommes des chefs et une formation de premier ordre et ils ont maintenu cette tradition. Il est très intéressant d'observer l'encouragement qu'ils prodiguent au grand nombre de leurs jeunes, garçons et filles, qui sont à l'étranger pour qu'ils poursuivent leurs études. Ils ont su ramener la plupart de leurs cadres supérieurs. Il est surprenant de découvrir parmi les personnes que vous rencontrez au Biafra, soit le haut-commissaire en Inde, soit l'ambassadeur du Nigeria à Tokyo. La plupart des jeunes gens du ministère des Affaires étrangères qui vous accompagnent étaient attachés à l'ambassade du Nigeria à Washington ou dans un autre pays. Ces hommes sont retournés et ils remplissent des fonctions de chef au pays, mais ils ont encouragé un nombre remarquable de leurs étudiants à poursuivre leur formation, sachant que les cadres constitués par les gens instruits sont d'importance capitale pour l'évolution positive de leur peuple et de leur pays dans les années à venir.

M. Alexander: Merci, monsieur Johnson.

Le vice-président: Monsieur Fairweather.

M. Fairweather: Avez-vous été surpris, monsieur Johnson, par la pénurie plutôt extraordinaire des reportages sur la guerre entre le Nigeria et le Biafra par notre réseau d'État de radio-télédiffusion?

M. Johnson: J'ai été déçu de ce qu'on n'en ait pas présentés davantage. J'ai fait des démarches en février dernier pour qu'une équipe de Radio-Canada se rende au Biafra, mais cela ne s'est pas produit. Lorsque je suis revenu d'Europe en juillet, il y avait là des représentants de la télévision d'État que j'avais rencontrés en Grande-Bretagne qui désiraient vivement s'y rendre et étaient prêts à partir sur-le-champ. Permettez-moi de dire que celui qui se rend au Biafra prend de grands risques. Soit dit en passant, une raison pour laquelle je n'encourage que quelques-uns de mes amis à se rendre et à tenter cette chance, c'est que j'hésiterais à inciter un étranger à y aller. Je connais ces amis depuis assez longtemps pour savoir qu'ils ont les ressources s'ils veulent bien tenter leur chance. Les risques sont très considérables. J'ignore si, de la part de Radio-Canada, c'est à cause des risques et des incertitudes auxquels leur personnel serait exposé ou parce que la Société est d'accord avec la politique du gouvernement canadien, laquelle semble avoir été de ne pas reconnaître l'existence même du Biafra comme entité. Il me serait difficile d'en dire la raison. Mais ce n'est que récemment, et je crois comprendre d'après les appels téléphoniques que j'ai reçus, que plusieurs des programmateurs de la Société sont en route ou projettent de s'y rendre. Je m'en réjouis parce qu'il est très important que les gens obtiennent de première main une information exacte des faits.

M. Fairweather: Voyez-vous des implications d'une extrême gravité à ce qu'un réseau d'État évite d'aller aux sources d'information parce que cela pourrait aller à l'encontre de la politique du gouvernement du pays?

M. Johnson: Mon témoignage ici est à titre d'expert sur le Biafra, et non sur la Société Radio-Canada ou son mandat. Permettez-moi de dire, comme simple particulier, que j'aimerais voir, que j'aurais aimé voir Radio-Canada et les agences publiques beaucoup plus affairées à recueillir l'information qui était disponible, parce qu'il me semble que cela aide nos gens à se former des idées justes en matière de politique et de secours, et par conséquent à jouer le rôle le plus efficace que nous puissions remplir pour aider à trouver une solution pacifique dans ce pays.

• 1245

M. Fairweather: Ce sera à nous d'éclairer le pays à ce sujet, n'est-ce pas? A ce

propos, le ministre nous a fait valoir l'autre soir, comme explication de l'abstention du Canada à soulever la question aux Nations Unies, que les ministres des Affaires étrangères d'autres pays...et on nous a fourni un précis de leurs discours...ne l'ont pas soulevée. Qu'en dites-vous?

M. Brewin: Sauf un.

M. Fairweather: Sauf un. Oui. Cela vous semble-t-il une rationalisation aussi amère qu'à moi de la part des Nations Unies?

M. Johnson: J'ai lu le précis que le ministère des Affaires extérieures a bien voulu me remettre et j'ai lu également le discours de Kaunda dans les comptes rendus des Nations Unies. On constate que plusieurs...à ce moment-là la Tanzanie, un pays qui avait reconnu le Biafra...n'avaient pas fait rapport. Le discours de Kaunda n'était pas, il me semble, dans le précis, mais j'en ai vu une copie plus tard...il s'agit de la Zambie. Et le Gabon...tous ont fait des déclarations assez fermes à ce sujet dans l'espoir que l'affaire serait soumise à l'organisme mondial. En ce qui concerne les autres pays, il me semble y avoir deux choses dans leur inaction. Je suis très déçu des allusions presque fortuites et des pieuses mentions qu'on a faites de ce grave problème qui nous émeut tant. L'une serait, à mon avis, simplement une question d'information. Comme je l'ai répété souvent au cours de mon témoignage, très peu de gens ont eu l'occasion de voir la situation de première main et de voir les deux côtés du conflit et c'est la raison pour laquelle il me semble important que les Nations Unies prennent des mesures pour la faire connaître. En second lieu, à mon avis, il s'agit d'une question épineuse au sein même de l'Afrique, et les Nations Unies qui ont déjà plusieurs problèmes se sont donc bornées à laisser la chose à l'Organisation de l'unité africaine et aux États de la région.

M. Fairweather: Merci.

Le vice-président: Il s'agissait du dernier de nos questionneurs. Monsieur Johnson, les applaudissements spontanés et nourris que vous avez reçus à la fin de vos premières observations sont sans doute un indice de la cordialité avec laquelle vos paroles ont été accueillies ce matin. Permettez-moi de vous remercier au nom du Comité et en mon propre nom pour votre savant exposé et pour la patience dont vous avez fait preuve en répondant à toutes nos questions.

Messieurs, avant de lever la séance, il ne peut pas y avoir de réunion du sous-comité. Nous ne sommes que trois actuellement sur les neuf à ce moment et le Comité s'ajourne à 3 heures et quarante-cinq minutes de l'après-midi. Il se peut que le sous-comité se réunisse alors pendant quelques minutes ou que nous attendions d'avoir terminé plus tard cet après-midi.

Nous entendrons cet après-midi le témoignage de M. Roméo Maione et MM. Grossman et Bezanson sont dans notre ville. M. Grossman sera appelé si nous finissons tôt d'interroger M. Maione.

Le Comité s'ajourne à 3 heures et quarante-cinq minutes de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

• 1650

Le vice-président: Messieurs, je crois que nous pourrions nous mettre à l'œuvre. Nous avons bon espoir d'être en nombre dans quelques minutes. Nous pourrions aller de l'avant à condition que nous n'adoptions pas de motions et que nous ne fassions rien à titre officiel. Nous ne pouvons pas voter avant que nous soyons en nombre. Je propose que nous adoptions une motion plus tard pour verser les comptes rendus lorsque nous n'étions pas en nombre dans les *Procès-verbaux* de façon officielle.

Sous réserve de la condition précitée, je vous présenterai notre témoin de l'après-midi, M. Roméo Maione. M. Maione est à ma droite. Il a été président de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, une organisation mondiale, pendant la période de 1957 à 1961. Il était en poste à Bruxelles et a eu l'occasion de voyager en Afrique et dans d'autres parties du monde dans les fonctions qu'il occupait.

Il a été nommé directeur adjoint du Département des Affaires internationales du Congrès du Travail du Canada en 1962 et, à ce titre, il a eu l'occasion de voyager fréquemment à l'étranger. Par la suite, il est devenu président de l'Assemblée mondiale de la Jeunesse pendant la période de 1964 à 1966. Évidemment, en cette qualité, il a beaucoup voyagé.

Aujourd'hui, il est directeur de l'Organisation catholique du Canada pour le développement et la paix.

Votre sous-comité désirait présenter au Comité plénier un témoin représentant Caritas, mais il n'y a personne de l'organisation Caritas au Canada, celle-ci a donc nommé M. Roméo Maione comme étant la meilleure personne pour nous parler de Caritas en général et du travail qu'elle accomplit dans le conflit entre le Nigeria et le Biafra.

Avant de céder la parole à M. Maione, je constate que nous sommes maintenant en nombre et je demanderais que notre compte rendu jusqu'à présent soit entériné et versé au dossier. Est-ce que la motion est mise aux voix?

M. MacDonald (Egmont): Je la mets.

M. Cafik: J'appuie la motion.

Des voix: Adopté.

La motion est adoptée.

Le vice-président: Monsieur Maione, nous allons commencer, je vous cède la parole.

M. Roméo Maione (Directeur, Organisation catholique du Canada pour le développement et la paix): Merci. Me permettez-vous quelques remarques préliminaires, monsieur le président? Je ne suis pas ici en qualité de porte-parole officiel de Caritas international ni de l'Église catholique. L'Organisation catholique du Canada pour le développement et la paix est quelque chose qui est à part de l'Église catholique officielle dans ce pays.

La deuxième chose que je voudrais mentionner est que, à cause de la date tardive à laquelle vous m'avez demandé, vendredi, juste avant le jour d'actions de grâces, de venir témoigner ici, ma secrétaire était déjà partie et j'ai dû passer la fin de semaine à penser au Nigeria-Biafra pour préparer des notes.

Les notes sont et en français et en anglais parce que les documents de Caritas que j'ai sont dans ces deux langues. Je n'ai pas eu le temps de les traduire et je les donnerai donc dans les deux langues.

En outre, je suis en un sens un bien pauvre témoin, comme je l'ai mentionné au secrétaire du comité au téléphone. La dernière fois que j'ai visité le Nigeria remonte, je crois, en 1960, longtemps avant que ce pays n'accède à son indépendance ou même que le Biafra ne figure sur la cate, en sorte que tout ce que je vais rapporter ici consistera à verser au dossier certaines des initiatives de Caritas réalisées l'an dernier en ce qui concerne le problème humanitaire suscité par la guerre civile entre le Nigeria et le Biafra.

• 1655

La première partie est en français.

[*Texte*]

Le but de la Caritas internationalis (un instrument privilégié de la charité de l'Église, comme l'a appelé le Pape Paul VI) est de porter secours à ceux qui sont dans le besoin. Or, il en est peu qui aient plus besoin d'aide que les victimes de la guerre Nigéro-Biafraise.

Ceci dit, je donnerai le contenu de certaines notes et ensuite, je tenterai de répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

[*Traduction*]

Le vice-président: Pourriez-vous attendre un moment, monsieur Maione? Il ne semble pas y avoir d'interprétation. Tout est-il bien maintenant, monsieur Mongrain? Chacun reçoit-il l'interprétation?

M. Cafik: Je l'ignore. Il nous faudra essayer.

Le vice-président: Très bien alors, voudriez-vous continuer.

[*Texte*]

M. Maione: La Caritas Internationalis, sans prendre parti dans le conflit, s'est efforcée de venir en aide aux victimes, qu'elles fussent de l'Est ou de l'Ouest.

Ainsi, du 15 décembre 1967 au 13 janvier 1968, ses délégués, Msgrs Conway d'Irlande et Rochau de France, ont parcouru la partie fédérale du Nigéria, apportant l'aide financière dans les régions contrôlées par le gouvernement fédéral.

Du 3 au 9 février, Mgr. Charles Bayer, secrétaire général de Caritas, a séjourné à Lagos, où il a rencontré M. Timothy Udondek, secrétaire national de la Croix-Rouge du Nigeria, ainsi que de nombreuses personnes engagées dans l'œuvre d'assistance.

Du 7 au 22 février, Msgrs Conway et Rochau ont parcouru le Biafra pour se rendre compte de la situation des réfugiés. A la suite de quoi il fut décidé d'acheminer, par les airs, aliments et médecine au Biafra en difficulté.

Au mois de février, Caritas Internationalis a remis à la Croix-Rouge nigérienne, au nom du Saint Père, trois camions destinés au transport des vivres et des médicaments dans les zones de guerre.

Aiinsi, ce même mois, le Saint Père a fait parvenir, à Caritas Internationalis, $80,000 pour lancer un fond de secours. Les catholiques canadiens ont participé à ce don en donnant à la quête annuelle pour les charités papales.

Entre le 7 avril et le 16 mai, il y a eu six envolées transportant soixante tonnes de vivres et remèdes en direction du Biafra. Le 7 avril, le premier navire de nourriture et de médicaments est arrivé a Sao Tomé.

Le 8 mai, un accord est conclu avec le propriétaire des avions «Charters» (sic), qui accepte de faire six voyages au prix de cinq, c'est-à-dire $19,000.

Le 16 mai, les deux avions doivent transporter, de nuit, un chargement pour le compte du gouvernement du Biafra. Ensuite, ils feront trois voyages pour transporter le reste de nos secours. Le jour suivant, l'aéroport de faire-part de Port Harcourt est tombé entre les mains des forces fédérales.

De plus, comme la situation empirait, le comité exécutif de Caritas Internationalis, à la demande pressante des évêques des deux camps, s'est réuni à Zagreb en Yougoslavie, le premier mai, et a lancé un nouvel appel pour une aide de $300,000.

Le réseau de missions à travers le pays et les facilités accordées par les autorités ont permis d'assurer une distribution convenable aux plus nécessiteux dans les deux camps.

Néanmoins, l'aide apportée est loin d'être suffisante. D'après une évaluation de la Croix-Rouge, il faudrait, pour aider raisonnable-

ment les réfugiés du Biafra, 200 tonnes de nourriture par jour, soit vingt avions chargés de dix tonnes chacun. Or, à la fin de mai, le nombre total des avions-cargos parvenus au Biafra était de trente deux, dix-huit de Caritas Internationalis, dix de la Croix-Rouge, et quatre du Conseil mondial des Églises.

[*Traduction*]

Le reste est en anglais.

Du 28 mai au 10 juin, il y a eu six autres avions de 10 tonnes chacun.

• 1700

Le 29 mai: La situation alimentaire demeure critique. Il existe à l'heure actuelle plus de 608 camps de réfugiés. Il est impossible d'obtenir des chiffres précis sur le nombre de réfugiés, mais on peut dire en toute sûreté que plus de 3.5 millions de réfugiés se trouvent présentement au Biafra. Il meurt dans les camps plus de 300 personnes par jour.

Le 1er juin: Certains des équipages d'avion démissionnent. Les autorités nigériennes ont menacé d'exécuter tout aviateur capturé.

Le 9 juin: De rares engagements ou même aucun à cette date au Biafra. La stratégie de l'armée nigérienne semble être l'encerclement du Biafra pour forcer la reddition.

Du 13 au 20 juin: Une autre cargaison de 63 tonnes est livrée. La situation alimentaire est déplorable. L'observateur peut voir des enfants affamés aux bras et jambes émaciés à la recherche de mouches et de vers pour manger tout comme des poules en quête de nourriture. La semaine précédente, un camp a inhumé 11 réfugiés en un jour. Il était évident que les autres réfugiés n'étaient pas loin de la mort. Ils manquaient de nourriture depuis trois jours.

Opérations de juillet: Ce mois de juillet, l'acheminement des approvisionnements pour les affamés, surtout les mères et les enfants, a été gravement entravé par les difficultés de transport et l'activité croissante des unités de D.C.A. La situation devient désastreuse, surtout chez les enfants affamés. Nous pouvons espérer augmenter la quantité des secours en août.

Le 15 juillet: Conférence à Zurick avec le Conseil mondial des Églises pour signer un contrat pour deux appareils DC-7 réservés aux approvisionnements de secours. Les Nigériens se servent maintenant de canons dirigés au radar sur terre et sur mer. Ils tirent avec un bonne précision. Les pilotes refusent de voler par suite du danger. Aucun vol n'a quitté Sao Tomé pendant cinq jours.

Le 20 juillet: Le chef du gouvernement fédéral du Nigeria a déclaré spécifiquement au sujet des opérations de secours de Caritas International «que les vivres destinés aux civils dans les régions détenues par les rebelles dans le centre est de l'État seraient détournés par Ojukwu pour ses troupes». Monseigneur Charles Bayer, secrétaire général de Caritas, a répondu: «Les approvisionnements sont soigneusement surveillés et suivis. Ils sont directement distribués aux curés et aux religieuses qui les apportent immédiatement aux affamés dans les camps, les hôpitaux et les villages. Caritas International collabore également avec la Croix-Rouge nigérienne et autres organismes de secours bénévoles qui travaillent au Nigéria pour aider les victimes de guerre des territoires régis par le gouvernement fédéral».

Les efforts à ce jour: Devant l'insuffisance des initiatives actuelles, nous espérons en conséquence que l'interruption des hostilités dans un avenir prochain permettrait aux organismes nationaux et internationaux de transformer leur aide d'urgence en un programme à longue échéance de réadaptation et de reconstruction.

Le 10 septembre: Les appels de Caritas International ont heureusement reçu une réponse favorable. Les recettes globales ont atteint 2.3 millions de dollars. Ce montant est exclusivement en argent comptant. Il ne comprend pas la valeur des denrées achetées et recueillies par divers organismes nationaux. Ainsi, les Services catholiques de secours aux États-Unis ont expédié à Lagos 2,500 tonnes de nourriture évaluée à 1.3 million de dollars. Comme les négociations à Niamey et Addis Abéba pour la création d'un corridor de secours se sont révélées stériles, Caritas International a continué à recourir au pont aérien.

Les organismes de l'Église scandinave, qui se sont unis pour former l'aide de l'Église du Nord, se sont joints à Caritas à Sao Tomé et ont signé un contrat spécial de nolisement avec la Société Trans Air de Suède.

Grâce à cette entente et au service dévoué des équipages suédois, il a été possible d'accélérer les vols de secours de façon considérable ces dernières semaines. Dès le 27 septembre, les vols de Sao Tomé au Biafra commandités par les organismes des Églises ont réussi 283 atterrissages. Ajoutés aux vols de la Croix-Rouge, cela signifie environ 150 à 200 tonnes d'approvisionnements expédiés quotidiennement.

Enfin, je veux simplement indiquer, par les dépenses de Caritas International, où l'aide a été apportée dans le conflit.

Durant la période de janvier-février 1968 du conflit, quelque 46,000 dollars ont été envoyés à Lagos et 79,000 dollars a été envoyé à la région du Biafra. En avril-mai, 35,000 dollars ont été envoyés à Lagos et des valeurs de 679,000 dollars sont allées au Biafra. Jusqu'au 23 septembre, 55,000 dollars ont été expédiés à Lagos, surtout sous forme de véhi-

cules et de transport pour distribuer des aliments, et 176,000 dollars sont allés au Biafra.

Ainsi, de façon générale, Caritas International a tenté, dans une situation politique extrêmement difficile, de lutter contre la famine des deux côtés de la frontière, souvent accusé par les deux antagonistes de tenter d'intervenir dans une guerre, ce qui à mon avis est toujours la situation de ceux qui s'appliquent à des œuvres humanitaires dans des territoires déchirés par de graves problèmes militaires et politiques.

• 1705

Merci.

Le vice-président: Trois personnes désirent poser des questions. Il s'agit de MM. Mongrain, Guay et Brewin. Monsieur Mongrain, vous avez la parole.

[*Texte*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je voudrais demander à notre témoin s'il a des renseignements à l'effet que, avant cette espèce de guerre civile, il pouvait y avoir famine, soit au Nigeria, soit au Biafra, ou si cette famine est toute nouvelle, si elle n'a commencée que depuis les hostilités.

M. Maione: Je pense, au moins, d'après tous les rapports qu'on a, qu'il n'y avait pas de famine avant la guerre. C'est que, quand la guerre a commencé, il y a eu un blocus du Biafra qui achetaient beaucoup de viande au Nord, considéré alors un peu comme le Texas du Nigeria. Donc leur source d'approvisionnement en viande était coupée. De plus le port Harcourt était occupé par les forces fédérales, donc leur port de mer est bloqué aussi. Alors, vraiment, il y avait un blocus. Et la famine se fera sentir parce que le Biafra ou la terre des Ibos ne produit pas suffisamment de nourriture, ils doivent en importer. Et la guerre a coupé leurs sources d'approvisionnement.

M. Mongrain: Le témoin pourrait-il nous dire s'il existe une coopération entre Caritas internationalis ou d'autres mouvements religieux et la Croix-Rouge internationale ou si ces organismes cpèrent indépendamment dans le secteur qui leur convient?

M. Maione: En général, je pense que l'expérience du Nigeria-Biafra a amené les Églises et les agences volontaires à travailler en étroite collaboration. Du côté du Nigeria, la Croix-Rouge nigérienne, le Conseil mondial des Églises et Caritas travaillent ensemble à San Tomé. La Croix-Rouge de son côté envoie des vivres à partir de l'île Fernando Po. Ils sont donc séjarés, mais ils travaillent en étroite collaboration.

M. Mongrain: Alors, on ne peut pas dire, que la Croix-Rouge et les Églises pourront œuvrer dans le même secteur ou partager...

M. Maione: En général, on fait preuve de collaboration.

M. Mongrain: J'en conclus donc que l'aide du gouvernement fédéral c'est-à-dire les avions seront exclusivement à l'usage de la Croix-Rouge internationale.

M. Maione: Oui, j'espère que les avions que le gouvernement canadien envoie augmenteront la collaboration entre les agences volontaires internationales qui sont déjà là. Et je pense que la Croix-Rouge internationale collabore avec Caritas et le Conseil mondial des Églises pour faire en sorte que la nourriture transportée par les avions canadiens parvienne à San Tomé.

M. Mongrain: Monsieur Maione, y a-t-il parmi les militants de Caritas des gens qui travaillent à la distribution des secours ou qui interviennent pour en permettre la distribution? Y a-t-il eu au cours de la dernière année, de ces gens qui ont été tués ou blessés à cause des interventions militaires?

M. Maione: Je pense qu'on n'a pas eu beaucoup des cas où le personnel de l'Église catholique ou de Caritas ait souffert. On entend beaucoup parler de souffrances, de personnes qui meurent pendant la guerre, mais chez nos prêtres ou nos religieuses c'est rare.

M. Mongrain: Je vous remercie.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Un mot seulement à ce stade. Nous avons rencontré un représentant...

Le vice-président: Je me permets, monsieur MacDonald, d'ajouter ici que le président du Comité a établi des normes. Je ne suis qu'un président suppléant, et avec un comité de 30 membres, il est préférable de ne pas avoir de questions supplémentaires. Si nous avions un comité plus petit...

M. MacDonald (Egmont): Ce n'est pas une question supplémentaire, mais simplement une question de renseignements en réponse à une question soulevée par M. Mongrain.

Le vice-président: Il s'agit alors d'un sujet de renseignements.

M. MacDonald (Egmont): C'est parce que nous avons rencontré effectivement un prêtre en particulier qui a travaillé pour Caritas, a été malheureusement capturé par les forces fédérales, torturé, expulsé du pays et enfin revenu plus tard pour continuer les œuvres de secours pour Caritas. Ainsi à l'occasion, je crois que même certains prêtres et autres se voient directement mêlés aux hostilités et certains d'entre eux, je crois, ont effectivement quitté le pays sans y revenir, mais dans le cas actuel ce prêtre y est retourné et il continuait...

M. Maione: J'assume ici des fonctions très spécifiques pour Caritas et il est plus que probable qu'ils ne mentionnent pas cette catégorie d'opérations parce qu'ils veulent rester libres de travailler des deux côtés de la frontière, et ainsi ils parlent très peu dans leur documentation officielle de ce qui pourrait faire croire à une prise de position sur la question politique.

• 1710

[*Texte*]

M. Guay: Monsieur le président, les réponses données à M. Mongrain ont répondu, en même temps, à plusieurs de mes questions.

[*Traduction*]

Je profite de l'occasion pour demander au représentant aujourd'hui, vu qu'il a passé un temps considérable dans la région en 1960 et antérieurement, s'il ne pourrait pas préciser ce sujet particulier en comparant la situation d'alors avec les circonstances actuelles et ce qu'il en lit dans les journaux. En outre, ma question suivante porte sur le taux de la mortalité d'alors. Était-il anormal ou excessif au taux actuel par comparaison à d'autres régions.

M. Maione: Désirez-vous un résumé? La comparaison de la situation en 1960 alors que j'étais là avec celle d'aujourd'hui porte à croire qu'elle a passé de l'espoir au désespoir, car en 1960 l'espoir était très vif dans la perspective de l'avènement de l'indépendance, et l'on s'imaginait que le Nigeria deviendrait le grand pays de l'Afrique occidentale. Effectivement, c'était l'espoir de toute la région que tous ces petits États s'uniraient en une sorte de grand État qui pourrait constituer le pivot de l'expansion de toute cette région. Or la lecture des journaux me porte à croire que c'est l'inverse. L'espoir s'est transformé en désespoir.

En ce qui concerne le taux de mortalité, je suis familier avec certaines choses, mais je ne crois pas l'être suffisamment pour fournir le taux de mortalité en 1960 par comparaison avec celui d'aujourd'hui, mais en m'en venant dans le train, je lisais des propos de M. Hauphouet-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire, selon lesquels le nombre de morts depuis 10 mois dans la guerre du Biafra et du Nigeria dépasse celui de toute la guerre du Vietnam, de sorte que nous ne pouvons nous récuser et penser que le taux de mortalité est le même. A mon avis, le taux de mortalité a été fortement accentué par la guerre et la famine.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vous remercie.

Le président: Monsieur Brewin, vous avez la parole.

M. Brewin: Monsieur Maione, j'introduis ma question en répétant en votre présence ce qui a déjà été exposé en d'autres occasions, et j'estime que l'œuvre de Caritas International et autres organismes d'Églises a représenté vraiment un effort remarquable. Je crois comprendre que le mouvement avait été bien lancé par le Père Byrne de Caritas. Ils n'ont pas sollicité l'autorisation de chacun, ils ont simplement constaté un besoin urgent et ils sont allés le pallier avec héroïsme, je crois, et je n'ai qu'une ou deux questions à ce sujet.

En ce qui concerne la distribution d'approvisionnement par un pont aérien, le système de distribution des approvisionnements recueillis par la Croix-Rouge, par Caritas International et par d'autres organismes d'Églises est confié à Caritas et aux autres Églises, n'est-ce pas?

M. Maione: C'est exact. Ce sont les missionnaires, les religieuses, les curés et les hôpitaux. Ils forment le réseau entier de la distribution des approvisionnements qui leur parviennent.

M. Brewin: Et ils ont recruté, pour les aider, des enseignants et autres qui ne peuvent plus enseigner?

M. Maione: C'est exact.

M. Brewin: Vous pouvez ainsi dire que ceux qui ont enseigné aux enfants les nourrissent maintenant.

• 1715

M. Maione: C'est juste.

M. Brewin: Et vous avez mentionné—je crois que vous avez déjà été interrogé à ce sujet—qu'il existe la collaboration la plus intime, n'est-ce pas, entre les organismes catholiques, protestants et autres?

M. Maione: Eh bien, la collaboration est assez étroite qu'ils achètent ensemble des avions, ou les nolisent ensemble, et quand des Églises s'unissent ainsi pour obtenir des avions, je crois que la collaboration est fort étroite car il s'agit d'une communauté de fonds.

M. Brewin: Il en a déjà été question je crois, mais simplement pour clarifier un aspect que je voudrais souligner, la Croix-Rouge internationale a fonctionné jusqu'à présent surtout—du moins en ce qui concerne le territoire occupé du Biafra—de ses quartiers de Fernando Po. Est-ce juste?

M. Maione: C'est exact.

M. Brewin: Les îles espagnoles, et l'opération Caritas des Églises fonctionne des quartiers de Sao Tome. Je voudrais demander—j'ignore si Caritas ou les Églises y ont songé—s'ils ont laissé entendre au gouvernement canadien que, dans l'éventualité où des avions

de transport *Hercules* seraient fournis par le gouvernement canadien, ils seraient disposés à en confier l'inspection à la Croix-Rouge internationale pour s'assurer que personne n'expédie des armes au lieu d'approvisionnement de secours.

M. Maione: En ce qui concerne les appareils *Hercules*, je l'ai dit en français, j'espère vivement que ces avions canadiens aideront aussi au transport des denrées alimentaires de Sao Tome au Biafra. En général, je crois que nous, au Canada, avons collaboré très étroitement, car l'unité des Églises sur le plan international a été ressentie au Canada. Cet été, les Églises ont collaboré très étroitement avec la Croix-Rouge pour lancer le fonds de secours Nigéria-Biafra, où la Croix-Rouge est en un sens généralement comptable de l'opération. Nous espérons que la même situation se répétera dans le cas des appareils *Hercules* et que d'une manière ou d'une autre la Croix-Rouge permettra également aux organismes des Églises d'utiliser ce service de transport pour acheminer leurs approvisionnements alimentaires et médicaux.

Le vice-président: Monsieur Roberts, vous avez la parole.

M. Roberts: Monsieur Maione, peut-être devrais-je à mon tour saisir l'occasion d'exprimer, par votre entremise, mon admiration pour l'œuvre accomplie par Caritas International dans cette région.

Je ne vous poserai que deux questions. Caritas International a-t-il entamé des discussions ou des entretiens avec d'autres groupes intéressés, y compris peut-être même des gouvernements, pour entreprendre la tâche d'acheminer des secours par voie aérienne ou par un corridor terrestre? Nous espérons une solution pacifique prochaine à ce litige. Il faudra apporter une aide considérable. Le chiffre souvent mentionné au comité a été de 3,000 tonnes de matériel par jour. Cela semble indiquer à plusieurs d'entre nous la nécessité d'un centre d'opération de secours *continental*. Vos projets sont-ils assez précis pour comporter effectivement la perspective de l'infrastructure nécessaire à cette fin?

M. Maione: Nous espérions contre tout espoir, tant à la réunion de Miami qu'aux entretiens d'Addis Abéba, qu'un corridor terrestre aurait été ménagé par les deux antagonistes. Je crains dans cette situation que les deux parties ont pour principe d'invoquer toute la question de la famine.

M. Roberts: Comme arme de propagande?

M. Maione: Je n'en suis pas trop sûr. C'est une arme militaire traditionnelle et commode, quand vous pouvez affamer l'ennemi. C'est aussi efficace que la guerre nucléaire. L'explosion nucléaire tue l'ennemi. Et la famine aussi. C'est tout le problème politique qui s'insère ici. Si le Biafra décide de créer un corridor terrestre par le Nigeria, cela signifie *de facto* que le Biafra reconnaît le Nigeria; et si le Nigeria accorde le corridor terrestre, il reconnaît alors *de facto* le Biafra. C'est un problème politique authentique. C'est pourquoi je crains que les deux adversaires ne se servent de cette question de la famine.

M. Roberts: Il est difficile de dissocier les aspects humanitaires et politiques?

M. Maione: Extrêmement difficile; et dans le concret, c'est pour cela qu'à mon avis, comme je l'indique dans la dernière partie de ma déclaration, le véritable nœud est la cessation des hostilités. C'est vraiment plutôt absurde de s'efforcer de pacifier deux adversaires une journée pour ensuite les diviser le lendemain. Voilà la question cruciale que nous devons nous poser.

Caritas International et la Croix-Rouge et le Conseil mondial des Églises peuvent continuer à pacifier les gens et à les nourrir, mais à mesure que le conflit évolue vers son paroxisme, nous ne pouvons tout simplement pas espérer que l'aspect humanitaire continuera d'exister à moins que la guerre se termine.

Ainsi, il y a toute la discussion sur le sujet du génocide; qu'est-ce que le génocide et qu'est-ce qui ne l'est pas; et un peuple le pratique-t-il ou ne le pratique-t-il pas. La réponse à cette question est difficile. J'estime qu'il existe deux sortes de génocide. Il y a le génocide qui résulte de l'intention délibérée d'exterminer tout un peuple, et il y a également le génocide où l'on inspire une crainte si profonde chez un peuple qu'il songe au suicide, si une telle chose existe. Même si nos efforts doivent tendre à accroître de toutes nos forces notre aide humanitaire, nous devons également aborder la question politique, ou l'humanité disparaîtra, du moins dans cette région.

• 1720

M. Roberts: En ce qui concerne les modalités de l'opération de secours qui sera finalement exigée, la collaboration du gouvernement nigérien n'est-elle pas vraiment essentielle pour rendre cette opération efficace?

M. Maione: Je ne conçois aucun autre moyen de réussir à moins de continuer à faire

ce que nous faisons présentement, ce que j'estime insuffisant, ou à moins de commencer à parachuter des approvisionnements; je ne suis pas un spécialiste militaire en la matière et c'est plutôt une façon assez grossière de les distribuer.

M. Roberts: Je crains que les besoins augmenteront trop vite malgré l'activité de votre genre d'organisme.

M. Maione: Il existe un blocus, et dans ces circonstances, les denrées alimentaires ne parviennent pas à destination. C'est à mon avis l'aspect principal. Il nous faut briser le blocus. Je me garde de louanger Caritas en aucune façon, mais quand l'organisme a commencé son opération, elle a écarté toute la bureaucratie. Tous les raffinements de la diplomatie et de l'État nation ont été oubliés. Il nous fallait rendre la nourriture à destination. A l'origine, Caritas International était jugé se mêler d'une situation qui ne regardait pas cet organisme. L'État nation était l'État souverain.

Je veux mentionner ici la déclaration que j'estime très intéressante formulée par les évêques catholiques romains à leur conférence de Winnipeg en août dernier. Ils ont rappelé à la population que les droits souverains ne sont pas absolus; il existe des droits supérieurs aux droits souverains, et ce sont les droits de l'homme. Cela signifiait qu'ils n'interviendraient pas directement au Biafra et en Tchécoslovaquie, mais ils indiquaient que nous devons tirer des enseignements de ces exemples. Ainsi, nous constatons l'espèce de paralysie des Nations Unies dans cette situation, parce qu'il n'existe aucun droit supérieur aux droits souverains même aux Nations Unies.

C'est un problème très épineux que je m'abstiens d'aborder, mais j'estime qu'il nous faudra l'envisager dans des situations futures.

M. Roberts: Mon point de vue est que nous essayons en réalité de découvrir un moyen pratique de traiter un problème déjà aigu de souffrance humaine qui, les prochaines semaines, atteindra d'énormes et incroyables proportions.

N'est-il vraiment pas essentiel d'obtenir une sorte de collaboration de l'administration nigérienne autant que de la population du Biafra? Nous devons sûrement élaborer un moyen efficace de traiter cette situation—qui s'accentuera considérablement si l'on considère ce qui arrive aux récoltes de denrées alimentaires. Nous recherchons des moyens pratiques d'aider autant d'invidus que possible. Cela nécessitera la collaboration des antagonistes actuels de la guerre civile.

M. Maione: Je crois que la collaboration de la part du gouvernement du Nigeria a accusé une augmentation depuis environ un mois. Auparavant, ses effectifs tentaient effectivement d'abattre les avions qui survolaient le territoire. Je pourrais lire de courtes lettres du Père Byrne où il mentionne que les anciens appareils *Constellation* et DC-7 volaient difficilement sous le feu dirigé au radar de la D.C.A. Il ne s'agissait pas d'un jeu: on voulait les abattre.

Dernièrement, je crois, par suite des pressions de l'opinion publique internationale, ils ont abandonné cette tactique. Je ne saurais vraiment dire si le Nigeria ira jusqu'à accorder un corridor terrestre, car c'est la guerre. Il aurait été intéressant de savoir si, lors de la Deuxième grande guerre, quand les Allemands avaient imposé le blocus de l'Angleterre, on aurait pu parvenir à une entente pour créer un corridor maritime afin d'acheminer des vivres à l'Angleterre pendant que la stratégie réelle des Allemands était d'affamer les Anglais. C'est une guerre authentique, et les guerres civiles sont même pires que les guerres entre pays. Qu'une partie en guerre permette ce genre d'opération avant l'établissement de la paix demeure une conjecture.

M. Roberts: Si c'était possible, un corridor terrestre serait le moyen le plus efficace d'acheminer les secours dans la région?

• 1725

M. Maione: Assurément. Même si plusieurs ponts sont démolis, les rivières pourraient servir, je suppose, et avec l'infrastructure d'un système de transport, les expéditions pourraient largement dépasser le volume du transport par avion.

M. Roberts: Je vous remercie beaucoup.

Le vice-président: Monsieur Forrestall, la parole est à vous.

M. Forrestall: Monsieur le président, M. Brewin a soulevé une question qui me préoccupait, mais je vais continuer dans la même veine pour savoir si notre témoin peut apporter de nouvelles précisions.

Je m'intéresse aux relations entre la Croix-Rouge internationale et Caritas et les autres organismes des Églises et leurs centres de distribution. Ainsi, la Croix-Rouge fournit-elle des vivres à Caritas ou à d'autres organismes de distribution créés par les Églises?

M. Maione: Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle les organismes réunissent leurs secours en commun. Je crois comprendre que la Croix-Rouge expédie ce qu'elle reçoit à Fernando Po, d'où habituellement la majorité

des expéditions est acheminée vers la région nigérienne; mais récemment, il y également eu un pont aérien de Fernando Po vers la région de Biafra.

M. Forrestall: Par la Croix-Rouge.

M. Maione: Par la Croix-Rouge; c'est ainsi que je l'entends. Mais la plupart des agences religieuses... l'Église catholique se trouvait à Sao Tome et cela se rendait directement au Biafra. L'assistance apportée par l'Église catholique au Nigeria arrivait à Lagos directement par bateau. Ainsi les 1 million 300,000 dollars des Catholic Relief Services des États-Unis ont été remis par Caritas à Lagos et distribués de ce point-là dans la région.

M. Forrestall: Dans la région aux mains des troupes fédérales?

M. Maione: C'est bien ça.

M. Forrestall: Mais pas dans la région détenue... comme le ministre la décrit si chaleureusement, et je suppose qu'il n'a pas le choix...dans la région aux mains des rebelles.

M. Maione: Oui. C'est plus difficile à dire que dans le cas du Biafra. Je ne sais pas très bien, mais la plus grande partie de l'assistance accordée à Lagos est allée aux régions du Nigeria sous domination fédérale et l'aide envoyée au Biafra est venue de Sao Tome par voie aérienne.

M. Forrestall: En réalité, la Croix-Rouge Internationale n'avait, jusqu'à tout récemment, accompli aucun travail au Biafra...

M. Maione: J'ai signalé quelque part que, à la fin d'août, des 32 envolées, il y en avait 18 de Caritas, 12 de la Croix-Rouge et les autres du Conseil mondial des Églises. J'ai cela dans ma déclaration, mais il y a eu quelques envolées de la Croix-Rouge dans la région du Biafra.

M. Forrestall: Voilà qui est bien. Lorsque la Croix-Rouge arrive au Biafra avec des vivres, comment en fait-elle la distribution, au moyen d'agences qu'elle installe elle-même?

M. Maione: Je n'en suis pas sûr. Je présume qu'elle recourt au réseau des Églises dans la région, parce qu'il existe un tel réseau, dans les hôpitaux, les écoles et les camps qui ont déjà été organisés.

M. Forrestall: C'est très bien, je vous remercie. J'en ai fini, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur MacDonald.

M. MacDonald (Egmont): Je devrais peut-être faire précéder ma première question d'un court commentaire sur la question de M. Forrestall à M. Maione à l'effet que c'était notre impression, je pense, que les secours étaient rassemblés et que la Croix-Rouge et les agences religieuses en faisaient ensemble la distribution. La Croix-Rouge, je pense, exploitait quelques postes d'alimentation mais il existait, au Biafra, une collaboration très étroite entre la Croix-Rouge et les Églises, le croyez-vous également?

M. Brewin: Pas tellement. J'avais l'impression que les Églises faisaient la distribution.

M. MacDonald (Egmont): Il y a quelques...

M. Forrestall: Je pense que ceci est important, monsieur le président. Le point où je voulais en venir, sans le déclarer, est très important.

M. Maione: Voilà. Je veux que l'on comprenne bien que, du côté nigérien, dans le territoire sous domination fédérale, il existe un comité mixte formé de la Croix-Rouge, de Caritas et du Conseil mondial des Églises qui distribue la nourriture dans la région sous domination nigérienne. Je ne suis pas sûr qu'une opération identique se poursuit dans la région du Biafra. Je suppose que la plus grande partie est canalisée vers les organisations religieuses qui ont... Ainsi, nous comptons environ 364 postes de ravitaillement au Biafra, je ne peux retrouver ce renseignement dans mes notes, et dans cette situation extrêmement changeante certains des postes doivent fermer leurs portes et se déplacer au gré de l'occupation. On doit alors déménager avec armes et bagages et le travail se poursuit en collaboration étroite avec le réseau des Églises dans la région du Biafra.

• 1730

M. Forrestall: En d'autres termes... je m'excuse, je voulais simplement éclaircir un point.

Le vice-président: Je comprends bien, mais peut-être pourriez-vous poser votre question après M. Fairweather, le prochain sur la liste. Auriez-vous l'amabilité de reporter votre question?

M. Forrestall: Avec plaisir.

Le vice-président: Nous tentons d'éviter les questions supplémentaires.

M. Forrestall: De fait, monsieur le président, il ne s'agissait pas d'une question supplémentaire.

Le vice-président: Question afférente, alors. Si vous voulez bien, poursuivre l'ordre.

M. Forrestall: Je n'y vois pas d'objection.

Le vice-président: Je vais ajouter votre nom de nouveau.

M. Forrestall: Laissez faire.

Le vice-président: En avez-vous fini, monsieur MacDonald?

M. MacDonald (Egmont): Non. Je suis entièrement d'accord avec votre déclaration d'il y a quelques minutes à l'effet que le vrai problème ici est politique, c'est à dire de tenter de mettre fin à la bataille pour que les secours puissent se poursuivre avec plus d'ampleur qu'ils n'en ont eue jusqu'à aujourd'hui. Mais j'aimerais m'aventurer dans un domaine qui, j'en suis sûr, vous est bien connu, et c'est l'ampleur du rôle joué par les Églises canadiennes et par la Croix-Rouge du Canada mêlées à cette opération. Vous y avez fait allusion, il y a quelques minutes. Je me demande si vous pouvez apporter quelques précisions. Il y a beaucoup à dire à ce sujet et le premier ministre lui-même en a parlé, à l'effet que c'est une chose de s'attendre à voir les gouvernements assumer leurs responsabilités, mais il existe un intérêt réel au pays à ce que les agences privées, comme les Églises, et mettons la Croix-Rouge, fassent tout leur possible. Il y a même eu une certaine critique à l'effet que les Églises et les agences bénévoles n'avaient peut-être pas contribué suffisamment à jouer leur rôle dans ce programme d'assistance. Auriez-vous quelques commentaires à formuler à ce sujet?

M. Maione: Je pense que les agences bénévoles, si vous me permettez l'expression, accomplissent presque des miracles. Je veux dire que l'effort manifesté au cours de cette année est tout simplement formidable. La seule difficulté c'est que la question des transports dépasse un peu les Églises. Je songe à l'achat d'*Hercules* ou de vieux *Constellations* à $19,000, vous connaissez les vieux *Constellations*... Je pense avoir cessé de les utiliser vers 1949. Je ne suis pas sûr que j'aimerais monter à bord de l'un d'eux maintenant. Je crois qu'on a fait un effort considérable et je pense que tout le ...

M. MacDonald (Egmont): Je n'y fais pas allusion de façon générale, parce que nous avons entendu parler passablement des efforts des Européens, je pense surtout à ce qu'ont fait les Canadiens.

M. Maione: Voilà, l'effort du Canada, des agences bénévoles du Canada, a commencé en juillet. Le 12 juillet, nous avons rencontré M. Sharp, et nous avons abordé ce problème avec lui. Le ministre a annoncé alors un Programme d'aide en vivres d'un million de dollars destinés au Nigeria en général et nous avons lancé le Fonds d'aide Nigeria-Biafra, qui n'a pas comblé nos espérances. C'est probablement à cause des opinions partagées à travers le pays, où l'on entend toutes sortes de rumeurs à l'effet qu'il est inutile d'envoyer des vivres, qu'ils ne se rendent pas.

Mon point de vue, c'est pourquoi j'ai commencé cette affaire, est que les vivres se rendent à destination. Toutes ces envolées qui apportent des vivres de Sao Tome, 63 jusqu'à ce jour, sont parvenues à destination, mais le public n'en est pas au courant. L'opinion publique se paralyse entre l'idée d'envoyer des vivres et l'utilité de le faire s'ils ne se rendent pas. On croit qu'ils pourrissent dans les entrepôts de Lagos. Vous connaissez l'opinion publique à ce sujet et vous savez que le public est toujours inquiet de ce qui se passe en dehors du pays. On s'interroge toujours sur la possibilité de corruption et je ne pense pas que le gouvernement et les agences bénévoles aient réellement tenté de donner la vraie version au public. Pour comble, nous avons lancé la campagne d'assistance au mois d'août et vous savez que, durant ce mois, même les politiciens sont en vacances, et il y avait peu d'espoir de lancer solidement la campagne.

M. MacDonald (Egmont): Alors, tenant compte de l'augmentation des besoins, peut-être de cinq ou dix fois au cours des deux prochains mois, y aura-t-il une amplification de l'appel lancé aux Canadiens d'ici à Noël?

M. Maione: Les agences bénévoles traversent des difficultés. Plusieurs agences font leur campagne habituelle au cours de l'automne. Ainsi, nous ne serions pas capables de lancer une nouvelle campagne, nous avons à utiliser les fonds de notre budget ordinaire. A même nos fonds, 20 p. 100 sont consacrés aux secours d'urgence et nous allons être obligés de puiser dans ce fonds. Mais ne nous faisons pas d'illusions, si la situation s'aggrave je ne pense pas que les agences bénévoles puissent continuer cette opération au cours des mois à venir. Les gouvernements devront aider à les soutenir et, ici, je voudrais signaler qu'en Europe, une grande partie de l'aide apportée par les Églises européennes au Nigeria-Biafra vient de leur propre gouvernement. Il ne s'agit pas simplement des Églises.

• 1735

M. Brewin: En Allemagne de l'Ouest, par exemple.

M. MacDonald (Egmont): Merci.

Le vice-président: Monsieur Fairweather.

M. Fairweather: On a répondu à ma question, sauf en ce qui a trait au cessez-le feu. Vous avez formulé des commentaires utiles au sujet de l'aspect politique. Nombre de gens pensent, par exemple, que l'un des problèmes principaux réside dans le fait que la Grande-Bretagne, la France et l'URSS fournissent des armes. Je voudrais savoir ce que vous pensez sur ce que notre pays ou les Nations Unies pourraient faire pour y mettre fin.

M. Maione: Les Nations Unies sont dans une situation très difficile du fait que l'OUA fait en sorte de garder le problème hors des Nations Unies, à toutes fins pratiques. C'est un des phénomènes qui se dessinent dans le monde, à l'effet que les organismes régionaux commencent à exercer une influence un peu plus considérable que l'organisme international lui-même; chaque région veut garder ses affaires en famille. Je pense avoir proposé, dans une lettre à M. Sharp, le 2 septembre, que si l'OUA ne voulait pas en venir à une entente, les Nations Unies devraient en être saisies, mais il semble que l'OUA elle-même empêche de porter le problème aux Nations Unies.

D'autre part, tant et aussi longtemps que les grandes puissances fourniront des armes aux deux participants, la guerre se poursuivra. Dans l'état d'esprit où sont les Biafrais en ce moment, je suis sûr qu'ils continueront de se battre tant qu'on leur donnera des armes. Comment pouvons-nous alors empêcher les grandes puissances de fournir les armes? Il s'agit d'un problème politique très grave. Je ne sais pas si le gouvernement du Canada désire ou non prendre position à ce sujet. Tant qu'on fournira des armes, la guerre continuera, c'est clair.

M. Fairweather: Merci.

M. Anderson: Monsieur, je désire féliciter votre organisation du travail formidable qu'elle a accompli. Je crois exprimer les vues de tout le Comité à ce sujet; vous nous avez fortement impressionnés.

Pouvez-vous nous donner quelque idée, peut-être, sur la quantité de vivres nécessaire, en décembre, pour nourrir les populations du Biafra dans les territoires occupés par les troupes fédérales, à l'arrière des lignes fédérales?

M. Maione: Si je peux le trouver, j'ai ce renseignement quelque part. Caritas international a indiqué que, d'octobre à décembre 1968, on avait besoin d'un demi-million de dollars, dont la majorité n'était pas pour les vivres, mais pour l'achat de camions, d'automobiles, d'outils, les émoluments des infirmières, les dépenses du personnel et l'approvisionnement des équipes médicales, pour le personnel supplémentaire et les représentants locaux du département du bien-être. Voilà pour le côté nigérien.

Au Biafra, où à la mi-septembre, on comptait 372 centres de ravitaillement érigés par Caritas international, des missions, un hôpital, des camps et des villages, fournissant 185,000 repas chaque jour, on demande, pour les envolées, $450,000; les centres de ravitaillement, $700,000; les réfugiés immobilisés, $20,000; les étudiants biafrais immobilisés en Europe, $24,000; le programme pour enfants à Sao Tome, parce que les avions amènent les enfants réfugiés à Sao Tome, $124,000; le programme pour les enfants au Gabon, $122,000 soit un total de $1 million et demi.

M. Anderson: Voici mon problème: jusqu'à maintenant on a donné les chiffres des tonnes de nourriture, je me demande si vous pouvez nous dire la quantité de nourriture qui se révélera nécessaire. Ceci est évidemment en proportion de l'avion que nous fournissons et de la capacité de transport de ces avions. Les chiffres sont intéressants en dollars, mais je me demande si vous avez une idée de la quantité en tonnes de marchandises?

M. Maione: Je ne possède pas les chiffres au sujet des vivres. On dit que 200 tonnes chaque nuit suffiraient maintenant, et je présume que cela peut suffire durant les mois à venir. Le problème qui se pose est de savoir si l'on sera capable de poursuivre la livraison de ces vivres à moins de compter sur un corridor terrestre et sur la paix. Ce n'est pas la quantité qui compte pour moi. Une couple de gouvernements peuvent décider de fournir une cargaison de vivres à la région à tous les quinze jours; il y a suffisamment de vivres, mais le problème est de savoir si nous pouvons continuer de faire parvenir les vivres là où ils sont nécessaires? Je ne pense pas que ce soit la quantité de vivres qui importe.

• 1740

M. Anderson: Alors tout repose sur l'arrêt de la guerre aussitôt que possible. Vous l'avez déclaré, et de façon bien claire. Croyez-vous que l'augmentation d'envoi d'armes, au cours des dernières semaines, par livraison aérienne de Libreville, du Gabon, a diminué les chances d'en arriver à une situation militaire, une situation politique, où il serait possible de venir en aide aux populations affamées qui

s'y trouvent? Y voyez-vous une tournure malheureuse?

M. Maione: Je ne suis pas Ibo pour dire si c'est heureux ou malheureux. Si ces gens décident de se battre jusqu'à la fin, et c'est la décision qu'ils ont prise, je crois, et s'ils reçoivent des armes, la guerre continuera. C'est toute une nation qui est aux abois, les femmes et les enfants, et tout le monde. On a retardé l'échéance de la guerre. Je ne sais pas qui en sortira vainqueur, mais on a certainement repoussé l'échéance et tant que les armes continueront d'arriver la guerre se poursuivra.

M. Anderson: Je vous remercie.

Le vice-président: J'en suis à la fin de la liste de ceux qui voulaient poser des questions, à moins qu'il y ait quelqu'un d'autre?

M. Stewart (Cochrane): Je voudrais apporter une correction...

Le vice-président: J'y viendrai. J'ai votre nom à l'ordre du jour, monsieur Stewart. Je désire remercier monsieur Maione, au nom du Comité, et lui dire notre reconnaissance de nous avoir fait bénéficier de sa vaste expérience des affaires Biafra-Nigeria et des affaires internationales. Vous avez comblé plus d'un vide en répondant à nos questions. Nous vous sommes reconnaissants de votre aide.

Il existe deux ou trois points à étudier. Je crois que M. Stewart a une importante correction à apporter.

M. Stewart (Cochrane): La correction est très importante parce que l'on a attribué de mes remarcques à M. Sharp, et comme il s'agit de commentaires qui ne devraient pas émaner d'un ministre de la Couronne, je crois qu'on devrait en prendre note officiellement. A la page 148, deuxième colonne de droite des procès-verbaux et témoignages, en date du 10 octobre, après qu'un député eût dit: «Qui va y aller?» j'ai fait une déclaration qui est attribuée à M. Sharp. Dois-je répéter la déclaration?

Le vice-président: Non, je ne crois pas que ce soit nécessaire. Le secrétaire du Comité m'a assuré qu'il s'agit d'une erreur. Il a fait des vérifications et il n'y a pas de doute à ce sujet. On devrait apporter la correction et je crois que Comité est pleinement d'accord à ce sujet.

Une voix: Si le député a vérifié, c'est tout ce que nous désirons.

Le vice-président: C'était à la page 11 et on fera le nécessaire.

M. Prud'homme: Puis-je apporter une correction?

Le vice-président: Je vous en prie, monsieur Prud'homme.

M. Prud'homme: A la page 162 des procès-verbaux et témoignages, fascicule n° 4, au cinquième alinéa, on devrait substituer Nigeria à Vietnam. Cela aurait plus de sens.

Le vice-président: Je suppose qu'on en tiendra compte. Le sous-comité se réunira immédiatement après cette séance. Nous comptons suffisamment de membres du sous-comité ou de substituts. Ceux qui peuvent rester voudraient-ils lever la main droite? Messieurs Fairweather et Brewin, serez-vous disponibles? Cela en fait deux, trois avec M. Macquarrie, et vous monsieur Prud'homme?

M. Prud'homme: Si l'on fait vite.

Le vice-président: Cela fera six sur neuf, nous serons en nombre. Alors, à moins qu'il y ait autre chose...

Une voix: Y-a-t-il réunion ce soir?

Le vice-président: Nous n'aurons pas de réunion ce soir. M. Grossman est arrivé à Ottawa, mais je crois qu'il préfère être notre premier témoin, demain à 3 h. 45. Il n'y aura pas de réunion demain matin à cause des caucus de tous les partis. Comme il n'y a rien d'autre à l'ordre du jour, je déclare la séance suspendue jusqu'à 3 h.45 demain.

APPENDICE J

le 5 octobre, 1968.

NIGERIA

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'OBSERVATEURS SUR LEUR VISITE À LA THIRD NIGERIAN MARINE COMMANDO DIVISION SIGNÉ PAR LES GÉNÉRAUX MILROY, RAAB ET ALEXANDER ET PAR LE COLONEL OLKIEWICZ

L'arrivée du représentant polonais et des représentants de l'Organisation de l'unité africaine rendait disponible un plus grand nombre d'observateurs capables d'embrasser le territoire de la Third Marine Commando Division. Le groupe s'est partagé en deux équipes pour visiter les régions d'Aba, Owerri, et Port Harcourt, l'autre pour visiter Calabar, Uyo et Ikot Ekpene. La visite a duré du 5 au 10 octobre. En plus de visiter des hôpitaux, camps de personnes déplacées, etc. comme il en est fait mention dans notre premier rapport préliminaire, nous avons rencontré et interviewé nombre d'internés, de prisonniers de guerre et quelques Ibos instruits.

Le groupe a reçu une excellente collaboration de la part des autorités militaires, des civils et des travailleurs bénévoles. Nous avons eu la liberté d'interroger privément les détenus, prisonniers de guerre et personnes déplacées. Nous avons tracé notre propre programme et visité des places avancées.

Il est devenu plus clair que l'efficacité future des observateurs dépendra beaucoup de leur présence continue dans toute la région et de leur facilité à visiter, sans retard injustifiable, les endroits où des incidents sont signalés. Elle dépendra aussi des bonnes communications concernant le transport aérien et terrestre et du sans-fil. Elles font défaut actuellement. Le groupe n'est pas constitué de façon à appliquer la méthode d'opération suggérée ci-dessus. En conséquence, nous recommandons que l'organisation du groupe soit modifiée de façon à assurer une présence permanente de certains de ses membres sur le territoire de chaque secteur de division. Nous considérons que ce problème est urgent et nous serions heureux d'en discuter avec le gouvernement fédéral aussitôt que possible.

État de la population civile

Nous n'avons pas rencontré autant d'Ibos que dans le Nord puisqu'une grande partie de cette région est habitée par les populations riveraines et des tribus minoritaires. La plupart des Ibos qui travaillaient en des endroits comme Port Harcourt ont fui avec les dissidents. De plus, des villes comma Aba et Owerri sont encore proches de la ligne de combat. D'habitude, dans ces régions, les habitants ou fuient avec les dissidents ou gagnent la forêt. Très peu demeurent dans la zone de combat. Plus de la moitié des gens que nous avons rencontrés dans les camps appartenaient soit aux populations riveraines, Ibos ou tribus minoritaires, en bonne condition physique et bien entretenus, mais un grand nombre, y compris de petits enfants, étaient dans un état de malnutrition. Il appert également que l'aide en campagne, c'est-à-dire: l'armée, la Croix-Rouge, les missionnaires, etc. ne connaît pas la même importance que dans la région de la première division, sauf dans la région de Calabar. On remarque aussi une grande rareté de médecins. Nous avons noté que la Croix-Rouge nigériane commence à fonctionner dans la région de Port Harcourt. Dans la région de Calabar la collaboration entre l'armée, la Croix-Rouge et la Commission nationale de rééducation semblait excellente. Si le nombre de ceux qui laissent le maquis augmente, comme cela semble se produire, l'armée, l'administration civile et les agences bénévoles pourraient bien être dépassées. Pour le moment, il n'y a pas beaucoup d'Ibos qui ont laissé la forêt mais les limites d'assistance sont déjà atteintes.

La situation militaire

Ce front a connu plus d'activité que tout autre, du moins récemment. Le premier but du commandant de division est de vaincre l'ennemi. En conséquence, tout le reste est secondaire à ce but essentiel. Ce facteur a produit un effet sur la population civile. Le bruit de la bataille, les lourdes dépenses encourues pour les munitions et les tactiques militaires agressives des troupes semblent avoir inspiré une crainte plus considérable à la population ibo que sur le front Nord. Les Ibos sont alors moins pressés de sortir de la forêt et plus lents à retourner à leurs villages.

Les troupes connaissent le code de discipline et leur tenue militaire semble bonne. Les officiers possèdent une poigne solide.

Réadaptation et rétablissement

Pour le moment, il ne semble pas exister de politique générale de rétablissement des habitants dans leurs villages, puisque ce sont les commandants de secteurs qui s'en occupent individuellement. L'efficacité varie selon la personnalité et la tâche opérationnelle de chaque commandant. Nous croyons qu'il devrait exister une ligne de conduite générale de rétablissement établie par le commandant de division en collaboration avec l'administration civile. Si les gens ne peuvent retourner à leurs villages et à leurs terres, on manquera une moisson. Cela aggravera le problème de l'alimentation. Nous suggérons que le commandant envisage la possibilité de déclarer les régions situées à 10 milles et plus des lignes de combat zones blanches ou sans dissidents. Les villageois, après une période de réadaptation dans les camps de personnes déplacées devraient recevoir l'autorisation de réintégrer ces régions et y recommencer une vie de village. Les régions avancées seraient déclarées rouges et interdites aux civils pour des raisons de sécurité. Lorsque faire se peut, la haute main des régions blanches serait confiée à l'administration civile et surtout à la police civile. Voilà qui constituerait un signe visible que les croses reviennent à la normale en plus de relever l'armée de cette responsabilité, difficile à remplir à cause de l'intensité des opérations militaires. Nous croyons savoir que, au palier des divisions, on poursuit déjà une étude particulière de cette ligne de conduite.

Relations entre les militaires, les Ibos, les Riverains et tribus minoritaires

Les discussions révèlent que les relations entre les Riverains, les tribus minoritaires et les Ibos sont actuellement tendues, Les Riverains et les tribus minoritaires ne semblent pas gaspiller de bons sentiments envers les Ibos et l'on signale qu'ils ont réglé plusieurs vieux comptes lorsque les troupes fédérales se sont avancées. A Port Harcourt, des chefs Ibos conseillent à leurs gens de rester dans les camps de personnes déplacées jusqu'à la fin de la guerre. La raison de cette politique semble être que si la guerre ne se termine pas bientôt et que si les forces fédérales subissaient quelque revers, les Ibos en dehors des camps protégés pourraient courir des dangers. Le gouvernement fédéral permet aux Ibos de rester dans ces camps s'ils le désirent. A Port Harcourt ils vivent en famille.

Il nous est impossible de généraliser à partir d'incidents isolés. Nous avons cependant signalé au commandant de division le cas d'un sergent-major régimentaire qui maltraitait un Ibo arrêté au front et revêtu d'habits civils, pratique souvent adoptée par les soldats dissidents avant de se rendre. Cette habitude expliquerait pourquoi les troupes fédérales ont des doutes à l'endroit de tous les Ibos d'âge militaire, peu importent leurs vêtements. Malgré ceci, comme plusieurs des officiers fédéraux le signalent eux-mêmes, le Nigeria devra vivre dans l'unité une fois la guerre terminée et les mauvais traitements aux personnes suspectes ne rendront pas la tâche plus facile.

Les Ibos dans les camps de personnes déplacées professent pour les troupes un respect salutaire mais les contacts mutuels semblent diminuer graduellement la crainte qui a existé sans aucun doute. A cause de l'intensité des opérations militaires, les contacts entre les villages et les militaires existent moins que dans la région de la première division et la crainte se disperse plus lentement.

Les prisonniers de guerre et les internés semblent en bonne santé. Il existe cependant des cas qui devraient recevoir une attention immédiate de la part des commandants militaires. Ainsi, les prisonniers ne semblent avoir aucun travail contructif à accomplir; pas d'exercice. Les installations sont insuffisantes. Ils ont peu de choses à lire et certains semblent être conservés sous bonne garde sans nécessité. Les internés et plusieurs Ibos déplacés ne possèdent pas d'argent et sont alors incapables de se procurer quoi que ce soit pour ajouter à leur ration. Nous croyons que les prisonniers, les internés et les personnes déplacées qui sont dans l'incapacité actuelle de gagner leur vie devraient recevoir une allocation hebdomadaire en sus du versement initial que touchent la plupart d'entre eux. Il est également important de conserver un registre des effets personnels enlevés aux prisonniers et aux internés, de façon que ces objets leur soient remis lors de leur élargissement. Comme d'habitude, la Croix-Rouge devrait recevoir l'invitation de rendre visite aux prisonniers et aux internés. L'attention du commandant de division a été attirée sur ces points.

Destruction délibérée de biens.

Nous avons vu des preuves de destruction de biens, surtout dans des villages le long des routes marquant l'avance des troupes fédérales. La plus grande partie, croyons-nous, est attribuable à la bataille et ne saurait être attribuée à l'un ou l'autre côté. Nous avons recueilli des preuves visuelles et verbales de pillage. A la lumière de ces preuves nous pensons que le pillage a été le fait des civils et des militaires des deux côtés.

Destruction délibérée de la vie

Nous n'avons aucune preuve visuelle ni verbale d'une destruction massive délibérée des Ibos par les troupes fédérales. L'essentiel de cette déclaration comprend des conversa-

tions privées avec plusieurs Ibos instruits qui parlaient un bon anglais. La preuve existe que des civils ont été sérieusement malmenés par les troupes des deux côtés et qu'il existe une certaine appréhension parmi les Ibos actuellement à l'arrière des lignes fédérales. Presque tous les Ibos reconnaissent avoir été bien traités par les officiers mais quelques-uns affirment avoir été insultés souvent par des soldats. Nous suggérons donc que le choix du personnel militaire chargé de prendre soin des prisonniers, des internés et des personnes déplacées devrait se faire très soigneusement. Nous avons vu sept cadavres à l'hôpital d'Owerri. Comme ces gens étaient morts depuis quelque temps et que les corps étaient dans un état avancé de décomposition, les observateurs n'ont pu en venir à aucune conclusion.

Résumé

En résumé, dans les régions de la *Third Nigerian Marine Commando Division* visitées par les observateurs, nous avons constaté:

(a) Que nous avions une liberté de déplacement illimitée.

(b) *Conduite des troupes fédérales:* la conduite des troupes fédérales semble changer d'un secteur à l'autre, tout comme leur attitude envers la population civile. L'adaption de mesures concrètes pour gagner la confiance des Ibos locaux dépend actuellement du commandant de secteur. Les officiers semblent exercer une autorité complète sur leurs troupes.

(c) *Conduite des civils*—Les riverains et les tribus minoritaires qui constituent la majorité des habitants de ces régions abandonnent la forêt en nombre croissant et, une fois sortis, ne craignent pas les troupes fédérales. Les Ibos qui se trouvent maintenant derrière les lignes fédérales sont craintifs et quelques-uns préfèrent rester dans les camps de personnes déplacées où ils se sentent en sécurité au lieu de retourner à leurs foyers avant la fin de la guerre.

(d) *Réadaptation:* Nous croyons qu'il faudrait bientôt mettre en vigueur une politique claire permettant aux gens de rentrer dans leurs villages dans les régions rurales. Le projet de déclarer des zones blanches et rouges pourrait constituer une solution.

(e) *Génocide:* Il n'existe pas de preuve à l'appui de l'allégation de génocide perpétré par les troupes fédérales contre les Ibos. Il existe nombre d'Ibos en vie et en santé en arrière des lignes fédérales. Ces faits se passent de commentaire. La majorité des Ibos qui vivent dans cette région ne sont cependant pas encore de retour.

(f) *Assistance alimentaire et médicale:* Sous ce rapport, l'armée, assistée, dans la région de Calabar, de la Croix-Rouge nigérianne, de la Croix-Rouge internationale et de la Commission nationale de réadaptation, accomplit la plus grande partie du travail. L'administration civile manque grandement de médecins. La Croix-Rouge nigérianne vient tout juste d'arriver à Port Harcourt. C'est une excellente chose. L'approvisionnement en vivres est suffisant, mais ne le sera pas longtemps si l'on ne peut préparer un rapide retour aux villages. L'appprovisionnement en médicaments et le nombre des auxiliaires médicaux varient d'un secteur à l'autre mais sont généralement insuffisants.

(g) *Destruction de biens*: Certaines propriétés, c'est-à-dire des maisons et des immeubles publics, sont fort endommagées. Cela s'est produit pendant que rageait la bataille dans les villes et villages le long des routes et c'est probablement le fait des forces armées des deux côtés. Il y a eu beaucoup de pillage, quelquefois l'œuvre des dissidents en retraite, ou de la population civile et des fois le fait des troupes fédérales. La plupart des propriétés sont dépourvues de toute garde et il est surprenant que plus de pillage ne se soit pas produit. Il y aura sans aucun doute beaucoup de biens meubles à l'intérieur du territoire Ibo une fois la bataille terminée. Il est donc nécessaire de donner des ordres sévères aux troupes. Il est aussi nécessaire que la police civile suive de près les troupes en avance.

(h) *Administration:* Le commandant de division demande d'être relevé des responsabilitée administratives dans les zones arrières.

Programme d'action

(a) Nous nous proposons d'effectuer notre prochaine visite dans la région de la Seconde division nigérianne.

(b) Nous aimerions discuter une certaine réorganisation de notre groupe d'observateurs pour mieux accomplir notre prochaine mission.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 1968

Concernant

1) La guerre et la prétendue famine au Nigeria
2) Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

TÉMOIN:

M. Alan Grossman, chef du bureau d'Ottawa de *Time Magazine.*

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29000—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

[3] Alexander	Hopkins	Mongrain
Anderson	Howard (*Okanagan*	Nesbitt
Barrett	*Boundary*)	Ouellet
Brewin	Hymmen	Prud'homme
Cafik	Laniel	Roberts
Carter	Laprise	Stewart (*Cochrane*)
Fairweather	Legault	Thompson
Forrestall	Lewis	(*Red Deer*)
Gibson	[4] MacLean	Winch
Harkness	Marceau	Yewchuk—(30)

(Quorum 16)

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[3] A remplacé M. Macquarrie le 16 octobre 1968.
[4] A remplacé M. MacDonald (*Egmont*) le 16 octobre 1968.

Le MARDI 15 octobre 1968

Il est ordonné,—[1]Que les noms de MM. Ouellet et Hymmen soient substitués à ceux de MM. Stanbury et Smith (*Northumberland-Miramichi*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Ouellet soit substitué à celui de M. Guay (*Saint-Boniface*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

[1]Le second paragraphe ci-dessus rectifie la partie de la motion visant la substitution de M. Ouellet par M. Stanbury.

29000—1½

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le MERCREDI 16 octobre 1968

(11)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 3h35 de l'après-midi, sous la présidence de M. Ryan, vice-président du Comité.

Présents: MM. Alexander, Anderson, Barrett, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Mongrain, Ouellet, Prud'homme, Roberts, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Winch, Yewchuk—(24).

Aussi présents: MM. Guay (*Saint-Boniface*) et Smith (*Northumberland-Miramichi*), députés.

Également présent: M. Alan Grossman, chef du bureau d'Ottawa de *Time Magazine*.

Le président ouvre la séance et

M. Stewart (*Cochrane*), appuyé par M. Cafik, propose

Que le Gouvernement du Canada prenne toutes les mesures nécessaires pour obtenir des autorités compétentes la permission d'autoriser une délégation de parlementaires canadiens, choisis parmi les membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, à visiter toutes les régions du Nigeria, y compris le territoire occupé par les rebelles du Biafra, afin d'observer et de divulguer au Canada et au monde tous les faits tels qu'ils existent. L'équipe se renseignerait sur les meilleurs moyens d'envoyer des secours et s'assurerait que les provisions envoyées du Canada soient distribuées conformément aux désirs des Canadiens. L'équipe proposerait aussi d'autres moyens par lesquels le Canada pourrait accomplir son œuvre humanitaire.

Il est convenu, à l'unanimité, de modifier la cinquième ligne de la proposition, en en retirant les mots «territoire occupé par les rebelles du».

Plusieurs membres ayant donné leur avis, il est convenu, à l'unanimité, d'adopter la proposition modifiée de M. Stewart (*Cochrane*), appuyé par M. Cafik, soit

Que le Gouvernement du Canada prenne toutes les mesures nécessaires pour obtenir des autorités compétentes la permission d'autoriser une délégation de parlementaires canadiens, choisis parmi les membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, à visiter toutes les régions du Nigeria, y compris le Biafra, afin d'observer et de divulguer au Canada et au monde tous les faits tels qu'ils existent. L'équipe se renseignerait sur les meilleurs moyens d'envoyer des secours et s'assurerait que les provisions envoyées du Canada soient distribuées conformément aux désirs des Canadiens. L'équipe proposerait aussi d'autres moyens par lesquels le Canada pourrait accomplir son œuvre humanitaire.

Le Comité convient de renvoyer la proposition modifiée au sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure. Il est demandé à M. Stewart (*Cochrane*) et

au ministère des Affaires extérieures d'étudier la proposition en ce qui a trait à sa forme et aux moyens d'y donner suite. Il est aussi demandé au sous-comité d'étudier la question soulevée par M. Yewchuk, soit l'opportunité d'augmenter le nombres des membres canadiens d'une équipe d'observateurs de l'ONU.

Le président annonce les recommandations du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure concernant la convocation des témoins additionnels et le calendrier des séances.

Le président présente le témoin, M. Alan Grossman, chef du bureau d'Ottawa du *Time Magazine*. M. Grossman prononce un exposé préliminaire. Les membres du Comité interrogent M. Grossman sur sa connaissance des conditions qui règnent au Nigeria dans le présent conflit.

Le président annonce que le sous-comité se réunira immédiatement après l'ajournement du Comité.

Après l'interrogatoire, le président remercie M. Grossman d'avoir bien voulu se présenter devant le Comité et d'avoir témoigné avec une grande compétence.

Le Comité suspend ses travaux à 6 h. 25 jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mercredi 16 octobre 1968

• 1555

Le vice-président: Nous sommes en nombre et la séance est ouverte.

Monsieur Stewart, vous avez demandé la permission de faire une proposition?

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le président, j'espérais que le Comité serait présent au complet, car j'ai une proposition que je crois très importante à faire.

Le vice-président: Voulez-vous la réserver pour plus tard, ou préférez-vous...

M. Stewart (Cochrane): Non, cela ne sera pas nécessaire.

Depuis le début des travaux du Comité, tous les membres du Comité, il va sans dire, ont le souci de se renseigner le plus possible, afin que le Comité puisse se prononcer sur ce que nous avons l'intention de faire et sur les meilleurs moyens par lesquels le Canada pourrait participer à l'œuvre humanitaire qui s'accomplit au Nigeria.

Depuis la première séance, nous avons entendu de nombreux témoignages contradictoires et, hier, un témoin très précieux a répété ce que beaucoup d'autres avaient dit, à savoir que le Canada et les Canadiens étaient très bien vus au Nigeria; que nous étions peut-être même mieux placés pour apporter de l'aide, pour observer et accomplir d'autres tâches du même genre.

Dans cette optique, je crois nous allons inévitablement devoir convenir, ainsi que le gouvernement en fin de compte, qu'il faut qu'un groupe d'observateurs canadiens visite le Nigeria et puisse rendre compte de tous les aspects de la situation. Je voudrais par conséquent faire une proposition à ce sujet, et j'en ai un exemplaire pour le président, si cela peut vous être utile.

Je propose que le Gouvernement du Canada prenne toutes les mesures nécessaires pour obtenir des autorités compétentes la permission d'autoriser une délégation de parlementaires canadiens, choisis parmi les membres du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, à visiter toutes les régions du Nigéria, y compris le territoire occupé par les rebelles du Biafra, afin d'observer et de divulguer au Canada et au monde tous les faits tels qu'ils existent. L'équipe se renseignerait sur les meilleurs moyens d'envoyer des secours et s'assurerait que les provisions envoyées du Canada soient distribuées conformément aux désirs des Canadiens. L'équipe proposerait aussi d'autres moyens par lesquels le Canada pourrait accomplir son œuvre humanitaire.

M. Cafik: J'appuie la proposition.

Le vice-président: Quelqu'un veut-il émettre un avis sur la proposition?

M. Lewis: Je m'oppose à l'un des termes de la proposition, monsieur le président. Indépendamment de ses mérites, je ne vois aucun avantage à parler du territoire occupé par les rebelles du Biafra, et pour ceux d'entre nous qui tiennent à demeurer en dehors de l'aspect politique, c'est là un bon moyen de s'en mêler, car ce terme reflète à coup sûr une attitude politique. Si nous devons étudier la proposition et l'adopter, je demanderais à M. Stewart de bien vouloir envisager de le retirer, et de dire simplement «tout le Nigeria, y compris le Biafra».

M. Stewart (Cochrane): Je n'y vois aucun inconvénient si le terme répugne à qui que ce soit. Cela n'était pas intentionnel, et je ne vois donc aucun inconvénient à ce que le mot «rebelles» n'y figure pas.

M. Yewchuk: A la bonne heure.

Le vice-président: Je lis donc la proposition modifiée? Voici:

> Que le Gouvernement du Canada prenne toutes les mesures nécessaires pour obtenir des autorités compétentes la permission d'autoriser une délégation de parlementaires canadiens, choisis parmi les membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, à visiter toutes les régions du Nigeria, y compris le territoire occupé par les rebelles du Biafra, afin d'observer et de divulguer au Canada et au monde tous les faits tels qu'ils existent. L'équipe

se renseignerait sur les meilleurs moyens d'envoyer des secours et s'assurerait que les provisions envoyées du Canada soient distribuées conformément aux désirs des Canadiens. L'équipe proposerait aussi d'autres moyens par lesquels le Canada pourrait accomplir son œuvre humanitaire.

Tout le monde appuie la proposition?

M. Mongrain: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le vice-président: Je cède la parole à M. Mongrain pour un rappel au Règlement.

M. Mongrain: Gardons-nous «y compris le Biafra», ou si nous retirons tout?

M. Stewart (Cochrane): Nous n'avons enlevé que le mot «rebelles».

Le vice-président: Les mots que j'ai enlevés sont «territoire occupé par les rebelles du», de sorte que la proposition modifiée est «y compris le Biafra» au lieu de «y compris la région occupée par les rebelles—du Biafra».

• 1600

M. Guay (Saint-Boniface): La réflexion de M. Lewis était tout à fait juste.

Le vice-président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: Monsieur le président, je ne veux pas faire le tatillon, mais puisque nous n'en avons pas le texte sous les yeux et qu'elle est assez longue, puis-je vous demander de la relire lentement, car enfin il s'agit d'une chose extrêmement importante.

Le vice-président: Bien sûr.

M. Lewis: Avant cela, monsieur le président, la proposition va-t-elle faire partie du rapport que le Comité va présenter au Parlement ou si le Comité la présentera au gouvernement?

M. Stewart (Cochrane): Je ne crois pas...

M. Lewis: La proposition dit «que le gouvernement du Canada prenne toutes les mesures nécessaires». Je n'ai pas l'habitude des questions de procédure, mais il est évident que cela ne dit pas grand-chose.

M. Stewart (Cochrane): Si je me suis exprimé ainsi, c'est que le gouvernement doit obtenir la permission du Nigeria avant d'envoyer une délégation.

M. Lewis: Je comprends, mais nous devrions préciser ce que nous entendons faire au juste. Que le Comité présente au gouvernement une requête qui ne fasse pas partie de son rapport au Parlement pour voir ce que le gouvernement en dira, est une chose, et c'en est une autre que l'incorporer au rapport que...

Le vice-président: La question mérite d'être étudiée, et le moment est bien choisi.

M. Roberts: A ce sujet, est-ce que je pourrais dire quelque chose dans le même sens? Bien sûr, je ne prétends pas avoir la moitié de l'expérience des messieurs qui me font face. Mais il est évident que le Comité étant un organe de la Chambre, il faudrait qu'il soumette la chose à la Chambre et qu'il demande ensuite à la Chambre de faire le nécessaire, plutôt que d'adresser lui-même directement une requête au gouvernement. N'est-ce pas?

M. Lewis: Encore une fois, je suis d'avis que si nous tenons vraiment à ce que l'affaire aboutisse, la seule façon de procéder consiste à demander au comité de direction de consulter le gouvernement de la façon qu'il jugera appropriée au sujet des voies et moyens de réaliser le désir du Comité. Ensuite, quand ces discussions auront eu lieu et que nous saurons où nous en serons, nous pourrons faire au Parlement le rapport approprié pour demander l'autorisation nécessaire.

Je ne veux pas d'une proposition qu'on adopte et qui ensuite s'enlise dans la procédure une demi-douzaine de fois avant de faire son chemin. Je crois qu'il serait sans doute plus utile de charger le comité de direction de discuter avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est manifestement le ministre compétent, la possibilité d'envoyer un groupe de membres du Comité aux fins indiquées.

M. Yewchuk: Que ferait-il de plus que le Groupe d'observateurs qui s'y trouve déjà. A supposer qu'on permette à ce dernier de se déplacer et qu'on en augmente la composition, il aurait sans doute plus de chances de réussir qu'un groupe d'ici.

Le vice-président: Monsieur Gibson?

M. Gibson: Monsieur le président, j'estime qu'il est très important que nous envoyions des observateurs de notre groupe parlementaire pour surveiller les opérations et s'assurer que les provisions de secours sont distribuées convenablement.

Le vice-président: Monsieur Stewart, vouliez-vous dire quelque chose au Comité, ou aviez-vous un entretien particulier?

M. Stewart: J'essayais d'éclaircir un détail.

Le vice-président: Monsieur Cafik?

M. Cafik: Je voudrais souligner un déail seulement. J'ai l'impression que la proposition dit quelque part que nous allons surveiller, que nous allons contrôler la distribution, et ce n'est pas exactement à cela que nous pensons. Cela veut-il dire que nous irions là-bas avec certains pouvoirs, que nous pourrions examiner toute l'opération et décider, si l'on trouve que la distribution ne se fait pas comme il faut, de changer la façon de procéder? Je ne crois pas que cela soit le but de la proposition, n'est-ce pas, monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): En effet, ce n'en est pas exactement le but, bien que ce but consiste à nous permettre de voir comment les provisions sont distribuées.

M. Cafik: Oui, cela n'est pas la même chose que de surveiller la distribution.

M. Stewart (Cochrane): Oui, autrement il faudrait rester là pour l'éternité.

M. Cafik: C'est juste, et je crois que c'est ce que donne à entendre la proposition. On pourrait peut-être la corriger à cet égard.

Le vice-président: Monsieur Fairweather? Et ensuite, monsieur Yewchuk.

M. Fairweather: Nous avons entendu des témoignages très intéressants hier (je parle de la proposition et de ses mérites) au sujet de l'expansion du Groupe d'observateurs. En ce qui me concerne, je doute que 30 personnes (représentatives, j'en conviens) puissent faire quelque chose dans cette situation très difficile. C'est que je n'ai pas assez confiance en mes propres capacités. Je veux bien y aller si...

Le vice-président: Tous les membres du comité ne feraient pas partie de la délégation.

M. Fairweather: Voulez-vous emplir un avion avec 30 personnes du Comité?

Le vice-président: Non, il ne s'agit pas de cela.

Bon, je crois que M. Lewis a raison quand il soulève la question de savoir si la proposition s'adresse au Gouvernement du Canada. Je suis porté à croire que le Comité la présenterait à la Chambre des communes et que celle-ci se chargerait de la recommandation. Il me semble que c'est là sa faiblesse, et peut-être devrait-on la retenir pour l'étudier plus à fond; nous pourrions peut-être y revenir demain matin.

• 1605

M. Stewart (Cochrane): La difficulté en est une de subtilités du langage parlementaire, et d'autres considérations de ce genre. S'il se trouve un expert qui veut bien examiner la proposition et la mettre au point, c'est tant mieux. Mais en tout cas, il faut que quelque chose se fasse. Et ma proposition est faite dans ce sens.

J'ai l'impression que tous les membres du Comité appuient la proposition. Mais s'il faut que nous l'immobilisions pour des considérations de procédure de la même façon que nous nous immobilisons pendant des heures à la Chambre des communes, cette question ne sera pas traitée avec l'urgence qu'elle mérite. Si elle n'est pas formulée correctement, qu'elle soit rédigée comme il convient par quelqu'un qui s'y connaît, mais le sens y est, et je crois qu'on devrait s'occuper de la chose le plus tôt possible.

Le vice-président: Nous pourrions peut-être en faire faire une copie pour chaque membre du Comité, et en remettre l'étude à demain matin. Trouvez-vous le délai trop long, monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Si le libellé présente des difficultés aujourd'hui, il pourrait en présenter encore demain.

M. Lewis: Je ne m'inquiète plus du libellé mais de l'objet de la proposition, et je reconnais la bonne foi qu'on y a mise, que personne n'en doute. Mais ce que j'en retiens, c'est *a*) que les témoignages que nous avons obtenus ne nous suffisent pas et que ceux que nous allons obtenir ne nous suffiront pas, *b*) que le groupe international d'observateurs qui s'y trouve déjà, dont le travail, nous l'espérons maintenant, s'étendra aux deux côtés de la ligne de feu, ne nous éclairera sans doute pas suffisamment, et *c*) qu'il y a six, sept ou huit membres du Comité qui sont plus en mesure d'observer et de rapporter des renseignements exacts et objectifs que ceux qui y sont déjà allés, y compris le Groupe d'observateurs. Il me semble que ce sont là des hypothèses que nous devrions toutes mettre un peu en doute.

Il est certain qu'un Comité parlementaire ne peut pas décider de se rendre sur les lieux, et si je ne suis pas de ceux qui vont y aller (il se peut fort bien que je n'en sois pas si la proposition est adoptée), je devrai supposer, quand ce groupe partira, qu'il reviendra avec un rapport unanime, ce dont je doute fort, ou est-ce que le comité qui sera allé enquêter au nom de notre Comité viendra ensuite témoigner devant nous pour exprimer des opinions partagées, avec toutes les conséquences politiques que cela entraîne?

Je soulève ces questions avec la même bonne foi qu'on a mise dans la proposition. J'aimerais beaucoup mieux l'appuyer sans réserve, si nous n'avions pas eu la possibilité d'entendre les témoignages de gens comme Taylor, Stephen Lewis, celui qui nous honore de sa présence, le général Milroy et, je crois savoir, M. Shepherd, de l'Écosse, sans parler des témoignages que nous avons déjà entendus.

Il me semble qu'il s'agit ici d'une dépense assez peu considérable, mais que nous devons croire tout à fait justifiée avant d'y souscrire.

Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, si, au point où nous en sommes, il s'agit de charger le comité de direction, ou le président du Comité, ce qui serait suffisant, ou même le vice-président, s'il n'en tient qu'à moi, de discuter de l'idée avec le gouvernement pour découvrir de qui peut se faire et obtenir de plus amples renseignements sur la date à laquelle le Comité pourrait faire le voyage, sur les dispositions qu'on pourrait prendre, etc., peut-être serons-nous alors mieux renseignés pour nous occuper de la proposition.

Pour le moment, sans vouloir me montrer partisan, ou faire de l'obstruction, loin de là, je ne vois pas l'utilité de la visite proposée à moins que nous ne jugions que tous les témoignages que nous avons entendus, et tous ceux que nous allons entendre, sont déficients, insuffisants, sujets à caution, et qu'il faut que nous nous rendions nous-mêmes sur les lieux.

M. Yewchuk: Je ne suis pas non plus indifférent aux raisons qui motivent cette attitude. Certes, je suis un peu séduit par l'idée que nous puissions aller là-bas et constater les faits nous-mêmes, parce que nous avons entendu de nombreux témoignages contradictoires de ce qui s'y passe réellement. Mais je me demandais de quelle importance serait le groupe qu'on veut déléguer et, en second lieu, en ce qui concerne la distribution des provisions, qui incombe je crois à la Croix-Rouge internationale, si nous ne devrions pas faire confiance au jugement de ses agents pour qu'ils l'accomplissent sans que nous nous déplacions pour surveiller ce travail en particulier.

• 1610

Je me demande aussi si le fait d'envoyer un groupe de cette nature, à titre de représentant du gouvernement canadien, pourrait être interprété en fait comme une forme d'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre gouvernement qui a accepté de recevoir un groupe international d'observateurs. De quel œil ce gouvernement verrait-il un groupe d'observateurs du gouvernement canadien, pour ainsi dire?

Ce qui m'inquiète le plus, en fait, c'est la sécurité du groupe. Si ses membres ont l'intention de visiter tout le Nigeria, ce qui comprendrait le Biafra, et s'ils veulent faire des observations, comme nous en avons parlé tout à l'heure, sur la scène des combats, car c'est vraiment là qu'il se commet des atrocités, non pas avant les combats ni après, afin d'obtenir de meilleurs renseignements que ceux de certains témoins que nous avons entendus et qui y sont allés, il faudrait qu'ils soient à la ligne de feu pour observer le comportement des troupes au moment où elles s'emparent d'un village ou envahissent la place d'un marché, c'est-à-dire au moment où elles commettent, dit-on, ce dont on les accuse: des atrocités. Cela exposerait nos parlementaires, à mon avis, à des risques considérables, et je ne voudrais surtout pas voir certains d'entre eux partir et ne pas revenir, car même quand ils sont les adversaires de notre parti, nous aimons bien les avoir avec nous quand même.

Le vice-président: Nous tenons même beaucoup à leur présence. C'est tout?

M. Yewchuk: C'est ce qui m'inquiète le plus, je vous assure.

Le vice-président: C'est votre tour, monsieur MacLean.

M. MacLean: Je voulais seulement dire un mot au sujet de ce que M. Lewis a dit à la fin de ses observations. Je crois qu'en fait la proposition touche à deux questions, si je la comprends bien, et la première consiste à savoir si un projet semblable est réalisable ou non. La première chose à faire serait de charger notre comité de direction de prendre les renseignements nécessaires pour savoir si oui ou non il serait possible qu'une délégation de notre Comité aille là-bas, comme le suggère la proposition. Ensuite, selon la réponse à cette question, selon les renseignements reçus, et à la lumière de ces renseignements, nous pourrions faire le deuxième pas qui consiste à décider si nous voulons, en tant que comité, déléguer un groupe semblable si la chose est possible.

Le vice-président: Bien.

M. Anderson: Monsieur le président, les observations de M. Lewis sont très justes. Je crois maintenant qu'on a dit assez de choses sur cette question pour que nous puissions songer à en saisir M. Stewart et le comité de direction, sinon nous risquons de nous éterniser dans des discussions de ce genre qui nous

empêcheraient d'entendre un témoin qui, lui, possède des renseignements de première main et que nous tenons beaucoup à entendre.

Le vice-président: Bien, monsieur Anderson.

M. Winch: J'ai eu l'avantage de passer environ six semaines au Nigeria en 1963. A mon retour au Canada, j'ai fait certaines déclarations et certaines prédictions. Tout le pays, les Nations Unies et mon propre parti m'ont reproché à l'époque ce que j'ai dit, mais ce que j'ai dit s'est révélé tout à fait exact. Je dis cela en guise d'introduction.

Nous avons entendu plusieurs témoins; nous sommes tenus de respecter un certain mandat. En toute honnêteté, je ne crois pas que le fait d'envoyer une délégation de notre Comité ait une quelconque utilité. Le peu de temps dont les membres de cette délégation disposeraient pour visiter les régions en question ferait qu'ils reviendraient, je le crains, avec des comptes rendus contradictoires. Je crois personnellement que les témoins que nous avons entendus, des témoins compétents et dignes de foi, devraient nous permettre d'en arriver à une conclusion.

• 1615

Je voudrais aussi ajouter autre chose. Je peux me tromper, monsieur le président, mais j'estime que cela demande du tact. On a décidé il y a quelques jours d'envoyer au Mexique des représentants du gouvernement choisis dans tous les partis. Ce voyage a été contremandé à moins de deux jours d'avis pour des raisons d'économie. Pour des raisons d'économie, les dispositions prises ont été contremandées alors que les délégués avaient subi les examens nécessaires et avaient terminé leurs préparatifs. Je tiens à vous signaler, monsieur le président, que ce voyage a été contremandé sur l'ordre du gouvernement et du Conseil du Trésor.

Et si maintenant nous, les membres du Comité, malgré l'importance de la chose, allions demander des fonds pour aller au Nigeria et au Biafra on nous ferait sans doute les mêmes objections. Je serais tout disposé à tenter l'expérience, si je croyais que cela mènerait à quelque chose d'envoyer une délégation de notre Comité au Nigeria et au Biafra. Mais je crois pour ma part qu'elle n'en rapporterait pas plus de renseignements que ceux que nous avons reçus et que nous allons recevoir. C'est pourquoi je suggère que nous étudiions très sérieusement l'idée d'envoyer une délégation au Nigeria, à moins qu'elle ne soit prête à y rester environ six semaines.

Une voix: Ou plus longtemps.

Le vice-président: Est-ce tout, monsieur Winch?

M. Winch: Oui.

Le vice-président: Monsieur Guay?

[*Texte*]

M. Mongrain: Monsieur le président, je suis un peu surpris de l'attitude de nos collègues de l'Opposition qui, si j'ai bonne mémoire, étaient les premiers à réclamer...

Le vice-président: Monsieur Mongrain, la parole est à M. Guay.

M. Mongrain: Excusez-moi, je suis confus.

M. Guay (Saint-Boniface): J'allais dire, monsieur le président, que si nous avons entendu de longs témoignages, une grande partie de ces témoignages est venue des deux députés qui ne sont restés là que très peu de temps. Même le collègue de M. Brewin a dit aujourd'hui que si on n'y passe pas un certain temps, cela ne sert pas à grand-chose. Je crois que les deux députés qui y sont allés à titre personnel pour prendre certains renseignements (ce dont, je crois, on devrait les féliciter) n'ont pas eu le temps de se renseigner suffisamment.

Ce qui me porte aussi à prendre la parole au point où nous en sommes, c'est que j'ai lu hier dans les journaux que plusieurs d'entre eux demandent que le gouvernement fasse monter leurs reporters à bord de l'avion. Ces journaux veulent obtenir les renseignements qui leur permettraient de tenir la population au courant, et j'ai remarqué que le nombre de ces reporters était d'environ 64 ou 43. En outre, le gouvernement reconnaissait, selon le même article, qu'au moins une quarantaine de ces journalistes pouvaient y prétendre et qu'on devrait peut-être faire suite à leur demande.

Il est aussi vrai, je crois comprendre, que le gouvernement du pays en question accueillerait favorablement tous les observateurs, par exemple les représentants de notre Comité ou du gouvernement. On a aussi parlé de la question de la sécurité, et je crois qu'à titre de représentants parlementaires, nous ne devrions pas nous préoccuper de notre sécurité quand nous enquêtons au nom du peuple que nous représentons plus que nous ne l'avons fait quand nous avons dû remplir d'autres missions il y a quelques années pour des motifs semblables. Je crois que notre sécurité aurait une importance secondaire si nous pouvions apporter des renseignements exacts ou supplémentaires au Comité.

Nous discutons ici d'un aspect de la question monsieur le président, alors que nous n'avons pas encore fini d'entendre la délégation. Je vois que M. Grossman est parmi nous

aujourd'hui, et je ne l'ai pas encore entendu. Je ne connais pas bien son expérience dans ce domaine précis, et si c'était possible, j'aimerais entendre ce qu'il a à dire. Je ne suis pas en faveur d'un groupe de 30 délégués, comme quelqu'un l'a proposé, mais cela ne ferait sûrement pas tort au gouvernement, qui dépense une jolie somme d'argent pour envoyer des avions dans cette région, de savoir à quoi sert cet argent en fait, comme dans n'importe quelle affaire. Je suis persuadé que n'importe quel homme d'affaires qui investirait de fortes sommes dans une région donnée enverrait un représentant de son conseil d'administration ou de sa compagnie pour enquêter sur l'affaire et pour apprendre ce qu'on ferait de l'argent dépensé, et à quoi il servirait. Pour cette raison, j'appuie la proposition, et cependant j'aimerais entendre le témoin que nous avons avec nous aujourd'hui.

• 1620

[Traduction]

Le vice-président: Bien, monsieur Guay. Monsieur Thompson?

M. Thompson (Red-Deer): Voici, monsieur le président, je suis resté assez longtemps au Nigeria, et j'ai une bonne idée, je crois, de la complexité de la situation qui règne là-bas mais certains des témoins que nous avons entendus m'ont fait une impression favorable. Ils parlaient manifestement d'expérience; une expérience qui donnait à leurs observations une plus grande profondeur de compréhension que la visite de quelqu'un qui s'y rend pour la première fois et qui y passe de deux à six jours à visiter le pays dans des circonstances très difficiles. Je suggère que nous ne prenions aucune décision au sujet de cette proposition avant d'avoir entendu le général Milroy. Je crois que son témoignage est capital dans nos séances, et nous ne devrions pas considérer ce voyage comme une balade d'agrément ou comme un simple voyage d'information quand cette information est déjà à notre disposition ici.

La vraie raison qui devrait nous inciter à approuver ou à demander ce voyage serait que nous ne serions pas satisfaits des témoignages rendus. Je suggère, avec tout le respect dû aux remarques qu'on a faites, que nous attendions, avant de décider quoi que ce soit au sujet de cette proposition, d'avoir entendu le général Milroy.

Le vice-président: C'était le dernier membre à avoir la parole au sujet de la proposition d'après ma liste. Allez-y, monsieur Mongrain.

[Texte]

M. Mongrain: Monsieur le président, je veux répéter les premières paroles que j'ai dites tantôt: je suis un peu surpris de l'attitude de nos collègues, à droite pour la circonstance, mais à gauche d'ordinaire. Ils étaient les premiers à vouloir connaître tous les faits sur la situation au Nigeria et au Biafra. Deux de leurs membres sont même allés observer sur place. Évidemment, leur voyage a été trop court.

On a soulevé toutes sortes d'arguments à l'effet que ce pays pourrait s'objecter à une intervention de membres d'un Parlement étranger. C'est facile à contourner! Il suffit d'ajouter à la proposition de M. Stewart que ce Comité de cinq, six ou sept n'ira que si le secrétariat d'État aux Affaires extérieures juge que le voyage peut se faire. Cela veut dire qu'il aura vérifié avant si le pays concerné, ou les pays concernés si l'on croit qu'il y en a deux actuellement n'ont pas d'objection. Il ne semble pas en avoir puisqu'ils ont déjà dit de part et d'autre qu'ils seraient bien ouverts à toute inspection par qui que ce soit. Mais enfin, les détails de cette visite-là, j'imagine, devront être prévus par le secrétariat d'État aux Affaires extérieures. Nous saurons alors si ça peut marcher ou non. Et cela règlera la question de l'intervention étrangère.

J'ai été surpris d'entendre M. Lewis et quelques autres nous dire que c'était sembler mettre en doute les témoignages des gens que nous avons convoqués ici. Je ne crois pas que ce soit le cas, monsieur le président. Et même si c'était vrai nous avons remarqué qu'il y a eu des témoignages contradictoires, et aussi qu'il y a une situation nouvelle, changeante, très fluide au Nigeria.

Par exemple, le Canada a dépêché trois avions avec le personnel, et l'équipement. Nous avons dépensé-là un montant d'argent assez considérable. On est probablement justifié d'aller voir comment ces argents sont dépensés.

Maintenant, même la situation politique et militaire évoluent chaque jour. Alors on aurait des renseignements de première main. On a dit tantôt, (je pense que c'est encore M. Lewis qui l'a dit) qu'une telle délégation ne pourrait faire l'unanimité dans son rapport. Je présume que les délégués qui seront choisis représenteront tous les partis et qu'ils iront constater des faits, des chiffres, et non pas, j'imagine, porter un jugement sur la situation politique. Ils vont aller faire des constatations, il seront ensemble et ils verront les faits: s'il est vrai que des gens meurent de faim à tel endroit; combien coûte nos avions; notre personnel est-il logé, protégé convenablement? Ce sont là des faits, des chiffres qui se vérifient et sur lesquels il ne devrait pas y avoir de divergences d'opinion, du moins, moi, je n'en vois pas au départ.

Maintenant, je ne veux pas mettre en doute, encore un fois, les rapports de nos témoins: ils nous ont dit des choses très intéressantes...

[*Traduction*]

Le vice-président: Monsieur Stewart, après avoir entendu toute cette discussion, accepteriez-vous de retenir votre proposition indéfiniment?

Nous en ferons une étude très approfondie au comité directeur, de concert avec vous et le ministère des Affaires extérieures. Il vous sera loisible de présenter la motion quand il vous plaira, dans le cas d'ajournement *sine die*.

M. Stewart (Cochrane): D'accord. Toutefois, comme je le disais tantôt, je ne veux pas qu'elle reste en plan. Il y a urgence, c'est important.

Le vice-président: Nous en convenons tous.

M. Stewart (Cochrane): Je suis peut-être un peu inquiet.

Le vice-président: La motion mérite étude, mais le texte présent ne me satisfait pas entièrement. Il est très facile d'y remédier.

M. Yewchuk: Monsieur le Président, puis-je faire une proposition?

Le vice-président: Allez-y, monsieur Yewchuk.

M. Yewchuk: Si la motion est mise à l'étude, le comité directeur peut-il examiner en même temps la possibilité d'accroître le nombre de nos observateurs dans le groupe international, ainsi que celle d'élargir leur champ d'observation? Ce serait très utile.

Le vice-président: Nous étudierons certes la proposition.

M. Yewchuk: De la sorte, il n'y aurait aucune restriction.

Le vice-président: Passons au programme des travaux. D'abord, j'ai un autre court rapport à vous présenter. Il provient du comité directeur concernant l'Ordre du jour et la Procédure. Il a siégé hier soir et il a été proposé que nous entendions, cet après-midi, MM. Alan Grossman du *Time Magazine* et Keith Bezanson du CUSO, et que M. Charles Taylor, du *Globe and Mail*, soit invité à se présenter jeudi matin.

M. Cline Shepherd du Conseil mondial des églises avait été convoqué pour demain, mais n'ayant pu l'atteindre à Edimbourg nous avons donc prié M. Stephen Lewis, député à l'Assemblée législative à Toronto, de se présenter demain après-midi, au lieu de demain soir, et obtenu son agrément. Nous tâchons d'obtenir la présence de M. Maxwell Cohen ici, pour demain soir, à la place de M. Stephen Lewis.

Voilà pour le rôle du comité directeur quant au choix des témoins.

Avez-vous une question à poser, M. Roberts?

M. Roberts: Le Maxwell en question est-il l'avocat montréalais ou un autre avocat?

Le vice-président: Il vient de New York, si j'ai bien compris.

M. Roberts: C'est le conseiller juridique du gouvernement biafrais, n'est-ce-pas?

Le vice-président: Il exerce cette fonction.

J'ai maintenant l'agréable tâche, messieurs, de présenter au Comité M. Alan Grossman. Son prénon est A-l-a-n. Ne pas confondre avec le ministre des institutions de réforme de l'Ontario (Reform Institutions). M. Grossman, notre témoin d'aujourd'hui, a été le directeur du service d'information de *Time* et de *Life* pour l'Afrique occidentale à Lagos, Nigéria, du mois de mai 1966 à juin 1968. Ce Canadien est revenu au Canada, après avoir passé une bonne partie de sa vie aux États-Unis.

Il a déjà été à l'emploi de certaines publications canadiennes y compris *Time* en qualité de reporter, et comme éditorialiste pour le *Globe and Mail*. Il est maintenant le chef du service d'information du magazine *Time* à Ottawa. Sans autre préambule, je prie M. Grossman de faire son exposé.

• 1630

M. Alan Grossman (chef du service d'information du magazine «Time» à Ottawa): Permettez-moi de commencer par un exposé des conditions d'existence des Ibos au Nigeria, en ces derniers temps. J'agis ainsi parce que j'ai eu l'impression, la semaine dernière, que certains députés n'étaient peut-être pas disposés à accepter un témoignage de ce genre pour diverses raisons, sous prétexte, par exemple, que les témoins n'ont fait qu'un bref séjour au Nigeria, qu'ils étaient partiaux, ou peut-être qu'ils s'appuyaient sur la propagande gouvernementale. Je relaterai donc ce qui s'est passé au Nigeria depuis quelques années.

En mai 1966, une semaine après mon arrivée là-bas, le premier des massacres d'Ibos s'est produit dans le nord du Nigeria. Il fut suivi d'une explosion de violence plus sauvage à l'automne, et d'une chasse aux Ibos moins importante à Lagos et ailleurs. Je me trouvais dans la région septentrionale, lors de ces deux événements. J'en décrirai d'abord la nature, m'attachant surtout au second événement survenu à l'automne de 1966.

On a peut-être tiré, je le sais, des conclusions un peu trop optimistes de quelques descriptions données ici, à l'égard de la conduite des troupes fédérales. Je me rappelle l'une d'elles, non sans un certain amusement amer. Elle les dépeignait comme étant «vigilantes, de bonne humeur et bien disciplinées». C'est ce que portait l'une des phrases employées. Néanmoins, ces événements de 1966 étaient sans aucun doute des accès de férocité dirigés par des soldats fédéraux auxquels s'étaient joints un bon nombre de gens de la région septentrionale. Au cours de ces événements, des milliers d'Ibos furent massacrés dans de petites villes et des villages dans le nord, et des centaines d'autres furent aveuglés, mutilés ou estropiés, ou, dans la plupart des cas, simplement laissés dans le dénûment, alors qu'ils tentaient de gagner le pays ibo dans l'est.

Certains des réfugiés en fuite n'atteignirent jamais leur pays. Dans un train qui arriva dans l'est se trouvait le cadavre d'un voyageur de sexe mâle qu'on avait décapité en cours de route. Un autre groupe de réfugiés ibos composé d'hommes, de femmes et d'enfants, une centaine ou plus de personnes, attendit près de trois jours, sans protection policière, dans la gare de Kano, la plus grande ville du Nigeria septentrional, l'arrivée d'un train de réfugiés. Un véhicule nomade (Rover) rempli de soldats fédéraux surgit et abattit le groupe à coups d'armes automatiques.

M. Stewart (Cochrane): Avez-vous été témoin oculaire de la chose?

M. Grossman: Veuillez poser votre question plus tard. Ou est-ce votre façon de procéder?

Le vice-président: Nous pouvons attendre.

M. Grossman: Je voudrais donner des précisions sur l'affaire.

De pareilles tueries se sont produites ailleurs, du fait de soldats et de civils.

Un détachement de soldats fédéraux s'attaque aux douaniers ibos au service de l'immigration, à l'aéroport international de Kano, peu après l'arrivée d'un VC-10 en provenance de Londres. Ceux d'entre les douaniers qui se réfugièrent au bar de l'aéroport ou gagnèrent la route furent poursuivis et abattus.

Dans une autre bourgade du nord, l'adjoint ibo d'un fonctionnaire de l'État fut tiré hors de la maison et massacré devant la famille de son chef.

A un autre endroit, une marchande ibo importante fut dénudée et empalée au moyen de morceaux de verre, et puis assommée.

Je le répète, je ne veux pas exagérer l'étendue du massacre, mais en un sens il fut général, ainsi que la destruction des propriétés ibos. Boutiques et hôtelleries ibos furent en proie au pillage, tandis que des pâtés de magasins non-ibos furent soigneusement épargnés.

Dans la seule ville de Kano le nombre des victimes, au cours d'une fin de semaine, dépasse un millier. Il atteignit peut-être le double de ce chiffre, d'après la plupart des gens. Quoi qu'il en soit, c'est beaucoup de monde. Personne ne saura jamais combien de personnes furent massacrées, cette quinzaine-là, dans le nord, et combien de centaines de milliers s'enfuirent vers leur pays dans l'est.

Abstraction faite de leur nombre, ces événements se passent de commentaires, et rappelons-nous qu'ils ont amèrement convaincu nombre de Biafrais—non d'après des fonctionnaires biafrais mais au témoignage de centaines d'Ibos avec qui je me suis entretenu en ces dernières années—que les Nigériens du Nord sont résolus de les exterminer.

• 1635

Comprenez bien qu'il se trouve aujourd'hui très peu de familles au Biafra qui ne comptent dans leur parenté une personne assassinée, mutilée ou du moins rendue sans ressources par les événements de 1966. Et si l'on considère ce qui est arrivé ensuite à Lagos et ailleurs, il est un peu ridicule et peut-être même un peu malhonnête de la part de membres du Comité, de donner à entendre que la crainte qu'ont les Ibos de se faire détruire par les fédéraux est soit mal fondée, soit attribuable à la propagande inique d'Ojukwu. Il y a eu force propagande—je dirais qu'on a dépensé à l'étranger un million de dollars à cette fin, au bas mot—mais la propagande n'est pas la cause de ce qui est arrivé aux Ibos en 1966, 1967 et cette année.

La violence de pareilles haines tribales n'est pas chose nouvelle dans cette partie du monde, mais le pire aspect du phénomène est peut-être le degré selon lequel des fonctionnaires et professionnels parmi les autres tribus du Nigeria ont partagé ces sentiments tribaux, bien que de façon plus civilisée et moins violente, cela va sans dire. Tout en déplorant les actes de violence et l'atteinte portée au bon renom du Nigeria, ils étaient apparemment bien souvent heureux—et encore une fois je fonde mon assertion sur de nombreux entretiens officieux et entrevues officielles—de voir réduire le nombre des Ibos, et ils espèrent que le nombre de ceux-ci restera réduit après la guerre.

Dans ce contexte, il est tout à fait raisonnable d'envisager au mieux pour la majeure partie de l'élite ibo, pour au moins une géné-

ration, une existence de citoyens de deuxième zone dans un Nigeria uni. Et ce sort réservé à l'élite ibo constitue peut-être l'un des côtés les plus tragiques de cette guerre, car cette élite, j'y reviens, est peut-être le groupe de talents le mieux développé, le plus compétent et le plus instruit sur un continent en voie de développement qui a certes besoin d'hommes de talent.

A cet égard, vous ne connaissez peut-être pas bien certains des événements qui ont accompagné le coup militaire exécuté par l'armée du nord, en juillet 1966. Cet acte de violence d'ordre militaire a pris un aspect bien plus inquiétant qu'il n'arrive dans le cas d'un coup militaire classique. Parfois, sous la conduite de fonctionnaires civils non-ibos, cette fin de semaine-là et quelques semaines par la suite, les soldats sortirent un bon nombre de notables ibos de leur foyer, de leur automobile et parfois même d'aérobus internationaux en partance pour l'Europe, les tuant, les battant ou les harassant, parfois devant leur famille, le plus souvent au cours de leur incarcération dans les casernes ou en prison. Des preuves indiquent même que l'armée n'a pas été l'unique instigatrice de ces agissements. Chose purement subjective, un grand nombre d'observateurs ont eu parfois l'impression que certains éléments des classes dominantes non ibos du Nigeria étaient résolus à éliminer la crème de l'élite ibo, dont l'emprise à l'égard des emplois de l'administration, les bourses universitaires, les affaires et autres domaines d'activité, les irritait depuis si longtemps. En tout cas, aucun Ibo éminent ne se sentait en sécurité au Nigeria et tous, pour ainsi dire (mandarins du fonctionnarisme, diplomates de haut rang, deux des romanciers les plus éminents du Nigeria, le principal conseiller économique du gouvernement et d'autres), tous prirent la fuite vers l'est comme une horde de malheureux réfugiés de guerre, ce qu'ils étaient en réalité. Ces hommes amers et fort déterminés—déterminés par-dessus tout à n'avoir aucun rapport avec les Nigériens qui, selon eux, les avaient chassés du pays—forment maintenant l'armature de la sécession ainsi que de l'apparente rsolution du gouvernement de combattre, s'il le faut, jusqu'au suicide national.

• 1640

Si, après les massacres de 1966, il existait une forte part de doute quant à savoir si les masses d'Ibos moins instruits appuieraient la révolte et la sécession machinées par l'élite ibo—au début, j'ai eu certains doutes à cet égard—la marge de doute a été écartée ou du moins presque éliminée par la conduite de l'armée fédérale jusqu'à ce jour. Au rebours du premier rapport intérimaire des observateurs militaires, j'ai relevé avec les autres correspondants qui ont pénétré dans les zones ibos occupées par les troupes fédérales, des preuves plus ou moins fortes d'un parti pris de destruction à l'égard des propriétés ibos, tant de la part des soldats que des civils non-ibos. On a trouvé sur les routes des cadavres de femmes, quelques-uns mutilés. On a constaté que des malades hospitalisés ont été tués dans leur salle. Dans une grande bourgade, des soldats ont fusillé des centaines d'Ibos de sexe mâle et, au dire de témoins oculaires, se sont disputé l'honneur ou le plaisir, selon le cas, d'abattre les victimes. J'ai traversé en automobile des villages ibos où, des mois après la fin des combats, aucun adulte de sexe masculin n'était visible nulle part. Dans l'un de ces villages, en réalité une petite ville où aucun combat n'avait eu lieu depuis environ trois mois, un jeune lieutenant m'accompagna à travers les rues remplies principalement de soldats fédéraux en état d'ébriété—chose pardonnable, étant donné que c'était un samedi après-midi—jusqu'à un bosquet où il me montra ce qu'il appela la fosse commune où reposaient quelque 500 méchants villageois ibos.

Dans ce qui reste du Biafra, même dans les zones qui n'ont jamais vu de troupes fédérales, la population civile a subi la violence, du fait des bombardements soutenus dirigés par l'aviation nigérienne contre des objectifs civils. Quand j'ai visité le Biafra sur la fin du printemps, l'armée fédérale et les Anglais qualifiaient ces raids aériens d'inventions de la propagande d'Ojukwu. N'empêche qu'au cours des bombardements effectués deux fois par jour durant la semaine entière que j'y ai passée, je n'ai jamais vu les avions endommager un objectif militaire, ou même s'en approcher. Il se peut qu'ils l'aient fait, mais pas sous mes yeux. Mais j'ai vu des fusées atteindre des groupes bien visibles de civils dans des écoles, des cimetières, des places de marché, des croisées de chemins et des quartiers d'habitation, ou tomber près de là. J'ai vu les corps de civils et des lambeaux écrasés de cadavres de centaines de civils ramassés dans les rues à la pelle et posés sur du carton-pâte et déversés dans le fourgon de voirie à destination de la morgue.

Le bombardement intentionnel des populations civils peut passer en certains milieux dans le monde, je suppose, à certain égard pour un légitime moyen de faire la guerre. Mais son emploi n'est pas précisément rassurant quant aux intentions de l'armée fédérale envers le peuple ibo, non plus que la famine très étendue créée, ou du moins aggravée par le blocus contre la région orientale, établi par le gouvernement de Lagos avant la guerre et aussi avant la sécession.

A mon sens, il n'y a guère lieu, et même n'est-on pas justifiable de chercher à convaincre les Ibos que le mouvement d'agression auquel ils s'opposent ne tend pas en quelque sorte à leur extermination. Et ce serait une attitude peu réaliste de s'attendre à une soudaine capitulation des Biafrais dans les circonstances. En même temps, d'après le peu que je sais des opérations d'assistance menées par les fédéraux et de la conduite des guerres africaines en général, je ne crois guère, d'accord avec bien des gens, en la possibilité d'organiser un effort d'assistance suffisant, tant que la guerre durera.

Ce facteur est selon moi le nœud même de la situation au Nigeria. Un autre élément est que l'immensité, ou peut-être l'impossibilité de la tâche de pacifier le peuple ibo dans le cadre du Nigeria, grandit plutôt chaque jour, à mesure que la guerre se prolonge.

• 1645

Avec votre permission, je termine mon exposé, mais je voudrais vous lire les paroles d'un très éminent Nigerien qui a fait la même observation que moi avec bien plus d'éloquence. Quelques-uns le regardent comme le meilleur dramaturge anglophone de l'Afrique. C'est Wole Soyinka, un Yoruba, ou si vous préférez, un Nigérien fédéral.

Avant le commencement de la guerre, il a écrit les lignes suivantes qui ont paru dans un journal nigérien:

> Tout Ibo, qu'il soit enfant ou adulte, se croit aujourd'hui engagé dans un combat à mort pour son foyer et sa dignité. Je sais que c'est une lutte probablement vaine, et que l'Est peut être écrasé par la force des armes. Mais ce qui me préoccupe ici, c'est que le peuple ibo ne s'avouera jamais vaincu. La conséquence qui en dérive pour la nation est que le gouvernement fédéral se trouve devant l'alternative suivante: ou exterminer la race ibo tout entière ou gouverner une nation qui s'est entré dans la chair un noyau de haine implacable.
>
> Cette haine se manifestera par la guérilla et autres formes de terrorisme pour des générations à venir. La lutte sera terrible et sanglante—Personne ne sera victorieux, il n'y aura qu'une autorité superficielle qui pourra éclater devant nous en réduisant le pays en pièces.

Si on a des questions à poser, je serai heureux d'y répondre.

Le vice-président: Oui, il y en a quelques-unes. Monsieur Winch? Est-il sorti? Monsieur Laprise.

[*Texte*]

M. Gérard Laprise: Monsieur le président, le témoin, M. Grossman, vient de nous relater un tableau passablement sombre des événements qui ont précédé la guerre civile actuelle.

Ma première question est pour lui demander, si, à sa connaissance, il y a eu d'autres massacres avant ceux qu'il vient de nous relater. Par exemple, avant les grands massacres de juillet 1966, arrivait-il de temps en temps qu'il y avait des rixes entre certaines tribus de cette partie du Nigéria?

M. Grossman: Avant 1966...

[*Traduction*]

Oui, de temps à autre, mais pas d'aussi grande envergure. Il s'est produit un engagement assez important dans les années trente. J'en ai une assez vague idée, mais l'envergure en était moindre.

Des incidents de ce genre ne sont pas une nouveauté en Afrique ou dans plusieurs autres parties du monde. Ce qu'il y a de nouveau en l'espèce, c'est que des armes modernes entrent maintenant en jeu. Il n'en est pas d'ordinaire ainsi, ou ce ne l'était pas dans le passé.

[*Texte*]

M. Laprise: Avez-vous été témoin ou avez-vous seulement entendu parler de la fuite des Ibos qui se sont retirés vers la province actuelle du Biafra?

[*Traduction*]

M. Grossman: J'ai vu la chose de mes yeux.

[*Texte*]

M. Laprise: On raconte que, au moment où les Ibos se sont retirés en grande partie, ils ont voulu entraîner un certain nombre de non-Ibos avec eux. Je ne sais pas dans quel but, mais on raconte qu'ils auraient voulu entraîner peut-être, même, un million de non-Ibos dans la province biafraise.

[*Traduction*]

M. Grossman: Non; ni moi, ni personne n'avons jamais relevé des indices de cela. La tendance du mouvement indique le contraire, car ils retournaient dans leur pays, se retranchant des autres tribus nigériennes.

[*Texte*]

M. Laprise: Maintenant, j'aurais une autre question un peu différente. Est-ce que vous avez eu connaissance que les Ibos auraient bombardé, soit Lagos ou d'autres villes fédérales au début des hostilités ou par la suite?

• 1650

[*Traduction*]

M. Grossman: Oui, ils ont effectué peut-être une couple d'envolées—environ une, deux ou trois missions aériennes—au-dessus de Lagos. Également au-dessus de certaines régions du Nigeria septentrional.

[*Texte*]

M. Laprise: Vous mentionnez un avion?

[*Traduction*]

M. Grossman: Non, c'est-à-dire...

[*Texte*]

M. Laprise: L'aviation biafraise était-elle aussi restreinte à ce moment-là?

[*Traduction*]

M. Grossman: Non, je n'ai pas dit qu'il s'agissait d'un seul avion. Parlez-vous de missions ou du nombre d'avions?

[*Texte*]

M. Laprise: J'avais compris dans votre réponse, un avion.

[*Traduction*]

M. Grossman: Vous parlez de la tentative faite par un avion pour bombarder Lagos?

[*Texte*]

M. Laprise: Peu importe, si...

[*Traduction*]

M. Grossman: Non, il y avait plus d'un avion. J'ai dit *environ une couple*. Disons une couple de missions au-dessus de Lagos et il y en eut d'autres dans le nord.

Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président que, par la force des choses, mes observations ne portent que sur un côté. Je ne conteste pas du tout que des actes répréhensibles ont été commis par l'autre camp. Raison de plus pour que tous désirent voir cette guerre prendre fin.

[*Texte*]

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais revenir, si vous me permettez, à la déclaration que M. Grossman a faite tout à l'heure. Il a parlé des atrocités qui ont été faites par les Nigerians vis-à-vis des Ibos. A sa connaissance les Ibos ont-ils semblé se porter à une certaine défensive, à ce moment-là, ou même à une contre-attaque?

[*Traduction*]

M. Grossman: Je ne saisis pas tout à fait la portée de votre question. Peut-être...arrêtez-moi si je comprends mal...

[*Texte*]

M. Laprise: J'aimerais savoir si, au moment du massacre de juillet 1966, et même après, les Ibos ont cherché à se défendre?

[*Traduction*]

M. Grossman: Généralement parlant, non. D'après tous les rapports, ils n'ont pas efficacement cherché à se défendre. Ils se sont plus ou moins résignés à supporter les événements, ou devrais-je dire, ils ont tenté de s'y soustraire. Bien entendu, quand nous parlons des atrocités de 1966, il s'agit d'actes contre des civils non armés. Il ne s'agissait pas de vraies opérations militaires, de sorte que les moyens de se défendre ou de *prendre l'offensive* sur-le-champ étaient restreints.

[*Texte*]

M. Laprise: Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le vice-président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: Permettez-moi, monsieur Grossman, d'exprimer combien je vous sais gré de votre témoignage intéressant et émouvant, bien qu'un peu sombre.

Je dégage de vos remarques que, d'après vous, le problème d'un peuple qui meurt de faim ne saurait vraiment se régler avant la conclusion de la guerre et du différend. Ai-je raison de conclure de vos remarques qu'à votre sens les efforts humanitaires tentés auront peu de succès ou d'effet, avant le règlement du différend?

M. Grossman: Quant au premier point, en général, oui, cette conclusion s'impose.

M. Roberts: Ce que le Comité recherche, ce sont des moyens pratiques, des mesures pour l'allégement des souffrances dont il pourrait recommander l'adoption par le Gouvernement. Votre témoignage a été en un sens négatif. Vous vous êtes borné à décrire les

difficultés et le côté tragique de la situation. Pourriez-vous préciser un peu ce que le Gouvernement canadien pourrait faire pour assurer le résultat désiré?

M. Grossman: Assurément, si je puis aller un peu au-delà...

M. Roberts: Oui, prenez cela comme point de départ.

• 1655

M. Grossman: ...des secours directs, de la question des vivres et médicaments, je crois que l'un des faits nouveaux les plus encourageants depuis le début de la guerre—une chose de portée restreinte, je le répète, mais enfin une réalisation—c'est l'entrée en scène du groupe de ces observateurs militaires. J'irais même plus loin que ne l'a fait M. Sharp, la semaine dernière, lorsqu'il a qualifié d'*apaisante* la présence de ce groupe. D'après mes constatations, la présence des gens de l'extérieur—et voilà pourquoi il est toujours difficile d'avoir des témoins oculaires des événements—a souvent pour effet de freiner la tolérance des officiers de l'armée concernant les atrocités commises. Par exemple, je voudrais qu'on augmentât le groupe autant que possible. Voilà une chose qu'on pourrait faire.

Que puis-je ajouter? D'après une théorie, il serait possible de mettre fin aux hostilités en fournissant des armes au Biafra. Une impasse en résulterait, forçant les Nigériens à régler le différend par la voie des négociations. De toute évidence, le Gouvernement canadien n'est pas en mesure de fournir des armes et une aide militaire au Biafra. Il semble qu'un autre gouvernement, le gouvernement français, le fait, probablement par l'intermédiaire d'un organisme du genre du *CIA* américain qui, selon la plupart des rapports, a fait à peu près la même chose au Congo, à un certain moment. Il saute aux yeux que le Canada ne saurait s'engager dans une telle voie.

M. Roberts: On a fait d'autres propositions attrayantes de prime abord mais qui, j'en ai peur—bien entendu, il s'agit d'une impression—pourraient se révéler nuisibles.

On a proposé, par exemple, l'institution d'une enquête internationale—la question pourrait se soulever à l'ONU—ou la présence ou l'intervention des États-Unis. Je me demande si, après un séjour au Nigéria et des entretiens avec des autorités nigériennes, vous pouvez affirmer que ce genre d'activité—un effort pour transformer en problème d'un grand intérêt public ce que l'on regarde là-bas comme une situation interne qui concerne les Nigériens—n'aurait simplement pas pour effet d'indisposer les autorités nigériennes. Ou quelle serait leur réaction probable devant de tels efforts?

M. Grossman: Une telle façon d'agir provoquerait une réaction fort négative. Aussi, l'accord de portée restreinte que le gouvernement canadien a apparemment réussi à conclure, il y a une semaine ou plus, avec le commissaire nigérien aux Affaires extérieures, M. Arikpo, représente-t-il à mes yeux une réalisation fort substantielle. Des membres très importants du gouvernement nigérien, la plupart militaires, mais pas tous, ont dès le début regardé les efforts d'assistance comme une forme d'aide à l'ennemi, éprouvant à l'égard des organisations de secours et des préposés à l'assistance, une suspicion de nature presque pathologique et parfois de la haine. Ces sentiments se sont manifestés sinon officiellement, du moins dans le privé. Aussi, la conclusion de l'accord me semble-t-elle une réalisation notable. Reste à voir si, au retour de M. Arikpo à Lagos, les engagements auxquels il a souscrit seront honorés par son gouvernement.

A propos de la question que vous avez posée, au cours des deux années en question, j'ai visité aussi d'autres pays de l'Afrique occidentale et causé avec plusieurs dirigeants et hauts fonctionnaires africains sur la situation au Nigeria. Encore une fois, sur la foi de ces convictions, je corrobore les dires de M. Sharp quant au fait que vaut autant parler à un mur de pierre que de chercher à obtenir l'appui des Africains pour ce qui est de soumettre la question à l'ONU et de faire intervenir cet organisme. Je ne prétends pas que certains pays, y compris probablement le Canada, ne peuvent pas faire quelque chose dans le cadre de pressions à exercer en Afrique auprès de gouvernements africains, dont plusieurs, malgré leur attitude de non-intervention, ont un degré de sympathie assez significatif pour le peuple ibo et ne répugneraient pas non plus à faire leur possible pour arrêter ce qui semble lui arriver. Mais à condition que la chose ne viole pas ouvertement les principes fortement enracinés de la neutralité politique, surtout de la part des anciennes puissances coloniales.

• 1700

M. Roberts: Ainsi, selon vous, la meilleure façon de procéder, c'est de promouvoir l'extension du rôle et de l'efficacité du groupe ou des groupes d'observateurs?

M. Grossman: Non, mais cela aurait une certaine utilité. Je suppose que cette chose affreuse désignée sous l'appellation de *diplomatie tranquille* tant dans les milieux afri-

cains que parmi les puissances qui, comme la Grande-Bretagne, ont fourni des armes au Nigeria, pourrait aider, pratiquée par assez de pays.

M. Roberts: Merci beaucoup, monsieur Grossman.

Le vice-président: Monsieur Anderson, vous avez maintenant la parole.

M. Anderson: Les atrocités que vous avez décrites, est-ce exact qu'elles se sont surtout déroulées dans la région nord, autour de la ville de Kano? Ou se sont-elles produites par tout le Nigeria?

M. Grossman: Celles que j'ai décrites au début se sont déroulées dans les divers secteurs du Nigeria septentrional, qui est de loin la plus grande superficie représentée sur la carte. C'est une très vaste région.

M. Anderson: Pour ma gouverne, les autres tribus du Nigeria sont-elles aussi disséminées que l'étaient les Ibos? Par exemple, y a-t-il autant de gens du Nord et de gens de l'Ouest dans la terre des Ibos qu'il y a d'Ibos partout ailleurs au Nigeria?

M. Grossman: Non. Il y en avait un certain nombre avant que surviennent ces événements. Je ne saurais dire combien, mais ils étaient sûrement moins nombreux que les Ibos dans les autres parties du pays.

M. Anderson: Le gouvernement nigerian prétend que beaucoup d'Ibos lui sont restés fidèles et, à l'appui de son affirmation, il signale ses ambassadeurs à Bruxelles et à New Delhi, qui sont tous deux Ibos et qui sont toujours à son service. A votre avis, cela est-il révélateur?

M. Grossman: Non, pas vraiment. Mais le gouvernement a-t-il parlé d'Ibos ou de gens de l'Est?

M. Anderson: De gens de l'Est.

M. Grossman: A supposer que les intéressés soient Ibos, cela n'a guère d'importance car étant ambassadeurs, ces deux personnes ne vivent pas au Nigeria et ne sont donc pas touchées par les conditions qui y existent, non plus qu'elles sont victimes du ressentiment direct et, possiblement, violent de leurs collègues non ibos.

A ma connaissance, lorsque j'ai quitté le Nigeria—et cela est beaucoup plus important—avant que tout cela arrive bon nombre de fonctionnaires supérieurs comme des secrétaires permanents, homologues de nos sous-ministres, étaient Ibos, venaient de l'Est. Je fais peut-être erreur, mais je suis presque certain qu'il n'y avait à peu près plus de secrétaires ibos à mon départ. Bien sûr, il y avait beaucoup d'Ibos à Lagos, à cette époque—17,000 ou plus peut-être—mais la plupart d'entre eux étaient steward ou boy—principalement chez des familles européennes où ils jouissaient au moins de cette protection—garçons d'ascenseur, commis et autres personnes de ce genre. Mais, sauf erreur, vous cherchiez à vous renseigner sur la grande administration ou sur les milieux gouvernementaux.

Quoi qu'il en soit, si l'on ne peut citer en exemple que deux ambassadeurs, on ne saurait dire que les Ibos connaissent les mêmes conditions de vie qu'auparavant et qu'ils participent toujours au gouvernement du pays comme des associés à part égale.

M. Anderson: Toujours sur le même point, et d'après ce que vous connaissez de la région représentée sur la carte, avez-vous une idée du nombre d'Ibos qui se trouvent maintenant en territoire occupé par les troupes fédérales et qui sont sous le contrôle des Forces militaires fédérales?

M. Grossman: Non, mais je suppose qu'il y en a un assez grand nombre, et c'est inévitable: on ne peut s'attendre à ce que tout le monde habite ce petit secteur qui s'appelle le Biafra et qui rapetisse sans cesse.

• 1705

Tout ce que je puis vous dire, en me fondant sur ce que j'ai constaté, c'est que la dernière fois où j'étais dans un secteur où, normalement, la population était à forte proportion ibo et qui était alors occupé par les Forces militaires fédérales—cela remonte à la fin du printemps dernier—dans certains cas, il ne s'y trouvait plus âme qui vive; dans d'autres, il n'y avait plus de mâles: ils étaient disparus dans la brousse, avaient été tués ou s'étaient joints aux Biafrais.

Il y a une question que vous pourriez poser au général Milroy vu que, dans leur premier rapport, ses collègues et lui ont insisté sur le fait qu'ils avaient vu des Ibos, que ces derniers leur avaient semblé «heureux», mais que nulle part, d'après ce que je puis voir, ils n'ont indiqué combien de civils ibos ils ont rencontrés et qu'ils n'ont établi aucune comparaison par rapport au nombre d'Ibos qui se trouvaient sur place avant l'occupation par les troupes fédérales.

M. Anderson: Puisque vous avez mentionné le rapport du général Milroy, je me permets de vous demander si, selon vous, le premier rapport ne résulterait pas d'une mauvaise connaissance du Nigeria et si nous ne pourrions pas nous attendre à ce que des faits plus exacts nous soient rapportés à l'avenir. Vous avez ajouté qu'il faudrait envoyer plus d'observateurs. N'y a-t-il pas là contradiction?

M. Grossman: Eh bien, sauf erreur, je n'ai jamais dit ou donné à entendre qu'il s'agit, en fait, d'un rapport inexact. Il se peut qu'il soit trompeur, qu'il manque de réalisme, selon l'optique dans laquelle on le lit, mais le prétendre ne met aucunement en doute la véracité de ce que rapportent les observateurs quant à l'endroit où ils étaient quand ils ont rédigé leurs constatations ou quand au moment où ils l'ont fait.

A mon sens, une des choses dont vous voudrez vous enquérir auprès du général Milroy, lorsqu'il témoignera, c'est la question de savoir si l'un ou l'autre des membres de la mission possédait quelque expérience au sujet de l'Afrique car, d'après mon expérience du moins, il y a sur le continent noir des choses que les gens vous disent ou des choses que vous voyez et que vous ne commencez à comprendre qu'après y avoir séjourné pendant un certain temps.

Ainsi, je trouve étrange—et je ne me souviens pas si cela se trouvait dans le rapport des militaires ou dans le supplément préparé par le représentant de l'ONU—que l'on affirme ou que l'on donne à entendre que les Ibos à qui l'on a parlé se sont exprimés librement et franchement. D'après mon expérience, il est très difficile, surtout pour un groupe de Blancs portant l'uniforme et accompagnés de soldats, ou même, mettons, pour moi-même ou pour tout Européen—et encore une fois, je parle ici des Ibos de la brousse que l'on interroge, à qui l'on parle et sur qui on porte un jugement, et non de fonctionnaires—il est très difficile, dis-je, d'amener ces gens-là à parler ouvertement. Ils ont fortement tendance à dire ce que, selon eux, vous voulez entendre et ils estiment que les actes de violence commis en Afrique ne sont ni pour les yeux ni pour les oreilles d'un Européen.

M. Anderson: Je conclus donc de ce que vous avez déclaré que la valeur des équipes d'observateurs tient non pas tellement à l'exactitude de leurs rapports mais plutôt au fait que leur présence même restreint les forces nigériennes.

M. Grossman: A n'en pas douter.

M. Anderson: Par conséquent, plus de gens nous pourrons y expédier, plus il y aura de chances que...

M. Grossman: Assurément. C'est ce qui est arrivé dans le cas de journalistes européens en un certain nombre d'occasions. Leur présence dans le voisinage a empêché certains soldats de faire quelque chose à des civils. C'est peut-être une façon idiote de régler les choses, mais j'estime qu'une présence internationale de quelque envergure empêchera que se produise au moins une petite partie de ce qui se produira probablement tant que la présente situation durera. Encore une fois, je le dis, il est déjà remarquable que l'équipe ait été acceptée.

• 1710

M. Anderson: Oui, je suis de votre avis sur ce point. Pourriez-vous nous donner une idée de la quantité d'aliments qui pourrait être requise à des fins d'assistance, dans deux mois, mettons? Si je vous pose la question, c'est que, d'après ce que nous pouvons voir, il sera impossible de livrer par avion une quantité suffisante de vivres au Biafra et aux parties de la terre des Ibos occupées par les troupes fédérales. Il faudra un couloir terrestre.

M. Grossman: Non, sur le plan quantitatif, je ne saurais vous dire combien de vivres seront requis.

M. Anderson: Que dire de la seconde partie? Croyez-vous que les vols par des avions canadiens seront une solution de rechange par rapport à une voie terrestre?

M. Grossman: Eh bien, monsieur Anderson, je ne sais même pas combien utiles seraient des voies terrestres maintenant. D'après la très vague expérience que j'ai eue de problèmes semblables et de la façon dont on les a réglés au Congo, par exemple, je dirais que la voie des airs est toujours la meilleure. Encore une fois, évidemment, dans une pareille situation, peut-être cela n'est-il plus satisfaisant, mais si la quantité d'aliments n'est pas trop considérable, il est toujours préférable d'utiliser des avions car, le plus longtemps les vivres doivent être expédiés par voie de terre, plus on est susceptible d'avoir des problèmes en ce qui concerne le transport, la logistique, les tribus ou les militaires.

M. Anderson: Merci beaucoup, monsieur Grossman.

Le vice-président: Monsieur Forrestall.

M. Forrestall: Merci, monsieur le président. J'aimerais revenir sur un point qu'a soulevé M. Anderson et remonter à l'été et à l'automne de 1966 ainsi qu'au début de 1967. J'aimerais demander au témoin s'il y a eu alors censure des nouvelles émanant du Nigeria, au sujet de ce qui s'y produisait, ainsi que dans les périodiques et journaux comme le *New Nigerian* qui, naturellement, s'adressaient à la population locale. A-t-on manifestement ou apparemment cherché à supprimer le compte rendu de certaines atrocités commises dans le Nord?

M. Grossman: Permettez-moi de traiter d'abord des nouvelles diffusées à l'extérieur, par

opposition à celles qui étaient publiées à l'intérieur du Nigeria. Si j'utilise le mot «suppression» dans son sens général, oh oui, il y en a eu beaucoup. Je dirais que cela était vrai avant 1966 et que cela s'appliquait aux événements politiques survenus après les engagements physiques. Le Nigeria a connu une longue période de censure très stricte, sur le plan des intentions et, habituellement, dans la pratique.

Longtemps, d'autres courriéristes et moi-même qui habitions le Nigeria et y travaillions, contrairement à ceux qui venaient y passer quelques jours et retournaient en Europe y écrire leurs comptes rendus, avons dû soit expédier nos dépêches en Europe ou aux États-Unis par téléphone, soit—et c'est généralement ce que nous faisions—les transmettre à d'autres pays d'Afrique occidentale, ce qui nous forçait à prendre l'avion—parfois à tous les jours ou à tous les deux jours. Souvent, nous avons expédié nos articles hors du pays en contrebande, en les confiant à des passagers à bord d'avions ou autrement.

Un certain nombre de courriéristes généralement reconnus comme étant dignes de foi ont été expulsés du Nigeria à cause des comptes rendus qu'ils ont envoyés à leurs journaux. D'autres, y compris moi-même, ont fait de brefs stages en prison; non, je m'excuse, nous n'avons pas été jetés en prison, nous avons été mis en état d'arrestation. C'est dans ce sens-là que je parle de suppression. Si vous me permettez d'ajouter une opinion personnelle, j'estime que le pire genre de suppression dont nous ayons eu connaissance, c'est celle qui résultait de certains faits trompeurs que quelques diplomates, sur les lieux, et d'autres de qui l'on aurait pu s'attendre à ce qu'ils soient honnêtes au sujet de ce genre de choses, cherchaient à nous faire inclure dans nos articles.

• 1715

M. Forrestall: Pourquoi y avait-il suppression, selon vous?

M. Grossman: Je passe.

M. Forrestall: Fort bien, je n'insisterai pas sur ce point. Si j'ai posé la question, c'est manifestement parce que certaines personnes ont fortement donné à entendre que nombre de comptes rendus qui nous sont parvenus—beaucoup d'entre eux avaient été transmis par un, ou même deux intermédiaires—émanaient de représentants biafrais, à des fins de propagande.

Une des premières choses dont j'ai eu connaissance au sujet du Nigeria, c'est le troisième volume intitulé *Nigerian Pogrom* de la série qui a pour titre «Crisis». Vous connaissez?

M. Grossman: Oui.

M. Forrestall: Avez-vous vu l'ouvrage? Croyez-vous qu'il soit authentique? L'avez-vous lu?

M. Grossman: Je l'ai lu. On prétend même que j'en ai écrit une partie, ce qui est faux.

M. Forrestall: C'est évidemment pour cela que je vous ai posé la question. Je ne veux pas en traiter en profondeur car il s'agit, je suppose, d'un document qui, en tant que tel, doit être jugé au mérite. Toutefois, en ce qui concerne la propagande réelle, point dont je parle—du moins, j'essaie de le faire—dans la première colonne, à la page 7, l'auteur écrit ce qui suit:

> Plusieurs personnes affirment avoir vu éventrer des femmes enceintes venant du Nigeria oriental; ces témoins ajoutent que les enfants retirés du sein maternel ont été taillés en pièces. D'après d'autres sources—dans la plupart des cas, les victimes elles-mêmes—des femmes, dont certaines étaient enceintes, ont été prises de force par des soldats du Nord...

Et ainsi de suite.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je constate que M. Brewin, M. Forrestall et le témoin que nous entendons aujourd'hui, ont en main un livre rouge. Je me demande tout simplement quelle est la teneur de cette publication, dont M. Lewis a aussi un exemplaire, et si les autres membres du Comité pourraient en avoir une copie.

M. Forrestall: Je regrette, monsieur le président; j'aurais peut-être dû mieux identifier ce livre.

M. Lewis: Ce n'est pas un document secret.

M. Guay (Saint-Boniface): Peut-être, mais il est bon de savoir.

M. Lewis: Je l'ai reçu par la poste.

M. Guay (Saint-Boniface): Je croyais que c'était peut-être un autre journal ou une autre publication que vous aviez reçu.

Le vice-président: Identifions donc le livre pour tirer les choses au clair.

M. Forrestall: Ce livre, dont le titre est *Nigerian Pogrom* et le sous-titre, «The Organized Massacre of Eastern Nigerians», a été publié par la Division de la publicité du ministère de l'Information du Nigeria oriental. C'est le volume 3 de la série «Crisis», qui en compte six autres qui sont semblables, mais pas forcément quant au format ou à la conception. Il y a donc sept volumes en tout.

Ils sont sortis des presses de l'imprimeur du gouvernement, à Enugu, en 1966; l'édition qui nous intéresse a probablement paru à l'automne de 1966.

J'ignore si cet ouvrage se trouve à la bibliothèque ou ailleurs. J'ai reçu mon exemplaire du dernier Canadien à quitter le Nigeria l'été dernier.

Mais pour en revenir à ce que je disais de la page 7—la citation dont j'ai donné lecture—je me demande si les Biafrais eux-mêmes n'ont pas utilisé ce genre de texte pour une fin ou un but militaire précis. Autrement dit, n'a-t-on pas publié ce genre de choses afin d'implanter, chez les Ibos, la conviction inébranlable qu'ils ne pouvaient, pour aucune raison, abandonner leur lutte pour l'indépendance? Ou, d'après ce que vous connaissez de la situation, s'agit-il d'un exposé indépendant—autant que cela soit possible dans les circonstances—de certains récits, quelques-uns étant faits par des témoins oculaires, des atrocités qui ont été perpétrées?

M. Grossman: Un peu des deux, monsieur Forrestall. Ce livre s'insère dans une série publiée par le gouvernement biafrais. Ces ouvrages ont été rédigés de façon très habile et très experte...

• 1720

M. Lewis: Monsieur le président, j'aimerais seulement signaler qu'ils ont été publiés par le Nigeria oriental plutôt que par le gouvernement biafrais.

Le président: Monsieur Lewis, je pense que vous pourriez...

M. Grossman: Oui, cela s'est passé avant la guerre et avant la sécession. Ces livres ont été publiés non pas pour persuader les Ibos—la grande majorité de ces derniers ne devaient jamais les voir—mais pour susciter la sympathie des étrangers ou, pour m'exprimer plus élégamment, pour amener les étrangers à comprendre ce qui se produisait et à saisir le pourquoi de ce que les intéressés se proposaient de faire. Sur le plan intérieur, les livres de cette sorte trouvaient leur contrepartie dans les émissions que les autorités de la région orientale diffusaient sans cesse à l'intention des Ibos et où l'on exposait, en exagérant parfois, ce qui était arrivé. Ces émissions et des affiches devaient garder les Ibos en état d'agitation. Nombre de représentants du Biafra—je m'excuse encore une fois—nombre de représentants de la région orientale ont admis assez volontiers qu'ils excitaient les gens et ils ont expliqué leur façon d'agir en disant qu'il fallait maintenir la population en état d'alerte devant ce qu'ils considéraient comme la menace de l'étranger pour les Ibos, qu'il fallait aussi garder ces derniers unis en prévision de la confrontation inévitable qui allait se produire, selon eux, avec ceux qu'ils appelaient les «vandales du Nord».

M. Forrestall: Selon vous, connaîtra-t-on jamais toutes les circonstances entourant les atrocités commises? Les dossiers militaires et les comptes rendus de première main, comme le vôtre, fourniront-ils jamais assez d'éléments de preuve pour que nous puissions nous faire une idée précise—non pas à des fins historiques, mais pour nos fins immédiates au cours des prochains mois—une idée précise, dis-je, de ce qui s'est passé là-bas depuis deux ans? Ou devrons-nous attendre que l'histoire consacre les faits?

M. Grossman: Je ne sais même pas si l'on pourra écrire cette page d'histoire avec quelque degré d'exactitude car, encore une fois, il s'agit d'une partie du monde où les événements se déroulent dans l'ombre la plus obscure. Par exemple, il est impossible de nier ou de confirmer les chiffres qu'on a si souvent cités, savoir que 30,000 Ibos ont vraiment été tués dans le massacre du Nord et que 1,800,000 réfugiés, si c'est bien le chiffre, ont été renvoyés dans l'Est. Il est impossible de se prononcer dans un sens ou dans l'autre en ce qui concerne ces chiffres car, tout d'abord, personne ne sait combien il y avait d'Ibos dans le Nord avant que ces événements soient déclenchés. Au Nigeria, le dernier recensement précis ou semi-précis qui soit reconnu, remonte aux années 50, et il y a eu de grands mouvements de population depuis ce temps-là. Des gens que l'on considère comme des observateurs experts ont donné, quant au nombre d'Ibos dans le Nord, des estimations qui allaient, je crois de un demi-million à trois millions de personnes. Par conséquent, lorsqu'on ignore combien il y avait de personnes initialement, il est plutôt difficile de dire combien...

M. Forrestall: Pour mettre un terme aux questions sur ce point et parce que vous en avez parlé un peu plus tôt, j'aimerais savoir si, d'après vous, la présence de courriéristes de plus en plus nombreux, surtout ces derniers mois, a eu des répercussions sur la conduite de la guerre, notamment en ce qui a trait au contrôle des troupes, chose un peu difficile à réaliser dans ce genre de conflit. Croyez-vous par exemple, que la présence de courriéristes ait incité les sergents et les lieutenants à exercer un contrôle plus ferme sur leurs hommes. Naturellement, c'était le cas jusqu'à ces dernières semaines.

• 1725

M. Grossman: Pas tellement, non. Permettez-moi de vous citer deux cas. Un collègue à

moi, le courriériste du *Times*, de New York, se trouvait dans un certain secteur du Midwest. Je m'excuse, je fais peut-être erreur sur ce point. Je dirai tout simplement qu'un de mes collègues, courriériste d'un journal américain, se trouvait dans un secteur du Midwest alors que des troupes fédérales abattaient des Ibos. A un moment donné, il s'est trouvé devant un soldat qui semblait se préparer à liquider un Ibo. S'arrêtant là, le militaire dit au détenu: «Fort bien, tu peux partir, tu peux t'en aller», et il ordonna à un autre soldat de mener le prisonnier au camp ou quelque chose du genre. Le Ibo et le soldat partirent, et le sous-officier—c'est bien ce qu'il était, si j'ai bon souvenir—dit au courriériste: «Vous voyez, nous ne tuons pas les hommes ibos. Nous nous occupons tout simplement d'eux autrement.» Mais lorsque le courriériste et le groupe avec lequel il voyageait partirent à leur tour, ils découvrirent, un peu plus loin, le long de la route, le même Ibo, le corps criblé de balles. Alors, y a-t-il vraiment une différence?

A mon sens, il y a incomparablement plus de possibilités que des incidents de ce genre soient évités lorsque les personnes en cause portent des uniformes militaires et jouissent d'un certain statut international—caractéristique dont les Nigériens sont conscients et qu'ils respectent dans une certaine mesure—comme un groupe d'officiers agisssant pour l'ONU ou quelque autre organisme de ce genre.

M. Forrestall: Je passe brusquement à un autre ordre d'idées. Manifestement, au train où sont allées les choses récemment, au Biafra ou dans la région orientale, on pouvait acheter d'excellentes propriétés pour une chanson. Qu'est-il arrivé, par exemple, aux biens immobiliers des Ibos à l'aise qui habitaient les régions maintenant sous le contrôle des troupes fédérales? Le savez-vous?

M. Grossman: Pour en revenir au Nord, des parties du Sabon Gari ou, des quartiers de ville où habitaient les étrangers et que les Ibos ont évacués en 1966, bon nombre furent détruits ou pillés, mais ceux qui ne l'ont pas été ou, du moins, ce qui en est resté, tout cela a été cadenassé par le gouvernement militaire fédéral. Encore une fois, ce n'est qu'une impression de ma part, mais lorsque j'ai traversé ces quartiers en voiture, il ne m'a pas semblé que beaucoup de personnes habitaient les locaux évacués, du moins, pas ceux que j'ai vus. De fait, si vous me permettez de m'exprimer ainsi, j'estime que vous devriez vous préoccuper moins des biens que les Ibos ont laissés derrière eux, et davantage de choses comme les emplois et le statut au sein de la société et du gouvernement. Voilà des choses que nous ne pouvons nous attendre à voir les Ibos récupérer, dans un avenir rapproché, grâce à un règlement forcé.

M. Forrestall: J'allais justement demander s'il y avait détérioration apparente parce que, sauf erreur, de 70 à 80 p. 100 de ces emplois ont été assumés par des gens de l'Est.

M. Grossman: De quels emplois parlez-vous?

M. Forrestall: Au gouvernement, dans les universités, dans les hôpitaux, les emplois destinés aux membres des professions libérales. Ainsi, je crois savoir que les dentistes se font rares dans certaines parties du Nigeria. Qui diable fait ce genre de travail ou personne ne prodigue-t-il ces soins?

• 1730

M. Grossman: Commençons par les préposés aux câblogrammes, les conducteurs de locomotive et tous les travailleurs spécialisés de cette espèce. Ce sont des Ibos qui occupaient ces emplois. Revenons encore une fois au Nord. Ce qui est arrivé, c'est qu'au début, bon nombre de ces postes étaient occupés temporairement par des Européens ou d'autres personnes que des Nigériens. Ainsi, lorsque les Ibos furent chassés du Nord, ils constituaient, sauf erreur, le gros des conducteurs de locomotive des *Nigerian Railways*. Le Nigeria a dû les remplacer, je crois, par des conducteurs d'Afrique orientale ou de Grande-Bretagne. Dans les hôtels et les maisons de commerce où des Ibos travaillaient à titre de commis—mettons, sous la direction d'un Européen—le directeur a dû demander à sa femme de les remplacer pour un certain nombre de mois. Mais à la longue, la tendance a été de remplacer les Ibos, aux postes de ce genre, par des aborigènes vivant sur place. Et encore une fois, un facteur très important, c'est l'attitude des gens du Nord au sujet de ce qui y est arrivé. Un témoin antérieur a déclaré que tout le monde était honteux et regrettait ce qui s'était produit. C'est ce que les gens du Nord affirmaient pendant les cinq premières minutes, mais j'estime que c'est là une description bien superficielle de leur attitude. En fait, ils semblaient très heureux d'être débarassés des Ibos, et non sans raison, à leur point de vue, parce que les Ibos étaient des étrangers qui étaient venus dans leur contrée et qui avaient occupé les emplois pour lesquels ils—les gens du Nord, en l'espèce, mais la même chose vaut pour les gens de l'Ouest—s'estimaient tout aussi qualifiés. Les emplois dans les hôtels, dans les industries de service, dans les bureaux, les postes de commis que les Ibos ont abandonnés, ils ont été assumés par des

gens du Nord qui sont moins compétents—ne fut-ce que parce qu'ils manquent d'expérience ou de formation—et qui, je suppose, acquièrent progressivement du métier. Autrement dit, à bien des paliers de la société nigérienne, les Ibos étaient considérés comme des «colonialistes», comme des colonisateurs, et ce que bien des Nigériens estimaient faire, c'était chasser les colonisateurs. Et je doute fort qu'ils veuillent les revoir chez eux.

M. Forrestall: Il ne m'est pas permis de vous poser la question ou d'y faire allusion, mais il est assez évident, je pense, que c'est probablement ce à quoi je veux en venir: Les autres provinces du Nigeria même sont-elles en mesure de se tirer d'affaire seules et d'exploiter leurs chemins de fer, leurs services télégraphiques, leurs moyens de communication, leurs hôpitaux, leurs écoles et ainsi de suite? Bien des gens ont prétendu, par exemple—et je suis de cette opinion—que sans unité, sans le degré de spécialisation que les Ibos avaient atteint au sein de leurs collectivités respectives, le pays lui-même aurait beaucoup de peine à se remettre sur pied.

M. Grossman: Il y a eu des difficultés. On a remédié aux pires, tout d'abord, en confiant temporairement à des étrangers ces postes pour lesquels, les Nigériens l'espèrent, on pourra à la longue former des Nigériens. Et je pense qu'ils pourront se passer des Ibos, s'il le faut, mais c'est une honte tragique de gaspiller les talents de ces gens.

M. Forrestall: Merci beaucoup d'avoir témoigné devant nous et de nous avoir consacré autant de votre temps cet après-midi. Je vous en sais gré comme, j'en suis sûr, tous les membres du Comité. Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Messieurs, d'après ma liste, cinq autres députés désirent poser des questions et il nous reste encore au moins un témoin à entendre aujourd'hui.

M. Fairweather: A mon sens, l'autre témoin devrait être interrogé en premier lieu demain. Nous l'avons retenu tout l'après-midi. Nous avons consacré la première demi-heure de notre séance à une dispute. Je propose que M. Bezanson soit entendu le premier, demain matin.

Le vice-président: L'embêtant, c'est que nous avons convoqué deux témoins pour demain.

M. Fairweather: Ils pourront passer en deuxième et en troisième lieux.

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Mon groupe me signale qu'un certain nombre de comités se réuniront demain matin pour organiser leurs travaux. Nous serons fort occupés et nous espérons que le présent comité ajournera sa séance jusqu'à demain après-midi.

• 1735

M. Cafik: Il sera assez difficile que nous nous absentions tous pour les séances d'organisation.

M. Lewis: Il s'agit seulement de séances où les comités se réunissent pendant cinq ou dix minutes pour s'organiser.

M. Cafik: Le problème, c'est de trouver dix minutes de temps libre pour chacune des trois ou quatre séances consécutives.

Le vice-président: Pour quelle heure, demain, les séances d'organisation sont-elles convoquées?

M. Cafik: Je l'ignore.

M. Hymmen: Pour 10 heures 30.

Le vice-président: Nous nous réunirons à 9 h. 30 et nous pourrons peut-être siéger pendant quelques minutes si certains de nos membres doivent s'absenter à 10 h. 30.

M. Cafik: Cela ne me plaît guère. Je siège à quatre comités qui se réunissent demain pour organiser leurs travaux. J'ignore pourquoi. Il semble donc que je serai retenu pendant un certain temps et, pourtant, j'aimerais bien être ici.

Le vice-président: Oui, monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, M. MacDonald, qui était ici tout à l'heure, m'a dit que la plupart des membres seraient absents. C'est lui qui m'a demandé de vous signaler la chose.

Le vice-président: M. Donald Macdonald, notre leader à la Chambre?

M. Guay (Saint-Boniface): Non, l'autre; celui qui était ici.

Le vice-président: David MacDonald?

M. Guay (Saint-Boniface): Il m'a transmis le message de la part de M. Donald Macdonald.

Le vice-président: Peut-être pourrions-nous interrompre notre séance à 10 h. 30, demain matin, afin qu'il y ait quorum aux comités en question.

M. Legault: Monsieur le président, je doute que 10 h. 30 soit une bonne heure, car certains de ces comités sont convoqués pour diverses heures.

Le vice-président: Pouvons-nous avoir la liste des heures de convocation?

M. Legault: Je n'ai pas la liste, mais je crois que les séances commencent à 9 h. 30.

Le vice-président: Vers 9 h. 30 du matin.

M. Cafik: Monsieur le président, peut-être pourrions-nous nous réunir à 11 heures?

Le vice-président: Oui, il me semble que ce serait...

M. Cafik: Je crois que cette heure là conviendrait à tous les députés.

M. Fairweather: A condition que M. Bezanson passe le premier à onze heures, nous n'y voyons pas d'inconvénient. Il me semblait que ce serait mauvais d'avoir deux témoins en une courte journée, et les faits m'ont donné raison.

M. Guay (St-Boniface): Nous devrions peut-être continuer sans eux demain, même s'il faut pour cela se réunir deux fois demain après-midi, ou même plus tard dans la soirée.

Le vice-président: Sommes-nous d'accord pour renvoyer la séance à onze heures du matin?

M. Lewis: D'accord pour 11 heures demain matin.

Le vice-président: A onze heures. Il nous faudra envoyer des avis.

M. Guay (St-Boniface): Cette fois, et naturellement je ne parle que pour moi, j'ai une réunion d'organisation de comité demain matin à 11 heures et demie, mais je voudrais aussi être présent ici car la question m'intéresse.

M. Fairweather: Nous sommes tous dans le même cas. Continuons.

Le vice-président: Laissons décider le comité de direction. Nous examinerons la question et vous recevrez un avis après. Nous en parlerons avec M. MacDonald, qui nous en a parlé, et le comité de direction décidera, après quoi vous recevrez probablement un avis modifié de la réunion.

M. Guay: Je sais à quel point ils sont occupés aussi. En ce moment, je parle pour moi.

Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Merci, monsieur Guay. Monsieur Lewis?

M. Lewis: Monsieur Grossman, malgré l'heure avancée, j'ai trois ou quatre séries de questions pas trop longues à poser. D'abord, je voudrais éclaircir avec vous une chose très simple. Les massacres de mai, ceux de juillet et ceux de l'automne de 1966 ont-ils eu lieu simultanément dans plusieurs localités?

M. Grossman: Je ne sais pas si je me servirais pour tous les cas du mot «massacres», mais il y a eu des actes de violence commis contre des Ibos et des habitants de la région de l'Est en général dans un grand nombre de localités de la région du Nord.

M. Lewis: Ont-ils eu lieu pendant la même période?

M. Grossman: Pendant plusieurs périodes. Pour les événements de 1966, par exemple, ils ont eu lieu dans un grand nombre de localités du Nord.

M. Lewis: Pourrait-on donc en conclure que ces événements avaient été organisés, ou qu'ils faisaient partie d'un plan; qu'il ne s'agissait pas d'événements spontanés?

M. Grossman: On ne peut pas prouver cela, mais un grand nombre d'observateurs assez objectifs qui ont étudié la question le soupçonnent. Par exemple, on a demandé pourquoi, alors que les communications entre ces villages et localités sont si rares, tout cela s'est produit dans toutes les localités dans l'espace de deux semaines. Il y a une explication partielle possible, l'émission par la radio gouvernementale de la région du Nord d'un rapport selon lequel un nombre de personnes venant du Nord auraient été victimes de violences dans la région orientale Ibo, fait que je crois exact. La décision de diffuser ce rapport d'un caractère manifestement provocateur a été prise à un niveau de gouvernement assez élevé. On se demande dans quelle intention on l'a prise.

• 1740

M. Lewis: Je serai bref, monsieur le président, pour ne pas prendre tout le temps qui nous reste.

En ce qui concerne les secours, si je vous ai bien compris, vous voulez dire que le besoin de secours est si grand qu'aucune des mesures de secours qu'on pourrait organiser ne suffirait à résoudre le problème de nourriture et de médicaments de la population, mais qu'il ne faut pas en déduire que les secours ne sont pas d'une grande valeur pour ceux qui ont la chance d'en recevoir.

M. Grossman: Pas le moins du monde; la moindre miette de pain que nous pouvons leur faire parvenir doit certainement être envoyée.

A propos, monsieur Lewis, à ce sujet, quelques-uns des témoins entendus ont donné à entendre, s'ils ne l'ont pas dit, qu'il faudrait ne pas trop insister sur le problème de la famine qui, disent-ils, est chose assez courante dans ce qu'ils appellent «cette région du monde». C'est un point de vue contre lequel je m'élève vigoureusement. Ni moi, ni la plupart des gens n'avons jamais vu de vraie famine dans le Sud du Nigeria. Il est exact qu'il y a eu manque de protéines et malnutrition; ce dont il s'agit ici, c'est la famine, c'est mourir de faim.

Je vous dirai en passant que j'ai dit cela il y a quelques jours à un homme qui travaille à l'UNICEF, à New York, et il était de mon avis; il l'a même confirmé. Il a retrouvé une enquête menée en 1965-1966 par le ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être social des États-Unis dans un certain nombre de villes du Nigeria sur l'incidence du kwashiorkor, principale maladie de carence dont il a tant été question depuis quelques mois. Dans les deux villes de la région orientale de Port Harcourt et Jaukka et dans une ville Ibo située au centre de la partie occidentale d'Asaba (il s'agit, bien entendu d'un échantillonnage très sélectif, à une échelle réduite) l'incidence de kwashiorkor était nulle. Maintenant, il paraît que des milliers de personnes en meurent.

Il est donc ridicule de prétendre que ce problème a toujours existé et que nous ne devrions donc pas trop nous en préoccuper.

M. Lewis: Vous estimez donc que des secours plus importants, même s'ils ne peuvent pas résoudre le problème fondamental, sont certainement à envisager.

M. Grossman: Certainement.

M. Lewis: Je passerai maintenant à la prochaine série de questions; puis j'en arriverai à une discussion partielle avec vous peut-être, ou du moins je vous reprocherai de me conduire en tant que membre du Comité, à un sentiment de découragement et d'impuissance. Mais nous y viendrons tout à l'heure.

Vous avez parlé des retards que cause l'équipe des observateurs militaires, ce qui me semble logique et question de simple bon sens. Une équipe constituée par les Nations Unies, la communauté internationale, ne serait-elle pas préférable à une équipe invitée par le gouvernement du Nigeria?

M. Grossman: Je ne le pense pas nécessairement; en réalité j'estime qu'une des choses qui donne une très grande valeur à cette équipe est leur uniforme—leur caractère militaire—et le fait même qu'ils ont été invités et se trouvent sur place avec l'autorisation du commandement militaire nigérien. C'est ce qui leur facilite des déplacements et des entretiens avec les autorités militaires dans les régions où ils évoluent. L'officier nigérien moyen est beaucoup mieux disposé à écouter avec tant soit peu de sympathie ce que disent d'autres militaires, et à tenir compte de leur présence.

D'autre part, certains pourraient dire que le fait qu'ils sont militaires enlève de la valeur aux renseignements qu'ils nous donnent, ce qui est bien possible. Par exemple, les Biafrais n'accepteraient certainement pas les dires d'un officier britannique. Nous en avions un dans l'équipe. Les Biafrais le rejetteraient comme un criminel du gouvernement britannique prévenu contre eux.

Mais il est exact que, pour ce qui est de sauver quelques vies, par sa présence, un officier britannique joue un rôle utile.

• 1745

M. Lewis: D'une part ces observateurs militaires sont peut-être plus utiles à cause de l'impression qu'ils font sur les militaires du gouvernement fédéral et d'autre part, comme vous l'avez dit, ils sont moins utiles pour ce qui est d'obtenir du villageois moyen des renseignements sur ce qui s'est passé réellement.

M. Grossman: Oui, je dirais en général, toujours sans connaître les personnes en question, que leur témoignage à cet égard aurait probablement moins de valeur que celui d'un observateur civil entraîné ayant une expérience de l'Afrique. Il est évident que les deux rôles sont contradictoires. Cela est vrai mais, comme vous le savez, il faut choisir celui qui semble le plus urgent.

M. Lewis: A moins de pouvoir avoir les deux.

M. Grossman: Oui, à moins de pouvoir avoir les deux.

M. Lewis: Avoir des équipes d'observateurs militaires remplissant le rôle que vous dites leur convenir et une équipe internationale pour l'autre rôle, celui de recueillir des renseignements pour le monde?

M. Grossman: Oui, cela me semble sensé.

M. Lewis: Maintenant, cela m'amène à un dernier point de votre témoignage qui m'inquiète beaucoup et qui peut bien être exact. N'hésitez pas à me dire si mon résumé de votre témoignage est inexact; je suis sûr que vous n'y manquerez pas. Ce que vous nous avez dit, en fait, c'est que les secours ne pourront jamais résoudre le problème; que les Ibos risquent leur avenir, non seulement leurs vies mais, pour ceux qui survivront, leurs situations; que parler de l'unité du Nigeria n'a pas de sens à cause de la situation au Biafra et du sentiment justifié qu'ont les Biafrais, et plus particulièrement les Ibos, d'avoir à défendre leurs vies et leur avenir dans la communauté, et qu'aucun de ces pro-

blèmes ne peut être résolu tant que dureront les hostilités.

D'autre part, vous nous dites que vous êtes convaincu, comme l'étaient d'autres témoins, et comme me l'a dit au téléphone un témoin qui m'est quelque peu apparenté, que les Biafrais, et particulièrement les Ibos, sont décidés à ne pas céder et que même s'ils étaient vaincus au cours de l'action militaire normale une guerre de guérilla sous une forme ou une autre pourrait se poursuivre pendant des années.

Et pour terminer vous nous dites que de votre avis toutes les mesures prises par les pays non-Africains ou par les Nations Unies provoqueraient une réaction négative des autorités nigériennes et seraient donc malavisées. Vous me laissez, en tant que député canadien, dans le cas d'avoir à lever les mains au ciel et dire: Je peux peut-être aider en envoyant quelques tonnes d'aliments ou de médicaments pour sauver quelques vies, mais en définitive il n'y a rien que puisse faire le monde international pour mettre fin au conflit.

Cela, monsieur Grossman, je ne peux pas l'accepter. Il me semble que même si—et je vous pose la question—une action quelconque des Nations Unies, des débats publics aux Nations Unies—je ne parle pas seulement de diplomatie tranquille—devaient provoquer une réaction négative des autorités du Nigeria ou même d'autres autorités en Afrique, il est impossible que le monde reste inactif et laisse continuer les choses comme vous avez dit qu'elles doivent continuer, sans aucun recours.

Est-ce votre opinion réfléchie que le Canada et tout autre pays devrait s'abstenir de rien tenter aux Nations Unies pour les raisons invoquées par vous?

• 1750

M. Grossman: Je n'ai pas qualité pour répondre mais, pour vous donner mon impression, je vous dirai que ni le Canada ni un autre pays ne devrait s'abstenir de faire ce qu'on croit pouvoir aider à mettre fin à cette guerre. J'ajouterai cependant que je n'ai pas encore entendu ce que doit faire le Canada qu'il ne fait pas déjà qui puisse mettre fin à la guerre ou qui ait des chances d'y parvenir.

Porter la question devant les Nations Unies? Peut-être, mais je ne sais pas. Vous avez peut-être meilleure opinion que moi de l'influence de l'opinion publique sur les événements. Cependant, cela peut avoir de bons résultats.

M. Lewis: Je ne vous blâme pas, monsieur Grossman, d'être un peu cynique à ce sujet. Les événements mondiaux nous rendent tous un peu cyniques, mais ce que j'ai en tête est très simple, peut-être, c'est que le Canada tente de présenter aux Nations Unies une résolution réclamant un cessez-le-feu au Nigeria et la présence d'observateurs internationaux pour veiller à l'observation du cessez-le-feu et pour encourager la reprise—car il y a des précédents—de discussions politiques pour résoudre le problème.

M. Grossman: Bien, en admettant que le Canada présente cette résolution aux Nations Unies, et qu'elle soit adoptée, il resterait la question de faire respecter le cessez-le-feu. Pour poursuivre la chose jusqu'à sa conclusion logique, peut-être vous, ou les autres qui préconisent cette solution, recommanderiez-vous l'envoi, avec ou sans la permission ou le consentement du Nigeria, d'une force armée des Nations Unies pour assurer l'application de la résolution.

M. Lewis: Certainement, monsieur Grossman, je ne suis ni assez naïf ni assez ignorant en affaires internationales pour proposer pareille chose, mais le fait est que dans des situations pas très différentes, comme celle de Chypre, celle du Moyen-Orient, pendant un certain temps, vous le savez, les efforts internationaux et l'opinion internationale ont accompli quelque chose. Pour ce qui est du Moyen-Orient, cela a fini par craquer, bien sûr, mais pendant dix ans il y a eu un résultat. Cela tient encore à Chypre et le moment est peut-être arrivé là où cette action peut ne plus être aussi nécessaire qu'avant. Ce qui me préoccupait beaucoup, c'est la façon presque catégorique que vous avez eue d'avancer que toute action au niveau international serait probablement inutile...

M. Grossman: Monsieur Lewis, permettez-moi de vous interrompre. Je n'ai rien avancé de la sorte, ou du moins telle n'était pas mon intention, ni de prononcer une opinion quelconque quant à l'opportunité d'une action au niveau international. En réalité, je crois que tout le monde se rend fort bien compte que la collectivité internationale porte une lourde responsabilité, certains pourraient même dire une grande culpabilité pour ce qui s'est passé au Nigeria.

Le blocus maritime, par exemple, cause partielle de la famine—certainement de la carence de protéines dans une certaine mesure—n'aurait pas pu être appliqué, sans l'action des puissances maritimes. La guerre, à ses débuts, d'après mes observations, courait rapidement vers une impasse et si cela s'était produit il est assez probable—sinon certain, au moins probable, que le Nigeria aurait été forcé de négocier un règlement politique. La guerre allait vers une impasse

dans les premiers mois, et je suis d'avis que la situation a changé à cause de l'apport massif d'armements modernes par des puissances comme la Grande-Bretagne.

Je suis donc parfaitement d'avis qu'il est ridicule de nier toute responsabilité de la communauté internationale dans ce qui se passe là-bas et la seule question est de savoir comment la communauté internationale peut exercer le plus efficacement cette responsabilité.

Je pense que vous en conviendrez; que M. Sharp en conviendra. Mais qu'allez-vous faire ensuite? Je ne le sais pas.

M. Lewis: A mon avis, il faut essayer tout ce qui est possible. Si cela réussit, tant mieux; sinon, tant pis.

Enfin, puis-je vous poser une question? Avez-vous parlé récemment de cette question à des gens des Nations Unies pendant que vous étiez à New York?

M. Grossman: Vous parlez d'Africains, ou...

M. Lewis: Africains et autres.

M. Grossman: Tout récemment, non. J'en ai parlé à un bon nombre d'Africains au début de l'été et avant cela.

M. Lewis: Vous ne savez donc pas quelles sont les chances aux Nations Unies? Ce n'est pas un reproche que je vous fais.

M. Grossman: Pas de façon certaine, mais d'après ce que je sais des Africains et des grandes puissances, les chances, jusqu'à tout récemment en tout cas, ne semblaient pas très grandes. Certains ont entrevu une lueur d'espoir par suite de deux ou trois incidents, comme l'aide que semble avoir envoyé la France à l'autre parti; la prétendue visite au Nigeria d'un haut fonctionnaire américain—je crois qu'il s'agit du sous-secrétaire d'État adjoint chargé des affaires africaines, M. Palmer, dont certains disent qu'il se rend là-bas parce que lui, ou peut-être le département d'État ne seraient pas tout à fait satisfaits des rapports qui leur parviennent du théâtre des opérations. Il se pourrait qu'ils soient en train de réaxaminer leur propre politique à cet égard. Si les Biafrais peuvent tenir encore quelques mois, je ne sais pas si la Grande-Bretagne aussi ne serait pas poussée a un réexamen de sa politique.

• 1755

M. Lewis: Le gouvernement actuel en Grande-Bretagne subit actuellement une certaine mesure de pression de son propre parti sur la question des armements.

M. Grossman: Oui, cela s'est produit, mais le gouvernement semble avoir pu tenir tête à cette pression au moment où cela aurait pu servir à quelque chose de supprimer les livraisons d'armements.

M. Lewis: Je ne prendrai plus de temps.

Le vice-président: J'ai sur ma liste MM. Fairweather, Cafik, Alexander et Ouellet. Monsieur Fairweather, il ne nous reste pas beaucoup de temps.

M. Fairweather: Si M. Grossman est ici, il pourrait revenir. Monsieur Grossman, connaissez-vous le colonel Adekunle?

M. Grossman: Pas intimement, monsieur Fairweather.

M. Fairweather: Je ne pense pas que ce soit quelqu'un qu'on aurait envie de connaître.

M. Grossman: J'ai eu l'occasion de le rencontrer.

M. Fairweather: Quel commandement avait-il?

M. Grossman: Il était un des chefs de division, donc un des trois ou quatre personnages les plus importants.

M. Fairweather: Le gouvernement militaire ou les troupes qui sont sous ses ordres tiennent-ils à s'occuper de la distribution des secours? Quelle attitude a le gouvernement en ce qui concerne les secours?

M. Grossman: Je vous ferai d'abord remarquer que je ne suis pas expert en cette matière—les questions de secours—mais mon impression est que son attitude à cet égard était négative.

Toujours d'après mes impressions, je me rappelle un incident—peu après la prise de la région orientale ou du port biafrais de Calabar à l'extrémité orientale du Nigeria—une ville qui a été détruite partiellement et où la population était vraiment en détresse; les secours leur étaient des plus nécessaires—la population indigène n'était même pas, dans ce cas particulièrement, de prédominance Ibo—on a essayé de charger un véhicule de la Croix-Rouge sur un bateau qui allait porter des approvisionnements militaires de Lagos à Calabar. On avait obtenu du commandement suprême la permission de charger ce véhicule. Un des officiers, se trouvant présent, a vu le véhicule et a donné l'ordre de le décharger, ce qui indiquerait une attitude bien négative.

J'ai vu aussi des camions de la Croix-Rouge, ou ce qui semblait être des camions de la Croix-Rouge, utilisés dans les régions sinistrées pour transporter de la bière pour les troupes, ce qui ne me semble pas être une utilisation bien encourageante de...

M. Lewis: Des camions de la Croix-Rouge transportant de la bière?

M. Grossman: Enfin, ce qui semblait être des camions de la Croix-Rouge—à en juger par leurs croix rouges—affectés au transport de la bière destinée aux soldats.

Le vice-président: Cela répond-il à votre question, monsieur Fairweather? Je regrette d'interrompre votre interrogatoire, mais on commence déjà à quitter la salle.

Comme le comité de direction tiendra une réunion d'urgence, je prierais les membres suivants du Comité de rester ici quelques minutes après l'ajournement, soit MM. Guay (St-Boniface), Hopkins, Legault, Cafik, MacLean et Lewis. Merci.

Continuez, monsieur Fairweather.

M. Fairweather: Est-ce que nous continuons?

Le vice-président: Et aussi M. Fairweather.

Oui, pendant quelques minutes, car le dîner de l'OTAN n'est que pour 6h 30 dans la salle du comité des chemins de fer.

M. Lewis: Cela n'intéresse que les convives.

Le vice-président: Je suis du nombre. Nous disposons donc de dix à quinze minutes.

M. Ouellet: M. Fairweather entend-il interroger le témoin bien longtemps, monsieur le président?

• 1800

Le vice-président: Il n'est pas le dernier orateur, il reste encore MM. Cafik, Alexander et Ouellet, soit quatre.

M. Fairweather: Je cède la parole, quitte à poursuivre mon interrogatoire plus tard. Vous serez convoqué de nouveau, monsieur Grossman. Vous logez en ville, n'est-ce pas?

M. Grossman: En effet.

Le vice-président: Messieurs, le temps file.

M. Alexander: Je n'ai qu'une seule question à poser. Comme on a passablement fouillé le sujet, et pour faciliter la tâche du président et des membres du Comité, je me bornerai à une question.

Le vice-président: Votre nom figure au troisième rang dans la liste, monsieur Alexander. Et vous monsieur Cafik?

M. Cafik: J'ai environ trois questions à poser et quinze secondes me suffiront, mais on mettra peut-être un peu plus de temps à y répondre.

Le vice-président: Et vous monsieur Ouellet?

M. Ouellet: J'en ai deux.

Le vice-président: Nous aurons peut-être le temps de finir, je ne sais pas, à moins que M. Fairweather ait une foule de questions à poser.

M. Fairweather: J'en ai seulement trois ou quatre.

Le Nigeria a-t-il jamais été réellement unifié ou s'agissait-il seulement d'une unification théorique enfouie dans la constitution?

M. Grossman: Vous devriez demander cela à un spécialiste des questions africaines. Quant à moi, je trouve que le pays est aux prises avec de graves difficultés tribales intrinsèques qui constituent une entrave à l'unité et que les événements de ces dernières années ont assurément accentuées.

M. Fairweather: Et d'après ce que vous-même et d'autres témoins nous avez dit, la seule façon de la préserver est de l'imposer par la force militaire?

M. Grossman: Oui, semble-t-il.

M. Fairweather: Autrement dit, elle existe en théorie mais non en fait?

M. Grossman: Comme l'a déclaré le général Gowon au cours de sa première conférence de presse lors de son accession à ce haut poste: «Il n'y a aucune base d'unité au Nigeria», déclaration qu'il a niée par la suite mais qu'il avait bel et bien faite.

M. Fairweather: Comment est-il arrivé à ce haut poste?

M. Grossman: Par un coup d'État militaire. Cependant, dans leur for intérieur, certains Ibos savent bien qu'on finira à la longue, mais il faudra du temps, beaucoup de temps, par établir une certaine base d'unité; ils savent aussi que le seul moyen d'y parvenir repose, dans l'immédiat, sur un éloignement graduel des parties pour permettre à la haine de s'amenuiser et de finir, espérons-le, par disparaître.

M. Fairweather: L'attitude des civils et des militaires nigériens envers les Ibos et l'attitude de ceux-ci envers ceux-là sont profondément enracinées, n'est-ce pas?

M. Grossman: En effet, et elles le seront de plus en plus aussi longtemps que durera la

guerre. Quant aux civils, je n'oublierai jamais la matinée que des auxiliaires sociaux et des policiers ont transporté des Ibos par camion—ils se comportaient beaucoup mieux que les militaires à cet égard—à la gare de chemin de fer au cours d'une accalmie relative après l'un des massacres commis dans une région du nord, je n'oublierai jamais dis-je les yeux effrayés qu'on apercevait entre les barreaux de ces camions circulant dans les rues de Kano, ville du nord, alors qu'une foule de gens—des nordistes, riaient à pleines dents en multipliant les sarcasmes.

• 1805

J'ai eu depuis l'occasion d'en parler à bien des nordistes et je n'ai jamais décelé chez eux de remords ni aucun sens de culpabilité. L'attitude générale semblait être que les Ibos méritaient ce sort.

M. Fairweather: Mais les Ibos n'étaient-ils pas des citoyens de l'État militaire du Nigeria, du moins en principe même s'il y a loin de la coupe aux lèvres?

M. Grossman: Oui, s'il existait ce que nous pourrions appeler une constitution. D'autre part, n'oublions pas que le colonel Ojukwu, qui était gouverneur de l'Est au moment du coup d'État militaire dans le nord, n'a jamais reconnu la légitimité du gouvernement Gowon mis en place à la suite de ce coup d'État. Alors, compte tenu de cet aspect, ils n'ont peut-être pas été initialement reconnus comme tels.

M. Fairweather: Une dernière question. Vous avez formulé des observations fort utiles au sujet de l'équipe d'observateurs. Que pensez-vous de ce qu'elle dit avoir vu? Avez-vous lu les trois rapports?

M. Grossman: Oui. Le premier rapport semble refléter un monde quelque peu différent de celui que j'ai connu, et ce n'est pas là mettre en doute la véracité des observations particulières qu'on a pu faire à tel moment et à tel endroit visité. Le premier rapport signale que les troupes fédérales sont «vigilantes, de bonne humeur et bien disciplinées», mais le deuxième, peut-être rédigé quelques jours plus tard, nous apprend que les soldats de cette même armée ont, selon les mêmes observateurs: «Les mises à mort ont été faites sans provocation et sont inexcusables». Je pense que les rapports qu'on ne manquera pas d'accumuler exposeront des points de vue un peu différents de ceux que renferme le premier.

Le vice-président: Monsieur Cafik?

M. Cafik: Monsieur Grossman, pour ma part et quant au rôle que je joue ici, j'ai trouvé votre exposé initial très révélateur.

J'aurais deux ou trois brèves questions à vous poser. D'abord, je me demande si vous étiez au Nigeria en janvier 1966?

M. Grossman: Non, je n'y étais pas.

M. Cafik: Sauf erreur, vous y êtes allé en mai?

M. Grossman: En effet.

M. Cafik: Au sujet des atrocités commises chez les Ibos par les Nigériens en mai, je crois, au printemps et à l'automne de cette année-là, dans quelle mesure, selon vous, ont-elles été provoquées par le contre-coup d'État militaire de janvier 1966 et pensez-vous qu'elles auraient pu être le résultat de soulèvements spontanés du peuple contre les Ibos tenus pour responsables, et je partage cet avis, de l'assassinat du Premier ministre et d'environ 150 hauts fonctionnaires du gouvernement?

M. Grossman: Eh bien, tous ces éléments ont joué. Aux yeux des Nigériens, les Ibos ont largement provoqué la violence dont ils ont été victimes. On me dit qu'au cours des mois qui ont suivi le premier coup d'État militaire hissant les Ibos au pouvoir, les Ibos du Nord recouraient à toutes sortes de provocations. Par exemple, dans les bars où ils avaient l'habitude d'aller boire et où l'on jouait des disques reproduisant une musique à rythme endiablé, sorte de jazz africain, ils introduisaient des disques dont l'un à paroles anti-Houssas—la principale tribu du Nord—dont le fond sonore n'était que tirs de rafales.

On me dit aussi que les marchands ibos disposaient toujours de photos du général ibo Ironsi dont ils étayaient parfois leurs arguments en disant: «Réglons le marché selon mes conditions ou bien vous aurez affaire à lui».

Il y avait donc ce genre de provocation, mais aussi je suppose celle qui découle de la domination exercée depuis des années par les Ibos sur l'économie et d'autres domaines d'activité, mais il faudrait pouvoir déterminer si ces agissements ou autres manœuvres imaginables devraient être considérés comme de la provocation...

M. Cafik: Je suis sûr que rien ne justifie ce genre de massacres, mais est-il possible, selon vous, qu'ils soient attribuables non pas à un

mouvement organisé mais au soulèvement spontané du peuple?

• 1810

M. Grossman: Ceux qui sont plus compétents que moi en la matière sont d'avis, et rien me porte à croire qu'ils se trompent, que tout cela n'aurait pu se produire n'eût été la haine que le peuple éprouve pour les Ibos, mais cette activité n'aurait sans doute pas pu être déployée sans pour dire le moins une certaine organisation ou l'encouragement de titulaires officiels ou guasi officiels.

M. Cafik: Monsieur Grossman, vous étiez là tantôt lorsqu'on a présenté une motion en vue d'envoyer une délégation du Comité au Biafra et au Nigeria. Rattachant cette proposition aux observations selon lesquelles il serait opportun d'avoir des groupes d'observateurs au Nigeria et, espérons-le, plus tard au Biafra, voyez-vous certains avantages à ce que des parlementaires y aillent pour quelque temps à titre d'observateurs? Pareille initiative aurait-elle d'heureuses répercussions, épargnerait-on des vies et se révélerait-elle utile?

Une voix: Prêtez le flanc.

M. Cafik: Je veux simplement votre avis là-dessus.

M. Grossman: Peut-être en ce sens que toute personne qui va voir ce qui se passe là-bas et revient peut dire aux gens—sans toutefois pouvoir se prononcer sur tout en connaissance de cause puisque certaines portes lui seraient fermées—que ce qu'ils entendent dire c'est la vérité; ainsi, le monde se rendrait compte davantage de la situation et serait peut-être mieux disposé à chercher une solution.

M. Cafik: Un tel séjour aurait-il un effet salutaire sur ce qui se passe dans ce pays?

M. Grossman: Où la délégation irait-elle? Au Nigeria ou...

M. Cafik: Elle visiterait tant la zone fédérale que la zone biafraise.

M. Grossman: Un effet salutaire en ce sens que...

M. Cafik: Elle aurait peut-être plus de poids que l'équipe d'observateurs puisque ce serait une délégation officielle d'un pays ami, et l'on a fait grand état de l'amitié que le Canada témoigne à cette région. Nous fournissons des avions Hercules; je suppose que nous entretenons de bonnes relations avec la zone fédérale. On dit que les Biafrais ont beaucoup d'estime pour nous. Alors, si nous avions une délégation officielle là-bas, cela aurait-il un effet bénéfique?

M. Lewis: Ne risquons pas de perdre leur estime en y allant.

M. Grossman: De quel genre d'effet bénéfique parlez-vous; effet bénéfique sur quoi?

M. Cafik: Sur les événements, par exemple.

M. Grossman: Durant son séjour là-bas?

M. Cafik: Oui.

M. Grossman: A mon avis, elle ne saurait avoir aucun effet direct sur les événements qui se déroulent du côté biafrais et, à mon sens, du côté nigérien elle n'aurait d'influence directe que sur des événements d'ordre tout à fait secondaire. Sans doute pourrait-elle se trouver à tel endroit où l'on se proposait d'abattre, comme disent les Africains, trois ou quatre personnes et que le fait d'y être ait empêché, ou plus vraisemblablement, différé le massacre. Je pense que l'influence directe attribuable à sa présence se ramènerait à très peu de choses.

• 1815

Je le répète, l'influence de cette équipe d'observateurs tient à ce que ses membres portent l'uniforme, qu'ils soient des militaires, que les Nigériens tiennent à leur présence et à leur parler.

M. Cafik: Une dernière question. Vous avez dit, et d'autres l'ont dit également, que l'armée fédérale bombardait sans distinction des cibles civiles, des hôpitaux, etc., sis en territoire biafrais. Est-il possible, selon vous, que le Canada, en tant que nation, puisse faire quelque chose pour faire cesser ces bombardements ou proposer quoi que ce soit qui inciterait les autorités fédérales à restreindre la zone de bombardement?

M. Grossman: Par exemple?

M. Cafik: Par exemple, si le Canada proposait de distinguer ces zones par une marque particulière, les autorités fédérales convien-

draient peut-être, pourvu que ces zones soient ainsi marquées et surveillées, de ne pas y effectuer de bombardements.

M. Grossman: Je vois un peu ce que vous voulez dire et je pense qu'un tel projet serait voué à l'échec. Au début, par exemple, on a marqué certains édifices de croix rouges. Il est permis de douter que cela suffisait à en éloigner les pilotes égyptiens, car on ne tenait pas compte des croix rouges parce que les soldats, comme ils le font incontestablement, faisaient de ces édifices, notamment les écoles et que sais-je encore, leur quartier général et ainsi ces bâtiments devenaient des cibles militaires.

Aussi longtemps que durera la guerre, ces bâtiments seront la cible de bombardements, et le fait qu'on agit ainsi en temps de guerre est reconnu dans bien des parties du monde, même à l'extérieur de l'Afrique. Et je pense que l'on continue d'agir ainsi.

M. Cafik: Oui, je vous remercie, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Alexander?

M. Alexander: Je commencerai par dire, monsieur le président, que moi aussi je suis reconnaissant à M. Grossman de sa participation. Nous avons approfondi, je pense, à peu près tous les aspects de la question grâce non seulement aux questions posées par les membres du Comité, mais aussi aux réponses fournies par M. Grossman. J'aimerais poursuivre dans la veine amorcée par M. Cafik.

M. Grossman nous dirait-il s'il souscrit à la proposition du Comité tendant à l'envoi d'une délégation parlementaire au Biafra et aussi, bien entendu, au Nigeria?

M. Grossman: Je ne saurais me prononcer.

M. Alexander: Une dernière question. Après avoir discuté de la situation en songeant à l'opportunité d'une intervention des Nations Unies, j'estime que nombre de pays tiennent à venir en aide aux Biafrais dans la conjoncture actuelle, mais personne ne semble vouloir prendre l'initiative auprès des Nations Unies. Ces pays n'attendent peut-être que cela, car si le gouvernement militaire n'a nullement l'intention de cesser son activité et si les Biafrais ne veulent pas lâcher non plus, alors l'un des moyens logiques à prendre pour venir en aide aux intéressés serait de conjuguer les efforts de la communauté mondiale par l'entremise des Nations Unies.

Ces pays attendent-ils que quelqu'un prenne l'initiative à ce sujet et, en l'occurrence, seraient-ils disposés à emboiter le pas?

M. Grossman: Je ne sais pas s'ils attendent cela, mais à mon avis un certain nombre de pays—y compris, bien entendu, le Canada, mais ce n'est là que l'opinion d'un étranger—souhaitent ardemment, comme vous dites, prendre l'initiative à ce sujet mais ne savent trop comment procéder.

• 1820

M. Alexander: Après avoir discuté la question avec tous ces pays, n'êtes-vous pas d'avis que, sur le plan humanitaire, une intervention de la part des Nations Unies serait judicieuse?

M. Grossman: Qu'entendez-vous par intervention?

M. Alexander: Eh bien, pour assurer la participation de la collectivité internationale il faudrait, à mon avis, procéder par l'entremise des Nations Unies.

M. Grossman: De quelle manière, quel genre de participation, quel genre d'intervention?

M. Alexander: Le but ultime serait sans doute la cessation des hostilités, et en vue d'assurer une plus grande participation à l'échelon mondial, au lieu de s'en tenir à l'expression de sympathies, le recours à une tribune prestigieuse serait tout indiqué.

M. Grossman: Autrement dit, quelles sont les mesures les plus efficaces que la collectivité mondiale pourrait prendre pour...

M. Alexander: Si vous voulez.

M. Grossman: ...amener la fin des hostilités. Évidemment, la situation peut changer dans quelques semaines, dans quelques mois, mais à l'heure présente, bien que je ne sois pas, je le répète, expert en la matière, il me semble, vu la conjoncture actuelle, que l'exercice de pressions ou, l'expression est peut-être mal choisie, la prise de mesures tendant à protéger les pays africains et le Nigeria se révéleraient plus efficaces qu'une action directe par l'entremise des Nations Unies. Ma réponse, bien entendu, est nébuleuse et incomplète, mais j'ignore le rôle que vous entendez faire jouer à l'ONU dans la conjoncture actuelle.

M. Alexander: Je n'insiste pas davantage.

Le vice-président: On a consacré un bon moment à une seule question.

M. Alexander: En effet monsieur le président, Je cède donc la parole à un autre. Merci, monsieur Grossman.

Le vice-président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Je n'ai qu'un seul point à faire préciser. Il a trait à la série de sept volumes. Avez-vous dit antérieurement avoir participé à la préparation de l'un d'eux?

M. Grossman: Non. J'ai dit qu'on m'avait reproché d'y avoir participé. On faisait allusion à l'article du Time Magazine, pour le compte duquel je travaille, qui a été reproduit dans le volume que vous avez là pour la simple raison que c'était, sauf erreur, l'un de deux récits de témoins oculaires que les éditeurs pouvaient se procurer de journaux étrangers. Je n'ai rien eu à voir à la préparation de ce volume.

M. Ouellet: S'agit-il d'une reproduction fidèle?

M. Grossman: De l'article du Time Magazine?

M. Ouellet: Oui.

M. Grossman: L'article paru dans cette brochure est une reproduction fidèle de celui qui a été publié dans le Time Magazine.

M. Roberts: Ne fouillons pas le sujet davantage.

M. Grossman: C'est bien mon intention.

Le vice-président: C'est votre dernière question, monsieur Ouellet?

M. Ouellet: Oui, je vous remercie, monsieur le président.

M. Forrestall: Pour préciser les choses et pour ne pas laisser le témoin sur la corde raide, ne pourrait-il pas décrire les étapes qu'un article dactylographié doit franchir pour aboutir dans le *Time*?

• 1825

M. Grossman: En toute déférence, j'y vois peu de rapport avec la question du Biafra ou le travail du Comité.

Le vice-président: A l'ordre. Les membres du Comité et moi-même tenons à vous remercier vivement, monsieur Grossman, d'être venu témoigner et de nous avoir fait bénéficier de votre vaste expérience et des vastes connaissances que vous avez des tragiques événements qui se déroulent au Nigeria et au Biafra. Merci infiniment.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

et de la DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. IAN WAHN

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions de la Chambre des communes.

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 1968

Le greffier de la Chambre,

ALISTAIR FRASER

Concernant

La guerre et la prétendue famine au Nigeria

Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOINS:

M. Keith Bannison, ancien représentant du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO), et M. Charles Taylor, correspondant du *Globe and Mail* à Londres.

EDMOND CLOUTIER, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
9955-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 1968

Concernant

La guerre et la prétendue famine au Nigeria

Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOINS:

M. Keith Bezanson, ancien représentant du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO), et M. Charles Taylor, correspondant du *Globe and Mail* à Londres.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29002—1

COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Alexander	Hopkins	Nesbitt
Anderson	Howard	Ouellet
Barrett	(*Okanagan-Boundary*)	Prud'homme
Brewin	Hymmen	Roberts
Cafik	Laniel	Stewart
Carter	Laprise	(*Cochrane*)
Fairweather	Legault	Thompson
Forrestall	Lewis	(*Red Deer*)
Gibson	Marceau	Winch
Harkness	Mongrain	Yewchuk—(30)

(Quorum 16)

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 17 octobre 1968
(12)

(*Traduction*)

Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale se réunit à 4 heures et quart aujourd'hui, sous la présidence de M. Ryan, vice-président.

Présents: MM. Alexander, Anderson, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Mongrain, Roberts, Ryan, Thompson (*Red Deer*), Winch et Yewchuk—(20).

Aussi présents: MM. Buchanan et Guay (*Saint-Boniface*), députés.

Le président annonce que le Comité se réunira à 9 heures et demie du matin et à 2 heures de l'après-midi, le 18 octobre 1968, pour entendre M. Stephen Lewis, député provincial, à 4 heures moins un quart, le lundi 21 octobre 1968, pour entendre M. Clyne Shepherd, s'il peut être présent, et le mardi 22 octobre 1968, pour entendre le major-général Milroy.

Sur la motion de M. Forrestall, appuyé par M. Yewchuk,

Il est décidé—Que le document suivant paraisse en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (voir l'*appendice K*):

Convention pour la prévention et la répression du crime du génocide, Lake Success, le 9 décembre 1948 (y compris la liste des pays qui ont adhéré à cette convention et l'ont signée).

Le président présente le témoin de cet après-midi, M. Keith Bezanson, ancien instituteur attaché au Service universitaire canadien outre-mer, au Nigeria. Le témoin commence par faire un exposé dans lequel il brosse un tableau de l'histoire récente du Nigeria.

Pendant la période de questions qui a suivi,

Sur la motion de M. Thompson (*Red Deer*) appuyé par M. Yewchuk,

Il est décidé—Que les documents suivants paraissent en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui:

Déclaration de M. C. Y. Mgonja, ministre d'État pour les Affaires extérieures, au sujet de la reconnaissance du Biafra par la Tanzanie, le samedi 13 avril 1968 (voir l'*appendice L*);

Le texte du *Rapport Aburi* du Nigeria (1967), sans les photographies ni les annonces (voir l'*appendice M*).

Le Comité est unanime à accepter que les coupures de journaux dont s'est servi M. Bezanson au cours de son témoignage soient transcrites et fassent partie du dossier du Comité (*pièce n° 1*).

A 6 heures et quart, alors que l'interrogatoire du témoin se poursuit, le Comité suspend la séance jusqu'à 8 heures du soir.

29002—1½

SÉANCE DU SOIR

Le Comité des Affaires extérieures et de la Défense nationale se réunit aujourd'hui, à 8 heures et quart du soir, sous la présidence de M. Ryan, vice-président.

Présents: MM. Alexander, Anderson, Barrett, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Harkness, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laprise, Legault, Marceau, Mongrain, Ouellet, Roberts, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Winch et Yewchuk—(24).

Également présents: MM. Buchanan, Groos et Guay (*Saint-Boniface*).

Aussi présents: M. Keith Bezanson, ancien fonctionnaire du Service universitaire canadien outre-mer, et M. Charles Taylor, correspondant de Londres du *Globe and Mail.*

Les membres du Comité dont le nom paraissait encore sur la liste de ceux qui voulaient poser des questions à la fin de la séance de l'après-midi acceptent de ne pas poser d'autres questions à M. Bezanson.

Au nom du Comité, le président remercie M. Bezanson de son témoignage très utile et le témoin se retire.

Le président présente le témoin suivant, M. Charles Taylor, correspondant de Londres du *Globe and Mail.* M. Taylor commence par faire un exposé dans lequel il parle surtout des renseignements qu'il a obtenus au cours de son récent séjour au Biafra.

Le président présente ensuite l'Orateur suppléant du Kenya, M. Fitz De Sousza, qui assiste à la séance à titre d'invité de l'Orateur suppléant de la Chambre des communes du Canada, M. Hugh Faulkner.

Les membres du Comité questionnent M. Taylor pendant assez longtemps, l'interrogeant au sujet de ses connaissances des conditions qui existent d'un côté comme de l'autre des parties en conflit et au sujet des propositions qu'il a faites relativement à l'aide que le Canada pourrait fournir présentement.

Le président mentionne une communication qu'il a reçue du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 15 octobre 1968. M. Robinson a fait parvenir le texte d'une déclaration que le secrétaire adjoint, M. Joseph Palmer, a faite au sujet du Nigeria au sous-comité des affaires africaines du Comité des relations extérieures du Sénat, à Washington, le 11 septembre 1968. Une coupure du *Post* de Washington du 5 octobre 1968 accompagnait ce texte. Le Comité convient de déposer ces textes à titre de pièces documentaires (*pièce n° 2*).

Une fois les questions terminées, le président remercie M. Charles Taylor d'avoir rendu un témoignage utile et d'avoir fait d'excellentes propositions relativement à l'ordre de renvoi du Comité.

A 10 h. 25 du soir, le Comité lève la séance et s'ajourne jusqu'à 9 heures et demie du matin, le vendredi 18 octobre, alors que le témoin sera M. Stephen Lewis, député provincial.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 17 octobre 1968

• 1616

Le vice-président: Comme nous avons un quorum, je déclare la séance ouverte.

Je dois d'abord indiquer quels sont les témoins que nous prévoyons entendre. Le premier témoin d'aujourd'hui sera M. Keith Bezanson et il est probable que nous entendrons M. Charles Taylor, ce soir. Ils sont tous les deux ici en ce moment. A 9 heures et demie, demain matin, nous devrions entendre M. Stephen Lewis. Le Comité siégera jusqu'à 11 heures et, au besoin, de 2 heures à 3 heures ou 4 heures de l'après-midi pour lui permettre de terminer son témoignage. Lundi, nous nous proposons d'entendre M. Clyne Shepherd à 4 heures moins un quart. Tout ce que nous savons jusqu'à maintenant, c'est qu'un câblogramme a été envoyé à M. Shepherd au bureau de l'Église d'Écosse où il est censé être à Edimbourg. Nous espérons recevoir une réponse favorable. Nous nous attendons d'entendre le témoignage du général Milroy, mardi. Quant à M. Cohen, il lui a été impossible de se trouver ici aujourd'hui, demain ou lundi; la question n'est donc pas réglée à son sujet.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu la bienveillance de nous faire parvenir le texte de la Convention pour la prévention et la répression du crime du génocide adoptée à Lake Success, le 9 décembre 1948. Le Canada a signé cette convention le 28 novembre 1949. Nous avons le texte français et anglais. Le ministère nous a également fait parvenir la liste des pays signataires et certaines notes explicatives. A ma demande, le secrétaire a fait parvenir cinquante exemplaires de ces trois documents et je demande la permission du Comité de faire distribuer les 30 exemplaires destinés à ses membres. Est-ce convenu?

Des voix: Entendu!

• 1620

Le vice-président: Je ne voulais pas demander au Comité de publier les notes explicatives en appendice à notre compte rendu. Je pense que ces notes n'ont que pour objet d'aider les membres à saisir en quoi consiste la convention. Néanmois, j'aimerais que le Comité veuille bien que le texte même de la convention et la liste des pays signataires soient publiés en appendice au *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Le Comité est-il de cet avis?

M. Forrestall: Je fais une proposition en ce sens.

M. Yewchuk: J'appuie la proposition.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président: Il nous reste un certain nombre d'exemplaires de ces trois documents et je pense que nous pourrions en passer aux journalistes présents. Est-ce accepté?

Des voix: Convenu.

Le vice-président: J'ai maintenant le vif plaisir de présenter M. Keith Bezanson au Comité. M. Bezanson est un ancien membre bénévole du Service universitaire canadien outre-mer. Il prépare présentement son doctorat en philosophie avec mention dans les questions internationales à l'Université Stanford de l'État de la Californie. A titre de membre bénévole du Service universitaire canadien outre-mer, il a séjourné au Nigeria de 1964 à 1966. Il y enseignait à une école secondaire du Nigeria occidental et je pense qu'il est en mesure de nous être très utile dans nos délibérations. Sans en dire davantage, je prie M. Bezanson de faire son exposé d'ouverture.

M. Keith Bezanson (du Service universitaire canadien outre-mer): Merci, monsieur le président. Qu'il me soit permis de faire un exposé d'ouverture assez élaboré, après quoi je répondrai aux questions que vous voudrez bien poser.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de comparaître devant votre Comité en ce moment. Qu'on me permette de dire dès le début que je ne parle pas seulement en mon nom personnel, mais aussi au nom d'un groupe de Canadiens qui ont travaillé au Nigeria sous les auspices du Service universitaire canadien outre-mer: je veux être bien clair à ce sujet. Je veux aussi faire remarquer que ni moi, ni le groupe que je représente, ne parlons officiellement ni officieusement au nom du Service universitaire canadien outre-mer. Nous sommes seulement des membres bénévoles de ce service qui sont revenus du Nigeria où ils ont travaillé et qui, depuis leur retour, ont suivi avec beaucoup d'inquiétude ce qui se passe là-bas. En toute justice, je dois

dire également que le temps que notre groupe, pris ensemble, a passé au Nigeria représente un séjour d'une quarantaine d'années dans ce pays.

Depuis une semaine, le Comité a obtenu certains renseignements et entendu le témoignage de plusieurs personnes parfaitement en mesure de dire ce qui se passe présentement au Nigeria ou au Biafra. Ce qui nous a impressionnés, nous de l'extérieur, qui suivions le compte rendu des délibérations, ce fut de constater que de nombreux membres du Comité ont posé des questions sur les aspects historiques qui ont conduit au conflit actuel. En outre, nous avons été impressionnés de constater qu'aucune réponse n'a été donnée dans le cas de beaucoup de questions portant sur ce qui est à l'origine de la présente guerre. Étant donné que nous avons vécu au Nigeria au cours des années critiques qui ont précédé cette guerre aussi bien que pendant la guerre elle-même, nous espérons être en mesure de vous fournir des éclaircissements qui aideront vos délibérations, puisque nous tâcherons de donner certains renseignements qui sont nécessaires pour comprendre le pourquoi du conflit actuel.

Je dois insister pour dire que nous allons nous en tenir à des faits que vous pourrez corroborer. Nos conclusions sont entièrement fondées sur des faits. On est toujours tenté d'exprimer des sentiments personnels, de faire part de points de vue qui vont au-delà des faits. Mais nous nous sommes efforcés d'éviter une telle manière de faire et nous avons voulu nous en tenir à la réalité des faits en ce qui a trait à l'affaire du Nigeria. Cependant, si vous voulez savoir quelle est notre opinion, la mienne en particulier, je serai enchanté de vous en faire part au cours de la période des questions.

Il est très difficile de choisir un moment particulier pour parler de l'histoire du Nigeria; mais je pense que nous pourrions commencer par les événements qui ont immédiatement précédé la déclaration de l'indépendance, en 1960, de sorte que nous pourrons remonter la suite des événements qui ont conduit au conflit actuel.

Le passage du Nigeria de l'état de colonie à celui de nation est largement attribuable aux pressions et aux actes de l'intelligence du Nigeria méridional. La plupart des habitants du Nord ne souhaitaient nullement devenir indépendants. Ce mouvement a été dirigé par des gens du Sud, dont un grand nombre sont allés en prison et ont écrit dans des journaux clandestins pour préconiser l'indépendance. Il s'agissait d'un mouvement propre au Sud, qui n'avait pas sa contrepartie dans le Nord. Pour diverses raisons, le Nord souhaitait l'indépendance, mais pour plus tard. C'est pourquoi, en 1957, les deux régions du Sud, le Nigeria oriental et le Nigeria occidental, sont devenues indépendantes, c'est-à-dire dotées d'un gouvernement autonome; le Nord, selon son désir, l'est devenu deux ans plus tard, soit en 1959.

• 1625

Dès le début, le Nigeria que la Grande-Bretagne avait découpé dans le territoire africain était menacé d'être fragmenté. Dès 1956, à une conférence tenus à Londres, avant même que l'indépendance fût chose faite, le chef Obafemi Awolowo, l'un des dirigeants des habitants de l'Ouest, le Yoruba, a menacé de séparer l'Ouest du reste du Nigeria si les décisions de la conférence ne s'accordaient pas avec les désirs des habitants de l'Ouest du Nigeria du point de vue territorial et du point de vue de leur volonté personnelle.

La même année, en 1956, alors que les Nigerians cherchaient une base constitutionnelle à leur indépendance, les représentants du Nigeria septentrional présentèrent un programme en huit points qui aurait effectivement permis de faire du Nigeria une confédération plutôt lâche, au lieu d'une fédération d'État. Cette confédération aurait collaboré uniquement dans les questions de revenus et de défense. Les partis politiques qui s'étaient formés au cours des années précédant l'indépendance du Nigeria avaient établi leur doctrine politique d'après les intérêts régionaux plutôt que d'après un programme national ou intégré.

Dans l'Ouest, le parti politique qu'on a vu se développer provenait du groupement d'action que dirigeait le chef Awolowo. Il exerçait son activité surtout dans le Yoruba. Dans l'Est, on a eu le parti NCNC qu'avait formé M. Azikiwe, militant indépendantiste, l'un de ceux auxquels le Nigeria doit pour une grande part son indépendance. Dans le Nord, on a formé un parti connu sous le nom de NPC, que dirigeait sir Ahmadu Bello, ancien chef du Nigeria septentrional et aussi du Sardauna de Sokoto. Le Sardauna est un terme qui signifie une direction religieuse et politique. Il faut ajouter que sir Ahmadu était également le chef spirituel des musulmans du Nord.

Ces partis politiques avaient l'appui des groupements prédominants des trois principales tribus, les Yorubas, les Ibos et les Haoussa-Iulanis, respectivement. Cette situation a donné lieu à un état de choses qui devait devenir un sujet brûlant d'actualité dans la politique nigérienne, savoir ce qu'il adviendrait des nombreuses tribus minoritaires du Nigeria. On trouve quelque 250 tribus au Nigeria; elles sont toutes distinctes, toutes différentes, la plupart ayant une langue fon-

damentale différente; on craignait que l'adoption d'une constitution générale ne privât ces tribus minoritaires de leur intégrité comme tribus et ne reconnût pas leur territoire.

En vue de l'indépendance, le Nigeria a tenu ses premières élections générales en 1959. Les trois grands partis ont tenté de l'emporter. Le Nord, dont la population dépassait celle des deux régions du Sud réunies, a gagné les élections, mais il n'a pu former qu'un gouvernement minoritaire qui est devenu une coalition. M. Kenneth Post, qui a fait l'histoire de ces élections, a conclu qu'elles avaient été relativement justes. Voici, entre autres choses, ce que dit M. Post:

> Il y a eu des abus seulement là où l'organisation administrative et juridique était en place, les exemples les plus évidents étant les cours nationales et les administrations nationales du Nord.

Mais ces premières élections nationales du Nigeria devaient devenir la semence d'où sont issues les techniques de marchandage électoral qui ont ensuite fleuri dans le pays.

Le 1er octobre 1960, le Nigeria est devenu un pays indépendant. En vertu de la constitution, il était prévu que le pays deviendrait plutôt automatiquement une république, ce qui s'est fait en 1963.

En 1962, le Nigeria a connu son premier coup d'État, qui avait une allure politique plutôt que militaire. Le parti activiste de l'Ouest était un parti régional aussi bien que fédéral. Sur le plan fédéral, son chef était M. Awolowo; sur le plan régional, c'était M. Samual Akintola. Lors d'une réunion du parti, les délégués ont décidé à l'unanimité de déposer le chef Akintola, le relevant du poste d'adjoint au chef du parti fédéral et du poste de premier ministre de l'État du Nigeria occidental qu'il détenait alors. M. Akintola, habile politique, n'était pas disposé à accepter une telle défaite. Lorsque le gouverneur refusa de le maintenir à son poste, il commença une bataille en règle à la Chambre d'assemblée. On lança des fauteuils, les ministres furent attaqués et battus et les représentants du peuple furent injuriés. La police dut se servir de gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants.

• 1630

M. Walter Schwarz, qui travaillait au Nigeria comme correspondant du *Guardian*, de l'*Observer* et de l'*Economist*, a écrit ce qui suit:

> On s'est vite rendu compte que cette fureur s'inspirait d'une méthode. Constatant que le parti parlementaire était contre eux, les partisans d'Akintola ont voulu amener la dissolution de la Chambre dans le désordre et ils y ont réussi. Le Parlement fédéral a été convoqué en session d'urgence et le gouvernement a déclaré l'existence d'une situation d'urgence.

C'est dans cet état d'urgence que l'assemblée du Nigeria occidental a été dissoute. Immédiatement après cela, on a mené une enquête sur la corruption (la corruption politique) dans le Nigeria occidental. Une fois l'enquête sur la corruption terminée, on a sans retard fait subir au chef Awolowo un procès pour trahison; on l'accusait d'avoir participé à un présumé complot pour renverser le gouvernement fédéral. Chose très étrange, ce n'est qu'à la suite d'une brève bataille à la Chambre du Nigeria occidental que l'état d'urgence a été déclaré. Il est également curieux de constater que la commission d'enquête a trouvé qu'on avait abusé des fonds publics à des fins politiques. L'accusation visait le chef Awolowo, qui a été trouvé coupable d'avoir ainsi mal utilisé les fonds publics. Il est étrange également de voir que celui qui était alors le chef régional, M. Akintola, était innocent, son nom n'ayant jamais été mentionné en rapport avec cet usage illégal des fonds du gouvernement.

M. Awolowo a été trouvé coupable de trahison et condamné à une longue peine d'emprisonnement. Le procès pour trahison a été tissé d'irrégularités qu'il serait trop long d'énumérer ici. Ce qui a découlé de tout cela, c'est qu'Akintola s'est maintenu en selle dans le Nigeria de l'Ouest, tandis que le chef Awolowo s'en allait en prison. Akintola a formé son propre parti politique, le NNDP, qui était le quatrième grand parti du Nigeria. C'est ce parti qui devait diriger les affaires du pays jusqu'à ce qu'Akintola mourût de mort violente en 1966.

Nous n'avons pas à nous demander si le chef Awolowo était coupable de trahison ou avait abusé des fonds publics; mais, quand on considère ce qui s'est passé après coup, on ne peut s'empêcher de penser que la prise du pouvoir par Akintola et la consolidation de sa puissance était un coup politique monté avec sagacité. Son nouveau parti politique s'est rapidement allié au NPC, parti politique du Nigeria septentrional, et au même parti NPC qui était alors le parti dominant à la Chambre fédérale du Nigeria. On a là la lutte des puissances qui ont finalement amené la réunion des gouvernements du Nord, de l'Ouest et du régime fédéral. Il est bien sûr qu'Akintola et son nouveau parti n'avaient pas l'appui du peuple en général et que les habitants du Nigeria occidental ne le suivaient pas. Mais on ne s'inquiétait pas de la démocratie; une seule chose comptait: le pouvoir.

En 1964, une autre crise politique a eu lieu au Nigeria. Le recensement officiel fait alors indiquait que le Nigeria comptait 55.6 millions d'habitants. Le recensement précédent, celui de 1952-1953, indiquait que le pays ne comptait que 30.4 millions d'âmes. Du point de vue mathématique, cela voudrait dire que la population du pays s'était accrue de 6 p. 100 par année, ce qui brisait tous les records, cela va sans dire.

Ici encore, je vais citer ce que dit M. Walter Schwarz:

> Ce n'est pas le chiffre total qui bouleversait les gens, mais c'était que, sur 55.6 millions d'habitants, presque 30 millions, d'après le recensement, vivaient dans le Nigeria occidental. Vu que les sièges à la Chambre fédérale étaient répartis selon la population, cette constatation semblait faire disparaître les espoirs qu'entretenait depuis longtemps le Sud: le nouveau recensement mettrait fin à la prédominance numérique du Nord et, indirectement, à son règne politique.

Le Nord a accepté les chiffres du recensement, en particulier le Sarduana de Sokoto, et M. Akintola, qui devait sa fortune politique à son alliance avec le parti NPC du Nord, a fait de même au nom du Nigeria occidental. Mais la région de l'Ouest central moyen, récemment créée en 1963, a rejeté ces chiffres, les déclarant inexacts. M. Michael Okpara, chef du parti dirigeant NCNC du Nigeria oriental, a carrément rejeté ces chiffres, disant qu'ils représentaient une «inflation de proportion astronomique».

Une voix: Vous savez que le Sarduana avait quatre femmes.

• 1635

M. Bezanson: C'est le chiffre officiel. Il en avait peut-être 34.

Ce recensement faisait disparaître l'un des grands espoirs qu'avaient les hommes politiques du Sud de voir disparaître l'hégémonie du Nord. Mais des élections fédérales devaient avoir lieu en 1964 et des élections régionales décisives étaient prévues pour 1965 dans le Nigeria occidental. Je signale ici que c'est seulement dans cette dernière région du Nigeria qu'un parti d'opposition avait vraiment des chances d'obtenir un certain pouvoir politique. Le parti d'Akintola, le NNDP, n'avait pas encore subi l'épreuve électorale. Les hommes politiques du Sud se concentrèrent donc sur les élections, puisque le recensement leur était maintenant défavorable.

Les deux élections ont donné lieu à des crises qui ont presque détruit la Fédération du Nigeria. Les deux élections ont suscité de l'amertume chez les habitants du Sud. Voici encore une fois ce que conclut M. Schwarz à ce sujet:

> La crise de 1962 dans le Nigeria occidental et la controverse du recensement avaient déjà fait voir que le Nord ne céderait pas aisément le pouvoir. Cela a été pleinement confirmé par les controverses électorales de 1964 et de 1965.

Des violences, des accusations et des contre-accusations ont caractérisé les élections fédérales. Les deux principaux partis du Sud, le NCNC, dominé par les Ibos, et le groupe activiste, le parti que dominait Ayoruba, se sont coalisés dans la pensée qu'ils parviendraient ainsi à briser l'hégémonie du Nord. Cette coalition forma un parti politique qui prit le nom d'UPGA (*United Progressive Grand Alliance*).

A un moment donné de la campagne électorale, on a remis aux journalistes au moins 65 déclarations assermentées portant sur des malversations qui s'étaient produites dans les municipalités ou circonscriptions du Nord. Des représentants ont été réélus sans opposition, tout simplement parce que l'opposition n'avait pu faire inscrire ses candidats. A la fin, la coalition du Sud est devenue tellement convaincue que les élections seraient frauduleuses qu'elle a ordonné un boycottage électoral.

C'est seulement dans le Nord que les élections fédérales se sont poursuivies sans heurts. A cause du boycottage, les partis du Nord, le NPC et ses petits partis affiliés, ont obtenu une victoire renversante. Et la crise s'est produite. Pendant un certain temps, il semblait que le président de la république, M. Azikiwe, refuserait de convoquer le gouvernement. Dans son journal, Azikiwe soutient que l'Est a menacé de se séparer dès le 26 décembre 1964.

Après de longues négociations, qui ont donné lieu à beaucoup d'amertume, on en est venu à un compromis et l'on parvenait à empêcher que le Nigeria fût dissous en 1964.

Les élections de 1965 dans le Nigeria occidental devenaient la première épreuve électorale que subissait Akintola depuis qu'Awolowo avait été mis au rancart. Akintola remporta les élections haut la main, mais par une méthode qui, encore une fois, amena presque la dissolution du Nigeria. De toute évidence, ces élections étaient une affaire montée. Akintola n'avait pas l'appui du peuple; mais pourtant il a été réélu, parce qu'il avait la haute main sur l'appareil électoral, parce qu'il a fait enlever des candidats et fait nommer des agents électoraux qui ont refusé d'accepter la mise en candidateure des opposants.

Les habitants du Yoruba, sachant ce qui s'était passé, se sont ouvertement insurgés.

Une grande partie du Nigeria occidental s'est trouvée comme en état de guerre: les voitures blindées et les policiers réprimant les émeutes parcouraient les rues. La révolte faisait rage dans le Nigeria occidental et voici comment a réagi le gouvernement de l'Est: ce qui se passe dans l'Ouest

• 1640

...est une tentative en vue d'imposer un gouvernement illégal et antidémocratique aux habitants du Nigeria occidental.

Il n'y a pas de doute que la corruption soit à la base de l'élection d'Akintola. De nombreux documents le démontrent et je puis, si vous le voulez, vous mentionner de nombreuses sources. Le haut fonctionnaire fédéral qui a voulu surveiller les élections a admis publiquement que ces élections avaient été frauduleuses. Malheureusement, il était impuissant en ce qui a trait à la conduite des élections, vu que ce sont les comités d'élection régionaux qui ont la haute main sur les élections régionales; toutefois, son rapport est un témoignage frappant de la façon dont les élections se sont faites.

La rébellion ouverte grondait dans l'Ouest, une rébellion qui devait durer plusieurs mois, c'est-à-dire jusqu'au premier coup d'état militaire de janvier 1966: Un grand nombre de personnes du Nigeria septentrional ont été attaquées et tuées. Je tiens cela d'un témoin oculaire. La police et les soldats ont fait feu sur les manifestants. Mais il est impossible de dire combien de gens ont été tués entre le mois d'août 1965 et le mois de janvier 1966. Des estimations officielles et officieuses ont été faites. M. Arikpo, qui est actuellement aux Nations Unies, mentionne le chiffre de 800. Je pense qu'il ne serait pas exagéré de parler d'un millier de morts.

A ce moment-là, on a fait de fortes pressions sur le premier ministre fédéral, sir Abubakar Balewa, l'incitant à prendre des mesures en face de la situation existante. Ses adversaires n'ont pas manqué de mentionner qu'après quelques moments de désordre, en 1962, il s'était empressé de proclamer l'état d'urgence, mais qu'il ne faisait rien à un moment où le Nigeria occidental était en proie au chaos, à l'insurrection et à la révolte ouverte.

Akintola a pris l'avion pour aller conférer avec le chef du Nord, sir Ahmadu Bello. Après son départ pour le Nord, la rumeur qui avait cours dans l'Ouest voulait que des plans aient été préparés en vue de supprimer la rébellion par des moyens militaires, c'est-à-dire par l'importation massive de troupes. Ici, encore, je vous renvoie au livre de M. Arikpo qui admet cela.

Akintola est revenu au Nigeria occidental le soir du 14 janvier. Dans les quelques heures qui ont suivi, le premier coup d'état militaire a eu lieu et Akintola, le premier ministre fédéral Balewa, le chef du Nord, le Sardauna, étaient tous morts. C'était la fin de la première république du Nigeria.

Le premier coup d'état était l'œuvre de cinq officiers militaires de rang subalterne. Leur projet a avorté; tout ce qu'il a donné, ce fut de faire passer l'autorité des mains d'un gouvernement civil à un gouvernement militaire sous la direction du commandant suprême J. A. T. Aguiyi-Ironsi.

Le nouveau régime a été accueilli avec enthousiasme dans le Sud et avec optimisme dans le Nord. Ici aussi, je vous renvoie au compte rendu historique de M. Arikpo et à de nombreux autres documents que vous pouvez consulter, si vous le voulez. D'après les journaux et périodiques nigerians, le nouveau régime devait faire disparaître la corruption, la rapine, les pots-de-vin, le népotisme, la cupidité politique, etc. J'ai des exemplaires du principal journal nigerian, *The Daily Time*, qui nous fait voir, peut-être une couple de semaines après le coup d'état, avec quel enthousiasme sans pareil on avait accueilli le renversement politique qui, disait-on, ferait disparaître la balafre politique qui enlaidissait la face du Nigeria.

Cependant, le général Ironsi, de la tribu des Ibos, s'est bien vite aperçu que la route à franchir était toute parsemée d'embûches. Quand il a dit que le pays devait être unifié, que le régionalisme et le système tribal devaient disparaître, le Nord a commencé à penser de plus en plus qu'il s'agissait d'un complot visant à faire disparaître l'influence du Nord et à permettre la mainmise du Sud sur tout le pays.

Ici se pose la très difficile question de savoir si le premier coup d'État militaire a été monté par les Ibos, si les Ibos étaient assez puissants pour dominer cette entreprise. Il n'est guère possible de trouver des documents sûrs à ce sujet. Une chose est certaine: des gens de l'Ouest, de l'Est et du Nord ont participé au coup d'État. Quant à savoir si l'affaire a été menée par les Ibos, je doute que l'histoire même soit jamais en mesure de le confirmer ou de le nier. Vous pouvez toujours consulter les livres de MM. Schwartz ou Arikpo, en particulier les citations du chef du coup d'État Nzegwu qui, a-t-on rapporté, était le chef officiel.

• 1645

De toute façon les habitants du Nord ont commencé à considérer de plus en plus qu'il s'agissait d'un complot des Ibos. A cause de ses atermoiements, Ironsi, le commandant suprême, ne pouvait que susciter du désappointement et de la colère chez les gens du Sud qui auraient voulu le voir agir rapide-

ment. Il a essayé de rester impartial, d'empêcher qu'on ne pense que son régime était favorable aux Ibos. Il a alors nommé le lieutenant-colonel Gowon au poste de chef d'état-major de l'Armée et il a confié à des militaires du Nord sa propre protection, geste que tout probablement il a payé de sa vie par la suite. Il est vrai que lors du premier coup d'État, ce sont surtout des gens du Nord qui ont péri, entre autres le Suarduana et le premier ministre fédéral Balewa. Les jeunes officiers qui avaient monté l'affaire ont été jetés en prison ou mis aux arrêts, mais on n'a rien fait pour les traîner devant le tribunal ou les condamner. Pour les gens du Nord, la façon dont les choses se sont passées et la pensée que ces gens demeuraient toujours impunis les amenaient à se dire qu'il s'agissait de criminels qu'il fallait punir. Les gens du Sud, eux, les considéraient comme étant des héros politiques dignes d'être couronnés pour avoir fait disparaître ce qu'ils jugeaient (à juste titre, selon moi) une direction politique corrompue. En face de ces groupes opposés, Ironsi n'a pas fait grand-chose. Lorsqu'il a enfin décrété, le 24 mai, que la fonction publique serait dorénavant unifiée sous une seule Commission plutôt qu'établie selon les régions, la réaction du Nord ne s'est pas fait attendre. Dans l'espace de quelques jours, des centaines d'Ibos avaient été tués dans le Nord. A Kaduna, des fonctionnaires ont défilé en portant des écriteaux sur lesquels ont lisait: «La sécession!» Si vous voulez consulter le *New Nigerian* du 1er janvier 1967 (il s'agit d'un journal du Nord), vous verrez qu'il préconise la séparation du Nord du reste de la Fédération, que le Nord a affaire à un gouvernement formé d'Ibos et qu'il ne saurait se contenter d'un tel état de choses. Toutefois, les chefs du Nord se sont réunis et ont exigé le rappel du décret d'Ironsi, sans quoi le Nord insisterait sur la séparation. C'est alors le Nord qui menaçait ouvertement de se séparer. Le gouvernement Ironsi a donné certaines assurances et pendant un peu de temps il a semblé que la crise était évitée.

Le colonel Ojukwu, qui était alors gouverneur militaire du Nigeria oriental, a lancé à la radio un appel aux Ibos qui avaient quitté le Nord à la suite des premiers massacres. Il leur disait que tout était rentré dans l'ordre et qu'ils pouvaient maintenant reprendre leur travail dans le Nord en toute sécurité. Le gouverneur militaire Katsina, du Nord, a aussi donné certaines assurances à ce moment-là. Le colonel Ojukwu a éprouvé par la suite un grave sentiment de culpabilité à la pensée qu'il avait envoyé à la mort un grand nombre de civils ibos revenus dans le Nord.

Le 29 juillet s'est produit le second coup d'État, ou le contre-coup d'État. Ironsi a été tué, de même que le gouverneur militaire de la région de l'Ouest. Au moins 200 officiers de l'armée ibo ont aussi été tués. Ce chiffre est très prudent, puisque, selon certains, il y eut au moins 500 tués, des officiers, non pas de simples soldats. D'après la revue influente *West Africa*, qui est publiée à Londres, le Nord a fait alors de fortes pressions pour se séparer et, à Lagos, on appuyait un mouvement tendant à réunir le Nord et l'Ouest. A la suite de ce coup d'État militaire, le colonel Gowon est devenu le nouveau chef du pays. Pour un grand nombre de ceux qui ont entendu son premier message radiophonique au Nigeria, il semblait que le pays ne pouvait plus demeurer uni. Le colonel Gowon a dit plus tard qu'il avait simplement voulu dire qu'une forme de gouvernement unitaire ne pouvait plus exister au Nigeria. De toute façon, il est sûr que le Nord avait d'abord formé des plans en vue de se séparer. Il y a eu des réunions des «maîtres à penser», qui comprenaient des comités établis dans les diverses régions en vue de réunir le chefs de ces régions et de faire des propositions tendant à établir un nouveau régime entre les diverses parties composant le Nigeria; ces «maîtres à penser» ont fait des propositions au commandant fédéral, le lieutenant-colonel Gowon. L'Est et le Nord ont proposé une association libre qui équivalait à une confédération. En outre, le mémoire du Nord, qui a été présenté à ce moment-là, insistait sur le point suivant: tout État membre du Nigeria devrait avoir le droit de se séparer de son plein gré. Peu après que ce mémoire eut été reçu à Lagos, le Nord, chose absolument renversante, a tout à coup changé d'idée. De toutes autres propositions ont été faites: on insistait sur une forme efficace de gouvernement central et l'on demandait la suppression de la clause sécessionniste. On se perd en conjectures sur la cause de ce changement total d'attitude. Certains ont avancé des opinions qu'aucune preuve ne vient corroborer.

• 1650

Une conférence a eu lieu pour étudier la constitution. Elle venait à peine de commencer quand se sont produits les terribles massacres de septembre et d'octobre dans le Nord. On ne s'entend pas sur le nombre de civils qui auraient péri, mais toutes les estimations s'établissent entre 10,000 et 30,000. Même si aucun chiffre exact n'est disponible, des documents sûrs indiquent la nature et la portée des atrocités commises à cette occasion. On vous en a parlé hier. Une distinction importante à faire entre les deux massacres, celui de mai et celui de septembre-octobre, est que la police, l'armée et le gouvernement du Nord ont pris une part active au second. Je ne puis dire avec certitude, même si la chose m'a été affirmée par plusieurs person-

nes qui se trouvaient dans le Nord, en particulier un habitant du Nord, tandis que les autres étaient des gens de l'Ouest qui comprenaient la langue haoussa, mais on m'a dit que la radio d'État, à Kaduna, radio qui appartient à l'État, qu'exploite l'État, avait incité pendant des jours les Haoussas à descendre dans la rue et à se débarrasser des Ibos. C'est une chose que je ne puis affirmer personnellement mais qui a été rapportée. Le gouvernement fédéral a déclaré que des Nordistes avaient été massacrés dans l'Est et que ceux-là n'avaient agi que par représailles. Cela pourrait être vrai, mais il n'y a aucun document pour l'appuyer. Il y en a certainement pour ce qui est des massacres du Nord. D'ailleurs le gouvernement de l'Est dirigé par Ojukwu a pris des dispositions en vue de l'évacuation des personnes d'origine nordique des régions de l'Est. Tous les documents sûrs dont on dispose là-bas nous disent seulement que c'était une opération bien organisée par la police gouvernementale et l'armée de l'Est, toutes deux très disciplinées. Les Nordistes, déclarait Ojukwu, ne pouvaient plus être protégés par son gouvernement, et devaient donc être évacués. Ils ont été déplacés par l'armée et la police et autorisés à retourner dans leur région.

Un autre fait que l'on ne saurait négliger est que le gouvernement n'a fait de déclaration ou de démarche officielle pour mettre fin à la tuerie qui avait lieu dans le Nord qu'après trois jours entiers de massacres. A ce moment le général Gowon a lancé le message suivant à la radio nationale, et je cite:

> Je reçois tous les jours des plaintes selon lesquelles ces derniers temps des gens de l'Est qui habitent au Nord sont tués et molesté et leurs propriétés pillées. Il semble qu'on ait outrepassé les limites de la raison et qu'on en soit arrivé à l'inconscience et à l'irresponsabilité.

Si cette déclaration était destinée à apaiser les craintes des gens de l'Est, elle n'a pas eu cet effet. Des appels ont été lancés de l'Est aux gens de l'Est vivant dans les autres régions du Nigeria, leur demandant de «revenir chez eux», car c'est là seulement que leur sauvegarde et leur sécurité pouvaient être assurées. Des observateurs ont prétendu que la raison de ces massacres était de forcer les Ibos à quitter le Nord, peut-être même le Nigeria. M. Schwartz fait la remarque suivante et je cite:

> Ironiquement, le Nord devait rapidement changer d'avis et entreprendre une guerre pour garder les Ibos au Nigeria.

A cette époque, la population de l'Est semble être d'avis que sa sécurité ne réside que dans sa propre région et que le seul accord viable porterait sur une sorte de confédération lâche. Cette tentative ayant échoué, la sécession leur apparut comme la seule solution possible. Le gouvernement fédéral du Nigeria a prétendu que ce qui s'est passé au Nord a été grandement exagéré par les Ibos pour des raisons de propagande; c'est-à-dire qu'il y a un peu moins de gens qui ont été tués et que la nature des atrocités a été nettement conforme à ce que les observateurs occidentaux ont vu et rapporté. Témoin cet éminent Yoruba, Tai Solarin, qui a entrepris une tournée dans l'Est avant que la sécession ne soit déclarée. Il a visité des hôpitaux, des écoles et des villages. Tai Solarin a rapporté que les allégations des Ibos n'étaient certainement pas exagérées.

• 1655

Après les massacres, Ojukwu a refusé de poursuivre les discussions avec les hauts fonctionnaires fédéraux à moins que sa sécurité personnelle ne soit garantie. Après quelques semaines d'attente, il a été convenu que les deux parties se rencontreraient à Aburi, au Ghana, en janvier 1967. La conférence a été entièrement transcrite et on possède toutes les délibérations. Elle a été enregistrée d'un bout à l'autre et toutes les déclarations qu'on y a faites ont été transcrites et sont disponibles. Ojukwu a effectivement déclaré à Aburi que les récents événements au Nigeria ont contraint l'Est à se séparer davantage du reste du Nigeria, en d'autres termes que l'on doit établir une sorte de confédération large. Les représentants fédéraux ont concédé ce point à Ojukwu. En effet, à un moment donné, le lieutenant-colonel Hassan a déclaré:

> Si l'Est ne reconnaît pas la fédération, je pense qu'il est préférable qu'il se sépare et nous laisse tous les trois nous unir.

C'est-à-dire le Nord, le Centre-Ouest et l'Ouest. Il a été convenu en outre que le gouvernement fédéral assurerait le traitement des fonctionnaires originaires de l'Est qui avaient été contraints de quitter leur emploi après les massacres. La structure selon laquelle les différentes régions du Nigeria devaient s'associer était la suivante:

a) Au niveau fédéral, il n'y aurait ni président, ni commandant suprême, mais un commandant en chef et chef du gouvernement militaire fédéral;

b) chaque région devait avoir un commandement régional responsable des affaires internes, et enfin,

c) la participation de toutes les régions devait être nécessaire pour toutes les décisions concernant la région ou le pays dans son ensemble. J'ai ici un exemplaire du rapport d'Aburi et je pense que c'est un document que tout le monde devrait connaître.

La conférence a pris fin et Ojukwu a rappelé que le gouvernement fédéral devait aussitôt mettre en œuvre l'accord qui avait été signé. Le gouvernement fédéral n'ayant pas donné suite à ces accords, la sécession de l'Est devint imminente. Le 30 mai, à 14 heures, Ojukwu annonce la création de l'État souverain du Biafra. Le 6 juillet les troupes fédérales pénètrent au Biafra et la guerre commence. Vous avez déjà discuté des épisodes de la guerre avec de nombreux experts, dont plusieurs viennent d'arriver de la zone des combats et sont en mesure de vous faire des rapports originaux. Je crois savoir également que vous entendrez d'autres personnes tout aussi qualifiées.

Je n'ai pas l'intention d'exposer en détail les événements de la guerre elle-même, excepté l'observation qui suit. A mesure que la guerre avançait, partout où les troupes fédérales sont allées, des récits horribles ont suivi. Beaucoup de ces récits sont peut-être sans fondement. Cependant, il ne fait aucun doute que beaucoup d'entre eux sont vrais. Nous avons des lettres de missionnaires et de travailleurs bénévoles qui ont été témoins de l'avance fédérale ou de ses effets immédiats. Ces comptes rendus indiqueraient de façon assez concluante que l'armée fédérale se conduisit de la même manière que les Nordistes pendant les massacres de septembre-octobre. M. Charles Taylor vous parlera tout à l'heure et je suppose qu'il sera en mesure de vous fournir des renseignements sur la zone même des combats.

Un autre problème que j'aimerais mentionner très brièvement est la tenue des négociations ayant pour objet de fournir des secours d'urgence aux personnes affamées et mourantes. Jusqu'à tout récemment, ceux d'entre nous qui connaissent le terrain et le réseau de communications du Nigeria, ont été consternés par les propositions du gouvernement fédéral concernant les itinéraires pour l'envoi des secours. Les itinéraires mis de l'avant par le gouvernement fédéral sont les plus longs et les moins praticables, sur un certain nombre d'autres possibilités parfaitement réalisables; possibilités qui pourraient consister à expédier la quantité d'aliments et de médicaments nécessaires aux affamés et aux mourants.

Les événements historiques, que j'ai très brièvement tenté d'exposer, indiquent clairement, me semble-t-il, qu'avant comme après l'indépendance, tout concept d'unité du Nigeria a été davantage une tour de Babel prête à s'écrouler qu'une réalité politique. Les faits prouvent également que, étant donné les événements qui se sont produits au Nigeria, il reste peu de chances d'établir une intégration réellement viable dans ce pays, du moins un ensemble qui comprendrait les peuples de l'Est et du Nord. A partir du moment précis où le Nigeria s'est engagé sur la voie de l'indépendance, il semblerait que les facteurs que nous avons examinés, notamment les facteurs politiques, aussi bien que les facteurs que nous n'avons pas eu le temps d'examiner, qu'ils soient sociaux, religieux, économiques ou culturels, aient fortement milité contre la création d'un État-nation conforme à notre conception de l'État-nation.

• 1700

Les événements de l'histoire du Nigeria montrent bien qu'en dépit de la lutte pour le pouvoir qui s'est engagée depuis l'indépendance, il y a eu quelques tentatives avortées de veiller à la survie du Nigeria. Une bonne partie des compromis ont été consentis par le Sud dès le début, à la suite des élections et de la crise du recensement que j'ai essayé de vous exposer brièvement. Le terme «politique du risque» a été employé par les politologues pour décrire l'évolution politique du Nigeria après l'indépendance. La désintégration a failli se produire à plusieurs reprises, mais pendant quelques années l'écart fatal a été évité. Maintenant cet écart s'est produit. En tenant compte de l'histoire et des données du problème, vous semble-t-il possible de créer un ensemble politique réel à partir du fouillis actuel? Si vous concluez que c'est possible, la question qui se pose est de savoir comment. Et en particulier la question de savoir comment on peut y parvenir par la force, avec les politiques qu'on suit actuellement.

A mon sens, la tâche qui vous incombe, messieurs, est lourde de responsabilités. A la base de vos délibérations doit se trouver la question du génocide. Mais cette question, malheureusement pour vous, n'est pas la seule. Il ne s'agit pas simplement de dire si «x» existe ou si «x» n'existe pas d'après les quelques images d'une caméra invisible sur ce qui se passe à l'heure actuelle au Nigeria. Il y a les questions difficiles et pointilleuses qui s'ensuivent, où se mêlent les causes de l'action ou de l'inaction et, évidemment, les conséquences de l'action et de l'inaction qu'on entreprend ou qu'on pourrait entreprendre. D'autre part, si une personne décide de se placer du point de vue de l'intégrité territoriale, et beaucoup ont choisi de le faire, qu'il soit entendu que cette personne part d'un système de valeurs particulier et d'un système politique particulier; ce système est centré sur le concept de l'État-nation. C'est à partir de ça que doit se poser tout le problème de l'autodétermination comme concept légitime et valable face à celui de l'État-nation.

Enfin, si l'on veut avancer l'argument selon lequel ce qui se passe actuellement au Nigeria est un problème africain—et on l'a déjà sou-

tenu—l'on doit tenir compte des motifs des pays africains dans la poursuite d'objectifs donnés. Il est peut-être justifié de dire ce qu'un certain nombre de pays africains ont dit: «cessez l'agression», ou bien «nous ne reconnaissons pas le Biafra».

Ici, nous devons également tenir compte des motifs qu'a la Tanzanie de reconnaître au peuple de l'Est du Nigeria le droit de se séparer de la fédération nigérienne. La déclaration du ministre d'État aux Affaires étrangères de la Tanzanie fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 13 avril 1968. Dans cette déclaration, la Tanzanie précise qu'elle n'a rien à gagner en reconnaissant le Biafra. En fait, la Tanzanie et l'Afrique ont tout à perdre en agissant de la sorte, car un précédent est ainsi créé, qui peut se répéter dans d'autres pays africains étant donné que de nombreux pays africains, la plupart en fait, ont les mêmes problèmes de factions tribales, les mêmes possibilités de fragmentation tribale qui ont existé au Nigeria. L'édition du 20 avril du *Times* de Londres convient que la Tanzanie ne peut rien gagner à reconnaître le Biafra. On y lit en fait: «La Tanzanie ne peut qu'y perdre». Il semble que la Tanzanie ait choisi de partir de considérations autres que celles de l'État-nation, notamment de considérations humanitaires.

En formulant des conclusions sur ce qui se passe et sur ce qui s'est passé au Nigeria, je pense que nous devons tenir compte de chacune de ces considérations. Je ne pense pas que l'on puisse en arriver à des décisions satisfaisantes à moins de considérer les événements historiques; à moins de considérer non seulement les aspects militaires des événements, mais aussi leurs aspects politiques, sociaux, économiques et en particulier culturels. Car ce n'est qu'à partir de ce moment-là que l'on pourra commencer à avoir une évaluation honnête de la situation au Nigeria et au Biafra et des politiques ou des possibilités qui s'offrent. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Bezanson. La première question revient à M. Fairweather.

M. Fairweather: Je pense tout d'abord que nous avons eu la chance d'avoir un exposé extraordinaire. Je trouve qu'il est très émouvant d'avoir une personne que je classerai dans les jeunes Canadiens, qui a passé deux ans dans ce pays comme volontaire, qui doit avoir consacré énormément de temps et d'énergie à préparer un exposé aussi impressionnant. Je voudrais le remercier et également rappeler à l'attention du Comité la présence d'une très modeste personne au fond de la salle, sa femme, qui est aussi allée au Nigeria.

• 1705

J'aimerais que vous nous parliez de l'immobilisme de l'Organisation de l'unité africaine ou de son incapacité à mettre un terme à cette guerre.

M. Bezanson: Il est extrêmement difficile de répondre à cette question, monsieur Fairweather. Revoyons l'histoire.

La création des pays d'Afrique tels que nous les connaissons à l'heure actuelle a été qualifiée d'artificielle par les anthropologistes et les historiens; c'est-à-dire qu'au début il n'y avait pas de facteurs agrégatifs susceptibles d'unir les différents peuples qui font maintenant partie de divers États-nations. Le mode actuel d'organisation de l'Afrique est le résultat d'un découpage colonial et impérial de l'Afrique, qui s'est produit massivement et très rapidement vers le milieu du siècle quand a eu lieu ce que les historiens appellent la ruée vers l'Afrique. Quand les pays africains ont accédé à l'indépendance, ils ont obtenu celle-ci en tant que territoires délimités par des frontières qui avaient été établies pendant l'ère coloniale. Je pense qu'alors on a commencé à se rendre compte des résultats de ce découpage de l'Afrique.

La plupart des pays d'Afrique connaissent ce qu'on appelle le tribalisme; des groupes différents de gens parlant des langues différentes, ayant des cultures différentes, des structures sociales différentes et surtout des orientations intellectuelles différentes sur le plan mondial. Le Nigeria est évidemment un cas typique. Dans le Nord, la population est largement musulmane et dans le Sud largement chrétienne. Dans l'Ouest, on est partagé: environ 50 p. 100 de chrétiens et 50 p. 100 de musulmans. L'Est est fortement chrétien.

M. Winch: Quelle est l'importance des païens?

M. Bezanson: Assez grande. Ces chiffres sont très approximatifs. Il n'y a pas de statistiques auxquelles on puisse se référer, mais les évaluations démographiques rapportées nous mèneraient à cette conclusion. Je pense évidemment qu'ils sont exacts en général. Qu'ils soient ou non tout à fait précis importe peu en définitive. Mais tous les pays d'Afrique ont ce terrible problème et ont à craindre que les divers groupes de leur territoire n'optent pour la sécession, ne décident de créer des entités distinctes.

Le Kenya a ce problème à l'heure actuelle. D'autres pays l'ont certainement aussi. Le Ghana, avec les Ashanti, l'a eu et peut encore l'avoir. C'est un très mauvais précédent pour

les pays d'Afrique que de dire au Biafra: «Oui, nous vous reconnaissons le droit à l'autodétermination, nous reconnaissons votre droit à l'intégrité territoriale, à la préservation de votre mode de vie, nous vous reconnaissons le droit de vivre, pour votre protection, sur votre propre territoire comme pays indépendant.» Ce précédent est d'autant plus mauvais que s'ils le reconnaissent et que le même problème se pose dans leur propre pays, il leur faut tenir compte de ce précédent qui aura consisté à reconnaître l'existence d'un mouvement sécessionniste dans un autre pays.

Je pense que cette considération est capitale dans les délibérations de nombreux pays d'Afrique. Je pense qu'elle a été capitale dans les délibérations de l'Organisation de l'unité africaine. Je crois que vous devriez tous lire la déclaration du gouvernement tanzanien. Comme je l'ai dit, ils reconnaissent au départ que c'est la pire chose pour l'Afrique que d'avoir la division, que d'avoir la sécession. Rien ne peut être pire. Ce dont l'Afrique a besoin, c'est l'unité. Elle a besoin d'unité à l'intérieur des pays qui la composent et elle a besoin d'unité à l'échelle du continent. Elle a besoin de cette unité pour des raisons de viabilité économique. Elle en a probablement besoin pour sa solvabilité politique mais le rapport de la Tanzanie poursuit en disant qu'il arrive un moment où d'autres considérations importent davantage, et le rapport conclut que ce qui s'est passé au Nigeria-Biafra exige la souveraineté et l'indépendance légitimes du Biafra.

Je pourrais faire circuler ce rapport si vous voulez y jeter un coup d'œil.

• 1710

M. Fairweather: Je pense qu'il y a une meilleure méthode. Si vous pouviez le laisser au secrétaire, avec le rapport d'Aburi, nous pourrions faire faire des copies et si...

Le vice-président: Le Comité désire-t-il qu'ils...

M. Bezanson: Pouvez-vous me les rendre?

Le vice-président: ... figurent en appendices au rapport?

M. Thompson (Red Deer): Je le propose.

M. Yewchuk: Je seconde la motion.

Le vice-président: Proposé par M. Thompson, secondé par M. Yewchuk, que les deux documents invoqués par le témoin figurent en appendices au rapport.

Motion adoptée.

M. Bezanson: Je pourrais également présenter ces journaux nigériens qui, comme je l'ai dit, témoignent de l'enthousiasme, de l'enthousiasme presque délirant avec lequel le premier coup d'État a été accueilli par tout le pays. Je pense que c'est quelque chose qui pourrait aussi être utile, si vous le voulez.

Le vice-président: Cela semble assez volumineux. Je me demande si nous ne pourrions pas simplement déposer ceux-ci et les garder. Le secrétaire pourrait les consigner comme faisant partie du document que nous avons.

M. Bezanson: Oui, absolument.

Le vice-président: A moins que le Comité ne désire qu'ils figurent en appendices? Non.

M. Fairweather: J'ai seulement une autre question. Je suis sûr qu'il y en a beaucoup d'autres. Quelles sont à votre avis les mesures que peut prendre le Canada pour mettre fin aux livraisons d'armes aux forces adverses, la France au Biafra et la Grande-Bretagne et l'Union soviétique au Nigeria? Pensez-vous que le Canada devrait prendre une initiative en ce sens? Nous sommes le second meilleur ami du Nigeria, selon le ministre.

M. Bezanson: Oui, je l'ai entendu dire. Vous avez le don de poser des questions extrêmement difficiles.

Oui, je pense que le Canada devrait intervenir. Le problème, c'est d'essayer de dire quel genre d'intervention.

M. Fairweather: Je comprends votre problème.

M. Bezanson: Bon. J'avoue que je ne suis pas au courant de la conduite des relations du Canada avec l'Union soviétique, ni des rapports entre le Canada et la Grande-Bretagne en matière de diplomatie et de décisions, ni jusqu'à quel point les pressions sont considérées comme légitimes et jusqu'à quel point elles sont considérées comme une ingérence, mais j'essaierai de répondre à votre question.

Je pense que plusieurs pays du monde ont exprimé un très vif émoi devant la tragédie qui a actuellement lieu au Nigeria-Biafra. Je pense que de nombreux pays ont exprimé cette préoccupation par des moyens humanitaires. La Suède, la Suisse, le Canada, la Belgique, et il y en a peut-être d'autres, ont effectivement prouvé par leurs actions qu'ils sont profondément touchés par ce qui se passe au Nigeria-Biafra. Je crois donc qu'il serait souhaitable que ces pays, s'il est possible de les aborder, exercent des pressions en tant qu'organisme collectif pour qu'un cessez-le-feu soit immédiatement déclaré.

Messieurs, pendant que vous êtes restés là assis la semaine dernière et ces quelques jours à écouter des témoignages sur ce qui se passe au Nigeria-Biafra, un nombre très approximatif de 40,000 enfants sont morts de faim, et vous n'avez été ici que pour quelques discours. Je pense que nous devons nous poser la question sur ce que nous pouvons faire pour mettre fin immédiatement à cela.

Peut-être cette pression conjuguée de la part de plusieurs pays, proclamant que cet état de choses a déjà assez duré, qu'un cessez-le-feu est nécessaire et que le Canada, de concert avec ces pays, ou même le Canada seul, est prêt à faire le nécessaire—si le Canada est le second meilleur ami du Nigeria, il me semble que le Nigeria ne prendrait pas mal cette démarche—pour qu'on tente de négocier une forme quelconque de règlement et en même temps qu'on exerce des pressions auprès de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Union soviétique pour qu'au moins pendant la durée des délibérations il y ait un embargo sur les armements destinés aux deux camps et que pendant cette période on tente par tous les moyens de fournir aux deux camps en guerre des approvisionnements d'urgence et des médicaments.

M. Fairweather: Merci.

M. Bezanson: C'est une opinion. Comme je l'ai dit, ça n'est qu'une opinion.

Le vice-président: Avant de convoquer le prochain témoin, monsieur Bezanson, j'aimerais classer ce que nous avons comme appendices et ce que nous avons comme pièces à l'appui. A l'appendice L, nous avons la déclaration du Commissaire aux Affaires extérieures.

Une voix: De la Tanzanie, c'est cela.

Le vice-président: Oui. Est-ce que l'appendice M devait être le rapport d'Aburi?

Une voix: Oui, le rapport d'Aburi.

• 1715

Le vice-président: Je voudrais dire au Comité que dans ces circonstances il sera assez difficile de faire reproduire les photos et de faire publier nos rapports à temps comme nous l'avons fait jusqu'ici; c'est à dire pratiquement le lendemain de l'audience. Cela va causer beaucoup de...

M. Brewin: Je pense que c'est le texte qui nous intéresse, pas les photographies.

Le vice-président: Alors pouvons-nous les laisser de côté?

M. Winch: Laissez les photos de côté.

Le vice-président: On est d'accord?

M. Barrett: Les images parlent d'elles-mêmes, dit-on, et je souhaiterais que nous nous servions davantage de photos.

Le vice-président: Nous pourrions nous en servir comme pièces à l'appui seulement, c'est la seconde possibilité, et non pas...

M. Barrett: Vous n'allez pas l'envoyer par la poste.

Le vice-président: C'est un appendice assez long.

M. Barrett: Quand?

Le vice-président: Il comporte de nombreuses pages et les caractères sont fins. Peut-être le Comité voudrait-il reconsidérer la question et le consigner comme pièce à l'appui.

M. Mongrain: Pourquoi n'en déposons-nous pas qu'une copie? On pourrait la faire passer.

M. Bezanson: Pourvu qu'on me la retourne, vous pouvez la garder quelques jours.

M. Mongrain: Nous pouvons nous faire notre propre copie avec des photos, et tout le reste, mais rien qu'une.

M. Cafik: Monsieur le président, il n'est pas pratique ni conforme à notre usage d'inclure des photos.

Le vice-président: Oui. Apparemment, il sera pratique...

Une voix: Je pensais au rapport écrit.

Le vice-président: Le secrétaire m'informe qu'apparemment il sera pratique d'en faire un appendice si nous nous dispensons des photos.

M. Fairweather: Nous n'en avons pas besoin demain.

Une voix: Ni même après-demain.

M. Winch: Notre machine à photocopier est excellente.

Le vice-président: C'est donc adopté?

Des voix: Adopté.

Le vice-président: Voilà une chose de classée. Les pièces à l'appui sont les réimpressions de journaux. Y a-t-il autre chose?

M. Bezanson: Il y a beaucoup de choses que je pourrais laisser.

Le vice-président: Peut-être pourrions-nous les définir un peu mieux.

M. Cafik: Avons-nous besoin des coupures de journaux? Je ne pense pas qu'elles soient importantes à ce point, le pensez-vous?

M. Bezanson: Non.

M. Cafik: C'est ça le témoignage et je pense que nous croyons au témoignage.

Le vice-président: Ces pièces à l'appui ne seraient pas reproduites. Elles seraient simplement déposées et conservées dans les dossiers du Comité.

M. Alexander: Monsieur le président, pourrions-nous avoir le nom du témoin?

Le vice-président: M. Keith Bezanson.
Que désire le Comité au sujet de ces journaux?

M. Barrett: A-t-il un titre, monsieur?

M. Bezanson: Je ne crois pas aux titres.

M. Cafik: Monsieur le président, je proposerais que ces documents soient photocopiés et gardés dans les dossiers du Comité, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de les replacer en appendice à notre rapport.

Le vice-président: Oui. Ne s'agit-il que de ces journaux ou y avait-il autre chose dont nous avions déjà parlé?

M. Bezanson: Non, je ne pense pas.

Le vice-président: C'est donc ce que nous allons faire. Nous les ferons simplement photocopier et nous les classerons comme pièces à l'appui dans les dossiers du Comité. Est-ce adopté?

Des voix: Adopté.

Le vice-président: C'est à M. Brewin de poser la question suivante.

M. Brewin: Monsieur le président, je ne veux pas passer mon temps à féliciter le témoin, mais j'approuve ce qui a été dit et je pense que nous devrions tous être reconnaissants.
Monsieur Bezanson, connaissez-vous une publication intitulée *Africa Report*?

M. Bezanson: Oui.

M. Brewin: Est-ce une publication estimée?

M. Bezanson: Oui, je pense qu'elle est très estimée.

M. Brewin: Oui. Connaissez-vous un nommé Stanley Diamond?

M. Bezanson: Non, je ne crois pas. Pouvez-vous me dire ce qu'il a écrit? Je pourrais être au courant de cela.

M. Brewin: Il a écrit un article sur ce qu'il appelle "The Biafran possibility", qui figure dans l'*Africa Report* de février 68.

M. Bezanson: Oui, j'ai effectivement lu cet article.

M. Brewin: Bon. Je vous demanderai simplement de commenter un paragraphe de l'article. J'ai trouvé tout l'article très intéressant, mais il dit:

• 1720

> Politiquement, économiquement et socialement, le Biafra a tout le potentiel nécessaire pour devenir le premier état viable de l'Afrique noire et le centre cristallisateur autour duquel une Afrique moderne pourrait se bâtir. Les raisons viennent de l'histoire des relations des Ibos avec les Britanniques et avec leurs voisons africains, et surtout du caractère des Ibos eux-mêmes.

Je me demandais si vous ou vos collègues accepteriez de commenter cette affirmation.

M. Bezanson: Je dois dire que cette affirmation a été faite par plusieurs personnes, y compris M. Walter Schwarz, l'éditeur d'un libre publié tout récemment qui s'intitule *Nigeria*, et qui affirme que le Biafra peut être viable.

Historiquement parlant, le Biafra n'a pas été viable du point de vue agricole, ce qui explique, au moins dans une certaine mesure, le degré actuel de famine. Le Biafra a importé des aliments d'autres régions du Nigeria, mais la surface des terres au Biafra est relativement restreinte si l'on considère le type d'agriculture qu'on y pratique. Je pense donc que la question de la viabilité agricole est à examiner et il serait peut-être nécessaire d'avoir l'avis d'un agronome.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, je pense que le Biafra est absolument viable, extrêmement viable. En tentant d'étudier le processus de développement économique, un certain nombre d'experts ont déclaré que la croissance économique ne saurait se produire sans une base de main-d'œuvre qualifiée. Ils sont allés jusqu'à dire qu'un pays ou une région ne peut absorber de capital physique si elle n'a pas sur place le capital humain.

C'est là, monsieur Brewin, un point extrêmement important, à mon avis, et qui s'applique, je crois, au Biafra. On a dit des Ibos qu'ils étaient les Juifs de l'Afrique-Occidentale. On veut dire par là qu'ils sont entreprenants, ambitieux et diligents; ils apprennent vite et volontiers; ils sont habiles et doués; en fait, ils s'apparentent étroitement aux individus qui composent une société industrialisée.

J'ai appris non sans intérêt par certains rapports venus du Biafra récemment que les mercenaires qui combattaient avec les Biafrais auraient affirmé que jamais encore ils n'avaient vu ce qu'ils ont vu au Biafra. Certains d'entre eux ont apparemment combattu au Congo comme mercenaires. «Nous trouvons ici, disent-ils, un peuple capable de maintenir le réseau des transports et des communications et l'organisation des marchés en état de fonctionnement; qui est capable de maintenir la fonction publique en activité et d'assurer la gestion efficace du pays tout entier; il n'a pas besoin de l'homme blanc.» C'est une situation viable, à mon avis, sous le rapport de la main-d'œuvre, et possiblement viable aussi pour ce qui est des ressources physiques. La production de pétrole dans la région du delta de l'est du Nigeria dépassait réellement toutes les espérances et devait tout naturellement s'accroître sans cesse pendant les années à venir. Cette ressource offre, à mon avis, une base pour l'économie.

Mais si vous vous en tenez aux aptitudes humaines pour constituer une base pour le développement et la viabilité—ce que soutiendraient certains économistes, dont Schultz, qui parle de capital humain—je dirais alors nettement que cet énoncé n'a rien d'exagéré. Je dirais, en fait, qu'il est absolument juste.

M. Brewin: Très bien, mais je veux aborder un autre sujet. D'après ce que vous savez des événements dont vous nous avez fait part et ce que vous savez du pays, croyez-vous que quelle que soit la tournure précise de la guerre, un petit nombre d'observateurs soient en mesure d'évaluer exactement ce qui va arriver, ou croyez-vous qu'afin d'empêcher certaines situations de se produire il faudrait un assez bon groupe d'observateurs?

• 1725

M. Bezanson: Je ne saisis pas très bien la teneur de votre question.

M. Brewin: Les Nations Unies et certains pays, dont la Grande-Bretagne, le Canada et la Suède, ont un groupe d'observateurs militaires—je crois qu'l y en avait cinq ou six au début—chargés de faire rapport sur les conditions qui résultent de la guerre. Cette commission nous a même dit, je crois, qu'elle ne pense pas être en mesure de faire un bon travail avec une si petite équipe. Je vous demande à vous, si, d'après votre connaissance de la situation et votre connaissance du terrain et du pays, vous croyez que cela est juste. Croyez-vous que ce groupe suffirait à la tâche?

M. Bezanson: On peut rapporter des impressions générales d'une tournée dans n'importe quel pays. Par exemple, un Européen qui vient au Canada pour la première fois et qui fait une vaste tournée du pays, qui se rend où il veut et voit ce qu'il veut, rapporterait du Canada des impressions bien précises. Il pourrait effectivement recueillir beaucoup de données statistiques à l'appui de ses impressions, mais je doute vraiment que même l'observateur le plus qualifié arriverait à comprendre l'ensemble de la conjoncture au Canada.

Les sociétés sont extrêmement compliquées, à mon avis; la manière dont fonctionnent les entités poltiques, quelle que soit la description qu'on en donne dans les manuels, peut être bien différente dans la réalité, et il me paraît très difficile de savoir comment une personne pourrait vraiment recueillir tous les renseignements et comprendre la situation pendant un voyage de brève durée.

A ce sujet, je songe à un fait qui se rattache extrêmement à ce qui précède. Il s'agit des anthropologues qui se rendent parfois dans un village particuler et passent dans cette localité de deux ou trois cents âmes, deux, trois, quatre ou même cinq ans avant de se sentir en mesure d'écrire un rapport ethnographique de base sur la manière dont vivent les habitants de ce village, sur les choses qui revêtent pour eux de l'importance, leur structure sociale, leur structure économique et la manière dont se prennent les décisions politiques. Je ne crois pas que ces observateurs puissent rapporter beaucoup plus que des impressions.

Or, ces impressions peuvent être justes et au point, en général, mais votre question semble indiquer que vous voulez tout savoir; s'il en est ainsi, je crois qu'il faudrait probablement une équipe d'un couple de millions d'anthropologues formés et qualifiés, qui se rendraient dans chaque région du pays et y passeraient la prochaine année ou plus, afin de noter minutieusement tout ce qui s'y passe et de le consigner dans un rapport, lequel constituerait un exposé de tout ce qu'ils ont vu et appris.

M. Brewin: Je n'ai rien proposé d'une si grande ampleur. Cependant, je veux savoir en réalité...

M. Bezanson: Cela coûterait de l'argent.

M. Brewin: Je le sais. Ce que je désire cependant, c'est de savoir ce que vous pensez des impressions de deux observateurs—au moins de quelques-unes de leurs impressions. Je n'entrerai pas dans tous les détails qui figurent à l'Appendice «E» du compte rendu des délibérations du Comité, en date du 10 octobre. Je ne vous demanderai pas de répéter tout ce qui a été dit. Les observateurs en question étaient M. MacDonald et moi-même, et nous n'avons fait, en réalité, qu'une très brève observation, peut-être superficielle, bien que nous nous soyons entretenus avec beaucoup de gens. Je veux vous poser des questions sur un ou deux de ces points. A la page 17 du rapport, on trouve ce qui suit:

> On a beaucoup écrit sur les causes de la guerre et sur le juste et l'injuste du conflit. On a surtout légitimé la cause fédérale et dénigré la cause biafraise, sous prétexte qu'en principe il faut déplorer le morcellement d'une fédération et que la sécession est, par définition, une erreur et un acte de rébellion.
>
> L'aide militaire vers ceux qui cherchent à maintenir la fédération et refusée à ceux qui veulent établir un État indépendant.
>
> C'est là simplifier à l'excès le problème, c'est une attitude fausse et une solution qu'on ne saurait apporter sans tenir compte des faits. Il peut arriver que le maintien d'une structure fédérale...

M. Guay (St-Boniface): J'invoque ici le Règlement, monsieur le président, pour vous demander si cet interrogatoire va se poursuivre encore longtemps.

• 1730

M. Brewin: Non; j'en arrivais à ma question et je vous prie d'être patient. Je crois que j'ai le droit d'interroger le témoin.

Le vice-président: Avez-vous la page en question?

M. Bezanson: Non, je ne l'ai pas, mais j'écoute très attentivement.

M. Brewin: Je veux en venir à une question au sujet de ce qui suit:

> Il peut arriver que le maintien d'une structure fédérale devienne impossible ou peu avantageuse.

J'aimerais vous demander si l'étude que vous et vos amis ont faite de la situation en arrive à la même conclusion.

M. Bezanson: Comme je l'ai dit dans un exposé précédent—il est difficile de s'écouter parler—c'est-à-dire, que le Biafra était une entité politique assez controversée dès le début et que les événements qui se sont déroulés avant et après l'Indépendance ont, en effet, renforcé l'idée que le Nigeria, pour en revenir à la question que posait hier M. Fairweather, était une entité politique plus fictive qu'en réalité.

M. Brewin: J'aimerais vous demander ensuite...

M. Bezanson: Très bien. Je pense donc que ce que vous avez dit est juste. Si, à cet énoncé, vous ajoutez le fait que plusieurs millions d'Ibos croient actuellement—que ce soit à tort ou à raison ne me paraît pas important—c'est-à-dire, croient à la manière dont un peuple croit, dont un peuple comprend, dont un peuple prend ses décisions—que la sécession est pour eux le seul moyen de survivre.

Ils croient que de retourner dans d'autres régions du Nigeria leur vaudra une mort certaine. Ils croient effectivement que la mort est préférable à la cession du statut qu'ils ont tenté d'acquérir par la déclaration de sécession. Même si des personnes croient à ces idées au point d'être prêtes à mourir plutôt que d'en arriver à la sorte d'alternative politique que les analystes ou certaines personnes intéressées pourraient proposer, on ne peut faire autrement que de déclarer fermement et presque finalement que le Nigeria d'autrefois n'existera jamais plus.

Ce que l'on peut souhaiter de mieux, étant donné les événements de l'histoire, c'est une confédération très souple, la forme de confédération que les Nigériens ont réclamée à diverses périodes de leur histoire, et si cela ne peut s'édifier, il me semble qu'alors la seule alternative réaliste soit de reconnaître que la sécession est nécessaire pour le peuple ibo.

M. Brewin: Puis-je vous demander ce que vous penser de la phrase qui suit:

> Il fut un temps où les Biafrais étaient les principaux protagonistes d'une structure fédérale pour le Nigeria et les chefs des régions septentrionales, les partisans du séparatisme.

Cette affirmation est-elle juste?

M. Bezanson: C'est juste et je crois que mon témoignage le prouve.

M. Barrett: Monsieur le président, j'allais poser une question.

Le vice-président: Voulez-vous formuler une objection?

M. Barrett: Oui, s'il vous plaît. Il me semble plutôt étrange, monsieur le président, qu'un témoin se cite lui-même et se demande

s'il avait tort ou raison. Je m'étonne qu'après avoir témoigné et repris son siège, il pose des questions qui font double emploi. Je ne sais pas si cela est réglementaire ou non, je soulève seulement la question.

M. Brewin: Monsieur le président, puis-je avoir la parole pour un rappel au Règlement?

Le vice-président: Oui.

M. Brewin: L'objection, c'est que je ne devrais pas chercher à obtenir du présent témoin la confirmation des observations que j'ai faites et que d'autres ont faites lorsqu'ils ont témoigné au Comité, et ce que je cherche à faire, quelques-uns des membres de l'Opposition signalent actuellement...

Une voix: Peut-être avez-vous des doutes.

M. Brewin: ... que nos observations ont été brèves, que les occasions étaient rares et que nos conclusions pourraient donc être erronées. C'est pourquoi je cherche à renforcer les conclusions auxquelles nous en sommes arrivés en obtenant l'opinion du témoin. Je voudrais savoir s'il y a là quelque chose de répréhensible et pourquoi certains membres de l'Opposition ne veulent pas que nous révélions les faits.

Le vice-président: Juste un moment. Où puisez-vous ce que vous avancez?

M. Brewin: Je cite l'Appendice «E»...

Une voix: Ses propres commentaires.

M. Brewin: Il s'agit d'une affirmation que j'ai faite au cours de mon témoignage et j'essaie d'obtenir une déclaration. Si tous les membres de l'Opposition disent qu'ils acceptent d'emblée mon affirmation; je serais très heureux d'en arrêter là, mais comme il y en a quelques-uns qui ont fait planer des doutes sur ces affirmations, j'essaie d'obtenir du témoin la confirmation de ces faits.

Le vice-président: Monsieur Brewin, pourriez-vous dire tout simplement: «Etes-vous d'accord avec moi?» au lieu de vous reporter à vos propres commentaires? Cela sert plutôt votre cause, cette sorte de...

M. Brewin: Cela ne sert pas mes fins; il s'agit de preuve corroborante.

Le vice-président: Assez étrange dirais-je. Je crois que ce serait plus...

M. Brewin: Il n'y a rien d'étrange à cela; ce qu'il y a d'étrange, c'est votre objection.

M. Gibson: Puis-je avoir la parole, monsieur?

Le vice-président: Monsieur Gibson, vous en appelez au Règlement?

• 1735

M. Gibson: J'invoque le Règlement pour dire que si ces témoins vont reprendre leur propre témoignage lorsque nous entendrons les prochains témoins, nous ne verrons jamais la fin de ces délibérations. J'estime que le devoir du témoin, c'est de rendre témoignage et d'être interrogé sur ce qu'il a dit; si ce témoignage doit être répété comme on le fait, je pense que cela va occasionner un délai interminable et empêcher les autres membres du comité d'interroger les témoins. J'estime donc que cette façon d'agir est tout à fait contraire au Règlement; et sans rapport avec la question.

Le vice-président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: Monsieur le président, je voudrais vraiment venir à l'appui de M. Brewin sur ce point. Il me semble que nous tous nous nous répétons de diverses manières en posant au témoin diverses questions et je ne crois pas que nous devrions restreindre à l'excès la manière dont les questions sont posées. Il me semble que M. Brewin a fait ressortir un argument tout à fait valide. Il a témoigné. Il veut maintenant corroborer ce témoignage en tant que membre du Comité.

J'estime que cela est juste et je suis sûr que M. Brewin ne voudrait pas qu'on lise intégralement son témoignage. Si nous le revoyons sans trop nous attarder, il me semble qu'on ne devrait pas formuler d'objection en théorie à ce qu'il faut. J'aurais cru qu'il avait un argument valide en essayant de corroborer ce qu'il a dit au Comité.

M. Mongrain: J'invoque le Règlement, monsieur le président, pour dire que le présent Comité est celui-là même qui doit tirer des conclusions. Il me semble que les témoins devraient présenter leur témoignage, et que c'est le Comité qui doit tirer les conclusions. Nous ne saurions procéder comme on l'a fait chaque fois qu'un témoin est entendu.

M. Anderson: Monsieur le président, je propose que vous preniez une décision en tenant compte de toutes ces représentations. Je crois qu'on nous a dit beaucoup trop de choses des deux côtés sur cette affaire.

M. Yewchuk: J'estime que nous devons continuer la période des questions et que cette conversation nous fait perdre beaucoup de temps.

M. Brewin: J'aurais sans doute fini maintenant si je n'avais pas été interrompu.

Le vice-président: Je voudrais mentionner que nous ne sommes pas ici dans une cour de justice et que nous bénéficions d'une grande liberté d'action. Il me semble, toutefois, que M. Brewin pourrait poser sa question plus directement. Je crois qu'il devait avoir la liberté de...

M. Brewin: Je pense savoir comment je veux poser la question, monsieur le président.

Le vice-président: ...de corroborer sa propre déclaration s'il le peut, à l'aide du présent témoin, mais je ne crois pas qu'il devrait citer les passages d'un Appendice. Il pourrait s'y reporter pour se rafraîchir la mémoire et non pour...

M. Brewin: J'ai l'intention de me reporter à un appendice même si vous me dites de ne pas le faire, monsieur le président. Je veux citer ce qui est à l'Appendice.

Le vice-président: Je propose que vous vous y reportiez pour vous rafraîchir la mémoire, mais non de...

M. Brewin: Eh bien! je désire citer l'Appendice et poser au témoin des questions à ce sujet. Si vous décidez que je ne puis pas le faire...

Le vice-président: Je décide que vous ne pouvez pas le faire, monsieur Brewin.

M. Yewchuk: Feriez-vous de l'ablation de cet «appendice»?

M. Brewin: Je ne continuerai pas de poser des questions si l'on doit m'étouffer quant à la manière dont je désire les poser. Je ne crois pas que vous, à titre de président, vous ayez le moindre droit du monde de me dicter la manière dont je dois poser des questions.

M. Bezanson: Si je pouvais prendre la parole, je serais peut-être capable de répondre. J'ai lu ce que vous avez dit ici précédemment, c'est-à-dire, j'ai lu le témoignage que vous avez présenté. Je crois que vous avez observé ce que d'autres témoins déjà entendus ont également observé. Je constate que les rapports des personnes qui sont allées au Biafra; que les rapports des missionnaires, des secouristes et d'autres personnes qui sont allés au Biafra, que tous ces rapports, en général, mènent aux conclusions que vous et M. MacDonald avez faites à votre retour au Canada.

Or, je pense que dans la présente situation des constatations sont nécessaires. Je trouve plutôt rassurant que les observations d'un nombre incroyable de personnes qui sont allées au Biafra aboutissent toutes aux conclusions suivantes: la nature et l'étendue des souffrances; la conduite et les atrocités qui ont existé; le besoin de quelque forme d'intervention immédiate. Je suis prêt à corroborer entièrement ce que vous avez dit sur tous ces points, monsieur Brewin. Je ne crois pas que vous ayez besoin de cette corroboration, parce que tout ce qu'ont dit presque toutes les personnes qui ont visité la zone de guerre confirme fortement que ce que vous avez dit est, en fait, la vérité. Il n'est pas nécessaire d'être un anthropologue culturel pour regarder des cadavres. Pas besoin d'être psychologue ou un médecin pour constater l'inanition. Il n'est pas nécessaire d'être très intelligent pour constater des atrocités. Je crois que tous ces rapports confirment tous sans exception l'existence d'une même situation et j'abonde dans ce sens.

• 1740

M. Brewin: Je n'ai qu'une autre question, monsieur le président. Je me soumettrai bien malgré moi à votre décision et poserai directement la question plutôt que de citer l'Appendice.

A plusieurs occasions, on a dit que nous, au Canada, devrions être extrêmement prudents au sujet de toute forme d'entente ou d'encouragement concernant la création d'un État distinct du Biafra, parce qu'il existe là un parallèle avec les conditions qui prévalent au Canada, où l'on a un État fédéral et où la plupart d'entre nous déploreraient, je crois toute forme de sécession. Je veux vous demander si vous voyez un parallèle quelconque entre la situation que vous avez observée au Biafra et dont vous avez fait rapport et une situation imaginable au Canada?

M. Bezanson: Je ne vois qu'un parallèle très spéculatif et très habile, un parallèle qui pourrait se comparer, je crois, à l'élevage d'éléphants verts ou d'éléphants roses. Je ne crois pas que cette sorte d'argument vous mène bien loin.

Pour considérer la question sous un autre aspect et y répondre par analogie, disons, monsieur Brewin, et je m'adresse ici à tous les Canadiens, que s'il arrivait un jour au Canada que des milliers et des milliers de Canadiens français soient massacrés—des Canadiens français qui auraient vécu dans d'autres provinces du Canada—si des Canadiens d'expression anglaise décidaient de se soulever et de les massacrer, si la police et les Forces armées canadiennes participaient à ce massacre; si ces personnes, pour leur propre sécurité, étaient chassées de leurs foyers et concentrées dans la province de Québec; si nous attaquions ces gens avec les Forces militaires que nous avons au Canada; si...

Le vice-président: Excusez-moi un instant...

M. Bezanson: Puis-je finir mon exposé?

Le vice-président: La traduction française ne nous parvient pas. Est-ce là la difficulté?

Une voix: Il n'y a pas de traduction.

Le vice-président: Voulez-vous essayer de nouveau, monsieur Bezanson, s'il vous plaît?

M. Bezanson: S'il arrivait qu'un jour des centaines de milliers de Canadiens français soient massacrés au cours d'une guerre; s'ils mouraient de faim au rythme de 5,000 à 10,000 par jour, j'espère que d'autres nations s'écrieraient que c'est là une atrocité, qu'il faut agir et que le massacre ne doit pas continuer. Je ne vois qu'une toute petite différence, une différence purement théorique, en faisant valoir que nous pourrions avoir éventuellement au Canada à peu près la même situation, quelque chose de vaguement semblable à ce qui arrive aujourd'hui au Nigeria et au Biafra. Mais il me semble presque méchant de discuter de la question du Biafra en partant d'une telle hypothèse, parce qu'on ne tient pas compte de l'étendue des souffrances et de la détresse qui existent dans cette terre africaine.

M. Brewin: Merci beaucoup, j'ai fini.

M. Buchanan: Monsieur Bezanson, pourriez-vous un moment parler des aspects du rôle des Nations Unies, s'il vous plaît. Aux dernières pages de votre causerie, vous avez, si je ne me trompe, mentionné ce concept du statut de nation et fait allusion à la question de la viabilité des pays africains dès le début. Ce qui me préoccupe, c'est de savoir si, au moment où d'autres pays sentent leur situation un peu précaire, où l'Organisation des Nations Unies se compose d'États qui se préoccupent vivement de leurs frontières et de leurs prérogatives dans les limites de ces frontières, l'on peut s'attendre à ce qu'une intervention qui s'exerce à l'intérieur d'un État—que ce statut d'État soit logique ou non—puisse obtenir de l'appui.

• 1745

M. Bezanson: Pour essayer de répondre à votre question, je voudrais me reporter à une déclaration faite aux Nations Unies par le Dr Arikpo, qui est le représentant du Nigeria. Je devrai en faire une interprétation parce que je n'ai pas le texte exact. Le Dr Arikpo a dit que jamais encore une question interne n'avait suscité autant d'inquiétude; que jamais encore tant de personnes étaient préoccupées et indignées en présence de ce qui se produit et que tout cela lui semblait extraordinaire. Si cette affirmation est juste—je ne suis pas sûr qu'elle le soit—je trouve cela bien réconfortant. J'estime qu'il est très encourageant de constater que nous commençons peut-être à sortir des voies diplomatiques; que nous sommes prêts à prendre des attitudes qui pourraient effectivement bouleverser la structure du monde telle que nous l'avons connue dans les années d'après-guerre, lesquelles font que les nations et les peuples sont prêts à affirmer que des questions de justice et d'injustice sont en cause; qu'il s'agit de questions d'autodétermination, peu importe que ces questions viennent ou non en conflit avec d'autres. Je trouve que cela est très encourageant, peu importe que l'exposé du Dr Arikpo soit juste ou non.

Pour en revenir à votre question, je dirai que l'efficacité des Nations Unies ne saurait être mise en doute, du point de vue historique et jusqu'ici depuis sa création. C'est la concrétisation d'un grand idéal, de l'idée qu'il n'y aurait plus de guerre. Vous avez là un consortium international qui se préoccupe de la justice pour tous. Tous ces idéaux sont inscrits dans la Charte des Nations Unies.

A cause de sa structure actuelle, il se peut que l'Organisation des Nations Unies soit, en fait, incapable de faire quoi que ce soit au sujet du Nigeria et du Biafra, à l'heure actuelle, mais de nombreuses considérations s'imposent quand même. Premièrement et avant tout, il y a la convention relative au crime du génocide. Malheureusement, le génocide est de par sa nature même quelque chose qu'on ne saurait prouver avant qu'il se soit produit. Ce n'est qu'une fois le crime accompli qu'on peut établir qu'il y a eu génocide. Hitler aurait pu soutenir au milieu de la guerre qu'il ne commettait pas le génocide contre les Juifs de l'Europe; qu'on en avait éliminé quelques-uns seulement et non pas tous, et que sûrement le génocide signifie la destruction totale. La définition même du mot est celle-ci: l'extermination délibéréé d'une race ou d'un peuple.

Cependant, si une nation quelconque invoquait la clause du génocide, les Nations Unies en seraient saisies, parce que, si je comprends bien, il suffit qu'une nation invoque cette clause pour justifier une discussion des événements. Je ne saurais déterminer la probabilité d'un tel débat, mais je crois que d'autres voies s'offrent à notre action. Je pense que le troisième Comité des Nations Unies, qui a été spécifiquement établi pour traiter de la question des droits de l'homme, devrait s'occuper de cette affaire dès maintenant.

Cela ne veut pas dire qu'il faut une majorité des deux tiers ou des trois quarts ou une décision unanime du Conseil de sécurité. Il suffit que plusieurs nations présentent une motion pour que la question des droits de l'homme soit mise en discussion par le troisième Comité des Nations Unies. Non pas par le Premier ou le Deuxième, ou par un Comité politique spécial, mais par le troisième

Comité. Je ne sais pas combien il faut de nations en cause pour que cette motion soit viable, mais si je comprends bien et qu'on me corrige si j'ai tort, il n'en faut que quelques-unes. Je crois qu'on peut trouver ce nombre de nations. Je suis sûr que le souci particulier de la Suède, de la Belgique, de la Suisse, du Canada, et peut-être d'autres pays pourraient, si le Canada prenait l'initiative, constituer un appui suffisant pour que cette question soit discutée par le troisième Comité. Ce serait là, à mon avis, l'alternative la plus réaliste, monsieur Buchana. Je ne crois pas que cette question doive rallier l'appui de la majorité pour être discutée à l'Assemblée générale.

M. Buchanan: Si vous mentionnez le fait que peut-être les États Membres des Nations Unies en sont au point où ils se préoccupent du droit ou de l'erreur d'une situation plutôt que des seules limites territoriales, n'est-ce pas là ici encore un point délicat? Par exemple, les Africains n'aiment pas que les peuples blancs du monde disent: «Cela est mal et vous ne devez pas le faire et il faut avoir la détermination des peuples». Cependant, lorsqu'il arrive, par exemple, que des nations puissantes du monde, telle la Russie en Tchécoslovaquie, soient en cause, ces considérations semblent être mises au rancart. C'est encore une mentalité de coloniaux. N'est-ce pas là ce qui donne lieu à tant de ressentiments dans le cas des nations africaines?

• 1750

M. Bezanson: Je le pense, mais il se fait de l'ingérence en Afrique tous les jours. Il s'en fait par les nations qui souhaitent obtenir des avantages particuliers des pays africains. Je n'ai pas besoin de vous documenter là-dessus, messieurs. Je suis sûr que vous en êtes tous convaincus. L'aide elle-même peut être une forme d'ingérence dans le mode de vie d'une nation. Prenons, par exemple, l'«Opération Camelot», cette initiative américaine qui rallie actuellement beaucoup d'appui et qui témoigne hautement du fait que l'aide et, en effet, la recherche, peuvent être une ingérence directe qui porte atteinte à l'intégrité politique d'une nation.

Si, toutefois, les nations peuvent intervenir, si les nations peuvent d'une manière néo-coloniale retirer des avantages économiques ou politiques, il semble que lorsqu'il s'agit de centaines de milliers, même de millions de personnes qui meurent ou dont la vie est en péril, la question de savoir si c'est là une sorte d'ingérence cède la place à la considération majeure qu'est l'importance de vies humaines.

Pour ma part et pour ma part seulement, je serais impressionné, heureux et réjoui de voir une nation prendre position et dire qu'il faut discuter de tout cela aux Nations Unies. Il faut faire quelque chose à ce sujet. Si pareil geste épouvantait les nations africaines, si elles le considéraient comme un geste colonial, il ne me resterait plus qu'à dire que nous sommes en présence d'une dure réalité politique qu'il nous faut accepter.

Je ne suis pas sûr que toutes seraient de cet avis, monsieur Buchanan. Il se peut que plusieurs d'entre elles agissent comme elles le font à cause d'un sentiment de solidarité avec les autres États de l'Organisation de l'Unité africaine. Je me demande, toutefois, combien d'entre elles prendraient position et accuseraient de néocolonialisme une nation qui adopterait des mesures qui me semblent s'imposer. Je suis porté à croire que plusieurs d'entre elles en seraient plutôt très heureuses. Je puis dire sans hésiter que la Zambie, la Tanzanie, le Gabon et la Côte-d'Ivoire en seraient très, très heureux.

M. Buchanan: Merci.

M. Mongrain: Une brève question, monsieur le président. J'aimerais demander au témoin—je crois savoir qu'il est allé au Nigeria à titre bénévole pour le SUCO—dans quelle région du Nigeria il a exercé son activité. Est-ce dans celle que nous appelons le Biafra ou bien ailleurs?

M. Bezanson: Non. J'ai travaillé dans l'ouest du Nigeria, surtout parmi la tribu des Yoroubas.

M. Mongrain: Y avait-il là des Ibos, à ce moment?

M. Bezanson: Il y en avait, mais en très petit nombre.

M. Mongrain: Les chefs se trouvaient-ils parmi eux?

M. Bezanson: Non; absolument pas.

M. Mongrain: Il n'y en avait pas?

M. Bezanson: Cela est attribuable à une raison très spéciale que je pourrais vous faire connaître en particulier, mais il me faudrait beaucoup de temps pour expliquer pourquoi les Ibos ne sont pas nombreux dans l'Ijebuland.

M. Mongrain: D'après votre expérience, M. Bezanson, entre 1960 et 1966, avez-vous eu l'occasion de constater, soit personnellement, soit par d'autres, que certaines nations fournissaient des armes ou des munitions ou d'autres fournitures de la sorte aux Biafrais ou aux Nigerians?

M. Bezanson: Non, je ne saurais le dire.

M. Mongrain: Dans les escarmouches qui se sont produites?

M. Bezanson: Non.

M. Mongrain: Pas que vous sachiez?

M. Bezanson: Pas que je sache.

M. Mongrain: Tout a commencé en septembre 1966?

M. Bezanson: Je ne saurais l'affirmer.

M. Mongrain: Plus tard, alors.

M. Bezanson: Il m'est impossible de vous répondre catégoriquement. Je puis vous dire que j'ai l'impression que cela est vrai, mais ce n'est qu'une impression, et c'est tout ce que je puis vous dire.

M. Mongrain: La question que je vais vous poser n'a pas de rapport avec ce dont nous avons parlé jusqu'ici, et elle se fonde sur une hypothèse. Imaginez que notre gouvernement (le Canada) décide un bon jour de prendre des mesures d'immigration d'urgence pour aider les Biafrais, comme nous l'avons fait dans le cas des Tchécoslovaques. Croyez-vous que ces gens, ou du moins certains d'entre eux, les plus intelligents, ou les plus cultivés, ou les plus compétents dans leur profession, seraient disposés à venir s'établir au Canada? Croyez-vous qu'ici ils s'adapteraient à notre mode de vie? Votre opinion personnelle me suffirait comme réponse.

• 1755

M. Bezanson: C'est là une question extrêmement difficile. Je vais essayer d'y répondre en faisant une distinction un peu abstraite. Il est probable que les Ibos les plus instruits, ceux qui travaillent et vivent dans les villes et qui connaissent depuis quelque temps les coutumes occidentales auraient beaucoup plus de facilité à s'adapter qu'un paysan qui a passé toute sa vie dans un petit village, à observer des coutumes de village et une structure sociale de village. Vous comprenez, quand nous envoyons des volontaires ou des auxiliaires au Nigeria, nous croyons qu'il est nécessaire de leur donner une certaine préparation. Nous croyons qu'il est nécessaire de les «orienter», de façon qu'ils soient prêts quand ils arrivent, prêts à voir les choses avec justesse et dans leur perspective. Il s'agit ici d'un concept que les psychiatres ont mis à la mode, le concept de choc culturel, ce qui veut dire que quand vous vous trouvez brusquement dans une culture qui vous est étrangère, le choc est si brutal que vous subissez en fait une sorte de déséquilibre psychologique. Naturellement, nous connaissons des cas où des individus, qui sont passés de notre société occidentale industrialisée à une société agricole et non industrialisée, finissent par subir une sorte de choc culturel. Si cela peut arriver à des Canadiens instruits, informés, qui ont aussi une bonne formation et une bonne préparation, on pourrait s'attendre, si on prend des gens qui vivent dans des villages, avec une économie d'agriculture ou de pêche, et dont plusieurs ont vu seulement quelques automobiles dans leur vie, et si on les place au centre de Toronto, on pourrait s'attendre à quelque chose d'assez grave comme déséquilibre psychologique.

M. Mongrain: Je ne pense pas à ceux-là. Je pense aux plus instruits.

Le vice-président: Monsieur Yewchuk?

M. Yewchuk: Pour éclaircir les choses, revenons un peu en arrière. Trois jours après le début du massacre de 30,000 personnes, ou vers ce temps-là, le gouverneur militaire a fait une déclaration. Cette déclaration a-t-elle fait cesser immédiatement les exécutions? A-t-on fait quelque chose pour la faire respecter, et cette déclaration a-t-elle eu des suites à cette époque?

M. Bezanson: Je n'étais pas dans le Nord à ce moment-là, et je ne peux pas répondre à cela avec autant de certitude que d'autres auraient pu le faire. Vous pourriez poser la question privément à M. Grossman, qui était là quand cela s'est produit. Hier (et en fait je devais comparaître hier), il y avait ici plusieurs personnes qui avaient été dans le Nord et qui auraient pu vous répondre. Je ne suis absolument pas en mesure de me prononcer.

La réponse que je puis vous donner, c'est que certainement, à ma connaissance, on n'a pris aucune mesure pour punir ceux qui ont participé aux atrocités; qu'on n'a rien tenté pour punir de leur acte ceux qui ont participé à ces meurtres collectifs, ou qui les ont organisés.

M. Yewchuk: Savez-vous s'il s'est commis des actes semblables dans la région orientale contre les gens du Nord qui y vivent? Je veux dire des actes commis par des Ibos pour tenter d'exterminer les gens du Nord à titre de représailles.

M. Bezanson: Comme je l'ai dit, le gouvernement fédéral a affirmé que des gens originaires du Nord ont été tués dans l'Est du Nigeria, et qu'à la suite de cela, il y a eu des représailles dans le Nord. Cependant, on n'a presque pas de preuves que cela se soit réellement produit. A Port Harcourt, qui était alors un centre industriel ibo florissant, on sait que des gens originaires du Nord ont été tués. Je ne sais pas combien. Je dirais une poignée, mais ce n'est là qu'une approximation.

• 1800

M. Yewchuk: Cela s'est-il passé avant ou après les meurtres commis au Nord?

M. Bezanson: Une fois encore, on ne sait pas.

M. Yewchuk: Je vois.

M. Bezanson: Il semble que le renseignement venait de Radio-Dahomey. Le Dahomey est un pays voisin, qui a une frontière commune avec le Nigeria. Apparemment, on y a diffusé sur les ondes une nouvelle selon laquelle des Hausas avaient été tués dans l'Est du Nigeria. C'est vraiment tout ce que j'en sais.

M. Yewchuk: D'après ce que vous avez appris là-bas, savez-vous si certains Ibos qui ont quitté la région du Nord ont été indemnisés de la perte de leurs propriétés?

M. Bezanson: On ne les a pas indemnisés. En fait, comme on vous l'a dit hier, quand ils ont tenté de partir pour l'Est, (quand ils ont renoncé; ils ne pouvaient pas rester; leur vie était en danger) on les a tués dans des trains qui les transportaient vers la région de l'Est. On les a rassemblés à l'aéroport, et des soldats les ont abattus avec des mitrailleuses.

Quand j'étais au Nigeria, j'ai vu un gros camion plein d'Ibos qui étaient partis du Nord et qui s'en allaient vers l'Est en passant par l'Ouest. Dans ce camion, il y avait des hommes, des femmes et des enfants, dont certains étaient mutilés. Certains tenaient encore des vêtements contre leur bras, qu'on leur avait coupé avec une machette; on en avait arrosé d'autres avec du pétrole, qu'on avait ensuite enflammé.

C'est là le genre d'atrocités que j'ai vues; et à ma connaissance (et aussi, je crois, à la connaissance des gens qui vivent là-bas depuis), on n'a indemnisé personne.

A ce sujet, je dois faire remarquer qu'aux accords d'Aburi, le gouvernement fédéral a convenu que les fonctionnaires qui avaient travaillé dans d'autres parties du Nigeria, et qui avaient dû quitter leur emploi par suite des massacres, seraient dédommagés à même le Trésor fédéral. C'est ce qui a été convenu à Aburi, et je l'ai d'ailleurs déposé, j'ai déposé le Rapport d'Aburi. En fait, ces indemnités ne sont jamais venues. Ojukwu les a réclamées, et le mot d'ordre des Ibos était «Nous voulons le respect des accords d'Aburi»: «le Nigeria peut être uni et peut être une confédération si on respecte les accords d'Aburi. Les indemnités n'ont jamais été versées. Ojukwu a dit que si elles ne l'étaient pas, les Ibos s'en occuperaient. Elles ne l'ont pas été et les Ibos s'en sont occupés. Les indemnités ne sont jamais venues.

M. Mongrain: Monsieur le président, je voudrais faire remarquer qu'il est six heures.

M. Yewchuk: J'ai presque fini. Il me reste une ou deux questions, et ensuite vous pourrez commencer.

Le vice-président: Puisque nous nous sommes interrompus, je vous signale qu'il reste quatre autres noms: dans l'ordre, MM. MacLean, Legault, Barrett et Cafik; je vous serais reconnaissant d'être brefs dans vos questions et dans vos réponses.

M. Yewchuk: Monsieur Bezanson, vous qui avez vécu deux ans au Nigeria, connaissez-vous des chiffres sur les taux de famine d'avant cette guerre, ou en avez-vous une idée?

M. Bezanson: Non. On a prétendu (J'ai lu les témoignages donnés jusqu'à maintenant) que le chiffre des Nigeriens ou des Biafrais qui meurent est celui auquel il faut s'attendre, car 50 pour cent meurent de toute façon. En fait, c'est absolument faux. Je ne m'imagine pas pourquoi on a dit cela. Certes au Nigeria le taux de mortalité, en particulier celui des enfants, est beaucoup plus élevé que celui que nous connaissons en Occident; et cela, on ne peut pas le contester. Vous pouvez consulter les rapports de l'UNESCO sur la maladie sous les tropiques; vous pouvez consulter les rapports éducatifs de l'UNESCO. Vous y trouverez les renseignements qui confirment ce que j'avance. Mais des famines générales, jamais.

C'est des gens qui meurent de faim que nous parlons, non pas des gens qui meurent du paludisme ou de la bilharziose, ou d'une autre maladie tropicale. Nous parlons des gens qui meurent de faim. Les chiffres que j'ai, ou que vous avez, ont été fournis par des médecins qui travaillent dans l'Est du Nigeria et au Biafra, et par le personnel de la Croix-Rouge. Les chiffres les plus bas sont de l'ordre de 4,000 par jour, et les plus élevés, de 10,000 par jour. J'apprends dans les rapports que je lis qu'il arrive plus de provisions depuis quelque temps, et que cela explique la stabilisation du taux de mortalité, qui avant cela était en hausse.

On sait cependant que maintenant les Biafrais subsistent en mangeant non seulement la nourriture qu'on leur envoie, mais aussi leurs propres récoltes d'igname et de manioc. Ils ne mangent pas seulement les produits de leur récolte, mais aussi les semences, qu'ils planteraient normalement en prévision de la prochaine saison. Cela veut dire qu'au prochain cycle agricole, il n'y aura presque pas de nourriture au Biafra. La Croix-Rouge internationale dit, et je puis citer cela presque textuellement, qu'à moins d'une aide monumentale, rien ne pourra empêcher une famine générale sans précédent dans l'histoire.

• 1805

M. Yewchuk: Je suis heureux que nous ayons ce rapport de la Convention du lac Succès, qui renferme une définition du «génocide». Personne ici n'en avait jusqu'à maintenant. Je dis cela parce que notre mandat consiste entre autre choses à déterminer s'il y a, oui ou non, génocide.

M. Bezanson: J'aimerais dire un mot à ce sujet, si vous permettez. Si vous voulez traiter de la question du génocide, il faut la définir. Je ne vous en ai donné qu'une seule définition. Je ne crois pas que vous deviez vous en tenir religieusement à cette définition. Il y a plusieurs formes de génocide. On peut, tout en restant réaliste, interpréter certaines situations économiques comme des génocides. Quand on enlève à un peuple la possibilité de gagner sa vie convenablement, on commet en fait un génocide économique, si on agit ainsi envers tout un peuple.

Je crois personnellement qu'indépendamment du fait qu'il y ait ou non aujourd'hui intention de commettre un génocide, que les Forces fédérales du Nigeria pratiquent ou non le génocide aujourd'hui, et je ne sais pas si elles le font, les événements qui se sont déroulés depuis le début de la guerre nous portent sûrement à croire qu'elles pratiquent le génocide. On sait que lorsque les Forces fédérales ont pénétré dans Port Harcourt, elles sont entrées dans un hôpital. Les seuls Ibos qui sont restés, semble-t-il, étaient trop malades pour être transportés. Ceux-là ont été abattus dans leur lit.

A propos, j'ai appris avec intérêt que la commission militaire qui se trouve au Nigeria actuellement a déclaré qu'elle a vu un camp de concentration, et que les choses auraient pu être pires. Mais il y avait là surtout des femmes et des enfants. Le génocide peut consister à tuer seulement les hommes; si vous éliminez les hommes, vous pouvez être diablement sûrs qu'il n'y aura pas de postérité.

J'aimerais aussi souligner, au sujet du groupe du général Milroy, et vous devriez, à mon avis, traiter de cette question, qu'à ma connaissance, aucun d'eux n'était déjà allé au Nigéria ou en Afrique.

M. Anderson: Nous allons interroger le général Milroy.

M. Bezanson: C'est juste. Puis-je vous interrompre un instant, Monsieur Anderson, et terminer mon exposé.

M. Anderson: J'invoque le règlement. Depuis une heure, nous travaillons avec seulement trois membres de l'opposition, et maintenant, les rangs des Libéraux sont assez clairsemés, eux aussi. Il est passé 6 heures, et certains d'entre nous ont des rendez-vous qu'ils doivent tenir. Comme nous nous réunissons à 8 heures de toute façon, pourrions-nous suspendre nos travaux jusque là, peut-être entendre un autre témoin et ensuite, plus tard, continuer cette discussion? Nous ne sommes plus en nombre, de sorte qu'en fait nous ne devrions pas siéger du tout.

Le vice-président: M. Yewchuk peut-il finir de poser ses questions?

M. Anderson: D'accord.

M. Bezanson: Puis-je finir ce que j'allais dire, Monsieur le président?

Le vice-président: Oui, continuez.

M. Bezanson: Une autre chose qui est aussi terriblement importante, à mon avis, Monsieur Anderson, c'est que cette commission déclare qu'elle parle à des Ibos à Calabar. De tout temps, les Ibos n'habitent pas à Calabar. Cette région du Nigeria est peuplée de minorités: Efiks, Ibibios et Calabaris. Il est bien possible qu'il y ait des Ibos à Calabar, mais il est extrêmement important de pouvoir distinguer les Ibos des autres, et je me demande, en toute sincérité, si cette commission est en mesure de faire la distinction si ses membres ne sont pas déjà allés au Nigeria.

Je me demande en fait s'ils peuvent faire la distinction à l'oeil, et aussi s'il y en a seulement un d'entre eux qui parle ibo, de façon à pouvoir déterminer si ces gens sont en fait des Ibos, ou s'ils font partie d'un groupe minoritaire ou autre. Je ne crois pas qu'on puisse négliger cette question. Je dirai même plus, elle est capitale pour toute délibération ou toute relation qui va venir du Nigeria.

Le vice-président: Monsieur Yewchuk, avez-vous terminé?

M. Yewchuk: Je voulais seulement souligner l'idée de la définition du génocide que nous avons ici, et nous aurions peut-être intérêt à nous y reporter à l'avenir.

Le vice-président: Il y a du bon dans ce que vous dites, car cette Convention porte la signature du Canada.

M. Yewchuk: Oui.

• 1810

Le vice-président: Il faudra probablement que nous l'examinions de près.

Messieurs MacLean, Legault, Barrett et Cafik sont encore sur la liste. Serez-vous tous ici ce soir pour poser vos questions?

M. Cafik: Monsieur le président, je propose que M. Bezanson comparaisse immédiatement à 8 heures, qu'il réponde à ces trois ou quatre questions, et qu'on passe ensuite au témoin suivant.

M. Anderson: C'est vrai que nous avons d'autres témoins qui sont venus de Toronto, je crois, pour témoigner devant nous ce soir, alors nous devrions au moins prendre note de leur déposition.

Le vice-président: M. Charles Taylor doit témoigner ce soir.

M. Anderson: C'est juste il vient de Toronto.

Une voix: Nous allons empiéter sur son temps énormément.

M. Cafik: L'une des difficultés, soit dit sans vouloir offenser personne, c'est que lorsqu'on pose des questions précises, les réponses, (ce sont de très bonnes réponses, et je ne veux pas les discréditer) dévient vers des sujets que nous ne disputons pas vraiment, et tout le monde aurait eu le temps de participer si les réponses avaient été un peu plus courtes.

M. Anderson: Mais le fait est, monsieur le président, que nous ne sommes plus en nombre, et j'ignore à quel titre nous entendons encore des témoignages.

Le vice-président: Nous pourrions réunir le sous-comité tout de suite et suspendre les travaux du Comité principal jusqu'à 8 heures ce soir. Entendu?

Des voix: Entendu.

Le vice-président: La séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

Le mardi 17 octobre 1968

• 2014

Le vice-président: La séance est ouverte. Y a-t-il des questions préliminaires?

M. Roberts: Monsieur le président, je crois savoir que M. Taylor, qui est venu de Londres, part pour Toronto ce soir, et puisqu'il est 8 heures 15, peut-être pourrions-nous entendre son témoignage tout de suite, si les autres membres du Comité le veulent bien, de façon que nous ayons la possibilité de lui parler et de l'interroger. Nous pourrions continuer d'entendre notre autre témoin demain matin ou à un autre moment, à la prochaine réunion du Comité. C'est la proposition que je fais si vous êtes disposé à l'admettre.

• 2015

Le vice-président: Oui, j'admets la proposition sans hésitation. Quelqu'un veut-il l'appuyer?

M. Anderson: J'appuie la proposition.

Le vice-président: Il y a seulement une chose que nous devrions prendre en considération, et c'est que nous avons retenu M. Bezanson toute la journée hier aussi, et encore aujourd'hui...

M. Gibson: Vu que nous avons entendu l'essentiel de son témoignage, je propose que nous lui donnions congé.

Le vice-président: Qu'en pensent les quatre membres qui avaient encore des questions à poser à M. Bezanson?

M. MacLean: En ce qui me concerne, je veux bien céder mon tour.

M. Cafik: Je suis sur la liste, monsieur le président, et je suis prêt à renoncer à mes questions.

Le vice-président: Cela fait deux sur quatre. Les deux autres sont M. Legault et M. Barrett.

M. Legault: Monsieur le président, s'il en est ainsi, plutôt que de retenir M. Bezanson, je renonce à mes questions.

Le vice-président: M. Barrett est absent.

M. Mongrain: Howard m'a dit qu'il serait absent.

Le vice-président: Dans ce cas, M. Bezanson veut-il s'avancer?

M. Roberts: Pour recevoir les remerciements du Comité?

Le vice-président: Oui.

M. Bezanson: Monsieur le président?

Le vice-président: Au nom du Comité, monsieur Bezanson, je vous remercie d'avoir fait l'effort de nous faire profiter de votre compétence. Vous nous avez fait une grande impression. Vous avez surement fait beaucoup de travail de déblaiement, et comblé un grand besoin du Comité. Nous vous sommes très reconnaissants de ce qui a dû vous demander un effort considérable.

M. Bezanson: J'ai été très content de venir, et j'espère que ce que j'avais à dire vous aidera tant soit peu dans vos délibérations. Merci beaucoup.

Le vice-président: J'appelle M. Charles Taylor.

Messieurs, M. Charles Taylor est correspondant à Londres du *Globe and Mail*, le grand journal torontois et canadien. Il a été correspondant en Afrique du même journal en 1967 et au début de 1968. Il est revenu tout récemment du Biafra, et nous pouvons nous attendre...(dans les circonstances, je ne dirai pas que nous allons être servis) à d'excellents renseignements, tout récents.

M. Charles Taylor (correspondant à Londres du «Globe and Mail»): Monsieur le président, messieurs, merci. Je suis, naturellement, très honoré de prendre la parole devant vous ce soir.

En guise d'introduction à quelques remarques qui vont, je crois, être très brèves, j'aimerais souligner que je n'ai pas la compétence de plusieurs de ceux qui vous ont parlé, je veux dire que je n'ai pas de longue expérience de l'Afrique, ni du Nigeria ou de l'Afrique occidentale en particulier.

Je vais d'abord parler un peu en détail de mon expérience, parce que cela a rapport à ce que je vais vous dire, et parce que le fait que j'ai passé peu de temps en Afrique et parce que le calendrier de mes activités là-bas expliquent l'évolution de mes impressions sur la situation nigerio-biafraise.

Comme le Président vient de le dire, j'ai été correspondant du *Globe and Mail* en Afrique pendant près d'un an. Quand je suis allé au Nigeria pour la première fois, c'est du côté fédéral, à Lagos plus précisément, que je suis allé, il y a un peu moins d'un an. Il y a environ 11 mois, j'étais donc à Lagos, et j'ai aussi visité Calabar avec le premier groupe de journalistes qui est entré à Calabar après qu'elle est tombée aux mains des troupes fédérales commandées par le colonel Adekunle, dont vous avez certainement entendu parler.

La deuxième fois que j'ai été témoin de la situation nigérienne, c'était aux pourparlers de paix de Kampala au printemps dernier; à cette occasion, j'ai été à même d'observer assez longuement les deux partis.

La troisième et dernière fois, c'était à l'occasion des huit jours que j'ai passés au Biafra, jusqu'à mercredi dernier au soir, donc il y a juste une semaine.

Je vais maintenant parler brièvement de mes impressions sur ce qui se passe au Biafra aujourd'hui et, si vous me le permettez, je voudrais aussi exprimer quelques opinions sur ce que le Canada pourrait faire dans cette situation.

J'ai parlé un peu longuement de mon expérience parce que je voulais commencer par avouer que je me suis trompé sur la situation du Nigeria. Je me suis trompé dans mes écrits. D'autres journalistes, pas tous mais un grand nombre d'entre eux, se sont aussi trompés dans leurs écrits, et je me doute qu'un très grand nombre de diplomates, d'un très grand nombre de pays et autant de politiciens d'autant de pays ont aussi fait la même erreur.

• 2020

Il y a onze mois, à Lagos, j'ai écrit ce que j'avais retiré de très longues conversations que j'avais eues avec des Nigériens du côté fédéral, avec des diplomates étrangers de différents pays, et avec beaucoup de mes confrères. J'ai résumé la situation en disant, et je me souviens de mes paroles exactes, «L'heure de la défaite va bientôt sonner pour les rebelles ibos», et je considère maintenant que c'est l'une des plus graves erreurs que j'ai commises au cours de ma carrière de journaliste. Je crois que ces gens m'ont, en toute honnêteté, lavé le cerveau. Je crois que ces erreurs ont été commises de bonne foi. Je voudrais du moins le penser. Comme Canadien, j'ai été porté inconsciemment, sans m'en rendre compte à l'époque, à appuyer une fédération et à condamner subjectivement tous les mouvements séparatistes. La comparaison n'est pas juste. On peut même difficilement faire de comparaison, mais je crois que cela m'a influencé inconsciemment. Ayant passé quelque temps en Afrique, je connais bien les dangers du tribalisme et du séparatisme sur ce continent, et je sais qu'une sécession réussie au Biafra en entraînerait d'autres ailleurs. Je croyais aussi qu'il est mauvais en principe de se mêler de ce qui me paraissait à l'époque une affaire intérieure. Je crois que c'est le conseil qu'on donnait alors à beaucoup de gouvernements. C'est ce que beaucoup d'autres journalistes écrivaient à l'époque, et je crois que nous avions tous tort.

J'ai commencé à me douter que nous avions tort quand j'étais aux pourparlers de paix de Kampala, ou j'ai rencontré des Biafrais pour la première fois, et constaté ce que j'ai pris pour un entêtement incroyable de leur part. Ils ont fait très mauvaise impression à Kampala. C'étaient eux, les entêtés. Ce sont eux qui ont fini par tout arrêter et qui sont partis en claquant la porte. Ils n'ont pas cédé un pouce de terrain. Les Nigeriens, par contre, semblaient plus raisonnables, plus ouverts aux compromis, plus ouverts aux solutions de rechange, et ainsi de suite. A l'époque, cela me troublait. Je pensais: «Ces gens-là sont

obstinés. Je ne comprends pas. Voici qu'ils sont en train de perdre. Voici qu'ils sont acculés au mur, et tout, et pourtant ils se montrent si entêtés, si intransigeants! Pourquoi?» Et quand je suis allé au Biafra il y a deux semaines, j'ai commencé à comprendre pourquoi.

Je définirais l'attitude actuel du Biafra, l'attitude des Biafrais, comme une attitude d'adaptation et d'initiative vraiment extraordinaires, et de volonté également extraordinaire de garder leur indépendance en dépit de tous les obstacles. Ces obstacles sont formidables; ils le sont depuis longtemps. Les obstacles militaires, vous les connaissez sûrement: ils sont très inférieurs en nombre, et encore moins bien armés. Je suis tout disposé à donner tous les détails que je connais pour répondre à des questions sur ces points. Les obstacles économiques sont tout aussi formidables, à cause du blocus, de l'arrivée de millions de réfugiés, et de la famine qui s'ensuit. Les obstacles diplomatiques aussi sont formidables; le fait que seulement quatre pays ont reconnu le Biafra jusqu'ici, que les Biafrais n'ont reçu qu'une aide médiocre des autres pays, surtout de la France, et pourtant vous avez cette volonté incroyable de résister. Je ne peut pas dire qu'elle soit universelle, parce que personne ne peut le dire.

Il y a quelque apparence de doute, pour employer le jargon actuel, au Biafra ou parmi les représentants du Biafra à l'étranger. On entend sans cesse des nouvelles, qui ne sont pas assez documentées, de consultations qui auraient lieu, de gens qui pousseraient le colonel Ojukwu à déposer plus ou moins les armes et à demander la paix aux conditions des fédéraux. Il n'y a absolument aucun indice au Biafra que ces gens aient gain de cause. Il y a cependant des indices qui portent à croire qu'on a décidé de la chose, ou qu'on est en train de le faire, et il y a de fortes chances pour que cette décision aille à l'encontre de l'opinion de ceux qui préfèrent renoncer. Tout ce que j'ai vu au Biafra m'incline à penser que non seulement les dirigeants du gouvernement civil et les chefs militaires appuient le colonel Ojukwu et sa politique, mais aussi, autant que n'importe qui puisse en juger, la grande majorité des simples citoyens du Biafra.

On peut se demander ensuite pourquoi il en est ainsi. Je ne connais pas le contexte historique comme d'autres que vous avez entendus, alors je ne parlerai pas de cela en détail, mais il est certainement vrai qu'ils estiment, à tort ou à raison, que pour parler par euphémisme, ils n'obtenaient pas un traitement équitable dans la fédération qui existait. Mais tous ceux qui vont au Biafra aujourd'hui se rendent compte qu'il s'exerce une pression beaucoup plus grande et plus immédiate, ce qui explique pourquoi ils sont aussi décidés à résister: c'est parce qu'ils craignent l'extinction.

Je ne dis pas, et je ne l'ai jamais dit, qu'il s'agit là d'un génocide, mais j'affirme que les Biafrais ont de très bonnes raisons de croire qu'ils vont disparaître s'ils ne résistent pas. Vous avez entendu des témoignages très détaillés sur les massacres du Nord de 1966. Quelle que soit la vérité à ce sujet, et je ne peux pas parler en témoin oculaire, il ne fait pas de doute que la grande majorité des Biafrais considèrent ces massacres comme la première preuve décisive que leur sécurité physique était menacée dans la Fédération du Nigeria.

• 2025

Plus près de nous, il y a leur expérience de la guerre elle-même. D'après ce que j'ai vu et d'après les gens à qui j'ai parlé, notamment d'après les missionnaires étrangers et les secouristes, qui paraissaient des hommes d'une expérience et d'une intégrité considérables, je ne doute pas qu'il y ait eu une campagne de bombardements systématiques et soutenus, dirigés contre les centres de population civile du Biafra, contre les places de marché, les camps de réfugiés, les hôpitaux, et les églises en particulier. Je ne dis pas que cela soit un acte de génocide, je ne dis pas que cela ne soit pas un acte de guerre légitime, bien que j'ignore ce qu'est un acte de guerre légitime, je dis seulement que ces bombardements de centres de population civile se produisent de façon systématique et soutenue, et qu'ils expliquent de façon essentielle le sentiment du peuple biafrais, le sentiment qu'ils s'exposent à l'extinction s'ils sont vaincus.

Il y a aussi divers cas d'atrocités qui se produisent à terre, quand les troupes nigériennes occupent les zones qu'elles viennent de conquérir, les villes et les villages du Biafra. Ces cas-là sont plus difficiles à contrôler. Je me suis donné un mal considérable pour tenter de vérifier un de ces cas récemment, un cas qui s'était produit dix ou onze jours avant, en ne consultant, j'en conviens, que des Biafrais, mais quand on est reporter depuis longtemps, on trouve des moyens pour vérifier l'authenticité des nouvelles, et on fait confiance aux trucs et aux astuces dont nous nous servons tous pour nous assurer qu'on ne nous en fait pas accroire. Je suis persuadé que cette atrocité en particulier a bien été commise, qui a consisté à tuer au moins 500 civils, au bas mot, dans une ville que les Nigerians ont prise, et où il n'y avait pas de soldats biafrais, et on les a mitraillés de sang froid. Je ne dis pas cela pour illustrer une opinion quelconque selon laquelle cela

serait un génocide. Loin de moi l'idée que l'ordre d'agir ainsi soit venu des autorités de Lagos, mais j'affirme que je suis convaincu que pareil acte d'atrocité ainsi que d'autres ont été commis, qu'ils représentent un facteur très réel dans l'esprit de chaque Biafrais présentement et qu'ils constituent une explication très réelle, tout à fait compréhensible à mon sens, de leur remarquable résistance.

Leur crainte d'un génocide, même si cette éventualité n'existe pas au sens juridique ou technique du terme, est très réelle et tout à fait évidente pour quiconque se trouve présentement au Biafra. Je ne désire faire aucune allusion à ce sujet à des ressortissants canadiens, mais bien des gens, notamment des Britanniques amis du Nigéria, ont laissé entendre que les Biafrais devraient déposer les armes et se fier aux assurances formulées par le général Gowon selon lesquelles les deux parties se réconcilieront sans effusion de sang. Je dois dire que c'est là une attitude tout à fait irresponsable et sans pitié. Quelle que soit l'opinion mondiale à leur égard, les Biafrais continueront leur résistance dans le cadre d'une guerre classique ou d'une guérilla.

Comprenez-moi bien, la fin de la guerre n'est pas pour demain. J'en suis convaincu. Je puis me tromper, comme je me suis déjà trompé sur le Nigéria, mais je ne crois pas qu'un observateur au Biafra puisse conclure que la guerre se terminera bientôt. Nous avons tous entendu prédire, certains d'entre nous l'ont prédit, que ce n'est qu'une question de semaines ou de mois. Toutes ces prédictions ont été faites au début des hostilités il y a seize mois, et pourtant celles-ci se continuent toujours. S'il s'agissait d'une guerre classique je risquerais une prédiction, s'il y avait un enjeu, pouvant faire l'objet d'un pari légitime, que dans le cadre de la présente guerre classique il ne serait pas impossible que les Biafrais reprennent le dessus. Au cours des trois dernières semaines, les quantités d'armes qui leur sont parvenues ont été beaucoup plus importantes. Non seulement contiennent-ils les troupes fédérales mais ils les forcent à retraiter dans certains secteurs névralgiques. Je soupçonne qu'ils préparent une importante offensive sur le front sud. Ils souhaitent certainement une aussi importante victoire en raison de ses répercussions politiques et diplomatiques. A mon sens, la guerre classique est loin d'être perdue, bien que les chances continuent d'être contre eux.

• 2030

Dans l'hypothèse que la guerre classique soit perdue, que leur dernière ville importante, Umuahia, tombe aux mains de l'ennemi, qu'ils perdent le terrain d'atterrissage d'Uli, le dernier important qui leur reste, ou que la liaison avec Umuahia soit rompue, il y aura la guerre de guérilla. Vendredi dernier, le commissaire aux Affaires étrangères de la Fédération a déclaré à New York à l'un de mes collègues du *Globe and Mail* qu'à son avis la guerre de guérilla serait terminée dans six mois, alors que la réconciliation serait presque complète et que la plupart des Biafrais seraient arrivés à une entente avec les autorités fédérales. Je pense que M. Arikpo est sincère. Il appartient lui-même à une tribu minoritaire orientale. C'est un ardent défenseur du fédéralisme et j'ai été fortement impressionné à la lecture de certaines de ses œuvres, mais je crois que son évaluation de la situation manque de réalisme. La situation actuelle va se poursuivre. Le rêve d'un Biafra indépendant est très vivace dans l'esprit de ces gens et en raison de tous les antécédents historiques que vous connaissez, il ne s'estompera pas seulement du fait que les armées nigérianes ont investi la dernière de leurs principales villes. Ceci nous amène au point qui vous préoccupe davantage, si je ne m'abuse, l'aspect humanitaire; quel que soit le point de vue envisagé, la situation est effroyable et épouvantable.

La situation est déjà suffisamment détériorée si l'impasse actuelle dans la guerre classique se prolonge. Au mieux de ma connaissance, les Biafrais ne reçoivent présentement que la moitié des secours dont ils ont besoin dans le domaine des médicaments et des produits alimentaires à haute teneur en protéines. Cette situation s'est déjà améliorée considérablement, vu qu'on peut maintenant répondre à la moitié des besoins, soit l'arrivée de 200 tonnes de ces denrées par nuit, mais il reste que cela ne représente que la moitié des secours qui selon les préposés aux secours sont nécessaires pour faire échec à la famine et l'endiguer. Les secours envoyés n'ont réussi qu'à stabiliser la situation, si l'on peut parler ainsi d'une situation où des milliers de personnes meurent de faim.

Vous n'êtes pas également sans savoir que chaque secouriste intervioué au Biafra affirme que dès décembre ou janvier la situation sera vraiment désastreuse car il y aura alors pénurie non seulement de denrées d'une haute teneur en protéines mais de denrées en vrac. Un représentant du Conseil mondial des Églises, qui m'a semblé l'une des personnes les plus fiables que j'aie interviouée, m'a affirmé qu'il faudrait transporter au Biafra chaque jour par avion 3,000 tonnes de denrées alimentaires, le total actuel étant de 160 à 200 tonnes.

Voilà quelle est la situation, si la guerre dite classique continue et que la piste d'atterrissage demeure ouverte. Si elle se transforme en guerre de guérilla durant les prochaines semaines, je ne vois pas comment la situation ne pourra pas se détériorer. Si la piste tombe aux mains de l'ennemi, il sera impossible de faire parvenir des vivres au Biafra. Je ne voudrais pas faire des allégations contre les autorités nigérianes qui ne se fonderaient pas sur des preuves de première main, mais je dois dire que d'après ce que nous avons lu et entendu, on peut supposer très raisonnablement que les autorités fédérales nigérianes, quelles que soient leurs intentions à Lagos, ne font pas preuve d'une grande efficacité dans la distribution des secours dans les zones qu'elles occupent au Biafra.

Dans une guerre de guérilla où les opérations militaires ne sont pas organisées, où il n'y a aucun front défini, aucun secteur sous contrôle serré, je ne vois pas comment il serait possible d'organiser les secours dont la nécessité s'imposera en décembre, janvier et par la suite jusqu'à ce que la situation redevienne normale et que la population puisse cultiver ses récoltes.

Par conséquent, je crois que tous tant que nous sommes—je m'excuse, je ne devrais pas dire tous—je crois que plusieurs journalistes, gouvernements, hommes politiques et diplomates ont manqué de réalisme en ne se lassant pas d'affirmer: «Les hostilités se termineront bientôt; la Biafra tombera; nous sommes désolés par les souffrances qui se produisent, mais tout sera bientôt terminé; l'autorité fédérale sera rétablie dans l'Est et nous pourrons alors organiser les opérations normales de secours et réussirons à mettre fin à la famine.» Certaines peronnes étaient sincères dans leur attitude, mais je pense qu'elle manque tout à fait de réalisme et ne correspond aucunement à la situation actuelle au Biafra ni à celle qui existera au cours des prochains mois. Il s'agit d'une catastrophe épouvantable et qui requiert peut-être l'adoption de mesures extraordinaires par rapport à celles qui viendraient à vos esprits dans des situations plus normales, ce qui m'amène à mon deuxième point: que peut faire le Canada?

• 2035

Je crois comprendre que nous visons surtout des objectifs humanitaires. Nous voulons mettre un terme à la souffrance et à la misère humaines. Comme toute nation, il est évident que nous devons avoir des objectifs politiques, et je souhaiterais que le gouvernement du Canada vise surtout la stabilité politique dans cette partie du monde. Je souhaiterais qu'il ne se limite pas à prendre, en tout ou même en partie, la même position que nos alliés, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni. Je souhaite qu'il soit déterminé à adopter, comme je le crois, une politique étrangère indépendante.

Nos initiatives sont déjà bien connues. Nous avons déjà affecté certaines sommes au ravitaillement. Nous envoyons maintenant des avions *Hercules* dans ce secteur et nous avons une mission d'observateurs auprès de l'administration fédérale. Certes, il s'agit là de mesures utiles, mais insuffisantes. Je suis conscient de la forte opposition qui pourrait se manifester, et de façon légitime, contre le fait que le Canada, comme nation et comme gouvernement, aille encore plus loin dans ce sens. Le gouvernement légitime que nous reconnaissons est celui de Lagos. Si on s'en tient au jargon diplomatique, il s'agit là d'une question de régie interne. On doit aussi reconnaître, comme on l'a fait, que la réaction de l'Organisation pour l'unité africaine a été presque nulle. Seulement quatre états africains se sont vraiment préoccupés de la situation au Biafra pour les raisons qui vous ont été exposées plus tôt aujourd'hui. On nous a également fait savoir que les Nations Unies n'avaient pas réagi et que nous serions mal venus de soulever la question au Comité. Tous ces motifs sont graves. Une moyenne puissance ne fait pas sentir son influence à la légère lorsque la réaction unanime est que ce sera sans résultat, que pareille initiative lui causera plus de tort que de bien et qu'elle est contraire à toutes les règles de la diplomatie. Je suis toutefois convaincu qu'il s'agit là d'une situation à laquelle ne devraient pas s'appliquer et de fait ne s'appliquent pas les règles diplomatiques normales.

Si nous sommes sincères et sérieux dans les questions que nous posons, dans les secours que nous donnons et offrons, nous devons également être sérieux dans notre intention que nos initiatives soient efficaces, et elles ne le seront que si nous prenons également des mesures sur le plan politique.

J'opine que la situation au Biafra n'est pas normale. Il ne s'agit pas seulement d'un conflit interne car, à mon sens, les Biafrais ont gagné leur droit à l'indépendance par leurs souffrances et l'effusion de leur sang.

Je me permettrai de mettre de l'avant certaines propositions, que je ne considère pas des plus retentissantes et dont je ne puis assurer l'efficacité. En premier lieu, il nous faut nous assurer que nos avions *Hercules* sont utilisés de façon efficace. Il existe toutes sortes de circonstances qu'on pourrait invoquer à l'encontre, et je crois que le gouvernement du Canada, le parlement du Canada et les journaux canadiens pourraient légitime-

ment s'en préoccuper et s'assurer que ces avions sont utilisés dans toute la mesure possible et que les récipiendaires des secours soient les personnes les plus démunies.

Je sais que le Comité a discuté hier de la question d'envoyer une délégation au Biafra. Je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance des témoignages et je ne connais pas tous les points qui ont été soulevés hier. J'opine toutefois qu'il ne suffit pas qu'il y ait un observateur canadien officiel seulement dans le territoire nigérien fédéral. Sur ce point, les Biafrais tiennent des propos méprisants, et ils n'ont pas tout à fait tort. Si nous nous préoccupons des souffrances et de l'effusion de sang; si nous voulons être une force de dissuasion; si nous nous soucions de faire la lumière sur la situation, il nous faut un observateur officiel de l'autre côté. Encore une fois, pareille mesure pourrait être difficile d'application par les voies diplomatiques. Il se peut qu'elle ne soit pas dans les règles, mais il est absurde, à mon sens, quelles que soient la compétence et la diligence de nos observateurs d'un côté, de s'attendre à ce qu'ils puissent fournir un rapport complet sur les deux aspects d'une même situation. Je crois que même si nous n'allons pas jusqu'à la reconnaissance diplomatique, bien que je m'attende qu'éventuellement le Canada reconnaîtra l'État indépendant du Biafra, sinon cette année, sinon l'an prochain, à un moment donné, éventualité qui ne devrait pas nous prendre par surprise, nous devons manifester plus clairement, comme gouvernement, comme peuple et comme nation, notre sympathie à l'égard des Biafrais. Ce n'est pas à moi à suggérer dans quels termes le faire; il y a des spécialistes pour cela. Je pense cependant que l'attitude du Canada, telle qu'elle a été exprimée par ses porte-parole, ne leur a pas été suffisamment sympathique.

L'une des mesures les plus pratiques que nous pourrions prendre serait d'user de notre influence le plus fermement possible sur le Royaume-Uni, tant publiquement que privément, en vue d'arrêter les envois d'armes. On ne peut concevoir aujourd'hui, même à ce stade, comment les Biafrais peuvent tenir le coup, compte tenu de l'augmentation très récente des envois d'armes. Je n'ajoute pas foi à tout ce qu'ils me disent. Ils affirment que si la Grande-Bretagne mettait fin demain à ses envois d'armes, la guerre prendrait une toute autre tournure. Je ne le crois pas, mais j'admets qu'elle serait bien différente. Quels qu'aient été au début des hostilités les motifs justifiant l'envoi d'armes par la Grande-Bretagne au Nigeria, ces envois ne sont pas présentement justifiés. La mesure la plus efficace en notre pouvoir serait peut-être d'user de notre influence de concert avec d'autres pays qui exercent une influence sur la Grande-Bretagne en vue d'arrêter cet envoi d'armes. Je crois que s'il existait un équilibre plus équitable dans le domaine des armes, il y aurait possibilité d'une impasse militaire, qui obligerait les belligérants à faire des concessions d'ordre politique et à s'entendre éventuellement sur une solution politique.

• 2040

Je crois que nous devrions également user de notre présente influence auprès des autorités de Lagos. Je n'en connais pas l'importance, mais je crois que nous devrions en user pour tenter de leur faire savoir que nous sommes consternés de cette situation et pour tenter d'y mettre un frein, même au point où elles déclareraient un cessez-le-feu unilatéral. Notre but dans toutes ces initiatives serait d'atteindre une impasse militaire qui aurait au moins pour effet le ralentissement des hostilités et qui pourrait servir de base à un règlement politique selon lequel les Biafrais n'auraient pas à annoncer qu'ils se séparent de façon absolue.

Je le répète, ces propositions ne sont pas sans failles. Elles prêtent le flanc à toutes sortes d'objections dans le contexte de la diplomatie traditionnelle et même dans celui de la réalité politique. Il reste qu'il ne s'agit pas d'une situation ordinaire. La mortalité et la souffrance qui prévaut présentement au Biafra revêtent des proportions alarmantes et je ne crois pas qu'il nous sied d'afficher une attitude de prudence ou de vouloir trop tenir à notre réputation dans le monde ou à nos propres intérêts politiques. Nous vivons dans un monde imparfait doté d'institutions imparfaites, mais je ne crois pas que cela nous excuse de ne pas tenter de surmonter ces imperfections devant un si haut degré de souffrance humaine, et lorsqu'il nous faut reconnaître la situation et tenter de la régler, le malheur est déjà si grand et prendra de telles proportions qu'il nous faut absolument être plus dynamiques, plus éloquents et même plus audacieux que jamais. Merci.

Le vice-président: Merci, monsieur Taylor. Le Comité me permettra d'interrompre les délibérations pour signaler la présence parmi nous de l'Orateur suppléant, M. Hugh Faulkner, ainsi que de son invité et invité du Canada, l'Orateur suppléant du Kenya, M. Fitz de Souza, à qui je demanderais de bien vouloir se lever. Merci. Monsieur MacLean, vous êtes premier sur la liste, à vous la parole.

M. MacLean: Au cours des longues périodes durant lesquelles s'opérait la décolonisation en Afrique il était admis, du moins dans la communauté mondiale, que l'autodétermination était une grande vertu et qu'aucun peuple désirant prendre en main ses destinées ne

devait être subjugué par aucun autre pays ou groupe. Pourquoi cette attitude est-elle subitement passée de mode dans le monde entier dans le cas du Biafra? En ce qui concerne le gouvernement nigérian, le témoin qui m'a précédé a semblé laisser entendre qu'à un moment donné la sécession du Biafra aurait pu être au moins considérée comme une solution possible, mais à l'heure actuelle le gouvernement nigérian semble se donner bien du mal pour subjuguer le Biafra à l'intérieur de ses frontières. Comment expliquer cela?

Il y a également d'autres aspects de la même chose. Pourquoi la Russie et la Grande-Bretagne, dont l'une favorisait la décolonisation pendant de nombreuses années et l'autre rendait leur indépendance le plus rapidement possible à plusieurs de ses colonies, fournissent-elles maintenant des armes au Nigeria pour que celui-ci garde dans la confédération un secteur de son pays qui semble vouloir s'en séparer?

• 2045

M. Taylor: Pour répondre d'abord à la deuxième partie de votre question, concernant les puissances étrangères qui appuient le gouvernement fédéral, je ne crois pas qu'il faille leur imputer des motifs inavoués, ce qui n'était pas certes votre intention. Je pense qu'elles s'attendaient que les hostilités seraient de courte durée et qu'il ne s'agirait que d'une action policière rapide et au point. Les faits ne leur ont pas donné raison sur ce point. Quant aux motifs des autorités fédérales, je pense qu'ils sont fort complexes. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les faire tous passer pour méchantes. Il se trouve parmi elles plusieurs fédéralistes convaincus et sincères qui luttent pour l'unité nationale et qui défendent leurs idées avec beaucoup d'éloquence.

Je pense qu'il y a également des motifs secondaires qui touchent peut-être des réalités économiques plus importantes. Ces puissances ne voulaient pas perdre le pétrole de l'Est. Il y a probablement un élément dans l'escalade de l'animosité et du conflit qui s'est manifestée au niveau politique au cours des années et dont ce conflit a été l'aboutissement inévitable. J'hésiterais à affirmer qu'un motif affiché par les autorités négérianes ait été dominant.

M. MacLean: Seriez-vous d'accord que lorsqu'un peuple comme celui des Ibos soit tellement déterminé à atteindre la sécession et l'indépendance, pareil objectif supplante les considérations d'ordre économique et leur viabilité de ce point de vue? Il me semble que le droit à l'autodétermination devrait être déterminant.

M. Taylor: J'hésiterais à en faire un principe général, mais pour ce qui est des Biafrais, je pense qu'ils ont démontré sans l'ombre d'un doute que c'est là le facteur déterminant dans leur cas, à savoir leur détermination au prix de nombreux sacrifices de survivre comme groupe indépendant; voilà le facteur politique déterminant dans la situation actuelle.

M. MacLean: Dans ces circonstances, êtes-vous d'avis que les autres nations reconnaîtront le gouvernement biafrais dans un proche avenir? Que vous le soyez ou non, ne croyez-vous pas que les autres nations, notamment le Canada, devraient au moins songer sérieusement à la possibilité de reconnaître le Biafra?

M. Taylor: La meilleure réponse que je puisse donner à la première partie de votre question, c'est de citer le colonel Ojukwu lui-même qui à mon sens y a répondu de façon fort réaliste lorsque nous lui avons posé cette question à l'occasion d'une conférence de presse qu'il donnait à Umuahia il y a environ deux semaines. A la question de savoir si la France reconnaîtrait le Biafra, il a répondu ce qui suit: «J'aimerais le penser, mais je dois vous répondre en tenant compte de la réalité. La conjoncture est présentement défavorable, mais elle pourrait changer dans six ou huit semaines.» En ce moment, il s'agirait de cinq à sept semaines. «S'il y a une tournure décisive—c'est ainsi qu'il s'est à peu près exprimé—si la situation militaire prend une tournure favorable, si nous pouvons remporter quelques victoires...» Il reliait directement la reconnaissance diplomatique à la situation militaire. Je crois qu'il faisait ainsi preuve de réalisme. A mon sens, les Biafrais visent à effectuer quelques contre-attaques décisives qui puissent convaincre les autres pays que le Biafra est une puissance importante qu'il vaudrait peut-être bien de reconnaître. Évidemment, les Biafrais songent à la France comme étant la grande puissance qui réussirait peut-être à modifier la situation en leur faveur sur le plan diplomatique. Pour ce qui est du Canada, je ne crois pas qu'il y ait lieu qu'il reconnaisse le Biafra maintenant, car à mon sens celui-ci ne contrôle pas une partie suffisante de son territoire pour justifier cette reconnaissance. Pareille décision serait probablement prématurée. De toute façon, je ne crois pas que le gouvernement canadien prenne cette décision, mais nous devrions songer sérieusement à cette possibilité, étant donné que la situation pourrait changer très rapidement. Tout dépend des approvisionnements en armes. Je ne suis aucunement un épervier; je ne suis pas militariste, mais pour quiconque se trouve à Umuahia, les armes revêtent une importance beaucoup plus grande que les secours, et elles sauveront un plus grande nombre de vies à longue échéance.

M. MacLean: J'ai terminé.

• 2050

M. Cafik: Monsieur Taylor, j'aimerais vous poser assez rapidement deux ou trois questions. Je trouve qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans ce que vous avez dit jusqu'ici. Vous dites qu'il nous faut des observateurs en plus grand nombre et qu'il nous en faut au Biafra afin que nous puissions voir les deux côtés de la médaille. Vous donnez à entendre que nous devrions en même temps user de notre influence auprès de Lagos pour que le gouvernement fédéral, si nécessaire, déclare le cessez-le-feu unilatéralement. Vous dites que nous devrions, comme nation, exprimer notre sympathie pour la cause biafraise. Si nous devions simultanément essayer d'accomplir ces trois choses, l'une éliminerait pourtant la possibilité des deux autres.

M. Taylor: Oui, je reconnais le bien-fondé de cette critique. Je n'ignorais pas que la chose pouvait se présenter. Je crois n'avoir pas laissé de doute que je n'entendais pas présenter un programme cohérent ni bien défini; je voulais seulement indiquer des secteurs où nous pourrions exercer une action plus efficace. Il est évident que l'une de ces choses annulerait les autres. Je n'ai pas abordé le sujet des Nations Unies, par exemple, car j'aime à croire que c'est là peut-être un secteur où nous pourrions exercer une action efficace, mais je ne vois pas à l'heure actuelle qu'il en sera nécessairement ainsi.

La contradiction fondamentale que vous avez remarquée dans ce que j'ai dit, c'est que nous pourrions accomplir toutes ces choses et en même temps essayer d'influencer Lagos. Et vous voulez dire que si nous faisions toutes ces choses, nous perdrions notre influence sur Lagos.

M. Cafik: Oui.

M. Taylor: Juste. Eh bien, nous avons des diplomates d'expérience, nous avons des hommes politiques d'expérience. Il n'est pas nécessaire de présenter toute la chose en un jour comme si c'était à prendre ou à laisser. Il n'est pas nécessaire que le premier ministre prenne la parole et dise tout d'un seul coup. Il s'agit évidemment ici, bien qu'il y ait de l'urgence à l'affaire, d'adopter successivement de nouvelles politiques: si l'une ne donne pas de bons résultats, on en essaie une autre.

Je dirai cependant ceci: si, des autres mesures que j'ai proposées, il résulte que nous perdons notre influence sur Lagos, alors je le dis nettement: perdons notre influence sur Lagos, et c'est la comparaison avec l'Angleterre qui me le fait dire. Les Anglais ont toujours prétendu, comme vous ne l'ignorez pas, que s'ils cessent de fournir des armes au gouvernement fédéral, ils perdront leur influence à la modération sur Lagos.

Je doute fort que quiconque est allé au Biafra ait jamais eu la moindre preuve que le gouvernement fédéral a fait montre de beaucoup de modération. Je ne sais trop. Il est concevable que le Nigeria aurait pu pousser davantage son action militaire, y compris son action militaire contre les civils, mais il est très difficile de trouver la moindre marque de modération qui soit imputable à l'influence britannique. Je dis donc qu'il se peut bien que nous n'ayons pas d'influence sur Lagos. Il faudrait voir si tel est le cas. Mais si nous n'en avons pas, nous ne devrions pas hésiter à essayer toutes ces mesures dont j'ai parlé.

M. Cafik: Croyez-vous qu'il y ait quelque avantage à poursuivre nos objectifs humanitaires? L'un d'eux, sans doute, consiste à obtenir un cessez-le-feu d'une façon ou d'une autre, si la chose est possible. Nous pourrions jouer un certain rôle à cet égard, nous occuper de nourrir les affamés et essayer en général de venir en aide aux habitants. Voyez-vous quelque avantage dont pourrait jouir le Canada en tant que nation indépendante qui se trouve, je pense, en bons termes avec les deux parties à l'heure actuelle? Ne devrions-nous pas tout tenter afin de venir en aide aux habitants des deux côtés, peut-être, en usant de ces bons offices dans l'immédiat plutôt que de nous conduire comme un chien dans un jeu de quilles en détruisant nos bons offices pour nous rendre compte que nous ne pouvons plus rien? Peut-être devrions-nous tirer le meilleur parti possible de la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle avant de manifester le moindre signe arbitraire et public d'appui à la cause biafraise.

M. Taylor: Je serais tenté de partager vos vues s'il s'agissait de presque toute autre situation dont nous pourrions discuter ce soir, sauf de celle-ci, car je ne crois pas que nos efforts humanitaires—et en particulier nos efforts d'assistance—seront couronnés de succès, qu'ils seront autre chose qu'une goutte d'eau dans l'océan à moins qu'il ne se produise des changements politiques considérables, et j'estime que le temps est depuis longtemps révolu de donner dans les subtilités diplomatiques, de faire des avances aux deux parties, et le reste, et d'essayer de suivre les usages diplomatiques ordinaires. La situation est extrême.

M. Cafik: M. Taylor, on dit, et je crois que c'est vrai, que 6,000 ou 8,000 personnes peut-être meurent chaque jour et qu'il en mourra peut-être, plus tard, des milliers et des milliers de plus, mais si les secours apportés à l'heure actuelle sauvent 8,000 ou 10,000 vies par jour, même si cela n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, c'est tout de même une assez grosse goutte. S'il nous importe que

8,000 personnes meurent chaque jour, il doit nous importer tout autant que 8,000 personnes ne meurent pas chaque jour en raison des secours apportés.

• 2055

M. Taylor: Je suis parfaitement d'accord. Et il importe d'autant plus d'empêcher de mourir les 6,000 ou 8,000 personnes—on ignore le chiffre exact—qui meurent chaque jour. Il importe d'autant plus d'empêcher de mourir les milliers de personnes de plus chaque jour qui vont mourir en décembre et en janvier.

M. Cafik: Juste.

M. Taylor: Je ne crois pas que nous puissions nous contenter de dire: Nous en sauvons quelques-uns, soyons satisfaits de cela.

M. Cafik: Non, bien sûr que non.

M. Taylor: Ce n'est pas ce que vous vouliez dire, je le sais.

M. Cafik: Ce n'est pas ce que je veux entendre, et vous non plus. Très bien. Poursuivant maintenant le sujet un peu plus loin et considérant le côté pratique des choses, on dirait que la sympathie, dans votre témoignage comme dans celui de bien d'autres,—et je ne dis pas que cela n'est pas bien—va à la cause biafraise.

Ce qui m'inquiète dans toute cette affaire, ce sont les conséquences pratiques de la sécession au Nigeria et ses répercussions sur les autres nations africaines. Est-il vraiment réaliste, à votre avis, de supposer que nous allons déchaîner des guerres d'indépendance ou d'auto-détermination, dans d'autres parties de l'Afrique, qui pourraient annuler les avantages de sauter à pieds joints dans l'affaire à l'heure actuelle?

M. Taylor: Vous exprimez là une crainte très réelle éprouvée par de nombreux pays africains—probablement par la majorité des gouvernements africains. Il faut donc prendre la chose au sérieux, car ces gens connaissent sûrement les menaces qui pèsent sur eux. Je ne crois pas qu'il y ait automatiquement, ici, un rapport de cause à effet. Nous pourrions glisser dans une autre forte controverse du genre de la théorie dite des dominos que l'on a avancée à l'égard de certaines régions du Sud-est asiatique et de l'Extrême-Orient. Je crois qu'il s'agit là d'une de ces belles argumentations abstraites qui n'ont pas vraiment une bien grande pertinence lorsqu'on considère les faits sur les lieux mêmes.

Nous le savons tous, tous les pays d'Afrique ou presque ont des problèmes, et dans bien des cas de graves problèmes, que nous imputons dans leur ensemble au système tribal, et j'emploie l'expression sans nuance péjorative. Certains de ces pays ont des mouvements sécessionnistes latents ou même plus ou moins actifs. La menace est donc très réelle, mais je ne vois pas du tout qu'il y ait nécessairement, ici, un rapport de cause à effet. Les choses ne se passent tout simplement pas ainsi en Afrique; la situation n'est pas si nettement tranchée. Je ne vois pas que si le Biafra réussit, il va soudain s'élever ailleurs une grande vague de mouvements sécessionnistes.

Avec votre permission, et celle de notre invité du Kenya, je vais établir une comparaison. Une bien meilleure façon, à mon avis, d'envisager la situation, c'est de considérer celle qui existe en Afrique orientale, où les Anglais, par la force des choses peut-être, ont sans doute fait montre d'une plus grande sagesse qu'en Afrique occidentale, car au lieu de créer une fédération artificielle dont on voit maintenant qu'elle ne peut se maintenir, ils ont fini, pour des raisons politiques et historiques fort différentes, par accorder l'indépendance à trois états distincts, le Kenya, l'Ouganda et le Tanganyika d'alors, qui à l'heure actuelle, en tant qu'états indépendants, sont en train, lentement et péniblement, par le moyen de négociations politiques très serrées, de se rapprocher en vue de former un groupement économique plus considérable et peut-être, dans l'avenir éloigné, un regroupement politique.

Ils agissent ainsi en qualité d'états indépendants et les négociations sont très dures et les jalousies très réelles, mais c'est une situation franche et honnête qui ne leur a pas été imposée, et peut-être peut-on y voir plus d'espoir quant à ce qui pourrait se produire après la crise nigériane actuelle. Peut-être alors pourrait-il y avoir un rapprochement graduel au Nigeria. Mais je me suis écarté quelque peu du sujet de votre question.

M. Cafik: C'est très bien, je trouve la réponse bonne; c'est ce que j'attendais. Je vous pose maintenant une autre question. Vous avez proposé que nous usions de toute l'influence dont nous disposons, que nous exercions toutes les pressions possibles sur la Grande-Bretagne pour la détourner de fournir des armes au gouvernement fédéral. Vous n'avez rien dit au sujet de la France. Croyez-vous que nous devrions agir de même envers elle, pour la détourner de fournir des armes au Biafra?

M. Taylor: Je suis en faveur de tout ce qui peut amener rapidement la fin de la guerre. Le moyen le plus rapide de mettre un terme aux hostilités, à mon avis, c'est de réaliser l'équilibre, ou à peu près, des forces militaires. Par conséquent, si nous entreprenons de faire des pressions sur les gens, nous devrions en exercer de bien plus fortes sur l'Angleterre que sur la France.

Celle-ci—je crois bien qu'il en est ainsi, mais que l'on me reprenne si je me trom-

pe—a nié officiellement fournir des armes au Biafra. L'Angleterre, elle, dit le faire; elle le reconnaît. Question d'être une nation commerçante, et le reste; elle est une source traditionnelle de fournitures militaires. Il y a des armes françaises du côté biafrais. Personne, je pense, ne peut affirmer catégoriquement que c'est le gouvernement français qui les fournit ou qu'il verse de l'argent au Biafra. Il y a présomption, présomption très forte que tel est le cas, mais il n'y a pas de preuve. C'est jouer sur les mots, peut-être, mais j'estime que nous ne devrions pas nécessairement, dans cette affaire, mettre l'Angleterre et la France sur le même pied.

Je n'essaie pas d'éluder votre question: je le dis bien, assurément et sans aucun doute nous voulons tous mettre fin à la guerre, mais le moyen le plus efficace d'y arriver, c'est de réaliser l'égalité des armes. On obtient alors une espèce de partie nulle militaire et en pareille situation, il devient plus réaliste de parler de compromis politique, et la meilleure façon d'obtenir une partie nulle militaire, c'est d'exercer de fortes pressions, avant tout, sur les Anglais.

M. Cafik: Je ne fais ici que tirer une conclusion qui n'est pas justifiée, j'en suis sûr, mais vous n'iriez pas jusqu'à proposer que si nous ne pouvons arrêter l'Angleterre de fournir des armes, nous en fournissions au Biafra afin d'obtenir cet équilibre des forces militaires, n'est-ce pas?

• 2100

M. Taylor: Je ne propose pas la chose parce que le Canada, comme nation, ne se livre pas à ce genre de commerce, et je ne crois pas que nous devrions le faire. Agir ainsi, à mon sens, serait aller à l'encontre de toutes sortes d'éléments très importants de la politique étrangère du Canada dont conviennent tous les partis politiques, je pense. Je dirai seulement que l'on pourrait soutenir logiquement, compte non tenu de toutes les circonstances politiques, que cela serait le moyen le plus rapide de mettre fin à la guerre, mais il ne me viendrait pas un instant à l'idée de proposer que le Canada le fasse.

M. Cafik: Juste. Une dernière question. J'ai déclaré plus tôt, ici même, qu'il pourrait y avoir du bon à utiliser les bons offices du Canada des deux côtés de cette malheureuse et terrible guerre—peut-être le Canada se trouve-t-il dans une situation unique: peut-être pourrions-nous, en agissant seuls, envoyer quelque mission diplomatique à Lagos et au Biafra qui essaierait d'entamer les pourparlers et d'agir comme médiatrice de négociations ayant pour objet un cessez-le-feu, plutôt que de passer par les Nations Unies, avec toutes les complications politiques et les difficultés que cela comporte. Verriez-vous un avantage à tenter la chose ou croyez-vous que le mesure serait avisée?

M. Taylor: Vous me tendez un piège—non, pas un piège—mais vous m'amenez presque à me contredire, car j'ai dit, je ne le nie pas: «Je crois que nous avons dépassé le stade auquel joue la diplomatie traditionnelle». A cela j'apporte une réserve, pour répondre à votre question, en disant que je ne crois pas qu'il vaille la peine d'envoyer une espèce de mission unilatérale auprès des deux parties en présence, à moins que ces dernières n'aient fait savoir à l'avance qu'elles l'accueilleraient avec faveur.

M. Cafik: Oui, mais je présume que nous tenterions d'obtenir leur assentiment et, cela une fois acquis, évidemment, nous pourrions alors entreprendre l'affaire et essayer de nous rendre utiles en usant de nos bons offices. Croyez-vous que cela ait du sens?

M. Taylor: Je crois que c'est l'une de plusieurs choses que l'on pourrait bien tenter dans les circonstances. Je rappelle que le Secrétariat du Commonwealth et l'OUA—le Secrétariat du Commonwealth en particulier—ont essayé de servir de médiateur entre les deux parties et y ont mis beaucoup de diligence, de dévouement et de talent, mais sans connaître le moindre succès.

A mon avis, avant que quiconque puisse agir comme médiateur entre ces deux adversaires, la situation politique qui sous-tend la guerre doit être changée. Voilà pourquoi la plupart de mes suggestions n'étaient pas orientées vers un compromis direct entre les deux parties. J'estime qu'il faut créer un état de choses qui n'existe pas à l'heure actuelle, il faut que des deux côtés, on soit pénétré du besoin d'en venir à un compromis.

M. Cafik: Vous dites donc en fin de compte que la première chose à faire, c'est de rendre la partie nulle?

M. Taylor: Oui, une partie nulle militaire avec les ouvertures politiques qui s'ensuivront.

M. Cafik: Très bien. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Roberts: Monsieur Taylor, je crois comprendre, à ce que vous avez dit, que vous n'estimez pas que le Canada doive reconnaître le Biafra à l'heure actuelle, que cela serait prématuré.

M. Taylor: Oui, c'est cela.

M. Roberts: Et je crois comprendre aussi que vous n'estimez pas que le Canada doive expédier ou transporter des armes au Biafra?

M. Taylor: Oh, bien sûr que non; non.

M. Roberts: Avez-vous quelque peu modifié vos vues à cet égard? C'est que j'ai lu des déclarations qui vous étaient attribuées et

dans lesquelles vous disiez croire que le Canada devrait, sinon envoyer, du moins transporter des armes au Biafra.

M. Taylor: Non, monsieur, je crois me citer correctement—peut-être devrais-je me reprendre en présence d'un enregistrement—mais je crois avoir seulement dit que la solution logique, qu'en théorie le moyen le plus rapide de réaliser une partie nulle militaire serait de fournir des armes au Biafra, posant pour acquis que cela pourrait se faire plus rapidement que de couper les envois d'armes au Nigeria. C'est une argumentation de logique abstraite, qui vaut aussi au point de vue militaire, mais qui n'a aucune pertinence politique.

M. Roberts: Vous n'estimez pas que le Canada devrait suivre cette voie rapide et logique?

M. Taylor: Non. J'essayais de faire remarquer qu'il ne suffit pas de penser uniquement en termes humanitaires; que nos préoccupations humanitaires sincères, au Canada, pour ce qui se passe au Biafra, doivent tenir compte des réalités politiques et militaires et que nous devons rendre notre assistance efficace dans le cadre de la situation politique et militaire et compte tenu de ce que, comme pays, nous estimons pouvoir faire.

• 2105

M. Roberts: Je trouve étonnant ce que vous venez de dire, car à un moment de votre témoignage, ce soir, vous avez déclaré que nous ne devrions pas nous laisser limiter par le contexte politique.

M. Taylor: Nous ne devrions pas nous laisser limiter par certaines considérations traditionnelles du protocole diplomatique—j'ai pu dire «politiques» mais je crois bien avoir parlé en réalité d'éléments «traditionnels»—quinous empêchent en particulier de traiter directement avec les Biafrais, que nous ne reconnaissons pas. Mais je ne dirais pas que nous devrions faire quoi que ce soit qui aille complètement à l'encontre du sentiment des Canadiens de même que de la politique étrangère canadienne, ce qui serait le cas si nous nous lancions dans le commerce des armes. Il serait irresponsable de proposer la chose.

M. Roberts: Ceci m'amène au point de votre témoignage qui m'a laissé perplexe, car nous partageons tous, je pense, le même sentiment de révolte à l'égard du nombre des morts au Biafra. Au cours des semaines—presque deux semaines—de témoignage que nous avons eus jusqu'ici, on s'est grandement inquiété non seulement de la situation actuelle mais aussi de ce qui va se produire dans trois, quatre, cinq ou six semaines. Mais le problème se ramène vraiment, comme l'a déjà dit un commentateur politique réputé, à ceci: «Que faut-il faire?»

Vous avez déclaré à trois ou quatre reprises que vous n'estimez pas que les règles normales devraient être suivies ou que nous devrions donner dans les subtilités diplomatiques ou régler notre conduite sur les usages ordinaires du protocole diplomatique. Mais il me semble qu'en un sens cela revient un peu à enfoncer une porte ouverte, car c'est la question suivante qu'il faut poser: que pouvons-nous faire, en termes concrets et qu'avons-nous à gagner et qu'avons-nous à perdre, peut-être, en n'observant pas ces règles diplomatiques, qui ont été établies non parce qu'elles font partie des règles du jeu, mais parce qu'elles correspondent à certaines réalités de la vie politique internationale?

La vraie question qui se pose est donc celle-ci: quelles mesures pratiques—nous revenons ici aux questions de M. Cafik—pouvons-nous prendre? Je crois que certaines de celles que vous avez proposées sont très utiles, mais certaines autres tendent aussi, il me semble, à préconiser une sorte de diplomatie publique qui peut être exactement le contraire d'efficace dans les circonstances actuelles.

Ces propos sont comme un préambule, à vrai dire, à la question que je désire vous poser. Ne considérons pas la chose en termes de subtilités politiques ou de règles de conduite, mais considérons-la en termes de la situation pratique, politique, concrète qui existe au Nigeria. Si nous ne faisons pas de cas de l'attitude adoptée par les autorités nigérianes au point de les offusquer dans ce qu'ils considèrent, à tort ou à raison, comme une affaire interne, n'allons-nous pas courir le risque de ne pouvoir faire grand-chose au point de vue humanitaire? Ne risquons-nous pas de perdre leur collaboration, qui est essentielle à l'accomplissement de nos objectifs humanitaires?

M. Taylor: C'est là un danger très, très réel et à mon avis, que l'on soutienne le pour ou le contre de l'affaire, on ne peut le faire avec bien grande certitude et même doit-on y mettre beaucoup d'hésitation, car il s'agirait ici, peut-être, de couper les approvisionnements de secours et de causer la mort de milliers de personnes de plus qu'il ne meurt déjà. La question est très grave, et je reconnais dans mon propre esprit des secteurs de doute sérieux correspondant aux vôtres.

Je dirai seulement que si nous jouons le jeu exactement comme Lagos voudrait que nous le fassions, à considérer le comportement antérieur et actuel du gouvernement fédéral pour ce qui est des approvisionnements de secours, il s'en manquera de beaucoup que notre aide soit aussi efficace qu'elle devrait ou pourrait l'être. Je crois que nous devons insister fortement là-dessus: si nos avions doivent être utilisés et si nos approvisionnements de

secours, quels qu'ils soient, doivent être acheminés, il faut que ce soit fait de manière efficace. Il est un levier que nous pouvons peut-être actionner ici, car le gouvernement fédéral est un gouvernement très fier et avec lequel il est très difficile de traiter, mais il n'est pas sans se préoccuper un peu de sa réputation à l'étranger, de l'opinion mondiale.

On a pu s'en rendre compte à l'occasion. Il y a au moins un certain nombre de personnes influentes à Lagos qui sont grandement préoccupées des réactions de l'étranger. La question est en suspens de savoir si l'exploitation continue de la piste d'atterrissage d'Uli ne doit être attribuée qu'à l'incompétence des pilotes égyptiens des Migs et des Ilyushins ou si Lagos n'a pas fait preuve d'une certaine modération pour la raison politique de ne pas vouloir offenser l'opinion mondiale. J'ignore la réponse, mais c'est une question que se posent les gens sur les lieux.

Je crois que nous pouvons exercer une certaine influence à cet égard. Je pense comme vous: la chose est pleine de dangers. Il faut y aller délicatement par moments, si nécessaire, mais je ne crois pas que nous devrions accepter de consulter Lagos à tout moment pour obtenir sa permission sur tout et ne jamais discuter avec les autorités. C'est peut-être ce que nous avons fait; je ne l'affirme pas.

M. Roberts: Vous ne voulez pas dire que c'est nécessairement ce que nous avons fait?

M. Taylor: Non, je ne l'affirme pas parce que je ne sais pas. J'étais de l'autre côté. Je ne sais pas. Je n'ai pas été à Lagos récemment. Personne ici ne m'a mis au courant et si tel avait été le cas, je ne pourrais pas en parler. Je ne sais pas, tout simplement.

M. Roberts: Mais connaissant certains dirigeants nigérians, sachant quelle sorte d'hommes ils sont—vous avez parlé de gens fiers—et ayant conversé avec eux, croyez-vous que notre influence pourrait trouver son utilisation la plus efficace de manière publique, par des déclarations publiques de politique, ou par les voies traditionnelles de la diplomatie sans trompettes?

M. Taylor: Oh, les voies traditionnelles, je pense, si elles sont efficaces. Mais je trouve que si nous donnons de la tête contre un mur, si nous n'avançons à rien, alors devrions-nous passer à des démonstrations publiques de ce qui devrait être fait, selon nous.

M. Roberts: Deux déclarations, dans votre témoignage, ont retenu mon attention. L'une, que les Biafrais avaient mérité le droit à l'indépendance, et l'autre, que nous devrions dire nettement de quel côté nous sommes.

Je me demande si peut-être cela ne froisserait pas amèrement les nations africaines et les Nigérians eux-mêmes, en ce sens que le Canada paraîtrait se poser en juge du dénouement convenable d'une situation africaine; si cela ne les froisserait pas, pour établir un parallèle—qui cependant cloche peut-être un peu trop—tout comme les Canadiens se froissent de l'empressement apparent que met le général de Gaulle à se prononcer sur les affaires canadiennes.

Il y a danger que notre complaisance à porter des jugements moraux sur des situations qui le concernent ne prenne, surtout auprès d'un peuple fier, l'allure d'une sorte de néo-colonialisme condescendant à la manière des missionnaires blancs.

M. Taylor: Je conviens que l'on réagirait ainsi dans une bonne partie de l'Afrique. Je n'accepte pas le parallèle entre la situation nigériane et le président de Gaulle au Québec. Je l'accepterais s'il y avait une guerre civile et si, disons, une armée fédérale canadienne encerclait un Québec sécessionniste et en faisait le blocus, et que des milliers de personnes mouraient de faim et que la population civile était bombardée, et ainsi de suite. Je crois qu'en pareil cas, n'importe qui aurait le droit de se prononcer.

M. Roberts: Je n'ai pas voulu dire qu'il y avait un parallèle; j'ai seulement voulu montrer que parfois les pays considèrent comme des gestes provocateurs les commentaires qui leur viennent de l'étranger.

M. Taylor: Oui, j'en conviens, mais je m'en tiens à ce que je dis, car cela montre, à mon avis, que nous devons être conscients de l'énorme différence qualitative qu'il y a entre ce qui se produit entre le Nigeria et le Biafra et les cas ordinaires d'ingérence par un état dans les affaires d'un autre état.

Je crois que nous devons parler franchement à nos amis africains et leur demander s'ils s'opposent à ce que nous nous prononcions sur cette horrible situation ou s'ils veulent que nous gardions le silence lorsque dans 10 ou 20 ans, disons, il se produira une insurrection en Afrique du Sud et que l'armée et la police blanches sud-africaines entreprendront de réprimer un soulèvement noir. Désirent-ils que nous gardions le silence alors, lorsqu'il se répandra autant de sang et qu'il y aura un conflit aussi considérable à l'intérieur des frontières de ce qui a été considéré comme une nation souveraine?

M. Lewis: Ou même maintenant.

M. Taylor: Peut-être même maintenant, mais je ne crois pas que nous devrions être entièrement à la merci de quelque humeur internationale courante à ce sujet. Pendant longtemps, il sera mal vu en Afrique qu'un gouvernement européen se prononce.

M. Roberts: Eh bien, je ne pense pas seulement à la question de la popularité; j'ai à

l'esprit les mesures efficaces que l'on peut prendre.

M. Taylor: Oui.

M. Roberts: Si nous faisons quelque chose qui est considéré, disons, par les autorités nigérianes, sur la collaboration desquelles nous devrons compter pour l'exécution de nos efforts humanitaires—ce n'est pas une question de popularité; c'est question de pouvoir maintenir certains bons rapports avec elles afin d'être en mesure de faire ce que nous voulons faire, qui est de nous attaquer au problème humanitaire. Ce n'est pas une question de popularité.

M. Taylor: Non, j'en conviens. Nous revenons maintenant à nos rapports avec Lagos; nous parlions avant de nos relations avec tous les autres gouvernements africains.

M. Roberts: Mais sûrement nos relations avec Lagos constituent-elles un facteur très important dans cette affaire, car c'est du maintien de rapports efficaces—je ne dis pas bons ni amicaux—avec Lagos que dépend notre capacité d'accomplir l'effort humanitaire que nous tous au comité, je pense, désirons réaliser.

M. Taylor: Oui, mais je reviens à ce que je disais tantôt: dans la situation politique et militaire actuelle, notre aide, si importante soit-elle, ne peut jamais être assez efficace en réalité pour mettre un terme à l'effroyable famine qui sévit et qui va s'accroître.

M. Roberts: Faudrait-il un corridor au sol, vraiment, pour traiter le problème de la famine qui va se présenter?

• 2115

M. Taylor: Il faudrait, je pense, une partie nulle militaire, soit une égalité militaire de fait ou un cessez-le-feu ou même une solution politique.

M. Roberts: Je sais que vous avez dit que nos efforts humanitaires ne seraient pas couronnés de succès à moins qu'il ne se produise un changement politique.

M. Taylor: Oui, c'est cela.

M. Roberts: Je veux bien en convenir. Conviendriez-vous, réciproquement, que les efforts humanitaires ne connaîtront pas le succès à moins que nous puissions maintenir ou à moins que nous puissions susciter la collaboration des autorités nigérianes dans le traitement du problème humanitaire?

M. Taylor: Je dirais que nous devrions, ce serait l'idéal, jouir de la collaboration des autorités nigérianes et qu'il pourrait se produire de sérieuses difficultés si nous ne l'avons pas, mais je trouve qu'il serait très malséant—et je ne crois pas qu'aucun gouvernement canadien laisserait jamais la chose se produire—que les autorités nigérianes dictent le cours de notre aide et la limitent en aucune façon en raison de certaines considérations politiques et stratégiques. Je ne crois pas que nous devrions laisser la chose se produire.

M. Roberts: Deux mots d'abord pour expliquer la question: je serais d'accord avec vous si l'affaire se présentait en ces termes; mais il s'agit là vraiment d'un jugement moral. Ce que je vous demande, c'est une question de fait: est-il vraiment possible d'entreprendre des efforts humanitaires efficaces visant à alléger les souffrances, qui vont être encore plus considérables dans six semaines, sans la collaboration des autorités nigérianes? Ce n'est pas une question de morale, c'est une question de fait.

M. Taylor: Très bien; si nous rencontrons des difficultés avec les autorités nigérianes—j'espère que cela ne se produira pas, mais si cela arrivait, ou si nous avons des difficultés avec la Croix-Rouge internationale—prêtons nos avions de type *Hercule* aux organisations religieuses à Sao Tomé et donnens-en aussi au côté biafrais—qu'ils transportent, comme première cargaison, non pas des vivres, mais des planches d'aluminium et un ou deux chariots élévateurs, ce qui leur permettra d'agrandir leurs quais de stationnement et de décharger les cargaisons avec plus d'efficacité. Je ne donne pas de chiffres précis, mais je compte, d'après ce qu'on m'a dit, que nous pourrions probablement, en quelques semaines, doubler la quantité des vivres transportés.

M. Roberts: Devrions-nous alors agir de toute façon?

M. Taylor: Eh bien, le gouvernement a décidé, et peut-être y a-t-il d'autres considérations qui rendent la chose nécessaire, d'agir par l'intermédiaire de Lagos et par l'intermédiaire de Fernando Poo et de la Croix-Rouge internationale. C'est là peut-être une façon très légitime de procéder, mais si nos desseins sont contrecarrés, il y a d'autres possibilités.

M. Roberts: Je ne vois pas très bien quelle alternative nous aurions, à part ce qui serait vraiment considéré comme un action militaire.

M. Taylor: Je propose comme alternative la route des Églises à partir de Sao Tomé, qui est empruntée par le Conseil mondial des Églises, Caritas, l'aide de la Nordchurch, les Luthériens allemands et bon nombre d'organismes de mérite.

M. Roberts: Les secours seraient insuffisants de cette façon-là. Vous parliez de 3,000 tonnes par jour; nous ne pourrions sûrement pas transporter 3,000 tonnes par jour en empruntant cette route.

M. Taylor: J'en conviens, et je reviens à ce que je disais: les autres mesures que nous prenons devraient tendre à produire une situation de partie nulle militaire qui pourrait

donner lieu à des ouvertures politiques. Toutefois, si nous échouons dès nos premières tentatives, et ceci n'est pas contradictoire, l'avion «Hercules» opérant avec le concours de Lagos, et par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale et Fernando-Po, cette autre voie nous est offerte.

M. Roberts: J'ai consacré beaucoup de temps à interroger le témoin. Je m'excuse, monsieur le président. Merci.

Le vice-président: Monsieur Buchanan?

M. Buchanan: Vous avez laissé entendre, monsieur Taylor, qu'à votre avis la situation actuelle n'est pas favorable à la négociation d'un pacte qui mettrait fin aux hostilités. En d'autres termes il existe un tel déséquilibre que l'énorme supériorité des combattants du Nigeria résultant des armes fournies par le gouvernement militaire fédéral, par rapport aux Biafrais, mettrait vraiment le Nigeria dans l'impossibilité d'en venir à une entente négociée. Est-ce bien là un exposé exact de votre attitude à l'heure actuelle?

M. Taylor: Oui, telle est bien mon attitude, mais cependant je la définirais un peu différemment. Les motifs que j'exposerais personnellement varieraient tant soit peu.

Nous avons tenté deux grands efforts au cours des cinq ou six derniers mois, à Kampala et à Addis-Ababa, afin de favoriser un pacte négocié. Je ne crois pas que les conditions d'ordre militaire ou diplomatique aient changé suffisamment depuis la faillite de ces deux tentatives pour amener l'une ou l'autre des parties en cause à adopter une nouvelle ligne de conduite.

M. Buchanan: Je ne sais si j'ai bien compris, mais les Britanniques semblent avoir indiqué qu'en plus du motif que vous avez mentionné, c'est-à-dire le maintien de leur influence au Nigeria et ce motif éveille également en moi certains doutes, il en existe un autre selon lequel le Nigeria disposerait d'autres sources d'armements, en Russie par exemple.

En conséquence, si la Grande-Bretagne cessait de fournir des armes au Nigeria le résultat serait nul virtuellement. Ce pays obtiendrait tout simplement ses armes d'une autre source.

• 2120

M. Taylor: C'est possible. Je ne suis pas un expert en fait de questions soviétiques mais je me demande si les Russes tiennent en ce moment à intervenir dans la situation de façon plus marquée. Je ne fais pas non plus autorité en questions d'ordre militaire mais je me demande si un changement aussi radical en ce qui concerne les armements de base et les munitions ne créerait pas de lourdes difficultés de nature technique pour le gouvernement fédéral.

Je voudrais bien savoir également si une scission n'exercerait pas un effet décisif, même si une autre source pouvait être trouvée sans délai, simplement du fait que le gouvernement fédéral a augmenté prodigieusement ses lignes de communication et qu'il fait apparemment face à de très graves difficultés en matière de logistique. En dépit de la supériorité du Nigeria il arrive parfois au dire des Biafrais, et cela est exact du moins aux yeux d'un étranger, que ce pays soit à court de munitions parce qu'il a trop étendu la portée de ses opérations.

J'ignore ce qui en est. En réalité je n'ajoute pas foi aux Biafrais lorsqu'ils prétendent que si la Grande-Bretagne cessait subitement de fournir des armes la situation changerait de façon sensationnelle du jour au lendemain. Je crois néanmoins que cela pourrait avoir un effet très, très prononcé et occasionner à tout le moins une sorte de période de transition durant laquelle les Biafrais seraient à même d'infliger une couple de défaites à l'ennemi et il se pourrait que cela... mais je me rends compte que je parle comme si j'étais épris de militarisme.

M. Buchanan: Pour en revenir à un point que vous avez soulevé plus tôt, êtes-vous d'avis que les Biafrais reçoivent des armes? Je présume que ces armes viennent du Gabon.

M. Taylor: Autant que je le sache, ces armes viennent effectivement du Gabon. Avant cela elles venaient peut-être d'Abidjan et puis, probablement, de bases aériennes en France. Je n'ai pu en découvrir la source. Il s'agit de ouï-dire, de renseignements reçus d'un tiers. Bien des gens, qui semblaient tenir leur renseignement de bonne source, m'ont affirmé que les approvisionnements d'armes ont augmenté énormément depuis trois semaines.

M. Buchanan: Vous avez mentionné Caritas et ainsi de suite, en plus d'autres organismes de caractère religieux. Pouvez-vous m'indiquer, en guise de corollaire, jusqu'à quel point les organismes religieux du Canada et autres œuvres de charité canadiennes se sont trouvés mêlés à cette cause? Autrement dit, il nous semble qu'un grand mouvement est en marche afin d'amener le gouvernement à agir. Les œuvres de charité canadiennes jouent-elles un rôle important à São Tomé pour ce qui est de l'aide fournie aux Biafrais, ou bien sont-ce les groupes européens qui détiennent ce rôle?

M. Taylor: Je n'ai rien à dire là-dessus, monsieur Buchanan. Je n'en sais rien. J'ai fait un séjour très bref à São Tomé, sans avoir le temps de poursuivre une enquête approfondie.

M. Buchanan: Je vous remercie, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Thompson.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, je désire mentionner combien j'apprécie les observations très franches et précises faites par M. Taylor. A mon sens, elles compléteront le témoignage fort significatif que nous avons eu le privilège d'entendre et qui a contribué une preuve importante à la suite de nos délibérations.

Monsieur Taylor, ma première question a été élucidée en partie par la question que M. Buchanan a posée au sujet de l'attitude adoptée par les Russes en offrant de collaborer avec la Grande-Bretagne pour l'approvisionnement d'armes. Avez-vous quelque indice que les Russes projettent un programme suivi d'aide au gouvernement fédéral du Nigeria? Sont-ils profondément intéressés à ce qui se déroule au Nigeria actuellement?

M. Taylor: J'ai l'impression, monsieur, qu'ils ne le sont pas. Toutefois je ne prétends pas être une autorité en la matière car je n'ai pas visité récemment la partie fédérale du Nigeria et je ne suis pas allé en Russie soviétique. Je n'ai pas non plus communiqué avec des spécialistes soviétiques à ce sujet. Tout ne serait donc que ouï-dire et pure supposition de ma part.

M. Thompson (Red Deer): Vous vous êtes entretenu avec le colonel Ojukwu et vous avez fréquemment voyagé à l'intérieur du Biafra. Avez-vous eu l'impression que les communistes de la Chine se montrent actifs ou qu'ils désirent l'être en fournissant des armes ou toute autre aide aux Biafrais?

• 2125

M. Taylor: Je n'ai constaté aucune trace de l'influence de la Chine au Biafra, que ce soit sous la forme d'armements ou encore moins de personnel chinois. Elle n'existe pas.

La Chine a fait, en rapport avec l'aide aux Biafrais, une déclaration qu'il était facile de prévoir vu la politique étrangère de ce pays car la situation courante était idéale pour les Chinois. Ils n'ont qu'à faire une déclaration et ils causent d'un seul coup des ennuis aux Américains, à la Grande-Bretagne et à la Russie. En ce qui les concerne la situation est parfaite. Je n'ai vu ni entendu quoi que ce soit qui pourrait indiquer la possibilité même d'une aide matérielle fournie par la Chine.

M. Thompson (Red Deer): On a souvent mentionné que plusieurs petites nations d'Europe avaient apporté une aide humanitaire considérable et que la Suède avait établi un modèle très précis que nous pourrions suivre en fournissant le même genre de secours. Avez-vous relevé quelque indice que les quatre pays africains qui ont officiellement reconnu le Biafra lui donnent de l'aide ou qu'ils se sont engagés d'une manière active?

M. Taylor: Non. A vrai dire, j'ai oublié de m'informer ou de relever ce genre de renseignement lorsque j'étais au Biafra. En y pensant bien, tout ce que je puis dire c'est que ces autres pays sont foncièrement pauvres et je doute qu'ils pourraient offrir actuellement au Biafra une aide dont ce pays pourrait tirer profit.

M. Thompson (Red Deer): Vous avez dit, je crois, qu'au cours de vos observations antérieures auprès du gouvernement fédéral vous avez pu constater l'habileté ou l'empressement de ce dernier, à distribuer des approvisionnements de secours. D'après ce que vous avez noté, jusqu'à quel point le Biafra administratif est-il en mesure de distribuer de façon équitable ce qui doit être une part assez considérable de l'aide fournie, même si cette aide est peu étendue par rapport aux besoins de tous?

M. Taylor: Au fond j'en ai conservé une impression très favorable. J'ai conversé avec nombre de personnes préposées au travail de secours. Évidemment, elles n'auraient eu aucun avantage à me donner des renseignements défavorables. Il s'agit d'hommes intègres et j'ai eu suffisamment d'entretiens avec eux, pendant une période de temps assez prolongée, pour me convaincre qu'en toute probabilité ils me disaient la vérité.

D'après eux, l'aide leur parvient avec une facilité remarquable et d'une façon notablement équitable, vu les circonstances. Ils voient eux-mêmes à la distribution et ils s'occupent même du déchargement. Les risques de pillage sont minimes. Ils vous racontent des histoires de Biafrais qui ont cherché à soustraire certains approvisionnements de secours ou à obtenir des traitements de faveur et ainsi de suite, mais d'après eux c'est là l'exception qui confirme la règle.

Leurs seules restrictions en fait de distribution, et ce ne sont pas vraiment des restrictions dues aux hommes, leur sont imposées par un manque grave de moyens de transport et par une disette d'essence très inquiétante. Ils éprouvent de la difficulté à gagner les régions distantes du Biafra avec des approvisionnements de secours mais lorsqu'ils réussissent à s'y rendre je suis convaincu, à la suite de mes observations et des enquêtes que j'ai faites, que la distribution se poursuit de manière équitable.

M. Thompson (Red Deer): Vous comptez parmi les rares Canadiens qui, étant au Biafra au cours des semaines récentes, ont eu l'occasion d'interviewer le colonel Ojukwu. Quelle impression avez-vous conservée de cet homme et de ses ambitions personnelles?

M. Taylor: C'est un homme très remarquable. Il est l'un de ces chefs politiques dont la présence non moins que la personnalité sont frappantes. Je le place, du moins provisoirement, sur le même pied qu'un Julius Nyerere

ou un Kenneth Kaunda, lesquels sont à mon avis des personnages de tout premier plan. La seule présence physique de cet homme est remarquable, non moins que son énorme puissance intellectuelle. Il écoute attentivement, il consacre à ses réponses le temps voulu, choisissant ses mots avec soin après mûre réflexion, puis il s'exprime avec énormément de précision et de justesse. Autant que j'aie pu constater, il est à tous égards le chef de son peuple. Aux yeux d'un observateur étranger sa popularité ne semble pas faire doute.

M. Thompson (Red Deer): Vous n'avez guère fait de recommandations quant à la manière dont on pourrait avoir recours aux Nations Unies. A votre avis, serait-il de quelque utilité d'inscrire la question des rapports entre le Nigeria et le Biafra au programme d'études des Nations Unies?

• 2130

M. Taylor: Je l'ignore. J'espère que nous songerons à en faire l'essai et que nous commencerons à explorer tous les moyens disponibles. J'aurais peut-être dû faire mention que, si la question doit créer une division actuellement, et cela se peut mais je n'en suis pas sûr, nous serions sages de ne pas la soulever pour le moment. Nous ne devrions pas, considérer, cependant que tout conseil donné par U Thant sera nécessairement décisif ou sans appel au cours des semaines à venir. Je crois que nous devrions consulter quelques-uns de nos amis qui partagent les mêmes convictions, par exemple les pays scandinaves, afin d'explorer toutes les avenues offertes, les Nations Unies, le Commonwealth. Nous devrions avoir des entretiens avec les gens de la Tanzanie et de la Zambie afin de savoir s'il ne serait pas possible d'agir de concert avec eux. Je pense qu'il nous faudrait faire toutes ces tentatives; peut-être en est-il ainsi et je ne prétends pas le contraire. Je me borne donc, à affirmer qu'elles devraient être faites et si, à un moment donné, les Nations Unies deviennent un organisme viable nous devrions leur adresser la parole.

M. Thompson (Red Deer): Voici ma dernière question, monsieur le président. Quelques-uns des pays scandinaves ont laissé entendre que si la Croix-Rouge pouvait être admise à titre de représentant officiel des Nations Unies non seulement serait-elle mieux placée pour seconder l'organisation des services de secours de part et d'autre mais ce serait là un moyen de faire inscrire ce secours au programme des Nations Unies. Quels sont vos commentaires à cet égard?

M. Taylor: Je n'ai pas entendu parler de cette proposition et je ne pense pas pouvoir la commenter de juste façon parce que je ne suis pas assez au courant des conditions qui existent au sein des Nations Unies pour connaître les difficultés techniques inhérentes. Si ces conditions sont favorables, n'hésitons pas à approfondir la quesion. C'est l'attitude fondamentale que j'adopterais en l'occurrence, mais j'ignore tout du détail de la proposition.

M. Thompson (Red Deer): Je vous remercie, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Yewchuk.

M. Yewchuk: Vos entretiens avec le colonel Ojukwu et d'autres représentants du gouvernement biafrais ont-ils révélé qu'ils désiraient soumettre la question à l'assemblée générale des Nations Unies?

M. Taylor: Je crois qu'ils ont déjà fait appel publiquement à tous les états-membres des Nations Unies en leur demandant d'agir, conformément aux termes de la convention de l'ONU relative au génocide. Je ne me souviens pas s'ils ont plus particulièrement réclamé que ces états agissent par l'intermédiaire de l'assemblée générale, mais ils ont pertinemment demandé en public qu'on agisse en conformité de leur convention relative au génocide, ce qui implique d'une façon ou d'une autre l'intervention des Nations Unies.

M. Yewchuk: A votre connaissance, le colonel Ojukwu vous a-t-il laissé entendre que le Canada devrait soumettre la question aux Nations Unies?

M. Taylor: Pas à moi personnellement. Il a peut-être fait cette recommandation à d'autres personnes.

M. Yewchuk: Durant votre séjour au Nigeria, il y a un an environ, avez-vous pu constater si ce pays était d'avis que la question devrait être soumise aux Nations Unies?

M. Taylor: Non. Bien au contraire. Évidemment il a toujours prétendu qu'il s'agissait là d'une question d'intérêt interne.

M. Yewchuk: Savez-vous si, à part du Gabon et peut-être de la France, d'autres pays fournissent des armes? Des pays africains ou autres?

M. Taylor: Pas que je sache. Je n'ai pas dit que le Gabon envoyait des armes mais plutôt que le Gabon représentait une étape dans le transport des armes.

M. Yewchuk: Bon, je comprends. Vous avez fait mention de pilotes égyptiens qui participeraient à la guerre du Nigeria. A-t-on relevé la présence d'un personnel militaire de toute autre nation au Nigeria?

M. Taylor: Un grand nombre de renseignements reçus de seconde main le laisse entendre. Toutefois, je n'ai aucune preuve immédiate de la présence d'étrangers sur le front nigérien. J'ai vu quelques mercenaires blancs du côté des Biafrais. Ces derniers prétendent que de nombreux militaires britanniques sont

au service du Nigeria. Ceci est par contre démenti par les autorités britanniques. Je n'ai aucun renseignement de première main à ce sujet.

M. Yewchuk: Quel genre d'armements la France est-elle censée fournir?

M. Taylor: Je n'ai pas affirmé que ce soit nécessairement la France qui les fournit. Il y a une différence entre fournir les armes, avancer l'argent requis, permettre le transport des armes par l'entremise de votre pays ou d'agents commerciaux, et ainsi de suite. On ne saurait, à mon avis, être trop précis sur ce point.

M. Yewchuk: Quelle sorte d'armes reçoivent-ils de l'extérieur, quelle que soit leur provenance?

• 2135

M. Taylor: Autant que je le sache, il s'agit principalement d'armes légères et de munitions. Des rumeurs nous parviennent à l'effet qu'ils obtiennent maintenant des armements un peu plus lourds. Me trouvant sur le front nord près d'Okigwi, j'ai interrogé un major au sujet de la situation courante en fait d'armes et il m'a répondu: «Nous avons maintenant quelques «bazookas». Ce fut la première et la seule fois où j'ai entendu dire qu'ils nant quelques «bazookas». J'ignore s'il en est bien ainsi. Il m'a peut-être dit cela parce qu'il croyait que ce serait là une bonne forme de propagande. Je ne sais pas. Il se peut que cela soit vrai mais je n'ai pas vu de «bazooka».

M. Yewchuk: Avez-vous entendu citer des chiffres quant à la valeur monétaire des armes fournies au Nigeria par la Grande-Bretagne?

M. Taylor: Mais non. George Thomson a fait une déclaration notoire à ce sujet et je ne sais si, à cette heure avancée du soir, je puis m'en souvenir. De toute façon, elle apparaît au compte-rendu des Débats. Il a fait cette déclaration le 21 juillet, ou vers cette date, affirmant que la valeur des armes ne dépassait pas un certain pourcentage, ce qui doit assurément être accepté sous réserve. Si j'ose dire, ce fut là une déclaration très diplomatique. Je crois que le pourcentage en question ne dépassait pas 15 p. cent. Il a ensuite fait une autre déclaration au sujet de...

M. Fairweather: Quinze pour cent de quoi?

M. Taylor: Quinze pour cent de la valeur totale, je suppose. Toutefois cette valeur totale inclut probablement plusieurs «Migs» et «Ilyuschins» que les Nigériens n'utilisent pas avec autant d'efficacité militaire contre leurs objectifs de guerre que lorsqu'ils emploient leurs Saladins et leurs Ferrets. Il a également parlé d'une quantité d'armes légères et de munitions qui était de l'ordre de 50 p. cent. C'est là, je crois, une déclaration plus révélatrice. Je ne puis citer ses paroles exactes, mais elles apparaissent au compte-rendu officiel.

M. Yewchuk: S'agit-il de 50 p. cent de la valeur totale des armements?

M. Taylor: Il a employé le terme «moitié»; soit un peu plus ou un peu moins de la moitié. Je regrette. Cette déclaraton est d'un caractère officiel mais je ne m'en souviens pas, tout simplement.

M. Yewchuk: Faut-il comprendre la moitié des armes qu'ils reçoivent de toutes les sources étrangères?

M. Taylor: Je crois qu'il parlait des armes légères et des munitions. On peut me reprendre là-dessus mais ce sont là les renseignements dont je me souviens.

M. Yewchuk: Toujours ne me basant sur vos entretiens avec le colonel Ojukwu, je me suis demandé s'il semblait être toujours enclin à faire partie d'une union fédérale, de quelque façon que ce soit. Non pas nécessairement une union plus forte qu'auparavant mais un genre d'union qui pourrait, à tout le moins, laisser espérer que des négotiations sont encore possibles.

M. Taylor: Tout ce qu'il nous a dit était conforme à ce qu'on a affirmé à Addis-Ababa et à Kampala; autrement dit ils doivent en premier lieu faire reconnaître leur indépendance, leur droit à la sécession, après quoi ils seront prêts à entamer des pourparlers. Je ne me souviens plus de la façon dont ils se sont exprimés dans leurs documents au sujet de ces pourparlers concernant les conditions d'une coopération avec le gouvernement de Lagos, mais ils sont inflexibles à cet égard. Le colonel Ojukwu lui aussi s'est montré inflexible, lors de son entretien avec nous, en ce qui concerne la reconnaissance de leur indépendance comme objet prioritaire.

M. Yewchuk: Je vous remercie.

Le vice-président: Ma liste contient les noms de six autres membres qui désirent interroger le témoin. Ce sont MM. Alexander, Legault, Anderson, Hymmen, Gibson et Howard, dans l'ordre que je viens de mentionner. Monsieur Alexander.

M. Alexander: Merci, monsieur le président. Monsieur Taylor, je crois comprendre qu'au mois de juillet de la présente année, comme l'a indiqué au Comité le Secrétaire d'État pour les affaires exérieures, le Nigeria a informé le Canada que si ce dernier pays ratifiait l'usage d'avions, soit ouvertement ou indirectement, cela signifierait presque pour nous l'état de guerre. Cette attitude a changé depuis, comme nous l'avons constaté, le Nigeria consentant maintenant à nous laisser envoyer des avions au Biafra. Pouvez-vous nous expliquer ce changement subit d'attitu-

de? Peut-on l'attribuer à l'influence de l'opinion mondiale?

M. Taylor: Je pourrais supposer en effet que l'opinion mondiale y est pour quelque chose, mais je dois vous rappeler, monsieur, que j'ai quitté Lagos il y a onze mois de sorte que je puis prétendre être un interprète authentique de l'opinion du Nigeria fédéral. Tout ce que je puis dire c'est que ce changement résulte peut-être de l'opinion mondiale et certes j'espère que ce facteur entre en ligne de compte.

• 2140

M. Alexander: Vous n'êtes pas sans savoir toutefois qu'une certaine correspondance diplomatique a laissé entendre que nous ne devrions pas nous trouver mêlés à cette question du transport de secours par avion?

M. Taylor: Je ne connais pas la teneur exacte de la lettre que le Canada a reçue mais il est vrai, par contre, que j'étais au courant de l'attitude généralement adoptée par le Nigeria à l'époque.

M. Alexander: En d'autres termes, nous pouvons peut-être admettre que l'attitude du gouvernement militaire fédéral se radoucit quelque peu, puisqu'il est disposé à nous permettre d'envoyer des avions?

M. Taylor: C'est, je crois, un bon présage que son attitude puisse s'adoucir. Je resterai cependant tant soit peu sceptique tant que nous n'aurons pas vu ce transport effectué par l'avion canadien «Hercules» et que nous pourrons constater comment il procède.

M. Alexander: Je note, et vous me reprendrez si je fais erreur, que vous semblez conclure que la seule solution raisonnable à notre sens serait de laisser quelqu'un d'autre aller de l'avant et indiquer que les hostilités devraient cesser. Est-ce là votre principal objectif actuellement?

M. Taylor: Non, monsieur, car j'hésite à désigner un objectif prioritaire en particulier. C'est pourquoi mon exposé s'est fait un peu au hasard, comme je l'ai d'ailleurs admis. Je crois en effet que nous devons faire diverses tentatives qui peuvent inclure des contradictions et je n'établis donc aucun ordre précis pour les priorités.

Je crois que la seule priorité où nous ne risquons rien consiste à essayer de mettre fin aux souffrances aussi effectivement qu'il se peut. Ce qui me mène à affirmer ce qui suit. Ce résultat, nous pourrons l'atteindre plus rapidement au moyen d'une sorte de compromis militaire ou politique, ou bien les deux à la fois. Après quoi, nous nous efforcerons d'employer tous les moyens légitimes dont nous disposons afin de créer ce genre de situation.

M. Alexander: Je comprends.

M. Taylor: Je m'excuse tout de même. Je n'ai pas de programme précis parce que je ne crois pas que cela soit possible.

M. Alexander: Non. Je ne veux pas vous laisser entendre que je croyais à l'existence d'un tel programme. Je sais que vous avez fait des recommandations admirables mais il me semble, après avoir entendu certains témoins, que les Nigériens poursuivent sans relâche la victoire à laquelle ils aspirent et que les Biafrais, de leur côté, ne veulent pas lâcher prise. Je me demande si l'objectif premier ne devrait pas être d'amener une nation à prendre les devants en demandant la cessation des hostilités.

M. Taylor: En effet, si ce moyen est bon, nous devrions y avoir recours, mais à mon sens il vaudrait encore davantage si nous agissions de concert avec d'autres nations...

M. Alexander: Oui.

M. Taylor: ...parce qu'une seule voix ne vaut pas autant que plusieurs. Cela pourrait être l'un des éléments d'une situation en pleine évolution. Nous devrions être libres d'opter en ce sens.

M. Alexander: Je sais que nous nous intéressons tous à la théorie de la non-intervention. A mon sens, cette théorie a été bien exposée devant notre Comité. Avez-vous observé cependant que, par suite d'une crise de cette sorte, laquelle est assurément étrange et unique en son genre comme vous l'avez souligné, nous tendons à nous éloigner de la question en jeu? En d'autres termes, nous ne prenons pas une attitude aussi ferme à l'égard de la non-intervention. Au contraire, s'il est impossible de régler des luttes intestines, nous ne pouvons plus continuer à prétendre que la seule politique à suivre est celle de la non-intervention. Les nations commencent à se raviser un peu à cet égard. N'est-ce pas là votre propre impression?

M. Taylor: J'ai en effet éprouvé ce sentiment et je l'admets avec beaucoup d'hésitation car il me semble qu'il constitue une objection légitime envers ceux d'entre nous qui voudraient voir une participation canadienne plus active. Ce précédent peut être très dangereux si nous commençons tous à nous immiscer dans les situations internes des uns et des autres. Si j'ai fait une réserve dans ce cas c'est qu'il s'agit d'une calamité tellement affreuse qu'il est virtuellement impossible de lui trouver un précédent.

M. Alexander: Par ailleurs, monsieur Taylor, vous avez laissé entendre que nous devrions peut-être ne pas trop nous inquiéter actuellement des formalités et répercussions d'un caractère diplomatique.

M. Taylor: C'est bien ce que j'ai affirmé. C'est exactement mon opinion en ce qui con-

cerne le cas à l'étude bien que je ne fasse pas cas habituellement de ces contingences à titre de courriériste diplomatique.

• 2145

M. Alexander: Monsieur Taylor, notre groupe a été d'avis, et il l'est toujours d'ailleurs, que certains de nos membres pourraient jouer un rôle utile en devenant des observateurs non militaires et en se rendant en Afrique, particulièrement au Nigeria et au Biafra, pour constater la situation de visu, après quoi ils reviendraient nous faire rapport. Je parle de représentants parlementaires. Voyez-vous une portée utile à ce genre de rôle? Aurait-il une signification quelconque?

M. Taylor: Je crois qu'inévitablement on attacherait de l'importance à l'apparition d'une délégation parlementaire dans les deux pays en cause. Je n'ai pas lu le texte de la recommandation contenue dans vos délibérations d'hier, et j'ignore ce qu'on a pu en dire, de sorte qu'en quelque sorte je parle actuellement sans connsissance de cause.

M. Alexander: Voici. Et si je me trompe, mes collègues me reprendront sans doute. La recommandation est très simple. Tout bonnement, ayant apparemment reçu nos renseignements à la suite d'observations faites d'abord d'un seul côté puis de l'autre, nous avons eu peine à concilier le tout. Le Comité a donc jugé dans sa sagesse, bien qu'aucune décision n'ait encore été prise, qu'il serait peut-être recommandable de nous rendre sur les lieux à titre de parlementaires seulement, non afin de jouer un rôle militaire, pour en revenir ensuite et faire rapport de nos observations. Trois ou quatre parlementaires pourraient-ils remplir un rôle important à cet égard?

M. Taylor: Je le crois.

M. Alexander: De quelle façon?

M. Taylor: En vous y rendant. Je songe uniquement à toutes les objections qu'on pourrait soulever. Du moment que vous rendriez visite aux deux pays en cause, et si vos démarches maintenaient un certain équilibre, et en autant que vous prendriez les mesures nécessaires pour vous assurer que ni l'un ni l'autre de ces pays ne cherchent à vous tromper, je suis sûr en effet que vous pourriez jouer un rôle utile. Ce rôle serait significatif, si j'ose dire, et en tenant dûment compte de votre puissance d'observation et ainsi de suite, non pas tant pour les constatations que vous pourriez faire mais parce que votre visite démontrerait l'intérêt que vous portez à la question et le souci qu'elle vous cause. Lorsque j'étais à Umuahia, on m'a informé que M. Brewin, M. MacDonald et enfin M. Stephen Lewis furent les premiers parlementaires de pays étrangers à visiter le Biafra. Je ne sais s'il en est ainsi mais je n'ai assurément entendu parler d'aucun autre visiteur et c'est bien là ce que m'ont dit les Biafrais. Cela constituait pour eux un facteur de leur situation politique.

M. Alexander: Et qu'en pensait le gouvernement fédéral?

M. Taylor: Je ne me suis pas informé. Je puis toutefois l'imaginer. Je ne plaisante d'aucune façon. S'il a exprimé une opinion, soit privément ou en public, je n'en ai pas entendu parler. Je ne suis pas au courant mais je suppose qu'il s'opposait à ces visites.

M. Alexander: Je vois. Le gouvernement fédéral a-t-il réellement tenté de fournir de l'aide aux Biafrais?

M. Taylor: Je ne puis me prononcer là-dessus parce que je n'ai rien constaté personnellement. J'ai seulement visité Calabar après que les troupes fédérales s'en fussent emparé en octobre dernier et il était encore trop tôt pour apprécier l'apport sous forme de secours, d'une façon équitable pour les fédéraux. Leurs troupes venaient d'investir l'endroit. Des tireurs biafrais se trouvaient encore embusqués aux abords de la ville et ainsi de suite. La situation était extrêmement chaotique. On nous a permis d'entrer, puis on nous en a fait sortir très rapidement dans le but évident de nous montrer que les fédéraux étaient en possession de cet endroit. Je n'ai fait aucune observation sur place. Tout renseignement m'est venu de seconde main et il est à prendre ou à laisser. Un grand nombre de missionnaires et d'aides bénévoles appartenant à divers groupes et à des sectes religieuses opérant au Biafra, qui ont des représentants dans l'autre pays et peuvent communiquer avec eux, rapportent que la situation de ce côté est loin d'être satisfaisante en ce qui concerne la distribution juste et efficace des approvisionnements de vivres, mais je suis convaincu que vous pourriez sans peine trouver de meilleurs témoins que moi à cet égard.

M. Alexander: Au contraire, vous êtes un témoin excellent. Sans aucun doute.

Si je comprends bien, l'Ibo instruit a pris le maquis et le gouvernement militaire n'est pas tendre envers lui. Existe-t-il un programme systématique qui tendrait à éliminer l'élite instruite?

• 2150

M. Taylor: Du côté fédéral?

M. Alexander: Oui.

M. Taylor: Je n'ai jamais constaté l'existence d'un tel programme, ni en ai-je entendu parler, si vous voulez laisser entendre que les autorités officielles de Lagos ont élaboré un plan systématique à l'échelon le plus élevé. Je n'ai relevé aucun indice en ce sens. Il n'y a aucun doute que des atrocités ont été commi-

ses et que la terreur règne partout. Je pourrais dire, chez les Biafrais, qu'un programme de cette nature existe. Ce n'est pas du tout la même chose qu'affirmer qu'il y en a un effectivement.

M. Alexander: Alors, pourriez-vous répondre à la question que voici, monsieur Taylor? D'après ce que vous avez vu et entendu, serait-il exact de dire que les instruits ont été soumis à de plus grandes atrocités que les non-instruits?

M. Taylor: Je ne me le suis jamais demandé. Je ne sais vraiment pas. J'essaie de voir quels facteurs entreraient en ligne de compte ici. Je ne sais pas. Au cours de mon enquête sur un cas d'atrocité en particulier, j'ai interrogé des instituteurs et des gens qui avaient du mal à s'exprimer en anglais et qui n'étaient manifestement pas très instruits. Chez tous, j'ai vu de l'animosité, de la terreur, de la peur, de l'horreur. Je ne saurais dire dans quels groupes ces sentiments étaient les plus vifs.

M. Alexander: Merci, monsieur Taylor.

Le vice-président: Monsieur Legault.

M. Legault: Monsieur le président, quelques brèves questions seulement, dont une que je destinais à M. Bezanson, qui nous a certainement bien dépeint la situation, en revenant plusieurs années en arrière pour en expliquer les causes. Quelques années avant la guerre, nous a-t-il rappelé, le Nord et peut-être l'Ouest, je pense, avaient songé à la sécession, c'est-à-dire à relancer la question et à se séparer. Voici qu'on en arrive à la conclusion que ce sont ces régions qui s'opposent à la sécession de l'Est, c'est-à-dire des Ibos. A-t-on jamais soulevé ce point dans vos entretiens avec les représentants d'un côté ou de l'autre?

M. Taylor: Oui. Et peu importe l'interlocuteur, il est toujours porté à dire que c'est l'autre côté qui est le véritable facteur de division; c'est entièrement la faute de l'autre, et c'est là une réaction naturelle. Mon opinion à moi, si elle vaut quelque chose, c'est que les trois principaux groupes en présence au Nigeria doivent se partager la responsabilité—dont je ne saurais fixer la part de chacun—de l'échec de la Fédération, si l'on prend l'histoire de la Fédération dans son ensemble.

M. Legault: D'après vous, pourquoi ces régions—le Nord et l'Ouest—ont-elles modifié leurs vues sur la sécession et ne veulent-elles plus permettre cela même qu'elles désiraient au début?

M. Taylor: J'aurais aimé que vous posiez cette question au témoin qui m'a précédé, car il est allé dans l'Ouest à un autre titre que moi. Je ne pense pas être qualifié pour vous répondre.

M. Legault: Une deuxième question. Par la force des choses, vous avez fait certaines suggestions quelque peu draconiennes à mes yeux—mais il faut dire que la situation les justifie, comme l'ont dit plusieurs fois certains membres qui vous ont interrogé—quant à la suspension des règles traditionnelles de diplomatie.

D'une part, vous reconnaissez que la plupart des pays d'Afrique membres de l'Organisation pour l'unité africaine avaient raison de préconiser la non-intervention après leur analyse de toute la situation. C'est leur point de vue, que nous nous devons certes d'examiner avec grand soin. D'autre part vous proposeriez des mesures plus draconiennes de notre part. N'êtes-vous pas d'avis qu'il serait peut-être sage de nous en tenir aux conseils de ceux qui craignent la même situation dans leur pays?

• 2155

M. Taylor: Nous ne doutons pas que leurs craintes soient réelles, mais la situation est telle qu'il ne faut pas nous laisser retenir ou détourner par leur désir de voir les puissances non africaines se tenir à l'écart des affaires africaines. Selon moi, je le répète, la situation est si grave qu'on ne doit tout simplement pas laisser entrer en jeu bon nombre des éléments normaux de dissuasion.

Je pense avoir fourni une réponse raisonnable à faire à ces nations africaines. Inutile d'en faire une polémique ni de la rendre publique, mais nous devrions leur demander discrètement en quoi, pour elles, la situation actuelle diffère d'une situation éventuelle en Afrique du Sud qui leur ferait effectivement souhaiter notre intervention, comme c'est le cas aujourd'hui pour la Rhodésie.

M. Legault: Ma dernière question. Nous parlions de la possibilité d'aller de l'avant et on a fait certaines propositions, que le Nigeria pourrait accepter ou ne pas accepter. Étiez-vous au courant de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet d'un message du Nigeria selon lequel toute intervention ou mesure non acceptée au préalable par le gouvernement nigérien serait interprétée comme une intervention ou une situation très grave qui ne saurait être prise à la légère?

M. Taylor: Oui.

M. Legault: Si je soulève la question, c'est uniquement pour faire voir qu'on a exploré cette voie.

M. Taylor: Je savais que c'était là l'attitude du Nigeria, attitude fort défendable d'ailleurs; mais ce ne doit pas être, à mon sens, le critère absolu de la politique étrangère du Canada dans cette affaire. Cela doit peser fort dans la balance, mais nous ne devons pas nous laisser retenir par eux, du moins pour ce qui est de nos *Hercules*.

M. Legault: Oui, mais ne pensez-vous pas, comme M. Alexander, que la négociation avec le Gouvernement militaire fédéral est une meilleure solution pour ne pas compromettre nos chances d'améliorer la situation, à l'heure où il adopte une attitude un peu moins inflexible et où nous gagnons du terrain à cet égard?

M. Taylor: J'ai tenté de faire valoir que cela serait la solution idéale si nous pouvions jouer un rôle vraiment efficace au sens humanitaire et politique, car l'un ne va pas sans l'autre, à mon point de vue, avec l'entière collaboration du gouvernement nigérian et que nous devrions sans cesse tâcher d'y parvenir. Mais si nous estimons que le Nigeria ne collabore pas assez pour que notre secours soit aussi efficace qu'il le devrait, il nous faudrait songer à prendre des mesures, même si elles déplaisent au gouvernement nigérian.

C'est une question délicate, bien sûr. Nous devons évaluer notre influence à Lagos. Si elle est le moindrement fructueuse, nous nous en servons; nous nous mettons de la partie. Mais si elle ne nous avance à rien, nous devrons envisager une autre action qui pourrait nous faire perdre toute influence à Lagos, mais ce sera une influence qui se sera déjà révélée peu efficace.

M. Legault: Merci, monsieur Taylor.

Le vice-président: Monsieur Anderson.

M. Anderson: Monsieur Taylor, la déclaration que vous nous avez d'abord lue et qui, de votre humble aveu, était incorrecte—il s'agissait de la déclaration dont vous étiez vous-même l'auteur, je pense. . .

M. Taylor: Ah, oui.

M. Anderson: Était-ce avant ou après la première série d'actes d'atrocité qui, sauf erreur, ont coûté la vie à quelque 30,000 Ibos?

M. Taylor: Oh, c'était après. C'était après l'éclatement de la guerre. Ces atrocités, dans le Nord, ont eu lieu en 1966 et ce dont je parle était en 1967.

M. Anderson: Oui. Plus loin vous avez dit que les Ibos avaient bonne raison de craindre le génocide ou du moins des atrocités encore bien pires à cause des événements d'alors. . .

M. Taylor: Et des événements subséquents.

M. Anderson: Oui. Pourriez-vous me dire comment vous avez pu vous tromper à ce point, pourquoi votre rapport ne tenait pas compte du massacre de ces 30,000 personnes?

M. Taylor: J'en ai tenu compte. J'aurais peut-être dû préciser le contexte de cette remarque. Je parlais de la situation militaire; c'était juste après la chute de Calabar. J'ai dit qu'après la chute de Calabar et l'attaque des forces fédérales contre Port Harcourt, attendue d'un jour à l'autre, l'étau se refermait—et ainsi de suite—et qu'il ne restait plus grand temps. Je parlais de la situation militaire. Si je me suis trompé, c'est que dans mon évaluation du désir de résister des Ibos, je n'ai pas donné assez de poids à des facteurs comme le massacre du Nord.

• 2200

M. Anderson: Vous n'avez pas de raison véritable pour ne pas l'avoir évalué? Ce n'était qu'un oubli?

M. Taylor: C'était un manque de connaissances de la situation nigeriane et aussi parce que diverses personnes m'avaient mal informé en toute bonne foi et que j'ai moi-même commis une erreur de jugement.

M. Anderson: Voici ma prochaine question, monsieur. Vous vivez maintenant en Grande-Bretagne, si je comprends bien, et vous êtes probablement là depuis assez longtemps pour comprendre le régime politique britannique. Croyez-vous que des instances du Canada auprès du gouvernement britannique en faveur d'une cessation des envois d'armes auraient du succès, vu que même le parti travailliste de Grande-Bretagne n'a pu faire changer d'idée au premier ministre?

M. Taylor: Ce serait un facteur parmi bien d'autres. Il est vrai que le gouvernement travailliste n'a pas tenu compte de la résolution de la Conférence du parti travailliste tenue à Blackpool—et à juste titre, à mon avis, du point de vue politique et constitutionnel—tout comme il n'a pas tenu compte de diverses autres résolutions de la Conférence. Mais ce n'est là qu'un élément de pression. Il y a aussi la pression de l'opinion publique. Il ressort de tous les sondages d'opinion en Grande-Bretagne que l'approvisionnement d'armes est une mesure impopulaire et qu'un large secteur, voire la majorité, de la population appuie le Biafra. Par exemple, au sujet de la pression de la presse, le *Times*, le *Guardian* et d'autres ont réclamé un terme aux envois d'armes. Sur le continent, le senti-

ment est hostile à la Grande-Bretagne. Je me trompe peut-être ici, mais récemment quelque part—en Suisse, je pense—une foire britannique a dû fermer ses portes—vrai je ne suis pas du tout sûr de mon dire dans ce cas—à cause de l'hostilité à la politique de la Grande-Bretagne à l'égard du Biafra. Avec toutes ces pressions, dans une situation fluide, qui sait? Une de plus fera peut-être pencher la balance, car les Britanniques ont formulé des réserves relativement aux envois d'armes. M. George Thomson a promis avec de fortes réserves de les supprimer—je ne citerai pas ses paroles exactes à ce propos car elles sont consignées et je ne les sais pas par cœur—s'il se trouvait que les armes servaient à d'autres fins qu'à une répression qu'on pourrait considérer comme légitime de l'insurrection.

M. Anderson: Non, voici ce que je veux dire. Inversons les rôles et supposons que la Grande-Bretagne nous formule pareille recommandation. Peut-être serions-nous portés à dire que ses conseils ne nous intéressent pas et qu'elle peut les garder pour elle, plutôt qu'à les accepter.

M. Taylor: Je pense que j'ai employé les mots «publiquement ou dans le privé»—sinon j'aurais dû les employer. Je ne sais pas car je ne suis pas membre du gouvernement. Je ne sais pas ce que vous avez déjà dit dans le privé. Encore une fois, je l'ai dit en d'autres occasions, je pense que si les voies diplomatiques ordinaires ne suffisent pas, dans une situation aussi horrible que celle-ci, nous devons recourir à des déclarations publiques.

M. Anderson: Oui. Vous avez mentionné plus tôt le raisonnement qui vous a amené à conclure qu'on épargnerait plus de vies par des envois d'armes que par des envois de vivres. Par exemple, vous avez exprimé l'avis que nous devrions couper les vivres à la Grande-Bretagne. Iriez-vous un peu plus loin—car, je le crains, votre raisonnement me force à aller plus loin—pour dire que nous devrions aussi demander aux Français d'accroître leurs expéditions d'armes au Biafra.

M. Taylor: Non, parce que les Français diront qu'ils ne fournissent pas d'armes et je ne sais franchement pas s'ils en fournissent ou non.

M. Anderson: Mais néanmoins, si ce n'est pas la France, les nations qui envoient des armes devraient être...

M. Taylor: Non, non, excusez-moi. Vous et votre collègue, David, avez cherché à m'amener à pousser mon raisonnement jusqu'à la destruction de tout mon argument, et je m'y refuse absolument. Je considère qu'il est tout à fait—quel est l'adjectif correspondant à anathème?—mauvais du point de vue de la politique traditionnelle du Canada de nous lancer dans la course aux armes.

M. Anderson: Mais pas logiquement.

M. Taylor: Mes propos se réduisent à une proposition simple et logique que je ne regrette pas d'avoir exposée, car je n'y vois rien d'embarrassant. Cette proposition simple et logique, c'est que la façon la plus rapide de mettre un terme à la famine au Biafra serait d'accroître les envois d'armes au Biafrais, car cela entraînerait une impasse militaire plus vite que n'importe quelle autre mesure. A mon sens, il est absolument irréaliste que le Canada se mette de la partie.

M. Anderson: Je vois ce que vous voulez dire. Je suis sûrement d'accord avec vous, Charles.

M. Taylor: Permettez-moi de préciser ma pensée. Je n'essaie pas de jouer au plus fin. Je veux bien faire comprendre que nous tous qui nous préoccupons légitimement des causes humanitaires au Biafra devons tenir compte des réalités politiques et militaires et qu'il ne suffit pas de dire que nous leur enverrons de l'aide sans nous soucier des conséquences ou de l'efficacité de notre geste. Mes idées sont tellement arrêtées à ce sujet que je ferais les mêmes déclarations, même si vous pouviez vous en servir pour, en quelque sorte, me mettre à l'embarras.

M. Anderson: Je n'essaie pas de m'en servir pour vous embarrasser, si je puis vous interrompre.

M. Taylor: Voilà où je veux en venir.

• 2205

M. Anderson: Je n'essaie pas de m'en servir pour vous embarrasser. A mon sens, vous avez bien raison de dire que nous ne pouvons pas considérer l'aspect humanitaire seul, tiré de son contexte. Si j'ai soulevé la question, c'est uniquement que votre raisonnement vous a fait prendre une certaine position et que ce raisonnement, je pense, vaut pour ma déclaration. Cela ne ferait-il qu'encourager la discussion sur ce point, que ce serait utile. Je ne dis pas que j'essaie de vous amener malgré vous à donner des conseils au gouvernement canadien. Je parle seulement du raisonnement. Je l'ai d'ailleurs dit au début de mes remarques.

M. Guay (Saint-Boniface): Auriez-vous la même attitude au sujet du Vietnam?

M. Anderson: Ainsi, sur le plan du raisonnement, Charles, je pense que nos positions ne sont pas tellement différentes. Vous avez fait une déclaration très logique et j'examinais le raisonnement qui y a présidé, tout simplement.

M. Taylor: Logiquement, je partage vos vues, mais, encore une fois, je ne préconiserais pas pareille mesure comme politique du gouvernement canadien.

M. Anderson: Je ne pense surtout pas que vous l'avez fait.

Vous avez déclaré aussi que l'opinion mondiale a peut-être persuadé Lagos de ne pas attaquer la piste d'atterrissage, ou du moins d'en permettre l'utilisation.

M. Taylor: C'est une possibilité que m'ont fait voir les secouristes de Sao Tome, qui ne pouvaient s'expliquer que tous leurs vols passaient et que le feu des avions était si peu efficace.

M. Anderson: L'acceptez-vous vous-même?

M. Taylor: Je ne sais pas. Je ne sais vraiment pas. Je pense que c'est une possibilité, mais je ne suis pas sûr. Par exemple, ces derniers jours, ils ont fait subir un bombardement en règle à la piste d'atterrissage et, me dit-on, ils ont répété le bombardement en plein jour encore plus récemment. Il semble donc y avoir suite logique ici.

M. Anderson: Il est un drôle de problème pour quelqu'un qui n'est jamais allé là-bas: les avions nigérians sont pilotés par des hommes d'expérience—bien sûr, ce ne sont pas des Nigériens, mais des Égyptiens, qui sont quand même de bons pilotes—et pourtant ils n'essaient même pas de voler la nuit ni de fermer cet aérodrome.

M. Taylor: Oui, et ils font très peu d'efforts pour attaquer les objectifs militaires.

M. Lewis: Ils ont fait des attaques.

M. Brewin: Bon nombre de leurs avions se sont écrasés lors de vols de nuit; voilà une des raisons. Je voulais que vous le sachiez.

Le vice-président: Je souhaiterais, par souci d'ordre, que le député expose son point. Il s'agit soit d'une explication sur une question personnelle, soit d'un rappel au Règlement, soit d'un renseignement à donner. Ce faisant, notre séance se déroulera de façon bien plus ordonnée.

M. Lewis: Nous avons été sages.

Le vice-président: Vous avez été pas mal sages toute la soirée, je l'avoue. N'allons pas avoir une débâcle maintenant. Il ne reste plus que trois témoins.

M. Anderson: Je reviens à la question des avions. Je ne connais rien de la situation, n'étant pas allé là-bas, mais il me semble qu'on a décidé de ne pas attaquer les avions en vol de nuit. Conviendriez-vous que c'est peut-être le cas ou que c'est là une possibilité?

M. Taylor: Je pense que c'est là une possibilité. Je ne dirais pas que c'est probable, car je ne sais pas et je ne crois pas que personne le sache en dehors des milieux officiels de Lagos.

M. Anderson: Venons-en à la question des équipes d'observateurs. Estimez-vous que les équipes d'observateurs peuvent effectivement contribuer à réduire les atrocités en gênant l'action des forces fédérales?

M. Taylor: Je ne suis pas allé du côté des fédéraux avec l'équipe d'observateurs de sorte que je n'ai pas d'idées bien précises là-dessus. Mais d'après ce que j'ai lu de leurs rapports et des versions de mes collègues, qui ont voyagé avec eux, du moins dans les régions où sont les observateurs, je pense qu'il est raisonnable de croire qu'ils ont eu un certain pouvoir de dissuasion.

M. Anderson: Vous seriez donc en faveur de les accroître, même s'ils ne peuvent aller que du côté des forces fédérales.

M. Taylor: Non, je n'ai pas dit cela et je ne dirais pas non plus. J'aimerais d'abord voir l'égalité se réaliser. Avant d'accoître le nombre des observateurs d'un côté, j'aimerais que nous ayons une mission semblable de l'autre côté.

M. Anderson: D'accord. Mettons qu'il soit impossible de réaliser l'égalité que vous souhaitez, croyez-vous quand même que l'accroissement numérique des observateurs du côté nigérian contribuerait à réduire les atrocités commises par les troupes nigérianes?

M. Taylor: Cela se pourrait bien, en effet, mais je ne vois pas pourquoi cela serait impossible. Les Biafrais l'accepteraient, pour autant que je sache. Ils accueilleraient bien, ont-ils dit, presque n'importe quel envoyé du Canada.

M. Anderson: Exact. Mais il est possible, monsieur Taylor, que les Nigérians refusent de permettre aux équipes d'observateurs d'aller au Biafra, si nous voulons en envoyer. Devant cette possibilité, nous voulons savoir où les équipes d'observateurs feront le plus de bien.

M. Taylor: Je n'accepterais cela que comme point de départ de négociations avec les Nigérians, pour voir combien d'influence nous avons sur eux et combien nous pouvons en garder du point de vue des effets que leur adoption d'une telle ligne de conduite pourrait avoir sur l'opinion mondiale; et ce pourrait être là un facteur très décisif. Si cette

tentative échoue, il faudra nous réorienter. Sans en être certain, j'ai l'impression que nous sous-estimons notre puissance de négociation avec Lagos. Je n'en sais rien, mais c'est possible.

M. Anderson: Le point que vous mentionnez est intéressant, à mon avis, car je commence à croire qu'il y a un défaut de communication entre nos représentants à Lagos et Ottawa. Nous avons entendu trop de témoins déclarer que Lagos ne nous présente pas les faits comme ils sont et qu'avec un peu plus d'efforts, nous aurions de meilleurs résultats. Avez-vous, sur notre mission à Lagos, quelque renseignement qui permettrait de conclure qu'elle ne s'efforce pas assez d'influencer les Nigériens?

M. Taylor: Non; il y a onze mois que je ne suis plus allé à Lagos. Quand j'y étais, notre représentation là-bas m'a fait une excellente impression, mais je n'ai aucun témoignage immédiat sur ce qu'on y a fait, ou dit, récemment.

M. Anderson: D'après vous, il faudrait en arriver à ce que les adversaires se tiennent mutuellement en échec du point de vue militaire. Trouvez-vous que le terme s'applique plus ou moins à la situation actuelle? Si je pose cette question, c'est qu'il ne semble pas y avoir eu beaucoup de changements sur le front ces derniers jours, et même ces dernières semaines, d'après ce que je vois.

• 2210

M. Taylor: Autant qu'on en puisse juger, la situation se présente, depuis deux ou trois semaines, sous un jour différent, apparemment à la suite de fournitures d'armes plus considérables aux Biafrais. Il n'est donc guère possible de dire que les adversaires se mettent mutuellement en échec, sauf que la région en cause reste à peu près la même. Ce qui s'est passé, c'est que les troupes fédérales ont pénétré plus avant et pris une ville comme Okigwi, par exemple, pour en être délogées quelques jours plus tard par les Biafrais. La même situation existe tout le long du front sud. C'est dans ce sens qu'on peut dire que les adversaires se tiennent en échec.

M. Anderson: Mettons que les Biafrais obtiennent des armes en plus grande quantité. Quel serait le point d'échec mutuel qui entraînerait, selon vous, des conséquences politiques? Pensez-vous au double du territoire que les Biafrais occupent à l'heure actuelle, ou au triple, ou à toute la région de l'Est?

M. Taylor: Il est évident que les Biafrais veulent avoir toute la région orientale. Ce que j'envisage, c'est le changement dans la situation politique et diplomatique qui s'ensuivrait si les Biafrais, non seulement maintenaient leurs positions actuelles, qui sont à présent très fluides et changeantes, mais repoussaient aussi les troupes fédérales à un ou deux endroits de première importance et reprenaient une ou deux villes-clefs. Dans ce cas, certains pays, y compris la France, examineraient peut-être à nouveau leur position diplomatique officielle. Les Biafrais semblent le croire et je soupçonne qu'ils ont raison.

M. Anderson: Vous estimez donc que la reconnaissance diplomatique par un certain nombre de pays serait décisive dans cette guerre?

M. Taylor: Oui. Voici comment je l'exprimerai: La stratégie des Biafrais est, à mon avis, tant politique que militaire, ce qui est, d'ailleurs, le cas de toute stratégie en temps de guerre, c'est-à-dire que le pays en cause essaie de faire tourner les événements militaires de façon à ce qu'il en tire certains avantages politiques et diplomatiques.

M. Anderson: Oui.

M. Hymmen: Monsieur Taylor, nous siégeons déjà depuis deux heures et je n'ai que deux questions à poser qui ne prendront que peu de temps, je l'espère. Je ne voudrais pas donner l'impression de minimiser l'importance de nos délibérations, qui, je crois, expriment l'opinion et les sympathies du peuple canadien. Le Canada est, évidemment, un pays unique; mais sommes-nous uniques, c'est-à-dire les seuls? Savez-vous si quelque autre parlement—ou gouvernement—se préoccupe du Biafra au même point que nous semblons le faire?

M. Taylor: Oui, monsieur. Je ne sais au juste si un autre parlement a institué un comité comme le nôtre, bien que cela soit possible, mais l'opinion publique s'en émeut certainement et les parlements des pays en cause doivent refléter cette inquiétude; je ne me suis pas rendu récemment dans ces pays, mais en Suisse et en Scandinavie surtout, il y a un ferment considérable d'agitation à ce sujet. On dit que c'est également le cas en Allemagne de l'Ouest et, dans une forte mesure, en France. Je ne le sais que par ouï-dire, évidemment, mais je crois qu'il serait facile de documenter ces assertions.

M. Hymmen: La raison pour laquelle j'ai posé cette question, c'est que j'entends revenir à la proposition d'envoyer un comité parlementaire du Canada dans la région. Je connais bien l'apport de l'Allemagne de l'Ouest; j'ai, en effet, appris, lors d'un entretien avec un de ses parlementaires très importants que la contribution de ce pays était de l'ordre de

6 millions de dollars. Les Pays Scandinaves, le gouvernement de l'Allemagne fédérale, et d'autres encore, sont-ils plus représentés dans la région que nous? Nous tenons à agir par l'intermédiaire de la Croix Rouge internationale, de sorte que nous n'y avons pas de représentation directe.

• 2215

M. Taylor: Certainement pas au Biafra. Comme je l'ai déjà dit, je crois que MM. Brewin et Macdonald y étaient les deux premiers parlementaires d'un pays quelconque; je puis me tromper, mais c'est ce que m'ont dit les Biafrais.

M. Hymmen: Pour en revenir à ma question. J'ai l'impression que certains pays qui contribuent bien davantage à l'effort déployé pourraient se formaliser de l'envoi par le Canada d'un groupe de parlementaires au Biafra. Est-ce une conséquence possible?

M. Taylor: Je n'y avais pas songé, mais il me semble que ce ne serait pas inévitable; il n'est pas nécessaire, non plus, d'en faire une initiative purement canadienne, à l'exclusion d'autres parlements.

M. Hymmen: Je changerai maintenant de thème. Il me semble qu'on a demandé hier, au pied levé, au témoin, quelle serait le volume des secours requis d'ici le mois de décembre ou janvier, et vous y avez très bien répondu. On nous disait hier qu'il faudrait un minimum de 200 tonnes environ par nuit, et vous avez déclaré qu'il pourrait bien s'agir de 3000 tonnes par jour ou par nuit.

M. Taylor: Ce serait d'ici décembre.

M. Hymmen: D'ici décembre ou janvier, oui.

M. Taylor: Cette évaluation est celle du représentant d'une agence de secours. Il faudrait que je consulte mes notes. Je crois qu'il s'agit du Dr Middelkoop, du Conseil mondial des Églises, mais il me faudrait vérifier. C'est, en tout cas, le chiffre que m'a indiqué une source digne de confiance.

M. Hymmen: Vous avez, toutefois, dit qu'outre les protides qu'on envoie à l'heure actuelle, il faut aussi des aliments à résidus fibreux, qui stimulent la digestion.

M. Taylor: Oui, les 3,000 tonnes comprennent cette catégorie de vivres.

M. Hymmen: En tant que profane, je crois qu'il s'agit là de blé, de céréales et de farine, n'est-ce pas?

M. Taylor: Oui, ainsi que du riz et d'autres aliments du même genre.

M. Hymmen: Ce sont des choses que le Canada pourrait immédiatement fournir et charger sur un bateau.

Le vice-président: Pour votre gouverne, monsieur Hymmen, le sous-comité du Comité des relations étrangères pour l'Afrique du Sud du Sénat des États-Unis a tenu certaines audiences. Le bureau du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a envoyé un exemple des procès-verbaux de ces séances. Si quelqu'un parmi les membres du comité veut les consulter, ces textes seront confiés au Secrétaire. C'est la seule autre enquête dont j'aie connaissance à l'heure actuelle.

M. Brewin: Puis-je poser une question sur ce point? N'est-il pas vrai, monsieur Taylor, que la Chambre des communes anglaise l'a débattu très longuement, à deux ou trois reprises au moins?

M. Taylor: Je crois que la Chambre devait se réunir à nouveau hier ou avant-hier—j'ai perdu le fil des événements en Grande-Bretagne—mais il y a certainement eu des débats à ce sujet, y compris celui, resté célèbre, du mois de juin ou juillet dernier, où George Thomson à fait sa déclaration sur les fournitures d'armes. La dernière fois était le jour où la Chambre a été rappelée au cours des vacances parlementaires, en août—ce qui n'était pas arrivé depuis 1933 ou 1939—pour délibérer sur la crise tchécoslovaque. Le lendemain, les députés ont débattu la situation du Nigéria et du Biafra. La séance était quelque peu tumultueuse et l'affaire a été étouffée par les discours avant qu'on en soit arrivé au vote; au moment où l'Orateur a imposé la fin du débat, bon nombre de députés réclamaient la mise aux voix dont ils attendaient un résultat défavorable au gouvernement sur le point des livraisons d'armes.

M. Lewis: D'autres membres du comité voudraient-ils poser des questions?

Le vice-président: Encore deux, MM. Gibson et Howard.

M. Gibson: Monsieur Taylor, si nous nous écartons en l'occurrence de l'usage et des traditions diplomatiques, comme vous le proposez, est-ce que nous ne risquerons pas fortement de créer une situation analogue à celle du Viet-Nam?

M. Taylor: Je ne vois pas très bien les étapes qui nous y mèneraient.

M. Gibson: Il s'agirait d'une puissance étrangère s'ingérant dans les affaires d'un État souverain.

M. Taylor: Il me semble que c'est là une affirmation des plus générale qu'on peut

interpréter de façons très diverses. Je ne vois aucune analogie, sauf sur le plan purement technique, entre une tentative d'intervenir pacifiquement et par la voie diplomatique, en recourant à toutes sortes de moyens politiques pour mettre fin à la guerre au Nigéria, et l'intervention des États-Unis au Viet-Nam. De quelque façon qu'on puisse justifier celle-ci, c'est une participation militaire. Je ne vois là aucune similitude.

M. Gibson: Les Américains n'ont-ils pas commencé par envoyer des observateurs, et l'affaire n'a-t-elle pas bientôt pris l'envergure d'une guerre menée par eux?

M. Taylor: Oui, c'est vrai, mais je ne vois aucun parallèle entre le Nigéria et le Viet-Nam. Je consignerai, d'ailleurs, au compte rendu que, selon les Américains, il n'y a là aucune ingérence de leur part, car ils ont été invités par le gouvernement du Sud-Vietnam. Je n'accepte pas cette explication, mais c'est la distinction qu'ils feraient.

Le vice-président: Avez-vous terminé?

M. Howard (Okanagan-Boundary): Monsieur le président, comme il se fait tard, vous apprendrez certainement avec plaisir que la plupart de mes questions ont trouvé une réponse au cours des délibérations. Il m'en reste, toutefois, une sur laquelle je voudrais avoir certains éclaircissements. Biafra est un tout petit pays sécessionniste. Il fait l'objet d'un blocus, son économie est en ruines; il n'a jamais eu l'occasion de constituer une caisse d'État; je ne suppose pas qu'il émette des obligations de guerre. Or, d'où lui viennent les fonds nécessaires pour mener les hostilités qu'il poursuit, même en admettant qu'on lui fasse des envois considérables?

• 2220

M. Taylor: Je n'en sais rien, mais je m'étendrai un peu plus longuement sur ce point. Je m'imagine que les Biafrais ont des fonds de réserves, puisque, autant qu'on sache, ils achètent des armes par les voies commerciales d'usage, chez les trafiquants, Or, d'où leur viennent ces fonds? Peut-être de sources étrangères, dont la France est la plus plausible, à ce qu'on dit. Je l'ignore; je n'ai aucune preuve à ce sujet.

Les Biafrais étaient en alerte, n'est-ce pas. Les difficultés s'accumulaient; ils ont pris des précautions de toutes sortes, peut-être des dispositions financières ou autres, avant l'éclatement du conflit. C'est là un aspect qui ne permet que de simples conjectures. Rien ne m'autorise à exprimer un avis catégorique. Votre hypothèse vaut autant que la mienne.

Toutefois, je préciserai un point que vous avez mentionné, en disant que ce que les Biafrais font sur leur territoire avec très peu de moyens est remarquable. Autrement dit, ils se maintiennent simplement à force d'ingénuité et d'improvisation. Compte tenu du peu de choses, du peu de pétrole par exemple, du petit nombre de véhicules motorisés, et ainsi de suite, dont ils disposent, les résultats sont étonnants. Ils ont un grand talent d'improvisation. Ils maintiennent l'État à flot et la plupart de ses fonctions normales, avec les recettes minimes du gouvernement.

Le vice-président: M. Fairweather?

M. Fairweather: Quand vous étiez à Lagos, vous êtes-vous enquis des prévisions du Haut Commissariat du Canada au sujet de la guerre? Dans le cas de l'affirmative, nos agents étaient-ils parmi les diplomates qui vous ont fait croire que les hostilités tiraient à leur fin?

M. Taylor: Pour répondre à M. Fairweather, je dirai que je me suis entretenu avec les représentants de nombreuses missions diplomatiques à Lagos, y compris le Haut Commissariat du Canada. Je n'esquive pas la question, mais je dirai deux choses. D'abord, je ne saurais, à l'étape actuelle, et sans consulter les notes que je n'ai probablement pas gardées après onze mois, discerner, parmi les autres, les opinions de nature confidentielle que certaines missions diplomatiques, dont le Haut Commissariat du Canada, ont émises au cours du résumé d'usage de la situation à l'intention des journalistes.

Deuxièmement, comme il s'agit de renseignements confidentiels—je me rends compte que je parle devant un comité du Parlement canadien—j'estime qu'il ne serait pas légitime de les révéler, même si ma mémoire ne me faisait pas défaut.

M. Fairweather: Quelque diplomate à Lagos vous a-t-il dit que la guerre risquait de durer longtemps?

M. Taylor: En toute équité, et pour autant que je m'en souvienne, certains ont peut-être fait quelques réserves; il est, d'ailleurs, toujours possible de constater des divergences d'opinion dans une même mission ou un même haut-commissariat, comme dans la plupart des situations normales ou autres.

L'impression générale que j'ai retirée alors de mes entretiens avec les diplomates en poste à Lagos était que la guerre se terminerait, sinon en quelques semaines, du moins en quelques mois; même si certains la voyaient traîner plus en longueur. D'une façon générale, c'est l'impression que j'ai eue à l'époque.

M. Fairweather: Le monde entier aussi.

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur Taylor, pour ma part et au nom du comité, de votre déposition si utile, et surtout

de vos propositions qui, je crois, ne le seront pas moins.

Votre expérience, passée et immédiate, a donné à votre concours une valeur toute particulière et je suis sûr de formuler la gratitude de tout le comité en vous exprimant mes remerciements.

Le témoin qui comparaîtra ici demain, à neuf heures et demie du matin, sera M. Stephen Lewis. Le Comité s'ajourne au lendemain, à 9 heures et demie du matin.

Appendice K

CHAPITRE IV LES DROITS DE L'HOMME[1]

1. Convention sur la Prévention et la Répression du Crime du Génocide, *adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1948*[2]

Entrée en vigueur: le 12 janvier 1951, en conformité de l'article XIII.

Enregistrée: le 12 janvier 1951, sous le n° 1021

Texte: Nations Unies, Série des Traités, vol. 78, p. 277.

États	*Signature*	*Ratification, accession (a), avis de succession (d)*
Afghanistan		22 mars 1956*a*
Albanie		12 mai 1955*a*
Algérie		31 octobre 1963*a*
Argentine		5 juin 1956*a*
Australie[3]	11 décembre 1948	8 juillet 1949
Autriche		19 mars 1958*a*
Belgique[4]	12 décembre 1949	5 septembre 1951
Bolivie	11 décembre 1948	
Brésil	11 décembre 1948	15 avril 1952
Bulgarie		21 juillet 1950*a*
Birmanie	30 décembre 1949	14 mars 1956
RSS de Biélorussie	16 décembre 1949	11 août 1954
Cambodge		14 octobre 1950*a*
Canada	28 novembre 1949	3 septembre 1952
Ceylan		12 octobre 1950*a*
Chili	11 décembre 1948	3 juin 1953
Chine	20 juillet 1949	19 juillet 1951
Colombie	12 août 1949	27 octobre 1959
Congo (*République démocratique du*)		31 mai 1962*d*
Costa Rica		14 octobre 1950*a*
Cuba	28 décembre 1949	4 mars 1953
Tchécoslovaquie	28 décembre 1949	21 décembre 1950
Danemark	28 septembre 1949	15 juin 1951
République Dominicaine	11 décembre 1948	
Équateur	11 décembre 1948	21 décembre 1949
Salvador	27 avril 1949	28 septembre 1950
Ethiopie	11 décembre 1948	1er juillet 1949
République Fédérale d'Allemagne[5]		24 novembre 1954*a*
Finlande		18 décembre 1959*a*
France	11 décembre 1948	14 octobre 1950
Ghana		24 décembre 1958*a*

[1] Pour les autres traités multilatéraux touchant le domaine des droits de l'homme, voir chapitres V, VII, XVI, XVII et XVIII.

[2] Résolution n° 260 (III), voir Comptes rendus officiels de l'Assemblée générale, Troisième session, Partie I (A/810), p. 174.

[3] Dans un avis, lors de son accession, le gouvernement de l'Australie a fait savoir qu'il étendait l'application de la Convention à tous les territoires dont les relations extérieures ressortissent à l'Australie.

[4] Dans un avis reçu par le Secrétaire-Général le 13 mars 1952, le gouvernement de la Belgique a fait savoir qu'il étendait l'application de la Convention au Congo belge et au Territoire sous tutelle de Ruanda Urundi.

[5] Dans une note accompagnant l'instrument d'accession, le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a déclaré que la Convention s'appliquerait aussi au Land Berlin.

États	*Signature*	*Ratification, accession (a), avis de succession (d)*
Grèce	29 décembre 1949	8 décembre 1954
Guatémala	22 juin 1949	13 janvier 1950
Haïti	11 décembre 1948	14 octobre 1950
Honduras	22 avril 1949	5 mars 1952
Hongrie		7 janvier 1952*a*
Islande	14 mai 1949	29 août 1949
Inde	29 novembre 1949	27 août 1959
Iran	8 décembre 1949	14 août 1956
Irak		20 janvier 1959*a*
Israël	17 août 1949	9 mars 1950
Italie		4 juin 1952*a*
Jordanie		3 avril 1950*a*
Laos		8 décembre 1950*a*
Liban	30 décembre 1949	17 décembre 1953
Libéria	11 décembre 1948	9 juin 1950
Mexique	14 décembre 1948	22 juillet 1952
Monaco		30 mars 1950*a*
Mongolie		5 janvier 1958*a*
Maroc		24 janvier 1958*a*
Pays-Bas		20 juin 1966*a*
Nouvelle-Zélande	25 novembre 1949	
Nicaragua		29 janvier 1952*a*
Norvège	11 décembre 1948	22 juillet 1949
Pakistan	11 décembre 1948	12 octobre 1957
Panama	11 décembre 1948	11 janvier 1950
Paraguay	11 décembre 1948	
Pérou	11 décembre 1948	24 février 1960
Philippines	11 décembre 1948	7 juillet 1950
Pologne		14 novembre 1950*a*
République de Corée		14 octobre 1950*a*
République du Viet-Nam		11 août 1950*a*
Roumanie		2 novembre 1950*a*
Arabie Saoudite		13 juillet 1950*a*
Suède	30 décembre 1949	27 mai 1952
Syrie		25 juin 1955*a*
Tunisie		29 novembre 1956*a*
Turquie		31 juillet 1950*a*
RSS d'Ukraine	16 décembre 1949	15 novembre 1954
Union des Républiques Soviétiques Socialistes	16 décembre 1948	3 mai 1954
République Arabe Unie	12 décembre 1948	8 février 1952
États-Unis d'Amérique	11 décembre 1948	
Haute-Volta		14 septembre 1965*a*
Uruguay	11 décembre 1948	11 juillet 1967
Venezuela		12 juillet 1960*a*
Yougoslavie	11 décembre 1948	29 août 1950
Jamaïque		23 août 1968*a*
Espagne		13 septembre 1968*a*

Déclarations et réserves[a]

ALBANIE

Au regard de l'article IX: La République populaire d'Albanie ne se considère pas liée par les dispositions de l'article IX; prévoyant que les différends entre parties contractantes au sujet de l'interprétation, de l'application et de la mise en vigueur de la Convention seront renvoyés pour examen au Tribunal international à la demande de toute partie au différend. La République populaire d'Albanie déclare qu'en ce qui concerne la compétence du Tribunal International dans les différends concernant l'interprétation, l'application et la mise en vigueur de la Convention, la République populaire d'Albanie maintiendra, comme jusqu'ici, le point de vue, selon lequel l'assentiment de toutes les parties au litige est essentiel dans chaque cas pour qu'un différend déterminé puisse être soumis au Tribunal international pour décision.

---

[a] Pour les objections soulevées par certains États contre lesdites réserves, voir pages 61 et 62.

CANADA

TREATY SERIES, 1949

No. 27

CONVENTION
ON THE
PREVENTION AND PUNISHMENT
OF THE CRIME OF GENOCIDE

Lake Success, December 9, 1948
Signed by Canada, November 28, 1949

RECUEIL DES TRAITÉS 1949

N° 27

CONVENTION
POUR LA
PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION
DU CRIME DU GENOCIDE

Lake Success le 9 décembre 1948
Signée par le Canada le 28 novembre 1949

OTTAWA
1950

CONVENTION ON THE PREVENTION AND PUNISHMENT OF THE CRIME OF GENOCIDE

THE CONTRACTING PARTIES

HAVING CONSIDERED the declaration made by the General Assembly of the United Nations in its resolution 96 (1) dated 11 December 1946 that genocide is a crime under international law, contrary to the spirit and aims of the United Nations and condemned by the civilized world;

RECOGNIZING that all periods of history genocide has inflicted great losses on humanity; and

BEING CONVINCED that, in order to liberate mankind from such an odious scourge, international co-operation is required,

HEREBY AGREE AS HEREINAFTER PROVIDED:

ARTICLE I

The Contracting Parties confirm that genocide, whether committed in time of peace or in time of war, is a crime under international law which they undertake to prevent and to punish.

ARTICLE II

In the present Convention, genocide means any of the following acts committed with intent to destroy, in whole or in part, a national, ethnical, racial or religious group, as such:

(a) Killing members of the group;

(b) Causing serious bodily or mental harm to members of the group;

(c) Deliberately inflicting on the group conditions of life calculated to bring about its physical destruction in whole or in part;

CONVENTION POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DU CRIME DU GÉNOCIDE

LES PARTIES CONTRACTANTES

CONSIDÉRANT que l'Assemblée général de l'Organisation des Nations Unies, par sa résolution 96 (1) en date du 11 décembre 1946, à déclaré que le génocide est un crime du droit des gens en contradiction avec l'esprit et les fins des Nations Unies et que le monde civilisé condamne;

RECONNAISSANT qu'à toutes les périodes de l'histoire le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité;

CONVAINCUES que, pour libérer l'humanité d'un fléau aussi odieux, la coopération internationale est nécessaire;

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

ARTICLE PREMIER

Les Parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir.

ARTICLE II

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, une groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel:

a) Meurtre de membres du groupe;

b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;

c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;

(d) Imposing measures intended to prevent births within the group;

(e) Forcibly transferring children of the group to another group.

ARTICLE III

The following acts shall be punishable:

(a) Genocide;

(b) Conspiracy to commit genocide;

(c) Direct and public incitement to commit genocide;

(d) Attempt to commit genocide;

(e) Complicity in genocide.

ARTICLE IV

Persons committing genocide or any of the other acts enumerated in article III shall be punished, whether they are constitutionally responsible rulers, public officials or private individuals.

ARTICLE V

The Contracting Parties undertake to enact, in accordance with their respective Constitutions, the necessary legislation to give effect to the provisions of the present Convention and, in particular, to provide effective penalties for persons guilty of genocide or of any of the other acts enumerated in article III.

ARTICLE VI

Persons charged with genocide or any of the other acts enumerated in article III shall be tried by a competent tribunal of the State in the territory of which the act was committed, or by such international penal tribunal as may have jurisdiction with respect to those Contracting Parties which shall have accepted its jurisdiction.

ARTICLE VII

Genocide and the other acts enumerated in article III shall not be considered as political crimes for the purpose of extradition.

The Contracting Parties pledge themselves in such cases to grant extradition in accordance with their laws and treaties in force.

ARTICLE VIII

Any Contracting Party may call upon the competent organs of the United Nations to take such action under the Charter of the United Nations as they consider appropriate for the prevention and suppression of acts of

d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;

e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

ARTICLE III

Seront punis les actes suivants:

a) Le génocide;

b) L'entente en vue de commettre le génocide;

c) L'incitation directe et publique à commettre le génocide;

d) La tentative de génocide;

e) La complicité dans le génocide.

ARTICLE IV

Les personnes ayant commis le génocide ou l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III seront punies, qu'elles sient des gouvernants, des fonctionnaires ou des particuliers.

ARTICLE V

Les Parties contractantes s'engagent à prendre, conformément à leurs constitutions respectives, les mesures législatives nécessaires pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention et notamment à prévoir des sanctions pénales efficaces frappant les personnes coupables de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III.

ARTICLE VI

Les personnes accusées de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III seront traduites devant les tribunaux compétents de l'État sur le territoire duquel l'acte a été commis, ou devant la Cour criminelle internationale qui sera compétente à l'égard de celles des Parties contractantes qui en auront reconnu la juridiction.

ARTICLE VII

Le génocide et les autres actes énumérés à l'article III ne seront pas considérés comme des crimes politiques pour ce qui est de l'extradition.

Les parties contractantes s'engagent en pareil cas à accorder l'extradition conformément à leur législation et aux traités en vigueur.

ARTICLE VIII

Toute Partie contractante peut saisir les organes compétents des Nations Unies afin

genocide or any of the other acts enumerated in article III.

ARTICLE IX

Disputes between the Contracting Parties relating to the interpretation, application or fulfilment of the present Convention, including those relating to the responsibility of a State for genocide or for any of the other acts enumerated in article III, shall be submitted to the International Court of Justice at the request of any of the parties to the dispute.

ARTICLE X

The present Convention, of which the Chinese, English, French, Russian and Spanish texts are equally authentic, shall bear the date of 9 December 1948.

ARTICLE XI

The present Convention shall be open until 31 December 1949 for signature on behalf of any Member of the United Nations and of any non-member State to which an invitation to sign has been addressed by the General Assembly.

The present Convention shall be ratified, and the instruments of ratification shall be deposited with the Secretary-General of the United Nations.

After 1 January 1950 the present Convention may be acceded to on behalf of any Member of the United Nations and of any non-member State which has received an invitation as aforesaid.

Instruments of accession shall be deposited with the Secretary-General of the United Nations.

ARTICLE XII

Any Contracting Party may at any time, by notification addressed to the Secretary-General of the United Nations, extend the application of the present Convention to all or any of the territories for the conduct of whose foreign relations that Contracting Party is responsible.

ARTICLE XIII

On the day when the first twenty instruments of ratification or accession have been deposited, the Secretary-General shall draw up a proces-verbal and transmit a copy thereof to each Member of the United Nations and to each of the non-member States contemplated in article XI.

que ceux-ci prennent, conformément à la Charte des Nations Unies, les mesures qu'ils jugent appropriées pour la prévention et la répression des actes de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III.

ARTICLE IX

Les différends entre les Parties contractantes relatifs à l'interprétation, l'application ou l'exécution de la présente Convention, y compris ceux relatifs à la responsibilité d'un État en matière de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III, seront soumis à la Cour internationale de Justice, à la requête d'une Partie au différend.

ARTICLE X

La présente Convention dont les textes anglais, chinois, espagnol, français et russe feront également foi, portera la date du 9 décembre 1948.

ARTICLE XI

La présente Convention sera ouverte jusqu'au 21 décembre 1949 à la signature au nom de tout Membre des Nations Unies et de tout État non membre à qui l'Assemblée générale aura adressé une invitation à cet effet.

La présente Convention sera ratifiée et les instruments de ratifications seront déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies.

A partir du 1er janvier 1950, il pourra être adhéré à la présente Convention au nom de tout Membre des Nations Unies et de tout État non membre qui aura reçu l'invitation susmentionnée.

Les instruments d'adhésion seront déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies.

ARTICLE XII

Toute Partie contractante pourra, à tout moment, par notification adressée au Secrétaire général des Nations Unies, étendre l'application de la présente Convention à tous les territoires ou à l'un quelconque des territoires dont elle dirige les relations extérieures.

ARTICLE XIII

Dès le jour où les vingt premiers instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés, le Secrétaire général en dressera procès-verbal. Il transmettra copies de ce procès-verbal à tous les États Membres des Nations Unies et aux non-membres visés par l'article XI.

The present Convention shall come into force on the ninetieth day following the date of deposit of the twentieth instrument of ratification or accession.

Any ratification or accession effected subsequent to the latter date shall become effective on the ninetieth day following the deposit of the instrument of ratification or accession.

ARTICLE XIV

The present Convention shall remain in effect for a period of ten years as from the date of its coming into force.

It shall thereafter remain in force for successive periods of five years for such Contracting Parties as have not denounced it at least six months before the expiration of the current period.

Denunciation shall be effected by a written notification addressed to the Secretary-General of the United Nations.

ARTICLE XV

If, as a result of denunciations, the number of Parties to the present Convention should become less than sixteen, the Convention shall cease to be in force as from the date on which the last of these denunciations shall become effective.

ARTICLE XVI

A request for the revision of the present Convention may be made at any time by any Contracting Party by means of a notification in writing addressed to the Secretary-General.

The General Assembly shall decide upon the steps, if any, to be taken in respect of such request.

ARTICLE XVII

The Secretary-General of the United Nations shall notify all Members of the United Nations and the non-member States contemplated in article XI of the following:

(a) Sgnatures, ratifications and accessions received in accordance with article XI;

(b) Notifications received in accordance with article XII;

(c) The date upon which the present Convention comes into force in accordance with article XIII;

(d) Denunciations received in accordance with article XIV;

(e) The abrogation of the Convention in accordance with article XV;

La présente Convention entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suivra la date du dépôt du vingtième instrument de ratification ou d'adhésion.

Toute ratification ou adhésion effectuée ultérieurement à la dernière date prendra effet le quatre-vingt-dixième jour qui suivra le dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion.

ARTICLE XIV

La présente Convention aura une durée de dix ans à partir de la date de son entrée en vigueur.

Elle restera par la suite en vigueur pour une période de cinq ans et ainsi de suite, vis-à-vis des Parties contractantes qui ne l'auront pas dénoncée six mois au moins avant l'expiration du terme.

La dénonciation se fera par notification écrite adressée au Secrétaire général des Nations Unies.

ARTICLE XV

Si, par suite de dénonciations, le nombre des Parties à la présente Convention se trouve ramené à moins de seize, la Convention cessera d'être en vigueur à partir de la date à laquelle la dernière de ces dénonciations prendra effet.

ARTICLE XVI

Une demande de révision de la présente Convention pourra être formulée en tout temps par toute Partie contractante, par voie de notification écrite adressée au Secrétaire général.

L'Assemblée générale statuera sur les mesures à prendre, s'il y a lieu, au sujet de cette demande.

ARTICLE XVII

Le Secrétaire général des Nations Unies notifiera à tous les États Membres des Nations Unies et aux États non membres visés par l'article XI:

a) Les signatures, ratifications et adhésions reçues en application de l'article XI;

b) Les notifications reçues en application de l'article XII;

c) La date à laquelle la présente Convention entrera en vigueur, en application de l'article XIII;

d) Les dénonciations reçues en application de l'article XIV.

e) L'abrogation de la Convention, en application de l'article XV.

(f) Notifications received in accordance with article XVI.

ARTICLE XVIII

The original of the present Convention shall be deposited in the archives of the United Nations.

A certified copy of the Convention shall be transmitted to each Member of the United Nations and to each of the non-member States contemplated in article XI.

ARTICLE XIX

The present Convention shall be registered by the Secretary-General of the United Nations on the date of its coming into force.

Here follow the names of the signatories for: Australia, Bolivia, Brazil, Canada, Chile, China, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France, Guatemala, Haiti, Honduras, Iceland, .Israel, Liberia, Mexico, Norway, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru, Philippine Republic, United States of America, Uruguay, Yugoslavia.

f) Les notifications reçues en application de l'article XVI.

ARTICLE XVIII

L'original de la présente Convention sera déposé aux archives de l'Organisation des Nations Unies.

Une copie certifiée conforme sera adressée à tous les États membres des Nations Unies et aux États non membres visés par l'article XI.

ARTICLE XIX

La présente Convention sera enregistrée par le Secrétaire général des Nations Unies à la date de son entrée en vigueur.

Suivent les noms des signataires pour: l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, le Danemark, la République Dominicaine, l'Equateur, l'Egypte, le Salvador, l'Ethiopie, la France, le Guatemala, Haiti, le Honduras, l'Islande, l'Israël, le Libéria, le Mexique, le Norvège, le Pakistan, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République des Philippines, les États-Unis d'Amérique, l'Uruguay, la Yugoslavie.

APPENDICE L

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

HAUT COMMISSARIAT DE LA TANZANIE

SERVICE DE NOUVELLES

DÉCLARATION DU MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES M. C. Y. MGONJA SUR LA RECONNAISSANCE DU BIAFRA PAR LA TANZANIE LE SAMEDI 13 AVRIL 1968

La Déclaration d'indépendance du Biafra, le 30 mai 1967, faisait suite à deux coups d'état militaires—en janvier et en juillet 1966—et à deux grands pogromes contre le peuple Ibo.

Ces pogromes, survenus également en 1966, ont causé la mort d'environ 30,000 hommes, femmes et enfants, et chassé deux millions de personnes de leur foyer dans d'autres parties du Nigeria. Ces réfugiés ont fui vers l'est du Nigeria, patrie de leur tribu. Ces événements avaient été entrecoupés et suivis de discussions officielles au sujet d'une constitution nouvelle pour le Nigeria, et également d'attaques personnelles incessantes contre des individus Ibos qui ne s'étaient pas réfugiés dans l'Est.

La raison invoquée par le Biafra pour motiver sa sécession de la Fédération nigériane, c'est que les gens de l'Est ne peuvent plus vivre en sécurité dans les autres parties de la Fédération. Ils ne sont pas acceptés comme citoyens du Nigeria par les autres citoyens du Nigeria. Non seulement est-il impossible pour les Ibos et les membres des tribus parentes de vivre dans l'assurance de leur sécurité personnelle s'ils travaillent à l'extérieur du Biafra, mais il serait également impossible à tout représentant de ces gens de se déplacer librement et sans crainte dans aucune autre partie de la Fédération du Nigeria.

Ces craintes sont authentiques et profondément enracinées. Nul ne saurait dire non plus qu'elles sont sans raison. Les droits et les torts du premier coup d'état, les droits et les torts des attitudes adoptées par différents groupes dans les politiques qui ont précédé et suivi le coup d'état du Nigeria, n'ont rien à voir avec la crainte ressentie par le peuple Ibo.

Les gens de l'Est du Nigeria peuvent montrer du doigt trop de foyers en deuil, trop d'estropiés, pour qu'il soit possible de nier les motifs raisonnables de leurs craintes. Ces craintes sont à la racine de la sécession et du fanatisme avec lequel les gens de l'Est du Nigeria ont défendu le pays qu'ils ont déclaré indépendant.

Des craintes comme celles qui existent aujourd'hui parmi les Ibos ne disparaissent pas du seul fait que quelqu'un dit qu'elles sont injustifiées, ou que le reste du Nigeria ne veut pas exterminer les Ibos. De telles déclarations ont encore moins de poids quand elles viennent de personnes qui n'ont rien fait pour livrer les auteurs des crimes à la justice et quand les troupes relevant des autorités fédérales nigérianes continuent à maltraiter, ou permettent à d'autres de maltraiter les Ibos qui tombent entre leurs mains. La seule façon de faire disparaître la crainte de ces gens de l'Est, c'est que les autorités nigérianes reconnaissent qu'elle existe, qu'elle est fondée, et discutent ensuite d'égal avec les personnes en cause sur la façon de procéder dorénavant.

Quand les gens ont raison d'avoir peur, il est impossible de les rassurer par le canon d'un fusil. Le seul espoir, c'est de discuter d'homme à homme, ou de groupe à groupe. Il est inutile, pour les autorités fédérales, d'exiger que les persécutés viennent implorer pitié à genoux en renonçant d'abord à leur sécession de l'ensemble politique. Car la sécession fut déclarée parce que les Ibos estimaient que c'était leur seul moyen de défense contre l'extermination. A leurs yeux, par conséquent, exiger qu'ils renoncent à la sécession avant le début des pourparlers, équivaut à exiger qu'ils annoncent leur consentement à se faire exterminer. S'ils ont tort de penser ainsi, il faudrait les en convaincre. Et le seul moyen de les convaincre, c'est par des pourparlers aboutissant à de nouveaux agencements institutionnels qui tiendront compte de leurs craintes.

Les Biafrais ont annoncé leur désir de discuter avec les autorités nigérianes sans aucune condition préalable. Ils ne peuvent renoncer à leur sécession avant les pourparlers, mais ils n'exigent pas non plus que le Nigériens la reconnaissent. Ils demandent des pourparlers sans condition. Par ailleurs, les autorités fédérales ont refusé tout pourparler avant une capitulation des Biafrais. Et comme les Biafrais croient qu'ils seront massacrés s'ils capitulent, les autorités fédérales se trouvent, en fait, à refuser tout dialogue. Car des êtres humains ne s'engagent pas librement sur une route qui, croient-ils, les conduit vers une mort certaine.

Le gouvernement fédéral affirme qu'en exigeant la renonciation à toute sécession avant les pourparlers, et même par son entière action de police, il défend l'intégrité territoriale du Nigeria. En partant de ce principe, il affirme en outre qu'il a le droit de réclamer l'appui de tous les autres gouvernements, en particulier les autres gouvernements africains. Car chaque État, et chaque gouvernement

d'un État, a le devoir de défendre la souveraineté et l'intégrité de sa nation. C'est l'essence même de la fonction d'un gouvernement national.

L'Afrique accepte la validité de cet argument, car les États africains ont, plus que les autres, des raisons de craindre les effets de la désintégration. C'est pour l'amour de ces principes que l'Afrique a enduré de voir massacrer des dizaines de milliers de personnes, de voir des millions devenir des réfugiés, de voir les deux adversaires dans cette guerre civile engager des mercenaires, et a accepté des refus répétés à ses offres d'aide par la médiation ou la conciliation.

Mais combien de temps cela peut-il continuer? L'Afrique a lutté en invoquant la liberté individuelle et l'égalité, et en affirmant que tout peuple doit avoir le droit de déterminer lui-même les conditions en vertu desquelles il veut être gouverné. Nous avons accepté les frontières héritées du colonialisme et à l'intérieur de ces frontières, nous nous sommes donné les cadres constitutionnels et autres qui nous semblaient les plus appropriés à la fonction la plus essentielle d'un État, soit la sauvegarde de la vie et de la liberté de ses citoyens.

Quand la Fédération du Nigeria est devenue indépendante en 1960, la même politique fut adoptée par tous ses habitants. Ils acceptèrent la structure fédérale établie sous le régime colonial, et déclarèrent leur intention de travailler ensemble. En vérité, les États du sud de la Fédération—dont le Biafra—ont attendu, pour réclamer leur indépendance, que le nord soit prêt à se joindre à eux. Sur la demande pressante du Nord, également, la première proposition émise par le Conseil national pour le Nigeria et les Camerouns (Parti politique centré dans le sud) qui préconisait un Nigeria fractionné en de nombreux petits États rattachés à un centre fort, fut abandonnée. Le Sud accepta une structure qui permettrait, en fait, à la région du Nord plus populeuse de dominer le reste du pays.

Mais la constitution de la Fédération du Nigeria fut violée en janvier 1966, par le premier coup d'état militaire. Tout espoir de la relancer disparut avec le second coup d'état et encore davantage, avec les pogromes de septembre et octobre 1966. Ces événements ont transformé le fondement même de la société. Après eux, il fut impossible de restaurer les relations économiques et politiques entre les deux parties de l'ancienne fédération. Ces événements signifient que l'unité nigérienne ne pouvait être sauvée du naufrage de la violence intertribale et de la crainte que par une constitution rédigée à la lumière de ce qui c'était passé et qui accepterait dans l'ensemble tous les principaux éléments de la société dans la nouvelle conjoncture. Il fallait repartir à neuf, car le fondement même de l'État s'était effondré en même temps que l'ordre public, dans le climat de la violence intertribale.

La nécessité nouvelle de ce nouveau départ fondé sur une entente mutuelle fut acceptée à une conférence des chefs militaires de toutes les régions de la Fédération tenue à Aburi, au Ghana, en janvier 1967. Il y a une certaine divergence d'opinion à propos des choses qui furent adoptées à cette conférence. Mais personne ne met en doute le fait que tous aient signé conjointement une déclaration renonçant au recours à la force comme moyen de régler la crise du Nigeria. Personne ne conteste non plus qu'il fut convenu de rédiger une nouvelle constitution par entente mutuelle et qu'en attendant, il y aurait une révocation de tous les décrets militaires émis depuis janvier 1966 qui réduisaient les pouvoirs des régions. Il y eut également entente au sujet du paiement d'allocation à ceux qui avaient été chassés de leur foyer, et une autre entente à propos des membres des forces armées devant être envoyés en garnison dans leur propre région.

La conférence d'Aburi aurait pu fournir le nouveau départ qui était nécessaire au maintien de l'unité du Nigeria. Mais avant la fin du même mois, le général Gowon affirmait de nouveau qu'il s'était engagé envers la création de nouveaux États et qu'il était déterminé à s'opposer à toute forme de confédération. Et le dernier jour de janvier, les autorités militaires invoquaient déjà des raisons d'ordre administratif pour expliquer le retard à donner suite aux accords conclus à Aburi. Ce n'est que vers le milieu de mars qu'un décret constitutionnel fut émis, supposément pour régulariser la situation en conformité des décisions prises. Mais malheureusement, ce décret contenait aussi une nouvelle clause—sur laquelle il n'y avait pas eu accord—et qui conférait aux autorités fédérales un pouvoir de réserve sur les régions, annulant ainsi complètement toute l'opération. En outre, le gouvernement fédéral n'avait fait aucun versement pour honorer les engagements monétaires qu'il avait pris à la réunion du Ghana, au sujet des allocations de rétablissement.

En somme, la nécessité d'une forme d'organisation tenant compte des craintes créées en 1966 fut acceptée à Aburi, et répudiée par la suite par les autorités fédérales. Pourtant, elles prétendent aujourd'hui défendre l'intégrité du pays où elles n'ont pas réussi à garantir la sécurité la plus élémentaire aux douze millions de citoyens de l'Est du Nigeria. Ces gens avaient été massacrés dans d'autres parties du Nigeria sans que les autorités fédérales n'aient apparemment ni le désir ni le pouvoir de les protéger. Quand ils se reti-

raient dans leur petite patrie, ils étaient tenus d'accepter la domination des mêmes personnes qui avaient organisé ou permis leur persécution dans le pays qui, leur disait-on, était leur grande patrie, c'est-à-dire le Nigeria.

Il nous semble que quand tout un peuple est rejeté par la majorité de l'État où il vit, il doit avoir le droit de vivre sous une autre forme de gouvernement qui assurera son existence. Les États sont faits pour servir les peuples. Les gouvernements sont établis pour protéger les citoyens d'un État contre les ennemis extérieurs et les malfaiteurs intérieurs. C'est en vertu de ces principes que les gens confient leurs droits et leurs pouvoirs d'auto-défense au gouvernement de l'État où ils vivent. Mais quand le mécanisme de l'État et les pouvoirs du gouvernement se tournent contre tout un groupe de la société pour des raisons de race, de tribu, ou de préjugés religieux, alors les victimes ont le droit de reprendre les pouvoirs qu'ils avaient ainsi abandonnés et de se défendre eux mêmes.

Car si les gens ont le devoir de défendre l'intégrité de leur État, et même de mourir pour le défendre, ce devoir découle du fait que c'est leur patrie et qu'elle est importante pour leur bien-être et pour l'avenir de leurs enfants. Quand l'État cesse de représenter l'honneur, la protection et le bien-être de tous ses citoyens, il n'est plus l'instrument de ceux qu'il a rejetés. En pareil cas, les gens ont le droit de créer un autre instrument pour se protéger, autrement dit, de créer un autre État. Ce droit ne peut être abrogé ni par des constitutions, ni par des étrangers. La base de l'État et de l'unité ne peut être garantie que par l'acceptation générale de ses participants. Quand plus de douze millions de personnes ont acquis la conviction qu'elles sont rejetées et qu'il n'existe plus aucune base d'unité entre elles et les autres groupes, alors cette unité a cessé d'exister. On ne peut tuer des milliers de gens et continuer d'en tuer au nom de l'unité. Il n'y a pas d'unité entre les morts et ceux qui les ont tués. Et il n'y a pas d'unité dans l'esclavage ou la domination.

L'Afrique a besoin d'unité. Nous avons besoin d'unifier tout le continent, mais dans l'entre-temps, nous avons besoin d'unité à l'intérieur des États africains existants. Chaque fois que notre marche vers l'unité subit un revers, c'est une tragédie. Mais la base de notre besoin d'unité, et la raison de notre désir d'unité, c'est le mieux-être et la plus grande sécurité des peuples d'Afrique. L'unité par la conquête est impossible. Elle est impraticable. Et même si la puissance militaire en obligeait un autre à accepter une certaine autorité, les fins de l'unité auraient été détruites. Car la fin de l'unité, sa justification, c'est le service à tous les peuples qui sont unis ensemble. L'assentiment général de tous les peuples en cause est le seul principe permettant de maintenir ou d'étendre l'unité en Afrique.

Le fait que la Fédération du Nigeria ait été créée en 1960 avec l'assentiment de toute la population ne change rien à cette donnée fondamentale. La Fédération et ce principe d'assentiment ont été détruits par la suite. Ce n'est pas la première fois, dans l'histoire du monde, qu'il se produit un fractionnement d'une entité politique. Nous avons vu la création de la Fédération du Mali, la création d'une union entre l'Égypte et la Syrie, et l'établissement de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland. Il y a eu aussi l'échec de tous ces essais d'États unitaires, et la reconnaissance subséquente de nations distinctes, jadis unies. Le monde a également vu la création de l'Inde et du Pakistan, deux pays nés de l'ancien empire des Indes. Nous avons tous reconnu ces deux États-nations et nous avons fait de notre mieux pour les aider à régler le problème des millions d'êtres chassés de leur foyer par le conflit et la division. Rien, dans toutes ces choses, ne signifie que nous avons aimé ces exemples d'une plus grande désunion. Cela signifie que nous reconnaissons, dans tous ces cas, que les gens ne désirent pas demeurer à l'intérieur d'une même entité politique.

La Tanzanie reconnaît le Sénégal, le Mali, l'Égypte, la Syrie, le Malawi, la Zambie, le Pakistan et l'Inde. Quel droit avons-nous de refuser, au nom de l'unité, de reconnaître le fait du Biafra? Durant des années, le peuple de cet État a combattu our maintenir l'unité avec les autres peuples de la Fédération du Nigeria. Même après les pogromes de 1966, ils ont essayé de définir une nouvelle forme d'entité pouvant garantir leur sécurité. Ils ont démontré, par dix mois d'une lutte acharnée, qu'ils ont décidé de constituer un nouveau cadre politique et qu'ils sont prêts à le défendre.

Le monde s'est chargé de formuler de nombreuses critiques mal informées reprochant aux Juifs d'Europe d'être allés à la mort sans opposer une lutte organisée. Mais par sympathie pour les souffrances de ce peuple, et pour reconnaître que le monde avait péché en ne prenant pas les mesures nécessaires au moment approprié, les Nations Unies ont établi l'État d'Israël sur un territoire qui appartenait aux Arabes depuis des millénaires. On a jugé que sans un État national juif, sans une patrie juive, les Juifs ne pourraient pas vivre dans le monde dans la sécurité humaine. La Tanzanie a reconnu l'État d'Israël et continuera à le reconnaître parce qu'elle croit que chaque peuple doit avoir une place dans le monde où ses citoyens ne sont pas exposés à se faire rejeter par leurs compatriotes.

Mais les Biafrais ont maintenant souffert la même sorte de réjection de leur État que les Juifs, en Allemagne. Heureusement, ils avaient déjà eu une patrie. Ils s'y sont retirés pour assurer leur propre protection et pour la même raison, tous les autres efforts ayant échoué, ils ont déclaré qu'elle était un État indépendant.

A la lumière de ces faits, la Tanzanie se croit obligée de reconnaître que ce fut un revers pour l'unité africaine.

Nous reconnaissons par conséquent l'État du Biafra comme entité souveraine indépendante et comme membre de la communauté des nations. C'est seulement par cet acte de reconnaissance que nous pouvons rester fidèles à notre conviction que la fin de toute société, et de toute organisation politique, c'est le service de l'homme.

APPENDICE M

RAPPORT DE LA RÉUNION D'ABURI

Réunion du Conseil militaire suprême du Nigeria au Peduase Lodge, à Aburi, au Ghana, les 4 et 5 janvier 1967.

RÉUNIONS DE LA PREMIÈRE JOURNÉE:

LE MERCREDI 4 JANVIER 1967

LA RÉUNION DÉBUTE À 1 HEURE DE L'APRÈS-MIDI, HEURE DU NIGERIA

PRÉSENTS: Lieut.-col. Yakubu Gowon, chef du Gouvernement militaire fédéral.

Col. R. A. Adebayo, gouverneur militaire du Nigeria de l'Ouest.

Lieut-col. C. Odumegwu-Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria de l'Est.

Lieut.-col. David Ejoor, gouverneur militaire du Nigeria de l'Ouest-moyen.

Lieut-col. Hassan Usman Katsina, gouverneur militaire du Nigeria du Nord.

Commodore J. E. A. Wey, commandant de la marine nigerienne.

Major Mobolaji Johnson, administrateur militaire de Lagos.

Malam Kam Selem, inspecteur général de la police du Nigeria.

M. T. Omo-Bare, inspecteur général adjoint de la police du Nigeria.

Lieut-gén. J. A. Ankrah: Messieurs, je veux tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au Ghana, au nom de mes collègues du Conseil de la libération nationale, en mon propre nom et au nom du peuple du Ghana. C'est un grand plaisir pour moi de constater aujourd'hui que nos frères ont consenti à se joindre à nous au Ghana pour résoudre la plupart de leurs différends. Je suis ici uniquement à titre de frère militaire et c'est également à titre de frère militaire que je vous parle.

En second lieu, je tiens à remercier chacun d'entre vous d'avoir accepté notre invitation car il aurait été très difficile de tenir cette réunion si l'un d'entre vous s'était dérobé. Enfin, l'empressement dont vous avez fait preuve en réponse à mes lettres vous invitant au Ghana vous font honneur.

FRÈRES

Vous êtes tous au courant de la situation dans laquelle se trouvent votre pays et notre pays. Le Nigeria et le Ghana sont frères de longue date et il a vraiment été difficile pour le Ghana de se trouver seul ou isolé ou pour le Nigeria de se trouver coupé du Ghana. Nous avons toujours suivi de près les intérêts l'un de l'autre, sauf pour une brève période de temps lorsque Nkrumah était au pouvoir et n'a pu maintenir la bonne entente qui existait auparavant entre nos deux pays. C'est le plus cher désir de tous de voir l'unification se rétablir au Nigeria tout comme au Ghana.

Nous éprouvons les mêmes difficultés et les mêmes troubles et nous pouvons facilement résoudre ceux-ci en faisant preuve de patience, de compréhension et de respect l'un pour l'autre.

Je ne m'attarderai sur aucun point particulier, vu qu'il s'agit d'un problème domestique du Nigeria et, comme je l'ai toujours dit, les militaires n'ont aucune difficulté à se comprendre entre eux. On dit toujours que si les généraux devaient se réunir pour s'entendre sur les frontières et les guerres ou même pour étudier les moyens de prévenir la guerre, les divergences et les écarts feraient place à l'unité et à la compréhension.

Il n'y aurait pas de guerre si les deux vieux militaires se rencontraient à la frontière et se disaient l'un l'autre: «Nous n'allons pas mener nos soldats à la mort pour cela, il n'y a pas de politique qui tienne.» Et voilà. Je suis sûr qu'après notre réunion d'aujourd'hui, vous irez mettre en pratique ce qui aura été décidé ici.

J'attire votre attention sur une point. L'histoire démontre que les hommes d'État militaires ont toujours réussi et lorsque le personnel militaire s'empare des rênes du pouvoir, il se montre à la hauteur de la situation. Je suis sûr que les régimes militaires à qui incombe la lourde responsabilité de rebâtir et de reconstruire certains pays de l'Afrique ne nous laisseront pas tomber.

HOMMES D'ÉTAT

Vous savez que le monde entier a les yeux tournés vers le Nigeria aujourd'hui, vers vous qui formez le gouvernement militaire, et si vous ne réussissez pas à réunifier ou même à établir une compréhension parfaite au Nigeria, dans son ensemble, nous serons éternellement blâmés. Il ne sert à rien de dire cela.

Quelle que soit la situation, nous sommes des soldats et les soldats sont toujours des hommes d'État, jamais des hommes politiques. Ils touchent un peu à la politique et à la diplomatie au moment voulu, mais avant tout ils sont des hommes d'État.

Le peuple est ce qui importe avant tout. Ils ne viennent qu'en second lieu. Mais si, comme les hommes politiques, vous croyez qu'ils recherchent la célébrité ou qu'ils cherchent à se faire écouter et négligent votre peuple, dans ce cas, bien entendu, en tant que soldats, nous le regretterons un jour, et même nos générations à venir le regretteront amèrement. Elles nous accuseront à la seule mention de notre nom.

Au Ghana, nous affrontons de nombreuses difficultés, financières et autres. Heureusement, le Trésor du Nigeria n'a pas été bouleversé et mis à sac, comme ce fut notre cas. Vos difficultés, comme je les appelle, consistent en quelques désaccords entre les diverses factions et ces difficultés peuvent facilement s'aplanir.

Vous envisagez tous la situation avec gravité mais vous vous fiez l'un à l'autre, vous avez confiance en vous et vous vous entendez à croire que vous êtes les architectes appelés à bâtir le Nigeria, riche d'une population de plus de 56 millions de personnes.

Messieurs, je ne doute pas un seul instant que l'état d'esprit dans lesquel vous avez accepté de venir ici et la sérénité qui se dégage de vous sont autant de bons augures pour l'avenir du Nigeria. Vous différerez d'opinion sur bien des points mais acceptez ce fait et vous vous entendrez finalement sur les principes qui doivent conduire le Nigeria vers de meilleurs cieux. Le Nigeria occupe la vedette depuis plusieurs années et ce ne sont pas ces quelques problèmes qu'affrontent actuellement le Nigeria qui pourront ternir le prestige auquel vous avez atteint depuis tant d'années.

Mes collègues du Conseil et le peuple du Ghana vous implorent d'enterrer les divergences du passé. Le passé est le passé. Il faut accepter d'oublier les souvenirs qui font mal.

Tournons-nous vers l'avenir, car notre population de 56 millions sera peut-être d'ici dix ans, de 70 millions.

Avec 20 autres millions d'habitants, se peut-il qu'un esprit d'antagonisme, de persécution, nous remplisse le cœur de haine les uns pour les autres? Non. Je vois l'avenir autrement et je suis confiant qu'avec l'aide de Dieu, vous partirez d'ici unis d'esprit, fils d'un même pays, membres d'un même gouvernement et d'un même peuple.

PATIENCE

Messieurs, je ne veux pas prendre plus de votre temps. Nous espérons tous que les discussions ne s'éterniseront pas et nous croyons qu'en faisant preuve de patience, vous pourrez résoudre toutes vos difficultés.

Je vous en conjure, oubliez le passé. Vous êtes réunis autour d'une table ronde, d'une table ronde parce que nous ne voulons que personne ne soit à la tête et que personne ne soit à la queue. Il n'y a ni première ni dernière place ici et nous pourrons partir sans aucun sentiment de regret.

Merci, Messieurs.

Le lieut.-col. Gowon: Remercions-le tous ensemble.

Nous vous remercions beaucoup.

Le lieut.-col. J. A. Ankrah: Messieurs, si vous voulez nous excuser, nous nous détendrons de ce côté de la pièce et vous laisserons discuter ensemble, mais n'oubliez pas qu'à deux heures vous devez manger.

COPRÉSIDENTS

Je vous laisse; nous nous détendrons pendant que vous parlerez et exprimerez vos vues. Il s'agit d'un problème purement domestique mais si vous préférez, je peux encore m'asseoir ici, sans toutefois parler.

Je suis sûr qu'il n'y aura aucune saute d'humeur parce que j'ai placé ici un joli bouquet de fleurs remplies de la grâce de Dieu. Satan s'est retiré des fleurs et laisse l'air aussi pur qu'au paradis.

Le lieut.-col. Gowon: Messieurs, pour cette réunion-ci, il n'y a pas de président, nous sommes tous coprésidents. Pouvons-nous attaquer l'ordre du jour? Veut-on formuler des observations sur l'ordre du jour?

Le lieut-col. Ojukwu: Permettez-moi de dire un mot sur l'ordre du jour. Je constate que le principal ordre du jour est assorti d'une modification. Je suis donc parfaitement d'accord avec l'ordre du jour.

Le lieut.-col. Gowon: Pouvons-nous aborder les points un par un?

Messieurs, je veux absolument soulever un point particulier avant que nous engagions la discussion. Ce point est très simple mais semble avoir déjoué tous nos sincères efforts en vue de régler les différentes questions qui entravent le progrès ordonné de notre pays. Cette réunion-ci ne servirait à rien, à mon avis, si elle ne servait qu'à déguiser une intensification de l'armement de notre pays. On a prétendu et nié certaines choses, et nous ne sommes pas en mesure de déterminer le bien-fondé de ces allégations.

On m'a accusé d'acheter des armes, j'ai accusé le gouvernement fédéral d'acheter des

armes. Avant leur départ, une semaine avant leur départ, je suis tombé sur tous les dossiers et documents de la transaction du Major Apollo à l'étranger, transaction qu'il a menée peut-être pas sur les ordres directs du gouvernement fédéral certainement. Certains documents, en provenance de Lagos, portent sur l'achat de 2,045 fusils, 500 mitrailleuses, 2000 cartouches de 105 sortes et bien d'autres articles encore.

Il s'est heurté à quelques difficultés parce que certains pays ont refusé de lui céder ces armes.

Finalement, il en a obtenu une certaine quantité de l'Italie, et cette quantité s'ajoute aux achats d'armes et de munitions que le gouvernement fédéral achetait officiellement, si je puis dire, et ne partageait pas avec les autres régions.

Pourvu de ces armes, il a nolisé six avions. J'ai les noms des pilotes. J'ai les marques d'identifications des avions qui les ont transportés à Kaduna.

Et l'argent, au moins 1 million de livres, est passé des coffres du gouvernement fédéral à l'ambassadeur à Paris. A la suite du transfert bancaire, l'argent fut directement versé aux firmes qui ont fourni ces armes.

Je sais qu'on niera la chose et je vous donnerai tous des exemplaires des plus récents documents. Mais là n'est pas le point important. En effet, j'ai formulé des protestations auprès de l'ambassadeur de l'Italie. Une certaine personne, le représentant de la société Alitalia à Lagos les a accompagnés dans ce voyage et un certain M. Papadopoulos de Lagos a aussi été du voyage.

J'ai communiqué avec l'ambassade pour l'avertir des agissements de cet individu et je leur ai fait parvenir des photostats des documents de la transaction pour leur permettre d'en juger par eux-mêmes. Nié ou non, le fait demeure que le Nigeria court un grave danger aujourd'hui si ce genre de chose se perpétue.

SOUPÇONS

Les simples soupçons qu'éveille ce genre de transaction font du tort au pays. Je voudrais donc que vous m'assuriez tous, particulièrement les représentants des régions, de votre consentement à renoncer publiquement à l'usage de la force pour régler la crise actuelle. La chose est essentielle si nous voulons poursuivre les discussions.

Si vous êtes d'accord, je propose que nous adoptions immédiatement une résolution sur l'usage de la force pour régler la crise nigérienne. Par la suite, l'atmosphère sera moins tendue dans la salle de conférence et nous pourrons aborder les autres problèmes avec plus de sérénité.

J'attends votre réponse.

Je vais maintenant parler de ce que je connais personnellement de toute transaction relative à l'achat d'armes, en ce qui concerne le gouvernement militaire fédéral. J'étais chef d'état-major avant d'occuper le poste que je détiens actuellement et, en cette qualité, je m'occupais de l'achat des armes et des munitions.

J'étais au courant de la pénurie des armes et des munitions, de façon générale, et de fait, des commandes d'armes devaient être passées avant le 29 juillet. Elles l'ont été vers le mois de mars.

La pénurie était si grave qu'il fallait faire quelque chose. L'officier d'état-major s'est donc adressé à moi. Il m'a parlé de la pénurie des armes et des munitions et fait remarquer que, face à la menace qui pesait alors sur la sécurité du pays, les armes dont on disposait ne dureraient pas longtemps.

On m'a prié d'autoriser l'achat des armes dont le prix total était de 2 à 3 millions de livres. J'étais au courant de la situation financière et je savais que nous étions à court de fonds. J'ai donc épluché la liste pour ne commander que ce qui était nécessaire pour couvrir nos besoins généraux.

En autant que je sache, les commandes atteignaient près de ¾ de million de livres en fusils, magasins et cartouches.

En temps normal, je n'aurais pas autorisé la commande parce que nos industries de défense auraient déjà commencé à les produire à ce moment et nous aurions pu obtenir ces articles de nos propres industries.

Comme celles-ci ne pouvaient répondre à notre demande, j'ai dû commander ces armes à l'étranger et le travail était définitivement de ma compétence, aucun doute là-dessus.

LETTRE

J'ai lu votre lettre à ce propos il y a quelques jours seulement. Elle m'est parvenue le Jour de l'An mais je n'ai pas voulu la lire le jour même, ne voulant pas gâcher mon Jour de l'An.

Toutefois, je l'ai lue le lendemain et je me proposais d'y répondre. Je regrette de ne pas vous avoir donné de réponse plus tôt à ce sujet, mais c'est définitivement la réponse qui convient, en ce qui concerne la question des armes et des munitions.

Si mes propos répondent à votre lettre, telle est ma réponse.

M. Apollo a fait le voyage, et vous savez probablement qu'ils sont partis en juin, MM.

Apollo, Minakachi, Haruna et une autre personne, pour se rendre en Europe visiter diverses usines d'armes et de munitions et en vue d'inspecter les articles avant l'achat.

Ils sont partis et sont revenus en août. Seul M. Apollo était au courant du contrat et je lui avais laissé entendre qu'il pouvait obtenir ces armes avec l'autorisation du gouvernement militaire fédéral.

En ce qui concerne l'achat des armes et des munitions, c'est exact, mais je ne pourrais me prononcer sur les chiffres que vous venez de citer.

L'autre jour, vous m'avez accusé d'avoir acheté des armes pour un montant d'environ 8 millions de livres. Face à cette accusation je me suis étonné qu'un ancien chef d'état-major, au courant de tous ces détails, m'accuse de dépenser 8 millions de livres pour des armes. C'est évidemment une erreur.

Le lieut.-col. Ojukwu: De la part de qui?

Le lieut.-col. Gowon: Laissons tomber, mais lorsque vous avez reçu ce renseignement, vous ne m'avez pas consulté. Je savais que j'avais signé un chèque de 80,000 livres, vers le moins d'avril, en qualité de chef d'état-major, pour l'achat des armes et des munitions.

Notre budget de la défense est loin d'atteindre 8 millions de livres, et nous n'avons pu obtenir qu'un million de livres pour les imprévus, en ce qui concerne le budget militaire. Ces armes nous sont parvenues et voici la vérité sur leur expédition à Kaduna.

Comme vous le savez vous-même, vous autorisez normalement bon nombre de ces choses, chaque année, de sorte qu'un bon nombre de milliers de livres en munitions sont jetées à la mer, faute de meilleurs installations d'entreposage. Nous savons tous cela.

Pour prévenir ce genre de chose, nous avons construit un nouveau dépôt de munitions à Kaduna, pourvu de tout l'équipement moderne pour l'entretien de ce genre d'articles et c'est ainsi que les armes furent envoyées là pour que ce genre de gaspillage ne se reproduise plus.

Avant la construction de ce dépôt, on avait définitivement songé à édifier quelque chose du genre à Kaduna. C'est à cause de ce dépôt que nous avons dû procéder ainsi. Il n'y a rien de secret là-dedans, que je sache. Les armes sont arrivées il y a seulement deux semaines et elles n'ont pas encore été sorties des caisses.

En ce qui concerne le partage des magasins militaires avec les régions, vous savez comment on distribue normalement les armes. Nous recevons les demandes et, bien entendu, les armes sont expédiées lorsqu'elles sont requises. Vous êtes spécialiste en la matière.

AVIONS DE MUNITIONS

Un autre point mérite d'être élucidé, en ce qui concerne la question de la distribution. En disant que rien n'a été expédié dans l'Est, vous savez vous-même que l'Est a certainement été accusé à plusieurs reprises d'acheter des armes. On a entendu parler d'avions de l'Est chargés d'armes, qui se sont écrasés à la frontière, et tout semblait indiquer que les armes étaient destinées à l'Est.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je pensais qu'il était convenu de s'abstenir de toute accusation de ce genre. Il s'agit évidemment d'une accusation, vu que la question n'a jamais été résolue. Le pilote a déclaré qu'il se rendait à Kano, à Kaduna et il se dirigeait peut-être vers Enugu et Port Harcourt.

Le lieut.-col. Usman: Le gouvernement du Cameroun tente de résoudre ce problème.

Le lieut.-col. Gowon: Je n'accuse personne. Vous avez soulevé la question des armes et des munitions et je pensais que ce point devait aussi être éclairci. Pour cette raison, la situation était véritablement tendue dans tout le pays. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Même si vous possédez des armes dans de vous en rendre compte, la situation vous retrouveriez tout simplement avec un paquet de fusils et de munitions sur les bras. Avant de vous en rendre compte, la situation vous échapperait et je me demande si les habitants de l'Est y auraient trouvé leur compte.

Le pays entier en souffrirait. Telle est la situation et je crois qu'il est inutile de s'emporter sur cette question.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je ne me suis pas emporté.

Le lieut.-col. Gowon: Je n'ai fait qu'avancer une allégation. Je n'ai pas dit que c'était là ce que vous aviez fait. Que vous soyez d'accord ou non, c'est la pure vérité, il ne s'agit pas de coup déloyal. En ce qui me concerne, les armes sont destinées à toute l'armée, les unités d'Enugu font partie de l'armée nigerienne; ce sont leurs armes et si la situation est absolument normale, tout le monde doit bénéficier de cet achat.

Avant de passer à l'autre point principal que vous avez soulevé au sujet du renoncement par toutes les régions d'avoir recours à la force, je crois que Hassan veut dire un mot. Prenez garde, pas d'accusation!

RÉSOLUTION

Le lieut.-col. Usman: Je ne viens accuser personne. Je vais poursuivre sa suggestion

jusqu'au bout. Il a soulevé ce point pour que nous nous entendions sur une résolution. Comme vous l'avez déjà fait remarquer, l'armée distribuera ces armes en conséquence, et nous pourrons envoyer nos représentants sur place afin qu'ils décident ce qu'il faut en faire.

Nous nous sommes toujours mutuellement reproché de posséder une telle quantité d'armes. L'autre jour, une station de radiodiffusion a annoncé qu'Hassan instruisait environ dix millions d'hommes à Zaria. Nous ferions mieux de renoncer à tout cela et d'adopter cette résolution, qui engagera toutes les parties.

Le lieut.-col. Ojukwu: Dans ce cas, puis-je, messieurs, présenter une résolution qui a été proposée?

Le lieut.-col. Ejoor: Je ne vais pas exposer de nouveau les inconvénients et les avantages de ce que vous avez dit. Mais nous aimerions, en adoptant la résolution, savoir combien d'armes possède chacune des unités de l'armée.

Le lieut.-col. Usman: C'est impossible à dire pour le moment.

Le lieut.-col. Ejoor: Cela sera inclus dans la résolution, et nous, gouverneurs, aimerions savoir combien d'armes possède chacune des unités des diverses régions. On communiquera ce renseignement à chacun de nous, et nous saurons combien de nouvelles armes sont arrivées.

Le lieut.-col. Ojukwu: J'ai ici une résolution qui a été proposée et que nous pourrions commencer à examiner, à moins que l'un de vous ne s'y oppose réellement.

Elle est rédigée en ces termes:—Nous, membres du Conseil militaire suprême du Nigeria, réunis à Accra en ce jour du 4 janvier 1967, par les présentes, solennellement et sans équivoque:

1. Déclarons renoncer à faire usage de la force pour régler la crise que connaît actuellement le Nigeria, et nous considérons comme engagés d'honneur par la présente déclaration.

2. Réaffirmons notre croyance dans les délibérations et les négociations comme étant le seul moyen pacifique de résoudre la crise nigerienne.

La clause suivante serait sans doute matière à discussion:

3. Ordonnons qu'un exemplaire de la présente déclaration soit remis au secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine.

Le col. Adebayo: Je suis tout à fait en faveur des clauses 1 et 2. Mais, pour la raison que j'avais mentionnée lors de notre entretien privé, et étant donné que, nous le savons tous, la question ne concerne que le Nigeria, j'estime qu'il faut supprimer la troisième clause. En tant qu'officiers militaires supérieurs, nous avons une réputation d'honneur à maintenir, et, puisque nous sommes maintenant chargés de gérer les affaires du Nigeria, nous devrions nous en tenir aux clauses 1 et 2 de la résolution et supprimer la troisième.

Le lieut.-col. Ojukwu: Si nous sommes tous d'accord sur les clauses 1 et 2, et que nous supprimions la troisième clause comme vous le conseillez, je proposerais qu'alors nous insérions l'essentiel de la résolution dans notre communiqué.

Le lieut.-col. Gowon: J'allais justement dire que la décision de renoncer à l'usage de la force constitue un point de première importance qui doit absolument être inclus dans notre communiqué. Nous pourrons étudier ce point en détail lorsque nous aborderons la question du communiqué.

Le col. Adebayo: Nous pourrions ajouter à la résolution une troisième clause selon laquelle toute arme qui se trouve à l'intérieur du Nigeria devrait être officiellément déclarée.

Le lieut.-col. Ejoor: Officiellement déclarée et mise à la disposition de tous les gouvernements.

L'USAGE DE LA FORCE

Le lieut.-col. Gowon: Pour ce qui est de renoncer à l'usage de la force, je pense que nous avons tous mentionné ce point, de temps à autre, dans nos déclarations, et je crois que c'est le genre de choses que bien des gens au Nigeria voudraient nous entendre dire. Si nous nous étions tous entendus pour ne pas résoudre nos problèmes par la force, le Nigeria n'en serait pas au point où il en est aujourd'hui.

Je suis entièrement d'avis que la résolution doit comporter une renonciation officielle à l'usage de la force.

Comme je l'ai déjà dit, c'est à nous de veiller au respect de ces engagements. Les Nations Unies détiennent un grand nombre de résolutions sur le non usage de la force; et pourtant, nous savons tous combien il y a eu de guerres après toutes ces résolutions.

Le lieut.-col. Usman: Nous devons tous veiller au respect de la résolution. Il ne s'agit pas de déclarer unanimement que nous renonçons à l'usage de la force, puis, une fois de retour chez nous, de changer d'avis. C'est à nous, en tant que gouverneurs, de veiller à ce que plus jamais l'on ne recoure à la force au Nigeria.

Le col. Adebayo: Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus maintenant.

Le lieut.-col. Gowon: Pouvons-nous passer à la question suivante?

Le lieut.-col. Usman: Je crois qu'il y a un point que nous avons oublié de mentionner: il

faudrait qu'un comité d'officiers aille en tournée avec l'intendant général de l'armée pour examiner cette question d'armes et de munitions.

Le lieut.-col. Ojukwu: Il y a des régions dans lesquelles aucun de mes hommes ne peut se rendre.

Le lieut.-col. Usman: L'état-major de l'armée à Lagos peut faire le calcul et ensuite envoyer les résultats aux gouverneurs.

Le lieut.-col. Gowon: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aller en tournée. Bien entendu, nous savons ce qui va se produire: les seules armes dont vous ne pourrez justifier l'existence seront celles qui avaient été introduites en contrebande.

Le lieut.-col. Ojukwu: Tant que nous parlons de cela, il y a un autre point sur lequel nous pourrions peut-être nous mettre d'accord. Dans la situation actuelle, si les importations d'armes ne sont pas égales de tous côtés, cela ne va vraiment pas faciliter les choses. Nous devrions donc, tant que nous sommes ici, décider que l'on ne doit plus importer d'armes jusqu'à ce que les problèmes aient été résolus.

Le lieut.-col. Gowon: Et si nous sommes envahis de l'extérieur?

Le lieut.-col. Ojukwu: Nos amis les Ghanéens nous viendront en aide.

Le lieut.-gén. Ankrah: Nous serons trop heureux de vous envoyer toutes les Forces armées du Ghana.

LA COURSE À L'ARMEMENT

Le col. Adebayo: Nous pourrions ici ajouter un autre point, que nous n'aurons pas forcément besoin d'inclure dans le communiqué. Étant donné les rumeurs, aussitôt démenties, qui courent un peu partout, et selon lesquelles on serait en train d'amasser des armes dans chaque région, je pense que nous devrions décider d'établir peut-être un petit comité, qui irait en tournée dans les diverses unités pour voir la quantité d'armes et de munitions que possède chaque région.

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est ce qu'a proposé Hassan, mais, comme je l'ai dit, cela nous causerait des ennuis, car il est évident qu'aucun de mes officiers n'accepterait d'aller dans le Nord. Ils accepteraient même difficilement d'aller à Lagos.

Le lieut.-col. Ejoor: Voulez-vous que j'y aille pour vous deux?

Le lieut.-col. Ojukwu: Cela faciliterait les choses, mais nos hommes auraient beaucoup de mal à croire son rapport.

Le commodore Wey: Messieurs, permettez-moi de faire remarquer que, maintenant que nous nous sommes réunis, nous devrions nous faire mutuellement confiance. Si l'un de nous est déloyal, tôt ou tard cela se saura. J'espère que vous avez pleinement conscience que le fait d'avoir une liste des armes disponibles représente un risque, et que quiconque possédera cette liste devra être extrêmement prudent.

Le col. Adebayo: nous n'allons pas entrer dans les détails.

3. EXAMEN DE LA SITUATION ACTUELLE AU NIGERIA, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE: *a*) l'organisation de l'armée nigérienne; b) la mise en œuvre de l'accord conclu le 9 août sur la position du personnel militaire.

Le lieut.-col. Gowon: Je crois que nous avons tous, à un moment ou l'autre, parlé de la situation du pays en ce qui concerne la réorganisation de l'armée. Pour ce qui est de la section b) du troisième paragraphe—à savoir, la mise en œuvre de l'accord conclu le 9 août—, elle concerne la position du personnel militaire, et porte que tous devraient regagner leur région d'origine.

Cette mesure avait été recommandée par le comité spécial, composé des secrétaires des gouverneurs militaires, de conseillers, et des représentants des gouverneurs régionaux. Les membres du comité n'avaient pas pouvoir de décision, et leur mandat se résumait à exprimer leur opinion et à faire des recommandations.

Leurs recommandations devaient bien sûr être ensuite examinées par les gouverneurs régionaux. Je crois que la recommandation est rédigée ainsi:

«Il a, en conséquence, été décidé, d'un commun accord, que les membres du personnel militaire devraient, dans la mesure du possible, être postés dans les casernes de leur région d'origine. Ce serait là une mesure provisoire à appliquer immédiatement. Étant donné la situation particulière de Lagos, la décision concernant le maintien de la paix et de la sécurité dans cette région devrait revenir au commandant suprême, en consultation avec les gouverneurs militaires».

La question du renvoi des troupes dans leur région d'origine était née du fait qu'à l'époque il y avait tellement de mésentente, de heurts et de massacres entre les troupes du Nord et celles de l'Est.

J'avais parlé de ce problème par téléphone avec M. Emeka, et je lui avais dit: «Franchement, ce qui m'intéresse, c'est de sauver la vie de ces garçons; et le seul moyen, c'est de renvoyer les troupes dans les casernes de leur région d'origine».

LES HEURTS

M. Emeka m'avait alors aussi dit que sa propre vie était menacée de plusieurs côtés,

et que d'un moment à l'autre les troupes venant du Nord qui se trouvaient à Enugu risquaient de s'insurger, ce qui mettrait en danger sa propre vie et celles des habitants de l'Est du Nigeria.

Je lui avais dit que c'était bien mon avis, et que ce que nous avions de mieux à faire était de renvoyer les troupes dans leur région d'origine; et que, d'ailleurs, certains soldats désertaient déjà leur unité. Nous étions alors convenus de retirer de l'Est toutes les troupes venues du Nord, et de retirer des autres grandes unités, où se produisaient toujours les heurts les plus sérieux, les troupes de l'Est, en particulier les Ibos.

Pour ma part, je ne pensais pas que les autres unités posaient réellement un problème, car on pensait à l'époque qu'il s'agissait essentiellement d'un conflit entre les hommes du Nord et ceux de l'Est, dû à certains événements passés qui nous poursuivaient depuis longtemps.

Si vous vous souvenez bien, M. Emeka, vous aviez fait certaines observations au sujet du retour des hommes; je vous avais, à contrecoeur, donné raison, mais j'estimais que, pour ce qui était des unités importantes, cette mesure s'imposait.

Si nous pouvons nous mélanger un peu maintenant, ce sera assurément un bon point de départ en vue d'une union future. Si nous nous séparons complètement, nous allons sans doute laisser se creuser entre nous un fossé de plus en plus large, et, pour finir, chaque région aura sa propre armée.

Je crois que j'en ai dit assez long sur la situation actuelle en ce qui concerne l'organisation de l'armée et la mise en oeuvre de l'accord du 9 août.

Je crois que nous pourrions maintenant passer à la discussion de ce point, puis essayer de nous entendre sur les mesures à prendre.

Le col. Adebayo: Je crois que je ferais bien d'intervenir maintenant, car c'est moi qui suis réellement visé opur le moment. Je sais que nous avions dit à nos conseillers ou à nos fonctionnaires de se réunir à Lagos au mois d'août, à la demande du commandant suprême.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je crois que nous ferions mieux...

Le major Johnson: Monsieur, avant que nous ne poursuivions j'aimerais faire une observation. Je suis heureux que nous abordions de nouveau cette question. Tout au long de la conférence, j'ai voulu retourner sur ce point, parce que, comme le dit mon peuple: «Tant que l'on aura des poux dans la tête, on aura du sang sur les doigts».

Puis-je poser une question? Messieurs, y a-t-il aujourd'hui un gouvernement central au Nigeria?

Le Lieut.-col. Ojukwu: La question est vraiment simple, et quiconque a écouté ce que je n'ai cessé de dire devrait savoir que je ne vois nulle part un gouvernement central au Nigeria aujourd'hui.

Le major Johnson: Merci. Messieurs, j'estime que c'est là le nœud de la question, et, si vous permettez que nous revenions en arrière, je crois qu'il s'agit sans doute d'un conflit de personnalités, pour ainsi dire.

J'affirme ici aujourd'hui que tout le problème repose là-dessus. De l'avis du gouverneur de l'Est, il n'y a pas de gouvernement central au Nigeria. Vous parlez de commandant suprême, mais, pour lui, il n'y a pas de commandant suprême.

Je crois que c'est de là que nous devons partir, messieurs. Pourquoi ne reconnaît-il pas l'existence d'un commandant suprême, et nous, oui?

Cela m'amène à la conférence du mois d'août. Comme on l'a dit à juste titre, le comité n'était qu'un comité de direction. Nous tous ici sommes des militaires, et nous n'ignorons pas que nous avons tous accusé les hommes politiques de prendre généralement les décisions militaires sans l'avis des militaires.

PERSONNALITÉ

Le problème essentiel, maintenant, c'est que l'Est ne reconnaît pas l'existence d'un gouvernement central. Pourquoi? C'est là ce qu'il nous faut découvrir. J'ai parlé d'un conflit de personnalités. Je me souviens d'une longue lettre écrite il y a quelque temps par le gouverneur de l'Est au sujet de la hiérarchie qui existe dans l'armée, du principe de l'ancienneté, et ainsi de suite.

Dans sa lettre, il demandait, entre autres choses, si, bien que le lieutenant-colonel Yakubu Gowon soit commandant suprême, il n'avait pas raison de demander si ce n'était que pour quelque temps.

Pour autant qu'il sût, l'ancien commandant suprême était seulement porté disparu, et, tant que l'on ne saurait pas où il se trouvait, l'Est refusait de reconnaître un autre commandant suprême. Ce sont là les observations faites par l'Est.

Messieurs, nous avons dit ce matin que nous étions venus ici sans parti pris, et il nous faut mettre le doigt sur le vrai problème. L'Est doit nous dire maintenant ce qu'il pense, et quelles conditions il veut exiger avant de reconnaître l'existence d'un gouvernement central au Nigeria.

Pour autant que nous sachions à présent, il n'y a pas eu de sécession; l'Est fait toujours partie du Nigeria, de même que le Nord et

que l'Ouest, et le Nigeria est toujours une fédération.

Le lieut.-col. Ejoor: N'oubliez-pas l'Ouest central, s'il vous plaît.

Le major Johnson: Et Lagos. Le Nigeria est toujours une fédération, et, dans toute fédération, il y a un gouvernement central. Où est ce gouvernement central, et qui en est à la tête?

Messieurs, si nous ne tirons pas cette question au clair, nos délibérations ne serviront pas à grand-chose. Quelles conditions l'Est exige-t-il avant de reconnaître ce que nous tous reconnaissons comme étant le gouvernement central?

Le lieut.-col. Ojukwu: Pour l'essentiel, je suis d'accord avec tout ce que vous venez de dire, Bolaji; mais la dernière question est mal posée. Si vous me le permettez, ce n'est pas: «Quelles conditions l'Est exige-t-il avant de . . .»

HISTORIQUE

Si le problème est d'essayer de trouver une solution à la question d'un gouvernement central, je vais intervenir. Pardonnez-moi si je retourne un peu en arrière dans ce que certains aimeraient peut-être appeler l'histoire.

A un certain moment, nous reconnaissions tous le général Ironsi comme étant le commandant suprême et le chef du gouvernement militaire national. Sous son régime, ou plutôt pendant qu'il était présent, nous nous réunissions aussi souvent que possible pour examiner ensemble les diverses questions et prendre les décisions nécessaires.

Quand nos décisions étaient bonnes, nous en partagions tous la gloire. Quand elles étaient mauvaises, il était naturel que nous en supportions tous le blâme.

Le 29 juillet, lors d'une visite auprès du gouverneur de l'Ouest, le général Ironsi a, dit-on, été attaqué dans cette résidence à Ibadan, puis enlevé et emmené en captivité.

A la suite de cet événement, il semblait naturel qu'en son absence, son second en ancienneté assume la gestion des affaires du pays jusqu'à ce qu'il revienne; ou alors, il fallait le déposer; ou, s'il avait été victime d'un accident, son second le remplacerait jusqu'à ce que les circonstances fussent connues.

En tout cas, le choix du chef du gouvernement et du commandant suprême des Forces armées devrait normalement être matière à discussion et faire l'objet d'un accord—à moins, bien sûr, que quelqu'un ne se sente assez fort pour bousculer tout le monde et prendre le pouvoir.

Je me souviens très bien que, 24 heures après l'événement du 29 juillet, nul à Lagos n'avait encore jugé nécessaire de communiquer avec l'Est. C'est moi qui ai par la suite établi le contact, et je me souviens du conseil que j'ai alors donné au brigadier Ogundipe. Je lui ai dit: «Monsieur, la situation est si embrouillée que j'estime que quelqu'un doit prendre les affaires en main immédiatement.

Je vous conseille aussi de prendre l'antenne pour annoncer au pays ce qui s'est passé et pour lui dire que vous prenez la situation en main». C'est alors que l'on m'a dit que l'on craignait pour le pays tout entier.

Je savais que si des factions se formaient, cela allait entraîner de tels désordres que nous ne pourrions plus en sortir, ou, en tout cas, seulement avec beaucoup de difficulté.

Je soutenais alors, et je n'ai pas changé d'avis, que la solution était que tous les officiers supérieurs se réunissent, afin que l'armée essaie de résoudre en consultation les problèmes qui se posaient.

J'ai dit au brigadier Ogundipe: «Dès que vous aurez fini votre discours, je vous garantis que, trente minutes plus tard—le temps de rédiger mon propre discours—je prendrai l'antenne dans l'Est et je déclarerai que moi-même, toute l'armée de l'Est et toute la population de l'Est vous donnons de tout cœur notre appui».

Pardonnez-moi, David, de ne vous avoir jamais dit ceci, mais je lui ai aussi affirmé que j'étais certain que, quinze minutes plus tard, vous alliez, dans l'intérêt général du pays, faire une déclaration semblable.

Il m'a répondu qu'il pensait que mon idée était bonne, mais qu'il doutait fort qu'elle ne soit acceptée par la faction.

OBJECTIONS

Très peu de temps après, j'ai eu l'occasion de vous parler, Jack, et j'ai mentionné, entre autres, deux choses. La première, c'était qu'à mon avis, il fallait que l'armée trouve en consultation la solution au problème.

La seconde, c'était que si nous nous écartions, à cette conjoncture, de notre ligne de conduite normale, cela porterait atteinte à quelque chose qui, dans l'armée nigérienne, est plus important que nous tous—à savoir, la discipline.

Comment pouvez-vous passer outre l'opinion des gens, et siéger à Lagos pour la simple raison que vous êtes à la tête d'un groupe qui a le doigt posé sur la gâchette?

En agissant ainsi, vous demeurez à tout jamais un exemple vivant de l'indiscipline dont nous voulons nous débarrasser; sinon, demain, un caporal s'imaginera que, parce qu'il a le doigt sur la gâchette, il peut prendre la place du commandant-major à la tête de la compagnie, et ainsi de suite.

Je savais alors que nous courions à la catastrophe. Malgré tout, et comme, par la

force des choses, nous avions été obligés de communiquer deux fois, je crois, au téléphone, vous aviez abordé la question du commandement suprême, et je vous avais exposé clairement mes objections; mais, en dépit de cela, vous vous étiez déclaré commandant suprême.

Commandant suprême en vertu de quoi? En vertu du fait que vous étiez à la tête d'un groupe de gens qui s'étaient insurgés contre leur commandant, et l'avaient enlevé et emmené en captivité, ou qu'en tout cas ces gens vous acceptaient.

En vertu de l'appui que vous accordaient des officiers et des hommes qui avaient, au cœur de la nuit, assasiné leurs frères. En vertu du fait que vous étiez à la tête d'un groupe d'officiers qui avaient chassé leurs frères de l'Est des casernes qu'ils partageaient avec eux.

Nos hommes étaient revenus chez nous, et d'autres circonstances avaient rendu leur retour encore plus tragique.

Aussitôt après, j'avais eu de nouveau l'occasion de vous parler, et j'avais dit alors qu'il y avait eu trop de massacres au Nigeria, et que j'espérais sincèrement que nous allions pouvoir y mettre fin.

RECONNAISSANCE

J'avais dit alors, et je l'ai répété maintes fois depuis, que je collaborerais avec vous, dans l'intérêt de la paix, pour mettre fin à la lutte et au massacre, mais que je refusais de vous reconnaître.

Je refusais de vous reconnaître parce que, je l'ai déjà dit, nous avons un commandant suprême qui est porté disparu. Je refusais de vous reconnaître, et, ce qui montrait bien la justesse de ma prise de position, vous aviez nommé un autre officier, bien qu'il fût plus ancien que vous, gouverneur suppléant de l'Ouest, en remplacement sans doute du gouverneur qui avait alors été enlevé—et je ne voyais donc aucune raison pour que votre poste ne fût pas, lui aussi, un poste de suppléance.

Je crois que c'est à partir de ce moment-là que nous avons commencé à suivre chacun notre voie, car il était clair que vous ne déteniez votre pouvoir à Lagos que par la force.

Je le sais, ce sont là des choses qui arrivent. Nous sommes tous des officiers militaires. Si un officier meurt—Oh! c'était un valeureux soldat—nous le recouvrons du drapeau national, nous lui rendons les honneurs qui lui sont dus, et c'est tout. Le suivant dans le rang lui succède.

Donc, le fait lui-même n'a pas grande importance, pour des militaires; mais la hiérarchie, l'ordre sont très importants, et la discipline est la condition sine qua non de toute organisation qui se vante de porter le nom d'armée.

Il y avait donc eu insurrection, et les insurgés avaient pris le pouvoir sur le Nord, sur l'Ouest et sur Lagos.

Selon les critères internationaux, quand ce genre de choses se produit, il se crée aussitôt une situation de fait par laquelle celui qui a pris le pouvoir se voit reconnaître de fait le pouvoir sur la région qu'il a prise.

Dans cet état de choses, le Nigeria s'est trouvé divisé en trois régions: le groupe de Lagos, de l'Ouest et du Nord, le Midwest, et l'Est. Ce que nous aurions dû faire, c'était de passer à l'examen de l'avenir et de la ligne d'action à suivre en l'absence de notre commandant suprême.

A cause de cet état de choses, nous ne pouvions nous réunir, et nous avons donc envoyé à Lagos nos représentants accrédités, délégués des divers gouvernements et représentants particuliers des gouverneurs, afin qu'ils essaient de trouver des solutions qui permettraient de ramener le pays à un état de choses plus normal. Ils se sont réunis, et ils sont parvenus à un accord unanime sur certains points.

M. Bolaji, je crois que, d'après tout ce que je viens de dire, vous savez du moins maintenant quand et pourquoi, à mon avis, les choses ont commencé à se gâter. Je pourrais peut-être maintenant m'arrêter et laisser les autres exprimer leur opinion. Sinon, je continuerais pour vous dire quelle est, aujourd'hui encore, ma solution au problème, malgré tout ce qui s'est produit dans l'intervalle.

Je crois qu'il existe encore une solution, à condition que nous soyons vraiment honnêtes envers nous-mêmes et que nous ayons un désir sincère de résoudre le problème.

J'estime, comme vous, que c'est là une question vitale, une question cruciale, et qu'à moins de la résoudre nous ne parviendrons à rien de positif.

Je n'en dirai pas plus pour le moment.

Le col. Adebayo: Je crois que M. Emeka nous a donné un compte-rendu détaillé de ce qui s'est passé le 29 juillet et par la suite. Nous avons tous dit, et je suis sûr que vous êtes toujours d'accord sur ce point, que ce que nous voulons maintenant, c'est trouver une solution pour l'avenir. Je ne veux plus que nous retournions sur le passé. Nous devons maintenant envisager l'avenir.

Je propose, si vous êtes tous d'accord, que nous demandions à M. Emeka de nous faire part de sa solution. Peut-être que d'autres ensuite auront eux aussi des solutions à proposer, et nous pourrons alors essayer de arvenir à un compromis.

LA PAIX

Le lieut.-col. Hassan: Messieurs, le général Ankrah nous a demandé de revenir sur le passé. Si nous revenons en arrière, nous serons encore ici dans deux mois. Oublions le passé et, comme l'a proposé Robert, demandons à l'Est de nous donner sa solution.

Si elle est acceptable, nous l'adoptons; sinon, nous y apportons des modifications. Bref, nous faisons ce qui nous semble être au mieux de l'intérêt du pays et de la paix.

Nous n'allons pas commencer à exposer chacun les efforts que nous avons faits. Essayons plutôt de ramener la paix au Nigeria. C'est là le point essentiel: sans cela, toutes les décisions que nous pourrons prendre sont vouées à l'échec.

Le lieut.-col. Ejoor: Je suis d'avis qu'avant de commencer à proposer des solutions, nous devrions examiner certains principes concernant les gouverneurs. Nous ne devrions pas, je crois, retourner trop loin en arrière, mais il y a un point important qu'il nous faut envisager. Je veux parler des coups d'État qui se sont produits jusqu'à présent.

LE PROBLÈME ESSENTIEL

Celui du 15 janvier était un échec, et l'armée est intervenue pour rétablir la situation. Quant à celui du 29 juillet, je pense, pour ma part, que c'était, à l'origine, une insurrection, mais qui s'est maintenant avérée être un coup d'État. Dans ce cas, nous devons nous poser la question: est-ce un coup d'État réussi, ou le succès a-t-il été seulement partiel?

Je crois que cela n'a été qu'un succès partiel. C'est la raison même qui nous a amenés ici pour nous livrer à des négociations, au lieu de recevoir nos ordres du commandant suprême.

Noublions pas ceci quand nous prendrons une décision ou une résolution qui touche à la réorganisation de l'armée. Quatre problèmes principaux se posent aujourd'hui à l'armée.

Premièrement, il y a le problème du commandement.

Deuxièmement, la confiance se perd, parmi les officiers et parmi les soldats.

Troisièmement, la chaîne du commandement est gravement brisée.

Quatrièmement, il est désormais impossible d'affecter un Nigérien de n'importe quelle région à n'importe quelle unité de l'armée, si cette unité doit demeurer efficace.

Ce sont là les faits purs et simples, et, quelle que soit la solution que nous élaborerons, il faudra qu'elle tende à résoudre ces problèmes.

Je vous laisse ces principes fondamentaux et les solutions proposées devraient être étudiées parallèlement à ces problèmes.

Le lieut.-col. Hassan: David nous a parlé de la réorganisation, mais ce qui nous préoccupe en ce moment, c'est la question soulevée par Bolaji, et sur laquelle Emeka nous a déjà donné d'amples détails. Je crois que c'est là le problème essentiel.

Le lieut.-col. Ejoor: A propos, si vous examinez la question du commandement, il faudrait nous dire ce qu'il est advenu de l'ancien commandant.

Le commodore Wey: Messieurs, je crois que j'ai été tout du long, depuis le 15 janvier, dans une position avantageuse pour observer la situation de près. Malheureusement, je ne prends pas de notes, car je pense être capable de me remémorer presque tous les faits.

L'affaire entière est regrettable; mais ce qui est fait est fait. Ce qui compte, maintenant, c'est de réparer les dégâts, et nous n'avons pas l'intention d'accuser qui que ce soit.

Quant les troubles ont éclaté le 29 juillet, j'étais sur les lieux; vous nous avez rejoints par la suite, et j'en sais donc plus long que quiconque. J'étais présent quand vous avez téléphoné au brigadier Ogundipe, et je savais ce que vous lui aviez dit. A un moment donné, on rapportait même que je l'avais emmené en mer sur mon navire.

Je dois dire ici qu'il est impossible à qui que ce soit de prétendre commander une unité sur laquelle il n'a pas d'autorité. Bolaji peut s'en porter témoin, il était présent. C'est lui qui a commencé. C'est lui qui est parti le premier, et est ensuite revenu annoncer qu'un simple soldat avait refusé de lui obéir; tout cela s'est passé au quartier général de la police.

L'AUTORITÉ

L'inspecteur général s'est plaint. J'ai étudié la question, et j'ai fait remarquer que, si les hommes refusaient d'obéir à un officier de l'armée, comme eux, ils n'obéiraient certainement pas à un officier de marine. Je me suis absenté pour appeler le brigadier Ogundipe.

Il est parti; et si un simple soldat peut dire à un brigadier: «Je n'ai pas d'ordres à recevoir de vous tant que mon capitaine n'est pas là», je crois que l'on a vraiment atteint le comble; or, c'est exactement ce qui s'est passé.

Il aurait donc été très injuste envers Ogundipe, ou envers qui que ce soit, d'ailleurs, de lui demander de prendre le commandement; et il ne sert à rien d'accepter de commander une unité sur laquelle on n'a pas d'autorité.

C'est après le début des négociations qu'il y a eu je ne sais quelle conversation entre Ogundipe et Jack. Finalement, j'ai été consulté, et j'ai donné exactement l'avis que je viens de mentionner.

Bob était avec moi; nous sommes allés voir, et cela nous a pris jusqu'à deux heures du matin.

C'est alors que Jack a fait son entrée en scène. Je sais comment il y est parvenu. Il ne m'a jamais rien dit lui-même, mais j'ai discrètement mené ma propre enquête. Je savais comment il avait pénétré dans Ijeka, et comment la chose avait été rendue possible.

Je tiens à répéter que, si nous n'avions pas réussi à convaincre Jack d'accepter, Dieu sait que nous ne serions plus ici aujourd'hui. Si vous vous souvenez bien, vous m'avez traîné là-bas, et les choses ont alors changé. Je pense que nul ne peut se rendre compte des difficultés dans lesquelles nous nous trouvions. C'est pourquoi, si quelqu'un a accepté de prendre le commandement, franchement, je lui tire mon chapeau. J'admets la chose purement par sentiment de respect.

Si nous pouvons sauver 55 millions d'hommes, oublions tout ce qui concerne le pouvoir; et, pour l'amour de Dieu, à cause de ces 55 millions d'hommes, oublions notre orgueil personnel. Oublions qu'il s'agit d'un coup d'État ou d'une mutinerie. Si cet homme se présente et si tout le monde l'accepte, de grâce acceptons-le.

Je veux le répéter: je suis matelot et je veux demeurer matelot. Et vous-mêmes, étant soldats, je ne vois pas pourquoi vous ne resteriez pas soldats. Nous n'avons pas reçu une formation de politiciens. Contentons-nous de faire fonctionner le gouvernement, de rédiger une constitution et de tout remettre aux politiciens. Rentrons ensuite dans nos uniformes.

SENTIMENTS

On dira ce qu'on voudra, mais je veux profiter de l'occasion pour vous dire ici que quand vous avez tous été nommés gouverneurs j'étais l'un de ceux qui ont siégé et vous ont nommés gouverneurs, mais il n'est aucunement question de cela en ce moment; de grâce oublions nos sentiments personnels. Je sais quel est mon rang, mais si 55 millions de personnes le désirent, n'écoutons que nos cœurs et oublions notre fierté personnelle.

Quant à moi, je suis sans réserve pour que soit mentionné l'endroit où se trouve Ironsi. J'ai moi-même donné des conseils à ce sujet. Après tout, il est chef d'État et a droit aux honneurs voulus comme tel; ensuite, peu importe qui préside actuellement, aidons-le à gouverner le pays paisiblement. Que le sang cesse de couler; nous en avons assez versé.

Nous ne pouvons pas créer. Pourquoi détruirions-nous?

Si nous pouvons aider à sauver des vies, n'hésitons pas à le faire, mais il nous faut dire où est Ironsi. Il est chef d'État et nous devrions lui montrer le respect qui lui est dû comme chef d'État.

C'est une question temporaire, quatre ou cinq ans peut-être. Je me serai retiré alors.

Le lieut.-col. Ojukwu: Fort bien, messieurs, mais je veux m'exprimer avec force. Il est clair que si une pièce est malpropre il sera inutile de balayer les saletés sous le tapis parce qu'en soulevant le tapis on retrouvera les saletés.

Ce n'est pas si simple que cela. Et même, d'après le principe que vous avez énoncé ici, c'est une question de commandement et d'autorité. Je voudrais savoir lequel peut se lever ici et me dire qu'il commande et dirige l'Armée de l'Est ou l'Armée dans l'Est.

Le lieut.-col. Hassan: Vous seul.

Le commodore Wey: Je peux aussi vous dire ici maintenant que vous le faites illégalement parce que, quand nous avons eu le premier gouvernement, aucun gouverneur n'était sensé commander une armée quelconque.

Le lieut.-col. Ojukwu: Vous avez commencé par invoquer les principes du commandement et de l'autorité. Si vous avez assez d'autorité sur un groupe pour que ce groupe exécute les ordres donnés par vous ou venant de vous, tout le monde lève son chapeau et vous en félicite. En vérité, vous levez votre chapeau devant une personne qui ne peut pas commander et qui n'a aucune autorité sur ceux qui sont sous ses ordres, ni même sur ceux de l'Est. Que dites-vous de cela?

Le commodore Wey: C'est pourquoi nous sommes ici.

Le lieut.-col. Hassan: Nous sommes ici pour résoudre le problème. Vous commandez l'Est. Si vous voulez venir en Nigeria, venez en Nigeria et tout sera dit.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je ne suis pas à l'étranger.

MUTINERIE

Le lieut.-col. Hassan: C'est là le problème, mais si nous voulons nous occuper d'un coup d'État et d'une mutinerie, nous serons ici pendant des mois. J'ai vu une mutinerie de l'armée à Kano. Savez-vous ce qu'est une mutinerie? C'est à faire frémir.

Vous êtes le premier à qui j'ai téléphoné et, pendant deux longues journées, j'ai vu une vraie mutinerie. J'ai vu un officier originaire du Nord qui commandait des soldats originaire du Nord et qui a été obligé de s'enfuir à toutes jambes.

Je vous en conjure. Nous ne sommes pas venus tous ici pour réveiller les querelles du passé. Oublions le passé et venons en au problème. Dites ce que vous voulez dire; abordons la question et discutons la.

M. T. Omo-Bare: Avant d'inviter Emeka à fournir une solution, ne serait-il pas à propos que quelqu'un dise ce qui est arrivé à Ironsi?

Le major Johnson: Il a tout mon appui.

Alhaji Kam Selem: Si on me permet de dire quelques mots, je ne suis pas militaire, mais à l'époque il était tout simplement impossible pour qui que ce fût de prendre le commandement du pays. A ma connaissance, même le commandant en chef actuel a eu besoin d'être persuadé de se charger du gouvernement.

RÉORGANISATION

Les officiers supérieurs dont vous parlez étaient dans l'impossibilité d'accepter la direction du pays à ce moment-là. Que pouvions-nous faire dans une situation semblable; pendant 48 heures, personne ne savait ce qui se passait dans le pays.

A mon avis, il n'a aucune ambition de conserver son poste actuel.

Dès que la situation sera redevenue normale dans le pays et que les problèmes auront été résolus, il démissionera.

Je me joins à tous les gouverneurs qui disent qu'ils accorderont au commandant en chef actuel le respect qu'il mérite. J'ai assisté à tous les troubles à partir du 15 janvier et presque tout s'est passé dans mon bureau.

Comme d'autres orateurs l'ont dit, si le gouverneur de l'Est a une solution, écoutons cette solution.

Le lieut.-colonel Ejoor: Avant d'entendre la solution, nous voulons savoir ce qui est arrivé à Ironsi et à Fajuyi.

Le lieut.-col. Gowon: S'il faut une déclaration publique, je suis prêt à en faire une maintenant. Je n'ai jamais eu peur de faire une déclaration publique n'importe où.

S'il n'en avait tenu qu'à moi, cela aurait été annoncé le jour où je l'ai appris. J'en ai immédiatement fait part à ceux qui devaient le savoir. J'ai expliqué cela à mes collègues en toute sincérité et en toute honnêteté.

PUBLICATION

Je voulais annoncer publiquement cette nouvelle avant cette réunion, mais j'ai malheureusement été incapable de le faire. De toute façon, je veux l'annoncer bientôt et si vous demandez que je le fasse maintenant, je vais le faire. Si vous voulez, je peux vous fournir l'information confidentiellement et nous pourrons travailler ensuite.

Alhaji Kam Selem: Je crois que la déclaration devrait être faite en Nigeria afin que les honneurs nécessaires puissent être rendus.

Le lieut-col. Hassan: Voici ce qui est arrivé après le coup d'État de janvier. Nous étions convenus d'annoncer les noms de tous les officiers supérieurs tués, mais la peur était générale. Préparons et gardons prêt tout le récit de l'affaire. Faisons tout le nécessaire et réglons le problème.

Le commodore Wey: Messieurs, voici ce que je voudrais proposer. Je ne crois pas qu'un seul de ceux qui sont assis à cette table pourrait dire qu'il ne connaissait rien de la situation avant aujourd'hui. Bref, c'est une déclaration publique qu'il faut et nous allons en avoir une de prête dans le cahier du secrétaire. Nous savons qu'lle est la situation et la publication sera faite dès que nous serons de retour chez nous.

DÉTERMINATION

Le lieut.-col. Ojukwu: A ce propos, comme vous l'avez tous compris, beaucoup dépend de la déclaration publique. Aussi longtemps qu'elle tardera, tout restera dans l'incertitude. C'est pourquoi il est nécessaire d'arrêter ici de quelle manière elle sera faite et quand.

Le col. Adebayo: Le mieux est de nous dire ici maintenant ce qui est arrivé à Ironsi, puis, quand nous serons de retour chez nous et que nous publierons notre communiqué nous pourrons faire la déclaration publique.

Le lieut.-col. Gowon: Il s'agit d'un chef d'État et, en ce moment, nous présumons tous que quelque chose de grave ou de tragique lui est arrivé. C'est un chef d'État et nous ne pouvons pas nous contenter de rester ici à discuter. Comme je l'ai dit, j'ai la responsabilité d'annoncer la nouvelle en temps et lieu et je l'annoncerai en temps et lieu.

J'ai déjà décidé que cela serait fait dans une semaine ou deux.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je ne veux pas faire de difficultés à ce sujet, mais vous reconnaîtrez peut-être que cette affaire touche la région que je gouverne plus que toute autre région.

Si la nouvelle doit être annoncée en temps et lieu, je propose respectueusement de choisir tout de suite le temps et le lieu. Décidons. Si nous voulons que les secrétaires sortent, ils peuvent sortir. Si nous voulons que tout le monde sorte, que tous sortent pour cinq minutes, les microphones peuvent être enlevés ou bien nous pouvons aller là-bas.

Messieurs, même les c i r c o n s t a n c e s signifient beaucoup; nous pouvons nous éloigner de cette table, nous concerter rapidement et revenir pour continuer.

Le commodore Wey: Je suis d'accord.

Suspension de la séance: 2 hre 40 de l'après-midi, heure de Nigeria.

Reprise de la séance: 3 hre 5 de l'après-midi, heure de Nigeria.

Le lieut.-col. Gowon: Je crois que nous pouvons passer maintenant à la question d'organiser l'armée nigeriane. On avait établi en août ou en septembre un comité chargé de concevoir la réorganisation de l'armée nigeriane. Je crois qu'il a présenté un rapport qui

a été envoyé à tous les gouverneurs militaires pour qu'ils le commentent. C'est à partir de là que nous allons travailler à la réorganisation.

C'est la sécurité d'une nation qui est en jeu et je crois que nous devons être très prudents, comme en tout ce qui concerne la défense dans le monde actuel.

CRAINTE

Permettez-moi de vous faire part de mes idées sur la réorganisation de l'armée. Je serai très bref. Je crois que l'armée nigeriane ne pourrait probablement pas maintenant rester exactement comme elle l'était avant le 15 janvier ou le 29 juillet.

Les événements survenus depuis le début de 1966 ont engendré tant de crainte parmi nous que l'idée de modifier les structures actuelles peut se défendre. Il y a deux théories extrêmes à ce sujet.

L'une veut que nous demeurions exactement comme nous étions avant le 15 janvier et l'autre veut une base entièrement régionale. C'est aller d'un extrême à l'autre, je pense.

En choisissant un moyen terme, on a la possibilité d'avoir une armée qui, dans chaque région, sera composée en majorité d'hommes de cette région.

PHILOSOPHIE

Permettez-moi d'exposer mes vues ou, si vous voulez, ma philosophie. En ce qui concerne l'armée nigeriane, nous ne pouvons pas ramener chaque homme là où il était avant le 15 janvier ou le 28 juillet. Si nous allons à l'autre extrême, qui consisterait à créer des armées régionales, nous aurons justement le commencement de course aux armements que nous essayons d'éviter.

Ces armées régionales se transformeront en armées privées et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, nous commencerons d'avoir des troubles au sein des armées privées et, naturellement, tout le pays sera en flammes.

Je ne crois pas que les fondements de la confiance aient été complètement détruits. Ils ont été secoués, ébranlés, mais nous n'avons eu que fort peu de mélange entre les gens. Je suis tout à fait convaincu que cela peut servir de point de départ à une forme probablement plus réaliste d'entremêlement à l'avenir.

Si chaque région veut procéder à sa façon et croire qu'un jour nous nous rencontrerons de nouveau, je pense que le résultat ne sera peut-être pas ce que nous souhaitons.

L'autre jour, pendant que j'expliquais cette affaire des conseillers aux gouverneurs militaires à Lagos, ils disaient que nous devrions imiter le système régimentaire de l'armée britannique. Ils parlaient avec autorité de ce système régimentaire jusqu'à ce que ce je leur eus dit que l'armée britannique avait commencé par être composée d'armées privées.

Par exemple, les Borderers et autres régiments semblables, nous savons comment ils ont tous commencé. Mais avec la création d'une armée permanente, ils ont été placé sous un commandement unique. Pour des raisons économiques, il fallut en quelque sorte réduire l'armée et ils décidèrent de se fusionner.

Vous savez tous quel problème ils ont eu. Certains officiers insistaient beaucoup pour la formule régionale, mais je leur ai dit: «Jamais de la vie. Je démissionnerai plutôt.»

Nous vivons en famille depuis plus d'un siècle et je pense que nous formons maintenant une famille, même s'il est malheureusement vrai que cette base a été rudement secouée au cours de l'année dernière et qu'elle a continué de l'être en juillet, août et septembre.

ARMÉES PRIVÉES

J'ai la ferme conviction que nous aurions probablement tort de commencer par retourner au fractionnement qui a servi de point de départ à tant de peuples qui se sont unifiés par la suite.

Nous devrions essayer de faire survivre le peu que nous avons en apportant des modifications réalistes au besoin, mais il nous faut préserver autant que possible l'unité de l'armée. Autrement, nous commencerons d'avoir des armées privées, nous aurons des prisons et nous verrons le pays commencer à se diviser.

Une fois en place, en effet, chacun pourra dire «Bonsoir les amis, je ne veux plus être des vôtres» et n'importe qui pourra alors commencer cette course aux armements que nous avons déjà résolu de faire cesser à tout prix.

Telle est, en résumé, ma façon de penser et je crois l'avoir exposée à tous mes collègues. Tout membre désireux de dire quelque chose est libre de le faire, mais nous ne devons pas oublier que nous avons encore environ huit sujets à discuter, dont certains ne sont pas au programme. Ou bien nous reportons cette discussion à plus tard, ou bien nous la continuons.

Le lieut.-col. Hassan: Je crois que nous avons eu un rapport à ce sujet, mais vous avez dit que l'Est n'était pas représenté dans le Comité et que le rapport devait être envoyé aux gouverneurs pour obtenir leurs commentaires. Pourrions-nous discuter cette question plus tard?

Le col. Adebayo: Le problème de l'armée a deux aspects: il y a le problème immédiat et il y a la réorganisation, qui est à long terme. Il nous faut décider ici de la réorganisation immédiate. La réorganisation à long terme

fait l'objet du document de travail qu'on nous a remis quand nous nous sommes rencontrés à Lagos, et nous avons dit que les gouverneurs régionaux devaient se prononcer sur ce document.

Quant à la réorganisation immédiate, l'établissement d'un commandement et d'une autorité convenables est à souhaiter en premier lieu. En second lieu, nous sommes d'accord sur le principe que la plupart des soldats d'une région doivent être originaires de cette région.

L'Est et l'Ouest central sont chanceux. Tous leurs gens se trouvent malheureusement dans l'Ouest. Je n'ai pas assez d'hommes de l'Ouest sur place et les gens de l'Ouest sont très effrayés à l'heure actuelle parce que beaucoup des leurs ont été tués en janvier, en juillet et en août.

Je me suis efforcé de dissiper leurs craintes, mais ils insistent pour avoir plus de Yorubas qu'ils n'en ont en ce moment. Je sais qu'il n'y a pas assez de Yorubas dans l'armée et ceux qu'il y a sont pour la plupart des hommes de métier.

LE PROBLÈME DE L'OUEST

Je ne veux pas désorganiser d'autres unités, mais comme je l'ai dit la dernière fois que nous nous sommes rencontrés à Lagos, nous pouvons trouver une solution immédiate au problème des Yorubas. Cette solution consisterait à essayer de maintenir le régime normal du contingentement, ce que nous avons commencé de faire à Zaria. Nous devrions utiliser Abeokuta comme centre de formation accélérée pour ceux de l'Ouest, pour ceux de l'Ouest central qui ne peuvent pas aller à Zaria et peut-être aussi pour ceux de l'Est qui ne peuvent pas aller à Zaria en ce moment.

Je suis encore très séduit par cette idée. C'est la seule façon de dissiper le problème des Yorubas et c'est la seule façon de conquérir la confiance de la population de l'Ouest, où les gens pensent qu'ils sont les seules à être aidés à l'heure actuelle parce qu'il n'y a pas assez de Yorubas dans l'armée.

LA POLITIQUE

Dès que nous aurons réussi à nettoyer ce secteur et que nous aurons convenablement établi le commandement et l'autorité, je crois qu'il n'y aura plus de problème. C'est la réorganisation immédiate que je voudrais pour le moment, mais la réorganisation à long terme est dans le document que nous a remis le comité nommé. C'est un excellent rapport et je continue de le commenter.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je suis quelque peu dérouté en ce moment. Nous avions commencé par parler d'un gouvernement. A un moment donné, nous avons dit qu'avant de savoir ce qu'il était advenu du commandant en chef nous ne pouvions pas aborder la question d'un projet de solution à la présente impasse gouvernementale.

Nous sommes revenus, fort bien, grâce à notre hôte et nous nous tournons maintenant vers le problème de l'armée.

Permettez-moi de vous faire respectueusement observer que le problème de l'armée, peu importe ce que nous pouvons en dire, est très étroitement lié au problème politique, à la question d'un gouvernement.

En réalité, c'est de la forme de gouvernement que dépend votre pouvoir de décider quelle sorte d'armée servira ce gouvernement. En procédant autrement, vous mettrez la charrue devant les bœufs ou, en termes militaires, les fesses à la place des dents.

C'est pourquoi je voudrais que nous revenions à la question d'un gouvernement.

Le lieut.-col. Ejoor: Sur ce point, vous pouvez y aller tout de suite de la proposition que vous avez promis de faire.

Le lieut.-col. Ojukwu: Au sujet du gouvernement, j'ai dit combien il était difficile pour l'Est d'accepter ce que l'on considère comme une situation de fait à Lagos.

Si notre intérêt nous commande de régulariser cela, peut-être devrions-nous demander la permission de contempler le pays qui nous reçoit. Il a trouvé une solution qui fonctionne, une solution qui, à toutes fins pratiques, semble fonctionner.

L'ensemble de notre problème, comme nous l'avons dit, ne se ramène pas à une question de personnalités. S'il en était ainsi, nous devrions voir à ce qu'il ne se ramène pas à une question de personnalités. C'est pourquoi je pense que c'est une question de pouvoirs.

Comme je l'ai dit ici et comme vous le savez, je représente 14 millions de personnes qui ont été traitées d'une façon fort médiocre et qui trouveraient bien difficile, voire impossible, d'être très rapprochés d'eux à l'avenir. Étant donné qu'il s'agit d'une affaire des forces armées, d'une affaire militaire, je crois que nous pourrions songer à avoir un conseil comme celui qu'il y a ici, puis décider du choix d'un président et décider des pouvoirs à donner à ce président et des limites à mettre à ses initiatives et à ses actes.

POUVOIRS RÉGIONAUX

En ce faisant, nous devons nous rendre bien compte du fait qu'il y a des régions et nous rendre bien compte aussi du certain degré d'autonomie que possèdent ces régions. Nous ne devons pas perdre de vue non plus les événements du passé et la méfiance des régions.

En gardant tout cela bien en vue, nous verrons émerger un conseil ayant à peu près la même composition qu'aujourd'hui. Ensuite,

nous trouverons un président et nous limiterons certainement ses pouvoirs de façon qu'il ne puisse poser des actes intéressant les régions sans l'assentiment des régions.

Je crois qu'on a réduit les pouvoirs des régions en essayant sincèrement d'établir l'unité. C'est à cause de cette tentative que se sont produits tous les événements dont nous sommes tous au courant, ce qui ne dispense d'entrer dans des détails sanglants.

Je crois que ces pouvoirs devraient être immédiatement restitués aux régions. Il y a toute une liste d'articles qui auraient dû être abrogés avec le décret n° 34 comme on l'a proposé à l'une des séances. Si nous pouvions obtenir le même résultat en limitant les pouvoirs du président, je crois que nous aurons fait un grand pas vers notre objectif, qui est d'apporter une détente et de trouver un *modus vivendi* jusqu'à ce que nous puissions jeter des assises plus permanentes.

Le commodore Wey: Vous venez d'avancer une très bonne idée. Étant donné que le décret n° 34 a été abrogé, pourquoi ne pas faire table rase de tout le reste et déclarer que ces autres articles doivent disparaître avec le décret?

Quant à la création d'un conseil, j'avoue en toute franchise que je ne vois pas ce que peut avoir de mauvais notre présent Conseil militaire suprême, qui joue exactement le rôle que vous envisagez. Il est malheureux que nous n'ayons pas pu nous réunir plus vite, mais je crois que le présent Conseil est suffisamment compétent.

Comme dans le passé, les gouverneurs viennent, nous discutons et nous prenons des décisions qui sont appliqués. Une fois que vous avez consulté le Conseil militaire suprême et que vous avez obtenu son approbation, vous pouvez partir et commencer par un édit et le décret vient ensuite.

Il est malheureux que nos rencontres n'aient pas été plus fréquentes, mais après celle-ci nous nous rencontrerons régulièrement, disons à peu près deux fois par mois.

Le présent Conseil fonctionne bien. Je crois qu'il n'y a aucun problème.

CENTRALISATION

Le lieut.-col. Gowon: Quant à moi, je pense que le décret 34 mérite d'être examiné. Je reconnais que le Conseil militaire suprême devrait y accorder son attention. Je crois même avoir dit dans un de mes discours que nous devrions nous défaire de tout décret qui tend clairement vers une trop grande centralisation. Tant mieux si vous avez de fortes convictions à ce sujet, car on s'en occupera. Je crois que nous allons ressusciter celui-là quand nous retournerons chez nous et prendre des décisions à ce sujet.

Le lieut.-col. Ojukwu: Nous ne discuterons pas les détails, mais je souhaite que nous trouvions des solutions. Il nous faut fixer des dates pour tout ce que nous décidons ici, car il s'est passé bien des choses.

Je veux soulever à la présente réunion les questions qui sont de nature à engendrer la sorte de méfiance que nous travaillons si fort à éviter. Si nous pouvions fixer une limite de temps, je consentirais à ce que toutes les parties des décrets qui impliquent trop de centralisation soient abrogées.

Le commodore Wey: Même s'il s'agit de bonnes mesures?

Le lieut.-col. Ojukwu: Le mot centralisation sent mauvais en Nigeria aujourd'hui. C'est pour cela que 10,000 personnes ont été tuées.

Le commodore Wey: Je suis sûr que vous ne connaissez pas le vrai nombre. Vous vous imaginez que c'est 10,000.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je ne m'imagine pas que c'est 10,000. Il y a peut-être des gens dans le pays qui ne le savent pas, mais dans l'Est nous savons exactement quels sont ceux qui sont morts et quels sont ceux qui sont restés en vie.

Le lieut.-col. Hassan: Nous ne reviendrons pas sur la question d'un gouvernement. Je crois que nous ferions mieux de dire clairement quelle forme de gouvernement nous aurons, parce que jusqu'ici Emeka a persisté à dire qu'il ne reconnaissait pas le gouvernement fédéral de la Nigeria. C'est la grande question.

Entendons-nous clairement. Est-ce que l'Est accepte le gouvernement fédéral actuel?

Le lieut.-col. Ojukwu: J'ai dit que nous pouvions avoir un gouvernement sous forme d'un conseil semblable à celui que nous avons actuellement, avec un président aux pouvoirs limités, et nous limitons les pouvoirs ici.

Le lieut.-col. Hassan: Nous ne pouvons pas limiter les pouvoirs ici parce qu'il nous faudrait passer à travers tous les décrets.

LA QUESTION

Le lieut.-col. Ojukwu: Il y a certaines choses que nous pouvons faire maintenant. Je prétends que les questions intéressant les régions ne devraient pas être réglées unilatéralement au dehors sans l'assentiment des gouvernements régionaux.

Le lieut.-col. Hassan: C'est ce qui se passe.

Le lieut.-col. Ojukwu: Ce n'est pas ce qui se passe.

Le lieut.-col Gowon: Je vous invite à citer un exemple.

Le lieut.-col. Ojukwu: Le dernier décret que j'ai vu dans les journaux m'a-t-il été communiqué? Pourtant, vous y avez écrit:

«Ceci est en vigueur dans toute la Fédération».

Le lieut.-col. Gowon: Ne faites-vous pas partie de la Fédération?

Le lieut.-col Ojukwu: Je dis seulement qu'il faut que je sois consulté avant qu'une mesure de ce genre susceptible d'intéresser l'Est...

Le lieut.-col. Hassan: Combien de fois depuis un an avez-vous fait entériner des mesures par le Conseil à Lagos?

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est là précisément la cause de nos difficultés et c'est précisément ce que nous essayons d'empêcher à l'avenir.

Le major Johnson: Il l'a fait et il faut donc présumer qu'il savait que c'était mal.

REVISION

Le col. Adebayo: Je crois que nous devrions éviter de trop agiter cette question. Je pense que beaucoup de pouvoirs des régions leur ont été enlevés à cause de la centralisation produite par certains des décrets promulgués par Lagos avant le 29 juillet. Je crois que ces pouvoirs se trouvaient dans les décrets abrogés et qu'ils doivent être restitués aux régions.

M. T. Omo-Bare: Pourquoi ne pas employer le mot reviser? Nous pourrons siéger une fois de retour chez nous et reviser ces décrets.

Le col. Adebayo: Alors, pouvons-nous dire que tous nos solliciteurs généraux se réuniront et discuteront ces décrets?

Le lieut.-col. Ojukwu: Occupons-nous des points que nous connaissons. Nous savons que nous avions une Fédération avant le 15 janvier; les pouvoirs retournent aux régions et ensuite, nous essayons de normaliser la situation. Reviser? Pourquoi en parler? Dans six mois rien n'aura été revisé.

Le commodore Wey: A mon avis, ce gouvernement est connu comme le gouvernement militaire et tous les décrets promulgués jusqu'ici l'ont été par l'armée. Par conséquent, nous ne sommes pas à blâmer. Examinons les décrets et choissons ceux que nous pouvons retourner. Vous étiez membre du Conseil quand nous avons fait ces décrets.

Alhaji Kam Selem: Je crois qu'il a raison, mais ce n'est pas à nous qu'il appartient de décider. Il nous faut examiner ces textes. Que les décrets promulgués depuis Ironsi jusqu'à apportent leurs listes et qu'ils fassent des recommandations.

DATE

Le lieut.-col. Ojukwu: Les conseillers juridiques ont examiné le tout et nous ont dit d'abroger. Si certains conseillers juridiques des régions refusent de travailler, ce n'est pas ma faute. Ce sont ces choses-là qui causent des difficultés.

Le col. Adebayo: Disons-leur à quelle date ils devront se réunir.

Le lieut-col. Ojukwu: Nous connaissons tous les décrets promulgués depuis Ironsi jusqu'à maintenant. Tout ce qu'ils renfermaient de nouveau a été indiqué et il s'agit simplement de s'en occuper.

Le commodore Wey: C'est entendu, mais laissons aux spécialistes le soin de s'occuper de ces textes.

Le major Johnson: Oui, ils vont faire semblant de s'en occuper. Les spécialistes en lois vont s'en occuper et nous allons les abroger, mais il faut qu'ils s'en occupent pour commencer.

Le lieut.-col. Ojukwu: Spécifiez une date.

M. T. Omo-Bare: Pourquoi ne pas décider que dans une semaine les spécialistes en lois devront se réunir à un certain endroit et reviser les décrets intéressant les régions?

EXPERTS

Le lieut.-col. Ojukwu: Il faudra que l'abrogation suive une semaine après cette réunion, sans quoi nous ne réussirons qu'à faire traîner les choses.

M. J. W. K. Harlley: Messieurs, peut-être pouvons-nous vous faire bénéficier de l'expérience que nous avons acquise. Il y a quelque temps, nous avons décidé de faire étudier certaines questions par nos experts. Ils n'ont fait que perdre beaucoup de temps. A la séance suivante, nous les avons sommés de terminer leur travail en sept jours et ils l'ont fait.

Le lieut.-gén. Ankrah: Il faudrait s'entendre sur le principe. Pour abroger une loi ou un décret, il faut nécessairement la renvoyer aux experts. Fixez-leur une limite de temps. Disons-leur que tout doit être fait dans une ou deux semaines et que nous voulons des résultats.

M. T. Omo-Bare: Revision et abrogation en moins de deux semaines.

Le lieut.-col. Ojukwu: Leur dirons-nous de se réunir à Benin?

M. T. Omo-Bare: Les gouverneurs devraient retourner chez eux et dire à leurs hommes de se réunir à Benin à une certaine date.

Le lieut.-col. Hassan: Le ministère de la Justice à Lagos...

Le lieut-col. Ojukwu: Il donnera les instructions à Lagos et je donnerai les instructions à Enugu.

Le lieut.-col. Hassan: C'est Lagos qui devrait nous dire la date.

Le col. Adebayo: Nous donnerons les instructions reçues à la présente réunion.

Le lieut.-col. Ojukwu: Ce n'est pas Lagos. C'est là le point capital en ce qui concerne ce gouvernement.

Le lieut.-col. Hassan: Envisageons la question honnêtement. L'Est n'a pas reconnu le gouvernement fédéral. Je crois que vous feriez mieux de vous séparer de nous et de nous laisser nous joindre tous les trois.

Le lieut.-gén. Ankrah: Notre présence ici indique bien qu'il n'est point question de sécession.

Le col. Adebayo: Au fait, ce que propose le lieutenant-général Ankrah est que nous arrêtions aujourd'hui la date à laquelle ils devront se réunir quelque part et qu'une fois rentrés nous informions nos solliciteurs généraux du lieu de cette réunion.

Le major Johnson: Nous pouvons décider d'une date, mais je vois où le lieutenant-colonel Hassan veut en venir. Ordinairement, les instructions émises par un gouvernement fédéral émanent d'un centre directeur et, pour autant que nous sachions, ce centre directeur est Lagos. C'est de Lagos que les régions recevront l'ordre d'envoyer leurs solliciteurs généraux se réunir à Benin, à telle ou telle date.

LE PRÉSIDENT

Le lieut.-col. Ojukwu: Votre explication ne fait qu'ajouter à la confusion. Le centre directeur de notre gouvernement est le Conseil militaire suprême. Je me permets donc de vous proposer que les solliciteurs généraux se réunissent le samedi 7 afin que nous soyons en mesure de promulguer une décision pour le 14.

Le lieut.-col. Gowon: Nous devrions pouvoir reconsidérer ces choses; il se peut que vous soyez à visiter la cimenterie de Kkalagu.

Le col. Adebayo: Qu'ils se réunissent le 14, ce qui nous permettra de nous réunir le 24 pour étudier leur rapport.

Pour ce qui a trait à la seconde partie de votre déclaration, savoir qu'ils aient un président, comme c'est le cas ici, je dois dire que je ne tiens pas à y revenir.

Pour ma part, je crois que nous avons un devoir envers la population et que nous devrions nous oublier pour l'instant. Nous devons garder à l'esprit que nous sommes tous des militaires et que nous retournerons probablement à l'armée à l'issue de la présente conjoncture. La seule chose qui doive nous préoccuper est de trouver une solution au problème nigérien et que cette solution soit sincère.

M'est avis qu'il y a lieu de maintenir la présente organisation. J'ai accepté le poste de gouverneur dans le désir de servir mon peuple et je continuerai à le servir jusqu'au moment où je réintégrerai la caserne.

Je puis vous assurer que lorsque j'aurai accompli mon mandat, je retournerai à l'Armée. Si nous acceptons cette manière de voir dans la conviction que nous servons notre peuple, alors appuyons M. Jack Gowon et qu'il demeure commandant suprême.

Laissons de côté notre prestige personnel. C'est ce que j'ai fait pour le moment, quitte à m'en préoccuper à nouveau lorsque j'aurai repris mon service militaire.

Nous servons les intérêts de notre peuple qui attend avec impatience de savoir ce que nous ferons pour lui.

Ainsi que le commodire Wey et l'inspecteur général l'ont expliqué, la situation au 29 juillet et au cours des jours qui ont suivi était tellement mauvaise que M. Ogundipe n'a pu accepter avec moi les fonctions que j'ai assumées. Je n'ai pu, à l'époque, prendre la direction du fait que la situation était très confuse, et nous savions ce qui se passait.

RETOUR À LA NORMALE

Nous savions que si M. Ogundipe ou moi-même avions pris la direction, ni lui ni moi n'aurions duré même un seul jour. Depuis que M. Jack Gowon occupe son poste actuel, il a fait de son mieux, que je sache, et il a au moins réussi à nous garder ensemble dans une certaine mesure.

Aujourd'hui, alors que nous désirons tous un retour à des conditions normales, nous devrions l'appuyer sans réserve, sans nous préoccuper de notre rang, jusqu'au moment où nous reprendrons notre activité normale.

Je sais que le régime du Ghana fonctionne efficacement; si nous l'avions adopté dès le début la situation serait aujourd'hui bien différente.

Il n'y a rien à redire quant à notre propre régime, sauf que le moment est inopportun. Il serait mauvais de le modifier aujourd'hui, aussi suis-je d'avis que nous devons nous efforcer de faire fonctionner notre organisation efficacement.

En toute sincérité, je vous demande, sauf respect, de vous inspirer de l'attitude que le commodore Wey et moi-même avons adoptée et d'appuyer Jack, en même temps que de rechercher une solution à la crise à laquelle notre pays fait face.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je doit intervenir encore une fois. Je suis en désaccord avec 90 p. 100 de ce que vous venez de dire. J'ai parlé de balayer la poussière sous le tapis. J'ai aussi évoqué notre attitude d'autruche qui nous fait enfouir la tête dans le sable en espérant que tout va pour le mieux. Il demeure qu'en 1966 le Nigeria a traversé une crise, et comme Jack l'a lui-même dit, le fondement d'une unité véritable en cela.

LE GOUVERNEMENT

Le lieut.-col. Gowon: Un gouvernement unitaire, non pas la question d'unité, je vous prie.

Le lieut.-col. Ojukwu: Vous avez fait une déclaration importante et réaliste au cours de laquelle vous disiez: «Nos difficultés dans le passé ont été de nous entendre sur la forme d'une telle association et la tâche de mon gouvernement, soit le vôtre, est d'assurer l'éventail le plus large possible de consultations en profondeur à tous les niveaux à l'égard des questions vitales d'intérêt national avant qu'une décision soit arrêtée»

«Dans le passé nous avons trop présumé et nous avons agi en fonction de nos présomptions. Trop souvent nous prenons pour acquis que nous connaissons les aspirations du peuple»

Dans un ou deux cas nous avons pris des décisions sans consultation suffisante».

A la lumière de ces faits et compte tenu de ce qui s'est produit par le passé, je maintiens que l'établissement de tout gouvernement du Nigeria qui ne tient pas compte des loyautés régionales est pur trompe-l'œil. La question d'appuyer le gouvernement fédéral, M. Gowon, M. Emeka ou qui que ce soit, ne se pose même pas.

Ce qui importe c'est de comprendre que certaines choses ont été mal engagées et qu'il nous faut maintenant trouver les moyens d'y remédier.

Il est vrai que j'ai employé le titre de président, mais au fait on peut lui décerner le vocable de président et continuer à l'appeler gouverneur. Il s'agit simplement d'un titre basé sur les fonctions, et là est le nœud de la question.

Compte tenu de la manière dont il a assumé le poste à Lagos, il est impossible pour l'Est d'accepter aveuglément la direction de Lagos. C'est ce pourquoi nous avons lutté et nous sommes battus au cours des dernières années.

Et l'Est continuera à lutter et à se battre, s'il le faut, mais Dieu merci, nous avons dit qu'il n'y aurait aucun recours à la force.

UN PIÈGE

Le lieut.-col. Gowon: Vous pouvez bénir le Ciel, mais c'est à vos actes que vous serez jugés.

Le lieut.-col. Ojukwu: Ce que je voudrais faire comprendre c'est que notre Conseil, quel que soit celui qui en occupe la présidence, aurait des fonctions limitées et ne pourrait agir que de notre consentement. C'est ce qui a causé la dernière rupture. Nous le savons tous, nous nous sommes si souvent querellés à ce sujet, nous avons argumenté, et certaines choses furent décidées que la population n'a pas comprises. Après tout, n'oublions pas que nous étions tous présents lorsque le décret n° 34 fut adopté.

En somme, nous, gouverneurs et officiers supérieurs, savions ce qui était en cause et malgré tout nous nous sommes désistés. Mais le peuple, lui, ne s'est pas désisté; il a senti et il a réagi, d'après les rapports qui nous ont été faits.

Si nous tenons à ne pas retomber dans ce piège, convenons que quel que soit celui qui occupe la présidence, il ne pourra agir qu'après consultation, et ses actes, bien sûr, seront limités par l'accord qui nous lie.

Le lieut.-col. Gowon: Il est 5 heures, heure du Nigeria, et il est sûrement temps pour nous de songer au moment de quitter.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je propose que les secrétaires se retirent et tentent de rédiger un communiqué pendant que nous poursuivons la discussion sur les points dont il a été convenu.

Alhaji Kam Selem: Malheureusement, l'un des points les plus importants touchant la formation d'un gouvernement n'a pas été résolu.

Le lieut.-col. Gowon: Il m'apparaît qu'il n'est pas disposé à reconnaître quelque gouvernement que ce soit avant que la nation n'ait été informée du lieu où se trouve l'ancien commandant suprême. Est-ce que j'ai bien compris?

Le lieut-col. Ojukwu: Cette question a déjà été réglée ailleurs. Ce que nous désirons déterminer, c'est la forme du gouvernement qui doit continuer à diriger les affaires du pays.

Le lieut.-col. Gowon: Je crois que c'est là une question à débattre lors de notre prochaine rencontre. En vérité, il reste plusieurs points à discuter et le temps joue contre nous. Pouvons-nous reporter cette discussion à notre prochaine réunion?

Alhaji Kam Selem: Si cette question n'est pas résolue et que le gouverneur de l'Est maintient son attitude, nous rentrerons sans que rien n'ait changé et les gens diront que notre réunion a été un échec.

Le col. Adebayo: Je propose que nous prenions cette question en considération et que nous réfléchissions, car je ne m'attendais pas qu'elle soit soulevée lorsque je suis venu ici, pour la remettre en discussion lorsque nous nous réunirons dans une quinzaine.

Le lieut.-col. Ojukwu: Cela pose des problèmes: quand et où nous réunirons-nous?

Alhaji Akilu: Puis-je intervenir, monsieur? Si nous désirons garder cette réunion secrète, rien ne sert de reporter cette discussion à une quinzaine, car les gens sauront

aujourd'hui que nous nous sommes réunis à Accra. Pourquoi pas demain?

Le lieut.-gén. Ankrah: Messieurs, il s'agit en ce moment d'une des questions parmi les plus importantes, comme les plus graves, que nous soyons appelés à résoudre et si vous déclarez que vous allez partir en songeant à vous réunir à nouveau dans quinze jours, il ne s'en produira pas moins une perte de temps. Ce que vous venez de dire comporte de multiples implications.

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir constituer notre Comité de libération nationale sans grandes difficultés, comité dont je suis le président et M. Harley, le vice-président. La raison tient d'abord au fait que nous avons un seul gouvernement et non une fédération.

Ensuite, nous habitons tous Accra, contrairement à ce qui est le cas pour vous puisqu'un habite Kadina, un autre Ibadan, Enugu, Benin et Lagos. Vous n'avez pas de Parlement comme tel, ni même d'Assemblée Constituante, ou encore les institutions qui devront assumer les fonctions de l'exécutif jusqu'à ce que le conseil suprême se réunisse, ou que vous vous réunissiez à nouveau en tant que conseil, avec un président ou un chef quelconque choisi parmi vous.

Ces faits appellent une sérieuse réflexion dans la présente conjoncture.

OBSERVATIONS

Notre organisation se compose actuellement d'un Conseil militaire suprême qui s'occupe des affaires de l'ensemble du pays et il est inévitable qu'en certains cas les ordres ou les directives soient diffusés comme c'est aujourd'hui le cas à Lagos.

Si vous avez l'intention d'envisager d'autres aspects tels, par exemple, l'endroit où vous vous réunirez et comment vous pourrez former le nouveau Conseil et autres questions de ce genre, je pense qu'il serait bon que vous preniez un repos, la nuit porte conseil, et que vous réfléchissiez bien. Nous sommes tout disposés, si vous le désirez, à continuer la réunion durant une semaine.

Nous vous assurerons un service de navette aussi rapide que possible jusqu'à ce que vous ayez une solution. Cela est très important et je suis certain que lorsque vous aurez franchi cet obstacle, tout apparaîtra plus clairement.

Il est cinq heures, heure du Nigéria, si vous voulez, et quatre heures, heure de Ghana. Nous pouvons vous ramener dans l'attente que demain vous arriverez tôt. Nous serons heureux de vous attendre et de vous ramener demain matin, afin que nous puissions régler cette question.

Je me réjouis que vous puissiez disposer d'un peu de temps pour consulter vos gens mais, je le répète, vous êtes des militaires et non des hommes politiques. Ne prêtez pas l'oreille aux politiciens.

Le destin du Nigeria est entre vos mains et non entre celles des hommes politiques. Ils vous bousculeront comme ils nous ont déjà bousculés et, le moment venu, ils vous laisseront partir seuls au combat, peut-être pour y laisser vos vies.

Si vous êtes d'accord, nous allons ajourner nos délibérations. L'avion vous ramènera et vous attendra pour vous ramener demain matin.

Le lieut.-col. Ojukwu: J'arriverai bien. Lagos devrait pouvoir arriver plus tôt.

Le lieut.-col. Gowon: Ce qui importait, c'est que la réunion ait lieu, et elle a déjà commencé.

UN COMMUNIQUÉ FUT ÉMIS SUR LA RÉUNION DU JOUR.

Le lieut.-col. Gowon: La réunion est ajournée à 10 heures, demain matin, heure du Nigeria.

La séance est levée à 5 h. 05 de l'après-midi, heure du Nigeria.

Réunion du Conseil militaire suprême du Nigéria, tenue à Peduase Lodge, Aburi, Ghana.

RÉUNION DU SECOND JOUR:

LE JEUDI 5 JANVIER 1967

LA SÉANCE A DÉBUTÉ À 11 HEURES DU MATIN, HEURE DU NIGERIA.

SONT PRÉSENTS: Le Lt.-Col. Yabuku Gowon, chef du gouvernement militaire fédéral et commandant suprême des forces armées du Nigeria.

Le Col. R. A. Adebayo, gouverneur militaire du Nigeria-Ouest.

Le Lt.-Col. C. Odumegwu Ujukwu, gouverneur militaire du Nigeria-Est.

Le Lt.-Col. David Ejoor, gouverneur militaire du Nigeria-Centre.

Le Lt.-Col. Usman Kastina, gouverneur militaire du Nigeria-Nord.

Le Commodore J. E. A. Wey, commandant de la marine nigérienne.

Le Major Mobolaji Johnson, administrateur militaire de Lagos.

Alhaji Kam Selem, inspecteur général de la Police nigérienne.

M. T. Omo-Bare, sous-inspecteur général de la Police nigérienne.

Le lieut.-col. Gowon: Messieurs, encore une fois, soyez les bienvenus. Lorsque nous avons ajourné hier, vous aviez la parole, M. Emeka, et je pense que vous devriez poursuivre vos propos ce matin.

NON-RECONNAISSANCE

Le lieut.-col. Ojukwu: Hier, la discussion a porté en partie sur la réorganisation de l'Ar-

mée, et en partie sur le gouvernement, soit la forme de gouvernement, conséquence de ma non-reconnaissance d'un gouvernement central au Nigéria.

Je ne sais trop par quoi nous devrions commencer aujourd'hui, compte tenu de ces deux points, puisque d'après l'ordre du jour nous serions censés discuter la rubrique 3 (a) qui traite de l'organisation de l'Armée. Lorsque nous en sommes arrivés là, je crois que c'est David qui a énoncé quatre ou cinq principes avant d'être interrompu, puis nous avons abordé les problèmes d'ordre politique. Il m'apparaît que ce serait peut-être un bon point de départ aujourd'hui que d'énoncer de nouveau ces principes et de voir si nous pouvons, de fait, nous en tenir à l'ordre du jour afin d'en arriver à quelque chose de concret.

Le col. Adebayo: Je crois que vous avez vous-même dit que nous devrions discuter du gouvernement et vous avez consacré le préambule de votre discours à cet aspect, hier. Il serait souhaitable que vous exposiez vos vues au sujet du gouvernement avant que nous passions à l'Armée.

Le lieut.-col. Hassan: Discutons de la forme d'association que nous aurons.

Le lieut.-col. Ojukwu: Messieurs, commençons par la question du gouvernement. Ce serait manquer totalement de réalisme que de ne pas tenir compte des événements qui se sont déroulés à travers le pays. L'Armée s'est mutinée le 15 janvier. Les chefs militaires de toutes les régions du pays se sont réunis; ils ont mis fin à la mutinerie et constitué un gouvernement. Jusqu'à mai, nous avons assisté à un massacre que les chefs militaires furent unanimes à regretter. Grâce au bon vouloir qu'a fait naître l'intervention positive de l'Armée et des autres forces armées, les populations ont continué à regagner leurs lieux de résidence et à vivre paisiblement ensemble.

En juillet, nouvelle mutinerie de l'Armée. C'est alors que Jack assuma le commandement suprême. A cela je suis certainement opposé en ma qualité de membre du Conseil militaire suprême. Depuis cette date, les populations de l'Est furent attaquées petit à petit à Lagos, dans le Nord, assassinées de sang froid, et dans une certaine mesure ces événements rendirent à peu près futiles tous les efforts tendant à la collaboration et à mettre un terme à cette situation, de même qu'à faire la lumière sur les causes de nos différends. En septembre, la mise à mort des populations de l'Est avait pris de telles proportions que l'ensemble de l'Est du pays en vint à perdre totalement confiance en un gouvernement qui ne pouvait satisfaire ce besoin fondamental du citoyen, celui d'assurer sa protection. Les populations, conséquemment, recherchèrent cette protection au sein de leurs groupes ethniques dans l'Est du pays. Contrairement à tout sentiment et à toutes les opinions émises, tout le monde s'attendait que l'Est prenne sa revanche.

LA GUERRE CIVILE

Je me permets de dire sans vantardise que n'eût été mon attitude au moment de la crise dans les régions de l'Est, les populations de cette région eussent cherché à prendre leur revanche comme un seul homme. J'ai haï cet état de choses, sachant bien que quiconque déclencherait une guerre civile entre les tribus serait impuissant à la contenir. J'étais convaincu que si nous nous engagions dans une guerre civile, il nous faudrait au moins 25 ans avant que les choses rentrent dans l'ordre.

Contrairement à toute expectative, j'ai envoyé les représentants de l'Est à la Conférence spéciale sur la Constitution. Au cours des délibérations, dérogeant à ce qui eût été la manière militaire de faire les choses, ce qui, à mon sens, fut une bévue, les hommes politiques, pour la première fois, se trouvèrent au premier plan de pourparlers de caractère national; comme ils en ont l'habitude, au lieu d'aborder les problèmes qui se présentaient à eux, ils en profitèrent pour en tirer gloriole et s'assurer certains avantages. La présence de l'Est à la conférence ne produisit pas d'heureux résultats, et les attaques meurtrières, dont je vous épargnerai les sanglantes péripéties, continuèrent.

Trois semaines après l'ouverture, la Conférence s'ajourna pour mettre ordre aux accords sur lesquels s'était faite l'unanimité. Alors que les délégués se trouvaient encore à Lagos, dans le nord du pays, fut déclenchée l'annihilation systématique des tribus de l'Est habitant le Nord, laquelle coûta la vie à tant de milliers de personnes. Si je m'aventurais à vous en fournir les détails, je retarderais les délibérations; qu'il suffise de dire que ce dernier pogrom fut tel qu'il chassa physiquement du Nord toutes les tribus de l'Est. Ce qui eut pour effet que tous les membres des tribus de l'Est, en dehors des régions de l'Est proprement dites, se sentirent dans un état d'insécurité totale et prirent la route de l'Est par milliers; si bien qu'aujourd'hui l'on compte 1.5 million de réfugiés qui sont venus s'ajouter à la population de l'Est, laquelle se chiffrait par 14 millions, un fardeau additionnel à porter par l'économie de l'Est, créé par des forces dont il n'était pas entièrement responsable et, en tout cas, incapable de contrôler.

LA CONJONCTURE

En conséquence, nous sommes en face d'une situation comportant un déplacement massif de populations qui a détruit tout senti-

ment d'unité. Je déclare donc à cette assemblée, que quelles que soient les promesses formulées, en fait, quels que soient les résultats de nos délibérations, les populations de l'Est ne voudront jamais plus retourner vivre dans le Nord du Nigeria.

La situation est quelque peu différente dans le Sud, où les populations vivent dans la crainte; en fait, certaines ont fait l'objet d'attaques. Ces gens, sur la foi de certains accords, se sentiraient peut-être suffisamment rassurés pour retourner dans certaines régions du Sud. Pendant que se déroulaient ces événements, face à la véhémence de la réaction causée par le retour des populations déplacées, bien qu'elle ne fut facilement identifiable, certaines mesures durent être prises dans l'Est.

Fatalement, il était certain que de par leur nature même ces mesures seraient incomprises. J'ai demandé aux gens qui n'étaient pas originaires de l'Est de quitter les régions de l'Est, afin d'épargner des vies. Je savais de quelles forces sécuritaires je pouvais disposer et je savais aussi que des émeutes de grande envergure une fois déclenchées dans l'Est, il me serait extrêmement difficile de les contrôler. Plutôt que devoir affronter pareille situation, j'ai décidé de supprimer les causes qui m'eussent forcé à prendre une telle action. Voilà que nous avons établi un premier lieu, savoir qu'il s'est produit un déplacement de populations dont nous devons tenir compte. En second lieu, dans le cas de l'Armée, nos officiers et nos hommes de troupe en service ailleurs dans le pays furent tués, encore une fois, de sang-froid; les promesses de veiller à leur sécurité ne furent pas respectées. Je pourrais citer une foule de cas où après avoir reçu assurance que leur sécurité serait assurée, assurance à laquelle ils avaient cru de bonne foi, ils se mirent en route pour leur poste et furent abattus à la mitrailleuse. Ils ont bien tenté de rester, mais cela devint tout à fait impossible pour eux, à moins de consentir à demeurer au fond d'une fosse.

Ces hommes sont revenus. Encore une fois, il n'y a rien de neuf sous le soleil. Je suppose qu'il est possible de trouver une solution, mais en recherchant cette solution nous devons comprendre que nous n'avons pas affaire à un état de guerre dans laquelle nous sommes les combattants, où après que certains hommes politiques ont conclu un accord, nous redevenons paisibles et le lendemain nous tombons dans les bras l'un de l'autre. Non pas! La différence essentielle dans ce cas-ci, ou plutôt en période de guerre, est que l'ennemi est essentiellement un inconnu. Nous ne le connaissons pas, il n'est ni Jack, ni John, ni Bill. Il est un ennemi sans visage. Dans ce cas, lorsqu'un accord intervient, votre ennemi cesse d'être quelqu'un, bien entendu, il ne reste que les mots—l'ennemi disparaît—et nous pouvons redevenir amis en tant qu'individus.

LA SITUATION

Malheureusement, messieurs, dans le cas qui nous occupe les officiers et les hommes de troupes originaires de l'Est nigérien, revenus d'autres régions, connaissent les noms et les visages de ceux qui se sont livrés à ces atrocités. Que l'on mentionne un nom et nous savons qui l'a tué, que l'on mentionne un individu et nous savons au moins quel est celui qui l'a harassé et forcé à quitter sa caserne. Il en reste, messieurs, qu'aussi longtemps que cet état de choses durera, les hommes de l'Est nigérian ne pourront jamais vivre dans les mêmes casernes, manger à la même table, combattre dans les mêmes tranchées que les militaires originaires du Nord nigérien. Nous savons que cela leur serait impossible.

J'ai pris comme ligne de conduite d'empêcher de nouvelles tueries. Si nous ignorons ces faits et forçons nos soldats à se mêler, je vous assure, messieurs, que nous allumons une vendetta au sein de nos forces armées et nous trouverons extrêmement difficile d'y mettre fin, car ils demeureront de force dans les mêmes casernes, mais chaque commandant ne sera jamais sûr quand ce sera son tour d'être mis à mort. Vous vous éveillez et en faisant la ronde vous tombez sur quatre ou cinq cadavres. Personne ne parle, personne ne connaît les coupables et la tuerie continue.

Pour ces raisons fondamentales, séparation des forces armées, séparation des populations, je prétends, en toute sincérité, qu'afin d'éviter de nouvelles frictions et de nouvelles tueries la seule forme réaliste du gouvernement jusqu'à ce que les passions se soient apaisées serait de garder les populations quelque peu séparées, le gouvernement exerçant son autorité sur les diverses composantes du pays par l'intermédiaire de personnes originaires des différentes régions. Mieux être séparés et survivre que de tenter de nous rapprocher et périr par le choc. J'affirme donc qu'il ne se trouve personne aujourd'hui au Nigeria qui puisse compter sur l'entière loyauté du peuple nigérien. Certaines personnes peuvent s'assurer les loyautés de divers groupes et, par conséquent, pour éviter les soupçons et nous permettre de nous stabiliser, il est essentiel que quelle que soit la forme que prenne le gouvernement central, ses pouvoirs soient limités et contrôlés par un concensus auquel nous serons partie. Il est plus facile pour les chefs d'être raisonnables: il en va autrement des échelons inférieurs; c'est ce qui me fait dire qu'il faut maintenant le contentement des populations au plus haut niveau possible dans

tout le Nigéria jusqu'à ce que les passions se soient apaisées et que les tensions se soient relâchées. C'est là un principe fondamental. Si nous sommes d'accord là-dessus, nous pouvons passer à l'étude des modalités.

LES PRINCIPES

Le lieut.-col. Hassan: Fondamentalement, je suis en désaccord avec les principes que M. Emeka a exposés. Par ailleurs, pour la période qui a débuté en mai, je crois que sa déclaration et ce que vous aviez dit plus tôt reflètent pour nous ici présents, ce que nous savons avoir fait pour mettre fin à la tuerie des populations de l'Est et pour leur apporter consolation.

Par contre, vous ne savez peut-être pas tout ce que nous, de ce côté de la table, avons fait, voire risqué nos vies, car nos actes se situent à un niveau moins élevé. Si vous saviez combien les choses ont été dures dans les couches inférieures de la population et combien nous avons fait d'efforts pour adoucir les souffrances de ces gens et mettre un terme à tous ces mouvements de populations ainsi qu'à ces tueries massives, vous me décerneriez ce soir une médaille.

Toutefois, je ne suis pas d'accord que nous dussions nous préoccuper de restaurer maintenant la confiance aux échelons inférieurs; cette confiance sera longue à venir, car c'est un fait admis que la confiance n'est pas encore revenue aux populations de l'Est et du Nord du pays. Comme l'a dit M. Emeka, nous avons fait de notre mieux pour faire comprendre à l'homme de la rue les difficultés qui nous assaillent, pouvant aller jusqu'à la guerre civile dans tout le pays. Nous continuerons de faire de notre mieux, mais je conviens que quelle que soit la formule d'association à envisager, les pourparlers doivent se dérouler aux échelons supérieurs. Je n'arrive pas à concevoir qu'un soldat du Nord puisse vivre côte à côte dans la même caserne avec un soldat de l'Est au cours des quelques mois qui viennent. Le manque de confiance est trop profond pour cela. Dans le cas des civils, je serais d'accord, m'appuyant sur le grand nombre de gens de l'Est qui nous ont exprimé par lettre leur désir de revenir. Il est vrai pourtant que je ne puis leur dire d'aller s'installer à tel ou tel endroit, car s'il devait arriver malheur à ceux qui reviennent, j'aurais la responsabilité de sauver leurs vies car, autrement, je serais coupable de leur avoir dit de revenir pour trouver la mort par la suite.

Le lieut.-col. Ojukwu: Parce que je connais les gens de l'Est, j'ai tenté activement d'arrêter ceux d'entre eux qui voulaient réintégrer le Nord. Je sais ce qu'ils feraient une fois arrivés dans le Nord et je serais reconnaissant que vous les dissuadiez.

LA RESPONSABILITÉ

Le lieut.-col. Hassan: J'en ai encouragé certains et dissuadé d'autres, puisque je crois que c'est là ma responsabilité. C'est ce qui m'a poussé à faire face aux mutins à Kano qui étaient prêts à me tuer, mais j'avais la responsabilité de sauver des vies et c'est ce que j'ai fait. Je pense que dans le cas des civils nous pourrions y arriver graduellement, mais la tâche sera très difficile dans le cas de l'Armée. Je suis d'avis que nous devrions nous efforcer aujourd'hui de trouver la forme d'association que nous désirons aux échelons supérieurs, plutôt que de donner des assurances que soldats de l'Est et soldats du Nord pourront demain vivre ensemble. En effet, les chances d'une coexistence paisible sont d'environ 35 pour cent, mais moins que 45 pour cent. Je crois que la forme de gouvernement que nous devrions avoir devrait être discutée aux échelons supérieurs et, qu'ensuite, nous tentions de faire renaître la confiance graduellement dans nos territoires respectifs. L'on peut affirmer que cette confiance existe mais au fond c'est faux et je suis certain que Robert est du même avis. Même maintenant nous observons des divisions au sein des régions du Nord, de l'Ouest et du Centre-Ouest; dans l'Est même les Riverains veulent quitter. Il vaudrait donc mieux tenter pour le moment de garder ensemble les groupes les plus nombreux puis, graduellement, les laisser s'entremêler.

Le lieut.-col.-Ejoor: Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de la situation qui vient d'être décrite, mais le point saillant qu'il faut considérer est le fait qu'en l'absence d'une seule personne exerçant un contrôle absolu sur l'Armée, il nous est difficile de reconnaître une seule autorité. C'est là, je pense, ce que M. Emeka a voulu souligner.

LES MOYENS

Nous pouvons aborder la question de deux façons. D'abord, en faisant disparaître l'objection que posent les échelons inférieurs, soit en séparant les militaires pour restaurer leur confiance jusqu'à ce que nous puissions les rapprocher.

Ensuite, puisque nous travaillons ensemble de bonne foi, nous devons placer la responsabilité pour chaque groupe de l'Armée entre les mains des chefs jusqu'au moment où nous serons en mesure de nous fusionner. Dans le contexte de cette progression à partir d'une organisation fédérale, cela signifie simplement que nous devons examiner soigneusement les pouvoirs de centralisation qui sont censés être attribués au commandant suprême et décider de la manière la plus efficace de les limiter de telle façon que ses actes soient acceptables aux diverses régions. J'aimerais que le pré-

sent groupe continue d'exister; il est certain que le Conseil militaire suprême doit être maintenu, mais il faut restructurer les fonctions et les pouvoirs du Conseil militaire de façon à assurer l'efficacité des autres fonctions qui restaureront la confiance dans les régions, puis dans l'ensemble du pays.

Je ne pense pas que notre tâche aujourd'hui soit de réorganiser le Conseil, mais plutôt d'étudier les fonctions et de déterminer de manière concluante ce qu'il peut et ne peut pas faire. Si nous réussissons, nous aurons fait un grand pas en avant pour rétablir la confiance au sein des régions. Lorsque la confiance sera revenue, une confiance qui s'affermira graduellement, nous l'espérons, et avec le temps deviendra générale, alors nous voudrons un pouvoir central fort.

Voilà le genre de principe que j'aimerais mettre de l'avant dans l'intervalle, puisque nous discutons toujours du gouvernement, sans toutefois entrer dans les détails pour l'instant.

Le col. Adebayo: Je pense qu'ici je dois intervenir; nous avons entendu deux arguments: l'un qui touche à l'aspect gouvernement et l'autre qui touche à la fois à l'aspect gouvernement et à l'aspect armée. Nous sommes un gouvernement militaire ou un régime militaire, et comme tel, nous sommes des militaires et nous devons avant tout être unis. Si nous ne prenons pas nos distances, je ne vois pas comment nous pourrons diriger le pays avec confiance. Je suis entièrement d'accord avec Emeka, Hassan et David; je pense que nous aurons plus de facilités du point de vue gouvernement si nous pouvons nous assurer la confiance de la population, ce qui n'est pas le cas actuellement. Même dans l'Ouest les Yorubas ont peur de se montrer en compagnie des troupes du Nord parce qu'ils pensent, enfin, qu'ils ont fait quelque chose aux populations de l'Est, et que ce sera maintenant leur tour. Chaque fois, j'essaie de leur dire que nous espérons que ce ne sera le tour de personne, que cela ne se reproduira plus au Nigeria, mais il y a une limite à ce que je peux dire à la population et comme on en parle depuis juillet, je pense que je suis d'accord avec la majorité d'entre nous pour que nous resserrions notre association aux échelons supérieurs et que nous voyions si, le moment venu, cette association ne pourrait pas être étendue au bas de l'échelle, lorsque les troupes auront plus confiance en elles-mêmes.

Comme Jack et moi l'avons toujours dit, nous ne voulons pas morceler l'armée parce que, si nous le faisions, cela serait très dangereux pour chacun d'entre nous.

Si nous pouvons renforcer la tête de l'armée, ceux qui la dirigent regagneront progressivement la confiance de leurs troupes, mais je suis entièrement d'accord: il faut séparer ces troupes.

S'il y a des cas où les gens peuvent travailler ensemble, nous pourrons étudier la question en détail, mais en général, il faut reconnaître que la séparation doit se faire à partir du bas et non pas en haut.

Du point de vue du gouvernement, le problème est pleinement résolu: nous avons admis hier que nous devrions rencontrer le solliciteur général le 14, voir avec lui quelle partie des décrets nous pourrions révoquer par la suite et soumettre leurs recommandations. Je pense que nous pourrons nous en tenir au 14 janvier 1966; je pense que le problème est à moitié résolu du côté du gouvernement. Ensuite, si nous voulons examiner les fonctions du commandant en chef et voir ce que les régions peuvent prendre en charge, tout va bien; mais personnellement je voudrais que nous ne révoquions que les décrets votés après le 15 janvier 1966; toutefois, j'estime qu'il faudra en revenir à la situation du pays avant le 14 janvier 1966, c'est-à-dire à l'autonomie régionale.

Le lieut.-col. Ejoor: Dans ce cas, cela implique le retour du gouvernement civil.

Le col. Adebayo: Ce que nous faisons, c'est chercher un moyen qui nous permette à nous, militaires, de gouverner; le retour des civils est une toute autre affaire. Nous révoquons tous les décrets qui touchent à certains pouvoirs des gouvernements régionaux.

Le lieut.-col. Ojukwu: Cela suppose une centralisation.

Le col. Adebayo: En fait le décret n° 1 est l'un d'entre eux. Il y a certaines parties du décret n° 1 qui devront être révoquées. J'ai moi-même parcouru les décrets. Nous pouvons passer en revue tous les décrets qui ont été votés; cela résoudra nos difficultés et restituera les pouvoirs régionaux aux régions. Je crois que nous nous sommes mis d'accord là-dessus hier.

Si nous sommes d'accord là-dessus je ne vois aucune raison pour que nous examinions les fonctions et les pouvoirs du commandant suprême parce que le Conseil militaire suprême ne prend que des décisions communes; malheureusement nous n'avons pas pu nous réunir le 29 juillet et il y a des cas où le Conseil éxécutif fédéral de Lagos pourrait se réunir sans les gouverneurs régionaux mais sur des questions affectant les régions. Les gouverneurs régionaux doivent soit assister à la réunion, soit être consultés avant qu'il y ait force de loi.

Si nous convenons de révoquer les décrets relatifs aux pouvoirs régionaux et de maintenir le Conseil militaire suprême et le Conseil

exécutif fédéral, je pense que nous avons fait la moitié du travail.

Le lieut.-col. Ojukwu: Encore une fois, bien que je sois d'accord avec Bob, je pense que ce qu'il a dit ne va pas assez loin. Cela ne va pas assez loin en ce sens qu'avant le 15 janvier il est certain que les forces armées étaient unies.

Cela est fondamental dans tout ce que nous décidons de faire, et c'est pourquoi, tout en étant d'accord pour que l'on conserve le Conseil militaire suprême, j'estime que dans nos recommandations nous devrons clairement indiquer que les pouvoirs législatif et éxécutif du gouvernement militaire fédéral sont confiés au Conseil militaire suprême puisqu'auparavant ils étaient confiés au commandant suprême.

Le col. Adebayo: Non.

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est ainsi que cela s'est passé.

Le col. Adebayo: Que cela s'est passé, oui.

Le lieut.-col. Ojukwu: Si nous voulons éviter de nouvelles frictions, je crois qu'il faut énoncer clairement que ce que j'envisage c'est que celui qui sera à la tête, quel qu'il soit, sera un constitutionnel; un constitutionnel dans le cadre du gouvernement militaire. C'est-à-dire qu'il aura le titre de chef mais qu'il n'agira que lorsque nous nous serons réunis et que nous aurons pris une décision.

ASSURANCE

En fait, c'est pour cette raison que j'ai proposé hier que, pour éviter toute confusion possible à l'avenir, quel que soit celui que nous choisirons, il devra être le président d'un conseil militaire.

D'ailleurs j'ai même dit, ou plutôt je voudrais dire, qu'il devra encore avoir le titre de commandant en chef des forces armées et qu'il devra assumer les fonctions prévues pour un chef d'État constitutionnel.

En agissant ainsi nous limitons ses pouvoirs et donnons à notre peuple l'assurance que tout ce qu'il dira aura été au moins porté à notre connaissance à tous, et que nous agissons au mieux des intérêts de tous; plutôt que de dire que ce type-là est un homme du Nord et plutôt que de douter de tout ce qu'il fait, ce type-là est un homme de l'Est, il s'occupe de questions concernant les gens de la région orientale, pour le bien de la région orientale. Si nous l'énonçons comme je viens de l'indiquer, je pense que nous irons loin.

Je vais même aller plus loin et vous remettre le texte écrit de ce que je propose.

(Les documents sont distribués autour de la table) le lieut.-col. Ojukwu lisant le document qu'il vient de distribuer:

«Les pouvoirs législatif et exécutif des régions sont confiés aux gouvernements militaires des régions».

Puis j'ai ajouté un quatrièmement...

«Les nominations aux postes suivants doivent être approuvées par le conseil militaire suprême: postes consulaires et diplomatiques, postes supérieurs des forces armées et de la police, cadres supérieurs, postes dans la Fonction publique fédérale et postes dans les sociétés fédérales».

Le major Johnson: Avant d'entrer dans les détails, je voudrais ajouter une ou deux choses; j'ai toujours dit que d'une façon ou d'une autre nous nous laissons toujours un peu aveugler par les expressions qu'emploient les gens de chez nous et les gens qui nous entourent.

A cet égard je pense particulièrement au mot économie.

Jusqu'à présent, quand les gens parlaient du Nigeria comme du géant de l'Afrique, d'abord ils parlaient de notre maturité politique qui est maintenant détruite, deuxièmement cela provient de l'économie de notre pays, certaines personnes disent que nous disposons de ressources fantastiques que l'on pourrait pleinement mettre en valeur. Mais à côté, j'ajouterai quelque chose que j'appellerai social.

Cela est peut-être dû à l'intérêt particulier que je porte aux sciences sociales; mais je pense que votre économie est inexistante et que votre société n'est pas en bonne santé.

Si nous faisons très attention à ce que disent nos amis, les gens qui nous entourent, les gens qui ont investi dans notre pays, nous commettons une grave erreur.

Le principal intérêt des gens qui ont investi dans notre pays, c'est l'économie du pays qui affecte leurs propres affaires. Nous le savons tous parfaitement bien. Si la région Est reste isolée; elle ne pourra pas tirer grand chose de ses ressources, il en va de même pour la région Nord, il en va de même pour la région Ouest.

Personne ne voit réellement de quelles ressources naturelles et autres avantages nous disposons dans chaque région; tant que nous ne marcherons pas ensemble, nous ne pourrons pas en tirer pleinement parti; et avant d'en tirer plainement parti, il faudra nous assurer que nos peuples marchent ensemble.

C'est de cela que nous discutons depuis ce matin; il faut d'abord que nous nous attaquions aux problèmes sociaux de notre pays.

DÉCISIONS

Je suis certain que ce que vous venez d'énumérer, c'est ce que désire le Gouvernement fédéral militaire depuis janvier. Le général Ironsi avait l'habitude de dire: «Écoutez, il est facile d'être un dictateur, il n'est pas

facile d'essayer de ne pas en être un». A plusieurs occasions, même pendant les réunions du Conseil, il disait: «Écoutez, voilà la décision que nous allons tous prendre» et abaissant la main il poursuivait: «Y a-t-il des commentaires?»

Je suis certain que telle était la véritable intention de tous les membres du Gouvernement militaire fédéral; personne ne veut être un dictateur. Je sais qu'il peut y avoir des difficultés techniques, mais en pratique nous nous sommes écartés; cependant d'après ce que vous venez de dire je suis sûr que c'est là l'intention de chacun des membres militaires ici présents, personne n'a d'aspirations personnelles, nous ne désirons tous qu'une seule chose: remettre le pays en marche.

C'est pourquoi que les décisions soient prises en commun, j'en suis certain, est bien accepté par tous.

Maintenant, la nomenclature est quelque chose d'autre. Encore une fois je mets cela avec le social. C'est pourquoi je pense qu'il faut s'en tenir à la nomenclature que nous avons.

Conseil militaire suprême, Conseil exécutif fédéral, Conseil éxécutif régional, voila ce dont nous parlons; mais ça, c'est entre nous.

Nous venons de dire qu'il faut commencer par en haut. Si nous savons que ce que nous voulons en fin de compte c'est l'unité, ce que l'on ne peut pas bâtir maintenant, c'est à partir du haut et si, d'en haut, nous ne montrons pas d'intention véritables, je ne vois pas ce que nous allons transmettre aux échelons inférieurs.

Ceux d'entre nous qui sont ici présents doivent maintenant savoir comment nous voulons que cela marche. Nous savons que nous nous sommes mis d'accord, que nous allons mettre par écrit que le Commandant suprême sera l'homme qui à Lagos sera chargé des affaires quotidiennes ordinaires qui étaient auparavant confiées aux ministres. Et cela se fera avec les membres du Conseil éxécutif de Lagos.

Autant que je sache il ne prend jamais de décision de lui même, bien que, comme je l'ai dit, il puisse y avoir des difficultés et lorsqu'il s'agira de questions qui intéressent les régions, le Gouvernement régional interviendra et si ce n'est pas important, ils recevront un mémoire à commenter.

Nous disons que c'est là-dessus que nous nous sommes mis d'accord, et partant, je pense que nous ne devons pas nous en écarter.

Il a dit, comme il a dit en plaisantant l'autre jour, qu'il veut rester à la surface, il a dit qu'il retournera à la caserne un jour. Je suis toujours un soldat, j'ai un peu plus de trente ans maintenant et je resterai soldat.

UN SERVICE

Messieurs tout le monde n'a pas l'intention de prendre la tête du Nigeria et tout le monde n'a pas l'ambition d'être gouverneur. Nous avons été amenés à cette situation et maintenant nous rendons un service national à notre pays. Quand on parle de l'histoire du Nigeria, parce qu'après tout, 10 années de notre vie, c'est long, mais dans la vie d'un pays, c'est court.

Nous disparaîtrons un jour, mais qu'allons-nous laisser à la postérité, c'est à cela que nous devrions réfléchir maintenant. L'ambition personnelle, ce que cet homme devrait être, ou celui-là, il ne faut plus y penser.

J'accepte ce que le lieut.-col. Ojukwu a dit, que nous prendrons une décision commune; c'est ce que nous avons fait; mais la nomenclature je vous le dis, gardons-la.

Plus tard nous pourrons discuter des pouvoirs qui resteront aux mains des régions pour restaurer la confiance chez les peuples que nous gouvernons et de ce qui pourra être confié au pouvoir central. Je ne vois absolument rien de mal à cela.

Le col. Adebayo: Je crois que je dois intervenir encore une fois. J'ai parcouru le document qui nous a été donné par M. Emeka. Ce matin, à l'aéroport je vous ai dit en plaisantant qu'avant de remettre le Nigeria sur les rails, il faudrait, et je le répète encore une fois ici, voir comment en haut, les chefs militaires peuvent s'entendre.

Comme M. Bolaji vient juste de le dire, je ne vois rien de mal dans le titre que nous avons actuellement, le gouvernement militaire fédéral, le Conseil exécutif fédéral et les Conseils exécutifs régionaux.

Je n'y vois rien de mal, à condition que le conseil militaire fédéral et le conseil exécutif fédéral ne s'occupent pas de questions affectant les régions sans avoir consulté les gouverneurs.

La seule chose que je voudrais ajouter à cela, c'est qu'en raison de l'état actuel de l'armée, j'aimerais que l'on ait un commandant de l'armée qui soit efficace. De plus j'aimerais que l'on divise le commandement de l'armée en commandements par zone.

COMMANDEMENTS

J'ai horreur de me servir de commandements régionaux. Je préfère des commandements de zone, un commandement efficace pour la zone et un commandement efficace pour l'Armée elle-même. Cela aidera le commandant suprême à ne pas avoir à s'occuper de questions de détails pour l'armée. Il peut rester le chef des forces armées mais cela l'aidera à étudier dans le détail les problèmes de l'armée.

Personnellement, je ne pense pas que chef d'état-major (de l'armée), soit efficace; il est

l'officier d'état-major, j'ai moi-même été chef d'état-major, vous avez été chef d'état-major et vous savez tous que nous voulons quelqu'un qui puisse réellement commander, aller sur le terrain à chaque fois, et s'assurer que les officiers et les troupes font ce qu'ils doivent faire.

Voilà ce que je voudrais ajouter à ce que j'ai dit précédemment mais je pense qu'il faut garder la nomenclature.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je ne suis absolument pas d'accord avec la dernière partie de vos propos. Nous avons commencé par reconnaître que personne ne pouvait commander efficacement l'armée toute entière.

Toute tentative qui viserait à mettre quelqu'un et à dire qu'il commande l'armée toute entière est de la poudre aux yeux; ça ne marche pas dans les circonstances actuelles.

C'est pourquoi nous devons accepter que l'armée soit régionalisée, que le terme nous plaise ou non, nous comprenons tous ce que nous entendons par là.

Je ne pense pas que ce dont nous avons besoin actuellement soit un commandant suprême; parce qu'un commandant suprême, cela signifie qu'il commande. Je pense que ce qu'il vous faut c'est un commandant en chef qui n'en ait que le titre pour que les gens reçoivent leurs ordres de personnes en qui ils ont au moins confiance.

Celui que vous mettrez à Lagos, quel qu'il soit, je vous le dis, ne commandera pas la loyauté de la région Est si cette personne n'est pas acceptable par les gens de l'Est; aujourd'hui c'est un fait. Tant de choses se sont passées et nous n'avons plus confiance les uns aux autres.

Le lieut.-col. Hassan: Cela nous ramène au problème de l'histoire du Nigeria.

Le col. Adebayo: Êtes-vous d'accord avec le principe de commandements par zone? Vous pouvez les appeler commandements régionaux, mais utilisons un terme militaire.

Le lieut.-col. Ojukwu: Ce que j'ai dit c'est que l'armée doit être commandée sur une base régionale; nous savons ce que sont les régions.

Le col. Adebayo: D'ailleurs c'est sur une base régionale; mais nous, officiers supérieurs, ne voulons pas dire commandements de régions mais nous pouvons dire commandement de zones, pour lui donner un terme militaire, pour que le public ne lui donne pas une autre signification.

Le lieut.-col. Ojukwu: Donnons-lui un nom et cessons de nous embrouiller et d'embrouiller le public. C'est un commandement de région, voilà ce que c'est.

Le col. Adebayo: Nous disons tous les deux la même chose avec un nom différent. Si nous avons ces commandements de région, vous ne voulez pas qu'il y ait quelqu'un en haut pour faire la coordination?

Le lieut.-col. Ojukwu: J'ai dit qu'il devrait y avoir un groupe de coordination auprès duquel chaque région enverra quelqu'un, mais uniquement pour la façade; il devra y avoir un commandant en chef en titre et non un commandant suprême ce qui laisse entendre et signifie qu'il y a quelqu'un qui commande les diverses entités. Peut-être, après que nous aurons créé et suscité une certaine confiance, pourrons-nous avoir à nouveau un commandant suprême, mais ce n'est pas réalisable aujourd'hui, voilà ce que je dis.

HISTORIQUE

Le lieut-col. Hassan: Si je puis me permettre, pour résumer, la région Est ne reconnaîtra pas le commandant suprême, quel qu'il soit, qui appartiendra au genre d'association que nous formons aujourd'hui, et cela implique une répétition de l'histoire que le Nigeria a connue avec les hommes politiques: chercher à mettre à la tête, soit un homme de l'Est, soit un homme du Nord.

Pour que ceux de l'Est y croient, il faut que ce soit un homme de l'Est, pour que ceux du Nord y croient il faut que ce soit un homme du Nord. Pour résumer, les gens de l'Est ne reconnaîtront personne de Lagos qui ne sera pas quelqu'un de l'Est.

Le col. Adebayo: Je ne pense pense pas qu'il faille présenter les choses de cette façon.

M . T. Omo-Bare: J'aimerais faire une déclaration. J'aimerais respectueusement vous demander de siéger à huis clos et de régler cette question parce qu'elle entraîne de profondes conséquences.

Nous ne pouvons pas siéger autour de cette table et diviser le Nigeria parce que nos conversations s'orientent vers une régionalisation de chaque chose et je ne pense pas qu'il soit bon, ni que nous ayons le droit de diviser le Nigeria autour de cette table.

Si nous tenons une séance à huis clos nous pourrons peut être y aplanir les difficultés. Nous pourrons alors dire tout ce que l'on pense et en ressortir avec une résolution.

Le lieut.-col. Gowon: Si vous êtes d'accord, nous pouvons donc nous retirer.

La séance est interrompue à 12 h. 15 heure du Nigeria.

La séance est reprise à 13 h. 15 heure du Nigeria.

COMMANDEMENT

M. T. Omo-Bare: Nous nous sommes mis d'accord sur la réorganisation de l'armée et voilà comment cela va se passer: L'armée sera dirigée par un conseil militaire suprême et le chef du conseil militaire suprême s'ap-

pellera commandant en chef et chef du gouvernement militaire fédéral.

Il y aura un quartier général militaire comprenant un nombre égal de représentants de toutes les régions et dont le chef sera le chef d'état-major.

Dans chaque région il y aura un organisme appelé commandement de zone et l'homme chargé de ce commandement de zone s'appellera le commandant de la zone.

Toutes les affaires intéressant les militaires seront réglées par le conseil militaire suprême. Cela comprendra également les nominations et l'avancement dans les postes élevés d'éxécution qui concernent la Fédération.

Le lieut.-col. Ejoor: Je pense qu'il reste un dernier point à ajouter. Pendant la période de gouvernement militaire, les gouverneurs régionaux contrôleront les commandements de zone pour les besoins de la sécurité intérieure.

Le major Johnson: Je crois que c'est là un point qu'il faut approfondir; en effet je vois nettement ce qu'il adviendra par la suite si nous n'éclaircissons pas les choses dès maintenant. Nous avons déjà dit que les zones seront de dimension semblable aux régions.

Prenons l'Ouest: qu'allons-nous faire dans le cas de l'Ouest? Je crois avoir entendu quelqu'un dire, au cours de la discussion, commandement de la zone Nord, commandement de la zone Est, puis l'Ouest, dans ce cas...

Le col. Adebayo: Vous voulez dire que nous n'avons pas parlé de Lagos?

Le major Johnson: Actuellement l'Ouest s'étend jusqu'à Ikeja.

Le lieut.-col. Gowon: Ikeja a été construit pour Lagos, personne n'en disconvient.

Le col. Adebayo: Alors, disons la garnison de Lagos.

Le lieut.-col. Ojukwu: Nous n'avons pas encore discuté du cas de la garnison de Lagos.

DÉTAILS

Le lieut.-col. Ejoor: Nous pouvons dire la garnison de Lagos, y compris Ikeja, et nous en discuterons en détail plus tard.

Le col. Adebayo: Ce que nous voulons dire, c'est qu'il y aura une garnison de Lagos et qu'elle comprendra Ikeja.

Alhaji Kam Salem: Je voudrais soulever la question du 4(b): la police. Nous avons la Commission des services de police et pour la nomination des commissaires et au-dessus, le gouvernement militaire fédéral est maintenant consulté.

Dans le passé, c'étaient les premiers ministres qui étaient consultés, mais maintenant ce sont les gouverneurs et en principe le gouverneur doit donner son consentement pour la nomination du commissaire. Cela est écrit dans la constitution; dans le passé c'était le premier ministre mais maintenant c'est le chef du gouvernement.

Toutes ces nominations sont faites par la Commission des services de police qui est prévue également par la Constitution. Allons-nous maintenant supprimer les pouvoirs de ce conseil ou allons-nous le priver de ces pouvoirs?

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est une question d'usurpation; comme tous les pouvoirs aujourd'hui au Nigeria émanent du conseil militaire suprême, il s'agit de savoir ce que l'on accorde aux différents groupes. Telle que je vois la police, un grand nombre de nominations ont provoqués des frictions pendant des années et le nouveau système doit inspirer la confiance.

Je n'aimerais pas, qu'après notre réunion, on commence à soupçonner qui que ce soit de vouloir contrôler la police ou quelque-chose du même ordre. C'est pourquoi, je pense que pour la police il faut faire comme nous avons fait avec l'armée.

Alhaji Kam Salem: Je pense que, si nous nous sommes mis d'accord, nous devrions indiquer les grades.

Le lieut.-Col. Ojukwu: Les grades, ainsi que nous l'avons dit dans la partie consacrée à l'armée, seraient une question de détail que nous aborderions ultérieurement. Pour le moment nous ne parlons que de généralités.

COMMISSION

Le lieut.-Col. Hassan: J'estime qu'il faut maintenir la Commission des services de police.

Le lieut.-col. Ojukwu: Quand nous en viendrons aux détails, nous déciderons de la manière de procéder; j'ai parlé des postes suivants: postes consulaires et diplomatiques, postes supérieurs des forces armées, cadres supérieurs, fonction publique fédérale et postes dans les sociétés fédérales.

Voilà en termes généraux; quand nous y reviendrons, car ce n'est pas la dernière fois que nous nous rencontrons, nous verrons la question en détail et déciderons, pour la police ceci, pour l'armée cela, etc.

Le col. Adebayo: Quand nous serons en possession des détails, nous pourrons décider quels grades iront au conseil militaire suprême.

Le commodore Wey: Allons-nous dire que les nominations qui devaient auparavant recevoir l'approbation du premier ministre seront maintenant soumises au conseil éxécutif fédéral? En principe il n'y a pas de doute à ce sujet.

Le lieut.-col. Ojukwu: Nous allons nous embrouiller. J'estime qu'il faudrait que nous

étudiions la question plus en détail avec l'inspecteur général. Convenons en principe que les postes supérieurs seront soumis au conseil militaire suprême. Quand nous verrons la question en détail, l'inspecteur général sera présent et, ensemble, nous étudierons tous les arguments et dirons: non, pas celui-ci mais celui-ci, non pas celui-là, mais celui-là.

Alhaji Kam Salem: Même quand nous nous rencontrerons plus tard, je m'en tiendrai à ce que je viens de dire.

3(b) APPLICATION DE L'ACCORD DU 9 AOÛT 1966 PORTANT SUR LA RÉPARTITION DU PERSONNEL MILITAIRE.

Le col. Adebayo: J'ai fait une déclaration hier et je voudrais simplement intervenir brièvement parce que c'est l'Ouest qui est le plus affecté en ce moment.

Actuellement j'ai des troupes mixtes dans la région; et même à Ibadan, quartier général du gouvernement, les trois quarts des troupes dont je dispose sont du Nord et, dans la mesure du possible, nous nous sommes efforcés d'amener plus de gens de l'Ouest vers l'Ouest; à cause de leurs fonctions dans l'armée, nous sommes dans l'impossibilité d'amener tous les hommes de l'Ouest dans la région parce que ce sont des commenrçants pour la plupart.

Je pense qu'aujourd'hui nous avons plus de 100 hommes de l'Ouest dans Ibadan uniquement, et n'oubliez pas que dans l'Ouest nous avons à nouveau Abeokuta.

TROUPES

Il est intéressant de noter, comme nous le savons tous, qu'il n'y a pas beaucoup d'hommes de l'Ouest dans l'armée; je n'ai pas particulièrement envie d'envoyer tous les hommes du Nord chez eux parce que nous avons dit que nous voulions qu'une petite partie de l'armée reste ensemble pendant la crise actuelle, mais je pense que nous devons reconnaître que la majorité des troupes, dans l'Ouest, doivent des hommes de l'Ouest.

Le lieut.-col. Gowon: Comme je l'ai dit hier, c'est là le principe de base, mais la difficulté porte maintenant sur les détails et sur son application. L'armée est un endroit où l'on ne bouscule pas les choses pour venir ensuite le regretter. Je pense que cela doit être fait progressivement.

L'idée sur laquelle j'aimerais revenir, sincèrement, c'est que n'importe quelles troupes peuvent vivre ensemble; je pense que l'on doit les encourager, et c'est là où nous, en haut, pouvons beaucoup aider.

En fait, je sais que nous obtenons actuellement beaucoup de résultats et cela tient aux commandants et aux officiers sur place. Lorsque j'étais à Ikeja au cours des premiers jours de la crise, je crois que pratiquement chaque religion était représentée dans le groupe.

Il y avait des gens de l'Ouest, du Nord et du Centre-Ouest et ils étaient très heureux ensemble. Cela m'a beaucoup encouragé et je me suis dit qu'avec ce genre de choses il ne fallait pas rompre les liens.

CONFIANCE

Ce que j'espère pour l'avenir, c'est qu'un jour nous soyons encore en mesure de revenir et d'avoir une confiance absolue les uns envers les autres.

Nous nous sommes fait beaucoup de mal et de torts l'année dernière, mais je suis convaincu que si nous maintenions les quelques liens qui nous unissent les uns aux autres, cela serait réellement utile.

J'espère que vous ne me demanderez pas de vous envoyer le petit nombre d'hommes de l'Est que nous avons au quartier général de l'armée parce que cela fait maintenant cinq mois qu'ils vivent ensemble et je crois que cela facilitera la confiance que nous cherchons à obtenir en temps voulu.

Je pense que c'est pour cette raison que j'en appelle à chacun d'entre vous, que vous soyiez gouverneurs, que vous commandiez une unité, pour que nous gardions un peu de ce mélange.

Si cela n'est pas possible pour le moment, en raison de la situation actuelle, nous espérons qu'en temps voulu, cette crainte et ce manque de confiance réciproque seront oubliés.

Honnêtement j'aimerais que l'on passe à un autre sujet.

Le col. Adebayo: Même si je suis entièrement d'accord avec vous pour garder ce lien intact, nous devons examiner la position de la population à ce sujet, surtout dans l'Ouest. La population craint encore, comme je l'ai dit hier, et je continuerai de le dire jusqu'à ce qu'on fasse quelque chose.

RECRUTEMENT

Je sais que nous n'avons pas suffisamment de gens de l'Ouest dans l'armée, mais je crois que si vous acceptez la suggestion que j'ai faite il y a deux ou trois semaines, d'accélérer le recrutement des soldats de l'Ouest, et d'ouvrir un deuxième centre pour que la plupart des soldats de l'Ouest reçoivent leur instruction à Abeokuta, en transformant la garnison d'Abeokuta en centre d'instruction, cela permettra de former un plus grand nombre d'hommes de l'Ouest.

Les hommes de l'Ouest continueront d'aller à Zaria pour leur instruction, et d'autres soldats viendront à Abeokuta pour recevoir leur instruction avec les hommes de l'Ouest, et je

suis certain que ceux du Centre-Ouest qui ne peuvent pas aller à Zaria et peut-être ceux de l'Est qui ne peuvent aller à Zaria pour le moment, pourront, y avoir accès.

Je pense que nous devrions avoir un programme d'urgence pour les gens de l'Ouest et que cela inspirera une plus grande confiance aux différents groupes.

Le lieut.-col. Ojukwu: Avant la réunion, nous avons déclaré que c'était une crise de confiance et nous cherchons à faire tout ce qui est possible pour susciter cette confiance. La situation actuelle dans le pays, je vous passe les détails, est celle-ci: des soldats originaires de l'Est ont été traités lamentablement par leurs camarades soldats, par des officiers frères; ils ont dû quitter leurs casernes.

Quand ils sont revenus, ce que vous avez dit au sujet de l'Ouest est peut-être encore plus vrai pour l'Est, dans le cadre du rapport entre les techniciens et les soldats. Il y a eu affluence de militaires dans l'Est. Personne n'en a parlé, non plus que de la nécessité pour l'Est de faire contrepoids au moyen d'effectifs non spécialisés.

Aussi la question du recrutement, que vous avez mentionnée en passant, en est-elle une qui ne laisse pas de préoccuper énormément l'Est.

On a décidé que l'Ouest manquait de troupes et on lui a permis de recruter pour remplir ses cadres. On a décidé ensuite que le Moyen-Ouest manquait de troupes, et on lui a permis aussi de recruter. Enfin, Dieu sait pour quelle raison, on a décidé que le Nord devait poursuivre ses levées.

Le lieut.-col. Hassan: Pour le Nord, il s'aggissait de recruter des techniciens.

Le lieut.-col. Ojukwu: Par le même raisonnement, décidons aujourd'hui que l'Est doit recruter des troupes non spécialisées.

Le lieut.-col. Hassan: On nous a dit que vous aviez enrôlé 10,000 hommes de troupe. C'est ce qu'on prétend.

Le lieut.-col. Ojukwu: Si nous avons recruté des troupes, prenons donc la décision de légaliser la chose. Mais la vérité est que nous n'avons pas fait de recrutement.

Le lieut.-col. Gowon: La grandeur du territoire et les responsabilités à assumer ont un rôle à jouer là-dedans. Vous seriez étonnés de voir les chiffres qui existent et la proportion que chaque Région devrait avoir.

Le commodore Wey: Si vous le permettez, disons que nous sommes en général d'accord sur ce point. Bob nous en parle depuis si longtemps que j'aimerais que nous lui permettions aujourd'hui d'entreprendre une vaste campagne de recrutement, et qu'Abeokuta serve de second centre d'instruction pour ceux de l'Ouest et ceux de l'Est.

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est impossible, même pour l'emploi d'Abeokuta pour les hommes de l'Est.

Le commodore Wey: Nnewi, peut-être.

Le lieut.-gén. Ankrah: Vous ne pouvez pas vous prononcer sur les forces futures.

Le col. Adebayo: Je vous demande pardon, mon général. Nous ne parlons pas de l'armée de demain. Nous voulons simplement pallier la pénurie actuelle.

Le lieut.-gén. Ankrah: Vous venez de décider d'avoir des formations régionales. C'est dire qu'il vous faut diviser vos effectifs actuels.

BATAILLONS

Si vous avez neuf bataillons, il vous faut savoir d'abord où ils sont, comment ils sont déployés. Après quoi vous pouvez dire, par exemple, que chaque Région ou zone a besoin de deux bataillons plus des éléments de soutien, et vous vous occupez ensuite de remplir les cadres. Pour cela chacun fait rapport du nombre de troupes qu'il a dans les effectifs qui lui sont dévolus.

Et une fois les rapports rentrés, vous pouvez décider: «Très bien, il vous manque des hommes de troupe; vous, recrutez-en 600, et vous, enrôlez 800 sapeurs.» Et vous vous occupez alors de l'armement, qu'il vous faut calculer. J'ai bien l'impression que vous ne procédez pas ainsi.

Vous, vous devez songer aux forces armées actuelles, et lui, il vient vous dire que son armée du Nord va recruter des techniciens et des hommes de troupe. Comment savez-vous combien d'hommes de troupe vous avez besoin dans cette zone?

Maintenant que vous vous êtes entendus sur la carte militaire, tâchez de savoir ce dont vous disposez. Et une fois cela su, décidez ensemble quoi donner à chaque région.

Si vos ressources sont limitées, eh bien, dites: «Aucun n'aura d'escadrilles de reconnaissance. Ces escadrilles resteront probablement, comme vous êtes convenus, sous les ordres de la garnison de Lagos. Vous aurez comme armement de soutien des armes légères automatiques et semi-automatiques, et ainsi de suite.»

Vous pouvez faire une répartition et dire à chacun qu'il aura tant d'unités de transport, tant de compagnies, etc. Autrement je ne vois pas comment vous allez tout fondre cela ensemble, Et un beau jour vous vous apercevrez que je recrute 10,000 hommes et lui seulement quatre.

Le col. Adebayo: Je vous remercie, mon général. Sans doute je souscris à ce que vous dites, mais, à mon avis, pour cette tâche qui s'impose à nous, il nous faut un délai pour l'exécuter.

Le major Johnson: Voilà quelque chose que je réclame depuis le mois d'août. J'ai toujours dit qu'il nous faut faire une étude détaillée. Nous devons savoir combien chaque unité compte de conducteurs, d'infirmiers, de techniciens, afin de pouvoir les répartir. C'est un travail qu'il faut commencer tout de suite.

Le commodore Wey: Si nous voulons le faire avant le rapport au Conseil, nous n'avons que deux semaines.

Le col. Adebayo: Il y a deux choses que nous voulons savoir à propos des effectifs actuels: ce qui nous manque en hommes sans métier et ce qui nous manque en hommes avec métier.

Le lieut.-col. Gowon: L'armée nigériane constituait une seule et unique armée et, dès le début, les recrues choisissaient elles-mêmes où recevoir l'instruction. En règle générale, les gens du Sud optaient pour la technique et la plupart de ceux du Nord pour la troupe.

Par suite de la crise actuelle, chacun, technicien comme non-technicien, a dû regagner sa Région d'origine, si bien qu'aujourd'hui nous sommes en face de secteurs trop riches en spécialistes et de secteurs avec une surabondance d'hommes de troupe.

Les chiffres ne manquent, certes, pas d'intérêt. Aucune espèce de corrélation n'existe entre la répartition et la grandeur des territoires.

Il faut décider d'abord du chiffre des effectifs que nous voulons pour le pays et pour chacune des zones, avant d'attaquer réellement le problème du nombre de techniciens et du nombre d'hommes de troupe. Bien sûr, dans l'armée, il est toujours possible de transformer en hommes de troupe les techniciens en surnombre, s'il est impossible d'augmenter les effectifs.

CHIFFRE DES EFFECTIFS

Il nous faudra décider de l'ampleur à donner à notre armée, ce qu'exige et ce à quoi nous oblige notre sécurité. Ce n'est qu'après que nous pourrons dire: «Je pense que cette Région a besoin d'une brigade, et celle-ci, de deux brigades, et celle-là de trois brigades.»

Et tout cela doit dépendre de l'étendue de la Région et des engagements qui y ont été pris.

Le lieut.-col. Ejoor: Le temps est venu, je crois, pour moi de saisir le Conseil du travail des officiers qui se sont réunis pour étudier la réorganisation.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je m'oppose à la production de ce document. Nous, de l'Est, nous n'avons pas été consultés dans cette affaire et nous ne voulons avoir rien à faire avec ce rapport.

Le lieut.-col. Ejoor: Il sera un point de départ pour de nouvelles discussions sur la réforme de l'armée, si vous voulez que les choses se fassent vite.

Le lieut.-col. Gowon: Voici ce qui en est de ce rapport. J'ai dû nommer un certain nombre d'officiers supérieurs de toutes les Régions et je sais de façon certaine que celui de l'Est était prêt à venir.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je sais de façon certaine que cette personne justement n'est pas prête à venir.

Le lieut.-col. Gowon: Je crois qu'il devrait y avoir rencontre et discussion afin qu'ensemble les représentants de toutes les Régions produisent un document qui puisse servir de base à nos prochaines discussions. Sauf erreur, il y avait deux absents: le colonel Mohammed et le colonel Nwenzo.

Plus tard, quand je vous en ai parlé, vous avez dit que vous ne permettriez à personne de venir à moins que la convocation ne passe par vous.

Le lieut.-col. Ejoor: Ce que nous disons, c'est qu'il faut d'abord régler la question de l'organisation avant de s'informer des besoins de chacun.

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est pourquoi nous avons demandé aux gouverneurs de nommer des représentants qui pourraient se rencontrer dans un endroit agréable à tous et, là, fixer les détails de l'affaire. Mais nous n'accepterons pas ce rapport-ci.

Le lieut.-col. Gowon: A cette époque, l'armée ne constituait qu'un seul corps. Les instructions n'avaient pas à passer par les unités non plus que par les gouverneurs.

RAPPORT

Le lieut.-col. Ojukwu: Voici la situation. Chaque gouverneur désigne une personne qui va se réunir avec les personnes nommées par les autres gouverneurs pour discuter les détails.

Le lieut.-col. Hassan: Nous sommes d'accord là-dessus, que chaque gouverneur envoie un officier. Et il devrait y avoir aussi quelqu'un du quartier général de l'armée.

Le col. Adebayo: La mienne, ma nomination, viendra du quartier général de l'armée.

Le lieut.-col. Ojukwu: Puisque nous parlons de cela, je crois que ce qui a gâté cette affaire de trouver une solution au problème de l'armée...

Le col. Adebayo: Le commandant en chef et moi-même nous sommes convenus...

Le lieut.-col. Ojukwu: Non, nous n'avons nommé personne commandant en chef.

DATE

M. T. Omo-Bare: Nous allons, je crois, fixer une date pour la première réunion du Conseil militaire suprême.

Le col. Adebayo: Ne pouvons-nous pas nommer tout de suite le commandant en chef?

Le lieut.-col. Ojukwu: Nous y viendrons plus tard. Reprenons l'ordre du jour.

Dans toute cette question de trouver une solution au problème militaire, il y a quelque chose qui gâte tout et c'est l'impossibilité pour les troupes de l'Est de travailler côte à côte avec ceux qui les ont jetés hors de leurs baraquements et qui ont tué un certain nombre de leurs amis.

Chose certaine, tout ce travail pour réaliser l'unité aurait été plus facile si des mesures avaient été prises contre ceux qui ont commis ces atrocités.

Le major Johnson: A partir du mot «allez».

Le lieut.-col. Hassan: A partir du 15 janvier.

Le lieut.-col. Ojukwu: Mais si ces gens doivent demeurer dans l'armée, s'ils ne doivent pas être considérés comme des criminels ou des rebelles, la simple justice exige:

1. qu'on traite de même ceux qui ont été impliqués dans les incidents du 15 janvier,

2. qu'on maintienne une certaine séparation sous peine de se voir au prise avec des vengeances.

Voilà les deux points.

Le lieut.-col. Hassan: Par exemple, dans le cas de la mutinerie de Kano, nous en connaissions les auteurs, nous les avons arrêtés et nous nous occupons d'eux.

Mais pouvez-vous me dire à qui imputer la mutinerie de juillet? Il est vrai que nous avons arrêté les participants des incidents de janvier, mais nous ne leur avons rien fait, et plusieurs même sont encore en liberté. S'il faut tout discuter cela avant de repartir, eh bien, notre rencontre est un échec total.

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est la raison pourquoi je dis,—et nous travaillons ici très fort pour réaliser l'unité,—que si un groupe doit continuer à servir dans l'armée, l'autre groupe devrait recevoir le même traitement. Ces gens sont en prison depuis onze mois.

Le lieut.-col. Hassan: Nous avons dit qu'il faut régler leur cas. A qui reprochez-vous de ne pas l'avoir fait?

M. T. Omo-Bare: Cette question, semble-t-il, devrait être laissée au Conseil militaire suprême quand nous serons de retour, car nous avons ici à prendre des décisions de grande importance pour ramener la paix au Nigeria. Le mieux serait de passer outre aujourd'hui et de prendre une décision à une prochaine réunion.

RÉUNION

Le col. Adebayo: Le mieux serait de tenter de faire une réunion spéciale pour cela après notre retour au Nigeria.

Le lieut.-col. Ojukwu: Fixons-nous un délai, ici aussi?

M. T. Omo-Bare: Il serait bon d'échelonner un peu les réunions. Nous avons la semaine prochaine la réunion sur l'organisation militaire, et l'autre, le 18. Je pense qu'il faudrait renvoyer en février.

Le lieut.-col. Ojukwu: Ces gens sont en prison depuis plus d'un an. Il faudrait régler d'abord leur sort.

Le commodore Wey: Pour ceux du 15 janvier, une décision avait été prise. Vous faisiez alors partie du Conseil militaire suprême. On devait étudier leur cas au mois d'août, mais plus tard l'affaire a été renvoyée à octobre.

Allons-nous donner suite à cette décision ou bien revenir sur elle. Puisqu'il est important pour nous de dissiper sans délai les craintes du public, nous devrions, je crois, nous occuper de cela en premier.

Le lieut.-col. Ojukwu: Voilà justement ce qu'il faut, calmer les frayeurs du public. Que vous le vouliez ou non, la population de l'Est s'inquiète.

Cette affaire est à la source de tout. Pour être logique, il faut la régler d'abord. Tant que ces gens seront en liberté, il sera très difficile, quoi que vous disiez, de créer ce genre de climat que vous rêvez de susciter.

PROBLÈME

Le commodore Wey: Dois-je fixer un délai? Que pensez-vous de la dernière semaine de janvier? Ce pourrait être le dernier jour.

Le lieut.-col. Gowon: Pour cet incident, nous avons déjà réglé le sort de certains hommes de troupe qui y ont pris part. A notre avis, c'était les officiers qui avaient incité les troupes à agir comme elles l'ont fait et à créer cette difficulté pour nous.

Dans sa première enquête, la police, je crois, a conclu que peut-être certains n'y avaient pas réellement pris part, qu'ils n'avaient fait qu'obéir aux ordres. Quelques-uns de ces hommes sont actuellement renvoyés à leur unité.

Le lieut.-col. Ojukwu: Il y a une autre difficulté. Tant que nous ne connaîtrons pas les besoins de l'armée dans chaque Région—et je songe surtout à celles de l'Est et du Nord—il faut suspendre tout recrutement. Quand vous permettez au Nord de continuer à recruter des techniciens, vous créez une situation impossible dans l'Est où les gens

croient que le Nord s'arme pendant que nous restons là tranquilles à ne rien faire.

Le lieut.-col. Hassan: Et ceux du Nord pensent que ceux de l'Est se sont déjà armés jusqu'aux dents et qu'ils veulent aujourd'hui sortir.

Le lieut.-col. Ojukwu: Entre-temps, plus de recrutement.

Le major Johnson: Nous avons tous admis que dans certains cas la situation ne laisse pas de crever les yeux, mais nous sommes tous d'accord pour dire que d'abord il faut nous mettre au travail et tracer les plans de cette nouvelle armée que nous voulons.

La situation est délicate, je le sais. Ceux de l'Ouest nous diront: «Tout beau, mais que voulez-vous organiser quand vous n'avez presque personne dans l'armée.»

SACRIFICES

Comme je l'ai dit, c'est l'heure des sacrifices et c'est l'heure où chaque minute compte. Si nous avons pu attendre six mois, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions attendre deux semaines de plus. Mais que chacun se mette à la tâche afin d'aboutir le plus vite possible.

En attendant, il peut être bon de se rendre à son désir et de suspendre tout recrutement tant qu'une décision n'aura pas été prise, ou encore de ne permettre de recrutement que dans l'Ouest, car chacun sait parfaitement le peu dont dispose l'Ouest.

Le lieut.-col. Ejoor: C'est assez dire qu'il faut rapidement réorganiser et connaître les chiffres.

Le colonel Adebayo: Je suis bien prêt à mettre fin à tout recrutement dans l'Ouest si j'ai la garantie qu'avant quinze jours toute l'affaire sera décidée.

4. REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS PAR LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE AD HOC. ACCEPTATION UNANIME DES RECOMMANDATIONS DE SEPTEMBRE 1966.

Le major Johnson: Messieurs, si je prends la parole ici, n'allez pas croire que je veuille abuser. En toute sincérité, je crois que nous savons tous ce qui a mis le pays dans la situation où il est aujourd'hui. En parlant hier, Emeka a mentionné comment, grâce à la situation, les politiciens ont eu ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire de reprendre la vedette.

POLITICIENS

Je n'ai, certes, rien contre ce quatrième article et je sais fort bien que nous n'avons pas le pouvoir pour toujours. Néanmoins permettez-moi d'insister. De grâce, pour six mois encore, laissons tomber tout ce qui peut ramener à la barre les politiciens.

Continuons à discuter ce que nous discutons depuis hier, car ces choses sont la base qui nous permettra de remettre notre pays sur pied. Une fois les plans établis et leur application bien en route, nous pourrons alors inviter la Commission constitutionnelle ad hoc à venir discuter. Mais si vous les appelez à participer au débat avant cela, les politiciens ne réussiront qu'à jeter de la confusion dans tout.

Je le répète. Que le gouvernement militaire continue son travail et, dans six mois, nous verrons si le moment est propice pour appeler ces gens.

Le commodore Wey: J'appuie à cent pour cent ce que vous dites. Je l'avoue en toute franchise. Si jamais dans ma vie il y a eu un temps où j'ai cru que quelqu'un m'avait fait assez mal pour vouloir le tuer, c'est quand un de ces types-là a trop ouvert la bouche. A mon avis, qu'on les laisse pour le moment où ils sont.

C'était tout simplement parce que nous ne pouvions pas nous mettre ensemble et régler nos affaires.

Maintenant que nous avons établi une base sur laquelle bâtir, laissons-les où ils sont et voyons si nous pouvons réussir.

Le lieut.-col. Ojukwu: A ce propos, messieurs, tout dépend de ce qu'est la Commission constitutionnelle ad hoc. Je reconnais que dans le cas des autres Régions elle a vraiment servi de tribune pour les politiciens qui en étaient membres. En tout cas, si nous décidons de continuer, il est manifeste que nous devons bien nous entendre sur les moyens de diriger sagement.

Nous devons pouvoir nous rencontrer. Or, je l'ai dit à l'extérieur et je le répète ici, moi, comme gouverneur militaire de l'Est, je ne peux me rendre nulle part dans le Nigeria où il y a des troupes du Nord.

En outre, vu ce qu'ont fait les troupes du Nord qui ont quitté l'Ouest et qui ne m'inspirent pas encore confiance—elles se sont rendus aux prisons de Benin et ont agi là sans instructions contre les gens de l'Est—je trouve difficile, sinon impossible, de me rendre à Benin tant qu'il y aura des troupes du Nord dans l'Ouest.

Le lieut.-col. Gowon: Quand vous dites l'Ouest, entendez-vous aussi Lagos?

Le lieut.-col. Ojukwu: Lagos n'est pas et n'a jamais été l'Ouest.

Col. Adebayo: Elle l'était.

Le major Johnson: Dieu merci, nous avons accompli de la bonne besogne depuis hier pour ramener les choses à la normale.

Continuons, ne rétrogradons pas. J'étais heureux de voir qu'on s'en tiendrait aux régions où se trouvent les troupes nordistes, mais là j'estime que nous régressons davantage.

Nous savons tous ce que les troupes ont affirmé, à moins qu'on ne vous ait raconté par le menu comment elles sont entrées dans Benin. Mais laissons là cet aspect.

Lors de son entretien avec nous, le général a insisté sur un point: instaurer sa confiance. Après avoir parlé de réorganisation, et de choses analogues, nous avons tous convenu qu'en travaillant inlassablement nous y parviendrions, pourvu évidemment que nous en soyons convaincus nous-mêmes.

Avant hier, personne n'aurait jamais cru qu'il aurait pu atterrir à Benin, pourtant c'est ce que nous avons fait, et on a même délégué une garde d'honneur pour l'accueillir.

Hier, vous avez été pendant une heure l'hôte du gouverneur du Moyen-Ouest, ce qui naguère aurait été impossible.

Messieurs, la situation va s'améliorant et je ne vois pas pourquoi elle ne s'améliorerait pas davantage. Puisqu'il en est ainsi, disons-le à nos soldats et à la population.

MAL DE TÊTE

Le lieut.-col. Hassan: Je suis heureux de vous l'entendre dire, car si vous aviez été là et si vous aviez vu quel mal—quel mal de tête—nous avons eu à faire comprendre la situation aux soldats nordistes d'Enugu et d'Ibadan et à faire en sorte qu'ils se maîtrisent, vous sauriez apprécier ce que nous avons fait.

Les soldats qui sont maintenant à Ibadan et à Ikeja sont d'une toute autre trempe, de même que ceux qui sont revenus de Kaduna.

Le lieut.-col. Ojukwu: Quand la dernière faute contre la discipline a-t-elle été commise à Ibadan et s'agit-il de la mise à mort d'un photographe ibo?

Le col. Adebayo: Il y a deux mois, soit au cours de la première semaine de novembre.

Alhaji Kam Selem: A en juger par les propos que nous avons entendus ici aujourd'hui et ce que nous avons vu hier, vous ne courriez aucun risque à venir à Benin, j'en suis tout à fait sûr.

Le col. Adebayo: Si jamais nous nous réunissons à Benin, je suis sûr que du point de vue sécurité la situation aura été améliorée.

Le lieut.-col. Hassan: Par exemple, les gens du Nord se sont inquiétés lorsque j'ai accepté d'aller à Benin, ils croyaient que l'Est attaquerait dès qu'on saurait que j'y suis, mais je savais que si la montagne ne vient pas à nous, il faut aller à elle, alors j'y suis allé; cependant, le nordiste moyen ne partage pas mon avis.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je comprends tout cela, messieurs, mais ma situation dans la crise nigérienne est loin d'être comparable à la vôtre, à celle de chacun d'entre vous. Depuis la crise, je suis l'unique pierre d'achoppement qui empêche les soldats nordistes d'accomplir leur tâche.

Partout je symbolise la résistance du pays, et même les journaux ne manquent pas de signaler que j'empêche le gouvernement Gowon à Lagos de fonctionner.

Tout cela, sans compter le reste, pousse l'habitant de l'Est à croire que je m'interpose entre lui et l'esclavage, entre lui et la mort.

Il faudra un certain temps avant qu'on ait suscité dans ces régions suffisamment de confiance, le genre de confiance que nous souhaitons tous y voir régner, pour que je puisse y aller. Je ne saurais adopter une autre ligne de conduite que celle dont je vous ai parlé.

L'ALLOCUTION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL ANKRAH.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je le répète, nous ne négligeons rien pour susciter la confiance tant en nous-mêmes qu'au sein de la population, éléments dont il faut tenir compte.

Nous avons d'abord parlé de la possibilité d'isoler Lagos; de fait, c'est moi-même qui en avais fait la proposition à la conférence il y a quelques mois.

Malheureusement, nous n'avons pas tenu compte d'un facteur: si nous faisions aujourd'hui le relevé des armes des forces armées au Nigeria, des armes qu'on peut voir, nous constaterions que celles qu'on ne voit pas parce qu'elles sont cachées sont de loin plus nombreuses.

Certains de ces gens possèdent donc trois ou quatre armes et le fait de leur en enlever une ne veut pas dire qu'ils ne sont plus armés.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ANKRAH POURSUIT SON ALLOCUTION.

Le lieut.-col. Ojukwu: L'élément fondamental, à mon sens, est que, vu ce qui s'est passé,

on peut fort bien soupçonner qu'il en soit ainsi car le particulier ne se sent en sécurité que dans sa région ethnique. C'est pourquoi nous avons tenté d'effectuer certaines réorganisations dans les diverses régions.

L'habitant de l'Est croit toujours que si Hassan venait à moi et si je lui accordais ou promettais de lui accorder pleine protection, le Nord agirait s'il survenait quelque chose.

Le particulier veillerait lui aussi à sa protection, mais comme cette perspective ne s'est pas encore réalisée, il ne faut pas s'attendre, et on ne saurait y insister dans la pratique, qu'il va renoncer à ce qui pour lui est tout simplement de la prudence.

Si la question se pose lorsque nous aurons suffisamment donné suite aux décisions prises ici, nous pourrons accomplir bien des choses.

Je ne cesse de le répéter depuis longtemps: certains gestes seront nécessaires pour gagner davantage la confiance des gens.

Jusqu'ici rien n'est à prévoir de ce côté qui indiquerait un changement d'attitude.

J'ai constaté que les chefs veulent maintenant travailler ensemble, mais en général ce ne sont jamais les chefs.

Je suis convaincu, et je suis prêt à le jurer sur tout ce qu'on voudra, que Hassan n'a jamais ordonné à qui que ce soit de faire quoi que ce soit à quelqu'un de l'Est. Je puis le jurer ici ou n'importe où.

CE QUI S'EST PASSÉ

Si quelqu'un me dit cela, je sais que ce n'est pas vrai.

Malheureusement, même au cours de nos négociations avec Lagos bien des choses se sont passées, et dès le début de nos entretiens. C'est pourquoi si vous entendez une personne de l'Est traiter la question vous aurez nettement l'impression qu'il y a là quelque chose de psychologique. Il a maintenant le sentiment qu'on le repousse partout.

Alhaji Kam Selem: Je ne suis pas militaire mais, à mon avis, les esprits se sont calmés un peu et je crois que vous pourriez faire beaucoup pour améliorer la situation si vous changiez votre attitude, par exemple, vos propos, et le reste.

Dans les journaux et partout votre peuple affirme que vous ne devriez pas assister à aucune réunion, nulle part au Nigeria.

Vous avez vu tous vos collègues ici, vous avez dû former votre opinion quant à savoir s'ils sont sincères ou non, et je crois qu'ils le sont, mais vous êtes maintenant en mesure d'en juger.

Si, après la réunion, après l'émission du communiqué, vous pouvez rentrer chez vous, changer votre attitude et dire à votre peuple ce qui a été accompli ici, je suis sûr que cela nous aidera non seulement dans l'Est mais dans tout le pays.

Comme le général vient de le dire, si l'on veut tenir une réunion à Lagos, bien que la décision incombe à l'Armée, nous pourrons, si les militaires ne sont pas armés, assurer la protection nécessaire.

Le lieut.-col. Ojukwu: On avait auparavant songé à Benin, mais cette propostiion ne vous était pas acceptable.

En fait, on a dit qu'elle ne m'était pas acceptable non plus, car je connaissais les mesures prises par la police au cours d'émeutes ailleurs au pays.

Mais, au sujet de tout cela, je tiens à vous dire que bien que la chose soit possible, pourvu que désormais nous soyons toujours sincères envers nous-mêmes et que nous commencions par donner suite aux décisions, cela prendra du temps.

Je parle avec franchise, car il est inutile de venir ici affirmer que telle n'est pas la situation.

Je n'irai pas à Lagos de sitôt, ni à Benin, c'est-à-dire tant qu'il y aura des troupes du Nord dans l'Ouest.

Le lieut.-col. Hassan: Mises à part les histoires que vous pouvez tenir de l'autre côté, vous ne savez pas, et je ne parle pas de mon apport dans le Nord, ce que nous tous ici avons accompli et accomplissons dans ce sens. Nous sommes sur le point d'élaborer un programme intéressant tous les réfugiés et de faire une déclaration générale.

Par exemple, que j'affirme quoi que ce soit dans le Nord, les gens vont dire: «Écoutez, les gens de l'Est sont-ils les seuls à être frappés d'incapacité!» Au cours de la révolte dans le Nord, nombre de Nordistes ont été tués; toutes ces choses entrent en ligne de compte. Comme je vous l'ai dit, quant au Nord, j'ai fait de mon mieux et la situation s'améliore, j'en suis sûr.

De nouveau vous parlez d'armes. Personne dnas tout le Nord me croirait si je disais aujourd'hui que l'Est n'a pas de soldats ni d'armes. Cela s'applique aussi à l'Est; toutes les armes ne se trouvent pas là. Je le sais bien, et vous aussi le savez bien..

Le temps est venu de faire tout en notre pouvoir pour créer cette atmosphère. Je suis de votre avis, car en principe il est vrai que

le profane n'a pas cette confiance, mais il nous faut la lui inspirer. Envoyons quelqu'un inspecter tout le pays.

ÉVÉNEMENTS

Le lieut.-col. Ejoor: Je voudrais me faire le défenseur de l'Est dans cette affaire. L'incident de Benin me touche tout particulièrement. Il ne s'est pas produit comme on le relate maintenant.

Des soldats vinrent à Benin pour enterrer un mort, ils venaient d'Ibadan pour enterrer un frère décédé à l'hôpital de Benin. Ces soldats étaient du nombre de ceux qui avaient participé à l'incident de Benin en juillet.

Après l'enterrement, quelqu'un leur aurait dit: «Il y a dans la prison des détenus que nous voulons libérer».

A ce moment-là je n'avais à Benin que six personnes du Moyen-Ouest. Elles étaient venues là tout simplement et n'étaient pas armées. En fait, il s'agissait de civils et à l'époque il n'y avait pas de soldats à Benin; nous comptions uniquement sur la police pour surveiller ceux qui étaient venus à l'enterrement. Après avoir accompli leur besogne, les soldats s'en allèrent et nous pensions ne plus les revoir.

Ils étaient rendus à mi-chemin des limites de la ville lorsqu'ils revinrent sur leurs pas, se rendirent à la prison et libérèrent les détenus. Ils ont brisé la prison et se sont enfuis avant que nous ayons pu alerter la police.

Je tenais tout simplement à préciser les choses parce que cela me touche de près. Nous pouvons dire maintenant que la situation n'est plus aussi grave qu'elle ne l'était. Si nous nous réunissons à Benin, je ne crois pas que des gens viennent d'aussi loin qu'Ibadan pour enlever qui que ce soit à la conférence.

Il est déplorable qu'on ait agi de la sorte, mais je ne crois pas que la chose se répète si nous nous réunissons à Benin et que, si des troupes nordistes n'y sont pas détachées d'Ibadan, il soit impossible d'assurer la sécurité des gens de Benin.

LIEU DE RÉUNION

Je vous exhorte donc à ne pas considérer cela comme la raison principale qui nous empêcherait de nous réunir quelque part au Nigeria.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je dis tout simplement que le lieu de réunion doit convenir à chacun d'entre nous. Nous devons pouvoir nous entendre à ce sujet.

Le lieut.-col. Gowon: Au sein du Nigeria.

Le commodore Wey: Messieurs, je vous prie de venir à Benin, nous pourrons alors prendre toutes les initiatives nécessaires; mettons-nous donc tous d'accord sur Benin. Vous y serez en sécurité.

Le lieut.-col. Ojukwu: A ce sujet, il faudrait que nous soyons tous d'accord quant au lieu de réunion.

Alhaji Kam Selem: Au sein du Nigeria.

Le lieut.-col. Ojukwu: D'accord.

Le lieut.-col. Gowon: Puisque nous sommes convenus de nous réunir désormais au sein du Nigeria, je crois que nous avons réglé l'article n° 6—Dispositions relatives aux futures réunions du Conseil militaire suprême et du Conseil exécutif fédéral.

Le lieut.-col. Ojukwu: Nous avons omis un point que nous devrions peut-être étudier dès maintenant.

Nous avons convenu, il est vrai, que des pouvoirs d'ordre législatif et exécutif seraient conférés au Conseil militaire suprême. Cependant, comme certaines parties du pays sont éloignées de Lagos, nous ne pourrons pas tous être présents aux réunions, ni même parfois nous réunir avant la proclamation des décisions.

Hier, nous avons parlé de certaines limitations, condition de notre accord, et je pense qu'il y aurait lieu de les préciser dès maintenant.

Par exemple, je proposerais immédiatement que le Gouvernement militaire fédéral n'adopte aucune mesure législative touchant les questions de la défense sans que nous en ayons discuté.

Le commodore Wey: L'exemple que vous citez est boiteux, car toutes les questions touchant la défense relèvent du Conseil militaire suprême. Tout ce qui a trait à la défense doit lui être soumis.

EXEMPLE

Le lieut.-col. Ojukwu: On pourrait citer des exemples, notamment celui des prestatiions aux Ogbous. A ce sujet, les règlements relatifs à la pension et à la gratuité ont été modifiés tout récemment, et cette question touche l'ensemble du pays. De telles décisions ne devraient pas être prises.

Le col. Adebayo: Sauf erreur, Bolaji a signalé hier que le Conseil exécutif central aurait dû être saisi de ces questions. Mais comme nous n'avons pu nous réunir, nous en avons pris acte, et à l'avenir tous les gouvernements devront être consultés à propos de

tout ce qui touche à l'ensemble de la Fédération.

Le lieut.-col. Hassan: Leurs notes nous sont envoyées et nous devrions faire nos commentaires si nous ne pouvons être présents.

Le commodore Wey: Ce n'est que juste, car tous les gouverneurs devraient se réunir quand il s'agit d'événements qui ont une incidence sur tout le pays.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je désire qu'on inscrive au procès-verbal que tous les gouverneurs devraient être présents pour régler de telles questions.

Le commodore Wey: Acceptons, comme ligne de conduite générale, que tous les gouverneurs devront être présents pour régler les questions qui ont une incidence sur tout le pays.

Le col. Adebayo: Nous sommes d'accord que toutes les questions ayant une incidence sur toute la fédération seront discutées par le Conseil militaire suprême.

Le lieut.-col. Ejoor: S'il est impossible que tous les gouverneurs soient présents, les documents doivent être envoyés aux gouverneurs des régions pour qu'ils fassent leurs commentaires.

PRATIQUE

Le lieut.-col. Gowon: De toute façon, c'est la pratique que nous suivons, et les décrets que nous avons adoptés jusqu'à présent ne portent que sur des questions d'ordre général qui n'ont aucune incidence sur les régions. Ce sont des questions qui intéressent tout le monde.

Le lieut.-col. Ejoor: Depuis votre accession à la présidence, nous n'avons jamais reçu de documents ni de procès-verbaux. Même pas les procès-verbaux des réunions que nous avons tenues.

Le lieut.-col. Hassan: Nous nous sommes déjà plaints de cela auprès du Conseil militaire suprême.

Le lieut.-col. Gowon: Messieurs, si je comprends bien, nous adoptons les articles 3(b) et 4.

Le lieut.-col. Hassan: Je ne crois pas que nous en soyons arrivé à une décision au sujet de l'article 4—reprise des pourparlers par le Comité spécial de la Constitution; acceptation des recommandations unanimes de septembre 1966. Il y a deux propositions à ce sujet.

M. Bolaji dit de suspendre les pourparlers pendant six mois, mais M. Emeka propose leur reprise sans les politiciens.

Le lieut.-col. Ojukwu: Si je peux apporter une modification, je pense que nous devrions donner rapidement des directives, une fois l'affaire en branle, pour que le Comité spécial se réunisse.

Notre travail d'aujourd'hui et celui d'hier ne sont, en quelque sorte, que des mesures provisoires qui nous permettent de continuer.

Le col. Adebayo: Nous devrions convenir de continuer la réorganisation et la reconstruction, et le Comité spécial devrait se réunir aussitôt que notre position sera assez ferme.

Le lieut.-col. Hassan: Mais il existe une autre école de pensée au sujet des politiciens. Nous savons que nous ne pouvons nous passer de certains d'entre eux, mais M. Bolaji veut que nous ajoutions que, s'il y a possibilité qu'ils ne s'ingèrent plus dans nos affaires, nous devrions tenter l'expérience.

Le lieut.-col. Ejoor: Je crois qu'en déterminant l'avenir du pays, il faut prendre des décisions pour le peuple, et nous ne pouvons empêcher quelqu'un en particulier de participer à ces décisions, qu'ils soient politiciens ou techniciens.

Le lieut.-col. Gowon: Comme je l'ai dit dans mon discours du 30 novembre, je pense, que nous sommes tous d'avis qu'ils ont eu un très bon départ jusqu'à ce qu'ils se heurtent à la difficulté de se réunir de nouveau. Je crois que, sur certains points, ils se sont entendus à l'unanimité, tandis que sur d'autres, ils se sont entendus en général, mais pas à l'unanimité.

Avec ce bon départ, nous pouvons différer l'affaire indéfiniment et, aussitôt que nous pourrons les choisir, ils pourront prendre une décision.

Une question sur laquelle M. Emeka souhaiterait que nous tombions d'accord est celle du lieu de réunion. Puisque nous avons pu nous réunir sans crainte au pays, nous pourrions sans doute, au moment approprié, demander au Comité spécial de se réunir et de reprendre son travail là où il a été interrompu.

La question suivante porte sur la deuxième partie de l'article 4—acceptation des recommandations unanimes de septembre 1966.

Le lieut.-col. Ojukwu: Peut-être pourrions-nous reporter cela à l'une de nos prochaines réunions.

Le lieut.-col. Gowon: Nous avons donc convenu que le Comité spécial se réunira le plus tôt possible.

5. PROBLÈMES DES RÉFUGIÉS EN S'ATTACHANT SURTOUT À (a) LEUR RÉTABLISSEMENT, (b) LEUR EMPLOI ET (c) LEURS BIENS.

LA PLUS GRANDE PART

Le lieut.-col. Gowon: Je pense que c'est M. Emeka qui a les plus grandes difficultés de nos jours. La population qui relève de lui est

plus nombreuse que dans toute autre région. Nous sommes tous d'accord pour dire que la région de l'Est devrait obtenir la plus grande part des secours; peut-être peuvent-ils nous en dire plus au sujet du rétablissement.

Au niveau fédéral, nous avons dit que le Gouvernement fédéral doit prendre l'initiative d'examiner le problème du rétablissement dans une optique fédérale plutôt que dans une optique régionale, comme c'est le cas présentement.

C'est dans ce but que nous avons accordé une subvention d'un demi-million de livres; évidemment, ce n'est pas assez.

C'est l'intention du gouvernement, dès qu'il aura assez d'argent, ou dès qu'il aura de l'argent, de le distribuer aux régions proportionnellement à leurs responsabilités.

Nous sommes à former un comité de rétablissement qui sera présidé par l'un des hommes d'affaires de Lagos. Ce comité recueillera les dons, etc., et sur ce plan, nous souhaitons obtenir une aide internationale.

A ce moment-là, et quand nous aurons de l'argent, nous demanderons à des experts des diverses régions de s'entendre sur la répartition des fonds, et je pense que les régions elles-mêmes voudront collaborer au travail de rétablissement.

Nous pouvons discuter plus longuement du sujet avant de passer à la question suivante.

Le lieut.-col. Ojukwu: Des choses se sont passées. C'est un problème très urgent, aujourd'hui, dans le pays. Nous avons dit beaucoup de choses, nous avons parlé de confiance, nous avons parlé de suspicion, mais nous ne serons pas à l'aise tant que les réfugiés, les dépossédés ne pourront pas être rétablis.

Nous disons que c'est nous qui avons à faire face aux problèmes les plus épineux; chaque région dit qu'elle a les siens propres. Les régions ne semblent pas disposées à s'entr'aider et il n'est pas juste non plus, puisque c'est là une question de confiance, de s'attendre que le gouvernement fédéral assume le coût du rétablissement.

Quoique les régions puissent faire et quoique le gouvernement fédéral puise faire, les régions où de tels événements se sont produits devront faire leur part. Cela est nécessaire premièrement, comme mesure préventive et, deuxièmement, pour montrer qu'elles regrettent ce qui est arrivé et pour laisser entendre que cela n'arrivera plus.

Au cours d'autres discussions, j'ai parlé d'un bon nombre de sujets, entre autres, la question démographique; les gens de l'Est ont quitté le Nord et les gens du Nord ont quitté l'Est.

HEUREUX

Je pense que, de chaque côté, on est heureux que l'autre soit parti. Chaque région a maintenant l'entière responsabilité de rétablir ses propres réfugiés, ses fonctionnaires, les employés des sociétés, les établissements commerciaux, les hommes d'affaires, les étudiants, les enseignants, les commerçants, etc.

Ces changements ont eu une incidence directe sur les ressources des régions en cause, et particulièrement sur la région de l'Est.

Le gouvernement fédéral n'a pas été à la hauteur de la situation, non pas par manque de bonne volonté de prêter son aide, mais parce qu'il n'en a pas les moyens. Environ 350,000 livres ont été distribuées et le montant des pertes que nous ne pouvons indemniser est passé de 1 million et demi à deux millions.

Ces personnes ne peuvent même pas être remboursées de pertes totales.

C'est pourquoi il semble aux gens de l'Est que la situation du pays a complètement changé. La base de notre union consistait à faire bénéficier des secours qui arrivaient dans une partie du pays toutes les personnes qui y habitaient sans tenir compte si, oui ou non, elles en étaient originaires. Ce n'est plus le cas.

C'est pourquoi je propose, vu que nous arrivons au terme de l'année fiscale, que nous demandions immédiatement aux secrétaires permanents de se préparer et de se réunir pour discuter de la question très bientôt, et peut-être, comme nous l'avons déjà mentionné, pourrions-nous leur fixer une date immédiatement.

Pendant les réunions de ceux qui sont chargés de l'aspect juridique, ceux qui s'occupent des finances pourront aussi se réunir, et peut-être qu'à la fin du mois ils pourront nous soumettre une recommandation que nous étudierons.

C'est que nous ne pouvons entrer dans les détails maintenant.

Le lieut.-col. Gowon: Je sais qu'ils se sont réunis et nous leur demanderons de continuer.

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est urgent.

Le lieut.-col. Hassan: Tous mes représentants et moi-même connaissons très bien les problèmes de l'Est concernant les réfugiés, les biens, l'emploi, etc. Nous savons très bien que notre économie est en régression. Nous savons que nous avons des difficultés dans le Nord, mais nous faisons notre possible.

Nous nous sommes réunis et nous avons discuté de ce geste, mais le profane du Nord ne comprendrait pas, par exemple, que le

gouvernement du Nord donne trois millions de livres à l'Est. Nous voulons aider les gens qui ont quitté le Nord pour revenir à l'Est, et ceux qui sont passés de l'Est au Nord, mais c'est le facteur temps qui nous inquiète.

A ce problème, ajoutons celui des organes d'information qui viennent tout mêler. La ENBS, Radio Kaduna, New Nigerian, Nigerian Outlook, viennent tous compliquer le problème, ce qui est injuste pour les deux parties.

A vrai dire, l'Est a été plus touché que le Nord, et nous sommes disposés à aider les deux parties. Les comités de rétablissement du Nord et de l'Est peuvent se réunir et discuter de leurs problèmes. L'une des deux parties pourra dire à l'autre: «Voici mon problème, comment pouvez-vous m'aider?»

FAITS

Toutes ces suggestions sont bonnes, mais que dire de l'à-propos et des craintes. Je suis entièrement de l'avis de M. Emeka qui dit que ces personnes devraient se réunir, mais pas seulement pour discuter des finances.

Le secrétaire permanent du ministère des Finances de chaque région peut se faire accompagner d'un membre du comité de rétablissement de sa région qui connaît mieux la situation que le secrétaire permanent lui-même.

Le lieut.-Col. Ojukwu: Je crois que chaque région devrait se faire représenter par trois personnes.

Le lieut.-col. Gowon: Je pense que nous sommes d'accord pour dire qu'un comité central de rétablissement constituerait un moyen de régler la question.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je pense que nous nous écartons du sujet, même sur la question des comités de rétablissement; le montant que chacun obtiendra des comités de rétablissement est très minime. Mais ce n'est pas là la question. Il s'agit de savoir comment nous pouvons aider les régions à rétablir leurs réfugiés.

M. T. Omo-Bare: C'est là le devoir des secrétaires permanents, mais les agents du comité de rétablissement pourraient leur aider à connaître les faits.

Le lieut.-col. Gowon: Je pense que nous sommes d'accord pour que chaque région et le Centre soient représentés par trois personnes.

5(b) EMPLOI.

Le lieut.-col. Gowon: Je pense que chaque région a des problèmes dans ce domaine. Je crois qu'encore là c'est l'Est qui a le plus de problèmes parce que c'est là qu'il y avait le plus de gens dans les services et dans les sociétés.

DÉLAI

C'est pourquoi l'Est a le plus grand nombre de chômeurs qui étaient à l'emploi du gouvernement ou des sociétés.

A cette question se rattache celle des gens qui ont quitté leur emploi à cause de la situation au pays, et celle du délai de retour au travail quand, à notre avis, ils seront en sécurité pour le faire. Dans bon nombre de cas, ils ont jusqu'au 31 décembre.

Beaucoup de gens sont retournés ou demandent à retourner dans leur région, mais je pense que Lagos est actuellement l'endroit le plus sûr du pays. Jusqu'à présent, les gens ne font que partir mais, à vrai dire, nous ne pouvons continuer de les payer sans qu'ils nous rendent service.

Dans certains cas, ils ont été employés et retirent encore un salaire de leur autre emploi. Quant à nous, il y a longtemps que Lagos est un endroit sûr.

Le lieut.-col. Hassan: Les ministères du Nord et de l'Est correspondent constamment pour s'assurer que les gens sont employés, etc.

Le lieut.-col. Gowon: A vrai dire, nous ne pouvons étudier chaque problème séparément parce qu'il y en a trop.

Quand les conseillers auprès des gouverneurs se sont réunis, je leur ai dit que j'étais disposé à accorder un prolongement raisonnable afin qu'on porte secours à certaines personnes touchées.

Je sais qu'il n'est pas bon de changer d'idée, mais c'est là que les sentiments humains entrent en jeu et il faut en tenir compte.

Je suis disposé à accorder un autre prolongement jusqu'à la fin de l'année fiscale, au moins. Quant à la question de l'emploi, si vous avez quelque chose à dire, nous en discuterons.

Le col. Adebayo: Sur la question de l'emploi des réfugiés, en ce qui a trait à l'Ouest, nous avons dit que nous devrions oublier le passé, mais à ce sujet, il me faut quand même y faire allusion.

PROBLÈME

Tout simplement parce que nous étions tous d'accord pour dire qu'il fallait garder le pays intact, j'ai fait une déclaration publique disant que les gens non originaires de l'Ouest devraient rester. Ceci s'est produit après que

le gouverneur de l'Est eut fait sa déclaration à cause, selon lui, de raisons de sécurité.

Je devais faire face à ce problème: une foule d'habitants de l'Ouest sont venus de l'Est. Sauf erreur ceux qui appartenaient à la fonction publique n'avaient pas d'ennui car on leur avait accordé un congé indéfini; ils sont payés et repartiront probablement le moment venu mais il y a les gens qui travaillaient dans des institutions fédérales de l'Est et du Nord et dans certaines sociétés de l'Est et d'autres qui travaillent pour des industries et des semi-industries qui sont arrivés dans l'Ouest. J'ai réussi à procurer des emplois à certains mais il y a une limite à ce que je peux faire.

En outre, certains non-résidents de l'Ouest sont encore dans quelques-unes de mes industries et dans certaines qui n'appartiennent pas au gouvernement régional. Nous ne pouvons pas les faire partir et le gouvernement n'accorde pas d'aide effective pour employer certaines de ces personnes déplacées.

Je crois qu'une décision a été prise à Lagos, décision que nous ignorions avant qu'elle soit prise, selon laquelle il fallait terminer l'emploi du personnel payé à la journée vu que ces personnes-là étaient employées par le gouvernement fédéral dans les autres régions où elles étaient déplacées, et que d'après ce dernier, il faudrait les congédier.

PAYÉS À LA JOURNÉE

Dans la région où sont venus ces gens, nous employons encore des non-résidents de l'Ouest et les rémunérons à la journée. J'ai environ 1,500 personnes déplacées sans emploi à l'heure actuelle; elles travaillaient dans des institutions ou des sociétés fédérales et certaines d'entre elles travaillaient dans quelques autres industries n'appartenant pas au gouvernement fédéral.

On vient de m'apprendre que nous n'avons plus désormais d'ennuis avec les sociétés. Je crois que la dernière a été la ECN.

Le gouvernement fédéral a réglé la question des sociétés mais je me trouve maintenant en butte aux travailleurs indépendants auxuels on a ordonné de quitter l'Est. Ils n'ont pas pu emporter les matériaux avec lesquels ils travaillaient et ils sont maintenant inactifs dans l'Ouest sans aucun outillage pour continuer leur travail.

Il y en a d'autres qui étaient employés mettons par Kingsway, des pharmaciens et un genre de demi-commerçants qui se trouvent maintenant avec moi dans l'Ouest et j'espère qu'on leur permettra de retourner d'où ils viennent étant donné notre réunion actuelle, c'est-à-dire s'ils décident de partir, sinon je me demande ce que nous pourrons faire pour eux.

Nous avons institué le comité de réadaptation dans chaque Région et je fais de mon mieux pour leur venir en aide à cet égard mais je laisse à ce conseil le soin d'envisager l'ensemble de la situation. Nous aborderons les biens plus tard.

Le lieut-col. Ojukwu: A propos de l'emploi, notre problème est plus important, il est particulier bien entendu. Pourtant à mon sens, alors que nous nous efforçons de prendre toutes ces initiatives, la solution serait que le gouvernement fédéral continue à en porter le fardeau jusqu'à ce que nous trouvions la solution aux problèmes financiers.

HÂTE

En l'occurrence nous nous efforçons de l'alléger d'ici la prochaine année financière et c'est une raison supplémentaire de nous hâter. Rien vraisemblablement ne suscitera la friction si ce n'est la terminaison des emplois, les mises à pied massives et ainsi de suite. Il s'agit de situations que nous connaissons à l'échelon du gouvernement.

Quant à la question des employés dans le commerce, je crois que c'est un problème d'actualité, c'est ce que je voulais dire en parlant de la conjoncture du pays. Pour des raisons de sécurité j'ai dit que certaines personnes ne pouvaient pas revenir dans l'Est.

J'examine constamment la question mais je dois alors minimiser le problème que cela cause à mes collègues en particulier dans l'Ouest et l'Ouest central. Je suis sans cesse conscient de cette réalité.

Je leur ai demandé de rendre service à l'Est à ce propos mais assurément s'ils ne peuvent pas, je comprendrai que cela leur est impossible et si les gens de l'Est qui se trouvent dans ces régions, reviennent, cela deviendra pour nous un autre problème, un point c'est tout.

Mais tandis que la situation militaire n'est pas encore réglée il ne me tarde pas d'être aux prises avec un problème de sécurité intérieure que je ne puis pas dominer.

Le lieut-col. Ejoor: Dans l'Ouest central, notre problème est très particulier. Certaines des personnes déplacées, fonctionnaires à l'emploi de sociétés sont rentrées et l'Ouest central ne dispose pas de ces services ou sociétés pour les absorber. A vrai dire nous n'avons pas même absorbé .5 p. 100 de ce groupe.

POLITIQUE

Dans le secteur privé c'est encore pis parce que dans la plupart de nos entreprises privées environ 6 p. 100 de chacune d'entre elles du

personnel vient de l'Est et comme j'avais suivi une politique d'unification du pays ne désirant pas que les non résidents de l'Ouest Central s'en aillent nous avions cherché à faire place aux habitants de l'Est à tel point que les habitants de l'Ouest central qui sont revenus ont dû plus ou moins se révolter et j'ai dû recourir à la police contre eux pour maintenir l'ordre public.

Cet état de choses n'a pas changé ils ont simplement essayé d'obéir à mes ordres et, à l'heure actuelle, je ne peux les placer dans aucun secteur privé et j'avais espéré qu'à l'heure actuelle il serait probablement facile à l'Est de rappeler tous les habitants de l'Ouest central qui ont été poussés à partir.

Puisque ce n'est pas possible, peut-être pour commencer pourrions-nous dire que certains résidents de l'Est devront partir afin de donner aux résidents de l'Ouest central qui ont été déplacés un endroit au moins pour que nous puissions en loger une partie. A l'heure actuelle, je n'ai pas réussi à observer qui que ce soit.

Je dois demander à M. Emeka ce qu'il peut faire parce que je ne peux pas garder tous les résidents de l'Ouest central chômeurs alors que j'emploie environ 6 p. 100 des résidents de l'Est dans le secteur privé. C'est un problème constant, tout le monde s'agite et il semble que je n'ai pas à coeur l'intérêt des habitants de l'Ouest central bien que je m'efforce de résoudre le problème global de l'unité du pays. J'ignore ce que Lagos peut faire à ce sujet.

Je veux que nous examinions ce point de vue: devrais-je demander aux résidents de l'Est, ceux qui sont employés dans le secteur privé, non pas les travailleurs indépendants, de partir? Il faut savoir si cela nuira à nos efforts mais d'autre part c'est le seul moyen qui me permettra de réintégrer certains habitants de l'Ouest central.

Vous le savez, je n'ai que 40,000 personnes pour m'aider dans ma tâche. A l'heure actuelle les registres indiquent 14,000 chefs de famille, le nombre global de personnes déplacées est d'environ 80,000 et comparativement au chiffre de notre population, nous avons été plus éprouvés que quiconque.

SECTEUR PRIVÉ

D'abord, considérons le nombre de gens, deuxièmement, le manque de services où ils pourraient être absorbés, et troisièmement le nombre des habitants de l'Est employés dans le secteur privé.

Je veux que vous m'aidiez à propos de cette question: vous êtes prêts à admettre que les habitants de l'Ouest central que vous avez forcés à quitter le secteur privé, devraient revenir; cela m'aiderait à alléger la tension dans l'Ouest central et peut-être nos rapports s'en trouveront-ils fort améliorés et encourageraient-ils d'autres initiatives; ou devons nous agir de l'autre manière?

Le lieut.-col. Ojukwu: Même si je veux favoriser les rapports à l'intérieur des régions, j'ai dit à ce propos que je ne pouvais faire que ce que me permet la situation en matière de sécurité et je répète que si mes collègues jugent cela impossible, je comprendrai. C'est une réalité de la situation nigériane actuelle.

Le col. Adebayo: Étant donné notre réunion ici, je ne voudrais pas agir ainsi parce que nous voulons réaliser des progrès pour l'avenir. Ainsi, si vous pouviez lever l'interdiction plut tôt que vous ne le pensiez, ce serait une bonne chose parce qu'il ne conviendrait pas de s'être entendu sur une foule de détails et, une semaine plus tard de commencer à renvoyer les gens dans leurs régions.

PROBLÈME

Le lieut.-col. Ojukwu: Cela dépend de l'urgence. Je comprends l'argument de David; à l'heure actuelle il ne peut pas probablement faire face à ce problème une semaine encore et je sais que je ne peux pas lever l'interdiction d'ici une semaine car il y a tant de choses encore à faire.

Le major Johnson: Messieurs, je crois que je vais aborder un point très délicat et, croyez-moi, lorsque nous commençons à discuter de l'avenir du pays du point de vue politique cela ne va pas être facile. Nous avons tous parler des régions et de choses du genre.

Je sais quelle est l'impression des gens au sujet de la question de Lagos mais je vous dis qu'en dépit de tout ce qui se dit ici, il y a des gens nés et élevés à Lagos qui ne peuvent revendiquer une appartenance nulle part: ils ne peuvent aller dans le Nord, ils ne peuvent aller dans l'Ouest et ils ne peuvent aller dans l'Est ou l'Ouest central.

ARMES

Plusieurs personnes de cette catégorie sont maintenant rentrées à Lagos et bien des gens ne s'en rendent pas compte à cause de l'impression que Lagos est le territoire fédéral et qu'il appartient à tout le monde.

Je vous le dis, messieurs, je ne veux pas que nous discutions de cette question maintenant mais elle est délicate et elle est pour nous vraiment d'actualité. Ces gens-là ne peuvent aller nulle part, ils viennent tous à Lagos et c'est alors que j'ai signalé le problème au gouvernement.

Je suis allé au ministère fédéral du Travail et dans mes entretiens avec M. Ejueyitchie je lui ai dit que nous devrions aussi avoir un comité de réadaptation au Lagos. C'est ce qui explique que Lagos en ait un. Je voudrais rattacher ceci à notre discussion antérieure à propos des prolongations. Lagos, comme la plupart d'entre vous le savent, est depuis un certain temps la capitale du territoire. La plupart des services sont des services fédéraux et la ville ne constitue pas une région depuis un certain temps bien que certaines maisons commerciales y aient leurs bureaux.

POSTES VACANTS

Cela sous-entend que les gens qui ont quitté Lagos—certains d'entre eux n'y étaient pas en poste officiel—continuent à recevoir leur traitement. Si nous continuons ainsi à les payer nous leur disons encore qu'un jour ils pourront revenir. Autrement dit on ne peut pas dire aux personnes déplacées qui se trouvent à Lagos qu'il y a des postes vacants qu'elles peuvent obtenir. Pour le moment ces gens à Lagos sont sans emploi.

Ce n'est pas que les postes vacants n'existent pas mais en raison de nos déclarations relatives à l'unification du pays, Lagos ne veut pas attribuer ces emplois, nous retardons sans cesse la date, il est maintenant question de mars.

Ces postes sont vacants mais on ne peut pas les remplir parce que nous disons que leurs titulaires reviendront un jour. Donnons-leur jusqu'à novembre, décembre ou même mars mais plusieurs familles sont dans le malheur bien qu'il y ait pourtant des emplois vacants.

Je puis vous dire qu'il est plus affreux de voir un emploi et de se faire dire qu'il n'est pas vacant. C'est le problème auquel nous sommes en butte à Lagos.

Le lieut.-col. Hassan: Cela se produit dans tout le pays, même dans le Nord.

Le lieut.-col. Ojukwu: Lagos d'un côté diffère beaucoup du gouvernement fédéral et votre déclaration a constamment prêté à confusion.

Le major Johnson: C'est parce que Lagos, comme vous le savez tous n'est pas une Région et même le conseil municipal de Lagos qui est censé être le conseil de la ville relève du gouvernement. On ne peut pas dissocier Lagos la ville de Lagos la capitale du territoire.

Le lieut.-col. Hassan: Messieurs, nous constatons la même chose dans le Nord. Par exemple il y a bien des postes vacants dans les postes et télégraphes, la ECN, les chemins de fer, et ceatera.

Les gens continuent à m'écrire et même la semaine dernière j'ai reçu une lettre de Zaria dans laquelle l'auteur accusait le gouvernement de ne pas permettre de combler les postes vacants des chemins de fer.

C'est la situation qui se retrouve généralement dans tout le pays. Le gouvernement fédéral devrait s'occuper des habitants de Lagos.

Le commodore Wey: J'ai donné des conseils à ce propos et je sais qu'on a accordé de temps à autre des prolongations uniquement par bienveillance et étant donné la situation complexe dans laquelle nous nous trouvons.

AVANTAGE

Je sais parfaitement qu'une foule de gens tirent actuellement profit de la situation. Des gens qui n'avaient aucune raison de quitter leurs emplois retournent maintenant dans l'Est. Ils savent qu'ils ne seront pas employés, ils ne veulent même pas s'adresser au comité de réadaptation ils continuent à nous envoyer leurs papiers disant qu'ils sont en congé de maladie alors qu'ils sont chez eux et touchent leur argent.

J'ai déjà proposé il y a quelque temps que l'on envisage comme un cas à part l'exode des gens du Nord vers l'Est et de ceux de l'Est vers l'Ouest en le distinguant de celui des gens qui quittent Lagos et ces autres endroits sous prétexte de partir en congé ou en congé de maladie ou autre.

Il y a même des gens qui sans aucune cause juste quittent le lieu où ils exercent leurs affaires. Je le sais parce que cela a commencé à nuire à mes services. Vous le savez, la marine ne s'en est pas mêlée le plus possible. Je dois dire que son personnel se comporte très bien.

Deux de mes officiers supérieurs sont partis pour Enugu. Je crois vous avoir adressé leurs lettres. Ils ont obtenu des certificats médicaux ils sont officiellement malades mais je sais que ce n'est pas le cas car des gens les ont vus dans l'Est.

MAISON

L'un deux avant de quitter Lagos a vidé toute sa maison donc il savait parfaitement qu'il n'allait pas revenir. Comme vous le savez tous, rien ne nous est encore arrivé dans la marine nous vivons tous ensemble, offrant autant d'aide que possible mais ces deux officiers supérieurs, des lieutenants pour être précis, dont le grade équivaut à celui de capitaine dans l'armée sont partis et ils s'attendent que nous les payons. Je continue à les

payer mais pendant combien de temps pourrons-nous le faire.

Je sais que la même chose se passe dans d'autres services mais je voudrais que dans notre examen des décisions que nous prendrions ici que nous envisagions le cas des gens du Nord et de l'Est sous un angle entièrement différent en comparaison avec ceux qui ont laissé leurs postes intentionnellement ou sous un faux prétexte.

Il y a encore une autre catégorie je crois: ceux qui ont obtenu des emplois et qui touchent encore leur traitement à Lagos. Certains se sont protégés avec des certificats médicaux et leur ministère ne peut pas supprimer leur traitement mais ces derniers ont appris qu'ils travaillaient dans l'Est.

Alors que nous envisageons l'ensemble de la question nous devrions envisager les cas différemment parce que certains profitent de la situation.

Tout en reconnaissant l'existence du problème dans l'Est je voudrais recommander au gouverneur de l'Est de reconsidérer au moins la situation des gens du secteur privé qui étaient mettons niveleurs, orfèvres, charpentiers etc., qui ne sont pas des résidents du Nord.

On pourrait leur permettre de rentrer et il se peut que d'autres les suivent. Cette initiative contribuerait en sorte à recréer la confiance car je connais des membres du secteur privé qui sont orfèvres, photographes, avocats, non du Nord, qui veulent revenir. Ils peuvent rentrer et on pourra examiner plus tard le cas du personnel des services fédéraux et des sociétés.

TRAITEMENTS

Le lieut.-col. Hassan: On trouve quelques Yorubas du Nord, dans l'Ouest maintenant et ils retirent leurs salaires à ne rien faire. Ils savent qu'ils seront rémunérés mensuellement, donc ils retirent simplement leur traitement et ne font rien.

Le lieut.-col. Ojukwu: Dire que ces gens-là ont quitté leurs emplois sans aucune raison c'est vraiment ne pas approfondir le problème. Vous me l'avez dit au moins quatre fois et j'ai essayé de vous expliquer la situation.

La crainte règne au Nigeria, peu importe si elle peut sembler logique à certains, elle existe encore. Tant qu'elle existera, la seule façon de la neutraliser c'est d'essayer autant que possible de susciter la confiance chez les gens.

Quand notre enfant se réveille au milieu de la nuit en hurlant, disant qu'il y a un fantôme dans sa chambre, on ne commence pas à lui expliquer qu'on a fermé la porte donc qu'il n'y a pas de fantôme dans la chambre puisqu'il n'aurait pas pu entrer.

Vous le prenez dans vos bras en lui disant—N'aie pas peur, papa est là—et il reprend confiance. Nous conviendrons tous que les gens qui ont quitté le Nord ont eu peur et c'est pour cela qu'ils sont partis.

Hier, au cours de notre discussion, on nous a signalé qu'un certain chef d'État, apprenant ce qui s'était produit au Nigeria, en entendant un disque inoffensif jouer à la radio a eu peur qu'il s'agisse d'un signal indiquant qu'il serait le prochain et il a arrêté tous les membres de la station de radiodiffusion.

Ce que je cherche à montrer ici c'est que les gens qui ont quitté Lagos et l'Ouest avaient peur car nous avons vécu ensemble en formant un pays depuis longtemps et nous n'avons jamais, auparavant, été témoins de ce phénomène: les gens ne s'en vont pas ainsi tout d'un coup.

Ils ont emballé leurs chargements parce qu'ils pensent peut-être que s'ils laissent savoir qu'ils s'enfuient, on pourrait les appréhender. Est-ce répréhensible qu'un particulier économise la plus grande partie possible de ses biens?

Et, rentré chez lui, la personne qui cherche voir par quel moyen il peut être absorbé, essaie, bien entendu, de vivre aussi longtemps que possible sur ce qu'il avait auparavant.

Nous déplorons tous l'incident qui a suscité cette situation au Nigeria et tant que la confiance ne sera pas rétablie, tout recours à la fermeté à propos de cette question ne ferait que détruire ce que nous nous efforçons d'édifier.

Je me suis attardé longuement aujourd'hui à proposer qu'au moins aux fins de cette réunion, nous acceptions la clôture de l'année financière seulement parce que j'espère que les secrétaires permanents et les représentants qu'ils vont rencontrer à Benin, comme nous l'avons dit, pourront trouver une solution équitable au problème.

Les gens reviennent, je peux aller dans le Nord et crier à en perdre la voix, et ils ne repartiront pas.

En mai, après la réunion du Conseil militaire suprême, à la suite de l'incident de mai, le général Ironsi a crié «Rentrez» et personne n'a écouté. Sur les ondes, j'ai dit aux habitants de l'Est de rentrer chez eux et ils sont rentrés.

Peu de temps après, ces gens-là ont été tués en grand nombre. Messieurs, je suis simplement humain et c'est une chose que j'ai sur la conscience et qui y restera toujours.

Je reçois des lettres, au moins 150 par jour. Sur ce nombre, 60 p. 100 au moins proviennent d'épouses, sans maris, d'enfants sans pères, de familles sans gagne-pain qui disent

«Ojukwu, vous avez dit à notre gagne-pain de s'en aller, maintenant qu'il est mort que pouvez-vous faire.»

SENS

Normalement, en apparence, tout le monde dit qu'il est fort dans l'Est, il y a beaucoup de facteurs sous-jacents donc beaucoup de gens me tiennent personnellement responsable pour la mort des leurs qui sont revenus. Voilà pourquoi je ne peux pas leur redire «Rentrez».

J'espère qu'à mesure que nous susciterons la confiance, les gens commenceront à rentrer. Vous savez cette chose qu'on appelle l'estomac a une façon curieuse de faire reprendre aux gens leurs senses.

En rentrant, nous faisons une déclaration, les gens se sentent bien et disent «Observons». Ils observent pendant une semaine, deux semaines et rien ne se produit, alors ils se disent «Les choses vont presque bien».

Ils traversent jusqu'à Asaba et reviennent en courant et avant qu'on sache où on en est, lentement ils rentreront tous. Ne vous attendez à rien de spectaculaire à propos de cette question. Voilà pourquoi je vous implore à nouveau. Pour nous la réponse pour le moment c'est de continuer jusqu'à la clôture de l'année financière en cours dans l'espoir que ces gens-là mettront au point une solution acceptable.

Le lieut.-col. Hassan: Nous nous sommes rendus compte de cet état de choses dans le Nord et nous l'avons fixé au 31 mars; nous avons même écrit à Lagos en proposant que la communication du 31 décembre soit prolongée mais officieusement sur nos dossiers, nous savons que nous pouvons garder ces hommes jusqu'au 31 janvier et reconsidérer l'affaire ensuite.

PROPOSITION

Je proposerai, puisque tous les secrétaires parlementaires vont examiner le problème, que nous prolongions la date limite jusqu'au 31 mars. A ce moment-là, nous aurons peut-être pu trouver une solution ou réunir les facteurs et y travailler.

Nous savons que biens des gens sont partis sans motif mais malgré tout, nous devrions les décourager et aider les cas authentiques jusqu'au 31 mars.

Le col. Adebayo: Nous n'avons pas élucidé la question du secteur privé.

Le commodore Wey: Messieurs, je voudrais l'appuyer mais ce devrait être au mérite. Je connais des gens dont le traitement n'a pas été interrompu et qui pourtant travaillent dans l'Est et touchent un autre traitement.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je regrette, mais je ne suis pas d'accord sur ce point parce que mon gouvernement a donné ordre pour que personne ne commence à travailler à moins qu'il n'ait quitté les autres services.

Sur la formule, se trouve une colonne qui dit «Quel a été votre dernier emploi» et la Commission de la fonction publique se met en rapport avec les anciens employeurs et elle demande un transfert. Personne ne s'en tire aussi facilement.

Le commodore Wey: Et quelqu'un qui est en congé de maladie ou qui ne vient pas travailler du tout. Continuons-nous à le payer? Comment savons-nous qu'il n'est pas allé chercher un emploi ailleurs et devrions-nous payer une telle personne?

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est de la fraude. Si quelqu'un touche à un traitement dans un certain endroit et commence à en recevoir un dans un autre, une fois que la chose sera connue, il sera assurément pourvuivi en justice.

Le lieut.-col. Gowon: Il existe des cas semblables mais vous n'en auriez probablement pas connaissance.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je m'assurerai de ne pas payer quelqu'un que vous payez déjà.

Le lieut.-col. Hassan: C'est vrai, nous avons reçu des lettres des secrétaires permanents disant «Un tel a commencé à travailler pour nous, arrêtez son traitement.»

NOTE ADDITIONNELLE

Le lieut.-col. Gowon: En ce qui concerne les employés du gouvernement et des sociétés, il est convenu que nous devrions prolonger la période jusqu'à la fin de l'année financière mais j'aimerais ajouter une note additionnelle. Messieurs, il faut prouver le bien-fondé de certains cas; certains sont évidents mais d'autres exigent vraiment une enquête.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je reconnais qu'il y a des gens malhonnêtes à ce propos. La question du bien-fondé est différente. Quelqu'un à Lagos qui dit que cette ville est en sécurité n'inclut pas la personne qui ayant quitté Lagos dit que cette ville n'est pas en sécurité.

Voilà tout le problème dont j'ai parlé. Nous essayons d'aller de l'avant, essayons de créer la confiance et le cas échéant les gens en auront assez et le moment sera propice pour qu'ils veuillent partir.

Le lieut.-col. Gowon: L'ennui c'est que dans certains ministères de Lagos on a employé du nouveau personnel pour que le travail conti-

nue de se faire mais le crédit relatif aux émoluments du personnel n'englobe qu'un nombre spécifié de personnes ce qui signifie qu'il faut trouver l'argent quelque part.

Le lieut.-col. Ojukwu: Par exemple, nous avons employé dans la fonction publique dans l'Est environ 80 p. 100 de ceux qui ont demandé un transfert. Cela ne veut pas dire du tout que notre crédit relatif aux émoluments du personnel comprenait ces gens-là mais ils se trouvaient en surnuméraires à cause de la situation qui existe dans le pays.

PRIME DE SÉPARATION

Le lieut.-col. Ejoor: Une simple note additionnelle à celle-ci. Dans mon cas, l'emploi d'un certain nombre de gens a été terminé et ils peuvent être des travailleurs rémunérés à la journée surtout dans la I et T et une foule dans les chemins de fer. L'emploi de certains a déjà été terminé, je voudrais donc un second examen.

Le lieut.-col. Gowon: Il existe déjà un règlement à ce sujet. Si on ne peut pas les absorber, soit en temps de guerre ou de paix, il faut les supprimer. Il faut faire attention à ce sujet.

Le lieut.-col. Ejoor: Je voudrais demander que lorsque l'emploi de quelqu'un est terminé s'il n'est pas un travailleur payé à la journée, sous prétexte qu'il a quitté une région particulière, il faudrait le dédommager.

Le lieut.-col. Gowon: Comment comptez-vous qu'on le fasse, le traitement d'un mois en guise d'avis?

Le lieut.-col. Ejoor: Un mois ne serait pas suffisant.

Le colonel Adebayo: Nous ne devrions pas nous lancer encore dans la prime de séparation à mon avis. Certains de ces gens-là ont été déplacés parce qu'on ne les voulait pas dans cette région tandis que les indigènes de la région qui les ont déplacés travaillent toujours dans ma propre région. Comment pouvons-nous terminer leur emploi? Pourquoi un employé payé à la journée devrait-il être victime des circonstances comparativement à un salarié?

Le lieut.-col. Ojukwu: Nous sommes convenus du 31 mars pour nous permettre d'élucider ce point.

Le lieut.-col. Ejoor: Nous devrons donner des instructions au personnel des finances.

Le lieut.-col. Gowon: Quelqu'un a-t-il une solution au problème des travailleurs du secteur privé et des travailleurs indépendants.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je vous ai dit que j'allais essayer mais mes efforts ne satisfont pas David, ni vous, ni personne. Moi-même je n'aime pas répéter ces mots-là.

Je suis sûr que lorsque nos décisions immédiates seront appliquées, il y aura suffisamment de confiance dans le pays pour me permettre de le faire et c'est ce que je veux que nous fassions. Nous devrions faire preuve de célérité et de diligence.

M. T. Omo-Bare: J'ignore si nous ne pouvons pas vraiment faire quelque chose au sujet de ces travailleurs indépendants. Ils vivent dans l'Est depuis des mois, des années, et ils ont toujours vécu ensemble paisiblement jusqu'à ce qu'on leur demande de partir.

Nous n'avons pas entendu dire qu'ils luttaient et je suis sûr qu'il s'agit d'un signe de bonne entente de la part du gouverneur de l'Est. A mon sens, il peut, à son retour, dire ceci: D'après les décisions prises à la réunion du Conseil Militaire Suprême, tenue à Ghana les 4 et 5 janvier, j'accueillerai désormais les non-résidents de l'Est mais non point ceux natifs du Nord qui s'adonnent à un commerce privé.

QUERELLE

Le lieut.-col. Hassan: Il ne peut pas s'engager ainsi en précisant «les gens qui ne sont pas natifs du Nord.» Je ne suis pas d'accord là-dessus, il y aura malentendu.

M. T. Omo-Bare: Voici ce que j'ai dit. Nous savons qu'il y a eu une querelle violente entre le Nord et l'Est mais nous n'avons pas eu connaissance d'une lutte entre les habitants de l'Ouest central ou Yorubas avec la population. Si vous voulez être précis, dites «les gens originaires de l'Ouest et de l'Ouest central qui sont des travailleurs indépendants peuvent maintenant rentrer dans l'Est, s'ils le désirent.»

Le lieut.-col. Ojukwu: Avec votre permission, monsieur Omo-Bare, je croyais avoir exprimé cet avis, mais je n'aime pas me lancer dans les détails.

Prenons l'Ouest par exemple. Lorsque les habitants de l'Est sont revenus du Nord, ils savaient qu'il n'y avait pas beaucoup d'habitants du Nord dans l'Est mais ce qui a mis vraiment le feu aux poudres c'est lorsqu'on a commencé à molester les habitants de l'Ouest.

En voici la raison, je puis la comprendre bien que je ne me trouvais pas dans le Nord à ce moment-là. Un habitant de l'Est a quitté en courant sa maison, située d'ordinaire dans la même Sabongeri,—les maisons sont mélangées—les Yorubas n'ont pas bougé en disant «Dieu merci, cela ne nous touche pas pour le moment.» Le pauvre Ibo accourut chez cet homme en disant «Afolabi, je vais venir chez

vous» mais le Yoruba lui répondit: «Non, non, ne m'apportez pas vos ennuis.»

Voilà précisément ce qui a poussé les gens de l'Est à revenir, à ce qu'il dit: ces gens-là nous ont laissés tomber. Si j'étais de l'Ouest, je suis à peu près sûr que je dirais: «Pour le moment, ne m'ennuyez pas avec vos difficultés». Comment expliquez-vous cela à un individu qui, dans cette action, a perdu deux enfants, qui, à cette occasion, a vu assommer son père alors qu'il venait tout juste d'être écarté du problème.

Le col. Adebayo: Je suis d'accord avec vous mais n'oubliez pas que des Yorubas ont été tués parce qu'ils avaient donné refuge à des Ibos.

Le lieut.-col. Ojukwu: D'accord, incidemment c'est un Yoruba qui a sauvé ma propre sœur.

M. Omo-Bare: Ce que je crains c'est que, si le gouverneur de l'Ouest et le gouverneur de l'Ouest central doivent s'en retourner en disant: «Puisqu'il ne m'a pas été possible de trouver de l'ouvrage pour ces artisans travaillant à leur propre compte je me verrai obligé de renvoyer des gens d'origine occidentale,» et alors notre réunion d'aujourd'hui demeure sans résultats.

Le lieut.-col. Adebayo: Je rencontre mes gens demain.

Le lieut.-col. Gowon: Ne pourrait-on pas tenter une espèce de compromis des deux côtés? Je sais que cela représenterait un problème supplémentaire pour Emeka.

Le lieut.-col. Ejoor: Laissez-le en faire l'annonce. Je ne m'attends pas à ce qu'ils reviennent à la course demain. S'il fait l'annonce, cela va contribuer à diminuer la tension et cela me donnera le temps de négocier avec eux.

Le lieut.-col. Ojukwu: J'ai dit très récemment que l'une des décisions pénibles que j'ai dû prendre au cours de l'année a été de prier les non-originaires de l'Est de quitter la région temporairement. Ce geste a été évidemment mal interprété par les gens.

Je répète que j'ai pris cette décision dans le double intérêt des personnes en cause et pour éviter une action généralisée de la part des habitants de l'Est, ce qui pourrait infirmer les bonnes relations existant entre la région de l'Est et les autres parties du Sud.

Je saisis bien le désagrément naturel que cette action suscite chez nos amis de l'Ouest et l'Ouest central.

TROUBLES

Je suis prêt à affronter ces désagréments temporaires plutôt que de courir le risque de dommages plus sérieux et plus profonds qu'auraient pu causer des blessures personnelles et peut-être la mort de ceux qui étaient touchés.

Je déplore les désagréments sérieux encourus par les intéressés et je les assure de notre cordial accueil parmi nous dès que les conditions seront redevenues normales.

Le lieut.-col. Ejoor: Le fait est que certains parmi eux sont revenus et qu'on leur a refusé d'emporter leurs possessions; il n'est pas facile de vivre à même une valise.

Le lieut.-col. Gowon: Peut-on leur permettre d'aller chercher certains de leurs biens?

Le lieut.-col. Hassan: Au sujet de la sécurité, et je l'appuie à ce sujet, je peux vous assurer que, du moment où il sera sur les ondes, l'homme de la rue, au Nord, dira: «L'Ouest central et l'Ouest s'allient de nouveau pour combattre».

Le lieut.-col. Ejoor: A supposer qu'une émeute éclate à Benin demain, qu'est-ce que je fais?

Le lieut.-col. Ojukwu: Au sujet de cette possibilité de revenir chercher des biens, et de l'aspect sécurité qui l'entoure, durant cette période, je crois que les commissaires de police des différentes régions pourraient, après avoir reçu les instructions pertinentes de leurs gouvernements, discuter ce problème et trouver une solution qui diminuerait les difficultés.

M. T. Omo-Bare: C'est vrai, mais peu réaliste. Je sais en effet les pressions que l'on exerce sur le gouverneur de l'Ouest central. Les gens diront que, lorsque les gens de l'Est sont ici chez nous et travaillent, ils ne peuvent obtenir d'ouvrage ni s'en retourner. S'ils déclarent qu'ils peuvent revenir, cela signifie qu'ils peuvent revenir s'ils le désirent.

Le col. Adebayo: La plupart des boutiques à Ibadan sont entre les mains des gens de l'Est, tandis que dans l'Est les gens de l'Ouest n'ont pas le droit de demeurer dans leurs propres boutiques.

Le lieut.-col. Ejoor: Ma difficulté c'est que je suis immobilisé ici; j'ai tenu longtemps, mais je ne pense pas tenir encore bien longtemps.

BIENS

M. T. Omo-Bare: Je voudrais suggérer que le gouvernement fédéral donne aux gouvernements de l'Ouest et à l'Ouest central suffisamment d'argent pour employer ces gens jusqu'au moment où ils pourront s'en retourner.

Le lieut.-col. Ejoor: Je ne veux pas saboter ce que nous avons fait jusqu'ici, mais je dois

également tenir compte du problème de sécurité qui m'incombe et qui, lorsqu'il surgira, vous touchera tous.

Le lieut.-col. Hassan: Les trois commissaires de police peuvent-ils se rencontrer?

Le lieut.-col. Ejoor: C'est au sujet du déménagement des biens; quand ils déménagent leurs biens et retournent chez eux, cela ne veut pas dire qu'ils ont trouvé du travail.

Le lieut.-col. Ajukwu: Je ne veux pas minimiser les difficultés de David, parce qu'en plus d'être près de lui, je connais bien ses problèmes de chaque jour. Je sais bien la réputation qu'on lui a presque faite à ce sujet, mais je crains que la situation soit telle actuellement qu'au lieu de tout compromettre, peut-être serait-il préférable de mettre ces gens au travail rapidement. Je ferai évidemment mon possible pour assurer que ces gens retournent rapidement chez eux.

Alhaji Kam Selem: Avez-vous une idée du jour où vous allez faire cette annonce?

Le lieut.-col. Ojukwu: Non, mais vous savez que ces choses se produisent un peu avec une espèce de progression géométrique—on pose un geste, on tombe d'accord sur une chose—«Oh, ils ont appliqué cela» . . . très bientôt vous constatez que la confiance renaît.

Nous avons analysé certaines de ces solutions aujourd'hui. Je ne peux pas faire un retour en arrière et croire que le problème de sécurité s'est modifié tant qu'on ne les applique pas. Aussitôt que nous aurons commencé à appliquer certaines solutions on remarquera une tendance à se grouper de nouveau.

Le lieut.-col. Ejoor: Ceux qui sont à l'emploi de sociétés privées devront partir.

Le lieut.-col. Ojukwu: C'est assez juste.

Le col. Adebayo: Je devrai faire la même chose dans l'Ouest mais si c'était possible je préférerais l'éviter.

5 c) PROPRIÉTÉ

Le lieut.-col. Gowon: Au sujet des posessions, je présume qu'il s'agit de celles des gens de l'Est habitant le Nord, celles des gens de l'Ouest habitant l'Est et ainsi de suite. Je crois que l'on fait quelque chose mais il n'y a pas de trains pour les transporter.

Le lieut.-col. Ejoor: Nous avons encore quelques propriétés dans le Nord, celles que l'on sait être en sûreté et sous clef.

BIENS

Le lieut.-col. Hassan: Dans le secteur privé, plusieurs gens de l'Est ont écrit à des gens du Nord pour leur demander de conserver leurs biens pour eux, certains ont même déménagé leurs biens. J'ai également fait mon possible pour que les administrateurs et les autorités locales du Nord s'occupent des propriétés.

Le lieutenant-colonel Ankrah s'adresse à la réunion.

Le lieut.-col. Gowon: Nous allons probablement discuter assez longuement de ce sujet mais nous avons ici quelque chose que nous voudrions vous communiquer. Nous avions l'impression que quelque chose du genre devait être inclus dans le communiqué.

Le col. Adebayo: Le Conseil militaire suprême a accepté de former un comité pour étudier les problèmes du rétablissement et des biens des personnes déplacées de toutes les régions.

MOYENS D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

Le lieut.-col. Gowon: Je ne sais pas si je peux signaler certains des renseignements que je possède ici. Il s'agit des chemins de fer, des ports, des douanes commerciales interrégionales et des lignes aériennes. Si nous pouvons accélérer le fonctionnement de ces instruments, cela devrait redonner un peu de la confiance dont nous avons besoin.

Je veux que l'on étudie ces choses de façon générale aujourd'hui et, si possible, que nous en touchions un mot dans le communiqué, parce que cela contribuerait grandement à nous aider. J'ai ajouté ce nouveau sujet à notre discussion générale même s'il n'était pas à l'ordre du jour.

Le lieut.-col. Ojukwu: J'ai soulevé un problème avant même de distribuer un document, mais parce qu'il ne figurait pas à l'ordre du jour. . .

Le lieut.-col Ejoor: Nombre de choses ont été mentionnées qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

WAGONS

Le lieut.-col. Ojukwu: Je préférerais reporter ces sujets à la prochaine réunion. J'aimerais bien en discuter mais je ne suis pas en état de leur rendre justice maintenant.

Le lieut.-col. Gowon: Des choses que je voudrais mentionner seraient, par exemple, si vous pouvez libérer certains wagons de l'Est pour qu'on les utilise sur d'autres lignes. Il y a aussi cette question de l'utilisation des ports pour le transport de certaines choses. Une fois que nous donnons la permission, je suis sûr que l'on va écouter et que tout cela contribuera à restaurer l'état normal.

Le commodore Wey: C'est simplement pour vous le signaler, certaines de ces choses peuvent se produire à votre insu.

Je suis au courant de la plupart de ces événements, par exemple le cas des chemins de fer, des wagons. Vous êtes peut-être au courant. Il y a aussi les gens de Port Harcourt qui ont refusé de charger des vaisseaux de Lagos.

Prenez l'exemple des lignes aériennes de l'envolée de Lagos à Tiko. En route vers Tiko, l'avion devrait atterrir à Calabar et ensuite à Enugu, mais on est obligé d'aller d'abord à Enugu pour obtenir le laissez-passer avant de revenir à Calabar, ce qui constitue un gaspillage de combustible et de temps.

Le lieut.-col. Ojukwu: Je peux vous assurer que je vais faire enquête dans ces cas.

Le lieut.-col. Hassan: Je voudrais mentionner un cas au sujet de la dispute de frontière. Cela dure depuis déjà vingt ans et les fonctionnaires se réunissent maintenant.

Ils se sont rencontrés à Benin, il y a 10 jours, les fonctionnaires administratifs de l'ancien Nsukka et du vieux Enugu. Nous attendons leur rapport et aussitôt que je le recevrai je l'enverrai directement à votre bureau pour vous permettre de l'étudier.

Le lieut.-col. Gowon: Comme vous le savez déjà, l'un des problèmes les plus sérieux que nous ayons aujourd'hui est celui des chemins de fer. Si vous pouvez libérer ces wagons, plus de gens auront l'occasion de travailler et ils pourront se gagner de l'argent.

Le lieut.-col. Ojukwu: Messieurs, je crois que nous devrions aussi ajouter au communiqué que nous regrettons tous solidairement et publiquement ce qui s'est produit.

Le major Johnson: Sir Kashim l'a également mentionné quand il est venu à Lagos.

Les autres Membres: Nous sommes tous d'accord.

Le lieut.-col. Gowon: Au sujet des moyens d'information du gouvernement, je crois que tous ces moyens d'information du gouvernement ont lamentablement échoué. Emeka, diriez-vous que le *New Nigerian* a été bien injuste pour l'Est...

Le lieut.-col. Ojukwu: Et le *Post* pour lequel je paie.

Le lieut.-col. Gowon: J'ai quelquefois l'impression que ma seule difficulté réside dans *Outlook*.

Le lieut.-col. Ojukwu: Tous les autres moyens d'information ont accompli beaucoup. Quand les moyens d'information d'un pays se ferment complètement les yeux sur ce qui se passe, je crois que cela est dangereux.

Le major Johnson: Entendons-nous à l'effet que c'est bien là la situation.

Le lieut.-col. Ejoor: Tous se sont rendus coupables de quelque crime.

Le lieut.-col. Hassan: *Outlook* est le pire de tous.

Le lieut.-col. Ojukwu: *Outlook* n'est pas le pire. De fait, le *Post*, pour lequel nous payons tous est le pire, suivi de près du *New Nigerian*.

PUBLICATIONS

M. T. Omo-Bare: Faisons une déclaration générale sur tous, sans distinction.

Le lieut.-col. Gowon: Je crois que nous sommes d'accord à l'effet que les moyens d'information du gouvernement devraient cesser leurs publications incendiaires qui ne peuvent qu'empirer la situation au pays.

Messieurs, nous avons reçu un télégramme. Je ne sais pas d'où il vient, mais il semble venir du Ghana. CHEFS MILITAIRES AUX SOINS AMBASSADE NIGERIA ACCRA RÉ UNION ACCRA GRAND SOULAGEMENT STOP DEMANDONS UN SEUL NIGERIA STOP ATTENTION MONDIALE SUR VOUS.

La réunion est suspendue à 4 h. 05 de l'après-midi, heure du Nigeria. La séance est reprise à 4 heures et demie, heure du Nigeria. Les journalistes sont invités à Conference Hall.

Le lieut.-col. Gowon: Messieurs, cette réunion a été un succès. Je veux que vous le sachiez tous et vous aurez tous les détails lorsque le communiqué sera publié.

REMERCIEMENTS

Je saisis cette occasion, au nom de tous les gouverneurs militaires qui sont ici, des membres du conseil militaire suprême, des autres membres supérieurs des armées et de la police et au nom du peuple du Nigeria, de remercier le président du conseil national de la libération, ses collègues, le gouvernement et le peuple du Ghana de leur geste, de leur bonté en offrant le Ghana et ses magnifiques immeubles pour nos délibérations.

Le fait que le Nigeria ait surmonté au moins les premiers obstacles, ou la première phase, en venant au Ghana, constitue un grand succès, je crois. Nous sommes très reconnaissants, envers vous, sir, et envers tout le peuple du Ghana, et nous vous remercions très chaleureusement de tout ce que vous avez fait pour nous.

Messieurs, puis-je vous demander de vous joindre à moi en proposant la santé du président du comité national de la libération, de ses collègues et du gouvernement et du peuple du Ghana.

TOAST

Je vous remercie beaucoup. (Chaleureux applaudissements).

Le lieut. gén. Ankrah: Je ne sais comment m'adresser à vous. Il se fait déjà très tard et comme l'heure du Ghana recule de soixante minutes sur celle du Nigeria, et que vous avez tous hâte de rentrer chez vous, je ne pense pas que ce soit mon devoir de répondre à ce toast très sincère. Il convient cependant, et il sied que je vous adresse à tous quelques paroles.

Tout d'abord, au nom de mes collègues du conseil national de la libération qui ont accepté que cette réunion se tienne au Ghana, dans cette venue, et pour nous assurer que nos frères du Nigeria n'iraient en aucun autre endroit qu'au Ghana, parce que nous sommes les frères jumeaux de Latona. (Applaudissements)

Nous devrions être ensemble et, parce que nous étions ensemble, vous avez obtenu les succès qui sont vôtres.

Comme vous l'avez constaté, nous ne sommes pas intervenus. Nous n'avons pas provoqué d'interruptions et il s'agissait d'une affaire nationale du Nigeria lui-même et, en conséquence vous avez tous eu l'occasion de faire connaître vos opinions et d'accepter un principe qui contribuera tellement à l'amélioration du Nigeria.

Nous sommes tellement reconnaissants, et nous serons toujours reconnaissants que vous soyez venus ici et que vous ayez atteint ce but.

En tant que soldats, nous croyons que ce que vous avez réussi ne sera pas superficiel. Vous n'allez pas, dans un vent d'hystérie, déclarer à vos gens que vous êtes venus ici et affirmer (a) ou (b) et, dans le fond de vos cœurs, comme Satan, projeter quelque chose de différent...

Je suis sûr que vous tous, les gouverneurs des régions, allez finalement tomber d'accord sur un pivot central d'unification du Nigeria, et vous vous prouverez les uns aux autres que les doutes, la défiance, ces germes ou tentacules qui ont suscité des doutes parmi vous seront enterrés ici, dans ce *Peduase Lodge*, et quand vous rentrerez chez vous, vous allez réunir le Nigeria en une seule entité:

Comme soldats, vous allez démontrer votre valeur, vous serez des hommes d'état, et partout, vous allez agir comme tels, vous allez vous consulter les uns les autres pour que le Nigeria, ce grand continent qui aboie, et sur lequel compte le Ghana, sera de nouveau une source d'inspiration, de dévotion et demeurera à jamais un pays unifié.

Sans tenir compte de ce qui s'est produit, enterrez vos haches de guerre et envisagez l'avenir et, en tant qu'officiers de l'armée, je vous fais confiance et je le répète, j'ai confiance que vous ne nous désappointerez pas.

Il n'y a pas eu deux différences entre les commandants de l'armée ou les généraux de l'armée ou même les maréchaux de campagne sur le champ de bataille.

Ils ne se sont jamais brouillés, ils ont différé d'opinion en matière de stratégie, mais ils ne se sont jamais querellés au sujet des opérations et de la poursuite du but, et ce but, je suis sûr que vous tous aujourd'hui allez en faire une même fin, ce'st-à-dire un seul Nigeria.

Quelle que soit votre fédération, je répète: un seul Nigeria et je vous demande de lever votre verre à la santé d'un Nigeria vraiment uni, où qu'il soit et quelle que soit la formule pour y arriver. Je vous remercie beaucoup, (Chaleureux applaudissements)

Le lieut.-col. Gowon: En toute honnêteté, par la grâce de Dieu, nous ne désappointerons pas le Ghana ni ceux qui croient en nous.

RÉUNION

Le lieut.-col. Ojukwu: Monsieur le président et chers collègues, je suis très heureux que nous soyons venus à cette rénion et que nous ayons trouvé dans cette réunion du *Peduase Lodge* la base de l'entente mutuelle future dans notre pays.

Je n'ai rien à ajouter à ce que mon collègue a dit si ce n'est un détail qui, je crois, a été oublié et c'est celui des relations amicales entre le Ghana et le Nigeria.

Je voudrais que nous levions tous nos verres à la continuation de la fraternité, de l'amitié, et de la solidarité entre le peuple du Ghana et celui du Nigeria. (Chaleureux applaudissements)

La séance est finalement levée à 5 h. 10 de l'après-midi, heure du Nigeria.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES CHEFS MILITAIRES NIGÉRIENS TENUE AU GHANA LES 4 ET 5 JANVIER 1967.

Remarque: Ce procès-verbal officiel doit encore être approuvé par le Conseil militaire suprême au cours de sa prochaine réunion.

Le Conseil militaire suprême a tenu sa réunion au Ghana les 4 et 5 janvier, et les personnes suivantes y participaient:

Lieut.-col. Yakubu Gowon
Colonel Robert Adebayo
Lieut.-col. Odumegwu Ojukwu
Lieut.-col. David Ejoor
Lieut.-col. Hassan Katsina
Commodore J. E. A. Wey
Major Mobolaji Johnson
Alhaji Kam Selem
M. T. Omo-Bare

Secrétaires

M. S. I. A. Akenzua—Sous-secrétaire permanent, Bureau du cabinet fédéral.

M. P. T. Odumosu—Secrétaire du gouvernement militaire, Ouest.

M. N. U. Akpan—Secrétaire du gouvernement militaire, Est.

M. D. P. Lawani—Sous-secrétaire, Bureau du gouverneur militaire, Centre-Ouest.

Alhaji Ali Akilu—Secrétaire du gouvernement militaire, Nord.

Ouverture:

Après avoir déclaré l'ouverture de la réunion, le président du Conseil national de libération du Ghana, le lieutenant-général J.A. Ankrah, adresse la bienvenue aux visiteurs et exprime sa satisfaction de voir que le Ghana a été choisi comme lieu de rencontre des chefs militaires nigériens pour cette réunion extrêmement importante. Il juge que toute l'affaire est un problème domestique nigérien et s'abstient d'insister sur tout point précis. Le général exprime toutefois l'opinion que les problèmes nigériens peuvent être aisément résolus en faisant preuve de patience, de compréhension et de respect mutuel. Il déclare ensuite qu'aucun homme d'État militaire n'a échoué au cours de l'Histoire, et que l'attention du monde entier est tournée vers l'armée nigérienne. Il prévient en outre que les soldats sont essentiellement des hommes d'État et non pas des politiciens, et qu'il est du devoir des chefs militaires nigériens envers les 56 millions d'habitants de leur pays de mener à bien l'édification de la nation. En terminant, le général exhorte les chefs militaires nigériens à oublier leurs querelles, à faire table rase du passé et à discuter franchement mais patiemment de leurs problèmes.

2. Le lieutenant-colonel Gowon invite les chefs nigériens à adresser un «merci collectif» à leur hôte, et tous remercient à l'unisson le lieutenant-général Ankrah à la fin de son allocution.

3. Le général quitte ensuite la table de conférence.

Importation d'armes et résolution en faveur d'un renoncement à l'usage de la force:

4. Le lieutenant-colonel Ojukwu prend la parole. Il se déclare en faveur de l'Ordre du jour sous réserve de certaines opinions qu'il a formulées au sujet de certains articles (Un exemplaire de l'Ordre du jour accompagné des observations du lieutenant-colonel Ojukwu est annexé au présent procès-verbal sous le titre d'Annexe A). Le lieutenant-colonel Ojukwu précise qu'il n'est d'aucune utilité de se servir de la conférence comme d'un paravent pour une course à l'armement, et accuse le gouvernement militaire fédéral d'avoir engagé d'importantes transactions d'armes en déléguant à l'étranger le major Apolo en qualité d'agent négociateur. Il prétend que le gouvernement militaire fédéral a récemment versé 1 million de livres sterling pour l'acquisition de certaines armes en Italie, et qui sont actuellement entreposées à Kaduna. Le gouverneur militaire (Nord) et certains autres délégués rappellent au lieutenant-colonel Ojukwu que l'Est est en train de s'armer et que l'avion qui s'est récemment écrasé à la frontière du Cameroun transportait des armes à destination d'Enugu. Le lieutenant-colonel Ojukwu nie ces allégations. En concluant ses remarques au sujet d'un accroissement de l'armement, le lieutenant-colonel Ojukwu exprime l'avis que si la rencontre doit être fructueuse, tous les membres doivent adopter dès le début une résolution en faveur d'un renoncement à l'usage de la force dans le règlement du litige nigérien.

5. Le lieutenant-colonel Gowon explique qu'en sa qualité d'ancien chef d'état-major de l'armée, il était au courant de la carence existant dans le domaine des armes et des munitions qui devaient être remplacées. Étant donné que la Corporation des industries de défense ne pouvaient pas en fournir, l'alternative consistait à les commander à l'étranger, ce qui fut fait pour un montant de ¾ de million de livres sterling. Il déclare qu'à sa connaissance, le montant réellement acquitté ne s'élevait qu'à 80,000 livres, pour lequel il

avait signé un chèque au nom du Commandant en chef. Les 80 millions de livres qui ont soulevé tant d'objections n'étaient rien d'autre qu'une erreur typographique faite par les douanes lors de l'enregistrement du paiement de 80,000 livres sterling. En ce qui a trait à la raison pour laquelle ces armes ont été expédiées vers le Nord, le lieutenant-colonel Gowon fait état d'un manque d'installations d'entreposage à Lagos, et rappelle à ses collègues militaires un certain nombre d'occasions au cours desquelles armes et munitions ont été jetées à la mer. C'est la raison pour laquelle, explique-t-il, il est devenu nécessaire d'utiliser les meilleures installations de Kaduna. Les armes et les munitions n'ont pas été distribuées parce qu'elles ne sont arrivées que deux semaines auparavant et qu'elles n'ont pas encore été portées sur les contrôles. Après une longue discussion à laquelle ont participé tous les représentants et au cours de laquelle le lieutenant-colonel Ejoor a fait remarquer qu'il serait nécessaire d'établir le genre d'armes et de munitions reçues et ce dont disposait chaque unité de l'armée avant de procéder à toute nouvelle distribution, le Conseil militaire suprême adopte à l'unanimité une Déclaration proposée par le lieutenant-colonel Ojukwu à l'effet que tous les membres:

a) renoncent à l'usage de la force comme moyen de règlement de la crise nigérienne;

b) réaffirment leur foi dans la discussion et la négociation comme seul moyen pacifique de résoudre la crise nigérienne; et

c) consentent à échanger des renseignements concernant les armes et les munitions dont disposent chaque unité de l'armée dans chaque Région et dans les magasins inaffectés, et à partager équitablement ces armes parmi les divers Commandements;

d) s'accordent à déclarer qu'aucune nouvelle importation d'armes ou de munitions ne doit prendre place avant un retour à la normale.

Le texte intégral de la Déclaration signée par tous les membres est porté à l'Annexe B du présent procès-verbal.

Réorganisation de l'armée

6. Après avoir reconnu que la série de troubles survenus depuis le 15 janvier 1966 avait causé la désunion de l'armée résultant en un manque de discipline et une perte de créance auprès du public, le Conseil militaire suprême étudie quelle serait la meilleure manière de regagner cette discipline et cette confiance. Le sujet est longuement discuté, et lorsque les débats deviennent compliqués, les membres se retirent en réunion secrète. Dès leur retour, ils déclarent qu'une entente est intervenue en ce qui a trait à la réorganisation, à l'administration et au contrôle de l'armée, conformément aux directives suivantes:

a) L'Armée sera commandée par le Conseil militaire suprême sous la direction d'un président connu sous le nom de Commandant en chef des Forces armées et chef du Gouvernement militaire fédéral.

b) Établissement d'un quartier général militaire composé également de représentants des Régions et dirigé par un chef d'état-major.

c) Création de Commandements de zones correspondant aux Régions actuelles et sous la direction de Commandants de zones.

d) Certaines politiques, y compris les nominations de hauts fonctionnaires des Forces armées et de la police, seront la responsabilité du Conseil militaire suprême.

e) Au cours de la durée du gouvernement militaire, les Gouverneurs militaires auront autorité sur les Commandants de zones en ce qui touche la sécurité intérieure.

f) Création de la garnison de Lagos, comprenant la caserne d'Ikeja.

7. En ce qui a trait à la réorganisation de l'armée, le Conseil discute de la répartition du personnel militaire, plus particulièrement en raison de la campagne de recrutement actuelle. Dans la situation actuelle, l'opinion prévaut qu'un recrutement général dans tout le pays entraînerait un déséquilibre sérieux de la répartition des soldats. Après une longue discussion sur le sujet, le Conseil décide d'établir un Comité militaire, au sein duquel chaque Région sera représentée, qui sera chargé de compiler les statistiques suivantes:

a) Effectif actuel de l'armée nigérienne;

b) Insuffisances dans chaque secteur de chaque unité;

c) L'effectif approprié pour le pays et pour chaque Commandement de zone;

d) Effectifs supplémentaires pour le pays et pour chaque Commandement de zone.

Le Comité doit se réunir et faire rapport au Conseil dans les deux semaines qui suivent l'énoncé des directives.

8. Le Conseil convient qu'en attendant les résultats de la compilation des statistiques exigées dans le pararaphe 7, le recrutement de soldats doit cesser.

9. En ce qui a trait à l'article 3 b) de l'Ordre du jour, mise en vigueur de l'entente survenue le 9 août 1966, on approuve après une longue discussion qu'il est nécessaire que l'entente signée le 9 août par les délégués des Gouvernements régionaux soit rendue pleinement effective. En particulier, il est accepté en principe que les militaires d'origine nordique soient mutés de l'Ouest au Nord. Il paraît

donc qu'un programme accéléré de recrutement et d'entraînement serait nécessaire afin de constituer dans l'Ouest une armée indigène y atteignant rapidement la majorité, programme dont les détails seraient étudiés en profondeur après que le Comité chargé d'établir les statistiques sur l'effectif et la répartition des soldats aura présenté son rapport.

Refus de l'Est de reconnaître le lieutenant-colonel Gowon comme commandant en chef

10. La question du refus de l'Est de reconnaître le lieutenant-colonel Gowon à titre de commandant en chef et chef du Gouvernement militaire fédéral a été également longuement discutée. Le lieutenant-colonel Ojukwu fonde ses objections sur le fait, entre autres, que personne ne peut réellement assumer les fonctions de commandant en chef tant que le sort de l'ancien commandant en chef, le major-général Aguiyi-Ironsi, ne sera pas connu. Il demande donc que la nation soit mise au courant de l'endroit où se trouve le major-général, et ajoute qu'à son avis, personne ne peut, dans les circonstances actuelles, assumer le commandement efficace de l'armée nigérienne. Le lieutenant-colonel Ejoor énonce quatre points visant à orienter la réunion vers une réponse à la question du commandant en chef:

a) Problème du commandement efficace;

b) Le manque de confiance dans l'armée;

c) Rupture dans la hiérarchie actuelle du Commandement;

d) Incapacité pour tout soldat de servir efficacement dans n'importe quelle unité, n'importe où au pays.

Le lieutenant-colonel Gowon réplique qu'il est prêt à faire une déclaration à ce sujet, regrette qu'une déclaration officielle ait été si longtemps retardée, et explique que ce retard a été tout d'abord prévu de manière à apaiser les esprits. Il rappelle à ses collègues qu'ils étaient déjà en possession de cette information à titre confidentiel. Après de nouvelles discussions et sur l'insistance du lieutenant-colonel Ojukwu que le lieutenant-colonel Gowon informe les délégués du sort de l'ancien commandant en chef, les membres se retirent en réunion secrète, puis reviennent et poursuivent la séance après avoir abouti à une entente entre eux.

11. La réunion s'ajourne alors jusqu'au jeudi 5 janvier. Le communiqué émis à l'issue de la première journée de la rencontre est porté à l'Annexe D.

Les pouvoirs du Gouvernement militaire fédéral vis-à-vis des gouvernements régionaux

12. Lorsque la rencontre reprend le 5 janvier, on procède à l'étude du meilleur genre de gouvernement possible pour le Nigeria, étant donné les événements survenus au pays au cours de l'année précédente (1966). Les délégués conviennent que les pouvoirs législatif et exécutif du Gouvernement militaire fédéral doivent demeurer entre les mains du Conseil militaire suprême; toute question touchant l'ensemble de la nation doit être soumise à ce dernier pour être résolue, à condition que, lorsqu'il est impossible de tenir une réunion, l'affaire en question soit soumise à l'appréciation et à l'assentiment des gouverneurs militaires. Plus précisément, les membres du Conseil ont convenu que les nominations de hauts fonctionnaires de la police, du corps diplomatique et consulaire ainsi que les nominations aux postes élevés de la Fonction publique et aux postes équivalents des Sociétés statutaires, doivent être approuvées par le Conseil militaire suprême. Les délégués régionaux estiment que tous les décrets ou dispositions de décrets passés depuis le 15 janvier 1966, et portant atteinte aux pouvoirs et aux conditions antérieurs des gouvernements régionaux devraient être révoqués si l'on veut rétablir un climat de confiance mutuelle. Après avoir assez longuement discuté de cette question, le Conseil prend les décisions suivantes:

i) En ce qui a trait à la réorganisation de l'armée:

a) L'armée sera commandée par le Conseil militaire suprême sous la direction d'un président connu sous le nom de Commandant en chef des Forces armées et chef du Gouvernement militaire fédéral.

b) Établissement d'un quartier général militaire composé également de représentants des Régions et dirigé par un chef d'état-major.

c) Création de Commandements de zone correspondant aux Régions actuelles et sous la direction de Commandants de zones.

d) Certaines politiques, y compris les nominations de hauts fonctionnaires des Forces armées et de la Police, seront la responsabilité du Conseil militaire suprême.

e) Au cours de la durée du gouvernement militaire, les Gouverneurs militaires auront autorité sur les Commandants de zones en ce qui touche la sécurité intérieure.

f) Création de la garnison de Lagos, comprenant la caserne d'Ikeja.

ii) En ce qui a trait à la nomination à certains postes:

Les nominations suivantes doivent être approuvées par le Conseil militaire suprême:

a) Les postes diplomatiques et consulaires.

b) Les postes supérieurs dans les Forces armées et la Police.

c) Les postes élevés dans la Fonction publique et dans les Sociétés fédérales.

iii) En ce qui a trait à l'organisation du Conseil militaire suprême: Toute décision touchant l'ensemble de la nation doit être soumise à ce dernier. Lorsqu'une réunion est impossible, l'affaire doit être soumise à l'appréciation et à l'assentiment des Gouverneurs militaires.

iv) Tous les juristes de la Fédération devraient se réunir à Benin le *14 janvier* et dresser la liste de tous les décrets en cause de manière qu'ils puissent être révoqués avant le *21 janvier* si possible;

v) Pour au moins les six prochains mois, le gouvernement devrait être purement militaire et n'avoir aucun contact avec les politiciens.

Une déclaration du Conseil militaire suprême est portée à l'Annexe C.

Soldats impliqués dans les troubles du 15 janvier 1966 ou survenus par la suite

13. Les délégués ont exprimé leur opinion au sujet de ce qu'il adviendrait des militaires détenus à la suite des troubles survenus depuis le 15 janvier 1966, et ont convenu que le sort de ces soldats devrait être fixé avant la fin du mois de janvier 1967.

Conférence constitutionnelle spéciale

14. Le Conseil étudie ensuite la question de la reprise des travaux du Comité constitutionnel ad hoc et de l'acceptation des recommandations formulées en septembre 1966 par ce Comité. A la suite d'un échange de vue, il est convenu que le Comité ad hoc devrait reprendre ses séances le plus tôt possible et poursuivre les travaux inachevés, et que la question de l'acceptation des recommandations unanimes de septembre 1966 soit étudiée à une séance ultérieure du Conseil militaire suprême.

Les problèmes des personnes déplacées

15. Le Conseil étudie longuement les problèmes des personnes déplacées, plus particulièrement les questions touchant leur rétablissement, leur emploi et leur propriété. L'opinion exprimée et généralement acceptée indique que le Gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative en établissant un organisme national chargé de faire appel et de recueillir des fonds. Le lieutenant-colonel Ojukwu fait ressortir que dans la situation actuelle, le mélange des gens de l'Est et de l'Ouest n'est pas possible, et ce point de vue est accepté par le lieutenant-colonel Katsina. Après que chaque gouverneur militaire eut fait connaître son opinion sur la façon dont ces problèmes touchent son territoire, le conseil convient:

a) En ce qui a trait au rétablissement que les secrétaires permanents aux finances devraient reprendre leur réunion en moins de deux semaines et soumettre leurs recommandations, et que chaque Région devrait déléguer trois représentants à la réunion.

b) En ce qui a trait à l'emploi et au recouvrement de la propriété, que les fonctionnaires et le personnel des sociétés (y compris les employés rémunérés quotidiennement) qui n'ont pas été intégrés devraient continuer à recevoir leur plein salaire jusqu'au 31 mars 1967 à condition qu'ils n'aient pas d'autre emploi, et que les gouverneurs militaires de l'Est, de l'Ouest et du Centre-Ouest devraient déléguer des représentants (commissaires de police) en vue d'étudier le problème du recouvrement de la propriété abandonnée par les personnes déplacées. Le lieutenant-colonel Ejoor précise que le chômage a atteint un niveau tellement élevé dans sa Région qu'il a dû demander aux personnes n'étant pas originaires du Centre-Ouest et travaillant dans le secteur public de cette Région de quitter leurs emplois en faveur des personnes du Centre-Ouest rapatriées. Le lieutenant-colonel Ojukwu déclare qu'il comprend très bien le problème auquel doivent faire face les gouverneurs militaires de l'Ouest et du Centre-Ouest, et que si, en dernier ressort, l'un d'eux se voyait forcé de renvoyer les ressortissants de l'Est en cause, il comprendrait la situation bien qu'une telle mesure aggraverait le problème de la réinstallation dans l'Est. Il donne ensuite au Conseil l'assurance que son ordre d'évacuation des non ressortissants de l'Est fera l'objet d'une étude permanente en vue de le révoquer dès que possible.

16. En ce qui a trait aux réunions ultérieures du Conseil militaire suprême, les délégués conviennent qu'elles seront tenues au Nigeria dans un lieu qui fera l'objet d'une entente mutuelle.

17. En ce qui a trait aux organes d'information du gouvernement, il est convenu par le Conseil que ces moyens d'information devraient éviter de diffuser des déclarations provocantes et d'embarrasser les divers gouvernements de la Fédération.

18. Un certain nombre d'autres questions ne figurant pas à l'Ordre du jour ont été également étudiées, en particulier le genre de gouvernement du Nigeria (mentionné au paragraphe 12 ci-dessus) et le problème de la dislocation de l'économie nationale par suite du manque de mouvement dans le transport ferroviaire et routier, problème que les gouverneurs régionaux sont convenus d'étudier.

19. La réunion a débuté et s'est terminée dans une atmosphère extrêmement cordiale,

et les délégués ont émis un deuxième et dernier communiqué dont une copie est annexée au présent procès-verbal sous le titre d'Annexe E.

20. Dans son allocution de clôture, le président du Conseil national de libération du Ghana exprime sa satisfaction pour l'heureux aboutissement de la conférence, et approuve les décisions présentées aux chefs nigériens pour exécution. Au nom de ses collègues, le lieutenant-colonel Gowon remercie le chef du Ghana pour le rôle important qu'il a joué lors de la résolution des divers problèmes. On sable ensuite le champagne pour célébrer la réussite de la réunion, et les délégués nigériens prennent congé de leurs hôtes.

21. Le compte rendu de la réunion a été rapporté textuellement à chaque gouvernement régional et au gouvernement fédéral par leurs sténographes officiels respectifs, et un enregistrement sur bande magnétique a été remis à chaque gouvernement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

et de la DÉFENSE NATIONALE

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. IAN WAHN

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des sections complètes au bureau de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

FASCICULE 9

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 1968

Concernant:

La guerre et la prétendue famine au Nigeria
Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOIN:

M. Stephen Lewis, député de Scarborough West (Toronto) à l'Assemblée législative ontarienne.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1969
3606—1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 1968

Concernant

La guerre et la prétendue famine au Nigeria
Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOIN:

M. Stephen Lewis, député de Scarborough West (Toronto) à l'Assemblée législative ontarienne.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29004—1

COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et Messieurs,

Alexander	[6]Groos	Marceau
Anderson	Harkness	Mongrain
Barrett	Hopkins	Nesbitt
Brewin	Howard (*Okanagan Boundary*)	Ouellet
[5]Buchanan	Hymmen	Roberts
Cafik	Laprise	Stewart (*Cochrane*)
Carter	Legault	Thompson (*Red Deer*)
Fairweather	Lewis	Winch
Forrestall	MacLean	Yewchuk—(30)
Gibson		

(Quorum 16)

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[5] A remplacé M. Prud'homme, le 17 octobre 1968.
[6] A remplacé M. Laniel, le 17 octobre 1968.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le MERCREDI 16 octobre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Alexander et MacLean soient substitués à ceux de MM. Macquarrie et MacDonald (*Egmont*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le MERCREDI 16 octobre 1968

Il est ordonné,—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal revisé de 1968-1969 concernant le Bureau de l'aide extérieure et la Défense nationale soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le JEUDI 17 octobre 1968.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Buchanan et Groos soient substitués à ceux de MM. Prud'homme et Laniel sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

PROCÈS-VERBAUX

Le VENDREDI 18 octobre 1968.
(14)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 9 h. 45 de l'avant-midi sous la vice-présidence de M. Perry Ryan.

Présents: MM. Alexander, Anderson, Buchanan, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Mongrain, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Winch, Yewchuk—(20).

Aussi présent: M. Guay (*St-Boniface*), député.

Également présent: M. Stephen Lewis, député de Scarborough West (Toronto) à l'Assemblée législative ontarienne.

Sur la proposition de M. Yewchuk, appuyé par M. Cafik,

Il est décidé,—que des frais raisonnables de déplacement et de logement soient remboursés à M. Stephen Lewis, député de Scarborough West à l'Assemblée législative d'Ontario, qu'on a convoqué comme témoin à ce Comité le vendredi 18 octobre 1968.

Le président présente M. Lewis, M.L.A. Celui-ci expose, à titre de remarques préliminaires, ses vues au sujet de la situation au Nigeria à la suite de son récent voyage dans ce pays. Il conclut ses observations au moyen de propositions touchant l'aide que pourrait présentement y apporter le Canada.

Vers 10 h. 25, les membres du Comité entament leur interrogatoire qui se continue jusqu'à 11 h. alors que la séance s'interrompt jusqu'à 14 h.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(15)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit de nouveau aujourd'hui à 14 h. 10 sous la vice-présidence de M. Perry Ryan.

Présents: MM. Buchanan, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Harkness, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Mongrain, Roberts, Ryan, Winch—(18).

Aussi présent: M. Guay (*St-Boniface*), député.

Également présent: M. Stephen Lewis, député de Scarborough West à l'Assemblée législative d'Ontario.

Le président ouvre la séance à laquelle assistent 14 membres à condition que, dès qu'il il y aura quorum, il demandera qu'on propose d'inclure au compte rendu les témoignages déjà recueillis.

A 14 h. 15, le quorum étant atteint, sur la proposition de M. Cafik, appuyé par M. Gibson,

Il est décidé,—que les témoignages déjà recueillis pendant la séance de cet après-midi fassent partie des Procès-verbaux et témoignages.

Les membres du Comité permanent terminent l'interrogatoire de M. Stephen Lewis, M.L.A. Le président remercie M. Lewis de sa présence et de ses témoignages au Comité. Le témoin se retire.

Le président accuse réception d'une lettre qu'il a reçue de l'Union des étudiants nigériens, de l'Université d'Edmonton (Alberta). Il signale qu'il en étudiera la teneur plus à fond et qu'il en traitera à la prochaine réunion.

M. Fairweather signale que le ministre des Affaires étrangères du Nigeria, M. Arikpo, sera au Canada le 27 courant. Il propose que des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures s'enquièrent au sujet du désir de M. Arikpo de comparaître devant le Comité. Il est convenu que le président se renseignera davantage à ce sujet.

Le Comité s'ajourne à 15 h. 15 jusqu'à nouvel avis de convocation.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi 18 octobre 1968

Le vice-président: Messieurs, nous sommes en nombre. A l'ordre, je vous prie.

Je signale à tous les membres du Comité que nous avons invité M. Clyne Shepherd à venir témoigner lundi à 15 h. 45, mais nous attendons toujours d'Édimbourg des nouvelles quant à son acceptation. Nous espérons en recevoir plus tard aujourd'hui.

Il est entendu que le général Milroy témoignera mardi prochain à 9 h. 30.

Je demanderais qu'on fasse une motion visant à rembourser les frais raisonnables de déplacement et de logement versés par M. Stephen Lewis, député de Scarborough West à l'Assemblée législative d'Ontario. Nous avons invité M. Lewis à comparaître comme témoin, le vendredi 18 octobre 1968.

M. Yewchuk: J'en fais la proposition.

M. Cafik: Je l'appuie.

La proposition est acceptée.

Le vice-président: Messieurs, il m'est agréable, ce matin, de vous présenter notre témoin, M. Stephen Lewis, député de Scarborough West à l'Assemblée législative d'Ontario. Il est le fils distingué de M. David Lewis, qui est un de nos collègues et membre non moins distingué du Comité.

M. Groos: Lequel est le père?

Une voix: Nous ne lui en tiendrons pas rancœur.

Le vice-président: C'est un Libéral qui s'est exprimé ainsi.

M. Lewis: Je ne sais s'il veut me louanger ou insulter mon fils.

Le vice-président: Donc, Stephen, le fils, a récemment séjourné pendant six jours, du 6 au 13 octobre, à Umuahia, au Biafra. Il s'est grandement intéressé à cette région-là alors qu'en 1960-1961 il a été pendant 6 mois instituteur à Okigwi. Il est, depuis 1963, député à l'Assemblée législative ontarienne et on sait que le pays connaît bien ses qualités de conférencier. Encore jeune, il connaîtra des jours brillants et je suis convaincu que son témoignage nous sera d'une très grande utilité. Monsieur Stephen, veuillez aborder votre exposé.

• 0950

M. Stephen Lewis (Député de Scarborough West, Assemblée législative de l'Ontario): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Je sais gré au Comité de m'avoir demandé de lui faire part des quelques renseignements que je possède ayant trait à la guerre civile qui sévit entre le Nigeria et le Biafra.

Comme l'a signalé le président, mon séjour là-bas n'a duré que six jours et je n'en surestime pas la portée. Au cours de ces six jours, j'ai accompli tout ce qui est humainement possible et j'en ai retenu tous les détails qu'on peut humainement se rappeler.

Mon voyage au Biafra comblait un vœu à moi très cher envers un pays où j'ai séjourné assez longtemps—j'ai accompli un voyage en Afrique au début des années 60—et pour lequel j'ai conservé une affection profonde. Ce sentiment est partagé par presque tous ceux qui visitent le continent africain—on conserve ce goût d'aventure et celui d'y retourner. Depuis les événements des deux dernières années, alors que le Biafra est en proie à la destruction, j'ai éprouvé le désir d'y retourner afin d'y voir de mes yeux ce qui s'y déroule afin d'établir un parallèle avec la situation qui y existait déjà. A vrai dire, c'est ce qui m'a incité le plus à retourner au Biafra.

Il serait pertinent que le Comité sache en quelque sorte, je suppose, ce que j'y ai fait et qui j'ai vu. J'ai passé d'une heure et demie à deux heures à parler privément, honnêtement et très franchement avec le colonel Ojukwu. J'ai conversé plusieurs heures durant avec sir Francis Ibiam, auparavant gouverneur civil du Biafra, au Nigeria oriental, de 1960 à 1966, jusqu'à la prise militaire du pouvoir. Sir Francis est le principal conseiller civil auprès d'Ojukwu. A l'instar d'autres membres de ce Comité et de nombreux journalistes étrangers, j'ai eu des entretiens avec le juge en chef, sir Louis Mbanefou et avec M. Eni Kjo-

kou, personnage assez bien connu, qui dirigeait les pourparlers de paix à Addis Abéba. Enfin, j'ai conversé avec M. Nandam Anzimiro, professeur de sociologie, un radical qui est présentement affecté au ministère de l'information biafrais et qui reflète actuellement à travers ce pays une grande partie de la ferveur révolutionnaire. Je reviendrai bientôt sur ce sujet.

J'ai demeuré chez M. Middelkoop, le dirigeant du Conseil mondial des Églises s'occupant de l'organisme de secours au Biafra. Cette visite s'est avérée très fructueuse, car c'est là que parvenaient sans cesse les rapports d'émissaires et de missionnaires éparpillés à travers le pays. Ceux-ci se tenaient en étroite communication avec les partisans fédéralistes comme avec ceux du Biafra. J'ai pu également passer beaucoup de temps avec les agents de Caritas parce que les liens qui unissent ces organismes de secours sont très étroits.

J'ai vu aussi, heureusement, certains anciens étudiants et amis qui m'ont fait part, me semble-t-il, de points de vue assez bien équilibrés touchant les événements.

La guerre civile fait naître inévitablement dans le jugement des gens des sentiments de déséquilibre et d'excès. J'ai pu mesurer ces sentiments chez des gens que j'ai connus et en qui j'avais confiance.

Du matin jusqu'au soir, et de long en large, j'ai parcouru la contrée et j'ai aussi passé beaucoup de temps au front. Le ministère des affaires étrangères et le service des nouvelles d'outre-mer ont bien voulu mettre à ma disposition automobiles et essence. Je sais que M. Charles Taylor a dû mentionner comment il est pénible de parcourir autrement le Biafra.

Que le Comité sache ceci: outre l'angoisse que l'on voit et que l'on ressent au sujet du Biafra, l'impression qui s'en dégage chez moi est celle d'une impuissance énorme au regard de ce désespoir massif. Voilà la répercussion qui ressort nettement de la situation biafraise. Se sentir impuissant face à de telles conditions humaines est le sentiment qui est le plus amer et qui fut sans doute l'un des facteurs les plus terribles de *Realpolitik* des années 60.

Ma perspective pourrait se situer ainsi. Mes souvenirs du Nigeria de 1960 me rappellent pour une large part une société vivante, active et heureuse, et des enfants enthousiastes et d'une vitalité étonnante. Le Biafra de 1968 représente constamment à mon esprit des enfants mutilés, en proie à la faim et sans cesse larmoyants.

• 0955

Ce parallèle, je l'établis au début, car il est l'indice d'une transition dans ce pays au cours des huit dernières années. A la pensée du démembrement impitoyable des Ibos et à la transition très nette des sentiments dans ce pays, j'éprouve un profond découragement.

Rarement voit-on en Afrique, je désire le souligner, des enfants pleurant sans cesse, et ce sont là des échos plus retentissants que tous les autres au cours de la présente crise biafraise.

Cela va sans dire, le Canada et la plupart des pays occidentaux se préoccupent de la question des secours. J'avoue que c'est là une réaction humaine toute naturelle et de compassion face aux événements, mais la question qui se pose au Comité est celle de savoir en quoi consistent les secours, qu'en advient-il et quels en sont les résultats. Je sais que vous avez recueilli de nombreux témoignages à ce sujet et je ne tiens pas à la répétition. Présentement, il arrive souvent que seulement 40, 50 ou 60 tonnes parviennent la nuit au Biafra de provenances diverses. Au dire de M. Middelkoop et de l'agence Caritas avec lesquels j'en ai discuté et qui semblent assez bien renseignés, les besoins s'établissent à 3,000 tonnes chaque nuit. Je tiens à souligner nettement l'écart qui existe.

M. Anderson: A l'heure actuelle?

M. Stephen Lewis: Dès maintenant. Cette baisse à 40, 50 ou 60 tonnes—variations qui s'écartent probablement quelque peu des chiffres qu'on nous a donnés—est due au manque de carburant des avions et aux réparations fréquentes. Ces avions doivent maintenant transporter autant de matériel d'administration que d'aliments. En outre, depuis les quelque derniers dix jours, les Nigeriens ont commencé à bombarder l'aéroport presque méthodiquement. Ainsi, vendredi dernier, la tour de contrôle a été démolie par les bombes et les communications radiophoniques air-sol ont rendu impossible un seul atterrissage. Le samedi soir, tous éprouvaient une vive inquiétude parce que seules 40 tonnes avaient été transportées. Il arrive que seulement deux avions de Sao Tomé et deux autres de Fernando Po s'envolent en une soirée. S'il survient un bombardement, comme c'est devenu l'habitude, entre 17 h. et 18 h., il est très difficile de remplir les cratères avant que ne débutent les arrivées nocturnes. Par conséquent, la quantité de secours arrivant à chaque soir se situe à plus près de 50 ou 60 tonnes plutôt qu'à quelque 100 tonnes qu'elles étaient probablement il y a deux ou trois semaines. Cette situation s'aggrave de plus en plus. Il faut plus de temps pour les déchargements, la piste de Sao Tomé est plus difficile et la menace nigérienne pèse lourdement.

On pourrait pendant un moment songer à ce qu'il advient des secours une fois arrivés

au Biafra. Ce n'est pas seulement l'écart incroyable qui est troublant, c'est que, dans cette situation de famine presque globale, la distribution des secours est incontrôlable. Le peu de secours qui y parviennent atteint à peine une partie de la population.

Autrement dit, supposons qu'il existe un poste d'alimentation à Umuahia, comme c'est le cas, et que d'après ce que j'ai vu et ce qu'ont vu M. Charles Taylor et d'autres, on y sert 200 portions de garri, aliment qui forme la base alimentaire des indigènes, en plus de protéines et de vitamines provenant des provisions de secours. Il y a mille enfants qui veulent se partager ces 200 portions.

En termes intransigeants de secours—ce que je ne préconise pas mais que je démontre au Comité—la méthode logique de secourir ces gens serait de servir à 200 personnes un repas par jour pendant 5 jours afin de combattre cette maladie appelée kwashiorkor et de reconstituer suffisamment leur état physique pour qu'ils survivent. Il pèserait lourd sur la conscience d'abandonner à leur sort les 800 autres mais, du point de vue des secours, ce serait distribuer la nourriture à bon escient.

Or, il arrive que la situation est incontrôlable et que ces normes ne peuvent s'appliquer. Les secouristes ont tout essayé y compris la distribution de jetons aux enfants. On vole ces jetons et on se les approprie. On dit: «apportez-nous une ordonnance du médecin» et ces ordonnances sont ensuite falsifiées. On s'efforce de faire passer les mères et leurs enfants par des tourniquets-compteurs, mais ces installations s'effondrent sous la ruée des gens en quête de nourriture. On a tenté souvent des examens physiques sur les lieux afin de déterminer quels sont ceux qui ont le plus besoin d'aliments, mais cette pratique est tout à fait intenable. Il résulte que, plutôt d'alimenter 200 personnes à raison d'un bon repas par jour pendant cinq jours, 1,000 personnes reçoivent un repas en cinq jours et cela ne suffit pas à refaire leur forces physiques. Ainsi, cette quantité négligeable de secours alimentaires qui parvient là est presque entièrement gaspillée et ne fournit que peu de soulagement à la population.

• 1000

En outre, si l'on songe, comme le Comité le sait sans doute, qu'en décembre ou janvier prochain, le Biafra se verra entièrement privé d'aliments, et que, de la distribution de vitamines et de suppléments de protéines on aboutira à un régime ne comptant pas d'hydrates de carbone, il faudra alors envisager un programme de secours en mesure de nourrir 8 ou 10 millions de personnes. Personne à qui j'ai mentionné la chose ne peut s'imaginer l'ampleur d'une telle situation.

Pareille conjoncture, monsieur le président, démontre que, vu le dénouement éventuel au Biafra, les secours ne sont pas la solution au problème et qu'il faut chercher d'autres conclusions politiques.

Je ne crois pas, si le Comité me pardonne ma hardiesse, que ces solutions politiques ou autres peuvent être proposées sans qu'on analyse les événements antérieurs au Biafra. J'avoue que c'est abréger très brusquement la situation, mais je pourrais dire que, en résumé, une des plus grandes ironies du conflit actuel nigério-biafrais est le Nigeria même. Comme dans une grande partie de l'Afrique occidentale—l'Afrique occidentale anglaise—on a tenté d'y créer un pays artificiel au moyen d'expédients géographiques à l'image d'un régime impérial plutôt qu'un pays ordinaire. On a voulu y réunir des peuples sans tenir compte des divisions raciales et même, au dire de certains, sans se soucier des limites géographiques.

A l'encontre des événements dans l'est et au centre de l'Afrique où le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie ont été répartis selon leurs désirs, comme la Fédération centre-africaine a pu choisir de devenir le Malawi, la Zambie et la Rhodésie, on a imposé au Nigéria l'instauration d'une fédération acceptée sans enthousiasme sauf par les Ibos. Voilà, bien sûr, l'ironie remarquable qui ressort de la guerre civile nigério-biafraise. Les Haoussas habitant le Nigeria septentrional se sont montrés très réticents envers la création d'un pays commun, c'est-à-dire le Nigeria fédéré et ils ont résisté jusqu'à la fin à cette proposition. Tout l'effort portant sur un Nigeria uni est venu de la région orientale. De 1960 à 1966, alors que la Fédération menaçait de s'écrouler—cette possibilité était fréquente vu les expédients employés—c'est grâce à la région orientale, sous l'égide de son parti politique, le NCNC, et du président Azikiwe de la partie orientale, qui a fait des efforts gigantesques, que la Fédération a survécu.

Des écrits suffisamment documentés et la plupart des services des nouvelles démontrent que, au cours de son histoire, le Nigeria a été en butte à la corruption et aux querelles intestines, à la tenue d'élections que plusieurs ont jugées malhonnêtes, à du bâillonnage causant des controverses à travers le pays et à

des partis politiques qui, à l'instar de plusieurs collectivités africaines, se montraient autoritaires et monolithiques, entraînant ainsi des désordres excessifs dans le pays. Fait à signaler, monsieur le président, c'est en 1965 que la région occidentale a montré des signes notoires de son désir d'autonomie. Même auparavant, la région septentrionale aurait voulu se séparer.

Ce ne fut qu'en 1966, à l'occasion du massacre incroyable des Ibos qu'on a qualifié d'exécutions en masse, qu'est apparue la réalité de la sécession chez les Biafrais. Je souligne que les Biafrais étaient peut-être les sécessionnistes les plus réticents connus pendant le siècle actuel. Le colonel Ojukwu a failli perdre la maîtrise aux mains de radicaux qui lui reprochaient sa trop grande et trop longue modération envers la fédération nigérienne.

Je veux ainsi démontrer au Comité que le paradoxe historique qui nous prouve que le Nigeria oriental avait foi en un pays uni et qu'il a remué ciel et terre afin d'y parvenir. Les événements de 1966 ont abouti à la séparation. Par conséquent, les Biafrais estiment qu'il s'agit d'une guerre d'autodéfense, un raffermissement de leur souveraineté, ce qu'ils auraient préféré éviter.

• 1005

Les Biafrais voient également la situation d'un autre œil—je puis dire que c'est le cas chez Ojukwu, Ibiam, Mbanefo et chez tous les chefs biafrais sérieux—c'est-à-dire, non pas un conflit entre Nigériens et Biafrais mais du point de vue d'une guerre civile entre Britanniques et Biafrais. Afin d'évaluer les répercussions internationales, on doit tenir compte de cet important facteur. Les biafrais voient dans ce conflit des motifs suscités par les Anglais, et ils attribuent à ces derniers de viles convoitises économiques à l'égard du pétrole biafrais. Ils croient en posséder suffisamment de preuves pour au moins en être eux-mêmes assurés. Ils voient là une opération militaire menée par les Anglais. Il est sûr que des journalistes occidentaux ont affirmé que, chaque matin, des conseillers militaires britanniques s'envolent de Lagos jusqu'au front par hélicoptère où ils dirigent des divisions nigériennes et que, le soir venu, ils retournent à Lagos. Cette pratique est quotidienne.

Les Biafrais s'en ressentent à un degré tel que les modérés comme Ibiam, Mbanefo et même Ojukwu sont peut-être devenus des extrémistes. Leur langage s'approche de la violence, il est excessivement robuste. Voilà ce qui frappe ceux qui sont sur les lieux. Je dois vous signaler que Ibiam, un médecin rompu aux meilleures traditions britanniques, s'est vu décerner le titre, si titre il y a, apparemment, de chrétien le plus éminent du monde, en 1966, à l'occasion d'une fête en son honneur cette année-là, à Genève. Il est vice-président du Conseil mondial des Églises et il a parcouru le monde à titre de missionnaire protestant. Cet homme peu loquace parle sur un ton extrémiste et sa rancœur envers les Anglais est insondable. Il en va ainsi de Mbanefo et de nombreux autres chefs de file. Afin de saisir les motifs qui alimentent ce conflit, il faut retenir ces éléments. Je me souviens presque par cœur de ces paroles de Ibiam: «On nous a conscrits en 1914 et en 1939. On ne nous a pas dit que c'était une guerre purement européenne. Voilà qu'on nous apprend que le conflit biafro-nigérien est l'affaire de l'Afrique seulement alors que, en réalité, nous luttons contre l'Angleterre et la Russie. Vu que les Blancs y ont un enjeu, pourquoi d'autres Blancs ne se porteraient-ils pas à notre secours afin de trancher ce problème soit par un cessez-le-feu ou par autres moyens?» Voilà qui résume le point de vue des chefs biafrais que j'ai appris en termes non équivoques et de façon précise.

• 1010

Tous, là-bas, se ressentent de la guerre, et je suis convaincu qu'on l'a mentionné déjà. Les mots ne me suffisent pas pour démontrer au Comité l'opposition unanime des Biafrais et leur conviction inébranlable qu'ils gagneront la guerre coûte que coûte, qu'ils en subiront la durée à tout prix et qu'ils doivent atteindre leur objectif sans fléchir. Tout ce que M. Charles Taylor a décrit dans les termes les plus éloquents sur la détermination des Biafrais est tout à fait à propos et juste Pourtant, si l'on se penche sur le problème des Ibos et sur toute la réaction biafraise à cet égard, et si l'on songe à leur résistance remarquable, on doit tenir compte de quatre facteurs qui influent grandement sur cet état et je voudrais en parler brièvement. Il y a, tout d'abord, la nature du conflit en soi et les Occidentaux semblent se méprendre sur les motifs de cette guerre. On suppose que, lorsqu'une capitale provinciale capitule au Biafra, toute la province met bas les armes; ce qui est faux. S'il arrive que la capitale tombe, les Biafrais s'enfuient vers les campagnes et l'administration se maintient dans la province en général. Même à l'heure actuelle, Ojukwu dirige, dans certains territoires aux mains des fédéraux, des préposés à la perception des impôts, à la mobilisation de volontaires pour poursuivre la lutte et à la mise en œuvre, à certains endroits, des rouages gouvernementaux rudimentaires à l'arrière des lignes des troupes fédérales. Ojukwu a admis, et il admet de plus en plus dans ses entretiens particuliers,—ce peut être de la stratégie de

sa part ou il se peut que ses intentions soient honnêtes,—il admet, dis-je, qu'il veut livrer la guerre autour des capitales provinciales d'Aba, d'Owerri, d'Okigwi, de Port Harcourt ou d'Umuahia. Mais pour satisfaire l'opinion du monde occidental qu'il veut ménager et afin de rendre plausible sa propre cause, puis pour éviter qu'on le prenne pour un vaincu, il a vraiment livré combat autour des capitales provinciales, malgré que cette tactique lui ait été désavantageuse puisque les Biafrais n'ont pas les moyens de livrer une guerre conventionnelle,—il leur faut une guerre de guérilla,—et considérant que les colonnes blindées des Nigériens ne peuvent se mouvoir que sur les principales artères pavées. Il y aurait donc avantage pour les Biafrais de se retirer à l'intérieur du pays et de livrer des combats qui n'ont rien de conventionnel. Il se croit maintenant équipé pour ce genre de lutte et, pour la première fois les Biafrais peuvent faire la guerre avec des moyens raisonnables si l'on peut dire. Je crois que cela est de quelque importance. On sent maintenant, dans tout le pays, que la guerre ne fait vraiment que commencer, et que maintenant que les capitales provinciales ont été réduites,—et on juge là-bas que Umuahia même peut être sacrifiée, on ne tient pas tellement à défendre Umuahia,—on a le sentiment profond que la guerre doit maintenant retourner à l'intérieur du pays. C'est pourquoi on s'est fermement préparé à la guérilla et chaque matin, et lorsqu'on emprunte les routes le soir, on peut voir de grandes compagnies de Biafrais qui s'entraînent à la guerre, et les soldats eux-mêmes estiment que cette guerre doit être du genre guérilla-commando et livrée dans la savane et non dans les grands centres. Et ils estiment que dans deux, trois ou quatre ans,—et selon eux, c'est le temps qu'il faudra peut-être,—ils pourront mettre les Nigériens en déroute, couper leurs lignes de ravitaillement et gagner la guerre. Je ne suis pas un tacticien de la guerre, mais je crois que les Biafrais ont fermement l'intention de poursuivre une lutte de guérilla, même avec la chute d'Umuahia, le cas échéant. Bien sûr, ils reçoivent de minces livraisons d'armes; cela ne doit pas non plus être surestimé. Si l'on se tient à l'aéroport d'Uli deux ou trois soirs, on verra arriver du Gabon peut-être trois, quatre ou cinq avions. En supposant qu'ils transportent chacun dix tonnes, ce n'est pas un approvisionnement qui permettrait au Biafra de continuer cette guerre. Ojukwu prétend que ce matériel se compose de munitions: des balles et de très petites armes. Or, lorsque j'ai visité le front il y a une semaine aujourd'hui, le front Owkerri-Okigwi, pendant plusieurs heures je dois dire qu'un bon nombre de soldats se battaient avec des machettes et des bâtons, qu'il s'agit encore ici d'une guerre des Sarrasins, de Saladin et au fleuret, avec un équipement défensif nettement insuffisant. Il est donc ahurissant que les Biafrais aient résisté 16 mois et que la guerre semble, pour le moment du moins, arrivée à un point mort aux environs d'Umuahia. C'est là, je crois, une preuve de la détermination à opposer une résistance farouche.

• 1015

Le deuxième élément qui, je crois, a évidemment un effet réel sur les Ibos est la question du génocide. Je ne veux pas me quereller sur un mot qui prête à tant d'interprétations erronées. Je préférerais poser le problème au Comité comme suit: Je crois qu'il y a preuve acceptable de massacre (par exemple à Urua Inyang) et les missionnaires chrétiens, surtout les pères de l'Église catholique, pourront témoigner qu'il y a eu massacre. En fait, monsieur le président, je suis sûr que certains d'entre eux viendraient ici témoigner s'ils étaient invités. Ils m'ont dit qu'ils témoigneraient n'importe où dans le monde quant aux massacres et aux tueries sans distinction. Il est sûr que les raids quotidiens de bombardement sont érigés en système, frappent sans distinction, mais sont exclusivement dirigés contre les populations civiles. Ce que je vous dis, je le tiens de témoins oculaires. J'ai visité les endroits bombardés ces jours-là. Samedi dernier, à vrai dire, est un bon exemple: la petite localité d'Uzuakoli a été bombardée; il y eut 47 morts et 122 blessés. Je me trouvais à l'hôpital Queen Elizabeth,—je causais avec M. Ron Collister qui venait d'arriver avec l'équipe de télévision de Radio-Canada,—lorsque les blessés graves étaient ramenés d'Uzuakoli. Je me souviens être allé à la province de Mbaize, au village d'Arufao et d'y avoir vu les cratères de bombes dans la place du marché et le bombardement de tous les bâtiments. Tous les missionnaires ont témoigné que c'est là un événement quotidien, même qu'il se produit deux fois par jour, et les avions sont d'ordinaire un bombardier Ilyushin et un ou deux jets Mig. On peut même prédire leur passage. Les aviateurs trouvent un endroit à forte concentration humaine, d'ordinaire un marché ou une station d'alimentation. Chacun sait que ce lieu est composé presque uniquement de femmes et d'enfants. Je fais remarquer au Comité qu'il n'y a pas d'objectif militaire aux alentours. Les avions volent assez bas, surtout les jets, et ils tournent en rond,—je suppose que c'est pour découvrir qui se trouvent dans la place. Ils ont trois modes d'attaque: d'abord ils mitraillent le village, puis le bombardent et

enfin se servent de fusées à fragmentation à l'impact qui dégagent une quantité de mitraille capable de tuer ou d'atteindre plus de monde que les deux premiers moyens puisque c'est le moyen le plus employé. Or, lorsque vous ajoutez la preuve de massacre à la preuve de bombardement sans distinction, preuve qu'on ne saurait réfuter, et qu'on y ajoute l'incroyable famine, alors là, il y a génocide en puissance dans ce genre de guerre. Je laisse au Comité le soin d'apprécier. Certes,—et ceci est important pour déterminer ce que cette guerre comporte,—les Ibos croient que le génocide est l'objectif de cette guerre. Ce qu'ils ont éprouvé lors des massacres de 1966, surtout aux mains des Nigériens du Nord, les ancre dans leur conviction de ce à quoi ils doivent s'attendre en 1968. Rien n'a été mieux documenté, en tout cas par la presse britannique et des observateurs comme M. Colin Lefum, que les massacres de 1966. Il est également juste de dire que les Haoussas croient poursuivre ici une croisade religieuse visant à étendre l'islamisme sur tout le Biafra. Ils ne s'en sont d'ailleurs pas cachés, et ce sentiment s'est en effet étendu à toute la Fédération: l'influence musulmane au nord et l'influence chrétienne au sud. Je ne suis pas en mesure de commenter les propos du groupe d'observateurs. Je suppose qu'il se compose d'hommes intègres qui font rapport sur ce qu'ils voient et ce qu'ils ne voient pas. Je veux simplement exprimer au Comité mon désarroi personnel de voir qu'on juge de la situation sans être allé au Biafra. Cela me rend fort perplexe, car je crois que pour avoir une idée juste de ce qui se passe, il faut aller voir.

Le troisième point que je veux souligner a trait à la nature de la résistance offerte par les Ibos: il s'agit de leur organisation tribale. Je ne m'étendrai pas longuement sur ce sujet; je dirai seulement au Comité que les Ibos sont un peuple presque sans pareil en Afrique et c'est ce qui prête à cette guerre une telle dimension tragique.

La plupart des tribus africaines, comme vous le savez, sont fondées sur la hiérarchie ayant un chef à la tête. Les Ibos sont en grande partie une tribu égalitaire au système du prolongement familial. Pour l'occidental, le système d'extension de la famille de l'Ibo est une réalité renversante. Cela signifie que ce peuple a pu accueillir deux millions de réfugiés, qui avaient fui et sont revenus au pays en 1966, pratiquement comme des frères, et les absorber tous dans ce système familial avec beaucoup de facilité. Cela signifie que le patronage et la subornation ne se pratiquent pas facilement étant donné que ces gens doivent pratiquer la fidélité dans une hiérarchie fondée sur le chef. De plus, il se dégage de leur organisation culturelle une immense solidarité dans la guerre chez les Biafrais.

Maintenant, je crois que ce qui suit est important. Lorsque les Britanniques voulurent pratiquer la très fameuse politique coloniale d'exercer indirectement le pouvoir au Nigeria, ils le firent par l'intermédiaire du Nigeria septentrional parce que le régime autoritaire de cette région favorisait leur dessein. Ils ne s'y sont pas pris par le Nigeria oriental, où le régime d'extension de la famille tendait à repousser un tel geste.

Le dernier point que je veux expliquer au sujet du Biafra est que, de par sa nature, ce conflit est une très forte poussée révolutionnaire que les jeunes Turcs ambitieux considèrent comme étant la véritable raison de cette guerre. Pour eux il ne s'agit pas seulement de se défendre, de se protéger du génocide; ce n'est pas seulement une guerre de survivance. Ils y voient l'émergence d'une société nouvelle. J'ai beaucoup songé à ces jeunes gens qui détiennent d'importants postes dans la fonction publique et qui montent dans la hiérarchie. J'ai passé une soirée,—je crois que vous voulez tous que j'entre dans les détails,—à la demeure de M. Eke, le commissaire de l'information au Biafra, avec huit ou dix de ses assistants; l'un d'eux est le major Edward Chikukera, que le Comité serait intéressé de connaître. M. Chikukera a obtenu un doctorat en génie mécanique de l'Université de Toronto; il a passé quatre ans et demi au Massey College et n'est rentré dans son pays qu'en 1966. Il était et est encore un très bon ami pour bon nombre d'entre nous qui faisions partie de cette promotion universitaire. Il m'a fait grand plaisir de renouer avec M. Chikukera, car il occupe maintenant un poste important au Biafra. Il est mêlé au groupe scientifique, celui qui produit les projectiles à canons à même les matériaux reçus de l'Allemagne occidentale et il fait partie des jeunes cadres qui voient dans cette guerre la création d'une nouvelle société, un Biafra nation indépendante, un État qui ne sera pas le client des puissances européennes, et leurs idées sont très ancrées dans leur esprit à ce sujet.

• 1020

Alors, monsieur le président, sans vouloir fatiguer le Comité outre mesure, je crois devoir dire que les Biafrais peuvent élaborer une thèse plausible en faveur de leur souveraineté, fondée sur l'expérience vécue au Nigeria depuis 1960, que la guerre n'aura pas de fin, qu'on n'en voit pas la fin ni la fin du massacre qu'elle entraîne et, par-dessus

tout, qu'il n'y a absolument pas de fin à la famine que cette guerre engendre, seulement la probabilité d'une détérioration indescriptible des conditions de vie à l'orée de l'année 1969.

L'observateur, à mon sens, cherche un rayon d'espoir en imaginant des solutions, mais l'aide n'est que superficielle et provisoire, si bien intentionnée soit-elle, même en supposant,—et je dis ceci à dessein au Comité,— qu'elle n'est pas une expiation des fautes des Blancs, mais qu'elle est tout à fait humanitaire dans ses mobiles.

Il me semble qu'il y ait en outre trois autres choix sérieux: d'abord, un cessez-le-feu. Je suis moi-même perplexe, je l'admets, monsieur le président. Pourquoi le Canada ne peut-il pas essayer d'obtenir qu'une résolution demandant le cessez-le-feu soit débattue aux Nations Unies et pourquoi ce geste ne serait-il pas considéré comme le plus souhaitable, le plus courageux et le plus important que le Canada puisse poser. J'avoue que je ne comprends pas.

En second lieu, s'il n'était pas possible de faire discuter cette question par l'Assemblée générale des Nations Unies, alors il faudrait chercher à persuader les Britanniques de cesser leurs envois d'armes au Nigeria, car la destruction perpétrée avec ces armes est incalculable, même en ce vingtième siècle. J'avoue que j'en éprouve moi-même une certaine gêne. Je me sens personnellement humilié de ce que le gouvernement britannique puisse perpétuer cette guerre par l'envoi constant d'armes.

Le troisième point, qui est une donnée politique que ce gouvernement ne pourra probablement jamais faire sienne, mais que je propose en dernier ressort, si tout le reste fait défaut, c'est qu'il sera peut-être nécessaire que certains pays reconnaissent le Biafra et offrent un minimum d'aide militaire, juste ce qu'il faut pour créer une impasse. Quiconque est allé au Biafra et a vu la qualité de la résistance des Biafrais et combien peu il faudrait d'armes pour amener la guerre à un cran d'arrêt, se rend compte que ce serait là peut-être le geste humanitaire à poser, comme l'apport de transports aériens *Hercules*. Je ne préconise pas la chose, messieurs; je dis simplement qu'il faut examiner les possibilités ou solutions de rechange à propos de cette désespérante affaire biafraise, et je placerais cette solution tout au bas de la liste.

Je m'excuse d'avoir parlé si longtemps, monsieur le président, et je vous remercie de m'avoir écouté.

Le vice-président: M. Anderson est le premier sur la liste.

M. Anderson: Merci. Cela fait du bien d'ouvrir le débat, monsieur le président. Je suis généralement le dernier.

Monsieur Lewis, vous avez dit que l'aéroport d'Uli assujéti maintenant à des bombardements systématiques. Diriez-vous aussi qu'on essaie délibérément d'abattre les avions de la Croix-Rouge et ceux qui apportent du matériel militaire à cet aéroport?

M. Stephen Lewis: Pas à ma connaissance. Il n'y a pas de tentative concertée de les abattre le soir. J'ajouterais qu'à lire les rapports de l'Occident, surtout la revue *Time*,—voyez comme mes lectures ne sont pas sérieuses,—on aurait cru qu'il y avait un tir antiavions, une expression qui est fréquemment employée. Eh bien, il n'y a pas de tir antiaérien contrôlé par radar que l'on puisse voir. Du moins, il n'y en avait pas quand j'y étais et, au dire des pilotes qui y étaient, il n'y en a pas eu pendant une assez longue période.

Les aviateurs ont tendance à voler très, très haut jusqu'à ce qu'ils atteignent l'aéroport, après quoi en l'espace de 20 ou 25 minutes, ils tournent en rond et font leur atterrissage de sorte qu'on ne peut percevoir aucun tir la nuit lorsque les avions arrivent. Un plus grand nombre d'avions arrivent de Sao Tomé que de Fernando Po à n'importe quel soir.

M. Anderson: Oui, un de nos témoins a suggéré hier qu'il se peut que l'opinion mondiale ait amené les Nigériens à ne pas attaquer la piste d'atterrissage ou les avions, parce qu'ils craignent que s'ils attaquaient les avions de la Croix-Rouge et les avions de l'église transportant des approvisionnements, l'opinion mondiale s'élèverait contre eux. Êtes-vous de cet avis?

• 1025

M. Stephen Lewis: Non, je ne suis pas de cet avis. Je serais porté à croire que les Nigériens seraient très heureux d'éliminer Annabella. Ils ont occupé Oguta, que vous trouverez sur votre carte là-bas, à quelques milles seulement d'Annabella, il y a seulement trois semaines ou trois semaines et demie, dans l'intention évidente de marcher sur l'aéroport. Ils ont été repoussés par les Biafrais et Oguta a été repris trois ou quatre jours plus tard. Ils ont mitraillé l'aéroport. Ils ont maintenant bombardé la tour. Je croirais que la stratégie nigérienne voit un plus grand avantage à bombarder les populations civiles à cause de la panique que cela produit, qu'à dépenser les quelques bombres qu'ils veulent utiliser ou les quelques envolées qu'ils veulent bien faire chaque jour sur l'aéroport. Il est certain que les Biafrais estiment que l'aréoport est en

danger. Je tiens de source sûre qu'ils ont construit un tout nouvel aéroport à quelques milles à peine de là, un aéroport qui a déjà reçu son premier essai.

M. Anderson: Je dis cela parce qu'il semble que les avions canadiens *Hercules* qui font du service là-bas vont accroître,—du moins nous l'espérons,—le volume d'aide arrivant au Biafra. Il semblerait que nous envoyons des militaires canadiens dans une région qui présente un grave danger pour eux. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet? Croyez-vous que tel serait le cas?

M. Stephen Lewis: D'après ce que j'ai vu là-bas, je suis porté à croire qu'il n'y a pas autant de danger que cela si les avions arrivent la nuit.

M. Anderson: Si j'ai bien compris, les avions vont arriver le jour.

M. Stephen Lewis: Est-ce que les avions Hercules arrivent là le jour?

M. Anderson: Oui.

M. Stephen Lewis: Alors, il peut fort bien y avoir danger. Cela dépend du tir anti-aérien des Nigériens. A l'heure actuelle, les Nigérien sont à 20 ou 22 milles de l'aéroport, de sorte que le danger n'est peut-être pas immédiat, mais s'ils approchaient davantage, j'ignore ce que feraient les Nigériens.

M. David Lewis: J'invoque le règlement, monsieur le président. Je suis persuadé que M. Anderson ne s'en formalisera pas. Je ne vais pas poser de questions à M. Lewis, mais j'ai toujours cru que nos avions ne voyageraient de jour là-bas qu'avec la permission du gouvernement du Nigeria, et si c'est là leur seule condition pour effectuer les vols, alors il est peu probable qu'on tirera sur eux.

M. Anderson: J'en conviens, monsieur Lewis père, mais naturellement ces avions ne sont pas pilotés par des Nigériens et j'ignore quel contrôle les Nigériens exercent sur les Égyptiens. C'est peut-être là un point qui mériterait d'être davantage approfondi au sein de ce Comité. Si le personnel militaire canadien est en danger là-bas, je ne dis pas que nous devrions nous abstenir d'y envoyer des nôtres, je dis simplement que nous devrions en être informés. Ainsi, nous prendrions une décision grave, fondée sur toute la preuve que nous pouvons réunit à propos des risques que courent ces gens qu'exécutent nos ordres.

Monsieur Lewis fils, vous avez dit que le Nord et l'Ouest répugnent à adopter la forme fédérative.

M. Stephen Lewis: J'ai parlé du Nord.

• 1030

M. Anderson: Oh, je m'excuse. Vous avez dit cependant que les Ibos, les gens de l'Est, étaient les plus enthousiastes. Pouvez-vous maintenant m'expliquer pourquoi ils ont apparemment changé d'opinion et pourquoi ils sont maintenant si désireux de conserver une fédération qu'ils n'estimaient guère il y a peu de temps. De plus, l'intervalle entre la formation de la fédération et le temps présent a été si parsemé de difficultés pour tous. Je vois dans cette situation un certain manque de logique, qu'ils soient disposés à se laver les mains des Ibos et à dire «bon débarras».

M. Stephen Lewis: Je puis vous donner une explication partielle: une des très sérieuses raisons pour lesquelles le Nigeria septentrional répugne à entrer dans la fédération, c'est que le Sud est plus populeux que leur région et qu'ils n'auraient pas grande influence dans le gouvernement d'un Nigeria fédéré. Naturellement, ce qui s'est produit, c'est que par le recours au recensement,—et je ne dis pas ici que le recensement de 1962 était juste, non plus que celui de 1963,—les Nigériens du Nord obtinrent le statut d'une population majoritaire, ce qui leur permit effectivement de dominer la fédération d'une façon qu'ils n'avaient pas du tout prévue, et ils purent s'allier avec la portion de la région Ouest, avec Akintola, ce qui leur parut un avantage à la fois politique et économique. Bien que les années 1964-1965 furent marquées d'une grande hostilité,—comme vous le faites vous-même remarquer, ce fut une période difficile,—les élections dans la région Ouest dans la seconde moitié de 1965 furent probablement plus amères que toute autre dans l'histoire du Nigeria. Néanmoins, la région Nord estima que c'était une bonne chose puisqu'elle pouvait contrôler la fédération. Je ne suis pas sûr, d'autre part, que les Ibos aient voulu la fédération à seule fin de la contrôler, puisque naturellement ils furent toujours dans l'opposition, mais je crois que l'explication est valable.

M. Anderson: Vous dites que les gens du Nord dominaient la fédération avant la sécession du Biafra. Pourriez-vous nous donner une indication de la position que détenaient les Ibos là-bas, car votre témoignage vient en contradiction avec celui d'un autre témoin qui a laissé entendre que les Ibos détenaient presque tous les emplois dans la fonction publique au niveau de sous-ministre. Vous êtes le premier à indiquer que les Ibos ne détenaient pas d'emplois assez élevés.

M. Stephen Lewis: Je ne crois pas que les deux points de vue soient incompatibles. Les Ibos, qui ont atteint un haut niveau d'éducation,—et je suis sûr que le Comité est au courant de ce fait,—ont occupé plusieurs postes supérieurs dans tout le pays. Je parle du gouvernement. Je parle du fonctionnement efficace d'un gouvernement où le conseil des ministres et la majorité des députés sont dominés par le Nord et où par conséquent les décisions que devaient mettre en pratique les fonctionnaires Ibos étaient prises par le Nigeria du Nord de concert avec une partie des décisions prises par l'Ouest.

Permettez-moi d'exposer un fait intéressant. Au Nigeria du Nord, il y avait le NPC, parti politique formé du groupe Haoussa-Iulani qui était presque exclusivement cantonné dans le Nigeria du Nord dans toute élection. Dans la région occidentale, il y avait le groupe activiste, le parti des Urhobos qui se confinait, dans une élection, à la région de l'Ouest. Dans la région Est, il y avait le NCNC qui se présentait dans la Région orientale tout en essayant, aussi étrange que cela puisse paraître, dans le Nord et l'Ouest, car je pense qu'il faut dire en toute justice que les Ibos estimaient qu'il doit y avoir en fait un parti national si l'on veut unifier le Nigeria et non le fragmenter. Je reviens donc au point de départ: les Biafrais voulaient en réalité que le Nigeria puisse fonctionner. Dès qu'une crise éclatait, ceux que l'on convoquait à Lagos pour régler les litiges étaient Ibiam, Azikiwe ou Mbanefo, et je me rappelle deux ou trois exemples de pareille expérience. L'ironie du sort veut que ces mêmes hommes soient maintenant les sécessionnistes.

M. Anderson: La chose est sûrement ironique et le tout nous paraît bien difficile à comprendre de si loin. Il se peut que les gens du Nord aient eu les principaux postes politiques, mais sûrement le gros de la population éduquée travaillant pour le gouvernement se composait d'Ibos. Il me paraît étrange à présent qu'il y ait un tel enthousiasme pour ce que vous appelez une guerre de religion contre les Ibos afin de répandre l'influence musulmane à ce moment-ci, en 1968, alors qu'il n'en était pas question plus tôt.

• 1035

M. Stephen Lewis: Cela n'est pas tout à fait vrai. En 1953, il y a eu les massacres notoires à Kano, lesquels sont maintenant entrés dans l'histoire du Nigeria, alors que les Ibos ont été tués en grand nombre. Historiquement c'est en 1953 que tout a commencé. Durant la période moderne de l'après-guerre, il y eut un certain nombre d'incidents semblables alors que les Ibos furent soumis à beaucoup d'atrocités. Je sais qu'ils occupaient les hauts postes dans la fonction publique, mais il convient de remonter à 1966. Il y a une différence entre occuper de hauts postes dans la fonction publique et les occuper à partir d'une situation minoritaire. Dans tout le nord du Nigeria, bien sûr, les Ibos étaient un groupe minoritaire, et il a été très facile de se défaire de 30,000 Ibos en trois mois, et c'est ce qui s'est produit en 1966. Je ne sais quelle ferveur, religieuse ou autre, pousse à ce genre d'exécutions massives, mais la chose s'est faite très rapidement et sans façon en 1966, et cet acte a eu pour effet de terroriser les deux millions d'Ibos qui ont fui très rapidement vers le Nigeria oriental.

M. Anderson: Puis-je faire ici une distinction? Je ne puis dire que je comprends bien, mais supposons que la raison pour laquelle on a tué 30,000 Ibos et précipité la fuite de deux millions d'entre eux était simplement de débarrasser les régions musulmanes des Ibos, il ne s'ensuit pas nécessairement que les musulmans partent en campagne pour détruire le Biafra. Comme ils ont débarrassé leurs régions des Ibos, je ne parviens pas à comprendre, n'ayant jamais été là, pourquoi ils chercheraient à attaquer le Biafra, alors qu'ils ont réussi à atteindre ce que je suppose être leur objectif, qui est de débarrasser leurs propres régions de la tribu Ibo si détestée.

M. Stephen Lewis: En fait, je me demande si la guerre n'est pas peut-être la conséquence logique de la campagne visant à débarrasser la région des Ibos, si l'animosité n'était pas tellement de vider la région de ces gens que d'éliminer les Ibos de tout le Nigeria. Je ne puis asseoir cette hypothèse sur quelque autorité. Des documents ont été déposés devant le Comité du génocide qui a siégé au Biafra, comité partial de son propre aveu, mais néanmoins composé de gens qui avaient un bon renom dans les pays de l'occident. Ces documents, qui ont été déposés et rendus publics, n'ont jamais été contestés même pas par la Commission internationale des juristes; ils étaient censés faire partie du programme d'organisation du Nigeria septentrional et préconisaient l'extermination de tout le monde sauf les «nourrissons du pays Ibo». Je ne sais si ce sentiment persistera durant la guerre, je n'en sais vraiment rien, mais j'ai l'impression que les massacres de 1966 pourraient être un prolongement de la politique étrangère et, ce qui importe davantage, c'est que les Ibos le croient. En toute objectivité, on ne pourrait peut-être pas prouver qu'il y a eu de la part du gouvernement une intention

concertée. Je ne puis apporter de preuve à l'appui et je ne connais personne qui pourrait le faire. Cette situation donne cependant lieu à des actes et à un comportement qui font que les Ibos pensent qu'on est en train de les exterminer et ce sentiment est très réel.

M. Anderson: Oui, je vois. Il s'agit toutefois de plus qu'un simple conflit anglo-biafrais ici. Les populations du Nord ont en effet le sentiment très vif qu'on veut anéantir les Ibos dans leur propre territoire.

M. Stephen Lewis: Oui, et je ne faisais allusion à aucune interprétation britannique ou biafraise. Je veux simplement dire que dans leur désespoir et leur amertume, les Ibos voient la situation de cette façon.

M. Anderson: Si nous revenions maintenant à la question des secours. Vous prétendez qu'il faudrait 3,000 tonnes de marchandises par jour, dès maintenant, et ce point est intéressant puisque vous êtes le premier témoin à mentionner ce chiffre. Nous avons entendu d'autres personnes nous dire qu'on avait besoin de 200 tonnes de vivres par jour à l'heure actuelle et qu'on aurait besoin de 3,000 tonnes en décembre.

Croyez-vous qu'il serait possible au Canada, à d'autres pays et au Conseil des Églises de fournir cette somme d'aide, par voie aérienne, dans la partie du territoire du Biafra occupée par les forces fédérales?

M. Stephen Lewis: Non, je ne le crois pas. Je ne le crois simplement pas. Ce chiffre de 3,000 est celui utilisé par le docteur Middelkoop. Je crois qu'il est beaucoup plus réaliste que celui de 200 si l'on juge de l'utilité de 50 à 100 tonnes de vivres actuellement. Mais je ne crois pas qu'il soit possible de pratiquer la moindre brèche, si modeste soit-elle, dans cette muraille que constitue le problème de la faim. Vous pourrez toujours maintenir ce taux de mortalité quotidienne à un niveau de 10,000 à 12,000 victimes; c'est une famine qui dure.

M. Anderson: Je vois. Croyez-vous alors qu'il serait possible d'établir un corridor terrestre permettant d'expédier le secours nécessaire?

M. Stephen Lewis: Si je pense que les Nigerians vont accepter?

M. Anderson: Oui, ou les Biafrais. Un côté ou l'autre, ou les deux.

• 1040

M. Stephen Lewis: Je pense que les Biafrais seraient prêts à faire à peu près n'importe quoi pour établir ce corridor; mieux encore, et je suppose que c'est ce à quoi vous faites allusion, on pourrait acheminer du secours en vastes quantités à travers les provinces de Calabar et de Port Harcourt.

M. Anderson: Oui, en jetant un coup d'œil sur la carte, je vois qu'il faudrait acheminer le secours par eau et ensuite par terre.

M. Stephen Lewis: Exact.

M. Anderson: Ainsi, ce corridor terrestre irait de Port Harcourt jusqu'à l'intérieur du territoire du Biafra?

M. Stephen Lewis: C'est à peu près cela. Je pense que les Biafrais seraient favorables à un tel projet.

M. Anderson: En prenant toutefois pour acquis qu'un programme d'aide ne pourrait pratiquer qu'une brèche insignifiante dans cette muraille de famine, vous avez avancé d'autres propositions. Vous avez, entre autres, proposé de saisir les Nations Unies de cette question, et c'est là une proposition qui intéresse tous les membres de notre Comité.

Croyez-vous que, si la question était soumise aux Nations Unies et qu'il y ait débat... La question serait probablement soumise, devrais-je ajouter, contre le gré d'U Thant, contre le gré de l'Organisation pour l'unité africaine et contre le gré de nombreux autres pays qui ont été consultés à ce sujet. Croyez-vous, dans ces circonstances, qu'un débat pourrait être de quelque utilité relativement à l'aide à apporter aux réfugiés biafrais ou s'il n'aurait pour effet que d'inviter un certain nombre de pays africains à donner leur appui au Nigeria, pays qui, jusqu'à présent, ont conservé le silence sur cette question?

M. Stephen Lewis: Bien, je ne sais pas si ces pays pourront garder encore le silence. J'admets que l'Organisation pour l'unité africaine a clairement indiqué, à l'exception de quatre pays, de quel côté elle se trouve.

Je regrette, mais je n'accepte pas les prémisses sur lesquelles vous basez votre argumentation. Je crois plutôt, selon certains rapports émanant des Nations unies, que si un pays décidait d'aller de l'avant avec cette question, il y en aurait peut-être dix ou douze autres, dont quelques pays africains qui appuient présentement le Nigeria, qui seraient favorables à la tenue d'un débat devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il y a une distinction importante à faire entre le fait de reconnaître le Biafra et celui de vouloir la cessation des hostilités. Il se pourrait que le Kénya, à cause du problème

de la Somalie, ou le Soudan, à cause de la scission Nord-Sud, hésitent à reconnaître le Biafra, pour des raisons évidentes. Mais, la situation pourrait être tout à fait différente s'il s'agissait d'ordonner un cessez-le-feu. Je crois personnellement qu'U Thant ne s'opposerait pas à la tenue d'un débat s'il estimait que certains pays membres de l'Organisation pour l'unité africaine sont disposés à appuyer une résolution en ce sens.

M. Anderson: Je partage votre opinion que l'on accepte de plus en plus ce point de vue, bien que je doive ajouter que c'est avec beaucoup de lenteur.

Je crois qu'avec le temps un nombre suffisant de pays se montreront intéressés à cause de la publicité accrue, à cause du fait que la guerre se poursuit et que la souffrance dure, et à cause aussi des entretiens particuliers qui auront lieu entre pays intéressés. J'envisage cette possibilité pour l'avenir mais non pas pour le moment présent, et je ne voudrais pas que les Nations unies soient saisies de cette question immédiatement si cette démarche était vouée à l'échec et obligeait des gens qui, demain, pourraient être en faveur d'une telle initiative, à se déclarer, en octobre 1968, contre un tel projet et à appuyer le Nigeria dans cette affaire.

M. Stephen Lewis: Je nourris une inquiétude plus grande encore. Je crains en effet que l'appréhension soit cause d'échec dans ces choses-là et soit qu'un pays prenne l'initiative de saisir l'Assemblée générale de la question dès maintenant, alors que tous les pays sont au fait de la situation, ou alors, qu'on laisse passer cette occasion. On peut également penser au progrès de la guerre et aux victimes qu'elle fait. Vos sources de renseignements, monsieur Anderson, paraissent bien meilleures que les miennes, mais je crois que si le Canada décidait de parrainer, avec d'autres pays, lundi matin, aux Nations unies, une résolution demandant un cessez-le-feu, il pourrait bien y avoir un nombre suffisant de pays qui appuieraient cette démarche pour que la question figure à l'ordre du jour et fasse l'objet d'un débat et que si, par ailleurs, nous attendons davantage, il se pourrait bien que le présent sentiment s'émousse et que nous n'obtenions jamais de réponse.

• 1045

Je ne veux absolument pas mettre en doute les intentions de qui que ce soit, mais j'affirme qu'il est un temps où les négociations et la diplomatie tranquille doivent prendre fin et céder la place à l'action, et ce temps est venu.

M. Anderson: Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, sauf peut-être en ce qui touche vos dernières remarques. Je ne sais réellement pas. Croyez-vous qu'il y a deux ou trois mois, avant que l'on n'accorde toute cette publicité à votre visite, à celle de M. Taylor, à celle de M. Brewin et à celle de M. MacDonald, croyez-vous qu'à ce moment-là nous aurions obtenu un appui suffisant à l'ONU pour entreprendre une telle démarche, vers le début ou le milieu du mois d'août, par exemple?

M. Stephen Lewis: Bien, je n'ose même pas faire de prédiction. Je l'ignore. Je suis porté à croire, avec vous, que l'on porte de plus en plus d'intérêt à ce problème—ce n'est peut-être pas ce que vous voulez dire—et je crois que le moment propice est maintenant venu.

D'un autre côté, je ne suis pas du tout certain que si le Canada, une puissance moyenne comme le Canada, avait joué ce rôle que je considère parfait pour le Canada—la contribution canadienne—si notre pays avait joué ce rôle à la fin de l'été nous n'aurions peut-être pu trouver une solution à ce moment-là. On ne peut réellement savoir avant d'avoir essayé.

M. Anderson: Monsieur Lewis, croyez-vous que le Canada pourra faire beaucoup pour amener la Grande-Bretagne à cesser les envois d'armes britanniques vers le Nigeria alors que le parti travailliste britannique lui-même n'a pu obtenir que le premier ministre Wilson change d'idée à ce sujet?

M. Stephen Lewis: Je suis porté à croire, à cause de l'opposition que manifeste le parti travailliste britannique à la politique de Wilson, à cause de l'opposition aussi que manifeste la population britannique qui s'est prononcée ouvertement sur la question, et de l'opposition que semble manifester la presse britannique, bien qu'elle soit inquiète de la fourniture d'armes françaises au Biafra, je suis porté à croire, dis-je, que le Canada fera peut-être déborder le vase. Vous admettrez certainement, monsieur Anderson, qu'il serait salutaire pour le premier ministre Wilson d'être poussé à modifier sa façon de penser par le gouvernement canadien.

M. Anderson: Je ne veux certainement pas me mêler des affaires politiques de la Grande-Bretagne. J'aimerais toutefois que vous nous fournissiez d'autres renseignements sur la troisième possibilité que vous évoquez, soit la reconnaissance et l'offre d'aide puisque, comme M. Taylor l'a mentionné hier, et comme vous l'avez fait aujourd'hui, il semble y avoir un besoin pressant d'arrêter toute action militaire. Vous avez toutefois ajouté aujourd'hui que la situation actuelle fait beaucoup penser à une impasse militaire et vous avez tous deux proposé d'améliorer la position du Biafra en lui fournissant des armes en plus grand nombre.

M. Stephen Lewis: Bien, il s'agit d'une impasse militaire seulement en ce sens que les forces biafraises doivent se retrancher derrière leurs positions fortifiées et graduellement, elles vont «se dessécher», si je puis employer ce terme, au fur et à mesure que la guerre se poursuit. On utilise normalement le terme impasse militaire pour expliquer qu'il y a paralysie complète et qu'aucune avance ne se fait sur aucun front.

Je ne veux pas me soucier d'une solution militaire parce que je ne crois pas que ce soit la solution idéale à moins que toutes les autres aient été épuisées, mais j'estime que les correspondants qui ont visité la région—et je ne veux pas parler ici au nom de M. Taylor mais c'est l'impression que j'ai recueillie—seront d'avis qu'il ne faudrait pas beaucoup d'armes au Biafra pour renverser la situation actuelle. Il n'y a pas un enthousiasme délirant de la part du Nigeria en faveur de la guerre, parce que les hommes sont très éloignés de leur foyer, que les services d'approvisionnement sont vulnérables et que l'économie entière a été durement touchée, et je crois qu'un cessez-le-feu serait possible.

M. Anderson: Monsieur le président, j'ai déjà pris beaucoup de temps, mais j'aimerais prendre encore un moment pour remercier MM. Lewis et Taylor qui ont bien voulu venir devant le Comité, et aussi pour les féliciter de ce qu'ils ont fait pour porter ce problème à l'attention du public canadien et des membres du Comité. Je veux les remercier tous les deux pour l'excellent témoignage qu'ils nous ont apporté.

Le vice-président: Monsieur Legault?

M. Legault: Merci, monsieur le président. Je veux ajouter mes félicitations à ces témoins pour la façon explicite et pratique dont ils ont décrit les conditions qui prévalent là-bas. Les deux questions que j'ai à poser se rattachent de quelque façon à celles qu'a déjà posées M. Anderson et j'ai été surpris d'apprendre que l'on a un besoin immédiat de 3,000 tonnes de secours divers. Je me demandais s'il ne serait pas possible d'acheminer ces secours par l'entremise des services actuellement disponibles, soit par transport aérien ou encore par corridor terrestre. Selon l'analyse que vous avez faite, il semble qu'il serait possible de tracer une route à partir du Cameroun, disons, parce que ce me semble être la solution la plus pratique, bien que je ne connaisse pas les conditions du terrain dans cette région. Ce pays serait-il assez sympathique, du point de vue humanitaire, pour permettre à la Croix-Rouge de s'en servir comme point de départ?

• 1050

Une autre question que j'aimerais vous poser, et elle a déjà été posée hier, serait de savoir, selon vous, où le Biafra obtient son appui financier à l'heure actuelle. Je vous pose maintenant trois questions. Avec l'expérience que vous avez de l'Afrique, pouvez-vous nous expliquer comment il se fait que la majorité des pays membres de l'Organisation pour l'unité africaine n'appuieraient aucune intervention de quelque nature que ce soit dans le présent conflit?

M. Stephen Lewis: Je vais respecter l'ordre dans lequel vous avez posé vos questions, monsieur, et je dois d'abord vous dire que je n'ai aucune compétence pour vous renseigner sur l'état des routes dans cette région-là. Je suppose que le Cameroun, si on le lui demandait, accepterait d'être le point de départ des missions de secours. Il existe certainement un chemin qui va du Cameroun au Biafra et on pourrait s'en servir. On l'a d'ailleurs grandement utilisé avant le début des hostilités. Comme il faudrait toutefois, dans les deux cas, traverser le territoire placé sous juridiction fédérale, il serait plus logique d'utiliser les aménagements portuaires situés au sud de la région.

M. Legault: Une précision. Je souligne le fait que ces missions de secours seraient entreprises par la Croix-Rouge internationale.

M. Stephen Lewis: C'est exact.

M. Legault: Le danger d'empoisonnement de la marchandise, ou la crainte qu'elle soit empoisonnée, disparaîtra automatiquement puisque cette marchandise ne sera pas déchargée dans un territoire surveillé par les gardes fédéraux, mais dans un pays impartial.

M. Stephen Lewis: C'est une distinction qu'il faut apprécier à sa juste valeur. Je dois dire que je n'ai jamais accepté le point de vue des Biafrais qu'il se pourrait que les vivres soient empoisonnés en très grandes quantités. Je conserve des doutes sérieux sur cette crainte et sur toute preuve que j'aurais pu voir pour la justifier. Je pense donc personnellement que l'une ou l'autre solution serait bonne. Il y a aussi évidemment la possibilité d'une livraison par parachute dont beaucoup de gens parlent et certains auraient même élaboré des plans d'ensemble très complets à ce sujet; je ne les connais toutefois pas.

Quant à la source d'approvisionnement en argent des Biafrais, je ne la connais pas. Je sais qu'ils doivent avoir quelque argent parce que je crois savoir qu'il y a actuellement moins de pression sur les étudiants biafrais qui étudient outre-mer qu'il y en avait il y a

six mois, relativement au change étranger. Je suis porté à croire que cet argent leur vient de sources française ou ouest-allemande. C'est une opinion personnelle. On achète évidemment beaucoup de petites armes de l'Allemagne de l'Ouest. J'étais à bord d'un avion qui m'a conduit directement de Lisbonne au Biafra et sur ce même appareil se trouvaient dix tonnes de caisses portant l'inscription «Groupe scientifique» et, plus bas, celle-ci: «Munitions explosives pour projectiles à canons». Le Biafra semble donc acheter son matériel de l'Allemagne de l'Ouest, et on croit aussi qu'il y a des envois d'armes de Libreville, au Gabon; je ne puis dire si ce sont des armes françaises ou gabonaises, mais là se trouve peut-être la source de leur approvisionnement en argent. On dit qu'il y a là-bas un manque aigu de réserves étrangères et que le pays est dans une position financière encore plus grave qu'on peut le décrire. Mais, si la Biafra a quelque argent, je crois que c'est là qu'il le prend.

Quant à l'Organisation pour l'unité africaine, il y a là, comme ailleurs, d'innombrables facteurs. Le Kénya et l'Ouganda et la Somalie sont compromis par des divisions tribales internes qui font qu'il est presque impossible à ces pays de donner leur appui au Biafra. Il y a également le facteur religieux dont il faut tenir compte: les États islamiques sont loin d'avoir de l'affection pour le Biafra. Il y a aussi le fait qu'il s'agit d'États clients et de la dépendance économique vis-à-vis certaines puissances étrangères qui ne sont peut-être pas disposées à donner leur appui au Biafra, de même que de la distinction à faire entre la philosophie politique de certains pays de l'Afrique occidentale française et celle du Biafra. Je crois que tous ces facteurs comptent pour beaucoup dans le problème actuel.

• 1055

Je pourrais peut-être ajouter, messieurs, en explication, que ce qui me semble significatif est que les deux pays de l'*OUA* qui sont internationalement reconnus pour être à l'avant-garde du progrès africain, tant au point de vue social qu'économique, soit la Tanzanie et la Zambie, ont accordé leur reconnaissance au Biafra et favorisent la tenue d'un débat à l'Assemblée générale. Nyerere et Kaunda sont considérés comme deux hommes qui ont adopté des systèmes économiques et politiques, en une période postcoloniale, qualifiés de modèles pour le progrès africain. Le fait qu'ils appuient le Biafra est très significatif.

M. Legault: Merci beaucoup, monsieur Lewis. Merci, monsieur le président.

M. MacLean: Je voudrais poser une question complémentaire à celle que j'ai posée tantôt, si je le puis. Serait-il possible d'établir un corridor entre le Biafra et le Cameroun, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale, afin de conduire les réfugiés, femmes et enfants, dans d'autres pays africains où ils seraient nourris dans des camps de réfugiés dans le cadre d'un programme d'urgence?

M. Stephen Lewis: Je ne sais pas, monsieur. C'est une possibilité. J'ignore aussi si ces réfugiés voudront partir. Aussi curieux que cela paraisse, il y a toute la question de la solidarité du peuple du Biafra, même de la part des femmes et des enfants qui se trouvent dans les situations les plus intolérables, et c'est un sentiment très fort que l'on découvre dans ce pays. Ces gens ne voudront peut-être pas partir, même s'ils en ont l'opportunité.

La vice-présidente: Monsieur MacLean, je ne voulais pas vous accorder la parole pour vous permettre de poser cette question complémentaire puisque nous ne l'avons jamais fait auparavant. Personne d'autre n'a toutefois interrogé le témoin de votre côté et, si vous vouliez poursuivre, je crois que ce serait simplement juste de vous laisser faire.

M. David Lewis: Monsieur le président, comme il est onze heures moins deux minutes, je me demande si ce ne serait pas une bonne idée d'ajourner maintenant au lieu de donner la parole à un autre membre du Comité. La cloche qui va nous rappeler à l'école sonne dans deux minutes.

Une voix: Qui est suivant sur la liste?

Le vice-président: La liste que j'ai ici contient les noms de MM. Hymmen, Buchanan, Cafik, Gibson, Groos, Howard (Okanagan-Boundary), MacLean et Fairweather.

M. Fairweather: Certains de nos collègues sont en caucus actuellement et ils auront sans doute aussi des questions à poser.

Le vice-président: Je suis disposé à alterner les noms de MM. MacLean et Fairweather. Vous n'avez pas d'autre questions, monsieur MacLean? Le nom de M. Fairweather pourrait peut-être placé en tête de liste.

M. Fairweather: Non.

Le vice-président: Vous n'en exprimez pas le désir?

M. Fairweather: Non, non.

Le vice-président: Très bien, alors, vous demeurez au dixième rang.

Une voix: Mon nom est sur la liste, monsieur le président, mais on a déjà posé les questions que j'avais l'intention de poser.

Le vice-président: Nous allons interrompre nos travaux, de toute façon, et nous pourrions les reprendre à quatorze heures. D'accord.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

• 1412

Le vice-président: Silence, s'il vous plaît. Il nous manque deux membres pour obtenir le quorum, mais je me demande si nous ne pourrions pas commencer quand même et ratifier le procès-verbal quand nous aurons le quorum, d'ici quelques minutes? D'accord? Très bien. M. Hymmen, vous avez la parole.

M. Hymmen: Monsieur Lewis, étant le premier à vous interroger cet après-midi, permettez-moi de vous féliciter pour votre témoignage intéressant et précis de ce matin. Vous avez confirmé, comme on le pense de plus en plus, à mon avis, au sein du Comité, que toute mesure d'aide au Biafra et tout secours aux victimes de la faim ne peuvent constituer qu'une solution temporaire et ne peuvent apporter de réponse définitive au problème.

Nous avons obtenu des déclarations contradictoires au cours de ces derniers jours, probablement parce que certains témoins ne possédaient pas l'expérience que vous avez relativement à la somme d'aide requise. On nous a dit hier, je crois, qu'on avait besoin de 200 tonnes de marchandises par jour. Vous nous avez dit aujourd'hui qu'on avait besoin de 3,000 tonnes de marchandises en vous fondant sur des entretiens avec les dirigeants du Conseil mondial des Églises. On nous a également dit hier qu'il y avait coordination des efforts du côté du Nigeria, mais qu'à cause du fait que les secours viennent de diverses parties, il n'y avait pas de coordination du côté du Biafra.

Pourriez-vous nous dire s'il est possible de coordonner les efforts des divers pays et des diverses agences de secours de façon que l'aide vienne là où on en a le plus besoin dans le territoire du Biafra?

M. Stephen Lewis: Bien, je ne suis pas sûr que ces efforts ne soient pas aussi coordonnés que possible dans les circonstances. Il y a, par exemple, une bonne collaboration entre le Conseil mondial des Églises et Caritas. De fait, depuis la semaine dernière, ces deux organismes alternent leurs envois. Ainsi, le lundi soir est consacré au Conseil mondial des Églises, le mardi soir à Caritas, ainsi de suite.

Ces deux organismes ne reçoivent plus de marchandises chaque soir. Cette décision aide beaucoup parce qu'on avait à faire face à un incroyable problème de déchargement puisqu'il n'est possible de procéder au déchargement qu'aux extrémités de la piste et à un autre problème aussi quant au nombre de camions pouvant transporter cette marchandise à l'intérieur du pays, parce qu'il y a toujours les véhicules qui tombent en panne ou qui manquent d'essence. Il est admirable de voir comment Caritas et le Conseil mondial des Églises ont fusionné leurs ressources.

• 1415

Je ne connais pas aussi bien la façon dont la Croix-Rouge opère de l'île de Fernando Po. Il ne fait aucun doute que cet organisme agit indépendamment des autres. Il n'y a pas la même liaison. Je crois qu'on voudrait qu'il y ait la même liaison. On a l'impression que durant les mois désespérés de juin, juillet et août, Caritas a surtout aidé le Biafra; que le Conseil mondial des Églises est venu à la rescousse en septembre et en octobre, et que la Croix-Rouge a été beaucoup moins active que Caritas et le Conseil des Églises auraient aimé durant les mois d'été et le début de l'automne, bien que le nombre de vols nocturnes ait maintenant été augmenté. Je crois qu'il faut également parler de Sao Tomé et de Fernando Po et des avions *Hercules* canadiens qui se rendent à São Tomé aussi bien qu'à Fernando Po. Si vous voulez acheminer du secours rapidement au Biafra, je crois que la meilleure place où il faut aller est Sao Tomé.

Le vice-président: Puis-je vous interrompre avant que vous ne posiez votre deuxième question, monsieur Hymmen?

M. Hymmen: Certainement.

Le vice-président: Nous avons maintenant le quorum. Quelqu'un proposera-t-il la ratification du procès-verbal de cet après-midi, jusqu'ici?

M. Cafik: J'en fais la proposition.

M. Gibson: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

Le vice-président: Voudriez-vous poursuivre maintenant, monsieur Hymmen?

M. Hymmen: J'ai une autre question d'un genre totalement différent. Lors de votre comparution, ce matin—je n'ai pas le compte rendu devant moi—avez-vous dit que c'est le peuple biafrais ou que c'est vous-même qui pensiez que cette guerre est organisée par les Britanniques à cause des intérêts qu'ils ont là-bas dans le pétrole? Est-ce le sentiment du peuple biafrais ou le vôtre?

M. Stephen Lewis: Je vous faisais alors part du point de vue du peuple biafrais et je vous disais que les propos extrêmes tenus par des gens comme Ibiam et Mbanefo indiquent à quel point les Biafrais croient qu'il s'agit là d'une guerre organisée par les Britanniques.

M. Hymmen: Croyez-vous toujours qu'il en est ainsi?

M. Stephen Lewis: D'après les quelques notions que j'ai de l'histoire africaine sur l'ancien territoire britannique, je suis porté à croire que les Britanniques n'hésiteraient pas nécessairement à soutenir ce genre de guerre s'ils y voyaient quelque avantage économique.

M. Hymmen: Avez-vous des renseignements de première main pour corroborer la théorie selon laquelle les militaires britanniques se seraient alliés aux forces fédérales?

M. Stephen Lewis: Ce sont les pilotes de relève qui l'ont certifié. Je dois dire que ce qui m'a impressionné, entre autres, car l'aviation n'est pas ma sphère, c'est le constant échange de renseignements entre pilotes de relève et les rapports qui existent entre ces pilotes qui viennent, pour la plupart, des pays scandinaves et de Hollande. Ils se réunissent tous sur la piste d'envol et, de toute évidence, certains d'entre eux ont eu à franchir les lignes fédérales. C'était de véritables puits de renseignements, comme le sont d'ailleurs tous les pilotes qui doivent demeurer à attendre sur la piste pendant le déchargement de leur appareil.

Ils ont affirmé, en termes non équivoques, que c'était là la physionomie de la guerre ou l'un des aspects de cette physionomie. Encore une fois, et j'insiste là-dessus, dans l'esprit des Biafrais, pas l'ombre d'un doute, la guerre est d'origine britannique. J'aimerais simplement ajouter ceci: Ojukwu m'a dit que leur plus grande erreur fut d'être assez naïfs pour croire qu'ils pourraient faire comprendre à la Grande-Bretagne le point de vue des Biafrais. Les Biafrais sont complètement convaincus maintenant—et cela n'a eu pour résultat que d'influencer leur façon d'agir, ce qui, je crois, intéresse le Comité—que si la mesure devait servir les intérêts économiques de la Grande-Bretagne, il siérait de morceler le Nigeria en trois États, et que l'enjeu n'est plus l'unification du Nigeria mais l'obtention de certains avantages économiques. Ils murmurent donc que l'Angleterre courbe volontiers l'échine devant la Rhodésie mais souhaite fortement l'asservissement du Biafra. C'est bien là le fond de leurs pensées.

M. Hymmen: Évidemment, l'armée soviétique prête également son concours. Y a-t-il des soldats soviétiques engagés dans la lutte?

M. Stephen Lewis: Pas que l'on sache. L'armée soviétique, semble-t-il, toujours dans l'esprit des Biafrais, s'est bornée à fournir des bombardiers Ilyoushin et des chasseurs Mig. Ils ne passent pas inaperçus, c'est certain; c'est même, dans cette guerre, la grande terreur des civils.

• 1420

M. Hymmen: Merci.

Le vice-président: Monsieur Buchanan a la parole.

M. Buchanan: Monsieur Lewis, tous les préopinants semblent avoir, d'une façon ou d'une autre, insisté sur la détermination, la volonté de résister des Biafrais, mais rares sont ceux qui ont parlé des autres belligérants. Les Nigériens, d'après vous, ne démontrent-ils pas une très grande détermination? Autrement dit, puisque vous avez mentionné les armes, vous me semblez avoir l'impression que si les armes venaient à manquer le moindrement, les Nigériens perdraient courage et se retireraient ni plus ni moins de la lutte. Est-ce juste?

M. Stephen Lewis: A franchement parler, je ne suis pas en mesure de répondre à cela. Je crois savoir, par expérience et par instinct, que les alliances naturelles au Nigeria, si l'on peut parler d'alliances naturelles dans un pays pour ainsi dire artificiel, opposeraient le Nord au Sud, et non le Nord-Ouest à l'Est. Comme les Ibos et les Yoroubas sont liés par une culture et une religion communes et jouissent d'une instruction beaucoup plus poussée que les habitants du Nord—du reste, leurs idéologies politiques ont plusieurs traits communs, ce qui n'est pas le cas dans le Nord—la coalition devrait se faire, en théorie, entre Ibos et Yoroubas; pour les Biafrais, redisons-le, les Yoroubas ne guerroient pas de gaîté de cœur. On chuchote au Biafra—je n'ai pas lu les journaux anglais depuis un certain temps, mais je me souviens y avoir lu certains écrits qui abondaient dans ce sens à un moment donné—que certaines factions du camp yorouba grommelaient contre la guerre et contre le commandement de Gowon. N'empêche qu'au front le combat se déroule avec férocité entre deux ennemis pareillement résolus, du moins chez les Nigériens, si l'on se fie aux apparences.

M. Buchanan: La plupart des commandants nigériens sont-ils yoroubas? Je ne sais de quelle tribu vient Adekunle.

M. Stephen Lewis: Je ne le sais pas non plus. Je ne sais comment les commandants se répartissent. J'ai posé la question à ceux du front Okigwi-Owerri où je me trouvais. Je leur ai demandé qui ils affrontaient; ils m'ont répondu qu'il y avait sur ce front-là des Yoroubas, des Haoussas et des Binis de Bénin en nombres égaux. Il y avait donc là un grand nombre de guerriers qui venaient de très loin. Je comprends facilement qu'ils puissent se sentir quelque peu isolés dans cette guerre.

M. Buchanan: J'imagine que, d'après vous, la solution plausible à longue échéance serait,

en fait, la désintégration du Nigeria actuel en deux ou peut-être trois États distincts, réunis ou non en confédération.

M. Stephen Lewis: Je suis porté à croire que le Biafra a droit à sa souveraineté, ce qui donnerait deux États distincts, mais qu'il s'agit là d'une solution éloignée.

M. Buchanan: Plusieurs ont mentionné la possibilité d'établir un couloir terrestre. Si, de fait, l'on établissait un tel couloir dans la région de Port Harcourt et si les Biafrais se mettaient à montrer une plus grande résistance et plus de détermination au combat, croyez-vous que les Nigériens toléreraient longtemps une telle voie d'accès? Autrement dit, les penchants militaristes des Nigériens supplanteraient bientôt leurs tendances humanitaires si une telle concession relevait, fût-ce de peu, les possibilités militaires du Biafra. Du moins, c'est ce que je crois.

M. Stephen Lewis: A vrai dire, après avoir réfléchi à la question et en avoir discuté à l'heure du dîner, je crois avoir répondu instinctivement ce matin en adoptant l'attitude des Biafrais. Il n'est peut-être pas permis de conclure que, vu les pressions exercées sur eux, ils permettraient l'établissement d'un couloir terrestre s'ils croyaient la défaite imminente ou s'ils sentaient leur pays s'amenuiser. Les uns comme les autres pourraient s'y opposer. Mais j'ai l'impression, après avoir parlé à Ojukwu et aux dirigeants du Biafra, qu'ils en sont à un point où ils accepteraient à peu près n'importe quoi, même s'il ne s'agissait que d'un geste de bonne entente. Quant aux Nigériens, je ne sais ce qu'ils en pensent, mais je ne crois pas qu'ils affectionnent particulièrement la guerre.

M. Buchanan: Un geste de bonne entente des autres nations du globe ou du Nigeria?

M. Stephen Lewis: Par les autres nations du globe. Si une autre nation voulait bien en saisir publiquement les Nations unies, je crois bien que le Biafra se soumettrait volontiers à presque n'importe quelle résolution collective, sauf la reddition.

• 1425

M. Buchanan: Vous avez prévu ma prochaine question. A quelles conditions, croyez-vous, le Biafra acceptera-t-il un cessez-le-feu et éventuellement, c'est à espérer, un règlement issu de négociations.

M. Stephen Lewis: Le Biafra s'attache férocement à sa souveraineté et ne supporterait pas de la voir s'effriter. Je doute fort qu'il consentirait à un rétrécissement des anciennes frontières orientales du Nigeria. Par contre, il peut très bien ne pas tenir à étendre son influence vers l'Ouest central ou vers le Nord, ce qui constituait un sujet de litige avant la guerre. A mon avis, des concessions sont donc possibles. Les Biafrais se sont battus farouchement dans la région de l'Ouest central, lieu géographique qui a fait l'objet de certains démêlés.

M. Buchanan: Tout ce qui doit nous préoccuper vraiment, c'est de savoir quel degré de bonne volonté règne de chaque côté, à quel point les concessions sont possibles, en songeant aux pourparlers d'Addis-Abeba, et ainsi de suite, en retournant en arrière de quelque peu, et si les Biafrais ou les Nigériens pourront démontrer un tant soit peu de flexibilité.

M. Stephen Lewis: Je vais répondre à cela de façon indirecte si vous me le permettez. Je ne sais vraiment pas comment quelqu'un pourrait le dire avant d'en prendre l'initiative. J'ai confiance que le désespoir et le réalisme des Nigériens et des Biafrais ont atteint un tel point que, si le Canada prenait l'initiative de demander le cessez-le-feu par la voix des Nations Unies, et si certains pays membres de l'OUA emboîtaient le pas, ce qui est vraisemblable, il serait bien possible d'obtenir un cessez-le-feu—et personne ne devrait se sentir frustré d'avance. C'est une impression que j'ai vivement ressentie. Ojukwu alla jusqu'à dire: Si l'on décide de mettre un embargo bilatéral sur les armes demain, que nous ne soyons plus ravitaillés par Libreville et que les Nigériens ne reçoivent plus de renfort ni du Royaume-Uni ni de l'Union soviétique, que nous épuisions simplement ce que nous avons en main, ce serait la fin de la guerre et je suis disposé à l'accepter. Les Biafrais ne voient la guerre se perpétuer que si les armes continuent à affluer au Nigeria et si personne ne prend d'initiative sur le plan international.

M. Buchanan: Merci.

M. Cafik: Monsieur Lewis, j'ai quelques questions à poser avant d'entrer dans le feu du sujet. Vous avez dit avoir rencontré M. Ron Collister de Radio-Canada au Biafra. Je me demande si vous savez par quelle voie il s'y est rendu.

M. Stephen Lewis: Je dois avouer que je ne le sais pas.

M. Cafik: Savez-vous si, par exemple, il y est allé à bord d'un avion de la Croix-Rouge?

M. Stephen Lewis: Je ne sais pas.

M. Cafik: Si je demande cela, c'est qu'hier soir, ou peut-être avant-hier, il a dit à la télévision qu'il avait voyagé à bord d'un avion qui transportait de la nourriture mais qui, en fait, était chargé de bombes, qui transportait, en quantités égales, et des aliments et des armes. Je me demande s'il s'agissait d'un avion de la Croix-Rouge ou d'un avion de secours. Mais vous semblez ne pas le savoir.

M. Stephen Lewis: Je ne le sais pas. Il y a des avions, comme vous le savez, qui sont exclusivement des avions biafrais et qui transportent des vivres et des armements, en provenance de Lisbonne; ils font parfois escale à São Tomé pour y recueillir des journalistes. Il est possible qu'il se soit agi de l'un de ces avions.

M. Cafik: Merci. Comme vous nous revenez directement du Biafra, pourriez-vous estimer l'importance de l'armée biafraise? Avez-vous quelque idée du nombre de militaires qui la composent?

M. Stephen Lewis: Franchement, je ne sais pas. Je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'il le savent eux-mêmes.

M. Cafik: L'armée souffre-t-elle de malnutrition comme les habitants, ou est-elle bien nourrie?

M. Stephen Lewis: Non, l'armée ne mange pas à sa faim. D'ailleurs, je ne crois pas que ce soit possible au Biafra. Les soldats, sans être émaciés, n'ont pas l'air suralimentés. La réalité, c'est que villageois et campagnards se privent pour ravitailler l'armée. Nul doute là-dessus; c'est, à peu de choses près, la vérité. Les guerriers se nourrissent sur les lieux mêmes du combat; ce sont les villageois qui trouvent les aliments et les apprêtent. C'est autant de retranché sur les moyens de subsistance des villageois et, simplement à écouter un brin ce qu'on raconte, il n'y en a jamais vraiment assez pour l'armée. Les hommes n'ont certainement pas l'impression de manger trois repas par jour, mais c'est bien la vérité.

• 1430

M. Cafik: Croyez-vous que les villageois accepteraient de laisser leurs propres enfants mourir de faim, par exemple, pour fournir des victuailles à l'armée?

M. Stephen Lewis: J'ai l'impression que les villageois sont si horrifiés à la pensée de ce qui pourrait leur arriver s'ils ne gagnent pas la guerre, si leur pays est envahi par l'ennemi, que l'armée représente pour eux la seule planche de salut et qu'ils sont prêts, pour cela, à consentir aux plus grands sacrifices. C'est incroyable jusqu'à quel point les villageois sont résignés à leur sort.

Vous avez soulevé un très bon point. J'ai visité des villages qui avaient été grandement bombardés et j'ai parlé à des villageois qui demeuraient très près du front où la dévastation a été presque complète. Je leur ai demandé de but en blanc: «Comment pouvez-vous tenir? Ne souhaitez-vous pas d'en finir avec cette guerre? Comment pouvez-vous tenir le coup?» Mais vous vous retrouvez dans une impasse complète. Tous vous répondent, à l'unisson: «Nous devons trimpher, sinon c'est la mise à sac».

M. Cafik: Monsieur Lewis, sauf votre respect, j'aimerais savoir, et je n'ai pas encore abordé ce point, quelle expérience vous rapportez de vos séjours dans ce qui est devenu la zone fédérale du Nigeria?

M. Stephen Lewis: Parlez-vous de ma randonnée des derniers jours?

M. Cafik: Non, d'un voyage antérieur.

M. Stephen Lewis: J'ai simplement parcouru de long en large les régions de l'Ouest et du Nord.

M. Cafik: C'est vrai. Lors de ce voyage-ci en particulier, vous n'êtes pas allé dans le territoire fédéral?

M. Stephen Lewis: J'ai traversé les lignes fédérales. Comme j'en parlais justement au représentant du ministère des Affaires extérieures, on ne peut se fier trop aux cartes géographiques. En fait, si vous me permettez d'aller à la carte pour un instant, dire que c'est là la frontière du Biafra n'est simplement pas exact, mais je dois ajouter, pour rendre justice aux cartographes, qu'il n'est pas possible de tracer une carte fidèle, parce que les frontières ne cessent de se déplacer et de façon très prononcée. Par exemple, la carte n'indique pas Okigwi et Owerri dans cette région-ci, deux villages occupés aujourd'hui en partie par les Biafrais et en partie par les Nigériens. A vrai dire, à l'heure actuelle, à Owerri, le ministère des Travaux publics et la station pétrolière de Shell, dans la partie septentrionale du village, sont entre les mains des Biafrais, tandis que le reste du village est sous contrôle nigérien.

De plus, c'est une guerre motorisée le long des artères principales. Les grandes routes peuvent donc être la scène de corps à corps, tandis que l'arrière-pays abrite des dizaines de milliers de gens que la guerre n'atteint ni ne trouble durant un certain laps de temps. Il est donc possible de s'éloigner des grandes voies de circulation et de s'engager dans le labyrinthe des sentiers discrets et sauvages à

plusieurs milles de là, et de ne jamais rencontrer «l'ennemi» ni d'un côté ni de l'autre. Donc, pour être exact, j'ai bel et bien mis le pied en territoire fédéral. J'ai certainement traversé les lignes à deux ou trois reprises. Mais les lignes sont imaginaires. La conception traditionnelle que les occidentaux se font de la guerre n'a plus de sens là-bas.

M. Cafik: Merci. Croyez-vous que votre témoignage devant le Comité aurait plus de poids si vous étiez allé à Lagos et aviez foulé la région de l'Ouest? Ou croyez-vous que le simple fait d'être allé au Biafra soit suffisant pour vous permettre de juger de la situation.

M. Stephen Lewis: J'ai essayé, je l'espère, de juger uniquement d'après ce que j'ai vu de la position biafraise et d'après ce qu'on m'a déclaré. Je ne prétends pas conna tre la situation du côté fédéral. Par pure curiosité, j'ai téléphoné au haut commissaire du Nigeria deux ou trois semaines avant mon départ et lui ai demandé s'il me serait possible d'aller à Lagos et même jusqu'au front. Il m'a dit qu'il essaierait d'en obtenir l'autorisation de son gouvernement, autorisation qui, à mon départ, ne s'était pas encore présentée. La veille de mon départ, j'ai parlé au haut commissaire suppléant, le haut commissaire étant aux Nations Unies, et il m'a dit que l'autorisation ne lui était pas encore parvenue. Il n'est que juste alors, lui dis-je qu'en tant que politique canadien, je vous informe de mon voyage prochain au Biafra, puisque mon laissez-passer, semble-t-il, pour explorer utilement la partie nigérienne, n'est pas prêt ou n'est pas approuvé.

M. Cafik: Très bien. L'équipe d'observateurs a vu ce qu'était la situation du côté fédéral, mais n'oublions pas qu'ils n'ont visité qu'un territoire limité et nous ne pouvons pas interpréter leur témoignage comme décrivant une région qu'ils n'ont pas vue. Toutefois, compte tenu de l'observation que je viens de faire, trouvez-vous à redire à leur compte rendu ou le jugez-vous inexact?

• 1435

M. Stephen Lewis: Non, je n'ai aucune raison de le dire inexact. Et je déplore aussi l'absence de témoins oculaires sur le front biafrais, puisque c'est là que se trouve le plus fort du combat. Le dernier rapport s'est circonscrit aux provinces de Calabar et de Port Harcourt, autant que je m'en souvienne, et Calabar a succombé il y a des mois. On ne se bat plus, que je sache, dans la province de Calabar. Le contraire signifierait que les Biafrais auraient réussi un exploit militaire que le monde ignore encore. Les abords immédiats de Port Harcourt ont tombé aux mains de l'ennemi il y a au moins deux mois et je ne peux imaginer qui pourrait se battre dans ce coin-là. Je crois que les observateurs auraient avantage à se rendre au Biafra et à voir l'autre côté de la médaille. Je ne conteste pas leur intégrité; je suppose qu'ils ont dit ce qu'ils ont vu.

M. Cafik: Bien. C'est évident qu'ils devraient aller au Biafra et voir les deux côtés de la médaille, mais votre réponse me satisfait. Ne trouvez-vous pas plutôt étrange que les récents témoignages aient attaché tant d'importance à la détermination des Biafrais à poursuivre la guerre et à ne pas lâcher prise, et, s'ils sont envahis puis subjugués, à la possibilité d'une guérilla? Ne vous semble-t-il pas étrange qu'il n'y ait aucun signe de guérilla dans le territoire qu'ils ont déjà dû céder à l'ennemi? Ne serait-il pas raisonnable de croire que, si leur survie était vraiment en jeu, des tactiques de guérilla derrière les lignes ennemies seraient d'une stratégie terriblement efficace et qu'ils y auraient recours?

M. Stephen Lewis: J'ai deux remarques à faire à ce sujet. A trois reprises, j'ai vu des unités de commandos, et je dois dire que les unités de commandos constituent le secteur le plus impressionnant de l'armée biafraise. Je les ai rencontrés près de l'aéroport d'Uli à la Maison d'État le soir de mon arrivée, et deux autres fois quand j'étais avec la quatorzième division, il y a une semaine. Ces commandos étaient armés jusqu'aux dents; tous portaient la mitraillette et huit d'entre eux constituaient l'équipage d'une camionnette tout-terrain soigneusement camouflée; tous avaient revêtu l'uniforme caméléon; ils étaient prêts à se lancer à l'action sur les arrières ennemis. C'est un fait connu de presque tous. C'est vraiment l'un des aspects de la guerre qui semble inquiéter le plus le Nigeria, et je puis le comprendre. Les troupes biafraises de guérilla avancent derrière les lignes nigériennes interceptant ainsi des voies de ravitaillement très vulnérables, ne seraient-elles vulnérables que parce qu'elles sont très longues puisqu'elles relient Lagos à la lointaine région de l'Est. C'est devenu monnaie courante dans cette guerre. Mais je doute que cette manœuvre s'étende quand Umuahia va succomber, que le décor conventionnel de la guerre va disparaître et que les Biafrais, refoulés vers le maquis, en seront réduits à une guérilla pure et simple.

M. Cafik: Aucun autre témoin, après avoir passé un certain temps au Nigeria, n'a indiqué avoir relevé le moindre indice de guérilla. Je sais que ceux qui ont visité le Biafra l'ont laissé entendre, mais je ne me souviens pas qu'aucun des témoins ait, jusqu'à présent, affirmé qu'elle existât réellement.

M. Stephen Lewis: Je regrette de ne pouvoir vous mettre les journaux sous les yeux, mais je suis sûr d'avoir lu un certain nombre d'articles qui parlent d'attaques des lignes d'approvisionnement nigériennes par les Biafrais. Je suis sûr de l'avoir lu souvent dans les journaux d'Angleterre aussi bien que dans le *Daily News* de Chicago. Je ne sais s'il faut appeler cela une guerre de commando ou de guérilla; chose certaine, c'est ainsi que la nomment les Biafrais. A leurs yeux, cela fait partie de la stratégie militaire. Permettez-moi de vous dire ceci. J'ai causé avec le colonel Kalu, chef de la quatorzième division, la division-clé, celle qui protège la route Owerri-Umuahia, qui est le point extrême, et nous avons étudié la carte ensemble et il a affirmé catégoriquement que partie de sa stratégie consistait à se servir de ses unités de commando contre les lignes d'approvisionnement. A mon avis, c'est la logique même.

M. Cafik: Bien. Je voudrais parler d'autre chose. Hier soir, vous avez, vous et le témoin, offert des témoignages qui se ressemblaient énormément du point de vue de la description générale et des recommandations proposées. Il y avait de légères différences. Tous deux vous êtes revenus de fraîche date du Biafra et un argument qui, à mon avis, possède beaucoup de poids du point de vue des témoignages, c'est de connaître les intérêts des gens qui vous fournissent les renseignements. J'estime qu'il faut en tenir compte. Les témoignages entendus semblent se résumer à ceci, et je ne crois pas être injuste. En premier lieu, que la famine sévit sur une grande échelle au Biafra. Personne, y compris moi-même, ne semble mettre ceci en doute; il faut donc y apporter remède. En second lieu, qu'il y existe une crainte très forte de la part des Ibos de perdre la vie ou leurs propriétés au cas où ils seraient vaincus, ce que certains appellent un génocide. Ceci semble maintenant être devenu vieux jeu et personne ne semble croire réellement qu'il y ait génocide au sens technique du mot. En tout cas, la crainte est là, justifiée au dire de certains, injustifiée selon d'autres. En troisième lieu, qu'ils sont bien déterminés à ne se rendre sous aucune condition. Que leur volonté de devenir indépendants prime toute autre considération et qu'ils ne rendront les armes pour aucune raison. En quatrième lieu, que s'ils sont vaincus, ils auront recours à la guerre de guérilla qui durera des années. En dernier lieu, et vous et le monsieur qui a témoigné l'avez mentionné hier soir, qu'il n'y a pas d'autre vraie solution que d'accorder l'indépendance au Biafra. Ceci semble résumer le message que vous nous apportiez, vous et M. Taylor. Je ne le discute pas et ne prétends pas qu'il est bon ou mauvais, mais j'estime qu'il est bon de s'y arrêter un instant. Vous revenez du Biafra, vous vous êtes entretenu évidemment avec les autorités militaires du Biafra, avec les gens du peuple biafrais et, j'oserais dire, avec des missionnaires non biafrais, et tous vous laissent l'impression que c'est un fait.

• 1440

J'aimerais faire remarquer, sans vouloir mettre en doute ou confirmer l'exactitude de ce qui a été dit, que même si c'était controuvé, les autorités biafraises ont intérêt à créer l'impression ou à faire croire que c'est vrai. Il va de soi que si vous revenez convaincu qu'il en est ainsi, votre plaidoyer tendra à nous convaincre que c'est vrai et que nous devrions nous adresser aux Nations Unies, que le Biafra devrait recevoir son indépendance et, en somme, qu'il nous appartient de porter leur ballon ou leur étendard pour eux. Est-ce que je fais erreur?

M. Stephen Lewis: Je vais chercher à répondre aux deux arguments que vous avez soulevés. Faites abstraction de Stephen Lewis pour l'instant, puisque j'y suis allé et j'admets volontiers devant ce Comité (il ne me viendrait pas à l'idée de le nier) que j'y suis allé préjugé en faveur du Biafra; c'est là que j'avais passé mon temps. J'ose croire que ce séjour n'a pas obscurci mon jugement, mais je ne nie pas avoir un faible pour ce pays. D'un autre côté, M. Charles Taylor, ici il convient de reconnaître que dans le monde anglophone il passe pour un observateur étranger de réputation internationale et qu'il est hautement considéré pour ses écrits en provenance de divers continents, M. Charles Taylor donc arriva au Biafra plutôt largement disposé à appuyer la thèse fédérale. On me dit qu'il entretint le Comité de ce qu'il avait écrit il y a quelque temps alors qu'il s'attendait à voir la résistance biafraise s'effrondrer sous les coups de la guerre éclair.

Mais il y a plus. M. Charles Taylor avait assisté aux pourparlers de paix de Kampala et avait écouté le plaidoyer de M. Tony Enahoro, le représentant fédéral, contre celui de sir Louis Mbanefo, le représentant biafrais, et à la suite de beaucoup d'autres, il était venu à la conclusion que la cause du Fédéral l'emportait. Et il n'est que juste d'ajouter que lorsque (car j'ai rencontré Charles à mi-chemin) il vint au Biafra, il était fortement convaincu de la valeur de l'autre cause. Les témoignages empiriques qu'il fut en mesure de recueillir, lui le journaliste indépendant, ingénieux et homme d'honneur, le menèrent à la conclusion que la situation biafraise était exacte.

Qu'il me soit maintenant permis d'ajouter ceci: que jamais on ne nous imposa de restrictions ni à lui ni à moi. Au fait, dans la

plupart des cas, les dispositions étaient ad hoc. Vous pouviez vous compter chanceux de trouver une voiture n'importe où. Vous cherchez à trouver un chauffeur n'importe où, puis vous passez six ou huit heures à vous procurer de l'essence, et vous parcourez le pays sans restriction aucune. Aucune personne ne vous accompagne à titre officiel. Vous vous débrouillez pour surmonter les obstacles et barrages de la route.

A mon avis, c'est ce qu'a fait M. Charles Taylor avant de tirer ses conclusions. Je l'ai fait moi-même, mais avec un avantage, si je puis attirer votre attention là-dessus, monsieur Cafik. Je l'ai fait avec l'avantage de m'adresser à des gens que j'avais déjà connus, en particulier aux étudiants à qui j'avais déjà enseigné et qui, à mon avis, ne chercheraient pas à m'en faire accroire. J'ai voyagé de 70 à 80 milles en dehors de Umuahia jusqu'à Okija et Ihiala et Nnewi, et je me suis entretenu avec plusieurs étudiants, dont quatre ou cinq à qui j'avais enseigné en 1960-1961, et la profondeur de leurs convictions à l'égard de la guerre, la sincérité avec laquelle ils les exprimèrent, et leurs sentiments relativement à diverses autres questions me convainquirent qu'il ne s'agissait pas d'un simple exercice de dialectique; je me trouvais en face d'un phénomène réel commun à toutes ces gens, un sentiment bien ancré au plus profond d'eux-mêmes.

• 1445

M. Cafik: Très bien; je n'en doute aucunement. Je ne mets pas en doute la sincérité de vos observations pas plus que je ne mets en doute d'aucune façon que ces gens sont convaincus que tout cela est vrai. La chose est évidente si l'on s'en rapporte aux témoignages entendus. Mais il n'est pas prouvé que ces gens ont raison, que leurs craintes sont vraiment justifiées. Toutefois, je ne pousserai pas ceci plus loin.

J'aimerais aborder un autre aspect de la question, monsieur le président, si vous voulez bien me le permettre. Lorsque le général Wrinch, de la Croix-Rouge, témoigna devant ce Comité (si je ne m'abuse il fut notre premier témoin), il souligna que la Croix-Rouge cherchait à observer une stricte neutralité, au point de vue politique, à l'égard du territoire fédéral du Nigeria et de celui du Biafra, afin de pouvoir poursuivre plus efficacement ses objectifs humanitaires et obtenir un maximum de coopération, si minime fût-elle, des deux côtés. Cette attitude lui semblait être justifiable du point de vue de la Croix-Rouge. J'estime qu'elle n'est pas dépourvue de mérite, même du point de vue du Canada.

Je ne prétends pas que nous devions nous borner à cela, mais il me semble qu'il ne serait pas sage à nous de retirer nos bons offices aux deux factions en ce moment (et il me semble que nous commandons le respect des deux factions en ce moment) pour nous accrocher à une proposition qui, de toute manière, ne peut pas porter beaucoup de fruit. Il ne semble pas qu'un recours aux Nations Unies puisse porter fruit. Il me paraît peu sage d'adopter cette ligne de conduite alors que nous pouvons faire mieux en améliorant nos moyens diplomatiques auprès de ces deux factions.

M. Stephen Lewis: Eh bien, je ne partage pas votre pessimisme au sujet du recours aux Nations Unies parce qu'à mon avis on ne peut pas savoir avant d'avoir essayé. Il se peut que la Croix-Rouge ait raison. Ce type d'agence internationale se doit peut-être de suivre la ligne de conduite qu'elle a adoptée, et je partage votre opinion quant à l'attitude du Canada vis-à-vis des deux opposants.

Le colonel Ojukwu me dit: «Les visiteurs canadiens sont les bienvenus, car vous êtes neutres». Vous me pardonnerez, mais je le regardai un peu drôlement et lui demandai: «Qu'entendez-vous par neutres?» Et il me répondit: «Eh bien, à comparer à tous les autres, de façon certaine au Royaume-Uni, vous observez une stricte neutralité et nous accepterions les bons offices du Canada à n'importe quel temps, car il est évident qu'en ce qui concerne la question Nigeria-Biafra, vous avez tenu une attitude impartiale.» Il s'ensuit donc, à mon avis, que vous avez parfaitement raison à ce sujet.

Je ne crois pas que l'on puisse, dans un cas comme celui du Biafra (notre tendance naturelle à nous laisser guider par le protocole est peut-être valable), nous réclamer du protocole pour empêcher l'envoi de nourriture à ce pays. J'estime donc qu'il existe de bonnes raisons de recourir aux services du Conseil mondial des Églises et de Caritas. Je ne pense pas que le Nigeria prenne ombrage de ce genre d'organisation internationale à caractère religieux.

M. Cafik: Bien. Vous croyez donc qu'un recours aux Nations Unies ne nous causerait aucun tort. C'est ce que vous avez dit, n'est-ce pas?

M. Stephen Lewis: Je le crois, en effet, monsieur.

M. Cafik: Je ne crois certainement pas ou n'admets pas que le protocole et des considérations d'ordre technique barrent la route à qui que ce soit soucieux d'aider quelqu'un d'autre dans le besoin le plus extrême, et à mon avis, plus vite on se débarrassera des chinoiseries administratives qui freinent cette aide, le mieux ce sera. Mais il arrive parfois que les détails techniques aident à accomplir certaines choses tout autant qu'elles peuvent en entraver l'exécution. J'estime qu'il n'est pas juste de donner à croire que les démar-

ches diplomatiques risquent de faire échouer nos bonnes intentions. Il se peut fort bien que nous y trouvions l'occasion de faire plus de bien que nous n'aurions pu accomplir autrement.

J'aimerais connaître votre opinion. J'ai dit que le Canada, en raison de ses bons offices, pourrait peut-être agir directement, de sa propre initiative, en vue, par exemple, de négocier un cessez-le-feu ou au moins de faire des propositions à cet effet, en nouant des pourparlers avec les autorités du Biafra, avec celles de Lagos, s'offrant comme tiers totalement dénué d'intérêt personnel, tiers poussé vers les deux factions par des considérations humanitaires, et je crois que nous avons de bonnes chances de notre côté. Je crois sincèrement que notre premier pas serait de chercher à profiter de cet avantage naturel que nous possédons de crainte que nous gâchions tout, pour ainsi dire, en aliénant une faction ou l'autre. N'est-ce pas une façon sensée d'aborder le problème?

M. Stephen Lewis: A mon avis, c'est, j'en conviens, une admirable façon. A sa manière, c'est une rupture significative avec l'orientation adoptée par le Canada jusqu'à ce jour. Le Royaume-Uni toutefois ne bondira pas de joie à cette idée.

M. Cafik: Ça nous est bien égal, n'est-ce pas? Moi, du moins, ça m'est bien égal.

M. Stephen Lewis: Bon ça va! Je dis donc que si on optait pour cette nouvelle orientation, le Canada pourrait offrir ses services à titre de pacificateur entre le Nigeria et le Biafra, au niveau le plus élevé, les négociations étant peut-être conduites par le ministre des Affaires extérieures en personne, comme une question de Biafra-Nigeria et non comme une affaire de rébellion au Nigeria, je crois que nous aurions bien amorcé l'entreprise et rempli un rôle très utile. En cas d'échec, nous pourrions prier les Nations Unies de prendre la relève. A titre personnel et à titre de citoyen ordinaire, je serais ravi d'entendre proposer que le Canada se constitue un intermédiaire de ce genre à l'échelon le plus élevé. Malheureusement, je ne l'ai pas encore entendu.

• 1450

M. Cafik: J'hésite toujours à brûler les ponts derrière moi et je crois que la plupart des humains partagent mon sentiment. Je n'aime pas jeter par-dessus bord toutes mes options avant d'avoir décidé ce que l'on peut faire et calculé les chances de succès. Nous avons entendu un tas de choses sur les comités d'étude sur le logement et le reste, ici même au pays, et je crois qu'ils sont tous utiles; mais il y aurait peut-être lieu de songer à former un comité d'étude sur la paix en ce domaine et de recourir à des actes dans le sens que j'ai indiqué plus tôt. Je vous remercie, monsieur le président.

M. Gibson: Monsieur Lewis, pouvez-vous apprendre à ce Comité le nombre de tribus qui existent sur le territoire généralement connu sous le nom de Biafra?

M. Stephen Lewis: La tribu la plus nombreuse est naturellement celle des Ibos. Il y a une tribu minoritaire assez importante connue sous le vocable de Ibibios, et puis il y a les Efiks, les Annangs, les Ogojas et les Calabars, ce qui ferait cinq ou six tribus dont cinq d'entre elles, tout en étant minoritaires, sont assez importantes.

M. Gibson: Avez-vous abordé ces questions avec les membres des quatres autres tribus durant votre visite au Biafra?

M. Stephen Lewis: Sûrement. Les membres de tribus minoritaires sont très mêlés dans beaucoup des endroits où se trouvent les camps de réfugiés; ceci vraiment vaut la peine d'être mis en lumière.

M. Gibson: On m'a dit que beaucoup de tribus minoritaires préféreraient rester au Nigeria, faire partie du Nigeria.

M. Stephen Lewis: C'est peut-être vrai. Je dis qu'en nombre de tribus minoritaires se trouvent encore dans ce qui est maintenant le Biafra. Effectivement, quelques-uns des territoires calabars, abas et ogojans qui ont été dénudés appartiennent presque exclusivement aux tribus minoritaires.

M. Gibson: Je vois.

M. Stephen Lewis: Le massacre d'Uruainyang s'est révélé une triste expérience pour les tribus minoritaires parce qu'il s'agissait d'Efiks, si j'ai bonne mémoire, et non d'Ibos. Il est également bon de souligner, et c'est d'un certain intérêt au sujet du Nigeria oriental, que l'homme numéro deux du pays n'est pas un Ibo, même dans l'état actuel de guerre civile, et l'affreux...

M. Gibson: Cette remarque est d'un grand intérêt, monsieur, mais j'aimerais poser une autre question dans cet ordre d'idée.

M. Stephen Lewis: Soit.

M. Gibson: Êtes-vous au courant du pourcentage de Biafrais habitant le Biafra qui sont Ibos?

M. Stephen Lewis: Non, monsieur.

M. Gibson: Ne croyez-vous pas que vous seriez en meilleure position d'exprimer une opinion quant aux sentiments des gens de ce pays si vous le saviez? Je ne cherche pas à critiquer votre manque de connaissances, mais ne croyez-vous pas que vous seriez mieux placé pour le savoir si vous connaissiez le pourcentage des Ibos?

M. Stephen Lewis: Voici ma réponse. En principe, bien des choses sont plus souhaitables, mais en pratique, dans le contexte d'une guerre civile, on cherche à apprendre ce que l'on peut dans les conditions données. Tout ce que je tiens à vous dire est que je me suis entretenu avec un grand nombre de gens appartenant aux tribus minoritaires (on ne peut faire autrement) et tous m'ont donné les mêmes renseignements. Je ne prétends pas que cela signifie qu'il n'existe pas de membres de ces tribus qui préféreraient se trouver dans le territoire fédéral, il y en a peut-être, mais il va de soi que ceux qui se sont enfuis vers le Biafra partagent beaucoup plus le sentiment commun.

M. Gibson: Antérieurement à l'intensification de la guerre, diriez-vous que le pourcentage d'Ibos était moindre ou supérieur à son chiffre actuel?

M. Stephen Lewis: Je ne saisis pas très bien votre question.

M. Gibson: Depuis que la guerre s'est vraiment envenimée, n'est-il pas vrai qu'il y a eu plus de non-Ibos que d'Ibos au Biafra?

M. Stephen Lewis: Il n'y a jamais eu plus de non-Ibos que d'Ibos au Nigeria oriental.

• 1455

M. Gibson: Mais le pourcentage n'a-t-il pas augmenté grandement?

M. Stephen Lewis: D'Ibos demeurant encore dans ce qui reste du Biafra?

M. Gibson: Oui, monsieur. A cause des vicissitudes de la guerre, ne se sont-ils pas entassés dans ce territoire?

M. Stephen Lewis: Voyez-vous, il faut d'abord s'entendre sur ce que l'on considère comme le Biafra; c'est là le problème. Si l'on appelle Biafra ce que montre la carte, alors pourrait-on prétendre que c'est vrai, parce que c'est le pays des Ibos; mais par contre, si l'on compte que la chute de la capitale laisse la province en grande partie loyale au Biafra, alors on peut se demander si les pourcentages ont changé tellement. Votre supposition est certainement juste. Ils ont été modifiés en faveur des Ibos; jusqu'à quel point, je l'ignore. C'est également un accident de l'histoire que les extrémités du Nigeria oriental soient habitées par des tribus minoritaires, telles que les territoires des Ogojas et des Calabars. Ces territoires constituaient les voies d'accès les plus faciles pour les troupes fédérales, ils étaient plus que d'autres susceptibles d'être incorporés au territoire fédéral dès le début. Cela aussi tend à diminuer le pourcentage.

M. Gibson: On peut donc dire qu'en aucun sens il n'y eut de pays ibos historique comme tel au Nigeria?

M. Stephen Lewis: Dans le même sens qu'il y avait un Yorubaland ou un Haoussaland historiques, oui; il y avait une tribu majoritaire dominante. En ce sens, monsieur, que ce n'était pas une justification suffisante pour imposer l'État fédéral du Nigeria à ces peuples, ça peut être vrai.

M. Gibson: Oui.

M. Stephen Lewis: Mais au point de vue d'un statut de tribu majoritaire, je pense qu'on pourrait dire, grosso modo, Iboland, si!

M. Gibson: Quelle superficie cela comprendrait-il?

M. Stephen Lewis: Ça comprendrait la plus grande partie de ce qui était le Nigeria oriental.

M. Gibson: Bien, je vous remercie.

M. MacLean: Je me désiste, monsieur le président.

Le vice-président: M. Fairweather sera donc notre dernier témoin.

M. Fairweather: Au cours des derniers jours les témoins ont beaucoup parlé de protocoles et les questions que j'ai posées à divers moments doivent donner à croire que je suis un innocent perdu dans la foule. Mais quels sont ces protocoles qui empêchent le Canada de prendre ses propres initiatives?

M. Stephen Lewis: Je suppose, comme naïf égaré, que les protocoles sont d'abord la prétention de U Thant à l'effet que cette initiative engendrerait la division et, en second lieu, le désir de ne pas offenser l'Organisation pour l'unité africaine. Je suppose que ce sont les deux protocoles qui retiennent l'aide canadienne. J'ai idée toutefois qu'ils ne constituent qu'une minime partie d'un raisonnement général.

M. Fairweather: J'avais l'impression qu'un protocole consistait en quelque chose de plus tangible, telle une convention.

M. Stephen Lewis: Je ne sache pas qu'il y ait aucune convention, à moins que ce ne soit un accord secret entre le Royaume-Uni et le Canada sur le Biafra, ce dont je doute.

M. Fairweather: Mais alors, les protocoles sont des échanges ordinaires de correspondance et autres moyens entre les chefs d'État ou avec un organisme reconnu comme les Nations Unies.

M. Stephen Lewis: En effet, je serais porté à croire que les protocoles consistent en des pressions prévisibles, touchant la politique étrangère, provenant de tous les côtés.

M. Fairweather: Ils ne sont pas immuables?

M. Stephen Lewis: Je dirais que les dictées du protocole ne sont même pas transitoires; elles sont tout à fait éphémères.

M. Fairweather: Pourquoi voudriez-vous que le Royaume-Uni (dont la politique extrêmement réaliste est bien connue) se mette en frais de défendre un État que nous avons appris à considérer comme viable seulement sur papier?

M. Stephen Lewis: Je croirais qu'il s'agit pour le Royaume-Uni de maintenir l'économie nigérienne en tant que marché d'exportation, et, ce qui est plus important encore, de protéger les intérêts de la BP dans les gisements pétrolifères du sud-est du Biafra. J'ai, personnellement, la quasi-certitude que tout est là.

M. Fairweather: Si je comprends bien, il y a à peu près autant de pétrole au Biafra qu'au Nigeria. Quand je dis «autant», je veux dire, en gros, naturellement.

• 1500

M. Stephen Lewis: Je pense que les ressources pétrolières du Biafra sont considérées depuis peu comme virtuellement incalculables. Ses réserves seraient fantastiques, nous dit-on depuis un an. Lorsque je suis passé au Biafra, il y a une dizaine d'années, j'ai parlé à des techniciens hollandais de la Shell et à des techniciens britanniques de la BP qui étaient confiants de voir les gisements pétrolifères du Biafra égaler un jour ceux du Moyen-Orient. Le pétrole du Biafra ne peut donc pas ne pas avoir son importance dans le conflit actuel.

M. Fairweather: Mais, comme pour tant d'autres contradictions de cette guerre, n'est-il pas paradoxal que la Grande-Bretagne, si elle cherche un approvisionnement stable de pétrole, s'aligne comme elle le fait?

M. Stephen Lewis: Sauf qu'après être devenu indépendant—(et ici je parle de mémoire, et ma mémoire me joue parfois des tours; j'aurais dû apporter les documents, mais de toute façon ils sont publics)—le Biafra à formulé certaines requêtes au sujet du pétrole. Il a demandé qu'une part passablement plus grande qu'auparavant des profits de l'industrie pétrolière reste au Biafra; les compagnies, on s'en souvient, se sont montrées offusquées; la compagnie BP, qui est essentiellement une compagnie britannique, était elle aussi offusquée. Il y avait donc une différence à ce moment-là. Le Biafra demandait une part plus large des recettes; plus large en tout cas que le Nigeria n'avait cru bon de la demander.

M. Fairweather: Il est triste de terminer sur une note aussi amère, mais je n'ai pas d'autre question à formuler.

Le vice-président: A votre tour, monsieur MacLean.

M. MacLean: Ne tient-il pas de l'ironie du sort, monsieur Lewis, qu'à une certaine époque les Biafrais, les Ibos si vous voulez, tenaient à l'unité fédérale. A ce moment, ils auraient pu obtenir l'indépendance plus facilement qu'à présent, et l'eussent-ils obtenue alors, que leur État indépendant jouirait aujourd'hui d'une foule de droits qui lui sont refusés parce qu'aux yeux du protocole international les Biafrais sont des rebelles.

Si le Biafra était indépendant et qu'il s'agissait entre le Nigeria et lui d'une guerre internationale, bien des pays jugeraient inadmissible d'y envoyer des armes qui le font aujourd'hui sous prétexte de chercher à maintenir l'ordre et la paix. De plus, les efforts humanitaires des pays étrangers se trouvent fortement entravés par le fait qu'il s'agit d'une révolte, ou d'une guerre civile si vous voulez.

Si le Biafra était un État reconnu, en guerre contre un autre État, les moyens dont disposeraient la Croix-Rouge internationale et les services d'aide des différents pays seraient beaucoup moins limités; les souffrances humaines en seraient mieux et plus vite soulagées. Mon hypothèse est-elle valable?

M. Stephen Lewis: Oui certes. Dans un certain sens, c'est une ultime ironie. C'est un de ces faits dont l'histoire ne cesse de s'étonner. Vous vous souvenez peut-être qu'au moment où le Nigeria est devenu indépendant, le Ghana avait déjà acquis sa souveraineté, que la France avait accordé l'indépendance à un bon nombre des États ouest-africains environnants, tels le Mali, la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, et que tous ces États formaient de tout petits pays, assez fragmentés en apparence, et assez peu viables des points de vue économique et politique.

• 1505

Au moment de l'indépendance du Nigeria, en 1960, une joie immense s'était emparée de tous les citoyens, y compris les Ibos, à la pensée qu'à eux tous ils formeraient l'État le plus populeux, le plus productif, économiquement, du continent africain, qu'il engloberait trois régions formant au total une population de quarante à cinquante millions d'habitants; de plus, une certaine philosophie sociale créait elle aussi, en 1960, un climat propice à l'unification du pays. Grâce à ce climat, toutes

les oppositions se sont alors résorbées. Ceux qui s'opposaient pour s'opposer, ceux qui trouvaient l'entente artificielle ou par trop tribale, tous répondirent à l'appel d'unification du Nigeria; puis, petit à petit, la terrible réalité s'est fait jour, et six années de chaos intérieur ont suivi. Le Biafra en est venu à la conclusion qu'il lui fallait se séparer (et je crois la solution valable; d'autres le croient aussi), non pas tant parce qu'il le voulait, mais bien parce qu'il ne voyait pas d'autre solution.

Puis les événements dont on nous a entretenus aujourd'hui se sont déroulés, et il est toujours possible que la scission ne soit jamais officiellement consommée, bien qu'Ojukwu déclare avec passion que même s'il faut y mettre dix ans, le Biafra existera; et après avoir visité le pays, on est porté à le croire même si l'on frissonne à la pensée du prix qu'il faudra payer.

Le vice-président: M. Legault voulait poser une question.

M. Legault: Je voulais seulement vous rappeler que nous nous étions proposé de ne pas dépasser les 3 heures de l'après-midi dans nos délibérations.

Le vice-président: Nous aurons bientôt terminé. M. Cafik désire poser une question.

M. Cafik: Oui, une question très brève. Je voulais parler plus tôt de cette suggestion. On a proposé à notre Comité de former une équipe de parlementaires qui se rendraient au Biafra et au Nigeria en mission d'observation. Croyez-vous que l'idée en vaille la peine?

M. Stephen Lewis: Ce que j'en pense personnellement? Je suis tout à fait d'accord. Je ne vois aucune raison au monde pour laquelle la chose ne devrait pas se faire.

M. Cafik: Très bien, j'aurais encore une question à poser.

M. Stephen Lewis: Je dirais même davantage. Je n'entends pas faire ici une observation d'ordre politique, mais je verrais un avantage réel à ce que quelques représentants du gouvernement aillent visiter le Biafra, et peut-être même le Nigeria aussi, car je suis convaincu que les Biafrais ne seraient nullement effrayés par une telle initiative. Je pense même qu'ils en seraient très heureux.

M. Cafik: Très bien; une question de plus. Il s'agit du problème assez compliqué de la durée du séjour de nos parlementaires. J'ai l'impression que trois semaines suffiraient, disons deux semaines au Nigeria, où le territoire est plus vate, et une semaine au Biafra où, semble-t-il, les faits sont plus faciles à constater. Bien des personnes vont au Biafra pour des séjours très courts et y apprennent quand même beaucoup de choses. Ce laps de temps vous paraît-il raisonnable, ou bien est-il trop court, ou trop long?

M. Stephen Lewis: Je ne crois pas ce doive être plus long. Je pense qu'en l'espace d'une quinzaine de jours ou un peu plus, ou même de dix jours, si le travail se poursuit de façon méthodique, il y a moyen de rapporter beaucoup de renseignements. Il n'est pas question de juger de tout avec une hâte excessive non plus, mais simplement de faire une étude sérieuse.

M. Cafik: Merci beaucoup. Je suis heureux de constater la parfaite entente qui règne entre père et fils à ce propos...

M. Stephen Lewis: Nous nous contredisons parfois.

Le vice-président: Monsieur Guay?

M. Guay (St-Boniface): J'ai entendu les communications du témoin; je les ai trouvées très intéressantes, mais j'aimerais lui demander s'il a l'impression que les Ibos cherchaient vraiment à tout contrôler?

Le vice-président: Vous approcheriez-vous du micro, s'il vous plaît.

M. Guay (St-Boniface): Je voudrais savoir si les Biafrais cherchaient à occuper tout le territoire, puis en deuxième lieu, si, étant opposés à toute concession, ils n'avaient pas trouvé plus raisonnable, ou de meilleure stratégie, de se replier sur leur territoire pour en reprendre l'entier contrôle. Diriez-vous que c'était là leur façon de voir?

M. Stephen Lewis: Voulez-vous dire que les Biafrais auraient souhaité s'emparer du Nigeria tout entier?

M. Guay (St-Boniface): C'est bien cela.

M. Stephen Lewis: Eh bien...

M. Guay (St-Boniface): Puisqu'ils ne semblaient vouloir faire aucune concession.

M. Stephen Lewis: C'est vrai.

M. Guay (St-Boniface): Ils sont retournés chez eux en se disant qu'il valait mieux tout contrôler là-bas. Ce qui m'amène à ma deuxième question. Est-ce que la découverte de l'immense richesse pétrolière du Biafra, dont certainement il vaut la peine que nous parlions quelques instants, a une signification quelconque dans le conflit actuel?

• 1510

M. Stephen Lewis: Je vous répondrais comme ceci; du point de vue historique, il n'existe aucune preuve d'intentions conquérantes de la part des Ibos. D'après les données de l'histoire, entre 1960 et 1966 les Ibos de l'Est du Nigeria étaient prêts à endurer toutes sortes d'inconvénients d'ordre politique pour que le Nigeria reste uni. Ils étaient prêts à bien des compromis, et je crois même que les historiens nigériens en conviendraient eux aussi. Au fait, un historien nigérien a écrit un livre, sur la période d'après l'indépendance, qui confirme précisément cette opinion.

M. Guay (Saint-Boniface): Si tel est le cas, pourquoi ont-ils assassiné le premier ministre?

M. Stephen Lewis: Un autre des aspects ironiques de la situation, si nous voulons parler en termes d'ironie de l'histoire, c'est que la manière la plus rapide de réaliser l'unification du Nigeria pourrait bien être de donner l'indépendance au Biafra, car d'instinct les Biafrais sont favorables à l'idée d'un État fédéral. Si cette terrible guerre civile peut finir un jour, toutes les conditions du rapprochement se trouveront réunis. Il n'existe pas, chez les Biafrais, la rancune et le désir de vengeance que pareille guerre civile devrait normalement engendrer. Les Biafrais désirent la paix avec ardeur. Ils s'attendent à conclure des ententes d'ordre économique et politique aussitôt les hostilités terminées. C'est là l'autre paradoxe. Advenant un cessez-le-feu et un retour à des frontières normales dans une atmosphère de détente, je ne serais pas étonné du tout que, dans deux ou trois ans, on ne parle plus que d'un Nigeria uni dans un État fédéral où régneraient des relations plus amicales nées justement des décombres de la terrible expérience d'aujourd'hui. Je n'en serais vraiment pas étonné.

Le vice-président: Monsieur Lewis, pourriez-vous nous dire où se trouvent les gisements de pétrole? Avez-vous une autre question à poser, monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Non. J'ai posé une deuxième question au sujet des découvertes de pétrole, à savoir si ces découvertes pouvaient avoir joué un certain rôle dans l'histoire de la guerre.

M. Stephen Lewis: Excusez-moi; j'ai parlé de la portée économique de la guerre.Vouliez-vous parler d'un aspect autre que celui-là?

M. Guay (Saint-Boniface): Mon autre question était un peu différente. Étant donné la découverte des gisements de pétrole, avez-vous l'impression que ces découvertes pouvaient avoir influencé...

M. Stephen Lewis: Je comprends. La volonté d'indépendance du peuple biafrais est-elle liée aux découvertes de pétrole qu'il a faites sur son territoire? Encore là, à cause de l'histoire du pays, je suis dans l'incertitude. Le Biafra a accès à la mer à Calabar et à Port Harcourt. Son économie est en meilleure posture que celle des deux autres parties du pays. Au moment de l'indépendance, il comptait plus de médecins, d'avocats et d'ingénieurs que le Nigeria tout entier; son système d'éducation était très avancé, et l'on entrevoyait même la création de deux universités. De plus, les découvertes de pétrole avaient déjà été faites au moment de l'indépendance.

Si le Biafra tenait tant à son indépendance, c'est en 1960 ou en 1961 qu'il lui aurait fallu la réaliser, à un moment où la bataille eut été moins âpre et où, par ailleurs, le pays semblait posséder suffisamment de ce qu'il faut pour accéder au rang d'État souverain autonome. Le Biafra en a décidé autrement. Il a choisi de se rallier à un État fédéral nigérien intégré, et je ne puis m'empêcher de penser que la déclaration d'indépendance de 1966 reste celle, de toute l'Afrique, qui s'est faite avec le moins d'enthousiasme. C'est mon impression.

Le vice-président: Pourriez-vous nous indiquer sur les cartes l'endroit où se trouvent les réserves de pétrole, et nous décrire ces régions, pour nos dossiers?

M. Stephen Lewis: Voyons si je puis trouver Ogoja. De toute façon, voici Port Harcourt, qui est doté, comme vous le savez, d'un bon aéroport. Voici tout autour cette région qui monte vers le Nord, et qui est bien pourvue en puits de pétrole. Je me souviens d'avoir visité ces installations pétrolières en 1960. Elles constituent la plus forte concentration de pétrole du pays, si je comprends bien.

• 1515

M. David Lewis: Où est la région appelée Rivers Area?

M. Stephen Lewis: La région du delta comprend tout le secteur Sud, autour de Calabar et de Port-Harcourt.

Le vice-président: Vous nous parlez de la région au nord du delta et de la partie sud de l'Ouest central?

M. Stephen Lewis: Oui, je cherche une petite localité; le nom ne paraît pas sur la carte, mais il s'agit d'un endroit qui s'appelle Ogoja, situé assez loin au nord, qui a été repris par les troupes biafraises il y a une dizaine de jours, et où se trouve un gisement de pétrole. On essaie en ce moment de le remettre en production; cette localité est certainement située au nord de Port-Harcourt et de la région du delta.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres questions? Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, monsieur Lewis, je me permets de vous adresser les remerciements des membres du Comité et les miens pour votre présence parmi nous et pour votre précieuse collaboration à nos travaux. Il est bien évident que vous avez hérité de la clarté d'esprit de votre père.

M. Stephen Lewis: Vous voulez dire que c'est héréditaire?

Le vice-président: Pas entièrement; il y a des différences. Votre expérience et votre façon d'envisager les choses nous ont été très utiles, et nous avons apprécié aussi votre facilité à prononcer les noms africains. Merci, monsieur Lewis.

M. Stephen Lewis: Merci, monsieur le vice-président.

M. Fairweather: Nos services, ou encore le ministre lui-même voudraient-ils nous dire si nous sommes tenus d'inviter M. Arikpo, le ministre des Affaires étrangères du Nigeria auprès des Nations Unies, qui apparemment doit venir au Canada pour témoigner devant notre Comité?

Le vice-président: Quand vient-il au Canada?

M. Lewis: Il sera ici le 27 octobre.

M. Fairweather: Je ne pense pas qu'il soit question de siéger jusqu'au 27, mais lui le désirerait peut-être.

Le vice-président: Alors, nous en parlerons au comité directeur.

M. Fairweather: Peut-être devrions-nous consulter nos services avant d'en parler au comité directeur, afin que celui-ci puisse s'assurer que M. Arikpo souhaite être invité.

Le vice-président: Nous venons de recevoir cet après-midi, par exprès, une lettre de l'Union des étudiants nigerians de l'Université de l'Alberta, en date du 16 octobre. Comme il s'agit d'une lettre assez longue, je pense que nous devrons en remettre la lecture à notre prochaine séance, lundi, lorsque le président sera de nouveau à son poste.

M. Stephen Lewis: Il me reste une idée à soumettre aux membres du Comité, monsieur le président. Un certain nombre de missionnaires attachés au Conseil mondial et à l'œuvre Caritas ont entendu parler de l'existence de notre Comité, parce qu'il se trouve que le Canada, ce qui est assez curieux, fait beaucoup parler de lui au Biafra. Ces missionnaires apprécieraient hautement qu'on leur donne la possibilité d'apporter leur témoignage, si le Comité juge qu'il aurait avantage à entendre des missionnaires qui reviennent du Biafra où ils ont vécu plusieurs années. Je voulais mentionner la chose en passant.

Le vice-président: Merci, monsieur Lewis. La séance est suspendue jusqu'à lundi, à 3 heures et 45 minutes de l'après-midi. Merci.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCES DU LUNDI 21 OCTOBRE 1968

Concernant

La guerre et la prétendue famine au Nigeria
Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOIN:

Dr Clyne Shepherd, médecin missionnaire de l'Église presbytérienne, Edinburgh, Écosse.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29012—1

COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Alexander,	Gibson,	MacLean,
Anderson,	Groos,	Marceau,
Barrett,	Harkness,	Mongrain,
Brewin,	Hopkins,	Nesbitt,
Buchanan,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Ouellet,
Cafik,	Hymmen,	Stewart (*Cochrane*),
Carter,	Laprise,	Thompson (*Red Deer*),
Fairweather,	Legault,	Winch,
Forrestall,	Lewis,	Yewchuk—(30)
[1] Guay (*St-Boniface*),		

(Quorum 16)

Le secrétaire du comité,
Hugh R. Stewart.

[1] Remplace M. Roberts, le 21 octobre 1968.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le VENDREDI 18 octobre 1968.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Guay (*Saint-Boniface*) soit substitué à celui de M. Roberts sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

PROCÈS-VERBAL

Le LUNDI 21 octobre 1968
(16)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit aujourd'hui 3 h 45, sous la présidence de M. Ian Wahn.

Présents: MM. Alexander, Barrett, Buchanan, Cafik, Guay (*Saint-Boniface*), Gibson, Groos, Harkness, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Ouellet, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch—(21).

Autres députés présents: MM. Allmand, Broadbent et MacDonald (*Egmont*).

Aussi présent: Le docteur Clyne Shepherd, médecin missionnaire (Presbytérien), Édimbourg, Écosse.

Le président présente le Dr Shepherd, témoin lors de la séance de cet après-midi. M. Shepherd fait un exposé de ce qu'il connaît du conflit actuel entre le Nigeria et le Biafra.

Sur la proposition de M. Gibson, appuyé de M. Barrett,

Il est décidé—Que des frais de voyage et de séjour raisonnables soient versés au Dr Clyne Shepherd, d'Édimbourg, Écosse, que le Comité a invité à comparaître comme témoin le lundi 21 octobre 1968.

Vers 4 heures, les membres du Comité commencent l'interrogatoire du témoin. A 6 h 05, le témoignage est interrompu et le Comité suspend la séance jusqu'à 8 heures ce soir.

SÉANCE DU SOIR
(17)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit aujourd'hui à 8 h 10 du soir, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Alexander, Anderson, Buchanan, Cafik, Guay (*Saint-Boniface*), Gibson, Groos, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Mongrain, Ouellet, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch—(20).

Aussi présent: Le Dr Clyne Shepherd, médecin missionnaire (Presbytérien), Édimbourg, Écosse.

Le président déclare la séance ouverte nonobstant la présence de seulement 14 députés, mais à la condition qu'une motion soit présentée pour régulariser les témoignages dès que le Comité serait en nombre.

A 8h 35, le Comité étant en nombre, sur la proposition de M. Groos, appuyé de M. Cafik,

Il est décidé—Que les témoignages entendus jusqu'à ce moment durant la séance du soir soient considérés comme partie intégrante des Procès-verbaux et Témoignages.

Le président se reporte à une lettre de M. Hugh Faulkner, député, en date du 9 octobre 1968. M. Faulkner transmettait une pétition portant les signatures de 1,124 personnes de la ville de Peterborough. Le président donne lecture de la pétition au Comité qui décide, à l'unanimité, de verser la correspondance et la pétition à ses archives (*Pièce n° 3*).

Le Comité accepte que des exemplaires de la lettre, du 16 octobre 1968, de l'Union des étudiants du Nigeria, de l'Université d'Alberta, adressée au Comité, soient distribués aux membres du Comité.

Les membres du Comité poursuivent l'interrogatoire du Dr Shepherd, commencé lors de la séance de l'après-midi. Le vice-président occupe le fauteuil à 9 h 35.

A la demande du vice-président, le Comité convient, à l'unanimité, qu'une correction soit apportée à la version anglaise des témoignages (*Fascicule n° 9 des Procès-verbaux et Témoignages*), correction qui ne s'applique pas à la version française.

Le président reprend le fauteuil et remercie le témoin, le Dr Shepherd, d'avoir été tellement utile au Comité dans son étude de la question nigérienne.

A 10 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 22 octobre 1968, à 9 h 30 du matin, alors que le témoin sera le major général W. A. Milroy.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le lundi 21 octobre 1968

Le président: Cet après-midi, notre témoin sera le docteur Clyne Shepherd. Médecin, il s'est rendu au Nigeria en 1956. L'Église d'Écosse l'avait envoyé à cet endroit pour y travailler avec l'Église presbytérienne du Nigeria. Dans ce pays, il a travaillé dans des hôpitaux généraux et des léproseries. Il fut également secrétaire médical de l'Église presbytérienne à cet endroit durant quelques années. Tout son travail médical s'est fait au Biafra. Durant les six derniers mois il était président du groupe de secours des Églises protestantes au Biafra. Il est rentré à Édimbourg le 20 septembre dernier et il s'attend de retourner au Biafra d'ici quelques semaines. Il est venu d'Édimbourg spécialement pour témoigner devant notre Comité et je sais que nous lui souhaitons tous la plus cordiale bienvenue. Après une courte déclaration, il pourra répondre aux questions des membres.

Le Docteur Clyne Shepherd (secrétaire médical de l'Église presbytérienne du Nigeria): Monsieur le président, c'est un grand honneur de recevoir une invitation à parler ici et il est particulièrement séant de s'adresser à un Comité qui manifeste un intérêt aussi objectif à la situation existant au Nigeria et au Biafra.

Il y a une ou deux idées que j'aimerais exposer. Je suis désolé de n'être pas mieux préparé, mais je n'ai pas eu tellement de temps pour le faire. Je connais certains des problèmes qui ont inquiété des membres de ce Comité et je voudrais en aborder quelques-uns avec vous. Les gens s'interrogent sur les statistiques de la mortalité au Biafra. Depuis quelques mois le délégué en chef de la Croix-Rouge au Biafra et moi avons personnellement établi ces statistiques. Ce n'est pas une tâche facile. Dans l'état de bouleversement actuel du pays, personne ne peut se vanter de posséder tous les renseignements. Nous avons dû considérer une population aux chiffres incertains à cause du déplacement d'un grand nombre de réfugiés. Nous devons tenir compte du taux de mortalité de base dans le pays. C'est en tenant compte de tous les renseignements disponibles que nous en sommes venus aux chiffres que nous avons publiés. Quant aux chiffres de la population, nous avons opté pour la prudence. Quand nous n'étions pas sûrs du nombre de décès ni du taux de mortalité, nous avons agi avec circonspection. Les chiffres que nous avons obtenus viennent au hasard d'échantillonnages des taux de mortalité dans les villages, les camps de réfugiés et les hôpitaux des différentes provinces du Biafra. A la fin de juillet, nous en arrivions au chiffre de 6,000 morts par jour à cause de la malnutrition ou de la famine. Le mois dernier, la Croix-Rouge a donné des chiffres de 8,000 à 10,000 morts. Sachant comment on en est arrivé à ces chiffres, je serais porté à croire qu'ils sont raisonnablement précis. Encore une fois, quant aux chiffres, nous avons fait preuve de modération.

• 1550

Le refus du Biafra de favoriser un passage par voie terrestre en a ému plusieurs. Un aspect de cette question de corridor terrestre qui ne nous a pas aidés est l'attitude des auxiliaires de secours à l'intérieur du Biafra. Le délégué en chef de la Croix-Rouge a été pendant quelque 15 ans conseiller technique d'une importante société commerciale au Biafra. Nous avons nos propres spécialistes en transport, collaborant au travail missionnaire, qui possèdent de longues années d'expérience, et aucun des auxiliaires de secours n'appuyait la thèse des efforts immédiats consacrés au corridor terrestre, parce que nous connaissons bien les énormes difficultés que pose une telle opération pour la mener à bien. Il s'agissait de quelque chose de bien souhaitable et d'utile, et nous savions qu'il faudrait des mois pour obtenir des résultats satisfaisants, surtout en considérant que c'était la saison humide dans le pays. Ce n'était donc pas le moyen le plus efficace ni le plus satisfaisant d'apporter du secours. Nous étions avec le gouvernement du Biafra.

On a mentionné le cas des envolées de jour. J'étais au Biafra quand le commissaire de la Croix-Rouge, M. Lindt, est venu s'informer de la possibilité de consacrer une piste d'atterrissage entièrement aux opérations de secours. L'idée était d'utiliser cette piste exclusivement à des fins de secours. Elle serait située en territoire diplomatique. Dans

un rayon de cinq milles autour de la piste, la région serait complètement démilitarisée. Pour cette raison, la piste exploitée par le gouvernement du Biafra à Uli n'aurait pas convenu. La Croix-Rouge s'est vu offrir un choix de plusieurs autres pistes qui étaient disponibles sur ce territoire à cette époque. Le choix s'est arrêté sur un endroit appelé Obilagu ou Oturu. La région était démilitarisée. Toutes les parties intéressées ont reçu les détails de cette entente, je crois, et c'est à ce moment que, je pense, le gouvernement du Nigeria a annoncé que la piste d'Uli était seule acceptable et ainsi les pourparlers en faveur d'une piste pour envolées de jour ont été interrompus.

Voilà ce que je voulais dire en guise d'introduction, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, docteur Shepherd. Avant de permettre de poser des questions, nous devons considérer la proposition suivante:

• 1555

M. Gibson: Je propose que des frais de voyage et de séjour raisonnables soient versés au docteur Clyne Shepherd, d'Édimbourg, Écosse, qui a été invité à comparaître comme témoin devant ce Comité, le lundi 21 octobre 1968.

M. Barrett: J'appuie la proposition.

Assentiment.

Le président: Le nom de M. Cafik figure dans la liste de ceux qui désirent poser des questions.

M. Cafik: Docteur Shepherd, le Comité a entendu plusieurs témoignages qui sont, la plupart, contradictoires. Comme, dans vos remarques initiales, vous n'avez pas touché plusieurs des sujets traités au Comité, je voudrais poser des questions ne se rapportant pas à vos commentaires eux-mêmes mais à d'autres observations que vous pourriez peut-être commenter pour notre plus grand bien.

Le dernier témoin à comparaître ici, M. Stephen Lewis, et l'avant-dernier, M. Charles Taylor, semblent croire tous deux que, pour aider les peuples du Biafra et du Nigeria sur le plan humanitaire, la vraie contribution du Canada consisterait non pas à expédier des vivres, ni à contribuer à leur transport, mais à obtenir un cessez-le-feu, à mettre fin à la guerre. Croyez-vous que nous, en tant que Comité, devions nous limiter à cet objectif comme étant le plus important, ou si nous devons nous intéresser davantage à l'envoi de vivres, et au transport de ces vivres vers les régions dévastées?

Le Docteur Shepherd: C'est un choix difficile à faire. Je penserais que les deux objectifs doivent recevoir votre plus urgente attention.

M. Cafik: En insistant pour obtenir un cessez-le-feu, je crois que le Canada se trouve dans une position plutôt unique vis-à-vis du Nigeria et du Biafra puisque nous avons manifesté notre intention de fournir des vivres et aussi des véhicules pour en assurer le transport. Croyez-vous que nous devrions tenter, à ce stade-ci, quelque chose qui puisse nuire à nos bons offices en saisissant les Nations Unies de ce problème et en préoccupant les autorités fédérales? Ou devrions-nous nous employer à conserver ces bons offices et peut-être accomplir davantage à la longue que si nous prenions le taureau par les cornes et troublions l'une des parties au conflit?

Le Docteur Shepherd: Je crois réellement que cette lutte entre le Nigeria et le Biafra pivote surtout autour des droits de l'homme. C'est mon opinion personnelle. J'inclinerais donc personnellement en faveur du risque à prendre à demander l'intervention des Nations Unies.

M. Cafik: Pensez-vous que les droits de l'homme ne sont réellement pas l'un des éléments importants de toute guerre? En quoi cette guerre diffère-t-elle à ce sujet?

Le Docteur Shepherd: Voilà, je crois personnellement que la suite des événements au Nigeria depuis 1966 à ce jour illustre une carence des droits propres de vivre en paix et en sécurité et d'apporter une représentation constitutionnelle à ses propres affaires. On a nié cela à ceux qui étaient les Nigérians de l'est et maintenant aux Biafrais.

M. Cafik: Pensez-vous que ce n'est pas nous ingérer dans les affaires intérieures d'une autre nation que de porter ce cas aux Nations Unies, où nous en mêler directement comme l'un des pays en conflit.

Le docteur Shepherd: Techniquement parlant, je suis sûr que cela sera considéré comme une intervention dans les affaires intérieures, parce que tout ce territoire formait une seule entité auparavant. Je crois cependant que dans ce cas particulier les raisons morales sont plus fortes que d'habitude.

• 1600

M. Cafik: Le général Wrinch, parlant au nom de la Croix-Rouge devant ce Comité, a affirmé que cet organisme s'inquiète aussi des problèmes humanitaires mais que son attitude est de conserver ses bons offices avec les

deux parties, aux fins de favoriser son travail humanitaire. Si je vous comprends bien, vous n'êtes pas d'accord avec cette façon d'aborder le problème.

Le docteur Shepherd: Pas du tout, monsieur, je crois qu'il est éminemment souhaitable que la Croix-Rouge conserve ses bonnes relations avec les deux parties, très certainement, et la même chose pour les Églises.

M. Cafik: Mais vous ne pensez pas que les gouvernements doivent le faire? Après tout nous sommes aussi intéressés que vous à atteindre ces mêmes buts, du moins j'espère que nous le sommes.

Le docteur Shepherd: Oui, mais je crois que dans le cas des gouvernements, il s'agit beaucoup plus que du simple aspect humanitaire. Si nous regardons l'expérience d'autres pays nouveaux, particulièrement dans le cas de fédérations, qui se sont révélés non satisfaisants, et, je pense, malgré le fait que des gouvernements coloniaux se donnent des institutions fédérales avec les meilleures intentions du monde et avec toute la bonne foi possible, il existe des forces qui apparaissent après l'indépendance avec lesquelles il faut composer.

M. Cafik: On a suggéré que nous fassions des démarches auprès de la Grande-Bretagne et de la Russie pour les convaincre de cesser d'envoyer des armes au Biafra, ou devrais-je dire au Nigeria. Je présume que vous êtes d'accord que nous devrions faire quelque chose dans ce sens?

Le docteur Shepherd: Oui, monsieur, je suis d'accord.

M. Cafik: Croyez-vous aussi que nous devrions faire des démarches auprès de la France pour qu'elle cesse de fournir des armes au Biafra?

Le docteur Shepherd: Oui, monsieur.

M. Cafik: Alors vous pensez que les armes ne devraient aller d'aucun côté?

Le docteur Shepherd: Certainement, c'est là ce que je pense.

M. Cafik: Je vous remercie bien.

Le président: Monsieur Ryan.

M. Ryan: Vous ai-je bien compris, docteur Shepherd, à l'effet qu'il y aurait de 8,000 à 10,000 morts par jour au Nigeria, en général.

Le docteur Shepherd: De 8,000 à 10,000 meurent de malnutrition et de famine.

M. Ryan: En sus des victimes de la guerre?

Le docteur Shepherd: En sus des victimes de la guerre.

M. Ryan: Ces victimes dues à la guerre sont-elles nombreuses actuellement?

Le docteur Shepherd: Je dirais que le chiffre en est élevé. Peut-être pas d'après les normes de nos guerres mondiales, mais il me semble être élevé.

M. Ryan: Pourriez-vous nous donner une idée de l'ordre des morts dues à la guerre au cours des dernières semaines?

Le docteur Shepherd: Il est difficile de risquer une approximation puisque je ne connais pas les chiffres par cœur. Quand je suis parti du Biafra, je ne savais pas que je devrais répondre à une enquête comme celle-ci.

M. Ryan: Quel fut votre dernier jour au Biafra?

Le docteur Shepherd: Le 20 septembre. Dans un hôpital à Umuahia, après un raid aérien, nous comptions environ 150 victimes, plus de 100 morts.

M. Ryan: En un jour?

Le docteur Shepherd: C'est en un jour, et plusieurs des victimes meurent et augmentent le taux de mortalité. Une fin de semaine, avant mon départ, je me rappelle qu'il y avait environ 140 victimes, et du front seulement, strictement militaires. Il s'agit d'habitude de blessés graves parce que nous avons des équipes spécialisées en chirurgie thoracique et abdominale à Umuahia et les blessés de cette nature y sont acheminés.

M. Ryan: D'après vous, quel est le plus grand besoin actuellement, fournir les régions occupées par les FMG de nourritures à haute valeur en protéine ou fournir les régions assiégées du Biafra?

Le docteur Shepherd: Il ne fait aucun doute que le plus grand nombre de ceux qui souffrent est au Biafra, dans la partie non occupée du pays. Mais dans le pays occupé par les fédéraux, nous nous sommes rendu compte de l'extrême besoin du secteur sud-est. A un moment donné, après une avance des Biafrais dans ce secteur, je m'y suis rendu moi-même et j'y ai trouvé les conditions incroyablement mauvaises.

M. Ryan: L'impression que j'en ai moi-même est que certains centres d'alimentation sont érigés et que les gens s'y rendent. On ne fait pas beaucoup d'efforts pour s'aventurer en forêt, par les sentiers et y faire la distribution. Est-ce vrai?

• 1605

Le docteur Shepherd: Je ne connais que l'intérieur du Biafra. On fait tous les efforts possibles pour atteindre les endroits les plus éloignés où les gens meurent de faim.

M. Ryan: Et l'on peut faire parvenir jusqu'aux régions les plus éloignées des vivres à haute teneur en protéines?

Le docteur Shepherd: Le fait que certaines régions rurales aient été complètement encerclées a récemment ajouté à nos difficultés.

M. Ryan: Elles sont isolées?

Le docteur Shepherd: Elles ont été isolées. Nous savons qu'il existe des îlots de gens, et ils sont quelquefois nombreux, où les opérations de secours ne se poursuivent pas très bien; mais quelques-uns de nos travailleurs ont traversé les lignes de combat et alimenté les gens en arrière des lignes.

M. Ryan: Cela se fait-il à la dérobée ou à la suite d'un accord?

Le docteur Shepherd: Il n'y a pas d'accord. Il faut le faire à la dérobée. Il est quelquefois possible de le faire au grand jour, dans les régions les plus éloignées, mais dans d'autres cas, nous avons une entente en vertu de laquelle nous laissons des vivres la nuit en un certain endroit et les gens sortent des villages assiégés, viennent les recueillir et s'en retournent.

M. Ryan: C'est une entente au sujet de caches secrètes.

Le docteur Shepherd: Oui.

M. Ryan: Jusqu'ici, j'ai été porté à croire que la Croix-Rouge internationale et les Églises ont été les principaux fournisseurs de vivres de secours. Je lis cependant dans le *Christian Science Monitor* de ce matin que l'UNICEF fait des envolées de ce côté avec ce que je crois être un hélicoptère Sikorsky; il semble être un gros hélicoptère. Il y est atterri au cours de ces derniers jours et a apporté une bonne quantité de vivres dans la régions du delta qui avait été isolée à cause d'inondations, ou d'autres raisons, peut-être la guerre. S'agit-il de quelque chose de nouveau ou si cela se poursuit depuis quelque temps déjà, comme l'effort manifesté par les Églises?

Le docteur Shepherd: C'est quelque chose de relativement nouveau pour l'UNICEF de jouer ce rôle. Je crois qu'elle a donné deux hélicoptères aux opérations de secours le mois dernier. Je crois que l'un d'entre eux a été descendu, et celui-ci serait un appareil supplémentaire.

M. Ryan: C'est probablement le premier à accomplir quelque chose de valable.

Le docteur Shepherd: Je le crois.

M. Ryan: Merci, docteur.

M. MacDonald (Egmont): Docteur Shepherd, dans vos remarques initiales, vous avez mentionné quelque chose au sujet de la possibilité d'utiliser une route terrestre. Je vous ai peut-être mal compris, mais il m'a semblé que, d'après vous, une route terrestre ne pourrait être utile. Pourriez-vous donner des renseignements complémentaires au sujet d'une route terrestre?

Le docteur Shepherd: Je n'ai certainement pas voulu donner l'impression que ce ne serait pas utile. La route terrestre a été mentionnée relativement tôt pendant la saison des pluies. Quiconque connaît un peu l'Afrique de l'Ouest sait très bien que, dans les meilleures conditions possibles, en l'absence de guerre, la saison des pluies suscite de nombreuses difficultés. La perspective d'apporter des secours sur des centaines et des centaines de milles par voie terrestre ne souriait pas du tout à ceux qui s'occupaient des secours.

En plus de ces difficultés, de toute façon, nous savions mieux que le monde extérieur le nombre de ponts qui étaient démolis, les routes qui avaient été empirées par la guerre. Nous avions alors l'impression que le corridor terrestre n'était pas notre principale préoccupation; que le transport aérien aurait dû être organisé bien plus rapidement et que, entretemps, le problème logistique du corridor terrestre se réglerait.

M. MacDonald (Egmont): Au meilleur de votre connaissance, et une fois la saison des pluies passée, se fait-il quelque travail pour établir une route terrestre qui serait agréable aux autorités du Biafra et au gouvernement militaire du Nigeria? D'après certaines projections de M. Middelkoop et d'autres, il semblerait que, d'ici à quelques semaines, nous devrons faire face à une augmentation alarmante de morts dues à la famine, peut-être même plus que ne pourrait contrebalancer un pont aérien bien organisé? Savez-vous s'il serait possible, ou si des démarches se font actuellement en ce sens, d'établir cette sorte de route terrestre?

• 1610

Le docteur Shepherd: Je ne suis au courant d'aucunes démarches; j'en suis désolé, mais je n'y ai pas personnellement été mêlé.

M. MacDonald (Egmont): Croyez-vous qu'il serait possible d'établir une telle route, en disposant des objections des Biafrais à l'effet que cela les rendrait militairement vulnérables?

Le docteur Shepherd: Je pense que l'on pourrait probablement trouver une solution satisfaisante. Le corridor terrestre représente

tellement de difficultés, et le matériel doit d'abord arriver au pays par voie maritime de toute façon, et je me demande pourquoi on n'utilise pas une route bien gardée comme un canal par exemple. La Croix-Rouge en a suggéré un, acceptable aux Biafrais, qui est une route en amont du Niger jusqu'à un endroit servant de poste de traite en temps de paix appelé Oguta. Cette route pourrait être facilement observée et la marchandise vérifiée; et cela éviterait les doutes que des approvisionnements arrivent par terre du Nigéria. Je suis étonné que l'on n'ait pas insisté davantage au sujet de cette route.

M. MacDonald (Egmont): D'après vous, les Biafrais se sont-ils opposés à l'usage de cette route?

Le docteur Shepherd: Non, monsieur.

M. MacDonald (Egmont): Oh, ils ne se sont pas opposés?

Le docteur Shepherd: Non; peut-être ont-ils pu sembler s'y opposer au début de ces négocitations, mais ils l'ont certainement approuvée par la suite.

M. MacDonald (Egmont): Voulez-vous dire que si l'une des agences de secours de la Croix-Rouge ou des Églises, ou même un gouvernement, le nôtre peut-être, exerçait des pressions en faveur de cette route possible, que nous serions peut-être capables d'ouvrir une route pour d'importants mouvements d'approvisionnement de secours?

Le docteur Shepherd: Je crois que c'est possible.

M. MacDonald (Egmont): Suggérez-vous que notre gouvernement devrait peut-être consulter directement le gouvernement militaire du Nigeria au sujet de la possibilité de l'ouverture d'une telle route?

Le docteur Shepherd: Oui; voilà, tellement de propositions ont été avancées et abandonnées que, avant que le gouvernement du Canada prenne une décision, je pense qu'il serait souhaitable d'effectuer une vérification bien à jour pour s'assurer que ce serait recevable par les deux côtés.

M. MacDonald (Egmont): Avez-vous des suggestions à formuler sur la façon dont les gouvernements ou les agences de secours pourraient procéder lorsque nous aurons à faire face, mettons, au début de décembre, à quelque 25,000 morts de faim chaque jour?

Le docteur Shepherd: Si nous avons les approvisionnements et les transports, je pense que les agences de secours peuvent faire beaucoup. Notre principale difficulté jusqu'à aujourd'hui a été la carence d'approvisionnements.

Un autre aspect qu'il faut souligner, c'est que le chiffre de 200 tonnes de protéines chaque jour, donné à ce Comité, remonte, en autant que je me rappelle, à avril ou mai. Le besoin s'est accru considérablement depuis lors. Actuellement, je crois qu'il faudrait au moins 1,000 tonnes de protéines par jour, avec une augmentation très rapide durant cette période envisagée alors que le taux de mortalité aura doublé.

M. MacDonald (Egmont): Vous dites que le besoin élémentaire est actuellement de 1,000 tonnes par jour?

Le docteur Shepherd: Oui, monsieur.

M. MacDonald (Egmont): Et au cours des semaines et mois à venir, il peut s'élever à 2,000 et même à 3,000 tonnes par jour?

Le docteur Shepherd: C'est bien ça.

M. MacDonald (Egmont): Vous avez déclaré, il y a un moment, que les approvisionnements constituent le problème principal. Je suppose que vous voulez dire de les obtenir au Biafra, parce que, si je comprends bien, il y avait de grandes quantités d'approvisionnements à São Tomé. C'était le transport de ces marchandises qui constituait la principale faiblesse, n'est-ce pas?

Le docteur Shepherd: C'est bien ça.

M. MacDonald (Egmont): D'après vous, s'est-il produit une détérioration des transports depuis une semaine ou dix jours?

Le docteur Shepherd: Je ne sais rien de ce qui s'est passé depuis une semaine ou dix jours, mais je sais qu'il y a quelques semaines, on remarquait une amélioration prodigieuse. Au moment où je suis rentré chez moi, le 20 septembre, il y avait déjà eu une amélioration considérable et j'ai appris de gens qui sont revenus du Biafra un peu plus tard que les progrès continuaient.

• 1615

M. MacDonald (Egmont): Pouvez-vous expliquer au Comité de quelque façon pourquoi, actuellement, nous rencontrons tellement de difficultés à faire fonctionner nos trois Hercules sous les auspices de la Croix-Rouge. Nous avions espéré, il y a quelques jours, quand ces Hercules se sont dirigés vers l'Afrique que, peu de temps ensuite, ils serviraient dans les régions nécessiteuses du Nige-

ria et du Biafra; il semble exister des difficultés considérables pour obtenir les permissions. D'après l'expérience que vous possédez dans ce genre d'opérations, pouvez-vous jeter quelque lumière sur les raisons causant ces difficultés?

Le docteur Shepherd: Je n'en sais rien, monsieur; mais je ne peux pas parler au nom de la Croix-Rouge, parce que même si j'en ai reçu des approvisionnements, la grande majorité de ceux qui parvenaient au groupe avec lequel je travaillais venait de São Tomé.

Mon expérience m'a enseigné une grande coopération de la part des autorités biafraises à faire parvenir ces approvisionnements. Les seules fois où il y eut des interruptions, les raisons étaient évidentes, ainsi, le terrain d'aviation était menacé; et nous avons dû diminuer la quantité de ce que nous apportions et même suspendre complètement durant quelques jours. Mais normalement, nous recevions une bonne coopération.

M. MacDonald (Egmont): Dans votre optique et à la lumière de votre expérience, si ces Hercules devaient être mis par notre gouvernement à la disposition de ces Églises et de ces agences bénévoles qui fonctionnent à partir de São Tomé, cela serait-il recevable et les avions seraient-il utilisés immédiatement; ou faudrait-il un long retard à obtenir une permission pour eux?

Le docteur Shepherd: Je crois qu'elles bondiraient sur cette occasion; elles ouvriraient leurs bras avec joie et accepteraient. Peut-être demanderaient-elles que du transport terrestre soit confié aux Hercules; je ne sais pas, mais je crois que l'on pourrait utiliser beaucoup plus de *Land Rovers* dans ces opérations.

M. MacDonald (Egmont): Pour transporter le matériel de secours à l'intérieur du Biafra.

Le docteur Shepherd: Oui.

M. MacDonald (Egmont): Sous un angle complètement différent, docteur, l'une des préoccupations, très naturellement, est le rôle de la Grande-Bretagne dans tout ce conflit, et tout particulièrement ses approvisionnements d'armes. Plusieurs Canadiens se demandent pourquoi on se préoccupe si peu, en Grande-Bretagne, de la participation de la Grande-Bretagne à cette guerre.

Je devrais peut-être vous poser une question en deux parties. Pourquoi semble-t-il y avoir si peu de préoccupation de la part du public à ce sujet, et deuxièmement, avez-vous quelque chose à recommander qui pourrait influencer l'opinion publique en Grande-Bretagne au sujet de cette situation?

Le docteur Shepherd: Je crains de ne pas partager votre point de vue, monsieur. Il y a eu beaucoup d'inquiétude en Grande-Bretagne. On a vu nombre de démonstrations et de protestations. Je suis sûr que le Commonwealth Relations Office est atterré du grand nombre de visites faites par des gens comme moi et des lettres qui lui sont écrites.

Cette question, beaucoup plus que n'importe quelle autre sur la scène internationale, a rempli les casiers postaux des députés. Je n'aurais pas été surpris du tout, s'il y avait eu un vote au Parlement, au cours du dernier débat en Chambre si le Gouvernement avait été défait à cause de l'approvisionnement en armes. Je crois que le public s'inquiète.

M. MacDonald (Egmont): Constatez-vous alors un affaiblissement de l'attitude du gouvernement et la possibilité d'un changement, ou peut-être l'envoi d'un ultimatum au gouvernement du Nigeria à ce sujet?

Le docteur Shepherd: La position du gouvernement britannique m'a semblé tellement illogique, à moi-même, connaissant tous les plaidoyers que le gouvernement a entendus de tous côtés, que je n'ai pas l'impression qu'il va modifier son attitude.

M. MacDonald (Egmont): Ma dernière question, docteur Shepherd. A la lumière des difficultés rencontrées par notre gouvernement en moussant cette affaire aux Nations Unies, croyez-vous que le Canada jouerait un rôle utile en recommandant aux autres membres du Commonwealth de convoquer aussitôt que possible une Conférence des premiers ministres du Commonwealth pour discuter les dispositions à prendre pour amener un cessez-le feu?

Le docteur Shepherd: Oui, je crois qu'il s'agirait d'un bon geste, surtout en tenant compte du fait que plusieurs membres du Commonwealth ont déjà manifesté de sérieuses appréhensions.

• 1620

M. MacDonald (Egmont): Croyez-vous qu'il y aurait un danger que d'autres pays, comme on l'a laissé entendre, surtout des pays d'Afrique, considèrent que nous nous ingérons dans des affaires, que nous nous mêlons d'affaires dont nous n'avons pas le droit de nous préoccuper?

Le docteur Shepherd: Je suis sûr que ces doutes surgiraient. L'une des choses qui me frappent le plus dans cette situation, comme probablement c'est le cas, je pense, de tous les expatriés qui travaillent au Biafra, après avoir passé des années de labeur au Nigeria, c'est que je ne pense pas qu'il y avait une

seule personne qui voulait voir la rupture de la fédération nigérienne. Mais les événements sont imprévisibles. Parce que nous ressentions une compassion toute naturelle à l'égard de la situation pénible des Biafrais, on nous a quasiment pris pour des ennemis du Nigeria. Cela n'est certainement pas le cas. Je serais tout aussi prêt à travailler au Nigeria qu'au Biafra. A mon avis, il s'agit ici d'un problème humain très sérieux. Il faut que les Nigériens comprennent qu'il s'agit d'une situation peut-être imprévisible, mais de très grande conséquence, qui en réalité met en cause non seulement le Biafra, mais tout le concept de la Fédération du Nigeria. De nombreuses années s'écouleront avant que les craintes et les soupçons ne disparaissent de l'arène politique là-bas.

M. MacDonald (Egmont): Merci beaucoup.

Le président: Les personnes suivantes poseront maintenant des questions: MM. Groos, Laprise, Guay, Winch, Legault et Gibson. Monsieur Groos?

M. Groos: Excusez-moi, docteur Shepherd; lorsque le président nous a parlé de votre expérience passée, je n'ai pas saisi combien de temps vous avez passé au Nigéria et au Biafra.

Le docteur Shepherd: Douze ans, monsieur.

M. Groos: Douze ans; et vous avez quitté le Biafra le 20 septembre, n'est-ce pas?

Le docteur Shepherd: Oui.

M. Groos: Vous avez dit que votre organisation a distribué des vivres au Biafra. Quelle a été la quantité et la source des vivres et de l'aide que vous avez distribués?

Le docteur Shepherd: Nous avons reçu des vivres principalement de la part des Églises protestantes du monde entier. Ils nous ont été envoyés surtout par les Églises scandinaves et allemandes, qui se sont elles-mêmes occupées de nous les faire parvenir. La plus grande partie du travail à l'extérieur a été faite par ces Églises.

M. Groos: Ces vivres ont donc été transportés au pays par des avions Hercules suédois, et ainsi de suite; le transport s'est fait entièrement par voie aérienne?

Le docteur Shepherd: Oui.

M. Groos: Quels ont été vos rapports—vous avez à peine effleuré le sujet en répondant à M. MacDonald tantôt—avec le gouvernement du Nigeria depuis que vous avez commencé à travailler pour aider les Biafrais?

Le docteur Shepherd: Nous avons travaillé au Biafra plutôt par accident que par choix. Les personnes qui se trouvaient dans l'Est du Nigeria au moment de la sécession ont simplement continué à travailler là où ils étaient. A mon avis, on ne peut pas dire que nous ayons des rapports avec le gouvernement du Nigéria, car nous avons été physiquement isolés de lui.

M. Groos: Cet avion Hercules suédois qui fait des vols à partir de cette station aérienne la nuit les fait, je suppose, sans l'approbation du gouvernement nigérien; est-ce exact?

Le docteur Shepherd: Oui.

M. Groos: A votre avis, votre organisation devrait-elle obtenir le consentement ou l'approbation du gouvernement du Nigeria pour lui permettre, par exemple, d'utiliser un avion Hercules canadien?

Le docteur Shepherd: Il a été si difficile d'obtenir l'approbation du gouvernement nigérien, et nos espoirs ont si souvent été déjoués, qu'on n'a probablement pas tenu compte de cette procédure diplomatique dernièrement.

• 1625

A mon avis, le comité devrait savoir que la Croix-Rouge, dont la base d'opérations est à Fernando Po, avait proposé une inspection de chaque pièce de matériel chargée à bord de ses avions et soumis des listes complètes des vols prévus et des heures de départ et d'arrivée. Malgré cela, des canons antiaériens traient sur les avions de la Croix-Rouge au moment où j'ai quitté le Biafra, ou du moins une semaine ou deux après. Je ne comprends donc pas les efforts actuels pour obtenir l'approbation du gouvernement nigérien, étant donné que ce dernier me semble désapprouver l'activité de la Croix-Rouge.

M. Groos: En d'autres termes, si votre organisation était chargée de cette opération, vous n'essaieriez pas d'obtenir cette approbation; vous pousseriez de l'avant, tout simplement.

Le docteur Shepherd: Je serais heureux d'essayer d'obtenir cette approbation—je ne demanderais pas mieux.

M. Groos: Je ne voulais pas m'attarder particulièrement là-dessus.

J'ai également trouvé très intéressant ce que vous avez dit au sujet du fait qu'aucun des travailleurs des organisations de secours n'était en faveur de la route couloir, car ce n'était pas la voie la plus efficace ni la plus satisfaisante, et qu'ils avaient donc approuvé le gouvernement du Biafra lorsque ce dernier avait rejeté la proposition d'établir une route couloir.

Une des choses que je remarque de plus en plus chaque fois qu'un nouveau témoin com-

paraît devant nous, c'est que les témoins et, à mon avis, les journaux en général, ont tendance à sous-estimer l'étendue du problème dont nous discutons. Même au sein du Comité, je ne crois pas que nous nous rendons compte de l'énormité du problème qui se pose. Les chiffres grossissent chaque jour. On a calculé que 25,000 personnes mourront par jour en décembre. On a besoin de 3,000 tonnes de vivres par jour, et il s'agit là du strict minimum. Il me semble au-delà des possibilités de n'importe quelle organisation bénévole de fournir de telles quantités de vivres et de les transporter là ou l'on en a besoin. Il nous faut donc aborder le problème avec un esprit plus ouvert et songer à une intervention de la part du gouvernement. Votre idée de consacrer une piste aérienne uniquement aux vols de secours m'a plu et m'a semblé bonne. Qu'est-elle devenue? Même si nous voulions entreprendre une opération de transport aérien comme celle de Berlin mais à plus petite échelle, en utilisant un grand nombre d'aéronefs—certains provenant peut-être de pays qui n'ont pas encore participé au secours du Biafra—et en utilisant un aérodrome construit comme il se doit, comprenant les installations que l'on trouve aujourd'hui dans les pays modernes et industrialisés—au Biafra un tel aérodrome pourrait permettre de transporter 3,000 tonnes de vivres et de matériel par jour—cette opération devrait être mise sur pied bien vite. Qu'est devenue cette idée?

Le docteur Shepherd: Pendant la première semaine où la Croix-Rouge a pris possession de cette piste d'atterrissage dans les circonstances dont j'ai parlé—il s'agissait d'une petite zone internationale et diplomatique—la piste a été bombardée trois fois. C'était le premier signe indiquant la désapprobation du gouvernement du Nigeria.

M. Groos: Mais, depuis lors, ne trouvez-vous pas encourageant que le Nigeria ait accepté—à ma connaissance, c'est la première fois qu'un pays ravagé par une guerre intestine accepte un tel arrangement—de permettre des vols de secours dans une partie du territoire qui est en guerre. Si oui, ne trouvez-vous pas que nous pourrions présenter cette proposition de nouveau?

Le docteur Shepherd: Oui, à mon avis cela en vaudrait certainement la peine.

• 1630

M. Groos: Voyez-vous, docteur, je crois que nous essayons tous ici de trouver des solutions raisonnables. Par exemple, votre idée au sujet de la route par le fleuve Niger m'a plu. Pourriez-vous peut-être nous indiquer où il se trouve sur la carte et la longueur approximative de la route que vous avez mentionnée?

Le docteur Shepherd: La carte est vraiment trop petite pour montrer cette route.

M. Groos: Quelle distance parcourt le fleuve Niger en territoire nigerian avant d'entrer en territoire biafrais?

Le docteur Shepherd: Toute la rive ouest du Niger se trouve en territoire nigerian; une partie de la rive est se trouve en territoire biafrais; et il y a un port situé en amont du fleuve près de la piste aérienne appelée Uli—elle se trouve à quelques milles seulement d'Uli—qui a été pendant de nombreuses années un terminus de la United Africa Company. Au moment où j'ai quitté le Biafra, le port était, je crois, entre les mains des Biafrais.

M. Groos: Docteur Shepherd, certains témoins qui ont comparu devant nous ont indiqué d'une façon ou d'une autre qu'on devrait peut-être, afin d'amener une impasse, fournir des armes aux Biafrais. A votre avis, les témoins qui ont comparu devant nous et qui ont présenté des recommandations dans ce sens ont-ils compromis d'une façon quelconque le succès des efforts faits par la Croix-Rouge internationale dans ses négociations avec le Nigeria au sujet des secours qu'elle veut fournir au Biafra?

Le docteur Shepherd: Je ne comprends pas très bien votre question, monsieur. Elle semble lier la question du secours à celle des armes.

M. Groos: Certains témoins ont suggéré que nous pourrions peut-être conduire la guerre à une impasse en fournissant des armes aux Biafrais. Or, en même temps, les Nigerians ont accordé à la Croix-Rouge internationale la permission d'effectuer des vols au-dessus du territoire nigerian pour transporter des vivres aux Biafrais. A votre avis, le fait que certains témoins qui ont comparu devant le Comité aient présenté ce genre de recommandation a-t-il compromis d'une façon quelconque les chances de la Croix-Rouge internationale d'obtenir l'autorisation du gouvernement du Nigeria pour effectuer ces vols au Biafra?

Le docteur Shepherd: Malheureusement, je ne connais pas tous les détails de l'affaire. Il me semble que non. Je ne vois pas pourquoi cela réduirait encore davantage les chances de la Croix-Rouge à cet égard.

M. Groos: Vous avez bien dit que c'était une bonne idée que de soumettre toute l'affaire aux Nations Unies?

Le docteur Shepherd: Oui, certes.

M. Groos: Quelle serait votre attitude si le Canada décidait de fournir des armes au Biafra?

Le docteur Shepherd: Je ne crois pas pouvoir vraiment exprimer une opinion à ce sujet, sauf pour dire que je partage entièrement l'avis de ceux qui disent qu'une impasse est souhaitable. A mon sens, il s'agit d'une question à l'égard de laquelle le gouvernement de la Grande-Bretagne aurait pu prendre plus tôt des mesures plus sages. D'après moi, il aurait pu, en s'y prenant adroitement, amener une impasse qui aurait rendu les deux parties du différend beaucoup plus prêtes à négocier.

M. Groos: Comme l'étendue du territoire du Biafra a diminué de façon évidente au cours des six derniers mois, les Biafrais doivent se trouver aujourd'hui dans une situation bien moins avantageuse qu'il n'y a six mois. A votre avis, une impasse est-elle possible aujourd'hui sans aucune intervention internationale?

• 1635

Le docteur Shepherd: Certainement pas sans intervention internationale. D'après moi, les Biafrais sont très unis, très ancrés dans leurs sentiments. Je ne les critique pas pour cela et je m'étonne de voir le nombre de personnes qui parlent comme si les craintes des Biafrais étaient sans aucun fondement. A mon avis, ils ont toutes les raisons de croire qu'ils luttent pour survivre et qu'ils doivent continuer à lutter, qu'une situation semblable à celle qui existe actuellement au Vietnam peut se présenter. A mon avis, donc, une intervention internationale est fort souhaitable avant qu'une telle situation ne se présente.

M. Groos: Merci, docteur Shepherd.

Le président: Monsieur Laprise.

[*Texte*]

M. Laprise: Dr Shepherd, depuis que le Comité étudie cette situation qui existe au Nigéria et au Biafra, nous avons entendu parler beaucoup de possibilité de génocide dans cette région. Croyez-vous que les Nigériens commettent un génocide envers les Biafrais et les Ibos?

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: Nous avons certainement accordé beaucoup de considération à cette possibilité. A mon avis, il ne faut pas oublier le genre de pays qu'est le Nigeria—on y trouve un très grand nombre de tribus, de religions et de cultures—et si l'on me demande si tous les Nigériens veulent exterminer les Nigériens de l'Est du pays ou les Ibos, je dois répondre non. D'autre part, d'après certaines expériences auxquelles j'ai participé et d'après certaines histoires que m'ont racontées mes collègues, et en me fondant également sur ma propre expérience de la façon dont se poursuit la guerre aérienne, j'ai l'impression qu'il y a peut-être au Nigéria un groupe qui a l'intention de commettre le génocide. De plus, à mon sens, le génocide n'implique pas nécessairement une situation où l'on veut exterminer toute une race, mais peut-être seulement un certain nombre de personnes appartenant à une certaine tribu. A mon avis, on a donc raison jusqu'à un certain point de craindre cette possibilité.

[*Texte*]

M. Laprise: On a entendu, dernièrement, une déclaration selon laquelle il y aurait deux cent cinquante tribus différentes au Nigéria. Je voudrais savoir si la tribu des Ibos est la plus populeuse ou s'il y en a parmi les autres tribus nigériennes qui sont plus populeuses que celle des Ibos?

• 1640

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: Dans l'ensemble du Nigeria, bien que les Ibos soient une des tribus principales, ils sont en minorité. Des trois groupes, les Haoussas-Fulanis, qui sont un groupe culturel plutôt qu'une tribu, les Yoroubas, qui sont une tribu, et les Ibos, ces derniers sont les moins nombreux, mais leur tribu est presque aussi grande que celle des Yoroubas.

M. Lewis: Le territoire des Yoroubas est dans l'Ouest du Nigeria?

Le docteur Shepherd: Oui, c'est la tribu principale de l'Ouest du Nigeria.

[*Texte*]

M. Laprise: Plusieurs personnes ont mentionné qu'il y avait crainte, justement, de génocide, chez les Ibos. Avez-vous remarqué que cette crainte existait au niveau du peuple, au niveau des paysans ibos, ou si elle n'existe qu'au niveau des dirigeants biafrais?

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: Je crois qu'un très grand nombre de Biafrais ressentent cette crainte, particulièrement tous ceux qui ont une éducation. Il doit y avoir des dizaines de milliers de professeurs au Biafra, des centaines de milliers de personnes qui ont fait des études primaires, des dizaines de milliers de gens qui ont fait des études secondaires; ce sont eux qui, à mon avis, sont le plus conscients de la possibilité d'une guerre génocide. Je ne crois pas que les paysans comprennent le génocide très clairement comme une description juridique d'un fait.

[*Texte*]

M. Laprise: Il y a quelque temps, on a mentionné que certains généraux auraient menacé de refouler les Biafrais à la mer, et on mentionne que d'aucuns auraient dit, textuellement, ceci: «Il faut vaincre ces gens, les garder à leur place, et ne jamais permettre

qu'ils reprennent leur suprématie économique et politique d'autrefois.» Avez-vous, vous-même, entendu de tels propos?

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: Oui, j'ai entendu dire ce genre de chose. Il s'agit, je crois, d'une citation tirée de l'autobiographie de sir Ahmudu Bello, le premier ministre assassiné du Nord de la Nigérie, qui, à son tour, citait les paroles de quelqu'un d'autre. On a ressuscité ce dit.

[*Texte*]

M. Laprise: Dans un autre ordre d'idées, nous savons que les Biafrais reçoivent des armes de la France. Savez-vous si la France fournit des armes depuis longtemps?

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: Je ne sais pas si la France leur envoie des armes depuis longtemps. A mon avis, probablement, non. Tout ce que je sais, c'est que des armes arrivent du Gabon. Je ne sais pas exactement de quel pays elles proviennent.

[*Texte*]

M. Laprise: Vous ne savez pas non plus si d'autres pays, tel le Portugal, par exemple, auraient fourni des armes aux Biafrais?

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: Je ne sais pas, monsieur.

[*Texte*]

M. Laprise: Maintenant, une dernière question: selon votre opinion, si la guerre se terminait à brève échance, combien de temps prévoyez-vous que cela prendrait pour établir une situation normale dans la région la plus affectée actuellement par cette querre?

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: A mon avis, il faudra plusieurs années pour que la situation redevienne normale, du point de vue de l'alimentation, et il faudra en particulier énormément de soins médicaux pendant les deux prochaines années. Il faut signaler également que toute une génération d'enfants a été décimée, et qu'un grand nombre de ceux qui restent risquent d'être mentalement atteints pour toujours. Il faudra donc des années pour faire disparaître les effets de ctte situation sur la population. Il y aura également un énorme travail de reconstruction à faire, ce qui prendra des années. Par exemple, mon hôpital, celui où j'ai été envoyé lorsque la guerre a éclaté, a été complètement rasé lors d'une attaque aérienne. Ce genre de chose ne sera qu'un des besoins qui se feront concurrence. C'était le seul hôpital desservant un rayon assez grand. Les travaux de reconstruction prendront, j'imagine, de cinq à dix ans avant que l'on ne revienne au niveau d'avant-guerre. La tribu de l'Est du Nigeria est, à mon avis, la plus virile et la plus travailleuse de toutes les tribus et, avec de l'aide, elle pourrait se remettre des effets de la guerre beaucoup plus vite qu'on ne le croit.

• 1645

M. Laprise: C'est tout.

Le président: Monsieur Guay.

M. Guay (Saint-Boniface): Docteur Shepherd, j'ai bien noté le nombre d'années que vous avez travaillé au Nigeria et en particulier au Biafra. Vous nous avez également indiqué, comme d'autres qui ont comparu devant nous, le nombre de décès par jour dûs à la sous-alimentation ou aux accidents. Étant donné—et j'aimerais citer vos propres paroles—les «sérieux problèmes humains» qui se posent selon vous dans la région, et vu le nombre d'années que vous avez passé là-bas, pourriez-vous me renseigner sur une question dont peu d'entre nous ont discuté, soit sur le taux des naissances par rapport à celui des accidents et des décès dont nous parlons actuellement? Pourriez-vous nous dire quel est le taux des naissances?

Le docteur Shepherd: Je suis désolé, mais je ne puis vous renseigner à cet égard.

M. Guay (Saint-Boniface): Dans ce cas, docteur, comme vous avez passé de nombreuses années là-bas, pourriez-vous nous dire quel était le taux de mortalité pour l'année dernière, ou celle d'avant, ou pour 1965, par exemple, ou 1964? Il s'agit simplement de nous donner une idée du taux des naissances dans cette région.

Le docteur Shepherd: Eh bien le...

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'espère que le docteur a compris la question. Je ne sais pas si c'est de propos délibéré ou non, mais M. Guay parle à la fois du taux de mortalité et du taux des naissances.

M. Guay (Saint-Boniface): Oui, je l'ai fait pour cette raison, monsieur le président.

M. Lewis: Je n'ai pas compris...

M. Guay (Saint-Boniface): Je m'adresse maintenant au président. Tous les témoins qui ont comparu devant nous jusqu'ici, monsieur le président, ont mentionné le fait qu'il y a

environ, et au minimum, 6,000 décès par jour. Ce nombre pourrait beaucoup augmenter d'ici Noël, mais personne ne nous a indiqué le taux approximatif des naissances dans cette région où il y a 6,000 décès par jour, et j'imagine qu'il s'agit du Biafra. Étant donné l'expérience du Dr Shepherd dans la région, je suppose qu'il pourrait me renseigner sur le taux approximatif des naissances dans cette région.

M. Winch: Et combien...

M. Guay (Saint-Boniface): Pardon.

M. Winch: Et combien des enfants qui naissent survivent?

M. Guay (Saint-Boniface): Vous pourrez probablement poser des questions lorsque vous aurez la parole. Monsieur le président, je demande au Dr Shepherd quel est le taux quotidien des naissances.

Le docteur Shepherd: Le fait est, monsieur le président, qu'il n'existe pas de registre exact des naissances et des décès. Cela n'est pas encore obligatoire, car il n'est pas actuellement possible d'enregistrer toutes les naissances et tous les décès.

M. Guay (Saint-Boniface): Bon.

Le docteur Shepherd: Je puis vous dire que, dans les régions rurales, le taux de mortalité des enfants qui naissent—de tous les enfants qui naissent—varie de 25 à 50 p. 100. Très peu de régions actuellement ont un taux de 50 p. 100. Dans l'est du Nigeria, ou au Biafra, la sous-alimentation n'était pas la cause de décès principale.

• 1650

M. Guay (Saint-Boniface): Quelle était-elle, alors?

Le docteur Shepherd: C'était une des causes.

M. Guay (Saint-Boniface): C'était la cause?

Le docteur Shepperd: C'était une des causes, mais la malaria, la dysentérie et la pneumonie étaient des causes de décès beaucoup plus fréquentes.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vois.

Le docteur Shepherd: Je puis vous donner un chiffre qui pourrait vous renseigner sur la situation en ce qui concerne la sous-alimentation. Un journaliste m'a demandé ces chiffres, et je me suis renseigné particulièrement. En 1963, l'hôpital où je travaillais, à Umuahia, avait admis 20 personnes souffrant de kwashiorkor; c'était le chiffre pour toute l'année. On m'a posé la question à la fin de juillet. J'ai consulté nos dossiers pour le jour où nous avons eu le plus de travail en juillet, et j'ai constaté que nous avions examiné 1,500 enfants en consultation externe. C'était un nombre bien au-dessus de la moyenne. Plus de 1,000 souffraient de kwashiorkor; cette maladie avait donc fait des progrès extraordinaires.

M. Guay (Saint-Boniface): Votre réponse nous donne au moins une idée de ce que je voulais savoir. Voici ma prochaine question. Comme vous êtes resté dans la région pendant un si grand nombre d'années, vous devez bien connaître les Nigériens en dehors des frontières du Biafra. Je veux parler des prisonniers de guerre, peut-être à l'extérieur du centre où vous travailliez. Pourriez-vous me donner une idée du taux de mortalité parmi ces gens? S'agit-il de victimes de la guerre ou de la sous-alimentation?

Le docteur Sherpherd: Votre question a trait aux soldats tués au combat?

M. Guay (Saint-Boniface): Oui.

Le docteur Shepherd: Je n'ai pas les chiffres exacts, mais des milliers de soldats ont certainement été tués.

M. Guay (Saint-Boniface): Bien. Voici ma prochaine question, docteur. Prenons le cas d'un groupe d'un nombre égal autre que les soldats, à l'extérieur du Biafra. Comment ces gens se portent-ils? Meurent-ils également parce qu'ils sont sous-alimentés ou par suite des autres maladies que vous avez mentionnées tantôt? Le taux de mortalité parmi eux est-il plus ou moins égal à celui à l'intérieur du Biafra?

Le docteur Shepherd: Oui, plus ou moins.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vois. Les gens de ces régions sont également sous-alimentés. La sous-alimentation est donc la cause de nombreux décès à l'extérieur du Biafra.

Le docteur Shepherd: En ce qui concerne le Nigeria, de façon générale, j'ai l'impression que la sous-alimentation elle-même n'est pas une des principales causes de décès.

M. Guay (Saint-Boniface): Une dernière question. Dans ce cas, ce qu'on nous a dit au sujet du taux de mortalité au Biafra s'applique également à l'ensemble du pays? A cause de la sous-alimentation ainsi que d'autres maladies, le taux de mortalité au pays est assez élevé?

Le docteur Shepherd: Oui, certes.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci beaucoup, docteur.

Le docteur Shepherd: Pourrais-je faire une brève déclaration, monsieur? Je ne suis pas

sûr de m'être exprimé clairement. J'aimerais préciser que les milliers de décès qui ont lieu au Biafra chaque jour sont causés par la nouvelle situation en ce qui concerne la sous-alimentation. Ce chiffre n'a rien à voir avec le taux de mortalité de base. J'aimerais l'indiquer bien clairement, monsieur.

M. Guay (Saint-Boniface): Oui, je comprends.

Le président: Monsieur Winch.

M. Winch: Docteur Shepherd, vu les nombreuses années que vous avez passées au Nigeria, et étant donné que vous avez seulement quitté ce pays le 20 septembre, pourrais-je vous demander de confirmer, nier, ou ajouter quoi que ce soit aux renseignements que divers témoins ont fournis au Comité sur les bombardements, par les Nigériens, de villages, marchés, hôpitaux et camps de réfugiés qui ne se trouvaient près d'aucune installation militaire?

• 1655

Le docteur Shepherd: Cela est très vrai, monsieur. Il n'y a aucun doute là-dessus. A mon avis, on a choisi les hôpitaux et les marchés comme cibles principales. Je ne peux pas dire qu'on ait choisi les camps de réfugiés, mais c'est un fait bien connu que presque toutes les écoles sont des camps de réfugiés, et de nombreuses écoles ont également été attaquées.

M. Winch: Et les marchés?

Le docteur Shepherd: Les marchés, oui.

M. Winch: Étant donné ce que vous venez de dire, êtes-vous d'avis—je vous demande votre opinion personnelle—que, dans la plupart des cas, des installations militaires se trouvaient assez près des lieux qui ont été bombardés? Ou bien ces endroits étaient-ils choisis de propos délibéré?

Le docteur Shepherd: Naturellement, je ne peux pas dire que ces endroits ont été choisis de propos délibéré. Je n'en sais rien. Généralement, il n'y avait pas d'installations militaires dans le voisinage.

M. Winch: Monsieur le président, en réalité j'ai déjà posé ma dernière question, mais j'aimerais obtenir un peu plus de détails.

Docteur Shepherd, vous comprenez sûrement les sentiments et la préoccupation du Comité en ce moment, étant donné que ces deux dernières semaines le gouvernement canadien a envoyé trois avions Hercule—un quatrième est prêt à partir—dont chacun peut transporter 22½ tonnes à la fois, et que ces avions sont là à ne rien faire. On nous a laissé entendre ce matin même à la Chambre des communes que c'était parce que la Croix-Rouge internationale n'a pas encore obtenu l'autorisation nécessaire.

Je sais que vous avez un peu traité de ce sujet, mais avez-vous bien dit que, si le Canada acceptait de modifier sa politique et si ces aéronefs étaient mis à la disposition des organisations religieuses qui agissent actuellement et qui envoient au moins un avion Hercule directement au Biafra, à votre avis, si le gouvernement acceptait une telle politique, vous seriez prêt à agir dans les 24 heures, par l'entremise des organisations religieuses, et à utiliser les avions Hercule canadiens comme on utilise actuellement l'unique avion Hercule qui fait des vols à Biafra? A mon avis, il est extrêmement important d'obtenir tous les détails possibles à cet égard, dans la mesure où vous pouvez nous donner votre opinion.

Le docteur Shepherd: Autant que je sache, ce que vous avez dit est exact. Les Églises commenceraient à utiliser ces aéronefs immédiatement. Toutefois, je ne suis pas chargé du transport aérien assuré par les Églises. Mais je crois qu'elles seraient heureuses d'avoir d'autres aéronefs à leur disposition.

M. Winch: Et vous croyez qu'elles pourraient les utiliser?

Le docteur Shepherd: Oui, certes.

M. Winch: Ils ne seraient pas immobilisés par des questions de bureaucratie?

Le docteur Shepherd: Je n'en vois pas qui pourraient les immobiliser.

M. Winch: Merci.

Le président: Monsieur Legault.

[*Texte*]

M. Carl Legault: Merci monsieur le président. Docteur Shepherd, d'après votre témoignage, peut-on déduire que la difficulté d'apporter des secours au Biafra résulte d'un malentendu entre le gouvernement militaire et les autorités biafraises au sujet de l'aéroport où ces secours peuvent être déposés dans la région du Biafra?

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: J'imagine que cela doit être le cas. Je ne peux pas me prononcer de façon définitive, car je n'ai pas eu de contact dernièrement avec les autorités en cause, mais je crois qu'il s'agit bien de cela.

[*Texte*]

M. Legault: Alors, les endroits suggérés par le Biafra ne sont pas acceptables au gouvernement militaire.

[*Traduction*]

M. Shepherd: C'est exact.

[*Texte*]

M. Legault: Vous avez mentionné les secours, c'est-à-dire de ces choses dont les Biafrais n'ont pas suffisamment pour satisfaire leurs besoins. Est-ce réellement le cas présentement?

[*Taduction*]

M. Shepherd: Certes. Le nombre d'envolées dépend naturellement de la quantité de véhicules disponibles à l'intérieur du Biafra pour distribuer les secours. Les opérations marchaient bien jusqu'à mon départ. Nous disposions d'assez de vehicules qu'il fallait ravitailler en essence pour moteur diesel et en essence ordinaire et tout marchait bien. Nous n'avions pas de problèmes d'entrepôts surchargés. Comme les envolées seront intensifiées avec l'utilisation des *Hercules* nous risquons à court ou à long terme de manquer de véhicules du côté biafrais. Mais c'est un problème qu'on pourrait régler sans trop de peine car il est possible de faire venir des véhicules.

• 1700

[*Texte*]

M. Legault: Maintenant, dans les conditions actuelles, si je comprends bien, vous avez suffisamment de vivres pour remplir les avions mis à votre disposition. Qu'entrevoyez-vous dans l'avenir pour être en mesure de fournir les trois mille tonnes de vivres nécessaires par jour? Est-ce que les organisations reçoivent assez de secours et d'où viennent-ils?

[*Taduction*]

Le docteur Shepherd: Voulez-vous savoir d'où vient le matériel que nous utilisons présentement? La majeure partie du matériel se trouvait dans le Nigeria oriental avant la guerre. En outre la Croix-Rouge a fait venir un certain nombre de camions. Je n'en connais pas le chiffre exact. Elle a fait venir plusieurs véhicules à quatre roues motrices et, sauf erreur, au moment de mon départ on attendait quelques camions à benne.

[*Texte*]

M. Legault: Je veux parler spécifiquement ici de la nourriture et des médicaments. Sont-ils fournis par des organisations indépendantes ou par des gouvernements?

[*Taduction*]

Le docteur Shepherd: Les vivres et les produits pharmaceutiques viennent de toutes parts. J'ai toutefois l'impression que, pour le moment, ce sont les Églises qui fournissent le gros des secours.

[*Texte*]

M. Legault: Alors on peut déduire que les besoins seront encore plus urgents en décembre et en janvier. Croyez-vous que ces secours pourront suffire aux besoins?

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: Non, les secours ne suffiront pas vers cette période et il est important à mon avis que les gouvernements encouragent les opérations de secours.

[*Texte*]

M. Legault: Cela m'intrigue un peu qu'on discute à propos du terrain occupé par les troupes militaires tandis que la famine existe. Croyez-vous qu'il y a mauvaise intention? Si je comprends bien, on pourrait facilement fournir les vivres et les médicaments dans ces régions si le gouvernement militaire permettait d'ouvrir les routes et assurait le transport des secours nécessaires pour répondre aux besoins.

[*Traduction*]

Le docteur Shepherd: C'est exact. Les volontaires au Biafra connaissent les obstacles qui s'opposent aux opérations de secours et ils pensent, après avoir vu le déroulement de la guerre aérienne, que c'est une situation qu'on impose au peuple et délibérément.

Je ne suis évidemment pas en mesure de dire qu'il s'agit là d'une politique bien arrêtée. Cependant les difficultés qu'on a dû subir, les attaques contre les hôpitaux, les camps de réfugiés, les bombardements du nouvel aéroport aménagé par la Croix-Rouge, décoré de croix rouges bien visibles nous donnent l'impression que ces actes doivent faire partie d'une politique.

[*Texte*]

M. Legault: Merci, docteur Shepherd. Je dois aussi vous remercier pour l'exposé très clair et très pratique que vous avez donné.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Gibson.

• 1705

M. Gibson: Docteur Shepherd, pensez-vous qu'U Thant s'est trompé dans son jugement en déconseillant au Canada d'intervenir dans l'aspect politique de ce conflit en faveur d'un rôle strictement humanitaire.

Le docteur Shepherd: Oui, c'est mon avis.

M. Gibson: Si vous pensez que ce docte personnage s'est trompé—et je dois ajouter que cette question suscite bien des doutes dans nos esprits—si nous ne pouvons convaincre le secrétaire général d'agir et comme les Nations africaines voisines rejettent toute idée d'une intervention politique, que pourriez-vous proposer comme solution pratique si vous en voyez une, et c'est avec un profond respect que je vous le demande. Il est évident que vous avez longuement réfléchi à cette question et que vous avez bien servi l'humanité dans ce domaine. Quelles initiatives pratiques devrions-nous prendre, à votre avis, pour inviter si possible les Nations Unies à agir?

Le docteur Shepherd: Entendez-vous le terme «pratique» dans le sens de l'adhésion d'autres gouvernements?

M. Gibson: Dans n'importe quel sens—un cessez-le-feu ou une mission là-bas, relevant du secrétaire général, ou une tentative d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. On nous a expliqué que le secrétaire général ne voit d'un bon œil aucune de ces initiatives. Pensez-vous que nous devrions insister? Nous ne sommes pas découragés. Nous voulons savoir ce qui, à vos yeux, serait une bonne initiative.

Le docteur Shepherd: Je pense qu'on devrait insister auprès du secrétaire général et, pour ce faire, obtenir l'appui de plusieurs pays européens.

M. Gibson: Si à votre avis nous communiquions avec les collaborateurs du secrétaire général, accepteraient-ils d'envoyer quelqu'un témoigner devant notre Comité?

Le docteur Shepherd: Ce serait aussi une initiative opportune. Mais l'important à mon avis c'est d'envoyer une mission au Biafra car aucune des parties intéressées n'a réussi à comprendre de quoi il retourne dans le domaine politique submergé de propagande des deux côtés. La seule façon véritable de comprendre l'attitude des Biafrais et leur accusation de génocide c'est de se rendre dans le pays, d'interroger les gens et de juger s'ils font un tableau fidèle et sincère de la situation. Une telle mission serait à mes yeux de la plus haute importance.

M. Gibson: Entendez-vous par là une mission des Nations Unies ou une mission canadienne?

Le docteur Shepherd: On devrait d'abord envoyer une mission canadienne. Il ne sera pas facile au sein des Nations Unies de décider l'envoi d'une telle mission. Je proposerais une mission canadienne de tous les partis, composée d'avocats et si possible de médecins car la question du génocide—il y a toujours des victimes de guerre—est de savoir si dans cette situation particulière des actions autres que des actes de guerre font des victimes. Les médecins sont bien placés pour interroger leurs collègues au Biafra sur ce qu'ils ont vu. Il y a des gens qui n'aiment pas revenir sur les événements de 1966 où des massacres ont eu lieu. Pour atteindre l'hôpital de brousse où je travaillais il faut avoir laissé derrière soi six autres hôpitaux mieux équipés et pourtant j'ai traité des survivants des massacres qui ont eu lieu dans le Nord. Il y avait en plus, dans mon district, les épouses et les enfants d'officiers et de simples soldats qui avaient disparu au cours de 1966. Alors je comprends bien l'origine de ce conflit et les appréhensions réelles et justifiées qu'il a suscitées. En outre, ayant vécu dans le pays depuis ces événements je n'ai jamais constaté aucune initiative destinée à dissiper ces appréhensions. Voilà qui me préoccupe énormément.

• 1710

M. Gibson: Merci beaucoup, docteur Shepherd.

Le président: M. Stewart.

M. Stewart (Cochrane): Docteur Shepherd, bienvenu au Canada. Êtes-vous venu d'Écosse tout juste pour témoigner devant ce Comité?

Le docteur Shepherd: C'est exact. Je dois ajouter que ma femme est canadienne et que j'ai collaboré étroitement avec des Canadiens au Biafra, alors je suis plutôt heureux d'être venu ici.

M. Stewart (Cochrane): Vous méritez d'être félicité d'avoir fait tout ce voyage pour nous exposer vos opinions. Voilà qui montre combien cette situation vous préoccupe. Nous, bien entendu, nous voyons notre inquiétude grandir au fur et à mesure que nous entendons parler de la tragédie du Nigeria. Combien de temps êtes-vous resté dans le territoire fédéral? Je sais que votre témoignage a porté en grande partie sur le camp biafrais.

Je me demande si vous êtes resté tout le temps au Biafra et si vous avez aussi visité l'autre camp?

Le docteur Shepherd: Je n'ai pas vu l'autre camp depuis le début de la guerre. Je l'ai visité plus d'une fois après le premier coup d'État en 1966, mais je n'ai jamais travaillé hors de la région orientale du Nigeria.

M. Stewart (Cochrane): Vous savez que le Comité est saisi d'une motion demandant l'envoi d'une délégation pour visiter les deux camps au Nigeria, pour observer sur les lieux la situation et recommander des initiatives de la part du Canada. Vous avez dit tout à l'heure qu'une visite d'une délégation canadienne serait très utile. Pensez-vous que les membres du comité pourraient dans une courte visite de dix jours ou de deux semaines évaluer comme il faut la situation?

Le docteur Shepherd: Oui, c'est possible. Je ne propose pas une enquête juridique ce qui serait la seule manière de prouver le génocide. Ce serait toutefois une opération laborieuse que de tenter de prouver le génocide. Il faudrait par exemple se rendre dans les villes ou les villages où des gens comme moi auraient dit que des choses se sont passées; il faudrait faire des exhumations, etc.

M. Stewart (Cochrane): Aucun de nous ne songeait exactement à une telle mission. Nous ne voulons pas aller si loin. Mais je désire vivement obtenir votre réaction car d'aucuns pensent que ce serait une perte de temps pour nous d'aller là-bas. Seriez-vous de cet avis?

Le docteur Shepherd: Pas du tout. Il ne sera peut-être pas nécessaire de rester si longtemps. Tout dépend de la qualité des préparatifs de cette mission. Si vous choisissez, grâce à des personnes d'ici que vous connaissez, les gens que vous désirez voir et si toutes les explications pouvaient être données comme ici, vous pourrez passer plusieurs jours consécutifs à recueillir des témoignages sans avoir à vous déplacer très loin; il n'est pas nécessaire de parcourrir le pays en long et en large; cette visite serait une initiative très utile.

M. Stewart (Cochrane): Ce qui me préoccupe le plus c'est le sort des enfants. Nous avons vu, tout comme peut-être le monde entier, des photos et c'est ce qui fait surtout mal au cœur de l'humanité. Nous voyons des photos d'enfants souffrant et mourant de faim. Les enfants sont toujours les victimes de la guerre. J'aimerais que le Comité trouve une solution pour aider surtout les enfants. J'ai pensé à un point aérien pour ce qui est des réfugiés, j'ai même pensé à faire venir des enfants ici au Canada pour les confier à la charge des familles canadiennes, mais j'ai écarté cette idée car le ministère des Affaires extérieures et M. Johnson, qui était un de nos témoins, m'ont fait comprendre que les gens de là-bas n'aimeraient pas envoyer leurs enfants trop loin du pays natal. Mais on a fait remarquer qu'ils accepteraient peut-être un pays africain voisin comme le Ghana ou le Gabon ou un autre pays possédant plus ou moins la même culture et le même climat, j'aimerais vous demander si vous pensez que c'est une bonne idée d'évacuer les enfants et les réfugiés de la région jusqu'à la cessation des hostilités après quoi on pourrait les renvoyer chez eux.

• 1715

Le docteur Shepherd: C'est une idée très utile et bien sûr on a déjà fait des évacuations aériennes de cette nature. Il y a une association appelée Terres des Hommes qui transporte des enfants à Sao Tomé et au Gabon, surtout au Gabon, alors il est nettement établi que les Biafrais acceptent cette solution.

M. Stewart (Cochrane): Pensez-vous que le Canada pourrait exercer un rôle important sur ce plan et même participer à l'entretien de ces réfugiés où qu'ils se trouvent?

Le docteur Shepherd: La réponse est probablement oui. Il me faudrait voir des possibilités pratiques avant de dire carrément oui. Il faut naturellement du personnel spécialisé pour soigner les enfants.

M. Stewart (Cochrane): J'ai songé à cette solution car des avions transportent des vivres et reviennent vides. Je me demande s'il ne serait pas pratique de leur faire transporter des vivres et ramener des enfants, en faisant donc d'une pierre deux coups.

Le docteur Shepherd: On a déjà évacué des enfants...

M. Stewart (Cochrane): Je vois.

Le docteur Shepherd: ...au Gabon et à Sao Tomé, dans les avions du pont aérien. A mon sens ce n'est pas une bonne chose d'évacuer les enfants dans des pays européens ou d'outremer. L'idéal c'est qu'ils restent en Afrique, si c'est possible.

M. Stewart (Cochrane): Je vois.

Le docteur Shepherd: Il y a des cas particuliers où on peut aider certains enfants mais nous étions si absorbés par les travaux de secours que nous avons négligé plusieurs choses. Il y a par exemple des enfants estropiés par suite des bombardements. Aucun d'eux n'est muni d'une jambe artificielle. La chirurgie plastique est nécessaire à d'autres que je connais. Il peut donc y avoir des cas spécialisés...

M. Stewart (Cochrane): Oui je vois.

Le docteur Shepherd: ...qui justifieraient l'envoi d'enfants ici, ce qui serait très utile.

M. Stewart (Cochrane): Parfait. Voilà qui met les choses au point.

Nous avons entendu des histoires contradictoires à propos des classes instruites. Y a-t-il des preuves que ce sont les gens instruits qu'on vise particulièrement? Est-ce la classe dont on veut se débarrasser?

Le docteur Shepherd: C'est probablement le cas. Je ne pourrais, pour ma part, connaître les intentions secrètes des gens, mais les gens instruits sont ceux qui comprennent la suite des événements depuis 1966 qui connaissent, par exemple, la définition du génocide et qui éprouvent les appréhensions et les doutes les plus graves à propos de l'avenir.

M. Stewart (Cochrane): Je me demande si on cherche plutôt à supprimer les gens instruits. Je me demande si ce ne sont pas ceux-là qui veulent donner au monde l'impression du génocide. Sont-ils sincères ou veulent-ils nous donner simplement cette impression?

Le docteur Shepherd: Je ne pense pas que ce soit une supercherie.

M. Stewart (Cochrane): Je vois.

Le docteur Shepherd: Non.

M. Lewis: Monsieur le président, je suis en retard pour un rendez-vous. Le Comité siègera-t-il ce soir?

• 1720

Le président: J'ai l'impression, monsieur Lewis, que nous ne finirons pas avant six heures. Dans ce cas, et si le Comité y consent, nous siégerons peut-être ce soir à partir de huit heures.

M. Lewis: Je ne recommande pas de siéger parce que je dois partir. Je voulais savoir pour ma propre gouverne si on siégerait.

Le président: Il y a, après M. Stewart, cinq autres députés qui désirent poser des questions, alors je doute qu'on puisse finir avant six heures.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, maintenant que vous avez fait d'autres commentaires nous ne devrions pas, à mon avis, retenir le docteur Shepherd. Nous devons entendre tout son témoignage pour éviter de le convoquer à nouveau.

Le président: Voulez-vous dire demain?

M. Guay (Saint-Boniface): Pas demain, ni même ce soir, si nous pouvons en finir avant.

Le président: Ma fois, le docteur Shepherd est venu de loin et il faudrait que tous les députés puissent lui poser des questions.

M. Guay (Saint-Boniface): Puis-je vous demander combien il y a de députés qui veulent poser des questions au docteur Shepherd?

Le président: Il y en a cinq sur la liste, outre M. Stewart.

M. Ryan: Monsieur le président, nous pourrions siéger jusqu'à 6 heures 30, si le Comité y consent et finir avec cette séance.

Le président: Nous verrons comment les travaux avanceront. Il se peut que d'autres noms viennent s'inscrire à la liste.

M. Lewis: Vous nous feriez prévenir de toute façon?

Le président: Oui.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous étiez le seul défenseur du bastion et je regrette de vous voir partir. Votre autre collègue n'est pas ici.

M. Lewis: M. Winch est toujours ici. Je dois partir, je regrette.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, puis-je m'asseoir de l'autre côté pour lui donner un coup de main.

Le président: Ce groupe vous accepterait volontiers comme député honoraire, monsieur Guay!

M. Lewis: Je n'avais qu'une brève question à poser.

M. Groos: Si la question de M. Lewis est brève il pourrait peut-être la poser maintenant, avec le consentement du Comité.

M. Lewis: Je voulais seulement demander...

M. Stewart (Cochrane): Pourrais-je poser ma dernière question?

Le président: Sur notre liste sont inscrits les noms de messieurs MacDonald, Buchanan, Hymmen, Howard, Alexander et McLean. Consentent-ils tous à céder la parole à M. Lewis ou dois-je ajouter le nom de M. Lewis au bas de la liste?

Une voix: Avons-nous vraiment le choix?

M. Alexander: Pour moi il n'y a pas d'inconvénient, monsieur le président, s'il doit partir.

M. Lewis: Je ferais bien de poser une question sérieuse.

Le président: Le Comité consent-il à entendre la question de Monsieur Lewis après celle de M. Stewart?

M. Cafik: Vous pouvez compter sur nous pour faciliter votre départ.

Le président: Monsieur Stewart, posez votre dernière question et nous écouterons ensuite Monsieur Lewis.

M. Stewart (Cochrane): Je n'ai qu'une brève question à poser. Je ne tiens pas à susciter de controverses mais j'aime toujours qu'on ajoute un poids dans l'autre plateau de la balance. D'aucuns ont dit que l'assistance au Biafra serait un bien indirect en ce sens qu'elle aboutira à une impasse. A l'inverse, ne pourrait-on pas soutenir que l'assistance au gouvernement fédéral entraînerait une fin hâtive de la guerre à défaut d'une impasse?

La docteur Shepherd: Cela ne dépendrait-il pas de la nature de l'assistance? Que je sache, tous les volontaires, si vous faites allusion aux opérations de secours, n'ont pu traiter que les cas de malnutrition donc surtout les enfants, les vieillards et des autres groupes vulnérables comme les femmes en âge de porter des enfants. J'estime pour ma part qu'on peut fournir toute l'assistance voulue dans ce sens, sans influencer l'issue de la guerre.

M. Stewart (Cochrane): Parfait. Merci beaucoup. docteur Shepherd.

M. Lewis: Je veux remercier les membres du Comité. Je voulais en réalité poser plusieurs questions à la fois mais ce ne sera pas long. Je m'excuse, dicteur Shepherd, de n'avoir pas pu assister au début de votre communication.

Un témoin a soutenu l'autre jour que vu l'évolution de la situation au Biafra, les opérations de secours pourraient bientôt se révéler une simple goutte d'eau dans l'océan car les pertes de vie ou le risque de famine au Biafra serait si énorme qu'aucun secours, tout généreux soit-il, ne saurait régler le problème. Si je puis m'expliquer davantage, le témoin est un parent lointain, mais il a soutenu que le peu de temps qu'il a passé au Biafra lui a permis de constater que les sources d'hydrate de carbone et de protéines disparaissent graduellement et que dans quelques semaines ou dans deux mois on manquera totalement de ces substances et de toutes sortes de vivres pour les millions de personnes qui seront concentrées dans le territoire que garderont encore les autorités du Biafra d'ici là; par conséquent les secours ne peuvent pas régler un problème qui devient de plus en plus désespéré et que pour cette raison et pour d'autres, l'essentiel c'est d'arriver à un cessez-le-feu. Cette thèse pour vous vous semble-t-elle bien fondée?

• 1725

Le docteur Shepherd: Pas tout à fait. Les opérations de secours ont déjà sauvé des milliers de vies humaines. Elles en sauveront encore des milliers d'autres. C'est un fait que nous connaîtrons une pénurie d'hydrate de carbone. Volontaire que je suis, j'entends par là qu'il faut intensifier les envois de secours.

J'estime qu'on devrait œuvrer avec célérité et énergie dans les deux sens, vers les secours et vers un cessez-le-feu et, à mon sens, on n'a pas raison de dire que nous serons dépassés par la situation, qu'il ne vaut pas la peine d'agir dans un sens par opposition à l'aspect politique de la question.

M. Lewis: Le témoin n'avait pas prétendu que les opérations de secours soient vaines. Il soutenait plutôt que la situation devenait si tragique que nous ne pouvons appaiser notre conscience en envoyant seulement des secours et qu'il fallait œuvrer d'avantage vers une cessation des hostilités, selon les moyens disponibles et possibles. En convenez-vous?

Le docteur Shepherd: J'aimerais m'expliquer sur le plan pratique. Nous n'avons pas pu vraiment évaluer l'utilité des opérations de secours. A notre avis—c'est aussi celui de la Croix-Rouge, du Conseil mondial des Églises, de Caritas—la conscience universelle a été très longue à se sensibiliser à la gravité de la situation. Ce n'est que depuis quelques semaines que nous avons commencé à faire transporter entre 150 et 200 tonnes de vivres par nuit.

Lorsqu'on se penche sur une situation de malnutrition ou, disons, sur un cas de déficience alimentaire, nous avons une section réservée à cette fin dans un hôpital et aucune amélioration du malade n'est visible avant trois semaines et il ne s'agit que d'indices. Il y a encore beaucoup de soins à dispenser et c'est peut-être deux mois après qu'on peut déclarer hors de danger la moitié des malades.

M. Lewis: Je reviens brièvement sur le second plan; je voulais vous demander si les associations confessionnelles ont fait des démarches auprès d'autres gouvernements européens autres que ceux de la Suède et, je crois comprendre, de la Suisse, pour qu'ils fournissent des secours ainsi que des services et du matériel de transport; avez-vous tenté de le faire ou vos efforts ont-ils été vains?

• 1730

Le docteur Shepherd: J'ai, pour ma part, pris contact avec le gouvernement britannique et on m'a expliqué que son assistance ne serait distribuée que par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Je n'ai pas pu déterminer à l'époque en quoi consistait cette assistance. J'ignore si ce témoignage est admissible mais le gouvernement, en tentant de faire sortir du Biafra des spécialistes des soins à l'enfance, dont les services sont si nécessaires présentement, m'a donné l'impression qu'il est du côté de certaines personnes qui peuvent rester un mois dans l'expectative en attendant une solution politique ou militaire.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le témoin peut-il préciser en disant que «le gouvernement est du côté de certaines personnes», à quel gouvernement fait-il allusion?

M. Lewis: Sauf erreur il entendait par là le gouvernement britannique.

Le docteur Shepherd: C'est exact.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci.

M. Lewis: Autrement dit, le gouvernement britannique n'est pas disposé à aider le camp biafrais?

Le docteur Shepherd: Que je sache, il est certainement disposé à aider la Croix-Rouge et, ainsi, indirectement le Biafra. C'est ce qui se passe, je suppose, bien qu'il y ait apparemment une étrange pénurie de secours de source anglophone. Presque toutes les fournitures médicales au Biafra portent des inscriptions allemandes, françaises et scandinaves. C'est une situation qu'on trouve étrange lorsqu'on a travaillé dans un pays où l'anglais est la langue la plus répandue.

M. Lewis: Je conclus de vos propos que les membres non africains du Commonwealth à l'honorable exception du Canada—et mes amis de l'autre côté seront étonnés de me l'entendre dire—qui a fourni un total de 1 million de dollars, si ma mémoire est fidèle, j'en conclus donc que ces pays-là n'ont pas fourni de l'assistance?

Le docteur Shepherd: Pas que je sache personnellement, et c'est tout ce que je puis dire.

M. Lewis: Mais c'est votre impression?

Le docteur Shepherd: Oui c'est mon impression.

M. Lewis: Et pensez-vous qu'un pays comme le Canada pourrait stimuler plus de générosité de la part des pays non africains du commonwealth?

Le docteur Shepherd: Bien sûr, le Canada pourrait énormément aider dans ce sens. Mais toute intensification des envois de secours doit s'accompagner d'un accroissement des services de transport et voilà un domaine dans lequel les pays pourraient aider afin de faire acheminer tous les vivres, au lieu de les entreposer quelque part à l'étranger.

M. Lewis: Vous entendez par là des avions pour acheminer des secours au Biafra ou aux régions nécessiteuses contrôlées par le gouvernement nigérien et aussi des transports routiers pour la distribution de vivres?

Le docteur Shepherd: Oui, et des corridors si nécessaire.

Le président: M. Allmand.

M. Allmand: Docteur Shepherd, pendant les douze ans que vous avez passés au Nigeria, avez-vous toujours travaillé dans l'État du Centre-Est, dans l'État ibo?

Le docteur Shepherd: Non, j'ai travaillé plus de la moitié du temps dans les régions non habitées par les Ibos.

M. Allmand: Dans quelles régions?

Le docteur Shepherd: Dans la région Efik-Ibibio située au sud-est. Et aussi dans certaines tribus, plusieurs tribus, qui habitent la région dite «upper cross river».

M. Allmand: Vous avez passé la plus grande partie de votre temps dans la région de l'Est, mais au moins la moitié de ce temps s'est écoulée dans les territoires non habités pas les Ibos dans la région de l'Est.

Le docteur Shepherd: Oui.

M. Allmand: Souscrivez-vous aux aspirations politiques du Biafra, c'est-à-dire à la création d'un État Ibo?

Le docteur Shepherd: Il ne s'agit pas de l'établissement d'un État Ibo.

M. Allmand: De quoi s'agit-il alors?

Le docteur Shepherd: La population du Biafra est hétérogène; il n'y a pas que des Ibos, bien que ceux-ci constituent la plus grande tribu.

M. Allmand: Oui, mais n'est-il pas exact que seuls les Ibos appuient l'État biafrais?

• 1735

Le docteur Shepherd: Je ne dirais pas cela.

M. Allmand: Vous avez dit que les conditions dans la région du Sud-Est sont très mauvaises. C'est une région où la majorité des habitants ne sont pas des Ibos. N'est-il pas vrai que les habitants du Sud-Est ont appuyé le gouvernement fédéral?

Le docteur Shepherd: Donnez-moi quelques moments de réflexion. J'étais au Nigeria avant l'indépendance et jusqu'à ce que la situation actuelle surgisse. Je suis allé là-bas quatre ans avant l'indépendance.

Il y a eu une certaine agitation, parfois assez forte, au sein des habitants du Sud-Est, au cours des années qui ont précédé l'indépendance et même pendant un an ou deux après l'indépendance, en ce qui concerne le concept d'un État séparé. Ce sentiment a ensuite semblé disparaître, pendant quelques années. Avant le premier coup d'État militaire, je n'avais entendu parler d'aucune agitation préconisant un État distinct. D'après le vote populaire, la moitié de la population—peut-être un peu plus—appuyait l'important parti central de la région du Sud-Est.

Après la sécession—je demeurais alors dans une région minoritaire—j'ai eu l'impression que la majorité des gens appuyait la sécession.

M. Allmand: Je vous ai posé cette question, monsieur, afin de connaître votre point de vue. J'ai parlé récemment avec des Riverains et des gens du Sud-Est qui m'ont dit exactement le contraire. Ils ont affirmé que les groupes minoritaires des régions riveraines et du Sud-Est étaient foncièrement fédéralistes et ne préconisaient pas un État biafrais distinct dominé par les Ibos. En réalité, une de ces personnes était le procureur général de l'Est avant la sécession; il avait démissionné du gouvernement de la région de l'Est parce qu'il ne partageait pas l'avis du président.

Le docteur Shepherd: Oui, mais son frère est au Biafra.

M. Allmand: C'est possible.

Le docteur Shepherd: Le frère de l'administrateur fédéral de Port Harcourt est un professeur de physiologie au Biafra.

J'ajouterais que c'est la seule partie du pays où la guerre civile compte certains éléments.

M. Allmand: Où, dans la région des Riverains?

Le docteur Shepherd: Dans certaines régions minoritaires—celle des Riverains et du Sud-Est. Je pense qu'il y a deux courants d'opinion et c'est pourquoi la proposition biafraise concernant la tenue d'un plébiscite dans ces régions semble être le plus juste moyen de régler la question.

M. Allmand: Je remarque que dans votre exposé, en réponse à une question, vous avez dit qu'un statu quo serait préférable. Quelqu'un vous a demandé si vous étiez en faveur d'envois d'armes au Biafra. Vous n'avez pas répondu directement à cette question mais vous avez dit qu'un équilibre des forces serait préférable. Je ne sais pas si avez lu l'exposé de Mme Margery Pelham, historienne et spécialiste des affaires africaines à l'Université d'Oxford, qui a été publié dans le *Times* de Londres le 12 décembre 1967. Elle se dit une amie du Biafra, ou des Ibos, et elle croit que la seule solution humanitaire à la guerre est la reddition du iBafra et l'acceptation de l'État fédéral.

Avez-vous lu l'exposé de Dame Margery Pelham et qu'en pensez-vous?

Le docteur Shepherd: Non, je regrette, je n'ai pas lu l'exposé de Mme Margery Pelham. J'en ai lu des extraits qui ont été publiés. Je n'ai pas lu l'exposé au complet.

Si elle propose que le Biafra se rende pour des motifs purement humanitaires, il me semble que la faiblesse même de la proposition tient à ce qu'elle fait fi de la force des sentiments qui existent sur le plan politique. Il s'agit probablement d'une situation exceptionnelle où les gens sont prêts à endurer un tel sort. C'est fantastique. Je ne crois pas que cela se soit présenté en Europe.

• 1740

M. Allmand: Oui, mais c'est pourquoi je vous ai posé la première question. Il me semble que les Ibos, qui habitent surtout le Centre-Est, ont cette attitude mais que les Riverains et les gens du Sud-Est, qui ne sont pas Ibos, ne sont pas aussi enflammés que ces derniers et que, par conséquent, si vous n'aviez qu'un État ibo, soit le Centre-Est, ce serait un État enclavé, une chose peu pratique, et cet État ne recevrait pas l'appui des tribus minoritaires; même si cet État jouissait d'une partie de leur appui, ce serait une situation peu pratique et il se peut que la proposition de Mme Margery Pelham soit la seule solution pratique et humanitaire.

Le docteur Shepherd: Je ne sais pas. Alors, selon vous, lorsqu'un peuple semble perdre une guerre il doit se rendre.

M. Allmand: Si c'est dans l'intérêt des citoyens, plus précisément des enfants et des personnes âgées et sans défense; s'il y a des garanties—et il semble que le gouvernement nigerian soit prêt à garantir la sécurité du peuple ibo—alors ce serait la meilleure solution à l'heure actuelle.

Si les Ibos devaient être tous exterminés, alors je serais d'accord avec vous qu'il n'y a pas d'autre choix.

Je ne veux que faire suite à la question de M. Winch. Il a dit que si des avions canadiens étaient immédiatement mis à la disposition de vos Églises, vous pourriez les utiliser. Quel aéroport utiliseriez-vous?

Le docteur Shepherd: Celui que nous utilisons actuellement, Uli.

M. Allmand: Cet aéroport pourrait-il recevoir le nombre additionnel d'avions? En d'autres termes, pourrait-il s'occuper et des avions qui s'y posent habituellement et des avions Hercules qui transporteraient des vivres de façon continue, compte tenu du fait qu'il y a aussi là des envois militaires?

Le docteur Shepherd: Je crois qu'il pourrait s'occuper d'un plus grand nombre d'appareils pourvu que les mesures nécessaires soient prises.

M. Allmand: Si le gouvernement biafrais permettait seulement les envois de vivres et de médicaments et non les envois militaires, au moyen des avions Hercules?

Le docteur Shepherd: Je le crois; mais tenez aussi compte du fait que si un avion Hercules apporte 200 tonnes au lieu de 8 ou 10 tonnes, dans le cas d'un DC-7, c'est deux fois le volume de marchandises dans un même avion ce qui améliorerait de beaucoup la situation. En faisant deux voyages par nuit on aurait le même volume de vivres que celui que peuvent transporter quatre plus petits avions; ce serait une amélioration considérable.

M. Allmand: Merci.

M. Buchanan: Docteur Shepherd, j'ai cru deviner dans vos remarques antérieures que vous étiez sceptique quant à la possibilité de persuader les Britanniques de cesser leurs envois d'armes, ou me suis-je trompé à cet égard?

Le docteur Shepherd: Oui, je suis sceptique quant à la possibilité de modifier la politique britannique.

M. Buchanan: Pourquoi? Je suppose que jusqu'à aujourd'hui ils ont résisté aux pressions et qu'ils croient peut-être qu'une solution par les armes est en vue? Est-ce cela...?

Le docteur Shepherd: Oui, en partie mais c'est aussi dû à la politique inexplicable mise de l'avant par les Britanniques depuis le début. Je crois que le gouvernement britannique a des raisons que nous ne connaissons pas, ou qui n'ont pas été divulguées au public, de poursuivre cette politique.

M. Buchanan: Quelqu'un suggérait l'autre jour que ces raisons pourraient bien être d'ordre économique. Serait-ce vrai ou non?

Le docteur Shepherd: Je pense qu'au point de vue économique c'est très important pour la Grande-Bretagne; mais il se peut aussi qu'il y ait une question d'influences politiques dans cette partie de l'Afrique.

M. Buchanan: Si vous croyez qu'il ne semble pas que les Britanniques vont cesser d'envoyer des armes et, comme je crois que vous l'avez dit, qu'à moins qu'il y ait un équilibre des forces militaires, la possibilité de la négociation d'un cessez-le-feu semble plutôt

mince, on peut être porté à croire que la seule façon d'en arriver à un équilibre des forces et ensuite à un cessez-le-feu suivi d'un accord négocié, c'est d'envoyer plus d'armes au Biafra. Est-ce là une conclusion juste ou non?

• 1745

Le docteur Shepherd: Oui, ce serait une façon de résoudre le problème. D'un autre côté, on pourrait faire ce que, selon moi, le gouvernement britannique aurait pu faire plus tôt, et les persuader de réduire les envois d'armes.

M. Buchanan: S'ils n'arrêtent pas complètement les envois, s'ils les diminuent?

Le docteur Shepherd: S'ils les réduisent au point où un équilibre des forces sera atteint. Selon moi, il peut aussi être question de retirer une certaine aide financière au gouvernement du Nigeria. Cela me semblerait préférable parce qu'ainsi la Grande-Bretagne montrerait de la bonne volonté à l'égard du Biafra, ce qui a malheureusement manqué. A titre de Britannique qui était au Biafra avant l'indépendance, je me rends très bien compte des liens personnels qui ont toujours existé entre l'Est du Nigeria et la Grande-Bretagne. Le pays a été développé, quoique par des administrateurs coloniaux, des missionnaires, et ainsi de suite, d'une façon très amicale qui exigeait que les habitants du pays mettent leur sol à la disposition des administrateurs, laissent exploiter leurs ressources, et ainsi de suite. Du fait qu'elle a amené ces gens dans la Fédération du Nigeria, je crois que la Grande-Bretagne a une responsabilité morale envers eux.

M. Buchanan: Mais, vu la situation actuelle, la Grande-Bretagne en viendra-t-elle dans le proche avenir à jouir d'une certaine estime auprès de la région de l'Est, à moins que les Ibos soient exterminés?

Le docteur Shepherd: Je crois que les chances sont assez bonnes et que les travailleurs britanniques, en tant qu'individus, ont été encouragés à continuer leur travail au Biafra, afin que les Biafrais puissent distinguer de façon précise entre ce qui est la politique gouvernementale et ce que sont les sentiments du peuple.

M. Buchanan: Vous supposez donc, advenant une certaine entente, qu'il y a des chances que la région de l'Est demeure au sein de la fédération. Vu la rancœur qu'a entraînée ce conflit, comment voyez-vous l'avenir au Nigeria? Croyez-vous que le pays va rester uni ou non?

Le docteur Shepherd: Je pense que les problèmes futurs du Nigeria sont énormes. Ce pays a tellement été cité comme étant un modèle parfait de fédération, au début, que les gens de l'extérieur du Nigeria ne se doutaient pas des grandes différences qui existent dans le pays entre les tribus, les religions, les cultures, les aspects politiques. Je ne crois pas que ces différences qui se manifestent dans toutes les parties du pays vont se résoudre d'elles-mêmes dans un avenir rapproché.

M. Buchanan: D'autres témoins ont dit aussi qu'il s'agissait d'un état anormal dès le début; que c'est seulement pour satisfaire les aspirations coloniales britanniques que le pays a été unifié et que peut-être on n'aurait jamais dû en faire une nation. Partagez-vous cet avis

Le docteur Shepherd: Le pays a été créé de bonne foi. A certains égards on a été peu clairvoyant. Par exemple, l'évolution a été si rapide que les régions se sont vu accorder un gouvernement autonome à différentes époques. La région de l'Est a joui d'un gouvernement autonome quelques années avant la région du Nord, par exemple. Vous aviez donc une fédération groupant trois—ou plutôt quatre—États régionalisés très puissants qui se gouvernaient à peu près complètement eux-mêmes. La tendance séparatiste s'était manifestée avant l'accession à l'indépendance, ce qui voulait dire que plusieurs des membres influents de la scène politique concentraient leurs efforts sur leurs propres régions plutôt que sur le Nigeria en tant que pays.

M. Buchanan: Plusieurs témoins ont parlé de l'étrange détermination qu'ont les Ibos de résister et de ne pas se rendre au gouvernement militaire fédéral. Croyez-vous qu'il est possible—si l'armée contrôle les routes, les villes et les villages—que les Ibos pourraient poursuivre la guérilla pendant une période prolongée? Si on compare cela au Vietnam, il est évident qu'il y a là-bas une source d'approvisionnement, mais comment cela se passerait-il dans la brousse de l'Est?

• 1750

Le docteur Shepherd: Je pense que cela continuerait, une fois les présents approvisionnements épuisés, par la capture d'autres provisions. Cela ne s'est-il pas produit en Irlande, par exemple? Les révolutionnaires irlandais n'ont-ils pas réussi à obtenir les approvisionnements dont ils avaient besoin en capturant, en pillant des dépôts de munitions, ainsi de suite? Je ne pense vraiment pas qu'il

soit difficile de comprendre comment cette guerre peut être prolongée.

M. Buchanan: Vous croyez donc fortement que même si l'armée prenait le contrôle des artères principales, etc., et qu'il y avait une victoire militaire, la guérilla continuerait indéfiniment.

Le docteur Shepherd: Je le crois.

M. Buchanan: Une dernière question. Vous avez dit avoir vu beaucoup de vivres et de médicaments en provenance de la Scandinavie et de l'Allemagne de l'Ouest. Il se peut que ce soit une question injuste à vous poser mais les Canadiens ont réclamé à grands cris l'intervention de leur gouvernement dans l'affaire du Nigeria. De quelle façon les Églises du Canada et les autres organisations de charité de notre pays ont-elles montré leur intérêt en aidant à soulager les misères là-bas? J'ai cru comprendre, selon certaines de vos remarques antérieures, qu'elles n'ont peut-être pas trop aidé. Est-ce exact?

Le docteur Shepherd: Voulez-vous dire au niveau gouvernemental?

M. Buchanan: Non, les organisations de charité et les Églises.

Le docteur Shepherd: Je crois que les Églises du Canada ont grandement aidé. Je n'ai pas les chiffres exacts mais j'ai l'impression qu'elles ont contribué largement.

M. Buchanan: Je me demandais comment vous conciliez cela au fait que les pays anglophones n'ont pas expédié de médicaments et ainsi de suite.

Le docteur Shepherd: Je suppose que les Églises du Canada décident ici-même au pays de la façon dont elles disposeront des fonds qu'elles recueillent. Je sais qu'une partie des fonds est parvenue au Biafra, en espèces, afin de soulager la misère. Il est absolument essentiel d'acheter des approvisionnements locaux de vivres et de les distribuer. Une partie de l'argent a donc été utilisé à cet effet. Mais je n'ai pas vu de matériel de secours canadien en évidence.

M. Buchanan: Merci.

M. Hymmen: Monsieur le président, lorsque vous nous avez présenté le docteur Shepherd, il y a quelques heures, avez-vous dit qu'il détenait un poste à la direction du programme de secours du Conseil mondial des Églises au Biafra?

Le président: J'ai dit qu'il avait été président du groupe de secours des Églises protestantes au Biafra, au cours des derniers six mois.

M. Hymmen: Je voulais tout simplement le vérifier.

Le docteur Shepherd: Il s'agit, si je peux m'exprimer ainsi, d'un genre de succursale locale de l'Organisation mondiale des Églises.

M. Hymmen: J'ai posé cette question parce que je voulais en poser une autre et d'abord vérifier ce point. Vous connaissez bien São Tomé, mais pas trop les opérations qui se déroulent à Fernando Póo. Vous avez parlé des difficultés de l'acheminement des secours par avion et des difficultés que pose leur distribution dans les villes et villages. Quelle est la position du Conseil mondial des Églises au point de vue des vivres à São Tomé? En d'autres mots, quel est l'approvisionnement exact de vivres pour l'avenir?

Le docteur Shepherd: Je suis peiné de ne pouvoir vous fournir une réponse exacte. Tout ce que je peux vous dire, c'est que les vivres continuent d'arriver par avion sans difficulté.

M. Hymmen: N'avait-il pas été d'abord décidé que la Croix-Rouge internationale travaillerait à partir d'une région et le Conseil mondial des Églises, d'une autre? Est-ce que cela a été décidé par une entente ou est-ce le fruit du hasard?

• 1755

Le docteur Shepherd: Cela a été décidé par une entente, mais le fait n'est pas que ces deux organismes travaillent dans deux régions. En réalité ils travaillent de concert. Nous avions une entente en vertu de laquelle la Croix-Rouge et le Conseil mondial des Églises partageaient les locaux dans chacune des provinces. Nous avions chacun un représentant à ces endroits et nous avions chacun accès aux magasins de l'un et de l'autre. Cela constitue, en réalité, une très grande collaboration.

M. Hymmen: Cette question a été posée la semaine dernière à un autre témoin: la collaboration entre la Croix-Rouge internationale, vers laquelle est dirigée l'aide du Canada, et votre groupe est-elle aussi efficace qu'elle peut l'être?

Le docteur Shepherd: Non, je ne le crois pas. Je parlais du champ d'action. Je pense qu'il serait juste de dire que le Conseil mondial des Églises a été un peu ennuyé par les retards de la Croix-Rouge internationale. La Croix-Rouge est appuyée par tellement de gouvernements et de grands organismes de secours que nous avons trouvé curieux qu'elle

ne réussisse pas à obtenir plus de marchandises. Autant que je sache, c'est parce qu'à l'extérieur du Biafra il s'est fait tellement de vérification auprès du gouvernement nigérian. Si quelque chose ne va pas, les vols de la Croix-Rouge cessent tout simplement, puis les pourparlers commencent; ensuite les vols reprennent. La Croix-Rouge a subi cet état de choses beaucoup plus que les Églises.

M. Hymmen: Bien entendu, la Croix-Rouge internationale nous a expliqué plus tôt qu'elle reste strictement neutre. Quant aux Églises, elles ne jugeront peut-être pas nécessaire de maintenir cette position.

On a encore une fois soulevé la question, la semaine dernière—et je crois avoir la réponse—s'il ne pourrait pas exister une meilleure collaboration entre la Croix-Rouge internationale et les Églises. Bien entendu, les organismes religieux de notre pays se composent de bons éléments de notre population.

Le docteur Shepherd: Cela laisse à désirer.

M. Hymmen: J'ai une dernière question à poser. Sauf erreur, jusqu'à maintenant, on voudrait des aliments riches en protéines. Un navire canadien est parti d'un de nos ports de l'est, la semaine dernière avec une cargaison de poisson et de lait en poudre. D'après la déclaration d'un témoin, j'ai cru comprendre—la chose a été mentionnée plus tôt—qu'on aura besoin plutôt d'hydrates de carbone ou d'aliments de leste. Je suppose que vos gens, par l'entremise des Églises, sont au courant et qu'ils prennent les mesures en conséquence?

Le docteur Shepherd: Ils sont très au courant; la Croix-Rouge et nous-mêmes, nous portons ces situations à leur attention, à mesure qu'elles surviennent, tout comme nous avons collaboré à publier les chiffres relatifs à la mortalité.

Si je puis me reporter à une déclaration antérieure, vous avez dit que les Églises ne sentent pas le même besoin de garder la neutralité. Je veux qu'il soit bien compris que les Églises sont politiquement neutres. Elles ne s'ingèrent pas dans le jeu politique du Biafra ou du Nigeria.

M. Hymmen: Vous avez dit, cependant, docteur, que vous ne sentiez pas le même besoin que la Croix-Rouge internationale de vérifier et de contre-vérifier.

Le docteur Shepherd: Oui. Je tiens à souligner que j'ai offert mes services à la Croix-Rouge vers la fin de l'année dernière. J'étais en congé chez moi et il m'a semblé que je devais le faire, par l'entremise du Conseil mondial des Églises. Pendant trois ou quatre mois, on m'a appelé six fois me demandant de me tenir prêt à rejoindre une des premières équipes médicales de la Croix-Rouge. Chaque fois, cela n'arrivait à rien à cause de quelque mésentente avec le gouvernement nigérien. Pendant cette période de trois ou quatre mois, aucun avion de la Croix-Rouge n'est entré dans un pays extrêmement nécessiteux.

• 1800

Les Églises, même en étant neutres, croyaient qu'elles ne seraient pas retenues par la routine administrative, et...

M. Hymmen: La Croix-Rouge est peut-être aussi embêtée avec la routine administrative que ne le sont les gouvernements.

Ma dernière question, je vous la pose en rapport avec l'Église d'Écosse: plusieurs témoins ont prétendu, sans trop insister, que cette guerre comportait certains éléments d'une guerre de religion, avec l'influence musulmane du Nord et bien entendu les Ibos qui, nous a-t-on fait observer, sont le seul élément chrétien au Nigeria. N'y a-t-il pas d'autres tribus, à l'Ouest pas exemple, qui professent la religion chrétienne?

Le docteur Sherpherd: Oui; il est absolument faux de croire que les Ibos constituent le seul groupe chrétien au Nigeria.

M. Hymmen: Sans vouloir commettre d'indiscrétion, quelle est l'opinion des gens de l'Ouest, par exemple? Appuient-ils en bloc le gouvernement central?

Le docteur Shepherd: Je ne saurais dire à quel point ils appuient le gouvernement central. Ceux qui le font sont évidemment en grand nombre, mais je ne crois pas que ce soit tous. De fait, l'Ouest me fait l'effet d'une région d'où pourront surgir les prochains troubles nigériens.

Je n'écarterais pas de la guerre les éléments religieux. Je dis cela à cause de la mésentente qui existe depuis nombre d'années entre les indigènes du Nigeria du Nord, dont une forte partie sont musulmans, et les gens qui arrivent de l'Est afin d'y faire du commerce ou d'y occuper des postes. Il y a toujours existé une certaine friction. Et, bien entendu, c'est dans cette région qu'ont eu lieu des massacres à plusieurs reprises et, lors du dernier, les victimes ont été très nombreuses. Le conflit n'en est pas un de religion—loin de là—mais je crois que les opinions religieuses y sont pour quelque chose.

Le président: Messieurs, il est juste passé six heures. Quatre personnes ont encore des

questions à poser. Rien ne porte à croire que ces questions soient moins importantes que les précédentes. Comme vous avez pu le constater, nous ne sommes pas en aussi grand nombre. En plus, les membres auront l'occasion de penser à de nouvelles questions pendant l'heure du dîner.

Le docteur Shepherd est venu de loin. Nous aimerions tous, j'en suis certain, qu'il ait l'occasion de nous fournir tous les renseignements dont il dispose.

Cela dépend de vous, toutefois. Nous pouvons continuer la séance, ou nous pouvons la suspendre jusqu'à 8 heures ce soir.

Une voix: Réunissons-nous de nouveau à 8 heures ce soir.

Le président: Vous êtes tous d'accord?

Quelques voix: D'accord.

M. Guay (St. Boniface): Avant de lever la séance, puis-je demander au docteur quand il entend retourner chez lui?

Le docteur Shepherd: J'aimerais rester quelques jours au Canada, maintenant que j'y suis, afin de visiter des parents et des amis.

M. Guay (St. Boniface): Pourrions-nous alors savoir si tout se fera aux frais du gouvernement canadien?

Le président: Il s'agit là d'une question de privilège.

La séance reprendra donc à 8 heures, dans cette salle.

SÉANCE DU SOIR

• 2017

Le président: Messieurs, la séance est ouverte.

M. Guay (St. Boniface): Je tiens donc à vous dire, monsieur le président, que je suis un peu déçu du fait que nous n'ayons jamais quorum et que la séance commence en retard. Je tiens aussi à souligner que les membres de l'autre parti, qui sont très intéressés à ces questions, n'assistent pas aux réunions de notre Comité.

Étant donné l'expérience du docteur Shepherd et le temps qu'il a passé dans cette région du Nigeria—il a dit 12 ans, je crois—il serait au courant des circonstances qui ont précédé la guerre, comme il nous l'a dit aujourd'hui. Je lui pose donc la question suivante: Nous discutons toujours du nombre de morts au Biafra, que ces morts soient attribuables à une sous-alimentation ou à d'autres maladies. La même situation existe-t-elle en dehors du Biafra? Le taux de mortalité est-il semblable juste au-delà de la zone de guerre et hors du Biafra lui-même? Autrement dit, restez-vous toujours en dedans de la ligne ou sortez-vous afin de voir ce qui se passe à l'extérieur de la ligne noire qui figure sur la carte, par exemple? Hors de cette zone, le taux de mortalité est-il semblable, ou se limite-t-il à la région du Biafra?

Le docteur Shepherd: La région dont j'ai parlé, c'est la partie ovale centrale qui est indiqué sur la carte. Mais je sais qu'il se trouve des endroits, à l'extérieur de cette région, principalement au sud et à l'est où, à cause de la guerre le taux de mortalité, je crois, est tout aussi élevé.

M. Guay (St. Boniface): Et à l'ouest?

Le docteur Shepherd: Si vous voulez parler de la région occidentale, je crois que dans les régions ouest et nord du pays le taux de mortalité est normal. Je ne crois pas que la guerre ait fait hausser leur taux de mortalité.

M. Guay (St. Boniface): La prochaine question sera ma dernière, monsieur le président. Quel est le taux de mortalité normal?

Le docteur Shepherd: Je ne puis vous donner ces chiffres, monsieur, car...

M. Guay (St. Boniface): Les renseignements que vous pourriez nous donner sont nombreux. Je vous ai demandé le taux de natalité et vous n'avez pu répondre. Vous ne savez pas quel est le taux de mortalité normal. D'après votre déclaration cet après-midi, je croyais que vous étiez très, très inquiet des «sérieux problèmes humains» qui existent dans cette région en particulier, que vous sauriez les réponses à ces deux questions.

• 2020

Le docteur Shepherd: Je regrette. Je ne le sais pas parce que ces renseignements n'ont pas été enregistrés.

M. Guay (St. Boniface): Bien. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: M. Howard, vous êtes le suivant.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, je dois avouer que je suis aussi déçu de ce que tant de membres de l'opposition n'assistent pas aux réunions du Comité. Je suppose, cependant, qu'ils ne sont pas de service ce soir et nous pouvons donc les en excuser.

J'aimerais revenir aux motifs qu'ont les deux puissances qui fournissent le matériel qui rend cette guerre possible, à savoir le Royaume-Uni et l'URSS. Ces deux nations, selon ce que vous dites ou insinuez, sont réellement responsables de ce qui équivaut à du génocide au Biafra. Est-ce exact?

Le docteur Shepherd: Cela dépend de votre interprétation de «génocide».

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous avez insinué cet après-midi qu'à votre avis, cela semblait être un génocide.

Le docteur Shepherd: Je crois sincèrement qu'il y a là un élément de génocide.

M. Howard (Okanagan Boundary): Ne pourriez-vous pas dire simplement s'il s'agit de génocide ou non?

Le docteur Shepherd: Non, monsieur, car le Nigeria est un ensemble tellement hétérogène de peuples et de cultures différentes que ce serait une conspiration remarquable pour 200 tribus et un nombre presque équivalent de cultures que de poser un acte unifié de génocide. Je ne crois pas que ce soit le cas. Je crois avoir dit cet après-midi qu'à mon avis il n'y a pas de mouvement général délibéré en vue de l'extermination d'un peuple.

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais ayant été spectateur à tout ce qui s'est passé, vous avez dit ce qui revient à cela. Quels pourraient être les mobiles de ces deux puissances? Vous avez mêlé votre propre pays dans cette affaire. Quel intérêt y aurait-il?

Le docteur Shepherd: Évidemment, je ne puis qu'hasarder une opinion. Selon moi, il aurait un double intérêt: l'un serait une influence politique dans cette partie de l'Afrique, et l'autre, un intérêt d'ordre économique.

M. Howard (Okanagan Boundary): Cet après-midi, vous avez prétendu qu'il pourrait y avoir une autre raison. Celle-ci est-elle la raison dont vous avez parlé?

Le docteur Shepherd: Je ne crois pas que l'intérêt d'ordre économique soit superficiel; il est très apparent. Je trouve l'attitude des Britanniques si déraisonnable qu'à mon avis il existe sûrement des choses que j'ignore et qui ne sont pas connues.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous approuvez donc qu'une autre puissance fournisse des armes au Biafra?

Le docteur Shepherd: Il m'est très difficile de répondre à votre question. J'approuverais n'importe quoi qui conduirait à une impasse. Personnellement, je ne veux pas que de tiers partis fournissent des armes. J'aimerais qu'on mette un embargo sur les armes, des deux côtés.

M. Howard (Okanagan Boundary): Alors, vous croyez que fournir des armes au Biafra ne servirait qu'à envenimer la situation?

Le docteur Shepherd: Non. La question ainsi posée, je crois que la fourniture d'armes présentement a tendance à faire aboutir à une impasse, ce que j'approuverais également.

M. Howard (Okanagan Boundary): Ne croiriez-vous pas que fournir des armes au Biafra pourrait créer une situation où des grandes puissances d'un côté affronteraient des grandes puissances de l'autre côté, situation qui serait semblable à celle du Viet-nam?

Le docteur Shepherd: Eh bien! je me demande si ce n'est pas là la situation actuelle, qu'elle est en voie de se développer et qu'elle ne s'est pas encore intensifiée au point que vous soutenez. Je crois cependant que cette situation existe depuis un certain temps.

• 2025

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous employez le mot «intensifier». N'est-ce pas ce que vous feriez si vous fournissiez des armes au Biafra?

Le docteur Shepherd: Mon idée, qui est un genre de rêve—ou du moins, qui peut l'être—serait de donner aux Biafrais assez de force pour...

M. Gibson: Monsieur le président, je demande la parole pour un appel au Règlement. J'estime que le témoin ne répond pas à la question. Il la contourne. Je demande qu'il soit tenu de répondre à la question.

Le président: Nous devons laisser le témoin y répondre comme il l'entend.

M. Gibson: Il exprime son opinion, il ne répond pas à la question. Voilà ce à quoi je m'oppose.

M. Lewis: Quelle autre opinion peut-il exprimer? La vôtre?

Le président: Veuillez bien, messieurs, faire silence.

M. Lewis: Quand nous invitons une personne à traverser l'Atlantique...

M. Gibson: Je crois que quiconque survole l'Atlantique fait un voyage fatigant...

M. Howard (Okanagan Boundary): En effet. Je n'ai pas l'intention de contre-interroger le témoin; je veux tout simplement qu'il réponde directement à ma question. Je ne tiens pas à le gêner. Je comprends qu'il soit venu volontairement. Je ne veux pas le coincer, pour ainsi dire. Je veux qu'il réponde franchement à ma question et je crois qu'il est en mesure de le faire.

Vous soutenez que si quelqu'un fournit des armes au Biafra, cela pourrait en quelque façon produire une impasse. Ne croyez-vous pas que les puissances adverses, en l'occurrence le Royaume-Uni et l'URSS, qui possèdent là de gros investissements en fait d'armes et de matériel, augmenteraient à leur tour leurs approvisionnements?

Le docteur Shepherd: Je me demande bien si l'impopularité de la politique du Royaume-Uni n'est pas forte au point qu'il éprouverait des difficultés à augmenter les approvisionnements au-delà des quantités actuelles.

M. Howard (Okanagan Boundary): Nous avons déjà eu à quelques occasions des raisons de douter des mobiles du Royaume-Uni, et nous avons presque toujours eu raison de douter des mobiles de l'autre puissance. Toutefois, le Royaume-Uni s'est souvent comporté comme une nation très responsable dans le monde. Croyez-vous qu'il soit possible qu'ils croient faire de leur mieux afin d'assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre en Afrique?

Le docteur Shepherd: A vrai dire, je ne crois pas que cela soit leur mobile principal. En tant que je sache, la loi et l'ordre existent toujours dans la partie est du Nigeria.

M. Howard (Okanagan Boundary): Ne croyez-vous pas qu'une révolution serait considérée comme un abandon de la loi et de l'ordre?

Le docteur Shepherd: Cela dépend de quel niveau de loi et d'ordre vous parlez. J'ai voulu dire que dans la partie est du Nigeria c'est la loi ordinaire du citoyen qui a toujours prévalu.

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais, à vrai dire, la guerre civile est une rupture de l'autorité de l'État. Nous entendons toujours parler des graves dangers qui existent en Afrique,—du fait que l'Afrique est comme un baril de poudre qui peut sauter à tout instant. Croyez-vous que cela puisse expliquer pourquoi le Royaume-Uni prend sur lui de procéder à ce qui, à la longue, pourrait être considéré comme une entreprise pacificatrice en Afrique?

• 2030

Le docteur Shepherd: C'est possible. La dernière fois qu'on a abandonné le respect de la loi et le maintien de l'ordre au Nigeria, au moins ce que je crois comprendre, c'est en 1966 alors que les gens ont vu rouge et ont tué des citoyens nigériens; dans la partie occidentale du Nigeria, cela s'est produit en 1965.

M. Howard (Okanagan Boundary): Si je comprends bien, en 1966 c'était le massacre des Ibos pour la plupart. Est-ce exact?

Le docteur Shepherd: Je dirais qu'il s'agissait d'un massacre des habitants du Nigeria de l'Est, non seulement des Ibos.

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais ce groupe était composé en majeure partie d'Ibos et d'autres tribus moins importantes, n'est-ce pas?

Le docteur Shepherd: En tant que les Ibos constituent la tribu la plus nombreuse. Je n'y ai cependant vu aucune discrimination. Je travaillais, à ce moment-là, comme médecin dans une région minoritaire et les gens qui provenaient de cette région, et qui demeuraient dans le nord du Nigeria, venaient se faire soigner.

M. Howard (Okanagan Boundary): Qui est tenu responsable de la révolte de 1965?

Le docteur Shepherd: La révolte semble imputable au fait qu'une élection dans le Nigeria occidental ait été tenue sans que l'on tienne compte des convenances et qu'il y ait eu du tripotage flagrant. Je n'ai pas observé personnellement ces choses. On dit que le tripotage était flagrant et que nombre de gens de l'Ouest ont manifesté leur mécontentement et qu'il s'est produit des échanges de coups entre les deux principaux groupes politiques adverses.

M. Howard (Okanagan Boundary): Donc, si vous aviez à dire quel est le premier acte de la guerre, vous pourriez déclarer que ce sont les Ibos et les autres tribus qui ont précipité le pays dans la guerre en créant cette situation au moment des élections.

Le docteur Shepherd: Je dirais que cette situation a été suscitée par les partis politiques et probablement par l'abus dont s'est rendu coupable le parti au pouvoir lors de l'élection.

M. Howard (Okanagan Boundary): De quel parti s'agit-il?

Le docteur Shepherd: Malheureusement, j'ai oublié son nom exact. C'est le parti qui était dirigé par le chef Akintola et qui était allié avec le parti principal du Nigeria, le NNA; le parti est désigné sous le sigle NNA. Encore une fois, je regrette de ne pouvoir vous donner son...

M. Howard (Okanagan Boundary): Les Ibos ne formaient-ils pas la plus grande partie de cette alliance?

Le docteur Shepherd: Non, le principal parti du Nigeria oriental, le NCNC, avait formé une alliance avec le deuxième parti du Nigeria occidental, le Groupe d'action. Cette alliance avait pour vocable le UPGA.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous dites que le massacre de 1966 fut le résultat du mécontentement qui s'est manifesté au sujet de la façon dont s'est déroulée l'élection de 1965.

Le docteur Shepherd: Je dirais que la façon dont se sont déroulées les élections (il y en eut deux, en 1964 et en 1965) donna lieu à un tel mécontentement qu'il se produisit une crise constitutionnelle vers la fin de 1965. On eut l'impression que sa solution était mal abordée et c'est à ce moment que se produisit le premier coup d'État militaire. Quand je dis que sa solution fut mal abordée, je veux dire qu'il n'y eut aucune tentative pour rétablir l'ordre, qui n'existait plus, et qu'il n'y avait aucune entente en vue pour annuler l'élection frauduleuse et pour tenir une juste élection.

M. Howard (Okanagan Boundary): N'est-il pas vrai que le soulèvement de 1966 était dû au fait que les Nordistes étaient en général mécontents de la façon dont ces élections avaient été conduites?

Le docteur Shepherd: Ce fut la cause de...

M. Howard (Okanagan Boundary): Du débat des massacres en 1966.

Le docteur Shepherd: On dit que le massacre qui eut lieu après le deuxième coup d'État militaire était le résultat du mécontentement créé par le gouvernement qui avait pris le pouvoir à la suite du premier coup d'État militaire.

• 2035

M. Howard (Okanagan Boundary): A votre avis, que feraient les Ibos si les choses étaient renversées, s'ils détenaient une position majoritaire et s'il se produisait une guerre civile? Se comporteraient-ils comme le font présentement les Nordistes?

Le docteur Shepherd: Je ne saurais dire...

M. Howard (Okanagan Boundary): Comment traitent-ils leurs prisonniers?

Le docteur Shepherd: Comment traitent-ils leurs prisonniers? J'ai appris tout ce que je sais du délégué en chef de la Croix-Rouge, dont j'étais un voisin au Biafra. Il a rendu visite aux prisonniers et il a trouvé leur état satisfaisant. Mais c'est tout ce que je sais.

M. Howard (Okanagan Boundary): Commet-on des atrocités des deux côtés?

Le docteur Shepherd: Je suis moins renseigné sur les atrocités supposément commises au Biafra et j'ai moins de connaissances personnelles sur de tels actes de violence. Je suis au courant de certains incidents qui ont eu lieu aux frontières du Biafra entre des clans ou tribus locales, parce que les tribus sont nombreuses, et qu'il y a eu de nombreux incidents sanglants. Je n'ai pas été impliqué personnellement dans ces événements comme ce fut le cas, par exemple, des massacres de 1966.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je voudrais vous poser une autre question. Vous avez parlé d'approvisionnements en aliments et vous avez aussi mentionné des approvisionnements médicaux en provenance de pays européens. Ces approvisionnements médicaux vous parviennent-ils en quantité suffisante?

Le docteur Shepherd: Nous sommes mieux approvisionnés du côté médical que du côté alimentation. Nous aimerions certainement être plus amplement approvisionnés, car nous sommes toujours dans un état d'incertitude. Nous sommes très à court de certaines choses, de certains articles, dont nous voudrions être plus fortement approvisionnés, mais il faut que nos approvisionnements en vivres et en médicaments soient balancés, de sorte que nous demandons qu'un certain pourcentage de nos approvisionnements soient sous forme de médicaments et nous indiquons de façon particulière ce qu'il nous faut.

M. Howard (Okanagan Boundary): C'est bien. Je vous remercie, docteur Shepherd.

Le président: La parole est à M. Alexander.

M. Alexander: Monsieur le président, je voudrais d'abord m'excuser de mon retard auprès du docteur Shepherd. Il m'a fallu participer à une autre réunion et j'espère qu'il acceptera mes excuses.

Pour faire suite à la question qu'on vient de vous poser, docteur Shepherd, pourriez-vous, pour la gouverne du Comité, nous dire quels médicaments vous placeriez sur votre liste prioritaire dans le moment?

Le docteur Shepherd: Je pourrais placer plusieurs articles sur cette liste: des vitamines, des médicaments contre la malaria et la dysenterie, et certains antibiotiques. Je dirais que ce sont là les principaux.

M. Alexander: Y a-t-il eu pénurie de ces médicaments par le passé?

Le docteur Shepherd: Il y a eu une pénurie particulière de vitamines et de médicaments contre la dysenterie, parce que dans une

situation telle que ce qui existe présentement au Biafra, la dysenterie se propage rapidement.

M. Alexander: Je comprends. Vous aimeriez donc qu'on vous approvisionne surtout des médicaments que vous venez de mentionner.

Le docteur Shepherd: C'est bien cela.

M. Alexander: Je comprends.

Le docteur Shepherd: Vous comprenez aussi que la liste de nos besoins en médicaments est énorme.

M. Alexander: Elle est longue.

Le docteur Shepherd: Elle est très longue. Nous avons vécu de longues périodes où il y avait pénurie d'insuline, ce qui veut dire une question de vie ou de mort pour les diabétiques, et de digitalis, un médicament qui signifie la différence entre la vie ou la mort pour les cardiaques. Le besoin existe pour ces médicaments, mais non en aussi fortes quantités que pour ceux dont j'ai donné la liste.

M. Alexander: En ce qui a trait au Ibos, pouvez-vous nous dire s'il y a plusieurs médecins Ibos qui exercent leur profession au Biafra?

Le docteur Shepherd: Oui, il y en a plusieurs. Il y avait anciennement une pénurie de médecins au Nigeria, mais avec le retour non seulement des médecins Ibos mais des autres médecins de la partie orientale...

M. Alexander: D'autres médecins de la partie orientale...

Le docteur Shepherd: La situation en ce qui a trait à la présence de médecins n'est pas heureuse, mais elle est, d'une façon, meilleure qu'en temps de paix. Cependant, le travail médical s'est multiplié hors de toutes proportions; il y a donc plus de médecins qu'auparavant mais il y a par contre beaucoup plus de travail à accomplir.

• 2040

M. Alexander: Je comprends. Je suis particulièrement intéressé, docteur Shepherd, au sort de la personne instruite au Biafra, plus particulièrement en ce qui a trait aux Ibos. Pouvez-vous nous renseigner sur la situation qui est faite aux avocats, aux hommes de science et aux ingénieurs, aux instituteurs et aux enseignants, et à tous ceux qui possèdent, ont atteint des diplômes avancés? Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet, parce que je m'intéresse particulièrement au sort de la personne éduquée dans cette région troublée?

Le docteur Shepherd: Je pourrais vous dire que nombreux sont ceux qui languissent. Cela ne fait aucun doute, mais je crois qu'ils se sont tous donné comme mission de travailler dans l'intérêt de la nation ou dans l'intérêt humanitaire, avec le résultat que nous avons probablement maintenant des hommes très éduqués à la direction de la plupart des camps de réfugiés. Nous voyons des gens tels que des directeurs d'entreprises commerciales offrir leurs services aux diverses églises à n'importe quel stade du travail de secours. Il y a des hommes de science qui prêtent leur concours à la marche des opérations militaires. Il y a divers ministères et la recherche en alimentation et en agriculture se poursuit.

M. Alexander: Il a été dit de nombreuses fois que lorsque le Gouvernement militaire fédéral s'emparait d'une région, il était rare de voir les gens éduqués y revenir, ou même qu'il n'y avait plus de gens éduqués sur place. Vous est-il possible de nous donner des précisions à ce sujet?

Le docteur Shepherd: Je crois que les gens éduqués ont eu plus peur, à cause de leur plus grande connaissance des événements qui se déroulent dans leur pays, du sort qui leur serait réservé s'ils étaient capturés. C'est là un des aspects de la situation. Il y a aussi le fait que nombre de gens non éduqués, des paysans pour la majeure partie, sont restés dans les bois à la périphérie de leurs villages et sont ensuite revenus. Il y en a encore un grand nombre qui se sont repliés vers le centre du pays et qui parcourent la brousse.

M. Alexander: J'ai remarqué que vous aviez pris grand soin de dire qu'il était impossible de prouver, dans le moment, qu'il existait une philosophie de génocide, mais vous avez également pris soin de nous laisser entendre que certains d'entre eux étaient portés vers cette philosophie. Je me demande si vous pourriez apporter plus de précisions sur ces «certains». Qui sont-ils?

Le docteur Shepherd: Je ne sais si je serais en mesure de les identifier. Je ne crois pas qu'ils forment vraiment un groupe qu'on puisse identifier.

M. Alexander: Je pourrais peut-être vous guider un peu, docteur Shepherd. Que dire du personnel de l'Armée. Si je comprends bien, l'armée nigérienne était un certain temps considérée de très haut calibre et elle commandait un respect universel. Je vous demanderais donc si les «certains» que avez mentionnés ne feraient pas partie de l'Armée?

Le docteur Shepherd: C'est très probable.

• 2045

M. Alexander: Et à quel niveau...celui du simple soldat, du sergent, du capitaine ou du général?

Le docteur Shepherd: Je ne suis vraiment pas en mesure de répondre à cette question. En tant que l'Armée soit concernée, je ne puis avancer que ce que j'ai entendu, étant donné que je travaille dans un hôpital. Certains de mes collègues ont travaillé un peu partout dans le pays et ils ont passé des commentaires sur une variété d'incidents, comme celui où une attaque a été lancée contre un village et où de nombreux civils ont été abattus.

M. Alexander: Vous sembliez pourtant bien sûr de votre avancé lorsque vous avez dit qu'il était difficile de prouver qu'il y avait génocide. Vous avez toutefois laissé peu de doutes, à la suite de discussions ou d'observations peut-être, qu'il y en avait parmi eux qui avaient des tendances à pratiquer le génocide. J'espérais que vous auriez été en mesure de poursuivre cette ligne de pensée à l'aide d'illustrations.

Le docteur Shepherd: Voulez-vous que je cite des endroits et des personnes en particulier?

M. Alexander: Des incidents, surtout. Je voudrais savoir pourquoi vous avez dit qu'il vous semblait que certaines personnes avaient des tendances au génocide.

Le docteur Shepherd: Puis-je vous en donner un exemple récent?

M. Alexander: Oui, je vous en serais reconnaissant.

Le docteur Shepherd: J'ai l'impression, depuis quelques mois, que l'armée nigérienne est beaucoup plus disciplinée qu'elle ne l'était l'année dernière. Il y a deux jours, j'ai eu l'occasion de parler à un ami, un expatrié, qui a quitté le Biafra il y a à peine deux semaines. Il s'est trouvé à un moment donné dans un village près d'Aba, ville biafraise qui est tombée le mois dernier—il s'agit d'un village qui a été repris—et il a dit qu'il y avait là plus de 600 cadavres. Il a dit qu'il ne pouvait concevoir comment une telle chose se serait produite au cours d'un engagement normal.

M. Alexander: Oui.

Le docteur Shepherd: On savait qu'il y avait des journalistes au Biafra à ce moment-là et on fit de nombreux efforts pour les amener sur les lieux à cause de la controverse au sujet du génocide. Mais les troupes fédérales ont repris le village en question avant que les journalistes ne puissent se rendre sur place.

Cet ami m'a raconté cet incident, et je suis aussi près de lui que vous l'êtes de vos collègues. Je crois ce qu'il dit, même si je n'ai pas de preuves directes.

M. Alexander: Avez-vous des raisons de ne pas le croire?

Le docteur Shepherd: Non, je n'ai pas de raison de mettre en doute ce qu'il me raconte, et j'ai entendu dire à plusieurs reprises que de tels incidents se produisaient.

M. Alexander: Et ce sont ce genre d'incidents qui vous font dire qu'il y en a certains d'entre eux qui ont des tendances au génocide?

Le docteur Shepherd: Oui, monsieur.

M. Alexander: Je comprends.

Le docteur Shepherd: Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, je dirais qu'il serait souhaitable qu'un renseignement du genre, y compris la description des lieux, soit porté à l'attention des observateurs qui se rendent au Nigeria, afin de préciser la nature de leur enquête.

M. Alexander: En d'autres mots, pour faire suite à votre ligne de pensée et au cas où, à tort ou à raison, certains membres de ce Comité seraient appelés à se rendre au Nigeria, ce serait là le genre d'incidents sur lesquels il faudrait faire enquête en premier lieu, afin de prouver ou de laisser tomber la théorie du génocide?

Le docteur Shepherd: C'est bien cela.

M. Alexander: Je comprends.

Le Conseil mondial des Églises s'occupe-t-il des secours destinés aux Biafrais—S'agit-il bien du Conseil mondial des Églises?

Le docteur Shepherd: La plus grande partie des secours rassemblés par le Conseil mondial des Églises passe présentement par les mains de la Croix-Rouge, mais certains approvisionnements fournis par le Conseil mondial des Églises et un fort montant des secours préparés par d'autres Églises arrivent par voie de Sao Tomé.

M. Alexander: Directement au Biafra?

Le docteur Shepherd: Oui, monsieur.

M. Alexander: Je comprends. Je puis donc en conclure que certains secours parviennent en Biafra sans l'approbation du Gouvernement militaire fédéral?

Le docteur Shepherd: Oui, monsieur.

M. Alexander: Il n'y a donc aucune entente, écrite ou d'autre nature. Le Conseil mondial des Églises a pris sur lui-même, à cause de la situation, de faire parvenir ses secours sur les lieux, quelles que soient les répercussions?

Le docteur Shepherd: Il y a cependant un arrière-plan à cette action, si vous me permettez de vous interrompre, monsieur.

M. Alexander: Oui, il me plairait d'entendre votre récit.

• 2050

Le docteur Shepherd: Au tout début, les Églises, ou du moins le Conseil mondial des Églises, voulaient procéder par l'entremise de la Croix-Rouge. Ce n'est que lorsque les négociations entre la Croix-Rouge et le Gouvernement fédéral au sujet des secours furent interrompues que les Églises décidèrent de ne point attendre. Les Églises étaient bien informées au sujet du manque de vivres et c'est pourquoi elles décidèrant d'aller de l'avant.

De fait, ce geste a sans doute encouragé la Croix-Rouge à aller elle-même de l'avant sans même avoir la sanction du gouvernement nigérien.

M. Alexander: J'ai toujours été sous l'impression, docteur Shepherd, que l'Église prenait bien soin de ne pas créer de mécontentement parmi les gouvernements africains, en particulier à cause de leur action missionnaire. Mais, en dépit du fait que les Églises avaient vu de quelle façon certains autres pays africains avaient réagi à l'action des Églises sur leur territoire en période de crise (et par cela je veux dire la façon dont les missionnaires ont été sommés de quitter le pays) le Conseil mondial des Églises a pris sur lui-même de défier le Gouvernement militaire fédéral? Êtes-vous d'accord avec cette action?

Le docteur Shepherd: Il faut considérer la situation *de facto*, que le Conseil mondial des Églises ne se lançait pas dans une nouvelle aventure. Leurs représentants exerçaient leur action au Nigeria oriental depuis plusieurs années. Même avec la venue de la sécession et de la guerre, les Églises se sont rendu compte qu'elles y avaient encore des projets et des travailleurs et elles décidèrent de continuer à les approvisionner. Elles avaient toujours fait œuvre de secours et il s'agissait maintenant de créer de plus grandes réserves.

M. Alexander: Le gouvernement militaire fédéral a-t-il réagi à la suite du geste des Églises?

Le docteur Shepherd: Je ne crois pas. Le Conseil mondial des Églises, par l'entremise de ses représentants, a tenté de trouver un terrain d'entente entre les deux parties. Ils ont exprimé leur inquiétude. Les Églises ont probablement fait parvenir plus de personnel et un plus fort montant de secours du côté nigérien. Je ne crois pas qu'ils aient tenté activement de trouver une solution.

M. Alexander: En d'autres mots, vous dites que parce que le geste du Conseil mondial des Églises a été accepté par le Gouvernement militaire fédéral et parce que ce dernier avait foi dans l'intégrité des Églises et qu'il ne croyait pas que leur action deviendrait politique, il s'est alors fermé les yeux en tant que les secours soient concernés?

Le docteur Shepherd: Non, je crois que le geste des Églises fait maintenant contre-coup. On déclare à qui veut l'entendre à la radio nigérienne que les Églises sont dans le coup avec les rebelles et qu'elles aident à les exciter et à les encourager. Je crois qu'il y a un vrai climat de méfiance.

M. Alexander: Peut-on alors en déduire qu'il existe un même genre de méfiance à l'endroit de la Croix-Rouge internationale?

Le docteur Shepherd: Oui, c'est très vrai. J'ai entendu dire à la radio du Nigeria septentrional que la Croix-Rouge, Caritas Internationalis et le Conseil mondial des Églises étaient tous des organismes de criminels internationaux.

• 2055

M. Alexander: Croyez-vous que nous en viendrons à une impasse en ce qui a trait à l'aide qu'on puisse apporter au Biafra? Cela est-il du domaine des possibilités?

Le docteur Shepherd: Voulez-vous dire à cause des objections du Nigeria?

M. Alexander: Oui. A votre avis, croyez-vous que l'attitude que le Nigeria a prise à l'égard des Églises, celle qui existe selon vous envers la Croix-Rouge mèneront à une impasse et qu'il sera peut-être impossible à l'avenir de faire parvenir de l'aide au Biafra?

Le docteur Shepherd: Il se peut qu'on en vienne à une telle situation, mais j'ose espérer que la pression de l'opinion mondiale, qui nous a probablement permis de fonctionner jusqu'à maintenant, nous permettra de poursuivre notre travail, et je crois que c'est l'opinion mondiale qui en est responsable.

M. Alexander: En d'autres mots, si l'opinion mondiale continue de faire pression sur le Gouvernement militaire fédéral, croyez-vous que son attitude changera?

Le docteur Shepherd: Oui, je crois qu'elle a changé.

M. Alexander: Docteur Shepherd, on a fait quelques déclarations au sujet des pays soi-disant blancs et non blancs, et c'est un domaine auquel je m'intéresse. Je crois qu'il a été dit en Chambre à un moment donné que les nations africaines n'étaient pas tellement

désireuses de voir les pays de race blanche intervenir dans leurs affaires internes, surtout en ce qui a trait aux conflits civils. Je trouve cette déclaration bouleversante. Elle est peut-être vraie, et peut-être ne l'est-elle pas. N'est-il pas vrai que les pays de race noire sont prêts à accepter notre aide dans les domaines où il n'y a pas de conflits de nature civile?

Le docteur Shepherd: C'est vrai.

M. Alexander: Et ne recherchent-ils pas cette aide?

Le docteur Shepherd: Oui.

M. Alexander: Pourriez-vous me dire dans quelle mesure les pays africains se méfient ou hésitent à laisser des pays non-blancs intervenir dans leurs affaires internes, surtout en ce qui a trait aux guerres civiles?

M. Lewis: Les pays non-blancs ou non-noirs?

M. Alexander: L'intervention d'un pays de race blanche dans les affaires d'une nation noire?

Le docteur Shepherd: Si je comprends bien votre question, je dirais qu'il existe une véritable peur parmi les pays africains que la situation qui existe présentement au Nigeria ne se présente chez eux.

M. Alexander: Je n'ai pas saisi votre réponse. Je poserai ma question sous une autre forme. Les pays de race noire d'Afrique ont-ils des appréhensions au sujet d'une intervention dans leurs affaires internes par des pays de race blanche?

Le docteur Shepherd: Je répondrais dans l'affirmative.

M. Alexander: Je vous remercie, docteur Shepherd.

Le président: Avant de céder la parole à M. MacLean, je voudrais souligner le fait que nous constituons un quorum depuis quelque temps déjà. Quelqu'un pourrait-il présenter et appuyer la résolution suivante: que les témoignages entendus jusqu'à maintenant ce soir soient incorporés comme partie des Procès-verbaux et Témoignages de la séance de ce soir?

M. Groos: Je propose ladite motion.

M. Cafik: Je l'appuie.

La motion est adoptée.

Le président: Vous me permettrez aussi de mentionner le fait que notre collègue Hugh Faulkner, député de Peterborough, m'a fait parvenir une pétition qu'il dit signée par 1,124 personnes de la ville de Peterborough et qui se lit comme suit:

> Nous, soussignés, sommes véritablement inquiets du fait que près de 5,000 enfants biafrais-nigériens meurent chaque jour de la faim, en dépit du fait qu'il soit possible de leur fournir des aliments.
>
> Nous nous élevons contre le manque d'action efficace démontré par tous les partis politiques. Nous enjoignons notre représentant de voir à ce qu'une déclaration formelle de la part du Canada soit faite aux Nations Unies dans l'intérêt de toute l'humanité, demandant que les démarches nécessaires soient entreprises afin que ces enfants soient nourris, quels que soient les repercussions, empêchements ou frontières politiques.

Si vous êtes d'accord, peut-être pourrions-nous confier cette très grande pétition au secrétaire du Comité. Êtes-vous d'accord?

M. Stewart (Cochrane): Je vous prierais d'attendre un instant, monsieur le président. Nous avons tous reçu des pétitions d'un genre ou d'autre, j'en suis certain. Pourquoi veut-on déposer celle-ci en particulier?

• 2100

Le président: On vient à peine de me la confier et je croyais que ce serait peut-être le désir du Comité qu'elle soit déposée.

M. Stewart (Cochrane): J'ai reçu de nombreuses lettres et je suis certain que tous les membres du Parlement ont reçu des lettres.

Le président: Si c'est le désir des membres du Comité que cette pétition ne soit pas déposée, je me plierai volontiers à votre décision.

M. Lewis: C'est maintenant au dossier, monsieur le président.

M. Groos: Je crois qu'il serait utile que tous ces documents soient...

Le président: Je croyais que c'était la procédure normale à suivre, mais je n'ai aucune objection à...

M. Stewart (Cochrane): Je ne sais si c'est ou non la procédure normale, mais je sais que nous recevons tous du courrier au sujet de chaque situation qui se présente au Parlement. Nous faut-il le mettre à la disposition du comité en cause? Pour ne citer qu'un exemple, je suis certain que nous avons tous reçu une tonne de courrier au sujet du bill Omnibus.

Le président: Il s'agit ici d'une très grande pétition. Je n'ai pas compté le nombre de signatures, mais M. Faulkner m'assure qu'elle a été signée par 1,124 personnes. Maintenant, quel est le désir du Comité?

M. Ouellet: Monsieur le président, est-ce bien la procédure du Comité de procéder ainsi?

Le président: De fait, j'ai consulté notre secrétaire avant de lire la pétition. Il m'a fait remarquer que la pratique courante du Comité est d'accepter ces pétitions comme geste de courtoisie et de les déposer comme pièces de témoignage, mais elles ne sont pas imprimées aux *Procès-verbaux* du Comité. Ainsi, s'il y a d'autres pétitions...

M. Ouellet: Je n'ai donc aucune objection.

M. Hymmen: Monsieur le président, je crois que c'est une question de privilège accordée au vice-président de la Chambre. Si d'autres députés reçoivent des pétitions, qu'ils fassent partie ou non du Comité, voudra-t-on aussi les déposer?

Le président: A mon avis, cela ne pose aucun problème puisque nous ne sommes pas tenus de les faire imprimer. On les déposera auprès du secrétaire au lieu de me les présenter.

M. Ryan: Je crois que ce serait le privilège de tous les membres de la Chambre de prendre sur eux-mêmes de demander au Comité la permission de présenter une telle pétition, ou même une lettre qui traite du sujet, comme pièce de témoignage.

Le président: La lettre en question m'a été adressée en tant que président du Comité, et c'est pourquoi je l'ai portée à l'attention du Comité.

M. Cafik: Monsieur le président, je ne vois pas pourquoi on s'objecterait à ce qu'elle soit déposée. C'est un privilège qui est accordé à tous les membres du Parlement.

Le président: Est-on d'accord que cette lettre soit acceptée comme témoignage mais qu'elle ne soit pas imprimée aux *Procès-verbaux*?

Des voix: D'accord.

Le président: Le secrétaire vient de me transmettre une lettre. Nous avons certainement tous reçu des lettres sur le sujet, mais celle-ci est adressée au Comité et elle est signée par l'Union des étudiants nigériens de l'Université de l'Alberta. Elle porte la signature de deux personnes et elle contient un certain nombre de déclarations qui mettent en doute les témoignages présentés devant ce Comité. Après en avoir discuté avec le secrétaire, il a été suggéré que la procédure normale serait d'en faire des copies, si vous le désirez, et qu'elles soient distribuées aux membres du Comité, après quoi on pourrait en venir à une décision sur l'opportunité de la faire déposer comme pièce de témoignage, ou de la faire imprimer ou non dans les *Procès-verbaux*.

M. Ryan: Monsieur le président, croyez-vous que son importance justifie sa mise en circulation?

Le président: Je crois qu'elle exprime un point de vue. Je ne connais pas l'Union des étudiants en cause. C'est une lettre de quatre pages et je crois que la façon la plus facile de procéder (elle est adressée au Comité et il faudra qu'on en traite) serait d'en faire des copies et de les distribuer aux membres du Comité, après quoi on pourrait en venir à une décision sur ses mérites. Cela vous plaît-il?

Des voix: D'accord.

Le président: La parole est à vous, monsieur MacLean.

M. MacLean: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord dire, peut-être sur une question de privilège, qu'il est regrettable que certains membres du Comité fassent des commentaires sur la présence d'autres membres aux séances. La situation n'est pas la même d'une séance à l'autre, d'un jour à l'autre, ou même d'une heure à l'autre. La présente séance est une suite de la séance qui devait se terminer à 6 heures, et je ne serais pas surpris si plusieurs membres du Comité ignoraient que nous siégeons présentement, même si des avis ont été envoyés à leurs bureaux. Et la situation varie de jour en jour. La situation inverse se produira un autre jour, et je crois que c'est un genre de point d'ordre dont le Comté peut fort bien se dispenser.

• 2105

J'en arrive à mes questions. Lorsque la guerre a commencé, docteur Shepherd (je ne parle pas des premiers massacres et des autres événements), mais du moment où la guerre civile a commencé et où les Biafrais se sont retirés des autres régions du Nigeria vers ce qu'ils appellent le Biafra et que les hostilités teles qu'on les connaît ont commencé) où se trouvaient les lignes des deux camps opposés, d'un côté celle des Biafrais et de l'autre celles du gouvernement central du Nigeria?

Le docteur Shepherd: Elles se trouvaient à la frontière de la région orientale.

M. MacLean: Les Biafrais ont-ils à ce moment-là, ou à tout autre moment par la suite, entrepris un genre de manœuvre qui porterait toute personne raisonnable à croire que leur ambition était de préparer un autre coup d'État et de s'assurer le contrôle de tout le Nigeria?

Le docteur Shepherd: Oui, cela s'est probablement produit lorsqu'ils ont traversé le Niger, pénétré dans l'Ouest central et poursuivi leur avance dans cette région.

M. Lewis: Etait-ce avant ou après les combats?

Le docteur Shepherd: C'était après le déclenchement des hostilités.

M. MacLean: Je suppose que lorsque la situation s'est stabilisée il y a eu un moment où les troupes biafraises ont été repoussées dans ce qu'on considère être le Biafra?

Le docteur Shepherd: Oui, il en a été ainsi.

M. MacLean: A ce moment-là, avait-il quelque indice qui permettait de croire que le Biafra tentait d'établir le droit à la sécurité du citoyen ordinaire dans la Fédération du Nigeria? A ce point-là, y avait-il quelque possibilité que le Biafra négocie afin de demeurer dans la Confédération ou, à votre avis, les négociations étaient-elles possibles? Ou réciproquement, les Biafrais à ce moment-là, étaient-ils fermement convaincus qu'ils allaient se séparer de la Confédération?

Le docteur Shepherd: De la Confédération? A mon avis, les Biafrais avaient le sentiment très net à cette époque-là que le régime confédératif était acceptable, c'est-à-dire une confédération du Nigeria et du Biafra.

M. MacLean: Y avait-il quelque indice qu'à ce moment-là les forces armées fédérales voulaient seulement établir leurs positions dans l'espoir d'amener le Biafra à négocier en vue de demeurer dans la Fédération, ou paraissaient-elles vouloir écraser le Biafra, si elles le pouvaient?

Le docteur Shepherd: Je dirais qu'elles paraissaient vouloir envahir le Biafra et imposer le régime en vertu duquel la région orientale devait être subdivisée en trois États; c'est un point sur lequel elles insistaient.

M. Lewis: Un total de 12 états, dont trois dans le région est.

Le docteur Shepherd: Oui.

• 2110

M. MacLean: A une époque antérieure dans l'histoire du Nigeria depuis la formation de la Fédération, les Nigériens de l'Est n'ont-ils pas à certains moments (peut-être les Ibos en particulier) fait des concessions ou n'étaient-ils pas les plus intéressés au maintien de la Fédération à des moments où beaucoup étaient d'avis que la séparation serait préférable?

Le docteur Shepherd: Je pense que c'est bel et bien le cas. Je dirais que les Biafrais étaient des Nigériens très convaincus. Ils étaient très favorables à la Fédération nigérienne et ils exerçaient une influence unifiante dans le pays.

M. MacLean: N'est-il pas ironique que le statut du Biafra au point de vue de la loi ou de la moralité internationale aurait été entièrement différent, si les Nigériens s'étaient séparés plus tôt? Cette séparation aurait fait que cette guerre n'aurait pas été, techniquement parlant, une guerre civile mais un conflit international, le Nigéria envahissant le Biafra si c'était un état distinct. Par exemple, ce serait totalement à l'encontre des principes des Nations Unies qu'un pays plus vaste, ou tout pays, en envahisse un autre. Et en deuxième lieu, ne serait-il pas vrai que si ce conflit était classé comme guerre civile et rébellion, les organismes internationaux, dont le but est de soulager les souffrances humaines, pourraient agir avec beaucoup plus de liberté; ils ne seraient pas à la merci d'un véto sur un côté ou sur l'autre pour ce qui est de l'envoi d'approvisionnements ou de médicaments ou de tout autre article à un côté ou l'autre, ou aux deux à la fois?

Le docteur Shepherd: Oui, monsieur, je suis d'accord avec ce que vous dites.

M. MacLean: A présent, j'ai quelques questions qui pourraient vous embarrasser en votre qualité d'originaire de la Grande-Bretagne, aussi n'hésitez pas à vous abstenir de répondre si vous êtes porté à le faire. Je suis dans l'embarras, car la politique qu'a suivie le gouvernement britannique au sujet du Nigeria me dépasse tout simplement. Par conséquent, il est possible que certaines de mes questions ne soient pas de celles auxquelles vous pensez pouvoir répondre. Mais, le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il cherché à obtenir des renseignements de première main des sujets britanniques qui revenaient du Biafra, ou dépend-il entièrement des voies normales d'information par le truchement des sources diplomatiques?

Le docteur Shepherd: J'ignore s'il a cherché à obtenir des renseignements. Il est possible qu'on lui en a offert tellement qu'il n'a pas eu à les rechercher. J'ignore s'il a demandé aucun renseignement. Pour autant que je sache, il n'a plus de source d'information au Biafra sauf pour les gens qui lui ont offert des renseignements.

M. MacLean: J'en déduis alors qu'aucun représentant du gouvernement britannique ne vous a demandé, par exemple, d'exposer vos vues sur ce qui se passe au Biafra?

Le docteur Shepherd: Non, monsieur, je n'ai pas été approché. Mais comme tant d'autres, de fait je dirais que sans exception, les Britanniques qui ont séjourné dans l'Est du Nigeria, ont offert des renseignements, soit directement au gouvernement, soit à leurs députés.

M. MacLean: Au cours d'une longue période, alors que divers pays dans le monde entier accédaient à l'indépendance, l'autodétermination des peuples était considérée comme un droit de l'homme ou tout au moins comme un objectif très souhaitable. Comment se fait-il qu'on ne pense pas que les Biafrais (ou les Nigériens de l'Est) ont ce droit. Pourquoi pense-t-on qu'ils n'ont pas ce droit, est-ce tout bonnement parce qu'ils ont choisi, il y a quelques années, d'adhérer à la Fédération, plutôt que de rester à l'écart?

• 2115

Le docteur Shepherd: Il est à présumer que la perte de leur droit fait suite à l'acte juridique qui les a réunis à la Fédération, il y a six ans. D'autre part, je crois qu'il importe de noter à ce sujet que des personnes, les administrateurs britanniques ont, dans le passé, attiré l'attention sur les difficultés réelles que le Confédération connaîtrait. Je crois que ce fut la cas, en particulier, de la fédération du Nigeria septentrional. Les Nigériens du Nord ont exprimé eux-mêmes des doutes considérables, au cours des années qui ont précéde l'indépendance, sur leur désir d'adhérer à la Fédération, parce que leur culture est si différente. Ils savaient qu'il y aurait conflit. De fait, il y avait déjà eu des conflits restreints.

M. MacLean: Pourquoi l'existence de ce qu'une personne a appelé «pays fictif», composé de gens aux aspirations bien divergentes, dont la culture, la langue, la religion et les autres caractéristiques étaient différentes, devrait refuser à chaque groupe le droit à l'auto-détermination sans effusion de sang?

Le docteur Shepherd: Il est bien difficile de répondre à cette question. Dans ce cas particulier, je présume qu'il y a tellement de personnes qui voient les avantages d'un grand pays de population mixte, comme celui-ci qui pourrait devenir le plus puissant pays d'Afrique. Elles voient ces avantages, sans se rendre compte des inconvénients.

M. MacLean: Il semble anormal que d'autres fédérations (la Féderation des Antilles et d'autres) ont pu décider de renoncer à leur unité et que les peuples qui les composaient ont pu suivre des voies séparées en causant à peine un léger remous dans les affaires internationales. Et pourtant dans ce cas-ci, il semble que le gouvernement britannique semble absolument incapable d'envisager la possibilité d'une division du Nigeria en deux pays distincts ou plus. Je comprends difficilement cette attitude. Maintenant, à ce même chapitre, selon vous le gouvernement fédéral du Nigeria (je désire cela seulement pour le compte-rendu) n'a pas été élu démocratiquement?

Le docteur Shepherd: C'est exact.

M. MacLean: Son accession au pouvoir a résulté d'un coup d'État?

Le docteur Shepherd: Oui.

M. MacLean: Un cynique a dit que les rebelles ne gagnent jamais une guerre civile, car dès qu'ils la gagnent, ils se proclament eux-mêmes les patriotes. Ceci serait peut-être le cas du Nigeria dans la Fédération.

A sujet de l'opinion publique en Grande-Bretagne, est-il juste de supposer que les citoyens britanniques sont, en règle générale, assez satisfaits de la façon d'accéder au pouvoir du gouvernement du Nigeria et que pourtant ils sont très embarrassés parce que les gouvernements d'autres pays ne sont pas suffisamment démocratiques, celui de Rhodésie par exemple? Cela me semble anormal à moins qu'il y ait quelque élément de la situation dont j'ignore complètement l'existence.

• 2120

Le docteur Shepherd: Je suis d'accord, c'est complètement anormal.

M. MacLean: En toute impartialité, seriez-vous d'avis qu'il soit possible que le gouvenement britannique envoie à regret des armes au gouvernement du Nigeria pour combler un vide? Ne craindrait-il pas que son abstention conduise l'Union soviétique ou une autre puissance a établir une tête de pont dans cette partie de l'Afrique, ce qui entraînerait des suites encore plus déplorables finalement que la terrible guerre civile en cours?

Le docteur Shepherd: C'est ce que j'en conclus. Il y aurait évidemment un grand vide, si la Grande-Bretagne ne fournissait pas ces armes. Il semble le plus probable que l'Union soviétique comblerait ce vide.

M. MacLean: Je crois que je vais céder ma place à un autre.

Le président: Monsieur Ryan.

M. Ryan: Docteur Shepherd, je vais poursuivre dans la veine de M. MacLean. N'est-il pas vrai que dans ce cas-ci, il n'y a pas eu seulement une tentative de sécession? Mais une tentative, de fait, pas seulement une ten-

tative, mais une attaque des Ibos dans l'Ouest-central, en vue de s'emparer d'un territoire plus vaste que celui qui était considéré comme strictement biafrais?

Le docteur Shepherd: Oui, il en est ainsi. Je crois que cette attaque était motivée d'une certaine façon. J'ai moi-même eu l'impression qu'il y avait pas mal de gens dans l'Ouest-central qui sympathisaient avec les Biafrais. Et, il va de soi que c'était un État qui aurait pu vouloir son indépendance.

M. Ryan: Est-ce que le problème du pétrole, des réserves de pétrole dans le région des Riverains aurait été relié d'une certaine manière avec cette marche des Biafrais dans la province de l'Ouest-central?

Le docteur Shepherd: J'ignore les motifs de cette marche des Biafrais dans l'Ouest-central. Ils connaissaient peut-être la sympathie de la population de cette région à leur endroit et voulaient peut-être se joindre à eux. Leur raisonnement se résumait peut-être à cela.

M. Ryan: A ce moment-là, quel pourcentage de la population aurait été sympathique au Biafra? En auriez-vous quelque idée?

Le docteur Shepherd: Ce sont probablement les habitants de cette partie de l'Ouest-central qui a des affinités ethniques avec les Biafrais.

M. Ryan: Alors, à votre avis, cette partie de l'Ouest-central devrait faire partie du Biafra, s'il y avait sécession et que les États distinctes étaient créés?

Le docteur Shepherd: Oui, je crois que cette situation en est une où il faudrait décider de tenir un plébiscite ou un referendum pour aider à en arriver à une bonne solution sur le plan humain.

M. Ryan: Pourriez-vous dire aux membres du Comité combien de tonnes de provisions se sont accumulées à Saõ Tomé et attendent d'être livrées au Biafra encerclé.

Le docteur Shepherd: Je le regrette, je n'ai pas les chiffres.

M. Ryan: Pourriez-vous nous donner une idée de la distance entre Saõ Tomé et Uli?

Le docteur Shepherd: Environ 300 milles.

M. Ryan: Cette route est-elle beaucoup plus longue que celle de Fernando Po à Uli?

Le docteur Shepherd: Oui, cette route est sensiblement plus longue.

M. Ryan: A quelle distance se trouve Uli, selon vos calculs, de Fernandopolis?

Le docteur Shepherd: C'est peut-être entre 100 et 150 milles de distance. Je le regrette, mais je ne connais pas les chiffres exacts.

M. Ryan: Ainsi nos avions *Hercule* pourraient faire beaucoup plus de voyages s'ils partaient de Fernando Po que de Saö Tomé. Ils pourraient retourner plus rapidement et faire plus de voyages dans une nuit?

Le docteur Shepherd: Non, de chaque endroit, il n'est pas possible de faire plus de deux voyages. Tout avion peut faire deux voyages.

M. Ryan: Pourquoi en est-il ainsi? Est-ce le problème du déchargement, ou doivent-ils contourner une certaine partie de territoire pour arriver à Uli?

Le docteur Shepherd: Ils ne se rendent pas directement à Uli en raison du feu de la DCA. Ils doivent l'éviter tout le temps.

M. Ryan: Ce qui veut dire qu'en réalité la différence de distance entre les deux bases importe peu. Le feu de la DCA est la principale pierre d'achoppement?

Le docteur Shepherd: Oui, c'est exact. Je crois aussi que les installations de déchargement pourraient aussi être améliorées.

M. Ryan: C'est un autre élement du problème, un élément substantiel aussi.

Le docteur Shepherd: Oui, de fait, on a amélioré les installations et les travaux d'amélioration se poursuivent tout le temps.

• 2125

M. Ryan: J'attirais votre attention, cet après-midi, sur un article du *Christian Science Monitor* à propos du pont aérien du Nigeria depuis Calabar jusqu'à la région du delta de la rivière CROSS et jusqu'à la ville de Uyo. A ma connaissance, à moins que la chose m'ait échappé, nous n'avions rien entendu auparavant au sujet du pont aérien. Il y en a peut-être d'autres dont nous n'avons jamais entendu parler du côté du Nigeria. J'aimerais corroborer seulement quelques faits mentionnés dans cet article. Je pense que la façon la plus rapide de procéder serait que je lise le paragraphe approprié et que je vous demande si vous pouvez le corroborer. Je vous donne des citations de l'article paru dans le journal de la fin de semaine du *Christian Science Monitor*, lundi, le 21 octobre, et intitulé

> L'UNICEF accélère le transport aérien de vivres aux réfugiés Biafrais.

A la page 13, deuxième colonne:

> La compagnie d'hélicoptères de M. Robard a un contrat avec l'UNICEF. Les hélicoptères qui portent le sigle UNICEF lui appartiennent; deux ont été transportés des États-Unis (l'un d'eux a été perdu au cours d'une mission), les autres ont été achetés de l'aviation du Nigeria. L'escadrille comptera bientôt six appareils.

> Au cours d'une semaine vers la fin de septembre, lui et son personnel ont acheminé 85 tonnes de vivres et d'approvisionnements (12 tonnes par jour). Leur objectif est de 30 tonnes par jour.

Êtes-vous au courant de cela et est-ce bien ce qui se fait en somme?

Le docteur Shepherd: Je le crois. J'ai entendu parler de la mise en route de ce pont aérien avant de venir ici.

M. Ryan: Ce pont aérien n'est pas tout à fait du calibre des envois des Églises et de la Croix-Rouge, mais il n'en demeure pas moins assez important si l'on transporte ainsi 12 tonnes de vivres par jour dans cette région.

Le docteur Shepherd: Eh bien, non; mais il y a d'autres approvisionnements qui parviennent par voie d'eau dans cette région. Le moyen normal de transport dans cette région de Calabar se fait par un bateau qui jauge quelques centaines de tonnes et qui peut faire plusieurs voyages par jour. Je pense qu'on achemine probablement quelque 200 tonnes par semaine de cette façon.

M. Ryan: Le même article dit en première colonne, au sujet du pilote:

> Il savait aussi qu'on ne pourrait compter sur le poisson des rivières qui normalement fournit de la nourriture à la région parce que l'accès aux rivières était fermé pour des raisons de sécurité.

Est-ce que cela suspendrait aussi le transport dont vous nous parliez?

Le docteur Shepherd: Eh bien, j'ai appris de la Croix-Rouge qui obtient des renseignements des deux côtés, pour ce qui est des opérations de ravitaillement au Biafra, que le service fonctionne normalement et que les approvisionnements remontent la rivière de cette façon.

M. Ryan: A quand remontent les derniers renseignements que vous avez reçus en ce sens?

Le docteur Shepherd: Je crois que j'ai été mis au courant il y a quatre à six semaines.

M. Ryan: Et vous n'avez pas entendu parler d'aucun changement dans cette situation?

Le docteur Shepherd: Je n'ai entendu parler d'aucun changement.

M. Ryan: Êtes-vous au courant de tout autre pont aérien dans la région du Biafra qui est aux mains des troupes du Nigeria, que celui que je vous ai mentionné?

Le docteur Shepherd: A propos, il n'y a pas de piste d'atterrissage à Uyo.

M. Ryan: Non, c'est un hélicoptère qui y vient.

Le docteur Shepherd: Oui, un hélicoptère. Non, je ne connais pas personnellement d'autres ponts aériens, bien que je crois que certains approvisionnements parviennent à Enugu et à Port Harcourt par la voie des airs, mais je ne possède pas de renseignements au sujet des quantités acheminées.

M. Ryan: Je vous remercie, docteur.

Le président: Monsieur Cafik.

M. Cafik: Docteur Shepherd, les témoignages que nous avons entendus récemment ainsi que le vôtre me donne l'impression—j'ai pu leur donner une interprétation erronée—qu'en général vous êtes sympathique à la cause des Biafrais. Est-ce une hypothèse raisonnable?

Le docteur Shepherd: Oui, elle l'est probablement. Pourrais-je ajouter que je crois que les Biafrais devront décider de la situation pour eux-mêmes. Je ne suis pas un travailleur politique actif des Biafrais ni rien de semblable.

M. Cafik: Vous ne voulez pas intervenir dans leurs affaires intérieures?

Le docteur Shepherd: Je ne veux pas intervenir.

M. Cafik: Êtes-vous sympathique à leur cause seulement comme sympathisant, non dans le sens que vous travaillez activement en leur nom parce que vous partagez leurs craintes de représailles, de pertes de vie et de propriété s'ils devaient perdre la guerre?

• 2130

Le docteur Shepherd: Je crois que je sympathise avec eux parce que la suite des événements depuis le début des troubles ne semble leur avoir laissé aucune occasion de s'exprimer au sujet du gouvernement de leur pays, de leur sécurité personnelle et ainsi de suite. Je pense que depuis 1966, il aurait été fort nécessaire de leur donner l'assurance qu'ils seraient acceptables comme citoyens à part entière du Nigéria, dans la même acceptation que tous les autres citoyens.

M. Cafik: A un certain moment, il a dû leur arriver d'avoir cette assurance au cours des dernières années?

Le docteur Shepherd: Oh, pleinement.

M. Cafik: Et j'en conclus qu'à votre avis, ils ont perdu totalement et à jamais, plus ou moins, cette assurance, en raison des insurrections et du massacre de 30,000 des leurs dans le nord du pays. Ce serait le principal événement qui selon vous, pourrait les justifier sur le plan historique?

Le docteur Shepherd: Il y a cet événement mais il y en a eu d'autres, comme la tentative d'en arriver à un accord à Aburi et à Ghana, alors que tous les partis se sont rencontrés et qu'il semblait qu'une formule acceptable avait été élaborée en termes généraux. Et, je crois, mon impression était à ce moment que les délégués étaient revenus chez eux raisonnablement satisfaits, espérant rester ensemble avec le Nigeria dans ces conditions, et ils espéraient que dans quelques années, il se produirait un rapprochement encore plus prononcé.

M. Cafik: À votre avis, qu'est-ce qui importe le plus pour les Biafrais, nourrir leurs gens qui se meurent de faim ou obtenir leur indépendance?

Le docteur Shepherd: Vous croyez évidemment, monsieur, que votre question est juste?

M. Cafik: Oui. Si vous ne croyez pas avoir qualité pour y répondre, je n'y verrai pas d'objection et je comprendrai. Toutefois, je suis porté à croire que vous devez avoir une idée de ce qui est le plus important pour les autorités du Biafra, pas nécessairement pour le peuple biafrais parce que les autorités ne parlent pas toujours pour le peuple.

Le docteur Shepherd: Je crois que les autorités du Biafra parlent, en ce moment, pour le peuple.

M. Cafik: Que disent-elles à ce sujet?

Le docteur Shepherd: Je ne crois pas qu'elles disent à ce sujet que l'indépendance est la question la plus importante et que la protection des enfants vient en second lieu. Quiconque connaît les Biafaris ou les Nigériens sait qu'ils font énormément de cas de leurs enfants.

M. Cafik: Oui, c'est que j'ai entendu dire.

Le docteur Shepherd: Je ne penserais pas à dire qu'ils sacrifiaient leurs enfants. Je ne saurais croire une telle chose. Ils ont tant d'égards pour leurs enfants. Je crois pourtant que leur indépendance a une importance énorme pour eux. Je crois qu'ils ont complètement perdu confiance dans le Nigeria, et l'une des conséquences de cela, c'est qu'on leur a imposé un blocus et que leurs enfants souffrent. Pour ma part, je dois dire qu'ils ont montré un tel esprit de collaboration aux organisations de secours pour l'entrée des matériaux de secours et, une fois les matériaux entrés, pour la distribution de ces matériaux. Ils se sont montrés si empressés en tout à coopérer qu'évidemment, en même temps qu'ils essaient d'obtenir leur indépendance, ils essaient aussi d'épargner autant de leurs enfants qu'ils le peuvent.

M. Cafik: La raison pour laquelle je serais porté à soupçonner qu'une chose prendrait la préséance sur l'autre, c'est la répugnance des autorités biafraises à permettre l'utilisation de routes terrestres, de corridors aériens et autres moyens pour l'entrée de vivres au Biafra il y a quelque temps, ce qui donne l'impression que la conduite de la guerre et le résultat de la guerre seraient, pour eux, beaucoup plus importants que l'entrée de vivres pour nourrir leur population qui se meurt de faim. N'est-ce pas une observation équitable?

Le docteur Shepherd: Oui, mais je crois que c'était les conditions d'utilisation d'un corridor terrestre plus que le principe de l'utilisation d'un tel corridor qui les inquiétaient. On ne s'entendait pas, je crois, sur la question d'avoir un corridor convenablement démilitarisé. S'il s'était agi d'un corridor complètement démilitarisé, alors je ne crois pas que les Biafrais auraient été aussi inquiets à ce sujet.

• 2135

M. Cafik: Continuons à parler, pour un moment, du corridor démilitarisé. Je suppose que ce corridor passerait par le territoire fédéral pour atteindre le Biafra.

Le docteur Shepherd: Oui.

M. Cafik: Et dans le territoire fédéral on aurait à peine besoin de le démilitariser parce qu'il appartiendrait à ce territoire. Au Biafra, je suppose que ce serait le même raisonnement...qu'on aurait pas besoin de le démilitariser parce qu'il serait au Biafra. C'est un argument qui n'a pas beaucoup de bon sens, du moins à première vue.

Le docteur Shepherd: Il passait par ce que les Biafrais appelleraient le «Biafra occupé».

M. Cafik: Je vois; et ce qu'ils voulaient, c'était que les troupes fédérales n'occupent plus le Biafra occupé avant d'ouvrir le corridor?

Le docteur Shepherd: Non, pas ne plus occuper le Biafra occupé, mais cesser d'occuper une zone de chaque côté de ce corridor.

M. Cafik: Mais, pour quelle raison? Elles l'occupent déjà. Cela n'a pas de sens pour moi.

Le docteur Shepherd: On insistait sur le corridor afin d'y faire passer les approvisionnements de secours.

M. Cafik: Oui.

Le docteur Shepherd: Il aurait fallu améliorer le transport par ce corridor.

M. Cafik: Oui, mais il aurait fallu que ce fût le Nigéria qui le fasse, ce qu'il aurait pu faire, à tout événement, puisqu'il en avait le contrôle.

Le docteur Shepherd: Oui.

M. Cafik: Je ne vois pas ce que le Biafra aurait à dire ou à faire à ce sujet.

Le docteur Shepherd: On ne peut pas dire qu'il était complètement et solidement aux mains des autorités fédérales. Il s'agissait d'une zone où il s'effectuait des opérations militaires, de part et d'autre. Longtemps après qu'Enugu, par exemple, fut tombé aux mains des autorités fédérales, les commandos biafrais y faisaient des incursions; et je crois, de même, que les forces fédérales effectuaient en partant de cette région des sorties qui les conduisaient jusque dans le Biafra.

M. Cafik: Si le contraire est vrai, s'ils dominaient complètement cette région, alors le même argument vaut; pourquoi voudraient-ils qu'il soit démilitarisé s'ils y dominaient?

Le docteur Shepherd: Ils n'en étaient pas maîtres. C'était une région dans laquelle les deux côtés effectuaient des opérations militaires.

M. Cafik: Les deux côtés?

Le docteur Shepherd: Oui; et en ce qui concerne les Biafrais, du moins de la façon que je comprends leur point de vue, ils voulaient qu'il soit démilitarisé de façon qu'aucun des côtés ne puisse effectuer d'opérations militaires sur une distance de quelques milles de chaque côté. Sans cette garantie, ils croyaient que les forces fédérales profiteraient des opérations de secours qui s'y poursuivraient pour faire d'autres incursions dans le Biafra.

M. Cafik: Je comprends ce que vous dites, mais je ne comprends pas votre raisonnement. J'y renonce. Je vous le dit avec tout le respect que je vous dois; je regrette beaucoup. Je ne veux pas faire supposer autre chose que...

Le docteur Shepherd: Je ne fais qu'essayer d'exposer l'argument de la façon dont je l'ai compris.

M. Cafik: Oui, et j'ai compris ce que vous avez dit et vous en sais gré.

Puis-je vous poser une question théorique? Je suppose qu'on ne peut pas le faire à la Chambre des communes, mais j'aimerais le faire ici pour un moment.

Le vice-président: Une question renfermant un «si»?

M. Cafik: Oui. Si vous étiez convaincus que les autorités fédérales du Nigéria ne porteraient pas atteinte à la vie ou aux biens des Biafrais et que vous croyiez qu'ils seraient traités de la même façon que tous les autres Nigérians, seriez-vous pour la capitulation des Biafrais?

• 2140

Le docteur Shepherd: Vous demandez alors si j'admettrais que la juste solution à ce problème soit que les Biafras demeurent au sein de la fédération nigériane aux conditions que le gouvernement nigérian a imposées, qui donnaient la sécurité personnelle mais qui jusqu'à présent n'étaient pas formulées dans la constitution.

M. Cafik: Oui. Si elles leur étaient garanties et assurées et que vous jugiez qu'elles seraient respectées, est-ce que ce serait une solution appropriée à apporter au conflit?

Le docteur Shepherd: Je regrette; j'aimerais y réfléchir pendant une seconde.

M. Cafik: Oui.

Le docteur Shepherd: Je crois que j'accepterais probablement cette solution, bien que je ne voie pas comment on l'appliquerait en pratique.

M. Cafik: Oui, mais aux termes de la question, comme elle est formulée, vous répondriez oui.

Le docteur Shepherd: Oui.

M. Cafik: Or, je conclus qu'au moins en théorie, les autorités fédérales leur ont offert de leur garantir leur vie et leurs biens et de les traiter sur un pied d'égalité avec les autres Nigérians. La question semble donc se résumer à celle de savoir si leurs avances et leur offre sont véritables et si on peut vraiment se fier à eux pour l'observation des conditions offertes.

Si un organisme international, ou une nation comme le Canada...n'importe quel groupe ayant un pouvoir...devait y placer une force pour garder la paix et garantir l'observation des conditions accordées, je pense que vous seriez d'avis que les Biafrais devraient accepter l'offre.

Le docteur Shepherd: Oui. Si j'étais dans leur situation, je l'accepterais.

M. Cafik: Oui.

Le docteur Shepherd: Mais, en toute honnêteté, je ne crois pas que le problème soit si facile que cela à résoudre. Lorsque je songe à l'avenir, cette solution ne me rend pas parfaitement heureux, mais je crois que vous avez fait une proposition très raisonnable. Elle ferait certainement ma joie.

M. Cafik: Une dernière question. Il semble exister une certaine crainte, et je dois admettre que je la partage, dans une certaine mesure, qu'il est fort possible que si le Biafra devenait un État indépendant au sein du Nigeria, nous déclencherions en Afrique une série de guerres de tribus dont le monde n'aurait jamais été témoin auparavant. Cela pourrait peut-être être une très mauvaise affaire pour les 50 ou 100 prochaines années. A supposer que cet avancé soit justifié, il faudrait y aller très, très prudemment. Croyez-vous que cette crainte soit justifiée, ou qu'elle soit plus ou moins fondée?

Le docteur Shepherd: Vraiment, je ne le crois pas. Je crois qu'il se posera en Afrique de terribles problèmes de ce genre, indépendamment de la situation nigériano-biafraise. Bien que chaque situation comporte des ressemblances, il existe quelque chose d'unique dans la situation nigériane-biafraise qui ne s'applique pas aux autres pays.

M. Cafik: Remarquez bien, on croyait probablement la situation aussi unique au Congo, et je suis sûr que ce sera la même chose la prochaine fois que le problème se posera. Tout problème semble unique, et je suis certain qu'il l'est, mais ne craignez-vous pas qu'en créant un Biafra indépendant on créerait un précédent très dangereux?

Le docteur Shepherd: Je ne crois pas que la création d'un Biafra indépendant encouragerait d'une façon particulière les autres à essayer d'obtenir la même chose.

M. Cafik: Ne croyez-vous pas que si un groupe, comme une tribu, réussissait à se faire reconnaître internationalement, que cela donnerait un certain réconfort à d'autres groupes qui sont un peu porté à se soulever contre leur propre nation?

Le docteur Shepherd: Je crois que la situation au Nigeria ressemble plus à celle de la Fédération de l'Afrique centrale qui a existé et qui n'existe plus. Vous aviez là un ressemblement de peuples différents, artificiellement réunis dans une fédération. Évidemment, c'était une fédération que le gouvernement britannique avait très, très grand intérêt à appuyer et qu'il appuya de toutes ses forces, mais elle s'est effondrée. Le Nigeria avait ses régions autonomes. C'est quelque chose qu'il ne faut jamais oublier. Pour presque toutes leurs propres affaires, ces régions étaient autonomes. Je crois que la situation qui existe au Nigeria ressemble plus à celle de l'Afrique centrale.

M. Cafik: Et un peu semblable à celle du Canada à ce sujet, alors.

Le docteur Shepherd: Probablement.

M. Cafik: Merci.

M. Gibson: Pourriez-vous nous expliquer, monsieur, pourquoi les autres États africains, ou la plupart d'entre eux, n'ont rien fait à ce sujet aux Nations Unies?

Le docteur Shepherd: Vous voulez dire: les États africains qui n'ont pas reconnu...

M. Gibson: . . . le Biafra, oui.

Le docteur Shepherd: Ou bien ceux qui l'ont reconnu?

M. Gibson: Non, ceux qui ne l'ont pas reconnu.

Le docteur Shepherd: Oui. Je crois que leurs chefs éprouvent une certaine crainte, pour les raisons mentionnées dans la dernière question; je crois que leurs chefs veulent assurer leur propre sécurité.

M. Gibson: Qu'est-ce qui vous empêche de penser qu'il y aurait une grande guerre dans cette région, comme le pensent les États africains du voisinage?

• 2145

Le docteur Shepherd: Je crois que ces troubles se produiront en Afrique, que le Biafra soit reconnu ou non. On a qu'à se rappeler que le Biafra serait probablement au quatrième rang parmi les plus grands pays de l'Afrique, certainement de l'Afrique, au sud du Sahara. Lorsqu'on songe que bien d'autres pays n'ont que un, deux, trois ou quatre millions d'habitants, et le problème est différent. Je crois que le fait que le Biafra est un pays cohérent et articulé qui a joui de l'autonomie la classe dans une catégorie différente.

M. Gibson: Merci.

Le vice-président: Monsieur Wahn?

M. Wahn: Monsieur le président, comme les autres membres, je désire remercier le docteur Shepherd d'être venu de si loin nous apporter son concours dans l'étude de ce problème difficile.

Je crois, docteur Shepherd, que vous avez mentionné que vous êtes, depuis les derniers six mois, président du groupe de secours des Églises protestantes, au Biafra. Ce groupe de secours œuvre-t-il aussi dans le territoire contrôlé par le gouvernement militaire fédéral?

Le docteur Shepherd: Oui, sa contre-partie est à l'œuvre dans la zone fédérale.

M. Wahn: Je crois que vous avez mentionné dans votre déposition ne pas croire que le gouvernement du Nigeria avait une politique génocide mais vous avez poursuivi en disant

que vous croyiez qu'il y avait au Nigeria des groupes qui avait l'intention de commettre un génocide. Je crois que ce sont les termes que vous avez employés. Et plus tard, en réponse à une question, vous avez indiqué que vous vous référiez aux troupes sur le champ de bataille en certains cas. Je crois que vous avez mentionné que votre affirmation se fondait sur ce que vous aviez entendu dire par d'autres plutôt que sur ce que vous aviez vu vous-même. Est-ce exact?

Le docteur Shepherd: Pour ces derniers temps, oui.

M. Wahn: Ces derniers temps. Quelle serait cette période?

Le docteur Shepherd: Les derniers six mois. Pendant cette période, j'ai été passablement obligé de rester dans ma propre région et je n'ai pas été près du champ de bataille.

M. Wahn: Pendant les derniers six mois, alors, vous n'avez vu, vous-même, aucune preuve de génocide.

Le docteur Shepherd: Oui. Je n'étais pas à l'endroit où aurait été commis un acte qu'on pourrait qualifier de génocide.

M. Wahn: En ce qui concerne les derniers six mois, votre déclaration voulant qu'il y ait au Nigeria un groupe qui a des intentions génocides est fondée sur ce que vous avez entendu dire par d'autres plutôt que sur ce que vous avez vu vous-même?

Le docteur Shepherd: Oui, monsieur, c'est vrai.

M. Wahn: Plus tôt, dans sa déposition, M. Smith a fait, au sujet d'une question de M. Cafik, quelques remarques au sujet du génocide. M. Cafik avait dit:

[*Texte*]

> M. Cafik: Est-ce que je me trompe si j'interprète ce que vous avez déclaré ce soir de la façon suivante: premièrement, à votre connaissance, il n'y a pas de génocide dans la région et, deuxièmement, il y a un besoin humanitaire bien défini sur ces deux territoires et peut-être sommes-nous dans l'obligation de satisfaire ce besoin?

[*Traduction*]

Et en réponse à cette question, M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth, a déclaré:

[*Texte*]

> Quant à ce besoin, quant à la réalité des souffrances humaines, il ne peut y avoir absolument aucun doute. «Génocide» est un très grand mot, et j'ai dit que, à mon avis, le génocide ne constituait pas un élément de la politique du gouvernement fédéral. Il n'existe, à ma connaissance, aucun indice qui prouverait qu'il s'est passé des actes de génocide. Certes j'ai des preuves, qui ne remontent pas pour la plupart à la récente période, mais à une période plus ancienne, sur les atrocités commises des deux côtés par des groupes de soldats. C'est tout à fait déplorable. Le général Gowon et ses officiers ont fait de grands efforts pour y mettre un terme. Je pense que si la guerre en arrivait à une forme de résistance de guérilla, la situation pourrait vraiment présenter beaucoup de danger. Il est réellement impossible de distinguer un guérillero d'un civil et si la décision est vraiment prise de se livrer à une résistance de guérilla à long terme, il pourrait en résulter à mon sens un problème extrêmement dangereux.

[*Traduction*]

A votre avis, docteur Shepherd, cette déclaration de M. Smith constitue-t-elle un exposé équitable de la situation dont il parle?

Le docteur Shepherd: Oui, je le crois. La seule chose que je puisse ajouter, c'est que je possède de la part de collègues intimes, plus de renseignements au sujet d'actes possibles de génocide que n'en possède probablement M. Smith et que j'ai entendu parler, de diverses régions situées près du champ de bataille, d'actes qui laissent soupçonner des intentions de génocide, bien que, comme je l'ai dit, je ne les aie pas vus moi-même.

M. Wahn: Dans votre déposition aussi, docteur Shepherd, vous avez mentionné la crainte de génocide que le peuple biafrais entretient sans doute et vous avez dit qu'il était regrettable que rien n'ait été fait pour dissiper cette crainte de génocide. Dans sa déposition devant le Comité, M. Sharp a fait une déclaration sur ce point. M. Thompson lui a demandé:

• 2150

[*Texte*]

> Quelle est, au juste, l'attitude du gouvernement du Nigeria, surtout lorsqu'on entend circuler le mot «génocide»?
>
> M. Sharp: On m'a informé que le gouvernement militaire fédéral. . .

[*Traduction*]

Le contexte indique qu'il tient ses renseignements de notre mission à Lagos. Je crois que c'est une supposition équitable. Je continue:

[*Texte*]

> . . .avait offert l'amnistie, à l'exception possible du colonel Ojukwu. Deuxièmement, ils ont offert de recruter des Ibos comme policiers dans la province de l'Est. Troisièmement, il y aurait des observateurs étrangers durant la période de transition et, quatrièmement, une commission mixte dirigerait la «région biafraise» en attendant le gouvernement constitution-

nel. Je crois comprendre que c'est le genre d'offre générale qui a été faite. Je crois donc que cela comprend l'amnistie, mais il y a toujours eu un peu d'incertitude quant à savoir si elle comprendrait les chefs rebelles.

[*Traduction*]

Si cette offre avait été réellement faite par le gouvernement militaire fédéral, est-ce que cela ne contribuerait pas, à votre avis, à dissiper la crainte de génocide dont vous avez parlé?

Le docteur Shepherd: Oui, dans une certaine mesure, je l'admets. Cela dépendrait beaucoup de la façon dont l'opération serait conduite. Si je puis donner un exemple, on a attiré l'attention aujourd'hui sur les quatre employés de la Croix-Rouge qui ont été tués. Ce genre d'incident pourrait se produire n'importe où au Biafra, dans bien des régions. Il pourrait y avoir plus de personnes en cause. J'ai l'impression que des incidents de ce genre se produisent sans que le monde extérieur en ait connaissance. Il faudrait certainement une opération de très grande envergure et très soigneusement organisée pour éviter que de tels incidents se produisent à l'avenir.

M. Wahn: Dans votre déposition, docteur Shepherd, vous avez laissé entendre que le Canada devrait prendre les devants et chercher à obtenir un cessez-le-feu par l'intermédiaire des Nations Unies. M. Laprise a posé à M. Arnold Smith, au cours de la déposition de ce dernier, la question suivante:

[*Texte*]

> Croyez-vous qu'une demande d'un cessez-le-feu, afin de faciliter les négociations entre les deux parties, faite par l'Organisation des Nations Unies, pourrait être possible et pourrait être prise en considération par le Nigeria et le Biafra?
>
> M. Smith: D'après les renseignements que j'ai touchant la situation actuelle, il n'y a aucune possibilité d'ordre pratique qu'une majorité des Nations Unies ou même du Conseil de sécurité soit d'accord pour ordonner un cessez-le-feu sans conditions. C'est d'ailleurs une question tout à fait académique pour le moment.

[*Traduction*]

Êtes-vous en désaccord avec cette opinion et, si vous ne l'êtes pas, pourquoi recommanderiez-vous que le Canada prenne les devants dans ce que M. Smith appelle un exercice académique?

Le docteur Shepherd: Ma foi, je crois que c'est un peu trop demander à une personne de mon rang de différer d'opinion avec M. Smith. Toutefois, je crois qu'une grande partie de l'opinion mondiale serait consentante à appuyer le Canada dans cette tâche et je me demande si, en faisant le premier pas, il n'encouragerait pas les autres, qui ne se sont pas montrés jusqu'à présent, à s'avancer et à appuyer le Canada.

M. Wahn: Sur ce point, un cessez-le feu à ce moment n'équivaudrait-il pas à une intervention au nom du Biafra? Je me reporte maintenant au témoignage de M. Sharp, à la page 128, où il dit:

[*Texte*]

> Tout au long des négociations dont j'ai parlé plus tôt dans ma déclaration devant la Chambre, la seule condition catégorique sur laquelle le gouvernement fédéral n'a cessé d'insister est que les insurgés doivent reconnaître l'unité de l'État du Nigeria, sous une forme ou une autre. Ce n'est qu'à cette condition que Lagos est prêt à négocier un cessez-le-feu. Il est donc évident que, du point de vue du gouvernement du Nigeria, toute tentative de la part d'un organisme extérieur, quand bien même cet organisme serait les Nations Unies, d'imposer un cessez-le-feu serait reconnaître les revendications du Biafra au droit de former un État séparé. Ce point de vue est partagé par tous les États membres de l'Organisation de l'unité africaine, sauf quatre, et explique leur opposition à toute action de la part des Nations Unies et leurs hésitations à faire plus que de proposer leurs bons services dans les tentatives de faire cesser les hostilités.

[*Traduction*]

En d'autres termes, s'il devait y avoir un cessez-le-feu fondé sur les frontières actuelles, cela équivaudrait, en effet, à reconnaître l'existence d'un État biafrais indépendant, n'est-ce pas?

Le docteur Shepherd: Je ne suis pas suffisamment au fait de ces questions pour pouvoir le dire. Je ne vois simplement pas comment un cessez-le-feu implique nécessairement l'indépendance, à l'heure actuelle.

Puis-je vous demander, monsieur, pourquoi vous dites que cela implique nécessairement l'indépendance, ou la reconnaissance du Biafra?

M. Wahn: Simplement parce que ce cessez-le-feu devrait être fondé sur les frontières actuelles, ce qui fait qu'une certaine partie du pays est distincte de la partie la plus grande.

Tout cessez-le-feu, en d'autres termes, stabilisera le front existant.

Le docteur Shepherd: Ma foi, est-ce que cela ne pourrait pas être une indépendance beaucoup plus conditionnelle...les conditions étant que beaucoup plus de temps et d'attention soient accordés à la future constitution du pays? Pour celui qui vit au Biafra, l'une des choses les plus terrifiantes au sujet des pourparlers de paix est que la situation quant

à la guerre s'est toujours transformée en une offensive juste au moment où on se préparait à des pourparlers de paix. Il s'agit d'un fait catégorique. Que quelqu'un commence à se préparer à entreprendre des pourparlers de paix, immédiatement on lance une grande offensive militaire contre le Biafra; on accentue la guerre aérienne; une nouvelle offensive militaire éclate. Je suppose qu'il s'agit là d'un moyen de forcer la main au Biafra à la table des négociations, mais psychologiquement, c'est l'effet contraire qui se produit.

M. Wahn: J'ai une question plus précise, docteur Shepherd. Dans votre témoignage, vous avez mentionné qu'il y avait des personnes qui avaient encore des emplois et de l'argent au Biafra et qu'elles pouvaient obtenir tous les vivres dont elles avaient besoin. Le gouvernement du Biafra n'a-t-il pas établi un système de rationnement de façon que les vivres disponibles soient distribués équitablement?

Le docteur Shepherd: Il n'y a pas de rationnement. Il y a contrôle par les forces pour deux denrées principales. Je crois que la raison pour laquelle il n'y a pas de système de rationnement est simplement l'impossibilité d'appliquer un tel système.

• 2200

M. Wahn: En dernière analyse, docteur Shepherd, toutes les dépositions que vous et les autres témoins avez faites devant le Comité indiquent l'ampleur du problème des secours. On a laissé entendre que d'ici quelques mois 3,000 tonnes d'approvisionnements par jour seront nécessaires pour porter secours à la population et que, probablement, quatre à cinq millions de personnes auront besoin d'aide d'ici plusieurs mois.

Croyez-vous que la tâche de porter des secours de cette envergure puisse être accomplie par les organisations bénévoles des églises et la Croix rouge, ou bien faut-il établir une autre organisation quelconque? S'il faut créer une autre organisation, quel pourrait être cet organisme, d'après vous?

Le docteur Shepherd: L'avantage qu'il y a à faire effectuer les opérations de secours par la Croix rouge et les autres organisations bénévoles, à l'heure actuelle, c'est qu'elles connaissent si bien le pays. Le délégué en chef de la Croix rouge connaît à fond le pays; les organisations bénévoles ont aussi des personnes qui connaissent très bien le pays. C'est très important pour la conduite des opérations de secours.

Je crois qu'il faudrait probablement amener beaucoup d'autres personnes, mais, autant que possible, elles devraient être sous les auspices des organisations de secours qui sont là en ce moment.

J'ignore si c'est une façon satisfaisante de m'exprimer.

M. Wahn: Oui, mais la question qui me vient est de savoir s'il est possible qu'une organisation de secours quelconque fonctionne sous l'égide des Nations Unies mais à titre d'organisation de secours?

Le docteur Shepherd: Je crois que cela pourrait être bien à désirer, mais cela dépendrait de la situation exacte dans laquelle le pays se trouverait à ce moment. Il s'est déjà tenu beaucoup de consultations avec les Nations Unies.

M. Wahn: Je crois que c'est tout, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur le président, pendant que vous reprenez le fauteuil, je désire demander qu'on fasse une correction dans nos archives.

Dans le fascicule n° 9 de nos Procès verbaux et Témoignages du vendredi 18 octobre 1968, à la page 375, le mot «experience» devrait être remplacé par le mot «acceptation».

M. Cafik: Monsieur le président, il est dix heures. Y a-t-il d'autres questions?

Le président: La liste des interrogateurs est épuisée, à moins que quelqu'un ait d'autres questions à poser.

M. Guay (Saint-Boniface): Je n'en ai qu'une. Ce n'est pas une plaisanterie; c'est très sérieux. Je désire demander au docteur Shepherd si lui et Lord Shepherd du Commonwealth Office sont parents.

M. Ryan: Le bon pasteur?

M. Guay (Saint-Boniface): Non, non. Il est ministre d'État au Commonwealth Office. Le connaissez-vous, docteur?

Le docteur Shepherd: Je ne le connais pas, monsieur.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci.

Le docteur Shepherd: Je crois que le clan des Shepherd est assez divisé, actuellement.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais, docteur Shepherd, vous exprimer, au nom du Comité, notre profonde gratitude à nous tous pour être venu de si loin et nous avoir apporté tant d'aide dans l'étude du problème dont est saisi le Comité.

Le Comité s'ajourne jusqu'à 9 heures et demie, demain matin.

M. Ouellet: Avant que nous nous levions, monsieur le président, j'ai une explication sur un fait personnel.

[*Texte*]

Je voudrais me référer à la remarque faite tout à l'heure par M. MacLean. Je comprends que le représentant conservateur prend ombrage de certaines remarques de l'un de mes collègues au sujet des présen-

ces aux séances du Comité; il a même suggéré que semblables remarques ne devraient pas être faites.

Je suis d'accord avec M. MacLean, mais je lui suggère d'avertir les collègues de son parti, qui sont membres du Comité, d'être plus assidus ou d'être remplacés, et sûrement qu'à ce moment-là, nous ne reviendrons plus sur le sujet des présences. Je dois remarquer, c'est un fait, que depuis que le Comité siège, le quorum repose entièrement sur les membres du parti libéral et du parti NPD. Nous sommes presque toujours présents à 80 ou 90 p. 100 de nos effectifs. Le NPD est ici à 66 p. 100, et, malheureusement, le parti conversateur, sauf...

• 2205

M. Lewis: 66 p. 100, c'est seulement les deux tiers.

M. Ouellet: Oui, c'est pour cela que je dis 66 p. 100. Malheureusement, le parti conservateur sauf à de très rares exceptions, n'a jamais plus que 25 ou 33 p. 100 de ses effectifs. Ce que je déplore, c'est qu'à la Chambre des communes, devant les membres de la Tribune de la presse, les conservateurs sont toujours présents pour poser le plus de questions possible sur le problème nigérien.

Alors, c'est peut-être malheureux, mais certains sont obligés de penser que les conservateurs sont plus intéressés à leur publicité personnelle qu'à la recherche d'une solution à ce grave problème.

[*Traduction*]

Le président: A l'ordre! Je ne suis pas un expert en procédure.

M. Alexander: Je suis content qu'il puisse parler parce que je ne l'ai pas entendu depuis que je siège ici.

Le président: Je suis porté à croire que...

M. Ouellet: J'ai posé des questions comme vous l'avez fait, monsieur Alexander, en plusieurs occasions.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Guay (Saint-Boniface): C'est peut-être la qualité et non la quantité qu'ils considèrent.

Le président: A tout événement, je suis certain que les membres qui liront le...

M. Lewis: Nous n'avons pas besoin du quorum pour cette querelle; je m'en vais.

Le président: Tous les membres qui liront le compte rendu tiendront sans doute compte des exhortations...

M. Ouellet: Monsieur le président, je crois qu'il est très important que nous soulignions ce fait parce que le comité directeur a invité des témoins distingués à venir de loin pour être présents ici, comme notre témoin de ce soir, sur la proposition de membres de la loyale opposition, mais ils n'ont même pas été assez polis pour venir écouter le témoin qu'ils avaient proposé au Comité d'inviter.

Le président: Je crois, monsieur Ouellet, qu'il est juste de dire que tous les membres tiendront compte de ces remarques.

M. Ouellet: Je l'espère.

Le président: Nous nous réunissons à 9 heures et demie demain matin.

Une voix: Qui est notre témoin, demain matin?

Le président: Le général Milroy est notre témoin demain matin.

Une voix: C'est à un autre endroit, au bureau 112-N.

Le président: C'est au bureau 112-N, dans l'édifice du Parlement.

M. Alexander: Je veux simplement poser une question au sujet de nos délibérations. J'ai écouté mon ami. Sommes-nous intéressés à entendre Radio-Canada?

Le président: J'ai une note du monsieur dont vous m'avez proposé le nom, monsieur Alexander. Cette question sera soumise au comité directeur, au courant de la journée de demain.

M. Alexander: Merci, monsieur.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

et de la DÉFENSE NATIONALE

Fascicule 11

SÉANCES DU MARDI 22 OCTOBRE 1968

Concernant

La guerre et la prétendue famine au Nigeria

Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOIN:

Le major-général William A. Milroy, observateur en chef de l'équipe canadienne d'observateurs au Nigeria.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
2011-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCES DU MARDI 22 OCTOBRE 1968

Concernant

La guerre et la prétendue famine au Nigeria

Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOIN:

Le major-général William A. Milroy, observateur en chef de l'équipe canadienne d'observateurs au Nigeria.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29014—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Alexander	Guay (*St-Boniface*)	MacLean
Anderson	Harkness	Marceau
Barrett	Hopkins	Mongrain
Brewin	Howard (*Okanagan*	Nesbitt
Buchanan	*Boundary*)	Ouellet
Cafik	Hymmen	Stewart (*Cochrane*)
Fairweather	Laprise	Thompson (*Red Deer*)
Forrestall	Legault	Winch
Gibson	Lewis	Yewchuk—(30)
Groos	[s]MacDonald (*Egmont*)	

(Quorum 16)

Le secrétaire du comité,
Hugh R. Stewart.

[s] Remplace M. Carter le 22 octobre 1968.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 22 octobre 1968
(18)

Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale se réunit ce matin à 9 h. 40, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Alexander, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Fairweather, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Marceau, Mongrain, Nesbitt, Ouellet, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn, Winch, Yewchuk—(28).

De même que: MM. Allmand, Cantin, MacDonald (*Egmont*) et Pilon, députés.

Aussi présent: Le major général William A. Milroy, observateur canadien senior auprès de l'Équipe d'observateurs au Nigeria.

Le président présente le major général William A. Milroy qui doit témoigner à la séance de ce matin. Le major général Milroy fait un exposé initial et se dit prêt à répondre aux questions.

Vers 10 h. 05 du matin, l'interrogatoire commence. On distribue aux membres des exemplaires en langue anglaise d'une partie du Document de reddition émis par le gouvernement fédéral nigérien.

On continue d'interroger le témoin et, à 12 h. 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à 3 h. 30 cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(19)

Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale reprend ses travaux à 3 h. 40 de l'après-midi. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Alexander, Anderson, Brewin, Buchanan, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Hopkins, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laprise, Legault, MacLean, Marceau, MacDonald (*Egmont*), Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn, Winch, Yewchuk—(25).

De même que: MM. Allmand et Smith (*Northumberland-Miramichi*), députés.

Aussi présent: Le major général William A. Milroy, observateur canadien senior auprès de l'Équipe d'observateurs au Nigeria.

Le président annonce qu'une réunion du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure aura lieu immédiatement après la séance de l'après-midi.

Les membres du Comité continuent d'interroger le major général Milroy jusque vers 5 h. 40.

Il est convenu qu'on préparera, à l'intention des membres du Comité, des exemplaires d'un document confidentiel intitulé *Code opérationnel de conduite à l'usage des forces armées nigériennes.*

Il est également convenu que le sous-comité étudiera l'opportunité de faire imprimer, à l'intention des membres du Comité, le texte du mandat de l'Équipe d'observateurs dépêchée au Nigeria.

On continue d'interroger le major général Milroy; à 5 h. 45, le Comité s'ajourne jusqu'à 3 h. 30 de l'après-midi, le mercredi 23 octobre 1968.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 22 octobre 1968

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre et nous sommes prêts, je crois, à commencer notre séance de ce matin. Notre témoin sera le major général Milroy, autrefois chef du Commandement des forces terrestres canadiennes et commandant du Collège d'état-major de Kingston. Il est entré dans l'armée en 1940 et a servi pendant la seconde Grande Guerre en qualité de commandant d'un escadron du Corps blindé.

Avant sa nomination à Kingston, il était commandant de la Brigade de Gagetown, au Nouveau-Brunswick. Il fait maintenant partie de l'Équipe d'observateurs au Nigeria en qualité d'observateur canadien sénior. Le major général Milroy fera d'abord un exposé et les membres du Comité pourront ensuite l'interroger. Je lui cède la parole.

Le major général W.A. Milroy (Observateur canadien senior au sein de l'Équipe d'observateurs au Nigeria): Monsieur le président, je me propose de vous donner un compte rendu de ce qu'a fait l'Équipe d'observateurs depuis ma nomination jusqu'à maintenant afin d'éclairer les députés là-dessus et de leur expliquer sur quoi se fondaient nos divers rapports.

La lettre par laquelle l'Équipe a été constituée, lettre sur laquelle le Comité est renseigné, je crois, portait la date du 6 septembre; elle invitait le Canada, la Pologne, la Suède, le Royaume-Uni, l'OUA et le secrétaire général des Nations unies à envoyer des observateurs pour surveiller les opérations militaires fédérales dans les parties ou les régions du pays où se livre la guerre.

Or le Gouvernement militaire fédéral avait demandé que les observateurs se rendent à Lagos pour le 14 septembre. On m'a informé de ma nomination dans la soirée du 12 septembre et je suis arrivé à Lagos dans la matinée du jeudi, 17 septembre. J'y ai rencontré l'observateur britannique, le major général Henry Alexander, un homme qui possède une longue expérience de l'Afrique puisqu'il a servi pendant un certain temps dans les forces du Ghana de même qu'au Congo. Il était accompagné d'un adjoint.

Le major général Raab, observateur suédois, qui avait déjà été observateur en Corée, de même qu'un observateur suédois adjoint, sont arrivés quelques jours après moi. M. Gussing, représentant du secrétaire général des Nations unies, et un adjoint, se trouvaient déjà depuis quelque temps à Lagos où ils étaient chargés d'autres fonctions. Un autre observateur adjoint est venu plus tard rejoindre M. Gussing, de sorte que le groupe des Nations unies se composait de trois membres.

Un observateur canadien adjoint, le lieutenant-colonel Pinnington est arrivé sur les lieux le 27 septembre et, vers le 1er août, des représentants de l'OUA, le major général Hoffman, d'Alger, et le brigadier général Naga, d'Éthiopie, se sont joints à nous.

Lorsque je suis arrivé le 17 septembre, personne ne pouvait nous dire vers quel moment les observateurs de la Pologne et l'OUA devaient arriver; nous avons donc demandé au Gouvernement militaire fédéral de nous autoriser à commencer notre travail sans les attendre. Le Gouvernement militaire fédéral accepta et, le lundi 23 septembre, nous étions en contact avec le major général Gowon et ses principaux conseillers militaires et civils.

• 0945

A cette réunion, dont l'objet était de nous mettre au courant des faits et de définir nos attributions, il fut convenu que notre groupe, composé des trois membres déjà sur place et du représentant des Nations unies, se mettrait à l'œuvre le lendemain; que, pour commencer, l'équipe entière visiterait à tour de rôle chacune des zones divisionnaires et que, une fois que l'équipe se trouverait dans une zone divisionnaire, elle ne resterait pas nécessairement groupée mais pourrait se diviser si elle le jugeait à propos.

Les observateurs ont convenu entre eux que, règle générale, aucun groupe ni aucune équipe d'inspection ne se composerait de moins de deux membres représentant des pays différents, soit un membre et un observateur adjoint ou un observateur senior et un observateur adjoint. Nous nous écartions donc de l'idée qu'on s'était faite de notre mission lorsque l'invitation initiale nous fut adressée; mais c'est un point sur lequel nous avons insisté et le Gouvernement militaire fédéral a donné son assentiment.

Il fut entendu que les rapports seraient soumis au Gouvernement militaire fédéral

ainsi qu'aux quatre pays intéressés. Le cas du représentant des Nations unies était différent en ce sens qu'il doit soumettre ses rapports directement au secrétaire général de l'ONU. Quant aux représentants de l'OUA; ils adoptèrent, à leur arrivée, la même procédure.

Pour chaque opération, ou pour chaque voyage d'inspection, il pouvait donc y avoir trois rapports: celui de l'équipe de quatre militaires représentant les quatre pays, celui du représentant des Nations unies et celui des représentants de l'OUA.

Les représentants de l'ONU et de l'OUA n'ont pas été en mesure de signer les rapports présentés par les représentants des quatre pays.

Il était entendu que l'équipe serait libre de communiquer ses rapports au public vingt-quatre heures après les avoir soumis au Gouvernement militaire fédéral et à leurs gouvernements respectifs. C'est ainsi que nous avons procédé.

Enfin, il fut convenu que les membres ou les représentants de la presse pourraient accompagner les équipes dans leurs tournées d'inspection.

La principale accusation portée contre les forces du Gouvernement militaire fédéral était, évidemment, une accusation de génocide, en fonction de la définition qu'en donne la Convention des Nations unies, c'est-à-dire qu'on l'accusait d'actes dont le but est de détruire, en totalité ou en partie, le peuple d'Ibos et les biens qu'il possède.

Pour tenter de déterminer si cette accusation et certaines autres étaient fondées, nous avons décidé de commencer par vérifier les affirmations du Gouvernement militaire fédéral qui soutenait précisément le contraire.

• 0950

Plus précisément, le Gouvernement militaire fédéral affirmait qu'il avait fait distribuer un code d'éthique,—qui vous a déjà été communiqué,—à ses troupes.

Dans le cours de notre enquête, nous avons voulu déterminer si, de fait, les divisions étaient au courant de ce code et si elles avaient donné des instructions en conséquence à leurs troupes. Nous voulions savoir aussi si ces règles de conduite étaient observées.

Le Gouvernement militaire fédéral a soutenu que l'armée et l'administration civile avaient mis sur pied des services pour soigner nourrir et rétablir les personnes déplacées, dans la zone de combat. Nous voulions savoir si ces services existaient dans la réalité et s'ils étaient vraiment en activité.

Le gouvernement soutenait que les Ibos et le autres détenus étaient bien traités. Notre tâche consistait à nous en rendre compte par nous-mêmes et à déterminer si, de fait, ils étaient bien traités.

Il affirmait que de nombreux Ibos habitaient des régions occupées par les troupes fédérales et détenaient des postes dans la fonction publique, dans les forces armées et dans les entreprises commerciales. Notre tâche consistait à déterminer si cette affirmation était fondée.

. Il soutenait que les biens abandonnés par les Ibos étaient protégés et conservés en attendant le retour de leurs propriétaires. Il nous fallait vérifier si cela était exact.

Enfin, on affirmait que les commerçants ibos retournaient vers les régions du Nord qu'ils avaient quittées plus tôt. C'est un point que nous n'avons pas vérifié mais, ici encore, nous nous proposons de le faire.

Une fois qu'il fut convenu que nous pouvions commencer notre travail, nous quittâmes Lagos le jeudi 24 par avion à destination de Benin où nous avons procédé à une rapide inspection du camp et du réseau d'entrepôts; nous étions, de fait, en route pour la zone de la 1ère division où nous sommes arrivés le mercredi de cette même semaine.

Voici, en gros, comment nous procédions: nous avons convenu que la présidence du groupe,—je parle ici du groupe d'observateurs des quatres pays,—serait confiée chaque semaine par rotation à un membre différent, sauf qu'un président ne devait pas être remplacé au milieu d'un voyage. Le général Raab a été notre premier président et c'est lui qui a dirigé les entretiens avec le Gouvernement militaire fédéral.

Lorsque nous sommes arrivés au quartier général divisionnaire, le commandant divisionnaire et son état-major nous ont mis au courant de la disposition des brigades ou des secteurs de la division et des tâches particulières qui leur étaient assignées. Nous avons eu ensuite une réunion privée entre observateurs seulement pour décider de notre ligne de conduite. Après nous être entendus sur la façon de procéder, nous avons indiqué au commandant divisionnaire quels étaient les commodités dont nous avions besoin, à quels endroits nous désirions aller et combien de temps nous nous proposions d'y rester.

Dans les trois visites que nous avons faites jusqu'ici aux trois régions divisionnaires, nous avons prix pour habitude de nous diviser en deux groupes. La composition de ces groupes se fait par tirage au sort; c'est l'observateur senior qui tire les numéros pour chaque région qui doit être visitée. Habituellement, deux observateurs sont assignés à une région et deux aux autres; dans toute région visitée par deux observateurs seniors, le reste de l'équipe se compose des observateurs adjoints des deux autres pays dont les obser-

vateurs seniors ont été affectés à la deuxième région. Règle générale, nous avons donc pour chaque région une équipe comptant des représentants des quatre pays.

Les observateurs de l'ONU et de l'OUA choisissent eux-mêmes l'équipe qu'ils accompagneront ou peuvent décider de ne pas participer à l'inspection. Cette décision relève uniquement d'eux.

Lorsqu'une de nos équipes se rend dans un secteur ou dans une région, elle visite les diverses formations ou le quartier général du secteur dans la zone qui lui a été expressément assignée et, après d'autres réunions d'information, elle décide quels endroits elle se propose de visiter dans ce secteur ou cette région.

Le plus souvent, nous visitons la plupart des endroits suivants, sinon tous: camps de personnes déplacées, villages et places de marchés, s'ils sont occupés; postes de soins médicaux et d'alimentation de la Croix-Rouge; camps de prisonniers de guerre; camps de détenus; dépôts de manutention des vivres et postes des bataillons et des compagnies. Au besoin, nous avons des entretiens avec de hauts fonctionnaires.

Notre programme n'a rien d'immuable. Il nous arrive de visiter à l'improviste des villages et des camps; nous interrogeons des gens sur la route et chaque fois qu'un membre de l'équipe veut se renseigner au passage sur une activité quelconque, nous sommes tout disposés à nous arrêter pour lui donner satisfaction.

Nous dressons nos plans au fur et à mesure que nous obtenons des renseignements des gens avec qui nous entrons en contact. Nous nous entretenons avec les représentants de la Croix-Rouge qui nous indiquent où leurs postes sont situés; nous nous y rendons pour nous rendre compte par nous-mêmes de leur activité.

• 0955

Dans presque toutes nos visites, nous étions accompagnés de journalistes tant de la presse étrangère que de la presse nigérienne. Ils étaient habituellement au nombre de 14, dont plus de la moitié étaient, d'habitude, des membres de la presse internationale représentant des pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis, les pays scandinaves, l'Allemagne, la Suisse et sans doute aussi d'autres pays, de même que la presse nigérienne qui, de fait, couvre les événements pour divers pays, y compris le Canada. Ce n'est que pour notre dernière visite que nous avons été accompagnés d'un journaliste canadien.

Pendant notre tournée, nous nous entretenons avec des personnes déplacées, dans les camps et les villages, avec des prisonniers de guerre, des représentants de la Croix-Rouge, des missionnaires, des membres de l'administration civile et des officiers et hommes de l'armée fédérale. Beaucoup de ces entretiens ont lieu privément.

A notre retour, nous préparons nos rapports sur lesquels, jusqu'ici, nous avons pu nous mettre d'accord. Règle générale, avant midi le jour fixé, le rapport est communiqué au représentant local des pays intéressés ainsi qu'au Gouvernement militaire fédéral.

Le lendemain, nous convoquons une conférence de presse et le rapport est alors communiqué par les membres de l'équipe et non par le Gouvernement militaire fédéral. Nous répondons, au besoin, aux questions des journalistes. Le plus souvent, les conférences de presse sont dirigées par le président.

En plus des trois visites que nous avons faites aux diverses régions divisionnaires, nous avons procédé à une enquête à Okigwi, à propos de rumeurs qui circulaient sur la mort de représentants de la Croix-Rouge.

Le Gouvernement militaire fédéral nous a demandé de faire enquête à ce sujet et une équipe composée de trois membres et d'un représentant de l'ONU s'est rendue sur les lieux le jour même. Le groupe aurait pu envoyer sur place une équipe, et l'aurait fait effectivement, même si le Gouvernement ne le lui avait pas demandé.

Nous procédons en ce moment à une enquête au sujet d'une autre affirmation consécutive à un article paru dans un journal du Canada à propos d'un incident survenu dans une ville appelée Urua Inyang. Nous avons eu énormément de difficulté à localiser l'endroit où cet incident a eu lieu. Nous avons fini par trouver une ville de ce nom mais elle ne se trouvait pas à l'endroit qu'on nous avait indiqué. Au lieu d'être à 16 milles au sud-ouest d'Umuahia, elle est située à 14 milles au sud-ouest d'Ikot Ekpene, dans une région qui, à l'époque, si nous sommes bien renseignés, était aux mains des troupes fédérales. Nous continuons de nous occuper de cette affaire et l'équipe qui se rendra sur les lieux cette semaine tentera de recueillir plus de renseignements.

Monsieur le président, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je voudrais indiquer aux députés sur la carte quelles sont les régions que nous avons effectivement visitées.

Le président: Cela nous serait très utile.

Le major général Milroy: Cette carte couvre l'ancien Nigeria de l'Est et une partie de l'État de l'Ouest central; en plus d'une bande de terre à l'ouest du fleuve Niger, voici à peu près la superficie que couvre le territoire ibo ou la langue ibo. J'ai aussi une carte géographique tribale où ce territoire est défini avec plus de précision et sur laquelle vous voudrez peut-être jeter un coup d'œil plus tard.

Je vous ai dit qu'à notre premier voyage nous nous sommes rendus à Benin; nous y avons simplement passé la nuit et, après avoir visité un camp et le centre de distribution des vivres, nous sommes partis pour Enugu, quartier général de la première division nigérienne. A Enugu, nous nous sommes divisés en deux groupes. L'équipe dont je faisais partie s'est dirigée dès le premier jour vers Awgu, directement au sud, où se trouve le quartier général du secteur. Après une réunion d'information, nous sommes partis en direction du sud vers la piste d'envol d'Obilago.

Le contingent de journalistes tout entier a accompagné notre groupe car tous étaient intéressés à voir le champ d'aviation. En cours de route, nous nous sommes arrêtés au quartier général du bataillon à Ishiagu; pendant que nous y étions, quelque 11 ou 12 doyens de villages environnants, du côté de l'est, ont apporté des présents au commandant du bataillon et ont demandé s'ils pouvaient faire sortir leurs gens de la brousse.

Une bataille avait eu lieu au champ d'aviation le matin même de notre arrivée. De fait, nous avons vu, sur la route, des blessés et des morts qu'on transportait, mais tout était rentré dans l'ordre à notre arrivée. Le calme régnait, ce qui est normal sur une ligne de front où, règle générale, on ne trouve personne sauf les troupes qui occupent la position.

• 1000

J'ajoute que, étant donné la bataille qui se livrait, c'est la route qui constituait effectivement la ligne de front. (Le témoin en indique le tracé sur la carte.) De part et d'autre de la route, sur une distance de 10 à 15 milles, nous a-t-on dit, la région était habitée par des sécessionnistes, ce dont je n'ai aucune raison de douter. Le reste de la ligne de front se trouvait quelque part par ici.

Nous sommes revenus à Enugu cette nuit-là; le lendemain matin, moins les journalistes, dont la plupart sont retournés soit au point de départ soit dans leurs pays respectifs nous sommes repartis. En cours de route, nous nous sommes arrêtés à Obunagu, place de marché qui semblait en activité et où nous nous sommes promenés pour nous rendre compte de ce qui s'y passait. Obunagu est une des places de marché qu'on était en voie d'aménager; il s'y trouvait un assez grand nombre de gens qui y vendaient ou y achetaient diverses marchandises.

Nous avons poursuivi notre route jusqu'à Awgu pour nous y renseigner sur le système militaire fédéral et sur l'alimentation des réfugiés. Il y avait là un centre d'alimentation de même qu'un camp de réfugiés pour les personnes qui sortaient de la brousse.

C'est à cet endroit que j'ai fait la rencontre d'un homme attaché au gouvernement biafrais, au ministère des Finances, je crois. Il était accompagné de deux très jeunes enfants. Sa femme et ses autres enfants étaient perdus quelque part de ce côté-ci; la famille s'était divisée et dispersée. Cet homme m'a dit que, pour les gens qui se trouvent de ce côté-ci, y compris sa famille, une fois qu'ils tombent aux mains des fédéraux, ils sont exterminés. De toute évidence, lui n'était pas mort puisqu'il nous parlait.

Nous avons fait la rencontre d'un camion rempli de gens venus d'un petit village—ici, à l'est—qui avaient en main ces documents de reddition—documents dont vous n'avez peut-être pas beaucoup entendu parler et dont j'ai un exemplaire en main—qu'on laissait tomber du haut des airs et qui constituaient un laissez-passer.

Ils étaient allés chercher les gens du village; la route s'était effondrée et, de fait, il leur a fallu rebrousser chemin et voyager à pied. C'est une des régions que l'équipe visitera cette semaine.

Nous sommes retournés dans un petit village très reculé, situé dans une vallée entourée de collines; on nous a dit qu'il y avait là de 3,000 à 8,000 personnes. Nous avons parcouru à pied une partie du village et nous avons pu constater qu'il était certainement habité. Nous n'y avons trouvé aucune trace de dégâts et nous avons eu nettement l'impression qu'aucun combat ne s'était déroulé dans cette région.

Nous sommes ensuite retournés à Ishiagu pour y passer la nuit; dans la soirée, nous avons eu des entretiens avec des représentants de la Croix-Rouge qui ont établi un poste dans la région même; à la suite de ces conversations, nous nous sommes rendus à quelques milles au nord, le lendemain matin, et nous nous sommes arrêtés à la ville de Nemwe. C'est à cet endroit que nous avons fait la rencontre d'un groupe nombreux de femmes et d'enfants sortis soudainement de la brousse, groupe dont nous avons parlé dans notre premier rapport. Au cours d'une semaine, un travailleur de la Croix-Rouge avait eu à s'occuper d'une centaine de ces gens; la semaine suivante, il en évaluait le nombre entre 1,000 et 1,500. Aidé d'un adjoint, il faisait de son mieux pour les secourir.

Nous nous sommes arrêtés un peu plus loin vers le nord à un poste d'alimentation dirigé par les Nigériens eux-mêmes. Il était administré avec la plus grande efficacité; un représentant de la Croix-Rouge en surveillait l'activité et j'imagine qu'il y avait dans la région de 500 à 1,000 personnes.

Nous sommes ensuite remontés vers le nord jusqu'à la ville d'Agbani, lieu de marché

entouré d'un certain nombre de villages, comme c'est la coutume pour les marchés dans cette partie du monde. Comme il n'y avait en réalité aucune activité à Agbani, nous nous sommes rendus dans l'un des villages; les gens nous ont paru y vivre une existence tout à fait normale et ne semblaient pas s'inquiéter.

Nous avons traversé à Udi où se trouvait un poste de la Croix-Rouge dirigé par un agent très compétent de cet organisme; on y distribuait des vivres à un certain nombre de femmes et d'enfants. Un grand nombre de ces enfants en particulier semblaient sous-alimentés, mais les médecins étaient en mesure d'y remédier; cependant, comme nous l'avons signalé dans notre rapport, on manquait de founitures médicales, dans une large mesure, j'imagine, à cause des difficultés de transport entre Lagos et cette région.

Nous sommes ensuite revenus à Enugu et y avons passé la nuit. Le lendemain matin, les fonctionnaires de l'État avec qui nous nous sommes entretenus nous ont exposé ce qu'ils faisaient pour remettre sur pied la ville et les environs d'Enugu. C'est une bien jolie ville, Enugu, mais tout y est mort; aucun service qui n'y soit désorganisé. Néanmoins, ils ont dressé un plan de rétablissement auquel ils consacrent beaucoup d'efforts.

Voilà une autre tâche que l'équipe s'est donnée lorsqu'elle y retournera cette semaine, soit de vérifier l'état des travaux. On trouve aussi dans la région un camp de la Croix-Rouge que nous sommes allés visiter.

• 1005

Entre-temps, l'autre groupe s'est rendu à Abakaliki; après avoir reçu ses instructions, il a séjourné deux ou trois jours dans la région. Il est descendu ensuite jusqu'à Uwana, ici, a fait le tour de la région, ici, est remonté à Abakaliki, a visité toute la région ici, avant de revenir à Abakaliki, où il est demeuré une journée. Par rapport à Enugu, la ville est dans un état un peu moins moribond.

L'autre groupe est celui qui a croisé en route des missionnaires catholiques qui sont restés là où ils habitaient, au contraire de bien d'autres dans la région qui se sont apparemment enfuis avec leurs fidèles.

Le lundi suivant, nous sommes partis en avion pour Lagos, mais pour n'y arriver que le lendemain, en fait, à cause d'une panne de moteur.

Notre destination suivante était la région occupée par le colonel Adekunle, commandant de la troisième division des commandos marins. A notre arrivée, après avoir reçu ses instructions, nous nous sommes séparés de nouveau en deux groupes, dont l'un, auquel je n'appartenais point, s'est rendu dans la région de Calabar.

Ce groupe a atteint les environs d'Uyo, où il a séjourné quelque temps, puis il s'est rendu à l'emplacement d'Ikot Ekpene, a accompli un périple dans ce secteur et y a rencontré des dirigeants de la Croix-Rouge qui s'occupaient d'environ 200,000 réfugiés vivant parmi les fonctionnaires civils et l'Armée. J'ai par devant moi le détail de l'activité concertée de la Croix-Rouge et de l'administration civile dans cette région.

Dans l'intervalle, notre groupe s'est dirigé de Port Harcourt à Aba, où nous avons eu une journée bien remplie: visite d'un camp dans la ville même, entretiens avec les commandants de brigade et tournée d'un autre camp, un peu moins loin. Le lendemain, nous avons pris la route menant à Ihie, siège d'une autre brigade, d'où nous avons inspecté un camp très bien entretenu, situé un peu plus bas, juste ici. Le troisième jour, notre équipe s'est rendue à Owerri, dont les installations évoquent, à plusieurs égards, un camp de détention, soit mi-camp de personnes déplacées, mi-camp de sécurité; on y garde les gens qui se trouvaient à proximité du front. D'ailleurs, nous avons été quelque temps au front même. Nous nous sommes rendus un peu en dehors du village, mais il n'y avait rien à voir, car, je le répète, les secteurs environnant le front sont toujours à peu près déserts.

Une voix: Monsieur le président, une simple précision. La région visitée par les observateurs était-elle aux mains des rebelles ou du gouvernement central?

Le major général Milroy: Je m'excuse de ne pas l'avoir précisé. Tous les secteurs où nous sommes allés étaient sous l'empire du gouvernement militaire fédéral. D'Owerri, nous sommes descendus ici pour inspecter la région de Bonny, où eurent lieu les premiers débarquements de la division fédérale des commandos marins. Nous avons aussi visité les camps à Port Harcourt et causé avec les autorités fédérales.

A son retour, l'équipe a rédigé son rapport, puis elle a fait un troisième trajet à Benin, dans la région occupée aujourd'hui par la deuxième division, mais jadis détenue par les rebelles; cette région s'étend jusqu'à Benin et à la tête de pont, ici, à Onitsha. Parvenue à cet endroit, l'équipe a reçu ses instructions, puis elle s'est divisée en deux groupes. Celui avec qui j'étais a visité le camp d'Onitsha, administré par les Ibos. De fait, il renferme environ un millier d'Ibos qui vivraient normalement dans le village, sauf que celui-ci se trouve presque en zone de combat; qui plus est, la plupart des maisons et bâtiments du village sont en ruines.

D'Onitsha, nous nous sommes dirigés vers Aba, siège d'un camp que nous avons inspecté, où nous avons pu causer avec le

personnel de la Croix-Rouge. En revenant, nous nous sommes arrêtés au village d'Ogwachi-Ouki pour nous entretenir avec les fonctionnaires civils, mais on était alors en plein festival du yam, aussi n'y sommes-nous demeurés que peu de temps.

Pendant ce temps, l'autre groupe a traversé cette région ici, qui est censément occupée par environ un demi-million d'Ibos, pour se rendre à Owerri. De là, il a parcouru le secteur ici, en passant par des localités, telles que Kwale et Usoro, supposément interdites, et s'arrêtant en route à divers camps et prisons.

D'une manière générale, il semble que la vie dans cette région, sauf aux abords du fleuve, ait repris son cours normal.

Les troupes fédérales continuent de s'infiltrer dans le secteur en bordure du fleuve; de fait, quelques-uns des camps, comme celui que nous avons inspecté à Asaba, hébergent des gens évacués de leurs hameaux, sis à proximité de la zone d'infiltration, afin que les fédéraux puissent poursuivre leurs opérations.

Le rapport est en voie de préparation; d'ailleurs, j'en ai vu l'avant-projet. Il devait être entré ce matin, mais j'ai dû quitter le bureau pour me rendre ici avant que la version finale soit signée et diffusée. Monsieur le président, voilà le compte rendu de notre activité à ce jour.

• 1010

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur le major général. Un certain nombre de membres ont signifié leur intention d'interroger le témoin. Tous auront amplement l'occasion de le faire. Puis-je proposer que le premier interrogateur ne tente point d'épuiser le sujet et s'en tienne à une limite raisonnable de questions, afin d'en laisser d'autres à ceux qui le suivront. Si l'on veut se reprendre, il y a toujours moyen de recommencer. Le premier nom sur ma liste est celui de M. Groos. Je rappelle aux membres qu'ils doivent parler dans le microphone. Je regrette que nous soyons un peu encombrés ici. Cet après-midi, nous serons de retour dans notre salle de réunion ordinaire, la pièce 371 dans l'édifice de l'ouest. Monsieur Groos?

M. Groos: Monsieur le président, je vous remercie, monsieur le major général, de vos explications quasi trop brèves. Nous aurons d'autres précisions, j'en suis sûr, à mesure que nous...

M. Lewis: Monsieur le président, l'acoustique n'est pas très bonne ici.

M. Groos: En fait, je fais face au président. Est-ce que vous m'entendez quand je parle dans le micro?

M. Lewis: Non, et pourtant mon ouïe est bonne.

M. Groos: Alors, je vais essayer de me faire entendre sans le micro. J'ai écouté très attentivement les propos du major général Milroy. Ce qui m'a particulièrement intéressé dans le récit de vos diverses tournées, c'est que lors des deux premières dont nous avons eu le compte rendu, vous n'étiez accompagnés que de correspondants étrangers et nigériens et qu'il n'y avait aucun représentant de la presse canadienne.

La plupart des témoignages que nous avons entendus jusqu'ici provenaient de visiteurs et de spécialistes du Biafra; ce sont les seuls, bien entendu, que la presse ait donc pu reproduire. Qui était avec vous lors de votre dernier voyage? Était-ce un journaliste canadien délégué par une importante agence ou par un petit quotidien?

Le major général Milroy: C'est monsieur John Best, de la Presse canadienne, qui était du groupe lors de notre dernière tournée.

M. Groos: Ah bon. A votre connaissance, c'est le premier représentant de la Presse canadienne qui ait jamais accompagné une équipe d'observation, la vôtre ou une autre, n'est-ce pas?

Le major général Milroy: L'une de nos équipes, oui.

M. Groos: L'un des groupes dans votre équipe? Bon. Lui en avez-vous touché un mot? Y a-t-il une explication à cela?

Le major général Milroy: J'ai été ravi de le rencontrer; dans nos entretiens, j'ai tenté de lui dire tout ce qui s'était passé auparavant. J'étais heureux qu'il soit là; bien sûr, il ne m'appartient pas d'assurer une représentation de la Presse canadienne, mais la chose me laissait soucieux, aussi étais-je bien content de le voir arriver.

M. Groos: A-t-il dit pourquoi il avait subitement décidé de transmettre les nouvelles du côté nigérien, par opposition au côté biafrais?

Le major général Milroy: Non. Enfin, il venait d'arriver à Lagos, juste à la veille de notre départ, je crois. Aussi a-t-il eu beaucoup de veine de pouvoir se joindre à notre groupe, car nous tentions, à l'époque, de restreindre un peu le nombre des correspondants, qui semblait devenir plus élevé que celui des observateurs.

M. Groos: Bon. Passons à un autre sujet. Chose très intéressante pour moi, lorsque vous avez parlé des chefs de tribu qui se sont amenés les bras chargés de cadeaux, en demandant si leurs sujets pouvaient sortir de leur cachette, vous avez fait mention d'un acte de reddition. Je n'ai certes pas vu un tel

document et j'ignore si les autres en ont eu connaissance. Non? Est-ce que vous m'entendez bien là-bas?

M. Lewis: Parfaitement.

M. Groos: Je n'ai pas vu ceci. Puis-je le faire circuler pour que nous le voyons tous? Quelle en est la signification? Y est-il offert certains avantages à celui qui s'en prévaut?

Le major général Milroy: Ce n'est pas un acte de reddition, en fait, mais un sauf-conduit. Il y est simplement dit qu'on s'engage à prendre soin du détenteur, s'il remet ce papier à un officier militaire, voilà.

M. Groos: Bon. Je suppose que votre équipe et vous-même avez vérifié si le gouvernement militaire national tient ses promesses. Selon ce que vous avez pu constater, est-ce qu'il s'acquitte des engagements formulés dans ce document?

• 1015

Le major général Milroy: Je dirais oui, pour ce qui est des secteurs que nous avons visités. Puis-je signaler une chose, toutefois? J'ai parlé de chefs de tribu sortant de la brousse, mais ce n'était pas toujours un chef. Il s'agissait parfois d'un type qui, seul, avait le cran de se montrer au jour et de contacter les forces militaires.

Les Ibos sont ordinairement si effrayés qu'ils ne l'osent nullement. Il faut bien quelqu'un pour établir le contact, mais une fois que c'est fait—et je parle actuellement du secteur occupé par la première division en territoire ibo—il n'en faut pas plus, semble-t-il, pour que tous les autres sortent de la brousse. Dans bien des cas, ce n'est pas le chef traditionnel qui s'aventure le premier, mais un jeune homme qui, bien souvent, parle l'anglais.

M. Groos: Est-ce cela que vous vouliez donner à entendre lorsque vous avez parlé d'un camp qui renfermait une centaine de gens lors de votre première visite et qui en comptait, si je vous ai bien comrpis, environ un millier quand vous y êtes retourné plus tard? Vous avez aussi fait mention d'un père séparé de ses enfants.

Ce sont des incidents de ce genre qui nous intéressent, voyez-vous. Si vous me le permettez, le père vous a dit à peu près ceci: une fois séparé des ses enfants au Biafra, ces derniers le supposeront mort, si jamais ils apprennent que lui, le père, s'est retrouvé à un moment donné en territoire détenu par les Nigériens. Mais il aurait ajouté que ce n'était pas le cas, en fait. Que faisait-il? Était-il...

Le major général Milroy: Quand je l'ai rencontré?

M. Groos: Oui.

Le major général Milroy: Il était dans un camp de réfugiés tenu par l'Armée.

M. Groos: Prenait-on bien soin de lui?

Le major général Milroy: Ah oui. Il était nourri, lui et ses enfants. Évidemment, il devait prendre soin d'eux, car sa femme n'y était pas. On le traitait bien, on lui donnait à manger.

M. Groos: Des témoins nous ont dit, chose qui nous inquiète fort, que les Ibos instruits craignent peut-être de se rendre, car c'est eux que les Nigériens persécuteraient le plus, si persécution il y a. Vous pourriez nous en dire quelque chose?

Le major général Milroy: Oui, j'aurais probablement dû m'étendre sur cette question. Nous avons remarqué, au Nord comme au Sud, que les Ibos instruits se faisaient rares. Nous croyons que c'est parce qu'ils sont retournés en territoire ibo, dans ce qui reste du Biafra. Voilà ce que nous supposons.

Dans l'État du Nord-Ouest, toutefois, la situation est différente. Là, la vie continue dans les villes, et les écoles sont ouvertes. C'est le seul endroit, d'ailleurs, où elles le sont, car on les a fermées dans les secteurs occupés par les première et troisième divisions. Il y a deux Ibos au sein du conseil du gouverneur, et il y en a d'autres parmi les fonctionnaires civils de l'État du Nord-Ouest. C'est là que vont les enseignants. L'élite ibo est donc de retour dans le Nord-Ouest, mais quant à l'État de l'Est central, il est probable, à notre avis, que les Ibos instruits ont rejoint les troupes en retraite.

M. Groos: Vous n'auriez donc constaté aucune persécution des intellectuels ibos?

Le major général Milroy: Non, nous n'avons rien vu de tel. Nous avons simplement observé que les intellectuels ibos sont peu nombreux, ce qui nous porte à croire, je le répète, qu'ils ont regagné les troupes rebelles.

M. Groos: Pourriez-vous nous parler des rapports qui existent entre la Croix-Rouge et le gouvernement nigérien?

Le major général Milroy: Il ne m'appartient pas d'en discuter, je pense. Mais je puis vous dire que dans tous les secteurs où nous sommes allés, à l'exception de Port Harcourt, la Croix-Rouge est en mesure d'agir avec

efficacité; d'ailleurs, elle nous a toujours signalé, je crois, que ses relations avec l'Armée étaient bonnes.

D'une manière générale, il est compris que l'Armée nourrit les gens pendant les deux premières semaines et assure le ravitaillement jusqu'à ce que la Croix-Rouge et les fonctionnaires civils puissent s'en occuper.

Pour ce qui est de la région de Port Harcourt, la Croix-Rouge n'y était pas encore quand nous y sommes allés, mais on attendait son arrivée la semaine suivante. Il s'agit de la Croix-Rouge nigérienne. D'après ce que m'a dit un représentant des Nations unies qui s'y trouvait la semaine dernière et avec qui j'ai causé avant de me rendre ici, un fort personnel de la Croix-Rouge est attendu dans ce secteur. C'est donc que les chapitres nigérien et international de la Croix-Rouge seront à l'œuvre dans tous les secteurs.

M. Groos: Une dernière question. J'en aurais bien d'autres à poser, monsieur le président, mais je suivrai votre conseil et me mettrai à la fin de la liste après cette question-ci.

J'ai cru deviner de vos propos que vous étiez libres d'agir à votre guise, une fois que les emplacements à inspecter étaient établis. Est-ce exact?

Le major général Milroy: Oui.

• 1020

M. Groos: De fait, le choix des emplacements se faisait par voie du sort au tout dernier instant, n'est-ce pas?

Le major général Milroy: Pas tout à fait. Nous établissions le nombre de groupes que nous formerions, puis nous tirions au sort les noms de ceux qui devaient en faire partie.

M. Groos: Bien. Est-ce que vous disiez d'avance au commandant régional ou à l'état-major de la division où vous vouliez aller exactement? Ce que l'on craint, bien sûr, c'est que tout soit préparé en prévision de votre visite, que ce soit un pur simulacre.

Pourriez-vous répéter au Comité de quelle façon vous avez résolu ce problème pour être sûr que vous verriez les choses telles qu'elles sont et non un simulacre de la réalité.

Le major général Milroy: A titre d'exemple, je vais vous expliquer la méthode que nous avons adoptée dans le secteur de la troisième division. Dès notre arrivée, nous avons été munis d'instructions. Le commandant de la division avait dressé d'avance un programme d'inspection (temps et lieux compris) et se proposait d'assurer le passage de l'équipe en bloc dans la zone du front.

Au cours de nos entretiens, nous lui avons fait comprendre que nous préférions procéder autrement, soit de constituer deux groupes distincts opérant chacun de son côté; nous lui demandions simplement d'assurer le transport des groupes et de faire le nécessaire pour que nous puissions agir ainsi. Une fois parvenus dans un secteur, nous déciderions sous l'inspiration du moment où nous arrêter, où aller et quoi voir.

Nous savions bien que c'est un des problèmes qui se poseraient, aussi est-ce pour cette raison, entre autres, que nous avons insisté pour que la presse nous accompagne.

En outre, nous étions conscients qu'en agissant seuls, nous nous exposerions à toutes sortes d'insinuations, c'est pourquoi nous avons insisté sur la présence des journalistes. Ainsi, me semble-t-il, la presse est réellement en mesure de dire si nous avons mené notre tâche à bien ou si nous avons été roulés. Voilà la tâche qui leur incombe.

Un autre truc que nous avons adopté, par exemple, c'est de ne pas rester ensemble lorsque nous inspections un camp. Quand j'y étais, pour ma part, j'observais les gens et les choses tout autour de moi pour voir ce qui se passait.

Entre-temps, quelqu'un d'autre de mon groupe, mettons le général Henry Alexander, allait s'entretenir dans une pièce avec un certain nombre de gens. Les autres allaient se promener sans surveillance aux environs du camp. Nous ne restions jamais ensemble. On nous laissait libres de nous séparer, de nous promener à notre guise et de voir ce que nous voulions. C'est évident qu'il aurait été extrêmement difficile de nous garder tous à l'œil, car nous n'étions jamais moins de sept par groupe.

Nous avons donc fait de notre mieux, surtout lors de notre première tournée, pour ne pas être menés par le bout du nez. D'ailleurs, nous entendons visiter à nouveau ces régions. L'équipe se divisera en deux groupes: l'un ira dans le secteur occupé par la première division, l'autre, dans celui que détient la troisième division. Nous avons dressé une sorte de plan, car il reste encore des régions à inspecter. Il se peut que nous y passions trois ou quatre jours. C'est ce que nous nous proposons de faire.

M. Groos: Est-il malaisé de communiquer avec les réfugiés? Dans quelle langue vous adressez-vous à eux? Leur parlez-vous directement ou devez-vous faire appel à des services d'interprètes?

Le major général Milroy: En règle générale, il existe de nombreux habitants qui savent l'anglais, car c'est la langue employée couramment dans la région. Parfois, en parlant à un villageois ou à un habitant qui ignore l'anglais, il vous faut un interprète. Vous demandez à cette personne où se trouve son village, d'où il vient, s'il est Ibo, et d'autres renseignements de ce genre, mais vous le faite par l'entremise d'un interprète.

M. Groos: Merci.

M. Cafik: Général Milroy, à propos des comptes rendus que vous avez soumis au nom de l'équipe d'observateurs—sauf erreur, ces comptes rendus sont déjà au nombre de trois—y a-t-il une grande divergence entre le compte rendu de l'équipe d'observateurs et celui de l'ONU ou de l'Organisation pour l'unité africaine?

Le major général Milroy: Jusqu'ici, l'ONU n'a publié qu'un compte rendu au sujet de notre première visite, compte rendu dont le Comité dispose, je crois, et qui donne une confirmation. Je ne pense pas qu'il existe une véritable disvergence. Il peut y avoir divers degrés d'insistance; la rédaction peut présenter une forme différente, mais il n'y a pas divergence avec notre compte rendu. Cela n'est pas tout à fait exact. On a aussi publié, sur l'incident Okigwi, un compte rendu très semblable au nôtre.

Rien n'oblige, évidemment, l'ONU à publier des comptes rendus périodiques ou chaque publions. Du reste, je ne pense pas que M. Gussing entende le faire de la même manière que nous. Nous n'avons adopté aucune attitude précise à ce sujet, mais nous entendions, pour l'essentiel, publier les trois premiers comptes rendus pour donner aux gens une idée d'ensemble, puis publier ultérieurement des comptes rendus périodiques ou chaque fois qu'on exprimerait une allégation précise devant être relatée. M. Gussing peut avoir une manière différente de procéder. A ma connaissance, l'Organisation pour l'unité africaine n'a encore publié aucun compte rendu.

M. Cafik: Dans quelle mesure vos comptes rendus reflètent-ils les vues du gouvernement au sujet de la situation qui règne au Nigeria et au Biafra? Si je vous pose la question, c'est que j'ai l'impression que les visiteurs admis au Biafra se sont longuement entretenus avec les haut fonctionnaires du gouvernement rebelle, de sorte qu'ils rapportent, à mon sens, les vues du gouvernement pour ce qui est de ce camp.

Je me demande si la même chose peut se produire ici, si les chefs militaires que vous avez interviewés dans une région donnée, ne vous ont pas influencés au point de vous inculquer leur propre vision de la réalité.

• 1025

Le major général Milroy: Puis-je donner ici quelques précisions. Nous avons eu un entretien avec le général Gowon. Quant à notre intermédiaire ordinaire, qui est le secrétaire permanent à la défense, nous le voyons à l'occasion, et presque toujours au sujet de questions d'administrations. Ce n'est pas vraiment avec lui que nous discutons de la situation.

Nous avons avec nous deux agents de liaison, le colonel Révérend Martins, prêtre catholique, et le colonel Apolo. Ce sont des agents très efficaces, car ils ont la sympathie du gouvernement. Mais autant que je sache—je voyage normalement avec le colonel Apolo—ils ne se prononcent que rarement sur la politique du gouvernement, sauf si nous le leur demandons à un moment donné; de sorte que les seules personnes auxquelles nous nous adressons—exception faite des rencontres mondaines, chose d'ailleurs peu fréquente—sont les commandants de divisions et les commandants de brigades.

Ces gens-là s'intéressent surtout aux questions d'opérations et d'administration, opérations s'entend de la conduite de la guerre. Telle n'est pas notre tâche. Nous ne nous préoccupons pas de la manière dont ils dirigent la guerre; aussi, n'en discutons-nous guère.

Ce qui nous intéresse, c'est l'attention qu'on accorde aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leurs secteurs; voilà un sujet de discussion que nous abordons avec eux. Nous parlons lignes de conduite avec les hauts fonctionnaires de l'État, comme je l'ai déjà signalé. Nous en avons parlé déjà avec les dirigeants de trois États, soit avec le gouverneur ou les administrateurs de l'État, ou encore avec le secrétaire de l'administration centrale des trois États. J'estime que nos contacts avec les personnalités qui influent sur l'opinion, comme nous disons, ou avec les personnages qui détiennent les postes de commande sont, à la vérité, des plus restreints, car nous nous déplaçons dans l'arrière-pays et nous ne rentrons que pour peu de temps.

M. Cafik: Croyez-vous réellement que vos observations ne sont nullement teintées de préjugés engendrés dans votre esprit par les dirigeants du gouvernement?

Le major général Milroy: Je le crois. A mon avis, elles ne le sont pas.

M. Cafik: Vous avez dit que des missionnaires se trouvaient en cause et que vous en avez rencontré un bon nombre. Le Comité a eu l'impression, sauf erreur, que, d'une manière générale, tous les missionnaires du Nigeria sont des sympathisants biafrais, en ce sens qu'ils appuient la politique du Biafra. En est-il bien ainsi?

Le major général Milroy: Je dirai à ce sujet que nous n'avons rencontré qu'un petit nombre de missionnaires. Ce sont ceux qui se sont rendue à Abakaliki qui en ont rencontré le plus; or, je n'étais pas de ce groupe. La plupart des missionnaires semblaient avoir quitté la région. Nous en avons vu deux ou trois qui œuvraient avec l'organisation de la Croix-Rouge. Voilà donc pour cette question.

Quant aux sentiments réels des missionnaires, je n'oserais pas me prononcer; je n'en ai pas parlé assez longuement avec eux. Quoi qu'il en soit, ils sont très près de la population; dans bien des cas, ils semblent même avoir suivi leurs ouailles lors de leur retraite en compagnie des forces sécessionnistes.

M. Cafik: Il importe beaucoup de nous faire une idée du pourcentage de Biafrais qui sont restés derrière, une fois que les forces fédérales eurent envahi un territoire. Pouvez-vous nous en donner une idée?

Le major général Milroy: Je ne saurais vraiment pas vous en donner un idée approximative. Dans le Nord, près de la région d'Enugu, il semble toujours en apparaître davantage. C'est là un point que je n'ai peut-être pas fait ressortir assez clairement. Il figure dans notre deuxième compte rendu, où nous disons que, dans le Sud, une grande partie du territoire n'est pas peuplée d'Ibos, mais d'indigènes du delta et d'habitants Ibibio, dont un grand nombre sont sortis de leur retraite pour réintégrer leur foyer. Lorsque l'Armée les retrace, elle les garde et les nourrit pendant environ deux semaines, puis, leurs forces revenues, elle leur donne un peu d'argent et les renvoie chez eux.

• 1030

Dans l'État de l'Ouest central, tous les Ibos sont rentrés au camp, autant que je puisse juger. Il en manque sûrement quelques-uns, mais sur les quelque 500,000 âmes des villages que nous avons vus, la majorité semble rentrée et la vie a l'air de se dérouler très normalement. Quand vous arrivez en voiture à Agbor, vous apercevez un marché très grouillant, tout paraît normal; les écoles fonctionnent toutes comme à l'ordinaire—les écoles, qui sont en même temps des pensionnats, se succèdent en séries impressionnantes—et les enfants au jeu s'en donnent à cœur joie.

M. Cafik: On nous a constamment répété, général, que si le Biafra s'effondrait, il s'ensuivrait une longue guerre de guérilla, dont on ne verrait pas la fin avant bon nombre d'années. Après avoir lu les comptes rendus de votre équipe d'observateurs, je n'ai relevé aucun indice d'une guerre de guérilla au sein des zones du territoire biafrais déjà sous occupation. D'après vos observations, y a-t-il des signes de guerre de guérilla?

Le major général Milroy: Nous n'avons rien vu qui nous permette de conclure à une guerre de guérilla; par conséquent, nos comptes rendus ne font aucune mention à ce sujet. Peut-être le mien en parle-t-il—le texte ne m'est pas encore parvenu, de sorte que la rédaction définitive n'en fait peut-être pas mention—car il y a infiltration.

Il y a infiltration, tant au Nord qu'au Sud, de la région Onitsha, de l'autre côté de la rivière. La chose semble surtout se restreindre aux besoins de ravitaillement en nourriture. Néanmoins, d'après les descriptions qu'on m'a faites, je ne dirais pas qu'il s'agit d'une guerre de guérilla. Toutefois, ceci dit...

M. Harkness: Plus précisément, s'agit-il d'infiltration de civils plutôt que de détachements armés des forces biafraises?

Le major général Milroy: Il s'agit d'infiltration militaire.

M. Harkness: D'infiltration par des soldats.

Le major général Milroy: Oui, par des soldats, mais je n'appellerais pas cela une guerre de guérilla. C'est plutôt de l'infiltration. On vient s'approvisionner en victuailles, si nos renseignements sont justes. Toutefois, je ne risquerais pas de conjecture sur la possibilité d'une telle guerre.

Le président: Pour faciliter le travail des traducteurs et des techniciens à l'enregistrement, les membres auraient-ils la bonté de parler dans le microphone, surtout ceux qui sont placés dans les rangs intérieurs?

M. Cafik: Sauf erreur, les troupes fédérales engagées dans cette guerre occupent vraiment les routes et les principales villes; cependant, la forêt et la région avoisinante restent peut-être habitées par des Ibos qui ont fui les secteurs peuplés. En est-il bien ainsi?

Le major général Milroy: Oui. A notre avis, voici ce qui se produit. On utilise une quantité fantastique de munitions pour livrer cette guerre; lorsqu'un détachement s'avance, il se produit une fusillade en règle, qui refoule notamment les paysans et une partie des citadins vers la forêt. Ensuite, le détachement défile; il arrive parfois qu'il reste sur les lieux, et c'est là le problème.

C'est pourquoi nous ignorons le nombre véritable des indigènes qui se cachent dans la forêt. La difficulté, à mon sens, c'est que plus ils y restent cachés longtemps, plus ils s'exposent à y mourir. Si l'on arrive à les en faire sortir, on peut les nourrir et leur prodiguer des soins. Nous n'avons vraiment aucune idée du nombre exact d'indigènes qui se cachent dans la forêt. Il se peut qu'un bon nombre des habitants que nous croyons installés dans

le territoire occupé par les sécessionnistes, se trouvent encore cachés dans la forêt, du côté fédéral de la ligne de démarcation.

M. Cafik: Les dirigeants fédéraux tentent-ils de pénétrer dans la forêt et d'atteindre ces gens?

Le major général Milroy: D'abord, c'est en partie pour cette raison qu'ils distribuent ces dépliants, ces feuillets, qui ne sont, du reste, que partiellement efficaces, car la forêt est extrêmement dense, si bien qu'il serait très difficile d'y pénétrer pour découvrir ceux qui s'y cachent. Il est beaucoup plus sage de les inciter à sortir d'eux-mêmes. Nous avons précisément déclaré que toute mesure susceptible de les inciter à quitter la forêt, doit être mise en œuvre. Ainsi, nous avons suggéré l'emploi de haut-parleurs installés à bord des avions. Je crois que le gouvernement, surtout l'administration civile, étudie en ce moment des mesures de cette nature.

M. Cafik: Le gouvernement se préoccupe-t-il vraiment de veiller à l'alimentation de la population après que les troupes ont envahi une région?

Le major général Milroy: Je dirais que oui. Le gouvernement a une ligne de conduite; l'armée apporte des secours en nourriture et s'occupe, au début, dans toute la mesure du possible, de nourrir et de soigner les personnes déplacées qui se présentent.

C'est sûrement ce qui se fait, tant dans la région occupée par la première division que dans celle occupée par la troisième division. Une fois que la Croix-Rouge et l'administration civile sont intervenues, l'Armée continue de fournir une aide dans la mesure du possible, chose qu'on leur demande d'ailleurs de faire. Souvent on voit, notamment dans un poste de la Croix-Rouge, deux ou trois militaires qui prêtent main forte. Dans le territoire occupé par la troisième division, du côté Ouest, c'est l'armée qui assurait tout ce travail. Nous avons, du reste, relevé le fait, précisant que, à notre avis, on avait confié à un commandant d'opérations une zone administrative très étendue et qu'on devrait tâcher de remonter cette zone pour la confier à l'administration civile. Toutefois, c'est l'Armée qui s'occupe de ce travail.

M. Cafik: Quelle est la gravité du problème de la faim dans la région biafraise occupée par les troupes fédérales?

Le major général Milroy: Si l'on découvre les gens qui souffrent de la faim, on veille à les nourrir; jusque-là, la situation n'est pas grave, car on dispose de la nourriture voulue. On peut apporter les secours et les distribuer, du moment qu'on arrive à découvrir les affamés assez tôt et les retenir. Il en est qui se présentent et qui sont manifestement irrécupérables.

• 1035

Dans la région de Calabar—d'après les renseignements que j'ai reçus—les indigènes estimaient à 200,000 le nombre de réfugiés bénéficiant de secours alimentaires. Or, lorsque l'équipe d'observateurs a fait sa tournée, elle a découvert, selon ce qu'on m'a dit, un groupe d'environ 3,000 personnes sorties depuis peu de la forêt et dont on s'occupait. Le fait a été signalé à la Croix-Rouge, qui est arrivée sur les lieux dès le lendemain. A ce moment-là, on estimait à environ 20 sur mille le nombre de pertes de vie au sein de ce groupe. Toutefois, dès que les secours alimentaires et médicaux leur parviennent, la mortalité s'abaisse très rapidement. Ce ne sont pas les secours qui font défaut; la difficulté consiste à repérer les gens pour qu'on puisse les leur fournir.

M. Cafik: Général, je sais que cet aspect de la question n'entrait pas dans votre mandat à titre d'observateur, mais croyez-vous que l'administration fédérale du Nigeria permettrait à votre équipe d'observateurs de pénétrer au Biafra pour y étudier la situation?

Le major général Milroy: A mon sens, telle n'est pas l'intention qu'on avait en nous envoyant là-bas. Si certains posent la question, je crois qu'il faudra d'abord exposer clairement la mission dont nous avions été chargés. Nous avions pour mission de faire rapport au sujet du comportement des troupes fédérales. Certes, nous savons que la population meurt de faim dans la région détenue par les sécessionnistes. Vous avez entendu, à cet égard, le témoignage de personnes de haute réputation; nous le savons; inutile donc de revenir sur ce sujet et de corroborer leur témoignage.

Pour ce qui est d'observer les agissements des troupes fédérales, nous croyons que la meilleure manière de le faire, vu le genre de guerre qu'on se livre à l'heure actuelle, consiste à suivre l'avance des troupes fédérales, au lieu de reculer au fur et à mesure de leur avance.

Troisièmement, si nous allons au Biafra, qu'allons-nous faire? Il faut s'entendre bien clairement à ce sujet. Y allons-nous à seule fin de suivre les agissements des troupes fédérales et, si tel est le cas, quelles sont les manifestations que nous devons observer? Ou s'attend-on que nous suivions les agissements des troupes biafraises? Sommes-nous censés faire rapport au sujet de la manière dont on subvient aux besoins des affamés? Si c'est là ce qu'on nous attribue pour mission, il y aurait lieu de reviser notre mandat. Je pense

que toute l'équipe devrait être congédiée, tout au moins les quatre délégués supérieurs. A mon avis, il nous faut le consentement des chefs militaires du gouvernement fédéral, ainsi que celui de notre propre gouvernement pour assumer une telle tâche, car celle-ci n'entre pas dans le mandat dont l'équipe a été chargée.

M. Cafik: Je comprends, mais si nous oublions les faits et prenons la chose en tant qu'hypothèse, croyez-vous que le gouvernement fédéral vous permettrait de traverser les lignes, ou qu'il y verrait plutôt une objection de principe, sans égard à votre mandat?

Le major général Milroy: Je ne saurais répondre à une telle question. Je ne la leur ai pas posée; je ne suis donc pas en mesure d'y répondre.

M. Cafik: Parfait. Vous dites que votre mandat consistait à observer la conduite de la guerre pour autant que les troupes fédérales étaient en cause. Croyez-vous que votre mandat vous autorisait à vous occuper des accusations de bombardements inconsidérés dans les limites du Biafra qui ont été portées contre les dirigeants du gouvernement fédéral?

Le major général Milroy: Oui. Quand vous dites «bombardements inconsidérés»...

M. Cafik: Ou prétendus bombardements inconsidérés.

Le major général Milroy: Il serait plus juste, à mon avis, de parler de bombardements inconsidérés dirigés contre des cibles non militaires.

M. Cafik: C'est bien l'accusation qui a été portée. C'est bien ce qui s'est produit.

Le major général Milroy: Oui.

M. Cafik: A votre avis, entre-t-il dans vos attributions d'étudier une accusation de ce genre?

Le major général Milroy: Je m'attends que nous serons probablement appelés, à l'avenir, à étudier les opérations de l'aviation dans la mesure où nous le pouvons, en tâchant de nous renseigner suffisamment à ce sujet. Je vous avoue que, tout au long de mes tournées et de mon séjour là-bas, je n'ai pas vu voler un seul avion militaire, ce qui ne prouve pas, évidemment, qu'il n'y en a pas.

M. Cafik: D'après ce que j'ai appris ce matin, la difficulté que pose l'expédition d'avions *Hercules* en territoire nigérien réside notamment dans le fait qu'il n'existe pas, là-bas, d'aéroport assez vaste pour recevoir un appareil de ce genre. Croyez-vous que cette assertion est raisonnable? D'après vos observations, existe-t-il là-bas des aéroports assez vastes à cette fin?

Le major général Milroy: Cela n'entre guère dans mes attributions. Je doute que la difficulté provienne de la taille des aéroports; elle résiderait plutôt dans la portée ou la capacité des pistes d'envol.

M. Cafik: Oui, je crois que cela est exact.

Le major général Milroy: Ainsi, la piste d'aviation d'Enugu, qui a été bombardée au cours des engagements, n'a été réparée que sommairement. Je ne saurais me prononcer au sujet des pistes de Port Harcourt et de Calabar; seul un spécialiste pourrait le faire. Toutefois, je suis sûr que Lagos pourrait recevoir ces avions.

• 1040

M. Cafik: Vous ne pouvez citer d'autres aéroports?

Le major général Milroy: Celui d'Obilagu pourrait probablement les recevoir aussi, car, sauf erreur, il y atterrissait des appareils *Hercules* ou de type *Hercules* lorsque les sécessionnistes occupaient encore l'endroit; à l'heure actuelle, cependant, sa proximité de ce qu'on appelle le front le rend pratiquement inutilisable.

M. Cafik: Très bien. Je n'ai qu'une autre question. A propos de génocide, vous avez déclaré, dans votre premier compte rendu, que l'accusation de génocide n'est nullement fondée; vous vous basiez, évidemment, sur les régions que vous avez visitées—comment pourriez-vous juger des régions que vous n'avaz pas vue. Estimez-vous toujours que cette déclaration est valable, maintenant que vous jouissez d'un certain recul?

Le major général Milroy: Pour reprendre une expression utilisée dans mon exposé initial, nous croyons fermement qu'il n'existe aucune preuve de génocide, bien au contraire. Ce que nous cherchons à découvrir, c'est une intention de génocide. Le gouvernement a-t-il l'intention de détruire, d'une manière ou d'une autre, la population ibo? C'est le contraire qui est vrai. Il semble faire les plus grands efforts pour nourrir et soigner les habitants qui se présentent à lui. Nous estimons donc que le terme «génocide» ne peut s'appliquer dans les régions que nous avons visitées.

M. Cafik: En concluez-vous ou avez-vous envie d'en conclure que les dirigeants biafrais livrent une guerre de propagande à cet égard, dans le but d'inspirer aux habitants la crainte d'une telle éventualité, de manière à créer de la résistance?

Le major général Milroy: Je dirais que, à notre avis, il est incontestable—nous l'avons

d'ailleurs déclaré dans un compte rendu—que les sécessionnistes du Biafra redoutent sérieusement la possibilité d'un génocide. Cela ne fait pas de doute. C'est là ce qu'ils craignent. Je ne saurais dire, cependant, à quoi tiennent leurs craintes.

M. Cafik: Je vous remercie beaucoup, général Milroy.

Le président: Monsieur Brewin?

M. Brewin: Général Milroy, je voudrais d'abord vous poser une question qui ne se rattache pas à votre témoignage non plus qu'à l'activité de l'Équipe d'observateurs dont vous faites partie, mais simplement à l'expertise militaire en général. Quand nous étions dans cette partie du monde, nous avons discuté la question de la force qu'il faudrait avoir pour y assurer la police si un cessez-le-feu était politiquement possible. C'est le gouverneur de Sao Tome, militaire portugais d'une certaine expérience, qui nous a fait observer que, le fleuve Niger étant d'un côté et, je pense, la rivière Cross de l'autre et les moyens de communication étant relativement peu nombreux, une force assez petite, mettons d'environ 5,000 hommes—une force internationale, s'entend, du Commonwealth, des Nations unies, ou d'un autre organisme—réussirait à assurer le maintien du cessez-le-feu. Je me demande si, fort de votre expérience, vous ne pourriez formuler des observations sur ce point?

Le major général Milroy: Je ne commenterai pas directement la question, monsieur. Je vais plutôt vous répondre de la façon suivante. Pour moi, la taille ou la présence d'une force d'boservation ou de maintien de la paix dépendront des négociations politiques menées pour amener la paix et la question de l'effectif militaire dépendra probablement de ce que les deux camps jugent acceptable au gouvernement militaire fédéral et est exigé par l'autre côté pour obtenir l'assurance qu'il lui faut.

Si on examine les choses du seul point de vue militaire, un très petit groupe d'observateurs pourrait fort bien faire tout le nécessaire, mais il faudrait peut-être une force plus considérable pour en arriver à une solution pacifique.

M. Brewin: Général Milroy, je voudrais appeler votre attention sur le troisième des rapports de votre équipe d'observateurs en date du 15 octobre. L'avez-vous sous les yeux?

Le major général Milroy: Voulez-vous dire le second rapport provisoire?

M. Brewin: Excusez-moi. Il s'agit du Rapport sur la visite de la *Third Nigerian Marine Commando Division*. Avez-vous le rapport?

Le major général Milroy: Oui, je l'ai.

M. Brewin: J'appelle votre attention sur le troisième paragraphe du rapport de votre équipe, première page. Voici ce que j'y lis:

[*Texte*]

> Il est devenu plus clair que l'efficacité future des observateurs dépendra beaucoup de leur présence continue dans toute la région et de leur facilité à visiter, sans retard injustifiable, les endroits où des incidents sont signalés. Elle dépendra aussi des bonnes communications par air et sur terre et du sans-fil. Elles font défaut actuellement. Le groupe n'est pas constitué de façon à appliquer la méthode d'opération suggérée ci-dessus. En conséquence, nous recommandons que l'organisation du groupe soit modifiée de façon à assurer une présence permanente de certains de ses membres sur le territoire de chaque secteur de division. Nous considérons que ce problème est urgent et nous serions heureux d'en discuter avec le gouvernement fédéral aussitôt que possible.

• 1045

[*Traduction*]

La première question que je veux vous poser est si la réorganisation a eu lieu.

Le major général Milroy: Non, monsieur. Comme vous le voyez, nous avons indiqué au gouvernement fédéral que nous étions prêts à discuter la question.

M. Brewin: Le gouvernement fédéral l'a-t-il discuté avec vous?

Le major général Milroy: Il la soulèvera peut-être cette semaine, je crois, mais il ne l'avait pas encore fait à mon départ.

M. Brewin: En somme, d'après le paragraphe, le manque de communications et de transport aérien et terrestre et l'incapacité de visiter les endroits où des incidents sont signalés ont fort gêné l'efficacité de l'observation jusqu'ici.

Le major général Milroy: Non, monsieur. Nous disons que nous voulons devenir une équipe efficace. A notre avis, après notre première tournée et après avoir examiné l'ensemble de la situation, nous devrions pouvoir maintenant, au lieu de demeurer groupés, nous fractionner en petits groupes. C'est là, en fait, ce que nous faisons cette semaine; nous nous partageons en deux groupes.

Au lieu d'aller en visite deux ou trois jours et de revenir ensuite, nous pourrions, si nous

étions un peu plus nombreux, laisser quelques personnes en poste permanent dans chaque zone divisionnaire; les autres pourraient rayonner autour de notre base. Ainsi, au lieu d'avoir à nous éloigner de Lagos, nous pourrions toujours avoir sur place quelqu'un qui saurait ce qui se passe et nous pourrions avoir plus de gens dans les zones où nous le jugerions nécessaire.

M. Brewin: N'avez-vous pas, par conséquent, été gênés par votre incapacité de faire rapidement enquête sur les incidents qui vous étaient signalés? Je sais que vous vous êtes rendus dans un endroit.

Le major général Milroy: La seule plainte que nous ayons eue—en fait, nous nous sommes déplacés la même journée dans le réacté du général Gowon et nous nous sommes trouvés dans la zone peu après avoir reçu la plainte—a été celle-là. Nous pensons, cependant, que les plaintes peuvent bien ne pas venir nécessairement comme on s'y attendait à la formation de notre groupe. Il y a des choses que nous allons chercher à relever nous-mêmes.

M. Brewin: Je vais vous demander d'être précis—vous l'avez déjà mentionné—sur ce que MM. Charles Taylor et Stephen Lewis ont dit, soit le témoignage de témoins occulaires dans la ville qu'ils ont appelée Urua Inyang. Ils ont dit que, selon des témoins occulaires, quelque 500 personnes ont été massacrées il y a quelque temps ce mois-ci; ils ont relaté fort en détail les témoignages qu'ils ont reçus. Vous n'avez pu jusqu'ici faire enquête pour savoir si ces allégations ont quelque substance?

Le major général Milroy: C'est là l'incident, monsieur, que j'ai effleuré dans mes premiers propos. La question nous a été renvoyée par le Canada, le seul pays, à ma connaissance, qui l'a soulevée. Vers le 9 ou le 10, nous avons cherché immédiatement à déterminer la région.

Le rapport, je crois, dit qu'elle est située sur la route qui mène au sud-ouest d'Umuahia. Il y a trois routes, soit une voie ferrée et deux routes, au sud-ouest d'Umuahia où se livrent des combats. Nous n'avons pu trouver de ville de ce nom. Le groupe était bien décidé à envoyer une équipe faire enquête sur l'incident si nous pouvions lui indiquer un endroit précis. Nous avons télégraphié au Canada afin d'obtenir plus de renseignements. On nous a répondu que la ville portait peut-être un autre nom qu'on ne connaissait pas.

M. Brewin: Je ferais peut-être mieux de poser d'abord la question que voici: si l'incident s'est produit, l'enquête devait manifestement, pour être satisfaisante, la suivre de près, n'est-ce pas? Autrement, les preuves n'y subsisteraient probablement pas très longtemps?

Le major général Milroy: Bien sûr.

M. Brewin: Je veux m'entretenir un moment avec vous de ce que vous n'avez pu entrer en contact avec les autorités dans le territoire tenu par les Biafrais. A ce propos, avez-vous envisagé de prendre contact avec des gens tels que MM. Taylor et Lewis qui ont déclaré avoir entendu raconter en détail des incidents?

• 1050

Le major général Milroy: Nous avons télégraphié au Canada afin, en particulier, d'obtenir plus de renseignements. Tout ce qu'on nous a répondu, c'est qu'il s'agissait peut-être d'un endroit portant un nom différent. J'allais dire, cependant, que nous avons découvert une ville qui porte ce nom. C'est un nom très peu ordinaire. La ville est située au sud de la région dans laquelle on la situait. Cette semaine, une partie de l'équipe qui se trouve à Port Harcourt doit chercher à se renseigner sur l'incident.

Le problème, c'est qu'il y a un grand nombre de villages et de petites villes dans la région. Elle est fort boisée. Nous pourrions errer longtemps à chercher à trouver un endroit sans trop y réussir, sauf accompagnés d'un meilleur guide. Nous allons donc commencer en nous rendant à la ville du nom qui nous a été donné.

M. Brewin: Général Milroy, je ne vous blâme d'aucune façon parce que votre mandat, avez-vous dit, ne vous charge pas de consulter qui que ce soit de, mettons, l'autre côté dans la région du Biafra. C'est exact, n'est-ce pas?

Ne vous semble-t-il pas, cependant, que vous allez être un peu gêné. Après tout, ce sont là les gens qui allèguent qu'il y a eu, sinon génocide, du moins divers incidents de massacre à l'avance des troupes fédérales. Ne pensez-vous pas que cela vous gêne un peu que de ne pas entendre ce que les mécontents ont à dire afin de bien préciser l'objet de votre enquête?

Le major général Milroy: C'est le point qu'on a soulevé. Comme je l'ai dit, s'il s'agit d'aller parler à ces gens, j'estime que cela se fera dans le cadre des dispositions que je vous ai exposées.

En d'autres termes, qu'allons-nous examiner au juste? Il faudra modifier notre man-

dat. Il faudra l'accord des parties qui ont établi notre mandat. Allons-nous nous limiter ensuite aux activités des forces fédérales?

M. Brewin: Sur ce point, il ne conviendrait peut-être pas que vous le fassiez. Avez-vous étudié certaines des plaintes détaillées formulées par l'autre camp et dont quelques-unes ont été couchées par écrit et se trouvent actuellement devant le troisième comité des Nations unies? Avez-vous pu examiner de près ces plaintes?

Le major général Milroy: Non.

M. Brewin: Ainsi donc, en d'autres termes, s'il y a eu un certain nombre d'allégations—je vais en mentionner une seule, soit le cas des hospitalisés tués en octobre 1967, à l'hôpital général de Calabar, après plusieurs heures de bombardement et le reste—vous ne saviez pas que vous ne pouviez faire enquête à leur sujet? Je voudrais que vous lisiez...

Une voix: A quelle date avez-vous dit?

M. Brewin: Octobre 1967.

Le major général Milroy: Avez-vous dit que les gens ont été tués par des bombardements?

M. Brewin: Oui. J'ignore si c'est exact. Cependant, selon deux membres du personnel de l'hôpital, l'armée d'invasion nigérienne a bombardé l'hôpital général de Calabar durant plusieurs heures et beaucoup d'hospitalisés y ont perdu la vie. Je ne fais que vous demander, en faisant état de cet exemple, si des incidents de cette nature vous ont été signalés.

Le major général Milroy: L'hôpital de Calabar, dites-vous?

M. Brewin: Oui.

Le major général Milroy: Quand cela est-il censé être arrivé?

M. Brewin: En octobre 1967.

Le major général Milroy: En octobre 1967—nous ne sommes pas retournés jusqu'ici faire enquête sur des allégations. Notre première tâche à notre arrivée là-bas a été de nous rendre dans les régions atteintes par la guerre et de voir exactement ce qui s'y passait ainsi que la politique qu'on y pratiquait. Nous ne sommes pas retournés faire enquête sur ces activités.

M. Brewin: Je ne critique pas, vous le comprenez. Je cherche uniquement à déterminer l'envergure de votre enquête. Il y a un journaliste bien connu qui rend compte des affaires africaines, M. Collin Legum...

Ne peut-on faire silence, monsieur le président, je ne puis pas m'entendre moi-même.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Brewin: ...de l'*Observer* de Londres qui a écrit le 21 janvier 1968 que la plupart des Ibos ont été tués à Benin, à Warri et à Asvaba après l'expulsion des forces biafraises de l'État de l'Ouest central qu'elles avaient brièvement occupé. La furie de la majorité non ibo dans cet État a été déchaînée contre la minorité ibo. Même si elles ont participé à la tuerie, ce sont les troupes fédérales qui, à la fin, ont maîtrisé la situation.

Voici une autre citation de la même date:

> Le plus grand massacre est intervenu dans la ville ibo d'Asaba où 700 hommes ibo ont été alignés et abattus.

Cette information est venue de M. Collin Legum de l'*Observer* de Londres le 21 janvier. Cette sorte d'allégation a-t-elle été porté à votre connaissance? Il s'agit de Benin où vous êtes allés et où vous avez dit, sauf erreur, que tout était parfaitement normal.

• 1055

Le major général Milroy: C'est tout juste. Nous n'avons pas encore fait et nous ne savons pas si nous allons commencer à faire enquête sur des allégations comme celle-là. A notre avis, notre tâche, actuellement, est de chercher à nous tenir pleinement informés de ce qui s'est passé depuis le début de notre mission.

M. Brewin: En somme, si ces événements sont intervenus, il ne vous incombe pas d'établir la vérité?

Le major général Milroy: Non, en effet.

M. Brewin: D'autre part, s'ils ont eu lieu—et je dis «si» parce que les choses ne sont pas encore prouvées—la crainte des Ibos ne serait pas sans motif, n'est-ce pas?

Le major général Milroy: S'ils ont eu lieu, je suis tout à fait de votre avis.

M. Brewin: Vous êtes allé auprès des divers commandements divisionnaires. Vous avez dit que vous vous êtes rencontré avec un certain colonel Adekunle sur le front sud; je ne sais pas au juste quelle division. Je ne sais pas si vous l'avez entendu appeler ainsi, mais le

Globe and Mail de ce matin l'appelle le «Scorpion noir». L'avez-vous connu vous-même?

Le major général Milroy: J'ai fait sa connaissance durant notre inspection. Le «Scorpion» est l'insigne de sa division.

M. Brewin: De toute façon, avez-vous discuté avec lui la question de la conduite de la guerre, des activités de ses troupes et de ses propres vues?

Le major général Milroy: Il m'a mis au courant. Nous avons eu quelques entretiens avec lui. Il devait nous accompagner dans certains de nos déplacements, mais il ne l'a pas fait parce qu'il avait d'autres tâches à accomplir. C'est un jeune homme très dynamique et chargé d'énormes responsabilités; il est responsable de toute le front méridional, pourrait-on dire, dans cette guerre.

M. Brewin: D'après son attitude, y a-t-il lieu de croire que ses troupes vont traiter les civils en cause avec pitié et égards? Est-ce là votre avis?

Le major général Milroy: Je le pense. En fait, c'est surtout leur commandant divisionnaire que les soldats de sa division craignent. Ils le craignent plus que tout. Pour moi, ils le respectent immensément; je pense que nous pouvons affirmer qu'il a ses troupes raisonnablement en main.

M. Brewin: Je sais que cela n'aurait pas été tout à fait poli, peut-être, mais avez-vous discuté avec lui les propos qui lui sont attribués? J'ai sous les yeux l'hebdomadaire anglais *The Economist*, du 24 août 1968, qui lui attribue les propos suivants:

> ...selon le *De Telegraaf*, d'Amsterdam:
>
> «Je ne veux voir ni Croix-Rouge, ni Caritas, ni Conseil mondial des Églises, ni pape, ni missionnaire, ni délégation des Nations unies.
>
> Je veux empêcher le moindre Ibo d'avoir le moindre morceau à manger avant leur capitulation.
>
> Je veut tirer sur tout ce qui bouge.»

Puis, on lui a demandé:

> Et lorsque vos forces pénétreront dans le centre du territoire ibo?
>
> «Nous tirerons alors sur tout, même sur ce qui ne bouge pas.»

Ce sont là des citations de journaux de bonne réputation. Avez-vous eu l'occasion de discuter son attitude avec le colonel Adekunle?

Le major général Milroy: Pas complètement. Nous avons eu des entretiens et il a exprimé ses vues sur l'action des organismes qui viennent de l'extérieur du Nigeria et sur la souveraineté du pays. Je puis peut-être signaler que les organismes dont il a parlé et que, selon vous, il ne voulait pas voir opèrent, en fait, dans sa région.

M. Brewin: Vous n'avez pas discuté avec lui ces propos selon lesquels il tirera sur tout ce qui bouge et ne veut pas qu'un seul Ibo ait de la nourriture avant la capitulation.

Le major général Milroy: Nous n'avons rien relevé qui puisse indiquer que c'est là la conduite suivie dans sa division.

M. Brewin: Vous conviendrez, je pense, que le commandant divisionnaire—vous l'avez déjà dit, je pense—seriat plus maître de la façon dont les gens de l'autre camp, les Ibos, seraient traités que toute autre autorité au Nigeria.

• 1100

Le major général Milroy: En effet. Au paragraphe 9 de notre second rapport, nous avons touché la question en appelant l'attention sur l'incident où un sergent-major a maltraité un soldat en tenue civile; de même, au paragraphe 21, nous indiquons ce que nous pensons du traitement inadéquat, selon nous, des prisonniers de guerre.

M. Brewin: J'ai sous les yeux une citation du *Times* de Londres, du 29 septembre, semble-t-il. Il s'agit d'une information d'un Nicholas Lloyd, du *Times*, qui se trouvait à la piste d'atterrissage d'Obilagu, au Nigeria, le 29 septembre. Il s'agit d'une entrevue entre vous et le major général Alexander. Dites-mois si ce que je vais vous lire est exact:

> Le représentant britannique, le major général Henry Alexander, cultivateur du Yorkshire qui joue au polo et ex-commandant de l'armée ghanienne durant la guerre civile du Congo, m'a dit: «Il est très difficile de prouver qu'il y a génocide sauf si on le voit de ses yeux; cependant, si on s'approche le plus près possible du combat dans les régions que viennent juste de conquérir les forces fédérales, on peut se former une impression.
>
> L'impression que je me suis déjà formée, c'est que les choses ne sont pas la moitié aussi mauvaises qu'elles l'étaient au Congo.»

Les jeunes officiers dont j'ai fait la connaissance m'ont fait on ne peut plus impression et chacun semble chercher à assurer nourriture et soins aux réfugiés au milieu de toutes ces difficultés.»

C'est la fin de cette partie de la citation. L'avez-vous entendu dire cela et êtes-vous d'accord avec lui?

Le major général Milroy: Je ne me rappelle pas qu'il ait dit cela. Avez-vous dit qui l'a dit au terrain d'aviation?

M. Brewin: Il l'aurait dit à la piste d'Obilagu.

Le major général Milroy: Le général Alexander n'était pas à la piste.

M. Brewin: C'est peut-être l'endroit d'où il a expédié son information. Vous avez bien interviouè un homme du *Times* de Londres, n'est-ce pas?

Le major général Milroy: Oui. J'ai été un peu mêlé. Non, je ne puis pas commenter ses comparaisons avec le Congo. Il y a un point que je dois faire ressortir. C'est un point fort impressionnant. Les forces nigériennes semblent attacher très peu d'importance à la question. On ne parle jamais de l'ennemi; on ne dit jamais «l'ennemi». Je n'ai entendu aucune expression de haine ou de quoi que ce soit d'analogue à laquelle on pourrait s'attendre chez une force à l'égard de la force qu'elle combat. Il en est particulièrement ainsi chez les jeunes officiers. Si l'on examine les choses du point de vue militaire, leur attitude, à mon sens, c'est que, la guerre finie, ils vont tous servir ensemble; beaucoup d'entre eux devront servir ensemble et ils ne doivent donc rien faire qui risque de compromettre les choses plus qu'il ne le faut.

M. Brewin: Je veux passer au paragraphe suivant. C'est M. Lloyd qui écrit:

Tous les quatre observateurs soulignent que l'Europe et l'Amérique doivent voir cette guerre dans sa juste perspective après toutes les clameurs qu'on a poussées au sujet de la misère des Biafrais cernés.

Est-il exact que vous ayez souligné cette attitude à ce moment-là, le 29 septembre?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, il est injuste de demander au général si les informations des journaux sont vraiment exactes dans tous les détails. Je voudrais dire à M. Brewin qu'il a manqué de mentionner les journaux du Manitoba.

Le major général Milroy: Je ne saurais dire si nous avons vraiment dit cela à ce journaliste. . .

Une voix: Génocide?

Le major général Milroy: Quant il a dit cela, n'a-t-il pas dit, en fait «tous les quatre hauts observateurs»

M. Brewin: Il a dit: «Tous les quatre observateurs soulignent. . .»

Le major général Milroy: Il se pourrait, en effet, qu'il y eût deux hauts observateurs et deux observateurs adjoints selon qu'ils s'agissait d'une groupe ou de l'autre.

M. Brewin: Il ne vous cite pas vous-même ni le major général Alexander directement. Voici maintenant la citation suivante:

• 1105

Le major général William Milroy du Canada a donné l'explication suivante: «La plupart des armées pillent—il en est ainsi de certaines des nôtres—et si des civils innocents sont tués dans la région des combats, c'est malheureux, mais ce n'est probablement pas le fait d'un génocide.»

Avez-vous prononcé ces paroles?

Le major général Milroy: Non. En fait, il me semble que je ne les ai pas prononcées à cet endroit, mais à un autre moment. Selon notre définition de génocide, le fait que des gens soient susceptibles d'être tués au cours de combats ne constitue pas un génocide. On pourrait dire qu'il y a meurtre—comme dans le cas d'Okigwi—, mais non pas génocide.

M. Brewin: Permettez-moi de vous donner lecture de deux autres paragraphes et j'en ai fini, monsieur le président:

Le général Alexander a ajouté: «D'après nos palabres en Europe, nous pouvons, semble-t-il, mener nos guerres comme nous le voulons, mais nous aimons à dire aux jeunes nouveaux pays comment mener les leurs.

Rappelez-vous que des milliers d'enfants chaque année meurent de faim en Afrique et que les choses vont continuer ainsi, sauf si la Croix-Rouge y demeure à s'y dépenser durant les vingt prochaines années.»

Vous souvenez-vous que le général Alexander aient prononcé ces paroles à cette occasion?

Le major général Milroy: Je ne me souviens pas qu'il les aient prononcées, mais il en a dit d'assez ressemblantes.

M. Brewin: Juste une autre question. Votre rapport—et, pour ma part, je ne mets pas en doute l'exactitude des propos que vous y tenez—ne porte, sauf erreur, que sur les régions que vous avez visitées et la période qui vous occupait, n'est-ce pas?

Le major général Milroy: Nous mentionnons bien la région que nous avons visitée.

Le président: Monsieur Stewart.

M. Stewart (Cochrane): Général Milroy, nous sommes heureux que vous soyez des nôtres ce matin. Je tiens à souligner que vous êtes le premier témoin depuis deux semaines à nous présenter l'envers de la médaille. Presque chaque témoin ne nous a donné qu'une version, c'est-à-dire la version biafraise. Avez-vous jamais été au Nigeria avant cette fois-ci?

Le major général Milroy: Je ne suis jamais allé au Nigeria ni en Afrique, sauf une touchée en Afrique du Nord durant la guerre.

M. Stewart (Cochrane): J'imagine donc que vous n'auriez aucune raison de favoriser un côté au détriment de l'autre?

Le major général Milroy: Aucune raison.

M. Stewart (Cochrane): Je suppose donc que vos observations seraient tout à fait objectives.

Le major général Milroy: Je l'espère bien.

M. Stewart (Cochrane): Je voudrais revenir à un point qu'on a mentionné et qui me paraît si important qu'il faut le mentionner de nouveau. Vous dites qu'il n'y avait pas de journalistes canadiens à vos côtés sauf au dernier voyage alors qu'il y en avait un. Cela vaut-il aussi pour la télévision canadienne.

Le major général Milroy: Il y avait, sauf erreur, une équipe de la télévision canadienne, soit de Radio-Canada, au Nigeria ou au Biafra en août, mais il n'y en avait pas lorsque je m'y trouvais. Le reportage présenté au Canada a été assuré par un correspondant d'occasion, je pense, d'un organisme nigérien.

M. Stewart (Cochrane): Nous savons, bien entendu, qu'il s'est trouvé une couple d'équipes dans la partie biafraise tout récemment, mais elles ne sont pas allées de l'autre côté. Pour moi, monsieur le président, il s'agit d'une situation sérieuse dont il faudrait s'occuper, peut-être au Comité de la radiodiffusion.

Je voudrais en savoir davantage au sujet du nombre de gens qui meurent chaque jour. Vous avez dit tantôt qu'il en mourrait 20 pour 1,000 s'ils se trouvaient dans les bois et que le chiffre diminuerait à leur sortie des bois. Certains on dit que le chiffre atteignait 8,000 à 10,000 par jour et qu'il touchera les 25,000 par jour d'ici deux mois. Il s'agissait sans doute du côté biafrais et à condition, j'imagine, que la guerre continue. Combien meurt-il de gens par jour dans la région que vous avez visités?

Le major général Milroy: Je voudrais revenir au chiffre de 20 pour 1,000. Il s'agit du chiffre cité à l'égard des 3,000 à 5,000 Biafrais qui venaient de sortir des bois et qu'a découvert l'équipe de la région de Calabar. Sauf erreur, une fois qu'on s'occupe d'un groupe, le chiffre baisse assez rapiiement à environ 5 pour 1,000. Je ne saurais vous indiquer combien de gens meurent, surtout de malnutrition, dans la région que j'ai visitée. Règle générale, une fois qu'ils sortent des bois et qu'on peut les prendre en main, le chiffre n'est pas très élevé. Certains meurent, mais on peut généralement les ranimer. Ceux qui meurent, à notre avis, sont ceux qui sont encore dans les bois. Nous en ignorons le nombre. Ils sont soit dans les bois du côté fédéral soit dans les bois ou les camps du côté biafrais.

• 1110

M. Stewart (Cochrane): L'aide que nous envoyons en zone occupée par les troupes fédérales n'est donc pas tellement nécessaire, si les gens ne meurent pas, comme elle le serait, par exemple, du côté biafrais?

Le major général Milroy: Elle est nécessaire, je crois, parce que, même s'ils ne meurent pas, ils sont fort malades. Nous avons dit dans une couple de rapports que les fournitures médicales manquent particulièrement au front. Je ne pense pas nécessairement qu'elles manquent au Nigeria. Le problème semble en être un de transport vers les régions où elles sont nécessaires.

A notre avis, aussi, si la guerre cesse ou si un grand nombre de gens sortent soudainement des bois, les installations et les fournitures pourraient être débordées ou insuffisantes. C'est un avertissement que nous formulons en fonction de ce que nous voyons parce que nous ne savons pas combien de gens sortent des bois.

M. Stewart (Cochrane): Je me demande, général Milroy, ce qu'il en est surtout des enfants. Nous avons vu une foule de photos

qui sont fort attristantes. Il y en a une dont je me souviens particulièrement. C'était une photographie prise dans une zone occupée par les troupes fédérales qui représentait une jeune mère portant dans ses bras son bébé dont la tête reposait sur son épaule, et la légende indiquait qu'il était mort. Nous ne pouvons savoir s'il l'était effectivement, mais est-ce courant de voir des bébés morts de faim là-bas.

Le major général Milroy: Dans la région où nous nous sommes rendus, ce n'était pas un spectacle courant. Nous avons vu bien sûr des enfants morts. Dans certaines zones que nous avons traversées, il y avait un grand nombre d'enfants très malades. J'ai déjà parlé de Nenwe où une foule d'enfants étaient sous-alimentés au dernier degré. Comme vous le savez, dans bien des cas, leurs petits corps gonflent, de sorte qu'à première vue ils n'ont pas l'air de souffrir de la faim. Ils ne sont pas nécessairement squelettiques, mais les docteurs vous désignent ceux dont l'état est désespéré. J'essaie de me remémorer le cas dont vous venez de parler.

M. Stewart (Cochrane): D'après vous, estimez-vous que le Canada puisse faire autre chose pour venir en aide à ces enfants, par exemple, organiser un pont aérien reliant le Biafra à un pays voisin ou quelque chose de ce genre? Ne pouvons-nous rien faire d'autre?

Le major général Milroy: Vous me prenez un peu au dépourvu. Je ne sais, par exemple, quelle est la situation des stocks de ravitaillement de la Croix-Rouge, la nature exacte du problème du transport et ainsi de suite. Je sais toutefois que la Croix-Rouge vient de prendre livraison d'un contingent de véhicules remis par l'Oxfam et que l'organisation a envoyé dans la région d'Enugu. Dans nos rapports, nous avons fait remarquer que le transport représentait la plus grande plaie et il est entendu que le gouvernement canadien a déjà tenté de faire quelque chose à ce sujet.

M. Stewart (Cochrane): Pourriez-vous dire, général Milroy, comment vous avez été accueilli non seulement par les autorités, mais aussi par la population civile? Lorsque vous vous êtes rendu dans différentes régions, avait-on peur de vous ou était-on heureux de vous voir? Savait-on que vous étiez Canadien? Savont-on que votre groupe était de composition internationale ou bien vous regardait-on avec méfiance? Que se passait-il au juste?

Le major général Milroy: Non. Je crois qu'il y a là deux points intéressants à soulever. Tout d'abord, où que nous soyons allés, on nous a donné une escorte militaire, car les autorités nigériennes avaient garanti notre sécurité. En fait, lorsque nous nous rendions dans un village ou ailleurs, au moins deux jeeps de soldats suivaient le véhicule à bord duquel nous étions. Je remarquais avec un grand intérêt que lorsque nous faisions irruption dans un village, les habitants ne prenaient nullement la fuite éperdue comme nous nous y attendions, mais qu'ils nous regardaient puis venaient entourer notre véhicule.

Je dirais que la plupart des Biafrais que nous avons vus ne savaient pas très bien qui nous étions. La plupart du temps, les chefs de camps, surtout s'ils avaient une radio, étaient au courant de notre identité et de notre mission. Nous avons toujours reçu un accueil très chaleureux. Tous ces gens étaient heureux de venir à notre rencontre et de nous poser des questions. Il nous était parfois difficile de passer devant un groupe sans lui adresser la parole, car ces gens étaient très froissés si ne nous arrêtions pas. Il fallait surtout se faire un devoir d'aller saluer les anciens, les chefs de villages. Néanmoins, nous étions bien reçus, et nous avons constaté, fait surprenant, que les villageois ne semblaient pas être effrayés des troupes fédérales; en particulier dans les régions du Nord plus peuplées et où les troupes sont plus nombreuses.

• 1115

M. Stewart (Cochrane): Une seule autre question, général Milroy. Le présent Comité est saisi d'une motion qui préconise l'envoi d'une délégation de parlementaires au Nigeria afin d'évaluer la situation dans les deux camps. Cette initiative est l'aboutissement d'un concours de circonstances. Il semble bien que plusieurs témoins ont applaudi à la chose et demandent qu'on agisse; entre aussi en ligne de compte le fait que les Canadiens sont, paraît-il, extrêmement bien accueillis chez les deux belligérants. J'aimerais savoir si vous pensez que c'est souhaitable et si vous croyez que cela entraverait l'action de l'équipe d'observateurs. En outre, estimez-vous que cette initiative pourrait donner des résultats concrets?

Le major général Milroy: Voudriez-vous préciser? Vous voulez dire que ce groupe se rendrait au Nigeria?

M. Stewart (Cochrane): Certains membres, oui. Ils couvriraient tout le territoire nigérien, soit le territoire fédéral et le territoire rebelle.

Le major général Milroy: Je pense que si cette délégation se rendait sur place, le gouvernement militaire fédéral se réjouirait certainement de voir quelqu'un du Canada. Un représentant de Grande-Bretagne se trouvait au Nigeria lorsque l'équipe était à pied d'œuvre. Cela n'entrave nullement notre action, à

moins qu'ils ne veuillent nous accompagner lors de l'une de nos visites, ce qui ne poserait aucun problème. J'estime que toute autre formule prendrait une tournure politique et ce n'est pas de mon ressort.

M. Stewart (Cochrane): Je vous remercie beaucoup, général.

Le président: Monsieur Buchanan?

M. Buchanan: Dans les diverses régions où vous vous êtes rendu, général Milroy, avez-vous constaté que les troupes fédérales inspiraient plus ou moins de frayeur aux gens de la brousse selon leur origine tribale. Autrement dit, on nous a dit que les Haoussas étaient responsables du massacre des Ibos, en 1966, et que les broussards étaient littéralement terrorisés à leur vue. Je me demande quelle est la composition des forces nigériennes et s'il règne une plus grande psychose de peur dans les régions où les troupes haoussa sont cantonnées.

Le major général Milroy: Non, l'Armée ne paraît pas être une mosaïque de tribus, elle semble être un amalgame. J'ai essayé de m'assurer s'il y avait un compartimentage par tribus, mais il n'y a que deux dépôts de recrues et les divisions absorbent les recrues disponibles dans ces dépôts. Je ne pourrais établir de proportions. Il m'a plutôt semblé que dans le Nord—étant donné le type de guerre qu'on y livre—les routes étaient plus encombrées de troupes de sorte que les broussards sont plus souvent en contact avec l'armée fédérale que dans le Sud. D'autre part, la plupart des habitants du Sud sont des riverains, de sorte qu'ils sortent de la brousse, s'approvisionnent et regagnent leurs villages. A mon avis, il n'y a donc aucun rapport entre la composition des troupes fédérales et la crainte qu'elles inspirent aux broussards...

M. Buchanan: Savez-vous si les Haoussas sont en force dans l'armée nigérienne ou bien les Yoroubas dominent-ils?

Le major général Milroy: Je pense qu'il y en a probablement un grand nombre, mais je ne me hasarderai pas à avancer des chiffres.

M. Buchanan: De très nombreux témoins ont laissé entendre qu'il se pourrait très bien que la guérilla succède à la guerre classique, guérilla qui pourrait durer des années, s'il ne se produisait pas une victoire des fédéraux ou tout au moins l'occupation de tout le territoire. Si cela vous est possible, je voudrais savoir, compte tenu de cette hypothèse, si vous croyez à une impasse éventuelle sur le plan militaire si l'on juge d'après la situation actuelle.

Le major général Milroy: Je ne crois pas devoir commenter ce point. Comme je l'ai dit, le déroulement de cette guerre et des opérations militaires ne nous intéressent que dans la mesure où elles ont des répercussions sur la population civile. Tout ce que je pourrais dire d'autre ne serait que le fruit de mon imagination.

M. Buchanan: Avez-vous constaté que sur les arrières, les forces biafraises déployaient une grande activité militaire?

Le major général Milroy: Je n'ai rien vu de tel. J'ai lu et j'ai eu connaissance de rapports indiquant que les Biafrais se préparent à une attaque d'envergure, mais je n'ai rien vu qui puisse le laisser supposer.

Le président: Monsieur Ryan.

• 1120

M. Ryan: Monsieur le président, général Milroy, je vous demanderai de vous reporter au rapport des observateurs figurant à l'appendice B du *Procès-verbal et des témoignages* du fascicule n° 1, déposé le mardi 8 octobre dernier. Vous lirez à la page 49, au bas du rapport, dans la deuxième colonne où les observateurs parlent du retour à la vie normale. Il y est dit:

[*Texte*]

> Quand l'armée prend possession d'une région, elle fournit aux civils qu'elle y trouve les comestibles...

[*Traduction*]

et encore

[*Texte*]

> ...l'administration civile et la Croix-Rouge, au besoin, assument cette charge le plut tôt possible...

[*Traduction*]

De sorte que lorsqu'on lit cette phrase:

[*Texte*]

> Le manque d'argent de tout ce monde rend la situation encore plus pénible.

[*Traduction*]

Pour quelles raisons pensez-vous, général, les observateurs ont-ils inséré cette phrase?

Le major général Milroy: Je constate que cette phrase a déjà soulevé des questions. Nous avons voulu dire que la Croix-Rouge ou l'administration civile de l'Armée remettaient aux habitants les aliments de base. Mais, dans la plupart des cas, les habitants viennent de la brousse et ils n'ont pas d'argent. Ils ont ou

bien gaspillé l'argent qu'ils avaient ou encore ils pensent que c'est inutile, de sorte qu'ils ne peuvent rien acheter. Ils ne peuvent pas acheter les denrées qu'on ne leur donne pas et dans ce cas, les marchés ne peuvent fonctionner. Dans ce pays, les gens achètent en majorité leurs provisions dans les petits marchés. Par conséquent, une personne qui n'a pas d'argent ne peut se procurer de savon ou d'autres denrées superflues. Il n'est pas question de s'approvisionner dans les marchés. C'est pourquoi, lorsque le colonel Adekunle renvoie un homme chez lui, il lui remet de l'argent à raison d'une livre pour chaque membre de la famille et il rentre chez lui disposant d'argent pour relancer le commerce; c'est ce qu'on m'a dit, mais en vérité, je n'ai jamais vu un de ces hommes recevoir de l'argent. Dans notre rapport, nous avons donc mentionné ces faits. Dans notre second rapport, nous avons donc mentionné ces faits. Dans notre second rapport, nous sommes d'avis que dans les régions où des prisonniers reçoivent 15 shillings ou quelque chose du genre, il faudrait en fait leur remettre une allocation hebdomadaire. Il y a des choses que la Croix-Rouge ne donne pas et ne peut pas donner et que les gens voudraient bien se procurer. Il va de soi que dès que les marchés fonctionneront de nouveau, la vie reviendra bien vite à la normale. C'est ce à quoi nous voulions en venir.

M. Ryan: Qu'en est-il au sujet de la distribution de morue séchée et d'autres aliments très riches en protéines? Avez-vous assisté à ce genre de distribution?

Le major général Milroy: Oui, en effet. La morue séchée est particulièrement riche en protéines. Chaque fois que nous avons visité un camp, nous avons insisté pour vérifier où les vivres étaient entreposées, leur nature et la façon dont elles étaient distribuées. Lorsque nous sommes allés à Benin, par exemple, on nous a fait visiter les entrepôts de ravitaillement des organismes de secours et nous avons pu constater qu'ils étaient remplis de riz et de garri; en outre, à l'extérieur de ces entrepôts, l'igname était empilé comme du bois de coupe. L'igname est un aliment remarquable.

M. Ryan: Hydrocarbonate?

Le major général Milroy: Justement. Mais il y avait aussi du sel et de la morue séchée. Il y avait encore une sorte de farine que les organismes n'avaient pas encore distribuée. Ils ne pouvaient la conserver que pendant une période limitée et j'ai appris que s'ils ne pouvaient la distribuer, il leur faudrait l'utiliser pour faire du pain. Nous avons aussi examinée les rentrées et les sorties dans les livres pour nous assurer que ce ravitaillement n'était pas simplement stocké et nous avons pu constater que tout était soigneusement enregistré par une jeune personne. C'est donc ce que nous avons vu et nous nous faisons toujours un devoir de répéter notre inspection chaque fois que nous visitons un camp. Nous n'avons pas oublié non plus d'inspecter la cuisson des aliments. Dans certains camps, la cuisine se fait en commun. Dans d'autres camps, les gens vivent en famille, par exemple à Port Harcourt, où les familles vivent dans des baraques et font leur cuisine ensemble.

M. Ryan: Est-ce que la distribution des vivres est rationnelle, à votre avis? Avez-vous constaté des problèmes à ce sujet?

Le major général Milroy: Il ne semblait pas y en avoir. Dans une localité du Nord, j'ai assisté à une distribution par les Nigériens qui aidaient la Croix-Rouge et ils avaient un système de petite porte par laquelle ils ne faisaient entrer que cinq personnes à la fois; chacune avait sa gamelle ou un autre ustensile et celui qui servait les rations tenait compte du nombre d'enfants à nourrir dans chaque famille. Je trouve que les rations pouvaient leur permettre de subsister.

M. Ryan: Avez-vous constaté que les gens troquaient leur nourriture contre d'autres articles ou de l'argent?

Le major général Milroy: Nous n'avons rien constaté de tel et, de fait, nous n'étions pas là pour enquêter à ce sujet. Il n'est pas impossible qu'il en soit ainsi. L'autre problème que nous avons exposé dans notre premier rapport porte sur le fait que, même si vous donnez à certaines familles, en particulier, dans les villages, des aliments d'une grande teneur en protéines, il n'est pas dit qu'elles vont les consommer. Comme ces gens sont très conservateurs dans leurs usages, ils ne voient pas pourquoi ils devraient adopter ce régime d'alimentation maintenant alors qu'ils n'y sont pas habitués. C'est ce qu'on nous a expliqué. Mais nous n'avons jamais parlé de pseudo marché noir ou de troc quant au ravitaillement de la Croix-Rouge ou d'une autre provenance.

• 1125

M. Ryan: Un de nos appareils *Hercules* est présentement à Lagos et je crois savoir qu'il y a suffisamment de ravitaillement dans la capitale fédérale pour envoyer ce type d'appareil en mission de distribution, à condition qu'il puisse atterrir dans la zone voulue. Sauriez-vous la quantité exacte de ces vivres et ravitaillement de toute nature?

Le major général Milroy: Non. Il s'agit là des approvisionnements de la Croix-Rouge. Bien entendu, il y a parallèlement ceux de l'Armée et de l'administration civile qui sont distincts, et j'ignore quelles sont les quantités.

M. Ryan: Vous nous avez dit qu'il y a trois ou quatre aérodromes qui pourraient recevoir les *Hercules* mais qui sont inutilisables faute

de travaux de remise en état adéquats, de sorte que ces appareils ne sont pas près d'entrer en service.

Le major général Milroy: Il est probable que je me sois un peu laissé aller aux confidences. Je ne suis pas un expert pour ce qui est des aéroports. Je crois comprendre que dans deux cas, c'est une question de surface portante ou de remise en état dans d'autres cas. Quant au problème de fond, je ne suis pas suffisamment informé pour vous en parler.

M. Ryan: C'est peut-être un problème d'ordre politique; le savez-vous? Est-ce cela?

Le major général Milroy: Ce pourrait être un problème politique doublé d'un problème de portage qui est à l'origine des difficultés. Voilà une question qui est purement du ressort de la Croix-Rouge et nous ne nous en mêlons pas. En fait, je ne me suis trouvé là qu'un jour avant de regagner le Canada, soit après l'arrivée de l'avion.

M. Ryan: Le même problème se poserait à l'aéroport d'Uli qui se trouve dans le secteur biafrais investi, derrière le front.

Le major général Milroy: Apparemment, un Hercules pourrait se poser sur cet aéroport. Là encore, je ne suis pas un expert en la matière.

M. Ryan: Je sais que des Hercules y ont atterri mais, comme vous l'avez dit, il a fallu le remettre en état et je sais qu'il doit falloir accélérer les travaux. C'est là que réside le problème.

Le major général Milroy: Je crois savoir que les Hercules pourront s'y poser. J'ai aussi appris que l'aéroport d'Obilagu où j'ai été de passage pourrait recevoir ce type d'appareil, tout au moins c'est l'impression que j'ai eue.

M. Ryan: On pourrait l'utiliser, à votre avis, si ce n'étaient le danger tout proche et les risques que cela présente.

Le major général Milroy: Si l'on décrétait la paix, par exemple, je pense qu'on pourrait utiliser l'aéroport d'Obilagu immédiatement.

M. Ryan: De sorte que la même situation prévaudrait si nous envoyions des Caribou ou tout autre type d'appareil, à moins de dépêcher des hélicoptères.

Le major général Milroy: Là encore, c'est une question qui me dépasse. Je dirai que si c'est une question de surface portante, un appareil avec une charge sur roues moindre pourrait peut-être se poser sur ces aéroports qui ne sont pas faits pour les Hercules. Mais encore une fois, les experts des forces aériennes seraient plus qualifiés pour vous répondre.

M. Ryan: Il me semble que nous avons été tout simplement mal avisés d'envoyer ces Hercules. Ces appareils semblent être condamnés à l'immobilisme et je me demande si nous n'aurions pas dû nous abstenir de les envoyer. Si l'on vous en croit, la distribution des aliments semble se faire assez bien, tout au moins au-delà des lignes fédérales, et les vivres circulent relativement aisément, sauf dans la brousse où il est compréhensible que ce soit une tâche assez impossible.

Le major général Milroy: Ce n'est pas tout à fait ce que nous avons dit. Il est vrai qu'un système de distribution a été institué, mais dans certaines régions, il semble y avoir une pénurie de certaines denrées, et plus encore de médicaments. Or, si la guerre se terminait ou bien si un plus grand nombre de broussards se décidaient à se montrer, le ravitaillement pourrait être canalisé. C'est ce que nous avons fait ressortir.

M. Ryan: Et maintenant,...

Le major général Milroy: En ce moment, on semble faire face à la situation, sauf dans certaines régions où l'on manque absolument de médicaments et nous espérons qu'à la suite de nos rapports, on a remédié à la situation.

M. Ryan: Je crois comprendre qu'un pont aérien par hélicoptères organisé par l'UNICEF entre Calabar et Uyo permet d'acheminer environ 12 tonnes de ravitaillement par nuit dans cette dernière ville. L'Organisation dispose d'environ six hélicoptères dont elle recevra le complément prochainement.

Le major général Milroy: Vous dites que des avions volent de nuit. Uyo, bien entendu, se trouve en territoire fédéral et j'aurais cru que les hélicoptères partaient en mission aussi bien de jour que de nuit. Je sais qu'ils accomplissent ces missions de ravitaillement. C'est ce que m'ont dit les membres de l'équipe, mais je n'ai pas plus de détails.

M. Ryan: Je pense qu'ils font aussi des sorties de jour, puisque j'ai vu une photographie où ils partaient en mission en plein jour à Uyo.

Le major général Milroy: Je vois.

• 1130

M. Ryan: Les appareils sont censés être déchargés en trois minutes et repartir aussitôt. D'après ce qu'a déclaré M. Shepherd hier, on est obligé de traverser les lignes pour acheminer des vivres par voie fluviale dans le delta de la rivière Cross où la pénurie est grave. Retrouve-t-on cette situation au nord du territoire biafrais investi aussi bien qu'au sud? Les habitants de ces régions sont-ils ravitaillés par d'autres moyens, par hélicoptère, par la voie fluviale, par camion ou autrement?

Le major général Milroy: Je dirais que dans le nord, presque tout le transport se fait actuellement par la route. A ma connaissance, il n'y a pas d'hélicoptères dans cette région. Je crois que les seuls hélicoptères qui sont en service le sont à Calabar. Le transport dans le Nord se fait en grande partie par le route, et je crois que dans la région de Port Harcourt, le transport se fait surtout par la route. Cela est très difficile dans la région de Port Harcourt, car les sécessionnistes qui battent en retraite sont extrêmement ingénieux pour faire sauter les routes, et les réparations et les chemins d'évitement sont dans plusieurs cas très rudimentaires—vous savez, seulement des planches et choses de ce genre—et il est très difficile de circuler. Le transport est donc très lent et la plus grande partie du transport dans cette région du monde se fait par la route.

M. Ryan: Sont-ils mieux nourris dans le Sud que dans le Nord? Avez-vous une opinion à ce sujet?

Le major général Milroy: Dans le Sud, il y a deux parties. Dans la région de Port Calabar—c'est celle sur laquelle j'ai les détails sur la façon dont la Croix-Rouge les nourrit—le nombre d'habitants est d'environ 200,000 et l'approvisionnement en nourriture semble adéquat. Dans la région de Port Calabar, l'approvisionnement en nourriture semble satisfaisant, mais notre idée était que les commandants des opérations avaient une trop grande responsabilité. Là, cependant, la situation est un peu différente. Jusqu'à présent, la plupart des gens habitent près des fleuves. On les amène, on les nourrit et on les renvoie chez eux, car ils habitent tous le Sud. Donc, l'approvisionnement en nourriture semble adéquat mais nous croyons que l'administration devrait en être confiée aux civils et non à l'Armée. Nous croyons que si une administration civile comme la Croix-Rouge s'occupait de ces gens, ils feraient l'objet de plus d'attention que maintenant.

M. Ryan: En ce qui concerne la distribution de la nourriture, je crois comprendre que vous n'avez pas vu de preuve des accusations qui sont portées concernant des personnes en difficulté?

Le major général Milroy: Aucune, et je suis certain que si la Croix-Rouge faisait partie de l'organisation là-bas, elle en ferait rapport si cela était un problème. Dans le cas de la distribution qui est faite par l'Armée, d'après ce que nous avons pu voir, il ne semblait pas du tout y avoir de problèmes de ce genre. Par exemple à Awgu, l'approvisionnement était administré, je crois, par un caporal ou un sergent; c'était un jeune homme très efficace; il avait trois ou quatre autres hommes pour l'aider et ils réussissaient très bien.

M. Ryan: Merci mon général.

Le président: Monsieur Lewis.

M. Lewis: Général Milroy, j'aimerais en revenir un peu à la façon dont vous faisiez votre travail. Si je comprends bien, vous ne connaissiez pas la région avant de vous rendre là-bas. Savez-vous si le général Alexander connaissait la région avant de s'y rendre?

Le major général Milroy: Je ne crois pas qu'il soit jamais allé au Nigeria.

M. Lewis: Savez-vous s'il y a des membres de l'équipe d'observateurs, soit les responsables, soit leurs assistants, qui connaissaient la région avant de s'y rendre?

Le major général Milroy: Je ne peux pas le dire d'une façon certaine, mais je dirais tout probablement que non.

M. Lewis: Alors vous arrivez dans un endroit et vous voyez d'abord le commandant divisionnaire qui vous met au courant. Je serais curieux de savoir de quoi il vous met au courant?

Le major général Milroy: Il nous met au courant de la disposition de ses corps d'armée, des régions qu'il contrôle, de la façon dont il a réparti son commandement. Par exemple, dans la région du Nord, il l'a réparti en trois régions, à raison d'une brigade chacune, ou trois secteurs, comme il les appelle, un, deux et trois. Le troisième est à Nsukka dans le Nord. Puis il a pris pour acquis que nous irions dans les trois. En réalité, nous ne sommes pas du tout allés à Nsukka, la troisième région. Nous irons cette semaine.

M. Lewis: Je poserai une question d'ordre général dans un moment. Alors vous allez voir le commandant de la brigade et il vous met au courant. De quoi vous met-il au courant?

Le major général Milroy: Nous nous répartissons alors en équipes. L'équipe «A» allait normalement voir le commandant du secteur et il nous mettait au courant de la disposition de ses troupes et disait: «Voilà ce que j'ai, voilà ce que je commande, voilà ce qui se passe». Il essayait seulement de nous donner une idée générale des activités de cette région particulière.

M. Lewis: J'essaie de me mettre à votre place et à la place de cette équipe. Je ne suis jamais allé dans cette région. Il y a plusieurs villages éparpillés un peu partout, comme vous l'avez dit, vous ne savez pas où ils sont et ces gens vous mettent au courant de la disposition de leurs troupes. Comment savez-vous où aller?

• 1135

Le major général Milroy: Après avoir vu la région, nous voulons tout d'abord savoir où sont les camps.

M. Lewis: Par «camps», voulez-vous dire les camps de réfugiés?

Le major général Milroy: Oui, les camps de réfugiés, tous les camps de réfugiés de la région. Nous voulons découvrir où ils sont. Nous savons où sont toutes les installations de la Croix-Rouge parce que nous essayons de nous rendre à ces installations. Puis nous nous disons simplement, nous allons prendre cette route et voir ce que nous pourrons trouver, ou bien nous allons prendre cette autre route. Par exemple, le troisième jour à Awgu, lorsque nous allions vers le Nord, nous nous sommes dit: voilà, nous voulons aller à ces postes de la Croix-Rouge qui, nous le savons, sont en service, nous allons y aller. Peut-être y a-t-il un village qui semble contenir une assez grande quantité de gens et nous y allons. Lorsque nous y arrivons, il y a un marché. A cause de la formation des villes là-bas, le marché est le centre de la ville mais en fait, peu de gens y habitent. Alors nous nous disons: bon, maintenant nous allons nous rendre à un des villages environnants et nous nous faisons accompagner soit par un des notables qui se trouve là, soit par quelqu'un d'autre, et nous partons pour essayer de trouver un des villages environnants pour voir s'il y a quelqu'un ou non. A cette occasion particulière, nous nous sommes dit: d'accord, nous voulons aller dans la région d'Udi parce que nous savons qu'il y a un poste de la Croix-Rouge là-bas. Nous nous y sommes rendus et l'homme qui dirigeait le poste était en fait le coordinateur de la Croix-Rouge pour toute la région. Nous l'avons pris à part et avons discuté de la question avec lui. Il est aussi venu nous voir le dimanche matin et nous a donné un aperçu général sur les activités de la Croix-Rouge dans toute la région. Nous jetons seulement un coup d'œil sur la carte de la région et nous décidons où nous aimerions aller. Nous pouvons suivre un conseil ou en demander un, ou nous pouvons simplement. . .

M. Lewis: Ne demandez-vous jamais au commandant divisionnaire ou au commandant de la brigade où sont situés les villages et où vous pourriez trouver des gens? Ne faites-vous jamais cela?

Le major général Milroy: Voyez-vous, dans les régions qu'ils commandent, il n'y a habituellement qu'une route ou deux de toute façon, et des routes secondaires qui vont dans l'une ou l'autre direction. Ils peuvent nous suggérer quelques-uns des villages. Habituellement, ce sur quoi nous les questionnons concerne les camps et les choses dont ils ont la responsabilité. A mesure que nous avançons et voulons nous arrêter à un village par lequel nous passons, nous nous y arrêtons.

M. Lewis: Général Milroy, vous dites qu'ils «peuvent» suggérer certains villages—s'ils ne le font pas, ils ne le font pas; s'ils le font, ils le font. Vous étiez là, vous en avez discuté avec eux. Il me semblerait naturel que vous leur demandiez. Leur demandez-vous à quels villages vous pourriez aller? Vous le disent-ils? Vous dites «ils peuvent»—vous étiez là.

Le major général Milroy: Eh bien, je pense à une occasion où ils nous ont suggéré de visiter un village pour lequel ils nous avaient obtenu des laissez-passer et nous étions sur le point d'y aller lorsque la route a été détruite; et à ce moment-là, c'était trop loin pour nous, alors nous le ferons cette fois-ci. Comme je l'ai dit, nous regardons la liste et nous nous disons: allons à ce village; allons jeter un coup d'œil là-bas. J'essaie de me rappeler si le commandant divisionnaire ou le commandant de brigade nous a effectivement suggéré d'aller à un endroit particulier. Habituellement, l'endroit où ils nous suggèrent d'aller est le quartier général d'un bataillon ou quelque chose du genre.

M. Lewis: La guerre, si je comprends bien—je n'y connais absolument rien sauf ce que j'ai entendu ou lu—se fait sur les routes. On me dit que tous les villages ne sont pas au bord des routes.

Le major général Milroy: C'est exact et c'est évidemment une des raisons pour laquelle nous avons essayé de nous éloigner des routes et de voir un village. La guerre ne se fait pas sur les routes dans toutes les régions d'ailleurs; dans certaines régions, il y a beaucoup de sentiers et ils circulent par les sentiers et ainsi de suite.

Si je puis répondre ainsi, nous essayons, durant la période qui nous est disponible, de voir autant de choses que possible et, ou bien nous tenons compte des suggestions qui nous sont faites, ou bien nous nous demandons mutuellement notre avis, ou bien encore nous suivons les conseils de la Croix-Rouge. Je crois que ce que vous voulez savoir est si on nous dirige à des endroits précis. Je dois avouer qu'une fois ou deux peut-être ils nous ont emmenés à des endroits qu'ils voulaient que nous voyions, mais pas toujours.

M. Lewis: Nous en sommes au moins arrivés là. C'est parfois le cas mais pas toujours.

Et maintenant, lorsque vous partez, vous partez dans un véhicule quelconque? Qui est dans ce véhicule?

Le major général Milroy: Habituellement, nous circulons dans des Land-Rovers et il y a en principe deux Land-Rovers pour l'équipe d'observateurs. Habituellement, selon l'importance du groupe des journalistes, il y a un ou deux Land-Rovers pour les journalistes. Il y a aussi, comme je l'ai souligné, un ou deux Land-Rovers pour les soldats de garde et il peut y en avoir un autre pour celui qui est l'officier de liaison que nous avons à ce

moment-là. Tout le groupe se compose donc, si nous avons plusieurs journalistes, d'environ sept véhicules.

M. Lewis: Y a-t-il des soldats nigériens dans chacun de ces véhicules?

Le major général Milroy: Pas dans chaque véhicule, non.

M. Lewis: Ou dans un des véhicules du convoi?

Le major général Milroy: Dans certains véhicules du convoi.

M. Lewis: Dans le convoi, oui. Pardonnez-moi de vous poser cette question personnelle. Etes-vous en uniforme militaire ou en vêtements civils?

• 1140

Le major général Milroy: Je porte l'uniforme ainsi que le font les autres officiers. L'assistant observateur polonais est un civil; il n'est pas officier militaire. M. Gussing et son groupe sont en vêtements civils. Le représentant éthiopien porte l'uniforme, mais pas l'Algérien.

M. Lewis: Mais les observateurs des quatre pays, le Canada, la Grande-Bretagne, la Pologne et la Suède portent tous l'uniforme?

Le major général Milroy: Ils portent tous l'uniforme.

M. Lewis: De sorte que lorsque vous vous approchez d'un groupe de civils dans un village ou dans un camp, vous êtes vêtus de l'uniforme militaire lorsque vous leur parlez.

Le major général Milroy: Vêtus de l'uniforme militaire, oui.

M. Lewis: Est-ce que les soldats nigériens sont aux alentours lorsque vous discutez avec ces gens?

Le major général Milroy: Quelquefois ils le sont et parfois nous devons leur demander de s'éloigner lorsqu'ils s'approchent trop.

M. Lewis: Je m'intéresse aussi à ce détail, général Milroy. Encore une fois, j'essaie de visualiser la situation. Vous arrivez dans un village ou dans un camp. Lorsque cela se produit—lorsque vous descendez de la Rover—les soldats nigériens sont alors avec vous?

Le major général Milroy: Ils viennent avec nous ou alors ils peuvent être postés autour du camp.

M. Lewis: Et, bien sûr, les civils du camp et du village vous voient en compagnie des soldats nigériens?

Le major général Milroy: C'est exact, et il y a aussi habituellement des soldats avant que nous arrivions.

M. Lewis: Oui, et il y a aussi habituellement des soldats nigériens avant votre arrivée. Vous posez des questions aux civils dans ces conditions, avec des soldats nigériens qui vous suivent et d'autres qui sont postés aux alentours. Je ne veux pas dire que les soldats sont là pendant votre conversation mais les gens à qui vous parlez ont vu les soldats nigériens qui vous accompagnent, n'est-il pas vrai?

Le major général Milroy: Dans plusieurs cas, c'est exact.

M. Lewis: Général Milroy, vous dites dans vos rapports et vous avez dit ce matin que les civils étaient submergés par la peur—justifiée ou non—et que cela demandait, avez-vous dit à un moment, un certain courage à une personne cachée dans la brousse, pour sortir, rencontrer les militaires et retourner pour faire sortir les autres de la brousse; vous voulez donc mettre l'accent, comme d'autres l'ont fait devant ce Comité, sur le fait que ces gens qui sont allés se cacher dans la brousse avaient peur.

Ne vous est-il pas venu à l'esprit que si vous paraissez en uniforme militaire et que s'ils vous voient accompagnés de soldats nigériens lorsque vous leur parlez, ils peuvent s'inquiéter un peu de ce qu'ils pourraient vous dire?

Le major général Milroy: Oui, cela nous est venu à l'esprit et cela...

M. Lewis: Ils n'ont sûrement pas tendance à être tout à fait francs dans ces circonstances, n'est-ce pas?

Le major général Milroy: Le fait dont j'ai déjà parlé je crois et qui nous surprend est qu'ils ne semblent pas du tout avoir peur. Nous aurions cru que dans les circonstances, leur peur serait évidente, mais tel n'est pas le cas.

Deuxièmement, lorsque nous parlons aux gens, à ceux à qui nous voulons parler sérieusement—quelqu'un qui a été par exemple professeur d'école, ou quelque chose du genre, quelqu'un qui a un peu plus d'éducation que les autres—ce que nous faisons habituellement est de le prendre à part, de lui parler de façon à ce que personne ne sache ce que nous disons.

Ce que ce personnage nous dit en général, je crois, est ce que nous espérons être la vérité, du moins autant que cela lui est possible. Nous espérons que le fait que les soldats soient autour ne l'empêchera pas de parler, étant donné qu'ils ne peuvent pas entendre ce qu'il nous dit.

M. Lewis: Je le sais, général Milroy, et je ne prétends pas que vous puissiez agir autrement. Je veux qu'il soit bien entendu que je ne critique pas l'équipe d'observateurs. J'imagine que c'est la seule façon dont vous puissiez procéder étant donné le genre d'équipe que vous formez. Vous êtes une équipe d'observateurs militaires. Cependant, je vous dirais, général Milroy, que la tendance de quelqu'un vous donnant des renseignements dans ces circonstances serait d'être circonspect quant à ce qu'il vous dit, qu'il soit professeur, paysan ou quoi que ce soit d'autre. Il est aussi bien capable de vous dire ce qu'il croit devoir dire que ce qu'il voudrait réellement vous dire. N'est-ce pas vrai? N'est-ce pas une probabilité?

Le major général Milroy: C'est une possibilité que nous admettons. C'est une des raisons pour lesquelles nous agissons de cette façon, c'est-à-dire procéder individuellement en essayant de placer ces gens dans une ambiance où ils n'auront pas peur de nous dire ce qu'ils veulent nous dire. C'est là un de nos problèmes. Nous voulons parler du degré de notre réussite.

• 1145

M. Lewis: C'est très important. A ce sujet, général Milroy, vous avez dit que vous aviez tiré une conclusion—je ne dis pas que vous avez tiré une conclusion importante—du fait que lorsque vous approchiez d'un village, les gens ne se sauvaient pas mais restaient là. Est-ce qu'il s'agissait d'un village qui était occupé par les forces fédérales depuis longtemps? Étiez-vous dans des régions qui venaient d'être occupées ou dans des régions qui étaient occupées depuis un certain temps?

Le major général Milroy: Dans les deux en réalité; certaines régions où les gens venaient à peine de sortir de la brousse et d'autres où les gens en étaient sortis depuis longtemps.

M. Lewis: Alors j'imagine que vous êtes d'accord pour dire que les gens étaient là aussi bien par curiosité que par esprit d'amitié et par désir de recevoir les Nigériens les bras ouverts?

Le major général Milroy: Ce qui nous a surtout frappés était l'absence de peur.

M. Lewis: Que voulez-vous dire par là? Je m'excuse de vous interrompre mais que voulez-vous dire par «l'absence de peur»?

Le major général Milroy: Eh bien, si, comme je l'ai dit, nous arrivons dans un petit village qui ne s'attend pas à voir tous les jours des étrangers dans un convoi ayant des soldats armés, nous nous attendions à ce que les femmes et les enfants courent vers leurs maisons ou s'éparpillent en tous sens, mais cela ne s'est pas produit.

M. Lewis: Vous savez, je crois que c'est un raisonnement plutôt théorique et je dois vous dire franchement, général Milroy, qu'il ne m'impressionne pas du tout. Vous dites que ces villages et ces camps étaient déjà occupés par des soldats nigériens, qu'il y avait là des soldats nigériens et que les gens étaient là. N'est-il pas plus probable que des gens qui n'avaient jamais vu d'étrangers se soient tenus là à regarder; et vous ne pouvez pas tirer de conclusion sur ce qu'ils pensaient au fond du cœur par suite du fait qu'ils se tenaient près de vous.

Le major général Milroy: Les villages ne sont pas nécessairement occupés. Les camps sont les endroits où il y a habituellement des soldats. J'ai tiré la conclusion que s'ils avaient été maltraités par les troupes fédérales, au point qu'il y ait pu avoir génocide, une certaine peur aurait été visible.

M. Lewis: Laissons le génocide. Tout ce que je vous demande maintenant est de ne pas sauter aux conclusions. Laissons cela pour le moment. Tout ce que je vous dis est que vous n'avez pas raison de tirer une conclusion générale sur le bonheur ou le malheur, la satisfaction ou la peur des gens parce qu'ils se tiennent avec curiosité à vous regarder entrer dans le village.

Le major général Milroy: La déclaration que nous avons faite est qu'il y avait une absence de peur lorsque nous avons parcouru ces régions. Je crois que c'est la déclaration que nous avons faite et je crois qu'elle est juste.

M. Lewis: Pardon?

Le major général Milroy: La déclaration que nous avons faite dans notre rapport était que lorsque nous sommes entrés dans ces régions, les habitants n'ont pas semblé avoir peur des soldats fédéraux. C'est là notre déclaration.

M. Lewis: Et cela s'est produit ailleurs. Vous avez dit au début que vous deviez enquêter sur une accusation de génocide et sur d'autres accusations. Quelles autres accusations?

Le major général Milroy: Je crois, en réalité, que nous étions là pour enquêter et faire un rapport sur la conduite des troupes fédérales dans les régions affectées par la guerre, et, dans le mandat ou la lettre d'invitation, on mentionne d'une façon spécifique le génocide comme une des accusations, mais on

parle aussi d'autres accusations. On s'était imaginé, je pense, que nous recevrions un certain nombre de plaintes comme celle d'Okigwi. Celles-ci constitueraient, à mon avis, les autres chefs d'accusation, si quelqu'un déposait une plainte précise.

M. Lewis: Ce sont les chefs d'accusation. Vous avez aussi indiqué dans le premier de vos rapports, je pense, que vous n'aviez pas vu beaucoup d'Ibos instruits. Voudriez-vous me dire qui serait compris dans cette description?

Le major général Milroy: Par exemple, dans la région de la première division, nous n'avons trouvé ni écoles, ni enseignants en exercice. La ville d'Enugu est presque vide. C'était la capitale d'un État. Il n'y a quasi personne, sauf l'administrateur de l'État et quelques personnes qu'il a ramenées. Dans les régions que nous avons visitées, il y a des maisons qui dénoteraient de la part de leurs habitants une aisance peut-être au-dessus de la moyenne. Nous n'en avons pas trouvé.

M. Lewis: Ces gens n'y étaient pas?

Le major général Milroy: Nous n'avons trouvé aucun de ces habitants. Généralement parlant, nous avons vu—et je parle en particulier de la région de la première division—des villageois, mais aucun enseignant.

M. Lewis: Avez-vous surtout trouvé des femmes et des enfants et moins d'hommes que dans un village normal?

Le major général Milroy: Je dois répondre avec prudence. Dans nombre de cas, je pense, nous avons trouvé plus d'hommes que nous en attendions. Cela suit votre ligne de raisonnement, que les hommes étaient peut-être absents, mais qu'il y en avait beaucoup dans la région. Je ne saurais dire, maintenant, si la proportion d'hommes au regard du nombre de femmes et d'enfants était plus ou moins grande, disons, qu'avant la guerre.

• 1150

M. Lewis: Avez-vous pu vous former une idée quant à la proportion des gens qui sont revenus? Je présume que cette proportion varie avec les différentes divisions. Dans la région de la première division, la proportion était faible, je crois.

Le major général Milroy: Dans la Première Division,—et je dois être prudent ici—le nombre de ceux qui revenaient et qui sortaient de la brousse était plus grand, semble-t-il, que dans la région de la troisième division que j'ai visitée. D'autre part, sur le côté est de la troisième division, en dehors de Calabar, dis-je, les chiffres que j'ai ici indiquent environ 200,000 personnes.

M. Lewis: Vous êtes-vous renseigné? Quelqu'un le sait-il? Apparemment, il n'y a pas de données statistiques quant au nombre de personnes qui avaient habité dans cet endroit antérieurement, nous permettant d'estimer dans quelle proportion les habitants sont revenus. En avez-vous une idée?

Le major général Milroy: Non. Nous n'avons pu nous en assurer. C'est très difficile. Par exemple, j'ai été incapable de découvrir, même au cours d'entretiens avec le gouverneur et son personnel, quelle était la population de Port Harcourt avant la guerre. On m'a fourni deux ou trois chiffres variant entre 200,000 et 400,000 âmes. Il est très difficile d'obtenir une réponse si vous demandez à quelqu'un combien de personnes habitaient ordinairement cette région. On ne pense pas de cette manière ou on n'a pas de registres.

M. Lewis: Général Milroy, je crois comprendre d'après votre témoignage, que dans aucun cas, au cours de vos entretiens avec les gens, vous n'avez entendu parler de bombardements d'hôpitaux ou de places de marché, ou encore d'écoles, ni du lieu où habitaient les gens, ni rien de semblable. Vous n'avez jamais entendu un mot au sujet du bombardement de ces endroits par les avions nigériens?

Le major général Milroy: Non. Je n'ai entendu nulle allusion et je ne me souviens pas que les autres aient évoqué des bombardements de ce genre, mais, je ne voudrais pas dire qu'ils n'en avaient pas entendu parler.

M. Lewis: Vous n'en avez tout simplement pas entendu parler. Nous avons beaucoup entendu parler de bombardements de ce genre. Nous avons lu des reportages à ce sujet et le document qu'a mentionné M. Brewin rappelle que les bombardements remontent de toute façon à 1967, le mois m'échappe. Vous n'avez pas entendu parler dans la région de Calabar, de Port Harcourt ou dans n'importe quelle autre région, d'un seul bombardement d'hôpital ou de place de marché, ou d'un endroit semblable.

Le major général Milroy: Non, je n'ai rien entendu. Je ne dis pas que les bombardements n'ont pas eu lieu. Nous savons que les deux camps se sont bombardés. Personne n'a mentionné le sujet de façon précise dans les entretiens que j'ai eus et je ne me souviens pas si cet aspect a été soulevé dans quelque discussion sur les rapports.

M. Lewis: Je dois dire franchement, général Milroy, que le seul fait—et j'écoute peut-être avec mes préjugés au lieu d'écouter avec mes oreilles, et j'ai pensé que je le dirais avant que d'autres ne me le disent—que vous n'ayez jamais entendu parler d'un seul bombardement sur aucune de ces régions, bombardements qui ont été largement rapportés dans les journaux britanniques, américains et

canadiens, me démontre que les conversations que vous avez eues avec les gens n'étaient pas des conversations très franches de la part de vos interlocuteurs.

Le major général Milroy: Je n'admettrais pas cela nécessairement. Je pense que les gens avec qui je me suis entretenu n'avaient peut-être pas été témoins de ces bombardements. Je ne disconviens pas que des bombardements ont lieu, et c'est peut-être un domaine, c'en est probablement un, dans lequel nous nous efforcerons d'approfondir notre enquête à l'avenir.

Je le répète, dans tous nos voyages, nous n'avons pas vu d'avions militaires. Il y en a et ils doivent fonctionner et nous allons nous efforcer d'en découvrir un peu plus à ce sujet, mais ce n'est pas un des points qui ont été soulevés et mis en relief.

M. Lewis: Certes une des raisons pour lesquelles ce point n'a pas été soulevé, c'est que dans votre déclaration, en réponse à certaines questions, vous avez signalé qu'à votre avis il n'entrait pas dans vos attributions d'enquêter sur ce qui était arrivé auparavant, que vous alliez juste à un endroit et regardiez ce qui s'y passait au moment même.

Le major général Milroy: Certainement, c'était notre tâche dans notre première tournée.

M. Lewis: Vous insistez sur le fait que vous n'avez jamais décelé de crainte autour de vous et pourtant vous faites maintes fois ressortir que vous n'avez aucun doute—je ne vous cite pas mais je suis certain de reproduire vos propos correctement—que les Ibos craignent en fait ce qui va leur arriver. Si personne n'a montré ni indiqué de craintes, comment avez-vous pu avoir l'impression que les Biafrais craignent en effet, sans aucun doute, les Nigériens?

• 1155

Le major général Milroy: Je vais d'abord traiter de ce sujet dans le contexte. A ce propos, c'est qu'en entrant dans les villages peuplés, nous n'avons pas eu de preuve que les gens craignaient particulièrement quoi que ce soit. Ceux à qui nous nous sommes adressés, les anciens qui sont venus, ou le représentant, nous ont expliqué que la raison pour laquelle les gens ne veulent pas sortir c'est parce qu'ils ont peur. J'étais craintif, disent-ils, mais j'ai eu assez de courage pour venir. J'avais peur. Ils nous ont avoué qu'ils étaient effrayés; c'est pourquoi nous disons qu'ils sont craintifs.

M. Lewis: Leur avez-vous demandé pourquoi ils avaient peur?

Le major général Milroy: La principale raison de leurs craintes, je l'ai déjà signalé, est fondée sur ce qu'on leur a affirmé, c'est-à-dire qu'ils pensent qu'il est très probable qu'ils seront tués.

M. Lewis: Mais ils ajoutaient foi tout simplement à la parole de tierces personnes. D'après vous, personne d'entre eux n'a eu d'expérience susceptible de justifier de telles craintes; nul bombardement, rien. Vous ont-ils jamais parlé de pogroms, par exemple, des massacres de 1966, comme motif possible de leurs craintes.

Le major général Milroy: Je dis tout simplement qu'ils ont soutenu qu'ils ont peur et nous sommes convenus qu'ils ont peur. Les motifs de leurs craintes et leur fondement sont, je pense, nombreux et variés, mais la crainte existe.

M. Lewis: Les raisons ne revêtent-elles pas une assez grande importance, général Milroy? Si vous arrivez dans une localité et qu'on vous dise que les habitants craignent de sortir de la brousse, n'est-il pas nécessaire et naturel pour vous de tenter de découvrir ce qui les rend craintifs? Si vous devez présenter un rapport au Canada et dans d'autres régions du monde, selon lequel les Ibos ont peur, une des choses importantes est de savoir ce qui leur est arrivé pour justifier ces craintes ou si ces dernières sont entièrement fabriquées?

Le major général Milroy: D'après nos renseignements, il semblerait que dans la région sécessionniste, on se passe le mot que quiconque tombe entre les mains des troupes fédérales sera tué. C'est la principale raison de leurs craintes, semble-t-il.

M. Lewis: Vous ont-ils dit qui leur a passé le mot?

Le major général Milroy: Ils ne nous l'ont pas dit précisément. Il semble que ce soient les renseignements qu'on leur a transmis, par les moyens dont ils disposent, lorsqu'ils étaient dans la région sécessionniste.

M. Lewis: Il ne me reste que deux ou trois courtes questions à poser. A un moment donné, vous avez déclaré que le Scorpion noir, Adekunle, c'est son nom, je pense, avait, semble-t-il donné une livre aux Biafrais.

Le major général Milroy: Non, j'ai dit aux gens qui vivent dans les camps pour personnes déplacées. Ils pourraient être des Ibos. Le terme Biafrais...

M. Lewis: Vous avez simplement employé ce mot qui représente plus que la tribu des Ibos?

Le major général Milroy: Oui. Aux gens qui vivent dans ses camps, dont bon nombre sont en fait des riverains ou des Ibibios, une livre par famille. C'est ce que nous avons compris.

M. Lewis: Comment en êtes-vous arrivé à cette conclusion?

Le major général Milroy: On nous en a informé plusieurs fois.

M. Lewis: Qui?

Le major général Milroy: Les autorités militaires. Pour ce qui est de savoir s'ils ont effectivement touché l'argent je ne l'ai pas vu moi-même.

M. Lewis: Général Milroy, si le gouvernement militaire fédéral invite ce groupe d'observateurs, il est raisonnable, je pense, de présumer qu'il souhaite vivement que ces observateurs n'aient pas une mauvaise impression. Et je suppose qu'il est juste de présumer qu'à cette fin il transmette à tous les échelons de la hiérarchie, à partir des commandants de division et des commandants de brigade jusqu'à tous les autres membres du personnel militaire de la région, l'ordre de se tenir sur leurs gardes; serait-ce une fausse prétention—que pendant votre séjour, les militaires se conduisent bien?

Le major général Milroy: La réponse à votre question est, je pense, le code de conduite. Le général Gowon a donné dans un code de conduite des instructions quant à la manière dont il veut que les militaires se conduisent.

M. Lewis: Il a donné ces instructions en août.

Le major général Milroy: Oui. Il nous a invités à regarder. Il nous a demandé personnellement de lui faire rapport si, à nos yeux, quelque chose clochait. En fait, dans nos rapports nous lui avons signalé plusieurs domaines où certaines mesures s'imposaient, surtout les gens qui doivent présenter des rapports.

Je dois dire que le gouvernement fédéral a établi un plan ou une politique pour s'occuper des personnes déplacées, et qu'il est prêt à laisser les étrangers venir s'en rendre compte eux-même. Il nous a invités à venir voir. Il a l'impression, je pense, que si nous trouvons quelque chose qui ne nous plaît pas, nous le dirons.

M. Lewis: Ce n'est pas ce que j'ai laissé entendre. Lorsque vous êtes arrivés au quartier général d'une divison, votre arrivée n'a causé aucune surprise?

Le major général Milroy: Certes pas dans la deuxième et la troisième divisions.

M. Lewis: Pas plus que lorsque vous êtes arrivés au quartier général du commandant de brigade. Donc tout le long de la ligne, la nouvelle a été transmise qu'un groupe d'observateurs faisait enquête?

• 1200

Le major général Milroy: Les intéressés pouvaient de toute façon capter la nouvelle par les journaux et la radio.

M. Lewis: Et, naturellement, ils étaient assez prudents pendant la durée de votre visite, n'est-ce pas?

Le major général Milroy: Et, sachant que nous reviendrions, j'espère qu'ils l'ont été après notre visite.

M. Lewis: Pardon?

Le major général Milroy: Je dis, ils savaient que nous reviendrions, donc j'espère qu'après notre visite, ils continueront d'être prudents.

M. Lewis: Ils pourraient l'être pendant quelques mois.

Le major général Milroy: Ce qui est souhaitable...

M. Lewis: Fort souhaitable, général Milroy. Un des témoins, M. Grossman, je pense, mais je n'en suis pas certain, a signalé que si ce groupe d'observateurs militaires n'a rien accompli d'autre, il aura contribué à affaiblir toute tendance à la cruauté inutile. Vous avez rendu ce service et nous vous en sommes reconnaissants, je vous l'assure.

Le major général Milroy: Nous avons l'espoir d'apporter une certaine contribution.

M. Lewis: L'avant-dernière question que je voulais vous poser...

Le président: Vous ne prendrez pas trop de temps, monsieur Lewis?

M. Lewis: Non, je n'en ai pas pour longtemps.

Le président: Il est maintenant midi.

M. Lewis: C'est exact. Dans les régions que vous avez visités, vous n'avez vu que des gens de la Croix-Rouge et nul autre travailleur appartenant aux organisations de secours des Églises? Vous n'avez mentionné que les gens de la Croix-Rouge.

Le major général Milroy: Oui, mais je crois avoir raison en disant qu'il y a d'autres personnes. Je me souviens, en particulier, d'un prêtre que j'ai rencontré. Toute personne qui se trouve mêlée à ce genre de travail porte normalement l'insigne de la Croix-Rouge, je crois.

M. Lewis: Je vois.

Le major général Milroy: Et parmi les groupes que j'ai vus, il y a avait probablement parmi les membres de la Croix-Rouge, des travailleurs sociaux à titre temporaire.

M. Lewis: Et qui pourraient venir des organisations de secours des Églises.

Le major général Milroy: Oui, qui pourraient venir d'organisations d'Églises ou de toute autre organisation.

M. Lewis: Ma dernière question a trait à l'aménagement des aéroports pour permettre à nos avions *Hercules* d'atterrir. Vous vous défendez d'être expert; je puis dire que j'ignore tout dans ce domaine; mais d'après mes lectures, j'ai compris que s'il était possible d'avoir des revêtements en aluminium, on pourrait assez rapidement construire une piste d'atterrissage. En savez-vous quelque chose?

Le major général Milroy: Je n'ai pas entendu parler de cela, sauf d'aires de stationnement ou peut-être de quelque autre chose. Je sais qu'on peut faire un champ d'aviation avec des bandes d'aluminium, mais cela comporte, sauf erreur, la construction complète du commencement jusqu'à la fin.

M. Lewis: Avez-vous entendu dire si l'on dispose de bandes d'aluminium?

Le major général Milroy: Non, je l'ignore.

M. Lewis: Vous ne pouvez donc en réalité nous aider là-dessus?

Le major général Milroy: Je ne le puis, vraiment.

M. Lewis: Vous ignorez s'il est possible, grâce au revêtement d'aluminium, d'accommoder nos *Hercules* en construisant assez rapidement, le long des routes, des pistes d'atterrissage et des aires de stationnement?

Le major général Milroy: Je crains de ne pouvoir apporter quoi que ce soit à ce sujet, monsieur.

M. Lewis: Je vous remercie.

Le président: Messieurs, voici le moment naturel, semble-t-il, pour suspendre la séance. La séance est suspendue jusqu'à 3 heures et demie cet après-midi.

M. Barrett: Quel commentaire a fait M. Stewart lorsqu'il a indiqué qu'un groupe de parlementaires serait peut-être envoyé en mission au Nigeria? S'agissait-il d'une idée qui lui est propre ou parlait-il au nom du Comité?

Le président: Le sous-comité directeur est saisi d'une proposition à laquelle il n'a pas donné suite.

La réunion de cet après-midi aura lieu dans la pièce 371 de l'immeuble de l'ouest, où les installations seront quelque peu meilleures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

• 1540

Le président: Messieurs, nous avons le quorum maintenant, je pense. La séance est ouverte. Je prendrai juste un moment pour annoncer nos projets. Nous comptons tenir immédiatement après la levée de la présente séance une réunion du Comité directeur qui aura lieu à 5 heures et 45 minutes, si cela vous convient. Comme le budget sera présenté ce soir, nous ne pourrons alors continuer nos délibérations. Si le général Milroy ne termine pas son témoignage cet après-midi, nous le rappellerons à 3 heures et demie demain après-midi, si les membres du Comité y consentent.

Une voix: Monsieur le président, pourriez-vous citer les noms des membres du comité directeur?

Le président: Oui, tout de suite. Ce sont: MM. Legault, Ryan, Cafik, Groos, Fairweather, MacLean, Brewin et Laprise. Il serait utile que les membres du comité directeur se réunissent dans cette pièce après la levée de la présente séance à 5 heures et 45 minutes.

Je crois que M. Brewin veut invoquer le Règlement.

M. Brewin: Monsieur le président, on m'a demandé de signaler au Comité ce qui suit, à titre de rappel au Règlement ou de question de privilège. Apparemment, et je tiens cette nouvelle indirectement, soit par téléphone, à la suite d'un témoignage entendu ce matin, un malentendu aurait été créé que le Comité et le témoin ne voudraient pas laisser subsister, j'en suis sûr. Au cours de la séance de ce matin, le témoin aurait dit que le groupe d'observateurs avait tenté de repérer la ville dans laquelle 500 Biafrais civils auraient été massacrés le ou vers le vendredi 4 octobre, d'après les dires de MM. Taylor et Stephen Lewis qui se seraient entretenus avec de présumés témoins oculaires. Dans son témoignage, le témoin aurait dit que le groupe avait vainement cherché cette ville à 16 milles dans la direction sud d'Umuahia. On aurait apparemment rapporté cette nouvelle de façon à laisser entendre...

Une voix: C'est dans le *Journal*.

M. Brewin: . . . qu'aucun endroit de ce genre n'existait et que toute l'histoire était fictive. Maintenant, on m'apprend qu'une erreur a été commise au sujet de l'article de M. Taylor ou qu'on l'a rapporté de façon inexacte, dans ce sens qu'il ne s'agissait pas du village d'«Uruainyang». Le *Globe and Mail* du

10 octobre affrme qu'il s'agit d'un village situé à 16 milles au sud d'Umuahia. Je crois savoir, en fait, que ce village se trouve à 15 milles au sud ou à l'est d'Aba, ou au sud-est d'Aba, dans la province d'Anang.

M. Guay (St-Boniface): J'invoque le Règlement . . .

Le président: Silence, s'il vous plaît. Le Comité est saisi d'une question de Règlement.

M. Brewin: J'ai dit «au sud ou à l'est». Je ne connais pas la direction exacte, mais le village se trouve au sud-est d'Aba, dans la province d'Anang. Je crois que les Biafrans ont récemment réoccupé cette région; je ne sais pas cependant si cette nouvelle est exacte. Toutefois, le témoin a bien laissé entendre que le Groupe des observateurs était en train d'enquêter à ce sujet. J'ai estimé important qu'il soit mis au courant de cela au plus tôt. De plus, il voudra peut-être faire une déclaration pour indiquer qu'il n'avait pas l'intention, au cours de son témoignage, de suggérer—comme l'ont laissé entendre certains journalistes—que cet endroit n'existe pas et que les événements relatés n'ont peut-être jamais eu lieu.

• 1545

Le président: Je pense, monsieur Brewin, que le procès-verbal ne nous laissera pas de doute à ce sujet, mais le témoin voudrait peut-être apporter quelques précisions supplémentaires. D'après ce que je me rappelle du témoignage de ce matin, le témoin a dit que, depuis lors, ils avaient déterminé l'emplacement de ce village, quoique cet emplacement ne fût pas celui que le rapport de presse indiquait.

Le major général Milroy: Oui, monsieur le Président, j'ai bien dit que nous avions, par la suite, déterminé l'emplacement de ce village, à près de 14 milles au sud-ouest d'Ikot Ekpene, ce qui, d'après mon souvenir de la carte, doit correspondre probablement à la région dont vous parliez, en prenant Aba comme point de référence. Nous avons constaté que c'est dans cette région que l'on devait chercher. Le groupe s'y trouve actuellement.

Le président: Le questionneur suivant, sur la liste, est M. Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Général Milroy, je voudrais vous poser quelques questions sur les entrevues que vous avez eues avec les gens qui se sont rendus. On nous a dit que ces gens sont effrayés et apeurés, qu'ils se rendent après beaucoup d'hésitations et seulement après y avoir été poussés par quelqu'un qui a drôlement faim. Lorsque vous parlez à ces gens—et vous nous avez dit que vous le faites en privé—quelles réactions ont-ils? Se montrent-ils agréablement surpris de n'avoir pas été fusillés ou tués autrement?

Le major général Milroy: Non, je ne dirai pas qu'ils se comportaient de cette façon. Celui dont j'ai parlé ce matin a tout simplement dit que les gens de l'autre côté, sa famille, pensent probablement qu'il a été tué. Il n'a pas dit qu'il était heureux d'être encore en vie. Dans certains cas, ils parlent de la façon dont ils ont été traités. Ils disent que les forces fédérales les ont traités convenablement. Ils racontent, en général, comment un officier ou autre s'est mis en contact avec eux, leur a parlé, les a rassurés. Je pense qu'une fois engagés dans une telle discussion, ils acceptaient comme véridique l'assurance que rien ne leur arriverait.

M. Howard (Okanagan Boundary): Leur avez-vous parlé de cette question de peur et avez-vous étudié leurs réactions?

Le major général Milroy: Oui, ils nous disent qu'ils ont peur, mais qu'une fois entrés en contact avec les forces fédérales, ils constatent, en fait,—du moins ceux que nous avons interrogés—que rien ne leur arrivait.

M. Howard (Okanagan Boundary): Avez-vous entendu certains d'entre eux se plaindre, de quelque façon que ce soit, de mauvais traitements dont ils auraient été l'objet après leur reddition?

Le major général Milroy: Dans certains cas, oui. Me référant aux rapports, je crois que nous y avons mentionné que certains d'entre eux—particulièrement ceux qui appartiennent aux forces de l'adversaire—s'entendent dire à l'occasion une insulte ou une remarque désobligeante, mais ce ne sont pas les officiers qui le font.

M. Howard (Okanagan Boundary): Des remarques désobligeantes concernant le traitement dont ils feraient l'objet?

Le major général Milroy: Oui. Je pense que le deuxième rapport donne des renseignements sur ce point.

M. Howard (Okanagan Boundary): S'agissait-il de simples remarques générales?

Le major général Milroy: Je pense que c'est quelque chose de ce genre.

M. Howard (Okanagan Boundary): Le genre de chose que n'importe qui ferait peut-être dans les mêmes circonstances, par exemple?

Le major général Milroy: Oui. En fait, je n'ai pas approfondi la question dans mon cas et, dans les autres cas, les personnes qui les ont interrogés n'ont pas précisé la forme de ces remarques.

M. Howard (Okanagan Boundary): Lorsque vous avez mené votre enquête sur le front, combien de temps se passait-il entre la fin des combats et votre arrivée sur les lieux? A combien de temps de la prise d'un village, par exemple, vous y êtes-vous rendu?

Le major général Milroy: La visite la plus rapprochée des combats est probablement celle que les observateurs ont effectuée à Okigwi: la bataille se poursuivait encore dans la ville lorsqu'ils y sont arrivés. A mon arrivée à Obilagu, le champ d'aviation avait été pris depuis deux ou trois jours. Des combats s'y déroulaient encore, mais les forces fédérales y étaient déjà depuis quelques jours. On se battait encore dans la région d'Owerri, mais celle-ci était aux mains des forces fédérales depuis quelques jours. A l'exception d'Okigwi, nous n'avons pas encore pénétré aussi rapidement dans un village.

• 1550

M. Howard (Okanagan Boundary): Ainsi, je pense que vous pouviez vous attendre, si quelque mesure générale d'extermination avait été prise, à en trouver des indices au cours de vos voyages au front. Si de telles mesures étaient chose courante, vous en auriez certainement trouvé des preuves.

Le major général Milroy: Nous nous serions attendu à voir quelqu'un en parler. La réorganisation que nous proposons a d'ailleurs pour but de nous rendre plus à même de nous trouver sur place lorsque, en fait, nous allons dans un village. Néanmoins, nous nous serions attendu ordinairement à voir ou à entendre quelque chose si cela était arrivé. Nous en aurions certainement entendu parler ou nous en aurions trouvé un indice quelconque.

M. Howard (Okanagan Boundary): Et vous n'avez trouvé aucun indice?

Le major général Milroy: Non.

M. Howard (Okanagan Boundary): Des témoins nous ont affirmé que le gouvernement militaire fédéral avait fait bombarder et mitrailler des groupes et des rassemblements de civils sur des places de marché ou d'autres endroits où des civils pouvaient se réunir ou y avaient tendance. Les appareils du gouvernement militiare fédéral piqueraient sur les lieux de rassemblement connus, deux fois par jour peut-être, bombardant et mitraillant des civils, dans des régions où ne se trouve aucune cible militaire connue. Pouvez-vous nous donner votre opinion sur ces témoignages?

Le major général Milroy: Non, je n'ai pas d'opinion à exprimer. Je n'ai rencontré personne qui m'ait rapporté des incidents de ce genre et nous avons déjà parlé du problème des attaques aériennes dans la province sécessionniste. Là où nous nous trouvions, nous ne pouvions évidemment pas savoir quels genres d'attaques ont lieu ni vérifier les allégations faites à cet égard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Avez-vous posé des questions à ce sujet aux personnes que vous avez interrogées? Avez-vous recueilli des renseignements à cet égard auprès de personnes qui auraient été victimes de telles attaques?

Le major général Milroy: Non, pas au sujet d'attaques aériennes.

M. Howard (Okanagan Boundary): Avez-vous recueilli des renseignements au sujet d'autres genres d'attaques contre les civils, des attaques que l'on pourrait qualifier d'injustifiées ou de gratuites?

Le major général Milroy: Non. Il y a, par exemple, quelqu'un que nous avons cité, le sergent-major que nous avions pris nous-mêmes, et un autre à Okigwi, celui que nous avons mentionné en particulier. Mais nous n'avons obtenu aucun renseignement particulier concernant le genre d'incident dont vous parlez.

M. Howard (Okanagan Boundary): Combien de personnes avez-vous interrogées, officiellement ou non, qui auraient pu vous donner des renseignements de ce genre? S'agissait-il de douzaines ou de centaines de personnes?

Le major général Milroy: Quand nous nous rendons dans un camp et que nous nous séparons, chacun d'entre nous, s'il y passait une heure ou une heure et demie, par exemple, pourrait bavarder avec 20, 30, peut-être 40 personnes, la plupart d'entre elles étant des villageois. Nous cherchons à savoir de quel village ils sont, où se trouve leur famille, combien de temps ils ont passé au camp et où ils étaient avant d'y venir. Nous ne pouvons pas en général obtenir grand-chose. Les plus instruits nous donnent le plus de renseignements et, comme je le faisais remarquer, ils ne sont pas nombreux, sauf dans la région de l'Ouest central. Ainsi, dans un camp donné, il est possible d'interroger une douzaine environ de ce genre de personnes. Au camp de Port-Harcourt, où l'on rencontre un plus grand nombre de gens instruits, nous pouvions évidemment interroger plus d'une douzaine de personnes. Parmi ceux que nous avons interrogés à Port-Harcourt se trouvaient deux journalistes qui, en fait, dirigeaient le camp. Il y avait des Ibos qui dirigeaient le camp. Le général Alexander a interrogé trois ou quatre personnes âgées.

M. Howard (Okanagan Boundary): Les discussions d'aujourd'hui laissaient à entendre que, dans vos rapports avec les personnes que vous interrogiez, celles-ci étaient probablement intimidées par la présence, dans la région, d'agents en uniforme du gouvernement militaire fédéral. Estimez-vous avoir réussi à gagner la confiance des gens que

vous interrogiez en privé? Pensez-vous les avoir convaincus que vous n'étiez pas un agent à la solde du gouvernement militaire fédéral, mais seulement un observateur neutre? Semblaient-ils convaincus, pendant votre conversation avec eux, que rien de ce qu'ils diraient ne tirerait à conséquence pour eux?

Le major général Milroy: Je dirai que, dans la plupart des cas, nos rapports avec eux étaient bons, dans la mesure, je le répète, où la personne interrogée était intelligente. On ne peut jamais former une certitude complète, mais si la conversation a lieu en privé, ils savent bien que personne d'autre n'écoute ce qu'ils disent, et nous avons bien l'impression d'avoir obtenu d'eux des renseignements intéressants.

• 1555

M. Howard (Okanagan Boundary): Ainsi, vous avez bien eu quelque peine à établir le fait que vous étiez un observateur neutre et qu'ils n'avaient rien à craindre en vous racontant ce qui leur était réellement arrivé?

Le major général Milroy: Dans mes conversations avec les gens, oui.

M. Howard (Okanagan Boundary): Êtes-vous certain d'avoir éclairci ce point autant que possible?

Le major général Milroy: Oui, particulièrement avec ceux d'entre eux qui avaient une certaine instruction.

M. Howard (Okanagan Boundary): On a laissé entendre que le gouvernement militaire fédéral nourrissait, dans un seul endroit, 200,000 réfugiés. Je pense que vous avez fait état de ce chiffre de 200,000?

Le major général Milroy: Oui.

M. Howard (Okanagan Boundary): Ces réfugiés appartenaient-ils à tout ce qu'on pourrait appeler l'ennemi, ou bien y avait-il des réfugiés de leurs propres régions? Étaient-ils ibos? Sinon, à quelles tribus appartenaient-ils?

Le major général Milroy: L'endroit que j'ai cité en particulier se trouve dans la région d'Uyo-Ikot Ekpene. Je ne m'y suis pas rendu moi-même; c'est l'autre groupe qui a fait rapport sur cette région. La plupart de ces réfugiés sont probablement des Riverains ou des Ibibios, parce que, si vous regardez la carte, vous constaterez qu'il s'agit réellement d'une région Ibo. Non, je dirai, sur la base des renseignements que j'ai obtenus, que la plupart d'entre eux sont probablement des Riverains et des Ibibios.

M. Howard (Okanagan Boundary): Y aurait-il un certain nombre d'Ibos parmi eux?

Le major général Milroy: Oui, il y en a probablement, mais je ne voudrais pas hasarder une opinion sur leur proportion.

M. Howard (Okanaga Boundary): Les Ibos sont-ils seuls à craindre la menace d'un génocide, ou bien cette crainte est-elle partagée quelque peu par les Riverains?

Le major général Milroy: Les Ibos, naturellement, sont ceux qui nous intéressent le plus. Je dirai que les Riverains ont également peur. Mais, je ne saurais dire s'ils ont peur d'un génocide ou bien du combat qui les a poussés à prendre le maquis, ni laquelle de ces deux peurs est la plus grande. Je pense que leurs craintes sont mélangées. Mais, je ne voudrais réellement pas être plus précis que cela.

M. Howard (Okanagan Boundary): De toute façon, dans différentes régions du pays, de grands nombres de réfugiés—Ibos, Riverains et membres d'autres tribus de moindre importance—sont soignés et nourris par le gouvernement militaire fédéral. Ils reçoivent des soins médicaux et, assez souvent, de l'argent et on leur donne l'occasion de rentrer dans leurs villages pour poursuivre une vie normale. Il serait difficile, dans ce cas, de croire qu'une nation qui se livre au génocide agirait ainsi, ne pensez-vous pas?

Le major général Milroy: C'est là notre conclusion et la base de nos observations concernant l'activité du gouvernement militaire fédéral. Je devrais peut-être préciser que la nourriture fournie aux réfugiés ne provient pas seulement du gouvernement militaire fédéral. La Croix-Rouge et d'autres y contribuent également.

M. Howard (Okanagan Boundary): Exact. Ainsi, quelles que soient les atrocités commises—et apparemment, il y en a eu d'importantes—elles ne pourraient, à votre avis, être assimilées à un programme étendu et généralisé visant l'extermination d'une race.

Le major général Milroy: Non. Il n'y a ni programme, ni intention d'exterminer les Ibos dans les régions que nous avons visitées. C'est là notre conclusion.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci. Autre chose, certains de nos témoins ont laissé entendre qu'il serait avantageux pour toutes les parties en cause d'établir une forme d'équilibre en Afrique en fournissant des armes aux Biafrais. On a même dit que le Canada devrait prendre des mesures en ce sens. Que pensez-vous de cela?

Le major général Milroy: Je crois que vous m'entraînez dans un domaine qui dépasse mes

attributions particulières. D'après ce que nous avons lu sur la famine qui règne dans la région, mon seul commentaire est que, tant que la guerre durera, plus de gens souffriront de la famine ou mourront de sous-alimentation.

M. Howard (Okanagan Boundary): Ainsi, pour empêcher le plus grand nombre possible de gens de mourir de faim, il faudrait que la guerre soit poussée vers une conclusion, qui serait la conquête des Biafrais?

Le major général Milroy: Je ne pense pas devoir répondre à cette question. Je pense vraiment qu'elle dépasse le cadre de mes attributions et que j'exprimerais une opinion en y répondant.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous êtes un militaire et vous devez avoir quelque idée...

Le major général Milroy: Oui, mais dans cette tâche particulière qu'on m'a confiée, je suis supposé être un observateur et mes attributions sont plutôt limitées. J'ai très nettement dit, au Nigeria, qu'il n'entrait pas dans mes fonctions de faire des commentaires sur la guerre.

• 1600

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci beaucoup.

Le président: J'ai, sur la première liste, les noms des questionneurs suivants: MM. Laprise, Anderson, Harkness, Mongrain, Gibson, Yeuchuck, Hymmen, Guay, Legault, Allmand, MacDonald et Fairweather. Monsieur Laprise?

[*Texte*]

• 1601

M. Laprise: Monsieur Milroy, je dois vous poser mes questions en français. Je crois que vous êtes un militaire d'expérience. Ma première question serait pour vous demander si, lors de vos observations près du front, vous avez pu faire des comparaisons, en ce qui concerne le nombre de prisonniers, avec d'autres guerres, d'autres fronts que vous avez pu visiter. Par exemple, s'il y a autant de prisonniers au Nigeria, actuellement, que dans d'autres guerres.

[*Traduction*]

Le major général Milroy: Je crains, pour plusieurs raisons, de ne pouvoir établir la comparaison que vous me demandez. Cette guerre est très différente. Je ne suis pas au courant du nombre de prisonniers qui ont été pris. De plus, dans certaines régions,—c'est là ce qu'on m'a laissé à entendre—, il arrive que les soldats de carrière quittent l'uniforme pour des vêtements civils, s'ils sont sur le point d'être capturés. On a déclaré que certains des réfugiés de retour sont, en fait, des soldats ou pourraient être classés comme tels. Ils seraient encore soldats s'ils avaient gardé leur uniforme.

Dans la région de la première division, on n'a déployé aucun effort particulier pour écarter ces gens. Ils sont soumis à des vérifications dans les camps et si leur village se trouve à l'arrière, ils y sont renvoyés. Aussi, le nombre de prisonniers réellement détenus, comparé peut-être au nombre des soldats biafrais de carrière, vraisemblablement, ne représente en aucune façon le nombre de soldats qui pourraient se trouver maintenant en territoire occupé par les forces fédérales.

[*Texte*]

M. Laprise: Au cours de vos observations, pouvez-vous faire aussi une comparaison avec les prisonniers que vous avez vus, à savoir s'ils sont traités aussi bien que dans d'autres endroits? Les prisonniers que vous avez rencontrés, (vous avez sûrement visité des camps) est-ce qu'on semble les traiter de la même façon qu'on traite des prisonniers dans d'autres guerres?

[*Traduction*]

Le major général Milroy: Nos observations sur le traitement des prisonniers se trouvent dans le deuxième rapport. Bien que ceux que nous avons vus semblaient être convenablement nourris et convenablement soignés, nous indiquons dans ce rapport qu'ils ne prennent pas suffisamment d'exercice. Nous pensons qu'il y a d'autres choses encore que le gouvernement fédéral devrait faire. Il faudrait, par exemple, tenir le compte de leurs biens, permettre les visites de la Croix-Rouge et autoriser d'autres activités auxquelles les prisonniers ont droit. Le gouvernement fédéral devrait répondre à ces différents besoins et, dans certains cas, nous avons constaté qu'il ne le faisait pas. Quant aux prisonniers eux-mêmes, ils semblent être parfaitement nourris. Il ne s'agit réellement que des questions de l'exercice, des biens et de leur donner quelque chose à faire, et peut-être—comme nous en exprimons aussi l'avis—un peu d'argent.

[*Texte*]

M. Laprise: J'aurais une autre question à poser. Au cours de vos observations près des lignes, je voudrais vous demander si vous avez vu des Européens à l'œuvre, comme par exemple auprès des canons anti-aériens, ou si vous avez remarqué que des Européens exercent des troupes nigériennes?

[*Traduction*]

Le major général Milroy: Je ne pense pas que cela entre dans le cadre des attributions de notre Comité. Ce n'est pas l'une des questions sur lesquelles nous avons été invités à

faire rapport. Je n'ai pas constaté la présence d'Européens près des canons anti-aériens que j'ai vus, à l'exception des membres de notre propre groupe.

• 1605

En ce qui concerne la qualité des troupes dans les endroits où nous sommes allés, elles sont évidemment bien entrainées. On a constaté l'existence de terrains d'entraînement, d'écoles de formation militaire et ainsi de suite. Je ne suis pas en mesure cependant de dire comment ils sont pourvus quant au personnel.

Le président: Monsieur Anderson?

M. Anderson: Général Milroy, avez-vous senti que la présence de l'équipe d'observateurs déplaisait en certains endroits du Nigeria? Auriez-vous constaté des différences de comportement de la part des autorités dans certaines régions militaires à cause de votre présence? Avez-vous été accueillis, sinon avec enthousiasme, du moins avec courtoisie un peu partout où vous êtes allés?

Le major général Milroy: Oui, nous avons été accueillis avec une très grande courtoisie. Je crois, qu'en certains endroits, il y avait, au début beaucoup de réserve. Ceci est dû en partie au fait que ces divisions sont commandées par de très heunes colonels; ainsi, l'arrivée sur les lieux de trois ou quatre major généraux créaient nécessairement un malaise. Cependant, dès qu'ils eurent pris connaissance de nos objectifs et de notre façon de procéder, cette inquiétude s'est dissipée et ils se sont mis immédiatement à notre disposition pour nous aider et nous donner les informations nécessaires.

M. Anderson: Prévoyez-vous des difficultés si le nombre d'équipes d'observateurs est augmenté ou que des capitaines sont envoyés plutôt que des majors généraux?

Le major général Milroy: Nous prévoyons actuellement ce qui arriverait si l'armée fédérale exprimait le désir de discuter de la possibilité de transformer la composition de l'équipe. Je crois qu'il serait inopportun de ma part d'élaborer sur cette question et de vous donner une opinion personnelle puisqu'aucune discussion n'a actuellement encore été entreprise sur ce point.

Les transformations que nous avons projetées ne seront pas tellement nombreuses, je l'espère, de telle sorte qu'elles ne puissent pas susciter d'objections de la part des autorités du Nigeria ou des autorités militaires nigériennes.

M. Anderson: Vous nous avez dit, monsieur, que 14 attachés de presse vous accompagnaient, tout au moins lors de votre première visite; qu'un certain nombre de ces personnes provenaient de pays étrangers. Leurs reportages exprimaient-ils la pensée du Comité ou de votre équipe d'observateurs? Consistaient-ils plutôt en une critique des efforts que vous déployiez? Je pose cette question parce que l'on ma dit qu'un seul Canadien s'était récemment rendu sur les lieux; de même, précédemment, monsieur Brewin l'a clairement dit en citant un journal anglais qui se référait à un journal hollandais lequel tenait l'affirmation d'un journaliste inconnu qui l'attribuait au colonel Adekunle. Nous n'avons eu absolument aucun reportage de la presse canadienne sur ce qui se passe à l'intérieur des frontières nigériennes. Savez-vous si les comptes rendus des journaux de pays étrangers sont favorables ou non à l'action de votre équipe?

Le major général Milroy: Le problème est que je suis très peu au courant de ce qui se fait au niveau de la presse.

J'ai cependant l'impression que jusqu'à ce jour, on considère notre travail comme étant efficace. Je n'ai pas eu connaissance qu'il y ait eu de critiques particulières, quoique ceci ne signifie pas qu'il n'y en ait pas eues. Il nous arrive rarement de lire les journaux et lorsque nous rentrons à Lagos, nous sommes en mesure de les lire seulement durant deux ou trois jours.

M. Anderson: Mais par leur comportement et leur façon de vous questionner, n'indiquent-ils pas parfois un certain cynisme et un scepticisme sur la valeur du travail que vous accomplissez?

Le major général Milroy: Absolument pas. Certains nous posent des questions sur nos méthodes éventuelles de procéder; des questions soulevées ici, ont été discutées avec eux, par exemple, où irons-nous ensuite? De quelle façon procéderons-nous dans l'avenir? Mais règle générale, il m'a semblé qu'ils considéraient notre façon de procéder dans cette première étape comme acceptable pour aborder le problème.

M. Anderson: Vous avez souligné, monsieur, les craintes qui empêchent les Ibos de sortir de la brousse. Vous est-il arrivé, au cours de votre enquête, de rencontrer des personnes venant de la brousse qui conservaient toujours de sérieuses craintes sur ce qui pourrait leur advenir, par exemple, après votre départ?

Le major général Milroy: Le seul endroit précis dont nous avons parlé est le camp de Port-Harcourt où les Ibos se sont réfugiés. C'est un camp assez vaste et très bien administré. Ce sont les Ibos eux-mêmes qui le dirigent actuellement. Ils y vivent dans un ensemble de maisons, par familles. Comme nous l'avions souligné, les responsables leur ont demandé, pour le moment, de demeurer à l'intérieur du camp. Ces chefs craignent que s'il arrivait à l'armée fédérale de subir quelque perte, cela pourrait nuire au peuple ibo. Ainsi, à tort ou à raison, ils leur proposent de

demeurer à l'intérieur du camp de sorte qu'ils sont rassemblés et protégés par les forces militaires; d'ailleurs le gouvernement fédéral les autorise à y demeurer.

Toutefois, le président a interrogé un Ibo qui était à l'intérieur de sa demeure lorsque la ville fut attaquée. Un voisin lui proposa alors de se tenir devant sa maison, ce qu'il fit; il a survécu à l'attaque contre Port-Harcourt, est ensuite venu au camp, puis est retourné chez-lui. Il a été rappelé du camp par la compagnie pour laquelle il travaillait. Donc, il y en a qui sortent des camps pour retourner chez eux.

M. Anderson: Oui. Mais ces personnes sont-elles préoccupées par le fait que leur vie pourrait être en danger lorsque les Nigériens auront le temps de s'occuper de ceux qu'ils ont en aversion?

• 1610

Le major général Milroy: Non, justement. Nous avons visité seulement un camp et c'est pour cette raison que nous craignons la possibilité d'un revers éventuel.

M. Anderson: En d'autres termes, lorsqu'ils quittent la brousse pour se mettre sous la protection de l'autorité militaire fédérale, y aurait-il un apaisement général de cette crainte?

Le major général Milroy: Dès qu'ils entrent en relation avec l'armée fédérale, cette peur se dissipe assez rapidement.

M. Anderson: Cette affirmation est-elle aussi valable en ce qui concerne les réfugiés venant d'autres régions, particulièrement ceux qui ont connu les atrocités de l'an dernier et de 1966?

Le major général Milroy: Lorsqu'interrogés, un certain nombre nous donnent le nom de leur village, mais l'on peut dire qu'ils ont vécu longtemps dans le nord du pays. Vous faites sans doute allusion à ces personnes.

M. Anderson: Oui.

Le major général Milroy: Un nombre considérable de personnes que nous avons interrogées venaient du nord du pays.

M. Anderson: Néanmoins, bien qu'elles aient été témoins de ces atrocités et qu'elles soient probablement des réfugiés à cause d'elles, il semblerait que maintenant elles ne craignent plus rien dans les régions où elles sont?

Le major général Milroy: Elles ne semblent pas craintives; qu'elles aient été ou non témoins des atrocités perpétrées dans le Nord, je ne le sais pas. Soit dit en passant, j'ai laissé entendre au début qu'un des points que nous désirions vérifier était l'affirmation que les Ibos retournaient vers le Nord. Ceci reste à faire. Un peu plus tard, mais nous le ferons quand même.

M. Anderson: Passons à une autre question: croyez-vous que Lagos a plein pouvoir sur les commandants de divisions, agissent-ils plus ou moins indépendamment?

Le major général Milroy: Les commandants de divisions ont une très grande marge de liberté parce qu'ils sont sur les lieux et sont responsables de leur propre région. Mais il y a de nombreuses consultations avec Lagos. Des avions circulent continuellement dans les deux sens. J'affirmerais que Lagos contrôle la situation.

M. Anderson: Je pose cette question parce que je m'inquiète du fait que Lagos puisse autoriser l'aviation canadienne à se rendre au Biafra et qu'un commandant de division de qui relèverait une batterie anti-aérienne, puisse ne pas respecter l'entente intervenue entre Lagos et nous, ou bien entre Lagos et la Croix-Rouge. Avez-vous ces mêmes craintes? Votre expérience vous porte-t-elle à croire qu'une entente entre Lagos et l'aviation canadienne serait respectée par les commandants de division?

Le major général Milroy: Il revient à la Croix-Rouge et à l'armée fédérale d'établir une telle entente. Je suis persuadé qu'ils en tiendront compte et une fois l'entente conclue, elle sera respectée.

M. Anderson: Les pilotes égyptiens, selon vous, sont-ils entièrement soumis aux autorités de Lagos ou bien sont-ils libres d'agir comme ils veulent lorsqu'ils volent?

Le major général Milroy: Je préfère ne pas faire de commentaires sur les pilotes et comment ils opèrent.

M. Anderson: Vous avez dit qu'un camp de réfugiés était sous la direction du peuple Ibo. Est-il vrai que certains Ibos, venant de la brousse, travaillent avec les autorités militaires fédérales, comme policiers, employés de la fonction publique ou administrateurs, ou bien le gouvernement est-il entièrement militarisé avec une administration militaire?

Le major général Milroy: Vous soulevez deux points. Il y a d'abord les camps dont j'ai parlé: le peuple Ibo en dirige un certain nombre.

M. Anderson: Mais ont-il aussi la responsabilité de la région extérieure au camp?

Le major général Milroy: L'administrateur de l'État est-Central—partie où se tient l'armée fédérale et qui appartient au peuple Ibo—est un Ibo lui-même. Je ne l'ai pas vu personnellement, mais j'ai pu discuter avec son secrétaire, un homme très intelligent. Il est Ibo. Le chef de police ne l'était pas mais au moment où je quittais, il était remplacé par un Ibo.

Dans le secteur Centre-ouest, je le répète, deux membres sur neuf formant le conseil du gouverneur sont des civils ibos. Le gouvernement est évidemment militaire. Le gouverneur est un soldat. On compte des Ibos dans la fonction publique, dans la force policière et partout dans l'administration de cette région.

M. Anderson: Ainsi, ils reprennent leurs fonctions au sein de l'administration.

J'ai encore une question: La nourriture qui a été distribuée par l'Armée au cours des deux semaines précédant la remise des réfugiés entre les mains de l'autorité civile, a-t-elle été donnée par des sociétés de bienfaisance ou par les forces militaires fédérales?

• 1615

Le major général Milroy: Elle est habituellement amenée par le réseau militaire. Il est fort possible, qu'au point de départ, il y ait ce que je pourrais appeler une commission de rétablissement ou un organisme du genre qui fournirait la nourriture. Mais en principe, elle arrive par l'intermédiaire du réseau militaire et l'approvisionnement est prévu autant pour les régufiés que pour l'armée.

M. Anderson: Nous avons entendu dire, monsieur, que les lignes de communication des forces fédérales étaient tellement étendues qu'il devenait difficile d'assurer l'approvisionnement même des troupes, sans considérer les besoins des réfugiés vivants dans ces endroits éloignés. Croyez-vous qu'il soit vraisemblable de supposer que les approvisionnements de secours ne soient pas distribués dans ces endroits à cause de la distance entre le front et, soit Port-Harcourt ou quelque autre lieu où ils pourraient être déposés?

Le major général Milroy: Notre crainte, ou ce qui nous inquiétait en particulier était que, si pour quelque raison, il se produisait un soudain accroissement dans le nombre des personnes déplacées, les possibilités de services pourraient être très difficiles et même presque insurmontables.

M. Anderson: Mais actuellement vous croyez...

Le major général Milroy: Je crois qu'ils sont en mesure de surmonter le difficulté.

M. Anderson: Monsieur, au cours de vos visites dans les villages, avez-vous pu constater que les gens étaient prévenus de votre arrivée. Vos voitures avaient-elles des émetteurs qui auraient permis aux soldats nigériens qui vous accompagnent de prévenir les villages de votre arrivée de sorte que vous ayez une bonne impression de la situation?

Le major général Milroy: Nos voitures n'avaient pas de postes émetteurs—du moins je n'en ai point vus—et d'ailleurs, on n'en compte pas beaucoup dans l'organisation. Quant à savoir si les villages sont prévenus de notre arrivée et combien de temps à l'avance, je ne pourrais le dire.

M. Anderson: Je m'exprime d'une autre façon: à partir des réactions constatées lorsque vous arrivez dans une ville, avez-vous l'impression de prendre les villageois par surprise de même que les forces nigériennes qui y sont?

Le major général Milroy: En règle générale, ils doivent savoir que nous sommes dans la région, que nous sommes sur le territoire occupé par la division. Ainsi les soldats ne sont pas éberlués lorsque nous les rencontrons. Je crois cependant que les villageois dans la plupart des endroits sont surpris de notre arrivée.

M. Anderson: Monsieur, vous avez très bien accompli et exposé un aspect de votre mission: celui d'observateur. Je veux vous en féliciter, et je crois exprimer les sentiments de tous les membres du Comité et de la chambre. Vous avez accompli un très bon travail.

Cependant, quant à l'autre aspect: la répercussion produite par votre présence sur les activités des forces nigériennes; croyez-vous qu'elle provoque des changements d'attitudes? Croyez-vous que les Nigériens se seraient bien comportés si vous n'y étiez pas allés?

Le major général Milroy: Je ne puis vraiment pas répondre à cette question. Que notre présence ait changé leur comportement...? Leur comportement est celui que nous avons rapporté. Je ne serais pas honnête en insinuant qu'il aurait été autre si nous n'avions pas été là.

M. Anderson: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Harkness?

M. Harkness: Monsieur le président, il m'a fallu quitter ce matin à onze heures pour assister à une autre réunion. J'espère que mes questions n'ont pas été posées précédemment.

Je veux d'abord, général Milroy, reprendre le point soulevé par M. Anderson en ce qui concerne le nombre d'Ibos qui sont encore en poste à l'intérieur du gouvernement fédéral. J'ai lu ou vu quelque part qu'ils sont en majorité des gens venant de la région ouest du Biafra tel qu'il était constitué, donc des Ibos qui n'ont pas été compromis dans cette révolution. Avez-vous des renseignements sur ce sujet?

Le major général Milroy: A partir de votre énoncé, je crois comprendre que vous faites allusion aux Ibos demeurant sur le côté ouest du Niger et qui occupent encore des fonctions dans le gouvernement de l'État de l'Ouest central, est-ce bien cela?

M. Harkness: Oui.

Le major général Milroy: C'est bien la région où la plupart des Ibos sont revenus à une vie normale. C'est sûrement la région où la majorité des Ibos ont repris leurs fonctions dans l'administration de l'État.

Nous n'avons fait aucune remarque en ce qui concerne le nombre d'Ibos en fonction dans le gouvernement fédéral à Lagos. Nous savons qu'ils y sont; nous n'y sommes pas allés et n'en connaissons pas le nombre.

Dans l'État de l'Est central, appartenant au peuple ibo, l'administrateur de l'État—un Ibo— circule actuellement et voit à mettre sur pied sa propre organisation d'État. Je sais qu'il s'est rendu dans le secteur sud et qu'il a établi une liste des personnes réfugiées dans les camps, s'informant sur leurs qualités particulières et leurs métiers en vue de leur fournir des emplois. Quant au nombre précis d'employés dans l'État de l'Est central, je ne saurais le dire.

M. Harkness: Je voudrais savoir si les Ibos dont vous parlez et qui sont en autorité dans les environs du Port-Harcourt, sont natifs de cette région ou bien s'ils viennent de l'Ouest, région qui n'a jamais été impliquée dans la révolution.

• 1620

Le major général Milroy: Ceux dont nous parlons, en ce qui concerne Port-Harcourt, étaient dans un camp qu'ils dirigaient eux-mêmes. Avant la guerre, cette région comptait un bon nombre d'Ibos, bien qu'elle soit riveraine.

M. Harkness: Oui.

Le major général Milroy: On comptait alors d'importantes concentrations d'Ibos; mais la plupart ont quitté la région. Ceux que nous avons rencontrés au camp continuent à considérer Port-Harcourt comme leur domaine, mais ce nombre est loin de correspondre à celui qui existait auparavant.

M. Harkness: J'aborde un autre sujet: les conditions étaient-elles suffisamment favorables pour que votre équipe d'observateurs soit en mesure de bien remplir son travail? Plus spécifiquement, quels sont vos moyens de transport et qui s'en occupe?

Le major général Milroy: Jusqu'à ce jour, nous sommes transportés par avion à l'aéroport le plus près du quartier-général de la division.

M. Harkness: Est-ce un avion du gouvernement nigérien?

Le major général Milroy: C'est un avion de l'aviation civile fourni par le gouvernement nigérien. Sur les lieux, les officiers du quartier-général s'occupent du transport et de notre logement.

M. Harkness: En avez-vous été satisfait jusqu'à ce jour?

Le major général Milroy: Oui, cela a bien fonctionné jusqu'à présent. S'il fallait travailler d'une façon plus continue, nous suggérerions une meilleure disponibilité en ce qui concerne les moyens de transport—ce n'est pas que nous n'en ayons pas suffisamment mais, nous aimerions en avoir la responsabilité afin de les utiliser à notre gré.

M. Harkness: Voilà justement ce à quoi je me réfère: y a-t-il un besoin de transport auquel pourraient répondre les Nations unies ou les pays qui fournissent les observateurs?

Le major général Milroy: Voilà une question que nous aimerions discuter avec le gouvernement militaire fédéral, en nous fondant sur une suggestion faite dans notre deuxième rapport: la disponibilité des moyens de transport et de communication. Le transport terrestre ne pose pas de sérieux problème, mais l'usage d'un avion personnel et comment nous le procurer en est un véritable.

M. Harkness: Ainsi, posséder votre propre moyen de transport faciliterait votre travail? Ai-je bien saisi?

Le major général Milroy: Oui. Nous considérons que dans notre travail éventuel, cela nous permettrait de transporter les gens d'une

région à l'autre plus rapidement. Nous n'aurions pas à attendre qu'ils puissent nous procurer un avion. Il leur est difficile d'obtenir des appareils, car ils n'en ont qu'un petit nombre et ne peuvent en disposer à leur gré. L'appareil que nous pouvons obtenir le plus rapidement est celui du général Gowon, mais il ne transporte que huit passagers: cela restreint donc nos déplacements quand nous sommes plus nombreux.

M. Harkness: C'est donc, pour ainsi dire, l'une des recommandations que votre groupe envisage de formuler, n'est-ce pas?

Le major général Milroy: C'est en effet l'une des questions que nous nous proposons d'examiner avec le gouvernement militaire fédéral.

M. Harkness: Si vous le permettez, passons maintenant à un autre point. Quelle est l'attitude des autres tribus habitant les secteurs que vous avez visités? Éprouvent-elles, par exemple, la même crainte que les Ibos, ou semblent-elles réagir de façon différente?

Le major général Milroy: Les Riverains sont ceux que nous avons rencontrés le plus fréquemment. Comme je l'ai déjà dit, deux aussi étaient effrayés, mais je ne saurais affirmer qu'ils avaient surtout peur des combats et de la fusillade, et que la possibilité d'un génocide les inquiétait à un degré moindre ou beaucoup moindre. Leur crainte était suffisamment forte pour les pousser à s'enfuir dans la brousse et à s'y cacher pendant un certain temps, mais il me serait impossible de préciser s'il est vrai ou non qu'ils redoutaient moins que les Ibos d'être maltraités par les troupes fédérales.

M. Harkness: Vous ont-ils donné l'impression de sympathiser avec les Ibos ou les troupes fédérales?

Le major général Milroy: Cette impression ne serait pas assez nette pour me permettre d'énoncer une opinion. Depuis leur retour dans le territoire fédéral, ils ont regagné leurs demeures et y sont restés; je ne crois pas pouvoir formuler plus de commentaires à ce sujet.

M. Harkness: Quant aux personnes qui se trouvent dans les camps de réfugiés, sont-elles, à votre avis, nourries de façon convenable?

Le major général Milroy: Oui, monsieur. Les réfugiés reçoivent une nourriture suffisante et la situation s'améliore constamment; seule une augmentation spectaculaire de leur nombre pourrait entraîner un revirement de situation.

M. Harkness: Les médicaments et les soins médicaux sont-ils appropriés?

Le major général Milroy: Dans certains secteurs, nous avons été à même de constater une pénurie de fournitures médicales et de soins médicaux; l'insuffisance des moyens de transport et la pénurie de personnel médical qualifié semblent être responsables de ces difficultés.

M. Harkness: Vous avez donc constaté qu'il faudrait plus de fournitures médicales et de personnel médical.

• 1625

Le major général Milroy: Oui, et plus de moyens de transport pour acheminer les fournitures médicales qui, nous sommes portés à le croire, se trouvent au Nigeria et à Lagos. Il ne s'agit probablement que de les faire parvenir au front et d'obtenir plus de personnel médical.

M. Harkness: Et comment les réfugiés sont-ils logés dans les camps? Dans des tentes, des huttes ou quelque autre genre d'abri?

Le major général Milroy: Non, presque tous les réfugiés—tous les réfugiés sont logés dans des bâtiments. Il existe un grand nombre de bâtiments dans ces secteurs. Habituellement, on installe les réfugiés dans une école réquisitionnée. Il y a aussi plusieurs longs bâtiments de faible hauteur. La région compte un grand nombre de pensionnats, et on établit les camps dans un secteur de ce genre. Dans un ou deux cas—en fait dans un cas, à Owerri, les réfugiés sont logés dans une prison, mais à Port-Harbour ils habitent surtout des maisons, de sorte qu'on peut dire qu'ils sont installés dans des abris permanents. Il arrive cependant que ces abris soient surpeuplés.

M. Harkness: Oui, mais beaucoup de gens doivent vivre dans la promiscuité en d'autres occasions. Ces réfugiés sont-ils libres d'aller et de venir à leur guise, ou les retient-on plus ou moins en captivité dans ces camps? Peut-on comparer ces endroits à des camps de concentration, ou les réfugiés sont-ils libres de regagner leurs villages?

Le major général Milroy: En règle générale, on les garde dans un camp, à Port-Harcourt par exemple, quand leur village se trouve dans un secteur dégagé. On les garde environ deux semaines, on les nourrit au besoin, puis on les renvoie dans leur village. Si leur village n'est pas situé dans un secteur dégagé, ou qu'il s'y déroule des opérations, on les retient au camp. Il arrive aussi, comme c'est le cas du secteur de la 2e division, qu'on évacue la population d'un village pour une raison de sécurité interne; on peut alors garder ces réfugiés dans un camp pendant deux ou trois semaines, le temps que le gouvernement militaire fédéral règle cette question.

M. Harkness: En général, les réfugiés sont donc libres de regagner leurs villages s'ils ne se trouvent pas dans une zone de combat.

Le major général Milroy: On tente de leur faire regagner leurs villages et de ne pas les retenir trop longtemps dans les camps.

M. Harkness: Pour passer à un autre sujet, comment avez-vous trouvé l'armée nigérienne au point de vue disciplinaire? La situation vous a-t-elle paru satisfaisante et, surtout, les officiers ont-ils généralement leurs hommes bien en main?

Le major général Milroy: Nous avons signalé que la discipline nous semblait bonne, surtout dans les deux divisions sur lesquelles portait notre rapport.

M. Harkness: Je vous demande pardon, mais je n'ai pas bien saisi votre réponse.

Le major général Milroy: La discipline est bonne, en particulier chez les deux divisions sur lesquelles portait notre rapport. La première division, la plus ancienne, semble compter un assez grand nombre de sous-officiers expérimentés; la discipline semble donc efficace et les officiers paraissent tenir leurs troupes bien en main.

M. Harkness: Vous ne prévoyez pas de difficultés notables par suite—disons, de fusillades, de pillages ou d'autres actes incontrôlés.

Le major général Milroy: A notre avis, non; pas d'après ce que nous avons pu constater lors de nos tournées d'observation.

M. Harkness: Quelle était l'ampleur des dévastations dans les secteurs que vous avez visités? Je suppose que vous ne pourriez évaluer la situation qu'en la comparant aux ravages causés par d'autres guerres, comme ce dont nous avons été témoins en Italie et en Allemagne. Est-ce comparable à cela, est-ce beaucoup moins grave, ou pire?

Le major général Milroy: Beaucoup moins grave.

M. Harkness: Beaucoup moins grave.

Le major général Milroy: Onitsha est probablement l'endroit le plus touché que j'aie vu. Un grand nombre des édifices ont perdu leur toiture et leurs murs se sont écroulés, la place du marché a été dévastée par le feu et on peut constater quelques autres dégâts du genre. Cependant, à Enugu, par exemple, les carreaux brisés constituent les dégâts les plus courants; quelques bâtiments ont été éventrés par des obus, mais l'artillerie a plus ou moins épargné cette localité.

Un genre de dégât qu'on peut remarquer le long des routes, par exemple, est l'œuvre des gens qui arrachent les couvertures de tôle pour en recouvrir leurs tranchées et en abriter leurs biens; cependant, l'ampleur des ravages ne se compare pas aux dévastations qui ont affligé les villes italiennes ou allemandes.

M. Harkness: En d'autres termes, vous n'avez pas remarqué de destructions gratuites et inutiles en grand nombre.

Le major général Milroy: Pas beaucoup, pas en comparaison des cas que nous évoquons ici. Les dégâts sont importants, il faudra effectuer beaucoup de réparations, mais les bâtiments sont toujours debout et coiffés de leur toiture, et peuvent être réparés, ce qui n'était certes pas le cas dans certaines villes d'Italie et d'Allemagne.

M. Harkness: Avez-vous remarqué des signes permettant de croire à une destruction systématique des bâtiments par le feu?

Le major général Milroy: Non, rien de systématique. Plusieurs bâtiments ont été brûlés, mais ce n'est pas une pratique courante. A l'occasion, on constatera dans une zone où des combats ont eu lieu le long des routes que toutes les maisons à toiture de chaume ont été la proie des flammes, le toit en tout cas. Mais la plupart des demeures sont construites en blocs de ciment et recouvertes d'une toiture de tôle ou d'un autre genre de couverture peu susceptible de brûler. Il n'y a pas de maisons de bois.

• 1630

M. Harkness: Et quelles ont été vos observations quant au pillage et à la saisie des biens personnels en général?

Le major général Milroy: Eh bien, une grande quantité de biens personnels avait disparu et, dans plusieurs cas, il ne restait à peu près rien, mais il était bien difficile d'en attribuer la responsabilité à qui que ce soit. Nous avons entendu toutes sortes de versions: on disait que les réfugiés emportaient leurs biens dans leur fuite, ou que les troupes fédérales se les appropriaient à leur arrivée, ou encore que c'étaient d'autres civils qui s'en emparaient. À notre avis, ces trois éventualités se sont produites dans plusieurs cas.

Le gouvernement fédéral s'efforce cependant de protéger les biens de la population autant que possible. À Enugu, par exemple, nous avons visité un hôtel de ville bondé de toutes sortes de choses comme des machines à écrire, des ventilateurs et des objets que les troupes fédérales avaient pris et emmagasinés afin de les protéger. J'ai une liste des bâtiments qui ont été abandonnés dans l'État de l'Ouest central et que les troupes fédérales ont occupés afin de les préserver en attendant

le retour des propriétaires. Le gouvernement fédéral se préoccupe de la protection des biens de la population et, à mon avis, intensifie ses efforts dans ce sens.

M. Harkness: Je suppose que vous avez entendu beaucoup de récriminations à ce sujet?

Le major général Milroy: Ce ne sont pas tant les récriminations que ce que nous avons constaté nous-mêmes, lors de nos tournées d'observation, à la vue des bâtiments ravagés.

M. Harkness: Ce n'était donc pas l'un des principaux motifs de plainte des gens à qui vous avez parlé?

Le major général Milroy: A vrai dire, non. D'ailleurs, nos observations portaient surtout sur les destructions; nous consacrions la majeure partie de notre temps à aller de place en place pour vérifier l'ampleur des dégâts causés aux bâtiments. En fait, ces bâtiments étaient vides dans bien des cas.

M. Harkness: Je vous remercie.

M. Gibson: Général Milroy, je voudrais vous féliciter du travail consciencieux et efficace que vous avez accompli et des comptes rendus que vous nous avez soumis. Je suis certain de recueillir l'unanimité parmi mes collègues à ce sujet.

Si vous le permettez, général, j'aimerais vous poser quelques questions au sujet des endroits et de la nature des combats qui ont lieu au Nigeria. Les hostilités mettent-elles aux prises une division de troupes régulières et un ennemi désorganisé, par exemple, ou s'agit-il plutôt d'un our plusieurs bataillons nigériens combattant l'ennemi dans plusieurs secteurs, ou alors serait-ce surtout une guérilla dont les opérations sont confiées à des commandos; ou encore, les combats se déroulent-ils sous toutes ces formes à la fois?

Le major général Milroy: Selon moi, les combats auraient surtout lieu à l'échelle des bataillons. Un bataillon, par exemple, progressera le long d'une route, ou vous verrez parfois deux bataillons d'une brigade qui procéderont au nettoyage de certains villages. Il semble alors y avoir des fusillades nourries, les combats faisant rage lorsque les troupes approchent d'une ville ou la quittent après l'avoir prise; les hostilités sont beaucoup moins violentes à l'intérieur même des villes. Toutefois, les échanges de coups de feu peuvent entraîner des dégâts considérables. Les troupes sont soutenues par l'artillerie, des chars blindés, puis il y a le tir des mitrailleuses et des fusils.

M. Gibson: Y a-t-il des pièces de mortier?

Le major général Milroy: Il y en a, en effet.

M. Gibson: Sont-elles nombreuses, comme en Normandie par exemple?

Le major général Milroy: Non, pas autant qu'en Normandie. Je n'ai pas visité le théâtre des combats pour compter le nombre de pièces de mortier, pour la raison que j'ai déjà invoquée: nous ne voulons pas trop nous mêler du déroulement des opérations.

M. Gibson: Pour passer à un autre sujet, général, nous croyons savoir que la grande majorité des autres états africains estiment qu'il ne faut pas s'ingérer dans ce conflit politique. D'après vos constatations et votre expérience, croiriez-vous qu'une intervention du Canada au point de vue politique pourrait avoir de graves répercussions?

Le major général Milroy: Je ne saurais répondre à cette question, car elle sort du domaine de ma compétence. Tout ce que je pourrais dire, c'est que le gouvernement fédéral est très sensible au fait que toute cette affaire est exclusivement du ressort nigérien.

M. Gibson: Je vous remercie, général.

• 1635

M. Legault: Monsieur le président, je n'aurais que quelques questions à poser. Général Milroy, la plupart des observateurs sont, à ma connaissance, des militaires de carrière. Par conséquent, il pourrait arriver que l'appréciation de la situation reflète surtout le point de vue militaire. Quelle serait l'appréciation réelle dans le cas qui nous préoccupe?

Le major général Milroy: Permettez-moi de revenir à votre première prémisse. Bien que la majorité des observateurs délégués par les quatre pays soient des militaires, à l'exception de l'observateur adjoint polonais, M. Gussing et ses deux adjoints travaillent en étroite collaboration avec nous et, bien que leur rapport soit indépendant du nôtre, nous discutons de ce que nous avons constaté ensemble. En fait, ils ont participé à certaines des discussions que nous avons eues aux premières étapes de nos rapports. Le point de vue civil n'est pas totalement absent. Sous cette réserve, nous observons ce qui se passe en considérant qu'une guerre est en cours. Et une guerre entraîne nécessairement des fusillades et des blessures. Si vous vous trouvez dans un secteur soumis à une attaque, vous courez de grands risques de ne pas vous en tirer indemne. Nous pensons donc que les gens les plus avisés s'enfuient dans les bois à l'approche de ces dangers pour ne revenir qu'après le passage des troupes de tête.

M. Legault: La question que je vais vous poser peut vous sembler délicate, et je vous prie de n'en tenir aucun compte si vous la jugez malvenue. Lors de la préparation de votre rapport, je suppose que tous ceux qui y participent doivent en arriver à un accord. Se produit-il nécessairement des divergences de vues lorsque certains faits devraient être révélés et pourraient être étouffés en raison d'un désaccord parmi les observateurs? Une telle situation s'est-elle présentée?

Le major général Milroy: Tout ce que je saurais répondre est que nous avons de longues discussions lors de la préparation du rapport, mais que nous avons pu en arriver à un accord jusqu'ici. Je crois devoir préciser qu'il existe une entente selon laquelle un membre qui n'approuve pas le rapport et voudrait formuler des observations supplémentaires peut présenter un rapport individuel en annexe au rapport principal. Personne ne s'est prévalu de ce droit jusqu'ici. De plus, il est entendu qu'un membre peut soumettre, s'il le désire, un rapport séparé à son propre gouvernement et en envoyer un exemplaire au gouvernement militaire fédéral.

M. Legault: Y a-t-il eu de tels rapports?

Le major général Milroy: Pas encore.

M. Legault: Les rapports représentent donc les vues unanimes des observateurs?

Le major général Milroy: Oui.

M. Legault: Hier, lors du témoignage du docteur Shepherd, on lui a demandé si les forces militaires collaboraient pleinement à l'acheminement des vivres et des fournitures médicales vers le secteur occupé par les troupes à proximité du front. Il a répondu qu'il lui avait semblé qu'on tentait de restreindre cette collaboration. Êtes-vous de cet avis, ou imputeriez-vous cette situation au manque de moyens de transport et de voies de communication?

Le major général Milroy: Qui est ce docteur Shepherd dont vous parlez?

Le président: Le docteur Shepherd est le témoin que nous avons entendu hier. Il dirigeait l'équipe de secours mise sur pied au Biafra par les Églises protestantes au cours des derniers mois.

Le major général Milroy: D'après ce que nous avons constaté, c'est tout d'abord l'Armée qui fournit habituellement les vivres, et les autres organisations entrent en action par la suite. En général, dans les secteurs où ces autres organisations œuvrent, la collaboration a été bonne dans plusieurs cas ou, du moins, assez bonne. Le seul secteur où ces organisations n'étaient pas présentes est celui de Port-Harcourt, et elles commencent à y prendre pied.

M. Legault: Dans votre rapport général, vous proposez un accroissement du nombre d'observateurs. Jugez-vous cette mesure très urgente actuellement?

Le major général Milroy: Oui.

M. Legault: Il ne serait donc pas question de revoir la question dans un mois, par exemple, mais de prendre des mesures immédiates.

Le major général Milroy: Eh bien, nous avons précisé que nous aimerions débattre cette question le plus tôt possible avec le gouvernement militaire fédéral; je ne sais pas, toutefois, si le sujet a été abordé cette semaine. C'est fort possible.

• 1640

M. Legault: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Oui, monsieur Allmand?

M. Allmand: Général Milroy, on a prétendu, devant ce Comité, que des hôpitaux, des écoles et des places de marché avaient été l'objet de pilonnages d'artillerie et de bombardements aériens. Or, vous avez déclaré n'avoir reçu aucun grief à ce sujet, ni avoir constaté quoi que ce soit du genre. Auriez-vous, par contre, vu des hôpitaux, des écoles et des places de marché qui aient été durement touchés ou détruits par des tirs d'artillerie ou des bombes?

Le major général Milroy: Je n'ai pas vu d'hôpitaux endommagés ou détruits, mais le cas des places de marché est différent. La place du marché d'Aba a été détruite. On prétend toutefois que c'est l'œuvre de l'artillerie biafraise après la prise de la ville par les troupes fédérales. Je ne sais pas si tel est le cas, et je ne me prononcerais pas à ce sujet; je ne rapporte ici que les allégations qu'on a faites.

La place du marché d'Onitsha a été brûlée, mais seulement brûlée et elle était déserte.

J'ai déclaré que les hôpitaux n'avaient pas été pris pour cibles par l'artillerie, mais il y avait quand même des cratères d'obus de mortier dans les environs de l'hôpital d'Owerri. Toutefois, quand vous couvrez l'avance de vos troupes par un tir d'artillerie ou de mortiers, il s'agit alors d'un tir indirect,

comme vous le savez. Vous tentez alors d'ajuster votre tir de façon à ouvrir la voie à vos troupes. Vous ne pouvez savoir avec une précision absolue ce qui se trouve dans le secteur que vous investissez.

M. Allmand: On aprétendu que des hôpitaux, des écoles, des marchés ou des camps situés à proximité d'établissements militaires ont subi des bombardements, ce qui révèle, a-t-on poursuivi, que le gouvernement du Nigeria a réellement tenté de tuer des civils. Lorsque l'on voit des hôpitaux, des écoles, des marchés ou d'autres lieux bombardés, ne vous semble-t-il pas qu'il y a lieu de chercher à découvrir s'il ne se trouve pas d'établissement militaire à proximité?

Ce matin, parlant de génocide, vous avez affirmé qu'il implique l'intention de détruire. Il me semble que l'on peut découvrir l'intention à partir de certains actes. Si des hôpitaux, des écoles, ou des camps de réfugiés ont été bombardés et sont dans un état de destruction, il doit y avoir une raison qu'il importe de déterminer. Avez-vous examiné cette situation lorsque vous en avez été témoin?

Le major général Milroy: Si on prétend que ces installations ont été bombardées délibérément, il nous faudrait étudier le cas. Cependant, comme je l'ai dit, le bombardement est généralement dirigé vers l'avant et très près de ses propres troupes et se produit ordinairement lorsque celles-ci s'avancent. Si les troupes sont en marche, il doit s'agir d'un objectif militaire.

M. Allmand: Alors, la présence ou l'absence d'un camp militaire à proximité n'aurait aucune importance?

Le major général Milroy: Si les forces s'avancent dans le but de s'emparer d'une zone militaire, qu'elles ouvrent le feu et que la zone devienne un objectif militaire, il est normal que l'on utilise alors l'artillerie. De façon générale, les troupes qui s'avancent ne savent probablement pas ce que renferment les bâtiments compris dans cette zone. C'est pourquoi je pense que l'emploi de l'artillerie, en particulier, doit être rattaché au combat lui-même. La question de savoir si tel ou tel objectif militaire bombardé aurait dû l'être peut être une source de discussions interminables. S'il s'agit d'un objectif militaire et que les forces utilisent une puissance de tir pour avancer, tout ce qui se trouve près de cet objectif est susceptible d'être touché.

De façon générale, on constate que les habitants de ces zones ont évacué les lieux. Il est facile de s'en rendre compte lorsqu'on se trouve au premier rang: on ne voit personne, les gens ont abandonné la place.

• 1645

M. Allmand: Cependant, supposons que vous arrivez et que vous voyez une école, un hôpital ou un marché dans ce qu'on considère généralement comme une zone civile, surtout un hôpital. Jugeriez-vous de votre devoir, si vous en voyiez un sérieusement endommagé par les bombes, de ne pas attendre de recevoir de plaintes, mais de vous dire: «Cet hôpital a subi un lourd bombardement. Comment cela est-il arrivé?» Vous sentiriez-vous obligé de chercher à découvrir la raison de ce bombardement?

Le major général Milroy: Dans de telles circonstances, nous ferions une enquête, surtout si on trouvait un grand nombre de corps.

M. Allmand: Mais, évidemment, les corps ont pu être emportés avant votre arrivée?

Le major général Milroy: Cela est possible, mais alors on ne peut jamais savoir avec certitude si l'édifice bombardé était vide ou non.

M. Allmand: De toute façon, vous n'avez pas rencontré ce problème?

Le major général Milroy: Non. Comme je le disais, lorsque les troupes attaquent, tous ceux qui se trouvent dans cette zone peuvent être blessés. Là n'est pas la question. Quel que soit l'endroit où ils se sont abrités, ils peuvent être blessés. Ce qu'ils ont de mieux à faire est d'évacuer les lieux.

M. Allmand: Avez-vous reçu des plaintes ou entendu raconter des faits au sujet d'opérations militaires menées par les Ibos contre des civils, surtout les Riverains et les Ibibios, qui habitent la région de l'Est, mais ne sont pas des Ibos? Avez-vous entendu des plaintes concernant les atrocités commises à l'endroit des civils et même les opérations militaires dirigées contre eux par les Ibos, lorsqu'ils retraitent, ou contre leurs ennemis lorsqu'ils font la guerre?

Le major général Milroy: Nous avons entendu certaines affirmations en ce sens, mais, comme nous ne sommes pas chargés de faire enquête dans ce domaine, nous ne faisons pas rapport sur le sujet. On a fait ces déclarations. Je ne sais quelle importance leur attacher.

M. Allmand: Si vous aviez réellement été témoin d'atrocités commises par les Ibos,

relève-t-il de votre compétence d'en faire rapport ou êtes-vous censé vous limiter aux agissements des Nigériens?

Le major général Milroy: Fondamentalement, notre tâche consiste à faire rapport sur la conduite des troupes militaires fédérales. Si nous voulions aborder ce sujet, nous le ferions séparément. Nous n'en ferions pas une partie du présent exposé...

M. Allmand: Mais vous pourriez le faire, cependant?

Le major général Milroy: Sûrement. Je pense que si nous voyions un cas flagrant qu'il faudrait signaler, nous en ferions rapport à nos gouvernements. Nous pourrions le traiter de façon différente.

Cependant, je le répète, il s'agit d'une situation hypothétique. Il faudrait connaître exactement le problème pour savoir comment le traiter.

M. Allmand: Avez-vous remarqué s'il y avait des Nigériens de l'Est, Ibos ou autres, qui combattaient avec les forces fédérales ou qui détenaient des postes d'officier?

Le major général Milroy: Il y en a. Nous ne les avons pas comptés un à un, mais nous savons qu'il y a encore des officiers Ibos qui servent dans les forces fédérales. Je ne connais pas leur nombre.

Nous savons qu'il y a des Ibos qui servent dans le gouvernement militaire fédéral de Lagos, mais ce n'est pas un domaine que nous avons étudié spécialement, du moins jusqu'ici.

M. Allmand: Y a-t-il des postes de recrutement dans la partie orientale du Nigeria reprise par les forces fédérales? Essaie-t-on d'y recruter des soldats orginaires du Port-Harcourt, de Calabar et de ces régions?

Le major général Milroy: Je ne pourrais pas dire.

M. Allmand: Vous ne le savez pas?

Le major général Milroy: Non, je n'ai pas vu de vrai poste de recrutement comme nous en avons ici.

M. Allmand: Pour revenir au «Scorpion noir», avez-vous dit que, dans les régions qu'il a prises ou qui sont maintenant sous sa domination, les habitants sont bien traités, même les Ibos?

Le major général Milroy: Oui; nous avons dti que dans la région de Port-Harcourt, l'armée elle-même s'efforçait de s'occuper d'eux.

M. Allmand: Est-ce une des régions qu'il domine?

Le major général Milroy: Oui, cette région fait partie de son domaine. L'armée essayait de s'occuper de tout elle-même. Nous avons proposé que la région la plus éloignée soit enlevée aux commandants des opérations et qu'on en fasse une sorte de zone administrative dirigée, si possible, par, disons, les autorités civiles.

De fait, la Croix-Rouge du Nigeria, aidée par la Croix-Rouge internationale, s'intéresse à la question et j'imagine qu'un changement de ce genre surviendra probablement. En tout cas, l'armée s'occupe des habitants de cette région.

Comme nous l'avons signalé, le commandant des opérations n'accorde pas la même attention, dans l'exécution de la tâche qui lui a été confiée, à ce problème administratif et au travail opérationnel qu'il doit accomplir. Ainsi, la règle appliquée n'est pas la même dans toute cette région.

• 1650

M. Allmand: Mais vous n'avez pas trouvé d'exemples de cruauté ou...

Le major général Milroy: Nous en avons mentionné un.

M. Allmand: Oui, mais y a-t-il une grande différence entre les territoires dépendant du «Scorpion noir» et ceux qui relèvent des officiers nigériens?

Le major général Milroy: Non, sauf que la présence des autorités civiles, de la Croix-Rouge internationale, de la Croix-Rouge du Nigeria et d'autres organismes de ce genre apportait une certaine différence. Même dans la propre région du «Scorpion noir», cette différence se faisait sentir. Dans la région de Calabar et dans l'Est, ces organismes étaient présents et actifs. Dans la région de Port-Harcourt, leur activité ne faisait que commencer.

M. Allmand: Une dernière question. Y a-t-il beaucoup de conseillers militaires non nigériens qui travaillent sur place dans l'armée nigérienne?

Le major général Milroy: Je n'en nai vu aucun lorsque j'y suis allé.

M. Allmand: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Macdonald.

M. MacDonald (Egmont): Général Milroy, je regrette d'avoir manqué une partie importante de votre témoignage, spécialement au cours de la séance du matin durant laquelle j'ai dû m'occuper d'autres questions, mais une des déclarations que vous avez faites ce matin m'a surpris. Je pense d'ailleurs que vous l'avez répétée cet après-midi: en réponse à des

questions relatives à la façon dont la guerre était menée, vous avez affirmé, arrêtez-moi si ma citation n'est pas exacte, que le manière dont ils, je suppose que vous parlez des Nigériens, font la guerre ne nous regarde pas.

Le major général Milroy: Je disais cela du point de vue militaire...

M. MacDonald (Egmont): Oui, d'accord.

Le major général Milroy: ...par opposition à la manière de traiter les civils, mais nous ne sommes pas là pour observer comment ils appliquent leurs tactiques militaires.

M. MacDonald (Egmont): Oui; seulement à titre de rappel, vous avez aussi dit: «fondamentalement, notre tâche consiste à faire rapport sur la conduite des troupes militaires fédérales.»

Le major général Milroy: Oui, dans les régions touchées par la guerre, surtout en ce qui concerne les civils.

M. MacDonald (Egmont): C'est vraiment, de plusieurs façons, le nœud de la question que nous tentons de résoudre dans ce Comité. Je comprends difficilement pourquoi, après avoir réuni une équipe pour essayer de déterminer la nature des opérations des troupes militaires fédérales, vous vous arrêtez à un point particulier. Je reconnais que vous nous avez expliqué précisément, autant dans votre exposé préliminaire que dans vos réponses aux questions, la façon dont vous et les autres observateurs avez mené à bien vos activités. Pourtant, les atrocités dont on a parlé dans ce Comité sont des faits courants dans l'ardeur du combat, des faits qui dépassent, je crois, le cadre normal des activités militaires. Par exemple, on a dit que, lorsqu'un village était pris ou que les forces militaires fédérales s'emparaient d'une localité, non seulement les forces militaires ennemies étaient supprimées, mais la population civile était complètement détruite. Ces désordres se produisaient au moment même où les militaires s'emparaient d'un poste. Or, devons-nous comprendre que les observateurs n'ont pas pu encore s'approcher assez de la scène de l'action, à moins que vous ne pensiez que cela ne fait pas partie de votre mission, pour voir les militaires en action, pour observer comment les troupes se comportent lorsqu'elles se trouvent sur le théâtre d'un combat rapproché?

Le major général Milroy: Oui, il nous appartient certainement de voir comment elles agissent. Cependant, ce que je voulais dire est que la façon dont ils attaquent la ville et le choix des tactiques militaires employées ne nous regardent pas. Nous ne sommes pas là pour faire rapport sur ce sujet ou pour leur dire qu'ils se prennent de la bonne ou de la mauvaise façon, mais la manière dont ils se comportent lorsqu'ils attaquent un village nous regarde sûrement. En fait, il n'y a pas tellement de villages, du moins je l'espère, qui ont été attaqués dernièrement. A l'avenir, s'ils attaquent des villages, nous nous tiendrons très près derrière pour voir ce qui se passe. D'après ce que nous voyons actuellement en visitant les régions avancées, nous ne pensons pas qu'il y ait beaucoup de monde dans ces villages et nous croyons que tous les habitants ont abandonné les lieux pour une raison ou pour une autre. Nous avons aussi l'impression que, lorsque les forces fédérales et les forces sécessionnistes s'affrontent devant, derrière ou à l'intérieur de ces villages, elles le font dans une sorte de champ de bataille. En tout cas, c'est ce que j'ai constaté jusqu'ici. Lorsque les balles se mettent à siffler, les civils, et tous ceux qui le peuvent, s'enfuient.

• 1655

M. MacDonald (Egmont): Devons-nous comprendre que les observateurs n'ont pas encore eu l'occasion d'être assez près derrière les troupes nigériennes pour observer les opérations militaires qui se déroulent?

Le major général Milroy: La prise d'une grande ville, vous voulez dire?

M. MacDonald (Egmont): Oui.

Le major général Milroy: La seule a été Okigwi. Nous sommes arrivés dans cette ville alors que le combat faisait encore rage.

M. MacDonald (Egmont): Quelle sorte de combat était-ce?

Le major général Milroy: Les balles sifflaient.

M. MacDonald (Egmont): Oui. Touché.

Le major général Milroy: En fait, je ne faisais pas partie de cette équipe, qui était une équipe spéciale. Toutefois, je pense que, lors de la prise d'Okigwi, les troupes fédérales ont eu, je crois que les chiffres sont exacts, quatre morts et environ trente blessés. Vous pouvez voir que le combat rapproché a été assez rare.

De façon générale, et je dois encore être prudent, il ne semble pas y avoir autant de combats, à l'intérieur des villages, que vous pourriez le croire. On combat pour le village, de l'autre côté, mais peu à l'intérieur.

M. MacDonald (Egmont): Comme la guerre était commencée depuis plus d'un an lorsque vous êtes arrivé, et je crois que nous réalisons déjà que la plus grande partie du territoire que l'on appelait autrefois Biafra est maintenant passée sous la domination fédérale, pensez-vous que ces opérations pourront se répéter à l'avenir, même s'il vous est peut-être difficile de déterminer si elles ont déjà existé. Par exemple, je pense, en me basant sur les quelques renseignements que je possède sur le sujet, qu'il ne reste probablement que deux grands centres, Uli et Umuahia, où l'on pourrait faire cette observation.

Le major général Milroy: Dans une grande ville, oui. En fait, Uli n'est pas une localité très importante; c'est un petit village. Cependant, nous espérons être sur les lieux et, si nous pensons qu'il se passe quelque chose, pouvoir aller nous installer juste derrière les troupes pour observer la situation.

M. MacDonald (Egmont): Vous informe-t-on à l'avance de l'endroit où une importante opération militaire doit avoir lieu, de sorte que vous puissiez vous rendre sur place pour faire cette observation?

Le major général Milroy: C'est une des raisons qui nous a incités à recommander que notre façon de procéder soit changée. En laissant, de façon plus ou moins permanente, un observateur dans une région, nous pensons que nous pourrons recueillir les renseignements nécessaires; nous serons dans le secret des dieux et nous serons avertis aussitôt. C'est la raison pour laquelle nous proposons au gouvernement fédéral qu'il nous permette de procéder de cette façon. D'ailleurs, je suis certain qu'il ne s'y opposera pas.

M. MacDonald (Egmont): Vous avez mentionné qu'on vous a permis sans trop de difficulté de prendre contact et de discuter avec des personnes qui ont été identifiées d'une façon ou d'une autre à la collectivité biafraise qui est maintenant sous la domination militaire fédérale. Lors de ces conversations, vos interlocuteurs ont-ils exprimé des craintes ou des inquiétudes au sujet de certains ennuis? Je pense qu'on a déjà parlé de plaintes concernant le pillage. A-t-il été question de plaintes quelconques?

Le major général Milroy: Les craintes qu'on a exprimées avaient ordinairement trait à l'arrivée des troupes fédérales dans la région. Comme je l'ai signalé dans notre deuxième rapport, les Ibos de Port-Harcourt semblaient se sentir plus en sécurité en demeurant dans un camp qu'en allant s'installer à la ville. Ainsi, de toute évidence, ils ont le sentiment qu'il est préférable pour eux de rester ensemble en attendant que la situation soit éclaircie.

A part cela, il s'agit plutôt pour eux de savoir quand ils pourront retourner dans leurs villages.

M. MacDonald (Egmont): Il semble y avoir une différence essentielle entre, d'une part, les Riverains, les Ibibios et les Efiks et, d'autre part, les Ibos: alors qu'il est possible que les premiers retournent dans leurs propres localités ou villages, les Ibos semblent très peu disposés à se priver de la solidarité même d'un camp de réfugiés.

Le major général Milroy: Cela n'était vrai que dans le cas de Port-Harcourt. Dans la partie septentrionale, dans le voisinage d'Enugu, tous les habitants de la région de la première division dont je parlais se trouvent dans le territoire où l'on parle ibo et sont des Ibos qui retournent dans leurs villages.

M. MacDonald (Egmont): Pourtant, je pensais que vous aviez déjà dit que vous ne saviez pas quel pourcentage de la population primitive ce nombre représentait.

Le major général Milroy: Non.

M. MacDonald (Egmont): Je veux dire qu'il pourrait s'agir de 50 p. 100, de 10 p. 100 ou de 1 p. 100.

Le major général Milroy: Dans le cas d'Enugu, voyez-vous, les habitants n'y sont pas encore revenus en très grand nombre.

• 1700

M. MacDonald (Egmont): En effet, bien que je ne veuille pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, je pense que vous affirmiez, ce matin, qu'Enugu était complètement déserte ou quelque chose du genre.

Le major général Milroy: En effet. Il y a très peu de vie à cet endroit.

M. MacDonald (Egmont): Après tout, Enugu était la capitale de l'ancien Biafra et elle a été pendant quelque temps la capitale de la région de l'Ouest. Ne vous a-t-il pas paru étrange que ce centre très important, maintenant entièrement compris dans le territoire militaire fédéral, soit complètement désert, selon la description que vous en avez vous-même donnée?

Le major général Milroy: Nous avons posé des questions à ce sujet, et, de fait, on nous a expliqué qu'Enugu était, pourrait-on dire, une ville artificielle, siège du gouvernement et résidence de l'armée.

M. MacDonald (Egmont): Un peu comme Ottawa.

Le major général Milroy: Ce n'était pas un village. On pourrait dire que les gens y venaient, parce qu'ils y étaient affectés et pour y occuper un emploi. Ils étaient pour la plupart des fonctionnaires du gouvernement et formaient la classe la plus instruite de l'endroit; encore une fois, voilà ceux qui ont quitté la ville pour ne plus y revenir. Rien d'étonnant, je crois, qu'Enugu ne ressuscite pas aussi rapidement, car cette ville ne reprendra vie que lorsqu'y reviendront les Ibos instruits, ceux qui probablement sont encore dans la zone sécessionniste. Ce n'est pas comme dans un village. Si quelqu'un en sort, je crois qu'il retournera plutôt dans son village qu'à Enugu.

M. MacDonald (Egmont): Oui.

Le major général Milroy: Il vient généralement d'un village.

M. MacDonald (Egmont): Oui.

Le major général Milroy: Il vient généralement d'un village.

M. MacDonald (Egmont): Voilà un autre fait intéressant que vous venez de mentionner. Vous avez déclaré que, selon vous, un certain nombre d'Ibos en sont sortis et lorsqu'un ou deux sont partis, d'autres ont suivi. Mais votre témoignage semble dire qu'il s'agit surtout de gens sans éducation et que la plupart des Ibos plus ou moins instruits n'y sont pas revenus, comme le mentionne un de vos rapports.

Le major général Milroy: Oui. Cela se trouve dans nos deux rapports.

M. MacDonald (Egmont): Avez-vous essayé d'en connaître exactement la raison, ou cela ne vous a-t-il pas semblé étrange?

Le major général Milroy: Non. Nous croyons qu'ils se sont repliés avec les troupes biafraises. Peu importe la raison, ils les ont accompagnées et nous croyons qu'ils sont encore dans la zone sécessionniste. Nous n'avons pas réellement essayé d'en découvrir la véritable raison; nous avons simplement remarqué qu'ils n'y étaient pas. Ils se trouvent maintenant dans la zone de l'Ouest central.

M. MacDonald (Egmont): N'est-il pas important, selon vous, en ce qui concerne le peuple ibo, que la question de génocide se réduise dans une large mesure aux relations des Ibos avec le gouvernement militaire fédéral du Nigeria et avec les troupes fédérales; pouvez-vous nous donner votre avis sur ce sujet épineux?

Le major général Milroy: Certes, c'est un problème épineux, mais d'autre part on nous informe que la zone sécessionniste a une très forte population, ce qui laisse entendre qu'ils sont là.

M. MacDonald (Egmont): Ce matin, dans un exposé qui figure aussi dans votre rapport et qui se limite aux régions visitées, vous disiez: il n'existe aucune intention délibérée d'exterminer le peuple ibo dans les régions que nous avons visitées.

Le major général Milroy: Eh bien, voilà la définition du génocide que nous avons utlisée, et nous venons de l'utiliser à nouveau en exprimant notre opinion.

M. MacDonald (Egmont): Est-ce bien là une de vos déclarations? Vous ai-je cité exactement en disant: «Il n'existe aucune intention délibérée d'exterminer le peuple ibo dans les régions que nous avons visitées»?

Le major général Milroy: Il s'agit du mot «intention», voilà.

M. MacDonald (Egmont): C'est exact.

Le major général Milroy: Je crois que votre citation est tirée du premier rapport, n'est-ce pas?

M. MacDonald (Egmont): Oui, et je crois que le troisième rapport y réfère également.

Le major général Milroy: Oui. Voici ce que nous déclarons dans le premier rapport.

[*Texte*]

> Il n'y a rien qui indique une intention de la part des troupes fédérales de détruire le peuple Ibo ou ses biens, et l'emploi du mot génocide n'est aucunement justifié.

[*Traduction*]

Une déclaration semblable se trouve dans le second rapport intérimaire qui, selon vous, est le troisième rapport.

M. Fairweather: Page 5.

M. MacDonald (Egmont): C'est exact. Cette déclaration se trouve dans les deux rapports.

Le major général Milroy: C'est exact.

M. MacDonald (Egmont): Le mot «intention» est très important pour résoudre ce problème; Je présume que par «intention» vous entendez la politique du gouvernement, n'est-ce pas?

• 1705

Le major général Milroy: Oui, qu'il existait une politique passive ou active. Par exemple, si le gouvernement ne les avait pas nourris, s'il n'avait pas eu de plan pour les nourrir, vous auriez pu alors en rechercher la cause, l'examiner et l'interpréter. Voilà pourquoi une des raisons que nous exposons dans nos déclarations, est que le gouvernement a une vraie politique tout à fait opposée au génocide.

M. MacDonald (Egmont): Si on pouvait prouver, et peut-être est-ce une conjecture, que parfois le troupes fédérales ont délibérément adopté une politique visant à supprimer un grand nombre de civils, soit en relation directe avec leurs opérations militaires ou autrement, considéreriez-vous cela comme «intention»?

Le major général Milroy: Vous employez le terme: «un grand nombre».

M. MacDonald (Egmont): Oui. Je ne parle pas seulement de ce qui est arrivé à la Croix-Rouge, vous savez.

Le major général Milroy: Oui.

M. MacDonald (Egmont): Je ne parle pas seulement d'une occasion mettant en cause 50 ou 100 personnes, parce qu'un peloton était devenu incontrôlable; je parle de faits assez nombreux où au moins une demi-douzaine d'incidents ont fait des centaines de morts. Vous appelleriez cela «intention», n'est-ce pas?

Le major général Milroy: Cela ne suivrait certainement pas la politique tracée par le gouvernement dans son code d'éthique; voilà pourquoi il doit y avoir une raison et s'il y avait un grand nombre de faits, ils seraient peut-être intentionnels.

M. MacDonald (Egmont): Vous essayez de prouver qu'il peut arriver que le gouvernement n'ait pas de plan défini de génocide, mais que bien des troupes soient suffisamment portées à le pratiquer à l'occasion.

Le major général Milroy: Alors tout dépendrait des mesures qu'adopterait le gouvernement pour l'enrayer. S'il n'en avait pris aucune, vous tireriez une conclusion; s'il avait entrepris des démarches immédiates pour l'empêcher, alors vous concluriez autrement. Cette conclusion serait hypothétique.

M. MacDonald (Egmont): Oui, si comme observateur vous rencontriez cette situation, la jugeriez-vous une «intention», un acte de génocide de la part des troupes fédérales?

Le major général Milroy: Je n'irais pas jusque là. Nous devrions certes examiner le cas, en dresser un rapport, l'interpréter, et s'il y avait intention, on devrait, suivant la définition, l'appeler génocide.

M. MacDonald (Egmont): En d'autres termes, si vous en aviez la preuve, vous serait-il difficile de dire que le génocide n'est pas prouvé?

Le major général Milroy: Dans l'hypothèse que vous avez émise.

M. MacDonald (Egmont): Oui.

Le major général Milroy: Eh bien, j'espère que nous n'aurons pas à le dire.

M. MacDonald (Egmont): Posons la question autrement. Si vous découvriez que les militaires essaient systématiquement de supprimer les Ibos instruits partout où ils les rencontrent, jugeriez-vous cela une forme de génocide?

Le major général Milroy: Cela conviendrait à la définition qui dit: «en tout ou en partie».

M. MacDonald (Egmont): A vos yeux, cela conviendrait si vous connaissiez un fait prouvant que les militaires ont essayé d'exterminer les gens simplement parce qu'ils faisaient partie des Ibos instruits.

Dans votre troisième rapport surtout, vous avez qualifié certaines choses d'allégations, je me demande donc comment vous pouvez déterminer s'il s'agit d'une allégation ou d'un fait? Par exemple, au paragraphe g) de la page 6 de votre troisième rapport, intitulé «Destruction de la propriété» vous dites que:

[*Texte*]

> Il y a eu beaucoup de pillage, quelquefois l'œuvre des dissidents en retraite, ou de la population civile et des fois le fait des troupes fédérales.

[*Traduction*]
Comment pouvez-vous préciser ainsi?

Le major général Milroy: A quelle page?

M. MacDonald (Egmont): Excusez. C'est le rapport du 15 octobre.

Le major général Milroy: Du 14 octobre.

M. MacDonald (Egmont): Du 14 octobre.

Le major général Milroy: Vous devez avoir un rapport différent. Pourriez-vous me donner un numéro de paragraphe?

M. MacDonald (Egmont): C'est presqu'à la fin, à g), l'avant-dernier paragraphe précédent «Action future», appelé la «Destruction de la propriété».

Le major général Milroy: Oh oui, c'est dans le résumé.

M. MacDonald (Egmont): Vers le bas il est écrit:

[*Texte*]

> Il y a eu beaucoup de pillage, quelquefois l'œuvre des dissidents en retraite, ou de la population civile et des fois le fait des troupes fédérales.

[*Traduction*]
Comment pouvez-vous préciser de la sorte?

Le major général Milroy: La plus part du temps en questionnant les gens et en conversant avec eux. Nous voulions faire ressortir que nous ne pouvions accuser un groupe ou l'autre en particulier. On nous a allégué que les troupes dissidentes en ont fait une certaine quantité à leur départ, que les troupes fédérales en ont fait à leur arrivée et que les civils en ont fait à l'occasion. L'important est que nous ne puissions pas accuser un groupe en particulier d'avoir causé le dommage.

• 1710

M. MacDonald (Egmont): Non, mais je suis étonné que vous arriviez toujours après un changement de situation: un des adversaires avait quitté la scène et vous restiez avec le conquérant du territoire, plus les civils passés sous son autorité; ce rapport privé contient une déclaration, en plus d'autres références semblables, qui semble découler de conclusions fondées presque exclusivement sur des circonstances. En d'autres termes, je me demande comment on peut établir une division de la sorte sans contacter tous les intéressés.

Le major général Milroy: Les gens à qui nous avons parlé nous ont fait certaines déclarations concernant les pillards. A leur avis, les coupables seraient les troupes fédérales, ou les troupes sécessionnistes avant de quitter, ou même les civils pour une part; voilà l'essentiel de cette déclaration spéciale. Lorsque nous avons essayé de découvrir les fauteurs de trouble, certains se déclaraient coupables, d'autres indiquaient les troupes fédérales. Enfin nous voulons démontrer qu'un peu tous et chacun s'en sont rendus coupables. Et il nous est impossible de conclure qu'un groupe en particulier en est responsable.

M. MacDonald (Egmont): Je crois qu'il est plus sûr de ne pas même tirer cette conclusion, à moins que vous ayez. . .

Le major général Milroy: Non, nous la croyons juste. Elle a été formulée avec force, comme nous le voulions, et je crois que nous ne devrions pas l'éviter, car on demande souvent qui a causé le dommage?

M. MacDonald (Egmont): En d'autres termes, vous maintenez fortement cette opinion; ce n'est pas seulement une impression, vous croyez que c'est la réalité?

Le major général Milroy: En ce basant sur les renseignements reçus.

M. MacDonald (Egmont): Les informations que vous avez communiquées, les considérez-vous sans hésiter comme un récit complet des faits réels?

Le major général Milroy: Oui, tous les trois éléments ont été mêlés au pillage à divers degrés.

M. MacDonald (Egmont): Lorsqu'on considère, d'une part, qu'un seul côté peut rendre témoignage de l'action militaire et d'autre part, que les témoins civils craignent une réaction militaire, vous rendez-vous compte que ces témoins seraient, au bas mot, très influencés dans leurs déclarations.

Le major général Milroy: C'est possible, mais, en se basant sur les renseignements reçus, nous croyons que l'exposé est juste.

M. MacDonald (Egmont): Je ne veux pas prendre trop de temps, j'en ai déjà pris suffisamment, et j'espère avoir l'occasion de revenir. La dernière question que j'aimerais vous poser, a peut-être été examinée, car elle est essentielle.

La première question portant sur l'observation des opérations militaires est essentielle, je crois. Puis l'autre question qu'on ne devrait peut-être pas vous poser, mais qu'on doit quand même demander: lorsqu'une puissance militaire impose un blocus, comme celui du territoire oriental du Nigeria ou du Biafra pendant les 15 derniers mois, au point que des déclarations officielles établissent que plus d'un million de personnes mourront de faim avant la fin du mois, croyez-vous, général Milroy, que ce fait suffit à constituer une sorte de génocide?

• 1715

Le major général Milroy: Vous dites maintenant que les sécessionnistes n'ont pas le pouvoir de décider eux-mêmes. Voici comment je comprends vos paroles. Nous savons que des vivres et d'autres approvisionnements leur parviennent. En d'autres termes, ils pourraient à leur gré utiliser ces avions pour transporter chez-eux plus de nourriture. On sait que le blocus est une forme de guerre et je crois que ce blocus fait partie de la guerre. Si vous alliez dire que les Biafrais n'ont pas le pouvoir de décider, alors c'est différend, mais je crois que les Biafrais l'ont ce pouvoir.

M. MacDonald (Egmont): On suppose ici qu'ils possèdent l'alternative soit de continuer la guerre dans l'espoir de vaincre ou d'empêcher les Nigériens de les dominer, soit de croire qu'en cessant le combat ils auraient détourné le danger qui les menacent.

Le major général Milroy: Non, je ne voudrais pas m'assujettir à des choix possibles, mais ils poursuivent la guerre comme ils l'entendent et ils ont la possibilité de faire un choix.

M. MacDonald (Egmont): Croyez-vous qu'ils ont un meilleur choix que celui qu'ils exercent actuellement?

Le major général Milroy: Je ne voudrais pas m'exprimer ainsi. Vous voudriez me faire dire comment ils devraient conduire les hostilités et comment leur imposer un terme; ce serait dépasser mes attributions.

M. MacDonald (Egmont): Pour revenir à ma première question, ne croyez-vous pas que ce blocus pendant lequel des centaines sont morts de faim, est lui-même une forme de génocide?

Le major général Milroy: Non, et je crois avoir raison de dire que le gouvernement militaire fédéral permet d'acheminer les vivres de diverses manières en cette zone; ces moyens de transport pour une raison quelconque ont failli et je ne suis pas compétent pour en parler.

M. MacDonald (Egmont): Ils ont aussi refusé d'autres secours.

Le major général Milroy: Peut-être, mais ils en ont accepté quelques-uns et, de fait, des avions leur apportent des vivres. Vous pourriez prétendre que le blocus n'est pas efficace.

M. MacDonald (Egmont): Même actuellement, vous savez, le service est limité. Merci. Je passe.

Le président: Dois-je inscrire votre nom pour le second tour?

M. MacDonald (Egmont): Oui, s'il vous plaît.

Le président: Prendront la parole successivement MM. Fairweather, Yewchuck et Forrestall.

M. Fairweather: Général Milroy, vous êtes un soldat canadien distingué, je ne connais pas beaucoup les guerres, mais je voudrais mieux connaître celle-ci. Avez-vous remarqué de quels pays provenaient les armes qu'on utilise dans cette guerre?

Le major général Milroy: Naturellement les troupes fédérales ont un équipement britannique. Elles ont aussi d'autre équipement dont je ne connais pas exactement la provenance. Par exemple, les carabines qu'elles utilisent sont du modèle de l'OTAN. J'ai vu des pièces d'équipement des sécessionnistes mais je n'en connais pas l'origine. Les carabines que j'ai vues étaient, je crois, de fabrication tchécoslovaque, mais j'ignore qui les fournit. J'ai vu d'autre matériel militaire, comme des mines, de l'équipement antichar et des mitrailleuses, mais je ne suis pas certain de leur provenance.

M. Fairweather: Pouvez-vous prouver que vous avez vu au Nigeria des armes provenant de l'URSS?

Le major général Milroy: Je ne sais pas vraiment. J'ai vu quelques avions susceptibles d'en provenir, mais je ne sais pas et je ne puis dire comment les Nigériens les ont obtenus.

M. Fairweather: Je sais que dans certaines techniques utilisées mondialement on doit passer par le CIA et autres organismes. Les peuples qui veulent exercer une influence dans le monde emploient certaines techniques pour fournir des armements au côté qu'ils supportent. Comment cela se produit, je m'en

soucie peu. Mais je voudrais savoir si l'armée fédérale du Nigeria utilise des avions et du matériel de l'URSS.

Le major général Milroy: J'en ai vus, mais je ne sais pas si on les utilisait.

M. Fairweather: Qu'emploie-t-on au Biafra ou chez les sécessionnistes?

Le major général Milroy: Je n'ai parlé que de l'équipement que j'ai vu. Nous n'avons pas reçu mission d'établir un rapport sur cette région.

M. Fairweather: Non, mais je n'ai pas demandé cela dans le but de flatter les gens. Si vous comparaissez ici aujourd'hui, c'est à cause de votre grande habileté et votre ancienneté dans l'armée canadienne. Nous le reconnaissons et nous vous en témoignons notre estime.

Le major général Milroy: Je voulais dire que nous n'avons pas examiné l'armement actuellement en usage, car ce n'était pas notre mission.

M. Fairweather: Non.

Le major général Milroy: Comment on l'utilise, oui, peut-être.

M. Fairweather: Même nous les profanes, nous souffrons de déformation professionnelle. Puisque vous êtes là en uniforme, je suppose que l'armement vous intéresse. Je ne connais pas les techniques qu'emploient les nations dans le monde et je m'en préoccupe peu; ce qui m'intéresse est de savoir si, par exemple, les avions sont français, et c'est aussi ce qui intéresse le Comité. Y a-t-il quelques...?

• 1720

Le major général Milroy: Voilà donc tout ce que je pourrais vous dire. Comme je l'ai dit, ce n'est pas dans le but d'en découvrir la provenance que j'ai examiné l'équipement.

M. Fairweather: D'autres ont voulu se renseigner sur la présence de conseillers du Royaume-Uni, de troupes britanniques, d'officiers et autres. En avez-vous rencontré ou y en a-t-il au Nigeria?

Le major général Milroy: J'ai répondu n'avoir vu aucun conseiller; de nouveau, le gouvernement ne m'a pas demandé de rapport dans ce domaine.

M. Fairweather: Avez-vous vu les pilotes égyptiens qui, dit-on, conduisent les avions nigériens?

Le major général Milroy: Je n'ai pas vu de pilote égyptien. Je répète que je n'en ai pas vu.

M. Fairweather: Mais il n'y a pas de raison de mettre le fait en doute?

Le major général Milroy: J'ai dit que je n'en ai pas vu; de nouveau, ce domaine est en dehors de mes attributions et je ne m'y suis pas attardé.

M. Fairweather: Vous avez piqué ma curiosité en parlant de la grande quantité de munitions qu'on utilise dans cette guerre. Sont-elles rationalisées, ou est-ce...?

Le major général Milroy: Comme je l'ai dit, ils dépensent une grande quantité de munitions. C'est là leur manière de faire la guerre.

M. Fairweather: Mais n'existe-t-il pas de rationalisation militaire?

Le major général Milroy: Non, c'est leur manière de combattre en utilisant au maximum la puissance de tir.

M. Fairweather: C'est donc la preuve qu'ils possèdent des munitions en quantité puisqu'ils en utilisent beaucoup?

Le major général Milroy: Certes, lorsque je dis «beaucoup», c'est relatif. Ils tirent beaucoup de munitions, mais si on établit une comparaison avec les exemples antérieurs, ce n'est pas beaucoup.

M. Harkness: Pourrait-on conclure qu'ils tirent beaucoup à coups perdus?

Le major général Milroy: Oui, beaucoup de coups perdus; mais la quantité de munitions d'artillerie qu'ils peuvent tirer ne peut nullement se comparer avec, disons, la guerre de Corée ou la seconde guerre mondiale.

M. Fairweather: Monsieur le président, il serait peut-être utile que le général Milroy nous démontre l'importance des routes pavées dans cette guerre.

D'après les informations, les combats se déroulaient le long des routes pavées et on délaissait la guerre de buissons. Est-ce exact?

Le major général Milroy: Voilà encore une demande de commenter la conduite de la guerre; à notre avis, c'est un à-côté, à moins qu'il concerne directement l'objet de notre observation.

En général, nous pouvons dire que cette région possède des routes principales, des routes pavées, et l'avance d'un centre à l'autre de communication semble se concentrer sur ces routes principales.

Voilà un exposé très long qui ne décrit pas la conduite des opérations. En réalité, je ne saurais dire comment ils conduisent toutes leurs opérations, car je ne possède pas suffisamment de renseignements.

M. Fairweather: Serait-ce la raison principale pour laquelle il leur répugne de permettre l'accès aux routes de terre quand il s'agit d'acheminer les secours?

Le major général Milroy: Je ne saisis pas le rapport. Je répondrai seulement qu'à mon avis le gouvernement militaire fédéral a déjà promis de fournir des voies de terre. On pourra me corriger là-dessus.

M. Fairweather: Vous avez vu les troupes nigériennes, avez-vous dit, et je voudrais savoir: qui elles sont; d'où elles proviennent; si ce sont des troupes régulières pour la plupart; si elles sont jeunes ou vieilles. Pouvez-vous nous en parler?

Le major général Milroy: Dans l'espace d'un an ou un peu plus, l'Armée est passée de quelque 10,000 soldats à environ 80,000. Le recrutement s'effectue dans tout le pays et les soldats sont dirigés vers deux bases d'instruction où ils sont formés puis envoyés aux divisions. Autant que je sache, les troupes ne possèdent pas de caractéristique spéciale. En général, les soldats et les officiers sont jeunes. Vous ne pouvez pas dire qu'ils forment une armée de métier, car leur recrutement est encore récent.

• 1725

M. Fairweather: Relativement à la population du pays, abstraction faite un moment de la zone sécessionniste, 80,000 soldats ne constituent pas un nombre important. Même le Canada, par rapport à sa population, a plus de troupes que le Nigeria.

Le major général Milroy: Ce chiffre est approximatif. Dans quelle mesure est-il exact, je ne sais pas.

M. Fairweather: Font-ils preuve de haute motivation? Combattent-ils pour la liberté? L'unité du Nigeria est-elle pour eux un idéal élevé?

Le major général Milroy: Certes, les officiers, en tant que chefs, semblent animés d'un idéal élevé. D'autre part, il serait difficile d'évaluer le degré de motivation du soldat, surtout d'un Africain. Il est déjà difficile de juger un soldat canadien.

M. Fairweather: Je ne sais pas si le capitaine Groos s'est enquis du blocus maritime de...

M. Thompson (Red Deer): Il est colonel maintenant. Il n'est plus capitaine.

M. Fairweather: Bien, peu importe son grade, il est un agréable compagnon, monsieur le président, je regrette que...

M. Groos: Ce vieux loup de mer, capitaine!

M. Fairweather: Le blocus de la côte, des routes de navigation et autres est-il encore considérable?

Le major général Milroy: Toutes les routes de navigation sont maintenant aux mains des troupes fédérales, je dirais.

M. Fairweather: Oh oui. Je n'aurais pas dû parler de la marine. Il y a trop longtemps que j'en suis sorti.

Je n'ai que deux autres questions à poser. Vous avez parlé de randonnées dans l'avion à réaction du général Gowon. Vous avez dit, je crois, que vous préféreriez avoir votre avion personnel?

Le major général Milroy: Non; la seule observation que je formule est que son avion est très petit et ne pourrait pas transporter toute l'équipe.

M. Fairweather: Mais y a-t-il des pistes d'atterrissage pour petits avions à réaction?

Le major général Milroy: Pour petits avions à réaction, oui.

M. Fairweather: Qui commande votre mission?

Le major général Milroy: Le processus comprend une présidence alternative commençant le mardi de chaque semaine, sauf si nous sommes en voyage. Dans ce cas le président...

M. Fairweather: Avez-vous un contrôle de service?

Le major général Milroy: Oui; de fait le colonel polonais est président cette semaine.

M. Fairweather: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Yewchuk?

M. Yewchuk: Monsieur le président, on a répondu à presque toutes mes questions. Je n'en ai qu'une autre concernant les modifications que vous voudriez qu'on apporte à la composition de l'équipe d'observateurs. Je présume qu'elles vous permettraient d'établir plus facilement s'il y a génocide ou non.

La définition de génocide comporte l'intention de détruire partiellement ou intégralement un peuple. Puisqu'il faut qu'il y ait l'intention, estimez-vous qu'il existe un moyen qui vous permettra de dire s'il y a génocide ou non?

Le major général Milroy: Si je puis le rappeler notre fonction est de signaler le comportement...

M. Yewchuk: ...des troupes?

Le major général Milroy: ...des troupes. L'allégation de génocide est une allégation, mais le «comportement» des troupes du gouvernement militaire fédéral peut être pris au sens très large. Nous sommes disposés à en discuter avec le gouvernement militaire fédéral. Nous ne l'avons pas encore fait, j'hésite donc à donner des précisions. Nous avons l'idée d'accroître notre nombre, car notre équipe ne compte réellement que huit membres, juste assez pour assurer une présence dans chacune des régions divisionnaires. Voilà au fond ce que nous proposons.

Présentement nous allons à l'extérieur et parce que nous sommes si peu nombreux, nous devons tous revenir lorsque nous avons une réunion pour décider ce que nous allons faire ensuite. Si nous étions un peu plus nombreux, les membres pourraient rester sur les lieux.

M. Yewchuk: Estimez-vous qu'il serait avantageux que des observateurs soient au front où se déroule l'action?

Le major général Milroy: Dans la région, nous nous attendrions que l'observateur aille là où il croit qu'il pourra voir ce qu'il doit chercher. A cause de ce que nous cherchons, nous devrions réellement être là où sont les gens, c'est-à-dire plus loin où ils sortent des bois et retournent dans les villages. C'est là qu'il faut être pour voir comment ils sont traités. Bien que le front ait certains attraits, une bonne partie de ce que nous cherchons se passe dans les régions situées derrière le front où il y a plus de monde.

• 1730

M. Yewchuk: Je pensais notamment aux rapports voulant que des soldats soient venus dans un village et aient tiré dans la place du marché, tuant 500 personnes qui n'étaient pas impliquées dans la guerre ni dans rien de semblable.

Le major général Milroy: Généralement parlant, nous estimons que si les soldats se frayent un chemin jusqu'à la place du marché, il n'y a personne dans ce village ni sur la place du marché. Mais si c'est ce qui arrive, nous aimerions être raisonnablement proches pour pouvoir observer.

M. Yewchuk: Je pose cette question parce qu'on nous a signalé qu'environ 500 personnes qui ne faisaient que magasiner ont été tirées sur la place du marché. Elles n'étaient pas impliquées dans la guerre. Je crois qu'il serait utile d'y dépêcher un observateur pour vérifier si cela est vrai ou non.

Le major général Milroy: Je suis d'accord. Notre nouvelle méthode d'organisation nous aiderait à couvrir la région beaucoup mieux que nous pouvons le faire avec notre effectif actuel.

M. Yewchuk: Une autre chose qui me frappe, c'est la grande différence entre ce qui nous vient des observateurs du côté biafrais et ce qui nous vient des observateurs du côté nigérien. Pour arriver à une certaine conciliation, ne croyez-vous pas qu'il serait utile d'être sur les deux côtés, que les mêmes observateurs visitent les deux côtés, au lieu d'un observateur d'un côté et un autre de l'autre côté?

Le major général Milroy: J'ai déjà répondu à cette question.

M. Yewchuk: Je regrette, j'étais peut-être absent.

Le major général Milroy: J'estime que selon nos attributions actuelles, la réponse est non. Si vous voulez modifier nos attributions, si le gouvernement désire nous confier d'autres fonctions, cette question reste à discuter. Par exemple, si les observateurs vont de l'autre côté, vont-ils n'observer que les troupes du gouvernement militaire fédéral ou les troupes des deux côtés? Vous voyez que le problème est bien différent. La tâche particulière qu'on nous a confié est d'observer le comportement des troupes du gouvernement militaire fédéral et nous croyons que la place pour le faire est auprès des troupes du gouvernement militaire fédéral. Mais si les gouvernements intéressés désirent modifier nos attributions, alors...

M. Yewchuk: Personnellement, j'aimerais qu'on modifie les attributions et c'est pour ça que je demande si vous croyez qu'il serait utile ou non de les modifier en ce sens.

Le major général Milroy: Nous avons été invités là pour accomplir une tâche précise.

Ma fonction est de signaler comment nous accomplissons cette tâche. Je crois que la modification devient un problème politique qui doit être discuté entre le gouvernement militaire fédéral et notre propre gouvernement. Après tout, nous sommes là à l'invitation du gouvernement militaire fédéral. Il nous a priés de venir.

M. Yewchuk: Je dis cela parce que nous devons essayer de faire une certaine recommandation. Quant à moi, je crois qu'il serait raisonnable de recommander que les observateurs visitent les deux côtés. Si vous la croyez utile, cette recommandation devrait être faite. Si vous ne la croyez pas utile, on ne pourrait évidemment la faire.

Le major général Milroy: Je crois avoir exprimé mon point de vue. C'est un domaine où je ne dois pas m'aventurer. C'est évidemment une décision qui relève du Comité, non de moi.

M. Yewchuk: Je vous remercie beaucoup.

Le président: M. Thompson a indiqué qu'il avait une question supplémentaire à poser. Nous avons évité les questions supplémentaires et suivi l'ordre indiqué sur la liste. Mais si M. Forrestall, qui est le suivant sur la liste, n'a pas d'objection, nous pourrions peut-être accepter une seule question supplémentaire de M. Thompson.

M. Thompson (Red Deer): Ma question a trait directement aux questions posées par M. Yewchuk. Vous avez dit qu'il serait utile d'avoir des observateurs dans toutes les régions divisionnaires. Vous avez aussi parlé de la réorganisation de vos fonctions d'observateur. A titre d'observateur de l'un des pays membres ou comme groupe, avez-vous recommandé à vos gouvernements respectifs ou à notre gouvernement la façon qui, à votre avis, pourrait améliorer le travail de l'équipe d'observateurs pour réaliser une situation plus idéale?

Le major général Milroy: Comme nous le signalons dans notre deuxième rapport intérimaire, nous aimerions en discuter avec le gouvernement militaire fédéral. S'il est disposé à discuter, nous sommes prêts à faire certaines recommandations.

Je ne sais pas comment les autres membres se sont préparés à ces discussions. Autrement dit, si nous devons recommander des modifications, je crois qu'il importe avant tout que le gouvernement militaire fédéral consente à ces modifications. Il faudrait ensuite discuter avec notre gouvernement la façon de les appliquer. Nous avons notre opinion et nos recommandations, mais il faudrait une discussion complète.

M. Thompson (Red Deer): Mais l'initiative de toute restructuration ne doit-elle pas venir de vous, qui composez l'équipe d'observateurs, et de vos gouvernements?

Le major général Milroy: Non. L'initiative que je recommande serait une recommandation de notre part au gouvernement militaire fédéral et une recommandation du gouvernement militaire fédéral à nos gouvernements respectifs auxquels nous aurions déjà exposé les modifications auxquelles nous avons pensé à la suite de nos discussions.

• 1735

M. Thompson (Red Deer): Juste une question supplémentaire. Savez-vous si, à cet égard, des mesures ont été prises pour restructurer votre équipe, pour en augmenter le nombre des membres et élargir ses fonctions et, peut-être, rédiger une nouvelle définition de ses attributions?

Le major général Milroy: Si des mesures ont été prises pour en discuter, elles l'ont été pendant que j'étais à Lagos. Je crois savoir, même si je n'étais pas là, que notre gouvernement a laissé entendre qu'il consentirait à prendre certaines mesures si elles étaient recommandées. Je crois savoir que le gouvernement britannique a envoyé un observateur de plus à son équipe.

M. Thompson (Red Deer): Je vous remercie, monsieur le président.

M. Forrestall: Monsieur le président, ma question est peut-être de nature administrative. Je me demande si, au cours de nos séances, on nous a remis la copie des attributions qui ont été confiées au général Milroy.

Le président: J'ai reçu du ministère le document indiquant les attributions. Il sera présenté au comité directeur aussitôt après la réunion d'aujourd'hui. Il sera ensuite classé ou distribué lors de notre prochaine réunion. Je l'ai reçu aujourd'hui même.

M. Forrestall: Je crois que nous aurions dû avoir ce document au commencement même de nos questions. Ce n'est qu'il y a un jour ou deux ou ces jours derniers que j'y ai pensé.

Le président: Monsieur Forrestall, vous vous en souvenez peut-être, nous l'avions demandé, et, si ma mémoire est fidèle, nous devions obtenir l'autorisation du gouvernement du Nigeria. Nous l'avons obtenue. Je l'ai reçue aujourd'hui. Le document sera disponible demain, dès que le comité directeur...

M. Forrestall: Ne conviendrait-il pas alors d'interroger le général au sujet de ses attributions?

Le président: Je crois que si, pourquoi pas?

M. Forrestall: Vous avez mentionné à plusieurs reprises cet après-midi ce que je considère comme une clause particulière des attributions ou d'une attribution précise. Y en a-t-il d'autres ou pouvez-vous expliquer en peu de mots ce qu'elles sont?

Le major général Milroy: Au fond, le paragraphe dit que nous sommes invités à observer le comportement des troupes du gouvernement militaire fédéral dans la zone touchée par la guerre. Voilà la ligne de conduite générale de notre activité. Voici l'introduction de la lettre. Au sujet des attributions, elle dit:

> *Visites*: Visiter toutes les régions touchées par la guerre et les régions nouvellement libérées qui relèvent du gouvernement militaire fédéral pour observer le comportement des troupes du gouvernement militaire fédéral, étant donné les accusations de génocide, etc. Ces visites peuvent être entreprises à leur propre initiative ou à l'initiative du gouvernement militaire fédéral dès la réception d'allégations internationales au sujet de la conduite des troupes du gouvernement militaire fédéral dans toute région particulière.

Voilà, pour ainsi dire le point essentiel. Vient ensuite la question des rapports, la façon de traiter les rapports, et ensuite les détails administratifs concernant le transport, le logement et autres choses du genre.

Comme je l'ai signalé dans l'introduction de mon premier exposé, nous avons discouru longuement à ce sujet, parce que nous ne devions pas nécessairement travailler comme une seule équipe, mais que nous pouvions nous diviser en équipes plus petites. Fondamentalement, une équipe ne compterait pas moins de deux membres de pays différents, soit un observateur et un observateur adjoint. Vient ensuite la question de la remise des textes à la presse.

M. Forrestall: J'espère que vos attributions vous invitent à présenter un rapport majoritaire au gouvernement militaire fédéral plutôt qu'un rapport minoritaire.

Le major général Milroy: On y dit que les rapports doivent être présentés aux pays ou aux organismes individuels. L'équipe doit faire les visites ensemble et signer ses rapports collectivement. De fait, ce n'est pas ce que nous faisons. Nous faisons nos visites ensemble jusqu'à la division (bien que nous ne l'ayons pas fait cette semaine) et ensuite nous nous séparons dans la division. Nous avons signé nos rapports collectivement, mais il y a une disposition ou une entente, dont on ne parle pas ici, mais qui dit que si le rapport est minoritaire, il faut le présenter.

M. Forrestall: Présentez-vous ordinairement un exemplaire de votre rapport à une autorité ou un bureau de Lagos?

Le major général Milroy: J'oublie toujours que vous n'avez pas d'exemplaire du rapport dès qu'il est publié. Mais dès la publication du rapport, des exemplaires en sont expédiés au gouvernement fédéral du Nigeria, au gouvernement du Canada, au gouvernement de la Pologne, au gouvernement de la Suède et au gouvernement du Royaume-Uni. Des exemplaires sont expédiés à l'Organisation de l'unité africaine et au représentant du secrétaire général des Nations unies. Cette distribution est mentionnée lors de la signature du rapport.

• 1740

M. Forrestall: Pendant que j'y suis, puis-je vous demander quelle est après des discussions avec les fonctionnaires du Nigeria, avec le gouvernement militaire fédéral ou entre vous, votre interprétation d'une allégation internationale?

Le major général Milroy: Le sujet n'a pas réellement été abordé. Je croirais que l'interprétation serait plutôt large. Si nous décidons d'examiner un problème, nous l'examinons tout simplement. C'est la façon dont nous avons travaillé. Nous n'avons pas eu d'allégations autres que celle concernant l'affaire d'Okigwi, dont nous nous sommes occupés à la demande du gouvernement militaire fédéral.

M. Forrestall: Je pose la question parce que les autres membres du Comité et moi-même sommes d'avis que la seule allégation internationale de génocide qui a été faite venait, évidemment des dirigeants du Biafra. Êtes-vous au courant d'autres allégations?

Le major général Milroy: L'allusion a été tirée de cette lettre. Il y a donc à cela une raison particulière que nous n'avons pas cherchée. On a fait cette allusion dans nos attributions et nous n'en avons pas cherché la raison. Mais je dirais que nous aurions alors donné un sens très large au mot allégation.

M. Forrestall: Par exemple, si un autre pays d'Afrique faisait une telle allégation, vous verriez-vous dans l'obligation de signaler à votre gouvernement la portée de cette accusation.

Le major général Milroy: Nous signalerions ce que nous pourrions découvrir à cet égard. Autrement dit, nous signalerions tout ce que nous pourrions au sujet de l'accusation.

M. Forrestall: Général, je crois que c'est un sujet que le comité directeur devrait approfondir. Je ne veux pas abuser qui que ce soit par mes questions. Puis-je vous demander, parce que je crois savoir que c'est un document écrit et peut-être de nature administrative, quel est, monsieur le président, ce Code d'éthique? Est-ce un document écrit?

Le major général Milroy: Il l'est et je l'ai quelque part dans mes paperasses. Du moins je l'avais ce matin. C'est une petite brochure que je...

Le président: C'est un document que j'ai reçu du ministère et sous réserve de Directives du comité directeur, il sera distribué à tous les membres du Comité avant la réunion de demain. Ce n'est pas un document public, mais il sera à la disposition des membres.

M. Forrestall: Certains se sont inspirés sans discernement de ce document et, parfois, voulant s'en tenir à ce qui y est dit, ils s'en sont servi pour poser des questions. Mais passons. On doit nous le distribuer et les attributions seront étudiées par le sous-comité. Aurons-nous devant nous un résultat qui nous permettra peut-être, dans la formation de notre... Encore une fois, général, je ne voudrais pas appuyer sur un sujet qui va être examiné ailleurs. Ce rapport sera-t-il, par exemple, un rapport du comité directeur que tout le Comité pourra examiner?

Le président: Je vais proposer au comité directeur d'en mettre des exemplaires à la dsiposition des membres du Comité. On imprimera au Xerox des exemplaires pour les membres du Comité. Vous les aurez avant la réunion de demain ou dès le commencement de la réunion.

M. Forrestall: Je n'essayais pas d'anticiper sur les recommandations à tirer de ce document qui pourrait constituer la partie d'une recommandation plus vaste. Mais j'espérais que c'est cela qui arriverait. Je vous remercie, général. Puis-je ajouter mes souhaits à l'occasion de votre retour. Incidemment, fait-il très chaud là-bas?

Le major général Milroy: Ce n'est pas trop mal présentement. Lorsque vous êtes à l'extérieur, il faut un peu plus chaud qu'ici, mais c'est assez sec et très confortable.

M. Forrestall: Ce n'est pas la saison des pluies?

Le major général Milroy: Non, monsieur.

M. Forrestall: Avez-vous pu boire un broc de bonne bière canadienne?

Le major général Milroy: Non, monsieur.

M. Forrestall: Je crois savoir qu'on y en a expédié beaucoup.

Le major général Milroy: La bière nigérienne est très bonne.

Le président: Messieurs, il semble que nous puissions conclure nos délibérations de ce soir sur cette note gaie. Je rappelle aux membres du comité directeur de se réunir ici s'ils le veulent bien pour décider la façon de procéder. Nous nous réunirons à 3h et demie de l'après-midi demain.

Une voix: Dans cette pièce?

Le président: Nous espérons que ce sera dans la même pièce. Vous en serez avisés.

M. Ryan: Pouvons-nous avoir la liste des orateurs afin que nous sachions où nous en sommes?

• 1745

Le président: Les orateurs mentionnés sur ma liste sont MM. Alexander, MacLean, Mongrain, Hymmen et ensuite ce seront MM. Groos, Ryan et Cafik.

M. Forrestall: S'il s'agissait, par exemple, si un autre pays d'Afrique faisait une telle allégation, vous verriez-vous dans l'obligation de signaler à votre gouvernement la portée de cette accusation.

Le major général Milroy: Nous signalerions ce que nous pourrions découvrir à cet égard. Autrement dit, nous signalerions tout ce que nous pourrions au sujet de l'accusation.

M. Forrestall: Général, je crois que c'est un sujet que le comité directeur devrait approfondir. Je ne veux pas abuser qui que ce soit par mes questions. Puis-je vous demander, parce que je crois savoir que c'est un document écrit et peut-être de nature administrative, quel est, monsieur le président, ce Code d'éthique? Est-ce un document écrit?

Le major général Milroy: Il l'est et je l'ai quelque part dans mes paperasses. Du moins je l'avais ce matin. C'est une petite brochure que je...

Le président: C'est un document que j'ai reçu du ministère et nous réserve du Directives du comité directeur, il sera distribué à tous les membres du Comité avant la réunion de demain. Ce n'est pas un document public, mais il sera à la disposition des membres.

M. Forrestall: Certains se sont inspirés sans discernement de ce document et, parfois, voulant s'en tenir à ce qui y est dit, ils s'en sont servi pour poser des questions. Mais pensons. On doit nous le distribuer et les attributions seront définies par le sous-comité. Aurons-nous devant nous un résultat qui nous permettra peut-être, dans la formation de notre... Encore une fois, général, je ne voudrais pas appuyer sur un sujet qui va être examiné ailleurs. Ce rapport sera-t-il, par exemple, un rapport du comité directeur que tout le Comité pourra examiner?

Le président: Je vais proposer au comité directeur d'en mettre des exemplaires à la disposition des membres du Comité. On imprimera au Xerox des exemplaires pour les membres du Comité. Vous les aurez avant la réunion de demain ou dès le commencement de la réunion.

M. Forrestall: Je n'essayais pas d'anticiper sur les recommandations à tirer de ce document qui pourrait constituer la partie d'une recommandation plus vaste. Mais j'espère que c'est cela qui arriverait. Je vous remercie, général. Puis-je ajouter mes souhaits à l'occasion de votre retour. Incidemment, fait-il très chaud là-bas?

Le major général Milroy: Ce n'est pas très mal présentement. Lorsque vous êtes à l'extérieur, il fait un peu plus chaud qu'ici, mais c'est assez sec et très confortable.

M. Forrestall: Ce n'est pas la saison des pluies?

Le major général Milroy: Non, monsieur.

M. Forrestall: Avez-vous pu boire un bon de bonne bière canadienne?

Le major général Milroy: Non, monsieur.

M. Forrestall: Je crois savoir qu'on y en a expédié beaucoup.

Le major général Milroy: La bière européenne est très bonne.

Le président: Messieurs, il semble que nous puissions conclure nos délibérations de ce côté sur cette note gaie. Je rappelle aux membres du comité directeur de se réunir ici s'ils le veulent bien pour décider la façon de procéder. Nous nous réunirons à 9h et demie de l'après-midi demain.

Une voix: Dans cette pièce?

Le président: Nous espérons que ce sera dans la même pièce. Vous en serez avisés.

M. Ryan: Pouvons-nous avoir la liste des orateurs afin que nous sachions où nous en sommes?

à 17h.

Le président: Les orateurs mentionnés sur ma liste sont MM. Alexander, MacLean, Mougrain, Hymmen et ensuite ce seront MM. Groos, Ryan et Cadieux.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU MERCREDI 23 OCTOBRE 1968

Concernant

La guerre et la prétendue famine au Nigeria
Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

TÉMOIN:

Le major-général William A. Milroy, observateur en chef de l'équipe canadienne d'observateurs au Nigeria.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29016—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Alexander,	Groos,	MacLean,
Anderson,	Harkness,	Marceau,
Barrett,	Hopkins,	Mongrain,
Brewin,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Nesbitt,
Buchanan,	Hymmen,	Ouellet,
Cafik,	Laprise,	Stewart (*Cochrane*),
Fairweather,	Legault,	Thompson (*Red Deer*),
Forrestall,	Lewis,	Winch,
Guay (*Saint-Boniface*),	MacDonald (*Egmont*),	Yewchuk—(30)
Gibson,		

(Quorum 16)

Le secrétaire du comité,
Hugh R. Stewart.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le MARDI 22 octobre 1968.

Il est ordonné,—Que le nom de M. MacDonald (*Egmont*) soit substitué à celui de M. Carter sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

PROCÈS-VERBAUX

(*Traduction*)

Le MERCREDI 23 octobre 1968.
(20)

Le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale se réunit cet après-midi, à 4 heures, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Alexander, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Hopkins, Howard (*Frontière de l'Okanagan*), Hymmen, Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), MacLean, Marceau, Mongrain, Ouellet, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn, Winch, Yewchuk—(28).

De même que: M. Smith (*Northumberland-Miramichi*), député.

Aussi présent: Le major général William A. Milroy, observateur canadien en chef au sein du groupe d'observateurs envoyés en mission au Nigeria.

Le Comité convient à l'unanimité de faire reproduire les documents suivants en appendice aux *Procès-verbaux et Témoignages* d'aujourd'hui.

Attributions du groupe d'observateurs envoyés au Nigeria (voir Appendice N)

Troisième rapport provisoire du groupe d'observateurs, en date du 23 octobre 1968 (voir Appendice O).

Le secrétaire est prié de distribuer aux membres du Comité des exemplaires des deux lettres qu'a fait parvenir au *Montreal Star* le professeur Michael Brecher de l'Université McGill, jointes à la lettre qu'il a écrite à M. Brewin, député, le 21 octobre 1968.

Le secrétaire est aussi prié de distribuer aux membres du Comité un exemplaire d'une lettre que le professeur W. F. Dawson de l'Université *Western Ontario* a envoyée au président, le 21 octobre 1968, avec un article du *Listener*, daté du jeudi 19 septembre 1968, vol. 80, n° 2060.

M. Brewin signale que M. St-John MacDonald, doyen de la faculté de droit de l'Université de Toronto, doit soumettre un mémoire au Comité. Le président fait remarquer que d'autres mémoires de personnes intéressées seront acceptés avant que le Comité ne mette fin aux audiences.

Au cours de la séance de l'après-midi, les membres du Comité continuent à interroger le major général Milroy. Vers 6h. 15, l'interrogatoire prend fin. Le président remercie le major général Milroy de son témoignage, et le témoin se retire.

Sur la proposition de M. Fairweather, appuyé par M. Alexander,

Il est proposé—Que le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale recommande que le premier ministre du Canada obtienne la collaboration d'autres premiers ministres et chefs d'État du Commonwealth pour convoquer, dans un bref délai, une réunion extraordinaire des premiers ministres et chefs d'État du Commonwealth, afin, entre autres objectifs, de

faire adopter un cessez-le-feu immédiat entre le Nigeria et le Biafra et de mettre un terme à l'approvisionnement en armes des deux camps.

Le Comité convient de renvoyer la proposition au sous-comité du programme et de la procédure.

Sur la proposition de M. Fairweather, appuyé par M. Alexander,

Il est proposé—Que le Comité recommande que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prenne éventuellement les mesures d'urgence nécessaires pour assurer que les avions Hercules du Canada soient utilisés au maximum pour fournir des denrées alimentaires et des médicaments au Nigeria et au Biafra:

a) en mettant les avions à la disposition des associations de secours qui tranportent actuellement des secours de Sao Tome et

b) en demandant directement aux gouvernements du Nigeria et de la Guinée équatoriale de cesser d'empêcher le Comité international de la Croix-Rouge d'utiliser au mieux les avions qui lui sont assignés.

Le Comité convient de renvoyer la proposition au sous-comité de l'Ordre du jour et de la procédure.

Le président annonce que le sous-comité de l'Ordre du jour et de la procédure se réunira immédiatement après la séance de l'après-midi.

Le Comité suspend ses travaux à 6h.20 de l'après-midi, jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Mercredi 23 octobre 1968

Le président: Messieurs, nous pouvons commencer.

Votre sous-comité de direction s'est réuni hier soir et est convenu de procéder de la façon suivante. Nous espérons en terminer avec les témoignages du général Milroy cet après-midi; le général a hâte de retourner là-bas. Nous avions ensuite espéré convoquer M. Telli, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, qui était de passage à New York. Cependant, ce dernier semble avoir quitté New York et se trouve quelque part en Afrique. Nous ne pourrons donc pas entendre son témoignage cette semaine.

Monsieur Brewin, avez-vous entendu parler du mémoire que pourrait présenter M. Macdonald?

M. Brewin: J'en entends parler pour la première fois.

Le président: Nous espérons recevoir un mémoire de M. Macdonald, doyen de la faculté de droit de l'Université de Toronto, qui sera alors étudié par votre comité de direction, et, éventuellement, mis en appendice aux procès-verbaux.

Quelques autres personnes ont offert de témoigner. Je suis sûr que leur témoignage serait des plus utiles, mais le comité de direction a jugé que, étant donné la nécessité de soumettre dans un bref délai un rapport au Parlement, et vu le volume de témoignages déjà entendus, nous devrions nous mettre à notre rapport. Nous proposons que les personnes désireuses de témoigner nous présentent des mémoires, que le comité de direction pourra étudier au fur et à mesure qu'ils arriveront.

C'est ainsi que nous procéderons, si les membres du Comité n'y voient pas d'inconvénient.

M. MacDonald (Egmont): Les mémoires seront-ils imprimés?

Le président: Tout dépendra du mémoire et de l'intérêt qu'il présentera.

M. Brewin: Puis-je poser une question à ce sujet, monsieur le président?

J'ai reçu une lettre de Michael Brecher, professeur de sciences politiques et d'affaires internationales à l'Université McGill, qui vous aurait, paraît-il, écrit, à titre de président. Puis-je vous demander si vous avez reçu cette lettre et ce que vous avez l'intention de faire à cet égard?

Le président: De qui était la lettre, monsieur Brewin?

M. Brewin: Du professeur Michael Brecher.

Le président: Je ne me souviens pas de l'avoir vue; à moins qu'elle ne soit arrivée par le courrier d'aujourd'hui, que je n'ai pas encore eu le temps de dépouiller.

M. Brewin: J'ai aussi envoyé des exemplaires de ces lettres à M. Wahn, en le priant de les porter à l'attention des membres du Comité permanent des Affaires extérieures.

Le président: Je ne me souviens pas d'avoir vu cette lettre.

M. Brewin: Allez-vous vous en occuper, dans ce cas?

Le président: Oui. Avez-vous un exemplaire de la lettre?

M. Brewin: J'en ai un exemplaire. Il a écrit deux lettres, sauf erreur, au Montréal *Star* pour faire connaître ce que, à son avis, le Comité devrait faire ou recommander.

M. Buchanan: Monsieur le président, vous avez la lettre du professeur Dawson?

Le président: Oui, j'allais mentionner que j'ai reçu une lettre du professeur Dawson du département des sciences politiques de l'Université *Western Ontario*, accompagnée d'un exemplaire d'un article de Mme Marjorie Perham, touchant de façon générale à ce sujet et renfermant la proposition que nous invitions celle-ci à témoigner. Si les membres du Comité sont d'accord, je pourrais faire copier cet article au Xerox et le faire distribuer afin de vous permettre de décider si vous voulez l'annexer comme appendice ou non.

M. Brewin: Pour éviter de multiplier les propositions, voulez-vous inclure celle-ci dans

la première? Il s'agit du même genre de chose, à savoir, une lettre d'un professeur.

Le président: Oui, il s'agit d'une lettre du professeur Michael Brecher du département de l'économique et des sciences politiques.

• 1605

M. Brewin: Une partie de la lettre me concerne peut-être personnellement, mais je ne le pense pas.

M. Winch: Puis-je poser une question, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Winch: Monsieur le président, sauf erreur, c'est là notre vingtième réunion depuis le 8 octobre. Nous avons reçu beaucoup de renseignements et entendu bon nombre de témoins. Vous avez déclaré qu'un ou deux témoins ne peuvent se présenter en ce moment mais qu'ils peuvent soumettre des mémoires. Le comité de direction a-t-il examiné si nous avions suffisamment de renseignements en main pour mettre un terme aux audiences et attaquer la rédaction des recommandations que le Comité veut formuler?

Le président: Oui, je suis heureux que vous mentionniez la chose, monsieur Winch. Le comité de direction a décidé hier qu'il est temps d'élaborer un projet de rapport et de le soumettre à l'étude du Comité. Autrement dit, nous commencons dès maintenant à rédiger le rapport sans attendre ces mémoires, qui arriveront sans doute avant que nous ayons terminé le rapport et, si la chose se révèle nécessaire, nous pourrons modifier le projet de rapport.

M. Cafik: Monsieur le président, je reconnais qu'il faut soumettre d'ici peu un rapport à la Chambre des communes sur cette question et j'admets que le comité de direction a lui-même décidé des témoins qui seront entendus et ceux qui ne le seront pas. De toute façon, j'aimerais qu'il soit porté au compte rendu qu'à mon propre avis, un Comité de cette envergure ne peut effectuer un bon travail s'il n'entend pas le témoignage d'un ou deux témoins qui vivent dans la région du Nigeria. Le problème en cause concerne les Africains et nous n'avons jusqu'ici entendu le témoignage d'aucun Africain. J'avoue qu'il me semble plutôt absurde qu'un groupe d'étrangers discutent le problème d'un autre pays sans entendre le point de vue des personnes qui y vivent ou en sont originaires. Je veux simplement qu'on porte au compte rendu mon avis que nous devrions convoquer quelques témoins de cette région. Nous savons que la chose est possible.

M. Groos: Vous vous souvenez, monsieur le président, qu'on s'est entendu, lors d'une réunion particulière, sur une liste de témoins proposés.

Le président: C'est la raison pour laquelle nous avons essayé d'avoir M. Telli, à notre avis, le témoin par excellence. Malheureusement, c'est impossible.

M. Cafik: Ce que je veux vous faire remarquer, en somme, c'est que nous devrions le remplacer par une autre personne de ce pays, si possible.

Le président: Que pensent les membres du Comité de la question que vient de soulever M. Cafik?

M. Alexander: Nous pourrions peut-être l'aider d'une certaine façon. En ce qui concerne les Biafrais, Radio-Canada a apparemment enregistré une interview qu'a accordée Ojukwu. Bien entendu, nous n'aurions là encore qu'un côté de la médaille, mais je suis sûr qu'on serait prêt à venir non seulement nous faire entendre cette interview, mais aussi à nous montrer quelques photographies prises en ce pays. Comme je le dis, nous n'aurions qu'un côté de la situation, mais par la même occasion nous pourrions connaître ses vues sur cette question. Cet enregistrement est actuellement disponible, monsieur.

M. Winch: A-t-on songé, ou la chose serait-elle indiscrète, à demander à l'ambassadeur de venir témoigner devant notre Comité. Je poursuis votre suggestion.

M. Cafik: Oui, à mon avis, il convient d'entendre les vues d'un ressortissant.

M. Winch: Serait-ce sortir des limites de la diplomatie, ou est-ce possible, monsieur le président? Je ne fais que poursuivre ce que mon collègue vient de proposer. Pour connaître les vues officielles du camp nigerien, est-il possible de demander à un représentant de l'ambassade nigerienne de comparaître devant le Comité?

Le président: Le Comité de direction a étudié la question hier soir. On était d'avis que M. Telli serait le témoin idéal. A-t-on d'autres observations à formuler?

M. Anderson: Monsieur le président, j'invoque le règlement. J'arrive de la porte de l'est. Certaines gens, désireuses d'assister à la séance du Comité, se sont vu refuser l'entrée, parce que le président du Comité avait décidé que cette réunion en particulier se tiendrait à huis clos. Il est évident que certaines personnes ici présentes ne font pas partie du Comité et, à mon avis, s'il a été décidé que la réunion

devait se tenir à huis clos, nous devrions prier ces personnes de quitter la pièce ou laisser entrer les personnes qui attendent d'entrer en bas.

• 1610

Le président: J'ai une note ici du gardien, Apparemment, ces personnes qui attendent en bas viennent de manifester aux portes du bureau du ministre ce matin et les gardiens de la sécurité ne veulent pas que la même chose se répète. J'ai proposé, pour que le général Milroy puisse terminer son témoignage cet après-midi, qu'elles ne soient admises qu'après s'être engagées à ne pas entraver nos déliberations. Si ces personnes n'ont pas voulu donner cette assurance, nous pouvons alors poursuivre la réunion sans elles.

M. Anderson: Monsieur, je puis parler au nom d'une personne que je connais. Cette personne ne faisait pas partie du groupe qui a manifesté devant le bureau de M. Sharp ce matin. Elle a promis de bien se tenir tant qu'elle sera dans cet édifice et je ne vois pas pourquoi elle ne pourrait assister à la réunion.

Le président: Je suis d'accord avec vous.

M. Anderson: Pourriez-vous, monsieur, communiquer avec le président de la Direction des comités?

Une voix: Vous pourriez lui transmettre le message que vous venez d'entendre.

Le président: Vous connaissez la personne dont il est question. En ce qui me concerne, toute personne prête à faire cette promesse et connue de vous peut être admise dans la salle du Comité.

M. Anderson: Néanmoins, les gardiens obéissent à la lettre, j'imagine, aux ordres du président de la Direction des comités. Ils se trompent peut-être, mais c'est ainsi qu'ils voient la chose. Vous pourriez peut-être faire quelque chose car je crains fort que mes pouvoirs de persuasion n'impressionnent personne.

Le président: Pour éviter les formalités techniques, je ne demanderai pas une opinion écrite sur mon autorité à contourner les directives du président de la Direction des comités. Tout ce que je puis faire, c'est de transmettre au gardien le message que je serais heureux de voir cette personne ou toute autre personne consentante à prendre cet engagement, assister à notre réunion. Pouvez-vous en informer le gardien?

M. Anderson: J'en serais heureux. Pendant que je suis en bas, vous pourriez peut-être téléphoner au pupitre pour leur confirmer que je suis là au nom du président du Comité?

Le président: J'ai une note du gardien. Il serait peut-être préférable que j'écrive mon message sur cette note.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, il devrait être précisé en termes clairs, pour éviter que la manifestation de ce matin ne se répète, que si on procède à une manifestation quelconque, ces personnes ne pourront demeurer.

Le président: Quiconque tente de manifester devra quitter la salle.

M. Anderson: Je leur transmettrai le message, monsieur Thompson. Il est très approprié.

M. Barrett: Monsieur le président, vous devriez peut-être les prier de quitter la salle et non les mettre dehors. Après tout...

M. Anderson: C'est la même chose, d'une façon ou de l'autre.

Le président: Monsieur Hopkins, vous posez la première question, je crois.

M. Hopkins: J'aimerais me déclarer en faveur de la proposition de M. Thompson. J'ai assisté à une partie de la démonstration de ce matin et nous ne devons pas tolérer que pareille chose se répète dans les murs de ces édifices.

Le président: D'autres remarques?

M. Alexander: Pouvons-nous avoir plus de détails, monsieur le président?

Le président: Nous ne devrions peut-être pas étudier en détail ce qui s'est passé ce matin. Nous avons accepté de les laisser entrer s'ils promettaient de ne pas faire de manifestation.

Nous parlions d'inviter d'autres témoins. Si vous n'avez pas d'autres observations à formuler à ce sujet, nous pourrions renvoyer la question au comité de direction. Je prierais les membres de ce Comité de venir me voir dans cette même salle, après la réunion, pour que nous prenions une décision définitive à ce propos.

Nous avons discuté la chose en détail hier soir. Il faut remettre à bref délai notre rapport et par suite du volume des témoignages

entendus de toutes parts, et du nombre des documents acceptés à titre d'appendices, y compris le rapport de l'Organisation de l'unité africaine, même si nous n'avons pas entendu le témoignage personnel d'Africains, nous croyons que nous possédons suffisamment de renseignements. Nous avons jugé être en mesure de commencer le rapport. La Chambre veut avoir notre rapport sans retard, et c'est là la raison de notre décision d'hier.

Toutefois, les membres du Comité acceptent-ils de laisser le comité de direction, décider de façon définitive ce soir, si nous devons entendre d'autres témoignages, vraisemblablement d'Africains?

Des voix: D'accord.

• 1615

M. Cafik: Monsieur le président, puis-je soulever un point avant que nous procédions aux témoignages proprement dits? Je me réfère à un article du *Globe and Mail*, du mercredi 23 octobre 1968, coiffé du titre trompeur: «Je n'ai pu trouver la ville des massacres, déclare Milroy». On reste avec l'impression, à mon avis, que l'équipe internationale d'observateurs, envoyée en mission dans ce pays, ne se composait que d'un groupe d'incompétents.

M. Brewin: Ou d'un groupe de menteurs qui rendent leur témoignage.

M. Cafik: Si vous me permettez de poursuivre sans interruption, vous aurez l'occasion de parler dans un instant. Deux ou trois points, à mon avis, méritent d'être retenus et éclaircis. Tout d'abord, l'article dit:

> ...les uniformes militaires que portaient les quatre observateurs ont pu effrayer les réfugiés et les empêcher de se montrer pour venir parler aux observateurs.

Je n'ai entendu aucun témoignage à ce sujet hier. Puis-je demander au général Milroy si c'est là sa déclaration ou si ces propos se rattachent de loin ou de près à ce qu'il a dit?

Le major général W. A. Milroy (membre canadien de l'équipe internationale d'observateurs en mission au Nigeria): Non; sauf erreur, en autant que je me souvienne, on a avancé que le fait que nous portions l'uniforme militaire avait peut-être effarouché les gens que nous interrogions. Les gens que nous interrogions ne sortaient pas de la brousse. Ils vivaient dans les camps ou dans les villages.

On n'a jamais laissé entendre que les gens sortaient directement de la brousse pour venir parler au groupe d'observateurs. Par conséquent, la déclaration portant que nos uniformes avaient effrayé les gens n'est pas de moi, mais de quelqu'un d'autre. De plus, je ne crois pas que la mention au sujet des gens qui sortaient directement de la brousse vienne de moi.

M. Cafik: Si ma mémoire est bonne...

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le règlement, monsieur le président. Si nous poursuivons nos délibérations en commençant par la mention d'un article de journal, et nombreux seront les articles écrits sur notre Comité et sur d'autres, pour le comparer avec ce qu'a dit le témoin, nous n'avons pas fini de discuter sur ce genre de chose.

Si M. Cafik veut poser des questions au témoin portant sur un article donné, il peut le faire selon la façon régulière, mais invoquer le règlement, comme si c'était la façon habituelle de procéder, me semble peu acceptable.

M. Gibson: Je suis de l'avis de M. Cafik. Il est question de règlement ici, et presque de privilège. Si les témoignages du Comité sont mal rendus ou si le public est induit en erreur, on traite injustement le peuple canadien. Je suis entièrement d'accord avec lui.

Le président: Il est inutile de pousser la discussion sur la question du règlement. Je crois que le précédent a été établi hier, de fait, lorsqu'on a fait allusion aux mêmes manchettes.

M. MacDonald (Egmont): Non. Il était question d'un autre article. Il portait peut-être sur le même sujet.

Le président: Mais la même question a été soulevée. Notre travail avancerait peut-être plus vite si le témoin apportait la rectification voulue afin que nous reprenions l'interrogatoire.

M. MacDonald (Egmont): J'avais l'impression que nous devions toucher à plus d'un point de l'article.

M. Cafik: Non. Si vous pouvez patienter encore quelques instants, je veux soulever trois points. Tous trois sont importants, à mon avis.

Le deuxième de ces points est celui-ci. On lit dans l'article:

> ...déclare le général Milroy. Mais il admet que dans certains cas, des anciens sont sortis de la brousse pour déclarer à l'équipe que leur peuple craignait d'en sortir.

Est-ce exact? L'article prétend que des anciens sont sortis de la brousse pour déclarer à votre équipe que leur peuple craignait de sortir de la brousse où il se cachait.

Le major général Milroy: C'est ce que j'ai dit, oui.

M. Cafik: C'est ce que vous avez dit.

Le major général Milroy: Oui, que la population a peur de sortir de la brousse parce qu'elle craint que les troupes fédérales lui fassent du mal.

M. Cafik: Mais c'est sous-entendre que les chefs sont sortis de la brousse et sont venus parler à votre équipe.

Le président: Monsieur Cafik, nous ne saurions nous engager dans une longue discussion de la question.

M. Cafik: Je n'en suis pas trop sûr. Quoi qu'il en soit, mon prochain point, c'est une autre citation de vos paroles:

> «Parce qu'il était très possible qu'ils soient tués» a répondu le général.

C'est ce que vous avez répondu quand on vous demandait pourquoi ces gens avaient peur. Est-ce bien ce que vous avez dit hier?

Le major général Milroy: Je crois que c'était la peur d'être tué.

M. Cafik: Oui. Ce n'est pas du tout la même chose.

Une voix: La peur d'être tué—c'est la même chose.

M. Cafik: Non; qu'il soit très possible d'être...

Le président: A l'ordre. Le général Milroy a expliqué son observation. Est-ce tout?

M. Cafik: Oui, c'est tout.

M. Anderson: Comme je le craignais, monsieur le président, votre ordre écrit n'a pas été suffisant et mes amis attendent encore, en bas. On m'a dit que seul, l'Orateur ou le sergeant d'armes pouvaient les laisser entrer. Si vous vouliez être assez bon d'écrire un mot à ces personnes, ou, mieux encore, leur donner un coup de fil...

Le président: Nous devons continuer la séance. Je demanderai à M. Ryan de me remplacer à la présidence. Si nous pouvions nous réunir, nous pourrions, je crois, régler le problème.

• 1620

Le vice-président: J'ai reçu du président une liste de membres qui n'ont pas encore posé leurs questions. Ce sont MM. Mongrain, Hymmen, Alexander et MacLean. La liste du deuxième interrogatoire comprend MM. Groos, Ryan, Cafik, MacDonald et Brewin. S'il y a des députés qui n'ont pas encore posé leurs questions et désirent le faire, j'ajouterai leur nom à la liste du premier interrogatoire.

M. Thompson (Red-Deer): A quoi bon ajouter d'autres noms à moins de garder notre observateur ici pendant quelques jours encore. Je n'en vois pas la nécessité.

Le vice-président: Nous espérons qu'on prendra moins de temps au deuxième interrogatoire qu'au premier. Monsieur Mongrain?

M. Mongrain: Pour l'instant, je passe.

Le vice-président: M. Hymmen?

M. Hymmen: Je n'ai qu'une question, monsieur le président. Je m'excuse d'avoir dû partir tôt, hier soir.

Le général Milroy peut-il nous dire quelle importance le gouvernement du Nigeria accorde à cette circulaire sur l'amnistie qui a été présentée avant hier, non pas comme preuve mais simplement à titre d'information et dans laquelle il était question de vies et de biens saufs, de soins médicaux et de vivres? Quelle importance y accorde-t-on et quel succès a-t-on remporté jusqu'à présent?

Le major général Milroy: A notre connaissance, son usage a donné des résultats dans un seul secteur, aux environs d'Awgu et vers l'est. Nous avons rencontré deux groupes de gardes qui s'étaient présentés et s'en retournaient chercher leurs familles.

L'endroit où se trouvent ces gens en est un que nous nous proposons de visiter pendant notre deuxième voyage pour voir combien de gens étaient revenus à leur village.

Le gouvernement fédéral aimerait beaucoup utiliser ces circulaires. Leur efficacité est considérablement diminuée parce que, dans bien des secteurs où on les répand, elles tombent dans les arbres ou ailleurs et ne parviennent pas au sol où les gens peuvent les lire. Dans le secteur où on les a utilisées, la brousse ne semblait pas aussi fournie et il y avait plus d'endroits découverts. C'est sans doute pourquoi elles ont remporté plus de succès dans cette région.

Si je comprends bien, on projette d'en répandre un très grand nombre, mais il faudrait que je m'en assure à mon retour.

M. Hymmen: Dans le même ordre d'idées, les Ibos les plus instruits, à cause de leur expérience passée ou de l'opinion officielle du gouvernement biafrais, considèrent sans doute cette circulaire comme suspecte.

• 1625

Le gouvernement militaire fédéral a-t-il pris des mesures pour établir le bien-fondé de cette offre de sécurité? Je sais que votre mandat ne vous chargeait pas de remonter dans l'histoire, de faire enquête sur le massacre des 30,000 ou sur le bombardement de Calabar ou d'ailleurs, mais prend-on des mesures quelconques, par des émissions de radio par exemple, pour prouver qu'on est sincère en promettant à tout Ibo transfuge qu'il serait sauf?

Le major général Milroy: A l'heure actuelle, je ne pourrais offrir de précisions sur les mesures prises. L'invitation à nos observateurs de pénétrer dans le territoire pourrait peut-être entrer dans la catégorie que vous mentionnez.

M. Hymmen: L'autre jour, on a dit au Comité qu'un membre de votre équipe devrait communiquer avec certains témoins qui ont comparu devant nous au sujet de la situation dans le secteur biafrais. Voici ma question: La Croix-Rouge internationale est assez bien représentée dans ce secteur. Dans votre exposé, vous disiez qu'à chaque réunion dans certains endroits, il y avait du personnel de la Croix-Rouge. N'est-ce pas le devoir d'un représentant de la Croix-Rouge internationale de signaler à ses supérieurs et partant, au gouvernement du Nigeria, les atrocités qu'il a découvertes ou qui ont été commises?

Le major général Milroy: C'est certainement là une source d'information et c'est une de ces sources qui a motivé le voyage à Okigwi—les renseignements proviennent, c'est évident, d'informateurs de la Croix-Rouge.

Je ne suis pas trop sûr de la façon dont la Croix-Rouge traite ces renseignements, ni même si elle les reçoit, mais je suppose que si les renseignements lui parviennent par les voies administratives, elle en ferait part au gouvernement militaire fédéral et demanderait une explication. Il y a plusieurs autres façons de procéder et s'il s'agissait d'allégations qu'on nous signale, nous ferions enquête.

Si je comprends notre mandat, il n'y a pas de restrictions sur la façon dont les affirmations peuvent nous être signalées.

M. Hymmen: Non, mais tout représentant de la Croix-Rouge internationale au courant directement ou par ouï-dire du massacre qui est censé s'être produit près d'Aba ne serait aucunement empêché d'en présenter la preuve à votre groupe.

Le major général Milroy: J'espère bien que non.

M. Hymmen: Et personne ne l'a encore fait?

Le major général Milroy: Pas encore.

M. Hymmen: Je vous remercie.

Le vice-président: M. Alexander a la parole.

M. Alexander: Merci, monsieur le président.

Général, j'aimerais vous parler de votre rapport du 15 octobre. Voulez-vous vous reporter à la page quatre et au passage qui traite de la *destruction délibérée de la vie*.

Le major général Milroy: Pourrais-je avoir le numéro de l'alinéa? Mes pages ne correspondent pas aux vôtres.

M. Alexander: Je ne crois pas que les alinéas soient numérotés, mon général. C'est sous le titre *Destruction délibérée de la vie*. L'avez-vous trouvé?

Le major général Milroy: Je l'ai.

M. Alexander: Au milieu du paragraphe, vous trouverez l'expression:

> Presque tous les Ibos...

Pouvez-vous la trouver?

Le major général Milroy: Oui.

M. Alexander: On peut lire:

> Presque tous les Ibos reconnaissent avoir été bien traités par les officiers mais quelques-uns affirment avoir été insultés souvent...

Et j'aimerais vous signaler ce mot «insulté».

> ... par les soldats.

Puis, il y a votre recommandation dans laquelle vous dites:

> Nous suggérons donc que le choix du personnel militaire chargé de prendre soin des prisonniers, des internés et des personnes déplacées devrait se faire très soigneusement.

Je voudrais en venir à déterminer si vous avez voulu dire «insulté» ou «assailli»?

Le major général Milroy: Insulté.

M. Alexander: Insulté? Pourquoi, s'il ne s'agit que d'insultes, est-ce tellement nécessaire de choisir avec autant de soin les effectifs militaires qui surveillent les prisonniers, les internés et les réfugiés.

Le major général Milroy: Dans les circonstances, nous croyons que même les insultes ne sont pas dans l'ordre et nous le signalons aux autorités militaires fédérales pour qu'elles prennent soin de bien choisir ceux qui auront cette charge, pour éviter les allégations et les incidents comme ceux-ci. C'est la suggestion que nous avons faite.

M. Alexander: Vous entendiez donc avoir un personnel particulièrement choisi simplement pour qu'il injurie plutôt que d'assaillir?

Le major général Milroy: Oui, et c'est de quoi nous parlons ici.

M. Alexander: Je comprends. Maintenant, voulez-vous tourner la page—c'est sans doute la page 5—à l'endroit où vous traitez de la *Conduite des Troupes Fédérales*. C'est au sous-alinéa b). Je cite:

> La conduite des troupes fédérales semble changer d'un secteur à l'autre, tout comme leur attitude envers la population civile. L'adoption de mesures concrètes pour gagner la confiance des Ibos locaux dépend actuellement du commandant de secteur.

A la lecture, il me semble que l'attitude ou la conduite des troupes fédérales peut être bonne, mauvaise ou indifférente tout en visant peut-être au génocide. Êtes-vous d'accord?

• 1630

Le major général Milroy: Non, je ne le suis pas. C'est le secteur où, nous l'avons dit, les commandants des opérations ont aussi la charge d'administrer les secteurs à l'arrière du théâtre de leurs opérations. Il leur incombe donc non seulement de diriger les opérations mais de surveiller la conduite des personnes déplacées et la rentrée des aborigènes dans leurs villages.

Le soin et la tenue des camps que nous avons visités dépendent beaucoup du commandant des opérations et de la tâche qu'il avait à accomplir. Il y avait, je crois, quatre commandants de secteurs, l'équivalent de commandant de brigade, dans cette région dont nous parlons.

Les normes varient. Certains camps, à cet égard, étaient excellents. L'un surtout, était un camp très bien mené. D'autres l'étaient moins.

C'est pourquoi nous proposons, un peu plus bas, de songer à alléger les responsabilités administratives des commandants des opérations et de confier les secteurs ainsi libérés à des officiers spécialement désignés ou, mieux encore, à une administration civile.

M. Alexander: Quand vous parlez de conduite, dois-je donc comprendre que vous ne parlez pas de la conduite sur le champ de bataille.

Le major général Milroy: Non. Nous ne voulions pas parler de cela. Il ne s'agit pas de la conduite des opérations de combat. Il s'agit plutôt de l'exécution des tâches administratives, du soin des personnes déplacées. Voilà ce qui nous préoccupait. Nous ne faisons pas un rapport sur la façon dont ces gens se battent.

M. Alexander: Mais je croyais que vote mandat vous chargeait de découvrir si, oui ou non, il y avait une philosophie de génocide. Cela influerait sur la conduite des troupes puisqu'elles chercheraient à exécuter les vœux ou à combler les désirs du gouvernement.

Je vous ai signalé le mot «conduite» parce que je me demandais si on parlait de leur conduite sur le champ de bataille. Nous avons éclairci la question.

Le major général Milroy: Ici, nous atteignons plutôt l'administration qui s'occupe des personnes déplacées dans les secteurs de l'arrière.

M. Alexander: Mon général, nous avons eu l'autre jour comme témoin, M. Sheperd qui a vécu douze ans au Nigeria. Il a déclaré en s'appuyant sur ses constatations—incidemment, il a connu les deux camps—que certaines gens étaient portées vers le génocide ou en nourrissaient l'intention. A l'interrogatoire. il a avoué un peu à son corps défendant, mais il a reconnu que c'était vrai du personnel militaire. Est-ce contraire à votre opinion?

Le major général Milroy: C'est plutôt contraire à notre définition du génocide qui, je le

répète est un programme qui vise un but précis.

Si je comprends bien, il disait que dans l'armée, il y des gens qui saisiraient l'occasion de faire du mal au peuple ibo. Ce n'est pas nécessairement du génocide. C'est peut-être autre chose, mais ce n'est pas nécessairement le génocide. C'est son opinion. Je ne voudrais pas en discuter.

Il peut fort bien y avoir de ces gens—j'en suis même sûr—mais d'en conclure au génocide, ce n'est pas du tout ce que nous entendons par le mot «intention».

M. Alexander: Ce qu'il a dit, je crois, c'est que certains militaires avaient l'intention de commettre un génocide.

Mais passons, mon général. Vous connaissez l'article que le *Globe and Mail* de ce matin a consacré à votre deuxième rapport?

Le major général Milroy: Non.

M. Alexander: On y dit que le deuxième rapport des observateurs a été rejeté par le Biafra. Avec la permission du président, et je sais qu'il ne la refusera pas parce que d'autres députés ont lu différents articles, des journaux et ainsi de suite...

• 1635

Le président: J'ai l'article ici, monsieur Alexander.

M. Alexander: Pour aider le général, et pour le compte rendu, voici l'article:

> Les hauts fonctionnaires biafrais ont rejeté hier le deuxième rapport d'une équipe internationale d'observateurs invités par le Nigeria à surveiller la conduite de la guerre.

Le président: Avez-vous l'intention, monsieur Alexander, d'inclure cela au compte rendu à titre de preuve ou voulez-vous interroger le général. Il a le rapport sous les yeux. Inutile de le lire.

M. Alexander: Je lui laisserai alors l'opportunité de le lire.

Le major général Milroy: D'abord, je suis un peu embrouillé puisqu'on parle du deuxième rapport. Le deuxième rapport de notre groupe d'observateurs portait sur la visite du secteur de la troisième division qui ne comprend pas Onitsha. Onitsha était compris dans notre troisième visite qui fait l'objet d'un rapport tout juste publié.

Tout ce que je veux en dire, c'est qu'il y a un camp à Onitsha qui renferme, je dirais, environ mille personnes.

M. Alexander: Vous êtes-vous rendu à ce village?

Le major général Milroy: Oui. J'y ai passé la nuit.

Le président: Monsieur Alexander, puis-je vous interrompre pour une raison valable.

Nous avons maintenant reçu le troisième rapport provisoire de l'équipe d'observateurs dont le général Milroy vient de parler. J'en ai des copies et c'est peut-être le moment de les faire distribuer aux membres du Comité par le secrétaire. Est-on d'accord pour le faire imprimer, comme les autres, en appendice au compte rendu de nos délibérations?

Des voix: D'accord.

Le président: Je m'excuse, monsieur Alexander.

M. Alexander: Vous dites que vous avez visité le secteur, mon général?

Le major général Milroy: Nous avons visité la ville d'Onitsha. Mon équipe—vous vous souvenez, nous nous étions séparés—a fait le tour de la banlieue d'Onitsha et a visité Asaba, de l'autre côté de la rivière et nous avons visité le camp où, avons-nous calculé, se trouvaient environ mille personnes.

Dans le camp, il n'y avait que des Ibos, à toutes fins pratiques, et des habitants d'Onitsha. Les gens du camp dirigeaient leurs propres affaires. Ils avaient une école qui fonctionnait, un petit marché et ils semblaient constituer un groupe extrêmement efficace et administraient leurs propres affaires.

M. Alexander: Y a-t-il du vrai dans la déclaration selon laquelle presque tous les civils biafrais ont pris la fuite à cause des atrocités commises par les troupes fédérales pendant leur marche sur Onitsha et que le petit nombre de civils incapables de fuir ont été massacrés jusque dans les églises?

Le major général Milroy: Je ne possède pas de renseignement qui me permette la moindre confirmation de cette déclaration et ne n'ai rien entendu dire en ce sens. Onitsha est occupé depuis un certain temps.

M. Alexander: Oui. Mais vous avez interrogé des gens, là-bas?

Le major général Milroy: Oui, c'est exact.

M. Alexander: Et vous trouvez que la déclaration que j'ai lue n'est pas fondée?

Le major général Milroy: Non.

M. Alexander: Je comprends. Très bien, général; je vous remercie beaucoup.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Général, je n'ai pas lu au complet le témoignage que vous avez rendu hier, mais si je comprends bien, vous avez rencontré le général Gowon en personne, n'est-ce pas?

Le major général Milroy: Oui, je l'ai rencontré une fois.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Pourriez-vous nous parler de lui, de sa personnalité: éducation, caractère, âge, etc., Quel âge a-t-il?

Le major général Milroy: Il aura trente-quatre ans samedi. Il a fait ses études à l'école militaire de Sandhurst. Je suis certain qu'il a fréquenté le Collège d'état-major. Je sais qu'il est diplômé du collège d'état-major des services conjoints du Royaume-Uni.

Il semble être vraiment un officier très raisonnable et il nous a donné ce qui m'a paru être un aperçu très motivé avant le début de nos entretiens sur la façon de nous y prendre. Je n'ai probablement rien à ajouter à ce que je viens de dire à son sujet.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Pourriez-vous nous renseigner sur son gouvernement? Nous avons entendu parler de son armée et des armes qu'elle utilise. S'agit-il d'un gouvernement composé d'un seul homme, pour ainsi dire? Y a-t-il un cabinet et d'autres organismes et, s'il y en a, comment les membres sont-ils nommés?

Le major général Milroy: Oui, il a un cabinet. Je ne suis pas un expert en ce qui a trait à son gouvernement. Il va de soi que je n'ai pas la compétence requise pour faire un rapport là-dessus.

• 1640

Je sais qu'au cours du trajet qui m'a amené ici pour témoigner devant vous, j'ai eu comme compagnon de voyage le ministre de l'Éducation de son gouvernement, qui est un civil. Il se rendait à Paris pour assister à un congrès quelconque dans le domaine de l'éducation.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Je crois qu'il y a eu ici des témoins qui avaient causé avec le colonel Ojukwu, et je me demandais tout simplement s'il vous était arrivé de rencontrer le général Gowon.

Il s'agit de ce qu'on appelle un gouvernement militaire?

Le major général Milroy: Oui, c'est un gouvernement militaire.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): A-t-il des conseillers tels que des ministres qui sont membres de son cabinet?

Le major général Milroy: Il y en a deux sortes: des civils et des militaires. Lors des directives que nous avons reçues au début, il était entouré de conseillers militaires et de conseillers civils. Je suis d'avis que la plupart d'entre eux pourraient probablement avoir le rang de sous-ministres plutôt que celui de ministres ou de membres du cabinet.

Je puis vous dire qu'au cours des entretiens que nous avons eus, il a insisté plusieurs fois, je dis bien, plusieurs fois, sur le fait qu'il voulait que nous lui rapportions tout ce que nous aurions vu et qui nous semblerait devoir lui être rapporté. Il est revenu là-dessus à plusieurs reprises.

M. Smith: Du côté de l'adversaire, naturellement, vous n'avez jamais rencontré le colonel Ojukwu?

Le major général Milroy: Non.

M. Smith: Vous ne pouvez donc pas nous dire quoi que ce soit de son gouvernement en tant que tel. C'est tout, et je vous remercie, général.

Le président: Monsieur Winch.

M. Brewin: Monsieur le président, avant que M. Winch ne prenne la parole, vous êtes sorti, il y a quelques instants, pour faire entrer quelques personnes. Pourriez-vous nous dire quelques mots de ce que vous avez fait?

Le président: Certainement et avec plaisir. Il semble que pour leur permettre d'entrer ici, il faut l'autorisation de l'Orateur. J'ai donc parlé à l'Orateur et il m'a dit qu'étant donné que ces personnes étaient prêtes à s'engager à ne pas faire de démonstration, il dirait un mot au sergent d'armes: je suppose donc que la procédure suit son cours et que ces personnes recevront l'autorisation en temps et lieu, monsieur Brewin. A tout événement, l'Orateur a dit qu'il prendrait les dispositions voulues. Ces personnes seront donc ici dans un très bref délai.

M. Hymmen: Elles seront donc ici la semaine prochaine.

M. Brewin: La procédure va à sa vitesse habituelle.

Le président: Monsieur Winch.

M. Winch: Monsieur le président, la plupart des questions que j'avais à l'esprit ont été posées et on y a déjà répondu, mais, si possible, j'aimerais obtenir plus de détails sur trois de ces questions. Je comprends très bien, toutefois, au sujet de ces trois questions, que le général Milroy est dans une position quelque peu délicate et ce dernier peut être assuré de ma compréhension au cas où il ne pourrait pas répondre.

Les remarques du général m'ont vivement intéressé, celles qui ont trait aux intentions de l'équipe d'observateurs et dont cette équipe compte discuter avec le gouvernment du Nigeria afin d'améliorer l'efficacité de l'équipe.

Étant donné les intentions de l'équipe d'observateurs et leur idée d'une accélération possible de leur travail, le général pourrait-il nous faire part de son opinion, si les projets de l'équipe sont acceptés, quant au nombre de personnes qui devraient faire partie du groupe canadien pour être satisfaisant et nous dire si, d'après lui, tous les membres de ce groupe devraient être des militaires ou si quelques-uns pourraient être des civils?

Le major général Milroy: En supposant que le gouvernement militaire fédéral accepte notre proposition de discuter de la chose et celle d'augmenter le nombre de personnes qui font partie de ce groupe, ce nombre de Canadiens (et je risque ici un chiffre car il faudra en discuter), je crois que ce nombre ne devrait probablement pas dépasser dix personnes environ.

M. Winch: Environ dix personnes.

Le major général Milroy: Oui. Y compris le personnel préposé aux communications.

M. Winch: Puis-je alors vous poser la question suivante: si cela arrive, je sais qu'il s'agira d'une décision du gouvernement, croyez-vous qu'en plus des dix personnes susmentionnées, le Canada devrait fournir les moyens de transport et de communication pour accélérer le travail que vous avez à faire?

• 1645

Le major général Milroy: Voici ma façon de voir les choses: si le gouvernement militaire fédéral accepte nos propositions, il est bien possible que des membres de l'équipe elle-même aient des suggestions à faire sur la façon d'augmenter le nombre de personnes et d'installations et, de mon côté, j'aurais des propositions à faire, moi aussi, au sujet de certaines choses que nous pourrions fournir; et l'équipement de communications est l'une des choses que le Canada devrait fournir.

M. Winch: Merci. L'autre jour, le Dr Shepherd a rendu témoignage et vous avez déjà entendu parler de lui. Il a appris au Comité que son propre hôpital avait été démoli par l'aviation nigérienne et qu'il savait, de la part de ses collègues qui sont médecins ou missionnaires, que d'autres hôpitaux et des écoles qui servaient d'hôpitaux ont également été démolis. Dois-je conclure, à la suite de ce que vous nous avez dit hier, étant donné que nous tenons ce témoignage du Dr Shepherd lui-même qui était sur place et dont l'hôpital personnel a été détruit, dois-je conclure, dis-je, que, dans les endroits que vous avez visités, vous n'avez pas vu d'indices que des hôpitaux ou des écoles faisant fonction d'hôpitaux ont été détruits lorsqu'ils ne se trouvaient pas au milieu de cibles militaires?

Le major général Milroy: Nous n'avons eu à cet effet aucune preuve en particulier et, de mon côté, je n'ai pas vu non plus d'hôpitaux qui avaient été démolis de cette manière-là. Il est bien possible, toutefois, qu'au cours de nos enquêtes qui se poursuivent, nous en rencontrions. Je n'en exclus pas la possibilité mais je dis tout simplement que jusqu'ici nous n'en avons pas vu.

M. Winch: Vous n'en avez pas vu?

Le major général Milroy: Personnellement, je n'en ai pas vu. Remarquez-le bien, j'ai mentionné que le district de l'hôpital d'Owerri avait été mitraillé, mais je ne sais pas par qui, bien que je sache qu'il l'a été; les bâtisses elles-mêmes, cependant, ne l'ont pas été.

M. Winch: Votre visite ici m'intéresse. Je remarque qu'il semble (si je me trompe, je vous prie de me le dire tout de suite) que vous avez visité des régions qui relèvent du fédéral depuis plusieurs mois.

Le major général Milroy: Non, monsieur, cela n'est pas tout à fait conforme à la vérité. Nous avons visité certaines régions qui relèvent du fédéral depuis longtemps, mais d'autres régions n'ont été occupées par les troupes fédérales que tout dernièrement, par exemple, Aba et Owerri: cette dernière ville, je crois, n'est occupée que depuis environ deux semaines. Quant au champ d'aviation d'Obilagu, il n'était occupé que depuis trois jours environ quand nous nous y sommes rendus.

M. Winch: Estimez-vous que la partie la plus importante de votre travail consiste à vous rendre dans les lieux où des activités se sont déroulées récemment?

Le major général Milroy: C'est là une partie de notre travail, mais pas nécessairement la plus importante. Je suis toujours d'avis que l'une des parties les plus importantes de notre travail, c'est de nous rendre dans les régions où les Ibos sortent de leurs cachettes, ou les personnes sortent de leurs cachettes, et de découvrir comment elles sont traitées. Comme je l'ai signalé, dans la plupart des régions avancées, presque tous les gens sont invisibles; on n'y voit que des soldats et absolument pas de civils. Nous pensons donc que ce sont les villages qui sont les centres les plus importants à visiter, ainsi que les places de marché et les camps, afin de découvrir où sont les gens et comment on les traite. Pour découvrir les gens et voir quels soins on prend d'eux.

M. Winch: Pour cette dernière question de ma part, j'espère que vous pourrez nous don-

ner quelques conseils, mais je laisse cela à votre discrétion, monsieur. Des témoins nous ont dit à plusieurs reprises que, dans le passé, ce qu'on pourrait appeler une route terrestre servant aux fournitures de secours et allant du Nigeria au Biafra, que cette route, dis-je, n'est plus en état de servir; et, si je comprends bien, les témoignages indiqueraient que cette route ne sert plus, malgré l'assentiment des deux parties, parce qu'on a refusé de conférer à cette route terrestre un caractère de zone démilitarisée. Au cours de vos voyages, pouvez-vous nous dire, d'après ce que vous avez pu voir et entendre, même si vous ne pouvez parler du Nigeria, pouvez-vous donc nous parler d'une route terrestre qui aurait été établie mais qui aurait été démilitarisée de façon à être en dehors de la guerre et susceptible de laisser passer les secours? Je pense que vous nous rendriez un grand service si vous pouviez exprimer des opinions là-dessus.

Le major général Milroy: Je crains, monsieur d'être plutôt mal renseigné sur les entretiens qui ont eu lieu relativement à la création d'une route terrestre. Il n'est pas difficile de faire une route de ce genre, mais ce sont les circonstances auxquelles vous avez fait allusion qui le sont, c'est-à-dire les restrictions imposées. Je crois comprendre que le gouvernement militaire fédéral avait accepté cette proposition, je ne saurais dire pourquoi les négociations ont échoué.

•1650

M. Winch: C'est précisément l'aspect qui m'intéresse. Vous êtes d'avis qu'ils étaient d'accord au sujet de cette route?

Le major général Milroy: C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. Winch: Êtes-vous au courant s'ils consentiraient à ce que ce soit une zone démilitarisée des deux côtés de la route? Avez-vous des renseignements là-dessus?

Le major général Milroy: Non. Comme je viens de le dire, je n'ai pas de détails là-dessus.

Le président: Merci, monsieur Winch. Nous avons plusieurs noms de membres du Comité pour la deuxième série de questions. Y en a-t-il d'autres qui aimeraient poser des questions avant que nous passions à la deuxième série?

M. MacLean: Monsieur le président, je crois que j'étais sur la liste de la première série.

Le président: Excusez-moi, monsieur MacLean. Votre nom a été rayé par erreur et je vous prie donc de prendre la parole dès maintenant.

M. MacLean: Je vous remercie. Général Milroy, pourriez-vous nous rafraîchir la mémoire et nous dire la date approximative à laquelle le code de conduite des forces nigériennes a été publié?

Le major général Milroy: J'ai jeté un coup d'œil sur mon livre et il n'y a pas de date. Je me tromperais donc si je vous donnais une date précise. Je ne le sais pas. J'ai cru comprendre qu'il fut publié cet été. Mais je ne saurais être trop catégorique quant à la date.

M. MacLean: Quelqu'un a dit qu'il avait été publié au mois d'août, en août dernier. Je ne sais pas si c'est vrai ou non, mais, en supposant qu'il ait été publié au cours des derniers mois, il me semblerait que la publication d'ordres ou de codes de conduite a pour but de rectifier quelque situation. L'une ou l'autre des autorités nigériennes ont-elles admis devant vous qu'avant la publication du code de conduite, le comportement des troupes ou des personnes qui relevaient d'elles n'avait pas été satisfaisant, que des atrocités s'étaient peut-être commises malgré elles et que c'était pour rectifier une situation de ce genre que le code avait été publié? A-t-on admis quelque chose de cette sorte ou y avait-il des indices que tel pouvait être le cas?

Le major général Milroy: Non, il n'y a pas eu d'admissions de ce genre devant moi, mais je suis d'avis que le fait, pour le gouvernement fédéral, d'avoir, au moins deux ou trois fois, intenté des procès à des personnes accusées de mauvaise conduite, pourrait laisser entendre qu'il y a eu vraiment des cas de ce genre.

M. MacLean: Oui.

Le major général Milroy: Nous n'avons pas discuté des antécédents qui ont pu motiver cette publication. Ils nous ont dit qu'ils l'avaient publié et qu'ils le mettaient en pratique; et nous avons l'intention de faire des observations et des inspections en nous fondant sur ces allégations ou sur ces déclarations.

M. MacLean: Loin de moi l'idée d'y voir des choses qui n'y sont pas, mais cela semble vouloir dire qu'avant la publication du code, ils craignaient qu'il ne se soit peut-être passé des choses qui n'auraient pas pu être révélées au grand jour, et ils ont voulu rectifier une telle situation.

J'aimerais plus de détails relativement au mandat de l'équipe d'observateurs elle-même. Si je comprends bien, vos fonctions se limitent au traitement des Nigériens en général, dans le territoire qui relève des autorités nigériennes.

Le major général Milroy: Voici ce que dit le premier paragraphe des directives: «La conduite des soldats du gouvernement fédéral dans les régions touchées par la guerre.»

M. MacLean: Très bien. Quelle en est l'interprétation? Je suppose qu'au Nigeria, l'on a pas encore entendu parler d'unification. Si tant est qu'elle en ait, quelle autorité ou aptitude l'équipe d'observateurs détient-elle pour observer les mesures que l'aviation nigérienne peut prendre derrière les lignes?

Le major général Milroy: Je ne crois pas que cela signifie qu'il y a restriction et que nous devons confiner nos observations à l'armée uniquement.

M. MacLean: Non, mais, d'autre part, êtes-vous capables, du point de vue pratique, de contrôler ou d'observer ce que fait l'aviation derrière le front ou aux endroits où ont lieu les combats?

Le major général Milroy: Nous ne pouvons certainement pas exercer de contrôle. Quant à savoir jusqu'à quel point nous pouvons observer leurs actes et faire des commentaires à leur sujet, je l'ai déjà signalé: nous n'avons pas encore fait grand-chose jusqu'ici dans ce domaine-là. C'est un domaine qui, je crois, devrait faire l'objet d'enquêtes plus approfondies qu'elles ne l'ont été jusqu'à ce jour.

• 1655

M. MacLean: Des témoins ont déclaré ici même qu'en certaines occasions, des avions ont rôdé très librement au-dessus de petites villes, toujours dans des endroits où il n'y avait aucun danger que les batteries terrestres ou antiaériennes puissent les atteindre: lorsque ces avions pouvaient repérer un village ou des places de marché débordant de monde, ils les mitraillaient avec des fusées antihumaines, qui, comme l'a déjà signalé le Dr Shepherd, l'un des témoins mentionnés plus haut, étaient des plus dévastatrices. Dans l'espace de quelques minutes, il y avait une centaine de morts et des blessés en grand nombre et de multiples bras et jambes emportés et une multitude d'autres blessures graves. Jusqu'à ce jour au moins, vous n'avez pas pu trouver les moyens satisfaisants de découvrir de quelles sortes d'armes ils font usage?

Le major général Milroy: Non, mais nous pouvons certainement le découvrir—de quelles armes ils se servent.

M. MacLean: Avez-vous pu observer, ou y a-t-il eu des indications, qu'en plus des combats normaux sur le front, il y a des opérations de commandos très loin en arrière de ce que les deux adversaires pourraient considérer comme les lignes?

J'ai conclu du témoignage précédent, même si je manque d'exactitude là-dessus, que dans le cas d'un village où les forces nigériennes firent soudainement irruption et où les habitants se croyaient en sécurité derrière les lignes biafraises, si on peut les appeler ainsi, ces habitants furent victimes d'une boucherie générale.

Le major général Milroy: Non, la question des opérations de commandos, la seule à laquelle j'ai fait allusion et dont j'ai entendu parler, c'est l'infiltration qui se fait au nord et au sud d'Onitsha. Nous savons qu'il y a de l'infiltration dans cette région et de l'autre côté de la rivière. Quant aux raids de commandos des forces fédérales, je n'ai entendu aucun témoignage si ce n'est la déclaration que vous avez faite sur un de leurs aspects en particulier. Le genre d'opérations que j'ai remarqué ou noté c'est le mouvement sur une route et parfois en campagne, mais surtout sur une route, et je n'ai jamais entendu parler de ce que vous dites, de ce que nous appelons des raids en profondeur. Il s'agit surtout de faire montre de sa force, tout simplement.

M. MacLean: Je suppose cependant que c'est ce genre d'opérations qu'il est très difficile de vérifier car elles sont faites en grand secret, je suppose. Elles sont faites à des fins militaires sinon à d'autres fins.

Le major général Milroy: Oui.

M. MacLean: Je pense que la présence de l'équipe d'observateurs ne peut être que des plus bénéfiques ou du moins qu'elle peut assurer que le comportement des soldats est de nature à être accepté du monde civilisé, dans la mesure où la chose est possible dans les circonstances qui prévalent au Nigeria à l'heure actuelle; et j'ai trouvé beaucoup de choses, dans votre témoignage, qui sont extrêmement réconfortantes.

Toutefois, et ce n'est pas une critique que je fais, j'aimerais dire que la situation observée par vous est la suivante: il existe de bonnes relations entre les Biafrais, ou quiconque a été libéré récemment, ou envahi, selon le point de vue où l'on se place, et les forces nigériennes, et il n'y a pas de preuve évidente qu'il y ait de la peur et quelque autre sentiment analogue. J'aimerais exprimer l'avis également qu'il est possible que cette preuve puisse indiquer le contraire.

J'exprime peut-être là un paradoxe, mais lorsque les gens sont privés de tout moyen de résistance, lorsqu'ils sont à l'entière merci des gens qui ont autorité sur eux, l'instinct naturel de survivance est très fort, et les gens qui sont pris dans un tel dilemme battent en retraite et utilisent le seul moyen de défense qui leur reste, c'est-à-dire qu'ils acceptent la défaite.

• 1700

En vous écoutant, lorsque vous laissiez entendre que votre équipe d'observateurs avait pu aller partout, des souvenirs me sont revenus à l'esprit. Il y a quelques années, j'ai vécu un certain temps dans trois pays occupés

par une puissance qui était coupable non seulement de multiples atrocités, mais aussi qui se livrait manifestement au génocide: d'autre part, tout ce que vous avez dit de la partie occupée du Biafra aurait pu s'appliquer tout aussi bien à la situation à laquelle je viens de faire allusion car, en l'occurrence, tout signe de peur ou tout geste fait à la dérobée par qui que ce soit dans la région les trahit automatiquement et les condamne automatiquement, dans bien des cas, à être victimes d'un traitement spécial: être l'objet de surveillance et même, dans certains cas, être liquidés. Mon expérience personnelle m'autorise à affirmer qu'en semblables circonstances, les gens peuvent faire de la formidable mise en scène. J'ai pu voir la populace s'associer de la façon la plus cordiale, du moins en apparence, avec les forces d'occupation, les forces militaires, et cette populace semblait déborder de joie de vivre. A Paris, par exemple, ceux qui voyageaient par le métro aux petites heures du matin pouvaient voir les soldats de l'occupation rentrant chez eux en compagnie de leurs petites amies françaises après des parties de plaisir, et l'on aurait pu croire que ces gens-là étaient les plus heureux du monde.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): J'invoque le Règlement: s'agit-il là d'une question, monsieur le président?

Le vice-président: Pourriez-vous être un peu plus bref, s'il vous plaît?

M. MacLean: Je vais essayer. De plus, monsieur le président, les gens n'admettraient jamais, dans de telles circonstances, même pas entre eux, qu'ils n'ont pas été traités parfaitement et correctement par les puissances d'occupation. La question que je veux poser, et ma longue harangue lui sert de préambule, est celle-ci: supposez-vous qu'au moins dans certaines circonstances, telle pourrait être l'interprétation véridique des preuves que vous avez trouvées?

Le major-général Milroy: C'est possible, mais je ne crois pas, dans le cas des gens auxquels nous parlons, qu'ils soient «évolués» à ce point. Je ne crois pas qu'ils en soient capables, de cette mise en scène. Je crois qu'il leur serait très difficile de dissimuler leurs craintes, surtout les tout petits.

M. Lewis: Il n'est pas nécessaire d'être «évolués» mais tout simplement de penser à sauver sa peau!

Le major général Milroy: C'est peut-être vrai, mais, à mon avis, ce n'est pas le cas.

M. MacLean: Il ne me reste qu'une brève question. Êtes-vous quelque peu au courant du traitement reçu par ceux qui se cachaient dans la brousse et qui y ont été découverts par les autorités sans chercher à en sortir? Il y a une différence.

Le major général Milroy: Je n'ai aucune preuve qu'ils ont été traités de façon différente des autres. Je ne me souviens pas d'en avoir discuté en tant que tel avec qui que ce soit qui sortait de la brousse. Dans le cas de la plupart de ceux avec lesquels nous avons causé, l'un d'entre eux sortait en premier et entrait en communication avec les forces armées, et c'était en général le long des chemins.

M. MacLean: Le nœud du problème c'est naturellement que cela dépend du traitement que reçoivent les indigènes, même les moins évolués. Étant donné les circonstances, s'ils recevaient un mauvais traitement, ils saisiraient très vite que, pour survivre, il faut sortir de la brousse.

Le major général Milroy: Je n'ai aucune raison de croire qu'ils furent traités de manière différente, mais je ne puis me rappeler avoir causé avec qui que ce soit qui ait dit avoir été découvert dans la brousse par des membres d'une patrouille ou quelque chose de la sorte.

M. Hymmen: Monsieur le président, puis-je faire une interruption sur une question de procédure?

• 1705

Le vice-président: S'agit-il du Règlement?

M. Hymmen: Je n'ai pas voulu interrompre M. MacLean, mais j'allais demander si vous autoriseriez qu'on donne plus de détails relativement à l'une de ses questions et cela, pour le compte rendu de nos délibérations. Certains membres du Comité ont peut-être lu la documentation qui nous a été présentée par le secrétaire du Comité et qui renferme au complet les directives du général Gowon ainsi que le code de conduite daté du 18 août.

Le vice-président: Monsieur Hymmen, vous savez quelle est l'attitude d'un Comité aussi nombreux à l'endroit des questions supplémentaires. Vous serait-il possible d'attendre à la fin de la première série de questions?

M. Hymmen: D'accord.

M. Lewis: Monsieur le président, il s'agit d'un simple renseignement.

Le vice-président: S'il disait qu'il s'agit d'un simple renseignement, il serait peut-être plus facile de le reconnaître comme tel.

M. Lewis: C'est ce qu'il a dit.

Le vice-président: Etes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Allez-y, monsieur Hymmen. Nous sommes tous avec vous.

M. Hymmen: Je vous demande pardon, monsieur; mon interprétation des directives était erronée. Les chiffres 18/10/68 indiquent bien qu'il s'agit du 18 octobre, date probable à laquelle ces directives ont été adressées à notre Comité et qui n'a rien à voir à la date où la directive elle-même a été donnée. Je crois que dans le témoignage qui a été rendu avant-hier, quelqu'un a mentionné le mois d'août.

M. Lewis: Monsieur le président...

Le vice-président: Voulez-vous parler de la question de dates?

M. Lewis: Oui, monsieur le président. C'est soit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, soit M. Harman, du ministère, qui nous a donné le mois d'août comme date des directives en question. Je m'en souviens.

Le major général Milroy: Le document en ma possession ne porte pas de date, alors que celui auquel vous faites allusion a été expédié directement de Lagos par l'entremise du ministère des Affaires extérieures.

Le vice-président: Le nom de M. Ouellet a été ajouté à la première série de questions. Auriez-vous l'obligeance de vous avancer, monsieur Ouellet?

[*Texte*]

M. André Ouellet: Monsieur le président, j'aimerais savoir du général Milroy si lui et les autres membres de la Commission d'observation croyaient, lors de leur retour au Canada que le Biafra pourrait tenir encore bien longtemps ou indéfiniment devant les troupes fédérales.

[*Traduction*]

Le major général Milroy: C'est une question sur laquelle je préfère ne pas exprimer quelque opinion que ce soit.

[*Texte*]

M. Ouellet: Le général Milroy était-il au courant d'une déclaration de Mme Marjorie Perham à l'effet que la seule solution humanitaire à cette guerre serait la capitulation du Biafra et l'acceptation d'un régime fédéral? J'aimerais avoir son opinion à ce sujet.

[*Traduction*]

Le major général Milroy: Je suis au courant de l'article dont vous parlez. Je ne l'ai pas lu mais je sais qu'il a fait l'objet d'éditoriaux à Lagos et dans les journaux britanniques, surtout quand je m'y trouvais. Ici encore, c'est là une question sur laquelle je m'interdis à moi-même d'exprimer quelque opinion que ce soit.

[*Texte*]

M. Ouellet: Le général ou d'autres membres de la Commission d'observation sont-ils d'avis, à la lumière des renseignements recueillis, que les dirigeants Ibos auraient des garanties certaines de survie et de respect de leurs droits dans l'éventualité d'une capitulation du Biafra?

[*Traduction*]

Le major général Milroy: Tout ce que je peux dire là-dessus c'est que c'est la politique du gouvernement militaire fédéral, si je comprends bien, d'accorder l'amnistie générale à tout le monde, à l'exception, je crois, des chefs. Je ne saurais dire à combien de chefs cela s'applique, mais, à mon avis, il s'agit d'une amnistie générale en vertu de la politique qui a été annoncée par le gouvernement militaire fédéral.

Texte)

M. Ouellet: Y a-t-il des cas précis où cette règle d'amnistie ait été déjà appliquée?

• 1710

[*Traduction*]

Le major général Milroy: Cette règle s'applique en réalité aux soldats, et je ne voudrais pas être trop catégorique quant au nombre de soldats capturés ou de ceux qui se sont livrés eux-mêmes et sont retournés à la vie civle. Je ne voudrais pas dire combien, s'il y en a, ont été rendus à la vie civile après avoir été prisonniers de guerre, mais je suis certain que s'ils sont détenus à titre de prisonniers de guerre, on s'occupe d'eux.

[*Texte*]

M. Ouellet: Avez-vous parlé à des soldats qui ont obtenu ce nouveau statut?

[*Traduction*]

Le major général Milroy: Oui, nous avons parlé à des prisonniers de guerre, si c'est là ce que vous voulez dire. Cependant, je n'ai parlé à personne qui avait déjà été prisonnier de guerre et qui était revenu à la vie civile dans son village natal.

M. Ouellet: Je vous remercie.

Le président: La première série de questions vient de prendre fin. Permettez-moi maintenant de vous signaler que les membres ont reçu un exemplaire du mandat de l'équipe d'observateurs, dont la distribution a été faite.

Une voix: Oui, le voici.

Le président: Les membres, je crois, ont reçu cet exemplaire ainsi que plusieurs autres documents. Le Comité directeur a recommandé de le joindre ou de le faire paraître en appendice à notre compte rendu. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. MacDonald (Egmont): Cela comprend-t-il le Code de conduite, monsieur le président?

Le président: Non. Le Comité de direction nous a recommandé de ne faire copier que les attributions. Certains députés ont un exemplaire du Code de conduite, mais il ne figure pas en appendice.

M. MacDonald (Egmont): Pour mettre les choses au point, de quoi s'agit-il? Est-ce un document public?

Le président: Au-dessus de la page on peut lire «Diffusion restreinte». Je crois qu'il n'est destiné qu'aux officiers nigériens et aux agents de police, mais non à la diffusion générale. Le Code de conduite est destiné à une diffusion restreinte. C'est là tout ce que j'en sais.

M. Winch: Pourrait-on me dire comment les attributions ont été distribuées, ainsi que le Code de conduite?

Le président: On en a fait faire des copies avec ordre de les distribuer à tous les membres du Comité. Si vous ne les avez pas, monsieur Winch, veuillez m'excuser; je vais vous en procurer.

M. Winch: Je le demande, car je n'en ai pas. C'est pour cela que j'ai posé ma question.

Le président: La parole est à monsieur Groos.

M. Groos: Monsieur le président, je serai bref, car beaucoup de mes questions ont déjà été posées par les préopinants.

Nous avons surtout des chiffres ici, général Milroy; on nous a donné les chiffres relatifs aux quantités de ravitaillement nécessaires imédiatement et plus tard, le nombre des personnes qui souffrent et meurent, des prévisions et ainsi de suite, et ces chiffres varient considérablement. Je relève dans le rapport que nous venons de recevoir un chiffre qui varie assez fort d'un autre qui n'a pas été offert comme preuve mais donne une idée du dilemne devant lequel se trouve le Comité. Dans le *Globe and Mail* du mardi 22 octobre, un article d'un autre observateur du *London Observer Service*, M. John de St. Jorre, mentionne que la ville d'Onitsha comptait avant la guerre un quart de million d'habitants, alors que dans votre mémoire vous signalez qu'il y a 100,000 habitants. Comment expliquer vous cette différence considérable?

Le major général Milroy: Je crois avoir déjà dit qu'il est très difficile d'obtenir des chiffres précis à propos de la population de n'importe quel endroit. Je le disais, un fonctionnaire fédéral m'a dit que la population de Port-Harcourt était de 200,000 habitants, tandis qu'un autre m'en a signalé 400,000. Ainsi, tous les chiffres que je donne à propos de la population sont tout au plus approximatifs.

• 1715

M. Groos: Cela a de l'importance, pour ce qui est de la quantité de ravitaillement qu'il faudra envoyer, vous le comprenez. Je lis dans l'article en question autre chose que je voudrais que vous expliquiez. On y parle de la deuxième division nigérienne, qui éprouverait des difficultés en raison «du manque de sous-officiers expérimentés», en ces termes:

> Les difficultés sont aggravées par l'opiniâtreté des Ibos de la région, qui n'ont pas rejoint les rangs nigériens en nombre appréciable.

Cela veut-il dire qu'il y a des Ibos dans l'armée fédérale ou bien qu'il n'y en a pas qui sont retournés pour se rendre ou se mettre à la disposition de l'armée fédérale?

Le major général Milroy: Ma foi, il y a des Ibos dans les formes armées fédérales. Je ne vois pas bien ce qu'on veut dire dans l'article en question, que je n'ai pas lu. Je sais que cette division-là est de formation récente, en fait la plus récente, et qu'elle a subi de lourdes pertes à la traversée du Niger; ses cadres comptent moins de sous-officiers aguerris que les autres divisions, surtout la première.

M. Groos: Le docteur Shepherd nous a signalé l'autre jour que l'on avait permis à des avions de la Croix-Rouge de suivre un corridor aérien pour atterrir à un certain endroit et que l'appareil avait essuyé des coups de feu et même que l'aérodrome avait été bombardé. A votre avis, cela provient-il du manque de commandement chez les troupes qui se battaient dans la région, du manque de moyens de communication, ou bien des deux?

Le major général Milroy: On m'a donné à entendre que les missions aériennes en territoire biafrais sécessionniste se font la nuit, qu'elles comprennent des missions de la Croix-Rouge et d'autres vols, pour le transport de matériel militaire et d'autres marchandises de ce genre.

M. Winch: Il s'agit d'un aérodrome spécial qui, d'après le docteur Shepherd, porterait l'emblème de la Croix-Rouge selon une entente réciproque, et qui a été bombardé le lendemain. N'est-ce pas là ce que vous voulez dire?

M. Groos: C'est bien comme cela que je me le rappelle.

M. Winch: Il a été bombardé le lendemain.

M. Groos: Parlons du Code de conduite. Comme vous l'avez lu et moi pas, est-il fondé sur une convention internationale, ou bien a-t-il été rédigé pour les conditions spéciales qui existent actuellement au Nigeria?

Le major général Milroy: Il s'agit d'une directive donnée par le général Gowon lui-même. On remarque qu'il y est question du Règlement de la Convention de Genève, mais je crois que ces règles précises ont été données par lui-même à ses officiers et à leurs hommes.

M. Groos: J'ai encore deux petites questions. Peut-être étais-je parti quand vous avez parlé de vos visites des camps de prisonniers et des camps de réfugiés. Avez-vous expliqué la différence quant aux conditions qui y règnent?

Le major général Milroy: Nous avons discuté la chose, et nous avons fait des observations à ce sujet dans nos rapports. D'une façon générale, nous signalons dans notre deuxième rapport intérimaire que nous avons constaté qu'ils étaient bien nourris, qu'ils ne faisaient pas assez d'exercices et qu'ils étaient privés de certaines choses auxquelles ils ont droit.

M. Groos: Alors, excusez-moi de vous l'avoir fait répéter.

Voici ma dernière question. Dans le pays proprement dit, il y a évidemment une zone de guerre et un gouvernement militaire. La zone de guerre est sans doute gouvernée entièrement par les trois commandants militaires des trois régions. Y a-t-il une zone civile—je ne trouve pas d'autre mot—une zone de l'arrière où le gouvernement est remis peu à peu aux autorités civiles?

• 1720

Le major général Milroy: Dans l'état de l'Est central, où l'on se bat actuellement, il y a ce qu'on appelle un administrateur. Tous les autres États ont un gouverneur. C'est un administrateur gouvernemental avec son personnel—j'ai parlé à sa secrétaire—et un commissaire de police. J'ai aussi parlé au préposé au réseau de radio qui est chargé d'organiser les régions à l'arrière des zones de combat, et je sais que, lorsque nous étions dans le secteur de la troisième division qui se trouvait dans son État, il s'y était rendu et avait dressé la liste des internés dans les camps, la liste des Ibos qui s'y trouvaient avec mention de leurs métiers. Je crois qu'il avait l'intention de les faire travailler à la reconstruction de son État. Ils ont élaboré un plan, par exemple, pour reconstruire la ville d'Enugu et y rouvrir les écoles. Quand nous étions à Enugu, ils comptaient y ouvrir un hôpital la semaine suivante.

Ainsi, il y a une administration civile dans cet État-là, qui se voit confier la région par les autorités militaires. Si les propositions contenues dans notre deuxième rapport sont adoptées, on peut compter qu'une plus grande partie de la région sera sous sa juridiction.

M. Groos: Une dernière question, monsieur le président, que je brûle de poser. Êtes-vous en mesure de visiter les rives du Niger qu'on a mentionnées l'autre jour comme point de passage pour transporter du ravitaillement en territoire biafrais?

Le major général Milroy: La seule difficulté versé le Niger à Onitsha—on y a fait sauter le pont et il y a des traversiers—en bateau. L'infiltration dans l'État de l'Ouest central se fait en traversant le Niger, car en certains endroits les sécessionnistes et les Biafrais sont maîtres du fleuve.

M. Groos: Il paraît qu'ils occupent un endroit d'un côté du fleuve, d'après le témoignage du docteur, et qu'on pourrait s'en servir comme voie fluviale pour amener du ravitaillement dans le pays.

Le major général Milroy: Je n'en avais pas encore entendu parler.

M. Groos: Ma foi, cela m'intéresse fort, étant donné qu'il faudra envoyer d'énormes quantités de ravitaillement.

Le major général Milroy: La seule difficulté serait l'accès au fleuve proprement dit. Certains cours d'eau sont assez marécageux sur les rives, mais il faudrait surtout aménager

des routes. Si on le faisait, cela pourrait marcher.

M. Groos: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Ryan?

M. Ryan: Général Milroy, vu que le gouvernement sécessionniste ne permettra qu'à quelques journalistes choisis de se rendre à Uli et qu'il paraît que leurs communiqués seront censurés—je pense surtout au communiqué de Radio Canada de dimanche dernier au matin; le communiqué de M. Tim Ralfe a apparemment été censuré—je me demande si le gouvernement nigérien agit de même dans son territoire?

Le major général Milroy: Je ne sais si vos assertions à propos de la politique sécessionniste sont exactes, mais à ma connaissance les journalistes qui nous accompagnaient ne se sont jamais plaints à moi que leurs écrits étaient censurés.

C'est là la seule preuve que j'aie. Nous avons eu des reporters du *Times* de Londres et de l'Agence Reuter, et ils n'ont jamais dit que leurs écrits étaient censurés.

M. Ryan: Savez-vous pourquoi il n'y a en ce moment qu'un seul journaliste canadien en territoire fédéral, et qu'il n'y en avait aucun auparavant? Se pourrait-il qu'on leur refuse d'entrer?

Le major général Milroy: Non, on ne leur refuse pas l'entrée. Je ne sais pas pourquoi il n'y en a pas.

Comme vous dites, il y en a un maintenant à Lagos, le correspondant de la *Canadian Press.*

M. Ryan: Je fais suite à la question de M. Groos. Votre équipe a visité Onitsha entre le 15 et le 18 octobre, et vous y avez donc séjourné deux bonnes journées, le 16 et le 17?

Le major général Milroy: Nous y avons passé la nuit, donc nous ne sommes pas restés deux jours pleins à Onitsha. Nous sommes arrivés dans l'après-midi, avons assisté à une réunion d'information, avons fait le tour d'Onitsha dans la matinée et sommes partis vers midi pour Asaba.

M. Ryan: Est-ce à Asaba, sur la rive ouest du Niger, que vous aviez installé vos bureaux pour l'État de l'Ouest central?

Le major général Milroy: Non. Nous avons séjourné à Onitsha sur la rive est, en pleine ville. Nous y avons passé la nuit.

• 1725

M. Ryan: Mais la plupart du temps que vous y êtes resté, c'est la nuit que vous avez passée à Asaba?

Le major général Milroy: Non, nous ne sommes restés qu'une nuit dans la région, et avons passé la plus grande partie de notre temps à Onitsha.

M. Ryan: Et le grand pont, qui a coûté $15 millions, relie Asaba à la région d'Onitsha? Le pont est-il entièrement détruit, ou bien une partie seulement?

Le major général Milroy: La travée est—entre le dernier pilier et la rive—s'est effondrée.

M. Ryan: Les Biafrais en retraite l'ont fait sauter?

Le major général Milroy: C'est ce qu'on a prétendu.

M. Ryan: Je lis dans l'article cité par M. Groos, dans le *Globe and Mail* d'hier, de la plume de M. St. Jorre:

> Les Biafrais ont réussi à couper la route Onitsha-Enugu et sont maîtres d'un tronçon de huit milles, à six milles à peine d'Enugu.

Pouvez-vous confirmer cela?

Le major général Milroy: Oui, c'est vrai. La route d'Onitsha à Awka est fermée aux troupes fédérales.

M. Ryan: La route a 22 milles de longueur, dont un tronçon de 8 milles est occupé par les Biafrais, est-ce bien cela?

Le major général Milroy: Oui, ces chiffres sont à peu près exacts.

M. Ryan: D'après le rapport, il y a eu une grande percée entre Asaba et Awka, et la poche encercle complètement Onitsha et contourne Asaba, ce qui, en fait, met les troupes fédérales dans une position fort périlleuse en ce moment?

Le major général Milroy: Si je puis préciser quelque peu, la percée traverse la route, et c'est par cette percée que se fait l'infiltration vers la région au nord d'Onitsha et, je

crois, au-delà du fleuve. L'infiltration se fait surtout par des soldats à la recherche de vivres. Vous dites «une grande percée»; il y a une trouée en cet endroit.

M. Ryan: C'est une percée ou trouée telle que la deuxième division est coupée de sa base à Awka, de telle façon que pour amener le ravitaillement aux troupes à Awka, il faut faire un détour de 400 milles par le nord?

Le major général Milroy: Les fédéraux se servent des lignes de ravitaillement pour la première division.

M. Ryan: Autrement dit, ils arrivent par la route d'Enugu, d'où ils se dirigent vers Awka?

Le major général Milroy: Je présume que c'est la route qu'ils suivent.

M. Ryan: Ainsi, il est vrai que la liaison entre la première division et la deuxième se fait à Awka?

Le major général Milroy: Ma foi, c'est une route plus loin à l'est.

M. Ryan: Une question de plus à propos d'Onitsha. Y a-t-il aux environs une tribu d'Ebos que l'on confond souvent avec les Ibos?

Le major général Milroy: Je n'en ai pas entendu parler. J'ai une carte ici, et je vais y jeter un coup d'œil.

M. Ryan: Je me demandais si vous en aviez entendu parler.

M. MacDonald (Egmont): S'agit-il des Ibibios?

M. Ryan: Non, Ebos. Ibo s'écrit I-b-o, mais il y a aussi la tribu des Ebos.

M. Brewin: Les Ibibios?

M. Ryan: Il y a aussi les Ibibios.

Le major général Milroy: D'après la carte des tribus que j'ai ici, il n'y a aux environs d'Onitsha que des Ibos, mais plus à l'ouest, aux environs de la ville de Benui, il y a une tribu d'Edos. Je préciserai ici que nous avons entendu dire que les Ibos des environs d'Onitsha s'appellent les Ibos d'Onitsha, pour les différencier des Ibos des autres régions, qui se reconnaissent d'après la localité la plus proche de l'endroit qu'ils habitent.

M. Ryan: Vous avez dit que vous aviez examiné certaines armes des fédéraux. Avez-vous eu l'occasion d'examiner des armes prises aux Ibos?

Le major général Milroy: Je dois dire que je n'ai pas examiné d'armes, mais que j'en ai vu. Cela n'est pas dans mes attributions. J'ai vu du matériel du gouvernement militaire fédéral et j'en ai vu un peu dont on m'a dit qu'il avait été pris des sécessionnistes ou abandonné par eux.

M. Ryan: Pouvez-vous nous dire de quels pays provenaient les armes prises?

• 1730

Le major général Milroy: La seule, et dont j'ai déjà parlé, est un fusil de fabrication tchécoslovaque, mais je ne sais d'où il venait.

M. Ryan: Dans votre troisième rapport intérimaire, vers la fin, sous le titre Activité future, vous écrivez ce qui suit:

> Les Observateurs entendent retourner ultérieurement dans la région où se trouve la deuxième division nigérienne, pour vérifier certains aspects qu'ils n'ont pas eu le temps d'examiner à fond.

Je me demande si vous pourriez nous dire quels sont ces aspects.

Le major général Milroy: Vous me prenez au dépourvu. Avant de venir à cette audience, je n'ai pu lire que le brouillon du rapport. Je n'ai pu assister aux dernières conférences qui ont précédé la rédaction du rapport. En tout cas, la phrase que vous citez n'était pas dans le rapport que j'ai lu.

Pour ce qui est de mon groupe, je ne me souviens pas qu'il ait eu des documents classés—autrement dit, nous comptons bien retourner là-bas. Nous comptons aller voir s'il y a eu des changements depuis notre premier séjour. Je ne sais toutefois pas de quoi il s'agit. J'ai envoyé un télégramme pour leur demander d'expliquer en détail ce que ce paragraphe veut dire.

M. Ryan: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Cafik.

M. Cafik: Merci, monsieur le président. Général Milroy, je tiens à présenter mes excuses pour vous avoir mêlé à un article que je considère fallacieux, paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Toutefois, pour me justifier, je dirai que je croyais que tous les membres du Comité se devaient de savoir que le témoignage que vous avez donné vous-même hier a été communiqué au public de

façon pertinente—pour bien renseigner le public—et de cela, je m'excuse.

J'aimerais vous demander en premier lieu si les troupes du GMF (gouvernement militaire fédéral) sont des volontaires ou si elles sont enrôlées. Le savez-vous?

Le major général Milroy: Je crois savoir que ce sont des volontaires. Ce sont tous des volontaires.

M. Cafik: Merci. Ma deuxième question est une question d'ordre politique que peut-être je ne devrais pas poser. La voici: Savez-vous si le GMF a l'intention de rétablir une forme de gouvernement démocratique après la guerre?

Le major général Milroy: Je n'en ai aucune idée.

M. Cafik: Vous ne l'avez jamais entendu dire par quelque membre du gouvernement?

Le major général Milroy: Non.

M. Cafik: Très bien. Dans votre témoignage d'hier vous avez dit, je crois, que le plus souvent, les Ibos s'éloignaient d'un village, les troupes fédérales les poursuivaient; que le combat avait lieu effectivement avant votre arrivée dans la ville ou après, mais pas pendant que vous étiez dans la ville.

Le major général Milroy: Une bonne partie du combat, en général.

M. Cafik: Ce que vous dites me donne l'impression que les Ibos se sont éloignés de la ville parce qu'ils voulaient probablement empêcher qu'elle ne subisse des dégâts. Croyez-vous que cela pourrait en être la raison?

Le major général Milroy: Cela pourrait être l'une des raisons, mais je ne saurais l'affirmer.

M. Cafik: Vous ne connaissez pas de raison d'ordre militaire qui les aurait poussés à le faire?

Le major général Milroy: Non. Je ne voudrais pas dire non plus qu'ils l'ont fait dans tous les cas.

M. Cafik: Très bien. Cela semble toutefois la tournure générale . . .

Le major général Milroy: . . . de la guerre.

M. Cafik: J'avais l'impression qu'ils s'étaient éloignés probablement parce qu'ils ne voulaient pas détruire leurs propres biens. Si c'est le cas, c'est une conduite assez étrange de la part des Ibos, qui semblent avoir tellement peur d'être tués ou de voir détruire tout ce qu'ils possèdent. Si donc ils ont fui la ville pour protéger leurs propres biens, cela semble indiquer, à mon avis, qu'ils ne croyaient pas en réalité que cette destruction se produirait. On ne peut pas vraiment rien conclure de cette fuite, mais je pense qu'elle confirme notre impression. Autrement, cela ne leur ferait rien que leurs biens soient détruits ou non au cours du combat.

Si je comprends bien aussi, la population, d'ordinaire, se replie durant le combat—précède le secteur de combat. En d'autres termes, il n'y a pas beaucoup de civils dans la zone où se déroule le combat.

• 1735

Le major général Milroy: C'est bien ce que nous pensons, d'après ce que nous avons observé et constaté là où nous allons. Quand les balles commencent à pleuvoir de toutes parts ou qu'un bruit quelconque se fait entendre, il est raisonnablement normal de s'attendre à ce que les habitants d'un village cherchent à s'enfuir.

M. Cafik: D'après ce que vous dites, j'ai l'impression qu'ils se retirent dans deux ou trois endroits, soit dans la brousse à l'intérieur de la région, soit dans les lignes biafraises pour précéder les troupes.

Le major général Milroy: Oui. S'ils fuient dans la brousse, ce n'est pas forcément dans la région même.

M. Cafik: Très bien. Mais ont-ils autant de chance de fuir avant l'avance des troupes dans le territoire sous occupation fédérale que dans leur propre territoire?

Le major général Milroy: Je ne pourrais pas répondre à cette question. Je ne crois pas qu'ils fuiraient en direction de la ligne de feu. Il me semble qu'ils se dirigeraient disons—de côté.

M. Cafik: Très bien. Ainsi donc, le fait qu'il y a tant de civils au Biafra—il y en aurait de huit à dix millions—ne prouve pas nécessairement que leur sympathie est acquise aux Biafrais. Peut-être ne se trouvent-ils là que pour s'éloigner du théâtre du combat.

Le major général Milroy: Il y a différentes raisons. Je ne me hasarderais pas à en donner une et je ne suis pas nécessairement d'accord avec les chiffres mentionnés.

M. Cafik: Me reportant au mandat des observateurs dont vous avez pris connaissance aujourd'hui, je constate à l'alinéa (iii) de la

page 2 que la période de travail fixée est de deux mois. Ainsi le groupe qui a commencé le 14 septembre devrait terminer son travail le 14 novembre. Est-ce juste ou cette règle est-elle assez souple?

Le major général Milroy: Vous remarquerez qu'il est dit: «Deux mois la première fois».

M. Cafik: Et j'ai demandé: «Y a-t-il une deuxième fois?»

Le major général Milroy: C'est là, je pense, l'un des points qui seraient précisés au cours des entretiens que nous aurions avec le gouvernement militaire fédéral s'il acceptait notre invitation de discuter avec lui des activités futures du groupe.

Personne ne m'a précisé que les deux mois finissent le 14 ou le 12 novembre ou à une autre date.

M. Cafik: Vous croyez donc que c'est assez flou pour le moment?

Le major général Milroy: Oui. Les gouvernements en cause peuvent certainement en discuter.

M. Cafik: Il y a un autre article. A l'alinéa (ii) de la même page il est mentionné sous la rubrique: «Services offerts aux observateurs» que le «gouvernement militaire fédéral fournira les transports par air, par terre et par eau». D'après les témoignages entendus hier, j'ai l'impression que les membres du groupe n'ont pas été très satisfaits des services fournis.

Le major général Milroy: Jusqu'ici, les services de transport par air, par terre et par eau qu'on nous a fournis ont été tout à fait convenables. Nous avons effectivement voyagé par eau.

Dans nos propositions sur la manière dont notre travail pourrait s'accomplir à l'avenir, nous avons exposé que pour bien nous acquitter de notre tâche, il faudrait que des moyens de transport, les avions, par exemple, nous soient plus facilement accessibles qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. Le gouvernement militaire fédéral ne dispose pas actuellement de beaucoup d'avions. Si l'on a besoin d'un avion, on ne peut donc pas en commander un immédiatement par téléphone. Les dispositions à prendre pour l'obtenir prennent un peu de temps.

M. Cafik: En général, êtes-vous satisfait, toutefois, des services de transport qui vous ont été fournis?

Le major général Milroy: Jusqu'à présent, oui.

M. Cafik: Jusqu'ici. Vous prévoyez qu'il vous faudra de meilleurs services à l'avenir?

Le major général Milroy: S'il s'agit de discuter du changement qu'il faudrait apporter, selon nous, à notre méthode d'opération, et qu'on soit d'accord là-dessus, nous proposerions certains changements aux dispositions relatives au transport.

M. Cafik: Très bien. Merci, mon général.

M. Ryan: Monsieur le président, pour ce qui est de l'information, j'ai ici une petite brochure intitulée «*100-hundred facts about NIGERIA*» (Renseignements sur le Nigeria) que publie le ministère de l'Information, à Lagos, au Nigeria.

M. Lewis: Du Nigeria?

M. Ryan: Oui; du Nigeria. Il y est dit que le chiffre exact de la population d'Onitsha est de 80,000.

Le major général Milroy: Est-ce Onitsha seulement ou y compris la banlieue?

M. Ryan: Onitsha seulement.

Le major général Milroy: Onitsha seulement.

M. MacDonald (Egmont): Général Milroy, j'aimerais que nous revenions à cette sorte de cadre où se déroule la présente discussion et au fait que vous êtes ici en tant que membre de l'équipe d'observateurs. Je suppose qu'il vous est venu à l'esprit, vu le rôle que vous y jouez, qu'il est plutôt étrange que vous ne comparaissiez pas devant le Comité même si vous faites partie de l'équipe d'observateurs. En tant que militaire, connaissez-vous d'autres cas où une équipe d'observateurs ait surveillé le déroulement du conflit dans une guerre civile?

• 1740

Le major général Milroy: Je dirais, vous pourrez me corriger, qu'il s'agit probablement ici d'une opération unique. Je ne sache pas qu'il y en ait eu de pareille par le passé. L'un de nos problèmes, c'est d'établir un programme d'action.

M. MacDonald (Egmont): Il est de fait que l'équipe d'observateurs a été formée en septembre et qu'un document très intéressant, ce «*Code of Conduct*» («Code de conduite») a paru au mois d'août. Vous vous êtes sans doute demandé à quoi rimait tout cela.

Le major général Milroy: Je pense que le but en est clairement indiqué. On voulait que nous venions ici pour inspecter les opérations militaires des troupes fédérales dans les régions touchées par la guerre. Plus tard, on mentionne les accusations proférées contre les troupes du gouvernement fédéral.

M. MacDonald (Egmont): Dans les guerres civiles ou même les guerres internationales du passé—et il y en a eu plusieurs de plus ou moins d'envergure au cours du siècle actuel—y en a-t-il eu au cours de laquelle, à votre connaissance, le crime de génocide aurait été perpétré?

Le major général Milroy: Pas nécessairement de génocide, mais des massacres et des atrocités.

M. MacDonald (Egmont): Des atrocités, de nombreuses atrocités, parce qu'apparemment, c'est ce que vous aviez la mission de constater. A ce sujet, et pour revenir à quelque chose qu'on vous a demandé hier, vous avez dit que lors de votre première rencontre avec certains militaires en campagne, des commandants de division et autres chefs, il semblait y avoir un peu d'hésitation—de «réserve», pour employer le mot juste. Vous avez mentionné avec enjouement, je crois, que la présence de quatre majors généraux y avait peut-être un peu contribué. Avez-vous pensé qu'il y avait peut-être d'autres raisons à cela?

Le major général Milroy: Non. Nous étions là pour nous rendre compte de ce qui se passait.

M. MacDonald (Egmont): Je soulève ce point parce qu'il y a eu des insinuations, et j'aimerais connaître la réaction qu'a occasionnée celle-ci, c'est-à-dire que le gouvernement de Lagos s'inquiétait de plus en plus au cours des derniers mois des agissements des troupes fédérales en campagne et d'un certain manque de contrôle, et que peut-être la publication du «*Code of Conduct*» («Code de conduite») au mois d'août, puis la présence de l'équipe d'observateurs, auraient bien pu représenter un effort de la part du gouvernement de Lagos pour freiner, disons, de très graves écarts de conduite qui se produisaient en campagne. Croyez-vous que tout cela fasse essentiellement partie de ...

Le major général Milroy: Vous voulez connaître mon opinion. Ce n'est pas là ce que j'en pense. Je pense que la raison pour laquelle on a formé le comité ou réclamé la présence de l'équipe d'observateurs, ce sont les propos tenus au sujet de la conduite des troupes. Je répète que c'est là mon opinion. Je ne sais pas pour quelle raison précise on a réclamé la présence de l'équipe d'observateurs. Je sais ce qu'on dit ici.

M. MacDonald (Egmont): Et pour ce qui concerne particulièrement les militaires en campagne, il me semble qu'au cours de vos entretiens vous avez dû saisir quelque réaction de leur part ou remarqué leur attitude à l'égard des divers organismes de secours. Pour faire de la lumière sur cette question, j'aimerais savoir si, oui ou non, vous avez constaté une attitude différente des militaires à l'égard de tel et tel organisme de secours.

Le major général Milroy: On exprime l'opinion que certains organismes de secours semblent exercer leur activité—ou si je puis m'exprimer ainsi—ne tiennent pas assez compte de la souveraineté du gouvernement nigérien.

M. MacDonald (Egmont): Pourriez-vous préciser davantage?

Le major général Milroy: Je ne veux pas être plus précis à ce sujet. Il ne s'agit pas d'un secteur sur lequel je dois faire rapport et, bien que j'entende des informations, je n'essaie pas de vérifier l'authenticité de ces sources d'information et de découvrir exactement ce qui en est.

M. MacDonald (Egmont): Sans anticiper vos paroles, je crois qu'il est raisonnable de dire que la Croix-Rouge semble être l'organisme de secours le plus acceptable, du moins aux yeux des militaires.

Le major général Milroy: La Croix-Rouge nigérienne.

M. MacDonald (Egmont): Vous faites donc une distinction entre la Croix-Rouge nigérienne et la Croix-Rouge internationale?

Le major général Milroy: Eh bien, je dirai, par exemple, que dans la région de la troisième division autour de Port-Harcourt, la Croix-Rouge nigérienne—l'organisation de la Croix-Rouge qui est là en ce moment—a, il va sans dire, l'appui de la Croix-Rouge internationale.

M. MacDonald (Egmont): Je ne devrais peut-être pas vous demander d'évaluer l'attitude des autres à l'égard des autres organismes de secours, mais cela semble, ici encore, toucher au problème général qui se pose au Canada lorsque nous tentons des efforts positifs pour acheminer des fournitures de secours vers toutes les régions du conflit, tant au Nigéria qu'au Biafra.

• 1745

On vous a interrogé à plusieurs reprises, pendant ces derniers jours, sur la présence de personnes autres que des Nigériens dans les opérations militaires qui se déroulent. Je suis franchement bien étonné d'apprendre que vous ne vous souvenez pas d'avoir vu d'autres personnes que des Nigériens. On a signalé de part et d'autre, je crois, qu'il y a dans les deux camps du conflit des mercenaires et des ressortissants d'autres pays que l'Afrique. Il ne faudrait pas beaucoup de temps à quiconque observerait le combat dans les deux camps pour remarquer la présence de ces personnes, et pourtant, vous avez dit bien clairement que vous n'en aviez pas vues. Est-ce bien ce que vous avez dit?

Le major général Milroy: Je n'ai rien dit au sujet des non-Nigériens qui sont du côté sécessionniste ou biafrais. Je n'ai absolument rien dit là-dessus. Ce que j'ai dit, en réalité, c'est que parmi les troupes que j'ai visitées je n'ai pas vu de non-Nigériens.

M. MacDonald (Egmont): Vous avez dit, n'est-ce pas, que vous n'aviez vu aucun blanc chargé d'une fonction militaire quelconque ou de toute autre fonction, où il puisse conseiller le GMF dans ses activités militaires?

Le major général Milroy: Je n'en ai pas vu. Nous-mêmes et le personnel de la Croix-Rouge sommes réellement les seuls blancs avec qui je vienne en contact.

M. MacDonald (Egmont): Au cours de la discussion d'hier à laquelle M. Lewis et d'autres ont participé, vous avez parlé de l'accueil que vous ont fait ces réfugiés ou les Biafrais qui sont en territoire sous occupation nigérienne, et je crois que vous avez donné au Comité l'impression qu'on vous considérait comme étant neutres. Est-ce juste? Vous avez donc réellement l'impression que ces gens vous considèrent comme des observateurs neutres?

Le major général Milroy: Je le souhaite. Je ne voudrais pas toutefois trop généraliser en disant que tout le monde nous considère comme neutres. Je souhaiterais que les plus instruits surtout, ceux avec qui nous avons discuté de certaines questions, nous considèrent comme neutres.

M. MacDonald (Egmont): Eh bien, disons que ce sont les gens instruits, parce que c'est avec eux, évidemment, que vous vous entretenez le plus souvent. Croyez-vous réellement que lors de ces entretiens ces gens vous considèrent comme étant vraiment neutres?

Le major général Milroy: Je le pense, en effet. Jusqu'où va cette neutralité? Je crois qu'ils nous considèrent comme indépendants du gouvernement militaire fédéral.

M. MacDonald (Egmont): Mais neutres, tout en étant indépendants?

Le major général Milroy: Oui.

M. MacDonald (Egmont): Dans les entretiens que vous avez eus avec ces gens, avez-vous dit tout d'abord que vous étiez là sur l'invitation du gouvernement militaire du Nigeria et, deuxièmement, que vous ne pourriez pas naturellement visiter ou traverser le camp biafrais ou sécessionniste du conflit?

Le major général Milroy: Nous ne disons rien sur ce que vous avez énoncé en second lieu. Nous leur disons ou leur expliquons qui nous sommes, dans plusieurs cas, si nous pensons qu'ils ne savent pas encore pourquoi nous sommes là, ou ce que nous sommes censés y faire.

M. MacDonald (Egmont): Ne croyez-vous pas—je tire ici une conclusion sur laquelle vous pouvez être en désaccord ou à laquelle vous pouvez ne rien ajouter, si vous le préférez—que si vous êtes manifestement avec les autorités militaires du Nigeria et empruntez leurs transports, et que si les gens les plus intelligents et les plus instruits avec qui vous vous entretenez apprennent directement ou indirectement que vous êtes dans ce pays pour n'y observer qu'un côté du conflit, il est presque impossible que ces personnes vous considèrent comme étant neutres?

Le major général Milroy: Je n'aurais pas pensé à cela. Je ne le crois pas.

M. MacDonald (Egmont): Je m'intéresse maintenant à la question des véritables prisonniers de guerre. Vous avez hésité à fournir une estimation quelconque de leur nombre, et les rapports ne donnent sûrement pas d'idée de ce nombre. Je suis curieux de savoir, toutefois, si la règle générale est de faire des prisonniers. Ou bien est-il vrai que dans cette situation cela n'arrive que très, très rarement?

Le major général Milroy: Ils font des prisonniers. Par exemple, lorsque nous étions à Onitsha, il y en avait deux qui avaient été faits prisonniers la veille de notre arrivée. Ils étaient blessés. En règle générale, on les renvoie. Plusieurs d'entre eux sont envoyés à

Lagos. C'est l'une des régions que nous nous proposions de parcourir lors de nos inspections subséquentes, et nous les aurions visités à Lagos.

M. MacDonald (Egmont): Ils sont renvoyés à Lagos?

Le major général Milroy: Plusieurs d'entre eux y sont renvoyés.

M. MacDonald (Egmont): Et avez-vous eu l'occasion d'y observer les conditions dans lesquelles ils sont traités?

Le major général Milroy: Pas encore à Lagos. Dans d'autres régions—celles de Port-Harcourt, Owerri, et d'autres lieux où des prisonniers sont détenus—que nous avons visitées, nous leur avons parlé et nous avons fait rapport de nos observations.

M. MacDonald (Egmont): A votre avis, est-ce la règle générale que les prisonniers capturés sont renvoyés à Lagos?

Le major général Milroy: Ma foi, je croirais que cela semble la règle. Ainsi, nous en avons ramené un en revenant d'Enegu. Le prisonnier avait été capturé. Il est revenu avec nous sur l'un de nos avions.

• 1750

M. MacDonald (Egmont): Je me demande maintenant—toujours en termes généraux—quels préparatifs ont eu lieu soit avec vous-même ou d'autres observateurs avant de vous rendre au Nigeria pour participer à cette commission, quelle sorte de...

Le major général Milroy: A partir d'ici?

M. MacDonald (Egmont): Oui—quelle sorte de directives, quelle sorte d'indications? Je ne demande pas de grandes précisions, simplement une esquisse de la forme de votre orientation à l'égard de la situation?

Le major général Milroy: Eh bien, en général, je n'ai naturellement pas eu beaucoup de temps, et on m'a renseigné surtout sur le mandat de la commission, j'ai lu la documentation sur la genèse de la situation, et nous avons discuté le programme de notre mission. Puis je suis parti.

M. MacDonald (Egmont): Ainsi, fondamentalement, vos impressions seraient celles que vous recueillez sur les lieux; vous n'avez pas eu l'occasion soit de vous renseigner vous-même sur l'histoire des nombreux événements qui auraient pu conduire au conflit, soit d'obtenir des précisions sur la situation culturelle ou politique entière depuis plusieurs années, et que sais-je encore?

Le major général Milroy: J'ai reçu certaines explications à ce sujet et de la documentation.

M. MacDonald (Egmont): Qui vous a fourni cette documentation?

Le major général Milroy: Eh bien, lorsque je me suis présenté aux Affaires extérieures, les autorités militaires me l'ont donnée.

M. MacDonald (Egmont): Alors, cela provenait essentiellement de notre propre ministère des Affaires extérieures.

Le major général Milroy: Oui, essentiellement, je le crois.

M. MacDonald (Egmont): Avez-vous reçu des renseignements de cette nature de toute autre source?

Le major général Milroy: Comme je l'ai signalé, nous avons également eu des exposés de la situation par le général Gowon.

M. MacDonald (Egmont): Avez-vous reçu directement ou indirectement des explications de la part du haut-commissaire britannique?

Le major général Milroy: Non. Naturellement, j'ai également conversé avec notre propre haut-commissaire, même s'il ne m'a transmis aucune instruction. Il n'a absolument rien à voir avec ma mission, mais il demeure notre haut-commissaire. Je le rencontrais et il me donnait une idée de la situation.

M. MacDonald (Egmont): Vous avez, je crois, mentionné un chiffre sur le nombre des effectifs réels sous le commandement actuel du Nigeria.

Le major général Milroy: Je crois avoir parlé de 80,000 hommes—c'est approximatif; je ne saurais en préciser l'exactitude. En réalité, j'ai mentionné ce chiffre pour indiquer l'expansion de l'armée.

M. MacDonald (Egmont): Est-il possible de déterminer le nombre d'unités militaires distinctes en service à un moment quelconque?

Le major général Milroy: Non, il ne me serait pas possible de le faire—et j'estime qu'il serait incorrect de ma part, sous maints aspects, de vouloir tenter de déterminer ce nombre.

M. MacDonald (Egmont): C'est fort juste. J'essaie simplement de discerner l'ampleur de votre mission particulière. Vous avez déclaré, je crois, que votre groupe se composait de huit observateurs.

Le major général Milroy: Dans l'équipe réelle, outre les Nations unies et l'OUA, soit un total de 13.

M. MacDonald (Egmont): En tout un groupe de 13.

Le major général Milroy: En effet.

M. MacDonald (Egmont): En combien d'équipes vous divisez-vous, en principe? Quel nombre maximum d'équipes pouvez-vous former avec ce groupe, ou quelles équipes avez-vous pu constituer jusqu'à maintenant?

Le major général Milroy: Nous pouvions former quatre équipes, selon le principe qu'une équipe devrait réellement comprendre des représentants de deux pays.

M. MacDonald(Egmont): Il est ainsi possible de composer quatre équipes.

Le major général Milroy: Quatre, en effet, outre l'OUA et les Nations unies. Les Nations unies ont délégué un représentant.

M. MacDonald (Egmont): Il est donc question ici de la possibilité optimum actuelle que quatre équipes puissent observer l'activité militaire d'effectifs d'environ 80,000 hommes.

Le major général Milroy: Oui.

M. MacDonald (Egmont): C'est sûrement, à mon avis, une responsabilité majeure lorsqu'il s'agit de préciser les événements qui surviennent à un moment quelconque.

Le major général Milroy: C'est l'une des raisons pour lesquelles nous souhaitons discuter cet aspect.

M. MacDonald (Egmont): Absolument. L'équipe se compose surtout de personnel militaire, mais je crois vous avoir entendu mentionner qu'au moins un civil en fait partie. Est-ce exact?

Le major général Milroy: L'observateur adjoint de la Pologne est un civil.

M. MacDonald (Egmont): Croyez-vous qu'il y aurait un avantage particulier à équilibrer peut-être davantage l'équipe, peut-être en la constituant presque également de civils et de militaires?

Le major général Milroy: La question pourrait se débattre. J'estime plutôt importante la présence d'observateurs militaires parce que nous évoluons dans un contexte militaire et qu'il serait peut-être injuste de confier une mission à un groupe purement civil qui se conformerait à la formule que nous avons adoptée. En ce qui concerne l'admission d'autres civils dans le groupe, rien ne s'y opposerait, sûrement, car nous avons déjà des civils dans la personne des observateurs des Nations unies et de l'observateur adjoint de la Pologne.

M. MacDonald (Egmont): Et si le gouvernement militaire fédéral souscrivait à une expansion de ce groupe d'observation, il serait même possible que l'extension de la mission canadienne comporte partiellement des civils.

Le major général Milroy: C'est en effet une possibilité.

M. MacDonald (Egmont): Croyez-vous que ce serait utile?

Le major général Milroy: Ma foi, si votre Comité le croit et qu'il le recommande au gouvernement, ce dernier prendra sûrement les mesures nécessaires. Personnellement, à titre de premier observateur, je suis absolument disposé à accepter des civils.

• 1755

M. MacDonald (Egmont): Certainement. Maintenant, général Milroy, votre déposition devant notre Comité servira naturellement aux données générales qui formeront la base de notre rapport. Pour ma part, votre déposition m'a vivement intéressé, mais je dois avouer qu'elle m'a plutôt désappointé. Si nous voulons former une certaine évaluation de l'utilité de la commission, il me semble exister plusieurs questions sans réponses que la commission ou un autre groupe d'observation devra élucider pour nous permettre une évaluation précise.

Ainsi, je ne crois pas que dans vos témoignages devant le Comité ou dans les rapports que nous avons parcourus, vous ayez entièrement exprimé l'appréhension de génocide effectivement ressentie par plusieurs au Biafra et que vous avez mentionnée dans votre rapport et votre déposition. A mon avis, à moins que cette question ne reçoive une réponse très rigoureuse, beaucoup plus que jusqu'à maintenant, il demeure extrêmement douteux que nous puissions évaluer la situation avec exactitude.

En outre, j'estime insuffisant de signaler que les Ibos instruits ne sont pas revenus; je crois que vous-même, ou un autre, devez recueillir beaucoup plus de renseignements sur l'endroit où se trouvent les Ibos instruits

et sur les circonstances qui les ont empêchés de revenir. De plus, il n'est pas suffisant, à mon avis, de nous limiter aux événements survenus au cours des quelques semaines qu'ont duré vos observations; toute commission d'observation, je crois, doit examiner les événements antérieurs des mois écoulés depuis le début de la guerre et peut-être même les événements survenus avant cette période.

Je crois également qu'il n'existe pas encore assez de renseignements sur les détails authentiques des engagements. Peut-être est-il trop tôt, et n'avez-vous pas eu l'occasion d'observer entièrement les engagements de près.

Il est en outre malheureux que vous nous ayez fourni des détails maigres, sinon nuls, de ce qui arrive lors de ces bombardements aériens. De nombreuses allégations ont certes été formulées sur ces bombardements sans discernement, ou «un genre préférentiel de bombardements» selon votre expression. C'est une question théorique car je voudrais connaître les réactions du général Milroy. Voilà, à mon avis, les questions fondamentales auxquelles il voudra sûrement répondre en termes généraux, car elles font partie intégrante des responsabilités de ses fonctions au sein de l'équipe d'observation.

Je crois de plus que nous devons parvenir à une certaine définition de ce qui, dans le contexte de cette guerre civile, constitue des objectifs militaires. J'ai eu aussi l'impression que vos considérations sur l'énorme emploi de munitions contenaient beaucoup trop peu de renseignements, car nous avons entendu alléguer que les munitions étaient utilisées avec un tel manque de discernement qu'il en résultait dans les opérations militaires la destruction d'objectifs non seulement militaires, mais aussi civils.

M. Anderson: Vous avez amplement le temps de l'interroger à ce sujet.

M. MacDonald (Egmont): Il y a également la question du pillage, à laquelle vous avez fait allusion, mais ici encore vous n'avez pu nous rapporter que ce que vous aviez entendu raconter, et il existe peut-être très peu d'occasions pour ce genre d'observations qui vous permettraient de préciser avec exactitude les responsables de ce pillage.

Je pourrais continuer et comme on semble s'y opposer de l'autre côté, je vais...

M. Guay (Saint-Boniface): Je commence à penser qu'il est le témoin au lieu de l'interlocuteur qui interroge.

M. MacDonald (Egmont): Non, mais comme vous le savez, j'ai été un témoin. Je m'excuse si ces questions vous offensent.

Le président: Monsieur MacDonald, je ne crois pas qu'il y ait intention d'interrompre votre interrogatoire théorique—du moins aucune intention sérieuse de vous interrompre.

M. Anderson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement...

Le président: Votre rappel au Règlement est peut-être irrecevable, mais nous n'avons pas été tellement rigoureux ni très technique, et je propose alors que M. MacDonald soit autorisé à terminer.

M. Anderson: D'accord, mais lorsqu'une période de temps lui est attribuée pour interroger le témoin, pourquoi ne l'interroge-t-il pas sur ces questions? Pourquoi attend-il à la fin pour présenter en péroraison «Quelle est votre réaction, général Milroy, à ces innombrables opinions que je partage?»

Le président: Désirez-vous continuer, monsieur MacDonald?

M. MacDonald (Egmont): Voilà quelques-unes des choses que, à mon avis, il faudrait faire, général Milroy, si l'équipe doit accomplir une mission responsable intégrale. Je ne veux nullement insinuer que les membres individuels du groupe ne sont pas très responsables. Pour ma part, votre sincérité m'a grandement impressionné et je me réjouis qu'un homme de votre compétence fasse partie de cette commission. Toutefois, je suis fortement désolé pour vous de sentir que, jusqu'à ce jour, votre initiative a été restreinte sous plusieurs aspects. Effectivement, nous avons des précédents en ce qui concerne les commissions internationales. Ainsi la Commission de contrôle internationale. Même si elle n'a pas obtenu un succès remarquable dans le Sud-Est de l'Asie, elle avait accès aux deux belligérants. Et c'est à mon avis l'aspect crucial, si vous voulez, du succès de cette équipe d'observation. Si le Nigeria n'a rien à craindre, je crois qu'il devrait être le premier à dire: d'accord, approuvons une équipe d'observation qui pourra parcourir tout le Nigeria—et si les observateurs veulent en désigner une partie sous le nom de région rebelle ou sécessionniste, ou que sais-je, qu'ils le fassent. Je pense alors que la valeur de votre rapport s'en trouverait accrue. Et s'il contenait une exonération du Nigeria, il serait beaucoup plus efficace si c'était possible. J'espère, monsieur, qu'au cours des conversations privées que vous aurez sans doute, vous insisterez vigoureusement sur ce point, car j'estime que cela augmenterait considérablement l'authenticité de votre témoignage et de celui de la commission.

Après cette longue péroraison, auriez-vous des commentaires en guise de réponse?

Le major général Milroy: Je pourrais peut-être faire ressortir trois aspects.

• 1800

Premièrement, vous en venez à parler en réalité de nos observations à ce jour. Or il se présente indubitablement à nous plusieurs formules d'observation. Nous avons adopté celle qui nous a semblé à l'unanimité probablement la plus appropriée, car il paraissait exister alors une grande urgence, d'abord de nous rendre sur les lieux, et ensuite d'entendre ce que nous avions à dire. C'est pour cette raison que nous avons présenté nos rapports dans la forme que nous avons choisie, une région à la fois. Je crois comprendre que certains ont prétendu que ce n'était pas la bonne manière. Je voudrais cependant signaler que si nos constatations avaient été différentes, il aurait été essentiel de les recueillir immédiatement; et en pratique, nous avons constaté que des rapports par régions constituaient une formule efficace dans ce sens parce que les trois régions sont fort dissemblables.

Deuxièmement, en ce qui concerne vos commentaires sur notre conduite, certaines des recommandations formulées ici sont manifestement excellentes et je pourrai les appliquer à mon retour.

Je me garderai de définir les attributions du Comité, mais j'espère que si vous jugez qu'il existe certaines régions où nous devrions prendre des initiatives, vos recommandations prendront une certaine forme et qu'elles pourront m'être communiquées pour que je puisse en discuter avec les autres membres de l'équipe.

Troisièmement, en ce qui concerne l'observation des deux belligérants, je crois avoir indiqué assez clairement que tout ce que je dis est que les gouvernements intéressés doivent modifier notre mandat. Il demeure superflu de nous accuser de ne pas faire ce que nous ne sommes pas censés accomplir.

M. MacDonald (Egmont): Je vous remercie beaucoup. En parlant d'une amnistie, vous avez déclaré qu'elle sera accordée à tous sauf aux dirigeants—et vous ne pouviez préciser ceux dont il s'agit au Biafra—mais j'espère qu'elle s'appliquera au moins à M. Brewin et à moi-même si nous décidions jamais d'y retourner à un moment donné!

M. le président: La parole sera à M. Brewin, puis à M. Anderson.

M. Brewin: Je serai très bref, monsieur le président, car je ne veux pas revenir sur toutes ces questions.

Je crois—et cela contrastera avec les remarques de M. MacDonald à ce sujet—que l'un des grands avantages de la présence des observateurs est de rendre improbable les atrocités, l'inconduite ou les désordres pendant qu'ils se trouvent dans le voisinage ou qu'ils peuvent les constater.

Dans quelle mesure croyez-vous nécessaire d'étendre cette fonction particulière et—j'imagine que nous pouvons tous mesurer des distances sur la carte—quelle est la superficie de la région qui nous préoccupe présentement? Quelles sont les dimensions approximatives du Nigeria oriental entier, dont une partie semble maintenant le Biafra?

Le major général Milroy: Tout le Nigeria oriental, ou seulement la région des engagements militaires?

M. Brewin: Le Nigeria oriental?

Le major général Milroy: Je ne me hasarderais pas à donner la superficie exacte du Nigeria oriental, tel qu'il figure sur la carte, sans me lever pour la mesurer; mais c'est une très vaste région.

M. Brewin: C'est une très, très vaste région.

Le major général Milroy: C'est une très vaste région, en effet.

M. Brewin: Découpée par des forêts denses, et le reste.

Le major général Milroy: Naturellement, la région Ibo n'est pas aussi vaste.

M. Brewin: Non; et si je comprends bien, la région présentement occupée par le Biafra se trouve à peu près au centre et mesure quelque 50 milles par 100 milles. Est-ce votre impression?

Le major général Milroy: J'aurais cru à des dimensions légèrement inférieures. J'aurais songé à 2,000 ou 3,000 milles carrés; et c'est très approximatif.

M. Brewin: Or, nous apprenons—et je ne suppose pas que vous le contredirez—qu'environ huit ou dix millions d'habitants y vivent.

Le major général Milroy: Cela aurait été rapporté, en effet.

M. Brewin: La question que je tente de vous poser est la suivante: Dans toute cette région se trouvent des Ibos qui y ont vécu et si, par exemple, il arrivait que tout le territoire soit occupé militairement par le Nigeria, pour s'assurer qu'il ne surviendrait pas d'incidents de destruction de la vie ou de mauvais

traitements—cela comporte les Ibos conquis—ne jugeriez-vous pas qu'il faudrait une équipe très considérable d'observateurs pour surveiller toute cette région et accomplir une mission efficace?

Le major général Milroy: Comme je l'ai déjà indiqué, monsieur le président, l'ampleur du groupe se déterminera au cours de négociations portant sur les décisions du gouvernement militaire fédéral et les demandes formulées par l'autre partie?

Je le répète, les demandes seront dictées plutôt par ce qui s'imposera pour alléger les craintes du peuple ibo que par l'appréciation d'une mission purement militaire.

• 1805

M. Brewin: Mais convenez-vous que, pour alléger ces craintes—à supposer que la présence de temoins comme les équipes d'observateurs et de gens de l'extérieur puisse assurer ce résultat—il faudra maintenir un nombre assez considérable d'observateurs, si on veut empêcher la réalisation des appréhensions, du moins en ce qui regarde les Ibos ou les Biafrais, dans les circonstances?

Le major général Milroy: Encore une fois, que la chose soit requise ou non, je ne préciserai pas le nombre qu'il faudra, mais si un accord intervient à l'égard d'un groupe d'observateurs, il faudra assurément un plus grand nombre d'observateurs qu'aujourd'hui.

Ils ne devront pas être aussi nombreux que vous le proposez, car ils devront se déplacer.

M. Brewin: Je le suppose, mais vous avez dit vous-même que les observateurs devront être disponibles pour parer avec rapidité aux incidents. Il n'est pas facile de circuler dans le pays, j'imagine, certes, après les dévastations causées par la guerre?

Le major général Milroy: Quand les combats ont cessé, vous pouviez vous déplacer assez vite. S'il était possible d'avoir des hélicoptères...

M. Brewin: Si l'on veut donner aux Ibos une garantie internationale raisonnable, ne devra-t-on pas disposer d'un groupe international assez nombreux? Il est facile de garantir une chose par écrit, mais pour que la garantie soit réelle, ne faut-il pas un corps international assez ample—pas 10 ou 25 personnes, mais des centaines et peut-être des milliers?

Le major général Milroy: Je serais prêt à l'admettre. Selon la tournure des entretiens, il se pourrait qu'on opte pour un groupe de centaines d'observateurs, au début du moins. Toutefois, je le redis, je ne voudrais pas préciser. Cela dépendra des exigences du peuple ibo, quant à savoir s'il voudrait qu'il y ait un groupe dans chaque ville, ou quelque disposition de ce genre.

M. Brewin: Sans chercher à vous lier à un chiffre précis—chose manifestement impossible—admettrez-vous ceci, d'après votre expérience, vos observations et les difficultés éprouvées dans la région—et vous n'avez visité que des parties relativement minimes d'une vaste zone—: dans une situation où de huit à dix millions de gens pourraient en général craindre pour leur vie—libre à vous de corroborer mon dire ou de le contredire—ne faudrait-il pas un groupe international assez grand?

Le major général Milroy: Un assez grand nombre d'observateurs.

M. Brewin: D'observateurs, oui. Et pour être vraiment impartiaux et ainsi de suite, les observateurs devront être des représentants étrangers—de l'Organisation de l'unité africaine, du Commonwealth, ou mettons des Nations Unies?

Le major général Milroy: Quand j'ai parlé d'observateurs, je faisais mentalement une restriction, j'entendais des observateurs non armés.

M. Brewin: Oui, je vois. En d'autres circonstances, vous pourriez avoir besoin d'armes pour...

Le major général Milroy: Je veux dire qu'un groupe d'observateurs suffirait.

M. Brewin: Et que le groupe serait sans la moindre arme. Merci.

Le président: Monsieur Anderson.

M. Anderson: Merci beaucoup, monsieur le président.

Avant de passer à ma question, permettez-moi de donner lecture d'un alinéa des témoignages déjà rendus, pour avoir sous les yeux les commentaires du témoin en l'espèce. Le témoin était M. Brewin et il a déclaré:

> Nous critiquons cependant les observateurs militaires pour la remarque que vous avez mentionnée. M. MacDonald, sauf erreur, a fait la critique, et j'abonde entièrement dans son sens; il est inconcevable qu'on tire de pareilles conclusions dans un rapport préliminaire lorsqu'il est parfaitement clair que les observateurs n'ont pu recueillir suffisamment de faits ni étudier suffisamment à fond la ques-

tion pour pouvoir tirer des conclusions. Je ne pense pas que nous ayons tiré cette conclusion, quoi que vous disiez.

Étant donné que les deux messieurs en question ont beaucoup rabattu de cette affirmation...

Le président: Veuillez bien, messieurs, faire silence. Le bruit trouble l'audition des témoignages. Posez vos questions, monsieur Anderson.

M. Anderson: Parlons sans détours. Libre au témoin de répondre par un oui ou un non. Est-il assez au courant des choses, a-t-il étudié la question assez à fond pour tirer les conclusions consignées dans son premier rapport?

Le major général Milroy: Cela vise de nouveau la conduite de notre enquête. Nos investigations dans les régions que vise notre rapport ont été assez approfondies pour motiver les recommandations que nous avons faites.

M. Anderson: Merci, monsieur le président.

Le président: A-t-on d'autres questions à poser au général Milroy, sinon, j'en aurais une à poser pour tirer les choses au net.

Il est juste d'affirmer que la plupart des témoins interrogés ici ont été d'accord pour reconnaître que le gouvernement militaire fédéral n'a pas établi une politique de génocide, mais certains d'entre eux ont donné à entendre que, peut-être, certains éléments des troupes ont pu adopter des pratiques de génocide ou s'y adonner, n'est-ce pas?

• 1810

Vous affirmez dans vos rapports que vous n'avez relevé ni vu aucune preuve de génocide. Est-il vrai que cette affirmation signifie non seulement que rien dans vos constatations n'indique que le gouvernement militaire fédéral a établi une politique de ce genre, mais aussi que vous n'avez relevé aucun indice de pratiques de ce genre par les troupes?

Le major général Milroy: Notre affirmation à l'égard du génocide vise la question entière de l'intention. Nous affirmons qu'en matière de génocide il doit exister une intention ou une politique, et nous n'avons relevé aucune manifestation d'une telle politique. Si vous parlez de troupes particulières ou même de petits groupes d'armée, vous n'avez pas le droit d'employer le mot «génocide». Libre à vous d'employer tout autre mot qu'il vous plaira comme «meurtre» ou «massacre», mais gardez-vous d'utiliser le mot «génocide». Nous avons déjà signalé un cas d'action non provoquée et injustifiable contre la Croix-Rouge. Mais une distinction s'impose entre l'acte d'un soldat ou de quelques soldats—par exemple des actes illégaux, délits à relever comme toute autre chose—et une politique ou un programme de génocide.

Le président: Je vous remercie beaucoup, général Milroy.

M. MacDonald (Egmont): J'ai une distinction à faire qui me semble importante. Les observateurs affirment dans leur déclaration qu'ils n'ont constaté aucun signe de génocide. Je ne m'élève pas en faux là contre, mais il faut faire une distinction entre votre assertion et une affirmation de portée juridique. Ce que vous affirmez c'est que, durant votre séjour là-bas...

Le major général Milroy: Et dans les régions.

M. MacDonald (Egmont): ...et dans les régions que vous avez visitées, ce qui diffère d'une décision rendue par un tribunal non assujetti à cette restriction de temps, facteur qui a manifestement agi durant vos investigations.

Le major général Milroy: D'accord, mais nous avons pris soin d'indiquer qu'il s'agissait des régions que nous avons visitées, précision que nous avons donnée au début de notre rapport.

Le président: Faites une rectification si j'ai tort, bien qu'il n'y ait pas d'équivoque dans votre témoignage à cet égard. Supposons, par exemple, qu'un certain bataillon ait décidé d'exterminer les Ibos dans une région donnée. Vous regarderiez cela comme un génocide, n'est-ce pas, si un bataillon avait adopté une telle ligne de conduite? Par conséquent, lorsque vous affirmez n'avoir relevé aucun signe de génocide, cela veut dire que, d'après vos constatations aucun corps de troupes, par exemple—un bataillon ou un élément appréciable—n'a adopté une politique d'extermination à l'égard d'un groupe de gens.

Le major général Milroy: D'accord, nous appellerons cela un génocide, ou nous le désignerons par l'une des autres appellations selon les circonstances. Je le répète, si le bataillon agit d'après la politique gouvernementale, il s'agit d'un génocide. S'il suit les ordres du commandant du bataillon, je ne suis pas sûr que vous puissiez qualifier de génocide ces agissements, mais ils sont de toute évidence illégaux, et les circonstances détermineront le terme à employer.

Le président: J'ai une question à vous poser sur un point en particulier. Au cours de votre enquête, avez-vous relevé aucune preuve qu'une formation militaire reconnue, par exemple une compagnie ou un bataillon, ait eu pour ligne de conduite l'extermination délibérée des Ibos ou d'un groupe de...

Le major général Milroy: Dans les régions que nous avons visitées, nous n'avons rien vu ni entendu de nature à indiquer l'existence d'unités particulières adonnées à de telles pratiques.

Le président: Merci beaucoup, général Milroy.

M. Fairweather: Monsieur le président, j'ai deux motions à présenter. Il est tard, je le sais, mais je pourrais peut-être me contenter de distribuer des copies du texte dont le comité directeur pourrait prendre connaissance à sa prochaine réunion. Nous ne cherchons pas à renverser le gouvernement, voyez-vous. Je ne veux pas prolonger la déposition du témoin qui s'est révélé un général fort patient.

Le président: En votre nom, je puis peut-être remercier chaudement le général Milroy de son très utile témoignage et lui souhaiter bien du succès dans son importante mission, ainsi qu'un heureux retour.

Le major général Milroy: Merci beaucoup, monsieur le président. Votre compagnie a été agréable et je serai heureux de vous rencontrer de nouveau.

• 1815

Le président: Voulez-vous commencer, monsieur Fairweather?

M. Fairweather: Comme je l'ai dit, monsieur le président, je laisserai volontiers le comité directeur étudier les motions à sa convenance. Voici la première.

(Voir Procès-Verbaux)

La deuxième se lit comme suit:

(Voir Procès-Verbaux)

M. Fairweather: J'ai des exemplaires en anglais et en français.

Le président: Il faudra du temps pour en faire convenablement l'étude. Est-il décidé que ces résolutions soient renvoyées au comité directeur pour étude préliminaire?

Des voix: Adopté.

Le président: Il est fort douteux, messieurs, que le Comité siège demain, mais le comité directeur sera probablement en voie de préparer le rapport.

Une voix: Et vendredi, monsieur le président?

Le président: Il est peu probable que nous siégions vendredi.

Les membres du comité directeur auront-ils l'obligeance de rester?

APPENDICE N

MINISTÈRE des AFFAIRES
EXTÉRIEURES
LAGOS, NIGERIA

Le 6 septembre 1968

Excellence,

Le gouvernement militaire fédéral du Nigeria a décidé, ainsi que j'en ai informé Votre Excellence, le 29 août 1968, d'inviter une équipe d'observateurs à enquêter sur les opérations militaires de l'armée fédérale dans les régions du pays touchées par la guerre. Le motif pour lequel le gouvernement établit cette équipe d'observateurs, c'est le désir de convaincre l'opinion mondiale qu'il n'existe, contrairement aux dires de la propagande malicieuse menée par les rebelles, aucune destruction délibérée, systématiquement conçue et cruelle de la vie des civils ou de leurs biens, dans la zone de guerre.

L'équipe d'observateurs comprendra un représentant de chacun des pays ou de chacune des organisations suivantes:

(i) Le Canada;
(ii) La Pologne;
(iii) La Suède;
(iv) Le Royaume-Uni;
(v) L'Organisation de l'unité africaine et
(vi) Le secrétaire général des Nations unies: à titre officieux; non un représentant officiel de cet organisme, mais une personne jouissant de la confiance de U Thant et chargée de lui présenter un rapport sur ses constatations et qui pourra, en cette qualité, faire un travail d'équipe avec d'autres.

Mandat

(i) *Visites:* Dans toutes les régions touchées par la guerre, ainsi que dans les régions nouvellement libérées dans la zone sous la domination du gouvernement fédéral, à l'égard des accusations de génocide, et ainsi de suite. Les dites visites pourront être entreprises au gré de l'équipe ou à la demande du gouvernement militaire fédéral, au reçu de toute allégation internationale concernant la conduite des troupes fédérales dans n'importe quelle région.

(ii) *Rapports:* Ils seront transmis aux différents pays ou organisations, mais l'équipe fera ses visites comme telle et ses rapports seront signés collectivement. Il est loisible aux membres de publier ces rapports à Lagos ou ailleurs, mais des copies de ces documents devront être déposées auprès du gouvernement militaire fédéral.

(iii) *Durée du mandat:* Deux mois dans le premier cas, à partir de la réunion de tous les membres. Nous espérons que tous arriveront à Lagos dans la semaine se terminant le 14 septembre.

Commodités dont jouira l'équipe

(i) *Bureaux:* L'équipe établira ses bureaux à Lagos ou en tout autre lieu à sa convenance et répondant aux exigences de la logistique. Le gouvernement militaire fédéral prendra toutes les précautions requises pour la sécurité des membres de l'équipe.

(ii) *Déplacements:* Le gouvernement militaire fédéral assurera le transport aérien, terrestre et maritime, et ainsi de suite.

(iii) *Logement et nourriture:* A la charge du gouvernement militaire fédéral.

On vous saurait gré d'avoir l'obligeance de faire part de la chose à votre gouvernement et de me communiquer le plus tôt possible le nom de la personne désignée pour faire partie de l'équipe.

Daignez agréer, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

Le secrétaire permanent,
A. A. Baba-Gana.

Son Excellence T. P. Malone,
Haut-commissaire du Canada,
Rue Tinubu,
Lagos.

APPENDICE O

NIGERIA: RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'OBSERVATEURS

Voici le texte du troisième rapport de l'équipe d'observateurs daté du 23 octobre et communiqué à la presse à Lagos, ce jour-là. (Le rapport porte les signatures du lieutenant-colonel Pinnington, du colonel Olkiewicz, du général Raab et du général Alexander.)

COMMENCEMENT DU TEXTE: *Équipe d'Observateurs au Nigeria, troisième rapport provisoire*

Aperçu du Travail

L'équipe d'observateurs au Nigeria, qui a circulé avec le représentant des Nations unies et les deux représentants de l'Organisation de l'unité africaine et leurs auxiliaires, a visité la zone où se trouve la deuxième division nigérienne. La visite a duré du 15 au 18 octobre. Le groupe s'est divisé en deux. Une section a visité la région d'Asaba et la tête de pont à l'est du Niger, dans les environs d'Onitsha. L'autre section a visité la région ibo située à l'ouest du Niger. Chaque section avait établi son propre programme et jouissait d'une entière liberté de mouvement.

Soulignons que, selon les observateurs, la brièveté de la visite en question ne les autorise à tirer que des conclusions provisoires. Cependant ils signalent certains points au gouvernement militaire fédéral.

Définition de la zone visitée

La division exerce l'autorité dans la majeure partie de l'État de l'Ouest central enlevé aux sécessionnistes dans la dernière partie de 1967. La partie orientale de cet État, d'une étendue de 50 à 75 milles à partir du Niger, est peuplée dans une grande mesure d'Ibos dont le nombre estimatif est de 300,000 à 400,000 âmes.

Une tête de pont sur la rive orientale du Niger aux alentours d'Onitsha, relève aussi de la division, ainsi que le front dans la région d'Awka que les membres de l'équipe n'ont pas visitée. Les combats se poursuivent dans ces deux régions.

État de la population civile

La région à l'ouest du Niger a relativement peu souffert des combats. La région entière est restée fermement sous l'autorité fédérale depuis un an. La vie est redevenue normale dans la plupart des parties de la région. Pour cette raison, la situation relevée par les équipes y différait tout à fait de celle qu'on a constatée dans les régions où se trouvent la première division ainsi que la troisième. Les principales divergences sont les suivantes:

(a) Tous les Ibos qui sont revenus mènent une vie normale. Les écoles sont ouvertes et les marchés fonctionnent. Les vivres sont abondants et il y a eu, semble-t-il, peu de dommages matériels.

(b) Les camps de détenus sont occupés surtout par des gens déplacés des localités près du fleuve où quelques agents infiltrés sont à l'œuvre. Les gens paraissent bien nourris et ne manquer de rien.

(c) Des Ibos ont des emplois au conseil du gouverneur de l'État, dans le corps de fonctionnaires de l'État et dans l'enseignement.

(d) L'armée, l'administration civile et la Croix-Rouge semblent s'acquitter convenablement de la tâche de nourrir la population et de lui fournir les soins médicaux requis.

Il y a un camp de personnes déplacées à Kwale. Quelque 100 jeunes hommes sont logés à la prison civile. Ils sont en bonne santé mais sont séparés de leurs familles. Ils sont détenus dans l'enceinte de la prison et n'ont rien à faire. Certains détenus sont au camp depuis 8 mois. La plupart sont des négociants exerçant divers commerces et quelques-uns viennent de la ville de Benin. Pour faciliter le rétablissement de personnes déplacées, il semble plus à propos de les garder dans des camps situés dans leur région. Il ne convient pas de garder en prison les personnes déplacées.

Il y a encore des gens qui se tiennent cachés dans la brousse le long de la rive orientale du Niger, nous dit-on. S'il en est ainsi, plusieurs sont certes sous-alimentés.

La tête de pont d'Onitsha est une zone d'opérations. La ville a été fort endommagée durant la guerre. Les seuls civils qui s'y trouvent, un millier de personnes, sont logés dans un camp dirigé par les Ibos eux-mêmes. Les occupants ne paraissent pas manquer de soins. Par ailleurs, Onitsha, une ville d'environ 100,000 habitants avant la guerre, est une ville déserte.

Conduite des troupes fédérales et relations avec la population civile

La division est une formation relativement récente. Très peu des soldats dont elle se compose ont de longs états de service. Un programme est en cours pour apprendre aux troupes le Code de conduite.

Dans la région à l'ouest du Niger, les relations des troupes avec les civils sont satisfaisantes, sauf dans les parties où une infiltration se produit. On ne semble pas craindre les soldats en dehors de ces endroits. De temps à autre des agents infiltrés opèrent à partir du territoire en dissidence. Le mode de répression utilisé par les troupes fédérales consiste à faire évacuer le village et à transporter les habitants à Asaba. La conduite des troupes fédérales paraît satisfaisante, d'après ce que nous avons noté au cours de notre visite.

Dans la ville de Benin, le bureau du gouverneur militaire a compilé des inventaires détaillés d'immeubles ibos, comportant une description de chacun, avec photographie à l'appui, et une estimation des dommages subis. Certains immeubles ont été loués au nom des propriétaires en leur absence. Les observateurs ont vérifié les livres où sont indiqués les loyers perçus et gardés au nom des propriétaires.

Résumé

En raccourci, dans la zone où se trouve la deuxième division nigérienne visitée par les observateurs, nous avons fait les constatations suivantes:

(a) On nous a accordé une liberté de mouvement complète.

(b) Conduite des troupes fédérales: La conduite des troupes fédérales semble satisfaisante, d'après ce que nous avons remarqué durant la visite, étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle division dont l'instruction militaire est peu étendue.

(c) Conduite de la population civile: Dans le territoire ibo à l'ouest du Niger, la vie est redevenue plus ou moins normale. Les vivres sont abondants, viande comprise. Dans la région de la tête de pont d'Onitsha où de violents combats se poursuivent encore, les seuls civils sont ceux qui se trouvent dans le camp.

(d) Nourriture et services médicaux: Les vivres sont en général suffisants ainsi que les services médicaux, mais au camp d'Onitsha il existe une pénurie de matériel sanitaire.

(e) Dommages matériels: Les dommages matériels sont très légers dans la région de Benin et insignifiants dans les territoires ibos à l'ouest du Niger. Onitsha a été très sérieusement endommagée et, de toute évidence, le pillage a été considérable.

(f) Rétablissement et reconstruction: Une prison nous semble impropre à loger des personnes déplacées. Il semble qu'en général les troupes fédérales ont remis les rênes de l'administration aux autorités civiles, comme il se doit. Néanmoins, l'armée se mêle trop activement des affaires civiles dans la région d'Asaba et il serait opportun de remettre les pouvoirs aux autorités civiles. Les routes commencent à se détériorer grandement. A moins d'une réfection à très brève échéance, il en résultera un problème majeur.

(g) Génocide: Nous n'avons vu aucun signe de génocide, ni n'en avons entendu parler.

Activité future

Les observateurs entendent retourner ultérieurement dans la région où se trouve la deuxième division nigérienne, pour vérifier certains aspects qu'ils n'ont pas eu le temps d'examiner à fond.

FIN DU TEXTE

OTTAWA
23 octobre 1968.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

DÉLIBÉRATIONS

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le cahier.

Tarif en vigueur à la rédaction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

1) Le guerre et la prétendue fraude au Nigeria
2) Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

F compris

Le deuxième rapport à la Chambre

et

a) Liste des Témoins entendus.
b) Appendices imprimés.
c) Pièces déposées.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
2668—1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

DÉLIBÉRATIONS

Fascicule 13

SÉANCES DU JEUDI 31 OCTOBRE 1968, DU VENDREDI 1er NOVEMBRE 1968, ET DU LUNDI 4 NOVEMBRE 1968

Concernant

1) La guerre et la prétendue famine au Nigeria
2) Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

Y compris

Le deuxième rapport à la Chambre.

et

a) Liste des Témoins entendus.
b) Appendices imprimés.
c) Pièces déposées.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29088—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président:

et MM.

Alexander,	[7] Groos,	Marceau,
[1] Allmand,	Guay (*St-Boniface*),	Nesbitt,
Anderson,	Harkness,	Ouellet,
Barrett,	Howard (*Okanagan Boundary*),	[2] Pilon,
[5] Borrie,	Laprise,	[6] Roberts,
Brewin,	Legault,	[4] Stanbury,
Buchanan,	Lewis,	Stewart (*Cochrane*),
Cafik,	MacDonald (*Egmont*),	Thompson (*Red Deer*),
Fairweather,	MacLean,	Winch,
Forrestall,		Yewchuk—(30)

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1] Remplace M. Mongrain, le 23 octobre 1968.

[2] Remplace M. Hopkins, le 25 octobre 1968.

[3] M. Lessard (Lac-Saint-Jean) remplace M. Ryan, le 30 octobre 1968. (voir note no. 7)

[4] Remplace M. Groos, le 31 octobre 1968.

[5] Remplace M. Hymmen, le 31 octobre 1968.

[6] Remplace M. Gibson, le 4 novembre 1968.

[7] Remplace M. Lessard (Lac-Saint-Jean), le 4 novembre 1968.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le MERCREDI 23 octobre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Allmand et Lessard (*Lac-Saint-Jean*) soient substitués à ceux de MM. Mongrain et Roberts sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le JEUDI 24 octobre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*) soit rayé de la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le VENDREDI 25 octobre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Pilon soit substitué à celui de M. Hopkins sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le MERCREDI 30 octobre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*) soit substitué à celui de M. Ryan sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le JEUDI 31 octobre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Stanbury et Borrie soient substitués à ceux de MM. Groos et Hymmen sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le LUNDI 4 novembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Roberts et Groos soient substitués à ceux de MM. Gibson et Lessard (*Lac-Saint-Jean*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29033—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 6 novembre 1968.

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément aux ordres de renvoi du lundi 7 octobre 1968, le Comité a commencé l'étude du crédit n° 1 du budget revisé des dépenses de 1968-1969 ayant trait au ministère des Affaires extérieures et a examiné (i) le rapport présenté par le groupe d'observateurs officiels, dont un membre représente le Canada, au sujet de la conduite des troupes fédérales dans la poursuite de la guerre au Nigeria, (ii) les conditions de famine signalées dans ce pays, et a invité M. Andrew Brewin, député de Greenwood et M. David MacDonald, député d'Egmont, à faire part de leurs observations sur les conditions de la population civile du Nigeria.

Le Comité a reçu cinq rapports de l'équipe d'observateurs au Nigeria. Il a reçu en outre un rapport présenté au secrétaire général des Nations Unies sur l'incident d'Okigwi (Nigeria) et le premier rapport provisoire du représentant du secrétaire général au Nigeria concernant les activités humanitaires.

Le Comité a tenu 24 réunions du 8 octobre 1968 au 4 novembre 1968 et a entendu les témoins suivants (voici l'ordre chronologique de leur comparution devant le Comité):

1. M. G. R. Harman, directeur de la Section I d'Afrique, Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient, ministère des Affaires extérieures.

2. Le major général A. E. Wrinch, commissaire national de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

3. M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth.

4. M. Andrew Brewin, député.

5. M. David MacDonald, député.

6. M. William McNeill, coordinateur pour le Nigeria du Service universitaire canadien outre-mer.

7. L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

8. M. G. Gordon Riddell, chef de la Division de l'Afrique et du Moyen-Orient du ministère des Affaires extérieures.

9. Le Dr E. H. Johnson, secrétaire des missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne du Canada.

10. M. Roméo Maione, directeur de la *Canadian Catholic Organization for Development and Peace.*

11. M. Alan Grossman, chef du bureau d'Ottawa du *Time* Magazine.

12. M. Keith Bezanson, ancien auxiliaire bénévole du Service universitaire canadien outre-mer.

13. M. Charles Taylor, correspondant du *Globe and Mail* à Londres.

14. M. Stephen Lewis, député provincial de Scarborough-Ouest, Toronto.

15. Le Dr Clyne Shepherd, médecin missionnaire (presbytérien), Édimbourg, Écosse.

16. Le major général William A. Milroy, principal observateur canadien de l'Équipe d'observateurs au Nigeria.

Les documents suivants ont été reproduits en appendices aux Procès-verbaux et témoignages:

Appendice A—Budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

Appendice B—Premier rapport préliminaire de l'Équipe d'observateurs au Nigeria.

Appendice C—Deuxième rapport du Groupe d'observateurs au Nigeria.

Appendice D—Le Nigeria—L'utilisation par la Croix-Rouge d'avions canadiens. (Déclarations citées dans les Débats de la Chambre des communes du mardi 8 octobre 1968, pages 926 et 927).

Appendice E—Communiqué de presse de M. Andrew Brewin, député de Greenwood et de M. David MacDonald, député d'Egmont, rendu public le dimanche 6 octobre 1968.

Appendice F Mention de la question du Nigeria durant la discussion générale de l'ONU.

Appendice G Compte rendu de l'incident survenu à Okigwi, Nigeria—Communiqué des Services de presse des Nations Unies du 9 octobre 1968.

Appendice H Premier rapport provisoire du représentant du secrétaire général du Nigeria concernant les activités humanitaires—Communiqué des Services de presse des Nations Unies du 9 octobre 1968.

Appendice I Déclaration de l'Organisation de l'Unité africaine, le 16 septembre 1968.

Appendice J Rapport de la visite de l'Équipe d'observateurs à la *Third Nigerian Marine Commando Division.*

Appendice K Convention pour la prévention et la répression du crime du génocide, *Lake Success,* le 9 décembre 1948 (y compris la liste des parties contractantes et les dates de leur adhésion).

Appendice L Déclaration du ministre d'État aux Affaires étrangères, M. C.Y. Mgonja sur la reconnaissance du Biafra par la Tanzanie, le samedi 13 avril 1968.

Appendice M Rapport Aburi de 1967 sur le Nigeria (sans photos ni annonces).

Appendice N Nigeria: mandat de l'Équipe d'observateurs.

Appendice O Nigeria: troisième rapport provisoire de l'Équipe d'observateurs.

Appendice P Mémoire traitant de points de droit international, présenté par M. R. St. J. MacDonald, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Toronto.

Appendice Q Sommaire des déclarations de certains pays aux Nations Unies sur la situation au Nigeria.

Appendice R Rapport spécial de l'Équipe d'observateurs au Nigeria à la date du 4 novembre 1968.

Documents déposés:

Pièce n° 1 Copies de coupures de journaux dont M. Keith Bezanson s'est inspiré au cours de sa déposition le jeudi 17 octobre 1968.

Pièce n° 2 Lettre reçue par le président de la part du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, datée du 15 octobre 1968 et renfermant un double de l'exposé sur le Nigeria présenté par le secrétaire adjoint, M. Joseph Palmer, au sous-comité (Afrique) constitué par le Comité sénatorial des relations étrangères, à Washington, le 11 septembre 1968. Une coupure du *Washington Post,* datée du 5 octobre 1968, y était également annexée.

Pièce n° 3 Lettre du 9 octobre 1968, de M. Hugh Faulkner, député, renfermant une pétition signée par 1,124 personnes de la ville de Peterborough.

Le Comité a examiné la question qui lui a été déférée en vertu dudit ordre de renvoi daté du 7 octobre 1968, concernant le Nigeria, et en fait rapport ainsi qu'il suit:

Rapport sur les témoignages

L'Équipe d'observateurs

1. D'après les témoignages entendus par le Comité, l'Équipe d'observateurs envoyée au Nigeria a joué un rôle très utile.

L'Équipe d'observateurs a été établie à l'invitation du gouvernement du Nigeria, ce qui constitue, de la part du gouvernement de ce pays, un précédent souhaitable et une judicieuse initiative.

L'Équipe d'observateurs opère en vertu d'un mandat qui se lit comme il suit: «Visiter toutes les régions touchées par la guerre et les régions nouvellement libérées, du côté contrôlé par le gouvernement fédéral, afin d'être témoin de la conduite des troupes fédérales en ce qui concerne les accusations de génocide, etc. L'Équipe peut effectuer les visites de sa propre initiative ou sur celle du gouvernement militaire fédéral au reçu d'allégations internationales concernant la conduite des troupes fédérales dans une région particulière.»

L'Équipe d'observateurs n'a pas enquêté sur les incidents qui ont pu se produire avant sa mise en place et ne s'est pas rendue dans la région sécessionniste. Le Comité recommande notamment de donner plus d'ampleur aux travaux des observateurs, d'accroître leur nombre et d'élargir la portée de leur mandat.

Le Comité est d'avis que les cinq rapports publiés à ce jour par l'Équipe d'observateurs constituent un travail consciencieux, fondé sur les faits et digne de confiance, et que les méthodes qu'elle a appliquées vont bien dans le sens de ses attributions, compte tenu des circonstances rencontrées sur place.

2. D'après les témoignages que nous avons entendus, il ne semble pas que le gouvernement du Nigeria ait adopté une politique de génocide. Au contraire, il semble qu'il s'emploie entièrement à aider au maintien et à assurer la conservation de la vie et des biens des gens, y compris les Ibos, dans la zone dont il a actuellement le contrôle.

D'après les témoignages, plusieurs des Ibos qui vivent actuellement dans la région sécessionniste craignent le génocide et cette crainte se fonde sur un grand nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent (énumération qui ne vise pas à être exhaustive ni à en déterminer la valeur relative) les rivalités religieuses, tribales et économiques, les jalousies et les haines, l'amertume suscitée par une guerre civile et un passé d'atrocités et de mauvais traitement des minorités.

Malgré les atrocités et la profonde amertume qui ont accompagné cette guerre civile, rien n'indique que des troupes pratiquent un génocide.

3. D'après les témoignages, le gouvernement du Nigeria cherche à imposer et à maintenir de bonnes normes de conduite et de discipline parmi ses troupes. Le gouvernement a distribué un code de conduite aux troupes du Nigeria. En général, l'effort mené en vue de faire observer la discipline et la conduite demandées semble réussir autant que le permettent les circonstances difficiles qui règnent.

La situation au Nigeria

4. D'après les témoignages entendus par le Comité, la guerre civile a entraîné de très grandes misères, destruction de biens et perte de vies chez la population civile de la région contrôlée maintenant par le gouvernement du Nigeria et de la région sécessionniste. Dans ces régions, un très grand nombre de gens meurent chaque jour de malnutrition ou de faim. Même si les deux régions ont besoin de vivres et de fournitures médicales, le Comité est d'avis que le besoin est beaucoup plus grand dans la région sécessionniste qui est cernée par les troupes fédérales et qui est coupée des sources normales d'approvisionnement.

5. Il semble que ce qu'il faut surtout dans l'immédiat dans toutes les parties du Nigeria, ce sont de bons moyens de transport afin d'apporter rapidement les stocks disponibles aux gens qui en ont besoin. Le Comité constate avec satisfaction les mesures prises par le gouvernement du Nigeria en vue de permettre à la Croix-Rouge internationale de faire passer au-dessus de son territoire les avions de secours à destination de la région tenue par les sécessionnistes, et espère que ces mesures constitueront un précédent fécond.

6. Si la guerre se continue au Nigeria, les souffrances et les décès chez les civils seront fort multipliés à moins d'une très grande augmentation du ravitaillement en vivres et en fournitures médicales. D'après les témoignages entendus par le Comité, il faudra, si la guerre se continue, 3,000 tonnes d'approvisionnements de secours par jour d'ici la fin de l'année. Le Comité ne saurait dire si cette estimation est juste. Il saute aux yeux, cependant, que l'aide nécessaire sera très considérable, à tel point qu'il y a tout lieu de douter que la solution puisse vraiment venir des organismes religieux bénévoles et de la Croix-Rouge, qui y voient actuellement, sans l'aide et l'apport des gouvernements ou des organismes régionaux et internationaux.

Recommandations

1. Comme l'œuvre de l'Équipe d'observateurs a été bénéfique et a aidé à alléger les craintes et à inciter les intéressés à se bien conduire, il serait souhaitable que cette œuvre puisse s'exercer dans toutes les parties du Nigeria, y compris la région sécessionniste, et s'étendre à la tenue d'une enquête dans toutes les parties du pays, y compris la région sécessionniste, sur la conduite des troupes des deux camps, sur les allégations de bombardement des civils et sur d'autres actes contraires au Code de conduite distribué aux Forces armées du Nigeria.

L'Équipe d'observateurs a été établie à l'invitation du gouvernement du Nigeria et pour une durée de deux mois. Le gouvernement canadien devrait donc demander au gouvernement du Nigeria de prolonger la durée de son invitation et d'en étendre le mandat. Nous recommandons que l'effectif de l'Équipe actuelle soit augmenté ou qu'une seconde Équipe d'observateurs soit formée et que l'action de l'Équipe ou des Équipes soit étendue comme il est dit ci-dessus. Selon la recommandation de l'Équipe en ce qui concerne l'efficacité future de son action, nous recommandons que des moyens additionnels de communication et de transport soient assurés et que l'organisation de l'Équipe soit modifiée afin de lui permettre de compter constamment certains de ses membres sur place dans chaque secteur divisionnaire.

2. Le gouvernement canadien, de concert avec les autres gouvernements et organisations internationales intéressés, devrait proposer au gouvernement du Nigeria la création d'une Équipe internationale chargée de déterminer l'importance des besoins du pays tout entier et le meilleur moyen de les satisfaire.

Comme il semble exister un besoin d'approvisionnements de secours fort accru, l'Équipe de secours devrait porter une attention particulière à la possibilité d'établir un corridor de secours terrestre ou sur le Niger ainsi que d'améliorer la livraison des approvisionnements de secours par air. Le gouvernement canadien devrait appuyer activement l'œuvre et les recommandations d'une telle Équipe internationale, y compris l'aide, de concert avec d'autres gouvernements intéressés, à implanter ou établir de tels corridors de secours.

Le Comité note avec regret qu'il n'existe pas de mécanisme international pour ce qui est d'aider les victimes innocentes des hostilités comme il en est dans le cas de cataclysmes naturels. Le Comité recommande que le gouvernement canadien, afin de parer au problème dans l'avenir, prenne l'initiative de faire établir un mécanisme international destiné à répondre à cette nécessité.

3. Le gouvernement canadien devrait continuer et intensifier ses efforts en vue de fournir une aide efficace par le canal de la Croix-Rouge internationale. Il devrait aussi continuer de charger des fonctionnaires supérieurs à Fernando Po, à Lagos et à d'autres endroits stratégiques de seconder et de compléter l'effort de la Croix-Rouge internationale en vue d'obtenir toutes les autorisations gouvernementales et autres nécessaires à l'exercice d'un efficace effort de secours. Ces autorisations devraient comprendre la permission d'utiliser les *Hercules* canadiens et tous autres avions supplémentaires, y compris des avions plus légers, qui peuvent servir efficacement au transport des fournitures de secours dans toutes les parties du Nigeria à partir de toutes les pistes d'atterrissage susceptibles de servir à cette fin sous la surveillance efficace de la Croix-Rouge internationale.

4. Le gouvernement canadien devrait, de concert avec d'autres gouvernements intéressés, offrir au gouvernement du Nigeria de l'aide non militaire pour la construction ou l'aménagement, dans n'importe quelle région du Nigeria, de pistes d'atterrissage civiles destinées exclusivement aux avions assurant le transport des secours.

5. Il importe que les Canadiens appuient bien l'effort du gouvernement. Le Comité prie instamment les citoyens et les sociétés du pays d'appuyer généreusement les appels publics faits en vue d'apporter de l'aide.

6. Il importe que le gouvernement canadien continue et intensifie ses efforts en vue d'aider la Croix-Rouge à secourir les enfants qui souffrent, et même à les transporter du Nigeria vers les centres de secours, ou le Canada, où ils pourront recevoir le traitement et les soins dont ils ont besoin.

7. Le Canada ne devrait, dans aucun cas, fournir des armes soit au gouvernement du Nigeria soit aux autorités de la région sécessionniste.

8. Le gouvernement canadien devrait continuer et intensifier ses efforts, par des négociations intervenant par toutes les voies possibles, y compris le Commonwealth, les Nations Unies, l'Organisation de l'Unité africaine et autres gouvernements intéressés, en vue de persuader les parties en dispute à accepter la médiation. Toutefois, on ne doit pas prendre de dispositions tendant à compromettre l'efficacité de nos efforts en matière de secours.

9. Advenant un cessez-le-feu et si les parties en demandent l'établissement, le gouvernement canadien devrait, dans toute la mesure possible, participer, sous l'égide du Commonwealth ou des Nations Unies, à une force efficace de maintien de la paix au Nigeria.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules*

Respectueusement soumis,

Le président,
IAN WAHN.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 31 octobre 1968
(21)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* à dix heures et dix minutes aujourd'hui, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Buchanan, Cafik, Fairweather, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laprise, Legault, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lewis, MacDonald (*Egmont*), MacLean, Marceau, Ouellet, Pilon, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn et Winch (26).

Le Comité convient à l'unanimité de faire imprimer les documents suivants en appendice au compte rendu d'aujourd'hui:

Mémoire relatif aux questions de droit international—exposé de M. R. St. J. MacDonald, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Toronto. (*voir appendice P*)

Résumé des déclarations faites aux Nations Unies par les divers pays sur la situation au Nigeria. (*voir appendice Q*)

Le Comité discute la rédaction du Deuxième rapport à la Chambre.

A 11 heures et demie, la séance est suspendue jusqu'à 3 heures et demie cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(22)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* à cinq heures de l'après-midi aujourd'hui, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Borrie, Brewin, Buchanan, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Laprise, Legault, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lewis, MacDonald (*Egmont*), MacLean, Marceau, Ouellet, Thompson (*Red Deer*) et Wahn (22).

Le Comité poursuit l'étude de la rédaction du Deuxième rapport à la Chambre.

A cinq heures et demie, le Comité s'ajourne jusqu'au vendredi 1er novembre 1968, à neuf heures et demie du matin.

Le VENDREDI 1er novembre 1968
(23)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* à neuf heures et cinquante minutes ce matin, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Alexander, Allmand, Anderson, Barrett, Borrie, Brewin, Buchanan, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Laprise, Legault, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacLean, Marceau, Ouellet, Wahn et Winch (21).

Le Comité discute, puis adopte certaines parties de la rédaction du Deuxième rapport à la Chambre.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'au lundi 4 novembre 1968, à trois heures et demie de l'après-midi.

Le LUNDI 4 novembre 1968
(24)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit *à huis clos* à trois heures et cinquante minutes de l'après-midi aujourd'hui, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Borrie, Brewin, Buchanan, Cafik, Fairweather, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard, (*Okanagan Boundary*), Legault, MacLean, Ouellet, Stanbury, Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch (19).

Le Comité convient de faire imprimer le document suivant en appendice au compte rendu d'aujourd'hui:

Rapport spécial de l'équipe d'observateurs au Nigeria, daté du 4 novembre 1968. (*voir appendice R*).

Le Comité termine l'étude de la rédaction du rapport. Il est convenu que le président le présentera à la Chambre en tant que Deuxième rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

A 6 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

LISTE DES TÉMOINS

Nom	*Fascicule n° (S).*	*Pages*
1. M. G. R. Harman, directeur de la Section I d'Afrique, Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient, ministère des Affaires extérieures	1	7
2. Le major général A. E. Wrinch, commissaire national de la Société canadienne de la Croix-Rouge	1	30
3. M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth	2	53
4. M. Andrew Brewin, député	3, 5	76, 172
5. M. David MacDonald, député	3, 5	75,172
6. M. William McNeill, coordinateur pour le Nigeria du Service universitaire canadien outre-mer	3	80
7. L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures	4	121
8. M. G. Gordon Riddell, chef de la Division de l'Afrique et du Moyen-Orient du ministère des Affaires extérieures	6	190
9. Le Dr E. H. Johnson, secrétaire des missions d'outre-mer de l'Église presbytérienne du Canada	6	193
10. M. Roméo Maione, directeur de la *Canadian Catholic Organization for Development and Peace*	6	218
11. M. Alan Grossman, chef du bureau d'Ottawa du *Time Magazine*	7	239
12. M. Keith Bezanson, ancien auxiliaire bénévole du Service universitaire canadien outre-mer	8	261
13. M. Charles Taylor, correspondant du *Globe and Mail* à Londres.	8	283
14. M. Stephen Lewis, député provincial de Scarborough-Ouest, Toronto	9	375
15. Le Dr Clyne Shepherd, médecin missionnaire (presbytérien), Édimbourg, Écosse	10	401
16. Le major général William A. Milroy, principal observateur canadien de l'Équipe d'observateurs au Nigeria	11, 12	445, 504

LISTE DES APPENDICES

Description	*Fascicule N°*	*Page(s)*
Appendice A—Budget revisé des dépenses de 1968–1969 du ministère des Affaires extérieures	1	48
Appendice B—Premier rapport préliminaire de l'Équipe d'observateurs au Nigeria	1	49
Appendice C—Deuxième rapport du Groupe d'observateurs au Nigeria	1	51
Appendice D—Le Nigeria—L'utilisation par la Croix-Rouge d'avions canadiens. (Déclarations citées dans les Débats de la Chambre des communes du mardi 8 octobre 1968, pages 926 et 927)	2	74
Appendice E—Communiqué de presse de M. Andrew Brewin, député de Greenwood et de M. David MacDonald, député d'Egmont, rendu public le dimanche 6 octobre 1968	3	116
Appendice F—Mention de la question du Nigeria durant la discussion générale de l'ONU	4	163
Appendice G—Compte rendu de l'incident survenu à Okigwi, Nigeria—Communiqué des Services de presse des Nations Unies du 9 octobre 1968	4	167

Description	*Fascicule n°*	*Page(s)*
Appendice H—Premier rapport provisoire du représentant du secrétaire général du Nigeria concernant les activités humanitaires—Communiqué des Services de presse des Nations Unies du 9 octobre 1968	4	168
Appendice I—Déclaration de l'Organisation de l'Unité africaine, le 16 septembre 1968	4	170
Appendice J—Rapport de la visite de l'Équipe d'observateurs à la *Third Nigerian Marine Commando Division*	6	229
Appendice K—Convention pour la prévention et la répression du crime du génocide, *Lake Success*, le 9 décembre 1948 (y compris la liste des parties contractantes et les dates de leur adhésion)	8	309
Appendice L—Déclaration du ministre d'État aux Affaires étrangères, M. C. Y. Mgonja sur la reconnaissance du Biafra par la Tanzanie, le samedi 13 avril 1968	8	317
Appendice M—*Rapport Aburi* de 1967 sur le Nigeria (sans photos ni annonces)	8	321
Appendice N—Nigeria: mandat de l'Équipe d'observateurs	12	530
Appendice O—Nigeria: troisième rapport provisoire de l'Équipe d'observateurs	12	531
Appendice P—*Mémoire traitant de points de droit international*, présenté par M. R. St. J. MacDonald, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Toronto	13	
Appendice Q—Sommaire des déclarations de certains pays aux Nations Unies sur la situation au Nigeria	13	
Appendice R—Rapport spécial de l'Équipe d'observateurs au Nigeria à la date du 4 novembre 1968	13	

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Description	*Fascicule n°*	*Page*
Pièce n° 1—Copies de coupures de journaux dont M. Keith Bezanson s'est inspiré au cours de sa déposition le jeudi 17 octobre 1968	8	8–3
Pièce n° 2—Lettre reçue par le président de la part du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, datée du 15 octobre 1968 et renfermant un double de l'exposé sur le Nigeria présenté par le secrétaire adjoint, M. Joseph Palmer, au sous-comité (Afrique) constitué par le Comité sénatorial des relations étrangères, à Washington, le 11 septembre 1968. Une coupure du *Washington Post*, datée du 5 octobre 1968, y était également annexée	8	8–4
Pièce n° 3—Lettre du 9 octobre 1968, de M. Hugh Faulkner, député, renfermant une pétition signée par 1,124 personnes de la ville de Peterborough	10	10–6

APPENDICE P

MÉMOIRE RELATIF À CERTAINS POINTS DE DROIT INTERNATIONAL

(Le 22 octobre 1968)

INITIATIVES QUE LE CANADA POURRAIT PRENDRE AUX NATIONS UNIES AU SUJET DU BIAFRA DU POINT DE VUE DU DROIT INTERNATIONAL

I. A notre avis, le Canada pourrait réunir suffisamment de suffrages pour saisir l'Assemblée générale d'une résolution déplorant la guerre, s'interrogeant sur les droits de l'homme relatifs aux civils du Biafra qui meurent de faim et implorant les deux camps d'accepter un cessez-le-feu.

On pourrait peut-être procéder ainsi:

L'Assemblée générale peut, vu son domaine de compétence, s'occuper de situations comportant des infractions aux dispositions de la Charte traitant particulièrement des droits de l'homme.

Le préambule et les articles 1(3), 13, 55 et 76 de la Charte des Nations Unies traitent du principe dont s'inspire les droits de l'homme. Il importe au plus haut point de remarquer à ce sujet que les dispositions relatives aux droits de l'homme ne constituent pas une simple déclaration mais qu'elles comportent une obligation juridique. La déclaration universelle des droits de l'homme et les deux conventions relatives aux droits de l'homme adoptées récemment par l'Assemblée générale font ressortir nettement cette obligation. Cette responsabilité des Nations Unies, si souvent affirmé dans le passé au sujet des droits de l'homme, se fonde sur l'autorité qui lui est conférée de s'occuper des infractions aux articles de la Charte traitant des obligations d'ordre juridique.

Rien ne donne à entendre qu'une résolution en ce sens, s'inspirant du souci des droits de l'homme, infirmerait la compétence nationale d'un État protégée en vertu de l'article 2(7) de la Charte. Une étude de la coutume suivie dans le passé par l'Assemblée générale révèle qu'elle s'est prévalue maintes fois de son autorité en se fondant presque toujours sur un rapport ou une constatation d'un comité signalant que certains articles de la Charte relatifs aux droits de l'homme avaient été violés.

Par exemple, de 1954 à 1967, l'Assemblée générale a adopté au moins onze résolutions visant l'apartheid en Afrique du Sud, celles des dernières années exhortant les pays membres à imposer des sanctions. Voir rés. de l'A.g. 820(IX), 1917(X), 1178(XII), 1248(XIII), 1598(XV), 1663(XVI), 761(XVII), 2184 (XXI), 2189(XXI), 2202(XXI), 2307(XXII).

Cette interprétation du domaine de compétence de l'Assemblée générale a été confirmée par la Cour internationale de Justice qui a émis une opinion au sujet d'une résolution adoptée à l'Assemblée générale au cours de sa quatrième session (Résolution 294(IV) de l'A.g.) relativement au refus de reconnaître les droits de l'homme aux chefs religieux de la Hongrie, de la Bulgarie et de la Roumanie. Dans ce cas-là, la Cour internationale de Justice a soutenu qu'on ne pouvait s'opposer, en évoquant l'article 2(7), à l'adoption de résolutions par l'Assemblée lorsque les droits de l'homme étaient en cause, car l'obligation légale d'agir ainsi est prévue à l'article 55.

Voir à ce sujet «The study of human rights in the United Nations» par Lauterpacht dans «70 La Haye *Recueil*» (1947)i, pp. 5-11, et aussi «The Development of International Law through the Political Organs of the United Nations» par Rosalyn Higgins, 1963, Oxford University Press, Londres, pp. 118-130.

II. Deuxièmement, à notre avis:

A titre de premier pas vers ce but, le Canada pourrait faire en sorte que le Troisième comité de l'Assemblée générale soit saisi de la question biafraise; le Canada pourrait ensuite inviter le Troisième comité à présenter à l'Assemblée générale un projet de résolution concernant le Biafra.

(Quant à l'à-propos d'une telle ligne de conduite, voir l'Annuaire des Nations Unies, 1947-1948, pp. 23-24).

III. Troisièmement, à notre avis, une telle initiative de la part du Canada refléterait parfaitement le souci qu'il a manifesté et les efforts qu'il a déployés aux Nations Unies au sujet des droits de l'homme et des libertés fondamentales (à preuve, son appui avoué des Conventions sur les droits de l'homme, de la récente convention sur les races et de la première Déclaration universelle des droits de l'homme); elle refléterait en outre le rôle que les pays membres des Nations Unies s'attendent à voir jouer par le Canada; de plus, nous estimons que le Canada serait tout désigné pour prendre pareille initiative vu les bonnes relations qu'il entretient avec les membres de tous les principaux groupes de puissances; en outre, une telle initiative, loin de nuire, favoriserait la réalisation des objectifs fondamentaux de la politique extérieure du Canada.

IV. Signalons que des infractions mineures aux règles d'application du droit international peuvent être motivées, vu l'importance prépondérante que revêt la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales; d'ailleurs, ce principe est présentement de règle dans l'interprétation du droit international.

V. Le souci de la collectivité internationale se reflète dans l'attitude que manifestent et les efforts que déploient les organismes internationaux de secours, y compris les divers groupes religieux qui envoient des vivres et des médicaments par avion au Biafra. A mon avis, le Canada peut légalement seconder les organismes religieux dans leur entreprise humanitaire.

Voir D. Bogen «The Law of Humanitarian Intervention», *Harvard International Law Club Journal* 7: 296-315, printemps 1966.

R. ST. J. MACDONALD
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ DE TORONTO
TORONTO (ONTARIO)

MACDONALD, Ronald St. John, B.A., LL.M.

Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Toronto.

Né à Montréal le 20 août 1928.

Fit ses études à l'Université St. Francis Xavier, B.A., 1949.

Université Dalhousie, LL.B., 1952.

Université de Londres, LL.M., 1954.

Harvard, Faculté de droit, LL.M., 1955.

Commission du droit international, colloque à Genève (Dipl) 1952.

Professeur de droit à l'Université de Toronto depuis 1961 (aujourd'hui doyen).

Secrétaire de la Canronald Society of Canada (membre du Conseil, section can.)

Rédacteur de l'University of Toronto Law Journal depuis 1961.

Chargé de cours de droit à Osgoode Hall, 1955-1957.

Professeur à Osgoode Hall, 1957-1959.

Rédacteur adjoint des «Ontario Reports and Ontario Weekly Notes», 1956-1957.

Professeur de droit, à l'Université Western Ontario, 1959-1961.

Rédacteur fondateur de «Current Law and Social Problems», 1959-1962.

Étudia le droit chez McInnes, MacQuarrie & Cooper, Halifax (N.-É.).

Appelé au Barreau de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario en 1956.

Consultant au ministère des Affaires extérieures, 1964.

Représentant et rapporteur du Canada auprès du Troisième comité de la 20e Assemblée générale des Nations Unies.

Auteur d'articles et d'essais dans nombre de revues professionnelles au Canada et en Angleterre.

Fit partie de la Marine royale du Canada (Réserve) au cours de la deuxième guerre mondiale, 1945.

Licencié avec le grade de sous-lieutenant.

Membre du Barreau canadien, du Canadian Institute of International Affairs, Law Society of Upper Canada, London Institute of World Affairs, International Law Association, St. Andrew's Society.

Libéral; catholique.

APPENDICE Q

DE: DELEGATION CANADIENNE A N.Y., 26 OCT. 1968

A: AFF. EXT. 3337 IMMED.

INFORMATION LONDRES WASHINGTON (D.C.) GENEVE LAGOS QG FORCES CANADIENNES (DG PLANS DOPS)
POSTE AERIENNE STKHM
NOTRE TEL. 3336, 26 OCT.

UNGA XXIII: DEBAT GENERAL EN SEANCE PLENIERE AU SUJET SITUATION NIGERIANE. AU COURS DU DEBAT, 54 PAYS ONT PARLE QUESTION DU NIGERIA. SUR CES 54 PAYS, 23 ETAIENT AFRICAINS, 3 ASIATIQUES, 13 EUROPEENS, 3 AUTRES, 9 D'AMERIQUE LATINE, Y COMPRIS ISRAEL, AFRIQUE DU SUD ET EU. VOICI LES 23 PAYS AFRICAINS QUI ONT PARLE: ALGERIE, BOTSWANA, BURUNDI, CONGO-BRAZZAVILLE, CONGO-KNSHA, DAHOMEY, ETHIOPIE, GABON, GUINEE, KENYA, LESOTHO, LIBERIA, MADAGASCAR, MALI, MAURITANIE, MAROC, NIGERIA, RWANDA, SENEGAL, SIERRA-LEONE, TANZANIE, TOGO ET ZAMBIE. LES PAYS ASIATIQUES: JAPON, LAOS et THAILANDE: LES PAYS EUROPEENS QUI ONT PARLE: AUTRICHE, BELGIQUE, CHYPRE, DANEMARK, FINLANDE, FRANCE, ISLANDE, ITALIE, LUXEMBOURG, NORVEGE, PAYS-BAS, ROYAUME-UNI, SUEDE. LES AUTRES SONT L'AUSTRALIE, LE CANADA ET LA NOUVELLE-ZELANDE. LES PAYS D'AMERIQUE LATINE: LA BARBADE, LA COLOMBIE, EL SALVADOR, LA GUYANE, LE HONDURAS, LA JAMAIQUE, LE NICARAGUA ET LE VENEZUELA.

2. LES PAYS QUI N'ONT PAS PARLE DE LA SITUATION NIGERIANE COMPRENAIENT 12 PAYS AFRICAINS, 12 PAYS COMMUNISTES ET DES PAYS COMME L'INDE ET LE PAKISTAN (Y COMPRIS UN DISCOURS DISTINCT DU PREMIER MINISTRE DE L'INDE) ET LA TURQUIE ET LA GRECE. LES 12 PAYS AFRICAINS: CAMEROUN, REPUBLIQUE CENTRALE AFRICAINE, GHANA, LYBIE, MALAWI, MAURITANIE, SOMALIE, SOUDAN, TCHAD, TUNISIE, OUGANDA ET RAU. LES 12 PAYS COMMUNISTES: ALBANIE, BULGARIE, BIELORUSSIE, CUBA, HONGRIE, MONGOLIE, POLOGNE, ROUMANIE, TCHECOSLOVAQUIE, URSS, UKRAINE ET YOUGOSLAVIE. LES AUTRES PAYS QUI N'ONT PAS PARLE COMPRENAIENT LE CAMBODGE ET LA SYRIE.

3. AFRIQUE

1. ALGERIE: EST D'AVIS QUE L'OUA EST LA SEULE SOURCE POSSIBLE POUR OBTENIR LA SOLUTION ET QUE L'INTEGRITE TERRITORIALE DU NIGERIA DOIT ETRE MAINTENUE. INTERVENTION ETRANGERE SOUS PRETEXTE ASSISTANCE HUMANITAIRE N'A FAIT QU'AGGRAVER LA CRISE ET CAUSE EN FIN DE COMPTE PLUS DE MAL AU NIGERIA ET A L'AFRIQUE QUE LA GUERRE DETESTABLE ELLE-MEME.

2. BOTSWANA: REMARQUE SPECULATION ENTOURANT PRINCIPALEMENT LE DROIT DU BIAFRA A SON AUTO-DETERMINATION ET SON EXTERMINATION PAR LE GMF (GOUVERNEMENT MILITAIRE FEDERAL). OBTENTION INDEPENDANCE EST SEUL CONDITION PREALABLE

POUR LES ETATS DESIREUX DEVENIR EUX-MEMES EN TANT QUE NATIONS GRACE A LA SOLIDARITE. MEME SI BOTSWANA N'APPUIE PAS LES MOUVEMENTS SECESSIONNISTES DES TRIBUS, IL DEPLORE EXTERMINATION DES GENS. MAINTENANT QUE LA GUERRE CIVILE EST A VRAI DIRE TERMINEE, IL ESPERE QUE LE GMF VA ENTREPRENDRE LA RECONSTRUCTION ET LE RELEVEMENT DE LA REGION DECHIREE PAR LA GUERRE ET «S'EFFORCERA D'ADOPTER DES MESURES QUI PERMETTRONT D'ASSURER LA RECONCILIATION DES POPULATIONS ET UNE PAIX DURABLE DANS UN NIGERIA UNIFIE».

3. BURUNDI: PRECONISE UN CESSEZ-LE-FEU, MAIS CONVIENT QU'UN DANGER SECESSIONNISTE MENACE L'AFRIQUE ET DEMANDE QU'ON RESPECTE LA SOUVERAINETE DU NIGERIA.

4. CONGO-BRAZZAVILLE: LE NIGERIA A FAIT L'ORGUEIL DE L'AFRIQUE AVANT LA GUERRE CIVILE ET VOICI QU'UNE SITUATION INJUSTE ET SANGUINAIRE A TOURNE LES FRERES CONTRE LEURS FRERES, SOUS LE FALLACIEUX PRETEXTE DU SYSTEME TRIBAL. MEME S'IL CONDAMNE LA GUERRE ET SES HORREURS, LE CONGO-BRAZZAVILLE REPUDIE NON MOINS LES MOUVEMENTS SECESSIONNISTES ET IL APPUIE D'EMBLEE LA RESOLUTION DE L'OUA ET REVENDIQUE L'INTEGRITE TERRITORIALE D'UN NIGERIA UNIFIE.

5. CONGO-KNSHA: CONDAMNE LES MONOPOLES ETRANGERS QUI ENTRETIENNENT LE MOUVEMENT SECESSIONNISTE ET LA GUERRE CIVILE. L'ONU DOIT AIDER PAR MOYENS ARTIFICIELS LES PAYS DIVISES ET CEUX QUE MENACE LA DIVISION, AFIN DE SAUVEGARDER LEUR UNITE NATIONALE.

6. DAHOMEY: LA FORCE DOIT CEDER LE PAS A LA RAISON QUI PERMETTRA D'EN VENIR A UNE SOLUTION EQUITABLE ET AIDERA LE NIGERIA A OBTENIR DE NOUVEAU SON UNITE. LA SITUATION NIGERIENNE EST UN DRAME HORRIBLE ET UN DOULOUREUX CONFLIT. IL EST A ESPERER QUE LE NIGERIA RETROUVERA SON UNITE ET SA COHESION QUI FAISAIENT AUPARAVANT UN SUJET D'ADMIRATION ET DE FIERTE.

7. ETHIOPIE: LA SOLUTION DEVRAIT ETRE LAISSEE ENTIEREMENT AUX MAINS DES NIGERIENS SOUS UNE AUTORITE SOUVERAINE ET LES ETRANGERS NE DEVRAIENT APPORTER LEUR AIDE QU'EN VERTU DE LA RESOLUTION DE L'OUA DU 16 SEPTEMBRE.

8. GABON: L'ONU NE DOIT PAS RESTER INDIFFERENTE A LA SOUFFRANCE DES MASSES ET AUX PERTES DE VIES. L'ONU NE DOIT PAS TOLERER LE GENOCIDE DANS LES ETATS OU LES MINORITES MANQUENT DE PROTECTION. L'INACTION NE DOIT PAS NOUS RENDRE COMPLICES.

9. GUINEE: LA SITUATION EST UNE TRAGEDIE POUR L'AFRIQUE. SIGNALE LE DANGER QUE POSENT ENCORE LES DIFFICULTES TRIBALES. A PROPOS DES RICHES RESSOURCES NATURELLES DU NIGERIA ORIENTAL, LA GUINEE INDIQUE QUE D'AUTRES PAYS SONT INTERESSES A ENTRETENIR LE CONFLIT. POURQUOI CES PAYS N'ONT-ILS PAS CONDAMNE LES ATROCITES COMMISES DANS D'AUTRES REGIONS TROUBLEES DU MONDE? LA GUERRE CIVILE DOIT SE TERMINER IMMEDIATEMENT EN CONFORMITE DES PRINCIPES DE LA CHARTE DE L'OUA QUI RECLAME LE RESPECT DE L'INTEGRITE TERRITORIALE. UN COUP D'OEIL SUR LA CARTE DE L'AFRIQUE REVELE LE NOMBRE DES BIAFRAIS EN PUISSANCE.

10. KENYA: TROUVE LAMENTABLE QUE «GENS DE L'EXTERIEUR SONT ENCORE ACTIFS» AU NIGERIA. PROPOSE UNE CONFERENCE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES SUR CETTE QUESTION, TANDIS QU'UN SI GRAND NOMBRE D'ENTRE EUX SE TROUVENT A

N.Y., AFIN QUE «SOIT FIXEE UNE FIN IMMEDIATE A LA MORT». IL EST CURIEUX QUE DES NATIONS PUISSANTES ET RIVALES SOIENT RESTEES INACTIVES ET N'AIENT RIEN FAIT MEME DU POINT DE VUE HUMANITAIRE.

11. LESOTHO: PARTAGE L'HORREUR QUE RESSENTENT TOUS LES PEUPLES, LES AFRICAINS, EN PARTICULIER, EN FACE DES SOUFFRANCES DES HABITANTS DU NIGERIA. LE GOUVERNEMENT DU LESOTHO S'UNIT AUX EFFORTS TENDANT A RETABLIR LA PAIX DANS CETTE REGION TROUBLEE.

12. LIBERIA: L'ONU NE PEUT S'EMPECHER DE CONSTATER QUE LE PROBLEME VIENT EN PARTIE «D'UNE INTERVENTION EXTERIEURE INJUSTIFIABLE» EN VIOLATION DE LA CHARTE DE L'ONU.

13. MADAGASCAR: RECLAME UN CESSEZ-LE-FEU ET LA REPRISE DU DIALOGUE ENTRE LE GMF ET LES AUTORITES BIAFRAISES, TOUT EN DEPLORANT TOUTE ESPECE DE «BALKANISATION» DE L'AFRIQUE.

14. MALI: AFFIRME DE NOUVEAU SON APPUI A LA RESOLUTION DE L'OUA DU 16 SEPT. ET CONDAMNE TOUTE ASSISTANCE APPORTEE AU REGIME SECESSIONNISTE. QUICONQUE FAVORISE UN REGIME SECESSIONNISTE DOIT SE RENDRE COMPTE QU'AUCUNE RESERVE N'A ETE FAITE OU QUE CE SOIT. LES CHEFS AFRICAINS DOIVENT SE RAPPELER CELA QUAND IL S'AGIT DES MOUVEMENTS SEPARATISTES DE DIVERSES NATURES, Y COMPRIS LE «QUEBEC LIBRE». TOUT APPUI DONNE AUX SECESSIONNISTES, LOIN DE SERVIR LES INTERETS DU NIGERIA ET DE L'AFRIQUE, EQUIVAUDRAIT EN SOMME A UN APPUI ACCORDE DIRECTEMENT AUX MONOPOLES IMPERIALISTES ET AUX FORCES CENTRIFUGES HOSTILES A L'UNITE ET A L'INDEPENDANCE DES ETATS AFRICAINS (VOIR NOTRE TELEGRAMME 3258, DU 22 OCTOBRE).

15. MAURITANIE: «QUAND LE SANG AFRICAIN COULE, TOUS LES AFRICAINS ONT LE DEVOIR DE REAGIR.» LE MEILLEUR MOYEN DE PARVENIR A LA PAIX N'EST PAS DE FAVORISER UN COTE OU L'AUTRE DENONCE LES ORGANISMES QUI, SOUS COUVERT DE CONSIDERATIONS HUMANITAIRES, ONT PRIS PARTI POUR LA REGION ORIENTALE ET PAR CE FAIT ONT ENCOURAGE LA POURSUITE DE LA LUTTE. IL EST DANGEREUX D'ENVISAGER LE PROBLEME SOUS L'ANGLE RACIAL OU RELIGIEUX. L'AFRIQUE EST DEJA «BALKANISEE» ET, A MOINS QU'ON NE VEUILLE LA VOIR DISPARAITRE, ON NE SAURAIT LA DIVISER DAVANTAGE.

16. MAROC: FAIT APPEL AUX CHEFS SECESSIONNISTES, LEUR DEMANDANT DE TENIR COMPTE DE L'OUA ET DE METTRE FIN AUX HOSTILITES. CHEFS SECESSIONNISTES DEVRAIENT COLLABORER AVEC AUTORITES FEDERALES POUR REDONNER LA PAIX ET L'UNITE AU NIGERIA DANS UN GESTE DE RECONCILIATION. LE MAROC CONNAIT TRES BIEN LES PROBLEMES QUE POSE L'INTEGRITE TERRITORIALE ET APPUIE LES EFFORTS DU GMF EN VUE DE SAUVEGARDER L'UNITE DU NIGERIA.

17. NIGERIA: VOIR LE TEXTE DE LA DECLARATION DU NIGERIA LORS DU DEBAT GENERAL DANS NOTRE TELEGRAMME 3049, DU 11 OCTOBRE.

18. RWANDA: PARLE DE GUERRE FRATRICIDE QUI SE LIVRE AU NIGERIA ET DE L'INSUCCES DE TOUS LES APPELS EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE TOUTES LES MISSIONS DE CONCILIATION. PARLE AUSSI DE LA COMPLICITE DES INTERETS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DES GRANDES PUISSANCES QUI TROUVENT LEUR AVANTAGE DANS LA CONTINUATION DU CONFLIT.

19. SENEGAL: TOUS LES PAYS AFRICAINS SONT PROFONDEMENT EMUS PAR CES LUTTES FRATRICIDES. LE SENEGAL DEMANDE UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT ET SANS CONDITION, AFIN QUE LES NEGOCIATIONS MENEES SOUS L'AUTORITE DE L'OUA DANS DES CIRCONSTANCES GARANTISSANT «L'INTEGRITE D'UN NIGERIA RECONCILIE AVEC LUI-MEME» PUISSENT ASSURER LA SECURITE ET LA PROTECTION DES GENS ET DES BIENS.

20. SIERRA-LEONE: PLACE LA PLUS GRANDE IMPORTANCE SUR LA DEBACLE BIAFRAISE-NIGERIANE «QUI EXIGE L'ATTENTION LA PLUS ABSOLUE DE LA PRESENTE XXXIII[e] SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU». LA SIERRA-LEONE REMARQUE «L'EMBARRAS» QU'A RESSENTI LE CHEF D'UNE DES PARTIES AU CONFLIT DE TIRER PARTI DES OCCASIONS QU'OFFRE L'OUA EN VUE DE NEGOCIATIONS. ELLE DEMANDE UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT, SOUS LA SURVEILLANCE D'OBSERVATEURS NEUTRES DES DEUX COTES DE LA LIGNE DE FEU. ELLE INSISTE SUR LA CESSATION DES IMPORTATIONS D'ARMES.

21. TANZANIE: EXPRIME SA PROFONDE INQUIETUDE AU SUJET DU «CONFLIT DE GENOCIDE» QUI SE LIVRE AU NIGERIA-BIAFRA ET DECLARE QU'AUCUNE SOLUTION MILITAIRE N'EST POSSIBLE, SELON SA CONVICTION. LA TANZANIE DEMANDE ENCORE UNE FOIS UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT ET L'ADOPTION DE MESURES PERMETTANT DE FAIRE PARVENIR DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SECOURS HUMANITAIRES «AUX MILLIONS DE BIAFRAIS QUI SOUFFRENT».

22. TOGO: CONSIDERE QU'IL EST INCONCEVABLE D'ACCEPTER L'IDEE DE LA DIVISION DES ETATS AFRICAINS, ETANT DONNE QUE L'UNITE DE CES ETATS EST UNE CONDITION PREALABLE A L'UNITE AFRICAINE ELLE-MEME. LE TOGO NE RESTE PAS INSENSIBLE AUX ASPECTS HUMAINS DE CETTE GUERRE ET LA MEILLEURE SOLUTION DU PROBLEME EST CELLE QUE PRECONISE LA RECENTE RESOLUTION DE L'OUA. LES CHEFS SECESSIONNISTES DEVRAIENT CHERCHER A EN VENIR A UN COMPROMIS AVEC LE GFM ET IL FAUT SAUVEGARDER L'UNITE DU NIGERIA.

23. ZAMBIE: LA G.-B. ET L'URSS ONT FORME «UNE ETRANGE COMBINAISON D'AGENTS ET DE CARNAGE SANGUINAIRE» QUI A RENDU UNE SOLUTION PACIFIQUE TRES DIFFICILE. LA SITUATION AU BIAFRA A PRIS L'ALLURE D'UN GENOCIDE. LA ZAMBIE A RECONNU LE BIAFRA PARCE QUE «L'UNITE VERITABLE ENTRE LES PEUPLES NE PEUT ETRE OBTENUE PAR L'ASSASSINAT MASSIF ET SANS DISTINCTION». LA ZAMBIE NE S'EST PAS LAISSEE INFLUENCER PAR DES TENDANCES IMPERIALISTES, AINSI QU'ON L'A DIT DANS CERTAINS MILIEUX, A PREUVE LA CONDAMNATION DE LA SECESSION AU KATANGA QU'A CONDAMNEE LA ZAMBIE. LES BIAFRAIS ETAIENT EN MESURE DE CONDUIRE LEURS PROPRES AFFAIRES. DES CONDITIONS DE PAIX SONT UNE NECESSITE PREALABLE A TOUTE VERITABLE NEGOCIATION. UNE PAIX DURABLE N'EST POSSIBLE QUE PAR DES DISCUSSIONS MUTUELLES CONDUITES DANS DES CONDITIONS JUSTES. LA ZAMBIE A PROPOSE QUE CESSENT LES EXPEDITIONS D'ARMES A L'UN ET L'AUTRE COTE. POUR REMPLIR SA MISSION UNIVERSELLE, L'ONU DEVRAIT JOUER UN ROLE POSITIF EN VUE D'APPORTER LA PAIX A CETTE REGION. L'ONU NE PEUT ALLER AU BIAFRA, A L'INVITATION DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FEDERAL, POUR CONSTATER DE FACON PASSIVE LA DESTRUCTION DES VIES ET DES BIENS.

4. ASIE

1. JAPON: SE DIT TRES INQUIET DE LA SITUATION ET FAVORISE L'AIDE ACCORDEE D'UN POINT DE VUE PUREMENT HUMANITAIRE, SANS AUCUNE CONSIDERATION D'ORDRE POLITIQUE.

2. LAOS: LA TRAGEDIE DU BIAFRA CONTINUE A SECOUER LA CONSCIENCE DES PEUPLES DU MONDE PAR LA DIMENSION DE SES ATROCITES ET DE LA HAINE A LAQUELLE ELLE DONNE LIEU.

/3. THAILANDE: PARLE DU SORT TRAGIQUE DES CIVILS VICTIMES DU CONFLIT NIGERIEN. ESPERE QU'UN «REGLEMENT RAISONNABLE» SERA TROUVE BIENTOT ET QUE LE PEUPLE NIGERIEN N'AURA PAS A SOUFFRIR DAVANTAGE.

5. AUTRES (COMMONWEALTH)

1. AUSTRALIE: EXPRIME BRIEVEMENT «INQUIETUDE PROFONDE» AU SUJET DES HOSTILITES AU NIGERIA.

2. CANADA: LE TEXTE DES REMARQUES DU MINISTRE AU SUJET DU NIGERIA, VOIR NOTRE TELEGRAMME 2971, DU 8 OCTOBRE.

3. NOUVELLE-ZELANDE: BOULEVERSE PAR LES SOUFFRANCES ENDUREES AU NIGERIA. PARLE «DES TENTATIVES LOUABLES ET LABORIEUSES» DE L'OUA ET DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU. ESPERE QUE L'ONU FERA TOUT SON POSSIBLE POUR AIDER A AMOINDRIR «LES TRIBULATIONS EXCESSIVES» OBSERVEES DANS LES REGIONS DEVASTEES.

6. EUROPE

1. AUTRICHE: FAIT PART DE SA PROFONDE SYMPATHIE ET DE L'EMOTION QU'ELLE RESSENT EN FACE DE LA SITUATION EXISTANTE ET DECLARE QUE DES SECOURS ONT ETE ENVOYES AUX SINISTRES PAR LE COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE D'AUTRICHE. A ENVOYE SES REPRESENTANTS A LAGOS ET DANS D'AUTRES CAPITALES POUR EXAMINER S'IL EST POSSIBLE DE FOURNIR PLUS D'AIDE ET CETTE MISSION EST EN RELATION ETROITE AVEC LE CICR. L'AUTRICHE EST HEUREUSE DE LA RESOLUTION DE L'OUA QUI DEMANDE A TOUTES LES PARTIES EN CAUSE DE FOURNIR DES SECOURS IMMEDIATS.

2. BELGIQUE: EN RESUME, PARLE DES PROJETS VISANT AU RELEVEMENT RAPIDE ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU NIGERIA.

3. CHYPRE: DEMANDE QU'UNE SOLUTION POLITIQUE SOIT TROUVEE DANS UN ESPRIT DE CONCILIATION ET COMPTE TENU DE L'UNITE DU PAYS.

4. DANEMARK: L'AIDE DU DANEMARK AU NIGERIA A ETE ACCORDEE A UNE ECHELLE SANS PRECEDENT ET LES EFFORTS DU DANEMARK ONT VISE EXCLUSIVEMENT LA SOLUTION DES PROBLEMES HUMANITAIRES. LE DANEMARK NE VEUT NULLEMENT S'INGERER DANS LES ASPECTS POLITIQUES DU CONFLIT ET IL REGRETTE L'ABSENCE D'INTERDICTION SUR LES EXPEDITIONS D'ARMES. TOUTES LES PARTIES EN CAUSE DEVRAIENT COLLABORER AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX POUR FOURNIR DES SECOURS.

5. FINLANDE: EST PROFONDEMENT INQUIETE DES TERRIBLES SOUFFRANCES HUMAINES QUE CAUSE CETTE GUERRE INTESTINE DU NIGERIA ET FAIT PART DES SENTIMENTS DU PEUPLE FINLANDAIS AU SUJET DE CETTE TRAGEDIE. LA FINLANDE A COLLABORE AVEC LES ORGANISMES DE SECOURS INTERNATIONAUX ET A AUSSI APPUYE L'APPEL QU'A ADRESSE L'OUA A TOUS LES INTERESSES, LEUR DEMANDANT DE COLLABORER AU SUJET DE LA DISTRIBUTION DES SECOURS.

6. FRANCE: DENONCE LA TRAGEDIE BIAFRAISE ET LE MARTYRE DES IBOS, TRAGEDIE QUE LA COLLECTIVITE MONDIALE CONTEMPLE SANS

ESSAYER D'Y METTRE FIN. LA FRANCE DENONCE AUSSI LES OBSTACLES A L'ASSISTANCE ET DEMANDE QUE CESSENT LES EXPEDITIONS D'ARMES. REMARQUE QUE LA DETERMINATION DES BIAFRAIS N'A PAS FLANCHE ET QUE LE BIAFRA «A UNE PERSONNALITE IRREVERSIBLE». LA SOLUTION DOIT ETRE CHERCHEE D'APRES LES PRINCIPES DE LA CHARTE DE L'ONU.

7. ISLANDE: PARLE DES COMMUNICATIONS RECENTES QUI ONT EU LIEU A SECGEN ENTRE LES MINISTRES DES PAYS NORDIQUES RELATIVEMENT A LA SITUATION HUMANITAIRE. CONTINUE A FOURNIR DES SECOURS.

8. ITALIE: RECONNAIT QUE LE CONFLIT NIGERIEN EST D'ORDRE INTERNE, AINSI QU'ON L'A FAIT RESSORTIR A LA RECENTE REUNION DE L'OUA, ET CONVIENT QU'IL APPARTIENT D'ABORD AUX PAYS D'AFRIQUE DE TROUVER DES SOLUTIONS DURABLES A LEURS PROPRES PROBLEMES. INSISTE SUR LES SECOURS A APPORTER SUR LE PLAN INTERNATIONAL ET DEMANDE A L'ONU DE METTRE SON POIDS A L'APPUI DE L'OUA EN VUE DE LA REALISATION DE SES OBLIGATIONS PRINCIPALES.

9. LUXEMBOURG: DIT QUE LA CONSCIENCE UNIVERSELLE NE DOIT PAS RESTER SILENCIEUSE EN FACE DE CETTE LUTTE FRATRICIDE. L'ONU DOIT CONSIDERER LA QUESTION HUMANITAIRE ET EN APPELER AU GMF POUR FACILITER L'ENVOI DIRECT DE SECOURS ET ASSURER LA SECURITE PHYSIQUE DE TOUS LES HABITANTS.

10. PAYS-BAS: L'OUA EST L'ORGANISME TOUT TROUVE POUR AMENER LA FIN DU CONFLIT. LES LUTTES FRATRICIDES QUI FONT RAGE DANS LA REGION ORIENTALE D'UN DES PLUS GRANDS PAYS D'AFRIQUE A AMENE LE DON DE 4 MILLIONS DE DOLLARS DE LA PART DE PARTICULIERS DES PAYS-BAS SOUS FORME DE SECOURS. LES PAYS-BAS ESPERENT QUE L'OUA REUSSIRA BIENTOT A OBTENIR QUE CESSE LE CONFLIT ARME ET APPUIENT EGALEMENT L'APPEL HUMANITAIRE DE L'OUA. ILS SONT D'AVIS QUE LES RAPPORTS RECUS DU REPRESENTANT PERSONNEL DE SECGEN AU NIGERIA CONSTITUERONT UN APPORT PRECIEUX POUR FAIRE DISPARAITRE LES CRAINTES DES PEUPLES DU MONDE ET ILS AJOUTENT QU'IL «DEVRAIT POSSIBLE D'EN VENIR A DES POURPARLERS ET A DES MESURES SUBSEQUENTES AU COURS DE L'ASSEMBLEE ACTUELLE EN VUE DE COORDONNER LES EFFORTS SUR LE PLAN HUMANITAIRE, CHOSE QUE LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS APPUIERAIT DE TOUT CŒUR».

11. NORVEGE: SIGNALE LES EFFORTS DE NOMBREUX GOUVERNEMENTS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX QUI «SONT INSPIRES PAR UN OBJECTIF PUREMENT HUMANITAIRE, SANS BUT POLITIQUE». RIEN NE PERMET DE CRITIQUER L'ONU, NI SES ORGANISMES QUI N'ONT PAS MANIFESTE «DE VOLONTE OU DE DESIR D'ACCORDER DE L'AIDE». LA SITUATION FAIT RESSORTIR L'INSUFFISANCE DU MANDAT ET DE L'AUTORITE DONNES A L'ONU ET A SES ORGANISMES. L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES DEVRAIT EXAMINER LA POSSIBILITE DE DONNER A L'ONU ET A SES ORGANISMES SPECIALISES UN MANDAT PLUS FERME EN VUE DE REMPLIR DES TACHES ESSENTIELLEMENT HUMANITAIRES QUE SUPPOSENT LES SECOURS A APPORTER «AUX POPULATIONS CIVILES QUI ENDURENT LES GRANDS SACRIFICES DECOULANT DE LA GUERRE, DES CONFLITS OU D'AUTRES CALAMITES».

12. SUEDE: APPUIE L'AIDE HUMANITAIRE APPORTEE A LA POPULATION CIVILE DU NIGERIA CRUELLEMENT FRAPPE. REMARQUE L'IN-

QUIETUDE QU'A EXPRIMEE L'OUA A ALGER POUR LES POPULATIONS SOUFFRANTES ET ESPERE QUE SECGEN FOURNIRA DES RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU PROGRES REALISE DANS LES SECOURS FOURNIS AU NIGERIA.

13. ROYAUME-UNI: DEPLORE BRIEVEMENT «LES EVENEMENTS TRAGIQUES» ET DIT QUE LA COLLECTIVITE INTERNATIONALE DOIT CONTINUER A APPORTER DES SECOURS AUSSI LONGTEMPS QU'IL SERA NECESSAIRE. LE ROYAUME-UNI, DE CONCERT AVEC LE NIGERIA, CONTINUERA A FOURNIR DES SECOURS TANT QUE LA NECESSITE S'EN FERA SENTIR.

7. AMERIQUE LATINE

1. BARBADE: ON RELEVE DES TRACES DE NEOCOLONIALISME DANS LE NIGERIA D'AUJOURD'HUI. C'EST «UNE TRAGEDIE FAMILIALE DE PROPORTION UNIVERSELLE», ETANT DONNE QUE DE NOMBREUX HABITANTS DES CARAIBES ET D'AMERIQUE LATINE SONT DE SOURCE NIGERIENNE.

2. COLOMBIE: PARLE DE «CE CRIME HONTEUX CONTRE L'HUMANITE QUI EST COMMIS AU BIAFRA».

3. EL SAVADOR: LA COLLECTIVITE INTERNATIONALE N'A PAS D'INSTITUTION APPROPRIEE POUR S'OCCUPER D'EVENEMENTS COMME CEUX QUI SE PRODUISENT AU NIGERIA. FAIT L'ELOGE DES EFFORTS DE L'OUA ET EST D'AVIS QU'UNE ACTION EFFICACE NE PEUT ETRE ENTREPRISE QUE PAR L'ENTREMISE DE L'OUA. SELON L'EL SAVADOR, IL FAUDRAIT EXAMINER LES REGLES INTERNATIONALES APPLICABLES A LA GUERRE CIVILE POUR ETABLIR LES LIMITES ET PRINCIPES A LA BASE DES REGLES HUMANITAIRES QUI EXISTENT DANS LE REGIME DES REGLES ET PRINCIPES INTERNATIONAUX. DE LA SORTE, ON NE MANQUERAIT PAS DE RECOURS JURIDIQUES DANS LE CAS D'UNE SITUATION SEMBLABLE SURVENANT A L'AVENIR.

4. GUYANE: SURVEILLE COMME UN FRERE ANGOISSE LA LUTTE TRAGIQUE QUI SE LIVRE AU NIGERIA ET VEUT APPUYER LA RECENTE RESOLUTION DE L'OUA. ESPERE QUE LES CHEFS NIGERIENS SE LAISSERONT GUIDER, DANS LA SOLUTION DE CE PROBLEME, PAR LES MEMES PRINCIPES DE RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE QUI ETAIENT A LA BASE DE L'AUTODETERMINATION D'UN NIGERIA UNI.

5. HAITI: ESPERE QUE LE GMF ACCORDERA LA LIBERTE ET LA SECURITE AUX BIAFRAIS. LA SITUATION QUI EXISTE AU BIAFRA EST «UN EXEMPLE VERITABLE DE GENOCIDE».

6. HONDURAS: DIT QU'IL S'AGIT D'UN PROBLEME INTERIEUR. REPUDIE LES PAYS ETRANGERS QUI ONT ACCORDE LEUR ASSISTANCE TOUT EN MANQUANT DE DROITURE MORALE ET EN SE SERVANT DE L'INSUFFISANCE DE VIVRES POUR FAVORISER LEURS FINS. L'ONU DOIT S'ASSURER QU'ON VEILLE A LA SAUVEGARDE DES VIES INNOCENTES.

7. JAMAIQUE: L'ONU DOIT APPORTER TOUTE L'AIDE POSSIBLE AU NIGERIA, A TITRE DE MEMBRE DES NATIONS UNIES. L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES DEVRAIT DEMANDER UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT DE PART ET D'AUTRE. L'ONU DEVRAIT SERVIR DE MEDIATEUR POUR REGLER LES DIVERGENCES DE VUES ET, PAR L'ENTREMISE D'UN GROUPE D'OBSERVATEURS, S'ASSURER QUE LES REGLEMENTS SERONT EXECUTES ET QUE LES PERSONNES SERONT EN SECURITE.

8. NICARAGUA: RESPECTE LES DROITS NIGERIENS ET N'A PAS CHERCHE A INTERVENIR DANS LES AFFAIRES INTERIEURES DU NIGERIA. SOUHAITE CEPENDANT FAIRE PART DE SES SENTIMENTS DE PRO-

FONDES INQUIETUDES AU SUJET DE LA TRAGEDIE QUI FRAPPE ACTUELLEMENT LE PEUPLE NIGERIEN.
9. VENEZUELA: PARLE BRIEVEMENT DE LA SITUATION NIGERIENNE, ESPERANT QUE LA SOLIDARITE HUMAINE TRIOMPHERA ET REUSSIRA A METTRE FIN AUX CRUELLES SOUFFRANCES D'INNOCENTES VICTIMES.
8. AUTRES PAYS
1. ISRAEL: PARLE DES CRUELLES SOUFFRANCES ENDUREES AU NIGERIA ET AJOUTE QUE, PENDANT QUE LES HOMMES D'ETAT AFRICAINS RECHERCHENT UNE ISSUE AU DILEMME POLITIQUE, TOUTE LA COLLECTIVITE MONDIALE DEVRAIT COLLABORER POUR SECOURIR LES ANGOISSES HUMAINES.
2. AFRIQUE DU SUD: TROUVE IRONIQUE QUE, PENDANT QU'UNE GUERRE SANGLANTE RAVAGE UNE REGION DE L'AFRIQUE QUI DONNAIT TELLEMENT D'ESPERANCE ET QUE TANT D'INNOCENTS SONT EXPOSES A SOUFFRIR DE LA FAIM ET A MOURIR, DE SI GRANDES ENERGIES ET TANT D'ARGENT DOIVENT ETRE CONSACRES A L'ONU POUR ATTAQUER L'AFRIQUE DU SUD ET DIRE QU'ELLE CONSTITUE UNE MENACE POUR LA PAIX MONDIALE.
3. ETATS-UNIS: BREVE ALLUSION DES ETATS-UNIS AU NIGERIA INDIQUE SIMPLEMENT QUE, EN DEPIT DES EFFORTS ACCOMPLIS EN AFRIQUE ET AILLEURS POUR METTRE FIN AUX SOUFFRANCES, LA GUERRE CIVILE CONTINUE A APPORTER LA MORT ET LA FAMINE A DES MILLIERS DE PERSONNES.

APPENDICE R

NIGERIA: RAPPORT DU GROUPE D'OBSERVATEURS

Voici le texte d'un rapport spécial établi par le groupe d'observateurs internationaux et qui a été diffusé à Lagos le 4 novembre 1968. Ce rapport est signé des généraux Milroy, Raab et Fergusson ainsi que du colonel Olkiewicz.

ENQUÊTE MENÉE SUR LE PRÉTENDU MASSACRE DE CIVILS À URUA INYANG PAR LES FORCES DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL

Motif de l'enquête

Des articles de journaux publiés au Canada après la prise d'Urua Inyang, le 4 octobre 1968, rapportaient que les troupes fédérales avaient fusillé jusqu'à 500 civils en pénétrant dans le village. Cette atrocité aurait censément eu lieu sur la place du marché.

Préliminaires de l'enquête

Le groupe d'observateurs a éprouvé de grosses difficultés à situer Urua Inyang, qu'on ne trouve pas sous ce nom sur les cartes dont on dispose. On a dit que ce village se trouvait à «quatorze milles au sud-ouest d'Ikote Ekpene». Un groupe s'était rendu à Ikote Ekpene le 7 octobre et n'avait pas entendu dire qu'un tel incident se fût produit dans la région. Ce groupe avait eu un entretien avec le Révérend Père Eugène Bree à Uyo, le 7 octobre, et bien que le Père Bree n'eût pas déclaré qu'il vivait à Urua Inyang, on avait pu établir qu'il était des environs. Le Père Bree avait approuvé avec enthousiasme la façon dont les forces fédérales s'étaient comportées lors de la libération de son secteur, le 4 octobre, et il avait déclaré qu'elles ne s'étaient guère attaqué à la vie ni aux biens des civils.

Le compte rendu de journal mentionné plus haut ne nous est parvenu qu'après l'entrevue du 7 octobre avec le Père Bree.

Enquête menée le 27 octobre 1968

Un groupe composé du major général A. Raab de Suède, du lieutenant-colonel D. Cairns du Royaume-Uni, de M. T. Kumanek de Pologne et du lieutenant-colonel E. B. M. Pinnington du Canada, s'est rendu à Urua Inyang le 27 octobre. M. Erik Jensen des Nations Unies suivait le groupe. Celui-ci a été reçu de bonne heure ce matin-là à Uyo par le Père Bree, curé de paroisse de la région d'Urua Inyang, qui l'a accompagné jusqu'au village.

Le Père Bree est un prêtre irlandais de la Société de St-Patrick, dont la maison mère se trouve à Kiltegan en Irlande. Il dessert la région d'Urua Inyang depuis 1961 et connaît à fond la population. Sa paroisse compte 3,000 fidèles sur les 40,000 personnes qui habitent les soixante-trois villages du territoire environnant. Ces villages sont groupés en communautés et celle qui englobe Urua Inyang est la communauté Ika. Pendant la période durant laquelle les sécessionnistes ont été maîtres de la région, le Père Bree partageait la direction d'un camp de réfugiés établi dans le village. Il se trouvait dans son presbytère à l'arrivée des troupes fédérales le 4 octobre. Il y est resté à l'abri pendant le combat, qui a duré de 10 heures à 11 h. 30, heure à laquelle il est sorti dans la rue. Il ne restait au village que les troupes fédérales. Vers midi, les habitants commençèrent à revenir de la forêt et, au milieu de l'après-midi, la vie avait repris son cours normal. Le Père Bree n'a vu aucune trace de civils blessés ou tués. Il s'est alors informé de la situation auprès de tous ses représentants et n'a entendu parler d'aucune perte parmi la population civile. En fin de journée, il a été conduit à un Q.G. de brigade de l'armée nigériane d'où il est revenu six jours plus tard. Lorsque, à son retour, il a fait le bilan de ce qui s'était passé dans sa paroisse, il n'a entendu parler d'aucune fusillade en masse et a retrouvé tous ses gens. Le Père Bree est absolument d'avis qu'un fait de ce genre n'aurait pu se produire sans qu'il le sache.

Le groupe a interrogé ensuite cinq anciens des tribus de la région. Leurs porte-parole étaient M. Augustine Akpou-Enyiekene, président de la communauté d'Ika et M. John F. Akpan-Oyoro, vice-président. Ils ont décrit l'occupation du village par les troupes fédérales le 4 octobre et leur récit concorde en substance avec celui du Père Bree. Ils ont nié énergiquement avoir jamais eu connaissance qu'un certain nombre des leurs aient été tués par les troupes fédérales.

Une inspection minutieuse de la place du marché où l'incident était censé s'être passé a été effectuée. Le grand bâtiment en ciment qui en occupe le centre a été examiné; on voulait voir s'il ne portait pas des traces de balles. On en fit autant pour les arbres et les étals qui se trouvaient dans les parages. Il n'y avait aucune marque. Le groupe estime que si on avait fusillé des indigènes en aussi grand nombre qu'on l'a prétendu, il en serait resté des marques évidentes sur lesquelles on n'aurait pu se méprendre.

Les indigènes ont été interrogés et aucun n'avait connaissance d'un incident du genre de celui qui a été allégué.

Conclusion

Le groupe d'observateurs n'a trouvé aucune preuve comme quoi un massacre aurait été perpétré à Urua Inyang par les forces fédérales le 4 octobre 1968, comme on l'a prétendu. Tous les habitants interrogés se sont montrés satisfaits de la présence des troupes fédérales parmi eux.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

et de la DÉFENSE NATIONALE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. IAN WAHN

Le présent fascicule contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le premier de la Chambre,

ALISTAIR FRASER.

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère de la Défense nationale.

APPENDICE "L"

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

Du ministère de la Défense nationale: M. E. H. Armstrong, sous-ministre, et Dr J. C. Arnell, sous-ministre adjoint/Finances.

ROGER DUHAMEL, M.A.,L.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
2020-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 14

SÉANCES DU JEUDI 21 NOVEMBRE 1968

Concernant

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969
du ministère de la Défense nationale.

APPENDICE S

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969
du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

Du ministère de la Défense nationale: M. E. B. Armstrong, sous-ministre, et Dr J. C. Arnell, sous-ministre adjoint/Finances.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968
29090—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn
Vice-président: [2] M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Groos,	[4] MacRae,
Anderson,	Guay (*St-Boniface*),	[3] McCleave,
Borrie,	Harkness,	Marceau,
Brewin,	[1] Laniel,	[3] Nowlan,
Buchanan,	Laprise,	Ouellet,
Cafik,	Legault,	[4] Penner,
Fairweather,	Lewis,	Pilon,
Forrestall,	MacDonald (*Egmont*),	Roberts,
[5] Gibson,	MacLean,	Thompson (*Red Deer*),
		Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1] Remplace M. Stanbury, le 6 novembre 1968.
[2] Remplace M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*), le 13 novembre 1968.
[3] Remplacent MM. Yewchuk et Nesbitt, le 15 novembre 1968.
[4] Remplacent MM. Alexander et Barrett, le 18 novembre 1968.
[5] Remplace M. Howard (*Okanagan Boundary*), le 19 novembre 1968.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le MERCREDI 16 octobre 1968

Il est ordonné,—Que, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal revisé de 1968-1969 concernant le Bureau de l'aide extérieure et la Défense nationale soient retirés du comité des subsides et déférés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le MERCREDI 6 novembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Laniel et Lessard (*Lac-Saint-Jean*) soient substitués à ceux de MM. Stanbury et Stewart (*Cochrane*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le MERCREDI 13 novembre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Ryan soit substitué à celui de M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le VENDREDI 15 novembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. McCleave et Nowlan soient substitués à ceux de MM. Yewchuk et Nesbitt sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le LUNDI 18 novembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. MacRae et Penner soient substitués à ceux de MM. Alexander et Barrett sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le MARDI 19 novembre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Gibson soit substitué à celui de M. Howard (*Okanagan Boundary*) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29090—1½

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 21 novembre 1968
(25)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 3 heures 45 de l'après-midi, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Borrie, Cafik, Fairweather, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Laniel, Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), MacLean, MacRae, Marceau, McCleave, Nowlan, Penner, Roberts, Ryan, Wahn et Winch (22).

De même que: MM. Howard (*Okanagan-Boundary*) et Yewchuk, députés.

Aussi présents: Du ministère de la Défense nationale: M. E. B. Armstrong, sous-ministre; Dr. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint (Finances); M. K. R. Scobie, directeur général du personnel civil; M. J. G. Grant, préposé aux rapports parlementaires, Direction des services d'information. *Du quartier général des Forces canadiennes:* Le vice-amiral R. L. Hennessy, contrôleur général; le brigadier général D. C. Laubman, directeur général des plans et besoins relatifs au personnel; le brigadier général A. McCaig, directeur général du budget et de la finance; le lieutenant colonel (N) S. M. King, Direction générale du programme intégré de défense. *Du Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le Commerce extérieur:* M. Peter Dobell.

Le président fait rapport de la séance du sous-comité du programme et de la procédure qui a eu lieu le jeudi 14 novembre 1968. Le sous-comité recommande un calendrier de huit séances du comité plénier pour étudier les prévisions budgétaires à partir d'aujourd'hui jusqu'au congé de Noël. Les recommandations du sous-comité sont étudiées. Le sous-comité sera chargé d'examiner une suggestion de M. Winch à savoir que les deux ministres soient invités à présenter des exposés sur la récente réunion de l'OTAN.

Le président demande des mises en candidature au poste de vice-président.

Il est proposé par M. Gibson, appuyé par M. Legault,
Que M. Ryan soit élu vice-président du Comité.

Comme il n'y a pas d'autres mises en candidature, la motion mise aux voix, est adoptée.

M. Ryan est déclaré vice-président.

Sur la proposition de M. MacDonald (*Egmont*), appuyé par M. Groos,
Il est décidé,—Que les crédits qui figurent dans le Budget revisé des dépenses du ministère de la Défense nationale pour 1968-1969 soient imprimés en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*voir l'appendice S*).

Le Comité convient de réserver le crédit 1 du Budget revisé des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année 1968-1969.

Le président met en délibération le crédit 1 *Administration centrale etc.*, $6,465,000, qui figure au budget revisé des dépenses du ministère de la Défense nationale pour 1968-1969.

Le président présente M. E. B. Armstrong, sous-ministre, qui fait un bref exposé, puis présente Dr. J. C. Arnell, sous-ministre adjoint (Finances).

M. Arnell donne lecture d'un exposé intitulé «*Les principes de la gestion appliqués à la Défense du Canada et l'établissement des budgets par programme*» dont on distribue des exemplaires anglais et français.

Les membres du Comité interrogent M. Armstrong et M. Arnell pendant le reste de la séance de l'après-midi. A 5 heures 30, l'interrogatoire est interrompu et la séance est levée jusqu'à 8 heures ce soir.

SÉANCE DU SOIR
(26)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 8 heures 10 du soir. M. Ryan, vice-président, occupe le fauteuil présidentiel.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Borrie, Cafik, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Laniel, Legault, MacLean, MacRae, Marceau, Penner, Roberts Ryan et Winch—(16).

De même que: M. Howard (*Okanagan Boundary*), député.
Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance de cet après-midi, sauf M. K. R. Scobie.

Dr Arnell modifie la réponse qu'il avait fournie à M. Groos au cours de la séance de l'après-midi.

Le vice-président dit que M. Dobell sera à la disposition des membres du Comité pour élaborer les questions qu'ils voudront poser aux témoins.

Le vice-président fait part d'une recommandation du sous-comité selon laquelle M. Sharp et M. Cadieux seraient invités à comparaître ensemble, le mardi 26 novembre 1968, à 11 heures du matin.

Le Comité poursuit l'interrogatoire des témoins amorcé lors de la séance de cet après-midi. L'interrogatoire se termine vers 9 heures du soir.

Dr Arnell donne lecture d'un autre exposé intitulé «*Exposé sur les changements dans l'organisation et le programme d'équipement majeur des forces canadiennes*» dont on distribue des exemplaires anglais et français.

Sur la proposition de M. Cafik, appuyé par M. Legault,
Il est décidé,—Que l'exposé de M. Arnell intitulé «*Ministère de la Défense nationale, Budget des dépenses 1968-1969, Liste partielle d'articles d'équipement*» soit reproduit en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*voir l'appendice T*).

Les députés interrogent M. Armstrong et Dr Arnell jusqu'à la fin de la séance du soir.

Le vice-président annonce que M. Cadieux ne pourra pas comparaître devant le Comité avant la première semaine de décembre. Après débat les membres du Comité conviennent d'entendre, lors de la prochaine séance, M. Uffen, président du Conseil de recherches pour la défense.

Sur la proposition de M. Winch, appuyé par M. Groos,
Il est décidé,—Que le Comité siège jusqu'à 10 heures 30 ce soir pour terminer l'interrogatoire de M. Armstrong et de Dr Arnell.

A 10 heures 30 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 26 novembre 1968, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 21 novembre 1968

• 1544

Le président: Messieurs, je pense que nous pourrions ouvrir la séance. Mais auparavant, j'aimerais faire un bref rapport concernant certaines décisions prises lors de la dernière réunion du sous-comité directeur.

Celui-ci propose que nous ayons quatre sessions concernant le budget du ministère de la Défense nationale. Notre méthode à cet égard sera quelque peu différente de celle des années précédentes. Le but recherché serait de donner aux membres du Comité une bonne connaissance de la façon dont les budgets sont préparés, et quels en sont les postes principaux. Ceci nous donnera une information d'ordre général qui nous sera utile par la suite, lorsque nous aborderons de façon plus détaillée l'étude des questions de politiques, que nous espérons pouvoir entreprendre au cours de l'année prochaine. Comme je l'ai dit, il a été suggéré que nous consacrions quatre sessions au budget du ministère de la Défense nationale. Il y aura donc la présente session, une autre ce soir, puis deux autres mardi et jeudi prochains. Selon l'ordre du jour qui m'a été donné, nos deux séances de la semaine prochaine seront à 11 heures mardi matin et à 8 heures jeudi soir.

• 1545

Après les quatre séances consacrées au ministère de la Défense nationale, nous nous proposons de passer au ministère des Affaires extérieures. Ici encore, le but poursuivi serait d'assembler une information générale utile pour une étude des politiques au cours de l'année prochaine. Il nous est suggéré d'examiner dans quelle mesure les dépenses faites dans le domaine des affaires étrangères contribuent à l'édification d'une politique étrangère, et de décrire certains des principaux problèmes pratiques et administratifs que font naître ces prévisions budgétaires. A moins que quelqu'un n'y fasse objection, nous procéderons donc sur cette base.

M. Winch: Monsieur le président, j'aimerais soulever ici ce que je considère comme une question extrêmement importante, et qui découle du rapport du comité directeur. Comme le savent tous les membres de ce Comité, l'un des points les plus importants, en ce qui concerne la politique de défense du Canada, se trouve maintenant au premier plan du fait de la réunion à Bruxelles des membres de l'OTAN, réunion à laquelle assistaient M. Sharp et M. Cadieux.

Comme vous le savez, monsieur le président, au comité directeur, du fait de l'importance de ce sujet, j'avais demandé que M. Sharp ou M. Cadieux, à leur retour au Canada, paraissent devant notre Comité pour nous donner une explication et une ébauche de la politique suivie et pour nous dire, dans la mesure où la chose est possible, le point de vue qu'ils ont présenté à l'OTAN. Malheureusement, monsieur le président, j'étais en minorité au comité directeur et j'ai été avisé par vous, monsieur, que cette affaire pourrait être soulevée à nouveau lorsque le prochain budget serait présenté à la Chambre des communes, dans la deuxième quinzaine de février.

Notre comité directeur, monsieur, s'est réuni jeudi. Le vendredi, selon l'ordre du jour, il y avait un grand nombre de questions, un nombre considérable de questions posées par divers membres de la Chambre des communes sur l'OTAN, sur une politique canadienne en matière de défense au sein de l'OTAN, et sur les représentations faites par les ministres. Le premier ministre, en réponse à une question que j'avais posée à la Chambre et aussi lorsqu'il a parlé à la télévision ce soir-là, a déclaré à l'une et l'autre de ces occasions que le budget était examiné par notre Comité et que nous pourrions faire comparaître devant nous M. Sharp et M. Cadieux.

Du fait de l'attitude du premier ministre vendredi à la Chambre des communes et à la télévision, disant qu'il ne voyait aucune objection à ce que nous fassions comparaître ces ministres devant nous, et du fait que jeudi, lorsque j'ai soulevé la même question devant la comité directeur, ma demande a été rejetée, vous comprendrez, monsieur le président, pourquoi j'ai choisi de soulever ce point maintenant. Je pense qu'il est de la plus grande importance, en ce qui concerne cette question de l'OTAN et de la politique du Canada à l'égard de l'OTAN, et les représentations faites par les ministres, que notre

Comité ait le privilège d'entendre cela de leur bouche maintenant, à leur retour, et non pas à la fin du mois de février prochain, alors que ce sera devenu un fait accompli. Je pense que notre Comité a le droit d'entendre cela de leur bouche dans cette affaire si importante, et ce le plus rapidement possible. C'est pourquoi j'ai choisi de soulever cette question maintenant.

Le président: Je crois devoir informer les membres de ce Comité que cette question a été discutée de façon assez détaillée par les membres du comité directeur. Je pense qu'il est juste de dire que tous les membres du comité directeur ont eu le sentiment qu'il importait d'avoir une discussion approfondie sur l'OTAN et le NORAD. La conclusion à laquelle nous sommes parvenus au cours de la dernière réunion est qu'il nous serait tout simplement impossible d'avoir une discussion complète et approfondie sur l'OTAN et le NORAD dans le temps qui nous est imparti avant Noël. Nous devons étudier ces budgets dans un certain délai. Si nous ne le faisons pas, ils seront de toute façon renvoyés à la Chambre sans que notre Comité ait pu les examiner. Les membres du comité directeur ont estimé que les six ou huit réunions que nous pourrions encore organiser avant Noël ne nous laisseront pas assez de temps pour convoquer des témoins extérieurs, et pour faire un travail suffisamment approfondi sur une question aussi importante que la politique générale de l'OTAN et du NORAD en matière de défense, qui serait évoquée dans une telle discussion. C'est pourquoi il a été décidé de procéder sur la base que je vous ai définie cet après-midi. Toutefois, j'admets que des modifications ont pu se produire depuis la dernière réunion du sous-comité directeur. Nous avons convoqué une réunion du sous-comité directeur pour 5h 30 cet après-midi, immédiatement après la présente réunion, et il est certain que toute cette question pourra être rouverte à cette occasion. Cette façon de procéder vous satisfait-elle?

• 1550

M. Harkness: Monsieur le président, je tiens à dire que je considère que quatre réunions de notre Comité, particulièrement les deux d'aujourd'hui auxquelles le ministre n'assistera pas, sont absolument insuffisantes pour étudier le budget du ministère de la Défense nationale. Il y a toutes les questions de politique que M. Winch a mentionnées à propos de l'OTAN et il y a aussi des questions concernant le NORAD, qui ont été évoquées à diverses occasions à la Chambre ces derniers temps, auxquelles je pense qu'un nombre considérable de personnes dans tout le Canada s'intéressent et à propos desquelles elles sont dans un grand état de confusion.

C'est pourquoi je crois que nous devrions être prêts à y consacrer plus de temps que quatre réunions seulement, afin de pouvoir aborder un certain nombre de ces problèmes. Je ne prétends pas que nous puissions entrer dans tout le détail des questions de l'OTAN et du NORAD, mais je pense que nous devrions au moins leur consacrer un certain temps, et il en est ainsi pour certaines autres questions.

En particulier, je voudrais pour l'instant déposer une motion d'objection en ce qui concerne l'étude de ces points aujourd'hui parce que, du fait de l'absence du ministre, nous nous trouvons en réalité empêchés d'approfondir les questions de politique ou de les discuter, ou tout au moins d'obtenir des réponses valables à ce sujet. C'est pourquoi je suggère que ces question soient réservées, de façon à ce que nous puissions reprendre chacune d'entre elles lorsque le ministre sera présent la semaine prochaine.

Le président: C'est là un commentaire fort utile et le comité directeur tiendra également compte de cette suggestion. Y a-t-il d'autres commentaires susceptibles d'aider les membres du sous-comité directeur? La parole est à M. Laniel.

M. Laniel: Nonobstant ce que l'on vient de dire, rien ne s'oppose à ce que nous entendions l'exposé du sous-ministre cet après-midi.

M. Harkness: Je n'ai pas prétendu que nous ne devrions entendre aucun des fonctionnaires qui sont ici, mais j'estime que, puisque ces fonctionnaires ne peuvent pas traiter de questions de politique, tous les points devraient être réservés jusqu'à ce que nous puissions traiter de toutes questions de politiques en liaison avec chacun de ces points lorsque le ministre sera ici.

Le président: Je donne la parole à M. MacLean d'abord; ensuite à M. MacDonald.

M. MacLean: Monsieur le président, je désire simplement souligner que, lors d'une précédente réunion du comité directeur, on a discuté la question du temps dont le Comité pouvait disposer. On a souligné qu'à cette époque, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures seraient l'un et l'autre absents et que le Comité n'aurait pas l'occasion de les entendre jusqu'à leur retour qui est proche maintenant.

Il avait évidemment été compris, et admis, que le temps limité dont disposait le Comité ne nous permettrait pas de nous lancer dans un examen en profondeur des politiques de défense nationale ou des affaires étrangères, mais il avait été entendu que ces questions seraient à nouveau soumises au Comité en février, que nous discuterions des budgets dans toute la mesure où nous le permettrait le

temps dont nous disposerions avant Noël, mais que le fait d'en agir ainsi ne devrait pas nous empêcher de traiter de certaines questions importantes qui pourraient se présenter, à condition que le temps le permette. Sur cette base, je suggère donc que le comité directeur considère l'opportunité de faire comparaître l'un des ministres, ou les deux, devant nous, même brièvement, à la première occasion, de façon à ce que certaines questions qui sont vitales, et d'actualité pour l'instant, puissent recevoir une réponse.

Le président: Je donne la parole à M. MacDonald et à M. Nowlan.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur le président, je me bornerai à un bref commentaire. Je pense que nous devons vraiment aller de l'avant maintenant, en suivant d'assez près le plan tracé par le comité directeur, mais je crois sincèrement qu'il est important, du fait de l'intérêt considérable que présentent pour notre pays nos futurs rapports avec l'OTAN et le NORAD, que nous ayons une discussion très complète de ces questions.

• 1555

Comme il ne semble pas possible que cela se produise, si ce n'est par accident ou par implication dans la discussion présente, peut-être pourrions-nous noter dès maintenant que lorsque notre rapport sera joint à ces budgets pour retour à la chambre, nous demanderons que, lorsque le Parlement s'assemblera à nouveau l'année prochaine, référence soit faite immédiatement à notre Comité, peut-être du rapport annuel du Ministère ou de quelque chose de ce genre, de façon à ce qu'une discussion pleine et entière puisse avoir lieu dans ces deux domaines, l'idée étant non seulement que nous entendions le ministre des Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, mais que nous puissions également entendre ce que pourront nous dire d'autres personnes, soit de notre propre pays, soit de l'étranger, qui peuvent avoir des contributions de grande valeur à faire à la conception et à la mise au point de politique étrangère qui intéresserait ce Comité.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacDonald. En fait, voyez-vous, telle fut la raison pour laquelle nous avons décidé de n'approfondir aucune question de politique avant Noël, et de ne pas convoquer les ministres, mais plutôt de constituer un ensemble de renseignements d'ordre général sur l'établissement des budgets, et qui nous sera également utile lorsque nous en arriverons à passer en revue de façon plus détaillée les questions de politique. Le Comité a estimé que nous devrions faire une revue complète des questions de politique dès le début de l'année prochaine.

Je crois avoir omis de le mentionner, mais si nous nous réunissons à nouveau au milieu du mois de janvier, nous espérons pouvoir commencer dès le 1er février un examen détaillé de la politique. Les renseignements que nous allons obtenir maintenant des fonctionnaires ministériels, puisque nous n'avons pas l'intention de convoquer les ministres à ce stade, nous serviront simplement de renseignements d'ordre général pour l'examen détaillé de la politique que nous ferons dès l'année prochaine. Ceci peut cependant être modifié par le comité directeur, si tel est son désir. Je donne la parole à M. Nowlan.

M. Nowlan: Monsieur le président, je pense que ce que vous proposez est tout à fait raisonnable, à une réserve importante près, à savoir à condition que vous puissiez nous assurer qu'avant que l'examen de l'OTAN et du NORAD par le premier ministre ne soit défini et déterminé, notre Comité pourra avoir une discussion sur ce point. Sinon, toute l'affaire ne serait qu'une farce.

C'est là la seule faille importante que je découvre à votre proposition très raisonnable et, à moins que vous n'ayez des assurances concernant cet examen par le premier ministre, qui n'a pas de limite dans le temps et qui, pour autant que je sache, reste une possibilité indéfiniment ouverte, (à moins qu'un calendrier n'ait été fixé, que connaissent peut-être certains des fonctionnaires ministériels, mais qu'ils ne peuvent pas nous dire, ce que je ne pense pas), j'estime que tout ce que l'on dira à propos du NORAD et de l'OTAN risque d'être rétroactif après qu'une décision ferme aura été prise par le gouvernement.

Je ne prétends pas que le gouvernement n'a pas la prérogative de fixer sa politique; il l'a, c'est évident, mais que ce Comité ne se berce pas d'illusions. Si nous ne discutons pas ces question à ce stade et si nous n'essayons pas de le faire, si au contraire nous nous mettons à parler des mécanismes et à chercher à voir comment le budget est approuvé, bien que tout cela soit très intéressant, je pense bien que nous ne pourrons jamais avoir la moindre discussion vraiment intéressante sur l'OTAN ou le NORAD et que, certainement, nous ne contribuerons en rien à diriger ou à influencer la décision qui sera prise. Avez-vous cette assurance?

Le président: Vous avez soulevé un point très intéressant. Tout d'abord, je me suis renseigné sur le temps que pourrait prendre l'examen de la politique par le Cabinet et je ne puis vous donner aucune assurance quant au moment où il prendra fin mais, comme je vous l'ai dit, nous espérons pouvoir procéder à notre examen de la politique dès le premier février; ce sont là des questions assez compliquées et je pense que nous pourrons y arriver

avant que le Cabinet ne prenne une décision, mais je ne puis cependant rien vous dire, parce que je ne connais pas le calendrier du Cabinet.

Deuxièmement, j'ai également fait des démarches pour découvrir si je pourrai donner aux membres de ce Comité l'assurance que sera adoptée une procédure nous rendant possible d'examiner les questions du NORAD et de l'OTAN sur une base aussi large que possible. Si je ne puis obtenir aucune assurance satisfaisante dans ce sens, je pense qu'en toute honnêteté je devrai en informer les membres du Comité avant que nous finissions les discussions que nous menons actuellement, de façon à ce que, si vous le désirez, vous puissiez insister pour faire convoquer les ministres. Je donne la parole à M. Winch.

M. Winch: Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter un seul mot, parce que j'aimerais souligner ceci: Les députés sont placés dans une position que je considère extrêmement ambiguë lorsque, en réponse à des questions à l'ordre du jour, le premier ministre dit, lorsqu'elles concernent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le ministre de la Défense nationale: «eh bien, le budget est soumis au Comité et celui-ci peut le convoquer».

Le fait que le premier ministre nous donne ce type de réponse, et c'est bien ce qu'il a fait vendredi dernier, et qu'ensuite le Comité ne puisse procéder à son audition... Je pense que si nous continuons à recevoir ce genre de réponse, les députés se trouvent dans une position ambiguë et paradoxale. C'est très injuste.

Le président: Je pense que la réponse à ceci est que, si nous acceptons le calendrier qui nous est proposé, il est clair que le premier ministre ne donnera pas ce type de réponse parce qu'il saura que notre Comité n'entreprendra pas l'étude de cette question avant l'année prochaine. Mais, comme je l'ai dit, l'ensemble de cette question peut-être rouvert cet après-midi par le comité directeur. Je donne la parole à M. Laniel.

• 1600

M. Laniel: Monsieur le président, je pense qu'il nous faut également être pratiques, et je ne suis pas absolument certain qu'il soit bien utile au Comité de faire venir le ministre pour lui entendre dire: nous sommes en train d'examiner cette chose, puis encore cette autre chose.

Si le gouvernement étudie une question, elle sera publiée sous forme de livre blanc et je pense que ce sera là quelque chose sur quoi il nous sera possible de travailler, comme sur un plan concret de politique générale. Ensuite, nous pourrons demander au gouvernement la direction dans laquelle il pense s'engager. Sinon, nous discuterons du passé par rapport au présent, et le présent est une période au cours de laquelle le gouvernement passe certaines choses en revue. Je ne pense pas que nous puissions faire œuvre bien utile en nous contentant de glaner des bribes d'information.

M. Guay (St-Boniface): Monsieur le président, nous sommes en train de perdre du temps à discuter cette question alors que nous pourrions utiliser avantageusement ce temps lorsque nous aurons le sous-ministre devant nous. Nous pourrions alors discuter la totalité du budget et ensuite nous pourrions demander au ministre de nous donner toutes les révisions qui pourraient avoir été faites en matière de politique ou dans quelque autre domaine que ce soit. Nous pourrions alors le questionner si nous le souhaitons mais, en attendant, nous pourrions examiner le budget tel qu'il est, afin d'avoir la possibilité de poser diverses questions. Peut-être pourriez-vous, monsieur le président, examiner plus à fond le sujet qui a été suggéré, mais pour l'instant je propose que nous fassions du travail positif. Vous aurez probablement une occasion d'examiner cette autre question pour nous.

M. Lewis: Je voulais vous signaler deux choses différentes dont il a été question. L'une est l'étude générale et la révision des politiques en matière de défense et d'affaires extérieures, ce qui demanderait évidemment beaucoup de temps. Je pense que la plupart d'entre nous ont l'intention non seulement d'écouter ce que dirons les ministres et leurs sous-ministres, mais encore d'inviter des experts n'appartenant ni à la Fonction publique ni au Parlement, ce qui implique nécessairement un certain nombre de réunions dont nous n'avons pas la possibilité actuellement.

Par ailleurs, une réunion de l'OTAN vient tout récemment d'avoir lieu. Les ministres en reviennent, et je pense qu'il serait plutôt incongru que nous n'entendions pas ce que les ministres ont à dire sur cette réunion et qu'ils ne nous en fassent pas un rapport, quels que soient les renseignements qu'ils peuvent avoir à nous donner.

Ce que je voudrais suggérer au comité directeur, et j'espère que M. Winch sera en mesure d'y assister pour nous, c'est de considérer l'opportunité de cette vision un peu rétrécie, et non pas l'examen complet de la politique de l'OTAN avec tout ce que cela implique, ce que nous n'avons probablement pas le temps de faire à moins de nous en tenir à cela uniquement pendant tout le temps qui nous est encore imparti jusqu'à Noël. Le ministre viendra ici et il sera soumis à diverses questions de la part des membres de ce

Comité, de telle sorte que les renseignements que nous aurons quant à ce qu'a été la réunion de l'OTAN, et des engagements que le Canada y a pris ou n'y a pas pris, ne dépendront plus entièrement de ce que nous pouvons lire dans la presse.

M. Harkness: J'aimerais évoquer ici un autre point, monsieur le président, et c'est que, selon moi, tout débat sur le budget de tel ou tel ministère sans la présence du ministre peut être quelque chose de très éducatif, mais ne sera pas un examen du budget du point de vue parlementaire et fait par les membres du Parlement.

Une voix: Je conteste cette déclaration.

Le président: Je pense que le comité directeur tiendra compte de tous ces commentaires.

Il y a un certain nombre de motions de pure forme que nous pourrions étudier avant d'appeler nos témoins.

(Voir les procès-verbaux et témoignages)

• 1605

Le Comité accepte-t-il de réserver le crédit 1 du budget du ministère des Affaires extérieures, pour aborder maintenant le budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère de la Défense nationale? Est-ce convenu?

Une voix: D'accord.

Le président: Nous allons maintenant considérer le crédit 1, administration ministérielle, etc. $6,465,000. C'est à la page 318.

Nous avons avec nous cet après-midi le sous-ministre, M. E. B. Armstrong, et un certain nombre de fonctionnaires de son Ministère, notamment M. J. C. Arnell, adjoint au sous-ministre (Finances); le brigadier général D. C. Laubman, directeur général des plans et besoins relatifs au personnel; le brigadier général A. MacCaig, directeur général du budget et des finances; le commandant S. M. King, de la direction des programmes intégrés de défense; M. K. R. Scobie, directeur général du personnel civil; et M. J. G. Grant, surintendant de la Section des rapports parlementaires, Direction des services d'information.

Je pense qu'une déclaration liminaire dactylographiée a été préparée en anglais et en français; peut-être pourrions-nous la faire distribuer. Je donne maintenant la parole à M. Armstrong.

M. E. B. Armstrong (sous-ministre de la Défense nationale): Monsieur le président, M. Arnell est parmi nous aujourd'hui. Il est le sous-ministre adjoint chargé de la préparation du budget au ministère de la Défense nationale. Il a préparé deux mémoires succints, dont l'un est actuellement distribué, et il nous prendra environ une demi-heure ou peut-être un peu moins.

Le premier mémoire concerne les méthodes de préparation des budgets, qui sont actuellement utilisées et perfectionnées dans notre Ministère. Ce mémoire fournira au Comité un certain nombre de renseignements sur la répartition du personnel militaire selon les principales activités de notre Ministère.

Le deuxième expose de façon succinte la teneur du budget des dépenses de 1968-69, avec mention du principal programme d'immobilisations et explication des modifications survenues depuis qu'a été examiné ici la dernière fois le budget du ministère de la Défense nationale.

Ces mémoires sont conçus pour fournir au Comité des renseignements d'ordre général qui d'une part leur permettront de mieux comprendre le budget de 1968-69 et d'autre part, nous l'espérons, lui seront utiles pour l'examen qu'il fera ultérieurement des politiques en matière de défense. Si vous le permettez, monsieur le président, je vais demander à M. Arnell de nous commenter le premier mémoire.

Le président: Je vous remercie, monsieur Armstrong. Je donne la parole à M. Arnell.

M. J. C. Arnell (sous-ministre adjoint (Finances), ministère de la Défense nationale): Monsieur le président, messieurs. Je tiens à vous dire, en guise d'introduction, que les renseignements contenus dans les diapositives sont en fait repris dans le texte, au cas ou vous désireriez prendre des notes.

Aujourd'hui, je veux tout d'abord revoir les concepts de l'établissement des budgets par programme ainsi que les principes connexes de la gestion, qui ont été élaborés au sein du ministère de la Défense nationale. Comme vous le savez sans doute, ces idées étaient englobées dans les principales recommandations de la Commission royale d'enquête Glassco sur l'organisation du gouvernement, et il y a déjà quelques années qu'elles ont commencé à être mises en application dans les ministères et organismes fédéraux. Comme dans le cas de toute méthode nouvelle qui a une portée aussi vaste, il semble souvent que les progrès soient lents et la mise à exécution inégale. Ainsi, la pleine réalisation des possibilités d'un système total d'établissement des budgets par programme pour la défense ne pourra être atteinte avant plusieurs années. Cependant, on en a déjà assez fait pour permettre aux principaux administrateurs du Ministère et du gouvernement de mieux comprendre les problèmes qui exigent leur attention et de prendre des décisions plus pragmatiques en ce qui a trait au programme et, en conséquence, au budget.

• 1610

Le Programme de Défense Intégré

Par tradition, les Forces armées se sont toujours chargées des tâches de planification, d'établissement des programmes et de préparation du budget, de sorte que les principes énoncés par la Commission Glassco étaient analogues à ceux qui étaient appliqués aux méthodes alors en vigueur dans le Ministère.

Ainsi, au moment de l'intégration des Forces armées, en 1964, il a été reconnu comme question de principe que la préparation du budget annuel des dépenses découlerait directement d'un programme quiquennal régulièrement approuvé. A cette fin, la Division des programmes a été établie au sein du quartier général intégré, et elle a été chargée du maintien du Programme de défense intégré, lequel devait refléter chacun des éléments du programme qui avait besoin d'un appui financier. Afin d'établir ce programme, on a d'abord tenté de fusionner en un seul document les programmes quelque peu diversifiés des trois Armes. Les organisateurs se sont bientôt aperçu que ces programmes particuliers des trois Armes avaient été élaborés à l'encontre des concepts relatifs à un seul milieu opérationnel, de sorte qu'il était très difficile de les fusionner et d'en faire un programme équilibré de défense. En outre, le Livre blanc de 1964 prévoyait certaines modifications à apporter aux structures des Forces, et le Programme de défense intégré devait tenir compte de ces modifications.

Vu que la tâche des Forces armées consiste à se préparer à toute situation d'urgence, il n'y a vraiment aucune limite ou restriction reconnue qui puisse être fixée quant à l'étendue des Forces ou aux quantités d'équipement requises pour chaque tâche. Ainsi, un programme des services de défense aura toujours tendance à être beaucoup trop chargé, à moins de directives très précises visant à établir les restrictions nécessaires pour dresser le programme dans des limites financières acceptables.

Malgré les difficultés que l'on a rencontrées, il a été décidé dès le début que le Programme de défense intégré devait être un document significatif, qui ne contiendrait que les projets qui avaient été mis au point d'une façon ordonnée, à partir de plans acceptés et de besoins raisonnables se fondant sur la politique élaborée. Les moyens à employer pour obtenir ces résultats ont été exposés dans un mémoire intitulé «Le processus à suivre pour prendre les décisions et les mettre à exécution», qui a été rédigé par la Division des programmes et approuvé par le Chef de l'état-major de la Défense à l'été de 1965.

Le processus à suivre pour prendre les décisions et les mettre à exécution

Ce mémoire analysait l'ensemble du processus de la planification, de l'établissement des programmes et de la préparation du budget, le subdivisant en neuf éléments essentiels, ainsi qu'il suit:

1. planification à long terme,
2. évolution des Forces,
3. définition des besoins,
4. formulation des programmes,
5. établissement des programmes,
6. financement,
7. planification de la mise à exécution,
8. mise à exécution,
9. opérations.

Ces neuf éléments illustrent approximativement l'évolution à partir de la planification à long terme, en passant par le développement des forces militaires, le matériel nécessaire, la réunion de tout cela en un programme, le financement, et ainsi de suite jusqu'aux opérations. Les six premiers points qui figurent sur cette liste représentent les mesures nécessaires à prendre au sein d'un organisme militaire afin de transformer un plan en programme et de le financer—c'est là le processus des décisions à prendre. Les trois derniers points se rattachent à l'accomplissement de la tâche une fois que les fonds ont été approuvés—il s'agit de mettre les décisions à exécution.

Élaboration de la politique

Cependant, avant que ce processus puisse fonctionner, il est nécessaire qu'une politique approuvée soit établie, sur laquelle se fondera une planification militaire réaliste. Dans le passé, ce facteur a été le point le plus faible de notre système de gestion, non pas à dessein, mais surtout parce qu'on ne se rendait pas compte de l'importance de cet aspect de la gestion. Lorsque nous avons étudié ce problème, nous avons été très conscients des influences extérieures qui peuvent jouer au cours des étapes préparatoires d'un programme de défense. La politique de défense commence à se modifier à cause de préoccupations politiques découlant de la situation internationale courante.

• 1615

Afin de nous aider à analyser les divers besoins des forces de défense dans ce contexte, nous avons établi les subdivisions ci-après qui se fondent sur le Livre blanc de la Défense de 1964. Dans le cadre de la politique générale, nous voyons deux objectifs militaires:

A. remplir les engagements relatifs au Canada et à l'Amérique du Nord, et

B. remplir les engagements internationaux.

Chacun de ces objectifs se répartit en trois rôles:

A. 1. assurer la sécurité intérieure en temps de paix,
2. assurer l'intégrité territoriale en temps de paix,
3. collaborer à la défense de l'Amérique du Nord,

et

B. 1 appuyer les alliances défensives,
2. appuyer les activités de maintien de la paix de l'ONU,
3. fournir l'assistance militaire.

Afin de remplir les obligations qui nous incombent en vertu de ces rôles, on a déterminé un certain nombre de tâches à entreprendre. Ce sont:

1. aide au pouvoir civil,
2. surveillance des eaux littorales,
3. identification et interception des avions,
4. défense contre les attaques de bombardiers,
5. maintien de la survie nationale,
6. défense contre l'occupation de positions par des forces ennemies,
7. défense contre les sous-marins,
8. combat aérien en Europe,
9. combat terrestre en Europe,
10. appui terrestre mobile pour l'ONU,
11. commissions de trêve,
12. aide à l'instruction militaire,
13. transport aérien.

Il importe de pouvoir comparer l'aspect militaire de ces tâches avec les jugements politiques qui sont inhérents aux décisions visant les rôles qu'elles doivent appuyer, car c'est à ce point-là que la décision doit être prise quant à l'affectation des ressources totales à chacune des tâches. A notre avis, c'est jusque-là que l'orientation devrait se faire sentir parce que, de fait, les tâches énumérées constituent véritablement les besoins généraux (les capacités requises) en fonction desquels les Forces canadiennes doivent établir une série de structures réalistes et réalisables.

• 1615

Organisation de la structure des forces armées par activités

Il est maintenant nécessaire de reconnaître, à ce stade-ci, que ces éléments des Forces armées sont l'échelon le plus bas dans l'organisation et que, considérés dans leur ensemble, ils constituent la structure des Forces armées canadiennes. Il s'agit là, par conséquent, du deuxième volet de l'organisation, qui est déterminée, d'une part, par les besoins (les tâches) établis à la suite de la politique élaborée et, d'autre part, par les dispositions à prendre pour répondre à ces besoins.

Un assez grand nombre de personnes ont soutenu que, comme nous avons des commandements fonctionnels, ceux-ci devraient représenter les principales subdivisions au sein de l'organisation. Cette opinion n'a pas été retenue parce que les commandements sont des entités administratives chargées de veiller à l'exécution des plans opérationnels qui ont été approuvés, et non des organismes de planification. Aux fins de la planification et de l'élaboration des programmes, nous avons plutôt réuni les opérations en une liste d'activités. Cette liste a, à son tour, été divisée en activités opérationnelles et en activités de soutien. Comme les commandements sont fonctionnels, les activités opérationnelles peuvent, en gros, être mises en parallèle avec eux. Il y a toutefois un certain nombre d'activités de soutien qui ne sont pas faciles à rattacher à un commandement ou l'autre, mais qu'il est cependant nécessaire de classer dans la liste d'activités, afin de ne pas créer un fourre-tout hétérogène distinct de la liste des activités rattachées aux commandements.

Il y a dix activités opérationnelles et vingt activités de soutien, qui sont énumérées ci-après. Ces activités concernent tant l'aspect militaire que l'aspect administratif.

Activités opérationnelles

1. Maintenir une force d'attaque et de reconnaissance aérienne
2. Maintenir une force de défense aérienne
3. Maintenir une force de combat terrestre motorisée
4. Maintenir une force mobile terrestre et tactique aérienne d'utilité générale
5. Maintenir une force de combat et de surveillance maritime
6. Maintenir une force de transport aérien
7. Maintenir un système national d'alerte et de signalisation en cas d'urgence
8. Maintenir une force de réserve
9. Maintenir une force d'aide militaire
10. Maintenir une force de surveillance des trêves.

Les chiffres ci-dessus sont ceux que nous utilisons à des fins d'identification, et vous noterez qu'ils comprennent toutes les activités des divers commandements. Par exemple, le premier numéro figurant sur la liste représente la première division aérienne, le deuxième est le commandement de la défense aérienne, le troisième est le groupe de brigade en Europe, le quatrième est le commandement mobile, et ainsi de suite, jusqu'au dernier numéro qui concerne de petits groupes tels que la capacité d'assistance militaire et la surveillance des trêves.

Activités de soutien

1. La direction et l'administration des commandements
2. Le soutien des bases
3. Les services de communication
4. Les services supplémentaires de transmission par radio
5. Les services de recrutement
6. La formation individuelle, professionnelle et technique
7. L'instruction du personnel navigant
8. La formation de base des officiers dans les collèges militaires du Canada et dans les universités
9. L'instruction avancée et d'état-major des officiers des Forces régulières
10. Autre formation, y compris la formation par contrat
11. Les services médicaux et dentaires
12. Les services d'approvisionnement en matériel
13. La réparation et l'entretien des navires, des avions et de l'équipement
14. Les services techniques de la construction
15. La mise au point, les essais et l'évaluation
16. La liaison internationale
17. Des services divers et d'autres formes de soutien
18. Les musiques militaires
19. La recherche et le sauvetage
20. Les services de détention et de sécurité

• 1620

Dans le domaine de l'activité d'appui, on trouve des choses telles que le contrôle du commandement et l'administration des forces et du commandement, en fait, l'appui de base pour administrer les bases, etc., et ainsi de suite jusqu'à la fin. Comme vous le remarquerez, la dernière moitié reflète tous les types d'entraînement et de formation à l'intérieur du domaine militaire. Sur la diapositive suivante, vous trouvez le restant des activités de soutien et vous noterez que celles-ci sont très largement orientées vers les aspects logistiques, le ravitaillement, la réparation et l'entretien de l'équipement, la construction, et un certain nombre de services au personnel.

Pour veiller à l'exécution de chacune de ces activités, il y a un certain nombre de formations militaires, telles que, d'une part, les principales unités de la flotte, les escadrons d'avions, les bataillons d'infanterie, les stations de radar et d'autres formations semblables, pour ce qui est des opérations, et, d'autre part, les collèges militaires, les dépôts d'approvisionnement, les bases, les escadrons de transmission, etc., pour ce qui est du soutien, de même que de petits groupes de spécialistes affectés à des tâches «discrètes» et n'ayant aucun rapport avec les organismes mentionnés ci-dessus. Ces formations sont les plus petites subdivisions ou les plus petits éléments du programme des services de défense. A l'heure actuelle, il y a environ 900 unités militaires ou éléments de programme distincts, chacun ayant un effectif ou un tableau d'organisation pour le personnel militaire et le personnel civil, en ce qui concerne le grade ou le titre ainsi que les nombres, de même qu'un tableau autorisé de matériel correspondant. On peut établir le coût de ces éléments de programme selon le personnel, les opérations et l'entretien, et selon les immobilisations. Une fois que ces renseignements de base ont été rassemblés, ils peuvent servir à la fois pour la planification future et pour l'établissement des programmes.

On a parlé plus tôt de la mise en œuvre du Programme de défense intégré en 1964, au moment de l'intégration des Forces, et des difficultés qui ont été rencontrées pour produire un seul document à ce moment-là. L'expérience récente a démontré que si les structures des Forces armées sont conçues en fonction de la liste d'activités ci-haut, il est automatiquement possible d'établir un programme quinquennal qui peut être maintenu grâce à une analyse appropriée. Il en est résulté un document appelé la Révision du programme, qui est dictinct du Programme de défense intégré. Ce dernier programme s'est révélé être essentiellement un programme établi par des ordinateurs qui, une fois qu'il fonctionnera complètement, fournira des renseignements à jour sur les effectifs des diverses unités, les avoirs en matériel, l'état des contrats non terminés concernant de nouveaux matériels, la construction et les améliorations, ainsi que les données financières sur chacun de ces éléments.

La Révision du programme, d'autre part, est un document qui sera rédigé annuellement et qui consistera en un résumé des renseignements contenus dans le Programme de défense intégré. De cette façon, on saura à quoi s'en tenir au sujet des objectifs de chaque activité, de même qu'au sujet des engagements (des tâches) nationaux ou internationaux non encore terminés, ainsi que de l'organisation et des forces qui seront à ce moment-là disponibles pour les remplir. Ainsi, tout changement dans la politique du gouvernement à l'égard de l'une ou l'autre de ces activités pourra être analysé à l'aide de ces renseignements de base et, à mesure qu'un programme sera modifié et approuvé par la suite, les changements qui doivent être apportés dans la répartition de la main-d'œuvre des fonds et (ou) de l'équipement dans les années à venir, pourront entrer dans l'élaboration du programme.

Lorsque tout le système fonctionnera, toutes les décisions antérieures concernant de nouveaux éléments ajoutés au programme et les modifications à des éléments déjà existants, seront ajoutées périodiquement au Programme de défense intégré et résumées annuellement dans la Révision du programme. Une fois cette étape franchie, on établira des prévisions budgétaires pour l'année à venir, à l'aide directement de la Révision du programme, et ces prévisions ne seront modifiées qu'en cas d'imprévus, tels que des restrictions financières ou d'autres circonstances semblables.

A l'époque où nous préparions les prévisions budgétaires de 1968-1969, il y a presque un an, nous en étions encore à améliorer nos techniques d'établissement des programmes; la Révision des programmes de 1967 ne correspondait donc pas directement avec l'idée que donnait le Livre bleu des dépenses. Entre autres facteurs, le bureau du Contrôleur général continuait de préciser les effectifs autorisés pour chacune des unités, par suite de l'intégration des Forces armées, et il y avait un écart d'environ 10 p. 100 entre les effectifs réels et les effectifs autorisés. Au cours de l'année écoulée, la différence a été réduite à environ 5 p. 100; même si la marge est encore considérable à nos yeux, elle est au moins plus facile à éliminer.

• 1625

Le plafond budgétaire prévoyait une augmentation annuelle de seulement 2 p. 100 au cours de la période quinquennale allant de 1965-1966 à 1969-1970. Le Ministère a donc dû réduire sa main-d'œuvre et limiter son activité pour défrayer, à même les fonds disponibles, l'augmentation des soldes et traitements dans une proportion beaucoup plus forte et les frais encourus par suite des poussées inflationnistes. Les faits suivants démontrent l'ampleur de cette réduction: les prévisions budgétaires de 1967-1968 du Ministère ont été préparées en fonction de 105,000 années-hommes (militaires) et de 37,400 années-hommes (civils), tandis qu'on a préparé les prévisions budgétaires de 1968-1969, présentement à l'étude, en se fondant sur 100,000 années-hommes (militaires) et 35,600 années-hommes (civils). Grâce à cette réduction du personnel, les frais en soldes et traitements n'ont pas dépassé le chiffre autorisé de 2 p. 100.

Pour obtenir le meilleur rendement possible des 100,000 militaires payés, au sein des effectifs de 105,000 hommes autorisés pour l'année en cours, on a établi, au Q.G.F.C., des priorités d'affectation du personnel qui favorisent l'activité opérationnelle et quelques-uns des secteurs d'activité auxiliaire indispensables; par contre, on a réduit le personnel de certains secteurs moins importants d'activité auxiliaire à 90 p. 100 des effectifs autorisés.

La révision des programmes de 1968 a été préparée en fonction de ces priorités d'affectation du personnel et sert actuellement de principe de base à l'allocation des ressources dans la préparation des prévisions budgétaires de l'an prochain. Ce seront les premières prévisions budgétaires directement liées à une révision des programmes, et même là, elles ne le seront que d'une façon incomplète. Cependant, cette Révision des programmes a permis de reculer d'une année et d'établir les chiffres correspondants de la main-d'œuvre, qui équivaudraient à ceux des prévisions budgétaires de l'année en cours, présentement à l'étude, sauf en ce qui concerne la main-d'œuvre intermittente et le personnel engagé sur place, en Europe. Les tableaux suivants résument ces données, qui sont groupées en cinq fonctions opérationnelles et en trois fonctions auxiliaires. J'ai choisi le mot «fonctions» parce qu'elles indiquent le type de chose que ces forces sont destinées à faire; nous avons utilisé ces 8 fonctions et nous avons rangé parmi elles les 30 activités que je vous ai montrées précédemment. Comme vous le verrez, la première fonction A combine la capacité de combat mécanisé au sol, la brigade stationnée en Europe, avec la force aérienne d'attaque et de reconnaissance la division aérienne numéro 1 stationnée en Europe, pour montrer le nombre total de civils et de militaires affectés à cette fonction particulière.

La suivante concerne les forces d'utilité générale pour la défense du Canada et pour nos engagements internationaux autres que la fouiture de forces en Europe proprement dite. C'est sur ce groupe qu'est prélevée la brigade de Chypre, et ainsi de suite, et ceci s'ajoutant au personnel indiqué dans la première fonction donne au total l'effectif du commandement de la force mobile, à titre d'exemple. Vous noterez également que les réserves sont comprises dans cette fonction-ci.

La troisième fonction est celle qui reflète l'effort maritime. La quatrième représente la défense aérienne de l'Amérique du Nord et constitue réellement l'effort du commandement de la défense aérienne. La cinquième, la fonction E, reflète le pont aérien stratégique qui représente les opérations du commandement de transport aérien, puis nous trouvons les trois autres qui sont des activités d'appui et la première de celles-ci, appelée «générale» réflète l'effectif impliqué dans le commandement et le contrôle des administrations pour le soutien des bases proprement dites et pour assurer le système de communications.

• 1630

La diapositive suivante représente les ressources allouées à l'entraînement sous toutes ses formes, depuis celui des recrues jusqu'au haut de l'échelle, autre que la formation opé-

rationelle effective réalisée dans l'escadron aérien, et ainsi de suite. La dernière diapositive représente les ressources consacrées aux services logistiques et aux divers services en personnel. Et maintenant, peut-on enlever les diapositives?

J'ai traité jusqu'ici de l'évolution du système de planification, d'établissement des programmes et de préparation du budget du ministère de la Défense nationale en fonction du Programme des services de défense dont les fonds ont été prélevés sur le crédit n° 15 des prévisions budgétaires courantes. Ce crédit pourvoit à tous les besoins des Forces canadiennes, à l'exception des contributions statutaires du gouvernement, aussi bien courantes qu'actuarielles, à la caisse militaire de pension de retraite qui s'élève à 144.6 millions dollars ainsi que la subvention de 2 millions de dollars à la ville d'Oromocto (N.-B.) qui figure au crédit n° 20. Ces montants atteignent $1,634.2 millions. Le total du reliquat dans le budget s'élève à environ 80 millions de dollars, lequel est réparti entre 10 crédits en vue de pourvoir aux besoins du personnel du Sous-ministre, du Conseil de rechercher pour la Défense, de l'Organisation des mesures d'urgence (qui dépendait du ministre de l'Industrie et qui a été récemment rattachée au ministre de la Défense nationale), de l'Aide mutuelle ainsi que de la Construction de Défense (1951) Limitée. Au besoin, les mêmes principes administratifs et les mêmes techniques de programmation ont été appliqués aux programmes financés au moyen de ces crédits.

Ceci est un essai de vous donner une idée de la façon dont nous developpons notre système de programmation depuis le point de départ, l'affectation des ressources, et serons en fait en mesure de le financer à mesure que nous le développons.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnell. Je suis convaincu que ce document sera très utile aux membres du Comité. Je ne pense pas qu'on nous ait jamais dit quelque chose sur cette base auparavant et cela nous sera certainement très utile. Je sais en tout cas que cela m'est utile à moi, et je suis certain que les autres membres du Comité ont le même sentiment.

Quelqu'un désire-t-il poser des questions à ce stade? Je donne la parole à M. MacLean et à M. Harkness.

M. MacLean: A la page trois, la méthode est définie et nour y trouvons neuf postes: la planification à longue échéance, l'évolution des Forces, la définition des besoins, etc. Tout ceci me semblerait plutôt une façon de procéder hypothétique jusqu'à ce que l'on en vienne à cette réalité bien tangible, de combien d'argent dispose-t-on. La planification à longue échéance, bien sûr, jette un regard sur un avenir assez lointain mais, lorsque vient le moment et que l'on constate disons par example, pour la démonstration, que l'argent disponible peut être par suite d'une hausse des coûts, ou par suite d'une restriction des dépenses, ou encore d'une augmentation des dépenses, l'un ou l'autre, peut importe, si ceci se produit soudain d'une année à l'autre par suite d'une modification de la politique gouvernementale, comment le système réagit-il à cette situation et comment établit-on la limite des priorités quant à savoir laquelle de ces fonctions va souffrir le plus de ce processus, ou y gagner le plus? Je voudrais un peu plus d'explications dans cette direction générale.

• 1635

M. Arnell: Monsieur MacLean, plutôt que de se concentrer sur l'aspect planification à longue échéance de tout ceci, en ce qui concerne le point essentiel de votre question (c'est à dire ce que l'on pourrait appeler la gêne financière inattendue), la chose que nous découvrons réellement à mesure que nous développons ce document de révision du programme, et en ventilant les choses par activités, c'est que nous sommes en mesure d'envisager des domaines précis et de voir quelles proportions de nos ressources vont en fait à tel ou tel domaine, ce qui permet au Ministère dans l'ensemble, et également aux militaires, d'établir des priorités tant à l'intérieur des activités qu'entre les diverses activités.

En d'autres termes, après avoir ventilé les choses de cette façon, nous avons pour la première fois été en mesure d'établir dans bien des domaines exactement le nombre d'hommes, par exemple, que nécessitent certains aspects de la formation des spécialistes, ou de l'opération effective d'une base, sans se préoccuper aucunement de l'opération. C'est pourquoi, en conséquence de ceci et du fait que nous avons identifié 900 éléments de programme distincts, il nous sera possible (et je dois dire «il nous sera» parce que nous sommes encore en train de le réaliser, de les considérer dans une optique de priorités à établir.

La planification à longue échéance, pour revenir au début de votre question, est évidemment ce qui doit être fait chaque fois que l'on annonce une politique gouvernementale tournée vers l'avenir pour un stade quelconque. On ne peut concevoir la mise sur pied d'une structure militaire sans commencer par se livrer à telle ou telle forme de planification à long terme. C'est là réellement convertir la politique de base formulée de façon assez large en termes signifiant quelque chose dans le sens où l'entend la planification militaire. Une fois arrivé là, on peut commencer à mettre au point les structures militaires, et ainsi de suite.

Une fois celles-ci établies, on peut revenir aux niveaux de priorité qui, évidemment, sont avant tout du ressort du Ministère mais, si des problèmes se posent quant au tri à faire, il devient à nouveau nécessaire de s'adresser au gouvernement pour savoir, au cas ou deux politiques seraient concurrentes, laquelle il y a lieu de suivre.

M. MacLean: Qu'a-t-on prévu dans le système pour réagir à une situation de crise soudaine, par exemple? Votre attitude est-elle de produire les biens nécessaires pour affronter la crise, quel qu'en soit le prix? Supposons, par ailleurs, qu'il s'agisse d'une crise en puissance et que le contribuable canadien soit disposé à investir annuellement un milliard supplémentaire de dollars, en vue de surmonter la crise ou d'obtenir une assurance supplémentaire contre ses conséquences. Telles sont les deux façons de considérer le problème. Pourriez-vous nous expliquer la réaction à l'une ou l'autre de ces situations possibles?

M. Arnell: Mon premier commentaire concerne, je pense, le fait qu'étant donné qu'un pourcentage très important de la totalité des sommes envisagées dans notre budget concerne directement des coûts se rattachant au personnel, des modifications ne peuvent réellement se produire qu'au rythme auquel on peut effectuer des modifications importantes dans le personnel. La réaction immédiate à un cas d'urgence est la raison pour laquelle nous avons des réserves et c'est là, je pense, de notre point de vue, notre réaction immédiate jusqu'au moment où une décision politique bien nette permet de consacrer en fait un milliard supplémentaire de dollars par an.

Je ne pense pas que le Ministère puisse faire beaucoup avant d'être mis au courant de la nouvelle politique gouvernementale concernant la modification de l'effectif de base de la force de défense, si ce n'est l'utilisation des réserves de façon active, et de combler les vides ainsi créés dans la réserve. Vraiment, je crois que tout dépend de la rapidité avec laquelle on peut changer la taille de l'effectif, particulièrement à notre époque moderne compliquée où l'on doit avoir en fait un effectif hautement spécialisé à mettre en œuvre.

• 1640

M. MacLean: Dans l'organisation que vous nous avez décrite il y a deux éléments importants. L'un est l'ampleur numérique de l'effectif, et l'autre les dotations en équipement. Je pense ici en particulier aux unités opérationnelles. Ces dotations envisagées, de quel type sont-elles? Sont-elles de plus d'un type? S'agit-il de dotations entièrement opérationnelles? Sont-ce des dotations de temps de paix ou quelque chose d'intermédiaire dans certains cas lorsque les dispositions sont prises pour accroître la force ou la dotation d'unités existantes, si le besoin s'en fait sentir? En fait, dans quelle mesure la réalité est-elle proche à l'heure actuelle des programmes envisagés, en ce qui concerne la fourniture d'équipement et de choses de ce genre? Vous nous avez tous deux dit quelque chose des effectifs, mais je pense maintenant en particulier à la fourniture d'équipement, et en quelle quantité. On nous avait dit, lorsque l'unification a été réalisée, qu'il en résulterait une réduction considérable d'effectif, ce qui nous permettrait de consacrer un pourcentage plus important de nos crédits militaires à l'équipement, afin de rendre le service armé plus efficace, tout en dépensant relativement moins pour l'aspect entretien des choses, les soldes et les autres dépenses courantes.

M. Arnell: Pour répondre à la première partie de votre question il y a en effet dans nos livres une véritable dotation de temps de guerre, mais dans bien des domaines elle a été en fait réduite et abaissée au niveau opérationnel de temps de paix. C'est là véritablement ce dont je parlais lorsque j'ai mentionné les effectifs autorisés au cours de mon exposé. Lorsque j'ai parlé des effectifs réels inférieurs à ceux-là, il s'agissait en fait des effectifs réels par rapport aux effectifs autorisés de temps de paix, une dotation opérationnelle ou un dépôt d'intendance, ou quoi que ce soit.

Le premier rééquipement avait pour but de satisfaire aux besoins des dotations opérationnelles et, dans la mesure du possible, de pourvoir à l'appui nécessaire. Dans certains domaines, je pense qu'on pourrait dire que l'équipement a été entièrement fourni. Ceci serait le cas en particulier, je pense, dans l'achat d'une escadre d'avions. Dans le cas d'engins moindres, et particulièrement de certains véhicules terrestres, où il y a des appareils de dimensions moindres et où l'on a tendance à étaler les achats sur une période plus longue, on peut dire qu'il existe en effet certaines déficiences par rapport à l'équipement de temps de guerre. Ceci a peut-être tendance à concentrer davantage l'attention sur—je ne sais pas exactement quel mot utiliser—mais ce sont réellement des types d'équipement plutôt légers, et non pas des équipements lourds. Mais dans tous les cas où la chose a été possible, cela a en fait été entrepris en un achat, quoique une bonne partie de l'équipement soit étalée sur un certain nombre d'années.

M. MacLean: Il me reste plusieurs autres questions à poser, mais je m'abstiendrai. Elles seront probablement posées par quelqu'un d'autre si je suis patient.

Le président: Dans ce cas, je vous redonnerai la parole plus tard, monsieur MacLean. Mais avant de donner la parole au prochain

membre, peut-être pourrais-je mentionner qu'en plus des autres, nous avons ici parmi nous l'amiral Hennessy, qui est le contrôleur général. Je veux également rappeler aux membres du Comité une discussion antérieure, au cours de laquelle nous avons eu l'occasion d'avoir avec nous, en qualité de conseiller, Mr. Peter Dobell, qui est directeur du Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le commerce extérieur. M. Dobell est parmi nous cet après-midi, et peut-être pourrais-je profiter de cette occasion pour le présenter aux membres du Comité. Monsieur Dobell.

• 1645

Je donne la parole à M. Harkness pour la question suivante.

M. Harkness: Monsieur le président, je désire poser quelques questions assez précises. A la page 8, lorsque vous traitiez des formations militaires, des unités militaires, etc., vous avez dit:

> ..pour ce qui est du soutien, de même que de petits groupes de spécialistes affectés à des tâches «discrètes» et n'ayant aucun rapport avec les organismes mentionnés ci-dessus.

Le terme «discrètes» m'a frappé, je l'avoue, et j'aimerais savoir ce que vous entendiez par «tâches discrètes».

M. Arnell: Le type de chose à quoi je pensais serait une petite troupe de formation qui pourrait avoir été envoyée par exemple au Ghana ou un petit groupe qui a été envoyé dans le cadre de certaines de nos activités d'aide mutuelle. Nous avions de petits groupes de techniciens qui ont été envoyés en mission en dehors du territoire national, pour y accomplir une mission très spéciale, et c'était ce type de groupe. Par la suite, en le relisant, j'ai pensé que le terme «discrètes» pourrait peut être avoir une résonnance différente. Ce que je me suis effectivement efforcé de faire était simplement de faire comprendre qu'ils étaient un groupe constitué spécialement pour accomplir une tâche dont la nécessité s'est présentée, c'est-à-dire une chose qui par son essence même ne se produit qu'une fois et qui ne fait pas partie d'une tâche militaire normale.

M. Harkness: Il n'est pas sous-entendu de secret, ni d'un ensemble de fonctions secrètes pour ces gens?

M. Arnell: Non, monsieur.

M. Harkness: A peu près dans le sens de la remarque que vient de faire monsieur MacLean, vous déclarez à la page 10:

> ...il y avait un écart d'environ 10 p. 100 entre les effectifs réels et les effectifs autorisés. Au cours de l'année écoulée, la différence a été réduite à environ 5 p. 100.

Étant donné que le total des effectifs a été réduit considérablement au cours de cette période, je pense qu'il est évident que l'abaissement de l'écart de 10 p. 100 à 5 p. 100 s'est fait en réduisant les effectifs autorisés. Telle est bien la situation, n'est-ce pas?

M. Arnell: C'est bien ça, monsieur. Il y a eu beaucoup de raffinements des effectifs qui sont ressortis des études que le personnel du contrôleur général a faites sur des effectifs réellement nécessaires pour accomplir certaines tâches, particulièrement le domaine du soutien, et il y a eu fusion de certaines activités de soutien qui, en fait, a eu pour effet une réduction des effectifs.

M. Harkness: De quel pourcentage les effectifs autorisés ont-ils été réduits pour obtenir ce gain apparent de 5 p. 100?

M. Arnell: Ils ont en fait été réduits d'environ 5,000 à 6,000.

M. Harkness: Quel pourcentage cela représente-t-il?

M. Arnell: Cela ferait que l'effectif autorisé, comme je l'ai mentionné, ou au moins comme il est implicitement supposé ici à cause des 100,000, est d'environ 105,000 à l'heure actuelle, ou un peu moins que cela, et qu'il était...

M. Harkness: Cent cinq mille est le nombre total, et l'effectif autorisé pour le quartier général de la défense nationale, par exemple, n'a pas été réduit, et ceux de certains autres domaines d'après les renseignements que je possède, n'ont pas été réduits.

M. Armstrong: Je pense que l'effectif autorisé est passé d'environ 110,000 ou 111,000 à quelque 105,000, et maintenant même à environ 104,000.

Dans les explications ultérieures que monsieur Arnell a l'intention de donner au Comité, il y a quelques explications sur certaines des modifications qui ont permis d'effectuer cette réduction. En ce qui concerne la réduction de l'effectif du quartier général de la Défense nationale et ainsi de suite, il y en a eu dans une certaine mesure, mais je n'ai pas de chiffre précis à ce sujet.

M. Arnell: C'est environ 9 ou 10 p. 100.

M. Armstrong: C'est 9 ou 10 p. 100. Je pense que vous comprendrez mieux certaines des modifications qui ont eu lieu pour réaliser cette réduction, de même que de l'examen qui, comme l'a mentionné M. Arnell, a été

fait par le personnel du Contrôleur général pour passer les effectifs au crible, lorsque vous entendrez les explications ultérieures.

• 1650

M. Harkness: Pour nous donner quelque chose que nous puissions peut-être comprendre plus facilement, de combien l'effectif d'un bataillon d'infanterie, par exemple, a-t-il été réduit?

M. Armstrong: Les bataillons d'infanterie, au Canada, sont maintenant des bataillons de trois compagnies, ce qui fait une réduction d'environ 800 et quelques hommes à 600 et quelques hommes.

M. Harkness: Alors, dans le cas d'un bataillon d'infanterie, la réduction est d'environ 25 p. 100.

M. Armstrong: Ceci est vrai également des bataillons d'infanterie en Europe.

M. Harkness: Vous dites en Europe également?

M. Armstrong: Cela faisait partie de la réduction de 6,600 à 6,000 qui a eu lieu au début de cette année.

M. Harkness: Alors, dans le cas d'un bataillon d'infanterie, comme je le disais, la réduction est d'approximativement 25 p. 100.

M. Armstrong: Oui, c'est à peu près cela.

M. Harkness: Et cela est-il également vrai des régiments blindés, par exemple, qui ont également eu leur nombre d'escadrons réduit?

M. Armstrong: Le nombre des régiments blindés a été accru dans l'organisation des quatre groupes de combat au Canada, et je pense que vous êtes au courant, mais une fois encore l'effectif du régiment blindé a été réduit à peu près dans la même proportion que celui de l'infanterie.

M. Harkness: Grosso modo 25 p. 100. Je suppose que la même chose s'applique également aux régiments d'artillerie.

M. Armstrong: Oui, c'est vrai, à cette exception près que les régiments d'artillerie ont été constitués dans chacun des groupes de combat, de telle sorte que tandis que chaque régiment pris séparément a été réduit, il y a un nombre plus élevé de régiments qu'anciennement.

M. Harkness: Quelle est l'importance numérique du nouveau régiment? Je crois me souvenir que dans le cas d'un régiment d'artillerie, on a maintenant deux batteries légères, alors qu'avant on en avait trois lourdes.

M. Armstrong: Je pense que nous pourrons vous donner ce chiffre dans un instant. Donc vous l'avez là?

Le président: Si vous désirez recourir à un de vos collègues pour répondre à des questions spéciales, je n'y vois aucune objection.

M. McCleave: En ce qui concerne les bataillons au sein de l'OTAN, le groupe de brigades est-il à la hauteur de cet effectif réduit?

M. Armstrong: Le groupe de brigade en est à sa dotation réduite, qui est de 6,000 hommes. L'effectif de pied de guerre pour le groupe de brigades est de 7,000 hommes. C'est-à-dire qu'en cas d'une situation opérationnelle, on aurait à transporter par avion un supplément d'environ 1,000 hommes pour le mettre sur un pied de guerre.

M. Laniel: Puis-je vous poser une question supplémentaire pendant que nous examinons ceci, car j'ai quelque chose à demander dans ce domaine. Vous dites qu'afin de respecter le plafond du budget, qui autorise une escalade annuelle de 2 p. 100 pendant une période de 5 ans, le Ministère a réduit les effectifs. J'aimerais avant tout savoir si ce budget est fondé sur l'effectif autorisé ou sur l'effectif réel.

M. Armstrong: Il est fondé sur l'effectif réel. Nous établissons nos prévisions budgétaires pour les hommes que nous avons à payer, et non pas pour les hommes figurant à l'effectif autorisé. Si nous avons 5 p. 100 de moins que l'effectif autorisé, nous ne payons pas les 5 p. 100 que nous n'avons pas. Nous faisons nos prévisions sur la base des effectifs réels.

M. Laniel: Même ainsi, compte tenu des coûts accrus et de la ligne de projection, s'ajoutant à ce que vous avez pu réussir à faire dans le domaine de la réduction du personnel en révisant l'effectif autorisé, la réorganisation, l'intégration et l'unification, pensez-vous que ces deux lignes de projection se rencontreront bientôt et que vous devrez peut-être alors penser à dépasser cette augmentation de 2 p. 100 à laquelle vous avez été confinée?

• 1655

M. Armstrong: Oui, il n'y a pas de doute que...

M. Laniel: A partir de quand?

M. Armstrong: ...à une augmentation de 2 p. 100, avec des coûts augmentant à un rythme nettement plus rapide que cela, tôt ou tard, vous devrez procéder à des rajustements, il n'y a pas à sortir de là.

Le président: M Laniel, peut-être pourrions-nous maintenant donner à nouveau la parole à M. Harkness, et reporter à plus tard vos autres questions.

M. Laniel: Je vous remercie.

Le président: Je donne la parole à M. Harkness.

M. Arnell: Les régiments sont de deux dimensions. Il y a l'artillerie lourde, qui concerne les opérations outre-mer, et le régiment à Gagetown. Outre-mer, il y a environ 645 positions...

M. Harkness: Est-ce avec 3 ou 2 batteries par régiment?

M. Arnell: Trois.

M. Harkness: C'est ce que je pensais. Dans les circonstances actuelles, il doit y en avoir trois.

M. Arnell: Le régiment à Gagetown a 523 positions, et les régiments de type plus léger ont 394 positions.

M. Harkness: En d'autres termes, les régiments à deux batteries en ont 394 et vos régiments à batterie lourde en ont 645 ou 650 approximativement, ou quelque chose d'approchant. Il me semble que vous avez mentionné que votre effectif actuel se situait entre 104,000 et 105,000.

M. Armstrong: Pour l'instant, l'effectif est légèrement inférieur à 104,000.

M. Harkness: Voilà où je voulais en venir; si vous aviez votre effectif autorisé, le nombre serait entre 104,000 et 105,000.

M. Arnell: Le chiffre le plus récent est légèrement au-dessus de 103,000.

M. Armstrong: Oui, il est effectivement entre 103,000 et 104,000, et non pas entre 104,000 et 105,000.

M. Harkness: Je pensais que vous aviez dit précédemment qu'elle était entre 104,000 et 105,000.

M. Armstrong: Peut-être, en effet.

M. Harkness: Selon les chiffres les plus récents que je possède, l'effectif réel se situait aux alentours de 99,000. C'est le chiffre figurant dans un document que j'ai reçu il y a un mois.

M. Armstrong: Je pense que l'effectif aujourd'hui est de 98,500 en chiffres ronds.

M. Harkness: Donc, vous avez dans votre effectif autorisé un trou d'environ 5,000.

M. Armstrong: Oui, c'est à peu près cela. Le budget est calculé à partir des effectifs de fin d'année, qui sont de 98,000, ce qui donnerait grosso modo un trou de 5,000.

M. Harkness: Ce qui couvrirait alors un déficit général, par rapport à l'effectif autorisé, se situant approximativement à 5 p. 100.

M. Armstrong: C'est exact.

M. Harkness: Cinq à six pour cent.

M. Armstrong: Oui.

M. Harkness: Je pense qu'il est assez difficile de concilier ceci avec ce que vous déclarez au sommet de la page 11; je cite:

> ...on a établi, au Q.G.F.C., des priorités d'affectation du personnel qui favorisent l'activité opérationnelle et quelques-uns des secteurs d'activité auxiliaire indispensables; par contre, on a réduit le personnel de certains secteurs moins importants d'activité auxiliaire à 90 p. 100 des effectifs autorisés.

Toutefois, dans la pratique et pour autant que je puisse voir, vous avez réduit les effectifs de 10 p. 100, ou quelque chose d'approchant. Je pense que vous avez dit qu'elle avait été réduite d'environ 111,000 ou 112,000 à son chiffre présent de 103,500. Nous dirons donc qu'il s'agit, grosso modo, d'une réduction de 10 p. 100. Mais en ce qui concerne l'armée, les unités de combat proprement dites, les bataillons d'infanterie, les régiments blindés et les batteries d'artillerie sont réduits de 25 p. 100, ce qui est exactement l'opposé de ce qui a été déclaré ici; à savoir que l'on a donné la préférence aux activités opérationnelles, et ainsi de suite.

M. Armstrong: Avant tout, je voudrais expliquer que cette déclaration concerne ce que l'on appelle un effectif de temps de paix. L'effectif de temps de paix auquel il est fait allusion est en fait un bataillon d'infanterie à trois compagnies, le régiment blindé réduit, et ainsi de suite. Comme je l'ai dit précédemment, je ne pense pas que l'on puisse appliquer la réduction de 25 p. 100 de façon générale comme vous l'avez fait, parce que, tandis que le régiment blindé, par exemple, a été réduit au point de vue de ses effectifs; par ailleurs, il y a un régiment blindé supplémentaire, ce qui fait que le résultat final est à peu près le même. Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne les bataillons d'infanterie.

• 1700

M. Harkness: Puisque vous parlez des bataillons d'infanterie, ils n'ont pas seulement été réduits numériquement de 25 p. 100, mais ils ont également été diminué de trois bataillons. N'est-ce pas ainsi?

M. Armstrong: Ils ont été réduits de deux bataillons d'infanterie. Ils sont passés de treize à onze.

Dans un certain sens, monsieur Harkness, ceci a été partiellement compensé par le régiment aéroporté, qui s'ajoute à ces onze bataillons d'infanterie.

M. Arnell: Si vous voulez bien me permettre d'ajouter un mot, monsieur Harkness, j'avais l'intention de revenir là-dessus de façon

assez détaillée ce soir et de vous dépeindre exactement ce qui se produit dans une partie de cette organisation. Si vous voulez bien attendre, nous pourrons même approfondir cette question par degrés, ce soir, comme convenu, et ensuite répondre à toutes les questions.

M. Harkness: Je regrette de ne pas pouvoir assister à la séance de ce soir. Cependant, j'abandonnerai volontiers la question sauf qu'il me semble tout-à-fait évident que les principales réductions d'effectif, en ce qui concerne du moins les unités terrestres, ont bel et bien eu lieu dans les unités de combat proprement dites, et évidemment un grand nombre d'unités d'appui ont été l'objet de réductions bien minimes, tant du point de vue de l'effectif autorisé que de celui de l'effectif réel.

M. Arnell: Je devrais peut-être éclaircir un peu plus cette note en page 11 que vous avez mise en évidence. En ce qui concerne la réduction de l'effectif autorisé, par exemple, des régiments d'infanterie, vous avez parfaitement raison; cependant, ce sont les unités opérationnelles, comme les régiments d'infanterie, qui jouissent présentement de la priorité et qui seront portés à 98 ou 100 p. 100 de l'effectif autorisé.

D'autre part, bien que la réduction de l'effectif autorisé ait été moindre dans les éléments de soutien, il se peut que, conformément à la priorité de dotation en personnel, ils ne comptent pas en réalité plus de 90 p. 100 de leur effectif autorisé; de plus, on met présentement l'accent sur la dotation des unités opérationnelles et, comme je l'ai mentionné, sur les unités auxiliaires qui s'y rattachent directement. Les unités de soutien, comme celles qui s'occupent de réparations et de l'entretien dans les escadrons des forces aériennes, font partie des effectifs opérationnels. Une partie de l'effectif d'une base est directement affectée à l'entretien des avions. Voilà où en est présentement la dotation en personnel par rapport à l'effectif autorisé.

M. Harkness: Je ferais simplement remarquer qu'à mon avis, la déclaration en page 10, selon laquelle il était question d'un écart de 10 p. 100 lequel a été réduit à 5 p. 100, et l'énoncé qui veut que l'on ait accordé la priorité à l'activité opérationnelle présentent une image par trop optimiste de l'état actuel de notre capacité militaire à comparer à ce qu'elle était l'année dernière ou l'année précédente.

M. Armstrong: Ce n'était certainement pas là l'intention, monsieur Harkness. Je comprends bien votre façon de l'interpréter, mais cela se basait sur les effectifs tels qu'ils ont été mis au point dans la répartition opérationnelle actuelle des groupes de combat; en fait, ces derniers ont eux-mêmes réduit les effectifs globaux, et je serais d'accord avec vous que cela réduit inévitablement la capacité d'ensemble.

M. Harkness: Je suppose que l'on a essayé, tout comme vous et moi l'avons souvent fait, de dépeindre la situation sous un jour le plus favorable.

Le président: Monsieur Harkness, vos questions avaient-elles pour objet de savoir si, par exemple, au cours de l'année dernière, la proportion du personnel opérationnel avait augmenté ou diminué par rapport au personnel non-opérationnel? Est-ce là l'objet de la question?

• 1705

M. Harkness: Oui.

Le président: Serait-il possible d'y répondre d'une façon générale?

M. Armstrong: A mon avis, la proportion est demeurée presque la même, mais certains spécialistes pourraient peut-être nous éclairer là-dessus.

Le brig. gén. D. C. Laubman (Directeur général des plans et besoins relatifs au personnel): Je crois que la proportion du personnel opérationnel serait plutôt plus grande.

Le président: Je ne sais si cela répond à votre question, monsieur Harkness, mais en tous cas, selon l'un des témoins, la proportion du personnel opérationnel a quelque peu augmenté.

M. Harkness: A vrai dire, si l'on examinait cette question à fond, je doute fort qu'il en soit ainsi.

Un député: J'en appelle au règlement, monsieur le président; je ne crois pas que les commentaires faits par les témoins aient été enregistrés.

Le président: Si tel est le cas, le témoignage portait que, l'année dernière, le personnel opérationnel avait augmenté par rapport au personnel non-opérationnel. Je crois que c'est bien ce qu'on a dit.

Le brig. gén. Laubman: C'est exact.

M. Harkness: Je crois que nous devrions aussi définir le personnel opérationnel. Par personnel opérationnel j'entendais particuliè-

rement les unités de combat, ce qui pourrait être interprété différemment par d'autres. Je sais que, dans bien des cas, le Ministère considère comme personnel opérationnel certains effectifs qui pourraient être acceptés suivant une certaine définition mais, à mon avis, ces effectifs ne participeront jamais au combat, pour ainsi dire.

M. Armstrong: Je crois qu'il y a plusieurs façons de définir cela, monsieur Harkness, mais les commentaires qui ont été faits se basaient sur les mêmes normes de comparaison pour les deux périodes.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Harkness? Monsieur Ryan?

M. Ryan: Monsieur le président, j'aimerais poser à M. Arnell une question relative à la rubrique principale de la «politique» contenue dans son excellent exposé, plus précisément sous le deuxième objectif militaire en page 4, notamment les «Engagements internationaux». Au début de la page 5, vous avez mentionné trois rôles relatifs à nos obligations internationales:

1. appuyer les alliances défensives,
2. appuyer les activités de maintien de la paix de l'ONU,
3. fournir l'assistance militaire.

Il me semble que la signification de ce document est très difficile à saisir, sauf peut-être dans ce secteur seulement. Pourriez-vous nous donner quelques explications sur ce qui a été réellement fait concernant la répartition? Et en quoi consisteraient, actuellement, les alliances défensives de soutien?

M. Arnell: En ce moment, la seule qui retient notre attention est réellement celle de l'OTAN. A l'époque où cette question était à l'étude, on avait admis que la seule alliance défensive internationale envers laquelle nous étions vraiment engagés, était en fait l'OTAN; cependant, tout en considérant le Livre blanc de 1964 comme étant la base sur laquelle nous avions pris cette décision, si toutefois cette alliance devait durer assez longtemps, elle doit accepter l'éventualité d'une décision du Canada d'adhérer à quelque autre sorte d'alliance défensive, différente de celle du continent européen proprement dit, et ce n'est que dans ce contexte-là que la question a été soulevée.

Nous n'avons pas examiné cette question comme étant la façon dont les ressources sont réparties au début, mais bien comme étant le fondement sur lequel se ferait l'analyse, afin de pouvoir faire ressortir les points à étudier pour savoir si l'on devrait augmenter ou diminuer les effectifs et se joindre ou non à d'autres dans des alliances de sécurité collective. Nous avons choisi ces trois roles, étant donné leur rapport—nous référant une fois de plus au livre blanc—avec ce qui nous a semblé être les trois principaux objectifs d'une politique internationale de défense, telle que nous l'avions conçue; le genre de sécurité collective d'une participation aux affaires internationales; l'appui destiné aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, qui s'identifient comme telles, et d'après tout ce qui a été réalisé et tout ce qui se fait présentement,...

• 1710

M. Ryan: Généralement, il s'agirait de Chypre. Y en a-t-il d'autres?

M. Arnell: Il y a, je crois, le groupe qui se trouve au Cachemire. Il y a la Commission de surveillance au Laos.

M. Ryan: Cette Commission-là ne relève pas des Nations-Unies, n'est-ce pas?

M. Arnell: Non, le Laos est...

M. Ryan: C'est la Commission mixte internationale.

M. Arnell: Il y a la Corée.

M. Ryan: La Corée en est une autre.

M. Arnell: Une fois de plus, lorsqu'il s'agit de passer en revue tout un programme, voilà une indication de tout ce que vous devez examiner pour voir ce que nous accomplissons.

L'aide militaire que nous fournissons diffère de notre activité au sein de l'OTAN. C'est tout simplement un autre sujet; nous avons fourni de l'aide militaire au Ghana, en Tanzanie, et autant que je m'en souvienne, à la Jamaïque. Je pourrais demander à ces collègues d'en nommer d'autres.

M. Ryan: Et à présent, il y a peut-être le Nigéria.

M. Arnell: L'aide militaire se présente plutôt sous forme d'équipes de formation et autres de ce genre. Dans le cas du Ghana, de la Tanzanie et de la Jamaïque, il s'agit de fournir des moyens pour aider à l'entraînement des forces locales ou pour leur offrir du soutien d'une façon ou d'une autre. Nous avons également un conseiller de l'air en Malaisie, que nous classifierons probablement sous cette même aide militaire.

M. Ryan: Au sujet de la première question, c'est-à-dire les alliances défensives de soutien, on n'a qu'à voir ce que représentent nos engagements envers l'OTAN pour vous faire une assez bonne idée de ce que seront les prévisions pour l'année prochaine mais, de plus, pourriez-vous prévoir sous cette même rubrique une réserve au cas où nous adhérerions à une autre alliance?

M. Arnell: En fait, l'objectif à ce moment-là ne consiste pas à prévoir exactement ce qu'il en adviendra; si le gouvernement décidait qu'il s'intéressait, disons, à élargir son activité quant à la sécurité collective ou ses alliances défensives, et à se joindre à d'autres alliances dans le Sud-Ouest asiatique, en Amérique du Sud ou ailleurs, il nous semble qu'en essayant d'esquisser et de déterminer les points importants, en consultation avec le ministère des Affaires extérieures, nous devrions tenir compte de ces prévisions au moment où nous commençons à planifier et à concevoir une structure de base pour faire face aux exigences; c'est dans ces circonstances que nous passerions en revue ce que nous faisons présentement et ce que seront les conséquences si nous entreprenons autre chose. C'est de cela qu'il s'agit plutôt que de penser tout simplement que nous l'édifierons à partir de rien, et c'est alors que l'on peut entreprendre une analyse générale de la corrélation entre les choses. C'est à partir de cela que l'on peut comprendre ce que nous appelons une «politique» qui définit réellement ce que nous comptons faire pour répondre au programme ministériel. La raison pour laquelle nous l'appelons ainsi est que, logiquement, cette politique ne peut vraiment se matérialiser que si quelqu'un approuve un programme dont on a évalué le coût. Aussi, le programme n'existe réellement que si le Parlement vote les crédits.

M. Ryan: Je suppose qu'il n'y a aucune allocation pour les imprévus?

M. Arnell: Ceci n'est que pour...

M. Ryan: Dans un cas comme celui-ci.

M. Arnell: Non monsieur, c'est uniquement pour déterminer les facteurs que l'on doit prendre en considération afin d'essayer de créer un programme que l'on peut appliquer.

M. Ryan: Que feriez-vous, par exemple, du 8e Bataillon qui est engagé à l'OTAN et qui se trouve cantonné au Canada? Serait-il inscrit sous cette rubrique ou ferait-il partie des forces affectées à la défense du territoire canadien?

• 1715

M. Arnell: C'est la raison pour laquelle, lors de la présentation des fonctions, j'ai ainsi groupé les activités et, dans la programmation purement classique, le fait que plusieurs unités ont des tâches au moins doubles, sinon plus, constitue le vrai problème. En fait, on peut dire que les seules forces opérationnelles qui ne sont pas engagées pour au moins deux tâches sont la Division de l'air en Europe et le groupe de brigade, aussi longtemps qu'il demeure là-bas, de même que le Commandement de la défense aérienne. Le Commandement de la défense aérienne s'occupe exclusivement de la défense du continent nord-américain. La Division de l'air relève strictement de l'OTAN. Dans le groupe de brigade, l'assignation des tâches aux effectifs se fait pour la période où ils s'y trouvent stationnés. En cas de besoin, on peut effectuer tous les changements voulus, presque en moins d'une semaine. Les forces maritimes relèvent principalement de l'OTAN, mais elles sont aussi engagées dans le contexte de la défense du continent nord-américain. A mon avis, les forces terrestres ont la plus importante gamme de tâches multiples, en ce sens qu'il y aura un bataillon au Canada qui est affecté au Commandement de la Force mobile aéroportée. On peut changer le nom de ces bataillons et, au sein du Commandement de la Force mobile, cela est vraiment du ressort de la gestion interne. Ce n'est l'affaire de personne d'autre. Le commandant de la Force mobile doit déterminer la façon dont il s'y prendra pour faire face aux exigences. Évidemment, il dispose de réserves, s'il doit faire plus que ne l'exigent les besoins immédiats. C'est vraiment une question d'analyse. Les gros effectifs ne doivent pas provenir de cette place en particulier. C'est là le début de ce long procédé.

M. Ryan: Est-ce là une idée très générale du rôle?

M. Arnell: Oui.

M. Ryan: Ma dernière question est au sujet des 13 tâches énumérées en page 5. La sixième tâche porte sur la défense contre l'occupation de positions par des forces ennemies. Qu'entendez-vous par là?

M. Arnell: Cette tâche a toujours représenté la défense traditionnelle du Canada, pour laquelle les éléments de parachutistes des forces terrestres étaient toujours disponibles. Le programme de défense du Canada a toujours prévu des mesures pour faire face à certaines infiltrations ou à des violations du territoire canadien par un petit groupe quelque part. Cela a pour but de rappeler aux gens que cette tâche a toujours été la responsabilité des forces de défense. Évidemment, c'est dans le contexte de ce que nous appelons la «politique» que l'on décide à un moment donné, si un certain secteur présente un grand ou un petit risque, et de là, on commence à répartir les ressources. Si l'on juge que la zone ne présente que peu de danger, on atténue les mesures. Il y a un temps où l'on peut s'attendre à quelque sorte d'infiltration par des unités militaires. Si vous vous souvenez bien, durant la dernière guerre, on s'inquiétait toujours à propos de débarquements au Labrador, principalement dans les

zones côtières; à un moment donné, durant la guerre, on s'inquiétait même au sujet d'un éventuel parachutage. Voilà ce que veut dire la tâche n° 6.

M. Ryan: Merci beaucoup.

Le président: Nous avions l'intention de lever la séance à cinq heures et demie et de la reprendre à huit heures. MM. Groos, Laniel, Howard, McRae et McLean doivent poser une deuxième série de questions. Si certains membres du Comité ne peuvent pas être présents ce soir, je pourrais peut-être accorder la priorité à leurs questions maintenant, si le Comité y consent, et nous pourrions en terminer avec les questions sur cette partie de notre étude lorsque nous reprendrons nos délibérations à huit heures. Cela permettrait également aux membres du Comité d'examiner ce mémoire pendant l'heure du souper; ils auront peut-être des questions supplémentaires à poser. Nous pourrions ensuite passer à l'étude du deuxième mémoire. Cela vous donnerait-il assez de temps? Y a-t-il des membres du Comité qui ne seront pas présents?

M. Laniel: J'aimerais juste poser une courte question qui est complémentaire à celles posées par M. Ryan.

Le président: Les membres du Comité sont-ils d'accord?

M. Laniel: Ma question est très brève. Elle a trait à ces tâches. Je ne vois pas quel rôle les réserves et la milice doivent jouer dans ces opérations. Sont-ils censés appuyer les troupes de combat terrestres ou les troupes de combat aériennes en Europe?

M. Arnell: En réalité, les réserves doivent appuyer les opérations militaires des forces armées. En d'autres termes, les réserves terrestres, de façon générale, sont à la disposition du Commandement de la force mobile. Le problème principal du Commandement de la force mobile—parce qu'il est responsable de la brigade en Europe—est donc de disposer de réserves qu'il peut envoyer là au moment donné. L'armée de réserve est, en réalité, destinée à l'Europe. D'autre part, si le Commandement de la force mobile veut entraîner des réserves pour aider dans la défense du Canada, cela devient, encore une fois, surtout une question de régie interne.

• 1720

M. Laniel: Lorsque je parle de réserves, je veux dire les unités locales de réserve.

M. Arnell: C'est bien cela dont je parle.

M. Laniel: C'est cela?

M. Arnell: Oui. On a récemment étudié avec soin et en détail la question de la formation et de l'affectation des réserves, et elles sont justement destinées à appuyer...

M. Laniel: Je sais qu'on a changé le rôle assigné aux réserves et qu'on les a affectées aux troupes de combat mais, d'après la façon dont cette liste a été établie, je n'étais pas sûr du rôle qui leur était assigné et si elles étaient directement rattachées aux forces actives dont elles feraient partie en cas d'urgence.

M. Arnell: Dans certains cas. Comme je l'ai signalé tantôt, on ne peut pas réaliser la planification des forces armées avant d'avoir établi des priorités.

Le président: Les membres du Comité doivent poser les questions dans l'ordre suivant: M. Groos, M. Laniel, M. Howard, M. McRae et M. Cafik. Vous avez la parole, monsieur Groos, à moins que certains de ceux dont j'ai mentionné le nom ne doivent être ici plus tard ce soir.

M. Groos: Ma question est très brève. Monsieur Arnell, je vois qu'à la page 14 vous dites, au sujet de l'autre programme:

> ...l'exception des contributions statutaires du gouvernement, aussi bien courantes qu'actuarielles, à la caisse militaire de pension de retraite qui s'élève à 144.6 millions...

Je me demande si vous pourriez diviser ce chiffre en contributions courantes et en contributions actuarielles.

M. Arnell: Je crois que les chiffres sont indiqués ici, si seulement je puis les trouver. Non, je suis désolé, ils n'y sont pas. Je devai me renseigner là-dessus. Pourrais-je tenir la question pour un préavis, car je sais que je possède les chiffres, et peux fournir ce renseignement plus tard?

M. Groos: C'est l'unique question que je voulais poser.

Le président: Monsieur Laniel, avez-vous d'autres questions à poser?

Mr. Laniel: J'en aurais une, très brève. Au bas de la page 9, vous dites:

> Lorsque tout le système fonctionnera, toutes les décisions antérieures concernant de nouveaux éléments ajoutés au programme et les modifications à des éléments déjà existants, seront ajoutées périodiquement au Programme de défense intégré et résumées annuellement dans la Révision du programme.

Vous dites ensuite que, lorsqu'on sera arrivé à cette étape,

> ...on établira des prévisions budgétaires pour l'année à venir, à l'aide directement de la Révision du programme, et ces prévisions ne seront modifiées qu'en cas d'imprévus,...

Cela veut-il dire que les crédits de l'an prochain seront présentés en deux parties, dont une sera établie en fonction de votre nouveau système de révision du programme, et mettant à part le programme précédent, qui aura été supprimé graduellement? Est-ce là la forme sous laquelle les crédits seront présentés? Les deux programmes seront-ils séparés?

M. Arnell: Il ne s'agit pas surtout de la façon dont les crédits seront présentés. Prenons par exemple un aspect d'un programme particulier ou une unité dans le cadre du programme de défense intégré, comme une escadrille qui se sert actuellement d'appareils du modèle T-33 et qui doit, mettons, recevoir des appareils CF-5 dans deux ans. En ce qui concerne cet élément du programme, il est possible pour le personnel actuel d'utiliser les appareils qu'il possède en ce moment, de s'occuper de leur entretien, et ainsi de suite.

• 1725

Il faut calculer le nombre total du personnel nécessaire et le coût des opérations et de l'entretien de cette escadrille équippée comme elle l'est actuellement. En même temps, comme il s'agit d'un programme de cinq ans, il faut montrer les changements qui auront lieu quant au personnel pour l'ensemble du programme, par suite des changements qui pourront survenir quant au matériel. Par exemple, le nombre d'avions utilisés peut changer, on peut avoir besoin de beaucoup plus de personnel d'entretien pour chaque avion, et ainsi de suite. Ces changements entraîneront donc des modifications des coûts que l'on peut calculer d'après le coût du personnel. On peut établir les crédits de l'année suivante d'après la revision des programmes, si cette dernière prévoit tant de matériel et tant de personnel pour une escadrille quelconque. On peut donc calculer le coût.

Si le programme a été bien établi, le total de ces frais, essentiellement, constitue les crédits. S'il y a des restrictions financières imprévues, des dépenses que l'on ne pouvait pas prévoir six, huit ou neuf mois auparavant, si tout-à-coup quelqu'un décide de changer quelque chose ou si un cas d'urgence se présente, si par exemple nous devons envoyer une brigade dans un endroit quelconque à l'improviste, cela naturellement modifiera le budget.

Ce que j'essaie de dire, c'est qu'on établit des prévisions à l'égard de chacun des 900 éléments des programmes, et les crédits pour l'année suivante devraient être calculés assez exactement d'après le programme prévu pour l'année suivante. On effectue les calculs pour l'ensemble et, naturellement, les crédits sont présentés sous la forme requise. Nous n'avons pas de choix quant à la façon dont nous vous soumettons nos crédits pour étude.

Le président: C'est peut-être le moment de nous arrêter, à moins, monsieur Howard, que vous n'ayez une courte question que vous préférez poser maintenant plutôt qu'à huit heures ce soir.

M. Howard: Je veux bien attendre jusqu'à ce soir.

M. Ryan: J'aurais une question à poser, monsieur le président.

M. Arnell: Puis-je dire un mot avant qu'on n'en finisse avec ce sujet? Pour répondre à la question posée par M. Groos, en parlant des dépenses prévues par les actuaires, j'ai mentionné le chiffre 144.6. Ce montant est divisé de façon presque égale, le chiffre prévu par les actuaires étant à peine un peu plus élevé. Il y a une différence de 4 millions de dollars entre ces deux postes de dépenses; elles sont donc presque égales. Il faut prévoir, au titre des dépenses calculées par les actuaires, une somme à peu près égale à celle déboursée pour les pensions actuelles.

M. McCleave: Monsieur le président, j'aimerais présenter une brève demande, et il nous reste encore une minute avant 5 h. 30. Pourrait-on, à un moment donné au cours des audiences, obtenir les chiffres en ce qui concerne la question posée par M. Harkness au sujet du nombre du personnel de combat par rapport au personnel qui n'est pas affecté aux opérations militaires pour les deux dernières années?

Le président: Serait-il possible d'obtenir ces données? Monsieur Ryan, avez-vous une courte question à poser?

M. Ryan: J'aimerais poser une question complémentaire. Si j'ai bien compris, si une situation d'urgence se présentait parce que le gouvernement avait accepté de participer à une alliance de défense autre que l'OTAN, les fonds nécessaires devraient être fournis au moyen de crédits supplémentaires.

M. Arnell: Je crois que oui.

M. Ryan: C'est ainsi que seraient fournis les fonds nécessaires?

M. Arnell: Je crois que oui.

M. Ryan: Je voulais simplement que ce soit clair.

Le président: Lorsque nous reprendrons la séance à huit heures ce soir, les membres du Comité poseront des questions dans l'ordre suivant: M. Howard, M. MacRae, M. Cafik et M. Winch. Je demanderai aux membres du sous-comité de direction de rester encore quelques minutes pour discuter de la question soulevée par M. Winch ainsi que de certaines autres.

SÉANCE DU SOIR

Le jeudi 21 novembre 1968

• 2014

Le vice-président: M. Arnell aimerait apporter une correction au compte rendu des délibérations précédentes.

M. Arnell: En répondant à une question posée par M. Groos, juste avant la levée de la séance, au sujet de la façon dont les fonds affectés aux pensions actuelles et aux dépenses prévues par les actuaires sont divisés, j'ai lu le chiffre dans la mauvaise colonne. Les fonds sont répartis de façon presque égale. Le chiffre total s'élève à 144.6 millions de dollars, dont 72 millions sont affectés aux pensions actuelles et 72.6 millions représentent les dépenses prévues par les actuaires. Il s'agit donc réellement d'une division égale.

Le vice-président: Merci, monsieur. J'ai une ou deux annonces à faire.

Premièrement, si des membres du Comité ont des questions précises à poser au sujet de l'ordre du jour établi, que nous connaissons tous, ils sont priés de contacter M. Peter Dobell. Ils peuvent lui parler après cette réunion ou lui téléphoner au numéro 237-0143.

• 2015

Il serait très utile, à mon avis, si, à l'avenir, on renseignait les témoins sur les questions ou le genre de question qui leur sera probablement posé. Je crois que cela serait à notre avantage à tous.

M. Cafik: Monsieur le président, s'agit-il de donner à M. Dobell une idée des questions que nous voulons poser à chacun des témoins?

Le vice-président: Oui. Il sa'git de lui donner une idée de ce qui vous intéresse. Les témoins seront alors mieux préparés pour vous répondre. Il faudra peut-être faire des recherches pour obtenir la réponse exacte, mais cela épargnera du temps.

M. Cafik: J'imagine, toutefois, que cela ne sera pas essentiel.

Le vice-président: Non, on n'insistera absolument pas là-dessus. M. Dobell est en mesure de fournir ce service et il aimerait nous aider.

Le comité de direction a décidé provisoirement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale comparaîtraient ensemble devant le Comité à onze heures du matin mardi prochain, le 26 novembre, pour une réunion de deux heures. La longueur de la séance du Comité est nécessairement restreinte parce qu'il existe une date limite pour l'étude des crédits.

C'est maintenant au tour de M. Howard de poser des questions.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, j'aimerais traiter d'une question très importante, celle de la possibilité pour nos forces de défense de remplir nos engagements futurs.

M. Laniel a signalé un fait à mon avis très important: nous avons réduit l'efficacité de nos forces armées par l'usure, pour ainsi dire. A cause des conséquences de l'inflation, nous n'augmenterons pas nos budgets, réduisant ainsi nettement l'importance et l'efficacité de nos forces armées chaque année. Il s'agit actuellement, je crois, d'une baisse annuelle de 2 p. 100; vu le rythme auquel l'inflation se poursuit, dans quelques années il nous restera peut-être une troupe de scouts pour défendre le pays. A mon avis, il s'agit d'une situation très grave. Le peuple canadien, de façon générale, n'aime pas beaucoup que nous songions à accroître les dépenses, mais il me semble que nous devons considérer cette possibilité comme une nécessité.

Les témoins ont mentionné plus tôt l'existence d'un programme de cinq ans pour l'expansion des forces armées. J'aimerais savoir comment l'on peut réconcilier ce programme de cinq ans avec la réduction de l'importance et de l'efficacité de nos forces qui semble avoir lieu actuellement, et à l'égard de laquelle on nous a donné ce chiffre de 2 p. 100?

M. Armstrong: Le coût du programme de cinq ans est calculé en dollars constants. Par conséquent, l'usure ou la réduction dont vous parlez et qui est attribuable à l'augmentation des frais, a lieu seulement dans le cas où ces frais ne sont pas payés. S'ils ne sont pas payés, il faut modifier le programme. Ces quatre dernières années, nous avons suivi un budget qui a connu une inflation annuelle de 2 p. 100. Les frais, comme vous le comprenez, ont augmenté encore davantage. Par conséquent, on a dû réduire le personnel des forces armées et modifier dans une certaine mesure la structure et l'organisation des forces pour contrebalancer l'augmentation des

frais à laquelle nous avons dû faire face dans le cadre du budget.

M. Howard (Okanagan Boundary): A votre avis, dans combien d'années n'aurons nous plus de forces armées efficaces?

• 2020

M. Armstrong: Tout dépendra des événements futurs et de l'attitude que l'on adoptera. Si l'on prend les mesures voulues pour prévenir la hausse inévitable des coûts, aucune difficulté du genre ne surgira et le problème qui vous préoccupe n'existera même pas.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous dites, à la deuxième page:

> Vu que la tâche des Forces armées consiste à se préparer à toute situation d'urgence, il n'y a vraiment aucune limite ou restriction reconnue qui puisse être fixée quant à l'étendue des Forces ou aux quantités d'équipement requises pour chaque tâche.

Mais vous devez avoir songé à un nombre quelconque; vous devez savoir combien il en faut au minimum. Il y a certainement un certain nombre que vous jugez le plus approprié. Serait-ce un million d'hommes sous les armes, ou 50,000?

M. Armstrong: Nous exploitons évidemment les programmes approuvés, les tâches que l'on nous a confiées. Par exemple, nous devons respecter présentement un engagement selon lequel nous devons assurer le service d'une brigade de 6,000 hommes en Europe. Selon un autre engagement, nous sommes tenus de fournir une division aérienne en Europe, comportant un nombre donné d'escadrons. Nous nous sommes aussi engagés à fournir une force navale d'une certaine dimension. De même, nous devons pourvoir une certaine quantité d'hommes pour la défense du Canada. Ce sont les engagements que nous voulons faire respecter à notre force.

M. Howard (Okanagan Boundary): Quel en serait le nombre? 100,000?

M. Armstrong: Comme nous l'avons déjà expliqué, l'effectif autorisé est d'un peu plus de 103,000. Mais à l'heure actuelle, pour obtenir un chiffre réel, il faut retrancher 5 p. 100 de ce nombre. Nous en avons un peu plus de 98,000 présentement.

M. Howard (Okanagan Boundary): Croyez-vous que notre force est assez nombreuse pour vous permettre de respecter nos engagements?

M. Armstrong: Oui, nous avons la quantité voulue d'hommes pour pouvoir satisfaire à nos engagements actuels, à l'intérieur des cadres dont j'ai parlé, mais le nombre réel de nos hommes n'équivaut pas tout à fait à l'effectif autorisé.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous ne vous inquiétez donc pas de ce que le nombre d'hommes devienne trop restreint pour assurer la défense du Canada?

M. Armstrong: Non, je ne le crois pas, mais je pense qu'une réduction de l'effectif réel nous mettrait dans une situation difficile s'il nous fallait accepter un autre engagement sans augmenter l'effectif, mais nous nous en chargerions.

M. Howard (Okanagan Boundary): Combien de temps vous faudrait-il pour augmenter la force dans le cas d'une menace ou si nous devions, en vertu de quelque engagement, diriger une mission de maintien de la paix d'une certaine envergure outre-mer.

M. Armstrong: A mon avis, on pourrait en augmenter le nombre assez rapidement. Si l'on nous demandait un bataillon supplémentaire pour une opération de maintien de la paix, un millier d'hommes ou à peu près, nous pourrions y donner suite dans l'espace de quelques mois. Et au moment où il nous faudrait mater ces hommes et combler par la suite les vacances ainsi créées, je crois que nous aurions alors le nombre nécessaire.

M Howard (Okanagan Boundary): Et si notre continent devait traverser une période de troubles graves, si une guerre civile éclatait, par exemple, dans certaines parties du monde occidental, croyez-vous que nous serions menacés par cet état de choses?

M. Armstrong: Cela dépend de votre estimation de la menace. Les quatre groupes de combat que nous entretenons au Canada représente un effectif global d'environ... Avez-vous les chiffres ici?

• 2025

M. Arnell: La force d'utilité générale, comme nous l'avons présenté, compte 18,000 hommes, et cela comprend tout, même le bataillon de Chypre. Environ 15,000 ou 16,000.

M. Armstrong: Cela tient compte évidemment de la division aérienne.

M. Arnell: Ainsi que des forces de réserve qui la soutiennent.

M. Armstrong: Je crois que les forces de terre totalisent 14,000 hommes. Pour nos engagements en général—et il s'agit d'un accord mixte conclu entre le comité militaire du Canada et celui des États-Unis—nous affectons environ une brigade à ce genre d'opération, soit entre 6,000 et 7,000 soldats.

Évidemment, ce serait là un nombre limité dans les circonstances que vous énoncez, et il ne suffirait pas.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je songeais en particulier au discours que le premier ministre a prononcé à Kingston il y a quelques jours, et je me demande quelles seraient nos possibilités dans les circonstances qu'il a mentionnées.

M. Armstrong: Je vous rends compte de nos ressources réelles, et je crois qu'elles suffiraient à endiguer toute agitation civile de quelque importance. Je ne peux toutefois estimer les troubles dont vous parlez.

M. Howard (Okanagan Boundary): Nous avons vu récemment une petite nation pouvoir compter sur une organisation militaire très efficace; une grande partie de son armée était composée de civils qu'elle enrégimente en cas d'urgence. Je pense aux forces israéliennes. Nous n'avons jamais fait beaucoup de ce côté-là. Nous avons une petite armée de réserve. A-t-on étudié la possibilité de rendre l'organisation militaire canadienne plus efficace par la mise en œuvre d'un programme semblable?

M. Armstrong: Non, pas en ce qui nous regarde. Nous n'avons songé à rien de tel. En Israël, comme vous le savez, tous les hommes bien portants vont à l'entraînement...

M. Howard (Okanagan Boundary): Je ne suggérais pas d'aller jusque-là, mais la force de réserve canadienne est très restreinte.

M. Armstrong: Notre force de réserve comprend environ 24,000 hommes aujourd'hui, et elle est en mesure de venir prêter main-forte à l'armée active.

M. Arnell: La différence primordiale qui ressort, à mon avis, de ce genre de comparaison, c'est la configuration géographique du Canada comparée à celle d'une petite nation comme Israël. Nos habitants occupent un territoire de 200 milles de largeur sur 3,000 milles de longueur et notre superficie constitue un triangle qui s'étend à partir d'un point à mi-chemin entre le pôle et l'Équateur jusqu'à moins de 400 milles du pôle. Notre territoire est donc immense et tous les habitants sont concentrés dans une région.

L'idée que l'on se fait d'un homme travaillant, fusil en main, près d'une frontière, ne vaut pas pour le Canada. D'après la conception que nous en avons, nos réservistes, dans la plupart des cas, ne seraient pas utilisés près de l'endroit où ils habitent.

Vous introduisez un élément nouveau et il nous faudrait étudier de façon précise où sont les centres d'agitation avant de savoir avec un tant soit peu d'exactitude combien d'hommes il faudrait. Autrement dit, il faut d'abord décider combien de points nerveux il y a avant de déterminer l'effectif militaire requis.

M. Armstrong: J'espère ne pas avoir donné à entendre que, d'après moi, les officiers militaires des opérations ne tiennent pas compte, dans leur plan d'action, de l'éventualité d'un désordre civil. C'est précisément, comme vous l'avez sans doute remarqué dans l'exposé qui vous a été présenté, l'un des rôles des forces militaires et ils en tiennent compte dans la préparation de leurs plans. La question à laquelle je trouve le plus difficile de répondre dans votre interrogatoire, c'est l'ampleur que pourrait prendre un désordre civil de cette envergure.

• 2030

M. Howard (Okanagan Boundary): Évidemment, je ne le sais pas.

M. Armstrong: Moi, non plus.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je suis conscient du problème financier très ardu que fait naître notre force armée, mais je me demande quelle autre méthode nous pourrions utiliser pour mettre sur pied le genre de puissance militaire apte à desservir une petite nation.

M. Armstrong: Selon moi, il faudrait élaborer un programme apte à permettre la mobilisation sur une grande échelle et qui demanderait que les gens suivent un certain entraînement du moins durant des périodes raisonnables. Les affectations de la Défense augmenteraient probablement sans trop d'opposition.

M. Howard (Okanagan Boundary): Merci bien.

Le vice-président: Les prochains tours de question iront, dans l'ordre, à MM. MacRae, Cafik, Winch et Borrie. M. MacRae a maintenant la parole.

M. MacRae: Monsieur le président, j'aimerais adresser ma question à M. Armstrong. Nous avons présentement quatre groupes de combat sur le terrain, n'est-ce pas?

M. Armstrong: Au Canada, c'est juste.

M. MacRae: J'aimerais élaborer ce point, si vous êtes disposé à répondre. Nous avons une brigade en Europe. Nous ne l'appelons pas normalement un groupe de combat, ou peut-être est-ce le contraire?

M. Armstrong: Non, on l'appelle un groupe de brigade, selon la nature de la formation.

Les groupes de combat ne sont pas structurés comme une brigade ordinaire.

M. MacRae: Où sont situés ces groupes de combat à l'heure actuelle?

M. Armstrong: L'état-major de chacun d'eux—il peut y avoir d'autres unités ailleurs—se trouve à Gagetown, Valcartier, Petawawa et Calgary.

M. MacRae: Dans quelle mesure ces quatre groupes de combat sont-ils prêts à entreprendre des opérations? Ont-ils avec eux tous leurs éléments aux quartiers généraux ou ailleurs? Sont-ils complètement organisés maintenant?

M. Armstrong: Je ne peux peut-être pas dire qu'ils sont complètement organisés, parce que leur agencement en groupes de combat n'a commencé, comme vous le savez, que cette année, au printemps. Je ne peux donc pas vraiment dire, je ne le crois pas, qu'ils sont complètement organisés en groupes de combat. Par contre, je crois qu'il serait juste d'affirmer que, pour ce qui est d'être prêts, ils le sont dans une grande mesure.

M. MacRae: Ces groupes de combat ont été formés en grande partie à même l'effectif des trois brigades que nous avions au pays. J'en conclus donc que l'on adjoindra des unités qualifiées et entraînées pour compléter les cadres des groupes de brigade.

M. Armstrong: Oui. Ils ont été formés à partir des unités existantes qui, vous le savez, constituaient des brigades; elles ont été converties en groupes de combat de composition sensiblement équivalente et répartis comme je l'ai indiqué. Le groupe de combat de Gagetown diffère quelque peu des autres groupes parce qu'il s'est vu confier le matériel plus lourd utilisé par les brigades, l'artillerie lourde, etc.

M. MacRae: Vous dites qu'il s'est vu confier ce matériel?

M. Armstrong: Il est ainsi équipé.

M. MacRae: C'est donc ce groupe qui est le mieux équipé des quatre.

M. Armstrong: A vrai dire, les autres disposent d'un matériel plus léger qui peut être aéroporté. Ce n'est pas encore tout à fait terminé. Par exemple, nous utilisons encore le chars d'assaut dont on se servait auparavant au Canada. Nous n'avons pas encore fait l'acquisition d'un char léger transportable par la voie des airs.

• 2035

M. Arnell: J'aimerais développer la réponse de M. Armstrong afin de vous permettre de bien comprendre le point que, d'après moi, vous cherchez à élucider. Le bataillon affecté à la force mobile du commandement aérien provient de l'un des groupes de combat d'artillerie légère plutôt que de l'artillerie lourde, et il est bien prêt pour toute opération. Il peut se lancer à l'action dans un très court délai. C'est donc un bataillon entièrement paré pour l'action, mais c'est l'un des groupes de combat léger, parce qu'il peut être aérotransporté, contrairement au matériel lourd.

M. MacRae: Quel est ce bataillon, et où est-il présentement?

Le vice-président: Peut-être pourrait-on nous dire en même temps en quoi consiste le court délai?

M. Arnell: Je crois, quitte à confirmer la chose, que c'est le *Queen's Own* à Work Point Barracks, à Victoria.

M. Armstrong: Il fera partie d'un groupe de combat occidental et son état-major sera à Calgary.

M. MacRae: Mais il est à Esquimalt?

M. Armstrong: Tous ne logent pas à Calgary.

M. MacRae: Pendant qu'on cherche ces renseignements, M. Armstrong, pourriez-vous nous dire quel est l'effectif global des quatre groupes de combat par opposition aux trois brigades que nous avions à l'origine? Je crois que cette question entre dans la ligne de pensée de l'interrogatoire de M. Howard, du moins jusqu'à un certain point, parce que ces groupes de combat constituent notre principale armée de terre à laquelle nous pourrions faire appel en toute occasion, à part, bien entendu, de notre brigade en Europe.

Sans vouloir déroger au raisonnement de M. Howard, s'il y avait des troubles civils ou autres conflits du genre, voilà donc les militaires sur qui nous compterions; ce sera certes l'armée de terre. Quel est l'effectif de ces quatre groupes, comparé aux premières brigades?

M. Armstrong: Il est difficile d'établir une comparaison entre l'effectif des uns et des autres. La conversion en groupes de combat a donné lieu à une réduction d'environ 2,000.

M. MacRae: Cette réduction a correspondu à l'attrition normale, je suppose, en grande

partie, monsieur Armstrong? Est-ce ce qui s'est produit dans ce cas-ci?

M. Armstrong: Oui. Toutes les réductions ont suivi la diminution des forces militaires—ces forces ayant diminué au cours des dernières années—et, sauf au début, toutes ces réductions ont eu lieu par attrition. Quand l'intégration a d'abord été adopté au début, certaine réduction n'était pas due à l'attrition, et visait environ 2,500 personnes si je me souviens bien.

M. MacRae: Les unités des quatre groupes de combat ont-elles leur plein effectif?

M. Arnell: Trois d'entre elles ont leur effectif à 97 ou 98 p. 100.

M. MacRae: Je veux dire, au Canada.

M. Arnell: Au Canada. Et la quatrième est en train de se former et elle l'a à 65 ou 70 p. 100.

M. MacRae: Quel était votre premier pourcentage?

M. Arnell: Deux ont 98 p. 100 de leur effectif, et une, 97 p. 100.

M. MacRae: Et l'une, 65 p. 100. La quatrième.

M. Arnell: Ma foi, peut-être 66 ou 67 p. 100. Aux environs, en tout cas.

M. MacRae: S'agit-il du groupe de Valcartier?

M. Arnell: Oui, c'est celui qui est en train de se former.

M. MacRae: Je crois que c'est tout, monsieur le président. Y a-t-il une réponse que je n'ai pas saisie?

M. Arnell: C'est le premier bataillon, les *Queen's Own Rifles of Canada*. Leur base est à Work Point Barracks, à Esquimalt.

M. MacRae: Merci, messieurs.

Le vice-président: De quelle durée serait le délai, et combien de temps leur faudrait-il pour se rendre outre-mer s'ils étaient appelés? Douze heures?

M. Armstrong: Selon la règle prévue, il leur faudrait répondre à l'appel dans les sept jours.

Le vice-président: M. Cafik a la parole.

M. Cafik: Monsieur le président, j'ai un certain nombre de question à poser ce soir au sous-ministre ou au sous-ministre adjoint. Je ne sais à qui les adresser.

• 2040

A la page 5 du mémoire que l'on nous a présenté aujourd'hui, on dit à l'article 1: Aide au pouvoir civil. Qu'entend-on exactement par cette expression? A l'intérieur du Canada ou à l'extérieur du Canada?

M. Arnell: A l'intérieur du Canada.

M. Cafik: A la suite d'une insurrection, d'une grève, ou...

M. Arnell: Cela peut être n'importe quoi. Chaque fois que l'autorité civile, au niveau provincial ou à d'autres paliers, demande l'aide de...

M. Cafik: Du gouvernement fédéral et de ses forces militaires.

M. Arnell: Aide au pouvoir civil, cela peut se rapporter par exemple à l'inondation de Winnipeg il y a quelques années. Cela peut être de l'aide sous toutes ses formes si, par exemple, la police locale, par l'entremise de la sûreté provinciale, etc., par l'intermédiaire de la Gendarmerie.

M. Winch: La demande doit provenir du Procureur général, n'est-ce pas?

M. Armstrong: C'est juste. La procédure à suivre est définie dans la Loi sur la défense nationale.

M. Arnell: Autrement dit, toute l'autorité civile canadienne, et c'est strictement pour le Canada.

M. Cafik: Très bien. Merci.

Article n° 5—maintien de la survie nationale. En vertu de cet article. Une organisation comme l'ONU, par exemple, entrerait-elle dans les termes de cet article?

M. Arnell: Au moment de dresser la liste des affectations, l'Organisation des mesures d'urgence relevait du ministre de l'Industrie, mais les forces militaires ont toujours eu quelque responsabilité, en sus de celle de l'Organisation des mesures d'urgence, en matière de survie nationale. Évidemment, cela nous reporte au problème qui surgirait si l'on déclenchait une guerre thermonucléaire mondiale.

Même si l'Organisation des mesures d'urgence relève maintenant du Ministère et sert toujours de liaison avec les provinces dans le domaine des mesures d'urgence, ou constitue l'organisme fédéral chargé de la chose, le pouvoir militaire continue à jouer un certain rôle dans certaines des communications nécessaires à la survie nationale, l'entretien de certains centres de commande, etc.

Comme c'est indiqué, il s'agit surtout du rôle militaire que nous serons appelés à jouer de plus en plus, étant donné que nous venons de concilier nos opérations avec celles de l'Organisation des mesures d'urgence. Il est probable qu'il y aura une fusion des deux types d'opérations.

M. Cafik: A propos des rubriques 8 et 9—Combat aérien et combat terrestre en Europe: ce doit être ici quelque part, je voudrais savoir pourquoi l'Europe précisément. Pourquoi n'est-il pas question de «combat aérien» ou de «combat terrestre en territoire national»? Les forces territoriales entrent-elles dans cette catégorie particulière?

M. Arnell: A ce propos, veuillez vous reporter à la rubrique n° 4, «défense contre les attaques de bombardiers»: il s'agit là de la défense aérienne en territoire canadien.

Cette liste a été dressée pour refléter le programme actuel de nos engagements. Nous avons un engagement à respecter en Europe.

Pour en revenir à ce que j'ai dit cet après-midi, en réponse, je crois, à l'une de vos questions précédentes sur notre participation aux alliances défensives, c'était bien ce à quoi nous songions lorsque nous avons énuméré nos engagements, c'est-à-dire nos engagements en Europe.

Quant au Canada, soit la défense du territoire canadien, la défense aérienne mise à part, il en est question à différentes rubriques. Par exemple, à la rubrique n° 6—défense contre l'occupation de positions par des forces ennemies—qui est en fait une réaction sol-air selon la position desdites forces. En fait, ce système de défense pourrait aussi inclure une opération navale.

C'est donc ce en quoi consiste vraiment la défense du territoire national, alliée à l'aide aux pouvoirs publics, car pour en revenir à la question de l'insurrection, car aux termes de la constitution canadienne, c'est aux pouvoirs civils qu'il incombe de prendre des mesures pour réprimer une insurrection. Par conséquent, ce sont vraiment l'aide au pouvoir civil et la défense contre l'occupation de positions par des forces ennemies qui constituent les deux principaux appuis tactiques pour la défense du Canada qui serait surtout exposé, nous le croyons, à une attaque aérienne et une attaque navale.

• 2045

M. Cafik: Maintenant, la rubrique n° 11—les commissions de trêve. Les dépenses entraînées par l'envoi d'observateurs au Nigéria sont-elles classée dans cette rubrique?

M. Arnell: Si vous permettez de revenir à ce que j'ai dit plus tôt, notez bien que dans cette rubrique entrent les projets pour lesquels il nous faudrait plus d'effectifs; il ne s'agit pas, en fait, de décrire en détail une opération particulière.

A vrai dire, nous n'avions rien prévu de spécifique pour la question nigériane. C'est simplement en fonction de l'aspect général de participation de notre liste de tâches que nous avons pris cette décision.

Vous en conviendrez avec moi, j'en suis sûr, dans ces cas-là, la principale difficulté vient de ce que toutes les situations de cet ordre se présentent sous un aspect différent et qu'on ne peut qu'avoir une idée générale de ce qu'il convient de faire dans tel ou tel cas. C'est donc ce que nous avons fait pour le Nigéria faute de plan précis: je tiens à la souligner.

M. Cafik: Non, ce n'est pas ce que je demandais. Je voulais simplement savoir si le problème tel qu'il se pose entrait dans cette catégorie particulière.

M. Arnell: Probablement, s'il entrait dans ce contexte.

En fait, lorsque nous aurons acquis un peu plus d'expérience dans quelques-uns des domaines qui ne figurent pas sur la liste, il est probable que nous apporterons des modifications.

M. Cafik: Quant à la rubrique n° 13: transport aérien, qu'entendez-vous au juste par cette rubrique?

M. Arnell: Il s'agit du transport aérien de caractère stratégique. Nous voulons indiquer ainsi toutes les tâches qui pourraient requérir pour des fins tactiques le transport aérien d'hommes et de matériel. Il pourrait aussi bien s'agir de transporter un bataillon d'un point à l'autre du Canada, que d'aider le pouvoir civil à rechercher des enfants égarés ou de transporter une force mobile de combat aérien en Europe ou une force de maintien de la paix de l'ONU. C'est alors qu'intervient pour nous le problème du transport aérien stratégique.

M. Cafik: Pourrait-on alors le convertir en un pont aérien humanitaire pour venir en aide aux sinistrés en divers points du globe? Cela entrerait-il dans cette rubrique?

M. Arnell: Nous devons envisager cette possibilité, car nous sommes appelés à tout moment à y faire face. Si vous faites le bilan de ces dernières années, vous recenserez un nombre régulier de ponts aériens organisés au Canada et outre-mer.

M. Cafik: Enfin, j'aurais une dernière question à vous poser à propos de la page 11. Je ne parviens pas à comprendre très bien ces tâches A, B, C et D qui sont indiquées. Je pense qu'il y en a huit en tout: cinq tâches opérationnelles et trois tâches de soutien.

Pourquoi vous en êtes-vous tenus aux effectifs, alors que d'ordinaire le matériel entre aussi en ligne de compte?

M. Arnell: C'est une question de mise au point. Lorsque nous avons procédé à la révision du programme qui a engendré le budget que nous examinons, il s'agissait de la première tentative en la matière. C'était toujours en vue d'intégrer les trois programmes distincts en un seul.

Le programme de 1967 est en fait le premier programme où nous avons convenu d'une liste d'activités, ce qui revenait à dire: «Voyons où nous en sommes». A vrai dire, lorsque nous avons établi le budget des dépenses que vous avez sous les yeux, le processus de révision du programme ne correspondait pas au mode d'établissement du budget.

Or, cette année, nous sommes parvenus à établir une révision du programme qui convient à notre propre usage et nous permet de savoir exactement où nous en sommes.

Nous avons établi un inventaire partiel du matériel et des fonds, mais j'estime qu'il n'est pas suffisamment au point pour vous le présenter cette année. J'espère que nous pourrons le faire d'ici un an et, si nous procédons toujours de la même façon, nous pourrons peut-être établir la répartition des effectifs, des frais et du matériel.

• 2050

M. Cafik: De sorte que dans les budgets ultérieurs, vous projetez d'indiquer pour chacune des huit tâches tous les fonds dépensés...

M. Arnell: Il s'agit de 30 activités, c'est ainsi que nous procédons.

M. Cafik: Vous ne procédez donc pas par ordre des tâches?

M. Arnell: Au sujet des deux activités que j'ai nommées, veuillez vous reporter à la tâche A, page 11.

M. Cafik: Bien.

M. Arnell: Ce sont la force de combat terrestre motorisée et la force d'attaque et de reconnaissance. La première activité figure au nº 1, page 6, et la seconde au nº 3 au haut de la page 7.

M. Cafik: Je ne m'y retrouve pas très bien.

M. Arnell: Au bas de la page, on peut lire «Pour maintenir une force d'attaque et de reconnaissance aériennes.»: c'est ce qu'on trouve à l'autre page. Quant à la troisième rubrique, au haut de la page 7, «Pour maintenir une force de combat terrestre motorisée», c'est en fait celle qui figure à cette page. Si vous tournez la page, vous trouverez deux de ces activités: la force mobile d'utilité générale figure en quatrième position sur l'autre liste, les forces de réserve en huitième position et ainsi de suite; de sorte qu'il y a en tout 30 activités. Cette année, nous ne pouvions que vous indiquer par cette méthode le mode de répartition des ressources. Bien entendu, nous n'avons pu faire la ventilation de toutes les dépenses, mais c'est ce à quoi vise notre système de programmation.

M. Cafik: Je vous remercie beaucoup, monsieur Arnell.

M. Winch: Monsieur le président, j'aurais deux questions à poser. Je ne sais qui des deux y répondra: mon vieil ami, M. Armstrong, ou le sous-ministre (Finances) du ministère de la Défense nationale, M. Arnell.

Le ministère de la Défense nationale mis à part, tous les autres ministères dépendent du ministère des Travaux publics pour les travaux de réfection ou de construction de leurs locaux. Comment se fait-il que le ministère de la Défense nationale soit le seul ministère, que je sache, qui fasse exception à cette règle, puisqu'il confie les travaux de ce genre à une société de la Couronne, je veux dire *Defence Construction* (1951) *Limited*?

J'ai sous les yeux le 18e rapport annuel de la société *Defence Construction* (1951) *Limited*. Je note que le bureau de direction compte deux militaires et que les quatre autres directeurs n'ont aucun grade militaire. En outre, le siège de la société n'est pas sis au QGDN mais à l'édifice Kenston, rue Metcalfe. Je remarque aussi, monsieur le président, que dans le dernier rapport, la plupart des travaux de réfection et de construction ont été effectués au Canada. En fait, si l'on se fie aux données du rapport, les travaux exécutés à l'étranger se limitent à l'Allemagne, à Soest, où ils se sont chiffrés à $800,000, et à Lahr, où les deux entreprises représentent en tout $600,000. Tous les autres travaux ont été exécutés au Canada: Gagetown, Trenton, Petawawa et la Colombie-Britannique.

Sur le plan financier et de l'efficacité, pourriez-vous me dire pourquoi faut-il dans le budget révisé des dépenses que nous examinons présentement, que le ministère de la Défense nationale soit le seul ministère auquel une société de la Couronne, *Defence Construction* (1951) *Limited*, est intégrée, alors que selon le rapport de cette société, l'état des dépenses n'atteint même pas les trois millions de dollars.

Vous comprenez sans doute, monsieur le président, où je veux en venir. Tous les autres ministères doivent faire appel au ministère des Travaux publics pour leurs travaux de réfection et de construction. D'après le rapport de la société *Defence Construction*

(1951) *Limited*, ces travaux sont effectués en divers points du pays, à l'exception de trois localités à l'étranger. J'ai grande confiance, soyez-en sûr, dans la gestion et l'administration du personnel de nos Forces armées. Nos services de l'Armée savent incontestablement construire une tranchée ou une maison, exécuter des travaux de réfection dans les deux cas, construire des casernes ou répartir la puissance de feu. Mais pourrait-on m'expliquer pourquoi, du point de vue financier et de l'efficacité, le ministère de la Défense nationale doit faire appel à une société de la Couronne pour faire exécuter ses travaux de réfection et de construction?

M. Armstrong: Je vais essayer de répondre à votre question. Tout d'abord, je tiens à préciser que nous sommes entièrement d'accord pour ce qui est de l'efficacité et de la compétence des effectifs de nos Forces armées chargés des travaux de construction. La société *Defence Construction (1951) Limited*, comme vous le savez sans doute, relevait à priori du ministre de la Production de défense et son rôle consistait à adjuger des contrats pour les travaux de construction de la Défense nationale et à surveiller l'exécution de ces contrats.

A la suite du rapport de la Commission Glassco, qui recommandait, vous vous en souvenez sans doute, de faire passer cette catégorie de travaux sous la juridiction du ministère des Travaux publics, nous avons effectué une étude très approfondie.

Vous conviendrez avec moi, je pense, que pour les opérations militaires, il faut donner une formation aux officiers et aux hommes de troupe en fait de construction et de génie, ceci pour des besoins opérationnels. En conséquence, il est souhaitable d'utiliser les services de ces effectifs pour préparer les plans en temps de paix.

Le groupe qui a étudié les besoins particuliers des Forces armées en est arrivé à la conclusion que le ministère de la Défense nationale devrait se charger de l'exécution des travaux de construction requis. C'est alors qu'on décida que la société *Defence Construction (1951) Limited* devrait plutôt relever du ministre de la Défense nationale que du ministre de la Production de défense: c'est d'ailleurs ce qui se fait aujourd'hui.

Depuis lors, on est parvenu à coordonner l'activité de la Direction du génie militaire et celle de *Defence Construction (1951) Limited*, puisque la société est toujours chargée de l'adjudication des contrats et de la surveillance de leur exécution. Après qu'il eut été décidé que la société était désormais sous la juridiction du ministre de la Défense nationale, le ministère entreprit une autre étude de deux ans conjointement avec le Conseil du Trésor et la société, pour déterminer s'il conviendrait d'intégrer cette dernière au ministère de la Défense nationale. Nous avons terminé cette étude il y a environ six mois et il en découle que cette intégration n'entraînerait pas une efficacité accrue ni une réduction des frais. Il fut donc décidé de maintenir la société de la Couronne qui continue donc à jouer le même rôle, ce qui n'est pas sans offrir certains avantages. Je pense que l'on a ainsi une plus grande liberté d'action que ça ne serait possible dans les cadres figés d'un ministère en général. Pour ce genre de travaux, il faut une certaine flexibilité, car leur volume varie constamment. Comme vous le savez sans doute, dans la construction il faut soit accroître soit comprimer la main-d'œuvre, et la société est plus en mesure je pense de s'en accommoder que le ministère de la Défense nationale, qui ne voit aucun inconvénient à la chose. Je puis vous assurer, monsieur Winch, que nous avons étudié la question sous tous les angles. Ces études ont été effectuées non seulement par le Ministère, mais aussi par des personnes de l'extérieur et ce sont là les conclusions auxquelles tous sont arrivés.

• 2100

M. Winch: Permettez-moi de faire une remarque à propos de ce que M. Armstrong vient de dire. Si, comme vous me l'assurez, la société a pour première fonction de former le personnel des Forces armées, il est évident que ça peut présenter un avantage certain, mais il y a le rapport, monsieur Armstrong.

M. Armstrong: Ne vous méprenez pas au sens de mes assertions. J'ai parlé de la formation des effectifs des Forces armées en fait de travaux de génie. C'est un organisme qui fait exécuter les contrats.

M. Winch: Par conséquent, elle ne se charge pas des travaux de génie. Elle adjuge les contrats.

M. Armstrong: La société *Defence Construction (1951) Limited* adjuge les contrats.

M. Winch: Elle adjuge les contrats.

M. Armstrong: C'est exact.

M. Winch: A l'entreprise privée.

M. Armstrong: Le Ministère fait la planification et la conception.

M. Winch: Je ne vous suis toujours pas, monsieur Armstrong. Pourquoi êtes-vous le seul ministère qui requière les services d'une société de la Couronne dotée d'un état des

dépenses de trois millions de dollars pour l'exécution de ces travaux?

M. Armstrong: Je dis simplement, monsieur Winch, que nous avons examiné la chose très soigneusement. Vous admettez avez moi, je pense, que ce travail est nécessaire.

M. Winch: C'est vrai.

M. Armstrong: Notre conclusion, c'est que c'est une manière efficace de l'accomplir.

M. Winch: Non pas grâce aux Travaux publics? Il se trouve que les deux tiers de vos contrats qui sont passés par là concernent le Canada.

M. Armstrong: Presque tous les contrats concernent le Canada. Nous construisons très peu à l'extérieur de notre pays.

M. Winch: Je ne fais que suivre le rapport.

M. Armstrong: C'est ce que je dis. Je suis d'accord avec vous, mais la proportion est supérieure aux deux tiers.

M. Winch: Supérieure aux deux tiers au Canada?

M. Armstrong: Oui, à mon avis, la proportion, pour le Canada, est de 95, ou peut-être de 98 p. 100.

M. Winch: Pourquoi est-ce une société de la Couronne distincte qui devrait s'en charger sous l'égide du ministère de la Défense?

M. Armstrong: J'ai essayé de répondre à cette question. Le travail est essentiel. L'ensemble de l'examen que nous avons pu faire du problème indique que c'est une manière efficace de le faire.

M. Winch: Voulez-vous m'expliquer en quoi il est efficace pour le ministère de la Défense nationale, de s'adresser à cette société de la Couronne, puisque, d'après vos propres chiffres, 95 p. 100 des travaux sont effectués au Canada. Cela signifie-t-il que les autres ministères ont tort de considérer les Travaux publics comme un instrument rentable?

M. Armstrong: Je ne veux pas dire que les autres ministères ont tort. Je ne fais qu'expliquer la situation concernant le ministère de la Défense nationale.

M. Winch: Pourriez-vous expliquer au Comité en quoi il est plus rentable de s'adresser à votre société de la Couronne?

M. Armstrong: Ma foi, j'ai parcouru les études qui ont permis de formuler cette conclusion.

M. Winch: Pourriez-vous expliquer au Comité comment vous êtes parvenu à cette conclusion.

• 2105

M. Armstrong: Je crois l'avoir déjà fait au cours de l'explication que j'ai donnée auparavant.

M. Cafik: Il vous a demandé de le lui dire, d'après ce que le Comité a entendu.

M. Armstrong: Si vous voulez que je me procure les rapports détaillés et que je m'explique là-dessus avec plus de détails, je puis certes le faire.

Le vice-président: Monsieur Armstrong, à votre avis, s'agit-il vraiment d'un domaine spécialisé dans lequel une société de ce genre est nécessaire? Est-ce une chose essentielle?

M. Armstrong: Certains travaux de construction du ministère de la Défense nationale relèvent, je crois, spécialement de ce Ministère, mais un grand nombre de ces travaux ne le sont pas—nous construisons des casernes et ainsi de suite.

M. Winch: Pensez-vous que la somme de $1,096,000 soit nécessaire pour étude spéciale, que seul ce groupe pourrait effectuer, sur la construction d'un club maritime à Halifax.

M. Armstrong: Je n'ai pas dit que seul ce groupe pourrait l'effectuer.

M. Winch: Il est dit que le projet comprenait la construction d'un club maritime à Halifax, en Nouvelle-Écosse, qui coûterait $1,096,000.

M. Armstrong: Un club réservé aux subalternes vous serait peut-être plus familier.

M. Winch: Je n'étais que lieutenant.

M. Armstrong: Ce n'est pas ce que je voulais dire. Mais telle est essentiellement la nature du club maritime. Cependant, il comprend en outre des coffres et des vestiaires pour permettre aux marines de s'habiller en civil, par exemple, quand ils quittent leur bateau.

M. Winch: Cela n'aurait-il pas pu être fait par le ministère des Travaux publics?

M. Armstrong: Je n'ai pas dit que cela ne pouvait pas être fait par le ministère des Travaux publics. Il est certain que celui-ci pourrait s'en charger. Je dis que cette organisation est considérée par tous ceux qui l'ont étudiée comme capable de faire ce genre de travail pour le ministère de la Défense nationale. Vous voulez dire, je crois, qu'il serait moins coûteux de le confier au ministère des Travaux publics.

M. Winch: Ou aux Forces armées elles-mêmes.

M. Armstrong: Ou aux Forces armées? Ma foi, nos études n'en parlent pas.

M. Winch: Ma question suivante, monsieur le président, s'adresse à M. Arnell et concerne l'établissement et l'importance des crédits.

A la page 320, nous constatons que le total de nos crédits révisés s'élève à $1,714,954,800. J'aimerais vous demander si, en dressant votre budget des dépenses, il vous serait difficile de donner un tableau exact du coût de la défense. Je ne parle pas seulement des frais d'administration et d'exécution. Une grande partie des frais relèvent d'éléments comme les destroyers, les avions et ainsi de suite. Le coût de la défense nationale ne comprend pas seulement les simples frais d'administration et d'exécution. Il y a également les immobilisations qui relèvent, je crois, du ministère de la Production de défense. Où trouve-t-on ici les détails à ce sujet?

M. Arnell: A la page 329.

M. Winch: Je le sais et je sais ce qu'il y a là. Voulez-vous dire que les quelques millions de dollars qui y figurent constituent l'ensemble des immobilisations consacrées à nos Forces armées?

M. Arnell: Les immobilisations telles qu'elles figurent à la page 30...

M. Winch: A la page 330?

M. Arnell: ... qui figurent sur la liste, montrent un total brut de 265 millions de dollars sur lesquels on prélève les sommes nettes payées en vertu du crédit 48, soit le total des immobilisations utilisées. Le ministère de la Production de défense adjuge pour nous nos contrats, mais c'est nous qui payons toutes dépenses de capital.

M. Winch: Mais cela s'ajoute à la somme de 1,714 millions.

M. Arnell: Non, elle est comprise dans cette somme.

M. Winch: N'apparaît-elle pas à la page 320, d'où votre chiffre est tiré?

M. Arnell: A la page 320, on trouve un aperçu d'ensemble concernant le Ministère entier et vous trouverez...

M. Winch: A quel endroit de la page 320 ou des pages précédentes trouve-t-on ce que vous avez à dire là-dessus?

• 2110

M. Arnell: ... le premier article se trouve à la page 319 sous le crédit 15. Le titre du crédit est le suivant «Direction, entretien et construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel et de perfectionnements importants pour les Forces armées du Canada (détail à la page 327).» Ainsi, le chiffre total de 1,488 millions de dollars est en fait ventilé. Les détails de cette ventilation commencent à la page 327 sous le crédit 15.

M. Winch: A la page 327?

M. Arnell: Au bas de la page 327. Il s'agit du crédit 15 qui a le même titre.

M. Winch: Je regrette, mais où exactement à la page 327? Cherchons le coût des destroyers, des avions et ainsi de suite. Où trouvez-vous cela à la page 327?

M. Arnell: La liste commence là, et si vous regardez au bas de la page 329, vous verrez que les cinq derniers articles, par exemple, s'énoncent ainsi: navires, véhicules de combats blindés, avions et moteurs, matériel mobile terrestre, armement. Voilà les immobilisations.

M. Winch: Dans le cadre de...

M. Arnell: Oui, et la somme $1,488,557,000 qui figure plus haut.

M. Winch: Vous n'indiquez pas le coût prévu de vos quatre destroyers.

M. Arnell: Je comptais vous donner, ce soir, si nous avons le temps, un deuxième mémoire qui concerne les changements de l'organisation ainsi que toutes les principales dépenses consacrées à la construction. J'ai un tableau qui donne tous les principaux articles consacrés au matériel, ainsi que les chiffres du programme total exprimé en dollars, c'est-à-dire les dépenses effectuées jusqu'ici, celles qu'on effectue cette année, ainsi que les dépenses futures.

M. Groos: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous nous dire combien de membres veulent encore poser des questions? J'aimerais qu'on lise ce mémoire et c'est pourquoi je consens à renoncer à ma question qui, d'ailleurs, ne prendra pas longtemps. Pourriez-vous cependant nous indiquer le nombre de ces personnes?

M. Winch: Si je comprends bien, vous allez maintenant nous donner un tableau anticipé?

M. Arnell: J'avais l'intention de vous le communiquer ce soir.

Le vice-président: Nous ne voulons pas trop approfondir le crédit numéro 15, puisque nous en sommes toujours au crédit numéro 1. Nous avons MM. Borrie, Legault, MacLean et Groos.

M. Groos: Je renonce à ma question, car j'aimerais entendre ce mémoire. D'ailleurs, je crois que mes collègues sont peut-être de mon avis.

M. MacLean: Je renonce à mon second tour. Je ne voudrais pas poser de questions avant d'entendre le mémoire.

Le vice-président: Très bien. Aimeriez-vous poser d'autres questions, monsieur Winch?

M. Winch: J'y renonce.

Le vice-président: Très bien. Monsieur Borrie?

M. Borrie: J'y renonce également, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Legault?

M. Legault: J'aimerais poser des questions après, si j'ai le temps, mais je crois qu'il vaut mieux écouter le mémoire.

Le vice-président: Je vous remercie, messieurs, je crois que nous ferions mieux de passer au deuxième rapport. Pourrions-nous en recevoir la distribution?

M. Arnell: Pendant qu'on le distribue, je signale qu'en plus du mémoire que je voulais vous communiquer, il y a ce tableau qui donne tous les principaux éléments du matériel. Il complète le tableau consigné aux procès-verbaux de votre Comité, le 23 juin 1966, c'est-à-dire la dernière fois que le détail et l'équipement principal a été, en fait, déposé devant ce Comité. J'ai préparé ce tableau exactement comme le précédent, au cas où vous-même, monsieur le président, ou les membres du Comité, aimeriez le publier en appendice à vos procès-verbaux, comme on l'a fait en 1966.

Le vice-président: Oui. Est-on d'accord là-dessus? Quelqu'un propose-t-il de publier ce rapport en appendice à nos procès-verbaux aujourd'hui?

M. Cafik: Je le propose, monsieur le président.

La motion est adoptée.

M. Arnell: Au cours de ce deuxième exposé, je me propose de passer en revue certains des changements survenus dans l'organisation des Forces canadiennes et dans les forces opérationnelles, qui sont entrés en ligne de compte dans les prévisions budgétaires pour 1968-1969, et de donner un bref aperçu des principaux articles d'équipement majeur dont nous faisons présentement l'acquisition à l'intention des Forces canadiennes.

• 2115

La réorganisation des Forces canadiennes en six commandements fonctionnels, sans compter les autres formations spécialisées telles que la 1re Division aérienne en Europe et le Réseau de transmission des Forces canadiennes, s'est révélée tout à fait efficace. L'année dernière, la structure des commandements a subi un changement important. Ce changement est survenu dans le domaine de la logistique. Le Commandement du matériel a été établi pour fournir les approvisionnements et les facilités d'entretien aux autres commandements fonctionnels et, jusqu'à présent, il appartenait à la Division des services techniques du QGFC de s'occuper à la fois du programme de mise au point et de l'acquisition de nouveaux biens d'équipement.

Ce partage des responsabilités avait été adopté à l'origine afin de permettre à la grande majorité des ingénieurs et techniciens spécialistes de demeurer au quartier général, pour qu'ils puissent conseiller les collaborateurs du vice-chef de l'état-major de la Défense sur les questions relatives aux besoins futurs en matériel et à des sujets connexes. Comme, de temps à autre, on avait aussi besoin de conseillers en matière d'équipement opérationnel à l'extérieur du Quartier général, il s'ensuivait un certain doublement de personnel au niveau du commandement. En outre, la politique en matière d'acquisition de matériel était établie au Quartier général, ce qui nécessitait un personnel spécialisé distinct de celui qui se trouvait au niveau du commandement. A la suite d'une étude attentive et détaillée, on a décidé de fusionner le Commandement du matériel à la Division des services techniques et de le placer sous la direction d'un sous-chef des services techniques. Ce changement est entré en vigueur le 1er octobre 1968. D'après les prévisions, cette fusion sera terminée à la fin de la présente année et, une fois qu'elle sera accomplie, on prévoit réduire le personnel d'environ 200 militaires et 230 civils.

Parmi les commandements opérationnels, le Commandement de la force mobile a subi des changements très importants dans son organisation. Dans le passé, les forces terrestres étaient divisées en quatre groupes-brigades, dont trois étaient stationnés au Canada et le quatrième en Allemagne; celui-ci constitue encore une partie de notre contribution aux forces de l'OTAN en Europe. Les trois groupes-brigades qui sont au Canada sont en voie de réorganisation en quatre groupements de combat, chacun comprenant deux bataillons d'infanterie, un régiment de blindés et un d'artillerie, ainsi que d'autres armes de soutien. Les bataillons d'infanterie seront compo-

sés de trois compagnies de fusiliers, au lieu de quatre, et les régiments de blindés et d'artillerie comporteront deux escadrons ou batteries, au lieu de trois. Ces quatre groupements de combat seront stationnés à Gagetown, Valcartier, Petawawa et Calgary. En outre, on est en train de former le Régiment aéroporté canadien à Edmonton. Il s'agit d'une unité légère qui a reçu une formation supérieure, et qui est destinée à constituer l'élément de parachutistes des forces que nous affectons à la défense de l'Amérique du Nord.

Pour ce qui est du soutien aérien intégral de nos forces terrestres, un certain nombre de décisions antérieures commencent à être mises en vigueur. Avec la livraison du premier avion tactique *CF-5*, on a commencé à former à Cold Lake (Alberta) un escadron d'instruction opérationnelle. Ce programme fonctionnera à plein rendement en 1969 et fournira le nombre nécessaire de pilotes destinés à faire partie des escadrons opérationnels qu'on formera à mesure que le nombre d'avions nécessaires seront livrés. Un escadron d'instruction opérationnelle pour les hélicoptères a également été formé à Petawawa. En plus de donner l'instruction opérationnelle, cette unité sera appelée à mettre au point de nouvelles tactiques pour l'emploi d'hélicoptères à l'appui de forces terrestres, dans des conditions de mobilité. A cette fin, on a passé, l'an dernier, une première commande de dix hélicoptères tous usages *Bell UH-1D*, qui ont déjà tous été livrés. Enfin, on a formé un escadron d'avions de transport tactique à Uplands; cet escadron fera partie de la force aérienne tactique des forces mobiles et fournira ainsi un moyen de transport des hommes et du matériel vers une zone de combat.

• 2120

En ce qui concerne le Commandement maritime, le porte-avions *Bonaventure* a subi une refonte complète et est retourné en service opérationnel le 1er décembre 1967. Depuis lors, il a participé à des exercices conjoints du Canada, des États-Unis et de l'OTAN dans une région qui s'étend de la mer des Antilles jusqu'à la mer de Norvège. On a commencé à construire les nouveaux destroyers porteurs d'hélicoptères et les deux autres navires de soutien opérationnel, tandis que trois destroyers qui ont servi pendant la Seconde Guerre mondiale ont été mis au rancart. Deux de ces derniers navires sont en réserve et l'autre a été déclaré excédentaire.

Les trois sous-marins de la classe O qui ont été achetés en Grande-Bretagne sont maintenant en service opérationnel. Pour ce qui est de la conversion des sept destroyers de la classe *Restigouche*, on a maintenant terminé celle du *Terra-Nova*, qui a servi de prototype pour ce programme de modernisation. Les fonds nécessaires à la conversion de trois de ceux qui restent ont maintenant été obtenus, et l'on n'entreprendra pas de convertir les autres avant d'avoir obtenu les fonds nécessaires.

Tous les avions de patrouille maritime *Neptune* ont été retirés du service. Ces avions servaient à l'escadron opérationnel stationné à Comox, dans l'Île de Vancouver, et étaient aussi en service à Summerside, dans l'Île du Prince-Édouard, aux fins de l'instruction opérationnelle et à d'autres fins. Le rôle de ces appareils sur la côte ouest est maintenant rempli par un plus petit escadron d'avions *Argus*, dont l'emploi est plus souple. Ces avions étaient auparavant en service sur la côte est. Ce changement a été apporté à la fois par mesure d'économie et aussi pour pallier les lacunes de l'appareil *Neptune*. L'étendu de l'océan que doit surveiller la région du Pacifique du Commandement maritime est si grande que l'autonomie du *Neptune* ne permettait pas de patrouiller les limites extrêmes de ce territoire. D'autre part, l'avion *Argus*, à cause de son endurance et de son autonomie beaucoup plus grandes, peut demeurer en vol pour de longues périodes de temps dans un secteur ou l'autre du Pacifique que le Canada doit surveiller. En outre, on a réduit de 10 p. 100 le nombre d'avions *Tracker* opérationnels, qui ont été conçus pour remplir des rôles ASM semblables à partir du porte-avions *Bonaventure*. Cette réduction a été uniquement une mesure d'économie, à la suite d'études qui ont démontré que, même réduit de 10 p. 100, le nombre de *Tracker* était suffisant pour répondre à tous les besoins en matière d'instruction opérationnelle et qu'il restait assez d'appareils pouvant servir sur le *Bonaventure*.

En même temps, notre puissance aéronavale, surtout sur la côte est, a été améliorée, grâce à la livraison continuelle d'hélicoptères *Sea King*. Ces appareils turbopropulsés ont été achetés à la fois pour remplacer les anciens modèles d'hélicoptères qui servaient naguère sur le *Bonaventure* et pour être embarqués à bord des neuf destroyers porteurs d'hélicoptères actuellement en service et des quatre plus gros qui ont été commandés. Ils sont équippés des appareils de détection sous-marine les plus perfectionnés et ils ajoutent une nouvelle dimension à la portée utile d'un navire de surface dans les opérations de lutte ASM. Enfin, ils compensent le transfert d'une partie de la flotte des *Argus* sur la côte ouest.

Jusqu'à l'année dernière, la 1re Division aérienne possédait deux bases, l'une en Alle-

magne et l'autre en France, où était aussi situé son quartier général. Comme vous le savez sans doute, nous avons été obligés de retirer nos forces militaires de la France, à la suite d'un changement dans la politique de ce pays. Ce déménagement nous a permis de regrouper nos forces à la base aérienne de Lahr, en Allemagne, d'où les Français s'étaient retirés. C'est avec grand soin qu'on a dû organiser le déménagement de France en Allemagne, afin de nuire le moins possible à notre puissance opérationnelle. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis ce déplacement, nos forces se sont installées dans leur nouveau milieu et ont maintenu les hauts standards opérationnels qui caractérisent la Division aérienne. Avant de retirer nos troupes de France, nous avions huit escadrons opérationnels répartis dans trois bases. Nous avons cru que nos opérations seraient plus efficaces en réduisant nos huit escadrons à six escadrons un peu plus considérables, soit deux escadrons par base. Cette réorganisation nous a permis de retirer du service dix-huit avions *CF104*.

• 2125

Au sujet des biens d'équipement, je ne donne qu'un bref exposé.

Au cours des dernières années, nous avons entrepris un certain nombre de programmes importants de rééquipement. Plusieurs de ces programmes sont maintenant assez avancés et les nouveaux équipements ont commencé à être livrés à nos forces. Comme plusieurs de ces programmes doivent s'échelonner sur un certain nombre d'années, leur réalisation complète prendra encore quelque temps.

J'ai déjà parlé de plusieurs programmes de conversion et de refonte de navires. J'aimerais maintenant dire quelques mots des programmes actuels de construction de navires. En avril 1968, deux contrats ont été adjugés pour la construction de quatre escorteurs d'escadre modernes, porteurs d'hélicoptères, dont la date prévue d'achèvement est le 30 septembre 1972. Pour rester fidèle à la tradition qui date de la Seconde Guerre mondiale, d'employer les noms de tribus indiennes du Canada pour désigner nos navires, ces quatre escorteurs d'escadre ont été nommés l'*Iroquois*, le *Huron*, l'*Athabaskan* et l'*Algonquin*. Parmi les innovations qui caractériseront ces navires, mentionnons qu'ils seront propulsés par des turbines à gaz au lieu des turbines à vapeur classiques. Le deuxième programme consiste en la construction de deux navires de soutien opérationnel, semblables au *Provider*, qui est notre seul navire de ravitaillement. Ces deux navires, qui ont été nommés le *Protecteur* et le *Preserver*, sont en construction depuis décembre 1966 et doivent être terminés en juin 1969 et novembre 1969 respectivement. Tous les navires construits en vertu de ces deux programmes seront pourvus du système canadien de missiles à courte portée *Sea Sparrow*, pour la défense aérienne locale. Ce système de missiles augmentera la puissance de défense aérienne des navires de la flotte, qui ne possèdent présentement que des canons à cette fin. Pendant la construction de ces nouveaux navires, se poursuit aussi un programme permanent de mise à jour des navires actuels. A cette fin, on a commandé pour près de 6 millions de dollars d'équipement électronique d'un genre ou l'autre, pour améliorer la puissance de combat de nos navires au moyen d'instruments électroniques.

Au cours des deux ou trois dernières années, les éléments motorisés des forces terrestres, qui comprennent le 4e Groupe-brigade motorisé en Europe, ont été dotés du véhicule blindé de transport de troupes *M113A1*. Ce programme est pratiquement terminé et, au cours de la présente année, quelques pièces d'équipement auxiliaires, dont le coût s'élève à environ 2 millions de dollars, seront livrées. En septembre 1968, on a adjugé un contrat pour l'acquisition des premiers obusiers de montagne de 105mm. Il s'agit d'une arme d'artillerie d'appui direct, légère et aérotransportable, qui peut être démontée rapidement pour être transportée sur bât. Ses munitions seront les obus ordinaires de 105mm. La livraison de ces obusiers doit être terminée avant la fin de la présente année financière. Des mortiers moyens de 81mm, ainsi que les munitions appropriées, seront aussi livrés cette année. Il s'agit dans ce cas d'un système d'arme à tir indirect destiné à fournir aux bataillons d'infanterie un appui de tir intégral.

En septembre 1967, on a adjugé un contrat pour la construction de 174 véhicules de commandement et de reconnaissance *Lynx*. Ce petit véhicule chenillé, largable et amphibie, remplacera le véhicule de reconnaissance *Ferret* actuellement en service. Les Forces canadiennes en Europe avaient reçu leur *Lynx* en septembre 1968 et les autres véhicules seront livrés d'ici la fin du mois. Les cinquante obusiers moyens automoteurs de 155mm ont été livrés et la livraison des munitions se poursuivra jusque vers le milieu de 1969. Ainsi, plus de 6 millions de dollars seront dépensés pour ce contrat au cours de la présente année et un montant à peu près équivalent le sera dans les années à venir.

• 2130

Le programme le plus important dans le domaine de l'aviation est l'acquisition des appareils légers d'attaque *CF5*. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons déjà reçu ces avions depuis quelque temps et les escadrons sont en

voie de formation. Avant la présente année financière, nous avions dépensé environ la moitié du total des fonds affectés à ce projet et nous prévoyons qu'un autre quart des fonds, soit environ 56 millions, seront dépensés au cours de la présente année financière. Le dernier des avions de transport au long cours *C130E Hercules* a été livré, ce qui a mis fin à un programme de 70 millions de dollars en vue de remplacer les *C119 Flying Box Cars* et les avions *North Star*, qui se sont illustrés au début des années 50, alors qu'ils ont servi à former le pont aérien pendant la guerre de Corée.

Nous avons déjà parlé des hélicoptères *Sea King*, qui serviront à bord des navires des forces maritimes. Il s'agit là d'un autre programme qui tire à sa fin, car trente-neuf des quarante et un hélicoptères commandés ont déjà été livrés. Il en est de même des avions de transport tactique *Buffalo*, vu que les quinze qui ont été commandés seront presque tous livrés avant la fin de la présente année financière. Le dernier programme actuel d'acquisition d'avions a trait à sept réactés de transport tous usages *Falcon*. Le dernier appareil de cette commande a été livré en juin 1968.

Un certain nombre d'articles d'équipement dans le domaine des communications et de l'électronique représentent au total un programme d'une valeur bien supérieure à 100 millions de dollars. De ce montant, environ 12 millions seront probablement dépensés au cours de la présente année financière.

M. Arnell: Monsieur le président, je m'aperçois que j'ai fait une erreur. L'escadron *Buffalo* est en voie d'organisation à Saint-Hubert, base située près de Montréal, et non pas à Uplands. On devrait donc peut-être tenir compte de cette erreur dans ma déclaration.

En vérité, je n'allais pas commenter le tableau, car j'estime qu'il s'explique de lui-même. Il sert de preuve à ce que nous avons dit, du point de vue du programme d'équipement.

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur Arnell. Je crois que nous devrions observer l'ordre précédent et demander à M. Borrie de poser le premier sa question.

M. Borrie: Je vous remercie, monsieur le président. Ma question peut être rapportée à celles de M. Howard. Je ne vois pas grand-chose à dire à propos du matériel. Il me semble qu'il s'agit entièrement de matériel lourd et je me demande quelle est l'efficacité du programme actuel de la milice. Je reviens en arrière de quelques années, à l'ancien programme de la milice, alors qu'on allait à l'entraînement tous les mardi soirs. Maintenant, ces 24,000 hommes—tel était, je crois, le chiffre en question—forment les forces de réserve comme vous l'avez dit plus tôt. Est-ce là ce que vous considérez ou ce que je considère comme la milice?

M. Armstrong: Oui, tel est approximativement l'effectif de la milice.

M. Borrie: Mais a-t-on étendu ou réduit ce programme pour l'année financière qui s'annonce?

M. Armstrong: Au cours de l'année financière actuelle?

M. Borrie: Au cours de l'année financière actuelle.

M. Armstrong: Il n'a pas été réduit.

M. Borrie: Disons cependant qu'il n'a pas été accéléré.

M. Armstrong: On a maintenu à peu près constant le nombre des membres des Forces de réserves. Peut-être ont-elles été réduites très légèrement. Cependant, on a consacré une attention toute spéciale à leur formation. Vous l'avez peut-être noté: un certain nombre d'unités sont actuellement entraînées avec les Forces régulières. Il existe également un groupe de Forces de réserves qui s'entraîne avec la brigade stationnée en Allemagne. Ce programme de formation est considéré à la fois par les Forces de réserves et par les Forces régulières comme une très grande réussite. L'objectif actuel consiste à former des unités de réserves de telle sorte qu'elles soient en mesure d'appuyer rapidement les unités régulières des Forces régulières.

• 2135

M. Borrie: Comment ce programme est-il accueilli par ceux que vous essayez d'intéresser? L'accepte-t-on aussi bien qu'il y a cinq ou six ans, ou son adoption est-elle particulièrement difficile?

M. Armstrong: J'ai l'impression que les membres des Forces de réserves acceptent ce programme et s'y intéressent énormément. Il bénéficie de l'approbation très marquée de ces Forces de réserves.

M. Arnell: Je pourrais peut-être étendre la portée des paroles de M. Armstrong. Étant donné qu'on cherche à former certaines Forces de réserves pour qu'elles aient leur place dans le programme, sur le capital dont j'ai

parlé, près de 1.5 million du matériel qu'il a mentionné a été en fait affecté aux réserves. Prenons, par exemple, le cas des véhicules de combat blindés; un certain nombre de ceux-ci, d'une valeur de $374,000, seront affectés aux forces de réserves plutôt qu'aux unités opérationnelles. Ainsi, une petite proportion du matériel acheté pendant l'exercice financier en cours, qu'il s'agisse de véhicules de combat blindés, d'équipement terrestre mobile ou de matériel électronique et de communications, est affecté aux forces de réserve; il n'y a donc aucune différence entre le matériel mis à la disposition des réservistes et celui qui est fourni aux forces actives.

M. Borrie: La remarque suivante, monsieur le président, concerne le Commandement maritime. Le service des garde-côtes le long de toutes les côtes de notre pays, est insuffisamment équipé pour assurer la protection et la sécurité des pêcheurs, des caboteurs et des embarcations de plaisance. Je me suis souvent demandé s'il serait possible au Ministère de mettre à contribution les hommes, les avions et les bateaux dont il dispose pour renforcer la protection de nos côtes. Ceci étendrait en même temps notre système de défense et offrirait davantage de possibilités pour la formation des hommes.

M. Armstrong: Le ministère de la Défense nationale n'a pas de responsabilités en matière de garde côtière, comme vous le savez sans doute. C'est le ministère des Transports qui l'assume. Cependant, nous mettons en commun nos efforts en matière de recherche et de sauvetage; nos navires et nos avions sont utilisés à cette fin lorsque c'est nécessaire et nous avons, en fait, certains avions affectés précisément à ces interventions. Par conséquent, le matériel existe et il est disponible chaque fois que l'on en a besoin.

M. Borrie: Mais il ne semble pas que nous en ayons suffisamment pour constituer un service permanent et en même temps assurer la formation de personnel dans les conditions de discipline qui s'imposent.

M. Armstrong: Ce serait très difficile à réaliser, les deux structures ne s'adapteraient pas. La formation et les patrouilles que la marine est tenue d'entreprendre ne s'adapteraient pas nécessairement au schéma des opérations de recherche et de sauvetage ou au service des garde-côtes.

• 2140

M. Arnell: Il y a dans ce même domaine, bien entendu, d'autres responsabilités d'ordre statutaire qui sont réparties entre différents ministères; le ministère des Pêcheries a la tâche de la surveillance de la pêche et il est responsable de tout ce qui se passe dans les eaux territoriales. Les officiers de marine ont eu, en fait, une responsabilité double autrefois, puisqu'ils étaient également chargés de la surveillance de la pêche. Une partie de cette double responsabilité avait été rendue officielle. C'est, dans une grande mesure, une fonction de coordination dans le cadre de la mission de coordination des opérations de sauvetage, en ce sens qu'en plus des garde-côtes, il y a des patrouilleurs autorisés à ouvrir le feu sur les braconniers—dans la même catégorie, la Gendarmerie royale a certaines responsabilités à l'encontre des contrebandiers; il y a donc un certain nombre de vaisseaux, relevant de divers Ministères, qui peuvent quand même être regroupés pour la même mission en fonction de leur disponibilité.

M. Borrie: Je vous remercie.

M. Legault: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser. J'aurais sans doute dû les poser comme questions accessoires à l'intervention de M. Howard. Peut-être cela vient-il du fait qu'il y a eu certains changements dans la nature des commentaires téléphoniques que j'ai reçus et, par conséquent, mes questions ne donneront satisfaction qu'à un petit nombre de membres.

Dans le passé, je recevais des coups de téléphone de soldats me demandant comment ils pouvaient se libérer du service. Au cours de ces derniers mois, j'ai été assez surpris de constater que la question revenant le plus souvent—bien que sa fréquence ne fût pas si élevée—demandait comment je pourrais m'y prendre pour accélérer le recrutement. Ainsi, il y a un changement d'attitude, et je me suis demandé s'il y avait une politique de ralentissement du recrutement.

M. Armstrong: En effet, au cours des premiers mois de cette année, il y eut une politique de ralentissement parce que nous procédions à une réduction des forces. Maintenant que nous avons atteint le niveau de 98,000 hommes environ, nous recommencerons le recrutement pour nous maintenir à ce chiffre.

M. Legault: Est-ce que c'est ce qui se passe à l'heure actuelle?

M. Armstrong: Oui, c'est en cours.

M. Legault: En vue d'accroître le recrutement?

M. Armstrong: C'est exact.

M. Legault: Ma seconde question se rapporte peut-être à cette situation. On a toujours tendance à comparer, et j'aimerais savoir comment les avantages offerts dans chaque corps de métier, en ce qui a trait à la paie ou à la rémunération, soutiennent la comparaison avec les avantages offerts dans l'industrie privée. Est-ce que c'est encore un problème, ou est-ce que les forces armées sont arrivées à un niveau où les salaires versés se comparent favorablement à ce qui se fait dans le monde civil?

M. Armstrong: Nous estimons que les salaires soutiennent favorablement la comparaison avec ceux du secteur privé. Sans doute peut-on encore trouver des situations particulières où cela n'est pas tout à fait vrai. Cela pourrait apparaître, par exemple, par suite de la disparité des salaires dans les diverses régions; nos salaires sont établis à l'échelle nationale; il se peut par conséquent que, dans une région donnée, à compétence égale, le salaire soit plus faible que dans l'industrie mais, d'une façon générale, le principe demeure celui de la parité des salaires avec ceux du secteur privé dans toute la mesure du possible. Ceci est inévitable, faute de quoi nous n'arriverions pas à garder notre personnel.

• 2145

M. Legault: Merci beaucoup, monsieur le président. Je voudrais ajouter mes félicitations pour les deux remarquables mémoires qui ont été présentés. Je trouve qu'ils ont été très instructifs.

Le vice-président: Merci, monsieur Legault. Monsieur MacLean.

M. MacLean: J'aurais un certain nombre de questions à poser. Je vais tâcher d'être bref. Voici le budget revisé pour cette année. Je crois qu'il a été réduit de quelque 7 millions de dollars. Exprimée en pourcentage, cette somme paraît très faible, environ 1/2%. Comment ces économies ont-elles été faites? Dans quelles rubriques budgétaires ces coupures ont-elles été effectuées?

M. Armstrong: Une somme de 1 million de dollars a été retirée de l'aide mutuelle. Il s'agit de la contribution du Canada à l'OTAN et de la participation à certains frais répartis entre les membres. En examinant cette situation de plus près, il est apparu qu'on pouvait réduire cette rubrique d'un million de dollars. Le reste, à l'exception d'une somme de $300,000, était réparti à parts presque égales entre le vêtement pour les troupes, d'une part, et la réparation et l'entretien du matériel et des bâtiments, d'autre part. Telles sont les rubriques budgétaires que vous trouverez ici.

M. MacLean: En ce qui concerne le vêtement, quels sont les types de vêtement que l'on avait envisagé d'acheter et dont l'acquisition a ainsi été reportée? Est-ce le nouvel uniforme?

M. Arnell: Il s'agissait du nouvel uniforme et, si j'ai bien compris, l'économie résulterait du fait que les versements prévus au contrat seraient répartis sur une période plus longue que prévue.

M. MacLean: J'aimerais avoir une autre précision. Quelle expérience les différents ministères ont-ils faite au cours des quatre ou cinq derniers exercices financiers de ce qui est parfois appelé les crédits périmés. Dans le cas où le crédit porte sur une somme considérable, comme c'est le cas pour le crédit 15, il est difficile de la saisir avec précision; on a besoin d'un peu de champ. Quelle somme d'argent demeure inemployée à la fin de l'exercice financier?

M. Armstrong: Les crédits périmés ont été très peu nombreux. Quelqu'un a-t-il les chiffres pour les deux ou trois dernières années? Comme vous vous en souviendrez, au cours du dernier exercice financier, 1967-1968, nous avions eu besoin de crédits supplémentaires. Nous n'avons pas eu de crédit périmé. Je crois que l'année précédente le solde était très faible. Je vous fournirai les chiffres.

M. MacLean: Ma prochaine question est un peu plus philosophique, si je puis m'exprimer ainsi. Nous voici en présence du crédit nº 15 qui représente environ 1.5 milliard de dollars, ou peu s'en faut, c'est-à-dire près de 15 p. 100 des dépenses totales de tous les ministères au cours de l'année. Cette somme considérable est représentée par un seul crédit. Bien qu'il puisse y avoir des avantages pour le Ministère à procéder ainsi, n'est-il pas possible que, ce faisant, vous violiez dans une certaine mesure la loi sur l'administration financière en ce qui a trait au contrôle du Parlement? Le Ministère a-t-il mandat pour tout regrouper en un seul poste, plutôt que de le répartir en une dizaine de postes: matériel, salaires, etc.? De cette façon, si certaines prévisions ont été trop faibles et que, par ailleurs, on procède à des ralentissements de dépenses (par exemple: échelonnement des paiements relatifs à la construction d'un navire), alors vous pouvez transférer les sommes d'une

affectation prévue à une autre. Êtes-vous libres de procéder ainsi?

• 2150

M. Armstrong: Nous avons cette latitude, mais à l'intérieur d'un même crédit. Mais ce n'est pas automatique. Il nous faut nous adresser au Conseil du Trésor pour faire autoriser le transfert; ce qui serait le cas, par exemple, s'il fallait transférer à l'entretien des immeubles le solde créditeur après emploi des affectations pour la construction de navires. Il nous faudrait nous adresser au Conseil du Trésor pour autorisation. Cela va sans dire. Ces dispositions ne contredisent en aucune façon les dispositions de la loi sur l'administration financière.

M. MacLean: Non, bien sûr.

M. Armstrong: Si ce poste était subdivisé en dix rubriques différentes, et que l'on désirait étendre la portée de chacune, il serait alors nécessaire de présenter un budget supplémentaire au Parlement.

M. MacLean: Dans la mesure où vous pouvez convaincre le Conseil du Trésor de la validité de ce que vous voulez entreprendre, vous disposez tout de même de beaucoup plus de liberté que la plupart des autres ministères?

M. Armstrong: Oui, je suis prêt à le reconnaître. Il est exact de dire que l'on dispose de plus de liberté avec l'organisation actuelle que si l'on subdivisait le poste en dix rubriques. Et c'est une bonne chose car, en matière militaire, on se trouve parfois dans des situations qui n'avaient nullement été prévues. On peut nous demander, par exemple, comme ce fut le cas cette année, d'envoyer des avions au Nigeria. Cet événement n'est pas de ceux qui peuvent être prévus; or, nous avons suffisamment de latitude pour les financer au moyen des sommes qui sont mises à notre disposition.

M. MacLean: J'aimerais avoir quelques chiffres—pas maintenant, mais dans le rapport—sur le rapport entre les dépenses en matériel et les dépenses totales au cours des dernières années.

• 2155

M. Armstrong: Les dépenses totales?

M. MacLean: Oui, ou par rapport aux salaires ou à quelque grandeur comparable, en autant que la comparaison est valable.

M. Armstrong: Je dispose des chiffres des deux dernières années seulement sur le sujet de votre première question, si cela vous paraît suffisant.

Pour l'exercice 1966-1967, le budget soumis s'élevait à 1,589 millions de dollars, en chiffres ronds. Au cours de la même période, les dépenses réelles s'élevèrent à 1,640 millions. La raison de ce dépassement réside dans l'adoption des articles statutaires et les rectifications portées à la caisse de retraite. Si vous faites abstraction de ces deux derniers postes, le chiffre se stabilise à 1,574 millions et les dépenses à 1,565 millions, soit une différence de 9 millions de dollars. Au cours de l'exercice suivant, comme je l'ai souligné, il y eu un budget supplémentaire, mais là encore, si l'on exclue les rectifications actuarielles, le budget s'élevait d'abord à 1,671 millions en chiffres ronds et les dépenses atteignirent le chiffre de 1,682 millions, soit un excédent de 9 millions de dollars cette fois-ci.

M. MacLean: Dans le dernier mémoire présenté, on trouve à la page 3, au début du premier paragraphe complet, près du sommet de la page, ligne 4:

[*Texte*]

> Pour ce qui est du soutien aérien intégral de nos forces terrestres, un certain nombre de décisions antérieures commencent à être mises en vigueur.

[*Traduction*]

Quel pourcentage du total cela représente-t-il? Peut-être cette question devrait-elle être adressée au ministre; mais, en ce qui concerne les hélicoptères, par exemple, quel avait été le total prévu pour le Commandement mobile, et où en sommes-nous?

M. Armstrong: Ce chiffre n'a pas encore été définitivement établi. Les dix hélicoptères dont il est question ici avaient été commandés, comme c'est expliqué, pour un centre d'entraînement; ils étaient destinés à la mise au point de la tactique. Mais, comme je l'ai dit, le nombre exact d'hélicoptères destinés au Commandement mobile n'a pas été déterminé de façon définitive, et aucune commande n'a encore été placée.

M. MacLean: De toute façon, ce ne serait là qu'une fraction des besoins réels?

M. Armstrong: C'est exact.

M. MacLean: J'imagine qu'il faudra compter environ 150 hélicoptères.

M. Armstrong: En ce qui concerne les hélicoptères, ce n'est qu'un commencement. Mais

je doute que l'on arrive à ce chiffre. Ce pourrait être de l'ordre de 60, ou quelque chose d'approchant.

M. MacLean: Avez-vous entrepris l'acquisition, ou bien une décision a-t-elle été prise en vue de l'acquisition des avions-citernes qui feront le service des C-5?

M. Armstrong: L'achat de quatre avions C-141 avait été décidé. Ils auraient servi à la fois d'avions-citernes et d'avions de transport. Malheureusement, parce que la compagnie mettait justement fin à la production de ces avions, elle n'a pu accepter la commande. Nous n'avons pas encore pris de décision pour l'achat d'autres avions.

M. Maclean: En guise d'explication, au début de la page 3, en commençant au bas de la page précédente...

[*Texte*]

> En outre, on est en train de former le Régiment aéroporté canadien à Edmonton.

Je puis me tromper, mais je croyais qu'un des bataillons des *Princess Pats* était un bataillon de parachutistes. En est-il toujours ainsi, ou bien ce bataillon a-t-il été transformé?

M. Armstrong: Non. Dans le Régiment aéroporté, tous les hommes seront entraînés comme parachutistes. Auparavant, il n'existait pas de régiment affecté particulièrement à cette fin.

M. MacLean: Je croyais que le régiment des *Princess Pats* avait au moins une compagnie de parachutistes.

M. Armstrong: Vous avez raison. Il en avait une compagnie, mais il n'était pas le seul bataillon d'infanterie à en avoir.

M. MacLean: S'agit-il d'une nouvelle unité, ou bien continue-t-elle les traditions et porte-t-elle le nom de ses prédécesseurs?

• 2200

M. Armstrong: Non; il s'agit d'une nouvelle unité, connue sous le nom de Régiment aéroporté. Elle ne porte le nom d'aucun bataillon précédent. Elle se compose d'éléments d'autres bataillons qui viennent y faire un certain temps de service et retournent ensuite à leurs bataillons.

M. MacLean: Je vais maintenant aborder un tout autre sujet.

J'ai compris que, depuis l'unification des Forces armées, le nombre total des métiers a grandement diminué. Il a été réduit à un nombre beaucoup plus restreint.

Ce nouveau système a-t-il été trouvé satisfaisant, ou bien a-t-il fallu y apporter des rajustements?

M. Armstrong: Nous avons ici quelqu'un de compétent pour parler de ces détails.

Nous avons apporté des corrections, surtout dans la classification des métiers en tant que relevant de techniques particulières.

Environ 10,000 changements ont été effectués, dont 4,500 où la classification a été remontée et environ 6,000 où elle a été rabaissée. Il y a environ un mois que ces changements ont été opérés.

M. MacLean: J'ai reçu quelques plaintes de militaires à ce sujet. Je ne veux pas accaparer le temps du Comité, mais je vais signaler au Ministère quelques cas particuliers.

J'ai une lettre d'un militaire qui dit:

> «En octobre 1966, le métier d'opérateur de matériel technique est monté au 5e niveau de solde...»

Et un peu plus loin, il dit:

> «Tout s'est assombri pour moi depuis que mon métier est redescendu au 4e niveau de solde.»

Est-ce qu'il y a plusieurs anomalies de ce genre?

M. Armstrong: Excusez-moi, la date m'a échappé. Quand la solde a-t-elle été augmentée?

M. MacLean: En octobre 1966.

M. Armstrong: Donc lors de la première classification du métier dans les nouvelles structures des soldes. Comme je le disais, il y a eu un grand nombre de rajustements. Celui d'octobre 1968 était basé sur une révision complète de la classification qui avait été opérée lors de l'établissement du système, en 1966.

Dorénavant, il y aura très peu de rajustements. Ceux qui se feront dans l'avenir résulteront d'un changement de fonctions bien précis. Il y en aura donc très peu. Le rajustement d'octobre était un rajustement majeur faisant suite à deux années d'étude minutieuse après l'établissement du nouveau système.

M. MacLean: Encore une brève question et j'aurai terminé.

A la suite des derniers rajustements, y aura-t-il beaucoup de militaires dont la carrière, ou la solde, ou la possibilité d'avancement seront tout à coup amoindries? Y a-t-il beaucoup de militaires dans cette situation, qui aura certainement pour résultat une baisse du moral de nos troupes, ou qui causera au moins bien des déceptions?

• 2205

M. Armstrong: Dans le cas de ceux dont le niveau de solde a été rabaissé (il y en a eu environ 6,000), le chiffre de la solde n'a pas été réduit; le fait que le niveau de solde ait été rabaissé signifie que, lorsque vient le moment d'une augmentation, le plein montant de celle-ci n'est pas accordé. La différence (qui était en général de $17 par mois) doit d'abord être soustraite.

C'est évident que les hommes sont désappointés; je suis certain qu'ils le sont. C'est inévitable.

Le vice-président: Monsieur MacLean, si vous le permettez, je vais vous interrompre.

M. MacLean: J'ai terminé.

Le vice-président: On m'a averti que les ministres de la Défense nationale ne pourront être ici ni mardi ni jeudi. Ils s'attendront donc à ce que nous les invitions pour la première semaine de décembre.

Quelqu'un a suggéré que nous poursuivions mardi, lorsque nous siégerons de nouveau, le travail commencé avec nos témoins actuels. Je vois bien, monsieur MacLean, que vous avez d'autres questions à poser. J'en ai d'autres moi-même; et d'ici mardi plusieurs de nos membres en auront sans doute trouvé d'autres aussi.

M. Armstrong: Monsieur le président, nous voulions faire témoigner devant votre Comité M. Ussen, du Conseil de recherches pour la défense. Il sera hors de la ville, et le seul moment qui lui conviendrait, d'ici une ou deux semaines, serait justement votre réunion du mardi matin 26 novembre.

Le vice-président: A 11 heures; oui.

M. Armstrong: Je ne veux pas modifier votre horaire, mais je voulais vous prévenir. Si vous le voulez, il vaudrait mieux entendre la communication du Conseil de recherches pour la défense mardi matin, et continuer ensuite avec les autres.

Avez-vous d'autres renseignements que ceux-ci, monsieur Dobell?

M. P. Dobell (Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le commerce extérieur): Il faut tenir compte d'un détail d'ordre pratique. Il reste quatre séances avant le 6 décembre. Si deux sont consacrées au ministère des Affaires extérieures et une aux deux ministres, il faudra choisir, pour votre prochaine réunion, entre le Conseil de recherches pour la défense et l'étude actuelle.

M. Armstrong: Vous réunissez-vous le 28 novembre?

Le vice-président: Oui.

M. Armstrong: Devions-nous étudier la Défense?

M. Dobell: Oui, nous devions étudier la Défense; nous devrons probablement considérer les Affaires extérieures plus tôt, afin de nous garder du temps pour entendre les ministres la semaine suivante.

M. Armstrong: Nous serons à votre disposition si vous le désiriez.

M. Groos: Puis-je faire une suggestion?

Le vice-président: Allez-y.

M. Groos: J'ai deux brèves questions à poser, et vous n'avez que trois noms dans votre liste?

Le vice-président: J'ai les noms de M. MacLean, M. Groos, M. Cafik et M. Winch.

M. Groos: Je voulais proposer, monsieur le président, que, dans le but de procéder avec ordre, nous poursuivions nos travaux ce soir jusqu'à les terminer, afin d'entendre le Conseil de recherches pour la défense à notre prochaine réunion.

• 2210

Le vice-président: Quelqu'un d'autre a-t-il une opinion à ce sujet? Monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Je tiens à féliciter le ministre et le sous-ministre pour la façon dont ils ont répondu à nos questions. Ils nous ont accordé beaucoup d'attention. Je félicite particulièrement M. Winch et M. MacLean d'avoir assisté à toutes nos réunions depuis le début. En troisième lieu, je pensais ajouter que je suis fatigué et que d'autres,

peut-être, le sont aussi; et je voulais suggérer que nous ajournions pour ce soir.

M. Winch: Je pensais un peu différemment. Il est important que nous discutions de la Recherche, mais je crois qu'il est plus important encore de continuer à interroger le ministre et M. Ussen. Si nous pouvons terminer la période de questions avant 10 heures et demie, je suggère que nous le fassions. Sinon, je proposerais que nous remettions au début de la nouvelle année notre étude sur la Recherche et que nous continuions à interroger le ministre.

Le vice-président: Combien veulent continuer jusqu'à 10 heures et demie?

Monsieur MacLean, avez-vous une objection?

M. MacLean: Pas vraiment une objection, sauf que je trouve assez difficile d'en arriver à une décision intelligente avec tout cet éventail de propositions qui nous sont faites. Peut-être ferions-nous bien d'ajourner tout de suite. Entre-temps, le président pourrait réunir brièvement le Comité de direction, afin que celui-ci trace le programme de nos travaux prochains.

Le vice-président: Suggérez-vous une réunion du comité de direction pour lundi?

M. MacLean: Pour demain, peut-être.

M. Groos: Monsieur le président, comme je pourrai poser mes questions à un autre moment, je cède volontiers ma place à M. MacLean, qui est le critique principal de l'Opposition.

M. Cafik: Monsieur le président, j'arrive encore plus bas dans la liste, et je vais certainement céder ma place aussi. Cependant, je ne trouve pas raisonnable de nous réunir de nouveau pour continuer cette discussion. Nous devrions passer au sujet suivant.

Le vice-président: Il faut décider de ce qui est le plus important en ce moment: examiner le budget, interroger les témoins, ou entendre la communication du Conseil de recherches pour la défense.

M. Winch: Je propose que nous siégions jusqu'à 10 heures et demie pour continuer à interroger le ministre de la Défense.

La motion est adoptée.

Le vice-président: Monsieur MacLean.

M. MacLean: Je n'ai pas d'autres questions à poser.

M. Armstrong: Il y a une des questions de M. MacLean à laquelle je n'ai pas répondu. Vous vouliez avoir une idée du pourcentage que représentent les immobilisations. Les chiffres que je possède sont les pourcentages du crédit n° 15, l'important crédit des services de la défense, et les voici: 1965-1966: 18 p. 100, 1966-1967: 18 p. 100; 1967-1968: 20 p. 100; et environ 19 p. 100 pour l'exercice en cours. 19 p. 100, c'est bien cela?

M. Arnell: Un peu moins. 18 p. 100, je crois.

Le vice-président: Monsieur Groos, voulez-vous continuer?

M. Groos: Je poserai mes questions un autre jour. Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Merci, monsieur Groos. Monsieur Cafik.

M. Cafik: Étant donné l'heure qu'il est, moi aussi je remets mes questions à une autre fois.

M. Winch: A cause de l'heure, ma question sera très brève. Je ne demanderai pas d'explication pour les 168 millions en immobilisations sur des navires, à la page 329. Je voudrais une brève explication de ce qui se trouve à la page 330. Pour la période des deux années 1967-1968 et 1968-1969, il y a un total de dépenses de 65 millions de dollars pour le matériel électronique et de communication. Je voudrais que l'on me parle un peu de cela. Ensuite, je voudrais demander au ministre ce qu'il fait, en temps de paix, avec 57 millions de dollars de munitions et de bombes?

• 2215

M. Groos: Tout cela relève de la Chambre des communes.

M. Winch: Ce sont deux chiffres bien extraordinaires—électronique et communications, 65 millions de dollars, et munitions et bombes, 57 millions de dollars. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner brièvement des renseignements là-dessus?

Une voix: C'est une très bonne question.

M. Armstrong: Nous pourrions obtenir une liste détaillée.

M. Winch: Cette liste paraît à la page 330.

M. Arnell: Parlons des munitions et des bombes, pendant que M. Armstrong s'occupe de l'autre demande. En général, cette somme a été employée à monter des réserves de matériel nouveau. Seraient comprises aussi dans cette somme toutes les munitions pour l'obusier de 155mm, et ainsi de suite, que j'ai mentionnées tout à l'heure...

M. Winch: Cinquante-sept millions?

M. Arnell: ...dans le mémoire. Il s'agissait d'une très vaste entreprise. Je ne parle que de l'artillerie...

M. Winch: Vous comprenez mon point de vue: 57 millions de dollars me paraissent être une somme fantastique à dépenser au Canada pour des munitions et des bombes, dans deux années de paix.

M. Armstrong: Je pourrais peut-être vous indiquer un peu la nature des différents postes de dépenses, ainsi que les montants qui s'y rattachent. D'abord, pour le matériel de communication...

M. Winch: Il y a 65 millions de dollars pour deux années.

M. Armstrong: Je ne m'occupe en réalité que d'une seule année. Je n'ai pas sous la main les détails de l'année précédente, et je vous donne les chiffres de l'année 1968-1969.

M. Arnell: 31 millions de dollars.

M. Armstrong: Les chiffres que je vais vous donner vous permettront d'apprécier ce que comprennent les millions en question. Matériel de communication pour les forces mobiles terrestres: $7,723,000, pour assurer aux forces terrestres des émissions de radio sur 5 milles, 15 milles et 50 milles de rayon. Il s'agit du matériel radiophonique dont les forces terrestres disposent en ce moment. A certains points de vue, ce matériel est du type Seconde Guerre mondiale. Elle comprend...

M. Winch: Un peu plus bas, il y a 24 millions de dollars. Où est l'autre tranche de 24 millions?

M. Armstrong: J'y arrive. Matériel de guerre électronique et contre-mesures électroniques, etc., $4,119,000.

M. Arnell: Il reste encore 20 millions de dollars.

M. Armstrong: Je devrais plutôt reprendre ma liste par le début. Matériel de communication de nature fixe—c'est-à-dire pour des mines terrestres, etc.: $8,258,000; matériel de communication pour les forces mobiles aériennes, pour l'aviation: $559,000; matériel de communication pour les forces mobiles navales, pour les navires, etc.: $1,426,000. Le total, pour la matériel de communication terrestre, que j'ai mentionné (je parlais de 7 millions de dollars), est de $10,779,000, tout compris. Ensuite, les différentes sortes de radar, d'aides à la navigation et de matériel d'identification (détection des nôtres et de l'ennemi): $627,000; même genre de matériel pour les forces mobiles aériennes: $714,000; pour les forces mobiles navales: $1,222,000; pour les forces mobiles terrestres: $374,000. Matériel d'information opérationnelle: $46,000; matériel de guerre électronique (il s'agit du matériel dont parlait M. Arnell): 7 millions de dollars. Il reste quelques rubriques moins importantes, les bouées sonores notamment: $3,750,000. Voilà la liste général de ce qui est compris dans le montant total.

• 2220

M. Winch: Il ne vous reste que 4 millions de dollars à justifier.

Comment expliquez-vous les 57 millions de dollars affectés aux munitions? Ce chiffre me chiffonne. Nous vivons en temps de paix, et 57 millions, cela m'apparaît comme un chiffre bien élevé.

M. Armstrong: Ceci est une liste...

M. Winch: Le Bomarc y figure-t-il?

M. Armstrong: Non.

M. Winch: Nous ne fournissons pas les munitions du Bomarc?

M. Armstrong: Non, cette liste ne comprend rien pour les Bomarc. Nous avons des munitions et des bombes pour les forces aériennes, pour le montant de 2.916 millions de dollars.

M. Arnell: Ce sont de nouvelles munitions.

M. Armstrong: Il s'agirait surtout de...

M. Winch: Pour l'année 1968-1969?

M. Armstrong: Oui, pour l'année 1968-1969. Il s'agirait surtout de munitions pour les appareils CF-5...

M. Winch: Ce qui laisse 29 millions.

M. Armstrong: ...et des munitions pour l'armement classique de la division aérienne qui est en Europe. Des munitions et des bombes de types nouveaux pour les forces terrestres, et notamment pour les obusiers de 155 mm, etc.: 9.977 millions de dollars; des munitions et des bombes pour les forces navales: 3.233 millions. Ensuite, il faut compter avec la nécessité de munitions de remplacement pour les trois armes; il faut remplacer les munitions qui servent à l'entraînement, etc., ce qui fait un total de 19 millions de dollars.

M. MacLean: J'ai une question complémentaire à poser. Lorsque vous adoptez de nouvelles techniques et par conséquent de nouveaux matériels, reste-t-il beaucoup de munitions anciennes, et qu'en faites-vous?

M. Armstrong: Je n'ai pas les chiffres des munitions déclarées de surplus pour l'année dernière.

Une voix: Qu'en fait-on?

M. Armstrong: Habituellement on les jette à la mer.

Un membre du comité: Au large des deux côtes.

M. Armstrong: Nous avons un dépotoir sur chacune des deux côtes, et c'est de cette façon que nous nous en débarrassons, mais je n'ai pas les chiffres pour cette année, s'il y en a.

M. Winch: Est-ce que les 31 millions de dollars comprennent les munitions pour tir à blanc utilisées durant l'entraînement de vos...

M. Armstrong: Oui, la liste comprend les munitions d'entraînement.

M. Winch: Très bien. Je trouve simplement que voilà beaucoup d'argent.

M. Groos: Monsieur le président, afin de mettre les choses bien au clair, est-il juste de dire que ces munitions serviront plus longtemps que les deux années en question? Elles sont fabriquées en grandes quantités et elles sont...

M. Armstrong: Oui.

M. Groos: ...inscrites à l'inventaire pour un certain nombre d'années.

M. Armstrong: Nous achetons des munitions, et des munitions d'entraînement, en grandes quantités pour au moins trois années à la fois, mais les munitions coûtent fort cher.

M. Winch: Tenez-vous vos dépôts de munition—je crois que vous les appelez des dépôts de munitions, et que vous en avez un qui est considérable à Kamloops—remplis à pleine capacité?

M. Armstrong: Telle n'est pas notre façon d'envisager l'achat des munitions. Nous nous basons sur le calcul des quantités que nécessitent l'entraînement et les réserves opérationnelles. Dans le cas de la brigade, il y a certaines munitions de réserve.

M. Winch: Un grand nombre de navires de guerre emportent un stock complet de munitions.

M. Armstrong: Les navires de guerre doivent emporter le plein de munitions, et avoir des réserves à terre en plus.

M. Arnell: Ce qui comprend des torpilles et certaines pièces très particulières.

Le vice-président: S'agirait-il de missiles? de missiles pour l'aviation, tels le *Nike* ou son équivalent?

M. Armstrong: Nous n'avons ni le *Sprint* ni le *Nike*. Nous avons des missiles sur les avions de chasse, y compris ceux-là.

Le vice-président. Avons-nous, pour l'infanterie, des missiles *Redeye*, dont chaque tir coûte $5,000?

M. Armstrong: Non, nous n'avons pas le *Redeye*.

M. Winch: N'avons-nous pas un *Sidewinder*?

M. Armstrong: Non, nous n'avons pas d'avion porteur de *Sidewinder*. Nous en avons déjà eu.

• 2225

M. Winch: J'allais dire que, lorsque j'étais en Angleterre, nous avions un *Sidewinder*.

M. Armstrong: Plus à présent.

M. Winch: Plus à présent? Et nos *Bofors*; avons-nous les munitions qu'il faut?

M. Armstrong: Non, je regrette, les...

M. Winch: Et l'artillerie des brigades? L'*Honest John*?

M. Armstrong: L'*Honest John*...

M. Winch: Oui, l'*Honest John*.

M. Armstrong: Il s'agit d'une tête nucléaire, et là...

M. Winch: Fait-elle partie de notre approvisionnement en munitions?

M. Armstrong: Non.

M. Winch: C'est de l'approvisionnement américain, n'est-ce pas? Pour notre brigade, nous avons l'*Honest John*, mais ce sont les Américains qui ont les munitions.

M. Armstrong: Nous n'avons pas les munitions.

Le vice-président: Avez-vous terminé, monsieur Winch?

M. Winch: C'est beaucoup d'argent, il me semble.

Le vice-président: Puis-je supposer que vous avez terminé, monsieur Winch?

M. Winch: Oui, merci.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Howard (Okanagan Boundary): J'ai une question à poser. Durant toute cette discus-

sion sur les achats et acquisitions de matériel militaire, et sur l'avenir de tout ce matériel, personne n'a parlé du système d'ordinateurs dont le ministère de la Défense parle beaucoup en ce moment. J'ai compris que le Ministère entreprend sérieusement l'étude d'un programme d'ordinateurs très, très coûteux, ici à Ottawa, et je suis très surpris que personne n'en ait parlé encore.

M. Armstrong: Le projet dont vous parlez est probablement celui qui est connu sous le nom de programme *DEVIL*.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Oui, c'est bien ainsi qu'on l'appelle.

M. Armstrong: Dans les prévisions budgétaires que nous vous avons présentées, il est question des ordinateurs dont nous nous servons actuellement, mais rien n'est prévu pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur destiné aux mêmes fins.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Quand pensez-vous qu'il y aura une dépense effective à cet égard?

M. Armstrong: Ce système deviendra pleinement opérationnel en 1972, et nous commencerons probablement à y affecter des crédits l'année prochaine ou dans deux ans.

M. Howard (Okanagan-Boundary): L'année prochaine? Voulez-vous dire dans le budget de cette année?

M. Armstrong: Non, ultérieurement.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Dans le budget suivant? De quelle somme s'agit-il?

M. Armstrong: Je n'en sais pas le chiffre par cœur. Je ne sais pas si quelqu'un ici le connaîtrait. Vous, Ralph?

Le vice-amiral R. L. Hennessy (Contrôleur général): Les calculs ne sont pas encore faits.

M. Armstrong: Les chiffres restent encore à déterminer.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Merci, monsieur le président.

M. Winch: Puis-je poser une brève question afin de préciser un point? Les prévisions budgétaires pour les munitions comprennent-elles des approvisionnements en munitions pour un pays allié ou quelque autre pays? S'agit-il strictement d'un approvisionnement destiné aux forces canadiennes?

M. Armstrong: Il s'agit uniquement de nos forces canadiennes.

Le vice-président: Avez-vous d'autres questions? Donc, nous entendrons la prochaine fois le Conseil de recherches pour la défense.

APPENDICE S

DÉFENSE NATIONALE

N° du crédit	Affectation	1968-1969	1967-1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE				
(S)	Ministre de la Défense nationale—Traitement et indemnité d'automobile (Détail à la page 321)	17,000	17,000		
(S)	Ministre associé de la Défense nationale—Traitement et indemnité d'automobile—non requis en 1968-1969 (Détail à la page 321)	.....	17,000	.....	17,000
		17,000	34,000	.....	17,000
	ADMINISTRATION				
1	Administration, fonctionnement et entretien du ministère, y compris l'autorisation de contracter, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant $2,778,219,375 aux fins des crédits 1, 5, 7, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35 et 45 du ministère quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,079,322,000 deviendra payable dans les années à venir) et l'autorisation de faire des avances recouvrables aux termes de l'un quelconque desdits crédits et, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de dépenser, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, le revenu touché au cours de l'année au titre de l'aide rendue aux Nations Unies, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ou à l'un des pays qui en font partie, à un membre du Commonwealth britannique ou à tout gouvernement provincial ou municipal et à l'égard de frais pour approvisionnements et services imputés avec l'autorisation du Conseil du Trésor conformément aux règlements édictés en vertu de la Loi sur la défense nationale (Détail à la page 322)	6,465,000	6,347,000	118,000	
5	Subventions aux associations, instituts et autres organismes militaires, selon le détail des affectations (Détail à la page 324)	246,375	246,375		
		6,711,375	6,593,375	118,000	
	ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE				
7	Administration et fonctionnement (Détail à la page 325)	2,896,800	3,229,300	.....	332,500
10	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total de la participation des gouvernements provinciaux au coût des programmes conjoints (Détail à la page 327)	249,000	2,230,200	.....	1,981,200
12	Subventions aux provinces et aux municipalités pour les fins de la protection civile et autres fins connexes et autorisation de consentir des avances recouvrables, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor (Détail à la page 327)	3,750,000	5,200,000	.....	1,450,000
		6,895,800	**10,659,500**	.....	**3,763,700**

N° du crédit	Affectation	1968–1969	1967–1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE (Suite)				
	SERVICES DE LA DÉFENSE				
15	Direction et entretien et construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel et de perfectionnements importants pour les forces armées du Canada (Détail à la page 327)	1,488,557,000	1,465,863,000	22,694,000	
20	Subventions à la ville d'Oromocto (Détail à la page 332)	2,000,000	1,850,000	150,000	
		1,490,557,000	1,467,713,000	22,844,000	
	RECHERCHES POUR LA DÉFENSE				
	Conseil de recherches pour la défense—				
25	Direction et entretien (Détail à la page 332)	32,411,000	32,770,000	.....	359,000
30	Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel (Détail à la page 334)	11,044,000	8,947,000	2,097,000	
35	Subventions et contributions selon le détail des affectations (Détail à la page 334)	7,400,000	7,400,000		
		50,855,000	49,117,000	1,738,000	
	AIDE MUTUELLE				
45	Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, transfert de matériel et d'approvisionnements de défense et fourniture de services et d'installations aux fins de la défense aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, à concurrence de $19,986,000, y compris la valeur actuelle du matériel ou des fournitures de défense ou le coût des services fournis par les Forces canadiennes, évalués à $4,686,000 et prévus par les crédits relatifs auxdites Forces pour l'année en cours et les années précédentes, à l'égard desquels, nonobstant le paragraphe (3) de l'article 3 de ladite loi, aucun montant ne sera imputé sur le présent crédit ni versé à un compte spécial; présent crédit (Détail à la page 334)	15,300,000	18,000,000	.....	2,700,000
	GÉNÉRALITÉS				
48	Autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière et l'article 11 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, de verser à un compte spécial du Fonds du revenu consolidé dont il est fait mention dans le crédit 48 du ministère de la Défense nationale du Budget des dépenses de 1965–1966, du revenu tiré, au cours de l'année financière courante et des années subséquentes, de la vente, au cours de l'année financière courante, de bâtiments, d'ouvrages et de terrains de surplus à concurrence d'un montant global de 10 millions de dollars (Détail à la page 335)	1	1		

N° du crédit	Affectation	1968–1969	1967–1968	Changement	
				Augmentation	Diminution
		$	$	$	$
	A—MINISTÈRE (Suite)				
	PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS				
(S)	Versements sous le régime des parties I–IV de la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, contribution de l'État au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, contributions de l'État au Régime de pensions du Canada, à l'égard des Forces canadiennes, contribution de l'État au Compte de prestations de décès des forces régulières en vertu de la Partie II de la Loi sur la pension du service public et rente à la veuve de feu l'honorable Norman McLeod Rogers (Détail à la page 335)	144,608,110	141,182,634	3,425,476	
50	Pensions civiles, selon le détail des affectations, et autorisation, à l'égard des membres de l'Aviation royale du Canada tués en congé sans solde au cours de leur service comme instructeurs dans les organismes civils de formation fonctionnant sous le régime du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, de payer aux personnes à leur charge des sommes égales à celles que ces personnes auraient touchées en vertu de la Loi sur les pensions, modifiée, si ledit service d'instructeur avait été du service militaire accompli dans les forces armées du Canada, moins le montant de toute indemnité touchée par ces personnes en vertu des polices d'assurance prises sur la vie desdits aviateurs par les organismes civils ou aux frais de ces derniers (Détail à la page 336)	10,514	9,990	524	
—	Crédit non requis en 1968–1969 (Détail à la page 338)	.....	1	.....	1
		144,618,624	141,192,625	3,425,999	
	RÉCAPITULATION				
	A voter	**1,570,329,690**	1,552,092,867	18,236,823	
	Autorisé par la loi	**144,625,110**	141,216,634	3,408,476	
		1,714,954,800	**1,693,309,501**	**21,645,299**	
	B—«DEFENCE CONSTRUCTION (1951) LIMITED»				
55	Dépenses subies par la «Defence Construction (1951) Limited» en vue de réaliser et de maintenir, pour le compte du ministère de la Défense nationale, des projets de défense et d'autres projets approuvés par le Conseil du Trésor (Détail à la page 338)	**2,295,000**	**2,350,000**	.....	**55,000**

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE		
		Valeur approximative des services importants non compris dans les présents crédits ci-après		
		Logement (fourni par le ministère des Travaux publics)..	5,472,100	5,135,500
		Logement (dans les bâtiments du ministère).....	58,215,600	54,784,300
		Services de comptabilité et d'émission de chèques (contrôleur du Trésor).....	5,464,400	5,693,100
		Cotisations au Compte de pension de retraite (Conseil du Trésor).....	21,169,500	21,214,500
		Cotisations au Compte du Régime de pensions du Canada et au Compte du Régime de rentes du Québec (Conseil du Trésor).....	3,636,400	2,893,900
		Primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires (Conseil du Trésor).....	2,328,500	5,517,200
		Indemnisation des employés de l'État pour accidents de travail (ministère du Travail).....	996,600	1,130,500
		Transport du courrier en franchise (Postes).....	476,800	421,100
			97,759,900	96,790,100
		Statutaire—Ministre de la Défense nationale—Traitement et indemnité d'automobile		
		Traitement.....	15,000	15,000
		Indemnité d'automobile.....	2,000	2,000
		(1)	**17,000**	**17,000**
		Statutaire—Ministre associé—Traitement et indemnité d'automobile—non requis en 1968-1969		
		Traitement.....	.....	15,000
		Indemnité d'automobile.....	.....	2,000
		(1)		**17,000**

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		ADMINISTRATION		
		Crédit 1er—Administration centrale, fonctionnement et entretien, y compris l'autorisation de contracter, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant $2,778,219,375 aux fins des crédits 1, 5, 7, 10, 12, 15, 20 25, 30, 35 et 45 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,079,322,000 deviendra payable dans les années à venir) et autorisation de faire des avances recouvrables aux termes de l'un quelconque desdits crédits et, nonobstant la Loi sur l'administration financière, de dépenser, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, le revenu touché au cours de l'année au titre de l'aide fournie aux Nations Unies, à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ou à l'un des pays qui en font partie, à un pays du Commonwealth britannique ou à quelque gouvernement provincial ou municipal et à l'égard des frais imputés pour fournitures et services, avec l'autorisation du Conseil du Trésor, conformément aux règlements édictés en vertu de la Loi sur la défense nationale		
		ADMINISTRATION CENTRALE		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Sous-ministre ($28,750)		
1	1	Sous-ministre associé ($23,000)		
3	3	Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500–$25,750)		
5	4	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500–$23,500)		
10	9	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500–$21,250)		
1	1	($14,000–$16,000)		
3	2	($12,000–$14,000)		
2	2	($8,000–$10,000)		
2	2	($6,000–$8,000)		
		Administration et service extérieur		
14	10	($18,000–$21,000)		
23	18	($16,000–$18,000)		
9	8	($14,000–$16,000)		
18	30	($12,000–$14,000)		
47	49	($10,000–$12,000)		
76	72	($8,000–$10,000)		
56	62	($6,000–$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
	1	($6,000–$8,000)		
1	1	($4,000–$6,000)		
15	15	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
37	25	($6,000–$8,000)		
271	265	($4,000–$6,000)		
128	156	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
2	5	(Service continu)		
		Services retenus sur place à l'étranger		
2	2	(Service continu)		
727	744			
(727)	(744)	Effectif constant	5,033,000	4,905,000
(4)	(4)	Emplois intermittents et autres	14,000	12,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations		Montant	
1968-1969	1967-1968			1968-1969	1967-1968
				$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)			
		ADMINISTRATION (Suite)			
		Crédit 1er (Suite)			
		ADMINISTRATION CENTRALE (Suite)			
(731)	(748)	Traitements et salaires	(1)	5,047,000	4,917,000
		Indemnités civiles	(1)	36,000	35,000
		Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels	(1)	500	500
		Frais de voyage et de déménagement	(2)	211,500	224,000
		Affranchissement	(2)	35,000	30,000
		Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	(2)	56,000	42,000
		Publication de rapports et autres imprimés	(3)	47,000	48,000
		Services professionnels et spéciaux	(4)	6,000	3,500
		Papier, fournitures et accessoires de bureau	(7)	55,000	70,000
		Toutes autres dépenses	(12)	49,000	50,000
				5,543,000	5,420,000
			Dépense		
		1965-1966	$ 3,716,745		
		1966-1967	4,567,953		
		1967-1968 (estimation)	5,091,500		
		SERVICES D'INFORMATION			
		Postes titularisés			
		Administration et service extérieur			
	1	($16,000-$18,000)			
1	1	($12,000-$14,000)			
3	2	($8,000-$10,000)			
		Soutien administratif			
1	1	($6,000-$8,000)			
17	18	($4,000-$6,000)			
6	6	(Moins de $4,000)			
28	29				
(28)	(29)	Effectif constant		142,000	116,000
	(2)	Emplois intermittents et autres		.....	6,000
(28)	(31)	Traitements et salaires	(1)	142,000	122,000
		Solde et indemnités	(1)	525,000	500,000
		Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels	(1)	300	500
		Frais de voyage et de déménagement	(2)	30,000	50,000
		Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	(2)	12,000	12,000
		Publication de rapports et autres imprimés	(3)	190,000	224,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau	(7)	13,000	5,000
		Toutes autres dépenses	(12)	9,700	13,500
				922,000	927,000
			Dépense		
		1965-1966	$ 572,030		
		1966-1967	674,707		
		1967-1968 (estimation)	927,000		
		Total du crédit 1er		**6,465,000**	**6,347,000**

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		ADMINISTRATION (Suite)		
		Crédit 1er (Suite)		
		Dépense		
		1965-1966 ..... $ 4,288,775		
		1966-1967 5,242,660		
		1967-1968 (estimation) 6,018,500		
		Crédit 5—Subventions aux associations, instituts et autres organismes militaires, selon le détail des affectations		
		SOCIÉTÉS DE TIR		
		Dominion of Canada	63,000	63,000
		Quartier général de la Défense nationale	180	180
		Alberta	2,025	2,025
		Colombie-Britannique	2,025	2,025
		Manitoba	2,025	2,025
		Nouveau-Brunswick	1,685	1,685
		Terre-Neuve	180	180
		Nouvelle-Écosse	2,160	2,160
		Ontario	4,590	4,590
		Île du Prince-Édouard	1,080	1,080
		Québec	3,375	3,375
		Saskatchewan	1,485	1,485
			83,810	83,810
		ASSOCIATIONS MILITAIRES		
		Canadian Infantry Association	11,000	11,000
		Canadian Military Intelligence Association	2,000	2,000
		Canadian Signals Association	3,500	3,500
		Conférence des associations de défense	6,500	6,500
		Defence Dental Association of Canada	2,250	2,250
		Defence Medical Association of Canada	3,500	3,500
		Military Engineers Association of Canada	4,000	4,000
		Royal Canadian Armoured Corps Association	6,400	6,400
		Royal Canadian Artillery Association	9,000	9,000
		Royal Canadian Army Pay Corps Association	2,250	2,250
		Royal Canadian Army Service Corps Association	4,500	4,500
		Royal Canadian Electrical and Mechanical Engineers Association	3,500	3,500
		Royal Canadian Ordnance Corps Association	3,300	3,300
			61,700	61,700
		INSTITUTS MILITAIRES, DES SERVICES UNIS ET AUTRES		
		Air Cadet League of Canada	50,000	50,000
		Alberta United Services Institute	675	675
		Cadet Services Association of Canada	2,000	2,000
		Edmonton United Services Institute	675	675
		Hamilton and District Officers Institute	900	900
		Kingston United Services Institute	270	270
		London United Services Institute	360	360
		Lake of the Woods United Services Institute	180	180

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		ADMINISTRATION (Suite)		
		Crédit 5 (Suite)		
		INSTITUTS MILITAIRES, DES SERVICES UNIS ET AUTRES (Suite)		
		Moncton United Services Institute	200	200
		Montreal United Services Institute	900	900
		Moose Jaw Military Institute	270	270
		Naval Officers Association	13,500	13,500
		Peterborough United Services Institute	360	360
		Prince Albert United Services Institute	180	180
		Royal Canadian Air Force Association	18,000	18,000
		Royal Canadian Air Force Benevolent Fund	4,500	4,500
		Royal Military College Club of Canada	270	270
		Royal Canadian Military Institute	1,800	1,800
		Royal Canadian Navy Benevolent Fund	2,000	2,000
		United Services Officers Club of Charlottetown	180	180
		United Services Institute of Manitoba	450	450
		United Services Institute of Nova Scotia	450	450
		United Services Institute of Ottawa	675	675
		United Services Institute of Quebec	450	450
		United Services Institute of Regina	450	450
		United Services Institute of Saskatoon	270	270
		United Services Institute of Vancouver	450	450
		United Services Institute of Vancouver Island	450	450
			100,865	100,865
		Total du crédit 5 (10)	**246,375**	**246,375**
		Dépense		
		1965-1966 $ 245,050		
		1966-1967 244,600		
		1967-1968 (estimation) 246,375		
		ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE		
		Crédit 7—Administration et fonctionnement		
		Postes titularisés		
1	1	Fonctionnaire supérieur 3 ($20,500-$25,750)		
2	2	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
1		($16,000-$18,000)		
2	7	($14,000-$16,000)		
3	2	($12,000-$14,000)		
2		($10,000-$12,000)		
1	3	($8,000-$10,000)		
		Administration et service extérieur		
3	1	($16,000-$18,000)		
15	14	($14,000-$16,000)		
9	13	($12,000-$14,000)		
5	15	($10,000-$12,000)		
17	13	($8,000-$10,000)		
1	2	($6,000-$8,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE (Suite)		
		Crédit 7 (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Technique, exploitation et services		
	1	($14,000-$16,000)		
1	1	($12,000-$14,000)		
2	4	($8,000-$10,000)		
4	4	($6,000-$8,000)		
6	7	($4,000-$6,000)		
		Soutien administratif		
6	6	($6,000-$8,000)		
47	59	($4,000-$6,000)		
6	8	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
16	17	(Service continu)		
150	180			
(150)	(180)	Effectif constant	1,292,500	1,459,440
	(6)	Emplois intermittents et autres	.....	26,000
(150)	(186)			
		Traitements et salaires (1)	1,292,500	1,485,440
		Surtemps (1)	3,600	4,000
		Indemnités (1)	21,000	14,000
		Frais de voyage (2)	282,000	273,000
		Transport: chemin de fer et camion (2)	15,000	9,000
		Affranchissement (2)	6,100	5,000
		Téléphone, télégrammes et autres services de communications (2)	59,200	47,000
		Publications du ministère (3)	82,000	59,500
		Programmes d'information autres que les publications (3)	64,600	46,100
		Services de génie (4)	355,000	545,000
		Services scientifiques (4)	209,200	98,000
		Services de formation et d'instruction (4)	7,000	4,000
		Corps des commissionnaires (4)	31,000	26,000
		Autres services spéciaux (4)	143,000	217,000
		Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages (6)	9,000	10,000
		Réparations de machines (6)	.....	103,400
		Services de ville (7)	.....	1,000
		Matériel et fournitures—mobilier et accessoires de bureau (7)	41,700	58,185
		Fournitures et approvisionnements—papier (7)	27,500	30,000
		Fournitures et approvisionnements—autres (7)	226,000	177,775
		Divers (12)	21,400	15,900
			2,896,800	**3,229,300**

	Dépense
1965-1966	$ 2,177,853
1966-1967	3,120,036
1967-1968 (estimation)	3,027,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE (Suite)		
		Crédit 10—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence du total de la participation des gouvernements provinciaux au coût des programmes conjoints		
		Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains....(8)	88,000	1,610,000
		Construction ou acquisition de matériel....(9)	161,000	620,200
			249,000	**2,230,200**
		Dépense		
		1965-1966.... $ 466,059		
		1966-1967.... 743,013		
		1967-1968 (estimation).... 524,600		
		Crédit 12—Subventions aux provinces et aux municipalités pour les fins de la protection civile et autres fins connexes et autorisation de consentir des avances recouvrables, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor....(10)	**3,750,000**	**5,200,000**
		Dépense		
		1965-1966.... $ 5,100,345		
		1966-1967.... 5,365,615		
		1967-1968 (estimation).... 5,200,000		
		SERVICES DE LA DÉFENSE		
		Crédit 15—Direction, entretien et construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel et de perfectionnements importants pour les Forces canadiennes		
		FORCES CANADIENNES		
		DIRECTION ET ENTRETIEN		
		Postes titularisés		
		Direction, sciences et professions		
2	2	Fonctionnaire supérieur 2 ($18,500-$23,500)		
2	2	Fonctionnaire supérieur 1 ($16,500-$21,250)		
1	1	Directeur des études, Royal Military College ($23,000-$24,000)		
1	1	Directeur des études, Collège Militaire Royal ($21,000-$22,000)		
1	1	Directeur des études, Royal Roads ($20,500-($21,500)		
1	1	Médecin spécialiste 2 ($17,500-$25,750)		
60	56	($18,000-$21,000)		
24	6	($16,000-$18,000)		
108	63	($14,000-$16,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		SERVICES DE LA DÉFENSE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		FORCES CANADIENNES (Suite)		
		DIRECTION ET ENTRETIEN (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Direction, sciences et professions (Suite)		
107	163	($12,000–$14,000)		
385	204	($10,000–$12,000)		
67	172	($8,000–$10,000)		
23	27	($6,000–$8,000)		
		Administration et service extérieur		
5	4	($18,000–$21,000)		
8	6	($16,000–$18,000)		
16	10	($14,000–$16,000)		
23	15	($12,000–$14,000)		
72	86	($10,000–$12,000)		
586	457	($8,000–$10,000)		
76	88	($6,000–$8,000)		
		Technique, exploitation et services		
2	4	($14,000–$16,000)		
11	12	($12,000–$14,000)		
83	100	($10,000–$12,000)		
691	435	($8,000–$10,000)		
2,900	3,141	($6,000–$8,000)		
8,928	6,661	($4,000–$6,000)		
140	3,245	(Moins de $4,000)		
69	95	(Service discontinu)		
225	190	(Emplois saisonniers)		
		Soutien administratif		
3	20	($8,000–$10,000)		
220	177	($6,000–$8,000)		
5,393	5,351	($4,000–$6,000)		
3,726	3,894	(Moins de $4,000)		
5	3	(Service discontinu)		
2	1	(Emplois saisonniers)		
		Postes à salaires régnants		
9,423	10,703	(Service continu)		
7	3	(Service discontinu)		
258	183	(Emplois saisonniers)		
		Officiers et équipages de navires		
579	580	(Service continu)		
		Services retenus sur place à l'étranger		
99	117	(Service continu)		
		Réserves volantes des régions militaires		
720	720	(Service continu)		
35,052	37,000			
1,031	1,913	Moins: postes à annuler au cours de l'année		
34,021	35,087			
(34,021)	(35,087)	Effectif constant	169,838,000	163,340,000
(652)	(700)	Emplois intermittents et autres	1,872,000	2,313,000
(34,673)	(35,787)	Traitements et salaires (1)	171,710,000	165,653,000
		Surtemps, primes et autres crédits (1)	5,409,000	4,669,000
		Contributions d'assurance-chômage (1)	1,455,000	1,519,000
		Indemnités du personnel civil (1)	393,000	491,000
		Solde et indemnités (1)	700,967,000	627,196,000
		Frais de voyage et de déménagement (2)	46,551,000	45,187,000
		Transport: chemin de fer et camion (2)	4,222,000	3,800,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		SERVICES DE LA DÉFENSE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		FORCES CANADIENNES (Suite)		
		DIRECTION ET ENTRETIEN (Suite)		
		Affranchissement (2)	677,000	650,000
		Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication (2)	23,279,000	18,773,000
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère (3)	3,185,000	2,500,000
		Annonces, radio et étalages (3)	536,000	867,000
		Corps des commissionnaires et autres services (4)	28,324,000	26,203,000
		Honoraires—services professionnels, architectes, ingénieurs, etc (4)	1,450,000	1,655,000
		Honoraires—médecins, services hospitaliers et consultants (4)	6,430,000	6,012,000
		Honoraires pour cours spéciaux (4)	2,075,000	1,722,000
		Direction des établissements militaires et services fournis à forfait ou en vertu d'accords (4)	15,278,000	15,886,000
		Soins dentaires (4)	56,000	80,000
		Location de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (5)	7,669,000	7,039,000
		Location de matériel (5)	4,188,000	
		Réparation des bâtiments et ouvrages (6)	38,222,000	37,500,000
		Réparation du matériel (6)	137,583,000	135,458,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	5,040,000	5,618,000
		Combustible pour chauffage, cuisines et groupes électrogènes (7)	15,221,000	12,900,000
		Habillement et équipement personnel (7)	16,219,000	12,800,000
		Matériel de dentistes (7)	411,000	331,000
		Combustible et lubrifiant pour navires, avions, matériel de soutien mobile et mécanique (7)	25,191,000	24,633,000
		Denrées alimentaires (7)	19,644,000	18,385,000
		Fournitures et approvisionnements divers (7)	17,717,000	16,515,000
		Fournitures médicales (7)	2,692,000	1,470,000
		Matériel de casernes, d'hôpitaux et de camps (7)	4,966,000	5,800,000
		Services de ville (7)	22,440,000	22,500,000
		Toutes autres dépenses (12)	4,916,000	12,257,000
			1,334,116,000	1,236,069,000
		Moins—Somme recouvrable (estimation) (13)	94,962,000	84,310,000
		Total, direction et entretien, Forces canadiennes	1,239,154,000	1,151,759,000
		Dépense		
		1965-1966 $1,148,153,124		
		1966-1967 1,180,774,503		
		1967-1968 (estimation) 1,226,460,000		
		CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE TERRAINS, DE BÂTIMENTS ET DE MATÉRIEL		
		Construction de bâtiments et d'ouvrages (8)	19,356,000	24,600,000
		Achat de propriétés immobilières (terrains et bâtiments) (8)	750,000	1,400,000
		Construction ou acquisition de machines, de matériel et accessoires:		
		Navires (9)	76,399,000	61,196,000
		Chars et véhicules de combat blindés (9)	9,250,000	14,500,000
		Avions et moteurs (9)	68,489,000	95,221,000
		Matériel mobile terrestre (9)	4,977,000	12,139,000
		Armements (9)	8,932,000	9,433,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		SERVICES DE LA DÉFENSE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		FORCES CANADIENNES (Suite)		
		CONSTRUCTION OU ACQUISITION DE TERRAINS, DE BÂTIMENTS ET DE MATÉRIEL (Suite)		
		Construction ou acquisition de machines, de matériel et accessoires (Suite)		
		Matériel électronique et de transmission.....(9)	31,860,000	33,138,000
		Matériel d'instruction spéciale.....(9)	2,320,000	3,260,000
		Matériel technique divers.....(9)	12,044,000	15,131,000
		Munitions et bombes.....(9)	31,193,000	26,086,000
		Total, construction, acquisition, etc.....	265,570,000	296,104,000
		Moins—Somme à payer sur le compte spécial autorisé par le crédit 48 de la Défense nationale.....(13)	33,617,000	
		Total net, construction, acquisition, etc. Forces canadiennes.....	231,953,000	296,104,00
		Dépense		
		1965-1966..... $220,312,893		
		1966-1967..... 235,133,441		
		1967-1968 (estimation)..... 288,104,000		
		PERFECTIONNEMENT		
		Services professionnels et spéciaux.....(4)	808,000	749,000
		Construction ou acquisition de matériel.....(9)	16,642,000	17,251,000
		Total, Perfectionnement.....	17,450,000	18,000,000
		Dépense		
		1965-1966..... $ 30,936,694		
		1966-1967..... 17,457,057		
		1967-1968 (estimation)..... 16,000,000		
		Total du Crédit 15.....	**1,488,557,000**	**1,465,863,000**
		Dépense		
		1965-1966..... $1,399,402,711		
		1966-1967..... 1,433,365,001		
		1967-1968 (estimation)..... 1,530,564,000		
		(Répartition)		
		Commandement maritime		
		Personnel, opérations et entretien.....	170,741,000	165,690,000
		Immobilisations.....	111,721,000	115,957,000
			282,462,000	281,647,000
		Commandement de la force mobile		
		Personnel, opérations et entretien.....	162,543,000	142,203,000
		Immobilisations.....	96,419,000	88,698,000
			258,962,000	230,901,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		SERVICES DE LA DÉFENSE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		FORCES CANADIENNES (Suite)		
		(Répartition) (Suite)		
		4e Groupe-brigade d'infanterie canadienne		
		Personnel, opérations et entretien	64,654,000	55,915,000
		Immobilisations	12,578,000	24,473,000
			77,232,000	80,388,000
		1re Division aérienne		
		Personnel, opérations et entretien	64,770,000	62,409,000
		Immobilisations	3,907,000	5,218,000
			68,677,000	67,627,000
		Commandement de la défense aérienne		
		Personnel, opérations et entretien	123,002,000	116,777,000
		Immobilisations	11,111,000	13,702,000
			134,113,000	130,479,000
		Commandement du transport aérien		
		Personnel, opérations et entretien	102,671,000	93,871,000
		Immobilisations	14,606,000	29,376,000
			117,277,000	123,247,000
		Commandement de l'instruction militaire		
		Personnel, opérations et entretien	205,495,000	184,491,000
		Immobilisations	10,426,000	9,530,000
			215,921,000	194,021,000
		Commandement du matériel		
		Personnel, opérations et entretien	115,743,000	114,711,000
		Immobilisations	2,369,000	3,384,000
			118,112,000	118,095,000
		Réseau de transmissions des forces canadiennes		
		Personnel, opérations et entretien	26,419,000	23,997,000
		Immobilisations	1,167,000	7,375,000
			27,586,000	31,372,000

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		SERVICES DE LA DÉFENSE (Suite)		
		Crédit 15 (Suite)		
		FORCES CANADIENNES (Suite)		
		(Répartition) (Suite)		
		Quartier général des forces canadiennes et unités diverses		
		Personnel, opérations et entretien	171,213,000	161,991,000
		Immobilisations	17,303,000	15,454,000
			188,516,000	177,445,000
		Réserves		
		Personnel, opérations et entretien	31,903,000	29,704,000
		Immobilisations	1,413,000	937,000
			33,316,000	30,641,000
			1,522,174,000	1,465,863,000
		Moins—Somme estimative à payer sur le Compte spécial autorisé par le crédit 48 de la défense nationale	33,617,000	
		Total, Forces canadiennes	**1,488,557,000**	**1,465,863,000**
		Crédit 20—Subventions à la ville d'Oromocto (10)	**2,000,000**	**1,850,000**
		Dépense		
		1965-1966 $ 1,850,000		
		1966-1967 1,750,000		
		1967-1968 (estimation) 1,850,000		
		RECHERCHES POUR LA DÉFENSE		
		Crédit 25—Conseil de recherches pour la défense—Direction et entretien		
		Postes titularisés:		
		Direction, sciences et professions		
1	1	Président ($28,750)		
1	1	Vice-président ($25,750)		
2	2	Agent du service scientifique de la défense 8 ($24,250-$25,750)		
22	23	Agent du service scientifique de la défense 7 ($20,450-$24,250)		
47	49	Agent du service scientifique de la défense 6 ($19,150-$21,250)		
138		($18,000-$21,000)		
	136	($16,000-$18,000)		
218		($14,000-$16,000)		
	211	($12,000-$14,000)		
201	216	($10,000-$12,000)		
6	7	($8,000-$10,000)		
3	3	($6,000-$8,000)		
2	5	($4,000-$6,000)		
		Administration et service extérieur		
1	1	($16,000-$18,000)		
2	1	($14,000-$16,000)		
8	5	($12,000-$14,000)		
12	12	($10,000-$12,000)		
45	38	($8,000-$10,000)		
7	14	($6,000-$8,000)		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		RECHERCHES POUR LA DÉFENSE (Suite)		
		Crédit 25 (Suite)		
		Postes titularisés (Suite)		
		Technique, exploitation et services		
1	1	($14,000–$16,000)		
4	4	($12,000–$14,000)		
23	23	($10,000–$12,000)		
145	145	($8,000–$10,000)		
465	467	($6,000–$8,000)		
600	597	($4,000–$6,000)		
91	91	(Moins de $4,000)		
		Soutien administratif		
2		($8,000–$10,000)		
45	20	($6,000–$8,000)		
315	275	($4,000–$6,000)		
142	211	(Moins de $4,000)		
		Postes à salaires régnants		
274	274	(Service continu)		
2,823	2,833			
(2,823)	(2,833)	Effectif constant	21,693,000	20,000,000
(93)	(93)	Emplois intermittents et autres	504,000	430,000
(2,916)	(2,926)	Traitements et salaires (1)	22,197,000	20,430,000
		Surtemps (1)	187,000	170,000
		Contributions de l'employeur à l'assurance-chômage (1)	17,000	18,000
		Indemnités du personnel civil (1)	270,000	258,000
		Solde et indemnités (1)	289,000	340,000
		Frais de voyage et de déménagement (2)	583,000	841,000
		Transport: chemin de fer et camion (2)	83,000	87,000
		Affranchissement (2)	4,900	5,000
		Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication (2)	229,200	181,000
		Publication de rapports et autres imprimés du ministère (3)	50,000	46,000
		Matériel d'exposition, annonces, radio et étalages (3)	24,000	36,000
		Corps des commissionnaires et autres services (4)	205,000	147,000
		Honoraires pour services professionnels (4)	43,000	207,000
		Honoraires de cours spéciaux et bourses (4)	186,000	
		Installations fournies en vertu d'ententes (4)	1,500,000	1,500,000
		Recherches à forfait (4)	1,268,000	
		Location de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (5)	15,000	9,000
		Location de matériel (5)	1,191,000	829,000
		Réparation des bâtiments et ouvrages (6)	889,000	858,000
		Réparation du matériel (6)	685,000	669,000
		Papier, fournitures et accessoires de bureau (7)	503,200	405,000
		Combustible pour le chauffage et la cuisson et les générateurs d'énergie (7)	154,000	155,000
		Combustible et lubrifiant pour navires, aéronefs, matériel de soutien mobile et mécanique (7)	78,000	79,000
		(7)	57,000	50,000
		Provisions d'aliments (7)	2,782,000	2,938,000
		Diverses fournitures et approvisionnements (7)	343,000	373,000
		Services de ville (7)	155,000	2,139,000
		Toutes autres dépenses (12)	33,988,300	32,770,000
		Moins;—Montant recouvrable des Communications pour services administratifs (13)	1,577,300	
			32,411,000	**32,770,000**
			Dépense	
		1965–1966	$ 25,713,478	
		1966–1967	27,942,199	
		1967–1958 (estimation)	32,770,000	

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		RECHERCHES POUR LA DÉFENSE (Suite)		
		Crédit 30—Conseil de recherches pour la défense—Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel		
		Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages et de terrains....(8)	1,335,000	1,662,000
		Construction ou acquisition de machines, matériel et accessoires:		
		Navires....(9)	6,095,000	3,820,000
		Autre matériel....(9)	3,760,000	3,465,000
			11,190,000	8,947,000
		Moins:—Montant recouvrable des Communications pour services administratifs....(13)	146,000	
		Total du crédit 30	**11,044,000**	**8,947,000**
		Dépense		
		1965–1966 $ 5,475,910		
		1966–1967 4,670,459		
		1967–1968 (estimation) 8,947,000		
		Crédit 35—Subventions et contributions selon le détail des affectations		
		Subventions à la recherche industrielle—Encouragement de l'industrie canadienne en matière de recherches pour la défense au moyen de l'aide à certains programmes de recherches appliquées pour la défense, selon les conditions et modalités approuvées par le Conseil du Trésor..(10)	4,500,000	4,500,000
		Autres subventions et contributions....(10)	2,900,000	2,900,000
			7,400,000	**7,400,000**
		Dépense		
		1965–1966 $ 7,466,817		
		1966–1967 7,263,495		
		1967–1968 (estimation) 7,400,000		
		AIDE MUTUELLE		
		Crédit 45—Contribution aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, transfert de matériel et d'approvisionnements de défense et fourniture de services et d'installations aux fins de défense aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, à concurrence de $19,986,000, y compris la valeur actuelle du matériel ou des fournitures de défense ou le coût des services fournis par les Forces canadiennes, évalués à $4,686,000, et prévus par les crédits relatifs auxdites Forces pour l'année en cours et les années précédentes à l'égard desquels, nonobstant le paragraphe (3) de l'article 3 de ladite loi, aucun montant ne sera imputé sur le présent crédit ni versé à un compte spécial:		
		Acquisition aux fins de l'Aide mutuelle....	1,625,000	125,000

Emplois (années-homme) 1968-1969	Emplois (années-homme) 1967-1968	Détail des affectations	Montant 1968-1969	Montant 1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		AIDE MUTUELLE (Suite)		
		Crédit 45 (Suite)		
		Transferts aux pays de l'OTAN de matériel provenant des magasins militaires	1,200,000	3,576,000
		Entraînement aérien pour l'OTAN	3,486,000	5,500,000
		Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'OTAN	13,675,000	17,875,000
			17,161,000	23,375,000
		Total, Aide mutelle	19,986,000	27,076,000
		Moins—Transferts aux pays de l'OTAN de matériel provenant des magasins militaires	1,200,000	3,576,000
		Moins—Entraînement aérien pour l'OTAN (prévu dans le crédit 15 des Services de la défense)	3,486,000	5,500,000
		Présent crédit (10)	**15,300,000**	**18,000,000**
		Dépense		
		1965-1966 $ 14,663,178		
		1966-1967 18,719,795		
		1967-1968 (estimation) 18,000,000		
		GÉNÉRALITÉS		
		Crédit 48—Autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière et l'article 11 de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, de verser au compte spécial du Fonds du revenu consolidé, dont il est fait mention dans le crédit 48 de la Défense nationale dans le budget général de 1965-1966, le revenu tiré au cours de l'année financière courante et des années subséquentes, de la vente, au cours de l'année financière courante, de bâtiments, d'ouvrages et de terrains de surplus, à concurrence d'un montant global de $10,000,000 (12)	1	1
		PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS		
		Statutaire—Versements sous le régime des parties I-IV de la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, contribution de l'État au Compte de pension des services permanents, contribution de l'État au Régime de pensions du Canada à l'égard des Forces canadiennes, contribution de l'État au Compte de prestations de décès des forces régulières en vertu de la Partie II de la Loi sur la pension du service public et une rente à la veuve de feu l'honorable Norman McLeod Rogers		
		VERSEMENTS SOUS LE RÉGIME DES PARTIES I-IV DE LA LOI SUR LA CONTINUATION DE LA PENSION DES SERVICES DE DÉFENSE (c. 63, S.R., MODIFIÉ) (1)	9,555,159	9,928,000
		Dépense		
		1965-1966 $ 8,554,378		
		1966-1967 9,053,175		
		1967-1968 (estimation) 9,432,000		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS (Suite)		
		Statutaire—Versements sous le régime des parties I-IV (Suite)		
		CONTRIBUTION DE L'ÉTAT AU COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES (C. 21, STATUTS DE 1959) ET AMORTISSEMENT DES DÉFICITS PRÉVUS PAR LES ACTUAIRES PAR SUITE DES RELÈVEMENTS DE SOLDE.....(1)	126,896,563	123,427,900
		Dépense		
		1965-1966..... $ 75,550,270		
		1966-1967..... 115,244,517		
		1967-1968 (estimation)..... 127,832,000		
		CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT AU TITRE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA À L'ÉGARD DES MEMBRES DES FORCES CANADIENNES QUI EN SONT DES COTISANTS.....(1)	7,834,768	7,539,234
		Dépense		
		1965-1966..... $.....		
		1966-1967..... 9,909,883		
		1967-1968 (estimation)..... 8,298,000		
		CONTRIBUTION DE L'ÉTAT AU COMPTE DE PRESTATIONS DE DÉCÈS DES FORCES RÉGULIÈRES EN VERTU DE LA PARTIE II DE LA LOI SUR LA PENSION DU SERVICE PUBLIC (C. 47, STATUTS DE 1952–1953, MODIFIÉ).....(1)	316,620	285,000
		Dépense		
		1965-1966..... $ 172,053		
		1966-1967..... 244,577		
		1967-1968 (estimation)..... 285,000		
		RENTE À LA VEUVE DE FEU L'HONORABLE NORMAN MCLEOD ROGERS (C. 47, STATUTS DE 1940).....(10)	5,000	2,500
		Total du poste statutaire.....	**144,608,110**	**141,182,634**
		Dépense		
		1965-1966..... $ 84,279,201		
		1966-1967..... 134,454,652		
		1967-1968 (estimation)..... 145,849,500		
		Crédit 50—Pensions civiles, selon le détail des affectations, et autorisation, à l'égard des membres de l'Aviation royale du Canada tués en congé sans solde au cours de leur service comme instructeurs dans les organismes civils de formation fonctionnant sous le régime du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, de payer au cours de l'année financière courante et des années subséquentes aux personnes à leur charge des sommes égales à celles que ces personnes auraient touchées en vertu de la Loi sur les pensions, modifiée, si ledit service d'instructeur avait été du service militaire accompli dans les forces armées du Canada, moins le montant de toute indemnité touchée par ces personnes en vertu des polices d'assurance prises sur la vie desdits aviateurs par les organismes civils ou aux frais de ces derniers		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968–1969	1967–1968		1968–1969	1967–1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		PENSIONS ES AUTRES PRESTATIONS (Suite)		
		Crédit 50 (Suite)		
		PENSIONS CIVILES SELON LE DÉTAIL DES AFFECTATIONS		
		Robert Allen	193	193
		Mme Mary Whittington	200	200
		Mme Eleanor F. Nixon	1,048	1,048
		Mme Jessie Vernice Ward	949	949
		(10)	2,390	2,390
		Dépense		
		1965–1966 $ 2,809		
		1966–1967 2,389		
		1967–1968 (estimation) 2,390		
		AUTORISATION, À L'ÉGARD DES MEMBRES DE L'AVIATION ROYALE DU CANADA TUÉS EN CONGÉ SANS SOLDE AU COURS DE LEUR SERVICE COMME INSTRUCTEURS DANS LES ORGANISMES CIVILS DE FORMATION FONCTIONNANT SOUS LE RÉGIME DU PLAN D'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE, DE PAYER, AU COURS DE LA PRÉSENTE ANNÉE FINANCIÈRE ET DES ANNÉES SUBSÉQUENTES, AUX PERSONNES À LEUR CHARGE DES SOMMES ÉGALES À CELLES QUE CES PERSONNES AURAIENT TOUCHÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES PENSIONS, MODIFIÉE SI LEDIT SERVICE D'INSTRUCTEUR AVAIT ÉTÉ DU SERVICE MILITAIRE ACCOMPLI DANS LES FORCES ARMÉES DU CANADA, MOINS LE MONTANT DE TOUTE INDEMNITÉ TOUCHÉE PAR CES PERSONNES EN VERTU DES POLICES D'ASSURANCE PRISES SUR LA VIE DESDITS AVIATEURS PAR LES ORGANISMES CIVILS OU AUX FRAIS DE CES DERNIERS (10)	8,124	5,100
		Dépense		
		1965–1966 $ 4,426		
		1966–1967 4,416		
		1967–1968 (estimation) 4,416		
		CRÉDIT NON REQUIS EN 1968–1969		
		Extension des objets du crédit 470 de la loi des subsides nº 3 de 1940 afin de porter à $5,000 la rente annuelle payable à la veuve de feu l'honorable Norman McLeod Rogers, sa vie durant (10)	.....	2,500
		Total du crédit 50	**10,514**	**9,990**
		Dépense		
		1965–1966 $ 7,235		
		1966–1967 6,805		
		1967–1968 (estimation) 9,306		

Emplois (années-homme)		Détail des affectations	Montant	
1968-1969	1967-1968		1968-1969	1967-1968
			$	$
		A—MINISTÈRE (Suite)		
		PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS (Suite)		
		Crédit non requis en 1968-1969		
		Autorisation au Conseil du Trésor, aux fins du calcul de la pension servie en vertu des articles 13 et 14 de la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, de prescrire la solde et les allocations que les militaires des Forces canadiennes d'un grade inférieur à celui de sous-officier breveté sont censés avoir touchées à partir du 1er octobre 1966 (1)	.....	1

APPENDICE T

DÉFENSE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—BUDGET DES DÉPENSES 1968–1969
Liste partielle d'articles d'équipement
($ milliers)

Exposé	Coût total estimatif des programmes	Répartition des paiements: Dépenses réelles jusqu'au 31 mars 1968	Répartition des paiements: Paiements prévus 1968–1969	Répartition des paiements: Solde
PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE NAVIRES DES CLASSES DDH Continuation d'un programme approuvé de construction de quatre escorteurs d'escadre modernes porteurs d'hélicoptères destinés à augmenter les moyens de la flotte en ce qui concerne la lutte ASM. Ces navires seront dotés du système canadien de missiles à courte portée SEA SPARROW, du sonar AN/SQS-505 à profondeur réglable, installé sous la coque du canon 5''/54 Mk. 45 italien Oto Malara, du système d'informations tactiques CCS 280, et des matériels les plus perfectionnés de guerre électronique et de télécommunications.	220,692	20,300	39,500	160,892
NAVIRES DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL Continuation d'un programme approuvé de construction de deux navires analogues au PROVIDER, devant servir au ravitaillement en mer de la flotte et au transport limité de cargo.	63,308	18,569	23,200	21,539
PROGRAMME DE TRANSFORMATION DES NAVIRES DE LA CLASSE «RESTIGOUCHE» Continuation d'un programme approuvé visant à améliorer les moyens ASM de quatre navires en les dotant d'un sonar moderne AN/SQS-505/AN/SQA-502 à profondeur réglable, installé sous la coque, et de systèmes ASROC de fusées ASM.	49,700	5,146	5,500	39,054
SOUS-MARINS DE LA CLASSE «OBERON» Achèvement d'un programme approuvé de trois sous-marins classiques qui serviront à améliorer les moyens ASM de la flotte et qui seront en outre employés pour l'entraînement des forces ASM (tant de surface qu'aériennes).	49,200	42,377	3,000	3,823
PROGRAMME DE REFONTE ET D'AMÉLIORATION DU «BONAVENTURE» Achèvement d'un programme approuvé visant à améliorer les moyens opérationnels et l'habileté de ce navire.	12,570	11,606	545	419
NAVIRE DE RECHERCHES DE LA MARINE Continuation d'un programme approuvé de construction d'un navire de recherche hydrographique et océanographique qui sera utilisé pour le compte du Centre de recherches pour la Défense (Atlantique).	11,919	3,839	6,095	1,985
SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE Programme permanent visant à retenir les services d'experts-conseils et de bureaux d'étude civils afin de déterminer les systèmes et les matériels dont les navires ont besoin pour remplir leur rôle opérationnel, et la meilleure façon de les installer à bord de ces navires.	Revient chaque année	3,257	900	1,000 par année
VÉHICULE BLINDÉ DE TRANSPORT DE TROUPES M113A1, VÉHICULE DE POSTE DE COMMANDEMENT M577A1, VÉHICULE DE TRANSPORT DE MATÉRIEL M548 Continuation d'un programme visant à augmenter la mobilité tout terrain des troupes et à assurer leur protection contre le souffle, la chaleur et le rayonnement causés par les explosions nucléaires. La première commande comprend 461 APC et la seconde 500.	46,049	43,437	1,877	735
VÉHICULE BLINDÉ DE RÉCUPÉRATION M578 Huit véhicules (à chenilles) assurant les moyens essentiels de récupérer les véhicules blindés de combat et les canons autopropulsés.	1,272	114	800	358

DÉFENSE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—BUDGET DES DÉPENSES 1968-1969
Liste partielle d'articles d'équipement
($ milliers)

Exposé	Coût total estimatif des programmes	Répartition des paiements: Dépenses réelles jusqu'au 31 mars 1968	Paiements prévus 1968-1969	Solde
OBUSIER MOYEN AUTOPROPULSÉ, 155MM, M109	10,955	8,263	1,424	1,268
Cinquante obusiers pour équiper les régiments d'artillerie des groupes-brigades motorisés.				
OBUS 155MM	15,679	6,471	5,044	4,164
Divers types d'obus ont été commandés pour l'obusier M109 SP.				
TOTAUX	26,634	14,734	6,468	5,432
OBUSIER DE MONTAGNE 155MM Canon d'artillerie léger et aérotransportable, servant à l'appui direct et facilement démontable pour le transport à bât. Cet obusier utilise l'obus 105mm M1 en usage courant.	2,597	néant	1,100	1,497
MORTIER MOYEN, 81MM	545	237	131	177
OBUS	7,953	2,838	1,311	3,804
Arme de tir indirect que les bataillons d'infanterie utilisent comme appui de feu organique.				
	8,498	3,075	1,442	3,981
VÉHICULE DE COMMANDEMENT ET DE RECONNAISSANCE («LYNX») Petit véhicule amphibie largable, à chenilles, de la classe des véhicules M113A1, destiné à remplacer le véhicule de reconnaissance FERRET, actuellement en usage.	11,000	3,999	6,821	180
CAMION À USAGE MULTIPLE, ¼ DE TONNE, M38A1 (JEEP) Ces camions qui servent au transport des troupes et du matériel léger, remplaceront les véhicules du même type maintenant en usage, à mesure que ceux-ci deviendront inutilisables.	7,661	2,736	298	4,628
AVION «HERCULES C130E» Avion de transport de longue portée à turbo-réacteurs qui a remplacé les appareils «C119 Flying Box Car» et «North Star».				
Achèvement d'un programme approuvé visant l'achat de 20 avions «C130E», dont les quatre derniers ont été livrés au début de 1967.	57,395	56,921	300	174
Achèvement d'un programme approuvé visant à échanger trois avions «C130B» contre quatre «C130E». Deux de ces derniers ont été livrés en juillet 1968 et deux autres en août 1968.	12,500	3,514	8,000	986
	69,895	60,435	8,300	1,160
MODERNISATION À MI-VIE DU «TRACKER CS2F» Programme visant à mettre à jour les moyens ASM de l'avion «45 CS2F».	10,070	8,228	1,200	642
AVION «BUFFALO CC115» Continuation d'un programme d'achat de 15 avions de transport tactique destinés à l'appui des troupes en campagne.	46,900	35,581	4,500	6,819

DÉFENSE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—BUDGET DES DÉPENSES 1968–1969
Liste partielle d'articles d'équipement
($ milliers)

Exposé	Coût total estimatif des programmes	Répartition des paiements: Dépenses réelles jusqu'au 31 mars 1968	Répartition des paiements: Paiements prévus 1968–1969	Répartition des paiements: Solde
	($000)	($000)	($000)	($000)
HÉLICOPTÈRE «SEA KING CHSS-2» Programme d'achat d'hélicoptères amphibies ASM. Ces appareils seront portés par des escorteurs d'escadre, avec lesquels ils forment un système d'armement ASM. Des contrats ont été passés pour l'achat de 41 hélicoptères, dont 39 ont déjà été livrés.	87,258	81,171	3,500	2,587
DF5—AVION LÉGER D'ATTAQUE Continuation d'un programme d'achat de 115 avions légers d'attaque.				
APPAREILS ET MOTEURS	215,000	120,830	51,000	43,170
MATÉRIEL D'ARMEMENT	9,148	1,692	3,678	3,778
MUNITIONS ET BOMBES	5,367	56	1,533	3,778
TOTAL	229,515	122,578	56,211	50,726
ENGIN AUTOGUIDÉ DE SURVEILLANCE CL89 AN/USD-501 Un appareil de photo-reconnaissance non piloté destiné à être tiré par des unités d'artillerie. Le Canada, les É.-U. et la République fédérale d'Allemagne collaborent à la mise au point de cet engin.	7,765	1,465	2,400	3,900
AVION DE TRANSPORT À RÉACTION «FALCON CC117» À USAGE MULTIPLE Achèvement d'un programme approuvé d'achat de 7 avions de transport «Falcon» dotés de réacteurs à soufflantes, qui servent de moyens de transport pour les divers Commandements. La livraison de ces appareils sera complétée en juin 1968.	13,200	11,269	1,200	731
HÉLICOPTÈRE DE TRANSPORT TACTIQUE «CUH-1H» À USAGE MULTIPLE Programme d'achat de 10 hélicoptères «Bell UH-1» et du matériel d'appui, pour l'entraînement des équipages aériens et terrestres affectés aux opérations UTT au sein du Commandement de la Force mobile.	7,000	3,084	1,900	2,016
AMÉLIORATIONS APPORTÉES À L'«ARGUS» Perfectionnement des systèmes de navigation et de contrôle du vol de 32 appareils «Argus».	16,838	5,285	5,500	6,053
CALCULATEUR ALTIMÉTRIQUE Programme visant à améliorer la précision des altimètres à bord des avions des Forces canadiennes.	4,485	28	375	4,082
MATÉRIEL CRYPTOGRAPHIQUE Doter les réseaux de transmissions à longue distance de matériel cryptographique compatible, de dispositifs de codage et de décodage simultané.	10,743	8,379	1,294	1,070
POSTE RADIO, 50 MILLES—304 POSTES	19,000	6,140	6,500	6,360
POSTE RADIO, 15 MILLES—1078 POSTES				
POSTE RADIO, 5 MILLES—2069 POSTES Programme visant à rééquiper les Forces terrestres de postes radio portatifs et transportables par véhicule pour la zone de combat. Ces postes sont tous en usage courant dans l'Armée américaine.				

DÉFENSE NATIONALE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—BUDGET DES DÉPENSES 1968-1969
Liste partielle d'articles d'equipement
($ milliers)

Exposé	Coût total estimatif des programmes	Répartition des paiements		
		Dépenses réelles jusqu'au 31 mars 1968	Paiements prévus 1968-1969	Solde
MATÉRIEL DE GUERRE ÉLECTRONIQUE..... Éléments majeurs d'un programme de grande envergure visant à doter un porte-avions et 20 escorteurs d'escadre des classes ST-LAURENT, RESTIGOUCHE et ANNAPOLIS de systèmes efficaces de contre-mesures électroniques. (Seule la classe RESTIGOUCHE sera équipée d'un système électronique de brouillage et de déception.) Ce programme tient compte des besoins des écoles de la flotte et du remplacement normal en temps de paix.	5,706	901	707	4,098
RADIO-BOUÉES NON-DIRECTIVES..... Un dispositif d'écoute immergé non-récupérable utilisé au cours d'opérations et d'exercices ASM. Il faut remplacer chaque année les dispositifs utilisés.	Revient chaque année	—	3,750	Revient chaque année
PROJET «MALLARD»..... Programme visant à mettre au point, d'ici 1975, un système numérique de transmission en ligne directe, à commutation automatique, pour les armées de l'Australie, du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis et les forces aériennes et navales associées. Ce système doit fournir à tous les utilisateurs, qu'ils soient immobiles ou en mouvement, la possibilité de transmettre en toute sécurité des données, des fac-similés et des messages parlés.	8,100	139	737	7,224
Trois stations radio mobiles requises pour assurer aux trois Commandements (maritime, force mobile et transport aérien) les moyens de communiquer avec les formations supérieures et avec les avions au cours d'opérations effectuées pour le compte de l'ONU et de l'OTAN ou pour la défense du Canada. La livraison de ces stations est prévue pour le mois de septembre 1969.	2,250	Nil	500	1,750

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

et de la DÉFENSE NATIONALE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

No. 15

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 1958

Concernant

Budget principal revisé des dépenses de 1958-1959 du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

Du Conseil de recherches pour la défense: M. E. J. Ulfen, président; M. L. J. L'Heureux, vice-président, et M. A. M. Pennie, président adjoint (opérations)

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958
2603-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Traduit sous la direction du Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le greffier de la Chambre,
ALISTAIR FRASER.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

No. 15

SÉANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 1968

Concernant

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère de la Défense nationale.

TÉMOINS:

Du Conseil de recherches pour la défense: M. R. J. Uffen, président, M. L. J. L'Heureux, vice-président, et M. A. M. Pennie, président adjoint (opérations)

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1969
29092—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Harkness,	MacRae,
Anderson,	[1]Howard (*Okanagan*	Marceau,
Borrie,	*Boundary*),	McCleave,
Brewin,	Laniel,	Nowlan,
Buchanan,	Laprise,	Ouellet,
Cafik,	Legault,	Penner,
Fairweather,	Lewis,	Roberts,
Forrestall,	MacDonald (*Egmont*),	[2]Stewart (*Cochrane*),
Gibson,	MacLean,	Thompson (*Red Deer*),
Guay (*St-Boniface*),		Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1]Remplace M. Groos, le 25 novembre 1968
[2]Remplace M. Pilon, le 25 novembre 1968

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
Le LUNDI 25 novembre 1968.

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Howard (Okanagan Boundary) et Stewart (Cochrane) soient substitués à ceux de MM. Groos et Pilon sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 26 novembre 1968.

(27)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 11 heures 10, ce matin, sous la présidence de M. Wahn, président.

Présents: MM. Allmand, Borrie, Brewin, Cafik, Forrestall, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, MacDonald (*Egmont*), MacLean, MacRae, Marceau, McCleave, Nowlan, Penner, Ryan, Roberts, Stewart (*Cochrane*), Wahn et Winch—(24).

De même que: MM. Bell et Robinson, députés.

Aussi présents: Du Conseil de recherches pour la défense: Dr R. J. Uffen, président; Dr L. J. L'Heureux, vice-président; M. A. K. Longair, chef d'état-major (services scientifiques); M. G. R. Vavasour, chef adjoint de la planification; M. A. M. Fordyce, contrôleur; M. J. F. Naylon, contrôleur adjoint intérimaire; M. G. D. Watson, chef du personnel; M. A. M. Pennie, président adjoint (opérations); M. Jean Baril, secrétaire adjoint. *Du Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le commerce extérieur:* M. Peter Dobell, directeur.

Le Comité poursuit l'étude du *Budget revisé des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1968-1969.* Le Comité convient de *réserver* le crédit n° 1 du budget.

Le président met en délibération le crédit n° 25—*Conseil de recherches pour la défense, Direction et entretien* $32,411,000.

Le président présente le Dr R. J. Uffen, président du Conseil de recherches pour la défense, et le Dr J. L'Heureux, vice-président. Le Dr Uffen donne lecture d'un exposé décrivant l'organisation et le travail du Conseil. Des exemplaires anglais et fançais en sont distribués. Le Comité convient d'imprimer en appendice au compte rendu des délibérations l'appendice A, l'appendice B et l'appendice B-annexe I de l'exposé du Dr Uffen (*Voir les appendices U, V, W*).

Le Dr Uffen et le Dr L'Heureux répondent aux questions posées sur les diverses activités du Conseil de recherches pour la défense. M. A. M. Pennie, président adjoint (opérations), renseigne le Comité.

Le président annonce que le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures comparaîtront devant le Comité lors de la séance de l'après-midi, le mardi 3 décembre 1968. Les ministres feront rapport de la récente réunion de l'OTAN.

Le pésident propose que le Comité termine l'étude du budget des dépenses de la Défense le 3 décembre, et l'étude du budget des dépenses des Affaires extérieures à la fin de la même semaine. Il y a débat au sujet de la réunion qui doit avoir lieu à 8 heures du soir, le jeudi 28 novembre 1968. Le président soumettra la question au sous-comité du programme et de la procédure.

Le Comité termine l'interrogatoire des témoins et le président les remercie de leurs témoignages utiles et intéressants.

A 1 heure 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 26 novembre 1968

Le président: Messieurs, nous avons un quorum. Nous étions en train d'étudier le budget revisé des dépenses de 1968-1969, du ministère de la Défense nationale. Le Comité accepte-t-il de réserver le crédit n° 1 du budget que nous avons étudié lors des deux dernières réunions, pour nous pencher sur les crédits du Conseil de recherches pour la défense, notamment les crédits 25, 30 et 35? Êtes-vous d'accord? Dans ce cas, je mets le crédit 25 aux voix.

Ministère de la Défense Nationale

25 Conseil de recherches pour la défense—Direction et entretien..... $32,411,000.

Le président: M. R. J. Uffen, président du Conseil des recherches pour la défense, est présent parmi nous, ainsi que M. L'Heureux, vice-président du Conseil. Je donne la parole à M. Uffen.

M. R. J. Uffen (Président du Conseil de recherches pour la défense): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, je pense que vous aimeriez quelques renseignements préliminaires avant de vous pencher sur le budget. A cet effet, nous vous avons préparé un bref sommaire des activités du Conseil de recherches pour la défense. Nous sommes en train de le distribuer. La présentation prendra environ 25 minutes.

Les fonctions statutaires et les pouvoirs du Conseil de recherches pour la défense sont contenus dans la Partie III de la loi sur la défense nationale, dans sa version modifiée de 1967, et dans l'exemplaire de la présentation que je vous ai fait remettre; vous trouverez cela à l'appendice A. Mais, brièvement, je puis vous dire que les fonctions du Conseil sont d'accomplir des tâches se rattachant à la recherche concernant la défense du Canada, et la mise au point ou l'améliogation du matériel, selon les instructions éventuelles du ministre de la Défense nationale, et d'aviser celui-ci sur toutes les questions concernant la recherche et la mise au point scientifiques et techniques qu'il estime susceptibles de concerner la défense nationale.

Le Conseil se compose d'un président et d'un vice-président, de quelques membres *ex officio* et de plusieurs membres additionnels représentant les universités, l'industrie et les autres instances s'intéressant à la recherche, selon les nominations faites par le gouverneur en conseil.

La composition actuelle est la suivante: moi-même, président, M. L'Heureux, vice-président, et les membres *ex officio* ci-après: M. W. G. Schneider, président du Conseil national de recherches du Canada; M. E. B. Armstrong, sous-ministre de la Défense nationale; le général J. V. Allard, chef de l'état major; le lieutenant-général F. R. Sharp, vice-chef de l'état major; le lieutenant-général L. G. C. Lilley, chef des services techniques.

• 1115

Les membres nommés par le gouverneur en conseil sont le docteur W. G. Bigelow, professeur adjoint de chirurgie à l'Université de Toronto, qui a récemment dirigé l'équipe qui a effectué une greffe du cœur à l'hôpital général de Toronto; le docteur H. E. Duckworth, vice-président (études) de l'Université du Manitoba; M. G. D. Houlding, président directeur-général de la *RCA Victor Co. Ltd.*; M. G. W. Hunter, ministre de la production de défense; M. H. H. Kerr, président du conseil ontarien des régents de collèges d'arts appliqués et de technologie; le docteur A. B. Van Cleave, président de la division des sciences naturelles à l'Université de Saskatchewan; le professeur M. L'Abbé, vice-recteur de l'Université de Montréal; le professeur N. LeBlanc, vice-recteur de l'Université Laval.

Le Conseil de recherches pour la défense compte à l'heure actuelle 2,600 employés, dont 600 environ appartiennent aux professions libérales, c'est-à-dire qu'ils sont diplômés des universités ou qu'ils ont une formation équivalente. Le Conseil administre huit centres de recherches et son siège social, et nous avons soumis pour 1968-1969 un budget de 50.8 millions de dollars.

Les huit centres de recherches du Conseil sont les suivants:

Le centre de recherches pour la défense (Atlantique) (DREA) situé à Dartmouth (Nou-

velle-Écosse) s'occupe principalement de recherches concernant les problèmes de la défense anti-sous-marine dans l'Atlantique-Nord, y compris l'acoustique sous-marine, la recherche de traitement de signaux de transducteur et l'hydrodynamique. En outre, le DREA offre aux forces maritimes canadiennes certains services de laboratoire de chantier. Il s'agit ici de services à fonctionnement rapide, concernant des sujets tels que les études de corrosion.

Le centre canadien de recherches et de perfectionnement des armes (CARDE) situé à Val Cartier (Qué.) affectue des recherches dans le domaine de l'armement, des systèmes pour la détection nocture et l'amélioration de la vision nocturne, des propergols et des explosifs, des recherches aéro-spatiales, et des analyses de systèmes d'armes. Son rôle comprend des liens étroits avec les Forces armées canadiennes, et un personnel militaire important est attaché à ce centre. Sa langue de travail est le français.

Le centre d'analyse de recherches pour la défense (DRAE) d'Ottawa, tout en étant un établissement du Conseil de recherches pour la défense est également une division du quartier général des Forces armées canadiennes, et son personnel se compose à la fois de scientifiques du Conseil de recherches pour la défense et d'officiers militaires. Des scientifiques de la recherche opérationnelle, travaillant sous la surveillance générale du DRAE sont également attachés au quartier général de certains des commandements des Forces canadiennes en d'autres endroits.

Le travail du DRAE comprend l'analyse des problèmes stratégiques, des recherches portant sur des opérations et des équipements maritimes, terrestres et aériens tactiques, des études analytiques de questions de défense du continent Nord américain et des études de problèmes concernant le déploiement et l'utilisation du personnel militaire, la programmation et la logistique. En outre, le DRAE joue un rôle actif dans la planification et l'analyse de divers exercices et essais en campagne et offre aux Forces canadiennes certains services statistiques et mathématiques.

Les activités du centre de recherches chimiques, biologiques et radiologiques pour la défense (DCBRE) à Shirley Bay, tout près d'Ottawa, se composent de recherches portant sur les aspects défensifs de la guerre biologique, chimique et nucléaire, et des recherches portant sur les sources d'énergie électrique comprenant les batteries, les piles à combustible, les appareils thermioniques et thermoélectriques, mais pas les systèmes classiques de génératrices électriques.

Le DRTE (Centre de recherches sur les télécommunications de la défense) se trouve également à Shirley Bay, et s'occupe principalement de recherches appliquées portant sur la propagation des ondes radiophoniques, les communications militaires et les systèmes radar, et la détection de signaux. Dans le domaine de l'électronique, l'instrumentation et la recherche appliquée sont combinées avec des recherches fondamentales portant sur la physique des solides et avec des études des circuits électroniques. Les études de physique radiophonique portent principalement sur les phénomènes physiques de la haute atmosphère qui affectent la propagation radiophonique et le radar. Le programme de satellite du Conseil de recherches pour la défense a été un des aspects spéciaux des activités du DRTE au cours des récentes années. Le DRTE est sur le point d'être transféré au nouveau ministère des Communications.

Le programme de recherche du centre de recherches pour la défense de Toronto (DRET), situé à Downsview, s'occupe des facteurs touchant les performances des soldats dans divers milieux militaires défavorables. Dans les grandes lignes, le rôle du DRET est de mesurer et de comprendre les aptitudes et les limites particulières des êtres humains qui ont une signification particulière pour les militaires, et de favoriser la reconnaissance de ces facteurs variables dans la conception de l'équipement militaire et dans la mise au point des procédures opérationnelles et des procédures de formation militaire.

• 1120

Le DRES (Centre de recherches pour la défense de Suffield) situé à Ralston (Alberta), se compose d'un laboratoire central et d'un périmètre d'essais protégé de 1,000 mille carrés avec voies d'accès, système de communications et sources d'énergie électrique. Cet établissement s'occupe de recherches fondamentale et appliquée sur des problèmes touchant à la défense contre la guerre biologique, chimique et nucléaire. Les programmes du DCBRE (Centre de radiations chimiques et biologiques pour la défense) de Shirley Bay et du DRES (Centre de recherche pour la défense de Suffield) sont complémentaires et étroitement coordonnés.

Le DREP (Centre de recherches pour la défense du Pacifique) est situé à Esquimalt, et s'occupe principalement de recherches aboutissant à la mise au point de méthodes améliorées pour la détection de sous-marins en plongée, en tenant compte spécialement des conditions régnant dans l'océan Pacifique, qui ne sont pas les mêmes que dans l'Atlantique. Les travaux se répartissent essentiellement dans trois domaines de recherches physiques: l'acoustique sous-marine, l'électro-magnétique à basse fréquence, et la dynamique des fluides. Il fournit également des services consultatifs et de l'assistance en matière scienti-

fique et d'ingénierie aux Forces maritimes de la côte Pacifique.

Cela vous donne une idée du travail effectué à l'intérieur du Conseil. Il est évident qu'avec nos seules ressources propres, nous ne pouvons pas travailler dans tous les domaines où les Forces canadiennes ont besoin de conseils et d'assistance. Nos capacités propres sont donc renforcées considérablement par des accords de coopération conclus avec nos alliés pour la recherche en matière de défense. Chaque fois que la chose est possible, on s'efforce d'avoir un programme de coopération dans lequel les efforts canadiens sont complémentaires de ceux de nos alliés, plutôt que concurrents. Le programme de coopération technique entre les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et l'Australie est peut-être le meilleur exemple d'accords de ce genre. L'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord en est un autre, et on peut donc dire qu'en général, en matière de recherche pour la défense, le Canada n'est pas isolé, mais fait partie d'une équipe.

Le Conseil admet un certain nombre de principes qui sont applicables chaque fois que des décisions sont prises sur la nature, l'objet et l'ampleur de ces programmes de recherche, qu'ils soient effectués dans ses propres centres ou à l'extérieur, dans les universités ou dans l'industrie. Le premier de ces principes est que son rôle essentiel et principal est de conseiller et d'assister le ministre et les Forces armées; vient ensuite la contribution aux efforts collectifs de nos alliés dans le domaine de la recherche pour la défense puis, au troisième rang, l'appui aux recherches universitaires et industrielles touchant à la défense. Toutefois, un autre principe important est qu'il faut maintenir un équilibre adéquat entre les programmes à court terme et les programmes à long terme. Il est important que le Conseil prévoie l'évolution scientifique et technologique future en gardant la science canadienne à l'avant-garde des connaissances nouvelles. Son attention doit par conséquent ne pas être consacrée entièrement aux problèmes courants, ni même aux problèmes clairement apparents de l'avenir immédiat.

En 1967, la politique concernant le fonctionnement du Conseil a été soumise à un examen critique approndi. Le résultat a été l'adoption d'une politique de décentralisation qui a transféré aux centres la responsabilité de la mise en application du programme de l'État major, celui-ci conserve la responsabilité de la planification et de l'effectif, et de la gestion financière.

Ces modifications ont été introduites pour différentes raisons. L'une était d'établir des liens plus étroits entre le Conseil de recherches pour la défense et nos services, à la fois au niveau de la direction et au niveau du personnel scientifique. On en attend deux avantages: le renforcement de l'aide scientifique à nos services et, inversement, une meilleure connaissance des besoins de nos services à tous les niveaux du Conseil de recherches pour la défense et plus particulièrement dans les laboratoires où les idées prennent naissance. En d'autres termes, nous désirons que nos scientifiques soient familiarisés avec les problèmes, les attitudes et les façons de penser des militaires, de façon à être vraiment des scientifiques de la défense plutôt que simplement des scientifiques travaillant dans un centre de la défense. Un autre but était de libérer le quartier général des soucis de la routine journalière, pour lui permettre de se concentrer sur la politique et la planification. Un troisième but était d'assurer l'établissement de liens scientifiques et technologiques solides entre les centres, les universités et l'industrie. Enfin, cela offrira de meilleures perspectives de carrière à nos scientifiques, et permettra une utilisation plus effective de nos ressources.

• 1125

L'importance que nous attachons à des rapports étroits entre le Conseil et les Forces armées a été soulignée par les nominations de scientifiques supérieurs du Conseil au poste d'assistant scientifique auprès du vice-chef de l'État major et du chef des services techniques. Ces deux scientifiques ont des responsabilités très importantes et doivent notamment assurer que les intérêts scientifiques et techniques des Forces armées soient portés à la connaissance du Conseil et, inversement, ils doivent attirer l'attention des Forces armées sur l'assistance et les conseils que peut leur donner la science. Nous venons tout récemment de procéder à la nomination d'un troisième assistant scientifique, auprès du chef du personnel militaire, et il aura à traiter des problèmes humains.

L'arrangement portant sur la recherche opérationnelle et l'analyse de tous les systèmes est particulièrement important. J'aimerais m'attarder un peu sur ce point, du fait de cette importance spéciale. Cette science de la recherche opérationnelle a évolué rapidement au cours de la dernière guerre, lorsque des scientifiques expérimentés furent pour la première fois utilisés pour l'analyse de l'efficacité opérationnelle des forces militaires en campagne, ainsi que pour la mise au point de nouvelles techniques et stratégies susceptibles d'accroître leurs capacités. Depuis la dernière guerre, la complexité et le coût sans cesse grandissant de l'équipement militaire ont rendu indispensable une analyse scrupuleuse et détaillée avant la mise au point et la fabrication en série de ces équipements. Le type d'entraînement nécessaire pour la recherche

opérationnelle et pour l'analyse de système est similaire. Tous deux nécessitent une formation mathématique et analytique solide, une optique sachant faire appel à diverses disciplines, le tout s'appuyant sur une bonne expérience des choses militaires. Nous avons mis au point un excellent arrangement aux termes duquel des scientifiques et des militaires combinent leurs efforts pour fournir ces services. Ce que je tenais à souligner ici est que nous avons maintenant besoin de scientifiques hautement qualifiés pour la mise au point de la stratégie à long terme. Dans des domaines tels que la sélection et l'entraînement du personnel militaire, la demande en sociologues s'accroît et le Conseil a maintenant à s'occuper de domaines de la recherche dans lesquels il n'était jamais intervenu jusqu'à présent.

A titre de président du CRD, je fais partie du Conseil de la défense, l'organisme supérieur, chargé des décisions importantes, du ministère de la Défense nationale, et je puis voir à ce que le point de vue scientifique soit représenté dans les questions dont s'occupent ce Conseil. Le chef de l'état-major de la Défense tient régulièrement des réunions où sont discutées la planification ou les opérations des Forces armées, et le vice-président du CRD ou moi-même assiste à ces réunions. La mise au point du matériel pour les Forces armées est la responsabilité du chef des services techniques des Forces armées, qui agit sous la direction d'un groupe supérieur qui porte le nom de Groupe d'orientation des études et des recherches connexes. Le membre du CRD qui fait partie de ce groupe est notre vice-président adjoint (services scientifiques). Le CRD peut ainsi faire en sorte que certains projets de mise au point soient entrepris dans ses établissements et aider le chef des services techniques pour ce qui est à la fois des aspects techniques et de la gestion des projets confiés à l'industrie canadienne.

Vous trouverez nos prévisions budgétaires aux pages 332, 333 et 334 du Budget revisé des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1969. Ainsi que je l'ai dit, nous sommes en train de transférer l'un de nos établissements au nouveau ministère des Communications. Cependant, les prévisions que vous avez sous les yeux comprennent les coûts internes de cet établissement, sauf les montants recouvrables de $1,577,300 paraissant vers le bas de la page 333 et de $146,000 à la page 334. Mais elles ne comprennent pas les coûts externes des satellites de recherche, qui sont inscrits au chapitre du ministère des Communications.

Dans sa présentation des prévisions budgétaires, le personnel de planification du Conseil de recherches pour la défense a distingué cinq domaines qui doivent se partager les ressources financières que le Parlement met à la disposition du Conseil. Il y a en premier lieu la recherche et le développement préliminaire pour la défense. Comme l'on peut bien penser, ce secteur retient la plus grosse tranche du budget du Conseil, puisque l'on y trouve la plus grande partie des travaux de laboratoire et des études sur les lieux effectués dans les établissements du Conseil.

En second lieu, le soutien technologique et analytique direct des Forces armées canadiennes et du Conseil de la défense. Ce domaine comprend le reste des travaux de laboratoire et des études sur les lieux réalisés dans nos établissements, travaux qui aident à résoudre à mesure les problèmes posés aux Forces armées par leur équipement actuel. Il comprend également l'aide scientifique aux services secrets des Forces armées, de même que les travaux très importants du Centre d'analyse pour la défense, dont j'ai déjà parlé.

En troisième lieu, la liaison scientifique pour la défense et les services d'information. Ce domaine embrasse toutes les méthodes employées pour obtenir l'information que nous ne produisons pas nous-mêmes, y compris nos bureaux à l'étranger, nos sections rattachées aux Forces armées et nos services d'information scientifique, chargés de faire connaître les rapports obtenus.

• 1130

Quatrièmement, la stimulation et le soutien de la recherche subventionnée pour la défense. Cela représente notre tentative de créer et de maintenir l'intérêt pour la recherche de défense dans les universités et dans l'industrie par des subventions d'État. J'en dirai un peu plus long sur ce sujet dans un instant.

Enfin, l'administration centrale. Ce domaine embrasse la gestion centrale et ses directions, y compris le personnel, les services, les finances et le reste.

Je reviens maintenant brièvement au programme de subventions aux universités. L'octroi de subventions au personnel des universités poursuit trois objectifs. Le premier est d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques qui peuvent se révéler utiles à la solution des problèmes de défense. Le deuxième, de faire naître et de soutenir, dans l'ensemble de la communauté scientifique, un intérêt pour les sciences de la défense, qui portera fruit tôt ou tard. Le troisième, de contribuer à peupler les divers établissements du Conseil de jeunes scientifiques prometteurs. Les principaux critères qui président à l'appréciation des demandes de subventions sont la qualité scientifique du travail proposé et sa pertinence à la défense. Il n'est pas nécessaire qu'il se rapporte au programme interne du Conseil, et aucun projet secret n'est exécuté dans les universités en vertu de notre programme de subventions aux universités.

Les subventions sont octroyées d'après le jugement porté par des comités consultatifs composés en grande partie d'universitaires et par le personnel du Conseil. Ces jugements sont revus par le comité permanent de la recherche extérieure du Conseil, dont le président est le professeur Duckworth, vice-président de l'Université du Manitoba, et le comité à son tour me communique son avis. On peut voir par le crédit n° 35, à la page 334, à la rubrique «Autres subventions et contributions», que nous prévoyons octroyer 2.9 millions de dollars en subventions aux universités en 1968-1969.

On se rendra compte qu'afin de faire exécuter les travaux par ceux qui sont le mieux qualifiés pour le faire, le Conseil afferme certains travaux à forfait. Si le travail peut le mieux se faire dans une université, c'est à elle que sera accordé le contrat; si c'est dans l'industrie, le contrat sera accordé à une société. Vous verrez, au crédit n° 25, page 333, que nous prévoyons affermer des travaux à forfait pour une somme totale de $1,268,000 au cours de 1968-1969. Je tiens à établir une distinction très nette entre ces travaux à forfait, le programme de subventions aux universités que je viens de décrire, et le programme de subventions à la recherche industrielle dont j'aimerais maintenant dire quelques mots.

Nous accordons des subventions à la recherche industrielle afin de promouvoir et de renforcer les moyens de recherche de l'industrie canadienne dans la technologie de défense. Ce programme fournit une aide permettant aux sociétés d'établir de nouveaux programmes de recherche ou d'accroître des activités de recherche déjà en marche. Notre but est d'améliorer à la fois la quantité et la qualité des recherches appliquées dans l'industrie canadienne de la défense, de manière à la rendre plus en mesure de satisfaire les besoins des forces armées canadiennes de façon concurrentielle et de participer avec nos alliés à la mise au point et à la fourniture du matériel.

Les projets de recherches sont entrepris par les sociétés canadiennes et n'ont pas nécessairement rapport au programme interne du CRD. Soumis à ce dernier, ils sont évalués par un comité interministériel qui présente des recommandations au Conseil. S'ils ne conviennent pas à notre programme, ils peuvent être renvoyés au Conseil national de recherches, qui en fera l'étude dans le cadre de son programme d'aide à la recherche industrielle. Une fois terminé l'aspect «recherche» d'une subvention industrielle, le projet peut passer à l'étape de la mise au point en vertu de l'un ou l'autre de plusieurs régimes d'assistance qui relèvent du ministère de l'Industrie et du Commerce. Nous projetons d'octroyer en 1968-1969 des subventions à la recherche industrielle pour un montant total de 4.5 millions de dollars. On verra que la ligne de conduite du Conseil à l'endroit de l'industrie est d'assurer collaboration et assistance partout où cela est possible, et la liaison avec l'industrie est maintenue à tous les niveaux, à partir du Conseil lui-même jusqu'aux scientifiques dans les laboratoires.

• 1135

Je reviens maintenant au premier domaine que j'ai nommé, c'est-à-dire la recherche et le développement préliminaire. Comment cela sert-il les besoins militaires, qui sont les raisons d'être du Conseil? Nous donnons cinq sous-domaines qui sont la base des besoins militaires: recherche sur le combat et la défense active; recherche sur la défense passive; recherche sur le commandement et le contrôle; recherche sur la logistique et recherche sur les effectifs. Des ressources financières affectées à la recherche et au développement préliminaire, 55 p. 100 vont aux travaux sur le commandement et le contrôle et 24 p. 100 aux travaux sur le combat et la défense active, les trois autres sous-domaines ne retenant que des montants relativement peu importants.

Il est une autre façon de présenter l'affectation des ressources financières totales dont le CRD estime qu'il a besoin, en termes qui vous sont probablement plus familiers: recherche sur les opérations et Analyse générale, 2 p. 100; recherche maritime, 13 p. 100; recherche sur l'armement, 21 p. 100; recherche nucléaire, biologique et chimique pour la défense, 12 p. 100; recherche sur les télécommunications, 16 p. 100; recherche sur le rendement humain, 4 p. 100; subventions aux universités, 6 p. 100; subventions à la recherche industrielle, 9 p. 100; construction d'un navire de recherche, 12 p. 100 et bureau principal, 4 p. 100.

La construction du navire de recherche est une rubrique qui ne se présente qu'occasionnellement.

Le tableau n'est pas complet dans le cas de la recherche sur les opérations et de l'analyse générale, qui n'a besoin ni de matériel ni de construction de bâtiments. En fait, la recherche sur les opérations et l'analyse générale retiennent les services de 12 p. 100 du personnel scientifique du Conseil.

A l'appendice B du document que vous avez sous les yeux, vous trouverez un résumé du budget du CRD, selon les crédits et selon les domaines d'activité.

Nous avons établi au Conseil un comité des fonctionnaires supérieurs du Conseil appelé l'Équipe de revue du programme et chargé de revoir constamment et de planifier notre programme scientifique. Le président de cette équipe est le vice-président du Conseil, M.

L'Heureux, qui se trouve à mes côtés aujourd'hui et qui se fera un plaisir de répondre aux questions touchant cet aspect des travaux du conseil. Je suis également accompagné de certains autres fonctionnaires supérieurs du Conseil qui pourront fournir des renseignements détaillés en réponse aux questions que vous voudrez leur poser.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Uffen. Les membres suivants du Comité désirent poser des questions: M. Forrestall, M. Allmand, M. Ryan, M. Winch, M. MacRae, M. Cafik et M. MacLean. Monsieur Forrestall?

M. Forrestall: Je me demande, monsieur le président, s'il peut m'être permis de faire preuve d'un peu d'esprit de clocher et de poser au témoin ou à ses collègues quelques questions sur le Centre de recherches pour la défense de la côte atlantique. Ce qui m'intéresse avant tout, ce ne sont pas les questions de détail sur un sujet particulier, mais le secteur assez obscur de la collaboration entre le Centre et l'Institut d'océanographie Bedford. Saurait-on me dire, tout d'abord, s'il y a des programmes coopératifs, ou des programmes conjoints?

M. Uffen: Je ne crois pas qu'il y ait de programme conjoint officiel qui soit financé par les deux organismes, mais il y a collaboration. Toutefois, notre Centre de l'Atlantique doit s'occuper de recherches pour la défense, en sorte qu'il doit s'en tenir à certains genres d'activités touchant en grande partie le repérage des sous-marins. Nous nous intéressons aux propriétés physiques de l'océan et du fond de l'océan, et à d'autres questions de ce genre.

Il y a aussi un certain caractère secret aux résultats obtenus. Les gens de l'Institut Bedford ne sont pas nécessa rement admissibles aux travaux secrets. Je crois savoir qu'ils tiennent des colloques conjoints; ils se rencontrent assez régulièrement. Le directeur actuel de l'Institut Bedford est un ancien fonctionnaire supérieure du Conseil de recherches pour la défense et il est très au courant de nos activités: il est bien connu au ministère de la Défense.

• 1140

M. Forrestall: Mais vous trouvez qu'il n'y a pas de possibilités d'une collaboration plus étroite? Par exemple, vous consacrez, je pense, quelque 6 millions de dollars au navire de recherche QUEST. Je vous poserai tantôt une ou deux questions à ce sujet. Je me demande simplement si vous allez poursuivre la construction de pareil navire alors que l'Institut d'océanographie possède plusieurs navires équipés pour la recherche scientifique. Etes-vous tout à fait satisfait...

M. Uffen: Je ne suis jamais satisfait. Comme vous le savez probablement, il n'y a que deux ans que je suis au ministère de la Défense. Je ne suis pas fonctionnaire de carrière, ce qui explique que je voie les choses un peu différemment de certains autres. Je dois dire que je ne suis jamais satisfait, sans quoi je n'aurais jamais procédé à la revue de nos activités lorsque j'ai été nommé président.

Mais pour revenir au QUEST, ce navire sera très remarquable et possédera certaines qualités assez exceptionnelles qui ne seraient pas exigées à l'Institut Bedford. Le QUEST doit être absolument silencieux. Ses moteurs et tout l'appareil que contient le navire sont suspendus de manière à réduire les vibrations au minimum absolu, et nous espérons que lorsque le navire sera inerte dans l'eau, il n'y aura absolument aucun bruit. Vous conviendrez avec moi, du moins je l'espère, qu'il s'agit là d'une caractéristique exceptionnelle que l'on peut qualifier de nécessaire dans un contexte de défense mais qui est assez douteuse pour un institut d'océanographie.

M. Forrestall: Vous voudrez bien excuser mon ignorance de certains faits, mais a-t-on fait l'appel des soumissions, ou en est-on encore au stade des devis?

M. Uffen: Le QUEST a été lancé et il sera armé le 3 mai 1969, si tout va bien.

M. Forrestall: Où a-t-il été construit?

M. Uffen: Aux chantiers Burrard, à Vancouver-Nord.

M. Winch: L'endroit ne me paraît pas du tout convenable.

M. Forrestall: Je ne formule pas d'opinion là-dessus. Le navire sera donc utilisé, je suppose, sur la côte du Pacifique?

M. Uffen: Non, une fois armé, il sera déplacé vers l'Atlantique et c'est là qu'il exercera son activité.

M. Forrestall: Je le regrette pour vous, monsieur Winch. Une ou deux autres questions, et ce sera tout. Vous dites que la construction du navire de recherche, les 12 p. 100, selon le détail que vous donnez à la page 13 de la répartition des ressources financières totales dont vous disposez, est une rubrique occasionnelle. A-t-elle fait également l'objet d'une demande budgétaire spéciale? C'est-à-dire que lorsque l'affaire sera terminée, disposerez-vous de 6 millions de dollars? Pouvez-vous continuer à demander ce montant pour le répartir ensuite parmi les autres rubriques?

M. Uffen: C'est peu probable.

M. Forrestall: Peu probable.

M. Uffen: Le financement du QUEST a demandé l'an passé 1.6 million de dollars, je

pense. Je puis obtenir le chiffre précis, si vous le désirez.

M. Forrestall: Ce que je veux dire, c'est que ce chiffre global ne représente pas de l'argent pris à d'autres aspects de vos travaux de recherche.

M. Uffen: Non, il s'agit d'une dépense principale d'établissement qui n'est pas renouvelable et dont on a fait une rubrique distincte dans le budget en raison de son caractère spécial.

M. Forrestall: Connaissez-vous le coût à longue échéance des plans d'expansion de la recherche maritime dans le contexte de la défense?

M. Uffen: Je présente des projets; le gouvernement dresse les plans.

M. Forrestall: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur Uffen, comment nos dépenses de recherches pour la défense, en tant que pourcentage du revenu du gouvernement, se comparent-elles à celles des autres pays de l'OTAN? Ou en tant que pourcentage du produit national brut, ou en quelque autre façon?

M. Uffen: Je puis vous répondre de façon générale. Nos dépenses de recherches pour la défense au Canada représentent une faible proportion à la fois du produit national brut et du budget de la défense. Elles correspondent à 3 p. 100 du budget de la défense. Dans certains pays plus grands dont les responsabilités sont plus lourdes, ces dépenses s'élèvent à 5 ou 6 p. 100.

M. Allmand: En Norvège ou en Belgique, qui sont des pays plus petits au sein de l'OTAN, quelles sont-elles?

• 1145

M. Uffen: Nos dépenses sont, je pense, moins élevées qu'en Belgique. Elles le sont certainement moins qu'en Suède, qui n'est pas membre de l'OTAN, si ces dépenses sont exprimées en pourcentage du budget de la défense.

M. Allmand: En effectuant des recherches, vous devez mettre au point un certain nombre d'inventions. Touchez-vous un revenu de l'exploitation de vos brevets d'inventions ou des permis d'exploitation que vous délivrez?

M. Uffen: Un petit revenu en découle, mais le Conseil de recherches pour la défense ne le touche pas. Je ne crois pas que ce revenu revienne au ministère de la Défense, mais je puis faire confirmer cela.

M. Allmand: Le montant du revenu provenant des brevets et des licences délivrées ou autre est-il important?

M. Uffen: Non, le revenu n'est pas important. La politique du gouvernement consiste à protéger l'intérêt de la Couronne. Donc, la Couronne a des droits de redevance, mais le revenu provenant de brevets est bien modeste.

M. Allmand: Il y a un an environ, un article souscrit a été publié dans différents journaux disséminés d'un bout à l'autre du Canada au sujet de la recherche biologique et chimique qui s'effectue en Alberta, et dont l'auteur était Boyce Richardson, je pense, mais je n'en suis pas absolument certain, car je parle de mémoire.

Il a allégué que cette recherche n'intéressait pas seulement la défense mais tendait à mettre au point des armes biologiques et chimiques.

Êtes-vous au courant des allégations qui auraient été formulées dans cet article? Est-il exact qu'on est à mettre au point des armes biologiques à cet endroit précis, ou ailleurs à l'extérieur d'Ottawa?

M. Uffen: Je ne suis pas au courant de cet article, mais je sais qu'on formule de temps à autre des allégations de ce genre.

Pour répondre à cette question, je dois dire que nous n'effectuons aucune recherche sur les armes biologico-chimiques offensives. Nous ne fabriquons pas d'armes pour des fins offensives. Nous faisons uniquement des études en vue de la défense de nos propres forces: l'équipement, les masques respiratoires, l'efficacité de ceux-ci, leur mode d'emploi et, à l'occasion, nous dirigeons des exercices du personnel.

Toutefois, en toute honnêteté, je dois admettre qu'en faisant de la recherche fondamentale sur la défense contre les agents biologiques ou chimiques, il faut les connaître. Nous avons donc des gens qui possèdent des connaissances fondamentales en matière d'agents toxiques. Ceux qui s'intéressent aux activités défensives ainsi que ceux qui s'intéressent aux activités offensives possèdent en commun ces connaissances fondamentales.

M. Allmand: Dans ces emplacements, avez-vous des quantités d'armes biologiques et chimiques dont vous vous servez en recherches de défense?

M. Uffen: Des quantités infimes du type que vous pourriez voir dans un laboratoire de chimie—manipulées de loin et ainsi de suite—en vue de l'étude des propriétés.

M. Allmand: Comment décidez-vous quels travaux vous allez accomplir? Comment une demande de recherche prend-elle naissance et comment décidez-vous l'attribution de vos ressources à tel projet en particulier?

M. Uffen: Les demandes prennent naissance de diverses façons et je ne vais pas m'appesantir là-dessus. Certaines sont conçues à l'extérieur du Conseil, dans le cadre d'un programme de recherche industrielle pour la

défense; d'autres, dans le cadre d'un programme de recherche fondamentale d'une université; d'autres encore, chez nos alliés, en vertu du programme de coopération technique; enfin, certaines prennent naissance dans nos propres laboratoires.

C'est précisément le domaine qui relève de M. L'Heureux. Puis-je lui déférer votre question?

M. Allmand: Oui, s'il vous plaît.

M. L. J. L'Heureux (vice-président, Conseil de recherches pour la défense): Monsieur le président, les demandes ont des origines diverses. Les Forces armées canadiennes ont des objectifs à long terme touchant l'équipement opérationnel qu'elles voudraient atteindre, mais la science n'est pas encore assez avancée pour fabriquer l'équipement qui répond à leurs objectifs. Elles ont aussi des besoins d'équipement opérationnel auxquels la technologie peut répondre parce qu'elle est assez avancée.

• 1150

S'il s'agit d'un objectif, nous étudions les implications techniques à long terme et la recherche qu'exige une telle réalisation. Nous effectuons soit des études spéciales dans les laboratoires, avec le concours des Forces armées, ou nous demandons l'avis de gens d'université, d'industriels, ou encore de nos alliés. Selon tous ces avis, nous élaborons un projet qui est exécuté par le vice-président du personnel scientifique du Conseil, avec le concours du Centre.

Ce projet est entièrement pourvu des sommes nécessaires, du temps et des efforts voulus, puis soumis au groupe chargé de la revision des projets, que notre président a mentionné. Ensuite, ce projet est complètement analysé et, si la priorité cadre avec nos ressources financières et occupe un rang plus élevé que les autres projets, nous allons poursuivre ces travaux et abandonner les autres. Voilà pour l'appui direct aux Forces armées.

D'autres projets importants sont exécutés avec le concours de nos alliés, projets reliés plus spécialement à la sécurité nationale fondamentale, qui prennent naissance dans nos propres laboratoires. Ceux-ci sont pourvus de la même manière que les autres et leur priorité est mesurée en fonction de leurs implications à long terme.

M. Allmand: Voici ma dernière question, monsieur le président.

Comment évaluez-vous le travail accompli par l'industrie et les universités? Je remarque qu'environ 10 p. 100 de votre budget est affecté à des subventions à l'industrie et qu'un gros montant est aussi attribué aux universités. Avez-vous le sentiment que ce programme est fructueux—d'abord, pour l'industrie et puis pour les universités?

M. Uffen: Mais, comment donc! Nous obtenons un rendement énorme. Le programme universitaire consiste plus vraisemblablement en un programme de recherche fondamentale qu'il n'est pas facile d'évaluer. C'est la source de nombreuses idées nouvelles. C'est de là que les gens nous tiennent au courant de ce qui se produit à l'avant-garde des progrès de la science, de sorte que nous ne traînons pas derrière. Il ne sert à rien d'arriver deuxième en matière de recherches pour la défense.

Nous évaluons ce travail grâce à une série de comités consultatifs dont j'ai parlé dans mon exposé de présentation. Il y a environ 240 savants répartis d'un bout à l'autre du pays—dont bon nombre sont dans les universités, mais certains dans l'industrie—qui se réunissent une ou deux fois l'an et évaluent les demandes que peut nous présenter un professeur. Les comités consultatifs étudient ces demandes selon leur mérite sur le plan scientifique et nous nous en remettons à leur décision. S'ils disent qu'un homme est un savant de première classe, nous en restons là.

Ils nous donnent des avis intéressant la défense, mais nous nous réservons le droit de décider en dernière analyse si, oui ou non, il y va de l'intérêt de la défense, car parfois un professeur peut faire une proposition magnifique sans savoir que le travail a déjà été exécuté.

M. Allmand: Et l'industrie? L'industrie qui représente la plus forte dépense.

M. Uffen: Le programme industriel est dirigé de façon quelque peu différente. Nous pourvoyons complètement un professeur, mais dans l'industrie, il s'agit en général d'une opération dont les frais sont partagés à 50 p. 100.

L'industrie nous expose un projet en nous disant ce qu'elle voudrait accomplir. Elle paie environ la moitié des frais et le Conseil de recherches pour la défense fournit le reste.

Le projet fait l'objet d'une revision semblable au précédent, par un comité interministériel, comprenant des représentants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère de l'Industrie et du Conseil national de recherches.

Deux agents de projets sont nommés. Un du Conseil de recherches pour la défense: un savant ou un ingénieur, qui surveille le contenu de technogénie scientifique du projet. Le ministère de l'Industrie nomme un agent de projets qui s'occupe surtout de la gestion des ressources financières et ainsi de suite—et décide s'il est possible d'exécuter le projet soumis.

M. Allmand: En tout état de cause, vous avez le sentiment que cet argent est dépensé à bon escient.

M. Uffen: Sans aucun doute. J'aimerais accroître notre quote-part affectée à ces programmes extérieurs, mais il faut réaliser ces programmes dans un ordre prédéterminé, et dans un dessein précis.

M. Allmand: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Allmand, vous avez posé une question au sujet de redevances et de brevets. M. Uffen me dit que les redevances et les brevets reviennent au Receveur général du Canada.

• 1155

M. Allmand: Je vois. Avez-vous des chiffres?

Le président: Je n'en n'ai pas ici.

M. Allmand: Je voulais simplement savoir si, oui ou non, le chiffre est important. On a dit qu'il est modeste.

Le président: La parole est à M. Ryan.

M. Ryan: Monsieur Uffen, à la sixième ligne environ au bas de la page 6 de votre exposé de présentation vous dites:

> Il est important que le Conseil prévoie l'évolution scientifique et technologique future en gardant la science canadienne à l'avant-garde des connaissances nouvelles.

Quelles seraient les répercussions sur votre travail si le Canada se retirait de l'OTAN et du NORAD?

M. Uffen: Nous procéderions à un nouvel examen de nos travaux afin de déterminer s'ils sont encore conformes à une nouvelle politique gouvernementale. J'imagine qu'au niveau de la recherche fondamentale, où nous faisons des recherches sur les propriétés physiques de la matière ou en électronique—la chimie fondamentale—cela ferait peu de différence.

Au niveau de la physique appliquée, cela pourrait donner à un projet une priorité plus élevée que nous lui avions accordée auparavant. Par exemple, si un changement important se produit dans la politique gouvernementale, nous voudrions, je pense, réexaminer les projets et les programmes que nous avions soutenus en psychologie appliquée.

Au niveau du développement, cela pourrait avoir des effets considérables surtout sur le Centre d'analyse de recherches pour la défense. Nous pourrions donner à ce centre d'analyse une série de problèmes à étudier, l'analyse du pour et du contre de diverses options. L'effet serait considérable dans ce secteur.

M. Ryan: A votre avis, de façon générale, le Canada tomberait-il loin en arrière en matière de développement de recherches pour la défense s'il se retirait de ces alliances.

M. Uffen: Tout dépendrait du retrait du programme de coopération technique. Si nous nous retirions de tout nous serions laissés complètement à nous-mêmes et de vastes sources de renseignements mises à notre disposition antérieurement seraient tout simplement taries. Mais si vous pensez, mettons à un retrait de l'alliance militaire, ou quelque chose du genre, cela n'atteindrait pas l'aspect technologique.

En fait, je recommanderais très énergiquement que le Canada ne se retire jamais des aspects scientifiques et technologiques de n'importe lequel de nos accords avec aucun de nos alliés. Il en coûte bien peu, il n'y a aucun engagement politique ou économique en cause et le Canada reçoit beaucoup en retour de son investissement et de ses efforts.

M. Ryan: Y a-t-il une distribution automatique à tous les alliés des renseignements technologiques secrets.

M. Uffen: Il y a une distribution automatique, mais cela dépend du niveau de sécurité et de la nécessité de savoir. Certains documents nous seraient distribués automatiquement, mais d'autres ne le seraient pas tandis qu'il y en a d'autres que nous ne demanderions pas.

M. Ryan: Vous pouvez habituellement obtenir ce que vous demandez, n'est-ce pas? Pouvez-vous habituellement obtenir des renseignements au sujet d'un projet en cours?

M. Uffen: Si les gens qui possèdent les renseignements estiment que nous avons un besoin légitime de savoir. Un des meilleurs moyens de se qualifier est d'être en mesure de faire un apport. C'est-à-dire, si on nous respecte parce que nous possédons des connaissances approfondies sur certains aspects de la science, alors en contribuant au fonds collectif de documentation, nous devenons membre du club et nous pouvons faire des retraits.

M. Ryan: Je vois. Retirons-nous plus de renseignements en participant à l'achat d'un instrument perfectionné? Par exemple, si nous participions à l'achat d'un engin, notre participation serait-elle plus grande que si nous n'y participons pas?

M. Uffen: Si vous achetez tout simplement l'objet complet à l'étalage, vous obtiendrez bien peu, mais la plupart des programmes sont un peu plus compliqués que cela. L'accord d'achat exige très souvent ou renferme une option de participer à la recherche aux étapes réelles de préproduction ainsi qu'à la mise en valeur de l'objet. Donc, il n'y a pas de réponse toute simple à votre question.

M. Ryan: Je vous remercie, monsieur Uffen.

Le président: La parole est à M. Winch.

M. Winch: Monsieur le président, d'abord, puis-je offrir mes félicitations personnelles ainsi que celles des membres du Comité pour la présentation très complète qu'a faite le président du Conseil de recherches pour la défense. C'est, je pense, une des meilleures qui aient jamais été faites.

• 1200

Un certain nombre de questions auxquelles je pensais ont déjà été posées et ont reçu une réponse, mais je voudrais exprimer devant ce Comité ma satisfaction pour la réponse catégorique donnée par le président, à savoir que le Centre de radiations chimiques et biologiques de la défense, construit à Shirley Bay et à Suffield, ne s'occupe absolument pas de recherche ou de mise au point de moyens chimiques ou autres à des fins offensives. Il est extrêmement important que nous ayons reçu cette affirmation catégorique du président, du fait d'un certain nombre d'accusations qui ont été formulées d'un bout à l'autre du Canada, et dont la presse s'est fait l'écho.

Aussi, sans répéter les questions et les réponses déjà faites, j'aimerais poser deux questions au président. Dans sa présentation le président du CRD a dit:

> Chaque fois que la chose est possible, on s'efforce d'avoir un programme de coopération dans lequel les efforts canadiens sont complémentaires de ceux de nos alliés, plutôt que concurrents.

et que

> L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord en est un autre, et on peut donc dire qu'en général, en matière de recherche pour la défense, le Canada n'est pas isolé, mais fait partie d'une équipe.

Monsieur le président, je reprends les paroles du président du CRD pour poser la question suivante: au cours des récentes semaines, on a pu lire dans la presse des informations rapportant que le CRD ou le Conseil national de recherches ont mis au point un équipement quasi merveilleux, et qui devrait être utilisé par l'OTAN; il serait très supérieur à tous les équipements similaires mis au point aux États-Unis, mais par suite de décisions d'ordre politique, l'OTAN se préparerait à utiliser un équipement américain bien qu'il soit inférieur à celui qu'ont mis au point les Canadiens. De ce fait, et comme le contribuable canadien paye de sa poche la recherche et la mise au point, pourriez-vous, monsieur Uffen, informer ce Comité non seulement sur le point particulier auquel je viens de faire allusion et dont vous êtes sans doute au courant, mais encore de nous dire si vous estimez que le travail et les découvertes de nos scientifiques, qui ont abouti à un résultat que du fait de votre coopération et du fait de votre travail au sein d'une équipe vous estimez supérieur, sont réduits à néant par des décisions politiques échappant à votre contrôle. Je n'ai pas le désir de vous placer dans une situation embarrassante, mais j'estime que cette question est très importante.

M. Uffen: Je commence à en avoir l'habitude. J'ai déjà reçu bon nombre d'égratignures depuis que je suis entré dans la fonction publique. En ce qui concerne le point particulier auquel vous faites allusion, je pense que vous faites plus particulièrement allusion à un compte rendu, donné par un journal, de la parution du président du Conseil national de recherches devant le comité de la politique scientifique du Sénat.

M. Winch: C'est exact.

M. Uffen: On l'a interrogé sur la mise au point d'un radar anti-mortiers. Bien des gens ne savent pas que ce programme a vu le jour vers 1954 ou 1955, et que les travaux ont pris fin en 1961, ce qui en fait quelque chose qui appartient déjà à l'histoire. Les dates que je cite sont-elles bien exactes?

M. Winch: Ce qui m'intéresse, monsieur le président, c'est le principe.

M. Uffen: Je voudrais également vous dire que je ne suis pas au courant des détails. Je pense que M. L'heureux est au courant, puisqu'il fait partie du Conseil depuis 20 ans. J'aimerais lui demander de parler plus en détail sur ce sujet.

Il s'agit ici de coûts. On peut avoir un équipement supérieur, ou un procédé supérieur, mais il faut également tenir compte du prix qu'il coûtera. Cela peut être un facteur important ici.

M. Harkness: Vous voulez dire ici, monsieur Uffen, le prix que nous coûte sa production pour utilisation?

• 1205

M. Uffen: Oui. Je ne sais pas avec certitude si ceci s'applique au radar anti-mortiers mais, lorsque l'on produit un très bel équipement, dont la fabrication coûte trop cher, il arrive parfois qu'on doive dire à regret: «nous nous contenterons d'un autre, qui est presque aussi bon, mais qui coûte bien moins cher». Ceci me ramène à votre observation plus générale. A mon sens, il serait étonnant que nos alliés ne produisent de temps à autre un article d'équipement utilisé à la place du nôtre, alors que nous étions absolument convaincus que le nôtre était le meilleur. Ce sont des choses qui arrivent. Nous faisons une proposition, mais nous ne réussissons pas toujours et je ne pense pas que nous puissions réussir toujours.

M. Winch: Dans le commentaire que vous avez fait, disant que la mise au point d'équipements pour les forces armées est du ressort du chef des services techniques, vous êtes guidés par le groupe le plus influent, celui de la mise au point et de la politique de recherche associée, et vous poursuivez en disant que vous êtes en mesure de faire en sorte que certains projets de mise au point soient entrepris dans ce centre, et d'assister le chef des services techniques aussi bien dans les aspects techniques que dans la gestion de ces projets entrepris par l'industrie canadienne. Vous nous avez donné un tableau très clair de l'assistance que vous fournissez à l'industrie canadienne.

Puis-je vous demander si vous entreprenez maintenant de fournir des conseils sur certains projets, d'assister l'industrie dans certains domaines tels que celui du défunt et regretté Bobcat, l'Avro Arrow, l'hydroglisseur d'Halifax, qui a été pour le Canada une expérience très malheureuse. Faites-vous toujours, ou financez-vous toujours, ce genre de travaux? Dans l'affirmative, êtes-vous en mesure de dire de quoi il s'agit?

M. Uffen: J'espère que nous n'entreprenons pas actuellement de projet du type auquel vous avez fait allusion, parce qu'ils ont tous été des échecs, me semble-t-il. Nous faisons cela tout le temps. Je ne pourrais de mémoire vous parler d'un projet précis mais je vais demander à M. L'heureux de le faire.

M. Winch: Peut-être pourriez-vous nous parler un peu de l'hydroglisseur.

M. Uffen: Oui, je puis vous en parler parce que pendant les deux années que j'ai passées ici, j'ai appris bien des choses sur ce projet.

L'hydroglisseur a maintenant atteint un stade assez avancé pour permettre d'évaluer son comportement en mer. Le rôle de recherche et de mise au point que nous voulons jouer est depuis longtemps périmé. Cependant, il y a une dizaine d'années, les scientifiques du Conseil de recherches pour la défense ont joué un rôle essentiel dans la conception de l'hydroglisseur, dans la création de la maquette, etc. Ensuite est venue la phase de la mise au point, des contrats ont été conclus avec l'industrie privée, et nos scientifiques sont devenus moins actifs, bien qu'on les ait retenus pour assister de leurs conseils. Nous avons à Dartmouth un homme qui est probablement l'une des grandes autorités mondiales dans ce domaine. Le projet a maintenant atteint un point ou ce n'est vraiment plus un appareil expérimental. Il en est au point des essais pratiques. La série d'essais commencera au printemps.

M. L'Heureux: C'est exact.

M. Uffen: Ce projet nous intéresse réellement. Nous pensons également qu'il constitue un bon investissement.

M. Winch: Dans ce cas, et à cause de la déclaration que vous venez de faire selon laquelle nous essayons de ne pas faire concurrence à nos alliés, puis-je vous demander quelle était la position—je sais que c'était avant votre temps—vis-à-vis des États-Unis et du Royaume-Uni, qui faisaient également la même chose au même moment? Comment peut-on parler de coopération et d'efficacité, lorsqu'on voit trois pays menant les mêmes recherches pour les mêmes mises au point au même moment? Et cependant, nous poursuivons, et nous construisons un prototype!

• 1210

M. Uffen: Il existe différentes dimensions d'hydroglisseurs qui sont utilisées à des fins différentes. Le Canada a entrepris la mise au point d'un hydroglisseur de 200 tonnes, pour la haute mer, et qui je crois devrait pouvoir opérer à une vitesse approximative de 40 nœuds dans une mer état cinq, et ce en coopération complète avec les Britanniques et les Américains qui ont entrepris l'étude et la construction d'hydroglisseurs de tonnages différents. Cela s'est fait dans le cadre d'un programme coopératif, et je crois savoir que les Britanniques et les Américains ont renoncé à ce type particulier d'hydroglisseur, et même à ceux qu'ils avaient mis au point dans ce but. Ce but est de touer un engin pour la détection des sous-marins, et je ne crois pas que les Américains ou les Britanniques travaillent dans ce domaine, parce qu'ils savaient que le Canada allait le faire. Par contre, je pense que l'Union Soviétique le fait.

M. Winch: Il me reste une seule question, et il ne s'agit pas de renseignements secrets. Pourriez-vous nous dire maintenant à combien de projets vous participez pour la mise au point de nouveaux armements offensifs ou défensifs, et si vous le faites directement, par vous-même, ou en coopération avec l'industrie?

M. L'Heureux: Monsieur le président, en ce qui concerne cette question spéciale, la réponse dépend de la définition que vous donnez au terme «projets», mais si vous voulez dire un programme d'essais, je vous répondrai que le Conseil poursuit en chiffres ronds une vingtaine de programmes importants, soit directement ou en collaboration avec nos alliés, soit encore en collaboration avec les forces armées. Parmi ces programmes vastes, nous pouvons citer des programmes d'armement, d'acoustique sous-marine, de détection, etc. Tel est, en chiffres ronds, le nombre de programmes que nous poursuivons. C'est ce

que nous appelons les programmes importants.

Ensuite, dans le cadre de chacun de ces programmes nous avons des projets spéciaux. Nous avons des projets en recherche et en acoustique sous-marine, en transmission de l'énergie électromagnétique dans l'atmosphère, etc. Nous avons des projets très spéciaux, aboutissant à des projets plus appliqués pour les Forces armées.

M. Winch: Je voudrais vous poser encore une question sur cette même phase. Si vous confiez à l'industrie certains de ces projets pour qu'elle y travaille, ce qui suppose également de la recherche, quelle est la coopération entre vos services de recherche et les leurs, et quelle est l'autorité en dernier ressort lorsqu'il y a divergences d'opinions entre vous, en tant que Conseil, et la recherche entreprise par l'industrie sur le projet? J'imagine, si j'en juge par ce que j'ai pu lire dans le passé, qu'il y a parfois des conflits qui donnent naissance à des dépassements budgétaires se chiffrant par des millions de dollars.

M. Uffen: Lorsque le ministère de la Défense nationale confie par contrat à l'extérieur la réalisation d'un projet, que ce soit le Chef des services techniques ou le Conseil, il est financié par le ministère de la Défense nationale qui dit ce qu'il désire et l'industrie exécute du mieux qu'elle peut; c'est à dire qu'avant de commencer, on établit un contrat normal avec conditions précises; il ne faut pas confondre cela avec le programme de recherches industrielles pour la défense, où c'est l'entreprise qui propose ce qu'elle désire faire. Elle fait ce qui lui plait, pourvu qu'elle dépense l'argent à la réalisation du projet pour lequel elle a annoncé qu'elle allait le dépenser et les résultats appartiennent à cette entreprise.

Il y a donc deux extrêmes diamétralement opposées; dans un cas, l'entreprise fait ce qu'elle a envie de faire si nous fournissons environ la moitié de l'argent nécessaire, tandis que dans l'autre cas c'est nous qui disons ce que nous voulons qu'on fasse.

M. Winch: Voilà où je voulais en venir. Vous fournissez la moitié de l'argent.

M. Uffen: Oui.

M. Winch: De quelle autorité vous réclamez-vous pour entrer en conflit sur le sujet? Êtes-vous habilités à faire cela?

M. Uffen: Dans le cadre du projet DIR, les conditions de l'accord sont que la société fait ce qu'elle désire faire.

M. Winch: Bien que vous ayez fourni la moitié de l'argent?

M. Uffen: Oui, mais si le programme n'est d'aucune utilité de notre point de vue, nous ne renouvelons pas le financement.

Les programmes sont réexaminés périodiquement. Vous vous souviendrez que j'ai dit en passant qu'il y avait deux moniteurs—deux officiers chargés du projet—et nous recevons un rapport mensuel. Les conditions sont telles qu'il est possible de mettre fin au contrat.

L'explication de cette façon de procéder est que si on patronne quelqu'un et si on lui donne de l'assistance, c'est comme si on jette du pain dans l'eau en laissant les canards se débrouiller à qui arrivera le plus vite. C'est là que réside la différence entre une subvention d'assistance et un contrat.

Si nous précisons toujours ce que nous voulons qu'on fasse, il n'est pas certain qu'une entreprise industrielle soit encore en mesure de créer, de mettre au point et d'entretenir un organisme de recherches complet. Chaque fois qu'un projet serait arrêté, elle devrait amputer ses moyens de recherche. Ce n'est pas du tout ce que nous voulons.

Dans l'intérêt national, nous pensons qu'il doit y avoir un certain nombre d'entreprises canadiennes saines et prospères, disposant de leur propre service de recherches.

• 1215

M. Winch: Si vous fournissez la moitié de l'argent nécessaire, et que le projet s'avère une réussite, le Receveur général perçoit-il une partie des dividendes que donne la réalisation du projet?

M. Uffen: A d'autres niveaux, c'est-à-dire celui du DIR, non. Ce qui se passe généralement c'est que, lorsqu'un projet sort du domaine de la recherche appliquée, il passe au stade de la mise au point, et le financement provient alors du ministère de l'Industrie. Dans le cadre d'un certain programme dont j'ai oublié le nom (il y en avait deux ou trois) on commence à mettre un certain frein aux dépenses, afin de s'assurer que le travail est accompli dans l'intérêt du Canada. Notre programme insiste sur le fait que le travail doit être accompli au Canada, et exploité au Canada.

M. Winch: Je vous remercie.

Le président: Je donne ensuite la parole à M. MacRae, suivit de M. MacLean, M. Harkness, M. Robinson, M. Howard et M. Laniel.

M. MacRae: Je vous remercie.

Je voudrais poser à M. Uffen quelques questions concernant le Centre de Shirley Bay, le Centre de recherches chimiques biologiques et radiologiques pour la défense, et celui de Suffield. Quand ces Centres ont-ils été créés dans leur forme actuelle?

M. Uffen: Je pense que Suffield a été créé approximativement dans sa forme actuelle pendant la deuxième guerre mondiale, après quoi il a été cédé au Conseil de recherches

pour la défense il y a une vingtaine d'années; quant au DCBRE, celui qui est à Shirley Bay, c'est approximativement à la même époque.

M. MacRae: A-t-on jamais pensé à amalgamer ces deux Centres physiquement aussi bien que scientifiquement. Je suppose que Suffield, par suite du très large domaine en cause, est utilisé pour des essais; mais a-t-on jamais pensé à les amalgamer?

M. Uffen: Nous en avons examiné la possibilité à diverses reprises, mais ils sont très différents.

Comme vous l'avez dit, le centre expérimental de Suffield a des installations qui ne peuvent être reproduites nulle part ailleurs. Ce n'est qu'à cette station, par exemple, que nous avons pu faire une très forte explosion, l'été dernier.

Je crois que ces centres pourraient être amalgamés, si nécessaire; mais il faudrait être prudent au sujet de ce que l'on pourrait ou ne pourrait pas faire, parce qu'aux centres de recherches chimiques, biologiques et radiologiques pour la défense (DCBRE), on fait des recherches sur la mise au point de sources d'énergie—batteries et autres—et je doute qu'il y ait un avantage quelconque à amalgamer ces installations. On y trouve des chimistes, mais pas toujours de la même discipline; il y a des spécialistes de la chimie organique et d'autres de la chimie physique.

M. MacRae: Dans votre exposé, vous parlez de la guerre biologique, chimique et nucléaire. En répondant à MM. Allmand et Winch, vous avez dit que nos recherches dans ces domaines sont exclusivement de caractère défensif.

C'est bien, mais si l'on croit au principe des préventifs—comme j'y crois, ainsi que beaucoup d'autres, je présume—quelles sont les pays membres de l'OTAN qui poursuivent des recherches approfondies sur l'usage offensif des armes nucléaires?

M. Uffen: Je ne sais pas.

M. MacRae: Des armes chimiques?

M. Uffen: Je ne sais pas.

M. MacRae: Des armes biologiques?

M. Uffen: Je ne sais pas.

M. MacRae: Qui pourrait me le dire?

M. Uffen: Les chefs des organismes des nations dont vous parlez, je suppose.

M. MacRae: Bien, monsieur Uffen, votre réponse ne nous aide pas beaucoup, mais je vous remercie quand même.

En votre qualité de scientifique actif, pourriez-vous nous dire quelle mesure vraiment défensive nous pourrions prendre pour éviter l'anéantissement en cas de guerre nucléaire totale? Nous pourrions faire une excavation, y descendre et y apporter certaines choses, mais aurions-nous une défense quelconque? Il se peut que je ne sois pas très clair, mais voilà ce que je veux savoir: s'il arrivait que les grandes puissances décident de déchaîner une guerre nucléaire totale, existe-t-il quelque moyen de défense ou serait-ce l'anéantissement de notre civilisation?

• 1220

M. Uffen: Comme vous le savez, ce n'est pas une question à laquelle il est facile de répondre. Elle revêt deux aspects. L'expression «anéantissement total» prend une signification différente selon les personnes. Je ne voudrais pas donner l'impression que le massacre d'un très grand nombre de personnes peut être pris à la légère; mais d'un point de vue technologique, il est concevable que l'on puisse mettre au point un engin ballistique défensif, ce qui diminuerait sensiblement le danger. Récemment, les Américains ont mis en œuvre un plan de déploiement d'engins anti-engins appelé *Sentinel*.

Si nous pouvons en faire autant avec un certain degré d'efficacité, ces mesures affaibliront les motifs qu'aurait tout adversaire hostile de s'en servir et pourraient avoir un effet préventif.

Votre question doit être scrupuleusement étudiée et je ne puis vous donner une réponse catégorique.

M. MacRae: Considérons les trois questions une par une. En cas de guerre chimique, l'utilisation de gaz toxiques dépasse de loin ce que nous avons étudié pendant la Seconde Guerre mondiale. Jusqu'à quel point pouvons-nous nous défendre contre les gaz toxiques très raffinés d'aujourd'hui?

M. Uffen: Certains de ces gaz toxiques les plus virulents sont vraiment horribles et, s'ils étaient utilisés sans scrupules, on se demande ce qu'on pourrait faire dans ce cas.

Cependant, une des choses les plus probables et que nous devons prévoir, c'est l'utilisation d'agents débilitants contre les militaires. Par exemple, des militaires en mission pacifique pourraient subir l'attaque des gaz lacrymogènes et d'autres agents encore plus débilitants. Si nous sommes préparés et que l'adversaire sait que nous le sommes, il sera moins enclin à employer ces agents et il est moins probable qu'il le fera.

M. MacRae: Je désire examiner ce problème brièvement.

A moins que le moyen de protection contre la guerre chimique n'ait changé radicalement, le respirateur est à peu près le seul appareil dont nous disposons. Si je comprends bien, il existe maintenant des gaz contre lesquels aucun respirateur n'est efficace. En cas de guerre chimique totale, nous n'avons donc, n'est-ce pas, que peu ou pas de protection.

M. Uffen: Oui, en cas de guerre chimique totale. Si nous examinons, par exemple, le coût de l'emploi général d'un gaz toxique, ou encore les mesures qu'un adversaire devrait prendre pour utiliser les gaz, nous pourrions en conclure qu'il aura peut-être moins recours à cette arme qu'à certaines autres.

Nous devons donc aussi tenir compte de cette possibilité. Il me semble que l'utilisation par un adversaire d'agents chimiques comme arme stratégique est peu probable pour le moment.

M. MacRae: Enfin, je suppose que l'utilisation d'armes biologiques est aussi peu probable. Elles auraient une certaine similitude, car d'après ce que j'ai compris, nous sommes maintenant capables de nous détruire nous-même par la guerre biologique.

M. Uffen: Les moyens existent, mais je ne crois pas qu'ils soient analogues aux agents chimiques. Ils sont différents. Je ne suis pas spécialiste en chimie ni en biologie, et je ne suis pas en mesure de vous donner une réponse précise; mais les moyens ne sont pas les mêmes. Nous avons ici un expert.

M. MacRae: Peut-être voudra-t-il bien nous éclairer.

M. Uffen: M. Pennie, vice-président du Conseil, a été directeur général du centre expérimental de Suffield pendant de nombreuses années. Il a beaucoup d'expérience et pourra répondre à cette question avec plus de précision.

• 1225

M. A. M. Pennie (vice-président du Conseil de recherches pour la défense): Monsieur le président, je me permets de retourner à la question antérieure à la dernière, laquelle concerne le respirateur comme seul moyen de protection, et rien d'autre. Cette limitation de moyens s'appliquerait peut-être au milieu des civils, mais pour les forces armées, le Conseil s'occupe de beaucoup d'autres moyens que le respirateur. Nous avons des équipements de protection tels que les pardessus, gants, mitaines, cache-cols, chaussures et autres.

En d'autres termes, nous en sommes au point où nous avons maintenant plus d'assurance que le militaire canadien est capable d'affronter le degré probable de contamination qui pourrait résulter d'une attaque de la plupart des agents chimiques connus. C'est la question que vous avez posée.

Le degré d'efficacité est un autre aspect du problème qui fait l'objet d'une étude au Conseil. Comme l'a dit le président, de vastes recherches à ce sujet se font au centre de Suffield. Au lieu d'agents actifs, nous utilisons des simulateurs. Au cours des quatre ou cinq dernières semaines, des unités canadiennes, américaines et britanniques ont exécuté conjointement un essai pour éprouver l'efficacité respective de l'ensemble complet de vêtements protecteurs qu'a choisis chaque pays. Il s'agissait d'évaluer l'endurance des militaires dans ces conditions et l'efficacité des vêtements protecteurs contre les agents simulateurs répandus dans l'air par avion.

Quand tous ces éléments auront été examinés, je suppose que nous serons mieux en mesure de vous renseigner sur l'efficacité éventuelle de cet équipement protecteur. Je puis, toutefois, vous assurer qu'il constitue une partie importante du programme du Conseil dans le domaine de la défense contre la guerre chimique.

La même question se pose dans le domaine biologique, où l'équipement essentiel est le respirateur. Là aussi, un des projets prioritaires du Conseil est de mettre au point un appareil capable d'exclure du système respiratoire tout agent biologique qui pourrait être disséminé au cours d'une attaque.

Pour pousser davantage nos recherches dans le domaine de la protection du système respiratoire, nous nous intéressons également aux opérations navales. Un des problèmes concernant les navires attaqués en mer consiste à étudier avec quelle efficacité ils pourraient fonctionner dans un nuage biologique. A ce sujet, le Conseil a collaboré avec les forces navales et mis au point un système de filtrage dont on pourrait équiper le centre de commandement d'un navire. En utilisant aussi dans ce cas des agents simulateurs non pathogènes, on peut évaluer le degré de contamination ou d'immunité de l'équipage soumis à ces conditions.

Par conséquent, le programme a pour objectif d'améliorer les aspects défensifs de l'équipement de l'homme dans le milieu où il combat. Comme vous le savez, les équipements changent et se renouvellent dans les forces armées. Nous suivons les progrès et, comme nous prévoyons la possibilité d'innovations dans les agents et les méthodes de dissémination, nous nous assurons de pouvoir parer à ces éventualités.

M. MacRae: Merci beaucoup. Monsieur le président, ce qui précède termine mes questions à l'exception d'une observation seulement. Il semble que nous pouvons, jusqu'à un certain point, protéger notre effectif militaire d'environ 100,000 hommes en cas de guerre chimique et bactériologique. Cependant, d'après les témoignages, et je n'ai pas été persuadé du contraire, il semblerait que pour ce qui touche les autres 20 millions de personnes, il serait impossible de les sauver dans ce genre de guerre.

Le président: Messieurs, plusieurs membres désirent encore poser des questions: MM. MacLean, Harkness, Robinson, Howard et

Laniel. Il est évident que nous ne terminerons pas ce matin. D'habitude, nous essayons de terminer l'audition des témoins vers midi ou midi et demi. Que désirez-vous? Nous devons nous réunir jeudi soir, de 8 heures à 10 heures. Pourriez-vous revenir à ce moment-là?

M. Uffen doit partir cet après-midi et il sera de retour jeudi soir, c'est-à-dire trop tard pour assister à la réunion. Nous siégerons jeudi, de 8 à 10 heures du soir.

M. Uffen: L'avion doit arriver vers 11 heures du soir.

M. Laniel: Monsieur le président, ne pourrions-nous pas prolonger cette séance d'une demi-heure et la terminer ce matin?

Le président: Voulez-vous essayer?

M. Harkness: Oui.

• 1230

Le président: Très bien, monsieur MacLean?

M. MacLean: Nombre de mes questions ont déjà été posées. Il ne me reste plus grand-chose à demander. Monsieur Uffen, auriez-vous l'obligeance de nous dire quelque chose au sujet du problème de la liaison avec les autres établissements de recherches, tant les nôtres que ceux d'autres pays? En ce moment, je me demande comment on répartit les responsabilités entre les activités diverses du Conseil national de recherches, du Service océanographique de l'Office des recherches sur les pêcheries et de nombreux autres organismes. Peut-être pourriez-vous éclairer le Comité à l'aide de quelques cas typiques. Par exemple, de quel Ministère ou Conseil relèvent les essais qui ont lieu à la soufflerie d'Uplands, et autres? A cette question d'ordre général s'ajoute le souci qu'inspire l'expansion fantastique de la connaissance scientifique à notre époque. Ce doit être une tâche extrêmement ardue que de se tenir au courant de toutes les innovations afin d'éviter de poursuivre pendant quelques années des travaux déjà réalisés et menés à bien par quelque autre institution, et dont on pourrait déjà connaître les résultats si l'on savait où les trouver. Voudriez-vous dire quelques mots sur ces deux sujets généraux?

M. Uffen: Je commencerai par le deuxième sujet et je reviendrai au premier.

Le problème de l'information est évidemment important. Nous avons un Service de liaison scientifique pour la défense ainsi qu'un Service d'information dont le personnel est chargé de rendre l'information accessible aux personnes intéressées, de la bien diffuser, etc. Nous avons des spécialistes qui poursuivent actuellement des recherches sur la théorie de l'informatique, sur les méthodes de traitement électronique des données etc. . . .Nous espérons aussi suivre les progrès et acquérir tout ce que nous pourrons dans le domaine de la technologie moderne.

Quant à votre autre question sur la liaison, je dirai que le Conseil national de recherches assure à la fois la liaison au niveau officiel et non officiel. J'étais membre du Conseil national de recherches avant de faire partie du Conseil de recherches pour la défense. De fait, j'ai dû démissionner du Conseil national de recherches afin d'assumer mes fonctions actuelles. Le président du Conseil national de recherches est membre du Conseil que je préside et nous nous connaissons bien. Nos scientifiques se connaissent parce que le Conseil de recherches pour la défense est en quelque sorte un prolongement du Conseil national de recherches.

Il y a certains travaux qui ne peuvent être effectués qu'une seule fois au Canada; je veux parler d'une installation unique. Quant à l'Établissement aéronautique national, il y a environ 10 ans que la décision a été prise de le placer sous le contrôle d'un organisme civil. C'est ainsi qu'il est devenu la responsabilité du Conseil national de recherches. Néanmoins, l'Établissement bénéficie des conseils de deux groupes de comités, dont l'un au niveau des politiques de gestion, et l'autre, à celui de la technique. De plus, certains de nos scientifiques et quelques militaires sont membres des comités consultatifs du Conseil national de recherche.

M. MacLean: Vous ne pouvez pas, toutefois, compartimenter strictement vos recherches. Les autres organismes n'ont-ils pas l'occasion d'effectuer des recherches que vous feriez vous-même si vous aviez les installations nécessaires?

M. Uffen: La ligne de conduite est de faire effectuer les recherches là où se trouvent les gens compétents dans le domaine en cause. Par exemple, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dispose de spécialistes en séismologie, c'est-à-dire, l'étude des tremblements de terre. C'est précisément ce genre de spécialistes dont on a besoin pour détecter et identifier les explosions nucléaires souterraines. Nous n'avons pas essayé de mettre sur pied une organisation concurrente. Nous avons un ou deux spécialistes qui sont nos agents de liaison avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et qui font des travaux à forfait dans le cadre d'engagements financiers pour le compte du ministère de la Défense. Je crois que ces travaux se font encore de cette façon, mais je peux me tromper. J'apprends qu'il n'en est plus ainsi, mais que cela s'est fait jusqu'à récemment.

M. MacLean: Au sujet de la liaison avec nos alliés, je suppose que nous n'assumons pas nous-mêmes le service de renseignements

scientifiques pour connaître les progrès réalisés dans certains domaines scientifiques par des pays qui ne sont pas nos alliés.

• 1235

M. Uffen: Nous faisons peu de choses dans ce domaine. Nous mettons quelques-uns de nos spécialistes à la disposition de l'état-major militaire.

M. MacLean: Ma question est peut-être outrée, mais je crois qu'à un certain moment, une sorte de recherche ou d'enquête a été entreprise à Shirley Bay sur les objets volants non identifiés. Que faites-vous dans ce sens, si vous vous intéressez au phénomène?

M. Uffen: Eh bien, j'ignore si l'étude s'est faite à Shirley Bay ou non, mais jusqu'à il y a environ un an, existait au sein du ministère de la Défense nationale un organisme qui a accompli des travaux très utiles. Il y a environ un an ou dix-huit mois, ces attributions ont été transférées au Conseil national de recherches sous prétexte que selon l'expérience acquise, s'il existe de tels objets, quelle que soit leur nature, ils ne constituent pas en apparence un problème de défense. Les objets volants non identifiés ont été observés depuis longtemps, et le seront encore, mais ils demeurent non identifiés.

M. Nowlan: Y croyez-vous, monsieur?

M. Uffen: Ma foi, ce n'est pas une question d'y croire. Un objet volant non identifié est croyable par sa définition même. Peut-être me demandez-vous si je crois dans l'explication possible que ces objets représentent un phénomène d'activité extra-terrestre.

M. Nowlan: Je regrette, je m'excuse.

M. MacLean: La majorité de ces objets se prêtent-ils à une explication scientifique, ou en existe-t-il une certaine proportion qui semble défier toute explication rationnelle?

M. Uffen: La plupart peuvent s'expliquer, mais il reste des observations qui n'ont pas reçu d'explication satisfaisante.

M. Winch: C'est la déclaration la plus honnête que j'aie entendue depuis longtemps.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur MacLean?

M. MacLean: J'ai terminé.

Le président: Vous avez la parole, monsieur Harkness.

M. Harkness: Pour revenir très brièvement à l'hydroglisseur, selon mes souvenirs du projet, le dispositif était différent de celui qui a été expérimenté soit aux États-Unis ou au Royaume-Uni. N'est-ce pas exact?

M. Uffen: Je le crois.

M. Harkness: Et ce genre de dispositif ne s'est-il pas révélé plus satisfaisant que peut-être les dispositifs plus conventionnels utilisés dans ces pays?

M. Uffen: Je crois qu'au stade expérimental, je veux dire le modèle, sur la plate-forme où la dimension atteint quelque 30 à 40 pieds de longueur, le dispositif s'est révélé supérieur par certains aspects. J'ignore s'il le sera effectivement dans sa forme de prototype de dimensions normales, l'expérience n'ayant pas encore été faite.

M. Harkness: Je présume que seul le démontrera le rendement de l'appareil prototype en plein fonctionnement?

M. Uffen: En effet.

M. Harkness: Des travaux considérables ont été entrepris en ce qui concerne les dispositifs de navigation pour les chars, au CARDE je présume, et nous avons conçu un genre de dispositif qui, je crois, est extrêmement satisfaisant. La production en est-elle commencée? Est-il en usage dans nos chars, ou qu'est-il survenu de ce programme?

M. L.-J. L'Heureux (vice-président du Conseil de recherches pour la défense): Oui, monsieur le président, le dispositif a été fabriqué et certains de nos alliés songent à l'utiliser. Il est très satisfaisant.

M. Harkness: Il est en usage dans nos chars à l'heure actuelle, n'est-ce pas?

M. L'Heureux: Je le crois, en effet.

M. Harkness: Nous n'avons cependant pas encore réussi à en vendre à l'étranger?

M. L'Heureux: Je crois que nous sommes à la veille de le faire.

M. Harkness: Je l'espère certainement, car il me semble un projet extrêmement utile, d'une grande nécessité et qui comporte en outre la possibilité de ventes considérables à l'étranger.

En ce qui concerne les télécommunications, à la page 4, vous déclarez:

> Le programme de satellite du Conseil de recherches pour la défense a été un des aspects spéciaux

Il s'agit du satellite Alouette lancé ces dernières années. Et...

> Le DRTE (Centre de recherches sur les télécommunications de la défense) est sur le point d'être transféré au nouveau ministère des Communications.

• 1240

Cela comporte-t-il le transfert réel de tout le personnel et l'équipement, affectés tous deux à cette opération, au ministère des Communications ou s'agit-il simplement d'un transfert du projet?

M. Uffen: C'est un transfert de la plupart des membres du personnel. L'actif du laboratoire, le personnel, le projet sont en majeure partie transférés au nouveau Ministère. Naturellement, la mesure qui crée le nouveau Ministère n'a pas encore été adoptée, et ainsi quand je parle de transfert au nouveau Ministère, je veux dire que nous sommes à opérer le transfert réel au ministre des Postes. La nouvelle structure ne possède pas l'organisation suffisante pour assumer certaines des responsabilités actuelles comme la rémunération du personnel, le recrutement pour l'an prochain et le reste, et le Conseil de recherches pour la défense s'en charge encore pour l'instant.

Une certaine partie de l'activité au Centre de recherches sur les télécommunications de la défense (DRTE) porte nettement sur des projets militaires, qui continueront d'être réalisés par le même personnel au sein du nouveau Ministère, mais sous la compétence du ministère de la Défense nationale par une charge financière, mais sous la compétence du ministère de la Défense nationale par une charge financière à sa création, et nous surveillerons le programme pour le ministère de la Défense nationale.

M. Harkness: Cela signifie-t-il alors que vos laboratoires d'électronique à Shirley Bay seront remis au ministère des Communications?

M. Uffen: En effet.

M. Harkness: Ainsi, il y aura désormais une double occupation des installations de Shirley Bay. Vous en dirigerez une partie et le ministère des Communications en dirigera l'autre.

M. Uffen: Durant la période de transition, nous continuerons à diriger toute l'installation, soit la production d'entretien, les contrats et le reste, mais au moment que fixera le gouvernement, oui. Il est à présumer qu'au cours de la prochaine année financière ou à peu près, une nouvelle formule d'exploitation émergera.

M. Harkness: J'ignore si ma question est loyale ou non, mais je ne connais personne d'autre qui pourrait y répondre. Croyez-vous que la division de la surveillance de ces laboratoires et des travaux qui seront entrepris est une formule applicable et efficace?

M. Uffen: Sous l'aspect scientifique, je ne crois pas que nous rencontrions de problèmes. Nous pouvons faire fonctionner plusieurs systèmes complexes parce que le groupe de savants est si restreint qu'ils travaillent effectivement en étroite collaboration. Je puis peut-être répondre partiellement à votre question en soulignant qu'il y plus d'un an, en août 1967, j'ai recommandé au comité des sciences et de la technologie du conseil privé que la série des satellites Alouette-Isis soit confiée à un organisme civil. Le moment était arrivé où la priorité militaire diminuait et la priorité civile augmentait, en sorte qu'il ne s'agissait aucunement d'une innovation en ce qui concerne les satellites de communication. Ainsi, cet aspect de la question a déjà été réalisé il y a quelque temps.

M. Harkness: Je pose la question parce que, selon mon expérience, lorsqu'il existe une dualité de direction ou que deux ou trois ministères interviennent dans le même domaine, il surgit assez fréquemment des retards et de la confusion, et c'est pourquoi je me demandais si vous estimiez que l'initiative se révélerait efficace avec la nouvelle formule. Or il semble que vous le croyez, et je n'irai pas plus loin.

Quant aux recherches que vous poursuivez à Downsview sur le rendement efficace des militaires dans divers contextes militaires défavorables, sont-ils ceux qui font des recherches sur les problèmes relatifs aux basses températures? Ces recherches avaient lieu à Churchill, mais comme l'endroit a été fermé, je me demande où les expériences se poursuivent présentement.

M. Uffen: Je ne crois pas que nous fassions d'importantes recherches à ce sujet.

M. L'Heureux: Monsieur le président, nous possédons des chambres frigorifiques et le reste à Downsview pour réaliser des expériences précises en laboratoire, et nos travaux actuels sur les basses températures ont lieu à Downsview.

• 1245

M. Harkness: Cependant, le programme entier de ce que vous pourriez qualifier d'expériences sur les basses températures et leurs répercussions sur le personnel et l'équipement a été progressivement supprimé en grande partie.

M. L'Heureux: Dans le moment, nous accentuons les travaux de laboratoire et délaissons les expériences pratiques, mais nous pouvons toujours les exécuter au besoin. Les principaux travaux se font maintenant en laboratoire, surtout en ce qui concerne les répercussions sur l'aspect physiologique de l'être humain.

M. Harkness: Considérez-vous cela suffisant? Est-ce que la suppression des travaux et expériences pratiques et le reste ne constitue pas une faiblesse en ce qui concerne la recherche dans ce domaine?

M. L'Heureux: Nous nous occupons des travaux de laboratoires, mais les forces armées se chargent naturellement de certaines expériences elles-mêmes dans les régions froides, en sorte qu'il n'y a pas une solution totale de continuité. Bien entendu, nous souhaiterions toujours accomplir davantage, mais nous devons nous limiter à nos ressources.

M. Harkness: En ce qui concerne Suffield, combien de ces grosses explosions avez-vous maintenant provoquées? Est-ce deux ou trois?

M. Uffen: Deux explosions chimiques de 500 tonnes et une de 100 tonnes.

M. Harkness: Ce sont en réalité des explosions nucléaires simulées.

M. Uffen: Cinq cents tonnes représentent une demi-kilotonne et, si vous vous éloignez à une certaine distance du centre de l'explosion, les effets imitent à un haut degré ceux qui pourraient accompagner une explosion nucléaire.

M. Harkness: La radiation n'est pas présente. Projetez-vous de continuer cette série d'explosions?

M. Uffen: Ma foi, comme nous en avons déjà provoqué une cet été, il est un peu prématuré de dire ce qui en résultera. Je ne pourrais répondre à la question qu'après l'évaluation des résultats de l'expérience tentée au début de l'été dernier.

M. Harkness: Combien de pays ont participé à cette série d'expériences à la dernière explosion, l'an dernier, je crois, n'est-ce pas?

M. Uffen: Les États-Unis et le Royaume-Uni, et c'était en juin ou juillet. Je m'excuse, c'était en août.

M. Harkness: Il n'y avait à part nous que les États-Unis et le Royaume-Uni?

M. Uffen: En effet.

M. Harkness: A la page 7, vous déclarez

> Le résultat a été l'adoption d'une politique de décentralisation qui a transféré aux centres la responsabilité de la mise en application du programme de l'État major...

Je ne comprends pas très bien. Pourriez-vous me fournir un ou deux exemples de ce que vous voulez dire par ce transfert de responsabilités pour la réalisation du programme?

M. Uffen: Vous vous souviendrez peut-être que nous avions de nombreux directorats à l'administration centrale, et nous avions un directeur général d'un laboratoire. Il n'était pas absolument claire qui assumerait la responsabilité de voir à la réalisation d'un programme. A mon arrivée, j'ai eu l'impression qu'il existait une bureaucratie superflue à l'administration centrale du Conseil. Je ne voyais aucune raison pour empêcher le directeur général du laboratoire de se charger de la réalisation du programme, et nous pouvions y gagner en transférant les postes de l'administration centrale au laboratoire et en laissant les titulaires réaliser leurs propres programmes.

M. Harkness: Il en est résulté une diminution du personnel de l'administration centrale et une augmentation dans les laboratoires.

M. Uffen: Oui, et non seulement une diminution à l'administration centrale, mais en outre une certaine souplesse pour redistribuer les postes au moment même où le Conseil du Trésor maintenait constants nos effectifs. Je n'avais aucun autre moyen d'échanger les programmes.

M. Harkness: A la page suivante, vers le bas, vous déclarez:

> ...la demande de spécialistes en sociologie augmente et le Conseil de recherches pour la défense se préoccupe maintenant de secteurs de la recherche qui lui étaient auparavant étrangers.

Quels sont ces domaines en particulier?

M. Uffen: Il n'y a que quelques années que nous avons instauré un programme actif en psychologie. Nous avons de rares économistes. Pour étudier un équipement et le coût de son efficacité, il faut alors s'adresser à un groupe de spécialistes qui ne sont pas des experts en sciences physiques, mais des économistes. Nos forces armées seront appelées, et en toute probabilité elles le seront de nouveau comme elles l'ont été dans le passé, à évoluer dans de nouveaux milieux, de nouvelles cultures, et à s'y retrouver plutôt soudainement sans avoir eu beaucoup l'occasion de s'y préparer. Cela signifie que les forces armées devront pouvoir compter sur des géographes, des anthropologues, des sociologues et des experts en sciences politiques. L'une de mes observations a été qu'une grande partie des besoins scientifiques des forces armées à notre époque se rattache au domaine de la sociologie et de la connaissance du milieu, y compris non seulement le milieu matériel, mais aussi le milieu culturel.

• 1250

M. Harkness: Par exemple, quel genre de travaux de recherche un anthropologiste ferait-il dans ce domaine particulier de votre activité?

M. L'Heureux: Ils ont trait aux coutumes du pays. Nous avons certaines coutumes dans le monde occidental. Par exemple, nous aimons certains parfums, alors que les habitants d'autres pays peuvent préférer des odeurs différentes. Ces travaux concernent tout le problème d'adaptation aux coutumes d'un pays, parce que quand nos troupes y arrivent pour maintenir la paix, elles n'y vont pas pour combattre. Elles s'y rendent pour garder la paix. Nous cherchons à déterminer tout ce qu'elles peuvent faire pour s'assimiler, c'est-à-dire, qu'elles ne doivent pas essayer de changer les habitants, mais plutôt de s'adapter à leurs coutumes.

M. Harkness: J'ai une autre question. Pour ce qui est de confier des travaux à l'entreprise, vous dites que vous prévoyez en accorder pour un total de $1,268,000 au cours de cette année financière. En quoi consistent ces contrats?

M. Uffen: Plus d'un million de dollars sont affectés aux contrats.

M. L'Heureux: Monsieur le président, il arrive que chaque programme ou que chaque établissement ou bien ne compte pas dans ses cadres le genre d'employé requis à l'égard d'un certain projet ou désire fabriquer du matériel particulier. Voyez, par exemple, le cas du CARDE. Il peut accorder un contrat visant la construction de trois dispositifs prototypes d'un certain appareil de détection. Voilà les genres de contrats que les centres donnent à l'industrie et cela s'applique à chaque centre.

M. Harkness: Quels contrats particuliers sont compris dans cette somme de $1,268,000?

M. L'Heureux: Certains ont pour objet de faciliter les essais. Dans ce groupe, je suis plus au courant de ceux du CARDE. L'un de ces contrats vise des essais relatifs au programme de l'aérophysique, afin de fabriquer des pièces d'équipement.

Une voix: Pourriez-vous lire les titres?

M. L'Heureux: Je lirai certains des titres: Étude de l'évaluation du terrain au point de vue mobilité, à l'Université McGill; Étude sur les propriétés physiques de la glace, à l'Université McGill; Études des effets des taux sur le développement de la résistance du sol par rapport à la similitude dynamique des véhicules, encore à l'Université McGill; Étude de la détection des signaux dans le bruit, à l'Université Queen; Études se rapportant à la propagation des micro-ondes, à l'Université McGill; Études météorologiques des régions de fjords Hazen Lake Tanquary, à l'Université McGill; Structures et propriétés des alliages à base d'uranium, à l'Université de la Colombie-Britannique; Études théoriques et expérimentales sur le phénomène de la dispersion des micro-ondes provenant des sillages turbulents hypersoniques, à l'Université Laval; Études des techniques des sondes électrostatiques, à la société *RCA Victor*, Montréal (P.Q.); Études sur le polyether hydroxylé bifonctionnel et trifonctionnel, à l'Université Laval.

M. Harkness: J'avais compris, en lisant le mémoire, que ces contrats seraient adjugés pour la plupart à l'industrie, mais en fait, ils le sont à...

M. Uffen: Non, monsieur. Il n'a pas terminé la liste. La première partie de la liste comprend les universités.

M. Harkness: Je comprends.

M. L'Heureux: La plupart des autres concernent l'industrie.

M. Harkness: Comment s'est fait la répartition de ces contrats entre les universités et les industries?

• 1255

M. L'Heureux: Si le travail est fondamental, nous nous basons sur les aptitudes.

M. Harkness: Non. Je voulais dire en particulier, pour ce qui est du million et quart de dollars, est-ce que la moitié ou les trois quarts de cette somme iraient aux universités, ou trois quarts aux industries? Bref, quelle en serait la proportion?

M. Uffen: Il y en a moins dans l'industrie, mais ils sont beaucoup plus considérables. Par exemple, *Duplate Canada Limited*, $38,062; *Computing Devices of Canada Limited*, $85,000; *Philco-Ford of Canada Limited*, $120,000; *RCA Victor Company Limited*, oh, je n'aurais pas dû mentionner celui-ci; *Computing Devices of Canada Limited*, $40,000 et $15,000. Nous n'en avons pas fait le total.

M. Harkness: Non.

M. Uffen: Quelle est la proportion, moitié, moitié? Il y a 2.8 millions de dollars pour *RCA Victor Company Limited* en vue du programme satellite.

A l'égard de 1967-1968 et non des prévisions sous vos yeux, $4,238,000 à l'industrie; $642,000 aux universités. Excusez-moi, j'apporte une correction. Environ $3,500,000 à l'industrie comparativement à $600,000 aux

universités. Le nombre des travaux confiés aux universités est plus considérable, mais il s'agit de plus petits montants.

M. Harkness: La raison pour laquelle j'ai posé cette question, c'est que je me demandais dans quelle mesure les contrats que vous adjugez sont de nature à aider l'industrie pour ce qui est du développement de la recherche scientifique, dans l'industrie même.

M. Uffen: On me dit que c'est considérable.

M. Harkness: En effet, il s'agit d'un montant considérable. Merci beaucoup.

Le président: Avant d'inviter les quatre derniers interrogateurs, je pourrais peut-être obtenir l'assentiment du Comité en vue de faire imprimer en appendices au compte-rendu l'Appendice A, l'Appendice B et l'Annexe I de l'Appendice B des premières observations de M. Uffen. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je le répète, avant de faire venir les quatre derniers interrogateurs, je dois vous signaler que nous nous proposons maintenant de demander au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au ministre de la Défense nationale de comparaître devant le Comité le 3 décembre, probablement dans l'après-midi, afin qu'ils présentent au Comité un rapport sur la réunion ministérielle de l'OTAN. Le comité directeur, je crois, en est venu à une entente. L'on croyait savoir que les ministres ne seraient peut-être pas en mesure de répondre aux questions au sujet de la politique future du gouvernement à l'égard de l'OTAN. Le temps dont nous disposerions ne nous permettrait certes pas d'examiner par le menu la ligne de conduite relative à la défense durant cette seule séance, ou avant Noël. J'ai donc pensé qu'après la comparution du ministre, le budget du ministère de la Défense nationale serait approuvé et que nous pourrions alors étudier les crédits du ministère des Affaires extérieures avec l'espoir de les approuver d'ici la semaine prochaine.

Une période est prévue pour notre Comité jeudi soir, de 8 heures à 10 heures. Nous avons déjà entendu les témoins ministériels sur le budget du ministère de la Défense nationale.

Les membres du Comité seraient-ils consentants d'étudier le budget du ministère de la Défense nationale à notre séance du 3 décembre, sans entendre d'autres témoignages, ou est-il nécessaire de convoquer d'autres témoins et de tenir une autre réunion de notre Comité jeudi, pourvu que nous puissions terminer l'étude du budget du Conseil de recherches pour la défense ce matin?

• 1300

M. Harkness: Monsieur le président, je ne puis que réitérer la plainte que j'ai formulée à la première séance de notre Comité, à savoir que je ne pense pas que vous puissiez faire un examen convenable du budget sans que le ministre soit présent et capable de répondre à toutes les questions sur la politique, qui se posent à l'égard de presque tout ce qui concerne le Ministère.

En conséquence, si, à l'avenir, le budget, comme on semble se proposer de le faire, doit être étudié entièrement par les Comités, je crois qu'il est essentiel que le ministre soit présent pour répondre aux questions.

L'idée que les deux ministres comparaissent pour la forme pendant la période de deux heures que nous consacrerons aux affaires extérieures et à la défense est tout à fait ridicule. A mon avis, selon cette façon de procéder, ce budget ou celui du ministère des Affaires extérieures, ne seraient pas convenablement examinés. Même, nous n'aurions pas le temps de les effleurer.

Le président: Avez-vous une recommandation précise à formuler, monsieur Harkness, au sujet de ce que vous nous avez dit concernant notre rencontre de jeudi?

Il existe un problème. Nous ne pouvons tenir qu'un certain nombre de réunions.

M. Harkness: Je me rends compte qu'il existe un problème au sujet de cette session et de ces budgets, parce que nous devrons sous peu nous occuper des budgets de la prochaine année financière. Toutefois, je n'accepterai pas que ce que nous ferons au sujet de ces budgets serve de précédent lorsqu'il s'agira, à l'avenir, de prendre des décisions à ce sujet en Comité.

Le président: Je comprends cela mais, au sujet de ces budgets, croyez-vous qu'il soit nécessaire de nous réunir jeudi?

M. Winch: J'ai un commentaire à ce sujet, monsieur le président.

Le président: Vous croyez que nous devrions nous rencontrer à ce sujet jeudi?

M. Harkness: Oui.

M. Winch: Le 3 décembre, au cours de l'après-midi, nous ne nous occuperons que du rapport des deux ministres visant l'OTAN et de nos obligations qui en résultent. Nous

n'aurons pas le temps, j'en ai peur, d'étudier toute la question du budget de la Défense.

Je crois qu'il serait injuste de ne pas tenir d'autre réunion, peut-être ce soir-là, à laquelle le ministre de la Défense serait présent. Nous pourrions étudier non seulement la question de l'OTAN, mais également toutes le budget de la Défense.

Personnellement, monsieur, je suis bien d'avis qu'il devrait y avoir une autre réunion à laquelle le ministre de la Défense serait présent, pour nous permettre de poser des questions et d'obtenir des opinions quant à la politique actuelle en matière de défense et quant au budget actuel.

Le président: Est-ce là aussi votre avis, monsieur Harkness?

M. Harkness: Oui, très certainement.

Le président: Je ne sais pas si le ministre de la Défense serait libre jeudi soir.

M. Winch: Monsieur le président, si le Premier ministre veut ravoir ce budget (et je sais qu'il le veut) et si notre Comité veut faire son travail, je dis que nous sommes en droit de demander que le ministre de la Défense nationale soit présent lorsque nous étudions et approuvons une somme de 1,700 millions de dollars.

Le président: Je crois que nous étions d'accord à ce sujet. La seule question consistait à déterminer s'il serait suffisant que le ministre soit présent lors de la séance conjointe du 3 décembre.

M. Winch: Il n'y sera question que de l'OTAN.

Le président: Je me rends comte que certains députés croient que nous devrions continuer à discuter le budget de la Défense jeudi soir?

M. Harkness: Vous dites que le ministre ne peut pas être présent?

Le président: Non, le ministre ne le peut pas.

• 1305

M. Harkness: Alors, à quoi bon, si le ministre ne peut pas y être.

M. Winch: Cela ne nous avancera pas beaucoup.

Le président: Je crois que, dans les circonstances, je parlerai aux députés membres du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure et que j'essaierai d'en venir à une entente satisfaisante.

Il nous reste encore quelques interrogateurs. M. Howard est parti, mais M. Robinson, M. Laniel et M. Nowlan sont encore là. Allons-nous essayer de terminer?

M. Nowlan: Ma question sera très courte.

M. Robinson: Monsieur le président, on a déjà répondu à plusieurs de mes questions, mais j'en ai d'autres.

Je remarque un point qui peut avoir de l'importance ou n'en pas avoir. Vous avez mentionné, monsieur Uffen, que la société *RCA Victor* exécutera du travail sous contrat pour une somme d'environ 2.8 millions de dollars. Comme M. J. D. Houlding a été nommé membre de notre Comité, n'y a-t-il pas conflit d'intérêt? Cela se produit-il fréquemment ou rarement?

M. Uffen: Il n'existe pas de conflit d'intérêt, parce qu'il n'est pas en cause au sujet de ce contrat. Le contrat visant ce travail particulier relève du ministère de la Production de défense et M. Houlding n'a aucune occasion de faire quoi que ce soit à ce sujet. De plus, il s'est conformé à l'éthique professionnelle en rendant sa participation bien évidente au bénéfice de tous les intéressés. Il n'y a rien de non déclaré.

M. Robinson: Est-ce que je comprends bien? Des soumissions sont-elles acceptées à l'égard du genre de travail que vous vous proposez de faire, ou communiquez-vous avec un entrepreneur particulier pour faire exécuter votre travail?

M. Uffen: Je voudrais établir une distinction entre ce qui s'est produit dans le passé et ce qui peut arriver à l'avenir (je vous devance peut-être un peu), mais je parle des satellites que l'on étudie activement, pour le moment, à l'égard du satellite de communication et qui ont fait l'objet de soumission.

Pensiez-vous à ceux qui ont été mentionnés récemment dans les nouvelles?

M. Robinson: Je pensais aux deux.

Comme question de fait, vous avez soulevé un autre point. J'avais supposé que le gouvernement canadien ne s'occupait plus de ces travaux et qu'en conséquence, un nombre considérable d'employés étaient allés aux États-Unis, qui avaient pris en charge une partie de notre programme spatial. Dites-vous que nous nous occupons toujours du programme spatial?

M. Uffen: Nous n'avons jamais perdu personne d'importance dans le domaine de la recherche sur les satellites, ni dans celui des satellites de communication.

M. Robinson: Je crois que c'est M. Harkness qui a signalé qu'un certain nombre de programmes amorcés par votre Ministère ont connu des insuccès, pour me servir de vos propres termes.

Qu'arrive-t-il au personnel et aux employés qui ont participé à ces projets spéciaux? Sont-ils employés de nouveau dans quelque autre projet ou sont-ils perdus pour cet organisme?

M. Uffen: Au Conseil de recherches pour la défense, la grande majorité d'entre eux sont réemployés dans un autre projet qui requiert leurs aptitudes spéciales. Comme dans toute organisaton, nous avons un roulement régulier, mais je crois qu'il peut se comparer à celui de tout autre organisme de recherches.

M. Robinson: Je me souviens d'avoir lu quelque chose à l'effet que, lors de l'abandon de l'*Avro Arrow*, de forts groupes d'hommes de science, de spécialistes et de techniciens sont passés aux États-Unis pour prendre part à leur programme. Prétendez-vous qu'une telle chose ne se produit plus aujourd'hui?

M. Uffen: Pas au Conseil de recherche pour la défense; il n'y a pas eu d'exode à ce Conseil. L'exode s'est produit au niveau de l'entrepreneur qui avait travaillé à la production de cet avion.

M. Robinson: Sauf erreur, le Conseil de recherches pour la défense ne relève pas de la Commission de la Fonction publique. Comment engagez-vous les gens dont vous avez besoin, quelle est votre ligne de conduite à l'égard des promotions et comment peut-on les obtenir?

M. Uffen: Nous avons notre propre service du personnel. Nous faisons nos propres engagements. Au cours des années, nous avons établi des façons de procéder grâce auxquelles nous recrutons des gens de première valeur.

Les recommandations sont adressées à un comité permanent du Conseil de recherches pour la défense. Le président de ce comité permanent est actuellement M. John Harding, de l'Industrie, et il connaît très bien les traitements en cours des hommes de science et des ingénieurs.

Je ne me rappelle pas les noms des autres membres de ce comité, mais ce sont eux qui ont la responsabilité statutaire de voir à ce que nos employés soient nommés, en dehors de toute influence politique, selon leurs titres et leur mérite.

M. Robinson: Quand vous engagez ces employés, est-il indispensable qu'ils soient ou qu'ils deviennent bilingues au moment de leur nomination?

• 1310

M. Uffen: Il est réglementaire d'avoir une proportion raisonnable de gens qui soient compétents dans les deux langues, mais ce n'est pas un problème pour nous car, heureusement depuis maintenant 20 ans, nous avons un laboratoire à Valcartier, près de Québec, où, au cours de ces années, le Conseil de recherches pour la défense a compté un groupe d'hommes de science et d'ingénieurs de première valeur et qui sont bilingues. Nous n'avons eu aucun problème. Les trois quarts de nos gens à Valcartier parlent couramment les deux langues.

M. Robinson: Je vois qu'à la page 3 de votre rapport, sous le titre CARDE, vous dites que la langue de travail y est le français. Dois-je comprendre que tout le monde, et non seulement les trois quarts que vous venez de mentionner, doivent être bilingues?

M. Uffen: Non. En disant que «la langue de travail est le français», j'entends que, si l'on s'y rend, on ne doit pas s'attendre à ce que tout le monde parle français. On constatera sur place qu'on y parle français, mais si l'on veut parler en anglais on trouve toujours quelqu'un qui répond dans cette langue.

M. Robinson: Mais il est de bonne politique que le français soit la langue de travail à Valcartier?

M. Uffen: Ce n'est pas une question de bonne politique. Il arrive tout simplement que, du point de vue historique, nous ayons ce groupe très nombreux. M. L'Heureux était le directeur général de ce centre particulier. Peut-être pourrait-il répondre à cette question.

M. L'Heureux: Ce n'est pas une question de bonne politique, mais plus de 85 p. 100 du personnel secondaire sont de langue française. Quand ils arrivent à l'établissement CARDE, plusieurs d'entre eux ne parlent pas un mot d'anglais. Environ la moitié de l'effectif professionnel sont de langue française, mais ils sont bilingues. Il est donc normal d'entendre—et plus que jamais—parler surtout français au CARDE. C'est dans ce sens que cette déclaration est formulée.

M. Winch: Et si un homme de science est très compétent mais non bilingue, allez-vous donner la préférence à un homme moins capable qui serait bilingue?

M. L'Heureux: Non. J'aimerais répondre à cette question. Les hommes de profession que nous avons au CARDE ont été recrutés dans tout le pays. Vous y trouverez un mélange de professionnels issus de toutes les universités canadiennes. Les uns quittent l'établissement

s'ils le désirent, mais ceux qui restent apprennent le français. Ils n'ont pas appris le français à leur arrivée.

M. Robinson: Posons la question un peu autrement: dois-je comprendre que vous n'avez pas perdu de bons employés de langue anglaise simplement parce qu'ils n'étaient pas bilingues?

M. L'Heureux: Monsieur le président, j'aimerais répondre en d'autres termes. Quelques-uns d'entre eux ne demeurent pas à CARDE parce qu'ils n'aiment pas le milieu à Québec. Il s'agit surtout de leur famille et non pas des travailleurs eux-mêmes. C'est pourquoi quelques-uns s'en vont.

M. Robinson: Avez-vous eu quelques difficultés à recruter du personnel à l'établissement CARDE simplement parce qu'il ne s'y trouvait pas assez de gens bilingues?

M. L'Heureux: Pas le moins du monde; en réalité, nous avons quantité de demandes émanant de la Colombie-Britannique et formulant le désir de venir à CARDE parce que ces gens aimeraient travailler dans ce milieu.

M. Robinson: Comment le Conseil des recherches pour la défense s'en tire-t-il dans l'application de la politique actuelle du gouvernement touchant le bilinguisme?

M. L'Heureux: Comme l'a dit notre président, nous allons de l'avant. Nous comptons une foule de gens qui sont déjà bilingues; d'autres suivent des cours; et, dans tout l'établissement, on parle français presque tout le temps. Aussi, dès que nous avons besoin de bilingues, nous les avons.

Plusieurs d'entre eux qui ne sont pas bilingues suivent des cours pour le devenir. A nos bureaux d'administration, nous croyons pouvoir travailler dans les deux langues.

M. Robinson: Je remarque qu'à la page 3 de votre rapport vous signalez que:

> Le conseil de recherches pour la défense occupe à l'heure actuelle 2,600 employés...

Avez-vous une répartition selon le nombre à chacun de ces huit différents centres que vous mentionnez?

M. Uffen: Oui, nous l'avons. Puis-je demander à M. Gordon Watson, le chef du personnel, de répondre à cette question? Je crois qu'il est plus en mesure que nous de citer des chiffres.

Le président: Avez-vous encore une longue liste de questions à poser, monsieur Robinson?

M. Robinson: J'en ai encore pour une heure au moins.

Le président: Si c'est si sérieux, je crois que nous pourrions ajourner, car nous avons encore deux membres du Comité...

M. Robinson: Monsieur le président, quand pourrions-nous convoquer ces gens de nouveau?

Le président: Eh bien, nous aurions espéré en finir maintenant, monsieur Robinson, car M. Uffen doit partir à 3 heures.

M. Robinson: J'ai plusieurs questions que j'aimerais poser et y obtenir des réponses, mais si le Comité désire qu'on s'en abstienne...

• 1315

Le président: Il n'y a aucun doute que tout député peut assister à une audience de Comité et poser des questions; c'est l'usage, mais j'ai encore ici deux membres du Comité qui n'ont pas eu l'occasion d'en poser—M. Laniel et M. Nowlan—et je crois que l'un et l'autre ont des questions relativement brèves à poser.

M. Robinson: Alors, monsieur le Président, je pourrais peut-être céder ma place pour le moment et laisser ces membres au Comité poser des questions. S'il reste du temps, je pourrais peut-être en poser d'autres.

M. Laniel: Ma question est très courte. J'ai d'autres questions à l'esprit, mais on pourrait les prendre pour une répétition. Au sujet du Centre de recherches pour la défense, section de l'Atlantique et section du Pacifique, n'y a-t-il pas là double emploi? Vous semblez croire ou affirmer qu'il y a une différence entre les deux régions en ce qui concerne la guerre antisous-marine. N'est-ce pas là une duplication qui entraîne des dépenses?

M. Uffen: Non. Il y a en réalité une différence d'ordre physique dans les propriétés de l'océan, de sorte que la transmission du son dans l'eau, par exemple, n'est pas exactement la même dans les deux cas. Il faut procéder à des mesures exactes en mer dans l'océan Pacifique car on ne peut y appliquer les mesures effectuées dans l'océan Atlantique: ce ne sont pas les mêmes.

Il y a aussi une différence dans un autre domaine. La plupart de nos spécialistes qui poursuivent des études sous les glaces de l'Arctique se trouvent sur le littoral du Pacifique. La plupart de nos spécialistes en méthodes électromagnétiques de calcul et de détection se trouvent sur la côte du Pacifique. Et le groupe de réaction rapide, qui pourrait sembler un double emploi, est indispensable sur les deux côtes à cause de leurs particularités respectives, du point de vue maritime.

M. Laniel: Est-ce à dire que ces scientifiques passent une partie de leur temps sur place—c'est-à-dire en mer?

M. Uffen: Oui. Je ne saurais vous dire combien de temps exactement, mais ils vont en mer en sous-marins et y séjournent parfois jusqu'à six semaines pour mettre à l'épreuve l'équipement developpé au laboratoire.

M. Laniel: J'ai une question qui fait suite à celle de M. Harkness, au sujet du centre des télécommunications qui sera transféré au ministère des Communications. Avez-vous les mêmes dispositions avec le Conseil national de recherches que vous aurez avec le ministère des Communications? Commanditez-vous certaines recherches exécutées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

M. Uffen: Non, pas au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais au Conseil national de recherches. Nous avons récemment conclu avec le Conseil national de recherches un accord en vertu duquel un groupe d'individus trop peu nombreux pour être rentable en soi ira s'installer et travailler côte à côte avec un groupe semblable relevant du Conseil national de recherche.

M. Laniel: Et ce groupe relève de vous?

M. Uffen: Oui.

M. Laniel: Je vous remercie, monsieur le président.

M. Nowlan: J'ai deux brèves questions: l'une en fait est le complément de celle de M. Robinson. Si j'ai bien compris les remarques du témoin, tous les problèmes du bilinguisme, même si le Conseil national de recherches se préoccupe surtout de professionnels et de scientifiques, ne nuiront pas au recrutement dans l'avenir, et n'ont pas nui dans le passé?

M. L'Heureux: Je crois que c'est exact, monsieur le président.

M. Nowlan: Je reviens, en somme, aux fonctions du Conseil dans ma question au témoin, même si la journée a été pénible pour lui. J'aimerais répéter ce que M. Winch a dit au sujet du mémoire. C'est la question fondamentale et je n'en aurai peut-être pas d'autre, selon votre réponse. Si vous répondez dans un sens, j'aurai peut-être quelques questions supplémentaires. En tant que Conseil, faites-vous des études pour déterminer la valeur d'équipement que les services militaires étudient? Je vous reporte à la page 9 de votre mémoire, où vous dites que le chef des Services techniques est responsable de l'équipement. Est-ce que le chef des Services techniques peut vous demander une pièce d'équipement, vous en donner les points saillants pour que vous en examiniez deux ou trois?

• 1320

M. Uffen: Oui.

M. Nowlan: Vous ne les développez pas nécessairement mais vous les évaluez?

M. Uffen: Oui. Par exemple, CARDE, l'établissement de développement et de recherche des armes, poursuit un programme ininterrompu de mise à l'essai et d'évaluation des armes pour l'armée.

M. Nowlan: Je viens maintenant à une pièce d'équipement bien précise, il s'agit de l'avion qui remplacera l'Argus, qui est aujourd'hui l'avion principal de patrouille dans la guerre sous-marine et qui, me dit-on, dépasse maintenant la moitié de sa durée d'utilité et nous arrivons au moment critique du délai nécessaire à la mise au point d'un appareil nouveau. Je pose maintenant la question directe: le Conseil s'occupe-t-il actuellement d'une évaluation ou d'une étude des différentes catégories d'avions susceptibles de remplacer l'Argus?

M. Uffen: Je n'ai pas à la mémoire tous les projets en marche mais je crois que la réponse est oui, parce que l'organisme que nous appelons l'établissement de l'analyse de recherches de la défense a une direction qui se consacre précisément à cela. Il faudrait que je vérifie ce qui s'y fait, mais j'imagine que ce n'est pas une erreur de dire que ces études se poursuivent précisément dans ce domaine.

M. Nowlan: Mais vous ignorez quand elles seront terminées?

M. Uffen: Je regrette, mais je l'ignore.

M. Nowlan: Est-ce qu'on a effectué ce genre d'étude et d'évaluation du CF-5 au moment de son achat?

M. Uffen: C'était avant moi, mais le même service de recherche existait et je crois qu'il faut probablement vous répondre oui, l'étude a été faite.

M. Nowlan: Vous allez faire l'étude et formuler vos recommandations et par la suite, c'est évidemment une décision politique qui déterminera si le ministre les mettra à exécution.

M. Uffen: Oui, et bien des opinions, bien des facteurs doivent entrer en ligne de compte à part le facteur technique.

M. Nowlan: Je le comprends. C'est tout ce que j'avais à demander. Je constate qu'il est tard, et que nous ne pourrons pas faire revenir ces messieurs mais je m'intéresse au plus haut point aux études de l'appareil qui remplacera l'Argus.

Le président: M. Uffen vient de faire une suggestion qui pourrait résoudre votre problème, monsieur Robinson. Je tiens à ce que tous les membres du Comité soient satisfait et obtiennent tous les renseignements qu'ils désirent. M. Uffen a dit qu'il répondrait ou obtiendrait la réponse à toutes les questions qui vous restent à poser et, si vous être d'accord, ces réponses pourraient être rédigées sous forme de mémoire et incorporées au compte rendu, s'il y en a un nombre suffisant.

M. Robinson: Je pourrais toujours les inscrire au *Feuilleton* mais j'en ai environ sept; elles sont courtes et il nous reste à peu près sept minutes, et c'est peut-être assez. J'imagine que nous siégeons jusqu'à 1h. 30, est-ce exact?

Le président: Nous devions tenter d'en finir au plus tôt. Si nous pouvons terminer en sept minutes, finissons-en.

M. Robinson: D'accord. J'imagine qu'à cause de son caractère militaire, une bonne partie de votre travail ne peut pas être discuté avec les scientifiques, notamment dans les universités. Est-ce que cela ne restreint pas vos rapports avec la collectivité des scientifiques au Canada?

M. Uffen: Très peu. Nous discutons de la plupart de nos travaux avec les autres membres du milieu scientifique. La partie secrète de nos travaux est très, très petite et les 240 et quelques membres de nos groupes consultatifs sont admis au secret. Nous pouvons donc, si nous le voulons, discuter avec eux des sujets secrets.

M. Robinson: Plus tôt, l'ensemble du rôle des forces de défense a été étudié dans une certaine mesure et je suppose que vous envisagez la recherche du point de vue de la défense; pourtant le rôle des forces armées semble essentiellement celui d'une force de maintien de la paix.

M. Uffen: Le maintien de la paix n'est pas facile à définir. Je crois que tout ce que fait le Canada peut être considéré comme une partie du maintien de la paix.

M. Robinson: Je demande la ventilation ou le personnel du Conseil de recherches pour la défense. Je suppose qu'on pourrait me faire parvenir ces renseignements?

M. Uffen: Voulez-vous parler des différents centres?

M. Robinson: Vos huit centres différents. Pourriez-vous me donner le détail du personnel de 2,600 personnes? Vous pouvez me l'envoyer sous forme de mémoire, si vous le désirez. Avez-vous aussi le nombre d'effectifs militaires dans chacun de ces huit organismes?

• 1325

M. Uffen: Oui, nous l'avons. Le mieux serait peut-être de vous remettre un dépliant que nous avons. Il est assez considérable et il renferme toutes ces données au sujet des effectifs. Une visite à notre chef du personnel ou à un membre de notre état major pourrait vous apporter tous les renseignements.

M. Robinson: C'est parfait, je vous remercie beaucoup. Je constate qu'à la page 6, vous dites—pour reprendre un vieux cliché—on en retire ce qu'on y met. Vous dites que vous affectez beaucoup à la recherche en collaboration avec les autres signataires de l'OTAN. Avez-vous l'impression de retirer suffisamment de cette collaboration dans la recherche effectuée par les autres signataires—exception faite des États-Unis—compte tenu de ce que nous y mettons?

M. Uffen: Oui, je crois que nous en retirons plus que nous y mettons.

M. Robinson: A la page 13, il y a une ventilation du budget en pourcentages, disons. Ces chiffres sont-ils constants, ou portent-ils sur un aspect précis, pour l'année indiquée?

M. Uffen: Ils portent sur l'année qui fait l'objet de l'étude, mais il y a des changements avec le temps. Les changements ne sont pas très marqués mais, lorsque M. L'Heureux et moi avons pris la direction au Conseil, nous avons fait une redistribution assez marquée pendant deux ans.

M. Robinson: A la page 8, vous dites:

> ...tout récemment de procéder à la nomination d'un troisième assistant scientifique, auprès du chef du personnel militaire, et il aura à traiter des problèmes humains.

D'abord, quelles sont les aptitudes de cette personne et à quel domaine se consacre-t-elle principalement? S'occuperait-elle du moral des forces actuelles devant les problèmes de l'unification, du nouvel uniforme et des choses du genre?

M. Uffen: Il est lui-même psychologue. Il a fait partie des forces armées et fut, je crois, prisonnier de guerre. Depuis plusieurs années, il est directeur d'une aile du Centre de recherche à Toronto et le premier travail qui lui a été confié par le chef du personnel des Forces armées a été d'étudier ce qu'il croit nécessaire de faire, et on lui accorde trois ou quatre mois pour l'accomplir. Il visitera nos effectifs en mer et outre-mer avant de préparer son programme.

M. Robinson: Est-ce que votre Conseil a eu à faire dans le choix de la couleur et du dessin et de l'adoption et de l'utilisation du nouvel uniforme pour toutes les armées?

M. Uffen: Rien du tout, à ma connaissance. Pas que je sache.

M. Robinson: Je termine mes questions monsieur le président. Je constate qu'il est près d'une heure trente.

Le président: C'est parfait. Je vous remercie beaucoup, monsieur Robinson. Au nom des membres du Comité, je remercie M. Uffen et M. L'Heureux et leurs adjoints pour leur déposition non seulement très utile, mais aussi très intéressante. Vous le constatez nous avons de la peine à vous laisser partir. Je vous remercie beaucoup.

Le comité directeur se réunira pour décider de la façon de résoudre le problème soulevé par M. Harkness et par M. Winch.

APPENDICE U

PARTIE III—ACTE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Autorité: Statuts revisés du Canada, 1952, chapitre 184 Statuts du Canada 1950, c. 43; 1964-65, c. 21; 1966-67, c. 26, s. 13.

CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

53. (1) Est institué un Conseil de recherches pour la défense, qui doit remplir telles fonctions, relatives aux recherches sur la défense du Canada et le perfectionnement ou l'amélioration du matériel, que le Ministre peut lui assigner. Il doit conseiller le Ministre sur toutes les matières se rattachant aux recherches et aux perfectionnements scientifiques, techniques et autres qui, de l'avis du Conseil, peuvent intéresser la défense nationale.

(2) Le Conseil des recherches pour la défense se compose d'un président et d'un vice-président nommés par le gouverneur en conseil, et

(a) du président du Conseil consultatif honoraire des recherches scientifiques et industrielles;

(b) du sous-ministre de la Défense nationale;

(c) des membres que peut nommer le Ministre à titre de représentants d'office des forces canadiennes; et

(d) des autres membres représentant les universités, l'industrie et autres organismes de recherches que désigne le gouverneur en conseil.

(3) Le président et le vice-président occupent leur charge à titre amovible et touchent les traitements que fixe le gouverneur en conseil.

(4) Les membres du Conseil de recherches pour la défense, autres que le président, le vice-président ou les membres à titre d'office, occupent leur charge pendant une période n'excédant pas trois ans, mais peuvent y être nommés de nouveau; ils reçoivent la rémunération, s'il en est, que détermine le gouverneur en conseil.

(5) Chaque membre touche le montant de ses frais de voyage et autres subis à l'égard des travaux du Conseil de recherches pour la défense.

(6) Le président est fonctionnaire exécutif en chef du Conseil de recherches pour la défense. Sous la direction du Ministre et en conformité des principes approuvés par le Conseil, il surveille et dirige les fonctionnaires, commis et employés du Conseil, exerce un contrôle général sur les opérations du Conseil, a la surintendance des travaux qu'on ordonne à ce dernier d'exécuter, est chargé de l'organisation, de l'administration et du fonctionnement des établissements de défense du Conseil et remplit les autres devoirs que le Ministre peut lui assigner.

(7) Le vice-président remplit les fonctions qui peuvent lui être assignées en vertu des règlements édictés par le Conseil de recherches pour la défense.

54. Avec l'approbation du Ministre, le Conseil de recherches pour la défense peut:

(a) nonobstant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique ou tout autre article de la présente loi ou quelque autre statut ou loi, nommer et employer le personnel professionnel, scientifique ou technique, les proposés de bureau et autres requis pour le bon fonctionnement du Conseil, déterminer leurs fonctions et, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, prescrire les termes de leurs nomination et service, et fixer leur rémunération;

(b) établir des règlements ou règles pour la conduite de ses délibérations et l'exercice de ses fonctions;

(c) conclure des contrats au nom de Sa Majesté aux fins de recherches et d'investigations sur les seuls sujets relatifs à la défense; et

(d) accorder des subventions pour les recherches et investigations sur les seuls sujets relatifs à la défense et établir des bourses pour l'instruction ou la formation de personnes en vue de les rendre aptes à pratiquer ces recherches et investigations.

55. (1) Toutes les dépenses du Conseil de recherches pour la défense doivent être payées à même les deniers votés par le Parlement à cette fin ou reçus par le Conseil en conséquence de la conduite de ses opérations, de legs, de dons ou autrement, et acquittés par le ministre des Finances, sur la demande du Ministre.

(2) Le Ministre peut demander au ministre des Finances d'attribuer une partie des deniers votés par le Parlement, pour les fins du Conseil de recherches pour la défense, à des bourses d'études ou subventions en vue des recherches et investigations. Dès lors, le

ministre des Finances doit détenir en trust cette partie des deniers et, à la demande du Ministre, peut payer ladite partie des deniers pour des bourses d'étude ou subventions en vue des recherches et investigations.

(3) Les deniers attribués par le ministre des Finances selon le présent article et qui, de l'avis du Ministre, ne sont pas requis aux fins pour lesquelles ils ont été attribués, cessent d'être détenus en trust.

APPENDICE V

SOMMAIRE DES ESTIMÉS REVISÉS CONCERNANT LA RECHERCHE POUR LA DÉFENSE POUR 1968-1969

Par vote

		1968-1969	1967-1968
Opérations et entretien (Vote 25)		$32,411,000	$32,770,000
Construction et acquisition de bâtisses, utilités, propriétés et d'équipement (Vote 30)		11,044,000	8,947,000
Subventions de recherche (Vote 35)			
Universités	$ 2,900,000		
Industrie	4,500,000		
		7,400,000	7,400,000
		$50,855,000	$49,117,000

Par activité

			1968-1969
1.	Recherche et développement préliminaire pour la défense		$27,448,000
2.	Aide technologique et analytique directe fournie aux Forces armées et au Conseil de la défense		3,412,000
3.	Services de liaison et de renseignements scientifiques pour la défense		1,491,000
4.	Aide et encouragement à la recherche sous contrat pour la défense		
	Octrois de recherche	$ 7,400,000	
	Utilisation de navires en aide à la recherche dans les universités	300,000	7,700,000
5.	Administration centrale*		4,709,000
			$44,760,000
	Construction du QUEST (navire de recherche)		6,095,000
			$50,855,000

* (5) inclut les opérations du siège ainsi que certains fonds contrôlés par ce dernier.

APPENDICE W

ORGANISATION DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

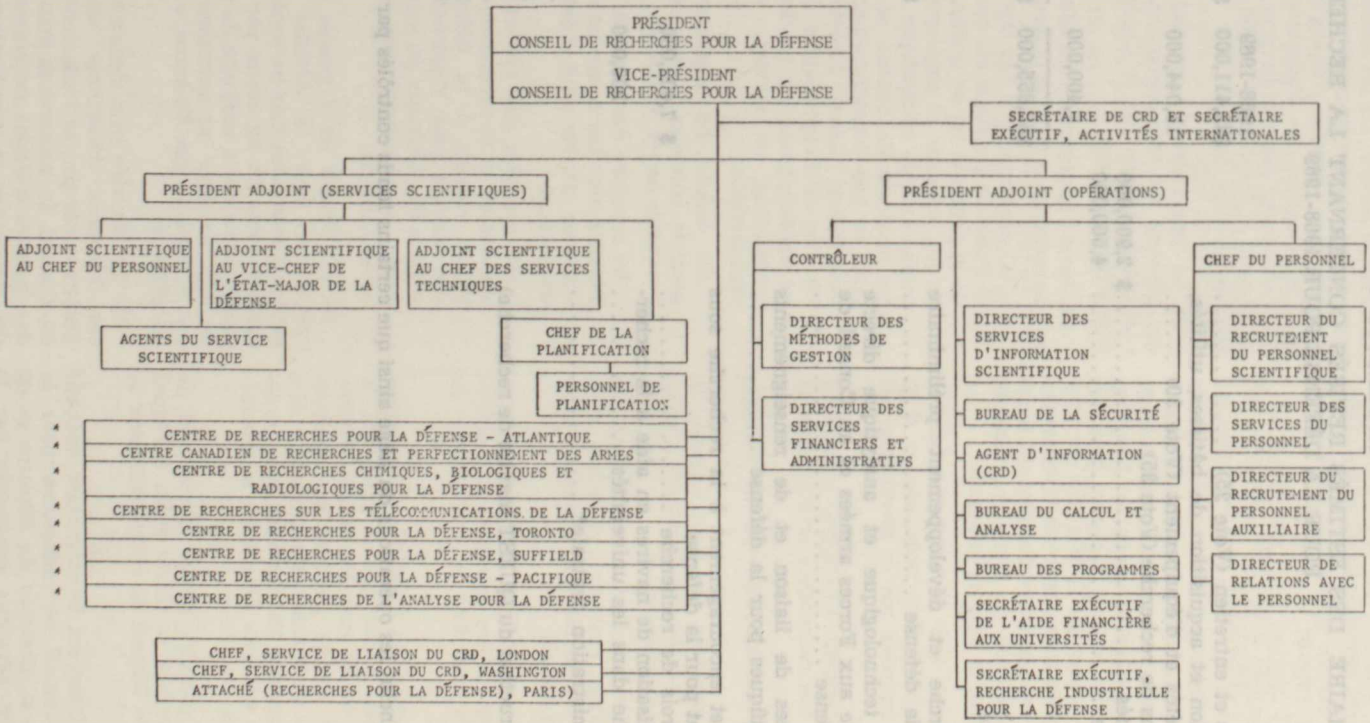

* *La réalisation ou le soutien financier des activités scientifiques du Conseil se fait dans ces Centres*

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968

COMITÉ PERMANENT
DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
No 16

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 1968

Concernant

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère de la Défense nationale.

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures

---

ONT COMPARU:

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale

L'IMPRIMEUR DE LA REINE
OTTAWA, 1969

29316—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Gibson,	MacRae,
Anderson,	[3]Groos,	McCleave,
[2]Barrett,	Harkness,	Nowlan,
Borrie,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Ouellet,
Brewin	Laniel,	Penner,
Cafik,	Laprise,	Roberts,
[1]De Bané,	Legault,	Stewart (*Cochrane*),
Fairweather,	Lewis,	Thompson (*Red Deer*),
Forrestall,	MacDonald (*Egmont*),	Winch—(30)
	MacLean,	

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1] Remplace M. Guay (*St. Boniface*), le 2 décembre 1968.

[2] Remplace M. Buchanan, le 3 décembre 1968.

[3] Remplace M. Stanbury, le 3 décembre 1968, qui a remplacé M. Marceau, le 2 décembre 1968.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 2 décembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. De Bané et Stanbury soient substitués à ceux de MM. Guay (*Saint-Boniface*) et Marceau sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le MARDI 3 décembre 1968

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Barrett et Groos soient substitués à ceux de MM. Buchanan et Stanbury sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

29316—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 4 décembre 1968

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 16 octobre 1968, le Comité a examiné les postes énumérés au budget principal revisé de 1968-1969 concernant le ministère de la Défense nationale.

Le Comité les recommande à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 14, 15 et 16*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
IAN WAHN.

PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

Le MARDI 3 décembre 1968
(28)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit cet après-midi à trois heures et 40 minutes. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil présidentiel.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Borrie, Brewin, Cafik, De Bané, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, MacRae, McLeave, Nowlan, Penner, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Roberts, Thompson (*Red-Deer*), Wahn et Winch (27).

De même que: MM. Deachman, Goyer, Hymmen et Reid, députés.

Aussi présents: l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale, M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. H. B. Robinson, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, M. John Grant, préposé aux Rapports parlementaires, Direction des services d'information, ministère de la Défense nationale, et M. Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le commerce extérieur.

Le Comité poursuit son étude du *budget revisé des dépenses du ministère de la Défense nationale pour 1968-1969.*

Au moment où le Comité levait sa séance précédente, le crédit n° 25 était à l'étude. Le Comité convient de réserver le crédit n° 25.

Le président met en délibération les crédits n°s 5, 7, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48 et 50 du budget des dépenses; ces crédits sont approuvés séparément *avec dissidence.*

Le président met en délibération le crédit n° 1; celui-ci est approuvé *avec dissidence.*

Il est convenu que le président fasse rapport à la Chambre des communes du budget revisé des dépenses du ministère de la Défense nationale pour 1968-1969.

Le président met en délibération le *crédit n° 1* du *budget revisé des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour 1968-1969.* Il présente le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp.

M. Sharp donne lecture d'un exposé sur la réunion des ministres de l'OTAN qui a eu lieu dernièrement à Bruxelles. On en distribue des exemplaires français et anglais.

Il est convenu d'imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui le communiqué publié le 16 novembre 1968, à la fin de la réunion des ministres de l'OTAN (*voir l'Appendice "X"*).

Le président présente le ministre de la Défense nationale, l'honorable Léo Cadieux. M. Cadieux donne lecture d'un exposé sur les questions de défense étudiées lors de la réunion des ministres de l'OTAN. On en distribue des exemplaires anglais et français.

Durant le reste de la séance de l'après-midi, les membres du Comité interrogent les ministres sur les points soulevés dans leurs exposés préliminaires.

À 6 h 20, le président remercie les ministres, et le Comité s'ajourne jusqu'à huit heures ce soir.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi 3 décembre 1968

Le président: Je crois que nous avons le quorum.

Nous en étions, à notre dernière réunion, au crédit n° 25 des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale. Nous avons entendu des témoins à son sujet. Le secrétaire d'État aux affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale seront avec nous cet après-midi. Si le Comité le veut bien, je proposerais que le crédit n° 25 soit réservé. Avant de faire appel au ministre, le Comité pourrait adopter les crédits de la Défense dont nous sommes saisis et au sujet desquels nous avons entendus les témoignages, et ainsi nous n'interromprons pas les exposés du ministre de la Défense nationale et du secrétaire d'État aux affaires extérieures. Cela convient-il aux membres du Comité?

M. Winch: A condition que nous ayons le droit de poser des questions sur des sujets relatifs à défense.

Le président: Assurément. Messieurs, je mets à l'étude les crédits n°s 5, 7, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35, 45, 48, 50, 1, du ministère de la Défense nationale.

Ces crédits sont adoptés sur division.

Le président: Le secrétaire me rappelle que je dois obtenir votre assentiment pour faire rapport à la Chambre des crédits de la Défense nationale. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Messieurs, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sharp, est ici présent. Il a rédigé un compte rendu de la Conférence de l'OTAN. Sauf erreur, je crois avoir compris que le Comité a décidé que des questions seront posées après cet exposé.

Je pense que tous les membres sont d'avis qu'il est impossible d'interrompre M. Sharp pour lui poser des questions pertinentes sur la politique gouvernementale que nous passons maintenant en revue, et que la présente réunion se limite largement à ce qui a pu transpirer de la Conférence de l'OTAN.

Après le compte rendu de M. Sharp, M. Cadieux, ministre de la Défense nationale, nous fera également un exposé, après quoi nous pourrons interroger les deux ministres ou l'un des deux.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Merci, monsieur le président.

La Conférence de l'OTAN à l'échelon ministériel, tenue récemment à Bruxelles, a pris dès le début un caractère particulier, du fait qu'elle est allée bien au-delà de l'examen annuel coutumier fait par les ministres de la situation internationale et de l'état de l'Alliance. Pour la première fois dans l'histoire de l'Alliance, les ministres se sont réunis en une séance préalable pour discuter particulièrement des implications d'une grave situation internationale, savoir l'invasion et l'occupation soviétique de la Tchécoslovaquie. Ils l'ont fait dans des circonstances en violent contraste avec celles qui régnaient lors des deux dernières conférences.

Il y a moins d'un an, en décembre 1967, ils s'étaient rencontrés en session régulière en vue de remettre davantage en lumière une détente dans les futures activités de l'Alliance. Cette nouvelle accentuation, que l'on considérait comme prélude essentiel à un règlement par négociation des problèmes européens les plus importants, semblait être justifiée par l'amélioration des relations Est-Ouest et par les résultats d'études intensives effectuées pendant un an par l'Alliance. De ces études est sorti ce qu'on est convenu d'appeler le Rapport Harmel, du nom du ministre belge des Affaires étrangères qui a joué dans sa rédaction un rôle de premier plan.

• 1545

Le thème du Rapport Harmel, officiellement adopté par les ministres de l'OTAN il y a un an, établit la politique future de l'Alliance sur la base du double concept visant à décourager une agression possible et à chercher des solutions aux problèmes Est-Ouest au moyen d'un dialogue avec les pays de l'Europe orientale. En donnant son accord au Rapport Harmel, le Canada a souscrit à un nouvel effort collectif en vue d'améliorer le climat politique et les relations Est-Ouest, ainsi que de prendre des mesures concrètes dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Tout cela s'est accompli sans rien sacrifier de la sécurité des membres de l'Alliance.

Cinq mois plus tard, à Reykjavik, les ministres donnèrent un nouvel élan à la politique de détente grâce à l'offre pratique de réductions mutuelles et équilibrées des forces. On considérait alors cette mesure comme la première d'une série qui permettrait éventuellement de placer la sécurité de l'Europe sur une base plus solide.

Ce n'est qu'à la lumière de cet arrière-plan que l'on peut évaluer l'effet profond produit par l'affaire de Tchécoslovaquie, particulièrement sur les membres européens de l'OTAN.

La veille de leur réunion à Bruxelles, les ministres de l'OTAN faisaient face à un sérieux dilemme. Par son intervention, l'URSS rejetait dramatiquement un concept de détente servant de base à tout le programme de l'Ouest. En plus des espoirs d'entretiens fructueux avec l'URSS sur la limitation des armements, l'Ouest prenait pour acquis que, de son concept de détente, résulterait une évolution graduelle, au sein du Bloc communiste, vers des sociétés plus humaines et plus libérales, ainsi que l'établissement graduel de saines relations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. De notre côté, nous comptions que l'Union soviétique acquiescerait à cette évolution, et nous ne nous attendions assurément pas à la voir recourir à la force pour lui faire obstacle. Notre supposition s'avéra erronée, de sorte que nous ne pouvons avoir maintenant que de sérieux doutes sur la façon dont l'Union soviétique réagira devant les changements qui se produiront inévitablement en Europe orientale. Cette nouvelle situation pourrait nuire indirectement aux intérêts de l'Ouest, voire même directement dans le cas de Berlin-Ouest, entourée qu'elle est par les territoires de la soi-disant République Allemande Démocratique.

Malgré le coup porté par l'Union soviétique à leurs espoirs, les États membres de l'OTAN ont compris qu'il n'y avait pas de réelle variante à longue échéance à une compréhension mutuelle Est-Ouest.

La question revenait donc à savoir quels seraient les moyens les plus efficaces d'exercer quelque influence sur les dirigeants soviétiques. Comment l'OTAN pourrait-elle formuler sa condamnation de l'intervention de l'Union soviétique en Tchécoslovaquie tout en tenant la porte entrouverte au maintien de relations mutuelles paisibles et bénéfiques entre l'Est et l'Ouest, ainsi que des progrès dans les domaines vitaux du désarmement et du contrôle des armes ?

Vu qu'il s'agissait d'un problème commun à tous les membres de l'Alliance, l'occasion que leur procurait la réunion de Bruxelles de consulter d'autres pays se trouvant dans des circonstances analogues démontrait une fois de plus la valeur de l'aspect consultatif des activités de l'OTAN. Pour ce qui est du Canada, c'était non seulement une occasion d'entendre les opinions des autres, mais aussi celle de jouer un rôle dans la détermination du genre d'attitude que l'OTAN devrait opposer à l'intervention soviétique. De cette façon, nous pouvons raisonnablement avoir l'impression d'avoir pu exercer une influence sur l'évolution des relations Est-Ouest en un sens qui, je crois, reflétait les opinions des Canadiens, soit que l'OTAN devrait répondre avec fermeté mais aussi avec réserve.

C'est tout à l'honneur de l'Alliance qu'elle ait pu résoudre si efficacement le dilemme qui consistait à condamner l'action de l'Union soviétique tout en tenant la porte entrouverte, aussi bien que de concilier les nuances d'opinions avec lesquelles les quinze gouvernements envisageraient naturellement une situation aussi compliquée que celle qui confrontait l'Europe orientale. Le recours à un compromis fondé sur une volonté commune et sur l'habitude de la consultation, de même que l'excellent travail de préparation préalable à la réunion de Bruxelles, ont rendu possible le consensus équilibré et modéré qui ressort du communiqué émis à la clôture de la conférence. Une copie de ce communiqué fut déposé le 18 novembre à la Chambre des communes par le premier ministre et reproduit en appendice au *hansard*. J'espère que les membres du Comité auront profité de l'occasion d'en prendre connaissance. Quant à ceux qui n'ont pas pu le faire, ils pourront en obtenir aujourd'hui des copies de mon personnel.

• 1550

Les entretiens de Bruxelles portaient sur deux éléments principaux. Dans le Conseil de l'Atlantique-Nord lui-même, les ministres des Affaires étrangères examinèrent les aspects politiques de la situation, tandis qu'au sein du Comité du programme de défense, les ministres de la Défense des 14 pays qui contribuent aux forces intégrées de l'OTAN s'occupaient des questions d'ordre militaire. Je vais vous faire part des résultats de la discussion politique et de la façon dont le Canada les a envisagés, alors que mon collègue, le ministre de la Défense nationale traitera de l'aspect militaire.

Les ministres étaient unanimement et fortement d'avis que le recours à la force de l'Union soviétique en Tchécoslovaquie n'avait pas seulement menacé la paix et l'ordre internationaux, mais avait aussi violé le droit fondamental du peuple tchécoslovaque de régler sa propre destinée sans intervention étrangère. Étant donné l'antérieure condamnation canadienne de l'intervention soviétique, vous ne serez pas éton-

nés que nous ayons appuyé la façon de voir du Conseil.

Nous étions aussi d'accord sur le fait que le recours à la force et l'occupation de la Tchécoslovaquie par des forces soviétiques d'une proportion dépassant tout ce qui avait été fait jusque-là suscitaient des doutes quant aux intentions futures de l'URSS. Après tout, l'Union soviétique avait fait preuve d'une impressionnante capacité d'amener rapidement une importante force militaire pour agir dans une situation déterminée en Europe centrale. Sa décision d'intervenir par la force en Tchécoslovaquie ne pouvait manquer de soulever la question de savoir si une telle façon d'agir laissait prévoir une volte-face de la politique soviétique. On ne peut guère s'étonner que, selon les termes du communiqué, on ait jugé que cette incertitude exigeait de la part de l'Alliance une grande vigilance. Pour nous du Canada, il ne nous était pas toujours facile de nous mettre dans la position de nos alliés européens. Je suis sûr cependant que l'inquiétude et l'incertitude réelles qu'ils ressentaient auront été comprises par les membres du Parlement qui ont eu l'occasion d'assister récemment à l'assemblée de l'Atlantique-Nord qui, par coïncidence, se tenait à Bruxelles la même semaine que la réunion ministérielle.

Les ministres ont aussi exprimé leur inquiétude lorsque les Soviets prétendirent, après l'invasion de la Tchécoslovaquie, qu'il existait un "Commonwealth socialiste" dans lequel l'URSS avait le droit d'intervenir si elle considérait que les événements dans la région allaient à l'encontre de ses propres intérêts. Cette inquiétude faisait naturellement pendant à celle dont je parlais dans la déclaration que je faisais l'automne dernier devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 octobre. Je disais alors que le Canada ne pouvait reconnaître qu'une communauté d'intérêts, réelle ou supposée, politique, culturelle ou économique, autorisait un pays à s'arroger le droit d'intervenir dans les affaires internes d'un autre pays. Au sein du Commonwealth des nations dont nous faisons partie, le droit à l'autodétermination nationale nous paraît si naturel que les pays membres sont libres d'établir des relations avec n'importe quel autre pays, y compris, cela va de soi, les pays socialistes.

La doctrine du commonwealth socialiste est à l'inverse du principe de non-intervention que proclame la charte des Nations Unies. Elle est particulièrement troublante à cause des conséquences qu'elle pourrait avoir sur des tentatives de rapprochement des deux parties de l'Allemagne et sur leur ultime unification. A ce propos, les ministres ont confirmé à Bruxelles l'appui de leurs gouvernements respectifs à la détermination déclarée des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, de sauvegarder la sécurité de Berlin et de maintenir le libre accès à cette ville. Cette partie du communiqué constitue une réaffirmation des engagements existants pris par le Canada.

Les ministres reconnurent que les incertitudes s'étendaient jusque dans le bassin de la Méditerranée, et que la récente expansion de l'activité soviétique dans cette région exigeait une vigilance soutenue pour s'assurer que la sécurité de l'Alliance n'en souffrirait pas. Il fut aussi reconnu que les membres de l'OTAN devraient s'efforcer continuellement de trouver aux problèmes de la région des solutions politiques qui aideraient à assurer sa paisible évolution.

Les ministres convinrent que, bien que l'action soviétique en Tchécoslovaquie ne constituait pas une menace directe à l'OTAN, les incertitudes concernant les intentions futures des Soviets ne pouvaient pas être ignorées sciemment. Par conséquent, le communiqué réaffirmait la détermination des divers gouvernements de défendre les membres de l'Alliance contre toute attaque armée, conformément aux dispositions du Traité de l'Atlantique-Nord. Il y était dit en outre que toute intervention soviétique, directe ou indirecte, portant atteinte à la situation en Europe et dans la Méditerranée, créerait une crise internationale entraînant de graves conséquences.

• 1555

Étant donné la nouvelle situation créée en Europe orientale, on considérait qu'il était souhaitable d'apporter certaines améliorations aux forces militaires dont l'OTAN dispose. La nature et l'ampleur de ces améliorations furent étudiées par le Comité du programme de défense, et le ministre de la Défense nationale vous donnera plus de détails sur la discussion qui eut lieu à ce sujet.

Je désire toutefois vous signaler que les améliorations restreintes envisagées pour les forces de l'OTAN ne sauraient être considérées d'aucune façon comme étant provocatrices ou constituant une intensification de la course aux armements. Leur objectif militaire immédiat était d'améliorer la capacité de l'Alliance à parer aux incertitudes résultant de la récente intervention soviétique en Tchécoslovaquie. Elles servaient au fond à la réalisation d'un but politique plus large consistant à faire comprendre aux dirigeants soviétiques que le recours à la force pour résoudre les problèmes européens était stérile, que la réaction qu'il produirait inévitablement ne servirait qu'à compliquer

plutôt qu'à simplifier la solution des problèmes présents ou futurs.

Ayant reconnu la nécessité de maintenir des moyens de défense appropriés, les ministres ont souligné avec une égale force leur opinion unanime voulant que la détente demeurait l'objectif à long terme de l'Alliance. Les ministres étaient d'avis que l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie avait donné un coup sérieux à l'espoir de résoudre les grands problèmes qui divisent l'Europe, mais ils convinrent que leur solution, ainsi que le progrès en matière de contrôle des armes et de désarmement, étaient une condition essentielle à l'établissement d'une paix durable. J'ai moi-même attiré l'attention du Conseil sur l'importance que le Canada attache au progrès soutenu dans ce même domaine, et exprimé l'espoir que le Traité sur la non-prolifération ne serait pas atteint par les événements de Tchécoslovaquie, et j'ai exhorté tous les intéressés à prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires à la mise en vigueur du traité. J'ai en outre fait connaître notre désir de voir les États-Unis et l'Union soviétique entamer sans retard leurs importants pourparlers sur la limitation et la réduction des armes stratégiques offensives et défensives.

Les ministres étaient d'avis que l'Alliance devait porter une continuelle attention au contrôle des armes et au désarmement, afin que le progrès puisse être repris dès que les circonstances le permettront. Le communiqué notait en particulier que, bien que les récents agissements soviétiques semblaient écarter pour le moment toute démarche sur la question de réduction mutuelle des forces, l'OTAN devrait poursuivre son étude des questions en jeu, afin de pouvoir aller de l'avant lorsque surgiront des circonstances plus favorables. Le Canada attache une importance particulière à cet élément de la discussion à Bruxelles.

Les ministres ont enfin reconnu que l'Alliance nord-atlantique devrait continuer de se porter garante de la sécurité et du fondement essentiel de la réconciliation européenne. Les récents événements ont prouvé en outre que le maintien de l'Alliance était plus nécessaire que jamais.

Dans mon exposé au Conseil de l'Atlantique-Nord, j'ai déclaré qu'à l'instar d'autres pays nous reconnaissions que la menace à l'Alliance résultant de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Soviets plaçait indirectement l'OTAN devant le problème non pas de répondre à une agression préméditée mais de parer à l'incertitude et à la possibilité d'un mauvais calcul suscitées par la récente conduite des Soviets. Devant cette situation, nous avons reconnu que la détermination soutenue de l'OTAN de résister à toute agression dirigée contre ses membres doit être clairement affirmée, aussi bien que le fait qu'on ne peut pas attendre de l'Alliance qu'elle reste indifférente à toute action ultérieure qui peut menacer même indirectement sa sécurité.

Bien que nous reconnaissions qu'il était naturel dans les circonstances de faire ressortir le caractère défensif de l'Alliance, nous considérions qu'il était important que l'OTAN profite de toutes les occasions raisonnables de reprendre le dialogue avec l'Union soviétique, et de promouvoir en temps opportun le progrès vers un règlement des questions qui confrontent l'Europe. Nous avons donc donné notre appui à l'idée que l'OTAN doit viser à tenir ouverte la voie des relations normales avec l'URSS pour le jour où l'Union soviétique elle-même reconnaîtra qu'un tel parti sert ses meilleurs intérêts. Nous avons insisté pour que le communiqué réaffirme nettement l'objectif de détente de l'Alliance, ainsi que la réalisation des mesures de désarmement et de contrôle des armes en tant qu'objectifs à long terme.

• 1600

A la veille de la Conférence de Bruxelles, on ne pouvait pas douter que les autres membres de l'Alliance se faisaient du souci au sujet de l'appui du Canada à l'OTAN. Les événements de Tchécoslovaquie leur avait fait comprendre une fois de plus la valeur de l'OTAN comme moyen d'assurer leur sécurité, et ils tenaient naturellement à ce que rien ne soit fait, surtout à ce moment-là, pour briser la solidarité de l'Alliance. Je pense qu'à la fin de la réunion nous avons pu convaincre nos alliés que nous partagions leurs soucis quant à la sécurité future de l'Europe, que, tout en procédant à une revision de notre politique étrangère et de défense, nous continuerions de tenir nos engagements envers l'OTAN jusqu'au temps où ils pourraient être modifiés, et que, si le gouvernement du Canada jugeait opportun à l'avenir de modifier notre rôle au sein de l'Alliance, nous aurions évidemment des consultations avec ses membres.

Pour résumer, la délégation canadienne à la réunion de Bruxelles s'est efforcée de concilier deux objectifs principaux.

Le premier consistait à proclamer, de façon mesurée et pratique, notre condamnation de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

Le second consistait à coopérer avec nos alliés à la rédaction d'une réponse visant à influencer de façon pratique la manière de voir des dirigeants soviétiques, à les encourager à reprendre le dialogue avec l'Ouest au lieu de recourir à la force dans la recherche de solutions aux problèmes.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Pour que notre documentation soit complète, peut-être serait-il bon que les membres consentent à ce que le communiqué, émis à la fin de la Conférence de l'OTAN, figure en appendice à nos délibérations.

Etes-vous d'accord?

Des voix: Entendu.

M. Cafik: Quelqu'un a dit que des copies de ce communiqué étaient disponibles. Pourraient-elles être distribuées à ceux d'entre nous qui désirent en avoir dès maintenant?

M. Sharp: Oui, mon personnel m'a fait savoir qu'il en apporterait.

Le président: Le secrétaire peut en passer à ceux qui n'en ont pas. Des copies ont été distribuées antérieurement dans les bureaux des membres.

M. Sharp: Le communiqué a aussi paru en appendice au *Hansard*.

Le président: Peut-être pourrais-je prier M. Cadieux de nous présenter son exposé. Pouvez-vous en mettre des copies à la disposition des membres?

L'hon. Léo-A.-J. Cadieux (ministre de la Défense nationale): Oui, des copies ont été préparées, mais j'ignore si elles pourront être distribuées maintenant ou plus tard.

Le président: Avez-vous une question à poser avant que nous ne commencions, monsieur Roberts?

M. Roberts: C'est une question de procédure, monsieur le président, soit dit sans vouloir critiquer aucunement la façon de procéder aujourd'hui, mais je me demande s'il ne serait pas possible à l'avenir de faire imprimer ces exposés la veille de la réunion du Comité, afin que les membres puissent en prendre connaissance un jour avant plutôt que de les faire lire pendant la séance, ce qui prend un temps considérable qui, autrement, pourrait être consacré à la discussion et à l'interrogatoire.

Le président: Voilà une très utile proposition, et nous nous efforcerons de le faire.

Voulez-vous commencer, monsieur Cadieux?

• 1603

L'hon. Cadieux: Monsieur le président, je tiens à remercier le Comité de m'avoir invité et à dire combien je suis heureux d'avoir l'occasion de m'entretenir avec les membres de ce Comité. Nous discuterons des répercussions des graves événements qui se sont déroulés en août dernier, et je vous rendrai compte de la réunion à laquelle j'ai assistée à Bruxelles en compagnie de mon collègue, le secrétaire d'État aux affaires extérieures.

Avant que je n'aborde les questions de défense discutées à la réunion ministérielle de l'OTAN, vous aimeriez peut-être que je retrace la participation qu'a apportée le Canada, par le passé à l'effet de défense de l'OTAN. Malgré sa situation géographique relativement isolée, le Canada a été mêlé, au cours du présent siècle, à deux guerres mondiales et à plusieurs autres guerres de moindre envergure.

Cette expérience a porté les Canadiens à accepter deux principes de défense fondamentaux: le premier de ces principes veut que, du point de vue du Canada, la paix et la prospérité dépendent du maintien de la paix dans le monde, et que les Canadiens aient l'obligation d'encourager et d'assurer le maintien de la paix dans le monde.

Selon le second principe, la seule attitude logique que le Canada puisse adopter pour assurer le maintien de la paix, consiste à travailler de concert avec les nations qui poursuivent le même but.

Nous avons appliqué ces principes à l'Europe durant les dix années précaires qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. Les perspectives d'une paix durable étaient incertaines, et nos amis d'Europe étaient plongés dans un désarroi militaire et économique. Dans les premières années de l'OTAN le Canada répondit, sur le plan militaire, aux pressants besoins de défense coopérative en fournissant, en vertu de l'accord sur l'Aide mutuelle, un matériel suffisant pour équiper deux divisions et demie de l'armée; nous avons formé plus de cinq mille pilotes et fourni plus de mille avions et vingt-cinq navires de la marine militaire. Des forces furent assignées ou destinées aux trois armes: forces navales pour service dans l'Atlantique nord, une brigade en Allemagne appuyée par le reste d'une division au Canada, et une division aérienne en Europe centrale.

• 1605

A mesure que nos alliés se renforcissaient dans un climat de confiance rendu possible par l'Alliance, nous avons pu, en consultation avec ses membres, réduire notre part du fardeau de la défense européenne, tant en proportion de l'effort global qu'en termes absolus. Bien que nos engagements pris à l'égard des forces sont actuellement moins lourds qu'au début, ils ont été compensés dans une importante mesure par de considérables améliorations sous forme d'armes et d'équipement. Les forces canadiennes maintenant stationnées en Europe constituent une contribution à la défense de l'Alliance relativement minime mais militairement importante et typiquement canadienne.

La stabilité engendrée par l'Alliance de l'OTAN a suscité, au cours des années mi-60, l'espoir en des relations plus normales avec l'Europe de l'Est, et même un certain optimisme à l'égard d'un éventuel règlement en Europe. Vous vous souvenez que le ton donné il y a un an à la réunion à Bruxelles des ministres de l'OTAN consistait à promouvoir la détente entre l'Est et l'Ouest, et qu'en juin, à Reykjavik, nous avons songé à engager de bonne heure des négociations avec les pays du Pacte de Varsovie pour des réductions équilibrées des forces. Les efforts en ce sens ont été malheureusement frustrés par les tragiques événements d'août dernier. L'invasion injustifiable de la Tchécoslovaquie a fait réfléchir toutes les nations membres sur la suffisance des moyens de défense de l'Alliance, et il devint manifeste au cours de notre réunion d'il y a deux semaines qu'une unanimité s'était produite. Tout le monde convenait que la nouvelle situation exigeait une vigilance accrue et une amélioration qualitative partout où il était possible de la réaliser dans les forces couramment engagées. La crise tchèque créait une atmosphère de circonspection et d'inquiétude et accentuait davantage le besoin d'être prêt à la défense devant l'incertitude de l'avenir.

Dans l'exposé que j'ai fait devant le comité de planification de la défense qui, vous vous en souvenez, est le comité établi au niveau du Conseil des quatorze nations membres participant à l'organisation du commandement militaire intégré, j'ai appuyé l'opinion générale voulant qu'une amélioration qualitative des forces engagées constituerait en l'occurrence une initiative raisonnable et prudente, et j'ai pris part à la discussion de plusieurs mesures que nous adoptons en ce sens.

J'ai mentionné, par exemple, les destroyers munis de quatre hélicoptères et les deux vaisseaux de soutien opérationnel actuellement en construction. Vu qu'une certaine discussion a porté sur ces bâtiments et leur rapport avec l'OTAN, je voudrais vous dire comment nous comptons les employer à leur sortie du chantier; ils sont affectés aux Forces armées canadiennes. En premier lieu, bien que les navires de soutien contribuent dans une large mesure à augmenter la capacité anti-sous-marine de l'OTAN en permettant à nos navires de consacrer une plus grande partie de leur temps aux opérations actives. ils ne sont pas normalement affectés à cet organisme, car ils restent sous le commandement national même en temps de guerre. D'autre part, les quatre nouveaux destroyers seront, dans le cours normal des choses, placés sous le Commandement Suprême Allié de l'Atlantique (SACLANT) lorsqu'ils deviennent opérationnels. Nous entendons retirer alors quatre vieux destroyers d'escorte de la liste des forces actuellement affectés au SACLANT et les maintiendrons dans les forces canadiennes uniquement pour la défense de l'Amérique du Nord. De cette façon, nous n'augmenterons aucunement le nombre d'unités affectées au SACLANT, pas plus que nous ne songeons à quelque expansion dans le champ normal d'opération de nos forces navales affectées à l'OTAN (en Méditerranée par exemple), et nos alliés ont été pleinement informés de nos présentes intentions. Bien entendu, les nouveaux destroyers constituent une importante amélioration qualitative apportée aux forces du SACLANT. En discutant notre contribution au SACLANT, j'ai aussi mentionné la modification apportée à notre programme des destroyers et signalé que cela servira aussi à l'amélioration qualitative de la capacité des opérations anti-sous-marines de l'OTAN.

• 1610

J'ai attiré l'attention sur notre programme de rééquipement de notre groupe de brigade en Allemagne et indiqué que nous accordons une haute priorité à sa complète formation. Ce programme comprend, par exemple, un nombre important de nouveaux véhicules de reconnaissance, quelques nouveaux radars anti-mortiers, un grand nombre de nouveaux véhicules à roues, et l'achèvement du stockage de certains genres de munitions.

J'ai fait observer que la valeur de nos forces de réserve sera amplifiée grâce à l'amélioration de nos moyens d'entraînement et à l'accroissement de l'intensité de cet entraînement, et que nous entendons poursuivre la formation du personnel de réserve de notre brigade européenne.

J'ai annoncé notre décision de participer en 1969 aux exercices de la force mobile (terrestre) de l'OTAN en Norvège septentrionale, ainsi que nous l'avons fait en deux occasions antérieures. Nous fournirons un groupe de bataillon pour ces exercices, outre que nous pratiquerons alors l'exercice de déploiement stratégique air-mer de l'unité en Norvège.

Enfin, j'ai déclaré que nous avons différé la décision finale concernant notre intention de réduire de vingt pour cent le nombre d'avions de la division aérienne stationnée en Allemagne. J'ajouterai qu'au cours d'entretiens privés avec plusieurs de mes collègues de l'OTAN, j'ai appris que l'assurance réitérée du Canada au sujet de la division aérienne était particulièrement appréciée.

Pour dissiper certaines idées fausses sur notre division aérienne, j'aimerais vous rappeler que les

escadrons dotés d'avions CF-104 sont bivalents, et nous avons maintenant en Europe le matériel d'entretien de ces aéronefs. Ils pourront grandement aider l'OTAN à mettre à point sa stratégie de réaction souple adoptée il y a un an. C'est une idée que nous acceptons en principe et vers laquelle nous avons fait tendre nos forces engagées. Notre division aérienne est l'une des plus brillantes de l'OTAN et je n'hésiterais pas à la comparer à toute semblable formation au monde. Les pilotes de nos avions CF-104, secondés par toute l'organisation complexe de notre division aérienne, ont maintes fois remporté les honneurs aux compétitions d'entraînement de l'OTAN. Les mêmes remarques peuvent s'adresser à notre armée de terre en Europe, qui n'a pas sa pareille. J'ai mentionné à la conférence de Bruxelles que notre effectif militaire se composait uniquement de professionnels et que, j'ai rassuré nos alliés là-dessus, nous lui fournissions le meilleur matériel possible, lui faisions subir un entraînement à point et le tenions prêt à se lancer à l'action.

Quant à la défense, la réunion d'il y a deux semaines avait pour but premier de réaffirmer la résolution des membres de l'Alliance, au lendemain de la crise de Tchécoslovaquie, de demeurer solidaires contre toute agression dirigée contre l'un des pays membres et de se consulter quant aux mesures précises à prendre pour assurer les moyens de défense nécessaires. Le Canada s'est joint aux autres membres de l'Alliance pour réitérer cette intention et pour maintenir et renforcer l'apport canadien à la défense, comme je l'ai indiqué.

Permettez que je traite brièvement de la sécurité que l'OTAN offre au Canada. Ce qui menace le plus la sécurité du Canada et des Canadiens, c'est la perspective d'une guerre nucléaire intercontinentale, conséquence d'un conflit d'intérêt ou d'idéologie susceptible d'éclater entre les grandes puissances. Et l'Europe est l'arène où s'entrechoquent plus qu'ailleurs les intérêts des grandes puissances. L'Europe est donc, à mes yeux, le point géographique où la sécurité du Canada est le plus en danger. En conséquence, la sécurité du Canada est étroitement liée à celle de l'Europe. Ce sont des réalités inhérentes au monde d'aujourd'hui. Nous jugions naguère que c'était servir l'intérêt de la sécurité nationale du Canada que de répondre à l'appel par notre participation à l'OTAN. Comment nous y répondrons à l'avenir constitue l'une des questions primordiales qu'il faudra se poser dans la réévaluation de notre défense, mais n'oubliez pas que celle-ci n'effacera pas celui-là.

• 1615

Peut-être pourrais-je terminer cet exposé en vous répétant ce que je disais à la fin du laïus que je prononçais, il y a deux semaines, devant le comité de planification de la défense: "L'affaire de Tchécoslovaquie nous a montré à tous à quel point il était important d'envisager de façon collective les problèmes de la défense. L'histoire du Canada au cours du dernier demi-siècle fourmille d'exemples de l'appui enthousiaste que nous apportons à une telle conception et fait voir notre désir de contribuer efficacement chaque fois qu'on nous le demande. La sécurité collective continue d'être le principe directeur de la politique canadienne en matière de défense."

Merci.

Le président: Merci bien, monsieur le ministre.

Comme le savent les députés, nous nous réunirons ici même ce soir à 8 heures. Nous étudierons alors les crédits du ministère des Affaires extérieures. Le ministre ne sera pas des nôtres malheureusement; j'espère donc que nous aurons fini de l'interroger au plus tard à 6 heures. J'imagine que la plupart des députés, ou du moins bon nombre d'entre eux, voudront lui poser des questions. Je prierais donc les premiers à prendre la parole d'être brefs et de poser d'abord les questions les plus importantes en se disant que certaines des questions qu'ils aimeraient poser le seront probablement par d'autres députés. Le premier sur la liste, c'est M. Lewis.

M. Lewis: Je ne sais à quel ministre adresser ma question—l'un ou l'autre pourrait y répondre. Tout d'abord, le communiqué laisse entendre—et je ne peux le retrouver, mais je l'ai lu auparavant—que l'OTAN s'inquiète d'une menace directe ou indirecte. Quels que soient les termes exacts, les ministres savent probablement où cette menace a surgi. Comme ces communiqués sont rédigés avec le plus grand soin, pourrait-on nous dire de quoi il s'agit? De quelle menace indirecte le Conseil veut-il parler? J'ai relevé, par exemple, la déclaration suivante dans l'exposé du ministre de la Défense:

> Quant à la défense, la réunion d'il y a deux semaines avait pour but premier de réaffirmer la résolution des membres de l'Alliance, au lendemain de la crise de Tchécoslovaquie, de demeurer solidaires contre toute agression dirigée contre l'un des pays membres.

C'est assez explicite, mais l'expression "agression directe ou indirecte" ne l'est pas autant.

M. Sharp: Monsieur le président, comme je me suis efforcé de bien l'expliquer dans l'exposé que j'ai présenté au Comité, on s'est accordé pour dire que l'invasion de Tchécoslovaquie ne représentait pas une menace directe pour les membres de l'Alliance de l'OTAN. Elle est venu troubler, toutefois, notre cheminement vers la paix, parce qu'elle a marqué un nouveau tournant dans la politique soviétique et a plongé le monde dans de nouvelles incertitudes.

Nous devions évidemment nous interroger sur les conséquences de toute intervention de la part de l'Union soviétique, pas une attaque contre l'un des pays membres, mais des manœuvres possibles dans d'autres régions européennes, dans la Méditerranée, qui pourraient déplacer la balance du pouvoir en Europe. Si vous voulez bien vous reporter au communiqué, monsieur Lewis, vous allez voir que les membres de l'Alliance ont choisi les termes voulus pour indiquer que de là naîtrait une crise internationale aux graves conséquences.

L'Alliance ne précise pas à quelles sortes de mesures elle aurait recours pour faire savoir à l'Union soviétique qu'une telle intervention de la part de l'Union soviétique donnerait lieu à une telle crise.

M. Lewis: Mais pour être précis, est-ce que les membres du Conseil songeaient à des manœuvres possibles de l'Union soviétique en Allemagne de l'Est?

M. Sharp: Ma foi . . .

M. Lewis: Supposons qu'au lieu de voir la Tchévoslovaquie envahie, nous ayons assisté au stationnement de troupes soviétiques et polonaises sur le territoire est-allemand? Est-ce ce à quoi songe le Conseil quand il parle d'agression indirecte—indirecte en ce sens que l'agression n'est pas dirigée contre un membre de l'OTAN, mais à laquelle l'OTAN doit se préparer à répliquer?

• 1620

M. Sharp: Je ne crois pas que les conséquences d'une telle agression eurent différé énormément de celles de l'invasion russe en Tchécoslovaquie. Pour nous, elles auraient été les mêmes puisque l'invasion de Tchécoslovaquie indique que l'Union soviétique est disposée à utiliser la force pour mettre de l'avant ses visées politiques dans cette région de l'Europe orientale. L'OTAN ne l'aurait pas classée comme attaque directe, pas plus que l'invasion de Tchécoslovaquie, mais cela nous aurait laissé dans le même doute quant aux intentions futures des Soviets.

M. Lewis: Je voudrais me garder de faire des déclarations, puisque le président nous a demandé de ne pas trop nous étendre, mais j'aimerais que certaines choses nous soient expliquées de façon un peu plus concrète, et je comprend que le ministre ne puisse nous donner les faits aussi laconiquement qu'il le voudrait. Ce que je voudrais savoir, c'est si l'OTAN a changé quelque peu d'orientation.

Certains membres de l'OTAN étaient à ce point inquiets, semble-t-il d'après le communiqué, au sujet de l'invasion de la Tchécoslovaquie que, nous donne-t-il à entendre, il y aurait lieu de considérer la possibilité d'une riposte de la part de l'OTAN, et pas simplement avec des mots—ce que fait le communiqué—mais par une déclaration exprimant ses sentiments d'inquiétude et exhortant l'URSS à ne pas entraver les chances d'une détente.

Je m'inquiète de la chose depuis que j'ai lu le communiqué—et je l'ai fait plusieurs fois, dans les journaux et dans le *hansard*—parce qu'il semble indiquer que certains membres de l'OTAN seraient prêts à répondre par les armes à toute action soviétique dans certains pays: en Yougoslavie, par exemple, à en juger par certaines déclarations de Washington; en Allemagne de l'Est, si l'on en croit l'importance que le communiqué accorde à l'Allemagne; à Berlin en proie à des difficultés—que l'un ou l'autre de ces faits pourrait imprimer une nouvelle orientation à l'OTAN.

M. Sharp: Je pourrais peut-être répondre à la première partie de votre question, monsieur Lewis. L'invasion de la Tchécoslovaquie a vivement ébranlé les puissances de l'OTAN. Comme l'a dit M. Cadieux et comme je l'ai indiqué moi-même, nous croyions tous jusque-là qu'il était possible d'envisager une détente, pas uniquement un simple modus vivendi entre les deux grandes puissances, l'Union soviétique et les États-Unis, mais aussi une détente, fruit d'un relâchement des tensions, de l'encouragement à des échanges plus libres entre tous les membres du pacte de Varsovie et les pays de l'OTAN.

L'avènement de cette détente aurait de même été projeté plus loin dans l'avenir par l'invasion de l'Allemagne de l'Est. Cela indique aussi, compte tenu surtout de la déclaration énonçant la doctrine du commonwealth socialiste, que l'Union soviétique est prête à recourir à la force à un point où nous ne la jugions pas disposée à le faire. C'est, je crois, un indice de ce que peuvent faire les pays du pacte de Varsovie.

Quand vous sortez de cette sphère—pour aller dans la périphérie—dans d'autres parties de l'Europe et dans la région méditérranéenne, les ministres

des pays de l'OTAN interprétaient les faits de cette nature avec la plus grande prudence, ce qui revenait à dire que cela créerait une crise internationale que l'on considérait comme grave.

Je ne crois pas qu'il aurait été sage pour les pays de l'OTAN d'en dire davantage, parce que, d'après moi, dans une telle situation, il est bien de laisser subsister certains doutes quant aux mesures que vont prendre les pays de l'OTAN. Cette incertitude aide, à mon avis, la cause de la paix.

M. Lewis: Ne pas savoir où vous allez incite les autres à ne pas y aller, voilà une nouvelle doctrine qui passera à l'histoire sous l'étiquette de "doctrine Sharp".

M. Sharp: Si l'autre ne sait pas ce que vous allez faire dans telle situation, il. . .

M. Lewis: J'ai demandé si nous savions où nous allions et j'en conclus que nous ne le savons pas, et vous dites que cela peut aider.

• 1625

Quoi qu'il en soit, il me reste deux brèves questions et j'aurai terminé, monsieur le président. Le premier ministre a déclaré plus d'une fois, comme vous l'avez fait vous-même, je crois, monsieur Sharp, qu'il était important de ne pas réagir de façon exagérée à la situation tchèque. Si j'ai bien compris, la façon sensée d'envisager le problème serait de reconnaître que, même si l'on n'aime pas la proposition soviétique d'un commonwealth socialiste, qu'on la juge inacceptable et que, de fait, nous acceptons l'existence de certaines sphères d'influence en Europe—je ne suis pas d'accord avec toute cette question des pactes régionaux, mais cela n'a rien à voir à la question—en tenant compte de l'interprétation du premier ministre et de la vôtre, si l'Union soviétique confine son action à sa propre zone d'influence, l'OTAN devrait garder son calme et ne pas réagir.

Pouvons-nous être sûrs que le Conseil des ministres a adopté comme ligne de conduite de ne pas faire de geste qui pourrait déclencher une véritable guerre et lancer l'un contre l'autre l'URSS et les États-Unis parce que l'Union soviétique agit d'une certaine façon dans sa sphère d'influence?

M. Sharp: Monsieur le président, le degré de permanence et de restriction des mesures de l'OTAN m'a satisfait. Notre action n'était pas susceptible d'amorcer une nouvelle course aux armements. La réaction des pays de l'OTAN a été contenue. Ils devaient donner avis à l'Union soviétique que l'Alliance de l'OTAN demeurait forte, mais ne préfigurait aucune accélération de la course aux armements.

Je crois que l'une des grandes réalisations de la réunion de Bruxelles fut de donner lieu à une réaction bien équilibrée. Elle invitait de plus l'Union soviétique à reprendre le dialogue avec l'Occident. Mais vous en conviendrez, j'en suis sûr, l'Union soviétique, en croyant pouvoir intervenir par la force militaire dans les affaires nationales de l'un de ses alliés, contrevient à toutes nos conceptions actuelles de l'ordre international.

M. Lewis: Nul doute là-dessus. Vos deux déclarations, monsieur Sharp, et celle de M. Cadieux nous portent à croire que vous vous efforcez d'entamer des pourparlers avec les pays du pacte de Varsovie. Quels efforts précis ont été faits dans ce sens? Aucun, si je me fie aux journaux, à part les discussions entre les États-Unis et l'Union soviétique lors de la réunion sur le traité de non-prolifération. A-t-on demandé directement aux pays du pacte de Varsovie d'entamer des discussions en vue de réduire les armes dans les deux camps?

M. Cadieux: Non, mais on pouvait vraiment espérer l'an dernier que de telles discussions auraient lieu à la suite des premiers contacts qui avaient été faits entre l'URSS et les États-Unis, et nous espérions que des représentants de chaque groupe pourraient entamer ce dialogue. Nous avons évidemment été déçus cette année parce que nous jugeons que les événements constituent un recul important et que nous ne pouvons songer de façon unilatérale à réduire nos forces sans être certains que le camp ennemi en fera autant.

M. Lewis: Mais il n'y a pas eu de discussions?

M. Cadieux: A ma connaissance, aucune discussion n'a effectivement eu lieu, mais nous croyions l'an dernier qu'elles deviendraient possibles dans un avenir rapproché.

M. Lewis: Monsieur Cadieux, pouvez-vous assurer au Comité qu'après la réévaluation de notre défense—je suppose qu'il faut attendre jusque-là—vous présenterez un Livre blanc à la Chambre traitant non seulement des décisions que peut prendre le gouvernement ou des conclusions auxquelles il peut arriver, mais aussi des idées stratégiques qui soutiendront ces conclusions?

• 1630

M. Cadieux: Oui, je crois qu'il s'agit d'une conséquence logique de l'examen de notre défense. Nous allons adresser des instances approfondies au

Comité. Le ministère de la Défense nationale est en train de préparer une gamme de possibilités correspondant aux différentes attitudes politiques qu'on pourrait adopter dans ce domaine particulier. Or, le meilleur moyen de présenter nos opinions et d'amener le débat utile et nécessaire sera, je crois, de présenter un Livre blanc dans lequel ces considérations plus, à mon avis, ses répercussions concernant l'Europe en tout cas, devront être inclues. Tel est le but précis de ce comité—rédiger un Livre blanc de ce genre.

M. Lewis: Voici ma dernière question, monsieur Cadieux. Les déclarations que vous nous avez présentées représentent-elles la somme totale des engagements que vous avez pris au nom du Canada? On peut lire ceci à la page 3 du communiqué:

> La qualité, l'efficacité et le déploiement des forces de l'OTAN seront améliorés sur le plan des effectifs comme sur celui du matériel, afin d'être mieux à même d'assurer une défense aussi avancée que possible.

Et ensuite:

> Le potentiel classique des forces aériennes tactiques de l'OTAN sera augmenté. Certaines unités nationales supplémentaires seront mises à la disposition des Grands Commandements OTAN.
> (tradution)

Il y a plusieurs déclarations de ce genre qui, sauf erreur, débordent sensiblement le cadre de l'énoncé des engagements du Canada contenu dans la déclaration que vous nous avez lue. Pourriez-vous dire au Comité si les termes de votre déclaration au Comité sont complets ou si les discussions ont dépassé la portée de votre déclaration.

M. Cadieux: Je n'emploie pas aujourd'hui exactement les mêmes termes qu'au Comité de planification de la défense. Mais j'ai cette partie du texte qui concernait nos engagements. J'ai sur moi une liste qui présente exactement les mêmes termes, mais ma déclaration s'énonçait un peu différemment.

• 1635

M. Lewis: Vous tiendrez une nouvelle réunion à Bruxelles le 16 janvier 1969 . . .

M. Cadieux: Oui.

M. Lewis: . . . pour terminer, dit-on, ces discussions.

M. Cadieux: Oui. Nous nous rencontrerons pour terminer les discussions et pour prendre les engagements de la période d'une année, conformément à la procédure habituelle. Vous savez qu'on était censé tenir cette réunion en décembre, mais depuis que nous avons avancé la réunion, on a décidé qu'il vaudrait mieux la tenir un mois plus tard. A cette époque, le 16 janvier 1969, d'après les directives que m'a fait parvenir le gouvernement, je devrai faire connaître nos engagements.

M. Lewis: Mais à l'heure actuelle, il n'y a pas d'autres engagements que ceux mentionnés dans votre déclaration.

M. Cadieux: Non, pas d'autres.

Le président: Les personnes qui veulent maintenant poser des questions sont M. Fairweather, M. Allmand, M. MacLean, M. Ryan, M. Forrestall, M. Cafik, M. Nowlan et M. Borrie. Ai-je oublié quelqu'un? Je vais vous mettre sur ma liste, M. Thompson.

M. Fairweather: M. Sharp pourrait-il commenter l'éventualité de la ratification, par les États-Unis, du traité de non-prolifération et les instances, s'il y en a, adressées par le Canada. Je ne sais pas au juste comment on procède à cet égard. Attendons-nous l'entrée en fonction d'un nouveau président, ou bien quoi?

M. Sharp: Monsieur le président, si je comprends bien la situation, le traité de non-prolifération et la manière de l'utiliser aux États-Unis font l'objet de discussions entre l'administration sortante et la nouvelle administration. Nous sommes en contact et nous avons instamment demandé à l'administration d'agir et de pousser à l'action l'administration suivante.

• 1640

Nous mêmes, nous n'hésiterons pas à ratifier le traité et sa ratification sera proposée en temps utile.

M. Fairweather: Croyez-vous possible le danger de nouvelles mesures militaires soviétiques en Roumanie et en Yougoslavie?

M. Sharp: J'ai suivi très attentivement le développement de la situation. C'est pourquoi j'hésite à me prononcer. On a présenté divers rapports, mais l'on a exprimé aussi un grand nombre de doutes. Par exemple, l'un des doutes exprimés récemment concernait le bien-fondé des rapports ayant circulé autour du monde au sujet des intentions soviétiques concernant la Roumanie. Quant à la Yougoslavie, le gouvernement Yougoslave lui-même a précisé qu'il résisterait à toute agression soviétique.

M. Fairweather: Je ne sais pas à quel ministre je dois poser cette question, mais je vais laisser à chacun d'eux la possibilité d'y répondre.

Je me demande pourquoi l'OTAN a été prise de court en août dernier. Je veux dire que les événements de Tchécoslovaquie se sont déroulés avant que le monde, ou l'OTAN au moins, n'ait reçu le moindre avertissement à ce sujet.

M. Cadieux: Je ne comprends pas très bien votre question. Si vous voulez dire qu'il n'y a pas eu de réaction évidente, je pense que cette réserve était très justement prévue. Certes, au Service des renseignements, quiconque pouvait analyser la situation a pu s'apercevoir que quelque chose se tramait sans aucun doute. D'après les rapports qui nous parvenaient de nos Services de renseignement, nous savions, certes, au Quartier général de la Défense que quelque chose était possible. Mais il ne s'agissait pas, à notre avis, d'une tentative précise dirigée contre l'un des pays de l'OTAN d'où notre absence de réaction ou de préparatifs. Je serais très étonné d'apprendre que le Quartier général de l'OTAN n'était pas au courant de la situation.

M. Fairweather: Une dernière question à M. Sharp, M. le président. Je m'étonne du fait que l'ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie était en congé ou devait être remplacé. En fait, nous n'avons pas eu d'ambassadeur entre août et novembre. N'y a-t-il pas là, pour nous, une situation plutôt extraordinaire? Pourquoi faut-il si longtemps? Je n'ignore pas que la théorie du domino semble présider à l'octroi des postes d'ambassadeurs, mais faut-il si longtemps pour combler une vacance dans un pays essentiel?

M. Sharp: Monsieur le président, notre ambassadeur en Tchécoslovaquie était resté en poste trop longtemps. Nous avions prévu son rappel. Nous l'avons rappelé. Nous avons pris cette décision après les événements que le monde entier considérait comme encourageants et il est revenu au Canada. J'ajoute que sa présence à Ottawa nous a été très précieuse à cette époque. Le fait que nous avions un homme qui avait récemment vécu en Tchécoslovaquie nous a beaucoup aidés, en particulier parce que nous avons dû examiner le problème des Tchécoslovaques qui voulaient venir au Canada. Ainsi, le fait qu'il ne se trouvait pas en poste à cette époque n'était pas vraiment une perte.

Il n'est pas rare qu'il faille un certain temps pour remplacer les ambassadeurs. Nous avons parfois des vacances qui durent quelques mois. Cette procédure n'est pas particulière au Canada, elle existe dans d'autres pays. Nous avons parfois chez nous un chargé d'affaires d'un autre pays pendant une très longue période.

J'aimerais également ajouter ceci, monsieur le président. Ceux qui ont été en poste en Tchécoslovaquie se sont vraiment très bien acquittés de leurs fonctions. Si mes paroles peuvent leur parvenir, ils se réjouiront peut-être un peu d'apprendre que le secrétaire d'État a reconnu leurs aptitudes.

M. Fairweather: Il ne s'agit nullement de critiquer les personnes en cause. La question concerne la rapidité du remplacement.

M. Sharp: Il n'est pas rare qu'il faille un certain temps pour remplacer les ambassadeurs. Cette pratique n'est peut-être pas conforme à la norme internationale, mais elle n'est pas inhabituelle.

M. Allmand: Monsieur le président, j'aimerais préciser davantage les modifications relatives à nos engagements en matière de défense à la suite des événements de Tchécoslovaquie. Dans sa déclaration, le ministre de la Défense mentionne que ces changements sont essentiellement d'ordre "qualitatif".

Au sujet des bateaux, il signale que quatre torpilleurs équipés d'hélicoptères remplaceront quatre anciens torpilleurs et que deux navires auxiliaires remplaceront d'autres unités. Les nouveaux torpilleurs et navires auxiliaires proposent-ils des effectifs plus nombreux en vertu des engagements contractés avec l'OTAN que les torpilleurs et les navires auxiliaires actuels?

M. Cadieux: Non, ce n'est pas le cas, M. le président. Ils n'exigent pas nécessairement des effectifs plus nombreux, mais leur matériel est meilleur et le fait qu'ils sont pourvus d'hélicoptères augmente également leur puissance. Ces navires seront surtout utilisés dans le rôle d'ASW. Les hélicoptères permettent d'augmenter la surface surveillée de l'Océan. En outre, grâce aux navires auxiliaires, un certain nombre de bateaux sont presque toujours stationnés. Ils n'ont pas besoin de revenir pour se ravitailler en carburant ou pour chercher des vivres. Les bateaux d'approvisionnement vont à eux. C'est pourquoi la puissance est en fait accrue. Donc en ce sens il s'agit d'un véritable progrès qualitatif par rapport au système actuel.

M. Allmand: Cette modification aurait-elle eu lieu sans les récents événements de Tchécoslovaquie?

M. Cadieux: Oui, la construction de ces bateaux a commencé il y a un certain temps. Je crois qu'on l'a décidée en décembre 1964.

M. Allmand: A l'article 8 de la page 4, vous parlez de l'amélioration du matériel de la brigade stationnée en Allemagne. Le programme en cause devait-il avoir lieu de toute manière ou s'agit-il d'un changement survenu depuis les événements de Tchécoslovaquie?

M. Cadieux: Je pense, monsieur le président, que j'ai employé le mot "achèvement". Encore une fois, l'amélioration du matériel fait partie d'un programme de cinq ans qui a commencé il y a trois ou quatre ans, je crois. Il implique l'achat de matériel adaptable comme l'APC dont la brigade est dotée. Je voulais dire ici que nous achevons de renouveler le matériel. Je crois avoir précisé qu'il s'agit de quelques radars anti-mortiers. Je crois que nous devons prendre livraison de 65 nouvelles voitures de reconnaissance. Je crois que nous allons recevoir cette année quelque chose comme 24 canons-automobiles. En ce sens, encore une fois, il s'agit vraiment d'une amélioration qualitative dans notre brigade stationnée en Allemagne.

M. Allmand: Cette amélioration qualitative aurait eu lieu de toute manière avec ou sans les améliorations en Tchécoslovaquie?

M. Cadieux: Oui.

M. Allmand: Y a-t-il eu des changements dans les aspects qualitatifs des forces stationnées en Europe à la suite des événements de Tchécoslovaquie ou annonciez-vous simplement des améliorations qualitatives qui devaient avoir lieu de toute manière?

• 1645

M. Cadieux: Nous n'avons pas modifié les plans que nous avions avant la crise tchécoslovaque. J'ai simplement souligné ce qui arrivait effectivement et je voulais persuader les membres de l'OTAN que nous avons là une force énorme, très efficace et que nous voulons améliorer sa qualité.

M. Allmand: C'est tout. Je voulais simplement qu'on précise ce point.

Le président: J'ai sur ma liste M. MacLean et ensuite M. Thompson dont j'ai oublié le nom auparavant.

M. MacLean: La plupart des questions que j'allais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont été posées par M. Fairweather. Cependant, j'aimerais lui poser une question supplémentaire bien qu'elle ne se rapporte pas directement au problème.

A mon avis, malgré le caractère dramatique de l'affaire tchécoslovaque, il faut également tenir compte de la menace considérable ou de la modification de l'équilibre des forces représentées par l'augmentation de la puissance navale soviétique en Méditerranée et par les menées évidentes de l'URSS en vue d'augmenter son influence dans le monde arabe afin d'obtenir des bases navales en Afrique du nord et ainsi de suite. Y a-t-il des commentaires appropriés que vous aimeriez faire à ce sujet?

M. Sharp: Monsieur le président, étant donné le rapport des forces entre l'OTAN et la puissance maritime soviétique en Méditerranée, je crois que les agissements des Russes dans cette région sont d'ordre politique plutôt que militaire. Mais cela ne réduit pas leur importance dans les diverses zones sensibles de cette région.

L'OTAN doit évidemment veiller, en Méditerranée, à ses intérêts en matière de sécurité. Mais à notre avis, comme je l'ai déclaré au Conseil quand j'étais à Bruxelles—c'est grâce à des mesures politiques destinées à assurer l'évolution pacifique et ordonnée de la région qu'on pourra faire échec le plus efficacement aux intentions négatives de l'Union soviétique. En outre, le Comité n'ignore pas que l'une des zones qui soulèvent le plus d'inquiétude se trouve au Moyen-Orient.

M. MacLean: Et en Afrique du Nord—Alger.

M. Sharp: C'est bien ce que je voulais dire. Dans le cadre du conflit entre Israël et les États arabes.

M. MacLean: Quant à l'amélioration quantitative de nos forces de défense mentionnées par le ministre, il n'est pas juste de signaler qu'elle ne constitue pas une amélioration absolue—que notre force se compare seulement avec celle d'un agresseur éventuel qui, lui, est certes en train d'améliorer l'efficacité qualitative de ses forces. Il s'agit de continuer la course pour conserver la même position relative, pour ainsi dire. N'est-ce pas vrai?

M. Cadieux: Oui, excepté que nous faisons je crois un effort méritoire dans le domaine maritime. Quand nous parlons par exemple du rétablissement de la conversion de la classe Restigouche, c'est vraiment quelque chose de neuf qui constitue une très grande amélioration par rapport à la performance précédente des bateaux. L'un d'eux, vous le savez, le Terra Nova, est maintenant achevé et l'on est en train de l'évaluer. A mon avis, cet article, en ce qui concerne le domaine naval, constitue vraiment une amélioration qualitative. Certes, ce facteur doit être mis en regard de la gravité de la menace. Or, ce que nous pouvons dire de mieux ici, c'est que nous essayons d'utiliser au mieux nos ressources afin de maintenir les meilleures forces que nous puissions nous permettre.

M. MacLean: Je suppose que vous n'avez pas ce renseignement sous la main en ce moment mais j'imagine que l'OTAN, prise en bloc, et que chacun des pays qui en font partie, se tiennent autant que possible au courant des modifications qualitatives et quantitatives apportées aux forces armées du bloc de l'Est.

M. Cadieux: Oh oui, certainement! On m'a souvent communiqué des mémoires d'information sur ce sujet particulier.

• 1650

M. MacLean: Pour ce qui est de la réduction de 20 p. 100 dans l'effectif de la Division aérienne, cette réduction a été différée définitivement pour un an au moins à partie du 1er janvier, n'est-ce pas?

M. Cadieux: Vous pouvez vous en remettre, je crois, à ce que j'ai dit à la Chambre à ce sujet. Cette décision a été remise à plus tard et le Gouvernement doit maintenant décider à quel moment cette réduction aura lieu, si elle doit avoir lieu. Je devrai donc attendre les instructions qui me seront communiquées à la réunion de janvier.

M. MacLean: Les engagements fermes que vous prendrez en janvier vaudront pour un an au moins, n'est-ce pas?

M. Cadieux: La période habituelle est d'un an, oui.

M. MacLean: Ai-je raison de supposer qu'on est en voie de fermer la base de Zweibrucken en conformité des plans déjà établis?

M. Cadieux: Oui, en effet.

M. MacLean: J'imagine qu'on a décidé de fermer cette base au moment où une réduction de 20 p. 100 de nos effectifs aériens a été prévue.

M. Cadieux: Non, pas nécessairement. C'est après avoir pris possession de la base de Lahr que nous avons dressé les plans de fermeture de Zweibrucken. La base de Lahr était effectivement en bien meilleur état que nous l'avions cru. De fait, nous y avons cantonné non seulement les escadrilles mais aussi le quartier général de la Division aérienne. Les commodités de logement y sont excellentes, non seulement à la base même mais dans toute la région et, de fait, nous n'aurons aucune difficulté à loger, dans les deux bases qui nous restent, les six escadrilles actuelles de même que le quartier général. Nous profitons du fait que la base dont nous avons pris possession semble en bien meilleur état que nous l'avions prévu.

M. MacLean: Vous avez déjà assez bien répondu à ma question. Je voulais m'assurer que le maintien de l'effectif aérien actuel et que la fermeture de la base de Zweibrucken ne se traduiraient pas par une insuffisance des services accessibles. Je veux parler d'installations auxiliaires comme les écoles pour les enfants à charge, et ainsi de suite.

M. Cadieux: Non, nous avons . . .

M. MacLean: Ces services sont suffisants?

M. Cadieux: Oui. Comme vous le savez, il nous reste six ou sept mois pour nous préparer. Nous avons à Lahr, dans le secteur dit des casernes, des bâtiments que nous pourrons transformer en salles de classe. C'est ce que nous avons fait l'an dernier pour les escadrilles qui s'y trouvent. Le commandant,—je suis allé en Allemagne précisément à ce sujet après la réunion de Bruxelles,—m'a assuré qu'on a tout l'espace qu'il faut pour les écoliers. Nous avons aussi de nombreux logis pour les gens mariés, logis qui ont été occupés par les Français à la dernière étape du transfert; on est à les rénover et à faire le ménage; ils seront prêts à temps.

Sur le plan de l'économie, la construction civile y est très active; on y aménage un grand nombre de hautes maisons de rapport et nous ne prévoyons pas de difficulté pour ce qui est du logement des familles. Le but de cette opération était de tenter de réduire le nombre des postes administratifs; je crois qu'il nous sera possible de réaliser des épargnes même si nous conservons le même nombre d'escadrilles et même si l'effectif n'est pas réduit.

M. MacLean: Le fait que la réducion de 20 p. 100 est retardée n'aura aucune répercussion sur l'équipement. J'imagine que vous aurez assez d'appareils pour tous vos effectifs aériens jusqu'au moment où sera opérée la réduction?

M. Cadieux: Jusqu'au milieu des années 70.

M. MacLean: Merci.

Le président: Monsieur Thompson.

M. Thompson (Red-Deer): J'ai trois courtes questions à poser, monsieur le président.

Faut-il conclure des déclarations du ministre des Affaires extérieures et du ministre de la Défense,—c'est au ministre des Affaires extérieures que je m'adresse,—que le Canada s'est déjà engagé, envers les pays membres de l'OTAN et envers l'OTAN elle-même, à ne pas abandonner, ou même à ne pas

modifier, son rôle, lorsque viendra le moment de renouveler le traité en 1969?

M. Sharp: Monsieur le président, je crois qu'on se méprend ici sur la nature du traité de l'OTAN. Ce traité a une durée illimitée. Tout ce qu'on peut dire c'est que, le 1er août 1969, n'importe quel pays membre pourra donner un an d'avis portant qu'il entend se retirer. Mais le traité lui-même a une durée illimitée.

• 1655

M. Thompson (Red-Deer): Ce n'est pas ce que j'ai demandé; je voudrais savoir si nous nous proposons d'exprimer nos intentions, dans un sens ou dans l'autre. A-t-on donné à entendre aux pays de l'OTAN ou à l'OTAN elle-même que le rôle du Canada ne sera pas modifié?

M. Sharp: Non. J'ai dit très clairement, au Conseil de l'OTAN et ici, que nous sommes en voie de reviser notre politique étrangère et notre politique de défense. Je n'ai pas donné à entendre que nous nous proposions de nous prévaloir de notre option de retrait. La question reste à trancher. Je n'ai pas donné avis de notre intention de nous retirer.

M. Thompson (Red-Deer): Mais vous n'avez pas donné avis non plus que vous entendiez continuer d'apporter la même contribution?

M. Sharp: Cela n'était pas nécessaire. Il suffisait de ne pas donner avis de notre intention de nous retirer. De fait, je n'aurais pu le faire avant le 1er août; quoi qu'il en soit, je ne prévoyais pas que j'aurais à donner cet avis.

Le Canada entend être loyal envers ses partenaires tant qu'il continuera à faire partie de l'Alliance.

M. Thompson (Red-Deer): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale, monsieur le président.

Ai-je raison de conclure de votre déclaration, monsieur le Ministre, que la politique de défense du Canada, telle qu'elle a été formulée, mettra dorénavant l'accent sur les forces maritimes plutôt que sur les forces terrestres ou même aériennes qui, actuellement, sont munies d'armes nucléaires?

Il semble ressortir, non seulement de votre déclaration mais aussi de vos commentaires, que nous cherchons à jouer, sur mer, un plus grand rôle que par le passé.

M. Cadieux: Non, monsieur le président. J'ai mis l'accent sur notre contribution à l'OTAN dans le domaine maritime parce qu'il m'a semblé qu'on oublie presque toujours cet apport; lorsque nous parlons de notre rôle au sein de l'OTAN, c'est de la Division aérienne et du groupe de brigade que nous voulons parler la plupart du temps. Mais notre contribution est loin de se limiter à cela; bien que notre apport maritime intéresse directement la défense du Canada, il représente une contribution notable aux opérations de l'OTAN.

Ainsi, nous participons à la force navale permanente de l'OTAN. Une vingtaine de nos navires y sont affectés l'année durant. Il me semble qu'il vaut la peine d'en parler aux réunions des membres de l'Alliance. Il ne faudrait pas trop nous gêner pour mentionner cet apport qui, à mon avis, est très appréciable.

Je ne cherche pas à opposer un domaine d'activité à un autre ni à mettre l'accent sur l'un ou sur l'autre; j'expose simplement en quoi consiste notre contribution.

M. Thompson (Red-Deer): Il s'ensuit que nous avons encore des amiraux sur les ponts, n'est-ce pas?

M. Cadieux: Et j'espère que nous les garderons.

M. Thompson (Red-Deer): Je voudrais poser une autre question qui se rattache indirectement à l'OTAN, monsieur le président. Dans combien de temps le ministre de la Défense s'attend-il de pouvoir définir avec précision le rôle de diverses bases d'instruction afin de dissiper les nombreuses incertitudes qui persistent, en particulier à propos des bases de l'Ouest?

M. Cadieux: Je voudrais vous répondre bien franchement que j'aimerais bien le savoir moi-même. Ici encore, c'est un problème dont la solution est subordonnée à la revision de notre politique. Tout dépendra, je suppose, des résultats de cette revision générale. Au ministre de la Défense, nous sommes pour ainsi dire prêts en ce moment à soumettre certaines recommandations fondées sur la consolidation. Nous sommes aux prises avec ce problème depuis nombre d'années. C'est toujours très embarrassant, vous savez, parce qu'il y a toujours des options. Nous serons peut-être en mesure d'en venir à certaines conclusions que nous pourrons communiquer au cabinet. Je voudrais en saisir le cabinet parce que la fermeture de bases et la consolidation posent certains problèmes d'ordre régional.

M. Lewis: Les bureaux régionaux également, n'est-ce pas?

M. Cadieux: Ma foi, je ne voudrais pas que trop de gens y mettent la main. Si c'était possible, je voudrais me limiter aux ministres.

Je crois que d'ici deux ou trois mois nous serons en mesure de soumettre des propositions complètes au cabinet. C'est ce que je répète depuis longtemps mais cette fois-ci je suis déterminé.

• 1700

M. Thompson (Red-Deer): Je suis sûr que vous l'étiez déjà. Je vous remercie, monsieur Cadieux. J'ai une brève question à poser au ministre des Affaires extérieures. Est-il juste de conclure, monsieur Sharp, que les critiques qui ont exprimé la crainte,—on compte parmi eux, de fait, plusieurs pays membres de l'OTAN,—que le Canada ne retourne à l'attitude d'isolationnisme qui l'a caractérisé au cours des années qui ont précédé immédiatement la seconde Grande Guerre, sont dans l'erreur?

M. Sharp: Je sais que je ne parle qu'en mon nom personnel mais je crois exprimer l'opinion du Gouvernement en disant qu'il est douteux que cette politique puisse servir les intérêts du Canada. Je crois qu'il nous est nécessaire, tant pour assurer notre propre sécurité que pour favoriser la paix que nous cherchons tous, de travailler de concert avec d'autres pays.

Je ne sais pas si c'est au sein de cette alliance ou ailleurs que cette collaboration doit se concrétiser mais je doute fort que le Canada ou les Canadiens endossent l'isolationnisme.

M. Thompson (Red-Deer): Autrement dit, nous voulons devenir de plus en plus forts et non pas nous affaiblir.

M. Sharp: En matière de revision de notre politique de défense, je suis sûr d'une chose: elle tendra vers un double objectif, c'est-à-dire notre sécurité nationale et l'établissement des rouages qui nous permettront de favoriser le plus efficacement possible le relâchement des tensions qui sont à la source de la plupart des craintes que nous entretenons sur la possibilité d'un nouveau conflit général.

Le président: Est-ce tout, monsieur Thompson?

M. Thompson (Red-Deer): Oui.

Le président: Sur la liste de ceux qui désirent poser des questions, j'ai les noms de MM. Ryan, Forrestall, Cafik, Nowlan, Borrie, Laniel, Winch et Hymen. Pour un deuxième tour, j'ai le nom de M. Lewis. A vous la parole, monsieur Ryan.

M. Ryan: J'ai une couple de questions à poser à M. Cadieux. Vous dites, monsieur le ministre, que vous avez eu l'occasion de vous renseigner sur la situation militaire qui existe derrière le rideau de fer; je me demande si vous pourriez nous donner une idée de ce qu'est cette situation en Allemagne de l'Est et en Yougoslavie. Sauf erreur, avant la crise de Tchécoslovaquie, environ cinq divisions russes étaient cantonnées en permanence en Allemagne de l'Est, en plus probablement des troupes russes de Berlin-Est; les Russes avaient un certain droit de pénétrer dans ces territoires pour des manœuvres et pouvaient y grossir leurs effectifs jusqu'à une vingtaine de divisions, s'ils le jugeaient à propos, mais ce droit ne leur était pas reconnu en Tchécoslovaquie avant l'invasion. Les puissances du pacte de Varsovie ne pouvaient y pénétrer que pour des manœuvre mais aucune entente ne permettait aux Russes de s'y cantonner. Est-ce exact et qu'y a-t-il de changé à cela?

M. Cadieux: Je ne crois guère pouvoir vous éclairer sur une question comme celle-là. D'après les renseignements qui nous parviennent, il semble y avoir beaucoup de déplacements de troupes. Je ne suis pas sûr de l'exactitude de tous les renseignements que nous recevons. Dans le cas de la Tchécoslovaquie que vous avez mentionné en particulier, on semble avoir suivi un plan; on a l'impression que les manœuvres ont été un exercice général préparatoire à l'invasion qui a suivi. C'est peut-être ce qui explique qu'on n'ait mis qu'une couple d'heures à occuper entièrement la Tchécoslovaquie.

La question que vous avez posée et la réponse que j'ai donnée se rattachent principalement à la question des forces navales du côté russe. D'après diverses séances d'information sur ce sujet particulier auxquelles j'ai assisté, je puis conclure que la flotte russe en ce moment peut être considérée comme occupant le deuxième rang dans le monde. Elle comprend des navires entièrement neufs dont quelques-uns de conception nouvelle. C'est un fait qui, à mon avis, revêt une importance particulière pour un pays comme le Canada qui possède deux littoraux très étendus le long de deux océans.

• 1705

Dans le contexte du problème que pose notre sécurité, la puissance navale est, à mon avis, une chose qui nous touche de très près et c'est précisément à cause de ce problème particulier que nous mettons l'accent sur la surveillance de nos deux littoraux. Là-dessus, je ne peux pas donner de précisions. En réalité, il me faudrait préparer un mémoire sur ce sujet et il faudrait vous le communiquer à huis clos car, pour des motifs de sécurité et afin de conserver nos sources d'information, nous ne saurions divulguer d'où ces renseignements nous viennent.

M. Ryan: Je partage votre avis. La marine soviétique est sans doute aujourd'hui la deuxième marine du monde, mais je m'intéresse plus particulièrement à la situation en Tchécoslovaquie. Sauf erreur, le gros des effectifs soviétiques estimés à 600,000 hommes a été retiré de la Tchécoslovaquie et acheminé vers les quartiers d'hiver, de sorte qu'on y aurait laissé en permanence peut-être 80,000 ou 100,000 soldats. Combien y en a-t-il selon vous?

M. Cadieux: Environ 100,000.

M. Ryan: Y sont-ils affectés en permanence; y a-t-il. . .

M. Cadieux: Je ne sais pas. Sur le plan politique, certains faits nouveaux prennent forme, en tout cas on négocie. Le gouvernement tchécoslovaque a réussi à faire réduire le nombre des troupes; il est fort possible qu'elles soient réduites davantage, mais je ne puis que faire des conjectures à ce sujet.

M. Ryan: Tant qu'elles y resteront ne constitueront-elles pas une menace, non seulement pour la frontière bavaroise de l'Allemagne occidentale, mais aussi pour la Yougoslavie via la route d'invasion traditionnelle par la Hongrie qui mène à la Serbie et à la Croatie?

M. Cadieux: Tout dépend de l'intention, et qui peut dire ce que les Russes entendent faire? Les troupes qui s'y trouvent présentent pour le moins un danger virtuel, mais nous devons, je pense, en prendre notre parti, comme nous le faisons depuis longtemps. Ce que les Russes ont fait en Tchécoslovaquie montre bien, comme nous le savions depuis longtemps d'ailleurs, ce dont ils sont capables.

M. Ryan: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Forrestall?

M. Forrestall: Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais m'adresser d'abord au ministre de la Défense nationale, ensuite à M. Sharp, pour donner suite à certaines questions posées par des préopinants et ayant trait en premier lieu à l'effectif de notre marine. Le ministre a dit que nous avions une vingtaine de navires assignés à l'heure actuelle à la flotte de l'OTAN. Ils n'y seront pas affectés à tel moment donné, mais ils y sont assignés en permanence à titre de réserve, n'est-ce pas?

M. Cadieux: Il s'agit d'une assignation.

M. Forrestall: D'une assignation?

M. Cadieux: Oui.

M. Forrestall: Combien d'entre eux, mettons qu'il s'agisse de vingt navires, ce chiffre est-il exact, selon vous?

M. Cadieux: Je dirais oui.

M. Forrestall: Combien d'entre eux sont-ils assignés en permanence au SACLANT?

M. Cadieux: Ils le sont tous. En fait, il s'agit, sauf erreur, de dix-huit navires, mais j'aimerais contrôler. Il y a le porte-avions, 15 destroyers, 3 sous-marins, y compris, fait très important, les avions qui font partie de cette flotte navale, soit 25 *Argus* et 24 *Trackers*.

M. Forrestall: Autrement dit, monsieur le Ministre, il s'agit d'un engagement envers l'OTAN par l'entremise du SACLANT. On peut raisonnablement le prétendre, n'est-ce pas?

M. Cadieux: Oui, et ces navires participent effectivement aux manœuvres.

M. Forrestall: Cela ne change rien du tout, en somme, à l'engagement?

M. Cadieux: Du tout.

• 1710

M. Forrestall: Permettez-moi une petite digression, monsieur le Ministre. Je vous prie de vous reporter au paragraphe 14 de votre déclaration, à la page 6, où vous traitez de la sécurité du Canada en parlant de l'OTAN: Vous affirmez:

> La grande menace qui met en danger la sécurité du Canada et des Canadiens, c'est la perspective d'une guerre nucléaire intercontinentale, conséquence d'un conflit d'intérêt ou d'idéologie susceptible d'éclater entre les grandes puissances.

[*Traduction*]

D'abord, monsieur Cadieux, cette affirmation reflète-t-elle un changement d'attitude quant à la provenance de la menace initiale—non pas de son genre mais de sa provenance?

M. Cadieux: Cela ne représente aucun changement à cet égard depuis une vingtaine d'années. Dès qu'il y avait concurrence entre les deux Grands, qu'il s'agisse de la mise au point de fusées balistiques contre missiles ou d'armes nucléaires, c'était là, je pense, une réalité.

M. Forrestall: Voulez-vous alors identifier les grandes puissances?

M. Cadieux: Pourrais-je dire qu'elles sont deux?

M. Forrestall: Je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il souscrit au libellé de votre

affirmation car, selon moi, s'il n'y a pas eu changement d'attitude, on a fait une nouvelle déclaration d'appréciation. Y souscrivez-vous, monsieur Sharp?

M. Sharp: Oui, j'y souscris. De fait, j'ai dit à la télévision, lors de l'émission, que nous avons des intérêts vitaux en Europe, car si des querelles en Europe aboutissaient à une confrontation des États-Unis et de l'Union soviétique, le champ de bataille pourrait bien être le Canada. Inutile donc de nier l'intérêt que nous portons aux événements qui se déroulent en Europe où la querelle pourrait avoir lieu.

M. Forrestall: La question suivante est, je suppose, théorique, mais je la pose de toute façon. Le Canada prévoit-il une menace d'ordre majeur dans l'immédiat de la part de ce que j'appellerais le troisème Grand, soit la Chine continentale?

M. Sharp: Permettez que je réponde en disant que la question ne préoccupe pas l'OTAN à l'heure actuelle.

M. Forrestall: Monsieur Cadieux, serait-il dangereux d'en déduire qu'il y aurait peut-être lieu d'accroître notre capacité en vue de faire face à ce genre de menace nucléaire—selon votre expression—et je songe au Bomarc?

M. Cadieux: Je ne sais pas ce que vous pensez du Bomarc, mais je l'estime pour ma part très efficace. En fait, le commandant du NORAD m'a dit récemment que c'était la meilleure arme, la plus efficace, que nous ayons.

M. Lewis: Contre quoi?

M. Cadieux: Je sais que vous ne partagez pas cet avis.

M. Lewis: Contre quoi? Je pose une simple question.

M. Cadieux: Contre les bombardiers.

M. Lewis: Contre les bombardiers?

M. Cadieux: Oui. En mille essais, il n'a manqué la cible que quatre fois, je pense, ce qui n'est pas mal.

M. Forrestall: Voilà précisément le hic. N'est-il pas très difficile de le mettre réellement à l'épreuve?

M. Sharp: Espérons que nous n'ayons jamais à le faire.

M. Cadieux: Lorsque nous nous interrogeons sur les nouveaux engins qu'il nous faudrait, nous devons aussi tenir compte des progrès technologiques en cours. Ces progrès vont d'ici à quelques années changer complètement la situation, et la tendance, à mon avis, sera vers des moyens d'interception plus automatiques, ce qui modifierait probablement la courbe des dépenses additionnelles qui se stabiliserait ensuite.

M. Forrestall: Faites-vous des conjectures, monsieur le Ministre, ou parlez-vous en réalité d'autres engins de défense?

M. Cadieux: Je fais des conjectures seulement sur ce qui se passe dans le monde. Et quand je dis "dans le monde", j'entends la Russie et les États-Unis; nous nous intéressons, bien entendu, à ce que l'un et l'autre font.

M. Forrestall: Je ne veux pas vous mettre dans une situation qui compromettrait notre président, ce dernier nous ayant demandé de ne pas vous inciter à outrepasser le rôle difficile que vous aurez à jouer en janvier, soit de citer des chiffres et d'identifier des engins, mais a-t-on songé à examiner notre système de défense actuel contre les engins nucléaires pour voir s'il est satisfaisant? Songe-t-on à des armes plus perfectionnées que le Bomarc, étant donné les transporteurs plus perfectionnés d'armes nucléaires?

• 1715

M. Cadieux: Permettez-moi de répondre ainsi: nos scientifiques se tiennent constamment au courant des recherches et des perfectionnements qui se font ailleurs; en outre, nous faisons des études particulières sur l'évolution technologique qui se produira au cours des trois ou quatre prochaines années.

M. Forrestall: J'aimerais bien connaître le rôle que joue notre flotte dans la défense de notre propre territoire, mais je cède la parole pour l'instant.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Forrestall.

Pour la gouverne des membres du Comité, disons que nous avons encore huit interlocuteurs à entendre, au premier tour. Le temps de parole de chacun, réparti également, est d'environ cinq minutes.

MM. Cafix, Nowlan, Borrie, Laniel, Winch, Hymmen, McCleave et Brewin.

Monsieur Cafik?

M. Cafik: Oui, monsieur le président. Votre déclaration, monsieur Sharp, renferme au deuxième paragraphe de la page 2 ce qui suit:

[*Texte*]

> Cinq mois plus tard, à Reykjavik, les ministres donnèrent un nouvel élan à la politique

de détente grâce à l'offre pratique de réductions mutuelles et équilibrées des forces.

[*Traduction*]

Ces offres ont-elles été faites aux pays du pacte de Varsovie, ou s'agissait-il d'une question interne?

M. Sharp: Je vais d'abord consulter mes hauts fonctionnaires, car je veux être très précis à ce sujet.

Monsieur le président, l'offre figurait au communiqué de Reykjavik et faisait savoir à l'Union soviétique et aux pays du pacte de Varsovie que les pays de l'OTAN étaient disposés à effectuer des réductions réciproques et équivalentes de leurs forces.

Une fois l'offre faite, diverses études ont été faites sur la manière de procéder à cet égard. Malheureusement, vu la crise tchécoslovaque, les choses en sont restées là.

M. Cafik: Merci beaucoup. Ma prochaine question fait suite à certaines autres et s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Voici ce qu'on lit à la page 6 de votre déclaration:

[*Texte*]

L'Europe est donc le point géographique où la sécurité du Canada est le plus en danger.

[*Traduction*]

Nous pouvons donc présumer que nos forces de défense continueront à être affectées à l'avenir plutôt à l'OTAN qu'au NORAD, par exemple, n'est-ce pas? Or, notre sécurité serait plus en danger croyons-nous, selon la déclaration précitée, que si nos forces de défense étaient rattachées au NORAD.

M. Cadieux: En fait, nous affectons à peu près la même somme à l'un et à l'autre organisme, mais dans l'ensemble je ne crois pas qu'on puisse les séparer arbitrairement.

Dégagée du coût de nos opérations au sein de l'OTAN, notre activité en Europe représente une affectation de l'ordre de 130 millions de dollars, mais l'élément soutien de cette opération représente des dépenses effectuées entièrement au Canada. Comment alors arriver à un chiffre précis quant à notre apport à l'OTAN?

• 1720

Il y a en outre les forces navales dont la tâche est double: défendre directement le Canada et participer aux opérations du SACLANT. Là encore, comment les séparer arbitrairement? Il serait très difficile de le faire, je pense.

Toutefois, il est juste de dire que nos forces se répartissent en réalité selon trois objectifs: assurer la défense aérienne du Canada, affecter suffisamment de forces à l'OTAN pour que s'en vaille la peine et, aussi, fournir les forces nécessaires à la sécurité intérieure du Canada.

Ces éléments sont pour ainsi dire intimement reliés et on ne peut pas dire qu'on favorisera davantage l'OTAN, moins le NORAD ou plus la sécurité intérieure. L'ampleur de l'apport et de l'engagement financier que vous êtes disposés à consentir doit se fonder sur l'estimation générale de la situation au Canada.

M. Cafik: Merci.

Ma dernière question est hypothétique et peut ne pas être juste, mais elle me tracasse depuis quelque temps.

A mon avis, s'il surgit une nouvelle crise en Europe, Tito en Yougoslavie y sera impliqué. Tito a-t-il demandé à l'OTAN de venir à sa rescousse si son pays était envahi? Et, s'il l'était, quelle serait notre attitude? Etes-vous libre de nous le dire?

M. Sharp: Non; le gouvernement yougoslave, que je sache, n'a présenté aucune demande aux puissances de l'OTAN pour venir à l'aide de la Yougoslavie.

M. Lewis: Selon certains rapports, Tito aurait adopté une attitude tout à fait opposée.

M. Sharp: J'ai eu vent moi aussi de tels rapports, et ils peuvent être véridiques. Mais les puissances de l'OTAN n'ont certes reçu aucune demande en ce sens du gouvernement yougoslave.

M. Cafik: L'OTAN a du discuter la question. Pourriez-vous nous dire quel est son avis à ce sujet ou quelle pourrait être sa réaction?

M. Sharp: La Yougoslavie est un des pays dans la périphérie de l'OTAN et du pacte de Varsovie. C'est en rapport avec la Yougoslavie, et d'autres régions, qu'on a déclaré que toute agression de l'Union soviétique créerait une crise internationale.

Comme je l'ai dit au cours de mon exposé, les puissances de l'OTAN n'ont pas pris d'autres engagements, mais nous avons cru sage de déclarer qu'à notre avis une telle éventualité créerait une crise internationale.

Autrement dit, nous ne saurions demeurer indifférents devant une telle éventualité, mais il ne nous a pas semblé sage de préciser ce que serait cette réaction parce que les circonstances sont imprévisibles.

En outre, comme je l'ai dit, il s'agit d'une région où règne une certaine incertitude, ce qui est de nature à décourager l'agression.

M. Cafik: Pour pousser la question un peu plus loin, en fait de renseignements, existe-t-il des restrictions relativement aux pays qui peuvent faire partie de l'OTAN? Par exemple, si la Yougoslavie faisait une demande, y aurait-il des raisons pour ne pas l'admettre?

M. Sharp: Nous n'en avons jamais reçu de demande.

Le président: Monsieur Nowlan?

M. Nowlan: Monsieur le président, j'ai des questions, trois ou quatre, selon les réponses que je recevrai, que je désire poser directement au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il voudra bien se reporter au quatorzième paragraphe, dans la deuxième moitié de la page 6 de la déclaration du ministre de la Défense nationale, qui commence par les mots:

> ... L'Europe est donc, le point géographique où la sécurité du Canada est le plus en danger. En conséquence, la sécurité du Canada est étroitement liée à celle de l'Europe. Ce sont des réalités inhérentes au monde d'aujourd'hui. Nous jugions naguère que c'était servir l'intérêt de la sécurité nationale du Canada que de répondre à l'appel par notre participation à l'OTAN. Comment nous y répondrons à l'avenir constitue l'une des questions primordiales qu'il faudra se poser dans la réévaluation de notre défense, mais n'oubliez pas que celle-ci n'effacera pas celui-là.

• 1725

Monsieur Sharp, êtes-vous d'accord, sans restrictions, avec cette déclaration? Je dis: "sans restriction", car nous sommes aujourd'hui à l'époque des politiques de participation, alors qu'il y a profusion de conseillers privés qui font des déclarations relatives à la politique dans bien des domaines qui ne relèvent pas de leur compétence. Il s'agit d'une déclaration du ministre de la Défense nationale avec laquelle il est d'accord, je suppose, et je désire savoir, en premier lieu, si vous êtes d'accord, sans restriction, avec cette déclaration, parce que j'ai une autre question qui suit. En ce qui me concerne, un oui ou un non suffira.

M. Cafik: Pourriez-vous nous dire quelle est votre deuxième question?

M. Sharp: Je suis d'accord avec cette déclaration. Je n'y vois aucune difficulté.

M. Nowlan: C'est ce que vous avez un peu indiqué dans une réponse générale relative à une autre partie du quatorzième paragraphe mais je suis content que ce soit votre réponse dans ce cas-ci.

Je me reporte maintenant à la page 8 de votre déclaration, monsieur Sharp, où vous dites ce qui suit:

> Les ministres ont enfin reconnu que l'Alliance nord-atlantique devrait continuer de se porter garante de la sécurité et du fondement essentiel de la réconciliation européenne. Les récents événements ont prouvé en outre que le maintien de l'Alliance était plus nécessaire que jamais.

Il s'agissait d'une déclaration des ministres après leur réunion de date récente à Bruxelles. Elle est dans votre déclaration aujourd'hui, et je suppose que vous êtes complètement de cet avis aujourd'hui?

M. Sharp: Oui. Je n'aurais pas donné mon assentiment au communiqué si je n'avais pas été de cet avis.

M. Nowlan: Vous aurez, en votre qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures beaucoup d'influence sur notre étude définitive. Si, primo, vous considérez encore l'Europe comme notre centre de sécurité et, secundo, que l'Alliance nord-atlantique a, jusqu'à aujourd'hui, constitué la garantie de notre sécurité, est-il concevable que le Canada doive se retirer de l'Alliance nord-atlantique?

Le président: J'ignore si le Ministre voudra répondre à cette question particulière, monsieur Nowlan, vu qu'elle touche le sujet dont l'étude est actuellement en cours, et aucune décision n'a encore été prise.

M. Nowlan: Non, monsieur le président; et aucune décision ne sera prise, parce que le premier ministre a déclaré à la Chambre des communes que les ministres peuvent, pour faire naître des idées et stimuler le travail mental, exprimer des points de vue différents.

Nous avons devant le Comité l'un des ministres les plus importants qui font cette étude, ainsi que son collègue, le ministre de la Défense nationale. Les deux ont des documents qu'ils ont soumis au Comité.

Certains ministres ont déjà dit ce que nous devrions faire. Je demande à ce ministre, ainsi qu'à son collègue, si, étant donné ces deux affirmations, primo, que l'Europe est le centre de la sécurité, et secundo, que, selon le ministre, l'Alliance nord-atlantique se porte garante de notre sécurité, pour

ce que cela vaut, selon lui, ce qui peut valoir beaucoup ou très peu; mais il est notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures—est-il concevable, si nous accordons créance à ces deux opinions, que nous puissions nous retirer de l'Alliance nord-atlantique?

Le président: Je suis certain que le ministre n'a pas besoin de protection de ma part.

M. Sharp: La politique actuelle du gouvernement est d'appuyer l'Alliance. Par conséquent, l'affirmation faite dans le communiqué n'indique pas une modification de notre politique.

Comme je l'ai dit tantôt, nous sommes membres de l'Alliance; nous avons participé à ces décisions et à la rédaction du communiqué.

Nous sommes actuellement à réexaminer notre politique. Le débat est ouvert, de sorte que les Canadiens, et les députés, ont l'occasion d'exprimer leur opinion au sujet de ce que nous devrions faire à l'avenir. J'accueillerais certainement avec plaisir une expression d'opinion de la part des membres du Comité au sujet de la question de savoir si nous devons, à la lumière de ce que M. Cadieux et moi avons dit, continuer à faire partie de l'OTAN, et dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure. C'est ce que nous voulons savoir.

A l'heure actuelle, nous sommes membres de l'Alliance. J'appuie les déclarations qui ont été faites dans le communiqué.

M. Nowlan: Monsieur le président, j'accepte une partie de cette réponse; mais, elle esquive une partie de la question. Puis-je poser la question d'une autre façon? Ces deux messieurs en connaissent beaucoup plus; ils ont à leur disposition beaucoup plus de faits, d'expertises et de spécialistes pour faire les déclarations qu'ils ont faites aujourd'hui. Ne serait-il pas juste, alors, monsieur Sharp, de dire que si vous, en qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, croyez toujours que l'Europe est la région géographique dont dépend notre sécurité et que l'Alliance s'est portée garante de cette sécurité, le retrait de l'un des membres de l'Alliance porterait certainement atteinte à cette sécurité?

• 1730

M. Sharp: Permettez-moi de dire. . .

M. Nowlan: Oui ou non. Un oui ou un non suffira.

M. Sharp: . . .monsieur Nowlan que je suis complètement d'accord avec ce que le ministre de la Défense nationale a dit, et c'est que: la sécurité du Canada est étroitement liée à celle de l'Europe. Ce sont là des faits inéluctables du monde dans lequel nous vivons. Il nous faut prendre une décision au sujet de la façon dont il nous faut réagir devant ce défi. Je crois que c'est une très bonne chose que le gouvernement ait évité de prendre maintenant les décisions qu'il aura à prendre, afin que la question puisse être discutée librement et ouvertement. J'ai des idées personnelles à ce sujet que je n'ai pas l'intention de faire connaître au Comité maintenant, parce qu'en le faisant je pourrais de quelque façon paraliser le débat. Je désire entendre le député et les autres membres du Comité exprimer leur avis ce sujet.

Une voix: Vous ne nous paraliserez pas.

M. Sharp: Mais, de toute façon, tant que nous ferons partie de l'Alliance, nous jouerons le rôle que nous nous sommes engagés à jouer. Tellement de questions entrent en jeu dans notre orientation générale dans le monde que tant que nous ne les aurons pas étudiées suffisamment et que nous n'aurons pas donné au Parlement, aux députés et au public l'occasion d'exprimer leurs vues, je ne crois vraiment pas qu'il soit utile à ce stade du débat que j'exprime mes idées personnelles, si ce n'est au sujet des faits—et quant aux faits, le ministre de la Défense nationale et moi-même n'avons aucune hésitation à les proclamer.

M. Nowlan: Alors, monsieur le ministre . . .

M. Groos: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. Nowlan: C'est ma dernière question.

M. Groos: J'invoquais simplement le Règlement.

M. Nowlan: Si nous nous mettons à invoquer le Règlement, il n'y aura plus moyen d'en sortir.

M. Groos: Non, je ne crois pas que ce soit bien long. Je croyais comprendre que le but de cette réunion était d'obtenir une déclaration du ministre sur ce qui s'est passé à la réunion des ministres à Bruxelles. Nous ne devrions pas trop nous éloigner de ce sujet. Nombre de députés, j'en suis sûr, ont d'autres questions à poser. Il me semble que nous nous écartons du sujet.

Le président: Peut-être pas tout à fait, mais M. Nowlan a indiqué qu'il a juste une autre question.

M. Nowlan: C'est ma dernière question.

Le président: Je crois que le ministre a indiqué bien clairement qu'il n'exprimera pas d'opinion personnelle sur la question que lui a posée M. Nowlan.

M. Nowlan: Je comprends cela. Je ne voudrais pas embarrasser le ministre en lui faisant exprimer une opinion personnelle. Mais, je l'ai interrogé sur le bien-fondé de ces deux déclarations et il a bien répondu. Tout ce que je puis lui demander maintenant est ceci: s'il souscrit à l'affirmation du ministre de la Défense nationale selon laquelle notre sécurité est liée à l'Europe et si, comme il l'a dit, l'Alliance se porte garante de cette sécurité, alors importe-t-il vraiment dans quelle mesure il y aura discussion et débat, soit par les membres du Comité, soit par d'autres personnes, vu que, comme l'a bien dit le ministre de la Défense nationale, je crois, quelle que soit notre étude — et il incombe au Conseil du Trésor de rendre la décision en définitive — on n'altérera pas les faits relatifs à la sécurité et au garant de la sécurité.

M. Sharp: Permettez-moi, monsieur le président, de répondre à cela. Il peut y avoir au pays des personnes qui ne soient pas d'accord avec cette déclaration; j'aimerais les entendre exposer leur point de vue. C'est l'un des faits dont il faut tenir compte. Il y a aussi d'autres faits qu'on pourrait faire ressortir. Il peut y en avoir qui ne soient pas d'accord avec cette analyse, mais M. Cadieux et moi-même, dans un sens, anticipons sur l'étude en disant au public: "Nous sommes devant un fait inéluctable dont il nous faut tenir compte dans notre étude."

• 1735

M. Borrie: M. Fairweather a abordé cette question un peu plus tôt et si M. Cadieux veut bien faire d'autres commentaires à ce sujet ou laisser la réponse en suspens, je n'y vois pas d'objection. Dans les rapports relatifs à l'heure de l'invasion de la Tchécoslovaquie, il a été généralement admis par les personnes en haut lieu que le service des renseignements de l'OTAN a vraiment appris le lendemain matin seulement que l'invasion avait eu lieu. Ce sont là les rapports des journaux et de sources assez dignes de foi.

M. Cadieux: Vraiment j'ignore comment répondre à une question comme celle-là. Nous n'étions pas au courant de l'invasion; l'invasion a eu lieu et au bout de deux heures, elle était finie. Or, je doute fort que le réseau du service de renseignements de l'OTAN n'ait pas été au courant du mouvement des troupes. Or, en ce qui concerne l'opération même, qui n'a duré que deux heures, il est possible qu'elle l'ait pris par surprise, je l'ignore. Je suppose que, comme tout organisme, il a des réunions, disons à 9 heures du matin, pour les exposés des renseignements et, comme l'événement s'est produit au cours de la nuit, la nouvelle a été connue lors de la réunion. Cela est possible, et fort probable. Je ne puis faire de conjectures puisque je ne connais rien de particulier à ce sujet.

M. Borrie: Mon autre question s'adresse à M. Sharp.

N'est-ce pas réellement un fait que nos représentants à la conférence de l'OTAN étaient embarrassés par la remise en question de notre rôle au sein de l'OTAN, comme l'ont rapporté les journaux?

M. Sharp: Non, je ne crois pas qu'ils aient été embarrassés. Il y a eu un malentendu, je crois. M. Trudeau et moi-même avons indiqué que nous allions réexaminer notre politique extérieure, et notre position au sein de l'OTAN serait étudiée à cette occasion. Mais je sais que je parle pour mon collègue et pour moi-même lorsque j'affirme que cette situation a été comprise et que nous n'avons éprouvé aucune difficulté à participer aux réunions et à accepter le communiqué. En réalité, nous avons participé à sa rédaction. Puis-je ajouter qu'il a été extrêmement avantageux pour nous de pouvoir participer à cette réunion, parce que, non seulement cela nous a mis au courant de la manière de voir des autres pays, mais nous avons pu exposer l'attitude particulière du Canada. Ainsi, il s'agit, sous tous les rapports, d'un communiqué qui reflète les idées de 15 pays. La chose remarquable, c'est le degré d'unanimité, le fait qu'il n'y ait pas eu de dissident. Tous les pays, y compris la France, ont accepté le communiqué sans réserve.

M. Borrie: Merci. Notre attitude a-t-elle eu une certaine portée sur ce que les autres pays de l'OTAN feront dans l'évaluation de leur rôle au sein de cet organisme aussi? Y a-t-il eu une indication à cet effet?

M. Sharp: Monsieur le président, je me suis aperçu qu'au conseil de l'OTAN plusieurs pays réexaminent leur politique de défense et leur politique extérieure. Peut-être le font-ils d'une manière un peu plus formelle, mais chacun dans ce monde troublé fait un nouvel examen de sa position afin de voir si elle correspond bien à la situation qui évolue rapidement.

M. Borrie: Merci.

Le président: Monsieur Laniel?

M. Laniel: Monsieur Sharp, les ministres participants étaient-ils tous unanimes au sujet de tous les aspects de la déclaration définitive?

M. Sharp: Je le crois. Je ne pense pas qu'il y ait eu la moindre restriction. S'il y en avait eues, la déclaration les auraient mentionnées.

M. Laniel: Ai-je bien compris ce que vous avez dit: que tous les ministres des 13 pays de l'OTAN étaient présents?

M. Sharp: Oui.

M. Laniel: M. Cadieux, le ministre de la Défence nationale de France assistait-il à la réunion du Comité de planification de la défense?

M. Cadieux: Non.

M. Sharp: Le ministre des Affaires Étrangères assistait à la réunion du Conseil de l'OTAN. C'est de la réunion du Conseil même que j'ai fait état et tous les ministres, si j'ai bon souvenir, étaient présents.

• 1740

M. Laniel: Peut-être pourrais-je continuer à interroger M. Cadieux?

• 1739

M. Laniel: Monsieur le ministre, je me demande quelle est la philosophie de la France actuellement. Lorsqu'on parle de solidarité, d'unanimité, et que l'OTAN cherche à s'unifier et à faire front commun devant une situation un peu urgente, on voit un membre de l'OTAN qui ne joue pas le même jeu que les autres.

Je me demande aussi quelle est l'attitude de la France devant les décisions militaires de l'OTAN, relativement aux troupes. La France a actuellement des troupes en Allemagne. Est-ce que l'OTAN ou SACLANT a autorité sur ces troupes?

M. Cadieux: Je pense monsieur le président, que la position fondamentale de la France, et elle l'a mentionnée à cette dernière réunion, est de s'opposer à l'intégration des forces, stationnées en Allemagne sous un commandement français. Et c'est la différence de base dans toute l'organisation où les autres forces sont sous le commandement de SACEUR. Cette position implique que, advenant une crise où l'intervention des troupes françaises serait jugée nécessaire et utile, il faudrait des négociations avec le commandement français.

M. Laniel: Même pour les troupes qui sont en Allemagne?

M. Cadieux: Oui, oui.

M. Laniel: SACEUR ou les membres de l'OTAN sont-ils au courant du volume des forces que la France pourrait mettre au service de l'OTAN dans des circonstances spéciales?

M. Cadieux: Absolument, il y a une consultation entre les commandements.

M. Laniel: Comment faire pour rendre plus efficace la défense de l'OTAN? A un moment, on s'est demandé si l'OTAN était prête à affronter la situation urgente qui s'est présentée en Tchécoslovaquie. Certains ont affirmé, peut-être gratuitement, que beaucoup de gens étaient en congé à SHAPE, et que même si on avait voulu faire quelque chose, on n'aurait pu rien faire.

Je me demande exactement où cette solidarité nous conduit. A la réunion des ministres, avez-vous étudié la possibilité d'un autre essai avec la France afin d'améliorer l'efficacité militaire de l'OTAN? Avez-vous étudié, par exemple, la question de déploiement en France?

M. Cadieux: Nous n'en avons pas discuté à cette réunion-ci. Mais je crois qu'en temps de guerre, ou dans une situation spéciale, des engagements sont pris pour que les forces françaises s'unissent aux autres troupes de l'OTAN. Vous me demandez d'exprimer une opinion sur l'attitude de la France, et je pense bien qu'il serait déplacé pour moi d'essayer d'analyser les raisons de sa politique extérieure.

L'OTAN, comme organisation, est obligée de tenir compte de l'attitude des différents pays membres, et je pense que dans le cas de la France, on a prévu des arrangements pour des situations ordinaires et des situations d'urgence.

M. Laniel: Mais, si on lit dans le communiqué émis à la fin de la conférence que le ministre des Affaires extérieures de France a dit et je cite:

[*Traduction*]

> Le ministre des Affaires étrangères de France a rappelé, pour sa part, que, sauf événements qui viendraient à modifier de manière fondamentale les rapports entre l'Est et l'Ouest, le gouvernement français considère que l'Alliance doit se poursuivre aussi longtemps qu'elle apparaîtra nécessaire.

Ne devrions-nous pas devenir un peu plus audacieux? On parle de "renforcement" de l'OTAN à tous les autres membres mais pas à la France; moi, je pense qu'on devrait le faire. C'est une opinion, je ne vous demande pas de réponse.

M. Cadieux: Je me permets d'ajouter, pour préciser la position de l'OTAN, que tout cela a été prévu, parce que, en cas d'urgence, l'arrangement prévoit une option de la part de la France: elle devra ou bien accepter l'intégration ou se maintenir au régime des consultations. Et, je crois que ces

difficultés seraient aplanies advenant une crise suffisante pour mobiliser toutes les énergies de l'Alliance.

M. Laniel: Je voudrais maintenant parler à M. Sharp d'une autre question. Dans vos déclarations et dans le communiqué, vous parlez de concepts jumelés: celui de la politique de défense de l'OTAN et celui de l'équilibre des forces, grâce auxquels on pourrait arriver à une solution basée sur une réduction mutuellement consentie de ces forces. Je ne cesse de me demander d'où partira l'initiative et je songe parfois que ce devrait être d'un des membres de l'OTAN, le Canada peut-être?

On veut, à l'OTAN, se montrer solidaire. Il ne s'agit pas de confrontation. On déclare que l'union est de plus en plus étroite et on veut améliorer les dispositifs de défense de l'Europe, de l'Europe continentale, de l'Ouest. On espère en même temps indiquer aux nations du pacte de Varsovie et à la Russie en particulier, qu'elles ne doivent pas récidiver car cela pourrait mettre en danger la paix du monde.

Je ne sais toujours pas dans quelle mesure on peut, ce faisant, réaliser les buts du rapport Harmel. Si, dans notre esprit, la seule solution consiste à équilibrer la réduction mutuelle des forces, je pense que le Canada, bien qu'il ait des engagements à respecter envers l'OTAN, devrait être libre de réexaminer la situation et de décider de son propre chef ce qu'il doit faire à l'avenir.

M. Sharp: Puis-je commenter brièvement ces observations, monsieur le président? D'abord, je pense qu'on se trompe si l'on croit que nous sommes là pour défendre l'Europe: nous sommes là pour défendre le Canada.

Comme l'a dit M. Cadieux, la sécurité nationale du Canada est en jeu, sinon nous ne serions pas là du tout. Nous sommes là afin de protéger le Canada.

Nous sommes libres de décider que nous ne voulons pas continuer de participer à l'OTAN. Il nous est loisible, à tout moment à partir du 1er août, de donner préavis de notre intention de nous en retirer; il n'en dépend que de nous. Mais ne vous y trompez pas: en ce moment, nous y sommes! Nous avons décidé de participer au pacte de l'OTAN, non pas pour défendre l'Europe mais pour défendre le Canada; en effet, la plus grande tragédie que pourrait connaître notre pays serait qu'une guerre nucléaire éclate à cause d'une querelle en Europe qui se règlerait au-dessus du Canada. Nous serions anéantis.

Il faut que la chose soit bien claire dans notre esprit: nous ne sommes pas là pour défendre l'Europe. Celle-ci est tout aussi engagée à nous défendre. Cependant, plus importante encore est la question de savoir comment prévenir la guerre. Le traité de l'OTAN est fondé sur deux concepts. Premièrement, il importe que nous soyons assez forts que pour ne pas être envahis, et deuxièmement, il est admis, depuis un certain nombre d'années déjà, que l'OTAN existe non seulement dans un but de défense mais encore pour assurer la base à partir de laquelle il serait possible de négocier un relâchement des tensions en Europe qui sont susceptibles de mener à une guerre et à une confrontation des deux Grands.

Je ne crois pas qu'il soit possible de poursuivre l'un de ces objectifs sans l'autre. Le faible ne peut négocier en vue de la détente. Cela me paraît l'essence même du problème qui doit nous préoccuper.

M. Laniel: En ce qui concerne la réduction des armements ou le relâchement des tensions entre les deux Grands, le Canada est-il au fait, ou a-t-il une connaissance exacte ou tout au moins quelque idée de cette détente et de ce qui se passe afin que, si nous sommes amenés à reviser notre politique de défense, nous puissions la prévoir pour un certain nombre d'années et nous fixer des objectifs?

• 1750

M. Sharp: Oui. Nous prenons part à toutes les discussions du Conseil de l'OTAN. Comme je l'ai dit dans ma déclaration d'ouverture, jusqu'à l'invasion de la Tchécoslovaquie, nous avions cru pouvoir œuvrer en vue d'un relâchement des tensions en Europe. Nous pensions, en effet, que le temps viendrait où il n'y aurait plus ni OTAN, ni pacte de Varsovie, où l'un et l'autre seraient devenus superflus.

En tant que membres de l'OTAN, nous nous efforçons de concert avec nos amis de créer une situation où notre sécurité ne serait pas menacée, et le meilleur moyen d'y arriver, ce sont les discussions, non seulement entre les grandes puissances, mais,—du moins c'est ce que nous pensions à l'origine—des discussions dans le genre de celles qui avaient lieu avec la Tchécoslovaquie et la Pologne, dans l'espoir que l'Europe au lieu d'être divisée en deux blocs antagonistes verrait une restauration de ses rapports libres et francs, tels qu'ils existent entre nous et nos amis de l'Ouest. Tel est l'objectif de l'OTAN et tant que nous y serons, je crois que nous devrons poursuivre l'un et l'autre but.

M. Laniel: J'ose espérer qu'il n'y a personne, à la conférence de l'OTAN, pour s'imaginer que si l'un

des membres abandonne, les autres seront tenus de maintenir notre défense dans les mêmes conditions. J'espère que ce n'est venu à l'idée de personne. Merci.

Le président: Nous avons encore quatre personnes inscrites pour les questions au premier tour: M. Wynch, M. Hymmen, M. McCleave, M. Brewin. Monsieur Winch.

M. Winch: Monsieur le président, j'ai retenu une des observations qu'a faites il y a un moment M. Sharp, lorsqu'il a dit qu'un des grands problèmes était la prévention de la guerre. Cela étant, pourrais-je demander au ministre quel écho ont trouvé les paroles suivantes de sa déclaration:

> Les ministres étaient unanimement et fortement d'avis que le recours à la force de l'Union soviétique en Tchécoslovaquie n'avait pas seulement menacé la paix et l'ordre internationaux, mais avait aussi violé le droit fondamental du peuple tchécoslovaque de régler sa propre destinée sans intervention étrangère.

Ce principe a-t-il trouvé un écho?

M. Sharp: De quel principe voulez-vous parler?

M. Winch: "De régler sa propre destinée sans intervention étrangère."

M. Sharp: Je puis vous assurer que chacun des ministres qui participaient au débat a consacré beaucoup de temps à ce principe, fondement de la paix et l'ordre internationaux.

M. Winch: C'est sans doute parce que vous y songiez que vous avez mis l'accent là-dessus. Puis-je aussi vous demander, alors, si vous avez accepté sans réserve cette déclaration du représentant des États-Unis, étant donné leur politique au Vietnam du Sud et à l'égard de la République populaire de Chine?

M. Sharp: Monsieur le président, j'espère que nous n'allons pas diverger sur—

M. Winch: C'est le droit d'un pays de régler sa propre destinée sans intervention étrangère.

M. Sharp: Si j'ai bien compris la position des États-Unis au Vietnam, ils ont été invités à protéger le Vietnam du Sud.

M. Winch: Et le refus de reconnaître le choix du peuple de la Chine communiste? Il est fondé sur le principe qui . . .

Le président: Je pense, monsieur Winch, que nous risquons de nous perdre dans une discussion qui pourrait nous mener plus tard que 6 heures, si nous...

M. Winch: Quoi qu'il en soit, je pense avoir soulevé un point très important, car la prévention de la guerre est basée sur l'acception de principes, de vérités et de faits et non point sur des motifs de convenance relatifs à ce qui se passe dans un pays ou dans un autre.

M. Sharp: J'avoue que je suis entièrement d'accord là-dessus.

Une voix: Vous ne croyez donc pas, vraiment, que les Américains ont été invités?

M. Sharp: Si.

M. Winch: Pourrais-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Étant donné que nous sommes maintenant engagés pour un an au moins à maintenir notre division aérienne en Europe sans aucune réduction de nos escadrilles, peut-il nous dire ce qui en est de notre équipement là-bas? Je veux parler des CF-104, de leur durée utile. Les supprimera-t-on peu à peu et les remplacera-t-on? Je pense en particulier à l'opinion qui prévaut, je crois, dans les milieux militaires, à savoir que le CF-104, le seul avion dont dispose notre division, est inutilisable au Canada ou ailleurs en cas de rapatriement, car c'est un appareil de chasse et de reconnaissance.

• 1755

M. Cadieux: Il y a ici plusieurs aspects de la question à considérer, monsieur le président. Le premier, c'est la durée utile de l'avion.

Le commandant de la division aérienne estime qu'il a suffisamment de CF-104 pour maintenir jusqu'en 1970 le nombre actuel, d'avions et d'escadrilles. Les CF-104 peuvent maintenant jouer un double rôle: celui d'un avion classique et celui d'un avion de chasse et de reconnaissance.

Comme le précise le Livre blanc de 1964, le gouvernement n'entend pas assurer la relève par un autre avion, et c'est pourquoi le sort de ces avions et le rôle même qu'ils jouent sont des choses que l'on discute en ce moment à l'occasion de la révision du programme de défense.

Ces avions pourraient-ils être utilisés au Canada? La réponse me semble, évidemment, qu'ils pourraient l'être.

M. Winch: Le peuvent-ils?

M. Cadieux: Puisque ce sont des bombardiers classiques, ils peuvent certainement être utilisés au Canada à ce titre. C'est ce qu'ils sont maintenant. Ils sont à la fois avions de chasse et avions classiques, et ce dernier aspect peut être accentué.

M. Winch: Je sais, mais à vitesse maximum, ils ne peuvent voler plus d'une demi-heure. Est-ce exact?

M. Cadieux: Ils sont utilisables là-bas. Pourquoi ne le seraient-ils pas ici? Il en va de même pour le CF-5.

M. Winch: Quinze minutes après avoir décollé, ils doivent rebrousser chemin.

M. Cadieux: Je ne sais pas. Je crois que vous exagérez.

M. Winch: Pas tant que cela.

Une voix: Je crois que c'est 18 minutes.

M. Cadieux: Bien sûr, il y a une relation entre—

M. Winch: J'étais présent lorsqu'on nous a fait une démonstration.

M. Cadieux: Je le sais, mais vous n'avez pas fait tout le voyage en avion, j'espère?

Le président: Monsieur Winch, avez-vous encore d'autres questions à poser?

M. Winch: Non, c'est tout.

M. le président: Monsieur Hymmen.

M. Hymmen: Monsieur le président, j'ai deux brèves questions à poser au ministre de la Défense nationale. Une des conclusions importantes qu'on peut tirer de la récente invasion de la Tchécoslovaquie, c'est que les forces armées devraient être plus mobiles. J'aimerais demander au ministre si notre groupe de brigade en Allemagne est plus mobile, moins mobile ou aussi mobile que les autres forces alliées de l'OTAN?

En d'autres mots, quel serait l'effet d'une indication dans ce sens sur un complément à nos équipements?

M. Cadieux: En fait, il est si mobile que nous ne l'appelons plus "infanterie". Il est tout à fait mobile, autant, je pense, qu'aucune autre formation actuellement en Europe et peut-être même davantage.

M. Hymmen: Les changements éventuels concerneraient donc les autres forces et non les nôtres?

M. Cadieux: C'est ce que je présume. Je pense également avoir souligné à la réunion de l'OTAN—non sans susciter des échos—qu'elles étaient des troupes professionnelles. Ce fait n'est pas sans poids dans un contexte de forces composées en parties de recrues. Nous avons marqué là un point important, à telle enseigne que certains pays ont réagi en déclarant qu'ils allaient s'efforcer de recruter un plus grand nombre de troupes de métier.

M. Hymmen: Une dernière question. Le ministre a fait allusion aux destroyers dotés d'hélicoptères, destinés, en fin de compte, au SACLANT, si je ne me trompe. Un critique militaire, que je puis m'abstenir de nommer, a prétendu que nous ferions mieux d'avoir des sous-marins, même si, en raison du prix, il devait s'agir de sous-marins classiques plutôt que de sous-marins nucléaires. Peut-être le ministre pourrait-il nous en dire un mot et nous dire quand ces destroyers doivent être achevés?

M. Cadieux: Nous comptons qu'ils le seront en 1971 et en 1972. Nous avons assuré—il y a un facteur temps à considérer dans toutes ces opérations—un système d'armement, nous avons construit une centrale d'énergie et ce que nous faisons en ce moment, c'est, bien entendu, la dernière partie du bateau, la coque, destinée à abriter tout le reste. Ensuite nous procéderons aux essais. Nous comptons voir ces destroyers prêts à entrer en service en 1972, peut-être en 1973.

• 1800

M. Hymmen: Monsieur le président, en ce qui concerne la suggestion que j'ai faite, le ministre n'a pas réellement discuté la question de savoir si un grand nombre de sous-marins équipés d'engins téléguidés nous seraient plus utiles que les destroyers. Je pense que pour prendre une décision au sujet de ces derniers, il lui faut une réponse.

M. Cadieux: Je pense que toute notre attitude est fondée sur le postulat du caractère défensif et non offensif de nos forces. On peut donc se livrer à tous les débats que l'on voudra sur ceci et cela. Rien n'est jamais ou tout noir ou tout blanc. Quelqu'un qui est féru d'aviation, comme l'est probablement le préopinant, aurait sans doute une opinion encore différente. Quoi qu'il en soit, nous nous efforçons d'avoir une force équilibrée et c'est une force défensive. Je pense donc que notre raisonnement est parfaitement valable.

M. Hymmen: Je vous remercie.

M. McCleave: Monsieur Cadieux, au paragraphe 6 et au début du paragraphe 7, à la page 3 de votre de votre déclaration, vous parlez des améliorations qualitatives apportées aux forces que nous fournissons en ce moment. Ensuite, vous donnez comme exemple ces quatre destroyers équipés d'hélicoptères. Cependant, ceux-ci ne seront prêts que dans quelques années. Du point de vue de la qualité, quelles améliorations ont été apportées aux forces engagées, en ce moment, dans la marine?

M. Cadieux: Tout d'abord, le *Terra Nova* est entré en service, cette année, navire de la classe Restigouche qui, comme vous le savez, est équipé de systèmes de détection flambant neufs. On est en train d'en faire l'évaluation et d'après l'expérience préliminaire que nous avons acquise avec ce navire en particulier, nous avons décidé d'en transformer trois autres. J'y vois une amélioration d'ordre qualitatif qui s'est faite, cela va de soi, sans les sempiternels efforts en vue de concilier moyens et besoins. Je crois que nous avons beaucoup de succès.

M. McCleave: Et l'amélioration de la qualité dans l'aviation a consisté tout simplement dans le fait qu'il n'y a pas eu diminution de 15 p. 100. Y a-t-il eu peut-être autre chose?

M. Cadieux: Oui, parce que la diminution a été remise à plus tard.

M. McCleave: Enfin, du point de vue de l'amélioration de la qualité grâce au nouvel équipement de la Brigade, a-t-on envoyé quelque chose de neuf en Allemagne? Vous faites mention de nouveaux véhicules de reconnaissance, de radars anti-mortiers, de nouveaux véhicules avec roues et d'accumulation de certaines sortes de munitions. Cela faisait-il partie du programme initial de prévisions budgétaires pour cette année ou bien si on a apporté du neuf qui servirait à améliorer la qualité?

M. Cadieux: Non. Ces dépenses augmenteront éventuellement. Nous comptions procéder lentement à leur sujet parce que le rééquipement de la Brigade était en grande partie terminé, mais à la suite de la crise tchécoslovaque, nous avons décidé de nous procurer ces articles avec plus de rapidité.

M. McCleave: Serait-il juste de demander quel nouvel équipement a été envoyé en Europe, et en quelles quantités, depuis la crise tchécoslovaque?

M. Cadieux: Votre question est juste, mais je n'ai pas de juste réponse à vous offrir.

M. McCleave: J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Voici ce qu'on peut lire au bas de la page 9:

> . . . si, à l'avenir, le gouvernement du Canada songeait à modifier notre rôle au sein de l'Alliance, naturellement, nous les consulterions.

J'aimerais qu'on me donne des détails là-dessus pour élucider une question que j'ai à l'esprit. Cette consultation aurait-elle pour but de soumettre des propositions avant que ne soit fixée la politique du Canada et de demander ce qu'ils en pensent ou bien plutôt si elle aurait pour but de les mettre au courant du fait accompli en ce qui a trait à la politique du Canada?

M. Sharp: Je suis porté à croire, monsieur le président, que si nous devions prendre une décision aussi grave que celle qui porte sur la modification de notre rôle au sein de l'OTAN ou de notre retrait de cette organisation, nous procéderions, au préalable, à de nombreuses consultations.

• 1805

M. McCleave: De sorte que les opinions de l'OTAN, par exemple, pourraient influencer la prise d'une décision, en ce sens qu'ils pourraient avoir la chance de dire: "Nous pensons que le Canada devrait peut-être considérer la chose d'une autre façon".

M. Sharp: A mon avis, le fait que nous sommes à réexaminer cette affaire-là nous a déjà attiré de nombreuses représentations de la part de nos divers alliés et amis.

M. McCleave: On nous tord le bras de façon amicale.

M. Sharp: Non, pas du tout. J'ai très bien accueilli ces représentations. Je crois que c'est précisément ce que nous désirions, et j'espère que le public lui aussi fera des représentations au gouvernement au sujet de notre véritable rôle; des déclarations motivées sur la position qu'occupe le Canada dans le monde et sur les meilleurs moyens de maintenir notre sécurité et d'encourager la paix. C'est tout ce dont il s'agit. J'ai fait très bon accueil aux opinions des autres pays.

M. Brewin: Je n'ai que deux questions à poser. La première s'adresse au ministre de la Défense nationale. On fait allusion, dans le communiqué, à la dernière réunion du Conseil de l'OTAN, et j'aimerais en donner lecture. Cela se trouve à la page 3, paragraphe 8:

> Les Ministres ont décidé que la mise en pratique coordonnée de ces mesures et le dégagement de ressources budgétaires supplémentaires dans la mesure nécessaire feraient partie du plan de forces OTAN qui sera présenté pour décision en janvier 1969 pour 1969/1973.

Voici l'une des questions que je veux poser au ministre de la Défense nationale: était-il du nombre des ministres qui étaient d'accord?

M. Cadieux: Oui, nous étions d'accord. Comme vous le savez, il s'agit d'un article de réglementation.

Il y a le plan de défense qui est une projection d'un effort réparti sur cinq ans, et il y a l'engagement pour un an, qui est renouvelable chaque année, et, naturellement, nous avons été d'acord.

M. Brewin: Il y est question de ressources budgétaires supplémentaires. Avons-nous pris des engagements dans ce sens-là, antérieurement à la révision dont nous avons parlé?

M. Cadieux: Non, mais vous acceptez certainement l'implication budgétaire lorsque vous remettez à plus tard la prise d'une décision ayant trait à la diminution du nombre d'avions. Il y a là une implication budgétaire et, naturellement, nous l'acceptons lorsque nous prenons une décision. C'est ce que cela signifie.

M. Brewin: Il y est question d'un projet de force de l'OTAN. Je crois qu'il s'agit d'une période de cinq ans, n'est-ce pas? Ou peut-être de quatre ans?

M. Cadieux: La force de l'OTAN serait pour une période de cinq ans et dans laquelle, par exemple, nous comprenons les destroyers ASW avec les hélicoptères. Ceux-ci feront partie du plan mais plus tard, si nous restons dans l'OTAN dans les mêmes conditions, il faudrait nous engager chaque année.

M. Brewin: En janvier 1969, lorsque nous recevrons ce plan de quatre ou de cinq ans, en vue de ressources budgétaires supplémentaires, à ce moment-là nous ne serons pas engagés d'avance, c'est-à-dire avant les conclusions de votre révision?

M. Cadieux: Non. Je crois qu'ils appelent cela affectation. Ils sont affectés mais ne sont pas assignés.

M. Brewin: Supposons que, par la suite, vous décidiez de modifier le rôle de notre contribution à l'OTAN ou même, peut-être, de sortir de l'OTAN. Je doute que vous décidiez d'en sortir, mais à supposer que cela arrive, le fait d'avoir accepté ce projet de force de l'OTAN pour une durée de quatre ans ne vous empêche pas de . . .

M. Cadieux: Non, cela ne nous empêche pas. De fait, c'est là-dessus que porte la réunion de décembre. Tout d'abord, le comité militaire se réunit avant la réunion des ministres et ils discutent de l'engagement révisé qui va être proposé par chacun des membres, et il est possible de diminuer ou d'augmenter cet engagement.

M. Brewin: Si je pose cette question c'est que je me rappelle très bien que notre engagement envers la stratégie principale de la défense nucléaire tactique a été fait par l'intermédiaire de ce qu'on appelle les procédés de l'OTAN, qui étaient très vagues et qui ne furent pas mis par écrit, pour des raisons de sécurité, je suppose, et je veux m'assurer que par ce procédé de l'OTAN, comme on l'appelle, nous ne prenons pas d'engagement tel que la révision au complet de la politique extérieure deviendrait un exercice à peu près inutile.

M. Cadieux: Si mes paroles peuvent vous réassurer, je désire vous en donner l'assurance la plus complète.

M. Brewin: Je suis très réassuré.

M. Sharp: Je peux appuyer le ministre.

M. Brewin: Je suis maintenant doublement réassuré.

Je n'ai plus qu'une question que j'adresserai aux deux ministres. Peuvent-ils nous éclairer quant à savoir qui est-ce qui aide à réviser notre politique de défense et notre politique extérieure? Je crois comprendre que le Cabinet prendra une décision au sujet du Livre blanc qui sera publié à la fin ou de quelque autre publication qui pourra en résulter, mais quels en sont les auteurs? Est-ce le ministère des Affaires extérieures? Sont-ce des experts de l'extérieur? Qui est-ce qui s'occupe de faire cette révision pour nous?

• 1810

M. Sharp: Je pourrais peut-être répondre en partie, du moins du point de vue du ministre des Affaires extérieures. Tout d'abord, cette révision de la politique extérieure s'adresse à presque tous les ministères car la politique extérieure comporte de très nombreuses facettes et exerce de l'influence sur les lignes de conduite dans une grande variété de domaines. Par exemple, elle se rattache évidemment au commerce, elle se rattache à l'activité du secrétaire d'État, les affaires culturelles, et elle se rattache aussi au ministère de l'Immigration. Voilà trois ministères qui ont un "intrant" dans la révision de notre politique extérieure.

M. Brewin: Faites-vous usage de ces machines?

M. Sharp: Pardon?

M. Brewin: Vous avez employé le mot "intrant": cela me fait peur.

M. Sharp: Excusez-moi. Je n'ai pas l'habitude d'employer du jargon. Ils nous font connaître leurs points de vue sur les questions auxquelles nous devons faire face. Vous vous rappellerez peut-être que la révision de la politique extérieure est une chose très vaste par nature car, de nos jours, la politique extérieure touche à de très nombreux aspects de nos vies. Pour le moment, notre tâche principale consiste à examiner nos relations avec les pays d'Europe, et certains de nos fonction-

naires ont été relevés de leur travail ordinaire pour être affectés de façon spéciale à la révision de notre politique dans cette partie du monde. Notre tournée de l'Amérique latine faisait partie de cette révision, tournée durant laquelle plusieurs ministres et fonctionnaires se consacrèrent pendant un mois aux relations avec l'Amérique latine et l'explorèrent dans tous ses aspects.

Nous avons, toutefois, l'intention de sortir du gouvernement et de solliciter les opinions des gens biens renseignés. Par exemple, une réunion est prévue immédiatement après le Jour de l'An, durant la première semaine de janvier, et nous avons invité un certain nombre d'associations universitaires à désigner des personnes qui pourraient venir échanger des opinions avec nous, non pas de façon à s'engager mais pour voir si nous pouvons trouver un procédé qui nous permettrait de profiter de leurs connaissances spéciales et de leurs opinions spécialisées en la matière.

M. Brewin: Si je puis vous interrompre, est-ce que ce sera une réunion publique?

M. Sharp: Non, pas à ce stade-ci. Nous ne posons, cependant, aucune limite à ce qu'ils peuvent vouloir nous dire. Ils peuvent répéter leurs opinions à l'extérieur, s'ils le désirent, mais nous voulons avoir l'avantage de donner et de recevoir. J'espère que nous recevrons des représentations d'association et d'individus qui aimeraient participer. Ensuite, comme l'a dit le ministre de la Défense nationale, nous procéderions à la rédaction d'un Livre blanc qui établirait la structure qui se rapporterait tout d'abord à l'Europe et à la révision de la défense en particulier. Ces questions sont étroitement liées à cause de la juxtaposition de l'OTAN. J'aimerais ensuite que, dans notre Comité, par exemple, des gens aient l'occasion de venir et d'exprimer leurs opinions au sujet de ces propositions afin que nous puissions profiter des discussions publiques qui sont nécessaires. Je pense, toutefois, que vous serez d'accord avec moi quand je dis qu'à un moment donné, le gouvernement doit mettre de l'avant certaines opinions relatives à l'orientation que doit prendre notre politique.

M. Brewin: Oui, mais vous aimeriez que ce Comité commence la révision avant même . . .

M. Sharp: Oui, certainement. Il faudrait que ce soit sous forme de questions soumises à la discussion plutôt que de propositions soumises par les ministres et qui seraient ensuite attaquées.

M. Brewin: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je crois que le dernier à vouloir poser des questions est M. Lewis.

M. Lewis: C'est la deuxième fois que je parle. Je ne crois pas que ce soit tout à fait juste, monsieur le président, car il se peut qu'il y en ait d'autres qui désireraient parler une seconde fois.

• 1815

Le président: M. Lewis a dit qu'il a deux ou trois questions très courtes, si nous en avons le temps. Y en a-t-il d'autres qui ont des questions à poser?

M. Laniel: Je n'aime pas partir avant la fin de la séance, mais il me faut m'absenter.

M. Cafix: Moi aussi j'ai des engagements, mais je n'ai pas d'objections à ce qu'on pose d'autres questions. Je ne sais pas combien de temps il faudra encore, mais je sais que plusieurs d'entre nous ont des choses à faire.

Le président: Pourriez-vous terminer dans deux ou trois minutes, monsieur Lewis?

M. Lewis: Merci, mes questions ne seront pas longues.

A mon avis, ce sont là des questions très importantes en ce qui touche à la solution des problèmes qui se posent en Europe. Le communiqué laisse-t-il entendre que les membres de l'OTAN estiment que la réunification de l'Allemagne est une condition préalable à tout traité de paix permanente en Europe? Je remarque que le communiqué a trait uniquement à leur désir de voir l'Allemagne réunifiée. C'est là l'attitude actuelle des membres de l'OTAN, à savoir que la réunification de l'Allemagne est une condition essentielle si l'on veut être témoin d'une détente en Europe.

M. Sharp: Je suis porté à croire que la réponse doit être négative. La réunification de l'Allemagne est à souhaiter mais je ne crois pas que ce soit nécessairement la seule solution.

M. Lewis: Personnellement, je suis très heureux d'entendre ces paroles. Ma seconde question se rapporte à la Méditerranée. Les puissances de l'OTAN se préoccupent beaucoup de la présence, dans la Méditerranée d'unités de la flotte soviétique. J'espère que vous me comprenez bien, monsieur Sharp et monsieur Cadieux, quand je vous dis que la chose me préoccupe moi aussi autant que les ministres de l'OTAN, comme on l'a rapporté. J'aimerais demander à l'un ou à l'autre des ministres si le monde occidental a fait preuve de réalisme en pensant que l'Union Soviétique permettrait à la Sixième flotte des États-Unis d'exercer une souveraineté exclusive sur la Méditerranée? Ne fallait-

il pas s'attendre à ce que l'Union Soviétique désire une certaine force navale dans cette partie du monde qui est si sensible? Pourquoi serions-nous si bouleversés par un geste que nous ferions nous aussi si nous étions à la place de l'Union Soviétique? De leur point de vue à eux, c'est là un geste tout à fait réaliste étant donné la situation mondiale à l'heure actuelle.

M. Sharp: Comme réponse, monsieur Lewis, puis-je vous dire que je trouve les actes de l'Union Soviétique à l'égard de la Tchécoslovaquie si dénués de bon sens que je partage l'inquiétude du monde occidental vis-à-vis des intentions de l'Union Soviétique? C'est pourquoi l'invasion de la Tchécoslovaquie a tellement ébranlé notre confiance.

M. Lewis: Je partage votre inquiétude mais ne fallait-il pas s'y attendre? Devons-nous, par conséquent, éviter de réagir trop fortement à l'endroit de la présence des Soviets dans la Méditerranée si l'on tient compte de leur sécurité nationale et de la présence de navires de la Sixième flotte des États-Unis, dans cette mer, en nombre très considérable? Le monde occidental doit-il être pris de panique quand l'Union Soviétique a fait ce que toute puissance raisonnable ferait dans des circonstances semblables?

M. Sharp: Je ne suis pas d'accord quand vous dites que les puissances de l'OTAN ont été prises de panique. J'estime même que le communiqué des puissances de l'OTAN, si l'on tient compte des circonstances, faisait preuve de beaucoup de retenue et de modération. Je crois sincèrement qu'il y a lieu d'être inquiets des motifs de l'Union Soviétique si l'on se rappelle ce qu'elle a fait. Si l'Union Soviétique avait permis une détente en Europe, si elle avait permis la libéralisation de l'Europe orientale, nous aurions pu avoir une plus grande confiance envers leurs buts éloignés, mais, étant donné les circonstances actuelles, je partage l'inquiétude des puissances de l'OTAN. Les actes de l'Union Soviétique ont engendré beaucoup d'incertitude qui est de nature à semer de l'inquiétude dans toutes les parties du monde où l'Union Soviétique augmente sa puissance.

M. Lewis: Est-il possible, monsieur Sharp, d'expliquer les actes de l'Union Soviétique en Tchécoslovaquie comme conséquences de ses craintes internes plutôt que de pressions extérieures ou d'intentions d'agression motivées du dehors? S'il en est ainsi, cela ne modifierait-il pas notre façon d'estimer les points dangereux en Europe et dans la Méditerranée? Si l'Union Soviétique a agi de la sorte en Tchécoslovaquie parce que la libéralisation de ce pays pourrait se représenter en Pologne et en Union Soviétique, et engendrer des problèmes internes pour ces États monolithiques à l'intérieur même des pays, les conclusions qu'il faut tirer des actes de l'Union Soviétique en Tchécoslovaquie ne sont pas tout à fait les mêmes dans ce cas-là.

• 1820

M. Sharp: Il me semble à moi et à vous aussi, je l'espère, que le seul fait pour l'Union Soviétique de juger nécessaire de mettre un terme à ces tendances libéralisantes en Europe orientale par une invasion militaire soulève de très graves doutes pour l'avenir puisque, d'après moi, et d'après vous aussi, j'en suis certain, le seul moyen d'assurer la paix en Europe et dans le monde c'est de permettre aux gens de réaliser leurs aspirations sans l'intervention même de leurs amis.

M. Lewis: Je suis d'accord, sous réserve de ce que M. Winch vous a demandé précédemment.

Le président: Avant de lever la séance et de remercier les ministres, j'aimerais rappeler aux membres que nous nous réunirons de nouveau ici même à 8 heures ce soir. Je me rends bien compte que c'est un peu étrange mais c'est la meilleure solution que nous avons pu trouver jusqu'ici avec le comité de coordination. Nous allons entendre les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et nous nous occuperons des prévisions budgétaires de ce ministère. Pendant l'heure du souper, les membres du Comité et surtout les représentants des divers partis pourraient peut-être se demander si une séance suffira à cette fin, ou bien si nous devons prévoir une autre séance au cours de la présente semaine.

Maintenant, en votre nom, j'aimerais adresser des remerciements au ministre. Vers la fin de janvier ou au début de février, nous comptons commencer une révision approfondie et détaillée, ici, au Comité, de notre politique fondamentale en matière de défense. Je sais que le travail préliminaire que nous avons fait jusqu'ici, cet après-midi, sera des plus utiles. Je vous remercie beaucoup.

M. Lewis: Pouvons-nous nous assurer que le Livre blanc sera prêt pour la fin de janvier?

APPENDICE X

OTAN

SERVICE DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE M3 (68)1

Pour diffusion immédiate

16 novembre 1968

COMMUNIQUÉ FINAL

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Bruxelles, en session ministérielle, les 15 et 16 novembre. Les Ministres des Affaires étrangères et un certain nombre de Ministres de la Défense et des Finances participaient à cette réunion. Le Conseil avait avancé sa réunion ordinaire de fin d'année, prévue pour la mi-décembre, afin de permettre aux Ministres d'examiner à une date plus rapprochée la grave situation qu'ont créée l'intervention armée en Tchécoslovaquie et l'occupation de ce pays par les forces de l'Union soviétique et de quatre de ses Alliés du Pacte de Varsovie.

2. Les Ministres ont réaffirmé l'intangibilité du principe, maintes fois rappelé par tous les États, y compris l'URSS, de l'indépendance de chaque peuple et, en conséquence, de la non-intervention d'un État dans les affaires d'un autre État.

Ils ont constaté que les dirigeants soviétiques, avec l'assistance de quatre de leurs alliés, avaient délibérément violé ce principe. L'opinion mondiale a été profondément choquée par cette intervention armée effectuée contre la volonté du gouvernement et du peuple tchécoslovaques. Tous les membres de l'Alliance ont dénoncé ce recours à la force, qui met en cause la paix et l'ordre international, ainsi que les principes de la Charte des Nations Unies. Comme tous les autres peuples, le peuple tchécoslovaque doit être libre de forger son avenir sans ingérence extérieure. Des accords conclus sous l'occupation ne peuvent justifier une remise en cause de cette idée fondamentale.

3. L'affirmation des dirigeants soviétiques selon laquelle il existerait un droit d'intervention dans les affaires d'autres États considérés comme faisant partie d'une soi-disant "communauté socialiste" est contraire aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, est dangereuse pour la sécurité européenne et a inévitablement suscité de graves inquiétudes. Elle peut faire craindre que la force ne soit de nouveau utilisée dans d'autres cas.

Le recours à la force, ainsi que le stationnement en Tchécoslovaquie de forces soviétiques qui n'y avaient pas encore été déployées, ont créé, tant en ce qui concerne l'appréciation de la situation qu'au sujet des desseins et des intentions de l'URSS, une grave incertitude qui oblige les Alliés à faire preuve d'une grande vigilance.

4. Appliquée à l'Allemagne, la politique que l'URSS fait découler de sa doctrine d'une soi-disant "communauté socialiste" élève de nouveaux obstacles au rapprochement et, finalement, à l'unification des deux parties de l'Allemagne. De plus, elle serait contraire à la lettre et à l'esprit des accords quadripartites concernant l'Allemagne dans son ensemble.

Compte tenu de cette situation, et prenant en considération les responsabilités particulières des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, les Ministres ont réaffirmé la détermination de l'Alliance de persévérer dans ses efforts en vue de contribuer à une solution pacifique de la question allemande fondée sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne. Leurs Gouvernements ne reconnaissent pas la "RDA". Ils s'opposent à toute prétention qui consacrerait la division de l'Allemagne contre la volonté du peuple allemand.

Se référant au Communiqué publié le 25 juin 1968, à Reykjavik, les Ministres confirment le soutien de leurs Gouvernements à la volonté déclarée des trois Puissances de sauvegarder la sécurité de Berlin et de maintenir le libre accès à la ville. Ils rappellent la déclaration du Conseil Atlantique en date du 16 décembre 1958 sur Berlin et les responsabilités assumées par tous les États membres en ce qui concerne la sécurité et le bien-être de Berlin. Ils notent avec satisfaction les mesures importantes prises par la République Fédérale d'Allemagne, en conformité avec le statut de Berlin, pour maintenir la viabilité de la ville. Ils s'associent à la position des trois Puissances quant à l'intérêt légitime que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne porte au bien-être et à la viabilité de Berlin et quant aux liens qui en résultent entre l'un et l'autre sur la base des arrangements en vigueur.

Les Ministres s'associent à l'appel lancé par les trois Puissances à l'URSS pour qu'elle respecte les accords quadripartites concernant Berlin, ainsi que les décisions prises conformément à ces accords par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni.

5. Les incertitudes nouvelles suscitées par la récente action des Soviétiques se manifestent également dans le bassin méditarranéen. Il y a là une situation qui exige que les Alliés poursuivent, par tous les moyens dont ils disposent, leurs efforts en vue de promouvoir dans cette zone la stabilité et une paix juste et équitable, ainsi que la coopération et l'entente mutuelles. Le développement de l'activité soviétique en Méditerranée, y compris la présence accrue d'unités navales, requiert une vigilance propre à sauvegarder la sécurité des Alliés.

6. Les membres de l'Alliance invitent instamment l'Union soviétique, dans l'intérêt de la paix mondiale, à s'abstenir de recourir à la force et de s'ingérer dans les affaires des autres États.

Résolus à sauvegarder la liberté et l'indépendance de leurs pays, ils ne pourraient rester indifférents à tout développement qui mettrait en danger leur sécurité.

Il est évident que toute intervention soviétique ayant une influence directe ou indirecte sur la situation en Europe ou en Méditerranée provoquerait une crise internationale aux conséquences graves.

7. Ces incertitudes nouvelles subsisteront aussi longtemps que les dirigeants soviétiques s'en tiendront à une politique de force. Les Alliés demeurent convaincus que leur solidarité politique reste indispensable pour décourager l'agression et les autres formes d'oppression. Ils sont, avant tout, fermement résolus à faire face à leurs responsabilités communes et, conformément au Traité, à défendre les membres de l'Alliance contre toute attaque armée.

8. Les Alliés participant au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont donc trouvés dans l'obligation de réévaluer l'état de leurs défenses. Ils considèrent que la situation créée par les récents événements appelle une réaction collective. La qualité, l'efficacité et le déploiement des forces de l'OTAN seront améliorés sur le plan des effectifs comme sur celui du matériel, afin d'être mieux à même d'assurer une défense aussi avancée que possible. La qualité des forces de réserve sera également améliorée et leur aptitude à une mobilisation rapide sera accrue. L'envoi de renforts sur les flancs et le renforcement des forces locales des flancs feront l'objet d'une attention redoublée. Le potentiel classique des forces aériennes tactiques de l'OTAN sera augmenté. Certaines unités nationales supplémentaires seront mises à la disposition des Grands Commandements OTAN. Des mesures particulières ont été approuvées dans chacun de ces domaines pour améliorer le potentiel classique des forces de l'OTAN. Les Ministres ont décidé que la mise en pratique coordonnée de ces mesures et le dégagement de ressources budgétaires supplémentaires dans la mesure nécessaire feraient partie du plan de forces OTAN qui sera présenté pour décision en janvier 1969 pour 1969/1973. Ils ont également reconnu que la solidarité de l'Alliance pouvait être renforcée par la coopération entre ses membres, pour alléger les charges qui découlent des déficits de balance des paiements directement provoqués par les dépenses militaires engagées pour la défense collective.

9. Les Ministres avaient, il y a un an, affirmé, dans le Rapport sur les tâches futures de l'Alliance, que celle-ci, tout en maintenant une puissance militaire et une solidarité politique suffisante pour décourager tout agresseur, devait s'employer à promouvoir une politique de détente. L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, en portant un grave préjudice à l'espoir de régler les problèmes en suspens qui divisent encore le continent européen et l'Allemagne et de donner à l'Europe la paix et la sécurité, risque de compromettre certains des résultats déjà obtenus dans le domaine de la détente. De fait, l'action des cinq membres du Pacte de Varsovie a contraint les Alliés à réduire la portée et le niveau de leurs contacts avec eux.

10. Plus précisement, les perspectives de réductions mutuelles et équilibrées de forces ont subi un sérieux recul. Les Alliés poursuivent néanmoins, par d'étroites consultations, leurs études et leurs préparatifs en attendant le jour où règnera un climat plus propice à des discussions fructueuses.

11. En tout état de cause, l'objectif politique conforme aux valeurs occidentales reste d'établir entre l'Est et l'Ouest des relations sûres, pacifiques et mutuellement avantageuses. Les Alliés sont résolus à poursuivre cet objectif, en tenant compte du fait qu'il ne faut pas laisser la recherche de la détente aboutir à une rupture de l'Alliance. La recherche de la paix exige des progrès, compatibles avec la sécurité de l'Ouest, dans les domaines vitaux du désarmement et du contrôle des armements, ainsi que des efforts constants pour résoudre les problèmes fondamentaux qui séparent l'Est et l'Ouest.

12. L'Alliance de l'Atlantique Nord continuera d'être l'indispensable garant de la sécurité et la base essentielle de la réconciliation européenne. Aux termes de sa constitution, elle est d'une durée indéfinie. Les événements récents ont démontré

de nouveau qu'il est aussi nécessaire que jamais qu'elle demeure en vigueur. Le Ministre français des Affaires Étrangères a rappelé, pour sa part, que, sauf événements qui viendraient à modifier de manière fondamentale les rapports entre l'Est et l'Ouest, le Gouvernement français considère que l'Alliance doit se poursuivre aussi longtemps qu'elle apparaîtra nécessaire.

13. La prochaine réunion du Conseil en session ministérielle aura lieu à Washington les 10 et 11 avril 1969.

14. Le Comité des Plans de défense, qui s'est réuni en session ministérielle le 14 novembre, tiendra sa prochaine session ministérielle le 16 janvier 1969 à Bruxelles.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 10

SÉANCE DU MARDI 2 DÉCEMBRE 1969

Concernant

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969
du ministère des Affaires extérieures

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. T. H. Bennett, directeur général de la Finance et de l'Administration; M. W. S. Durdin, directeur des Passeports.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

2003-4

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 17

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 1968

Concernant

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969
du ministère des Affaires extérieures

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. T. H. Bennett, directeur général de la Finance et de l'Administration; M. W. S. Durdin, directeur des Passeports.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29318—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Groos,	MacRae,
Anderson,	Harkness,	McCleave,
Barrett,	Howard (*Okanagan*	Nowlan,
Borrie,	*Boundary*),	Ouellet,
Brewin,	Laniel,	Penner,
Cafik,	Laprise,	Roberts,
De Bané,	Legault,	Stewart (*Cochrane*),
Fairweather,	Lewis,	Thompson (*Red Deer*),
Forrestall,	MacDonald (*Egmont*),	Winch—(30).
Gibson,	MacLean,	

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 3 décembre 1968
(29)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 8 h. 05, sous la présidence de M. Wahn, président.

Présents: MM. Allmand, Borrie, Cafik, De Bané, Fairweather, Forrestall, Gibson, Howard (*Okanagan Boundary*), Legault, MacDonald (*Egmont*), MacRae, McCleave, Penner, Roberts, Ryan, Wahn et Winch—(17).

Aussi présents: du ministère des Affaires extérieures: M. M. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. H. B. Robinson, sous-secrétaire d'État suppléant, M. J. K. Starnes, sous-secrétaire adjoint (administration), M. T. H. Bennett, directeur général de la Finance et de l'Administration, M. W. S. Durdin, directeur des Passeports, M. M. Cook, directeur du Personnel (affectations), M. A. J. Matheson, directeur des Finances, M. A. R. Boyd, directeur du Maintien de la paix et de l'Assistance militaire; et du *Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le commerce extérieur:* M. Peter Dobell, directeur.

Le Comité poursuit l'étude du *crédit n° 1* du *budget revisé des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour 1968-1969.*

Le président présente le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. M. Cadieux. Celui-ci fait un exposé préliminaire dans lequel il explique le budget des dépenses et l'administration de son Ministère.

M. Cadieux, secondé par MM. Bennett et Durdin, est interrogé par les membres du Comité.

M. Cadieux convient de faire tenir aux membres du Comité des renseignements sur les exportations de marchandises canadiennes à Taïwan et, à la demande de M. Ryan, sur les allocations versées relativement à la participation du Canada aux travaux de Commissions internationales.

A la fin de l'interrogatoire, le président remercie M. Cadieux et ses adjoints. A dix heures du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

29318—1½

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 3 décembre 1968

Le président: Messieurs, c'est un peu après l'heure. Comme nous avons plusieurs questions à discuter ce soir, nous ferions bien, peut-être, de commencer immédiatement, dans l'espoir de terminer avant dix heures. Nous avons comme témoins, ce soir, M. Cadieux, Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

Nous avons déjà mis en délibération le crédit 1 du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures et nous en reprendrons la discussion maintenant.

On vous a donné un mémoire qui contient beaucoup de renseignements au sujet de la préparation du budget des dépenses du ministère. De plus, M. Cadieux prononcera quelques mots d'introduction après lesquels il sera prêt à répondre à vos questions.

M. Cadieux: (Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je suis très heureux d'avoir l'occasion de vous expliquer le budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures et de vous parler de l'administration de ce dernier. Ceux parmi nous qui sont chargés de l'administration d'un ministère et de la direction des programmes qui lui sont attribués sont vivement conscients de leur responsabilité d'assurer que les fonds qui leur sont alloués sont employés aussi efficacement que possible. Nous sommes également conscients de la nécessité de vous révéler, à vous en particulier, qui êtes les représentants du peuple canadien, comment on emploie les taxes payées par les contribuables. Vous avez le droit de savoir, et nous devons vous dire aussi précisement que possible, quelles sont les attributions de nos ministères, ce qu'ils doivent faire et comment ils s'y prennent. Nous sommes toujours prêts à accueillir des conseils qui nous aideraient à mieux nous acquitter de notre devoir.

Vous avez devant vous un mémoire rédigé par le ministère des Affaires extérieures, qui cherche à répondre, de façon très abrégée, à certaines de ces questions: qu'est-ce que le ministère des Affaires extérieures, quelles sont ses fonctions, qui les exécutent et comment le font-ils? Combien est-ce que cela coûte? Naturellement, le mémoire ne décrit pas tous les aspects du travail de tous les membres du ministère des Affaires extérieures. On a écrit plusieurs livres sur l'art des relations extérieures et je ne doute pas que l'on puisse écrire plusieurs livres intéressants sur la façon dont le ministère des Affaires extérieures s'acquitte de ses fonctions, mais ce n'est pas pour cela qu'on nous paie. J'espère, alors, que vous trouverez ce mémoire satisfaisant comme croquis minuscule en quelque sorte, dont je comblerai les vides de mon mieux, en répondant aux questions qui pourraient vous venir à l'esprit pendant que vous êtes en train de le lire.

Je n'ai pas l'intention de faire un long discours, mais, si vous le permettez, j'aimerais, avant de répondre à vos questions, expliquer plusieurs questions qu'on a simplement mentionnées très brièvement dans le mémoire, et vous parler aussi de plusieurs de nos préoccupations actuelles.

J'ai dit, il y a quelques instants, que nous étions conscients de notre responsabilité d'administrer les programmes du ministère aussi efficacement que possible. Ce que j'aimerais faire ressortir ici, c'est que le ministère des Affaires extérieures est un programme lui-même, dont le but est de protéger et de stimuler les intérêts canadiens à l'étranger. Cela comprend des dépenses relatives à deux opérations seulement, qui entrent dans la définition normale de programme. Ce sont nos programmes d'information et de relations culturelles, dont je parlerai plus longuement tout à l'heure. Ce que je veux dire, c'est qu'en dehors de ces activités d'information et de relations culturelles et des paiements que nous versons aux organisations internationales comme les Nations Unies et l'OTAN, en notre qualité de membre de ces organisations, les dépenses de mon ministère ont rapport à des activités personnelles, car c'est par l'entremise des particuliers—la façon dont ils se servent de leur intelligence et de leur personnalité—que la conduite de la diplomatie est réalisée.

Je souligne ce point parce qu'il est de toute importance, dans la représentation et la protection des intérêts canadiens à l'étranger, de confier cette activité aux personnes les plus aptes et les plus représentatives. Un problème particulier auquel nous avons toujours dû faire face, mais qui devient de plus en plus pressant depuis plusieurs années, est la nécessité d'encourager le bilinguisme. Nous nous rendons compte depuis longtemps de la nécessité d'établir un Service vraiment représentatif du Canada au point de vue culture et langue, et nous avons atteint un haut degré de compétence dans les deux langues. Dans la catégorie des fonctionnaires mutés d'un poste à l'autre—les agents du service extérieur et des affaires extérieures—28 pourcent sont bilingues et un autre 20 pour cent peuvent employer le français et l'anglais suffisamment. Mais ces chiffres ne démontrent pas la situation précise. Si on les étudie de plus près, on voit qu'un fort pourcentage des plus jeunes fonctionnaires sont bilingues ou peuvent employer l'autre langue. De plus, on veille à ce que tous ceux qui sont embauchés par le ministère reçoivent toutes les chances possibles de devenir bilingues s'ils ne le sont pas déjà. Par conséquent, le nombre de fonctionnaires bilingues augmente rapidement. Sur quelque 400 sténographes et dactylographes, le tiers reçoit la prime de 7 pour cent accordée à celles qui se montrent capables de travailler dans les deux langues. Ces chiffres sont parmi les plus élevés au sein du gouvernement fédéral, mais nous voulons que la proportion soit encore plus élevée.

Nous avons été encouragés également par le nombre de fonctionnaires qui viennent des universités de langue française. Les fonctionnaires de langue française constituent 21 pour cent du nombre total d'employés. Nous essayons également de donner plus d'occasions à nos fonctionnaires de langue française de s'exprimer dans leur langue maternelle. En dépit de notre pénurie de personnel, un grand nombre de nos fonctionnaires suivent des cours de français, soit à plein temps, soit à temps partiel, et nous sommes reconnaissants aux écoles de langue de la Commission de la Fonction publique d'avoir rendu cela possible. Les résultats sont encourageants. Une connaissance des deux langues officielles permet à nos employés de comprendre tous les aspects de leur pays et de mieux représenter le Canada à l'étranger. Nous essayons constamment de recruter des employés de langue française pour occuper les postes de commis de bureau, sténographes, préposés aux communications et autres postes de personnel de soutien.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'avoir un Service vraiment bilingue, car les représentants principaux du Canada à l'étranger, soit nos ambassadeurs et leur personnel, ont un rôle très important à jouer, tout comme ceux qui servent leurs pays ici à Ottawa et essaient de contribuer à la préservation de l'unité canadienne. Je ne prendrai pas le temps de répéter les raisons données dans le livre publié au début de l'année par le gouvernement au sujet du fédéralisme et des relations internationales. J'aimerais, cependant, vous rappeler un paragraphe qui traite du programme d'information et de relations culturelles, dont j'ai parlé tout à l'heure.

"Au sens large, l'expression "relations culturelles" comprend non seulement les échanges académiques, le théâtre, la musique et les arts, mais une gamme étendue d'activités dans le domaine de l'enseignement, des sciences et de la technologie. Ainsi, un programme d'activités et d'échanges culturels qui est pris en charge par l'État fait partie intégrante, tout comme un programme d'aide extérieure, de la politique étrangère d'un pays et c'est ainsi que l'envisagent presque tous les États modernes. Le Canada ne fait pas exception à cette règle, et au cours des dernières années on a porté une attention croissante à la nécessité d'élaborer une politique coordonnée dans ce domaine. Puisqu'il reflète une politique qui se veut dans l'intérêt de tous les Canadiens, un tel programme doit tenir pleinement compte, comme cela se fait dans tous les autres secteurs des relations étrangères du Canada, de nos institutions fédérales et de la nature bilingue de notre pays."

• 2020

Dans le paragraphe que je viens de citer, on parle des programmes d'aide extérieure. J'aimerais parler, si vous le permettez, du rôle joué par le ministère des Affaires extérieures dans l'élaboration de la politique canadienne de développement international et dans l'application des programmes d'aide au développement. Le ministère est représenté naturellement au Conseil d'aide au développement ainsi qu'au Comité de l'aide au développement qui travaille sous sa direction. De plus, on fait au sein du ministère des études minutieuses et très approfondies des programmes et politiques d'aide au développement pour assurer que ce que nous faisons pour aider un pays ne finisse pas par nuire à un autre ou par exercer une influence non voulue sur le développement social ou économique du pays en question. Pendant que l'Agence canadienne de développement interational essaie de donner plus d'aide aux administrateurs, le fardeau repose surtout sur les épaules de l'ambassadeur dans le pays bénéficiaire et de son personnel du Service extérieur. Dans certains pays, il se peut que l'aide au développement soit la question la plus importante qui existe entre le Canada et le pays qu'il aide et

comme, dans plusieurs pays, l'aide au développement constitue une activité très importante aux yeux du gouvernement du pays bénéficiaire, le rôle joué par l'ambassadeur et son personnel dans l'application de ce programme ne donne pas seulement accès au gouvernement bénéficiaire, mais il entraîne presque toujours des questions administratives de nature politique ou économique dont le ministère doit s'occuper. Il est donc très important que l'application du programme d'aide soit la responsabilité directe de mon ministère ainsi que de ses membres qui servent à l'étranger. Il faut reconnaître, en même temps, que c'est une activité qui prend beaucoup de temps dans beaucoup de pays où le niveau de compétence administrative et gestionnaire est terriblement inférieur aux normes canadiennes. Il faut également reconnaître qu'au fur et à mesure qu'augmente le nombre de Canadiens engagés à l'étranger dans des programmes d'aide au développement et autres activités, au nom du Gouvernement canadien, un très lourd fardeau est confié au ministère des affaires extérieures au sujet de l'application et de la protection des programmes en question.

Cela n'est point l'unique ou la plus importante des tâches supplémentaires de nos missions à l'étranger qui exigent la présence d'un personnel spécialisé composé de membres d'autres ministères et agences du gouvernement. Dans les endroits où un personnel spécialisé existe, in incombe à l'ambassadeur et à son adjoint principal, fourni par le ministère des Affaires extérieures, d'assurer que les activités et efforts de tous les membres de la mission sont coordonnés et dirigés vers un but précis. Quant aux postes où il n'y a aucun membre d'un autre ministère ou agence du gouvernement, la tâche est d'assurer que les besoins de tous les éléments du gouvernement sont satisfaits dans la mesure du possible avec les ressources disponibles au poste et selon un ordre de priorités qui protège et stimule le mieux nos intérêts dans le pays en question.

Pour terminer, j'aimerais parler brièvement de la planification, car je désire mettre en relief l'examen de notre politique, dont le gouvernement et le ministère s'occupent actuellement et que le Comité entreprendra bientôt. Il y a plusieurs façons, pour un ministère comme le nôtre, d'entreprendre la planification de sa politique. Certains bureaux à l'étranger, ont préféré concentrer les activités dans une seule division. D'autres ont préféré placer l'équipe de planification politique dans une organisation qui est greffée au ministère des Affaires extérieures plutôt que d'en être une partie intégrante. D'autres ont trouvé utile la planification politique qui a lieu à différents niveaux au sein de la même organisation. Pour notre part, nous ne sommes pas convaincus de la valeur d'une méthode particulière de planification et nous n'en avons pas adoptée. Cependant, nous avons dû affecter une partie considérable des effectifs du ministère à l'examen fondamental et de grande envergure que nous faisons actuellement de la politique étrangère du Canada. Parmi les examens dont nous nous préoccupons actuellement et qui, dans cette forme concentrée, occupent une grande proportion des effectifs du ministère, il y a ceux qui ont trait à notre politique à l'égard de l'OTAN et la défense nationale, l'Europe, la Chine, l'Amérique latine et les Nations Unies. De plus, il y a, naturellement, l'étude des problèmes du Commonwealth qui précède, généralement, chaque réunion des premiers ministres des pays du Commonwealth. Au cours de ces examens, nous avons remarqué un événement très agréable, soit la participation du monde universitaire à l'examen de nos relations avec l'Europe, d'abord. Depuis longtemps, beaucoup d'entre nous étaient d'avis que le monde universitaire pourrait contribuer considérablement à un examen équilibré de la politique étrangère du Canada, mais nous ne savions pas comment réaliser cette participation. Je crois que nous en avons trouvé le moyen dans l'examen de la politique canadienne à l'égard de l'Europe. J'espère qu'il sera possible d'étendre cette coopération entre notre ministère et les membres intéressés du monde universitaire à d'autres domaines d'étude.

• 2025

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cadieux. MM. Fairweather, Forrestall, De Bané et Winch ont des questions à poser.

M. Fairweather: Le problème, pour moi, monsieur le président, c'est que mes questions sont assez dispersées. Cependant, le budget des dépenses est plutôt mort, jusqu'à l'année prochaine, et le sous-ministre ne s'y opposera peut-être pas.

D'abord, en ce qui concerne les immobilisations, où va avoir lieu la construction en question?

M. Cadieux: Vous voulez dire la construction pour l'année 1968-1969?

M. Fairweather: Oui.

M. Cadieux: Je crois que les endroits principaux sont Bonn, Varsovie, New Delhi et Islamabad, capitale du Pakistan.

M. Winch: J'ai remarqué un poste de dépenses d'immobilisations de $575,000 en Yougoslavie. Je croyais qu'il devait se rapporter à une construction.

M. Cadieux: La construction à Bonn est à 70 pour cent terminée.

M. Fairweather: Et à New Delhi, est-ce complètement achevé? Ce projet dure depuis environ 15 ans.

M. Cadieux: Non, je crois que c'est au stade initial.

M. Fairweather: Mais vous y possédez du terrain?

M. Cadieux: Nous y possédons du terrain depuis nombre d'années. Je crois qu'on propose d'y avoir la chancellerie et d'y construire des résidences pour le personnel, au cours des ans. Je crois qu'on étudie toujours la question de laisser la résidence là où elle se trouve actuellement ou de la placer finalement à cet endroit. Il y a également la question de Tokyo où on construit actuellement une chancellerie temporaire, car nous aimerions agrandir et améliorer la chancellerie actuelle. Il y a aussi une autre construction en cours à Varsovie, en Pologne. Ce sont les endroits principaux. Dans d'autres villes on fait constamment des améliorations ou réparations à nos propriétés.

M. Fairweather: Vous avez parlé du recrutement. Éprouvez-vous des difficultés à trouver du personnel compétent pour représenter le Canada?

M. Cadieux: La réponse est "non", tout simplement, mais j'aimerais vous en parler un peu plus en détail. Notre problème est qu'en tant que ministère, nous devons faire concurrence à l'entreprise privée ainsi qu'aux autres ministères. Ce qui rend la tâche un peu difficile, c'est que nous devons faire des arrangements pour que nos fonctionnaires accompagnent les équipes de la Commission de la Fonction publique lors de leurs tournées à travers le pays, pour expliquer les différentes carrières qui sont possibles dans notre ministère, et je crois que nous ne pourrons attirer des personnes compétentes qu'en faisant des efforts continuels par l'intermédiaire de notre unité de liaison universitaire et en visitant les universités régulièrement pour informer les étudiants et les professeurs des possibilités d'emploi qui existent au sein du ministère.

Voici un autre problème. On apprend aux fonctionnaires du ministère à faire un travail qui les rend très utiles dans d'autres postes gouvernementaux. Je crois que les ministères provinciaux qui sont semblables au nôtre—je songe particulièrement à celui du Québec—ainsi que d'autres ministères fédéraux à Ottawa, s'intéressent au genre de formation que nos employés reçoivent au cours des ans. Parfois, nos fonctionnaires trouvent des postes intéressants qui leur permettent de servir leur pays dans des ministères dont le travail est coordonné parfois avec le nôtre—le Conseil Privé par exemple, et d'autres organismes semblables.

M. Fairweather: Peut-être que je devrais poser cette question. Est-ce que votre personnel est complet chaque année ou y a-t-il des postes vacants? Je sais que vous visitez les universités chaque année, mais est-ce que ces visites de recrutement vous permettent de remplir les vacances que vous vouliez remplir?

• 2030

M. Cadieux: Oui. Nous n'éprouvons aucune difficulté à recruter un nombre suffisant de candidats, à les embaucher et à leur donner une formation.

M. Fairweather: J'ai remarqué, un peu plus loin dans ce document à couverture grise, qu'il est question d'aide militaire à la Grèce. Je suppose qu'on ne devrait pas être trop minutieux, mais quelle serait la justification de cette aide militaire accordée au gouvernement de la Grèce par le Canada?

M. Cadieux: C'est justifié par un programme adopté, je crois, ou encouragé par l'OTAN il y a quelques années. En 1962, je crois. En ce temps-là, on avait l'impression à l'OTAN, et je sais que je dépasse un peu les limites normales d'une justification faite par un fonctionnaire, mais on en est arrivé à décider, à l'OTAN, que le flanc méridional avait besoin d'aide et on a encouragé les pays membres à donner de l'aide à ces deux pays s'ils étaient en mesure de le faire. En 1963, le Canada a affecté un million de dollars à cette fin et nous avons envoyé du fromage et de la viande en boîtes à ces deux pays pour soutenir leur budget et leur permettre de se concentrer sur le côté militaire de leur activité. Un peu plus tard, en 1964, certains problèmes se sont développés, comme vous le savez, au sujet de l'île de Chypre et on a suspendu cette aide.

En 1966, on a examiné la question de cette affectation et le but du gouvernement du Canada était de renforcer le flanc méridional de l'OTAN en faisant une contribution dans une région où on croyait faire une contribution utile, soit la fourniture de moyens de communication. Par suite de nos négociations avec les deux gouvernements, la situation actuelle est qu'on a engagé une société d'ingénieurs canadiens pour faire les études de la route qui conviendrait à l'installation de ces moyens de communication. Lorsqu'on s'est mis d'accord sur ce qui constitue la meilleure voie d'acheminement ainsi que le matériel le plus approprié à l'objectif visé, la question de fournir de l'aide sous forme d'équipement et de matériel se posera à nouveau.

M. Fairweather: Mais nos politiques changent-elles au gré des changements s'opérant dans la situation politique de ces pays? Ainsi, par exemple, je présume que, sans aucun doute, une entente conclue en 1962 devrait être revisée de manière à tenir pleinement compte de ce qui s'est passé depuis en Grèce.

M. Cadieux: Je pense que c'est en effet ce qui s'est produit. Il y a eu, après 1964, un certain arrêt dû aux événements se déroulant dans l'île de Chypre, de sorte qu'à l'heure actuelle, un ingénieur canadien occupé à relever le tracé d'une voie d'approvisionnement possible. . .

M. Fairweather: Je ne parle pas de Chypre. Je veux parler des militaires. Je désire obtenir les informations les plus récentes à ce sujet.

M. Cadieux: En ce qui concerne la situation politique dans ce pays, vous comprendrez aisément qu'il m'est plutôt difficile de m'exprimer sans ambages sur ce sujet. Je puis cependant dire que ces deux pays, la Grèce et la Turquie, sont tous deux membres de l'OTAN, et que leur capacité de se défendre est un sujet de préoccupation au sein de cet organisme d'assistance mutuelle. Ainsi, l'existence de communications efficaces entre ces deux nations, au niveau militaire, constitue un élément important dans notre contribution à leur capacité de se défendre par leurs propres moyens.

M. Fairweather: Quelles mesures le gouvernement prend-il à l'heure actuelle afin de rétablir nos relations avec le Gabon? Y a-t-il une prévision budgétaire ou un crédit quelconque qui prévoit ce rétablissement?

M. Cadieux: Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que dans sa dernière déclaration le premier ministre a dit que nos relations diplomatiques avec le Gabon demeuraient suspendues; je ne puis rien ajouter à cela. En ce moment, nous n'entretenons pas de relations diplomatiques avec les Gabonais. Cela ne veut pas nécessairement dire que nous ne communiquons pas avec eux, de temps à autre, mais nous ne recevons aucune communication concernant certains sujets tels que nos bourses d'études destinées aux étudiants ressortissants du Gabon. Il y a également certains échanges d'information par le truchement de notre ambassade à Washington, mais la question de savoir si on mettra fin à la suspension présente de nos relations diplomatiques constitue une décision d'ordre politique et cette décision n'a pas été prise.

M. Fairweather: Et que pensez-vous de la Zambie? Avons-nous une représentation diplomatique en Zambie et, dans la négative, existe-t-il des projets dans ce sens?

M. Cadieux: Non. Nous n'avons pas de représentation directe en Zambie. Je pense que notre représentation se fait par l'entremise de notre mission à Dar-es-Salaam.

M. Fairweather: J'ai l'impression très nette qu'il existe un courant d'opinion assez fort selon lequel semblable représentation serait peut-être avantageuse.

M. Cadieux: Oui; cette éventualité est examinée avec grande attention. Et, à la lumière des projets que nous formulons en vue de l'expansion de nos activités à raison des ressources qui pourraient être mises à notre disposition à cette fin, il s'agit là sans aucun doute d'une possibilité très réelle.

• 2035

M. Fairweather: Une dernière question se rapportant à un autre domaine, car je me rends compte que d'autres personnes veulent également poser des questions. Quel contact avons-nous avec ce qu'il est convenu d'appeler officiellement le gouvernement rebelle de la Rhodésie?

M. Cadieux: Le gouvernement rebelle de la Rhodésie?

M. Fairweather: En effet. Je m'efforce tout simplement de me servir de la description utilisée par votre propre ministre pour d'autres rébellions.

M. Cadieux: A l'heure actuelle nous n'avons pas de mission là-bas.

M. Fairweather: Non, en effet; mais y a-t-il quelque contact? Peut-être par l'entremise de M. Smith? Existerait-il quelque contact par le truchement de M. Arnold Smith?

M. Cadieux: Je présume que M. Arnold Smith pourrait très bien entretenir certaines relations avec le gouvernement de la Rhodésie, mais cela n'impliquerait aucunement le Canada. M. Smith est un fonctionnaire international représentant le secrétariat du Commonwealth. Le gouvernement du Royaume-Uni a eu des pourparlers, jusqu'à tout récemment, avec ce gouvernement au sujet de la possibilité d'une solution. Quant au Canada, je crois qu'il existe une résolution des Nations Unies touchant les communications avec le gouvernement rhodésien.

M. Fairweather: Vous est-il jamais venu à l'esprit de changer le nom de votre ministère et d'abréger le titre plutôt encombrant de votre ministre?

M. Cadieux: Oui, cette éventualité a bien souvent été envisagée.

M. Fairweather: Cette question fait-elle l'objet d'une annexe à l'étude qui est en cours présentement?

M. Cadieux: Non, pour la bonne raison que cette question a été soigneusement examinée dans le passé, et cela à plusieurs reprises. Il s'agit là d'un problème qui présente plusieurs ramifications particulières. Il ne nous semble pas de nature urgente, mais il a pourtant été étudié de temps à autre. Pour effectuer ce changement de nom il faudrait légiférer. Et cela entraîne d'autres conséquences. Il y aurait aussi la question des titres à donner aux représen-

tants d'autres nations au Canada. Et, ensuite, il faudrait examiner comment désigner les représentants de pays du Commonwealth dans d'autres pays, à savoir si ceux-ci pourraient continuer de s'appeler délégués commerciaux ou s'il faudrait les appeler consuls généraux. Voilà le genre de problèmes que cette question soulève.

M. Fairweather: Merci beaucoup, monsieur.

Le président: Monsieur Forrestall.

M. Forrestall: Merci, monsieur le président. M. Cadieux, ou l'un de ses adjoints, pourrait-il nous éclairer sur le montant exact, en dollars et en cents, de notre contribution au Nigéria et au Biafra, sans compter évidemment des crédits tels que la solde des effectifs militaires qui ont pu être mis en œuvre par l'envoi d'avions?

M. Cadieux: Mon collègue me fait remarquer que cette même question a été posée en Chambre et que réponse y fut donnée le 27 novembre par M. Forest, secrétaire parlementaire, du président du Conseil Privé. Si vous le désirez, je pourrais vous lire le texte de cette réponse.

M. Forrestall: Non, merci. Donnez-nous seulement le chiffre total. Je regrette de n'avoir pas été au courant du fait que ce montant a déjà été révélé à une autre occasion.

M. Cadieux: Quelles contributions en argent ont été versées par le gouvernement pour les opérations de secours au Nigéria, au 31 octobre 1968?

M. Forrestall: Pardon, j'étais au courant de cela. La question que je viens de poser, monsieur Cadieux, porte sur le montant total des fonds versés, pour autant que vous pouvez les estimer à l'heure actuelle, et en y incluant plus particulièrement les montants versés récemment pour l'achat de poisson. Je ne crois pas que ce dernier montant était inclus; il s'agissait de versements en argent liquide. Ensuite, il y a encore eu d'autres contributions. Avez-vous un chiffre exact représentant la totalité de tout cela en dollars et en cents?

M. Cadieux: Non, je ne crois pas avoir ces chiffres ici avec moi, pour la bonne raison qu'il y a plusieurs éléments entrant dans ce total. Par exemple, le poisson en question est compris dans les prévisions budgétaires du Bureau de l'aide extérieure, (ACDI), mais je ne possède pas ces données-là.

M. Forrestall: Vous n'avez pas ces chiffres devant vous. Je comprends cela. Cependant, est-ce que je me trompe en supposant que c'est de votre ministère que vient l'initiative, par exemple, d'expédier cette récente cargaison de poisson, ainsi que celle qui est en voie de préparation à l'heure actuelle?

M. Cadieux: Oui, vous avez raison, mais aux fins d'allocation budgétaire, même s'il est vrai que notre ministère peut prendre pareille initiative de concert avec le Bureau de l'aide extérieure et d'autres organismes, la facture est souvent envoyée au Bureau de l'aide extérieure pour la bonne raison que ce dernier possède les crédits nécessaires pour ce genre de choses. D'autre part, il arrive également qu'une partie de ces dépenses soient défrayées par le ministère de la Défense nationale.

• 2040

M. Forrestall: Monsieur Cadieux, je me demande si . . .

Le président: Vous êtes inscrit sur ma liste, monsieur Cafik.

M. Cafik: Oui, mais j'allais apporter un éclaircissement au sujet de la question qui nous occupe pour le moment.

Le président: Il vaudrait peut-être mieux que nous continuions. Nous devons encore entendre un grand nombre d'interrogateurs.

M. Forrestall: Vous pourriez très bien poursuivre cette question plutôt que d'obliger le sous-secrétaire d'État à sauter du coq à l'âne, monsieur le président.

Le président: Si tous les membres présents consentent à ce que M. Cafik nous fournisse ce renseignement maintenant, il me ferait certainement plaisir de le lui permettre.

M. Cafik: Ce n'est pas nécessaire, mais la question précédente a soulevé le fait qu'un million de dollars n'a pas été pris en considération lors de la réponse donnée au *Hansard* le 27 novembre. Je crois qu'il s'agissait d'environ un mililon et demi de dollars représentés par la deuxième expédition de poisson, si mes souvenirs sont exacts au sujet de ce qui a été dit en Chambre.

M. Forrestall: Monsieur le président, nous pourrions peut-être passer à présent au domaine plus général de notre attitude, en tant que nation, en ce qui a trait à l'assistance internationale en fonction de note produit national brut. Nous approchons-nous de certaines des normes internationales qui ont été recommandées de temps en temps pour ce genre d'activité? Un pour cent du produit national brut est un de ces chiffres proposés: quelle figure faisons-nous en regard de ce critère si nous nous basons sur les prévisions budgétaires qui se trouvent maintenant devant nous?

M. Cadieux: Là encore il me faut avancer que ce genre de question devrait être adressé au Bureau de l'aide extérieure, (ACDI).

M. Forrestall: Oui, ce sera fait.

M. Cadieux: Bon.

M. Forrestall: Vous me répondez vraiment du tac au tac, monsieur le sous-secrétaire. Et ce n'est pas là de ma part une tentative de faire de l'humour facile. Il reste que, du moins dans la partie du pays dont je suis originaire, le gens se posent encore la question de savoir quel est le statut de notre représentant à Formose à l'heure actuelle?

M. Cadieux: Nous n'avons pas de représentant à Formose.

M. Forrestall: Pas du tout?

M. Cadieux: Non. Formose a un représentant diplomatique, ainsi que des représentants consulaires, au Canada, mais le gouvernement canadien ne possède pas de représentant à Formose.

M. Forrestall: Ce n'étaient pas des propos facétieux, monsieur le président. J'ai posé cette question uniquement parce que le premier ministre, il y a environ une semaine, semblait avoir l'impression qu'il y a un représentant du Canada à Formose. J'ai pensé qu'il fallait élucider cette question. Monsieur le président, est-il entendu que nous allons interroger les fonctionnaires du Bureau de l'aide extérieure?

Le président: Si tel est le désir des membres du Comité, cela serait évidemment possible. Nous avons ici les prévisions budgétaires de cet organisme devant nous et, si les membres en éprouvent le besoin, nous pourrions certainement prendre les arrangements nécessaires. Il est cependant entendu que cela nécessiterait une séance supplémentaire. Nous avions plus ou moins espéré que pareille séance supplémentaire ne serait pas indispensable, mais si les membres en décident ainsi nous pourrions peut-être les convoquer à une séance extraordinaire. De toute façon, une séance extraordinaire serait nécessaire afin d'entendre leurs représentants.

M. Forrestall: J'imagine, monsieur le président, que vous ne pouvez pas encore nous dire à quelle date vous vous attendez de recevoir les prévisions budgétaires de l'année qui vient—serait-ce en janvier ou en février, par exemple.

Le président: D'après mes renseignements, cela se situerait au début de février ou même à la mi-février. Nous espérons évidemment pouvoir entreprendre cette étude générale de notre politique en matière de défense avant cette date.

M. Forrestall: Je me contenterai alors des questions que j'ai posées jusqu'ici, tout en demandant au comité directeur d'étudier s'il y a lieu de tenir cette séance extraordinaire. Cela ne me paraît pas particulièrement urgent, surtout si l'on tient compte des renseignements se trouvant présentement devant nous, mais il serait tout de même avantageux d'obtenir quelques indications à ce sujet. Le président pourrait alors aviser le comité directeur du résultat de son examen. Cela répondrait entièrement à ma question. Je suis curieux de découvrir si, oui ou non, nous nous acheminons d'une manière ordonnée et progressive vers une contribution raisonnable dans le domaine de l'aide extérieure. Même un pour cent, niveau que personnellement je n'accepte pas, constitue un bon effort au niveau international, et une réponse définitive à ma question me serait très agréable, de quelque manière que celle-ci me soit donnée.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Forrestall. Monsieur De Bané?

[*Texte*]

M. De Bané: Monsieur Cadieux, pourrais-je vous poser deux questions, qui ne sont peut-être pas trop reliées ensemble. Voici la première: au point de vue sémantique, quelle est la différence entre affaires extérieures et affaires étrangères?

• 2045

M. Marcel Cadieux: (sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Bien, la différence est celle-ci: "affaires estérieures", englober les relations avec l'Angleterre et les pays du Commonwealth, qui avaient le même souverain que le Canada, et qui, par conséquent, n'étaient pas considérés comme étrangers, tandis que le terme, "affaires étrangères", s'appliquait aux pays qui n'avaient pas de liens constitutionnels ou historiques avec le Canada. De sorte que "Affaires extérieures", dans un certain sens, est plus vaste que le terme "affaires étrangères".

Cependant, par suite de l'évolution au cours des années, la situation au sein du Commonwealth a changé et maintenant il y en a qui estiment que ce serait plus simple pour le Canada de faire, comme font certains autres pays, d'appliquer ou d'utiliser le mot "étranger" ou "étrangère" pour les affaires extérieures de façon à ne pas traiter différemment les pays qui, dans certains cas, même s'ils sont encore membres du Commonwealth, ne sont pas toujours très différents pour ce qui est de la façon dont on traite les affaires avec eux.

M. De Bané: Peut-on conclure qu'il serait peut-être opportun que nous en arrivions là?

M. Cadieux: Bien, c'est une question qui a été débattue et qui devra un jour recevoir une décision de la part du gouvernement.

M. De Bané: Pensez-vous qu'elle a certains mérites?

M. Cadieux: Bien là, c'est une question qui est strictement politique, je crois, et comme fonctionnaire, je puis vous dire qu'il y a du pour et du contre. Mais pour ma part, je dois vous dire qu'il est très difficile de vous donner une opinion personnelle, sans me départir de la stricte neutralité qu'un fonctionnaire doit suivre à l'égard de ces questions-là.

M. De Bané: Maintenant, est-ce que le budget pour l'an prochain prévoit la construction d'un édifice à l'intention de votre ministère à Ottawa?

M. Cadieux: C'est plutôt le budget du ministère des Travaux publics, car c'est de lui que cela relève.

Maintenant, ce qui est prévu jusqu'à maintenant, c'est que les plans sont en voie d'élaboration, les appels de devis peuvent être faits à partir de janvier. Personnellement, j'ai reçu une lettre du sous-ministre des Travaux Publics, qui m'a dit qu'il faisait ses plans, en supposant que l'appel de devis pourrait se faire en janvier. Les crédits ont-ils été portés à son ministère pour la construction l'année prochaine? Je ne saurais vous le dire.

[*Traduction*]

Pour le moment, il n'y a aucune perte de temps. Les préparatifs vont bon train et ce n'est qu'en janvier que la décision sera prise de faire ou non des appels d'offres.

[*Texte*]

M. De Bané: Je ne dois pas conclure de ce que vous dites que le ministère n'est pas trop intéressé à ce que ça aille rondement?

M. Cadieux: Au contraire, le ministère souhaite vivement, qu'il soit possible de procéder à la construction d'un édifice, car présentement, notre ministère est réparti entre onze édifices différents et pour ce qui est d'assurer la liaison entre les divers services, je suis obligé de dire que la tâche est plus compliquée. Nous ne sommes pas le seul ministère dans cette situation là, mais c'est un fait que dans le nôtre les différentes directions sont obligées de concourir aux recommandations qui doivent être faites au gouvernement, de sorte que la liaison entre les différents services du ministère doit, de par la nature des choses, être plus intime, que ce l'est dans le cas d'autres ministères.

C'est pourquoi, il y aurait, je crois, de grands avantages simplement au point de vue efficacité à réunir sous un même toit tous les services de notre administration. Il y a bien d'autres considérations qui doivent entrer en ligne de compte. Je crois qu'il y aurait un certain avantage pour le pays, lorsque la chose sera possible, à avoir un édifice qu'on pourrait identifier comme étant l'édifice des Affaires extérieures ou des Affaires étrangères du Canada.

Il y a aussi un autre élément. Si vous occupez un édifice construit pour répondre à vos besoins, vous disposez de facilités qui rendent la tâche d'entretenir les relations avec d'autres pays plus facile, plus aisée. Par exemple, vous avez un centre de conférences où vous pouvez organiser des réunions, des bureaux de traduction, des conférences de presse, etc. . . Le ministère et, le pays pourront, je crois, lorsque nous disposerons d'un édifice comme celui-là, y trouver des avantages certains.

M. De Bané: Je regarde comment les autres ministères sont logés; j'ai l'impression que si on fait une comparaison, le ministère des Affaires extérieures est réellement le plus défavorisé à ce point de vue et, par ricochet, si le ministère des Affaires extérieures a des bureaux spécialement mis à sa disposition, eh bien, les locaux qu'il occupe sur la Colline parlementaire pourront peut-être servir aux députés.

• 2050

Une autre question. Au sujet de ce que l'on voit à la rubrique, page 10, la version française de votre déclaration monsieur le sous-ministre. . .

M. Cadieux: Non, je ne suis pas sûr qu'on parle du même document.

M. De Bané: Ce n'est peut-être pas une question qui est trop pertinente. Je vois ici que les recommandations concernant notre politique ont plusieurs sources dont:

l'information reçue des services d'intelligence;

M. Cadieux: Oui.

[*Texte*]

M. De Bané: Est-ce que ce sont des services de renseignements strictement canadiens ou nous appuyons-nous sur les services d'autres pays?

M. Cadieux: Oui, quand j'ai lu le texte, moi-même j'ai bien pensé que quelqu'un me poserait la question. Le mot "intelligence" a une sorte de sens particulier, il veut dire renseignement. Service d'intelligence ne veut pas dire espionnage, si vous voulez, parce que nous n'avons pas ce genre de service. Vous avez entre autres le CIA aux États-Unis qui a la tâche de recueillir pour le gouvernement américain des renseignements sur les questions au sujet desquelles celui-ci est appelé à prendre des décisions. Dans certains cas, certains des renseignements qui sont recueillis par le CIA peuvent être mis à notre disposition et nous les utilisons. Il y a d'autres pays qui ont aussi des services de renseignements et qui nous communiquent le résultat de leurs enquêtes sur certaines questions et nous bénéficions de ce travail fait ailleurs.

Nous faisons parfois de cette façon une économie assez considérable de ressources et dans certains cas, par exemple, lorsque nous voulons ouvrir une mission dans un pays donné, nous ne sommes pas là par définition. Alors, nous nous adressons à un service ami qui, lui, a une ambassade là ou un consulat et nous lui demandons quel est l'équipement que nos gens doivent apporter? Que faut-il prévoir comme loyer? Quel est le statut des employés qui travaillent là-bas treize mois ou onze mois par année

pour treize mois de traitements? Ce sont là des choses qu'il faut savoir si nous voulons établir notre budget. Dans la plupart des cas ou dans bien des cas, ce sont des renseignements de ce genre-là qui tombent sous la rubrique intelligence.

M. De Bané: Les employés autochtones des autres pays qui travaillent au service de nos missions ont-ils leur *security clearance*?

M. Cadieux: Cela dépend du pays.

M. De Bané: Je vais vous donner un exemple.

M. Cadieux: Oui, oui.

M. De Bané: J'étais à New York, aux Nations Unies, il y a environ un mois. Il m'a été donné de causer avec le chauffeur de la voiture, un Américain qui est au service de notre Mission auprès des Nations Unies depuis environ cinq ou six ans, et il m'expliquait, et ceci est relié au *management* dont vous parliez au début, il m'expliquait que chaque fois qu'il transporte un courrier hautement confidentiel, un autre employé de la Mission fait la course avec lui parce qu'il n'a pas sa *security clearance*, du fait qu'il n'est pas Canadien. Donc, il faut deux personnes pour porter une enveloppe. Pour ma part, j'estime qu'on a eu amplement le temps de faire une enquête à son sujet au cours des cinq années où il a occupé cet emploi, mise à part l'économie qui en découlerait.

M. Cadieux: Seulement, nous avons des règlements au sujet de la protection des renseignements qui sont renfermés dans ces valises, et ils prévoient que les employés doivent être Canadiens. Cela, c'est une considération, l'autre, c'est que dans certains pays, qui sont des pays amis, vous pouvez vous adresser au service de police pour savoir si l'employé que vous voulez recruter a un dossier, s'il est digne de confiance, si c'est un homme honorable; comme patron, c'est une précaution à prendre.

Dans certains autres pays, ce serait une grave erreur que d'agir de cette façon, pour des motifs que vous devinez. Alors, c'est pour cette raison, que dans certains cas il y a une sorte de *security clearance* en ce sens que comme patron, nous prenons les précautions normales afin de nous assurer que l'homme n'a pas de casier judiciaire, que c'est un homme sobre, un employé fidèle, c'est dans ce sens-là qu'il y a un *security clearance*.

Mais pour ce qui est des employés locaux, dans tous les pays, ces gens sont limités à certaines choses en ce qui a trait au matériel classifié. Ils ne peuvent pas transporter le matériel classifié, ils ne peuvent pas le garder, il y a toute une série de tâches qui ne peuvent pas leur être confiées.

M. De Bané: Pourriez-vous nous dire si l'étude entreprise par le gouvernement sur l'établissement de relations diplomatiques avec la Chine communiste progresse d'une façon assez sensible?

• 2055

M. Cadieux: Comme monsieur Sharp l'a expliqué cet après-midi, les revues de politique étrangère sont des exercices interministériels, en ce sens que ce n'est pas simplement le ministère des Affaires extérieures qui donne un point de vue, mais il y a plusieurs services qui sont intéressés, qui sont consultés et doivent donner leurs points de vue. Ce travail a été fait au niveau de l'administration.

Maintenant il y a des propositions qui sont soumises au gouvernement et celui-ci doit donner des directives au sujet de ce qui pourra être fait subséquemment. Mais, déjà la partie préliminaire du travail a été faite pour ce qui est de l'administration ou des fonctionnaires; le travail n'est pas fini, mais ils ont soumis certaines questions au gouvernement, qui va leur donner des directives.

M. De Bané: Quelques autres petites questions. Au sujet de la tournée de l'honorable Chevrier il y a deux ans en Afrique. . . .

M. Cadieux: Oui.

M. De Bané: . . . j'ai entendu dire . . .

M. Cadieux: C'était il y a un an, je crois, en décembre l'année dernière.

M. De Bané: Oui, excusez-moi. J'ai entendu dire que, à tort ou à raison, certains pays africains se plaignent que la concrétisation des projets, annoncés par M. Chevrier, est trop lente et que ceci serait dû à toutes sortes de règlements qui existent au Canada relativement au développement normal de n'importe quel projet gouvernemental. Ces critiques sont-elles fondées, y aurait-il moyen d'y remédier à l'avenir?

M. Cadieux: Je puis vous assurer que l'impatience de ces pays est bien compréhensible, leurs besoins sont grands et je souhaiterais que les décisions, prises par M. Chevrier, soient mises en œuvre le plus rapidement possible, cela se comprend parfaitement.

Mais, ce qui est arrivé, c'est que d'une part, M. Chevrier avait un mandat qui était beaucoup plus libéral que celui qui est donné aux missions qui sont ordinairement envoyées à l'étranger. Il pouvait dé-

cider sur place d'un bon nombre de projets; il avait le droit de consentir aux paiements de frais locaux, en fait, il lui avait été donné des pouvoirs tout à fait exceptionnels compte tenu de la nature de sa mission. Cela, c'est la première explication.

La deuxième, c'est que, de retour au pays, il a fallu coordonner l'action des différents services et chercher à mettre tout cela en œuvre et, effectivement, dans certains cas, pour des raisons complexes, qui varient d'un pays à un autre, il y a eu certains délais. Mais, les dispositions les plus énergiques ont été prises pour faire progresser les choses rapidement et je crois que si vous avez entendu des critiques dans le passé, maintenant la raison invoquée a dû tomber, parce que nous avons fait l'impossible pour donner satisfaction à ces pays.

Cependant, je dois m'empresser d'ajouter que, sans trop m'en rendre compte, parce que nous sommes très intéressés aux Affaires extérieures, j'ai répondu à une question qui aurait dû être dirigée à mon collègue, le directeur général de CIDA, M. Strong.

M. De Bané: Alors, une question qui, peut-être, serait plus de votre domaine: nos relations avec la France.

M. Cadieux: Oui.

M. De Bané: Où en sont-elles rendues aujourd'hui? Est-ce qu'il y a une amélioration?

M. Cadieux: Là, vous ne me posez pas une question sur l'administration du ministère. Je vous signale que pour un fonctionnaire, c'est une question d'ordre politique qui soulève des questions d'appréciation.

M. De Bané: Je m'excuse. Au sujet maintenant de l'affectation du budget pour les pays francophones et anglophones, quelle va-t-elle être dans le prochain budget?

M. Cadieux: Bien, je sais qu'elle a augmenté d'une façon très substantielle mais, encore une fois, pour qui est de l'aide aux pays francophones, ceci est du ressort de mon collègue, M. Strong. Le ministère des Affaires extérieures, lui, donne des avis politiques là-dessus. Mais, ce que je puis vous dire, c'est que nous, au ministère des Affaires extérieures, et je ne crois pas suggérer par là que le Bureau de l'aide extérieure ou le CIDA, comme on l'appelle maintenant, n'était pas d'accord, nous avons recommandé qu'il y ait une augmentation substantielle des fonds. Là où, quelques années auparavant, il n'y avait rien, il y a eu $300,000. Maintenant, les subventions se situent entre $20 et $30 millions de sorte que l'augmentation a été vraiment presque verticale. Nous déplorons certains facteurs limitatifs, pour le ministère des affaires extérieures comme pour le bureau de l'Aide extérieure, par exemple les problèmes de recrutement du personnel pour mettre en œuvre ces programmes, de façon efficace et ordonnée. Il y a là conflit entre l'augmentation des crédits et l'établissement de l'infrastructure, le recrutement de fonctionnaires capables de diriger des opérations qui croissent aussi rapidement.

• 2100

M. De Bané: Ma question est peut-être trop délicate, libre à vous de ne pas y répondre. Au sujet des candidats éventuels à des postes au ministère, particulièrement des francophones canadiens, est-ce que vous les interrogez relativement à leurs idées constitutionnelles sur l'avenir du Canada.

M. Cadieux: Bien, la réponse est "oui". Non pas que l'interrogatoire soit systématique dans tous les cas, mais, il est certain qu'actuellement si vous recrutez des agents pour la Fonction publique, quelle que soit leur région d'origine, il est presque impossible d'avoir une entrevue d'une heure avec un candidat, sans parler de sa conception de l'avenir du pays et de ses idées sur la question. Maintenant, si le candidat dit: "Je suis contre l'amendement de la Cour suprême" ou "Je suis contre la modification du Sénat"—il est bien certain que ces opinions ne décideront pas de son admission.

C'est sa façon de répondre à ces questions qui vous éclairera sur sa préparation intellectuelle, sur son originalité d'esprit, en somme, sur le genre d'homme que vous recrutez. Je puis vous assurer que l'intention du Ministère, en les interrogeant sur des questions comme celles-là, n'est pas d'établir un barème: Un candidat n'est pas exclu parce qu'il a "mal répondu" à deux ou trois questions. Le but de l'examen oral, c'est de découvrir les qualités du candidat et de juger de ses aptitudes, intellectuelles et morales et autres, à remplir les fonctions que l'État peut lui confier.

La question de savoir si le candidat est un homme fiable ou non, tombe sous la responsabilité des policiers du Canada. Que ce monsieur fasse partie de certaines organisations, qu'il ait l'habitude de distribuer des bombes dans les boîtes aux lettres, par exemple, pourrait évidemment influencer le résultat de sa candidature.

M. De Bané: Mais le fait qu'il soit très nationaliste vis-à-vis du problème québecois pourrait-il . . .

M. Cadieux: Il faut s'entendre sur le sens des mots: le terme "nationaliste" recouvre beaucoup de choses.

M. De Bané: J'entendais quelque chose, en-deça du séparatisme, vous savez . . .

M. Cadieux: Encore là, c'est une question de jugement. Je pense bien qu'un nationaliste, si nationalisme signifie le souci que les intérêts des canadiens-français soient reconnus dans la plus grande fédération, peut être engagé sans problème. Mais, si vous entendez par "nationaliste" quelqu'un pour qui l'intérêt canadien-français est un absolu, pour qui jamais un intérêt canadien ne pourra prévaloir sur l'intérêt canadien-français, bien, vous avez là quelqu'un qui n'est pas vraiment Canadien. Vous avez là quelqu'un qui veut servir l'intérêt québecois, mais qui ne veut pas s'intégrer à la réalité canadienne. Dans ce cas, vous devez vous poser d'autres questions.

Il est parfaitement possible qu'un jeune homme de 21 ans fasse des déclarations devant un groupe de juges, pour épater le bourgeois, pour la gloire. Cependant, une fois arrivé à Ottawa, il se rendra peut-être compte d'une perspective plus large, et il verra les problèmes canadiens-français dans le contexte canadien, dans le contexte mondial.

Dans de tels cas, je pense qu'il faut faire confiance aux hommes d'expérience qui siègent sur les jurys, comprendre que, quand on est jeune, on a une certaine façon de voir les choses, et faire crédit à l'intelligence et à la bonne foi des jeunes qui se présentent devant le jury. Faire confiance, trouver des bonnes volontés, donner à ceux qui peuvent se développer la chance de le faire, voilà je pense, l'attitude des membres du jury.

M. De Bané: Une dernière question, monsieur Cadieux, quelle est l'attitude du gouvernement québecois, et particulièrement de son ministère des affaires intergouvernementales relativement aux relations avec la France? Vous est-il possible de nous donner des renseignements à ce sujet?

M. Cadieux: Il m'est bien difficile d'en juger objectivement parce qu'il y a eu des affrontements entre le ministère des Affaires extérieures, et le ministère des Affaires intergouvernementales québecois. Mais, je peux volontiers témoigner de l'attitude de notre ministère, pour ce qui est du développement des relations entre le Québec et la France: notre ministère a toujours été extrêmement favorable. Le ministère des Affaires extérieures a toujours considéré que sa tâche n'était pas d'empêcher ce qui était légitime et normal, mais d'ajouter une dimension canadienne à ce que le Québec voulait faire, de mettre en charge de nos relations avec la France, non seulement des Québecois, mais des Canadiens-français des autres parties du Canada, des Canadiens "tout court".

D'ailleurs, relativement aux accords cadres, aux accords à tendance fédérale, le ministère des Affaires extérieures a toujours été consulté, et son attitude a toujours été extrêmement coopérative et favorable.

M. De Bané: J'ai posé cette question parce que des fonctionnaires provinciaux m'ont dit que si les relations sont tendues, c'est parce qu'Ottawa les considère comme des enfants et les empêche d'agir d'eux-mêmes, même très légalement. Et ils me citaient en exemple une entente avec la Belgique, qu'ils projetaient de signer, il y a environ deux ans. Or d'après eux, le gouvernement fédéral les aurait pris de vitesse, manifestant qu'Ottawa ne fait pas confiance à Québec. Je suis content de vous entendre dire qu'au contraire, Ottawa est très ouvert.

M. Cadieux: L'attitude du gouvernement fédéral, du moins celle du ministère des Affaires extérieures, c'est que il n'est pas possible pour lui de consentir à l'idée que le Québec puisse signer des accords comme pays indépendant avec la Belgique. Ca, c'est hors de question!

Si la politique du gouvernement change, on trouvera une situation toute autre. Le ministère des Affaires extérieures sera toujours considéré comme étant très étroit d'esprit lorsqu'on proposera que le Québec s'assoie à la place du Canada aux conférences internationales! Il y a des limites qui nous sont imposées par la politique du gouvernement.

Je vous signale en passant, qu'il est tout-à-fait injuste d'attribuer au ministère des Affaires extérieures, une politique ou une volonté propre. Ils sont les conseillers du gouvernement, et les exécutants de la politique du gouvernement. Et quand Québec trouve sur sa voie le ministère des Affaires extérieures, ce n'est pas M. Cadieux du ministère des Affaires ou M. X qui est attaché au Ministère des affaires extérieures, c'est le gouvernement canadien qui a pris telle décision que nous exécutons le mieux possible. Je pense cette précision très importante, car on a souvent tendance dans certains groupes, à personnaliser une affaire, à en accuser M. Untel ou M. Untel. Cette attitude n'est pas juste: ce n'est pas la façon d'aborder le problème.

M. de Bané: Je vous remercie beaucoup, monsieur Cadieux.

[*Traduction*]

Le vice-président: Monsieur Winch?

M. Winch: Monsieur le président, pourrait-on me fournir une courte explication du fonctionnement de l'Organisation de l'aviation civile internationale, ainsi que de son importance? Je remarque que, pour cette année, le coût en est de $895,000 pour le Canada, dont $500,000 sont destinés à contribuer aux frais de logement de cet organisme international.

Quelle sorte de logement possèdent-ils pour que cela exige un demi-million de dollars d'assistance du Canada?

M. Cadieux: Leurs bureaux sont situés dans un édifice moderne tout neuf à Montréal, et cela représente un effort de la part du gouvernement du Canada tendant à encourager cet organisme à maintenir son siège social au Canada.

M. Winch: Cela nous a coûté un demi-million l'année dernière également. Vous attendez-vous à ce que cela coûte un demi-million au cours de chaque année à venir?

M. Cadieux: Eh bien, disons que si cette assistance n'était pas disponible, il est très concevable que d'autres pays offriraient à cet organisme des locaux qui lui coûteraient peut-être moins que cela. Le point à considérer par le gouvernement est l'avantage qu'il y a à avoir sur le territoire national une telle organisation—le prestige que cela peut procurer à notre pays, les occasions plus nombreuses de profiter de contacts plus aisés avec le secrétariat et ainsi de suite. Voilà quelques unes des considérations qui entrent en jeu lorsqu'il s'agit d'évaluer les avantages de subventionner le logement d'un tel organisme.

M. Winch: Ce prestige nous coûte pas mal cher.

M. Cadieux: C'est là une des considérations mais, ainsi que je l'ai indiqué, il y a d'autres avantages. Certains membres de cet organisme vivent dans notre pays, voyagent dans notre pays, apprennent à mieux connaître notre pays, et certains d'entre eux dépensent une bonne partie de leurs revenus dans notre pays. Il y a indubitablement d'autres aspects à la question.

M. Winch: J'ai remarqué ici un petit poste intitulé Assistance au développement international . . . $62,900,000, et il n'y a évidemment pas de ventilation. Ce fonds fut établi en 1965. Quel est l'état actuel de ce fonds et quels sont les postes les plus importants qui rendent cette dépense si onéreuse? Ce fonds n'est pas imputé au poste d'assistance; il s'agit d'un gros montant d'argent et il est versé à ce fonds. Cela se trouve à la page 133.

M. Cadieux: C'est une question qui s'adresse à mon collègue, M. Strong, le directeur de l'ACDI.

M. Winch: Même si ces fonds sont inclus dans vos crédits?

M. Cadieux: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un crédit des Affaires extérieures.

M. Winch: Pardon, c'est bien le cas. C'est la raison pour laquelle je vous ai posé cette question; ce poste se trouve sous la rubrique "Affaires extérieures".

• 2110

M. T. H. Bennett (Conseiller en gestion financière, ministère des Affaires extérieures): Permettez-moi de vous expliquer, Monsieur. Les prévisions budgétaires qui sont intitulées "Affaires extérieures" dans le Livre bleu comprennent celles qui figurent sous la rubrique A qui se rapporte au ministère; ensuite, il y a également les prévisions du Bureau de l'aide extérieure qui s'appelle actuellement l'ACDI, et enfin la Commission mixte internationale. Tous ces postes sont placés sous la rubrique "Affaires extérieures", mais mon sous-secrétaire n'est directement responsable que des crédits se rapportant au ministère.

M. Winch: Ainsi, vous ne possédez pas de renseignements sur l'état actuel du fonds ou sur toute autre prévision budgétaire?

M. Bennett: En effet, non, Monsieur.

M. Winch: Je suppose que nous serons obligés de les mettre en délibération. C'est tout, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur Cadieux, y a-t-il dans les prévisions budgétaires des postes destinés à défrayer le coût du personnel que vous pourriez engager afin de réexaminer la politique des Affaires extérieures et aussi pour couvrir les affectations extraordinaires de fonctionnaires désignés pour cette tâche? Je constate que vous avez un poste à la page 118 se rapportant à des "Services spéciaux et professionnels", poste qui, cette année, est porté à environ $982,000.

M. Cadieux: En effet.

M. Allmand: Ce poste pourrait-il couvrir les dépenses occasionnées par le fait que des fonctionnaires seraient appelés à travailler à cette étude? Et quels autres crédits avez-vous pour cette tâche?

M. Cadieux: Je pense que nous en avons deux: l'un dans la Division de l'information et l'autre, du moins je le crois, dans la Section des affaires éducationnelles, où sont disponibles certains montants d'argent destinés à défrayer la participation à des séminaires, ce qui constituera sans doute la façon principale dont cette consultation se fera. Mais en plus de cela nous avons à notre disposition certains crédits sous la rubrique "Services professionnels" qui nous permettraient, le cas échéant, d'engager quelqu'un pour une certaine période de temps.

M. Bennett: Si vous le permettez, les fonds indiqués en page 118 au montant de $982,000 pourraient être utilisés aux fins d'emploi de personnel à court terme, mais leur raison d'être principale est de couvrir des frais d'architecte, de services semblables fournis sous contrat, de frais de cours et d'examens,

de services assurés par le Corps des commissionnaires, ainsi que par des experts-conseil que nous engageons de temps à autre pour des raisons diverses.

M. Allmand: Pour ce qui est des personnes que l'on pourra prier de participer à cet examen, je constate que votre rapport annuel de l'an dernier comprend une bibliographie. Il semble que Canadiens et étrangers consacrent des ouvrages et articles de plus en plus nombreux à la politique étrangère du Canada. Songeriez-vous à inviter des personnes de ce genre à participer à ces travaux? J'ai sous les yeux les noms de M. James Eayrs, M. Edward McWhinney, M. le doyen Maxwell Cohen de l'Université McGill, et d'autres encore.

M. Cadieux: En effet, je pense qu'il se peut qu'on songe à des personnes de ce genre; cependant, je ne puis vous assurer qu'il s'agirait effectivement de celles que vous venez de nommer. Nous nous sommes entretenus avec certains universitaires. Ces derniers, en vertu de l'accord que nous avons conclu, désigneront des gens qui rencontreront hauts fonctionnaires et gouvernants, afin de discuter du recensement des politiques. Ce n'est pas le ministère qui désignera ces personnes, mais les universitaires eux-mêmes. Ainsi, s'il est question de l'Amérique latine, nous nous adresserons aux représentants du monde universitaire en ces termes: "Vous plairait-il de désigner et de convoquer les personnes qui, à votre sens, sont au courant de cette question, afin qu'elles viennent nous rencontrer et en discuter avec nous"?

M. Allmand: Qu'entendez-vous faire quant aux journalistes et aux associations à caractère privé que préoccupent les affaires étrangères—par exemple, l'Association canadienne pour les Nations-Unies, Oxfam du Canada et autres associations du même genre?

M. Cadieux: Disons d'abord qu'il se peut que les universitaires désignent des gens qui ne soient pas nécessairement professeurs d'université. Il se peut que cette disposition permette de tenir compte des gens qui sont au courant de ces questions.

En outre, il faut aussi prendre en considération la façon dont votre Comité s'acquittera de son mandat. Il se peut que le Comité juge à propos de convoquer des journalistes, des éditorialistes et certaines autres personnes familiarisées avec des questions de cet ordre.

M. Allmand: Cependant, c'est aux universitaires que vous vous intéressez au premier chef, plutôt qu'aux journalistes et autres.

M. Cadieux: Nous voulons d'abord nous adresser aux universitaires.

M. Allmand: Je comprends.

M. Cadieux: On ignore toujours si le gouvernement invitera ultérieurement soit des reporters, soit des journalistes ou encore certains rédacteurs. Nous n'en sommes pas encore là. Ainsi, à supposer que nous rencontrions des universitaires qui connaissent bien l'Amérique latine, je conçois facilement que nous demandions à nos ambassadeurs auprès des pays d'Amérique latine de se rendre à ces réunions. Et alors, s'il s'y trouve un éditorialiste, un journaliste ou encore quelqu'un qui soit au fait . . .

M. Allmand: Un correspondant à l'étranger, par exemple.

M. Cadieux: Je ne vois pas pourquoi ces gens ne pourraient pas participer à ces réunions. Je ne pense pas que les universitaires soient seuls à y prendre part. Cependant, ils y joueront certes un rôle important. Je le répète: je n'exclus pas cette possibilité. Je crois vraiment que le Comité a raison de songer à inviter des gens comme ceux que vous venez de citer, de sorte qu'ils puissent y venir rendre témoignage.

M. Allmand: Est-ce que, depuis l'incident du passeport de James Earl Ray, on a adopté certaines mesures propres à garantir le travail du service des passeports?

M. Cadieux: Oui. A ce propos, on a multiplié les études et l'on a soumis au gouvernement les recommandations utiles. Je m'attends que, d'ici peu, l'on prenne certaines décisions, que l'on rendra publiques.

M. Allmand: S'agirait-il de recommandations visant de nouvelles façons de faire—?

M. Cadieux: En effet; il s'agit de resserrer les mesures de sécurité et d'améliorer dans l'ensemble le travail du service des passeports.

M. Allmand: Monsieur, l'année dernière, j'ai reçu de citoyens canadiens qui ont émigré d'Allemagne de nombreuses demandes de renseignements relativement au fonds de pension qu'ils avaient accumulé avant de quitter leur pays d'origine. Chaque fois, le ministère m'a fait savoir qu'il n'existe, entre le Canada et la République fédérale allemande, aucun traité garantissant le paiement de ces pensions, puisqu'aucun Allemand n'a émigré aux États-Unis.

M. Cadieux: C'est juste.

M. Allmand: Dans quelle mesure le ministère s'efforce-t-il de conclure un accord quelconque permettant de venir en aide aux Canadiens qui ont ainsi accumulé un fonds de pension avant de quitter l'Allemagne?

M. Cadieux: Je puis vous assurer que nous avons vraiment l'intention de nous occuper activement de cette affaire, car nous savons qu'elle touche un nombre considérable de citoyens.

Cette question se complique du fait que, par certains côtés, elle ressortit également aux provinces; par conséquent, avant même que nous ne puissions tenter quoi que ce soit, il faut entamer des pourparlers avec les États provinciaux; or, il s'agirait là d'une entreprise d'assez grande envergure.

M. Allmand: Est-ce que vous feriez allusion au droit des pensionnaires à la réciprocité?

M. Cadieux: En effet. Mais, peut-être ne s'agit-il pas là d'une question que nous pouvons ignorer, du moins quant aux secteurs de ressort fédéral qui seraient touchés. Un accord reste possible, à condition que ces personnes se trouvent à l'emploi du gouvernement central. Mais, lorsqu'elles tombent sous le coup de régimes provinciaux, il faut nécessairement que les provinces participent aux négociations.

Du reste, il ne s'agit là que de l'un des aspects de la question, qui explique comment il se fait qu'il ait été tellement difficile de faire avancer les choses.

M. Allmand: Est-ce que les fonctionnaires à l'emploi de votre ministère s'emploient activement à régler cette question?

M. Cadieux: Je sais pertinemment qu'ils y travaillent. J'ignore au juste dans quels délais on peut s'attendre à obtenir certains résultats concrets; mais, je puis m'enquérir et vous fournir de plus amples renseignements, si vous le désirez.

M. Allmand: Je suis de très près certains cas particuliers.

M. Cadieux: Je comprends. Mais, d'ordinaire, je ne m'occupe d'aucun cas d'espèce. Toutefois . . .

M. Allmand: Naturellement.

M. Cadieux: . . . je suis très bien informé, car on m'a soumis un certain nombre de cas qui se rapportent à la question générale de savoir comment s'y prendre pour conclure un accord avec l'Allemagne, tout en tenant compte des exigences des provinces, en autres.

M. Allmand: Monsieur, notre mandat au Conseil de sécurité se termine à la fin de l'année.

M. Cadieux: En effet.

M. Allmand: Est-ce que cela doit entraîner une diminution du personnel de la délégation à New-York?

M. Cadieux: Oui. Il y aura effectivement diminution.

M. Allmand: De quel ordre?

M. Cadieux: D'importance. Lorsqu'on siège au Conseil de sécurité, il arrive qu'on ait à prendre quotidiennement d'importantes décisions touchant des problèmes d'ordre politique très complexes. On s'attend qu'au début de l'an prochain, il se produise une diminution progressive et qu'on réduise nos effectifs. Nous reviendrons alors, en substance, à la situation antérieure, à celle qu'on a connu alors que M. Tremblay dirigeait la délégation. Mais, il y aura certes réduction.

M. Allmand: Monsieur, à l'époque où je m'y trouvais, j'ai noté un fait qui n'a pas laissé de m'étonner. Il s'agit de la livraison du *Hansard* et des journaux canadiens.

• 2120

M. Cadieux: Ah oui?

M. Allmand: Les journaux canadiens arrivaient à la mission—et cela s'est aussi produit alors que je me trouvais en Angleterre—parfois trois ou quatre jours après la parution; et quant au *Hansard*, il accusait environ une quinzaine de retard.

Une voix: Peut-être était-il acheminé par le bureau des rebuts!

M. Allmand: Je crois qu'il arrivait emballé dans un sac. J'en ai touché un mot à certaines personnes faisant partie de délégations à New-York, et même à celles qui s'y trouvaient occuper des fonctions de moindre importance, les employés de la Banque mondiale à New-York, par exemple—un Canadien qui se trouvait là m'a dit qu'ils reçoivent des journaux des cinq continents par courrier aérien, et ce tous les jours.

Je songeai alors qu'il importe beaucoup que non seulement les observateurs parlementaires, mais aussi les membres de votre personnel qui se trouvent soit là, soit autre part, reçoivent, non seulement par la voie télégraphique, mais aussi par le truchement des journaux, des articles de fond d'actualité, le *Hansard*, et le reste, de façon qu'ils puissent se rendre compte de ce que publie la presse canadienne; sinon, on se trouve dépassé par les événements en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire.

Je ne citerai personne nommément. Mais il reste que j'en ai parlé à quelques-uns de vos fonctionnaires à New-York. Et ils se demandaient aussi comment cela se pouvait bien faire.

M. Cadieux: Excellente question, qui d'ailleurs ne cesse de nous occuper depuis plusieurs années. Nous l'avons examinée de très près.

Il se peut que notre réponse paraisse un peu courte. On peut s'y arrêter quand même.

M. Allmand: Et puis-je vous demander quelle est cette réponse?

M. Cadieux: Essayer de les tenir au courant est en soi une entreprise très complexe. Ce n'est pas chose facile.

Nous leur faisons parvenir quotidiennement les bulletins de nouvelles de Radio-Canada. A certains délégués, nous envoyons le texte anglais, à d'autres le texte français. Je vous assure que ces nouvelles, ils les reçoivent effectivement. En outre, nous leur expédions par la voie des airs les six premières pages du *Devoir* et du *Globe and Mail*. Nous expédions ces journaux aux quatre coins du monde.

De plus, ces gens sont abonnés à un grand nombre de journaux; ils ne les reçoivent pas par avion, mais tout de même, les délais restent assez courts; enfin, ils reçoivent aussi des périodiques, de la documentation, des volumes et une foule d'autres renseignements où il est question du Canada.

Lorsqu'ils doivent s'occuper de quelque question en particulier, nous leur envoyons des directives spéciales. Autrement dit, il incombe aux responsables dans la capitale, et notamment au ministre, qui est au courant des principaux aspects de la situation au pays, de donner aux intéressés qui occupent tel ou tel poste et qui ont l'occasion d'agir, des directives où compte est tenu de la situation intérieure.

En outre, on envoie, par la voie télégraphique, à presque toutes nos missions à l'étranger, le texte de toute déclaration spéciale ou importante que l'on puisse faire sur n'importe quelle question d'actualité.

Nous nous gardons bien de supposer que ceux qui se trouvent parfois à 2,000 milles de la capitale doivent se faire seuls, à la lecture des journaux et revues, une idée de l'actualité politique canadienne susceptible d'intéresser leur travail. C'est aux responsables de la capitale que cela incombe, lorsque de telles données sont susceptibles d'avoir quelque influence sur la façon d'exposer la situation aux dirigeants étrangers, ce à quoi tient l'essentiel de leur tâche.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler, par exemple, que l'expédition, chaque jour, de 10 quotidiens à notre mission coûterait $360,000 par an. Dépense très considérable.

En certains cas, assurément, nos chargés d'affaires en mission à l'étranger, s'ils recevaient 10 quotidiens, n'auraient pas, quoi qu'il en soit, (a) le temps de les dépouiller, (b) même s'ils les lisaient de façon que nous puissions tranquillement nous en remettre à eux du soin d'en interpréter la signification relativement à la scène canadienne et de voir en quoi leur intervention pourrait s'en ressentir dans telle ou telle circonstance. En pareil cas, il faut s'en remettre à la communication directe.

M. Allmand: Monsieur, je me trouvais aux Nations Unies lorsqu'on a soulevé la question nigérienne au Parlement canadien. Les deux seuls journaux que nous ayons reçus sur-le-champ sont *Le Devoir* et le *Globe and Mail.*

M. Cadieux: Et alors?

M. Allmand: Tout d'abord, je crois que c'est à tort qu'on expédie ces deux quotidiens-là. J'ignore ce qui a motivé le choix de ces deux journaux aux fins d'expédition à nos ambassades du monde entier. Il faut que l'éventail en soit élargi. A tout le moins, chacune des grandes régions du pays doit-elle être représentée par un quoticien: la côte ouest, les Prairies, le Centre, les provinces atlantiques et le Québec.

En outre, je crois pour ma part que ce n'est qu'à la lecture des commentaires de nouvelles que l'on trouve en page éditoriale que l'on se fait une idée des réactions de la population canadienne à telle ou telle question politique. Quant à moi, j'ai toujours trouvé que les communiqués qu'envoie votre ministère ne rendent pas les mêmes services que la lecture des éditoriaux et des premières pages des journaux. Certes, je me rends compte qu'on ne tire même de cela que des renseignements fragmentaires. Je persiste néanmoins à croire qu'on peut ainsi se faire une meilleure idée de la réaction de la population au pays.

Quant au *Hansard*, nous n'en recevions que des coupures; j'ai constaté, de même que les membres de votre propre personnel, qu'elles présentaient des lacunes. A supposer que je fasse partie de ce même personnel et que je veuille approfondir telle ou telle questions, j'aimerais bien pouvoir consulter le *Hansard* en entier dès le lendemain.

M. Cadieux: Il ne fait aucun doute qu'en principe, il serait souhaitable qu'on expédiât des journaux en plus grand nombre. Mais, on se heurte aussitôt à la difficulté suivante: combien de temps le personnel peut-il consacrer à la lecture de documents en provenance du pays, quand on sait que leur principal mandat se résume à représenter le pays à l'étranger et à tenir le gouvernement au courant des faits nouveaux? Voilà un premier aspect de cette question.

• 2125

Il faut en outre dire que l'expédition des cahiers de 6 pages chacun de ces deux quotidiens nous coûte au départ $26,000. Ce sont les deux seuls journaux que nous puissions expédier de cette façon. Ils tirent des éditions spécialement adaptées au courrier aérien, qu'ils mettent à notre disposition aux fins d'expédition. Autrefois, nous expédiions l'un des deux quotidiens d'Ottawa. Mais, nous l'avons depuis remplacé par le *Globe and Mail.*

Il se peut qu'ultérieurement, quelque autre quotidien consente à nous offrir pareil service; nous pourrions alors, moyennant de nouveaux frais, expédier ce journal également. Mais, je le répète, la question qui se pose est la suivante: dans quelle mesure une mission peut-elle mettre tous ces documents à profit?

M. Allmand: A mon avis, il y a lieu de s'y arrêter, car je crois que les mesures actuelles restent en deçà

des besoins réels; de plus, j'ai découvert certaines missions qui, sous ce rapport, bénéficient d'un meilleur service.

Lorsque nos ambassades mettent des locaux à la disposition soit de l'Immigration, soit du ministère du Commerce, soit de la Défense, est-ce que vous touchez des revenus correspondant à ce poste?

M. Bennett: Si je puis me permettre de répondre à cette question, disons, Monsieur, que lorsque l'édifice nous appartient, nous ne percevons aucun loyer des autres ministères. Mais, si nous louons les immeubles de la chancellerie, les autres ministères paient un loyer au *pro rata* de la surface, mesurée en pieds carrés, qu'ils occupent.

M. Allmand: Merci beaucoup.

Le président: Messieurs, je vois sur ma liste qu'il y a encore sept personnes qui aimeraient poser quelques questions. Nous pensions pouvoir lever la séance à dix heures. L'heure avance, et je ne vois aucune raison de ne pas tenir une seconde séance. On se préoccupe en effet beaucoup des crédits accordés au ministère des Affaires extérieures.

Toutefois, peut-être vaudrait-il mieux poursuivre et voir comment le travail progressera, sans oublier la possibilité de nous réunir de nouveau, à supposer que nous ne puissions faire le tour de cette question ce soir même.

Il y a encore quelques personnes qui doivent poser des questions. Voici donc les noms qui figurent sur ma liste: MM. Ryan, McCleave, Cafik, Legault, Roberts, Borrie et Gibson. Alors, Monsieur Ryan?

M. Ryan: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur la question de l'aide qu'on accorde à la Grèce et à la Turquie au chapitre de la défense. Si je ne m'abuse, il s'agit d'un réseau de communication qu'on a décidé de mettre sur pied il y a quelques années; on a déjà consacré à ce projet une somme de travail considérable. Il s'agirait d'analyses, visant la possibilité de réaliser un tel projet, n'est-ce pas?

M. Cadieux: Parfaitement.

M. Ryan: Est-ce qu'on a déjà investi dans l'achat d'équipement?

M. Cadieux: Pas encore.

M. Ryan: Monsieur Cadieux, s'agit-il du système à microondes?

M. Cadieux: En effet.

M. Ryan: Est-ce que ce réseau doit, d'après les plans originaux, relier la Grèce à l'un des pays du Centre, l'Inde ou l'Iran par exemple, en passant par la Turquie?

M. Cadieux: Non pas. Je crois qu'il doit relier la Grèce à la Turquie, voilà tout.

M. Ryan: Il ne doit donc s'étendre ni au Moyen-Orient, ni à l'Extrême-Orient?

M. Cadieux: Je ne le crois pas. Du moins, pas que je sache.

M. Ryan: Est-ce que le million de dollars qu'on dépensera vraisemblablement a quelque chose à voir avec ce système de communication, ou s'agirait-il plutôt d'autre chose?

M. Cadieux: Je pense qu'il s'agit là de la somme prévue au titre des dépenses qu'on est susceptible de faire pendant l'année. Mais, je crois qu'au fond, il s'agit, cette année, d'une étude que fait un ingénieur. Il se peut aussi qu'on ne dépense pas ce million.

M. Ryan: On avait également prévu des crédits d'un million l'année dernière. Est-ce qu'on l'a dépensé, en tout ou en partie?

M. Cadieux: Nullement.

M. Ryan: J'ai sous les yeux une note qui se rapporte à l'une des questions que posait M. Allmand tout à l'heure. Si ma mémoire est bonne, vous avez dit, n'est-ce pas, qu'un système télex relie notre mission auprès des Nations Unies à la capitale?

M. Cadieux: C'est juste.

M. Ryan: Et qu'en outre, il y aurait des lignes téléphoniques en direct, n'est-ce pas?

• 2130

M. Cadieux: Naturellement. Nous passons le plus clair de notre temps au téléphone.

M. Ryan: Combien le gouvernement a-t-il de lignes?

M. Cadieux: Je l'ignore au juste. Peut-être M. Bennett saurait-il répondre à votre question.

M. Bennett: Il n'y en a qu'une seule, Monsieur. Il s'agit d'une ligne en direct.

M. Ryan: Et combien de personnes à la mission ont la permission de s'en servir?

M. Bennett: Cette ligne est reliée au standard de la mission, de sorte qu'on peut la brancher sur n'importe quel appareil de la mission.

M. Ryan: On a posé une question sur la Chine nationaliste. J'aimerais savoir quel rang occupe ce pays parmi les clients des exportateurs canadiens. Dispose-t-on de données fraîches à ce sujet?

M. Cadieux: On peut en prendre connaissance. Mais, je suis au regret de ne pouvoir vous les fournir ce soir.

M. Ryan: Peut-être serait-il possible de les faire classer ultérieurement à titre de document, avec le consentement de M. le président et des membres du Comité?

Le président: Peut-on compter les obtenir, monsieur Cadieux, de façon à les classer aux dossiers du Comité à titre de document?

M. Cadieux: Oui.

M. Ryan: Sauf erreur, monsieur le président, le budget des dépenses de la Commission mixte internationale ne nous a pas été soumis, mais on l'a présenté au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, même s'il fait partie du budget des dépenses des Affaires extérieures. Toutefois, si j'ai bien compris, le Bureau de l'aide extérieure est compris dans notre budget et relève de notre compétence. M. Strong n'est pas ici ce soir, de même que personne de son ministère. Je m'intéresse toutefois aux Commissions internationales de l'Indochine. Sauf erreur, elles relèvent de votre budget des dépenses, monsieur Cadieux.

M. Cadieux: En effet.

M. Ryan: Tout d'abord, dans votre résumé, mais il peut s'agir d'une erreur, j'ai remarqué à la première page, environ à mi-chemin sous la rubrique "Administration", que le second poste est l'Indochine et que le budget revisé pour 1968-1969 s'élève à $587,800; on indique que les dépenses pour 1967-1968 sont de $530,718; mais à la page 121 du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures, le poste des frais d'exploitation pour 1967-1968 s'élève à $539,000. Est-ce simplement une erreur ou y a-t-il une explication à cela?

M. Bennett: Le chiffre qui figure dans le Livre du budget des dépenses est le même qui a été imprimé l'année précédente dans le même Livre Bleu. C'est le montant qui a été fourni. Le montant qui est indiqué par le sous-secrétaire d'État pour la même année (1967-1968) est inférieur à l'autre et constitue ce que nous avons dépensé en réalité.

M. Ryan: Je vois. Pourquoi prévoyez-vous un tel accroissement des frais d'administration pour la présente année? Nous passons de $530,000 à $587,800, soit une différence approximative de $57,000. Pourquoi serait-ce nécessaire? Je crois que cette somme ne s'applique qu'aux budgets des Commissions du Cambodge et du Vietnam et non à celui du Laos?

M. Bennett: C'est exact, Monsieur. Si vous me permettez de répondre à votre question, les augmentations et les diminutions qui sont responsables de l'accroissement de ce montant s'étendent sur divers postes. Les traitements ont été accrus de $4,000 en dépit du fait que le nombre d'employés soit demeuré le même. Il s'agit d'augmentations de traitement normales. Il y a eu une légère augmentation de $7,000 pour le travail en surtemps à la mission. Les indemnités ont aussi été accrues, encore une fois à cause des augmentations normales habituelles. Les augmentations au poste du transport par chemin de fer et camion reflètent les changements dans les tarifs et l'élévation des coûts dans ce domaine. De même, il y a une augmentation de $7,000 pour les communications entre Ottawa et le poste; cela reflète encore, du moins en partie, les augmentations dans les tarifs que le ministère doit payer aux sociétés de transport commercial. Les frais de réparation et d'entretien des édifices ont diminué de $1,000 et les autres postes sont peu importants. Le changement net est de $48,000, je crois.

M. Ryan: $48,000 dans les prévisions budgétaires, mais en réalité, la différence entre les prévisions budgétaires de cette année et les dépenses de l'an dernier est de $57,000.

M. Bennett: En effet.

M. Ryan: Le poste relatif au surtemps semble être passé de $4,000, chiffre prévu pour l'année 1967-1968, à $11,000 en 1968-1969, et ce pour 30 fonctionnaires. Pourquoi ce surtemps serait-il nécessaire?

M. Bennett: Il semble que cette augmentation ne reflète que l'accroissement des heures de surtemps effectuées par le personnel de la Commission, Monsieur.

M. Ryan: Y-a-t-il eu un accroissement des demandes au cours de l'année dernière?

M. Bennett: Je suppose que oui. Nous avons délibérément maintenu les effectifs permanents au même niveau au cours des dernières années et quand il y a un surcroît de travail, ils doivent s'en charger.

M. Ryan: Pourquoi le budget des dépenses de la Commission internationale du Laos paraît-il séparément à la page 131? Il y a un budget de $35,000 pour l'année 1967-1968 et un budget du même montant pour l'année 1968-1969.

M. Bennett: Selon le crédit 15, nous payons 1 p. 100 du budget de la Commission. Il s'agit d'une entente différente avec le Laos.

M. Ryan: Est-ce que nous avons là deux administrations centrales pour les trois Commissions?

M. Bennett: Je crois qu'il y a une administration centrale dans chaque pays.

M. Ryan: Au Laos, au Cambodge et au Vietnam?

M. Bennett: Oui, Monsieur. Nos effectifs sont divisés en groupes séparés.

M. Ryan: Y en a-t-il une à Hanoï?

M. Bennett: Celle de Hanoï fait en réalité partie de l'ensemble de la Commission du Vietnam. La direction de la mission est attachée surtout à Saigon.

M. Ryan: Je vois. Où se trouve celle du Laos?

M. Bennett: A Vientiane, la capitale.

M. Ryan: Celle du Cambodge?

M. Bennett: J'ai toujours beaucoup de peine à prononcer ce nom, Monsieur, à Phnom Penh.

M. Ryan: Je vois que les indemnités semblent s'être accrues passablement, de $108,000 à $130,000, soit de $22,000 en une année. Y a-t-il une explication particulière?

M. Bennett: Un grand nombre des indemnités sont affectées par les changements apportés dans les échelles de traitement. Je puis vous donner les détails des changements apportés dans les diverses indemnités. Les indemnités de service à l'extérieur et les indemnités de compensation sont passées de $69,000 à $71,000. Cela réflète, si je comprends bien, je ne suis pas un expert dans ce domaine, le revenu des fonctionnaires fondé sur leur traitement, ou leur traitement. Les indemnités de représentation sont passées de $25,000 à $41,000.

M. Ryan: Qu'est-ce qu'une indemnité de représentation?

M. Bennett: C'est une indemnité qui est accordée aux fonctionnaires afin de leur permettre de recevoir, dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

M. Ryan: Avons-nous aussi un attaché militaire dans chacune de ces missions?

M. Bennett: Oui, Monsieur, et les frais relatifs aux militaires sont portés au budget des dépenses du ministère de la Défense nationale.

M. Ryan: Oui.

M. Bennett: Les indemnités sont influencées, évidemment, par les indices du coût de la vie des pays, quand ceux-ci s'élèvent.

M. Ryan: Combien de militaires avons-nous, environ, au sein de ces trois Commissions?

M. Bennett: Je regrette, Monsieur, nous n'avons pas ces chiffres.

Le président: Monsieur Ryan, avez-vous fini?

• 2140

M. Ryan: Non, je n'ai pas tout à fait terminé. Je me demande seulement si nous ne pourrions pas y revenir un peu plus tard avec les autres renseignements.

Je voudrais demander, monsieur le président, en ce qui a trait aux réparations et à l'entretien du matériel, en quoi ce matériel pourrait consister? S'agit-il d'automobiles, de radios, ou quoi encore?

M. Cadieux: Il pourrait s'agir de radios, de téléviseurs, d'accessoires de cuisine et de choses du genre.

M. Bennett: C'est assez général; toute une gamme de choses.

M. Ryan: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur McCleave.

M. McCleave: Monsieur Cadieux, le service international de Radio-Canada relève-t-il maintenant du ministère des Affaires extérieures?

M. Cadieux: Non. Nous conseillons Radio-Canada, mais je crois que ce service relève maintenant de Radio-Canada.

M. McCleave: Les relations entre vous et ce service ont-elles changé au cours des deux dernières années?

M. Cadieux: Nous conseillons le service au sujet des politiques. C'est ainsi que je comprends la situation.

M. McCleave: Dans le cadre du programme de recrutement, et dans le but de faire plus de progrès dans certains pays d'Afrique, visitez-vous les universités canadiennes pour y découvrir des étudiants de couleur qui pourraient devenir agents du service extérieur?

M. Cadieux: S'ils soumettaient une demande et réunissaient l'examen d'admission, nous les prendrions certainement.

M. McCleave: Oui, mais les recherchez-vous?

M. Cadieux: Pas particulièrement.

M. McCleave: Y en a-t-il au sein du ministère actuellement?

M. Cadieux: Non, je ne crois pas.

M. McCleave: A-t-on accordé quelque attention ou quelque réflexion à l'idée de tenter d'intéresser quelques-uns de ces gens à des carrières au ministère des Affaires extérieures?

M. Cadieux: Je crois que c'est une bonne idée. Si nous pouvions le faire, nous serions certainement très heureux.

M. McCleave: Il n'y a donc rien qui s'y oppose maintenant?

M. Cadieux: Oui. Nous ne pouvons le faire d'une façon spéciale, car j'entrevois certains problèmes si nous choisissions des candidats à l'aide de critères différents de ceux de la Commission de la Fonction publique. Dans ces concours, la Commission de la Fonction publique stipule que les qualités requises doivent être d'application générale. Si quelqu'un possédant les antécédents que vous mentionnez sou-

mettait une demande, nous lui accorderions certainement une attention particulière. Il nous serait toutefois difficile d'affirmer que nous commençons à recruter du personnel pour le poste d'Indochine en suivant des critères différents, ou que nous commençons à recruter du personnel pour les postes de l'Inde ou du sous-continent en suivant encore une fois des critères différents. Selon moi, cela pourrait entraîner des conséquences qui pourraient ne pas être très satisfaisantes pour les agents eux-mêmes. Nous préférons penser que, lorsque des gens sont recrutés pour faire partie de notre service, ils ne sont pas recrutés pour un poste en particulier mais pour une carrière qui leur permettra de travailler partout et de s'élever au plus haut poste.

M. McCleave: Monsieur Cadieux, je dois dire que je partage entièrement votre opinion, sauf que dans certaines parties du pays nous sommes placés dans une situation qui nous oblige à prendre des mesures provisoires afin de surmonter quelques problèmes plutôt désagréables qui y sont soulevés. Toutefois, je ne suis pas cette ligne de pensée, sauf que je suis heureux du fait qu'on accordera quelque attention à l'idée que j'ai présentée ce soir.

On prévoit qu'au cours des deux prochaines années, la Chambre des communes, ou un de ses comités, se penchera sur la question des modifications de la loi électorale. Je sais que votre personnel, et peut-être celui du ministère du Commerce, sont presqu'une exception du fait qu'à l'étranger ils n'ont pas le droit de vote. Quand viendra le temps d'étudier ces questions en comité au sujet des modifications à apporter à la loi, votre personnel serait-il prêt à comparaître devant le comité et à aider à donner le droit de vote à nos gens qui travaillent à l'étranger?

M. Cadieux: Nous avons collaboré dans le passé avec le Comité permanent et avec l'agent d'élections et si le Comité le désire, nous serons certainement très heureux de faire tout ce que nous pouvons. Nous aimerions avoir l'occasion de la faire.

M. McCleave: Si c'est une question inopportune, veuillez ne pas y répondre. N'y a-t-il pas passablement de ressentiment au ministère étant donné que le personnel est si dispersé et si peu nombreux que les employés n'ont tout simplement pas la possibilité de voter alors que nous avons pris des dispositions afin que les militaires puissent voter.

M. Cadieux: Oui, je crois qu'il y a de nombreux fonctionnaires qui sont très susceptibles à ce sujet.

M. McCleave: Pour terminer, Monsieur, je voudrais parler du Bureau des passeports pendant un instant ou deux, sans toucher à certains problèmes qui sont présentement d'actualité et devant les tribunaux.

A la suite des récents événements, si je puis m'exprimer ainsi, a-t-on étudié la possibilité d'apporter certaines modifications aux procédures en vigueur au sein du Bureau des passeports?

• 2145

M. Cadieux: Oui.

M. McCleave: Ces modifications devraient-elles être apportées par voie de règlement?

M. Cadieux: Par un règlement qui déterminerait les exigences auxquelles on devrait se soumettre avant la délivrance d'un passeport, la durée du passepart et ce genre de choses, si les gens doivent soumettre différents genres de documents ou une documentation plus complète, s'il leur faudrait se présenter en personne, etc.

M. McCleave: A propos d'une question légèrement différente, Monsieur. En mai, juin et juillet, les députés ont connaissance qu'une foule de gens partent subitement pour le Royaume-Uni ou ailleurs pour leurs vacances et il me semble que cela doit imposer un fardeau supplémentaire au personnel du Bureau des passeports. A-t-on accordé une attention spéciale aux moyens de remédier à cette situation particulière?

M. Cadieux: Oui. Nous avons avec nous ce soir le directeur du Bureau des passeports et, si vous le désirez, il pourra vous donner plus de détails sur les moyens qui sont envisagés pour remédier à cette augmentation saisonnière.

M. McCleave: Je ne voudrais pas prendre tout votre temps, et je crois qu'il y a encore trois membres du Comité qui désirent poser des questions, mais le directeur nous donnerait peut-être quelques explications.

M. W. S. Durdin (Directeur du Bureau des passeports, Ministère des affaires extérieures): Pourriez-vous répéter votre question, s'il-vous-plaît?

M. McCleave: C'était au sujet du surcroît de travail de votre bureau, monsieur Durdin, au cours des mois de mai, juin et juillet, ou au début de la saison estivale?

M. Durdin: Le seul commentaire que je puis faire à ce sujet, c'est qu'il est très difficile de changer les habitudes du public. Nous étudions divers noyens qui pourraient aider à répartir le fardeau du travail sur les 12 mois de l'année, mais nous n'avons franchement pas résolu ce problème.

M. McCleave: A-t-on songé à la publicité ou peut-être à une campagne éducative par l'intermédiaire des agences de voyage?

M. Durdin: Nos contacts sont très bons avec les agences de voyage. Nous communiquons avec elles assez fréquemment. Je doute cependant qu'on arrive à résoudre le problème et à modifier la répartition de la charge de travail.

M. McCleave: Parlons tout d'abord des agences de voyage. Ne croyez-vous pas qu'il serait bon de leur faire parvenir une lettre circulaire leur demandant de collaborer en suggérant à leurs clients de faire leur demande de passeport au plus tôt, s'ils ont vraiment l'intention de voyager à l'étranger, afin de ne pas avoir à surmonter les ruées de dernière heure comme il en survient des milliers à cette époque de l'année.

M. Durdin: Oui, je crois que c'est une suggestion plausible qu'il faudrait étudier.

M. McCleave: A propos de la deuxième question, c'est-à-dire la somme énorme de travail remarquablement exécuté par votre bureau et votre personnel, Monsieur (je ne songe pas un seul instant à critiquer leur travail), serait-il possible de recourir à un personnel surnuméraire pendant quelques mois, comme les retraités, la Gendarmerie royale, etc.? Je ne sais pas quels sont vos cadres, mais peut-être que quelques douzaines de surnuméraires à cette période critique de l'année amélioreraient la situation.

M. Durdin: Nous avons essayé de mettre au point, si l'on peut dire, une deuxième équipe pour prolonger le nombre d'heures de travail sur vingt-quatre mais nous éprouvons beaucoup de difficulté à recruter le personnel voulu.

• 2150

En ce qui concerne le recrutement, j'ajoute qu'il est très difficile d'employer des gens à l'occasion et de leur faire acquérir un niveau d'expérience et de connaissances leur permettant de jouer un rôle efficace. Nous employons un grand nombre de surnuméraires que nous recrutons dans les universités. Nous les engageons tôt et nous les formons graduellement afin qu'ils puissent se charger de responsabilités de plus en plus grandes, mais c'est un problème d'envergure et nous n'avons pas réussi à trouver une solution dans l'emploi du personnel à cette fin. Nous avons tenté une autre expérience cette année pendant la grève de la poste; nous avons exécuté un projet de décentralisation qui nous a permis d'acquérir beaucoup d'expérience. Selon nous, c'est une bonne technique qui contribuerait à répartir l'effort. Cette situation particulière nous a donc permis d'acquérir de l'expérience.

M. McCleave: A cause de l'urgence?

M. Durdin: Oui.

M. McCleave: Merci beaucoup.

Le président: Messieurs, nous avions projeté deux séances sur les crédits du ministère des Affaires extérieures. Il est évident, je crois, que cette décision était sage. Nous ne pouvons vraiment terminer l'étude des crédits ce soir, car il reste beaucoup de questions à poser. La séance a été très fructueuse toutefois. En outre des questions ont été posées sur le Bureau de l'aide extérieure.

Il me semble que nous pourrions tenter de persuader le comité de coordination de nous permettre de nous réunir cette semaine afin de terminer peut-être l'étude du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures et de traiter certaines questions qui ont été posées au sujet du Bureau de l'aide extérieure.

Etes-vous d'accord?

Il nous reste environ cinq minutes. Monsieur Cafik, vous êtes le suivant sur la liste. Nous pourrions peut-être terminer la séance par votre interrogatoire si vous prévoyez qu'il ne se prolongera pas trop.

M. Cafik: Je n'ai besoin que d'une ou deux minutes. J'aimerais poser une question au sujet des missions consulaires et diplomatiques.

Tout d'abord, si l'on s'en tient au rapport, nous avons des missions consulaires ou diplomatiques dans 87 villes et je vois dans le rapport annuel que nous avons des missions non-résidentes dans 33 pays, ce qui fait un total de 120 pays. Cela m'amène à poser la question suivante: avons-nous des missions résidentes dans tous les pays reconnus par le Canada?

M. Cadieux: Non.

M. Cafik: Sur quelles normes se base-t-on pour prendre de telles décisions?

M. Cadieux: Les pays où nous entretenons des missions sont évidemment ceux dont l'importance est plus immédiate pour le Canada. Nous établissons des relations avec les pays par ordre d'importance, d'une certaine façon; dans d'autres pays nous n'avons aucun représentant, ni accréditation. Ces derniers ont un peu moins de priorité. Je parle d'une façon générale. Dans certains cas, nous n'avons pas de représentant et pourtant le pays est d'une extrême importance. Par exemple, il y a le cas de la Chine

continentale avec laquelle nous n'avons aucune relation diplomatique en ce moment.

M. Cafik: Je n'approfondirai pas cette question. Ma prochaine question a trait aux missions non-résidentes.

M. Cadieux: Oui.

M. Cafik: Je constate d'après les crédits qu'on ne tente aucunement d'expliquer en détail les frais de non-résidence dans un pays et qu'on laisse cette latitude au pays de résidence du diplomate?

M. Cadieux: En effet.

M. Cafik: On n'a pas tenté de faire la part des dépenses?

M. Cadieux: Ses frais de déplacement pour les quatre postes auxquels il est accrédité, en plus de celui où il réside, seraient portés au crédit de sa mission principale.

M. Cafik: Oui, mais on n'inscrirait pas chacun séparément?

M. Cadieux: Non.

M. Cafik: J'ai remarqué autre chose ici, une somme de $1,000 pour l'Islande, qui me semble très basse pour une activité quelconque. Je me demande simplement quelles sont vos intentions à ce sujet.

M. Cadieux: Nous y avons un consul honoraire.

M. Cafik: Et pourtant personne ne travaille à cet endroit et si je comprends bien personne ne reçoit de salaire.

M. Cadieux: Non, mais je crois que la marche du bureau exige certains frais, ce qui explique la somme de $1,000, n'est-ce pas?

• 2155

M. Cafik: Oui, il y a $1,000 pour quelque chose.

M. Cadieux: Je me demande si nous n'avons pas certains frais à cet endroit en rapport avec la visite de notre ambassadeur en Norvège. On m'informe toutefois que ces frais seraient portés au budget concernant la Norvège.

M. Cafik: Ce serait peut-être un bon précédent que de réduire les frais au ministère des Affaires extérieures. Nous pourrions peut-être obtenir la même chose ailleurs. Merci beaucoup.

M. Borrie: Monsieur le président, si on me le permet, j'aimerais commenter la suggestion de M. Allmand. J'approuve sa suggestion de mettre le *Hansard* à l'usage du corps diplomatique, mais non les quotidiens. Je n'aimerais pas du tout voir nos diplomates utiliser les journaux à des fins diplomatiques. Prenons l'exemple de la situation nigéro-biafraise où le Biafra accusait le gouvernement militaire fédéral de Nigérie de génocide, accusation que nos journaux ont fort bien relevée. Je ne vois pas du tout comment notre corps diplomatique pourrait se fier aux journaux.

La question que je vais poser a déjà été posée, mais il me semble qu'elle se rapporte surtout aux bureaux établis par le Québec dans les pays étrangers, plutôt que de traiter la question d'une façon générale. Comme vous le savez, la Colombie Britannique a des bureaux à San Francisco et Londres; j'imagine que l'Ontario en a également. Le ministère des Affaires extérieures est-il d'avis qu'il existe un conflit d'intérêt entre ces bureaux situés à proximité les uns des autres?

M. Cadieux: En général tout va assez bien. Il ne s'agit pas de problèmes mais de travail supplémentaire, en ce sens qu'on doit faire la liaison entre les bureaux. Lorsque arrivent les visiteurs, on doit prévoir qui les rencontrera et qui s'en occupera. Il faut évidemment prendre certaines précautions pour éviter d'affecter les relations. En général, l'expérience a démontré que tout va bien.

En outre, un nombre croissant de représentants officiels provinciaux voyagent et, dans les pays où les provinces n'ont pas de bureau, ils s'en remettent à la mission canadienne pour prévoir les arrangements nécessaires. Nous en sommes très heureux et c'est là notre fonction, mais le volume augmente. Dans des villes comme Madrid, et dans d'autres pays d'Europe, on reçoit un flot constant de visiteurs des capitales provinciales traitant de sujets divers et notre mission doit s'occuper de les recevoir, de faire les arrangements prévus pour leur séjour et de les aider de plusieurs façons. Comme je l'ai dit déjà, cette situation est très souhaitable et nous sommes heureux de le faire. A Londres, par exemple, où plusieurs provinces ont des bureaux, leurs représentants officiels sont en étroite communication avec la Maison du Canada. Les relations sont excellentes depuis bien des années entre ces bureaux et la Maison du Canada—je précise qu'il s'agit de tous ces bureaux. Avec les années, à Londres surtout, les champs d'action de chacun ont été établis d'une façon qui semble très satisfaisante.

M. Borrie: Merci beaucoup.

Le président: Je crois que nous pourrions ajourner maintenant.

M. Legault: Je crois comprendre que nous aurons une autre réunion à laquelle M. Strong témoignera?

Le président: Oui, nous aurons quelqu'un du Bureau de l'aide extérieure pour répondre aux questions concernant l'aide à l'étranger.

M. Legault: Si j'ai bien compris, M. Cadieux a fini de témoigner ce soir?

Le président: Certains n'ont pas terminé leur interrogatoire. Je crois que nous pourrions peut-être tenter de terminer les crédits du ministère des Affaires extérieures et ensuite. . .

M. Legault: Je croyais que l'interrogatoire de M. Cadieux était à peu près terminé.

Le président: Vous étiez sur la liste Monsieur Legault. Êtes-vous satisfait?

M. Legault: Monsieur le président, je n'ai qu'une observation à faire à M. Cadieux, car j'ai découvert que ma question était du ressort de M. Strong, après une réponse de M. Cadieux à une question de M. Forrestall.

• 2200

[*Texte*]

M. Legault: Monsieur Cadieux, je voudrais vous féliciter de la présentation que vous avez faite, et faire une remarque. Au nombre des multiples responsabilités que vous assumez il y a celle, très importante, du contrôle des dépenses. Mais il y a certaines remarques faites par des délégués en pays étrangers, qui sont un peu sarcastiques, à savoir que les délégations canadiennes en visite à l'étranger n'obtiennent pas toujours les services auxquels ils ont droit de la part des officiers de ces pays. Je crois que nous devons chercher à réduire ces dépenses.

Mais ce qui est un peu ridicule, c'est que souvent nos délégués sont obligés de demander ces services, tels ceux du transport, de renseignements, aux gens des pays sous-développés à qui nous accordons notre aide. La même chose se produit dans le cas de chauffeurs, voitures, etc. Alors, cette obligation pour les délégués d'avoir à se soumettre à de tels procédés, surtout dans les pays que nous aidons financièrement, crée un certain sentiment de frustration.

C'est la seule remarque que j'avais à faire et je crois que cet état de choses devrait être corrigé, plus particulièrement dans les pays que nous aidons. Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: M. Gibson.

M. Gibson: On a déjà répondu à ma question, merci beaucoup.

Le président: Plusieurs membres qui avaient des questions à poser sont partis lorsque j'ai déclaré que nous aurions une autre réunion. Je vais m'enquérir auprès d'eux et, si leurs questions s'adressent à l'Aide extérieure et non à des sujets auxquels M. Cadieux et ses cadres supérieurs peuvent fournir une réponse, nous pourrions peut-être considérer que nous avons reçu les renseignements nécessaires de M. Cadieux et de ses représentants. Si par contre ces membres ont d'autres questions, nous aurons peut-être à vous rappeler monsieur Cadieux. Nous vous le laisserons savoir.

Au nom de tous les membres, je tiens à remercier M. Cadieux et ses hauts fonctionnaires de leur exposé très utile.

L'assemblée s'ajourne.

M. Barrie: Merci beaucoup.

Le président: Je crois que nous pourrions ajourner maintenant.

M. Legault: Je crois comprendre que nous aurons une autre réunion à laquelle M. Strong témoignera?

Le président: Oui, nous aurons quelqu'un du Bureau de l'aide extérieure pour répondre aux questions concernant l'aide à l'étranger.

M. Legault: Si j'ai bien compris, M. Cadieux a fait de témoigner ce soir?

Le président: Certains n'ont pas terminé leur interrogation. Je crois que nous pourrions peut-être tenter de terminer les crédits du ministère des Affaires extérieures et ensuite...

M. Legault: Je croyais que l'interrogation de M. Cadieux était à peu près terminé.

Le président: Vous êtes sur la liste, Monsieur Legault. Êtes-vous satisfait?

M. Legault: Monsieur le président, il n'y a qu'une observation à faire à M. Cadieux, car j'ai découvert que ma question était du ressort de M. Strong, après une réponse de M. Cadieux à une question de M. Forrestall.

• 2200

[*Texte*]

M. Legault: Monsieur Cadieux, je voudrais vous féliciter de la présentation que vous avez faite, et faire une remarque. Au niveau des multiples responsabilités que vous assumez il y a celle, très importante, du contrôle des dépenses. Mais il y a certaines remarques faites par des délégués en pays étrangers, qui sont un peu sarcastiques, à savoir que les délégations canadiennes en visite à l'étranger n'obtiennent pas toujours les services auxquels ils ont droit de la part des officiers de ces pays. Je crois que nous devons chercher à réduire ces dépenses.

Mais ce qui est un peu ridicule, c'est que souvent nos délégués sont obligés de demander ces services, tels ceux du transport, de renseignements, aux gens des pays sous-développés à qui nous accordons notre aide. La même chose se produit dans le cas de chauffeurs, voitures, etc. Alors, cette obligation pour les délégués d'avoir à se soumettre à de tels procédés, surtout dans les pays que nous aidons financièrement, crée un certain sentiment de frustration.

C'est la seule remarque que j'avais à faire et je crois que cet état de choses devrait être corrigé, plus particulièrement dans les pays que nous aidons. Merci, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: M. Gibson.

M. Gibson: On a déjà répondu à ma question, merci beaucoup.

Le président: Plusieurs membres qui avaient des questions à poser sont partis lorsque j'ai déclaré que nous aurions une autre réunion. Je vais m'enquérir auprès d'eux et, si leurs questions s'adressent à l'Aide extérieure et non à des sujets auxquels M. Cadieux et ses collaborateurs peuvent fournir une réponse, nous pourrions peut-être considérer que nous avons reçu les renseignements nécessaires de M. Cadieux et de ses représentants. Si par contre ces membres ont d'autres questions, nous aurons peut-être à vous convoquer monsieur Cadieux. Nous vous le ferons savoir.

Au nom de tous les membres, je tiens à remercier M. Cadieux et ses hauts fonctionnaires de leur exposé très utile.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Nº 18

SÉANCE DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 1968

Concernant

Budget principal estimé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures et du Bureau de l'aide extérieure.

TÉMOINS:

De l'Agence canadienne de développement international: M. G. P. Kidd, vice-président (exécution); M. F. J. Chambers, directeur de la planification; M. H. E. Middlton, directeur des finances.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1968

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

No 18

SÉANCE DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 1968

Concernant

Budget principal revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures et du Bureau de l'aide extérieure

TÉMOINS:

De l'Agence canadienne de développement international: M. G. P. Kidd, vice-président (exécution); M. F. J. Chambers, directeur de la planification; M. D. R. McLellan, directeur des finances.

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

29320—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Gibson,	MacRae,
Anderson,	Groos,	McCleave,
Barrett,	Harkness,	Nowlan,
Borrie,	Howard (*Okanagan Boundary*),	Ouellet,
Brewin,	Laniel,	Penner,
[1]Buchanan,	Laprise,	Roberts,
De Bané,	Legault,	Stewart (*Cochrane*),
Fairweather,	Lewis,	Thompson (*Red Deer*)
Forrestall,	MacDonald (*Egmont*),	Winch — (30)
	MacLean,	

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1] M. Buchanan remplace M. Cafik, le 5 décembre 1968.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le JEUDI 5 décembre 1968

Il est ordonné,—Que le nom de M. Buchanan soit substitué à celui de M. Cafik sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

29320—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le VENDREDI 6 décembre 1968

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à ses ordres de renvoi du lundi 7 octobre 1968 et du mercredi 16 octobre 1968, le Comité a examiné les postes énumérés au budget principal revisé de 1968-1969 concernant le ministère des Affaires extérieures et le Bureau de l'aide extérieure.

Le Comité les recommande à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 17, 18*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
IAN WAHN

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le VENDREDI 6 décembre 1968
(30)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 9 h 45, sous la présidence de M. Wahn, président.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Borrie, Buchanan, Fairweather, Forrestall, Gibson, Howard (*Okanagan-Boundary*), Laniel, Legault, MacDonald (*Egmont*), MacLean, MacRae, McCleave, Penner, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red-Deer*), Wahn et Winch—(21).

Aussi présents: De l'Agence canadienne de développement international: M. George P. Kidd, vice-président (exécution), M. Fergus J. Chambers, directeur de la planification, et M. D. Ross McLellan, directeur des finances.

Le Comité poursuit l'examen des *crédits du budget revisé des dépenses de 1968-1969 ayant trait au ministère des Affaires extérieures.*

Il est convenu de reproduire en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui l'exposé du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les prévisions budgétaires de 1968-1969. (*Voir l'appendice Y*).

Le crédit 1 est réservé.

Le président met les crédits 10 et 15 en délibération; ils sont approuvés.

Le président met en délibération le crédit 30: *Bureau de l'aide extérieure, traitements et dépenses, $4,003,000.* Il présente MM. Kidd, Chambers et McLellan de l'Agence canadienne du développement international (auparavant le Bureau de l'aide extérieure).

M. Kidd donne lecture d'un exposé, puis répond, secondé par MM. Chambers et McLellan, aux questions qu'on lui pose à ce sujet.

Le crédit 30 est approuvé, *avec dissidence.*

Le président met les crédits 35 et L25 en délibération; ils sont approuvés.

Le président met le crédit 1 en délibération; il est approuvé.

Il est convenu que le président fera rapport à la Chambre des crédits du budget revisé des dépenses de 1968-1969 ayant trait au ministère des Affaires extérieures et au Bureau de l'aide extérieure.

Des exemplaires de la *Revue annuelle, 1967-1968* de l'Agence canadienne du développement international sont distribués aux membres présents.

Le président remercie les témoins des exposés qu'ils ont présentés au Comité.

A 11 h 15 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le vendredi 6 décembre 1968

Le président: Messieurs, nous avons le quorum.

Un mémoire préparé par le ministère des Affaires extérieures nous a été soumis l'autre jour. Les membres du Comité sont-ils d'accord pour que le mémoire soit imprimé en appendice à nos procès-verbaux?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous reprenons l'étude du budget revisé des dépenses de 1968-1969 du ministère des Affaires extérieures.

Lors de la réunion précédente, nous avons fini de poser des questions aux fonctionnaires au sujet des crédits du Ministère. Les membres du Comité sont-ils d'accord pour réserver le crédit n° 1, mettre en délibération les autres crédits du ministère des Affaires extérieures, et passer ensuite à l'étude des crédits du Bureau de l'aide extérieure?

Des voix: D'accord.

Le président: Je mets en délibération le crédit n° 10, qui figure à la page 114 du budget.

• 0945

M. Winch: Il me semble que lors de notre dernière réunion, monsieur le président, nous avons décidé que tous les crédits avaient été étudiés sauf celui à l'égard duquel les témoins qui comparaissent devant nous aujourd'hui doivent déposer des témoignages. A mon avis, vous devriez mettre aux voix tous les crédits sauf celui que nous devons étudier aujourd'hui.

Le président: Oui, c'est ce que j'ai l'intention de faire maintenant. Je vais les mettre aux voix.

M. Winch: C'est ce que nous avons décidé lors de notre dernière réunion.

Le président: Les crédits n°s 10 et 15 sont-ils approuvés?

(Les crédits n°s 10 et 15 sont approuvés.)

Le président: Je mets en délibération maintenant le crédit n° 30 du Bureau de l'aide extérieure.

Bureau de l'aide extérieure

30 salaires et dépenses $4,003,000

Nous avons avec nous ce matin M. G. P. Kidd, le vice-président des opérations; M. Fergus Chambers, le directeur de la planification; et M. Ross McLellan, le directeur des finances. Monsieur Kidd, je crois que vous voulez faire un exposé préliminaire.

M. G. P. Kidd (vice-président des opérations, Agence canadienne de développement international): Monsieur le président, messieurs les membres, mesdames et messieurs. Permettez-moi d'abord d'exprimer les regrets du président de l'Agence canadienne de développement international, M. Maurice Strong, qui ne peut comparaître devant le comité ce matin. En prenant sa place, je ferai de mon mieux, comme le feront également mes collègues, pour répondre à toutes les questions que vous voudrez nous poser au sujet de ces crédits.

Un aspect important du programme canadien d'aide a été la détermination du gouvernement canadien d'essayer d'accroître le plus rapidement possible, l'aide accordée, afin d'atteindre l'objectif établi par la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD). Dans ce but, la délégation canadienne à la conférence UNCTAD II, qui a eu lieu à la Nouvelle-Delhi au début de 1968, a appuyé la réalisation d'un objectif de 1 p. 100 du produit national brut aux prix marchands au cours des années 70, pourvu que les conditions économiques permettent une telle augmentation. Cet objectif, naturellement, comporterait l'aide économique accordée par le Canada en plus de celle prévue dans les crédits de l'Agence canadienne de développement international. Selon la coutume internationale, les mises de fonds privées et les prêts accordés par des sociétés publiques, comme la Société d'assurance des crédits à l'exportation, sont également comprises dans l'aide totale accordée. Néanmoins, la plus grande partie de l'aide accordée par le Canada est comprise dans les crédits de l'Agence canadienne de développement international dont le Comité est saisi ce matin. Les augmentations de fonds demandées pour l'année 1968-1969

reflètent donc l'engagement qu'on a pris d'accroître l'aide accordée par le Canada et que le gouvernement a assujetti aux conditions économiques et autres.

En plus de l'accroissement de l'aide totale accordée par le Canada, l'Agence canadienne de développement international met davantage l'accent sur l'efficacité de cette aide. Avec cet objectif en vue, nous essayons de coordonner nos programmes davantage avec ceux d'autres pays industrialisés et d'agences multilatérales. Nous aidons surtout les pays et les régions où le Canada possède des intérêts importants et où nous croyons pouvoir contribuer de la façon la plus efficace à l'industrialisation. Nous essayons également d'entreprendre, là où cela est possible, des projets plus intégrés qui comprennent divers projets d'aide technique ainsi que financière, afin de répondre aux besoins prioritaires des pays émergents. L'accent que nous mettons sur l'industrialisation et l'expansion économique des pays qui reçoivent notre aide, plutôt que sur ce qu'on pourrait appeler des distributions gratuites d'aide, est d'ailleurs soulignée par le nouveau nom du Bureau de l'aide extérieure, qui est devenu récemment l'Agence canadienne de développement international.

Nous avons recours davantage à l'autorité qui s'occupe de la planification et des engagements pour cinq ans. Cette autorité permet à l'Agence d'affecter des ressources pour une période de cinq ans, ce qui permet au pays qui reçoit notre aide de mettre au point des projets de façon beaucoup plus efficace et mieux organisée. De plus, cela nous permet de prévoir nos dépenses plus clairement en fonction de nos engagements annuels et d'accroître l'aide accordée en vertu de nos programmes en prenant des dispositions à long terme au Canada pour l'expédition de produits et de denrées.

• 0950

Nous prenons actuellement des mesures pour améliorer notre administration sur place et nous avons chargé un plus grand nombre de groupes spéciaux d'étudier les besoins en matière d'industrialisation des divers pays. De plus, nous avons entrepris des enquêtes sur les lieux là où nous avons concentré nos programmes d'aide. Je suis moi-même, avec une équipe de fonctionnaires du bureau, revenu très récemment d'un séjour de quatre semaines dans les îles Caraïbes, où nous avons eu l'occasion d'examiner le programme d'aide dans un bon nombre des îles, de discuter de leurs besoins les plus urgents en matière d'industrialisation, et de déterminer la façon la plus efficace d'utiliser les biens et services canadiens pour répondre aux besoins prioritaires de ces pays dans ce domaine. Nous prenons également des mesures pour envoyer un plus grand nombre d'administrateurs de programmes et d'ingénieurs de campagne à l'étranger pour aider à planifier et à mettre à exécution nos projets.

De plus, l'Agence donne une donne formation à son personnel en ce qui concerne l'analyse des coûts et des profits des divers projets et leur apprend à mieux analyser les problèmes et les besoins économiques des pays émergents auxquels nous accordons de l'aide. Il est clair, en outre, que la mise au point efficace des projets et leur mise à exécution rapide nécessite des contacts plus nombreux et plus intimes avec les pays bénéficiaires que dans le passé. Pour cette raison, les fonctionnaires de l'Agence voyagent maintenant davantage. Comme vous le verrez, nous avons également augmenté le nombre et, nous l'espérons, la qualité de notre personnel. Tous ces changements ont contribué à l'augmentation du crédit concernant l'administration qui figure dans ces prévisions budgétaires.

Le caractère général du programme d'aide pour 1968-1969 est essentiellement le même que celui du programme qui vous a été présenté pour l'année 1967-1968. Il comporte des augmentations en ce qui concerne nos subventions et nos prêts ainsi qu'au titre des programmes multilatéraux. Toutefois, le rapport entre l'aide pécuniaire accordée au moyen de subventions, qui figure au crédit no 35, et l'aide accordée au moyen de prêts, qui figure au crédit L25, n'a pas changé de façon notoire.

Vous remarquerez un changement dans la ventilation de l'aide financière accordée au moyen de subventions là où le montant dépensé pour l'aide alimentaire est un peu inférieur à celui pour l'année financière 1967-1968, alors que des augmentations sont proposées à l'égard d'autres crédits. L'aide alimentaire est, naturellement, une mesure intérimaire qui est nécessaire jusqu'au moment où les pays émergents peuvent produire leurs propres ressources alimentaires. Nos programmes sont surtout destinés à aider les pays émergents à accroître leur productivité agricole. La réduction en aide alimentaire cette année atteste surtout de meilleures récoltes en Inde et au Pakistan. A notre avis, les perspectives sont bonnes, et la culture de blé et de riz de meilleure qualité, ainsi que l'utilisation d'engrais, accroîtront suffisamment la production de denrées fondamentales dans un bon nombre de pays émergents pour qu'ils n'aient plus besoin d'aide alimentaire dans les années à venir. A notre avis, donc, ce genre d'aide représentera une proportion de moins en moins importante de l'aide totale accordée par le Canada en matière de développement.

Je terminerai ici mes remarques préliminaires, sans abuser davantage du temps du comité. J'ai des exemplaires de notre exposé annuel, qui donne une

vue d'ensemble de notre programme d'aide; ils sont à la disposition des membres du Comité. Je serai heureux de leur distribuer ces exemplaires pour leur gouverne, soit maintenant, soit à la fin de la réunion.

Monsieur le président, mes collègues et moi-même sommes à votre disposition pour toutes les questions que vous voudrez bien soulever.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kidd. Monsieur Winch.

M. Winch: Monsieur le président, avant que nous n'entrions dans une discussion détaillée, pourrais-je demander, comme je l'ai fait lors de la dernière réunion, si l'on pourrait fournir au comité des renseignements détaillés sur le fonds. Ce fonds a été établi par une mesure législative en 1965. On y a ajouté 50 millions de dollars l'an dernier et je vois que cette année le chiffre s'élève à 67 millions. Quelles sont les dépenses principales responsables pour cette augmentation de 17 millions de dollars? Pourriez-vous également nous indiquer quel est l'état actuel du fonds?

M. Kidd: Vous voulez parler du compte spécial?

M. Winch: Du fonds spécial créé pour l'aide en 1965.

• 0955

M. Kidd: Le compte spécial consiste en réalité d'un seul compte pour tous les crédits non-périmés ayant trait à l'aide financière et technique accordée en vertu de notre programme d'aide au moyen de subventions; il a été créé essentiellement afin d'éviter les problèmes administratifs et de comptabilité qui se poseraient si l'on maintenait une série de comptes séparés dans ce domaine ayant chacun un solde non-liquidé. Le compte a été établi en 1965 pour faciliter la liquidation du solde créditeur de l'ancien fonds du Plan Colombo ainsi que du solde créditeur du poste concernant l'aide pour le développement international. Chaque année suivante, ce poste a été viré au compte spécial, créé essentiellement pour des raisons administratives et de comptabilité.

M. Winch: Le fonds a peut-être été établi à cette fin, mais il est passé de 50 millions de dollars, qui était le chiffre figurant dans les prévisions budgétaires de l'an dernier, à 67 millions de dollars cette année. Si je ne me trompe, il s'agit d'une caisse renouvelable. Quelle est la situation actuelle du fonds et quelles sont les dépenses principales?

M. D. Ross McLellan (directeur des finances, Agence canadienne de développement international): Il serait très difficile de répondre à cette question, monsieur.

M. Winch: Je le sais, mais comme il s'agit d'une somme de 67 millions de dollars, et qui continue à augmenter, le Comité aimerait obtenir des renseignements sur l'administration du fonds.

M. McLellan: Le fonds a été établi dans le but de fournir de l'argent pour l'aide technique et financière apportée aux pays émergents du monde. Le 1er avril 1965, lorsque le Parlement a approuvé l'établissement du fonds, un solde créditeur d'environ 51 millions de dollars au titre du fonds du Plan Colombo a été transféré au nouveau fonds, ainsi qu'un solde créditeur de 30 millions de dollars au titre du poste visant l'aide pour le développement international du crédit nº 35 pour la première année. Chaque année suivante, le premier poste du crédit nº 35 est celui concernant l'aide pour le développement international. Nous y avons affecté 50 millions de dollars, si je ne me trompe, en 1965, 1966 et 1967, et lorsque le Parlement a voté le crédit entier, c'est-à-dire la somme entière demandée, nous avons viré les 50 millions de dollars—nous y étions obligés—au compte de l'aide internationale. Cette année, 1968-1969, la somme demandée au titre du poste concernant l'aide pour le développement international s'élève à 62.9 millions de dollars. Dès qu'on aura voté les subsides en entier, aux termes du crédit la somme totale doit être virée à ce compte de l'aide internationale, qui est utilisé uniquement pour des projets d'investissements, l'expédition de denrées ainsi que l'envoi de techniciens, de conseillers, de personnel enseignant et de stagiaires dans les pays émergents. Dès que les fonds sont votés, l'Agence entreprend des pourparlers avec les pays émergents afin de déterminer la meilleure façon d'utiliser cet argent pour de grands travaux dans ces pays et pour leur accorder de l'aide technique et ainsi de suite. Comme il y a un délai avant que ces fonds ne soient affectés comme il se doit, tout l'argent n'est pas dépensé à la fin de l'année financière. Toutefois, le crédit n'est pas périmé et il est reporté à l'année suivante. Néanmoins, la somme est presque entièrement affectée par suite des engagements et des projets entrepris en ce qui concerne les pays émergents. M. Kidd et M. Chambers pourraient vous donner des renseignements plus détaillés pour ce qui est de la planification. Pour le moment, je puis dire que si l'on comprend la somme de 62.9 millions de dollars, qui figure dans les prévisions budgétaires de l'année en cours et qui sera virée au fonds, le solde créditeur du fonds—c'est-à-dire l'argent non dépensé—s'élève à environ 106 millions de dollars. A la fin de l'an-

née en cours, il se chiffrera à environ 80 millions de dollars.

M. Winch: J'apprécie ces renseignements. Pourrais-je poser deux brèves questions? Le solde s'élèvera à environ 80 millions de dollars.

M. McLellan: Environ 80 millions de dollars—pas encore dépensés, mais déjà affectés.

M. Winch: Lorsque les fonds ont été votés, le cabinet est-il seul responsable de la façon dont ils sont affectés?

• 1000

M. McLellan: Une fois les fonds votés, c'est le cabinet qui répartit la somme dans le crédit entre divers pays—c'est ce que nous appelons des affectations géographiques. Nous avons ici des copies des affectations géographiques approuvée récemment par le cabinet. Dans le cadre de ces affectations, nous mettons au point des projets de grands travaux et d'aide technique avec les pays émergents, mais nous ne pouvons agir que sur la demande de ces pays. Nous avons entrepris un très grand nombre de programmes d'investissement pour des grands travaux dans divers pays du monde, et il s'agit là d'engagements, mais l'argent à cet égard n'est pas toujours déboursé à un rythme égal. A la fin de chaque année financière, il reste donc toujours dans le fonds de l'argent qui n'a pas encore été dépensé, mais qui est déjà affecté et que l'on dépense graduellement.

M. Winch: Dans vore rapport, montrez-vous à quels pays l'argent a été affecté par suite de la décision du cabinet et à quelle fin? En d'autres termes, parce qu'il donne essentiellement carte blanche à cet égard, le Parlement reçoit-il un compte rendu détaillé de la façon dont le cabinet a dépensé une somme qui s'élève à entre 50 et 60 millions de dollars par an?

M. Kidd: On possède les chiffres à l'égard de ces deux domaines, certes, et nous pouvons vous les fournir.

M. Winch: Mais le rapport ne montre pas à quels pays et à quelles fins cet argent est alloué?

M. Kidd: Il ne comporte pas nécessairement les chiffres à l'égard de chaque projet, car on affecte une somme totale à un pays.

M. Winch: Non, c'est le cabinet qui le fait.

M. Kidd: Oui, mais il faut du temps pour décider quel projet entreprendre et, une fois le projet choisi, il doit être approuvé par le cabinet avant d'être entrepris.

M. Winch: Je songe au contrôle parlementaire de dépenses aussi importantes, ou au fait que le Parlement devrait au moins savoir comment cet argent a été dépensé. Voilà, en réalité, l'unique question que je veux soulever maintenant, monsieur le président. Pourrions-nous obtenir plus de renseignements à cet égard à une date ultérieure?

M. Kidd: Voulez-vous des renseignements détaillés à l'étard de chaque région?

M. Winch: Oui mais, de plus, je pose la question de savoir si votre Agence devrait ou non fournir chaque année au Parlement, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, puisque vos crédits relèvent de ce Ministère, des renseignements sur les sommes dépensées. Y a-t-on songé?

M. McLellan: Vous voulez dire des renseignements détaillés à l'égard de nos projets—de tous nos projets, et ainsi de suite?

M. Winch: Si l'on alloue 2 ou 3 millions de dollars au Pakistan, et quelques millions à l'Inde, monsieur le président, à mon avis, bien qu'il s'agisse d'un chèque en blanc et d'une décision du cabinet, vu les sommes importantes qui sont en cause, on devrait avoir pour règle d'informer le Parlement de la façon dont cet argent a été dépensé et à quelle fin. Voilà mon argument.

M. Kidd: L'exposé annuel contient une ventilation des dépenses par pays, mais non par pièce de matériel.

M. Winch: Ni par domaine, comme par exemple l'alimentation, et ainsi de suite?

M. Kidd: Il s'agit là seulement de divers secteurs. Cela vous donnerait des renseignements plus détaillés à l'égard de chaque projet important, mais pas quant au nombre de bulldozers ou à la quantité d'engrais.

M. Thompson (Red Deer): Par secteur, vous voulez dire pays?

M. Kidd: Parmi les secteurs énumérés ici, par exemple, il y a les denrées, l'enseignement, l'énergie, l'alimentation, les services sociaux et de santé, les usines industrielles, les ressources naturelles, et ainsi de suite.

M. Thompson (Red Deer): Pour chaque pays.

M. Kidd: Oui, pour chaque pays.

M. Borrie: Pourrions-nous voir le livret que vous avez préparé?

M. Kidd: Oui, il sera distribué maintenant.

Le président: Monsieur Anderson.

• 1005

M. Anderson: Je m'intéresse beaucoup, monsieur, à ce que vous dites de la collaboration avec les autres pays en vue de restreindre notre aide aux régions qui touchent le Canada de plus près, vu que, à mon sens, c'est une chose dont on ne s'est pas assez préoccupé par le passé. Pouvez-vous me dire comment notre programme d'aide est modifié? Pourriez-vous indiquer combien de pays nous secourons maintenant par rapport à ce que nous faisions il y a cinq ou dix ans? Vous est-il possible d'indiquer dans quelle mesure nous coordonnons notre action avec celle des principaux pays qui accordent de l'aide, par exemple, la Grande-Bretagne et les États-Unis? Est-ce que notre aide est accordée selon les régions géographiques ou si nous fournissions certains genres de denrées, tandis que d'autres pays en fournissent d'autres genres? Vous est-il possible de donner certains détails à ce propos?

M. Kidd: A vrai dire, monsieur Anderson, la coordination de l'aide accordée aux pays en voie de développement prend diverses formes; elle dépend beaucoup de la région dont on s'occupe. Ainsi, pour parler en termes généraux, il se fait une certaine coordination par l'entremise du Groupe d'assistance pour le développement à Paris. La Banque mondiale a également établi divers consortiums; elle a constitué un comité qui comprend sept ou huit principaux pays donateurs; je pense aux consortiums indiens, par exemple; la coordination peut se faire dans un domaine donné, relativement à tout ce qu'embrasse un programme peut-être. Ainsi, dans les Caraïbes, d'où je reviens, comme je l'ai dit, c'est nous et les Anglais qui sommes les principaux donateurs, mais nous faisons en sorte de ne pas nous occuper du domaine dont ils se sont chargés. L'aide canadienne aux Caraïbes est concentrée sur quatre secteurs: l'instruction, l'aviation civile, le développement des ressources hydrauliques et l'agriculture; pour leur part, les Anglais s'occupent des ports, de l'aménagement des routes, des immeubles publics et de choses de ce genre, de sorte que nous ne nous contrecarrons nullement dans nos entreprises.

Pour ce qui est des pays mentionnés, nous tâchons de concentrer notre aide sur un nombre restreint de pays où l'intérêt du Canada se trouve en cause parce que, de cette façon, croyons-nous, nous réussissons plus à assurer un développement véritable que si nous éparpillions notre aide un peu ici et là. Cela ne veut pas dire qu'aucune aide n'est accordée à d'autres pays du secteur; mais elle est concentrée dans certains pays; en Asie, par exemple, nous aidons l'Inde, le Pakistan, le Ceylan, la Grande-Malaisie; en Afrique française, nous aidons le Sénégal, le Cameroun et la Tunisie; en Afrique de langue anglaise, notre aide va au Ghana, au Nigeria et, dans une certaine mesure, à l'Afrique occidentale. Les autres grandes régions où nous accordons de l'aide se trouvent dans les Antilles du Commonwealth où notre aide est la plus élevée par tête d'habitant.

M. Anderson: Bien. L'aide vise surtout un pays, mais certaines sommes relativement peu importantes vont également à d'autres pays de ce secteur. L'objectif est-il purement politique ou vise-t-on un but vraiment utile?

M. Kidd: Dans certains cas, il y a des raisons historiques. Je pense ici au Plan de Colombo. Dans les régions en cause, nous n'avons pas augmenté l'aide que nous accordions, sauf que nous continuons toujours à fournir une certaine assistance technique. Nous ne lançons pas de grandes entreprises d'immobilisations. Vous savez qu'en Afrique française, par exemple, le gouvernement a donné un ordre de priorité élevé à l'aide à cette région et, même si nous concentrons notre aide sur trois principaux pays, nous accordons aussi de l'aide au Congo, au Kinshasa, au Rwanda, à la Côte d'Ivoire, au Niger et à certains autres pays.

M. Anderson: Ce qui me frappe, c'est qu'un pays qui est en mesure de donner aussi peu que le Canada (nous sommes certainement tous d'avis qu'un pays qui a une population comme la nôtre ne peut pas faire grand-chose pour les pays en voie de développement) dépense beaucoup d'argent au titre de petits programmes visant beaucoup trop de pays différents. Nous pourrions peut-être concentrer notre aide sur un seul pays, ce qui lui permettrait d'atteindre l'étape du lancement, ce que les économistes considèrent comme étant le point auquel un pays peut être dit autarcique. A mon sens, même si nous concentrons notre aide un peu plus sur un ou deux pays dans chaque région, il n'en reste pas moins que nous l'éparpillons beaucoup trop et que, étant donné qu'il en coûte davantage sur le plan de l'administration et à d'autres égards, nous ne faisons pas grand-chose pour régler le problème et que notre aide se ramène en somme à une espèce de cataplasme technique. Qu'en pensez-vous?

M. Kidd: Di point de vue financier, l'aide que nous accordons aux pays où nous concentrons nos efforts représente les quatre cinquièmes du total. J'omets de parler, dans ce tableau d'ensemble, de certains petits pays, les nouveaux pays qui viennent d'entrer aux Nations Unies, et ainsi de suite. Il y a aussi que, dans certains cas, les Caraïbes, par

exemple, la région est concentrée en soi. Vous conviendrez sans doute qu'il serait difficile d'accorder de l'aide à une seule île sous le Vent et à la Jamaïque et laisser les autres de côté.

• 1010

M. Anderson: Je conviens, monsieur, que ce serait une décision difficile à prendre; mais il faudra peut-être se prononcer à ce sujet et je ne vous demanderai pas ce que vous en pensez, parce que la décision doit venir des hommes politiques, non pas de ceux qui ont pour fonction d'appliquer le programme. Je sais toutefois, pour m'être occupé de l'application du programme relatif au Viêt-Nam, par exemple, vu que je me trouvais là-bas, dans le temps, que nous gaspillions des sommes incroyables parce que le programme prévoyait trop peu de choses à réaliser. Il n'y avait pas d'équilibre. Nous ne pouvions faire d'importantes économies, soit dans l'aide que nous voulions accorder, soit dans l'exécution des projets que nous voulions mettre à exécution. Et je pense que la même chose se produit dans beaucoup trop d'autres pays du monde.

J'ignore ce qui se passe aujourd'hui, mais je sais qu'à ce moment-là une grande partie de notre aide consistait surtout en des dons visant des fins politiques (la politique internationale), ce qui ne valait rien pour les habitants des régions en cause.

Les Canadiens s'intéressent au Viêt-Nam; mais si nous n'avons pas été capables d'y faire quelque chose qui en vaille la peine, il aurait peut-être été mieux que nous n'y allions pas du tout; nous aurions peut-être dû concentrer notre aide dans une région où il eût été possible d'assurer la croissance économique, où le Canada aurait vraiment eu l'occasion de faire quelque chose dans un domaine restreint. Je pense que nous avons embrassé un trop vaste champ de souffrances humaines pour accomplir beaucoup de choses.

Ainsi que je viens de le dire, monsieur, il serait injuste de vous demander ce que vous pensez de cela; mais vous pourriez peut-être nous dire comment l'aide est concentrée en ce moment. Diriez-vous que les trois quarts de notre programme d'aide sont répartis entre six ou dix pays ou vingt pays?

M. Kidd: Vous avez commencé par donner un chiffre rond de quelque 80 p. 100 qu'on accorderait à certains pays en particulier, une douzaine, je dirais. Les deux principaux, l'Inde et le Pakistan, reçoivent près de la motié de l'aide prévue en vertu de notre programme. C'est la principale région où se concentre notre aide. Encore une fois les Caraïbes occupent un rang élevé proportionnellement à la population, sinon du point de vue de l'argent distribué.

M. Anderson: Certaines études faites dans les Caraïbes indiquent-elles que, depuis dix ans, notre programme en vertu duquel nous avons fait plus par habitant a donné certains résultats? A-t-on constaté une augmentation sensible du produit national brut ou du revenu annuel par habitant qu'on pourrait attribuer à notre programme? Diriez-vous que l'accroissement de la productivité dépend de l'accroissement de la population ou qu'il y a eu une diminution des mises de fonds des particuliers ou que quelque autre raison existe?

M. Kidd: De façon générale, la population ne suit pas le rythme d'accroissement aux Caraïbes, parce que les gens ont tendance à s'en aller dans de très petites îles. Nous n'avons actuellement aucune étude à ce sujet, sauf que, d'après nos conversations avec les gens, nous constatons qu'il y a eu amélioration. A l'étape où nous en sommes, il s'agit surtout de savoir quel ordre de priorité établir pour réaliser notre programme de façon économique. Je dirai tout de même, au sujet de la question d'ordre général que vous avez mentionnée, que nous savons très bien qu'il faut concentrer nos efforts. Cela n'est pas toujours possible, parce que d'autres éléments entrent en jeu. Il est d'ailleurs à espérer que, dans tout régime de concentration, à supposer qu'un certain nombre de pays nantis l'adoptent, il faudrait que des moyens divers permettent de venir en aide aux petits pays qui sans cela ne recevraient rien, ce qui serait vraiment maladroit.

M. Anderson: Ce serait maladroit du point de vue de la politique internationale. Selon moi, évidemment, nous devrions nous en tenir à une petite région où nous aurions la chance de réaliser quelque chose d'utile plutôt que de vouloir aider de vastes régions où nous ne pouvons espérer jamais réussir à améliorer les conditions de vie des populations qui y habitent.

Vous avez dit aussi que nous insistions sur l'aide en vivres et que nous aidions divers pays du globe à accroître leur production vivrière. Ce n'est certes plus la façon dont on envisageait l'économie internationale, il y a dix ans, alors qu'on insistait constamment sur l'industrialisation. Pourriez-vous me dire dans quelle mesure nous avons augmenté nos efforts dans ce domaine depuis cinq ou dix ans?

M. Kidd: Nous pouvons vous donner le montant exact en dollars; il est évident, cependant, que nous avons donné un ordre de priorité très élevé à l'Inde.

Par exemple, un groupe de spécialistes agricoles s'est rendu dans ce pays pour y étudier en particulier la question de la productivité agricole dans son ensemble et nous consacrons beaucoup de fonds à cette question. Il va de soi que la question alimentaire conserve un ordre de priorité très élevé.

• 1015

Vous savez que nous avons accordé à l'Inde une aide alimentaire de 75 millions de dollars en 1966; pendant l'année en cours, le montant est de 40 millions de dollars.

Encore une fois, nous espérons placer ces peuples dans une situation où ils pourront produire eux-mêmes ce qu'il leur faut. Évidemment, il faut aussi tenir compte de l'augmentation de la population à cet égard. En vérité, on pourrait presque dire que c'est une course entre la cigogne et la charrue.

M. Anderson: Oui, c'est certainement cela. Monsieur le président, puis-je demander comme dernière question si le Bureau d'aide extérieure (on l'appelle maintenant l'Agence canadienne de développement international) présente des avis au nom des pays en voie de développement quand il s'agit de négociations douanières entre le Canada et d'autres pays? Je demande cela surtout à cause de négociations restrictives visant certains pays asiatiques.

Il me semble, et je suis parfaitement sûr à ce sujet, qu'un programme d'aide est parfaitement inutile si aucune chance de s'épanouir n'est donnée à un pays en voie d'expansion par l'exportation de sa production industrielle ou agricole accrue. Nous pouvons très souvent neutraliser notre programme en refusant à ces pays d'organiser des industries qui pourraient concurrencer les nôtres. Avez-vous un mot à dire quand les négociations se poursuivent?

M. Kidd: Vous savez sans doute que nous n'avons rien à voir au tarif des douanes; mais, si nous étions consultés, nous ferions certainement valoir l'idée que vous énoncez.

Nous savons très bien qu'il importe pour le pays en voie d'expansion d'avoir des débouchés extérieurs pour leurs produits, parce que, peu importe l'aide que nous leur accordons, si nous n'acceptons pas certains de leurs produits en retour, nous neutralisons notre action, comme vous l'avez si bien dit.

M. Anderson: Tâche-t-on d'établir à l'étranger des industries dont nous nous engagerions, moyennant une garantie à long terme, à acdepter la production ou à en acheter une certaine partie qui rendrait cette industrie viable pour le pays en cause?

M. Kidd: Notre programme d'aide prévoit certainement l'assistance aux industries étrangères, si c'est ce que le pays en cause désire. Mais cela ne se rattache pas tout particulièrement aux exportations vers le Canada. Le financement des fabriques se fait par l'entreprise privée plutôt qu'au moyen des fonds publics.

M. Anderson: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Forrestall?

M. Forrestall: Monsieur le président, je voudrais que ces messieurs nous disent dans quelle mesure nous avons atteint notre objectif de 1 p. 100 de notre produit national brut affecté au coût des denrées. Sauf erreur, nous avons atteint le chiffre de .46 cette année. Est-ce bien cela?

M. Kidd: Les derniers chiffres que nous donne le Groupe d'assistance pour le développement est .59 du revenu national.

M. Forrestall: D'après la norme qui a été recommandée?

M. Kidd: C'est bien cela.

M. Thompson (Red-Deer): Il y a une grande différence entre le revenu national et le produit national brut.

M. Kidd: Une partie de la difficulté vient de ce que les chiffres qu'on donne parfois sont ceux du produit national brut et du revenu national et que les chiffres du revenu national équivalent normalement à 75 p. 100 de l'autre chiffre.

M. Forrestall: Mais cela tient compte de la formule générale préconisé pour . . .

M. Kidd: Par l'*United Nations Conference on Trade and Development* (la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).

M. Fergus J. Chambers (directeur des projets, Agence canadienne de développement international): La question est qu'en ce moment nous sommes à mi-chemin entre deux objectifs. Il y a celui de l'Agence canadienne de développement international que, de façon officielle, nous tâchons encore d'atteindre, soit 1 p. 100 du revenu national brut. A cet égard, le chiffre est maintenant de .59.

A l'UNCTAD, dont M. Kidd a parlé dans ses remarques d'ouverture, nous avons accepté pour objectif 1 p. 100 du produit national brut à atteindre au cours des années 70. C'est un objectif très général; mais, en pratique, nous nous en tenons encore à qui est le revenu national et dont le chiffre atteint en ce moment est .59.

• 1020

Si l'on prenait le produit national brut au prix marchands (ces chiffres visent l'année 1967, non pas l'année en cours), notre chiffre serait .44 d'après la statistique du Groupe d'assistance pour le développement. Il s'agit de l'ensemble de l'aide accordée par les gouvernements et par les particuliers.

M. Forrestall: En gros, quelle est la comparaison avec ce qui existait il y a deux ans? Faisons-nous des progrès satisfaisants ou que considèrent comme étant satisfaisants les . . .

M. Chambers: Je n'ai pas les chiffres par devers moi; mais, si je ne me trompe, il y a deux ou trois ans, alors que nous nous en tenions uniquement au revenu national, le chiffre était environ .5 p. 100. Il y a eu des progrès sur le plan du revenu national, ce qui veut dire qu'il y a eu progrès également sur le plan du produit national brut.

Nous avons progressé; mais la difficulté tient à la rapidité avec laquelle le produit national brut augmente. Nous ne pouvons prévoir une certaine augmentation nette chaque année, à moins que nous ne sachions quels progrès a fait l'économie canadienne. Mais nous progressons légèrement.

M. Forrestall: Vous avez parlé des années 70 de façon générale, c'est-à-dire qu'il s'agit d'approximations quant au temps et aux sommes prévues; mais le gouvernement est-il convaincu, pour sa part, que nous pourrons réaliser ce programme au cours des années 70?

M. Chambers: Au fond, il appartient au Parlement de dire combien d'argent doit être affecté au programme d'aide.

C'est une chose réalisable, selon moi. Je ne pense pas que quelqu'un ait mentionné un chiffre précis au sujet de l'aide que devrait fournir notre Agence.

Il faudrait parvenir à une très forte augmentation annuelle pour atteindre, d'ici 1975, par exemple, une proportion de 1 p. 100 du produit national brut. Au rythme actuel d'augmentation du produit national brut, on peut prédire qu'il atteindra 100 milliards de dollars vers 1975. Une proportion de 1 p. 100 de ce montant représenterait un milliard par année. Il est à présumer qu'une partie de cette somme serait du capital privé; mais il faut savoir qu'au Canada très peu de capital privé est destiné aux pays en voie de développement; presque tout notre capital privé va aux États-Unis ou en Europe. C'est donc dire que l'aide que le Parlement serait invité à autoriser représenterait quelque 90 p. 100 du montant en cause, soit 900 millions de dollars.

Cela pose le problème du financement et de l'administration. Voilà les questions à régler et c'est pour cela que nous ne voulons pas fixer de date précise en ce moment.

M. Forrestall: Une partie de nos difficultés vient-elle de ce que nous sommes incapables d'administrer de si fortes sommes?

M. Chambers: Il y a les difficultés administratives, mais je ne pense pas . . .

M. Forrestall: On pourrait les régler?

M. Chambers: Oui, on pourrait les régler.

M. Forrestall: Avons-nous réglé les difficultés rencontrées il y a six ou sept ans parce que nous manquions de techniciens, que nous n'avions pas les spécialistes suffisants?

M. Chambers: Au bureau ou au Canada?

M. Forrestall: A votre bureau et dans vos bureaux à l'étranger? Il est relativement facile d'accorder un million de dollars; mais si l'on n'enseigne pas aux destinataires la façon de l'utiliser à bon escient, c'est de l'argent qui ne sert pas à grand-chose. C'est le problème qui se posait il y a quelques années. Est-il moins aigu aujourd'hui ou se pose-t-il encore avec la même acuité?

M. Kidd: La difficulté existe encore jusqu'à un certain point; il n'est pas facile de la faire disparaître tout à fait. Nous avons l'impression d'y parvenir et nous avons fait des progrès remarquables dans certains domaines que j'ai mentionnés dans mes remarques du début, par exdmple, en mettant plus de gens à l'œuvre.

Quand une entreprise doit coûter quelque deux millions de dollars, il est sage d'envoyer quelqu'un qui soit en mesure de régler les difficultés qui se posent, même s'il doit en coûter un millier de dollars pour aller là et en revenir, plutôt que de vouloir tout régler par correspondance et constater ensuite que l'affaire est un fiasco.

Nous tâchons aussi d'unifier les projets en accordant une aide technique supplémentaire. Autrement dit, comme les choses se passent dans les Caraïbes, où je suis allé récemment et dont je connais bien certaines entreprises en voie d'exécution, où nous avons entrepris, par exemple, un ouvrage d'adduction d'eau en vue d'approvisionner une capitale, nous faisons en sorte de fournir un technicien de l'hydraulique en attendant que quelqu'un du pays ait reçu la formation nécessaire pour le remplacer. Il ne sert à rien d'avoir une installation hydraulique, si personne n'est capable de l'entretenir.

Voilà de quelle façon nous croyons venir à bout des difficultés qui se posent; mais je ne dirais pas que nous les avons toutes réglées.

• 1025

M. Forrestall: Quelle proportion des sommes qui figurent aux prévisions budgétaires est-elle consacrée à l'aide militaire sous une forme ou sous une autre?

M. Kidd: Il n'y a pas d'aide militaire du tout.

M. Forrestall: Pas du tout? Le secteur de l'aide militaire a été mis à part?

M. Kidd: Oui. L'Agence canadienne de développement international ne s'occupe pas d'aide militaire.

M. Forrestall: Le mélange des deux apportait autrefois une certaine confusion. Je suis heureux qu'on les ait séparés.

Le président: Monsieur Thompson?

M. Thompson (Red Deer): En ce qui concerne notre programme d'aide, quelle partie de notre contribution totale à l'Agence canadienne de développement international est dirigée vers des pays que vous considérez comme des pays de grande concentration?

M. Kidd: Environ 80 p. 100.

M. Thompson (Red Deer): Vers combien de pays?

M. Kidd: Douze pays.

M. Thompson (Red Deer): Nommeriez-vous les pays en question?

M. Kidd: L'Inde, le Pakistan, la Malaisie et Ceylan, pour l'Asie; la Tunisie, le Cameroun et le Sénégal, pour l'Afrique francophone; le Nigéria et le Ghana, pour l'Afrique du Commonwealth; et les Antilles.

M. Thompson (Red Deer): Quel pays reçoit la somme la plus considérable, non pas par tête d'habitant, mais en chiffres absolus?

M. Kidd: L'Inde.

M. Thompson (Red-Deer): Et en deuxième lieu?

M. Kidd: Je dirais le Pakistan.

M. Thompson (Red-Deer): Et le troisième?

M. Chambers: Y compris les prêts, les subventions et l'aide alimentaire, c'est l'Amérique latine, en général, qui vient après.

M. Kidd: C'est la région des Antilles qui vient en troisième place, je crois.

M. Thompson (Red-Deer): Pour nous conformer à notre philosophie des années précédentes, qui consistait à choisir telle région déterminée dont nous pouvions à peu près combler tous les besoins, plutôt que de disperser nos efforts de par le monde, avons-nous songé à considérer la région des Antilles comme en étant une où nous pourrions faire beaucoup de choses? A cause de sa situation géographique et de ses dimensions, pourrions-nous apporter à cette région un programme d'aide massive ayant une réelle signification?

M. Kidd: Vous voudriez que nous concentrions tout notre effort sur les Antilles?

M. Thompson (Red-Deer): Non pas concentrer là notre effort, mais y faire un effort concentré qui apporte à cette région des transformations majeures.

M. Kidd: Dans le cas des Antilles, qui est notre région la plus considérable par tête d'habitant, nous essayons de lui apporter le plus d'aide possible. Nous n'y avons pas encore complètement réussi.

M. Thompson (Red-Deer): Je voulais savoir si vous aviez envisagé tel programme pour telle région, avec l'intention bien arrêtée de donner à votre aide une valeur de transformation radicale?

M. Chambers: Nous n'avons peut-être pas formulé nos intentions ainsi, monsieur, mais cela est implicite dans la concentration que nous accordons justement à la région des Antilles, par exemple.

Nous avons des problèmes. Tout vient avec le temps, à mesure que nous réalisons que nous imaginons des projets et des programmes pour employer les fonds dont nous disposons.

M. Thompson (Red-Deer): Ça ne doit pas être si difficile.

M. Chambers: Il est plus difficile que l'on ne pense de préparer des projets et de veiller à ce que l'argent soit judicieusement employé.

Vous avez quand même raison. Nous pouvons réaliser ce que vous demandez; et je pense que la région des Antilles est considérée comme l'une de nos régions de grand intérêt parce que . . .

• 1030

M. Thompson (Red Deer): Par exemple, vous dépensez 52 millions de dollars en Inde. Pour l'Inde, cinquante-deux millions de dollars ne représentent qu'une goutte d'eau dans la mer, quand on sait les besoins inouïs de ce pays. Ce n'est pas que je veuille enlever quoi que ce soit à l'Inde, mais supposons que doublerait l'aide que nous apportons aux Antilles, qu'elle passerait de 9.2 millions à 20. Semblable augmentation de notre aide transformerait de façon radicale l'avenir des Antilles, alors que notre petite contribution à l'Inde ne lui donne que bien peu.

M. Kidd: Des transformations de ce genre peuvent s'effectuer à la longue. Dans l'immédiat, il serait un

peu difficile de tripler subitement le montant que nous donnons à la région des Antilles considérée comme un tout.

M. Thompson (Red Deer): Je ne demande rien pour l'immédiat, mais je parle d'une politique générale par laquelle . . . .

M. Kidd: C'est très possible, et en réalité, cela se fait déjà.

M. Thompson (Red Deer): Ma question est la suivante: avez-vous envisagé une politique de ce genre?

M. Chambers: A vrai dire, il s'agit là justement du principe de concentration que le Gouvernement nous a demandé de mettre en œuvre. Il s'agit d'une décision d'ordre politique dont dépend l'utilisation de nos deniers, et l'Agence canadienne a grand intérêt à savoir ce que devrait être cette politique.

M. Thompson (Red Deer): L'Agence canadienne pourrait conseiller nos hommes politiques très judicieusement. Les membres de l'Agence connaissent de première main les besoins des pays en question.

M. Kidd: Autre chose. Il est vrai que nos dons à l'Inde ne représentent qu'une goutte d'eau dans la mer; cependant, dans un secteur particulier comme l'aide alimentaire, par exemple, cette aide, si minime soit-elle, a pu être très efficace. Ainsi, nous espérons que l'aide fournie ces dernières années . . . .

M. Thompson (Red Deer): Je ne cherche pas du tout à rabaisser l'œuvre accomplie par l'Agence. Ce qui me préoccupe, c'est l'éparpillement de nos efforts dans le monde entier. Malgré notre bonne volonté, nous n'arrivons pas à grand-chose, alors qu'avec la faible distance qui nous sépare des Antilles, et avec les liens historiques et pratiques qui nous unissent, il me semble que nous avons envers cette région une responsabilité particulière; d'autant plus qu'il s'agirait d'une belle occasion de lancer un projet pilote. Pour revenir au Vietnam, dans le deuxième numéro de votre revue . . . .

M. Kidd: La "Revue annuelle de l'Agence canadienne de développement international", 1967-68.

M. Thompson (Red Deer): Oui. Vous annonciez un nouveau programme de centres pour les réfugiés du Vietnam. Votre rapport annuel n'en parle pas. En est-il toujours question?

M. Kidd: Oui, monsieur. Il s'agit du centre de rétablissement de Qui Nhon, où nous avons une équipe et où nous sommes à former un personnel.

M. Thompson (Red Deer): Je ne voulais pas parler du centre de rétablissement. Celui-là, je le connais. Il s'agissait plutôt d'un projet de centre pour réfugiés (c'est du moins ce que j'avais compris) dans un édifice à plusieurs étages. Pourriez-vous nous en parler?

M. Chambers: Nous en sommes encore aux négociations. Bientôt ce sera achevé. Il semble qu'il ne se posera pas de problème majeur. L'entrepreneur est déjà à l'œuvre, et l'édifice est pratiquement achevé. Nous sommes à mettre la dernière main au contrat avec le gouvernement du Vietnam.

M. Thompson (Red-Deer): Combien de personnes peut-on accueillir dans un centre comme celui-là?

M. Chambers: Je ne pourrais vous le dire de mémoire. Il s'agit certainement de milliers de personnes. La densité d'occupation prévue est très forte.

M. Thompson (Red-Deer): Combien coûte chaque unité? Pourrait-on mettre le Comité au courant de ce qu'il en coûte pour une unité du genre de celle-là, du nombre de personnes qu'elle peut accueillir, ainsi que des services qu'elle est en mesure d'offrir?

Les chiffres que l'on nous donne, en dollars et en cents ont trait surtout, et peut-être de plus en plus, aux prêts. Pourriez-vous nous donner une idée du montant, ainsi que de l'efficacité, de ce genre d'aide à long terme et à faible taux d'intérêt?

• 1035

M. Kidd: Voulez-vous le montant total par région?

M. Thompson (Red-Deer): Je voulais parler d'une manière générale, non pas de cas particuliers. Vous dites que vous dépensez 52 millions de dollars en Inde. Quelle proportion du total seriez-vous prêts à y consacrer par rapport à l'année dernière? Les sommes affectées sont-elles suffisantes pour être efficaces? C'est le principe de la chose et le total qui m'intéresse, plus que la situation de chacune des régions.

M. Kidd: Le montant total que représentent les programmes de prêts pour 1968-1969 est de 106 millions de dollars, contre 90 millions durant le dernier exercice financier. Sur les 106 millions de dollars, le Sud-Est asiatique a reçu 60 millions, la francophonie africaine 5 millions, les pays africain du Commonwealth 9 millions, les Antilles du Commonwealth 9 millions et demi, et les autres régions, 10 millions.

M. Thompson (Red-Deer): Tous les prêts ont-ils été consentis sans intérêt?

M. Kidd: Il existe deux formules pour les prêts. Il y a le prêt à conditions vraiment faciles, c'est-à-dire le prêt sur cinquante ans, sans intérêt et avec sursis de dix ans. Puis, si le pays emprunteur est en meilleure posture économique, on lui consent un prêt relativement facile, à 3 p. 100 d'intérêt, sur trente ans, et avec sursis de sept ans.

M. Thompson: (Red-Deer): L'intérêt sur les fonds prêtés, de quelle façon l'état de vos dépenses en tient-il compte? Y figure-t-il comme une dépense annuelle, une dépense générale, ou bien vous est-il possible de connaître le coût des prêts de ce genre en ce qui concerne les intérêts?

M. McLellan: Voyez-vous, nous ne dépensons les fonds dont il s'agit que de la façon dont le Parlement les rend disponibles, et suivant les conditions énoncées par décret du Conseil. Le ministère des Finances envisage, je crois, de demander au Parlement d'autoriser, lors du vote des crédits, l'addition de X dollars aux montants votés, pour couvrir les frais d'emprunt. Ce n'est pas nous qui le ferons, mais le ministère de Finances.

M. Thompson (Red-Deer): Il s'agit d'un montant important, puisqu'en 12 ou 14 ans, aux taux courants d'intérêt, le montant du prêt initial en vient à doubler, et il pèse de plus en plus sur le programme d'aide. Je suis préoccupé de ce que nous allons faire pour pallier cette situation, parce que le fardeau augmente et le montant de notre aide doublera tandis que le montant total que nous consacrons à l'aide deviendra plus considérable.

M. Chambers: Vous avez tout à fait raison. De la façon dont j'envisage le prêt, celui-ci ne diffère pas tellement d'une subvention. Nous avions fait des calculs autrefois, portant sur le plus facile de nos prêts, c'est-à-dire celui qui se fait sur une période de cinquante ans, sans intérêt et avec sursis de dix ans. Si l'argent coûte 6 p. 100, ce qui est assez raisonnable en ce moment, puisque c'est moins que le taux courant, la valeur de ce prêt au moment où il est consenti, s'il est de un million de dollars, est d'environ $90,000. En d'autres termes, un prêt de un million de dollars à conditions faciles est l'équivalent d'une subvention de $910,000, plus un prêt à 6 p. 100.

M. Thompson (Red-Deer): En fait, donc, vous considérez les prêts à conditions faciles comme des subventions. Et lorsqu'ils seront remboursés, s'ils le sont, ou si la dette n'est pas annulée, les sommes en seront versées dans le fond du revenu consolidé.

Le président: Messieurs, plusieurs députés ont encore des questions à poser, et je sais que plusieurs d'entre vous devez nous quitter dans quelques instants. Serait-il conforme au règlement de continuer à examiner les crédits maintenant, quitte à en remettre à plus tard la discussion, de sorte que nous puissions continuer même si nous n'avons plus le quorum? Est-ce que cette formule vous convient? Si oui, approuvons-nous le crédit nº 30?

Des voix: Approuvé.

Le président: Approuvons-nous le crédit nº 35?

Des voix: Approuvé.

Le président: Et le crédit nº L25, l'approuvons-nous?

Des voix: Approuvé.

• 1040

Le président: Pour revenir au crédit nº 1 du budget des Affaires extérieures, approuvons-nous le crédit nº 1?

Des voix: Adopté.

Le président: Puis-je présenter le budget à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: Pardonnez-moi cette brève interruption, messieurs. Nous pouvons maintenant continuer.

M. Anderson: En ce qui a trait à l'aide extérieure j'ai des réserves à faire sur le poste nº 30. Je ne vote pas sur ce poste-là. Nous devrions en discuter avant de le mettre aux voix.

Le président: Plusieurs députés veulent poser des questions.

M. Anderson: Oui, très bien. Nous sommes en train de l'approuver en ce moment, mais moi je n'ai pas voté pour son approbation.

M. MacRae: Monsieur Kidd, que faisons-nous en Inde et au Pakistan en ce moment? Quelles sont nos entreprises les plus importantes là-bas, à la fois les nôtres et celles auxquelles nous participons de concert avec d'autres?

M. Kidd: Le principal projet, auquel nous travaillons déjà depuis quelques années, est celui de l'aménagement hydro-électrique de la Kundah. Nous avons fourni également quatre locomotives diesel hydrauliques, trois unités automatiques de boulangerie, et de l'équipement médical. Nous avons participé à l'expansion de la station hydro-électrique d'Untru. Nous avons fourni des véhicules et de l'équipement à la *Central Water and Power Commission*, et du matériel pour la recherche des gisements de pétrole et de gaz naturel.

M. MacRae: A la fois en Inde et au Pakistan?

M. Kidd: En Inde seulement. Nous fournissons les pièces de rechange pour le réacteur atomique de Trombay, et des pièces pour les avions servant à des opérations agricoles, de l'équipement électrique pour la *Central Water and Power Commission,* et de de l'équipement technique pour les industries alimentaires. Il y a ici une longue liste.

M. MacRae: Les fournitures les plus importantes seulement.

M. Kidd: Il y a le projet hydro-électrique d'Idikki, qui est notre seconde grande entreprise.

Nous avons fourni aussi de grandes quantités de denrées, des engrais chimiques, du soufre, du plomb, du zinc et du nickel. Les denrées alimentaires restent toujours parmi les produits les plus importants que nous expédions.

M. MacRae: Je suppose que vous ne fournissez pas de contributions à l'Organisation mondiale de la santé. Cela relève d'une autre subvention, n'est-ce pas?

M. Kidd: En effet, cela ne relève pas de notre. . .

M. MacRae: Cela n'est pas du tout de votre compétence. Monsieur Kidd, il y a un moment vous parliez de la course que se livrent la cigogne et la charrue. Dès lors que le problème le plus grave de notre époque est la surpopulation, et l'accroissement continuel de la population, quelle aide apportons-nous à l'Inde pour résoudre ce problème fondamental?

M. Kidd: Notre programme d'aide ne touche pas, en ce moment, le domaine de la planification familiale.

M. MacRae: En d'autres termes, nous ne nous occupons pas du tout du domaine de la planification familiale?

M. Kidd: Pas en ce moment, non. Même s'il s'agit d'un problème dont nous sommes très conscients.

M. MacRae: Oui, et nous nous devons d'être conscients du problème en question, car si nous n'arrivons pas à le résoudre, rien ne sera plus possible en ce monde. Merci, monsieur le président.

M. Ryan: Monsieur Kidd, qu'est-ce qui fait que tel ou tel pays est appelé pays en voie de développement? Existe-t-il une liste établie par la Commission des questions économiques des Nations Unies, ou bien y a-t-il une définition de ce qu'est un pays en voie de développement?

M. Kidd: Au départ, c'est l'Organisation de coopération et de développement économiques, par l'intermédiaire de son Comité d'aide pour le développement, qui tranche le cas.

M. Ryan: L'OCDE?

M. Kidd: Le Comité d'aide pour le développement, qui est un organisme relevant de l'OCDE.

M. Ryan: Et alors le Canada fait son choix dans la liste établie par cet organisme?

M. Kidd: Toute cette question a déjà un passé historique qui remonte aux années 1950, au temps du Plan de Colombo, puis au Plan d'aide à l'Afrique du Commonwealth, puis au Plan d'aide à l'Afrique francophone, et enfin au Plan d'aide aux Antilles. En somme, nous aidons toutes les régions en voie de développement sauf le Moyen-Orient.

• 1045

M. Ryan: L'OCDE a-t-elle pour mission de coordonner les programmes d'aide du monde entier?

M. Kidd: Non, pas officiellement. Elle est plutôt un centre d'échange de renseignements et un centre de discussion des problèmes du développement, mais elle n'est pas officiellement un organe de coordination.

M. Ryan: Lorsque vous accordez des subventions pour participer à des secours d'urgence à l'échelle internationale, le faites-vous par l'entremise de la Croix-Rouge internationale, ou bien directement, ou alors comment?

M. Kidd: Un grand nombre de nos subventions passent par la Croix-Rouge internationale. Ainsi, par exemple, tous les secours que nous envoyons au Nigéria et au Biafra nous ont été demandés par la Commission internationale de la Croix-Rouge.

M. Ryan: Il s'agirait donc là de votre principal canal de distribution?

M. Kidd: C'est le principal.

M. Ryan: Je constate que nous faisons très peu pour l'Amérique latine, si ce n'est de consentir des prêts. Nous ne faisons rien pour les pays du rideau de fer. En Europe, il semble qu'il n'y ait que la Turquie que le Canada considère comme un pays en voie de développement. Y a-t-il un autre pays d'Europe que nous pourrions traiter de pays en voie de développement, comme la Grèce ou l'Albanie, par exemple?

M. Chambers: L'OCDE, la Banque mondiale et l'Association pour le développement international

ont, en gros, divisé le monde en deux, les pays développés d'une part, et les pays en voie de développement d'autre part, et leurs deux listes sont très semblables. On dira, par exemple, que tel pays relève de la Partie 2 de l'Accord de l'ADI, et qu'il est par conséquent, un pays en voie de développement. Les pays de la Partie 1 sont les pays développé, ceux qui contribuent au développement des autres.

En Europe, l'Espagne et le Portugal sont deux pays en voie de développement et appartiennent au second groupe. La Yougoslavie, la Turquie et la Grèce sont aussi du second groupe, je crois. Il y a quelquefois des anomalies. La Finlande appartenait au second groupe, mais a été changée de catégorie ces dernière années.

Pour revenir à votre question, la liste comprend un certain nombre d'exemples singuliers. Les pays en voie de développement comprennent aussi le Koweit dont le revenu *per capita* est supérieur à celui des États-Unis. Il existe plusieurs anomalies; ainsi il est difficile de prétendre que tous ces pays ont besoin d'aide. En fait, nos statistiques comprennent tous les coûts d'assistance ainsi que le total des capitaux accordés à tous ces pays classés comme pays en voie de développement; ainsi, si le Canada fournit des capitaux à l'Espagne, à la Yougoslavie ou à la Grèce, cela est compris dans notre part d'aide accordée à tous ces pays.

M. Ryan: Monsieur Kidd, je note qu'une bonne part de cette assistance est comprise dans l'aide à l'agriculture et au développement rural du Commonwealth en vertu du plan Colombo et du plan d'aide aux pays africains membres du Commonwealth. Pourriez-vous nous expliquer brièvement en quoi consiste l'aide accordée dans ces secteurs?

M. Chambers: Certainement. En bref, cette assistance va de la santé à l'organisation de coopératives; de l'assistance technique, l'amélioration de divers services, des projets de développement régional au Ghana et en Inde; ainsi, la fourniture d'engrais chimiques sera comprise sous ce titre ou au chapitre des denrées.

M. Ryan: Est-ce que nous leur expédions de notre potasse?

• 1050

M. Chambers: Oui. Une bonne part de notre aide va au secteur agricole, aux vétérinaires ou conseillers qui tentent d'instaurer une certaine forme d'assistance à la mise en place de structures rurales. Nous encourageons la venue ici de gens qui viennent étudier le fonctionnement des sociétés coopératives et des écoles d'agriculture ou d'autres choses du genre; la liste en est longue. . .

M. Ryan: Est-ce que nous faisons. . .

M. Chambers: Nous ne fournissons pas d'instruments aratoires, rien que certaines choses spéciales. Nous tentons de ne fournir que des produits canadiens; un exemple, nous ne fabriquons pas de tracteurs au Canada. Nous fournissons bien certains genres de matériel pour diverses industries, mais pas dans une grande mesure.

M. Ryan: Est-ce que nous participons à des programmes de reboisement dans ces pays?

M. Chambers: Non, nous ne nous occupons pas de reboisement, mais nous voyons plutôt à l'exploitation des forêts. Nous préparons des projets visant à organiser les opérations forestières, voire même à l'établissement d'usines de pâtes et papiers. Nous fournissons aussi de l'assistance technique pour combattre les feux de forêt. Nous avons toujours fait quelque chose en ce sens, mais nous y accordons de plus en plus d'importance et nous espérons qu'un jour il nous sera possible d'y ajouter une aide en capitaux.

M. Ryan: Je vous remercie.

Le président: Il reste encore quatre membres qui désirent poser des questions, M. MacLean, M. Howard, M. Gibson et M. Laniel. Monsieur MacLean?

M. MacLean: Plusieurs de mes questions ont déjà été posées par M. Ryan et M. Thompson; cependant, je désirerais en poser quelques autres. Au sujet des pays sous-développés dont il est toujours question, pourriez-vous nous définir d'une façon un peu plus précise ce qu'est un pays sous-développé et un pays développé?

Je sais bien qu'il y a toute une gamme de degré de développement et dans le cas d'un pays que l'on peut classer tout juste dans la catégorie des pays développés, quelle que puisse être la définition, leur contribution ne devrait-elle pas être proportionnelle à leur degré de développement? Alors, sur quoi se base-t-on pour fixer cette contribution à 1 p. cent du PNB? A quels pays développés cela s'applique-t-il?

M. Kidd: Je partage votre opinion; cela me semble une décision arbitraire. Il y a des pays sous-développés qui le sont à un degré plus sérieux que d'autres; il se trouve plusieurs zones grises. Actuellement, nous devons accepter la classification déjà faite des

pays développés et des pays sous-développés. Nous avons déjà aidé certains pays qui ont maintenant atteint un développement économique satisfaisant. Prenez le cas de Formose; ce pays a reçu de l'aide des États-Unis, mais cela n'est plus nécessaire maintenant. Cette question doit être alors décidée entre le donneur et le bénéficiaire.

M. MacLean: Et cependant, Formose est toujours considéré comme étant un pays en voie de développement.

D'après votre définition, le Canada devrait être classé parmi les pays sous-développés à cause de l'immensité de son territoire non encore exploité et de la faible densité de sa population.

M. Kidd: Tout cela est bien relatif.

M. MacLean: En effet, il n'y a là rien de bien défini. Il me semble qu'il y aurait là place pour un organisme international.

Maintenant, j'aurais une ou deux questions à poser à M. Thompson au sujet du crédit L25. Cette année, le total est de 106 millions de dollars, l'an dernier il était de 90 millions. Qui paie pour cela? Le Gouvernement a dû emprunter cette somme. Le tout s'élève à environ 200 millions de dollars pour ces deux années; qui va payer pour ces deux emprunts; est-ce le ministère des Finances ou bien avez-vous un poste dans votre comptabilité où cela est inclus, étant ainsi compris dans le total de vos crédits?

M. McLelland: Cela est compris dans les crédits qui nous sont accordés. Le Parlement approuve annuellement des prêts à un bas taux d'intérêt. Nous administrons ces fonds à ces conditions. Le coût des emprunts est l'affaire du ministère des Finances; si je comprends bien, si le ministère des Finances ne l'a pas déjà fait, de temps à autre il demandera au Parlement de lui voter les crédits nécessaires pour payer le coût de ces emprunts.

• 1055

M. MacLean: Ainsi, le coût total de votre aide à l'étranger comprend la somme totale de ces votes plus ce que le ministère des Finances doit payer pour ces emprunts. Maintenant, en ce qui regarde le remboursement de ces prêts, d'abord j'ignore si on a déjà commencé à les rembourser ou non . . .

M. Kidd: Ils sont trop récents.

M. McLellan: Avec l'approbation du Parlement, nous avons prêté 50 millions de dollars sans intérêt la première année et autant au cours de la deuxième, mais en exigeant trois quarts d'un pour cent pour les frais d'administration plus un certain dédommagement pour les sommes engagées mais non utilisées. Ces sommes étaient payables à tous les six mois par le gouvernement qui empruntait.

Il y a environ une quinzaine de prêts de cette catégorie et à tous les six mois nous recevons à ce titre quelques milliers de dollars. Il a été décidé plus tard de ne plus faire de tels prêts, mais de s'en tenir à seulement deux types de prêts, soit des prêts sans intérêt avec dix ans de grâce et remboursables en 50 ans ou des prêts à 3 p. 100 avec 7 ans de grâce remboursable en 30 ans.

M. MacLean: Qui reçoit ces quelques milliers de dollars?

M. McLellan: Ils sont versés aux fonds du revenu consolidé à titre de revenu.

M. MacLean: Je vois. Une dernière question. Au sujet de ce projet d'envoyer outre-mer du personnel de cadres maintenant à leur retraite, est-ce que cela tombe sous votre . . .

M. McLellan: Oui.

M. Kidd: Mais indirectement, par l'entremise d'agences bénévoles, nous supportons partiellement cette organisation.

M. MacLean: Est-ce que cela fonctionne assez bien? Quel est le nombre de ces personnes qui ont consenti à se rendre outre-mer et quel en a été le coût, transport, logement, etc.?

M. McLellan: Parlez-vous de SUCO?

M. Kidd: Non, de SACO.

M. McLellan: Cette organisation a demandé des octrois au gouvernement et l'an dernier on leur a accordé $143,000 pour leur permettre de démarrer et d'envoyer quelques hommes outre-mer. Cette année, le Conseil du Trésor a consenti un octroi de $175,000. De temps à autre, ils nous fournissent un état de leurs dépenses et le nombre de personnes envoyées à l'étranger. Ils avaient espéré en réunir 50 cette année, mais il semble qu'ils ne réussiront pas à en obtenir plus de 25 ou 30.

M. MacLean: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, le Canada a fait construire deux édifices à l'université de Hué qui est maintenant fermée. Qu'est-il advenu de ces deux édifices?

M. Kidd: A Hué?

M. Howard: (Okanagan Boundary): Au Vietnam.

M. Chambers: Je puis m'en informer.

M. Kidd: Nous pouvons vous obtenir ce renseignement.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je le voudrais bien . . .

M. McLellan: N'est-ce pas la clinique pour tuberculeux de Kuang Ngai?

M. Howard (Okanagan Boundary): Non, l'édifice de la médecine et la salle de réunion. Nous en reparlerons en une autre occasion. Alors, je parlerai du crédit 30. Il s'y trouve de nombreux postes concernant la publicité, qui sont beaucoup plus élevés que l'an dernier. La publication de rapports et d'autres imprimés est passée de $20,000 à $52,000. Les photographies, les films et les enregistrements sur bandes magnétiques ont augmenté de $47,000 à $86,000. Cela semble inexplicable comparé au budget total.

• 1100

M. McLellan: L'explication se trouve dans le fait qu'auparavant, le bureau de l'Aide à l'étranger avait 85 employés et un personnel autorisé de 109, alors que le plan Colombo s'élevait à 50 millions de dollars. Au cours des trois dernières années, le Parlement a consacré de plus en plus d'argent aux programmes d'aide. Notre personnel autorisé est maintenant de 490 et nous comptons 390 employés. Nous avions commencé avec un service d'information qui ne comptait qu'un seul employé, mais avec la multiplication des programmes d'aide du gouvernement, nous avons maintenant cinq ou six personnes. Avec l'approbation du ministre, la direction de l'Agence canadienne pour l'aide à l'étranger croit que nos activités dans ce domaine doivent être révélées au Parlement et au public sous une forme plus détaillée que dans le passé. C'est pourquoi des sommes plus considérables sont nécessaires. Je crois que l'on désire se rendre en Afrique pour y tourner quelques films illustrant l'aide apportée dans certains secteurs afin de les montrer au Canada pour bien faire saisir ce que nous y faisons. C'est là la raison de cette demande de crédits plus considérables pour le service d'information.

M. Kidd: Ici, une remarque s'impose. Il est vrai que la majeure partie sert à la publicité, comme l'a dit M. McLellan, mais les films et les photographies servent aussi à préparer les professeurs et les conseillers techniques avant leur départ.

M. Howard (Okanaga Boundary): Vous avez un programme conçu pour l'envoi outre-mer de personnel de cadres maintenant à leur retraite et je crois bien qu'il y a au Canada un grand nombre de personnes dans cette catégorie; des gens qui se sont peut-être retirés tôt parce qu'ils avaient réussi; nous pourrions utiliser avec profit un plus grand nombre de ces personnes. Plusieurs d'entre eux vont et viennent ne sachant que faire. Ce peut être des veuves ayant déjà enseigné ou qui possèdent une expérience des affaires. Ce peut être des veufs ou des couples. Ce programme pourrait prendre des proportions considérables; je veux surtout parler du nombre de gens disponibles au Canada, si l'on pouvait les persuader d'offrir leurs services. Est-ce que l'on fait un effort sérieux pour atteindre ce but? Il existe au Canada des milliers de gens qui ignorent même l'existence d'un tel programme.

M. Kidd: Il y a certainement une publicité faite en ce sens et de plus, nous restons en contact avec les industries. Je voudrais toutefois faire remarquer que le personnel de cadres peut être utilisé d'une autre manière que par l'entremise du SACO que nous supportons par des octrois, dans ce cas, leurs missions sont de courte durée, trois, quatre ou peut-être six mois; nous envoyons aussi à titre de conseillers des directeurs d'entreprises à leur retraite si cela est nécessaire comme nous envoyons des experts dans diverses parties du monde pour des missions qui peuvent durer d'un à deux ans. Ainsi, ce n'est pas uniquement par l'entremise de cette organisation que ces retraités peuvent être employés à ce genre de travail.

• 1105

M. Howard (Okanagan Boundary): Je connais un homme de cette catégorie qui a offert ses services à une ou deux reprises à cette organisation et on lui a répondu de la même manière que s'il avait fait une demande pour servir avec SUCO. On lui a demandé une recommandation du directeur du collège qu'il avait fréquenté. On lui a demandé des

choses de ce genre. Est-ce là le genre d'information que l'on demande à un homme d'âge mûr qui a travaillé des années dans le monde des affaires. C'était ridicule de traiter ainsi un tel homme comme si ce n'était qu'un jeune homme venant de terminer ses études.

M. Kidd: C'est du SACO que vous parlez?

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui. Cela me préoccupe parce qu'il y a là un potentiel pour un programme très efficace si seulement Ottawa voulait s'en occuper sérieusement. Je ne crois pas que l'on utilise les bons moyens pour attirer ces gens. Il y a un très grand nombre de gens qualifiés disponibles si seulement Ottawa pouvait les approcher d'une façon convenable et efficace et non pas les traiter comme des jeunes gens tout juste sortis de l'école.

M. Kidd: Vous voulez parler des gens du SACO?

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui.

M. McLellan: Leur quartier général est à Montréal et c'est là que vont les demandes.

M. Howard (Okanaga Boundary): Je parle d'un ministère d'Ottawa. Je parle de . . .

M. Kidd: Le SACO n'est pas un organisme du gouvernement; c'est un organisme privé.

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais il y a un organisme du gouvernement œuvrant dans ce domaine.

M. Kidd: Comme je l'ai dit plus tôt, il nous arrive d'envoyer outre-mer un homme d'affaires à la retraite à titre de conseiller; il relève alors normalement de notre programme d'assistance technique et il est engagé directement par l'ACAI. Mais dans le cas de gens envoyés par le SACO nous n'aidons cette organisation qu'indirectement. Ce n'est pas nous qui les envoyons outre-mer.

M. Howard (Okanagan Boundary): Vous voulez dire qu'ils s'y prennent de la même manière que SUCO?

M. Kidd: Oui, c'est exact.

M. Howard (Okanagan Boundary): Alors leurs activités échappent à votre surveillance?

M. Kidd: Cela est certainement hors de notre juridiction. Mais puisque leurs activités s'ajoutent à nos efforts, nous nous y intéressons. Nous fournissons . . .

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais puisque nous leur accordons des octrois . . .

M. Kidd: . . . un support financier proportionné.

M. Howard (Okanagan Boundary): Mais puisque nous leur versons de l'argent, il me semble que nous devrions pouvoir surveiller leurs dépenses. D'après le peu que j'en sais, il me semble que leur administration pourrait être plus efficace.

M. Kidd: Nous en prenons note.

M. Howard (Okanagan Boundary): Je pense bien que c'est tout. Je ne comprends toujours pas pourquoi nous ne faisons rien au sujet du contrôle des naissances.

M. Anderson: Une dernière question, monsieur le président. Comment est décidé la mise en œuvre de projets dans les pays où vous faites quelque chose présentement. Vous fiez-vous uniquement sur la suggestion d'un ambassadeur qui en arrivant dans ce pays se laisse influencer par une agence de développement de l'endroit et vous écrit ensuite pour vous soumettre un projet quelconque?

M. Kidd: Monsieur Anderson, parlez-vous d'un pays pour lequel nous disposons de crédits à ces fins?

M. Anderson: Non, je parle d'un pays imaginaire, disons la Ruritanie, où le ministre du Développement économique expose à l'ambassadeur qu'il serait nécessaire de construire un nouveau barrage et celui-ci vous soumet le projet. Est-ce que cela vous suffit pour entreprendre les études nécessaires pour sa réalisation; ou alors, comment procédez-vous?

M. Kidd: Dans ce cas particulier où nous ne disposerions pas des crédits nécessaires, il ne nous serait probablement pas possible de faire quoi que ce soit. Cependant, si c'était un pays pour lequel nous disposerions de crédits à la suite de demandes précédentes, nous étudierions sérieusement cette requête pour savoir si la Banque mondiale avait fait une étude des besoins de ce pays et qui soulignerait la nécessité de ce projet entre autres. En ce cas, nous serions même disposés à envoyer quelqu'un pour étudier sur place l'utilité et la possibilité d'exécuter un tel projet. Nous ne ferions certainement rien avant d'être persuadés de la nécessité de cette entreprise.

• 1110

M. Anderson: Je suis heureux de vous l'entendre dire. J'avais cru qu'une des raisons de la multiplication de nos programmes d'aide à tant de pays venait du désir de nos ambassadeurs de se comporter comme certains politiciens qui tiennent absolument à obtenir des travaux publics quelconque pour leur circonscription.

M. Kidd: Je vous assure que nous y regardons à deux fois avant de faire quoi que ce soit.

M. Anderson: J'espère bien que vous continuerez de le faire parce que j'ai l'impression, particulièrement pour ce qui en est de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie, où les communications sont plutôt difficiles, qu'afin de mousser sa popularité, un ambassadeur recherche les moyens d'obtenir quelque chose pour le pays où il est en poste. Comme je l'ai dit à propos de certains de nos politiciens, ils peuvent croire nécessaire à leur prestige d'obtenir quelque chose de concret. J'espère bien qu'à l'avenir, vous continuerez de scruter avec grand soin les requêtes de ce genre qui vous parviendront.

Le président: Messieurs, notre travail pour ce matin est maintenant terminé. Avant l'ajournement, je voudrais remercier de votre part M. Kidd, M. Chambers et M. McLellan de leur excellente collaboration.

APPENDICE Y

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Mémoire présenté par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures en vue des prévisions budgétaires pour 1968-1969

Les renseignements donnés ci-après sont fournis au Comité permanent dans l'espoir qu'ils lui seront utiles dans son examen des prévisions budgétaires du Ministère pour l'année fiscale 1968-1969.

Le Ministère éprouve beaucoup de difficultés à faire un exposé de ses besoins financiers d'une manière qui traduise bien l'activité du Ministère dans la conduite de la politique extérieure du Canada. Comme le déclarait récemment le président du Conseil du Trésor, le gouvernement trouve de plus en plus important que les besoins de renseignements budgétaires soient utiles et révélateurs en fonction des objectifs visés par un ministère donné. Nous avons beaucoup réfléchi à cette question.

Les prévisions budgétaires présentées au Comité établissent nos besoins dans la forme habituelle, soit en trois postes parlementaires: Poste 1, comprenant les frais de fonctionnement et d'entretien; Poste 10, nos besoins en capitaux; et Poste 15, cotisations aux budgets d'organisations internationales, subventions et contributions volontaires à divers programmes d'aide multilatérale, tels que le FISE. Un examen de ces prévisions budgétaires nous fournira certains renseignements utiles, comme nous le verrons dans le tableau qui suit:

Frais de fonctionnement	Prévisions modifiées 1968-1969	Dépenses 1967-1968	Dépenses 1966-1967	Dépenses 1965-1966
Administration centrale	42,043,500	40,036,576	34,104,940	30,009,856
L'Indochine	587,800	530,718	615,320	585,363
Frais spéciaux d'administration; Canadiens détachés auprès du Secrétariat du Commonwealth, de la BAD, de l'OTAN, de l'OCDE	110,000	43,461	68,937	51,206
Représentants canadiens aux conférences internationales	390,000	351,816	330,728	275,187
Programmes de relations culturelles et d'échanges académiques avec les pays étrangers.	1,460,000	924,696	838,023	843,055
Total des frais de fonctionnement	44,591,300	41,887,267	35,957,948	31,764,667
Investissements mobiliers et immobiliers				
Acquisition, construction et embellissement d'immeubles, travaux, terrains, matériel et ameublement	7,000,000	6,442,374	3,081,688	1,983,311
Total des Investissements mobiliers et immobiliers	7,000,000	6,442,374	3,081,668	1,983,311

La croissance de l'administration du ministère se traduit non seulement par des augmentations régulières de traitements, du coût de l'achat des biens et services et du coût des loyers, mais également, bien entendu, par la croissance des responsabilités du Ministère à mesure que celui-ci se developpe pour accomplir les tâches qui lui sont assignées. Le tableau qui suit reflète ce développement:

	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69
Missions diplomatiques et consulaires	80	85	86	87
Nombre d'employés canadiens aux postes	2,051	2,202	2,431	2,488
Personnel engagé sur place	717	733	805	804
Employés temporaires	142	196	214	204

Un examen des articles courants de dépense révèle que les frais du personnel (traitements et indemnités) représentent 62.5 p. 100 de tous nos frais de fonctionnement pour l'année en cours. Cela n'a rien d'étonnant pour un ministère dont la "ressource" principale est le groupe d'hommes et de femmes qui constituent le service extérieur. Un examen encore plus poussé révèle que des 44.6 millions de dollars affectés au Poste 1, quelque 26.7 millions sont dépensés pour subvenir aux frais de fonctionnement de nos missions à l'étranger.

Nos postes à l'étranger diffèrent tous les uns des autres. Chacun rencontre des situations particulières dans l'exécution de son travail. Quoiqu'on ne puisse parler d'une mission type, il serait peut-être bon d'ajouter qu'en fonction des dépenses, la "moyenne mathématique" nous donne un poste dont les frais annuels s'élèvent à un peu plus de $300,000 (ce qui comprend $230,000 en traitements, salaires et indemnités; $65,000 pour les loyers, les services publics les communications et d'autres frais semblables plus ou moins fixes, et $13,000 en dépenses contrôlables telles que la réparation et l'entretien des immeubles et du matériel, le travail de documentation, les déplacements régionaux, et diverses autres dépenses). La latitude dont jouit le poste pour modifier ses dépenses afin d'atteindre des objectifs précis n'est évidemment pas considérable.

Il va de soi que nous pouvons déduire beaucoup plus de nos prévisions budgétaires que les quelques observations que nous venons de faire. Toutefois, le Comité comprendra qu'un tel examen tendra à insister davantage sur les dépenses de fonctionnement du Ministère que sur l'évaluation de ses objectifs.

Conformément aux directives du Gouvernement, nous avons tenté d'établir une forme de présentation pour nos prévisions budgétaires qui puisse donner une idée plus précise du rôle et de l'activité envisagée par le Ministère dans la conduite des relations extérieures du Canada.

Nous avons défini notre objectif comme étant la protection et la promotion des intérêts canadiens à l'étranger. Le rôle fondamental du Ministère consiste d'abord à conseiller le Gouvernement sur toutes les questions ayant trait aux relations internationales puis,—fonction inhérente à l'existence même du service extérieur—, à promouvoir les intérêts du Canada dans le monde. D'une façon plus explicite, c'est la responsabilité primordiale du ministère à Ottawa de conseiller le mieux possible le Gouvernement, d'après les renseignements reçus de nos missions et d'autres sources, et après consultations avec d'autres ministères et gouvernements, établir les politiques qui serviront le mieux l'intérêt éclairé du Canada. Une autre fonction tout aussi fondamentale, qui est exercée en grande partie par nos missions, est celle d'interpréter et de défendre les politiques et intérêts du Canada à l'étranger, d'influencer la pensée des autres gouvernements et d'aiguiller la formulation de leur politique dans un sens qui soit favorable au Canada.

Dans l'accomplissement de cette tâche générale, le personnel est appelé à exercer de nombreuses fonctions:

—réunir et analyser des renseignements et formuler des recommandations à l'intention du gouvernement sur les événements internationaux qui présentent un intérêt pour le Canada, y compris les événements qui ont des incidences sur l'unité canadienne;

—coordonner les opérations à l'étranger de nombreux ministères et organismes;

—représenter le Canada et promouvoir les intérêts canadiens sur le plan international par l'intermédiaire de nos missions à l'étranger;

—assurer, par l'intermédiaire de ces missions, les services consulaires les plus variés pour les Canadiens et les citoyens d'autres pays, à l'égard de questions qui touchent aux affaires du Canada;

—mettre en œuvre un programme d'information publique afin de donner à l'étranger une image exacte du Canada et des politiques canadiennes;

—mettre en œuvre un programme d'échanges culturels avec d'autres pays, et

—assurer des services de soutien étendus pour toutes les opérations du gouvernement outre-mer, particulièrement à l'appui des programmes d'aide du Canada.

Cet exposé des fonctions et responsabilités ne suffit que partiellement encore à expliquer ce que fait effectivement le ministère, comment il dépense son temps et son argent. Afin de réduire le champ immense des activités du ministère à des proportions plus maniables, nous en avons fait cinq divisions qui sont examinées une à une ci-après.

Formulation et coordination de la politique

Comme nous l'avons déjà mentionné, le ministère conseille le Gouvernement sur tous les aspects des relations étrangères et coordonne la conduite de ces relations. Le travail de coordination devient de plus en plus complexe et exigeant. De plus en plus d'autres ministères jouent un rôle à l'étranger par l'intermédiaire d'organisations internationales comme la FAO et l'OIT, détachent des membres de leur personnel auprès de certaines de nos missions les

plus importantes à l'étranger, et envoient des délégations aux réunions de ces organisations. On présume souvent que la plupart de ces problèmes sont de nature technique ou non-politique et qu'ils ne se rattachent aucunement à d'autres aspects de nos relations étrangères. Il est rare toutefois qu'il en soit entièrement ainsi. Les problèmes qui ont surgi récemment en raison de l'entrée sur la scène politique d'un nombre croissant d'États nouvellement indépendants ont rendu presque inéluctable l'examen de questions politiques à l'intérieur de tout lieu de rencontre international. Les relations étroites qui existent entre toutes sortes d'activités rendent extrêmement dangereux l'étude isolée d'une activité en particulier.

Le ministère doit donc de toute nécessité avoir un personnel qui soit compétent dans de nombreux aspects de notre vie nationale. Ce besoin est reconnu depuis longtemps dans le domaine économique et financier, et bien entendu en matière de politique de défense. Les consultations dans ces domaines ont été facilitées par un système bien établi de comités inter-ministères. Ces dernières années, l'essor rapide du programme d'aide du Canada a ajouté une nouvelle dimension au travail de nos agents. L'immigration est un autre secteur d'intérêt du ministère. Le fait que le personnel du ministère ne représente qu'un tiers du nombre total des employés du gouvernement illustre bien les grandes difficultés auxquelles le personnel doit faire face dans son travail de coordination.

A mesure que les relations internationales et la part prise par le Canada dans ces relations augmentent en complexité, il est évident que le besoin d'une planification mieux arrêtée et exigeant un travail de plus longue haleine augmentera aussi de façon correspondante. Cette planification doit être entreprise non seulement au point de vue des lignes de conduite et des positions que le Gouvernement pourrait adopter dans la recherche de ses objectifs de politique internationale, mais aussi au point de vue des ressources humaines et financières dont il a besoin pour les années à venir. Ces deux aspects du problème doivent être rattachés aux questions des priorités gouvernementales.

Voilà donc certaines des tâches qui constituent "la formulation et la coordination de la politique". Dans l'ensemble, elles sont exécutées par les directions fonctionnelles et géographiques de l'Administration centrale à Ottawa. Pour l'année en cours, nous évaluons le coût de cette activité à légèrement plus de 3 millions de dollars.

Programmes directs

Bien que parmi les objectifs poursuivis par le Ministère, il y en ait peu pour lesquels les crédits soient dépensés directement, dans quatre cas pourtant on a recours à ce procédé: quand il s'agit de l'information, des relations culturelles, de l'assistance militaire aux pays en voie de développement et du soutien de défense à la Grèce et à la Turquie.

Information

Comme il est important de s'assurer que les objectifs du Canada sont compris et reçoivent un accueil sympathique, le ministère a été amené à accroître les efforts consacrés à son programme d'information. Nous devrions, pour le moins, être en mesure de répondre aux demandes de renseignements sur le Canada et ce qui s'y rapporte. En outre, la nécessité d'obtenir à l'étranger une bonne compréhension de la position du Gouvernement sur des questions particulières, comme la primauté du Gouvernement fédéral dans la conduite de la politique étrangère, a poussé à entreprendre par exemple un programme modeste qui vise à faire venir des journalistes et des écrivains étrangers au Canada. Pour l'année en cours, nous prévoyons dépenser quelque $580,000 pour l'achat de publications qui seront distribuées gratuitement à l'étranger, la distribution de films, le projet concernant les journalistes étrangers, des expositions dans les foires internationales, etc.

Relations culturelles

Pour que le programme d'information éclaire d'une lumière vive et soutenue à l'étranger le caractère bilingue et biculturel de la société canadienne, il faut mettre sur pied des programmes culturels qui donneront de la continuité à nos échanges. Tout comme les programmes d'information, les programmes d'échanges culturels visent des buts différents suivant les pays. Il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour qu'on en ressente les effets car dans ce domaine les résultats se perçoivent rarement de façon immédiate, en admettant qu'ils soient perceptibles. Ces échanges représentent cependant un élément indispensable à la conduite des relations internationales, qui se situe en dehors du champ d'action des forces économiques et commerciales.

Durant l'année en cours, nous prévoyons que les crédits portés au compte des échanges culturels avec les pays étrangers, comme les tournées d'artistes ou de troupes artistiques, les expositions d'art canadien, les bourses d'étude et de stage et la présentation de livres à des institutions culturelles étrangères, par exemple, s'élèveront à 1.38 millions de dollars.

Assistance militaire

Depuis quelques années, le gouvernement a, sur la demande de plusieurs pays en voie de développement, aidé à la formation de leurs forces militaires. On a bien prouvé que la sécurité et la stabilité sont

des conditions préalables essentielles au progrès économique et social. Plusieurs pays ont bénéficié de cette aide à l'instruction militaire, dont la Tanzanie, le Ghana et la Malaisie. Pour l'année en cours, les dépenses relatives aux projets d'assistance militaire sont évaluées à 3.1 millions de dollars.

Soutien à la défense de la Grèce et de la Turquie

Le Canada a accepté de fournir une assistance spéciale à la Grèce et à la Turquie, nos alliées au sein de l'OTAN. Bien que les crédits approuvés autorisaient des dépenses allant jusqu'à un million de dollars pour l'année en cours, les retards apportés à la conclusion d'un accord avec les gouvernements grec et turc sur les modalités qui conviennent le mieux à l'aide canadienne auront probablement pour effet de limiter notre contribution à $100,000.

Représentation à l'étranger

Les deux formes d'activité décrites ci-dessus (la formulation et la coordination des principes, ainsi que les programmes directs) s'exercent surtout à partir de l'administration centrale à Ottawa. En ne considérant que cet aspect du ministère, on oublierait l'autre fonction également capitale des Affaires extérieures, à savoir: l'activité réelle qui est requise pour assurer la mise en œuvre de notre politique. C'est des missions elles-mêmes que proviennent beaucoup des renseignements et conseils qui servent à étayer les recommandations politiques à formuler. Dans une large mesure, le succès ou l'échec de notre politique dépend de l'efficacité de nos missions à l'étranger dont l'une de leurs fonctions primordiales est la rédaction de dépêches.

Les recommandations concernant notre politique se fondent sur quatre sources principales:

a) les dépêches provenant des missions à l'étranger;

b) les renseignements et les demandes des autres services diplomatiques;

c) l'information reçue des services d'intelligence; et

d) la presse.

Fréquemment, et particulièrement dans les situations où la mission prend une part active à un processus de négociations (comme par exemple aux séances de l'Assemblée générale des Nations Unies), ces rapports ou évaluations peuvent constituer la recommandation exécutoire pour le Ministre. D'une façon plus générale, toutefois, la substance des rapports des missions constituent un élément de base des recommandations politiques après étude et consultation avec les autres missions et ministères intéressés.

En plus de ce que l'on pourrait considérer comme les aspects les plus brillants du travail d'une mission à l'étranger, il est d'autres tâches tout aussi importantes. Parmi ces activités d'une importance particulière l'on pourrait citer le travail consulaire sous tous ses aspects. Les tâches qui relèvent du domaine consulaire comprennent la conclusion d'ententes avec d'autres pays pour faciliter le passage de Canadiens, la délivrance et le renouvellement des passeports et visas, l'étude des demandes d'immigration, l'examen des demandes d'admission temporaire, le devoir de maintenir un contact avec les Canadiens à l'étranger et s'il y a lieu de les protéger, le rapatriement des indigents et les mesures à prendre pour leur sécurité en cas de situation critique. Ces fonctions sont extrêmement importantes et par leur nature même font partie des responsabilités fondamentales de toute mission canadienne. De fait, ces services constituent pour le contribuable qui voyage à l'étranger une rémunération pratique, immédiate et facilement reconnaissable de l'investissement qu'il a fait indirectement dans le ministère des Affaires extérieures. L'augmentation continuelle du nombre de Canadiens qui voyagent à l'étranger (comme en témoigne le nombre de passeports délivrés par le Ministère, c.-à-d. 185,000 en 1962 et 320,000 cette année) a contribué en partie à l'accroissement de la demande des services consulaires des dernières années.

Pour l'année en cours, on prévoit que le coût de fonctionnement de nos missions et consulats diplomatiques, y compris les dépenses immobilières se chiffrera à plus de 34 millions de dollars.

Les deux derniers secteurs d'activité, l'administration et l'affiliation aux organisations internationales, n'exigent sans doute pas qu'on s'y attarde davantage, mais il convient de mentionner le fardeau de plus en plus lourd que nos ressources administratives doivent supporter. Cela est dû non seulement au développement qualitatif et quantitatif, du Ministère lui-même, mais également à la nécessité d'adoption et d'adaptation des nombreuses modifications de politique administrative du Gouvernement (v.g. les conventions collectives) aux exigences particulières d'un service extérieur dont les membres sont permutés. Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement les dépenses prévues dans les secteurs mentionnés ci-dessus pour l'année fiscale en cours.

Administration

—Administration centrale—tâches à l'administration centrale assurant le fonctionnement du Ministère, à savoir: le personnel, les télécommunications et les écritures, les finances et l'administration générale (coût estimatif: 3.6 millions de dollars).

—Services d'exploitation de soutien—frais généraux courants qui ne sont pas imputables à des groupes particuliers, tels que les frais de communications, les frais de déplacement du personnel dans le cadre d'une affectation, etc. (coût estimatif: 8.8 millions de dollars).

Affiliation aux organisations internationales

—Cotisations se rapportant à l'affiliation à des organisations internationales telles que l'ONU et ses institutions spécialisées, l'OTAN et le Commonwealth (quelque 12.8 millions de dollars cette année).

—Subventions aux institutions non gouvernementales—y compris les contributions volontaires à des programmes d'aide multilatérale et les subventions à l'Association canadienne de l'ONU, le Conseil canadien de l'Atlantique, le Comité international de la Croix-Rouge, etc. (20 millions et demi de dollars pour l'année courante).

FONCTIONS:

1. Relations entre le Canada et les autres pays et représentation du Canada au sein des organisations internationales; protection des intérêts canadiens à l'étranger.
2. Recueil et analyse des renseignements sur tout ce qui peut influer sur les relations internationales du Canada.
3. Négociation et conclusion des traités et autres accords internationaux.
4. Représentation du Canada dans les capitales étrangères et aux conférences internationales.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ORGANIGRAMME
1968-69

RÉVISION DU 1ER OCT. 1968

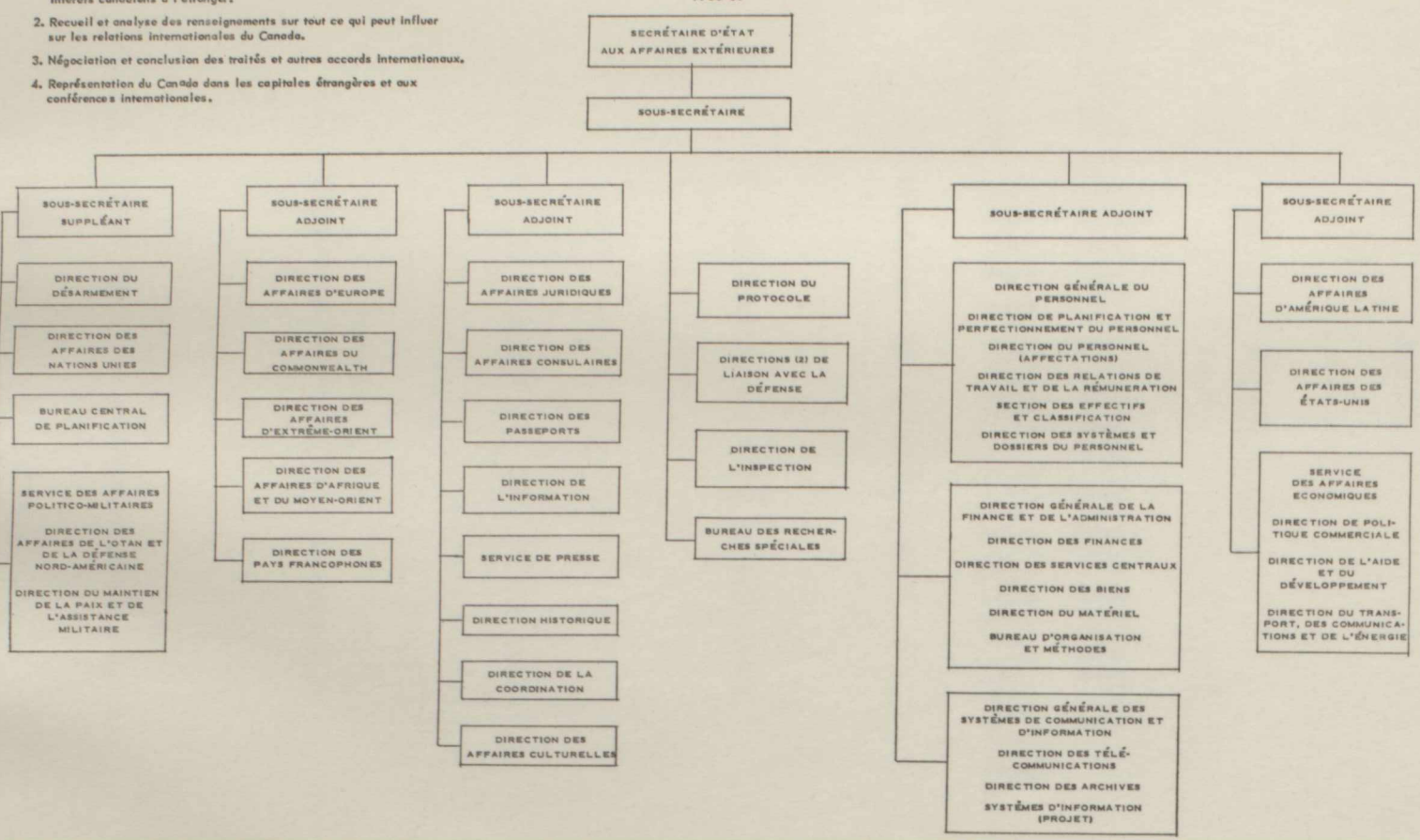

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1998-1999

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 19

MARDI 31 JANVIER 1999

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 19

SÉANCE DU MARDI 21 JANVIER 1969

Concernant

La politique de défense et affaires extérieures

TÉMOIN:

M. John Gellner, Éditeur, Le «*Commentator*», Toronto.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29566—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

[6] Allmand,	Harkness,	Nowlan,
Anderson,	Laniel,	Ouellet,
Buchanan,	Laprise,	Penner,
[4] Cafik,	Legault,	[5] Prud'homme,
Fairweather,	Lewis,	Roberts,
Forrestall,	MacDonald (*Egmont*),	[3] Smith (*Northumberland-Miramichi*),
Gibson,	MacLean,	
Groos,	MacRae,	Stewart (*Cochrane*),
[7] Guay (*St. Boniface*),	[2] Marceau,	Thompson (*Red Deer*),
[1] Harding,	McCleave,	Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[1] M. Harding remplace M. Brewin, le 16 janvier 1969.

[2] M. Marceau remplace M. Barrett, le 16 janvier 1969.

[3] M. Smith (*Northumberland-Miramichi*) remplace M. Allmand, le 16 janvier 1969.

[4] M. Cafik remplace M. Borrie, le 16 janvier 1969.

[5] M. Prud'homme remplace M. Howard (*Okanagan Boundary*), le 16 janvier 1969.

[6] M. Allmand remplace M. De Bané, le 16 janvier 1969.

[7] M. Guay (*St. Boniface*), remplace M. Stewart (*Cochrane*), le 20 janvier 1969.

Conformément à l'article (65)4)b) du Règlement.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
Le JEUDI 16 janvier 1969.

Il est ordonné,—Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit chargé, et se trouve chargé par les présentes, d'entendre des témoignages et d'examiner la politique du Canada en matière de défense nationale et affaires extérieures.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

29566—1½

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 21 janvier 1969
(31)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h. 05. Le président, M. Ian Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Buchanan, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Laniel, Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), Marceau, McCleave, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ouellet, Roberts, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Wahn et Winch —(24).

De même que: MM. Goyer et Kaplan, députés.

Aussi présent: M. John Gellner, rédacteur du *Canadian Commentator*, de Toronto.

Du Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le commerce extérieur: MM. Peter Dobell et Julian Payne.

Sur une proposition de M. Marceau,

Il est résolu—que des frais de séjour et de déplacement raisonnables soient payés à M. John Gellner, au docteur O. Solandt, à MM. Raymond Gastil, Robert Krupka, A. Yarmolinsky, J. Eayrs, M. Breecher et K. McNaught, qui ont été invités à comparaître devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au sujet de la question exposée dans l'ordre de renvoi du jeudi 16 janvier 1969.

Sur une proposition de M. Marceau,

Il est résolu—que le président soit autorisé à tenir des réunions et à entendre des témoignages sans qu'il y ait quorum et à en autoriser l'impression d'iceux.

Le président lit l'ordre de renvoi du Comité, en date du jeudi 16 janvier 1969, et fait un exposé préliminaire dans lequel il énonce ses vues sur le programme de réunions proposé par le sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure. En outre, le président explique aux membres du Comité une nouvelle méthode d'interrogation des témoins, que les membres sont priés de mettre à l'essai.

Le Comité convient de faire imprimer les documents suivants, présentés par le président, en appendice au compte rendu d'aujourd'hui:

Programme proposé au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, et *Programme: Partie I* (*voir l'Appendice Z*).

Le secrétaire est chargé d'obtenir pour les members des exemplaires de documents, où est exposée la position de certains universitaires sur la politique étrangère, dont il est question à la page 4491 des Débats du lundi 20 janvier 1969.

Le président présente M. John Gellner, rédacteur du *Canadian Commentator*, de Toronto, et celui-ci fait un exposé préliminaire. Le Comité convient de faire imprimer le texte rédigé par M. Gellner à l'intention des membres, de même que sa notice biographique, en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui (*voir l'Appendice aa*).

Pendant le reste de la réunion, les membres du Comité interrogent M. Gellner. A une heure de l'après-midi, l'interrogatoire n'étant pas terminé, la séance est suspendue jusqu'à 3 h. 30 cet après-midi.

SESSION DE L'APRÈS-MIDI
(32)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 3 h. 35 cet après-midi, sous la présidence de M. Wahn, président.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Cafik, Fairweather, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harding, Laniel, Legault, MacDonald (*Egmont*), Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ouellet, Roberts, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Wahn et Winch—(20).

De même que: M. Goyer, député.

Aussi présente: La même personne que ce matin.

Au début de la séance, plusieurs membres du Comité font des propositions concernant la méthode d'interrogation des témoins. Le président conseille aux membres de soumettre ces propositions et toutes autres au sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure.

Les membres du Comité poursuivent leur interrogatoire de M. John Gellner.

Ensuite, les membres conviennent d'une réunion du Comité mardi 28 janvier 1969, en vue d'étudier l'ordre du jour et la procédure. Cette question sera soumise au sous-comité.

Le président remercie M. Gellner de sa déposition et remarque que la visite de celui-ci a été pour les membres une expérience précieuse et agréable.

A 5 h. 15, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 23 janvier 1969, à onze heures du matin; le témoin sera alors M. O. M. Solandt.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 21 janvier 1969

Le président: Messieurs, nous avons le quorum et nous sommes prêts. Nous nous proposons de commencer nos réunions exactement à l'heure dite, vu que nous sommes limités à deux heures. Je souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité, et je souhaite à tous une bonne et heureuse année.

Nous commençons ce matin l'étude de la politique de défense du Canada, qui est un vaste domaine de la politique et sur lequel le Comité s'attardera plusieurs mois. Le mandat qui nous est confié est très large, et je veux en lire les termes aux membres du Comité. La Chambre l'a formulé ainsi:

> Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit chargé, et se trouve chargé par les présentes, d'entendre des témoignages et d'examiner la politique du Canada en matière de défense nationale et affaires extérieures.

Au cours de notre enquête, nous allons citer des témoins. Je voudrais obtenir du Comité la permission de leur faire rembourser leurs frais de voyage et de séjour. Quelqu'un d'entre vous pourrait-il proposer la motion suivante: Que soient payées des sommes raisonnables pour frais de voyage et de séjour aux personnes que nous inviterons à témoigner, y compris M. John Gellner, le docteur O. Solandt, M. Raymond Gastil, M. Robert Krupka et les professeurs A. Yarmolinsky, J. Eayrs, M. Breecher et K. McNaught, qui ont été invités à témoigner devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au sujet du mandat de celui-ci, en date du jeudi 16 janvier 1969.

M. Marceau: Je présente une motion dans ce sens.

Motion adoptée.

• 1110

Le président: De plus, conformément aux nouveaux règlements, autorisation nous a été donnée, moyennant une résolution adoptée par le Comité, de poursuivre nos séances et entendre des témoignages même sans avoir le quorum. Nous y gagnerons du temps, bien que notre Comité ait toujours été très fidèle à fournir le quorum. Malgré tout, il serait peut-être souhaitable que nous adoptions la résolution requise. Quelqu'un voudrait-il proposer que le président soit autorisé à convoquer des réunions et à citer des témoins même lorsque nous n'avons pas le quorum, ainsi qu'à autoriser l'impression des textes?

M. Marceau: Je présente une motion dans ce sens.

Motion adoptée.

Le président: Le comité directeur a tenu plusieurs réunions avant le congé de Noël et il a établi un programme qu'il a fait dactylographier, puis tenir à chacun d'entre vous. Le comité directeur a tenu compte du fait que le gouvernement a invité notre Comité et le public canadien à participer aux discussions sur les questions de défense avant que le gouvernement ne prenne de décisions. Nous espérons que les réunions des prochains mois fourniront aux personnes renseignées du secteur public, et aux membres du Comité, l'occasion d'exprimer leurs points de vue et de faire des suggestions qui aideront le gouvernement dans la révision en cours.

Le comité directeur entend bien que le gouvernement publiera, en temps utile, le résultat de l'étude qu'il a entreprise au sujet de la défense. A ce moment-là, le comité directeur s'attend que le Comité étudiera le rapport du gouvernement dans le détail. Le programme préparé par votre comité directeur l'a été dans cette optique générale. Il a été distribué afin de renseigner les membres du Comité. Le Comité serait-il d'accord pour que ce schéma soit ajouté en appendice au compte rendu de la réunion d'aujourd'hui? Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Les membres du Comité verront tout de suite qu'il est proposé au Comité de faire une étude très systématique de la politique canadienne de défense. Je ne demande pas que ce schéma très précis soit

approuvé formellement par le Comité, car je crois que celui-ci voudra conserver une certaine souplesse dans sa façon de procéder; par exemple, le moment choisi pour la publication du rapport du gouvernement sur la politique de défense affectera grandement notre horaire de travail.

Le schéma nous est donc surtout proposé comme guide, et nous ne devrions pas mettre trop de notre temps, aujourd'hui, à en discuter. Si vous avez des commentaires à apporter, peut-être pourriez-vous m'en faire part d'abord, ou bien les faire connaître au représentant de votre parti au comité directeur.

L'efficacité de notre travail dépendra dans une large mesure des témoins qui seront cités devant le Comité. Le comité directeur s'est inspiré du principe d'une représentation très diversifiée sur chacun des points à l'étude. Nous nous sommes donc efforcés de choisir des témoins qui soient des tenants connus et efficaces de façons de voir très différentes sur l'avenir du Canada, afin que le Comité ait l'occasion de réfléchir sérieusement et en toute connaissance de cause sur les choix qui s'offrent au Canada.

Le comité directeur s'efforce d'inviter les témoins suffisamment à l'avance pour leur permettre d'être aussi bien préparés que possible à se présenter devant le Comité. Nous avons déjà invité les témoins qui paraîtront devant le Comité jusqu'à la mi-février. Vous avez reçu la liste des témoins, ainsi que la liste des sujets qu'ils aborderont; ces détails pourraient bien être ajoutés aussi en appendice au rapport d'aujourd'hui, si vous le voulez bien.

Des voix: D'accord.

Le président: Cette première liste donne aussi un aperçu des questions qui seront traitées jusqu'à la mi-mars. La liste ne mentionne pas les noms des témoins que nous avons suggérés pour après la mi-février, car nous n'avons pas encore communiqué avec eux.

Au stade où nous en sommes, alors que le gouvernement n'a pas encore formulé sa politique pour l'avenir, nous n'avons encore invité ni des personnes, ni des groupes à adresser des mémoires écrits à notre Comité. Toutefois, je veux profiter de l'occasion pour dire que le Comité est disposé à recevoir de tels mémoires, bien qu'il ne sera pas nécessairement possible, à cause du programme extrêmement chargé que nous avons à envisager d'ici la mi-mars, de convoquer toutes les personnes, tous les groupes qui présenteront des mémoires. Plus tard, lorsque le gouvernement aura fait connaître formellement sa politique, nous recommencerons à inviter groupes et individus à présenter des mémoires sur tous les points qu'ils jugeront d'importance.

Afin de procéder de façon plus efficace et plus systématiques, nous invitons les témoins, s'ils le peuvent, à fournir des copies de leurs textes au secrétaire du Comité, afin que les textes puissent être distribués à l'avance aux membres du Comité. La chose ne sera peut-être pas toujours possible mais, lorsqu'elle le sera nous demanderons aux témoins de limiter leur communication verbale à cinq minutes environ, afin que le Comité puisse faire porter le gros de son effort sur les questions à poser aux témoins.

Les représentants des partis ont eux aussi formulé une suggestion en vue de rendre la période des questions plus efficace. Nous en ferons l'essai ce matin. Un représentant de chaque parti sera invité à poser des questions sur un point particulier, et j'aimerais fixer à cinq minutes par personne ce premier tour de questions. Une fois que chaque parti aura ainsi fait connaître ses idées et ses tendances particulières, j'annoncerai une seconde période de questions, où les libéraux seront appelés à poser des questions, puis les conservateurs, les néo-démocrates, et les créditistes. A l'intérieur du délai réservé à chacun des partis, je permettrai toutes questions complémentaires de membres du même parti, dès lors que le titulaire de la période y consentira. Si un parti décide d'établir la liste de ses membres qui ont des questions à poser, j'accepterai volontiers cette liste.

• 1115

Nous pourrons probablement nous permettre un troisième tour de questions, et nous procéderons de la même manière. Peut-être découvrirons-nous que l'expérience n'est pas valable. Nous serons sans doute un peu maladroits ce matin, mais il s'agit d'un essai. Le fait d'accorder un délai déterminé à chacun des partis produira, nous l'espérons, une plus grande uniformité dans le contenu des questions. Si les membres du Comité ont des suggestions à formuler au sujet de cette façon de procéder, j'espère qu'ils voudront bien les faire connaître au représentant de leur parti au comité directeur, afin que nous ne perdions pas trop de temps ici à discuter de méthodes. Monsieur Roberts?

M. Roberts: Je veux tout simplement dire que je m'oppose à toute cette manière de procéder; je m'oppose aussi à passer par le représentant du parti. Je ne vois pas que ce soit là la bonne manière d'envisager les choses, ni la bonne manière d'acheminer les protestations.

Le président: Je prends note de vos observations. Voyons tout de même comment les choses vont se passer; nous allons faire l'essai de cette manière de procéder et, si le fonctionnement en est trop difficile, nous la changerons.

M. Winch: Monsieur le président, pourrais-je poser une question afin de préciser un point? Ai-je bien compris ce qui a été dit? Le Comité ne pourra entendre ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ni le ministre de la Défense nationale tant que le Livre blanc sur la force opérationnelle n'aura pas été déposé?

Le président: Non, aucune décision n'a été prise à ce sujet, monsieur Winch. La question reste ouverte.

Avant de vous présenter notre témoin, j'aimerais vous rappeler que notre Comité possède maintenant un conseiller, dans la personne de M. Peter Dobell, directeur du nouveau Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le commerce extérieur. M. Dobell est ici. Auriez-vous l'obligeance de vous lever, Peter? Je pense que nous vous avons tous déjà rencontré. Vous avez un adjoint au Centre, dans la personne de M. Julian Payne. Les membres du Comité se rappellent que je leur ai déjà parlé de la nomination de M. Dobell. Toutefois, la nomination semble avoir échappé à l'un des plus importants journaux du pays, et c'est pourquoi je tiens à en reparler ici.

Je devrais ajouter que le rôle de M. Dobell n'est pas celui de conseiller en matière de politiques. Son rôle consiste plutôt à aider le comité directeur à établir un programme de travail efficace, pour le meilleur emploi possible de notre temps. Les membres du Comité seront certainement d'accord pour juger que le programme complet et détaillé que nous avons sous les yeux aujourd'hui représente une grande amélioration sur nos méthodes plus ou moins improvisées d'auparavant, et que cela suffit à confirmer l'utilité d'un conseiller.

Vous avez déjà reçu une notice biographique de M. John Gellner. M. Gellner est l'un de nos commentateurs les plus distingués au Canada, en ce moment, sur les affaires militaires. Les commentaires qu'il a faits sur les programmes et la politique de défense du Canada lui ont valu la réputation fort enviable d'être extrêmement bien renseigné, perspicace et indépendant d'esprit.

L'expérience qu'il a acquise comme avocat en Tchécoslovaquie, avant la guerre, comme officier de l'Aviation royale canadienne de 1939 à 1958, et enfin comme journaliste et rédacteur, lui donne une compétence inappréciable du point de vue du témoignage qu'il va présenter devant notre Comité. Quelques membres du Comité se rappelleront sans doute qu'il a déjà témoigné devant le Comité spécial de la défense en 1963. Le secrétaire du Comité a distribué d'autres détails biographiques sur ses qualités et son expérience.

Il a été demandé à M. Gellner de nous parler de la question qui est à la base même de toutes les autres: pourquoi les pays ont des forces de défense. Les vues qu'il a exprimées par écrit ont été distribuées à l'avance aux membres du Comité pour leur permettre d'y réfléchir. Malheureusement, la version française est en préparation et ne nous est pas encore parvenue. Nous la distribuerons dès qu'elle arrivera. Nous l'avons remise au service de traduction dès le moment où nous l'avons reçue.

M. Forrestall: Les textes anglais ne sont pas tous arrivés non plus.

Le président: Les textes anglais devraient être distribués à tous les membres du Comité à leurs bureaux.

M. Forrestall: Mon exemplaire n'est pas venu.

Le président: Nous en aurons d'autres exemplaires pour ceux qui n'en auraient pas reçu.

Je demande à M. Gellner de nous faire brièvement la présentation de son mémoire, après quoi il répondra à nos questions. Monsieur Gellner?

• 1120

M. Laniel: Monsieur le président, deux points de détail avant que M. Gellner ne fasse sa communication. D'abord, serait-il possible, vu l'importance du Comité et le grand nombre de personnes présentes, que nous déménagions, sois dans la salle nº 308, soit dans la salle nº 371. C'est très encombré ici, et le travail y est difficile. Nous avons quantité de papiers à examiner, et la pièce n'est pas la plus commode qui soit.

Le président: Cette pièce n'est pas le local permanent du Comité. C'est le seul endroit que nous ayons pu trouver ce matin.

M. Laniel: Le deuxième point que je veux soulever est le suivant: hier, à la Chambre, le député de Fundy Royal a demandé au ministre de donner à tous accès aux documents de travail de la réunion des experts avec les fonctionnaires de la Défense nationale et des Affaires extérieures. Le ministre a répondu que ces documents seraient mis à la disposition des députés qui, individuellement, en feraient la demande. Le Comité pourrait-il demander copie de ces documents pour chacun de ses membres?

Le président: Les membres du Comité désirent-ils recevoir ces documents de travail, ou bien préfèrent-ils les demander eux-mêmes?

Des voix: Non.

M. Fairweather: Cette documentation est secrète, paraît-il.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Laniel.

M. John Gellner (directeur du «Commentator» de Toronto): Monsieur le président, si mes observations d'introduction ont été distribuées, je préférerais m'en tenir là et répondre tout de suite aux questions. Toutefois, si tout le monde ne les a pas eues, je pourrais donner lecture des paragraphes les plus importants.

Le président: La plupart des membres ont-ils reçu copie du résumé de M. Gellner?

Des voix: Oui.

Le président: Combien ne l'ont pas reçu?

M. Lewis: Combien de ceux qui l'ont reçu l'ont lu?

Le président: Ne leur posez pas pareille question.

M. Gellner: Je vais lire, dans mon exposé, seulement les paragraphes de base. Je vais laisser tout ce qui concerne particulièrement le Canada pour la période des questions, si vous êtes d'accord.

Le président: C'est bien la meilleure façon de procéder.

M. Gellner: Au paragraphe 5 de mon introduction, je disais qu'un État peut être garant de sa sécurité s'il parvient à réaliser ses objectifs nationaux. Ceux-ci sont à la fois négatifs: la sécurité du territoire, l'espace marin et l'espace aérien et positifs: paix mondiale, liberté de navigation, unité nationale, l'implantation du communisme dans le monde, et que sais-je encore—ou autre encore, parmi un grand nombre d'objectifs nationaux.

Ces deux aspects de la sécurité sont d'égale importance. Par conséquent, l'OTAN garantit peut-être à l'Allemagne de l'Ouest toute la sécurité négative à laquelle elle peut s'attendre, mais ce pays n'en est pas pour autant en sécurité, car son principal objectif national qu'il proclame bien haut, la réunification de l'Allemagne, est loin d'être réalisé. D'autre part, l'État d'Israël n'a pas d'objectifs nationaux positifs qu'il n'a pas encore atteints ou qu'il ne puisse atteindre par lui-même. Cet État ne connaît pas la paix, car il doit constamment s'inquiéter de l'aspect négatif de sa sécurité, soit la menace qui plane sur son intégrité territoriale.

Les forces armées constituent l'un des instruments dont on se sert pour réaliser des objectifs nationaux et, par là même, assurer la sécurité du territoire national. Du fait même de leur disponibilité, elles servent d'instrument à cette fin, même si l'on ne fait jamais appel à elles. On a l'exemple de la Suisse dont le principal objectif national est la neutralité, qu'elle parvient à maintenir par la diplomatie et l'existence d'effectifs militaires qui seraient, dit-on, extrêmement efficaces bien qu'elle ne les ait jamais lancés dans l'action.

C'est donc l'évidence même et il n'est peut-être pas utile d'insister sur ce point, si ce n'est que trop souvent le public ne tient pas compte du côté positif de la sécurité nationale. Ici, le terme «défense» prête sans aucun doute à confusion. Comme je l'ai fait remarquer, un pays peut avoir un grand besoin d'une force armée même s'il n'a pas à se défendre au sens strict du mot. C'est difficile à comprendre même pour les esprits qui passent pour être brillants. Par conséquent, les tenants du désarmement unilatéral soutiennent que leur thèse est rationnelle, car, comme ils le disent: «on ne peut rien faire contre les armes nucléaires». En fait, cela n'implique pas qu'il ne faille pas mettre sur pied une force militaire nationale ni améliorer les forces existantes.

• 1125

Je vais maintenant passer tout ce qui concerne le Canada pour en venir directement au dernier paragraphe, qui dit que les forces militaires n'aient pas besoin de servir un but particulier, ni de pouvoir combattre dans une espèce particulière de guerre, mais qu'elles doivent être là pour aider à atteindre des objectifs nationaux essentiels, voilà une réalité reconnue depuis longtemps par certaines nations européennes possédant d'anciennes traditions militaires. Le public canadien, en général, regimbe encore contre l'idée de forces militaires utilisées à des fins politiques. Pourtant, c'est là avant tout le rôle des Forces armées du Canada. La tâche est assez importante pour que l'on soit justifié d'y consacrer

quelque deux et trois quarts pour cent du produit national brut.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gellner. Nous aurons bientôt d'autres copies de l'exposé de M. Gellner pour tous les membres du Comité qui ne l'ont pas encore reçu.

Maintenant, monsieur Anderson, du parti libéral.

M. Anderson: Monsieur le président, vous me voyez un peu dans l'embarras, parce que j'ai reçu le mémoire il y a seulement cinq minutes et que je n'ai pu en prendre connaissance.

Toutefois, avant de continuer, je tiens à dire que je m'inquiète un peu devant le programme de travail qui nous est proposé, et qui semble vouloir accaparer tout notre temps jusqu'à la mi-mars. Il est certainement essentiel que nous étudiions tous les aspects de la politique de défense. Cependant, il y a d'autres questions qui méritent notre attention et qui sont peut-être plus urgentes encore, à certains points de vue.

Je pense en particulier à un problème qu'à mon avis nous devrions aborder à un moment donné, celui des eaux territoriales canadiennes et celui des zones de pêche permanente sur la côte ouest.

Cette question ne relève pas du comité des pêcheries. Les aspects biologiques de la question sont bien clairs. Nos pêcheries de la côte ouest subissent l'exploitation éhontée des chalutiers russes et japonais. Le problème relève de notre Comité, et je veux savoir pourquoi le gouvernement canadien, qui a édicté des lois l'habilitant à tracer des lignes de démarcation sur la côte ouest, en 1964, n'en a jamais tracé.

Le président: Monsieur Anderson, il y a de nombreuses questions de ce genre que les membres du Comité souhaitent voir étudiées ici, mais je pense qu'il serait préférable que ces questions soient plutôt soumises au comité directeur. Nous avons déjà recueilli plusieurs de ces questions, et nous verrons si nous pouvons les insérer dans le cours de nos travaux.

M. Anderson: Au sujet de ce problème particulier, nous devrions citer plusieurs témoins, y compris le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son prédécesseur, afin de découvrir pourquoi il ne s'est rien fait pendant les quatre ou cinq dernières années.

Est-ce à titre d'essai seulement que le schéma nous est proposé? Pendant la période de deux mois qui suivra, d'autres sujets seront-ils abordés en même temps que la politique de défense?

Le président: C'est un essai. Cependant, le comité directeur nous le présente en tant que programme de travail, et les autres sujets à étudier devront être insérés plus tard. Je veux éviter de discuter le programme par le détail en ce moment, afin que les membres aient l'occasion d'y réfléchir plus longuement et de faire connaître leurs observations, soit à moi-même, soit à leur représentant au comité directeur. Il y a certainement plusieurs membres du Comité qui ont des suggestions à faire, et la façon la plus efficace d'y donner suite est bien de passer par le comité directeur.

M. Anderson: Je vais donc porter le problème devant le comité directeur, mais je veux que l'on prenne note de ce que je proteste contre l'idée que nous soyons bloqués ici, pendant deux mois, à ne nous occuper que d'un seul sujet. Pendant tout l'automne, nous ne nous sommes occupés que du Biafra, et c'était bien nécessaire, mais à cause de cela beaucoup d'autres problèmes n'ont pas été abordés du tout. Je souhaite que nous atteignions à une certaine souplesse dans l'organisation de notre programme.

Le président: Nous arriverons à plus de souplesse, à l'intérieur de certaines limites.

M. Anderson: Très bien. Pour revenir au mémoire de M. Gellner, il y a un point sur lequel je trouve de plus en plus difficile de me faire une idée juste, et c'est celui de savoir quel degré de souplesse le Canada lui-même possède vis-à-vis de ses propres engagements de défense et de son rôle dans la défense, en particulier vis-à-vis des États-Unis. Si, par exemple, et seulement à titre d'exemple, nous souhaitions réduire notre degré de participation aux systèmes d'alerte rapide ou à la défense continentale; si, par exemple nous décidions de ne pas nous lier avec les Américains par un accord sur le système de missiles antibalistiques qu'ils sont en train d'installer sur la côte ouest, à quel moment les Américains jugeraient-ils que leur intérêt national exige de pareilles installations sur le sol canadien, ou qu'il est temps de prendre des mesures pour défendre le continent tout entier, et plus particulièrement leur propre région, et ceci malgré toutes les objections possibles du Canada? En d'autres termes, quelle latitude avons-nous pour changer notre politique en matière de défense continentale?

M. Gellner: Il faut bien comprendre que nous sommes un avant-poste stratégique de la plus grande puissance militaire du monde. Cette grande puissance militaire a des normes de sécurité à respecter. Nous ne sommes peut-être pas d'accord pour accepter qu'elle les ait ces normes, mais elle y tient, et elle croit à la

responsabilité particulière qui accompagne le statut de superpuissance.

• 1130

Nous avons à choisir entre donner satisfaction aux exigences des États-Unis, ce qui comporte, mettons, l'usage de notre territoire, de notre espace aérien et de nos approches maritimes, et permettre aux États-Unis d'y voir eux-mêmes. Pour ce qui est de nos relations avec les États-Unis, faire nous-mêmes ce qu'il y a à faire ou laisser les États-Unis le faire revient tout à fait au même. Ce qu'il importe d'examiner, c'est la signification qu'une démission de notre part pourrait avoir pour nous, dans notre propre estime, et pour notre statut dans le monde. La vraie signification est là; tout est lié à la souveraineté.

Pour revenir au début de votre question, j'estime que nous n'avons pas beaucoup de latitude. Si monsieur le président me permet d'ajouter une constatation, parce que votre question m'y conduit, je dirai ceci: nous procédons actuellement à la révision de nos positions sur la défense. C'est extrêmement utile. Toute révision est utile. Mais je ne vois pas que celle-ci puisse conclure à autre chose qu'à la confirmation de tous nos engagements, car nous avons à choisir entre quelles solutions? Nous pouvons faire du désarmement unilatéral: faire ce que le premier ministre a appelé, au cours de son allocution à l'Université du Manitoba, du pacifisme totalement sans défense; nous pourrions nous en tirer, pour ce qui concerne notre sécurité intérieure, avec une petite armée de 20,000 hommes, mettons, qui serait rattachée à la Gendarmerie royale; mais tout cela ne répondrait pas aux exigences de sécurité des Américains. Ils devraient donc pénétrer chez nous, avec une certaine puissance, afin de faire en sorte que soient respectées leurs exigences de sécurité; et cela tout simplement parce que, géographiquement, nous sommes là où nous sommes. Si le Canada se trouvait dans la position géographique du Venezuela, au contraire, il pourrait probablement s'en tirer avec un désarmement unilatéral.

L'autre solution est de nous proclamer pays neutre. Mais cela est impossible en droit international. Aux termes des règles énoncées par la seconde Conférence de La Haye, en 1907, un pays neutre doit rendre sa neutralité efficace. C'est-à-dire, en pratique, qu'il doit posséder une puissance militaire suffisante pour décourager toute intervention de la part des pays belligérants. En d'autres termes, bien que le pays neutre ne soit pas tenu nécessairement de posséder la puissance voulue pour repousser une attaque, il doit quand même en posséder suffisamment pour rendre toute attaque non profitable et, par conséquent, improbable.

Vous imaginez tout de suite quelle force militaire le Canada devrait posséder pour rendre toute attaque non profitable. Il nous faudrait une force nucléaire de représailles. La neutralité n'est valable que pour un pays pas trop important et qui, par ailleurs, est très fort du point de vue militaire, comme la Suisse ou la Suède.

La troisième possibilité serait de nous retirer de l'OTAN et de maintenir nos engagements envers les États-Unis et les Nations Unies. Cette manière d'agir ne nous permettrait pas de réaliser beaucoup d'économies, certainement pas assez, à mon avis, pour nous justifier d'accepter les sanctions politiques qu'un tel geste entraînerait. Par un calcul mental sommaire, j'arrive à une économie de l'ordre de 17,000 hommes et de 250 millions de dollars par année. Que sont, cependant, 250 millions de dollars par année en regard des sanctions politiques que nous encourrions en nous retirant de l'OTAN? Car il faut bien nous rendre compte que nous ne pourrions pas le faire à la manière de la France.

La France est importante, immensément importante; la défense de l'Europe est impossible sans la France. Aussi chacun s'efforce-t-il de répondre aux vœux de la France lorsqu'elle coopère au système de défense de l'OTAN (car elle y coopère). La France entretient une plus grande armée en Allemagne que, par exemple, la Grande-Bretagne. Les communications se font librement à travers la France. On consent à des exceptions pour la France. Je doute cependant qu'on fasse de même pour le Canada.

• 1135

Enfin, la quatrième option consiste à conserver tous nos engagements actuels, et je suis sûr que toute étude ne pourra que conduire à cette conclusion.

Le président: Monsieur Anderson, nous reviendrons tout à l'heure aux questions des libéraux. En attendant, je donne la parole à M. Fairweather, du parti conservateur.

M. Fairweather: Les derniers propos de M. Gellner me serviront de point de départ. Vous avez parlé de «conserver tous nos engagements actuels». Si telle doit être la conclusion de notre revue, n'est-ce pas un fait que nous aurons encore à moderniser beaucoup notre équipement? J'essaie d'éviter le vocabulaire savant, que je n'arrive pas à comprendre, mais je veux dire que l'équipement de notre force de l'OTAN, tels les avions, les chars, etc., est dans un triste état de vieillissement à l'heure actuelle.

M. Gellner: Si l'on me le permet, je dirai que l'équipement de toutes nos troupes, celles de l'OTAN et les autres, est dans un état très peu reluisant en ce moment. Tout est vieilli et la raison en est que nous n'avons pu maintenir la proportion entre nos frais courants, ceux qui paraissent dans le Budget des dépenses sous la rubrique du fonctionnement et de l'entretien, et nos frais de modernisation qui, dans le budget, sont inscrits sous la rubrique des immobilisations et du perfectionnement. Le rapport est maintenant de quatre à un, c'est-à-dire que, lorsque nous dépensons quatre dollars au chapitre des frais courants, nous en dépensons un pour la modernisation. De façon approximative, on dit que pour maintenir une force militaire au point, de nos jours, le rapport doit être deux à un: deux dollars de dépenses courantes contre un dollar affecté à la modernisation.

On pourrait s'en tirer, paraît-il, en maintenant un rapport de trois à un, c'est-à-dire trois dollars consacrés aux frais courants contre un dollar affecté à la modernisation; mais on n'y est plus du tout quand c'est quatre à un. Or, pour avoir un rapport de trois à un, il faudrait augmenter de 16 p. 100 notre budget de la défense et, à tout prendre, ce ne serait peut-être pas 16 p. 100, car il nous faudrait de fortes sommes, puisque tout notre matériel vieillit. Pour ce qui est de l'aviation, par exemple, nos avions maritimes, il faut dire que l'Argus a presque fait son temps; notre avion de défense F101 est devenu vieillot; le CF104 de la division aérienne aura bientôt fait son temps, je veux dire l'usage matériel de l'appareil, et je pourrais continuer ainsi.

Il nous faudra dépenser davantage au chapitre du matériel; il n'est tout simplement pas raisonnable de dépenser 1,240 millions de dollars au chapitre des frais courants et seulement quelque 250 millions pour la modernisation du matériel. Il n'y a tout simplement pas de juste proportion.

Le président: Je reviendrai au groupe conservateur plus tard. Je me demande si M. Lewis parlerait au nom du Nouveau parti démocratique?

M. Lewis: Monsieur le président, je ne sais vraiment par où commencer. Je dirai d'abord que, comme M. Anderson, je crois que le programme doit comporter beaucoup de souplesse. Si vous vous le rappelez, hier, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si la question de l'échange de représentants avec le Vatican pouvait être renvoyée au Comité et il a dit qu'il n'y voyait aucune objection. Je n'ai pas lu ce qu'il a répondu, mais si j'ai bien compris ce qu'il a dit à ce moment-là, notre mandat est assez vaste pour que nous puissions y étudier tout ce que nous voudrons et le ministre ne s'opposait pas à ce que le Comité s'occupât de cette affaire.

• 1140

Sans vouloir obtenir une réponse maintenant, je dirai que je suis quelque peu inquiet de vous avoir entendu dire «que le programme serait souple, compte tenu des limites». Je me demande qui va poser les limites. Voilà une tournure qui pourrait faire de vous un premier ministre, monsieur le président. A mon avis, la question de la représentation au Vatican ne peut être retardée jusqu'en mars; il semble que certaines démarches soient en cours et j'espère que le comité directeur songera à nous saisir de la question très bientôt.

Au sujet de l'exposé général de M. Gellner, je lis ses articles depuis de nombreuses années, et je ne suis pas surpris par ce qu'il a dit ici. Monsieur Gellner, j'ai l'impression que votre défense, pour autant qu'il y en ait une dans votre exposé d'ouverture, au sujet des dépenses relatives à la défense est qu'il s'agit surtout d'une question d'ordre politique. Nous diriez-vous pourquoi vous insistez pour que nous continuions à faire partie du NORAD, même si un grand nombre de personnes sont d'avis que cet organisme est plutôt inutile, qu'à la vérité il ne sert à rien du point de vue de la sécurité des États-Unis ou du Canada?

J'aimerais que vous nous disiez pourquoi selon vous, nous n'avons aucune latitude. Autrement dit, si je comprends bien ce que vous voulez dire, nous n'avons qu'à nous plier aux désirs des États-Unis et, par conséquent, selon le régime ABM, les États-Unis se passeront de nous (sur notre territoire, si j'ai bien saisi ce que vous avez dit) ou nous devrons collaborer avec eux dans une autre entreprise qui, d'après ce qu'a dit M. McNamara, sera probablement inutile à la longue et coûtera terriblement cher à tous les intéressés.

J'aimerais savoir pourquoi vous affirmez de façon si catégorique que le Canada doit participer de façon militaire à l'OTAN. Serait-ce pour des raisons de sécurité? Encore une fois, j'ai vu dans ce que vous avez écrit au cours des ans que vous vous demandiez si l'apport militaire du Canada a quelque valeur réelle pour l'OTAN; d'après vos écrits, j'ai eu l'impression que, selon vous, ce que nous fournissons présentement sur le plan militaire a bien peu de valeur, si même cela a quelque valeur. Pourquoi le Canada doit-il continuer à fournir à l'OTAN une aide qui vaut peu de chose ou rien du tout?

Enfin, je suis vraiment bouleversé par ce que vous dites dans votre mémoire et que vous avez mentionné il y a peu de temps, à savoir qu'à la longue (cela veut dire assez

prochainement, d'ici quelques années) il faudra augmenter de 16 p. 100 les dépenses du Canada pour garder un juste équilibre entre les frais de fonctionnement de nos forces armées et les frais de modernisation.

Monsieur Gellner, votre attitude me semble une façon assez orthodoxe, du point de vue militaire, d'aborder des questions qui se rattachent à la politique étrangère aussi bien qu'à la politique purement de défense. Rien dans votre exposé ne me convainc que les engagements du Canada envers l'OTAN ou le NORAD soient sensés en ce moment.

M. Gellner: Je ne crois pas qu'on puisse me reprocher d'avoir dit que je traite la question sous l'aspect militaire orthodoxe, parce que j'ai bien précisé que notre organisation militaire existe surtout en fonction de motifs politiques. J'ai tâché de séparer le point de vue des idées, si l'on veut, de celui des cas d'espèces. Je n'ai pas rétracté ce que j'ai dit au sujet de l'apport plus précis que nous devrions apporter à l'OTAN; nous devrions jouer un rôle bien plus efficace sans cet organisme, en particulier dans un secteur au moins (je songe ici à la division aérienne), où ce que nous faisons n'a plus de sens.

• 1145

J'ai voulu dire que nous avions trois fonctions politicomilitaires. Nous devons d'abord maintenir la souveraineté sur notre territoire et aussi sur notre espace aérien et dans nos eaux; ce n'est pas une tâche trop onéreuse. En deuxième lieu, nous devons faire partie d'une alliance quelconque qui nous permette de traiter avec un associé puissant et retirer certains avantages politiques de cette alliance. Troisièmement, il nous faut accommoder les États-Unis, parce que nous n'avons vraiment pas d'autre choix. Plus précisément, . . .

M. Lewis: C'est une affirmation que vous faites, monsieur Gellner, et elle n'est pas du tout convaincante.

M. Gellner: Alors, pour parler avec plus de précision, je ne crois pas que nous ayons à nous inquiéter au sujet du régime ABM. Je ne pense pas que les Américains aient vraiment besoin de nous pour cela. Dans le cas de NORAD, je serais beaucoup plus inquiet et bouleversé de savoir que les Américains veulent entièrement remanier le régime de défense contre les bombardements et abandonner les stations de radar au sol pour installer les radars de prompte alerte et de poursuite dans de gros avions qui circuleraient dans le ciel et auraient à leurs ordres des avions de combat au sol qui prendraient immédiatement le ciel pour faire l'interception.

Pour cela, il faudra certainement que ces gros avions et les appareils de combat aient une base sur notre sol. Si nous insistons sur le respect de notre intégrité territoriale, nous devrons alors nous procurer un gros appareil et un certain nombre de petits avions de combat. Voilà quelque chose qui m'inquiéterait. Les Américains sont toujours d'avis que la défense contre les bombardements aériens est nécessaire, parce que les Soviétiques ont une puissance de bombardement. De façon générale, le programme américain porte sur une telle puissance. C'est dire que, si un ennemi éventuel a une telle puissance de bombardement, il nous faut nous préparer en conséquence, non pas parce qu'il recourra ou ne recourra peut-être pas à cette puissance, mais parce qu'il l'a et que nous devons nous préparer à y faire face. Il s'agit du programme des États-Unis.

Les Russes sont en mesure de transporter des bombes nucléaires par avion de bombardement ou même, aujourd'hui qu'ils ont des avions supersoniques de transport, par des avions de transport, ce qui, dans un tel cas, rendrait l'interception très difficile. Voilà pourquoi, sous ce rapport également et aux yeux des Américains, NORAD a encore tout à fait sa place. Ils veulent être entièrement protégés contre toute menace de bombardement, comme ils veulent être protégés contre les attaques sous-marines, ce qui nous oblige à avoir une puissante organisation de défense antisous-marine.

Mais NORAD a aussi d'autres fonctions. Par exemple, NORAD contrôle tout le mouvement dans l'espace aérien au moyen du régime SPADATS auquel nous collaborons également. Cette organisation a une installation à Cold Lake. Évidemment, il est à prévoir que le régime ABM relèvera un jour de NORAD, même s'il s'agit d'une chose entièrement américaine.

Le président: Je me demande si nous pourrions revenir aux députés libéraux qui ont des questions à poser. Les représentants du parti ne m'ont rien dit, et je vais donc les appeler dans l'ordre des noms que j'ai ici: MM. Gibson, Roberts, Allmand, Laniel, Guay et Cafik. Les libéraux auront environ quinze minutes pour ce premier tour de questions et, encore une fois, je permettrai aux libéraux de poser des questions supplémentaires, à condition qu'y consente celui qui aura la parole. Nous passerons ensuite au groupe conservateur, aux représentants du Nouveau parti démocratique, puis aux créditistes. Monsieur Gibson?

M. Gibson: Si notre défense est fondée sur la prémisse suivante, savoir que nous sommes une puissance moyenne influente qui travaille ardemment à réaliser la paix mondiale, ne

devrions-nous pas, dans ce cas, fonder notre politique de défense sur le véritable désarmement mondial et sur une force mondiale pacifique?

• 1150

M. Gellner: Tout programme comporte des propositions à long terme et des propositions à court terme. Il va de soi que le désarmement est un rêve lointain. Peut-être les jeunes qui se trouvent ici le verront-ils se réaliser, mais j'en doute pour ceux qui sont mûris, je m'excuse, je veux dire d'âge mûr. La même chose peut se dire d'une force mondiale pour maintenir la paix. Rien ne dit qu'une force pacifique mondiale, même si elle est mise en place par les Nations Unies, même s'il s'agit de la très faible force pacifique de 1956 soit à peu près hors de propos en ce moment.

M. Gibson: S'il m'est permis de m'exprimer ainsi, j'admettrai qu'il nous faut évidemment une force de défense contre toute attaque à la bombe à hydrogène; néanmoins, vous dites bien aussi qu'il est décourageant de constater que les Nations Unies sont impuissantes. Je suis fermement convaincu que des millions de jeunes gens du monde entier en ont jusque-là de la diplomatie négative vieux jeu et décourageante que pratiquent les Nations Unies aux conférences des quatre Grands. Ne devrions-nous pas essayer de faire disparaître ce découragement, acte négatif, au moyen d'une action positive? Autrement dit, ne devrions-nous pas rechercher l'équilibre des forces et en fin de compte faire peser notre influence en faveur de la paix?

M. Gellner: Tout d'abord, je rappelle que je n'ai pas dit que les Nations Unies ne servaient à rien. Au contraire, j'ai une grande foi dans les Nations Unies. Je pense aussi qu'elles s'orientent déjà entièrement vers la paix; mais il est évident qu'il faut penser aux nécessités du moment présent et à celles de demain.

J'espère que vous et vos collègues de la Chambre ne cessez de faire des projets en vue d'atteindre à une paix universelle future; mais cette paix n'existe pas en ce moment. Nous avons actuellement deux grandes puissances qui se font face et plus de petits conflits qu'on n'en a jamais auparavant. Bien loin de procéder au désarmement, la course aux armements se fait plus vive que jamais. Nous ne participons pas à la course aux armements. En fait, nous sommes en retard; mais il n'en reste pas moins que la paix n'est pas présentement dans le jeu. Nous devons travailler en faveur de la paix; mais il nous faut aussi être prêts à vivre dans le monde d'aujourd'hui et dans lequel il nous faudra vivre d'ici 10, 20 ou 50 ans.

Selon moi, pour être utiles, nos efforts doivent porter sur ce qu'il y a à faire aujourd'hui, sans oublier jamais que la paix et la fraternité mondiales sont les objectifs ultimes à rechercher. A la vérité, le désarmement est à l'ordre du jour depuis un millénaire, il en est fortement question depuis 70 ans, depuis le début de la conférence de La Haye. Encore une fois, non seulement n'avons-nous pas fait de progrès, mais la course aux armements se fait plus vive que jamais. Voilà le monde dans lequel nous vivons et il va de soi que notre programme de défense doit tenir compte de la conjoncture mondiale dans laquelle nous nous trouvons.

Le président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: Puis-je poser une question maintenant ou parler pendant deux ou trois minutes? Comment procédons-nous?

Le président: MM. Allmand, Laniel, Guay et Cafik ont indiqué qu'ils aimeraient dire un mot, et...

M. Roberts: J'ai une ou deux brèves questions à poser et, après cela, une autre d'ordre général.

Si je me reporte à l'alinéa 14, je vois que vous y dites que, si nous ne voulions pas accommoder les États-Unis en vue d'établir un programme de défense d'ensemble pour le continent nord-américain, nous pourrions nous en tirer avec une force d'environ 50,000 hommes qui nous coûterait quelque 800 millions de dollars. Je vois à l'alinéa 10 que vous avez parlé d'une somme d'environ 1,488 millions de dollars au chapitre des frais courants généraux, si je ne me trompe. Est-ce que je compare les bons chiffres quand je dis que, si nous ne participions pas à un régime de défense d'ensemble pour l'Amérique du Nord, nous épargnerions quelque chose comme 688 millions de dollars?

M. Gellner: Dans la dernière phrase de l'alinéa 10, je dis que nous devrions relever le compte du nouveau matériel et les estimations brutes qui suivent sont fondées sur un budget de 1,610 millions de dollars pour les forces armées du Canada; sur ce montant, 1,239 millions iraient aux opérations courantes, comme cela se fait actuellement, et le reste, 371 millions, serait affecté à la modernisation; mais, en ce moment, seulement 249 millions de dollars sont affectés à la modernisation, ce qui fait que le rapport est de trois à un. J'ai dit ensuite que, de façon générale, notre effort de défense est rendu nécessaire à cause de notre situation géographique, vu que nous sommes l'avant-poste stratégique des États-Unis; et il nous faut bien nous résigner à accomplir certaines choses nécessaires à la sécurité des États-Unis ou laisser ce pays les accomplir lui-même; si je ne me trompe, la

moitié de nos dépenses sont faites à ce chapitre.

• 1155

M. Roberts: C'est-à-dire environ 800 millions de dollars.

Je veux dire un mot de l'alinéa 8, parce que, tout comme M. Lewis et d'autres membres du Comité, il me semble qu'il s'agit d'un domaine où votre thèse est la plus faible. Je parlerai de la dernière phrase:

> Le Canada doit veiller à ne pas affronter seul des puissances plus fortes, et c'est la raison d'être de ses alliances;...

Je comprends que le Canada ne veut pas traiter seul avec les autres pays; mais on ne saurait assurément conclure qu'il ne le peut qu'en faisant partie d'une alliance permanente; je veux dire par là qu'à l'égard des diverses questions que nous avons à traiter avec les autres pays, il arrivera que nous aurons des intérêts communs avec les pays avec lesquels nous traiterons et ferons front commun; mais il me semble qu'il ne découle pas de là que nous puissions prétendre que, vu que nous ne saurions nous isoler pour traiter certains points précis avec d'autres pays, il nous faille tâcher d'avoir autant d'amis que possible pour appuyer notre thèse.

Pour poursuivre mon argument à ce sujet (peut-être n'y voyez-vous aucun argument), savoir qu'il faut, pour que le Canada ne se trouve pas seul, qu'il existe une forme d'alliance permanente, je dis que cette conclusion ne découle pas nécessairement des prémisses. C'est peut-être vrai, mais cela ne me semble pas une conclusion à tirer nécessairement.

M. Gellner: Je ne songeais évidemment qu'à nos rapports avec les États-Unis. Il va de soi qu'il ne s'agit pas de relations avec l'Union soviétique qui, cela est naturel, ne s'isole pas, sauf dans des cas bien particuliers comme une entente au sujet d'une ligne aérienne ou de questions de cette sorte. L'histoire nous montre, je pense, que nous avons toujours tâché de traiter avec un associé puissant dans un groupement. Même pendant que le Royaume-Uni était notre grand associé, nous avons établi des liens solides avec les États-Unis. On a là l'origine des forts arguments invoqués au cours des années 20 et 30 en faveur d'une complète indépendance pour le Canada.

Encore une fois, je pense que nous préférons traiter avec les États-Unis dans un groupement; mais dans quel groupe serons-nous? Dans les rapports qui existent entre les États-Unis et nous, il s'agit de rapports entre un associé très puissant et un autre qui est petit. Encore une fois, dans des cas particuliers, cela ne fait pas de différence; mais quand il s'agit des questions fondamentales, ce n'est plus la même chose. Or, à quel groupe appartiendrons-nous? Je pense que nous appartenons au groupe atlantique, si l'on veut l'appeler ainsi; c'est le groupe auquel nous appartenons et nous avons à y traiter avec un très puissant associé.

Voilà ce à quoi je pensais: il faut appartenir à un groupe quelconque. Dans le cas d'un pays comme le nôtre, le choix est très restreint. Le Commonwealth n'est vraiment pas une force politique. Nous avons des doutes au sujet de notre entrée dans OEA. Il nous faut faire un choix et je pense que l'Alliance atlantique est l'organisme qui nous convient.

M. Roberts: Pouvez-vous nous donner des exemples où cet appui ou cette alliance nous a permis d'exercer une pression en faveur de nos intérêts aux États-Unis?

M. Gellner: Si je suis bien renseigné, au Conseil de l'OTAN, par exemple (il ne s'agit évidemment pas de pourparlers publics), avec l'aide d'autres pays, nous nous sommes très fortement pendus aux basques de nos amis américains. Si vous voulez un exemple précis (encore ici, j'ajoute que, n'ayant pas accès aux documents du Cabinet, je ne fais que conjecturer), je dirai qu'on a rapporté qu'au moment où la France était sur le point de rompre avec l'Alliance, c'est l'union du Canada avec un certain groupe de pays de l'OTAN qui a empêché ce qui aurait été, comme nous le voyons aujourd'hui, une rupture ouverte et irrémédiable avec la France qui, aux yeux des États-Unis (encore ici, je fais les réserves qui s'imposent) aurait été, selon eux, la meilleure solution. Voilà un exemple.

• 1200

Le président: Je me demande si nous ne pourrions revenir à vous, monsieur Roberts. Voulez-vous que votre nom soit placé sur la seconde liste?

M. Roberts: Oui, j'ai d'autres questions à poser.

Le président: Les députés libéraux sont maintenant MM. Allmand, Laniel, Guay et Cafik. Quelqu'un d'entre vous doit-il partir bientôt, de sorte qu'il ne sera pas là quand viendra le second tour pour les libéraux de poser des questions? Monsieur Laniel, puis-je proposer que M. Cafik pose ses questions dès maintenant?

M. Cafik: S'agit-il de moi, monsieur le président?

Le président: Oui, si les membres du Comité le permettent.

M. Lewis: Si vous jurez que vous êtes libéral!

M. Cafik: Monsieur Gellner, vous dites que, du point de vue de la défense, nous avons quatre options seulement. Tout d'abord, ce serait le désarmement unilatéral, puis la

neutralité, ou nous retirer de l'OTAN et de nos autres alliances tout en restant rattachés aux États-Unis; enfin, nous refuserions de bouger. Pour être parfaitement honnête avec vous, je dirai que je suis assez déçu de constater, à un moment où nous entreprenons une revue d'ensemble, que nous avons posé, pour ainsi dire, tellement de restrictions à nos débats dès le début de nos discussions ce matin.

Il y a, à mon avis, d'autres possibilités et il me semblerait plus utile à l'heure actuelle (je serais, d'ailleurs, heureux de connaître votre opinion à ce sujet) de ne pas tenir compte de ces restrictions—réelles ou non, peu importe—mais d'analyser les raisons pour lesquelles le désarmement unilatéral, par exemple, n'est pas une très bonne idée. Bien que je ne la trouve pas bonne, j'estime toutefois utile d'examiner toutes les possibilités, tout ce qui pourrait arriver si nous procédions à un armement unilatéral.

A mon avis, il en est de même de la neutralité absolue. Quelles conséquences favorables ou défavorables auraient ces quatre lignes de conduite possibles? Je suis étonné qu'on n'ait pas mentionné, au point où nous en sommes, une cinquième possibilité, celle de nous ranger du côté des Nations Unies en vue du maintien de la paix, par opposition à ces autres alliances et considérations dont on a parlé. Il me semble que le Canada pourrait jouer un rôle (et je voudrais connaître votre avis) qui consisterait à servir quelque dessein utile dans le monde, à le débarrasser de certaines causes de guerre et de méfiance, et ainsi de suite, telles que la misère et l'inégalité entre les nations. Ce serait, je crois, un aspect positif de la défense dont on ne semble pas avoir tenu compte.

En conséquence, je voudrais savoir ce que le Canada pourrait faire, à votre avis, ou ce qui serait judicieux de faire à notre place, par l'intermédiaire des Nations Unies et non pas d'autres pays, ni au moyen d'alliances; puis, quelles démarches pratiques nous pourrions faire pour supprimer certaines de ces causes profondes de conflit, au lieu de réagir contre ceux qui réagissent contre nous, pour ces mêmes raisons.

M. Gellner: D'abord, je tiens à dire que la troisième possibilité à laquelle je pensais était de terminer nos engagements envers l'OTAN, mais de maintenir ceux qui nous lient aux États-Unis et aux Nations Unies.

M. Cafik: Si je puis me permettre d'ajouter quelques mots, je crois que vous pourriez faire abstraction de l'Amérique pour l'instant et limiter strictement vos observations aux Nations Unies.

M. Gellner: En ce qui concerne la défense—et je ne parle que des exigences de l'heure actuelle et du proche avenir—les Nations Unies sont, en ce moment, incapables de répondre aux besoins de défense des pays membres et d'assurer la paix dans le monde. Ce n'est pas là une critique de cet organisme; je constate simplement que les progrès réalisés par l'ONU ne répondent pas aux espérances de ses tenants les plus enthousiastes.

Aujourd'hui, il se déroule un certain nombre de luttes sanglantes que les Nations Unies, si elles étaient réellement capables de maintenir la paix, pourraient régler assez facilement. Il s'agit, entre autres, de la guerre du Yémen qui dure déjà depuis sept ans. Nous ne possédons pas de données concernant les pertes subies de part et d'autres, mais on dit que les hostilités y sont plus sanglantes qu'au Viêt-Nam et que les pertes au Yémen dépassent celles qu'on a relevées pendant toute la guerre avec le Viêt-Cong.

• 1205

Or, il s'agit d'hostilités entre pays relativement peu importants, où les Nations Unies pourraient fort bien intervenir si elles avaient les moyens de maintenir la paix. Mais ce n'est pas le cas, et cette guerre, je le répète, dure déjà depuis plus de sept ans.

Les autres hostilités sont, évidemment, celles qui opposent le Nigeria au Biafra; là aussi, il s'agit de puissances militaires de troisième ou quatrième ordre. Si les Nations Unies étaient le moins du monde capables de prendre des mesures pratiques, elles pourraient faire cesser une boucherie déjà vieille de deux ans.

Ce n'est pas la faute du Canada si les Nations Unies n'ont pas la capacité voulue. Au contraire, c'est le Canada qui a eu, en 1956, l'initiative de faire des petites puissances les gardiennes de la paix afin d'éviter un conflit entre les grandes. Si ce projet n'a pas eu de suites, on ne peut l'attribuer à un manque d'efforts de la part du Canada. Celui-ci a, au contraire, continuellement essayé de faire de cette activité pacificatrice une institution et a même convoqué une conférence à Ottawa pour en régler les problèmes de nature technique. Or, il n'y a actuellement aux Nations Unies aucune action dans ce sens; la question est pendante.

Nous espérons tous qu'un jour les Nations Unies seront en mesure d'assumer le rôle actif de gardien de la paix, mais elles n'en sont pas capables à présent. Il doit donc à avoir d'autres moyens, et l'OTAN est, sans aucun doute, une association qui tend au maintien de la paix. Le Pacte de Varsovie également. Je suppose qu'il maintient l'équilibre des puissances en Europe.

Vous dites qu'il faudrait accentuer notre aide de façon à supprimer les causes de guerre. Je ne puis qu'applaudir, mais, en réalité, nous contribuons proportionnellement moins à l'aide extérieure que la majorité des pays développés. Je ne vois pas d'emblée où nous nous classons parmi les quinze pays qu'on désigne ainsi, mais nous sommes parmi les derniers. On s'attend tout juste à ce que nous atteignions l'objectif des Nations Unies, qui est de 1 p. 100 du produit national brut, vers la fin des années 70.

Or, il y a déjà au moins deux pays dont l'apport est plus considérable. Il me semble que la France, par exemple, compte parmi les pays qui contribuent plus de 1 p. 100 de son produit national brut. Nous devrions donc, à cet égard, remplacer nos paroles par des actes. Nous parlons sans cesse de la suppression des cause de guerre, mais si nous avons vraiment fait quelque chose pour que le maintien de la paix se réalise, notre apport à l'aide extérieure est tristement insuffisant.

M. Cafik: Le point que je soulevais...

Le président: Monsieur Cafik, je crois que nous allons passer la parole au groupe conservateur, pour revenir ensuite aux libéraux.

M. Harkness: Monsieur Gellner, je dirai d'abord que, d'une façon générale, je suis d'accord avec votre façon d'envisager la situation, telle que vous l'avez esquissée dans votre communication. Je crois qu'il y a lieu d'insister sur l'état actuel du monde, c'est-à-dire celui dans lequel nous nous trouvons, plutôt que sur une situation souhaitable où des nations à tendances pacifiques collaboreraient en vue de garantir la paix dans le cadre des Nations Unies ou de tout autre organisme.

• 1210

Un autre point qu'il y a lieu de faire ressortir, à mon avis, c'est qu'un pays comme le Canada, étant donné son étendue et son potentiel et, surtout, sa position géographique, ne peut tout simplement pas suffire seul au maintien général de sa sécurité à l'aide de simples alliances avec des nations dont nous pensons qu'elles partagent notre façon de voir et qui poursuivent, d'une façon générale, le même idéal de liberté, de démocratie et ainsi de suite. Étant donné les circonstances, il me semble qu'il n'y ait absolument pas d'autre choix qu'une alliance avec les États-Unis d'abord, puis avec l'OTAN, alliance des autres pays du véritable monde occidental, si nous voulons protéger convenablement notre indépendance en tant que nation et notre avenir.

Pour en venir à des points plus précis de votre communication, je ne saurais approuver votre calcul de ce qu'il faudrait prévoir à cette fin dans le budget de la défense. En effet, j'estime que ces aspects divers sont intégrés, dans une certaine mesure, de sorte que la partie de nos effectifs militaires consacrée à l'OTAN sert, à d'autres moments, aux Nations Unies, ou pourrait être employée pour la défense immédiate du pays. Pareille ventilation ne me paraît donc pas très pratique.

De même, il me semble difficile d'établir des règles arbitraires, ou des exigences catégoriques en ce qui concerne la proportion des fonds affectés à la défense qui serviraient d'une part à l'entretien et, de l'autre, au rééquipement.

A mon avis, cela dépend dans une large mesure du programme de rééquipement des années précédentes. Il arrive parfois qu'il faut dépenser, au cours d'une année, autant pour le rééquipement que pour l'entretien en général. A d'autres moments, les dépenses à ce titre sont beaucoup moins importantes, selon les mises au point qui ont eu lieu précédemment et la rapidité avec laquelle a évolué la technologie sur le marché général. J'admets, sans aucun doute, que le montant affecté au rééquipement n'a pas suffi à produire le genre de force répondant aux derniers progrès, dont on a besoin aujourd'hui.

Je tiens encore à mentionner que j'ai noté avec plaisir votre insistance sur le rôle important de la défense passive. La mesure dans laquelle on a négligé cet aspect les dernières années n'a pas été sans m'inquiéter. Il me semble que le public, qui ne tenait pas à se rendre compte des conséquences d'une attaque nucléaire, n'était pas prêt à prendre des mesures de précaution, comme une Organisation de la défense passive, qui seraient, cependant, nécessaires en pareille éventualité—éventualité terrible s'il en faut—et qui, si elles étaient mises en œuvre, permettraient de sauver une très grande partie de la population, laquelle, autrement, périrait.

M. Gellner: Je dirai simplement ceci: la ventilation dont il s'agit est à peu près ce qu'il faut pour le maintien de notre souveraineté—y compris l'OTAN—et ce qu'exigent tous nos autres engagements. Ce calcul est des

plus approximatifs et, je le répète, sujet à révision; je ne le cite qu'à titre d'explication.

D'autre part, vous avez absolument raison en ce qui concerne l'autre point: la proportion de trois à un ne peut s'appliquer à toutes les années; mais elle sert depuis longemps de mesure utile, bien qu'un peu arbitraire. En fait, la proportion de deux à un conviendrait assez bien. Pour citer un exemple, les Français dépensent, depuis longtemps dans la proportion de 1 à 1, c'est-à-dire autant pour les dépenses courantes que pour l'équipement.

M. Harkness: C'est bien mon argument.

M. Gellner: Pour le moment, ils désescaladent et d'ici, mettons, une vingtaine d'années, on verra qu'ils se rapprocheront beaucoup de la proportion que j'ai mentionnée avant.

Enfin, c'est avec plaisir que j'ai entendu quelqu'un parler de la défense passive. J'estime, en effet, que c'est là une tâche des plus urgentes à laquelle on peut s'attaquer assez vite et sans grandes difficultés.

Le président: M. Forrestall?

M. Forrestall: Je n'ai qu'une brève question à poser à M. Gellner; je suis, d'autre part, d'accord avec bon nombre des observations de M. Harkness. Je dois, toutefois, exprimer quelques réserves au sujet de certains aspects de votre théorie, en m'appuyant non seulement sur votre présente communication, mais aussi sur ce que vous avez écrit depuis plusieurs années et dont j'ai pris connaissance, comme l'ont certainement fait beaucoup d'autres personnes au Canada.

• 1215

Si je reviens sur un point particulier, c'est simplement afin de mieux comprendre votre idée. En examinant la structure de la défense au Canada, avez-vous abandonné ce qui était, jusqu'ici, de toute évidence, un moyen très efficace de développement économique, c'est-à-dire la dépense de fonds pour la défense en tant qu'instrument économiquement valable de stabilité régionale, de stabilité économique. Jugez-vous ce point de vue dépassé ou le croyez-vous encore valide?

M. Gellner: Il me semble qu'il est toujours bien fondé pour une certaine partie des opérations et des frais d'entretien. Je ne saurais dire à quelle partie s'applique au juste l'obligation de dépenser à un certain endroit. Je m'excuse auprès de tout membre du Comité qui serait originaire de l'Île du Prince-Édouard de citer en exemple le poste de Summerside. Il est possible que cet établissement ne soit pas absolument nécessaire à notre défense, ou du moins pas à cet endroit. Mais, comme vous l'avez dit, à juste titre, le maintien à cet emplacement en est défendable pour que l'affectation de certains fonds à la défense ait des répercussions économiques.

M. Forrestall: Autrement dit, quand vous avez songé à cette question les derniers mois, vous n'avez pas nécessairement rejeté l'argument économique, n'est-ce pas?

M. Gellner: Non, pas du tout. Nous dépensons plus par habitant pour le fonctionnement et l'entretien de l'appareil de défense que n'importe quel autre pays du monde. C'est à cause de notre régime particulier, soit que nous n'avons que des volontaires à long terme; c'est une façon coûteuse de maintenir des forces militaires. Elle est très efficace, si l'on prend chaque homme séparément, mais très onéreuse. Quelqu'un trouvera peut-être utile de calculer le montant qu'il faudrait si l'on agissait du point de vue strictement militaire, en laissant de côté toute considération régionale, politique ou économique. A mon avis, la réduction ne serait pas sensible. Évidemment, on pourrait diminuer certaines dépenses en procédant d'une façon rationnelle, mais contraire à l'intérêt économique.

Le président: Monsieur Nowlan?

M. Nowlan: J'ai deux questions à poser: L'une précise et l'autre de nature plus générale. La première découle en partie de ce que vous venez de dire, monsieur Gellner. Vous affirmez, dans votre communication, que le coût de $12,400 par homme est le plus élevé du monde. Pourriez-vous nous dire ici, aujourd'hui même, où se placent exactement certains autres pays, en vous appuyant sur vos chiffres, votre jugement et vos calculs?

M. Gellner: Je dirai, d'abord, qu'il s'agit d'un calcul mathématique. Cela ne signifie pas que nos hommes reçoivent $12,000.

M. Nowlan: Non, évidemment.

M. Gellner: Il s'agit du chiffre obtenu en divisant le coût global des opérations et de l'entretien par le nombre de membres des forces armées. C'est comme le calcul pour une division, soit toute l'armée divisée par le nombre de divisions existantes.

M. Nowlan: Je comprends parfaitement.

M. Gellner: J'espère avoir bien précisé qu'il s'agit d'un calcul mathématique. Aux fins de comparaison, ce chiffre se situait, l'année dernière, aux États-Unis, juste en dessous de $11,000. En Turquie, l'année passée également, il était inférieur à $4,000.

Il n'est guère possible de présenter les choses d'une façon aussi élémentaire; sinon l'on pourrait dire que les Turcs peuvent mettre trois hommes en campagne pour ce que coûte un seul soldat au Canada.

M. Nowlan: Le Canada ne ressemble pas beaucoup à la Turquie, et nous ne pouvons rivaliser avec les États-Unis quant aux dimensions et quantités. N'avez-vous pas de chiffres au sujet de la Nouvelle-Zélande, par exemple, de l'Australie, de l'Angleterre ou de la France?

M. Gellner: Malheureusement non. Je n'ai qu'une donnée assez ancienne pour la France, vieille de trois ans, je crois. A ce moment-là, le chiffre était à peu près la moitié du nôtre, un peu plus de $6,000.

M. Nowlan: La Nouvelle-Zélande et l'Australie ne correspondraient-elles pas davantage à notre situation? Il faut des services administratifs pour avoir des forces armées; plus il y a de militaires proprement dits, plus la moyenne baisse.

M. Gellner: Il serait intéressant de demander aux hauts commissaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande de calculer leurs moyennes; l'affirmation d'après laquelle la nôtre serait la plus élevée se fonde sur une étude américaine de ces diverses recoupes mathématiques, mais je ne me souviens pas des données concernant l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Tout ce que je sais, c'est que la nôtre est plus élevée que celle des Américains. Or, cela ne signifie pas que nos hommes soient mieux payés ou mieux logés que ceux des États-Unis, mais simplement que ce pays a un grand nombre de recrues.

• 1220

M. Nowlan: Je comprends très bien. Mon autre question, de nature générale, est la suivante (votre exposé n'en dit rien, peut-être pour de bonnes raisons): étant donné que tous ces pays forment tant d'alliances, a-t-on jamais songé, mettons, à ce que le Canada, à cause de son littoral très étendu et de sa population relativement peu nombreuse, concentre ses efforts sur la région navale des Maritimes et intègre ses problèmes de service en mer avec ceux d'une garde côtière inexistante? Le Canada n'ayant, ni les effectifs nécessaires, ni aucun précédent de mobilisation ou de conscription, les fondements traditionnels ne sont pas très solides. Ce n'est peut-être même pas tenir compte des réalités que de vouloir mettre sur pieds une armée de 100,000 hommes.

En d'autres termes, a-t-on jamais réfléchi à la possibilité d'une spécialisation au sein des alliances? Mettons que le Canada se charge du service de garde côtière et naval qui se concentre, pour autant que je sache, dans la région des Maritimes, alors que les pays plus peuplés fourniraient les éléments de l'armée de terre à l'alliance? Autrement dit, pourquoi avons-nous tous une armée, une marine et une aviation, ou, en tout cas, pourquoi les avions-nous?

M. Gellner: Si vous parlez de l'OTAN, il est fort possible qu'on procède à une nouvelle répartition des engagements, si chacun fait sa part. Or, là aussi, nous sommes au bas de l'échelle. Qu'on me rectifie si je me trompe, mais je crois qu'en proportion du produit national brut, seul le Danemark fournit moins que le Canada, c'est-à-dire que, parmi les treize participants sur le plan militaire (puisque la France s'est mise à part et que l'Islande n'y contribue pas), nous nous plaçons au 12e rang; c'est, d'ailleurs, un point que quelque organisme peut préciser à votre intention. Nous faisons une certaine contribution, mais notre effort n'est pas très remarquable.

Il serait parfaitement possible d'agir comme vous le proposez en procédant à une nouvelle répartition des engagements, de façon à ce que les puissances à prédominance navale, comme le Royaume-Uni, par exemple, fournissent des forces navales plus fortes en proportion à l'OTAN; nous pourrions aussi y contribuer davantage dans le domaine naval et peut-être aérien. C'est tout à fait possible.

En fait, le Canada a déjà essayé de le faire. Si je ne me trompe—je n'ai, de nouveau, pas les documents sous le yeux—on a proposé, en 1959, que toute la contribution au sol du Canada prenne la forme d'une réserve mobile, de sorte que nous n'aurions, pour ainsi dire, rien en première ligne. Il n'en a rien été, mais nous avons maintenant progressivement augmenté notre contribution à la Force mobile du Commandement allié en Europe et diminué notre participation ailleurs, de sorte que votre projet est tout à fait réalisable, à condition de faire notre bonne part. Je préconiserais beaucoup une spécialisation dans le cadre de l'OTAN.

Le président: Il y a encore M. Lewis et M. Winch. Monsieur Winch?

M. Winch: Monsieur le président, il est naturel qu'après 1 heure et 25 minutes de délibérations, une partie des questions que j'avais à l'esprit ont trouvé une réponse et que des observations que je comptais faire ont été formulées. J'espère que vous ne voyez pas d'objection, monsieur le président, à ce que je pose trois questions du même coup et non l'une après l'autre.

• 1225

D'abord, je demanderai à M. Gellner si les forces que nous avons dans l'OTAN n'ont que

peu de valeur (j'ai, en effet, pris connaissance des nombreuses observations qu'il a faites antérieurement), et aussi pourquoi le Canada devrait dépenser des millions de dollars par an pour les y maintenir, environ 24 ans après avoir gagné la seconde Guerre Mondiale?

Je passe à ma deuxième question. M. Gellner a dit et j'ai noté ses remarques, que trois considérations importantes doivent guider le Canada dans l'établissement de sa politique de défense: le maintien de sa souveraineté, le respect de ses alliances et la coopération avec les États-Unis d'Amérique. Je me demande pourquoi, lorsqu'il cite ces trois considérations, il laisse de côté le point majeur de la participation du Canada au maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies. Quelle priorité accorde-t-il au maintien de la paix dans la politique de défense et la politique étrangère du Canada?

Dans le même ordre d'idées, je demande à M. Gellner d'expliquer au Comité aussi brièvement que possible mais en termes exacts, ce qu'il voulait dire quand il a affirmé catégoriquement, au paragraphe 15 de son mémoire écrit, que les forces canadiennes répondent en premier lieu à des fins politiques. Si M. Gellner croit réellement cela, pourquoi alors ne pas adopter le maintien de la paix comme but politique au lieu d'une politique de défense canadienne qui vise au respect des alliances et à la coopération avec les États-Unis?

M. Gellner: En premier lieu, je dirai qu'il y a certainement lieu de modifier et de moderniser notre contribution à l'OTAN, mais cela ne nous demandera aucune dépense additionnelle. Les mêmes forces, si elles sont rapatriées, seront stationnées au camp de Gagetown et les frais de leur entretien seront les mêmes.

Si vous examinez le budget des dépenses de 1968-1969, vous constaterez qu'en divisant le coût des opérations et de l'entretien de la brigade, ainsi que de la division aérienne, par $12,400, ce chiffre n'est pas changé. Bref, l'entretien d'un soldat canadien en Allemagne coûte aussi cher que chez nous.

M. Winch: Y compris le coût de l'entretien de sa famille et les frais de transport?

M. Gellner: Oui, car on fait des économies ailleurs. Si le coût de l'entretien et du transport des familles n'était pas compris les frais d'entretien des forces en Allemagne seraient moins élevés qu'au Canada, mais le coût des personnes à charge équilibre le total. Si vous faites le calcul, vous découvrirez qu'au bout du compte la différence est infime, si même il y en a une.

•1230

Si nous ramenons les 10,500 soldats que nous avons en Europe et si nous les gardons ici, comme force de réserve pour le maintien de la paix, le coût sera le même. Mais cela ne veut pas dire qu'il est impossible de les utiliser à meilleur escient en Europe ou qu'il n'y aurait pas lieu de reviser les plans militaires de l'OTAN afin de les rendre plus réalistes. Le Canada et d'autres l'ont tenré. Les Français ont perdu patience et se sont retirés, mais il faut espérer que cela ne se répétera pas.

Deuxièmement, on demande pourquoi je n'ai pas mentionné le maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies. Je ne l'ai pas fait parce qu'il s'agit présentement du programme de 1969. Le Canada déprécie toujours sans raison l'importance de sa contribution, car il a toujours été à l'avant-garde du maintien de la paix. Cela n'a abouti à rien. Le maintien de la paix par les Nations Unies, comme je l'ai répété à maintes reprises aujourd'hui, est illusoire et toutes nos objurgations n'apporteront aucun changement.

Vous pourrez le demander à M. McNaught ou à d'autres qui n'ont cessé de s'y employer et ils pourront vous dire mieux que moi qu'il est présentement tout à fait impossible d'obtenir une action positive des Nations Unies pour le maintien de la paix. Depuis que l'on a accepté le non-paiement des contributions, le maintien de la paix est devenu lettre morte et il est tout à fait inutile de tenter d'autres efforts dans ce sens, car les forces que nous avons entraînées en vue du maintien de la paix sont toujours disponibles dans ce but. Par exemple, si l'on décidait d'envoyer des forces au Nigeria pour y rétablir la paix, notre contingent serait immédiatement sur pied.

Troisièmement, pourquoi maintenir des forces militaires dans un but politique? Les armées de tous les pays sont maintenues dans un but politique. Je vous citerai l'exemple de la Suisse pour qui le maintien de sa neutralité constitue l'objectif national. Elle garde dans ce but une armée formidable. On a même dit que tous les Suisses sont des soldats en congé, tout autant lorsqu'ils sont en civil que lorsqu'ils portent l'uniforme. Ils maintiennent leur armée dans le seul but de protéger leur neutralité. Ils n'ont encore jamais été appelés à la défendre, mais elle répond à des besoins politiques.

En ce qui nous concerne, notre but politique est celui du maintien de notre souveraineté, afin que les Américains ne

soient pas obligés, et cette remarque n'a aucune teinte d'anti-américanisme, pour des raisons politiques, d'avoir à assurer la sécurité de notre territoire, de notre espace aérien, et de nos côtes. C'est notre contribution à une alliance qui nous est nécessaire et nous maintenons nos forces militaires pour nos propres fins politiques. A mon avis, cela suffit pour en justifier le maintien.

M. Winch: Puis-je vous demander d'élucider davantage ce point. L'objectif politique du Canada est le maintien de la paix. Dans notre désir de contribuer au maintien de la paix pour des fins politiques, ne pourrions-nous pas utiliser plus que nous le faisons présentement nos forces mécanisées et mobiles, lorsque les Nations Unies savent que notre pays est disposé à le faire? Ne pourrions-nous pas organiser nos force armées en vue de nous faire des amis aussi bien que d'assurer le maintien de la paix, en aidant à la construction ou à la reconstruction dans certains pays, qu'il s'agisse de ponts ou d'autres choses? N'est-ce pas là un objectif politique? C'est dans ce sens que j'aimerais à obtenir une réponse de vous.

M. Gellner: Oui, ce serait là un objectif politique, mais nous n'avons reçu aucune demande dans ce sens. Nous pourrions le faire si on nous le demandait. Lorsque l'occasion s'est présentée pendant la décennie de 1956-1966, n'oubliez pas que le Canada a été le seul pays au monde qui ait participé aux 11 opérations dirigées par les Nations Unies pour le maintien de la paix. Aucun autre pays n'a pris part à chacune de ces opérations.

• 1235

A l'heure actuelle, les Nations Unies ne prennent aucune part active au maintien de la paix. Nous ne pouvons donc travailler de concert avec les Nations Unies dans ce but, mais n'oubliez pas que notre contribution à l'OTAN a pour but le maintien de la paix et de l'équilibre en Europe. Notre contribution à la défense nord-américaine vise aussi le maintien de la paix, car si les forces de dissuasion sont là, j'imagine qu'on ne les attaquera pas.

Nous ne gardons pas un seul soldat dans le but d'attaquer qui que ce soit. Nous aimerions sans doute à déplacer nos forces pour le maintien de la paix par les Nations Unies, mais où? Il y a bien eu l'opération de Chypre, mais celle-ci est à son déclin. Il y a eu plusieurs autres occasions semblables. Les Nations Unies eussent pu prévenir bien des effusions de sang dans le monde, mais elles sont présentement impuissantes et ce n'est pas notre faute.

Le président: Monsieur Winch, permettez-moi de vous renvoyer à la deuxième période de questions et de revenir au groupe libéral. MM. Allmand, Laniel, Guay, Penner et Roberts désirent poser d'autres questions. Il faut en tenir compte dans la répartition du temps.

M. Roberts: Permettez-moi une demande de renseignement, monsieur le président. Siégerons-nous de nouveau cet après-midi et quelles sont les intentions du Comité à ce sujet?

Le président: Nous avions l'intention de suspendre la séance à une heure de l'après-midi. M. Gellner sera disponible si les membres du Comité désirent revenir cet après-midi, mais notre programme original ne visait que des séances de deux heures pendant toute la durée de cette étude.

Je pense qu'on vous a distribué les remarques préliminaires de M. Gellner. M. Forester n'a pas reçu son exemplaire et si vous êtes de cet avis, il y aurait peut-être lieu de les imprimer en appendice au compte rendu de nos délibérations.

Des voix: C'est convenu.

Le président: Très bien. MM. Allmand, Laniel, Guay, Penner et Roberts, du groupe libéral, auront la parole à tour de rôle.

M. Allmand: Monsieur Gellner, vous dites en somme que nous devons protéger notre sécurité nationale dans ses aspects négatifs aussi bien que positifs. Nous devons compter sur nos propres forces armées et aussi sur les alliances militaires pour le maintien de l'équilibre dans le monde.

A mon sens, l'histoire démontre que cette théorie n'a jamais réellement assuré la protection de la sécurité ou de la souveraineté nationale. De fait, le maintien de forces armées a toujours abouti à des conflits militaires. Bien que la situation n'ait pas été trop mauvaise au cours des siècles passés, si l'on fait exception du dernier siècle, il faut admettre qu'avec les armes modernes, toutes les populations et non pas seulement les armées seraient englobées dans une nouvelle guerre.

Il est devenu plus important que jamais de comprendre que les forces militaires seules ne peuvent garantir notre sécurité, comme elles n'ont jamais pu garantir la sécurité de quiconque a compté uniquement sur elles.

Vous avez mentionné trois ou quatre méthodes, mais à mon sens il n'y en a que deux. Soit que nous comptions sur la puissance militaire et l'équilibre des forces pour assurer notre sécurité, soit que nous essayions de créer un système où la sécurité reposerait sur le respect de l'ordre, de la loi, de la souveraineté et du droit de vivre à son gré, comme nous le faisons dans nos pays. Ceci exigerait le renforcement des Nations Unies et l'établissement d'un système de maintien de l'ordre et de la paix. On a déjà discuté cette question.

En réponse à cet argument, vous avez dit que ce serait une excellente chose pour l'avenir et M. Gibson a ajouté que nous devons travailler dans ce sens, mais pour le temps présent nous devons compter sur le système des forces militaires. Je suis d'avis que si nous persistons dans cet ordre d'idées nous n'atteindrons jamais notre but. Si nous continuons de compter sur notre puissance militaire, notre objectif à long terme n'a plus aucune signification, en dépit de toutes nos professions de foi.

Deuxièmement, en réponse à M. Winch qui préconise les efforts en vue du maintien de la paix, vous avez dit que toutes nos objurgations n'ont aucun effet aux Nations Unies, ce qui signifie que les Nations Unies ne s'occupant plus du maintien de la paix, nous devons cesser nos efforts puisque nous sommes incapables d'obtenir des résultats. Je ne suis pas de cet avis. Bien que le maintien de la paix ait perdu sa popularité aux Nations Unies, nous devons établir notre politique étrangère pour l'avenir et non pas seulement pour 1969 et 1970. Si nous fondons notre politique uniquement sur ce que les Nations Unies ont fait en 1968 et en 1969, nous n'aboutirons pas à grand-chose. Il nous faut songer à l'avenir et orienter notre politique vers une réelle protection de notre sécurité et le maintien de la paix universelle.

• 1240

Vous avez cité divers pays qui maintiennent des armées pour des fins militaires. Vous dites que la Suisse désire par là garantir sa neutralité. Je ne suis pas de cet avis. Si la Suisse continue d'être un pays neutre, ce n'est pas du tout à cause de son armée, mais parce que ses voisins et les autres nations du monde entier désirent qu'elle reste neutre. Tous reconnaissent la neutralité de la Suisse et je ne pense pas que son armée y soit pour quelque chose. Si un conflit se développait dans une certaine direction, l'existence d'une armée suisse ne pèserait aucunement dans la balance.

Donc, nous avons deux options. L'une consiste à compter sur la puissance militaire pour assurer notre sécurité, l'autre à diriger nos efforts vers le maintien de l'ordre dans le monde et le maintien de la paix par le moyen des Nations Unies et le respect du droit international, au moyen de meilleures opérations que dans le passé. Nous n'avons que ces deux méthodes, et la première n'a jamais réussi.

M. Gellner: Je pense tout à fait le contraire, car l'histoire démontre que la paix ne résulte pas du désarmement, mais que le désarmement suit la paix. Si la paix était assurée, nous pourrions alors non seulement nous désarmer, mais nous aurions toutes les raisons de le faire pour éviter des dépenses devenues inutiles. Si l'on étudie l'histoire du désarmement depuis un siècle, on voit que le plus grand progrès dans cette voie fut réalisé à la suite de la première Grande guerre, parce que nous pensions avoir établi la paix et que le monde était devenu mûr pour le démocratie. On désarma alors sur une grande échelle. Par exemple, le Canada réduisit son armée presque à zéro. La Grande-Bretagne désarma à l'extrême limite. On fit de grands progrès dans la voie de la limitation des armements jusqu'à l'avènement des dictateurs vers la fin des années 20. Le tableau de la paix s'assombrit alors et le spectre du danger apparut de nouveau, mettant fin au désarmement. Les dictateurs surgirent précisément au moment où le désarmement faisait le plus de progrès.

En étudiant l'histoire, on constate que le désarmement est une conséquence de la paix, et non pas que la paix résulte du désarmement. Ce serait trop facile. Il faut commencer par assurer la paix dans le monde et ensuite tous les pays désarmeront.

Deuxièmement, je conviens avec vous qu'il ne faut pas renoncer au rêve du maintien actif de la paix. Nous sommes prêts, nous avons encore des forces créées dans ce but, bien qu'elles ne soient pas utilisées présentement. Comme je l'ai dit, le Canada est le seul pays qui ait répondu chaque fois à l'appel. Nous ne pouvons pas faire davantage.

Troisièmement, il y a l'exemple de la Suisse. Sur ce point, je diffère complètement

d'opinion avec vous. Les neutres qui ne sont pas armés sont invariablement envahis. La Suisse fut gravement menacée par l'Italie et l'Allemagne lors de la seconde Grande Guerre. Les Allemands avaient même des plans pour l'occupation de la Suisse. Mais ils en furent dissuadés par le prix qu'il leur eût fallu payer. L'armée suisse ne pourrait vaincre l'armée russe, mais elle est assez forte pour rendre l'occupation de la Suisse plus coûteuse que n'en vaudraient les bénéfices. C'est ce que signifie la neutralité. En vertu du droit international, il n'existe pas d'autre forme de neutralité que la neutralité puissamment armée.

• 1245

Bien que votre désir soit parfaitement valide et partagé généralement, il faut aborder la question différemment. Il faut d'abord établir la paix mondiale et il n'y a aucun doute qu'elle serait suivie par le désarmement. Mais où en est la paix mondiale? Elle est plus éloignée qu'il y a dix ans et même qu'il y a quinze ans. Lorsque la Tchécoslovaquie tente de réorganiser sa vie, elle est occupée par l'Union soviétique.

M. Allmand: Puis-je...

Le président: Il faut permettre à M. Gellner de répondre à votre question avant d'aller plus loin.

M. Allmand: Il y a un malentendu. J'ai dit que lors du désarmement qui a suivi la première Grande Guerre, il n'existait aucune alternative de sécurité, soit par les Nations Unies, soit par la Société des Nations. Il y avait donc une grande différence.

M. Gellner: La Société des Nations donnait lieu aux mêmes espérances que les Nations Unies.

Le président: Je passe la parole à M. Laniel. Si les membres du Comité désirent continuer cet après-midi, vous pourrez peut-être alors poser vos autres questions, monsieur Allmand.

M. Laniel: Monsieur le président, j'aurais une très longue question que j'essaierai d'abréger autant que possible.

Monsieur Gellner, après avoir lu votre mémoire et vous avoir entendu ce matin, j'en viens à la conclusion que vous êtes plus ou moins en faveur du *statu quo* pour ce qui est de notre politique de défense, sauf que vous donneriez plus d'attention à la défense civile et que vous favoriseriez une meilleure utilisation de nos forces, en réduisant leurs frais d'entretien et en accroissant le coût de la modernisation, c'est-à-dire le rapport entre ces deux facteurs. Je me demande et c'est là une question brève et très simple, si vous étiez à la place du gouvernement ou le ministre chargé de conseiller le gouvernement à ce sujet, recommanderiez-vous quelque changement dans l'orientation générale de notre politique de défense?

M. Gellner: Je ne le ferais pas, car je ne puis voir quel changement on pourrait y apporter. Nous en sommes au point où, si nouv voulons honorer nos engagements, et j'ai dit dans mon mémoire que nous n'avons que les engagements étroitement en rapport avec notre sécurité nationale et les objectifs du Canada, il est impossible de réduire nos dépenses. Je suis d'accord avec la déclaration que le premier ministre a faite à l'Université du Manitoba, à l'effet que:

> ...sauf l'adoption du pacifisme absolument sans défense, toute variation qu'il est possible d'envisager présentement exigerait autant d'argent, sinon plus, que nous en dépensons actuellement pour notre défense.

J'emploierais même un terme plus fort, en disant «certainement plus» au lieu de «sinon plus». Je ne vois aucune alternative possible au maintien de notre situation actuelle, sauf qu'il y aurait peut-être lieu de la rationaliser à certains points de vue.

M. Laniel: Même quant au côté négatif de notre politique de défense?

M. Gellner: Tout ce que nous faisons du côté négatif, d'est de surveiller notre territoire, notre espace aérien et nos côtes maritimes au coût élevé possible.

M. Laniel: Je cède la parole.

Le président: Quelque membre conservateur désire-t-il poser des questions?

M. Forrestall: Monsieur Gellner, il est survenu quelque chose de nouveau et je poserai une brève question sur un point précis.

Du point de vue de notre souveraineté nationale, y a-t-il un danger de notre abdication volontaire de bases militaires dans l'Arctique et de l'établissement par d'autres puissances de stations scientifiques dans cette région? On m'a laissé entendre que je pourrai plus tard obtenir des renseignements détaillés sur le nombre d'établissements scientifiques dirigés dans l'Arctique par d'autres pays, mais c'est là un autre sujet. Voyez-vous quelque danger de ce côté?

M. Gellner: Je ne pense pas que nous ayons abdiqué à un plus haut degré que les autres pays du bloc occidental et probablement

moins. Naturellement, les États-Unis sont dans une situation unique, mais tous les autres pays moins importants ont adopté le principe de l'interdépendance. Il existe un plus grand nombre d'installations militaires étrangères en Allemagne que dans tout autre pays, mais même en France, où l'on parle constamment de souveraineté. il y a des stations militaires étrangères. Je vous citerai l'existence de dépôts allemands sur le sol français.

• 1250

M. Forrestall: Mais les Allemands sont présentement les seuls à posséder des établissements militaires en France, n'est-ce pas?

M. Gellner: Je pense que certains autres pays de l'OTAN ont aussi des camps d'entraînement en France; on y utilise des champs de tir et la France permet également à des avions étrangers de survoler son territoire, bien qu'elle ne fasse pas partie de l'organisation militaire. Je ne pense pas que nous ayons abdiqué notre souveraineté plus que les autres pays, mais il y a lieu à une certaine distinction quantitative.

Je vous en citerai un exemple. Les Américains jugent indispensable à leur sécurité de surveiller les abords maritimes de l'Amérique du Nord; par là, j'entends les activités des sous-marins dans les parages de l'Amérique du Nord. Cette surveillance exige une contribution importante de notre part.

Les Américains s'en chargeraient bien eux-mêmes et n'insisteraient pas sur l'emploi de nos forces navales mais, dans ce cas, bien que je parle sans être bien au fait, ils auraient besoin d'installations à Halifax, Saint-Jean, Yarmouth et ainsi de suite. Ce serait là une situation bien différente de celle où nous leur permettons d'utiliser conjointement avec nous notre champ d'épreuves de tir de Churchill. Après tout, nous avons au besoin accès aux champs de tir américains. Mais dans ce cas, ils assumeraient entièrement les fonctions de défense qui se trouveraient confiées à une puissance étrangère, ce qui est tout à fait différent.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur Gellner, tout ce que vous avez dit semble indiquer que vous êtes personnellement en faveur de la continuation du système actuel, mais nos alliances sont la preuve que nous reconnaissons l'existence de puissances qui nous sont hostiles et qui pourraient éventuellement devenir nos ennemis. Ces pays pourraient de quelque façon tenter de nous attaquer directement ou indirectement. C'est cela, n'est-ce pas?

M. Gellner: Il existe une menace à notre sécurité et à nos valeurs, oui.

M. MacDonald (Egmont): Vous admettrez certainement que l'alliance de l'OTAN reconnaît une source définie à cet égard?

M. Gellner: Oui.

M. MacDonald (Egmont): Admettez-vous que c'est là une situation statique qui ne change pas?

M. Gellner: Non, elle pourrait fort bien changer. De fait, le général de Gaulle parle de changements possibles depuis plusieurs années et ce n'est pas de la pure fantaisie. Toutefois, pour le présent, les choix sont fort limités en Europe. Nous devons choisir entre le maintien de l'équilibre entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, et ce dernier est un facteur aussi important que l'OTAN, ou la confrontation en Europe entre les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest d'une part et l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est d'autre part. C'est là exposer crûment le problème.

Du point de vue européen, il est certain que le maintien de l'équilibre entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie constitue la solution la plus acceptable. Naturellement, ce besoin disparaîtra le jour où l'Europe sera unifiée, comme le général de Gaulle l'a dit, de l'Atlantique aux monts Oural. C'est peut-être exagéré, vu que ce plan engloberait l'Union soviétique, mais disons au moins de l'Atlantique aux marais du Pripet. Si cela arrive, il n'y aura plus aucun besoin de l'OTAN ou du Pacte de Varsovie. En réalité, ce dernier contient une clause qui prévoit la dissolution du Pacte le jour où l'on en arrivera à une entente européenne générale sur les questions de sécurité.

En conséquence, nous devons viser à la conclusion de cette espèce de pacte européen assurant la sécurité générale, mais c'est là un rêve d'avenir. Le général de Gaulle l'a dit et cherche à y arriver, je suppose, mais pour le moment, la sécurité de l'Europe repose sur le maintien de l'équilibre entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie.

M. MacDonald (Egmont): Vous jugez qu'il est important que ces deux institutions continuent d'assurer cette situation, plutôt que d'y renoncer. Est-ce bien là votre opinion?

M. Gellner: Pour le présent et jusqu'à ce que la sécurité européenne soit assurée.

Le président: M. Nowlan désire poser une autre question.

M. Nowlan: Puis-je poser une question fondée sur ce que M. Gellner vient de nous dire? S'il se produisait un désaccord entre les pays du Pacte de Varsovie et en tenant compte de la puissance intrinsèque de la Russie et des désirs de l'administration Nixon, si Moscou décidait demain de mettre fin au Pacte de Varsovie, pensez-vous que nous aurions encore besoin de l'OTAN?

• 1255

M. Gellner: Il faudrait d'abord examiner s'il s'agit d'une réelle intention ou d'une supercherie. Dans le premier cas, je dirais que la raison d'être de l'OTAN aurait cessé d'exister, mais il ne faut pas oublier que les dictateurs ne sont assujétis à aucun contrôle. Les Russes ont dissous le Comintern et ensuite le Cominform, puis ils ont proclamé la coexistence pacifique, ce qui n'a pas empêché Khrouschev de dire ensuite aux puissances de l'Ouest: «Nous vous enterrerons tous».

C'est ainsi qu'ils entendaient la coexistence pacifique. Il nous faudrait examiner la véritable signification d'une dissolution du Pacte de Varsovie. S'il en résultait un mouvement de pacification et une retraite des Russes derrière les marais du Pripet, il est certain que l'alliance militaire de l'OTAN n'aurait plus sa raison d'être, mais ceci n'est guère probable comme vous le savez. C'est une possibilité éventuelle, mais elle est tellement hypothétique qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter.

M. Nowlan: C'est à cause de votre insistance sur le maintien de l'équilibre entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie que j'ai posé cette question. J'admets franchement que sans égard au Pacte de Varsovie ou même à l'OTAN, les deux suprêmes puissances des États-Unis et de la Russie seraient encore face à face. La Russie pourrait très bien dissoudre le Pacte de Varsovie sans pour cela changer ses intentions à l'égard du reste du monde.

M. Gellner: Pour ce qui est de l'Union soviétique, l'OTAN doit compter entièrement sur le bouclier des États-Unis, mais en face du Pacte de Varsovie, l'OTAN est un contrepoids valide.

Le président: Je pense que M. MacDonald n'avait pas encore posé toutes ses questions.

M. MacDonald (Egmont): Vous avez établi clairement qu'à votre sens, le Canada doit maintenir ses alliances actuelles. Vu les changements qui se sont produits depuis quelques années, pensez-vous que le Canada devrait conclure d'autres alliances, concernant par exemple le Sud-Est de l'Asie, l'Amérique latine, ou d'autres régions pour lesquelles nous n'avons encore contracté aucun engagement militaire d'un côté ou de l'autre?

M. Gellner: L'OTAN constitue une alliance naturelle, vu que nous sommes une puissance de l'Atlantique et qu'il s'agit d'une association de nations dont les intérêts sont communs, mais c'est encore là une question hypothétique. Il est peut-être plus important pour nous de concentrer nos efforts sur l'hémisphère occidental que de jouer un rôle de premier plan dans l'OEA. C'est à vous de décider.

M. MacDonald (Egmont): Je voudrais connaître votre opinion.

• 1300

M. Gellner: Pour le moment, je ne vois l'utilité d'aucune autre alliance. Naturellement, j'espère que le Commonwealth deviendra un instrument de Pouvoir politique.

M. MacDonald (Egmont): Et aussi une alliance militaire?

M. Gellner: Et même aussi un instrument de pouvoir militaire, mais ce n'est là qu'un rêve.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, je fais appel au règlement. Vous avez permis à M. Nowlan de poser une question supplémentaire, tandis que vous refusiez le même privilège à plusieurs autres membres du Comité. Vous devriez être logique dans vos décisions pour que nos séances soient dirigées de façon régulière.

Le président: J'en conviens. Je pourrais expliquer ma manière de voir, mais il est déjà 1 heure et j'ai encore un certain nombre de membres sur ma liste: M. Winch, M. Guay, M. Penner, M. Goyer, M. Roberts et M. Allmand pour une seconde période de questions. Le Comité désire-t-il reprendre sa séance après l'appel de l'ordre du jour? Si tout le monde est d'accord, c'est probablement ce qu'il y aurait de mieux à faire. Cela vous convient-il, monsieur Gellner?

M. Gellner: Oui.

Le président: Nous nous réunirons à nouveau dans la salle n° 308 vers 3 h. 30 cet après-midi, après l'ordre du jour.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: A l'ordre messieurs, nous pourrions peut-être commencer. M. Gellner a été retardé pendant quelques instants. Il devrait arriver incessamment. Dans l'intervalle, M. MacDonald veut soulever un point.

M. MacDonald (Egmont): En réalité je veux faire valoir deux points. L'un a trait à la manière dont nous avons procédé ce matin. Je ne veux pas vous critiquer, monsieur le président, ni l'auteur de la proposition, mais il m'a semblé que la méthode créait au Comité des problèmes qui n'étaient peut-être pas nécessaires.

Je conçois que l'on s'efforce de donner à chacun un temps de parole égal, pour ainsi dire, et à tous les groupes représentés au Comité une participation égale. Une des éventualités regrettables, à mon avis, serait que nous soyons forcés de polariser notre discussion en fonction des consignes des partis ou d'autres limites artificielles, surtout dans une enquête de portée aussi vaste que celle-ci qui, j'imagine, servira essentiellement à réunir des renseignements au lieu d'assumer diverses positions, qu'elle respecte la discipline des partis ou non.

• 1540

Ce qui me préoccupe réellement c'est que chaque membre du Comité dispose du même temps pour poser ses questions, qui seraient suivies de questions complémentaires mais sans bouleverser le programme régulier du Comité. Je ne songe pas seulement aux questions que posent les divers députés mais—et c'est peut-être un domaine qu'il faudrait laisser à votre discrétion au lieu de l'assujétir à une règle inflexible—il importe parfois de poursuivre la discussion par des questions complémentaires d'autres membres du Comité lorsqu'un nouvel aspect de la discussion a été soulevé, qui peut être utile au Comité.

Le comité de direction pourra peut-être s'en occuper et examiner aussi une autre proposition concrète que voici: lorsque des témoins spécialistes comparaissent, nous pourrions peut-être permettre au début à chaque membre de poser une question afin que chacun puisse très rapidement poser sa question principale et peut-être indiquer ses principaux domaines d'intérêt. Après quoi, comme l'ont dit des membres du Comité, on pourrait leur accorder une certaine période, mettons huit à dix minutes afin qu'ils aient suffisamment de temps pour exposer les sujets fondamentaux de l'interrogatoire mais sans qu'aucun ne soit exclu. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, je voulais dire qu'à mon avis il pourrait être utile à tous les membres du Comité que nous consacrions une séance sous peu à l'ensemble du sujet que le comité directeur nous a présenté aujourd'hui. A mon avis, l'interrogatoire porte sur deux domaines. Certains autres membres du Comité les ont déjà soulevés aujourd'hui; ce sont des domaines d'intérêt très importants pour notre étude, de même que les témoins.

Chacun d'entre nous aurait quelque propositions à faire au sujet des témoins. Je ne propose pas que nous prenions des décisions irrévocables dans la discussion à vaste portée prévue à notre programme, mais nous pourrions soumettre au comité directeur des données suffisantes pour lui permettre de prendre des décisions précises concernant la procédure d'ici un mois ou deux. Merci.

Le président: Merci, monsieur MacDonald. Je suis content que cette question ait été soulevée. Comme je l'ai signalé, la procédure que nous avons suivie ce matin était quelque peu embrouillée parce que c'était la première fois que nous nous efforcions de ne pas suivre la procédure habituelle appliquée dans les Comités depuis que j'y siège. On ne cherche pas uniquement à donner à chaque membre l'occasion de poser des questions; on constatera, je crois, avant la levée de la séance aujourd'hui, que chaque membre du Comité aura eu la possibilité de poser des questions.

Un de nos vœux plus importants consistait à permettre un interrogatoire plus efficace des précieux spécialistes qui comparaissent comme témoins. Nous ne pouvons pas dire que des membres des partis devraient tenir un caucus avant la comparution de témoins, par exemple, afin d'étudier attentivement leurs déclarations et de préparer en concert les questions qui seront posées, mais s'ils le veulent nous pourrons leur procurer cette facilité. Voilà surtout ce que l'on cherchait à réaliser en accordant une certaine durée à un parti.

La façon dont nous avons procédé ce matin n'est peut-être pas la meilleure et certaines de vos propositions, monsieur MacDonald, sont assurément fort utiles. J'allais faire en sorte, cet après-midi, de demander à tous les membres du Comité qui ont des idées sur la façon dont nous pourrions améliorer notre interrogatoire, de les communiquer aux représen-

tants du Comité directeur ou à moi, parce que nous voulons seulement nous assurer que tous les membres du Comité, à titre de particuliers, et non pas à titre de membres d'un parti, aient des chances égales, mais aussi de nous assurer que nous utilisions au mieux le temps des témoins qui comparaîtront devant nous.

Je reconnais sans réserve qu'en particulier à propos de cette revision de la politique, les affiliations de parti ne jouent pas. Je suis sûr qu'à cette étape les libéraux qui siègent au Comité ne se préoccupent pas de défendre la politique de leur parti puiqu'elle fait l'objet d'une revision et qu'elle sera vraisemblablement modifié; donc la polarisation n'était pas l'objectif. Nous voulons l'éviter, j'en conviens. L'objectif consiste essentiellement à mettre sur pied un système quelconque pour permettre aux groupes qui le désirent de préparer en groupe, à l'avance, leur interrogatoire qui englobera les points principaux dont ils veulent traiter sans répétition excessive.

Quelqu'un a-t-il d'autres observations à formuler sur ce sujet général avant que nous passions à l'interrogatoire de nos témoins?

• 1545

M. Cafik: D'une façon générale, je souscris aux observations précédentes. La formule actuelle que nous suivons ne me plaît pas. Je suis porté à croire que peut-être le meilleur moyen—je ne suis pas absolument certain que ce soit le meilleur—pour l'interrogateur, indépendamment du parti qu'il représente, c'est de poser une question. Après quoi il pourrait être bon d'autoriser un grand nombre de questions complémentaires dans le même ordre d'idée, pourvu que les règles de pertinence puissent être observées pour ainsi dire.

Puis lorsque nous aurons terminé ce chapitre, nous pourrions aborder un nouveau sujet et le développer ensuite au moyen de questions complémentaires permettant à tous les partis et à tous les particuliers présents de participer. Cela permettrait à mon avis d'assurer une plus grande continuité à l'interrogatoire. A l'heure actuelle, les questions sont toutes distinctes et sans rapport. Cette méthode pourrait ainsi permettre d'arriver à une certaine conclusion.

Le président: S'il n'y a pas d'autres observations, nous pourrions peut-être continuer. Monsieur Nowlan?

M. Nowlan: M. Cafik a dit en partie ce que j'aurais dit. Il faut que les questions complémentaires se rattachent à l'examen. A mon avis, un député ministériel, comme cela se passe à la Chambre, devrait avoir la priorité et poser la première question après quoi arrive ce qui peut. Ou alors la première série de questions aurait lieu comme à la Chambre: d'abord les membres du gouvernement, ceux de l'opposition, ceux du NPD et les créditistes, après quoi les questions complémentaires peuvent être posées par n'importe qui, même au premier tour, comme à la Chambre.

Polariser la discussion comme on l'a fait ce matin suscitera des difficultés. A mon avis le gouvernement et le porte-parole du gouvernement, quel qu'il soit, peuvent réclamer à juste titre de poser la première question, mais si des questions complémentaires sont pertinentes nous devrions être autorisés à les poser.

M. MacDonald (Egmont): Je voudrais ajouter une observation. En particulier dans les discussions qui se déroulent actuellement, on pourrait très facilement montrer qu'il y a autant de latitude à l'intérieur de chaque parti qu'il y en a entre les divers partis représentés. Voilà pourquoi, à mon avis, il sera difficile et un peu artificiel d'essayer d'appliquer, du moins dans le genre d'audiences que nous aurons ces prochaines semaines, une forme de ce que j'appellerais position artificielle de parti lorsque à mon sens il n'est pas dans l'intérêt d'aucun membre de Comité d'y adhérer pour le moment.

Le président: Les choses se passeront peut-être bien ainsi. Je le répète, nous faisons une expérience. En règle générale, je crois que l'interrogatoire serait bien facilité si les partis, ou certains d'entre eux, ou certains membres des partis préparaient à l'avance un programme cohérent et logique de questions et c'est la raison pour laquelle on a accordé un certain laps de temps, s'il se trouve que les partis sont prêts à faire ce travail supplémentaire en préparation de nos réunions.

D'après l'ancien système selon lequel le président donne la parole à quiconque lève la main, l'interrogatoire est forcément fragmenté et manque de continuité. La seule façon d'y remédier c'est d'autoriser les questions complémentaires. Par contre la nature humaine étant ce qu'elle est, certains décident de recourir aux questions complémentaires pour passer devant les autres et c'est un problème qui s'est posé aux comités.

M. MacDonald (Egmont): M. Cafik a fait une proposition excellente. Nous pourrions peut-être la mettre à l'essai davantage avec le prochain témoin si nous pouvons ségréguer les principaux domaines de la discussion et les traiter consécutivement et chacun à son tour, au lieu de sauter d'un sujet à l'autre, et

en fait rendre impossible toute discussion approfondie des principaux sujets examinés.

Le président: Le comité directeur examinera assurément ces propositions avec grand soin. Si quelque autre membre du Comité a d'autres propositions à formuler sur la manière d'améliorer les audiences, je vous en prie, utilisons-les.

M. Gellner est de retour parmi nous. Je crois que M. Winch vient en tête de liste et, lorsqu'il aura terminé son interrogatoire, le laps de temps accordé aux partis aura été épuisé pour les séances d'aujourd'hui. Après quoi il n'y aura plus d'ordre. Sur ma liste, après M. Winch figurent les noms de MM. Penner, Goyer, Guay, Roberts, et Allmand pour le deuxième tour des questions. Monsieur Winch?

M. Winch: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser et elles sont fondées entièrement sur des déclarations faites ce matin par M. Gellner. Pendant la discussion au sujet du Canada et de son rôle dans le maintien de la paix, M. Gellner a dit que notre pays est le seul qui ait répondu au 11 demandes. Je sais que nous tous ici autour de cette table et à la Chambre et, j'espère, dans tout le Canada, en sommes fiers mais ce qui m'a assez intrigué c'est ce que M. Gellner a dit ensuite, et je l'ai noté. «... mais cela ne nous a menés rien.»

• 1550

Monsieur le président, comme la discussion, la plus importante en matière de politique de défense, inclut manifestement les opérations pour le maintien de la paix et peut-être un élargissement de notre rôle aux Nations Unies, je voudrais demander à M. Gellner, étant donné ce qu'il a dit et dont j'ai pris note «...mais cela ne nous a menés à rien», si à son avis le Canada ne compte pas de réalisations pendant les années où nous étions représentés dans l'enclave de Gaza, dans nos contingents auparavant et maintenant à Chypre, avec notre équipe de surveillance au Pakistan, en tenant compte du fait que l'éventualité d'une rupture est possible partout et que nous sommes membres de la Commission au Vietnam? Était-ce vraiment ce que vous vouliez dire lorsque vous avez déclaré que malgré tous ses efforts dans le sens du maintien de la paix, le Canada n'avait abouti à rien?

M. Gellner: Mais non. Vous avez pris les mots «mais cela ne nous a menés à rien» hors contexte. J'ai dit que outre le fait que nous avions participé à chacune des 11 opérations actives pour le maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, nous nous étions aussi bien efforcés d'ériger en institution les opérations pour le maintien de la paix, d'en faire une sorte d'opération automatique préparée et j'ai dit que nous avions été jusqu'à convoquer une conférence à Ottawa, qui se proposait d'ériger en institution les initiatives qui avaient été prises ces 11 fois. A cet égard j'ai dit, «mais cela ne nous a menés à rien,» car nous n'avons pas réussi à ériger en institution les principes qui avaient été appliqués dans la pratique.

C'est dans ce contexte que j'ai employé les mots, «mais cela ne nous a menés à rien». Je ne pourrais mieux reconnaître avec vous que chacune de ces 11 opérations pour le maintien de la paix a rempli un objectif; elle n'a pas manifestement répondu à tous les espoirs que nous avions placés en elle. Chypre y est peut-être parvenue mais pas les autres. Mais comme il est bon d'apaiser une crise pendant un certain temps, même cette formule est valable et je dirais que chacune de ces opérations a atteint un certain objectif.

Par exemple, vous avez parlé de la force d'urgence des Nations Unies, de l'opération au mont Sinaï et dans l'enclave de Gaza. Le fait qu'elle a tempéré la crise de 1956 à 1967 a permis au moins d'empêcher une autre série d'hostilités et, à vrai dire, si le président Nasser n'avait pas demandé le retrait immédiat de cette force d'urgence, il n'y aurait peut-être pas une troisième reprise des hostilités et une aggravation de la situation au Moyen-Orient. Je veux donc que l'on comprenne bien que les mots «mais cela ne nous a menés à rien» ne se rattachent pas aux 11 opérations auxquelles nous avons participé, mais à l'effort louable du Canada d'ériger en institution les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, qui, bien que très laborieux, ont totalement échoué.

M. Winch: Poussons la question un petit peu plus loin. Même si les Nations Unies ne font peut-être pas tout ce que nous aimerions leur voir accomplir en matière de maintien de la paix, et nous espérons énormément voir cette organisation redoubler d'effort à l'avenir, n'êtes-vous pas aussi d'avis que nous réalisons des progrès du fait que nous avons concentré plus d'effort, de travail et de politique dirais-je, à l'établissement d'un commandement mobile et à nous spécialiser en matière de communications et de transport?

En outre, même si nos contingents de troupes pour le maintien de la paix n'ont peut-être pas atteint leur apogée et ne nous ont pas procuré autant de satisfaction que nous voulions, n'estimez-vous pas que dans cette phase également nous aboutssions à quelque chose et nous préparons? N'êtes-vous pas de cet avis?

M. Gellner: Je voudrais préciser à quoi doit servir à mon avis le commandement mobile. J'ai dit qu'il était capable de fournir les troupes pour le maintien de la paix qui pourraient être nécessaires de temps à autre; de prélever sur son organisation les troupes dont on pourrait avoir besoin de temps en temps, mais de toute évidence le maintien de la paix n'est pas l'âme ni même l'objectif principal du commandement mobile.

• 1555

Si c'était son objectif, comme l'a dit M. Hellyer lorsqu'il était encore ministre de la Défense, nous n'aurions fourni tout simplement que des bérets bleus et des matraques—ils servent seulement au maintien de la paix. Le fait que l'on équipe le commandement mobile d'une gamme étendue de matériel moderne prouve que ce commandement devra être disponible pour assumer toutes sortes d'opérations de dissuasion de guerre et, au besoin, pour participer à une guerre à l'exclusion de la guerre nucléaire; c'est-à-dire toute la gamme d'opérations de dissuasion d'une guerre classique et même combattre dans un conflit classique si c'était absolument nécessaire.

Le commandement mobile n'est pas une force chargée d'assurer le maintien de la paix. Il peut prélever sur ses troupes des contingents chargés d'assurer le maintien de la paix en cas de besoin. Je voudrais ajouter autre chose. La demande de troupes blanches pour le maintien de la paix va vraisemblablement diminuer à l'avenir. Je crois qu'il serait très difficile de persuader, mettons, les pays africains de laisser des troupes de blancs maintenir la paix. Selon moi, à l'avenir, le maintien de la paix s'effectuera en grande partie sur une base régionale. Si nous sommes chargés à l'avenir d'une tâche en vue du maintien de la paix, et je l'espère, ce sera principalement dans l'hémisphère occidental et peut-être à la périphérie de la zone développée.

Je doute fort que cette solution soit acceptable en Afrique ou en Asie. Pour ce qui est de l'Afrique, j'ai l'impression que les troupes blanches qui se trouvent au Congo pour assurer le maintien de la paix y sont pour la dernière fois. Donc je voudrais dire que personne n'espère davantage voir ressusciter aux Nations Unies les forces actives chargées d'assurer le maintien de la paix, mais nous devons être extrêmement prudents dans l'examen de nos possibilités dans ce domaine. Nous pouvons actuellement, je crois, fournir des troupes nécessaires à toute tâche raisonnable des Nations Unies pour assurer le maintien de la paix selon l'ancienne formule. Nous possédons déjà cette force.

M. Winch: Êtes-vous toujours de cet avis malgré les déclarations, il y a environ trois semaines, du chef du gouvernement nigérian, selon le quel, si la paix pouvait exister entre le Nigeria et le Biafra et qu'il faille détacher un contingent chargé du maintien de la paix, son choix se porterait d'abord sur l'Éthiopie et ensuite sur le Canada. Je vous pose cette question à la suite de votre déclaration.

M. Gellner: Oui, mais il faut envisager un cas particulier et je ne veux pas entrer dans les détails. Vous savez que, depuis la conférence du Commonwealth, le Nigeria n'accepte comme solution que la reddition du Biafra, c'est-à-dire, le maintien du pays uni. Leur idée d'une force chargée de maintenir la paix est peut-être une pacification surveillée, ce qui est bien différent d'une opération de maintien de la paix.

M. Winch: Monsieur le président, puis-je poser encore une question puisque nous discutons de la politique de défense. M. Gellner s'occupe depuis tant d'années de questions militaires, de stratégie et de politique militaire que j'ai été un peu intrigué par ce qu'il a dit juste avant l'ajournement d'une heure. D'après ce que j'ai noté—je l'ai ici sous les yeux—il a dit que le Canada était une nation atlantique. Est-ce exact, monsieur Gellner?

M. Gellner: Oui.

M. Winch: D'après notre étude de la stratégie militaire, et qu'à Dieu ne plaise, si une guerre éclatait entre les deux principales puissances, le Canada, lors d'une troisième guerre mondiale serait, si je puis m'exprimer ainsi, la Belgique de la première guerre. Pourquoi dites-vous alors que le Canada est une nation atlantique pour ce qui est de la défense? Si je pose cette question c'est que notre pays s'étend jusqu'au Pacifique et que la Chine se trouve aussi sur le Pacifique, de même que l'URSS, et la Sibérie est tout aussi proche du Canada qu'elle l'est par l'Atlantique. Donc, sur quoi vous basez-vous pour dire que nous sommes une nation atlantique, étant donné la conversation que nous avons eue jusqu'à maintenant au sujet de la défense du Canada?

• 1600

M. Gellner: Nos rapports ont une prédominance atlantique. Je ne dis pas que cela ne pourrait pas changer. Il se pourrait fort bien qu'à l'avenir le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, deviennent nos principaux associés politiques et militaires. Mais, pour le moment, nos principaux associés politiques et militaires sont les nations qui participent au Traité de l'Atlantique Nord. C'est mon avis. Ce n'est pas une situation immuable. Bien des gens estiment que nous sommes une puissance américaine et que nous devrions nous concen-

trer sur l'hémisphère occidental. D'autres, comme vous, estiment que nous sommes tout autant une puissance pacifique qu'une puissance atlantique, mais...

M. Winch: Excusez-moi je me suis mal expliqué. Voici mon argument: d'un point de vue de stratégie militaire, si l'URSS attaque les États-Unis par le Canada, sachant que notre défense est concentrée sur l'Atlantique, les Russes seraient-ils assez bêtes pour arriver par l'Atlantique au lieu d'arriver par le Pacifique?

M. Gellner: Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter de la possibilité d'une guerre entre les États-Unis et l'Union soviétique car, si la chose survenait, nous ne pourrions que nous cacher. Il nous faudrait alors un service de protection civile assez efficace pour réduire nos pertes au minimum, si l'on peut parler de minimum dans le cas d'une guerre nucléaire en Amérique du Nord, du moins pour sauver le plus possible.

Aux États-Unis, par exemple, M. Acheson disait que l'Europe est le seul secteur absolument indispensable à notre bien-être, exception faite du secteur nord-américain lui-même. Ce secteur, nous en avons absolument besoin; nos relations avec le reste du monde atlantique sont d'une nécessité primordiale; quant au reste, il est d'une très grande importance.

A mon avis, la question d'une guerre entre l'Union soviétique et les États-Unis ne devrait pas occuper une place de premier plan dans notre esprit; ce qui compte le plus, c'est plutôt la préservation de la paix dans un secteur qui est indispensable à notre développement, à notre bien-être. Ce résultat a été atteint, grâce à notre aide. N'est-il pas étrange que l'Europe, qui a toujours été la poudrière du monde entier, ait été le seul secteur de paix depuis 1945?

M. Winch: J'aurais de nombreuses autres questions à poser, monsieur le président, mais je ne veux pas abuser de votre bonté.

Le président: Merci, monsieur Winch. Comme je l'ai dit, nous avons atteint le terme de la période réservée aux partis. Peut-être pourrions-nous maintenant développer une des propositions formulées cet après-midi. M. Winch a soulevé, au fond, la question de la sauvegarde de la paix. Avant de céder la parole aux autres interrogateurs, aurait-on des questions complémentaires à poser à notre témoin au sujet de la sauvegarde de la paix, ou si l'on a épuisé le sujet? Y a-t-il d'autres questions à ce sujet? Si l'on a terminé, j'inviterai M. Penner, qui sera suivi de MM. Goyer, Guay, Roberts et Allmand.

M. Penner: Monsieur le président, j'aimerais m'étendre un peu plus sur une question qui a été abordée, ce matin, par M. Nowlan et qui a trait à la spécialisation plus poussée de notre politique de défense. J'aimerais connaître l'avis de M. Gellner à ce sujet. Il me semble que le Canada, pays relativement petit, ne dispose pas de ressources financières illimitées à des fins de défense; il ne peut pas se permettre de mettre à l'essai tous les divers articles de fournitures militaires; il ne peut pas, non plus, diversifier ses dépenses au point de se procurer un peu de tout, à cet égard, sans jamais détenir d'instruments vraiment efficaces par eux-mêmes, voire très puissants.

Je me demande si le Canada ne devrait pas choisir certains domaines de spécialisation en matière de défense et y concentrer ses efforts, chose dont nous pourrions être fiers et qui constituerait une activité attrayante pour les volontaires intéressés, tandis que le personnel se livrant à cette activité ferait preuve d'un bel esprit de corps.

• 1605

Je pense à des domaines comme la protection civile. Dans un pays dont la géographie présente une telle diversité de particularités, il est très difficile d'installer partout des groupes de protection civile efficaces; aussi, la possibilité de constituer un service ou un poste mobile de protection civile me paraît d'un grand intérêt, ce service devant se tenir prêt à toute éventualité urgente, qu'il s'agisse du temps de paix ou d'une période de guerre.

Deuxièmement, nous pourrions nous spécialiser dans les transports aériens. Déjà, certains indices permettent de croire que nous sommes en mesure d'y réussir. Ayant acquis une spécialisation plus poussée, nous nous ferions peut-être une réputation comme pays doté du commandement aérien le plus efficace au monde.

Troisièmement, comme nous sommes aussi une puissance maritime dont les frontières coïncident avec deux zones côtières, il y aurait lieu de nous spécialiser dans le domaine naval, en constituant une sorte de marine particulière, objectif dont la réalisation pourrait être assurée après consultation avec nos alliés quant à la forme précise que prendrait cette organisation.

Voilà, monsieur le président, l'essentiel de ma question. M. Gellner voudrait-il formuler des commentaires au sujet de ces propositions?

M. Gellner: Je dirai d'abord que nous veillons déjà à nous spécialiser. Dans maints vastes domaines, nous ne sommes pas engagés sur le plan militaire. D'une manière générale, nous ne sommes vraiment engagés dans aucun domaine qui se rattache à la stratégie offensive. Nous ne disposons d'aucune force de bombardement; nous sommes en train de

réduire l'équipement lourd de l'Armée. Ainsi, pour autant que je sache, nous ne fournissons plus de chars, mais uniquement des armes légères de combat, en assurant aussi le transport aérien d'une infanterie. On voit donc que la spécialisation est déjà en voie de réalisation.

Quant à vos trois points, je soulignerai celui qui a trait à la protection civile; à ce sujet, je tiens à fournir les précisions suivantes. La protection civile comporte deux aspects: d'abord, celui de la planification, de la formation et de la préparation, fonction assumée, pour l'essentiel, par l'OMU avec le concours des autres organismes gouvernementaux; c'est pourquoi nous disposons d'un personnel affecté à la planification.

Ensuite, advenant le pire, il nous faut prévoir des moyens d'action efficace dans deux domaines, dont l'un a trait au sauvetage dans une région sinistrée, l'autre étant la protection des citoyens eux-mêmes.

La sauvegarde à assurer dans une région sinistrée ne saurait être le seul rôle de l'appareil militaire. C'est un rôle qui appartient à la fois à la police, aux services de lutte contre les incendies, à toutes les organisations communautaires qui peuvent contribuer à une telle sauvegarde. Toutefois, ce résultat ne sera atteint que si tous les citoyens sont en mesure de se défendre. Voilà l'aspect le plus important de la question.

Voici un exemple. On me pardonnera de prendre pour exemple la ville de Toronto, d'où je viens. S'il tombait une bombe au coin des rues King et Yonge—je parle d'une bombe nucléaire—il se produirait, dans un rayon de trois, quatre ou cinq milles de ce point zéro, une destruction générale et une situation désastreuse; le seul sauvetage qui puisse s'opérer, dans de telles conditions, ne saurait être le fait que d'équipes exceptionnellement bien formées et organisées. La totalité de nos forces armées réunies n'y suffirait pas. Les organisations qui s'occupent de protection communautaire doivent être en mesure d'effectuer des opérations massives de sauvetage.

Il s'ensuivrait alors une vague de chaleur intense, qui sèmerait le feu dans les bocages de banlieue ou grillerait la peinture recouvrant les maisons de bois. Suivrait une conflagration qui pourrait causer des dégâts aussi importants que ceux de la zone du désastre proprement dite. A ce dernier endroit, on est impuissant pour empêcher les dégâts; toutefois, les dégâts causés en banlieue et à distance peuvent être empêchés, mais ni par l'Armée ni par les services de lutte contre l'incendie ni par la police, toutes personnes qui, dans la mesure où elles auront survécu, en auront plein les bras dans la zone principale du désastre. C'est là l'affaire de tous. Chacun doit faire en sorte qu'un petit accident survenu dans sa propriété ne dégénère pas en source de catastrophe pour toute la banlieue.

• 1610

Il en va de même en ce qui concerne les retombées. En cas d'urgence, il est impossible de dire à chacun s'il est sage de sortir de sa maison, car on ne connaît pas chacune des situations. Les retombées se produisent de diverses façons à divers endroits. Chacun devrait être en mesure de les mesurer lui-même. Les retombées immédiates durent environ 24 heures; néanmoins, on doit tâcher de savoir s'il est sage de quitter la maison et prendre les mesures qui s'imposent. Ici encore, cette instruction ne peut venir que de l'individu lui-même.

Je ne vois aucun intérêt à donner à nos forces armées une spécialisation en protection civile. Il suffirait de leur donner une formation en cette matière. Cela rappellerait ce qui s'est fait lors de la dernière guerre, quand on a leur a dispensé des cours de protection contre la guerre chimique. Une telle formation fait partie intégrante de l'instruction de tout militaire, mais elle ne constitue pas une spécialisation appropriée pour les forces armées. Ce qui est indispensable, c'est une formation au sauvetage et à la récupération pour tous les organismes civils, puis l'apprentissage des moyens de protection personnelle pour tous les citoyens, chose fort simple. Il n'y a rien là qui porte le moindrement atteinte à notre liberté.

Pour ce qui est de notre marine et de notre aviation, la première a déjà acquis une certaine spécialisation, dans une mesure que j'estime excessive. Elle est uniquement orientée vers la guerre anti-sous-marins. Notre marine est à ce point spécialisée que nous ne disposons effectivement, sauf rares exceptions, que d'une sorte de moyens: l'équipement destiné à la guerre anti-sous-marin.

Quant aux transports aériens, ils présentent comme principale difficulté l'utilisation d'appareils très coûteux, ou leur utilisation rationnelle en temps de paix. On ne saurait garder 200 avions lorsqu'on n'en peut utiliser que 25. Plutôt que d'augmenter dans des proportions énormes le Commandement des transports aériens, il y aurait très nettement avantage à constituer une réserve de transports aériens, c'est-à-dire une réserve d'équipement entreposé à laquelle les avions de lignes civiles pourraient puiser en vue de transformations rapides, un service d'instruction approprié à l'intention des équipages et des mécaniciens d'avions civils, et ainsi de suite. Toutefois, le Commandement des trans-

ports aériens ne saurait dépasser une limite précise.

Je ne dis pas que cette limite a été atteinte au Canada. Nous pourrions utiliser un certain surplus d'avions de transport militaire; néanmoins, il ne faut pas oublier que ces avions doivent faire leurs frais, car ce sont des appareils de très grande valeur, pour lesquels il faut des équipages constamment en service; or, il ne peut être question de maintenir en vol, pour le simple plaisir de la chose, un appareil dont le fonctionnement coûte de $500 à $600 l'heure. Une organisation de transport aérien doit jouer, en temps de paix, un rôle utile, la formation du personnel nécessaire étant, du reste, un impératif.

Certes, je conviens avec vous qu'il importe de prévoir des fonctions spécialisées. En deux mots, je dirais que nous sommes déjà en voie d'acquérir une spécialisation. Peut-être pourrions-nous, toutefois, intensifier cette activité, mais non dans ces domaines.

Enfin, j'ajouterais une remarque au sujet de la protection civile. A mon sens, il est absolument nécessaire de veiller de près à ce que la population se donne des moyens de protection personnelle. Il suffirait d'un cours d'une durée réduite, que tous les citoyens suivraient au niveau des études secondaires, d'une campagne de propagande, d'un équipement ordinaire de surveillance qu'on garderait à la maison, une pompe à étrier ou autre accessoire du genre, et d'une certaine surveillance, pour que ce matériel reste en bon état.

En agissant de la sorte, nous augmenterions énormément nos possibilités de survivance, même si la guerre nucléaire sévissait ailleurs qu'en Amérique du Nord, par exemple dans le Pacifique. Je ne m'explique pas qu'on ait jamais songé à prendre des mesures de ce genre au Canada, car cela n'est ni compliqué ni coûteux, et ces précautions constituent un puissant facteur d'assurance. Si j'avais une recommandation particulière à formuler à votre organisme, je lui conseillerais de veiller à ces mesures d'assurance dont l'importance est capitale.

• 1615

Le président: Monsieur Penner, vous avez parlé de la spécialisation, Avez-vous l'intention d'aborder un autre sujet?

M. Penner: Non, je continue sur le même sujet. J'ajouterai ceci. D'après les remarques de M. Gellner, je crois comprendre qu'il est favorable, dans le cas d'un pays comme le Canada, à une spécialisation de son activité de défense par rapport aux autres pays. Il a dit que nous pourrions nous spécialiser davantage. J'aimerais savoir dans quel domaine, selon M. Gellner, nous devrions ou pourrions nous spécialiser.

M. Gellner: Voici un exemple. Nos forces principales devraient être constituées d'après un seul principe, soit la mobilité, car la mobilité permet d'exécuter une grande diversité de tâches; or, en fait, nous avons actuellement deux genres d'armées de terre. Nous avons, pour ainsi dire, une brigade lourde postée en Europe, dont le rôle consiste à restreindre la guerre nucléaire sur le continent européen et qui doit, bien entendu, être complétée par des forces maintenues au Canada à des fins de rotation. Nous disposons d'un commencement de force mobile pourvue d'un équipement beaucoup plus léger er répondant à un principe très différent. Il s'agit d'une force d'intervention devant agir en cas de conflits de peu d'envergure. A mon sens, si la chose est réalisable du point de vue politique, il faudrait supprimer complètement cette grosse armée de terre, pour ne garder qu'un type de force mobile. Il faudrait donc cesser de poster des contingents à proximité du Rideau de fer; s'il y a lieu de fournir des brigades à l'OTAN nous devrions contribuer uniquement à la Force mobile de l'OTAN. Cette solution serait, du reste, beaucoup plus économique, car nous pourrions puiser à une réserve beaucoup plus grande pour effectuer la rotation. Il ne serait plus nécessaire de garder deux types de matériel ni d'assurer deux guerres d'entraînement, aspect auquel je m'arrêterais.

Il y a ensuite la défense aérienne. Ici encore, nous maintenons pour l'OTAN une force dont la tâche ne se compare à celle de nulle autre force canadienne et qui est affectée à la reconnaissance en cas d'agression. Dans le langage de l'OTAN, agression veut dire: attaque au moyen d'armes nucléaires. Or, il nous faut maintenir, pour notre mince force de quatre escadrilles, des effectifs de rotation et des services d'entraînement; il faut fournir les équipages de relève; il faut assurer les échanges. Si nous devons, en ce qui concerne l'aviation, concentrer nos efforts dans le domaine tactique et viser uniquement à fournir le complément d'effectif aérien répondant aux exigences d'une armée de terre mobile, nous ne pourrions sûrement pas fournir quatre escadrilles utilisables en cas d'attaque nucléaire. Vous savez très bien qu'elles seraient parfaitement inutiles, un transport d'armement nucléaire ne pouvant, à mon avis, être autre chose qu'un moyen de dissuasion. Par contre, ce serait simplifier et renforcer sensiblement nos moyens d'appui à l'égard des armées légères en cas de conflits de faible envergure; cela permettrait de fournir un meilleur appui en effectuant le transport aérien, les vols de reconnaissance et de surveillance, voire en donnant un certain appui au sol. C'est à ce genre de spécialisation que je songerais.

En ce qui concerne la marine, je reprendrais ici l'idée de force mobile. Nous pourrions ici nous orienter plutôt vers le transport maritime que vers la guerre anti-sous-marins. Il y a là matière à négociations avec les États-Unis et nos alliés de l'OTAN; néanmoins, c'est à cette solution, à ce genre de spécialisation que songent, sauf erreur, nos planificateurs militaires. Est-ce bien clair? Non pas deux genres d'armées de terre; non pas deux genres d'aviation; non pas deux genres de marine; mais une conception intégrée des forces militaires canadiennes.

Le président: Puisque nous parlons de spécialisation, peut-être pourrions-nous permettre quelques questions complémentaires à ce sujet. La parole est d'abord à M. Anderson, puis à M. MacDonald.

• 1620

M. Anderson: Monsieur, pouvez-vous me donner une idée du prix qu'il en coûte pour jouer le rôle très particulier qu'on nous a confié en Europe? En d'autres termes, combien coûte la brigade de blindés lourds postés en Europe? Faut-il prévoir à l'entraînement, au Canada, un nombre d'hommes égal à 50 p. 100 de ceux qui sont postés en Europe, ou s'il faut veiller à ce que 50 p. 100 des hommes subissent l'entraînement voulu pour reprendre le rôle qui les attend à leur retour au Canada?

M. Gellner: Non, non. Nous avons toutefois un certain genre d'équipement qui ne se trouve que là-bas. Ainsi, nous n'avons qu'un type de char dans l'Armée canadienne, soit le vieux *Centurion*. S'il est utile au groupe de la brigade, comme je l'espère, il ne l'est nulle part ailleurs; il ne peut s'adapter nulle part. Il nous faut entraîner des équipages de chars, mais comme les *Centurions* sont très vieux, ils demandent beaucoup d'entretien; or, ils ne servent qu'à cette brigade. Nous devons donc assurer un certain entraînement, au Canada, pour ce qui a trait aux blindés lourds, même si nous n'avons nullement l'intention de verser dans les forces mobiles un mastodonte de 50 tonnes. Nous ne pourrions, du reste, le transporter.

M. Anderson: Je comprends, monsieur.

M. Gellner: On entraîne donc les soldats en vue d'en faire des soldats, qui exerceront toutes les tâches du fantassin; toutefois, il existe des engagements particuliers dans le cas de la brigade postée en Europe.

Voici un autre exemple, celui de la batterie *Honest John*. Il s'agit d'une batterie qui lance, ou est censée lancer, une bombe nucléaire à l'incroyable distance de 15 milles. Cette performance est totalement inutile où que ce soit, sauf peut-être en Europe continentale; pourtant, il nous faut maintenir un service d'entretien et former des spécialistes pour un transport d'armement nucléaire passablement utilisé. Voilà ce qu'il faudrait supprimer.

M. Anderson: J'en conviens, monsieur, mais j'aimerais savoir quel est le degré de gaspillage occasionné par l'exécution, en Europe, des tâches très particulières et spécialisées qu'on nous y a assignées? Si je n'ai parlé que du corps de chars posté là-bas c'est afin de simplifier les choses. Si, par exemple, nous avions là-bas, au lieu de ces blindés lourds et des soldats qu'il faut entraîner en vue du service à bord des chars *Centurion*, des effectifs interchangeables avec ceux du Canada, quelle économie de main-d'œuvre réaliserions-nous? Par exemple, quel est le nombre des soldats qui s'entraînent actuellement en Allemagne, en vue de conduire des chars *Centurion* et dont nous n'aurions plus besoin?

M. Gellner: Ces soldats pourraient être réaffectés rapidement et conduire n'importe quel autre genre de véhicule. Après tout, un spécialiste peut s'attaquer à presque toutes les tâches; toutefois, il y a une certaine part de formation qui est perdue, tandis qu'une partie de la main-d'œuvre qui fait défaut ailleurs est affectée à ce travail militaire non productif.

M. Anderson: Oui, mais pouvez-vous me citer un chiffre?

M. Gellner: Je ne saurais dire combien de millions de dollars nous économiserions, mais si nous adoptions les pratiques de rationnalisation auxquelles recourent les grandes entreprises pour faire des économies de main-d'œuvre et d'argent, nous réaliserions certes des économies, mais seul un spécialiste en la matière peut en préciser l'importance.

M. Anderson: Merci.

M. MacDonald (Egmont): Si je comprends bien, monsieur Gellner, vous estimez que nous devrions non seulement nous spécialiser, mais aussi étendre cette spécialisation à tous les services, y compris l'aviation, l'armée de terre et la marine, et qu'il en résulterait, en somme, une unité parfaitement mobile.

En répondant à la question de M. Penner, vous avez d'abord dit, je crois, que, selon vous, on a trop appuyé sur l'aspect maritime de la défense anti-sous-marins, dans laquelle on a poussé trop loin la spécialisation, et qu'on devrait plutôt songer à un type de transport adapté à cette opération mobile. Pourriez-vous nous donner une idée des proportions? Estimez-vous qu'il faudrait supprimer notre action anti-sous-marins ou en maintenir seulement 50 p. 100? A quoi pensiez-vous en formulant ces propositions?

M. Gellner: J'ai apporté une importante réserve. J'ai parlé de spécialisation après consultation avec les États-Unis et nos alliés de l'OTAN, de manière à pouvoir encore remplir

nos engagements. Seulement dans le cas de la marine, cette réserve est très importante, car les États-Unis tiennent beaucoup à protéger intégralement les points d'accès par mer en Amérique du Nord.

L'Atlantique-Nord se divise en deux parties. La première, appelée «Norland», a été placée sous notre responsabilité. Tous nos efforts doivent viser à assurer, dans ce secteur, la protection des points d'accès par mer en Amérique du Nord, à l'aide d'une petite marine et d'une petite force aérienne. Nous devons y consacrer tous nos efforts, car nous avons contracté un engagement à cet égard envers notre principal partenaire à la défense de l'Amérique du Nord. Nous ne saurions nous tourner vers le transport maritime, à moins, évidemment, d'augmenter sensiblement le Commandement maritime et de convaincre les Américains que cette protection complète n'est pas nécessaire; aussi, ne peut-il être question, à l'heure actuelle, d'une telle possibilité.

• 1625

Je doute fort qu'il soit nécessaire de protéger complètement les points d'accès par mer dans l'Atlantique-Nord. En effet, en temps de paix, nous pouvons obtenir certaines indications, d'après la position des sous-marins nucléaires soviétiques, même porteurs d'engins nucléaires, de sorte que nous pouvons parfois juger de leurs intentions si nous connaissons leur position et leur destination. Ces conclusions pourraient très bien être fausses. Ils peuvent nous duper constamment, mais en temps de paix nous n'y pouvons rien s'ils restent en dehors des eaux territoriales. Ils sont parfaitement libres de croiser n'importe où.

Évidemment, un sous-marin nucléaire n'ira pas dans les eaux territoriales. Après tout, ses missiles sont de longue portée; il n'a pas besoin de venir si près. Or si l'on en arrive à une guerre nucléaire—on n'en imagine pas d'autre—leur puissance nucléaire, leurs sous-marins munis d'armes nucléaires, entreraient en action et lanceraient leurs missiles. A quoi cela servirait-il de les poursuivre après coup? Il ne s'agit donc pas d'un objectif rationnel. Nous le faisons parce que les Américains pensent qu'une protection complète des côtes nord-américaines est essentielle.

Je crois que, si nous pouvions renégocier, si nous pouvions dire aux Américains ou persuader les Américains que ce n'est pas un objectif extrêmement important, nous pourrions employer une partie de nos troupes pour le transport des troupes mobiles et en particulier du matériel qu'on ne peut transporter par voie aérienne—le carburant par exemple—si l'on doit intervenir à l'étranger. Mais n'oubliez pas la condition: que nous puissions régler cela afin de changer nos engagements.

M. MacDonald (Egmont): Vous pensez qu'il s'agit d'un problème politique plutôt que militaire.

M. Gellner: C'est un problème politique qui pourrait avoir de très grandes conséquences sur le plan militaire.

M. MacDonald (Egmont): Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur la spécialisation des Forces canadiennes de défense avant de passer à M. Goyer? Monsieur Fairweather?

M. Fairweather: Y a-t-il des difficultés à avoir un rôle spécialisé? Admettons que nous rapatriions nos troupes d'Europe—je crois que cette question s'est posée ailleurs—pourquoi ne serions-nous pas aussi efficaces dans nos engagemnts auprès de l'OTAN?

M. Gellner: Nous ne serions pas aussi efficaces dans nos engagements auprès de l'OTAN parce que . . .

M. Fairweather: Je veux dire du point de vue militaire, politique exclue.

M. Gellner: Oui, même militaire, car le rapatriement des troupes d'Europe n'est pas si simple. Actuellement, nous n'aurions pas les moyens de rapatrier ces troupes à moins d'accroître le Commandement des transports aériens de façon considérable. C'est l'avis des spécialistes militaires; vous pensez bien que je n'ai pas accès à leurs dossiers, mais je dirais que nous aurions en Europe la même efficacité que celle que nous avons maintenant en gardant des troupes au sol. Il nous foudrait tripler le Commandement des transports aériens et cela nécessiterait des investissements considérables.

Deuxièmement, il n'y a pas de raison de le faire car, comme je l'ai dit ce matin, les troupes stationnées en Allemagne ne nous coûtent pas plus cher qu'à Gagetown. La seule différence est qu'une certaine quantité d'argent est dépensée en Allemagne plutôt qu'au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, il y a certaines raisons économiques en faveur du rapatriement. Mais du point de vue du contribuable, c'est la même chose, qu'elles soient en Allemagne ou ici.

• 1630

Il y a certains avantages militaires à ce qu'elles soient en Allemagne, car elles peuvent s'entraîner en unités plus grandes, et notre détachement acquiert une expérience plus grande. On n'a donc absolument rien à gagner à les rapatrier.

Il serait cependant préférable pour nous d'envoyer des troupes mobiles comme contribution à l'OTAN et d'avoir en Europe une brigade qui ne lancerait pas de missiles

nucléaires *Honest John* et ne se déplacerait pas dans des chars *Centurion*, mais qui ferait partie de la Force mobile de l'OTAN, où l'on se sert d'un équipement beaucoup plus léger.

Le président: Monsieur Goyer?

M. Goyer: Merci, monsieur le président. D'abord un éclaircissement à propos de la dernière question de M. Winch, relative au fait que la sécurité du Canada réside à l'étranger et non sur le continent. Devons-nous conclure, monsieur, d'après vos observations, que la plus grande menace à la sécurité du Canada se trouve à l'étranger et non sur le continent?

M. Gellner: J'ai voulu dire dans mon mémoire que nous n'avions pas vraiment de gros soucis quant à notre sécurité. L'intégrité de notre territoire ne doit pas être pour nous une grande préoccupation militaire, parce que L'Amérique du Nord ne peut être attaquée en toute probabilité que lors d'une guerre nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique et, comme je l'ai dit, nous pouvons lors d'une guerre nucléaire protéger nos villes ou une partie de nos villes si nous avons une bonne protection civile. Autrement nous ne pouvons qu'esquiver. Je ne dirais donc pas que le territoire, l'espace aérien et les côtes du Canada sont directement menacés.

Nos forces militaires sont là pour la sécurité active, pour le soutien de nos politiques, pour nos relations avec les États-Unis. C'est une protection de nos intérêts communs; c'est en quelque sorte notre cotisation de membre de l'Alliance atlantique. Il est difficile en ce sens de les relier à une menace particulière. Je dirais en principe que le Canada n'est pas physiquement menacé sauf lors d'une guerre nucléaire où la menace est absolue. Mais nous avons quand même besoin de forces militaires pour notre politique. C'est une raison fondamentale que les Canadiens admettent difficilement.

M. Goyer: Je sais que c'est un débat ouvert, mais est-ce une nécessité militaire que d'être présents militairement à l'étranger? Est-ce utile pour la défense à long terme du Canada?

M. Gellner: Non.

M. Goyer: Pas du tout?

M. Gellner: Non, parce que, tant que nous partageons ce continent avec les États-Unis, nous partageons leur sort. Les États-Unis ne seront pas attaqués par une force classique. C'est impensable. C'st la plus grande puissance nucléaire au monde. L'Amérique du Nord tout entière est un sanctuaire pour la force nucléaire de dissuasion des États-Unis. Nous ne défendons par le territoire canadien—si c'est ainsi que vous l'entendez—sur le Rhin. Il n'y a aucun lien direct entre les deux, mais notre présence sur le Rhin nous assure une certaine influence dans une alliance qui, comme je l'ai dit, est pour le moment la seule solution pour nous.

M. Goyer: Pensez-vous que la protection civile est une priorité?

M. Gellner: La protection civile est une priorité...

M. Goyer: Pourquoi?

M. Gellner: ...en ce sens qu'un service d'incendies est une priorité, car si les États-Unis et l'Union soviétique s'engagent dans une guerre nucléaire, nous serons nécessairement touchés, et il est certainement du devoir du gouvernement de protéger le plus grand nombre passible de ses citoyens, dans toute la mesure possible.

M. Goyer: Le risque d'une guerre nucléaire entre l'URSS et les États-Unis est une guerre à l'étranger avec des armements classiques, est-il comparable selon vous?

• 1635

M. Gellner: La revue *Time* avait une liste de toutes les guerres qui ont eu lieu dans le monde depuis 1945; il y en avait près de 50 et elles étaient toutes de type classique. Sur ces 50 guerres, nous n'avons été engagés que dans une: celle de Corée. Cependant, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. qui à mon avis sont tout aussi pacifiques que nous, ont été engagées dans quatre guerres. Ils ont participé aux luttes de l'insurrection de Malaya, à l'affrontement entre la Malaisie et l'Indonésie, à la guerre du Viet-Nam et à la guerre de Corée. C'est seulement par accident et par chance que nous n'avons été engagés que dans une guerre tandis que les Australiens et les Néo-Zélandais, également pacifiques, ont été engagés dans quatre guerres.

Je pense que le pays qui a participé au plus grand nombre de guerres depuis 1945 est l'Inde, qui se prétend la grande protectrice de la paix et se considère particulièrement pacifique. Je crois qu'elle a été engagée dans sept ou huit guerres. A mon avis, il nous faut les moyens de remplir les obligations militaires que nous sommes appelés à remplir et que nous pouvons remplir. Il y a eu cinquante guerres; on a pu faire appel à nous deux ou trois fois, ou peut-être pas du tout.

M. Goyer: Oui, mais vous n'avez pas répondu à ma question. Ma question était la suivante: pensez-vous que le risque d'une guerre est plus grand à l'étranger, à l'heure actuelle, qu'entre les États-Unis et L'URSS?

M. Gellner: Oh, oui, absolument.

M. Goyer: Ainsi la protection civile n'est pas une priorité en ce qui concerne le Canada, étant donné que le risque d'une guerre entre l'URSS et les États-Unis, où

nous pouvons être entraînés, n'est pas aussi grand que...

M. Gellner: Cela ne s'ensuit pas, car si l'on en vient à une guerre en Amérique du Nord, elle ne peut être que nucléaire et nous devons nous protéger contre cette possibilité.

M. Goyer: D'accord, mais vous avez dit que le danger était à l'extérieur.

M. Gellner: Oui, mais ce n'est pas un danger pour les villes canadiennes. Une guerre au Yemen, par exemple, ne met pas en danger les citoyens canadiens, tandis que la possibilité la plus lointaine d'une guerre nucléaire affecterait directement le citoyen canadien et je ne vois pas pourquoi nous ne nous protégerions pas.

M. Goyer: Oui, mais vous admettrez que si nous avons tel montant d'argent nous devons établir des priorités—et pour ce qui est des priorités, si j'ai bien saisi ce que vous avez dit—la protection civile n'en est pas une étant donné que la guerre nucléaire n'est pas probable pour le moment.

M. Gellner: Je ne sais pas si je pourrai me faire comprendre...

Le président: Je crois que M. Gellner comprend et parle le français, si cela peut vous aider.

M. Goyer: Je pense que ma question est tout à fait claire.

M. Gellner: Voyez-vous, il y a la possibilité que dix millions de Canadiens soient tués. Cette possibilité peut être aussi lointaine que vous voulez, mais elle existe. La possibilité d'une guerre entre les États-Unis et l'Union soviétique ne peut être exclue. Nous en étions assez près en octobre 1962 et si elle était survenue, il n'y aurait pas eu de protection suffisante pour les citoyens canadiens.

M. Goyer: Oui, je comprends très bien qu'il y a un danger de guerre nucléaire, tout comme à l'extérieur il y a un danger de guerre classique, mais c'est une question de priorité, c'est important je crois. Évidemment, à l'avenir, il peut y avoir un danger de guerre avec la Chine, mais encore une fois, nous avons tant d'argent, tant de fonds à consacrer à la défense.

M. Gellner: Si c'était à moi d'établir les priorités, je dirais que la première est notre propre protection, qui est une responsabilité pour le bien-être du pays, et que notre capacité d'intervention dans une guerre étrangère viendrait certainement en second lieu. Je ne pense pas que les préparatifs de la protection civile seraient une lourde charge pour le pays. Ce serait certainement un investissement peu considérable comparé aux dépenses que nous faisons. Je ne comprends pas pourquoi nous ne nous pencherions pas là-dessus, car c'est certainement une garantie; c'est une précaution. C'est une précaution dont vous êtes responsables.

• 1640

M. Goyer: Si la priorité est de protéger notre propre territoire et si nous prenons pour acquis que la guerre qui aura lieu ici sera une guerre nucléaire, est-ce que cela signifie que le Canada a un rôle en ce qui concerne les armes nucléaires?

M. Gellner: Non, car je ne pense pas que nous puissions faire quoi que ce soit sur le plan militaire dans une guerre nucléaire si ce n'est de nous protéger. Je ne crois pas que nous ayons vraiment une place dans le domaine nucléaire.

M. Goyer: Merci.

M. Legault: Une question supplémentaire, monsieur le président, à M. Gellner. D'après ce que vous avez dit, il est très improbable, mais possible, qu'une guerre nucléaire soit dirigée vers les États-Unis, et nous en serions victimes. Cela étant et considérant qu'il s'agit de notre principale préoccupation, quel avantage avons-nous, mis à part quelques avantages secondaires, à participer à l'OTAN? Nous assure-t-elle une certaine protection en cas de guerre nucléaire?

M. Gellner: J'ai essayé de démontrer du mieux que je pouvais les avantages politiques que cela rapportait. Pour être dans l'alliance, il faut payer quelque chose. Il faut contribuer, Nous ne pouvons être un profiteur de l'OTAN. Il ne faut pas nous comparer à la France. Tout d'abord la France n'est pas une profiteuse de l'OTAN. La France a sur place des forces disponibles sur lesquelles l'OTAN compte beaucoup. Les Français disent toujours: «S'il y a une guerre, on se bat.» Par conséquent ils ne sont pas des profiteurs. En outre, ils sont absolument essentiels pour la défense de l'Europe car presque toutes les communications vont vers la France. Le droit de survoler le territoire français est extrêmement important et la France a une force nucléaire réduite mais très efficace, qui est pratiquement la seule force nucléaire efficace en Europe; ainsi, la France peut se permettre de rester en dehors de l'organisation militaire et être encore un membre très influent de l'OTAN parce que l'OTAN ne peut être sans la France. Mais si nous sortions de l'organisation militaire, la question se poserait de savoir si l'OTAN s'intéressera à nous. Il s'agit d'évaluer notre intérêt à en faire partie par rapport aux dépenses qu'on y consacre. J'ai dit que si nous quittions l'OTAN, nous pourrions sans doute libérer 17,000 hommes et économiser environ 250 millions de dollars. C'est à vous de vous demander si les avantages politiques que l'on retire à être membre

de l'Alliance atlantique valent 250 millions de dollars par an. Je dirais que oui. Mais évidemment, les opinions peuvent être partagées. L'important est de se rappeler qu'on n'entretient pas une force militaire pour faire la guerre; on entretient une armée pour réaliser des objectifs politiques. Certains pays ont des armées considérables qui les ont très bien servis dans la réalisation de leurs objectifs politiques sans qu'ils aient eu à combattre pendant des siècles: la Suède depuis 1814 et la Suisse depuis 1801, je crois. Ces pays ont pourtant des effectifs militaires importants et efficaces, qui servent les buts de leur politique. C'est quelque chose que nous comprenons difficilement, nous qui sommes si loin d'une menace directe à l'intégrité de notre territoire, et il est vrai que nous réalisons nos objectifs nationaux par la diplomatie; mais la diplomatie s'appuie sur la force réelle: la force économique, politique et militaire.

• 1645

Le président: Une question supplémentaire, monsieur Laniel? Est-ce une question supplémentaire au sujet des priorités?

M. Laniel: Elle a trait à la défense du Canada, particulièrement à la suite des événements de Tchécoslovaquie et du fait que nous ayons dû tolérer avec les États-Unis—le véritable bloc—un événement qui se produisait dans l'autre bloc. Vous semblez exclure la possibilité d'une guerre civile au Canada ou aux États-Unis ou même le fait que les États-Unis, par suite d'une guerre civile dans l'un des deux pays ou dans les deux pays, pourraient décider d'occuper le Canada. Je me demande, en ce qui concerne la défense du Canada, si nos troupes ne seraient pas utiles au Canada en pareille éventualité, tout en s'occupant de la protection civile.

M. Gellner: J'ai dit que nous consacrions environ le quart de notre capacité de défense à notre sécurité—ceci comprendrait une aide à la protection civile—un quart à notre appartenance à l'alliance et environ la moitié à nos engagements avec les États-Unis, ou disons nos engagements communs en Amérique du Nord. Je conviens avec vous que, même si nous désarmons unilatéralement ou si nous optons pour ce que le premier ministre appelle un pacifisme complètement sans défense, il nous faudra garder quand même, comme je l'ai dit ce matin, une petite troupe de quelque 20,000 hommes, détachement armé de la GRC, pour des raisons de sécurité interne. Je crois que cela serait nécessaire. Il est à espérer qu'on ne s'en servirait jamais. La GRC pourrait se débrouiller sans ces troupes, mais ce serait une précaution de les avoir. Ce serait un minimum qu'il nous faudrait garder de toute manière.

M. Laniel: N'y a-t-il pas un danger dans le fait que certaines de nos troupes soient assignées au NORAD? Est-ce que cela ne nous restreint pas un peu?

M. Gellner: Non. Le fait est qu'en dehors du Canada, je n'ai pas les chiffres précis. Vous les demanderez aux militaires que vous allez questionner. Je serais surpris si sur les 100,000 hommes que nous avons, 15,000 servaient hors du Caanda. Il y en a 10,500 à l'OTAN. Certains se trouvent dans différents quartiers généraux, comme au quartier général du NORAD. Il y a un bataillon à Chypre. Certains forment des experts en Tanzanie. Mais si tout cela se chiffre à 15,000, c'est bien le maximum. Cela veut dire que nous avons chez nous 85,000 hommes, qui sont évidemment à la disposition du gouvernement.

Chaque soldat doit utiliser les armes qu'emploie le gouvernement pour tout ce dont le gouvernement a besoin. J'espère que nous n'aurons jamais à nous servir des troupes contre nos propres concitoyens, mais si cela est nécessaire, les troupes sont là. Le fait qu'elles soient assignées à autre chose importe peu. Le gouvernement n'aurait qu'à ordonner de se servir des troupes de telle caserne, les mettre en marche et leur affaire faire telle ou telle chose, assignées ou non. Elles sont après tout au service du gouvernement.

Le président: J'ai des questions de MM. Cafik et MacDonald. Sont-elles supplémentaires?

M. MacDonald (Egmont): Vous avez parlé de l'article de *Time* sur les 50 guerres. Pourrions-nous avoir la référence exacte? Cela pourrait être utile.

M. Gellner: Je crois qu'il y a environ deux ans. Si vous téléphonez au bureau de la revue *Time* à Ottawa, ils vous trouveront ça rapidement. Il y avait une date de publication, et je pense qu'à cette époque il y avait 43 guerres, mais depuis plusieurs autres ont éclaté, et je donne maintenant un nouveau chiffre. Si vous communiquez avec le bureau de *Time* on vous le trouvera immédiatement.

• 1650

Le président: Monsieur Cafik.

M. Cafik: Je crois que c'est précisément une question supplémentaire au sujet des priorités. Elle a trait au rôle de protection civile que le Canada devrait jouer, selon M. Gellner, vis-à-vis les citoyens. La première question se rapporte au NORAD. Pensez-vous que nos relations avec le NORAD sont directement liées, de quelque façon que ce soit, à notre rôle de protection civile? Il me semble que si nous sommes liés au NORAD, nous avons un certain contrôle sur ce qu'il fait, ou sur la manière dont il participerait à une guerre nucléaire le cas échéant; nous pour-

rions peut-être prendre des mesures visant à assurer à nos concitoyens un maximum de sécurité. J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

Deuxièmement—et cette question a également trait à la protection civile et au NORAD, avez-vous envisagé la possibilité que les États-Unis établissent un système de défense qui ne nécessiterait pas notre aide pour la défense de l'Amérique du Nord?

M. Gellner: En premier lieu, pour ce qui est de la première question, évidemment, la protection civile est notre propre responsabilité. Elle ne serait pas dirigée par NORAD, qui est un organisme conçu pour la défense active contre toute attaque de l'ennemi.

La protection civile est une mesure de précaution. Elle pourrait bien relever du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social plutôt que de celui de la Défense nationale. NORAD n'y participe aucunement.

Duxièmement, pour ce qui est d'une défense de l'Amérique du Nord qui n'aurait pas besoin de nous, cela n'existe pas. Aussi longtemps que les Américains diront qu'il faut une défense contre les avions de bombardement, ils auront besoin d'une très large zone du Canada pour fins d'avertissement et d'interception, et ainsi de suite. Ils auront également toujours besoin de nos communications.

On a lu ce qui a été dit de la possibilité de produire ce qui pourrait s'appeler un «parapluie» de protection. Ce que nous avons en ce moment est, en terme de métier, une défense de riposte. Un véhicule de transport d'argument arrive sous la forme d'engin guidé ou de bombardier et on l'attaque aussitôt avec un seul transporteur d'armement, soit un avion de combat ou en engin antimissile. On a parlé, toutefois, d'un mode de protection qui consisterait simplement à créer au-dessus d'un pays une zone de radiations calorifiques qui tueraient quiconque y pénétrerait. Ce genre de chose est encore plutôt imaginaire. Je ne saurais dire qu'on en viendra là. De plus, je ne saurais dire si, sous cet écran de chaleur et de radiation, la vie serait encore possible sur terre. Je n'en sais rien. En ce moment, la défense nord-américaine nécessite donc encore notre espace aérien et notre coopération.

M. Cafik: Puis-je poser une autre question supplémentaire? Il me semble que ma première question n'a pas été très bien comprise. Je sais que l'OTAN n'a rien à faire avec la protection civile.

M. Gellner: NORAD.

M. Cafik: NORAD. Je m'étonne, toutefois, que nos rapports avec l'OTAN signifient que nous avons quelque influence sur la manière dont les participants se conduiront, et qu'étant donné cette influence et le souci du bien-être de nos propres citoyens dans l'éventualité d'une guerre, nous pourrons peut-être les empêcher d'utiliser certaines moyens de défense qui seraient préjudiciables à nos propres citoyens advenant un conflit.

M. Gellner: Ce que vous voulez dire, en réalité, c'est que nous devrions essayer de les empêcher d'utiliser des armes défensives qui engendrent en elles-mêmes la destruction. Cependant, même si nous pouvions le faire, ce dont je doute parce que vous savez qu'un bon nombre d'armes défensives sont des armes nucléaires—la majorité des armes de défense aérienne dans le cadre de NORAD sont des armes nucléaires—,même si nous pouvions le faire, nous ne pourrions pas avoir la même influence sur l'Union soviétique. Nous ne pourrions pas, par exemple, nous arranger avec l'Union soviétique pour qu'elle ne lâche pas de missile sur Détroit, lequel pourrait, si le vent était propice, détruire toute la population du sud de l'Ontario. Nous ne pourrions pas empêcher l'Union soviétique de lâcher sur Plattsburgh un engin qui pourrait, si le vent était propice, exterminer toute la population de Montréal. Vous voyez donc que, même si nous pouvions exiger que les défenseurs n'endommagent pas notre santé, nous ne pourrions pas faire de même avec les assaillants.

Le président: M. Roberts, puis M. Winch. A moins qu'il ne s'agisse d'une question supplémentaire, monsieur Winch.

M. Winch: Ma question est supplémentaire.

Le président: M. Roberts a bien voulu attendre patiemment, mais s'il s'agit, en fait, d'une question supplémentaire, veuillez donc la poser.

M. Winch: Après toute cette discussion, je suis sûr qu'il s'agit d'une véritable question supplémentaire.

Le président: Presque toute question serait une question supplémentaire, à ce point-ci.

M. Winch: Monsieur Gellner, vu l'accent que vous n'avez cessé de mettre sur la protection civile et sur la priorité à y accorder, j'en conclus que vous êtes personnellement très déçu de ce qu'on a fait dans le passé concernant la protection civile et de ce que nous faisons actuellement. Voici donc ma question: aimeriez-vous faire des observations sur ce que j'appellerai donc, selon vous, l'insuccès de la politique suivie et de l'OMU, et sur ce qu'il faudrait faire, à votre avis?

• 1655

M. Gellner: Je ne crois pas que l'OMU ait été un insuccès. L'OMU s'est acquittée de ce qu'elle pouvait faire, c'est-à-dire, du travail d'organisation, d'initiation et d'entraînement.

Les Forces armées ont été entraînées aux opérations de sauvetage en cas d'attaque nucléaire.

M. Winch: Où est donc l'insuccès?

M. Gellner: L'insuccès, c'est que les citoyens n'ont pas été entraînés à l'autodéfense. C'est, à mon avis, un cas où la contrainte s'imposait.

M. Winch: Serait-ce là une autre tâche de l'OMU?

M. Gellner: Elle pourrait être sous la surveillance de l'OMU ou, comme je le disais, sous la surveillance du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Si vous pouvez exiger des normes de construction, vous pouvez tout aussi bien exiger que chaque maison ait un appareil de dépistage des radiations en état de fonctionnement, ainsi qu'une pompe à main. Cela peut faire l'objet d'une loi. L'initiation de tout citoyen à l'autodéfense pourrait aussi faire l'objet d'une loi. Je crois que nous avons assez bien réussi dans l'organisation d'ensemble, mais nous avons complètement échoué pour ce qui est d'assurer une protection générale. L'autodéfense est le seul moyen d'y arriver. Chacun doit être en mesure de se défendre; autrement, c'est la mort qui l'attend, lui et un bon nombre de ses voisins.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Monsieur le président, j'ai une brève question supplémentaire à poser avant M. Roberts. J'aimerais demander au témoin de nous faire connaître les moyens de détection des missiles balistiques de portée intercontinentale (ICBM) que nous avons au Canada et ainsi de suite. On a parlé de la ligne de pré-alerte, de la ligne *Pine Tree*, de la ligne intermédiaire d'alerte et ainsi de suite. Qui paie le coût de ces réseaux et quelle est la part du Canada? Finalement, et rapidement s'il le peut, pourrait-il me dire quelle est leur utilité pour le Canada?

M. Gellner: S'il existe une possibilité de bombardement—et il s'agit d'un «si», mais on peut s'attendre à presque n'importe quoi—et si les Américains croient à l'existence d'une telle possibilité, les deux réseaux que nous avons sont donc capables de détecter et de poursuivre les bombardiers et d'amener, disons, des intercepteurs comme transporteurs d'armes défensives.

En ce qui concerne les missiles, il n'y a pas de centres de protection contre ces engins sur le sol canadien. Les trois grands centres américains de détection des missiles se trouvent en Alaska, au Groenland et en Écosse, mais il va sans dire que les communications émanant de ces centres passent en partie par notre pays, et nous en profitons dans la mesure où les renseignements qui en émanent parviennent jusqu'à nous. Il n'y a donc aucune protection absolue contre quoi que ce soit mais, en ce qui concerne la défense active, nous participons à toute défense active qui a son origine en Amérique du Nord.

• 1700

Si je comprends bien, notre contribution à NORAD—et de nouveau j'aimerais que vous interrogiez un spécialiste, c'est-à-dire un membre des Forces armées qui est au courant de tous les faits et chiffres—est d'environ 7 p. 100 du coût total de la défense de l'Amérique du Nord. Je crois savoir que le coût total de NORAD est de 2 milliards de dollars par an et celui de la défense aérienne du Canada, de 140 millions. Il s'agit de chiffres que vous feriez mieux de vérifier. Mais je crois qu'il est assez exact de dire que les Américains payent 93 p. 100 et que nous payons 7 p. 100. C'est là une proportion à peu près juste, compte tenu du revenu national brut. Je crois savoir que le revenu national brut des États-Unis et du Canada est, en réalité, dans le rapport de 93 à 7. Notre apport est donc faible, mais équitable.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Merci. Connaissez-vous les proportions de personnel américain et canadien?

M. Gellner: Je crois que les proportions sont à peu près les mêmes, mais le général Dare sera en mesure de vous répondre. Il aura probablement tous les chiffres par écrit. Cependant, si vous jetez un coup d'œil sur les prévisions budgétaires pour l'année 1968-1969, je crois que le Commandement de la défense aérienne—et c'est par l'entremise de ce commandement que NORAD fonctionne au Canada—nous coûte 140 millions de dollars par an. D'après les prévisions américaines, le coût total de NORAD est de 2 milliards.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Roberts, vous avez été très patient; me permettez-vous, toutefois, de poser une seule question supplémentaire?

A votre avis, monsieur Gellner, serait-il pratique de retirer nos contributions actuelles à NORAD? Si nous cessions de faire ce que nous faisons actuellement en vertu des arrangements relatifs au NORAD, les Américains tiendraient-ils à exécuter eux-mêmes ces opérations sur notre territoire?

M. Gellner: Je suis absolument certain qu'ils voudraient garnir d'hommes entièrement les deux lignes de défense contre les bombardements. Vous savez sans doute qu'ils en garnissent quelques-unes, mais elles sont invariablement sous commandement canadien. Ils garniraient donc les deux lignes eux-mêmes et ils insisteraient pour avoir certains

aérodromes d'avant-garde dont ils auraient besoin pour les moyens de défense essentielle qu'ils administreraient eux-mêmes. Ils insisteraient pour avoir la main haute sur les communications qui sont nécessaires à partir des lignes jusqu'au centre de commandement. Ils insisteraient pour avoir des cachettes de combustible, et ainsi de suite. A mon avis, la présence des Américains serait loin d'être inaperçue au Canada.

Le président: Merci, monsieur Gellner. Monsieur Roberts, vous avez la parole.

M. Roberts: Votre intervention est très à propos, monsieur le président, parce que c'est exactement à ce sujet que j'aimerais interroger M. Gellner. Il me semble que l'élément-clef de son argument, c'est que nous devons jouer un rôle considérable de défense sur lequel insiste le gouvernement des États-Unis. Il y revient sans cesse. J'aimerais appeler l'attention sur ce point parce qu'à mon avis, il semble pour le moins discutable. Par exemple, pour ce qui concerne NORAD—s'il m'est permis de le dire avec une pointe d'ironie—le témoin semble presque affirmer que le gouvernement canadien devrait dépenser 800 millions de dollars par année afin de nous défendre contre les Américains qui nous défendent contre tous les autres. Cela revient réellement au paragraphe 8, où la phrase principale est celle-ci:

> ...il doit aussi satisfaire les besoins de défense des États-Unis afin d'éviter la présence militaire américaine en territoire canadien et au-dessus, qui ne pourrait être que gênante au point de vue politique.

Mais la question logique qui découle de cela est celle-ci: La défense contre quoi? Je suppose qu'il n'est pas question d'une opération amphibie partant de l'Alaska et traversant le Canada et les États-Unis. Quand vous avez mentionné les opérations navales, il ne m'a pas semblé impossible que les Américains puissent monter leurs opérations navales, disons, à partir de Seattle ou du Maine tout aussi facilement que de Vancouver ou d'Halifax. C'est donc, en fait, de l'interception de bombardiers et de missiles dont vous parlez.

• 1705

M. Gellner: Et même des opérations navales. Encore une fois, un témoin militaire serait plus en mesure de fournir des faits et chiffres. Par exemple, pour ce qui est de la détection d'un sous-marin, vous avez des appareils d'une portée relativement courte. Sonar, par exemple, est d'un rayon d'action comparativement court. Nous avons un réseau complet de surveillance de nos côtes. Ce réseau de surveillance fonctionne à partir des établissements côtiers. Je crois savoir—c'est, je pense du domaine confidentiel et de nouveau, vous feriez mieux d'interroger un militaire là-dessus—que nous possédons certains appareils de détection du côté de la mer, qui sont d'une grande efficacité même sur les côtes. Ils ne pourraient pas fonctionner à partir de Norfolk, en Virginie. Il faut être beaucoup plus près. Comme vous le savez, de très importantes approches navales dans l'Atlantique sont au nord-est. Les Bancs, le détroit de Belle-Isle, l'embouchure du Saint-Laurent sont toutes des régions critiques. Or, les Américains jugent qu'une entière coopération s'impose, mais il faut considérer tout cela de leur point de vue. Ils sont une très grande puissance à qui incombent de très grandes responsabilités dont ils s'acquittent. Entre autres tâches, ils protègent le monde occidental en maintenant leur force de dissuasion et en assumant de grands risques en conséquence.

Il ne faut pas l'oublier. Notre proximité des États-Unis nous confère certains avantages, dont celui d'être protégés et, il va sans dire, de très grands avantages sur le plan économique. Il y a, cependant, l'inconvénient d'être leur voisin immédiat et le trait d'union entre eux et l'Union soviétique.

Je ne critique pas les États-Unis d'exiger ce rôle de notre part. Je suis persuadé que si vous étiez président des États-Unis, vous établiriez certaines conditions de sécurité indispensables à une grande puissance qui assume de si grandes responsabilités et de si grands risques, et que vous exigeriez que les nations qui leur sont étroitement liées les aident à ce sujet.

La situation n'est pas différente de l'autre côté du Rideau de fer. Si l'Union soviétique se sentait menacée par la possibilité d'un changement de régime en Tchécoslovaquie—il s'agit d'une grande puissance ayant de grandes responsabilités et courant de grands risques—que ce soit à tort ou à raison (nous croyons que c'est à tort),—elle assurerait la sécurité de sa frontière occidentale.

M. Roberts: Pourquoi ne dirions-nous pas aux États-Unis: si vous croyez que ces installations, tels les appareils de défense côtière et les réseaux d'alerte immédiate sont indispensables à votre sécurité, nous sommes d'accord avec vous pour que vous les équipiez et les dotiez en personnel, et nous espérons qu'avec les transformations technologiques ces appareils deviendront de moins en moins nécessaires. Si vous voulez faire tout cela, très bien. Faites-le; vous en paierez le coût et nous épargnerons 800 millions de dollars.

M. Gellner: Naturellement, si c'était là l'attitude du gouvernement canadien avec le consentement du Parlement canadien.

M. Roberts: Eh bien, cette attitude serait-elle plus embarrassante du point de vue politique que ne l'est la situation actuelle?

M. Gellner: Nous sommes encore ce qu'ils appellent au Québec «maîtres chez nous», c'est-à-dire, que nous sommes encore les maîtres ici. Nous avons l'amour du sol canadien et nous avons encore des Canadiens qui sont comptables aux autorités du pays.

M. Roberts: Dans quel sens sommes-nous maîtres chez nous? De la façon que nous ne pouvons pas retirer certaines choses à notre gré.

M. Gellner: Eh bien, nous pourrions...

M. Roberts: Vous venez juste de dire que les Américains ne nous le permettraient pas.

M. Gellner: ...Si nous choisissions l'autre solution. Sûrement il faut être réaliste. Il y a des grandes puissances et des petites puissances. Il y a des petites puissances qui dépendent plus ou moins des grandes puissances. Nous ne saurions vivre dans l'isolement. Notre situation géographique, à mon avis, nous oblige à songer aux besoins de...

M. Roberts: Ce que vous venez de dire monsieur Gellner, si vous me le permettez, représente exactement le point en litige. Vous dites que nous ne saurions nous dérober à ces impositions d'ordre politique à cause de cette proximité. L'un des buts du Comité est de constater si cela est juste ou non.

• 1710

M. Gellner: Oui.

M. Roberts: Vous avez soutenu que les intérêts du Canada comportent nécessairement une participation à cette alliance. Si vous définissez les intérêts canadiens comme le maintien de la sécurité du continent nord-américain, ce à quoi cette alliance est destinée, il va sans dire que la proposition est fondée. Mais si vous définissez ces intérêts d'une autre manière, elle ne l'est pas forcément. Quels sont les intérêts du Canada qui exigent nécessairement une participation à cette alliance?

M. Gellner: Je dirais que le principal intérêt du Canada est d'être l'ami des États-Unis, leur plus proche ami. C'est une attitude presque essentielle pour nous, je crois, Nous devons être en bonne intelligence. Ils agissent à notre égard comme un pays ami. Nous sommes des privilégiés dans le monde occidental. Par exemple, les États-Unis n'ont pas d'accord sur l'échange de matériel de défense avec d'autres pays que le Canada. Partout ailleurs, les États-Unis bénéficient de leurs exportations de matériel militaire. Nous avons des accords avec eux et nous sommes exemptés de toutes sortes de restrictions.

Je parle ici en profane, mais je crois que nous sommes exemptés de certaines dispositions de la loi américaine. Nous sommes exemptés de certaines restrictions d'ordre financier que les États-Unis ont imposées afin d'améliorer leur balance des paiements. Nous bénéficions, je crois, de nos relations étroites avec les États-Unis. Nous n'avons—c'est encore ici mon avis et, il va sans dire que les opinions seront divergentes—nous n'avons qu'à nous conduire en amis pour être traités comme tels.

Peut-être est-il d'autant plus important pour nous de le faire que nous sommes un petit pays et qu'ils sont une grande puissance. Mon ami, M. J. M. Minifie, a toujours préconisé la neutralité pour le Canada et il en a fait le sujet de son ouvrage *Peacemaker or Powder-Monkey*. Je considère personnellement que l'argument est très habile, mais représente une chose impraticable du point de vue politique. Or, en tant qu'homme politique, vous trouverez peut-être cela tout à fait praticable. Je ne vous donne que mon opinion.

M. Roberts: Y a-t-il des preuves émanant de sources américaines portant que les Américains considéreraient avec tant d'hostilité la décision du Canada de se retirer des ententes de NORAD, qu'ils insisteraient pour implanter leurs troupes et leurs installations sur nos littoraux par la force? Quelle preuve a-t-on de tout cela?

M. Gellner: Je serais curieux de savoir—et naturellement je n'ai pas accès aux documents du Cabinet—ce qui a précédé la conclusion du traité de NORAD sous l'administration conservatrice et la renouvellement du traité de NORAD sous l'administration libérale. J'aimerais savoir si l'on nous a forcé la main, s'il y a eu, en réalité, quelque autre choix que de le faire sous la forme la plus acceptable, mais de le faire effectivement.

M. Winch: Oui, nous aimerions le savoir aussi. Nous n'avons pas été consultés en tant que membres de la Chambre des communes.

M. Gellner: C'est juste, mais voici la question qu'on m'a posée: Y a-t-il des preuves qu'on ait fait quelque pression sur nous? Quelle que soit la pression qui ait pu être exercée, s'il y en a eu, elle l'a été dans les négociations diplomatiques et je réponds que je n'en sais rien. Je soupçonnerais qu'en 1958 les conservateurs n'avaient pas d'autre choix que de signer sur la ligne pointillée, et qu'en 1968 les libéraux—je veux dire le gouvernement—n'avait d'autre choix que d'en faire autant. Ce n'est là que mon opinion personnelle.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Permettez-moi de résumer. A votre avis, tandis que ce serait mieux pour nous d'être défendus en Amérique du Nord

sans notre participation—en fonction du coût, en tout cas—vous dites que les États-Unis sont un pays puissant, portés au chantage, qu'ils sont prêts à insister pour que nous payions 800 millions de dollars pour le privilège de les laisser nous défendre.

• 1715

M. Gellner: Non, je n'ai pas dit portés au chantage. J'ai dit qu'ils avaient un souci légitime de vouloir assurer leur propre sécurité, étant donné leur puissance, les responsabilités qui leur sont imparties et les risques qu'ils assument; qu'ils avaient raison, à mon avis, de s'occuper de leur sécurité et qu'ils exigent à bon droit l'aide de leurs amis, qui retirent tant d'avantages de leur alliance avec un pays aussi vaste et aussi puissant.

M. Roberts: Ce même argument ne justifierait-il pas, disons, l'invasion de Cuba, si l'on peut s'en tirer sans courir un trop grand risque, ou l'envoi de troupes américaines dans les Antilles ou en Amérique du Sud?

Le président: Monsieur Roberts, cette dernière question est purement hypothétique, et le temps passe. Poursuivez quand même, vous avez soulevé des problèmes très intéressants.

M. Roberts: Je crois que M. MacDonald a une question à poser.

M. MacDonald (Egmont): Je crois que les questions posées sont d'un grand intérêt et je voudrais considérer un autre aspect de la question. A part de ce que vous pourriez considérer comme une question de fierté nationale qui serait en jeu, ce qui pourrait soulever une longue discussion au sujet de notre indépendance réelle ou de notre souveraineté, si je comprends bien, votre objection principale c'est que les Américains ne seraient pas bien contents si nous devions réduire notre part de 100 millions de dollars qu'ils devraient alors débourser eux-mêmes pour maintenir cet organisme de défense au même niveau. Monsieur le président, j'espère que vous ne considérez pas cette question comme égant trop hypothétique, car elle fait suite aux questions déjà posées.

A votre avis, quelle serait la réaction du gouvernement américain si nous leur disions que nous ne considérons plus cette contribution justifiable du point de vue militaire et qu'au lieu de réduire tout simplement notre contribution qui s'élève à 800 millions de dollars, nous aurions d'autres projets à proposer particulièrement en ce qui regarde certains moyens de maintenir la paix qui pourraient peut-être difficilement être employés par les États-Unis?

Il est prouvé qu'une grande puissance est limitée dans ses moyens d'action de maintenir la paix internationale, justement à cause de sa puissance; nous pourrions en fait employer certains moyens de sauvegarder la paix au lieu de ces engagements militaires que nous ne croyons plus utiles, ou moins importants que ceux que nous avons avec NORAD. Croyez-vous que cela serait acceptable par les États-Unis du point de vue militaire ou politique?

M. Gellner: Je ne crois pas, monsieur que, dans le cas des États-Unis, ce soit nécessairement une question d'argent. C'est une goutte dans un verre d'eau quand l'on considère leur budget annuel de défense de 80 milliards de dollars. Il y a plus que cela à mon avis; ce qu'ils souhaitent, c'est un allié qui coopère.

M. MacDonald (Egmont): Ce serait quand même une forme de coopération.

M. Gellner: Oui, jusqu'à un certain point. Il y a aussi un autre point. Quand vous permettez à des forces étrangères d'occuper certaines bases, cela se fait en vertu d'un contrat comme cela a été le cas pour les Britanniques qui ont loué quelques bases pour 99 ans, il nous faut encore respecter un engagement de ce genre à Terre-Neuve.

C'est un lien qui nous engage pour l'avenir. Nous pouvons changer d'idée, mais nous avons quand même permis l'utilisation d'une partie du port d'Halifax ainsi qu'à Saint-Jean et à Yarmouth, un aérodrome à Val-D'Or, un dépôt de carburant au lac Baker ou quelque chose de ce genre. Nous sommes en fait maîtres de notre destin. Nous pouvons adopter votre projet quand bon nous semblera, mais, une fois cela fait, après avoir permis l'utilisation de ces bases, il nous est impossible de renier nos engagements sans exiger par la force le retrait des forces armées des États-Unis. Je crois qu'en fin de compte, l'entente actuelle est politiquement beaucoup plus raisonnable et aussi celle qui convient le mieux aux États-Unis. Je répète que ce n'est certainement pas une question d'argent, mais plutôt une question de coopération.

M. MacDonald (Egmont): Je crois que votre argumentation va à l'encontre de ce que vous voulez défendre; je me demande même si elle ne va pas jusqu'à justifier ce que j'ai dit plus tôt; peut-être pas pour maintenant, mais l'année prochaine peut-être?

• 1720

M. Gellner: Je n'ai pas dit que cela pouvait être une bonne idée. J'ai dit seulement que vous aviez une certaine liberté de choix. Vous pouvez adopter votre projet l'an prochain ou dans dix ans mais, si vous l'adoptiez cette année, les Américains occuperaient quand même ces bases jusqu'à l'expiration de l'entente intervenue entre les deux pays, comme les engagements de 99 ans conclus avec eux

qui ne se termineront que dans 70 ans ou plus. Je voudrais insister sur le fait que nous avons des intérêts communs avec les États-Unis et que le principal est la bonne entente.

M. MacDonald (Egmont): Je ne crois pas que la bonne entente soit la raison principale; je crois plutôt à un intérêt commun pour la paix internationale; si nous pouvions convaincre les Américains que nous pouvons offrir une contribution plus valable que le 7 p. 100 annuel que nous versons, ils en seraient peut-être plus heureux.

M. Gellner: Cest possible. Il est probable qu'il en a été question. Vous le savez, on effectue toutes sortes d'études et divers plans sont considérés. Je serais moi-même heureux de l'état de chose actuel qui nous laisse un maximum de souveraineté; et, ce qui est très important pour nous, notre puissant voisin en est satisfait.

Le président: Nous avons eu une séance longue et fructueuse. Avant de remercier M. Gellner, je voudrais informer les membres du Comité que notre témoin pour la prochaine séance de jeudi sera M. Solandt. Il n'a pas préparé d'exposé écrit pour distribution aux membres de ce Comité, mais des copies d'un article de lui vous ont, je crois, déjà été distribuées; n'est-ce pas, monsieur Stewart? S'il vous était possible de lire cet article à l'avance, vous serez ainsi mieux préparés pour entendre les remarques de M. Solandt.

Cela faciliterait ma tâche si les représentants de chacun des partis me faisaient part avant jeudi des principales questions qu'ils voudront alors soulever. S'ils voulaient bien faire cela et, en plus, me soumettre les noms de ceux qui désireraient participer à l'interrogatoire, cela m'aiderait grandement à assurer la bonne marche de la séance.

Il y a un second point dont je voudrais parler. Il a été suggéré que les membres du Comité se réunissent afin de discuter du programme distribué ce matin en même temps que la liste des témoins. Nous avions l'intention de nous réunir le mardi 28 janvier, mais il nous a fallu remettre cette réunion. Nous aurons ainsi suffisamment de temps pour tenir cette séance si c'est là votre désir. L'autre moyen serait que les membres en discutent avec leurs représentants faisant partie du comité directeur qui décidera; ils auront ainsi le temps de se réunir. Les deux moyens de procéder sont bons; ainsi, j'en discuterai avec les membres du comité directeur avant jeudi et nous procéderons alors selon votre désir. S'ils tiennent à une assemblée plénière pour discuter de ce programme, très bien. S'ils pensent que le comité directeur est en mesure d'ordonner convenablement la liste des témoins, je suis aussi d'accord.

M. MacDonald (Egmont): Serait-il possible de connaître immédiatement l'opinion des membres au sujet d'une réunion plénière mardi prochain, afin que le comité directeur sache à quoi s'en tenir à ce sujet?

Le président: Qu'en pensent les membres ici présents? Croient-ils qu'une réunion mardi prochain serait souhaitable, ou préfèrent-ils que la question soit laissée au comité directeur?

M. Roberts: Serait-il possible de discuter de l'ordre du jour et de la procédure?

Le président: Oui.

M. Cafik: Monsieur le président, je suggère que le comité directeur étudie brièvement au préalable la marche à suivre; ainsi, si nous nous réunissons, il sera plus facile d'aborder les sujets avec ordre. Il n'est pas dit que nous devrons nécessairement accepter leur décision, mais nous aurons au moins un aperçu du travail à faire; c'est l'avis de plusieurs des membres.

Le président: Si les membres du Comité sont d'avis qu'il serait utile d'avoir une réunion plénière mardi prochain, pour discuter du programme, de la procédure ou de toute autre chose, sans entendre de témoins, il serait possible de le faire.

M. Cafik: Je pense que cela serait très profitable.

Le président: Alors, le comité directeur se réunira auparavant selon la suggestion de M. Cafik.

Maintenant, si vous n'avez pas d'autres questions à poser à M. Gellner, je voudrais le remercier bien sincèrement. J'avoue que cette expérience nous a été très profitable et très agréable. J'espère qu'il en a été de même pour vous, monsieur Gellner.

Des voix: Très bien, très bien.

• 1725

M. Gellner: Je vous remercie.

Le président: Le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

APPENDICE Z

PROGRAMME PROPOSÉ AU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Partie I—Examen de certaines questions de fond

—Cette phase préliminaire des travaux du Comité aurait pour *but* de réexaminer les mobiles de la politique de défense adoptée par le Canada après la guerre.

—*thèmes de discussion*

—pourquoi les nations ont-elles des forces de défense?

—les impératifs de la sécurité nationale au Canada: quels sont-ils?

—dans quelle mesure peut-on compter sur les Nations Unies pour assurer notre sécurité?

—une politique de défense basée sur la neutralité: avantages et faiblesses

—les nécessités de la défense du territoire, y compris la protection civile

—l'importance des mesures de sécurité prises sur le plan régional: les avantages et les conséquences des pactes d'alliance conclus par le Canada, notamment avec l'OTAN et NORAD

—la question du stationnement de troupes outre-mer

—les perspectives d'avenir du maintien de la paix

—quel devrait être le rôle des forces de défense du Canada?

Partie II—Examen de la décision de renouveler le pacte avec NORAD

—*but:* cette deuxième phase des travaux viserait à étudier la décision du gouvernement de renouveler le pacte avec NORAD. Cette question soulève en priorité le principe de la coopération avec les États-Unis pour la défense de l'espace aérien et autre, ce qui porte à évaluer la menace qui pèse sur l'Amérique du Nord.

—*préliminaires*: à moins que le gouvernement n'ait terminé l'étude des prévisions de la Défense, ce qui est improbable, il ne peut décider des effectifs à mettre à la disposition de NORAD à l'avenir, de sorte que le Comité ne pourra étudier en détail la participation future du Canada. Néanmoins, cela ne saurait gêner les travaux du Comité.

—*méthode*: cette dernière phase s'ouvrirait probablement avec l'exposé des raisons qui ont incité le gouvernement à renouveler le pacte avec NORAD, renouvellement qui aurait des implications d'ordre militaire et politique. On pourrait alors inviter à comparaître devant le Comité des témoins qui ne font pas partie du gouvernement et qui représentent divers courants d'opinions, pour ou contre.

Partie III—Examen du rôle que joue l'aide à l'étranger pour les fins de la défense et de la sécurité du territoire

—D'aucuns ont avancé que le Canada devrait réduire ses dépenses sur le plan de la défense et consacrer les crédits ainsi récupérés à l'aide à l'étranger. Pour établir le bien-fondé de cette thèse, il conviendrait de déterminer si le programme d'aide à l'étranger vise à servir les intérêts de la sécurité du territoire canadien et dans quelle mesure, ou s'il pourrait, au besoin, être adapté à cette fin.

—Un tel examen précis et circonscrit permettrait au Comité d'évaluer le bien-fondé de la thèse selon laquelle le programme d'aide à l'étranger et les services de défense sont deux moyens interchangeables pour parvenir aux mêmes fins.

Partie IV—Examen du futur programme de défense du gouvernement, y compris la participation du Canada à l'OTAN

—Dès que le gouvernement aura terminé l'étude des prévisions budgétaires de la Défense et qu'il aura rendu publique sa politique en matière de défense, le Comité entreprendra de passer cette politique au crible.

—Le Comité abordera cette étude selon la nature des décisions gouvernementales, l'esprit dans lequel cette politique sera présentée et l'état d'avancement de ses travaux.

Remarque: Visite aux installations de défense en Europe et en Amérique du Nord

En temps opportun, le Comité envisagera probablement de se rendre en Europe et aux

États-Unis pour y visiter toutes les installations qui s'y trouvent et interroger divers témoins sur les lieux.

PROGRAMME: PARTIE I

A. Thème: *Questions de fond*

—pourquoi les nations ont-elles des forces de défense?

—quels sont les impératifs de la défense du territoire?

—peut-on compter sur l'efficacité du système de défense collective des Nations Unies?

—dans quelle mesure peut-on dire qu'il existe un équilibre des forces stratégiques en présence dans le monde aujourd'hui?

—que peut-on faire dans le domaine de la protection civile?

—quel devrait être le rôle des forces de défense du Canada?

1. 21 janvier—M. John Gellner, rédacteur, «The Commentator».

2. 23 janvier—M. Oman Solandt, président du Conseil des sciences

3. 30 janvier—MM. R. Gastil et R. Krupka du *Hudson Institute.*

4. 4 février—Exposé par un représentant du ministère de la Défense nationale sur le principal rôle et la mission caractéristiques des Forces Armées canadiennes.

5. 5 février—M. Adam Yarmolinsky, professeur à l'Université Harvard.

6. 6 février—M. James Eayrs, professeur à l'Université de Toronto.

B. Thème: *La neutralité ou les dispositifs de sécurité régionaux, que choisir?*

—les impératifs de sécurité au Canada: quels sont-ils?

—le Canada pourrait-il baser sa politique de défense sur la neutralité?

—le Canada doit-il maintenir ses dispositifs de sécurité régionaux?

7. 11 février—M. Charles Foulkes, professeur à l'Université Carleton.

8. 13 février—M. Michael Breecher, professuer à l'université McGill.

9. 18 février—M. Kenneth McNaught, professeur à l'Université de Toronto.

C. Thème: *Les relations avec les États-Unis sur le plan de la défense*

—la coopération est-elle la voie que le Canada devrait suivre?

—que substituer à cette coopération: un système de défense indépendant?
une coopération passive?

—Sur quels critères toute coopération devrait-elle se fonder?

—si le Canada se retirait d'ententes coopératives avec les États-Unis sur le plan de la défense, quelles répercussions cela aurait-il dans les autres domaines de coopération?

D. Thème: *Le Canada et l'OTAN*

—(1) A quoi rime l'OTAN en 1969: l'enjeu est-il l'Europe?

—(2) La sécurité du Canada est-elle tributaire de la paix en Europe?

—le Canada devrait-il encore adhérer au traité après 1969?

—l'adhésion du Canada à l'OTAN influe-t-elle sur ses relations avec *a)* les pays membres européens? *b)* les États-Unis?

—le Canada devrait-il maintenir des forces en Europe?

E. Thème: *Le maintien de la paix: quel rôle le Canada est-il appelé à jouer?*

—quelles sont les perspectives d'avenir des opérations de maintien de la paix dûes ou non à l'initiative des Nations Unies?

—fera-t-on appel aux troupes canadiennes?

F. Thème: *Quels devraient être les objectifs de la politique de défense du Canada?*

(Les hon. Mitchell Sharp et Léo Cadieux)

APPENDICE AA

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉCLARATION LIMINAIRE DE M. JOHN GELLNER

1. Depuis la création de la frontière sans défense que le Canada partageait avec ses voisins du Sud, les États-Unis, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, notre pays visait à une seule chose sur le plan de la défense: établir une base, des cadres militaires qui, en cas de besoin, pourraient fournir à l'Empire des forces au moment opportun pour intervenir dans tout conflit qui éclaterait outre-mer. Si le moindre doute subsiste sur l'importance des effectifs de l'organisation et la disponibilité des effectifs spécifiques mobilisables dans un laps de temps donné, par contre, l'organisation, la composition des effectifs, les méthodes d'instruction et l'équipement sont sans mystère: tout portait l'étiquette britannique dans l'ensemble, avec quelques coutumes locales adoptées ça et là. A l'exception d'un plan incongru, chose rarissime, il n'y avait pas de plan de bataille à proprement parler, seulement des plans de mobilisation. En fait, le problème de la défense du Canada consistait à dépenser le moins possible pour l'infrastructure militaire en temps de paix et à faire le maximum pour les réserves à lancer dans l'action en temps de guerre.

2. La fin de la Seconde Guerre mondiale s'accompagna d'un changement radical. Tout à coup, il n'y avait plus lieu de maintenir une organisation militaire auxiliaire pour les besoins de l'Empire. Les États-Unis s'étaient substitués à la Grande-Bretagne comme principal allié militaire du Canada. Or, les besoins du Canada sur le plan de la défense s'étaient posés entre-temps, bien qu'ils ne fussent pas encore suffisamment compris, ils n'en étaient pas moins posés: ce qui ne s'était pas vu depuis le règlement politico-militaire avec les États-Unis, trois quarts de siècle auparavant.

3. Jusqu'en 1955, tout au moins en ce qui concerne les forces armées, on était enclin à régler la question en faisant appel tour à tour à la Grande-Bretagne et aux États-Unis et de ne pas déroger à la ligne de conduite adoptée. C'était à vrai dire incompatible. Les États-Unis n'avaient que faire des forces auxiliaires canadiennes et encore moins d'effectifs non formés. Ils voulaient avant tout étendre leur réseau de défense à notre territoire, directement ou indirectement, par l'entremise d'un organisme canadien coordonné. En outre, les intérêts militaires des États-Unis coïncidaient peut-être avec ceux du Canada dans la région de l'Atlantique du Nord, mais c'était à peu près tout. Dans certains cas, pour ce qu'on a qualifié «d'opérations de maintien de la paix», il s'avérait que les intérêts politico-militaires du Canada n'avaient rien de commun avec ceux des États-Unis. En bref, les rapports selon la conception ancienne, rigide et simple entre le commettant militaire n'avaient plus de raison d'être.

4. Mais alors que faire? On ne peut répondre à cette question qu'en étudiant au départ le bien-fondé des forces armées pour aboutir à leur rôle dans le contexte canadien.

5. Un État peut être garant de sa sécurité s'il parvient à réaliser ses objectifs nationaux. Ceux-ci sont à la fois négatifs: la sécurité du territoire, l'espace marin et l'espace aérien; et positifs: paix mondiale, liberté de navigation, unité nationale, l'implantation du communisme dans le monde, et que sais-je encore. Ces deux aspects de la sécurité sont d'une égale importance. Par conséquent, l'OTAN garantit peut-être à l'Allemagne de l'Ouest toute la sécurité négative à laquelle elle peut s'attendre, mais ce pays n'en est pas pour autant en sécurité, car son principal objectif national qu'il proclame bien haut, la réunification de l'Allemagne, est loin d'être réalisé. D'autre part, l'État d'Israël n'a pas d'objectifs nationaux positifs qu'il n'a pas encore atteints ou qu'il ne puisse atteindre par lui-même. Cet État ne connaît pas la paix, car il doit constamment s'inquiéter de l'aspect négatif de sa sécurité, soit la menace qui plane sur son intégrité territoriale. Les forces armées constituent l'un des instruments dont on se sert pour réaliser des objectifs nationaux et par là même, assurer la sécurité du territoire national. Du fait même de leur disponibilité, elles servent d'instrument à cette fin, même si l'on ne fait jamais appel à elles. On a l'exemple de la Suisse dont le principal objectif national est la neutralité, qu'elle parvient à maintenir par la diplomatie et l'existence d'effectifs militaires qui seraient, dit-on, extrêmement efficaces bien qu'elle ne les ait jamais lancés dans l'action.

6. C'est donc l'évidence même et il n'est peut-être pas utile d'insister sur ce point, si ce n'est que trop souvent le public ne tient pas compte du côté positif de la sécurité nationale. Ici, le terme «défense» prête sans aucun doute à confusion. Comme je l'ai fait remarquer, un pays peut avoir un grand besoin d'une force armée même s'il n'a pas à se défendre au sens strict du mot. C'est difficile à comprendre même pour les esprits qui passent pour être brillants. Par conséquent, les tenants du désarmement unilatéral soutiennent que leur thèse est rationnelle, car, comme ils le disent: «on ne peut rien faire contre les armes nucléaires». En fait, cela n'implique pas qu'il ne faille pas mettre sur pied une force militaire nationale ni améliorer les forces existantes.

7. Le Canada doit se préoccuper, mais non pas outre mesure, de l'aspect négatif de sa sécurité. Nous constituons les avant-postes stratégiques de la plus grande puissance militaire du monde, les États-Unis. Ces derniers, dans leur propre intérêt, verraient à ce que ces avant-postes soient sûrs, même si nous ne le faisions pas. En outre, parce que nous partageons un continent avec les États-Unis, et parce que notre sécurité commune se fonde sur des forces américaines de dissuasion nucléaire postées en grande partie sur ce continent, toute attaque contre nous serait nucléaire et appellerait une réplique nucléaire. La chose, heureusement, est très peu probable. Mais si elle devait se produire, elle nous imposerait, que nous soyons atteints directement ou non, une tâche énorme dans le domaine de la défense passive (civile).

8. Par contre, notre sécurité positive n'est pas du tout assurée. Le Canada, en raison de sa situation géographique entre les deux grandes puissances, s'intéresse tout particulièrement au maintien de la paix dans le monde. Presque tous les conflits, où qu'ils se produisent sur le globe, qui pourraient entraîner une confrontation des États-Unis et de l'Union soviétique, affectent notre sécurité. Du même coup, si notre indépendance formelle ou juridique n'est pas menacée, notre indépendance de fait l'est. Le Canada doit veiller à ne pas affronter seul des puissances plus fortes, et c'est la raison d'être de ses alliances; il doit aussi satisfaire les besoins de défense des États-Unis afin d'éviter la présence militaire américaine en territoire canadien et au-dessus, qui ne pourrait être que gênante au point de vue politique.

9. Il ne convient pas de s'étendre ici sur les objectifs nationaux du Canada. Ce qu'on a dit suffit peut-être à montrer que le Canada affronte des problèmes de sécurité, assez peu importants dans leur aspect négatif, difficiles et contrariants dans leur aspect positif, et qui exigent la présence d'un établissement militaire.

10. Nous pouvons passer à présent du point de vue théorique à l'aspect pratique. Il nous faut un établissement militaire. Le Budget des dépenses de 1968-1969 affecte $1,714,954,000 à cette fin. On doit retrancher de ce montant $144,618,624, qui sont statutaires (pensions militaires). En outre, $81,778,376 vont à diverses autres fins que l'entretien des Forces armées du Canada (Organisation des mesures d'urgence, recherche pour la défense, aide mutuelle, subventions spéciales et autres rubriques semblables). Il reste $1,488,557,000, dont environ 80 p. 100 sont consacrés à l'entretien quotidien (traitements, logement, alimentation, formation, vêtements, etc.), et 20 p. 100 à la modernisation (équipement nouveau, constructions nouvelles). L'effectif total des forces armées n'atteignant pas tout à fait les 100,000 hommes, le coût de l'entretien quotidien s'élève à $12,400 par tête, le plus élevé au monde. Il convient de ne jamais perdre de vue ce dernier chiffre—le coût de l'entretien par tête—car, étant plus ou moins fixe et passible seulement de s'accroître avec l'inflation, il détermine en fin de compte le coût total de la défense canadienne. Les frais de modernisation sont variables, et il existe un certain rapport optimum avec les frais fixes. Ce rapport est d'environ un contre deux: un dollar pour la modernisation contre deux consacrés à l'entretien quotidien. Un rapport d'un à trois est considéré comme à peine acceptable. Au Canada, il est d'un contre quatre, ce qui dépasse nettement toute mesure. Pour justifier une dépense d'entretien par tête de $12,400 par année, il faudrait accroître les dépenses en équipement nouveau de près de 50 p. 100, soit d'environ 120 millions. Les estimations budgétaires approximatives qui suivent sont basées sur un budget des Forces armées canadiennes de 1,610 millions de dollars, dont 1,239 millions seraient consacrés, comme à l'heure actuelle, aux activités quotidiennes fixes, et 371 millions à la modernisation (249 millions à l'heure actuelle).

11. Il y a en ce moment trois principaux objectifs nationaux qui, pour être atteints, exigent la présence d'un établissement militaire: la sécurité négative, la participation aux alliances et les bonnes relations (des deux côtés) avec les États-Unis. Ces objectifs se chevauchent partiellement, et il est donc difficile d'attribuer à chacun d'eux une valeur quantitative. Ce n'est que très approximativement, et sans rapport direct avec les chiffres concrets des dépenses, que l'on pourrait peut-être affirmer que le premier et le second de ces objectifs exigent chacun environ le quart de notre effort militaire total, et le troi-

sième, la moitié. En d'autres termes, si nous pouvions, au point de vue politique, vivre dans un vase clos, nous pourrions nous en tirer avec le quart de notre effort militaire actuel; si nous n'avions pas d'intérêts nationaux liés à notre proximité des États-Unis et à nos relations avec eux, avec la moitié de cet effort.

12. Le Canada, pour sa sécurité négative, doit posséder les moyens de surveillance de son espace aérien et de ses eaux territoriales, il doit pouvoir, sur une très modeste échelle, patrouiller les terres des régions arctiques et presque arctiques et doit posséder une organisation de défense passive (civile) fondée sur la formation de toute la population à la défense personnelle. Les forces de surveillance pourraient aussi aider les autorités civiles. Quant à la défense passive, c'est une fonction qui relèverait plus proprement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que du ministère de la Défense. Elle devrait consister à enseigner aux gens à protéger leurs biens contre le feu et leur propre personne contre la contamination par les retombées radioactives, et à maintenir en bon état, dans chaque foyer, des appareils simples de protection, en particulier des pompes à étrier et des moniteurs radiologiques. Seulement ainsi peut-on protéger de l'extermination inutile une nation qui n'est pas la cible directe d'une attaque nucléaire massive. L'Organisation des mesures d'urgence ne peut assurer que la planification, l'enseignement, les communications et, de concert avec les forces armées, les services de police, d'incendie et autres, de même que le sauvetage dans les zones dévastées. La plus grande partie de la responsabilité de la survivance de la nation en cas de guerre nucléaire doit incomber à une population dûment instruite et équipée. Très approximativement, les fonctions requises de défense négative pourraient demander une dépense annuelle (non compris les paiements statutaires) ne dépassant pas les 400 millions de dollars.

13. Le Canada possède un intérêt évident à faire partie de l'OTAN, et il doit y apporter sa contribution militaire au même titre que tous les autres membres (à l'exception de la France, qui s'est retirée de l'organisation militaire de l'OTAN, et de l'Islande), dont la quote-part est proportionnellement plus élevée que celle du Canada. Le maintien d'une brigade mécanisée, deux escadres (on peut difficilement parler de division aérienne) d'avions tactiques et une modeste contribution, sous forme de forces de réserve, à la Force mobile alliée (armée de terre), cela exige des moyens de formation et des unités de recomplétement au Canada s'établissant à pas moins de 150 p. 100, certainement, du nombre des troupes postées en Europe. De ces mêmes cadres de recomplétement, l'on pourrait tirer les unités et les individus dont on peut avoir besoin en cas de reprise des opérations de maintien de la paix sous les auspices de l'ONU. Ils suffisent amplement à nos engagements actuels, qui sont à la baisse (Chypre, quelques équipes de surveillance de l'armistice). En tout, les forces dont on doit disposer pour maintenir la position du Canada dans les alliances, y compris l'ONU, n'exigent probablement pas une dépense supérieure à environ 400 millions de dollars par an.

14. Pour leur sécurité, les États-Unis entendent assurer la surveillance totale des approches aériennes et maritimes de l'Amérique du Nord et de l'espace aérien du continent lui-même. C'est là une exigence coûteuse, à la fois en matière de défense aérienne (le NORAD) et de défense des côtes. (En théorie, ces activités entrent dans le cadre de l'OTAN, mais en fait elles sont affectées à la défense nord-américaine.) Nous portons notre part du fardeau, en particulier, pour des raisons politiques, cette partie qui nécessite l'usage d'installations en sol canadien. En gros, nous pourrions nous en tirer avec des forces armées totales comptant quelque 50,000 hommes et une dépense annuelle (non compris les coûts statutaires) de quelque 800 millions, si nous ne devions pas—et ne voulions pas—accéder à la demande par les États-Unis d'une organisation de défense complète embrassant toute l'Amérique du Nord.

15. Que les forces militaires n'aient pas besoin de servir un but particulier, ni de pouvoir combattre dans une espèce particulière de guerre, mais qu'elles doivent être là pour aider à atteindre des objectifs nationaux essentiels, voilà une réalité reconnue depuis longtemps par certaines nations européennes possédant d'anciennes traditions militaires. Le public canadien, en général, regimbe encore contre l'idée de forces militaires utilisées à des fins politiques. Pourtant, c'est là avant tout le rôle des Forces armées du Canada. La tâche est assez importance pour que l'on soit justifié d'y consacrer quelque deux et trois-quarts pour cent du produit national brut.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR M. JOHN GELLNER

John Gellner naquit en 1907 à Trieste (alors rattachée à l'Autriche-Hongrie impériale) de parents tchécoslovaques. Il fit ses études supérieures à l'Université Masaryk de Brno où il obtint son doctorat en droit et exerça le droit jusqu'à l'occupation de son pays par les Allemands.

En octobre 1939, il émigra au Canada, s'enrôla dans le Corps d'aviation royal canadien

et servit outre-mer, surtout au sein du Service de bombardement. On lui décerna la Distinguished Flying Cross. Il demeura en activité de service au sein du CARC jusqu'en 1958, prenant alors sa retraite avec le grade de commandant d'escadre.

Depuis 1958, il travaille à titre de journaliste, de chargé de cours et d'écrivain. Il a formulé nombre de commentaires sur les politiques et programmes de la Défense nationale et a signé nombre d'articles parus dans *Saturday Night, Canadian Commentator* et *Canadian Aviation*. En 1963, il a témoigné devant le comité spécial de la défense (Chambre des communes). Il a été nommé rédacteur du *Canadian Commentator* en 1964, poste qu'il occupe toujours, et continue de publier régulièrement des articles dans les journaux (*Globe and Mail*) et revues du Canada. Il est l'auteur du récent ouvrage intitulé «The Czechs and Slovaks in Canada».

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 20

SÉANCE DU JEUDI 23 JANVIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOIN:

Dr O. M. Solandt, Président du Conseil des sciences du Canada.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29568—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,
Anderson,
Buchanan,
Cafik,
Fairweather,
Forrestall,
Gibson,
Groos,
Guay (*St-Boniface*),
Harding,
Harkness,
Laniel,
Laprise,
Legault,
Lewis,
MacDonald (*Egmont*),
MacLean,
MacRae,
Marceau,
McCleave,
Nowlan,
Ouellet,
Penner,
Prud'homme,
Roberts,
Smith (*Northumberland-Miramichi*),
Thompson (*Red Deer*),
Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 23 janvier 1969
(33)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h. 05. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Buchanan, Cafik, Fairweather, Gibson, Groos, Harding, Harkness, Laniel, Legault, MacDonald (*Egmont*), MacLean, MacRae, Marceau, McCleave, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ouellet, Roberts, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Thompson (*Red-Deer*), Wahn et Winch —(25).

De même que: M. Pilon, député.

Aussi présents: le docteur O. M. Solandt, président du Conseil des sciences du Canada, et, du *Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le commerce extérieur,* MM. Peter Dobell et Julian Payne.

Le président présente le docteur O. M. Solandt, président du Conseil des sciences du Canada. Celui-ci expose au Comité son avis sur les questions relatives à la défense du Canada.

Les membres du Comité interrogent le docteur Solandt sur diverses questions concernant la défense du Canada et, en particulier, sur les vues qu'il a formulées lors d'un entretien accordé à M. David Spurgeon, dont un compte rendu a paru à la page 3 du *Globe and Mail* en date du 16 décembre 1968.

Le Comité convient de faire imprimer en appendice au compte rendu les notes biographiques sur les témoins qui comparaîtront devant lui. Les notes biographiques sur le docteur Solandt figurent en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui, (*voir l'appendice bb*).

A treize heures, l'interrogatoire étant terminé, le président remercie le docteur Solandt des précieux renseignements qu'il a donnés et des propositions qu'il a avancées.

Le président annonce ensuite que le sous-comité se réunira cet après-midi à trois heures et demie.

A 13 h. 05, le Comité s'ajourne jusqu'à onze heures du matin le mardi 28 janvier 1969.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

29568—1½

(Traduction)

PROCÈS-VERBAL

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le jeudi 23 janvier 1969

Le président: Messieurs, je crois que nous sommes prêts à ouvrir la séance. Je crois aussi que chaque membre du Comité a reçu une copie de la biographie du Dr Solandt, notre témoin d'aujourd'hui, et d'un article paru dans le *Globe and Mail* du 16 décembre faisant part d'une suggestion du Dr Solandt relative à l'affectation des Forces canadiennes. Si quelqu'un n'a pas reçu ces textes, il pourra se les procurer en s'adressant au secrétaire.

Nous adopterons ce matin une procédure légèrement différente de celle de notre dernière réunion. J'en ai parlé aux représentants de chaque parti. Tous les membres du Comité doivent avoir l'occasion d'interroger le témoin. Mais encore faut-il imaginer un système par lequel l'interrogatoire, sans perdre de son efficacité, pourrait se limiter au temps dont nous disposons.

Pour ce qui est de l'heure, nous comptons lever la séance à une heure. Le Dr Solandt s'est aimablement mis à notre disposition cet après-midi, s'il le faut. Sauf erreur, la pièce et les dispositifs d'interprétation seront libres à ce moment-là. Par contre, je crois qu'on étudiera le bill omnibus à la Chambre des communes cet après-midi, et certains députés veulent sans doute y être présents. Si nous pouvons clore le débat à une heure, tant mieux. S'il faut le poursuivre dans l'après-midi, nous pourrons le faire, mais nous en déciderons plus tard.

Au lieu d'allouer une période précise à chaque parti, comme à la dernière réunion, nous nous proposons ce matin de demander à un représentant de chaque parti, à tour de rôle, d'aborder un certain sujet, puis de permettre aux députés de tous les partis de poser des questions supplémentaires sur le même thème, plutôt que de déterminer une période fixe pour chaque parti. Il s'agit uniquement d'un essai. Le but, je le répète, est de permettre à chaque député de prendre part au débat, tout en rendant plus efficace l'interrogatoire. Nous réussirons certes à élaborer un système convenable avant d'aller trop loin.

Une notice biographique du Dr Solandt vous a été distribuée, comme je l'ai déjà dit, mais j'aimerais y ajouter quelques observations personnelles. Le docteur Solandt s'est distingué tant à l'étranger qua'u Canada. Il s'est employé activement dans la recherche physiologique et opérationnelle, deux domaines qui revêtent une importance considérable dans l'élaboration des politiques de défense en cette époque de programmes complexes et dispendieux.

Ma deuxième remarque, c'est que le docteur Solandt n'a pas participé qu'à titre d'administrateur aux travaux de recherche et de développement, mais il est aussi en partie lié à la création même d'un bon nombre d'établissements de recherche dont le laboratoire de physiologie du Conseil de recherches médicales, en 1941, la Section des véhicules blindés du Groupe de recherches opérationnelles de l'armée, en 1942 et le Conseil de recherches pour la défense, en 1967.

En 1947, le docteur Solandt a été nommé président du Conseil de recherches pour la défense, poste qu'il occupa jusqu'en 1956. Il n'a été depuis relié d'aucune façon à cet organisme ni au ministère de la Défense nationale.

Après s'être occupé de recherche et de développement pour le compte d'importantes sociétés privées, le docteur Solandt a été nommé, en 1966, président du Conseil des sciences du Canada. Sa riche expérience et sa participation active à bien d'autres associations et instituts savants du Canada lui ont permis d'acquérir des connaissances que le Comité saura certes apprécier.

Le secrétaire a déjà distribué le texte d'un entretien que le docteur Solandt a accordé à M. Spurgeon le 16 décembre. Le docteur Solandt limitera son exposé préliminaire au thème qui a fait l'objet de cet entretien: l'utilisation des Forces canadiennes en garnison à l'étranger à des fins productives sur le plan social. Cette question touche de près évidemment ce que le Comité, de façon générale, doit étudier: la raison d'être des Forces canadiennes. Je donne maintenant la parole au docteur Solandt.

Le docteur O. M. Solandt (président du Conseil des sciences du Canada): Merci bien. Je me réjouis d'être parmi vous, mais je tiens à vous avertir que je ne suis plus, en matière de défense, l'expert que j'ai pu être. Comme l'a dit M. Wahn, j'ai quitté le Conseil de recherches pour la défense en 1956, et je n'ai pas, depuis, étudié de près les questions relatives à la défense canadienne, bien que, de façon générale, je n'aie pas rompu tout contact. Je suis probablement un peu mieux renseigné que le citoyen ordinaire à cause des liens d'amitié que j'entretiens avec bien des gens des Forces canadiennes. Je vous prie de ne pas l'oublier, et s'il m'arrive d'écarter certaines de vos questions, ce sera simplement parce que... eh bien, si je n'en connais pas assez sur un sujet pour vous donner une réponse, je vous le dirai.

• 1110

Pour ce qui est de la suggestion de confier aux troupes canadiennes des tâches difficiles et créatives en temps de paix plutôt que des corvées purement militaires, je trouve que M. Dave Spurgeon y a donné trop d'importance à ce sujet dans son article. Ce ne fut qu'un des sujets discutés, parmi bien d'autres. De notre long entretien, plein de digressions, il a choisi d'en dégager cette idée qui l'a frappé davantage. N'allez pas croire qu'il s'agit d'un projet bien mûri. J'ai longuement réfléchi sur cette possibilité et je l'ai même énoncée plusieurs fois depuis cinq ans. Mais l'idée n'avait jamais reçu de publicité. Je l'avais même dit en public, mais aucun journaliste n'avait cru bon de la mettre en relief. Je ne veux pas vous laisser croire, cependant, que je tiens à revenir sur ma suggestion. Je dis simplement que je n'ai pas étudié cette question à fond, mais pour ce que j'en sais, c'est une possibilité que nous devrions considérer de plus près.

Avant d'aborder la discussion, j'aimerais dire clairement que je ne propose pas, ni n'ai jamais proposé, l'abolition des Forces armées canadiennes pour les remplacer par une espèce d'armée de paix. J'ai la profonde conviction que, tant que la nature humaine sera ce qu'elle est, il nous faudra entraîner, discipliner et armer des hommes au pays afin de faire respecter le désir de la majorité et les règles de la société.

Fort de mes quinze années d'expérience au service de la Défense, soit de 1941 à 1956, surtout au sein des Forces canadiennes et en partie avec l'armée britannique, je voudrais insister sur le fait que, à mon avis, le Canada est très bien coté, non seulement pour ses forces militaires, c'est-à-dire nos Forces armées, mais aussi pour ses autres organismes comme la Gendarmerie; il s'est acquis la réputation de développer des corps de troupes de tout premier ordre pour garnir une armée bien disciplinée et bien entraînée qui puisse donner suite aux voeux de la population.

Selon moi, les Forces Canadiennes ont accompli autant, sinon plus, et sous tous les rapports, que ceux de tout autre pays de même proportion; on peut même les comparer avantageusement avec les forces armées des pays les plus puissants. C'est une réputation qu'il ne faudrait pas négliger ni rejeter comme peu importante. Toute la nation y attache la plus grande importance.

Toutes mes propositions tendent à renforcer, à la longue, les Forces canadiennes, plutôt que de les amoindrir. Les Canadiens, à mes yeux, doivent être très fiers de leurs Forces armées et nous ferions bien, d'après moi, de leur témoigner notre fierté plus ouvertement. Nous avons toujours tendance, surtout en temps de paix relative comme aujourd'hui, de diminuer le rôle des Forces armées et de les regarder plus ou moins comme une source tapageuse de dépenses. Quoi que je dise, je ne souscrirai pas à cette thèse.

• 1115

Je ne tiens pas à vous faire part maintenant de mes vues sur la façon d'utiliser les Forces armées. Ayant perdu contact depuis 10 ans, je ne crois pas que mes vues à ce sujet aient quelque valeur. Si je me fie aux journaux, je dois dire que j'abonde, en général, dans le sens de M. Gellner, mais vos questions me permettront peut-être de préciser mes idées à ce sujet pour autant que je les aie arrêtées. Le raisonnement que j'ai développé dans mon esprit, à la lecture de cette suggestion d'utiliser une partie des Forces armées à des tâches pacifiques, est celui-ci: D'abord, si l'on considère le monde comme un tout, peut-être peut-on théoriser que les sommes affectées à la défense, et qui, nous l'espérons, pourront hâter l'avènement de la paix—selon moi, la majorité des Canadiens, sinon tous, croient que les sommes affectées aux Forces armées serviront à maintenir la paix plutôt qu'à préparer la guerre—ces sommes, dis-je, seraient utilisées à meilleur escient si on s'en servait pour aider les pays pauvres plutôt que pour nous tenir prêts à faire la guerre.

La deuxième raison qui, d'après moi, est assez importante, c'est que, lorsqu'on remet en question, comme de nos jours, le rôle même des Forces armées, sauf peut-être son

rôle de gardien de la paix, et que les tâches que les Forces armées accomplissent présentement—sauf, encore une fois, dans le cas de certaines missions visant à maintenir la paix—n'offrent que peu de stimulant au soldat, que ce soit sur le plan émotif, physique ou psychologique.

Naguère, on s'imaginait le soldat comme un gars fort, courageux et débrouillard; il en était ainsi grâce à une sélection minutieuse, à l'entraînement et à l'expérience. L'image du soldat commence à changer dans l'esprit des gens, d'après moi, et pour cause: celui qui télécommande un missile balistique intercontinental, ou le système de défense antimissile, n'a vraiment pas besoin de posséder ces qualités. Il n'est pas nécessaire qu'il soit tellement en bon état physique, ni qu'il soit brave, ni qu'il ait à se débrouiller dans des situations où se mêlent l'imprévu et le danger. Il lui faut simplement être un technicien ou un scientifique très compétent, très intelligent et très efficace. Nous sommes portés aujourd'hui à considérer ces hommes comme constituant l'élite et à délaisser l'image que l'on se faisait jadis du soldat aux qualités physiques et intellectuelles supérieures, hardi à se lancer résolûment à l'action.

A en juger par ce que l'on voit, les Forces armées canadiennes ne s'occuperont pas principalement des missiles balistiques intercontinentaux ni d'autres engins du genre. Nos Forces seront certes dotées des armes les plus modernes pour remplir le rôle qu'elles peuvent être appelées à jouer, mais si jamais il y a guerre, elle sera sans doute de proportions limitées, et je crois qu'elle fera appel aux qualités si hautement appréciées chez nos anciens héros.

• 1120

Il serait très important, à mon avis, que les Forces armées s'emploient à dénicher des travaux durs, difficiles et exigeants, par exemple, la construction de chemins de fer, de routes ou de pistes d'atterrissage dans les régions en voie de développement et d'y affecter des unités canadiennes. Je sais que mon optique à ce sujet s'inspire de l'histoire des Forces canadiennes dans les années trente, au temps de la dépression, et jusqu'à la guerre. Je n'étais aucunement relié aux Forces armées à ce moment-là; j'ai donc appris par d'autres tout ce que j'en sais. Mais d'après ce que j'ai appris dans les Forces canadiennes pendant et après la guerre, beaucoup de nos meilleurs chefs ont été formés grâce à l'expérience qu'ils ont acquise à diriger le système de signalisation dans les Territoires du Nord-ouest ou à survoler l'Arctique, vu le caractère exigeant et difficile de ces missions propres à forger le tempérament, à donner à chacun la trempe d'un grand homme.

N'eût été ces missions, les Canadiens se seraient aventurés dans la Deuxième guerre mondiale bien moins préparés à accomplir les tâches qui se dressèrent devant eux et dont ils s'acquittèrent si bien.

Après la guerre, j'étais de ceux qui se réjouissaient de voir l'Armée continuellement en poste sur la route de l'Alaska, l'Aviation survoler l'Arctique à plein ciel et la Marine venir à la rescousse pour établir le pont maritime du Labrador, dans l'Arctique, et pour y effectuer les manœuvres.

Étudions le pour et le contre de cette idée qui consiste à trouver d'autres emplois, difficiles et captivants, dans d'autres pays du monde ou au Canada. Pourquoi, au fond, ne pas mettre nos Forces à contribution ici même. Le premier avantage, d'après moi, serait de leur inspirer un certain esprit d'entr'aide. Si la mission a suffisamment d'ampleur et se dresse comme un défi, elle inspirera non seulement les militaires eux-mêmes, mais aussi toute la jeunesse du pays.

L'un des problèmes de notre époque, c'est que les jeunes n'ont pas de but, du moins n'entrevoient-ils aucun objectif national qui puisse commander leur adhésion. Les jeunes Canadiens qui entrent aujourd'hui dans la vingtaine constituent vraiment la première génération de jeunes Canadiens qui, à vingt ans, n'ont pas à faire face à un défi national, comme la guerre mondiale, la dépression ou quelque chose du genre. Le malaise chez les étudiants découle en partie, et peut-être dans une large mesure, de cet état de choses.

Je ne veux pas trop en accentuer l'importance, car, de toute évidence, à moins que vous ne choisissiez un travail d'Hercule, tout cela n'aura pas une très grande portée, mais pourra peut-être influer favorablement sur les Forces armées et leur permettre de traverser une période où elles se cherchent une mission plus précise.

J'ai déjà parlé des avantages que pourrait retirer chaque individu d'une telle mission qui lui ferait vivre une expérience dure et enrichissante propre à conserver vivaces les qualités de chef et l'esprit de décision si nécessaires aux membres des Forces armées.

Une telle initiative gagnerait certes les faveurs du public canadien pour les Forces armées et, partant, pour leur budget.

Je suis évidemment plus enclin à défendre la cause des Forces armées que ne peut l'être le Canadien moyen, à cause des longues années que j'ai passées parmi elles, et en tant que tel, je m'inquiète de constater une apathie croissante chez les citoyens ordinaires à l'égard des Forces armées. Ils ont l'impression que c'est une chose superflue. Si elles se lançaient dans quelque réalisation, même symbolique, qui capterait l'imagination des gens, elles aideraient sûrement leur cause.

• 1125

Je ne veux pas laisser entendre que tout joue en faveur de cette idée. Elle se heurtera à toutes sortes de difficultés. Et je n'essaierai pas de les énumérer toutes. Je sais que vous songerez à plusieurs d'entre elles. Le premier hic, c'est de trouver le bon projet, au bon moment et au bon endroit. On pourra en confier le soin aux experts des Forces armées au Bureau de l'aide extérieure. Il va de soi que le projet choisi ne devra pas l'être en fonction des remerciements ou de la gratitude que l'on pourra en retirer. Nous devrons le faire spontanément, simplement parce que nous y verrons notre devoir, comptant, évidemment, sur l'appui entier et enthousiaste de ceux à qui nous viendrons en aide, mais il ne faudra pas s'attendre à devenir par là des héros sur la scène internationale.

En théorie, notre action devra permettre à la nation que nous aiderons d'accroître sa capacité de production et lui apporter quelque chose de durable, ce qui, on peut l'espérer, nous permettra de nouer des liens entre le Canada et le pays en cause.

Mais les Forces armées viendront alors en concurrence avec l'entreprise privée, et c'est là la véritable difficulté. Toutes sortes de sociétés canadiennes font de bonnes affaires sur les marchés internationaux. Elles s'acquittent à merveille de travaux de génie et d'autres, et il faudra s'assurer que l'activité des Forces armées nuise le moins possible à celle de l'entreprise privée. Au revers de la médaille, nos alliés nous accuseront probablement de vouloir en définitive faire avancer le drapeau canadien et augmenter notre commerce extérieur. Une critique uniformément répartie nous donnerait l'impression d'abattre de la bonne besogne.

Il faudra tenir compte aussi de l'effet que pourra avoir un tel projet sur nos partenaires en matière de défense. Nous devrons les convaincre qu'il s'agit là d'une expérience pure et simple et que toutes les sommes ainsi investies sont destinées à l'édification de la paix mondiale plutôt que de servir à l'entretien des Forces armées.

J'aimerais revenir sur un point, en guise de conclusion, sur lequel Dave Spurgeon ne s'est pas suffisamment étendu dans son rapport. Il y aurait lieu, lui ai-je dit, de tenter une expérience dans ce domaine, et je le propose encore aujourd'hui. J'avoue que c'est un terrain hérissé sur lequel nous nous aventurerons sans trop savoir où nous irons, mais nous devrions néanmoins tenter l'expérience, dans certaines limites peut-être mais quand même sur une assez grande échelle pour capter l'imagination des membres des Forces et du peuple canadien.

Histoire de vous donner une idée de ce à quoi je songe, le projet coûterait dans les 100 millions de dollars. Une telle entreprise pourrait certes être parachevée en moins de deux ou de trois ans. Libre à nous, au bout de l'expérience, d'en réévaluer les résultats—ou même en cours de route—quitte à décider à ce moment-là de poursuivre l'aventure ou d'y renoncer.

Mais je veux qu'on me comprenne bien. Nous ne connaissons pas suffisamment le problème pour convertir nos Forces armées en une espèce de troupe de paix, et je doute fort qu'il soit bon d'effectuer un jour la métamorphose complète. Je propose simplement de tenter l'expérience, au départ, et d'entamer un projet important pour voir ce que cela donne.

Le président: Merci, Dr Solandt. Je vais demander à M. Prud'homme d'ouvrir l'interrogatoire au nom du parti libéral. Si certains veulent poser des questions supplémentaires, je prendrai vos noms. Et s'il y a d'autres sujets que vous aimeriez aborder, veuillez également me l'indiquer. M. Prud'homme a la parole.

[*Français*]

• 1130

M. Prud'homme: Docteur Solandt, d'abord je suis très heureux que le Comité ait cru bon de vous demander de nous faire part de vos vues. Vous avez en partie répondu à la première question que je voulais vous poser; cependant, j'aimerais bien que vous nous donniez le plus de détails possible.

Croyez-vous, docteur, que nous devrions mettre fin à nos engagements envers l'OTAN et NORAD? Et pourriez-vous nous dire, deuxièmement, si vous faites une distinction entre nos engagements envers ces deux organismes?

[*Traduction*]

Le Dr Solandt: Eh bien, c'est à ce genre de questions que je pensais quand je vous ai prévenu que mes opinions ne sont pas celles d'un spécialiste des problèmes de défense, mais celles d'un profane qui a déjà eu de bonnes connaissances du sujet. Tout d'abord, pour ce qui est de NORAD, je crois que la réponse est très simple, c'est-à-dire qu'il y va de notre propre intérêt de coopérer avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord. Selon moi, toute autre attitude serait complètement insensée. De toute évidence, nous ne pouvons pas, seuls, défendre efficacement le Canada.

On peut évidemment prétendre qu'aucun pays n'oserait envahir le Canada ou nous attaquer, car les Américains viendraient à notre secours et je suis persuadé que nous pourrions nous retirer de NORAD et dire tout simplement, «Eh bien, vous veillerez sur nous». Je suis passablement certain que, dans certaines circonstances du moins, ils voudraient placer des unités militaires en territoire canadien et je ne pense pas que moi-même, ni la plupart des Canadiens, aimerions voir une telle situation. Nous formons une nation relativement riche; s'il est nécessaire de pourvoir à la défense de l'Amérique du Nord, nous désirons y contribuer.

J'aimerais ajouter quelque chose en me fondant sur l'expérience personnelle que j'ai acquise au cours des 10 années que j'ai passées au Conseil de recherches pour la défense et dans les nombreuses rencontres que j'ai eues depuis. Je devrais peut-être ajouter que je suis administrateur de la Corporation *MITRE* qui est une organisation de recherche d'une certaine importance sans but lucratif travaillant surtout pour l'Aviation. C'est un fait assez bizarre mais, au cours des dix dernières années, j'ai probablement eu plus de rapports directs avec la politique américaine de défense qu'avec la politique canadienne, parce que cette organisation a travaillé en étroite collaboration à la solution de nombreux problèmes posés par la défense américaine, y compris le NORAD.

En me fondant sur cette expérience, je désire signaler la façon tout à fait exemplaire dont les États-Unis ont traité le Canada au sein du NORAD. A deux reprises, j'ai effectué des visites passablement élaborées au siège du NORAD depuis que j'ai quitté le Conseil de recherches pour la défense, et il est très rassurant pour un Canadien de constater que les Canadiens qui y travaillent sont vraiment intégrés au plan d'ensemble et sont très appréciés. Les Américains sont vraiment généreux de nous confier un rôle dans le commandement de NORAD, si nous considérons notre infime contribution par rapport au total; quand le commandant de NORAD est absent, le commandant adjoint, qui est un Canadien, dirige en fait les opérations. Je n'ai jamais cru cela avant d'y aller, mais c'est ainsi que les choses se passent en fait. Je pense donc que nos rapports avec les Américains sont maintenant excellents, et nous devrions faire en sorte qu'ils le demeurent.

Je ne veux pas laisser entendre par là que NORAD comme tel ne changera pas et que notre rôle au sein de cet organisme ne changera pas. Je suis persuadé qu'il y aura des changements assez rapides au cours des prochaines années. L'unique point que je désire faire valoir, c'est que nous devrions maintenir les mêmes rapports avec les États-Unis pour la défense du Continent.

J'ai l'impression que la situation de l'OTAN est beaucoup moins claire. Je suis persuadé que le Général Foulkes et d'autres que vous entendrez plus tard vous apporteront des arguments beaucoup plus solides en faveur de notre participation à l'OTAN, mais il ne me semble y avoir aucun doute qu'une Europe militairement forte constitue un moyen essentiel de prévenir une guerre entre les États-Unis et la Russie. Si vous estimez que c'est le rôle du Canada de contribuer à prévenir l'agression, à maintenir cet équilibre de la terreur, si vous voulez l'appeler ainsi, vous jugerez évidemment sage et prudent d'y participer.

D'autre part, on peut prétendre que la contribution du Canada est peu considérable, que les pays d'Europe sont maintenant passablement à l'aise—quand nous y sommes allés, au début, ils souffraient encore de la dévastation causée par la guerre—qu'ils peuvent par conséquent maintenir leurs forces sans notre aide, je crois que c'est juste, et c'est pourquoi il me semble que la décision finale quant à notre retrait de l'OTAN est plutôt politique que militaire.

• 1135

Si j'avais à prendre la décision, je dirais: continuons à participer à l'OTAN, mais en définitive si le gouvernement décidait que notre pays s'en retire, je ne prétendrais pas qu'il aurait tout à fait tort. Je pense que cette décision dépendra dans une grande mesure du choix que nous aurons. J'estime qu'il faut reconnaître que le Canada dépend tout d'abord de diverses alliances et que si nous ne faisons pas partie de l'OTAN ce sera simplement parce que nous avons jugé qu'une autre alliance est plus avantageuse, et je n'en vois pas pour le moment. Je suis donc en faveur que nous demeurions dans l'OTAN, mais je suis davantage en faveur que nous continuions à faire partie du NORAD et que nous conservions nos rapports avec les États-Unis.

Le président: Monsieur MacLean, désirez-vous poser une question complémentaire au sujet de l'OTAN et du NORAD ou sur un nouveau sujet?

M. MacLean: Non, il s'agit d'un nouveau sujet.

Le président: Monsieur Smith, votre question se rapporte-t-elle à un nouveau sujet? Nous étudions présentement l'OTAN et NORAD.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Non, il ne s'agit ni de l'OTAN ni de NORAD.

Le président: Monsieur Fairweather, désirez-vous poser une question complémentaire?

M. Fairweather: Oui, j'ai une question complémentaire concernant NORAD. Je me demande si le témoin a eu l'occasion d'étudier les répercussions de ce qu'on appelle le Système restreint de défense anti-missile établi par les États-Unis et de voir si nous pourrions éviter d'y être mêlés?

Le Dr Solandt: En fait, je ne connais pas assez le sujet pour bien vous répondre.

Le président: Monsieur Anderson, votre question se rapporte-t-elle à ce sujet?

M. Anderson: Oui, il s'agit d'une question supplémentaire se rapportant au NORAD. Docteur Solandt, vous avez déclaré qu'il va de notre intérêt de collaborer au NORAD avec les Américains et vous avez aussi déclaré que si nous décidions de nous en retirer, les Américains désireraient probablement affecter des unités militaires sur notre territoire.

Peut-être pourriez-vous donner plus de détails sur ce point? J'ai l'impression que nous ne pouvons pas, en fait, nous retirer du NORAD à moins d'être disposés à renoncer au profit des États-Unis à un aspect important de notre souveraineté dans le Nord canadien, car les États-Unis voudront sûrement placer quelques unités sur ce territoires, des radars en particulier, ou bien des avions qui survoleront cette région avec des radars, et ils le feront avec ou sans la permission du gouvernement canadien tout simplement parce que l'intérêt de leur défense nationale l'exige. Leur philosophie concernant la menace des bombardements et des missiles balistiques ne leur laisse pas de choix. Je me demande donc si vous pourriez faire quelques observations sur ce sujet particulier? Croyez-vous que les Américains insisteraient pour survoler le territoire situé dans la partie nord de notre pays si nous nous retirions du NORAD et si nous essayions de rompre complètement cette alliance?

• 1140

Le Dr Solandt: Je vous répondrai très simplement de façon affirmative; je pense que c'est ce que les Américains feraient. Je pense que la pression à laquelle ils sont soumis et la nécessité d'insister diminueront vraisemblablement à l'avenir à cause des progrès de la technologie, mais je suis persuadé qu'ils voudraient laisser quelques unités avancées en territoire canadien. Je crois que nous aurions beaucoup de difficultés à leur refuser cela.

Le président: Y a-t-il d'autres questions supplémentaires?

M. Allmand: J'ai une question supplémentaire. Ce que vous laissez entendre, monsieur, c'est que l'attitude des États-Unis à l'égard du Canada ressemblerait quelque peu à l'attitude de l'Union Soviétique à l'égard des pays membres du Pacte de Varsovie. Ils adopteraient l'attitude selon laquelle le Canada est essentiel à la défense des États-Unis et quelle que soit la décision que nous prenions relativement à la neutralité ou à une plus grande indépendance, ils continueraient à utiliser l'espace aérien du Canada, et peut-être même notre territoire pour défendre leur pays.

Le Dr Solandt: Oui, je crois que c'est juste. C'est pourquoi j'estime que les rapports que nous avons eus dans le passé et que nous avons encore sont beaucoup plus satisfaisants. Ce sont des rapports positifs qui nous ont amenés à dire «Oui, nous comprenons vos besoins et nous sommes conscients que nous pouvons vous aider et qu'en vous aidant nous nous aidons nous-mêmes, d'accord». Et ce faisant, les Américains ont agi de façon très généreuse, je pense, et ils nous ont vraiment permis de jouer dans l'organisation et le commandement du NORAD, un rôle beaucoup plus important que la contribution financière que nous apportons à cette alliance.

Je crois qu'ils reconnaissent que les Canadiens qui collaborent activement à cette alliance sont extrêmement compétents. La raison pour laquelle nous avons fait si belle figure en fait, c'est qu'une fois à la tâche, les Canadiens qui ont travaillé au NORAD se sont révélés de la plus haute compétence, mais il existe très peu d'organisations internationales où on a pu constater un tel succès. Je pense que lorsque nous nous trouvons devant de telles situations, nous sommes tout simplement conscients que les États-Unis doivent utiliser le Canada comme une partie d'un territoire qu'ils ont à défendre. Je pense qu'il est fondamental de comprendre que les conditions de cette alliance sont les plus favorables que nous puissions souhaiter.

M. Allmand: Conséquemment, les déclarations faites par certaines personnes à l'effet que notre pays est complètement indépendant constituent un mythe.

Le Dr Solandt: Je pense que se serait un mythe d'affirmer qu'un pays, quel qu'il soit, est complètement indépendant. Je crois que même les grands comme les États-Unis et la Russie sont fortement exposés aux pressions extérieures—et ils sont beaucoup plus en mesure que nous d'y résister—tout comme l'idée selon laquelle une personne quelconque est complètement indépendante constitue également un mythe; toute personne est soumise à des pressions et à des influences. Dans le cas qui nous intéresse, c'est l'influence géographique qui prédomine.

M. Allmand: Et quand on songe à la quasi toute-puissance des États-Unis.

Le Dr Solandt: Mais imaginez que le territoire américain soit occupé par un pays faible et impuissant, la situation du Canada serait alors beaucoup plus pénible qu'elle l'est présentement, je pense, car nous devrions alors essayer de défendre seul le Continent.

Le président: Monsieur Roberts, désirez-vous poser une question supplémentaire?

M. Roberts: Oui, je désire poser une question sur ce sujet. Les États-Unis ont donc vraisemblablement un minimum d'exigences à l'égard de la sécurité de notre pays. N'allons-nous pas plus loin, que ce minimum d'exigences dans le moment?

• 1145

Le Dr Solandt: Il s'agit là d'un problème précis dont j'ignore les éléments. Ce que j'en pense, pour autant que mon opinion ait de la valeur, c'est que nous ne faisons pas beaucoup plus que le strict nécessaire.

M. Roberts: Y a-t-il beaucoup d'espoir qu'à cause des progrès technologiques il devienne moins nécessaire pour les États-Unis de s'implanter sur le territoire canadien, ou les progrès technologiques n'ont-ils pas plutôt l'effet contraire, en accroissant l'implication des États-Unis et leur besoin sans cesse croissant de . . .

Le Dr Solandt: A ce sujet, je ne suis pas suffisamment au courant de la défense antimissiles pour connaître les principes régissant les emplacements.

M. Roberts: S'agit-il fondamentalement d'une question de défense contre les bombardiers et les missiles, ou bien y a-t-il là aussi un nécessité de la présence américaine en rapport avec la défense navale?

Le Dr Solandt: Sur ce point encore mes connaissances ne sont pas tout à fait à jour, mais je ne crois pas que les Américains aient jugé que leur présence soit nécessaire à la défense navale.

M. Roberts: Merci, merci beaucoup.

Le président: M. Prud'homme, vous désirez poser une question supplémentaire.

M. Prud'homme: Dr Solandt, vous avez déclaré que le retrait de l'OTAN constitue un problème politique plutôt que militaire. Voudriez-vous vous expliquer? Croyez-vous que le retrait de l'OTAN aurait des conséquences désavantageuses au point de vue de l'économie du Canada, par exemple? Est-ce que nos alliés se vengeraient? Voyez-vous un rapport quelconque?

Le Dr Solandt: En effet, je suis persuadé que nous perdrions beaucoup de popularité en Europe si nous nous retirions de l'OTAN et un tel geste aurait sans doute des répercussions sur le commerce. Quelle importance auraient ces répercussions, je l'ignore. Lorsque j'ai déclaré qu'une telle décision serait plutôt politique que militaire, j'ai voulu dire que si les pays européens qui font partie de l'OTAN décidaient de remplacer les forces canadiennes ils pourraient le faire, de sorte qu'ils pourraient redonner à cette organisation militaire la même puissance s'ils le désiraient. Ils n'aimeraient pas faire cela.

Le président: Dr Solandt, permettez-moi de vous poser une question supplémentaire. Si le Canada voulait adopter une attitude neutre, les Américains en seraient-ils satisfaits selon vous? Est-ce que cela satisferait leurs exigences, ou bien insisteraient-ils pour obtenir une collaboration positive de la part du Canada? Ont-ils besoin d'une collaboration positive de la part du Canada?

Le Dr Solandt: Je ne pourrais pas répondre de façon catégorique à cette question. Je ne connais pas suffisamment les tendances des États-Unis. Je suis persuadé qu'ils préfèrent de beaucoup que le Canada envisage le problème d'une façon positive. Ils éprouveraient beaucoup de difficultés à nous arracher la permission d'utiliser notre territoire. Je suis persuadé qu'ils n'aimeraient pas du tout devoir agir de cette façon.

Le président: M. Laniel, désirez-vous poser une question supplémentaire?

M. Laniel: En effet, il s'agit d'une question supplémentaire qui se rattache à la vôtre, monsieur le président. Dans l'article publié dans le journal, vous déclarez qu'un pays ou bien renonce entièrement à la guerre comme moyen de régler un conflit ou encore choisit une forme quelconque de défense militaire convenant à ses besoins. Est-ce possible, en fait? A en juger par votre réponse ainsi que les discussions que nous avons eues ici aujourd'hui et jeudi dernier, nous envisageons toujours le problème en fonction de ses répercussions sur nos rapports avec les autres pays qui font partie de l'OTAN, ou des États-Unis qui font partie du NORAD. Comment peut-on appliquer ce principe que vous sem-

blez préconiser selon lequel, soit qu'on renonce à la guerre comme moyen de régler des conflits entre pays, ou qu'on choisisse une forme de défense militaire? Le Canada est-il actuellement en mesure de prendre lui-même cette décision? Parlons-nous au nom du monde entier? Je ne pense pas que nous puissions le prétendre.

Le Dr Solandt: Non, je veux dire que le Canada, pays indépendant, peut décider la voie qu'il compte suivre en matière de défense militaire et se préparer à une guerre éventuelle. Par exemple, nous pourrions choisir la neutralité, mais dans ce cas-là nous dépenserions plus encore sans doute pour nos forces armées.

• 1150

La Suisse et la Suède, par exemple, dépensent énormément d'argent pour leur défense nationale, car la neutralité ne les empêche pas de devoir se défendre. Le seul moyen serait de devenir pacifiste à outrance et de décider de ne jamais intervenir dans une guerre. Si un pays envahissait le Canada, tant pis, nous nous en occuperions en temps et lieu. Alors, on éliminerait complètement les forces armées, mais je crois que bien peu de Canadiens appuyeraient pareil choix. Je ne suis pas sûr de vous avoir compris.

M. Laniel: En fait, j'essaie de comprendre votre proposition d'employer nos Forces pour une sorte d'aide extérieure et pour un corps de la paix au Canada. Cela touche vraiment à ce que vous avez répondu ce matin à propos de l'incidence qu'aurait notre retrait de l'OTAN ou du NORAD, ou en rompant avec ces organismes d'une façon quelconque.

Le Dr Solandt: C'est précisément pour cela que je m'oppose fortement à la suppression de nos forces armées. Je souhaite qu'elles restent puissantes et efficaces malgré leur modeste effectif, car nous n'avons aucune raison de maintenir de grandes forces armées. Ma proposition de cet emploi partiel au maintien de la paix tend vraiment à renforcer notre puissance militaire et à favoriser l'appui du public et l'enthousiasme de nos militaires, et à leur donner l'impression que, malgré l'espèce de temps d'arrêt qui caractérise leur participation à l'OTAN, au NORAD et à leurs autres obligations, dans l'expectative d'une chose qui ne se produira peut-être jamais, ils remplissent une tâche constructive, utile, intéressante et même passionnante.

M. Laniel: J'aimerais continuer, mais plutôt que de m'écarter de l'OTAN et du NORAD, je préfère m'abstenir.

Le président: S'il n'y a plus de questions supplémentaires à propos de l'OTAN et du NORAD, je prierai M. Fairweather d'aborder un nouvel aspect de ces pactes. Monsieur MacLean?

M. MacLean: Docteur Solandt, à présent que tant de nos efforts militaires dépendent de la technologie, il me semble difficile pour un pays, même aussi vaste que le nôtre, d'accomplir sa part de recherches en ce domaine. Seules de grandes puissances comme la Russie et les États-Unis peuvent se consacrer à fond aux recherches purement militaires, nucléaires, spatiales et ainsi de suite.

Alors, comment un pays moins puissant peut-il se tenir au courant des perfectionnements de façon à obtenir sa juste part des avantages non militaires découlant de ces recherches, de façon à rester concurrentiel dans le monde industriel, tandis que les grandes puissances entreprennent de grands travaux de recherche qui leur donnent un avantage concurrentiel énorme dans les domaines civils? Pouvez-vous répondre à cela?

Le Dr Solandt: C'est là une question fort pertinente, à laquelle je puis répondre sans hésitation. Tout d'abord, le Canada ne pourra jamais se permettre un programme de recherches de l'ampleur de celui des États-Unis, qui lui procure d'immenses avantages industriels et civils. Pourtant, d'un autre côté, le Canada peut, grâce à des efforts modestes mais raisonnables dans le domaine de la défense, se rapprocher sensiblement des progrès en recherches militaires réalisés dans le monde, surtout aux États-Unis.

A mon sens, le Canada doit, comme il l'a déjà si bien démontré, poursuivre deux sortes de recherches dans le domaine de la défense. D'abord, il lui faut quelques personnes extrêmement compétentes qui entreprennent des recherches dans toutes les disciplines qui intéressent nos forces armées et nos services scientifiques, et il n'est pas nécessaire que ces gens soient très nombreux. Ils ne sont qu'un chaînon permettant au Canada de dialoguer avec les États-Unis et de comprendre ce que disent les chercheurs américains.

Cela peut paraître bizarre aux profanes, mais en sciences, celui qui n'est pas du domaine peut difficilement se tenir au courant. Il faut faire certains travaux de façon à couvrir modestement tous les domaines et de primer dans certains d'entre eux où l'on se

met à l'avant-plan et où l'on accomplit de tels progrès que les Américains, les Britanniques ou les Français les considéreront d'une telle valeur qu'ils devront nous accepter comme experts en la matière.

• 1155

Nous avons adopté cette politique après la guerre, et je vais citer un exemple ou deux. Par exemple, dans le domaine naval, nous avons découvert qu'au large de nos côtes, surtout dans l'Atlantique, il y a de telles perturbations thermiques, c'est-à-dire des écarts de température dans les eaux, que les appareils de sonar ASDIC ne servent à rien dans nombre de cas.

Ce problème existe dans d'autres parties du monde, mais il est très grave au large de Halifax, dont les eaux sont d'importance cruciale, et nous nous sommes acharnés pendant vingt ans à trouver une solution. Or, l'an dernier j'ai eu le plaisir d'entendre un haut fonctionnaire du Pentagone à qui je rendais visite à Washington me dire que le matériel de sonar canadien est tellement plus perfectionné que le matériel américain que les États-Unis s'efforcent de nous rattraper. D'après lui, nous avons réglé le problème grâce à notre sonar à profondeur variable.

Ainsi, nous avons là l'exemple d'un effort modeste selon les normes américaines qui a néanmoins eu les résultats qu'il fallait. Je ne tiens pas à vous ennuyer avec toutes sortes d'exemples, mais nous avons accompli la même chose en radiocommunications et en radar dans la zone boréale; or, la zone boréale est partagée entre le Canada et l'URSS, ce qui fait que nous sommes forcément les experts en la matière, dans le monde libre. Nous y avons consacré beaucoup d'efforts et sommes les premiers dans ce domaine, au point que lorsqu'il a fallu envisager de se servir de satellites artificiels pour ces recherches, on a eu tout naturellement recours au Canada pour les construire; les trois satellites qui survolent cette zone sont da fabrication canadienne, et les meilleurs du monde.

Autre example récent, l'Établissement de recherche et de mise au point des armements, à Valcartier, qui est le premier du monde pour certains canons à gaz et à grande puissance. On peut à faire des expériences de physique ionosphérique qu'on ne peut faire nulle part ailleurs dans le monde. Au début, on y a aussi fait des recherches en ballistique supersonique des premiers missiles ballistiques intercontinentaux qu'on ne pouvait faire ailleurs.

Quand on accomplit pareilles prouesses, les Américains sont disposés à dire: «Ces gens-là sont forts; ils jouent le jeu au mieux de leurs capacités et méritent de savoir ce que nous savons.» Ces efforts ont été hautement récompensés et je crois que nous devrions continuer.

M. MacLean: N'êtes-vous pas d'avis qu'il importe donc beaucoup de collaborer sur le plan international en matière de défense, ou si vous voulez, de faire partie d'une ligue, car un pays grand comme le Canada ne peut défendre ses côtes seul en jouant solitaire. N'est-ce pas là un avantage important?

• 1200

Le Dr Solandt: D'accord, je crois cet avantage immensément important. Bien des gens ne se rendent pas compte que la plupart des progrès en électronique, en informatique, en pyrotechnie et dans bien des domaines sont accomplis grâce aux recherches et aux perfectionnements militaires. En fait, les expériences militaires sont toujours des années en avance sur les expériences civiles; ainsi, si nos travaux militaires ne sont pas au diapason des perfectionnements, le pays restera inévitablement en arrière dans le domaine scientifique.

Mes rapports avec la société MITRE de Boston, dont j'ai déjà parlé, ont été très précieux pour mes fonctions de président du Conseil des sciences, par exemple, car j'apprends les tendances et les idées—MITRE s'occupe de génie systématique et des systèmes de commande et de contrôle—qu'on ne connaîtrait au Canada que deux ou trois ans plus tard.

Je ne prétends pas être le seul Canadien au courant de ces innovations, parce que les membres des Forces caandiennes le sont aussi, mais si nous n'entretenions pas ces relations, nous serions très arriérés. C'est une ligue à laquelle il est bon d'appartenir.

M. MacLean: Merci bien. J'ai une autre question à poser, mais le président ne la trouvera peut-être pas assez proche du sujet. Pour ce qui est des forces militaires servant à des activités semi-civiles, cela n'est pas neuf. Le Canada a profité de cela dans le passé. Le Corps royal du génie, par exemple, a cons-

truit, lors de la colonisation, le canal du Rideau et la route du Caribou, et bien d'autres ouvrages.

L'idée est bonne et en vaut la peine, mais ne croyez-vous pas qu'il serait beaucoup plus avantageux de la mettre en pratique exclusivement au Canada? A mon sens, cette idée mise en pratique pour l'aide mutuelle devient une question épineuse et délicate, car il s'agit d'être extrêmement prudent, étant donné que les gens n'attribuent pas autant de valeur à quelque chose de donné qu'à quelque chose qu'ils ont accompli eux-mêmes.

Nous pourrions finir par nous rendre exécrables dans la plupart des pays où ses travaux seraient accomplis, en dépit de toute notre diplomatie.

Le Dr Solandt: J'ai bien dit que je ne crois pas impossible de faire les recherches au Canada, mais le gros désavantage est que cela mettrait les forces armées en concurrence avec l'industrie. De plus, en les faisant à l'étranger, on aurait l'espoir de contribuer à la paix mondiale. J'admets que cette contribution pourrait avoir des effets contraires dans l'immédiat et que cela pourrait nous rendre indésirables où que nous allions.

Bien des pays en ont fait la triste expérience, mais, en général, le Canada s'en est bien tiré. Dans la plupart des pays où ils ont travaillé, les Canadiens ont eu des rapports amicaux. Nous avons eu de bien meilleurs résultats que d'autres pays, mais j'insiste pour ne pas y aller pour obtenir de la reconnaissance, car ce serait un espoir chimérique.

M. MacLean: Je m'abstiens.

Le président: Une question supplémentaire, monsieur Harkness?

M. Harkness: Oui. Pensez-vous que beaucoup de pays seraient froissés si du personnel des forces armées canadiennes s'occupait de travaux de construction ou autres sur leur territoire?

Le Dr Solandt: Oui, il faudrait discuter la chose à fond et les conditions de leur séjour devraient dépendre de la situation sur place. Je crois qu'il vaudrait mieux que les troupes ne soient pas armées. Ce ne serait que parmi les cannibales de la Nouvelle-Guinée, par exemple, qu'elles seraient armées, en plus des armes que porteraient les forces policières du pays.

M. Harkness: Une des grosses difficultés, à mon sens, serait que beaucoup de pays ne voudraient pas avoir de troupes étrangères opérant sur leur territoire, tout comme nous n'aimons pas avoir de troupes américaines à l'intérieur de nos frontières.

Le Dr Solandt: Oui, mais ils y étaient à titre de militaires et vous savez sans doute qu'on a raconté des histoires horrifiantes de problèmes isolés, alors qu'en général tout s'est bien passé.

Le président: Une question supplémentaire, monsieur MacDonald?

• 1205

M. MacDonald (Egmont): J'ai écouté avec intérêt vos commentaires à propos de l'encouragement que vous, et d'autres aussi sans doute, avez prodigué après la guerre pour l'emploi de troupes canadiennes à certains travaux civils. Vous avez signalé la route de l'Alaska et d'autres travaux dans le Nord, et auparavant M. MacLean a signalé les troupes du génie et le canal Rideau, etc.

Ce qui m'a frappé, c'est votre insistance, surtout dans vos premières observations, sur l'importance de ces travaux pour les troupes, car cela leur donne l'impression de contribuer à améliorer la situation là où elles travaillent, que ce soit à l'étranger ou dans notre pays.

Monsieur MacLean et moi-même représentons une région où ont lieu de grands travaux de ce genre: la construction de la chaussée du détroit de Northumberland. Je savais que cela me vaudrait de petits sourires tout autour de la table et je ne le dis pas pour rigoler, car il saute aux yeux que le problème qui tracasse le gouvernement fédéral quant à cette entreprise est le coût énorme de la main-d'œuvre qu'il faudra embaucher.

Les chiffres varient de $180 millions à $300 millions en tout, et on a estimé que 2,000 ouvriers y seraient employés quand les tra-

vaux battront leur plein. A titre d'expérience, si vous voulez, pour voir si, de nos jours, il est possible d'adapter un groupe de militaires à une tâche civile, le gouvernement fédéral serait peut-être bien inspiré de considérer cette entreprise comme un projet pilote, tout en concrétisant un objectif très sérieux, non seulement en établissant une voie directe de communications avec l'île du Prince-Édouard, mais aussi en éliminant un déficit annuel très considérable et toujours croissant.

Je ne sais pas si vous voulez en parler ou vous abstenir, mais vu votre expérience dans la recherche pour la défense, je suis sûr que vous connaissez le problème du transport vers notre île la plus petite des provinces. C'est peut-être un projet pilote valable.

Le Dr Solandt: C'est difficile de répondre sans s'engager dans la controverse au sujet de la chaussée. Et voici un autre dilemme: Lorsque je faisais partie du personnel des Chemins de fer nationaux, nous avons consacré plusieurs années-hommes de travail à l'étude de ces problèmes; je connais donc assez bien la question. L'inconvénient que j'y vois, c'est qu'on susciterait beaucoup d'opposition à l'emploi de militaires dans un travail que des civils pourraient faire tout aussi bien dans une région où le chômage sévit parmi les civils. Je vois d'ici les manchettes: Le chômage augmente dans la région, tout comme les dépenses de l'État.

M. MacDonald (Egmont): C'est peut-être vrai, bien sûr, mais à mon sens, partout où s'exécutent des travaux de défense, militaires ou civils, naissent heureusement beaucoup d'emplois connexes. Nous l'avons constaté grâce aux installations de défense dans les Maritimes.

En toute franchise, l'envergure même du projet qui a suscité des problèmes au moment du premier appel d'offres dépasse de beaucoup la capacité même d'un consortium de sociétés de construction au pays. J'en parle précisément parce que son envergure dépasse tout ce qu'on pourrait normalement considérer comme une entreprise civile. On a tenté de faire accepter l'affaire par quatre ou cinq grosses sociétés de construction, mais les aléas découlant de l'ampleur même du projet les ont dissuadées de s'y attaquer normalement parce qu'elles n'en étaient pas capables et, à mon sens ce sont-là autant de raisons qui motiveraient une étude semblable comme moyen de contourner la difficulté.

Puis-je poser une question générale sur le même sujet? Dans votre introduction, vous avez souligné l'importance de la chose au point de vue militaire. Je me demande si vous avez poursuivi vos réflexions plus loin que nous avons réussi à le faire en étudiant cet article de M. Spurgeon ou vos paroles. Je n'ai pas une idée très nette de la façon dont nous pourrons contribuer matériellement à la paix universelle par ces moyens. Il me semble notamment qu'il nous faudra convaincre les États-Unis ou certains de nos alliés de l'OTAN, qu'en diminuant nos engagements et en augmentant certains travaux publics ou nos effectifs pacifiques, nous rendrions service à l'ensemble en désamorçant ou en réduisant les tensions qui jouent dans cet équilibre de l'épouvante.

• 1210

A mon avis, ce n'est pas en construisant quelque chemin de fer ou quelque établissement industriel que nous y arriverons. Avez-vous d'autres projets que ces simples travaux publics?

Le Dr Solandt: Ce que vous dites constitue le plus épineux problème de l'aide en général. A mon sens, bien des gens ont l'impression que les pays développés distribuent aux pays en voie de développement si peu d'aide qu'elle n'atteint pas le taux d'expansion économique des pays sous-développés en fait, l'impression demeure que les riches s'enrichissent et que les pauvres s'appauvrissent davantage, comme toujours. Je crois qu'il y a deux options: soit reconnaître que c'est un phénomène inévitable et renoncer ou bien faire tout ce qu'on peut et exhorter les gens à faire le plus possible pour tâcher d'augmenter le volume d'aide au point de la rendre efficace.

Je ne me leurre pas: Tout projet entrepris par les forces armées du Canada ne saurait qu'être une goutte d'eau dans l'océan et par lui-même ne changerait rien à l'état du monde, mais si nous et les autres pays qui en ont les ressources, nous abstenons, il en résultera inévitablement, avec le temps, une véritable levée de boucliers des dépourvus contre les nantis. Nous serions tous les deux exterminés.

M. MacDonald (Egmont): Pour pousser votre suggestion un peu plus loin et faire

suite à notre initiative vraisemblablement la mieux réussie outremer, parlons du SUCO. Assez limité par le nombre, SUCO compte peut-être 1,000 personnes ou davantage. Mais nous aurions là, grâce aux forces armées, l'occasion d'affecter dix ou peut-être 20,000 individus à des tâches précises et qui rempliraient des fonctions plus humaines que ne le feraient les entreprises d'envergure qui pourraient donner naissance aux problèmes que M. Harkness a mentionnés. Si nous affections quatre ou cinq mille de nos soldats même à un travail de civils, nous aurions dans les villages des gens qui créeraient une atmosphère—plutôt que des cadres—et cela produirait des résultats.

Le Dr Solandt: Il m'a toujours semblé que le SUCO est tout à fait différent de ce que nous étudions actuellement. Le SUCO ne cherche pas à changer matériellement la population. Il s'agit essentiellement de communications, je crois, et c'est un travail admirable et utile, mais il me semble qu'il n'y a aucune ressemblance avec ce que j'ai en tête. Les deux choses se complètent, les deux sont nécessaires.

M. MacDonald (Egmont): Je vois. Je me demandais si vous pouviez envisager l'utilisation de personnel militaire dans ce travail.

Le Dr Solandt: Non, parce que je ne crois pas que les forces armées, comme corps organisé, en ressentiraient l'effet voulu. Ce n'est pas, à mon sens, une initiative capable de susciter l'appui et l'intérêt du groupe. Le SUCO, à mon avis, est tout indiqué pour l'être dévoué qui veut connaître le reste du monde et sa façon de vivre. Je crois qu'il aide énormément à faire comprendre le monde et de là naîtra une génération qui, espérons-le, comprendra assez le reste du monde pour apporter une solution aux problèmes qui se posent encore.

M. MacDonald: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Smith, est-ce que votre question a trait au sujet de la discussion?

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Oui, monsieur le président, je le crois. Je voulais poser à M. Solandt une question au sujet de l'utilisation des forces armées des autres pays en temps de paix. Si je comprends bien, il est au courant des questions militaires au Royaume-Uni et aux États-Unis. Je crois que les États-Unis affectent leurs forces armées à des projets internes, comme la construction de ponts, de barrages, la lutte contre les inondations et le reste, beaucoup plus fréquemment que nous le faisons au Canada, n'est-ce pas, monsieur Solandt?

Le Dr Solandt: Je ne saurais vous répondre en connaissance de cause, mais je ne le crois pas. Le corps de génie qui construit des barrages et toutes sortes de travaux pour la prévention des inondations est tout à fait distinct, je crois, de l'armée.

M. Harkness: Non. C'est le Corps de génie de l'armée américaine mais en réalité, c'est un groupe de gestion.

Le Dr Solandt: Oui.

M. Harkness: Le corps fait le travail technique de génie et engage des entrepreneurs pour exécuter les travaux.

Le Dr Solandt: Il ne compte pas un grand nombre de militaires, et vous ne trouverez jamais un groupe d'hommes en uniformes occupés à la construction d'un barrage aux États-Unis.

M. Harkness: C'est la direction qui est confiée au personnel technique du corps de génie.

M. Smith (Northumberland-Miramichi): Est-ce la même chose au Royaume-Uni?

Le Dr Solandt: Oui. A ma connaissance, la Grande-Bretagne n'a pas utilisé les troupes autrement que pour les travaux d'urgence au pays. Inévitablement, les effectifs militaires britanniques outre-mer ont fait beaucoup de ces travaux autrefois; ils ont construit des chemins de fer et fait d'autres travaux mais essentiellement d'un ordre militaire. Par exemple, les principaux chemins de fer en Inde et au Pakistan ont été conçus et construits par le corps royal du génie et, dans une certaine mesure, le travail a été exécuté par eux mais cela faisait partie des fonctions de l'occupation militaire.

Le président: Monsieur Laniel, avez-vous une question supplémentaire?

M. Laniel: Oui, elle est dans l'ordre d'idées que nous avons poursuivi jusqu'à présent.

Mardi, monsieur Gellner à dit qu'à son sens, les forces du maintien de la paix auraient moins à faire à l'avenir parce que nous sommes des blancs et que les régions bouleversées se trouvent en Afrique et ainsi de suite. Ne croyez-vous pas que cela nuirait à votre suggestion d'utiliser nos troupes?

M. Harkness parlait de la présence de militaires mais moi, je pense à la présence de militaires de race blanche dans un pays noir, peut-être, et de blancs qui déplaceraient les travailleurs du pays. Dans l'exécution du programme d'aide extérieure, nous envoyons des experts et des ouvriers spécialisés et nous tentons d'enseigner à ces gens de faire quelque chose pour leur pays. Ne croyez-vous pas que ce serait nuire à ces efforts que d'adopter votre suggestion?

Le Dr Solandt: Il faudrait orienter le projet militaire dans le même sens. Je reconnais que ce serait plus difficile avec du personnel militaire, mais ce n'est pas impossible. Pourquoi ne pas employer et former la main-d'œuvre locale s'il y a du monde où le travail s'effectue.

M. Laniel: Mais vous semblez oublier une chose. Quoique nos soldats aient à l'occasion entrepris de petites tâches comme la construction de routes ou de pistes d'atterrissage, ce n'est pas dans cette intention qu'ils se sont engagés. En leur imposant un travail manuel, il faut se rappeler qu'ils se sont engagés dans l'armée volontairement, pour s'y faire une carrière militaire. Ils avaient un but et ils ne se sont certainement pas engagés parce que l'idée est un jour venue à quelqu'un qu'ils seraient utiles à la civilisation en devenant manœuvres spécialisés dans un pays étranger et en entreprenant un travail comme celui-là. Ne croyez-vous pas que nos forces armées ne seraient pas du tout d'accord, parce que je ne suis pas d'avis que ce serait là une façon de donner à nos militaires un objectif pacifique.

• 1220

Le Dr Solandt: Oui, j'en conviens. Je serais très étonné si les forces armées, à tous les échelons, endossaient cette idée, mais je serais également surpris que vous trouviez difficile de recruter suffisamment de volontaires en annonçant la formation d'un projet excitant et intéressant avec l'occasion d'aller y travailler un an, un an et demi ou deux ans. Vous n'auriez pas de difficultés à recruter des volontaires, à mon sens.

M. Laniel: J'ai eu l'impression que vous vouliez affecter nos forces armées à deux choses, mais à deux choses mauvaises qui affaibliraient la motivation de nos forces armées. A notre époque de spécialistes, nos forces armées, même si elles sont petites, devraient être spécialisées. Elle peuvent se spécialiser pour une fin militaire.

Le Dr Solandt: J'imagine qu'au moins la moitié des généraux seraient de votre avis.

M. Laniel: J'espère que le Comité se rende outre-mer; nous pourrions alors obtenir la réponse des forces armées elles-mêmes.

Le Dr Solandt: Peut-être plus que la moitié. Mais je ne prétends pas un instant que cette idée sera universellement populaire au sein des forces armées.

M. Laniel: Mais nous transigerions avec elles et c'est là où je ne suis pas d'accord.

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions supplémentaires sur les sujets soulevés par M. MacLean et par M. Anderson?

M. Anderson: Vous avez parlé, monsieur, du travail de planification que fait le Canada dans le domaine du sonar et d'autres tâches très spécialisées, et je crois que d'autres témoins ont dit au Comité que nos forces navales, notamment, sont très spécialisées. Naturellement, on nous a dit que nos appareils en Europe étaient trop spécialisés aussi. Vous proposez maintenant un autre rôle à nos forces armées, un rôle que je trouve très intéressant mais tout à fait différent.

Au lieu de toutes ces spécialisations étanches que nous avions, nous aurions maintenant un corps de construction et nous dépenserions peut être 100 millions de dollars, comme vous dites. C'est une conception toute différente de celle de nos forces armées actuelles. Est-ce que cela s'ajouterait à l'organisation actuelle de la défense. Croyez-vous que nous pourrions permuter certains éléments spécialisés à ce nouveau corps ou croyez-vous qu'il faudrait faire quelque chose de complètement nouveau et différent qui s'ajouterait aux tâches que nous accomplissions déjà?

Le Dr Solandt: J'ai deux observations. D'abord, j'imagine que vous pourriez recruter à cette fin les membres actuels des forces armées; il n'est pas nécessaire de former une force spéciale. Ce serait manquer le but—cela vaudrait peut-être la peine, mais ce serait différent de ce que je proposais.

Deuxièmement, l'une des raisons de proposer une initiative comme celle-ci, c'est que les forces armées du Canada sont loin d'avoir assez d'argent pour s'équiper complètement et d'une façon moderne. Si nous étions disposés à leur donner assez d'argent pour se livrer à des expériences avec de nouveaux équipements et pour en acheter d'autres chaque fois que quelque chose de mieux se présente, je pense qu'elles seraient si activement employées dans cette spécialisation technique dont vous parlez qu'elles ne s'intéresseraient plus au genre d'emploi dont je parle.

Elles ne se trouvent cependant pas dans cette position; elles n'ont pas assez d'argent pour se procurer des équipements nouveaux. Elles retombent constamment vers l'arrière, et je pense qu'elles continueront à le faire.

M. Anderson: Puisqu'elles ont moins d'argent pour les équipements, puisqu'elles ne sont pas en mesure de s'acquitter des rôles spécialisés qu'elles étaient peut-être en mesure de tenir il y a quelques années, elles constituent un réservoir de main-d'œuvre militaire qui n'a peut-être simplement pas l'équipement très perfectionné qu'elles aimeraient avoir et, par conséquent, vous aimeriez utiliser ce réservoir de main-d'œuvre dans un domaine entièrement différent. Est-ce là une analyse trop extrême?

Le Dr Solandt: Ma foi, c'est simplifier à l'extrême mon argumentation. C'est insister plus lourdement sur le manque d'équipement que je ne l'aurais fait, mais ce n'est là qu'un élément du problème. Je me rappelle que juste après la guerre, au Comité des chefs d'état-major, nous avons solennellement discuté le problème du rapport entre les coûts concernant le personnel et les coûts des équipements dans le budget annuel des Forces armées, et je me souviens que nous avions conclu que nous aurions des difficultés si le total des coûts en matière de personnel en venait jamais à dépasser 50 pour cent du budget annuel. C'était là le bon vieux temps—c'était aux environs de 1948. Je pense que l'on a maintenant atteint environ 85 pour cent.

• 1225

Il est une chose que l'on doit reconnaître: si nous voulons garder nos Forces armées aux effectifs actuels, avec le budget actuel, il est certain qu'elles ne seront pas les forces armées les plus modernes et les mieux équipées du monde.

M. Anderson: Je vous remercie.

Le président: Docteur Solandt, j'aimerais poser une question supplémentaire. Vous avez dit que vous craigniez que certains des généraux puissent n'être pas favorables à cette suggestion. En plus des officiers, nos Forces armées comprennent évidemment des simples soldats et les fusiliers. Tout travail de construction suppose l'intervention d'une grande quantité de main-d'œuvre non spécialisée. Une suggestion telle que la vôtre envisagerait-elle la possibilité que de simples soldats soient utilisés pour fournir cette main-d'œuvre non spécialisée, ou quelle serait alors leur fonction dans de tels projets? De plus, cela constituerait-il une motivation pour ceux qui forment une grande proportion de nos Forces armées?

Le Dr Solandt: Ici, encore, je pense que ma réponse devrait comporter deux parties. D'abord, il résulte des contacts que j'ai actuellement avec les jeunes (et il s'agit plus exactement ici des étudiants d'universités que des simples soldats de l'armée, ce qui fait que je me méprends peut-être entièrement sur leur attitude) qu'ils sont bien plus idéalistes que je ne l'étais et que ne l'étaient, pour autant que je m'en souvienne, les gens de mon âge. Ils désirent réellement essayer de faire quelque chose d'important pour aider l'humanité, et je pense qu'ils sont véritablement prêts à faire des sacrifices pour y parvenir.

La faveur dont jouit le SUCO et d'autres organismes similaires le démontre. C'est pourquoi, si cela pouvait honnêtement paraître utile à des gens défavorisés dans des pays en voie de développement, je pense que cela emporterait facilement l'adhésion d'un grand nombre de jeunes. Par contre, si cela avait pour résultat de les mettre jour après jour derrière une pelle, resteraient-ils longtemps aussi idéalistes? C'est une autre question.

Cependant, comme on l'a souligné, il faudrait s'efforcer d'avoir autant que possible recours à la main-d'œuvre locale, et j'estime qu'en fait le simple soldat pourrait s'apercevoir qu'il accomplit un travail relativement intéressant, bien que pas hautement spécialisé, mais au moins au niveau de contremaître, ou en tant que conducteur de véhicule ou de machine.

M. Nowlan: Pourrais-je poser une question supplémentaire? Toutes les remarques que le Dr Solandt vient de faire sur ce projet sont extrêmement intéressantes. Antérieurement, il avait parlé de faire intervenir plusieurs milliers de personnes de plus que dans l'opération SUCO. Cependant, lorsqu'on se met à analyser cette suggestion, n'est-ce pas là la raison que les régiments de génie de l'armée américaine sont en effet un groupe d'assistance technique au niveau directorial employant des entrepreneurs locaux aux États-Unis et de la main-d'œuvre locale pour manier la pelle?

La même chose se produirait presque inévitablement dans tout engagement d'aide à la construction à l'étranger du type que vous avez suggéré, et bien que l'idée soit intéressante et puisse être intégrée aux Forces actuelles, en fait, cela ne fera pas intervenir tous les milliers de membres des Forces armées.

Le Dr Solandt: Oh, non. Cela ne toucherait que quelques milliers seulement. Je ne sais pas exactement, peut-être deux, trois ou quatre mille.

M. Nowlan: C'est bien ce que je veux dire. En d'autres termes, cela pourrait être un autre domaine à inventorier et peut-être à exploiter, mais il est certain que selon l'article qui a le premier reproduit vos commentaires, l'impression était que cela constituait un succédané, peut-être, pour les obligations militaires actuelles, alors qu'en réalité ce n'en serait qu'une extension.

Le Dr Solandt: C'est pourquoi, dans ma présentation, j'ai en quelque sorte pris le sujet à rebours, parce que je pense que cela donnait une impression fausse. Mon idée est que l'on ne construirait pas une organisation permanente et continue dans le but de réaliser cela. On s'efforcerait de choisir un projet déterminé, capable d'éveiller l'enthousiasme. On mettrait sur pied un groupe spécial. On irait réaliser ce projet puis le groupe spécial reviendrait, pour être dissous et être réintégré dans l'armée. Ce serait en quelque sorte une opération d'urgence et je suis certain que ce ne serait pas la façon la plus efficace de réaliser la chose, bien que je ne pense pas que cela puisse s'avérer d'une inefficacité spectaculaire. En outre, cela ne vaut pas la peine d'être réalisé si cela n'a pas un bon effet sur le moral des Forces armées.

M. Nowlan: Mais en étant optimiste et en admettant que vous pouvez réaliser la chose et avoir l'appui moral et financier suffisant pour que cela en vaille la peine et pour donner à ces gens une cause à laquelle ils puissent croire, vous aboutirez toujours lors d'une révision de politique de défense ou de politique étrangère, à la question: «Que faites-vous du reste des Forces?»

• 1230

Le Dr Solandt: Oh, oui. Voyez-vous, je considère ceci (et c'est je pense un des inconvénients de vieillir) comme étant à peu près la même chose que ce qui s'est passé au cours de la dépression de l'entre-deux guerres. J'ai bien connu l'Armée canadienne, et un grand nombre de ceux qui étaient ses chefs les plus prévoyants étaient des gens qui avaient travaillé au système de signalisation du Nord-ouest, sur le Mackenzie et dans l'île Herschel et à Aklavik et d'autres endroits similaires, où ils ont véritablement dû édifier pierre à pierre leur indépendance, leur caractère, leur fiabilité et leurs aptitudes à compter sur eux-mêmes et à prendre leurs propres décisions, et ainsi de suite.

Je pense qu'il serait bon d'avoir un de ces éléments dans la situation actuelle de nos Forces armées. Je ne veux pas faire de plaidoyer pour que les Forces armées tiennent ce rôle en permanence dans ce domaine, parce que je pense que le monde continuera à se transformer, et que les besoins se transformeront également.

M. MacLean: Je voudrais poser une question supplémentaire. Vous avez parlé du moral des Forces armées et de la jeunesse en général, et de leur désir d'apporter une contribution valable. N'admettez-vous pas avec moi que l'un des éléments qui font peut-être défaut à notre époque est le manque d'objectifs nationaux concrets, visibles et bien définis, et qu'il y aurait lieu de réfléchir un peu à ce qu'il conviendrait de faire dans ce sens dans notre pays et à ce que pourraient faire nos Forces armées, comme vous avez suggéré, pour contribuer à la réalisation générale de ces objectifs?

Je pense, par exemple, que la plupart des transformations qui ont lieu dans notre pays sont le fait d'un petit nombre de grandes zones métropolitaines, tandis qu'il y a dans le reste du Canada d'immenses territoires qui ont désespérément besoin de développement. Si nous voulons que notre pays devienne un pays fort et viable, où les chances pour tous soient équitablement réparties d'une frontière à l'autre, il faut encore réaliser un développement énorme dans une grande partie des territoires les moins peuplés.

Au contraire, si je ne me trompe pas complètement, il me semble que nous nous dirigeons aveuglément vers la création de grandes régions métropolitaines qui ne promettent pas de fournir les meilleures possibilités pour un genre de vie susceptible de donner un sentiment de plénitude, un sens de réalisation et de véritable bien-être à la moyenne des habitants d'une grande ville, qui devient de plus en plus compliquée de jour en jour, où les gens gaspillent de plus en plus de temps dans les encombrements de la circulation, dans une atmosphère polluée, dans le vacarme et ainsi de suite.

Ne convenez-vous pas avec moi que ce n'est pas là le milieu le plus favorable pour y vivre et qu'il y aurait encore mille possibilités de faire œuvre vraiment utile dans cette direction et d'orienter tous les efforts, aussi bien les efforts privés que ceux du gouvernement, en vue de définir, par exemple, ce que devraient être des conditions de vie vraiment bonnes et d'essayer de mettre sur pied un programme qui pourrait nous permettre d'y parvenir dans un avenir plus ou moins éloigné?

Le Dr Solandt: Je partage très fortement votre point de vue, et le Conseil des sciences s'est proposé en tout premier lieu d'examiner comment la science peut contribuer à résoudre ces problèmes sociaux et économiques, dont ceux qui se posent aux villes sont les plus urgents.

Comme nous n'avons pu trouver de définition des objectifs nationaux, nous avons dû les définir nous-mêmes. Vous les trouverez

dans notre rapport n° 4. Je suis surpris que nous n'ayons pas été attaqués pour avoir agi ainsi. Nous espérions qu'on le ferait, que chacun s'en mêlerait et dirait: «Mais voyons, ce ne sont pas là nos véritables objectifs nationaux; voici ce que nous devrions faire.» Nous avons fait cela, comme je vous l'ai dit, dans l'espoir de provoquer une discussion sur ce que devraient être nos objectifs nationaux.

Je crois qu'il n'existe pas de problème plus urgent à l'heure actuelle au Canada que de découvrir quel devrait être le modèle de développement adéquat. Je ne crois pas que ce soit le modèle de développement actuel de nos villes. Je suis certain . . .

M. MacLean: Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le Dr Solandt: . . . que nous sommes en train d'accumuler de plus en plus de difficultés pour l'avenir, mais je ne sais pas quel est le modèle convenable et je ne connais personne qui le sache. Et pourtant il faut que nous le découvrions. La science peut nous aider, mais je pense que le Parlement, lui aussi, peut nous aider.

Le président: Monsieur Cafik, vous avez attendu patiemment d'évoquer pour nous un autre aspect de la question. Je vous donne la parole. Votre question peut-elle se rattacher à la discussion plutôt générale que nous avons menée jusqu'à présent?

M. Cafik: Monsieur le président, je ne voudrais pas que l'on croie que j'ai été patient, parce qu'en réalité je ne l'étais pas vraiment; j'ai simplement gardé le silence.

Le président: Eh bien, à défaut de patience, peut-être était-ce la meilleure chose à faire . . .

M. Cafik: J'avais l'intention d'aborder une nouvelle question, mais je pense qu'elle est peut-être un peu trop différente des autres. Il s'agit d'une nouvelle question qui est véritablement une question supplémentaire, par opposition à une question supplémentaire qui est véritablement une nouvelle question.

• 1235

Le président: Ma foi, sur cette base-là je crois que nous pouvons nous entendre, monsieur Cafik.

M. Cafik: Merci, merci beaucoup. Je désirais poser quelques questions concernant votre conception d'une société générale de travaux publics, ou ce à quoi vous pensiez vraiment lorsque vous écriviez cela, et les questions que je voudrais poser maintenant se fondent dans une large mesure sur le nombre de questions supplémentaires qui ont été posées.

On a prétendu à certain moment que les réactions psychologiques d'un pays en voie de développement dans lequel du personnel militaire viendrait pour y accomplir directement certaines choses seraient peut-être défavorables, et je pense que vous avez admis que cela a suscité certains problèmes. Je pense également qu'il a déjà été démontré, jusqu'à un certain point, et je pense que c'est vrai, qu'il est peut-être peu rentable que nous autres, personnel militaire qui sommes très entraînés pour un type de travail donné, soyons affectés à des fonctions qui ne rentrent pas dans le cadre de notre travail habituel. Du fait de ces facteurs qui sont, me semble-t-il, défavorables à votre point de vue, je me demande comment on en est venu à penser à utiliser les Forces armées dans ce sens?

Je comprends parfaitement pourquoi nous pourrions désirer, en tant que pays industrialisé, faire quelque chose pour aider les nations en voie de développement, mais je me demande pourquoi nous le ferions sous cette forme-là, en proposant l'utilisation des Forces armées. S'il y a actuellement trop de personnes dans l'armée, et si c'est là la conclusion à laquelle vous êtes parvenus et qui vous a fait parvenir à une autre conclusion, peut-être devrions nous réduire l'effectif des Forces armées, et créer une organisation absolument différente, qui ne porterait pas d'uniforme, qui n'aurait pas tous ces autres problèmes, qui serait spécialement entraînée à cette fin, si nous avons vraiment l'intention d'intervenir et d'aider d'autres pays à se développer. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, plutôt que d'envisager l'utilisation de l'armée proprement dite.

Le Dr Solandt: Je pense que si les discussions et les enquêtes menées démontraient que les Forces armées ne conviennent pas à ce genre de tâche (et je tiens à souligner une fois de plus que je n'ai jamais prétendu qu'il faille restructurer l'armée pour faire de cela sa tâche principale), ce qu'il conviendrait de faire serait de constituer une équipe spéciale pour une tâche déterminée, et qui serait dissoute après avoir accompli cette tâche. Je suggérerais alors que le rôle du Canada dans ce domaine soit laissé à l'initiative privée, le gouvernement n'intervenant que pour décider de ce qu'il conviendrait de faire dans les grandes lignes, et probablement pour financer l'opération, mais je pense que l'initiative privée canadienne serait probablement l'œuvre la plus utile.

M. Cafik: Ne pensez-vous pas, docteur Solandt, que le Canada fait déjà dans une certaine mesure ce que vous estimez précisément qu'il devrait faire maintenant? Par exemple, je crois que nous accordons une aide technique considérable à d'autres pays, certainement une aide financière, et que cela encourage ces pays à s'aider eux-mêmes. Je pense que nous avons accordé notre assistance par l'intermédiaire de nos Forces armées, par exemple, à d'autres pays pour

leur permettre de développer leurs propres forces armées, de les entraîner convenablement et d'assurer leur propre sécurité interne. Cette tâche-là entre-t-elle dans le cadre de ce que vous envisagez pour les Forces armées, et qu'elles accomplissent déjà pour le moment dans une certaine mesure?

• 1240

Le Dr Solandt: Elles le font de façon très active et, je pense, avec beaucoup de succès. Je suis d'accord avec vous, toutes ces choses se font déjà actuellement, mais je pense que tout le monde conviendra avec moi que faire davantage encore serait mieux. Si nous en avons les moyens, je proposerais que ce soit une façon d'accoître quelque peu nos efforts. Il me semble que la rubrique «Travaux publics globaux» est tout à fait équivoque. Certains d'entre nous, semble-t-il, pensent que je préconisais l'abolition des Forces armées en leur substituant un programme de travaux. Comme vous l'avez entendu, il y a loin de cela.

M. Cafik: Si vous en aviez proposé l'abolition entière, et la mise en œuvre de travaux de ce genre, c'eût été une idée valable. Ce n'est pas que j'en convienne vraiment, mais ce serait plus conforme à l'objectif que vous visez au lieu de fusionner les deux fonctions au sein des Forces armées. Quel que soit le secteur en cause, ce ne serait pas conforme à la bonne marche des opérations. C'est tout, monsieur le président.

M. Groos: Je ne crois pas que le point de vue du docteur Solandt aille à l'encontre de certaines de mes idées dans le passé. Docteur Solandt, que diriez-vous si notre Commandement mobile, qui doit être apte à se rendre n'importe où dans le monde pour s'acquitter de ses fonctions, tel que le maintien de la paix, allait s'entraîner, avec leur accord, dans certains pays du Commonwealth en voie de développement, et laissait dans ces pays amis, après son départ, certaines installations dont pourraient bénéficier pendant longtemps ces pays, c'est-à-dire des bâtiments aménagés pour l'entraînement habituel et dont pourraient tirer parti à longue échéance ces pays nouvellement constitués. Cette idée me paraît valable. Peut-être est-ce d'une portée plus étendue que vous l'avez proposé dans votre article? Cela cadrerait-il avec vos idées?

Le Dr Solandt: Cette proposition cadrerait très bien avec mes vues. Les installations seraient beaucoup plus étroitement reliées aux fonctions de l'armée que j'y avais particulièrement songé, et je suis d'accord.

M. Groos: Compte tenu, me semble-t-il, de l'effectif d'une unité du Commandement mobile, de son affectation et de la durée de ses fonctions, le transport aérien s'impose à vrai dire partout, et il en est peut-être ainsi du transport par mer. Lorsque notre Comité a récemment étudié la situation biafraise, on a remarqué qu'il y avait une pénurie sérieuse de champs d'aviation dans ce secteur.

On ne peut toujours compter sur des pistes d'atterrissage comme celles de l'aéroport Kennedy pour nos Hercules et autres gros avions. Par conséquent, il faudrait que notre Commandement mobile puisse, entre autres, aménager ses propres champs d'aviation afin qu'ils soient suffisamment grands pour la manutention du matériel, au départ, et qu'on les agrandisse jusqu'à ce qu'ils deviennent en mesure de servir aux Hercules.

• 1245

Ainsi, il y aurait concordance avec nos idées. Ce serait peut-être avantageux pour les Forces armées que l'Aide extérieure en partage les frais, et ce serait justifié en pareille conjoncture. Êtes-vous d'accord là-dessus?

Le Dr Solandt: Oui, c'est sûrement ce à quoi je songeais. Puis ce ne serait pas du tout nouveau au sujet des Forces canadiennes. Je me souviens clairement, alors que j'étais en Angleterre pendant la guerre, de l'ingéniosité du génie militaire canadien lors de l'aménagement du détour de Leatherhead et du terrain d'aviation de Dunsfold.

M. Groos: Oui, le terrain d'aviation.

Le Dr Solandt: Les Britanniques avaient en effet besoin de ces installations. Les Canadiens cantonnés dans ce secteur y ayant travaillé, ils en ont tiré parti. La comparaison n'est pas vraiment juste, mais il y a là un parallèle.

M. Groos: Merci.

Le président: MM. Allmand, Penner, Laniel et Gibson désirent poser des questions.

M. Allmand: Docteur Solandt, M. Gellner a dit, mardi, que la proportion, au Canada, entre les frais de gestion des Forces armées et leur modernisation est de quatre à un, c'est-à-dire qu'on affecte quatre fois plus de fonds à la gestion qu'à la modernisation. Cela dépasse de loin les limites, a-t-il dit, et il a ajouté que, ordinairement, cette proportion est de deux à un, ou de trois à un dans les cas extrêmes. Il a donc déclaré que, si cette proportion se maintient, nos Forces armées seraient munies de bien piètre matériel, et le reste.

Afin, dit-il, qu'on ressente véritablement notre apport au sein des alliances militaires dont nous faisons partie, nous devrions vraiment accroître nos dépenses pour la défense et pour la modernisation des Forces armées afin de rectifier cette proportion. Puisque vous avez consacré nos efforts à la recherche pour la défense et autres, que pensez-vous de ce point de vue particulier de M. Gellner?

Vous semble-t-il qu'on devrait, au Canada, affecter des sommes plus élevés à cette modernisation?

Le Dr Solandt: Je le répète, le pourcentage du budget global de la défense affecté à l'achat de nouveau matériel n'est pas suffisamment élevé pour que l'effectif actuel soit soutenu fortement et longtemps par du matériel moderne. Je suppose donc que trois choix s'imposent. On pourrait s'en tenir au niveau actuel des dépenses et des effectifs, et voir l'équipment se démoder. On peut majorer le budget ou réduire l'effectif militaire. Voilà, me semble-t-il, les trois seuls moyens dont nous disposions.

M. Allmand: D'après vos remarques antérieures, vous n'êtes pas entièrement d'accord quant à nos alliances actuelles.

Le Dr Solandt: Non.

M. Allmand: Vous ne seriez pas d'accord non plus sur la diminution de nos effectifs. Il me semble que vous vous opposez à la diminution des effectifs de nos Forces armées et que, par conséquent, le choix qui semble le mieux cadrer avec vos idées serait d'accroître les fonds affectés à la modernisation, c'est-à-dire que le budget de la défense s'en trouverait accru.

Le Dr Solandt: Il ne fait aucun doute que, du point de vue purement stratégique, il serait sage que le Canada affecte plus de fonds à la défense. Il ne m'appartient nullement de signaler à un groupe de députés le fait qu'ils ne voient pas les dépenses du même œil que moi. A vos yeux, le coût de la défense est une partie des dépenses globales du pays. Je conçois que les gens ne veulent pas actuellement qu'on dépense plus d'argent pour la défense. Ce n'est pas à moi de vous le dire: vous êtes les spécialistes.

Au point de vue stratégique, je dirais qu'on devrait consacrer plus d'argent. Si le public canadien, dans l'ensemble, juge qu'on ne doit pas dépenser plus d'argent, il faut alors s'en remettre à d'autres choix et il y en a deux. Au fait, il y en a trois: premièrement, reduire les effectifs; deuxièmement, les doter d'un équipement démodé et, troisièmement, choisir des tâches exigeant du matériel moins perfectionné et moins coûteux afin d'être mieux en mesure de jouer le rôle qui nous incombe.

• 1250

Une aviation munie d'avions très perfectionnés coûte beaucoup plus par homme qu'une bonne infanterie. Il nous faudra peut-être modifier les cadres de nos Forces armées, mais il faut tenir compte encore des engagements auxquels nous avons consentis. C'est une question de politique.

M. Allmand: Du point de vue stratégique, quelle place donnez-vous ces divers choix? Vous semblez accorder la plus haute importance, en matière de défense, au maintien de notre position actuelle tout en accroissant nos dépenses pour la modernisation. Vous avez signalé trois autres moyens. Vu vos services en matière de défense, quelle est votre propre évaluation de ces moyens?

Le Dr Solandt: Je ne suis sincèrement pas assez au courant de l'état actuel de la défense pour vous renseigner intelligemment sur le choix le plus propice. En somme, je veux dire que le choix, par le gouvernement, du rôle que doivent exercer les Forces armées canadiennes doit reposer sur la certitude qu'on ne leur impose pas ce rôle si elles n'ont pas les fonds voulus. Ces deux facteurs doivent s'apparenter parce qu'il doit y avoir un lien entre les fonctions des Forces armées et le budget.

M. Allmand: Si, à titre de politiciens faisant partie du gouvernement canadien et si, comme vous l'avez dit, le peuple canadien également, n'approuvons pas un accroissement des dépenses pour la modernisation et que, d'autre part, les effectifs militaires demeurent les mêmes, notre sécurité en sera-t-elle atteinte de quelque façon ou aboutira-t-on simplement à une décision politique sur le plan international? Autrement dit, si, au fil des ans, notre équipement militaire se démode constamment faute d'un programme de modernisation, croyez-vous que notre sécurité en sera amoindrie ou que nous nous attirerons uniquement des réactions défavorables de la part de nos alliés?

Le Dr Solandt: Seule la situation mondiale le déterminera éventuellement, c'est-à-dire que des forces armées dépourvues d'armes ne sont pas une menace tant qu'il n'y a pas de conflit. Il suffit de consulter l'histoire au début de...

M. Allmand: Ne servent-elles pas de préventif ou ne participent-elles pas à des mesures préventives? Vous l'avez dit vous-même.

Le Dr Solandt: Tant que le réseau américain de missiles balistiques intercontinentaux sera efficace, les Russes ne se préoccuperont

guère de la date de fabrication de nos chars et de nos avions.

M. Allmand: Donc, nos Forces armées n'ont vraiment pas un rôle préventif qui soit important.

Le Dr Solandt: Elles jouent un rôle important, mais vu leur effectif, il n'est pas persuasif. Ainsi, si toutes les forces armées de l'Otan périclitaient au point que leur matériel devienne très démodé, l'élément préventif en subirait des conséquences très réelles car les Russes se croiraient en mesure de déferler sur l'Europe à cœur joie.

M. Allmand: Merci.

Le président: Avant que M. Penner prenne la parole, les membres consentent-ils à annexer à nos délibérations les notes biographiques des témoins qui ont déjà comparu et de ceux qui seront convoqués. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Monsieur Penner.

M. Penner: Docteur Solandt, vous avez mentionné au début de vos remarques que certaines personnes dans la trentaine se consacrent à des tâches où elles doivent affronter un défi, comme survoler le Nord, et qu'elles ont ainsi démontré des aptitudes au commandement et fait preuve d'initiative. Vous avez ensuite parlé de votre connaissance des étudiants d'université et de l'idéalisme que vous croyez trouver chez eux.

Certains d'entre nous éprouvent plutôt de l'étonnement face à la révolte des étudiants qui sévit actuellement. Il y a certes des lacunes à combler et on a, à diverses reprises, proposé et discuté la nécessité que le pays emploie notre jeunesse plus avantageusement. On a avancé la thèse qu'une conscription universelle quelconque, non entièrement pour des fins militaires, mais en vue d'autres objectifs, pourrait s'imposer.

Ainsi, M. Gellner a fait allusion à l'inefficacité de notre programme de protection civile et au fait que les citoyens ont sûrement besoin de formation dans ce secteur. Les jeunes pourraient être mobilisés pendant un certain temps afin de s'exercer à la protection civile. Dans d'autres régions du pays où se reflètent des besoins immenses d'énergie humaine—dans les endroits reculés du Canada, loin des grandes agglomérations urbaines—se trouve une abondance d'habitations délabrées. On pourrait aussi affecter les jeunes dans les cadres d'un programme d'aide extérieure.

Je m'écarte peut-être un peu du sujet, mais vu vos connaissances dans ces domaines et l'intérêt que vous y consacrez, je voudrais entendre vos commentaires à ce propos.

• 1255

Le Dr Solandt: Je douterais sérieusement du bien-fondé de tout programme national visant à recruter toute la jeunesse au moyen de la conscription—c'est-à-dire au palier national—où il faudrait, disons, passer un ou deux ans au service d'un organisme et exécuter ce genre de travail. Il me semble qu'on irait à l'encontre de toutes les normes de la société canadienne si nos gens étaient ainsi enrégimentés et conscrits.

L'expérience démontre que les organisations de ce genre n'ont pas, dans l'ensemble, été heureuses que je sache. Afin de résoudre nos problèmes au pays, comme celui des habitations malsaines dans le Nord et ailleurs, il vaudrait beaucoup mieux les régler sur une base bénévole en recrutant, au départ, des gens qui veulent se dévouer ainsi. Il ne serait pas très difficile de trouver des gens qui y consentent s'il y avait des fonds disponibles.

J'ignore si vraiment j'ai bien répondu à votre question. Je me reporte sans cesse au principe selon lequel je préconise sans réserve la libre entreprise car, me semble-t-il, les tentatives qu'ont faites certains pays en vue de l'étatisation globale ne se sont pas avérées très fructueuses parce qu'ils n'ont pas surmonté les problèmes de motivation. Nous, les Canadiens, nous en tirons très bien grâce à la libre entreprise où existe un très fort élément de l'état paternaliste servant à contrebalancer nos avantages et nos désavantages.

Il faudra accomplir bien davantage dans cette voie, mais je préférerais que ce soit à titre bénévole et que le gouvernement batte la marche, bien entendu. Ceci nous ramène à la question des objectifs nationaux. Que voulons-nous accomplir? Si nous nous décisons à accomplir ce que nous voulons et que nous y mettons de l'enthousiasme, nous pouvons y parvenir.

M. Penner: La guerre, semble-t-il, impose à chacun sa part de l'objectif national. Comment un pays peut-il aspirer à des idéaux nationaux si certaines grandes pressions extérieures ne s'exercent pas sur lui? Qu'est-ce qui fait naître ces idéaux et, comment, ensuite, les gens se vouent-ils à ces idéaux?

Le Dr. Solandt: Eh bien, on peut essayer d'envoyer les gens sur la lune. Voilà une solution et l'histoire démontrera qu'on est ainsi parvenu à détourner les visées agressives des États-Unis et de la Russie alors qu'ils ont investi de fortes sommes disponibles en vue d'atteindre cet idéal tout à fait inoffensif. L'histoire dira qu'il s'est agi là d'un fait sans égal dans la vie de l'homme, sans égal du moins jusqu'à maintenant.

Ce qui nous manque réellement au Canada, c'est une diversion, autre que l'alunnisage qui, pour nous, Canadiens, soit révélatrice et digne d'exécution vers laquelle convergeraient les efforts de la nation en vue d'atteindre un objectif valable. Quiconque y parviendra sauvera le pays.

M. Penner: Mes remarques ont contourné un peu le sujet de la défense, mais je vous sais gré de vos commentaires. Merci, docteur Solandt.

Le président: Monsieur Gibson.

M. Gibson: Docteur Solandt, admettez-vous le fait que l'accumulation d'armes et l'escalade des membres du club nucléaire, le seul fait de l'escalade même, soit un facteur pouvant aboutir à une guerre mondiale?

Le Dr Solandt: J'hésite à croire que l'escalade en Russie et aux États-Unis soit très menaçante. Ces deux pays possèdent depuis de nombreuses années suffisamment d'engins nucléaires au pouvoir destructeur de beaucoup supérieur à celui que nécessiterait une guerre.

Je m'inquiète davantage de la puissance nucléaire croissante d'autres pays, parce qu'il est beaucoup plus facile d'établir l'équilibre entre seulement deux puissances qu'entre plusieurs. Je crois que le risque d'un jugement erroné pouvant déclencher un conflit nucléaire s'accentue rapidement à mesure que d'autres pays parviennent à cette étape. On compte ainsi la France, l'Angleterre et la Chine et cette dernière, à certains égards, nous inquiète le plus. D'ailleurs, je crains que dans dix ans, on se rappelle avec regret le calme des années 60 au cours desquelles l'équilibre de la terreur était partagé également entre les deux grandes puissances.

• 1300

M. Gibson: En guise de corollaire et très brièvement, prévoyez-vous que, si l'on déploie des efforts considérables au sommet des grandes puissances en vue du désarmement, compte tenu des réserves d'armes actuelles, il soit possible d'en arriver à un désarmement nucléaire efficace dans le monde?

Le Dr Solandt: Je ne suis pas un spécialiste en ce domaine, mais je ne suis pas optimiste.

M. Gibson: Merci.

Le président: J'ai à vous annoncer plusieurs choses avant l'ajournement. Nous tiendrons d'abord une séance spéciale au cours de l'avant-midi, mardi prochain, afin de traiter du programme et de la procédure. Jeudi prochain, aura lieu la séance régulière alors que les témoins convoqués seront MM. Gastil et Krupka, du *Hudson Institute*. On se souviendra qu'il y a réunion du comité directeur à 3 h. 30 cet après-midi. Il s'agit d'une réunion très importante et j'espère que tous les membres du comité directeur seront présents.

Si l'interrogatoire est terminé, je voudrais, en votre nom, remercier le docteur Solandt de sa présence parmi nous ce matin et de sa précieuse collaboration. Je sais, docteur Solandt, que tous les membres du Comité vous savent gré de vos renseignements et de vos conseils. Je vous remercie très sincèrement.

APPENDICE BB

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR M. OMOND McKILLOP SOLANDT

O.B.E., M.A., M.D., D.Sc.,

D. Eng., LL.D., F.R.C.P., F.R.S.C.

Le docteur Solandt, est né à Winnipeg (Manitoba). En 1931, il obtenait son baccalauréat ès arts en biologie et en sciences médicales de l'Université de Toronto. Il a poursuivi ensuite, pendant deux ans des travaux de recherches post-universitaires sous la direction du Dr Best, au département de physiologie de la faculté de médecine de l'Université de Toronto, après quoi il obtenait sa maîtrise ès arts. En 1936, il obtenait son doctorat à la faculté de médecine et se voyait décerner la médaille d'or. Il faisait aussi partie de l'équipe intercollégiale senior de football.

Après avoir obtenu son doctorat de la faculté de médecine, il alla faire une année de recherches à Cambridge, puis il fit une année d'internat à l'Hôpital Général de Toronto. En 1939, après des travaux post-universitaires au *London Hospital*, il devint membre du *Royal College of Physicians* (Londres), puis il retourna à Cambridge, à titre de chargé de cours en physiologie et de membre du personnel enseignant de *Trinity Hall*.

Peu après la déclaration de la guerre, il fut nommé directeur du dépôt sud-ouest d'approvisionnement de sang de Londres, poste qu'il occupa jusqu'en janvier 1941. Il fonda le laboratoire physiologique du Conseil de recherches médicales à l'*Armoured Fighting Vehicle School*, à Lulworth, et il s'est ensuite activement intéressé aux recherches concernant la conception des chars d'assaut et les problèmes physiologiques particuliers au personnel des chars. En 1942, il a abandonné les recherches médicales pour se livrer au domaine alors nouveau des recherches opérationnelles et il a formé l'*Armoured Fighting Vehicle Section* du Groupe de recherches opérationnelles de l'Armée. L'année suivante, il était nommé surintendant adjoint de ce groupe et il en devenait le surintendant en mai 1944. M. Solandt est entré dans l'Armée canadienne en février 1944; il s'en retirait en 1946 avec le grade de colonel. En septembre 1945, le ministère de la Guerre l'envoyait au Japon comme membre d'une mission chargée d'évaluer les effets de la bombe atomique.

M. Solandt revenait au ministère de la Défense nationale, à Ottawa, en 1946, pour y entreprendre l'organisation d'un programme permanent de recherches pour la défense au Canada. En 1947, à la suite de ces travaux, on fondait le Conseil de recherches pour la défense, dont il a été le premier président; il était aussi nommé le représentant scientifique du Conseil pour la défense et du comité des chefs d'état-major. En 1956, M. Solandt quittait le Conseil de recherches pour la défense afin de devenir vice-président du service de recherches et de développement du National-Canadien. En 1963, il quittait le National-Canadien pour devenir vice-président du service de recherches et de développement et directeur de *De Havilland Aircraft of Canada, Limited* et *Hawker Siddeley Canada Ltd.* En 1966, il quittait ces postes pour devenir président du Conseil des sciences du Canada et vice-président du Conseil d'administration d'*Electric Reduction Co.* Il est aussi directeur de *Huyck Corporation*.

M. Solandt a été décoré de l'O.B.E., en 1946, et, l'année suivante, il recevait la Médaille de la Liberté avec palme de bronze des États-Unis. Il a reçu le titre honoraire de docteur ès sciences des universités suivantes: de la Colombie-Britannique, en 1947; de Laval, en 1948; du Manitoba, en 1950; de McGill, en 1951; de Saint-François-Xavier, en 1956; du *Royal Military College*, en 1966, et de l'Université de Montréal, en 1967; il a reçu un doctorat en droit de l'Université Dalhousie, en 1952, de l'Université de Toronto, en 1954, de l'Université Sir George Williams en 1966 et de l'Université de la Saskatchewan en 1968; et un doctorat en génie de l'Université de Waterloo en 1968. Il a été élu membre de la Société royale du Canada (III), en 1948, et il est membre honoraire de l'*Engineering Institute* du Canada. En 1956, il recevait la Médaille d'or de l'Institut professionnel du Canada et, en 1961, la ville de Toronto lui décernait le *Civic Award of Merit*. De 1958 à 1960, il a été président de la Société canadienne de recherches opérationnelles et, de 1957 à 1963, gouverneur de l'Université Sir George Williams, de Montréal, M. Solandt a aussi été gouverneur de l'Université de Toronto et de l'*Arctic Institute of North America* et président de la *Royal Canadian*

Geographical Society. Il est présentement administrateur de la *MITRE Corporation*, de Boston, et directeur de la Corporation canadienne de l'Exposition universelle de 1967. Il est membre du *Royal College of Physicians*, de Londres, et, en 1965, il a été élu chancelier de l'Université de Toronto. (ré-élu pour un nouveau terme de 3 ans en 1968).

Il a épousé Elizabeth McPhedran, de Toronto, et il est père de trois enfants: Sigrid, Andrew et Katarine. Il est membre du *St. Jame's Club*, de Montréal, du *University Club*, de Montréal, du club Rideau, d'Ottawa, de l'*Athenaeum Club*, de Londres, du *York Club*, de Toronto, et de l'Église Unie de la rue Bloor, de Toronto.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

DÉLIBÉRATIONS

N° 21

SÉANCE DU MARDI 28 JANVIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29570—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

[3] Barrett,
Cafik,
Fairweather,
Forrestall,
[1] Goode,
Harding,
Harkness,
[2] Howard (*Okanagan Boundary*),
[5] Hymmen,
Laniel,
Laprise,
Legault,
Lewis,
MacDonald (*Egmont*),
MacLean,
[7] Macquarrie,
MacRae,
Marceau,
Nowlan,
Ouellet,
Penner,
Prud'homme,
Roberts,
Smith (*Northumberland-Miramichi*),
[4] Stewart (*Cochrane*),
Thompson (*Red Deer*),
[6] Whiting,
Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement

[1] M. Goode remplace M. Allmand le 23 janvier 1969

[2] M. Howard (*Okanagan Boundary*), remplace M. Groos le 23 janvier 1969

[3] M. Barrett remplace M. Buchanan le 23 janvier 1969

[4] M. Stewart (*Cochrane*) remplace M. Guay (*St-Boniface*) le 27 janvier 1969

[5] M. Hymmen remplace M. Lessard (*Lac-St-Jean*), le 27 janvier 1969, qui a remplacé M. Anderson le 23 janvier 1969

[6] M. Whiting remplace M. Gibson le 27 janvier 1969

[7] M. Macquarrie remplace M. McCleave le 28 janvier 1969

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 28 janvier 1969
(34)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h. 05. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Barrett, Cafik, Fairweather, Goode, Harding, Harkness, Howard (*Okanagan-Boundary*), Hymmen, Laniel, Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), MacLean, MacRae, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Roberts, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red Deer*), Wahn, Whiting et Winch (25).

De même que: MM. Brewin, Deachman, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Knowles, Macdonald (*Rosedale*), Marshall et Pilon, députés.

Aussi présents: du Centre parlementaire de renseignements sur les affaires extérieures et le commerce extérieur, MM. Peter Dobell et Julian Payne.

Le Comité se réunit pour prendre en considération l'ordre du jour et la procédure qu'il suivra. Dans son exposé préliminaire, le président expose les recommandations du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure, concernant la manière d'interroger les témoins, l'ordre de priorité et le projet de voyage en Europe.

Les diverses questions soulevées dans l'exposé préliminaire du président font l'objet d'une discussion générale.

Le secrétaire distribue des exemplaires, en anglais et en français, de la documentation intitulée, *«Équipe spéciale d'étude sur l'Europe—Documents du colloque»*.

Les membres du Comité formulent quelques propositions portant, entre autres, sur la formation de sous-comités, la convocation d'autres témoins et divers sujets à discuter, lesquelles sont déférées au sous-comité pour plus ample considération.

M. Lewis propose—

Que M. Kierans soit invité à comparaître devant le Comité d'ici dix jours à deux semaines.

Après discussion de cette motion, M. Lewis obtient l'assentiment du Comité, et la proposition est retirée. La question de la comparution de M. Kierans est déférée au sous-comité.

Le Comité poursuit sa discussion de l'ordre du jour et de la procédure et formule des propositions, à soumettre à l'étude du sous-comité, concernant les témoins supplémentaires, la manière de les interroger, le projet de voyage en Europe et la télévision des délibérations.

A midi et cinquante minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 30 janvier 1969, à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(Sténographes du hansard présents et exerçant leurs fonctions)

Le mardi 28 janvier 1969

Le président: Messieurs, comme il est plus de 11 heures, peut-être devrions-nous commencer nos délibérations.

Le but de la présente réunion est d'examiner le programme de nos réunions ultérieures. Par conséquent, nous n'entendrons pas de témoins ce matin.

A la suite des deux réunions que nous avons tenues la semaine dernière, le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni jeudi dernier afin d'étudier l'expérience que nous avons acquise au cours des deux premières réunions et de passer en revue le programme projeté, compte tenu des commentaires formulés au cours de ces deux premières réunions. De l'avis du sous-comité du programme et de la procédure, la méthode la plus efficace d'interroger des témoins est celle que nous avons utilisée lors de la seconde réunion et qui a été mise au point grâce à un certain nombre de propositions utiles faites par les membres au cours de notre première réunion mardi dernier.

En permettant de poser des questions complémentaires à l'égard de sujets particuliers, on peut poursuivre et terminer efficacement l'étude de sujets particuliers au fur et à mesure où ils sont soulevés. Il faut, cependant, que les membres pratiquent un peu l'autodiscipline afin que les questions complémentaires qu'ils veulent poser soient réellement pertinentes au sujet à l'étude et qu'elles ne constituent pas un moyen détourné d'usurper la place de leurs collègues sur la liste des orateurs.

Le sous-comité du programme et de la procédure était aussi d'avis qu'il était utile de demander aux représentants des partis de faire connaître les renseignements qu'ils voulaient obtenir, permettant ainsi aux membres des partis de se préparer d'avance pour la réunion s'ils le désirent. En même temps, j'aimerais à souligner que le sous-comité du programme et de la procédure accueillera favorablement toute proposition que n'importe lequel d'entre vous aimerait faire pour améliorer l'interrogatoire des témoins. La plus importante question dont le sous-comité du programme et de la procédure ait traité concernait la façon générale dont le Comité devrait aborder de telles questions.

Il semblait évident que le Comité devrait soit se concentrer assez longtemps sur un sujet pour que ses membres puissent obtenir les renseignements requis et faire un apport qui en vaudrait la peine, soit essayer d'étudier, nécessairement pour de brèves périodes, un certain nombre de questions qui revêtent de l'importance aux yeux des Canadiens, bien que, si nous adoptions cette façon de procéder, nous ne pourrions pas consacrer suffisamment de temps à un sujet quelconque afin de l'approfondir comme il se doit. Le sous-comité du programme et de la procédure s'est rendu compte qu'il s'agissait là d'une décision assez difficile à prendre, qui pourrait avoir d'importantes répercussions sur l'efficacité future de notre Comité.

Vous ne l'ignorez pas, les modifications apportées dernièrement au Règlement ont beaucoup accru l'importance des comités permanents, et notre Comité, celui des affaires extérieures et de la défense nationale, se trouve dans une posture particulière. La plupart des comités doivent traiter de mesures, législatives précises, ce qui permet d'établir l'ordre des priorités. Notre Comité devra étudier les prévisions budgétaires de deux importants ministères, mais un nombre restreint de mesures législatives. Par conséquent, le Comité est en mesure de prendre ses propres décisions quant à l'ordre de priorité qu'il y a lieu d'établir.

L'an dernier, on a proposé de temps à autre que notre Comité se concentre, cette année, sur la défense, vu que le gouvernement se proposait d'examiner à fond sa politique dans ce domaine. Le sous-comité du programme et de la procédure partageait cet avis sans réserve, si bien qu'un programme a été mis au point, avec l'appui entier du sous-comité. Il vous a été présenté la semaine dernière afin de servir de guide aux travaux ultérieures.

Le secrétaire fournira le texte de ce programme à ceux qui le désirent.

Les membres du sous-comité du programme et de la procédure étaient pleinement conscients qu'il y avait d'autres questions importantes que le Comité ne serait pas en mesure d'examiner pendant l'étude des questions relatives à la défense. En fait, nous ne pouvons compter tenir que deux séances, par semaine, étant donné que tant d'autres comités siégeront en même temps.

Pour ce qui est d'une question aussi vaste que celle de la défense nationale, le sous-comité du programme et de la procédure était d'avis qu'il faudrait mettre au point un programme d'envergure afin de faire un apport utile. Le fait que le gouvernement se proposait de passer en revue sa politique en matière de défense a influé sur la décision du Comité à cet égard. Bien que cette étude se poursuive depuis quelque temps, sauf erreur, les travaux entrepris jusqu'ici n'étaient que d'une nature préparatoire et aucune décision à longue échéance n'a encore été prise. Certes, le sous-comité du programme et de la procédure croit comprendre qu'aucune décision de ce genre ne sera prise d'ici plusieurs semaines.

Vous vous souvenez également que lorsqu'il a comparu devant le Comité, en décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a encouragés à entreprendre une étude systématique des questions relatives à la défense; il a donné à entendre que le gouvernement tiendrait compte des vues exprimées au Comité tant par les témoins que par les membres du Comité.

En l'occurrence, le sous-comité du programme et de la procédure était d'avis que notre Comité et ses membres avaient une occasion unique d'explorer publiquement les questions, d'importance nationale ayant trait à la défense. La discussion pourrait servir de point focal à un débat national, ce qui aurait des répercussions sur l'étude par le gouvernement des questions relatives à la défense. En d'autres termes, le sous-comité du programme et de la procédure a la conviction que le gouvernement tiendrait compte, à l'avenir, lors de la mise au point de la politique en matière de défense, des discussions qui ont lieu au sein de notre Comité. Pour ce motif, il estime qu'il y a lieu d'accorder la priorité à l'étude des questions relatives à la défense, même s'il se rend compte de l'importance des autres questions soulevées par les membres du Comité.

Nous nous rendons compte, bien entendu, que cette décision limite, pour le moment, l'aptitude du Comité d'examiner les autres questions importantes qu'on a mentionnées. Nous pouvons, cela va de soi, recevoir des mémoires ou des observations des organismes ou des particuliers intéressés, tant en ce qui concerne la défense qu'en ce qui a trait à d'autres questions. Nous ferons certainement part aux membres du Comité de ces observations au fur et à mesure que nous les recevrons. Le sous-comité du programme et de la procédure les examinera et tous les membres du Comité pourront en prendre connaissance. De cette façon, le Comité pourra se tenir au courant des points de vue de tous les Canadiens que ces importantes questions intéressent.

En aboutissant à ces conclusions, le sous-comité du programme et de la procédure était d'avis que le choix que nous allons faire sera d'autant plus important que notre réunion actuelle se tient immédiatement après l'adoption des nouvelles règles de procédure. La pratique que le Comité adoptera constituera en quelque sorte un précédent pour ses travaux à l'avenir. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une question qui doit être tranchée à la légère et je vous invite à étudier les conclusions de votre sous-comité que je viens de vous exposer afin de décider si elles sont motivées.

Avant d'ouvrir la discussion, peut-être devrais-je faire une autre annonce. Le sous-comité du programme et de la procédure est d'avis qu'en marge de notre étude des questions ayant trait à la défense, il serait souhaitable que le Comité se rende en Europe au début de mars, si des dispositions peuvent être prises à cet égard. Cette visite ferait partie de la première phase de l'étude des questions relatives à la défense que fera le Comité et que nous espérons pouvoir terminer avant le congé de Pâques. Une visite de deux semaines devrait fournir au Comité l'occasion d'étudier sur les lieux les importantes questions ou les importants sujets que voici:

1. Quelle est l'importance de l'OTAN et quelles sont ses réalisations?

2. Quelle est l'opinion des dirigeants politiques de l'Europe au sujet de l'OTAN?

3. Quelle est l'efficacité des mesures relatives au maintien de la paix?

4. Quelles sont les possibilités dans le domaine de la défense passive?

5. Que penser de la neutralité?

6. Quelles sont les prévisions concernant le désarmement?

Le sous-comité du programme et de la procédure estime qu'il s'agira d'une tournée d'étude et que des réunions auront lieu en Europe où nous pourrons interroger des témoins. Les témoignages qu'on y recueillera seront consignés à nos archives.

Si le Comité partage l'avis du sous-comité du programme et de la procédure quant à l'importance que revêt une revue fondamentale de la politique en matière de défense et donne son approbation au programme que nous avons présenté, le sous-comité se réunira dès la levée de la séance du Comité afin de préparer les modalités du programme pour une telle visite en Europe au début de mars, alors que nous nous efforcerons d'atteindre les six objectifs que j'ai exposés. Je prie donc les

membres du sous-comité de rester quelques instants après la lévée de la présente séance afin que nous puissions mettre les choses en branle.

Je propose qu'à cette réunion nous traitions d'au moins trois questions. D'abord, nous vous invitons à vous prononcer au sujet du programme qui a été énoncé par le sous-comité du programme et de la procédure et qui figure dans deux mémoires qui vous ont été distribués. Le premier mémoire expose les quatre phases du programme. Le second expose par le détail les sujets qui seront traités au cours de la première phase et indique les noms de certains des témoins. Voilà la première question que nous pourrions débattre, c'est-à-dire le programme même; nous espérons obtenir votre approbation.

En deuxième lieu, le sous-comité du programme et de la procédure aimerait que vous fassiez des propositions au sujet des témoins qu'à votre avis nous devrions convoquer devant le Comité; en troisième lieu, nous aimerions connaître vos propositions au sujet de la nature du voyage en Europe en mars.

M. Fairweather: Monsieur le président, il y a une dizaine de jours, j'ai demandé au ministre, en Chambre—notre Comité a présenté une requête semblable par la suite—sur quels renseignements se fondait la revue indépendante de la politique extérieure qui avait été faite. J'espérais que ces renseignements nous auraient déjà été communiqués. On m'a dit, en fin de compte, qu'on nous les fournirait ce matin. Sont-ils disponibles?

Le président: Le secrétaire m'informe que nous venons de recevoir ces renseignements et, par conséquent, qu'ils sont disponibles. Voulez-vous qu'on les distribue maintenant ou bien préférez-vous qu'on attende à la fin de la séance? Je crois que je vais les distribuer maintenant.

M. Fairweather: Merci.

M. Winch: Monsieur le président, étant donné ce qui, à mon avis, constitue un rapport très complet présenté par le sous-comité du programme et de la procédure et vu que le sous-comité estime qu'il y aurait une couple d'autres témoins à convoquer, peut-être pourrait-on nous fournir les noms des témoins qui ont déjà été convoqués, ainsi que les noms qu'on a ajoutés à la liste des témoins, de sorte que tous les membres du Comité seront au courant des noms de ceux qui figurent maintenant au programme.

Le président: Ai-je bien compris? Vous voulez que je communique les noms des témoins.

M. Winch: Le nom du général Burns ne figurait pas sur la première liste des témoins qui nous a été remise, mais je constate que le sous-comité du programme et de la procédure recommande que son nom y soit ajouté. J'ai cru que si l'on pouvait nous communiquer dès aujourd'hui les noms des témoins qui ont déjà été convoqués, cela accélérerait les travaux du Comité.

Le président: Bonne idée!

M. Laniel: Je constate que le 4 février le ministère de la Défense nationale doit tenir une séance d'instructions. Je me demande si nous en avons tenu compte dans l'établissement de notre horaire. Nous passons une bonne partie de notre temps à entendre les témoins qui ne font pas partie des forces armées; à mon avis, nous devrions consacrer plus de temps aux gens qui font partie du ministère de la Défense nationale et ainsi de suite, afin de pouvoir les interroger quant aux aspects militaires de notre adhésion à l'OTAN et de celle des autres nations, et ainsi de suite. Si nous ne consacrons qu'une journée à étudier cet aspect, je ne crois pas que cela suffise. Je me demande donc si nous ne devrions pas réserver une autre journée, mettons, après le 9 fevrier, afin de convoquer à nouveau les témoins du ministère.

Le président: Voilà une bonne suggestion. Tout dépendra des progrès que nous accomplirons au cours de la séance en question. Bien que les instances qu'on doit présenter seront telles qu'indiquées dans le mémoire, j'imagine que la question embrassera un vaste domaine; on exprimera sans doute certains points de vue quant à la nécessité ou à l'opportunité de l'OTAN et du NORAD. Il nous faudrait accorder tout le temps nécessaire aux membres et peut-être devrions-nous prendre d'autres mesures à cet égard.

M. Laniel: Se propose-t-on aussi de visiter les établissements du NORAD? Les deux questions sont directement reliées.

Le président: Nous en avons parlé, mais aucune décision n'a encore été prise. On pourrait facilement prendre des dispositions afin de visiter les installations du NORAD si l'on jugeait cette visite opportune.

M. Lewis: J'aurais deux questions à poser. Cela signifie-t-il qu'on ne pourra donner suite à la requête que j'ai présentée plus tôt portant que le Comité étudie la question de l'échange de représentants avec le Vatican?

Le président: Si nous nous en tenons à ce programme, monsieur Lewis, la question que vous avez mentionnée ne sera abordée que lorsque nous aurons terminé le programme

énoncé, à moins, bien entendu, que la Chambre ne nous enjoigne d'interrompre le programme afin d'étudier ce sujet particulier.

M. Lewis: Sauf erreur, la revue de la politique étrangère et de la politique en matière de défense doit être terminée en mars. C'est l'objectif visé, car l'OTAN doit se réunir vers la fin de mars ou en avril. Si j'ai bien compris, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que c'était la date où la revue du gouvernement devait être terminée. Par conséquent, ne croyez-vous pas que la question d'échanger des représentants avec le Vatican fait partie de cette revue et n'êtes-vous pas d'avis que notre Comité devrait étudier cette question avant de terminer ce programme?

Le président: Bien entendu, il nous faut maintenir une certaine souplesse; l'approbation du programme général ne signifierait pas nécessairement que nous serions obligés de nous en tenir strictement à tous les articles du programme. Le sous-comité du programme et de la procédure était d'avis qu'il était souhaitable d'accomplir autant de progrès que possible au sujet de l'étude de la politique de défense avant que le gouvernement annonce sa décision, parce que nous voulons qu'on tienne compte de notre point de vue à cet égard, nous voulons qu'on tienne compte des opinions qu'exprimeront les témoins que nous entendrons. Or, si, par exemple, il devient évident que nous pourrions consacrer quelque temps à l'étude d'autres questions, il nous serait toujours loisible de le faire.

M. Prud'homme: Sauf tout le respect dû au Vatican, il n'est pas, à mon avis, plus important pour nous de discuter des rapports avec le Vatican que de débattre les relations diplomatiques avec la Chine ou le Gabon, par exemple. Si nous devons étudier séparément les rapports avec tous ces États, alors nous pourrions consacrer beaucoup plus de temps que nous ne le prévoyions à discuter ces décisions administratives. Je ne vois aucune raison d'attacher plus d'importance à la reconnaissance du Vatican qu'à celle de la Chine communiste.

Nous pourrions nous éterniser à discuter s'il s'agit d'une reconnaissance sur le plan religieux ou d'une reconnaissance sur le plan politique, ainsi de suite. J'ai le plus grand respect pour les points de vue exprimés à la Chambre au sujet du Vatican, mais je ne vois pas l'urgence de cette discussion.

M. Lewis: M. Prud'homme devrait adresser ses observations au premier ministre et non pas à moi. Le premier ministre a attaché une importance singulière à la reconnaissance du Vatican. Il a fait un voyage spécial à Rome à cet égard. Il a invoqué, à l'appui de la reconnaissance du Vatican et de l'échange de représentants, des motifs qui me semblent extrêmement dangereux et de nature à semer la zizanie. Je veux qu'il soit bien compris, monsieur le président, que je ne m'oppose pas à l'échange de représentants avec le Vatican, si l'on nous démontre qu'il y aurait avantage à le faire, et il se peut fort bien que cela présente certains avantages. Mais je me préoccupe fort de la déclaration du premier ministre d'après laquelle l'un des motifs, sinon le principal motif, d'une telle décision c'est que nous avons au Canada un grand nombre de membres de cette Église. A mon avis, c'est là un motif dangereux, qui manque d'à-propos et qui entraînerait la désunion.

J'espère qu'il y a d'autres motifs plus importants. Les échanges internationaux ne doivent pas se fonder sur des motifs d'ordre religieux. Quant à la reconnaissance de la Chine communiste, je ne vois pas pourquoi l'échange de représentants avec la Chine continentale ne devrait pas faire l'objet de discussions ici.

Là où je veux en venir, c'est qu'il est bien d'établir un programme qui, en théorie, est logique et traite des principaux problèmes auxquels le Canada doit faire face, comme les questions qui ont trait à l'OTAN, au NORAD et ainsi de suite; mais il y a aussi d'autres questions ayant trait à la défense et aux affaires extérieures auxquelles le gouvernement va songer au cours de sa revue. Étant donné que le point que j'ai soulevé est quelque peu délicat, il me semble que le sous-comité du programme et de la procédure devrait revenir sur sa décision et ne pas mettre tout de côté afin de se concentrer sur la défense. Je ne m'oppose pas à votre programme, monsieur, mais, à mon avis, il y aurait lieu de consacrer une ou deux séances aux questions que je viens de mentionner avant la fin de la revue en question et non pas après.

Le président: Avez-vous quelques observations à formuler, monsieur MacDonald?

M. MacDonald (Egmont): Qu'il me soit permis de formuler quelques observations au sujet des questions qu'a soulevées M. Lewis. A mon avis, une multitude de questions pourraient être étudiées par le Comité, mais il est difficile de les aborder toutes; c'est là le problème qui se pose au Comité. A coup sûr, il y a lieu de débattre la revue que fait le gouvernement et les décisions qu'il va prendre. Il est évidemment difficile que tous les membres du Comité participent à la discussion des diverses questions que nous abordons, car nous sommes trop nombreux. Ne pourrions-nous pas mettre à profit la compétence des membres du Comité en nous divisant en sous-comités qui pourraient étudier certaines ques-

tions comme l'échange de représentants avec le Vatican ou la reconnaissance de la Chine continentale? Cela nous fournirait une excellente occasion d'étudier en profondeur des domaines précis qui nous intéressent, sans diminuer pour autant la valeur du Comité principal. Certains membres du Comité, de toute évidence, peuvent plus que d'autres consacrer plus de temps aux sous-comités. Il y en a qui font partie de plusieurs autres comités. On ne peut être qu'à une place à la fois; quant à moi, je suis membre d'un autre comité qui ne siège pas à l'heure actuelle, c'est pourquoi il m'est facile d'être ici.

Les séances des sous-comités pourraient vraisemblablement être agencées de façon à y étudier des sujets particuliers, tels la représentation auprès du Vatican ou de la Chine continentale. Le point qu'a soulevé antérieurement monsieur Anderson relativement aux lignes droites de base pourrait aussi être étudié de façon profitable.

Il conviendrait peut-être de différer notre décision sur ce point, la laissant tout à fait au comité de la procédure. Ainsi, à mon avis, nous pourrions mieux utiliser les 30 membres du Comité. Leur présence aux séances est exemplaire et, si on m'y autorise, j'ajoute que la qualité de nos membres est excellente. Il serait peut-être bon d'autoriser nos membres, à prendre part aux discussions que tiendraient les divers sous-comités.

Le président: Le comité de direction tiendra compte de la suggestion, s'il le juge à propos. La chose qui nous préoccupe à l'heure actuelle, c'est la question des locaux. Si le Comité doit se partager en divers sous-comités, nous devrons trouver des salles de réunion, puis voir à l'impression des comptes rendus, s'occuper de la traduction et le reste.

M. MacDonald (Egmont): Je regrette que le leader du gouvernement à la Chambre soit sorti. Il pourrait nous dire si le gouvernement a prévu l'agrandissement et l'amélioration des salles de réunion des comités de la Chambre des communes. C'est le point que j'ai soulevé et qui mérite d'être étudié, à mon avis.

Avant que le Comité passe à l'étude d'un autre sujet, j'aimerais qu'on puisse se prononcer sur ma proposition. Croit-on que les sous-comités pourront abattre une bonne besogne ou s'oppose-t-on à leur création? A mon avis, je les croirais utiles. Qu'en pensez-vous?

M. Guay (St-Boniface): Monsieur le président, puis-je enchaîner sur ce que M. Lewis a dit? Il a parlé des propos que le ministre a tenus à la Chambre au sujet de l'audience avec le pape et du motif de sa visite. Le premier ministre a aussi déclaré que l'une des principales raisons de sa visite au Vatican cherchait à connaître la réaction du peuple canadien à l'idée d'un échange de représentants. Ce dernier point, à mon avis, ne doit pas être oublié lors de nos discussions. Il conviendrait même de le mettre en relief.

M. Laniel: Je ne m'accorde absolument pas avec M. Lewis sur un point. Le premier ministre a laissé entendre qu'il consulterait le peuple canadien sur la question du Vatican. Le premier devoir du Comité est d'étudier notre politique de défense nationale, rattachée qu'elle est aux affaires extérieures. Tel est bien l'ordre prioritaire du travail du Comité. Je ne m'explique pas pourquoi on monte en épingle la question du Vatican. Je crois la question de la reprise de nos relations avec le Gabon plus importante que celle d'un échange de représentants avec le Vatican. Nous devrions consacrer un certain temps à l'étude des échanges diplomatiques et à l'examen des principes qui doivent nous guider dans l'établissement de relations diplomatiques avec un pays, quel qu'il soit. Je précise toutefois que notre premier devoir est d'étudier notre politique de défense.

Le président: A-t-on d'autres points à soulever au sujet des commentaires de monsieur Lewis?

M. Harkness: Je ne vois pas pourquoi les membres du Comité ne pourraient pas se réunir à une ou deux reprises pour étudier des questions telles que la reconnaissance du Vatican, celle de la Chine communiste ou d'autres problèmes connexes. Je crois que nous pourrions obtenir une salle au moins une fois par semaine. Et si les membres du Comité le désirent, je ne vois pas pourquoi on ne formerait pas de sous-comités à cette fin.

M. Roberts: Le gros bon sens, monsieur le président, devrait nous dicter la souplesse. J'espère que le Comité pourra évoluer dans des cadres moins rigides et que les membres ne se diviseront pas, lors des discussions, selon leur allégeance politique.

M. Lewis: Bravo.

M. Roberts: J'espère que les membres du Comité ne se partageront pas selon l'étiquette de parti suivie à la Chambre. A mon avis, le

programme que nous avons tracé ici est très précieux. On soulèvera de temps à autre des questions qui intéresseront les membres du Comité et je crois que nous n'aurons pas besoin d'un avis de deux mois avant de les discuter.

Le point qu'a soulevé M. Lewis ne m'intéresse pas trop. Il me semble toutefois que, vu l'intérêt qu'a manifesté résemment le gouvernement envers la Chine continentale, le Comité ferait mieux de considérer urgente une telle question.

Il me semble que nous avons assez d'imagination pour trouver le complément nécessaire au programme que le président nous a tracé. Les observations de M. MacDonald seront peut-être utiles, mais il peut arriver également qu'il soit difficile de trouver les salles requises pour les séances. Il ne serait pas sage de tracer un programme rigide qu'on ne pourrait pas modifier au cours des deux prochains mois. Et j'espère que le Comité de direction saura trouver des moyens autres que ceux dont on a déjà parlé.

M. Stewart (Cochrane): J'admets qu'il nous faut être souples. Qu'on décide de recourir à des sous-comités ou d'accroître le nombre des séances, peu m'importe, puisque je me rallierai à l'une ou l'autre proposition. Mais il y a toute une gamme d'autres sujets concernant notre politique étrangère et notre politique de défense qu'il importe d'étudier de toute nécessité. L'un de ceux-ci me vient à l'esprit: il s'agit de nos relations avec l'Amérique latine. Pour l'avenir du Canada, ce sujet est l'un des plus importants que nous ayons à étudier. S'il se limitait à l'étude d'un ou deux sujets seulement au cours des prochains mois, le Comité n'accomplirait pas grand-chose. C'est pourquoi je me prononce en faveur d'une certaine souplesse.

M. Howard (Okanagan Boundary): Notre programme est très chargé et j'imagine que nous serons à la hauteur de la tâche. Nous allons placer tous nos problèmes dans un même sac et les régler sans trop de difficultés d'ici un mois ou deux, pour ensuite poursuivre notre travail, tout en réglant d'autres problèmes chemin faisant. Nous pourrons gloser sur la reconnaissance du Vatican et de la Chine Rouge, sujets de peu d'importance que nous pourrions ajouter en passant. Mais il se peut que nous ne soyons pas aussi intelligents que nous le croyons ou qu'il nous faille en savoir plus long sur les sujets précités. Nous devrions, à mon avis, consacrer quelques semaines à l'étude de ces grands problèmes qui sont d'importance primordiale pour le Canada et le monde. Une fois cette étude terminée, nous aurons bien le temps d'aborder l'étude d'autres sujets avec notre brillo coutumier.

L'idée de constituer des sous-comités me sourit. On gagnerait assurément beaucoup en étudiant plus à fond les problèmes consignés au programme de la discussion. Nous ne devrions pas amoindrir notre effort au point de ne pas traiter convenablement les problèmes soumis à notre attention.

M. Legault: Je dois avouer que je suis très heureux des observations formulées sur des sujets dont certains doivent assurément être déférés à des sous-comités. Le comité directeur, en réalité un sous-comité, a accepté à l'unanimité la procédure que vous avez proposée, monsieur le président. A mon avis, nous devrions suivre le programme tel que préparé, puisque c'est déjà un pas dans la bonne voie. On pourrait y ajouter mille et une choses, mais en premier lieu, je voudrais que le programme arrêté par les membres d'un sous-comité composé de représentants de tous les partis politiques soit suivi. Subséquemment, le sous-comité pourrait tenir d'autres séances afin de nous tracer un nouveau programme pour l'avenir.

M. Lewis: Je m'accorde avec tous ceux qui proclament l'importance du programme qu'on nous a soumis. Mais là n'est pas la question. J'admets aussi que la reconnaissance de la Chine Rouge et du Gabon est importante pour le Canada. Je voudrais en outre que les membres du Comité saisissent le côté sérieux du sujet que j'ai soulevé. J'ai soulevé la reconnaissance du Vatican dans son optique canadienne plutôt que dans celle des affaires étrangères. Je fais peut-être erreur—ce dont je doute—mais je crois que le gouvernement a bien l'intention d'échanger des représentants diplomatiques avec le Vatican. S'il en est ainsi, je pourrais peut-être souscrire à une telle idée, mais je ne voudrais pas que ce soit au prix de la division du pays.

M. Legault: J'invoque le règlement, monsieur le président. C'est là un sujet qui pourra être soumis à notre étude, mais à l'heure actuelle, il n'est pas dans l'intérêt du Comité de traiter de la question du Vatican, comme l'a fait M. Lewis. Voilà ce que je voulais préciser.

M. Lewis: Je ne saurais dire si cela relève du règlement. Je vous demanderais donc de me laisser finir. D'un point de vue interne, cette question est importante pour le Canada. Car si, pour échanger des représentants avec le Vatican, on invoque des raisons de religion—et telle est bien l'impression qui se dégage malheureusement de la déclaration du premier ministre largement diffusée non seulement au Canada, mais aussi à l'extérieur—alors je pense qu'elle aura de graves répercussions en notre pays.

Trop d'éléments nous divisent déjà sans en ajouter d'autres. Un échange de représentants avec le Vatican devrait être fondé sur l'essor que prennent nos affaires extérieures et nos relations avec les autres pays du monde.

M. Legault: Monsieur le président, j'invoque le règlement et veux savoir si la question du Vatican est maintenant à l'étude.

Le président: Je crois qu'il conviendrait d'autoriser M. Lewis à terminer son exposé.

M. Lewis: S'il en est parmi vous, messieurs, qui veulent un débat houleux je suis prêt comme pas un à l'entamer dès mardi matin. Je connais assez le règlement, monsieur le président, pour agir sans l'enfreindre. J'explique pourquoi, selon moi, un tel sujet, tout à fait distinct, doit faire l'objet de l'étude du comité directeur et du Comité même.

Je dis que s'il nous faut l'étudier, il conviendrait que des représentants des affaires extérieures, sinon le ministre lui-même, viennent nous donner leurs raisons, fondées sur des motifs de politique internationale, qui pourraient justifier l'échange de représentants avec le Vatican. Alors, nous aurons accompli le travail qu'exige et que souhaite le peuple canadien.

J'ai reçu des douzaines de lettres et de déclarations qui s'opposent à cette initiative. J'ai répondu que je ne partageais pas l'avis des auteurs et que je m'opposais aux préjugés et à l'étroitesse d'esprit formulés dans ces lettres et ailleurs. A mon avis, le Comité devrait étudier ce sujet sous d'autres aspects que celui de la religion. J'invite les membres du Comité à bien se rendre compte du caractère spécial de cette question qui peut facilement s'ajouter aux autres problèmes que connaît notre pays.

Puisque le premier ministre et un membre du Comité ont exprimé le vœu que la population canadienne puisse se prononcer sur cette question, je crois que notre Comité est l'organisme tout désigné pour la débattre de façon appropriée. J'ai commencé mon exposé par une question qu'on a ensuite amplifiée. Mon premier dessein était d'inviter le comité de direction à tenir compte de cette suggestion. J'abonde dans le même sens que M. Roberts en soulignant que la rigidité de notre programme m'inquiète, et c'est pourquoi je compte que le comité de direction trouvera moyen d'y inclure d'autres sujets de discussion.

Puis-je ajouter en dernier lieu que je m'accorde avec l'idée qu'a exprimée M. MacDonald voulant que le Comité se partage en deux ou trois sous-comités, chacun traitant d'un sujet dont les délibérations seraient consignées au compte rendu des délibérations. De cette façon les membres du Comité pourraient faire partie du sous-comité de leur choix.

Le point que je mets en relief, je veux le préciser, n'est pas le plus important de notre politique extérieure, mais vu les lettres que je reçois en nombre plutôt considérable, il est évident qu'un tel sujet est important aux yeux des Canadiens et je crois que le chef de notre pays a invoqué une raison mal choisie pour en motiver l'étude. J'espère que le Comité trouvera moyen d'éclaicir ce point.

Le président: Merci, M. Lewis. Je crois que nous ne devrions pas nous engager dans un débat pour déterminer si nous devons tenir une audience au sujet de la reconnaissance du Vatican. On a pris acte de la proposition et le sous-comité l'étudiera assurément. Notre programme n'est pas inflexible: c'est celui que le comité directeur propose aux membres actuels du Comité. En vérité, nous nous réservons le droit de traiter d'autres sujets, le cas échéant. Avant de reprendre l'étude de la proposition de M. MacDonald, veut-on ajouter d'autres propos, sans en faire un débat, au sujet de la reconnaissance du Vatican?

M. Laniel: Fondamentalement, je ne m'oppose pas aux idées de M. Lewis. J'ai la certitude que tous les membres du Comité veulent étudier cette question et bien d'autres. Il s'agit, selon moi, de priorité, et j'accorde la priorité à l'étude de notre politique extérieure.

M. Thompson (Red Deer): Je crois que l'objet de notre discussion vise à donner un peu de souplesse à notre programme, dans le dessein, non seulement d'étudier l'ordre prioritaire du programme, mais aussi d'autres questions qui pourraient surgir. Si nous agissons ainsi en tenant compte des priorités, je suis sûr que nous pourrons régler le problème.

M. Cafik: A mon sens, nous faisons face à deux problèmes. L'un, dans l'optique d'un programme souple, comporte la difficulté de convoquer les témoins à une date précise pour qu'ils puissent préparer leurs témoignages. Par contre, il faut être souples. Alors, il conviendrait peut-être que le comité directeur songe à tenir une ou deux réunions par mois qui ne figurent pas au programme.

En d'autres termes, on désignerait un jour particulier où les membres du Comité pourraient soulever les questions urgentes. Ou encore, on pourrait désigner des séances au cours desquelles on traiterait de sujets déjà déterminés. C'est une solution que l'on peut envisager. On pourrait, par exemple, tenir une séance au début du mois et une autre à la fin, pour étudier les problèmes d'actualités.

M. Legault: Un tel procédé serait très logique et nous permettrait d'assouplir encore notre programme.

Le président: Puisque l'interrogatoire semble terminé sur ce point, passons à la proposition de M. MacDonald concernant la formation de sous-comités. Les membres veulent-ils se prononcer à ce sujet?

M. Fairweather: Depuis longtemps, je suis d'avis qu'un comité composé de 30 membres est difficile à manier. Ce nombre dépasse de beaucoup le comité des affaires étrangères du Sénat des États-Unis dont on vient de réduire le nombre. L'idée de constituer des sous-comités est excellente. Je m'accorde avec M. Lewis quand il dit que, dans le processus d'éducation, nous devrions traiter de la Chine continentale et du Vatican. De cette façon, à mon avis, nous pourrions expliquer au peuple canadien pourquoi ces choses sont nécessaires ou si elles nous conviennent.

Au sujet des coordonnées, je dois avouer qu'ayant écouté depuis sept ans une succession de ministres parler de coordonnées de base, je ne sais guère si je terminerai ma carrière politique en entendant parler des difficultés que cause la distance entre une pointe de terre et une autre. J'imagine que nous nous préparerons à l'étude de ce problème et que la population comprendra pourquoi c'en est un.

Le président: A-t-on d'autres propos à formuler au sujet des sous-comités?

M. Winch: Puis-je me prononcer brièvement? A plusieurs reprises, le comité des comptes publics a confié à un sous-comité l'étude de problèmes particuliers. Je sais, par expérience, que les sous-comités font le cuisinage pour ensuite communiquer leurs conclusions au comité plénier. J'appuie fermement l'idée de confier l'étude en profondeur d'une question à un sous-comité qui présentera ensuite son rapport au comité plénier.

M. Nowlan: Je veux ajouter ma voix à celles qui se sont déjà prononcées en faveur de la formation de sous-comités. M. Fairweather a mentionné le comité des affaires étrangères des États-Unis qui a recours aux sous-comités. Je partage l'avis de M. Lewis qui voudrait confier à des sous-comités l'étude de problèmes particuliers. Nous parlerons désormais beaucoup de comités et de sous-comités puisque, vu le nouveau Règlement, les comités seront chargés de nombreux sujets qui déjà relevaient de la Chambre. Quant à l'étude des projets de loi, elle pourrait être morcelée, un projet de loi étant confié à un sous-comité et un autre projet étant déféré à un autre sous-comité. Les membres alors pourraient faire partie des deux sous-comités.

Je reconnais les difficultés spéciales que causeront l'interprétation, le partage des salles, l'heure des séances et le reste. Mais si le régime des comités doit fonctionner, il convient que notre Comité soit le premier à soulever la question de sous-comités parce que son travail doit s'accomplir dans des délais strictement impartis et qu'il étudie un grand secteur de la révision de la politique. Ainsi notre travail pourrait s'exécuter efficacement et peut-être pourrions-nous définir l'ampleur de ce problème au profit des autres comités. A mon avis, les sous-comités nous seront utiles, comme ils l'ont été aux États-Unis. Un sous-comité peut, en effet, non seulement se consacrer à l'étude d'un sujet, mais aussi explorer les autres moyens d'y donner suite.

[*Français*]

M. Prud'homme: J'aurais seulement un commentaire pour dire que je suis pleinement de l'avis de MM. Nowlan, Winch, Cafik et MacDonald (Egmont).

Je crois que le «steering committee» devrait nous faire un rapport, à sa prochaine réunion, de la possibilité de se diviser en sous-comités, pour étudier des questions bien spécifiques.

Pour ce qui me concerne, je serais consentant à donner mon appui à une telle idée et, pour mettre fin le plus rapidement possible à la discussion de ce matin, de demander au «steering committee» de nous faire rapport à une séance subséquente, soit la semaine prochaine, relativement à la possibilité de se diviser en sous-comités pour étudier des questions bien spécifiques. Je pense qu'à ce moment-là, la discussion serait peut-être facilitée.

[*Traduction*]

Le président: Merci, monsieur Prud'homme. D'autres...

M. Prud'homme: Puis-je proposer, monsieur le président, que le Comité de direction étudie la question et présente, la semaine prochaine, un rapport sur l'opportunité de former des sous-comités?

Le président: Je ne crois pas qu'il soit absolument essentiel que nous adoptions une motion en l'occurrence. Le comité de direction fera ce rapport, étant donné les instances présentées par les membres du Comité.

M. Prud'homme: Et si vous me permettez de faire une autre suggestion, je voudrais que M. Lewis et moi-même soyons nommés à un sous-comité qui étudierait la question du Vatican.

M. Guay (St-Boniface): Je n'ai qu'un mot à dire sur la méthode des sous-comités. Notre Comité a été établi pour que chacun puisse donner son opinion et discuter tous les points. Si vous formez des sous-comités, ceux-ci mettront énormément de temps à étudier différentes questions puis feront rapport sur chaque question à notre Comité et là, chaque question sera retournée de nouveau. Voilà ce qui, entre autres choses, m'effraie. Cependant, je ne prends pas position sur la suggestion.

M. Winch: Je n'ai rien connu de tel dans les autres comités dont j'ai fait partie et qui ont formé des sous-comités.

Le président: Si nous en avons fini avec ce point particulier, peut-être pourrions-nous revenir au programme, lequel se divise en quatre stades. Le premier est l'étude des points fondamentaux. Le second prévoit en fait un examen plus détaillé de l'OTAN, le troisième est une étude de la possibilité qu'on fournisse de l'aide au lieu d'affecter des crédits à la défense, et le quatrième concerne le NORAD. Y a-t-il des suggestions sur ce programme?

M. MacDonald (Egmont): J'aimerais dire, ainsi que d'autres députés l'ont déjà donné à entendre, qu'à mon avis il y a lieu de féliciter le comité de direction pour avoir élaboré la base de nos discussions futures, mais je me préoccupe un peu de la première expérience que nous avons eue avec le point A, de la façon dont les témoins ont répondu aux questions que nous leur avons posées jusqu'ici, et je voudrais savoir si les témoins répondront de façon adéquate aux questions fondamentales que nous aborderons. Ainsi, il y a une question fondamentale à laquelle il est nécessaire qu'on réponde, et nous avons besoin là-dessus d'un expert. Certes, c'est une question des plus difficiles: il s'agit de la technologie de la défense. C'est une question fondamentale pour un pays comme le nôtre. Serait-il possible d'avoir un témoin pour ce point? Est-ce qu'on a assigné aux témoins cités ici des secteurs précis de la déclaration générale en six points dont ils ont à nous entretenir?

Je note, en ce qui concerne nos deux premiers témoins, qu'une série de questions couvrant un éventail assez vaste leur ont été posées. Certaines de ces questions étaient dans le sujet, mais d'autres non, en ce qui concerne ces points fondamentaux. Peut-être que vous, monsieur le président, ou d'autres membres du comité de direction, pourriez nous dire si les gens qu'on a invités à parler ici, témoigneront sur l'un ou l'autre de ces points précis. Il serait bon de savoir si c'est le cas, de telle sorte que les questions soient plus précises, au lieu que nous couvrions tout l'ensemble du problème avec tous et chacun des témoins.

Le président: Nous n'avons pas cherché à donner aux témoins des instructions rigides. Nous leur avons donné le sujet particulier qui nous a incité à leur demander de comparaître comme témoins. Ainsi, les deux témoins qui comparaîtront jeudi sont particulièrement versés dans le domaine de la protection civile. Cependant, je pourrais prévoir, puisque ce sont des témoins de grande compétence, que les membres du Comité iront plus loin et leur poseront des questions qu'on a déjà soulevées, lors des deux réunions antérieures, pour connaître leur opinion sur la politique des États-Unis ou la politique du Canada à l'égard des États-Unis. Mais ils savent qu'on leur a

demandé de comparaître devant le Comité à cause de leur compétence dans un domaine particulier.

M. MacDonald (Egmont): Leur a-t-on demandé de répondre aux six questions énoncées au point A? Quelle est la délimitation du sujet qui les amène devant le Comité? Est-ce là une question valable à poser?

Le président: Ils connaissent notre programme, mais on leur a demandé de comparaître pour témoigner sur le domaine dans lequel ils sont particulièrement versés.

M. MacDonald (Egmont): D'après ce que je peux comprendre, l'objet de cette première discussion est d'entamer ce que l'on pourrait considérer comme étant surtout une discussion théorique qui ne tiendrait pas compte de questions reliées à notre défense continentale, ou même à nos engagements envers l'OTAN, et aussi des questions fondamentales comme les relations de notre pays avec les États-Unis ou la défense elle-même.

Il y a une question qui semble un peu plus d'ordre politique, en ce sens qu'elle touche à des points intéressant les Nations Unies et à l'adoption éventuelle de mesures de sécurité collective. Mais la question de l'équilibre stratégique du monde d'aujourd'hui est très vaste. Je me demande lequel de ces interlocuteurs, peut-être les deux derniers, sera le plus apte à la traiter. Peut-être que d'autres pourraient apporter quelque chose d'utile à la discussion. Mais il me semble que pour cette première séance, qui est en quelque sorte, si vous voulez, une séance de mise en commun d'idées en vrac, où presque tout est valable, nous devrions essayer de discuter sans façons, et de mettre sur le tapis tous les points. Ensuite, au fur et à mesure que nous en arriverons aux questions plus précises, nous pourrons devenir beaucoup plus pratiques.

Le président: On n'a jamais cherché à limiter l'interrogatoire à une seule ou à plusieurs des six questions qui sont énoncées au point A. Cependant, je le répète, certains des témoins seront particulièrement versés dans un domaine ou l'autre.

M. MacDonald (Egmont): En ce qui concerne la question précise que j'ai mentionnée, la technologie de la défense, a-t-on songé à inviter quelqu'un qui aurait une certaine compétence dans ce domaine et qui pourrait parler plus particulièrement sur un point de ce genre? Car il me semble que voilà le domaine où nous pourrions le mieux aborder la question, quitte ensuite à faire le lien avec les discussions que nous aurons après.

Le président: Ce problème a quelque peu retenu l'attention; peut-être ne s'y est-on pas suffisamment arrêté. Lorsque viendra le moment de convoquer les témoins, je donnerai au Comité une idée de la personne que nous songeons à convoquer. Si l'un ou l'autre des membres songe à un témoin en particulier, le comité de direction sera heureux d'en connaître le nom. Nous recevrons avec plaisir les noms des témoins que les membres voudront nous suggérer.

M. Laniel: Monsieur le président, je suis parfaitement d'accord avec les propos que M. MacDonald (*Egmont*) vient de formuler. Je comprends son point. A mon avis, nous devrions tous prendre la résolution d'essayer de nous limiter au sujet de l'interrogatoire, mais, à mon avis, nous ne devrions pas nous priver de l'avantage de poser parfois des questions supplémentaires qui pourraient être utiles, quand comparaîtra devant nous un témoin traitant un point précis. Il s'agit d'essayer de limiter le genre des sujets dont nous discutons. Je suis assez satisfait des questions qui ont été posées, mais je pense que nous pourrions améliorer quelque peu l'interrogatoire.

Le président: Je pourrais peut-être simplement corriger une affirmation que j'ai faite auparavant relativement aux quatre stades. Le premier stade porte sur l'examen de certaines questions fondamentales. Au second stade, on suggère d'aborder la question du renouvellement de l'entente du NORAD. Le troisième stade concerne l'assistance à l'étranger, et le quatrième, l'OTAN. Je crois que j'ai mis le stade 2 à la place du stade 4. Le deuxième stade concerne le NORAD, et le quatrième, l'OTAN.

M. Lewis: Monsieur le président, compte tenu de nos discussions antérieures, ne sommes-nous pas disposés à accepter le programme?

M. Cafik: C'est mon avis.

Le président: Y a-t-il d'autres observations?

M. MacLean: Monsieur le président, je pense que j'exprime l'opinion du Comité de direction si je dis que le programme qu'il propose constitue une série de principes directeurs. Le Comité de direction n'a jamais voulu dire, et il n'en a d'ailleurs pas le pouvoir, que c'est définitif, et que c'est à prendre ou à laisser. Il est bien entendu, naturellement, que le Comité de direction prêtera à l'occasion une oreille attentive aux opinions de l'ensemble du Comité et, dans la mesure du possible, fera les redressements qui s'imposent. Le Comité de direction étudiera évidemment avec attention toutes les suggestions qui ont été faites et il s'efforcera d'en retenir autant que ce sera pratique de le faire, tout en utilisant au mieux le temps dont disposera le Comité au cours des prochaines semaines.

Le président: Merci, monsieur MacLean. S'il n'y a pas d'autres commentaires sur le programme, peut-être les membres pourraient-ils nous donner des suggestions en ce qui concerne les témoins que nous pourrions inviter à nos séances. Comme vous le savez, outre MM. Gellner et Solandt qui ont déjà comparu, nous avons également invité MM. Gastil et Krupka, du Hudson Institute, qui viendront donner leur témoignage jeudi de cette semaine.

Le 4 février, je pense que nous aurons le général Dare et des hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. Le 5 février nous aurons le professeur Adam Yarmolinsky, de l'Université Harvard, et le 6 février, nous aurons le professeur James Eayrs de l'Université de Toronto.

D'autres noms ont été suggérés. Le secrétaire me rappelle que nous aurons en outre le professeur Charles Foulkes, de l'Université Carleton, et le professeur Michael Breecher, de l'Université McGill. Et le 18 février, le professeur Kenneth McNaught, de l'Université de Toronto, comparaîtra devant le Comité.

M. Winch: Je pense que nous avons également décidé d'entendre le général Burns.

Le président: Le nom du général Burns a été cité la semaine dernière lors de la réunion du Comité de direction.

M. Winch: A mon avis, c'est un témoin à convoquer de toute évidence, vu qu'il a travaillé pour les Nations Unies comme premier commandant à Gaza, et comme représentant du Canada à toutes les conférences de désarmement de Genève. Il me semble que son témoignage nous serait des plus précieux.

Le président: En plus d'entendre les témoignages de deux ministres, M. Sharp et M. Cadieux, les autres personnes que nous projetons de convoquer sont le professeur Albert Legault, de l'Université Queens, le professeur Harold von Reckhoff, de l'Université Carleton, le professeur Stephen Clarkson, de l'Université de Toronto et le professeur Paul Painchaud, de l'Université Laval. Nous ne sommes pas encore entrés en communication avec ces gens, de sorte qu'il s'agit là uniquement de suggestions.

M. Laniel: Que diriez-vous du professeur Lester B. Pearson?

Le président: Voilà un autre nom que nous pourrions inscrire sur notre liste.

M. Fairweather: Vous seriez bien avisé d'obtenir l'approbation de Judy.

Le président: Nous nous proposons de convoquer M. David Golden, le professeur John Warrock, de l'Université de la Saskatchewan, le général Burns, que l'on vient de mentionner, et le professeur J. Granatstein, de l'Université York. Telles sont les personnes dont nous avons discuté jusqu'ici, et nous serions heureux de recevoir d'autres suggestions.

M. Lewis: Monsieur le président, j'aimerais formuler une suggestion et une motion par laquelle nous inviterions le ministre des Postes à comparaître devant le Comité. Je parle ici très sérieusement. On devrait l'inviter à expliquer la position qu'il a prise lorsqu'il a formulé ce que, je pense, le premier ministre a appelé l'antithèse de la position du ministre de la Défense nationale. Si le gouvernement adopte comme attitude que les membres du Cabinet sont libres de prendre la position qu'il veulent en matière de défense et de politique étrangère tant que le gouvernement n'a pas pris de décision—et cela est peut-être une attitude très bonne et très valable, même si elle sème un peu la confusion, j'en suis persuadé, dans la population canadienne—alors, non seulement les deux ministres dont on a parlé devraient-ils comparaître devant le Comité, mais également tout ministre qui adopte la position exactement contraire. Ce ministre devrait être soumis à un interrogatoire, au lieu de se contenter de prononcer des discours comme celui qu'il a fait à Nanaïmo au moment où—peut-être était-ce une coïncidence—une élection complémentaire y était en cours. A mon avis, le ministre qui a adopté cette position a le devoir de comparaître devant notre Comité et je pense que nous avons le devoir de faire en sorte qu'il le fasse.

Il faudrait demander à M. Kierans d'expliquer sa position. Je dirais que j'aime mieux son attitude que celle de M. Cadieux. Quoi qu'il en soit, il devrait comparaître devant notre Comité pour nous expliquer pourquoi il a adopté une position qui est nettement contraire à celle de certains autres membres du gouvernement. Le Comité, j'espère, se penchera sur ces discours très importants et qui prêtent à controverse, discours qu'on a peut-être prononcés dans l'intention d'influencer la décision du gouvernement. Nous devrions entendre le témoignage des membres du gouvernement qui ont pris des positions du genre de celles de M. Kierans. Ils devraient certainement comparaître devant le Comité.

Le président: Avant que vous déposiez votre motion, je pourrais peut-être dire que, vu les raisons que vous avez avancées, il serait probablement souhaitable de convoquer M. Kierans. J'ai l'impression que le Comité de direction adopterait également ce point de vue. Nous n'envisagions pas l'adoption, durant la présente réunion, de motions en bonne et

due forme visant à convoquer des témoins précis, mais plutôt d'entendre vos suggestions pour que le Comité de direction puisse les étudier. Si le Comité de direction décidait de ne pas convoquer un témoin en particulier, peut-être qu'il y aurait lieu alors de présenter une motion. Je me demande si la chose est nécessaire pour l'instant, car le Comité de direction sera saisi de la question, et on peut lui confier le soin de prendre une décision au sujet des témoins et de faire rapport au Comité.

M. Lewis: Je suis prêt à laisser la chose entre les mains du Comité de direction, sous réserve d'une chose qui m'inquiète. Il s'agit encore ici de la même question que j'ai soulevée déjà. En regardant le programme, je remarque que nous nous sommes déjà engagés à convoquer certains témoins. Il semble que nous ne pourrons pas entendre M. Kierans avant la fin de février ou le début de mars.

Si nous songeons à avoir des discussions qui touchent à l'actualité et qui soient valables, il serait souhaitable, à mon avis, que M. Kierans comparaisse plus tôt, pour que nous puissions discuter son discours d'ici quelques jours plutôt que d'ici quelques mois. Je n'entends pas forcer l'adoption de la motion, mais je pense qu'elle est importante. J'ai reçu la déclaration de M. Kierans, tout comme, j'en suis persuadé, d'autres députés l'ont reçue, et je l'ai lue avec beaucoup d'attention. Il a fait des allégations très importantes concernant les alliances régionales et les divisions militaires, ainsi que les divisions entre peuples résultant de ce genre d'alliance. J'aimerais une discussion avec M. Kierans, et on pourrait alors l'interroger et lui demander de justifier sa position devant nous en tant que membres du Parlement et du Comité et, par le fait même, devant la population du Canada. A mon avis, nous ne pouvons retarder la chose cinq ou six semaines. J'aimerais voir M. Kierans ici la semaine prochaine. Je crois comprendre qu'il est absent de la ville cette semaine. Les journaux laissent entendre qu'il sera absent toute la semaine.

C'est pourquoi je voudrais présenter une motion. Cependant, si vous m'assurez que le Comité de direction, non seulement envisagera de convoquer M. Kierans mais réservera également un moment d'ici dix jours pour sa comparution, je n'insisterai certainement pas pour faire ma proposition.

Le président: Bien entendu, je ne saurais engager le Comité de direction quant au moment où nous devrions convoquer M. Kierans. Nous avons, au début, discuté la possibilité que M. Kierans vienne témoigner à l'un des quatre stades, c'est-à-dire à celui où l'on étudierait l'assistance à l'étranger. Vous vous souviendrez qu'il avait quelques suggestions à formuler sur l'assistance à l'étranger. Ce sujet, selon notre programme, vient plus tard. Je puis vous donner l'assurance que le comité de direction se penchera sur le sujet, y compris sur le moment la convocation et sur les observations que vous avez faites quant à l'urgence de cette convocation. Je ne crois pas que nous puissions nous engager à le convoquer pour une date précise, tout comme nous ne pouvons pas décider du moment précis où un autre témoin sera convoqué.

M. Lewis: Je vous prie de m'excuser si je suis un peu pointilleux ici, mais je pense que M. Kierans devrait témoigner lors de l'étude du point B, et qu'il pourrait témoigner à ce stade, même s'il a parlé de l'OTAN, qui concerne le quatrième point. Il pourrait, au stade du point B, parler de la théorie générale des ententes relatives à la sécurité régionale.

Le président: Il est évident qu'on le convoquerait au premier stade également, pour témoigner lors de l'examen général, et peut-être aussi le Comité de direction pourrait-il envisager la chose ainsi. Ce sur quoi j'ai voulu insister, c'est que je ne peux pas garantir à M. Lewis la date précise de convocation.

M. Lewis: Dans ce cas, et avec votre permission, je propose, appuyé par M. Winch:

> Que l'on invite M. Kierans a comparaître devant le Comité d'ici dix ou quatorze jours.

Le président: Y a-t-il discussion sur la motion?

M. Laniel: Je ne suis pas du tout d'accord avec cette proposition. Je ne veux pas dire pourquoi, bien que je le pourrais. Je ne considère pas M. Kierans comme un spécialiste. Il a son opinion. Si nous devons convoquer tous ceux qui ont une opinion, j'irai alors jusqu'à proposer un amendement à la proposition pour que nous convoquions le très honorable député de Prince Albert, M. Diefenbaker, le chef du Nouveau parti démocratique, M. Harkness, et le chef des créditistes, et que nous essayions de mettre tous ces gens en contradiction les uns avec les autres.

Je le répète, je ne suis pas d'accord avec cette proposition. Je ne veux pas avancer de raisons, mais cette proposition ne sera pas utile au Comité. Elle n'y engendrera que de la dissenssion et mettra plus de politique dans le Comité que nous ne le souhaiterions.

M. Winch: Puis-je formuler un commentaire?

Le président: J'ai une liste de personnes qui veulent prendre la parole sur ce point. J'entendrai d'abord M. Nowlan.

M. Nowlan: Je ne souhaite pas nécessairement que M. Lewis présente une motion, mais

la question que j'ai à poser concerne un point qu'il a soulevé. J'aimerais savoir combien, parmi les professeurs qui figurent sur notre liste de témoins, et parmi les témoins suggérés que vous avez nommés, combien, dis-je, faisaient partie du groupe d'experts qui s'est réuni à huis clos pour ce weekend de méditation? Je ne sais pas; il se pourrait qu'aucun d'entre eux n'ait fait partie du groupe d'experts. Je me demande toutefois si nous ne répétons pas ainsi un travail qui a déjà été fait. Réduirons-nous le nombre de témoins si nous invitons M. Kierans, ou encore M. Camp ou toute autre personne qui a une opinion bien arrêtée?

Je propose que nous utilisions, au lieu des tableaux et des exposés soumis lors du colloque, les communications dont ces personnes ont donné lecture au cours de la fin de semaine d'étude. Je remarque que les documents qu'on nous a procurés ne portent aucune signature; comme je n'ai pas eu le temps d'en faire une lecture approfondie, je ne sais pas s'ils représentent les conclusions des professeurs qui ont participé à la fin de semaine d'étude. S'agit-il bien des communications présentées par chacun de ces professeurs?

M. MacDonald (Egmont): Non, je pense que ces documents ont été rédigés par le personnel du ministère.

M. Lewis: Aucun des professeurs n'a participé à leur rédaction.

M. Nowlan: Une fois ce point éclairci, j'en reviens à ma première question. Si certains témoins dont le nom figure au programme, de même que les autres que vous proposez d'inviter, ont effectivement présenté des exposés lors de cette fin de semaine d'étude, pourrions-nous obtenir ces exposés? Nous pourrions en prendre connaissance d'avance et consacrer ainsi beaucoup plus de temps aux témoins.

Le président: On me dit qu'aucun des universitaires présents à la réunion dont vous parlez n'a soumis d'exposé.

M. Nowlan: Il s'agissait donc tout simplement de débats.

Le président: Il se peut qu'ils aient discuté certains exposés soumis par le ministère, mais on m'assure qu'ils n'en ont présenté eux-mêmes aucun.

M. Nowlan: Cette question est donc réglée. Ceci ne nous permet pas d'abréger la liste des témoins.

Le président: Monsieur Cafik?

M. Cafik: Monsieur le président, il s'agit là d'une motion très intéressante. Je me range sans réserve à l'avis de M. Laniel. Selon moi, M. Kierans ne se fait aucunement tirer l'oreille pour faire publiquement état de ses convictions. Je crois que le ministère et les membres du Comité sont bien au courant des opinions qu'il a exprimées jusqu'ici, et je suis convaincu que ses prises de position ne s'arrêteront pas là. Je ne vois vraiment pas ce que nous pourrions apprendre de lui en le convoquant. J'ignore s'il possède une connaissance ou une expérience particulière des affaires extérieures ou de la défense nationale qui en ferait un témoin que le Comité devrait entendre. Je ne prétends aucunement appuyer ou désapprouver ses opinions.

M. Lewis: Veuillez prendre note, monsieur Kierans!

M. Cafik: Je ne crois pas qu'un comité de l'importance du nôtre devrait convoquer quelqu'un comme M. Kierans qui, à mon avis, n'est pas un spécialiste des questions dont nous devons nous occuper. Il se peut qu'il ait raison, mais il ne revient pas au Comité d'en décider. Il serait certainement préférable que nous invitions des experts en la matière capables de nous renseigner d'une façon beaucoup plus complète que M. Kierans.

Voilà pourquoi, à mon avis, il serait inutile d'interroger M. Kierans. Deuxièmement, je crois que la présence de M. Kierans pourrait même être dommageable, en ce sens qu'elle pourrait faire surgir des questions politiques au sein du Comité. En plusieurs occasions, M. Roberts et d'autres membres du présent comité ont tenté de faire admettre qu'il serait préférable d'éviter autant que possible les questions partisanes lors des délibérations. Je ne crois pas que cela soit la bonne façon d'amener les membres du Comité à faire front commun, mais que cela servirait plutôt à faire intervenir des questions de parti.

M. Winch: Pourrais-je poser une question à M. Cafik?

M. Cafik: Certainement.

M. Winch: M. Kierans, qui fait partie de conseil des ministres, a fait état de ses vues lors d'une réunion tenue à Nanaïmo. D'autre part, M. Cadieux a également fait connaître ses opinions aux membres du club Rotary réunis hier à Ottawa. L'honorable député serait-il donc d'avis qu'il nous serait également inutile de convoquer M. Cadieux?

M. Cafik: Je ne crois pas que cet argument tienne debout. En premier lieu, M. Cadieux occupe un poste responsable et le Comité se doit d'entendre son témoignage.

M. Winch: M. Kierans ne se trouve-t-il pas, lui aussi, dans un poste responsable?

Le président: A l'ordre! En réponse à M. Winch, j'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas

de décider si, oui ou non, nous allons convoquer M. Kierans; je suis certain que nous entendrons son témoignage. Il s'agit plutôt d'adopter une motion bien précise demandant qu'il paraisse devant le Comité d'ici deux semaines. Nous comptons entendre les témoignages de MM. Cadieux et Sharp, mais pas d'ici deux semaines.

M. Lewis: Je fais appel au règlement, monsieur le président; ceci ne représente que votre opinion personnelle. D'après votre interprétation de leurs remarques, MM. Laniel et Cafik s'opposaient à ce que le Comité entende M. Kierans, c'est tout.

M. Cafik: Je m'oppose à cette motion. Ma réaction aurait probablement été la même si l'on avait proposé une motion visant à décider tout simplement si nous devrions le convoquer ou non. Toutefois, la motion proposée précise que nous devrions entendre son témoignage d'ici deux semaines, et cela suffit pour que je m'oppose à cette motion. Que je m'oppose ou non à toute autre motion est absolument hors de propos; je m'oppose simplement à la motion que l'on propose actuellement et j'ai précisé mes raisons.

M. Roberts: Monsieur le président, je suis l'un des plus fervents admirateurs de l'intelligence et de l'aptitude de M. Kierans à traiter constructivement de questions nationales et internationales. Cependant, là n'est pas vraiment la question que nous devons régler.

Dans le passé, il me semble que le Comité s'est toujours efforcé de convoquer les témoins à une date qui leur convienne autant qu'au comité. Autant que je sache, nous n'avons jamais forcé la main à un témoin et je ne crois pas que nous devrions commencer à imposer des délais aux témoins. M. Kierans est un homme très occupé et son travail est de s'occuper des affaires de l'État. Il se pourrait fort bien que ce délai de dix jours ne lui convienne pas. A mon avis, nous manquerions de courtoisie envers M. Kierans en lui imposant un délai fixe. Il me semble que la façon appropriée de procéder serait de faire comme par le passé, c'est-à-dire demander au comité directeur ou à son président de déterminer avec les témoins une date qui leur convienne ainsi qu'au Comité. Je ne crois pas que nous devrions envisager d'établir une ligne de conduite rigide quant à la date de convocation des témoins.

M. Fairweather: Je désirerais appuyer le président. J'espère ardemment que M. Kierans voudra bien témoigner devant le Comité. Je ne peux imaginer qu'il y ait quelqu'un entre nous qui soit disposé à laisser passer cette occasion d'entendre le point de vue dont M. Kierans a fait état au sujet de cette question. Il y a quelques jours, le comité directeur a reçu une proposition visant à inviter M. Dalton Camp à témoigner devant le Comité. Je crois qu'il a un point de vue à exprimer. Quelque chose me disait que sa présence pourrait être mal interprétée et qu'on lui attribuerait une portée politique. C'est ce qui semble se produire dans le cas de M. Kierans. Cependant, la pensée que de telles considérations puissent nous empêcher d'entendre quelqu'un qui s'est donné la peine d'examiner l'un de ces points de vue m'inquiète énormément. Confions donc au comité directeur le soin de désigner les témoins. Tous les partis sont représentés au sein du Comité et je suis convaincu que M. Kierans est l'un des témoins que nous devrions entendre.

M. MacDonald (Egmont): Je voudrais poursuivre sur le sujet que M. Roberts a traité. Je ne suis pas avocat, mais il me semble que les comités de la Chambre des communes ne sont pas habilités à assigner quelqu'un comme témoin.

M. Lewis: Oh oui, ils le sont. Mais je ne proposais pas de recourir à cette procédure.

M. MacDonald (Egmont): Tout de même, il s'agit tout d'abord de savoir si M. Kierans désire, ou non, témoigner devant le Comité; c'est là un facteur que nous ne pouvons négliger. A cause de ce que M. Roberts a dit, il se peut qu'il tienne beaucoup non seulement à présenter un exposé, mais aussi à répondre à des questions précises. Quand nous parlons du gouvernement actuel, nous ne voulons pas, naturellement, questionner tous les membres du cabinet; toutefois, les vues de l'ancien ministre, M. Hellyer, pourraient intéresser grandement le Comité, car il a dirigé ce ministère à une époque très difficile, lorsque s'est produite la restructuration des forces armées. Il avait une idée précise de la phase suivante et, à mon avis, le témoignage d'un homme de l'expérience de M. Hellyer est essentiel.

M. Roberts: Proposeriez-vous de convoquer le chef du gouvernement au Sénat?

M. MacDonald (Egmont): Je ne m'opposerais pas à cette idée.

Le président: Je pense que M. Lewis voudrait poser une autre question.

M. Lewis: Je voudrais éviter une discussion interminable.

M. Barrett: C'est vous qui avez commencé celle-ci.

M. Lewis: J'avais l'intention d'amorcer une discussion. Je savais qu'il y en aurait une et

que certains membres du Comité réagiraient comme ils l'ont fait. Vous pouvez invoquer des motifs politiques si vous voulez; je ne peux vous en empêcher. Les politiciens agissent toujours de cette façon l'un envers l'autre. Je suis toutefois sincèrement convaincu que, lorsqu'un membre du gouvernement adopte un point de vue contraire à celui de ses collègues directement responsables des questions d'un domaine particulier, le Comité se doit de débattre son point de vue en sa présence. Il n'est pas nécessaire d'en faire une question politique. Tout le monde sait qu'il y a des divergences d'opinion. Je ne dis pas que nous devrions inviter M. Kierans à témoigner devant le Comité pour nous permettre de découvrir ses opinions; nous les connaissons déjà. Mais lorsque des divergences de vues de ce genre surviennent au sein du gouvernement—et je suis convaincu qu'il y en a la plupart du temps, la seule différence étant, dans le présent cas, que cette divergence d'opinion a fait l'objet de déclarations publiques—il est souhaitable et instructif que le membre du gouvernement qui s'oppose à la politique officielle du gouvernement, vienne exposer les raisons de cette opposition.

J'ai été frappé par certaines des raisons qu'on a invoquées pour démontrer le manque de sagesse, si je peux m'exprimer ainsi, qu'il y aurait à établir un délai. Ma motion vise à inviter, et non à forcer. Je n'ai pas l'intention de forcer qui que ce soit à venir témoigner devant le Comité. Néanmoins, je me rends compte que l'établissement d'un délai pourrait entraîner des difficultés. M. Kierans est occupé; cela ne m'était pas venu à l'esprit. Je me fie donc à votre affirmation, et à celle d'autres membres du Comité, que cette question sera débattue et qu'il est fort probable que M. Kierans sera invité, et je suis disposé à retirer ma motion.

Le président: Cette décision satisfait-elle les membres du Comité? La motion peut-elle être retirée?

Des voix: D'accord.

La motion (de M. Lewis) est retirée.

M. Cafik: J'espère que M. Lewis n'a pas voulu donner à entendre que tous les membres du comité directeur conviennent que M. Kierans devrait témoigner devant le Comité.

M. Lewis: Si certains membres du Comité ne sont pas d'accord, je peux proposer la motion de nouveau.

M. Barrett: Naturellement, vous veillez à ce que la politique n'intervienne pas dans cette question.

M. Lewis: Autant que les libéraux le font dans des cas semblables.

M. Harkness: Monsieur le président, j'aimerais formuler quelques observations au sujet de la liste des témoins que le Comité compte entendre. Cette liste me semble comprendre une proportion beaucoup trop élevée d'universitaires et de théoriciens, pour ce qui est des questions dont le Comité doit s'occuper, et je crois qu'il serait préférable d'entendre plus de témoins possédant une expérience pratique des questions qui nous concernent. Le Comité tirerait plus de profit à entendre les témoignages de ces spécialistes que les théories de nombre d'universitaires. Par conséquent, au lieu de convoquer un trop grand nombre d'universitaires et de théoriciens—et MM. Kierans et Camp sont tous deux des théoriciens puisqu'ils n'ont aucune expérience pratique des questions en cause—nous devrions entendre plus de témoins possédant une expérience pratique. L'une des personnes que je proposerais d'inviter serait M. Léger qui vient de revenir de Paris où il était embarrassé...

Des voix: Oh, oh.

M. Lewis: Je vous demande pardon—ambassadeur à Paris.

M. Barrett: Voilà un lapsus linguae fort commode.

M. Harkness: Avant d'être ambassadeur à Paris, il avait été ambassadeur à l'OTAN. Il a une longue expérience des questions que nous devons étudier. Je proposerais également d'inviter le maréchal en chef de l'air Miller, dont l'expérience de ces questions au point de vue militaire ne peut être surpassée par quiconque au Canada.

M. Barrett: Nous pourrions inviter le général Allard.

M. Harkness: Il est actuellement à la tête de l'état major de nos forces armées.

M. Barrett: Nous pourrions aussi convoquer le général Dare.

M. Harkness: Le général Dare, je suppose, nous fera part des vues du ministère de la Défense nationale.

M. Thompson: Vous pourriez ajouter le nom de M. George Ignatieff.

M. Harkness: J'allais mentionner M. George Ignatieff, car il séjournera ici pendant quelques jours avant de rejoindre son poste à Genève. Il a été notre ambassadeur à l'OTAN pendant plusieurs années, de même qu'ambassadeur aux Nations Unies. Je crois que le Comité apprendra beaucoup de faits précis d'hommes comme ceux-ci, qui s'occupent depuis 10 ou 20 ans des questions qui nous

touchent. Nous obtiendrons plus de renseignements de ces spécialistes que des universitaires et des théoriciens dépourvus d'expérience pratique en cette matière.

Le président: Ce sont là des propositions utiles. Si les membres du comité désirent proposer d'autres noms, nous les prendrons en considération. Nous voulons entendre des témoins représentant le plus grand nombre possible de domaines.

M. Harkness: Il y a un homme dont le témoignage nous serait d'une valeur inestimable, mais je ne sais pas s'il pourrait venir: il s'agit de M. Dean Rusk. Peut-être pourrions-nous convaincre l'un des secrétaires adjoints qui ont travaillé sous ses ordres de témoigner devant le Comité. Ces hommes ne travaillent plus pour le compte du gouvernement et sont peut-être disponibles.

M. Marshall: Quand le Comité traitera du rôle des Forces armées canadiennes dans le contexte de la politique étrangère, il serait peut-être bon de convoquer certains membres de l'association de la défense qui représentent les Forces de réserve du Canada, lesquelles sont maintenant intégrées aux Forces armées canadiennes. Les propos de ces gens pourraient être intéressants et utiles.

M. Guay (Saint-Boniface): Je voudrais faire quelques observations sur le fait que M. Lewis ait retiré sa motion. La question qu'il a soulevée pourrait être soumise au comité directeur et faire l'objet d'un rapport. Il existe un précédent pour ce genre d'affaire. Vous vous rappellerez que MM. Brewin et MacDonald (*Egmont*), tous deux membres de la Chambre des communes, ont été assignés comme témoins devant le Comité. Bien que je ne les considère pas comme experts, je suis d'avis que leur témoignage a été utile au Comité. Je crois simplement que le comité directeur pourrait étudier la recommandation de M. Lewis et faire part de ses conclusions au comité plénier.

M. MacLean: Je voudrais ajouter quelques remarques à ce que M. Harkness a déjà dit. Nous ne devons pas oublier que le Comité ne pourrait jamais entendre tous les témoins désireux de comparaître. Nous devons veiller à ne pas laisser l'impression que tous ceux qui ne sont pas experts en la matière ou qui se prétendent experts peuvent systématiquement être entendus comme témoins devant le Comité en exprimant publiquement, à la radio ou à la télévision, un point de vue quelconque.

Nous devons absolument nous rappeler que les témoins que nous voulons entendre sont des gens que nous, en tant que Comité, considérons être des experts dans ce domaine, des experts qui ont adopté un point de vue particulier en se fondant sur leur expérience; nous devons tenter de recueillir tous les points de vue, mais seulement s'ils sont formulés par des experts.

M. MacDonald (Egmont): Je voudrais seulement compléter la dernière partie de la déclaration de M. MacLean, laquelle, à mon avis, est très importante. Nous pourrions en arriver à une confrontation entre les praticiens munis de plusieurs années d'expérience et les soi-disant théoriciens. Je crois que certains théoriciens s'efforcent également d'être pratiques. Le plus important est d'examiner tous les points de vue et toutes les possibilités. La raison même pour laquelle le Comité se réunit est de permettre cet examen aussi approfondi que possible. Je pense à deux personnes qui, à mon avis, pourraient soumettre des exposés intéressants au Comité. Il s'agit, en premier lieu, du professeur David Cox, qui a rédigé et déclaré certaines choses très intéressantes. Il a fait des études approfondies sur l'OTAN et le NORAD. La deuxième personne n'est pas spécialisée dans les questions de défense, mais plutôt dans le domaine de l'aide extérieure que nous étudierons plus tard. C'est un homme fort expérimenté, le principal Escott Reid, qui représente le Canada de façon remarquable et a apporté une contribution très importante au domaine de l'aide extérieure.

Le président: Y a-t-il d'autres suggestions quant aux témoins à convoquer devant le Comité?

M. Howard (Okanagan Boundary): J'aimerais proposer le nom de M. Chester Ronning, pour les questions chinoises.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur le professeur Paul Lin.

M. Lewis: De l'université McGill.

Le président: Monsieur Howard, vous proposez le nom de M. Chester Ronning pour...

M. Howard (Okanagan Boundary): La Chine.

M. Roberts: Cette liste est si longue que je me demande si ces noms n'y figurent pas déjà. Je crois que le Comité devrait envisager d'inviter MM. John Holmes et Payton Lyon.

M. Winch: Si le Comité les invite, je devrai démissionner.

M. Harkness: Ces deux personnes possèdent une longue expérience pratique et universitaire. Ils connaissent donc les deux points de vue.

Le président: Y a-t-il d'autres propositions? S'il vous vient d'autres noms à l'esprit, vous êtes priés de les communiquer aux membres du comité de direction qui les considérera avec soin. Il s'agit de prendre le temps de s'assurer que toutes les opinions soient exposées au Comité.

M. Prud'homme: M. Laniel a dit pour plaisanter qu'il proposait M. Pearson pour l'OTAN.

Le président: Son nom figure déjà sur ma liste.

M. MacDonald: Plus tôt, M. Harkness a mentionné le nom de M. Dean Rusk. J'ignore si cela est possible, mais il semble que M. McNamara pourrait jouer un rôle très important.

M. Nowlan: Et M. Lyndon B. Johnson?

M. Winch: Si je me souviens bien, M. Yarmolinsky, sous-secrétaire d'État des États-Unis, ne figure-t-il pas parmi nos témoins?

Le président: Y a-t-il d'autres propositions relatives aux témoins? Sinon, peut-être pourrions-nous passer aux suggestions destinées au comité de direction et qui ont trait au voyage que le Comité doit faire en Europe au cours de mars.

M. Lewis: A-t-on l'intention de permettre à tous les membres du Comité de prendre part à ce voyage?

Le président: C'est ce que le Comité proposerait, monsieur Lewis.

M. Lewis: Je n'ai aucune objection, mais cela me semble un peu malhabile.

M. Barrett: Est-ce là une autre manœuvre politique?

Le président: Je puis dire que le comité de direction insiste sur le fait qu'il ne s'agirait pas uniquement d'un voyage destiné à faire visiter les installations de défense, mais plutôt à faire atteindre les objectifs que j'ai exposés. Ce voyage nous permettrait de nous renseigner sur la protection civile, les ententes relatives à la neutralité et à la sauvegarde de la paix, et autres choses semblables.

M. Laniel: Le programme ne nous permettrait-il de visiter que les seuls pays de l'OTAN? Il y a d'autres pays d'Europe, comme la Suisse, par exemple, qui sont mêlés de près à cette question. Nous désirerions peut-être en visiter quelques-uns.

M. Winch: C'est pour cela que la question de la neutralité a été soulevée. Il y a la Suisse et la Suède. Si la visite se prolonge, il se pourrait que l'on visite l'un ou l'autre de ces pays.

Le président: Nous ne nous limiterions pas nécessairement aux pays qui font partie de l'OTAN. Y a-t-il d'autres suggestions?

M. MacDonald (Egmont): Nous n'avons pas encore abordé une question essentielle que je croyais que nous allions discuter. C'est ainsi que l'on procède au sein du comité plénier de la Chambre. Il me semble que jusqu'ici nous avons en quelque sorte cherché notre voie. Nous avons mis une couple de méthodes à l'essai. Je crois que nous tentons d'en venir à une conclusion qui satisfasse parfaitement à deux besoins. Le premier, c'est de tirer le meilleur parti possible des dépositions du témoin, pour autant qu'elles peuvent être utiles à la discussion, et le deuxième, c'est de permettre à tous les membres du Comité de participer au débat dans une même mesure, en vue d'empêcher qu'un parti ou un particulier prenne la vedette, si tant est que cela soit possible.

Je me demande si l'on n'aurait pas des suggestions à faire quant à la façon de conduire nos réunions. J'ai trouvé que notre dernière réunion l'avait été d'une façon satisfaisante. Néanmoins, peut-être pourrait-on faire aujourd'hui des suggestions susceptibles d'améliorer la situation.

Le président: Il se peut que vous n'ayez pas été présent, monsieur MacDonald, mais au début de la séance, j'ai fait observer que, d'après notre expérience, la façon de procéder utilisée pour la deuxième réunion avait été jugée supérieure à celle utilisée pour la première. J'ai dit que nous allions tenter d'établir une procédure en ce sens.

M. Roberts: Je n'était pas présent non plus au début de la séance. Voici une question que je désire soulever. A mon avis, la procédure utilisée au cours de notre deuxième réunion a été beaucoup plus satisfaisante. Il est évident que nous nous heurtons à un problème quand il s'agit d'un comité aussi nombreux. C'est celui d'interroger d'une façon logique et avec une certaine suite les personnes qui comparaissent devant nous.

Au sein du comité des finances, du commerce et des questions économiques, le travail consiste à étudier un projet de loi article par article. On ne pourrait pas, bien sûr, utiliser rigoureusement cette procédure au cours des réunions de notre Comité, mais il semble souhaitable d'aborder les sujets un à un pour les discuter.

M. Laniel: Nous pourrions rappeler la situation qui s'est présentée au cours de notre dernière réunion. Le nom de M. Cafik figurait en troisième lieu sur la liste des personnes qui désiraient poser des questions. Cependant, il a été le dernier à poser une question, étant

donné le grand nombre de questions supplémentaires. Je me demande si, une fois qu'un témoin a été entendu, ou au début de la séance, si aucun témoin ne doit comparaître, le président ne pourrait pas annoncer qu'il va dresser une liste des noms de ceux qui doivent poser des questions, puis, s'en tenir à cette liste. Chaque orateur peut poser toutes les questions qu'il désire, sur le sujet qui l'intéresse. Ceci peut entraîner une suite de sujets assez disparates, mais je crois que la chose serait possible.

Le président: Y a-t-il d'autres suggestions quant à la procédure à suivre? Le comité de direction a discuté de cette question la semaine dernière et a conclu que la procédure suivie lors de la deuxième réunion fonctionnait mieux que celle suivie lors de la première réunion. On a suggéré de continuer à utiliser la deuxième façon de procéder, mais d'apporter tout changement qui pourrait, à la lumière de l'expérience, se révéler souhaitable. En général, nous tenterions d'aborder un seul sujet à la fois. Nous permettrions les questions supplémentaires, mais nous prierions les députés de s'astreindre à une certaine discipline personnelle. Si nécessaire, le président devrait interdire les questions supplémentaires, si elles s'éloignent trop du sujet.

M. Cafik: J'ai réfléchi de nouveau à cette question, après la réunion de notre sous-comité. Il me semble qu'il est à peu près impossible d'éviter les questions hors de propos ou celles qui sont supposées être des questions supplémentaires, parce que, de la façon dont nous procédons, les députés qui posent des questions supplémentaires le font à l'aveuglette, car ils ignorent ce qui va suivre.

Peut-être serait-il opportun de suggérer qu'après la déposition d'un témoignage le président dresse une liste des noms des députés qui veulent saisir le Comité de questions nouvelles. En donnant son nom au président, la personne indiquerait le sujet qui doit faire l'objet de sa question. Cela permettrait au président de se rendre compte, s'il y a lieu, que les questions touchent un certain nombre de domaines principaux. Il les mettrait donc en ordre, et la personne en cause pourrait s'asseoir et poser toute question supplémentaire qui se rapporterait à l'un de ces domaines. Elle saurait à l'avance quelles questions vont être traitées et pourrait s'abstenir de poser des questions supplémentaires à un certain moment, car il saurait que cinq minutes plus tard il sera plus opportun de poser sa question en discutant du NORAD, de l'OTAN, ou de toute autre question.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur le président, je me demande s'il me serait permis de poser une question d'ordre technique. J'ai remarqué qu'il y avait à la porte une enseigne qui semble de nature permanente. Est-ce que cela signifie que cette salle sera toujours à notre disposition?

Une voix: Non.

M. MacDonald (Egmont): J'espère que nous disposerons d'une salle assez spacieuse, non seulement pour recevoir les membres du Comité, mais aussi pour recevoir le public qui pourrait être intéressé à nos discussions, de même que les journalistes.

Mon autre remarque a trait à certaines suggestions qui ont été faites de temps à autre de radiodiffuser une des réunions de notre Comité, à titre d'expérience. Je désirerais que le comité de direction considère la possibilité de radiodiffuser et de téléviser à titre d'expérience, une de nos réunions, et ce, à cause de l'intérêt du public et de la nation pour les questions de cette nature. Je ne veux pas dire qu'il faille procéder à l'enregistrement continuel de toutes les délibérations d'un comité, mais d'utiliser, à l'instar de la presse, tout élément susceptible d'intéresser les gens.

Je suis d'avis que cela serait d'une grande valeur pour permettre de prendre connaissance des réactions du public devant les importantes questions qui seront débattues ici. A l'heure actuelle, il est interdit aux deux grands moyens de communication de faire un reportage de quelque utilité. A mon avis, il ne s'agirait pas là d'une innovation, en ce sens que nous nous aventurerions dans un nouveau domaine, car, au fait, il y a un an et demi, au cours d'un voyage d'un comité dans l'Ouest, ce genre de reportage avait été utilisé, avec sa permission, à titre d'expérience. Je crois qu'il serait possible au Comité, s'il le jugeait à propos, de faire cette expérience.

Le président: Merci. La question de la télévision a été discutée d'une façon officieuse. Je crois que, pour donner suite à ce projet, une résolution de la Chambre serait nécessaire. Toutefois, cette question peut être étudiée, et le Comité de direction la considérera.

M. Prud'homme: Je m'accorde entièrement avec M. MacDonald pour dire que nous devrions étudier cette question. La radio et la télévision constituent maintenant un prolongement du reportage moderne écrit. Je me suis déjà opposé à cela, mais j'en suis maintenant venu à croire que c'est là la façon moderne d'atteindre les gens. Je crois que ce projet devrait être étudié relativement aux travaux des comités et peut-être aussi relativement à ceux de la Chambre. J'ai assisté, à

Genève, à une conférence où l'on a fait cette expérience.

Le président: Nous avions l'intention de tenir une réunion du comité de direction après la présente réunion, mais maintenant, en raison des nombreuses questions qui ont été soulevées au cours de cette réunion, je ne crois pas qu'il soit possible au comité de direction de terminer ses travaux avant une heure. Je demanderais donc aux membres du comité de direction de se réunir cet après-midi, à 3h. 30. Les députés seront avisés de l'endroit de la réunion, mais elle aura lieu à 3h. 30, dans une salle convenable.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 22

SÉANCE DU JEUDI 30 JANVIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29658—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Barrett,	Laprise,	Penner,
[1] Brewin,	Legault,	Prud'homme,
Cafik,	Lewis,	Roberts,
Fairweather,	MacDonald (*Egmont*),	Smith (*Northumberland-Miramichi*),
Forrestall,	MacLean,	Stewart (*Cochrane*),
Harkness,	Macquarrie,	[2] Sulatycky,
Howard (*Okanagan Boundary*),	MacRae,	Thompson (*Red Deer*),
Hymmen,	Marceau,	Whiting,
Laniel,	Nowlan,	Winch—(30).
	Ouellet,	

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (b) du Règlement:
[1] M. Brewin remplace M. Harding le 29 janvier 1969
[2] M. Sulatycky remplace M. Goode le 29 janvier 1969

CORRIGENDA

Fascicule 14—jeudi 21 novembre 1968

Témoignages:

Page 560:
Colonne à gauche ligne 30—les mots difficiles à saisir doivent être *lucide.*
Colonne à droite ligne 21—le mot mixte doit être rayé.
Page 561:
Colonne à gauche ligne 43—le mot 8° doit être *ACE.*

PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

Le JEUDI 30 janvier 1969
(35)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 11 h. 05 ce matin. M. Ryan, vice-président, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Barrett, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laniel, Legault, Lewis, MacDonald (*Egmont*), MacLean, MacRae, Marceau, Nowlan, Penner, Phud'homme, Ouellet, Roberts, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*), Sulatycky et Winch—(25).

Aussi présents: MM. Bell, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*) et Pilon, députés.

Témoins: Du Hudson Institute, Inc.: Dr Raymond D. Gastil et M. Robert A. Krupka.

Le vice-président souligne trois erreurs dans l'édition n° 14 du compte-rendu des témoignages. Le Comité est d'accord pour les corriger toutes trois.

Le vice-président présente les deux témoins de la séance de cet avant-midi, le Dr Raymond Gastil et M. Robert Krupka du Hudson Institute. Le Dr Gastil et M. Krupka font tous deux un exposé préliminaire au sujet des systèmes de défense civile.

Pendant le reste de la séance, les membres du Comité interrogent les témoins sur des sujets reliés à la défense civile.

Le Comité consent de faire imprimer en appendice au compte-rendu des délibérations d'aujourd'hui le papier intitulé *L'efficacité de la défense civile* rédigé par le Dr Gastil et M. Robert A. Krupka. (*Voir appendice cc*).

Après l'interrogatoire, le vice-président remercie les témoins.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 11 h. du matin, le mardi 4 février 1969.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

(Traduction)

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Jeudi 30 janvier 1969

Le vice-président: Messieurs, je crois que nous devrions commencer nos délibérations. Les nouveaux pouvoirs nous y autorisent et j'ai maintenant l'impression que nous serons bientôt en nombre.

Notre président, M. Wahn, m'a téléphoné ce matin. Le mauvais temps l'a empêché de revenir à Ottawa et il regrette de ne pouvoir présider notre séance d'aujourd'hui. Heureusement que nos deux ingénieux témoins des États-Unis, craignant hier soir de ne pouvoir se trouver à Ottawa ce matin, ont décidé en arrivant hier à Montréal de prendre l'autobus pour la capitale.

Il semble bien que nous aurons leur présence pour deux heures à peu près, vu qu'ils comptent partir à 4 h. 15 cet après-midi si possible.

Avant de présenter nos témoins, je réclame votre indulgence afin d'apporter quelques corrections personnelles au compte rendu du *Procès-Verbal et des Témoignages N° 14* du jeudi 21 novembre 1968. Ce fut pour moi une mauvaise journée. A la page 560, 1re colonne, 30e ligne, remplacer les mots «difficile à saisir» par le mot «lucide». Puis dans la colonne de droite, 21e ligne, supprimer le mot «mixte». Dans la colonne de gauche à la page 561, 43e ligne, remplacer le chiffre 8e par «ACE». Je demande simplement votre autorisation pour que ces changements soient faits. Êtes-vous d'accord?

M. Lewis: Pour la postérité, oui.

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Merci. Maintenant, messieurs, nous allons entendre les vues de nos deux témoins des États-Unis, MM. Raymond Gastil et Robert Krupka. Ces messieurs sont venus à Ottawa à seule fin de témoigner devant notre Comité. Nous apprécions grandement qu'ils soient venus nous aider à examiner les programmes de notre défense; ce sera pour nous un stimulant et une source d'idées.

MM. Krupka et Gastil sont tous deux actuellement à l'emploi de l'Institut Hudson à Croton-on-Hudson, New York, institution qui nous a été représentée comme étant une des sources d'idées les plus fertiles de la nation voisine. Vous avez déjà reçu une notice biographique et autres détails à leur sujet.

Néanmoins, j'aimerais attirer l'attention du Comité sur les domaines particuliers de spécialisation des témoins. A l'heure actuelle, tous deux travaillent dans le domaine de la protection civile et de sa planification. M. Krupka a déjà dirigé des études sur les systèmes de défense intéressant de nouveaux domaines technologiques. M. Gastil a effectué des études pour un certain nombre d'organismes du gouvernement américain, entre autres, les organismes appelés *Arms Control and Disarmament Agency, Army Missile Command* et *Department of Defence Research and Engineering.*

• 1110

A notre réunion de mardi, on a suggéré que le Comité ait la possibilité d'entendre des témoins sur certains des problèmes techniques qui se posent en matière de défense. Nos témoins d'aujourd'hui vont nous satisfaire à ce point de vue. Il y a eu très peu de discussion au Canada sur toute la question de la protection civile; je dirais même qu'on avait tendance à éviter ce sujet. On a demandé à MM. Krupka et Gastil d'essayer de vulgariser leur exposé. Je regrette qu'en raison de l'imperfection de la livraison postale, nous n'ayons reçu qu'aujourd'hui l'exposé écrit de M. Gastil; c'est pourquoi les membres du Comité n'ont pas eu l'occasion de se préparer à l'étude de ce sujet complexe.

Je suis sûr que MM. Gastil et Krupka se feront un plaisir de répondre aux questions qui déborderaient le cadre de la protection civile. Je n'ai aucun doute qu'ils sont bien documentés sur les questions de sécurité qui, dans l'ensemble, affectent les États-Unis et le monde entier. Mais les membres du Comité comprendront qu'en toute probabilité ils ne seront pas suffisamment renseignés sur les problèmes canadiens pour répondre en toute confiance aux questions ayant trait au

Canada, en toute matière autre que la protection civile—bien qu'ils soient invités à se prononcer sur ces choses s'ils jugent pouvoir le faire.

Monsieur Gastil, avez-vous un exposé à présenter?

M. Raymond D. Gastil, (du Personnel professionnel de l'Institut Hudson, à Croton-on-Hudson, New York): Je vais essayer de résumer mon exposé.

Le vice-président: Nous vous écoutons.

M. Gastil: Naturellement, j'aurais préféré que vous eussiez lu mon exposé, si vous en aviez eu la possibilité. Mon résumé qui devait être très bref sera légèrement plus long, mais les principaux points que je veux faire ressortir sont dans cet exposé.

Il convient en outre d'ajouter que nous n'allons pas vraiment faire beaucoup de commentaires sur la protection civile au Canada, car notre expérience se limite aux États-Unis. Nos remarques à ce propos seront donc de nature générale. Nous allons essayer de les appliquer tangentiellement à la situation particulière au Canada, mais ce n'est pas là la principale portée de notre témoignage.

Comme vous le savez, les discussions portant sur la protection civile ont conduit à de grandes controverses tant à propos de programmes qui se voudraient très vastes, comme de programmes de plus faible portée.

Une bonne part de la controverse a porté sur la question de savoir ce que l'on peut vraiment accomplir en protection civile et avec quel degré d'assurance. C'est surtout à cette question que nous essayerons de répondre.

Les programmes de protection civile peuvent être envisagés, si vous voulez, sur deux grands paliers de discussion. Premièrement, il y a les programmes très dispendieux. Nous songeons ici à la construction d'abris contre le souffle au coût de plusieurs milliards de dollars. Aux États-Unis, pareil programme pourrait coûter entre 10 et 20 milliards et jusqu'à 40 milliards. Au deuxième palier, on aborde des programmes beaucoup moins dispendieux; on songe à des programmes comme celui qu'applique actuellement la protection civile des États-Unis avec un budget inférieur à $100,000 (un programme équivalent au Canada pourrait coûter moins de 10 millions), ou encore à un programme qui atteindrait peut-être le milliard ou les deux milliards par année. Ce serait là quand même un programme relativement modeste, comportant la construction de très peu d'abris contre le souffle, et ainsi de suite.

• 1115

Revenons au premier palier. L'objet d'un programme très dispendieux serait de protéger la population contre tous les effets des armes nucléaires là où vivent les gens au moment de l'attaque. Autrement dit, on placerait ces abris dans les régions-cibles, peut-être à 10 ou 15 minutes de marche du lieu où vivent les gens.

Cet abri s'appelle un abri anti-souffle. C'est dire qu'il protège contre l'effet premier d'une arme nucléaire. Un abri anti-souffle protégerait aussi les gens contre le feu, les dégâts causés par les retombées. Autrement dit, un abri anti-souffle protège du souffle. Si l'abri remplit son rôle de protection contre le souffle, il protège également des autres genres d'effets à raison de près de 100 p. 100 S'il ne sert pas d'abri contre le souffle, il n'a aucune raison d'être.

Que peuvent réellement produire les programmes les plus chers? Il y a qeulques années, on notait dans les estimations budgétaires de l'*Office of Civil Defence* aux États-Unis qu'un programme à gros budget n'empêcherait pas qu'un holocauste de 20 p. 100 peut-être de la population américaine résulterait d'une guerre nucléaire généralisée. Autrement dit, cela supposerait le genre de destruction dans un pays comme les États-Unis qu'aucun pays des temps modernes, à l'exception possible de l'Union Soviétique au cours de la seconde guerre mondiale, n'a subie.

On a aussi élaboré des estimations théoriques en matière de protection civile montrant la possibilité de réduire le nombre des victimes en plaçant où il convient des abris de dimensions appropriées pour le même montant d'argent.

Nous présentons une certaine argumentation à l'appui de cette thèse, et nous en concluons qu'il serait possible de réduire quelque peu cette forte proportion de victimes; mais avec les seuls moyens de la protection civile—c'est-à-dire sans un vaste système de protection antimissile et tout le contexte de la défense—il ne faut pas s'attendre qu'il soit possible, en disposant du genre de budget dont nous parlons, de réduire les mortalités à de très faibles niveaux. Quand je dis faibles, je veux parler dans cet étrange langage qu'il nous faut bien tenir lorsqu'on considère comme faibles les pertes se chiffrant à quelques millions d'êtres humains.

La principale raison pour laquelle il ne serait pas possible d'atteindre ces objectifs théoriques, c'est que, pour commencer, certaines localités des États-Unis (on peut sans doute en dire autant du Canada) sont géogra-

phiquement situées ou géologiquement composées de façon qu'il ne serait pas possible, qui sait? d'y établir des abris antisouffle qui soient efficaces. Par exemple, il serait peut-être impossible d'empêcher la pénétration de l'eau à des endroits comme Manhattan et New Orleans, et d'autres endroits aux États-Unis.

Un autre genre de problème, bien sûr, serait que les alentours d'une ville soumise à une attaque nucléaire seraient dans un tel état qu'il pourrait être très difficile de pénétrer dans la ville pendant longtemps—peut-être plus d'un mois—après une attaque, et nombre de ceux qui se trouvent dans un abri pourraient mourir de causes secondaires par suite de l'impossibilité de les sortir des abris dans un délai raisonnable.

• 1120

Un autre problème est le temps qu'il faut à une personne pour se rendre à un abri. Il est possible que l'avertissement vienne assez vite, non seulement grâce aux systèmes de surveillance par radar comme le système BMEWS, mais aussi par les autres moyens d'avertissement d'une attaque prochaine, et qu'ainsi les gens se trouveront pour la plupart dans les abris. Mais vous ne devez pas compter sur le genre d'alerte qu'on va vous donner. Par conséquent, même dans le cas des vastes projets dispendieux, vous ne pouvez pas espérer mettre tout le monde à l'abri avant l'arrivée de l'arme nucléaire. En ce cas, et de ce seul fait, des millions de gens vont périr.

Je vous présente les faits comme un exposé de ce qui peut s'accomplir. Nous supposons que le Canada, comme les États-Unis, est beaucoup plus intéressé aux programmes à faible budget dans l'avenir prévisible.

Le programme à faible budget aux États-Unis était censé être à l'origine ce qu'on appelait le programme d'abris contre toutes retombées. Ce programme coûtait quelques milliards de dollars et comprenait la construction d'abris contre les retombées qui devaient donner une très grande protection—une protection quasi parfaite—contre les dangers de l'irradiation consécutive à une attaque nucléaire, pour tous les Américains qui n'auraient pas leur propre abri.

Le Congrès n'a pas accepté ce genre de programme, de sorte qu'on a proposé un autre programme provisoire, lequel est demeuré jusqu'à ce jour le programme en vigueur aux États-Unis. Il s'agit du programme NFSS, le *National Fallout Shelter and Stocking Program.*

Aux États-Unis le programme consiste à repérer les édifices qui, par la nature même de leur construction, fournissent une bonne mesure de protection contre les effets radioactifs. Il s'agit ensuite de marquer ces édifices et d'y stocker des approvisionnements d'un genre particulier. Finalement, imaginer un système suivant lequel les gens sauraient à quel abri se rendre en cas d'attaque nucléaire.

Dans le cas d'une attaque nucléaire contre les États-Unis, ce système va sauver des millions de vies humaines. Pourtant nous en reconnaissons les carences. Une des plus importantes réside dans le fait que le plus grand nombre d'abris se trouvent le plus souvent dans le centre des grandes villes. Il en résulte que certains de ces endroits—qui, dans toute guerre nucléaire imaginée, sont attaqués—sont en fait les endroits où sont aménagés les abris souterrains. En conséquence, dans de telles guerres, il ne serait pas recommandable d'envoyer les gens dans ces abris. Je le répète, cependant: dans toute guerre prévisible, plusieurs de ces abris seront utiles à la population. Je ne veux pas critiquer le programme outre mesure. Pourtant, nous croyons qu'en temps de crise grave les gens auront tendance à s'éloigner du centre des villes, sans doute ce qu'il y aurait de mieux à faire.

C'est pourquoi nous avons songé à la possibilité d'un programme fondé sur une «base d'immobilisation», autrement appelé programme d'évacuation en temps de crise. Ce programme n'est pas nécessairement centré sur l'évacuation, mais il repose sur deux concepts: Le premier est que le centre d'une ville n'est pas l'endroit à fréquenter en cas de guerre nucléaire et, le deuxième, c'est que fort probablement nous allons avoir, en considérant plusieurs genres de guerres, différents genres d'avertissements qui nous seront d'une grande utilité durant les jours et les semaines qui précèdent la véritable attaque nucléaire.

En d'autres mots, il va y avoir une espèce de situation d'urgence, une autre affaire cubaine si vous voulez, comme nous en avons eue en 1962, seulement becaucoup plus grave. Supposons qu'une guerre éclate, par exemple, en Europe occidentale; supposons qu'on assiste à la prise de Berlin ou qu'un autre événement de ce genre se soit produit, à tel point que l'atmosphère paraît changée dans le monde entier, que les gens prennent soudain un vif intérêt à la protection civile et font des choses qu'ils ne feraient pas en temps normal.

Par conséquent, nous croyons qu'un programme à faible budget doit être axé sur la préparation de plans et les mesures à prendre

pour tirer parti des quelques semaines, des jours qui précèdent une attaque pour se protéger davantage. Ces préparatifs comprendront, dans certains cas, les dispositions à prendre pour une évacuation partielle; par ailleurs, on se préparerait en améliorant rapidement la capacité des abris, surtout ceux des zones qui ne semblent pas devoir être des zones-cibles, de sorte qu'on ne s'emploierait pas à transporter les gens vers la ville, mais plutôt à les diriger hors des villes et, néanmoins, vers des abris convenables.

• 1125

Maintenant, je me bornerai à quelques remarques sur deux autres sujets. La possibilité de rétablissement après une attaque nucléaire est souvent évoquée comme une raison de ne pas trop s'intéresser à la protection civile. Nous croyons que dans la mesure où il est possible d'effectuer des recherches sur un tel sujet—et je pense que cette possibilité se heurte à de nombreuses entraves—on peut avancer qu'en l'absence d'antécédents historiques en la matière, rien ne nous autorise à penser que les gens ne continueraient pas à agir dans leur propre intérêt et, par conséquent, dans l'intérêt de la communauté en général, avant, pendant et après une attaque nucléaire. C'est dire qu'il y aurait peu de cas de panique, et que si les gens survivent, s'il y a suffisamment de nourriture et d'eau pour la simple survie biologique, alors nous pouvons croire qu'il y aura de bonnes chances pour d'autres formes de relèvement.

Néanmoins, la présente discussion porte sur les moyens d'assurer la survie des gens pendant l'attaque alors qu'au cours de la période postérieure à celle-ci ils seront laissés, dans un sens, à leurs propres ressources. A ce propos, nous devons souligner que même si l'on croit impossible de survivre à une attaque nucléaire massive, toutes sortes de guerres nucléaires sont possibles, depuis le recours à seulement quelques bombes nucléaires contre une cible en particulier jusqu'à la possibilité d'un usage beaucoup plus intensif des armes nucléaires, et il est bien sûr que si l'attaque est restreinte, on voudra disposer d'une organisation de protection civile capable de sauver le plus possible de gens.

Enfin, la situation particulière du Canada...le débat sur la protection civile aux États-Unis s'est quelque peu orienté vers la possibilité que la protection civile, qu'il s'agisse de projets de construction d'abris ou de plans d'évacuation, tendrait à rendre les crises plus aiguës et à accroître la tension entre les États-Unis et l'Union Soviétique. On soutient donc que, tout en élaborant un programme qui épargnera des vies humaines, on mettra au point un programme qui évoquera la possibilité de la guerre et qu'en définitive le programme aura davantage pour résultat d'accroître le risque de pertes de vie que si l'on n'avait pas lancé le programme en premier lieu.

Je n'accepte pas ce raisonnement et pour plusieurs raisons, mais je pense que l'argument pour le Canada est beaucoup moins probant, car on peut dire que le genre de mesures de protection civile prises ici—construction d'abris en temps de paix ou mesures prises en temps de guerre, par exemple l'évacuation des gens—auront moins d'impact sur le développement de la crise que s'il s'agissait des États-Unis. Ce raisonnement est corroboré par l'exemple des initiatives de protection civile prises en Europe, où il est intéressant de noter que les pays qui font le plus en matière de protection civile sont la Suède et la Suisse. En Suède, notamment, et dans une certaine mesure en d'autres pays scandinaves, on a insisté pour aménager des abris dans tous les édifices, et ce ne sont pas seulement des abris contre les retombées, mais même des abris à protection minimum contre le souffle. On prépare aussi là-bas des programmes d'évacuation. La Suisse a pris des initiatives à peu près du même genre.

• 1130

Une des raisons qui expliquent l'ampleur de ces programmes, c'est qu'on a pu détacher la protection civile des considérations stratégiques qui entrent souvent dans le débat. Nous sommes portés à croire que le Canada pourrait s'intéresser à la formule d'un modeste budget portant sur l'évacuation des gens, car la possibilité existe que les États-Unis soient attaqués, mais non le Canada, surtout dans le cas d'une guerre circonscrite. Le Canada pourrait vouloir assurer l'évacuation de groupes de population de vastes étendues soumises aux retombées à la suite d'attaques nucléaires contre les États-Unis. C'est pourquoi j'estime qu'il existe plusieurs raisons pour lesquelles le Canada voudrait être en mesure de sauver une partie de sa population en pareille occurrence.

Le vice-président: Merci, monsieur. Le Comité préfère-t-il entendre M. Krupka avant de passer à l'interrogatoire?

Des voix: Oui.

Le vice-président: Monsieur Krupka, avez-vous des observations à faire?

M. Robert A. Krupka (du Personnel professionel de l'Institut Hudson, Croton-on-Hudson, New York): Oui, j'en aurais quelques-

une. Permettez-moi de vous décrire le genre de travail que j'exécute habituellement à l'Institut, celui que j'accomplissais auparavant. Je suis avant tout un technologue et, depuis environ quinze ans, j'étudie les effets des armes nucléaires et les moyens de protection contre ces effets. Au cours des ans, les programmes relatifs à ce genre d'armes et les opinions entretenues à leur égard ont évolué sensiblement, depuis l'époque où les alertes contre les attaques par bombardiers mettaient beaucoup de temps à s'effectuer jusqu'à l'adoption des méthodes d'alertes rapides ABM qui permettent de donner l'alarme dans un délai de 15 minutes et même plus court que cela.

Laissez-moi vous souligner un ou deux points au sujet des assauts et des délais prévus pour les alertes. On estime aux États-Unis que les attaques imprévues sont des plus désastreuses et que la difficulté pourra être à peu près résolue seulement par le recours à des systèmes d'alarme faciles d'accès et de haute qualité, complétés par des programmes ABM.

A l'autre extrémité du spectre nous trouvons aux États-Unis un grand nombre de personnes qui, encore aujourd'hui, étudient des assauts hypothétiques de 25,000 et 30,000 mégatonnes contre leur pays et qui cherchent à élaborer des programmes en conséquence. A notre avis, des assauts de cette catégorie sont dénués d'intérêt car le lancement de 30,000 mégatonnes sur les États-Unis crée tout au plus une très mauvaise situation. J'ai déjà eu l'occasion de lire un rapport rédigé par un homme employé à Pittsburh et dont la fonction consistait à étudier la façon de protéger le service d'aqueduc de Pittsburgh en cas d'attaque nucléaire. Voulant faire un excellent travail de recherche, il jugea que le meilleur moyen de procéder était de choisir le pire cas possible et de le résoudre, après quoi la difficulté disparaîtrait. Il imagina donc le lancement de 350 mégatonnes sur la ville de Pittsburgh et limita ensuite son étude à la protection de l'approvisionnement d'eau. De toute évidence, il n'y a là aucun problème. Voilà le genre d'argumentation invoquée au sujet de la protection civile. Les gens vous disent que vous êtes impuissant à cause de défaut d'avertissement, et ils ont raison. Il est tout aussi vrai que vous ne pouvez rien faire parce que les assauts sont puissants.

Pendant bien des années j'ai travaillé pour le NORAD, à Cheyenne Mountain. Il ne fait pas de doute que le NORAD serait également incapable de survivre à un coup au but. Son système de protection par pouce carré est très concentré mais advenant qu'une arme de 10 mégatonnes tombe sur le NORAD elle l'oblitère complètement. Vous n'aurez plus qu'à déblayer ses débris, et aussi ceux de toute la ville d'Omaha. Nous avons conçu des armes qui permettent de déterrer des objets à 800 ou 1,000 pieds de profondeur au moyen de coups multiples. Il n'y a pratiquement aucun endroit où vous pourrez être recouvert d'un énorme «parapluie» protecteur si l'ennemi s'est mis en tête de vous atteindre. Le public en général tient à envisager ce genre d'attaque, qu'il soit ou non en faveur de la protection civile. Quant à nous, à l'Institut, nous prenons...

• 1135

M. Lewis: Vous ne pensez pas vraiment qu'il y tient?

M. Krupka: Oui, il y tient en réalité. C'est ce que nous appelons la course aux mégatonnes. Si, par exemple, je conçois une méthode de protection civile qui prévoit une attaque de 2,000 mégatonnes, mon voisin veut aussitôt me dépasser et il me dit: «Non. 10,000 mégatonnes et vous êtes mort». C'est juste et il vous a pris de court. Comme vous voyez, c'est une espèce de jeu. Vous travaillez en vous basant sur des armes d'une mégatonne et les Russes vous disent: «50 mégatonnes, 100 mégatonnes». Autrement dit: «Nous vous avons». Eh bien, ils n'ont pas tort mais les Américains reprennent à leur tour: «1,000 mégatonnes», si vous voulez.

M. Fairweather: Y a-t-il des gens qui procèdent à rebours?

M. Krupka: Oui. Certaines personnes vont à rebours, et pour d'excellents motifs, mais principalement parce que des armes plus petites vous assurent, pour la même somme d'argent, un rayonnement nucléaire initial plus étendu. On les appelle des «armes propres».

Le vice-président: Je demande aux membres du Comité de réserver leurs questions pour le moment.

M. Krupka: Ce que j'essaie d'établir c'est que lorsqu'il s'agit d'une guerre nucléaire, que l'on rédige des canevas et que l'on conçoit tous genres d'assauts, tout est possible. Tout est possible en fait de technologie. Si vous avez en vue une certaine chose, nous la bâtirons pour vous. Si vous désirez parler des véhicules à rentrée multiples, si vous n'aimez pas la proportion de 10 par coup, nous la monterons pour vous à 20 ou 50. Si vous voulez dix villes, ça va. Il suffit d'avoir de l'argent. A l'heure actuelle, nous pouvons intensifier la proportion et la garantir, nous vous donnerons vingt villes par coup. Vous ne pouvez donc mettre fin au problème de la protection civile au moyen de la technologie stratégique, pas plus que vous ne pouvez le solutionner en supposant que les Soviets ou d'autres adversaires seront incapables de trouver cette solution plus tard.

De quoi parlons-nous exactement? Quelle est la signification de tout ceci? La significa-

tion en est très claire; il s'agit évidemment de méthodes de prévention. Vous n'aimeriez pas perdre la moitié de votre population par manque de précaution alors que la technologie est là pour la protéger même en temps de crise. L'un de mes collègues aime répéter que la protection civile ne cesse pas d'exister après la tombée des bombes. Vous continuez à creuser, vous ne cessez pas de vous couvrir la tête à mesure que les armes frappent et lorsque survient la retombée. Vous tenez surtout à rester en vie et la protection vous est précieuse. Par conséquent, vous travaillerez bien fort avant qu'une guerre éclate, pendant sa durée, afin de ne pas mourir. Voilà ce qui compte.

Par contre, il est très difficile de soutenir ces genres de programmes dynamiques en temps de paix. Il n'est pas facile d'amener la population, ou le Congrès, mais encore moins la population, à songer quotidiennement à la guerre nucléaire. La chose est impossible et d'ailleurs ce ne serait pas juste. Nous préconisons des programmes à budget modique qui incluent ce que nous appelons des «programmes de temps de crise», des programmes d'urgence où vous pouvez faire beaucoup pour protéger le public alors qu'une crise existe et que le pays tout entier est menacé. Vous êtes prêt à mettre presque toutes vos ressources en jeu dans un bref délai. Vous vous intéressez à des questions telles que celles de l'évacuation, de la construction des abris, de la répartition des ressources durant la période de crise, de tout genre de protection disponible. Nous avons mis quelques programmes à l'essai, nous en avons rédigé d'autres et nous croyons qu'il est possible de préparer des programmes d'urgence, des programmes bien conçus qui pourraient être confiés au pays s'il y a crise. Cela pourrait faire une grande différence.

Saul aucun doute, les États-Unis font face à une difficulté énorme à cause de la densité de leur population urbaine. Par ailleurs, on n'aimerait pas y voir la population rurale périr faute de renseignements au sujet de sa protection. Le conseil essentiel que j'ai à donner est donc le suivant: renseignez-vous au sujet de la guerre nucléaire et de ce qui pourrait arriver. Sans quoi, d'aucuns pourraient facilement vous leurrer. D'après mois, vous tenez à être informés quant à ce que représentent les retombées et vous voulez savoir comment vous en protéger, jusqu'à quel point elles causent de la décomposition, quels sont les effets du souffle et quels genres d'approvisionnement vous seront nécessaires dans les abris. Pouvez-vous prendre des précautions qui ne vous coûteront pas cher en temps de paix et qui pourraient signifier beaucoup en temps de guerre? Voilà les sortes de questions que nous nous posons et vous tiendrez peut-être à imiter notre exemple. Nous croyons que votre réponse sera affirmative, car il y a bien des choses que vous pouvez accomplir à prix modique.

Je crois avoir dit tout ce que j'avais en tête. Si l'on veut me poser des questions d'ordre technique je me ferai un plaisir d'y répondre.

Le vice-président: Merci bien, monsieur Krupka. Nous pouvons procéder, je crois, en présumant que tout membre du Comité est libre de poser des questions à l'un ou l'autre d'entre vous, si cela vous convient. La première question sera posée par M. Cafik.

M. Cafik: Monsieur le président, je ne sais si je dois poser ma question à un témoin en particulier. L'un ou l'autre, à mon avis, est en mesure d'y répondre. En notre qualité de Canadiens, cependant, je crois que nous nous trouvons dans une situation un peu différente de celle des États-Unis du fait que nous ne serions probablement pas la cible d'une attaque directe. Nous pourrions en fin de compte souffrir des effets d'un assaut lancé contre les États-Unis et dont les répercussions se feraient sentir chez nous. Cela soulève un point en particulier. A la suite de vos études, quel serait d'après vous le degré d'exactitude des missiles lancés dans votre direction? Par exemple, pourraient-ils être lancés contre la ville de New York et atteindre Boston? La question, je crois, est très importante pour les Canadiens qui se trouvent à demeurer près de certaines grandes villes américaines.

• 1140

M. Krupka: Vous parlez de l'écart probable circulaire, expression par laquelle on désigne le degré d'exactitude du lancement des missiles.

M. Lewis: Voulez-vous répéter?

M. Krupka: L'écart probable circulaire. Il s'agit d'une mesure circulaire calculée en milles marins et dans le rayon de laquelle tomberont mettons 50 p. 100 des armes lancées contre vous. Nous jugeons que l'écart probable circulaire des missiles est aujourd'hui limité à un mille marin.

M. Cafik: Par conséquent, 50 p. 100 des missiles lancés sur un point en particulier pourraient tomber jusqu'à un mille de ce point. Où tomberait l'autre moitié?

M. Krupka: Tout dépend. Nous considérons que certains missiles seront instables en ce sens qu'ils échapperont complètement à nos calculs. Littéralement parlant, ils pourront tomber à peu près n'importe où. A mon avis, le risque qu'un missile lancé à l'aveuglette frappe une cible très importante ou tue un grand nombre de personnes est peu élevé. De sorte que si un missile manque sa trajectoire du tout au tout, je ne pense pas qu'on ait raison de craindre qu'il occasionne un massacre.

Par ailleurs, j'ignore jusqu'à quel point il est probable que l'Union soviétique considère les États-Unis et le Canada comme deux cibles différentes. Il m'est impossible d'établir le fait.

M. Cafik: Si les Russes venaient à attaquer mettons le monde occidental, ne serait-il pas raisonnable de présumer que leurs assauts seraient paralysés par une contre-attaque des États-Unis?

M. Krupka: C'est là un genre d'attaque...

M. Cafik: Pourriez-vous prévoir que le but premier de l'attaque serait d'annihiler la population? Quel serait l'avantage pour la Russie d'écraser toute la population des États-Unis au lieu de faire disparaître l'obstacle principal, la contre-attaque américaine?

M. Gastil: Cette question est souvent débattue. On présume toujours que, du moment qu'il s'agit d'une attaque strictement raisonnée, l'assaut le plus formidable sera dirigé contre nos propres missiles, nos bases de force aérienne et ainsi de suite, c'est-à-dire tout notre appareillage de défense. Advenant ce genre d'assaut, il est évident que dans l'ensemble les pertes de vie et autres désastres seront beaucoup moins élevés du point de vue de la protection civile. Au cours de délibérations antérieures toutefois, les Soviets ont défini leurs cibles possibles en y incluant une grande catégorie d'objectifs tels que les communications, les moyens de transport et les centres industriels (autrement dit les villes) en plus des diverses forces de défense stratégique. Nous ne pouvons pas présumer nécessairement qu'ils épargneront les villes.

• 1145

M. Cafik: Très bien. Advenant un assaut en masse dirigé contre les États-Unis, et si l'on présume qu'aucun missile ne tombe sur le Canada directement mais tout près de la frontière internationale, sur la ville de Detroit par exemple, quel serait l'effet d'une retombée sur notre pays? Pendant combien de temps resterions-nous sous le nuage de cette retombée?

M. Krupka: La période de décomposition varie mais en général nous l'établissons à environ deux semaines.

M. Cafik: Après quoi les conditions reviendraient plus ou moins à leur état normal?

M. Krupka: La retombée serait alors suffisamment décomposée pour que les gens puissent sortir de leurs abris en certains endroits, ou bien le travail de décontamination pourrait se faire.

M. Gastil: Vous voulez dire dans presque tout le pays. Il y aurait cependant des régions moins étendues où la décomposition de la retombée pourrait durer beaucoup plus longtemps. Je crois malgré tout, pour en revenir à notre point de départ, que les préparatifs faits par la protection civile pour réduire les pertes de vie pratiquement à néant en cas d'une attaque comme celle que vous décrivez, seraient tout à fait pratiques et fort réalisables.

M. Cafik: Bon nombre d'entre nous ont entendu parler des mesures prises par la protection civile en Suède et en Suisse et je crois qu'il serait intéressant, pour moi du moins, de découvrir ce que vous savez des mesures prises par un pays comme la Russie pour sa protection civile. Jusqu'à quel point s'intéresse-t-elle à la question. Plus qu'aux États-Unis ou moins?

M. Krupka: Je puis vous renseigner à ce sujet. Léon Gouré, de la Rand Corporation, a rédigé à propos de la protection civile en Russie une composition que vous tiendrez peut-être à lire. Il s'est rendu là et il y a eu des entretiens avec plusieurs reporters, américains et étrangers. Ces entretiens ont eu lieu à Moscou et tous ces journalistes lui ont affirmé catégoriquement qu'il n'y a pas d'abris anti-retombée dans cette ville.

En témoignant devant le Congrès, Léon a exhibé des photos d'abris anti-retombée situés à Moscou. La raison pour laquelle les journalistes ignoraient leur existence, d'après lui, c'est qu'ils ne savaient pas où chercher. Le ventilateur construit à l'arrière des maisons à appartements moscovites, voyez-vous, sert en réalité à aérer un abri situé au sous-sol. Le métro de Moscou est un abri anti-retombée et, si vous vous donnez la peine de regarder, vous verrez qu'il a aussi des portes anti-souffle.

L'Union soviétique a publié un bouquin sur la protection civile et il y a d'excellents modèles d'abris ruraux. Ils revêtent la forme de tranchées recouvertes. Tout indique que la Russie accorde beaucoup plus d'attention que nous à la guerre aux gaz asphyxiants, poursuivie par des moyens chimiques, biologiques et radiologiques. De fait, nous croyons qu'elle a élaboré à cet égard un bon programme fort pratique.

M. Cafik: Maintenant, dois-je comprendre...

M. Gastil: Permettez-moi de continuer un instant. Il est très difficile de découvrir ce que les Russes ont à leur disposition, en partie parce qu'ils sont enclins à pérorer continuellement au sujet de leurs compétences; ils prétendent avoir formé et préparé des millions de particuliers à faire face aux problèmes créés par la guerre nucléaire. Ils ont beaucoup parlé de leurs méthodes d'évacuation mais il n'est pas aisé de savoir jusqu'à quel point ces méthodes pourraient être mises en œuvre. En somme donc, je crois que l'information est insuffisante. Je suis d'avis, généralement parlant, que les Soviets sont un peu plus actifs que les États-Unis en ce qui concerne la protection civile, mais à un degré

moindre cependant qu'en un pays comme la Suède.

M. Cafik: Vous ai-je bien compris lorsque vous nous avez parlé de maisons à appartements dont le sous-sol contient un abri anti-souffle? Les Russes songent-ils à cet aspect de la question quand ils construisent de nouveaux immeubles?

M. Krupka: Il semble qu'il en soit ainsi.

M. Cafik: Ils installent des abris anti-souffle dans tous...

M. Krupka: Non pas des abris anti-souffle mais des abris anti-retombée.

• 1150

M. Cafik: Des abris anti-retombée. Croyez-vous que la population russe sait comment s'en servir?

M. Krupka: Je me laisse guider par les témoignages rendus devant le Congrès, que j'ai lus. Ces témoignages ont été rendus par des personnes qui ont visité la Russie ainsi que par nos spécialistes. Tout laisse entendre que la préparation donnée aux Russes dépasse tout ce qui se fait aux États-Unis, mais j'ignore jusqu'à quel point cette préparation est répandue. Nous savons qu'il y a des publications. J'ai en ma possession un excellent manuel russe concernant la protection civile.

M. Cafik: Une dernière question. A propos de la Suède et de la Suisse. Quelle est la réaction de leurs populations devant leurs méthodes de protection civile? Croyez-vous que ces populations soient pessimistes, ou bien croient-elles que le gouvernement fait preuve d'un excès de prudence? Quelle est l'opinion du grand public à l'égard de la protection civile?

M. Gastil: Nous avons eu à notre Institut, il y a deux ans, une Suédoise qui a fait enquête sur cette question. Elle en est venue à la conclusion qu'à l'époque, c'est-à-dire il y a déjà environ trois ou quatre ans, la population des pays tels que l'Allemagne, les nations scandinaves, la Suisse et ainsi de suite, ne mettent pas en doute les actions de leur gouvernement, comme c'est le cas en Angleterre, aux États-Unis et au Canada. En conséquence, le public adopte une autre sorte d'attitude vis-à-vis ses gouvernants et il a tendance à accepter leurs actions sans les discuter, comme nous serions portés à le faire.

Évidemment, la Suède et la Suisse ont généralement de puissantes organisations de défense, de sorte qu'elles croient que leur force les isolera de toute guerre mondiale, si on peut dire. A mon sens donc la protection civile s'harmonise parfaitement avec l'ensemble des mesures prises et c'est probablement l'opinion qui prévaut.

Quelques autres pays européens, il va de soi, par exemple la France et l'Angleterre de façon patente et l'Allemagne un peu moins, ont adopté vis-à-vis toute cette question une attitude qui peut se résumer par l'expression «tout ou rien». Leur défense civile est peu développée et ils n'ont fait aucuns préparatifs notables.

M. Cafik: En ce qui concerne les mesures de protection civile de la Suède et de la Suisse, avez-vous une idée de la part de crédits budgétaires que ces pays affectent à la protection civile?

M. Gastil: Je l'ignore. Un chiffre que j'ai relevé l'autre jour m'a indiqué que la Suède consacrait actuellement $3 par habitant à la protection civile.

M. Cafik: Quel est le chiffre total par habitant appliqué à la défense? Le connaissez-vous?

M. Gastil: Je n'en suis pas sûr.

M. Cafik: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur MacLean?

M. MacLean: Assurément l'un des principaux buts de la protection civile est de contrecarrer la cause première d'une attaque. Il me semble que le pays qui en attaquerait un autre aurait comme objectif d'écraser toute tentative de résistance, au lieu de tuer sans nécessité un grand nombre de personnes. Il se peut que cela soit une considération d'ordre secondaire, mais dans une civilisation très complexe comme la nôtre est-ce qu'on ne pourrait pas voir surgir une situation où, grâce à une vigoureuse protection civile, il serait possible d'épargner un grand nombre de vies, peut-être la majorité de la population; cependant nos conditions d'existence raffinées seraient si complètement désorganisées, privées des moyens de communication, de l'énergie électrique, de l'eau, des services d'égout, de la distribution des denrées alimentaires et de tout ce dont elles dépendent si entièrement, que la volonté de résister disparaîtrait à peu près complètement à cause de la dislocation de tous ces services, sans compter la mort d'un grand nombre de dirigeants gouvernementaux et la destruction d'une partie du matériel nécessaire aux représailles.

Assurément, si la protection civile doit jouer un rôle utile en prévenant des assauts, du fait qu'elle peut contrecarrer le but de ces assauts, il faut faire plus que songer à sauver des vies. Il faut compter sur une population qui continuera à remplir sa fonction normale.

M. Gastil: C'est exact, je crois. En élaborant notre propre pensée nous avons cherché à isoler le concept de la protection civile du débat qui porte sur les moyens de prévention, en partie parce que certains points de ce débat portent sur la façon dont la protection civile pourrait aggraver une crise, particulièrement dans le cas de méthodes telles que celle de l'évacuation. Nous avons même songé à la possibilité de signaler à l'Union soviéti-

que qu'en temps de crise, par exemple, ses évacuations ne nous alarmeraient pas. Cela nous permettrait de donner une certaine symétrie à l'idée que la protection civile est censée protéger les populations civiles contre toute guerre éventuelle. Mais revenons-en à votre idée. Vous voudriez sûrement essayer de prévenir un affaiblissement de la volonté de résister. Vous tiendriez aussi à empêcher la perte des principaux dirigeants. Je pense toutefois que bien des précédents historiques nous indiquent que l'écrasement du moral du peuple, de son désir de survivance pour ainsi dire, ou de sa décision de résister, est souvent très difficile à réaliser simplement par un effort de la volonté. On peut cependant y arriver par d'autres moyens.

• 1155

Certains n'ont pas la volonté de résister, au départ. Le siège de Leningrad, raconté dans un livre récent—après plusieurs autres—est un exemple d'une situation où tous les services publics dont vous parlez, salubrité publique, eau, distribution normale des aliments, et le reste, furent détraqués durant de très longues périodes, mais ces épreuves n'ont pas brisé, chez les gens de Leningrad, la volonté de résister.

Ils ont continué à tenir et à faire front commun d'une façon fort remarquable. Bien sûr, ils ont un régime social que nous ne saurions peut-être pas copier, mais il existe bien d'autres exemples.

Par contre, si le désir de vaincre est miné au départ—pendant la seconde guerre mondiale, l'arrivée d'un soldat allemand à la frontière avait pour effet de paralyser le système de défense de certains pays. Il faut donc faire de son mieux, en sachant que dans certains cas, ce sera le succès et dans d'autres, l'échec.

M. MacLean: Pour sauver du temps, je passe à une question différente. Les responsables se sont sans doute demandé s'il se pouvait que notre mode de civilisation—j'allais dire civilisation occidentale, mais je veux englober ici la civilisation russe aussi, autrement dit, toute civilisation hautement développée et complexe—soit engagée dans une voie qui, étant contraire aux lois de la nature, ou aux lois de Dieu, si l'on préfère, mène à la longue à la catastrophe.

Nous nous pensons bien fins et nous croyons être la fine fleur de la civilisation que tous les peuples moins évolués devraient un jour chercher à imiter. Mais en principe, n'est-il pas possible que nous ayons fait fausse route et que notre type de civilisation porte en lui les germes de sa perte, et que nous cherchions à éviter l'inévitable?

Ce sont des idées bien noires, mais il faut tirer des leçons de l'histoire. De nos jours, des archéologues pratiquent des fouilles à Troie et ailleurs. Mais dans deux ou trois mille ans, qui sait si des archéologues esquimaux ne fouilleront pas le sol de New York, Montréal ou Moscou?

M. Gastil: J'ignore comment répondre à cela.

Le vice-président: Les deux questions semblent quelque peu hypothétiques.

M. Krupka: Le new yorkais raisonne un peu de la même façon au sujet de la protection civile. Il se dit que sans New York, la vie ne vaut pas d'être vécue.

Mais pour le citoyen du Colorado, c'est bien différent. Il se dit que la destruction de New York, ce ne serait pas la fin du monde, et qu'il y aurait même du bon à cela. Pour ce qui est de la survivance, il survivra. Dix mégatonnes sur New York ne le troubleraient guère. Il irait dans la montagne chasser le chevreuil, comme d'habitude. Il aurait à manger et aussi de l'eau. Il n'est pas touché.

• 1200

M. MacLean: Dans la même ligne de pensée, je me demande si nos villes modernes ne sont pas désuètes ou appelées à disparaître. Les villes se sont créées pour des raisons évidentes qui n'existent plus, pour faciliter les communications. Les hommes devaient se tenir ensemble à cette époque où les communications étaient difficiles, les transports, non motorisés. Ils pouvaient construire un mur pour se protéger. Mais toutes ces choses, jadis un actif, sont devenues un passif pour les villes modernes. Les communications, les transports et la défense sont plus vulnérables dans une forte concentration urbaine que dans une région où la population est mieux répartie et plus éparpillée.

M. Gastil: Si l'on considère la protection civile comme un système de défense, c'est vrai. Il se peut que certains systèmes de défense active soient une bonne chose pour un pays comme le Japon, par exemple, et non pour un pays étendu comme les États-Unis ou le Canada.

M. MacLean: Merci.

Le vice-président: Monsieur Lewis?

M. Lewis: J'espère que la solution au problème soulevé par M. MacLean pourra se trouver ailleurs que dans les dix mégatonnes.

J'aimerais demander à M. Krupka sur quoi il se fonde, en termes de politique internationale, pour supposer qu'une attaque nucléaire éventuelle serait une attaque limitée. Si la guerre éclate entre l'Union soviétique et les États-Unis, quelle raison logique tirée de l'histoire, de la stratégie ou d'ailleurs, permet de prévoir une attaque limitée sur les États-Unis, ou sur l'Union soviétique si les États-Unis étaient les premiers à déclencher l'attaque?

M. Krupka: Je crois que je ne répondrai pas à cette question. Je vous laisse répondre. Cet aspect est au sujet...

M. Lewis: C'est vous qui avez parlé de la course aux mégatonnes et...

M. Krupka: Oui, mais dans un autre contexte. En se sens que si l'Union soviétique a une puissance de 25,000 mégatonnes, le problème de la protection civile pourrait bien devenir académique.

M. Lewis: J'avais cru comprendre en écoutant votre exposé—si je me trompe, vous voudrez bien rectifier—qu'à partir d'un certain niveau d'attaques nucléaires, «y a pas de défense», comme ont dit, mais que vous vous préparez à des niveaux d'attaques contre lesquels vous pensez qu'il y a moyen de se défendre. Quelle raison logique permet de supposer que s'il y a une attaque par une superpuissance contre un autre superpuissance, ce sera au minimum et non au maximum de sa capacité?

M. Gastil: Le raisonnement est exposé en partie aux pages 2 et 3 de ce document. En 1963, le bureau de la protection civile parlait d'une attaque soviétique de plus de 5,000 mégatonnes contre les États-Unis. En 1970, nous considérons que ce serait encore une très grosse attaque. Nous arrivons à cette conclusion sur la foi de projections des armes soviétiques pour cette période et en acceptant quatre hypothèses: les forces américaines n'auraient pas entamé la capacité soviétique pendant la guerre; le défense américaine contre les sous-marins, les missiles et les avions serait à peu près inexistante; les armes soviétiques auraient une très grande précision; et quatrièmement, l'Union soviétique serait prête à lancer à peu près tout son arsenal, sans garder aucune réserve pour les négociations après l'attaque. Donc, d'après les forces qui existent aujourd'hui, et d'après la capacité de l'Union soviétique, 5,000 mégatonnes en 1970 serait une grande réalisation pour les Soviétiques, mais c'est improbable.

Pour ce qui est de l'organisation militaire future des pays, il arrive souvent que le mégatonnage n'augmente pas. Au contraire, il diminue. En fait, si l'on considère l'organisation des forces américaines de 1960 à 1975, on voit que le mégatonnage global des forces américaines n'augmente que très peu, voire diminue. Plus les armes deviennent complexes, et perfectionnées, plus le mégatonnage qu'elles portent est réduit. Par exemple, au point de vue de la capacité de porter du mégatonnage, le B-52 était sans rival. Évidemment, les B-52 sont graduellement mis hors de service, et les bombardiers d'attaque ou bombardiers à long rayon d'action de l'avenir pourront probablement transporter beaucoup moins que le B-52. Et même le B-52, dès qu'il est doté de systèmes avancés, a tendance à transporter moins de mégatonnes. Par conséquent, on ne semble pas s'orienter vers la capacité de transporter de lourdes charges. Comme quelqu'un l'a dit ici, l'un des objectifs de l'attaque serait probablement de détruire les forces stratégiques de l'ennemi et d'habitude, cet objectif tient plus à la fiabilité, la précision, et le reste, qu'au transport de charges lourdes.

• 1205

Mais il y a un autre raisonnement en quelque sorte rattaché à l'argument technique. Ce raisonnement veut qu'il existe diverses situations où il serait possible de mettre fin à la guerre avant que les deux belligérants se soient exterminés l'un l'autre. Toute cette discussion au sujet de la guerre nucléaire est en somme de la pure fiction car il est très difficile d'imaginer comment une guerre nucléaire pourrait se déclencher. Nous avons essayé d'imaginer toutes sortes de décisions ou d'événements pouvant conduire à l'utilisation d'armes nucléaires. Une raison qui nous porte à penser que les États-Unis ne devraient pas compter sur l'arme nucléaire pour se défendre, ou même pour défendre l'Europe, c'est cette improbabilité que se crée une situation où les antagonistes utiliseraient ces armes. Il semble à peu près impossible d'en arriver là. Toutefois, dans notre monde

impossible, on peut imaginer une situation où l'un des adversaires lancerait quelques engins en même temps qu'un message disant que cela doit arrêter maintenant. Et en théorie, il serait possible d'arrêter peu après le début. Par exemple, on a souvent parlé d'une phase anti-forces suivie d'une phase anti-valeur. Autrement dit, une phase d'attaques par des forces stratégiques contre des forces stratégiques, suivie d'attaques contre des villes. Il serait possible d'arrêter la guerre entre les deux phases. Ce sont des phases hypothétiques et pendant la guerre pour vraie, elles ne seraient pas autant distinctes. Il reste que beaucoup d'analystes croient qu'il serait possible de les arrêter.

M. Lewis: Est-ce sur la foi d'analyses semblables que vous proposez qu'un pays comme le vôtre dépense 40 milliards et un pays comme le nôtre, 5 milliards pour la protection civile?

M. Gastil: Non. Le programme de 40 milliards viserait à réduire beaucoup les effets d'une guerre totale. Tout programme réduirait de beaucoup les effets d'une guerre totale. Nous disons que si l'on parle de vouloir maintenir le nombre des victimes, des morts, en deçà d'un certain niveau et si vous avez le pressentiment qu'au-delà de ce niveau, il vaudrait aussi bien tout perdre, la chance de ne pas dépasser ce niveau ne doit pas s'analyser dans l'optique du pire, mais il faut songer à toutes sortes d'autres possibilités et à la capacité de votre protection civile, quelle qu'elle soit, faible ou forte, de défendre contre ces possibilités.

M. Lewis: Quel serait le coût minimum de cette sorte de protection civile que vous recommanderiez pour les États-Unis si vous étiez en train de témoigner devant un comité du Congrès? Nous diviserons ce chiffer par 10 et nous dirons que ce serait le coût pour le Canada. Sans être un connaisseur, encore moins un spécialiste de ce domaine, puis-je dire que ce chiffre de 10 p. 100 ne me semble pas très logique pour un pays aussi étendu que le Canada. Cette proportion fondée sur la population seulement n'est probablement pas logique, car les choses sont différentes ici, notre population étant éparpillée sur un continent. Quel serait le montant du budget de la protection civile que vous recommanderiez comme un minimum pour les États-Unis, à un comité du Congrès?

• 1210

M. Krupka: Si j'étais le directeur de la protection civile, il me semble que je recommanderais que mon budget ne soit plus coupé. Voulez-vous dire que l'an prochain, on m'accorderait le même montant que l'an dernier?

M. Lewis: Quel est le montant du budget?

M. Krupka: 79 millions de dollars.

M. Lewis: Et dans la pratique, cela donne quoi?

M. Krupka: Presque rien. C'est pourquoi j'espère qu'il ne sera pas coupé.

M. Lewis: Afin de continuer à n'avoir presque rien.

M. Krupka: Afin que toute l'organisation ne soit pas démantibulée.

M. Gastil: Nous avons déjà exposé ce point. Dans presque toutes les guerres imaginables, le système que nous avons actuellement aux États-Unis sauverait des millions de vies. Ce que M. Krupka veut dire, c'est que notre système actuel n'ajoute pas grand chose à cette capacité, d'une année à l'autre, mais avec le budget qu'on nous a consenti jusqu'ici, nous avons réussi à élaborer un système capable de sauver des millions de dollars. Avec les 79 millions, nous espérons faire d'autres choses, et peut-être ajouter à cette capacité.

M. Lewis: Vous dites sauver des millions de dollars. J'imagine que vous voulez dire sauver des millions de vies.

M. Gastil: Oui, des millions de vies.

Pour revenir à la question, au sujet de ce que nous recommanderions, il faudrait considérer la protection civile dans l'optique de l'ensemble du budget, non pas comme un crédit isolé. Autrement dit, il ne faudrait pas se lancer dans un colossal système de protection civile, sans penser à un système global de défense comprenant la défense passive et la défense active ainsi que d'autres choses, et ensuite, il faudrait calculer le budget de la protection civile d'après ce système plus complexe.

Je suis personnellement en faveur des armes défensives en général et la proportion exacte du montant affecté à la défense passive devrait être calculé après avoir envisagé sérieusement cette possibilité.

M. Lewis: J'ai trois autres questions qui ne devraient pas prendre trop de temps, du moins pour les poser. Quant aux réponses, vous pouvez les faire aussi longues que vous voudrez.

Que voulez-vous dire quand vous déclarez que si une unité nucléaire—peu importe de

quoi il s'agit—tombe, des dangers de retombées subsisteraient pour deux semaines et ensuite, la situation redeviendrait normale. Cela semble contredire tout ce que je me souviens avoir lu au sujet des retombées. Elles durent beaucoup plus que deux semaines.

M. Krupka: Vous ne devriez pas contredire cela.

M. Lewis: Je ne contredis pas, je pose des questions.

M. Krupka: Non, non. Cela ne devrait pas contredire tout ce que vous avez lu, car l'ouvrage intitulé «The Effects of Nuclear Weapons», qui est la bible au sujet des effets des radiations, montre de façon générale un taux de dégradation tel qu'après deux semaines, les risques biologiques sont très très faibles. C'est-à-dire, après déposition des retombées au rythme, mettons, de 3,000 roentgens l'heure, ce taux aurait assez diminué en deux semaines pour permettre de sortir des abris durant certaines périodes sans ressentir trop de mauvais effets.

M. Lewis: Vous parlez des effets des retombées sur les humains?

M. Krupka: Oui.

M. Lewis: Vous ne parlez pas de l'effet des retombées sur l'herbe, les animaux, les légumes, les arbres, les fruits et toutes les autres choses que l'on pourrait consommer plus tard et qui seraient nuisibles?

M. Krupka: Nous avons fait énormément de travail en écologie aux États-Unis, sur ce qui s'appelle la recherche postattaque. Il se fait beaucoup de travaux sur ce sujet et nous pensons que le facteur limitatif est l'être humain et non les sources d'alimentation. Nous pensons qu'il y a beaucoup de façons de décontaminer les aliments. Les problèmes de présence de strontium, iode, et le reste, dans certains aliments, pourrait se renverser ou se minimiser. Les roentgens sur le corps humain sont probablement le facteur limitatif du dommage postattaque.

• 1215

M. Gastil: Il faut en outre souligner ici que quand on pense au milieu qui existera après l'attaque, on met de côté tous ses vieux concepts au sujet du milieu d'avant l'attaque. Autrement dit, dans notre milieu d'avant l'attaque, il peut arriver qu'un essai au Nevada fasse monter le taux des radiations dans le lait quelque part dans l'Utah et les gens s'énervent à ce sujet. Il se peut qu'un très faible nombre de personnes contractent la leucémie ou d'autres maladies par suite de ces événements.

M. Lewis: Que voulez-vous dire par un faible nombre, seulement un demi pour cent, ou quelque chose du genre?

M. Gastil: Non, non, deux ou trois personnes, ou peut-être une douzaine. En temps de paix, on a raison de s'inquiéter de choses semblables, mais après une attaque, quand on parle de millions de tués par d'autres effets, les barèmes ne sont plus du tout les mêmes. Beaucoup de personnes, des milliers de personnes mourront des effets qui nous préoccupent en temps de paix. Leur nombre n'est pas considérable, en comparaison des cinq, dix ou quarante millions de tués, mais cela aurait été important, selon nos barèmes ordinaires.

M. Krupka: Nous n'essayons pas de dire que nous voulons créer un monde, après l'attaque, qui soit aussi bon qu'avant l'attaque, parce que c'est nettement impossible. En fait, nous sommes doublement des contrôleurs parce que nous comprenons ces problèmes. Nous n'avons pas pour mission d'avoir des guerres nucléaires, parce que nous comprenons ces problèmes clairement. Quoi qu'il en soit, nous parlons parfois d'un retour aux années 20 après une attaque, ou peut-être au début des années 1890, etc.

M. Gastil: Et cette sorte de taux de décès.

M. Lewis: Puis-je poser une question au sujet de la Suisse et de la Suède? Leur programme de protection civile ne porte-t-il pas, dans une large mesure, sur les armes classiques ainsi que sur les armes nucléaires? Et comme la Suisse se trouve au cœur de l'Europe, ne songe-t-elle pas à la possibilité d'un conflit où les armes nucléaires ne seraient pas utilisées?

M. Gastil: Oui, en ce sens que les programmes sont la continuation des programmes de la seconde guerre mondiale et que durant des années, les postulats, en matière de protection, se fondaient sur des concepts de la seconde guerre mondiale. Depuis quelque temps, on commence à envisager la question dans l'optique des effets du souffle, des effets des retombées, conséquences directes de la guerre nucléaire. La Suisse suppose qu'elle pourrait être attaquée, par exemple, au moyen d'armes nucléaires classiques, tout comme la Suède—tactiques, stratégiques.

M. Lewis: Je voulais parler seulement de l'importance de leur budget de protection civile. Par exemple, je crois qu'on peut en

donner une explication partielle en pensant qu'il s'agit là d'un programme continu de protection civile mis sur pied à l'occasion de la seconde guerre mondiale et de mesures additionnelles de défense qu'ils peuvent adopter en prévision d'une attaque nucléaire. N'est-ce pas la vérité?

M. Gastil: Au point de vue historique, je crois que c'est vrai.

M. Lewis: Maintenant, en ce qui a trait au système de protection civile de l'Union soviétique, dans quelle mesure pouvons-nous ajouter foi aux motions qui sont présentées de bonne foi, dois-je ajouter, par des gens, comme M. Goure ou toute autre personne qui se rend en Union soviétique en vue de s'enquérir sur la question de la protection civile? Que peuvent-ils apprendre réellement?

M. Krupka: Eh bien! Il a rapporté des photographies de portes antichoc dans le métro de Moscou; il a rapporté des photographies où l'on peut voir les dispositifs de ventilation placés dans les immeubles pour fins de protection civile à n'en pas douter. Il a rapporté des documents, deux compteurs de scintillations de haute qualité—des radiomètres qui sont des dispositifs excellents.

M. Lewis: Est-ce que c'en est assez pour vous amener à conclure que le programme de protection civile des Soviets est supérieur à celui des Américains?

M. Krupka: Non. En ce sens, ce n'est pas suffisant pour moi...

M. Lewis: C'est suffisant pour M. Goure et les autres gens.

• 1220

M. Krupka: Il dit que le peuple de l'Union soviétique prend la chose très au sérieux et que tout travailleur reçoit un entraînement en matière de protection civile. La chose ne fait certes pas de doute et je n'ai pas raison d'en douter.

M. Gastil: A mon sens, si vous étudiez leurs déclarations et ajoutez foi à leurs dires en matière de protection civile, vous pouvez présumer qu'ils font beaucoup plus que nous dans ce domaine.

M. Lewis: Ajoutez-vous foi à leurs déclarations dans d'autres domaines?

M. Gastil: Question intéressante. Il ne fait aucun doute qu'ils n'acceptent pas l'idée qui a plusieurs adeptes aux États-Unis, à savoir que c'est de bonne politique en matière d'équilibre stratégique de ne pas avoir de systèmes de défense. En effet, ils continuent de soutenir qu'ils peuvent protéger le peuple, prendre les mesures voulues pour l'évacuation des gens et fabriquer des abris souterrains, choses dont on n'a pas parlé beaucoup en haut lieu aux États-Unis depuis plusieurs années. Nous admettons donc qu'ils prennent des mesures dont nous nous abstenons dans notre pays. La portée des mesures qu'ils prennent cependant ne semble pas avoir autant d'envergure, particulièrement dans le domaine des abris contre le souffle, que celles qu'on prend en Suède.

M. Krupka: Nous croyons que les Soviets n'envisagent pas leur systèmes de défense comme ayant un caractère provocateur. Il s'agit simplement d'une extension de leur politique fondamentale.

Le vice-président: Ma liste renferme les noms de sept autres personnes qui désirent questionner les témoins et, si M. Fairweather revient, il y en aura huit. Les prochaines personnes sont dans l'ordre suivant: MM. Laniel, Brewin et Howard. Monsieur Laniel.

M. Laniel: J'ai l'impression qu'en matière de protection civile il faut mettre l'accent sur l'intérêt des gens, c'est-à-dire sur la protection de l'Amérique du Nord et des États-Unis contre la guerre. S'il s'agit d'une question d'argent, il se peut qu'on critique la chose. Je crois d'ailleurs qu'on ne saurait établir un bon système de protection civile si les gens ne s'y intéressent pas dans leur vie de tous les jours. Dans quelle mesure le peuple américain est-il vraiment intéressé aux programmes de protection civile mis sur pied aux États-Unis? S'y intéressent-ils vraiment?

M. Gastil: Permettez-moi de formuler quelques observations. Une des raisons pour lesquelles nous avons mis l'accent sur les programmes à caractère de crise, c'est que, présumons-nous, vous ne voulez pas et peut-être vous ne pouvez pas intéresser les masses à un programme de protection civile sans la présence immédiate d'une véritable crise. C'est alors qu'on commencerait à demander des renseignements et c'est vous qui auriez à les leur fournir.

Un autre point à souligner c'est que plusieurs études ont été faites à la suite de sondages d'opinion en vue de connaître ce que pensent les Américains au sujet des principales mesures prises en matière de protection civile. On a constaté que, lors des divers sondages d'opinion effectués ces dernières années au moins, la grande majorité des gens se sont prononcés en faveur des mesures de protection civile.

M. Laniel: Oui! mais si l'on veut faire un bon travail, il emporte de bien informer les gens. Maintenant, pouvons-nous atteindre les gens? Je pense au Canada en ce moment. On a suggéré que ce serait une bonne chose en matière de protection civile de mettre sur pied une équipe itinérante qui parcourrait le pays et établirait des contacts avec les autorités régionales et locales.

Il s'agit de renseigner les gens et de leur faire comprendre qu'il ne peuvent s'en remettre exclusivement à l'État pour assurer leur protection. Chacun doit y mettre du sien et avoir la volonté de survivre au premier stade d'une attaque, quelle qu'elle soit.

C'est une bonne chose de construire des abris pour se protéger contre les retombées nucléaires, mais il existe une foule de petites choses dont les gens doivent être mis au courant comme on dit, notamment en matière de conditions sanitaires, d'eau, d'alimentation, de bien-être, de panique, de moral, d'évacuation. Il y a également les possibilités que vous avez soulignées, c'est-à-dire utiliser en temps de paix des forces de protection civile, comme le fait la Suède, en matière de guerre classique ou d'armements tactiques nucléaires et même dans le cas d'émeutes. Il faudrait que les communications soient si bien établies que les Américains et les Canadiens se rendent vraiment compte que ces gens font là un travail qui ne se révélera pas utile uniquement à la veille de leur trépas. Quelle est votre idée au sujet d'un certain genre de force itinérante de protection civile? Y avez-vous pensé?

M. Krupka: Bien sûr. Cette question fera l'objet de notre dernier document. Le point que vous soulevez est bien de mise et chez nous, aux États-Unis, des organisations nationales et locales ont été mises en place par l'État fédéral qui en partage le coût à parts égales, i.e., 50 p. 100 des salaires sont payés par le gouvernement fédéral et 50 p. 100 par l'État ou le gouvernement local.

Chaque État possède une organisation de protection civile sous l'autorité d'un directeur employé à plein temps. Il en est de même pour plusieurs États et localités qui ont mis sur pied ces organisations. Les gens peuvent se procurer dans tous les bureaux ou presque, les renseignements voulus sur la manière d'assurer leur propre protection. On peut également bénéficier des informations enregistrées sur bande magnétique présentées au début des programmes diffusés sur notre réseau radiophonique d'urgence. En cas de crise, la radio et la télévision peuvent diffuser ces renseignements sur les ondes. Il existe aussi un programme de diffusion de brochures portant sur les moyens de survivance, sur la manière de construire des abris et sur les choses à faire en cas d'urgence. Plusieurs brochures sont destinées à l'industrie. On y explique notamment les problèmes de la fermeture de l'usine et les moyens à prendre pour assurer la protection des employés.

Il va de soi qu'en temps de paix, il n'y a pas beaucoup de gens qui se présentent aux bureaux de la protection civile pour y cueillir des brochures. En règle générale, la protection civile ou les crises n'intéressent pas beaucoup les gens. Aux États-Unis, la protection civile a connu ses plus belles heures durant les désastres de la nature. C'est alors que les gens y ont trouvé, je pense, une nouvelle orientation, un nouvel ami. Ils ont été à même d'en bénéficier largement à l'occasion des inondations. Quand sont survenus les ouragans sur la côte du Texas, les forces de la protection civile ont accompli un excellent travail.

Bien que, à mon sens, vous ayez parfaitement raison de vouloir que chaque personne soit mise au courant de la protection civile, il est impossible d'y intéresser tout le monde, du moins de façon continue. Les autorités sont d'avis, il me semble, qu'il s'agit là d'un organisme qui suscite très peu d'intérêt. Vous devez accepter que, en cas de crise, il vous faut assurer la protection des gens, il vous faut les sauver contre eux-mêmes. C'est une tâche très ingrate que d'avoir à faire en temps de paix des préparatifs contre une attaque nucléaire.

M. Laniel: Abstraction faite des désastres civils, est-ce que votre organisation a fait quelque exercice valable avec la collaboration de la population?

M. Gastil: Au début, quand il fut question d'évacuation, il y a eu des exercices dans ce sens. Étant donné qu'on n'en parle plus, les exercices se sont faits moins nombreux. Depuis lors, il y a eu des exercices impliquant les forces de régie interne, sans que le public y prenne part. N'est-ce pas ce qui s'est fait?

M. Krupka: C'est à peu près ça, sauf qu'il y a des écoles où l'on fait encore des exercices de protection civile tous les mois ou deux fois par mois.

M. Laniel: Merci.

M. Brewin: Monsieur le président, si je comprends bien, dans les exemples dont on a parlé, on estime que les Russes pourraient lancer sur les États-Unis une attaque de 5,000 mégatonnes, selon le document, ou une attaque de cette envergure. Les divers systèmes de protection civile s'organisent donc sur la foi de ces données, n'est-ce pas?

M. Gastil: Le premier exemple que mentionne le document s'appuie sur la foi d'une attaque de cette envergure. En ce qui a trait au deuxième exemple, je crois que les chiffres ne sont pas aussi élevés.

M. Brewin: Ce qui m'intéresse, c'est que pareille attaque laisserait les forces stratégiques américaines assez invulnérables. Elles pourraient encore au moins répliquer en lançant une charge identique en mégatonnes sur l'URSS.

• 1230

M. Gastil: Si l'on considère les genres d'attaque qui peuvent avoir lieu et les audiences qui ont été tenues au cours des dernières années, c'est la croyance générale que les

États-Unis disposeraient encore d'assez de force pour lancer sur l'Union soviétique une attaque qui lui ferait regretter la sienne. Cette deuxième attaque, si l'on peut l'appeler ainsi, ou cette contre-attaque vise généralement les grandes agglomérations. Elle n'est donc pas aussi colossale que les 5,000 mégatonnes. Autrement dit, je crois que vous voulez établir une distinction entre l'efficacité de l'attaque, d'une part, et la portée de la contre-attaque, d'autre part. C'est que, si vous ne considérez que la deuxième attaque, elle sera dirigée plutôt contre les objectifs dont nous parlons ici.

M. Brewin: Voici ce que je veux dire. J'essaie de voir s'il serait raisonnable de part et d'autre de lancer une attaque qui impliquerait des pertes de cette envergure. J'aimerais savoir si l'on peut raisonnablement présumer que, nonobstant une attaque de cette envergure, la contre-attaque pourrait entraîner inévitablement des pertes quasi identiques. On indique ici 45 millions de pertes de vie. N'est-ce pas raisonnable de présumer que la contre-attaque qui suivrait se traduirait par des pertes quasi identiques en URSS?

M. Gastil: Je crois que c'est juste. J'estime avoir établi qu'il est très difficile d'imaginer comment débutent ces guerres, mais bien des gens—je me compte parmi ceux-là—ont, je crois, le sentiment que la guerre pourrait être déclenchée d'une manière qui ne serait pas tout à fait rationnelle. Ainsi, au début de la seconde guerre mondiale et de l'attaque du Japon sur Pearl Harbour, les Japonais avaient fait des études où il était démontré qu'ils perdraient inévitablement la guerre contre les États-Unis, peu importe le succès qu'aurait l'assaut sur Pearl Harbour. Cela ne les a pas empêchés d'aller de l'avant et ils se sont lancés à l'attaque en pensant superficiellement que les États-Unis prendraient leur petit bonhomme de chemin, qu'ils s'en retourneraient chez eux après Pearl Harbour en laissant le Japon jouir de sa victoire. Il est donc possible pour des pays de faire des choses qui défient beaucoup la logique.

M. Brewin: J'en conviens. Si je comprends bien, un pays peut lancer une attaque, quelque irrationnelle que la chose puisse paraître. Les actions humaines ne s'inscrivent pas toujours dans le cadre de la logique.

M. Lewis: Celles des gouvernements encore moins.

M. Brewin: Vous êtes d'accord avec moi pour dire qu'il peut se commettre des actes irrationnels. Après tout, le lancement d'une attaque, alors que vous savez qu'elle fera en définitive des millions de victimes chez les vôtres, a sûrement quelque chose d'irrationnel.

M. Gastil: C'est juste. Un point que j'aimerais souligner, c'est que si l'éventualité d'une guerre de la sorte ne vous inquiète pas, vous ne vous intéresserez pas aux questions de désarmement. Quant à moi, je m'y intéresse beaucoup, tout d'abord parce que je ne crois pas à l'efficacité totale du système.

M. Brewin: J'aimerais vous dire la manière dont je vois les choses. Fondamentalement, n'avons-nous pas à faire face ici au même problème que posent les autres dépenses d'argent ou de ressources en matière de systèmes de défense; il faut établir des priorités. Si vous affectez des sommes à ce genre de choses, vous ne pouvez encore les employer à d'autres moyens de défense directe que vous devez évaluer en regard des premiers, ou de la pauvreté dans les villes ou d'autres besoins. C'est une question de priorité, ou d'aide extérieure, comme le souligne M. Lewis.

Autrement dit, si nous acceptons la chose, notre problème est de savoir ce que nous pourrions acheter avec cet argent qui répondrait à un plus grand besoin, ou de faire face à un risque probable de cette envergure?

• 1235

M. Gastil: C'est précisément parce que nous nous attendions à une discussion sur les priorités que nous présumons que vous seriez d'abord intéressés aux programmes comportant peu de déboursés.

Nous croyons qu'il est possible d'élaborer des programmes qui ne comportent pas de trop fortes sommes tout en étant très efficaces, même s'il est difficile de le croire. Nous croyons qu'ils valent la peine d'être mis sur pied. Si vous voulez élaborer un programme d'abris contre le souffle dans toutes les villes, la question des priorités prend la vedette et alors, vous ne pouvez faire de choix. Je crois que c'est juste.

M. Brewin: Merci.

Le vice-président: Monsieur Howard?

M. Howard (Okanagan-Boundary): Monsieur le président, j'aimerais questionner les témoins à propos de l'allégation que porte le mémoire où il n'est question que de menaces ou de menaces possibles de la part de l'Union soviétique. Il n'est nullement question de menaces de la part d'autres pays.

Je pense ici à la Chine, peut-être pas maintenant, mais d'ici quelques années. Il me semble que les États-Unis et l'Union soviétique ont suivi, sur le plan politique, des chemins parallèles, en ce sens que les deux pays en sont arrivés à peu près en même temps à la même conclusion, ainsi qu'on l'a souligné ce

matin, à savoir qu'il n'est pas question de désastre nucléaire, sauf si la chose se produisait par suite d'une erreur de calcul.

Nous n'avons pas la même assurance cependant dans le cas de la Chine qui a, ce que je pourrais appeler, une population non concentrée, en ce sens que son peuple est disséminé, à travers le pays et où les agglomérations rurales sont plus disséminées qu'aux États-Unis et qu'en Russie.

Dans la préparation d'un mémoire de cette nature, n'avons-nous pas pointé nos canons dans la mauvaise direction? Des observations à ce propos?

M. Gastil: La mention de la Chine n'est pas sans intérêt. Tout d'abord, on est porté à en faire abstraction, étant donné qu'il en est tellement question à l'heure présente et qu'on ne veut pas ajouter trop à ce débat.

Votre point cependant répond partiellement à la question soulevée plus tôt sur l'éventualité d'une attaque de moindre envergure. La Chine offre un bel exemple dans ce domaine, soit une attaque de moindre envergure lancée quelque part à l'intérieur du réseau dont nous avons parlé ici.

Cependant, si nous épiloguons sur l'irrationalité d'une attaque, je crois qu'il est beaucoup plus probable d'avoir à envisager une attaque de la part de la Chine que de l'Union soviétique.

Il est possible qu'un de ces jours un groupe de commandants militaires soviétiques ébauchent une histoire pour démontrer comment il serait possible de vaincre les États-Unis au cours d'une attaque nucléaire sans subir de pertes colossales. La chose n'est pas impossible. Si l'on veut élaborer des allégations optimistes, on peut dire que les États-Unis ou l'Union soviétique pourraient échafauder au cours des 20 prochaines années une histoire de la sorte. Il n'y aurait pas lieu d'y ajouter foi, mais l'histoire peut être échafaudée néanmoins.

En Chine, les chefs du pays ne sauraient fabriquer pareille histoire au cours des vingt prochaines années. Je crois donc qu'une attaque irrationnelle est beaucoup plus possible de ce côté.

Je pense aussi qu'en raison de la dissémination de la population chinoise—la Chine est un pays rural—les chefs chinois, dans la mesure où ils croient jouer un rôle dans le monde moderne, mettent l'accent sur leurs forces. Elles sont très concentrées et relativement faciles à détruire. Autrement dit, la Chine étant un pays essentiellement composé d'agglomérations rurales n'offre pas de points de comparaison avec les autres pays du monde. Cette Chine qui peut produire des avions de combat d'avant-garde, qui peut manufacturer des armes nucléaires et d'autres armes, c'est également la Chine à laquelle pensent les chefs comme battant la marche dans le cortège des pays sous-développés, non pas les paysans. C'est le point que je veux faire ressortir.

Détruire cette Chine, dans ses services comme dans sa puissance technique, lesquels sont concentrés dans une partie où la population est relativement peu nombreuse, s'avère une chose plus facile que ne le serait la destruction de la puissance américaine, qui est beaucoup plus disséminée et plus répandue dans toutes les agglomérations. Donc, pour revenir à la Chine, à son économie centrée sur la culture du riz ou du millet, comme c'est le cas dans le nord du pays, pareille action, je crois, mettrait un terme aux espoirs des chefs chinois dans la conception qu'ils se font de leur pays.

• 1240

M. Howard (Okanagan-Boundary): Vous avez mentionné plus tôt les approvisionnements en eau dans Pittsburg qui, dans certaines conditions, pourraient être rendues inutilisables. Nous vivons donc dans un cadre beaucoup plus compliqué que ce n'était le cas pour Léningrad au moment du désastre. Comment pouvons-nous faire face à une situation où il y aurait interruption de l'énergie électrique, où cesseraient les approvisionnements en eau et les communications, choses dont on dépend beaucoup plus aujourd'hui qu'auparavant?

M. Krupka: C'est là une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, parce qu'elle a tellement d'incidences. Abstraction faite de Léningrad, l'histoire nous offre plusieurs exemples où il a été plus ou moins facile de se relever des désastres. Il y a eu des cas où la situation a été particulièrement difficile. On a fait plusieurs études sur la situation qui suit une attaque et nous ne voyons pas de problèmes vraiment impossibles à résoudre en ce qui a trait à l'interruption de l'énergie électrique et des communications.

Je viens à peine de sortir de l'exercice qui suivrait une attaque sur l'État du Connecticut. Nous avons imaginé la situation qui se produirait après une attaque de plusieurs mégatonnes lancée sur l'État pour voir comment on se tirerait d'affaire sans électricité et sans communications. Il en est résulté que je n'ai pas trouvé de problèmes qui puissent demeurer sans solution. Maintenant il ne s'ensuit pas qu'on pourrait résoudre tous les problèmes, mais on m'a dit qu'on avait résolu des problèmes similaires soulevés par la rupture d'un câble souterrain sur un parcours de plusieurs milles et qu'il a été possible de se rendre à un atelier pour y charpenter un gréement de fortune permettant de réparer le câble, et il en a été de même pour l'usine d'énergie électrique. Il m'a donc été difficile de leur soumettre un problème qu'ils n'auraient pu résoudre.

M. Gastil: Un point très intéressant à signaler à ce sujet est la formule de groupement des systèmes en réseaux dans notre société plus compliquée. Qu'il s'agisse d'un réseau de communications, d'un réseau de distribution de l'électricité, des chemins de fer ou de la voirie, ce genre de réseau compliqué signifie que vous pouvez enlever ou supprimer plusieurs maillons de la chaîne sans empêcher l'ensemble du réseau de fonctionner.

De plus, naturellement, une autre mesure que vous prenez consiste à réduire considérablement la consommation au cours de l'attaque. Ainsi, les industries étant inactives, pour un laps de temps indéterminé, vous devrez réduire la consommation au même rythme que la production. Il faut supposer également qu'il y aurait des périodes où le service d'électricité serait en panne et certaines lignes ferroviaires importantes ne fonctionneraient pas, mais il serait assez facile de remédier à des pannes de ce genre.

Il existe une différence appréciable,—qu'il est intéressant de signaler—entre une région de l'Est des États-Unis et un État comme la Californie où les voies de communication sont plutôt mal organisées et ne sont pas groupées en un réseau vraiment fonctionnel.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Je comprends. Je vis en Colombie-Britannique, et j'ai constaté combien il est dangereux qu'une région ne soit isolée par la crue des eaux, alors qu'en quelques heures les villes et villages peuvent être coupées de sources de ravitaillement en essence et en vivres. L'Institut Hudson a-t-il fait une évaluation de l'utilité du système de protection civile au Canada?

M. Gastil: Non.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Cela ne vous a jamais regardés d'ailleurs?

M. Gastil: Non.

M. Krupka: Pas directement. Je dois dire, au sujet de la supposition déjà énoncée qu'à cause de l'éparpillement de la population il en coûterait plus au Canada; j'estime qu'il ne saurait en être ainsi. Si vous parlez d'abris contre le souffle, naturellement, vous les établiriez dans les centres urbains, et ces centres urbains sont à peu près les mêmes dans les deux pays.

• 1245

Si vous parlez de la protection des régions rurales contre le danger de retombées radioactives, il faudrait alors mettre l'accent sur les abris domestiques ainsi que sur les abris scolaires très dispersés, et, encore une fois, ces abris ne diffèrent à peu près pas des abris du même genre aux États-Unis. A mon avis, la situation est sensiblement la même dans les deux pays. Si vous séparez le Canada des États-Unis, alors il serait beaucoup plus facile d'isoler les diverses parties du pays, si vous pensez que le Canada pose un problème particulier.

M. Howard (Okanagan-Boundary): En temps de paix, peut-on retirer quelque avantage économique ou autre de ces différentes mesures de protection civile? Je pense en ce moment aux structures destinées à plusieurs fins. Pouvez-vous convertir un gymnase en abri? Cela se fait-il, à votre connaissance?

M. Krupka: Oui, cela se fait aux États-Unis. C'est ce qu'on appelle double emploi.

M. Gastil: En Suède, par exemple, certains abris contre le souffle sont construits sous terre et peuvent servir également de parcs de stationnement. Il sont construits dans le roc solide et, naturellement, on aménage aussi des abris contre le souffle exclusivement. D'aucuns prétendent qu'en raison du coût de construction, il est souvent préférable de construire des abris à une seule fin.

M. Krupka: Oui

M. Gastil: Quoi qu'il en soit, les abris à deux fins sont...

M. Krupka: Un grand nombre de sociétés et d'organisations aux États-Unis ont fait un travail très utile à l'occasion de désastres, dans la recherche de chasseurs perdus en forêt et d'avions forcés d'atterrir. En général, ce sont les responsables de la protection civile qui se chargent de ces missions dans l'Ouest.

M. Gastil: Ce sont là des organismes à double fin.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Très bien, je vous remercie.

Le vice-président: Monsieur MacRae?

M. MacRae: Je vous remercie, monsieur le président. Ma première question s'adresse à vous-même. Qu'est-ce que la protection civile a coûté au Canada pendant la dernière année financière?

Le vice-président: Je ne saurais vous donner ce chiffre de mémoire.

M. MacRae: Je suppose que le plus simple serait d'inscrire la question au *Feuilleton*.

Le vice-président: Je vais essayer d'obtenir ce renseignement à votre intention, monsieur MacRae.

M. MacRae: Je vous remercie. En attendant, je vais poser mon autre question. M. Howard a posé une question semblable à la deuxième que je voulais moi-même poser au

sujet de la Chine. Il me semble qu'on fait vraiment peu de cas du potentiel de la Chine en ce moment. Peut-être que j'exprime mal ma pensée, mais voici comment j'entrevois les choses: J'ai toujours cru que le jour où la guerre nucléaire éclatera, ce qui ne peut manquer de se produire à cause de la civilisation imparfaite dans laquelle nous vivons, ce sera la Chine contre l'Ouest. Cependant, pour le moment, notre problème c'est la Russie. J'aimerais demander à ces messieurs ce que signifie exactement l'expression «tuerie superfétatoire» et si cela se pratique réellement.

M. Krupka: J'ignore si cette pratique est très répandue, mais je puis vous en donner le sens. Cela signifie tuer quelqu'un ou détruire quelque chose par des armes ou engins multiples. Cela veut dire que plus d'une arme est braquée sur le même point, tuant ceux qui sont déjà morts, ou encore utiliser une arme trop puissante. Par exemple, il y aurait tuerie superfétatoire si l'ennemi utilisait une puissance de frappe de 100 mégatonnes pour détruire le NORAD alors que 5 mégatonnes auraient suffi.

Vous pouvez faire éclater une bombe au sol sur une ville, avec moins d'effet mais en produisant une retombée; il se peut que tous les habitants soient déjà morts, et alors pourquoi ce massacre?

M. MacRae: Est-ce dans ce sens que l'expression est employée?

M. Gastil: Dans le langage technique, c'est le sens qu'on donne à l'expression «tuerie superfétatoire». Dans le langage populaire, il y a une nuance. Supposons qu'un expert fasse une étude de l'Union soviétique et qu'il prenne pour acquis que nous pourrions détruire la Russie avec des bombes de 51 mégatonnes. Compte tenu des stocks de bombes aux États-Unis, il dirait que son pays en a 10 ou 20 ou 50 fois plus, et conclut que l'excédent de 50 représente la capacité de tuerie superfétatoire.

M. MacRae: Je comprends.

M. Gastil: C'est là le sens du terme dans le langage populaire.

M. MacRae: Très bien. Maintenant, quel est le rapport de la capacité de tuerie superfétatoire de l'Union soviétique à celle des États-Unis?

M. Gastil: La réponse à cette question réside dans le fait que la plupart de nos armes sont fabriquées pour répondre à l'une ou l'autre de deux fins. Tout d'abord il faut que nous en ayons un nombre suffisant pour que, si les dirigeants soviétiques cherchaient à évaluer la possibilité de donner le coup de grâce aux États-Unis en frappant les premiers, ils seraient incapables d'évaluer leurs chances avec certitude, car il nous resterait assez d'armes pour riposter, et, du reste, vous devez vous garder une marge de sécurité en pareil cas. En d'autres termes, il faut nous assurer que leurs calculs soient erronés.

En deuxième lieu, la plupart de nos armes ont été fabriquées pour être braquées sur les forces stratégiques soviétiques, de sorte que si les Soviets tentaient d'envahir l'Europe, nous pourrions les sommer d'arrêter leurs troupes d'invasion, sans quoi nous frapperions un premier coup. Ce serait un geste sensé de notre part, car nous serions en mesure de détruire toutes leurs armes offensives.

• 1250

Ce serait cependant insensé de détruire leurs villes. Ce sont leurs engins et leurs armes qu'il faut détruire, et c'est pourquoi notre force de frappe vise surtout soit à surmonter, soit à détruire une attaque des Soviets. J'ai toujours soutenu que la capacité de détruire des villes, constituait un aspect secondaire de la question, en ce sens qu'avec les engins qui resteraient, pour ainsi dire, il serait possible de détruire des villes. Par contre, s'il faut songer aux missiles antimissiles des Soviétiques, et ainsi de suite, il faut voir sérieusement le nombre qui reste pour détruire la ville en question. Ainsi que je viens de le dire, c'est là une autre question.

M. Krupka: Cela fait partie de la politique de destruction infaillible. Voilà pourquoi nous avons le système multiple de fusées Polaris qui, comme le dit la Marine, sont assez puissantes pour rendre l'Union soviétique moins que rentable. Et l'Aviation est du même avis.

M. Gastil: C'est là un autre aspect de nos moyens de défense. Notre force de frappe comprend trois systèmes de base: les avions classiques, les missiles à longue portée et les missiles lancés à partir de sous-marins. Il se peut que l'un des trois systèmes fasse défaut, ou tombe en panne à la dernière minute, ou encore que l'ennemi le détruise. Mais, certainement, les trois systèmes ne peuvent faire défaut en même temps. C'est là un autre point de vue.

M. MacRae: Pour ce qui est de ma question suivante, vous venez tout juste de l'effleurer. Encore une fois, j'ai l'impression qu'il y a quelque chose de beaucoup plus dangereux que la guerre nucléaire, et c'est la guerre bactériologique et, naturellement, la guerre chimique. Au cours de la dernière guerre, je me suis fort intéressé pendant quelques années à la guerre chimique. Quelle défense pouvons-nous opposer à la guerre bactériologique si elle devient totale?

M. Gastil: Il est sûr que la guerre bactériologique est théoriquement très destructive, mais il est excessivement difficile de la faire.

En effet, il est extrêmement difficile de manipuler des germes bactériologiques sous une forme appropriée au but que l'on poursuit. La plupart des experts qui se sont penchés sur cette question sont d'avis qu'en cas d'attaque bactériologique massive contre les États-Unis, la meilleure défense serait la guerre nucléaire, la riposte nucléaire, car, prétend-on, la contre-attaque nucléaire est toujours plus dévastatrice que la guerre bactériologique, de sorte que, en général, les experts estiment que, du point de vue tactique, non pas peut-être s'il s'agit de repousser une attaque sur un point particulier du front où vous pourriez être tentés de recourir aux engins chimiques ou aux bactéries en vue d'obtenir un résultat précis, mais s'il s'agit de deux nations qui cherchent à s'entre-détruire, les experts estiment, dis-je, que les engins nucléaires sont si efficaces que rien ne peut les remplacer.

M. MacRae: Je vous remercie.

Le coprésident: Monsieur MacRae, j'ai obtenu grâce aux bons offices de M. Dobell le renseignement que vous m'avez demandé. Voulez-vous le noter? Cette statistique intéressera probablement aussi tous les membres du Comité.

Au cours de la dernière année financière, la totalité des crédits affectés à la protection civile au Canada était d'environ 14 millions de dollars, et se décomposent comme il suit: l'Organisation des mesures d'urgence, y compris les subventions aux provinces, 7 millions; les Forces canadiennes, y compris les systèmes d'alerte, les brigades de survivance des Forces armées, etc., 6 millions; les autres ministères, 1 million. Cela donne un total de 14 millions de dollars.

M. MacRae: Merci, monsieur le président.

M. Gastil: A ce sujet, sauf erreur, ce crédit de 6 millions est probablement compris dans un autre budget des États-Unis, celui du réseau des postes d'alerte que vous avez mentionné. Quant au crédit de 7 millions, il est probablement équivalent au montant voté aux États-Unis.

M. MacRae: Merci, monsieur le président.

• 1255

Le coprésident: Merci, monsieur MacRae.

M. Sulatycky: J'aimerais savoir pour combien d'années à l'avance nous prévoyons dans notre organisation de protection civile. Pensons-nous en fonction des probabilités ou possibilités d'aujourd'hui où planifions-nous pour les probabilités dans 5, 10 ou 15 ans?

M. Krupka: Dans l'élaboration de nos systèmes de protection civile, nous visons à mettre sur pied une organisation de défense durable. Bien entendu, si vous aménagez un réseau d'abris souterrains, il ne saurait être question de les déplacer plus tard. Vous construirez des abris capables de durer 20 ans, et s'il survient des changements, vous ne voudriez pas vous exposer à ce que les Soviets puissent en anéantir la valeur. Il n'en est pas ainsi pour le système de protection à coût modique, qui a plus de souplesse, car vous pouvez le modifier en fonction de la puissance accrue de l'ennemi ou de la vôtre.

M. Sulatycky: Et alors, nous préparons-nous en vue d'une guerre nucléaire du genre de celle qui éclaterait dans les conditions actuelles, ou planifions-nous en vue d'une guerre qui pourrait être différente dans dix ans?

M. Krupka: Nous nous préparons pour les guerres qui éclateraient en 1975 et il a déjà été question à l'Institut d'une guerre de l'an 2000; c'est vous dire que nous planifions pour plusieurs années à venir.

M. Gastil: L'une des différences entre un système de missiles antimissiles et un système d'abris contre le choc,—et l'un des avantages de ce genre d'abris—, c'est que les changements dans la technologie n'ont aucune espèce d'importance. Par exemple, si nous craignons la guerre bactériologique, la meilleure défense contre ce terrible danger serait encore le même abri contre le choc, auquel il conviendrait d'appliquer une méthode de décontamination. En fait, ce genre d'abri se prête très bien à toute une variété de mesures de protection selon les différentes guerres.

M. Sulatycky: Dans quelle mesure les urbanistes adoptent-ils les concepts de protection civile dans leurs plans?

M. Krupka: Il existe un programme appelé CSP (*Community Shelter Plan*—Plan d'abris communautaires) qui est adopté et appliqué dans la plupart des agglomérations urbaines des États-Unis. Ce programme comporte un relevé national du nombre d'abris anti-retombées et autres mesures de protection, et indique à la population quoi faire et vers quels abris se diriger en cas d'alerte.

M. Sulatycky: Vos nouvelles agglomérations se groupent-elles toutes autour de ces abris ou ces plans d'abris sont-ils établis en fonction des agglomérations existantes?

M. Krupka: Les plans sont établis en fonction des agglomérations existantes.

M. Gastil: Je crois qu'il veut parler de l'urbanisme ou de quelque chose d'approchant.

M. Sulatycky: En effet, il s'agit en partie d'urbanisme.

M. Gastil: A mon avis, en général, les urbanistes ne tiennent pas compte du besoin d'abris.

M. Krupka: Non, mais lorsqu'ils en tiennent compte, c'est parce que le gouvernement les paie pour qu'ils s'en soucient et c'est la raison pour laquelle les plans d'abris sont conçus en fonction des agglomérations existantes.

M. Sulatycky: Ai-je bien compris le sens de vos paroles, à savoir que les urbanistes ne se soucient pas beaucoup de la protection civile?

M. Gastil: En général, ils ne s'en soucient guère. Ce que M. Krupka a voulu dire, c'est que lorsqu'ils exécutent des programmes de construction domiciliaire pour un secteur donné de la population, si le gouvernement favorise un type particulier de plans, les urbanistes adopteront les plans en question.

M. Sulatycky: N'est-ce pas là l'indice d'un manque de coordination et de planification? Ne serait-il pas plus logique d'incorporer les plans de la protection civile dans les plans d'urbanisme? Je veux parler ici des nouvelles agglomérations qui sugissent. Je comprends que vous ne pouvez pas reconstruire une ville vieille de cent ou deux cents ans, mais ne pourrait-on adopter ce système pour les nouvelles zones, les banlieues?

M. Krupka: Voilà une question sociologique compliquée. Permettez-moi de vous dire que j'ai travaillé très fort pour amener les responsables des écoles à affecter 1 ou 2 p. 100 du coût de l'école à la protection civile, mais sans grand succès. Ce n'est pas difficile du point de vue technique et financier, mais il est difficile d'amener les gens à prendre la chose au sérieux.

M. Gastil: Pour revenir à l'expérience que l'on a tentée en Scandinavie il y a quelques années, je crois comprendre qu'en Suède, en Norvège et au Danemark, on obligeait généralement celui qui se construisait une maison à aménager un abri dans son sous-sol à ses propres frais, si bien qu'il en coûtait très peu au Trésor public pour faire respecter cette loi.

• 1300

M. Sulatycky: M. Krupka a déclaré, je crois, que l'une des difficultés aux États-Unis est le haut degré d'urbanisation. A ce propos, n'aggravons-nous pas la difficulté par l'urbanisation extraordinaire que connaissent votre pays et le nôtre?

M. Krupka: En multipliant les installations de protection civile?

M. Sulatycky: En multipliant les difficultés de la protection civile.

M. Krupka: Oui, en effet.

M. Sulatycky: Les urbanistes et les lotisseurs ne pourraient-ils jouer un rôle plus important dans tout le système de la protection civile en construisant des agglomérations moins solidaires des zones susceptibles de devenir les cibles des attaques nucléaires, tout en s'assurant que ces agglomérations incorporent dans leurs plans des mesures de protection civile.

M. Krupka: Tout dépend de la détermination des gens et du montant d'argent nécessaire pour faire le travail. Si vous projetez d'établir une agglomération en demandant aux gens de consacrer 20 p. 100 de leurs efforts à l'aménagemet des installations de protection civile, vous aurez probablement de la difficulté à les convaincre. Mais en leur demandant s'ils seraient disposés à consacrer 2 ou 3 p. 100 du coût à l'installation de moyens de protection civile ou à l'organisation de cette défense, alors ils seront peut-être d'accord. Au fond, il s'agit simplement de savoir si l'on craint vraiment la guerre et si l'on entend se protéger. D'après notre expérience, la réponse à votre appel ne sera pas très encourageante.

M. Gastil: Je voudrais ajouter un mot à ce qui vient d'être dit. A mesure que les temps changent et que les gens vont et viennent, les choses se modifient également. Par exemple, il y a quelques années, on croyait les villes russes beaucoup plus petites et peuplées que les villes américaines. Or, du point de vue de la guerre nucléaire, c'est un inconvénient pour un pays de compter des villes très denses. Bien que l'urbanisation aggrave le problème jusqu'à un certain point, il y a certains aspects de cette urbanisation, comme le déploiement de la construction en surface, qui atténuent vraiment le problème. L'énormité des dimensions de l'étalement urbain qui s'étend du nord de Boston jusqu'au sud de Washington, par exemple, couvre une superficie qu'il serait très difficile de détruire entièrement par des engins nucléaires, à moins que les retombées radioactives ne viennent s'ajouter à l'attaque nucléaire, et l'on sait qu'il est assez facile de se protéger contre les retombées.

M. Sulatycky: Vous prétendez que l'urbanisation poussée constitue un moyen de protection?

M. Gastil: Non, mais, en fait, le développement de la banlieue en est un bon.

M. Sulatycky: Dans quelle mesure les dirigeants des services de protection civile coordonnent-ils leurs efforts avec ceux des forces armées? Aménage-t-on des points militaires stratégiques près des zones à population dense?

M. Krupka: Voilà un problème qui saute aux yeux. On l'appelle chez nous «problème

des dégâts collatéraux». Beaucoup de personnes aux États-Unis se sont plaintes au Congrès à ce sujet. On dit: «Pourquoi placez-vous une station de lancement de missiles antibalistiques près de Tucson, en Arizona, par exemple, faisant ainsi de cette ville une cible facile? Pourquoi avez-vous installé une base de la *SAC*, celle de Selfridge, tout près de Detroit? Pourquoi en placez-vous une dans le centre ville d'Albuquerque et une autre au centre d'Omaha?» Eh bien, si vous consultez les gens, vous découvrirez que la pluie de dollars que la base fait tomber sur la ville intéresse infiniment plus la population que l'emplacement de cette base. En fait, personne ne croit à la possibilité d'une guerre.

M. Sulatycky: La conclusion générale à laquelle j'en suis arrivé, c'est qu'il existe très peu de coordination entre les dirigeants des services de protection civile et les urbanistes, et entre ces mêmes dirigeants et les forces armées.

M. Krupka: La première partie de votre proposition n'est pas vraie, car il existe vraiment une collaboration entre les dirigeants de la protection civile et les urbanistes.

M. Sulatycky: Cela est vrai dans le sens que vous installez vos dispositifs de protection civile dans une agglomération une fois que celle-ci est aménagée, mais vous n'aménagez pas une agglomération urbaine autour de dispositifs de protection civile déjà en place. En d'autres mots, on se soucie très peu des moyens de protection civile avant d'aménager une agglomération urbaine.

M. Krupka: C'est vrai.

M. Sulatycky: Je vous remercie.

M. Gastil: En somme, il s'agit ici d'un problème social, du moins partiellement. En fait, en général, notre société n'est pas planifiée et une bonne partie des travaux d'urbanisme ne sont pas planifiés. On suit rarement les plans établis, c'est ce que montre chaque page de l'histoire de la société.

Le co-président: Notre dernier interrogateur a vraisemblablement quitté la salle, et je vais donc formuler une question à sa place. Monsieur Gastil, prévoyez-vous un exode d'Américains vers le Canada et même vers le Mexique, advenant une crise nucléaire?

M. Gastil: J'imagine que si le Canada était indemne et que les États-Unis fussent très mal en point, les Américains qui vivent près de la frontière internationale essaieraient en assez grand nombre d'émigrer au Canada.

M. Krupka: A ce propos, le Canada et les États-Unis ont signé un accord.

Le co-président: Il existe donc une certaine protection?

M. Gastil: Même entre les États. D'autre part, pour ce qui est du Mexique, la région voisine de la frontière n'est pas très invitane, et les immigrés des États-Unis ne pourraient y vivre facilement.

Le co-président: Je vous remercie. Le Comité est-il d'avis que nous fassions imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui le mémoire que nous avons reçu de MM. Gastil et Krupka? Il n'y a pas d'opposition?

Des voix: D'accord.

Le co-président: Monsieur Gastil et monsieur Krupka, au nom des membres de notre Comité, je désire vous exprimer nos sincères remerciements pour l'empressement avec lequel vous avez répondu à notre invitation, votre précieux témoignage et votre façon de répondre à nos nombreuses questions. Je pense que nous avons appris bien des choses grâce à vous et je vous souhaite un heureux retour aux États-Unis, particulièrement par une température aussi inclémente. La séance est levée.

APPENDICE CC

EFFICACITÉ DE LA DÉFENSE CIVILE

Raymond D. Gastil

et

Robert A. Krupka

HI-1153-P le 23 janvier 1969

(Le présent mémoire expose les opinions de ses auteurs. Il n'a circulé que parmi un nombre restreint de membres du personnel de l'Institut et aucune recension officielle n'en a été faite. Les opinions, les exposés de faits et les conclusions qui y apparaissent ne peuvent être attribués à l'Institut, à son personnel, à ses membres ni à ses sous-traitants).

Les méthodes de la défense civile en temps de paix comportent en pratique deux catégories, celle qui nécessite un budget élevé (de $10 à $50 par habitant par année) et celle dont le budget est modique ($0.50 à $2 par habitant par année). La première catégorie inclut principalement les méthodes qui préconise l'abri anti-souffle tandis que la seconde offre un éventail de programmes plus variés, qui vont de l'abri anti-retombée au mode de la station de mobilisation. Après examen de ces deux genres, nous étudierons brièvement les aspects du rétablissement à long terme, des attitudes adoptées par le public et de la situation propre au Canada. Nous regrettons que nos données reposent sur des calculs faits à l'intention des États-Unis, bien qu'en réalité les arguments avancés soient à peu près les mêmes, sauf en ce qui a trait à l'échelle.

1. *Méthodes de temps de paix à budget élevé*

Pour apprécier l'efficacité de la défense civile contre les assauts nucléaires que l'Union soviétique pourrait tenter à l'avenir, il nous faut faire un nouvel examen des estimations antérieures, afin de découvrir comment ces dernières pourraient raisonnablement être modifiées à la lumière d'autres suppositions. Nous étudierons donc le tableau suivant (à la page 2) qui se base sur un graphique établi par l'*Office of Civil Defense* en 1963. Nous devons comprendre, en interprétant ce graphique, qu'il s'agit d'une attaque comportant l'emploi de plus de cinq mille mégatonnes, dont 65 p. 100 produit une explosion au sol. Bien que les cibles soient à la fois militaires et urbaines, presque toutes les villes de quelque envergure qu'elles soient, sont atteintes, et plusieurs d'entre elles à maintes reprises. Les extrapolations actuelles relatives aux forces soviétiques laissent prévoir qu'il est fort peu probable que l'Union soviétique pourrait ou même voudrait lancer un tel assaut au cours de 1970. Bien que les Soviets puissent avoir plus de 5,000 mégatonnes à leur disposition en 1970, il est invraisemblable que les États-Unis en essuieraient toute la force. En premier lieu, il nous faut présumer que les forces américaines n'auraient virtuellement aucun recours à une guerre d'usure contre le potentiel soviétique durant les hostilités. Deuxièmement, nous devrions supposer une absence à peu près totale de moyens de défense des États-Unis contre les sous-marins, les missiles ou les avions. Troisièmement, il faudrait que nous prêtions aux méthodes soviétiques une haute efficacité. Quatrièmement, enfin, il nous faudrait supposer que l'Union soviétique serait prête à se servir de toutes les armes dont elle dispose et qu'elle en conserverait un très petit nombre aux fins des négociations qui suivraient l'assaut. Nous en concluons donc qu'un assaut de cette envergure semble fort peu probable, du moins dans un avenir rapproché, bien qu'on puisse assurément concevoir la possibilité, à longue échéance, d'attaques aussi fortes dirigées contre les États-Unis.

Tableau 1

Potentiel de vies épargnées

(millions d'habitants)

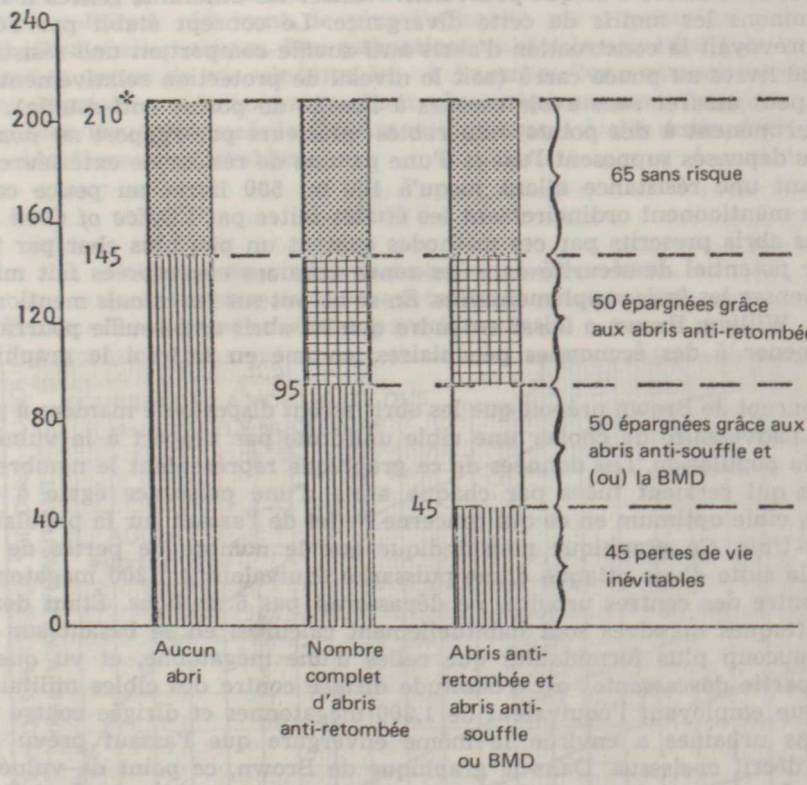

*Population prévue pour les années 1968 à 1970

Si nous considérons les divers genres de programmes utilisés pour protéger la population des États-Unis, il nous faut noter que l'abri anti-souffle et l'ABM étaient censés assurer à peu près les mêmes avantages en retour des frais encourus. Il est question ici de défense civile de sorte que nous présumerons qu'il s'agit d'un vaste programme comportant des abris anti-souffle. La méthode en cause envisage un programme de l'ordre de 40 milliards de dollars (avec dépenses réparties peut-être sur une période de dix ans) et des pertes de vie sont «inévitables» aux termes d'un programme aussi étendu. A noter également que les cinquante millions de vies épargnées grâce aux abris anti-retombée l'ont été en vertu d'un important programme de construction d'abris. La méthode actuellement suivie par l'*Office of Civil Defense* pour le marquage des abris dans les immeubles qui existent actuellement servirait à sauver une partie de ces vies, mais non pas toutes.

Le graphique à colonnes qui précède nous permet de conclure que la défense civile pourrait réduire très sensiblement le nombre de pertes de vie. Si toutefois nous observons le fait que 45 millions de pertes de vie seraient inévitables, les critiques ont raison de conclure que cette réduction accomplie par la défense civile ne serait pas «suffisante».

Selon quelques études pertinentes, la plupart des «pertes de vie inévitables» telles que celles indiquées dans les études comparables de l'*Office of Civil Defense*, pourraient en réalité être évitées si l'on tient aux limites traditionnelles de la question débattue. Ceci a créé une divergence considérable dans les prévisions relatives à ce que pourraient réaliser les différents genres d'abris.

Examinons les motifs de cette divergence. Le concept établi par l'*OCD* en 1963 prévoyait la construction d'abris anti-souffle comportant une résistance de 10 à 30 livres au pouce carré (soit le niveau de protection relativement bas que l'on peut assurer sans avoir recours à l'usage de portes anti-souffle). Les études qui mènent à des points vulnérables inférieurs par rapport au nombre de dollars dépensés supposent l'usage d'une gamme de résistance extérieure des abris ayant une résistance allant jusqu'à 100 ou 500 livres au pouce carré, comme le mentionnent ordinairement les études faites par l'*Office of Civil Defense*. Les abris prescrits par ces méthodes coûtent un peu plus cher par tête, mais leur potentiel de sécurité dans les zones urbaines encombrées fait mieux que compenser les frais supplémentaires. En se basant sur les calculs mentionnés plus haut, William Brown a laissé entendre que les abris anti-souffle pourraient de fait mener à des économies pécuniaires, comme en fait foi le graphique qui suit.

Le concept de Brown prévoit que les abris seront disposés de manière à permettre à l'adversaire de choisir une cible uniforme par rapport à la vulnérabilité de la population. Les données de ce graphique représentent le nombre de personnes qui seraient tuées par chaque arme d'une puissance égale à une mégatone, cible optimum en ce qui concerne l'effet de l'assaut sur la population des États-Unis. Ce graphique nous indique que le nombre de pertes de vie prévu, à la suite d'une attaque d'une puissance équivalant à 1,200 mégatonnes dirigée contre des centres urbains, ne dépasserait pas 5 millions. Étant donné que les attaques massives sont habituellement calculées en se basant sur des armes beaucoup plus formidables que celles d'une mégatonne, et vu que la majeure partie des assauts est d'habitude dirigée contre des cibles militaires, une attaque employant l'équivalent de 1,200 mégatonnes et dirigée contre des populations urbaines a environ la même envergure que l'assaut prévu par l'*OCD* et décrit ci-dessus. Dans le graphique de Brown, ce point de vulnérabilité très bas est atteint en établissant un chiffre de 31 milliards de dollars. Ne tenant pas à nous montrer trop précis en citant des chiffres, nous pouvons présumer qu'il s'agit d'un programme dont le budget approcherait 40 milliards. Toutefois, le programme semble offrir une efficacité presque décuplée.

Selon nous, l'usage d'abris anti-souffle très résistants qui se rapprochent de la suggestion faite par Brown donnerait de meilleurs résultats que les estimations originales de l'*OCD*. Il est peu probable néanmoins que la plupart de ces avantages se réalisent. Les estimations de l'*OCD* reposaient sur la supposition qu'au moins 10 p. 100 de la population négligerait de se servir des abris. Il est donc évident que l'on ne peut réduire les pertes de vie au chiffre de 5 millions par le recours à un programme d'abris intégral sans présumer l'usage absolument effectif de ce programme. Toute supposition d'un usage absolu est fausse et cela, pour diverses raisons. Tout d'abord, il faut présumer qu'un certain nombre de personnes seront désemparées et mal renseignées. Deuxièmement, il est difficile de concevoir une méthode d'abris anti-souffle où l'avertissement stratégique de l'approche des missiles permettra à 90 p. 100 de la population de gagner les abris. Il se peut que d'autres genres d'alertes se fassent entendre plus tôt et que la plupart des habitants des villes seront rendus dans les abris

anti-souffle avant l'assaut de l'ennemi, mais il est très difficile de saisir la portée de cette probabilité. On doit aussi présumer que si nous devons dépendre des abris, les ABM et les autres moyens de défense comptant pour peu, la destruction des villes et, dans la suite, l'isolement de millions d'habitants dans des centres urbains où les équipes de secours ne pourront pénétrer qu'après plusieurs jours occasionnera des pertes de vie subséquentes à l'assaut. Il est également probable que les méthodes auront leurs limites. Ainsi, dans certaines zones telles que celles de Manhattan et de la Nouvelle-Orléans, la méthode d'abris anti-souffle pourrait fort bien ne pas surmonter les efforts qui seraient faits pour l'annuler au moyen d'une inondation. Des considérations d'ordre politique réduiront de plus l'efficacité par rapport au coût de toute méthode d'abris pratique. Les estimations originales de l'*OCD* en ce qui concerne les pertes de vie «inévitables» à la suite d'une attaque massive pourraient donc être réduites en étudiant plus soigneusement l'emplacement et la dimension des abris, mais la défense civile ne peut à elle seule suffire à assurer des réductions considérables.

Tableau 2

Estimations des pertes de vie causées par le souffle nucléaire, d'après la position des victimes, et basées sur une vulnérabilité uniforme (B) de la population urbaine

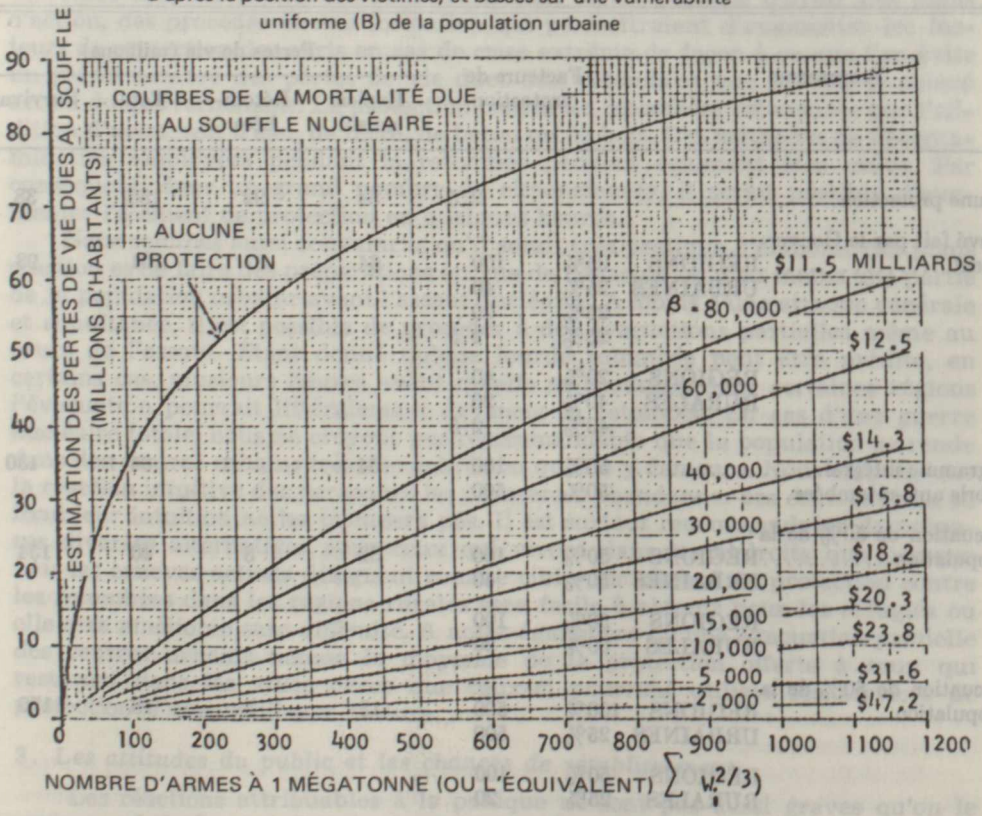

2. Méthodes de défense civile à budget modique

Considérons donc un autre assaut auquel on répondrait en adoptant un éventail de méthodes de défense civile à budget modique (tableau 1, page 7). Tout d'abord, les chiffres illustrent la différence entre ce qu'on pourrait accomplir au moyen du programme de marquage actuel de l'*OCD* et le programme de

construction d'abris anti-retombée. Le programme de stockage et de marquage (NFSS) a probablemnt déjà occasionné des dépenses de plus de 300 millions de dollars, mais le programme de construction d'abris coûte plus de dix fois autant Seul un programme intégral de défense contre les retombées réussirait à éliminer essentiellement les pertes de vie dues aux retombées. A noter que, puisque les retombées se produisent d'une à plusieurs heures après l'explosion nucléaire au sol, la difficulté à atteindre l'abri anti-retombée est très différente de celle qui consiste à atteindre l'abri anti-souffle. Si un abri intact peut être trouvé sur place, on réussira à atteindre à temps celui qui protège contre les retombées. Nous recommandons aux pays qui désirent encourir les dépenses d'un programme intégral d'abris anti-retombée et qui se proposent de construire des abris comportant un facteur de protection de 500, de songer à la possibilité de renoncer à ses projets d'abris anti-retombée pour adopter de préférence la construction d'abris anti-souffle à basse résistance au pouce carré. Le coût serait environ le même.

TABLEAU I

GUERRE EN 1965

195 millions d'habitants
Complexe mixte S.U., contre-force et contre-valeur

Explosion au sol de 4,336 mégatonnes (équivalent de 1,140 mégatonnes)

Programme		Facteurs de protection		Pertes de vie (millions)			
				Explos. au sol	Rétombées	Total	Survivants
Aucune protection			2.5	64	92	156	38
Relevé fait par le Gouvernement	RÉGIONS URBAINES	25%	100	64	37	101	93
		25%	40				
		25%	20				
		25%	2.5				
	RÉGIONS RURALES	20%	40				
		40%	20				
		40%	2.5				
Programme intégral		50%	100	64	.1	64.1	130
D'abris anti-retombées		50%	500				
Évacuation de 50% de la population	RÉGIONS URBAINES	50%	100	32	8	40	154
		50%	40				
	RÉGIONS RURALES	50%	100				
		50%	20				
Évacuation de 80% de la population	RÉGIONS URBAINES	100%	500	13	5	18	176
		25%	500				
	RÉGIONS RURALES	50%	100				
		25%	20				

Il est évident que le relevé effectué par le gouvernement tient compte de toutes les dépenses prévues pour la protection contre une attaque de ce genre et qu'il est d'une grande valeur pratique. Néanmoins, on doit aussi comprendre qu'il ne constitue qu'une seule mesure et que d'autres démarches, peut-être encore

plus importantes, peuvent être faites. Elles tiennent compte des changements d'attitude lorsque l'on passe du temps de paix au temps de guerre. Il faut admettre, par exemple, que dans les régions où les dégâts causés par les retombées peuvent être très considérables, il sera peut-être préférable de mettre les gens à l'étroit dans des abris munis de facteurs de protection élevés plutôt que de permettre au public de se réunir dans des abris dont les facteurs de protection s'échelonnent de 20 à 40. Dans certaines zones, on sauvera des vies si des facteurs de protection dépassent 100 de beaucoup.

Un grand nombre de recommandations qui favorisent les méthodes de protection à budget modique découlent du concept que la guerre nucléaire ne s'abattra pas soudainement sur les conditions qui prévalent en temps de paix. A notre avis, il est fort probable qu'un conflit nucléaire général ne se produira qu'à la suite d'une période de crise intense. Il se peut que l'accélération des hostilités se fasse plus ou moins graduellement en passant des méthodes de guerre traditionnelles à la guerre nucléaire de tactique à l'extérieur des États-Unis et finalement à la guerre nucléaire totale. Durant cette période de crise et d'accélération des hostilités, il se pourrait fort bien qu'on aurait un délai suffisant pour réaliser plusieurs des objectifs envisagés par les programmes de défense civile plus coûteux. Les projets d'expansion tendant à tirer parti de ces occasions constituent ce que nous appelons une *base de mobilisation.*

Nous croyons plus particulièrement qu'il serait possible d'avoir des plans d'action, des procédés et une formation qui permettraient d'augmenter les facteurs de protection des abris en cas de crise extrême de façon à ce que l'on évite un grand nombre des pertes de vie dues aux retombées que prévoit le relevé actuel du gouvernement. La protection contre les retombées est assurée par l'addition d'amas, soit d'eau, de terre, de béton ou de bois. Des méthodes de décontamination employées pendant la retombée peuvent également être utiles. Par conséquent, dans un grand nombre de circonstances, il serait possible d'augmenter l'élément de protection en quelques heures.

Nous sommes aussi convaincus qu'il serait très pratique d'élaborer des plans d'action et de faire des préparations en vue de l'évacuation d'au moins une partie de la population urbaine avant l'assaut nucléaire. A moins d'une attaque générale et simultanée, il est possible de procéder à des évacuations partielles même au cours de l'assaut. Étant donné qu'une lourde retombée peut être prédite, en certains cas, plusieurs heures avant qu'elle se produise, dans certaines régions l'évacuation pourrait littéralement devancer la retombée. En cas d'une guerre nucléaire totale, nous ne croyons pas recommandable que la population se rende dans des centres urbains très encombrés ou qu'elle y demeure. Nous croyons que la réaction intuitive des personnes les poussera à abandonner ces centres et qu'au fond leur intuition ne les trompera pas. Il est surtout recommandable de préparer diverses alternatives pour ceux qui vivent dans les endroits que presque tous les canevas actuels désignent comme cible. En général, la protection contre les retombées dans les régions rurales sera facile à obtenir pour les réfugiés ou elle sera améliorée sans diffirulté. A noter également qu'une évacuation partielle des centres urbains hausse la moyenne de la protection offerte à ceux qui resteront dans les villes parce que ceux-ci pourront utiliser les services de protection d'une meilleure facture.

3. *Les attitudes du public et les chances de rétablissement*

Les réactions attribuables à la panique ne sont pas aussi graves qu'on le suppose généralement. Les études faites à ce sujet laissent entendre que, dans la plupart des cas, les gens réagissent en face d'un danger extrême de la façon qui convient le mieux à leurs propres intérêts. L'histoire démontre que les peuples ont toujours tenté de construire ou de rebâtir à la suite d'un grand désastre. Nous avons eu, tout récemment, l'exemple de la collectivité juive en Europe, sur laquelle s'est acharné le pire désastre des temps modernes. Même

si des personnes en conservent encore aujourd'hui des cicatrices psychologiques, les Juifs ont généralement fait preuve d'une grande aptitude à recommencer leur vie en Amérique, en Israël, au Canada ou ailleurs. Évidemment, les chances d'une reconstruction bien ordonnée sont meilleures lorsque la destruction est moins étendue et qu'un nombre plus petit de personnes ont perdu leur vie. Néanmoins, tant qu'on peut se procurer des vivres et de l'eau, nous sommes enclins à croire que le travail de rétablissement se fera. Quoi qu'il en soit, les souffrances les plus intenses se produiront pendant la guerre et l'après-guerre immédiat. Nos programmes doivent donc s'attacher principalement au soulagement de ces souffrances.

4. *Considérations particulières au Canada*

La défense civile au Canada devrait être libre de quelques-uns des aspects les plus inquiétants de la controverse qui entoure ce genre de défense et qui sévit aux État-Unis. Un pays aux idées libérales tel que la Suède, qui se trouve hors de la confrontation des deux blocs de puissances, est en mesure de dépenser $3 par habitant pour les abris anti-souffle et les programmes d'évacuation. Il mobilise ses travailleurs de la défense civile et exige que les demeures particulières aient des abris anti-souffle. Les efforts plus marqués tentés par la Suède ou la Suisse vient du fait qu'il est impossible de prétendre que leur défense civile menace une autre puissance ou est de nature à déclencher une course aux armements. Bien que le Canada ne se trouve pas dans une situation analogue à celle de la Suisse, il est beaucoup plus difficile de prétendre que les Russes s'inquiéteront fortement des mesures de défense civile du Canada que d'affirmer qu'ils s'alarmeront des décisions prises par les États-Unis.

Bien qu'à notre avis, on pourrait avoir raison d'approuver le Canada s'il imite les méthodes adoptées par la Suède, nous supposons que des pressions politiques amèneront ce pays à choisir un programme moins coûteux. Ce programme devrait comporter un intérêt véritable à l'égard de la découverte de tous les abris anti-retombée imaginables, y compris la construction d'abris pour la même population dans les régions urbaines et rurales. Le programme devrait prévoir une accélération des mesures en temps de crise. L'alternative de l'évacuation est aussi plus facile à réaliser au Canada qu'aux États-Unis, car le Canada n'est pas aussi susceptible de déstabiliser les crises en ayant recours à l'évacuation. Les Canadiens pourraient surtout envisager la possibilité d'une évacuation partielle hors du tracé de la retombée à la suite d'explosions nucléaires aux États-Unis.

M. RAYMOND D. GASTIL

Membre du personnel spécialisé, Hudson Institute

Né à San Diego, Californie, en 1931, M. Gastil obtient de l'université Harward son baccalauréat en Relations sociales, en 1953, la maîtrise en Études sur le Moyen-Orient en 1956, et le doctorat en Sciences sociales, en 1958, grâce à une bourse Fulbright (1953-1954) il fréquente l'université Pendjab où il étudie l'islam, le persan et l'ourdou. En 1956-1957, après avoir obtenu une bourse de la Ford Foundation, il se rend à Shiraz, en Iran, faire de la recherche sur la culture iranienne.

En 1958-1959, à titre de chercheur associé au Centre de recherche sur les affaires internationales, M. Gastil étudie les difficultés de communication internationale reliées aux programmes d'aide américains, et prend part à bon nombre d'autres activités du Centre. De 1959 à 1962, M. Gastil enseigne l'anthropologie à l'université de l'Orégon, et donne la moitié des cours de sciences sociales au «Collège de spécialisation». Il fait aussi un peu de recherche sur place sur les Indiens Dieguenos de la Californie, En juillet 1962, M. Gastil entre à l'Hudson Institute et est élu «Employee Member» en octobre de la même année.

Pendant son séjour à l'Hudson Institute, M, Gastil a fait des études pour les organismes suivants: le Bureau des perspectives économiques; le département de la santé, de l'éducation et du bien-être; l'Agence de surveillance et de désarmement; le Bureau de la protection civile; le Commandement des missiles de l'armée et le Département de la recherche et des techniques de défense. Son travail a porté sur l'analyse stratégique de la politique en matière de guerre nucléaire et sur l'étude des extrapolations du taux de naissance aux États-Unis. Récemment, il a entrepris une étude de la pauvreté aux États-Unis et de la guerre d'embuscades. En même temps qu'il s'acquittait de cette dernière tâche, en 1966, M. Gastil a visité le Sud-Vietnam, la Thaïlande et l'Iran.

M. Gastil dirige présentement les travaux de l'Hudson Institute sur la protection civile et le maintien international de la paix. Parmi ses écrits mentionnons les suivants: «Middle Class Cultural Impediments to Iranian Mobilization», dans le *Public Opinion Quarterly,* en 1958; «Relative Linguistic Determinism», dans *Anthropological Linguistics,* en décembre 1959; «The Determinants of Human Behavior», dans l'*American Anthropologist,* en décembre 1961; «Culture and Civilization: In Man and Out There», dans *The Kroeber Anthropological Society Papers,* en 1964. Parmi les écrits qu'il a publiés pour le compte de l'Hudson Institute, mentionnons: «Avoiding Major Nuclear War», HI-268-DP, juillet 1963; «Postattack Scenarios», HI-316-RR, janvier 1964 «Study of Political and Strategic Implications of an ABM Defense», HI-335-RR/2 (ébauche), avril 1964; «Alternative Birth Rate Projections for Maternal and Child Health Planning», HI-607-RR, novembre 1965; «Toward a New Basis for the Evaluation of Anti-Poverty Programs», HI-750-RR (ébauche), février 1967; «Problems in Population Projection and Education», HI-954-P, janvier 1968; et «An Analysis of the Possible Contribution of a Civil Defense Tension Mobilization Base to Civil Defense», HI-926/3-D, mars 1968. Ses autres publications récentes comprennent: «A Pair of Related, Pessimistic Scenarios» paru dans *The Year 2000: A Framework for Speculation on the Next Thirty-three Years,* Herman, Kahn and Anthony J. Wiener (New-York: The MacMillan Company, 1967); co-auteur de *Can we Win in Vietnam?* (New York: Frederick A. Praeger, 1968).

M. ROBERT A. KRUPKA

M. Robert A. Krupka est né à New York en 1926. Il obtient son baccalauréat et sa maîtrise en génie chimique à la City University de New York, puis devient instructeur en génie mécanique à la même université.

Il détient le poste de coordonnateur des travaux d'ordination à la Babcock and Wilcox Corp.; ensuite, il dirige les travaux de recherche d'un organisme international d'ingénieurs-conseils, puis les études sur le réseau d'alerte SAGE, les postes de commandement souterrains et les systèmes d'armes mobiles.

En août 1963, il se joint à l'Hudson Institute pour s'occuper surtout de la planification de la protection civile. Il s'est aussi attaqué à l'étude de la «limited war» et de la «central war termination».

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES
et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 23

SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique étrangère et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969
69861-1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 23

SÉANCE DU MARDI 4 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29660—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

[3] Allmand
Barrett
Brewin
Cafik
Fairweather
Forrestall
[1] Gibson
[4] Groos
[2] Goyer
Harkness
Howard (*Okanagan Boundary*)
Hymmen
Laniel
Laprise
Legault
Lewis
MacDonald (*Egmont*)
MacLean
MacRae
Marceau
Macquarrie
Nowlan
Penner
Prud'homme
Roberts
Ryan
Stewart (*Cochrane*)
Thompson (*Red Deer*)
Wahn
Winch—(30)

(Quorum 16)

Sécretaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4)(b) du Reglement:

[1] M. Gibson remplace M. Whiting le 30 janvier 1969

[2] M. Goyer remplace M. Ouellet le 31 janvier 1969

[3] M. Allmand remplace M. Sulatycky le 3 février 1969

[4] M. Groos remplace M. Smith (*Northumberland-Miramichi*) le 3 février 1969

PROCÈS-VERBAL

(*Traduction*)

Le MARDI 4 février 1969
(36)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h 05, sous la présidence de M. Ryan.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Cafik, Fairweather, Forrestall, Gibson, Goyer, Groos, Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Macquarrie, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Thompson (*Red-Deer*) et Winch (23).

Aussi présents: MM. Guay (*Saint-Boniface*) et Sulatycky, députés.

Témoins: Du quartier général des forces armées du Canada: le major général M. R. Dare, sous-chef des opérations et des réserves; le brigadier général D. R. Adamson, directeur général des opérations de l'air.

Le vice-président présente le témoin, le major général M. R. Dare, sous-chef des opérations et des réserves. La notice biographique du major général Dare est annexé au compte rendu de la séance d'aujourd'hui (Voir annexe dd).

Le général Dare donne lecture d'une déclaration rédigée, dont des exemplaires ont été distribués dans leur version anglaise et française. Ses remarques portent sur les rôles actuels, les missions et les tâches des forces canadiennes et sur les forces actuellement en mesure d'accomplir ces tâches. Le Comité suspend la séance à 11 h 50, la présentation du mémoire du général Dare n'étant pas terminée, et se réunit de nouveau à midi.

Les membres du Comité interrogent le major général Dare sur plusieurs sujets mentionnés dans son mémoire.

A la fin de la réunion, des exemplaires des documents suivants sont remis, dans leur version anglaise et française, aux membres présents à la séance: *Rapport préliminaire de la mission ministérielle en Amérique latine du 27 octobre au 27 novembre 1968.*

Il est convenu de convoquer une autre réunion à une date ultérieure pour terminer l'interrogatoire du major général Dare. L'interrogatoire se poursuivant toujours, le Comité s'ajourne à 1 h 15, et le Comité se réunira à nouveau le mercredi après-midi 5 février 1969 à 3 h 30. Le témoin sera alors le professeur Adam Yarmolinsky.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

PROCÈS-VERBAL

(Traduction)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à 11 h 05, sous la présidence de M. Ryan.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Cantelon, Tan-wenhaber, Forrestall, Gibson, Gover, Groos, Harkness, Howard (Okanagan Boundary), Hyndman, Lanei, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, Marquiarrie, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Thompson (Red-Deer) et Winch (23).

Aussi présents: MM. Cuay (Saint-Boniface) et Sulatycky, députés.

Témoins: De quartier général des forces armées du Canada: le major général M. R. Dare, sous-chef des opérations et des réserves; le brigadier général D. R. Adamson, directeur général des opérations de l'air.

Le vice-président présente le témoin, le major général M. R. Dare, sous-chef des opérations et des réserves. La notice biographique du major général Dare est annexé au compte rendu de la séance d'aujourd'hui (Voir annexe dd).

Le général Dare donne lecture d'une déclaration rédigée, dont des exemplaires ont été distribués dans leur version anglaise et française. Ses remarques portent sur les rôles actuels, les missions et les tâches des forces canadiennes et sur les forces actuellement en mesure d'accomplir ces tâches. Le Comité suspend la séance à 11 h 50. La présentation du mémoire du général Dare n'étant pas terminée, et se réunit de nouveau à midi.

Les membres du Comité interrogent le major général Dare sur plusieurs sujets mentionnés dans son mémoire.

A la fin de la réunion, des exemplaires des documents suivants sont remis, dans leur version anglaise et française, aux membres présents à la séance: Rapport préliminaire de la mission militaire en Amérique latine du 27 octobre au 27 novembre 1968.

Il est convenu de convoquer une autre réunion à une date ultérieure pour terminer l'interrogatoire du major général Dare. L'interrogatoire se poursuivant toujours, le Comité s'ajourne à 1 h 15, et le Comité se réunira à nouveau le mercredi après-midi 5 février 1969 à 3 h 30. Le témoin sera alors le professeur Adam Yarmolinsky.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le mardi, le 4 février 1969

Le président: Messieurs, je vais ouvrir la séance, car je crois que nous serons bientôt en nombre.

Ce matin, nous accueillons le major-général Michael Dare, qui témoignera devant le Comité au nom du ministère de la Défense nationale. Les membres ont déjà reçu un résumé de sa carrière à titre de renseignement.

On a demandé au général Dare de parler des rôles et missions actuels des Forces canadiennes. Les membres comprendront sans doute que cette documentation de base est essentielle à nos débats. Toutefois, j'espère qu'ils se rendront compte, qu'à titre de fonctionnaire de l'État, le général Dare n'est pas en position d'exprimer publiquement, comme devant notre Comité, des opinions personnelles sur le bien-fondé des diverses politiques. Je suis certain que les membres respecteront la position du général à ce sujet.

Avant de céder la parole au général Dare, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que le secrétaire a reçu les exposés écrits des professeurs Yarmolinsky et Eayrs, qui doivent témoigner les 5 et 6 février respectivement. Les membres devraient avoir reçu leur exemplaire.

Le professeur Eayrs, si ma mémoire est bonne, tient beaucoup à ce que chaque membre lise son exposé avant d'entrendre son témoignage. Les deux exposés sont assez longs. Si quelqu'un n'a pas encore reçu son exemplaire, il n'a qu'à en demander un au secrétaire.

Le major-général Dare aimerait vous parler du podium, à l'autre bout de la salle. Je lui cède maintenant la parole.

Le major-général Michael R. Dare (Chef adjoint des Opérations et Réserves, quartier-général des Forces armées canadiennes): Monsieur le président, Messieurs, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de venir vous adresser la parole au nom du ministère de la Défense nationale et j'espère que je vous donnerai une idée exacte de nos engagements et rôles actuels, comme vous l'a dit votre président.

Messieurs, les principaux rôles, missions et tâches assignés aux forces canadiennes, ainsi que les ressources dont elles disposent actuellement pour s'acquitter de ces tâches, se fondent directement sur la politique qui a été formulée dans le Livre Blanc sur la Défense en mars 1964. Il continuera d'en être ainsi jusqu'à ce que l'étude portant sur les Affaires extérieures et la Défense soit terminée, et qu'une nouvelle politique et de nouvelles directives soient établies.

Mon exposé se limitera strictement au sujet que le Comité m'a demandé de traiter, c'est-à-dire:

a) les rôles, missions et tâches actuellement assignés aux forces canadiennes,

b) les forces dont nous disposons en ce moment pour accomplir ces tâches.

A la suite de l'intégration, puis de l'unification des Forces Canadiennes, des commandement fonctionnels ont été établis, chacun étant chargé d'une fonction ou d'un rôle précis, et ces rôles ont ensuite été subdivisés en des missions et tâches plus détaillées. Je vais vous exposer le rôle de chacun des commandements opérationnels, et vous indiquer les forces dont ils disposent. Le commandement de l'instruction militaire et le réseau de transmissions des Forces Canadiennes ne sont pas compris, car ils ne remplissent que des fonctions auxiliaires. Je parlerai de chaque commandement dans l'ordre suivant:

• 1110

a) Le commandement de la force mobile (y compris le 4e groupe-brigade mécanisé canadien, stationné en Europe),

b) le commandement maritime,

c) le commandement du transport aérien (y compris les recherches et le sauvetage),

d) le commandement de la défense aérienne,

e) la 1re division aérienne.

Il y a, en outre, certaines obligations qui découlent de la politique du gouvernement et qui relèvent principalement du QGFC; bien qu'elles nécessitent l'utilisation des ressources de certains commandements, elles peuvent être distinguées des fonctions des commandements que je viens de mentionner. J'en parlerai séparément sous les rubriques suivantes:

a. Aide au pouvoir civil/assistance aux autorités civiles;
b. Survie nationale, alerte et signalisation;
c. Aide en matière d'instruction militaire;
d. Opérations de surveillance de trêves et tâches spéciales;
e. Forces de réserve.

Avant de poursuivre mon exposé, je tiens à souligner qu'il existe un rapport très complexe entre les rôles et les tâches des divers commandements et l'affectation particulière de ces forces à la défense du Canada, de l'Amérique du Nord, à l'OTAN, à l'ONU, ou aux opérations de maintien de la paix. Dans certains cas, les mêmes forces sont appelées à assurer la défense dans chacun des champs d'activité que je viens de mentionner. Je reviendrai sur ce point après avoir parlé des divers commandements et de nos obligations spéciales.

Le commandement de la force mobile

Le rôle du commandement de la force mobile consiste à fournir les forces terrestres et aériennes tactiques prêtes au combat dont le Canada a besoin pour remplir ses engagements relatifs à la défense.

A l'exception d'une formation stationnée en Allemagne (4e groupe-brigade mécanisé canadien), d'un contingent affecté à Chypre, de petits groupes chargés de la surveillance de la trêve et de certains militaires qui servent au Moyen-Orient, dans la zone frontalière située entre l'Inde et le Pakistan, au Cambodge, au Laos, au Vietnam et en Corée, tous les éléments de ce commandement sont sur une base d'alerte au Canada.

Suivant le principe des «forces disponibles», les unités sont orientées vers des missions déterminées et maintenues à des niveaux appropriés d'alerte opérationnelle. A cette fin, elles participent fréquemment à des exercices d'entraînement opérationnel et à des déploiements outre-mer.

Les missions assignées au chef du commandement de la force mobile sont les suivantes:

a. La défense immédiate du Canada et de l'Amérique du Nord;
b. Région centrale de l'OTAN (maintenir un groupe-brigade mécanisé et l'appui de base connexe pour les opérations exécutées à titre d'élément des forces de frappe du SACEUR;
c. Régions des flancs de l'OTAN (maintenir au Canada un groupe-brigade aérotransportable en vue de son emploi opérationnel sur les flancs de l'OTAN), au nord ou un groupe-bataillon au sud.
d. Maintien de la paix;
e. Missions spéciales au Canada et à l'étranger.

Ces missions comptent les tâches suivantes:

a. Repousser toute force terrestre qui pourrait menacer le Canada;
b. Accroître la force de dissuation de l'OTAN au moyen d'une intervention opportune en Europe centrale ou sur un flanc menacé;
c. Aider à la mise à exécution des mandats approuvés de l'ONU, des accords de Genève et de certaines autres mesures en vue du maintien de la paix;
d. Maintenir à un haut degré de préparation des ressources supplémentaires pour aider aux opérations de maintien de la paix n'importe où dans le monde;
e. Maintenir au Canada la structure nécessaire de commandement et de contrôle, le soutien logistique et l'organisation de base afin d'assurer une réaction appropriée, rapide et efficace, dans les limites des obligations qui lui sont attribuées;
f. Fournir les ressources en personnel et en matériel, au besoin, afin de venir en aide au pouvoir civil ou de prêter main-forte aux autorités civiles.

Défense du Canada/et de l'Amérique du Nord

Le chef du commandement de la force mobile est responsable de la conduite des opérations terrestres tactiques au Canada et, en vertu des dispositions d'un accord réciproque conclu avec les États-Unis, de fournir des forces terrestres en vue d'opérations conjointes contre toute tentative de débarquement ennemi en Alaska, au Canada et aux États-Unis.

• 1115

Afin de répondre à cette exigence, un groupe-brigade aérotransportable a été affecté en priorité à la défense du Canada. On a également prévu d'assigner à cette tâche toute partie et, au besoin, toutes les forces terrestres disponibles au Canada. Cela comprend les unités des réserves de la force mobile qui sont en état de préparation opérationnelle. Vu la nature d'une grande partie du terrain du nord canadien, on estime qu'il est essentiel d'avoir une unité de parachutistes en état de disponibilité. C'est le régiment aéroporté canadien qui répond à ce besoin et qui est tenu prêt à remplir cette tâche et d'autres.

OTAN—Région centrale

Le 4e groupe-brigade mécanisé canadien est maintenu en Allemagne pour remplir notre engagement envers l'OTAN sur le front central. Vu que son effectif actuel n'est pas suffisant pour assurer sa viabilité en tant que

formation de combat, on le renforcerait en cas d'urgence par des forces terrestres disponibles au Canada.

OTAN—flancs nord et sud

Le Canada s'est engagé à fournir à l'OTAN un groupe-brigade aérotransportable pour emploi, dans le cadre de la force mobile terrestre du commandement allié en Europe, sur le front nord. Le Canada s'est aussi engagé à fournir un groupe-bataillon aérotransportable pour emploi sur le flanc sud de l'OTAN. Ce groupe-bataillon ferait partie du groupe-brigade aérotransportable destiné à servir dans le cadre de la force mobile terrestre du commandement allié en Europe. Ce groupe-brigade aérotransportable est formé au moyen d'unités de la force mobile situées au Canada.

Maintien de la paix

Des unités et des militaires de la force mobile peuvent être appelés à remplir diverses fonctions relatives au maintien de la paix, sous l'égide des Nations Unies ou d'autres organismes. En outre, le régiment aéroporté canadien est disponible pour remplir des fonctions de maintien de la paix, sous l'égide de l'ONU ou autrement, et pourrait être rapidement déployé par le commandement du transport aérien si le besoin s'en faisait sentir.

Forces

Pour remplir les principales missions du commandement de la force mobile, les forces ont été affectées aux diverses tâches ainsi qu'il suit:

a) Défense du Canada et de l'Amérique du Nord.

(1) Opérations contre les incursions—un groupe-brigade aérotransportable stationné au Canada.

(2) Sécurité intérieure—toutes les forces stationnées au Canada sont disponibles, conformément aux instructions, y compris les forces de réserve.

b) Front central de l'OTAN—4e groupe-brigade mécanisé canadien avec les services de soutien logistique connexe.

c) Flanc de l'OTAN—un groupe-brigade aérotransportable stationné au Canada, à déployer en Europe pour assurer l'appui de l'OTAN.

d) Opérations de maintien de la paix de l'ONU—le régiment aéroporté canadien et certaines autres forces, selon les besoins.

Les ressources du commandement de la force mobile sont groupées régionalement pour des considérations d'équilibre géographique, d'entraînement et d'administration. La seule exception est le groupe-brigade mécanisé en Europe. Les ressources actuelles du commandement de la force mobile sont indiquées sur cette diapositive:

• 1120

Quartier général du commandement de la force mobile

4e groupe-brigade mécanisé canadien (en Europe)

1er groupement de combat, Calgary

2e groupement de combat, Petawawa

3e groupement de combat, Gagetown

5e groupement de combat, Valcartier

Le régiment aéroporté canadien, Edmonton

Le régiment canadien des transmissions

10e Groupe aérien tactique (divers endroits)

BFC de Soest et unité du service de santé Autres bases du Canada

Autres unités de moindre importance

10e *Groupe aérien tactique*

Le 10e groupe aérien tactique a été formé au cours de l'année dernière afin d'assurer le commandement des éléments aériens tactiques du commandement de la force mobile. Il fait partie intégrante de ce commandement. Les éléments qui le constituent, de même que les escadres qui y sont rattachées, sont chargés de fournir l'appui aérien tactique aux forces terrestres. Leurs tâches particulières comprennent l'observation de tir d'artillerie, la reconnaisssance, l'appui rapproché, l'interdiction, l'appui héliporté et l'appui des appareils légers de transport tactique.

Ressources

a) Un escadron d'hélicoptères de transports moyens, doté d'hélicoptères CH113A voyageurs, à Saint-Hubert, plus un détachement à Edmonton.

b) Un escadron d'entraînement aux opérations des hélicoptères, doté d'hélicoptères polyvalents CUH-1H Iroquois, à la BFC de Petawawa.

c) Un escadron de chasseurs tactiques, doté d'appareils T-33S, à la BFC de Rivers, en attendant de recevoir des avions CF-5.

d) Un escadron d'entraînement opérationnel, à la BFC de Cold Lake (Alberta). Cette unité reçoit actuellement des avions CF-5S.

e) Un escadron d'appui de transport tactique, doté d'avions Buffalo à St-Hubert (Québec), plus un détachement à Edmonton. Pour résumer la question du commandement de la force mobile:

Commandement de la force mobile
Rôle:

Fournir les forces terrestres et aériennes tactiques prêtes au combat dont le Canada a besoin pour remplir ses engagements relatifs à la défense.

Tâches:

a) Défense du Canada et de l'Amérique du Nord;
b) Front central de l'OTAN;
c) Flancs de l'OTAN;
d) Maintien de la paix et autres tâches spéciales;
e) Appui aérien tactique et appui du transport pour les forces terrestres.

Forces:

a) Défense du Canada et de l'Amérique du Nord—groupe-brigade aérotransportable.
b) Front central de l'OTAN—4e groupe-brigade mécanisé canadien et renforts stationnés au Canada.
c) Flancs de l'OTAN—groupe-brigade aérotransportable.
d) ONU—maintien de la paix et tâches spéciales—régiment aéroporté canadien et autres forces, selon les besoins.
e) 10e groupe aérien tactique—
1 escadron d'hélicoptères moyens
1 escadron d'hélicoptères polyvalents
1 escadron d'avions de transport légers
1 escadron de chasseurs tactiques
1 escadron d'entraînement opérationnel

Le commandement maritime

Le rôle du commandement maritine est de fournir des forces maritimes disponibles pour le combat afin que le Canada puisse respecter ses engagements de défense, de mettre en œuvre des programmes d'instruction opérationnelle, d'élaborer des théories tactiques et d'établir des plans de contingence et des procédures opérationnelles à l'intention de ces forces. En outre, le commandement maritime doit fournir des services d'appui immédiat.

Les forces maritimes du Canada sont polyvalentes et il n'est pas facile de distinguer nettement, parmi leurs fonctions, celles qui sont directement liées à la défense du Canada et celles qui servent à des fins plus larges. De façon générale, les fonctions des forces maritimes consistent à assurer la défense contre les sous-marins lanceurs de missiles, à contribuer à la puissance de riposte graduée de l'ouest, à transporter outre-mer des éléments terrestres et aériens des forces canadiennes et à maintenir la souveraineté nationale.

Compte tenu de la définition générale du rôle du commandement maritime et de la polyvalence de nos forces maritimes, le chef du commandement maritime doit être en mesure d'accomplir les missions suivantes:

a) *Défense directe du Canada.*

(1) Cette mission essentielle consiste à défendre les eaux territoriales du Canada, l'Archipel Arctique, ainsi que les territoires, l'espace aérien et les étendues maritimes qui leur sont contigus contre toute attaque par voie maritime ou contre tout empiétement sur nos droits territoriaux et côtiers. En vertu de cette mission les forces du commandement maritime sont les premières responsables de la surveillance des étendues maritimes qui bordent le Canada; de cette façon, en plus de contribuer à la défense du pays, les forces maritimes affirment la souveraineté du Canada sur ses eaux territoriales et protègent ses droits de pêche et miniers.

• 1125

(2) Toutes les ressources du commandement maritime sont affectées à la défense directe du Canada.

(3) Dans le cadre de cette mission principale, le Chef du commandement maritime exécute des opérations et entraîne ses forces en vue d'accomplir un certain nombre de tâches telles que la surveillance air-surface et sous-marine afin de recueillir des renseignements, la lutte anti-sous-marine, le contrôle et la protection du transport maritime et, enfin, la mise en échec de toute tentative ennemie visant à prendre pied sur notre sol, en coopération avec d'autres commandements opérationnels.

b) *Défense de l'Amérique du Nord.*

(1) Cette mission consiste à exécuter des opérations maritimes de concert avec les forces américaines en vue de la défense commune des deux pays contre toute attaque en provenance de l'océan. Dans le cadre du plan principal de sécurité qui lie le Canada et les États-Unis et qui comprend aussi nos responsabilités envers le NORAD et les forces alliées canado-américaines, le Canada fournit aussi des forces et le chef du commandement maritime exerce une responsabilité conjointe en ce qui a trait aux aspects maritimes de la défense de l'Amérique du Nord.

(2) Les chiffres et les plans précis concernant le déploiement et l'emploi des forces canado-américaines sont, évidemment, des renseignements classifiés dont on ne peut parler en public. Toutefois, comme le Canada et les États-Unis constituent une entité stratégique dont la sécurité pose un problème de défense indissoluble, on peut dire que la contribution

maritime du Canada est assez considérable.

c) *OTAN-SACLANT*

(1) Cette troisième mission consiste à participer, sur demande, à des opérations dans la région canado-américaine de l'OTAN, dans la zone de l'Atlantique qui relève du Canada et dans d'autres zones du commandement allié de l'Atlantique, sous le commandement opérationnel du SACLANT. Cette mission peut entraîner soit des opérations conjointes par des forces canadiennes et d'autres forces de l'OTAN, soit une action unilatérale par les forces maritimes du Canada, à l'appui des objectifs de l'OTAN.

(2) C'est dans le cadre de cette mission que le Canada participe à la force navale permanente de l'Atlantique.

(3) Le Canada désigne certaines forces à l'intention du SACLANT. Cela veut dire que le Canada informe le SACLANT des forces maritimes qu'il mettra à sa disposition en cas d'urgence. Les forces sont classées dans la catégorie «A» lorsqu'elles sont disponibles dans les 48 heures, dans la catégorie «B» lorsqu'elles sont disponibles dans un délai qui va de 48 heures à 30 jours, et dans la catégorie «C» lorsqu'elles sont disponibles après 30 jours. La grande majorité de nos forces maritimes sont classées dans la catégorie «A» et la plupart des autres le sont dans la catégorie «B» à cause des travaux de refonte ou d'entretien. Le SACLANT est informé presque quotidiennement de l'état de nos forces désignées. Les détails précis de notre engagement envers le SACLANT sont classifiés, mais il est permis de dire que le Canada affecte des forces à l'OTAN littéralement à la limite des possibilités du commandement maritime.

(4) Nous avons mentionné plus haut la force navale permanente de l'Atlantique. Cette force est sous la direction opérationnelle du SACLANT. Les pays qui contribuent militairement au commandement allié de l'Atlantique fournissent à cette force des unités selon les besoins. Le Canada a habituellement fourni un destroyer pour une période d'environ quatre mois par année. La force est constamment en mouvement en temps de paix et participe au cours d'une année au plus grand nombre d'exercices possible organisés par l'OTAN ou par plusieurs pays. Sous la surveillance du conseil de l'OTAN, le SACLANT pourrait, pendant une période de tension, ordonner à la force de se rendre dans une zone de l'Atlantique où sa présence constituerait le meilleur témoignage de la solidarité de l'OTAN et de sa détermination à résister à toute agression. A cet égard, chaque pays est libre de retirer ses unités en tout temps.

(5) Une autre mission de commandement maritime consiste à assurer un soutien aux forces du commandement de la force mobile. Ce soutien aurait normalement trait aux opérations terrestres de l'OTAN en Europe, sur le flanc nord. Notre porte-avions et nos navires de soutien opérationnel sont les principales ressources qui sont ici engagées; toutefois, toutes les autres unités combattantes et d'appui peuvent être appelées à participer à ces opérations.

(6) Le commandement maritime est capable d'affecter des unités opérationnelles au transport en Europe, par voie maritime, d'unités du commandement de la force mobile. Toutefois, il ne sera possible ou opportun de remplir une telle mission que si elle a la priorité sur d'autres missions importantes, au moment de prendre une décision.

• 1130

e) *Maintien de la paix*

(1) Cette mission consiste à fournir des forces maritimes, selon les directives, pour des opérations de maintien de la paix. Les forces maritimes peuvent alors agir seules ou appuyer d'autres forces nationales ou internationales. Les forces maritimes peuvent être appelées à livrer des opérations de maintien de la paix n'importe où dans le monde.

f) *Missions spéciales*

(1) Le commandement maritime est en mesure de remplir des missions spéciales au pays ou à l'étranger, selon les directives. Toute partie ou l'ensemble des ressources du commandement maritime peuvent être appelés à remplir de telles missions.

(2) C'est dans le cadre de ces missions que le commandement maritime exécute des opérations de recherche et de sauvetage, est en mesure de fournir de l'aide aux autorités civiles et peut appuyer les intérêts diplomatiques du Canada à l'étranger.

Voilà ce qu'il y a à dire du commandement maritime aux fins du présent exposé. Il peut vous sembler qu'on lui confie trop de missions. Permettez-moi de signaler que ce n'est pas là une chose inhabituelle dans les forces maritimes de tous les pays parce que, je l'ai dit plus tôt, ces forces sont polyvalentes et il n'est pas facile de distinguer nettement, parmi leurs fonctions, celles qui sont directement liées à la défense du Canada et celles qui servent des objectifs de plus grande

envergure tels que la défense du continent et la sécurité collective. Pour résumer la question du commandement maritime

Rôle:

Fournir des forces maritimes disponibles pour le combat, afin que le Canada puisse respecter ses engagements de défense, mettre en œuvre des programmes d'instruction opérationnelle, élaborer des théories tactiques et établir des plans de contingence et des procédures opérationnelles à l'intention de ces forces.

Missions:

a. Défense directe du Canada.
b. Défense de l'Amérique du Nord.
c. OTAN—SACLANT/Groupe stratégique régional Canada—États-Unis.
d. Mission à l'égard des forces canadiennes et des forces mobiles terrestres du commandement allié en Europe.
e. Maintien de la paix (ONU).
f. Missions spéciales, sur demande.

Forces:

Atlantique: 1 porte-avions, 9 destroyers porteurs d'hélicoptères, 4 escorteurs d'escadre, 2 navires de soutien opérationnel, 3 sous-marins, 1 escadron d'avions Tracker CS2F, 4 escadrons d'avions Argus, 1 escadron d'hélicoptères CHSS2

Pacifique: 9 escorteurs d'escadre, 1 navire de soutien opérationnel, 1 sous-marin, 1 escadron d'avions Argus.

LE COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

Le rôle du commandement du transport aérien consiste à maintenir une force de transport aérien efficace du point de vue opérationnel afin de répondre aux engagements du Canada en matière de dépense. Les fonctions fondamentales liées à ce rôle consistent à:

a. Assurer le transport aérien stratégique et tactique pour appuyer les opérations des divers autres commandements;
b. Assurer la mise en application des programmes d'instruction opérationnelle pour les forces du transport aérien; et
c. Assurer les forces de soutien immédiat en vue des fonctions mentionnées ci-dessus.

Tâches opérationnelles

Les engagements opérationnels d'urgence du commandement du transport aérien consistent à assurer le soutien stratégique, tactique et logistique en matière de transport aérien aux:

a. Unités des divers autres commandements affectées à la défense du Canada, et/ou du continent nord-américain;
b. Forces canadiennes affectées à la défense de la zone de l'OTAN, y compris le déploiement initial de la participation canadienne à la force mobile (Terre) du commandement allié en Europe; et
c. Forces canadiennes affectées aux Nations Unies, c'est-à-dire aux opérations de maintien de la paix, y compris le déploiement, à bref délai, de la force d'urgence des Nations Unies, ainsi que l'affectation de personnel formé et d'appareils destinés aux éléments de l'air des forces de l'ONU.

En temps de paix, le commandement du transport aérien se charge de tenir les forces, sous son commandement, prêtes du point de vue opérationnel. Le maintien de ces forces est assuré par les activités suivantes:

a. La participation à des exercices de mobilité et d'instruction avec d'autres commandements;
b. Le transport aérien, dans les deux sens, des militaires affectés à la 1re division aérienne et au 4e groupe-brigade mécanisé canadien en Europe;
c. Le soutien logistique à tous les commandements au Canada, à la 1re division aérienne et au 4e groupe-brigade mécanisé canadien en Europe; et
d. vols réguliers et spéciaux pour passagers et marchandises.

• 1135

Moyens de transport aérien

Le commandement du transport aérien dispose de moyens de transport qui se divisent en deux catégories:

a. Avions de transport lourds—12 appareils *Yukon* et 23 appareils *Hercules*. Les appareils *Yukon* sont stationnés à Trenton et les appareils *Hercules* à Ottawa et à Edmonton.
b. Avions de transport moyens et légers—7 *Cosmopolitan*, 7 *Falcon*, 17 *Dakota* et 8 *Caribou*. Un appareil *Caribou* est affecté en permanence au détachement de l'ONU au Pakistan.

La flotte d'avions de transport lourds est surtout destinée à maintenir un état d'alerte opérationnel qui devra assurer une capacité globale en ce qui concerne le transport aérien stratégique. Cette capacité doit être telle qu'elle puisse permettre de faire face aux exigences opérationnelles d'urgence du continent nord-américain, de l'ONU ou de l'OTAN, conformément aux plans opérationnels, en outre, la flotte d'avions de transport lourds assure, de façon permanente, le soutien logistique en matière de transport aérien des Forces canadiennes affectées à l'OTAN et celles qui sont stationnées au Canada.

Les appareils *Hercules* servent également à maintenir une capacité tactique de transport aérien permettant d'assurer, sur une grande échelle, le soutien logistique tactique de nos forces terrestres dans tout contexte opérationnel probable. Des exercices conjoints sont

tenus, de temps à autre, pour améliorer cette capacité.

La flotte d'avions de transport moyens et légers servent principalement au transport sur le continent nord-américain. Une fois de plus, un état d'alerte opérationnel est maintenu afin de faciliter une augmentation rapide du rythme d'activité en cas d'urgence. En temps de paix, ces appareils servent aux missions de soutien administratif et logistique.

En temps de paix, toute la flotte de transport aérien est organisée de façon non seulement à assurer le maintien de l'état de disponibilité opérationnelle, mais aussi à répondre aux besoins du MDN en matière de transport aérien.

RECHERCHE ET SAUVETAGE

Rôle

La recherche et le sauvetage dans les Forces Canadiennes constituent un rôle qui consiste essentiellement à faire face à une double exigence. Tout d'abord, il nous faut disposer d'un organisme militaire qui soit en mesure de repérer et de secourir les équipages des avions abattus au cours des hostilités. En second lieu, il s'agit de la tâche attribuée aux forces par les directives ministérielles n° 18 de 1950 et n° 22 de 1951 selon lesquelles les Forces Canadiennes sont chargées de fournir, au nom du gouvernement, les services de recherche et de sauvetage, en vertu des accords de l'aviation civile internationale, et de coordonner les services canadiens de recherche et de sauvetage en mer. En pratique, cette dernière tâche a nécessité la participation opérationnelle aux incidents maritimes ainsi qu'à leur coordination. Étant donné les installations déjà existantes, l'organisme de recherche et de sauvetage se livre activement à des tâches comme les vols de secours et les missions de recherche des personnes égarées.

L'organisme de recherche et de sauvetage est tenu de maintenir en état d'alerte, 24 heures par jour, à Comox, Winnipeg, Trenton et Summerside un appareil de recherche et de sauvetage de moyenne portée, ainsi que son équipage, y compris une équipe de parachutistes-secouristes. Cet organisme doit, selon le cas, prendre ses dispositions et effectuer des opérations de recherche plus ou moins importantes.

Les ressources de base dont dispose l'organisme de recherche et de sauvetage se composent de neuf appareils amphibies *Albatross,* cinq appareils *Dakota* spécialement conçus, six *Labrador,* quatre hélicoptères H21, quatre équipes de parachutistes-secouristes et 27 équipes de recherche terrestre. Les avions, les hélicoptères et les équipes de parachutistes-secouristes sont situés à Comox, Winnipeg, Trenton et Summerside. Les équipes de recherche terrestre sont situées aux diverses bases et stations de radar dans tout le Canada. De plus, tout élément des Forces Canadiennes qui dispose d'appareils est considéré comme étant une ressource secondaire de recherche et de sauvetage et peut donc être requis de prêter concours aux ressources de base au besoin. En 1968, nous avons effectué 2,000 opérations de recherche, soit un total de 8,143 heures de vol, et nous nous félicitons d'avoir sauvé 240 vies.

• 1140

Une voix: Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

Le major-général Dare: En 1968, nous avons effectué 2,000 opérations de recherches, soit un total de 8,143 heures de vol, et nous nous félicitons d'avoir sauvé 240 vies.

Pour résumer la question du commandement du transport aérien.

COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

Rôle:

a) Transport aérien stratégique, logistique, et tactique.
b) Instruction en matière de disponibilité opérationnelle.

Missions:

Transport aérien stratégique, tactique et logistique pour appuyer:
a) La défense du Canada.
b) Le NORAD.
c) L'OTAN.
d) Les Nations Unies.
e) La recherche et le sauvetage ainsi que des tâches spéciales.

Ressources:

Appareils—*Yukon* 12; *Hercules* 23; *Cosmopolitan* 7; *Falcon* 7; *Cessna* 182 3: *Dakota* 17; *Caribou* 8. Recherche et Sauvetage—9 *Albatross;* 6 hélicoptères *Labrador;* 4 hélicoptères H21; 4 équipes de parachutistes-secouristes.

M. Lewis: J'ai obtenu le renseignement d'un de mes collègues, mais qu'entend-on par «appareil amphibie»?

Le major-général Dare: Un appareil qui peut voyager sur la neige, sur mer et sur terre.

Commandement de la défense aérienne

En vue de protéger le continent nord-américain contre toute attaque par bombardiers, les États-Unis et le Canada ont mis sur pied des systèmes interdépendants qui constituent les principaux éléments de défense aérienne de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'un système de détection et d'identification qui assurerait une période maximum d'avertissement durant laquelle on lancerait une attaque de représailles, ainsi qu'un système actif de défense aérienne qui rendrait toute pénétration dans l'espace aérien de l'Amérique du Nord quasi impossible.

L'accord de défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) en vertu duquel le pouvoir de diriger, de coordonner et de contrôler les activités opérationnelles des forces de défense aérienne est confié à un quartier général intégré, avait pour objet d'assurer un système de défense aérienne plus efficace que ne pouvait l'être un système de défense purement national. L'accord entre les deux gouvernements fait mention du consentement de collaborer et de participer à des travaux de planification conjointe, mais n'engage pas le Canada à quelque degré que ce soit dans la répartition des moyens. De temps à autre, les degrés de participation sont décidés et approuvés par les deux gouvernements. C'est le commandement de la défense aérienne qui fournit les forces canadiennes affectées au NORAD.

Le rôle principal du commandement de la défense aérienne consiste à fournir des forces aériennes prêtes au combat pour respecter les engagements du Canada en matière de défense, organiser des programmes d'instruction opérationnelle, mettre au point, évaluer et recommander des théories d'ordre tactique et diffuser des méthodes d'opération pour ces forces. De plus, le commandement de la défense aérienne assure les services de soutien immédiats requis pour remplir ce rôle.

Les missions précises attribuées au commandement de la défense aérienne portent sur la défense du Canada et de l'Amérique du Nord, l'instruction requise par la 1re division aérienne en Europe ainsi que des missions d'entraînement.

La mission de défense du Canada et de l'Amérique du Nord consiste à participer aux opérations de défense aérienne conjointement avec les forces armées des États-Unis en vue de la défense commune contre toute attaque aérienne.

Pour remplir cette mission, les forces affectées à la défense aérienne sont chargées de:

a La surveillance de l'espace aérien et l'identification de tous les appareils qui survolent le territoire canadien et les eaux côtières contiguës afin d'assurer un avertissement préalable de pénétration.

b L'interception et la destruction des appareils ennemis par des avions ou par des engins d'interception.

c L'observation et la surveillance des satellites.

d Le commandement et le contrôle des forces chargées des avions et des engins d'interception.

e L'entretien et le fonctionnement des appareils équipés de dispositifs de contre-mesures électroniques afin d'assurer l'instruction opérationnelle aux éléments air-terre du commandement de la défense aérienne.

• 1145

f Assurer la protection et la sécurité nucléaire au sein du commandement.

La tâche de surveillance et d'identification de la défense aérienne est confiée au réseau d'alerte avancée qui se compose de 22 stations de radar de surveillance et de contrôle situées au Nord du Canada, ainsi qu'au réseau *Pine-tree* qui se compose de 27 radars de surveillance et de contrôle et de 53 stations de radars en site, généralement situés dans le sud du Canada.

L'interception et la destruction sont assurées à la fois par des intercepteurs pilotés et des intercepteurs sans pilote. Le commandement de la défense aérienne dispose de trois escadrons tous temps dotés d'appareils CF101; le tout représente 48 Intercepteurs pilotés. De plus, les 8 intercepteurs pilotés CF101 dont dispose l'escadron d'instruction constituent, au besoin, une force d'appoint aux fins de la défense aérienne. Il y a aussi 56 missiles d'interception Bomarc sol-air sans pilote, répartis entre deux escadrons.

Le repérage des satellites est assuré par un détecteur optique Baker-Nunn de poursuite spatiale, situé à Cold Lake (Alberta).

Le commandement et le contrôle des forces de défense aérienne sont assurés par un système semi-automatique constitué d'un centre de combat et de direction intégré et de deux centres de contrôle éloignés.

Un escadron de combat électronique, doté d'avions CF100 de contre-mesures électroniques et d'appareils T33, sert de force-cible simulée afin de mettre à l'épreuve la force d'intercepteurs pilotés comme le système de radar au sol. Cette force-cible exerce continuellement le dispositif de défense et imite de façon très réaliste les tactiques auxquelles on pourrait s'attendre de la part de toute force assaillante.

Pour l'instruction et le soutien, le commandement de la défense aérienne est chargé d'assurer l'instruction en matière de vols opérationnels et l'instruction au sol des navigants, ainsi que l'instruction technique des non navigants qui sont choisis pour être affectés aux appareils CF104 de la division aérienne en Europe. Un escadron d'instruction au maniement des appareils CF104, doté d'avions de ce type, et une unité d'entraînement technique de campagne située à Cold Laka (Alberta), sont chargés d'assurer cette instruction.

Pour résumer la question du commandement de la défense aérienne.

Rôle:

Maintenir des forces prêtes au combat pour faire face aux engagements de défense pris par le Canada, assurer l'instruction opérationnelle, étudier et suggé-

rer une doctrine tactique à l'intention des forces de défense aérienne.

Tâches:

a) Repérage et identification rapides des objets volants qui survolent notre territoire.
b) Interception et destruction des avions ennemis.
c) Pistage des satellites.
d) Commandement et contrôle.
e) Instruction en matière de contre-mesures électroniques.
f) Sûreté et sécurité nucléaires.
g) Soutien de la division aérienne en matière d'instruction opérationnelle.

Forces:

De Combat—56 intercepteurs CF101 pilotés—56 missiles d'interception Bomarc sans pilote
D'instruction—14 avions CF100 de contre-mesures électroniques—40 avions CF1-04—48 avions T33

1re *Division Aérienne*

Le rôle de la 1re division aérienne consiste à maintenir des forces aériennes prêtes au combat pour faire face aux engagements de défense aérienne en Europe contractés par le Canada envers l'OTAN. En temps de paix, ces forces conservent un haut niveau d'aptitude et d'efficacité opérationnelles et participent à des exercices militaires avec les autres forces alliées en Europe de façon à pouvoir faire face, à très court délai, à toute éventualité. Elles représentent aussi une part importante de la force de dissuasion permanente de l'OTAN. En cas de guerre, ces forces participeraient aux opérations de frappe, d'assaut et de reconnaissance, en coopération avec les autres forces aériennes alliées.

Conformément à la nouvelle stratégie adoptée par l'OTAN en décembre 1967, la 1re division est prête à faire face à trois genres d'agression. Elle peut:

a Assurer une défense directe, soit faire face à l'ennemi au niveau où il choisit de combattre; ou
b Procéder à l'escalade délibérée, quand, au besoin, l'OTAN est prête à intensifier le conflit au moyen d'une utilisation sélectivité d'armes nucléaires tactiques; et
c Participer à la riposte nucléaire générale, ce qui est la tâche de l'OTAN en cas de déclenchement d'attaques nucléaires.

• 1150

Les tâches particulières de la 1re division aérienne, conformément à cette stratégie, sont:

a Les opérations d'attaque nucléaire tactique
b Les opérations d'attaque traditionnelle tactique, pour soutenir les forces terrestres en Europe centrale
c Les opérations de reconnaissance aérienne pour aider à satisfaire aux besoins du commandement suprême allié en Europe (SACEUR) en matière de renseignements; et
d Le commandement et le contrôle des forces aériennes qui lui sont confiées.

Les forces opérationnelles de la 1er division aérienne se composent actuellement du quartier général situé à Lahr, Allemagne, de six escadrons dotés d'avions CF104, répartis entre trois escadres situées respectivement à Zweibrucken, Baden-Soellingen et Lahr, en Allemagne. Au cours des prochains mois, l'escadre de Zweibrucken mettra fin à ses opérations, et ses deux escadrons de frappe et d'assaut seront déployés avec les deux autres escadres.

La 1re division aérienne comporte une section de communications composée de six avions *Dakota* stationnés à Lahr. Le commandement du transport aérien complète ce service. Pour résumer la question de la 1re division aérienne:

Rôle:

Fournir des forces aériennes de frappe ou d'assaut et de reconnaissance, prêtes au combat, afin de faire face aux engagements pris par le Canada.

Tâches:

a La frappe nucléaire tactique.
b L'assaut traditionnel pour soutenir les forces terrestres.
c La reconnaissance aérienne.
d Le commandement et le contrôle.

Forces:

De combat—Avions CF104 engagés.
4 escadrons de frappe ou d'assaut.
2 escadrons de reconnaissance.
De soutien—6 avions de transport Dakota.

Monsieur le président, je parle depuis 45 minutes, et avec votre permission nous pourrions faire une courte pause. J'ai achevé environ les deux tiers de mon exposé.

Le président: Je suspends la séance pour dix minutes.

(Reprise de la séance)

Le président: Je reprends la séance et je prie le général Dare de bien vouloir continuer son exposé.

Le major-général Dare: Merci, monsieur le président et messieurs. Voici la prochaine question:

Aide au pouvoir civil/assistance aux autorités civiles

• 1200

Les opérations de recherche et de sauvetage, ou les vols de secours, n'entrent pas dans ces catégories. En règle générale, l'aide au pouvoir civil signifie que le chef de l'État-Major de la défense a autorisé des troupes à soutenir ce pouvoir, tandis que l'assistance

aux autorités civiles comporte tous les autres genres d'aide. En bref, disons qu'aucune force n'est spécialement prévue à cette fin, mais que toute unité peut être appelée à jouer ce rôle à titre de mission secondaire.

Les quartiers généraux qui dirigent les réserves, en raison de leur répartition géographique, ont la charge de coordonner ces activités. Les commandants de région ou de district reçoivent les demandes d'assistance ou d'aide des autorités provinciales. Compte tenu de certaines restrictions, ils peuvent faire appel aux unités disponibles des forces canadiennes.

Survie nationale, alerte et signalisation

Le décret du Conseil CD 1041 de 1965 (tel que modifié jusqu'en 1968) confie les responsabilités militaires relatives aux opérations d'urgence et de survie; comme il suit:

a) Les communications gouvernementales d'urgence.
b) Le système national d'alerte en cas d'attaque (NSAWS).
c) Le système de signalisation des explosions nucléaires et des retombées (SSENR).
d) Les opérations postérieures à une attaque.

Les communications gouvernementales d'urgence sont établies entre le QG du gouvernement central d'urgence (CEGHQ), six QG permanents et quatre QG temporaires de gouvernement régional d'urgence (REGHQ), et un certain nombre d'unités centrales et régionales de soutien. Le public est averti d'une attaque au moyen des systèmes de communications qui relient le centre fédéral d'alerte (CFA) et chaque centre provincial d'alerte (CPA). Ceux-ci sont affectés au siège provisoire du gouvernement central en cas d'urgence (SPGCU) et au siège régional du gouvernement d'urgence (SRGU) qui, à leur tour, ont la haute main sur les 1,790 sirènes qui ont été installées à travers le Canada. La fonction du système de signalisation des explosions nucléaires et des retombées (radioactives) (SSENR) qui consiste à recueillir et à disséminer les données sur les effets des armes nucléaires est accomplie au moyen du même système de communications que celui du système national d'alerte en cas d'attaque entre le QG du NORAD, le QG de la région septentrionale du NORAD, le centre fédéral d'alerte, les centres provinciaux d'alerte, les installations des forces canadiennes et l'élément civil du système de renseignement, établi par l'OMU au Canada. Les opérations postérieures à une attaque, principalement la fonction de direction, sont organisées au niveau du QG du groupement stratégique et de leurs équipes en vue d'appuyer les opérations des gouvernements locaux.

Aide en matière d'instruction militaire

Une décision du cabinet, prise le 1er juin 1961, autorisait l'instruction du personnel militaire des pays du Commonwealth, sous réserve de l'approbation du secrétaire d'État aux affaires extérieures et du ministre de la Défense nationale. Cette instruction ne devait pas être donnée au détriment de nos engagements envers l'OTAN ou la défense continentale.

Le 27 août 1964, le cabinet approuvait en principe les programmes d'aide militaire à la Malaisie et à la Tanzanie. En même temps, le cabinet instituait le comité interministériel d'aide militaire qui assumait la responsabilité de préparer des recommandations, relativement aux demandes d'aide militaire de la part de pays non membres de l'OTAN. Les membres du comité d'aide militaire proviennent du MDN, des ministères des affaires extérieures, de la production de défense et des finances.

Une décision du cabinet, prise le 10 février 1966, stipulait que les fonds requis pour défrayer les dépenses de tous les programmes approuvés d'aide militaire seraient tirés des prévisions budgétaires principales, ou supplémentaires, du ministère des Affaires extérieures. De plus, on confiait au comité d'aide militaire le pouvoir d'approuver, pour une année à la fois seulement, un programme d'instruction militaire au Canada destiné à des membres individuels des forces armées de gouvernements non membres de l'OTAN.

• 1205

Le principal objectif des programmes d'aide militaire en cours est de venir en aide aux pays nouvellement affranchis et aux pays sous-développés afin de constituer les forces nécessaires au maintien de leur sécurité intérieure et de la stabilité de leur pouvoir central, qui sont des conditions essentielles aux programmes de développement économique et social.

Le Canada soutient, à l'heure actuelle, huit programmes d'aide militaire, et sept pays en bénéficient. Ces programmes consistent à fournir l'instruction ou le matériel, ou les deux à la fois. L'envergure de cette activité est illustrée au moyen du tableau qui suit:

Pays	Nombre de candidats formés au Canada	Matériel principal fourni	Coût des programmes	Expiration des programmes
Ghana	18		$ 780,000	1972
Jamaïque	30		60,000	se poursuit
Kenya	1		2,800	se poursuit
Malaisie	134	4 avions Caribou 250 motocyclettes	4,500,000	se poursuit
Nigéria	69		45,000	suspendu
Tanzanie	370	4 avions Caribou 8 avions Otter académie militaire	17,600,000	1970
Zambie	31		30,000	se poursuit
Total	653		Environ $23,000,000	

Cent dix militaires sont affectés à ces programmes outre-mer et un nombre limité d'instructeurs sont affectés à l'instruction, à temps partiel, des candidats étrangers au Canada.

Le coût total de ce programme jusqu'ici, au cours des cinq dernières années, s'élève à 23 millions de dollars.

Opération de surveillance de trêve et tâches spéciales

Le Canada a participé à de nombreuses opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, sans compter sa contribution en personnel militaire pour d'autres opérations de surveillance de trêve, et autres affectations spéciales telles que l'équipe d'observateurs au Nigéria. Le seul engagement principal, à l'heure actuelle, est celui de Chypre, ou nous avons un bataillon dont les effectifs sont réduits, ainsi qu'un quartier général et des éléments de soutien qui comprennent, en tout, 51 officiers et 528 hommes sous le commandement de la force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP). Le tableau suivant illustre nos engagements actuels en matière d'opérations de surveillance de trêve et les tâches spéciales, ainsi que le nombre d'hommes qui y sont engagés.

Opération	Depuis	Contribution actuelle
UNMOGIP (Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan)	1949	Officiers observateurs 9 Personnel navigant 3 Équipe au sol 5 Avion Caribou 1
UNTSO (organisme de surveillance de la trêve des Nations Unies)	1954	Officiers observateurs 20
MCCD (organes militaires et délégations canadiennes aux commissions internationales de surveillance et de contrôle au Vietnam, au Cambodge et au Laos)	1954	Officiers 11 Hommes 15
UNCMAC (commission militaire de l'armistice du commandement des Nations Unies)	1954	Officier 1 Homme 1
UNFICYP (force des Nations Unies à Chypre)	1964	1 bataillon (effectifs réduits) QG et soutien
Équipe d'observateurs au Nigéria	1968	Officiers 2

La force de réserve

Son rôle principal consiste à pouvoir fournir du personnel pour accroître et renforcer les forces régulières. Son rôle secondaire consiste à aider à constituer une réserve de personnel entraîné au cas où un état d'urgence devait s'aggraver ou donner lieu à une escalade. Afin de pouvoir remplir ces rôles, nous avons réparti la réserve active, qui comprend des éléments terrestres, navals et aériens, en trois catégories d'emploi, c'est-à-dire la réserve prête, la réserve régionale canadienne et la réserve du commandement de la force mobile.

La réserve navale est entièrement engagée, à titre de réserve prête, à soutenir le commandement maritime. Elle se compose de 16 unités de réserve navale, situées dans les principaux centres urbains échelonnés de Terre-Neuve à l'Île de Vancouver. Son effectif total atteint actuellement environ 3,000 hommes.

Environ 1,100 hommes se sont entraînés en mer avec la marine régulière l'été dernier. Une activité majeure en ce moment est l'exercice «Maple Spring». Nous avons 140 réservistes dans 11 navires, dont 80 à bord du navire *Gatineau*.

Aujourd'hui, la milice se compose de 96 unités importantes comptant chacune un effectif de 300 hommes et plus. Il y a aussi 136 unités de moindre importance. L'effectif total se chiffre par environ 24,000 hommes.

• 1210

La réserve active est considérée comme une partie des forces existantes. Nous comptons présentement environ 16,000 miliciens qui seraient appelés à s'intégrer à l'effectif de la force régulière en cas d'urgence. Un millier d'entre eux environ sont des réservistes prêts à servir. Ils seraient appelés à combler des vacances au sein de QG stationnaires, de dépôts et autres unités, au besoin. 5,300 autres sont considérés comme des réservistes régionaux, qui seraient appelés à appuyer l'organisation des mesures d'urgence et autres mesures de sécurité interne, et enfin 9,600 ont été formés en sous-unités chargées d'appuyer le commandement de la force mobile.

L'entraînement à cette fin comprend l'entraînement local, en hiver, des spécialistes et hauts gradés, l'entraînement en emploi des réservistes prêts à servir dans les postes qu'ils seraient appelés à remplir en cas d'urgence, l'entraînement des spécialistes et simples gradés dans les écoles de la force régulière et dans les écoles régionales d'été, et enfin l'entraînement collectif par les sous-unités du commandement de la force mobile sous la direction du QG du commandement de la force mobile.

La réserve de l'air a été placée sous la direction du commandant de la force mobile le 1er janvier 1969. Elle comprend six escadrons dotés de cinq appareils *Otter* chacun, formant un effectif total de quelque 840 hommes de tous grades. Deux escadrons ont leur base à Montréal, deux autres à Toronto, et un à Winnipeg et Edmonton respectivement. Ces escadrons servent au transport du matériel léger, à la reconnaissance et à la photographie aérienne, et seront bientôt en mesure de contrôler les radiations. Ils disposent en outre d'une réserve de pilotes formés pour les escadrons de l'air de la force mobile. L'entraînement consiste en cours individuels dispensés aux quartiers généraux locaux et en certains cours pour spécialistes dispensés dans les écoles des forces régulières. L'entraînement collectif comprend le transport pour les forces régulières, les réserves et les cadets, les opérations de sauvetage et de recherche, les exercices et les missions spéciales de topographie et de photographie. La réserve de l'air fait partie des réserves de la force mobile.

Ceci termine, messieurs, mon exposé sur les rôles et les tâches de nos commandements opérationnels et des forces disponibles pour remplir ces engagements. J'ai aussi parlé des missions spéciales qui sont assignées aux forces canadiennes.

En conclusion, j'aimerais vous montrer un dernier tableau qui indique les rapports qui existent entre les forces que nous possédons et leurs engagements, conformément à notre politique actuelle en matière de relations étrangères et de défense. Ce tableau vous montre que le commandement de la force mobile, le commandement maritime et le commandement du transport disposent de forces extrêmement souples en état de répondre à une foule d'engagements et, et fait, elles aident à assurer les forces nécessaires à toutes nos obligations en vertu des dispositions prises en matière de commandement et de contrôle. Presque toutes, sinon toutes les forces du commandement de la force mobile, du commandement maritime et du commandement du transport aérien ont une double tâche, et, dans certains cas, une tâche multiple.

J'espère vous avoir donné une description objective de nos principaux rôles et missions opérationnelles, tels que definis présentement, et de nos forces opérationnelles.

Voilà qui termine mon exposé, messieurs, à moins que vous n'ayez des questions à poser.

	Rapport entre les forces disponibles et les objectifs de notre politique étrangère et de défense				
	Commission force mobile	Commission Maritime	CTA	Commission Défense Aérienne	1re Div. Aérienne
Défense du Canada et sécurité interne (souveraineté)	X	X	X	X	
Défense continentale de l'Amérique du Nord (souveraineté-sécurité collective)	X	X	X	X	
OTAN (sécurité collective)	X	X	X		X
Nations Unies et autres missions spéciales ou de maintien de la paix (sécurité collective)	X	X	X		

Le vice-président: Général Dare, il y a six membres du Comité qui désirent vous poser des questions. Auriez-vous la bonté de venir vous asseoir près de moi et de leur répondre?

La première question nous vient de M. Cafik, puis les autres, de MM. Harkness, Brewin, Groos et Laniel, dans cet ordre.

M. Cafik: Général Dare, ma première question a trait à l'article 50, paragraphe c), en page 25 de votre mémoire, où vous faites le commentaire suivant:

> Participer à la riposte nucléaire générale, ce qui est la tâche de l'OTAN en cas de déclenchement d'attaques nucléaires.

J'avais l'impression que notre force de frappe et de reconnaissance dans l'OTAN n'avait pas du tout de capacité offensive, qu'elle était plus ou moins défensive. Cela veut-il dire que nos forces là-bas ont pour but de lancer des ripostes de représailles ou des attaques? Qu'en pensez-vous?

Le major-général Dare: Vous avez une bonne idée de la chose. Peut-être à cause de la fragilité des mots, la signification n'était pas claire. Ce que nous voulions prouver, c'était que, quelles que fussent les mesures défensives nécessaires, y compris l'escalade, nous étions capables de nous servir de la Division dans le plan tactique ou stratégique. Je suis sûr que vous comprenez que ces missions viennent du SACEUR.

• 1215

M. Cafik: Très bien. Nos forces là-bas sont donc capables de lancer des attaques nucléaires contre l'ennemi et, je suppose, prêtes à cette éventualité?

Le major-général Dare: Oui; lorsqu'elles sont en état d'urgence; on pourrait alors libérer les forces nucléaires Dare de l'OTAN et les autoriser à agir; cette autorisation viendrait naturellement du commandant et du conseil de l'OTAN; ils ont ce pouvoir.

M. Cafik: Leurs pouvoirs s'étendraient donc aux attaques autres que les attaques stratégiques ou la défense stratégique?

Le major-général Dare: Oui, je suppose qu'on pourrait faire n'importe quoi. Je veux que vous vous rendiez bien compte que leurs objectifs (vous comprenez que je ne peux entrer ici dans les détails) font partie d'un plan coordonné à la grandeur de l'OTAN. Lorsque nous utilisons l'expression «appui aérien offensif»; je pense que nous devrions préciser qu'il s'agit d'avions tactiques; ils ne peuvent donc pas parcourir de grandes distances.

M. Cafik: Quel est leur rayon d'action?

Le major-général Dare: Je préfère ne pas divulguer leur rayon d'action opérationnel. Néanmoins, il est significatif du point de vue tactique. Je pense qu'il serait inutile de discuter là-dessus. Ils répondent à des objectifs tactiques en Europe, qui ne serviraient qu'en temps d'agression.

M. Cafik: Pourriez-vous nous dire si ces avions pourraient, par exemple, aller jusqu'à Moscou, ou effectuer un vol semblable?

Le major-général Dare: Non, ils ne le pourraient pas.

M. Cafik: Fort bien. Le prochain sujet à débattre, et j'ignore son importance, figure en page 17. Vous y parlez de nos ressources en transport aérien et vous y mentionnez 7 Falcons. Je n'ai pas la moindre idée de ce qu'est un Falcon; mais j'ai vu quelques photos là-haut et l'un des avions était superbe. Je suppose que c'était un Falcon. A quoi sert cet avion?

Le major-général Dare: En effet, c'est un Falcon. C'est l'avion le plus moderne de notre flotte aérienne de transport et il sert à transporter quotidiennement des fonctionnaires de tous les paliers du Ministère pour des voyages d'affaires.

M. Cafik: On ne l'utilise pas à des fins défensives; est-ce un avion de transport?

Le major-général Dare: C'est un avion de transport.

M. Cafik: Voici une autre question, à titre de renseignement, parce que je ne connais pas bien la terminologie du ministère de la Défense. En page 6, vous vous êtes servi de l'expression «interdiction, appui rapproché». Que signifie le mot «interdiction»?

Le major-général Dare: Il y a interdiction lorsque vous isolez une partie du champ de bataille tactique et que des forces ennemies viennent attaquer ici. Vous coupez alors les mouvements de leurs renforts ou de leurs principales forces d'assaut.

M. Cafik: Vous mentionnez en page 4 de votre mémoire le fait que notre force de l'OTAN n'est pas suffisante présentement et qu'elle recevrait l'appui d'autres forces canadiennes. Combien d'hommes pourrions-nous envoyer là-bas, et quels seraient l'espace et le temps nécessaires avec notre équipement actuel.

Le major-général Dare: Il faudrait, 3,000 hommes pour mettre les forces terrestres du groupe-brigade mécanisé canadien dans une position opérationelle. Cette force comprendrait les effectifs opérationnels ainsi que des renforts immédiats de combat pour une période de 30 jours. En ce qui concerne la Division aérienne, à cause de la nature et du caractère spécial de l'engagement, elle dispose des troupes nécessaires sur les lieux.

M. Cafik: Bon. Merci beaucoup, monsieur le président.

• 1220

M. Harkness: Monsieur le président, il y a une question dont je me soucie plus que toute autre après avoir écouté l'exposé sur les rôles et surtout les engagements des Forces canadiennes. A quel point, vu nos engagements, notre personnel et notre équipement, sommes-nous capables de respecter ces engagements? Autant que je sache, ils sont essentiellement les mêmes que ceux des dernières années. Nos effectifs dans les forces armées ont diminué et le ré-équipement a été fort lent. Je pense que l'une des questions que notre Comité tient le plus à élucider est celle de savoir si nous sommes réellement capables présentement de faire honneur à ces nombreux engagements. Je ne sais vraiment pas si je devrais vous poser cette question. Peut-être devrais-je la poser au ministre? Je ne sais pas où tirer la ligne.

Le major-général Dare: Si vous ne l'êtes pas, monsieur Harkness, je me demande qui peut l'être. J'essaierai de vous répondre en partie. Je pense que la question des effectifs, à laquelle vous faites allusion, je crois, a été en fait discutée...

M. Harkness: Je veux parler des effectifs et de l'équipement.

Le major-général Dare: On en a beaucoup discuté lorsque le sous-ministre, M. Armstrong, a témoigné devant le Comité, le jeudi 21 novembre; il a alors expliqué que nos effectifs actuels étaient de 103,000 à 104,000 hommes. Il a poursuivi en affirmant que présentement, à cause de restrictions financières, il avait fallu réduire les forces régulières à environ 98,000 hommes. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, monsieur.

Quant à l'équipement, vous savez que je suis un militaire de carrière et que je ne serai jamais satisfait.

M. Harkness: Avant de parler d'équipement, parlons des effectifs. Nous n'avons pas suffisamment de personnel à l'heure actuelle pour remplir nos engagements, du moins c'est ce qui ressort de ce que vous avez dit.

Le major-général Dare: Cela n'est pas tout à fait vrai. Si nous devions trouver des hommes pour remplir tous nos engagements simultanément, vous auriez raison, parce que les chiffres cités, soit 103,000 ou 104,000 hommes, sont valables ou non. Vous vous rendez compte que nous essayons sans cesse de réduire nos frais d'exploitation et de maintien en diminuant les frais généraux. Les gens sont une commodité des plus chère. C'est donc un chiffre qui change sans cesse mais, comme je l'ai dit, si nous avions par exemple à renforcer l'Europe et à faire honneur à tous nos engagements, nous ne pourrions y réussir. Nous aurions besoin de 6,000 hommes, si nous avions à remplir simultanément tout l'éventail de nos engagements.

Quant à l'équipement, en tant que professionnel, je ne serai jamais satisfait et je pense que notre ministre a bien déclaré qu'il y avait un problème financier épineux. Il sera sans doute résolu à la suite de l'examen de la défense exigé par le gouvernement. Nos investissements l'an dernier ont été de l'ordre de 239.2 millions de dollars pour l'équipement. La construction a exigé 19.5 millions de dollars et la mise au point, 17 millions de dollars. Nous devrons donc remettre à plus tard l'achat de certains équipements.

M. Harkness: Du point de vue du matériel —prenez le cas de la brigade mécanisée basée en Europe—l'élément que vous connaissez le mieux en tant qu'officier du corps d'armée blindé, à savoir les chars d'assaut, est aujourd'hui presque périmé. Combien de temps encore va-t-on pouvoir s'en servir utilement?

• 1225

Le Major-général Dare: D'une façon générale, jusqu'au milieu des années soixante-dix, jusqu'en 1975. Notre char est, comme vous le savez très bien, monsieur Harkness, la version améliorée du *Centurion*. Il est muni du canon modifié de 105 millimètres, le meilleur en service dans l'OTAN. Il est équipé de dispositifs de tir perfectionnés. Son blindage avant est plus épais et le réservoir à carburant placé sous le blindage a une capacité supérieure. Il possède enfin le dispositif canadien de navigation à rayons infra-rouges. Je pense être en mesure de vous dire—et de vous rassurer, car je connais votre profond désir d'être rassuré sur ce point—que ce char constitue aujourd'hui pour nous une arme de combat pleinement opérationnelle de premier ordre.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre qu'il le sera encore à la fin des années soixante-dix. J'ajoute en toute franchise—le général Ned Amey ici présent est à même de vous développer ce point si vous le désirez—que nous n'avons rien qui puisse remplacer avantageusement dans l'immédiat la version améliorée de ce char. Certes, la Grande-Bretagne possède un nouveau char, le *Chieftain*, qui est certainement du bon matériel, mais il n'est pas du tout adapté à nos besoins. C'est une machine excellente, mais j'aurai tout dit en précisant que c'est un char Rolls Royce. Nous espérons pouvoir acquérir par la suite du matériel un peu plus universel et, en toute franchise, il n'existe à ma connaissance aucune réalisation susceptible aujourd'hui de répondre immédiatement à nos besoins. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de projet à l'étude, mais je parle de l'équipement déjà sur le marché.

M. Harkness: Et en ce qui concerne les autres matériels de la brigade?

Le major-général Dare: Je crois pouvoir dire que, même si nous avons toujours besoin de quelque chose, la brigade est actuellement, du point de vue des matériels importants, pleinement opérationnelle. Elle dispose de la nouvelle pièce d'artillerie à propulsion autonome, adoptée voici deux ans environ. Elle a un bon APC et son matériel est généralement apte à remplir sa mission tactique de l'heure.

M. Harkness: Une autre question, à peu près dans le même ordre d'idées. Nous disposons donc de la brigade aérotransportable et aussi du régiment aéroporté. Or, cette brigade a un engagement pour l'Europe du nord-ouest. Combien d'avions lourds avons-nous pour les y transporter? Nous avons douze *Yukon* et vingt-quatre *Hercules*, mais il est évident que l'on ne pourrait les affecter en une seule fois à cette tâche unique.

Le major-général Dare: Permettez-moi de ne vous donner qu'un ordre de grandeur. Le Ministre que vous avez été sait bien que c'est impossible de répondre avec trop de précision. En gros, donc, nous pourrons, dans le délai de riposte opérationnel, déployer cette force par air à 30 p. 100.

M. Harkness: Ce que vous voulez vraiment dire, c'est que vous pourriez transporter moins du tiers de cette brigade en Europe.

Le major-général Dare: Mettons le tiers.

M. Harkness: Et quelle proportion de son matériel?

Le major-général Dare: Cela comprendrait le matériel aérotransportable nécessaire à la mission qui lui est impartie.

M. Harkness: Il nous manque donc en fait au moins 70 p. 100 des avions de transport lourds nécessaires pour répondre à l'engagement de la brigade aérotransportable?

Le major-général Dare: Si nous dépendons totalement des moyens de riposte à la disposition des forces canadiennes aérotransportables, la réponse est oui.

M. Harkness: Supposons maintenant que les circonstances demandent le déploiement simultané du régiment aéroporté et de la brigade aérotransportable. Dans ce cas, il ne nous reste plus rien à cet effet?

Le major-général Dare: C'est exact. Toutefois, ce qui se produirait alors, à mon sens, c'est qu'il faudrait, je le répète, décider d'un ordre de priorité. Si j'interprète bien votre question, il se pourrait que le régiment aéroporté soit engagé dans la défense de l'Amérique du Nord ou dans des opérations canadiennes. Je suis sûr, messieurs, que nous comprenons tous, et que nous sommes d'accord sur ce point, qu'en cas d'activité opérationnelle intense en Amérique du Nord, celle-ci serait hautement prioritaire.

M. Groos: Puis-je poser une question supplémentaire à titre d'éclaircissement? Vous m'avez laissé l'impression que vous pourriez transporter le tiers de nos réserves en état de préparation. Cela se passerait dans un premier temps, n'est-ce pas? Mais quand serait-on prêt transporter le second tiers?

• 1230

Le major-général Dare: Mon propos, monsieur Groos, s'appliquait à une période opérationnelle raisonnable. Je le répète, messieurs, et vous le savez aussi bien que moi, cela n'est qu'une affaire de délai. Si, que ce soit du fait de renseignements d'ordre stratégique ou pour toute autre raison, si nous sommes en mesure d'envisager la nécessité d'une démonstration de force ou de solidarité en Europe, nous pouvons réduire le délai. En fait, monsieur Groos, je voulais parler de l'ensemble, et non pas seulement du premier vol, dans le cas d'une période opérationnelle raisonnable d'un certain nombre de jours. Je suis sûr que vous comprendrez pourquoi je ne peux pas préciser ce nombre de jours.

M. Groos: Merci.

M. Harkness: Ce qui ressort de tout cela, c'est que nous n'avons pas suffisamment de transport aérien pour faire face à nos engagements et pour permettre à la brigade aérotransportable et au régiment aéroporté de remplir les missions qui leur sont imparties, sans parler des nombreuses autres exigences relatives au transport aérien en cas d'urgence, quel qu'il soit. C'est une situation très grave.

Le major-général Dare: C'est juste, mais cela s'applique aussi à l'Europe, problème qui constitue le point essentiel de votre question. Nous souffrons d'un manque très grave depuis bien des années. Comme vous le savez, c'était le cas lorsqu'il s'est agi précédemment d'équilibrer les exigences d'une division dans le plan opérationnel destiné à appuyer l'OTAN. Ce n'est nullement nouveau.

M. Harkness: Je ne pense pas que ce soit une très bonne comparaison parce qu'il a toujours été reconnu, à mon avis, que la mise sur pied de la division d'Europe dépendait du transport maritime et que cela ne pouvait se faire en aucune circonstance en moins de 60 jours, dans les conditions les plus favorables et avec la meilleure protection, etc. Il a donc été reconnu que c'était faire preuve d'un manque total de réalisme que de compter sur des opérations immédiates, ce que d'ailleurs personne ne faisait.

Le major-général Dare: Sauf que c'était là le plan opérationnel de l'heure.

M. Harkness: C'était un plan théorique mais, comme je l'ai dit, tout le monde comprenait parfaitement que, sauf dans le cas d'une crise très longue, donnant le temps d'envoyer ces deux brigades supplémentaires outre-mer avant le déclenchement réel des opérations, ces divisions n'y parviendraient jamais.

Le major-général Dare: C'est juste.

M. Harkness: Quant à l'engagement auquel doit aujourd'hui faire face la brigade aérotransportable, c'est, selon moi, quelque chose de tout à fait différent. L'hypothèse est qu'elle arrivera à destination.

Le major-général Dare: Ma foi, tout cela fait partie du plan du SACEUR et je ne pense vraiment pas que nous serrions de près les faits. Il s'agit d'un supplément de forces que nous mettons à la disposition du SACEUR, d'une façon, je l'admets, légèrement différente de l'équilibre de la division, mais cela fait également partie du même plan. Comment faites-vous parvenir des troupes supplémentaires en Europe en temps de crise?

M. Harkness: Il s'est agi d'un changement dont le but essentiel était d'en finir avec une pratique peu réaliste pour en arriver en principe à quelque chose d'utilisable ...

Le major-général Dare: Et je veux faire...

M. Harkness: ... et je pense que de ce point de vue cela a été avantageux, parce que cette mise sur pied d'une division en Europe n'était certainement pas un projet réaliste.

Le major-général Dare: Je suis d'accord avec vous.

M. Harkness: C'était stupide de le poursuivre. Il valait bien mieux lui substituer un projet comme celui de la brigade aérotransportable.

Le major-général Dare: Pour dissiper tout malentendu, j'aimerais laisser nettement entendre que je ne fais que répondre à la question directe que vous m'avez posée sur les ressources en transport aérien. Je ne parle pas de la capacité susceptible d'être accrue par le transport maritime, ce qu'indiquait, en fait, M. Groos. Cela augmenterait matériellement nos moyens et je pense avoir été tout à fait clair sur ce point dans le mémoire. Cela signifierait l'utilisation des ressources navales du moment, sauf s'il y avait possibilité d'affréter d'autres navires pour ce transport.

M. Harkness: Une autre question: Dans quelle mesure est-il possible d'affréter ou d'utiliser des avions civils pour remplir cet engagement?

• 1235

Le major-général Dare: Voilà, à mon avis, une variante tout à fait possible. En fait, monsieur, on soumet actuellement ce problème à un examen approfondi et ma réponse est que tous ces moyens sont constitués par les ressources propres du ministère de la Défense nationale, auxquelles viendraient s'ajouter en cas d'urgence les différents moyens que vous avez mentionnés.

M. Harkness: Il me semble que le seul moyen réellement pratique de remplir cet engagement est d'utiliser des avions civils.

Le major-général Dare: Ce pourrait bien être le cas.

M. Harkness: Je pourrais poser bien d'autres questions, mais je suis retenu à déjeuner et puis, il y a beaucoup d'autres personnes qui attendent leur tour. Je m'arrêterai donc ici.

Le vice-président: Monsieur Brewin?

M. Brewin: Monsieur le président, j'aimerais en premier lieu interroger le général Dare sur un point déjà partiellement abordé et qui est traité à la page 4, au paragraphe 14, du mémoire. Il s'agit, me semble-t-il, d'une déclaration particulièrement frappante. Je cite la dernière phrase du paragraphe:

> Vu que son effectif actuel n'est pas suffisant pour assurer sa viabilité en tant que formation de combat, on le renforcerait en cas d'urgence par des forces terrestres disponibles au Canada.

Voici donc ma première question: combien manque-t-il à l'effectif?

Le major-général Dare: Je croyais, monsieur Brewin, l'avoir expliqué, mais apparemment je me trompais.

M. Brewin: Vous avez parlé...

Le major-général Dare: De 3,000 hommes, ce qui comprendrait l'effectif à ajouter aux forces actuelles d'outre-mer pour rendre opérationnels quatre groupes CMBG, plus les renforts de première ligne.

M. Brewin: Je vous l'accorde. Autre problème, que vous avez esquissé en répondant aux questions posées par M. Harkness: combien de temps faudrait-il pour amener le renfort dont vous parlez?

Le major-général Dare: Quelques jours?

M. Brewin: Quelques jours?

Le major-général Dare: Je le répète, monsieur Brewin, nous en revenons à la question déjà débattue. S'il était possible de disposer d'un délai d'avertissement en période de tension croissante, on pourrait anticiper en faisant procéder à certains mouvements préliminaires. Ce serait une question de jours.

M. Harkness: Si vous pouvez utiliser vos transports aériens à cet effet.

M. Guay (Saint-Boniface): Il en a été ainsi en 1958.

M. Brewin: J'avais toujours cru qu'il était indispensable...

M. Guay (Saint-Boniface): Il en a été ainsi en 1958.

M. Brewin: J'avais toujours cru, général Dare, qu'il était indispensable...

M. Guay (Saint-Boniface): Oui, et vous ne pensiez pas à...

M. Brewin: Allez-vous mener l'interrogatoire, monsieur Guay?

M. Guay (Saint-Boniface): Nous avons procédé à nos propres consultations. Je vous prie de m'excuser, monsieur le président.

Le vice-président: A l'ordre. Continuez, monsieur Brewin.

M. Brewin: J'avais toujours cru qu'il était absolument indispensable de disposer d'une force réellement présente, viable et prête à riposter à toute attaque, à toute attaque d'envergure, en tout cas, susceptible d'être lancée; qu'il ne vous était pas possible d'attendre ces renforts même pendant les quelques jours dont vous avez parlé.

Le major-général Dare: Monsieur Brewin, avec les troupes dont nous disposons actuellement et que j'ai commandées autrefois...

M. Brewin: Je sais.

Le major-général Dare: ...je serais tout à fait prêt à participer au déploiement d'urgence nécessité par le plan de défense de l'OTAN. Le reste des renforts qui font partie de ces 3,000 hommes a toujours été maintenu au Canada. Il n'y a là rien de nouveau. Le but est d'essayer de s'assurer que nous maintenons dans le pays une force efficace et polyvalente, susceptible de réagir à toute situation d'urgence, par opposition aux moyens affectés à nos engagements.

Je souligne avec force qu'il s'agit là de troupes bien entraînées. Ce sont des hommes de l'armée régulière que le général Anderson, commandant de la force mobile, a spécialement désignés et qui pourraient sans hésitation ni murmure engager le combat.

• 1240

M. Brewin: Je vais passer à un autre sujet, non sans avoir ajouté que j'émets de sérieuses réserves contre le maintien d'une formation de combat en Europe, lorsqu'il s'agit d'envoyer des renforts, même pour quelques jours, pour que ce soit, comme vous le dites, tout à fait viable.

Mais je continue. Je passe à la division aérienne. Je rappelle qu'au cours d'une séance du présent Comité, ou d'un comité analogue, voici plusieurs années de cela, la valeur de la division aérienne avait été mise en question en raison de sa vulnérabilité. Le général Foulkes nous avait alors dit, voici au moins trois ou quatre ans, qu'une attaque de fusées de moyenne puissance IRBM de l'U.R.S.S. avait été simulée contre cette division et que

celle-ci pourrait être complètement anéantie en un rien de temps. Il avait mis en question l'utilité d'une force de frappe aussi vulnérable. Cette situation a-t-elle vraiment changé? Peut-être avez-vous été en désaccord avec ces propos du général Foulkes, mais la situation a-t-elle changé ou la division est-elle encore particulièrement vulnérable?

Le major-général Dare: Il existe certainement encore une menace étant donné le maintien de la puissance russe, mais je ne pense pas qu'on puisse parler de vulnérabilité sans faire de nuances. La division aérienne dispose d'un moyen important qui lui permet, comme on sait, de réagir vite à l'alerte. Ces appareils pourraient être envoyés à leurs premières missions aériennes dans un délai raisonnable, c'est-à-dire en quelques minutes.

Je ne veux nullement vous laisser entendre que les bases en tant que telles ne sont pas vulnérables, monsieur Brewin. Certes, elles le sont, mais je puis vous assurer qu'une proportion importante de la force de frappe destinée à dissuader l'agresseur pourrait effectivement décoller et prendre l'air.

M. Brewin: L'autre camp aussi possède des fusées qu'il est prêt à utiliser à un moment d'avis, et si l'on a d'une part, une force vulnérable et d'autre part une force capable de la détruire, les deux pouvant entrer en jeu en quelques minutes, on se trouverait, en période de tension, dans une situation particulièrement dangereuse, celle où l'on se demande qui arrivera le premier?

Le major-général Dare: L'imminence de la guerre nucléaire est à coup sûr quelque chose de très désagréable et de très dangereux.

M. Brewin: C'est pour cette raison, je crois, qu'il a été proposé dans le Livre blanc de ne pas remplacer cette division aérienne lorsqu'elle deviendra désuète ou qu'on la retirera progressivement, mais cela se passait voilà plusieurs années. Ce point de vue a-t-il vraiment changé depuis lors?

Le major-général Dare: Je ne crois réellement pas que nous ayons dépassé la durée de vie utile attendue de la 104e. Après tout, il existe une étude appelée «revue de la défense». Si, à la suite de cette revue, le gouvernement décide de poursuivre à long terme ses engagements présents, on soulèvera à coup sûr la question de la succession et la division aérienne et de ce type d'appareil.

M. Thompson (Red Deer): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

Le vice-président: Monsieur Thompson?

M. Thompson (Red Deer): Combien de C-5 vous ont été livrés et combien d'autres attendent de l'être?

Le major-général Dare: Monsieur Thompson, permettez-moi pour répondre avec précision, de faire une vérification.

Le brigadier-général D. R. Adamson (Directeur général, opérations aériennes, ministère de la Défense nationale): Nous prendrons bientôt livraison du premier CF-5 sorti de la chaîne. Il est prévu d'affecter ces appareils au groupe d'entraînement opérationnel de Cold Lake dont a parlé le général Dare dans son mémoire. Au total, 115 appareils sont au programme.

• 1245

M. Thompson (Red Deer): N'est-il pas prévu d'en affecter quelques-uns à l'escadre aérienne d'Europe, dans l'OTAN?

Le major-général Dare: Je ne pense pas, monsieur Thompson, que nous en soyons déjà là. Comme je l'ai dit, nous disposons avec la 104a d'un appareil tout à fait suffisant. Si la revue de la défense aboutit à l'établissement ou renouvellement d'un engagement en Europe ou quelle que soit la décision du gouvernement, le problème sera discuté.

Le vice-président: Monsieur Brewin, voulez-vous continuer?

M. Brewin: Oui. Je n'ai plus qu'une série de questions sur le commandement de notre défense aérienne. J'aimerais des précisions sur un passage de la page 22 du mémoire du général Dare. Je cite le début du paragraphe 41:

> Pour remplir cette mission, les forces affectées à la Défense Aérienne sont chargées de:
>
> f) Assurer la protection et la sécurité nucléaire au sein du commandement.

Voudriez-vous expliquer ce passage, monsieur?

Le major-général Dare: Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur Brewin, que l'engin *Bomarc* a une ogive nucléaire. Le but ici, c'est d'assurer la bonne garde et la protection des armes nucléaires en place au Canada et aussi, bien sûr, des emplacements d'entreposage destinés à la force des CF 101.

M. Brewin: Encore une ou deux questions d'ensemble seulement sur le commandement de la défense aérienne. Le livre blanc dit tout à fait nettement, je crois, que tout le dispositif NORAD et le commandement de

la défense aérienne sont équipés pour faire face à une menace de bombardement par appareils pilotés. Cela ne fait aucun doute, n'est-ce pas?

Le major-général Dare: C'est exact.

M. Brewin: Je me rappelle les propos du général Simonds qui, il y a trois ou quatre ans, nous disait qu'à l'ère des missiles, la menace présentée par les bombardiers diminuait et qu'en fait, les Russes ne s'aviseraient pas d'y avoir recours, à moins qu'ils n'en viennent à perdre la tête; il me semble qu'il a ajouté que c'était bien improbable.

Si mes souvenirs sont exacts, le livre blanc sur la défense stipule, vu que cette menace s'estompe, qu'on allait supprimer graduellement cette forme particulière de défense contre les bombardiers, soit le Bomarc, l'intercepteur d'engins SAGE, et ainsi de suite. J'aimerais savoir ce qu'il en est de cette menace que représentent les bombardiers. Depuis la parution du livre blanc, quatre ou cinq années se sont écoulées, et l'U.R.S.S. a produit une quantité considérable d'engins balistiques. Estimez-vous que cette menace persiste? Avez-vous renoncé à régler cette question ou bien nous en tenons-nous à la politique suivie avant la parution du livre blanc?

Le major-général Dare: Je crois qu'en fait, vous vous demandez si nous devrions ou non dépasser ce genre de problème et nous attacher à régler la question d'une menace plus redoutable. Je puis vous dire, je pense, et le ministre l'a exprimé en termes très nets lors du discours qu'il a prononcé au club Rotary d'Ottawa, à la fin du mois de janvier, que la menace des bombardements aériens pèse toujours. Cela ne veut pas dire qu'il faille minimiser la menace que représentent les engins balistiques. Je ne prétends nullement une telle chose et il est probable que ce n'était pas non plus le propos du général Simonds.

Quant à savoir si oui ou non, nous devrions, par voie de conséquence, conclure une entente avec nos voisins du Sud et participer à un système de défense contre les engins balistiques, je dois m'excuser auprès du comité, car je ne saurais y répondre ici. En effet, c'est une question qu'étudie actuellement le gouvernement et qui s'inscrit dans le cadre de la révision de la politique de défense du Canada. Il est bien évident que cet accord ne ferait pas double emploi avec l'accord NORAD. Les États-Unis disposent déjà de leurs propres projets qu'ils ont rendus publics par la voix de l'ex-secrétaire à la Défense, M. McNamara.

• 1250

Comme toujours, les Américains se sont montrés très coopératifs envers les forces canadiennes. Ils nous ont fourni certaines données de base, mais je ne peux en dire plus long, monsieur Brewin, car aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

M. Brewin: Je vois et je conçois très bien qu'il vous faille garder le silence sur ce projet, mais je me demande si vous consentiriez à élaborer quelque peu sur la question de la non-existence de la menace d'une attaque par bombardiers. S'il est vrai que cette menace était chose du passé ou s'estompait en 1964, que dire de 1969 où la menace des engins balistiques est plus grande: ne peut-on dire qu'il n'y a pratiquement plus lieu de redouter les bombardiers? C'est en fait ce que le général Simonds a dit. Il a déclaré qu'il serait insensé de se servir de cette force tactique et que les Russes n'étaient pas gens à s'égarer dans cette voie. N'est-ce pas toujours vrai?

Le major-général Dare: Je serais certainement la dernière personne à dire qu'en fait de stratégie et de tactique, les Russes agissent de façon insensée. Je pense, cependant, que la menace d'une intervention des bombardiers est encore à craindre. Vous savez sans aucun doute et vous devez le lire dans les journaux de temps à autre, que des appareils étrangers font des incursions au-dessus de nos eaux territoriales.

M. Brewin: Mais il ne s'agit pas d'attaques menées contre le Canada; c'est purement accidentel sans aucun doute. Peut-être agit-on ainsi pour nous donner le change et nous faire dépenser de l'argent inutilement.

Le major-général Dare: Tant que cette puissance maintiendra des escadrilles de bombardiers de cette envergure, la prudence nous dicte d'avoir les moyens de riposter.

Le président: Monsieur Goyer, avez-vous une autre question à poser?

[*Texte*]

M. J.-P. Goyer: Une question supplémentaire, monsieur le président. Considérez-vous que la présence possible de sous-marins ou d'avions russes dans les ou près des eaux territoriales canadiennes est vraiment une présence offensive? Croyez-vous qu'un jour le Canada serait dans une situation telle qu'il devrait se défendre vis-à-vis ces forces conventionnelles ou contrairement, qu'il devra les attaquer?

[*Traduction*]

Le major-général Dare: Certainement, et c'est pourquoi le Commandement maritime se tient constamment informé du mouvement des sous-marins qui constitueraient une éventuelle menace pour le Canada. Par contre, si vous me demandez si le Canada sera le premier objectif d'une attaque lancée par une force assaillante, visant à atteindre ses voisins, je ne saurais vous le dire, nous ne serons fixés qu'au moment choisi par l'ennemi pour frapper. Néanmoins, je puis vous assurer que pour ce qui est de la menace présentée par des sous-marins porteurs d'engins, le Canada y est exposé.

• 1255

Si, d'autre part, vous faites allusion à un débarquement éventuel, en admettant, par exemple, que les assaillants emploient une flotille de pêche, nous ne sommes pas très inquiets de ce côté-là. Si je traduis bien le fond de votre pensée, il ne s'agit pas d'envisager une invasion sur une grande échelle. Néanmoins, nous prévoyons des interruptions de la production et de nos services de défense, causées très probablement par le débarquement de forces ennemies sur nos côtes.

[*Texte*]

M. Goyer: Est-ce que ce serait mal interpréter votre pensée que de dire que vous différez d'opinion avec d'autres témoins qui sont venus ici et qui ont prétendu que le seul danger militaire au Canada était une attaque nucléaire?

[*Traduction*]

Le major-général Dare: Je crains que vous ne preniez mes propos trop à la lettre. Ça n'est pas ce que je voulais dire. Je pense que le Canada et, cela va de soi, les zones peuplées de notre territoire, pourraient très bien faire les frais de la première attaque lancée par l'assaillant. Pour tout dire, messieurs, si vous me permettez, la menace se présente sous deux aspects: tout d'abord, les forces dont l'ennemi dispose et ensuite, ses intentions. Voilà donc la définition de la menace. Nous avons une assez bonne idée des forces dont dispose la Russie; nous ne prétendons nullement savoir ce qu'elle entend en faire. C'est une chose qu'il faut redéfinir constamment.

Par exemple, nous savons, et là, je crois que cela va vous intéresser, que la trajectoire d'un engin balistique lancé de Chine varie très peu de celle d'un engin lancé de Russie. Par conséquent, même si cet engin ne nous est pas destiné a priori, il se peut très bien qu'à la suite de difficultés techniques, cet engin atteigne le territoire canadien.

Pour en revenir au deuxième aspect de la question, je suis convaincu qu'il y a de fortes chances pour que le Canada subisse l'assaut d'une force offensive quelconque de l'U.R.S.S., en cas de guerre mondiale.

M. Goyer: Je vous remercie.

M. Groos: Général, je note dans la dernière partie de la page 37 de votre rapport que vous n'incluez pas le Commandement de la défense aérienne dans le système de sécurité collective de l'OTAN. Vous l'associez exclusivement à la défense du territoire nord-américain. J'ai toujours pensé que NORAD faisait partie intégrante du dispositif de sécurité collective de l'OTAN. Ne partagez-vous pas ce point de vue?

Le major-général Dare: Si fait, monsieur Groos. Nous avons débattu cette question dans ce même esprit, et, soit pas souci de clarté ou de modestie, nous n'avons pas voulu jeter la confusion ici en vous exposant les doubles et triples tâches de nos forces armées.

A vrai dire, vous posez ainsi le problème: est-ce qu'une Amérique bien protégée est une garantie de succès de l'OTAN. La réponse va de soi: bien sûr.

M. Groos: J'estime que vous devriez l'indiquer.

Le major-général Dare: C'est juste.

M. Groos: C'est une opinion toute personnelle et je suis heureux que vous y souscriviez. Sur le plan politique, j'ai de la difficulté à expliquer cette prise de position à certains de nos collègues attachés à l'OTAN.

L'autre jour, M. Solandt, auteur d'un article où il soulève des points dignes d'intérêt, est venu témoigner dans cette enceinte. Il a d'ailleurs élaboré son point de vue à ce moment-là et je suis sûr que vous l'avez écouté. Je me suis attaché à aborder une question qui me tient à cœur, soit les manœuvres du Commandement mobile, et je lui ai posé des questions. Ne pourrait-on pas, dans le cas de ces manœuvres, demander le concours d'une nation en voie de développement en lui proposant d'effectuer ces manœuvres sur son territoire, en fait sur son sol, ce qui lui serait profitable après coup. En outre, d'amortir le coût de ces manœuvres dans le cadre du programme d'aide extérieure? Je suis absolument pour l'utilisation des effectifs militaires compétents dans l'intérêt d'une nation du Tiers Monde qui ne manquera pas d'en tirer des bénéfices. Pourriez-vous me dire ce que vous en pensez?

• 1300

Le major-général Dare: Cela mérite de s'y arrêter. Nous avons entamé des négociations

avec un pays qui serait idéal pour ce genre de projet. Après les manœuvres, le corps du génie pourrait s'employer à la réfection d'un aéroport ou quelque chose du genre, ce qui correspondrait, je pense, à votre conception du projet. Par conséquent, je ne puis que vous répondre par l'affirmative. C'est là une mission que nos forces seraient certainement ravies de remplir. On pourrait tout aussi bien effectuer ces manœuvres en sol canadien, dans le Grand nord, par exemple, et participer ainsi à quelque projet gouvernemental d'intérêt vital.

M. Groos: Une dernière question, général. Les chiffres que vous avez fournis à propos des opérations de recherche et de sauvetage m'intéressent, étant donné que j'ai inscrit une question au Feuilleton à ce sujet, il y a de cela quelques années, et je n'ai jamais pu obtenir une réponse précise. Je pense qu'alors, les statistiques n'étaient pas enregistrées de la même façon qu'aujourd'hui. Vous avez parlé de quelque chose comme 2,000 opérations de recherche, en 1968, représentant 8,143 heures de vol.

Le major-général Dare: C'est exact.

M. Groos: C'est énorme et je suppose qu'il n'y a pas moyen de rentrer dans ses dépenses.

Le major-général Dare: C'est en effet exact.

Une voix: On sauve beaucoup de vies.

M. Groos: Un total de 240 sauvetages doivent en effet représenter beaucoup de vies humaines. Je ne discute nullement le bienfondé de ces opérations. Je pense donc poursuivre puisque j'ai des chiffres. Ces 8,143 représentent, me semble-t-il, des dépenses considérables. Voudriez-vous avancer un chiffre approximatif?

Le major-général Dare: Me permettrez-vous de vérifier si j'ai ces données?

M. Groos: Je conçois que vous vouliez éviter cette question.

Le brigadier général Adamson: Je regrette, monsieur Groos, je conversais et je n'ai pas prêté attention à votre question.

Le major-général Dare: Elle porte sur la valeur approximative de 8,143 heures de vol consacrées à des opérations de recherche et de sauvetage.

M. Groos: Je sais que tous les types d'avions et bon nombre d'équipages sont en cause.

Le brigadier général Adamson: En chiffres ronds, je dirais que vous multipliez ce nombre par le coefficient 150. Comme le général l'a indiqué, il s'agit d'un engagement gouvernemental que le ministère de la Défense nationale doit respecter. Des crédits lui sont alloués à cette fin, mais ils ne couvrent pas tout à fait les frais sans cesse croissants que ces opérations entraînent.

M. Groos: Cela augmente au prorata des heures de vol, de sorte que nos dépenses atteignent 1.25 million de dollars par an. Je vous ai posé cette question, car il me semble que ces opérations impliquent non seulement des appareils canadiens, mais aussi des appareils étrangers qui survolent notre territoire, et nos eaux territoriales venant de Colombie-Britannique. Je sais quelles difficultés posent les opérations de recherche et de sauvetage dans les régions montagneuses.

Il me semble que l'installation d'un modèle agréé d'indicateur du point de chute devrait être obligatoire dans tous les appareils. Je voudrais que soit consigné tout de suite au compte rendu—l'occasion ne saurait être plus propice—que le coût de ces indicateurs est minime comparé au coût de l'appareil.

Si le ministère des Transports décrétait que l'installation de ce type d'indicateur est obligatoire dans tous les appareils, ça n'augmenterait guère le prix de construction des appareils. En ce qui concerne les appareils étrangers qui survolent notre territoire, je crois comprendre, d'après des conversations que j'ai eues avec certains manufacturiers de ces indicateurs, que rien ne s'oppose à ce qu'on installe un indicateur de point de chute dans un appareil étranger lorsqu'il fait escale à un port d'entrée au pays.

• 1305

Au fait, ça n'a rien de nouveau apparemment, car je crois que dans un tout autre secteur, celui des automobiles, l'Italie a pris le pas. Lorsque vous franchissez la frontière italienne et que vous empruntez les super voies rapides, on vous oblige à louer ou à vous procurer une sorte de lumière clignotante que vous êtes censé mettre sur le bas-côté de la route lorsque vous tombez en panne. Il me semble bien que l'idée de l'indicateur est une application de cette initiative.

Je voudrais qu'on spécifie bien dans le compte rendu que c'est mon point de vue et je pense bien que d'autres le partagent. Tous les appareils survolant le Canada devraient être dotés d'un type donné d'indicateur de point de chute pour faciliter les opérations de recherche et de sauvetage. Voudriez-vous me dire ce que vous en pensez?

Le brigadier général Adamson: Le ministère de la Défense nationale a été certainement en faveur de tout ce que vous préconisez et,

en fait, un certain nombre de nos programmes de ces dernières années versent dans ce sens. Tout de suite après la Seconde Guerre mondiale, nous avons établi un programme interdisant aux avions de transport en commun d'emprunter ce que nous appelions les étapes de la route entre Edmonton et Fairbanks, en Alaska, avant d'avoir averti au préalable les autorités militaires qui étaient alors responsables des opérations de recherche.

Lorsque les conditions sur ce parcours se sont améliorées et que les installations ont été plus adéquates, nous avons relâché ce contrôle, mais nous n'avons jamais cessé de négocier et de débattre cette question avec le ministère des Transports, afin de le convaincre d'appliquer le genre de règlement que vous préconisez.

M. Groos: Savez-vous pourquoi les choses traînent?

Le brigadier général Adamson: En somme, vous me demandez, je crois, d'aborder le côté politique de la chose.

M. Groos: Nous en resterons donc là et je me permettrai simplement une petite remarque. D'après les tableaux que vous nous avez soumis, général Dare, qui indiquent tous les engagements militaires, il m'apparaît que le public ne va bientôt plus comprendre, si ce n'est déjà le cas, que les engagements et les responsabilités militaires ne connaissent plus de frontières.

Le major-général Dare: C'est parfaitement exact, monsieur Groos. Il y a autre chose aussi, et vous y songez peut-être, ainsi que d'autres de vos collègues, qui a trait à l'exploitation des richesses minières et pétrolières du Grand Nord, en empruntant le passage du Nord-Ouest et d'autres routes. Si elle s'intensifie, nous allons avoir de plus en plus de missions à remplir pour aller récupérer les survivants d'avions accidentés ou les équipages de navires en détresse.

M. Groos: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Il est plus de 13 heures et un seul d'entre vous a encore des questions à poser. Monsieur Laniel, allez-vous prendre beaucoup de temps ou bien convient-il de lever la séance?

M. Laniel: Il y a quelqu'un d'autre, monsieur le président, qui veut poser des questions, je peux attendre. Assisterez-vous à la réunion de cet après-midi, général?

Le major-général Dare: Je crains que non, mais je suis à la disposition du Comité demain, dans la journée, ou plus tard, c'est à vous de décider ce qui vous convient. Je crois que cet après-midi, plusieurs d'entre nous sont retenus.

Le président: Monsieur Roberts, en aurez-vous pour longtemps?

M. Roberts: J'ai quelques questions que j'aimerais poser, mais je n'ai pas d'objection à reporter la chose à plus tard.

Le président: Et vous, monsieur Laniel? Je pense qu'il convient d'ajourner, général. Pouvez-vous nous donner une idée de la date à laquelle vous serez disponible?

Le major-général Dare: Quand vous voudrez: demain ou plus tard dans la semaine. C'est selon ce qui vous convient.

Le président: Nous fixerons donc une date. Avant de nous retirer, je voudrais demander une petite chose au Comité. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a remis le rapport préliminaire de la mission ministérielle qui s'est rendue en Amérique latine. Elle y est demeurée du 27 octobre au 27 novembre 1958. Voulez-vous qu'on vous en remette une copie maintenant?

• 1310

Des voix: Oui.

Le président: Général, au nom de tous les membres du Comité, je tiens à vous dire que nous vous savons gré de vous être plié de si bonne grâce à notre interrogatoire et que nous vous remercions d'avoir répondu à nos questions avec une telle complaisance.

La séance est levée.

[*Traduction*]

APPENDICE DD

(*Curriculum Vitae*)

MAJOR GÉNÉRAL MICHAEL R. DARE, DSO, CD

Le major-général Michael R. Dare naît à Montréal le 7 août 1917 et fait ses études à Brantford (Ont.). Il entreprend sa carrière militaire dans la milice active non permanente, en 1937, avec les *Dufferin and Haldimand Rifles of Canada*.

De 1940 à 1942, il fait partie du Royal Canadian Regiment. Il occupe plusieurs postes au niveau de la brigade et des divisions, et sert dans le nord-ouest de l'Europe de 1944 jusqu'à la fin des hostilités.

Major de brigade au sein de la 4e Brigade blindée, il est nommé commandant en second du Régiment Lincoln et Welland au début de 1945 et devient peu après adjudant adjoint et quartier-maître général de la 4e Division blindée du Canada.

Après la Seconde Guerre mondiale, il occupe plusieurs postes d'état-major à Vancouver, Edmonton et Camp Borden (Ont.).

En septembre 1953, il devient chef d'état-major au quartier général de la Première Division du Commonwealth en Corée. De retour au Canada en 1954, il est affecté au commandement de l'École du Corps royal blindé du Canada, au camp Borden.

Le général Dare est nommé commandant des bases canadiennes du Moyen-Orient en décembre 1956, retourne à l'École du Corps blindé en 1957 et est nommé directeur du Corps blindé de l'armée canadienne un an plus tard.

Il est nommé directeur de la formation militaire en 1959 et commandant du Troisième groupe de brigade d'infanterie canadienne en février 1962.

En août 1962, le général Dare devient commandant du Quatrième groupe de brigade de l'infanterie canadienne en Allemagne de l'Ouest et est affecté au Collège impérial de défense en janvier 1965. Il est nommé chef d'état-major chargé des opérations et de la formation du commandement mobile, à Montréal, au début de 1966. En août 1966, il devient sous-chef des opérations et des réserves au quartier général des forces armées du Canada, à Ottawa.

Services d'information
Ministère de la Défense nationale
Février 1967
Ottawa. Tel. 992-3454

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 24

SÉANCE DU MERCREDI 5 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOIN:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29662—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn
Vice-président: M Perry Ryan

et MM.

Allmand	Harkness	Macquarrie
Barrett	Howard (*Okanagan Boundary*)	MacRae
Brewin	Hymmen	Marceau
Cafik	Laniel	Nowlan
Fairweather	Laprise	Penner
Forrestall	Legault	Prud'homme
Gibson	Lewis	Roberts
Goyer	MacDonald (*Egmont*)	Thompson (*Red Deer*)
Groos	MacLean	Winch–(30)
[1] Guay (*St. Boniface*)		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4) (*b*) du Règlement.

[1] M. Guay (*St. Boniface*) remplace M. Stewart (*Cochrane*) le 4 février 1969.

PROCÈS-VERBAL

[*Traduction*]

Le mercredi 5 février 1969
(37)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit cet après-midi à 3 h 40, sous la présidence de M. Wahn.

Présents: MM. Allmand, Barrett, Brewin, Fairweather, Forrestall, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Hymmen, Laprise, Legault, MacLean, Macquarrie, MacRae, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Thompson (*Red-Deer*) et Wahn.–(24)

Aussi présent: M. Stewart (*Cochrane*), député.

Témoin: Le professeur Adam Yarmolinsky de la faculté de droit de Harvard, Cambridge, Massachusetts.

Le président présente le professeur Adam Yarmolinsky de la faculté de droit de Harvard. Des copies de la biographie du professeur Yarmolinsky et de l'exposé dont il fera lecture ont déjà été remises aux membres. Il est convenu d'imprimer ces documents en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui (*voir appendice ee*).

Le professeur Yarmolinsky présente son exposé préliminaire et est interrogé ladessus.

Le président signale la présence d'un groupe d'étudiants de l'université Carleton venus à titre d'observateurs.

L'interrogatoire se poursuit jusque vers 5 h 25 de l'après-midi.

Le président donne lecture d'un rapport intérimaire du sous-comité du programme et de la procédure au sujet des suggestions que lui a soumises le Comité lors de sa réunion du mardi 28 janvier 1969.

M. Forrestall suggère qu'on obtienne des copies des ententes que le Canada a signées avec d'autres pays en matière de défense.

Le président remercie le professeur Yarmolinsky de son témoignage. A 5 h 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 11 heures du matin le jeudi 6 février, alors que le témoin sera le professeur James Eayrs.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

29662–1½

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mercredi 5 février 1969

Le président: Messieurs, c'est un honneur pour le Comité d'avoir comme témoin aujourd'hui le professeur Yarmolinsky de la Harvard Law School. Vous êtes tous, j'en suis sûr, reconnaissants au professeur Yarmolinsky d'être venu de Cambridge, Massachusetts, expressément pour apporter son témoignage au Comité et nous aider dans nos délibérations.

Comme vous avez déjà pris connaissance de la notice biographique du témoin, je n'ai pas besoin de raconter sa carrière en détail. J'aimerais cependant rappeler que le professeur Yarmolinsky a servi à titre d'ajoint spécial du secrétaire à la Défence des États-Unis, M. Robert McNamara, de 1961 à 1964. Il a, de 1965 à 1966, été le premier sous-secrétaire adjoint à la Défence (Service de sécurité aux Affaires internationales), et l'expérience et la sagacité qu'il a su acquérir au cours de ces années où l'on s'efforçait de rationaliser la structure et les stratégies du secrétariat de la Défence des États-Unis, nous seront d'une grande valeur aujourd'hui. Le professeur Yarmolinsky termine en ce moment une étude sur la répercussion des Forces armées sur la société américaine.

Comme les membres du Comité ont reçu la semaine dernière des exemplaires du mémoire du témoin sur les difficultés de maintenir un équilibre stratégique et sur l'importance des forces armées traditionnelles pour le maintien de cet équilibre, le professeur Yarmolinsky ne fera qu'une brève déclaration d'ouverture avant la période consacrée aux questions.

Peut-être devrais-je ajouter que, bien que le professeur Yarmolinsky connaisse à fond les politiques des États-Unis et les problèmes mondiaux, il n'a pas la prétention de connaître aussi bien les politiques et problèmes de défence au Canada. J'espère donc que le Comité va profiter de la grande expérience du professeur. Professeur Yarmolinsky?

Le professeur Yarmolinsky (Harvard Law School, Cambridge, Mass.): Je vous remercie, monsieur le président.

Messieurs, je sais gré à votre président d'avoir mentionné que je n'ai pas la prétention de connaître à fond la situation au Canada. Mon exposé n'a qu'un seul but: vous amener à partager mon raisonnement assez simple. Malheureusement, j'ai peur que mes vues ne soient pas généralement approuvées par la population et par les responsables des politiques militaires dans le monde.

• 1540

En fait, j'ai tenté dans mon mémoire d'établir deux points particuliers. Tout d'abord, l'avènement des armements nucléaires a rendu beaucoup plus dangereux le recours à quelque force militaire que ce soit dans le monde. Désormais, une nation, si puissante soit-elle économiquement et militairement, ne saurait espérer l'emporter sur une autre nation sans subir elle-même des pertes telles que la victoire espérée se tournera en défaite pour les deux camps.

Le deuxième point que je cherche à prouver c'est que l'abstention nucléaire donne aux forces traditionnelles une importance accrue dans le monde à l'heure actuelle, surtout aux forces des pays qui, comme le Canada, ne sont pas des puissances nucléaires. J'entends par là que les nations qui n'ont pas d'armes nucléaires sont peut-être mieux en mesure d'orienter le cours des événements par leurs forces militaires traditionnelles que ne le peuvent les grandes puissances nucléaires. Voici en quelques mots comment j'entrevois une telle possibilité. Disons tout d'abord que nous sommes arrivés à un point dans l'histoire des guerres, où, à cause de la puissance dévastatrice des armements nucléaires et aussi en raison de la précision avec laquelle les dispositifs de lancement projettent ces engins de mort à des dizaines de milliers de milles de distance à des vitesses plusieurs fois supérieures à celle du son, nul pays ne peut plus impunément lancer une attaque contre une autre nation et détruire suffisamment d'armes nucléaires de cette dernière pour l'empêcher de riposter en semant la ruine chez l'attaquant. Si l'un des deux adversaires lance une attaque nucléaire de grand style contre l'ennemi, il doit savoir que même s'il est capable de détruire la civilisation de la nation qu'il attaque, cette dernière aura en réserve suffisamment d'armements intacts pour détruire à son tour la population civile de l'attaquant. Cette situation, que l'on appelle peut-être à tort parité ou équilibre, étant donné que cet équilibre est

vraiment instable, équivaut en fait à une espèce d'abstention nucléaire.

Je voudrais insister sur l'instabilité de cet équilibre parce que c'est là une situation dans laquelle les deux côtés doivent aller très vite afin de pouvoir maintenir plus ou moins cet équilibre; tous les deux doivent se lancer résolument dans la recherche et le développement pour s'assurer que l'adversaire ne le devancera pas. Il se produit constamment des innovations dans les laboratoires ou sur les terrains d'essai. Par exemple, ce qu'on nomme le véhicule de rentrée téléguidée, c'est-à-dire le missile à plusieurs ogives nucléaires, qui est encore à l'étape de la mise au point, compromettrait gravement l'équilibre nucléaire si jamais l'un des deux adversaires l'utilisait, car alors la riposte de l'ennemi ne se ferait pas attendre. Il serait plus difficile pour chaque côté de savoir combien d'ogives nucléaires contenaient les missiles sur la rampe de lancement de l'ennemi. C'est là qu'un simple progrès technologique qui se poursuit constamment, et s'il est vrai que la technologie a tellement progressé qu'aucune nation ne peut espérer, grâce à elle, parvenir à une supériorité qui lui permettrait de frapper la première bien que l'adversaire se prépare fébrilement lui aussi, on se trouve en présence d'un phénomène d'escalade dans les deux camps qui se poursuivra indéfiniment si les deux adversaires ne mettent pas fin à cette course effrénée en signant un accord à la suite de pourparlers comme ceux que l'on envisage présentement entre les États-Unis et l'Union Soviétique.

• 1545

Devant cette abstention nucléaire, je crois qu'il importe de bien comprendre que l'effet préventif d'un arsenal nucléraire se limite en fait aux situations où les intérêts essentiels de la nation qui possède cet arsenal nucléaire sont en jeu, car cette nation sait que si elle utilise ses engins nucléaires, sa propre société sera détruite à son tour, ou décimée au point d'être méconnaissable, par la riposte qui était à prévoir. Nulle nation, donc, n'osera recourir aux armes nucléaires sauf pour protéger ses intérêts essentiels. Mais, tout comme chaque nation sait qu'elle ne peut recourir ainsi à ses armes nucléaires, ainsi ses ennemis éventuels le savent aussi. Ces ennemis éventuels ne se sentent cependant pas empêchés de se lancer dans toutes sortes d'aventures militaires au-dessous du seuil de la guerre nucléaire, et alors leurs attaques ne doivent être repoussées que par des forces non nucléaires, ce qui m'amène à vous exposer mon troisième point.

Dans le monde actuel où toutes les puissances se surveillent mutuellement et où ce seuil de la prévention nucléaire est très élevé, nous comptons tous sur les forces armées traditionnelles pour prévenir les hostilités plus ou moins importantes que l'existence des arsenaux nucléaires est incapable de réprimer. Et c'est pourquoi j'estime que dans toute explosion de violence dans le monde il y a toujours le danger que cette simple escarmouche ne dégénère en massacre nucléaire et que, dès lors, il serait beaucoup moins dangereux pour la paix mondiale si l'on confiait à des nations qui ne possèdent pas d'armements nucléaires la mission de prévenir ou réprimer les explosions de violence. C'est vous dire quelle importance prennent aujourd'hui les forces armées traditionnelles des nations non nucléaires. Mais je crois vous en avoir assez dit, monsieur le président, car mon intervention ne visait qu'à résumer à grands traits les idées que j'ai tenté d'exposer dans mon mémoire.

Le président: Je vous remercie sincèrement, professeur Yarmolinsky. Le sous-comité directeur est d'avis que des questions supplémentaires pertinentes devraient être permises une fois qu'un sujet donné est en délibération; cependant, il serait souhaitable que la première question qu'un membre du Comité posera se limite à un sujet précis, après quoi on pourra poser des questions supplémentaires, pour ensuite passer à autre chose. J'ai inscrit par ordre les noms de MM. Roberts, Fairweather, Brewin, Allmand et MacLean. Monsieur Roberts?

• 1550

M. Roberts: Je voudrais me limiter à une seule question pour le moment.

Le président: A un seul sujet d'ordre général, et non pas nécessairement à une seule question, monsieur Roberts.

M. Roberts: Je désire demander au professeur Yarmolinsky quel est le rôle du Canada en ce qui concerne les modes de livraison des armes nucléaires. Je déduis de ce que vous venez de nous dire et de la teneur de votre mémoire que vous attachez une grande importance aux puissances d'Europe qui sont prêtes à répondre à une attaque non nucléaire des forces soviétiques. Aurais-je raison, alors, de dire que la participation du Canada au programme de reconnaissance et d'attaque de l'OTAN est un rôle qui, dans la situation que vous avez décrite, pourrait utilement être réduit, pour être remplacé par un rôle non nucléaire plus souple dans le cadre de l'OTAN; que, dans un sens, notre effort de reconnaissance et d'attaque se surajoute à ce qui pourrait se faire autrement, mais que nous aurions une meilleure occasion de jouer

notre rôle d'une façon plus traditionnelle, en ayant une force militaire mobile.

Le professeur Yarmolinsky: Tout d'abord, à mon avis, le rôle de reconnaissance et d'attaque a un double objectif. J'entends par là que les forces de reconnaissance et d'attaque peuvent être chargées d'une mission d'attaque aussi bien classique que nucléaire. J'ai l'impression, sans vouloir substituer mon jugement à celui des experts militaires, que leur rôle non nucléaire est beaucoup plus important que ne le serait leur intervention nucléaire, parce que, pour moi, il s'agit de prévenir un cataclysme à tout prix. Du reste, étant donné que les forces canadiennes de reconnaissance et d'attaque au service de l'OTAN sont capables d'une telle mission non nucléaire, elles peuvent, à mon avis, rendre de grands services parce qu'il est possible, sans avoir à doubler les dépenses, d'envisager la nécessité de recourir aux armements nucléaires en cas d'extrême urgence et, comme ce genre d'armements n'en est pas un que le Canada est appelé à fournir, financer, produire ou mettre au point, cette formule me semble assez raisonnable.

Le président: Avez-vous d'autres questions?

M. Roberts: J'ai une question supplémentaire. Aurais-je raison de déduire de votre exposé que, jusqu'à un certain point, nous devrions nous spécialiser dans un travail particulier parmi les pays; que certains pays jouent et vont continuer de jouer un rôle nucléaire, mais que, à présent que le monde est mat sur l'échiquier nucléaire, il n'est pas de meilleure façon de servir pour les petites et moyennes puissances que de jouer un rôle non nucléaire?

Le professeur Yarmolinsky: C'est aussi mon avis, mais si je comprends quelque chose à la situation actuelle, un tel partage des fonctions est un fait accompli, et je ne prévois aucun changement important à cet état de choses.

Le président: Le sujet en délibération est: le rôle nucléaire du Canada dans l'OTAN devrait-il être modifié? Avant de poursuivre, y a-t-il d'autres questions supplémentaires?

M. Harkness: Oui, j'en ai une. Feriez-vous une distinction entre les divers pays nucléaires, c'est-à-dire les puissances nucléaires dont parle votre exposé et dont vous venez tout juste de parler, qui ont le contrôle des armements nucléaires et sont seules à décider si l'on doit y recourir, par exemple, les États-Unis, l'Union Soviétique, la Grande-Bretagne et la France, d'une part, et, de l'autre, des pays comme le Canada, l'Italie, l'Allemagne et quelques autres, qui ont des armements nucléaires mais ne peuvent les employer qu'avec la permission de l'OTAN ou, en ce qui concerne notre continent, qu'avec l'autorisation du président des États-Unis par l'entremise de NORAD?

Le professeur Yarmolinsky: Si j'ai bien compris votre question, vous faites allusion aux nations qui fournissent leurs propres transporteurs militaires, en l'occurrence des avions, pour le transport des armements nucléaires fournis par les États-Unis ou la Grande-Bretagne et qui servent à deux fins. Or, il faut faire une distinction bien nette entre ces deux situations. Quand je parle de puissances nucléaires, cela s'entend des puissances qui ont la garde et le contrôle des armements nucléaires mêmes.

● 1555

M. Harkness: En d'autres termes, vous n'incluriez pas le Canada parmi les puissances nucléaires. C'est ce que je voulais savoir.

Le professeur Yarmolinsky: Non, je ne l'inclurais pas, et j'ai l'impression d'être d'accord avec tous les experts.

M. Harkness: Oui, vous avez raison.

Le président: Si vous n'avez pas d'autres questions supplémentaires à poser sur ce point, je vais inviter M. Fairweather à interroger le témoin.

M. Fairweather: A titre d'exemples, est-ce que l'abstention des pays occidentaux,—loin de moi la pensée de les juger,—d'intervenir en réponse à l'invasion de l'Union Soviétique en Tchécoslovaquie pourrait servir à illustrer votre première proposition, et comment justifieriez-vous l'intervention ou la non intervention d'un pays comme le Canada dans un cas comme celui-là?

Le professeur Yarmolinsky: Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question. Je prends pour acquis que si l'Ouest avait, comme vous dites, riposté à la regrettable invasion soviétique de la Tchécoslovaquie, il y a gros à parier que l'immeuble dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui et celui dans lequel je travaille normalement aux États-Unis auraient fait place à des trous béants dans le sol et qu'il y aurait des trous semblables en Union Soviétique, et qu'aucun d'entre nous ne serait ici pour se demander si c'est une victoire ou un échec.

M. Fairweather: Oui, c'est exactement le sens que je donne à la première des trois propositions de votre exposé.

Le professeur Yarmolinsky: Très bien.

M. Fairweather: Je les trouve plus faciles à comprendre si elles sont illustrées par des exemples comme l'invasion de la Tchécoslovaquie, c'est tout.

Le professeur Yarmolinsky: J'ai peut-être mal compris. J'ai pensé que vous demandiez si l'abstention des pays de l'Ouest était incompatible avec mon hypothèse. Je ne crois pas qu'il y ait incompatibilité.

M. Fairweather: Absolument pas.

Le professeur Yarmolinsky: Je ne vois pas comment, dans le monde où nous vivons aujourd'hui, les États-Unis auraient pu intervenir en Tchécoslovaquie, et je ne vois pas non plus comment une puissance non nucléaire aurait tenté d'intervenir en Tchécoslovaquie, car ce geste aurait signifié une confrontation directe avec l'Union Soviétique. Les Soviets n'auraient pas toléré une telle confrontation.

M. Fairweather: Mais s'il s'agissait d'un pays ne participant pas au pacte de Varsovie ou situé en dehors de la sphère d'influence de l'Union Soviétique, l'Ouest pourrait être obligé de prendre cette décision. Il ne songerait certainement pas à prendre cette décision au sein du bloc occidental.

Le professeur Yarmolinsky: Non, et même à titre de simple citoyen, un homme se représente difficilement une situation où une nation occidentale interviendrait avec des forces traditionnelles. Supposons, par exemple, que l'un des régimes solidement établis et populaires en Amérique latine, qui en compte quelques-uns, était envahi par une puissance étrangère et était incapable de se défendre et de repousser l'envahisseur avec ses propres forces militaires, et qu'il demandait à l'Ouest de se porter à son secours. Il est clair que cette demande porterait sur du secours non nucléaire, et il ne serait pas question de lâcher une bombe nucléaire. Dans un cas comme celui-là, le secours non nucléaire provenant de puissances occidentales qui ne possèdent pas d'armements nucléaires serait un peu moins dangereux, à la condition, toutefois, qu'après mûre considération, on ait jugé qu'il serait plus dangereux de laisser les opérations se poursuivre, car toute violence non réprimée, où que ce soit dans le monde, est susceptible de dégénérer en une conflagration, que d'y mettre fin par des forces traditionnelles. Ce pourrait être moins dangereux si l'aide militaire provenait d'une puissance non nucléaire que d'une puissance nucléaire.

M. Fairweather: Merci.

Le président: J'ai le plaisir d'annoncer aux membres du Comité qu'il y a chez nous aujourd'hui des étudiants de l'Université Carleton qui suivent les cours de M. Dobell sur les Affaires extérieures. Nous sommes heureux de leur souhaiter la bienvenue à notre séance.

• 1600

M. Brewin: Monsieur le président, j'ai noté votre réflexion au sujet du professeur Yarmolinsky, qui s'est spécialisé dans les affaires américaines plutôt que dans la situation au Canada, mais étant donné que c'est la situation au Canada qui nous intéresse, je désirerais lui poser des questions au sujet de notre politique en général. Suis-je justifié de déduire de votre exposé que le Canada n'a pas besoin d'accorder une très haute priorité à ce qu'on pourrait appeler puissance nucléaire n'utilisant sa force de frappe que pour protéger ses intérêts essentiels. Or, ne pourrait-on pas considérer l'intégrité territoriale de l'Amérique du Nord, y compris le Canada, comme un bien essentiel pour les États-Unis?

Le professeur Yarmolinsky: Je suis tout à fait d'accord.

M. Brewin: S'il en est ainsi, ne serait-il pas impensable,—peut-être n'y a-t-il rien qui soit vraiment impensable—que quelqu'un ose lancer une attaque militaire en sol canadien, sauf, peut-être, dans le cadre d'une guerre qu'on aurait laissée s'aggraver?

Le professeur Yarmolinsky: Votre conclusion me paraît raisonnable.

M. Brewin: Dans ce cas, ne vous semble-t-il pas que le principal souci du Canada devrait consister à utiliser ses forces pour assurer la stabilité dans le monde, afin que les conflits sans gravité, qui pullulent à travers le monde, ne dégénèrent pas en cataclysmes?

Le professeur Yarmolinsky: Vous venez de présenter ma thèse plus éloquemment que j'ai pu le faire dans mon exposé.

M. Brewin: J'espère être capable de continuer ainsi.

Je désire passer maintenant à la proposition que cette contribution soit sous forme de forces traditionnelles, c'est-à-dire des troupes probablement munies d'armes légères et très mobiles. Admettez-vous ce point de vue de façon générale?

Le professeur Yarmolinsky: Je suis d'accord avec cette proposition dans ses grandes lignes.

Dans mon mémoire, j'exige des troupes non nucléaires les qualités essentielles suivantes au départ: qu'elles soient prêtes, souples et aptes à se conformer aux directives de l'autorité civile.

M. Brewin: Je sais qu'il surgit des difficultés de nature politique, mais si c'était possible, afin d'assurer la stabilité, ne vaudrait-il pas mieux que de telles

interventions se fassent par une action multilatérale comme les États-Unis . . .

Le professeur Yarmolinsky: Je suis tout à fait de votre avis.

M. Brewin: N'admettez-vous pas avec moi que les troupes canadiennes faisant partie du contingent des Nations Unies pour préserver la paix et qu'on pourrait peut-être mettre à la disposition d'autres organismes régionaux, seraient vraiment très utiles?

Le professeur Yarmolinsky: Je le crois, et j'ajoute que notre contribution ne doit pas nécessairement se limiter à la sauvegarde de la paix.

Le maintien de la paix, d'après moi, est une fonction dans laquellle les forces militaires sont utilisées entièrement comme symbole de ce que je pourrais décrire comme une mission de police.

M. Brewin: En effet; mais vous pensez à certains actes qui sortent des attributions normales de la police lorsque vous parlez de . . .

Le professeur Yarmolinsky: Prenons par exemple le détachement canadien du contingent des forces terrestres de l'OTAN en Europe. Ce détachement est très utile, même s'il n'est pas numériquement très fort. Il est important parce qu'il symbolise la détermination des petits pays membres de l'OTAN de préserver la stratégie éminemment souple qui constitue les assises politiques et militaires de l'OTAN.

Je n'admets aucune théorie de la programmation mécanique des stratégies, mais je crois qu'une diminution importante des forces canadiennes de terre aurait un mauvais effet sur la détermination des nations européennes, les puissances non nucléaires, qui fournissent les troupes qui permettent d'avoir une stratégie flexible.

M. Brewin: Votre raisonnement serait-il valable si la contribution canadienne cessait d'être formée de troupes statiques de défense de l'OTAN pour devenir des unités mobiles?

● 1605

Le professeur Yarmolinsky: Entre les forces stationnaires et les forces mobiles, il y a place pour des troupes hautement spécialisées. Tout dépend des besoins et de l'équilibre recherché à un moment donné.

Je pense qu'il y a ici une question politique, c'est-à-dire qu'il s'agit de savoir si les bases de ces troupes doivent être en Europe plutôt qu'en Amérique, comme l'indiquait votre question.

M. Brewin: Ce n'était pas mon intention. Ce que j'ai voulu laisser entendre, c'est que si le Canada doit, peut-être pour les raisons politiques que vous avez évoquées, fournir des troupes, ce contingent doit être mobile plutôt que stationnaire.

Le professeur Yarmolinsky: Je pense que les forces de l'OTAN pourraient généralement être plus flexibles si le Canada fournissait des troupes sans spécifier le genre de travail qu'on devrait leur confier et s'il élevait la voix aux conseils de l'OTAN pour souligner l'importance de la force mobile du Commandement allié en Europe et des autres mesures pour assurer un haut degré de mobilité au sein de l'OTAN.

M. Brewin: Je n'ai plus qu'une question, car je ne veux pas accaparer toute la période consacrée aux questions.

A la page 3 de votre mémoire, vous mentionnez ce qui suit:

> . . . L'importance croissante des conseillers militaires auprès de tiers pays et d'équipes médiatrices de la paix. . .

Le professeur Yarmolinsky: Avons-nous la même pagination?

M. Brewin: C'est à la fin de la page 3 de votre exemplaire. Le paragraphe commence par les mots: «L'obéissance aux directives de l'autorité civile. . . .»

Le professeur Yarmolinsky: Oui.

M. Brewin: A la fin de ce paragraphe, vous parlez de l'importance croissante des conseillers auprès des tiers pays et des équipes chargées de maintenir la paix, et vous ajoutez que cela est symptomatique de situations où les répercussions politiques d'actions militaires anodines peuvent être très grandes.

On a cherché à diminuer l'importance des troupes chargées de maintenir la paix, et cela est attribuable en partie aux difficultés que l'on a éprouvées à financer le détachement recruté par les Nations Unies. Je vous saurais gré de nous expliquer comment ces équipes de paix fonctionnent et nous indiquer les situations où elles pourraient être appelées à travailler.

Le professeur Yarmolinsky: Je crois qu'elles se sont déjà montrées fort utiles à Chypre; et dans le Moyen-Orient, sans elles la situation serait aujourd'hui beaucoup plus explosive. . .

M. Brewin: Je pourrais vous poser une question tendancieuse en vous demandant si, advenant une

entente au Viet-Nam, nous aurons besoin d'y envoyer un plus gros détachement de surveillance de la trêve.

Le professeur Yarmolinsky: En effet, je suppose que l'un des éléments les plus importants d'un règlement satisfaisant des hostilités au Viet-Nam serait un accord sur un organe approprié de maintien de la paix.

M. Brewin: Je voudrais indiquer une autre situation qui m'intéresse tout particulièrement, c'est-a-dire la guerre civile, comme vous l'appelez, au Nigéria. Si nous voulons mettre fin à cet état de choses, ne devrons-nous pas à peu près certainement recourir à une force pour maintenir la paix?

Le professeur Yarmolinsky: Peut-être avez-vous raison. Je ne suis pas au courant de la situation dans ce pays comme je devrais l'être, mais je suppose que vous avez raison.

M. Brewin: En d'autres termes, n'êtes-vous pas d'avis que le maintien de la paix peut être confié à des nations plus petites comme le Canada, et que le seul fait d'être en état de les accomplir peut contribuer énormément au maintien de la paix et à la stabilité dans le monde?

Le professeur Yarmolinsky: Je crois en effet que cela est important. Toutefois, sans amoindrir la nécessité d'assurer la paix, je dois répéter qu'une autre fonction tout aussi importante que la première consiste à être constamment prêt pour une intervention militaire non nucléaire à laquelle il pourrait être nécessaire de participer où que ce soit dans le monde à l'heure actuelle. Au cours de la dernière décennie, il s'est présenté des cas où, à mon avis, mon pays s'est engagé trop à fond et trop tôt en vue de sauvegarder la paix, mais je ne veux pas dire qu'il faut abandonner cette fonction de pacification ni que le monde ne serait pas en plus mauvaise posture si nous n'avions pas de troupes pour se charger de cette mission.

• 1610

M. Brewin: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Thompson, avez-vous une autre question à poser?

M. Thompson (Red Deer): J'avais l'intention d'interroger le professeur Yarmolinsky sur le rôle du Canada dans l'OTAN, et tout particulièrement par rapport à la politique américaine. Mais comme l'OTAN a déjà été mentionnée, peut-être jugeriez-vous ma question comme supplémentaire en ce moment, et peut-être vaudrait-il mieux que j'attende. Je vous laisse le soin de décider.

Le président: Aussi bien la poser maintenant, monsieur Thompson.

M. Thompson (Red Deer): Ma question porte sur...

M. Roberts: J'ai une question supplémentaire qui a trait à la sauvegarde de la paix, monsieur le président.

Le président: Peut-être M. Roberts pourrait-il poser sa question d'abord, après quoi vous pourrez poser la vôtre, monsieur Thompson. Monsieur Roberts?

M. Roberts: Au sujet de la question d'assurer le maintien de la paix dans le monde, n'a-t-on pas de plus en plus l'impression que cette opération devra se dérouler sur une base régionale, que, par exemple, en Afrique, il serait difficile de confier cette mission à des Blancs dans des régions habitées presque exclusivement par des Noirs, et que, même si cette particularité ne devait pas diminuer l'importance de la fonction pacificatrice, il faudrait s'assurer que cette fonction s'accomplit sur une base continentale plutôt que sur ce que j'appelle une base mondiale; que les éléments de la fonction changent même si le but, qui est le maintien de la paix, est toujours important.

Le professeur Yarmolinsky: Eh bien, monsieur, il se trouve que je donne aussi des cours sur la façon de résoudre les problèmes juridiques des villes. Je viens de lire quelque chose sur l'organisation des grandes villes américaines d'autrefois et je me rappelle ce passage où l'auteur dit que jamais l'on ne songerait à confier la garde de prisonniers lithuaniens à un capitaine polonais, ou vice versa, mais qu'un garde irlandais se tirerait toujours d'affaire. Quoi qu'il en soit, il me semble que les seules forces de police qui ne se laisseraient pas entraîner dans le différend qui oppose les adversaires seraient probablement celles qui ne sont pas originaires de la région où la mésentente a surgi.

M. Roberts: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thompson?

M. Thompson (Red Deer): Professeur Yarmolinsky, dans votre réponse à l'une des questions de M. Brewin, vous avez effleuré le sujet de la mission canadienne au sein des forces de l'OTAN. Auriez-vous l'obligeance de préciser un peu votre pensée sur ce sujet? Deuxièmement, veuillez nous dire ce que vous pensez de la tâche qui a été confiée au Canada et qu'il doit continuer d'assumer dans l'OTAN dans le cadre de la politique americaine. En d'autres termes, la présence du Canada dans l'OTAN est-elle d'importance vitale aux yeux des responsables de la politique américaine, ou son rôle n'a-t-il en fait qu'une importance secondaire?

Le professeur Yarmolinsky: Je vais répondre à vos deux questions dans l'ordre. Tout d'abord, je crois qu'il n'est que naturel et compréhensible que certains des petits pays européens membres de l'OTAN qui

sont conscients du danger que ladite alliance est destinée à détourner, aient une tendance à adopter une attitude de fausse sécurité qui les porte à s'occuper davantage des problèmes du budget national que de la nécessité de fournir à l'OTAN le minimum de troupes indispensables pour décourager chez l'ennemi des manoeuvres militaires inspirées par l'avidité d'agrandir ses possessions ou encore la crainte ou l'ignorance de ce qui se passe chez nous. A mon avis, les manoeuvres qui se déroulent de l'autre côté du rideau de fer s'inspirent sans doute d'un mélange de ces deux sentiments.

• 1615

Dans de telles circonstances, si une nation membre de l'OTAN décide de réduire ses engagements si, par son comportement, une nation membre donne à entendre qu'il n'est plus nécessaire de maintenir des forces traditionnelles parce que tout ce qu'il faut pour chacun des membres c'est de pouvoir compter sur son grand frère qu'est le Commandement stratégique de l'air, pour détourner le danger, alors je crains que nous n'augmentions grandement le danger d'une petite incursion dans le territoire de l'Ouest. Une telle invasion pourrait résulter de la crise de Berlin ou encore, comme je le dis dans mon mémoire, du pourrissement persistant de la situation interne en Grèce, attribuable au régime incompétent qui est au pouvoir dans ce malheureux pays, ou pour mille autres raisons inconnues à l'heure actuelle. La possibilité que de telles circonstances surviennent sans que l'OTAN puisse y remédier avant que les événements se précipitent et aboutissent à l'escalade, augmente le danger d'une guerre nucléaire générale. Or, c'est justement ce danger qui serait aggravé si le Canada décidait de réduire ses effectifs classiques dans les forces de l'OTAN. Quand je parle du Canada, je le considère, non pas comme un membre distinct des autres pays de l'OTAN, mais comme un membre à part entière de l'Alliance.

Vous voulez connaître l'attitude des États-Unis au sujet de la participation du Canada dans l'OTAN, et je prends pour acquis que vous voulez parler de sa participation générale et non pas des rôles ou missions précis qui lui ont été confiés. Ici encore, je crois que les Etats-Unis et ses dirigeants sont conscients de la répercussion grave, chez les autres membres, qu'aurait la décision du Canada de réduire sa participation à la protection non nucléaire essentielle assurée par l'ensemble des membres de l'Alliance. Voilà pourquoi je pense que les Etats-Unis seraient vraiment inquiets si le Canada laissait entendre qu'il songe à réduire ses engagements dans l'OTAN.

Je désire profiter de cette occasion pour vous dire, à titre de simple citoyen, que j'ai eu l'occasion de prendre connaissance de quelques témoignages antérieurs recueillis par votre Comité et des commentaires qui ont paru dans les journaux. Les États-Unis, prétend-on, ne toléreraient pas que le Canada diminuât ses engagements de défense sur son propre territoire. Or, d'après moi, ce ne sont là que rumeurs sans fondement qui sont impensables et inconcevables. Je ne vous dis pas cela pour minimiser l'inquiétude des Etats-Unis devant une telle perspective.

Le président: Vous avez une question supplémentaire à poser, monsieur Prud'homme?

M. Prud'homme: Considérez-vous le NORAD et l'OTAN comme aussi importants l'un que l'autre, ou diriez-vous que les Américains accorderaient plus d'importance à notre retrait de l'OTAN qu'à notre retrait de NORAD? Ou bien, les considèrent-ils comme aussi importants l'un que l'autre?

Le professeur Yarmolinsky: Je donne ma langue au chat, car je l'ignore. Sans vouloir préjuger de l'attitude officielle des Etats-Unis en pareil cas, j'estime, pour ma part, que la participation canadienne à l'OTAN est plus importante que sa contribution à NORAD, mais je n'entends pas diminuer pour autant l'importance de NORAD.

Le président: Monsieur Hymmen?

M. Hymmen: Professeur Yarmolinsky, à votre avis, serait-il possible, pour le Canada par exemple, de considérer isolément l'OTAN, NORAD, la question de la non-prolifération nucléaire et du désarmement général, et la paix dans le monde? D'après moi, ils sont tous des éléments indissociables d'un tout.

Le professeur Yarmolinsky: J'aurais dû vous livrer le fond de ma pensée sur ce sujet au cours de mes réponses aux questions précédentes.

Le président: Monsieur Laprise, avez-vous une question à poser? Sinon, je vais demander à M. Allmand, suivi de MM. MacLean, Gibson et Hymmen dont j'ai les noms sur ma liste. Monsieur Allmand?

• 1620

M. Allmand: Monsieur le président, j'ai deux questions. La première est apparentée à des questions déjà posées. Après avoir lu votre mémoire, monsieur, j'en conclus que vous préconisez un équilibre des forces non seulement nucléaires mais traditionnelles également. Vous estimez par conséquent qu'une alli-

ance en Europe, comme l'OTAN, est essentielle pour sauvegarder cet équilibre et que la participation du Canada à L'OTAN est souhaitable. Dernièrement, M. Healey . . .

Le professeur Yarmolinsky: Voulez-vous savoir ce que je pense?

M. Allmand: Je préférerais que vous répondiez à toute ma question. Le ministre britannique a déclaré qu'il n'y avait pas d'équilibre des forces traditionnelles, des forces non nucléaires, en Europe. En fait, je crois qu'il a déclaré que les pays du Pacte de Varsovie maintenaient des troupes classiques bien plus nombreuses que celles de l'OTAN en Europe. J'ignore si vous avez pris connaissance de la déclaration de M. Healey, mais je voudrais que vous me donniez votre opinion sur la situation et, si elle est telle que le ministre l'a décrite, il ressort de la thèse que vous nous avez soumise que nous devrions renforcer considérablement l'OTAN et que le Canada devrait peut-être augmenter ses effectifs dans l'OTAN en Europe.

Le professeur Yarmolinsky: Je vais répondre en trois points à cette question. Premièrement, M. Healey, dont j'admire le jugement et les réalisations dans ce domaine, a toujours été un pessimiste en ce qui concerne les forces non nucléaires de l'OTAN. Depuis que je le connais, c'est-à-dire depuis plusieurs années, il s'est toujours montré pessimiste. Deuxièmement, même s'il a toujours été pessimiste, vous vous rappelez que dans cette déclaration il a dit que les forces non nucléaires de l'OTAN pourraient contenir une attaque massive par des troupes traditionnelles pendant quelques jours seulement. Je veux retenir deux choses de cette déclaration. La première, c'est qu'il parlait d'une attaque massive des Soviets, ce qui me semble la tactique la moins probable d'ouvrir les hostilités en Europe; et, deuxièmement, il a dit que, même dans ces circonstances, les forces de l'OTAN pourraient contenir les forces du Pacte de Varsovie pendant quelques jours. Messieurs, il peut arriver bien des choses en quelques jours. N'oubliez pas qu'en l'espace de quelques jours, pendant la crise des missiles à Cuba, nous avons réussi à conjurer la troisième guerre mondiale. Au cours de ces quelques jours, pendant que les forces traditionnelles de l'OTAN contiendraient celles du Pacte de Varsovie, nous pourrions peut-être encore une fois éviter la troisième guerre mondiale. Enfin, bien que je ne sois pas un expert, j'ai tout de même pas mal travaillé avec des experts et, à mon avis, nous n'aurions pas tellement d'améliorations à apporter à nos effectifs traditionnels pour les rendre capables de contenir une attaque de l'Est durant plus que quelques jours, et il en va de même pour la qualité et la quantité.

Vous vous rappelez ces longues discussions animées d'il y a trois ou quatre ans au sujet de la puissance relative des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. On a rappelé alors que les Soviets n'étaient pas des géants de 10 pieds et qu'en dépit du nombre de leurs divisions, ces divisions sont beaucoup plus petites que celles de l'OTAN. Tout en admettant qu'il y avait un écart, on a constaté qu'il était possible de le combler sans trop d'efforts. Quant à la question de savoir qui, parmi les membres de l'OTAN, pourra fournir le supplément de troupes nécessaire pour combler la différence et comment on y arrivera, je ne suis pas assez compétent dans ce domaine pour fournir la réponse à ce problème hautement technique. Je demeure cependant convaincu que ce problème peut être réglé.

M. Allmand: Puis-je aussi conclure de ce que vous dites que non seulement il est possible d'y arriver, mais qu'à votre avis, dans l'intérêt de la paix et du maintien de l'équilibre, nous devrions régler ce problème?

M. Yarmolinsky: En effet. Et si j'ai bonne mémoire, il a été établi que, si les pays membres de l'OTAN continuaient à affecter aux dépenses militaires le même pourcentage de leur produit national brut qu'au début des années '60 sans qu'aucun d'eux augmentât ledit pourcentage, il serait tout à fait possible de réaliser cet objectif. Il ne faut pas oublier que c'est la diminution du pourcentage du produit national brut consacré à la force militaire traditionnelle qui avait été la cause de l'écart en question.

• 1625

M. Allmand: Ma deuxième question a trait à votre déclaration de la page 1 de votre mémoire, où il est dit que, d'après vous, un système de missiles antibalistiques ne fonctionnerait pas.

M. Yarmolinsky: Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit.

M. Allmand: «un système de missiles antibalistiques destiné à protéger contre une attaque massive par une grande puissance nucléaire ne fonctionnerait pas»

M. Yarmolinsky: Il s'agit là d'une déclaration conditionnelle.

M. Allmand: Alors, cette déclaration se fonde-t-elle sur votre connaissance de la technologie des systèmes projetés de missiles antibalistiques?

M. Yarmolinsky: Pas du tout. Elle s'appuie sur ma foi inébranlable dans le bon sens. Je vais vous dire pourquoi je pense ainsi. Je veux préciser dès mainte-

nant que mes paroles ne viseront pas la possibilité de fonctionnement du réseau Sentinel, ni la question de savoir si celui-ci est souhaitable ou non, alors que les Américains s'apprêtent à s'en munir comme d'un système temporaire de défense anti-missiles contre une attaque chinoise éventuelle, ou contre une attaque accidentelle. Mon raisonnement ne s'applique qu'à la possibilité de la mise en place de missiles antibalistiques destinés à nous protéger contre une attaque à fond de la part d'une grande puissance nucléaire. Les deux genres de systèmes MAB sont, à mon sens, entièrement différents dans leurs buts et dans leurs effets. Pourquoi je pense que le deuxième système ne fonctionnerait pas? C'est que, quelle que soit l'efficacité d'un système MAB, il reste toujours possible que l'attaquant en puissance annule l'objet même du système en fabriquant assez de missiles pour saturer la capacité du système antimissiles; étant donné que la sécurité de l'Union soviétique dépend essentiellement de sa capacité de seconde frappe, tout comme notre sécurité à nous dépend de notre capacité de seconde frappe, l'Union soviétique se verrait dans l'obligation de construire suffisamment de missiles pour saturer un tel système, et les États-Unis se verraient dans l'obligation de construire suffisamment de missiles pour saturer le système soviétique, à supposer que les Russes aient été assez naïfs pour en avoir construit un eux-mêmes; après cette deuxième manche de la course aux armements, nous nous trouverions de part et d'autre à avoir dépensé de 50 à 75 milliards de dollars de plus sans que ni l'un ni l'autre camp ne se soit donné de sécurité pour un seul dollar de plus. Tout ce qui résulterait de ce genre de «prolifération verticale» serait de rendre l'adhésion au traité de non prolifération encore moins attrayante et, par le fait même, nous encouragerions une prolifération encore plus grande des armes nucléaires dans d'autres pays, ce qui diminuerait d'autant la sécurité mondiale.

M. Allmand: Le système MAB actuel n'est donc destiné qu'à nous protéger contre la seconde attaque.

M. Yarmolinsky: Le système Sentinel est destiné non seulement à nous protéger contre le lancement accidentel d'un missile unique, qu'il serait capable d'atteindre, mais il doit aussi couvrir l'intervalle délicat entre le moment où les Chinois auront des missiles intercontinentaux et celui où ils auront enfin une force de seconde frappe, car, durant cet intervalle, les dirigeants chinois et les généraux chinois sauront fort bien que s'ils n'attaquent pas les premiers ils ne pourront pas attaquer du tout. Ils sauront aussi, bien entendu, que s'ils attaquent les premiers ils briseront les piliers du temple et seront eux-mêmes détruits en tant que société. Mais il n'est pas inconcevable, si les Chinois se convainquent qu'ils sont à la veille d'être attaqués par les impérialistes blancs et que l'attaque viendra de toute façon, qu'ils décident d'entraîner leurs ennemis avec eux dans la destruction par une attaque suicide. Une fois acquise leur force de seconde frappe, ils seront moins prompts à succomber à la tentation d'attaquer, car ils sauront que, même attaqués, il leur restera assez de missiles pour contre-attaquer. Il s'agit donc d'un moment extrêment dangereux à passer, et le danger est assez grand pour que l'on trouve prudent de se protéger, au dire des défenseurs du système Sentinel. Il s'agit de la seule sorte d'attaque nucléaire contre laquelle nous puissions nous protéger.

• 1630

Le président: Une question complémentaire de la part de M. Howard, puis une autre de la part de M. Brewin.

M. Howard (Okanagan Boundary): En ce qui concerne l'idée que les forces de l'OTAN devraient être augmentées en vue de faire face à toute attaque à fond en Europe de la part des Soviétiques, il me semble que le point faible de votre raisonnement se trouve du côté de l'avantage en forces traditionnelles. En présence d'une attaque à fond en Europe, de type classique, de la part des Soviétiques, nous nous trouverions dans une situation appelant une intervention nucléaire, et dès lors les forces traditionnelles auraient beaucoup moins d'importance. Le but véritable des forces traditionnelles n'est pas de servir dans un conflit avec les Soviétiques. Nous verrions plutôt ces forces dans des missions de pacification entre petits pays, ou dans une action assurant l'intérim, par exemple à Cuba, en Israël, en Égypte ou dans quelque autre pays comparable. Je ne vous suis pas lorsque vous dites que nous devrions accroître nos forces traditionnelles pour être en mesure de contrer une attaque à fond des Soviétiques.

M. Yarmolinsky: Monsieur, au début, on m'a demandé de parler de ce qu'avait dit M. Dennis Healey. Je suis d'avis comme vous que la possibilité d'une attaque à fond, non nucléaire, de la part des Soviétiques, à la largeur du front ouest, se situe à l'échelon le plus bas des probabilités militaires que nous pouvons imaginer. Mais cette probabilité, tout de même, est au-dessus du zéro. Un tout petit peu plus haut sur l'échelle se trouve la possibilité d'une soudaine flambée à Berlin, d'un rebondissement sur l'un des flancs. Dans une telle situation, les puissances non nucléaires de l'OTAN pourraient arriver à contenir l'attaque assez longtemps pour que l'appareil diplomatique aboutisse à une entente et que soit

évitée l'escalade à dénouement nucléaire. Mais il est possible aussi, cependant que très improbable à mon avis, que les Soviétiques, sachant l'autodestruction qu'entraînerait un échange nucléaire, décident de lancer une grande attaque non nucléaire. S'ils en venaient là, la question qui se poserait serait la suivante: pourrions-nous les contenir assez longtemps pour éviter l'escalade? Ma réponse serait, et même M. Dennis Healey est de cet avis, que nous pourrions les contenir pendant quelques jours. Avec quelques légères améliorations de nos forces, nous pourrions les contenir plus longtemps encore, et diminuer ainsi la possibilité d'une escalade de grande envergure. Cependant, je suis bien d'accord avec vous pour estimer que le but principal des forces non nucléaires n'est pas de prévoir des possibilités aussi faibles.

Le président: Une question complémentaire de M. Brewin.

M. Brewin: Je veux revenir ce que vous avez dit de la raison d'être du système MAB Sentinel. Nous avons eu ici deux représentants de l'Institut Hudson qui jugeaient insensée toute attaque de l'une ou l'autre des grandes puissances. Ils le disaient dans une formule lapidaire comme celle-ci: que ce serait doublement irrationnel, que ce serait d'une absurdité composée pour les Chinois, d'attaquer les États-Unis à l'aide de missiles, avec la faible puissance dont ils pourront disposer pendant quelques années encore. Par conséquent, il ne paraît pas raisonnable d'établir un système extrêmement cher, qui coûte dans les milliards de dollars, pour nous protéger contre la possibilité d'une décision aussi absurde de la part des Chinois. Qu'en pensez-vous?

M. Yarmolinsky: Je ne suis pas d'accord. Je base mon désaccord sur l'hypothèse qu'en certaines circonstances les hommes sont susceptibles de se comporter d'une façon peu rationnelle. J'imagine facilement une équipe dirigeante chinoise, dominée par des militaires, qui en viendrait, pour toutes sortes de raisons, à la conclusion que l'attaque des puissances impérialistes, annoncée comme imminente depuis des dizaines d'années, est à la veille de commencer, et qu'il vaut mieux partir en grand style, puisqu'il faut partir, et pourquoi pas avec des missiles? Voilà un acte irrationnel à poser, mais il n'est pas déraisonnable de penser que l'humanité faillible pourrait en venir à prendre une pareille décision.

• 1635

M. Brewin: Ne pensez-vous pas qu'il soit un peu déraisonnable d'imputer à d'autres une telle déraison totale?

M. Yarmolinsky: Non, car nous savons qu'il y a aujourd'hui des personnes totalement déraisonnables de par le monde. Nous avons bien eu l'expérience de Hitler; ce n'était guère un homme raisonnable. Après, nous en avons connus bien d'autres dont la conduite au pouvoir ne peut être considérée comme ayant été bien sensée. Il faut aussi tenir compte du coût du projet au regard de la possibilité d'éviter une catastrophe assez improbable, mais terrible. A mon avis, le calcul est très serré. Au début, j'avais l'impression que c'était une erreur de songer au système Sentinel, mais mon opinion change tous les jours. Il y a une chose qui me paraît claire: si le système Sentinel provoque des discussions serrées, on ne peut douter de l'inefficacité et de l'inopportunité d'un système MAB «épais».

M. Brewin: Je suis de votre avis là-dessus.

Le président: Une question complémentaire de M. Ryan.

M. Ryan: Quelle est l'efficacité du radar multiple du système Sentinel pour juger si l'objet qui s'en vient est un missile ou un faux engin? Le radar se braque-t-il sur les faux missiles et lance-t-il ses Spartans ou autres missiles antibalistiques?

M. Yarmolinsky: Je me déclare incompétent en ce qui concerne toute estimation quantitative. Si je le savais, ce serait sans doute un renseignement secret, mais je ne l'ai pas. Je ne puis que répéter ce que je lis dans les journaux et ce que me disent, en termes vagues, des amis techniciens. Les radars antimissiles sont conçus pour ne pas tenir compte des faux engins. Fonctionneront-ils bien à cet égard? Ce n'est pas moi qui pourrais vous le dire.

M. Ryan: Il y a des ordinateurs qui . . .

M. Yarmolinsky: Il y a des machines qui font le choix voulu.

Le président: Monsieur MacLean.

M. MacLean: La discussion a tourné autour d'une question que je me proposais de poser, mais je la poserai quand même parce qu'elle n'est pas tout à fait pareille. Le témoin nous a donné une description très belle et très logique de l'équilibre actuel de la terreur nucléaire, mais tout ceci repose sur une prémisse qui veut qu'en pareille situation les nations agissent avec sagesse, alors que l'histoire nous prouve que les nations n'agissent pas toujours avec sagesse. Par exemple, après la Grande guerre, Winston Churchill disait que la victoire avait été gagnée à un prix

tel qu'il s'en fallait de peu qu'elle ne s'apparente à une défaite. Malgré cela, nous avons eu la Seconde guerre mondiale et, lorsque nous regardons en arrière, à peu près personne ne dirait que l'une ou l'autre de ces deux guerres a été le fruit d'une sage réflexion. A votre avis, quelle possibilité y a-t-il qu'un pays qui possède des armes nucléaires prenne une décision totalement insensée? L'équilibre des forces peut être efficace à l'heure actuelle, mais avec le temps . . .

M. Yarmolinsky: Je suis très heureux que vous posiez cette question, car je ne voulais pas donner l'impression qu'à mon avis tout est rose. L'équilibre nucléaire ne peut nullement remplacer l'ordre juridique mondial auquel, j'espère, nous atteindrons un jour.

M. Fairweather: Vous pourriez poser la question à Curtis LeMay . . .

• 1640

M. Yarmolinsky: Je suis d'avis qu'il y a eu là . . . Tant qu'on aura des armes nucléaires, la possibilité d'y recourir subsistera. Quelqu'un s'avisera pourtant un jour de presser le bouton fatidique. Comme je le disais tout à l'heure, une part de la justification du système Sentinel vient de la possibilité d'une action insensée de la part de la Chine communiste. Je suis d'avis que la possibilité de tels actes insensés se trouve réduite de façon très sensible tant que les puissances nucléaires savent qu'elles n'ont pas à prendre les devants, qu'elles ne sont pas dans la nécessité d'attaquer les premières et que, même si l'ennemi lance contre elles l'attaque la plus puissante qui soit imaginable, il leur restera assez d'engins pour contre-attaquer et infliger à l'ennemi de terribles pertes. C'est notre meilleure garantie, bien qu'elle ne soit pas sans faille, car les hommes n'agissent pas toujours d'après la raison.

Il y a une différence substantielle entre la situation d'aujourd'hui et celle du temps des deux guerres mondiales. Au début de la Grande guerre, il était possible d'appeler les hommes sous les armes, de les envoyer se battre et de se dire entre hommes d'État bien au chaud dans leurs bureaux et leurs foyers: «Nos hommes seront sortis des tranchées pour Noël». Dans l'éventualité d'une troisième guerre mondiale, le fait de mettre en action des forces nucléaires attirerait une réplique telle qu'en quelques heures aucun des hommes d'État ne serait plus là pour faire des conjectures sur le moment où les troupes sortiraient des tranchées.

M. MacLean: N'y a-t-il pas danger que nous ne surestimions la sagesse de l'homme en général, et parfois la qualité de la direction qu'assurent certains pays?

M. Yarmolinsky: Certes.

M. MacLean: Ma question n'est peut-être pas à propos, mais je voudrais savoir s'il se fait des recherches en vue de découvrir, dans l'histoire du monde et par d'autres études aussi, la cause fondamentale de la guerre, ce qu'est la motivation profonde de l'humanité. Il y a danger que nous ne nous laissions éblouir par le développement de l'intelligence de l'homme et par la civilisation, et que nous ne sous-estimions un peu trop les instincts qui poussent l'homme à défendre son territoire, et diverses valeurs du même genre, même par des moyens insensés.

M. Yarmolinsky: A mon avis, il nous faut des rouages de sécurité supranationaux qui correspondent à ceux d'un pays composé de multiples États, lesquels laissent à l'autorité nationale le soin d'assurer leur sécurité. Il me semble plus important à l'heure actuelle de concentrer nos efforts vers la réalisation de cet objectif plutôt que sur des recherches sur les motivations de l'homme. Nous savons que l'homme peut agir de façon insensée, et qu'il est capable de détruire son prochain et de se détruire lui-même.

La seule chose d'importance que nous puissions faire pour le moment, c'est de continuer les pourparlers sur la limitation des armements entre l'Ouest et l'Est, pourparlers que, selon toute apparence, les Soviétiques consentiraient à entreprendre. Il est grand temps que nous nous y mettions nous aussi.

Le président: Monsieur Gibson?

M. Gibson: Ma question fait suite directement à la dernière question qui a été posée. Je veux vous demander si vous envisagez pour le Canada un rôle actif en tant qu'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest pour faire avancer l'idée d'un désarmement mondial prochain; pas dans dix ans, pas dans quinze ans, mais immédiatement.

M. Yarmolinsky: Je m'inquiète un peu de l'emploi que vous faites du mot «intermédiaire». Il me semble qu'il y a des différences réelles et profondes entre les façons de penser de l'Est et de l'Ouest quant à l'organisation politique, aux libertés individuelles et aux droits de l'homme. Je ne devrais peut-être pas dire cela, mais je vois mal le Canada prendre une position moyenne. La position du Canada est claire. Toutefois, des pays comme le Canada, qui n'ont pas un grand rôle à jouer sur la scène nucléaire, sont en meilleure posture pour indiquer le chemin vers les conditions du

contrôle des armements. Au sujet du désarmement, je ne saurais dire. Je suis d'avis que le désarmement, sur une échelle valable, devra attendre l'avènement d'un meilleur climat politique, qui apportera une situation internationale plus stable.

Oui, le Canada peut aider, d'une façon très utile, à tracer la voie de la limitation et du contrôle des armements.

M. Gibson: Je trouve inquiétant que, depuis des années et des années, nous entendions parler de désarmement sans que ce sujet ne fasse jamais une bonne fois les manchettes et ne donne lieu à une action mondiale concertée. Les Nations Unies font figure de force négative alors que les jeunes du monde entier poussent à l'action de ce côté. Il semble que nous ne puissions rien faire et que nos mains soient liées lorsque nous nous tournons vers ce but. Avez-vous des idées à proposer?

• 1645

M. Yarmolinsky: Je comprends votre pessimisme, monsieur, mais il est peut-être bon de rappeler, comme le fit le président Kennedy en signant le Traité d'interdiction des essais nucléaires, que «le plus long des voyages ne commence que par un pas». Nous avons fait ce premier pas, et nous en avons fait quelques autres encore, si hésitants soient-ils. Je considère comme l'un de ces pas l'accord sur le traité de non-prolifération, et j'espère que mon pays et les autres pays qui ont été invités à ratifier ce traité le feront dans un avenir prochain.

Peut-être arriverons-nous à éviter la destruction totale; peut-être n'y arriverons-nous pas. Sur la couverture du bulletin des atomistes figure un cadran d'horloge qui, longtemps, fut fixé à midi moins cinq, afin de montrer qu'il ne nous restait que cinq minutes pour nous sauver avant la destruction. Depuis la signature du Traité d'interdiction des essais nucléaires, l'horloge de la couverture a été reculée d'une dizaine de minutes. Il y a donc un certain espoir.

M. Groos: C'est un vieux proverbe chinois.

M. Yarmolinsky: Le président Kennedy l'avait identifié comme tel.

Le président: Monsieur Hymmen?

M. Hymmen: Monsieur Yarmolinsky, pour revenir à votre mémoire, lorsque vous parliez de l'OTAN vous avez fait un plaidoyer très clair en faveur de la participation militaire du Canada, en insistant sur l'importance des forces traditionnelles pour dissuader du recours aux forces nucléaires, et vous avez parlé en particulier des puissances non nucléaires.

M. Thompson vous a demandé ce que pensaient les États-Unis de la façon dont le Canada devrait maintenir ses engagements. Avez-vous une opinion sur le point de vue des petites puissances (ne parlons pas de la France, pour le moment), particulièrement celui de l'Allemagne de l'Ouest? Je trouve qu'il est très important pour ces puissances que le Canada continue d'assumer son rôle.

M. Yarmolinsky: Oui, c'est important pour toute l'Alliance, et, par conséquent, pour chacun de ses membres, car chaque membre dépend de l'Alliance, et l'Alliance dépend de tous ses membres. Chaque membre compte donc sur la participation du Canada. Je ne cherche pas à éluder la question. J'estime que ce n'est là qu'un raisonnement logique.

M. Hymmen: Il y a un moment, j'ai posé une question et je crois avoir commis l'erreur d'y ajouter un énoncé d'opinion. Je me demandais si vous ne pourriez pas parler davantage de la responsibilité de chacun vis-à-vis de l'OTAN, du NORAD, de la non-prolifération nucléaire et du désarmement en général. C'est une question très importante, et je ne crois pas que nous devions considérer chacun de ces points isolément.

• 1650

M. Yarmolinsky: Non, car de nos jours tout ce qui se dit ou se fait pour notre sécurité commune se dit et se fait sous la menace du nuage nucléaire. Tout épisode de violence, toute querelle entre pays contiennent en germe une guerre nucléaire et, par conséquent, tout ce que nous faisons sur le plan des affaires extérieures doit se faire, non seulement en fonction des résultats immédiats, mais en fonction des conséquences ultérieures sur ce danger de guerre nucléaire qui pèse sur nous. Voilà le danger ultime que l'OTAN a pour mission d'éloigner. C'est aussi le danger que le NORAD a pour mission d'éloigner.

Le NORAD ne pourrait pas changer grand-chose aux dégâts qui seraient infligés à l'Amérique du Nord. On peut concevoir qu'en certaines circonstances il le ferait, mais le but premier de NORAD est d'être un agent de prévention plutôt que de défense. Éviter l'holocauste, tel est le but que nous avons en commun, qui fait que nous nous intéressons au problème du contrôle et de la réduction des armements, et qui nous pousse à nous poser toutes ces questions, lesquelles aboutissent toutes à la question de savoir comment les pays pourront s'entendre pour vivre

ensemble dans un monde où les océans et les continents ont tant perdu, hélas, de leurs dimensions.

M. Hymmen: Une dernière question. Admettez-vous que le désarmement, si nous devons y parvenir comme il faudra bien que nous y parvenions, devra découler d'une position de force et non de faiblesse?

Le professeur Yarmolinsky: Je pense que le président Nixon a fait un grand pas en avant la semaine dernière en reconnaissant que la bonne expression à employer pour désigner l'objectif des États-Unis—et aussi celui des pays occidentaux, je crois—n'est pas «supériorité nucléaire» mais « suffisance nucléaire». En effet, si les deux côtés s'acharnent à pourchasser la supériorité, la seule certitude possible est que ni l'un ni l'autre n'accédera à la supériorité et que la course aux armements se continuera indéfiniment.

Le président: Messieurs, avant de donner la parole au suivant, je dois vous annoncer que le Comité se réunira à 11 heures demain matin. Cependant, cette salle ne sera pas disponible à cause des préparatifs de la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine. Nous nous réunirons donc dans la salle 253D, la salle du Comité des chemins de fer, dans l'édifice central. Est-ce que les membres du Comité consentent à ce que l'exposé du professeur Yarmolinsky soit imprimé en appendice au compte rendu de la séance?

Des voix: D'accord.

Le président: M. Groos et, ensuite, M. Roberts.

M. Groos: Monsieur le professeur, l'avant-dernier paragraphe à la page 4 de votre exposé m'a fort intéressé. Je cite la dernière partie de la phrase:

> ... la seule existence de forces classiques peut empêcher un conflit d'éclater à condition que ces forces soient prêtes et que leur mission politique soit claire et nette.

J'estime que cela est très important et je suis heureux de constater que vous insistez là-dessus. Je crois, et ce n'est qu'une réflexion que je vous invite à commenter, qu'il est facile de prévoir que l'année 1969 sera une année d'incertitude au sein de l'OTAN. C'est, en effet, une époque où tous les pays membres sont à reviser leur position et qui est donc particulièrement chargée d'incertitude. L'état de préparation n'est donc peut-être pas aussi manifeste, et l'engagement politique aussi clair dans le cas de chaque pays de l'OTAN que dans le passé ou dans l'avenir.

● 1655

Le professeur Yarmolinsky: A mon avis, l'engagement politique des nations membres de l'OTAN est beaucoup plus fonction d'une nécessité politique et militaire qu'adhésion à un document quelconque, si nombreux que soient les signatures et les sceaux qu'il porte. Les frontières des États-Unis et aussi, je l'ajoute avec le respect que je vous dois, les frontières du Canada sont sur les plaines de l'Europe occidentale, non pas parce que nous avons signé un document disant qu'il en est ainsi, mais parce que les réalités de la géographie politique et militaire le veulent ainsi.

M. Groos: Permettez-moi de vous poser une question supplémentaire. Pensez-vous que la situation politique ou la situation géographique ont suffisamment changé en Europe depuis 20 ans pour justifier un changement dans l'OTAN et son organisation, particulièrement en ce qui concerne l'adhésion de certaines nations membres de l'OTAN.

Le professeur Yarmolinsky: A mon avis, tout d'abord, les changements survenus dans la situation depuis 20 ans n'ont pas modifié l'engagement essentiel des membres, sans excepter la nation qui a formellement déclaré que son adhésion était une adhésion au traité mais non à l'organisation. Je crois que l'engagement est clair; il y a divers changements touchant l'organisation dans ses modalités dont je crois qu'il vaut la peine au moins de tenir compte, mais qui ne touchent pas à la substance de l'engagement.

M. Roberts: Je veux vous poser certaines questions au sujet de l'étendue de la participation nécessaire des États-Unis et du Canada à la défense de l'Amérique du Nord. Pour revenir à une réponse que vous avez donnée à M. Hymmen, je crois que vous avez dit que le NORAD était un accord de dissuasion et non de défense.

Le professeur Yarmolinsky: J'ai dit qu'à mon avis c'était primordialement une question de dissuasion et non de défense.

M. Roberts: Est-ce parce qu'il aide à assurer la riposte? Pourriez-vous vous expliquer un peu plus?

Le professeur Yarmolinsky: Si l'Union soviétique ou tout autre agresseur nucléaire sait que toute attaque de sa part lancée avec des bombardiers serait brisée, sinon complètement empêchée par la réaction du NORAD, cette notion ne peut faire autrement que peser sur son jugement, dans la balance du pour et du contre, devant l'idée de lancer une attaque quelconque contre les États-Unis.

Il est clair que la dissuasion absolue réside dans la capacité bien protégée d'une riposte. L'existence du NORAD contribue à cette dissuasion en aidant partiellement à protéger la capacité de riposter, même si elle ne constitue pas l'élément principal de la dissuasion.

M. Roberts: Donc, en réalité, plus la défense est efficace, plus l'aptitude à riposter est certaine.

Le professeur Yarmolinsky: Oui.

M. Roberts: Quelles sont les conditions indispensables auxquelles le Canada devrait satisfaire pour que les États-Unis puissent défendre efficacement l'Amérique du Nord? Le Comité a entendu certains témoignages à ce sujet.

Le professeur Yarmolinsky: C'est là une question technique et j'ai bien peur de ne pas avoir la compétence voulue pour la traiter.

M. Roberts: Pourriez-vous dire, par exemple, si les progrès techniques font prévoir que ces exigences diminueront ou augmenteront avec le passage du temps?

• 1700

Le professeur Yarmolinsky: Je ne le crois pas. En général, les progrès techniques ont diminué l'importance des bases outre-mer au lieu de l'augmenter, car la mobilité s'est accrue, mais le Canada n'est pas outre-mer par rapport aux États-Unis, pas plus que les États-Unis ne sont outre-mer par rapport au Canada. Avec les connaissances que je possède, il m'est donc vraiment impossible de vous donner la moindre réponse positive.

M. Roberts: C'est avec plaisir que je vous ai entendu dire, contrairement à ce que d'autres témoins nous ont affirmé, que vous ne pouviez pas imaginer les États-Unis réclamant par la force le droit de maintenir sur le sol canadien certains dispositifs de sécurité nécessaires à leur défense. Est-il possible de dire si les États-Unis, sans l'accord actuel, pourraient quand même se protéger efficacement, peu importe si cela leur coûterait beaucoup plus cher?

Le professeur Yarmolinsky: Je suppose que c'est là une question technique mais, quitte à être rectifié à ce sujet par une autorité mieux renseignée, je crois qu'en effet ils pourraient se protéger militairement. Cependant, permettez-moi de revenir aux propositions fondamentales avec lesquelles j'ai commencé. Les États-Unis, pas plus qu'aucune autre nation, ne pourraient se défendre contre une attaque nucléaire totale. Ils pourraient tout au plus espérer dissuader l'ennemi éventuel de toute attaque nucléaire semblable en conservant une capacité bien protégée de riposter. Il est clair, je pense, qu'ils n'ont pas besoin d'avoir accès au sol canadien pour garder continuellement cette capacité bien protégée de riposter. Cela peut leur coûter plus cher si cet accès leur est interdit. Je ne suis pas assez techniquement averti pour le savoir. Mais je ne puis vraiment pas évaluer dans quelle mesure une interdiction semblable aggraverait les conséquences à la fois pour les États-Unis et le Canada.

En effet, il va de soi que tout adversaire éprouverait plus de confiance et hésiterait moins à employer toute la gamme des hostilités s'il croyait jamais que l'entente politique et les liens mutuels entre nos deux pays sont tendus ou compromis. Il me semble que le fait essentiel est vraiment là et ne se trouve pas dans la question technique ou militaire. . .

M. Roberts: Je formule mes questions de cette manière parce qu'il existe un point de vue que je ne partage pas. Étant donné, se dit-on, que dans leur propre intérêt les États-Unis sont nécessairement obligés de défendre le continent nord-américain et qu'ils sont capables de le faire sans la participation du Canada, le Canada devrait économiser et se retirer de ces ententes avec l'assurance d'être gratuitement défendu. Il n'y a rien de noble ou de glorieux là-dedans, mais il est tout à fait logique de vouloir le faire. Je suis à la recherche des raisons péremptoires qui s'y opposent.

Le professeur Yarmolinsky: Au départ, si vous me permettez de le dire, je ne crois pas que ce soit logique.

M. Roberts: Je veux dire que la recherche de la gratuité est logique.

Le professeur Yarmolinsky: Oui, mais dans le cas qui nous occupe je ne crois pas que la question de gratuité se pose parce qu'aucun pays au monde, pas plus les États-Unis que les autres, ne peut se défendre lui-même, ni défendre ses voisins, contre une attaque nucléaire. Il peut tout au plus espérer qu'il dissuadera l'agresseur. Advenant une attaque nucléaire, même avec les meilleurs moyens de défense qu'elle puisse dresser, la nation la plus puissante du monde et ses voisins subiront des dégâts incroyables. Par conséquent, il me semble que la participation du Canada à la défense commune est un élément essentiel de la politique de dissuasion, et il n'y a rien de gratuit là-dedans.

M. Roberts: Vous avez dit au début de votre témoignage, je crois, qu'il est très difficile d'imaginer qu'un

pays veuille attaquer le Canada à moins de vouloir attaquer les États-Unis.

Le professeur Yarmolinsky: Oui, je l'ai dit.

M. Roberts: Par conséquent, si la force de dissuasion des États-Unis est efficace, le Canada sera automatiquement protégé dans la mesure où cette force sera connue, qu'il y participe ou non?

• 1705

Le professeur Yarmolinsky: Oui, mais j'ai dit aussi, il ne faut pas l'oublier, qu'avant d'arriver au seuil nucléaire il peut se passer une multitude de choses capables de détruire la stabilité des relations internationales et d'accroître la probabilité d'une troisième grande guerre, d'un holocauste nucléaire. Une rupture entre le Canada et les États-Unis serait précisément la sorte de malheur pouvant produire un effet semblable. C'est pourquoi je trouve . . .

M. Roberts: Est-il possible de dire que le noeud de la question est politique plutôt que militaire?

Le professeur Yarmolinsky: Le noeud de la question est politique, et l'une des conséquences de la situation nucléaire dans laquelle nous nous trouvons est que beaucoup de questions militaires sont transformées en questions politiques. Pour citer un exemple dramatique, le président Kennedy n'a pas été lent à faire observer au cours de la crise des missiles à Cuba que l'installation rapide et secrète de missiles à Cuba n'avait pas accru la menace militaire pour les États-Unis et l'Union soviétique. La menace était politique.

M. Roberts: Permettez-moi de poser une autre question, monsieur le président. Il s'agit peut-être encore d'une question technique, mais peut-être pourrez-vous répondre. Cela m'intrigue. Nous avons entendu certains témoignages au sujet du commandement des Maritimes et de la défense contre les sous-marins porteurs de missiles nucléaires. Je conçois qu'on puisse détecter les sous-marins porteurs de missiles nucléaires, mais je ne parviens pas à comprendre comment on peut réussir à se protéger contre eux. Je présume qu'ils peuvent se tapir dans les eaux internationales et que nous n'y pouvons rien à moins de recourir à une attaque préventive. Il est certain qu'ils peuvent se tapir assez proches de leurs cibles pour qu'il n'y ait plus rien à faire comme défense une fois leurs missiles lancés. Y a-t-il un moyen efficace . . .

Le professeur Yarmolinsky: Comme je l'ai dit précédemment, les missiles lancés du territoire soviétique ne pourraient pas tous être interceptés même par le système MAB le plus ramifié que nous puissions installer, car les soviétiques fabriqueraient plus de missiles afin de pouvoir saturer le système, comme nous ferions nous-mêmes de notre côté. On peut donc dire qu'il n'y a pas de défense contre les missiles soviétiques. La seule défense que nous ayons, et qui soit vraiment une défense efficace, réside dans notre capacité de riposte, qui peut les dissuader de lancer ces missiles. Le même raisonnement s'applique aux missiles lancés par des sous-marins.

M. Roberts: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur le professeur, pour faire suite aux questions posées en ce qui concerne le NORAD, permettez-moi de vous poser une question à mon tour. Savez-vous si les dispositifs d'alerte entretenus sous le régime du NORAD sont encore aussi nécessaires qu'ils l'étaient, ou s'il est probable qu'on pourra bientôt s'en dispenser entièrement? C'est peut-être une question technique sur laquelle vous préférez ne pas vous prononcer.

Le professeur Yarmolinsky: Je ne puis concevoir une situation qui puisse nous dispenser entièrement de signaux d'alerte, mais sur le plan technique je n'ai pas la compétence voulue pour répondre à la question.

Le président: Savez-vous dans quelle mesure les forces américaines patrouillent actuellement le territoire, le ciel et les abords maritimes du Canada en vertu du NORAD?

Le professeur Yarmolinsky: Je l'ignore.

Le président: Revenons un peu à l'OTAN. Des témoins précédents ont dit que le Canada tirait un avantage de sa participation à l'OTAN à cause de l'influence que lui donne sa qualité de membre de cette alliance. D'autres Canadiens ont dit craindre qu'en s'engageant à fournir des troupes à l'OTAN, et particulièrement des troupes en Europe, le Canada se trouverait automatiquement impliqué comme belligérant actif en cas d'hostilités en Europe, hostilités qui pourraient revêtir la forme d'attaques de moindre importance sur les flancs, qui sont les plus probables selon vous, ou peut-être d'attaques plus importantes, qui sont moins probables. On soutient que, dans une certaine mesure, l'engagement pris par le Canada envers l'OTAN est un piège qui le fera automatiquement trébucher dans toute guerre qui pourrait éclater en Europe.

Le professeur Yarmolinsky: Je ne puis imaginer une grande guerre dans laquelle le Canada ne serait pas entraîné malgré lui. Étant donné que les États-Unis en

seraient, le Canada ne pourrait pas être épargné. La possibilité pour le Canada de se déclarer neutre, à la manière de la Suède ou de la Suisse, me semble fort ténue.

• 1710

Vous m'avez d'abord demandé quelle importance j'attachais à l'argument de ceux qui pensent qu'en s'associant avec l'OTAN le Canada conserve son influence sur les autres membres. J'incline à renverser l'ordre des arguments. Je pense que la raison la plus importante que puisse avoir le Canada de participer à l'OTAN est sa contribution à la tâche de dissuader les agresseurs éventuels. La deuxième raison de sa participation se trouve dans l'exemple qu'il donne aux autres membres par l'ampleur et la qualité de son apport. La troisième raison par ordre d'importance serait l'influence du Canada dans les délibérations de l'OTAN elle-même.

Le président: Pour m'exprimer d'une façon très directe, monsieur le professeur, à votre avis personnel, qu'y a-t-il de bon pour le Canada dans l'OTAN? Autrement dit, qu'est-ce que le Canada peut avoir à gagner?

Le professeur Yarmolinsky: L'avantage que le Canada tire de l'OTAN, c'est qu'il devient un peu moins probable pour nous tous dans cette salle d'être réduits en cendres. Je crois que la réduction de cette probabilité vaut beaucoup pour vous, tout comme pour nous.

Le président: Je vous demande encore, monsieur le professeur, si à votre avis personnel la neutralité est une politique possible pour le Canada. Je me rends compte que je vous demande une opinion personnelle.

Le professeur Yarmolinsky: C'est une opinion personnelle. Je me sens un peu comme le cultivateur du Vermont à qui un touriste perdu dans les montagnes demandait de lui indiquer la route à suivre pour se rendre à East Farmington. Le cultivateur se mit à réfléchir, mentionna certaines routes et déclara finalement: "Vous ne pouvez pas vous rendre là en partant d'ici." Je soupçonne que vous ne pourriez pas vous rendre là en partant d'ici, mais c'est une opinion purement personnelle.

M. Allmand: Monsieur le professeur, étant donné que certaines nations n'ont pas signé le traité de non-prolifération et que certaines de ces nations travaillent activement à devenir des puissances nucléaires.

Le professeur Yarmolinsky: Très activement? Quelles nations?

M. Allmand: On a parlé d'Israël. On a parlé de l'Allemagne occidentale et de l'Inde. Je voulais vous demander quelles sont les probabilités à ce sujet et jusqu'à quel point cela bouleverserait le...

Le professeur Yarmolinsky: Je vais m'avancer sur la corde raide et risquer une opinion purement personnelle. Tout d'abord, ces nations ne travaillent pas actuellement à devenir des puissances nucléaires, c'est-à-dire à devenir capables de fabriquer des armes nucléaires. Pour sa part, l'Allemagne occidentale se trouverait certainement à violer ses traités en le faisant. En second lieu, ces trois nations vont toutes signer le traité de non-prolifération.

M. Allmand: Vous pensez qu'il est fort possible qu'elles le signent?

Le professeur Yarmolinsky: Je le pense.

M. Allmand: Parce que la Chine est occupée à fabriquer des armes nucléaires et des dispositifs pour les lancer, on dit que l'Inde est désireuse de se procurer une protection équivalente quelconque.

Le professeur Yarmolinsky: Je crois qu'il est parfaitement possible, parfaitement admissible que l'Inde reçoive la sorte de garanties multilatérales qui la rassureront suffisamment pour qu'elle ne se sente pas contrainte de créer sa propre force nucléaire de dissuasion.

M. Macquarrie: Je voudrais inviter le professeur à expliquer un peu ce qu'il a voulu dire en faisant observer que la possibilité pour notre pays d'adopter une politique semblable à celle de la Suède était ténue. Je ne veux pas être invité à m'égarer dans le Vermont. Cela m'est arrivé déjà et c'est un état adorable.

Ne serait-il pas possible pour notre pays, sous forme de décision politique, d'offrir aux États-Unis, dans le contexte de la défense continentale, son voisinage, qu'ils ont de toute façon, son espace, qu'ils ont de toute façon, et son amitié? Ne serait-il pas concevable que les forces militaires que nous avons et qui ne sont pas considérables soient abandonnées et remplacées par une autre orientation de notre trésor national, pour employer une vieille expression?

• 1715

Je vous invite à commenter un peu la ténuité de cette idée.

Le professeur Yarmolinsky: Vous me demandez, monsieur, de commenter des questions qu'il ne convient vraiment pas à un non-Canadien, j'en suis sûr, de traiter.

Le président: Je vous prie de ne pas hésiter, monsieur le professeur.

M. Ryan: Cela ne se fait qu'en période électorale.

M. Macquarrie: Si vous n'aviez pas employé l'adjectif "ténue", je n'aurais pas songé à poser cette question.

Le professeur Yarmolinski: Eh bien, je ne pense pas que la proposition que vous venez d'énoncer, monsieur, s'apparente à la neutralité. Si le Canada devait mettre à la disposition des États-Unis la proximité de son territoire, son espace aérien et son amitié, je ne crois pas que les ennemis des États-Unis considéreraient le Canada comme une puissance neutre et qu'ils seraient disposés à le traiter comme tel.

Dans cette conjoncture, le Canada, à mon avis, aurait plus à gagner qu'à perdre en continuant de fournir l'aide additionnelle qu'il apporte à la défense commune. Ce qui, à l'exclusion de l'apport canadien aux effectifs non-nucléaires de l'OTAN, me paraît appeler plusieurs autres considérations. Entre autres, le retrait par un état-membre de l'OTAN de ses forces terrestres, sa contribution en effectifs non nucléaires, affaiblirait appréciablement à mes yeux l'ensemble de l'alliance, affaiblirait le pouvoir de dissuasion contre une agression non nucléaire et, de ce fait, rendrait la situation internationale encore plus instable.

J'ajouterai que, si le Canada était entré dans l'ère nucléaire en tant que puissance neutre, la situation serait bien différente de celle dont nous discutons en ce moment.

M. Ryan: Quelle est la position de l'Islande en tant que partenaire au sein de l'OTAN? Elle ne contribue rien d'autre que son territoire. L'apport du Luxembourg et d'autres membres de l'alliance est à peu près négligeable. Le Canada ne pourrait-il pas adopter une attitude analogue à celle de ces états?

Le professeur Yamolinski: Je sais bien que les Canadiens sont modestes, mais l'analogie avec l'Islande est quelque peu fantaisiste.

Le président: Désirez-vous poser une question complémentaire, monsieur Roberts?

M. Roberts: Elle se rattache au fond à ce que disait M. Macquarrie; elle remonte aussi à l'allusion faite plus tôt à la protection du Canada par d'autres pays sans contribution de sa part. La situation qu'a décrite M. Macquarrie est précisément ce à quoi je voulais en venir en parlant de protection gratuite. Je pense que vous avez dit qu'il fallait songer aux conséquences politiques de rechercher à être automatiquement défendu par les États-Unis sans faire de frais de défense autres que ceux que nous consentons actuellement.

Si j'ai bien saisi, vous avez dit qu'une telle attitude aggraverait l'instabilité politique et, par conséquent, augmenterait le risque d'anéantissement nucléaire. Je voudrais essayer de comprendre objectivement pourquoi pareille attitude aggraverait aussi sérieusement l'instabilité politique: ainsi, pourquoi l'instabilité serait-elle aggravée plus sérieusement que par le retrait de la France de l'alliance du point de vue militaire?

Bien sûr il faudrait peser le pour et le contre d'une telle attitude sur le plan international, mais il ne m'apparaît pas, à partir de cette hypothèse, que la probabilité soit telle qu'elle aurait pour effet d'affaiblir l'alliance et que nous dussions même songer à en arriver à une telle conclusion.

Le professeur Yarmolinski: Je ne voudrais pas laisser entendre que je crois cette hypothèse impensable. J'ai assez fréquenté M. Herman Kahn pour avoir l'esprit ouvert à n'importe quelle école de pensée. Mais je crois, pour prendre d'abord votre analogie avec la France, que lorsque le général de Gaulle a ordonné le retrait de l'OTAN il a dit clairement que la France demeurait dans le cadre général du traité. C'est là une distinction qui m'apparaît importante, bien qu'à mon avis, le retrait de la France ait été un événement malheureux du point de vue de la stabilité mondiale et du maintien de la paix. Je veux espérer même que la France réintègrera un jour l'Alliance, peut-être même au cours d'une des multiples vies du général de Gaulle.

• 1720

M. Roberts: J'espère au moins que vous ne songez pas à une réincarnation.

Le professeur Yarmolinski: Mais l'analogie avec la France me paraît assez éloignée si vous avez à l'esprit le retrait du Canada de l'Alliance. Car le général de Gaulle à maintenu les forces françaises; il a modifié leur organisation, mais il n'a pas pratiqué de réductions importantes et, si ma mémoire est fidèle, il n'en a pas modifié la composition. Vous paraissez songer à des mesures beaucoup plus rigoureuses.

M. Brewin: Professeur Yarmolinski, pour revenir à votre réponse à M. Macquarrie, que la neutralité était impensable, serait-il juste de dire que, de votre point de vue...

Le professeur Yarmolinski: J'ai refusé d'admettre que quelque chose puisse être impensable.

M. Brewin: Serait-il exact de dire qu'à votre avis ce serait imprudent, car d'après l'idée maîtresse de votre mémoire et d'après ce que vous avez dit par la suite, l'apport d'effectifs traditionnels d'une petite puissance non nucléaire telle que le Canada, soit par le

truchement d'organes collectifs tels que l'O.N.U.–de préférence par l'intermédiaire de cette dernière, mais aussi par des organismes régionaux tels que l'OTAN–peut jouer un rôle vital pour la stabilisation du monde afin d'éviter un holocauste nucléaire.

Le professeur Yarmolinski: Oui, monsieur. Permettez-moi de récapituler brièvement. J'ai exprimé l'avis que le seuil de la dissuasion contre l'agression nucléaire était élevé dans un monde où les deux antagonistes ont la possibilité d'une seconde frappe. J'ai dit qu'en deçà de ce seuil bien des choses peuvent se produire qui sont de nature à compromettre la stabilité, et j'ai affirmé que les événements de cette nature sont susceptibles, trop aisément, d'entraîner une guerre nucléaire.

M. Brewin: Dans ce cas, nous devions nous préoccuper moins de neutralité que de nous assurer que notre apport vise à requérir la force nécessaire pour atteindre les buts que vous proposez; c'est-à-dire la force d'agir traditionnellement pour limiter les conflits ou pour prévenir une guerre de petite envergure.

Le professeur Yarmolinski: Je ne crois pas qu'il ait été question, au cours de la discussion, de neutralité ou de non-neutralité. Il a été plutôt question de la possibilité de se retirer d'une alliance. Et je crois qu'un tel retrait serait susceptible de perturber la stabilité.

M. Brewin: Et vous maintenez que parfois les gens entendent la neutralité. . .

Le professeur Yarmolinski: Je ne préconiserais pas, par exemple–parlant en mon nom propre comme je le fais depuis le début–que la Suède abandonne sa neutralité. J'estime que la Suède est un pays neutre et qu'elle constitue une force importante pour le maintien de la paix. Mais la Suède a toujours été neutre.

M Brewin: Certains entendent par neutralité une neutralité non armée. Vous ne voudriez sûrement pas que le Canada recherche une protection gratuite, pour employer l'expression de M. Roberts, en ne consentant aucun déboursé pour la prime d'assurance ainsi que pour une certaine contribution militaire.

Le président: Professeur Yarmolinski, vous aurez constaté que certains membres du Comité verraient d'un assez bon oeil l'occasion d'aller s'égarer dans le Vermont. Enhardi par les questions qui vous ont été posées, je voudrais vous en poser une autre sur ce point. Compte tenu de la situation géographique du Canada, à mi-chemin entre deux super-puissances, si le Canada exerçait une neutralité véritable. . .

Le professeur Yarmolinski: Vous voulez parler du Vermont et du Maine.

Le président: Si le Canada pouvait exercer une véritable neutralité, d'accord avec l'union soviétique et les États-Unis, le Canada n'apporterait-il pas de cette manière une contribution très positive à la paix mondiale? Vous avez dit que c'était le cas de la Suède. Le Canada, dans ce cas, n'apporterait-il pas une contribution valable?

• 1725

Le professeur Yarmolinski: Encore une fois, je ne doute pas qu'en adoptant la neutralité le Canada puisse de ce fait apporter une importante contribution, mais pour accéder à la neutralité, à ce stade de l'histoire, le Canada serait tenu de renoncer à certaines des alliances dont il fait partie. Le retrait du Canada, me semble-t-il, ne contribuerait ni à la stabilité, ni à la paix dans le monde.

Le président: Monsieur Forrestall?

M. Forrestall: Je préférerais de beaucoup me borner à écouter plutôt que de m'interposer dans cette discussion, mais je me laisse entraîner par l'audace de notre président. Me permettrez-vous de vous demander–j'ai un point de vue différent de celui qui sous-tend la question posée par notre distingué président–quelle était l'attitude de la Chine à notre égard, vis-à-vis le Canada, de tous autres points de vue que la vente du blé, à venir jusqu'à il y a dix jours ou deux semaines? Quelle peut être leur attitude véritable? Est-ce que, de fait, ils nous considèrent du point de vue militaire–de tout autre point de vue que nous avons qualifié d'«irrationnel», semble-t-il, et qui pourrait s'actualiser ou non au cours de la période délicate à laquelle nous aurons à faire face ou à laquelle les États-Unis auront à faire face?

Le professeur Yarmolinski: Je veux m'assurer d'avoir bien compris votre question, monsieur. Que pensait la Chine du Canada, si quoi? Si le Canada devait . . .

M. Forrestall: A votre sens, que pense la Chine du Canada? Autrement dit, pense-t-elle au Canada en d'autres termes qu'une masse terrestre contiguë à une très grande puissance?

Le professeur Yarmolinski: Voilà, je ne suis pas un expert des questions chinoises. Je suppose, par ailleurs, que la Chine considère probablement tous les membres de l'OTAN comme faisant plus ou moins partie d'une conspiration capitaliste occidentale qui date de l'époque de Marco Polo et qui empêche

aujourd'hui la Chine de jouer son vrai rôle comme la nation la plus civilisée de la terre.

J'ai eu le plaisir récemment d'écouter mon collègue, M. John Fairbank, discourir sur ce sujet. Je crois qu'il est à la fois le plus sage en même temps que le mieux informé des experts des questions chinoises. Il m'a paru laisser entendre qu'il existait plus de méfiance et d'hostilité négative envers le monde extérieur dans l'attitude de la Chine communiste, que dans l'idéologie communiste même. Je veux dire tout simplement que tout lui apparaît en grande partie comme un immense monde confus peuplé de barbares.

Et on peut même supposer, d'après son analyse, que la Chine n'a pas d'ambitions territoriales au-delà de l'antique empire chinois, que la Chine est dominée par la crainte—une crainte paranoïaque, le mot n'est pas trop fort—de sorte que sa réaction, inspirée par la peur, sinon par l'ambition, pourrait être fort dangereuse.

M. Forrestall: Dans l'éventualité où les Chinois réagiraient pour les mobiles que vous avez mentionnés, la neutralité du Canada ne servirait absolument pas à empêcher l'holocauste dans lequel nous serions anéantis, s'ils en avaient la possibilité.

Le professeur Yarmolinski: Je ne sais jusqu'à quel point leur tir est précis.

M. Forrestall: C'est exactement ce que je veux dire.

Le président: Y a-t-il d'autre questions? Si les membres veulent bien être indulgents, avant de lever la séance, je ferai un bref rapport des discussions du comité directeur au sujet de certaines questions qui ont été soulevées au Comité le 28 janvier. Je serai bref. J'ai cru bon de faire ce rapport à la fin de la séance du Comité plutôt qu'au début, du fait que nous avions un témoin et que j'ignorais combien de temps durerait l'interrogatoire.

Une intéressante suggestion a été faite de constituer des sous-comités pour étudier certaines questions particulières. Le comité directeur est à se renseigner sur les précédents dans ce domaine de même que sur les implications techniques de cette suggestion.

Ainsi, nous avons appris que les sous-comités qui ont fonctionné efficacement dans le passé s'étaient vu confiés des tâches restreintes. Par exemple, les sous-comités du Comité des comptes publics se sont réunis souvent à huis clos, n'ont pas rédigé de comptes rendus et n'ont pas bénéficié des services d'interprétation. Je prends pour acquis que la suggestion visant l'établissement de sous-comités avait pour but de permettre au Comité d'étudier deux questions ou plus simultanément, les deux sous-comités devant se réunir en audience publique et produire des comptes rendus complets. Puisqu'il s'agit d'un principe nouveau, nous avons jugé important de nous renseigner sur toutes les implications avant d'aller plus loin dans notre discussion. Nous ferons rapport lorsque nous aurons reçu ces renseignements. La chose s'avérera peut-être difficile, car l'on m'a informé que nos moyens sont présentement taxés à la limite.

• 1730

Votre comité directeur a aussi retenu les multiples observations à l'effet que notre programme risquait d'être trop rigide. A cet égard, nous tenons à souligner que le comité directeur a convenu d'étudier toute question d'importance majeure qui pourrait surgir et que le comité directeur ou la majorité des membres du Comité jugerait mériter plus d'attention qu'il ne lui est accordée actuellement. Nous sommes tombés d'accord qu'aucun des sujets mentionnés mardi matin n'était suffisamment important pour que les membres du Comité s'écartent du programme établi pour la première phase de notre étude de la défense. Nous envisageons de compléter la première phase et peut-être même de préparer un rapport, si cela paraît opportun, avant le congé de Pâques et avant que le gouvernment ait arrêté sa décision sur la politique de défense qu'il entend suivre à l'avenir. Par ailleurs, s'il y avait un retard, surtout en tenant compte du congé de Pâques, il se pourrait que le gouvernment annonce ses décisions avant que notre Comité n'ait complété la première phase de sa propre étude.

Pour ce qui concerne l'importante question d'une représentation canadienne auprès du Vatican, le comité directeur est à considérer l'opportunité et la possibilité de faire faire une étude pour le compte des membres du Comité si un nombre suffisant en manifestent le désir.

Votre comité directeur a aussi examiné la question des témoins à entendre en tenant compte des suggestions faites par les membres du Comité. Nous sommes actuellement en train de consulter divers témoins afin de savoir s'il leur est loisible de comparaître à des dates qui conviennent au Comité. J'espère pouvoir faire rapport au Comité avant une semaine sur les témoins qui pourront être entendus au cours des prochaines semaines. On a suggéré en particulier que M. Kierans soit invité à témoigner. Le comité directeur considère important d'inviter des universitaires, des gens de carrière ou des gens qui possèdent une longue expérience dans le domaine de la politique de défense à témoigner devant le Comi-

té, et de prendre connaissance de tous les points de vues. Le comité directeur est d'avis que M. Kierans, comme tout autre citoyen canadien, est libre de soumettre un mémoire au Comité lequel sera étudié et communiqué à ses membres. Au fait, j'ai moi-même fait part à M. Kierans des principes que nous suivons dans le choix des témoins au cours de la première phase de notre étude, et il a convenu que dans les circonstances ces principes étaient probablement bien fondés.

Ceci représente, dans l'ensemble, les divers points soulevés à une réunion précédente du Comité, alors que nous avons discuté du programme et de la procédure. Comme je viens de le dire, je ferai de nouveau rapport lorsque j'aurai reçu les renseignements attendus sur divers points.

Notre réunion de cet après-midi a été très fructueuse et, en votre nom, je tiens à remercier bien sincèrement notre témoin, le professeur Yarmolinski. Nous vous offrons nos vifs remerciements, monsieur.

M. Forrestall: Monsieur le président, avant d'ajourner, je me demande si les membres du Comité pourraient avoir en main les accords de défense intervenus entre les États-Unis et le Canada, ainsi que d'autres pays. Je crois qu'il existe quelque 37 protocoles ou accords et, si tel est le cas, j'aimerais bien en prendre connaissance. Je pense que ce sont des documents pertinents à l'étude que nous poursuivons.

Le président: Je vais m'informer et vous en reparlerai, monsieur Forrestall.

APPENDICE EE

MÉMOIRE D'ADAM YARMOLINSKY AU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE CHAMBRE DES COMMUNES, 5 FÉVRIER 1969

Les nations qui n'ont pas de visées impérialistes ont maintenu des forces armées pour des objectifs variés, non seulement pour se protéger contre leurs voisins et se porter au secours de leurs amis au besoin, mais aussi pour apporter des améliorations à l'intérieur du pays et employer la jeunesse à des fins utiles.

L'avènement des armes nucléaires est venu révolutionner complètement le climat phychologique entourant le recours aux forces armées. Il a rendu l'emploi des forces armées, quelles qu'elles soient, beaucoup plus dangereux mais, en même temps, il a accru l'importance des forces nationales non nucléaires.

En fait, cet état de choses est né non pas de l'invention des armes nucléaires elle-mêmes, mais des progrès technologiques dans le domaine des engins nucléaires et des armements télécommandés à longue portée. Ces progrès permettent maintenant à une grande puissance nucléaire de conserver suffisamment de moyens de riposte pour détruire l'ennemi à la suite d'un assaut nucléaire lancé contre elle par l'assaillant. Dans une guerre nucléaire, les deux adversaires sont perdants.

Les deux premières bombes atomiques, qui ont été lancées sur Hiroshima et Nagasaki pour mettre fin à la Deuxième Guerre mondiale en Asie, représentaient une augmentation énorme de la puissance destructive. Tout comme les inventions du radar, du fusil se chargeant par la culasse, de l'étrier, cette puissance conféra pour un temps une supériorité décisive au pays qui fut le premier à mettre cette arme terrible au point. Mais la production aux États-Unis et en Union soviétique d'engins téléguidés à ogives nucléaires, qui sont si petits et si puissants qu'il est possible de les lancer à partir de sous-marins immergés éparpillés dans tous les océans du globe, ou à partir de silos souterrains dispersés à travers les plaines et les steppes, ne peut signifier désormais qu'une seule chose: Une attaque nucléaire par l'ennemi sera suivie d'une riposte destructive par l'adversaire. Pour la première fois dans l'histoire des guerres, nul pays ne peut plus se permettre de faire la guerre totale à un ennemi sans s'exposer à subir lui-même la destruction sans retour de son propre territoire.

Ni l'un ni l'autres des deux adversaires ne peut désormais espérer pouvoir se défendre contre une attaque nucléaire totale. Tout au plus peut-il compter sur l'effet préventif de ses propres armements nucléaires pour convaincre l'ennemi de ne pas déclencher la guerre en attaquant le premier.

L'une des conséquences de cette abstention est de rendre aléatoire la soi-disant supériorité nucléaire. Si chaque adversaire a suffisamment d'armes assez bien protégées pour infliger des dommages intolérables dans une deuxième attaque, ni l'un ni l'autre n'est justifié d'en augmenter le nombre. En fait, il ne suffit pas de lancer un engin nucléaire contre l'ennemi pour avoir la certitude de détruire les engins qu'il réserve pour riposter, à la condition que ces engins soient suffisamment protégés et dispersés. Dans toute course aux armements nucléaires, la puissance de représaille peut demeurer supérieure à la force de frappe initiale.

Au surplus, un système d'engins antibalistiques destiné à protéger contre une attaque à fond par une puissance nucléaire devient une utopie parce que l'adversaire peut toujours construire assez de projectiles offensifs pour saturer le système ABM et, du reste, il se croira obligé de le faire pour maintenir sa propre puissance préventive.

Pour maintenir cet équilibre précaire de terreur, les deux adversaires se croient obligés de mettre sur pied des programmes très ambitieux de recherche et de développement militaires, afin d'être sûrs de pouvoir parer une percée technologique de l'ennemi. Par définition, les progrès technologiques prennent du temps et, dans ces conditions, on peut croire qu'une percée par un adversaire prendra suffisamment de temps pour permettre à l'autre de contrer cette avance. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que l'adversaire qui a une avance passe à l'action si les deux rivaux peuvent en arriver à des accords qui conviennent aux deux parties. La question de savoir combien il en faut pour qu'il y en ait assez devient angoissante lorsqu'il s'agit de mesurer l'importance d'un arsenal nucléaire. Pour que le danger de destruction totale prévue chez l'ennemi le fasse reculer devant le lancement de sa première attaque, il faut établir le nombre de nos propres engins qui survivront à l'attaque ennemie, combien de ces engins rateront ou manqueront la cible. Suffit-il pour cela que nous puissions détruire un tiers de ses habitants? Ou bien suffira-t-il d'en tuer la moitié? Détruire la moitié de ses établissements industriels?

En détruirons-nous plutôt les deux tiers? Si désastreuse que soit l'attaque, il y a tout de même une limite car, quelque énorme que soit votre arsenal nucléaire, l'ennemi aura eu le temps de se préparer, et si vous frappez le premier, il ripostera, si bien que ni lui ni vous ne serez plus avancé qu'avant.

La conséquence la plus importante de cette abstention nucléaire, c'est que les forces militaires classiques reprennent la place qui leur revient. Les États-Unis ont renoncé à la doctrine de représailles nucléaires massives en 1961 pour adopter la doctrine de riposte flexible. En même temps, M. Khrouchtchev annonçait au Congrès mondial du parti communiste qu'il y avait trois genres de guerres: les guerres nucléaires, qui ne pouvaient conduire qu'à la destruction des deux adversaires; les guerres conventionnelles, qui sont trop dangereuses parce qu'elles peuvent dégénérer en guerres nucléaires; et, enfin, ce qu'il a appelé guerres de libération (nous pourrions les qualifier d'agression subversive), qui, disait-il, devraient dans l'ensemble être encouragées.

De chaque côté, au cours de la guerre froide, on a découvert qu'une grande puissance nucléaire ne peut employer sa force nucléaire qu'à décourager des manoeuvres qui menaceraient ses intérêts essentiels car, si elle utilisait ses engins nucléaires, elle s'exposerait à des terribles représailles nucléaires. Au-dessous du seuil des moyens préventifs nucléaires, les autres puissances pourraient se livrer à toutes sortes de manoeuvres agressives comportant une impunité relative, à moins qu'elles ne sachent que l'ennemi est en mesure de repousser ces attaques par la force de ses armes classiques. Il n'est pas raisonnable de supposer que si les Soviets lançaient un bataillon éclaireur sur le front occidental, les États-Unis riposteraient par une hécatombe nucléaire. Et si nous le pensons, les Soviets le pensent aussi. Par conséquent, le but de la stratégie de la riposte flexible consiste à garder toujours des troupes en état d'alerte, ce qui obligera l'ennemi à décider à chaque étape de la guerre froide s'il doit poursuivre l'escalade ou retraiter.

Si les deux grandes puissances nucléaires répugnent à utiliser leurs forces nucléaires sauf pour protéger leurs intérêts essentiels, les autres puissances nucléaires seront vraisemblablement portées à les imiter. En fait, il y a lieu de rappeler qu'en dehors des États-Unis, aucun pays n'a jamais utilisé des armes atomiques sous le coup de la colère; il faut ajouter, cependant, que les Américains n'en sont venus à cette extrémité qu'alors qu'ils détenaient le monopole des armes nucléaires et seulement dans des circonstances où ils étaient justifiés de croire qu'il y aurait beaucoup plus de morts et de blessés des deux côtés si l'on ne recourait pas à cet ultime moyen. Les nouvelles puissances nucléaires ne peuvent prévoir les conséquences de leur geste si elles décidaient de déclencher le conflit nucléaire. A mesure que se multiplient les armements nucléaires et que ces terribles engins passent aux mains de nouvelles puissances, les dangers vont se multipliant. Ces dangers deviennent apocalyptiques au moment où une nouvelle puissance nucléaire acquiert ses quelques premiers engins sans leur avoir assuré une protection suffisante, et alors elle doit porter le premier coup ou s'abstenir tout à fait. C'est ici que le danger d'une attaque préemptive, par ou contre la nouvelle puissance nucléaire, est le plus grand.

L'abstention nucléaire influe à sa façon sur un conflit non nucléaire. C'est Khrouchtchev qui a montré le danger qu'un conflit classique ne dégénère en guerre nucléaire, et toute explosion de violence, où que ce soit au monde, fait planer sur les hommes la menace nucléaire. Cette menace met en lumière les trois qualités essentielles des forces classiques: préparation, flexibilité et obéissance aux directives de l'autorité civile.

La préparation est importante à cause de la nécessité de circonscrire le conflit avant qu'il ne s'étende. La plupart des conflits peuvent être circonscrits si l'on évite toute intervention de l'extérieur. Mais si l'intervention s'avère nécessaire, il vaut mieux qu'elle se fasse au début. On prétend, non sans raison, qu'une préparation minutieuse de la troupe peut engendrer la témérité dans l'esprit des chefs politiques de la nation. Néanmoins, je préfère m'en remettre au sens des responsabilités du maître plutôt qu'à l'inaptitude du serviteur.

Le degré de préparation de la troupe dépend de la formation donnée aux soldats, de la volonté des chefs militaires de se limiter à un arsenal assez simple d'armes polyvalentes, ainsi que des moyens de transport aérien et maritime. La genèse des armements aux États-Unis au cours des huit dernières années est émaillée des problèmes qui surgissent dans les milieux militaires qui cherchent à éviter la prolifération d'armes très compliquées et spécialisées. Nous ne prétendons pas que la préparation puisse se faire à bon marché; au contraire, cette préparation dépend, non pas de la quantité et de la complexité des armes, mais de leur qualité et de leur simplicité.

La flexibilité est pour ainsi dire le corollaire de la préparation. Pour que nous puissions compter sur la troupe pour régler un large éventail de cas imprévus, sans trop de danger de l'entraîner dans des situations compliquées, la troupe doit être flexible. Encore une fois, la souplesse est surtout le résultat de la formation et elle n'est possible que si l'on dispose d'un équipement polyvalent.

L'obéissance aux directives de l'autorité civile est importante à cause du danger d'un engagement militaire, surtout entre deux puissances nucléaires, ou entre des nations alliées de puissances nucléaires, différentes, qui pourrait dégénérer en conflit nucléaire. Le cas classique d'obéissance est le comportement des forces des États-Unis pendant la crise des installations nucléaires à Cuba, alors que le moindre

mouvement militaire était l'objet de mûres considérations tant au Pentagone qu'à la Maison blanche. Mais même dans des situations moins dramatiques, l'obéissance peut avoir une portée décisive. L'importance croissante de conseillers militaires de tiers pays et d'équipes médiatrices de la paix est symptomatique de situations dans lesquelles la répercussion politique d'actions militaires insignifiantes peut être très grande.

Immédiatement après l'abandon de la doctrine de représailles nucléaires massives pour la doctrine de la riposte flexible, l'euphorie s'installa dans certains milieux gouvernementaux des États-Unis, devant la perspective de limitation de la guerre. Il fallut organiser des cours sur l'action contre-révolutionnaire pour ceux qui allaient occuper certains postes outre-mer, et les membres des Forces spéciales, coiffés de bérets verts, prirent figure de surhommes alliant l'adresse du guerrier indigène à l'habileté d'un politicien de village. Khrouchtchev lui-même semble s'être laissé gagner par cette euphorie lorsqu'il demande l'accréditation des «guerres de libération».

Ce fut une amère désillusion pour les Américains et les Russes. D'une part, les États-Unis tentent de s'arracher au bourbier vietnamien et, de l'autre, les Soviets semblent trouver leur rôle dans le tiers monde plus embarrassant que rémunérateur. Il est à espérer que la déception des Soviets les déterminera à cesser de jouer le rôle de formentateur de troubles dans plusieurs endroits du globe et que, de leur côté, les États-Unis feront preuve de plus de pondération. D'aucuns craignent que la déception engendre chez les Soviets l'inquiétude et l'ambition et que, chez les Américains, le désenchantement augmente leur répugnance à maintenir outre-mer des forces militaires classiques. On peut prétendre qu'une plus grande répugnance que celle que les Américains ont manifestée depuis deux ans serait souhaitable, mais il ne faudrait pas que cette hésitation fût trop forte car, alors, la force de frappe serait par trop réduite dans certaines situations critiques au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie.

C'est dans de telles situations que les forces militaires des puissances non nucléaires peuvent être appelées à jouer un rôle de premier plan. Leur collaboration, soit dans le rôle de médiateur de la paix, soit dans celui d'arbitre dans des soulèvements qui peuvent menacer de dégénérer en violence internationale grave, peut prévenir un conflit beaucoup plus grave dans lequel elles seraient éventuellement entraînées. Il se peut qu'un tel rôle ne leur soit dévolu qu'exceptionnellement. Leurs bons offices seraient cependant illusoires s'ils visaient à réprimer un soulèvement de la population contre les gouvernants ou à secourir un régime incapable de se tenir en place. Mais cette collaboration serait moins menaçante et aussi moins susceptible d'aggraver le conflit, pour la simple raison que ces nations ne possèdent pas d'arsenal nucléaire.

Il n'est cependant pas nécessaire que les forces militaires classiques entrent en jeu pour s'avérer utiles. De même que l'existence de forces nucléaires, alertes et protégées, suffit à prévenir un conflit nucléaire, de même la seule existence des forces classiques peut empêcher un conflit d'éclater, à la condition, toutefois, que ces forces soient prêtes et que leur mission politique soit claire et nette.

Les forces de l'OTAN en Europe, qu'on les décrive comme un bouclier, ou une gâchette, ou encore comme une fenêtre sur cette partie du monde, ont pour mission essentielle de décourager toute tentative de déplacement du rideau de fer, par la violence en assurant qu'il ne peut y avoir de révolution sans effusion de sang. L'importance et la disposition des forces de l'OTAN, ainsi que leur composition nationale seront fort discutées au cours des prochaines années. Il est clair qu'une charge de Soviets à travers les plaines de l'Ouest est une possibilité si lointaine qu'à peu près personne n'y croirait. L'équilibre nucléaire des armements classiques est rompu, le danger persiste d'une erreur de calcul de la part des Soviets, au-dessous de ce qu'ils considèrent comme le seuil préventif de la guerre nucléaire. Berlin pourrait redevenir un problème, ou le malheureux régime actuel en Grèce pourrait tellement affaiblir cet infortuné pays qu'il redeviendrait la proie alléchante qu'il était à la fin des années quarante, ou bien il pourrait se produire des événements imprévus. Les troupes de l'OTAN en Europe sont en effet un préventif classique et, ce qui est peut-être aussi important, elles sont un signe extérieur et visible d'un engagement commun des membres de l'Organisation en vue d'assurer la sécurité collective de tous les participants.

En résumé, il est clair que les forces armées des puissances non nucléaires jouent un rôle essentiel à notre époque nucléaire, même lorsque leur présence n'est pas nécessaire pour la défense d'un territoire donné, car, du seul fait qu'elles existent, elles contribuent à décourager la violence ailleurs dans le monde. Règle générale, cette sorte de violence se produit au-dessous du seuil nucléaire, parce qu'elle ne met pas en péril les intérêts essentiels des puissances nucléaires. Mais il importe de prévenir même la violence bénigne, car il y a toujours le danger qu'elle ne dégénère en conflagration nucléaire.

Adam Yarmolinsky B.A., Harvard, 1943; LL.B., *Yale Law School*, 1948; Secrétaire légiste: juge Charles E. Clark, Deuxième cour d'appel de circuit des États-Unis; juge Reed, Cour suprême des États-Unis. Avocat: Root, Ballantine, Harlan, Bushby et Parlmer (New York) de 1949 à 1950; Cleary, Gottlieb,

Friendly et Ball (Washington, D.C.) de 1951 à 1955. Secétaire du *Fund for the Republic* de 1955 à 1957; rédacteur des affaires publiques de Doubleday et compagnie, de 1957 à 1959; expert-conseil de fondations philanthropiques de 1959 à 1961. Adjoint spécial du secrétaire de la Défense de 1961 à 1964; détaché comme directeur adjoint auprès du groupe spécial du président chargé d'étudier la guerre à la pauvreté en 1964; chef de la mission de secours des États-Unis dans la république dominicaine en mai-juin 1965; principal sous-secrétaire adjoint à la Défense (Affaires de sécurité internationales) de 1965 à 1966. Professeur en droit au *Harvard Law School* en 1966. Membre de l'Institut de politique du *John Fitzgerald Kennedy School of Governement* à Harvard.

Affiliations: Barreaux de New York et du district de Columbia, Association du Barreau de la ville de New York, Association du Barreau des États-Unis, *American Law Institute, Council on Foreign Relations,* Institut des études de stratégie (Londres). Directeur du *Vera Institute of Justice.* Membre officiel du *Hudson Institute.* Membre du *Ezra Stiles College,* Yale. Membre de l'Académie américaine des arts et des sciences. Membre de la Commission de médecine, à l'Académie nationale des sciences. Directeur élu de l'Association des anciens de Harvard. *Overseers' Committee,* invité du *Harvard Graduate School of Public Administration* de 1964 à 1966.

Chargé de cours: *American University Law School* de 1951 à 1956; *Yale Law School* de 1958 à 1959.

Publications: *Case Studies in Personnel Security* (1955) (Ed.); *Recognition of Excellence* (1960); articles dans diverses revues. Correspondant spécial du *Economist* (Londres), de 1956 à 1960. Médaille de distinction dans le service public du ministère de la Défense, 1966.

Clubs sociaux: *Federal City* (Washington); *Coffee House* (New York); *Harvard Club* de la ville de New York.

Corps de l'aviation de l'armée américaine de 1943 à 1946.

Marié, père de quatre enfants.

Bureau: *Harvard Law School, Cambridge, Mass.*

Février 1968

Friendly et Ball (Washington, D.C.) de 1951 à 1955; Secrétaire du *Fund for the Republic* de 1955 à 1957; rédacteur des affaires publiques de Doubleday et compagnie, de 1957 à 1959; expert-conseil de fondations philanthropiques de 1958 à 1961. Adjoint spécial du secrétaire de la Défense de 1961 à 1964; de plus, comme directeur adjoint auprès du groupe spécial du président chargé d'élaborer la guerre à la pauvreté en 1964; chef de la mission de secours des États-Unis dans la république dominicaine en mai-juin 1965; principal sous-secrétaire adjoint à la Défense (Affaires de sécurité internationales) de 1965 à 1966. Professeur en droit au *Harvard Law School* en 1966. Membre de l'Institut de politique du *John Fitzgerald Kennedy School of Government* à Harvard.

Affiliations: Barreaux de New York et du district de Columbia, Association du Barreau de la ville de New York, Association du Barreau des États-Unis, *American Law Institute*, *Council on Foreign Relations*, Institut des études de stratégie (Londres). Directeur du *Vera Institute of Justice*. Membre et [illegible] du *Hudson Institute*. Membre du *Ezra Stiles College*, Yale. Membre de l'Académie américaine des arts et des sciences. Membre de la Commission de médecine, à l'Académie nationale des sciences. Directeur élu de l'Association des anciens de Harvard. *Overseers' Committee*, invité du *Harvard Graduate School of Public Administration* de 1964 à 1966.

Chargé de cours: *American University Law School* de 1951 à 1956; *Yale Law School* de 1958 à 1959.

Publications: *Case Studies in Personnel Security* (1955) (Éd.); *Recognition of Excellence* (1960); articles dans diverses revues. Correspondant spécial du *Economist* (Londres), de 1956 à 1960. Médaille de distinction dans le service public du ministère de la Défense, 1966.

Clubs sociaux: *Federal City* (Washington); *Coffee House* (New York), *Harvard Club* de la ville de New York.

Corps de l'aviation de l'armée américaine de 1943 à 1946.

Marié, père de quatre enfants.

Bureau: *Harvard Law School, Cambridge, Mass.*

Février 1968

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 25

SÉANCE DU JEUDI 6 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOIN:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29752—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand	Guay (*St. Boniface*)	MacLean
Barrett	Harkness	Macquarrie
Brewin	Howard (*Okanagan Boundary*)	MacRae
Cafik	Hymmen	Marceau
Fairweather	Laniel	Nowlan
Forrestall	Laprise	Penner
Gibson	Legault	Prud'homme
Goyer	Lewis	Roberts
Groos	MacDonald (*Egmont*)	Thompson (*Red Deer*)
		Winch—30

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 6 février 1969
(38)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit ce matin à onze heures. Le président, M. Wahn, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Forrestall, Gibson, Goyer, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, Lewis, MacLean, MacRae, Marceau, Macquarrie, Nowlan, Penner, Prud'homme, Roberts, Ryan, Wahn et Winch–(24).

Aussi présent: M. Stewart (*Cochrane*), député.

Témoin: Le professeur James Eayrs, de l'Université de Toronto.

Le président présente le professeur James Eayrs, du Département d'économie politique de l'Université de Toronto. Le professeur Eayrs fait un exposé préliminaire sur la politique de défense du Canada.

Le Comité convient de faire imprimer en appendice du compte rendu des délibérations d'aujourd'hui la notice biographique du professeur Eayrs ainsi que l'exposé que celui-ci a rédigé à l'intention des membres (*voir l'appendice ff*).

Les membres interrogent le professeur Eayrs, surtout au sujet des questions traitées dans sa communication au Comité. L'interrogatoire terminé, le président remercie le professeur Eayrs de sa déposition aussi utile qu'intéressante.

A 13 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 12 février à 15 h 30. Le témoin sera alors le professeur Charles Faulkes.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

[Traduction]

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 6 février 1969

Le président: Messieurs, au nom du Comité, je désire souhaiter la bienvenue au professeur James Eayrs qui, de tous les experts canadiens, est peut-être celui qui connaît le plus à fond le domaine de la politique canadienne de défense, et je suis sûr que le Comité apprécie cette occasion d'entendre l'exposé de ses idées sur ce sujet et de l'interroger.

Le professeur Eayrs a déjà publié plusieurs ouvrages techniques sur ce sujet, notamment deux études historiques sur les politiques de défense au Canada, des études historiques sur les relations extérieures du Canada de 1955 à 1957 et, tout récemment, une collection de ses articles sur les affaires étrangères et la défense, intitulée *Minutes of the Sixties*. Ses ouvrages historiques se caractérisent par leur impartialité et leur souci du détail.

● 1105

Sur le plan des affaires contemporaines, le professeur Eayrs a acquis une réputation de critique perspicace et très documenté. Le secrétaire du Comité vous a déjà distribué son curriculum vitae, et la liste de ses ouvrages. Et la semaine dernière, il vous a aussi fait tenir des exemplaires de son mémoire in extenso, qu'il nous avait remis depuis longtemps à votre intention. Je crois aller au devant du désir des membres du Comité en félicitant le professeur Eayrs de la qualité de son exposé, qui représente une contribution inappréciable à nos travaux, car elle devrait nous fournir une excellente base de discussion aujourd'hui et d'étude par la suite.

Professeur Eayrs, peut-être aimeriez-vous dire quelques mots d'introduction sur la question du rôle que les forces canadiennes devraient jouer, après quoi, sans doute, les membres du Comité voudront vous interroger au sujet de votre mémoire. Professeur Eayrs?

Le professeur James Eayrs (Département d'Économie politique, Université de Toronto): Monsieur le président, je n'ai reçu de votre Comité aucune indication précise au sujet d'un domaine particulier sur lequel vous aimeriez connaître mon opinion. Lorsque M. Dobell m'a téléphoné il y a quelques semaines, il m'a donné à entendre que le Comité serait indulgent et attendait de moi un retour aux principes de base et un examen des problèmes élémentaires inhérents au maintien des effectifs militaires et, enfin, de répondre à des questions très simples, comme celle de savoir pourquoi nous avons un effectif militaire. Que peut faire l'armée pour nous? Que doit-elle faire pour vous? Ainsi que je l'ai dit, je comptais sur votre indulgence, même à l'égard d'analyses et d'observations très élémentaires. Cependant, tout élémentaires que puissent être ces observations, il est possible qu'elles soient parfois fort pertinentes.

Aussi, escomptant cette indulgence du Comité, j'ai rédigé des notes sur ce que devrait être le rôle futur des forces armées du Canada. Non seulement ces notes sont-elles élémentaires, mais je les ai préparées à la hâte pendant les rares loisirs que me laisse la série de cours que je donne à l'Université de Toronto sur la stratégie répressive des émeutes.

J'ai reçu l'invitation du Comité le 21 janvier, et, le 27, j'envoyais mes notes à M. Stewart, sans même avoir eu le temps de les reviser, de condenser mon argumentation et encore moins de finir ma pensée; en effet, comme vous le voyez, lorsque j'en arrive au point vraiment important: «Que faites-vous? », «A quoi destinez-vous vos troupes? », cela se termine par une recommandation qu'une autre personne devrait faire le travail pour moi. Si j'avais eu un peu plus de temps, j'aurais peut-être pu parachever ce travail.

Étant ainsi limité à ce niveau très élémentaire, j'ai donc commencé par me demander ce qu'un effectif militaire peut vraiment faire pour son pays. J'ai été tout de suite frappé, en le considérant sous cet angle, par la souplesse de l'effectif militaire. Il y a tant de choses que l'armée peut faire pour un pays, et je suppose que c'est là l'une des raisons pour lesquelles à peu près aucun État n'a décidé de désarmer unilatéralement en démobilisant ses troupes, car chacun sait qu'elles sont utiles à leur pays en accomplissant une grande variété de tâches différentes.

Le principal rôle de l'effectif militaire, comme le dit mon exposé, est de défendre son pays ou d'attaquer un autre pays, mais il y a d'autres tâches qu'on peut lui confier, comme moderniser et mettre en valeur le pays, le soustraire au joug de quiconque peut le menacer de l'intérieur en prônant la révolte ou la sédition, faire respecter la discipline afin que la population soit fière de son pays. L'armée doit de plus sauvegarder le décorum. Enfin, l'effectif militaire peut être appelé à faire échec à des éléments hostiles susceptibles de compromettre le bon ordre et la paix et, naturellement, il sert constamment à ren-

forcer de diverses façons les missions diplomatiques de son pays. Voilà autant de questions et d'exemples qui sont analysés dans le mémoire. Mais ce sont surtout les diverses utilités de l'effectif militaire qui retiennent l'attention.

• 1110

La deuxième chose qui m'a frappé et qui en découle, c'est la diversité des moyens à la disposition des troupes de servir chaque pays membre. Si vous vous reportez à la page 12 de mon exposé, vous y noterez ma première et probablement ma dernière incursion dans le domaine de la science politique quantitative depuis que j'ai commencé à exercer mon métier il y a 18 ans. Vous y verrez une série de chiffres qui représentent des cotes que je me suis amusé à attribuer de façon très sommaire à une demi-douzaine de fonctions que j'ai arbitrairement choisies pour les militaires au service de leur pays. La cote maximale est 10. J'ai donc choisi de 15 à 20 pays tous différents les uns des autres du double point de vue géographique et politique, et je me suis amusé à attribuer à chacun d'eux une cote basée sur mes normes. Naturellement, cette classification est arbitraire et ne prouve absolument rien. En fait, il faudrait maintenant justifier la cote que j'ai attribuée à chacun de ces pays. Quoi qu'il en soit, je vous prie de noter, en passant, qu'un pays comme Israël compte énormément sur ses propres troupes pour défendre son territoire—pour attaquer les pays voisins, diraient les Arabes—et, par conséquent, je lui attribue la cote 8 dans la colonne intitulée «Stratégie».

D'autre part, quand vous arrivez à l'autre extrémité, à un État comme le Vatican, vous pouvez sans crainte de vous tromper assigner à sa petite troupe de zouaves un rôle d'apparat; j'attribuerais 9 points pour les fonctions rituelles et un point pour les zouaves, qui peuvent «chasser» les visiteurs de la Place Saint-Pierre si leur comportement laisse à désirer. Comme vous voyez, c'est le «grand écart».

La Suède pose pour moi un problème, car j'hésite, ne sachant pas si la cote 5 que je destine à sa principale caractéristique devrait être attribuée à «stratégie» ou «assurance». Monsieur le président, pendant que nous en sommes au chapitre de la Suède, j'aimerais dire au Comité combien ce pays est beau. On y coudoie des experts en stratégie défensive avec qui il est intéressant de s'entretenir. Cependant, j'aurais cru que nous aurions quelque chose d'utile, dans le domaine de la défense, à apprendre des Suédois, mais je tiens à avertir le comité que s'il était tenté de s'adresser à ce pays pour se renseigner, il ferait fausse route. En fait, notre situation au Canada n'a jamais rien eu de commun avec l'état de choses en Suède. Nous avons mis fin à l'option suédoise en 1959 lorsque nous avons réformé nos avions Arrow. Nous avons beaucoup à apprendre des Suédois, mais pas dans le domaine de la défense. Si vous voulez vraiment vous renseigner, c'est au Mexique qu'il faut aller. Voici un autre beau pays, au climat suave, et où la situation ressemble bien plus à la situation canadienne que celle de la Suède.

J'en arrive maintenant à la troisième chose qui m'a frappé, abstraction faite des multiples services que l'armée peut rendre à son pays et des différentes façon dont cela se fait d'un pays à l'autre. Il est vrai de dire qu'une communauté de pays est une association hétérogène d'éléments qui tous sont des cas spéciaux, et, pour ce qui est du Canada, il s'agit d'un cas tout à fait spécial parmi les cas spéciaux. Chaque pays est unique, mais, en matière de défense, notre unicité est pour ainsi dire «absolue». Voilà pourquoi les responsables de notre défense doivent relever un défi sans analogue dans le monde. Et leur problème devient d'autant plus difficile qu'il n'existe que quelques pays vers lesquels ils puissent se tourner pour leur gouverne. Vous pouvez vous adresser à la Suède pour savoir comment vous débarrasser des taudis, mais, comme je l'ai dit, les Suédois n'ont pas grand-chose à vous offrir lorsqu'il s'agit des moyens de défense.

Il y a deux éléments de notre situation vraiment unique du point de vue de la défense que je voudrais mettre en lumière et signaler à votre attention.

• 1115

Le premier et le plus important de ces deux éléments, qui est en fait l'essence même de mon argumentation, en est également la clef de voûte; si je ne puis prouver ce point, je ne prouve rien du tout et mon raisonnement est faux. Contrairement à la plupart des autres pays semblables au nôtre, nous ne pouvons couramment trouver aucune justification «statégique» des forces armées. Cela ne signifie pas que nous devrions songer à licencier nos troupes, mais cela fait que nous ne savons plus comment les organiser et les utiliser. Nous n'en avons pas besoin pour défendre le Canada et il est certain que nous ne nous préparons pas à attaquer, ni dans l'immédiat, ni plus tard, un autre pays. Nous n'en avons donc pas besoin pour des fins stratégiques. C'est une situation assez étrange, privilégiée bien sûr, mais en même temps embarrassante, car elle a donné lieu à beaucoup de confusion et d'incertitude depuis quelques années en ce qui concerne la politique de défense.

Le deuxième élément de notre situation qui, à mes yeux, est sans analogue et embarrassant, est l'importance vraiment extraordinaire accordée à ce que j'appellerais l'aspect rituel du rôle joué par nos forces armées. Si vous vous donnez la peine de lire mon mémoire, vous verrez qu'une forte proportion de la somme de $1.8 milliard que nous coûtent annuellement nos forces armées est affectée à des défilés de nos troupes et autres fonctions du même genre. Je ne m'oppose pas à ce que nos troupes se livrent à ce genre d'exercices, car il a sa place dans nos moeurs et coutumes, mais il y a quelque chose qui ne tourne pas rond lorsque nous affectons des sommes considérables à ce genre de service militaire. Vous seriez bien mieux avisés, à mon sens, si vous consacriez cet argent à financer une étude tendant à découvrir les raisons qui nous portent à dépenser notre argent de façon aussi étrange.

Un autre phénomène non moins étrange, embarrassant et unique qui caractérise notre politique de défense, c'est notre infantilisme incurable dans nos rapports avec les États-Unis. Nous concevons une bonne partie de notre politique de défense nationale en nous demandant quelle sera la réaction des Américains. Il y a ici un parallèle extraordinaire. On a dit que jamais l'histoire ne se répète, que ce sont plutôt les historiens qui se répètent. Pour ma part, je commence à douter de la véracité de ce dicton lorsqu'il m'arrive de retourner à environ 60 ans en arrière, à l'époque du célèbre débat, qui s'est peut-être déroulé dans la salle même où nous sommes, lorsque sir Wilfrid Laurier présenta son projet de loi sur la marine. Naturellement, à cette époque, le danger était censé provenir de l'Allemagne impériale, mais si vous relisez le compte rendu de ce débat, vous découvrirez que dans le contexte canadien, ce débat ne portait pas sur les relations canado-germaniques, mais sur les relations canado-britanniques, c'est-à-dire sur les relations du Canada et de l'Empire. Eh bien, je crois que la même situation se répète exactement aujourd'hui; le débat ne porte pas sur les relations canado-soviétiques, mais sur les relations canado-américaines. Et j'ai le ferme espoir que ce débat n'aura pas de fin, car si jamais il en a une, cela voudra dire que nous serons devenus le cinquante-deuxième, le cinquante-troisième ou le cinquante-quatrième État de l'Union.

Ce sont là quelques-unes des réflexions qui me viennent à l'esprit, et en voici deux ou trois autres que j'ai notées ce matin au petit déjeuner.

Je vous prierais de prendre la première très au sérieux. Je veux que vous me compreniez. La situation actuelle me fait penser à l'erreur que commettrait un conférencier qui, au sujet du problème balte ou afghan, se rendrait dans un coin reculé du nord du Manitoba et reprocherait au petit groupe de bons citoyens venus pour l'entendre leur manque de civisme.

Naturellement, vous prenez la chose au sérieux, sinon vous ne seriez pas ici. J'aimerais, si c'était possible, en m'adressant à vous, atteindre les bureaucrates, les responsables des politiques de notre pays. A mon avis, c'est à la population et aux membres de votre Comité de persuader les bureaucrates qu'il existe vraiment des options dans la remise en question de notre politique extérieure et de défense. Lorsque je vous demande de prendre la chose au sérieux, j'entends qu'il y a vraiment matière à débat. Il est vrai qu'on revient aux premiers principes, mais c'est déconcertant de s'apercevoir que vos premiers principes étaient faux, que nos suppositions étaient erronées et qu'il faut tout recommencer, mais on n'y peut rien, c'est ce qu'il faut.

J'ai une autre réflexion concluante à vous livrer au sujet de l'unification. Je crois que l'une des difficultés d'obtenir un débat sur notre politique de défense et des affaires extérieures à l'heure actuelle, vient de ce que les forces militaires du pays viennent de subir l'une des transformations les plus radicales jamais vues dans le monde. En effet, on vient tout juste d'y effectuer ce que les bureaucrates appelleraient un changement radical, voire révolutionnaire. Je passerai pour terriblement injuste si je vous dis, tout de suite après ce chambardement, que ce rôle est mauvais, que ces suppositions sont erronées, et que le but est illusoire. Et pourtant, voilà justement ce qu'il faut dire, parce que c'est ainsi. En somme, c'est l'histoire du deuxième soulier. M. Hellyer a laissé tomber le premier et c'est trop lui demander que d'enlever l'autre, et c'est pourquoi je le laisse tomber à sa place.

• 1120

M. Hellyer s'est mis dans une position encore plus difficile pour enlever son autre soulier, car, ce qu'il a fait, dois-je dire en toute justice, ç'à été de corrompre pour ainsi dire les services armés. Le terme «corrompre» est peut-être inconvenant, monsieur le président, et je le retire. Je veux dire qu'il a essayé de récompenser les forces armées pour ce bouleversement en leur offrant de l'équipement luxueux dont elles n'ont réellement pas besoin. Donc, encore une fois, on vise dans une direction qui n'est pas la bonne.

Si j'ai un conseil à formuler, c'est de prendre la chose très sérieusement, car il s'agit là de questions fondamentales.

Le président: Je vous remercie, professeur Eayrs. Monsieur Allmand?

M. Allmand: Professeur Eayrs, dans votre mémoire, vous ne nous recommandez pas formellement de quitter l'OTAN. Vous nous conseillez de faire des changements quantitatifs et qualitatifs dans notre effectif militaire et de nous demander ce que nous obtenons pour une telle somme d'argent. J'ai l'impression que vous aimeriez nous voir demeurer dans l'OTAN, tout en modifiant notre contribution. Auriez-vous l'obligeance de vous expliquer là-dessus?

Le professeur Eayrs: Nous avons là une option que nous aurions, à mon avis, raison d'examiner. Je préconiserais une réduction de notre contribution, et je suis d'avis que cette réduction devrait être substantielle. Il s'agirait d'essayer d'obtenir les mêmes avantages que nous avons toujours obtenus comme membres de l'OTAN sans savoir à payer un montant excessif pour en jouir. Je ne vois là rien de répréhensible. Ce n'est pas incompatible avec le principe des «avantages sans frais» et les principes de la politique étrangère, comme je les comprends.

Naturellement, on ne saurait quitter l'OTAN sans raison valable. L'un des aspects les plus ignorés en l'occurrence est, à mon sens, l'opportunité de réduire l'effectif de l'OTAN. Un effectif de 15 membres, comme le Comité le sait, est un nombre trop élevé pour permettre de prendre des décisions rapides, et ce nombre est certainement beaucoup trop élevé si, pour reprendre les paroles que prononçait George Kennam il y a 11 ans, il s'agit de faire preuve, dans sa réponse de subtilité, de compréhension et de sou-

plesse, toutes indispensables pour négocier avec les Soviets des questions d'une importance extrême. En conséquence, toutes ces discussions qui émanent du secrétaire général de l'OTAN, au sujet de l'utilisation de l'Alliance comme instrument de détente, n'aboutiront à rien.

Je crois que nous pourrions explorer la possibilité de demeurer membre associé de l'Alliance. Il existe plusieurs moyens d'en réduire l'effectif. Vous pourriez, par exemple, dire que, pour les 20 prochaines années, ledit effectif devrait se limiter aux États qui sont directement intéressés dans l'issue du problème allemand.

Je crois que si nous le voulons vraiment, nous pourrons faire valoir que ce n'est plus là notre fin première. Il importe de revenir à l'époque où l'OTAN a été fondée en 1948 et 1949, et rappeler les raisons pour lesquelles l'effectif fut si nombreux. En effet, en fondant l'Alliance, c'était un geste de guerre psychologique contre l'Union Soviétique que posaient les participants et, plus nombreux étaient les alliés, plus ils avaient de prestige: 10 valaient mieux que 8, et 12 membres avaient plus de cohésion et de force que 10, et c'est ainsi que notre Alliance est devenue ce qu'elle est aujourd'hui. Peut-être pourrions-nous lui rendre le service d'essayer de ramener son effectif à des proportions plus faciles à diriger.

M. Allmand: Monsieur Eayrs, vous nous avez été présenté comme l'un des plus grands experts canadiens dans les affaires internationales. Les témoins qui vous ont précédé jusqu'ici nous ont suggéré de demeurer dans l'OTAN et, même, la plupart nous ont suggéré d'augmenter notre contribution.

Lorsque je vous ai demandé si nous devrions quitter l'OTAN, vous avez répondu que c'était là une option et vous m'avez proposé certains choix. N'êtes-vous donc pas encore arrivé à des conclusions définitives à ce sujet? Les témoins précédents ont dit: «Oui, vous devriez demeurer membres». Vous êtes le premier témoin à venir devant le Comité et à nous présenter un mémoire qui contredit plus ou moins ce que les autres témoins ont déclaré, et pourtant vous ne dites pas catégoriquement que nous devrions quitter l'OTAN. Un peu comme plusieurs théoriciens, vous nous offrez le choix sans nous dire exactement ce que nous devrions faire. Si vous n'avez pas pris de décision, cela vous regarde, mais je voudrais bien savoir ce que vous voudriez que nous fassions dans ces circonstances.

● 1125

Le professeur Eayrs: Ce serait idiot de prendre une décision avant d'examiner les possibilités qui s'offrent à vous, et vous ne pouvez les connaître avant de commencer à négocier. Par conséquent, lorsqu'on a une idée des conditions auxquelles nous pourrions, tout en réduisant considérablement les droits d'appartenance à l'Alliance, demeurer membre de ladite Alliance, il serait bon de savoir quelle est au juste cette réduction avant de décider si oui ou non on doit demeurer au sein de l'OTAN. Entre-temps, il importe de bien comprendre que notre appartenance à l'OTAN, abstraction faite de la cotisation, présente des inconvénients que doivent assurément connaître ses apôtres, qui seraient malhonnêtes s'ils omettaient d'en faire mention. En gros, ces inconvénients sont: la création et le maintien d'un appareil très lourd et encombrant, apparenté au *statu quo*, qui était beaucoup plus fonctionnel il y a quelques années qu'il ne l'est maintenant, à cause de ses désavantages, à savoir que nos relations avec le Tiers monde sont exposées à devenir laborieuses en raison de la conviction de l'interlocuteur que notre appartenance à l'OTAN ne nous laisse pas toute la liberté qu'il aurait souhaitée.

Ce sont là autant de questions qu'il ne faut pas oublier. A propos, monsieur le président, pour moi, le terme «théoricien» n'a jamais le sens péjoratif que d'aucuns lui donnent. A mon avis, la théorie a encore sa place. C'est pourquoi je ne crois pas que ce soit une mauvaise chose, avant de prendre une décision, de connaître les conditions qui sont imposées.

M. Allmand: A propos de la théorie ou thèse de voyage gratuit dont vous avez parlé, si nous devions réduire nos effectifs militaires, ou encore nous retirer de l'OTAN ou adopter une attitude plus neutre, cela nous rendrait-il plus indépendants aux yeux du Tiers monde ou même des pays derrière le Rideau de fer, comme on dit, du monde socialiste, de la Chine? Nous considéreraient-ils comme des neutres et serions-nous mieux en mesure de jouer le rôle de nation intermédiaire? D'aucuns ont suggéré que nous réduisions nos effectifs militaires et que nous prenions une position plus neutre, afin de pouvoir faire davantage pour instaurer la paix dans le monde; nous pourrions ainsi jouer le rôle de médiateur, nous pourrions servir de négociateur, nous pourrions, enfin, imiter les Suédois. Le pourrions-nous vraiment? A cause de notre position géographique, pourrions-nous inspirer confiance et, pour tout dire, serions-nous assez indépendants pour arriver à faire toutes ces choses?

Le professeur Eayrs: Je veux d'abord répondre à la première partie de votre question, en disant que ce serait une politique insensée d'apporter des changements radicaux à notre société pour accroître notre prestige à l'étranger. Ce serait peut-être une raison de faire ces changements, mais cette raison devrait être l'une des dernières de la liste des motifs de changements, car, entre nous, la politique internationale n'est pas aussi scientifique que cela, et vous ne connaissez pas les réactions des autres pays. Comme vous le savez sans doute, tous les pays ont des politiques d'action et des politiques verbales. Les politiques d'action représentent le fond réel de ce qu'ils pensent et font, tandis que leurs politiques verbales représentent, d'après leurs déclarations, leur pensée et leur programme d'action. Ce n'est pas la même chose. Il en est ainsi pour les pays du Tiers monde.

J'aurais voulu éluder la question, car j'apprends que mon collègue Michael Brecher de l'Université McGill doit venir témoigner. M. Brecher a récemment passé de 70 à 80 heures avec Krishna Menon et enregistré ses déclarations sur bande magnétique. M. Menon a longuement parlé de l'inutilité du Canada à

cause de son appartenance à l'OTAN. Dans son livre qui traite de ce sujet, vous pourrez lire l'opinion que M. Menon se faisait de M. Pearson qui, prétend-il, en dépit de sa valeur personnelle, est un apôtre de l'OTAN, ce qui, aux yeux de l'auteur, le discrédite. Vous devrez décider vous-mêmes si vous allez ajouter foi à ce genre de témoignage sans même vous demander si, en ce faisant, vous augmenteriez votre prestige au yeux des autres pays.

• 1130

La deuxième partie de la question a trait à la notion d'ascendant en médiation, qui exige beaucoup de doigté. Peut-on croire au rôle de médiateur du Canada étant donné qu'il a signé divers accords et ententes avec la France, le Commonwealth et les États-Unis? Ces ententes nuisent-elles à son travail de médiateur? Sa tâche en est-elle facilitée ou rendue plus difficile? Encore une fois, je crois que tout dépend du genre de médiation auquel vous pensez. Pour certains types de médiation, je crois que l'absence complète de liens avec les États-Unis serait un inconvénient, tandis que pour d'autres espèces de médiation, ce serait un avantage. Par conséquent, la situation varie selon les cas, et je ne crois pas qu'il existe une règle générale qui s'applique à tous les cas.

M. Allmand: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Howard?

M. Howard (Okanagan-Boundary): Monsieur le président, j'ai lu ce mémoire avec beaucoup d'intérêt, car l'auteur y apporte une façon nouvelle d'aborder l'étude d'une question. Il pose peut-être autant de questions qu'il donne de réponses, et j'aimerais maintenant poursuivre quelques-unes de ces questions.

Je voudrais savoir tout d'abord si vous rejetez complètement le rôle de pacificateur du Canada.

Le professeur Eayrs: Non. je ne le rejette pas complètement. J'ai l'impression que ce rôle est surchargé et que nous avons été trop zélés. A mon avis, autant dans l'intérêt des Nations Unies que de la paix, nous devrions freiner notre enthousiasme dans l'exécution de nos fonctions.

Je pense tout particulièrement aux malheureuses conséquences du retrait des troupes canadiennes de la Force d'urgence des Nations Unies à la demande de la République Arabe Unie. C'est là une façon très diplomatique de dire ce qui s'est passé. La vérité, c'est que Nasser nous a mis à la porte. Ce qui, à mon avis, est souverainement troublant, c'est que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du temps a déclaré que, malheureusement, U Thant avait approuvé le retrait de nos forces. C'est vraiment dommage que ces choses puissent se produire, mais U Thant n'avait pas le choix. Il devait d'ailleurs penser à l'avenir et à la position fausse dans laquelle nos forces se trouveraient si, une fois donnée l'assurance au gouvernement qu'elles seraient retirées à n'importe quel moment, ce détachement des forces des Nations Unies était resté contre la volonté dudit gouvernement sur la foi d'un document spécieux que quelqu'un aurait tiré des archives de M. Hammarskjold pour justifier le maintien de nos troupes sur place. Or, je pense que la raison de l'explosion de mécontentement à la suite de cette décision, c'est précisément l'excès de zèle dont nous avons fait preuve dans notre rôle de pacificateur. C'était la première fois que cela se produisait; nous étions des innovateurs; nous avons fait les frais de cette expérience. Si vous vous rappelez comment les choses se sont passées, M. Hammarskjold ne voulait pas du tout de cette solution et ce fut M. Pearson qui le rassura. Nous avons donc donné notre accord et nous y avons envoyé des troupes. Comme nous y avions pris les plus lourds engagements, lorsqu'il fallut retirer nos troupes, cela nous est apparu comme la fin du monde et les gens ont agi comme si c'était vraiment la fin de tout.

A mon humble avis, à l'avenir, dans notre propre intérêt et dans l'intérêt de la paix, nos engagements ne devraient pas être de cet ordre de grandeur. Comme je le dis dans mon mémoire, je crois qu'il serait bon que notre force militaire se limite à un bataillon plutôt qu'à une brigade; déployons notre drapeau, mais ne le faisons pas flotter à tous les vents.

M. Howard (Okanagan-Boundary). Vous avez mentionné l'avantage d'avoir des forces militaires à cause de l'unification qui en résulte pour une nation. Par exemple, au Canada, elles peuvent fournir l'occasion de développer le bilinguisme chez le peuple et mettre une formation technique à la portée des Canadiens, et, pourtant, vous paraissez rejeter l'avantage des forces militaires. Vous devez prévoir quelque autre rôle. Après la deuxième guerre mondiale, les Canadiens, comme d'autres nations, ont opté pour le gouvernement militaire allié, qui était une fonction militaire. Je me demande si les forces militaires canadiennes pourraient jouer un rôle de ce genre auprès des nations en voie de développement. Serait-ce l'occasion de former des Canadiens pour un travail de ce genre tout en créant des fonctions utiles dans les affaires mondiales?

• 1135

Le professeur Eayrs: Si je comprends bien, cette proposition peut être reliée au nom du docteur Solandt à savoir qu'un nouveau rôle pourrait être confié aux forces canadiennes, celui de moderniser et de développer d'autres pays en même temps que le nôtre. A mon avis, cette nouvelle et intéressante suggestion devrait être mise à l'essai, mais sur une petite échelle, sans ostentation et sans tambour ni trompette, car, en fait, son succès, tout comme pour le maintien de la paix, dépend de facteurs qui échappent à l'action de votre population et de votre gouvernment. Les tiers pays sont très jaloux de leur souveraineté. Ce serait une grave erreur de notre part de penser que c'est là notre rôle futur, notre principal rôle ou même le rôle le plus important à confier à nos forces militaires, puis de les entraîner à jouer ce rôle, pour découvrir éventuellement qu'on ne nous a même pas demandé de le jouer. Vous ne pouvez pas vous imposer pour jouer ce rôle; il faut qu'on vous y invite. Vous ne voulez certainement pas être des trouble-fête. Cela répond-il à votre question, monsieur?

M. Howard (Okanagan-Boundary): Oui. A la page 14 vous parlez du phénomème Luddite. Qu'est-ce que c'est?

Le professeur Eayrs: Net Ludd est un homme qui a voulu se venger de la révolution industrielle en saccageant toute la machinerie. Ses adeptes prirent le nom de Luddites.

M. Howard (Okanagan–Boundary): A la page 15 vous évoquez la possibilité que le Québec se sépare du Canada et vous dites qu'il n'y a pas de place ici pour l'héroïsme. Vous pensiez à une action militaire. Pensiez-vous à l'aspect militaire ou à l'aspect moral de la question?

Le professeur Eayrs: Militaire.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Hier, le professeur Yarmolinsky est venu commenter une déclaration de Dennis Healey, qui est d'avis que nous avons besoin d'un plus fort contingent de troupes traditionnelles de l'OTAN en Europe afin d'éviter la possibilité d'une poussée soudaine par les Russes, et que, grâce à ce détachement plus nombreux de troupes classiques, nous pourrions les tenir en échec assez longtemps pour les amener à négocier et prévenir une guerre nucléaire. Partagez-vous cette opinion?

Le professeur Eayrs: Il est difficile d'obtenir une opinion qui fait autorité sur ce que doit être la puissance des forces traditionnelles de l'OTAN en Europe occidentale. A l'heure actuelle, on discute à l'envie la théorie de Dennis Healey et celle du général Lemnitzer, le commandant en chef, sur le niveau et la quantité suffisante de nos troupes. Dennis Healey prétend qu'elles ne sont pas assez nombreuses, et le général Lemnitzer réplique que, comme d'habitude, tous les généraux en veulent davantage, mais il est convaincu que nous en avons suffisamment. Dans ces circonstances, étant donné l'irréductible mésentente au sein de l'OTAN, il est difficile d'obtenir une opinion objective. Je pense comme M. Yarmolinsky que n'importe quoi vaut mieux que de déclencher une petite guerre nucléaire en Europe Occidentale, et si l'on pouvait prouver hors de tout doute que le retrait de notre brigade risquerait de provoquer cette guerre nucléaire, je recommanderais que nous y laissions nos troupes à tout prix. Cependant, il ne s'agit pas de cela.

Ce que vous dites au sujet du niveau de nos forces dépend dans une large mesure de l'importance que vous donnez aux événements susceptibles d'influer sur l'équilibre des forces traditionnelles par suite de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes soviétiques en août, et, ici encore, les experts ne s'entendent pas. Je crois qu'on peut dire que, de l'avis général au sein de l'OTAN, l'équilibre des forces est maintenant contre nous, mais on peut encore prétendre, tout comme d'ailleurs ceux qui connaissent la situation à fond et avec qui je suis moi-même d'accord, que l'équilibre du pouvoir est maintenant contre l'Union Soviétique par suite de la défection d'au moins deux membres du Pacte de Varsovie, qui n'ont pas approuvé l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Soviets. Désormais, l'Union Soviétique ne pourra plus compter sur l'appui de la Tchécoslovaquie, sur laquelle elle devait compter, partiellement du moins, pour jouer un rôle supplétif. Elle ne peut plus compter sur la Roumanie, cependant qu'une grosse partie de ses troupes sont retenues dans les territoires occupés, contrairement aux prévisions. Pour toutes ces raisons, j'estime que la situation militaire est plus favorable à l'OTAN qu'elle ne l'était avant le mois d'août.

M. Howard (Okanagan-Boundary): J'ai une dernière question à vous poser. Dans votre introduction, vous avez mentionné que vous nous laissez en plan dans votre exposé quant aux fonctions que l'on pourrait confier à nos troupes à la place du rôle qui lui est assigné par l'OTAN et au sujet de nos engagements de défense. Avez-vous l'intention de nous expliquer les options que nous avons en dehors de la théorie qui voudrait que nous jouissions des avantages sans participer aux frais?

● 1140

Le professeur Eayrs: Je ne considère pas cela comme une théorie. Je le tiens pour un fait et, par conséquent, il est indiscutable.

M. Howard (Okanagan-Boundary): N'y aurait-il pas d'autre rôle que le Canada pourrait jouer? Je n'ai pas d'autre choix pour remplacer les «avantages sans frais», mais je me demande s'il n'y aurait pas dans un autre domaine quelque activité que le Canada pourrait exercer.

Le professeur Eayrs: Je vois. Je crois qu'à la fin de mon exposé, je laisse aux parlementaires et autres responsables de notre politique le soin d'utiliser de façon positive le milliard de dollars que je mettrais à leur disposition si je le pouvais. Je suppose qu'il y a des choses utiles que notre pays pourrait faire avec un tel montant d'argent. On semble s'inquiéter de ce que les prévisions budgétaires s'élèvent à quelque 12 milliards de dollars. Ce serait là un moyen de les réduire.

M. Howard (Okanagan-Boundary): Mais à la place de cette mission vous ne concevez pas de rôle international pour le Canada?

Le professeur Eayrs: La tendance actuelle dans notre pays est vers l'abandon de ce que les Japonais appellent une politique de haute priorité dans les affaires internationales. J'ai l'impression bien nette qu'il ne serait pas raisonnable d'accorder la même priorité au rôle international que joue le Canada depuis 1947-1948, lorsqu'il a assumé une tâche beaucoup plus lourde que celle des États-Unis.

S'il m'était permis de faire une digression, je désirerais vous rappeler qu'en avril 1948, le secrétaire à la Défense James Forrestal est venu en mission à Ottawa et a noté dans son journal que, pour une raison qu'il ne pouvait pas comprendre, les Canadiens étaient tout feu tout flamme pour cette Alliance Atlantique dont les Américains devaient plus tard devenir la cheville ouvrière. A mon avis, ce serait refuser de faire face à la réalité que de chercher à perpétuer cette activité intense dans les affaires internationales qui dure depuis 1948 ou à peu près. Quand aurions-nous dû ralentir nos efforts? Peut-être lorsque les forces canadiennes qui faisaient partie de l'UNEF ont été chassées de la République arabe

unie; le moment aurait peut-être été opportun de faire machine arrière.

Je crois maintenant que notre pays devrait consacrer ses énergies à d'autres importants problèmes comme celui de l'habitation. M. Hellyer a agi sagement lorsqu'il a quitté le portefeuille de la Défense pour s'occuper de l'habitation. Voilà le domaine qui exige la plus haute cote de priorité. A mon sens, les principaux problèmes sont d'ordre national; c'est pourquoi j'hésite à partager l'opinion de certains de mes collègues qui préconisent un rôle un peu plus indépendant pour le Canada, qui veulent que nous consacrions nos énergies et nos ressources à d'autres secteurs du domaine des affaires extérieures. J'ai la conviction que le domaine des affaires extérieures est maintenant une véritable pétaudière et qu'il est temps que nous nous occupions davantage des affaires de notre propre pays qui se compliquent de plus en plus.

Je ne crois pas qu'on ait raison de nous accuser d'isolationnisme au sens péjoratif du terme. J'ai fait l'historique de l'isolationnisme et j'abhorre l'idée que nous puissions retourner à l'époque malhonnête et vile des années 30. Nous approchons des années 70, par conséquent nous ne pouvons retourner aux années 30. Notre pays est différent, le système est différent également. Je ne crois pas qu'il s'agisse du genre d'isolationnisme qui régnait outre-frontière à l'époque où le sénateur Vandenberg, en se rendant de Grand Rapids à Ann Arbor, songea soudainement qu'il ne ferait pas bon que les Allemands gagnent la guerre, mais qu'il vaudrait mieux que ce soit la Grande-Bretagne. C'est à ce moment que les Américains se rangèrent de notre côté.

• 1145

Ce n'est pas du tout ce que j'ai à l'esprit. Il est temps de faire un retour sur nous-mêmes; nous nous sommes occupés assez longtemps des affaires des autres nations; maintenant il est temps de nous occuper de nos propres affaires, au pays même.

Vous avez demandé quels autres rôles nous pourrions jouer; je n'ai pas approfondi la question parce que, à mon avis, elle ne revêt pas une grande importance.

M. Harkness: Puis-je poser une question complémentaire découlant de l'une des déclarations du professeur Eayrs? Il a dit que le général Lemnitzer aurait déclaré que nos forces classiques sont suffisantes, ou, du moins, il a parlé dans ce sens. Puis il a ajouté que, bien entendu, tous les généraux en veulent toujours davantage. Sur quoi repose cette déclaration?

En réalité, selon ma propre expérience et selon les renseignements que j'ai obtenus, la situation est tout autre. Le commandant suprême de l'OTAN, dès la création de cet organisme, a toujours soutenu que les pays membres devraient fournir des forces classiques plus nombreuses; la situation n'a pas changé et l'on exerce de très fortes pression sur tous les membres afin qu'ils ne retirent aucune partie de leurs forces; au contraire, on les exhorte à les accroître.

Le professeur Eayrs: Je crois que le général Lemnitzer parlait au nom de l'OTAN et non pas en celui des forces armées des État-Unis lorsqu'il a formulé cette déclaration. Étant donné que vous avez demandé une déclaration non équivoque à ce sujet, je vous renvoie à la déclaration d'un éminent porte-parole de l'armée américaine—dont le nom m'échappe malheureusement—déclaration qui a été réimprimée dans la livraison de 1968 de «SURVIVAL». Ah, j'y suis, il s'agit d'Alan Enthoven qui a démenti ceux qui prétendaient que les forces classiques étaient insuffisantes; à son avis, elles sont suffisantes. Je dois ajouter que cette déclaration m'a étonné, mais elle est consignée aux dossiers.

M. Harkness: Je le répète, les commandants suprêmes de l'OTAN, y compris le général Lemnitzer, ont toujours réclamé l'accroissement des effectifs des forces classiques.

Le professeur Eayrs: Il a peut-être fait de telles déclarations, mais je ne conviens pas qu'il avait raison.

M. Harkness: Non, mais depuis nombre d'années on a fortement insisté sur le besoin d'accroître les forces classiques, et l'on insiste encore sur ce point.

Le professeur Eayrs: Quoi qu'il en soit, il n'est que juste de signaler que dans les conseils de l'Alliance, lors des discussions portant sur la question de savoir si les forces sont suffisantes ou insuffisantes, certains ont signalé que sur terre—en ce qui concerne les armes classiques—le nombre d'hommes que l'OTAN a sous les armes dépasse de beaucoup celui des nations du Pacte de Varsovie.

M. Harkness: Mais non pas sur les lieux; voilà le hic.

Le professeur Eayrs: En effet, mais comme vous le savez, grâce aux nouveaux avions, il est de plus en plus facile de se rendre sur les lieux.

M. Harkness: Voilà un point fort discutable car il vous faut un nombre énorme d'avions de transport pour amener à pied d'oeuvre un grand nombre de troupes, ainsi que leur équipement.

Le professeur Eayrs: C'est juste et c'est pourquoi les États-Unis achètent de tels avions.

M. Harkness: Mais le nombre de ces avions qui se trouvent en réalité dans les pays de l'OTAN, y compris les États-Unis, est loin d'être suffisant pour transporter rapidement une multitude d'hommes en Europe au cas où les Soviets lanceraient une attaque classique.

Le professeur Eayrs: D'accord.

M. Winch: Monsieur le président, j'ai trois questions à poser, mais puis-je ajouter d'abord que vu le résumé très bien pensé qu'a préparé M. Eayrs et qui comprend 28 pages, je ne puis croire que ce document a été préparé en vitesse. Certaines remarques qu'a formulées M. Eayrs devant le Comité m'ont vivement intéressé et, vu ses observations, j'aimerais poser trois questions.

• 1150

D'abord, le mandat de notre Comité revêt une telle importance qu'il serait peut-être sage que le Comité se rende à l'étranger afin d'obtenir lui-même les renseignements qu'il désire afin de tirer ses propres conclusions. Si le gouvernement et notre Comité en décidaient ainsi, M. Eayrs nous dirait-il pourquoi notre Comité ne devrait pas se rendre en Suède, parce que les témoignages que notre Comité a entendus jusqu'ici nous ont portés à croire que ce pays était peut-être doté du système de protection civile le plus efficace; or, l'étude de la protection civile constitue un aspect très important du mandat de notre Comité.

En outre, notre étude porte aussi sur la question de la neutralité; or, la protection civile, ainsi que la neutralité, sont deux questions avec lesquelles la Suède est très familière. Puis, étant donné vos commentaires, monsieur Eayrs, quels sont les rapports qui existent entre les États-Unis et le Mexique, du point de vue militaire, qui vous ont porté à encourager le Comité à visiter le Mexique au lieu de la Suède? Voilà les questions que je voulais poser.

Le professeur Eayrs: Je crois qu'il est facile d'y répondre. Bien entendu, les Suédois ne sont pas en mesure de profiter de la protection de qui que ce soit, sauf peut-être celle que pourrait leur offrir l'Union soviétique advenant que les États-Unis attaquent ce dernier pays en survolant le territoire de la Suède. Cette dernière estime probablement qu'une telle éventualité est du domaine de l'hypothèse et elle se demande si quelqu'un va se porter à sa défense si elle était attaquée par l'Union soviétique. Je n'ai guère besoin de réfléchir pour répondre: Non.

D'aucuns semblent s'imaginer que les Suédois se l'ont coulé douce depuis 150 ans et ils ne seraient pas fâchés de les voir subjugués. Personne ne va aller à leur secours. Or, si vous êtes pris entre deux feux sachant que personne ne vous viendra en aide, c'est là une très bonne raison pour organiser—compte tenu de vos moyens—une très puissante force de frappe autonome, et c'est ce que la Suède a fait.

Comme vous l'avez signalé, les Suédois ont affecté une bonne partie de leur argent à la protection civile, mais aussi principalement à un système d'armements centré sur le chasseur-intercepteur Vieggen Saab 37 qui coûte environ 5 millions de dollars chacun. Et c'est bon marché même à ce prix. Si vous visitez la Suède, vous verrez ces avions stationnés dans les chemins vicinaux par tout le pays. Ils peuvent décoller après avoir parcouru de 300 à 400 verges, et c'est pourquoi ils coûtent si cher. Ils peuvent porter des armes nucléaires et ont un rayon d'action d'environ 500 milles, ce qui leur permettrait de survoler les villes de l'Union soviétique, de larguer une bombe atomique, puis de regagner leurs bases.

Or, quel avantage en retirerions-nous? Aucun, absolument aucun. Cette situation est loin d'être comparable à celle à laquelle nous faisons face ici, alors que les États-Unis se chargent du fardeau pour notre compte. Par conséquent, même si les jeunes Suédoises sont aguichantes, s'il est intéressant de causer avec les responsables de la défense en Suède, le Comité n'aurait aubsolument rien à apprendre en visitant la Suède.

Puis vous demandez ce qui est si édifiant au sujet du Mexique. A mon avis, l'expérience des Mexicains est très intéressante; il est vrai que ce pays a, au cours des années et de propos délibéré, réduit ses effectifs militaires à des proportions très modestes; il s'est borné à moderniser ses forces armées et à perfectionner ses armements et, bien que la dictature totalitaire ait la mauvaise habitude, à l'occasion, de liquider les personnes qui se montrent intransigeantes, cela fait partie du jeu.

Qu'on me comprenne bien: je ne recommande pas l'adoption, par notre pays, du régime de gouvernement du Mexique. Tout ce que je propose c'est que nous examinions son appareil militaire. Le Comité aurait intérêt à étudier la raison pour laquelle, au début des années 50, les États-Unis se sont efforcés de conclure ce qu'ils ont appelé, je crois, un pacte bilatéral d'aide mutuelle, un pacte de défense, avec huit pays de l'Amérique latine y compris le Mexique. Sept d'entre eux ont immédiatement consenti à conclure unt telle entente; en retour, le corps des officiers a obtenu quelques avions avec lesquels ils se sont mis à abattre les gens.

• 1155

Toutefois, les Mexicains ont refusé. Ils ont dit qu'ils ne concluraient pas de pacte militaire de défense parce que cela mettrait leur indépendance en péril. Ce que je trouve très intéressant à ce sujet c'est, d'abord, que les Mexicains ont pu refuser avec impunité de conclure un tel pacte car, autant que j'aie pu le constater, les relations entre le Mexique et les États-Unis se sont maintenues, comme auparavant. Il n'y eut ni tollé, ni représailles, ni tentatives de revanche; ce qui montre ce qu'on peut faire quand on a un peu de volonté.

M. Winch: Comparez-vous l'indépendance du Canada à l'indépendance des États-Unis . . .

Le professeur Eayrs: Bien sûr.

M.Winch: . . .parce que nous avons conclu des pactes militaires.

Le professeur Eayrs: Bien sûr, je prétends, comme l'a fait M. Yarmolinsky hier, si l'on a bien cité ses paroles, que les États-Unis accepteraient nécessairement comme un fait accompli n'importe quelle décision que nous voudrions prendre au sujet des effectifs de défense.

M. Winch: Monsieur le président, j'espère que ma deuxième question sera bien comprise du Comité et de M. Eayrs et que vous ne vous imaginerez pas que je fais preuve de naïveté en la posant, mais j'aimerais connaître l'opinion de M. Eayrs. J'aimerais savoir si, à son avis, advenant que l'OTAN réduise ses forces, les pays du Pacte de Varsovie éprouveraient le sentiment que les puissances de l'Ouest désirent atténuer les risques de confrontation directe.

En d'autres termes, êtes-vous d'avis, monsieur Eayrs, que si l'OTAN prenait de telles dispositions, soit en permettant à un pays comme le Canada de se retirer, soit en réduisant l'effectif de toutes les forces, la guerre froide en serait mitigée, et que cela démontrerait que les puissances occidentales croient qu'il vaut mieux chercher à régler les différends par la voie diplomatique et non pas par les armes?

Le professeur Eayrs: Eh bien, monsieur Winch, je voudrais pouvoir vous fournir une réponse plus rassurante. Je n'y vois aucun avantage ni pour nous ni pour l'OTAN. A mon avis, un corollaire de cette première loi de la politique internationale d'après lequel il vaut mieux dépendre des autres peuples consiste à ne pas rejeter la proie pour l'ombre. Je ne vois aucunement l'utilité d'un tel geste qui ferait pencher la balance en faveur des Soviets uniquement afin de donner l'impression que nous sommes un peuple honnête et généreux.

J'ignore quelle serait leur réaction. A mon avis, ils feraient preuve de cynisme et diraient: «Ces pauvres bourgeois simplistes et pacifistes sont d'une naïveté déconcertante» et ils ne tarderaient pas à tirer partie de la situation. Je pense qu'ils seraient très perplexes, qu'ils ne sauraient au juste à quoi s'en tenir et il faut éviter tout ce qui peut rendre perplexes les Russes, un peuple possédant des armes nucléaires, de sorte que je n'aime guère cette idée.

M. Winch: Alors, êtes-vous d'avis que si nous voulons modifier les pactes militaires comme l'OTAN, le pacte de Varsovie, l'OTASE (SEATO) et autres ententes semblables, il faut d'abord que les deux antagonistes procèdent en même temps par les voies diplomatiques.

Le professeur Eayrs: A mon sens, il faut tâcher d'obtenir quelque avantage en retour

M. Winch: C'est-à-dire par voie diplomatique afin d'effectuer une réduction quelconque dans nos armements, n'est-ce pas?

Le professeur Eayrs: Si vous voulez dire qu'il faudrait des négociations formelles, alors non, je ne partage pas votre avis, car je crois que souvent deux grandes puissances réussissent à s'entendre sans recourir à la diplomatie. On se fait signe, on en vient à une entente tacite, ce qui, à mon avis, est une façon tout aussi efficace d'atteindre le but visé.

• 1200

M. Winch. Une dernière question, monsieur le président, et si je la pose c'est qu'une déclaration de M. Eayrs m'a fort intéressé. J'aimerais lui demander si, en se fondant sur ses études approfondies, il appuie l'unification de nos forces armées; est-il d'avis que le Canada aurait dû déterminer le rôle qu'il sera appelé à jouer du point de vue de la défense avant de procéder à l'unification et à l'intégration de ses forces armées? Or, maintenant que nous sommes en face d'un fait accompli, monsieur Eayrs nous dirait-il si, après réflexion, il estime que le Canada doit maintenant prendre sans tarder une décision quant aux priorités à accorder aux forces armées, que cela est essentiel mais qu'il ne peut prendre de telles mesures avant que la politique extérieure ait été mieux déterminée?

Le professeur Eayrs: Je suis tout à fait en faveur de l'unification, surtout parce que cela aide à identifier le produit canadien. Si nous préférons constituer un pays distinct en Amérique du Nord au lieu de rechercher une norme de vie plus élevée quitte à faire face à des émeutes dans nos rues, c'est parce que nous sommes résolus à démontrer qu'il y a lieu de tenter des expériences et de faire des choses différentes et nouvelles. De ce point de vue, j'approuve sans réserve la politique concernant l'unification.

En passant, je puis ajouter que ce serait une politique très risquée pour un pays qui devrait compter sur ses forces armées pour lui permettre de jouer un rôle stratégique; vous ne sauriez pas si les défections, les déceptions et l'abaissement du moral seraient tels que l'efficacité des forces armées en serait atteinte et que, si vous deviez faire appel à leurs services pour combattre, vous pourriez perdre la partie.

Je crois que de ce point de vue, certains pays devraient y songer à deux fois avant d'adopter une telle ligne de conduite; je pense surtout à la Suède, à l'Union soviétique, aux États-Unis ou à Israël, ou à tout autre pays qui doit compter sur ses forces armées afin de survivre; notre pays peut se payer le luxe de faire des expériences avec ses forces armées parce que nous ne sommes pas contraints de dépendre sur elles afin de survivre.

Vous avez demandé s'il y a lieu de prendre dès maintenant certaines mesures; je crains de ne vous décevoir encore une fois en répondant par la négative, car je ne crois pas qu'il faille prendre certaines mesures sans tarder. Il vaut mieux ne pas se lancer à fond de train simplement pour le plaisir de la chose, car il est à craindre que nous ne fassions fausse route. Par conséquent, cela me préoccupe lorsque je

constate qu'on impose des délais à l'égard de la revue de la politique extérieure, car cela donne à entendre qu'on adopte des lignes de conduite pour la commodité des bureaucrates et des auteurs de documents relatifs à la position que notre pays devrait adopter; il ne devrait jamais en être ainsi mais, trop souvent, c'est ce qui se produit.

Enfin, en réponse à votre troisième question, je dirai que oui, bien sûr, la politique de défense doit suivre la politique étrangère et non l'inverse, Il en a été et en sera toujours ainsi,

M. Winch: Peut-être pourriez-vous donner quelques explications. J'ai posé cette question en raison de certaines déclarations récentes selon lesquelles nous pourrions manquer de personnel militaire si l'on nous demandait de remplir en même temps tous nos engagements. C'est en me fondant sur ces déclarations, selon lesquelles nous ne pourrions pas tenir tous nos engagements si nous avions à le faire, que j'ai demandé si oui ou non nous devrions prendre, dans un avenir assez rapproché, si je puis m'exprimer ainsi, une décision en matière de politique étrangère portant sur les priorités des forces armées du Canada.

• 1205

Le professeur Eayrs: Peut-être est-il permis de considérer une question comme étant un commentaire et de ne pas y répondre. C'est ce que je ferai.

Le président: Avez-vous terminé, monsieur Winch?

M. Winch: Oui, merci.

Le président: Monsieur Macquarrie?

M. Macquarrie: Je voudrais dire combien je suis heureux d'entendre mon collègue d'autrefois nous donner tous ces renseignements. Je ne lui poserai qu'une seule question bien que je sache qu'il pourrait répondre à de très nombreuses autres. Le professeur Eayrs nous démontre que tous les hommes de valeur n'ont pas abandonné le milieu universitaire pour s'en aller ailleurs.

J'ai été intéressé d'entendre le professeur dire que la diminution de l'OTAN serait peut-être une bonne chose en soi et j'accepte son point de vue selon lequel ce pourrait, en effet, être une institution peu commode. Lloyd George disait qu'il était impossible de faire la guerre au Sanhédrin; peut-être cela est-il toujours valable? Je me demande s'il serait vraisemblable de penser que de nombreux pays de l'OTAN, après avoir calculé les avantages et les désavantages que comporte leur qualité de membre de l'organisation, en viendraient, après un examen sérieux, à la conclusion qu'il serait de leur intérêt de se retirer de l'OTAN.

Bien sûr, nous nous démenons ici, dans notre pays. Certains nous disent constamment que les dépenses de l'État en seraient fort diminuées; d'autres prétendent que les nouveaux rôles de gardiens de la paix seraient importants bien que, comme vous le faites remarquer, les invitations ne viennent pas très nombreuses, et très rarement avec les frais de voyage. Puis, il y a parfois ceux qui disent que l'anti-américanisme est amusant, de toute façon.

Mais je pense à certains des autres pays. Quel profit en retirerait un pays sans contribution militaire comme l'Islande et de nombreux autres dont la contribution militaire est modeste? Pourquoi se retireraient-ils de l'organisation et y a-t-il des chances de voir cela se produire?

Le Professeur Eayrs: M. Martin a soutenu, et M. Sharp, je crois, est du même avis, qu'une des raisons pour lesquelles il est bon que le Canada demeure dans l'organisation et arrête de se poser des questions, est l'effet catalytique que sa décision pourrait avoir sur les alliés européens moins importants; en effet, en théorie, si nous nous retirons ou même si nous donnons à penser que nous pourrions nous retirer, il se peut qu'ils décident de s'en aller eux aussi et, s'ils s'en vont, toute l'organisation s'effondre.

Vous reconnaîtrez qu'il s'agit là, en quelque sorte, d'une version ouest-européenne de la théorie du domino, avec le trop lourd fardeau de suppositions qu'elle comporte dans le sud-est de l'Asie. Je ne vois pas comment nous pouvons l'appliquer en Europe occidentale si nous la rejetons dans le sud-est de l'Asie. Elle suppose que les gouvernements n'ont pas d'esprit propre, de volonté propre, n'ont pas la capacité de distinguer leur propre intérêt et qu'ils cherchent simplement les voies et moyens de se retrouver à terre.

Je ne vois aucun précédent à cela. Je me souviens que lorsque les Français ont quitté l'organisation—quoique, bien sûr, pas l'Alliance—les Britanniques, loin de réduire leur contribution à cette dernière, l'ont renforcée et ont envoyé des troupes grossir l'armée britannique du Rhin; je ne vois donc aucune raison de craindre que notre décision cause de la panique en Europe occidentale, toujours, bien entendu, à condition que ce soit fait comme il faut.

Il y a différentes façons de quitter une pièce. On peut renverser les tables de jeu, rosser quelqu'un et sortir avec fracas par la porte ou bien on peut sortir avec élégance en faisant passer une note aux collègues, les informant que des affaires urgentes nous appellent ailleurs; c'est cette dernière façon que je recommanderais au ministère des Affaires extérieures en cas de retrait de ce genre.

M. Nowlan: Puis-je poser une question supplémentaire? J'aimerais savoir comment le professeur distingue entre l'introversion ou l'introspection collective, comme il l'a appelée, devant chacun de ces pays de l'OTAN—ou les pays du monde pratiquant l'introversion ou l'introspection, je pense que ce sont les mots qu'il a employés—et l'isolement.

Le Professeur Eayrs: Il ne la pratiquent pas tous, bien entendu.

M. Nowlan: Peu importe, ce sont les mots que vous avez utilisés; pour ma part, j'ai trouvé cette distinction sémantique, professorale. Vous avez dit: «Ce n'est pas de l'isolement, si nous nous retirons et nous occupons

de nos problèmes nationaux», ce que nous voulons tous faire, de toute façon. Je me demande comment vous pourriez distinguer entre l'introspection ou l'introversion individuelle, comme vous l'appelez, et le vieux cliché d'isolement, si chaque pays faisait ce que vous suggérez.

Le professeur Eayrs: Il semble, monsieur Nowlan, que vous posiez des questions abstraites pour subtiliser sur ce genre de distinction.

M. Nowlan: Je pose une question pratique à un universitaire fort respecté qui manque d'expérience pratique.

• 1210

Le professeur Eayrs: Oui, c'est vrai.

M. Nowlan: C'est pour cela que je pose la question de cette façon, monsieur.

Le professeur Eayrs: Vous ne pouvez penser, si je puis utiliser une sorte de métaphore marine pour . . . .

M. Nowlan: Je vous en prie.

Le professeur Eayrs: Vous ne pouvez . . .

M. Nowlan: Peut-être allez-vous me séduire.

Le professeur Eayrs: Vous ne pouvez penser que la politique étrangère peut être dirigée comme un navire, par une personne qui se trouve sur le pont et qui tient—comment appelle-t-on cela?

M. Nowlan: Elle tient la barre.

Le professeur Eayrs: Pas la barre; non, il s'agit d'un navire moderne—du type Bonaventure—avec toutes sortes de machines pour la manoeuvre—ce n'est pas comme cela. Il n'a pas deux positions comme dans une voiture; il n'en a pas une marquée «isolationnisme» et l'autre «internationalisme», de sorte que, lorsqu'il décide que le moment est venu et les circonstances favorables, il passe de l'isolationnisme à l'internationalisme et vice versa.

Il n'en est pas ainsi. C'est une question de priorité; c'est comme quand vous avez un homme vraiment compétent dans votre bureau et qu'il y a deux problèmes: il faut s'occuper de la contre-révolte au Yémen et il faut s'occuper de la contre-révolte à l'intérieure; vous vous occuperiez d'abord de l'intérieur. C'est à ce genre de chose que je pense.

Ce qui l'a rendu essentiel, bien sûr, est le fait que l'ancienne tranquillité—vous l'avez peut-être remarqué dans notre pays et dans les sociétés occidentales—l'ancienne autorité, l'ancien paternalisme ont disparu. J'ai des étudiants; si mon séminaire ne leur plaît pas, ils organisent un contre-séminaire et j'organise un contre-contre-séminaire.

M. Nowlan: J'en conviens et j'apprécie la plus grande partie de la réponse. Le point sur lequel je ne suis pas d'accord est la suffisance qu'il y a à dire que c'est ce qui se produit au Canada. Ne pensez-vous pas que l'ancien paternalisme, les vieux clichés, l'ancien ordre sont en voie de disparition partout dans le monde? C'est pourquoi j'en reviens à ma question originale: comment pouvez-vous séparer, du point de vue de la sémantique, les nations prises individuellement qui pratiquent l'introspection ou l'introversion et règlent seulement leurs problèmes nationaux, de l'ancien mot d'isolement.

Le professeur Eayrs: Je les sépare en raison de l'utilité qu'il y a à le faire. Le terme isolationnisme évoque, comme je l'ai dit, des images de Roosevelt en 1935, de Vandenberg en 1940, de Mackenzie King en 1937 et 1948. Ce n'est pas l'état d'esprit du pays en ce moment. Il s'agit de savoir de quoi on veut s'occuper en priorité; c'est une question de priorité, d'intérêt; il n'est pas question de suffisance.

M. Nowlan: C'est ma dernière tentative, monsieur le président. J'aurai peut-être d'autres questions à poser plus tard sur quelques autres choses que le professeur a dites.

Le président: Est-ce sur une question supplémentaire, monsieur Nowlan?

M. Nowlan: Oui. Je puis être d'accord sur l'état d'esprit du pays et vous l'avez peut-être correctement jugé, mais ma question n'a pas trait à l'évaluation de l'état d'esprit de notre pays; en supposant que ce soit l'état d'esprit de tous les pays, comment vous, le professeur, utilisant le mot «introversion» ou «introspection» distinguez-vous cela de l'isolement, si toutes les nations du monde ont la même initiative ce qui, à mon avis, est peut-être le cas?

Le professeur Eayrs: On fait ce que l'on peut, et ce que l'on peut faire c'est d'influencer, dans une très large mesure, les politiques de son propre pays. Il est assez difficile de faire avancer ce pays sans essayer de s'occuper de toute une foule d'autres pays.

Le président: Monsieur Ryan, avez-vous une question supplémentaire?

M. Ryan: Oui. Professeur, la Norvège et le Danemark n'ont-ils pas, au cours des quatre ou cinq dernières années, examiné avec soin leur situation eu égard à l'OTAN et ne sont-ils pas passés par où nous passons maintenant? Pendant un très grand nombre d'années, ils ont considéré cette question du renouvellement de leur participation à l'OTAN en 1969, et n'ont-ils pas finalement tous deux décidé de continuer à y participer? Le gouvernement norvégien, en particulier, n'a-t-il pas obtenu un vote presque unanime au Parlement?

Le professeur Eayrs: Si.

Le président: Maintenant, monsieur Roberts?

M. Roberts: Je voudrais rapidement demander un renseignement, monsieur le président. Avez-vous ou avons-nous l'intention de poursuivre cet après-midi?

• 1215

Le président: Serez-vous disponible cet après-midi, professeur Eayrs, si nous ne terminons pas ce matin?

Le professeur Eayrs: Je suis un peu embarrassé car je ne savais pas qu'il y avait une séance l'après-midi, ni qu'il pouvait y en avoir une. J'ai promis de faire une conférence ce soir à l'université Sir George Williams. Pour cela, je dois prendre un avion à trois heures 10 cet après-midi. Sous cette réserve, je suis à votre disposition.

Le président: Il faudrait donc que nous essayions de terminer pour une heure.

M. Roberts: Tant de questions intéressantes ont été soulevées!

M. Allmand: Il me semble que le document de M. Eayrs et ses idées sont très importants; en effet, comme je l'ai dit au début, il est le premier témoin qui ait un point de vue différent des autres témoins que nous avons entendus. Je pense que nous devrions avoir la possibilité de lui poser des questions. Nous ne pouvons rien pour cet après-midi, mais s'il pouvait revenir au cas où nous n'aurions pas terminé j'aimerais lui poser quelques autres questions quant tout le monde aura terminé.

Le président: Je pense que cela vaut pour chacun d'entre nous. Maintenant, quelle est la meilleure solution? Nous ne pouvons pas demander au professeur Eayrs de revenir.

Le professeur Eayrs: D'un autre côté, je dois dire que je suis prêt à le faire. Je suis désolé. Je pensais vraiment que quinze minutes nous auraient suffi.

Le président: Je ne crois pas qu'il en soit question, professeur Eayrs. Pourrions-nous demander que l'on nous prépare quelques sandwichs, de sorte que nous pourrions poursuivre? Que veut faire le Comité?

Une voix: Continuons pendant une demi-heure et nous verrons alors à quoi nous en tenir.

Le président: Je pense que nous devons prendre une décision maintenant, car nous n'aurons pas terminé pour une heure.

M. Allmand: Combien de personnes sont inscrites sur votre liste, monsieur le président?

Le président: Il y en a six mais je pense qu'il pourrait y en avoir d'autres.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, nous parlons des activités du professeur et la dernière ligne de l'alinéa de la première page m'intrigue; j'aimerais la citer.

Le président: Monsieur Guay, monsieur Roberts était en train de poser une question. Nous devons décider si nous continuons pendant l'heure du dîner ou si nous levons la séance à une heure.

M. Roberts: Monsieur le président, personnellement, j'ai tant de questions à poser au professeur Eayrs que cela pourrait prendre tout l'après-midi. J'aimerais qu'il reste aussi longtemps qu'il le peut. Ce n'est certainement pas sa faute si nous nous trouvons dans cette situation et je serais heureux de pouvoir inviter le professeur pour le dîner. Si d'autres personnes veulent rester, nous pourrions peut-être commander des sandwichs.

Le président: Peut-être pourrions-nous faire cela le moment venu, pour ceux qui sont disposés à se contenter de sandwichs pour le dîner.

M. Roberts: Peut-être pourrais-je poser une brève série de questions qui portent sur certains points que vous trouverez au milieu de la page 13 et à la page 23.

> La dernière phrase du troisième alinéa se lit comme suit: Nous avons donc des intérêts immenses dans le conception des forces de dissuasion des États-Unis—par exemple, dans la défense par les engins balistiques.

Il me semble que cette phrase ou cette proposition ne concorde pas exactement avec la plus grande partie du reste de votre document. Si cela m'était permis, je poserais une série de questions: ne sommes-nous pas aussi intéressés par la capacité et la souplesse des forces de dissuasion des États européens? Ne sommes-nous pas intéressés, comme vous l'avez indiqué en réponse à une question de M. Howard, par la possibilité de conflit ou les sortes de conflit en Europe? En d'autres termes, n'avons-nous pas de puissants intérêts qui vont au-delà des intérêts que vous avez décrits à ce point?

Le professeur Eayrs: Oui. Ce que vous dites en fait est qu'il serait intéressant que nous puissions façonner à notre propre avantage les armements, les politiques de défense et les politiques étrangères de chaque État dont les erreurs pourraient nous mettre en danger. Ma réponse à cela est oui, ce serait fort agréable. La question à poser ensuite est: que pouvez-vous réellement faire au sujet des armements des autres pays, pour qu'ils concordent avec vos propres spécifications? La réponse est: pas grand-chose. Nous ne pouvons pas faire grand-chose dans les batailles perpétuelles que se livrent, au sein des forces armées des États-Unis, l'aviation et la marine. Il serait imprudent d'essayer.

M. Roberts: Je regrette, mais j'aimerais vous interrompre à ce point; cela veut-il dire qu'à votre avis nous n'avons aucune influence sur, par exemple, la

conception du système de défense des États-Unis ou des accords de défense de l'OTAN?

● 1220

Le professeur Eayrs: Nous avons une influence sur le plan de défense des États-Unis dans la mesure où ceux-ci ont besoin de nos installations pour construire le système d'armements en question. L'exemple le plus clair qui me vient à l'exprit remonte au début des années 50 et au jour où les études Lincoln ont démontré la possibilité d'installer le réseau avancé de pré-alerte. On avait alors conclu au sein de la communauté de la défense à Washington qu'il était absolument vital pour la défense des États-Unis, pour eux, d'avoir ces installations dans le Nord canadien. Dans ces circonstances, il aurait été, je pense, bien difficile pour le gouvernement canadien de refuser. Je ne veux pas pousser cette question plus loin. Toutefois, à mon avis, aujourd'hui, nous ne sommes pas dans cette position vitale pour les États-Unis en ce qui concerne, par exemple leurs programmes de défense par engins balistique. Je ne le sais pas, il ne m'est pas permis d'en savoir suffisamment pour en parler avec autorité, comme je le devrais, mais. . .

M. Roberts: Si vous permettez—je ne vous ai peut-être pas bien compris—mais vous semblez vous contredire. Vous semblez dire maintenant que nous avons une emprise ou une influence dans la mesure où nous sommes utiles ou nécessaires au système de défense des États-Unis. Ce que vous êtes sur le point de dire, c'est que nous devrions cesser réellement d'être utiles parce que nous n'avons aucune influence ou emprise sur ce système.

Le professeur Eayrs: Encore une fois, l'emprise ne découle pas de l'influence qu'assure l'argent dépensé comme témoignage de notre bonne foi et de notre adhésion. Elle découle d'un genre de legs mystérieux dû à la géographie, c'est tout: une chose indépendante de notre volonté.

M. Roberts: Donc, dans la mesure où la participation canadienne ou la participation constante du Canada revêt une importance extrême pour les États-Unis, nous devrions aussi jouir d'une certaine influence sur le plan de leur système de défense?

Le professeur Eayrs: Oui, parce que nous aurions en fin de compte le pouvoir de mettre notre veto; donc, nous pouvons y aller et le faire sauter.

M. Roberts: Ou encore, nous pourrions leur rendre les choses plutôt difficiles. Nous pouvons donc conclure de votre mémoire, page 13, dont les détails figurent à la page 23, que si nous retirons notre participation aux mesures de défense, cette décision n'aura réellement aucun effet du point de vue de nos alliés actuels. Est-ce vraiment une conclusion raisonnable? Évidemment, nous parlons ici de choses intangibles, abstraites.

Dans les deux derniers paragraphes de votre exposé, à la page 23, vous avez réellement décrit un homme de paille assez extravagant en le comparant à un domino. Même s'il est vrai, je pense que personne ne croit réellement à la théorie du domino sous sa forme extrême, on ne peut nier que les actions de divers états influent souvent sur les actions que d'autres états veulent accomplir. A l'inverse, on pourrait, je suppose, pousser le raisonnement par analogie avec les cités-états de la Grèce. Étant donné qu'il serait logique pour une cité-état grecque de ne pas s'inquiéter de se défendre contre les Perses si la coopération de toutes les autres lui était assurée pour sa défense, si une cité-état ne fait rien pour assurer cette défense, alors les autres, agissant peut-être de façon illogique, ne feront rien non plus; donc, la division s'ensuit, affaiblissant l'intérêt pour la défense commune.

Il me semble difficile de croire que nous pourrions nous retirer de nos diverses alliances ou participations militaires ou de nous retirer de toute participation militaire au sein de ces alliances, sans que ces décisions entraînent des répercussions sur la manière dont les autres pays nous verraient en songeant à leurs propres problèmes. Il s'agit de quelque chose d'intangible, qu'il est peut-être difficile d'évaluer, mais il faut tenter de le faire.

Le professeur Eayrs: A ce propos, ma réponse ressemblerait fort à celle que j'ai donnée à M. Macquarrie. Bien entendu, une décision de ce genre entraînerait des effets: ce que A fait touche B d'une certaine manière. En fait, vous prenez, je pense, des mesures susceptibles de vous assurer que les effets ne tourneront pas à votre désavantage. C'est une manière très abstraite de saisir la question. De façon concrète, si certains changements surviennent dans la politique de l'O.T.A.N., vous faites en sorte de minimiser les craintes, les embarras, les tracasseries. Tout changement bouleverse la bureaucratie. Donc, vous opérez les changements de façon à la bouleverser le moins possible. Le but de de Gaulle était, bien entendu, tout différent, et ce n'est pas le modèle que je vous recommanderais.

● 1225

M. Roberts: Un des modèles que vous avez recommandés est le Mexique, mais les différences entre la position du Mexique et celle du Canada sont bien évidentes.

Le professeur Eayrs: En effet, les différences entre les deux pays sont évidentes.

M. Roberts: Mais les différences évidentes dans ce cas tiennent à la nature même du problème; c'est-à-dire, que le Canada est à mi-chemin entre l'Union soviétique et les États-Unis, nous sommes directement dans la trajectoire de l'engin, ce qui n'est pas le cas du Mexique.

Le professeur Eayrs: C'est vrai.

M. Roberts: Nous pourrions participer à la défense de certaines approches de la mer en cas de guerre sous-marine, ce que le Mexique ne ferait pas. Il ne s'agit pas uniquement de différences ordinaires comme celles qui existent entre tous les pays.

Le professeur Eayrs: Monsieur Roberts, si vous étiez commandant d'un sous-marin chinois de type Polaris dans les années 70 et que vous vouliez prendre la distance la plus courte entre un point du Pacifique et Colorado Springs, vous remonteriez en surface aux environs de la baie de Californie . . .

M. Roberts: Pourquoi pas . . .

Le professeur Eayrs: . . . vous sortiriez votre rapporteur . . .

Le président: Monsieur Gibson, vous avez une question complémentaire à poser?

M. Gibson: Voudriez-vous, monsieur, expliquer quels étaient, selon vous, les intentions et les buts de de Gaulle en retirant . . .

Le professeur Eays: Quel était le but?

M. Gibson: Oui, en retirant les troupes françaises de l'O.T.A.N.

Le professeur Eayrs: Affaiblir la cohésion de l'organisation et accroître la grandeur de la France—dans l'ordre inverse.

M. Roberts: Pour en revenir au Mexique, au Canada et aux sous-marins, le point qu'il faut relever, c'est que nous ne sommes pas encore dans les années 70. Nous serons peut-être alors dans une position bien différente de celle d'aujourd'hui. Pour l'instant, nous devons nous préoccuper non seulement de sous-marins, mais aussi d'attaques aériennes et d'attaques au moyen de missiles.

Le professeur Eayrs: Je vois bien pourquoi un parlementaire ne veut pas se projeter dans les années 70, mais pour les planificateurs de la défense, c'est une affaire absolument cruciale. Il faut penser au delà du temps présent. Je ne puis rien dire d'utile sur après demain, mais . . .

M. Roberts: Non, non, mais vous vous êtes servi du Mexique comme exemple.

Le professeur Eayrs: Oui.

M. Roberts: Et ce que j'ai dit, en réalité, c'est que les deux situations ont été bien différentes dans le passé.

Le professeurs Eayrs: En effet.

M. Roberts: Elles se rapprochent de plus en plus.

Le professeur Eayrs: Oui.

M. Roberts: Mais le point que je veux faire ressortir, c'est que le Mexique aurait peut-être été en mesure, il aurait peut-être été souhaitable pour lui, de poursuivre une politique bien différente de celle que nous avons dû mettre en œuvre parce que les positions stratégiques sont fondamentalement différentes.

Le professeur Eayrs: Oui. Nous ne sommes pas en désaccord, monsieur Roberts. Je reconnais que le Mexique et le Canada ne sont pas des pays semblables. Ils sont différents tant du point de vue de la stratégie, de la politique et de la culture que de tous les autres points de vue, comme le sont aussi n'importe quels pays que vous voudriez comparer. Mais l'exemple du Mexique est utile pour nous sous certains rapports. C'est tout ce que je dis.

M. Roberts: J'ai bien d'autres questions à poser, monsieur le président, mais j'y reviendrai, car je voudrais donner une chance aux autres.

Le président: Avez-vous une question à poser, monsieur Penner?

[*Texte*]

• 1231

M. Goyer: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire concernant l'attitude de la France vis-à-vis l'OTAN. Vous dites que le geste de la France de se retirer de l'Organisation était d'abord un geste de politique de grandeur. Je pense que tout le monde l'admet volontiers. Vous avez ajouté que c'était aussi un geste volontaire de la France pour diminuer la force ou l'efficacité de l'Organisation. Pourriez-vous élaborer ce point?

• 1232

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: D'abord, je m'excuse de ne pas répondre en français. Si vous examinez le témoignage rendu par Arthur Schlesinger dans son histoire de la présidence de Kennedy ainsi que celui de l'ancien secrétaire général de l'O.T.A.N., Dirk Stikker, dans un livre dont le titre m'échappe en ce moment, vous allez trouver sur ce point des témoignages presque identiques sur les sentiments du général de Gaulle.

• 1230

Une des choses frappantes que le général a dites au printemps de 1961, à quelques semaines d'intervalle, tant au président Kennedy qu'à Dirk Stikker, c'est que ce que l'O.T.A.N. avait fait à la France avait été d'affaiblir la loyauté des généraux de l'Armée française et des amiraux de la Marine française envers la France et envers de Gaulle. Il a dit à chacun d'eux de façon précise qu'il avait à l'esprit la révolution d'Algérie et, à cet égard, les activités et les attitudes de ses forces armées. Il a déclaré qu'il ne pouvait plus faire confiance à ses généraux, que c'était intolérable. Il a blâmé l'organisation parce que ses généraux devaient prêter allégeance à une abstraction et, selon ses propres paroles, «à un général américain». Il trouvait cela intolérable et pensait que la France devait quitter l'organisation pour cette raison. C'est un point qui nous échappe, parfois, je pense, dans l'analyse.

L'autre point que je voudrais vous signaler, c'est que ces propos sont entièrement compatibles avec toute

l'attitude de de Gaulle, qui insiste sur la suprématie de l'état-nation, parce qu'il est hostile à toute forme d'organisation internationale, non pas seulement à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, mais aux Nations Unies qu'il appelle «ce machin» et au Marché commun européen, qui est bien tant qu'il constitue un dispositif avec lequel la politique française peut être mise en œuvre, et terrible lorsqu'il s'agit d'obéir aux ordres des technocrates de Bruxelles. C'est bien net, je pense.

[*Texte*]

• 1233

M. Goyer: Est-ce qu'il n'est pas exact de dire que la France, même si elle s'est retirée de l'Organisation et tout en conservant sa participation à l'Alliance, continue à faire partie du réseau de défense de l'Europe, c'est-à-dire que sa contribution indirecte est encore très importante et que seulement son commandement ne dépend pas directement de l'Organisation?

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: Oui, il est vrai qu'il y a une contribution indirecte, dont l'importance—et c'est un plaisir pour les autres membres de l'Alliance—peut être évaluée par l'importance des factures qu'ils tentent maintenant de présenter au général de Gaulle pour les inconvénients qu'il leur a causés.

Je n'aurais pas cru possible d'interpréter l'action de de Gaulle comme une action utile à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Il est vrai que, même s'il a quitté l'organisation, il demeure un membre hautement sceptique de l'Alliance. La raison pour laquelle il est hautement sceptique c'est, comme il l'a dit au président Kennedy, qu'il ne peut croire, à l'ère des armements nucléaires, que les alliances signifient quelque chose. Quoi qu'on dise, nul pays ne mettra jamais ses armes nucléaires à la disposition d'un autre pays.

[*Texte*]

M. Goyer: Dans l'appréciation de la décision française, est-ce que vous considérez que la présence de la Russie est un élément important, c'est-à-dire que les relations commerciales possibles avec la Russie pourraient être ajoutées aux deux autres éléments dont vous avez parlé pour décider les Français à se retirer de l'Organisation?

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: Je ne me pense pas qualifié pour exprimer une opinion là-dessus. S'il est possible de répondre de cette manière, j'aimerais le faire.

M. Goyer: Je vous remercie.

M. Allmand: Monsieur le professeur, je veux pousser plus loin votre comparaison de la situation du Canada avec celle du Mexique. Vous croyez que nous pourrions apprendre un certain nombre de choses du Mexique, mais je me le demande. Je vois tellement de différences réelles avec le Mexique; il y a entre autres, nos liens historiques avec l'Europe de l'Ouest, la France et les Français, l'Angleterre, la Scandinavie; notre identification et le fait que nous avons des régimes politiques et socio-économiques semblables, un Parlement démocratique et ainsi de suite; le fait que nous avons combattu en Europe au cours des deux guerres mondiales, pour de nombreuses raisons, dont certaines étaient parce que nos ancêtres étaient venus de ces pays; aussi, parce que nous avons entretenu des relations avec eux et parce que nous croyons à un certain mode de vie.

Sur le plan économique, nous nous intéressons aussi beaucoup plus à l'Europe du Nord, le coin d'Europe réservé à l'O.T.A.N., qu'au Mexique. Sur le plan commercial, nous sommes aussi plus évolués que le Mexique. De plus, dans notre propre pays, je pense que nos normes de vie sont plus élevées; en conséquence, on attend de nous une plus grande contribution à la défense de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord.

• 1235

Comme M. Roberts l'a dit, nous sommes placés entre l'Union soviétique et les États-Unis; nous sommes peut-être la cible la plus stratégique du point de vue de tout ennemi en puissance des États-Unis. Je vois toutes ces distinctions. Il y en a peut-être d'autres, mais outre cela, dans quelle mesure le Mexique est-il libre et indépendant, malgré son attitude à l'égard des alliances militaires et autres?

Examinons le cas de Cuba qui a pris une certaine position. Cuba était sur le point de conclure un traité de coopération avec l'Union soviétique en vue d'établir dans le pays des bases de lancement de missiles. Le président Kennedy a fait le point. Même si Cuba souhaitait cette intervention, du moins, on le dit, les États-Unis ont mis le holà, donc Cuba n'était pas tellement indépendant. Je doute que le Mexique le soit davantage. Son indépendance résulte probablement du fait qu'il convient jusqu'à un certain point aux États-Unis de le garder exactement où il est en ce moment. Si cela ne leur convenait pas, si le Mexique devenait, disons, neutre—s'il collaborait trop avec la Chine ou l'Union soviétique, nous pourrions voir les États-Unis prendre une attitude complètement différente à l'égard du Mexique.

Nous pourrions probablement apprendre quelque chose du Mexique, mais je me demande si nous pourrions en apprendre plus du Mexique que de la Suède. Vous nous donnez l'impression,—dans votre mémoire et aussi dans les commentaires que vous avez formulés ce matin—que le Canada est, dans une bonne mesure, dans la même position que le Mexique, et que nous devrions peut-être imiter sa politique.

Le président: Est-ce une question, monsieur Allmand?

M. Allmand: C'est du simplisme, je pense, et je m'en remets à vous.

Le professeur Eayrs: A titre d'agent de voyage officieux du Comité, je suis tout à fait prêt à vous dissuader de faire un voyage au Mexique pourvu que vous n'alliez pas non plus en Suède. Je ne veux pas insister sur ce parallèle autant que vous voudriez que je le fasse. Si, à votre avis, les rapports entre le Mexique et les États-Unis relativement à leur façon de régler les problèmes des voies navigables, les problèmes territoriaux, la façon dont ils traitent les succursales américaines, les capitaux investis au Mexique, si ces questions sont sans intérêt pour les Canadiens, c'est alors possible. Mais dans ce cas, bien peu de pays auront quelque chose à offrir si, selon vous, ces questions ne sont pas pertinentes.

M. Allmand: J'aimerais bien savoir s'il existe de véritables exemples en matière de politique étrangère et militaire. Si le Mexique est vraiment un bon exemple, je me laisserai convaincre. Je soulève des objections contre votre . . .

Le professeur Eayrs: Et moi je soulève des contre-objections. Permettez-moi de signaler simplement qu'outre la vieille rengaine qui veut que les États-Unis soient pour eux un problème commun, les Mexicains et les Canadiens sont les seuls de notre hémisphère—peut-être aussi le Chili—à avoir une ambassade à la Havane.

M. Allmand: C'est exact et il y a peut-être d'autres similitudes aussi.

Le professeur Eayrs: Faites-en la somme et vous trouverez un parallèle intéressant qui ne doit pas, bien entendu, devenir un sujet d'obsession.

M. Allmand: Et l'alliance militaire? J'ai signalé certaines distinctions entre le Canada et le Mexique. J'ai parlé des liens historiques et socio-économiques, de liens avec l'Europe, sans compter l'Espagne et le Portugal peut-être, mais la majeure partie de l'Europe de l'Ouest. A mon sens toutes ces choses sont . . .

Le président: Monsieur Allmand, pourriez-vous poser votre question.

M. Allmand: J'essaie de connaître les impressions du professeur Eayrs en me servant de son exemple. S'il est bon, je veux bien être convaincu, mais j'y vois certaines objections. Elles sont peut-être mauvaises ou mal fondées et je veux qu'il les démolisse.

Le professeur Eayrs: J'allais justement dire que ce n'est pas un exemple aussi bon que j'avais pensé. Je suis un grand adepte de la conciliation à tout prix. Mes constatations récentes à l'université m'ont appris cela.

• 1240

M. Allmand: J'ai une autre question à vous poser à propos du tableau à la page 12. Sous «stratégie» vous n'avez donné aucun point au Canada. Est-ce la façon dont vous envisagez la politique canadienne à l'avenir ou l'opinion que vous en avez d'elle en ce moment?

J'estime qu'étant donné notre politique actuelle nous devions accorder un certain nombre de points, sous le titre «stratégie», parce que, selon la définition que vous en avez donné, notre participation à l'OTAN et au NORAD suffirait pour le faire.

Le professeur Eayrs: Je ne sais pas comment nous l'envisageons vraiment, mais c'est ainsi que nous devrions l'envisager. Si nous croyons jouer un rôle stratégique, nous nous leurrons. Il n'en est pas ainsi.

M. Allmand: Vous ne partagez donc pas l'avis du professeur Yarmolinsky qui a plus ou moins laissé entendre hier que, du fait de l'existence d'un duopole nucléaire, les forces non nucléaires deviennent très importantes, et que le Canada a donc un rôle à jouer parmi ces forces non nucléaires, non seulement au Canada, mais au sein d'une alliance comme l'OTAN. Selon moi, ce rôle semblerait stratégique.

Il a dit que notre frontière se situait vraiment en Europe, autrement dit, que c'était ainsi qu'il fallait envisager les choses. Nos frontières ne se trouvent pas simplement à Halifax, Terre-Neuve ou Victoria. Donc, si nous appartenons à une alliance, nous avons un rôle stratégique en tant que nation non nucléaire. N'êtes-vous pas de cet avis-là?

Le professeur Eayrs: Non, et je crois pouvoir démontrer pourquoi. Chaque hiver, la brigade mobile participe à ce qu'on appelait au début l'exercice Winter Express. La brigade est aéroportée jusqu'à Bardufoss en Norvège septentrionale, en compagnie de caméramen et de journalistes, et deux ou trois semaines plus tard un article décrit l'excellence avec laquelle les Canadiens se sont acquittés de leurs manoeuvres en compagnie des Norvégiens et des troupes alpines ainsi que d'un détachement du Royaume-Uni qui participe aussi à l'exercice.

Le plan est presque incroyable. Au cas où les Soviets chercheraient à faire de petites incursions en Norvège septentrionale pour connaître les intentions de l'Occident—vous savez que la frontière s'étend sur quelque 200 milles—cette brigade mobile hors pair, ce contingent du flanc septentrional de l'OTAN, y sera parachutée pour que les Canadiens en compagnie des Italiens, des Britanniques et des Norvégiens qui s'y trouvent encore, tiennent tête aux Russes jusqu'à ce que les États-Unis décident s'ils vont ou non déclarer qu'il s'agit d'un fait accompli. Voilà le plan.

Une voix: C'est simplement idiot.

Le professeur Eayrs: Non, parce que si vous vous imaginiez dans l'édifice de l'Est, à la réunion du cabinet qui se demande s'il va refuser l'ordre d'entreprendre la manœuvre et ordonner que les Canadiens luttent où, selon vous, se trouve la frontière stratégique, il n'y aura pas preneur autour de la table. Les troupes ne bougeront pas et les avions ne décolleront pas. Voilà ma réponse à la question: Notre frontière stratégique

est-elle en Europe? Y allons-nous les premiers, peu importe ce que les autres vont faire? Voilà ce que je veux dire par une frontière stratégique. La réponse selon moi est un non catégorique. Mais si l'ennemi arrivait de l'autre côté de la rivière, nous lutterions j'imagine.

M. Allmand: Permettez-moi de préciser que je ne pose pas ces questions parce que je suis hostile à vos idées, mais parce que je veux épuiser les arguments que vous avez invoqués relativement à notre politique étrangère actuelle. Comme vous l'avez dit, nous devons envisager sérieusement ces questions et c'est l'objet de mon interrogatoire. A l'instar de tous les membres du Comité, je cherche une voie. Je veux préciser que je ne suis pas nécessairement hostile à vos propos, mais je veux épuiser vos arguments.

Professeurs Eayrs: J'espère que mes réactions n'ont dénoté aucune hostilité qui vous permette d'interpréter ainsi mes questions.

M. Allmand: Pas du tout.

Le président: M. Roberts veut poser une question complémentaire.

M. Roberts: Je veux simplement m'assurer que j'ai bien compris cette question de frontière stratégique en Europe et ainsi de suite. On a fait valoir, notamment, que ce front pourrait nous procurer un délai de deux, trois ou quatre jours comme en ont eu les États-Unis durant la crise des missiles à Cuba, pour pouvoir parlementer et négocier. A votre avis, ce point de vue est-il valable, c'est-à-dire existe-t-il un front stratégique en Europe et, dans le cas d'une incursion, cela vous permettra-t-il de prendre des mesures tout en vous donnant deux ou trois jours de répit ou un peu de temps pour savoir ce qui se passe et pour essayer d'y pallier?

• 1245

Le professeur Eayrs: Je ne veux pas, dans mes réponses, me réfugier dans des définitions mais je suis libre de définir des expressions comme je les entends et de les défendre. Voici ma définition d'un rôle stratégique: lorsqu'un contingent armé passe à l'action pour lutter et protéger ses proches ou ses êtres chers. Et si je dis que nous n'avons pas—contrairement à l'affirmation de M. Yarmolinsky hier—un rôle stratégique à jouer en Europe occidentale, c'est que, si nous nous trouvions tout seuls sur la corde raide, avec 6,000 hommes et leurs 18,000 personnes à charge, toutes leurs commodités et ainsi de suite—tout seuls comme otages—nous sentirions très bientôt souffler un vent froid et nous nous en irions rapidement parce que ce n'est pas une zone stratégique. C'est parfaitement clair, nous n'entreprendrions pas cette expédition tout seuls.

M. Roberts: Une question complémentaire, monsieur le président?

Le président: Je vous redonnerai la parole, monsieur Roberts; vous êtes le prochain sur la liste.

M. Roberts: Très bien.

M. Gibson: Monsieur Eayrs, à votre avis notre participation à l'OTAN et au NORAD nous empêche-t-elle de contribuer au désarmement nucléaire?

Le professeur Eayrs: J'imagine que oui, évidemment. C'est l'une des diverses pressions auxquelles sont soumis ceux qui décident de maintenir un effectif militaire parfaitement équipé et le matériel militaire nécessaire pour l'alimenter. Il est facile de répondre à la question comme je l'ai fait. Il est très difficile de la compléter en disant: «Quelle importance y attribueriez-vous? » Il me serait difficile d'y répondre et je devance la question en disant «Je ne le peux pas».

M. Gibson: Selon vous, le Canada a-t-il pris des initiatives suffisantes par l'intermédiaire des Nations Unies et d'autres moyens diplomatiques pour créer un climat propre à une conférence sur le désarmement aux plus hauts échelons entre les chefs d'État de la Russie et des États-Unis?

Le professeur Eayrs: On peut toujours faire davantage j'imagine. On peut toujours faire un meilleur discours, préparer un meilleur document, exiger davantage du général Burns et de M. Ignatieff. Je suis frappé du fait que le gouvernement y affecte d'excellents hommes. S'il n'envisageait pas la question sérieusement il ne mettrait pas des gens de ce calibre au pupitre du désarmement ou quel que soit le nom qu'on lui donne aux Affaires extérieures. A mon avis ils l'ont fait, ils ont envoyé leurs représentants à l'étranger. Bien sûr, ils peuvent faire davantage, mais je ne vais certes pas les excorier pour n'avoir pas fait grand-chose.

M. Gibson: Intuitivement je sens que le votant, le simple citoyen, souhaite le désarmement, en Russie, en Chine probablement autant qu'ici—mais à l'échelon supérieur, les chefs ne discutent pas suffisamment ensemble de la question. Ils en traitent seulement à un échelon inférieur, une petite conférence a lieu pendant six mois quelque part, mais les chefs ne s'attaquent pas au problème.

Le professeur Eayrs: Oui, il y a deux façons d'envisager le problème et j'aurais dû établir cette distinction auparavant. L'une est ouverte au Canada: présenter des projets, des idées et des arguments tellement attrayants et convaincants que les principales puissances nucléaires vont dire: «Voici la formule que nous cherchions. Pourquoi ne pas l'avoir présentée il y a cinq ans. Si nous avions su.» Il y aurait ensuite une importante réduction des armements parmi les grandes puissances. Et c'est probablement ce que nous nous efforçons de faire à Genève. Mais

l'autre aspect du désarmement, ce sont les initiatives que nous pourrions prendre à l'égard des domaines sur lesquels nous avons un entier contrôle comme notre niveau de participation militaire, nos effectifs militaires industriels, nos contingents militaires. Dans ces domaines nous sommes absolument libres de nos initiatives. Si l'on recherche le désarmement, il suffit de suivre ces idées. Voilà les deux façons de s'y prendre.

● 1250

M. Gibson: Merci.

Le président: Monsieur Roberts.

M. Roberts: Je voudrais revenir un instant à la question de la corde raide parce que, sauf erreur, si nous nous trouvions là-bas tout seuls, ce ne serait pas très logique.

Le professeur Eayrs: Nous n'y serions pas.

M. Roberts: Mais cela renforce-t-il vraiement l'argument que nous avons un intérêt stratégique commun à nous trouver là-bas et que, si nous parvenons à persuader d'autres pays ou à prendre les moyens nécessaires à notre présence là-bas, il y a peut-être une raison d'être sur la corde raide avec une foule de gens. C'est là, à mon avis, que l'analogie cesse . . .

Le professeur Eayrs: Oui.

M. Roberts: . . . parce que la corde raide pourrait se rompre.

Le professeur Eayrs: Ce que je vais dire est peut-être irrespectueux, mais je le dis simplement parce que c'est un de mes anciens collègues. Êtes-vous sûr . . .

Cherchez-vous à obtenir des renseignements ou essayez-vous de marquer un point dans la discussion?

M. Roberts: Non, non, je cherche à obtenir des renseignements. Il est ancien élève.

Le professeur Eayrs: Je ne voulais pas en parler.

M. Roberts: Selon moi, même s'il est logique de dire, si vous parlez de stratégie—et c'est ce que vous cherchez à dire dans votre document—«Considérons le Canada comme un pays individuel, considérons-le tout seul». Si vous le considérez dans le cadre d'une association—et ce n'est peut-être pas la meilleure façon d'envisager la question—certains de vos arguments perdent de leur valeur. Vous voyez, pour exprimer la chose en des termes que comprendraient mes mandants, il n'est pas tellement logique qu'un agriculteur qui fait pousser des oignons résiste à la compagnie qui les achète, mais si un groupe d'entre eux parvient à s'unir, la résistance devient logique. Et le Canada se trouve peut-être dans une situation analogue.

Le professeur Eayrs: Oui.

M. Roberts: L'initiative qui ne semblerait pas rationnelle, envisagée d'un point de vue individuel, le deviendrait si elle était prise en collaboration avec d'autres pays.

Le professeur Eayrs: L'Europe occidentale n'a fait l'objet d'aucune menace militaire. Et George Kennan a soutenu dans ses mémoires qu'en février 1948 l'Europe occidentale ne faisait l'objet d'aucune menace militaire.

M. Roberts: C'est assurément discutable . . .

Le professeur Eayrs: Est-ce simplement par leur présence que ces troupes empêchent l'Armée rouge de franchir la Manche?

M. Roberts: L'Armée rouge ne va pas franchir la Manche.

Le professeur Eayrs: Vous l'ignorez.

M. Roberts: C'est le problème, ce n'est pas la stratégie.

Je ne veux vraiment pas entamer à nouveau la discussion que nous avons eue auparavant mais, à la réflexion, j'ai essayé d'exprimer la chose d'une façon qui, à mon avis, retiendrait l'essentiel de votre position. Souscririez-vous donc à la déclaration selon laquelle nous pourrions réduire notre participation militaire au NORAD et à l'OTAN et que, même si cette initiative pouvait avoir ou avait des répercussions sur les décisions et les politiques de nos alliés, il serait possible d'entreprendre ce retrait de façon à ne pas affaiblir la possibilité ou la plausibilité d'une force de défense souple?

Le professeur Eayrs: Oui, j'en conviens et je ne voudrais pas non plus le faire pour rien.

M. Roberts: Exactement.

Le professeur Eayrs: Je chercherais à obtenir, comme condition de l'entente, que l'Union soviétique fasse un pas dans la même direction.

M. Roberts: Je dirais que sur ce point vous différez très nettement d'opinion avec le professeur Yarmolinsky qui a témoigné hier. Selon lui, ce serait impossible. Voilà une des raisons pour lesquelles je ne veux pas cristaliser les problème. A mon avis, dans cette veine en particulier, vous représentez chacun une façons très différentes d'envisager nos problèmes.

Le professeur Eayrs: Je ne parviens pas à comprendre comment on peut dire qu'une initiative hypothétique nettement réalisable est impossible.

M. Roberts: Non, non—sans les conséquences que j'ai décrites, il nous serait possible de le faire, mais ce serait fort regrettable du point de vue de notre intérêt et de celui d'autres pays. Selon vous c'est réalisable . . .

Le professeur Eayrs: Mais l'avenir est imprévisible. Vous n'êtes jamais sûr avant d'avoir fait l'essai.

M. Roberts: Quels seraient vos sentiments si l'OTAN venait de fait à s'effondrer?

Le professeur Eayrs: S'effondrer?

M. Roberts: Oui. Supposons que le Canada s'en retire, de même que d'autres pays, supposons que nous la fassions disparaître.

Le professeur Eayrs: Eh bien, tout dépend de la façon dont on procéderait et de ce que l'on aurait en échange.

M. Roberts: Oui.

Le professeur Eayrs: Je veux dire qu'il faudrait vraiment agir comme un saboteur. Et je suis loin d'en être un. Je suis l'un de ces patriotes ardents du Canada dont je fais mention dans mon article. Tout effondrement unilatéral des pouvoirs et obligations du monde occidental est pour moi un sujet d'inquiétude profonde. Ce n'est pas ce que j'envisage du tout. Je songe à un renouveau du contrôle exercé sur les monstrueux organismes et bureaucraties que nous avons créés et qui sont maintenant devenus si inintelligents. Je ne parle pas d'effondrement.

[*Texte*]

M. Goyer: Croyez-vous farfelue ou possible une proposition comme celle-ci: que le Canada entre en relation avec un pays du Pacte de Varsovie, possiblement la Roumanie qui montre actuellement des signes très libéraux, et conclue une entente tacite pour que les deux pays se retirent, l'un de l'OTAN et l'autre du Pacte de Varsovie?

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: De concert avec plusieurs autres, j'ai espéré l'an dernier qu'un éloignement de ce genre pourrait se produire. Je dois avouer toutefois que l'invasion par les Soviets a rendu très délicate et difficile, et probablement imprudente, la perspective d'une intervention canadienne aussi décisive dans les affaires intérieures de l'Europe de l'est. Je me hasarde à affirmer, bien qu'à regret, car, comme l'a déjà dit sir Anthony Eden, «Le temps opportun ne se présente jamais pour certaines personnes», que les circonstances actuelles ne se prêtent pas à ce genre d'opération. Notez cependant, et je suis sûr d'ailleurs que vous l'avez déjà fait, monsieur, comment cela va absolument à l'encontre de la sage attitude traditionnelle adoptée couramment par l'OTAN, pour laquelle le pire anathème réside dans la notion que l'un des pays membres de l'OTAN pourrait se détacher de cet organisme et entamer ses propres négociations en vue d'un désarmement. Tout doit se faire aux termes du dogme accepté, tout doit s'exécuter au centre et à l'unanimité, d'un pacte à l'autre. Dès que vous acceptez cette idée, vous pouvez tout aussi bien remettre la question aux calendes grecques. Rien ne se fera. Si c'est là ce que vous voulez, parfait. Et je suis convaincu que nombre de gens n'en demandent pas davantage et que cela leur convient tout à fait.

[*Texte*]

M. Goyer: Comment interprétez-vous la déclaration récente des autorités de la Roumanie, à la suite d'une rencontre avec le Maréchal Tito de Yougoslavie, à l'effet que les pays membres des deux pactes devraient étudier la possibilité de réduire leur participation militaire aux alliances respectives et que, si les pays de l'OTAN considéraient une diminution des forces militaires, la Roumanie se ferait l'interprète d'une politique semblable à l'intérieur du Pacte de Varsovie?

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: C'est la première fois que j'en entends parler. Je n'ai jamais eu vent de ces propositions. Elles sont extrêmement intéressantes.

Elles concordent, je crois, avec mon idée maîtresse. Le désarmement ne doit jamais être unilatéral. Vous ne désarmez pas pour prouver votre bonne foi, comme M. Winch l'a recommandé tantôt, car votre geste serait probablement mal interprété. Vous désarmez en échange d'autre chose, donnant donnant.

Je ne veux pas laisser entendre toutefois que lorsqu'un accord a été établi en principe, tout deviendra facile par la suite, car l'une des choses les plus difficiles à réaliser, en marge de la condition hétérogène des groupements d'États dont j'ai parlé plus tôt, et du fait que tous les pays diffèrent les uns des autres, consiste à s'entendre au sujet de l'égalité du sacrifice accepté.

C'est avec peine qu'on en arrive à ce coefficient de réduction qui permet à chaque participant de quitter une conférence sur le contrôle des armements avec la conviction intime qu'il n'a rien perdu mais qu'il a au contraire gagné un avantage. Il va de soi que c'est exactement dans ce but que les gens se rendent à une conférence sur le désarmement ou à toute autre conférence. Ils espèrent en retirer quelque chose. Personne ne participe à une conférence pour y subir une perte.

Le président: Monsieur Roberts?

M. Ryan: J'ai une autre question à poser, monsieur le président.

Le président: La parole est à M. Ryan, qui désire poser une autre question.

M. Ryan: Dois-je conclure de ce que vous venez de nous dire, monsieur le professeur, que vous avez une bien faible opinion du rapport Harmel?

• 1300

Le professeur Eayrs: A mon avis, ce rapport est généralement considéré comme étant un examen hâtif et peu approfondi de l'alliance après ses vingt années d'existence, examen qui n'a pas été aussi sérieux qu'on aurait pu l'espérer.

Le Président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: Je passe maintenant au bas de la page 19 et au bas de la page 20. Il s'agit de nouveau des sous-marins, je le regrette, mais cette fois c'est votre côté qui est en cause. A première vue, le concept me semble très attirant. Ce que vous dites, au fond, c'est que le Canada devrait peut-être posséder un type supérieur de garde-côte. Ce serait là la plus importante des opérations maritimes à prendre en considération. L'idée me plaît beaucoup.

Puis-je vous demander votre opinion sur le genre d'argumentation qui suit. Il me semble qu'à plusieurs égards ce que nous avons accompli jusqu'à présent est la construction d'une sorte de ligne Maginot de défense aérienne très coûteuse, dans la partie septentrionale du pays. Tout ce que cela donne est d'encourager ceux qui songent à attaquer l'Amérique du Nord à étudier les possibilités de construire des sous-marins nucléaires armés de missiles. A mons sens, vous ne pouvez à peu près rien en réalité contre une attaque lancée par des sous-marins, sauf si vous êtes consentants à prendre des mesures pour prévenir ce genre d'attaque. Vous pouvez les repérer, ils peuvent stationner dans des eaux internationales et attaquer au moment voulu. Ils seraient alors assez près pour que vous restiez impuissants devant leur attaque. Est-ce là une description fidèle de la situation où nous nous trouvons? Nous avons un système de défense aérienne que peut être plus ou moins apte à intercepter les missiles et les avions, mais nous ne pouvons rien faire en somme contre les sous-marins qui se trouvent dans les parages?

Le professeur Eayrs: Je crois que le témoignage rendu auparavant devant votre Comité au sujet d'anciens commandants des forces navales et aériennes mérite d'être rappelé ici, mais, à mon avis, les moyens de défense du continent nord-américain contre une attaque lancée par des bombardiers ne sont guère efficaces et ils seraient pratiquement inexistants dans le cas d'une attaque au moyen d'engins balistiques.

Stanley Baldwin a dit que «le bombardier atteint toujours sa destination». C'est encore vrai. Vous pourriez peut-être réduire le chiffre de 15 ou 20 p. cent. J'ignore quel est le quotient d'efficacité actuel. Il est probablement d'ailleurs sans valeur réelle. Les missiles atteignent leur objectif, comme tout le reste. Je ne sais pas ce que laisse passer le système de sentinelles, mais il n'est pas nécessaire d'en avoir en grand nombre, comme tout le monde le souligne. Ne nous faisons pas d'illusion, par conséquent, sur nos chances de sûreté advenant une attaque où la Russie soviétique ou la Chine utiliserait des missiles et des bombardiers. Si ces pays désirent attaquer, ils le feront sans que nous puissions faire quoi que ce soit pour les empêcher.

En ce qui concerne l'état où se trouve l'art de la guerre contre le sous-marin, je crois qu'il est une vérité qui ne fait pas de doute. Il est impossible de livrer cette guerre à prix modique. Vous pouvez attaquer un sous-marin, mais le détruire coûte très cher. Il faut laisser cela aux grandes puissances. De toute façon, la guerre anti sous-marin doit tenir compte de ce que Von Morgenstern appelle le système océanique, autrement dit, si la terreur doit exister des deux côtés, l'équilibre le plus stable rendu possible par l'état actuel de la technologie viendra d'un système selon lequel chacune des parties opposées possédera un groupement très considérable, et par conséquent invulnérable, de sous-marins capables de lancer des missiles. Ni l'un ni l'autre de ces groupements ne peut être repéré, et tous deux ont la capacité d'une seconde attaque. En conséquence, ce genre de monde peut vous offrir le plus haut degré de sûreté qui soit.

J'ai toujours eu l'impression que les amiraux se montrent terriblement vieux-jeu lorsqu'ils prennent comme premier objectif la destruction de l'autre force qui seule assure notre sûreté. En effet, si jamais vous décidiez de priver l'Union soviétique de sa capacité d'une seconde attaque, ce serait assurément le meilleur moyen de l'inciter à lancer la première attaque contre nous. Voilà le genre de monde où nous vivons aujourd'hui.

Il faut signaler un autre point important au sujet du sous-marin. L'aspect symbolique extraordinairement puissant qu'il offre ne devrait jamais être négligé. Si vous lisez, comme tous les membres de ce Comité devraient le faire, l'ouvrage de Thomas Schelling sur la stratégie de combat et la publication «Arms and Influence» que je mentionne dans mon article, vous constaterez l'importance qu'a le symbolisme par rapport au contrôle des armes et des armements.

La vision du sous-marin fait immédiatement surgir le souvenir de la perte du Lusitania, ou de celle de l'Athenia. Il ne faut pas oublier que si un sous-marin russe lance une torpille contre un navire de l'OTAN, cela constitue un geste de défi très évident. Cela vous mène aussitôt à l'échelon 28 du système d'escalade de Herman Kahn et ceux qui prennent une telle attaque à la légère en la considérant comme un simple colletage au milieu de l'Atlantique-nord parlent à tort et à travers. Lisez de nouveau les récits se rattachant à la crise causée par les missiles et vous constaterez que le seul moment où John Kennedy a semblé perdre son sang-froid devant le Conseil exécutif national fut celui où un amiral apparut pour annoncer qu'un sous-marin soviétique était dans le sillage d'un navire. Kennedy s'écria: «Dieu, pas un sous-marin! ». Ayant déjà fait partie de la marine, il connaissait la valeur symbolique du sous-marin. Dès qu'il est question de lutte contre le sous-marin, il est de première importance de songer au genre de guerre dont il s'agit et pourtant les amiraux semblent absolument inconscients de ce danger.

● 1305

M. Roberts: Je vous remercie. Tout cela nous est très utile.

Le Président: Avez-vous terminé, monsieur Roberts? Monsieur Forrestall?

M. Roberts: Je n'ai pas fini. J'ai une question supplémentaire à poser.

M. Forrestall: Je n'ai qu'une question supplémentaire à poser. Il est donc impossible même de simplement songer à tenter de nous défendre contre ce genre d'attaque?

Le professeur Eayrs: Non, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Ce que j'entends c'est que vous parlez d'une troisième guerre mondiale et que la perspective

d'une telle guerre semble douteuse dans les parties de mon article où je traite de la stratégie et de l'assurance respectivement.

Je ne pense pas que nous puissions, par nous-mêmes, faire beaucoup pour arrêter l'avance d'une flotte soviétique lancée à l'assaut de l'Amérique du Nord. Je crois que les États-Unis pourraient, comme l'a dit McNamara, restreindre l'étendue des dégâts, mais ils n'en seraient pas moins très considérables. Le rôle que nous sommes appelés à jouer est très onéreux et il consiste uniquement à dépenser de fortes sommes pour montrer que nous faisons notre part, et non pas pour répondre à un besoin d'ordre stratégique.

Le Président: Monsieur Roberts?

M. Roberts: Je n'ai que trois autres questions à poser et elles sont courtes.

A la page 21, vous faites mention d'une certaine partie de notre matériel de guerre qui serait désuet ou à la veille de le devenir, ainsi que de ce qu'il en coûterait pour renouveler ce matériel.

Allez-vous conserver ce matériel jusqu'à ce qu'il devienne de fait désuet, ou bien l'est-il actuellement?

Le professeur Eayrs: C'est sur ce point, monsieur Roberts, que je suis devenu à court de temps et de combustible. Il m'est impossible, à vrai dire, de savoir ce que je penserais de tout système d'armements avant d'avoir vu les projets que le Comité est à la veille de commander et qui porteront sur les mesures que nous pourrions adopter pour élaborer un système beaucoup moins coûteux que celui que nous avons présentement. Après quoi vous pourrez accommoder tout cela.

M. Roberts: En effet. Vous insistez ici sur l'importance d'économiser. Je me suis demandé si, par exemple, il serait possible de rénover les avions à bon compte et d'augmenter leur efficacité. Croyez-vous que cela en vaudrait la peine? Vous allez me répondre, j'imagine, que la question doit être étudiée dans le contexte des autres choix qui vous sont offerts?

Le professeur Eayrs: D'accord, mais étant donné que les armes ne doivent pas remplir, je le répète, un rôle stratégique, peu importe si elles sont ou non des avions.

M. Roberts: J'ai une autre question à vous poser au sujet de ce que vous mentionnez au haut de la page 22. Il en a déjà été question, je crois.

Vous écrivez:

> . . . il n'y a pas de raison de présumer

que les États-Unis

> . . . insisteront pour obtenir au Canada des bases destinées à leurs intercepteurs de combat.

Le professeur Eayrs: C'est juste. Et c'est avec grand plaisir que j'ai lu un compte rendu du témoignage du professeur Yarmolinsky, lequel confirme ce que j'avance et ce, d'après une source beaucoup plus importante que la mienne.

M. Roberts: Permettez-moi de poser une question de caractère hypothétique. Je sais que le président, étant homme de loi. n'aime pas les questions hypothétiques, mais nous ne sommes pas ici devant une Cour de justice.

Dois-je comprendre, d'après votre témoignage antérieur, que s'il devenait nécessaire de livrer combat à partir du Nord canadien cela vous conviendrait, jusqu'à un certain point, parce que nous aurions alors l'occasion de commencer à négocier et de participer aux dispositions qui seraient prises en vue d'un système de défense américain?

Le professeur Eayrs: Vous devez bâtir votre hypothèse selon ce que vous avez en vue. Si l'on présume que les Américains auront besoin de certains services et que nous nous féliciterons de les voir obtenir ces services, il n'y aura alors aucune difficulté. Vous leur fournirez les services en question à vos propres conditions. Par contre, lorsque les Américains tiennent absolument à obtenir ces services et que, de votre côté, vous tenez tout aussi fermement à ne pas les leur procurer, vous créez un problème.

M. Roberts: S'ils tenaient absolument à les avoir et si vous étiez le gouvernement, que feriez-vous?

Le professeur Eayrs: Je ne juge pas à propos de débattre cette hypothèse aujourd'hui, car je ne crois pas qu'elle se rattache à la technologie. Je ne vois pas cela du tout. Je puis concevoir qu'une telle situation se produise à l'avenir, mais étant donné tous les systèmes d'armements qui existent actuellement, les stations orbitales et tout le bataclan, je ne vois pas pourquoi on devrait s'attendre à cette éventualité.

M. Roberts: Je pose la question parce que certaines personnes bien renseignées sont d'avis, m'ont-elles dit, qu'une nécessité du genre peut fort bien se produire et qu'elle pourrait même devenir de plus en plus pressante.

Le professeur Eayrs: Nous envisageons en fait un état de choses où les États-Unis se verraient obligés d'obtenir ce qu'ils veulent, non pour se satisfaire eux-mêmes, mais pour des motifs qui seraient essentiels à la sûreté nationale. Quant à nous, pour une raison quelconque, peut-être parce que nous penchons maintenant du côté de Castro, nous sommes bien décidés à ne pas leur donner ce qu'ils désirent. Je crois donc que vous vous en tenez au canevas absurde tracé par M. McNamara lorsque vous traitez la question en élaborant la possibilité d'une attaque isolée mais réelle, dirigée contre New York.

● 1310

M. Roberts: J'essaie de me représenter la raison pour laquelle nous voudrions absolument les empêcher d'obtenir ce qu'ils veulent. De toute façon, je suppose que nous nous trouvons maintenant en face d'une double hypothèse et cela n'est peut-être pas utile.

Le professeur Eayrs: En effet, mais si vous tenez à poursuivre votre idée, l'ensemble du système des États se trouve entouré de pays peuplés qui contiennent des bases militaires américaines, et ces pays ne veulent pas des bases en question. Il n'y a donc pas tellement à s'étonner; songez à Okinawa, aux Philippines.

Le président: Avez-vous une autre question à poser, monsieur Roberts?

M. Roberts: Voici la dernière. A titre d'ancien universitaire, j'ai eu l'occasion de noter que les gens donnent souvent au terme «académique» un sens péjoratif. A titre d'ancien diplomate, j'ai également noté qu'ils donnent aussi un sens presque péjoratif au terme «diplomatique».

Une voix: Vous êtes député maintenant.

M. Roberts: Et les politiciens emploient souvent ce terme dans un sens péjoratif.

A la page 24, vous traitez de prestige et d'influence diplomatique. Ne consentiriez-vous pas à ce qu'on dise plutôt influence politique? Il me semble qu'en certaines occasions, parce qu'on ne peut évaluer quantitativement l'influence politique ou l'exprimer d'une façon précise et concrète, on a presque tendance à n'en pas tenir compte du tout, comme s'il ne valait pas la peine de s'y arrêter. Je puis conclure de ce qui a été dit ici aujourd'hui que vous n'êtes pas de cet avis; que, même s'il est difficile de la définir, l'influence politique est une denrée précieuse pour un pays et que la question qui se pose est de déterminer quelles sont les politiques extérieures ou de défense qui contribueraient à donner le plus haut degré d'efficacité à cette influence. Mais, même si elle est vague et intangible, elle est d'une grande importance et elle exige un haut degré de sagesse et de réflexion.

Le professeur Eayrs: Il en va de même pour toutes les bonnes choses dans la vie. On ne peut méconnaître l'importance de l'influence, pas plus qu'on ne peut méconnaître la puissance. Plus nous en possédons, mieux vont les affaires, quoi qu'en pensent certains théologiens. C'est l'usage qu'on en fait qui est bon ou mauvais, et ce que vous dites est donc incontestable, à savoir que tous les pays voudraient avoir autant d'influence que possible, ce qui est une autre façon de dire qu'ils voudraient mener les affaires à leur gré.

Certains pays les mèneraient bien mal, si on considère les intérêts de l'humanité, mais d'autres les mèneraient de façon très bienfaisante. Ce que je veux faire ressortir, c'est que nous déboursons un milliard de dollars ou plus par année avec l'espoir que c'est de cette façon que nous acquerrons l'influence désirée, mais, comme je le disais tout à l'heure, comment peut-on savoir si on y réussit? Faites votre évaluation.

M. Roberts: Mais y a-t-il vraiment une façon de procéder à cette évaluation? C'est là le problème.

Le professeur Eayrs: On peut toujours s'y prendre d'une autre façon en tâchant de constater si notre influence augmente ou diminue.

M. Roberts: Je vous remercie, monsieur le président.

● 1315

[*Texte*]

M. Goyer: Quelle est, à votre avis, l'armée conventionnelle la plus moderne et la mieux équipée en Europe de l'Ouest?

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: Je suis peiné d'avoir à faire ces réponses banales à toutes vos questions. Je ne suis pas un expert dans ce domaine et j'aurais peur d'induire les gens en erreur si. . .

[*Texte*]

M. Goyer: Estimez-vous que l'armée de l'Allemagne de l'Ouest est une des mieux équipées et des plus modernes en Europe à l'heure actuelle?

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: Il faut prendre en considération certains impondérables lorsqu'il s'agit d'évaluer la puissance militaire. J'ai lu récemment qu'il y a une grande pénurie de sergents, ce qui représente une partie importante de toute puissance militaire. Je ne possède aucun renseignement valable sur la force militaire ouest-allemande; mais, en tant que profane, j'ai raison de croire qu'on ne saurait l'évaluer par la seule puissance militaire proprement dite et qu'il y a des impondérables, comme le moral, qu'il faut prendre en considération. Je suis porté à croire qu'elle est peut-être plus faible qu'on serait porté à le croire de prime abord.

[*Texte*]

M. Goyer: L'Allemagne de l'Ouest représente quand même une puissance assez forte parmi les pays de l'OTAN; de ce fait, croyez-vous que le réarmement allemand cause des tensions vis-à-vis certains pays limitrophes de l'Europe de l'Est?

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: Je suis d'avis que la plupart des pays voisins qui sont membres de l'OTAN se sont habitués à cette situation. Il existe encore une certaine tension entre l'Angleterre et l'Allemagne de l'Ouest, comme en font foi les événements qui se sont produits lorsque des soldats allemands se sont rendus en Angleterre pour y suivre un cours d'entraînement. Les gens du pays de Galles ont manifesté leur mécontement il y a une couple d'années, mais c'était peut-être une façon de manifester contre Londres et la direction de Westminster. Je crois que la véritable inquiétude (et elle est bien réelle) se situe surtout dans les pays de l'Europe de l'Est, les pays du pacte de Varsovie, et particulièrement l'Union soviétique. J'ai lu tout récemment une analyse du livre que vient de publier Harrison Salisbury sur la bataille de Léningrad, où l'on répète encore une fois bien simplement et sobrement que les Russes ont perdu dans la grande guerre patriotique de 1941 à 1945, 25 millions d'hommes, dont 400,000 dans la seule ville de Léningrad. Il est raisonnable d'en conclure que ce fut pour les Russes une expérience douloureuse et inoubliable.

[*Texte*]

M. Goyer: A votre avis, une diminution de la participation du Canada à l'Organisation aurait-elle pour effet d'amener l'Allemagne qui se verrait ainsi menacée à ses frontières, à vouloir augmenter sa force militaires, causant ainsi des tensions encore plus grandes?

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: Si je comprends bien la situation, ce sont les Allemands qui hésitent maintenant, comme ils le font depuis la fin de la deuxième Grande guerre, à se lancer dans le réarmement ou à se réarmer davantage. Ce sont surtout les États-Unis qui sont intéressés à ce que la République fédérale ainsi que les autres pays de l'Europe occidentale qui font partie de l'OTAN fassent une plus grande contribution, d'une façon ou d'une autre, à la défense de l'ouest de l'Europe. Je ne vois pas comment l'effort demandé à l'Allemagne pour combler le vide laissé par le départ des forces canadiennes puisse nous alarmer ou nous effrayer. Je voudrais ajouter (je n'aime pas à le faire, mais il le faut) que, après 25 années de paix, il faut traiter le peuple allemand comme un peuple revenu à l'état normal et à la famille des nations. Il faut traiter chaque cas, je ne cesse de le dire, comme un cas spécial. Les Allemands sont un cas spécial; je n'ai jamais été d'avis qu'il existe encore quelque motif pour justifier le fait que l'OTAN serve d'institution de réforme pour son délinquant numéro un, l'Allemagne. A mon avis, il faut, en toutes choses traiter les Allemands sur un pied d'égalité avec ses associés.

• 1318

[*Texte*]

M. Goyer: Croyez-vous que les pays de l'Est considèrent l'Allemagne comme un pays qui connaît désormais une stabilité politique normale et qu'il n'y ait aucune raison de s'alarmer?

[*Traduction*]

Le professeur Eayrs: Il y avait certainement des indices d'un retour à la normale, avant l'invasion de la Tchécoslovaquie au mois d'août dernier. L'abandon de la doctrine Hollstein et l'établissement de contacts permanents entre l'Allemagne de l'Ouest et la Tchécoslovaquie et la Roumanie indiquaient, sauf erreur, qu'il y avait au moins un retour à cette normalité dont vous parlez entre peuples voisins. Je crois que l'invasion du mois d'août a quelque peu secoué les Européens de l'Est à cet égard.

• 1319

[*Texte*]

M. Goyer: Vous avez sans doute remarqué ce passage du discours d'inauguration du Président Nixon, (je ne voudrais pas le citer, mais je pense que c'était l'esprit de ses propos) où il est dit que le jour approche où les États-Unis devront diminuer leurs engagements en Europe pour prêter plus d'attention aux problèmes intérieurs de leur pays. Des propos semblables du nouveau secrétaire d'État, M. Rogers, et reproduits dans une des dernières éditions du *Life*, abondent dans le même sens. Il semble que pour remplacer cette présence militaire des États-Unis en Europe, qui est assez importante, on demandera aux pays européens de s'occuper plus de leurs affaires en augmentant leur participation militaire aux forces de l'OTAN.

À ce moment-là, pensez-vous que le fait que l'Allemagne s'arme d'une façon encore plus moderne et alloue une plus grande partie de son budget à ses forces armées ne causera pas une tension plus grande dans les relations entre les pays de l'Ouest et de l'Est?

Le professeur Eayrs: A mon avis, la question qui se pose est la suivante: Dans quelle mesure les événements qui se déroulent en Allemagne, qu'ils soient bons ou mauvais, encourageants ou décourageants, dépendent-ils en réalité de l'attitude du Canada? Il me semble que nous avons très peu d'influence sur ces événements. Les Allemands seraient à la merci de leurs forces politiques si Adolf von Thadden, ou un autre individu comme lui, parvenait au pouvoir dans une alliance néfaste avec Franz Josef Strauss ou s'il se produisait quelque autre alliance de ce genre, et les Allemands seraient les premiers à déplorer le fait, mais il me semble que le Canada ne peut faire grand-chose pour influencer les attitudes politiques des Allemands. En réalité, le genre de remilitarisation ou de réarmement accru en Allemagne dont vous parlez de façon hypothétique est directement relié à ces attitudes sur lesquelles, à mon avis, nous avons très peu d'influence. Ma réponse à ce genre de questions est qu'il vaut mieux s'occuper des problèmes au sujet desquels nous pouvons exercer une certaine influence.

M. Goyer: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Eayrs, pourriez-vous nous dire si, à votre avis, notre adhésion à l'OTAN peut augmenter ou diminuer nos chances d'être impliqués dans une guerre? Pouvez-vous répondre à cette question?

Le professeur Eayrs: C'est une question a laquelle il est difficile de répondre, mais je ne crois pas que notre attitude puisse faire quelque différence que ce soit. Notre engagement est très clair et très explicite. Si vous consultez l'article 5, vous vous rendrez compte que notre seul engagement, comme membre de l'OTAN, est celui qui nous oblige, dans l'éventualité d'une attaque contre l'un ou l'autre des membres de l'alliance, de faire ce que nous jugerons alors opportun de faire. Il n'y a aucun engagement automatique. Voilà pourquoi nous avons accepté de faire partie de l'organisation.

Le président: Le fait que nous ayons des troupes cantonnées en Europe augmente-t-il ou diminue-t-il, à votre avis, le risque que nous soyons entraînés comme belligérants dans une guerre?

Le professeur Eayrs: Ce qui est important, ce n'est pas tellement le nombre de nos soldats, qui est négligeable du point de vue militaire; c'est plutôt la qualité de leur armement. Quand les Starfighters reçurent leurs armes nucléaires, j'eus l'impression bien nette que le seul genre de mission qu'on leur confierait, à savoir la destruction de divers centres de population et d'industrie de l'Europe de l'Est, en était une qui, dans la mesure où les Russes en comprenaient toute la portée, aurait un effet déséquilibrant et inquiétant. Je crois

donc que les troupes n'ont guère d'importance. L'importance réside dans la doctrine, dans le genre d'armement, dans les décisions inconsidérés d'assumer des rôles dont personne ne comprend la portée, au moment où on les assume; c'est cela qui mène plus tard à des conséquences désastreuses.

Le président: A votre avis, professeur Eayrs, quel profit substantiel le Canada peut-il tirer de sa participation permanente à l'OTAN?

Le professeur Eayrs: J'estime que toute cette question est du domaine imprévisible. J'ai déjà dit que nous ne sommes pas plus en sécurité, que nous ne dormons pas plus profondément par suite de notre participation à l'OTAN. Notre adhésion est peut-être un sujet de fierté. J'ai été très impressionné, comme l'ont sans doute été tous les membres du Comité, par l'enquête Gallup qui a démontré que, des 50 ou 60 p. 100 des Canadiens qui avaient déjà entendu parler de l'OTAN, environ 60 ou 70 p. 100 étaient en faveur du maintien de notre adhésion et du cantonnement de troupes canadiennes en Europe. Je crois que la valeur de notre participation dépend en grande partie de l'attitude de la population. Elle leur donne un sentiment de fierté. Je ne veux pas leur enlever ce sentiment de fierté, mais je crois qu'il serait possible de concevoir d'autres systèmes et d'autres politiques dont ils seraient peut-être encore plus fiers.

M. Prud'homme: Me serait-il permis de poser une question? Notre adhésion ne nous assure peut-être pas un sommeil plus profond, mais ne croyez-vous pas qu'elle permet à la population de certains autres pays de mieux dormir.

● 1325

Le professeur Eayrs: Oui. Je vais essayer de donner à votre question une réponse pertinente. Peut-être que notre adhésion permet à certaines nations de dormir en paix quelques secondes de plus, mais pas davantage. Je ne crois pas que notre participation soit d'une importance capitale.

M. Prud'homme: Je ne veux pas parler des Canadiens, mais . . .

Le professeur Eayrs: Non, je comprends.

Le président: Professeur Eayrs, je crois comprendre, d'après ce que vous avez déjà déclaré, que le Canada ne devrait pas se retirer de l'OTAN à moins d'obtenir une compensation. S'il n'y a véritablement pas d'avantages à poursuivre notre participation, pourquoi devrions-nous insister pour obtenir une compensation en quittant cet organisme? Il serait souhaitable d'en obtenir une si nous le pouvions, mais pourquoi faudrait-il attendre une compensation avant de nous retirer, s'il n'y a pas de raison de continuer d'appartenir à cette association?

Le professeur Eayrs: Mais pourquoi pas? J'ose espérer que chaque fonctionnaire à l'emploi du gouvernement et que chaque député qui siège aux Communes songe jour et nuit à améliorer le sort du Canada et des Canadiens. C'est pour cela qu'ils sont payés, et je ne vois pas pourquoi ils refuseraient une bonne affaire ou un marché avantageux qu'on pourrait conclure. C'est sur ce point que je diffère d'opinion avec le ministre des Postes qui, si je comprends bien sa position, veut tout simplement qu'on quite l'OTAN, un point c'est tout, sans même songer à ce que l'on pourrait retirer de cette décision. C'est une attitude que l'on comprend mal de la part d'un homme qui vient tout récemment d'augmenter le prix de l'affranchissement du courrier. Je crois qu'il nous doit un petit quelque chose en retour.

Le président: Êtes-vous vraiment sérieux quand vous affirmez que la meilleure raison de demeurer au sein de l'OTAN est que l'on pourrait obtenir quelque chose pour s'en retirer? C'est bien ce que vous avez déclaré.

Le professeur Eayrs: Vous venez de me placer dans une drôle de position, monsieur le président. Je n'ai jamais eu l'intention de faire une assertion dont on pût déduire un argument aussi absurde.

M. Allmand: Je voudrais poser une autre question.

Le président: Très bien, monsieur Allmand.

M. Allmand: C'est une question que j'ai déjà posée. S'il y a plus de raisons de se retirer de l'OTAN que d'y demeurer, je crois qu'on devrait s'en retirer. Je ne crois pas que nous devons ou que nous pouvons peser toutes les raisons pour ou contre. La question de compensation qu'on a soulevée est tout simplement la différence entre les arguments pour ou contre. Une fois qu'on a additionné et évalué les pour et les contre, si on constate qu'il y a de meilleures raisons de se retirer de l'OTAN que d'y demeurer, il faut s'en retirer. Je crois que la question (comme c'est souvent le cas) a été mal posée. La question de demeurer dans l'OTAN ou de s'en retirer ou celle de demeurer au sein de NORAD ou de s'en retirer devient un débat inutile, si l'on n'a aucune véritable conception du rôle qu'on veut jouer dans le monde. Voilà la façon, je crois, dont on devrait aborder le débat. Quel devra être le rôle du Canada dans les affaires mondiales et dans sa propre sphère au cours des années 1970? Une fois ce rôle établi, nous devons en bonne logique décider si notre adhésion à NORAD et à l'OTAN coûte tellement cher ou nuit tellement à notre prestige qu'elle rend impossible, difficile ou problématique la solution de nos problèmes nationaux. Voilà donc ce qu'il faut considérer en premier lieu. J'admets . . .

Le professeur Eayrs: Voilà pourquoi je ne me préoccupe pas trop de la question de savoir s'il est opportun de demeurer au sein de l'OTAN ou de s'en retirer, de demeurer au sein de NORAD ou de s'en retirer; tout dépend des circonstances.

M. Allmand: Mais si nous choisissons l'une ou l'autre des deux solutions, il nous faut prendre la décision de modifier notre rôle au sein de l'OTAN ou de nous en retirer. Je conviens qu'il faut prendre une décision au sujet des questions que vous avez mentionnées, mais il faut en fin de compte prendre des décisions et poser certains gestes.

Le président: Professeur Eayrs, un des sujets qu'on a confiés au Comité est celui d'étudier la possibilité de

la neutralité. A votre avis, la neutralité est-elle une option que le Canada peut envisager?

Le professeur Eayrs: Oui, il est possible d'opter pour la neutralité, mais tout dépend du genre de neutralité. Encore une fois, il faut se rendre compte des limitations des pays sur lesquels nous pourrions modeler notre neutralité. Le Canada n'est pas l'Inde, et nous ne pouvons, par conséquent, procéder de la même façon que l'Inde. Nous ne sommes pas la Suisse, et nous ne pouvons donc pas y agir à la manière suisse. Nous ne sommes pas la Suède; il ne faut donc pas entrevoir la solution à la manière suédoise. La différence entre le Canada et ces pays est toutefois intéressante à étudier. Ainsi, par exemple, la politique suédoise est une politique de neutralité armée qui coûte une énorme somme d'argent. Si nous choisissions cette ligne de conduite, nous ne ferions que changer le mal de place. J'ai déjà décrit la neutralité suisse, qui est une espèce de neutralité d'hôtelier. Les Suisses restent neutres surtout pour rendre service aux puissances européennes qui se voient impliquées périodiquement dans une guerre à tous les vingt ans, et il est avantageux pour tous de pouvoir compter sur un pays comme la Suisse. La neutralité de l'Inde s'est naturellement fondée au début sur de très grands espoirs, mais elle a été passablement ébranlée lorsque les Chinois ont franchi les Himalayas. Le Canada n'est pas l'Inde et nous ne sommes pas en mesure de pratiquer ce genre de pieuse neutralité. J'espère que vous interrogerez Michael Breecher, qui est une autorité sur ce sujet, lorsqu'il sera appelé à se présenter devant votre Comité.

● 1330

Le président: En terminant, professeur Eayrs, je voudrais m'assurer que les membres du Comité comprennent bien votre recommandation, surtout parce que vous dites, au bas de la page 27, que c'est là votre «seule recommandation» pour la mise en oeuvre d'une politique militaire rationnelle pour la période 1970-1984. Vous suggérez dans ce passage qu'on procède à une étude des établissements militaires possibles, conçus en fonction d'un certain nombre de budgets hypothétiques. Pour reprendre ce que vous avez dit il y a quelques instants, n'est-il pas plus important de décider quel sera notre rôle avant d'établir un budget, plutôt que d'établir un certain nombre de budgets et de choisir celui qui est le moins onéreux, qu'il serve ou non aux fins que l'on veut atteindre? Dans cette perspective, quel doit être le rôle primordial du Canada?

Le professeur Eayrs: Je crois que les notes que j'ai préparées contiennent certains principes de base à ce sujet. Elles démontrent à ma satisfaction que nous dépensons à l'excès dans le domaine de la défense aérienne plutôt que de renouveler notre armement et c'est sans doute ce que M. Cadieux veut dire lorsqu'il demande un 3 p. 100 garanti de tout ce qui s'en va, selon ce que le PNB nous suggère comme coupure. Comme je l'ai dit précédemment et pour les mêmes raisons que j'ai alors données, je crois que ce rôle de gardien de la paix a été fortement exagéré et qu'on devrait en parler plus modestement, pour notre bien aussi bien que pour la cause de la paix.

Je suis d'avis que tout sous-développés que nous soyons, nous ne sommes pas aussi sous-développés que certains pays et que nous n'avons pas besoin de faire semblant de recourir à l'effectif militaire pour former nos citoyens au rôle que, selon nous, ils devraient jouer. Je ne puis donc voir là aucune raison d'augmenter les dépenses. Toutefois, j'attache une très grande importance à la garantie de la sécurité. J'attache une grande importance au bon fonctionnement de la loi et au maintien de l'ordre, à l'idée de l'équilibre stable du navire de l'État qui garde son aplomb au milieu des eaux turbulentes parce qu'il y a une petite force militaire qui joue un rôle effacé mais efficace en son sein. J'entrevois la possibilité de mettre en oeuvre le plan Solandt de modernisation et de développement outremer, mais seulement si cela se fait de façon modeste et sans tambour ni trompette.

Comme je vous l'ai déjà dit, il y a dans toutes mes déclarations l'hypothèse bien implicite que nous pouvons dépenser notre argent à de meilleures fins que la poursuite d'une influence éphémère. J'en reviens à cette recommandation tant répétée que, lorsque dans notre pays de très importants donateurs perdent confiance dans l'efficacité de notre politique d'aide extérieure, il est grand temps que le Canada accorde plus d'intérêt et consacre plus d'argent à l'aide extérieure, et sous des formes différentes, qu'on ne l'a fait au cours des quinze dernières années. Je crois que l'idée de mettre sur pied un institut de développement international ou autre organisme semblable, quel qu'en soit le nom, est une excellente idée. C'est une marque de confiance et j'espère qu'il en sortira quelque chose de bien.

Le président: Certains autres témoins qui se sont présentés devant le Comité ont attiré l'attention sur l'importance de la protection civile. Cette question figure-t-elle parmi vos priorités?

Le professeur Eayrs: Non, le jeu n'en vaut pas la chandelle. J'ai déjà lu certains témoignages dans lesquels il vaudrait mieux que chaque maison canadienne possédât dans sa cave une pompe à étrier et un seau de sable. Je sais ce qu'est un seau de sable. Je ne pourrais vous dire ce qu'est une pompe à étrier, mais j'imagine que c'est un instrument inefficace devant la menace d'une bombe d'une métagonne.

● 1335

Le président: Les membres du Comité conviennent-ils que l'exposé du professeur Eayrs soit consigné au procès-verbal?

Des voix: D'accord.

Le président: Au nom du Comité, je remercie chaleureusement le professeur Eayrs d'avoir préparé à notre intention cet excellent exposé et de nous avoir communiqué ce matin des renseignements si précieux et si intéressants. Je vous remercie beaucoup.

APPENDICE FF
RÔLES FUTURS DES FORCES ARMÉES DU CANADA

Notes préparées à l'intention du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes, le 6 février 1969, par James Eayrs, professeur à l'Université de Toronto.

A. *Politiques militaires possibles*

La politique militaire a trait aux décisions que prennent les gouvernements des pays membres du réseau des États à l'égard de leur établissement militaire. La politique militaire est inéluctable. Faire partie du réseau des États, c'est avoir une politique militaire.

Le gouvernement d'un État souverain doit avoir une politique militaire, mais il ne lui est pas nécessaire pour autant d'avoir un établissement militaire. Il a quatre options. Il peut

1. avoir son propre établissement militaire aux fins de certains ou de tous les objectifs dont il peut être chargé:
2. s'en remettre à l'établissement militaire d'un autre État, ou de certains autres États, pour certains, ou tous les objectifs dont il peut être chargé;
3. s'en remettre à des établissements autres que militaires pour certains des objectifs dont un établissement militaire peut être chargé;
4. renoncer aux objectifs dont un établissement militaire peut être chargé, se dispensant ainsi de posséder le sien propre et de s'en remettre à un autre.

B. *Choix historiques parmi ces possibilités*

Le réseau contemporain des États comprend environ 140 États. Aucun d'eux n'a choisi l'option 4. Même l'État du Vatican, qui n'a que 108.7 acres de territoire et 900 habitants à défendre (et dont Staline, on s'en souvient, mettait fort en doute la capacité militaire) a une force armée minuscule. D'autres microétats dont l'indépendance est plus récente ont leur propre établissement militaire, si petit soit-il, ou bien ont exercé l'option 2, comme par exemple le Samoa occidental, qui se fie aux forces armées de la Nouvelle-Zélande plutôt qu'aux siennes qui d'ailleurs sont inexistantes.

Très peu de gouvernements ont envisagé l'option 3, et un ou deux seulement l'ont choisie. Le Tanganyika, une fois devenu indépendant, l'envisagea mais opta plutôt pour son propre établissement militaire. Le Costa Rica est peut-être le seul à s'en remettre à une Garde civile, forte de 1,200 hommes, qui remplace son Armée abolie en 1948; il maintient aussi une force paranavale composée de 1 vedette (Atlantique), 1 vedette (Pacifique), 1 bateau remorqueur et ce que *The statesman's yearbook* qualifie de «bâtiments plus petits».

L'Islande présente un cas particulier riche d'enseignement, en raison surtout du fait que l'on a parlé de la «solution islandaise» comme d'une option possible pour le Canada.

La politique militaire de l'Islande combine l'option 2 et l'option 3. Ainsi que l'a signalé le secrétaire général de son ministère des Affaires étrangères, la population de l'Islande «est, et cela depuis des siècles, . . . sans armes». L'Islande n'apporte donc pas de contribution militaire à l'Alliance atlantique dont elle fait partie depuis sa fondation. A cet égard, elle est seule en son genre; et on peut présumer que c'est à ce seul égard que la «solution islandaise» offre une option pour le Canada.

En 1940, les Islandais ont payé le prix de leur absence de défense sous la forme de l'occupation, contre leur gré, par le Royaume-Uni et le Canada–occupation destinée à prévenir l'occupation par l'Allemagne. En 1941, l'Islande a échangé ces protecteurs indésirés contre des protecteurs américains, à qui elle s'en remet encore depuis 1949. Les forces américaines stationnées en Islande ont été désignées par le gouvernement islandais du vocable de Force de défense islandaise–le plus parfait exemple de l'option 2 que l'on puisse trouver au sein du réseau des États.

La Force de défense islandaise empêche l'occupation du pays par l'Union soviétique. Mais elle n'a pas empêché la violation du territoire islandais par le Royaume-Uni. Pour libérer de cet intrus, ce qu'elle considérait comme ses eaux territoriales, l'Islande s'en est remise à ses huit bateaux armés utilisés à la protection des pêcheries, qui ont joué le rôle, en la circonstance, de la Marine islandaise inexistante et qui se sont bien acquittés de leur tâche dans ce qu'on a appelé «la guerre de la morue». C'est l'option 3.

L'option 1 demeure pourtant le choix de l'immense majorité des membres du réseau des États, qu'ils soient grandes puissances ou microétats. Presque tous les gouvernements ont leur propre établissement militaire. Il est vrai que la force qui peut être déployée par ces établissements militaires s'étend sur une échelle de destruction dont les extrêmes sont aussi éloignés l'un de l'autre que peuvent l'être des limites supérieures et inférieures–elle va des piques des zouaves pontificaux, capables d'attraper par le fond de la culotte quelque indésirable sur la place Saint-Pierre, aux bombes mégatonnes et aux missiles orbitaux du Strategic Air Command américain, capables d'anéantir un continent. Mais pour ainsi dire aucun des membres du réseau des États ne s'est senti en mesure de se dispenser d'un établissement militaire peu importe la force qu'il peut déployer.

S'il en est ainsi, c'est que les établissements militaires peuvent servir à une multitude de fins.

C. *Un établissement militaire peut servir à six fins*

1. Lorsqu'un établissement militaire a pour but principal d'attaquer un ou plusieurs États, d'empêcher un ou plusieurs États d'attaquer la mère-patrie ou de défaire l'ennemi s'il attaque quand même, on peut dire qu'il joue à l'égard de son pays un rôle *Stratégique*.

Le rôle stratégique de l'établissement militaire est sa fonction première. C'est son premier rôle, estime-t-on, bien que souvent (et c'est visiblement le cas du Canada) il soit bien loin de le remplir. D'aucuns estiment que c'est sa seule fonction—c'est le cas parfois de personnes (des chefs d'état-major, par exemple) dont on attendrait mieux.

Le meilleur exemple d'un établissement militaire mis sur pied principalement dans un but stratégique (aucun n'est maintenu exclusivement dans ce but) est celui des forces armées d'Israël, dont le budget de 1968-1969 prévoit à cette fin l'affectation de 628 millions de dollars soit environ 80 p. 100 de ses dépenses publiques ou 17 p. 100 de son PNB de 1967. Une force armée fonctionnant presque exclusivement dans un rôle stratégique est nécessairement exempte des préoccupations ordinaires de l'équilibre et de la prudence budgétaires. Avant de bien vivre, il faut d'abord vivre.

2. Un État peut connaître des périodes pendant lesquelles il ne désire pas attaquer un ou plusieurs États et n'est pas non plus en danger d'être attaqué. Il n'y a donc à son horizon ni conflit armé ni menace de conflit armé. Mais cela ne justifie pas nécessairement l'abandon des armes.

Si le milieu international est amical, il est incontestablement changeant. L'allié aujourd'hui peut être l'ennemi de demain. La protection que confère la situation géographique peut être réduite à zéro par la technologie. En outre, le monde est rempli de régimes perfides: on peut prendre son ennemi pour un ami.

Pour parer à ces contingences, un établissement militaire peut être justifié. Dans la mesure où cela constitue son rôle premier, on peut dire qu'un établissement militaire remplit pour le pays un rôle d'*assurance*. On n'en a pas besoin aujourd'hui, mais on en aura peut-être besoin demain: on le conserve donc pour parer à toute éventualité.

Lorsque le milieu extérieur est primitif et les armes «simples», les primes de cette assurance sont habituellement peu élevées. On peut les acquitter en formant les citoyens à l'art de la guerre, qui s'acquiert à bon compte et facilement quand l'arc constitue l'arme la plus complexe. Il peut même n'être pas nécessaire d'entretenir une force armée actualisée, du moment qu'existe la capacité militaire.

Peu de membres du réseau contemporain des États pourraient ainsi concevoir leur milieu d'aujourd'hui. Les armes sont trop complexes, la guerre est trop spécialisée, pour que l'on puisse confier la protection de l'État à des guerriers à temps partiel—réservistes et «marins d'eau douce». Il faut une force armée actualisée et à plein temps. Cela peut coûter très cher, surtout lorsque les aviateurs doivent apprendre à bien piloter des avions de chasse trois fois plus rapides que le son.

Il est bon pour tout gouvernement d'écouter Machiavel (dont l'oeuvre est en grande partie une série de commentaires sur le thème «Parez aux événements»), lorsqu'il nous invite à considérer la situation fâcheuse des souverains déchus:

> On trouvera d'abord chez eux le défaut commun de l'insuffisance de leurs armes. [Mais ils] ne doivent pas accuser la fortune de les avoir perdus: ils doivent plutôt s'en prendre à leur propre négligence, car n'ayant jamais songé en période de tranquillité que les choses pourraient changer (c'est faute commune chez les hommes que de ne pas songer à l'orage quand il fait beau). . .

L'assurance militaire est une politique prudente. L'avenir est inscrutable, le réseau des États est rempli de pièges, le milieu international est hostile. Mais il y a l'envers de la médaille de l'assurance. Il en est des gouvernements comme des personnes. On peut pécher par excès d'assurance. Il est d'autre usages des ressources de la nation que de les consacrer à un établissement militaire de protection contre des éventualités peu probables. «Combien suffit? » est une question qu'il convient tout aussi bien de poser à l'égard d'un établissement militaire entretenu principalement à des fins d'assurance qu'à des fins stratégiques.

Le meilleur exemple d'un établissement militaire entretenu principalement à des fins d'assurance est celui de la Force japonaise d'autodéfense. Laissés à eux-mêmes, de nombreux Japonais, la plupart peut-être, auraient préféré être fidèles à la lettre de leur constitution de 1946, renonçant à toute guerre et à ses moyens et s'en remettant pour leur protection (comme dans l'option 2) aux États-Unis et, un jour peut-être, aux Nations Unies. Mais ils ne furent pas laissés à eux-mêmes. Les États-Unis, alors engagés en Corée, talonnèrent les Japonais jusqu'à ce qu'ils acceptent à contrecoeur de se réarmer. Il en est résulté l'actuelle Force d'autodéfense.

La Force d'autodéfense devait jouer pour le Japon un rôle surtout diplomatique (voir plus loin l'article 6), savoir se rendre les États-Unis favorables et conserver avec eux de bonnes relations, mais en fait elle est parvenue à assurer au Japon une capacité stratégique dans l'éventualité, comme le dit Machiavel, «que les choses pourraient changer»—que les États-Unis se retirent, ou soient expulsés, ou que des ennemis de l'extérieur—la Chine, la Russie, la Corée—paraissent à l'horizon.

C'est ainsi qu'en 1968-1969, l'État nippon consacra $1,172,000,000 à sa Force d'autodéfense, soit près de un pour cent de son produit national brut en 1967. Voilà donc qui corrobore ce que dit Shigeru Yoshida dans ses Mémoires, en 1961, et je cite: «Il est absolument hors de question que le Japon envisage de se lancer dans ce qu'on pourrait qualifier de réarmement. . . ».

Ce budget de défense modeste (comparativement à celui d'Israël qui, rappelons-le, équivaut à 17 p. 100 de son PNB), ne permet pas moins au Japon de bâtir une force d'une grande puissance. Il dispose notamment d'une armée (Force de défense terrestre) de 174,000 hommes, composée de 12

divisions d'infanterie, d'une division motorisée, d'une brigade aéroportée, d'artillerie de campagne, de brigades de génie et de transmissions. Elle est en outre dotée de chars 740 M-4, M-24, M-41 et de type 61, de pièces d'artillerie armées de canons d'un calibre allant jusqu'à 203 mm, de bataillons de servants de missiles sol-air (engins Hawk), de 140 avions et de 160 hélicoptères. La Marine (Force de défense navale) forte de 36,000 hommes, compte huit sous-marins, 23 destroyers (dont un porteur d'engins), 17 frégates et près de 200 bâtiments plus petits, exclusion faite de la garde côtière équipée de 84 patrouilleurs armés. Vient enfin l'Aviation (Force de défense aérienne) qui incarne le summum de cette puissance avec des effectifs de 40,000 hommes et un armement groupant 570 appareils de combat, dont 200 intercepteurs du type Eiko 200 F-104J. Quand on voit ces pilotes à la base aérienne de Chitose, on a devant soi les Samouraï de l'ère du jet qui incarnent à la perfection la politique de prudence par excellence.

Les membres de la Force d'autodéfense sont tous des volontaires.

3. Les forces armées ne sont pas là uniquement pour parer à une menace de l'extérieur, on peut très bien faire appel à elles pour la sécurité intérieure. Leur rôle consiste alors à faire respecter *l'ordre et la loi.*

Elles sont appelées à intervenir dans une infinité de situations. D'une part, elles soutiennent un régime politique qui, sans leur appui, s'effondrerait comme un château de cartes: autre possibilité encore, c'est l'armée qui est au pouvoir et le problème ne se pose pas; d'autre part, elles servent de tremplin au lestage du char de l'Etat qui, privé de leur appui, ne se verrait pas doté d'assises aussi aisément et aussi sûrement.

La fonction traditionnelle qu'on reconnaît à l'armée, soit «aider le pouvoir civil» évoque automatiquement son intervention dans les usines qu'elle est chargée de reprendre aux grévistes, ainsi que dans les rues d'où elle chasse les émeutiers. Cela n'est pas rendre justice à l'apport de l'armée à une société stable. L'armée aide le pouvoir ne serait-ce qu'en existant, ou pour tout dire, en existant simplement dans l'esprit des gens. (Si elle n'existait pas, il n'y aurait pas lieu de la créer dès lors que les gens croiraient à son existence). Elle enraie le désordre et rétablit l'ordre. Tout régime, quelles que soient la malléabilité du peuple qu'il gouverne ou la sérénité de son climat social, a plus de chances d'exercer les pouvoirs si l'armée est omniprésente, si discrète soit sa présence.

Le rôle de gardien de la loi et de l'ordre de l'armée a un côté rassurant. Une société policée peut se transformer du jour au lendemain en un modèle de désordre. La prudence dicte à tout Etat de maintenir des forces armées ne serait-ce que pour y faire appel pour l'aider à éteindre le feu à la prochaine occasion.

Lorsque je parle de «feu», je ne prends pas ce mot au sens strictement métaphorique. Par respect de l'ordre et de la loi, j'entends tout ce que l'armée peut faire pour la collectivité lorsque, en plein désastre ou à la suite de tout désastre naturel ou non, les organismes civils pertinents, corps de pompiers, police et corps d'ambulanciers, ne peuvent suffire à la tâche.

Partout, l'armée escompte qu'on fera appel à elle un jour ou l'autre, pour faire rentrer les choses dans l'ordre après des inondations, une famine, une déflagration, une épidémie ou un tremblement de terre: ce qui arrive indubitablement. Peu lui importe l'origine de ces sinistres, que ce soit le fait de la nature (raz de marée, ouragans) ou de l'homme (bombances qui dégénèrent en rixes, explosions). Par conséquent, la fonction de *protection civile* s'applique très bien dans les situations de ce genre.

Il en va de même pour le *maintien de la paix.* Cette situation se produit lorsqu'un gouvernement est incapable de rétablir l'ordre sur son territoire avec le concours de ses forces armées et qu'il fait appel aux forces armées d'un gouvernement étranger. Sur le plan théorique et pratique, cette intervention est considérée comme une force d'aide au pouvoir civil lorsqu'il s'agit du pouvoir civil d'un autre pays. Théoriquement, on veut tout d'abord faire la distinction entre une opération de maintien de la paix qui est une chose, et une lutte armée qui est tout autre chose. Du point de vue pratique, on est ainsi moins tenté de former, d'équiper, de déployer et d'appeler sous les drapeaux les forces nationales pour assurer le maintien de la paix, ce qui serait différent s'il s'agissait d'une intervention stratégique. Considérés plutôt comme des *gendarmes* que comme des combattants, les membres des forces de maintien de la paix sont plus à même de remplir leur mission avec succès. La situation géographique des lieux où se joue l'intervention n'influe absolument pas sur les principes d'aide à un régime civil.

Le pays qui offre l'exemple le plus marquant sur ce plan est certainement le Mexique qui ne maintient une armée que pour faire respecter l'ordre et la loi sur son sol. Le Mexique est aujourd'hui, écrit une personnalité mexicaine,

> l'une des nations la moins armée qui soit. Les effectifs militaires se chiffrent dans une proportion d'un habitant sur huit cents. L'armée qui est forte de 50,000 hommes n'a pas augmenté depuis 25 ans, bien que depuis 1940, la population soit passée de vingt millions à quarante millions d'âmes. En 1966, le budget consacré aux forces terrestres et aériennes n'a été que de 1,333 millions de pesos ($107 millions de dollars), soit un peu moins de 7 p. 100 du budget global. (or, celui d'Israël, rappelons-le s'élève à 80 p. 100 de son budget national). Les forces de combat dans la marine ont reçu 300 millions de

pesos (22 millions de dollars) ou 1-1/2 p. 100 du budget. Par conséquent, le budget des trois armes représentait environ 1/12 du budget total, une fraction relativement minime si l'on compare ce que dépensent des nations comme le Brésil et l'Argentine qui consacrent près de 1/6 de leur budget à l'armée. Allant de pair avec ce mini-budget, il ne faut pas oublier les achats modestes du Mexique en fait d'armement. *On n'y acquiert pas d'armement pour la parade ou pour parer à une menace extérieure fort improbable, mais bien pour faire régner l'ordre sur le territoire national** (les italiques sont de mon cru).

La phrase mise en italiques décrit exactement le rôle des forces armées dans ce pays et la destination de son armement; les forces armées servent une autre fin importante, c'est-à-dire la modernisation et le développement du pays (voir le paragraphe 4 à ce sujet). Ces dernières années, la majeure partie du budget militaire du Mexique a été consacré à la construction de routes et à divers secteurs sociaux.

L'expérience mexicaine donne à réfléchir. Le Canada peut tirer les leçons profitables à la fois de la façon dont le Mexique traite le problème de la présence de sociétés étrangères sur son sol et de l'orientation de sa politique militaire. Ceux qui, au Canada font les pires prophéties advenant notre retrait du NORAD, ne devrait pas oublier que les États-Unis se sont bien pliés devant le refus du Mexique d'adhérer à un pacte de défense mutuelle que Washington avait proposé aux huit pays d'Amérique latine en 1951: le Mexique ayant été le seul pays à s'abstenir.

Bien qu'ils utilisent leurs forces armées pour faire régner l'ordre et la loi sur leur *sol* (récemment, il leur a fallu intervenir lors de la «nuit tragique» de Tlatelolco, en octobre 1968, où elles furent aux prises avec la population: cette émeute fit 34 morts parmi les civils et des centaines de blessés), les Mexicains sont peu enclins à les engager sur le front international. Le rôle de gardien de la paix les attire peu, en partie parce qu'ils auraient le sentiment de violer le principe souverain de non-ingérence dans les affaires des autres États qui est le leur, et aussi parce que le «gouvernement mexicain semble penser que sa participation active aux opérations de police internationale aurait sur le plan intérieur d'inutiles répercussions qui risqueraient d'ébranler l'unité nationale dont l'érection a coûté un siècle de dissensions politiques et d'instabilité». L'auteur de la citation ajoute: «C'est un fait qui ne manque pas d'intérêt si l'on compare cette attitude à la politique de puissances moyennes, comme par exemple le Canada».†

Jusqu'ici aucun pays n'a maintenu une armée dans le seul but de la faire participer aux opérations de maintien de la paix.

4. Dans tous les pays, l'armée sert plus ou moins d'instrument pour la *modernisation et l'expansion économique.*

L'armée est une école. Elle inculque un état d'esprit et des techniques à des gens qui, autrement, ne pourraient peut-être pas les acquérir, ou qui, dans les pays émergents, n'auraient aucune chance de les acquérir. Dans un pays nouvellement indépendant, le moyen le plus sûr et le plus rapide de créer un embryon de population active compétente consiste à appeler les citoyens sous les drapeaux. Arraché à son village et à sa vie tribale, la recrue apprend à lire et à écrire, à utiliser une clef et un marteau, à conduire un camion ou un tracteur. Elle apprend à se tailler une place dans la vie et elle y parvient avec l'aide de l'armée. Ce n'est que lorsqu'elle a acquis cette formation qu'elle peut servir son pays.

La formation technique peut aussi s'accompagner d'un endoctrinement politique. Ce facteur est particulièrement important dans ce qu'on appelle les systèmes de mobilisation des forces vives dont Cuba est un exemple. La Milice nationale de Cuba, créée en 1959, est un complément important des forces armées régulières. Depuis novembre 1963, le service dans la milice est obligatoire; la loi promulguant le service obligatoire stipule «l'accomplissement du service dans les forces armées révolutionnaires permet non seulement l'apprentissage de la science militaire, mais aussi l'acquisition d'une discipline et d'un esprit révolutionnaires, et contribue efficacement à la formation culturelle et professionnelle des engagés».

L'établissement militaire fait plus que former la population active et instruire le peuple; il peut aussi améliorer le milieu. Cela demande un effort plus concerté, appellé parfois «action civique». L'action civique de l'établissement militaire prend la forme de construction de routes et de ponts, de creusage de fossés d'irrigation, de défrichement de forêts pour l'aménagement de champs d'aviation.

L'action civique est plus délicate en société pluraliste qu'en société totalitaire, car l'établissement militaire s'y trouve en concurrence avec le secteur privé et la population active.

Dans les pays moins développés, l'établissement militaire actif s'adonne de plus en plus à l'action civique: c'est le cas au Mexique (on l'a vu plus haut), en Colombie, au Guatemala, en Israël, au Pakistan, au Pérou et en Thaïlande, entre autres.

Aux États-Unis, le Corps d'ingénieurs de l'armée a été créé spécialement pour jouer un rôle d'action civique et a reçu une formation spéciale à cette fin. Au Royaume-Uni, on établit un groupe d'action civique (surtout à l'instigation du commandant en chef du commandement écossais) au titre de l'«Aide militaire à la collectivité civile» (MACC); il s'occupera non seulement des travaux publics, mais aussi du bien-être social, ce qui comportera

*Edwin Lieuwen, *Mexican Militarism: The Political Rise and Fall of the Revolutionary Army* (Albuquerque, N.M., 1968), pp. 146 et 147.

†Mario Ojeda Gomez, «The Role of Mexico as a Middle Power», J. Kin Gordon (Ed.), *Canada's Role as a Middle Power* (Toronto, 1966), pp. 142 et 143.

l'envoi de soldats à des organismes de service social, comme les clubs de jeunes et les hôpitaux.

5. L'établissement militaire est aussi, dans une mesure variable, un instrument de prestige, qui se manifeste à l'occasion de cérémonie.

En règle générale, plus sa fonction stratégique est importante, moins l'établissement militaire s'occupe de cérémonies, et vice versa.

Les établissements militaires de pays comme Israël, la Yougoslavie, la Malaysia et la Suède n'ont que faire des cérémonies: ils se préoccupent trop de leur rôle premier, qui est la défense de l'État.

Par contre, la cité du Vatican, contre laquelle ne semble pas peser de menace stratégique, a une force armée de 220 gardes suisses (avec gendarmerie de soutien), surtout à des fins de cérémonies. Il en est de même d'un grand nombre de nouveaux pays indépendants pour qui l'établissement militaire est «un symbole de prestige national et du besoin apparent de faire valoir l'importance de leur collectivité aux yeux du monde».Les gouvernements ressentent parfois un si vif besoin de présenter une armée comme symbole de prestige–avec la ligne aérienne nationale, le barrrage national ou l'aciérie nationale–qu'ils succombent parfois à la tentation de créer des forces armées même au risque de les voir s'attaquer à leur autorité.

L'entretien d'un établissement militaire principalement pour le prestige n'est pas nécessairement peu coûteux. Cela dépend du genre de cérémonies. On peut dépenser beaucoup ou très peu pour se marier ou se faire enterrer; c'est la même chose pour les cérémonies militaires. Par exemple, une garde du drapeau, qui plaît à l'oeil des touristes et flatte le dignitaire étranger constitue un bon spectacle d'apparat dont le prix est à la portée de presque tous les États; la dépense principale (à part la rémunération et les pensions) est le nettoyage à sec. A l'autre extrême, il y a les cérémonies nucléaires, encore plus coûteuses lorsqu'on juge que les systèmes d'envoi font partie des articles nécessaires, qu'on peut se procurer contre supplément.

6. Enfin, l'établissement militaire peut servir d'auxiliaire pour diverses techniques non militaires de diplomatie. Il est commode de réunir toutes ces fonctions sous le titre général de rôle *diplomatique*.

Les armes sont un instrument d'influence. (Cette affirmation est développée dans un libre de Thomas Schelling: *Arms and influence*, 1966.) L'armée peut tout aussi bien servir d'argument politique que d'instrument de combat. C'est plus qu'une armée. Nelson accusait une déformation professionnelle lorsqu'il disait du navire de guerre qu'il est le « meilleur instrument de négociation que nous ayons en Europe», tout comme d'ailleurs le vice-amiral Donald Gibson, officier général, commandement de l'aviation navale de la *Royal Navy*, lui déplorait en ces termes l'importance que le Livre blanc britannique sur la défense (1966) attachait à la puissance aérienne au détriment de la puissance navale: «Un bombardier peut bien larguer une bombe. L'aviation navale peut aussi larguer une bombe, mais elle peut en outre donner un cocktail ou jouer un match de football, ce qui est mieux que de lancer des bombes». A certaines fins, c'est vrai.

L'établissement militaire peut être un instrument de propagande. Ici la gradation de la persuasion s'étend sur une longue échelle. A un bout de l'échalle, une grande flotte blanche transmet l'image de la puissance de son fier possesseur grâce à des visites d'amitié dans des ports sympathiques. (Au milieu du XXe siècle l'équivalent de cet instrument favori de la diplomatie de Teddy Roosevelt est le bombardier Vulcan de la R.A.F., également peint de blanc, qui a été pendant des années la vedette du spectacle aérien de l'Exposition nationale du Canada.) A l'autre bout de l'échelle, un gouvernement soviétique déterminé à se faire admettre coûte que coûte au sein des conseils des non-alignés fait exploser une bombe de 50 mégatonnes à la veille d'une conférence afro-asiatique.

L'établissement militaire est un élément essentiel des moyens de guerre économique. Sans lui, les blocus sont difficiles à organiser et impossibles à maintenir. Sans lui, on ne peut imposer de boycott et d'embargo qu'à ses risques et péril. (Les sanctions, disait quelqu'un, signifient la guerre.)

Comme auxiliaire de ces techniques non militaires de la diplomatie (il faut concéder que la guerre économique peut difficilement être dite non militaire), l'établissement militaire peut remplir divers rôles non militaires.

Il peut servir à donner accès à des sources de renseignements ou à des lieux de consultation ou de prise de décisions, où il n'aurait pas autrement droit de regard. Le coût des forces armées réservées à cette fin est semblable au prix d'entrée à un spectacle privé, à la cotisation de membre d'un club privé.

Il peut servir à acheter l'estime de ceux qui autrement pourraient ne pas avoir une trop bonne opinion de l'acheteur. Le coût des forces armées réservées à cette fin est semblable aux dépôts que l'on faits à la banque; l'objectif est de créer des crédits diplomatiques, un solde d'estime, où le déposant peut puiser ultérieurement, lorsque le ciel est moins bleu.

Il peut servir à catalyser les puissances amies et alliées vers une action plus énergique pour leur propre défense; lorsqu'on est sur la ligne d'attaque, cela constitue une contribution aussi utile que tout déploiement stratégique. Le plus bel exemple d'un établissement militaire dont l'objet premier est l'effet catalytique qu'il a sur l'action de défense d'autres États est celui du grand Duché de Luxembourg, qui fournit aux forces terrestres de l'OTAN un bataillon d'obusiers de 105 mm.

Il y aurait lieu de signaler que pour les fins ci-haut mentionnées, il importe peu, dans bien des cas,

	Stratégie	Assurance	Maintien de l'ordre (au pays)	Maintien de l'ordre (à l'étranger)	Modernis. et dév.	Cérémonies	Diplomatie
AUSTRALIE	5	1	1/2	1/2	1/2	1/2	2
CANADA	–	1	1	2	1	1	4
CUBA	2	–	3	–	4	1	–
É.-U.	3	–	2	1	1	1	2
GRÈCE	1	–	7	–	1/2	1/2	1
ISRAËL	8	–	–	–	2	–	–
JAPON	1	3	1	2	1	–	2
MEXIQUE	–	–	5	–	5	–	–
R.-U.	1	3	1	1	1	1	2
SUÈDE	5[x]	–	1/2	2	–	1/2	2
U.R.S.S.	3	–	1	2[xx]	1	1	2
VATICAN	–	–	1	–	–	9	–

[x] Alternativement, ces cinq points figurent sous «Assurance».

[xx] Pour le «Maintien de l'ordre» en Europe orientale.

que l'établissement militaire serve à telle fin plutôt qu'à telle autre; pourvu qu'on s'en serve; peu importe sa composition, pourvu qu'il soit composé de quelque chose; peu importe son coût, pourvu qu'il coûte assez cher. S'il doit servir à convaincre les amis et les alliés qu'on est en mesure de se tirer d'affaires, qu'on n'est pas un parasite, qu'on accepte sa juste part de sacrifices, ce qui importe c'est qu'on dépense *x* pour cent du PNB, *y* pour cent du budget annuel et que *x* et *y* passent bonne figure dans les comparaisons désobligeantes dont font l'objet les performances des membres de la coalition. Dans ces circonstances, le budget de la défense rappelle le potcatch que pratiquent les Indiens Kwakiutl du littoral nord-ouest de l'Amérique du nord. Les anthropologues le connaissent bien, et les analystes de la défense gagneraient à la connaitres–notamment ceux qui essaient de voir clair dans la politique de défense du Canada de ces derniers temps.

D. Classification brute des États suivant les objectifs de leur établissement militaire

Les établissements militaires ne servent pas tous leurs pays de chacune de ces six façons. Mais tous servent leur pays d'au moins une de ces façons, ordinairement de plus d'une parfois de la plupart et, à l'occasion, de chacune.

L'importance qu'on accorde à chaque objectif varie d'un État à l'autre suivant les circonstances et la situation.

Une comparaison approximative de l'importance qu'accordent les États aux diverses fins que servent leurs établissements militaires permettra d'indiquer les variations considérables qui existent dans le système des États et de faire ressortir la nature unique du cas du Canada.

Supposons qu'on attribue un total de 10 points à chaque État. Ces 10 sont répartis entre les six fins que servent les établissements militaires suivant l'importance relative de chacune inscription exige, bien sûr, sa justification: la partie suivante des présentes notes (Partie E) se veut une justification des inscriptions pour le Canada.

E. *Le cas spécial du Canada*

Les membres du système des États forment une ensemble des plus varié. Chaque cas est un cas spécial. En politique militaire, le Canada constitue un cas spécial parmi les cas spéciaux.

1. D'un examen rapide du tableau (voir ci-haut), il ressort que le Canada, comme le Mexique et le Vatican, n'a pas besoin d'établissement militaire à des fins stratégiques. Justifions maintenant cet avancé, comme on l'a dit plus haut.

Le Canada n'a besoin, ni présentement, ni dans un avenir prévisible, d'établissement militaire qui lui permettrait d'attaquer un autre pays. Il n'est pas non plus sous le coup d'une menace d'attaque contre laquelle son établissement militaire peut se préparer efficacement ou a besoin de le faire. Les États-Unis le font pour nous. Cela n'est pas du tout une question sentimentale, ou en tout cas bien peu. C'est uniquement une question de tech-

nologie de la guerre moderne et de géographie. A cause de leur situation géographique et de la nature de la menace, les États-Unis se doivent de considérer comme une attaque contre eux toute attaque contre le Canada, soit par logement, soit par bombardement, soit par fusée. Ils n'attendront pas que les mégatonnes importunes traversent le territoire canadien et passent la frontière sans visa. Le Canada profite ainsi involontairement du pouvoir de dissuasion des États-Unis. En contrepartie, le Canada est exposé à subir les conséquences de toute imprudence ou de toute provocation des États-Unis. Nous avons donc des intérêts immenses dans la conception des forces de dissuasion des États-Unis—par exemple, dans la défense par les engins balistiques.

L'agression de la Chine est une autre histoire. Mais cela est du domaine de l'assurance.

2. La métaphore de l'assurance a une place de choix dans les déclarations et les discours de nos dirigeants sur la politique militaire du Canada au cours des années—ce qui traduit peut-être l'aspect particulier de notre tempérament qui fait que nous investissons plus d'argent, par tête, sous forme d'assurance que n'importe quel autre peuple. Il y a un à-côté révélateur dans la biographie de notre ancien premier ministre, M. Louis S. St-Laurent, qui, nous dit-on, au moment où il quittait le droit pour la politique, était le fier détenteur du nombre impressionnant de 33 polices d'assurance, dont les primes annuelles atteignaient plusieurs milliers de dollars. Il était donc naturel qu'il invoque la métaphore de l'assurance le jour de l'armistice de 1948, en exhortant ses concitoyens à «appuyer un Traité de l'Atlantique nord [qui est] une prime d'assurance beaucoup, beaucoup moins coûteuse que les pertes que nous subirions si une nouvelle conflagration venait à dévaster le monde».

On peut concevoir trois agresseurs possibles qui pourraient un jour troubler la tranquilité de la situation stratégique actuelle du Canada. Le premier est l'Union soviétique. Contre la menace d'une attaque des Soviétiques, tout préparatif militaire du Canada est superflu, pour les raisons qu'on a vues à la Section 1 (plus haut).

En second lieu, il y a la Chine communiste. Il est difficile de croire que la Chine puisse attaquer le Canada, sauf en route vers l'objectif principal que seraient les États-Unis. Mais si la Chine devait attaquer les États-Unis, elle n'aurait pas besoin de passer par le territoire canadien (comme ce serait le cas d'une attaque soviétique), et n'y passerait probablement pas. La meilleure assurance que la Chine n'attaquerait pas le Canada nous est fournie, non par notre participation avec les États-Unis à un système quelconque de défense par missiles balistiques soi-disant «orientés vers la Chine» (utilisant des missiles Spartans et Sprints pour assurer la défense stratégique du Vancouver métropolitain), ni par d'autres préparatifs militaires quelconques. Cette assurance nous serait surtout fournie par des mesures d'ordre politique, la reconnaissance de la République populaire et la signature avec son gouvernement d'un pacte canado-chinois de non-agression.

En troisième lieu, il y a les États-Unis. (Le Royaume-Uni et la France seraient sans doute capables d'attaquer le Canada, mais ils hésiteraient à le faire—en supposant qu'ils veulent le faire, ce qui est fort improbable—par crainte de représailles des États-Unis.) L'ancien secrétaire à la Défense des États-Unis parlant à Montréal en mai 1966 disait avec beaucoup de véhémence «qu'absolument rien ne laisse présager que, à un moment donné dans l'avenir, l'un des deux pays pourrait faire la guerre à l'autre. Cela est tellement improbable que l'idée même en est totalement absurde». Mais «Absurde» ne veut pas dire «impossible». Cela signifie que l'idée dépasse la raison et l'ordre des choses». C'est de cette façon qu'on pourrait décrire de nos jours le gros des activités intérieures et extérieures pour l'ensemble des pays.

Le Canada est tout à fait en mesure de dissuader les États-Unis de nous attaquer de façon délibérée. Nous pourrions au besoin fabriquer des armes nucléaires. Leur lancement ne poserait aucun problème. Il sufirait d'une portée d'un demi-mille pour atteindre Detroit.

Il semble davantage plausible qu'une intervention militaire des États-Unis pourrait se produire de la manière suivante. Une nouvelle décennie vient de commencer, celle de 1970. La guerre du Viet-Nam est terminée. Mais la crise raciale s'aggrave. Aux États-Unis les Noirs, formés par d'anciens combattants bien entraînés du Viet-nam, ont dépassé le stade de sabotage de leur révolte. Ils ne brûlent plus eux-mêmes leurs ghettos. Au contraire, ils ont entrepris une campagne très bien organisée pour recourir aux tactiques de guérillas. Une de leurs colonnes vient de faire un raid surprise contre un objectif d'importance nationale—la résidence d'un gouverneur, une base de missiles,—puis se retire et s'enfuit au Canada pour y trouver l'asile politique. Les troupes de l'armée américaine se lancent à sa poursuite et la talonnent de près. Le Canada doit-il ouvrir le feu sur l'une ou l'autre colonne et sur laquelle?

Comme moyen de repousser une attaque possible de l'Union soviétique (ou du Royaume-Uni ou de la France), une force militaire canadienne est superflue. Comme moyen de repousser une attaque possible de la Chine, elle ne convient pas. Comme moyen de repousser une attaque possible des États-Unis, elle est un risque, car une telle force ne servirait qu'á démontrer la légalité de la lutte, non à l'empêcher. A tout prendre, le chiffre «1» affecté dans la colonne du Canada pour une force militaire, comme moyen d'assurer la paix, est probablement exagéré.

3. Si on considère la question du maintien du droit et de l'ordre, dans ses fonctions du maintien de la paix tant au pays qu'à l'étranger, on constate qu'il y a des raisons plus convaincantes de tenir sur pied une force militaire canadienne.

Le maintien d'une force militaire comprenant un certain effectif (la Partie F ci-après indique brièvement comment cet effectif pourrait être moins nombreux qu'actuellement) est justifié par le rôle de «lestage» qu'elle joue et dont on a déjà parlé (Partie C, Section 3 ci-dessus), de même que par le besoin d'une telle force en cas de désastres.

Mais non un désastre tel qu'une guerre civile. Bien qu'éloignée, il y a une possibilité réelle que le Québec se sépare du reste du Canada et prenne place parmi les nations comme État politique indépendant. Certains soutiennent que le maintien d'une force militaire à la disposition du Gouvernement central est nécessaire pour prévenir un coup aussi mortel à l'hégémonie politique du Canada. Je soutiens le contraire. Même si les tensions au sein de la Confédération s'envenimaient à tel point que le Canada français souhaiterait se séparer du reste du Canada, il vaudrait mieux qu'aucune force militaire soit à la disposition du gouvernement central, de crainte que celui-ci ne succombe à la tentation et pris de panique et d'affolement ne décide d'employer cette force dans une guerre qui serait certainement la plus tragique et la plus futile des guerres civiles modernes. L'héroïsme intrépide n'a certes aucune place ici.

Une telle force peut trouver beaucoup mieux à s'exercer en dehors des frontières du Canada. La force militaire canadienne s'est déjà affirmée et distinguée dans le rôle de maintien de la paix,–le maintien du droit et de l'ordre dans des pays étrangers, sur l'invitation de leurs gouvernements. Toutefois, à peine cinq ans après que le Livre blanc du ministère de la Défense (1964) eût prédit qu'on pouvait s'attendre à voir s'accroître les responsabilités des Nations Unies pour le maintien de la paix», il est clair que le maintien de la paix n'est pas assuré pour l'avenir. La répugnance de l'Union soviétique et de la France a accepter une interprétation de la Charte qui permet à l'Assemblée générale de prendre des mesures de sécurité lorsque le Conseil de sécurité ne peut le faire; la tendance grandissante des grande puissances d'avoir recours aux mesures unilatérales; l'affaiblissement de «l'opinion publique mondiale»; le nationalisme intransigeant des nations devenues récemment indépendantes, nationalisme qui les porte à détester la présence de troupes étrangères sur leur territoire, même celles des Nations Unies; la désillusion de tout ce qui est nouveau, le désenchantement,–tous ces facteurs contribuent à diminuer l'importance du maintien de la paix comme moyen d'apaiser la tension internationale. Une nation qui entretient une force militaire dont le but principal est d'assurer le maintien de la paix constate souvent que ces soldats n'ont rien à faire. (C'est sans doute pour cette raison qu'aucun pays n'organise une force militaire dont le but principal est le maintien de la paix.)

Vu ces perspectives peu encourageantes de maintien de la paix, les engagements du Canada dans ce domaine semblent exagérés par rapport à la demande probable. De plus, les préparatifs du Canada pour le maintien de la paix prévoient une échelle de participation qui, les faits l'ont démontré, frise l'extravagance et l'imprudence. Fournir un apport indispensable, comme ce fut le cas du Canada avec la Force d'urgence des Nations Unies et, à un moindre degré, la Force des Nations Unies à Chypre, c'est jouer le sort du prestige de la nation sur l'enjeu des opérations. C'est un risque qu'on peut considérer comme mal avisé étant donné qu'aux termes des ententes, les opérations peuvent être suspendues en tout temps selon le bon vouloir du pays d'accueil. Dans toutes les opérations futures pour le maintien de la paix, l'apport du Canada devrait représenter une partie importante d'un bataillon, au lieu d'une partie importante d'une brigade. On pourrait ainsi réduire l'effectif et le matériel, et du même coup les dépenses dans une large mesure.

4. Depuis la Grande dépression, lorsque la force militaire était chargée de tâches d'ordre civil –c'est-à-dire qu'elle formait et qu'elle affectait à divers projets de travaux publics les travailleurs valides, les célibataires et les chômeurs sans logis– elle contribuait indirectement de deux manières principales à la modernisation et au progrès du Canada.

D'abord la force militaire améliore la situation des travailleurs qui en font partie pour un certain temps à titre de soldat ou d'officier.

Aujourd'hui, la formation d'un soldat, d'un marin ou d'un aviateur est une chose complexe, et pour cause. Il ne s'agit plus simplement de savoir comment éventrer un sac de paille à l'aide d'une baïonnette. En acquérant dans l'armée de la compétence, par exemple dans le domaine des communications techniques, le soldat est beaucoup plus utile à la société. La force militaire du Canada joue le rôle d'un institut national de technologie, ce dont toute la nation tire profit. Sa valeur est d'autant plus grande que des restrictions constitutionnelles et politiques ont empêché le gouvernement central d'aider directement des institutions de haut savoir dans la mesure où il fallait répondre aux besoins de la nation.

On ne peut acheter le bonheur mais on peut acheter le bilinguisme. Autant la nation court des dangers parce qu'un grand nombre d'anglophones ne peuvent parler le français autant l'armée offre un moyen manifeste d'atténuer ce péril. Ses membres peuvent acquérir une grande compétence linguistique à peu près de la même manière qu'ils sont entraînés (ou avaient coutume de l'être) à démonter et à remonter, les yeux bandés, une mitrailleuse Bren. Sa devise (non officielle) pourrait être «Berlitz, et non pas blitz». L'H.M.C.S. *Ottawa* sert présentement la nation comme laboratoire de bilinguisme. A noter que ce projet a débuté en 1951 et qu'il a fallu tout près de deux décennies pour le réaliser. S'il faut en croire les membres de notre Commission royale, le pays n'a pas tellement de temps devant lui.

Bien que l'armée puisse avoir de la valeur comme institut national de technologie, on ne peut justi-

fier son existence pour les seules raisons qu'elle contribue à la modernisation et au progrès—du moins, pas au Canada. Il y a des moyens plus directs et plus économiques de fournir de l'aide à l'éducation que par le truchement d'une carrière militaire.

L'autre façon dont l'armée contribue indirectement à la modernisation et au progrès du pays, c'est qu'elle fournit à l'industrie un marché pour la production de son matériel, et aux entrepreneurs, aux marchands, etc., l'occasion de loger et d'entretenir son personnel.

Une réduction rigoureuse de l'effectif de la force militaire (de la manière qu'on le recommandera à la Partie F finale, ci-après) donnerait sans doute un dur coup, même temporairement, aux localités (Rivers, Gagetown, Summerside) qui ont prospéré grâce à sa présence.

L'industrie des munitions, des «munitions» dans le sens le plus large du mot, s'en ressentirait aussi car l'armée canadienne lui offre un marché assuré. Il resterait toutefois d'autres forces militaires auxquelles on pourrait vendre des munitions, dans la mesure où la ligne de conduite du gouvernement le permettrait.

Il y a deux façons d'envisager la production de défense. Certains la considèrent comme une source de revenu national qu'il faut encourager. («Une des épisodes les plus heureuses du début de l'histoire de la fabrication d'avions au Canada se trouve dans l'histoire officielle, *The Armed Forces of Canada, 1867-1967,* qui décrit de manière attrayante la fabrication des Sabres F-86 par Canadair, Limited, avec l'autorisation de la North American Aviation. D'autres la considèrent comme une tare nationale qu'il faut faire disparaître en fondant la prospérité sur des bases plus solides que celles sur lesquelles repose la «production de défense». Tout dépend de l'intérêt personnel d'alliés bien avisés, surtout des États-Unis, intérêt qui n'a pas toujours été manifesté (par exemple le refus des États-Unis de commander le CF-105) et sur lequel on ne pourra peut-être pas toujours compter. Cela dépend de la prolongation de la tension politique entre les grandes puissances, tension que le Canada s'efforce ou devrait s'efforcer de faire disparaître. Salvador de Madariaga a déclaré il y a longtemps:

> Les fabricants d'armements ... sont autant d'entreprises industrielles qui ont en commun avec toute autre entreprise industrielle ... dont l'objectif est d'assurer des dividendes à la fabrication. La seule différence, c'est que les produits intermédiaires leur assurant des dividendes de fabrication sont des fusils et des navires de guerre, au lieu d'automobiles ou de fromage. Or une entreprise industrielle s'intéresse essentiellement à son marché. Il n'y a pas de doute là-dessus, pas d'équivoque. C'est une vérité évidente. Nous l'écrivons en capitales, car cela saute aux yeux, cela est clair et manifeste, c'est même une platitude: LES FABRICANTS D'ARMEMENTS ONT INTÉRÊT À FAVORISER UN ÉTAT DE CHOSES QUI ACCROÎTRA LA DEMANDE D'ARMEMENTS.[x]

Heureux, donc, le pays qui prospère sans recourir à l'industrie des munitions.

Est-ce qu'une force militaire ne pourrait pas contribuer à la modernisation et au progrès dans d'autres pays que le sien, en accomplissant à l'étranger des oeuvres humanitaires? Si la chose ne s'est pas faite dans le passé (sauf dans les pays sous mandat de l'Empire), cela ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas le faire dans l'avenir. Un organisme canadien de développement et d'assistance, spécialement équipé et entraîné pour entreprendre la construction d'installations dont ont besoin les pays arriérés à travers le monde, pourrait contribuer de façon plus constructive que l'une ou l'autre des méthodes que le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont tenté d'inventer pour notre force militaire. (Vu qu'un témoin, le Docteur O.M. Solandt, a soutenu l'idée d'un tel organisme devant le Comité, point n'est besoin d'en dire davantage ici.)

5. Une force militaire établie pour des fins stratégiques ou de sécurité, pour le maintien du droit et de l'ordre chez elle ou à l'étranger, pour la modernisation et le développement chez elle ou à l'étranger pourrait, cela se conçoit, servir pour certaines manifestations officielles lorsqu'elle n'a pas à s'acquitter de ces autres tâches. Une force militaire pourrait même être gardée pour des manifestations officielles seulement pourvu (i) que le prestige national découlant d'une telle force contribue au bien-être de la nation d'une façon constructive quelconque, et (ii) que les frais soient raisonnables. Ce qu'on ne pourrait justifier, ce serait d'entretenir, à des frais énormes, une force militaire uniquement ou principalement aux fins de manifestations officielles. En pareil cas,—dans la plupart des cas très certainement,—il serait préférable de simplifier une manifestation, et de dépenser les économies réalisées pas des méthodes et des moyens propres à combattre ce complexe d'infériorité nationale qui nous a incités à faire montre de façon si extravagante de grandeur militaire qui nous semblait nécessaire et justifiée.

Le livre blanc sur la Défense (1964) définit la défense du Canada: «ces aspects de la défense de l'Amérique du Nord qui doivent, *pour des raisons fondées sur les intérêts nationaux du Canada,* relever du contrôle canadien». La partie en italique de la phrase est évasive ou, tout au moins, manque de franchise. Non pas l'intérêt national mais la fierté nationale force le gouvernement du Canada à se charger lui-même, au lieu de s'en remettre à d'autres, de répondre à ce que le Livre blanc appelle «le minimum de ce qu'exige la défense du Canada».

Confier cette tâche à d'autres (comme l'expose clairement la Partie B ci-dessus) constitue une op-

---

[x] *Disarmament* (New-York, 1929), pp. 10 et 11.

tion (Option 2 de la Partie A) qui n'est pas du tout en contradiction avec une politique convenant à un État moderne. La plupart des États y ont recours dans une certaine mesure; quelques États (particulièrement l'Islande) y a grandement recours, peu d'États (par exemple, l'Etat des Samoas occidentales) y ont recours sans réserve. Le fait de confier à d'autres le soin de sa défense est toutefois incompatible avec la ligne de conduite s'inspirant de la fierté et de la vanité excessives de certaines collectivités.

On trouve ainsi énumérées, dans le Livre blanc (1964), «le minimum des exigences de la défense du Canada»:

> La capacité de maintenir une surveillance du territoire, de l'espace aérien et des eaux territoriales du Canada; la capacité de disposer des incidents militaires sur le territoire canadien; la capacité de disposer des incidents se produisant dans les régions océaniques au large des côtes canadiennes; et la capacité de contribuer, *dans les limites de nos ressources*, à la défense de l'espace aérien du Canada. (L'italique est de moi).

La restriction mentionnée (en italique) à la dernière de ces tâches laisse entendre que toutes les autres relèvent de la capacité du Canada à les financer et à les accomplir sans trop d'effort. Il en est évidemment ainsi quant à quelques-unes d'entre elles, par exemple en ce qui concerne les incidents militaires sur le territoire canadien (sauf, probablement, dans le cas peu probable d'éventualités comme l'installation massive de l'Armée rouge dans la Terre de Baffin), ou le maintien d'une surveillance du territoire canadien. Mais c'est moins évident dans d'autres cas comme, par exemple, le fait de maintenir la surveillance des eaux territoriales et de l'espace aérien du Canada.

La surveillance des eaux territoriales évoque des missions maritimes traditionnelles et restreintes, comme lorsqu'il s'agit de chasser les contrebandiers vers leurs repaires, d'avertir les pêcheurs étrangers qui s'aventurent trop près du littoral. Ces missions peuvent s'accomplir sans trop de frais. De plus, elles sont de nature à ne pouvoir relever d'une compétence étrangère. (Même l'Islande désarmée, comme on l'a déjà dit, ne confie pas la protection de ses pêcheries à des forces de défense assurées par les États-Unis, mais elle maintient sa propre flotte de chalutiers armés à cette fin.) Il n'y a donc pas lieu pour le Canada de chercher quelque pouvoir étranger à qui confier ces tâches: mais il existe un cas où celles-ci sont transmises à une force paramilitaire du Canada, comme la Gendarmerie maritime ou la garde côtière du ministère des Transports.

La surveillance des eaux territoriales comporte aussi la recherche des sous-marins. C'est un rôle qui coûte assez cher, soit de 50 à 100 millions de dollars par année, selon la façon dont on additionne les frais.

Les motifs de l'engagement financier du Canada à ce rôle de la chasse anti-sous-marine (ASW) sont aussi variés qu'ils le sont généralement. On soutient que ce rôle comporte un aspect stratégique visant «la défense contre des attaques en surface ou dans l'air qu'on peut appréhender durant cette période de temps (c'est-à-dire jusqu'aux années 1970)»,* qu'il joue le rôle d'une assurance et que les navires en question peuvent être utilisés «pour appuyer des opérations de maintien de la paix»,** que sa participation à la chasse anti-sous-marine est un moyen comme un autre pour le Canada de prouver à ses alliés qu'il est prêt, à titre de nation qui se respecte, à assumer sa juste part de la défense commune. On peut parler de chacune de ces prétentions, mais surtout de la dernière, et moins en faveur de la première (voir plus haut, Section 1).

Les objections à laisser les États-Unis remplacer le Canada dans sa participation à la défense anti-sous-marine de l'Amérique du Nord peuvent se formuler ainsi: «Nous sommes un peuple fier et un peuple fier défraye sa quote-part»; «les Américains nous mépriseraient si nous nous défilions»; «ce serait un soufflet à notre amour-propre»; «une disgrâce nationale: quelle sorte de gens croient-ils (ceux qui préconisent notre abandon de ce rôle) que nous sommes nous qui en payons la note, c'est-à-dire les contribuables canadiens? etc.

Je ne sous-estime pas l'intensité émotive d'aucune de ces réponses. Je désire simplement les évaluer pour ce qu'elles sont. Ce sont des réactions émotives étrangères aux opérations militaires. Elles ont peu de rapports avec la sécurité nationale. Elles portent exclusivement sur la fierté nationale. Ce qu'on obtient par les forces armées, c'est la sécurité contre les attaques. On peut défendre la fierté nationale par une foule de moyens dont plusieurs n'ont rien à voir aux pratiques militaires.

Il existe une version plus subtile du même argument. Renoncer à notre faible rôle dans la défense de l'Amérique du Nord—la lutte anti-sous-marine étant le principal élément de ce rôle—reviendrait à laisser les États-Unis assumer ce rôle à notre place. Laisser les États-Unis jouer ce rôle pour nous signifierait une intrusion dans notre souveraineté, à une échelle offensante pour notre peuple et même dégradante aux yeux d'autres nations. Dans le cas de la lutte anti-sous-marine, l'empiétement sur notre souveraineté est minime. Une véritable guerre anti-sous-marine n'est réalisable que par des sous-marins d'attaque. Mais ceux-ci comportent les armes qui constituent la moins intrusive des méthodes de défense. On ne les voit pas et on ne les entend pas. Ce qui est aussi invisible que silencieux laisse intacte la sou-

* Chambre des communes, Comité spécial de la défense, *Procès-verbaux et témoignages*, nº 26 (23 mars 1965), page 1047.

** Ibid, p. 1049.

verainеté, du point de vue pratique, même si les croisières s'aventuraient parfois aux alentours de la Baie d'Hudson.

Le Livre blanc (1964) le reconnaît: il y a un aspect de la défense du Canada que les Canadiens ne pourraient peut-être pas assurer par eux-mêmes. C'est «la défense de l'espace aérien du Canada», pour laquelle le Livre blanc ne requiert des forces armées «qu'elles n'y contribuent que dans la mesure de nos propres ressources». Cette participation a surtout pris la forme d'une interception armée, assurée par trois escadrilles de CF-101 (Voodoo); ainsi qu'une interception par missiles, assurée par deux escadrilles de Bomarcs à fusées B. En 1966, le Commandant intérimaire du service aérien de la défense, dans son exposé au comité permanent de la défense nationale, estimait que cette contribution équivalait à «environ un dixième» de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Il y a deux facteurs qui s'opposent à l'opportunité de maintenir une telle participation au cours des années 1970. Le premier est la menace de moins en moins probable d'une attaque par bombardiers sur l'Amérique du Nord. Le second est le coût croissant de l'interception. Le coût de chaque avion qui pourrait succéder au Voodoo, à supposer qu'il soit réalisable, pourrait s'élever jusqu'à 10 millions de dollars, et peut-être même davantage. Les frais de réarmement des 60 ou 65 avions actuellement affectés par le Canada au NORAD pourraient ainsi atteindre de 600 à 650 millions de dollars au moins. Aux niveaux requis de technologie il y a un risque, en dépit du coût élevé, que cet avion se révèle inutilisable. (Souvenez-vous du F-111). Comme il en a été question plus haut (Partie C, Section 2), il est possible qu'il y ait surprotection. Le fait pour le Canada de prolonger son rôle de défense aérienne constitue, à mes yeux, un véritable cas de surprotection.

D'aucuns prétendent que, comme dans notre rôle de protection anti-sous-marine, si nous ne l'assumons pas, les Américains le feront; et que, contrairement à la guerre anti-sous-marine, l'empiétement sur notre souveraineté sera plus évidente à tous les points de vue. Ce à quoi on peut répondre:

(i) Il est loin d'être certain que les États-Unis consentiraient à ajouter presque un milliard de dollars par année à leur budget de la défense afin de maintenir ses intercepteurs de combat au NORAD à leur puissance actuelle. Au contraire, les Etatss-Unis ont maintenant pour politique d'opérer ce qu'un ancien ministre de la Défense nationale désignait, en 1966, «une réduction très importante de leurs escadrilles d'intercepteurs en dépit du fait que les avions sont disponibles». Cette ligne de conduite découle de ce que les États-Unis se rendent compte que la menace d'attaques par des bombardiers non seulement diminue mais s'atténuera davantage durant les années 1970.

(ii) Si les États-Unis assument toute la responsabilité de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, il n'y a pas de raison de présumer qu'ils insisteront pour obtenir au Canada des bases destinées à leurs intercepteurs de combat. De telles installations pourraient être commodes, mais elles ne sont pas aussi nécessaires que les bases de l'Arctique affectées au réseau avancé de pré-alerte dans les années 1950. Purement spéculatifs sont les témoignages formulés à ce comité et selon lesquels les États-Unis exigeraient des bases au pays et que, vu la nature des relations canado-américaines, aucun gouvernement canadien ne pourrait les leur refuser. Je ne partage pas ce point de vue. C'est simplement prévoir le pire qui peut arriver au Canada. On ne peut jamais savoir ce qu'on peut faire avant de le tenter.

Tout en insistant pour que les avions affectés par les États-Unis à la défense aérienne de l'Amérique du Nord aient leurs bases dans leur propre pays, on ne peut s'objecter à ce qu'ils survolent le territoire canadien aux termes des accords exigeant un avis préalable. Notre souveraineté demeure donc ainsi intacte.

Mais en est-il ainsi de notre fierté nationale? L'ardent patriote canadien pourra encore entretenir quelques doutes hargneux, qui auront sans doute pour objet l'inconvenance de ces vols libres. Il faut faire comprendre à cet ardent patriote canadien que, dans son propre intérêt, il n'y a pas d'inconvénient à autoriser des envolées libres dans le domaine des affaires extérieures. Pour revenir à la phraséologie d'une ère révolue, le fait que des pays assurent la sécurité et d'autres en profitent crée une situation inévitable de la vie internationale. La notion des vols libres est à la base de la politique de non prolifération des armes nucléaires–politique dans laquelle se sont ardemment et opportunément engagés le Canada et les États-Unis. En ce qui concerne sa défense nationale, le Canada ne peut impunément s'engager très loin sans la collaboration des États-Unis. C'est une conséquence, non pas de la générosité des Américains, mais de conditions géographiques dénudées de toute passion, ce que feu R. J. Sutherland appelait «la garantie involontaire des Américains».* Comme il s'agit d'un acte involontaire, on ne doit rien en retour–même si l'on pouvait parler de gratitude en politique étrangère, ce qui est discutable.

6. Le coût annuel du maintien des effectifs militaires du Canada au cours des toutes dernières années s'établit entre 1.5 et 1.8 milliard de dollars. S'il n'est pas plus élevé, c'est que l'organisation militaire ne se justifie pas du point de vue stratégique. Si ce coût est aussi élevé, c'est que les gouvernements canadiens qui se sont succédé étaient convaincus qu'une telle dépense était requise afin de permettre à l'effectif mili-

---

*R. J. Sutherland, «Canada's Long-Term Strategic Situation», *International Journal*, Vol. XVII, nº 3, été 1962, p. 202.

taire de jouer son rôle primordial d'ordre diplomatique.

Depuis le début des années 1950, lors de l'arrivée des premières forces canadiennes en Europe occidentale sous l'autorité de l'OTAN, les effectifs militaires ont été utilisés pour appuyer deux objectifs diplomatiques.

Le premier consiste à établir une force de persuasion non pas contre des ennemis mais à l'égard d'alliés. La présence d'effectifs militaires en Europe occidentale sert à donner l'exemple et à inspirer confiance. Elle a pour but d'indiquer la voie à d'autres membres de l'OTAN qui, faute de quoi, pourraient hésiter ou se lasser de jouer leur rôle de surveillance. Le Canada doit donc éviter à tout prix de s'en retirer, comme l'affirmait, dans son témoignage au comité sénatorial des affaires extérieures, un ancien Secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 15 mars 1967: «Ce serait le début de réactions en chaîne incitant les gouvernements des autres membres de l'alliance à emboîter le pas».

Cet argument m'a toujours paru improbable en soi, de même que la théorie du domino dont il est une autre version. Il laisse entendre que les gouvernements de nos alliés sont sensibles au trébuchement des dominos, qui tombent par pure gravité, et sans qu'ils en aient l'intention ni la volonté, ni l'énergie de réagir conformément à leurs propres intérêts nationaux tels que ceux-ci sont perçus. Mais ils ne sont pas du tout de cette trempe. Si les États-Unis, ou le Royaume-Uni, ou l'Italie, ou la Norvège, veulent réellement retirer leurs troupes, ils le feront en dépit de l'engagement du Canada. (Le retrait de la France en est un exemple.) D'autre part, s'ils désirent conserver intactes leurs contributions ils le feront, que le Canada se retire ou non. (Le retrait de la France a eu pour effet de décider le Royaume-Uni à renforcer son engagement).

Il est parfaitement possible de se retirer de la défense de l'Europe sans donner lieu à des répercussions catalytiques sur l'ensemble de l'OTAN, sans créer la panique et le désarroi, sans précipiter la débandade, sans favoriser une atmosphère de défaitisme, de désespoir et de sauve qui peut. Même Dean Rusk a dénoncé la théorie du domino comme «beaucoup trop ésotérique». Nous devrions cesser d'hésiter dans nos options à l'égard de l'Europe occidentale, et tout spécialement depuis que nos hommes d'État renoncent à les appliquer au Sud-Est asiatique.

La seconde mission diplomatique de notre organisation militaire consiste à acheter respect, influence et prestige. Selon le témoignage d'un ancien secrétaire d'État, le Canada ne doit pas retirer ses effectifs militaires de l'Europe occidentale, car pareil retrait «pourrait entacher la bonne renommée du Canada auprès de ses alliés (et) porter ceux-ci à se demander si nous faisons une contribution honorable.»*

Il faut examiner avec soin cette affirmation selon laquelle l'effectif militaire du pays rehausse l'influence diplomatique et le prestige du Canada; c'est sur la foi de cette prétention que se dépense le 1.8 milliard de dollars de notre budget militaire, et cela non seulement en Europe occidentale.

Il n'est pas difficile d'acquérir du prestige dans le domaine international, mais il est plus difficile d'expliquer comment cela se produit. Dans notre quête de prestige, il n'est pas toujours bon de courir ou de paraître trop désireux de l'obtenir. Le prestige est un peu comme la découverte d'un précieux objet perdu; c'est la faculté de rendre heureux par une découverte accidentelle. L'argent n'ouvre pas toutes les portes et on ne peut pas s'attirer de force les bonnes grâces et la faveur d'autres gouvernements non plus que gagner le coeur et l'approbation d'autres peuples. George Kennan, il y a trois ans, rappelait ce qui suit à la Commission des relations étrangères des États-Unis: «Il est plus facile de s'assurer le respect de l'opinion mondiale en liquidant avec courage et résolution les fausses situations qu'en poursuivant avec opiniâtreté des objectifs extravagants et sans valeur».

Supposons, à titre d'exemple, qu'il soit possible d'acheter influence et prestige. Combien cela se vend-il à la douzaine? Si 1.8 milliard de dollars achète X unités, est-ce que 3.6 milliards achèteront 2X? Ou 900 millions, ½X? Dans quelle mesure, le cas échéant, le retrait de la division aérienne et de la brigade d'infanterie de l'Europe occidentale compromettra-t-il le bon renom du Canada dans le monde? Recevons-nous un prix de consolation pour les entretenir, même si elles ont leur base à Cold Lake ou à Gagetown? Ou ne devrions-nous pas tout bonnement désarmer une fois pour toutes?

Lorsque l'effectif militaire n'existe que pour rehausser le prestige de la patrie, et non pour la défendre, il est extrêmement difficile de déterminer avec quelque précision combien d'argent il faut y mettre, quel doit être son équipement et à quels endroits l'effectif sera déployé. Comparez la situation du Canada avec celle de la Suède. Le Parlement suédois a émis la directive suivante:

> L'armée travaillera à préserver la paix et la liberté du pays. Or, son effectif, sa composition et son état de préparation devront être tels qu'une attaque contre la Suède nécessiterait des ressources que les avantages tellement vastes, une intervention tellement pro-

---

*Citation traduite librement et tirée de l'ouvrage intitulé: *Paul Martin parle au nom du Canada: Choix de discours sur la politique étrangère de 1964 à 1967.* (Toronto, 1967) p. 48.

longée que le jeu n'en vaudrait pas la chandelle.*

De cette formule lapidaire est apparue, sans illogisme, sans contradiction, la formidable machine militaire suédoise, avec ses avions de chasse Saab-37 Viggen, et le plus grand abri atomique du monde entier. Mais si vous essayez d'adapter la formule suédoise aux conditions qui existent au Canada, vous avez le préambule suivant:

> L'armée canadienne doit travailler à maintenir et à rehausser le prestige et l'influence du Canada dans le monde. Or, son effectif, sa composition . . . etc.

A quelle fin? On peut lire des milliers de pages de témoignages, des millions de mots prononcés par nos ministres de la défense nationale, nos chefs d'État-major, les commandants des brigades mobiles, les témoins versés dans toutes les disciplines sans qu'il soit possible de trouver une réponse satisfaisante à cette question.

Cela n'est pas surprenant, car pour trouver la réponse exacte, il faudrait connaître le taux du change entre les armes et l'influence. Aucune magie n'apportera ici de solution. Le taux n'est fixé par aucun organisme international des changes. Il n'y a pas de limites maximales ou minimales par lesquelles on puisse s'élever ou sombrer. Il n'existe aucune garantie de convertibilité. Le taux fluctue dangereusement avec le temps. Il diffère énormément d'un parti à l'autre.

Le prix que coûte l'influence ressemble aux faveurs des femmes de petite vertu. A certains moments, aucune offre n'est assez élevée; à d'autres, elles donnent leurs faveurs gratuitement. Lorsque les systèmes d'armements sont échangés pour de l'influence, il devient impossible de calculer ce que M. McNamara appelait «le coût-efficacité de chaque système, soit l'efficacité au combat par dollar dépensé.»

Le taux du change entre les sommes engagées et l'influence est incertain et sujet à fluctuation, le moyen d'échange étant changeant et éphémère. Et ce n'est pas tout. L'influence acquise dans une capitale peut diminuer dans une autre; ce qui plaît à Washington peut déplaire à la Nouvelle-Delhi; on peut plaire à Londres et déplaire à Paris. Aux complexités du calcul de ce que coûte l'influence, il faut conséquemment ajouter le calcul complexe du rapport des forces.

Le concept même de l'influence ne doit pas être pris pour acquis. C'est peut-être une chose qui ne se vend pas. Les conditions de vente peuvent en rendre l'achat impossible. Il se peut que le crédit n'existe pas, ou très imparfaitement, dans la société internationale. Le régime d'État ne ressemble pas nécessairement à celui d'une banque. On trouvera peut-être difficile d'accumuler une réserve d'estime. Les gouvernements n'ont pas toujours bonne mémoire; ils peuvent feindre l'amnésie lorsque vient le moment de faire les comptes.

Lorsque les crédits militaires servent à acheter les moyens de se défendre, plutôt qu'à acquérir de l'influence, il est assez facile de répondre à la question: «Quel montant suffira?» «La planification des besoins militaires, écrivait un ancien membre du Conseil de planification de la politique du Département d'État aux États-Unis, donne des réponses claires et complètes dans la mesure où cette planification traite des éléments pondérables de campagnes réelles ou imaginées. Les quotients sont précis, les colonnes de chiffres égales et les conclusions sont de nature concrète».* Lorsqu'on utilise les crédits militaires pour acheter de l'influence plutôt que pour assurer la défense du pays, la réponse est tellement plus difficile à donner. Le premier genre de mission comprend des proportions de force, facilement additionnées par les ordinateurs et les recherchistes en opérations. Le deuxième genre comporte des facteurs intangibles d'appréciation, que même les agents les plus expérimentés du service étranger,—on pourrait même dire surtout les plus expérimentés d'entre eux,—n'osent même pas utiliser avec quelque prétention à des calculs précis.

Alors, si l'établissement militaire canadien se voit privé de l'aide et de la facilité d'une programmation coût/efficacité, parce qu'on se propose de s'en servir dans son rôle diplomatique, pourquoi ne pas tirer au sort le prix d'une telle entreprise? C'est purement une vue de l'esprit et la réponse est «non». Et pourtant, c'est plus ou moins ainsi que le niveau actuel des dépenses militaires a été déterminé.

Les planificateurs auxquels on a confié la tâche de créer un effectif militaire qui cadrerait avec les idées exprimées dans le Livre blanc sur la défense (1964), ont reçu instruction d'examiner un certain nombre de budgets militaires imaginaires. Ces budgets variaient de 500 millions au plus bas niveau jusqu'à 2.5 milliards au maximum. Le gouvernement a finalement opté pour le chiffre de 1.5 milliard de dollars. Ce montant de 1.5 milliard,—et ce n'est pas une coïncidence,—s'est adonné à être ce que les gouvernements précédents avaient dépensé annuellement pour l'établissement militaire.

Le nouveau chiffre avait l'inéluctable avantage de ne rien changer dans l'équilibre budgétaire. Il n'appelait non plus aucun changement dans les arguments servant à justifier les dépenses militaires. Il s'appuyait fermement sur le précédent. C'était une épargne d'un milliard par rapport à la solution la plus chère. Que voulait-on de plus?

---

*Citation de l'ouvrage de Kjell Gallmann: «Attaque *isolée* contre la Suède et ses conditions préalables de la politique mondiale», dans «*Coopération et conflit: Études nordiques sur la polique internationale*», CII (1965) p. 18.

* Charles Burton Marshall, *The Nature of Foreign Policy*, dans l'ouvrage intitulé *Exercise of Sovereignty* (Baltimore, 1965) p. 61.

En conséquence, un arrangement est intervenu entre le ministre des Finances et le ministre de la Défense nationale. Le premier consentit à fournir à l'avenir 1.5 milliard de dollars annuellement (montant qui pourrait être corrigé advenant d'importantes augmentations dues à l'inflation), à la condition que le second ne l'importune pas pour obtenir des crédits plus importants. Ce dernier accepta cet arrangement.

Voilà une façon de déterminer la politique militaire.

F. *Une politique militaire «rationnelle» pour le Canada, 1970-1984*

Il ressort de ce qui précède que le gouvernement du Canada dépense trop pour chacune des fins pour lesquelles son effectif militaire est maintenu. Il pourrait donc faire des réductions, sans causer préjudice à l'intérêt national, sur ses crédits pour l'assurance, pour assurer l'ordre public (au pays), l'ordre public (maintien de la paix), la modernisation et l'expansion, les cérémonies et l'influence.

Les principales extravagances (donc les principales épargnes possibles) se trouveraient dans les crédits destinés à l'assurance, aux cérémonies et à l'influence. Nous n'avons pas besoin de garder un effectif militaire pour le genre de guerre que des agresseurs vont livrer dans les années 1970. Nous ne sommes pas tenus de supporter, pour l'amour de conserver un faux sentiment de respect humain, ces fardeaux militaires (lutte anti-sous-marine et défense aérienne) que les Etats-Unis dans leur propre intérêt se verraient obligés d'assumer si nous les abandonnions. Et nous n'avons pas à contribuer, dans une illusoire recherche d'influence et de prestige international, à la défense de l'Europe occidentale et de l'Amérique du nord. Couper tous ces crédits libérerait environ 1 milliard de dollars annuellement pour d'autres œuvres plus valables.

La seule hypothèse que ces notes ne couvrent pas serait que l'on trouve d'autres objectifs valables.

Le seul vœu qui se dégage de ces notes est que le Comité ordonne la tenue d'une série d'études détaillées qui exploreraient ce que donnerait un effectif militaire, conçu moyennant un certain nombre de budgets imaginaires allant de 250 millions de dollars annuellement à 750 millions, et ce qu'un tel effectif ferait pour le Canada.

L'auteur de ces notes estime qu'un effectif militaire de ce genre se révélerait capable, après examen détaillé, de réaliser davantage pour le Canada qu'il n'a été donné à quiconque de supposer.

Le tout est respectueusement soumis au Comité permanent des affaires extérieures et la défense nationale de la Chambre des communes.

James Eayrs

Toronto, le 26 janvier 1969

M. JAMES EAYRS

JAMES EAYRS est né à Londres en 1926; il est arrivé au Canada alors qu'il était encore enfant. Il a fait ses études à l'école Grove de Lakefield (Ontario), à l'Université de Toronto (B.A.), à l'Université Columbia (A.M., Ph.D.) et à la London School of Economics. Il a servi brièvement (1944-1945) dans la Marine canadienne comme matelot de troisième classe sur les navires HMCS Comox et HMCS St. Thomas. Il fait partie, depuis 1952, du Département d'économie politique de l'Université de Toronto, où il est professeur de politique internationale. Il est codirecteur, depuis 1959, de *International Journal*, revue trimestrielle de l'Institut canadien des affaires internationales. Il a obtenu une bourse d'études Guggenheim, ainsi qu'une bourse de la Société royale du Canada. Il est l'auteur de neuf ouvrages sur les affaires internationales, le Canada et le Commonwealth. Son *In Defence of Canada* (2 volumes, 1964 et 1965) lui a valu le prix du Gouverneur général pour les ouvrages non romanesques. Son dernier livre, *Minutes of the Sixties*, a été publié par la maison Macmillan à l'automne de 1968. Il donne fréquemment des cours aux collèges militaires du Canada et des États-Unis et doit donner au printemps le cours Mountbatten sur un sujet afférent à la défense, à l'Université d'Édimbourg. Il est l'auteur d'une chronique hebdomadaire qui paraît dans le *Montreal Star*. Il est marié et père de cinq enfants.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 25

SÉANCE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires stratégiques

TÉMOIN:

(Voir liste de procès-verbaux)

IMPRIMERIE DE LA REINE OTTAWA, 1969

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 26

SÉANCE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOIN:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29754—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-Président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,	Harkness,	MacRae,
[3]Anderson,	Howard (*Okanagan-Boundary*),	Marceau,
Barrett,	Laniel,	Nowlan,
Brewin,	Laprise,	[1]Ouellet,
Cafik,	Legault,	Penner
Fairweather,	Lewis,	Prud'homme,
Forrestall,	MacDonald (*Egmont*),	[2]Stewart (*Cochrane*),
Gibson,	MacLean,	Thompson (*Red Deer*),
Groos,	Macquarrie,	Winch–(30).
Guay (*St-Boniface*),		

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart

Suivant l'article 65(4)b) du Règlement:

[1]M. Ouellet remplace M. Goyer le 7 février 1969
[2]M. Stewart (*Cochrane*), remplace M. Roberts le 11 février 1969
[3]M. Anderson remplace M. Hymmen le 12 février 1969

CORRIGENDUM

Fascicule nº 24–Mercredi 5 février 1969

Témoignages:

Page 867:

Deuxième ligne de la colonne de gauche devrait se lire:
par les *Nations Unies* . . .

[*Traduction*]

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 12 février 1969
(39)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit cet après-midi à 3 h 35. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Brewin, Cafik, Fairweather, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, MacDonald (*Egmont*), MacLean, MacRae, Marceau, Macquarrie, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (*Red-Deer*) et Winch—(22).

Aussi présent: M. Hymmen, député.

Témoin: Le professeur Charles Foulkes, professeur invité à la School of International Affairs de l'université Carleton, à Ottawa.

M. Brewin souligne une erreur qui s'est glissée à la page 867 du fascicule nº 24 du compte rendu des témoignages. Le Comité convient de la corriger.

Le vice-président présente le professeur Charles Foulkes qui fait un bref exposé préliminaire. Le Comité convient de consigner au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui la déclaration provisoire du professeur Foulkes intitulée «Le Canada et la sécurité collective», de même que sa biographie. (*Voir appendice gg*).

Les membres du Comité interrogent le professeur Foulkes sur divers aspects de la politique canadienne de défense et sur certaines suggestions formulées dans sa déclaration provisoire.

Vers 4 h 50 de l'après-midi, le signal d'appel à la chambre se fait entendre.

Ayant interrompu l'interrogatoire, le Comité remercie le professeur Foulkes de son témoignage et, à 4 h 55 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 13 février 1969, à 11 h du matin, alors que le témoin sera le professeur Michael Brecher.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

29754–1½

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mercredi 12 février 1969

Le vice-président: Messieurs, la séance est ouverte.

J'ai le regret de vous informer que notre président M. Wahn, a dû rentrer subitement à Toronto pour cause de maladie grave dans sa famille. On m'a donc prié de présider la séance de cet après-midi, mais il se trouve que je me suis moi-même engagé à assister à une réunion, à 16 heures. Je demande donc au Comité de bien vouloir accepter qu'un président intérimaire me remplace pendant mon absence d'une heure, ou environ. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

• 1535

Le vice-président: Merci. Nous recevons aujourd'hui l'un de nos plus grands militaires. Comme vous le savez, le général Charles Foulkes est devenu chef d'état-major en 1945, après une longue et brillante carrière dans l'Armée canadienne. Vous connaissez déjà ses antécédents.

En 1951, il était nommé premier président du Comité mixte des chefs d'état-major, poste qu'il a détenu jusqu'en mai 1960, soit pendant 9 ans. L'expérience qu'il a acquise à ces deux postes, alors qu'on formulait et qu'on élaborait l'orientation militaire d'après-guerre du Canada, lui a permis d'avoir une vue d'ensemble unique sur la politique de défense du Canada.

En 1967, le général Foulkes était nommé professeur adjoint de stratégie à l'Université Carleton et, depuis lors, il a rédigé un certain nombre d'ouvrages, dont *Canadian Defence Policy in the Nuclear Age.* Militaire de carrière très écouté, et maintenant professeur d'université (rare, mais précieuse synthèse), le général Foulkes est sans conteste l'une des personnes les mieux placées, au Canada, pour analyser les voies qui s'ouvrent au Canada en matière de politique de défense. On lui a demandé aujourd'hui de s'attaquer à la question de savoir si la politique de défense du Canada doit se fonder sur des alliances régionales, ou si notre pays doit chercher à adopter une politique de neutralité.

Général Foulkes—devrais-je plutôt dire professeur Foulkes? —on a déjà remis aux membres du Comité le texte de votre exposé. Peut-être aimeriez-vous faire une brève déclaration, en guise d'introduction, puis répondre aux questions que les membres du Comité vous poseront au sujet des principales options qui s'offrent au Canada quant à l'orientation de sa politique de défense.

Le professeur Charles Foulkes (professeur adjoint, Université Carleton): Monsieur le président, on m'a demandé pourquoi je comparaissais devant votre Comité avec un document intitulé: «Professeur Charles Foulkes». J'ai fait cela intentionnellement, car je ne voulais pas passer pour un croulant à vos yeux, mais plutôt pour quelqu'un qui étudie continuellement la question de la défense et de la stratégie. Je me suis vite rendu compte que les étudiants vous obligent à vous tenir sur le qui-vive avec toutes leurs questions sur la stratégie actuelle.

Monsieur le président, j'ai peu de choses à dire au sujet du document lui-même. J'ai eu l'occasion de lire le témoignage du professeur Yarmolinsky qui a comparu devant le Comité la semaine dernière. Il vous a très clairement exposé la question de la riposte souple, et je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur le sujet.

Je vous rappelle qu'au troisième paragraphe de mon exposé, je mentionne que la stratégie de l'OTAN a accompli une révolution de 1950 à 1968. Je veux dire par là que l'OTAN a d'abord été créée, en 1949, en fonction de la stratégie de la Seconde Guerre mondiale, soit la stratégie de la guerre classique où un bombardement massif appuie les troupes et leur armement classique. Toutefois, on prévoyait alors quelque 1,000 divisions et 6,000 avions tactiques. Mais, comme vous le savez, nos alliés européens ne pouvant pas lever des troupes aussi nombreuses, on a revu et réduit le nombre à environ 40 divisions, dont 25 en temps de paix, les autres devant être levées au début de la guerre.

• 1540

C'est alors, et je tiens à le souligner, que le Canada a contracté ses engagements actuels; c'était en 1951, et le général Eisenhower prenait alors le commandement des forces de l'OTAN. Venu au Canada, il a souligné le fait qu'il était absolument nécessaire que notre pays participe à la défense de l'Europe, pour démontrer que l'Amérique du Nord appuyait entièrement l'OTAN. Il a aussi précisé qu'au fur et à mesure que la position économique et militaire de l'Europe s'améliorerait, les forces nord-américaines seraient rapatriées. On était alors en 1951. Et nous ne devons

pas oublier que c'est l'administration Saint-Laurent qui a contracté cet engagement, en 1951, d'une façon plus ou moins temporaire, et qu'on visait alors à aider l'Europe en y envoyant des troupes susceptibles d'être rapatriées à un moment donné. Mais vous vous rappelez qu'au moment où le président Eisenhower est entré en fonctions, les États-Unis ont modifié leur stratégie: ils ont alors introduit l'usage des armes atomiques et Foster Dulles, la théorie des représailles massives aux endroits de son choix. Avec ce genre de stratégie, où on a seulement besoin d'une défense-bouclier ou d'un système d'alerte, les États-Unis ont pu réduire le nombre de leurs forces classiques et compter sur les représailles massives.

Cela permit aux Européens, à leur grande satisfaction, d'éviter la levée de troupes classiques, et de réduire le stockage nécessaire pour une guerre de 90 jours. Mais, lorsque les armes atomiques sont devenues une réalité, M. Foster Dulles a modifié ses vues sur les représailles massives et a mis davantage l'accent sur l'utilisation des armes nucléaires tactiques.

Cependant, quelques années plus tard, les scientifiques, ayant constaté ce qu'on pouvait faire avec des armes atomiques tactiques, commencèrent à se demander si c'était vraiment le genre de choses qu'on devait utiliser en Europe. En conséquence, les Nations Unies ont mis sur pied une commission chargée d'étudier toute la question de l'utilisation des armes nucléaires tactiques. La commission a publié un rapport pour lequel un Canadien, M. Lewis, de Chalk River, a fait une partie des recherches. Après avoir étudié le résultat de certains exercices effectués en Europe avec des armes nucléaires fictives, on en est venu à la conclusion qu'en utilisant une centaine de ces armes—et n'oubliez pas qu'il y en a 7,000 en Europe aujourd'hui—on dévasterait une région d'une longueur de 150 milles et d'une largeur de 50 milles. De ce fait, les États-Unis ont commencé à réviser de nouveau leur stratégie quant à l'usage des armes atomiques tactiques, au début, et c'est ce qui les a amenés à étudier la question de la riposte souple.

Comme je l'ai dans le document, l'introduction de la riposte souple exige un examen rigoureux des engagements du Canada car elle impose vraiment l'utilisation des armes classiques presque jusqu'à la fin des hostilités. Autrement dit, selon M. McNamara, jusqu'à l'écrasement des troupes, ou presque. Il faut donc plus d'armes classiques, de même que des forces de réserve. Comme vous le savez, avec l'armée de métier que nous avons au Canada, nous ne pouvons pas créer de force de réserve, ce qui veut dire que nous ne sommes pas vraiment en mesure d'appliquer la stratégie de la riposte souple, à moins que le gouvernement ne décide d'accroître ses forces classiques. Comme vous le savez aussi, nous ne pouvons pas du tout renforcer la brigade basée en Europe actuellement, car il n'y a pas de matériel, et on ne peut y trouver la matériel nécessaire, à temps. Il m'a semblé alors que c'était le moment de réviser de nouveau notre participation. L'important, monsieur le président, c'est d'obtenir un consensus sur l'idée que j'ai émise, à savoir que le Canada n'assure pas seul sa propre sécurité, mais contribue seulement à la défense collective. Si on est d'accord là-dessus, cela simplifie beaucoup notre problème, car on peut alors prendre le temps de découvrir quelle est la meilleure contribution que nous pouvons apporter.

• 1545

Je suis convaincu qu'avec les militaires de carrière que nous avons aujourd'hui, nous pouvons atteindre de très hauts niveaux de compétence technique et tactique, possibilités que nous ne mettons pas vraiment à contribution en Europe. Nous nous chargeons des tâches que peuvent accomplir les conscrits européens après leurs 18 mois d'entraînement et il me semble que, si nous voulons apporter une certaine contribution, nous devons faire de notre mieux et confier à nos troupes le genre de travail qu'elles peuvent exécuter mieux, comme je l'ai dit, que des soldats qui n'ont subi qu'un entraînement de 18 mois. Voilà, monsieur le président, la base de mon argumentation.

M. Winch: Pouvez-vous préciser l'efficacité de donner les détails techniques de ce qu'on devrait faire d'après vous?

Le professeur Foulkes: Tout d'abord, je crois que nous pouvons manoeuvrer beaucoup mieux sur les flancs que sur la position que nous occupons actuellement, soit le secteur central que les Allemands peuvent prendre facilement en charge avec leurs conscrits. Nous devrions manoeuvrer sur les flancs, là où il faut beaucoup plus de leadership, de services de communications et autres services semblables, tâches que nous accomplirions en Amérique du Nord, et qui exigent le genre de troupes que nous utilisons pour le maintien de la paix, etc. Autrement dit, il faut moins de matériel lourd et plus de matériel léger, car on tient compte davantage de la mobilité, et vous pourriez constater qu'on pourrait faire de grosses économies sur le matériel.

M. Winch: Permettez-moi alors de vous poser cette question: cela veut-il dire que vous proposez que le Canada modifie sa politique à l'égard de ses troupes

basées en Europe, s'il demeure au sein de l'OTAN? C'est en gros ce que vous dites.

M. MacLean: Mais je suppose que ce raisonnement ne s'applique pas à la Division aérienne; il s'agit ici de la brigade.

Le professeur Foulkes: En effet. Comme vous le savez, le rôle de la Division aérienne n'a jamais été vraiment satisfaisant. Lorsqu'on a d'abord proposé ce rôle, en 1956, l'administration Saint-Laurent ne voulait vraiment rien s'occuper de cette question, c'est pourquoi il a retardé sa décision à ce sujet. Ce n'est qu'après la forte pression exercée par le général Norstad sur la nouvelle administration qu'on est convenu d'accomplir cette tâche.

D'après ce que j'en sais, ce rôle n'a jamais été très populaire auprès de la population, d'autant plus qu'avec l'introduction de cette stratégie de la riposte souple, et la décision de retarder l'utilisation des armes atomiques tactiques,—si jamais on s'en sert,—on risque plutôt de se faire exterminer au sol, avant même qu'on ait l'occasion de se servir de nos armes. Comme je le dis dans mon document, et comme vous le savez, la Division aérienne occupe maintenant deux bases, ce qui la rend beaucoup plus vulnerable que si elle en occupait quatre, comme auparavant. A mon avis, ce n'est donc pas là un rôle satisfaisant pour nos forces aériennes. Je crois que, si nous pouvions leur confier une tâche tout à fait différente, tout en lui fournissant le matériel de soutien et de transport qui lui permette de déplacer cette force mobile que j'ai proposée, cela serait beaucoup plus efficace et convenable. Lors de ma tournée du pays, j'ai eu l'occasion d'entendre les nombreuses critiques qu'on formule à l'endroit des Forces canadiennes, du fait qu'elles se bornent à contribuer à la défense de l'Occident, mais qu'elles se voient confier des armes nucléaires.

Le vice-président: Voici la liste des membres qui veulent poser des questions: M. MacLean, vous serez le suivant si vous le voulez, puis MM. Brewin, Gibson, Winch et Cafik. Si on respecte cet ordre, on pourra alors poser des questions supplémentaires. Monsieur Penner?

M. Penner: Professeur Foulkes, à la page deux, vous faites allusion à la crise tchécoslovaque qui, selon vous, a justifié les positions occupées par nos troupes, en Europe, en prévision d'une riposte souple. On entend assez souvent ce point de vue, mais on peut se demander ce qu'il vaut. Dans quelle mesure peut-on dire que la menace soviétique se précise à l'égard de l'Europe occidentale par suite de la crise tchécoslovaque? N'est-il pas plus juste de considérer cette crise comme une lutte au sein du pacte de Varsovie, lutte qui a très peu à voir avec la menace soviétique à l'endroit de l'Europe occidentale?

• 1550

Le professeur Foulkes: Si j'ai fait allusion à la crise tchécoslovaque, c'est surtout à cause de l'efficacité de notre système d'alerte stratégique. Comme vous le savez, les forces armées de l'Europe occidentale comptent environ 23 divisions, alors que l'Union Soviétique en a 20 en Allemagne, nombre que les Russes pourraient porter à 40 dans les six jours. Et pour renforcer les troupes de l'Ouest, il faudrait faire venir deux brigades du Royaume-Uni et deux brigades des États-Unis. Mais les experts s'accordent à dire qu'on ne peut le faire en moins de deux semaines, et il s'agit de savoir si nous avons un bon système d'alerte stratégique, quant on a vu avec quelle rapidité l'Union Soviétique peut déplacer ses troupes sans préavis, comme elle l'a fait lors de la crise tchécoslovaque.

Les opinions sont bien diverses, aujourd'hui, sur la question de savoir si l'Europe est menacée. Je crois qu'il ne faut pas oublier qu'en essayant d'évaluer cette menace, il faut tenir compte de deux choses. Tout d'abord, la puissance des opposants. C'est là, bien sûr, la tâche, aventureuse et mouvementée, des services de renseignements, mais depuis que des satellites observent la terre continuellement, et que les États-Unis ont pris l'habitude de révéler leurs effectifs, cette question de puissance n'est pas aussi obscure qu'auparavant. Mieux que cela, pour 10 shillings par an, n'importe qui d'entre vous qui désire connaître la puissance d'un pays peut obtenir de l'Institut des études stratégiques un tableau de l'équilibre militaire, qui indique les forces de n'importe quel pays du monde, tableau mis à jour chaque année. On peut donc maintenant, sans contredit, dire quelle est la puissance de n'importe quel opposant.

Puis, il y a la question des intentions, qui est beaucoup plus difficile à juger que la question de la puissance. Dans ce cas-ci, les conditions changeantes peuvent, bien sûr, modifier les intentions des pays mais, à cause du formidable pouvoir de destruction des armes que possèdent les grandes puissances et des risques qu'un conflit mineur ne se dégénère en une guerre nucléaire totale, la plupart des puissances acceptent aujourd'hui certaines choses sans réagir, ce qui ne se serait pas vu il y a 50 ans. Je crois que si l'incident du *Pueblo* était arrivé il y a 15 ans, il y aurait eu une guerre, mais l'enjeu est si considérable, maintenant, que les États-Unis sont disposés à négocier. Les forces opposantes ont donc la puissance voulue pour faire la guerre en Europe occidentale, mais on est d'accord pour dire que les risques d'une agression préméditée sont bien moindres aujourd'hui à ce qu'ils étaient il y a 10 ou 15 ans.

Mais il existe encore des situations instables comme Berlin ou la Grèce, ou certaines difficultés sur les flancs. On pourrait par exemple, connaître une situation comme celle-ci: on trouve de l'uranium quelque part dans le nord de la Norvège, et l'Union Soviétique estime qu'elle peut s'emparer ces quelques acres sans que nous intervenions. Voilà le genre de

choses qui peuvent nous apporter des difficultés. Ce sont des situations qui peuvent arriver et je me demande si l'Ouest possède un système d'alerte stratégique suffisant pour lui permettre de lever des troupes aussi rapidement que les pays du pacte de Varsovie. Voilà le vrai sens de ce paragraphe.

Le président intérimaire: Monsieur MacLean, avez-vous une question à poser? Monsieur Brewin.

• 1555

M. Brewin: Général Foulkes, si je comprends bien votre document, vous rejetez l'idée de neutralité pour le Canada—je vois que vous hochez la tête—mais vous proposez d'abord une révision assez radicale de notre rôle n'est-ce pas?

Le professeur Foulkes: En effet.

M. Brewin: Vous dites donc que nous devrions retirer notre Division aérienne, car elle est très vulnérable; du moins, c'est une des raisons principales, d'après moi, n'est-ce pas?

Le professeur Foulkes: En effet. Non seulement elle est vulnérable, mais elle s'affaiblit. On n'achète même plus d'autres avions pour remplacer ceux qui sont perdus. J'activerais tout simplement les choses.

M. Brewin: Bien. Mais pour ce qui est de notre rôle au sol, vous dites, si j'ai bien compris, que nous devrions modifier le rôle statique de notre brigade, en Allemagne, et créer plutôt une force très mobile qu'on pourrait utiliser sur les flancs.

Le professeur Foulkes: En effet.

M. Brewin: Je suppose donc que vous dites aussi que le rôle de notre force anti-sous-marine doit être encore revisé, parce qu'on doute qu'il puisse être vraiment efficace dans les conditions techniques actuelles, n'est-ce pas?

Le professeur Foulkes: En effet.

M. Brewin: Puis vous dites, si je ne m'abuse, que cette révision, non seulement donnerait au Canada un rôle plus efficace, mais lui permettrait aussi, incidemment, de faire quelques économies.

Le professeur Foulkes: C'est bien ce que je pense.

M. Brewin: Puis, à la page 11,—peut-être avez-vous déjà répondu à cela, mais je tiens à ce que ce soit bien clair,—vous dites:

> Si on accepte le fait que le Canada n'est pas le seul responsable de sa propre sécurité, et que tout ce qu'on lui demande est de participer activement à la défense collective, alors notre participation doit nous permettre de faire un choix et de nous consacrer à une ou deux tâches spécialisées. De cette façon, on pourra fournir un maximum d'éléments opérationnels.

Je veux m'assurer que je comprends bien ce paragraphe. D'après vous, quelles pourraient être ces tâches spécialisées? Vous en avez fait connaître une: la force mobile. Il y aurait aussi, semble-t-il, une force chargée de faire respecter la souveraineté du territoire canadien, et une autre qui pourrait être, je suppose, affectée aux opérations de maintien de la paix.

Le professeur Foulkes: Comme je le dis dans ma conclusion, à la page 16, monsieur Brewin, ce que je vais essayer de faire, c'est de proposer une force homogène qui pourrait accomplir ces trois tâches, en fonction des exigences du moment; autrement dit, il s'agit d'une force complètement homogène dont vous pourriez affecter un bataillon au maintien de la paix, ou dont une brigade pourrait se tenir prête à intervenir sur les flancs en faisant des exercices ici, ou encore si vous aviez une tâche à remplir pour l'OTAN, ce serait une force homogène, contrairement à la Division aérienne qui joue le rôle de force de frappe dans une partie de l'Allemagne, à la brigade qui joue un autre rôle important dans un secteur avancé d'une autre partie de l'Allemagne, et à deux bataillons qui attendent ici, au Canada, d'être envoyés sur les flancs. Toutes ces tâches différentes signifient que vous devez avoir des écoles différentes, un matériel différent, et c'est précisément ce qui coûte cher, comme je l'ai souligné. L'équilibre stratégique démontre que le Canada reçoit moins, pour les sommes qu'il affecte aux forces opérationnelles, que presque tous les autres pays du monde. Autrement dit, nous n'en avons pas pour notre argent.

M. Brewin: C'est là votre opinion.

Le professeur Foulkes: En effet. Nos brigades entraînent des frais généraux aussi élevés que des divisions.

M. Brewin: Je peux à peine m'empêcher d'applaudir à vos propos. Enfin, le seul moyen d'en sortir, c'est de modifier véritablement notre rôle; n'est-ce pas le conseil que vous donnez?

Le professeur Foulkes: Je négocierais avec l'OTAN avant de faire cette modification. Il n'y a rien de neuf là-dessus, nous en discutons depuis 1959. On en a discuté à fond avec le général Norstad, et nous sommes tombés d'accord là-dessus mais, pour une raison politique quelconque, nous ne sommes jamais passés des paroles aux actes.

M. Brewin: Vous auriez dû le faire il y a longtemps, c'est tout ce que je peux en dire. J'ai terminé.

Le président suppléant: Monsieur Gibson.

• 1600

M. Gibson: Mon général, en ce qui concerne cette force spéciale, cette force mobile que vous recommandez, est-ce que vous préconiser qu'une formation spéciale quelconque, composée peut-être de troupes aéroportées, soit annexée à la division aérienne?

Le professeur Foulkes: Comme vous le savez peut-être, il y a actuellement en Europe une force mobile sous les ordres du commandant suprême allié. Et même, je crois qu'un Canadien était ce commandant il y a quelques semaines. Cette force mobile a été établie il y a quelques années et c'était la seule réserve que le commandant suprême allié avait. Il n'a pas de troupes à l'heure actuelle; il n'a rien de plus que des promesses. Le Canada promet d'envoyer deux bataillons au besoin. C'est la force dont je parle. Nous ne ferions rien de plus que garder là-bas en permanence, mettons, une brigade canadienne. Quand je dis «en permanence», je veux dire six mois à la fois. Cette brigade pourrait faire l'exercice sur un flanc ou l'autre, mais elle serait présente en Europe et prête à se charger de n'importe laquelle de ces tâches. Il s'agit de placer des forces en permanence là-bas et non pas seulement d'envoyer du Canada au besoin les deux bataillons que nous avons promis. Naturellement, cela voudrait dire que notre aviation fournirait le transport et la couverture aérienne à cette force.

M. Gibson: Monsieur, pourriez-vous me donner une idée de la proportion d'infanterie que vous envisagez pour cette force?

Le professeur Foulkes: Je propose qu'elle comprenne trois bataillons. Ces unités pourraient être aéroportées et auraient une organisation spéciale, avec petit quartier général et le reste, et très peu de matériel roulant.

Le président suppléant: Monsieur Winch?

M. Winch: Monsieur le président, le témoin a répondu en grande partie à ma question.

Mon général, vous prétendez que notre brigade n'exerce pas une bonne fonction en Europe et qu'elle devrait être sur les flancs, et que notre aviation, à cause de sa vulnérabilité, est fondamentalement inutile au sens militaire. Si nous restions dans l'OTAN, si des changements étaient apportés et si nous placions notre infanterie sur les flancs, pensez-vous que notre aviation aurait un rôle à jouer pour transporter ou couvrir l'infanterie sur les flancs sans être aussi exposée?

Le professeur Foulkes: Permettez-moi de préciser deux points. Je ne prétends pas que notre brigade en Allemagne ne joue pas un bon rôle.

M. Winch: Je n'ai pas voulu dire cela.

Le professeur Foulkes: Je prétends que ce rôle pourrait être joué par d'autres et que nous pourrions faire mieux ailleurs.

M. Winch: Sur les flancs.

Le professeur Foulkes: Mais notez que ces forces ne seraient pas placées en Norvège. Il ne faut pas perdre de vue que les Norvégiens, quand ils sont entrés dans l'OTAN, ont dû donner des assurances à l'Union soviétique, qui les pressait à l'époque d'entrer dans une sorte d'alliance semblable à l'OTAN. Par conséquent, les Norvégiens se sont engagés à l'époque à ne jamais consentir à ce que des troupes étrangères soient postées en permanence dans leur pays. Nous ne pourrions donc pas envoyer une brigade canadienne en Norvège. Nous pourrions l'y envoyer faire des manoeuvres. Naturellement, il n'y aurait plus d'obstacle si le pire arrivait.

Or, je propose que cette force, si elle est organisée, soit tout entière en Allemagne dans un seul cantonnement, en Bavière par exemple. Si nous nous donnons la peine d'envoyer des troupes canadiennes, il faudra les envoyer dans la meilleure partie de l'Allemagne, en Bavière où se trouve l'aviation et où l'armée aurait accès aux mêmes services auxquels l'aviation est habituée. Elles devraient être dans un cantonnement où il y aurait un ensemble d'écoles, un ensemble de commodités, et les frais administratifs seraient bien moindres. De plus, si nous ne les gardons là que six mois à la fois, nous serons dispensés d'y envoyer les familles. Je ne sais pas quels sont les coûts à l'heure actuelle, mais je me souviens d'avoir examiné cette question il y a quelques années; il nous en coûtait deux millions de dollars par année pour transporter les familles dans les deux sens. Cela n'améliore pas d'un iota la posture militaire. Je crois que, si nous avions l'avantage de faire séjourner des forces en Europe pendant de courtes périodes comme je le propose, nous pourrions alors nous dispenser de logements pour les hommes mariés, d'écoles et de tout le reste, et économiser beaucoup d'argent.

• 1605

M. Winch: Monsieur le professeur, étant donné vos nombreuses années de service outre-mer, neuf ans, plus longtemps que tout autre comme chef d'état-major, étant donné l'intérêt que vous continuez de porter aux études stratégiques, étant donné aussi l'importance de la tâche que la Chambre des communes a confiée au Comité en le chargeant d'étudier les affaires extérieures et la politique de défense, est-ce que vous pourriez donner des précisions au Comité sur la politique de défense que le Canada devrait suivre à votre avis?

Le professeur Foulkes: Je croyais l'avoir déjà fait assez longuement.

M. Winch: Non, vous avez généralisé. Pourriez-vous préciser?

Le professeur Foulkes: Je me suis efforcé de faire observer qu'à mon avis, nous n'avons vraiment pas de problème de sécurité; nous avons en réalité un problème politique. C'est un problème politique.

M. Winch: Monsieur, c'est exactement ce qui motive ma question. Vous avez employé cette expression. Vous avez dit que vous aviez obtenu l'avis du général Norstad et vous avez dit qu'une décision politique avait effacé l'entente.

Le professeur Foulkes: Oh non.

M. Winch: Le général Norstad avait souscrit à une entente sur l'emploi des Forces canadiennes et cette entente n'a pas été acceptée à cause d'une décision politique. Est-ce que j'ai mal compris?

Le professeur Foulkes: Permettez-moi de m'exprimer autrement. L'accord a été fait jusqu'au sommet du côté militaire, mais n'a jamais été tenté du côté politique. Autrement dit, le commandant suprême allié avait consenti à changer le rôle de la brigade. A cette époque, nous parlions seulement de la brigade.

M. Winch: Monsieur le président, je pourrais peut-être poser ma question autrement. Avec votre expérience militaire, vous qui avez été chef d'état-major pendant neuf ans, pourriez-vous exposer la différence qu'il y a entre une politique de défense du point de vue militaire pour le Canada et une décision politique du point de vue militaire, à moins que cette question ne soit injuste, mon général?

Le professeur Foulkes: Je ne sais vraiment pas ce que vous . . .

M. Winch: C'est une question très importante, mais je vous comprendrai si vous dites que vous ne pouvez pas y répondre.

Le professeur Foulkes: Voici ce qu'il m'est possible de dire. Il n'y a aucun véritable problème de sécurité à affronter pour le Canada. Je crois qu'il serait beaucoup plus facile d'avoir une politique de défense s'il y avait un problème de sécurité, parce que nous pourrions dire: «Cela est nécessaire pour la défense du Canada». Mais nous ne pouvons rien dire de tel aujourd'hui, parce que notre défense est fournie par le parapluie américain; que le Canada ait des Forces ou non, nous serons défendus. Mais il y a certaines choses que le Canada doit faire, à mon avis, des choses qu'il devrait faire lui-même. Je l'ai fait observer en parlant de cette nouvelle entente pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord que les États-Unis vont appliquer d'ici l'année 1975; ce sera un système aéroporté d'alerte qui, pour autant que je sache, devra fonctionner à partir de certaines bases au Canada. Quand fut négociée à l'origine notre participation au NORAD, le gouvernement canadien insista pour que le Canada fût maître de toutes les opérations aériennes au-dessus de son territoire. Par conséquent, toute activité du NORAD dans le ciel canadien exige qu'il y ait un commandant ou un commandant en second canadien, pour garder la maîtrise des forces aériennes, non seulement si l'ennemi arrive mais si un avion s'écarte de sa route et risque d'être pris pour un ennemi. Je crois que c'est là l'une des responsabilités importantes dont le Canada doit assumer une part s'il veut continuer d'être maître de son propre ciel.

Or, quand il s'agira de mettre ce nouveau système d'alerte et de surveillance en activité, avec des avions partant de Thule au Groenland et de quelque part dans le Grand Nord canadien si le Canada y consent, il faudra que le Canada ait un homme à bord de chacun de ces avions ou qu'il fournisse lui-même certains des avions qui vont monter le guet dans le ciel canadien. Je crois que c'est un domaine où il est très difficile de dire quelle part de la tâche nous pouvons assumer et quelle part il faut laisser aux Etats-Unis. Et cette décision est politique, non militaire.

● 1610

M. Winch: Elle est politique et non militaire.

Le professeur Foulkes: C'est politique.

M. Winch: Une seule autre question, monsieur le président. Le général Foulkes m'a très intéressé en déclarant que le Canada n'obtient pas une valeur correspondant aux dépenses que lui imposent ses forces armées. Il a mentionné certains aspects qui lui font croire que nous n'obtenons pas cette valeur au sens strictement militaire.

Puis-je demander au général Foulkes si, d'après son expérience, et compte tenu des effectifs de nos forces armées, nous n'aurions pas trop de chefs par rapport au nombre de subalternes?

Le professeur Foulkes: Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit.

M. Winch: Non, je le sais, mais je vous pose la question.

Le professeur Foulkes: Dans mon exposé, j'ai préféré dire qu'il faudrait grossir le cheval et diminuer le harnais; mais cela revient à dire à peu près la même chose.

M. Harkness: Permettez-moi de poser une question supplémentaire pour éclaircir le rôle des brigades. Vous avez dit, je crois, que les militaires étaient d'accord sur la possibilité de modifier ce rôle. Mais ce changement de rôle ne consistait-il pas simplement à faire passer les brigades d'une position d'avant-poste à une position de réserve? Il n'y avait pas de forces mobiles sur les flancs à cette époque?

Le professeur Foulkes: Il était question de les mettre en réserve. . .

M. Harkness: Oui.

Le professeur Foulkes: . . . mais en les gardant à la disposition du commandant suprême allié pour qu'il puisse les employer sur place ou sur les flancs.

M. Harkness: En réalité, cependant, il n'y avait pas de force. . .

Le professeur Foulkes: . . . mobile à cette époque.

M. Harkness: . . . sur les flancs à cette époque. Il s'agissait simplement de décider si on les placerait à l'avant ou à l'arrière.

Le professeur Foulkes: Mais elles devaient aussi constituer une force mobile. Comme vous le savez, cette question est mentionnée dans le Livre blanc. On lit ceci à la page 21:

> Le Canada pourrait envisager l'hypothèse d'annuler l'engagement qu'il a pris de maintenir un groupe de brigades sur le front central européen et de participer, en revanche, à une force aérotransportable cantonnée en Europe et prête à servir sur les flancs de l'OTAN. Après avoir étudié cette question à fond, il a été décidé que cette mesure ne serait pas dans le meilleur intérêt du Canada et de l'Alliance, et cela pour plusieurs raisons importantes.

Mais la question a été étudiée de nouveau en 1964.

M. Harkness: M. Winch croyait probablement, je suppose, qu'on avait eu l'idée d'une force mobile pour couvrir les flancs et que la brigade canadienne aurait pu jouer ce rôle à l'époque que vous mentionnez, soit en 1957, 1958 ou 1959; mais en réalité il n'en était pas ainsi.

Comme je l'ai dit, ma question ne visait qu'à éclaircir ce point.

M. Winch: Je veux en être bien certain, cependant. C'est une décision militaire qui n'a pas été suivie d'une décision politique. C'est bien ce que vous avez dit, je crois, mon général? La décision militaire était de le faire, mais la décision politique a été de ne pas le faire?

M. Harkness: Non. Le point sur lequel j'insiste, c'est qu'il n'y avait pas de force mobile à cette époque pour protéger les flancs. Il s'agissait simplement de décider si la brigade occuperait une position à l'avant ou bien si elle serait ramenée à une position plus à l'arrière, où elle servirait de réserve au commandant suprême et jouerait un rôle de plus grande mobilité. Je crois que c'est essentiellement toute la question, n'est-ce pas, général?

M. Fairweather: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le président. Je n'aime pas qu'on laisse anonyme l'homme politique distingué qui a eu le bon sens de dire: «essayons de grossir le cheval et de diminuer le harnais». Qui était-il, monsieur?

Le professeur Foulkes: Vous vous demandez qui il était? Ce n'était pas un Canadien. J'oublie son nom. Il était ministre de la Défense du Royaume-Uni vers 1951. Son nom va me revenir.

M. Fairweather: Il ne devrait sûrement pas rester anonyme.

Le professeur Foulkes: Son nom me revient. C'était Emanuel Shirwell.

M. Fairweather: Bravo!

● 1615

M. Cafik: Mon général, permettez-moi d'abord une observation un peu légère au sujet d'une phrase que je trouve à la page 4 et que je cite:

> Comme un ancien ministre se plaisait à le répéter, le danger de viol est moindre quand on est quinze dans le même lit.

Je fais simplement observer que la Tchécoslovaquie partagera difficilement cette opinion: ils étaient assez nombreux dans ce lit et ils ont fini par être violés.

Pour passer aux choses sérieuses, dans vos explications verbales, vous avez dit que les États-Unis établiraient au cours des quelques prochaines années un système de patrouilles aériennes pour donner l'alerte plus vite et que, pour cela, il serait nécessaire pour eux d'utiliser des bases canadiennes.

A votre avis, qu'arrivera-t-il si le Canada ne consent pas à leur donner le droit d'utiliser ces bases?

Le professeur Foulkes: Je ne crois pas avoir dit qu'il leur faudrait les utiliser. Si j'ai bien compris le système d'alerte—et je n'en sais pas plus que ce que le secrétaire McNamara a dit au Congrès en février—les États-Unis peuvent l'appliquer à partir de Thule au Groenland et de l'Alaska. Ils utiliseraient des avions à grand rayon d'action, ravitaillés en essence dans les airs.

Vous vous rendez tous compte de la distance qui sépare Thule de l'Alaska. Si les États-Unis pouvaient utiliser certaines bases aériennes dans l'intervalle, comme celles de la ligne DEW, ils pourraient exercer une surveillance plus efficace et moins coûteuse. C'est l'une des contributions que le Canada peut vouloir faire.

Ces aéroports sont encore là et ils ne servent pas; il faudrait les améliorer, mais je suis sûr que les États-Unis seraient heureux de les améliorer à leurs propres frais.

Je pense aussi que le ministère des Affaires du Nord canadien s'en réjouirait, car cela donnerait du travail aux Esquimaux là-bas. Là encore, il s'agit d'une décision politique, celle de savoir si le Canada veut contribuer à la défense aérienne de son voisin et avoir de bons rapports avec les États-Unis.

M. Cafik: En ce qui concerne le NORAD et la défense de l'Amérique du Nord, je crois que d'autres témoins ont laissé entendre que, si le Canada refusait de leur laisser utiliser notre territoire et notre ciel, les Américains viendraient quand même. Qu'en pensez-vous?

Le professeur Foulkes: L'expérience m'a appris à penser autrement des États-Unis. Dans tous les rapports que nous avons eu avec eux au sujet de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, les Américains ont pris pour attitude, tout comme dans le cas du Bomarc, qu'il serait préférable à leur avis d'établir ces bases en Amérique du Nord, qu'ils étaient fort disposés à en payer le coût et qu'ils étaient également disposés à nous laisser faire à notre guise au sujet de ces bases. Ils n'ont laissé entendre à aucun moment que, si nous ne consentions pas à faire ceci ou cela ils viendraient le faire eux-mêmes. Je crois qu'ils ont assez de problèmes chez eux pour ne pas essayer de s'en créer d'autres ici.

M. Cafik: Oui, c'est aussi mon avis.

Ma question suivante porte sur le changement que vous recommandez dans le rôle du Canada au sein du l'OTAN. Je ne suis pas sûr de vous avoir parfaitement compris sur ce point.

A l'heure actuelle, le Canada possède une certaine force de frappe dans l'OTAN, avec armes nucléaires tactiques et le reste. Proposez-vous d'éliminer entièrement cela? Prétendez-vous que cela se trouve également périmé pour les autres forces en Europe?

Le professeur Foulkes: Comme vous le savez, le nombre des bombardiers de frappe a considérablement diminué en Europe depuis dix ans. Et même, l'une des objections soulevées quand nous avons commencé d'assumer ce rôle, c'était qu'on réduisait ces forces pour certains pays afin de reporter de plus en plus ce rôle sur le Canada.

De plus, comme vous le savez, le général Norstad avait une très haute estime pour l'aviation canadienne. Elle était extrêmement redoutable. Il ne voulait pas voir disparaître cette si bonne formation aérienne. Comme vous le savez, à cette époque, nous nous occupions de la défense aérienne de l'Europe, et la défense aérienne de l'Europe se modifiait parce que les Français insistaient pour se charger de la défense aérienne de leur propre pays. C'est là que l'aviation canadienne était. Par conséquent, ce rôle disparaissait.

L'administration avait toujours tenu à ce que nous ayons un rôle dans la défense aérienne parce qu'en ayant un rôle semblable nous pouvions avoir le même type d'avions pour l'Europe et pour le Canada; mais il n'y avait plus de rôle à jouer dans la défense aérienne.

Le général Norstad ne voulait pas perdre la division aérienne et il proposa ce rôle. Mais un tel rôle de frappe là-bas a maintenant fait naître une répugnance à employer des armes nucléaires tactiques à cause de leur grand pouvoir de destruction et du danger que cette destruction n'ait lieu de notre côté de la clôture. Comme vous l'avez constaté, on ne voudrait pas entrer eu guerre avec l'Union soviétique à cause de ses agissements en Tchécoslovaquie. Nous ne saurons pas si elle veut attaquer l'OTAN avant qu'elle n'ait franchi la frontière et, si elle entreprend de le faire, il sera un peu tard à moins d'employer immédiatement des armes nucléaires. Par conséquent, le seul endroit où nous aurions l'occasion d'employer des armes nucléaires serait fort probablement l'Allemagne occidentale; et les Européens ne sont pas très désireux d'avoir une guerre ordinaire sur leur territoire, encore moins une guerre nucléaire; et ils ne veulent pas non plus être libérés de nouveau, même par les Canadiens.

M. Cafik: Alors, à votre avis, l'OTAN ne s'opposerait pas à ce que le Canada se débarrasse de sa force nucléaire de frappe là-bas?

• 1620

Le professeur Foulkes: Ce serait à négocier avec le commandant suprême allié. Mais nous avons déjà négocié avec le commandant suprême allié et je suis sûr qu'il est très désireux de continuer d'avoir un apport quelconque du Canada, car il se fait constamment rappeler que le Canada a fait sa contribution actuelle à titre temporaire en 1951, c'est-à-dire il y a 20 ans, et il serait temps, aux yeux d'un grand nombre, que ces hommes rentrent chez eux. Je ne crois pas qu'il sera bien difficile de négocier un changement de rôle.

M. Cafik: Est-ce que les dirigeants de l'OTAN sont d'accord en général avec votre façon d'évalner la force canadienne de frappe en Europe?

Le professeur Foulkes: Je n'ai pas négocié avec le général Lemnitzer et j'ignore ses vues, mais nous savons certainement que la situation a changé beaucoup. Quand les armes nucléaires firent leur apparition, vous vous souvenez qu'il était entendu que la décision d'utiliser ces armes nucléaires serait prise en Europe, mais M. McNamara a déclaré sans équivoque que la décision d'employer des armes nucléaires tactiques serait prise à Washington. Cette décision ne serait certainement pas prise au cours des quelques premières heures de la bataille à moins qu'il ne s'agisse d'une attaque massive. Dans ce cas, elle dégénérerait en une guerre nucléaire totale, ce qui est bien différent. En réalité, nous ne songeons nullement à une guerre totale en ce moment; c'est un incident qui se produirait et il nous faudrait prendre certaines mesures pour faire preuve de détermination.

M. Cafik: D'accord, mais si votre force mobile évolue sur les flancs, quels effectifs avez-vous en vu? Vous avez parlé de deux bataillons. Je présume qu'ils seraient tous deux postés en Europe?

Le professeur Foulkes: Je propose que nous ayons une brigade ou environ trois bataillons en Europe, et l'un d'eux pourrait être employé sur le flanc. Le flanc est en Norvège. J'ignore si vous êtes déjà allés dans le nord de la Norvège, mais c'est un lieu très

inhospitalier. Il s'agit d'un pays rude où il faut se battre à pied sur un terrain accidenté, manoeuvrer dans des régions montagneuses et froides; c'est une région où le Canada pourrait agir. S'il y a une chose dans laquelle nous devrions être spécialisés, c'est la guerre dans l'Arctique. Nous devrions aussi savoir manoeuvrer sur un terrain accidenté avec de petits effectifs, ce qui pourrait faire toute la différence entre la possibilité ou l'impossibilité pour l'Union soviétique de nous mettre devant un «fait accompli» en arrachant une partie de son territoire à la Norvège ou en exerçant une pression sur ce pays. La Norvège, qui a une frontière commune avec l'Union soviétique, est très vulnérable. Elle ne possède qu'une petite force armée.

M. Cafik: Donc, quand vous parlez d'un flanc, monsieur, vous pensez plus particulièrement à celui-là.

Le professeur Foulkes: C'en est un. Il me semble que l'autre se trouve en Grèce et en Turquie. Comme vous savez, la situation en Grèce est plus qu'incertaine, et il pourrait se produire dans les montagnes de ce pays un état de choses qui obligerait les Grecs à montrer leur puissance.

M. Cafik: Afin de conférer la mobilité nécessaire à cette force, faudrait-il, à votre avis, augmenter nos possibilités de transport?

Le professeur Foulkes: Si je comprends bien,—et j'ai recueilli mes renseignements l'année dernière, lors de la comparution au Comité du chef du Commandement des transports aériens—il y avait alors la possibilité de transporter par air un bataillon, ce qui suffira peut-être pour les opérations à ce moment-là. Évidemment, plus la force sera mobile, plus elle aura de valeur.

M. Cafik: Vous pensez donc qu'il faut augmenter l'effectif canadien?

Le professeur Foulkes: Je ne sais au juste en quoi il consiste aujourd'hui, mais la possibilité d'aéroporter un bataillon serait certainement plus que ce qu'on a aujourd'hui, c'est-à-dire rien.

M. Cafik: Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Macquarrie: Monsieur le président, j'appellerai l'attention du professeur sur le document qui a été préparé en prévision de la séance. L'avant-dernier alinéa de la page 8 mentionne l'abrogation par le Canada de toutes ses obligations de défense collective et la proclamation de sa neutralité non armée. Je suppose que cela signifie quelque chose comme une force de police amplifiée et peut-être un effectif plus important de garde-côte. Il s'agit de l'avant-dernier paragraphe de la page 8, qui commence par les mots «En conséquence».

● 1625

Le professeur Foulkes: Je pensais simplement à . . .

M. Macquarrie: Le coût en serait de beaucoup inférieur.

Le professeur Foulkes: En effet.

M. Macquarrie: Le prochain alinéa a éveillé mon intérêt dans une forte mesure. On y mentionne «l'état de neutralité non armée». C'est, évidemment, une chose que je ne prédis ni ne proclame, mais aux fins de cet exercice, il faut l'examiner. On y dit que, dans ces conditions, les États-Unis:

> . . . prendraient, comme de juste, toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires pour le maintien de leur sécurité..

Pourriez-vous élucider le genre de mesures auxquelles vous avez pensé?

Le professeur Foulkes: Non, parce que je n'ai jamais réfléchi plus profondément à ce que les États-Unis pourraient faire. C'est une chose que le Canada ne fera jamais, à mon avis, mais si, en vue de leur propre sécurité, les États-Unis devaient prendre une initiative, ils recourraient certainement aux mesures nécessaires. Ils essaieraient sans doute de se tirer d'affaire sans incommoder le Canada. Comme je l'ai déjà signalé, nos voisins américains continueront à mettre leur défense aérienne à l'essai à partir de Thulé et de l'Alaska, ce qui signifierait pour eux un certain effort. S'ils disposaient d'aérodromes chez nous, ce serait beaucoup plus facile. Je crois évidemment que notre simple déclaration de ne vouloir rien faire ne favoriserait guère nos relations; si les États-Unis ne pouvaient mener leurs opérations d'une autre façon, et qu'ils le jugent nécessaire, ce pays pourrait entamer des négotiations pour obtenir le droit de se servir d'un de nos aérodromes.

M. Macquarrie: Comme vous dites, pareille chose ne serait certainement pas de nature à améliorer nos relations. Mais votre exposé est maintenant un document public rédigé par un homme très compétent. Peut-on aller jusqu'à dire que les États-Unis ne sauraient, tout en restant une grande puissance, admettre l'idée d'un Canada neutre et non armé?

Le professeur Foulkes: À mon avis, aucun pays ne peut rester une grande puissance s'il n'est pas en mesure de veiller à sa propre sécurité. C'est un état de choses déterminé par la géographie.

M. Macquarrie: Les États-Unis peuvent-ils veiller à leur propre sécurité, sans refuser à notre pays, qui est leur voisin au nord, est un voisin important, l'état de pays neutre non armé?

Le professeur Foulkes: D'après mon opinion, les États-Unis prendraient toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires. Pour le moment, ils estiment peut-être qu'aucune initiative de ce genre ne s'impose. Mais il est impossible de prédire ce qui sera un jour une nécessité.

M. Macquarrie: Mais ils prendraient des mesures, à votre avis. Je dois vous féliciter, avec tout le respect qui s'impose, d'avoir mentionné cet aspect. On lit si

souvent, à ce sujet, des comptes rendus de délibérations qui envisagent les États-Unis comme une abstraction lointaine, ce qui n'est certainement pas le cas.

J'ai encore une ou deux brèves questions à poser avant de finir, monsieur le président. Pour pousser l'argument un peu plus loin, je donnerai lecture du dernier alinéa, qui figure à la page 10, à la suite de la citation de M. King:

> Le Canada ne doit pas devenir, par sa faiblesse militaire ou autrement, un danger immédiat pour la sécurité américaine. Si pareille chose se produisait, le Canada perdrait son droit de nation indépendante.

Diriez-vous—comme je le suppose—que la faiblesse militaire équivaut à ce genre de neutralité non armée que vous mentionnez à la page 10?

Je voudrais encore savoir une chose—et je ne laisse nullement entendre qu'il y ait, dans votre exposé, une contradiction, mais je n'ai peut-être pas bien saisi votre pensée. On trouvera aux pages 4 et 6 mention de l'action bilatérale et multilatérale du Canada. A la page 4, il y a le passage suivant dans lequel vous dites:

> . . .des ententes dans le cadre d'organismes collectifs comme l'OTAN, où le Canada est partie égale, plutôt que des accords bilatéraux dans lesquels le Canada est nettement un associé de moindre importance.

Vous donnez ainsi la préférence à l'organisation multilatérale. Et voici la dernière phrase du premier alinéa, à la page 6:

> Le Canada a toujours fait preuve d'une grande susceptibilité quand il s'agissait de maintenir sa souveraineté et, dans toutes les négociations relatives aux installations mixtes de défense, la souveraineté du Canada a été précisée de façon catégorique.

• 1630

Ce que je viens de citer me porte à croire que nous sommes davantage sur un pied d'égalité—si je puis m'exprimer ainsi—quand il s'agit de négociations bilatérales, alors que selon la page 4, nous serions en meilleure posture autour d'une table réunissant 12 ou 15 parties.

Le professeur Foulkes: J'ai cité deux exemples. Lors de la création de l'OTAN, des pressions politiques se sont exercées sur les chefs d'état-major afin qu'ils acceptent les dispositions du «moins que» figurant dans l'accord revisé d'Ogdensburg. Comme vous le savez, le secrétaire à la Guerre et le secrétaire à la Marine des États-Unis ont adressé des lettres au Canada à la fin de la guerre pour lui demander de maintenir les dispositions concernant les programmes de défense de l'Amérique du Nord en temps de paix. Le gouvernement a accepté et nous avons immédiatement dressé des plans pour la défense de l'Amérique du Nord en vertu des accords révisés d'Ogdensburg. C'est ce que je voulais dire.

Quant l'OTAN a été formé, on a mis sur pied le groupe de planification régionale canado-américain, et certains de nos ministres étaient alors d'avis que le Canada devait se retirer des accords d'Ogdensburg, car toutes les dispositions prises en vertu de ces accords en vue de la défense de l'Amérique du Nord s'intégraient dans l'OTAN, ou devaient s'y intégrer. Toutefois, les chefs d'état-major des États-Unis n'ont pas cru devoir aller aussi loin. Ils ont beaucoup insisté sur le terme «permanent», en affirmant qu'il s'agissait d'une entente permanente, alors que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord n'était prévue que pour 20 ans. Il y avait aussi la question de savoir si les États-Unis révéleraient à leurs partenaires de l'OTAN tous les résultats de leurs recherches et de leurs services de renseignements qu'ils communiqueraient au Canada; il s'est, en effet, toujours, et récemment encore, posé en Europe, des problèmes de sécurité. C'est ce dont je parlais.

Le sujet a été repris, et vous vous souviendrez des débats qui ont lieu l'automne dernier à la Chambre concernant l'accord pour la défense de l'Amérique du Nord (NORAD) et la question qu'on a posée pour savoir pourquoi NORAD n'était pas conçu dans le cadre de l'OTAN. C'est le point que je vise. On avait alors l'impression, ou peut-être les ministres avaient-ils l'impression, qu'ils auraient toujours avantage à traiter dans le cadre de l'OTAN où ils sont considérés comme des égaux. Cependant, si l'on examine l'accord NORAD, il me semble que le Canada a reçu des États-Unis plus qu'il ne lui revenait en réalité à l'époque. Les Américains eux-mêmes ont pensé que nous leur avions joué un tour.

M. Macquarrie: Merci, monsieur.

M. Stewart (Cochrane): Je voudrais poser une question supplémentaire.

Le président suppléant: Oui.

M. Stewart (Cochrane): Afin de mettre les choses au clair en ce qui concerne l'expression «neutralité non armée», je voudrais savoir si c'est possible. Bien des gens supposent, quant ils parlent de pays neutres sans être bien renseignés, que ceux-ci sont virtuellement sans armes. Or, la plupart des pays qui adoptent une politique de neutralité, comme la Suède et la Suisse, sont, en fait, fortement armés par rapport à leurs dimensions.

Le professeur Foulkes: La Suède dépense beaucoup plus pour sa défense que le Canada.

M. Stewart (Cochrane): C'est exactement le point que je soulevais.

Le professeur Foulkes: Les dépenses de la Suisse à ce titre sont à peu près du même ordre.

Le président suppléant: Voici une autre question supplémentaire, monsieur Foulkes. Y a-t-il un chiffre qui indique le pourcentage du produit national brut qu'a dépensé la Suisse?

Le professeur Foulkes: Oui. La Suède a dépensé 4.4 p. 100 de son produit national brut en 1965 et 3.9 p. 100 en 1967. Ses dépenses s'élèvent à $125 par habitant. Le Canada figure ici comme ayant dépensé 3.2 p. 100 en 1965 et 2.8 p. 100 en 1967. Quant à la Suisse, ses dépenses ont été de 4.4 p. 100 en 1965, de 4.2 en 1966 et de 3.9 en 1967. Il ne faut cependant pas oublier que, dans ces deux pays, le service militaire est obligatoire.

• 1635

Le président suppléant: Merci. Monsieur Stewart.

M. Stewart (Cochrane): Merci, monsieur le président. Général Foulkes, je voudrais parler un peu de la marine. Vous semblez indiquer dans votre communication qu'en ce qui concerne la marine, notre contribution est tout à fait désuète et que notre rôle, sans être véritablement utile, est très onéreux. Diriez-vous qu'à moins de procéder à des changements radicaux en s'inspirant des derniers progrès, notre apport ne vaut rien et devrait être supprimé?

Le professeur Foulkes: Je ne suis pas allé aussi loin parce que je ne suis pas un spécialiste de la marine. Je signalais simplement que le plus grand danger sous-marin étant aujourd'hui, comme on le suppose, le submersible porteur de missiles, il n'y a, selon nos spécialistes, aucun espoir pour nous—j'ai d'ailleurs cité MacNamara—de pouvoir enrayer ce danger sous-marin dans les délais qu'exigerait n'importe quel conflit. Par conséquent, il faut examiner—comme le font en ce moment les États-Unis où se déroule un débat important à ce sujet—s'il y a lieu de dépenser des fonds en vue du repérage et de la destruction des sous-marins, bases de lancement des missiles, ce qui est une tâche très difficile à l'heure actuelle, car les nouvelles méthodes de maoeuvre permettent (ou permettront d'ici quelques années) de mettre au point un sous-marin silencieux. Comme vous le savez, nos appareils de dépistage partent du principe de la perception du son que fait le submersible et c'est pourquoi les possibilités de le repérer deviennent de moins en moins certaines. Dans ce cas, vaut-il mieux essayer d'atteindre la base de lancement ou le projectile une fois qu'il a quitté le sous-marin? Voilà le sujet du débat qui a lieu en ce moment aux États-Unis.

Je dirai que, même si nous maintenons notre rôle actuel, nous devrions bien examiner notre équipement. J'ai même réitéré ce que j'ai dit au Comité en 1962. Nous avons actuellement un porte-avions, et j'estime qu'une seule unité ne sert à rien à qui que ce soit. Ce porte-avions est, d'ailleurs, hors de service depuis un an, et j'ignore par quoi on l'a remplacé. J'ai demandé, l'autre jour, à quelqu'un si les États-Unis nous en avait prêté un, mais j'ai constaté qu'il n'en était pas ainsi. Nous nous en sommes donc passé toute une année durant. L'autre jour, nous avons vu ce qu'en coûtait la remise en état. Notre équipement actuel se compose donc d'un porte-avions et d'avions de dépistage et vous n'ignorez pas que ce bâtiment est trop court pour recevoir des avions à réaction. Donc, si nous voulons rester dans ce domaine, il faudrait abandonner ce porte-avions et le remplacer par un autre agencé à cette fin. Le porte-avions actuel ne peut réellement servir qu'à des hélicoptères. De plus, les vaisseaux que nous avons mis en chantier sont moins rapides que les sous-marins, de sorte que, lorsqu'ils en auront repéré un, ils seront incapables de le poursuivre. Je propose donc, non pas de nous en débarraser, mais de l'examiner à nouveau de très près. J'ai déjà laissé entendre qu'il y aurait lieu d'en faire l'objet d'une étude analytique d'ensemble qui permettrait d'établir la contre-valeur de chaque dollar dépensé. Qu'est-ce qui a le plus de valeur: un seul hélicoptère sur un destroyer ou un hélicoptère groupé avec douze autres sur un porte-avions? Si nos destroyers ne servent chacun qu'à transporter un seul hélicoptère, le déplacement de cet appareil sera plutôt onéreux. Il vaudrait certainement mieux disposer d'un autre porte-avions capable de porter de 14 à 20 hélicoptères. voilà ce qu'il y aurait lieu d'examiner au cours d'une étude de coût et d'efficacité qui permettrait de constater la contre-valeur de chaque dollar affecté à ce titre. Cette étude pourrait fournir quelque indication sur la ligne de conduite à suivre à l'avenir.

Comme je l'ai signalé dans la citation, tout ce que nous semblons faire, c'est remplacer un navire par un autre. Mais sommes-nous certains qu'un bateau ou un plus grand nombre d'hélicoptères nous soient absolument utiles, ou faudrait-il réserver tous nos fonds disponibles à la construction de sous-marins destructeurs. Un spécialiste dans ce domaine a dit récemment aux États-Unis que la seule véritable arme anti-sous-marine était le sous-marin destructeur. Si cette affirmation est juste, pourquoi s'embarrasser de cet autre matériel? A mon avis, cet aspect exige une enquête approfondie. On constatera peut-être que la contre-valeur des 280 millions de dollars que nous avons dépensés est assez insignifiante. Nous devrions au moins tâcher d'établir ce qu'il en est. Nous avons les moyens de procéder à une étude de coût et d'efficacité et, à mon avis, il y aurait lieu de nous y mettre dès maintenant pour fournir aux ministres, au Comité et à d'autres, tous les renseignements nécessaires quand ils auront une décision à prendre.

• 1640

M. Stewart (Cochrane): Merci beaucoup; je suis entièrement d'accord avec vous. Ce qui importe, c'est que le rôle anti-sous-marin peut être mis en doute, même d'un point de vue d'ensemble (compte tenu de tout le continent) et les États-Unis disposent sans aucun doute du matériel répondant aux derniers progrès. Mais, en ce qui concerne le Canada, qui n'a qu'un seul porte-avions, et ainsi de suite, il y a là quelque chose d'un peu ridicule, comme vous dites.

Je me demande, général, si vous pourriez nous donner une idée de ce que vous jugeriez être l'ordre de préférence dans le rôle qui nous est échu dans la défense. Mettons, par exemple, que nous devions retrancher un, deux ou même trois aspects du rôle que nous jouons; quel en serait l'ordre d'importance? Le NORAD viendrait-il en premier lieu, puis

l'OTAN et, en troisième lieu, l'action sous-marine ou l'action pacificatrice—ou quelque chose dans ce genre? Mettons qu'il faille retrancher une, deux ou trois choses par ordre de moindre importance?

Le professeur Foulkes: Je ne sais s'il est possible de répondre au pied levé à cette question. Il me semble qu'il faudrait l'appronfondir davantage et préciser quels étaient nos divers rôles et ce qu'ils nous coûtaient.

Je crois que si l'on évaluait le coût d'un changement de fonctions en Europe, vous constateriez qu'il serait peut-être possible d'épargner suffisamment d'argent pour remplir une autre fonction.

A mon avis, et je crois que ça saute aux yeux; j'aimerais mieux que nous coopérions à la défense de l'Amérique du Nord et c'est à cette fonction que j'accorderais plus ou moins la priorité. Comme je l'ai déjà fait remarquer, nous sommes allés en Europe à un moment où il fallait relever le moral des Européens, mais leur moral, leur situation militaire et économique sont tels qu'ils pourraient s'occuper eux-mêmes de leur défense territoriale; c'est ce qui constituait le but premier de l'OTAN.

Dès le début, l'OTAN prévoyait que l'Amérique du Nord ne leur fournirait que des renforts et des bombardements stratégiques. Elle ne demandait pas au Canada ni même aux États-Unis d'y installer des effectifs militaires. Mais en ce qui concerne le Canada, on ne peut certainement pas démontrer la nécessité de ses effectifs là-bas car ils ne sont pas indispensables, à moins qu'il y ait des considérations d'ordre politique que je ne comprends pas.

M. Stewart (Cochrane): En ce cas, vous placeriez NORAD en première position.

Le professeur Foulkes: En effet, c'est ce que je ferais.

M. Stewart (Cochrane): Classeriez-vous la fonction anti-sous-marine en dernier?

Le professeur Foulkes: Il faudrait que j'étudie sérieusement cette fonction pour savoir jusqu'à quel point elle contribue à la défense de l'Amérique du Nord. En ce moment, je doute beaucoup que sa contribution soit très importante.

M. Laniel: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Le président suppléant: La parole est à vous, monsieur Laniel?

M. Laniel: Lorsque vous parlez de guerre anti-sous-marine, vous ne parlez pas seulement des destroyers et des porte-avions, mais aussi des aéronefs. Lorsque nous sommes allés à Halifax, n'avez-vous pas eu la même impression que nous en voyant que par cette fonction, le Canada n'est vraiment protégé que par l'aviation? Est-ce que l'aviation ne pourrait pas répondre à vos désirs de réévaluation, le but ou l'objectif du rôle anti-sous-marin?

Le professeur Foulkes: C'est justement la raison pour laquelle j'ai proposé une étude approfondie, pour savoir exactement ce que nous en retirons car il y a toute une différence de prix entre l'achat d'un avion *Argus* et le remplacement de l'*Argus*.

M. Laniel: Il pourrait s'agir d'autre chose qu'un avion *Argus*.

Le professeur Foulkes: Je crois que nous voulons serrer la question de plus près pour savoir ce que la fonction anti-sous-marine nous rapporte pour chaque dollar dépensé. Si je comprends bien, l'avion *Argus* a déjà près de dix ans et on devra le remplacer très bientôt; ainsi, les questions concernant l'acquisition de nouveau matériel risquent de se poser au cours des prochaines années.

Il me semble que l'on devrait examiner la question attentivement pour connaître la valeur comparative exacte de tous les éléments qui entrent dans le repérage des sous-marins. A ce moment-là, il est possible que vous constatiez qu'aucun de ces éléments n'est vraiment satisfaisant.

• 1645

M. Stewart (Cochrane): Mon général, je ne sais pas jusqu'à quel point vous connaissez les fonctions exercées par la marine actuellement, mais il y a un an et demi, j'ai eu l'occasion de voir le porte-avions immédiatement après son radoub; des hommes-grenouilles devaient aller sous l'eau pour effectuer certains travaux. Quel rapport y a-t-il ici avec la défense; pourriez-vous nous éclairer sur ce sujet?

Le professeur Foulkes: Je me demande ce que ces hommes-grenouilles pouvaient bien faire à moins que l'on ait cru à un sabotage . . .

M. Stewart (Cochrane): Il s'agissait de manoeuvres échelonnées sur une période de trois mois. C'était évidemment très agréable de se retrouver dans la mer des Caraïbes à ce temps-là de l'année, mais je me demandais si ces manoeuvres avaient quelque rapport précis avec notre défense.

Le professeur Foulkes: Je n'en vois pas à première vue. Un séjour dans la mer des Caraïbes est évidemment très agréable. Comme vous le savez peut-être, nous avons déjà eu des problèmes précisément à ce sujet lorsque nous nous sommes aperçus que notre brise-glace se trouvait dans la mer des Caraïbes et non à Sept-Îles.

M. Winch: Monsieur le président, j'ai déjà passé une semaine à bord du *Bonaventure* et j'ai assisté à toutes les manoeuvres sauf une. Il s'agissait d'une descente sous l'eau effectuée par, vous les appelez des hommes-grenouilles, ils les appellent des plongeurs autonomes, qui devaient réparer une hélice du *Bonaventure*.

Le professeur Foulkes: Je sais que la marine peut briser de la glace sans brise-glace.

M. Harkness: Général Foulkes, vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que vous vous fondiez sur l'hypothèse que le Canada n'a pas besoin de s'occuper de sa propre sécurité et que ceci nous a rendu la tâche beaucoup plus facile en ce qui concerne le choix des fonctions militaires à exercer. Je mets toutefois cette hypothèse en doute. Ne seriez-vous pas d'accord avec moi pour dire que nous devons nous occuper de notre propre sécurité en ce qui concerne le contrôle de l'air, de la terre et des eaux environnantes?

Le professeur Foulkes: Bien sûr mais, à mon avis, il ne s'agit pas là vraiment de sécurité mais de maintien de notre souveraineté. Je . . .

M. Harkness: C'est justement à cela que je voulais en venir. Afin de conserver un droit quelconque sur la souveraineté et sur le contrôle de l'air, de la terre et des eaux qui nous appartiennent, nous devons posséder des moyens de défense qui font partie, à mon avis, du maintien de notre sécurité.

Le professeur Foulkes: Mais, monsieur Harkness, j'ai déjà mentionné aux pages 7 et 8 que nous avons besoin d'effectifs si nous voulons exercer la surveillance de l'Arctique afin de nous assurer que ces îles nous appartiennent toujours; j'ai dit aussi que la flottille de pêche, les chalutiers armés, auront besoin d'aide et que, si nous commençons à exploiter le plateau continental, il devra y avoir là aussi des autorités pour faire respecter les lois; vous pourriez évidemment armer un chalutier mais je crois que, si quelqu'un voulait prendre les choses en main, vous ne sauriez que faire d'un chalutier armé.

Par conséquent, je n'essaie pas de prouver que la sécurité interne n'a pas sa raison d'être. Je regarde la sécurité dans son ensemble, c'est-à-dire du point de vue de l'agression provenant de l'extérieur.

M. Harkness: Voici un autre élément, mais je crois qu'il aurait pu y avoir un malentendu en ce qui concerne le fait que nous n'avons pas besoin d'effectifs même pour ces raisons, mais je sais maintenant que vous parlez de sécurité du point de vue d'une grande guerre ou de quelque chose dans cet ordre d'idées; mais en ce qui concerne les incursions mineures qui, à mon avis, font partie de notre sécurité et que vous avez soulignées dans votre mémoire, nous devons conserver des effectifs pour cette raison.

En ce qui concerne la sécurité telle que vous l'interprétez, je crois que vous seriez d'accord avec moi pour dire qu'elle ne peut être entretenue que par les alliances auxquelles nous adhérons, en particulier l'accord NORAD avec les États-Unis, et notre participation à l'OTAN; je suis très heureux de constater que, dans votre mémoire, vous souhaitez maintenir des alliances, car je crois que c'est le seul moyen de veiller sur notre sécurité d'ensemble ou de base.

Maintenant, en ce qui a trait à l'OTAN, je crois que les épargnes que vous comptez obtenir par un changement de fonctions sont illusoires. Evidemment, nous voyons tous la nécessité d'un changement de fonctions et d'engagements de temps à autre, surtout lorsque les situations changent. Etant donné que l'équipement devient désuet, et ainsi de suite, il faut changer les fonctions et l'équipement. Nous nous en rendons tous compte, mais je doute beaucoup que nous économisions des sommes d'argent importantes à la suite du changement de fonctions que vous préconisez.

Vous dites à la page 13:

> Il est proposé que les escadrilles de frappe exercent désormais les fonctions de support terrestre et de transport pour la Force mobile de l'OTAN.

Ceci constitue évidemment un important programme d'acquisition de nouveau matériel qui coûterait au moins deux ou trois cents millions de dollars.

Le professeur Foulkes: On est déjà en train de construire le CF-5, mais je ne sais pas combien on l'a payé.

• 1650

M. Harkness: Je le sais, mais il ne vaut rien comme avion de transport.

Le professeur Foulkes: Non, on ne s'en sert que pour le support terrestre.

M. Harkness: Oui, mais vous voulez lui faire exercer des fonctions de support terrestre et de transport.

Le professeur Foulkes: C'est bien cela, de support terrestre.

M. Harkness: De fait, dans le cadre des fonctions, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'intensifier le transport aérien. J'estime qu'avec de tels changements, non qu'ils ne soient pas souhaitables, au contraire, je doute beaucoup que nous puissions économiser des sommes d'argent importantes.

Le professeur Foulkes: Le principal point de mon argumentation, c'est que vous auriez une force homogène. Vous n'auriez pas besoin d'une école d'armement lourd; lorsque vous fermeriez l'école, vous n'auriez pas à acheter des chars d'assaut et à vous occuper d'artillerie lourde. Vous pourriez fermer plusieurs écoles et autres services, car vous n'auriez à former qu'une seule sorte de force. Lorsque vous prenez en considération les multiples activités qu'exige la formation, vous avez besoin de trois services du personnel à Ottawa, c'est-à-dire pour chaque sorte de commandements, d'une école spéciale qui dispense une formation spéciale, et plus vous vous aventurez dans les divers domaines, plus vous devez dépenser pour leur administration et leur financement. Où il y a simplicité, il y a économie.

M. Harkness: J'approuve l'idée générale de la simplicité entraînant l'économie, mais je crois que n'importe quelle sorte de force mobile équilibrée nécessitera un certain type d'artillerie. Cette artillerie

sera légère et transportable, il est vrai, mais il vous faudra financer une école d'artillerie et bien d'autres services.

Le professeur Foulkes: Mais il est probable que l'armement ne sera pas lourd, car on doit pouvoir le transporter par voie aérienne.

M. Harkness: Oui, mais toute force moderne qui est transportée par voie aérienne doit posséder un certain type d'artillerie. Ce n'est qu'un des éléments essentiels à une brigade mobile efficace. Je voulais tout simplement souligner ce fait, car je ne veux pas que le Comité croie qu'un changement de fonctions tel que vous l'avez suggéré nous permette d'épargner des sommes considérables. En me basant sur ma propre expérience, je doute beaucoup que cela puisse arriver.

Le président suppléant: Messieurs, je crois que nous regrettons tous le fait qu'il nous faut couper court à cette réunion en raison de certaines circonstances. Nous somme redevables au professeur Foulkes pour son allocution très instructive et pour son témoignage basé sur ses multiples années d'expérience et de services rendus au pays. Sur ces mots, nous devons lever la séance et nous rendre à la Chambre. Est-ce que le Comité serait d'accord pour que nous joignions en appendice à nos procès-verbaux l'exposé que le professeur Foulkes nous a fait parvenir à l'avance?

Des voix: D'accord.

APPENDICE GG

LE CANADA ET LA SÉCURITÉ COLLECTIVE

Par le professeur Charles Foulkes

Réuni à Bruxelles au mois de décembre 1967, le Conseil de l'Atlantique nord a adopté la stratégie de la riposte souple, en demandant l'accroissement immédiat des forces classiques ainsi que l'élévation du seuil d'emploi tactique des armes nucléaires, du niveau combat au haut de l'échelle.

Les exhortations et les pressions de M. MacNamara ont sans aucun doute contribué à améliorer la qualité des forces classiques, mais en raison du retrait de la France et du peu d'empressement des autres pays-membres, les effectifs des forces classiques sont tombés au-dessous de ce que le Commandement suprême des forces alliées considère comme un minimum requis pour la mise en oeuvre de la stratégie de l'OTAN.

Cependant, dans son dernier discours au Comité sénatorial des services armés au mois de février dernier, M. MacNamara déclarait:

> «La plus grande faiblesse des forces européennes de l'OTAN est la pénurie de bases de mobilisation satisfaisantes. Nous avons aux États-Unis fait de grands progrès en ce qui concerne la capacité de mobilisation des forces de réserve et les moyens de les mettre en mouvement, et je crois qu'il est très urgent que nos alliés d'Europe fassent de même. En adoptant cette façon de procéder, la structure des forces de l'OTAN y gagnera beaucoup en souplesse.»

Vous remarquerez que la stratégie de l'OTAN a bouclé un cercle complet de 1950 à 1968, et que l'OTAN est revenue ou elle était au début, s'appuyant sur les forces classiques et comptant sur l'alerte stratégique et sur la mobilisation rapide pour combler la différence entre ce qu'il faut et ce que les alliés de l'OTAN sont disposés à donner.

Sans doute, certains auront des objections à ce qu'on se repose sur une alerte stratégique suffisante et sur la capacité de l'OTAN de mobiliser de façon aussi rapide et efficace que les pays du Pacte de Varsovie. La crise récente de Tchécoslovaquie a

donné des raisons suffisantes de reconsidérer cette théorie.

Les deux aspects de la stratégie de riposte souple qui intéressent le Canada sont la nécessité d'accroître les effectifs classiques en Europe et l'établissement d'une base de mobilisation efficace. Un accroissement important des troupes au sol aboutirait à faire de la brigade une division complète. Le Canada, qui a insisté pour préserver l'identité de ses effectifs, n'accepterait pas de fournir, par exemple, une brigade supplémentaire ou quelques bataillons de plus pour consolider une division britannique. Mais l'accroissement des effectifs jusqu'à une division entraînerait une augmentation du nombre de soldats de 6,000 à environ 20,000, ce qui triplerait les dépenses d'équipement et d'entretien, qui dépassent déjà 45 millions de dollars à l'heure actuelle. D'ailleurs, il semble qu'au lieu d'accroître les effectifs classiques, certains milieux au Canada en proposent la réduction.

En second lieu, le rétablissement d'une base de mobilisation efficace ne contribuerait que très peu à la mise sur pied rapide de formations de renforcement, parce que les troupes professionnelles du Canada ne forment pas de troupes de réserve entraînées.

Les exigences que représente la mise en oeuvre de la stratégie souple soulignent la nécessité pour le Canada de faire la réévaluation immédiate des forces qu'il contribue.

Cependant, avant de laisser de côté la question des effectifs au sol, je vous laisserai réfléchir sur cette pensée: «Tirons-nous pleinement parti des mérites et des possibilités considérables d'une armée professionnelle quand nous faisons l'évaluation de ce que le Canada peut contribuer de mieux à la sécurité collective? » Dans une armée professionnelle, il est possible d'atteindre des normes de qualification technique, tactique et de commandement beaucoup plus élevées. Dans ce cas, le Canada devrait se charger d'objectifs militaires qui exigent de hautes qualifications et une aptitude à manier un équipement et des techniques complexes, et laisser aux troupes nationales de service temporaire les rôles statiques classiques des exercices au sol. J'y reviendrai plus tard.

Examinons la Division aérienne. La stratégie de la riposte souple impose un délai considérable dans l'emploi de la force de frappe nucléaire, et augmente ainsi considérablement la vulnérabilité des escadres nucléaires aériennes. Cette vulnérabilité s'est encore accrue en raison de l'attitude intransigeante de de Gaulle, qui a entraîné le transfert des escadres nucléaires canadiennes dans deux bases allemandes. Ces deux bases sont facilement accessibles au missiles ballistiques de portée moyenne et sont peut-être déjà des objectifs de destruction immédiate au stade initial d'une guerre, pendant que les avions sont encore au sol. Bien que ces avions aient une capacité d'offensive classique limitée, l'utilité et la viabilité de cette contribution n'est que marginale. Aucune disposition n'a été prise pour le remplacement des pertes, et ces effectifs dépérissent sans cesse.

Considérons maintenant la défense de l'Amérique du Nord. Les dispositions relatives à la défense de l'Amérique du Nord ont été marquées davantage par les progrès techniques rapides que par les changements de stratégie. L'établissement du vaste système de défense par bombardiers pendant les vingt dernières années a posé de nombreux problèmes, certains de nature politique ayant trait à la souveraineté, au commandement des avions porteurs d'armes nucléaires, à la protection des Esquimaux et des Indiens, etc. Il y a également eu des problèmes de commandement des troupes, résolus par l'établissement du NORAD en 1958.

Cependant, les sorties assez fréquentes de l'Union soviétique, critiquant le Canada parce qu'il appuie les opérations des forces nucléaires américaines et parlant du Canada comme d'un satellite des États-Unis, ont provoqué un malaise dans le monde politique. Les attaques hargneuses de l'Union soviétique, d'ordinaire reprises ici-même par des éléments anti-américains, ont amené les politiciens à préférer la négociation d'accords de défense au sein d'organisations collectives telles que l'OTAN, où le Canada est considéré comme un allié égal aux autres, plutôt que la négociation d'accords bilatéraux où le Canada est de toute évidence le partenaire faible. Comme aimait à le répéter un ancien ministre, on est moins exposé à se faire violer dans un lit où l'on est quinze. Ce problème s'est posé lors de la création de l'OTAN en 1949; à cette époque, des pressions politiques ont concouru au transfert des accords de défense conclus en vertu de la convention renouvelée d'Ogdensburg, au groupe de planification régionale canado-américain de l'OTAN, est s'est posé de nouveau lors des débats sur l'accord du NORAD à la Chambre des communes en 1958. Cependant, les autorités américaines ont beaucoup insisté sur l'aspect permanent de la Commission conjointe de défense, tandis que le traité de l'OTAN n'était qu'un accord de vingt ans. Les dirigeants américains ont parlé de la possibilité d'un échange de renseignements secrets et techniques beaucoup plus considérable dans une entente bilatérale que dans une alliance de quatorze ou quinze membres, où la sécurité peut être douteuse. Par conséquent, la planification de la défense de l'Amérique du Nord est restée entre les mains de la Commission conjointe permanente de défense, qui semble s'inscrire dans la tendance officielle de la planification de défense qui se dessine à l'heure actuelle.

La diminution du nombre des bombardiers et leur remplacement par les missiles ballistique stratégiques a considérablement réduit l'importance du territoire et de l'espace aérien du Canada dans la planification américaine de sécurité. Cependant, la proposition d'un plan revisé de défense par bombardiers, qui prévoit l'utilisation de dispositifs aériens d'alerte immédiate, de chasseurs et d'intercepteurs à hautes performances, amènera sans doute le Canada à signer de nouveaux accords conjoints de défense. En fait,

dans son témoignage auprès du Comité sénatorial des services armés, M. MacNamara a déclaré que «le gouvernement canadien avait déja manifesté son intention de continuer à collaborer à la défense aérienne du continent.» On n'a pas révélé jusqu'à quel point cette coopération engage le Canada. Dans le passé, tout en contribuant efficacement à la défense collective, le Canada a cherché pendant les vingt dernières années à maintenir sa position face à l'OTAN et aux États-Unis, et a continué d'avoir une voix puissante dans l'élaboration de la sécurité de l'Ouest.

D'autre part, au cours de la récente campagne électorale au Canada, Il a été souvent question de réductions des effectifs, et il a été proposé que le Canada se retire de l'OTAN et du NORAD. On a révélé récemment que ces questions d'appartenance au NORAD et à l'OTAN sont activement réévaluées.

En gardant cela à l'esprit, il sèmble grand temps de considérer les différentes possibilités à la lumière des observations que j'ai faites sur les effets et les besoins de la nouvelle stratégie.

La possibilité qui revient toujours sur le tapis est la neutralité. Pendant quelques années, plusieurs groupes ont persisté à demander qu'on place les forces armées canadiennes sous l'égide des Nations Unies pour le maintien de la paix. Etant donné que les différents secrétaires généraux qui se sont succédés ont refusé la constitution de troupes permanentes de l'ONU, cet aspect de la neutralité est tombé en désuétude. Cependant, on avance maintenant une nouvelle proposition neutraliste, qui a la faveur de certaines écoles et de certains politiciens. Ceux-là considèrent que la plus grande menace à la sécurité est la situation instable des pays sous-développés. Ils vont jusqu'à dire que la sécurité du Canada serait mieux préservée si l'on consacrait les 1.7 million de dollars au bien-être des pays sous-développés plutôt que de les consacrer à nos forces armées actuelles. Je n'ai pas l'intention de passer en revue tous les détails de l'aide aux pays en voie de développement, qui figure évidemment en bonne place dans le programme du gouvernement, mais j'aimerais souligner qu'il y a certains aspects de la préservation de la souveraineté canadienne qu'on ne doit pas négliger si l'on veut que le Canada continue d'avoir le contrôle incontesté de tout son territoire. Le Canada a toujours tenu à préserver sa souveraineté et, dans toutes les négociations relatives à l'établissement d'une défense commune, la question de la souveraineté canadienne a été explicitée on ne peut plus clairement.

Je crois d'autre part que la prétention du Canada de posséder les îles de l'Arctique est encore susceptible d'être contestée. On m'a informé récemment que certaines cartes américaines désignent les îles de l'Arctique situées dans le secteur canadien comme «territoire disputé». Je crois que les États-Unis ne souscrivent pas au principe des secteurs; d'autre part, l'on n'est pas certain que le Canada puisse s'approprier toutes les îles pour raison de découverte ou d'occupation. Vous pouvez penser que la souveraineté sur ces millions d'acres de glace et de neige est de peu d'importance. Pourtant, d'importants travaux de prospection pétrolière et minière sont déjà en cours. Le ministère du Nord canadien a annoncé récemment qu'«un total de 50.3 millions d'acres de concessions de prospection ont été attribuées dans les îles supérieures et dans les régions sous-marines de l'Arctique». Si l'on rencontre des filons exploitables et si l'on découvre d'importantes quantités de minerais, la propriété et la souveraineté pourront être contestées, et il est possible que certaines régions soient occupées sans que notre attention s'y porte pendant plusieurs mois si nous n'exerçons pas une surveillance constante.

Je me permets de vous rappeler que ce problème n'est pas nouveau: il a été mis en évidence aux moments critiques des années quarante et début cinquante. Vous vous souviendrez que les pressions et l'intransigeance des Soviétiques étaient à leur plus haut point à cette époque. Les États-Unis s'inquiétèrent de la possibilité que l'Union soviétique établisse des bases de ravitaillement dans l'Arctique afin de faciliter dans les deux sens les missions de bombardement contre les États-Unis. La surveillance aérienne effectuée par l'aviation américaine a permis de découvrir que les Soviétiques occupaient deux îlots de glace flottant dans l'Arctique. Des photographies aériennes ont montré que chacune des îles était équipée de tentes, d'abris, de stocks de bidons de pétrole et d'un courte piste raboteuse. A la suite d'autres observations, l'on conclut que les occupants étaient des scientifiques effectuant des observations sur l'Océan arctique. Bien que les pistes d'atterrissage raboteuses n'aient pas été suffisamment longues pour convenir à des bombardiers, il n'était pas impensable, étant donné l'état des connaissances de l'époque, qu'on puisse adapter ces îlots de glace à l'utilisation des bombardiers. En fait, l'idée des pistes de glace a été mise au point pendant la dernière année de la guerre, et le procédé était désigné sous le nom de «Projet Habbatuk»; l'on s'est rendu compte qu'il était tout à fait possible de construire une île de glace à partir d'une combination de glaces flottantes et de sciure qui soit suffisamment résistante pour supporter des opérations aériennes pendant certaines périodes de l'année.

Ainsi, à mesure qu'avance l'exploration de l'Arctique et que les techniques nouvelles nous permettent de livrer sur le marché les produits de l'Arctique, la surveillance, le contrôle et le respect des règlements devient nécessaire. La souveraineté impose des obligations de protection et de contrôle, ainsi que la perception des droits d'exploitation.

Des moyens identiques pour faire respecter nos droits souverains sont nécessaires pour établir et préserver la limite de pêche de 12 milles dans les deux océans. De plus, le développement de la prospection sous-marine sur le plateau continental nécessitera la présence d'autorités coercitives actives dans l'Atlantique et le Pacifique. Il est parfois arrivé à des alliés pacifiques de l'OTAN de poser des gestes agressifs à propos de droits de pêche.

On trouve dans le domaine de la sécurité interne une autre raison d'avoir une présence militaire. Je connais l'attitude assez sceptique de nombreux Canadiens quand on parle de désordres civils. Certains pensent que le Canada a une attitude si éclairée face aux problèmes sociaux et raciaux, que même s'il y a des désordres civils ailleurs, cela n'arrivera pas ici. Je vous rappelerai que cela n'a pas toujours été le cas. Au début des années vingt, la raison fondamentale de l'établissement de l'armée permanente a été de parer aux désordres civils croissants. Même si je suis sûr que nous espérons tous que le Canada ne connaîtra pas l'épreuve de l'agitation sociale, il serait imprudent de négliger cette possibilité ainsi que les moyens de subjuguer la violence.

Par conséquent, si le Canada devait abandonner toutes ses obligations de défense collective et proclamer une neutralité sans armes, il aurait certaines difficultés à préserver sa souveraineté et à contrôler son territoire et ses eaux territoriales, tâches de tout état souverain, qui nécessitent des forces armées.

L'aspect final du statut de neutralité sans armements est l'attitude et la réaction des États-Unis. Il est très probable que notre voisin serait incommodé par une mesure de ce genre, et en tant que grande puissance, les États-Unis prendraient à bon droit les mesures qu'ils jugeraient nécessaires pour préserver leur sécurité. Ils se doivent de le faire, ou alors ils cessent d'être une grande puissance.

Je puis peut-être expliquer cela en me servant d'un exemple. Vous vous souviendrez qu'au début des années 50, les États-Unis avaient de forts engagements en Corée et faisaient face en même temps à une situation menaçante en Europe occidentale, où seules les troupes d'occupation étaient disponibles pour résister à toute menace soviétique. L'Union soviétique avait fait exploser un dispositif atomique quelques années avant la date prévue et, en dépit du fait que les États-Unis avaient alors une avance de quatre ou cinq ans, on craignait que les Soviets s'efforcent de faire tout en leur pouvoir pour les égaler. On jugeait que, dans une course de cette importance, la Russie aurait recours à tous les moyens à sa disposition pour nuire à la production atomique américaine. A cette époque, une quantité considérable de l'uranium dont les États-Unis avaient besoin pour leur production venait de l'*Eldorado Mining Company*, dont l'installation se trouve au grand lac de l'Ours, endroit facile à atteindre pour les stations soviétiques situées sur la péninsule Kamchatra. Les commandants militaires américains ont souligné le fait que la production de cette mine d'uranium était essentielle à la sécurité des États-Unis et que des mesures s'imposaient pour la protéger contre toute attaque aérienne soviétique en organisant une forte défensive d'artillerie anti-aérienne dans la région. On fit remarquer que, si le Canada n'était ni capable ni prêt à établir cette protection anti-aérienne, les États-Unis insisteraient pour qu'on leur permette de le faire. L'entreprise était difficile à réaliser et devait s'exécuter dans une région très distante et sous un climat arctique. Vu l'éloignement de l'emplacement et la rigueur des conditions atmosphériques, les troupes devraient être relevées fréquement et un grand nombre de difficultés nouvelles surgiraient. Par ailleurs on jugeait inadmissible que des forces armées américaines aient à défendre une installation canadienne pendant une période de temps prolongée. De toute façon, en examinant la question avec la société minière, on constata que la seule structure vulnérable placée sur le sol et au jour était celle du chevalement. Si cet appareil venait à être détruit, la mine se trouverait paralysée. Les dirigeants de la mine acceptèrent toutefois de construire un autre appareil de chevalement et de le cacher à quelque distance du puits actuel de la mine, en un endroit dont il serait facile de l'extraire en cas de besoin. Les autorités américaines reçurent l'assurance d'une production d'uranium ininterrompue et la question d'une protection anti-aérienne fut oubliée. Je signale cependant que cet incident démontre clairement qu'aucune nation ne peut négliger un point qu'un pays voisin juge essentiel à sa sécurité.

Il nous faut apparemment nous rappeler de temps à autre que les avantages de la sécurité qui nous est assurée du fait que nous vivons à l'ombre de la protection étendue des États-Unis nous créent aussi des obligations. Les événements de date récente en Tchécoslovaquia ont prouvé quels risques on court en vivant sous la coupe d'une grande puissance de l'Est, et cette manifestation devrait faire réfléchir sérieusement ceux qui protestent si fort contre les privations et les périls occasionnés par notre situation géographique.

Les obligations évidentes qui découlent du partage en commun du continent nord-américain ne peuvent peut-être être mieux résumées qu'elles l'ont été dans une déclaration de feu M. King, un homme qu'on ne pourrait aucunement taxer de tendance militariste. Voici les paroles qu'il prononçait en 1938.

> «En tant que pays voisin animé des meilleures intentions, nous avons nos propres obligations et l'une d'elles consiste à nous assurer que notre pays soit protégé contre tout risque d'invasion, dans la mesure où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que nous le fassions, et que si ce risque venait jamais à se présenter il soit impossible aux forces ennemies de traverser les territoire canadien pour atteindre les États-Unis, soit par terre, par mer ou par air».

Ce ne sont pas là de vaines paroles. M. King entendait par ces mots que le Canada ne doit pas, que ce soit par une carence de défense militaire ou autrement, menacer la sécurité des États-Unis. Si la chose se produisait, le Canada perdrait son droit de nation autonome. Par conséquent, au dire de M. King, si le Canada désire annuler ses engagements de défense collective et agir seul, il lui faudra entre autres choses établir les moyens de repousser et de prévenir les assauts aériens et les attaques par missiles qui pourraient être lancés contre les États-Unis par voie du Canada. La reconnaissance de cette obligation devrait susciter une étude en profondeur des mérites et des

avantages que représentent les engagements actuels de défense collective.

Celui qui cherche d'autres possibilités que les apports actuels à la sécurité collective est frappé par la pauvreté des forces armées actives que le Canada organise par rapport à ses dépenses de l'ordre de 1.7 milliards de dollars. La livraison courante de la publication «*Military Balance*», qui émane de l'Institut des études stratégiques, indique que la proportion de forces actives montées par la Canada par rapport aux dépenses encourues est inférieure à celles de presque toutes les autres puissances du monde. Evidemment, un certain nombre de facteurs sont cause de ce dilemme.

Après la dernière guerre, les forces armées canadiennes ont été organisées sur un pied semblable à celui des forces britanniques, l'ensemble des quartiers généraux, des corps d'entraînement, des écoles et des dépôts étant identiques à ceux d'une grande puissance, mais les forces d'opération demeurèrent indubitablement «lilliputiennes». Le travail d'intégration a fait disparaître beaucoup de double emploi et de cadres superflus, mais la multiplicité des équipes de combat qui exigent des quantités toujours croissantes de matériel coûteux existe toujours. Nous semblons vouloir aborder superficiellement tous les aspects de l'action militaire. C'est précisément cette grande diversité de tâches militaires, avec leurs attributs d'écoles, de corps d'entraînement et de matériel de guerre, qui réduit l'efficacité de notre apport. Le maréchal Montgomery a déjà fait observer qu'avec le montant dépensé par le Canada pour monter une brigade, les Turcs réussiraient à dresser deux divisions.

Si l'on admet que le Canada n'est pas le premier responsable de sa propre sécurité et qu'il lui suffit de faire un bon apport à la défense collective, notre contribution devrait être de nature sélective et se borner surtout à une ou deux tâches spécialisées. Cela assurerait un élément d'opération maximum.

Considérons en premier lieu les apports effectués en Europe. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le groupe des brigades assigné au rôle traditionnel d'opération au sol constitue un gaspillage, car on y applique à un niveau routinier les hautes normes de compétence en fait de technique et de tactique militaires et les qualités de commandement dont peut aujourd'hui profiter un corps d'armée professionnel. On recommande que le Canada remette le rôle traditionnel de force au sol aux Britanniques ou aux Allemands, et que la brigade soit réorganisée sous forme de force mobile, comme l'est la force mobile de l'OTAN sous les ordres d'un commandement allié en Europe et relevant maintenant d'un commandement canadien, sans troupes cependant et seulement avec la promesse que des forces seront fournies si possible. Le Canada s'est engagé à fournir deux bataillons à ce contingent, mais ils sont stationnés au Canada et je crois fermement que la présence de troupes canadiennes demeurera recommandable en Europe pour quelque temps à venir, ce qui offrira au Canada l'occasion de concentrer son effort militaire en Europe en jouant un rôle de premier plan auprès de l'OTAN au lieu de se borner à des engagements d'une valeur assez douteuse.

Un apport de cette nature, comportant un effectif mobile, pourrait mener à la formation rapide, en cas d'urgence, d'une division entière avec le concours d'un renfort aérien. Ce genre de rôle serait approprié à l'aptitude militaire du Canada, à ses moyens d'entraînement et de haut commandement, et il assurerait la souplesse voulue pour satisfaire les désirs de paix de l'ONU tout en renforçant la situation européenne sur le flanc nord, dans les conditions atmosphériques de la région arctique ou sur les montagnes de Grèce ou de Turquie, ou en tout autre endroit où l'on a un besoin pressant de l'intermédiaire de l'OTAN. Ce genre d'arrangement rendrait possible un roulement fréquent et il éliminerait le besoin de logis familiaux, d'écoles et autres établissements coûteux. La mise en oeuvre de ce programme rendrait la présence de troupes en Europe aussi peu coûteuse que si ces dernières restaient au Canada, tout en assurant un apport plus utile, plus souple, comportant moins de déboursés et d'effectifs que les dispositions observées actuellement.

Comme je l'ai déjà dit, à cause des méthodes stratégiques actuelles, l'assaut nucléaire a aujourd'hui une valeur douteuse, amoindrie. A tout le moins, il représente une force qui n'est pas à recommander et dont le mérite s'effrite. On a proposé que les escadres d'attaque soient employées plutôt à l'appui au sol et au transport des troupes mobiles de l'OTAN. A mesure que l'on exécutera le remaniement du rôle joué par ces forces, il sera possible de concentrer les éléments militaires canadiens en une seule base en Allemagne, sous une seule administration et avec des services communs à tous, et les frais administratifs s'en trouveront réduits.

En Amérique du Nord, la difficulté consiste principalement à mettre en oeuvre les premières alerte aériennes nouvelles ainsi que la méthode d'interception décrites plus haut. La capacité de défense du Canada ne suffira peut-être pas à assurer tous les moyens de protection qui pourraient être requis en terre canadienne. On aura donc l'occasion de décider quelle devra être la participation du Canada à ce système de défense, quelle part lui échouera, et à quelles conditions le Canada permettra aux Etats-Unis de créer des installations de défense aériennes en terre canadienne et d'y poursuivre des manoeuvres aériennes. On me permettra peut-être de faire une observation concernant ce côté de la question. La constitution de NORAD veut que chaque section des quartiers généraux qui contrôle les manoeuvres aériennes sous le ciel canadien ait comme commandant ou commandant adjoint un sujet canadien. Je présume donc que le Canada, s'il désire continuer à exercer un contrôle sur les manoeuvres aériennes qui se déroulent chez lui à ciel ouvert, tiendra à conserver une certaine maîtrise dans la régie de cette nouvelle méthode de contrôle par air des opérations aériennes.

A noter que les Etats-Unis ont conçu leur programme restreint de protection contre les missiles de

manière à éviter l'emploi du ciel et du territoire canadiens, prévenant ainsi tout délai ou mise au point résultant de négociations avec le Canada.

Si toutefois le programme de protection contre les missiles est augmenté au point d'inclure certaines villes, l'organisation de la protection de divers points tels que Detroit, par exemple, pourra créer des problèmes car le repérage des missiles «Sprint» et la protection contre les retombées réclameront l'attention des autorités canadiennes. On se demandera aussi, puisqu'il serait de la première importance de défendre la ville de Detroit, ce qu'on devrait faire dans le cas de Toronto et de Montréal.

Je suis convaincu que le Canada devrait s'intéresser dans la mesure du possible au programme de protection contre les missiles balistiques, afin de pouvoir recueillir des données se raportant à la technique et à la tactique en ce qui concerne les premières alertes, les retombées, les endroits situés près des frontières et autres questions qui sont d'une importance capitale pour le Canada.

Une dernière question, que je n'ai pas abordée parce qu'elle ne semble pas se rattacher à la stratégie d'une réaction flexible, concerne la protection contre les missiles lancées par des sous-marins. Le Canada et les États-Unis collaborent depuis de nombreuses années à la préaration de la défense contre les attaques sous-marines, mais il semble impossible de trouver une solution satisfaisante à la question.

Comme l'a admis M. McNamara lorsqu'il a exposé la stratégie de défense, «nous ne connaissons aucun moyen qui nous permettrait de détruire en même temps les sous-marins ennemis qui lancent des missiles. Nous ne prévoyons pas que les États-Unis ou la Russie soviétique auront cette capacité dans un avenir rapproché».

La plupart des spécialistes prétendent que le perfectionnement actuel des sous-marins laisse prévoir la construction d'un sous-marin à peu près silencieux. Étant donné que les méthodes présentes de repérage d'un sous-marin emploie des dispositifs basés sur la science de l'acoustique, le repérage et la chasse faite à un sous-marin nucléaire deviendront presque impossibles. Par conséquent, à moins d'une découverte scientifique dans le domaine du repérage des sous-marins, les méthodes modernes de destruction sont virtuellement sans valeur.

Les spécialistes d'une certaine école assurent que, puisque les méthodes actuelles de repérage des sous-marins sont inutiles, on devrait renoncer à la protection contre ces derniers et affecter plutôt les montants accordés présentement à cette fin au perfectionnement des moyens d'interception et de destruction de l'engin de guerre avant qu'il n'atteigne sa cible. Nous reconnaissons que le trajet de l'arme lancée par un sous-marin peut être d'une durée très courte, mais la méthode ABM proposée aura, croit-on, une capacité limitée d'arrêter le missile du type Polaris.

Lorsque j'ai comparu devant le Comité en 1962, j'ai fait la déclaration suivante.

«Je ne suis pas convaincu que nous connaissions vraiment la force anti sous-marine qui soit la plus efficace et la plus économique pour le Canada. A ma connaissance, on n'a jamais fait une appréciation sans préjugé de la valeur comparative des porte-avions, des avions traqueurs, des frégates, des sous-marins, des hélicoptères et des avions maritimes à long cours, par rapport à cette lutte anti sous-marins. Nous avons en somme remplacé le navire «*Magnificent*» par un autre porte-avions et les frégates du temps de guerre par un vaisseau d'escorte relativement lent coûtant 30 millions de dollars (je comprends que ce chiffre est aujourd'hui désuet). Les avions *Lancaster* ont été remplacés par un modèle maritime *Argus* qui devra lui-même être remplacé d'ici 1970. Toutefois, cet ensemble comportant un porte-avions, un avion traqueur, des frégates, des hélicoptères et des avions maritimes à long cours constitue-t-il le groupement le plus pratique, le plus efficace et le plus économique pour la tâche en vue? Ou bien est-il tout simplement, comme je le soupçonne, un résumé des projets et des ambitions des programmeurs des forces aérienne et navale?

En 1969, une bonne partie de l'appareillage décrit plus haut a vieilli et sans doute on commence déjà à songer à le remplacer. Le programme maritime représente une dépense de près de 280 millions de dollars. Un programme de réarmement de grande envergure augmenterait énormément les crédits requis pour sa réalisation. Puisque, si je comprends bien, on a ajouté des études sur l'analyse des méthodes aux travaux de planification de la défense nationale, il semble à propos de faire une analyse complète du programme maritime afin de préparer la voie aux décisions pratiques qui devront être prises à l'avenir.

Voici un résumé de la situation.

1. L'évolution de la stratégie de l'OTAN, qui souligne l'importance d'une augmentation des forces traditionnelles, y compris les réserves actives, met en vedette la nécessité d'une nouvelle appréciation de l'apport canadien. Cette nouvelle appréciation devra tenir compte pleinement du perfectionnement des normes de technique et de pratique et des moyens de commandement que l'on peut obtenir des forces armées professionnelles.

2. Comme le programme relatif aux sous-marins contient certains points douteux, il est jugé à la fois opportun et prudent de recommander que cette activité d'ordre maritime soit soumise à une étude d'analyse complète.

3. Toute neutralité canadienne laisse bien peu à louer et beaucoup à critiquer. Par contre, on peut trouver des genres d'apport plus significatifs et plus économiques si l'on accorde une attention plus soutenue à la conception de contributions générales aussi bonnes que possible, et si l'on renonce une fois pour toutes à l'idée que les forces armées du Canada devraient se mêler des multiples aspects de l'activité militaire. On en viendrait à un degré de souplesse beaucoup plus

marqué si l'on organisait une force absolument homogène, de manière à ce qu'une même force de base soit utilisée par les divers secteurs militaires en Europe, en Amérique du Nord, avec l'ONU ou dans la région arctique. Comme l'a fait observer un homme politique distingué, «le cheval est plus important que son attelage».

Le général Charles FOULKES, CG, CB, CBE, DSO, CD

ancien Président des Chefs d'état-major

Né en Angleterre en 1903, le général Foulkes a fait ses études à London (Ontario) et a obtenu son brevet d'officier dans le Royal Canadian Regiment en 1926. A la suite de sa période de service à titre d'officier de troupe, il a été affecté à divers services d'état-major dans les districts militaires de l'Ontario. En 1938, il terminait avec succès le cours cu Collège supérieur d'état-major de Camberley (Angleterre). En novembre 1939, il devenait major de brigade dans la 3e Brigade d'infanterie canadienne, 1re Division d'infanterie canadienne, et il accompagnait cette formation outre-mer un mois plus tard. Il rentrait au Canada vers la fin de 1940, alors qu'il était nommé officier d'état-major de 1re classe dans la 3e Division d'infanterie canadienne et, en juillet 1941, il se rendait en Angleterre avec cette division. Au Royaume-Uni, il commande le Regina Rifles, puis la 3e Brigade d'infanterie de la 1re Division pendant huit mois, avant d'être nommé brigadier à l'état-major général de la Première Armée canadienne, en avril 1943. Le 11 janvier 1944, il est promu au grade de major-général et nommé commandant de la 2e Division d'infanterie canadienne. Il dirige la 2e Division lors de l'invasion de la France. En septembre 1944, il assume le commandement du 2e Corps d'armée canadien à titre temporaire, et il participe à la bataille de Walcheren. En novembre 1944, le général Foulkes est promu au grade de lieutenant-général et il quitte le nord-ouest de l'Europe pour prendre le commandement du 1er Corps d'armée canadien en Italie. En février et mars 1945, il conduit le 1er Corps d'armée canadien dans les Pays-Bas, où il arrive à temps pour jouer un rôle important dans les derniers combats qui entraînent l'effondrement de l'Armée allemande. Après avoir quitté le commandement du 1er Corps d'armée canadien le 17 juillet 1945, le général Foulkes revient au Canada et, le 21 août, il est nommé Chef de l'état-major général, poste qu'il occupe au cours de la difficile période de la démobilisation et de la réadaption de l'Armée canadienne dans le cadre de l'organisation d'après-guerre. Le 1er février 1951, il est nommé premier Président des Chefs d'état-major et, le 26 janvier 1954, il est promu au grade de général. En 1959, le général Foulkes devient colonel du Royal Canadien Regiment, régiment dans lequel il s'était engagé en 1926. Pour son service de guerre, il a mérité les décorations suivantes: Compagnon de l'Ordre du Bain, Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique, Ordre du service distingué, ainsi que quatre citations à l'ordre du jour et la Décoration des Forces canadiennes. En outre, il a reçu les décorations étrangères ci-après: Commandeur de la Légion d'honneur et Croix de guerre avec Palme, de la France; Grand Officier de l'Ordre d'Orange-Nassau avec épées, des Pays-Bas; Grand Officier de l'Ordre de la Couronne avec Palme, et Croix de Guerre 1940 avec Palme, de la Belgique; Commandeur de la Légion du Mérite, des Etats-Unis; Grand Officier de l'Ordre militaire, de l'Italie; et Grand-Croix de l'Ordre de Georges 1er, de la Grèce. Le général Foulkes a également obtenu un doctorat honorifique en droit de l'université de Western Ontario et un doctorat honorifique en sciences du Royal Military College of Canada. Le général Foulkes est veuf et il a un fils, qui est ingénieur métallurgiste à l'emploi de l'Aluminum Company of Canada. Le général Foulkes occupe actuellement le poste de professeur associé de stratégie à l'Université Carleton.

Ouvrages publiés:

Canadian Defence Policy in the Nuclear Age, publié par l'Institut canadien des affaires internationales.

Un chapitre portant sur les complexités de la défense continentale, dans Neighbours Taken for Granted (éd. Livingston Merchant), Frederick A. Praeger, New York.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES et de la DÉFENSE NATIONALE

Président: M. IAN WAHN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

N° 27

RÉUNION DU JEUDI 13 FÉVRIER 1969

Concernant

La politique-défense et affaires extérieures

TÉMOIN:

(Voir les procès-verbaux)

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

29756—1

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président: M. Ian Wahn

Vice-président: M. Perry Ryan

et MM.

Allmand,
Anderson,
Barrett,
Brewin,
Cafik,
Fairweather,
Forrestall,
Gibson,
Groos,
Guay (*St-Boniface*),
Harkness,
Howard (*Okanagan Boundary*),
Laniel,
Laprise,
Legault,
Lewis,
MacDonald (*Egmont*),
MacLean,
Macquarrie,
MacRae,
Marceau,
Nowlan,
Penner,
Prud'homme,
[1] Smith (*Northumberland-Miramichi*),
Thompson (*Red Deer*),
Winch—(30).

(Quorum 16)

Secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

Suivant l'article 65(4)(b) du Règlement:

[1] M. Smith (*Northumberland-Miramichi*) remplace M. Ouellet le 13 février 1969.

(*Traduction*)

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 13 février 1969
(40)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 11 h 05 cet avant-midi. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Brewin, Forrestall, Gibson, Groos, Guay (*Saint-Boniface*), Harkness, Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Laprise, Legault, MacDonald (*Egmont*), MacLean, MacRae, Marceau, Macquarrie, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Stewart (*Cochrane*), Thompson (Red-Deer) et Winch (25).

Aussi présents: MM. Buchanan, Hymmen et Roberts, députés.

Témoin: Le professeur Michael Brecher, département de l'économique et des sciences politiques, université McGill, Montréal.

Le vice-président présente le témoin, le professeur Michael Brecher de l'université McGill. Les membres du Comité ont déjà en main un exemplaire de l'article du professeur Brecher intitulé *Le neutralisme: son analyse,* publié dans l'*International Journal,* vol. XVII, n° 3, été de 1962, de même que le curriculum vitae du professeur Brecher.

Le professeur Brecher fait son exposé préliminaire, puis est interrogé par les membres du Comité.

A midi et cinquante-cinq, l'interrogatoire est interrompu et la séance est suspendue jusqu'à 4 heures cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(41)

Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se réunit à 4 h 05 cet après-midi. Le vice-président, M. Ryan, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Allmand, Anderson, Barrett, Cafik, Gibson, Guay (*Saint-Boniface*), Howard (*Okanagan Boundary*), Laniel, Legault, Macquarrie, Marceau, Nowlan, Penner, Prud'homme, Ryan, Smith (*Northumberland-Miramichi*), Stewart (*Cochrane*) et Winch (18).

Aussi présent: M. Hymmen, député.

Témoin: Le professeur Michael Brecher.

Au cours de la séance de l'après-midi, les membres finissent d'interroger le professeur Brecher sur divers aspects de la politique de défense et de la politique extérieure du Canada.

Sur la proposition de M. Allmand,

Il est convenu que l'article intitulé *Le neutralisme: son analyse* et le curriculum vitae du professeur Brecher soient imprimés en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui. (Voir l'appendice hh).

Au nom du Comité, le vice-président remercie le professeur Brecher de son témoignage.

A 5 h 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 18 février 1969, à 11 heures du matin, alors que le témoin sera le professeur Kenneth McNaught.

Le secrétaire du Comité,
Hugh R. Stewart.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

Le jeudi 13 février 1969

Le vice-président: On voudra bien faire silence, s'il vous plaît. A-t-on des corrections à apporter à nos *Procès-verbaux et témoignages*? Le Comité entendra aujourd'hui le professeur Michael Brecher, qui a été invité à témoigner. Le professeur Brecher, qui a fait sa marque dans les sciences politiques au Canada, s'est spécialisé dans l'étude de la politique du tiers monde et notamment de l'Inde, ce qui lui a valu une réputation enviable. Ses écrits, qui sont énumérés dans la biographie déjà distribuée, attestent de sa compétence dans son domaine.

Il s'est particulièrement intéressé à l'étude du neutralisme et du non-alignement que pratiquent certains de ces pays. Il a examiné le milieu, les caractéristiques et les attitudes propres à chaque cas. Les membres du Comité ont déjà reçu son texte intitulé «*Neutralism: An Analysis*», paru dans l'*International Journal* en 1962.

Le Canada doit faire un choix: participer à des alliances de défense avec d'autres États ou pratiquer une politique de neutralité. Dans notre étude de ces possibilités, nous avons demandé au professeur Brecher d'expliquer comment la neutralité, le non-alignement ou le neutralisme répond aux besoins de défense d'un pays, particulièrement de la Suisse, de la Suède, de l'Autriche, de l'Inde et d'autres États. Nous espérons qu'il nous expliquera en outre pourquoi des États jadis neutres, comme la Belgique, font maintenant partie d'alliances.

• 1110

Lorsque le professeur aura fait son exposé préliminaire les membres du Comité pourront l'interroger sur ses opinions. Professeur Brecher.

Le Professeur Michael Brecher (Département d'économique et de sciences politiques, Université McGill): Merci, monsieur Ryan. Messieurs, il serait bon, je pense, que je réserve quelques minutes ce matin à la correction d'une erreur qui me semble très répandue au sujet des termes utilisés l'un pour l'autre dans l'étude d'un des phénomènes les plus importants de la politique internationale contemporaine.

Il y a quatre termes bien distincts à considérer dans toute la gamme qui va de l'isolation à la participation totale dans le cadre de la politique étrangère des États qui se considèrent comme neutres, non alignés, neutralistes et neutralisés. En guise d'introduction à certaines autres observations, j'aimerais, au cours de ce très bref exercice de sémantique, dire à quels États s'appliquent les diverses désignations, préciser dans quelles conditions le genre particulier de non-alignement qu'ils pratiquent a porté fruit ou s'est soldé par un échec et donner les raisons de ce succès et de cet échec et, enfin, si on me le permet, et même avant de répondre aux questions, j'aimerais parler des avantages possibles d'une forme quelconque de non-alignement pour la politique étrangère du Canada dans l'avenir immédiat.

Voici maintenant un aperçu rapide de la signification de ces quatre termes. La neutralité s'entend, de façon particulière, d'un statut juridique qui prend effet après le commencement d'une guerre; elle n'est rien d'autre que le statut d'un État qui, après le commencement des hostilités, décide qu'il n'y participera pas à titre de belligérant. Ainsi, les États-Unis, de 1914 à 1917 et de 1939 à 1941, seraient un example typique d'un État neutre ayant un statut juridique et une politique de neutralité, qui lui donnent certains droits et lui imposent certaines obligations à l'égard des États belligérants. Cependant, de nombreux États, notamment depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont déclaré d'avance qu'ils se tiendraient à l'écart de tout conflit qui pourrait éclater plus tard, c'est-à-dire qu'ils ont adopté une attitude de non-alignement, de non-identification ou de non-participation, particulièrement dans les conflits qui ont opposé ou qui pourraient opposer le bloc des États-Unis au bloc de l'U.R.S.S. Je dirais que le non-alignement de ce genre est une politique étrangère purement passive. Son objectif premier, si vous voulez, est la protection par isolation des effets de contamination ou de débordement d'un conflit entre

les deux blocs. La Suède en est évidemment un exemple remarquable. Nous avons aussi le cas de l'État neutre ou neutralisé de façon permanente qui déclare à tous que non seulement il refusera de participer aux conflits qui pourraient survenir, mais encore qu'il établira *a priori* sa politique étrangère de telle sorte qu'il ne puisse absolument pas se trouver un jour devant l'obligation de s'aligner avec l'un ou avec l'autre.

Nombreux sont les exemples de l'État neutre ou neutralisé de façon permanente. La Suisse, évidemment, est le plus remarquable. Depuis cinq siècles, elle est, en un sens, le symbole de l'État neutre ou neutralisé de façon permanente qui a orienté sa politique étrangère de façon à n'avoir jamais eu à participer à un conflit extérieur. L'Autriche et le Laos en sont deux exemples récents: la première a été officiellement neutralisée par les États-Unis et l'Union soviétique en 1955 et le second, en 1961. En dernier lieu, nous avons une politique qui est la prolongation logique du non-alignement, un secteur plus actif que nous appelons neutralisme, c'est-à-dire la résolution d'un État de pratiquer une politique étrangère qui vise précisément à réduire les tensions, les frictions et les conflits entre les grandes puissances, afin de prévenir tout effet de débordement qui pourrait par voie d'escalade, entraîner un conflit global et y attirer cet État neutraliste. Je pense que l'éventail comprend la neutralité pratiquée en temps de guerre, c'est-à-dire la non-belligérence; la neutralité ou la neutralisation permanente, comme dans le cas de la Suisse, de l'Autriche et du Laos; le non-alignement, dont la Suède est un exemple; et le neutralisme dont les exemples les plus frappants que nous ayons connus sont l'Inde dans les années 1950, la R.A.U. et le Ghana. A mon sens, cette distinction est indispensable si l'on veut comprendre le comportement variable des États qui ne se sont pas mêlés directement au conflit entre les blocs depuis 1948.

• 1115

Plusieurs autres distinctions d'importance capitale s'imposent, il me semble. Tout d'abord, sur le plan chronologique, il faut distinguer les vieux États non alignés des tout nouveaux. La Suisse compte cinq siècles de neutralité ou de neutralisation permanente et la Suède, deux; la Belgique en a presqu'un siècle, soit depuis sa neutralisation par les puissances en 1831 jusqu'à sa participation contre son gré à la Première Guerre mondiale en 1914. Et je pourrais commencer ici l'analyse des raisons qui motivent ces États dans diverses situations, précisément parce que l'un des participants à cette guerre, l'Allemagne, a trouvé en Belgique une géographie et une topographie particulièrement utiles pour la réalisation de son objectif à court terme, soit une attaque contre la France. En d'autres termes, la situation géographique de la Belgique de 1914 ne se prêtait pas à la neutralité, mais au contraire jouait nettement contre elle dans cette constellation des forces politiques internationales. Il s'en est suivi un affaiblissement des conditions objectives. Je fais donc une distinction entre les pays neutres de longue date et les nouveaux États non alignés d'Asie et d'Afrique; l'Autriche et la Yougoslavie, de façon consciente, depuis 1945.

La troisième distinction que je ferais ici vise les genres d'États qui pratiquent une politique de non-participation. En Europe, si vous suivez l'éventail que j'ai exposé tantôt, il y a la Suisse, qui s'est retirée de façon permanente de tout conflit; il y a l'Autriche, qui est incapable de s'en mêler, d'abord parce qu'elle a été officiellement neutralisée par les superpuissances et ensuite parce que, étant située à la frontière des deux blocks, elle ne peut jouer un rôle autonome; et il y a la Suède qui, pour des raisons que j'indiquerai tantôt, peut effectivement jouer un rôle très actif dans des domaines comme les opérations de maintien de la paix en Corée, la FUNU au Moyen-Orient, le Comité des Huit pour le désarmement à Genève et une foule d'autres domaines qui intéressent directement non seulement la Suède, mais aussi l'ensemble du système politique international. Il y a la Yougoslavie, qui est d'abord, sur les plans de l'idéologie et de la puissance, membre d'un bloc, mais qui, à partir de 1948, s'oriente de plus en plus vers un non-alignement, puis vers le neutralisme et recherche activement un moyen de médiation dans des conflits, que ce soit au Moyen-Orient, ou entre les blocs ou encore à propos des essais nucléaires au début des années 1960, c'est-à-dire de toute la question de la non-prolifération des armes nucléaires et ainsi de suite.

• 1120

Il faut distinguer le groupe européen du groupe afro-asiatique des neutralistes ou des États non alignés et c'est là évidemment qu'est la plus grande concentration. C'est dans le tiers monde que le non-alignement a atteint

son apogée et qu'il est devenu une politique légitime à suivre. La très grande majorité des quelques 70 États qui ont accédé à l'indépendance depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale peuvent se classer au bas de l'éventail, c'est-à-dire qu'ils pratiquent un non-alignement passif et ce pour des raisons qui, à mon sens, découlent du caractère même de leur accession à l'indépendance.

Essentiellement, les États non-alignés du monde afro-asiatique deviennent non alignés sous l'effet de trois stimulants. Ils sont faibles intérieurement. Sur le plan politique, ils manquent de stabilité. Sur le plan national, ce sont des sociétés multitribales et multiethniques qui cherchent désespérément à créer une nation avec des groupes disparates. Ils sont économiquement faibles à cause de leur héritage de colonialisme, car ils n'en sont même pas encore à l'ère industrielle. Leur faiblesse interne joue un grand rôle dans leur non-alignement car le non-alignement leur permet de concentrer leurs efforts sur la mobilisation des énergies et des forces sociales, économiques et politiques pour surmonter les sources de faiblesse interne. Ils agissent aussi sous l'influence de la psychologie et de la réalité de l'expérience coloniale. Et c'est cela qui, nécessairement—et on le comprend—leur inspire la crainte et la méfiance à l'endroit de toute grande puissance étrangère qui essaierait de pénétrer, par le néo-colonialisme—c'est là un euphémisme qui veut dire nouvelle pénétration d'anciennes régions coloniales—grâce à dives accords d'aide économique qui, aux yeux de l'élite dirigeante de ces nouveaux États, constitue la base possible du rétablissement de la prédominance politique.

La troisième force qui fait agir ces États est le caractère de la politique globale de 1948 à 1962 ou à peu près, c'est-à-dire, du système des deux blocs, de la bipolarité ou, si vous préférez, de la bipolarité serrée qui caractérise les relations entre les mondes soviétique et occidental. Cette bipolarité a constitué à la fois le défi à relever et l'occasion de jouer un rôle pour les États qui en seraient autrement incapables. Le défi était le danger d'une escalade pouvant bouleverser toute la planète et ainsi détruire ou retarder les efforts que font ces nouveaux États pour consolider leur position, pour assurer le développement économique, pour réaliser la stabilité politique. Et l'occasion était que, dans une situation opposant deux grandes puissances, un troisième élément de médiation possible pourrait jouer un rôle souple de participation, de rapprochement des parties, si vous voulez, en offrant ses bons offices, comme cela s'est vu évidemment assez souvent dans la politique internationale des années 1950.

Mais même au sein du groupe non-aligné afro-asiatique, certaines distinctions fondamentales s'imposent. Il y avait les non-alignés passifs, les petits États qui n'avaient aucune prétention à la politique mondiale active et les États neutralistes, ceux qui avaient des prétentions et qui ont joué, à un moment donné, un rôle positif que j'estime capital dans une conjoncture donnée de la politique mondiale. Les exemples les plus remarquables sont l'Inde et, dans une moindre mesure, le Ghana et la R.A.U. Même ici, une autre distinction s'impose, car le neutralisme de l'Inde lui-même est passé par plusieurs étapes tout au long de son adaptation aux nouveaux défis et aux nouvelles occasions. Lors de son accession à l'indépendance en 1947, l'Inde était neutre. Si vous étudiez les discours de M. Nehru, comme je l'ai fait en détail, vous y verrez à cette époque l'espoir constant que l'Inde puisse se tenir à l'écart des conflits faisant rage au-delà de ses frontières. La guerre de Corée marque la première exception; l'Inde s'est tout à coup rendu compte qu'il ne suffit pas de s'isoler, qu'elle doit maintenant déclarer ouvertement qu'elle n'appuiera ni l'un ni l'autre des deux blocs dans un conflit général. En 1952-1953, elle passe au stade du neutralisme, surtout parce qu'elle est convaincue qu'elle a à la fois l'obligation et le droit de travailler activement à atténuer ce conflit pour contribuer à la réalisation de la paix mondiale.

• 1125

Il y a des différences importantes, entre ces États, et je les résumerai ainsi, si je le puis. En raison de son importance, de sa situation géographique, de sa population et de ses possibilités économiques, et parce que les superpuissances la considéraient comme une variable cruciale dans l'équilibre qui s'amorçait —le nouvel équilibre des années 1950—l'Inde a pu exercer une influence disproportionnée à son pouvoir réel. J'en veux pour exemple le rôle crucial qu'elle a joué en 1952 pour briser l'impasse des entretiens sur la question des prisonniers de guerre, qui devait plus tard aboutir à un règlement en Corée. J'en veux aussi pour exemple le rôle de catalyseur qu'elle a joué dans les négociations qui ont suivi la guerre d'Indochine à la Conférence de 1954. J'en veux encore pour exemple le rôle qu'elle a joué dans les négociations inter-

minables, mais non moins importantes, sur le désarmement tout au long des années 1950 et, bien sûr, son rôle au Comité des Huit à Genève.

La R.A.U. du président Nasser employait le terme «neutralisme positif», mais il ne prétendait pas à un caractère global. Il tenait plutôt à utiliser sa position prééminente dans le monde arabe au Moyen-Orient pour soutirer aux deux puissances le genre d'aide économique et militaire qui renforcerait son hégémonie et le soutiendrait dans son conflit permanent avec Israël.

Par contraste, au Ghana, Nkrumah avait de grandes prétentions, mais celles-ci se limitaient à l'Afrique continentale. Pour le Ghana, sous Nkrumah, le non-alignement ou le neutralisme n'était autre chose qu'une occasion de donner d'un État essentiellement petit l'image d'un chef naturel dans le mouvement vers l'unité africaine, qui pourrait ultimement jouer le rôle, pensait-il, d'une troisième force politique mondiale.

C'est à dessein que j'utilise les dates de 1948 à 1962, car en 1962 des modifications fondamentales de la constellation globale du pouvoir ont diminué l'utilité de ce genre de non-alignement et ce n'est pas, loin de là, par hasard que le neutralisme a perdu de plus en plus de sa force formidable depuis 1962. Essentiellement, si je peux résumer ma pensée en ces termes, quand le monde passe d'une bipolarité serrée à ce que les théoriciens appellent de temps à autre une distribution polycentrique ou à large base des pouvoirs dont les nouveaux centres seraient la Chine, l'Europe occidentale, la France et ainsi de suite, le rôle d'un troisième groupe pouvant servir par ses bons offices de médiateur s'en trouve automatiquement réduit. Voilà la première raison.

La deuxième raison, c'est que l'Inde, principal apôtre du non-alignement, s'est trouvée en conflit direct avec son voisin, la Chine, en 1962; elle en a souffert psychologiquement et matériellement sur les plans économique et militaire; il s'en est suivi une transformation presque traumatique de l'attitude des dirigeants indiens, qui ont délaissé les affaires extérieures au profit des affaires intérieures et se sont préoccupés de plus en plus des problèmes internes économiques, sociaux et politiques.

• 1130

Une dernière distinction, si vous me le permettez: certains États pratiquent le non-alignement en tout, tandis que d'autres, au contraire, pratiquent l'alignement en tout; mais il y en a un grand nombre qui peuvent être non alignés pour telle ou telle question et alignés pour d'autres. La Suisse se trouve à un extrême. Elle est non alignée en ce sens qu'elle est neutralisée de façon permanente pour tout ce qui est des conflits externes. Il en va de même pour l'Autriche, pour d'autres raisons, soit la faiblesse et la survie précaire d'un État indépendant situé au centre nerveux du conflit entre les blocs. Le Laos aussi est neutralisé de façon permanente et n'entre pas dans le cadre de cette situation de conflit. Mais la Suède, malgré son échelle pro-occidentale de valeurs culturelles, malgré son régime de gouvernement beaucoup plus semblable à celui de l'Ouest qu'à celui de tout autre membre du bloc soviétique, est devenue de plus en plus non alignée, disons neutraliste, au sens actif. Elle a joué un rôle en Corée au sein de la Commission du rapatriement des nations neutres, dont elle était l'un des cinq membres. Elle a joué un rôle actif dans la force d'urgence de l'ONU au Moyen-Orient et dans les entretiens sur le désarmement. Et pour citer deux exemples très récents, elle n'a pas craint de déclarer sa position, officiellement et non officiellement, sur deux questions pour lesquelles elle s'est trouvée, pour ainsi dire, alignée avec l'autre bloc.

L'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie a suscité beaucoup d'antagonisme dans la presse suédoise, antagonisme auquel les ministres suédois n'étaient pas étrangers. La Suède était alignée avec l'autre côté au sujet de la politique des États-Unis relative au Vietnam. En d'autres termes, il s'agissait si vous voulez, d'un non-alignement oscillant ou de la participation d'un neutraliste actif, d'un côté ou de l'autre, selon la question en litige.

La Yougoslavie a été active dans une vaste gamme de questions après avoir abandonné le bloc soviétique. Le Brésil et le Mexique en sont deux autres exemples. Nous n'y voyons pas des États non alignés parce qu'ils sont membres de l'Organisation des États américains et qu'ils sont par conséquent considérés comme faisant partie de la sphère américaine d'influence dans l'hémisphère occidental. Pourtant, sur la question de Cuba, le Mexique est le seul État de l'Organisation dans l'hémisphère occidental qui n'a pas rompu ses relations diplomatiques et qui entretient des rapports économiques et autres avec Cuba. Le Brésil et le Mexique ont tous les deux été très actifs au sein du Comité non aligné des Huit pour le désarmement. Bref, messieurs, même l'image du non-alignement est parfois brouillée du fait que certains États prennent l'ini-

tiative sur certaines questions à l'égard desquelles ils jugent que le non-alignement est justifiable.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet de situations particulières. Depuis cinq siècles, la Suisse a réussi à conserver un statut que j'appellerai isolationiste non aligné et ce, pour trois raisons: sa situation géographique surtout, sa topographie et sa configuration la rendent naturellement défendable, si vous voulez; puis, comme corollaire de sa physiographie, il eût été trop onéreux d'envahir et de tenter de conquérir la Suisse, compte tenu des avantages à retirer d'une telle conquête; enfin, d'un point de vue plus positif, la Suisse joue depuis longtemps le rôle utile d'un état où les représentants des belligérants peuvent ou se livrer à l'espionnage ou engager des négociations dans une région qui n'est pas directement impliquée dans le conflit. Mais toute comparaison entre la Suisse et le Canada ne saurait être pertinente puisque, du point de vue de la situation géographique par rapport aux pays environnants, il n'existe aucun parallèle entre les deux pays, ensuite parce que les avantages qui pourraient résulter de la conquête du Canada sont d'un tout autre ordre et, enfin, parce que le Canada ne se prête pas au rôle de filtre pour fins d'espionnage ou de négociation.

L'attitude de l'Autriche est entièrement passive et elle n'arrive à la maintenir que grâce au bon vouloir des grandes puissances. A compter du moment où le rôle de tampon que joue l'Autriche serait jugé sans valeur, elle pourrait être éliminée sur-le-champ. Parce que son territoire enjambe la zone frontalière, elle est utile. L'Autriche continue de survivre dans cet état de neutralité imposée parce que les grandes puissances jugent que cet état-tampon est utile.

J'ai déjà fait allusion au cas de la Belgique. Sa neutralité a été garantie d'un commun accord par les grandes puissances aussi longtemps qu'elles le jugèrent opportun mais, lorsque l'Allemagne décida que la Belgique constituait un raccord important avec la France, elle n'hésita pas à l'envahir.

• 1135

Voyons maintenant le cas de l'Inde. L'immensité de son territoire et l'effet que pourrait avoir sur l'équilibre des forces dans le monde son adhésion à l'un ou l'autre bloc ont fait que les Soviets comme les puissances occidentales ont courtisé l'Inde en lui prodiguant une aide économique d'abord, puis militaire ensuite, précisément en vue de l'inciter à maintenir son indépendance.

La République Arabe Unie n'est pas de fait une puissance non-alignée. A l'égard de la plupart des questions, sa politique est orientée dans le sens de celle du bloc soviétique sur lequel elle s'appuie économiquement et militairement depuis 1955.

Le Ghana a cessé d'être un état non-aligné ou neutraliste depuis le coup de 1966, qui a porté la junte militaire au pouvoir et entraîné l'expulsion de Nkrumah.

Reste la Suède. Comme je considère la Suède comme l'unique exemple dont la situation présente peut-être, et j'oserais dire probablement, un parallèle avec le Canada, qu'il me soit permis de m'attarder un moment au cas de ce pays. Il présente un intérêt singulier—un petit état d'Europe septentrionale démuni des avantages géographiques que possède la Suisse. Par ailleurs, il offre des avantages considérables si l'on tient compte de son organisation industrielle et de son potentiel économique et militaire. S'il devait se ranger dans l'un ou l'autre camp, il constituerait un précieux appoint. Pourtant, la Suède a réussi à garder son état de non-alignement pendant près de deux siècles. Elle en a payé le prix, bien sûr, car il lui a fallu monter un vaste appareil défensif. Elle y est également parvenu grâce à une diplomatie de haut calibre et en donnant au monde le sentiment de remplir un rôle utile en demeurant à l'écart des conflits mondiaux. Il n'en reste pas moins que la Suède est proche voisine de l'Union soviétique, mais elle avoisine également les états-membres de l'OTAN, alliance à laquelle elle n'a toutefois jamais donné son adhésion. Son rôle au sein des Nations unies, en affectant des effectifs au maintien de la paix, je vous l'accorde, en donnant à cet organisme un secrétaire général et, même aujourd'hui, le rôle que joue l'ambassadeur Jarring, ont conféré à la Suède une situation inégalée dans le monde contemporain, celle d'un état non-aligné respecté et remplissant divers rôles pour assurer le maintien de la paix internationale.

Vous vous demanderez pourquoi il me paraît pertinent de dresser une comparaison entre la Suède et le Canada. J'escompte que nous pourrions aborder cet aspect en détail au cours de la période réservée aux questions mais, si vous me le permettez, j'aimerais simplement faire une mise en garde dès maintenant.

Si l'on retient l'analogie avec la Suède, cela ne signifie-t-il pas que le Canada devrait également constituer des effectifs de défense massifs, et je ne veux pas dire par là que nous dussions accroître notre budget de défense plutôt que le réduire ou le laisser inchangé? Je crois que la réponse se présente différemment. En un sens, le Canada possède l'avantage que lui confère sa situation géographique. Je sais bien que c'est là l'exact opposé de la thèse soutenue habituellement en ce qui touche la position du Canada dans le monde. Je maintiens que le Canada jouit d'un

avantage géographique que la Suède ne possède pas. Cet avantage tient précisément au fait que le Canada occupe la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental, ce qui lui assure une protection naturelle contre toute incursion sauf en provenance du sud, ce qui n'est pas à redouter, à mon sens. Je veux dire par là que quel que soit l'appareil de défense du Canada à l'échelle mondiale, l'intérêt même des États-Unis les engage à assurer la survie du Canada comme état indépendant ou, en tout cas, à empêcher toute intrusion sur son territoire qui pourrait aboutir en fin de compte à la conquête du Canada depuis le nord ou d'ailleurs. En d'autres termes, je suis d'avis, messieurs, que la politique défense du Canada s'est appuyée depuis toujours sur la prémisse qu'il fallait maintenir des effectifs importants pour résister à une attaque possible, surtout en provenance du nord. J'ose affirmer que cette attitude politiquement ou intellectuellement attardée se retrouve chez bon nombre de ceux qui ont mission de prendre les décisions en ce pays. Je veux dire qu'au cours des années quarante et de la majeure partie des années cinquante, alors qu'existait une rigide bipolarité entre les États-Unis et l'Union soviétique et les blocs de nations qui s'alignaient aux côtés de chacun de ces pays, le Canada faisait face à un danger très réel. Par contre, depuis la fin des années soixante, cette bipolarité a fait place à une flexibilité beaucoup plus marquée, accompagnée de la fragmentation des deux blocs et que le danger redouté s'est estompé face aux rapports qui se sont établis entre les É.-U. et l'URSS et qui ont au moins créé un climat de détente dans lequel l'Union soviétique a fait preuve d'une attitude fondamentalement conservatrice, celle d'un état satisfait, qui désire tout autant le maintien de la paix que le Canada ou tout autre pays du monde occidental.

• 1140

L'on pourrait prétendre que la Suède, tout compte fait, peut se rabattre sur deux siècles de non-alignement. Tout changement de la position du Canada à ce moment provoquerait immédiatement un déchirement.

Monsieur le président, je pense devoir m'arrêter car continuer m'entraînerait à formuler toute une série de propositions précises concernant la politique étrangère du Canada, ce que j'aurai peut-être l'occasion de faire au cours de la discussion. Plutôt que de les formuler au cours d'un long monologue, je veux croire que nous avons peut-être établi au moins un cadre de référence, dans lequel nous pourrons examiner plus à fond la neutralité par rapport au neutralisme et la mise en pratique des théories en fonction de leur application au Canada.

Le vice-président: Professeur Brecher, je vous remercie. Les trois premiers membres désireux de poser des questions dont j'aie les noms sont MM. Howard, MacDonald et Allmand. Monsieur Howard.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, au cours de son exposé le professeur Brecher a répondu par anticipation à plusieurs des questions qui me sont venues à l'esprit. Ses observations m'ont vivement intéressé car il est allé beaucoup plus loin que dans son mémoire.

Je désire poser une question qui se rattache à ses commentaires, page 236 de son mémoire, où il propose que les instincts aggressifs des pays du monde occidental soient mutés en projets de développement au bénéfice des pays sous-développés, et ainsi de suite. Je me demande, si nous devions donner suite à cette suggestion en nous appuyant sur les propositions qu'il a formulées dans son mémoire, et dans la mesure où il propose de le faire, si nous ne risquerions pas d'être accusés d'impérialisme, même si nous devions nous efforcer de convaincre les gouvernements des pays sous-développés que notre aggressivité n'a pas de visées impérialistes, mais qu'elle constitue simplement un exutoire à notre excédent d'énergie.

Le professeur Brecher: Monsieur le président, je suis d'avis que deux objectifs doivent prédominer dans l'esprit des Canadiens qui pourront avoir pour mission de rebâtir pour le Canada une politique étrangère viable au cours de la prochaine décennie. L'un, qui s'est trop longtemps fait attendre, est de présenter au monde extérieur l'image d'un Canada autonome jouant son rôle au sein de la communauté internationale. Le second est de projeter l'image d'une société bilingue et pluraliste qui s'efforce de trouver des solutions à ses problèmes internes et qui y parvient, et qui est capable de tirer parti de ses ressources variées pour le mieux-être de la nation. Je pense de plus que l'image du Canada, nonobstant son comportement au cours des 20 dernières années, comme j'ai pu m'en rendre compte au cours de mes voyages à travers une grande partie du monde, continue d'inspirer un respect qui est presque de l'affection. Aussi, l'aide fournie par le Canada n'est-elle pas considérée comme instrument de pénétration comportant les dangers que l'on associe habituellement à l'aide extérieure fournie par les grandes puissances. En un sens, le Canada a réussi à garder l'image d'une puissance moyenne qui n'est une menace pour aucun état ni pour aucune région du monde; il a plutôt celle d'un pays qui n'a pas encore pleinement réalisé son potentiel, tant aux Nations unies qu'ailleurs, un état qui, grâce à ses ressources, à ses talents, à sa personalité et à

ses possibilités d'avenir, peut jouer un rôle analogue à celui de la Suède et qui, comme bien peu d'autres, pourrait contribuer très efficacement à rapprocher dans un sens positif l'occident et le tiers monde. La question se pose donc ainsi: y a-t-il danger que l'aide apportée soit interprétée comme étant tout simplement le prolongement de tendances agressives au sein de la société canadienne? Je n'ai observé aucun indice d'une telle interprétation ailleurs au monde et j'en conclus qu'elle ne saurait gêner de façon marquée toute action de la part du Canada tendant à l'établissement d'une politique active de non-engagement—c'est-à-dire une politique—ce que j'expliciterai plus tard en réponse à certaines questions—visant à faire voir que le Canada joue un rôle indépendant dans la mise en œuvre de ses politiques à l'échelle mondiale.

• 1145

M. Howard (Okanagan Boundary): Ce que vous préconisez, alors, n'est pas que le Canada envisage d'opter pour la neutralité mais plutôt une participation active au bien-être du monde, un peu comme la Suède. Entrevoyez-vous un tel effort en fonction d'un rôle important sur le plan militaire autre que notre participation à l'OTAN et à NORAD, par exemple. Songez-vous à un tel effort en termes du développement intensif de l'ensemble du Canada—du Grand Nord, par exemple? Est-ce là ce que vous avez à l'esprit?

Le professeur Brecher: Je crois qu'il faut départager l'OTAN de NORAD. Il faut envisager l'OTAN dans le contexte global de la politique de défense, et surtout dans le cadre du rôle que joue le Canada dans la politique de défense des Nations unies.

Il y a peu à dire dans le cas de NORAD, puisque la décision a déjà été arrêtée. A ce propos, je me permettrai, de dire—et d'autres sont du même avis—que je suis de ceux qui sont restés perplexes, surpris et étonnés même de constater avec quelle facilité l'accord NORAD a été prorogé, sans débat public comme celui que nous connaissons aujourd'hui au sujet des objectifs fondamentaux de la défense et de la politique étrangère du Canada. Tout ce que l'on pourrait dire serait de toute façon sans conséquence pour une période de cinq ans. Mais je dirai ceci: je pense que l'extension de tout système antimissile au territoire canadien dans le cadre de l'accord NORAD devrait susciter l'opposition du pays, car je suis d'avis que pareille mesure entraînerait des effets inverses de ceux qui sont attendus. Je ne considère pas que cela soit essentiel à la défense de notre pays, car je ne vois pas quelle menace pourrait planer sur le Canada, en tant qu'état indépendant, dans l'optique dans laquelle NORAD a présenté ce danger en 1957 et depuis lors.

Au sujet de l'OTAN je suis d'avis que, comme dans le cas de bien d'autres aspects de notre politique étrangère, il existe toujours, un certain décalage entre les réactions des responsables des décisions et les manifestations d'une réalité changeante. En 1949, l'OTAN avait un certain objectif; en 1969 elle en a un autre. En 1949, on pouvait affirmer qu'une Europe occidentale affaiblie face à une Union soviétique beaucoup plus forte, en pleine expansion et en conflit avec les états de l'Ouest justifiait la présence du bouclier de l'OTAN. Il s'en trouvait, même alors, qui n'admettaient pas ce point de vue mais, pour ma part, je ne reconnais pas qu'un argument valable en 1949 doive l'être nécessairement en 1969. Et je suis étonné de voir avec quelle désinvolture on examine ce problème sans scruter les raisons fondamentales qui ont motivé la mise sur pied de l'OTAN, à un moment précis et dans un cadre bien défini de la conjoncture internationale.

• 1150

En ce qui touche le rôle du Canada...

M. Anderson: Puis-je poser une question complémentaire, monsieur le président?

Le vice-président: Oui, si vous voulez bien attendre un instant.

Le professeur Brecher:...je dirai brutalement, si vous me le permettez, qu'à mon sens le Canada ne contribue vraiment rien à la défense de l'Europe mais dépense beaucoup d'argent pour ce faire. Permettez-moi de noter que la Suède qui, par sa situation géographique et par sa culture est un état européen, n'est pas membre de l'OTAN, pourtant l'OTAN a fonctionné sans elle—pour autant que l'on puisse dire qu'elle a fonctionné—et s'est acquitté, pour le mieux ou pour le pire, des tâches qu'elle s'est vu confier. On invoque souvent d'autre part une espèce de théorie de dominos inversé à l'effet que le retrait du Canada de l'OTAN, en 1969, déclencherait l'affaissement de cet organisme. Ce me paraît là un raisonnement facile qui présuppose que la contribution du Canada, en subsistance comme pour fins de propagande, soit d'une grande valeur—ce que l'on ne manque pas de redire dans les milieux officiels. Je pense qu'il est juste aussi de faire remarquer que le nom du Canada ne figure pas souvent dans les récentes déclarations américaines concernant l'avenir de l'OTAN—ce qui pourrait presque laisser croire que les États-Unis ne considèrent pas que le Canada soit membre de l'OTAN ou, s'il en est membre, que son rôle est si infime qu'il n'est pas utile d'en tenir compte dans l'optique de son importance pour

cet organisme. A ceux qui prétendent que le retrait ou la présence du Canada est un élément crucial de la capacité de survie de l'OTAN, je réponds que leur raisonnement est superficiel et qu'il est dénué de tout fondement sur la base des données que nous possédons.

Je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas là une raison pour le Canada de demeurer membre de l'OTAN ou de s'en retirer. J'affirme tout simplement que la décision quant à l'attitude que doit adopter le Canada à l'avenir à l'égard de l'Europe occidentale doit s'inspirer à mon avis, de ce que les Canadiens voudront qu'elle donne l'impression d'être dans dix ans, et qu'il importe de prendre des mesures qui puissent permettre d'atteindre cet objectif.

Si, comme je le prétends, ces deux objectifs sont une identité distincte à la face du monde et une société bilingue et pluraliste, fonctionnant efficacement, comme il faut l'espérer, c'est dans ce contexte que la question de l'OTAN prend son sens.

Le vice-président: Désirez-vous poser une question complémentaire, monsieur Anderson?

M. Anderson: Non, monsieur le président, j'en ai à peu près perdu le sens maintenant.

M. Howard (Okanagan Boundary): Est-il possible de donner suite à vos théories avec un budget de défense réduit, un budget qui demeure inchangé ou faudrait-il l'augmenter?

Le professeur Brecher: Mes théories permettraient de pratiquer des coupes importantes dans le budget de défense, et une réduction du budget de défense tout autant qu'une position différente à l'endroit de l'Europe occidentale ouvrirait deux possibilités d'action que j'estime importantes compte tenu des deux grands objectifs que j'ai énoncés.

Tout d'abord, je crois que le Canada peut jouer un rôle qu'aucun autre état n'a encore joué, soit d'appliquer l'article 43 de la Charte des Nations unies en prenant l'initiative de signer un accord avec le secrétaire général des Nations unies, mettant à sa disposition une force mobile permanente pour le maintien de la paix.

M. Laniel: Les Nations unies n'en veulent pas.

Une voix: Il se peut qu'elles en veulent.

Le professeur Brecher: Avons-nous la preuve qu'elles n'en veulent pas, puisqu'une offre n'a jamais été faite dans les termes que je viens d'indiquer—un accord avec le secrétaire général qui n'implique pas directement le comité militaire des Nations unies ou le conseil de sécurité. Cette démarche est possible aux termes de l'article 43 qui permet à un état-membre de prendre l'initiative d'un accord avec les Nations unies par l'intermédiaire de son secrétaire général.

• 1155

Et j'irai plus loin. A mon sens, la réduction du budget de défense permettrait de réaliser deux objectifs nationaux—ou au moins un. Cela pourrait contribuer, il me semble, à réduire les tensions permanentes dans nos relations internes que nous avons vu apparaître cette semaine, en facilitant l'établissement d'un régime qui permette aux provinces les moins favorisées de réaliser certains programmes, et peut-être d'amorcer la solution du problème des relations fiscales au pays.

En tant qu'éducateur, si vous me le permettez, je soutiens que l'éducation en notre pays est dans un état de crise dont on perd souvent de vue la dimension d'ordre financier. Une telle réduction du budget de défense contribuerait aussi à pallier à ce problème.

Le vice-président: Monsieur Thompson, une question supplémentaire, puis M. MacLean aura droit de parole.

M. Thompson (Red Deer): Vous avez dit plus tôt, monsieur, que, comparativement, le budget de défense de la Suède est très élevé et qu'il lui en coûte fort cher de maintenir sa neutralité. Si nous devions adopter au Canada la politique de la Suède, nous devrions tripler notre présent budget de défense. Je ne puis pas comprendre que vous affirmiez que, si le Canada devait adopter cette politique, il en résulterait une réduction de notre budget de défense. Vous avez souligné l'immensité du territoire national. Estimez-vous que nous dussions nous décharger de notre responsabilité d'assurer la défense du territoire sur notre voisin du sud afin d'adopter une politique de neutralité? Si vous avez raison en ce que vous venez de dire, il m'apparaît que nous ne saurions réaliser d'économie, puisqu'il nous faudrait doubler, tripler ou quadrupler les sommes que nous consacrons aujourd'hui à la défense.

Le professeur Brecher: La réponse à votre question, je crois, est la suivante. Lorsque j'ai employé l'expression «avantage de notre situation géographique», j'ai voulu dire que quelles que soient les sommes que le Canada consacre à sa défense, sa défense est assurée—c'est là le nœud de mon argument—et elle est assurée justement par l'indice de sa position géographique.

M. Thompson (Red Deer): La souveraineté n'est pas garantie.

Le professeur Brecher: Si, car à moins que je ne me trompe, le budget que le Canada consacre aujourd'hui à la défense fait qu'il importe peu, étant données ses capacités, qu'il soit attaqué au nord ou au sud. Autrement dit, il s'agit d'une question purement symbolique. Or, si vous prétendez—et je ne crois pas votre argument valable—qu'un état indépendant doit avoir d'importantes forces de défense simplement comme symbole de son indépendance, il me semble qu'un très grand nombre d'états dans le monde ont une petite troupe de défense de 3,000 à 5,000 hommes et ont une indépendance, réelle et apparente, comparable à la nôtre.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, je trouve que notre témoin est quelque peu inconséquent. Il prend la Suède comme exemple de neutralité et ensuite contredit le fondement même de la politique de neutralité de la Suède, les troupes suédoises de défense. Dois-je conclure que vous confondez autonomie et neutralité?

Le professeur Brecher: Non. Je dirai que beaucoup d'états du tiers monde ont effectivement confondu—cela se comprend—autonomie et non-alignement parce que le non-alignement leur donnait la possibilité d'empêcher les anciennes puissances coloniales de réaffirmer leur influence ou, éventuellement, leur domination. Je ne fais pas cette erreur bien que la plupart des états non alignés qui se sont constitués après la deuxième guerre l'aient faite.

• 1200

L'exemple de la Suède me semble significatif en ce sens. La Suède n'est pas membre de l'OTAN et ne possède pas de NORAD, mais elle a réussi à conserver son indépendance et à s'assurer un certain respect de la part du tiers monde, contribuant ainsi à la régularisation, si vous voulez, de la politique internationale, ce à quoi de nombreux pays aspirent. Le Canada, qui est membre de l'OTAN et du NORAD, bien qu'il ait contribué de temps à autre à cette régularisation, n'a jamais projeté cette image d'une identité et d'une autonomie distinctes, ce qui fait que bon nombre de voies qui seraient normalement ouvertes à la Suède sont fermées au Canada. La seule différence est que la Suède a un dispositif massif de défense, à l'inverse du Canada. La raison est que la Suède n'a pas de voisin comparable à celui du Canada, qui, pour son intérêt, s'engage à la défendre tout comme les États-Unis s'engagent à défendre le Canada, quelle que soit la situation de défense du Canada. C'est là un facteur distinctif et permanent de la position de l'Amérique dans le monde.

M. Thompson (Red Deer): Vous dites que, tout en étant neutre, le Canada doit continuer de faire partie de l'OTAN et du NORAD?

Le professeur Brecher: Non. Je dis justement le contraire, que le retrait du Canada de NORAD et de l'OTAN ne changerait en rien l'engagement des États-Unis vis-à-vis la défense du Canada.

M. Thompson (Red Deer): Est-ce qu'on peut courir deux lièvres à la fois?

Le professeur Brecher: Oui, c'est précisément mon argument, mais je n'emploirais pas la métaphore des deux lièvres. Je dirais qu'en adoptant cette politique, le Canada pourrait jouer un rôle qu'on ne lui reconnaît pas à l'heure actuelle et qui, en définitive, est conforme non seulement aux intérêts du Canada, et en termes plus généraux, à la paix internationale, mais encore, si vous voulez, aux intérêts des États-Unis. Voici un exempoe.

Pour des raisons que nous connaissons tous, je le pense, il a été impossible aux dirigeants américains de se résoudre à avoir des relations officielles avec la Chine pendant les 19 dernières années. Nous sommes en plein débat, en fait le débat est pratiquement terminé. A un moment donné...

M. Thompson (Red Deer): Est-il terminé?

Le professeur Brecher: Chez nous.

M. Thompson (Red Deer): Vraiment?

Le professeur Brecher: Je pense que oui. Je dis terminé en ce sens qu'une initiative politique a été prise après un débat chronique qui a commencé en 1950 au Canada, et où il s'agissait de savoir si notre pays devait ou non tenter d'établir des relations diplomatiques officielles avec Pékin. En ce sens il est terminé. Le débat se poursuivra tout au long des négociations, mais une étape fondamentale a été franchie dès que le gouvernement a pris la décision d'entreprendre des discussions qui devraient aboutir à des négociations visant l'établissement des relations diplomatiques.

Beaucoup de gens disent que ce que les États-Unis ne pouvaient faire en raison des relations spéciales qui existaient entre les É.-U. et la Chine en 1945-1949 et même avant, le Canada pouvait et peut encore se le permettre. Et, en fait, beaucoup de gens disent que ce faisant, il contribuerait aux intérêts des États-Unis.

Par conséquent, quand vous posez la question: «Comment modifier notre attitude vis-à-vis l'OTAN et le NORAD et s'attendre à ce que les États-Unis continuent d'exercer les mêmes fonctions qu'ils exercent depuis 20 ans dans le domaine de la défense?», la réponse est qu'il y a beaucoup d'initiatives que le Canada peut prendre en politique étrangère, qui, en dehors de ses objectifs nationaux, ont une portée plus grande et seraient avantageuses même pour les États-Unis, et qu'il y a des Américains, du moins certains dirigeants américains, qui le savent, même si les contraintes de leur politique les empêchent de le dire officiellement.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur le président, il est impossible de poursuivre avec une question supplémentaire sans entrer dans d'autres domaines. Merci.

Le vice-président: Merci. Monsieur MacLean.

• 1205

M. MacLean: Vous avez assez bien répondu à ma question supplémentaire, mais vous avez dit que le Canada n'avait qu'à se retirer de l'OTAN pour être dans la situation heureuse de la Suède. L'heureuse situation de la Suède est qu'elle dépense plus pour la défense que le Canada et, pourtant, vous dites que le Canada fera de cette manière d'importantes économies dans le domaine de la défense. Attribuez-vous entièrement cette apparente contradiction à la situation géographique différente des deux pays?

Le professeur Brecher: Oui, entièrement. C'est-à-dire que je ne vois pas du tout de contradiction là-dedans. Je ne dis pas qu'un simple geste politique consistant à nous retirer de l'OTAN créerait automatiquement une image idyllique du Canada dans le monde. Je l'envisage seulement comme l'une d'une série de mesures qui constitueraient une politique étrangère indépendante pour notre pays et permettraient d'atteindre des objectifs tangibles visant à nous donner une identité distincte.

Je dirais que le genre de contribution que le Canada pourrait apporter aux Nations-Unies dans le règlement des conflits mineurs par la force—ce qu'il a déjà fait jusqu'à un certain point—serait plus considérable. Il serait alors possible que le Canada joue un rôle dans le domaine de l'aide étrangère, ce qui augmenterait son crédit et son influence.

Je dirais que cela contribuerait même au grand débat qui s'est engagé chez nous au sujet de l'avenir du Canada.

M. MacLean: Je pensais surtout à l'idée que d'importantes économies pourraient être réalisées dans le domaine de la défense.

Le professeur Brecher: La réponse est oui. Cela devrait nous permettre de réaliser d'importantes économies dans le domaine de la défense, que nous pourrions ensuite consacrer à un certain nombre d'objectifs dans le domaine de l'aide étrangère, la restructuration du dispositif de défense, qui nous permettrait de mobiliser les forces essentielles au maintien de la paix et finalement contribuerait à alléger le fardeau fiscal.

M. MacLean: La Suède ne peut faire ces choses-là seulement à cause de sa situation géographique.

Le professeur Brecher: Précisément.

Le vice-président: Nous avons maintenant M. Laniel et Legault. Monsieur Laniel.

M. Laniel: Monsieur le président, ma question supplémentaire portera sur le maintien de la paix, et je demanderai à notre témoin s'il est d'accord avec M. Gellner qui déclarait ici même qu'il serait de plus en plus difficile pour les nations blanches telles que le Canada de veiller au maintien de la paix, en Afrique particulièrement.

M. Brecher: Je dirai que oui, tant que le Canada conserve l'image que lui donne son engagement non équivoque et inconditionnel.

M. Laniel: Cela n'est pourtant pas la raison qu'il a donnée.

M. Brecher: Je le sais, mais je ne suis pas d'accord avec M. Gellner sur ce point.

Le vice-président: Monsieur Legault.

M. Legault: Une question supplémentaire à celle de monsieur MacLean. Dans la déclaration que vous avez faite, vous soulignez l'intérêt qu'ont les deux principales puissances à ce que l'Inde reste neutre pour maintenir un équilibre précaire. On a souvent prétendu que

le Canada, en participant à l'OTAN et en maintenant une présence et un intérêt actifs en Europe, a servi de moyen de dissuasion et a contribué à préserver cet équilibre précaire, et que s'il se retirait, il y aurait des difficultés car l'équilibre serait rompu.

Vous avez parlé de la situation de la Belgique, qui a tenté de rester neutre mais dont la neutralité, en raison de la conjoncture de l'époque, n'a pas été respectée. Il est généralement admis que la situation du Canada serait quelque peu comparable du point de vue géographique dans la perspective actuelle d'un conflit mondial.

Ne croyez-vous pas d'abord qu'en quittant l'OTAN le Canada romprait cet équillibre précaire, et ensuite que notre situation—nous l'avons vu en Belgique—ne nous permet pas d'être totalement neutres?

• 1210

Le professeur Brecher: Il me semble que vous avez posé deux questions distinctes. L'une est le rôle de dissuasion que l'OTAN peut jouer ou peut ne pas jouer en Europe. L'autre est l'importance de la participation canadienne à l'OTAN quand l'OTAN joue ce rôle. Je laisserai de côté la première question; elle est longue et ardue. Je dirai seulement que, quel que soit le rôle de l'OTAN en Europe, la contribution du Canada à ce rôle est si négligeable qu'elle n'a rien à voir avec l'identité du Canada. Son retrait, à mon sens, aurait des conséquences bien faibles dans le rôle de dissuasion que l'OTAN joue. J'ai toujours considéré ce rôle, de 1949 à nos jours, comme la réaction automatique au fait que le Canada faisait partie du triangle de l'Atlantique nord et qu'il contribuait par conséquent à la défense de l'Europe occidentale.

Je pense que, vers la fin de la présente décennie et au début de la prochaine, quel que doive être le rôle de l'OTAN, la présence du Canada en son sein n'aura aucune conséquence sur ce rôle. A mon sens, l'objectif du Canada n'est pas de ne contribuer presque rien à une organisation qui est en mesure de jouer ce rôle de toute manière, mais plutôt de contribuer quelque chose dans un milieu international évolué où, dans les années 70, les pays blancs de l'hemisphère occidental devront prouver qu'ils sont capables d'engager le dialogue avec le tiers monde.

C'est précisément des pays comme la Suède et le Canada qui pourront le faire. Cela ne veut pas dire que le Canada serait immédiatement accepté et qu'il aurait suffisamment d'influence pour régler les conflits raciaux passionnés qui existent. Cela signifie seulement que le Canada a un rôle à jouer, auquel il se refuse actuellement.

Le cas de la Belgique, à mon avis, ne s'applique pas au Canada pour la raison suivante: la Belgique a été envahie en 1914, à une époque où la guerre sur terre était le principal élément des conflits militaires. A moins que vous n'alliez imaginer qu'un éventuel ennemi du Canada ne traverse par voie de terre les immensités du Nord pour attaquer la population du pays, dispersée sur une bande de 100 milles de largeur au nord de la frontière américaine, je ne vois aucune analogie. Ce qui est important, c'est l'espace aérien du Canada. Et cela suppose que le genre de conflit que l'on croyait probable ou du moins possible dans les années 50 entre l'Union soviétique et les États-Unis—où l'on se serait servi de l'espace aérien canadien—est aussi important aujourd'hui que dans les années 50.

Je crois, messieurs, qu'à l'instar des généraux qui, très souvent, je dirais même habituellement, dirigent leurs guerres en employant les stratégies des guerres antérieures, nous envisageons la politique étrangère du Canada de demain en fonction de ce qu'elle était il y a 20 ans. Et c'est la nécessité de repenser les postulats des intérêts de la politique étrangère canadienne qui me poussent à faire ce genre d'observation.

Le vice-président: Monsieur Brewin.

M. Brewin: Si j'ai bien compris, monsieur Brecher, vous dites qu'il serait avantageux pour le Canada d'adopter une politique non alignée comme la Suède, en partie parce que nous n aurions pas les dépenses militaires sous le parapluie américain. Mais qu'est-ce qui nous empêcherait de réduire nos engagements au NORAD et à l'OTAN sans quitter l'une ou l'autre de ces alliances?

Il est évident qu'au sein de l'OTAN, le rôle du Canada peut être changé par des négociations. On nous dit qu'à l'intérieur du NORAD, nous ne participons à aucun système particulier de défense aérienne mais seulement à des consultations et à des opérations conjointes. Dans ces circonstances, j'aimerais que vous précisiez quel avantage nous aurions à nous retirer d'une alliance qui nous laisse passablement de liberté quant au rôle militaire que

nous voudrions jouer et nous donne en même temps une voix et une influence éventuelle dans la politique de ces alliances. Je n'ai pas très bien saisi quel serait le grand avantage que nous aurions si nous étions dans la même situation que la Suède.

Permettez-moi d'ajouter quelque chose à ce sujet. Je ne vois pas pourquoi nous ne resterions pas dans nos alliances tout en adoptant des positions fermes, comme l'a fait la Suède, au sujet des différentes questions qui touchent le tiers monde et la sécurité mondiale. Je ne suis pas très convaincu jusqu'ici de l'avantage que nous aurions à devenir semblables à la Suède.

Le professeur Brecher: Permettez-moi de traiter d'abord de votre seconde constatation. Je crois que la réponse peut se résumer en un mot: la crédibilité. J'entends par là que, tant que le Canada restera officiellement aligné dans un bloc militaire, la crédibilité de ses intentions sera compromise auprès des pays du tiers monde. Voici un exemple. Si l'on examine le processus de formation de la FUNU en 1956—organisme où en définitive le Canada a fait preuve de beaucoup d'initiative et de créativité—on se rend compte que ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés que le Canada a été accepté comme membre de la FUNU, en dépit du fait que ce soit le Canada qui en ait proposé la création aux Nations Unies; la Suède n'a eu aucune difficulté à en faire partie parce qu'elle était non alignée mais, pendant 72 heures, le gouvernement de la RAU s'est opposé à ce qu'on accepte le Canada.

M. Brewin: Je croyais que c'était parce que nous envoyions les *Queen's Own Rifles* et qu'ils pensaient qu'il s'agissait d'un néo-colonialisme...

M. Brecher: Cela n'a fait qu'exacerber le débat. La véritable raison est que le Canada était identifié comme un état de l'OTAN. Ma réponse à votre question est donc que la crédibilité des intentions du Canada est fonction du degré d'engagement ou de non engagement par rapport à l'un des blocs militaires. Voilà pour cette question.

Pour en revenir à la première, à savoir s'il n'est pas possible de réduire le budget consacré à la défense tout en restant à l'OTAN—ne parlons pas du NORAD pour l'instant—je dirais que nous le pourrions certainement, mais que cela ne nous avancerait guère, car s'il s'agit du rôle du Canada dans le monde, le fait de conserver le même statut au sein de l'OTAN ne nous permet pas de jouer ce rôle. Que faire alors? Compter sur l'influence possible mais faible des ministres canadiens aux réunions du Conseil de l'OTAN ou sur une influence marginale dans la stratégie de défense de l'Europe occidentale? Je considère cette influence, comparativement au rôle que le Canada pourrait jouer sur le plan international, comme négligeable. Je dirai par conséquent que, même s'il est possible en théorie, et effectivement pratique, de réduire nos engagements de défense et de rester à l'OTAN, nous ne pourrions atteindre de cette manière l'objectif essentiel qui consisterait à avoir notre propre politique étrangère, ce qui nous procurerait des avantages beaucoup plus importants que ne pourrait l'être le coût du retrait.

Le vice-président: Monsieur Nowlan, une question supplémentaire.

M. Nowlan: Oui, mais cette réponse m'incite à poser une autre question; je m'en tiendrai cependant à la première. Dois-je conclure de la discussion intéressante de ce matin que le Canada ne devrait pas avoir de forces armées autres que celles qui devraient servir aux fins de l'article 43 du traité des Nations unies?

• 1220

Le professeur Brecher: Non, je n'ai pas pris cette position extrême, et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de le faire. Je crois que l'intérêt que l'on manifeste chez nous pour la défense me semble rétrograde, car quelle que soit la somme qu'on y consacre—1.6 milliard, 4 milliards ou même 5 milliards—je ne crois pas que ces dépenses contribuent effectivement à la défense du pays. Ma réponse à votre question est que je verrais un budget minimum pour la défense—en toute franchise je ne saurais donner un chiffre—consacré essentiellement à l'ordre interne et non à la défense extérieure, mis à part notre rôle aux Nations unies.

M. Nowlan: Oui, parce que si vous comptez sur les États-Unis, pour être conséquent et logique avec vous-même—et vous l'avez été à certains moments de la discussion—vous devez convenir qu'aucune autre force n'est nécessaire que la force mobile des Nations unies.

Le professeur Brecher: Et celle qui est nécessaire avant tout à l'ordre interne.

M. Nowlan: Je comprends. Vous parlez de notre rempart septentrional et de l'absence de tout danger d'invention au sud—éventualité bien improbable—et je vous donnerais raison sur ces deux points mais, jusqu'ici, vous n'avez pas mentionné l'existence des océans à l'est et à l'ouest et, certes, si nous changeons la direction de nos forces en vertu à l'OTAN et aux termes de NORAD, pour compter sur la protection des États-Unis, prétendez-vous que les Américains doivent aussi assurer la protection des mers, et que nous n'ayons pas besoin de forces dans ces deux secteurs? Autrement dit, la maîtrise des mers, le peu qui nous en reste aujourd'hui, constitue l'une des fonctions essentielles de l'OTAN, comme vous le savez.

Le professeur Brecher: Permettez-moi de faire une comparaison tirée de l'histoire. Je veux parler du rôle qu'a joué la flotte britannique au siècle dernier, à partir des premières années du dix-neuvième siècle jusqu'à la première grande guerre mondiale, comme rempart ou fortification pour les États-Unis. Dans un sens, ce rôle est maintenant confié aux États-Unis ou, si vous préférez, à la force navale combinée de l'OTAN. Cependant, pour répondre à votre question, encore une fois j'entrevois un rôle secondaire impliquant des dépenses minimes pour la défense, et affectées à ce qui constitue essentiellement, si vous voulez, la fonction de garde-côtes, mais non une organisation navale majeure.

M. Nowlan: Je comprends. Une dernière question que suggère la série de questions posées par M. Brewin. Vous avez mentionné la confiance qu'inspire le Canada, et le point capital qui me préoccupe dans votre thèse, c'est de savoir quel pourra jamais être le prestige du Canada, pour en venir à la base de votre comparaison entre le Canada et la Suède, étant donné le voisinage immédiat des États-Unis et le fait qu'aucun des facteurs d'ordre géographique, historique et commercial qui interviennent dans le contexte nord-américain ne reproduit la situation de la Suède.

Le professeur Brecher: Je dirai que cela présuppose un genre d'attitude qu'on pourrait appeler «pour l'occident, sans être aligné». Je veux dire par là que le tiers monde, et en réalité tout État au monde, sait que, forcément, la situation géographique du Canada, ses lignes naturelles de communication et ses relations économiques créent avec l'occident un lien symbolique et avec les États-Unis un lien qu'on ne saurait briser et qu'il ne serait pas opportun de rompre. Néanmoins, dans ce cadre, il est possible d'adopter une politique étrangère qui permette de créer cette image de non-alignement, c'est-à-dire une identité propre, malgré la sympathie pour l'occident, par suite de facteurs culturels et autres.

M. Nowlan: Mais votre rôle autonome, l'une des choses auxquelles vous tenez, en souffre beaucoup...

Le professeur Brecher: Jusqu'à un certain point, mais il y a des degrés. A l'heure actuelle, notre engagement total a réduit la crédibilité à X. Si vous cherchez à suggérer un engagement absolu, je vous l'accorde volontiers. Le Canada aura beau faire, son appartenance à la race blanche limite la confiance dont il jouit dans le tiers monde. Tout ce que je suggère, c'est le moyen de porter cette confiance de X à X plus 10, mais le prestige en question n'atteindra peut-être jamais X plus 50.

• 1225

M. Nowlan: Je me demande si le professeur Brecher a pris connaissance du témoignage rendu par le professeur Eayr devant le Comité. Il a prétendu que la Suède n'est pas l'équivalent du Canada, mais que le Mexique l'est. Voudriez-vous faire de brefs commentaires à ce sujet, si vous avez pris connaissance de ce témoignage.

Le professeur Brecher: Je le regrette, mais je n'ai pas lu le texte des remarques du professeur Eayr.

M. Nowlan: Je dois dire que je trouve les vôtres un peu plus logiques.

Le vice-président: M. Anderson a une question supplémentaire à poser.

M. Anderson: A l'instar d'autres orateurs, mes questions supplémentaires sont provoquées par d'autres questions supplémentaires. Je m'attacherai au point soulevé par M. Brewin et qu'a soutenu M. Nowlan. Je ne puis comprendre, monsieur le président, comment le prestige du Canada auprès du tiers monde pourra grandir par la conduite que vous préconisez c'est-à-dire en confiant notre défense à un autre pays, en l'espèce les États-Unis. Je ne puis voir comment un pays du tiers monde puisse dire du Canada,—non seulement dans l'hypothèse des relations que vous avez mentionnées tout à l'heure; soit les relations commerciales, économiques et sociales, mais en plus de la défense nationale assumée par un autre pays,—que ce soit un pays plus apte à servir de trait d'union. C'est plutôt l'inverse qui est vrai. Mes remarques constituent plutôt l'exposé de ma façon de voir qu'une question.

Cela vous inspirera peut-être des commentaires.

Le professeur Brecher: Ils seront brefs. Le défaut de ce raisonnement, c'est la supposition que les États-Unis ne se chargent pas présentement de la défense du Canada et, en second lieu, l'hypothèse que, dans le tiers monde, le Canada passe pour être l'artisan de sa propre défense. L'idée qu'on peut se faire du Canada dans le tiers monde varie d'un éventail allant de l'idée d'un satellite des États-Unis à celle d'un demi-satellite, ou en tout cas à celle d'une rallonge des États-Unis dans le domaine de la défense. Donc, encore une fois, quels que soient les changements effectués par la réduction du budget de la défense nationale, la chose ne modifiera en rien cette idée.

M. Anderson: Vous faites erreur à ce sujet. Les gens du tiers monde qui sont témoins des efforts que fait le Canada pour conserver au moins quelque sorte d'alliance avec des pays européens, histoire de chercher en quelque manière à contrebalancer l'énorme pression que les États-Unis exercent au côté sud, reconnaîtront peut-être que le Canada s'évertue à conserver son identité nationale. Il n'en serait pas ainsi si, comme vous le préconisez, nous chargions entièrement les États-Unis de notre défense. Vous avez peut-être tout à fait raison de supposer qu'en réalité ce sont les Américains qui assurent notre défense et que peu importe que nous en convenions et les laissions s'emparer de nos îles septentrionales pour y diriger les choses à leur gré. Mais cela ruinerait nettement notre prestige dans le tiers monde. Je ne puis admettre que cela le rehausserait.

Autre chose à ce sujet. Vous proposez que, nous inclinant devant la réalité, nous laissions les Américains conduire notre défense, mais je ne connais pas de pays qui ait conservé son indépendance après avoir laissé à un autre le libre usage de son espace aérien et de son territoire à des fins de défense. Le rapprochement n'est pas équitable, mais la Tchécoslovaquie et l'Union Soviétique nous fournissent, bien entendu, le plus récent exemple de la chose. Les Tchèques n'ont pas opposé de résistance, laissant les Russes occuper leur territoire, ce qui indique assez clairement que leur pays n'est pas indépendant. A l'étranger, on assimilerait notre position à celle de la Tchécoslovaquie vis-à-vis la Russie si nous laissions les Américains venir chez nous se charger entièrement de notre défense. Même s'il sagit seulement d'un geste symbolique, même si nous tentons l'impossible, nous faisons maintenant un effort, et cela consolide notre prestige et l'idée qu'on se fait de nous à l'étranger.

Le professeur Brecher: Vous interprétez mal mes commentaires. Je fais peut-être erreur, mais je ne me souviens pas d'avoir dit ce matin que nous devrions accorder sans la moindre restriction aux États-Unis un libre accès à notre ciel, ou leur permettre d'occuper la moindre parcelle de notre territoire. Je n'ai jamais fait pareille affirmation et n'ai jamais eu l'intention de le faire.

M. Anderson: Je suis désolé. J'ai cru que le rempart fourni par les États-Unis signifiait...

Le professeur Brecher: Non. A l'heure actuelle, la politique internationale au nord et au sud ne comporte, selon moin, aucun péril pour l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Canada car, pour percevoir une telle menace, il faudrait supposer que l'Union soviétique se prépare à entreprendre dans nos solitudes septentrionales une action de nature à causer un affrontement global. Si elle ne l'a pas fait en 1967, ayant fourni une aide d'une valeur de près de 3 milliards de dollars à la BAU et si elle n'est pas intervenue au Vietnam, ou nulle part en dehors du bloc soviétique proprement dit, rien ne justifie, à mon sens, la supposition qu'une telle menace venant de nord soit si imminente que cela, ou même lointaine. Selon moi, on met trop l'accent sur la question de la défense. Nous nous préoccupons de la défense quand nous devrions nous préoccuper de la politique extérieure. C'est le point principal que je fais valoir. Quand je dis que les États-Unis sont engagés à assurer notre défense, je ne prétends pas qu'il faille accueillir une armée américaine sur notre sol. Ce n'est pas nécessaire. Je veux simplement dire que si le Canada est jamais menacé, les États-Unis devront intervenir dans leur propre intérêt. Par conséquent, à mes yeux, il n'importe pas le moins du monde que nous dépensions 100 millions ou 2 milliards de dollars pour notre défense.

• 1230

M. Anderson: Les pays étrangers ne saisiront pas ces distinctions subtiles. Ils verront simplement que, forts de la protection des États-Unis, nous ne tentons pas de pourvoir à notre défense dans le nord.

Vous avez peut-être tout à fait raison. Il se peut que la chose n'implique pas l'utilisation des îles septentrionales, des eaux canadiennes dans le nord ou des sous-marins des États-Unis, ou d'éléments de ce genre, mais ces subtiles distinctions n'auront pas beaucoup de poids dans le tiers monde où j'ai passé quatre des cinq dernières années. Elles n'y rehausseront certes pas notre prestige.

En ce qui regarde l'OTAN, vous m'intriguez beaucoup quand vous répétez sans cesse que l'idée que nous nous en faisons, c'est ce qu'il était dans le climat de la menace qui pesait sur l'Europe vers la fin des années quarante. Les Canadiens emploient depuis longtemps des raisonnements plus subtils à l'égard de l'OTAN, généralement dans le sens que cet organisme nous fournit une tribune où, de concert avec les puissances européennes ayant fondamentalement les mêmes problèmes que nous, nous puissions forcer la main aux États-Unis. Nous ne pouvons pas le faire tout seuls; la chose est possible de concert avec d'autres. Je dirais que tel est le raisonnement vers le milieu ou la fin des années 60. Est-il valide ou non? Je l'ignore. Mais vous faites erreur en supposant que la majorité des Canadiens acceptent l'OTAN et les forces armées maintenues par cet organisme simplement parce que c'était une bonne chose vers la fin des années quarante.

Le professeur Brecher: Pas du tout. Je souscris à ce commentaire. J'ajouterai simplement que je n'admets pas la validité du levier en question, c'est-à-dire la pression que le Canada exercerait sur les États-Unis comme membre de l'OTAN. J'ajouterai que même si ce levier était valide, le prix qu'il faudrait payer pour atteindre cet objectif d'une pression à exercer afin de reconquérir la liberté d'action du Canada, serait hors de proportion avec l'avantage escompté.

M. Anderson: La question est discutable, mais je me réjouis de voir qu'on peut utiliser d'autres arguments que la défense du Canada.

Le vice-président: Monsieur Howard?

M. Allmand: J'invoque le règlement.

Le vice-président: Monsieur Allmand a la parole sur une question de règlement.

M. Allmand: Nous avons passé plus d'une demi-heure à entendre des questions supplémentaires portant sur l'étendue entière du sujet. Quelle était l'utilité de la liste primitive? A vous de régler l'ordre des questions en tant que président, l'ordre des questions posées, mais mon nom était le deuxième ou le troisième sur la liste...

Le vice-président: Le troisième.

M. Allmand: La liste des questions supplémentaires est devenue la liste principale.

Le vice-président: C'est le problème qui se pose quand il s'agit d'un comité composé de 30 membres.

M. Allmand: J'ai une question supplémentaire à poser, dans ce cas.

Le vice-président: Nous avons décidé au début qu'aucune question supplémentaire ne serait admise, vous vous en souviendrez, et il en a été ainsi durant la plus grande partie de l'étude de la question du Biafra et du Nigéria. Puis, après avoir délibéré, notre comité directeur a apparemment décidé d'autoriser des questions supplémentaires. Telles sont les directives dont je m'inspire maintenant et vous comprendrez que cela soulève un problème fort épineux.

M. Thompson (Red Deer): Une question supplémentaire devrait se rapporter à la demande posée en premier lieu. J'ai cessé de poser des questions à cause des digressions dans lesquelles nous nous engageons. C'est en cela que nous avons péché.

Le vice-président: Ce qui complique le problème, comme l'indiquent les questions posées par M. Nowlan, c'est qu'on est exposé à passer d'un sujet à un autre.

Le comité directeur devrait donner des directives à ce sujet, à cause des difficultés qu'éprouve notre Comité, surtout à cause du grand nombre de ses membres. Les membres ne devraient probablement être autorisés à poser que trois questions supplémentaires sur un sujet, et un membre n'aurait droit qu'à deux questions.

Le comité directeur étudiera la chose et le président recueillera ses avis ainsi que ceux de votre Comité à cet égard.

• 1235

M. MacLean: A propos du Règlement, puis-je proposer que nous nous disciplinions nous-mêmes en matière de questions additionnelles, ou que nous les interdissions pour nous en tenir à la liste primitive, du moins pour l'instant?

Le vice-président: Oui. La proposition est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

Le vice-président: Revenons à M. Howard.

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne voudrais pas soulever de difficultés mais, comme vous l'avez mentionné, monsieur le président, le temps dont nous disposons est relativement court pour un comité aussi nombreux que le nôtre. Plusieurs membres auraient des questions à poser, et certains d'entre eux obtiennent des réponses à des questions supplémentaires avant que nous abordions des sujets particuliers, mais il n'en reste pas moins que les témoins assignés devant le Comité sont fort importants et que parfois plusieurs d'entre nous, sans entrer dans les détails, n'ont pas la chance de poser les questions qu'ils voudraient. C'est le cas de tout le monde.

La séance s'est ouverte ce matin à onze heures. Nous devons siéger à la Chambre à deux heures et il faut déjeuner entre temps. Nos heures de séance sont un peu déréglées.

Le vice-président: Merci, monsieur Guay. Le problème, ce matin, c'est que le comité des comptes publics nous a précédés dans cette salle et que les locaux étaient rares à cause de la conférence qui vient de finir.

Donnerons-nous la parole à M. Howard?

M. Howard (Okanagan Boundary): Étant donné ce qui est arrivé quand j'ai posé une question, voici une demi-heure, je n'en pose plus. Je cède mon droit de parole.

Le vice-président: Merci, monsieur Howard. M. MacDonald est parti. Monsieur Allmand?

M. Allmand: Monsieur Brecher, le général Foulkes a déposé hier et il a fait l'affirmation intéressante voulant que le viol est difficile lorsqu'il y a 15 personnes dans le même lit.

M. Anderson a abordé tous les points. Notre prestige et notre indépendance seraient-ils plus grands, si nous quittions l'OTAN, sans conserver de forces militaires ou en gardant peu, remettant aux États-Unis le soin de notre défense, au lieu de faire partie de l'OTAN avec 15 autres pays, un organisme où les États-Unis ne sont qu'une unité entre 15, et où plusieurs pays discutent les décisions prises à l'égard des questions militaires de l'OTAN relativement à la défense de l'Atlantique-Nord?

J'ai l'impression que notre indépendance sera aussi reconnue, si nous faisons partie de l'OTAN où il nous est loisible de tenir un rôle de médiateur et de prendre les initiatives que vous avez indiquées en vertu de la Charte des Nations unies, voire mieux reconnue, comme M. Anderson l'a donné à entendre, que si nous occupions la position que vous préconisez, soit d'être sous la protection des États-Unis sans avoir le moindre mot à dire.

Je puis mentionner quelques exemples. La France, par exemple, a contribué à réunir à la table des négociations les parties combattantes au Vietnam. L'appartenance de la France à l'OTAN s'est révélée encore très utile, malgré la réduction de ses charges militaires.

D'autres membres de l'OTAN jouent des rôles différents sur la scène internationale, malgré leur appartenance à cet organisme, parce que le monde sait que l'alliance des membres de l'OTAN ne restreint pas outre mesure leur liberté d'action.

J'ignore où le général Foulkes a pris son expression, mais elle décrit bien la situation. Si nous avions les États-Unis pour seul partenaire, notre crédibilité, notre souveraineté et notre indépendance seraient probablement moindres que dans une alliance de 15 au sein de laquelle les États-Unis ne forment qu'une unité.

Les professeur Brecher: Vous avez soulevé plusieurs points dans cette discussion d'ordre général.

• 1240

La notion de crédibilité a divers sens et se rapporte à différents objets. On peut parler de crédibilité auprès de Washington, auprès des membres de l'OTAN et auprès du tiers monde, ou auprès du bloc soviétique. On ne peut considérer tout cela en bloc. La Suède n'adhère pas à l'OTAN et sa crédibilité au sein de cet organisme n'en serait ni amoindrie, ni agrandie, si elle en devenait demain l'un des membres.

De même, si à l'expiration du traité de 20 ans, le Canada concluait—il n'en est plus question cette année, mais cela pourra arriver l'an prochain—que cette alliance n'est plus dans notre intérêt national, cela ne modifierait pas certains liens fondamentaux qui existent entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'entre le Canada et l'Europe occidentale.

En substance, ma thèse est celle-ci: il faut envisager la question de l'OTAN dans le cadre des objectifs entiers de la politique extérieure du Canada. Si cette politique se réduit au rôle du Canada envers l'Europe occidentale, votre raisonnement est juste, je n'en disconviens pas, mais je prétends que les

horizons de notre politique extérieure ne se bornent pas à ces limites.

Nous ne vivons pas dans un monde étroitement divisé entre l'Europe de l'ouest et le reste. Les genres de défis auxquels nous aurons à faire face dans les années 70 font qu'il est inopportun et intempestif de tant se préoccuper de l'Europe de l'ouest, si l'on songe aux grands problèmes que poseront les conflits et les confrontations qui auront lieu entre le nord et le sud du monde, entre les pays développés et sous-développés et entre les blancs et les gens de couleur.

Le rôle que le Canada pourrait jouer dans ce feu croisé de conflits serait grandement rehaussé si nous abandonnions cette façon étroite de voir les choses et se réduirait à rien du tout en pratique si nous suivions le même chemin que nous avons suivi durant les vingt dernières années.

Si, toutefois, vous voulez que le rôle du Canada dans le monde soit de représenter une culture purement occidentale—que son action se confine à la région de l'Europe de l'ouest et du nord de l'Atlantique—alors vous avez raison.

M. Allmand: Oui, mais j'ai cité l'exemple de la France.

Le professeur Brecher: Je dois avouer que ce n'est pas un bon exemple, car le Canada n'est pas la France. Le Canada n'a pas la puissance de la France.

Bien que la France soit restée membre de l'OTAN, je crois que vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que la France, avec le général de Gaulle, a du moins adopté une politique extérieure indépendante.

M. Allmand: Je ne sais pas si c'est le général Foulkes, mais un témoin a dit récemment que tel n'était pas le cas; il a dit que la politique extérieure du général de Gaulle était tout à fait différente de ce qu'elle apparait en pratique, que la France faisait encore grandement partie de l'OTAN et que la politique du général de Gaule était en réalité de faire semblant d'être détaché de l'OTAN et d'être en mesure de prendre des initiatives très indépendantes.

Pensons à deux choses que fait le Canada en dépit du fait qu'il fasse partie de l'OTAN: notre initiative ne ce qui concerne la Chine et notre politique à l'égard de Cuba, que les États-Unis n'approuvent pas complètement. Il s'agit d'une politique différente...

Une voix: Et à l'égard du Viet Nam.

M. Allmand: En partie à l'égard du Viet Nam aussi. Nous faisons certaines choses qui ne sont pas en accord à cent pour cent avec la politique extérieure des États-Unis et le monde entier le reconnait.

Le professeur Brecher: Cela dépend de quel monde nous parlons. Certains le reconnaissent, d'autres non. Pour revenir un moment à l'exemple de la France, je dois avouer que je ne partage pas du tout l'opinion qui veut que tout ce qu'a fait le président de Gaulle en matière de politique extérieure a été une façade pour ce qui est en réalité la conservation d'un attachement à l'OTAN. Il est vrai que pour certaines questions concernant de près l'Europe de l'ouest, il subsiste des liens entre la France et le commandement militaire de l'OTAN mais, dans tous les autres domaines de la politique extérieure, la France a tracé elle-même sa propre ligne de conduite—je crois que tout le monde en conviendra—dans son propre intérêt; c'est-à-dire en termes strictement d'intérêt national, pour rehausser son prestige et sa position dans la politique mondiale.

Quant aux exemples que vous avez cités sur la Chine et Cuba, je dirais brièvement qu'il a été question de l'établissement de relations entre le Canada et la Chine depuis le printemps 1950. Cette idée a été abandonnée par suite de la guerre de Corée. Depuis 1953, seize ans se sont écoulés au cours desquels il y a eu à l'occasion certaines rumeurs pour tâter le terrain—qui ne sont restées que des rumeurs—et il est devenu tout à fait évident que des pressions s'exerçaient de la part de nos alliés de l'OTAN, et en particulier de la part des États-Unis, sur la question de la Chine.

• 1245

Est-ce que le fait que nous soyons en pourparlers pour établir des relations avec la Chine signifie que le Canada pourrait conserver cette association et jusqu'à un certain point poursuivre des politiques qui lui soient propres? Ma réponse serait oui, j'en conviens avec vous. A mon avis, c'est une question de degré, mais je considère que la différence relative en est une de forme—dans le cas des exemples que vous citez, cette différence est telle, par comparaison avec ce qui est possible dans un autre domaine de politique étrangère, qu'elle rend ces exemples sinon inapplicables, du moins secondaires du point de vue de l'argument général.

M. Allmand: J'ai une dernière question supplémentaire. Est-ce que votre définition de la neutralité, du neutralisme et du non-alignement a réellement aujourd'hui autant de signification, étant donné la technique actuelle—la bombe atomique, les missiles balistiques intercontinentaux, les systèmes de radar et l'usage des sous-marins? Prenons la Suisse comme exemple. Comment peut-elle être

exemptée des ravages de la guerre si on lance des missiles balistiques disons sur Munich ou sur Milan ou sur Lyon? La Suisse a de grandes chances d'être détruite. Dans les années passées, alors que les guerres étaient limitées aux armes classiques, elle pouvait être exemptée des ravages de la guerre mais, maintenant, je crois que les Suisses eux-même doivent reconsidérer leur position. Il me semble que cette façon de penser appartient maintenant au passé à cause des nouvelles techniques—et la technique se développe de plus en plus rapidement.

Le professeur Brecher: Je suis d'accord avec votre idée de base à l'effet que la révolution qui s'est produite dans la technique militaire depuis vingt ans signifie que même ces pays qui ont traditionnellement pu éviter les ravages de la guerre pourraient bien, par un effet de débordement, être détruits ou sérieusement endommagés. Toutefois, même si cela est vrai, il est également vrai que cette situation pourrait se présenter dans un seul cas de guerre, c'est-à-dire dans celui d'une guerre nucléaire, aérienne, sans limites, mondiale ou continentale.

Nous savons très bien qu'il y a une échelle des guerres, à partir de la petite guerre locale d'une journée ou deux, en passant par la guerre régionale puis continentale, pour arriver enfin à ce qu'on appelle une guerre nucléaire mondiale. C'est donc seulement dans ce dernier cas que le contre-coup de la technique, comme vous l'avez décrite, serait ressenti par un pays qui serait, qu'il le veuille ou non, près des principaux centres de la guerre.

Deuxièmement, je dirais que votre point de vue est valable, indépendamment de ce que peut être le budget de la défense de la Suisse ou du Canada. Dans ce cas, peu importe le budget de la défense; en fin de compte, il n'y a pas de défense possible dans une telle situation, donc, que le Canada maintienne un budget faible, moyen ou élevé ne peut rien changer si on envisage l'éventualité d'une guerre de ce genre.

Enfin, j'ajouterais qu'à mon avis, celui qui définit une politique, même s'il doit tenir compte en théorie de l'éventualité d'une telle guerre nucléaire intercontinentale, doit se rappeler qu'il s'agit là d'une seule des possibilités parmi d'autres et partir du principe que c'est la moins probable, car s'il se trompe, indépendamment de ses possibilités de défense, il ne peut en changer le cours.

M. Allmand: Merci.

Le vice-président: Messieurs, il nous reste moins de quinze minutes avant treize heures et il y a six personnes qui veulent poser des questions: MM. MacLean, Laniel, Thompson, Stewart, Macquarrie et Hymmen, dans l'ordre. Professeur Brecher, seriez-vous disponible cet après-midi à 15h. 30 ou 16 heures si nous pouvions organiser une autre réunion?

Le professeur Brecher: Mes hôtes de cet après-midi me disent que ce serait peut-être possible à 16 heures.

Le vice-président: Peut-être à 16 heures? Nous essaierons d'organiser une autre réunion cet après-midi. Évidemment, on s'intéresse beaucoup à votre exposé, professeur. Nous essaierons d'organiser une réunion pour 16 heures. Nous vous en informerons bientôt.

Je vais maintenant demander à M. MacLean de poser ses questions.

M. MacLean: J'ai beaucoup de questions mais je vais en supprimer la plupart. Celles que je poserai auront pour but de clarifier ce qui a déjà été dit. Êtes-vous d'accord pour dire qu'il ne faut pas confondre le désarmement unilatéral avec la neutralité, le neutralisme ou le non-engagement; que les pays qui poursuivent cette politique dépensent beaucoup pour la défense dans plusieurs cas?

Le professeur Brecher: Absolument exact.

M. MacLean: Deuxièmement, ces positions de neutralisme et de non-engagement ne sont pas des options qui s'offrent automatiquement à tous les pays, loin de là. Cela dépend de la situation stratégique et géographique ainsi que de la topographie du pays, et ainsi de suite. En d'autres mots, cela a été possible à la Suisse jusqu'à maintenant, mais pas à la Belgique, par exemple.

Le professeur Brecher: Je suis d'accord pour dire que cette option n'est pas automatiquement offerte à tous les pays en tout temps.

M. MacLean: Vous avez fait la remarque en passant que les pays sous-développés qui avaient acquis leur indépendance au cours des dernières années étaient sous-développés par suite du colonialisme. Croyez-vous vraiment cela?

Le professeur Brecher: Oui, je le crois.

M. MacLean: Vous le croyez? En d'autres mots, vous prétendez que s'il n'y avait pas eu de contact entre l'Afrique, par exemple, et l'Europe pendant les deux derniers siècles, l'Afrique serait plus développée par rapport à l'Europe qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je crois que c'est là une déclaration par trop générale.

• 1250

Le professeur Brecher: C'eest peut-être une déclaration par trop générale. Je dis simple-

ment que la période de colonialisme d'environ deux siècles ou plus a été accompagnée jusqu'à un certain point d'une transmission de technique et de développement, mais elle a été aussi caractérisée par une limitation consciente de l'apport de technique et de possibilité de développement économique et ce, dans l'intérêt des puissances coloniales.

M. MacLean: C'est peut-être vrai et ce que vous dites est peut-être vrai dans certains cas, mais je dirais que si c'était vrai dans tous les cas, disons jusqu'en 1500, par exemple, l'Afrique aurait été aussi avancée que l'Europe car elle n'était pas colonisée par l'Europe. Elle aurait été libre d'agir à sa guise et d'organiser son propre développement.

Le professeur Brecher: Il y a des chercheurs qui prétendent que certaines communautés de l'ouest de l'Afrique, vers la fin du Moyen Age, étaient aussi avancées, sinon plus, que l'Europe centrale.

M. MacLean: J'ai seulement une autre brève question. Croyez-vous qu'il soit possible, qu'il est naturel pour les pays comme pour les individus de viser à atteindre ce qu'ils considèrent comme de l'avancement ou comme une prééminence, et qu'au cours des dernières années, la détente entre l'est et l'ouest a résulté en partie du fait que les visées nationales se sont écartées dans les deux cas des objectifs militaires en faveur de la recherche spatiale et autres choses du genre qui demandent un gros effort national?

Le professeur Brecher: Oui, et j'ajouterais à cela qu'une des conditions qui a rendu possible cette détente est précisément l'existence du tiers monde non-engagé qui a facilité cette concurrence pacifique dans le domaine économique et d'autres formes de coopération non militaire, qui leur ont permis d'étendre leur influence sans s'engager directement dans un conflit ou une confrontation.

M. MacLean: Seriez-vous d'accord pour dire qu'un plus grand progrès en ce sens devrait être un objectif primordial, résultant en une réduction des armements et de la tension et...

Le professeur Brecher: Ce degré de coopération dont vous parlez, il est, je crois, définitivement possible de l'atteindre au cours de la prochaine ou des deux prochaines décennies.

M. MacLean: Je m'en tiendrai là. J'ai encore un certain nombre de questions à poser. Je ne suis pas d'accord avec le témoin sur un certain nombre de sujets, mais je le félicite pour son exposé. Je crois, si vous me permettez de le dire sans vouloir l'offenser, qu'il a peut-être manqué sa vocation: il aurait dû être un avocat de la défense. Il a défendu d'une façon parfaite une cause très faible.

Le vice-président: Monsieur MacLean, voudriez-vous avoir la chance de parler après ceux qui sont sur la liste cet après-midi?

M. MacLean: Non, j'ai terminé.

Le vice-président: Bien, monsieur Laniel?

M. Laniel: Je me demande, monsieur le président, étant donné que tous les membres sont partis déjeuner, si nous ne pourrions pas ajourner jusqu'à 16 heures.

Le vice-président: Sommes-nous d'accord?

M. Legault: En ce qui concerne les autres, on a répondu à leurs questions. Si M. Laniel est le seul qui ait une question, peut-être pourrait-il la poser maintenant.

Le vice-président: Les autres sont partis; c'est là l'ennui, monsieur Legault, M. Thompson est parti, M. Stewart est parti, M. Macquarrie est encore ici mais M. Hymmen est parti. Ces messieurs croient qu'ils auront l'occasion de poser des questions cet après-midi, je pense. C'est ce qu'ils croyaient lorsqu'ils sont partis.

M. Legault: Oh, je vois.

Le vice-président: Je me demande, monsieur Laniel, si vous pourriez continuer à poser quelques questions jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles au sujet de la salle pour la réunion de cet après-midi?

M. Macquarrie: Si vous le permettez, monsieur le président, il est difficile pour ceux d'entre nous qui doivent partir de ne pas faire preuve d'impolitesse vis-à-vis de notre collègue. Je suis resté plus longtemps que je n'aurais dû. Je me demande s'il ne serait pas sage de suspendre à 13 heures de sorte que nous pourrions entendre M. Laniel à 16 heures?

Le vice-président: Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Cette suggestion est approuvée. Nous levons la séance jusqu'à 16 heures si nous pouvons obtenir une salle.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le jeudi 13 février 1969

• 1607

Le vice-président: Messieurs, reprenons. M. Thompson et M. Stewart ne sont apparemment pas encore ici. Peut-être pourrions-nous commencer par M. Macquarrie.

M. Macquarrie: Monsieur le président, le commentaire du professeur Brecher à propos de notre peu d'image m'a beaucoup intéressé; à un certain moment, il a dit qu'on ne nous considérait pas comme ayant une identité distincte et, à un autre moment, il a employé une expression encore meilleure, en disant que nous n'étions pas un acteur distinct dans le monde. Je croyais que nous avions dépassé ce stade à propos de l'identité de notre pays et, même si je respecte énormément ses idées, et je ne suis ni un optimiste invétéré ni un partisan de la complaisance, je suis en complet désaccord avec cette opinion plutôt pessimiste. Je n'ai jamais senti, lors des réunions internationales auxquelles j'ai pu assister ou en étudiant les tâches internationales confiées au Canada, que ce soit à l'égard du désarmement—et je pense en particulier au groupe des 18 nations—du contrôle de la trêve ou de l'aide extérieure, que certaines de nos lacunes étaient attribuables à ce manque d'identité distincte. Indépendamment des erreurs que nous avons pu commettre en ce qui concerne l'aide extérieure—et apparemment, nous en avons commises plusieurs—je ne crois pas que cela en soit une.

• 1610

J'aimerais faire une autre petite observation: je suis intrigué par l'idée à l'effet que notre appartenance à l'OTAN, notre rôle, notre contribution—et même, je crois, notre attitude au sein de l'OTAN—étaient à ce point sans importance; vous avez clairement exprimé cette idée. Je me demande pourquoi le fait de se retirer d'un rôle si peu important serait tellement lourd de conséquences et aurait des effets si graves. Je vous demande carrément si vous croyez vraiment que nos contacts avec les membres du tiers monde ont été rendus plus difficiles parce que nous n'avons pu établir notre réputation de bon pays neutre; en d'autres mots, notre acceptation sur la scène internationale—spécialement par ces pays—est-elle moindre que, disons, celle de la Suède, même si on sait que nous sommes un allié des États-Unis? J'aimerais avoir un aperçu de la différence d'efficacité de notre rôle si nous présentions tout à coup au monde un statut neutre de non-appartenance à l'OTAN.

Le professeur Brecher: Puis-je dire d'abord, monsieur le président, que je ne mets pas en doute la justesse des remarques de M. Macquarrie, qui se fondent sur son expérience des conférences internationales, au sujet de la réputation du Canada aux yeux des politiciens et des autres chefs d'état. Mon opinion se fonde sur un mélange d'expérience personnelle à d'autres niveaux et aussi sur de nombreuses lectures, pendant quinze ans, sur la façon dont les gens du tiers monde conçoivent le Canada. Qu'il soit correct ou non d'affirmer, comme je le fais, que cette réputation n'est pas tellement une réputation qui soit ternie mais inexistante, ou que M. Macquarrie ait raison ou non de dire que le Canada a une identité distincte, je prétends encore qu'il existe une tendance très répandue à considérer le Canada comme une sorte d'extension naturelle, géographique et culturelle de son voisin du sud. Le Canada, si vous voulez, c'est l'Amérique dans le sens large du mot. Il est vrai que d'un certaine façon l'aide extérieure canadienne est plus acceptable et plus efficace, bien que beaucoup moins importante, précisément parce que l'on sait que le Canada, relativement parlant, est une petite puissance qui ne constitue absolument pas une menace pour l'existence de chacun de ces pays comme entité indépendante; dans un sens—en autant que la réputation du Canada existe—elle est positive plutôt que négative. J'accepte cela.

Toutefois, pour en revenir à votre argument principal, je ne peux que répéter une observation qui a été faite ce matin. Il me semble que la Suède, par son attitude de non-alignement conscient et pour ainsi dire engagé, a réussi à exercer une influence beaucoup plus grande et d'un caractère positif dans ses rapports avec le tiers monde, par son rôle aux Nations Unies, et par sa contribution au maintien de la paix; et ce, en dépit du fait qu'elle ait refusé de sacrifier ses valeurs de base, sa culture, son système politique démocratique, son mode de vie qui s'est développé à la lumière de sa propre expérience historique et en dépit des pressions qu'on a pu lui faire subir. Je prétends que la réputation du Canada, par suite de sa présence au sein de l'OTAN, qu'il y exerce ou non quelque influence, est automatiquement faussée dans l'esprit de plusieurs qui considèrent l'OTAN simplement comme une des deux organisations militaires engagées dans un conflit à long terme pour dominer l'Europe.

La seule réponse que je puisse vous fournir, monsieur Macquarrie, est que la défense classique de la continuation de l'appartenance du Canada à l'OTAN se fonde sur ce que j'appellerais une série d'hypothèses qui sont tout à fait démodées; elles concernent le rôle de l'OTAN, l'importance de la participation du Canada, les sortes de problèmes auxquels la politique extérieure du Canada aura à faire face d'ici dix ans ou plus. Ces hypothèses s'appuient sur la conception du rôle du Canada seulement comme membre du triangle Nord-Atlantique ou de la région géographique Europe de l'Ouest-Amérique du Nord. Il s'agit peut-être là d'un aspect important, mais tel n'est pas tout le contexte dans lequel un pays comme le Canada doit évoluer. J'irai

plus loin, jusqu'à dire que du fait de la stabilisation du conflit entre l'Est et l'Ouest en Europe, le défi à relever par le Canada en matière de politique étrangère ne se trouve pas en Europe mais plutôt dans ce qui se présente comme un conflit traumatique aux niveaux continental et racial entre le Nord et l'Ouest d'une part et le Sud et l'Est d'autre part, avec toutes les nuances raciales et l'instabilité intérieure propres à ces sociétés, qui contribuent à l'exagération de la méfiance. Ainsi, il se peut bien que vous ayez raison de dire que le Canada a pu conserver une image qui lui soit propre. Sans partager votre point de vue, je m'incline devant votre plus grande expérience dans ce domaine, mais je soutiens quand même que l'inquiétant dans ces grandes délibérations sur la politique étrangère du Canada, c'est qu'elles continuent de se dérouler essentiellement dans un cadre qui correspond à ce qu'était le monde dans les années 40 et 50 et non à ce qu'il sera dans les années 70, et c'est précisément cette attitude que je mets en doute.

• 1615

M. Macquarrie: En ce qui concerne la qualité de l'image, et la création de l'image, c'est une science inexacte, je ne crois pas que ma phrénologie soit meilleure que la vôtre. Je ne le prétendrais pas, car elle est assez vague. Mais y a-t-il maintenant des portes fermées pour le Canada qui sont ouvertes pour la Suède? Et quelles portes s'ouvriraient si nous étions des OTANisés?

M. Brecher: Ce qui me frappe, c'est que la Suède peut maintenir des relations diplomatiques avec Pékin, établir des relations diplomatiques avec Hanoï et provoquer, pour ainsi dire un mécontentement des États-Unis allant jusqu'à l'envoi d'une note diplomatique, tout en continuant d'avoir accès, dans une certaine mesure, aux chancelleries des deux mondes ainsi qu'à celles du tiers monde, ce qui est sans précédent. Et je maintiens que cela est possible à cause de l'adresse dont les Suédois font preuve et de l'attitude qu'a adoptée et conservée la Suède avec un succès remarquable pendant une période de deux décennies depuis la Seconde Guerre mondiale.

M. Macquarrie: Mais n'y a-t-il pas des membres de l'OTAN comme la Norvège qui sont aussi dans cette situation tout en restant dans l'OTAN. Je ne sais pas—vous avez parlé aussi de Hanoï—je ne le dis pas—mais certainement avec Pékin.

M. Brecher: Je ne le pense pas. Pour commencer, il me semble que les possibilités du Canada en tant que puissance moyenne sont très supérieures à celles de la Norvège. Ensuite, les défis dont je parle ne sont pas de ceux que peut relever un pays relativement petit comme la Norvège dans ses relations diplomatiques. Je n'essaie pas de représenter cette situation en termes de porte ouverte ou fermée et, si j'ai semblé donner cette impression, je le regrette. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il nous faut vraiment commencer, pour ainsi dire, à envisager de nouvelles perspectives qui nous ont longtemps semblé inconcevables ou, comme l'a dit Herman Khan des armes nucléaires, il faut commencer à penser à l'impensable. Pour que ces délibérations au sujet de la politique étrangère et de défense du Canada puissent avoir la grande portée éducative qu'en tant qu'éducateur, je considère être leur objectif fondamental, j'estime qu'il importe de discuter pour la politique étrangère d'autres possibilités, écartées auparavant sous prétexte qu'elles sont théoriques, visionnaires, irréelles et hors de propos. Je soutiens que c'est tout le contraire.

M. Macquarrie: Soyez certain—et je ne crois pas parler seulement pour moi—que nous sommes enchantés de vous l'entendre dire. Cela nous est très utile et je vous en remercie. J'ai encore deux autres questions, monsieur le président, mais je ne voudrais pas monopoliser le débat.

M. Allmand: Me permettrez-vous une question supplémentaire, monsieur le président? M. Macquarrie a parlé de portes qui peuvent s'ouvrir ou se fermer. A-t-on tenu compte du volume du commerce du Canada avec les États-Unis et du volume du commerce de la Suède avec les États-Unis? Se pourrait-il que nous perdions certains avantages commerciaux et économiques et, dans ce cas, seriez-vous encore d'avis qu'il faut suivre cette politique en dépit des conséquences désastreuses qu'elle pourrait avoir dans les domaines du commerce et de l'économie? Est-ce là une porte qui pourrait se fermer?

• 1620

M. Brecher: J'en doute, car il me semble que les relations économiques entre pays s'établissent et se maintiennent en fonction des avantages mutuels qui en résultent en termes économiques réels. Je ne vois aucune raison pour que les investissements américains ou les échanges commerciaux américains avec le Canada soient affectés défavorablement du fait d'un changement d'attitude politique qui n'est nullement hostile vis-à-vis des États-Unis—ce n'est pas une attitude hostile que je

préconise—ni une attitude de désaccord avec la politique américaine, mais bien une affirmation d'une politique propre au Canada qui peut, je dirai même qui doit se trouver dans certains cas très proche de la politique des États-Unis. Ce que je déplore, c'est ce que je considère comme une espèce de réaction automatique du Canada. Il y a des exceptions mais, dans l'ensemble, il y a une tendance à suivre les États-Unis en matière de politique étrangère qui a contribué, selon moi, à flétrir aussi bien la réalité que l'image d'un Canada distinctif. Mais il ne s'ensuit pas que les liens importants qui existent entre notre pays et les États-Unis seraient automatiquement tranchés. Je ne vois aucune raison pour qu'ils le soient du fait que le Canada aurait décidé que, dans certains domaines, pour certaines questions précises, ou plutôt ce que j'appellerais de domaines névralgiques de politique étrangère et de défense, il suivrait sa propre voie pour s'efforcer non seulement d'atteindre ses propres objectifs dans l'intérêt du pays, mais aussi dans l'ensemble de consolider ses liens avec un tiers monde qui serait disposé à accorder plus de confiance à des initiatives de ce genre de la part du Canada qu'auparavant. Je ne vois donc pas du tout que nos relations économiques doivent en souffrir.

M. Macquarrie: Vous avez discuté avec nous de façon utile la question de notre crédibilité auprès du monde non aligné. Ne faut-il pas aussi accorder de l'importance à notre crédibilité auprès du monde aligné. Il est naturel que les chefs d'État des pays membres de l'OTAN ne puissent pas exprimer publiquement ce qu'ils pensent de notre attitude introspective actuelle. Ce pauvre président Kennedy s'est créé des ennuis pour avoir dit publiquement seulement qu'il serait bon que nous devenions membres de l'OEA. Cela est bien net. Mais je suis certain—je suis convaincu—qu'il ne se trouverait personne dans les chancelleries des 14 autres pays membres pour se réjouir si nous nous retirions de l'OTAN. En le faisant, ne perdrions-nous pas leur confiance?

M. Brecher: Monsieur Macquarrie, la réponse que je peux vous faire, c'est que je suis d'accord avec vous sur certains points, c'est-à-dire qu'il y a toujours une certaine mesure de mécontentement, exprimé publiquement ou en privé, plus sûrement en privé, quand un membre se retire d'un cercle.

Ce que j'espère, d'après mes observations du comportement des diplomates et des dirigeants politiques, c'est que ce mécontentement n'irait pas sans un respect renouvelé du Canada dans le monde, même parmi ces dirigeants et ces chancelleries, surtout s'ils sont aussi intelligents que je le crois, et qu'ils comprendront parfaitement qu'une telle attitude ne constitue pas en soi de l'hostilité vis-à-vis de l'OTAN ou de ses membres, ni une rupture de nos relations, mais plutôt un élargissement du cadre des relations du Canada avec d'autres régions du monde qui comporte l'abandon d'un alignement militaire direct sans, d'après moi, nuire aux liens historiques du Canada avec les pays de l'Europe occidentale.

J'irai plus loin, je dirai que, même si nous nous trompons en prêtant tant de sagesse et de compréhension à ces chefs, il n'en est pas moins vrai que la politique étrangère du Canada doit tenir compte non pas de ce qui convient ou ne convient pas aux autres pays, mais bien de ce qui sert les intérêts de notre pays, tels que nous les concevons.

M. Macquarrie: Il ne s'agit pas d'un concours de popularité, mais notre pouvoir effectif pourrait diminuer si notre crédibilité diminue auprès d'un groupe de la communauté mondiale.

M. Brecher: En toute justice et sincérité, je dois dire qu'il m'est difficile de comparer quantitativement la confiance que nous perdons d'un côté et celle que nous acquérons d'autre part pour établir le bilan de la politique internationale du Canada.

• 1625

M. Macquarrie: Il est difficile, en effet, de prédire les conséquences. Ma dernière question aura trait à ce que je suis assez vieux jeu pour croire l'aspect le plus important de notre politique étrangère, nos relations bilatérales avec nos voisins du Sud. Je crois que, ce matin, vous vous êtes défendu d'avoir dit que le Canada devrait offrir son espace aérien aux États-Unis. Seriez-vous d'avis que nous le leur refusions ou que nous essayions de le faire?

M. Brecher: Pour ma part, oui, car je considère cela inutile et bien plus dangereux pour la souveraineté *de facto* du Canada que les accords actuels dans le cadre de NORAD, qui donnent l'impression de convenir à toutes les parties mais qui, en réalité, accordent beaucoup d'influence en ce qui concerne les déci-

sions à prendre dans le domaine de la politique étrangère de notre pays.

M. Macquarrie: Pour en revenir au début de votre exposé, vous avez signalé quelques cas classiques d'états neutres qui ont dû cesser de l'être à un moment donné à cause de la volonté et des intérêts d'une grande puissance voisine, comme cela s'est produit pour la Belgique. Je me demande si, alors que les États-Unis jugent l'utilisation de notre espace aérien essentielle pour les besoins de leur défense et à plus forte raison pour la défense du continent, nous avons vraiment beaucoup de liberté d'action en ce qui concerne la neutralité, le neutralisme et le non-alignement.

M. Brecher: Votre argument est valable dans le sens que les États-Unis, comme toute grande puissance, ou même comme tout pays, agiront dans le sens que leur dicte ce qu'ils estiment être leurs propres intérêts nationaux. Si les États-Unis tiennent le contrôle de notre espace aérien pour essentiel à la défense de leurs intérêts, NORAD ou pas NORAD, non-alignement ou pas de non-alignement, c'est en fonction de ces intérêts qu'ils agiront. Mais en vertu du même principe, il me semble absolument normal d'envisager d'une part une attitude canadienne non alignée dans certains domaines, pour certaines questions, pour atteindre certains objectifs et d'autre part, si vous voulez, *ipso facto* et objectivement à cause de la proximité géographique de nos deux pays, notre impuissance à déterminer si les États-Unis exerceront leur pouvoir, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'accord genre NORAD. Autrement dit, je ne vois pas là des secteurs nettement délimités et devant coïncider à tout moment. Ce que peuvent faire les États-Unis ne me semble pas devoir influencer l'attitude générale du Canada vis-à-vis des autres pays du monde en dehors des États-Unis. Que nous soyons alignés ou non, les États-Unis, en ce qui concerne l'espace aérien canadien, agiront uniquement en fonction des problèmes qui se posent pour eux à un moment donné.

Que nous leur en accordions le droit ou non, ils utiliseront notre espace aérien si cela leur semble nécessaire. Je dis seulement que, si nous tenons à renforcer l'indépendance et l'intégrité territoriale du Canada, un accord comme le NORAD ne représente à mes yeux qu'une convention entre deux parties dont l'une accorde à l'autre, en échange de sa protection, des droits sur son espace aérien. Cette protection nous sera accordée en tout état de cause tant que les États-Unis la jugeront essentielle, et nous cesserons d'en bénéficier dès qu'elle ne sera plus nécessaire aux États-Unis, que NORAD existe ou non.

M. Macquarrie: Je ne pensais pas seulement en termes d'attitudes, de comportements et d'actes militaires mais au fait clair et net et peut-être, pour certains, pénible que nous avons besoin des États-Unis du point de vue économique bien plus qu'ils n'ont besoin de nous du point de vue militaire. Il nous a fallu parfois, au cours des dernières années, avoir recours à l'attitude de nation la plus favorisée afin de pallier quelques facteurs défavorables de notre économie. Par exemple, certains de nos ministres ont eu à se précipiter à Washington pour demander que certaines lois américaines ne soient pas appliquées aux investissements canadiens. Je pense qu'il y a là un point vulnérable qui nous met dans une situation différente de celle de la Suisse.

• 1630

M. Brecher: Monsieur Macquarrie, je me permets de répondre en Québecois quelque chose qui me semble à propos. Vous savez que l'ambiance en ce qui concerne les investissements au Québec s'est quelque peu rafraîchie au cours des derniers mois ou des dernières années. Pourtant, le fait est que pendant cette même période, le taux et le volume des investissements des États-Unis au Québec ont considérablement augmenté. Il y a là un mouvement dans les deux sens intéressant à observer, les capitaux canadiens quittant le Québec alors qu'y entrent les capitaux américains. On a souvent soulevé cette question: comment s'expliquer que les capitalistes américains soient disposés à établir des usines au Québec alors que les capitalistes canadiens se retirent du Québec? La réponse, c'est que, pour les capitalistes américains, le Québec, même séparé, représente un débouché bien plus stable que beaucoup d'autres pays du monde où ils font des investissements. Je répondrais à votre argument que, quelle que soit l'attitude du Canada en matière de politique internationale, le Canada reste, aux yeux de ceux qui ont des capitaux à investir, un marché bien plus intéressant que peut-être 99 pour cent des autres pays du monde où ont été placés des capitaux américains.

Je soulignerai aussi qu'on semble préoccupé des conséquences que pourrait entraîner l'a-

doption par le Canada d'une nouvelle politique étrangère dans l'ensemble ou en partie. Je crois que c'est là mal comprendre le capitaliste américain qui voit dans le Canada un débouché naturel et accueillant pour ses fonds, quelle que soit la politique étrangère, et, j'irai presque jusqu'à dire, que le Québec demeure ou non partie intégrante de notre pays.

Je ne sais pas si vous partagez ce point de vue, mais je vous assure que tout démontre que les capitalistes américains, que ce soit au Congo ou dans des régions relativement instables du monde, n'ont pas été rebutés par des événements autrement graves qu'une simple scission d'une partie du pays et l'établissement d'un état indépendant.

M. Macquarrie: Vous avez là un point de vue intéressant. Je suppose que tout dépend en réalité de la valeur qu'ils attachent à NORAD, et que pour le moment j'ignore.

M. Brecher: Je ne suis pas mieux placé que vous pour en juger, car nous entrons là dans le domaine des renseignements secrets auxquels je n'ai pas accès.

M. Macquarrie: Je vous remercie.

Le vice-président: J'ai sur ma liste M. Laniel, puis M. Thompson qui n'est pas ici et que je dois donc biffer, puis M. Stewart, M. Hymmen, M. Gibson, M. Guay, M. Cafik et M. Allmand.

M. Stewart (Cochrane): Il intéressera peut-être les membres d'apprendre qu'on vient de faire sauter la bourse de Montréal. On dit qu'elle est en ruines.

Le vice-président: Voilà qui peut ne pas favoriser les investissements. C'est là une triste nouvelle que vous nous apportez.

• 1635

M. Laniel: Monsieur le professeur, à la fin de votre réponse à M. Macquarrie, vous avez parlé d'investissements mais pas vraiment en fonction de la sécurité ou de la survie des États-Unis. N'êtes-vous pas d'avis que, même si le Canada pouvait devenir un pays non aligné, si à un moment donné les politiciens américains estimaient avoir besoin, pour la sécurité ou la survie de leur pays, de bases aériennes dans le Nord canadien, ou d'une surveillance de notre espace aérien, ils exerceraient une pression suffisante pour nous imposer, à cause de nos liens économiques, de telles concessions, ce qui nous ramènerait au point où nous en sommes, ou à peu près?

M. Brecher: Je suis absolument d'accord que dans une situation grave les États-Unis nous imposeraient certainement leur volonté en ce qui concerne l'accès à notre espace aérien, des bases aériennes et autres choses du même genre. Je doute sérieusement que si les techniques et les armements des années soixante évoluent comme c'est probable dans les années soixante-dix, on aura la même conception conventionnelle des bases qu'auparavant. Mais en théorie vous avez raison, rien ne saurait empêcher qu'ils nous imposent ainsi leur volonté, comme toutes les grandes puissances ont imposé la leur ailleurs dans le monde.

M. Laniel: Comme l'a dit M. Anderson pendant que vous parliez, nous nous trouverions dans la même situation que la Tchécoslovaquie si nous étions vraiment liés avec les États-Unis. Pourquoi les Russes ont-ils décidé d'y entrer? Parce que c'était dans leur intérêt, tel qu'ils le voyaient. Cependant, cela pourrait, à un moment ou à un autre, être dans l'intérêt des États-Unis. On ne sait pas ce qui pourrait se passer au Moyen Orient, par exemple, et les États-Unis, en pareil cas, pourraient envisager une action de ce genre. Vous savez bien que tous les saints ne sont pas d'un côté et tous les méchants de l'autre.

M. Brecher: Non. Cette analogie se défend, je ne peux pas le nier. C'est certainement une possibilité qu'il faut envisager.

M. Laniel: Je conclus de ce que vous avez dit que vous cherchez pour le Canada un autre rôle dans le monde. Je ne suis pas sûr que vous m'ayez convaincu. Entre nous, nous pouvons dire, à mon avis, que l'image actuelle du Canada n'est pas si mauvaise. Je me demande si, pour moi, en tant que Canadien, il importe davantage de voir le Canada en situation de pays neutre qui cherche à être bien vu du tiers monde, ou s'il n'est pas préférable de rester dans le cadre d'une alliance, comme nous le sommes maintenant, peut-être avec un peu moins d'engagements, et d'essayer d'influencer l'alignement.

N'êtes-vous pas d'avis que le Canada peut exercer une influence? Seriez-vous d'accord avec moi si je disais que j'ai bien l'impression que le Canada et d'autres pays de l'OTAN ont bien pu être pour quelque chose dans la décision des États-Unis de s'intaller à une table de négociation pour aborder la discussion du problème du Vietnam? Même les escarmouches peuvent devenir des guerres et, si cela

se produit, il faut que quelqu'un d'influent auprès des grandes puissances des blocs s'efforce d'apporter quelque soulagement.

Le professeur Brecher: Permettez que je fasse quelques remarques sur deux points. En ce qui concerne le Vietnam, je suis embarrassé du fait que je n'ai pas l'accès à la documentation dont disposent mes amis des Affaires extérieures.

M. Laniel: Nous avons cependant fait une déclaration.

Le professeur Brecher: Voilà un système que je désapprouve.

La preuve du contraire c'est que les États-Unis ont décidé d'entamer des discussions tendant à des négociations et à ce qui, en fin de compte, aboutira à quelque résolution de ce conflit dans la mesure où les conseillers militaires ont accepté la réalité, discutée depuis deux ans ou plus, savoir qu'ils ne pouvaient pas résoudre ce conflit par les armes. Et tous les efforts déployés par le régime antérieur à celui que nous avons aujourd'hui au pays, et les allées et venues des membres canadiens de la Commission internationale et d'autres ex-diplomates du service extérieur canadien n'ont exercé, pour ce que j'en sais, la moindre influence sur la façon de voir ou d'agir des États-Unis.

• 1640

Il me vient souvent à l'esprit que nous, Canadiens, tirons fierté d'une chose qui n'existe même pas, et peut-être est-il seulement nécessaire de fixer notre propre rôle dans le monde et de lui donner plus de sens. Des gens des Affaires extérieures m'ont souvent affirmé que nous exerçons vraiment une importante influence modératrice sur la politique des États-Unis. Je n'en vois trace nulle part. Il se peut fort bien que les États-Unis prennent parfois des décisions qui se trouvent à coïncider avec ce que le Canada aimerait faire. Mais c'est une chose que d'établir un rapport de cause à effet, et une toute différente que d'établir une relation de simple coïncidence. Les grandes puissances ne prennent avis que lorsqu'il fournit une base rationnelle à ce qu'ils tiennent à faire quand même. Je crois que quiconque tient comme établi que notre pays exerce une influence modératrice sur le comportement américain aux Nations unies, au Vietnam ou ailleurs s'illusionne tout simplement. Nous avons tous connaissance des nombreuses déclarations faites par M. Martin aux Nations unies et ailleurs à propos des bombardements du Nord-Vietnam mais, quand ces bombardements ont-ils cessé? Seulement lorsque les États-Unis eurent compris qu'ils n'avaient plus de raison d'être, ni militairement ni diplomatiquement. Nous pouvions alors prétendre avoir amené les États-Unis à prendre cette décision mais c'est là, de fait, une interprétation erronée de la situation. Mais je passe à un point plus général portant sur le Vietnam.

M. Laniel: Ce même raisonnement ne s'applique-t-il pas à la Suède?

Le professeur Brecher: Je vais essayer de traiter la question d'une autre façon, si vous permettez.

Plusieurs membres du Comité m'ont constamment remis sous les yeux l'Europe occidentale, l'OTAN, l'alliance, le Club et ainsi de suite. J'estime que, si vous voulez discuter de l'avenir de la politique étrangère du Canada dans un tel cadre, vous pouvez prononcer un admirable et logique plaidoyer en faveur du maintien du Canada comme membre de l'OTAN et de NORAD et d'une politique étrangère canadienne à peu près intacte. Je vais exposer le cas de façon différente.

Le non-engagement pour moi, n'est pas en soi un objectif politique, mais simplement un instrument. C'est une technique permettant d'atteindre certains objectifs. Je pose en principe qu'à mesure que le Canada avance vers les années 70, les grandes questions de politique étrangère ne portent pas sur les relations européennes est-ouest. Elles ont été stabilisées pour diverses raisons que je n'ai pas à exposer ici. Elles resteront stables soit du fait du maintien du Pacte de Varsovie et de l'OTAN en leur présente forme, soit par leur transformation en quelque forme de régime paneuropéen de sécurité. La présence ou l'absence du Canada dans ces relations stables est de si minime importance qu'elles ne méritent pas, à mon sens, d'être discutées. Nous n'avons qu'à continuer d'agir comme nous l'avons fait, vu que c'est commode.

Ce que je veux dire, c'est que les graves problèmes de la prochaine décennie ne viendront pas, ni pour le Canada ni pour le monde d'Europe. Il consistent à savoir comment établir un nouvel équilibre entre un ouest et un nord développés et un monde naissant sous-développé composé d'une soixantaine d États faibles, hésitants, méfiants, à populations non blanches vociférant à la porte et déterminées à faire en sorte que l'histoire qui leur a beaucoup refusé ne leur refusera plus à l'avenir ce qu'elles croit leur être dû. Je ne tiens pas à discuter la question de savoir si leur interprétation de l'histoire est juste. Je me contente de dire qu'il y a un grand problème consistant à rétablir sur une base plus concrète et

plus solide, les liens entre les nations établies et prospères de l'hémisphère nord et celles du sud. C'est dans ce contexte que le Canada peut jouer un rôle plus utile que celui de la faible part qu'il prend au maintien d'un régime d'ailliances qui continuera de fonctionner, que le Canda en soit ou n'en soit pas membre. C'est en ce sens que l'expression non-alignement est valable. Elle n'est en somme qu'un simple indice d'une attitude, d'un comportement, d'une façon d'envisager les problèmes et de tenter de les résoudre. Je ne puis pas m'exprimer à cet égard de façon plus nette que je ne l'ai fait jusqu'ici. La question, pour moi, se résume à ceci: revenons-nous aux années 40 et 50, ou allons-nous de l'avant vers les années 70? Telle est à mon sens la question qui fera en définitive l'objet du présent débat.

• 1645

M. Laniel: Oui, mais vous avez dit dans votre exposé écrit qu'un état aligné peut parfois servir plus efficacement de médiateur. Il arrive qu'un état neutre soit si dominé par ses sentiments, à cause des aspects antiraciaux et anticoloniaux de la question, qu'il perd sa valeur comme médiateur, comme dans le cas de Suez. Vous avez mentionné, en répondant au chef du NDP, l'acceptation du Canada dans la FUNU. Vous avez dit qu'il a fallu 72 heures. A mon sens, ces 72 heures importent peu. Ce sont les choses concrètes qui comptent. On a pu soulever un doute, mais c'était la première fois, après quoi je ne crois pas qu'on ait douté de la volonté sincère du Canada d'accomplir cette tâche, de sorte que la difficulté est maintenant écartée. Les Nations unies savent ce que nous voulons faire, que nous soyons engagés ou non.

Le professeur Brecher: Cela me semble être, monsieur Laniel, une question d'interprétation. Je respecte votre opinion; il en est qui la partagent et d'autres qui y sont opposés. La question et discutable.

Pour ce qui est du point antérieurement cité de mon article, je ferai simplement observer que cet écrit date de 1961. Le monde a changé depuis près de dix ans. Si j'avais le temps de le rédiger à nouveau, je modifierais ce passage parmi d'autres, uniquement parce que la nature de la politique mondiale de la fin des années 60 est, je crois, très différente de celle de la période de bipolarité des premières années 60.

M. Laniel: Merci, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Cafik?

M. Cafik: Vous avez dit que nous devrions avoir une politique non engagée, et qu'elle nous permettrait de mieux travailler de concert avec les nombreuses nouvelles nations sous-développées. Je ne vois pas que d'être non engagé, au sens propre du terme ou de la façon dont vous avez décrit la chose, modifierait l'attitude de ces nations à l'égard du Canada. Je ne sache pas qu'elles nous considèrent comme puissance coloniale. Certes, nous sommes une puissance blanche, de sorte que les difficultés de racisme qu'elles pourraient avoir à notre sujet existeraient quand même.

Pour ce qui est de l'engagement, je ne crois pas que nous bernerions qui que ce soit en prétendant que nous sommes non engagés. Nous aurions beau déclarer à la face du monde que nous sommes non engagés, cela ne créerait pas l'impression que nous sommes sans parti pris dans notre façon d'envisager les possibles conflits Est-Ouest.

Le fait que nous allons consacrer plus d'argent au développement de ces nations est-il avantageux? L'avantage est-il économique par opposition à celui que vaudrait un engagement ou un non-engagement?

Le professeur Brecher: Deux observations s'imposent ici. L'une est que nous nous trouvons dans le domaine des intangibles. Il est bien difficile pour tout Canadien de se rendre exactement compte du processus mental des gens qui ont vécu sous un régime colonial. Vous avez tout à fait raison d'affirmer que la plupart des chefs des nouveaux pays afro-asiatiques devenus indépendants ne considèrent pas le Canada comme puissance coloniale et, de par son histoire, ils savent qu'il n'en est pas une.

Ils considèrent toutefois que le Canada est partie intégrante d'une communauté occidentale essentiellement anglo-américaine. Et ils ont certains indices objectifs qui appuient la proposition voulant qu'il reste partie intégrante de cette communauté. Son affiliation à l'OTAN en est un; le vote qu'il donne aux Nations unies en est un autre, et il y en a d'autres semblables.

Quand vous demandez si un tel changement d'attitude signifie simplement une expansion supplémentaire de l'aide canadienne à l'étranger, j'hésite à croire que ce serait là l'unique but, la raison d'être ou le résultat d'un tel

changement. Je veux plutôt parler d'augmentation de la flexibilité en politique internationale par l'addition d'un état de plus au petit nombre qui, à cause de sa situation—et je n'entends pas ce mot uniquement dans son sens géographique—à cause de sa politique consciente et articulée, et en raison de son comportement aux Nations unies et ailleurs, peut créer des liens dont le besoin se fait terriblement sentir sur une planète fragmentée de multiples façons et pleine de profonde méfiance.

• 1650

Le fait que le Canada n'est pas une puissance coloniale ne le rend pas en soi acceptable. Il peut même ne pas l'être en tant qu'état non engagé. Je ne veux pas donner à entendre que la Suède est maintenant devenue le chou-chou du tiers monde car, voyez-vous, si vous me poussez à cet extrême, le changement qui s'ensuivrait n'est pas tellement fondamental. Mais là n'est pas la question critique. Elle consiste à savoir quelle est la raison d'être du maintien de la politique actuelle. Je ne la trouve pas convaincante. Elle revient plutôt à «Nous avons déjà fait cela; continuons donc de le faire.»

Je tiens à ce qu'il soit bien compris que je ne désire pas exagérer les conséquences d'un changement de crédibilité, d'acceptabilité ou d'influence du Canada dans le monde. C'est plutôt que je vois une impasse dans la politique passée et présente. Et pour ce qui est des deux objectifs dont j'ai parlé au début de mes remarques, durant les dix prochaines années, une identité et une image distinctives d'une société bien établie, bilingue et multiculturelle... somme toute, plusieurs de ces nouveaux états font face aux mêmes problèmes linguistiques et culturels mais sous une forme bien plus aiguë que les nôtres... ces deux objectifs, dis-je, seraient mieux réalisés par cette nouvelle orientation de la politique que par le maintien de ce genre de politique stéréotypée qui, me semble-t-il, n'a pas produit d'admirables résultats en fait d'intérêt national canadien, mais faisait simplement partie de la tradition historique, et cela ne satisfait plus.

M. Cafik: Ce n'est pas mon avis. Cet argument n'est pas très convaincant, monsieur le président.

Le vice-président: Monsieur Stewart?

M. Stewart (Cochrane): Professeur, bien des gens ont pris l'habitude de parler tout d'une haleine de l'OTAN et de NORAD, et j'étais heureux de vous entendre dire ce matin qu'il fallait les envisager de deux façons différentes.

Laissons l'OTAN de côté pour le moment et parlons de NORAD. M. Macquarrie a traité d'à peu près tout ce dont je voulais parler. Vous semblez croire que le Canada devrait se dégager de l'accord bilatéral de NORAD parce que les États-Unis se chargeraient quand même de notre défense.

Si nous nous trouvons dans une situation telle qu'un autre pays se charge de nous défendre, ce seul fait ne fait-il pas de nous un pays aligné?

Le professeur Brecher: Je ne le crois pas. L'argument que je voudrais avancer ici, c'est qu'il semble y avoir une singulière contradiction dans le plaidoyer fait en faveur à la fois d'une non-prolifération mondiale de la technologie nucléaire et d'une expansion de cette même technologie dans certaines parties du monde qui convenaient à X ou Y. Autrement dit, au bout de près d'une dizaine d'années, nous avons enfin atteint le point où un accord sur la non-prolifération nucléaire est près d'entrer en vigueur, avec toutes sortes de réserves, et certains États-clés pas très heureux, voire même non participants.

Je prends toutefois pour acquis que les États-Unis, du fait de l'initiative qu'ils ont prise à l'égard d'un tel accord, ont publiquement souscrit à l'idée que le monde est plus en sécurité dans la mesure où l'expansion des armes nucléaires se trouve réduite. Mais, à ce moment même, nous avons des arguments en faveur de l'extension de la technologie nucléaire à des pays comme le Canada. Je soutiens ici que le concept de dénucléarisation ou d'établissement de zones dénucléarisées doit marcher de pair avec le principe fondamental de non-prolifération nucléaire en tant que condition de stabilité et de tranquillité. Nous avons parlé de cela en Europe et ailleurs, mais jusqu'ici nous n'avons vraiment jamais fait un pas dans la bonne direction.

• 1655

Je soutiens donc qu'un retrait de NORAD au moment où c'est possible est un pas dans le sens de la dénucléarisation et de l'application maximale des idées découlant d'une non-prolifération nucléaire plutôt que d'une prolifération.

M. Stewart (Cochrane): Il est évident que les États-Unis ne pourraient jamais accepter cette façon de voir et, pour ma part, elle n'a pas mon agrément non plus car je considère, à l'instar des Américains, que NORAD se confond avec la défense du pays. Je ne sau-

rais concevoir une défense des États-Unis ou du Canada qui ne s'étendrait pas au continent tout entier. C'est, à mon sens, la raison même de l'institution de NORAD. Le fait que les États-Unis doivent utiliser notre espace aérien, qu'ils doivent pouvoir exercer un certain contrôle sur les installations de radar et de communications dans notre pays, est inhérent à l'ensemble de leur réseau de défense. Et, pour dire comme vous, que nous les voulions ici ou non, ils seraient présents quand même s'ils jugeaient que c'est indispensable à leur sécurité.

N'est-il donc pas préférable que nous les ayons ici avec notre consentement? Non seulement cela, mais il me semble que les États-Unis se sont montrés plus que généreux pour le Canada puisque nous avons un très important droit de regard sur ce qui se passe dans NORAD. L'un de nos officiers supérieurs en est alternativement ou chef ou sous-chef. Il me semble qu'ils ont été extrêmement généreux, car notre contribution à la défense de l'Amérique du Nord n'est pratiquement rien comparativement à ce que les États-Unis font à cet égard. Malgré cela, ils ont traité le Canada comme partenaire à part entière ou presque.

Ne croyez-vous pas que cette situation soit plus heureuse pour nous que si nous disions «Allez-y seuls, car nous savons bien que vous veillerez quand même sur nous, mais n'ayez pas l'audace de venir occuper notre espace aérien»? Une telle attitude ne crée-t-elle pas de nouvelles difficultés et de la tension?

Le professeur Brecher: Il est bien difficile de répondre à ce genre de remarques qui, à mon sens, nous font vraiment pénétrer dans un domaine pour ainsi dire de foi et d'interprétation des intentions des États-Unis, ainsi que des aspirations canadiennes en matière de politique étrangère.

Je suis presque en total désaccord sur tout ce que vous avez dit de la générosité américaine à l'égard du Canada et de l'égalité de notre pays dans les relations de NORAD. L'histoire me dit que les grandes puissances ne sont jamais vraiment généreuses au-delà du point où cette générosité coïncide avec leurs intérêts.

Le mot générosité ne saurait être appliqué, selon moi, à la politique internationale ou aux relations avec les États, sauf s'il cadre avec leurs intérêts. Il peut y avoir un commandant canadien en second à NORAD mais j'ose affirmer—je prends un cas extrême—que, si le gouvernement canadien n'accordait pas sa coopération dans une situation où SAC croit qu'il est absolument nécessaire d'agir de telle ou telle façon, il agirait en conséquence.

Mais je ne crois pas que ce soit une raison vraiment valable de maintenir un accord qui, en apparence, est une entente librement consentie, mais qui n'est en réalité qu'un trompe-l'œil voilant la pénétration légalisée de notre espace aérien et, dans une certaine mesure, de notre espace terrestre, outre la présence d'armes nucléaires au-delà du sol américain et, soit dit ironiquement, à un moment où les États-Unis eux-mêmes considèrent que l'ennemi possible pour lequel les installations originelles de radar furent créées n'est plus celui du début. Il est maintenant question d'un nouveau système ABM dirigé vers l'ouest plutôt que vers le nord.

En d'autres termes, la fin réelle pour laquelle le système de radar fut originellement installé dans le Nord canadien n'est plus regardée par les stratégistes militaires américains que comme chose secondaire sous le rapport de la menace dirigée contre le territoire des États-Unis.

M. Stewart (Cochrane): Mais elle n'est pas éliminée?

Le professeur Brecher: Non. Mais je prétends toujours qu'il nous appartient de décider, que les États-Unis affirment ou non leur volonté, et que leurs intérêts soient ou ne soient pas en jeu.

On m'a toujours dit, d'aussi loin que je puisse me souvenir, qu'en fin de compte le Canada doit faire sienne la façon de sentir et de penser de l'Amérique du Nord. J'estime que la conclusion logique à tirer de cette situation revient à une fusion totale du Canada avec les États-Unis, conclusion que je n'accepte pas et que la plupart des Canadiens, je crois, n'accepteraient pas.

• 1700

Nul besoin de passer d'un extrême à l'autre. Je ne veux pas donner à entendre que la coopération avec le voisin géographique est indésirable. La question est de savoir dans quelle mesure et dans quelle situation nous pouvons réaliser les objectifs que nous nous fixons nous-mêmes comparativement à d'autres options politiques. Si notre objectif consistait à ne pas nous aliéner les États-Unis, alors je reconnaîtrais que tout ce que vous nous avez dit est valable. Je ne crois toutefois pas que le désir de ne pas nous aliéner ce pays soit une politique suffisamment valable pour un état indépendant. Il doit y avoir quelque chose de plus que cela.

M. Stewart (Cochrane): Ne convenez-vous pas que nos relations avec les États-Unis sont exceptionnelles? Elles ne sont pas comme les

relations qui existent entre les États-Unis d'Amérique et le Mexique, ou tout autre pays. En fait, les États-Unis nous considèrent presque comme faisant partie de leur propre pays.

Le professeur Brecher: Je crois que cela est vrai surtout parce que la conduite que nous avons adoptée depuis toujours le leur a laissé croire. Ceci ne justifie pas que cette situation doive se perpétuer dans l'avenir.

M. Stewart (Cochrane): J'aimerais faire une remarque sur l'opinion qu'on a du Canada à l'étranger. Selon vous, je crois, si nous adoptions une politique de non-alignement, nous aurions une plus grande influence dans le tiers-monde, en particulier en Afrique et en Asie. J'imagine qu'en théorie, on peut discuter de la validité des deux points de vue toute la nuit mais, en pratique, je crois que nous avons eu très récemment un excellent exemple de cette situation, exemple que je connais bien. Je veux parler du désir qu'ont exprimé les deux parties au conflit nigérian de choisir le Canada comme médiateur de préférence à tout autre pays, bien que nous soyons blancs et nord-américains, et même bien que nous soyons presque un satellite des États-Unis et que nous fassions partie de l'OTAN. Les deux parties préféreraient nous avoir comme médiateurs plutôt que tout autre pays.

Une voix: Elles préféreraient l'Éthiopie.

M. Stewart (Cochrane): Je ne le crois pas. En fait, c'est l'Éthiopie qui a pris cette initiative. Pourtant, je ne pense pas que les protagonistes préfèrent l'Éthiopie. Lors des discussions que j'ai eues avec eux, ils ont indiqué qu'ils préféreraient voir le Canada jouer ce rôle. Je ne pense pas qu'en pratique, votre théorie soit nécessairement prouvée au Nigéria.

Le professeur Brecher: Vous avez peut-être raison dans le cas du Nigeria, et là je me rends à vos connaissances. Je dirai seulement que le problème du Nigeria et la politique du Canada à cet égard me semblent soulever des questions encore plus fondamentales sur la politique étrangère du Canada. Monsieur le président, j'ignore si c'est le moment ou l'endroit de me lancer dans ce sujet, mais si j'allais en traiter assez longuement (ce qui n'est pas le cas), je dirais que j'ai suivi avec étonnement, je dirais même avec honte, la conduite du gouvernement face à cette guerre civile, en particulier sur la question du Biafra. J'ai exprimé mon opinion là-dessus dans les journaux et je pense que l'indifférence des Canadiens à l'égard de l'une des grandes tragédies humaines de ce siècle sera considérée dans les années à venir par tous les Canadiens qui s'intéressent aux affaires publiques comme l'un des chapitres les moins admirables de l'histoire des relations du Canada avec n'importe quelle autre région du monde.

M. Stewart (Cochrane): D'après vous, que devrions-nous faire?

M. Allmand: Nous aurions dû convoquer le professeur Brecher lorsque nous étions en train d'étudier cette question antérieurement.

M. Stewart (Cochrane): Le problème n'est en aucun cas résolu.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur le président, j'invoque le règlement.

Je trouve fort intéressantes les réponses du professeur Brecher et les questions qu'on lui pose mais je m'inquiète un peu, au fur et à mesure que le temps passe, du fait que quelques-unes des personnes qui veulent poser certaines questions vont devoir partir sans pouvoir le faire. Serait-il possible d'accélérer les questions et les réponses un peu plus? Sinon, nous allons rater quelques-unes des activités prévues pour aujourd'hui et je ne veux rien rater.

Le vice-président: Je crois qu'il serait préférable de poser des questions plus courtes et probablement d'en restreindre la variété et le nombre. Je ne crois pas que nous désirions revenir à la question du Biafra pour le moment. A mon avis, nous devrions suivre de plus près les directives indiquées au départ.

• 1705

M. Stewart (Cochrane): Monsieur le président, j'ai posé seulement deux brèves questions. En fait, depuis 11 heures du matin, j'ai été assez taciturne et j'ai laissé tout le monde poser un tas de questions supplémentaires qui n'avaient rien à voir avec le sujet.

Le vice-président: Monsieur Howard, je comprends et je partage votre crainte de nous voir nous embarquer dans un grand débat sur le problème du Nigeria et du Biafra.

M. Stewart (Cochrane): Ce n'est pas là mon intention; mais, étant donné que notre invité a exprimé une opinion susceptible de soulever un certain nombre de points de vue, nous pourrions peut-être lui demander de nous expliquer brièvement son opinion sur le sujet, sans en traiter à fonds; après quoi, je ne poserai plus de questions.

Le vice-président: Monsieur Stewart, je ne pense pas qu'on doive en parler très longue-

ment, parce que nous pourrions nous mettre à exprimer des opinions sur ce que les autres pays font dans ce domaine et ainsi de suite, ce qui pourrait nous mener très loin.

M. Allmand: Monsieur le président, nous avons passé presque un mois à étudier cette question. Je suis d'avis que ces questions sont importantes, mais nous ne pouvons vraiment par couvrir le monde entier en matière d'affaires extérieures.

Le vice-président: En gardant à l'esprit ce qui vient d'être dit...

M. Stewart (Cochrane): Je me rendrai à votre décision sur ce sujet mais je n'aime pas voir cette question rester en suspens. Le professeur Brecher a exprimé une opinion où il critiquait le gouvernement et j'aimerais le voir clarifier sa pensée.

Le vice-président: Je crois qu'on devrait peut-être laisser M. Stewart poser sa question. Il pourrait la garder brève et peut-être recevoir une réponse brève.

M. Howard (Okanagan Boundary): Oui, je m'inquiétais autant de recevoir des réponses qui étaient peut-être un peu plus longues que nécessaires que je m'inquiétais d'entendre poser de longues questions.

Le vice-président: Merci, monsieur Howard.

M. Winch: Je me moque de la longueur des questions du moment qu'on nous apprenne quelque chose.

Le professeur Brecher: Je me permettrai d'intervenir ici seulement pour dire que les professeurs d'université ont l'habitude de parler longuement et, si j'ai abusé de votre patience, je vous présente mes excuses.

Le vice-président: Monsieur Stewart, voudriez-vous poser votre question.

M. Stewart (Cochrane): Professeur Brecher, à condition que cela ne nous entraîne pas trop loin, pourriez-vous nous dire rapidement ce que, selon vous, le Canada devrait faire à cet égard?

Le professeur Brecher: J'aimerais m'exprimer très clairement sur un point. A mon avis, il faut distinguer nettement entre une tragédie humaine et la question d'une intervention politique bien que, parfois, cette distinction soit difficile à maintenir, étant donné que toute action tend à en entraîner d'autres. Quant à moi, comme bien d'autres personnes, j'ai été étonné et choqué par ce qui me paraît être l'insouciance et presque l'indifférence dont ont fait preuve de nombreux porte-parole du pouvoir. Nous connaissons maintenant l'ampleur de cette tragédie et toute personne qui en doute ne fait que se fermer l'esprit à un fleuve de témoignages authentiques issus du Biafra de sources qualifiées. Je sais qu'au début il existait des difficultés et, pourtant, je ne peux m'empêcher de croire que, vu les ressources dont dispose notre pays et l'accès direct dont il jouit auprès des autorités du Nigeria, le gouvernement aurait pu intervenir directement pour soulager cette tragédie humaine et réduire sensiblement les souffrances qu'elle cause. J'ai l'impression que cette situation rappelle beaucoup la remarque faite par M. Chamberlain en 1938 au moment de Munich, lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait de la Tchéchoslovaquie. Il l'a traitée de «pays lointain». Le Biafra, lui aussi, est un pays lointain mais, pour moi, et sous bien des aspects, l'incapacité de notre pays de réagir à ce genre de tragédie au niveau de son gouvernement, en dit fort long.

M. Stewart (Cochrane): Merci, professeur Brecher.

Le vice-président: Monsieur Stewart, avez-vous d'autres questions à poser?

M. Stewart (Cochrane): Non, merci.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur le président, je serai très bref. Je m'en tiendrai au sujet que nous devons débattre aujourd'hui et n'en dévierai pas. Ce matin, vous avez mentionné le fait que, si le Canada changeait de politique, ce changement affecterait la Suède. En fait, vous avez dit, je crois, que cela produirait une forte tension. Il m'a semblé que vous pourriez peut-être expliquer brièvement ce point précis de votre exposé.

• 1710

Le professeur Brecher: Cela produirait une forte tension?

M. Guay: Une forte tension; vous avez employé les mots «forte tension».

Le professeur Brecher: Une forte tension dans quoi?

M. Guay: Je n'en suis pas sûr. J'ai pris note de la dernière partie de la phrase pendant que vous parliez. Une modification de notre politique causerait certainement un problème quelque part, quant à son effet sur la Suède. Est-ce que je me trompe en affirmant cela?

Le professeur Brecher: Je crois qu'il s'agissait peut-être d'un autre contexte. Je dois avouer que je ne m'en souviens pas. C'était peut-être dans le contexte du retrait du Cana-

da de l'OTAN, quant à la question de savoir si, oui ou non, cela causerait une tension exagérée dans le fonctionnement de l'OTAN en Europe, et j'ai répondu que non, que la présence ou l'absence du Canada était d'importance marginale au succès des opérations de l'OTAN en Europe.

M. Guay: Puisque vous parlez de neutralité, seriez-vous d'accord pour dire que la neutralité n'existe qu'aussi longtemps qu'aucun autre pays ne le conteste?

Le professeur Brecher: Je ne pense pas que ce soit exact. Certains États neutres résistent aux pressions exercées sur leur neutralité, et d'autres pays en sont incapables, tel la Belgique en 1914. Je pense que la Suède a résisté avec persistance à des pressions qui ont souvent été en première page de nos journaux, pressions exercées par l'Union soviétique sur ses frontières septentrionales, ou par d'autres États, mais surtout par l'Union soviétique. Cela est possible, bien sûr, grâce à la présence d'une puissance militaire appréciable. Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que des États neutres ne peuvent rester neutres qu'aussi longtemps que tous les autres États acceptent ce statut.

M. Guay (Saint-Boniface): J'allais dire que si nous voulions suivre votre suggestion et devenir un État neutre, d'après vous, est-ce qu'il nous faudrait aller trouver les superpuissances et leur demander la permission d'être neutres?

Le professeur Brecher: Je crois que vous voulez parler d'un État neutralisé en permanence qui mène sa politique en sorte qu'il ne pourra jamais faire partie d'aucune alliance qui risquerait d'offenser d'autres puissances. Je ne suggère pas une neutralisation permanente comme celle de l'Autriche. Je parle d'une politique de non-alignement dans laquelle entre un élément actif de neutralisme du genre suédois, en ce qu'il diffère du type d'état à neutralité permanente telles que l'Autriche ou la Suisse, ou du type d'état neutralisé comme le Laos.

M. Guay (Saint-Boniface): Si nous suivions une politique d'alignement avec les États-unis, comme nous le faisons maintenant, c'est parce que nous sommes d'accord avec leur politique. Est-ce que nous avons plus d'influence parce que nous y prenons part, parce que nous sommes membres de l'OTAN?

Le professeur Brecher: C'est l'argument qu'avancent les défenseurs d'une participation continue du Canada à l'OTAN. Je n'accepte pas cet argument parce que je ne trouve aucune preuve pour l'appuyer. Il existe peut-être une preuve mais il ne suffit pas que les experts nous disent: «Nous avons la preuve, mais nous ne pouvons pas vous en parler». Si la preuve existe, alors nous avons le droit de la connaître. Si on ne nous la produit pas, je conclus simplement qu'elle n'existe pas.

M. Cafik: Professeur Brecher, vous avez beaucoup parlé de neutralisme et de neutralité. Je n'étais pas ici ce matin lors de votre déclaration liminaire car j'ai dû assister à une réunion d'un autre comité, mais j'imagine que vous, au moins, vous conformez aux principes généraux soulignés dans l'article qu'on nous a distribué. Vous décrivez le neutralisme comme une politique interventioniste, autrement dit, comme une force positive par opposition à la force négative que vous qualifiez de neutralité, et qui est une manière isolationiste d'aborder les choses. Puis vous continuez en disant que le neutralisme est non-aligné. Je suppose que vous voulez dire non-aligné sur les super-puissances. En d'autres termes, on pourrait avoir un groupe d'états non-alignés alignés, et cela serait tout à fait en accord avec votre façon de voir les choses. En conséquence, votre conception du neutralisme implique-t-elle qu'un état neutre soit non armé ou sans défense militaire? Il n'en est pas nécessairement ainsi, n'est-ce pas?

Le professeur Brecher: Non, et je crains d'avoir éclairci ce point ce matin, pendant votre absence. Nous avons discuté de ce problème et on m'a demandé si j'étais ou non en faveur d'un abandon complet de toute capacité de défense, et j'ai répondu que non.

• 1715

M. Cafik: J'ai demandé à plusieurs membres du Comité ce que vous aviez dit au juste ce matin et j'ai eu l'impression qu'en fait, vous vous étiez déclaré en faveur d'un emploi d'armes restreint, ou d'une présence d'armes restreinte, mais pas dans une mesure suffisante pour protéger cette neutralité.

Le professeur Brecher: C'est tout à fait exact. J'ai raisonné au départ que l'indépendance du Canada est protégée, quelque soit notre propre capacité de défense.

M. Cafik: Bon. Ce sont là des propos très bizarres. Vous parlez de non-alignement et pourtant, en réponse à cette question, vous parlez comme si nous étions alignées ou allions continuer à être alignés. Si nous sommes déjà protégés, contre qui sommes-nous protégés? Contre la Russie, contre la Chine? Si nous ne sommes pas alignés, nous devons nous inquiéter également, j'imagine, de notre protection contre les États-Unis ou contre l'OTAN ou toute autre puissance mondiale.

Le professeur Brecher: Par là, j'entends simplement qu'objectivement, en vertu de la

contiguïté géographique du Canada par rapport aux États-Unis, cette situation place les États-Unis, en vue de leur propre intérêt, dans une position qui empêche le Canada d'être dominé par toute autre puissance extérieure.

M. Cafik: Mais que faites-vous des États-Unis?

Le professeur Brecher: Je crois fort probable que, militairement, les États n'interviendraient pas directement eux-mêmes bien que, théoriquement, je suis convaincu que, si la situation était telle que cette intervention leur paraissait vitale pour leur survie nationale, les États-Unis interviendraient, que le Canada soit ou non aligné officiellement ou qu'il soit non-aligné. En d'autres termes, cela s'équilibre. Cela n'a rien à voir avec la question de l'attitude du Canada en matière d'affaires étrangères en général. Je prétends que, dans un sens, le Canada bénéficie d'une défense automatique non pas à cause de son budget de défense ou de l'importance de ses forces armées, mais tout à fait indépendamment de cela, à cause de sa situation géographique, et à cause de l'importance de celle-ci pour les États-Unis. Cela ne nous «aligne» pas consciemment ou positivement. Dans un sens, cela nous fait dépendre pour notre intégrité territoriale ou notre indépendance politique de ce que font les États-Unis. Les mesures que prendront les États-Unis, ils les prendront quelle que soit notre politique de défense.

M. Cafik: Oui, cela je le comprends et je n'ai aucune raison de critiquer cette attitude, mais ce qui me semble assez bizarre, c'est que, tout en reconnaissant le fait que nous sommes sous la protection de ce parapluie américain—et j'imagine, bien que nous soyons assez contents d'être protégés à cause de notre position géographique—et tout en étant assis sous le parapluie, nous prétendions pouvoir être totalement neutres ou neutralistes.

Le professeur Brecher: Permettez-moi de clarifier ma pensée. Il peut se présenter des situations politiques précises où les intérêts du Canada coïncident avec ceux des États-Unis et, dans ces cas, il me semble parfaitement logique que, s'il s'agissait d'un vote aux Nations-Unies, le Canada et les États-Unis votent de la même façon; ou qu'ailleurs il adoptent des lignes de conduite qui, en fait, ne puissent se distinguer l'une de l'autre. Cependant, cela ne revient pas du tout à dire qu'en règle générale, le fait que le Canada fasse partie d'alliances dont les États-Unis sont le membre principal oblige notre pays à ne jamais dévier de la position adoptée par les États-Unis. Il existe des exceptions mineures. Par là, j'entends qu'une politique de non-alignement n'implique pas que le Canada doive être en désaccord avec les États-Unis dans toutes ses prises de position politique. Il se peut très bien, qu'au fur et à mesure que ces problèmes se présentent, les deux pays adoptent la même positin, mais ils le feront selon des critères qui me semblent très différents de ceux qui ont abouti aux décisions politiques prises par le Canada dans le passé.

M. Cafik: Je poursuivrai ce sujet encore un peu en disant ceci: vous semblez penser que notre alignement au sein d'alliances telles que l'OTAN ou le NORAD a tendance à diminuer notre flexibilité; or, les faits me paraissent montrer que nous avons adopté une manière d'aborder les problèmes qui est assez flexible. Nous nous sommes opposés aux États-Unis dans certaines régions, au Vietnam, par exemple, lorsque nous avons recommandé la réduction ou la cessation des bombardements, etc.... Nous avons pris des positions indépendantes de celle de nos alliés lors de la crise de Suez ou dans d'autres régions, et je suis sûr que cela se reproduira dans l'avenir. Ainsi, dans l'ensemble, bien que nos prises de position soient en général plus favorables à nos alliés (ce qui, je crois, joue dans les deux

• 1720

sens), il se présente des cas où nous abordons les problèmes d'une façon entièrement indépendante. Or, si l'on démolit la façade et je dirai qu'il s'agit d'une façade de neutralité ... vous semblez croire qu'il s'agit d'une façade de prétendre que nous jouissons de la liberté de choisir et que nous pouvons exercer nos droits en étant membre de l'OTAN. Il me semble que dire au monde entier que nous sommes neutres est encore plus trompeur alors qu'en fait, l'attitude des Canadiens et du gouvernement canadien ne sont pas, à mon avis, réellement neutres. Ce genre de façade ne semble pas vous gêner, ou peut-être ne pensez-vous pas qu'il s'agisse là d'une façade?

Le professeur Brecher: Non, je ne le pense pas.

M. Cafik: Comment pouvez-vous distinguer entre les deux?

Le professeur Brecher: Si je puis dire, il s'agit en grande partie d'une question de degré. Vous avez parfaitement raison de dire que la participation du Canada à des alliances dominées par les États-Unis n'a pas empêché celui-ci d'adopter des prises de position tout à fait indépendantes. Je crois que c'est une question de degré. Selon votre raisonnement, la participation du Canada à l'OTAN, au

NORAD, ou à toute autre alliance semblable, ne lui impose aucune contrainte en matière de politique extérieure. A mon avis, votre argument ne tient pas.

M. Cafik: Non, je n'ai pas dit cela.

Le professeur Brecher: Non, non. Alors, laissez-moi continuer. S'il y a des contraintes, il s'agit simplement de connaître leur nature. Seraient-elles qualitativement très différentes si le Canada ne faisait pas partie de ces alliances? Je dis qu'elles le seraient et que, par conséquent, le Canada y gagnerait en souplesse et qu'il pourrait adopter une attitude d'indépendance dans sa politique extérieure bien plus souvent qu'il ne l'a fait au cours des 20 dernières années, bien qu'à l'occasion il ait adopté une telle attitude dans les cadres précités.

M. Cafik: Très bien. Voici une dernière question, mais elle mènera peut-être à une autre supplémentaire. Je reviens sur le sujet du neutralisme. Dans votre exposé, vous dites que la meilleure façon pour un pays neutraliste de se tenir à l'écart des guerres est de les prévenir. Si notre pays était neutraliste, comme vous le souhaiteriez, et qu'à son avis la meilleure façon pour lui de prévenir la guerre soit de se ranger du côté de l'Europe parce que c'est une région névralgique, et qu'on attaque cette région, selon vous ce serait agir comme un pays neutraliste si le Canada, sans être en faveur de la guerre et ayant tout fait pour la prévenir, se portait à la défense de cette région.

Le professeur Brecher: Peut-être, mais, à mon avis, ce n'est pas à cette région que le Canada devrait s'attacher, parce que les 15 dernières années ont prouvé de façon irréfutable. que les conflits aptes à dégénérer en escalade et à impliquer les grandes puissances et les superpuissances, ne se produisent ni en Europe occidentale, ni en Europe centrale, mais dans d'autres coins du monde, là où nous voyons ces guerres périphériques ou, comme on dit, ces guerres de brousse, et c'est précisément dans ces genres de conflits que l'apport du Canada serait, à mon avis, bien plus utile qu'un escadron aérien en Europe. Je pense qu'il faut d'abord déterminer quelles sont les régions où des conflits peuvent surgir...

M. Cafik: D'accord.

Le professeur Brecher: ...au cours des 20 prochaines années, et je suis convaincu que ce ne sera pas en Europe. Je pense que les preuves sont là.

M. Cafik: Puis-je ajouter à cela? Si l'Europe n'est pas témoin de conflits, c'est peut-être grâce à l'OTAN?

Le professeur Brecher: Même si c'est grâce à l'OTAN, ce n'est pas le rôle que le Canada y joue qui fait la force de dissuasion de cet organisme, parce que justement, ce rôle est si humble que la plupart des gens ne le remarquent même pas. Ici, je fais une distinction entre l'OTAN dans son ensemble et le rôle que le Canada y joue.

M. Cafik: Quel est l'apport du Canada à la force de frappe de l'OTAN?

Le professeur Brecher: Dites-le moi.

• 1725

M. Cafik: On me dit que c'est 10 p. 100. Est-ce si peu?

Le professeur Brecher: Je dis que les États-Unis et les autres pays alliés qui font partie de l'OTAN ne considèrent pas l'apport du Canada, sauf le fait qu'il soit membre de l'OTAN, comme important. La force de dissuasion de l'Alliance ne serait pas affaiblie, en Europe occidentale, si le Canada s'en retirait.

M. Cafik: Souhaiteriez-vous que d'autres pays membres de l'OTAN suivent la politique que vous nous prêchez?

Le professeur Brecher: Je ne crois pas que ceci relève de ma compétence, du moins pas cet après-midi. La politique extérieure du Canada ne doit pas nécessairement être celle des autres pays. Il s'agit de déterminer quels sont les intérêts globaux du Canada, et si sa participation à l'OTAN sert aussi bien ses intérêts globaux que pourraient le faire les autres options qui s'offrent à lui. C'est là-dessus que s'appuie mon commentaire que je crois bien fondé. Il ne s'agit pas de savoir ce que devrait faire la Norvège, la Belgique ou un autre pays de l'Europe occidentale.

M. Cafik: Voici ma dernière question. Il y a eu, paraît-il, environ 50 petites guerres depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Aucune, à ma connaissance n'a eu lieu en Europe. Aucune ne s'est étendue au plan international. Cependant, bon nombre de gens croient que c'est en Europe que les superpuissances ont les plus gros enjeux. Ceux qu'elles ont en Afrique ne sont pas aussi gros, et ceux d'Asie sont moins directs. Par conséquent, il est bien possible que les superpuissances ne se fassent pas la guerre pour gagner un enjeu qui ne les intéresse ni directement, ni immédiatement, ni globalement. Elles ne déchaîneront pas une guerre nucléaire pour un tel enjeu. Cependant, le danger d'une telle guerre en Europe est très grand. En fait, il y en a qui soutiennent que c'est le seul endroit où puisse naître une telle guerre.

Le professeur Brecher: Croire que la plus grande menace de guerre, au cours des 20 dernières années, venait de l'Europe, est tout à fait suranné. Je vous ferai remarquer que nous avons été témoins, dans les deux dernières années, de ce genre de conflit perpétuel, au Moyen-Orient, au sujet duquel on a souvent parlé d'une escalade jusqu'à la confrontation globale. Heureusement, cela n'a pas eu lieu parce que les superpuissances ont été assez sages pour réaliser que personne n'y gagnerait; la rançon en serait si fantastique qu'il vaut mieux ne pas y penser.

M. Cafik: C'est mon avis. D'accord.

Le professeur Brecher: Rien de ce qui s'est passé, dans les 10 dernières années du moins, ne permet de déduire que l'Europe pourrait être le théâtre d'événements menant à un conflit nucléaire. Au contraire, j'y vois un remarquable processus de stabilisation. Si vous dites que c'est grâce à l'OTAN, je vous dirai que c'est aussi grâce au Pacte de Varsovie; mais indépendamment de ce fait, on ne peut pas dire que le Canada, au sein de l'OTAN, joue un rôle primordial dans le processus de stabilisation de l'Europe. Vous pouvez vous demander ce qui arriverait si les 14 membres de l'Alliance se disaient la même chose. Eh bien, même si tous les membres quittaient l'OTAN, ce qui est très improbable, les Russes savent, j'en suis convaincu—et il y a des preuves pour appuyer mes dires—qu'en dernière analyse, avec ou sans existence officielle de l'OTAN, une Europe occidentale conçue en fonction des intérêts essentiels des États-Unis n'est plus une proie facile, ni une chasse permise, même si on peut y pénétrer. Se préoccuper ainsi de l'Europe, c'est revenir au temps où elle était le centre de l'univers lors des conflits entre nations. Ce n'est plus le cas depuis 1945. Le monde a bien vu, avec la guerre de Suez, que le Royaume-Uni, dont la plus grande partie de l'empire était intacte après la deuxième guerre mondiale, n'était plus qu'une puissance de second ordre. Il nous faudra peut-être encore 20 ans pour réaliser que l'Europe, malgré son importance, n'est plus l'endroit qui recèle des raisons profondes de conflit. Là où les sources de conflit existent, c'est dans les pays nouvellement indépendants qui sont donc, par nature, instables et très exigeants, et qui n'ont pas encore établi les assises primaires de la stabilité qui leur permettrait de jouer, à longue échéance, un rôle dans la communauté internationale. C'est là que les petites guerres commencent; c'est là qu'il peut y avoir escalade sans que les conséquences ne soient prévues.

M. Cafik: Nous conseillez-vous de prendre part à ces petites guerres?

• 1730

Le professeur Brecher: Non. Le rôle du Canada devrait être de hâter la transition de ces pays de l'état de colonies à celui de sociétés stables. Seul, il n'y parviendrait pas, car c'est déjà une tâche trop lourde même pour les États-Unis. Mais la question ne se pose pas ainsi: elle ne se pose pas en termes absolus et il n'est pas question d'une confrontation entre le Canada et le reste du monde. Il s'agit plutôt de se demander si le Canada a d'autres rôles légitimes, possibles et viables à jouter dans la politique mondiale. Je dis que oui. Les dépenses seraient moindres, le budget de la défense pourrait être comprimé et l'image du Canada prendrait un peu plus d'éclat. Notre pays pourrait se préparer à faire face aux défis qu'on ne peut aujourd'hui qu'entrevoir et qui, à mon avis, domineront la politique internationale de la prochaine ou des deux prochaines décennies.

M. Cafik: Un dernier commentaire. Je pense qu'on peut douter fortement que les dépenses seraient moindres.

Le président: Monsieur Allmand.

M. Allmand: Professeur Brecher, votre principale suggestion est de changer l'accent

de notre politique extérieure de façon à servir plus ou moins de lien avec le Tiers monde. Je vous demanderais de commenter certaines propositions que voici.

On a laissé entendre—certaines gens ont laissé entendre—que ce changement pourrait être apporté par d'autres moyens plus directs, que le Canada demeure ou non en Europe ou au sein de l'OTAN. Par exemple, il y a environ un an, pendant la conférence des Caraïbes, ici à Ottawa, bon nombre de personnes nous ont suggéré d'établir des relations beaucoup plus étroites avec les Caraïbes, peut-être même de constituer une sorte d'union économique avec les îles Sous-le-Vent. J'étais très enthousiaste à ce sujet. Il y a encore beaucoup de Canadiens qui espèrent voir le jour où il existera des liens spéciaux entre notre pays et les Caraïbes.

Je propose que le Canada devienne partie du Tiers monde et je voudrais savoir ce que vous en pensez. Vous êtes, je pense, un spécialiste des questions indiennes et pakistanaises, et je voudrais savoir ce que vous pensez de nos efforts soutenus au sein du Commonwealth qui se compose en majorité de nations de races noire et jaune.

Les Blancs y sont en minorité et, actuellement, la Grande-Bretagne, le pays le plus important du groupe, n'est plus une grande puissance, de sorte que le Commonwealth devient de plus en plus une association dominée par la race noire—l'Inde, le Pakistan, etc. Je pense qu'il y a là beaucoup de liens à tisser, de même qu'avec les pays francophones d'Afrique. A mon avis, nous pouvons établir des relations avec ces pays, quel que soit notre rôle vis-à-vis de l'OTAN, des Caraïbes ou du Commonwealth.

Vous nous avez aussi conseillés de jeter nos regards sur l'avenir, les années '70, et non sur les années '40 et '50. Nous ne pouvons mettre de côté le fait que les États-Unis deviendront, dans les années '70, l'un des pays noirs les plus importants et les plus puissants du monde. A mon avis, avant la fin des années '70 le président ou le vice-président des États-Unis sera un Noir. Par conséquent, ils feront parti du Tiers monde bien plus que l'Europe.

Je veux penser à ces éventualités et y être mêlé. Je vous demanderais de commenter la possibilité de nos relations avec les Caraïbes et les membres du Commonwealth.

Le professeur Brecher: Vous avez for bien exposé les possibilités qu'a le Canada d'établir des liens avec le Tiers monde. Non seulement y a-t-il des possibilités vis-à-vis des Caraïbes—et j'insiste là-dessus—mais il vient de s'en présenter une autre qui permettrait au Canada d'élaborer une nouvelle politique, et c'est l'Amérique latine.

• 1735

En réalité, l'Amérique latine fait partie du Tiers monde parce que, même si une bonne partie de ses États ont accédé à l'indépendance il y a plus de cent ans, ceux-ci ne font pas moins partie de ce vaste Tiers monde à cause de leur sous-développement économique, des disparités sociales et du processus d'édification d'une nation. Il y a, à mon avis, de grandes possibilités pour le Canada de resserrer ses liens avec les Caraïbes, et je suis entièrement d'accord avec votre proposition. Je crois qu'il existe en Amérique latine, surtout par une association bilatérale, des possibilités extraordinaires qui n'ont jamais été exploitées.

Quant au Commonwealth, j'admets avec vous qu'il est maintenant devenu un organe de discussion multiracial, dont la majorité des 28 états membres sont de couleur, au sein duquel le Canada, comme membre important et respecté, peut naturellement dialoguer avec une bonne partie des dirigeants du Tiers monde.

Enfin, le caractère biculturel et bilingue du Canada lui donne, vis-à-vis des États francophones d'Afrique, un atout longtemps méconnu et qui, bien que tardivement, commence à entrer en ligne de compte dans l'élaboration de la politique extérieure du pays.

Toutes ces avenues offrent des possibilités d'expansion et de croissance, qui permettront d'établir ces liens, mais si l'on veut en tirer le maximum pour le Canada, je me permets de dire que celui-ci devra abandonner ses engagements traditionnels et canaliser ses énergies dans les directions que vous avez mentionnées. Pour ce, il lui faudra éliminer les coûts de défense découlant de son engagement actuel et supprimer les facteurs psychologiques qui ternissent ses relations avec le Tiers monde.

M. Prud'homme: Peut-être pourriez-vous faire connaître aux trois premiers ministres des Prairies vos vues sur le caractère bilingue

du Canada. Il va sans dire que je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point.

Le vice-président: Y a-t-il d'autres questions? Professeur Brecher, tous ceux qui voulaient vous interroger l'ont fait et, au nom de tous les membres du Comité, je vous remercie de votre bel exposé. Il est clair que vous avez su intéresser tout votre auditoire, à en juger par le nombre de questions posées et le temps pendant lequel nous vous avons accaparé. Vous avez sans doute établi un précédent quant à la durée de l'interrogatoire.

M. Allmand: Pouvons-nous proposer d'inclure au compte rendu l'exposé du professeur Brecher qu'on nous a remis?

Le vice-président: La proposition est-elle recevable? Il s'agit du document intitulé «Le neutralisme—son analyse».

M. Allmand: Il a été commenté pendant l'interrogatoire et, aussi, au début, par le professeur Brecher.

Le vice-président: La proposition est recevable.

M. Allmand: Je propose que le document en question soit imprimé en appendice au compte rendu de la séance.

La motion est approuvée.

APPENDICE HH

LE NEUTRALISME: SON ANALYSE

Michael Brecher*

Le mot «neutralisme», depuis quelques années, soulève de vives controverses. Plusieurs termes de sens voisins sont employés sans discernement l'un pour l'autre: neutralité, neutralisation, non-alignement, neutralisme. Il en résulte beaucoup de confusion quant au sens du mot neutralisme et quant à la portée que peut avoir cette doctrine dans la vie politique mondiale. Un bref exercice de sémantique nous permettra une analyse plus rigoureuse.

La *neutralité* n'est autre chose que le statut juridique de certains États qui demandent aux pays belligérants de leur accorder certains droits en temps de guerre, et qui acceptent de remplir certaines obligations envers ces pays. Il s'agit d'un statut qui naît seulement lorsqu'une guerre éclate. La neutralité est donc un certain statut existant en période de guerre ouverte; l'État neutre est celui qui pratique la neutralité, comme les États-Unis de 1914 à 1917 et de 1939 à 1941.

Dans certaines circonstances, des États se proclament d'avance désireux d'éviter en tout temps toute participation à une guerre. S'ils jouissent d'une situation géographique favorable, s'ils sont plutôt petits et n'éveillent pas trop la convoitise des puissances les plus rapaces, ils peuvent accéder à un statut de *neutralité permanente* ou de *neutralisation;* c'est-à-dire, en termes de politique des grandes puissances, qu'ils sont exclus de l'arène des conflits. En temps de guerre, ces États se reconnaissent les mêmes devoirs et revendiquent les mêmes droits que les autres États neutres. En temps de paix, ils acceptent l'obligation fondamentale de ne se joindre à aucune alliance qui puisse d'une façon ou d'une autre les entraîner dans une guerre. L'histoire moderne nous offre quatre exemples remarquables d'États neutres. Ce sont la Suisse, neutralisée en 1815, la Belgique, en 1831, le Luxembourg, en 1867, et plus récemment l'Autriche, neutralisée en 1955. Seules l'Autriche et la Suisse sont aujourd'hui des États neutralisés en permanence et ont effectivement mis de côté toute prétention à un rôle actif dans la politique mondiale, bien qu'ils se proclament États souverains et que l'Autriche, pour sa part, soit membre des Nations Unies.

* Du Département des sciences politiques de l'université McGill. Cet article a été écrit à partir d'une communication présentée au Séminaire de Dunster House sur l'Inde, à l'université Harvard, en avril 1961.

Quant au *non-alignement*, il est un statut politique, celui d'un État qui déclare vouloir se tenir à l'écart des conflits entre blocs, sans plus. Cet État se proclame libre de toute alliance a priori et, notamment, de toute accointance militaire avec un bloc ou avec une grande puissance où que ce soit dans le monde. Ce pays affirme qu'il jugera «au mérite» les questions politiques qui se poseront. Cette attitude n'est pas encore le neutralisme. C'est le premier stade, le stade passif, du neutralisme.

Le *neutralisme*, comme le non-alignement, est un désir exprès de se tenir à l'écart des conflits entre blocs. Mais il va beaucoup plus loin. Il adopte une attitude positive devant les conflits. L'État neutraliste se donne l'obligation d'aider à réduire les tensions entre les blocs afin de sauvegarder la paix ou de la rétablir et, plus particulièrement, afin d'empêcher la guerre d'éclater. En d'autres termes, le non-alignement est la base de la politique de l'État neutraliste, mais le neutralisme comporte une attitude et une politique beaucoup plus actives que le non-alignement. L'Inde est l'*État neutraliste* le plus connu. La Suède *fournit un bon exemple d'État non aligné*. Et, comme je le disais il y a un instant, la Suisse et l'Autriche sont des *États neutralisés*. En temps de guerre, tout État qui arrive à se maintenir en dehors du conflit, qu'il s'agisse de la Turquie, de la Suède ou des États-Unis, est un *État neutre*. Cet exercice de sémantique révèle un lien essentiel entre le neutralisme et la neutralité, qui ont à leur source la même aspiration, bien que leurs techniques soient fondamentalement différentes parce que le système politique mondial a changé de physionomie. Pour tout dire, le neutralisme est la version contemporaine du thème séculaire de la neutralité.

Un coup d'œil sur les origines et l'évolution de la neutralité nous éclairera. Aussi loin en arrière que dans l'*Arthasastra* de Kautilya, texte sur la politique et l'administration de l'Inde ancienne, on retrouve la neutralité comme l'un des six rôles possibles des participants à la politique inter-États. En Grèce, le système des villes-États entretenait sur la neutralité, en théorie comme en pratique, des vues assez développées. Dans le récit qu'il fait de la guerre du Péloponnèse, Thucydide parle fréquemment d'États restés neutres. S'il ne fut pas question d'États neutres dans l'histoire

de Rome, c'est que Rome visait à l'hégémonie et n'entendait pas que quiconque puisse rester à l'écart d'un conflit. Cependant, quand on étudie un autre système d'États comportant de multiples unités plus ou mois égales en puissance, comme le système italien des villes-États, on y retrouve la neutralité en théorie comme en pratique. Elle atteindra la pleine maturité de son statut juridique entre le 15e et le 18e siècle par suite des guerres navales. Le problème de la neutralité naquit des droits du commerce, et du désir de certains États de se livrer au commerce pendant que d'autres se combattaient. Il s'ensuivit un difficile conflit entre les neutres, qui réclamaient le droit au commerce, et les belligérants, qui réclamaient le droit de contrebande et celui de s'emparer des navires qui nuisaient à la conduite de la guerre. Sur une période de quelques siècles, des règles reconnues de neutralité sont peu à peu apparues dans le droit international, soit par la coutume, soit en vertu de traités. Deux conventions importantes de La Haye, en 1907, et la Déclaration de Londres de 1916 ont confirmé les règles de la neutralité et leur ont donné leur plus grand développement.

A ce moment précis, l'évolution des techniques de la guerre faillit faire de la neutralité une chose du passé. Durant la Grande guerre, et plus particulièrement durant la Seconde guerre mondiale, alors que l'enjeu était total et la guerre aussi, les belligérants rejetaient les raffinements et les nuances du droit international, et violaient les droits des pays neutres à tout coup. Durant la Seconde guerre mondiale, les seuls États qui réussirent à rester neutres furent ceux que la géographie favorisait, ou qui étaient suffisamment armés pour que leur invasion coûtât plus cher au conquérant que l'utilité attendue de leur conquête, ou bien encore ceux qui pouvaient être utiles comme postes d'écoute; ce fut le cas de la Turquie, de la Suède et de la Suisse. On retrouve donc l'idée de neutralité et le statut de pays neutre tout au long de l'histoire du monde. A l'époque de la Seconde guerre mondiale, les belligérants avaient cependant cessé de respecter la neutralité, mais l'aspiration à ce statut n'en subsiste pas moins: que faire pour échapper aux guerres?

C'est en ce sens que le neutralisme devient une version politique du statut classique de neutralité. Il y a entre les deux des différences fondamentales. La neutralité est isolationniste et le neutralisme, interventionniste. Le neutre prétend que la meilleure façon d'échapper aux guerres est de garder l'impartialité envers tous les belligérants, tout en revendiquant certains droits et remplissant certains devoirs. Le neutraliste prétend rester en dehors des guerres en les prévenant. Voilà l'essence même du neutralisme. Depuis que la guerre a changé d'aspect avec l'apparition des armes nucléaires, la bipolarité et les oppositions idéologiques, le neutraliste est d'avis que, même s'il lui était possible de se situer en marge de la guerre, comme le faisait le neutre, cette situation serait à peine souhaitable, car il est impossible que l'on se neutralise soi-même contre les conséquences de la guerre thermonucléaire. Il reste donc un seul moyen de rester en dehors de la guerre totale, et c'est de tout mettre en œuvre pour éviter qu'elle n'éclate.

Il est intéressant de noter, à ce propos, l'évolution de la politique de l'État neutraliste le plus important. De 1947 à 1950, la position de Delhi ressemblait à s'y méprendre à la neutralité classique, avec de fréquentes réaffirmations de l'espoir qu'entretenait l'Inde d'échapper à toute guerre éventuelle. Après la guerre de Corée, toutefois, elle en vit à comprendre que la neutralité et la non-intervention ne pouvaient suffire. Dès lors l'Inde passa au second stade, celui du rejet de toute orientation que chercherait à lui imposer l'un ou l'autre des deux blocs; mois elle restait passive: c'était le non-alignement. Au début des années cinquante, l'Inde passa au troisième stade, celui qui consiste à jouer un rôle dans la politique mondiale et à s'efforcer de réduire les tensions en vue de prévenir un conflit mondial, condition *sine qua non* pour que l'Inde échappe à la guerre. Tout récemment, M. Nehru est allé au-delà du neutralisme. Il pratique maintenant ce qu'il appelle une «politique active pour la paix».

II

L'aspiration première à la neutralité, qui est la non-participation à la guerre, est une des sources du neutralisme, mais on aurait grandement tort de croire que le neutralisme n'est qu'une version 20e siècle d'un problème vieux comme le monde. Au contraire, les sources du neutralisme sont multiples. Le grand mérite des praticiens du neutralisme vient de ce qu'ils font coïncider, et même se compléter très bien, le but objectif de la neutralité traditionnelle et les conditions subjectives qui en découlent. Le neutralisme trouve tout son attrait dans cet heureux mélange.

En prenant l'Inde comme prototype, nous pouvons maintenant examiner brièvement quelques-unes des sources précises du neutralisme. Nous ferons abstraction du cadre extérieur, c'est-à-dire de l'avènement des armes nucléaires, de l'évolution technologique des quinze dernières années, et de la conscience que nous avons de la fatalité d'une guerre totale entre les grandes puissances si celles-ci n'y prennent garde. Les sources du neutralisme appartiennent à deux catégories logiques, soit matérielles, soit non matérielles. Les deux causes matérielles clés sont d'ordre géopolitique et économique. Les pressions géopolitiques que subit l'Inde sautent aux yeux de quiconque jette un coup d'œil sur la carte. Les hommes d'État indiens ont une conscience aiguë de la pression toute puissante qu'exerce sur leur péninsule l'axe sino-soviétique. Ce qui ne veut pas dire que les Indiens vivent entourés d'une hostilité constante, mais qu'ils sont conscients de certains faits d'ordre géopolitique auxquels ils ne peuvent échapper et qui ont pour eux une énorme signification, parce que l'Inde est faible, parce qu'elle a rarement connu l'unité, parce que, économiquement, elle est sous-développée et que son infériorité, des points de vue économique et militaire, est saisissante à côté de la puissance du bloc Moscou-Pékin. En d'autres termes, la situation géopolitique de l'Inde la pousse à éviter de s'aliéner ses deux puissants voisins, surtout lorsqu'ils sont alliés l'un à l'autre.

Cet aspect géopolitique prend plus d'importance encore du fait de l'éloignement apparent de tous centres de puissance pouvant faire contrepoids. L'histoire renforce la conscience qu'a l'Inde de sa situation géopolitique par le récit des nombreuses invasions terrestres de son territoire qu'elle a subies; la «partition» de l'Inde, imposée en 1947, et la faiblesse du Pakistan ajoutent encore à l'idée qu'elle a de sa vulnérabilité. En d'autres termes, la géographie et les pressions géopolitiques qui en résultent sont une puissante motivation pour l'élite gouvernante de l'Inde à adopter une politique de non-alignement, sinon nécessairement de neutralisme.

Les facteurs économiques ne sont pas de moindre importance. Objectivement, ils découlent du sous-développement économique et, subjectivement, de l'aspiration au progrès matériel. Le désir de trouver sans cesse de nouvelles sources d'aide extérieure, sous forme d'assistance-équipement comme d'assistance technique, que l'aide vienne de la coopération, ou par les voies internationales, ou qu'elle provienne de sources publiques ou privées, ce désir crée le besoin de maintenir de bonnes relations à la fois avec le bloc soviétique et avec l'Occident, qui sont les deux sources importantes de la puissance économique. A cela s'ajoute la conviction profonde que la guerre est dangereuse où qu'elle se poursuive, que ce soit au Laos, au Congo, à Cuba ou ailleurs. La guerre augmente la tension entre les deux blocs, elle accroît la possibilité d'un conflit mondial et, par le fait même, réduit les perspectives de croissance économique, tout cela en plus des effets de l'holocauste qu'entraînerait une guerre totale. Il existe donc tout un entrelacement de motifs objectifs et subjectifs qui poussent l'Inde à pratiquer une politique de non-alignement tout au moins, ou encore de non-engagement passif vis-à-vis des blocs.

Au nombre des facteurs non matériels, mentionnons l'héritage laissé par l'histoire et la philosophie. Bien que l'héritage de l'histoire soit double, ses deux éléments sont si intimement liés qu'ils constituent une seule force vive dans la politique étrangère de tous les États neutralistes et de la plupart des États non alignés: ce sont l'anticolonialisme et l'antiracisme. Tous deux exercent une forte influence sur la politique de ces pays. Tous deux sont le résultat des rapports passés avec l'Occident. Voilà qui est très important, car les deux facteurs en question tendent à contrebalancer les affinités d'ordre politique et économique qui se sont développées avec les puissances de l'Ouest, et à donner lieu à une tolérance plus grande à l'égard des agissements soviétiques. Chaque fois qu'une grande puissance occidentale a affaire à une petite puissance, en Amérique ou, plus encore, en Afrique ou en Asie, où les rapports tendent à être déformés par la question des races, il intervient instinctivement une réaction de blâme. La réaction n'est pas la même à l'endroit des initiatives soviétiques, tout simplement parce que les rapports qu'ont entretenus l'Inde et les autres États neutralistes avec le bloc soviétique ont été différents. Longtemps ces rapports ont même été inexistants. L'antiracisme et l'anticolonialisme se reflètent même dans l'attitude des neutralistes envers Cuba, qui ne présente pourtant pour ces pays qu'un intérêt assez lointain.

En ce qui concerne l'héritage de philosophie et de traditions, la notion de tolérance de l'hindouisme et du bouddhisme mérite qu'on s'y arrête, en raison des répercussions qu'elle a sur la politique de l'Inde, de la Birmanie et de Ceylan. Le principe de tolérance est enraciné au plus profond de l'âme des hindous et des bouddhistes, ce qui entraîne en politique cette conséquence que chacun repousse d'instinct toute prétention à la totalité de la vérité, de la justice et du bien dans le monde. L'idée que des religions très différentes puissent

apporter une égale contribution à la recherche de la vérité se reflète jusque dans le domaine de la politique par le rejet de l'absolutisme marxiste aussi bien que des convictions démocratiques de l'Occident. La répugnance à accepter toute prétention à la vérité, à la justice et à la bonté absolues donne à ces pays une certaine âpreté de ton devant les heures qui se produisent entre l'Est et l'Ouest. La tolérance renforce les motifs d'ordre matériel qui poussent ces pays au non-alignement, c'est-à-dire à ne pas partager les points de vue, sur le plan mondial, des deux camps qui prétendent à la totalité de la vérité. Pris dans leur ensemble, ces facteurs d'ordre extérieur et intérieur créent une motivation complète et puissante en faveur du neutralisme.

III

Deux exemples révèlent d'importants aspects du neutralisme indien. Ce sont la guerre de Corée et, d'autre part, la crise de Suez et celle de Hongrie.*

Le trait le plus remarquable du rôle de l'Inde dans le règlement qui permit la trêve en Corée à partir de 1950 fut l'alternance du soutien accordé à l'un et l'autre des deux camps. Dans les quatre grandes questions qui furent discutées par la Commission des nations neutres sur le rapatriement, le président indien prit parti *quant à la lettre* pour les délégués polonais et tchèques, mais il se rangea du côté des Suisses et des Suédois quand vint le temps d'*agir*. Les quatre points en litige étaient: (1) le recours à la force au moment du rapatriement des prisonniers; (2) au même moment, le démantèlement des organisations de prisonniers de guerre; (3) la prolongation de la période des explications au cours de laquelle on cherchait à persuader aux prisonniers de retourner ou de ne pas retourner dans leurs foyers; (4) la décision finale sur le sort des prisonniers de guerre.

Dès le début, en juin 1950, l'Inde vota pour que la Corée du Nord fût condamnée par les Nations Unies, bien qu'elle ne cessât d'insister pour que la Corée du Nord fût entendue par le Conseil de sécurité. L'Inde s'opposa à ce que le 38e parallèle fût franchi; cependant, elle y consentit une fois épuisés les efforts pour amener les Coréens du Sud et les Coréens du Nord à la table des négociations. L'Inde refusa de condamner la Chine comme agresseur en 1951, et pourtant elle maintint un service d'ambulance en Corée du Sud pendant toute la durée de la guerre. Sur la question du rapatriement des prisonniers de guerre, elle rédigea une résolution qui manifestait, en gros, son appui à l'attitude des puissances de l'Ouest, ajoutant toutefois assez de clauses atténuantes pour que la teneur en fût acceptable par les Chinois et par les Nord-Coréens. En jouant un rôle assez curieux, et peut-être unique, au sein de la Commission des nations neutres sur le rapatriement, l'Inde réussit à satisfaire aux exigences des deux parties sur toutes les questions majeures, ce qui fut une contribution active du neutralisme.

Au moment du démembrement des organisations de prisonniers de guerre, l'Inde fit connaître sa désapprobation; par ailleurs, elle se mit d'accord avec les délégués polonais et tchèques pour affirmer qu'il serait souhaitable d'isoler les chefs des prisonniers de guerre à cause de leurs agissements; puis l'Inde changea de nouveau d'avis pour dire que ce serait là chose assez difficile étant donné qu'il faudrait employer la force, et que la Commission n'avait pas la force voulue. Sur la question du droit de recours à la force, l'Inde estimait avec les délégués polonais et tchèques que le mandat de la Commission ne lui interdisait pas d'y recourir, mais que l'emploi de la force constituerait un acte d'importance majeure, ce qui exigeait l'unanimité de la Commission. Faute d'unanimité, il n'y eut pas de recours à la force.

Un autre exemple est celui de la prolongation de la période des explications, dont il avait été convenu qu'elle durerait 90 jours. Les délégués polonais et tchèques à la Commission firent observer que, sur les 90 jours prévus, une cinquantaine sinon davantage étaient restés inemployés, les commandements des Nations Unies et de la Corée du Sud n'ayant pas agi de façon à faciliter les explications. D'après les délégués communistes, 90 jours, c'était 90 jours d'explications. La période de 90 jours devait par conséquent être prolongée pour que l'on arrive à 90 jours pleins consacrés aux explications. Le secrétaire indien se dit de leur avis, déclarant qu'en fait les prisonniers n'avaient eu que la valeur de 40 jours. D'autre part, rétorquèrent les délégués suisses et suédois, le mandat de la Commission prévoit expressément 90 jours à partir du début de la période des explications; les explications doivent donc cesser exactement 90 jours plus tard; d'après la lettre du mandat de la Commission des nations neutres sur le rapatriement, la période de 90 jours étant terminée il ne pouvait y avoir de prolongation. L'Inde se rangea à cet avis.

Le règlement intervenu en Corée ne prévoyait le retour des prisonniers qu'après une conférence politique. Les prisonniers, dirent les délégués polonais et tchèques, devaient

* L'analyse qui suit s'est largement inspirée du travail soigné et approfondi de M. B. S. Steinberg intitulé *India's Neutralism in Theory and Practice* (Théorie et pratique du neutralisme indien), thèse de doctorat non publiée, université McGill, 1961.

donc rester dans les camps jusqu'à ce qu'ait eu lieu la conférence à quatorze dont il était question. Mais la conférence n'eut jamais lieu. L'Inde se déclara d'accord. Officiellement, elle ne pouvait donc rendre les prisonniers à la vie civile. Cependant, unilatéralement, elle les remit à l'un et l'autre des deux camps qui les détenaient, sans pour autant violer la lettre du mandat de la Commission.

On trouvera peut-être pareille politique un peu étrange? Elle ne l'est pourtant pas. Les buts de l'Inde étaient clairs et tout à fait, je pense, dans l'esprit du neutralisme. Elle voulait que la Commission survive et que la situation coréenne se règle. L'idée de «juger au mérite» chaque situation qui se présente ne veut pas dire juger au sens le plus étroit du terme, à chaque nouvelle manœuvre tactique, mais juger celle-ci en regard de la possibilité de réduire la tension internationale. En arrivant ainsi à satisfaire les quatre délégués, à droite comme à gauche, l'Inde a réussi à effectuer un règlement du problème coréen. Certains ne furent pas satisfaits. Dans l'ensemble, cependant, la Commission a bien réussi dans sa tâche de médiation, en des circonstances fort difficiles.

Du point de vue du neutralisme, la portée de l'épisode coréen est plus grande encore. Aux yeux des pays de l'Ouest qui connaissaient très peu le neutralisme (et combien ne le connaissent pas encore!) tout cela semblait bien étrange. Pour la plupart, il s'agissait de neutralité, et la neutralité était isolationniste. A la suite de l'œuvre accomplie par la Commission des nations neutres sur le rapatriement, le neutralisme cessa d'être taxé d'isolationnisme. On commença à se dire: «De quel genre de neutralité s'agit-il donc quand l'État intervient de façon active pour régler les différends? Ce n'est pas là de la neutralité classique». Et ce n'en était pas non plus, mais étant donné que les deux mots, neutralisme et neutralité, sont presque identiques, chacun y voyait la même politique, ou la même situation juridique.

A l'occasion des crises de Suez et de Hongrie, l'attitude de l'Inde fut d'une inconséquence patente. Il s'agissait clairement, dans chaque cas, d'une invasion; sans entrer dans l'aspect juridique de l'agression ou de la non-agression, notons qu'il s'agissait, dans les deux cas, de l'invasion d'un territoire par des troupes étrangères. Malgré cela, l'Inde s'inspira, dans les deux situations, d'une double échelle de valeurs assez curieuse. Dans le cas de la Hongrie, elle fit état de ce qu'elle appela la portée plus large du problème, mais dans le cas de Suez elle adopta un point de vue plus étroit. Et ce ne fut pas l'effet du hasard. Aux yeux de Delhi, l'expédition de Suez était une tentative des puissances de l'Ouest pour reprendre une région du monde dont elles s'étaient retirées depuis peu de temps, ce qui n'était pas pour plaire l'Asie. La situation en Hongrie était vue de façon plus confuse. Il était certes plus facile aux Indiens de s'identifier aux Égyptiens qu'aux Hongrois. Aux yeux des dirigeants asiatiques et africains, la violence entre blancs, c'était mal, mais la violence entre blancs et non-blancs était infiniment pire. Il y avait deux niveaux d'attitudes devant un conflit, selon qu'il opposait un Européen et un Asiatique, ou un Européen et un autre Européen. C'était la même chose pour deux Asiatiques, comme le montre la difficulté qu'éprouvait l'Inde à identifier comme du même ordre l'impérialisme japonais des années trente et quarante, et l'impérialisme plus ancien des puissances de l'Ouest. On classait volontiers l'impérialisme asiatique dans la catégorie des cas particuliers. Parce qu'il opposait Asiatique à Asiatique, l'émotion n'était pas la même que dans le cas de l'attaque franco-britannique contre Suez.

Deux autres raisons expliquent l'inconséquence de l'Inde. D'abord, l'Indien sait que l'Occident est habitué à la critique; cela lui paraît inséparable de la trame même de la démocratie constitutionnelle. Les Occidentaux tolèrent fort bien la critique; ils ont même tendance à s'y complaire; et il arrive qu'elle soit efficace, comme l'ont montré, par exemple, les critiques du Labour Party et celles de certains groupes d'Amérique et du Commonwealth sur la façon d'agir des Britanniques. Par contre, critiquer le bloc soviétique, c'est se heurter à un mur et risquer d'indisposer sans obtenir aucun résultat positif. Ensuite, la crise hongroise apparaissait comme une des manifestations de la guerre froide qui, une fois exacerbée, pouvait augmenter la tension entre le bloc soviétique et le bloc occidental. La crise de Suez n'était pas de cette nature. A Suez, il y avait un État afro-asiatique faible, et deux puissances occidentales (si l'on exclut Israël). Il ne s'agissait pas d'une situation qui risquait d'aggraver la guerre froide, à moins que les soviétiques n'en vinssent à s'y trouver engagés directement. En somme, du point de vue de l'Inde, la crise de Suez différait fondamentalement de la crise hongroise.

Les archives des Nations Unies font bien voir à quel point l'Inde a réagi différemment aux deux situations. A l'égard de la Hongrie, sa réaction fut modérée et lente à venir, douloureusement lente à venir, douloureuse même pour l'Inde, en 1956. A l'égard de Suez, au contraire, sa réaction fut dure et prompte. Vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées

que M. Nehru, sur la foi d'une unique information de presse, chargeait à fond de train avec des termes aussi expressifs qu'agression, invasion, action ignoble et lâche, et autres. Il demandait immédiatement, et sur le ton le plus sévère, que les envahisseurs se retirent de Suez; mais il ne fit rien de tel pour la Hongrie, du moins pas avant que beaucoup de temps ne se fût écoulé.

Le rôle joué par l'Inde en Corée révèle un des aspects du neutralisme: le rôle actif que peut jouer l'État neutraliste pour atténuer les tensions. Les crises de Suez et de Hongrie nous en révèlent d'autres, et, notamment, le rôle décisif que l'anticolonialisme et l'antiracisme de l'État neutraliste peuvent jouer chaque fois qu'une ancienne puissance coloniale d'Occident a maille à partir avec une région coloniale non occidentale.

IV

Il y a deux critiques que l'on adresse généralement au neutralisme. On lui reproche d'abord d'être immoral, de ne pas distinguer entre le bien, que l'Ouest représente, et le mal, c'est-à-dire les soviétiques. On lui reproche ensuite d'être, à la base, une erreur politique, car leur intérêt personnel exige que les États neutres participent d'une façon entière et active aux alliances militaires des puissances occidentales.

Il y aurait beaucoup à dire sur la question de l'immoralité. Qu'il suffise de noter que les dirigeants indiens, à cause de leur héritage traditionnel de tolérance, n'acceptent pas le concept de moralité et d'immoralité absolues des idéologies des deux blocs les plus importants de la politique mondiale. Leurs perspectives sont beaucoup moins claires. Ils voient toute chose non pas comme noire ou blanche, mais plutôt comme grise. Pour l'Indien, l'immoralité soviétique reste à prouver.

En ce qui concerne l'erreur que serait la politique neutraliste, divers éléments sont à considérer. D'abord, la médiation n'est pas le monopole du neutralisme; il arrive même que l'État neutraliste échoue dans ses tentatives de médiation. Il arrive qu'un pays aligné réussisse mieux qu'un État neutraliste dans ses efforts de médiation. En d'autres termes, les prétentions qu'entretiennent certains pays neutralistes au monopole de la médiation pour résoudre les conflits internationaux sont plutôt abusives.

Les crises dont nous avons parlé, celle de Corée, de Suez, de Hongrie, et celle du Laos, montrent que l'Inde a plus de chances d'être utile comme puissance médiatrice lorsqu'il s'agit de conflits de la guerre froide entre les grandes puissances, que son aide a plus de chances d'être acceptée dans des situations du genre de celles-là, et que son intervention a aussi plus de chances d'être efficace dans ces mêmes situations. En Corée, les efforts de médiation de l'Inde ont échoué sur toute la ligne entre 1950 et 1953. Ils n'ont eu de succès que lorsque certaines conditions se sont trouvées réunies, c'est-à-dire lorsque la situation en a été rendue à une impasse militaire totale, dont les grandes puissances voulaient se dépêtrer parce que la poursuite de la guerre, au-delà de 1953, coûtait trop cher par rapport à ce qu'on pouvait en attendre. C'est grâce à ces conditions d'impasse totale, et à cause de la volonté qu'avaient les grandes puissances de se tirer d'embarras à tout prix par les moyens de la diplomatie, qu'un État neutraliste a pu jouer utilement un rôle de médiateur. En d'autres termes, ce sont les conditions particulières de la situation en Corée, en 1953, qui ont permis à l'Inde de réussir.

Il y a des cas où un état «aligné» réussit mieux que d'autres à mener à bien une médiation. Il y a des cas où un État neutraliste est si peu impartial, à cause de son attitude antiraciste et anticoloniale, qu'il cesse d'être un médiateur valable, comme à Suez. C'est le Canada, pays aligné, membre participant des alliances militaires occidentales, qui a réussi à faire accepter la création de la Force d'urgence des Nations Unies, grâce à laquelle fut apaisé le Moyen-Orient. L'Inde avait perdu toute possibilité de jouer un rôle de médiation en se mettant trop en cause et en mettant trop l'accent sur l'antiracisme et l'anticolonialisme.

En Hongrie, le neutralisme indien n'a pas joué de rôle, du fait, pour une part, qu'une seule des grandes puissances était en cause et d'autre part, parce qu'il n'y avait pas de contrepoids suffisant pour qu'un État neutraliste pût intervenir. Les bons offices de l'Inde neutraliste, pour une médiation dans les relations internationales, ne peuvent être fructueux qu'à la faveur de certaines conditions particulières.

L'État neutraliste n'a pas non plus le monopole du *désir* de maintenir la paix. D'autres États le partagent avec lui. La différence entre eux réside dans la façon de concevoir les moyens à prendre. Une guerre limitée, tantôt ici, tantôt là, peut paraître un moyen acceptable à l'État aligné. Mais non pas à l'État neutraliste parce que toute guerre, même limitée, augmente la tension mondiale. L'État aligné cherche le maintien de la paix dans les alliances militaires, dans la négociation en position de force». L'État neutraliste voit le maintien de la paix dans l'op-

position aux alliances militaires, qui lui font l'effet d'un cercle vicieux, une alliance en engendrant une autre.

D'autres part, je crois que dans un épisode ordinaire de la guerre froide, comme dans le cas de la Corée, seul un État neutraliste jouit suffisamment de la confiance des grandes puissances pour pouvoir mener à bien une tâche de médiation. Dans le cas de la crise coréenne, le Canada ne pouvait accomplir cette tâche; il pouvait siéger à la Commission, mais on le jugeait trop lié à la Corée du Sud. La Pologne non plus ne pouvait rien; seule l'Inde avait des chances.

Il existe pas mal de confusion autour du rôle que l'État neutraliste peut et doit jouer dans les relations internationales. Le neutralisme n'est-il qu'une variation moderne sur l'ancien thème de l'équilibre des puissances? Je ne le crois pas. La différence essentielle réside en ce que le Royaume-Uni du 19e siècle était assez fort pour empêcher la guerre d'éclater, ou bien, si elle éclatait, pour jeter son poids dans la balance et assurer la victoire de l'un des camps. Aujourd'hui, aucun État ne peut plus faire le poids comme au 19e siècle, car le gouffre qui existe entre les forces des deux superpuissances et celles de l'ensemble des autres pays est tel que d'ajouter l'Inde ou un autre pays, quel qu'il soit ne modifierait nullement le rapport. Bref, les pays neutralistes ne peuvent par leur puissance militaire dissuader les Grands de déclencher la guerre à l'échelle mondiale. Si celle-ci devait éclater, rien de ce que pourraient faire les pays neutralistes n'en influencerait le dénouement. Il ne leur reste qu'à essayer, par des moyens tels que la persuasion, d'empêcher que les grandes puissances ne recourent à la guerre, car c'est à ce niveau seulement qu'ils peuvent s'efforcer d'échapper à celle-ci.

En dernier lieu, examinons la dernière proposition, voulant que l'État neutraliste joue un rôle stabilisateur dans la politique internationale par le seul fait qu'il est neutraliste. D'abord, l'État neutraliste ouvre une soupape au surplus d'énergie des grandes puissances en les amenant, au lieu de se combattre, à se faire une concurrence pacifique en vue d'obtenir l'appui des neutralistes. A ce propos, l'on peut dresser un parallèle avec le 19e siècle et les «cent années de paix» de 1815 à 1914 qui ne virent pas de guerre générale. Une des principales raisons en fut la possibilité qu'eurent les grandes puissances impérialistes de l'Europe d'employer leur énergie au partage colonial de vastes secteurs de l'Afrique et de l'Asie plutôt qu'à des conflits directs. Ils purent éviter les conflits directs, trouvant ailleurs de quoi s'amuser et s'occuper! Au milieu du 20e siècle, les États neutralistes de l'Asie et de l'Afrique peuvent jouer un rôle analogue, et qui n'a pas le caractère odieux de l'expansion coloniale. C'est-à-dire qu'au lieu de s'appliquer à préparer des conflits, les deux blocs peuvent en réduire la probabilité en faisant porter leurs énergies sur les tâches bénéfiques mais accaparantes du développement économique et de l'aide aux pays de l'Asie et de l'Afrique. Il est de l'intérêt des États neutralistes de ne pas s'aligner, car, notamment, ils obtiennent une aide économique de beaucoup de pays et la guerre s'en trouve d'autant éloignée. Il est de l'intérêt des grandes puissances, à mon avis, d'entretenir une zone de concurrence et éventuellement de coopération, car cette zone, la zone neutraliste, offre aux velléités militaires une solution de remplacement qui est tolérable.

Le deuxième aspect de cette proposition consiste en ce qu'un monde entièrement lié aux blocs, c'est-à-dire totalement bipolarisé, dans lequel tous les pays se seraient alignés sur l'une ou l'autre des grandes puissances, se trouverait dans une situation rigide et dangereuse où la tentation serait forte de jouer gros jeu, étant donné qu'il ne resterait qu'un unique rival avant l'hégémonie complète. Le rôle des neutralistes est d'amortir les coups en laissant plus de souplesse au système. Ces pays peuvent aussi, comme l'Inde, maintenir un certain lien entre les blocs hostiles et parfois jouer entre eux un rôle de médiation, rôle nécessaire dans une situation de politique bipolarisée.

CURRICULUM VITAE

MICHAEL BRECHER

LIEU ET DATE DE NAISSANCE:—Montréal, Canada, le 14 mars 1925.

ÉTUDES:—

Baccalauréat—Université McGill, 1946; «First Class Honours» en Sciences économiques et politiques. Médaille d'or Allen-Oliver. Bourse Allen-Oliver pour études universitaires en Sciences politiques. (Bourse d'étude Alexander-Mackenzie en Sciences politiques, 1944-1945 et 1945-1946).

Maîtrise—Université Yale, 1948 (Relations internationales).

Doctorat—Université Yale, 1953 (Relations internationales).

CARRIÈRE:—

—Université Yale: adjoint d'enseignement en Relations internationales, 1947-1949.

—Université McGill, 1952: chargé de cours en Sciences politiques, 1952-1954; professeur adjoint de Sciences politiques 1954-1958; professeur associé de Sciences politiques, 1958-1963; professeur de Sciences politiques depuis 1963.

Université de Chicago: professeur de l'extérieur, Sciences politiques, 1963

Directeur du Programme de l'Asie méridionale au Centre d'études sur les régions en voie de développement, université McGill, 1963—

—Membre du Conseil de l'Association canadienne de Sciences politiques, 1967-1969.

—Représentant de McGill au Conseil de l'Intitut indo-canadien Shastri, 1967-1968.

—Président de l'Institut indo-canadien Shastri, 1969—

BOURSES:—

—Bourse de voyage Nuffield, Royaume-Uni, Inde et Pakistan pour la préparation d'une biographie politique de Nehru, 1955-1956.

—Subvention de recherche du Conseil des Arts du Canada, été 1960.

—Prix Watumull de l'American Historical Association, 1960, pour l'ouvrage NEHRU: A POLITICAL BIOGRAPHY

—Bourse de recherches Rockefeller, Relations internationales, 1964-1965.

—Bourse de recherches Guggenheim, 1965-1966.

—Subvention de recherches du Conseil des Arts du Canada, été 1968.

PUBLICATIONS:—

OUVRAGES:—

—THE STRUGGLE FOR KASHMIR, Ryerson Press, Toronto, et Oxford University Press, New York, 1953, 216 pages (publié sous l'égide de l'Institut canadien des affaires internationales et de l'Institut des relations du Pacifique).

—NEHRU: A Political Biography, Oxford University Press, Londres, Bombay et New York, 1959, 682 pages.

—Édition abrégée, Oxford University Press, Londres et Bombay, 1961, 267 pages et Beacon Press, Boston, 1962.

—Traductions en hindi, 1961; allemand, 1965; italien, 1966; japonais, 1968.

—THE NEW STATES OF ASIA, Oxford University Press, Londres, Bombay et New York, 1963, 226 pages.

—SUCCESSION IN INDIA: A Study in Decision Making, Oxford University Press, Londres, et Praeger, New York, 1966, 269 pages.

—Traduction en mahrate, 1967.

—INDIA AND WORLD POLITICS: Krishna Menon's View of the World, Oxford University Press, Londres, et Praeger, New York, 1968, 390 pages.

—POLITICAL LEADERSHIP IN INDIA: An Analysis of Elite Attitudes, Praeger, New York, 1969, 190 pages.

PUBLICATIONS (*suite*):

ARTICLES:—

—"The Bengal Riots, 1950", dans la *Hamizrah Hehadash* (The New East), revue trimestrielle de la Société orientale d'Israël, vol. 1, n° 4, été 1950.

—"The Kashmir Impasse", dans la *Hamizrah Hehadash*, vol. II, n° 4(8), été 1951.

—"Kashmir in Transition: Social Reform and the Political Future", dans l'*International Journal*, vol. VIII, n° 2, printemps 1953.

—"Kashmir: A Case Study in United Nations Mediation", dans *Pacific Affairs*, vol. XXVI, n° 3, septembre 1953. Reproduit dans Charles A. McLelland (éd.):

The United Nations: The Continuing Debate, San Francisco, 1960.

—"U.S.-Pakistan Pact", dans la *Nation*, vol. 178, n° 4, 23 jamvier 1954.

—"Talks with Nehru", dans le *National Herald*, Lucknow, le *Jerusalem Post*, et le *Christian Science Monitor*, été 1956 (interviews enregistrées au magnétophone).

—"India, Israel and the Middle East" (quatre articles), dans le *Statesman* (Calcutta), 12, 17, 25 août et 12 septembre 1956.

—"India's Foreign Policy: An Interpretation", Institut des relations du Pacifique, 1957.

—"Spotlight on India", dans l'*International Journal*, vol. XIII, n° 1, hiver 1958.

—"Five Fingers of Tibet", dans la *Nation*, vol. 189, n° 12, 3 octobre 1959.

—"Israel and Afro-Asia", dans l'*International Journal*, vol. XVI, n° 2, printemps 1961.

—Communications présentées à la Conférence de Washington sur l'Inde et les États-Unis, dans Selig S. Harrison (éd.): *India and the United States*, Macmillan, New York, 1961.

—"Neutralism: An Analysis", dans l'*International Journal*, vol. XVII, n° 3, été 1962.

—"International Relations and Asian Studies: The Subordinate State System of Southern Asia", dans *World Politics*, vol. XV, n° 2, janvier 1963. Reproduit dans Richard Falk et S. M. Mendlovitz (éd.): *The Strategy of World Order* vol. 5, *Regionalism*, New York, 1968.

—"Political Instability in the New States of Asia", dans D. E. Apter et H. Eckstein: *Comparative Politics; A Reader*, Free Press of Glencoe, New York, 1963.

PUBLICATIONS (*suite et fin*)

ARTICLES (*suite et fin*)

—"Towards the Close of the Nehru Era", dans l'*International Journal*, vol. XVIII, n° 3, été 1963.

—"Succession in India 1967: The Routinization of Political Change", dans *Asian Survey*, vol. VII, n° 7, juillet 1967.

—"Elite Images and Foreign Policy Choices", dans *Pacific Affairs*, vol. XL, n°s 1 et 2, été et automne 1967.

—Note sur "China's Strategic Alternatives in South Asia", par Wayne Wilcox, dans Tang Tsou (éd.): *China in Crisis*, vol. 1, University of Chicago Press, 1968.

—"The Second Succession", dans K. R. Bombwall et L. P. Choudhry, *Aspects of Democratic Government and Politics in India*, Atma Ram, Delhi, 1968.

—"A Framework for Research on Foreign Policy Behaviour", dans le *Journal of Conflict Resolution*, mars 1969 (en collaboration avec Blema Steinberg et Janice Stein).

—"The Middle East Subordinate Ssytem and its Impact on Israel's Foreign Policy", *International Studies Quarterly* (à paraître).

—"Elite Images and Political Modernization in India", dans le Golden Jubilee Volume, Département de sociologie de l'Université de Bombay (à paraître).

RECENSIONS:—

—Canadian Journal of Economics and Political Science

—International Journal

—Journal of Asian Studies

—Journal of Asian History

—Pacific Affairs